LEVEL
ONE

ARCHIVES DU DIOCÈSE DE LUÇON

CHRONIQUES
PAROISSIALES

PAR

L'ABBÉ AILLERY

Revues et augmentées

PAR

L'ABBÉ Hte BOUTIN

TOME TROISIÈME

LUÇON
M. BIDEAUX, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
—
1895

En commençant ce troisième volume des Archives du diocèse de Luçon, *nous ne pouvons nous empêcher de jeter un regard en arrière, comme le moissonneur qui se repose un instant, après avoir accompli une partie de sa tâche, et s'encourage, par cette contemplation, à poursuivre son travail avec une ardeur nouvelle.*

Tout d'abord, il est juste que nous offrions, ici même, l'hommage d'un souvenir reconnaissant à la mémoire de M. l'abbé Pontdevie, notre devancier. Moissonneur habile autant qu'infatigable, il était entré dans le champ de notre histoire locale bien longtemps avant que d'avoir été chargé de la publication des Chroniques paroissiales *de M. l'abbé Aillery. Nul n'était mieux que lui préparé pour cette œuvre. Aussi bien, avecson érudition, ses aptitudes spéciales, son attrait prononcé pour le passé historique de notre glorieuse contrée il n'eut pas de peine à grossir encore la moisson déjà recueillie par le savant auteur de notre* Pouillé. *Et c'est ainsi que les* Chroniques paroissiales *furent peu à peu transformées par lui en véritables* Archives. *Le fonds de M. Aillery, à peu près seul exploité dans le principe, ne forma plus, bientôt, que la partie la moins importante de la publication. Son œuvre a été, — selon la formule, — revue, corrigée et considérablement augmentée.*

Qui pourrait justement s'en plaindre ?

De l'aveu d'hommes compétents, M. l'abbé Pontdevie, après quelques tâtonnements bien excusables, avait fini par trouver la vraie voie dans laquelle doit être dirigée

notre publication historique diocésaine. Heureux moissonneur, il y marchait avec la confiance d'un homme qui sait son métier, quand la mort, cette terrible faucheuse, l'étendit lui-même sur le bord de son sillon, sans lui donner seulement le temps de lier sa gerbe (1).

Ce soin nous fut laissé.

Appelé à prendre sa place au labeur, nous n'avions qu'à suivre la voie qu'il s'était lui-même tracée. C'est ce que nous avons essayé et ce que nous continuerons de faire, selon nos faibles moyens, comptant sur l'aide et la collaboration nécessaires de nos confrères dans le Sacerdoce et des érudits Vendéens qu'intéresse la publication. Ce concours d'ailleurs, — nous nous plaisons à le reconnaître, — nous a été jusqu'ici très largement et très intelligemment prêté.

Nous demandons qu'on veuille bien nous le continuer (2).

On a beau dire que l'histoire de notre province n'a plus de secrets à révéler ; c'est une erreur. L'exploitation de ses trésors archéologiques est encore loin d'être complète. Toujours on y trouve à glaner quelques bons épis oubliés : l'inventaire auquel nous nous livrons en fournit, presque chaque jour, de nouvelles et très intéressantes preuves.

---

(1) M. l'abbé Pontdevie est mort le 21 octobre 1893.

(2) Au premier rang de nos collaborateurs de bonne volonté, nous mentionnerons M. Edgar Bourloton, un vendéen qui aime sa Vendée, déjà bien connu par ses importants travaux historiques. Pour n'être pas un ancien élève de l'école des chartes, M. Bourloton n'en est pas moins très versé dans la science difficile de la diplomatique, et c'est à ses heureuses recherches que nous devons la plupart de nos emprunts aux *Archives* et à la *Bibliothèque nationales*. Qu'il nous pardonne cette indiscrétion et nous permette de lui témoigner ici publiquement notre reconnaissance pour ses bons et aimables services passés, sans préjudice des services futurs...

Mais, nous le répétons, ce travail ne peut être l'œuvre d'un seul.

Que chacun de nos lecteurs veuille donc bien nous envoyer en communication les pièces et documents qu'il possède sur l'histoire de nos paroisses, de nos églises et chapelles, de nos châteaux et vieilles maisons-nobles, etc., ou nous indiquer, à tout le moins, les sources de renseignements qu'il connaît. De la sorte, notre tâche deviendra moins ardue, et notre moisson, plus riche et plus abondante.

Le champ à parcourir est vaste, sans doute ; mais le travail ne nous effraye pas. Avec l'aide de Dieu nous le pousserons aussi loin que nous pourrons, jusqu'à ce qu'un autre nous relève à notre tour...

Le Rédacteur.

Saint-Etienne-du-Bois, ce 25 mai 1895.

Aubin et Saint-Martin-l'Ars-*en-Tiffauges*, tandis que plusieurs communes, dans le *pagus de Pareds* et celui de *Paillers,* indiquent encore leur ancienne position.

Avant 1792, le canton de Mortagne faisait partie, pour l'administration civile, de l'élection de Mauléon (Châtillon) et de la généralité de Poitiers.

La *Sèvre-Nantaise* traverse ce canton, coulant du Sud-Est au Nord-Ouest. Le pays qu'elle parcourt est, sans contredit, le plus pittoresque de la Vendée.

Les bords de la *Sèvre* offrent les points de vue les plus riants : on ne peut se lasser, en suivant ses rivages sinueux et quelquefois escarpés, d'admirer l'heureuse variété des sites et le jeu brillant de ses eaux dont les nappes transparentes vont avec impétuosité et avec fracas se briser contre des rocs énormes. Tantôt, cette rivière, traversant en serpentant des prairies émaillées de fleurs, semble s'y reposer de ses chutes violentes et quitter à regret les ombrages délicieux qui couvrent ses rives; tantôt, des chênes séculaires élèvent leurs cimes majestueuses sur ses bords et se réfléchissent dans le cristal de ses ondes limpides. Des blocs immenses de pierres s'élèvent çà et là au-dessus des eaux; des rochers énormes, et comme arrêtés sur le flanc des coteaux, semblent être des ruines ou les résultats d'une affreuse catastrophe. Ces masses de granit, tantôt nues et dépouillées, tantôt revêtues de mousse ou de lierre, jetées sans ordre dans la campagne et dans les eaux, rappellent à l'ami de la fable les combats des géants ; au naturaliste, quelque grande commotion du globe et quelque bouleversement inconnu (1).

---

(1) La *Sèvre-Nantaise* prend sa source à l'étang de *l'Archerie,* commune du Beugnon, arrondissement de Niort, dans le département des *Deux-Sèvres,* auquel elle concourt à donner son nom. Elle se jette dans la Loire, à Nantes, après avoir parcouru, du sud-est au nord-ouest, un espace de 140 kilomètres.

Elle ne fait guère que borner le département de la Vendée sur un parcours de quatre myriamètres et demi, depuis la

Un observateur trouverait dans cette contrée matière à se livrer à de nombreuses études sur les sciences naturelles ; nous nous contenterons de quelques observations générales.

MINÉRALOGIE. — La terre est mêlée de particules de granit et de quartz. On y trouve des veines d'argile pure ou des bancs de glaise rougeâtre, très propre à faire de la brique, de la tuile et du carreau. On voit, sur la route de Tiffauges, près du vieux château de Chambrette, une petite veine de kaolin. La pierre la plus répandue sur la surface des champs est assez généralement le caillou plus ou moins coloré et des débris de granit et de stéatites quartzeuses. On rencontre aussi sur les coteaux des rivières de la Crûme et de la Sèvre, et même en plusieurs champs, des carrières de granit d'un grain plus ou moins fin, d'un œil roussâtre ou bleuâtre, très propre à la cons-

---

Pommeraye-sur-Sèvre, dans le canton de Pouzauges, jusqu'à *Cugand*, dans celui de Montaigu.

En 1808, on avait adopté un projet pour la rendre navigable; mais ce projet ne fut jamais mis à exécution.

La *Sèvre-Nantaise* est la seule rivière de Vendée qui coule dans le granit ; les autres suivent les terrains de transition ou le calcaire.

Ses eaux sont très claires, transparentes et sans odeur ; elles sont bonnes à boire et légères à l'estomac, ne contiennent aucun élément minéral, si ce n'est peut-être un peu de fer, ce qui ne diminue en rien leur qualité. A l'aide du savon qu'elles dissolvent parfaitement, elles blanchissent très bien les linges et les toiles... (*Examen des eaux de la Sèvre* par les docteurs Bonamy et Geffray, de Nantes, en septembre 1775.)

En 1809, il y avait, sur la Sèvre, jusqu'à neuf fabriques de papier : l'une aux Epesses, canton des Herbiers ; cinq à Saint-Hilaire-de-Mortagne, et une à la Verrie, canton de Mortagne ; deux à Cugand, canton de Montaigu.

Toutes ces papeteries ont disparu, sauf deux, dont une à Rapion, en Saint-Hilaire-de-Mortagne, et une autre plus importante à Antière, paroisse de Cugand. Une troisième a été installée un peu plus tard à Tiffauges. N. D. L. R.

truction des grands ouvrages, tels que les ponts, les digues, les jetées et les monuments d'architecture qui doivent porter un caractère de sévérité. Nous parlerons plus loin des *pierres* dites de *Chambretaud*.

BOTANIQUE. — On y trouve le chêne, l'ormeau tortillard, le frêne, le hêtre, le léard, le peuplier, le houx, l'alizier, la bourdaine, l'aubier, l'aubépine, le prunelier, le prunier, le pommier, le poirier, le sorbier domestique, le châtaignier, le cerisier, le saule, l'aulne, le noisetier, l'ypréau, le cognassier, plusieurs variétés de vignes, les morelles grimpantes et annuelles, la bryone ou navet du diable, les genêts, plusieurs variétés d'ajoncs et de bruyères, la genestrolle, plusieurs variétés d'églantiers et de fougères, des polypodes, capillaire, lierre grimpant et terrestre, tithymales, armoises, plusieurs variétés de camomilles et de menthes, mercuriales, plusieurs variétés de digitales et de séneçons, heracleum, scorpionne des marais, joncs de plusieurs variétés, iris des étangs, patiences de plusieurs espèces, plusieurs variétés de pariétaires et d'arroches, épilobium de plusieurs variétés, scabieuse bleue, primevères, plusieurs variétés de chardons et de volubilis vivaces, plusieurs variétés d'agarics et de mousses, nénuphars flottants; trembles, plusieurs variétés de ronces, fléchières, damiers, jacinthes bleues, épurge, chiendent à chapelets et courants, chèvrefeuilles, viornes, osiers de plusieurs variétés, pois vivaces sauvages, yèbles, plusieurs variétés de violettes, etc.; enfin, il existe encore beaucoup d'autres plantes dont l'énumération serait trop longue.

ORNITHOLOGIE. — Le gibier est la caille, bécasses, râles de genêts et d'eau, perdrix rouge et grise, tourterelles, merles, grives, alouettes, canards et canes sauvages, hérons, cygnes, alouettes de mer, l'émouchet, les buses, corbeaux, corneilles, geais, pies, butors, chardonnerets, pinsons, mésanges, moineaux, fauvettes, verdiers, ortolans, coucous, loriots, torcols, hirondelles, pigeons ramiers, poules d'eau, plongeons, cormorans,

puputs, vanneaux, étourneaux, sansonnets, linottes, etc.

Les oiseaux nocturnes sont :

Le hibou et la chouette, la frésaie et plusieurs variétés de courlis. On possède la plupart des animaux domestiques et sauvages propres au département.

La récolte principale de la contrée est le seigle (1). De bonnes prairies arrosées et fertilisées par de nombreux petits ruisseaux dont plusieurs sont sans nom, les choux verts, les navets, les pommes de terre, les bettes champêtres donnent aux cultivateurs la facilité d'engraisser des bœufs, des moutons d'une qualité supérieure. Cette dernière espèce de bêtes est recherchée autant pour sa laine que pour sa chair ; elle est répandue dans tout l'Anjou et connue sous le nom de *moutons de Mortagne*. Cette espèce se distingue des autres en ce qu'elle a le museau, les oreilles, les jambes de couleur orange.

Le terroir en général léger, sablonneux, peu profond, à l'exception des vallons, recouvre un granit très froid ; aussi le froment, qui demande plus de terre que le seigle, ne croît-il pas partout. On récolte aussi du blé noir et du mil. Le commerce du pays est lié avec celui de Cholet dont le voisinage est précieux pour les tisserands et les fermiers.

Les natifs sont d'une constitution saine et robuste, leur nourriture habituelle est le pain de seigle auquel ils ajoutent une certaine quantité d'orge (2), de la bouillie de mil et de blé noir : quelque fois un peu de lard, des légumes, des fruits, du beurre, du lait, du fromage. Leur boisson est l'eau pure, rarement du vin, si ce n'est au cabaret qu'ils fréquentent, les jours de dimanches, de foires, de marchés, etc., et d'où ils sortent rarement sans avoir fait quelques excès en boisson ; sobres dans leur ménage, ils

(1) Aujourd'hui, le froment a remplacé le seigle.

(2) Si ce détail et quelques autres qui suivent étaient encore vrais, il y a cinquante ans, ils ne le sont plus aujourd'hui. En Vendée, le pain de froment est devenu d'un usage universel et les exceptions doivent être fort rares. N. D. L. R.

sont économes et connaissent parfaitement le prix de l'argent.

Comme leurs ancêtres, géants, sauvages, à chevelure épaisse, ils sont d'un caractère ardent et léger, mais sobres, bons, affables, polis et hospitaliers : leurs mœurs simples ont quelque chose de patriarcal.

L'air y est très sain et les épidémies très rares. Ce qui distingue les habitants de ces montagnes, c'est un profond respect pour tout ce qui a trait à la religion. Un grand nombre de croix sont élevées par la piété sur les chemins publics. Une pratique religieuse due au P. Montfort, et qui règne surtout aux environs de Saint-Laurent, c'est la récitation du chapelet et de la prière en commun dans la plupart des métairies, Ce pays, en un mot, est éminemment religieux, et l'histoire des guerres de la Vendée fournirait plus d'un trait pour prouver cette assertion.

Les gens de la campagne aiment à se réunir en famille et en société d'amis, à certaines époques de l'année. Le but de ces réunions est de s'aider dans leurs travaux; mais on regrette que ces assemblées donnent lieu à des divertissements trop libres et trop dissipés. Les amusements les plus ordinaires sont les jeux de boules, de cartes, de quilles, la pêche, la chasse et quelquefois la danse.

Le prix du bois de chauffage est de dix-huit à vingt francs, l'ancienne mesure connue sous le nom de *corde*, et de vingt-cinq à trente francs le cent de fagots à deux liens. (1)

Nous dirons à chaque paroisse ce qu'il y aura de plus particulier pour l'industrie et le commerce.

AILLERY.

(1) Aujourd'hui les prix varient de quatre-vingts à quatre-vingt-dix francs. N. D. L. R.

MORTAGNE

De Mauritaniâ (vieilles chartes), *Moritonium*, *Mortanium*.

Eglise sous le vocable de *Saint-Pierre*.

Cure et *sacristie* sous le patronage de l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm.

— Prieuré régulier de Saint-Pierre; patron, l'abbé de Marmoutiers.

— Prieuré de Saint-Lazare ; patron, l'abbé de Mauléon.

— Chapelle de Notre-Dame ; patron l'évêque de Maillezais.

— Chapelle de Saint-Nicolas ; patron l'évêque de Maillezais.

— Chapelle de Sainte-Anne ; patron, l'évêque de Maillezais.

— Chapelle de Saint-Jean-Baptiste ; patron, l'évêque de Maillezais.

(Desservies en l'église)

— Chapelle du Pont-de-Mortagne ; patron, l'évêque de Maillezais.

— Chapelle fondée par Isabeau de Blasmont, au château de Mortagne ; les fondateurs.

— Maladrerie, fondation royale ; patron le grand aumônier.

— *Saint-Martin-de-Mortagne*, église.

— Chapelle fondée par Jean de Montigny, prêtre, en l'église de Saint-Martin, à Mortagne ; patron l'évêque de Maillezais.

— Chapelle de Saint-Jacques, près Mortagne ; patron, l'abbé de Mauléon.

MORTAGNE-SAINT-GEORGES. — *Sancti Georgii de Mauritaniâ.*

— Cure de Saint-Georges de Mortagne; l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm.

— Chapelle de Saint-Jean-Baptiste; l'évêque.

— Chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Saint-Pierre de Mortagne; l'évêque.

— Chapelle de Notre-Dame en l'Aumônerie de Mortagne; l'évêque.

AILLERY. *(Pouillé d'Alliot — 1648.)*

TAXE DES BÉNÉFICES EN 1641

(Bibliothèque nationale. Manuscrits fonds français 20737)

En 1641, l'Assemblée générale du clergé de France, réunie à Mantes, accorda au roi, après des débats assez oragenx, un subside de 5,500,000 [1]. L'Assemblée de Mantes fit le département du subside par diocèse, et, dans chaque diocèse, une commission, sous la présidence de l'évêque, répartit la taxe, imposée au diocèse, sur chaque bénéfice. Ceux-ci furent imposés régulièrement au 10[e] de leur revenu *foncier*; la taxe donne donc, au 10[e], le revenu *foncier* des bénéfices à cette date. Les bénéfices simples, c'est-à-dire sans casuel, payèrent en réalité la dîme de leur revenu total; les prieurés, qui étaient ordinairement gros décimateurs, ne payèrent rien sur les dîmes; pour les curés, on laissa également en dehors de la taxe leur part dans les dîmes de leur paroisse, dans la portion congrue quand ils en avaient, et dans le casuel.

Cette taxe offre donc un réel intérêt, d'autant qu'en tout temps, les statistiques fiscales sont complètes, et que l'exactitude de l'assiette fixée est assurée par l'intérêt réciproque des imposés, intérêt singulièrement en éveil en matière d'impôt de répartition.

La taxe donne également la liste des chapelles, légats et stipendies. Le texte du manuscrit est assez incorrect, mais on corrigera facilement les noms propres mal écrits à l'aide du Pouillé Aillery.

Edgar BOURLOTON.

MORTAGNE

Le Prieur	1180 l. »»
Le Curé.	22 l. 1 s.
Chapelle Saint-Main.	12 l. 15 s.
Chapelle régulière.	17 l. 9 s.
Chapelle Sainte-Anne.	5 l. 14 s.
Chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste. . .	9 l. »»
Chapelle Saint-Mathurin.	2 l. 9 s.
Chapelle Saint-Jacques	4 l. 10 s.
Chapelle de la Madeleine de la Touche.	6 l. 14 s.
Chapelle des Pasquereaux.	3 l. 7 s.

Visites de M. Mathurin Chenuau, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

15 juin 1654. — Pierre Grolleau, curé de la ville de Mortagne ; Etienne Bodet, Gilles Brosseau, René Vivion, Jean Blezeau, François Grolleau, prêtres.

La cure peut valoir environ 300 livres.

En l'église il y a l'autel et chapelle de Notre-Dame.

L'autel et chapelle Sainte-Anne, dont est chapellain Gardeteau, prêtre, vicaire à la Ronde ; une messe par semaine que célèbre François Grolleau ; vaut 6 septiers 14 boisseaux de blé.

L'autel et chapelle Saint-Jean, dont est chapellain Taironneau ; peut valoir 12 septiers de blé seigle

L'autel et chapelle Saint-Jacques, dont est chapellain Guy de Hillerin ; peut valoir 200 livres.

L'autel et chapelle de la Madelaine, dont est chapellain Pigeau ; peut valoir 12 charges de blé.

L'autel et chapelle de Saint-Nicolas, dont est chapellain Pierre Verdon dont on ne sait le revenu.

L'autel et chapelle de Saint-Main, dont est chapellain ledit Verdon ; peut valoir 200 livres.

L'autel et chapelle de Saint-Mathurin, dont est chapellain François de Hillerin ; peut valoir 6 charges de blé.

Près la halle est la chapelle vulgairement appelée l'*Aumônerie,* dont l'aumônier est François de Hillerin. On ne sait le revenu certain.

En ladite église ou chapelle de Saint-Légier est le *prieuré conventuel de Saint-Pierre,* à présent servi par religieux et prêtres, et dont est prieur vénérable et discret Messire Jean de Hillerin ; et peut valoir 800 livres.

En la paroisse est un autre prieuré, nommé *Saint-Lazare,* dont Verdon est prieur ; peut valoir environ 100 écus.

Au grand cimetière du lieu de Mortagne est la *chapelle de Saint-Louis ;* vaut 5 charges de blé seigle, dont il y a une charge et demie pour l'aumône, le jour de Saint-Louis (1).

15 mars 1662. — Pierre Grolleau, bachelier en théologie, curé, recteur.

En l'église, l'autel et chapelle de *Notre-Dame,* appelée *régulière ;* peut valoir environ 400 livres.

L'autel et chapelle de Sainte-Anne, etc., etc... (comme en 1654).

Proche les halles est l'*Aumônerie* avec la chapelle, dont Messire François de Hillerin est l'aumônier.

En ladite église ou chapelle de Saint-Logier *(Leodegarius)* est le prieuré conventuel de Saint-Pierre, à présent servi par quelques religieux prêtres, et dont est prieur vénérable Messire Jean de Hillerin.

(1) La rue qui conduit au cimetière porte encore actuellement le nom de *rue Saint-Louis.* N. D. L. R.

En la paroisse de Mortagne est un autre prieuré, appelé de *Saint-Lazare,* alias *Saint-Jacques,* dont est prieur Verdon ; vaut environ 100 écus.

La fabrique vaut quelques cents écus.

Dans le cimetière, hors de la ville, est une chapelle construite où est la stipendie de Saint-Louis.

Visite faite par M. Eustache Moriceau, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

15 juin 1679. — Paroisse Saint-Pierre.

Mathurin Chauvet, prêtre, curé.

Les autels sont au nombre de 12 :

1° Le grand autel où se desservait la paroisse, il n'y a pas longtemps, où est fondé le prieuré de Saint-Pierre, en la présentation, autrefois de l'abbaye de Saint-Michel, à présent du roi, possédé par le sieur de Téligny ; peut valoir de 7 à 800 livres, toutes charges acquittées et décimes payés ; doit, tous les jours, l'office canonial, deux messes par jour, l'aumône une fois la semaine.

2° L'autel et la chapelle Sainte-Anne.

3° L'autel et chapelle Saint-Loger (sic) où est le banc des seigneurs. Il y a une fondation d'une messe qu'on appelle de *Requiem* qui se dit tous les jours après Prime, par les prieur et religieux pour lesdits seigneurs.

4° L'autel et chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, du côté de l'évangile, nommée la *Chapelle Régulière,* en la présentation de l'abbé de Saint-Michel, possédée par Guy de Hillerin, sieur de Puyraveau ; vaut environ 600 livres.

5° L'autel et chapelle de Saint-Main, en la présentation des Séchets, sieurs de la Charousière, possédée par ..... vaut environ 500 livres.

6° L'autel de Sainte-Marguerite, où est desservie la chapellenie de Saint-Mathurin, en la présentation des seigneurs de la Grange, et possédée par François de Hillerin, chanoine à Luçon ; vaut 12 charges de blé.

7° L'autel de Saint-Sébastien, du côté de l'épître, où est fondée la chapelle Saint-Nicolas, en la présentation de..... possédée par le même titulaire que celui de Saint-Main; vaut environ 500 livres.

8° L'autel de Sainte-Catherine, où il y a diverses fondations.

9° L'autel et chapelle de la Madelaine, en la présentation de seigneurs de la Touche, paroisse de la Vérie, à présent huguenots, ainsi dévoilée (pour *dévolue* sans doute) à Mgr l'évêque, possédée par ledit sieur curé; vaut 12 chargés 1/2 de blé.

10° L'autel de la Confrérie des Agonisants où il y a une fondation d'une messe basse, tous les samedis, faite par feu messire René Verdon et dame Françoise Morin, seigneur et dame de Laujardière, en Saint-Christophe, pour la dotation de laquelle ils ont livré 50 livres.

11° L'autel et chapelle de Saint-Jacques, dans la nef, en la présentation des seigneurs de la Vachonnière, en la Vérie, possédée par le sieur Guy de Hillerin; vaut 3 à 400 livres.

12° L'autel Saint-Jean-Baptiste, où est fondée une chapelle du même nom, en la présentation des sieurs de la Bonnelière, à présent huguenots, possédée par le sieur Cheruau; vaut 12 charges de blé. — Au même autel, il y a une fondation nouvelle, depuis 5 à 6 ans, pour défunte Renée Germain, veuve de feu noble homme Jean Charbonnier, en la présentation de ses enfants.

La fabrique vaut environ 34 charges de blé et quelques menues rentes sur quoi il faut acquitter les charges qui sont grandes et onéreuses, et surtout à cause de l'emprunt que l'on fit lors de la fonte et augmentation des cloches.

En la ville et proche la halle est la chapelle de l'Hôpital, anciennement l'*Aumônerie*, en la présentation du seigneur de Mortagne, possédée par François de Hillerin, chanoine de Luçon.

Près le pont, il y a une grande chapelle, dont l'occurence est à présent annexée au collège de Beaupréau, dont les chanoines doivent faire le service audit Beau-

préau ; elle est proprement entretenue par les bienfaits et charités du peuple.

Joignant le cimetière et partie au-dedans est la chapelle de Saint-Louis, en la présentation des Rampillons, laïques, possédée par le sieur Gaboriau ; vaut 5 septiers de blé-seigle.

En la paroisse de Saint-Christophe est le prieuré de Saint-Jacques, vulgairement *Saint Lazare*, en la présentation de Saint-Michel ou de Mauléon, est à présent vacant par la mort du sieur Roy d'Angers ; est prétendu par les chanoines réguliers de Mauléon et par le sieur Cyprien, pourvu par le roi. Vaut 30 septiers de blé-seigle, une maison et bordage valant 10 écus. La chapelle dudit prieuré est en assez mauvais ordre.

La cure de Mortagne est en la présentation de l'évêque de la Rochelle, à cause de l'extinction de l'abbaye de Saint-Michel ; elle vaut 4 à 500 livres Il y a 700 communiants.

9 mai 1667. — Ordonné que Jacques Giraud et Jeanne Gautier, dite la Bernarde, qui n'ont satisfait au devoir pascal et qui mènent ensemble une vie scandaleuse, après les avoir fait avertir par trois fois, comparaîtront par devant nous, demain, huit heures du matin, faute de quoi sera contre eux procédé par les voies de droit.

Défendu au sieur curé et autres prêtres de la paroisse de recevoir à la participation des sacrements, ni même à être parrain et marraine, les hôtelliers et hôtellières, après les avoir avertis par trois fois, qui continueront à donner du vin pendant le service divin, et avons sommé le sieur Pinsonneau, sénéchal, d'y tenir la main.

Défense à N... Godin, faisant profession de régent, de tenir école et aux habitants d'y envoyer leurs enfants.

Visite faite par M. Eustache Moriceau, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 8 juin 1689

Mathurin CHAUVET, curé.

A l'autel Saint-Logier (pour Saint-Léger) est le banc des seigneurs où il y a une fondation de la messe qu'on appelle *de Requiem*, et qui se doit dire tous les jours après Prime, par les Prieur et religieux pour les seigneurs, laquelle messe se doit chanter après un Nocturne et Laudes des défunts, à diacre et sous-diacre ; et, après les vêpres du jour, les vêpres des morts. Pour l'entretien de quoi, lesdits seigneurs ont fondé une charge de blé, à la mesure de Mortagne.

A l'autel Sainte-Anne il y a une fondation faite au prieuré, de vingt-huit charges de blé, à la charge de chanter, tous les samedis, une messe de la Vierge.

La chapelle de l'Hôpital vaut quatre à cinq cents livres.

Le prieuré de Saint-Jacques, en la présentation de Saint-Michel ou de Mauléon, possédé par un des chanoines réguliers dudit Mauléon, vaut trente septiers de blé, moins huit boisseaux, et une maison et bordage valant huit écus; chargé de trois messes par semaine, dont il ne s'en dit pourtant que deux, à présent, acquittées par frère Jean Cramois, religieux audit Mortagne, sans que ledit curé approuve qu'il fasse ledit service, comme il fait, sans sa participation et à son préjudice, y étant préférable selon l'ordonnance.

Le prieuré dudit Mortagne est à la nomination du Roi, possédé par le sieur abbé de Théligny pour valoir sept à huit milles livres, toutes charges acquittées, tous les jours l'office canonial, une grand'messe et l'aumône trois fois la semaine.

Le frère Jean Cramois, religieux, nous a dit que le sieur curé, de son autorité privée, a ôté depuis peu du tabernacle, le ciboire du sieur prieur et religieux, où il avait toujours été, à quoi ledit sieur curé a répondu que

c'était eux qui, de leur autorité, l'y avaient mis depuis peu de temps, et qu'il n'y était point anciennement, dont ils nous ont requis acte, ce que nous leur avons octroyé pour valoir ainsi que de raison et sans préjudice de leurs droits respectifs.

Le curé s'est plaint du sieur d'Aligre, contrôleur au dépôt du sel, à cause d'une servante qui cause du scandale pour être accouchée chez lui, où elle demeure encore actuellement, quelques remontrances que ledit sieur curé lui ait pu faire. Et duquel scandale ledit sieur curé nous a dit en avoir ci-devant donné avis à Monseigneur l'évêque qui lui a ordonné de leur refuser, à Pâques, les sacrements, si le scandale ne cessait, ce qu'ils n'ont fait, étant encore à présent ensemble, et ne se sont point présentés pour faire leur devoir.

Charges du prieuré de Mortagne

Le prieur de Mortagne est chargé de donner l'aumône en pain, trois fois la semaine, audit Mortagne, les jours de dimanche, mercredi et vendredi, à raison de dix-huit boisseaux par chaque semaine.

M de la Chevalerie, fermier en 1652, donnait à chacun de deux religieux, pour faire le service, 80 livres en argent, trois pipes de vin, quatre charges de blé, moitié froment et moitié seigle, cinq cents de fagots parés, trois ou quatre charretées de bois, chapons, fromages et autres choses accoutumées, leurs cens payés et domaine aussi, à chacun des quatre prêtres séculiers servant ledit prieuré, 150 livres en argent.

Ledit sieur de la Chevalerie, payant toutes les charges, dîmes ordinaires et extraordinaires, en baillait, rendu à Paris, la somme de 6500 livres pendant 9 ans et 100 livres de pot-de-vin.

Visite faite par Eustache Moriceau, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 24 octobre 1697.

Henri MÉRAND, curé.

Visite de Mgr de Menou, 1738 & 1740

Cure de Saint-Pierre-de-Mortagne ; l'évêque 700 l. — 750 communions.

— Chapelle de Saint-Nicolas ; le seigneur de Montaigu ; 11 charges de blé ; 1 messe par semaine.

— Chapelle de Saint-Main ; le seigneur de Boisdavy ; 2 messes par semaine.

— Chapelle de la Madelaine ; le seigneur de la Touche ; 2 messes par semaine.

— Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste ; le seigneur de Bonnelière ; 12 charges de blé ; 2 messes par semaine.

— Chapelle de Saint-Mathurin ; le seigneur de la Grange ; 1 messe par semaine.

— Chapelle de Notre-Dame ou de l'Annonciation ; le Roi ; 400 l. ; 2 messes par semaine.

— L'Aumônerie (1) unie à l'hôpital d'Argenton ; 400 l. ; le seigneur de Mortagne ; 2 messes par semaine.

— Chapelle de Saint-Jacques ; 2 messes par semaine ; le seigneur de la Vachonnière ; 200 l.

— Chapelle de Sainte-Anne ; 120 l. ; le seigneur de Longraire.

— Stipendie de la Miséricorde ou de Sainte-Catherine unie au Vicariat ; 1 messe par semaine, tous les dimanches.

(1) Nicolas Gérard, abbé de l'Ile-Chauvet, était, en 1588, titulaire de l'Aumônerie *Beatæ Mariæ de Mauritaniâ (Gall. Christ.* vol. 2. p. 315.

— Légat de Saint-Léger (2); 1 messe, le dimanche.
— Légat Jaquelot; 200 liv. 4 messes par semaine.
— Chapelle Saint-Louis, au cimetière; 1 messe par semaine, la famille Rampillon.
— Chapelle Saint-Lazare; 2 messes par semaine; 30 boisseaux de blé.
— Légat des Verdons; 50 liv.
— Légat des Boisame; 42 liv.
— Légat des Berthulières; 75 liv.
— Autels : 9 petits.
Seigneur, le duc de Villeroy.

AILLERY *(Extrait du Pouillé.)*

*
* *

Bien que nous n'attachions qu'une importance très secondaire à l'étymologie des noms de lieux où la fantaisie des savants s'est donné trop souvent carrière, nous résumons ici, au moins à titre de curiosité, les principales interprétations auxquelles a donné lieu le nom de *Mortagne*.

On rencontre en France cinq localités qui portent ce nom : Mortagne-sur *la Mortagne* (Vosges); — Mortagne-sur-Gironde (Charente-Inférieure); — Mortagne-sur-Huisne (Orne); —

---

(2) Saint Léger, évêque d'Autun et martyr, qui naquit en 616, avait été abbé de Saint-Maixent Plusieurs monastères prétendaient posséder les restes du saint martyr. Mortagne avait des droits plus fondés de se croire en possession du chef de saint Léger, avant 1789; car cette église pouvait invoquer 1° une bulle du pape Pie II (1462), accordant des indulgences à ceux qui visiteraient, à Mortagne, l'autel où était le chef de saint Léger; 2° un acte du chapitre de Saint-Michel-en-l'Herm (mars 1660), qui autorise à détacher une parcelle du chef de saint Léger pour la donner à l'abbaye de Saint-Maixent; 3° une autorisation de l'évêque de la Rochelle (7 janvier 1709), attestant l'authenticité d'une autre parcelle détachée du même chef. (De Chergé, *Vie des Saints du Poitou.)*

Mortagne, au confluent de l'Escaut et de la Scarpe (Nord); — Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) (1).

Les anciennes chartes écrivent *Mauritania, Moritonium, Mortanium, Mortagnia, Mortaigne, Moretagne, Mortengne, Mortaingne...*

Quelques auteurs, cherchant dans l'histoire l'étymologie de ce nom, veulent trouver l'origine des lieux qu'il désigne dans des campements ou établissements de *Maures*. Sur beaucoup de points de notre territoire, dit Rambaud (2), il y a des noms de lieux qui indiquent les campements de ces auxiliaires. Et il dit, en note : « Les noms de *Mortagne* ou *Mortain*, assez répandus en France, viennent de soldats *Maures* ».

« *In Belgio nostro, supra Nervios, ubi diplomata vetera* « *ecclesiarum Tornacensis et Elnonensis oppidum Mauritaniæ* « *et Principatum agnoscunt et populos Mauros a dictis procul* « *dubio in hæc loca Maurorum coloniis* ». (J.-B. Gramaye. *Africæ illustratæ libri decem*, — Tornaci Nerviorum 1622, p. 13).

Une tradition sans fondement historique attribue aussi la fondation de *Mortagne-sur-Sèvre* à une troupe de Sarrazins ou *Maures d'Espagne*, échappés de la bataille de Poitiers (732), qui mit un terme à l'invasion musulmane du VIII^e^ siècle. Cette troupe se serait implantée sur les bords de la Sèvre, comme avant eux les Teïfales à Tiffauges, et le lieu de leur colonie aurait été dénommé *Mauritania*, Mauritanie, ou *pays des Maures* (3).

---

(1) Il y a aussi le Bec de Mortagne (*Seine-Inférieure*) ; — Un fief dit de Mortagne aurait existé à Appeville (*Eure*).

(2) Rambaud. *Histoire de la civilisation française*. Paris, 1885, p. 51.

(3) Cette tradition était rapportée avec quelques variantes dans une *Vie de saint Léger* que l'on conservait, avant la Révolution, au monastère des Bénédictins de Mortagne. Le passage qui suit a été noté d'après un cahier de versions ayant appartenu à un élève des moines.

« Lorsque les Musulmans d'Espagne entrèrent dans l'Aquitaine, à la suite d'Adhémar, le peuple de Bordeaux et des environs, sous la conduite du comte (ou duc) Eudes, se retirèrent devant les envahisseurs en se repliant sur la Loire. Le chef arabe, pour prendre à dos l'ennemi en même temps que de front, dé-

Nous croyons, pour notre Mortagne, à une origine plus ancienne (1).

Un savant du Nord, E. Mannier (2) émet une autre interprétation qu'il tire de l'étude des lieux en même temps que de l'histoire.

« *Mort-Agne*, en roman, signifie, dit-il, *Morte eau*. C'est un nom de situation et il doit s'entendre d'un lieu où les eaux dorment et séjournent. Le territoire de *Mortagne* (Nord) a pu être, autrefois, inondé par le débordement des rivières qui le traversent et se trouver couvert de mares et d'étangs.

« Plusieurs localités en France, dans des situations iden-

---

tacha par mer un corps considérable de troupes, sous les ordres de Teifa ou Thepha, leur chef. Cette troupe débarqua dans l'île d'Her (Noirmoutiers), et de cette île passa sur le continent, par la rive gauche de la Loire, où elle s'engagea dans un pays plat d'abord, mais montueux et de difficile accès bientôt. Pendant qu'elle obliquait vers le sud en se dirigeant sur Poitiers, le comte (ou duc) Eudes, avec ses troupes et le gros du peuple qui s'était réfugié sous sa protection, continuait sa marche vers la Loire ; les deux armées se rencontrèrent dans un endroit ainsi dénommé « *Separim inter Album et Crumenam* » entre la Sevre, le Blanc et la Crûme : il serait difficile de mieux indiquer les hauteurs de la Verrie. Après une sanglante bataille, les Sarrazins vaincus firent la paix aux conditions imposées par le vainqueur. Ce qui restait d'eux s'établit en deux endroits peu éloignés l'un de l'autre, de position semblable et bien défendue par la nature : une partie sous Théfa, à Tiffauges ; d'où le nom et l'origine des *Théfaliens ;* l'autre à Mortagne : « *Mauritania.* »

(1) Faut-il mentionner ici l'opinion toute romanesque, inventée de toutes pièces ou du moins fort embellie par Massé, Isidore, dans sa *Vendée pittoresque* ? D'après cette version ridicule, notre *Mortagne* devrait son nom à la *mort* d'une jolie fille, appelée *Agnès*, qui arriva en ce lieu, au désespoir d'un jeune et beau proconsul, son fiancé ; d'où *Mors Agnetis* ou *Mortua Agnes* (!!!)

(2) *Études étymologiques... sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord.* — Paris, 1861, p. 235.

tiques, se nomment *Mortagne ;* d'autres portent des noms analogues, *Morteau, Mortemer, Mortemar, Mortefontaine, Aigues-Mortes* (Gard) par opposition à *Aigues-Vives* (Hérault).

« Quant au nom latin de *Mauritania* par lequel on désigne Mortagne, il ne fait que justifier le sens que nous attachons à ce mot. On sait que Mauritania est le nom d'un pays, *la Mauritanie*, le pays des Maures. Or, le nom de *Maure*, comme celui de *Morin*, vient du germain *Moer*, *Moor* (marais). Mauritania, que Kilian appelle en teuton *Mooren-land*, veut dire littéralement *pays des marais* ou *des habitants des marais*. En désignant Mortagne sous ce nom, on a voulu indiquer que c'était là, à l'origine, un lieu marécageux, où l'eau séjournait, était stagnante, *mortua aqua* ».

« Mortagne, dans les Vosges, tire peut-être son nom de la rivière qui l'arrose. Ce cours d'eau a sa source au pied du Noirmont, à neuf kilomètres de Saint-Dié ; il s'appelle d'abord les *Rouges-Eaux* ; mais on le nomme généralement l'*Agne* ou *la Mortagne*. Il se peut que le nom du bourg de Mortagne ait été formé de l'union des deux mots *Morte Agne*, c'est-à-dire l'*Agne tranquille*, l'*Agne dormante* » (1). Cette localité est située sur une montagne, à 450 mètres d'altitude, et paraît remonter à une époque très éloignée, si l'on en juge par les traces non équivoques de constructions gallo-romaines qu'on y a découvertes en 1823.

L'abbé Aillery, écrivant de notre Mortagne, donne à son tour son interprétation en ces termes : « Malgré la traduction de Mortagne par *Mauritania* qui se trouve dans le *Gallia Christiana* et dans différentes chartes, traduction que nous ne saurions expliquer, le nom de Mortagne nous semble provenir de la langue anglaise (?...) et ne signifie rien autre chose *qu'une montagne escarpée et difficile à gravir* » (2).

---

(1) Vivien de Saint-Martin. — *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle.*

(2) On peut voir aussi, dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, XI[e] série, p. 537, quelques arguments à l'appui de l'opinion de ceux qui tirent l'étymologie de Mortagne du celtique *Mor* (lande marécageuse).

Nous avons donné les principales pièces du débat ; que le lecteur juge, s'il le peut, où se trouve la vérité.

* * *

Mortagne-sur-Sèvre est situé au nord de *la Vendée*, à 56 kilomètres de la Roche-sur-Yon, à l'extrême limite du département, à proximité du *Maine-et-Loire* et des *Deux-Sèvres*. Cette petite ville, d'un peu plus de 2,000 habitants agglomérés, est bâtie en amphithéâtre sur un coteau, dont le penchant méridional domine la rive droite de la Sèvre-Nantaise. La route nationale de Poitiers à Nantes y croise celle de Saumur aux Sables-d'Olonne qui traverse la Sèvre au pied du coteau, dans un vallon charmant de fraîcheur et de beauté pittoresque.

« La vue de Mortagne, en arrivant des Herbiers, dit l'abbé Aillery, est délicieuse : la route, taillée à mi-côte, dans le flanc de la colline, fait un léger circuit vers le pont pour remonter de l'autre côté de la rivière. Celle-ci coule en bouillonnant au fond de la vallée, entourant de ses eaux argentées plusieurs petites îles, plantées d'aulnes, et des amas de rochers grisâtres qui semblent se concerter mais vainement pour opposer à ses flots une barrière insurmontable (1). »

« La riche végétation, dit de son côté M. Audé (*Notice historique (manuscrite) sur Mortagne*), la beauté des eaux, les points de vue si pittoresques des bords de la Sèvre, tout concourt à rendre Mortagne digne d'être

(1) La belle rivière de la *Sèvre* est appelée *Sevria* dans les chartes de 1085 et 1140. Vers l'année 1100, une charte de Pierre II, évêque de Poitiers, la nomme *Seivra*, et en 1118, une bulle du pape Callixte II *Sevra*. Enfin, on lit *Sevria* dans le censif copié, vers la même époque, en tête du cartulaire de Saint-Cyprien. Ce n'est qu'en 1255 qu'on trouve le nom de *Seperis* et plus tard *Separis*.

L'histoire de la fondation de l'abbaye de Maillezais appelle

visité par les touristes, même après Clisson et Tiffauges. Mais la ville n'est pas belle ; ses rues sont étroites et tortueuses et ses maisons mal bâties. »

La paroisse de Saint-Pierre-de-Mortagne se compose à peu près uniquement de la ville et de ses faubourgs. Elle n'a, en campagne, qu'une seule métairie, le *Chaintreau,* et quelques fermes isolées, le *Chiron,* la *Chouannerie* (1) *Saint-Martin,* où l'on remarque d'importantes ruines et où s'élevait, probablement, jadis, l'*église de Saint-Martin-de-Mortagne,* mentionnée au Pouillé de M. Aillery.

« Mortagne passe pour être l'ancienne *Segora, Segor* ou *Sigor.* Les preuves que l'on donne à l'appui de cette assertion ne sont cependant pas concluantes. Les anciennes cartes de Bretagne lui donnent, il est vrai, le même emplacement ; mais on sait combien les cartes de cette époque sont fautives et combien elles ont fait d'er-

---

Separis la rivière formant, au confluent de l'Autise, l'île dans laquelle le monastère fut fondé.

Ainsi, jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, chacune de nos deux Sèvres a eu un nom distinct ; *Separis* pour celle de Niort, et *Sevria* ou *Seivra* pour celle de Nantes.

(Note de Paul Marchegay.)

Pour être rigoureuse la conclusion du savant paléographe que nous venons de citer, demanderait, il nous semble, d'autres exemples. Or, on pourrait en citer un certain nombre qui la contredisent formellement et prouvent, tout au moins, que les deux *Sèvres* furent appelées indistinctement *Sevria, Seivria* ou *Severa* avant le milieu du XIII^e^ siècle. De ce nombre sont les citations faites par M. de la Fontenelle de Vaudoré (*Recherches sur les vigueries du Poitou,* p. 110, note 5^e^.) « *Villa sancti Mascilii (Saint Maxire) super flumen Sevriæ in pago Niortense...* » (1003. Abb. S. Cypr.)— « *Locus nomine Riberexs, super alveum Severæ, in vicaria Niortense...* » (987. Abb Noail.)

N. D. L. R.

(1) Où naquit M. l'abbé Marin Garreau, ancien vicaire général de Mgr Catteau.

reurs sur la position de plusieurs points importants de l'Armorique et de l'Aquitaine. Le rapprochement des laines si célèbres de Ségora, qui étaient connues dès les premiers temps du Bas-Empire, avec celles de Mortagne, encore les plus belles de France, n'est pas une preuve positive (1). L'erreur où sont tombés nos savants antiquaires, en plaçant *Ségora* en cinq ou six endroits différents, montre que cette question n'est rien moins que décidée. Cependant nous conseillons au lecteur de lire avec attention l'historique du bourg de *Sigournay ;* il y trouvera quelques raisons qui pourront fixer son indécision (2).

« Ce qui n'est pas douteux, c'est que la belle position de Mortagne fut choisie par les Romains pour l'établissement d'un *castrum.*

« Des fouilles ont mis à découvert une assez grande quantité de ruines romaines qui peuvent prouver la position de ce point militaire où résidait un proconsul.

« Ce *Castrum,* avec ceux de Clisson, de Tiffauges et de Mallièvre, formaient une ligne de forteresses destinée à contenir et à renfermer dans leurs impénétrables forêts les naturels indomptés de cette contrée.

Une voie romaine ou chemin pavé y passait, venant de *Limonum* (Poitiers), de Mallièvre, pour se diriger ensuite vers le *Portus Namnetum* Nantes, par Tiffauges

(1) Massé, Isidore, en particulier, a donné dans cette erreur. « Ce camp retranché, dit-il, devint bientôt une ville, « et le commerce la rendit florissante. C'était à Ségora que « l'on venait échanger les denrées des peuples voisins contre « les riches fourrures et les belles toisons du Bocage. Là résidait un proconsul romain ; on y rendait un culte particulier « à Bacchus ; son temple s'élevait au milieu de la ville, et ses « débris ornent encore le temple chrétien qui l'a remplacé... »

(2) On a placé *Ségora* à *Bressuire* (Danville), à *Airvault,* à la *Ségourie* (commune du Fief-Sauvin), à *Secondigny,* etc... Voir sur ce point litigieux la note savante publiée par notre prédécesseur M. l'abbé Pontdevie, tome Ier des Archives, p. 157.

et Clisson (1). Ainsi, cette ville, comme celle de Tiffauges, dut son origine aux premières garnisons que les empereurs romains envoyèrent dans la haute Aquitaine, et, plus tard, Mortagne fit partie de la Teiphalie. »

(AILLERY.)

Mortagne fut compris dans cette bande de territoire désignée sous le nom de *Marches Teifaliennes,* qui servait de séparation entre le Poitou et les provinces d'Anjou et de Bretagne.

Les tours, les murailles d'enceinte dont on voit actuellement les ruines majestueuses témoignent assurément du rôle prépondérant que cette petite cité a dû jouer, à une époque où l'importance des villes dépendait avant tout de leur force défensive. Mais les guerres civiles ayant détruit en majeure partie les archives de son château et de son prieuré, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de reconstituer entièrement l'histoire de son vieux passé. A son sujet, bien des questions restent forcément sans réponse.

Cependant, grâce aux communications de collaborateurs intelligents et dévoués parmi lesquels la reconnaissance nous fait un devoir de nommer M l'abbé Guilé, curé-doyen de Mortagne, M. l'abbé F. Poisson,

---

(1) Tel est l'avis d'Ogée *(Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne),* de Lemot *(Notice historique sur Clisson)* et de Dom Fonteneau. Le savant bénédictin adopte la même direction, tout en plaçant *Segora* à Airvault. « De Bressuire à « Mauléon, dit-il, et de Mauléon à Mortagne, se trouvent de « temps en temps les mêmes vestiges (de voie romaine), mais « extrêmement dégradés, surtout à la sortie de Mauléon, où « le chemin, autrefois *pavé* en chaussée, est devenu, par la dé« gradation, un chemin *ferré* fort incommode. » *(Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* tome II, p. 92.)

— Cette *voie romaine* dont on voit encore des traces à l'une des extrémités de la ville de Mortagne, a même donné son nom à cet endroit. Ainsi, l'on dit encore couramment : Je vais à *Romaine;* telle chose s'est passée à *Romaine... (Lettre de M. Guilé, doyen de Mortagne.)*

chanoine; M. l'abbé L. Augereau, etc., et en nous aidant aussi des notices historiques écrites par MM. Aillery, Audé et le docteur Cancalon, nous allons essayer de grouper ici des traditions et des documents authentiques qui ne peuvent manquer de jeter quelque jour dans les obscurités de son histoire civile et religieuse.

L'histoire de Mortagne se résume pour ainsi dire tout entière dans celle de son château et de son prieuré.

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE MORTAGNE

Le vieux château, dont on admire encore aujourd'hui les ruines grandioses, fût bâti, dit-on, par les Anglais, vers la fin du XII[e] ou le commencement du XIII[e] siècle. On y remarque surtout une tour assez bien conservée.

Pour n'avoir pas à y revenir, nous anticipons ici sur la chronologie et donnons ci-après une *description du château et de la ville de Mortagne*, extraite d'un *aveu* de la baronnie rendu au duché de Thouars, par Philippe de Montespedon, veuve de René de Montejean, maréchal de France, comme héritière de sa tante, Renée de la Hayé, le 5 juillet 1567. *(Volume en parchemin, in-folio carré, de 280 pages.)*

« *Premièrement nostre chastel, place-fort et forteresse dudit lieu de Mortaigne, qui est comprins et circuy des murailles anciennes de la ville dudit lieu; lequel, avec ses deux pontz leveys et ung dormant, tours, boullevardz percez et garniz de canonières et arbalestières, église (1), pavillons, salle, galleries, maisons, maisonnaiges, prisons haulte et basse, douhes, foussez, bastillons, granges, greniers, escuries et aultres appartenances contenues en*

(1) On croit que la chapelle du château était sous le vocable de *saint Georges;* d'autres disent de *saint Louis.*

circuy d'iceluy, contient une sexterée et demye de terre à semer seigle, ou environ, à nostre mesure dudit Mortaigne (1); tout circuy des pars du midi, occident et septentrion des murailles de la ville, et de l'orient d'une grande place qui nous est particulière et propre, estant au-devant de l'entrée de nostre chasteau et entre iceluy et les maisons de noz habitans et subjectz de nostre dicte ville.

« *A l'issue duquel, et entre les deux pontz leveys, avons deux pièces de jardrins, l'une appelée les* bas *et l'aultre les* haultz jardrins, *dont lesditz* bas *contiennent deux boicellées et demye à semer lin, ou environ, se tenans de toutes parts aux terres et maisonnaiges de nostre chasteau et ès murailles de la ville; et lesditz* haultz *contenans huict boicellées à semer lin, ou environ, tenans aux terres et maisonnaiges de nostre chasteau, murailles de la ville, place susdicte estant au-devant de nostre chasteau et ès maisons qui anciennement ont estez et sont appellées les retraictes et logeys à chiens, ensemble les porcheries de nostre dit chasteau.*

« Item *lesdictes maisons et porcheries, qui peuvent contenir en leur grandeur troys boycellées à semer lin, ou environ, qui se tiennent d'une part à nos* haults jardrins, *d'autre aux murailles de nostre ville, d'autre aux maisons et jardrins de Mathieu de la Vau (2), l'ung de noz escuyers de cuysine, qu'il a eu par arrentement de nous, et au chemin tendant de nostre chasteau à la halle de nostre ville.*

« Item *ladicte place estant au-devant de nostre chasteau, contenant six boicellées à semer seigle, ou environ; tenant d'une part au premier portal et entrée de nostre chasteau, d'aultre à la closture estant en iceluy, appelée la* Ramée,

(1) La *mesure* dite *de Mortagne* était alors composée de *seize boisseaux*.

(2) « Qui appartiennent à présent à la veuve et aux héritiers Choinet; d'autre part à une autre maison appellée les Bons-Enfants. » *(Aveu du 12 décembre 1785.)*

d'autre à la porte appelée la Porte-de-Bourgneau, *d'autre à la rue tendant de ladicte porte au prieuré dudit Mortaigne, et de toutes autres partz ès maisons de feue Yolland Grenée, damoyselle, Mathurin Guérin, Mathurin Riffault et à noz* haultz jardrins, *la muraille entre deux.*

« Item *hors la closture de nostre chasteau, et du costé de la rivière de* Seipvre, *à prendre dès le commencement de nos* bas jardrins, *tournoyant autour, jusques à la porte de nostre dicte ville appelée la* Porte-de-Bourgneau, *sont plusieurs grands rochiers et chirons, à nous appartenans ès queulx y a certainnes vestiges et apparence de vieulx foussez, boullevartz et aultres forteresses, pour la tuition garde et deffence de nostre chasteau ; tous lesquieulx rochiers et chirons, s'ilz estoient en plat pays, et en nature de labouraige, peuvent contenir la valleur de deux sextrées de terre à semer seigle ; et se tiennent (1) d'une part à certaines terres que tient censivement de nous, par nouvelle baillée et prinse, Mathieu de la Vau, appelées le* Vau jolly, *d'aultre ès moulins du pont vieil, d'aultre au pré de Jehan Gartiau, d'aultre au bas des estangs de nostre chasteau, et de toutes aultres parts ès murailles de nos chasteau et ville.*

« *Plus, à l'issue de nostre ville sont deux de nos étangs (2), entre la* Porte-de-Bourgneau *et les faulxbourgs de la ville appellez* Bourgneau, *l'ung desqueulx est appelé le* hault-estang, *qui peut contenir vingt boycellées à semer seigle, ou environ ; tenant d'une part, et par la queuhe, au chemin tendant dudit* Bourgneau *à Sainct-Laurens, d'aultre ès terres d'ung bordaige appelé la* Poumeterie, *d'aultre au chemin tendant de la ville audit*

(1) « Du midi aux jardins et chirons de F. Boutillier, de l'occident à la rivière de Sèvre, chemin entre deux, du nord au bas-étang à présent en pré, et de l'orient aux murs de notre dit château. » *(Aveu du 12 décembre 1785.)*

(2) « De présent en pré. » *(Ibid.)*

Bourgneau (1), *d'aultre à l'*Ousche-des-Fièvres *et d'aultre à l'ousche appelée l'*Ousche-du-Chasteau, *que tient de nous censivement, par nouvelle prinse et baillée à rente, maistre Robert Mangeot.*

« *Et l'aultre desdits estangs est appelé le* bas-estang, *qui peult contenir, avec ses rivaiges et gardouers y proches et joignans, huict boicellées à semer seigle, ou environ; tenant d'une part auxditz chirons et coustaulx de nostre chasteau (2), d'aultre à la chaussée du* haut-estang, *d'aultre ès maisons et jardrins des héritiers de feu Jehan Guytet et à la tannerie de Jehan Lecamus, qui fut feu Me Mathurin Merlet, et d'aultre au jardrin de René Pyneau, qui fut Mathurin Barlot et sa femme.*

« Item *nostre ville de Mortaigne, close et fermée de murailles, douhes et foussez, portes, portaulx, tours, boullevardz, canonières et arbalestières; construicte et bastie de l'église parrochial, prieuré, aulmosnerie, cohue ou halle, avec grand nombre de maisons et bastiments tant de nostre fief foncier que arrière-fief, et de yssues. De laquelle ville sont trois faulxbourgs: l'ung appelé* Bourgneau, *l'autre* Bourgneuf *et le (troisième)* Bourgbetault (3); *par les noms des queulx sont appellées et nommées les troys anciennes portes de nostre ville (4) conduysans en iceulx. Et la quatrième (porte) est puys*

(1) « La chaussée entre deux, sur laquelle passe le chemin de Bourneau en cette ville; et d'autre part à une ouche aux demoiselles de Hillerin, tenue de nous censivement. » *(Ibid.)*

(2) « Le chemin de cette ville à Evrunes entre deux; vers occident, audit chemin d'Evrunes, qui passe sur la chaussée dudit bas-étang, et vers nord, aux jardins et maisons des hoirs Fournier, du nommé Hautœuvre et du sieur Giraudeau. *(Aveu du 12 décembre 1785.)*

(3) « Bourbouteau. » *(Ibid.)*

(4) « A laquelle a été construite et ajoutée une quatrième porte pour aller au cimetière; laquelle dernière porte est depuis tombée et ne subsiste plus, mais seulement le chemin. » *(Ibid.)*

quarante ans encza seullement construicte, à l'ayde, soullagement et subvention de noz habitants pour aller au cymetière qui est hors de la ville (1). »

A cette intéressante description nous n'ajouterons qu'une observation pleine de justesse que nous empruntons à la notice du docteur Cancalon. « L'examen des « lieux, dit-il, prouve que la position de Mortagne a dû « perdre peu à peu toute sa force, dès qu'on fit usage de « l'artillerie et avant même que de grands perfectionne- « ments eussent été apportés à cette invention.... Du « côté même où se trouve le château, au nord-ouest de « la ville, s'élève, à une faible portée, un coteau qui do- « mine la forteresse et a dû la rendre de bonne heure « intenable contre l'artillerie. Voilà pourquoi, sans « doute, Mortagne dont le nom revient assez souvent « dans la guerre de Cent Ans, n'a joué, pour ainsi dire, « aucun rôle dans les guerres de Religion où sont fré- « quement cités les châteaux de Montaigu, de Tiffauges, « de Mauléon (2). »

---

(1) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* — 1878 (p. 184 et ss.)

(2) *Echos du Bocage vendéen.* (Année 1885, 1.)

— Nous croyons devoir placer ici un extrait du « *Roolle de « l'arrière-ban convoqué en Poitou par l'ordre du roy par M. de « Beaumont, sénéchal de Poictou, le 26 novembre 1491 et jours « suivans.* » Il nous fera connaître, à cette date, la « *garnison du château de Mortagne* » et quelques noms de familles qui ont peut-être encore des représentants dans cette ville

« Ceux qui sont en garnison à Mortagne, frontière de Bretaigne. »

Bertrand Foucher.	Jacques Glahet.	Regnaut Amyot.
Hardy Robin.	François du Boys.	Colas Heriau.
François Le Noir.	Jean Greneu.	Jean de la Voyries.
Guil^me^ Cossonneau.	Bouchard Girard.	Jean Richelot.
Alexis Bonet.	Michel du Gast.	Julien Bodin.
François Richelot.	Abel de la Tousche.	François de la Noue.
Hesmé Glahet.	Thomas Le Breton.	Jean Chenu.

— Abel Querant, sieur de la Périère, archer;

Mortagne, qui relevait de Thouars, comprenait dans sa mouvance les seigneuries d'Argenton, d'Ardelay, de Chambretaud, des Herbiers, de Rochetemer, de Mallièvre, de Saint-Mâlo, de Puy-Jourdain, le fief du May et la plupart des villages, châteaux, maisons-nobles et petits fiefs des paroisses de Cholet, des Epesses, d'Evrunes, de Saint-Laurent, de Torfou, etc...

Mentionnons, en passant, quelques-unes des redevances féodales dues annuellement au seigneur de Mortagne :

— Guillaume Guillet, en archer.

— Guillaume Cossonneau, sieur du Coudray, archer ;

— Jacques Allère, pour Huguet Thebaut, son oncle, duquel il est héritier pour lequel il a toujours servi, comme il a montré, parce qu'il est ancien d'âge, archer ;

— Thomas Caderet pour Mre Thomas de Vaugiron, capitaine de Thifauges, en archer, enjoint d'avoir gantelets ;

— Guillaume Cossonneau, chastelenie de Mortaigne, a présenté René de la Roche en archer, et enjoint d'avoir homme d'armes ;

— Jean Dubois, pour François des Herbiers, sieur de Lestanduère, chastelenie de Mortaigne, lequel a esté receu archer, son deffaut rabattu ;

— François Richelot, en archer, enjoint d'avoir gantelets à la prochaine reveüe ;

— Jean de la Voyrie, en archer, enjoint d'avoir vouge et hallebarde ;

— Guillaume De Vaux s'est présenté pour son père qui a esté renvoyé pour pauvreté ;

— Messire Guischard Boygne, lieutenant à Mortaigne, s'est présenté et après a esté renvoyé pour le fait de la justice ;

— Colas du Chaillou, pour maistre Jean du Chaillou, son oncle, chastelain de Mortaigne ;

— François Loüer a dit que Jean Ramberges ne tient pour dix livres de rente en fief noble, et qu'il luy avoit donné charge de dire et aussi qu'il envoyoit son fils pour ce dire et déclarer ; mais que son cheval s'estoit mort en chemin ; par ce renvoyé et condamné par ladite déclaration confisqué au Roy.

— Trois paires de gants blancs, à la mi-août, et une paire, à la Pentecôte, celle-ci due par le prieur du Bourg des Herbiers ;

— Deux chapeaux de roses, à la Pentecôte ;

— Un chapeau de pervenches, à la Pentecôte ;

— Une chanson ou deux deniers, au choix du vassal, à la même date ;

— Une paire d'éperons dorés estimés 20 sols, à Noël... etc., etc.

*
* *

M. le baron de Wismes, Massé, Isidore, etc., citent, comme l'un des premiers seigneurs connus de Mortagne-sur-Sèvre, un Robert, frère de Guillaume le Conquérant, lequel y aurait bâti une église, vers 1082. « A leur séduisante peinture, dit M. Audé, il ne manque qu'une chose, l'identité des lieux. Ce Robert, frère utérin de Guillaume le Conquérant, était en effet comte de Mortagne, mais de *Mortagne en Normandie.* »

D'après M. Audé lui-même, les premiers seigneurs connus de Mortagne seraient Raoul (900-937), qui maria sa fille Humberge à Arnould de Mauléon ; et Renaut (vers 1030), qui maria sa fille Mathilde à Guillaume Ier, surnommé Taillefer, fils aîné de Trulle, 4e vicomte de Thouars. Le malheur est que cette donnée manque elle-même d'exactitude, attendu que Trulle est inconnu comme vicomte de Thouars. D'après les chartes, le 4e vicomte de Thouars se nommait Arbert Ier (959-969-970). (V. Thibaudeau *Hist. du Poitou.*)

Laissant de côté ces affirmations sans preuves et les assertions fort peu authentiques du *Fragmentum chronicorum comitum Pictaviæ ducumque Aquitaniæ* qui paraît avoir été inspiré par le désir d'amplifier certaines généalogies, nous arrivons à l'histoire sérieuse.

La *liste des Seigneurs de Mortagne,* que nous publions ici, a été dressée par M. Edgar Bourloton d'après les cartulaires de Fontevrault et de Marmoutier, les chartes

de Chemillé, les collections de Dom Fonteneau et Dupuy, le P. Anselme, etc., etc. Nous y avons intercalé quelques notes historiques, également puisées aux meilleures sources.

Antier *(Ansterius)*, mentionné en 1040.

Pierre, son fils, mentionné en 1065 et 1104. — Il confirme plusieurs donations faites au prieuré de Treize-Vents, par Pierre, fils de David de Mallièvre. *(Nous donnerons le texte même de la charte dans la Chronique de Treize-Vents)*. A côté de sa signature nous relevons aussi celle de *Bouchard de Mortagne*.

Le 6 décembre 1091, il signe, comme témoin, la charte d'une concession faite par Raoul de Mauléon au prieuré de la Chaize-le-Vicomte.

Le même Pierre de Mortagne, sur la fin de sa vie, se fit moine de Saint-Michel-en-l'Herm (1).

Guillaume Chotard (*alias* Jhotard), fils du précédent, 1104, 1145.

Vers 1112, il fait don à l'abbaye de Saint-Cyprien de la terre de *la Roche,* près de Mortagne. Il donne également, à la même époque, plusieurs droits et terres dans la paroisse de Saint-Laurent-sur-Sèvre. *(Nous publierons la charte où sont mentionnés ces divers dons, dans la Chronique de Saint-Laurent.)*

Le même signe encore, comme témoin, avec Guillaume d'Aspremont et Hervé de Mareuil, une charte en faveur de Montierneuf. (*Gallia Christiana,* II. Instr. 353.)

Pierre II, fils du précédent, mort vers 1170.

Antier, son frère, 1170, 1185.

Si nous nous en rapportions uniquement à M. Redet,

(1) Cartulaires du Bas-Poitou — *Prieuré de Treize-Vents* (III, p. 219).

archiviste de la Vienne, et, après lui, à M. de la Boutetière, il nous faudrait intercaler ici un fils d'Antier qu'ils appellent *Aimery*, seigneur de Mortagne, nom qu'ils ont cru lire dans une charte sans date, mais probablement de 1200 environ. (*Archives de la Vienne*. Fonds H 3, liasse 851.) Mais il paraît manifeste que les deux savants ont fait erreur au sujet de ce personnage. M. Marchegay, appelé à vérifier la charte, après eux, lut *Antier* au lieu d'*Aimery*. Au surplus, la charte susdite ne lui donne point le titre de *seigneur de Mortagne*. La chronologie, d'ailleurs, ne permet pas de lui donner, à cette date, une place dans la liste des *seigneurs de Mortagne,* vu que Antier, mort *seigneur de Mortagne,* en 1185, est remplacé dans ses droits et qualités par Pierre, son neveu, sans la moindre interruption.

Pierre III, fils de Pierre II, ne jouit pas du titre et des droits de seigneur de Mortagne, mort en 1180.

Pierre IV, son fils, 1185, 1200.

Eustachie (*alias* Eustache), sa fille, porte Mortagne dans la maison de Chemillé, par son premier mariage avec Gui de Chemillé, 1216, 1244.

En 1225, elle fait un don de rentes à l'abbaye de la Grénetière (*Dom Fonteneau* IX, 207).

En 1244, Eustachie de Mortagne, de concert avec Renaud de Maulévrier, son mari, fait don au prieuré de Mortagne de terres et de bois, situés dans les environs. (*Dom Fonteneau* XIX, 719).

Pierre V, son fils, 1244, 1251.

Guy, son fils, 1255, 1273.

En mai 1269, Guy de Chemillé, seigneur de Mortagne, signe, *par procuration*, la charte des barons poitevins, contenant le traité passé entre eux et Alphonse, comte de Poitou, pour le rachat des fiefs à merci. (*Dom Fonte-*

neau, XXVI, 255; et *Cartulaires du Bas-Poitou*, p. 310).

Voici les premières lignes de cette charte en langue vulgaire, dans lesquelles figurent les noms des cosignataires :

« *A touz ceus qui ces presentes letres verront, Savaris* « *vicoens de Thoarz, valez, Guionnet fiuz Aymeri, jadis* « *viconte de Thoarz, Hugues l'Arceveque, sire de Par-* « *thenay et de Vovent, Morise de Belle Vile, sires de la* « *Garnache et de Mont Agu, Geffroi de Lezegnen, sires* « *de Jarnac et de Chatel Achart, Sabran Chabot, sires* « *de Roche Cerviere,* Guillaume de Piquegni por Gui de « Chemilli, seigneur de Mortaigne, a ce atorné de par « li, *Geffroi, sires de Chatiau Briant, Guillaume, sires* « *de Sainte More, Thiebaut, sires de la Chasteigneroie,* « *Morise de la Haie, Charles de Rochefort, sires de* « *Villers, Geffroi de Chauceroie, Thiebaut de Biaumont,* « *sires de Bercoere* (*Bressuire*) *saluz en Notre Sei-* « *gneur...* »

Le même signe aussi, comme témoin, la charte de Pierre Foucher et de Pierre des Vilates, valets, contenant cession par le premier du quart de la succession de Charles des Vilates, en échange de celle d'Agaice, mère du dernier. (*Avant* 1270. *Cartulaire du Bas-Poitou.*)

Le 23 janvier 1278, confirmation par Guy de Chemillé, chevalier, seigneur de Mortagne et de Rechessac, du don de la haute justice des Herbiers faite à l'abbaye de la Grénetière par Guillaume Jucays, seigneur des Herbiers. (*Dom Fonteneau* IX, 263.)

Thomas, son fils, 1284 (1).

(1) On trouve, en 1266, « *Benedictus dominus de Mauritania* » qui transige, du chef de sa femme, avec Hugues, seigneur de Parthenay.—*(Bibliothèque nationale. — Collection Dupuy, 805, folio 156).* — Quel est ce Benoît ? De qui tient-il son titre ?...

— 10 mai 1266. — Lettre d'Alphonse, comte de Poitou, au sénéchal de Poitou, au sujet de « *noble dame Jeanne, veuve de*

Thomase, sa fille, en qui s'éteint la ligne directe de Chemillé, porte Mortagne, par mariage, à Jean de la Haye-Passavant. – Jean de la Haye, mort en 1414.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour raconter l'histoire de Mortagne pendant la domination des Anglais en Poitou.

« Au XII^e^ siècle, dit l'abbé Aillery, Mortagne était « passé sous la domination anglaise par le mariage « d'Eléonore de Guyenne avec Henri II, roi d'Angle- « terre. Ce fut dans le siècle suivant, et à la fin, que les « Anglais élevèrent le château qui, quoique en ruines, « offre encore aujourd'hui des restes de l'architecture du « moyen âge. Il en subsiste une tour, assez bien con- « servée, dans l'intérieur de laquelle est une salle, un « escalier voûté et tournant, des pilastres, d'antiques « écussons effacés, de vastes et profonds souterrains »

A l'encontre de ce qui précède, un chroniqueur moderne, le docteur Cancalon, regarde comme peu probable que Mortagne ait été propriété anglaise *effective*, au XII^e^ siècle, et qu'il ait suivi le sort commun du Poitou. Il en donne pour raison qu'à cette époque Mortagne était un fief de Thouars et que les vicomtes de Thouars s'étaient rendus indépendants, qu'ils comptaient parmi les principaux vassaux du royaume et ménageaient tour à tour l'Angleterre et la France.

La preuve est loin d'être péremptoire.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins certain que Mortagne tomba, plusieurs fois, au pouvoir des Anglais qui y tinrent garnison, notamment en 1346, d'après le témoignage de Froissart.

Le comte de Derby qui commandait à Bordeaux

Benoît de Mortagne, » qui réclamait sa part de la succession de Geoffroy de Rancon, détenue par Alphonse. — *(Archives nationales J. J.* XXIV^e^, folio 94.)

Le 4 mai 1292, le sénéchal de Mortagne se nommait Clément Rouaud. — *(Dom Fonteneau* XXIV, 297.)

« *s'avisa*, dit-il, *de faire une chevauchée en Poitou...*
« *Et fit tant le comte de Derby qu'ils furent bien douze*
« *cents hommes d'armes, deux mille archers et trois*
« *mille piétons... Ils prirent le chemin de Saintonge...*
« *et chevauchèrent devers Aunay. Si conquirent la ville*
« *et le châtel et puis Surgères et Benon ; mais au châtel*
« *de Marant, à quatre lieues de la Rochelle ne purent*
« *rien forfaire, et vinrent à* MORTAIGNE-SUR-MER, EN
« POITOU (1) : *et là eut grand assaut, et la prirent et*
« *y mirent et laissèrent gens en garnison ; et puis che-*
« *vauchèrent vers Lusignan, etc.* (2). »

En 1369, le célèbre Jean Chandos, qui était alors sénéchal du Poitou et avait fixé sa résidence à Poitiers, ne voulut point rester en repos dans sa ville ; il forma le dessein d'aller chercher les Français en Anjou et de revenir par la Touraine. Il assembla ses troupes « *et*
« *invita le comte de Pennebrock qui se tenait à Morta-*
« *gne-sur-Mer, avec deux cents lances, à l'accompa-*
« *gner* (3). » Mais celui-ci ne quitta Mortagne que lorsque Chandos eut terminé la campagne, suivit la même route que lui et acheva de ruiner le pays.

Ce n'est qu'en 1372 que sonna enfin pour Mortagne l'heure de la délivrance (4). Grâce aux exploits de deux

(1) Il est manifeste, par l'itinéraire suivi par le comte Derby, que ce *Mortagne-sur-Mer, en Poitou*, ne peut être autre que *Mortagne-sur-Sèvre* (le seul Mortagne du Poitou) dont Froissart a dénaturé le nom.

(2) *Chroniques de Froissart*, édition de Buchon, tome II, page 397.

(3) Thibaudeau *(Histoire du Poitou)* à qui nous empruntons ce fait réédite ici l'erreur évidente commise par Froissart sur le nom de *Mortagne-sur-Sèvre*. (Tome I^er^, 381-82.)

(4) On sait que le désastreux traité de Brétigny, par lequel le roi Jean recouvra sa liberté, céda en toute souveraineté à l'Angleterre l'Aquitaine et ses annexes, entre autres le Poitou avec les fiefs de Thouars et de Belleville ; mais, malgré les stipulations, les Poitevins, attachés à leur roi, ne se rendirent aux Anglais qu'à la dernière extrémité.

vaillants capitaines, Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson, le Poitou vint à bout de secouer le joug de l'étranger. La campagne commence par la prise de Poitiers. Bientôt, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Taillebourg, Saintes, Saint-Maixent, Melle et Aunay ouvrent leurs portes aux Français. La Rochelle se débarrasse des Anglais par la ruse. Le château de Benon résiste un instant à Olivier de Clisson qui fait payer cher sa résistance à la garnison. Surgères, Marans, Fontenay-le-Comte se rendent ensuite. On investit Thouars ; la place était forte, bien approvisionnée, mais l'artillerie en a raison.

Mortagne restait l'une des dernières places occupées par les Anglais en Poitou. « Après la reddition de « Thouars, raconte un historien du connétable, Olivier, « à la tête de deux cents cavaliers, attaqua Mortagne, « défendu par un gentilhomme, appelé Jacques Clerc. « Il donne l'assaut ; la place allait infailliblement tomber « en son pouvoir, lorsque les chevaliers anglais, en gar- « nison à Niort, avertis de ce qui se passait, vinrent, au « nombre de cinq cents lances, secourir leurs compa- « triotes. Ils partirent de nuit, avec l'espoir de surprendre « Olivier et de s'emparer de lui. Mais le connétable était « trop habile capitaine pour négliger d'avoir des espions ; « l'un d'eux quitta Niort en même temps que le détache- « ment, et le précéda de quelques instants. La soirée « était déjà avancée, quand on introduisit l'espion : il « rendit un compte exact de ce qu'il avait su, de ce qu'il « avait vu. Aussitôt, des ordres se transmettent avec « précision et rapidité ; on monte à cheval, et l'on « s'éloigne, abandonnant aux ennemis des bagages qui « eussent retardé la marche. Le désappointement des « Anglais fut grand. Olivier avait su pénétrer le secret de « leurs délibérations et déjouer leur ruse (1).

(1) *Vie d'Olivier de Clisson*, par Mme de Clisson, pages 111, 112.

Mais l'hiver ne permettait pas de continuer les hostilités ; elles ne furent reprises que l'année suivante (1).

Au mois d'août 1373, Miles de Thouars, seigneur de Pouzauges, Regnaut de Vivonne, seigneur de Thors, Jacques de Surgères, seigneur de la Flocellière, et Louis de Beaumont, seigneur de Bressuire, entreprirent de nouveau le siège de Mortagne. Mais la place résistait toujours, et, pour avoir raison des Anglais, on eut recours aux négociations avec le concours de Jean d'Evreux, frère de Charles le Mauvais, capitaine anglais, prisonnier de du Guesclin, depuis la victoire que celui ci avait remportée à Chizé (2). On proposa sa délivrance en échange de Mortagne, et, pour dédommager du Guesclin frustré ainsi de la rançon qu'il avait droit d'en attendre, les seigneurs ci-dessus nommés s'engagèrent à payer à du Guesclin 10.000 francs d'or. Une obligation solidaire de pareille somme fut signée par eux, le 23 août 1373. La somme était payable à Tours, à la Toussaint suivante.

Jean d'Evreux fut donc rendu aux Anglais qui, de leur côté, évacuèrent Mortagne.

Le château reçut, dès lors, une garnison française.

Quant à la somme de la rançon, elle fut péniblement recouvrée, et encore incomplètement. Un premier versement de 996 francs fut fait au procureur de du Guesclin, le 22 janvier 1374 ; un second de 100 francs d'or au même, le 22 mars suivant. Le connétable fut obligé de poursuivre ses débiteurs pour le reste, et il donna pouvoir à son procureur à cet effet, le 29 juillet 1376. Le 5 octobre suivant, il reçut encore 276 francs, et composa

(1) Signalons en passant, à la date du samedi 16 octobre 1373, un séjour que fit, à Mortagne, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, dans sa campagne contre les Anglais. (*Documents inédits sur l'Histoire de France. — Itinéraire de Philippe le Hardi.*)

(2) L'année précédente (1372) — Chizé *(Deux-Sèvres)*.

finalement pour 1.250 francs pour solde de tout compte. Nous n'avons pas la quittance définitive de ce compte (1).

Avant de reprendre où nous l'avons laissée la nomenclature des seigneurs de Mortagne, signalons encore, à la date de janvier 1378 à mai 1379, un procès entre Jean de la Martinière, capitaine de Mortagne-sur-Sèvre, et des officiers de Louis l'Archevêque, sire de Taillebourg, accusés d'injures et de voies de fait contre le premier (2).

Berthelon de la Haye, fils de Thomase de Chemillé et de Jean de la Haye-Passavant, seigneur de Mortagne. 1394. (*Voir plus haut.*)

Jean de la Haye, son fils, 1431. — Dès le 7 novembre 1420, il partage le titre de seigneur de Mortagne avec Charles de Bretagne, seigneur d'Avaugour, et Pierre de Brézé, chevalier (3). Quelque vingt ans plus tard, le même seigneur fait relever *la chapelle du château* qui tombait en ruines, après en avoir obtenu l'autorisation du prieur de Saint-Pierre, de qui elle dépendait.

Le prieur donne son assentiment, le 31 mai 1443.

Le 2 mars de l'année suivante, Jean de la Haye rendait hommage au duché de Thouars pour sa baronnie de Mortagne (4).

Vers 1446, des difficultés étant survenues au sujet des *Marches communes de Poitou et de Bretagne* dont la délimitation n'était pas assez exactement déterminée sur divers points, le président de la Cour et Parlement de

(1) *Dom Fonteneau* LXXXIII. — *Archives historiques*, tome VIII.

(2) *Archives historiques du Poitou*, IV, 273.

(3) *Dom Fonteneau*, VIII, 81. — Probablement la terre considérable de Mortagne avait été divisée entre plusieurs héritiers mais unis entre eux par des alliances.

(4) Les fiefs de la vicomté de Thouars, d'après l'inventaire de Jean Poisson, en 1753.

Poitiers, maître Rabateau, agissant au nom de Charles VII, écrivit, au mois de décembre, une lettre ayant pour but de convoquer une assemblée des gens du roi et de ceux du duc de Bretagne à Mortagne, pour l'arrangement de l'affaire. (La lettre écrite par Rabateau, dans cette circonstance, faisait autrefois partie de l'importante collection de M. Benjamin Fillon.)

Louis de la Haye, fils du précédent, 1470. — Mort en 1496.

Le 22 mai 1493, Louis de la Haye, chevalier, seigneur de Passavant, Chemillé et Mortagne, fait don du droit de *prévôté* aux Herbiers à Jean Guérin, mari de Guyonne Fouschier, seigneur et dame des Herbiers (1). Le 4 novembre 1493, il donne procuration pour faire en son nom hommage de la baronnie de Mortagne au duché de Thouars (2).

En 1495, un an avant sa mort, il fonde un service en la chapelle de Saint-Léger de l'église paroissiale « *où plusieurs de ses prédécesseurs ont été ensevelis.* »

Ce baron de Mortagne eut l'honneur de recevoir le roi Louis XI dans sa petite ville, quand ce roi fit son voyage en Bas-Poitou, en 1472. Nous avons raconté ailleurs (*Légendes des Saints du Propre de l'église de Luçon,* p. 340) comment, pendant son séjour à Mortagne, le roi fit une partie de chasse dans les environs. Un sanglier, lancé dans les taillis de *Malboire* (près de la Tremblaye) sur la route de Cholet, ayant été blessé par lui, se précipita sur son cheval et l'éventra. Etourdi dans sa chute, Louis XI courait les plus grands dangers, lorsque le prieur de Saint-Michel-en-l'Herm, Nicolas Séguin, qui l'accompagnait, le voua au patron de son monastère et tua d'un coup d'épieu le terrible animal.

En récompense de ce signalé service, le roi fit une

(1) *Dom Fonteneau*, VIII, 89.

(2) Les fiefs de la vicomté de Thouars d'après l'inventaire de Jean Poisson, en 1753.

fondation considérable dans l'église du monastère de Saint-Michel-en-l'Herm, pour un service anniversaire, *le 23 décembre*, et fit placer à l'autel, en *ex-voto*, un bas-relief en albâtre représentant l'archange à cheval, perçant un sanglier de sa lance, à côté d'un roi en prière (1).

Yolande de la Haye, fille de Louis de la Haye, porte Mortagne, par son mariage, à Jean d'Armagnac, duc de Nemours. Elle rend aveu à Thouars pour sa baronnie de Mortagne, le 7 février 1500 (2), et meurt, à Paris, le 14 mai 1517.

A la date du 10 janvier 1512, on trouve aux Archives nationales les pièces d'un procès entre Pierre de la Haye et messire Mathurin Maupille, prêtre, pourvu de l'Aumônerie de Mortagne. Le sénéchal du Poitou ayant donné gain de cause à ce dernier, Pierre de la Haye en appela de la sentence du sénéchal ; mais la cour du Parlement ne lui fut pas plus favorable : elle confirma simplement la sentence du sénéchal (21 juillet 1515) et adjugea à Mathurin Maupille les fruits et revenus contentieux « *pour raison de la possession de l'Aumônerie de Mortagne* (3). »

1516. — « *Payé à ung messaiger de Mortagne 10 sols « tournois pour ung voyage par lui faict devers les com- « missaires de la croisade, les advertyr, de par les pres-*

(1) Louis de la Haye, qui, selon toutes probabilités, accompagnait le roi dans cette partie de chasse, dut être témoin de ce miracle de préservation dont il fut l'objet. Sa dévotion spéciale envers l'archange Saint-Michel date-t-elle de cette époque ? Nous ne saurions le dire. Ce que nous savons c'est que ce Seigneur de Mortagne était chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (fondé en 1469). — *Voir l'intéressante étude publiée dans la* Revue historique de l'Ouest, *par le vicomte Paul de Chabot.* Les Chevaliers de Saint-Michel de la province de Poitou.

(2) Les fiefs de la vicomté de Thouars.

(3) *Archives nationales,* Zin, 8, 967.

« *cheurs, des maux que faisoient aucuns caffards, faulx* « *pardonneurs qui débauschoient le pardon d'icelle croi-* « *sade* (1). »

Du mariage de Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et d'Yolande de la Haye naquirent deux filles : Renée et Jeanne.

Renée de la Haye, héritière d'Yolande, devint, à la mort de celle-ci, *fermière de sa propre baronnie*.

---

(1) Ces lignes, extraites d'un gros manuscrit de la *Bibliothèque nationale* (Fonds français, 24206), ont besoin d'une explication. Cette explication qui suit nous a été fournie, avec les lignes elles-mêmes, par notre érudit ami, M. Edgar Bourloton.

En 1516, le roi François Ier, ne sachant contre qui guerroyer, s'entendit avec le pape Léon X pour entreprendre *une croisade contre les Turcs*. Mais les temps étaient changés : on ne demandait plus des hommes, on demandait de l'argent. Il fut donc convenu que la croisade serait prêchée dans tous les diocèses de France, avec quêtes à l'appui On plaça des troncs dans les principales églises et, dans les paroisses plus modestes, on envoya des prédicateurs, porteurs eux-mêmes de troncs mobiles. C'était une tentation. L'un d'eux, un dominicain, frère Geoffroy Pocquenoire, y succomba, à Maulévrier ; il crocheta le tronc, enleva les offrandes, et fut poursuivi, de ce chef.

En outre des quêtes, les prédicateurs vendaient aussi des attestations ou *billets de confession*, appelés alors « *des confessionnaulx.* » Il y en avait de deux sortes : ceux en parchemin, qui valaient deux sous tournois, la pièce, et ceux en papier qui ne valaient que 12 deniers.

Ces deux sortes de recettes donnèrent, rien que dans le diocèse de Maillezais, 3258 l. 15 s. 5 d. t., Celui de Luçon produisit 4337 l. 7 s. 9 d. t.

Il arriva alors ce qui ne pouvait manquer d'arriver, à savoir que de faux prédicateurs, exploitant l'occasion de duper les simples, prêchèrent sans mandat et encaissèrent les recettes indûment obtenues. Ce sont eux qui sont qualifiés plus haut de *caffards* et *faulx pardonneurs* ; et l'on comprend que les vrais prédicateurs se soient empressés de faire prévenir les commissaires chargés de la direction de la croisade dans le diocèse.

Ce fait assez singulier, dit M. Marchegay (1), eut lieu conformément au droit de rachat dû au vicomte de Thouars, duquel relevait Mortagne. En vertu d'une transaction passée au mois de mai 1269, entre Alphonse, comte de Poitou, frère de saint Louis, et les principaux barons de la province (2), à la mort de chaque vassal, son fief tombait au pouvoir du suzerain, et il en jouissait, comme l'avait fait le défunt, pendant une année entière avant que l'héritier légitime en prît possession. C'est ce que fit Louis II de la Trémoille, duc de Thouars, au décès de Yolande de la Haye, baronne de Mortagne.

Ordinairement, le revenu des terres tombées en rachat était pris à ferme par des familiers du suzerain ou des traitants qui ne se faisaient aucun scrupule de pressurer et de tailler à merci les manants et habitants du fief.

Renée de la Haye, l'héritière d'Yolande, voulut probablement leur épargner ces maux, en devenant, pour une année, *fermière de son propre domaine*. Nous voyons par le bail qu'elle paya pour cela 1.500 livres tournois.

Voici cet acte curieux :

« *Loys, seigneur de la Trémoille, comte de Guynes, prince de Talemond, baron de Craon et de Sully, savoir faisons que nous avons baillé et affermé, baillons et affermons par ces présentes à notre chère et bien amée cousine Renée de la Haye, dame de Mortaigne, de Chemillé et de Beaupreau, le droit de rachat de la baronnie, terre et seigneurie de Mortaigne, à nous obvenu et échu et appartenant par la mort de feue Yollant de la Haye, en son vivant dame dudit Mortaigne, avecques les droits, profits et émoluments qui nous appartiennent à lever à cause dudit rachat par un an entier du jour dudit décès, moyennant la somme de 1.500 livres tournois, qu'elle sera tenue payer dedans le vendredi quart jour de septembre prochain, venant en cette ville de Thouars, entre les mains*

(1) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée.* — Année 1864, p. 142, 143.

(2) Voir plus haut à la date indiquée.

de Pierre Guerry, receveur dudit lieu, autrement le marché nul..... Et lequel rachat avons promis garantir ladite dame à condition toutes voies qu'elle sera tenue nous rendre, ou à nos officiers dudit Thouars, un papier par le menu du revenu dudit rachat, et que la juridiction dudit Mortaigne sera exercée, durant l'année dudit rachat, en notre nom et par nos officiers ou leurs commis.

« *Si mandons à tous nos officiers et sujets et à notre receveur audit Thouars, que ladite ferme ils souffrent et laissent jouir ladite dame, et audit receveur de lui rendre compte de ce qu'il a pris et levé sans aucun empêchement. Et en rapportant ces présentes ou le double d'icelles par notre dit receveur à ses prochains comptes, nous voulons ledit receveur en être déchargé par les auditeurs auxquels nous mandons ainsi le faire.*

« *Donné en notre chatel dudit Thouars, le 23e jour d'août 1517.* »

L. DE LA TRÉMOILLE.

A la suite de cet acte est la quittance constatant que le prix du bail fut payé à la date prescrite.

Jeanne de la Haye, sœur de Renée, épousa Joachim de Montespedon, baron de Chemillé et de Beaupréau. Elle mourut en 1533.

De ce mariage naquit une fille unique, Philippe, dame de Mortagne. Celle-ci fut mariée d'abord à René, sire de Montejean, maréchal de France, qui rend l'aveu de la baronnie, à Thouars, le 8 décembre 1534, et meurt en 1538; puis, après la mort de celui-ci, à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Beaupréau, comte de Chemillé, qui, dans un hommage rendu en 1545, prend entre autres titres celui de *baron de Mortagne (1)*.

(1) Charles de Bourbon était fils de Louis de Bourbon, premier prince de la Roche-sur-Yon. Il portait, en outre, les titres de seigneur de la châtellenie du Luc, baron de Châteaubriant, Mortagne, Beaupréau, Chemillé et Condé, seigneur de

Ce dernier mourut le 10 octobre 1565. Philippe, devenue par ce mariage duchesse de Beaupréau, survécut treize ans à son second mari, et mourut, à son tour, le 12 avril 1578. Elle avait encore rendu l'aveu de la baronnie de Mortagne, le 5 juillet 1567.

Le 23 janvier 1569, le prieur du prieuré de Mortagne lui rendait aveu, de son côté. *(D. Font. XIX.)* Cet aveu est rendu (sans nom de prieur) « *à la charge du* « *service divin accoustumé* « *estre célébré en l'église* « *dudit Mortaigne par les religieux qui m'ont été envoyés* « *par obédience par M. l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm,* « *tant de jour que de nuict, ensemble et l'aumosne géné-* « *rale à tous passants, trois jours de chaque semaine,* « *savoir le dimanche, mercredi et vendredi.* »

Guy de Scépeaux, comte de Chemillé et de Mortagne, du chef de sa bisaïeule, Louise de la Haye, fille de Jean de la Haye et de Thomase de Chemillé, *(Voir plus haut)*, devient héritier de Philippe de Montespedon.

Guy mourut en 1605.

Il rendait aveu à Thouars, pour sa baronnie de Mortagne, le 24 mai 1583.

Pendant les guerres de Religion, Henri de Navarre que les protestants avaient choisi pour chef et généralissime, parcourut le Bas-Poitou à la poursuite des ligueurs. Le 16 septembre 1588, il convoquait à Mortagne ses gentilshommes pour marcher à l'ennemi. Et, l'année suivante, le 20 avril, il soumettait les habitants à un impôt de guerre en les obligeant à faire une paye à sa compagnie (1).

Le 24 juillet 1596, René-Jacques Robin, chevalier, seigneur de la Tremblaye, portant le titre de *gouverneur*

---

la Jumelière, la Hardouinière, etc... En récompense de ses nombreux services militaires, le roi Henri II érigea en duché sa terre de Beaupréau. (Juin 1562.)

(1) *Lettres missives d'Henri IV.* II. 393,476.

de Mortagne, fils de Robert Robin, capitaine du château de Mortagne, épouse Madeleine Mesnard, fille de Tristan Mesnard, seigneur de Dinechien. (*Recherches sur la famille Maynard-Mesnard,* par Henry de la Citardière, p. 77.)

Jeanne de Scépeaux, petite-fille de Guy, orpheline avant la mort de son grand-père, mariée 1° à Henry de Montmorency (mariage cassé); 2° à Henry de Gondy, duc de Retz. Celui-ci donne sa procuration, pour faire aveu de sa baronnie de Mortagne, le 28 novembre 1626.

Il meurt peu de temps après.

Catherine de Gondy, leur fille, mariée en 1645 à son cousin Pierre de Gondy, duc de Retz, pair de France, général des galères de France, marquis de la Garnache, etc. Il rend aveu, à Thouars, pour la baronnie de Mortagne, le 15 mars 1650.

Pierre mourut le 2 avril 1676, et Catherine le 18 septembre de l'année suivante, à Machecoul, l'une de leurs résidences. Ils n'eurent qu'une fille qui suit.

Paule-Marguerite-Françoise de Gondy, duchesse de Retz et de Lesdiguières, marquise de la Garnache, baronne de Mortagne, etc., née à Machecoul, le 12 mars 1655. Elle épousa François, duc de Lesdiguières, le 12 mai 1675, et rendit aveu à Thouars, le 10 juin 1702.

Leur fils unique, Jean-François-Paul, mourut sans postérité en 1708.

La baronnie de Mortagne produisait alors 10.000 livres de revenu.

Marguerite de Gondy, sœur de la précédente, mariée à Louis de Cossé, duc de Brissac.

Marie-Marguerite de Cossé, leur fille unique, mariée à François de Neuville, duc de Villeroy ; morte le 20 octobre 1708.

Nicolas, duc de Villeroy, fils aîné du précédent.

La duchesse de Villeroy, sa veuve, tutrice.

Gabriel-Louis de Neuville, marquis de Villeroy, 1753.

Le 22 avril 1775 ce dernier vendit Mortagne à Charles-Eugène Robin, marquis de la Tremblaye (dont les ancêtres étaient greffiers à Montaigu au XVI[e] siècle) (1) pour 450,000 livres, dont 400,000 payées comptant.

L'un des derniers actes du duc de Villeroy, comme baron de Mortagne, avait été de nommer Marin-Jacques Boutillier, sieur de Saint-André, sénéchal de la baronnie. (*Bibliothèque Nationale, Manuscrit N. a. f., 5031, folio 117*).

Mortagne, en 1766, comptait 219 feux. (*Dictionnaire d'Expilly.*)

---

(1) Nous avons également signalé plus haut un René-Jacques Robin, seigneur de la Tremblaye, avec le titre de *gouverneur de Mortagne*, en 1596.

Cette famille à qui la *Chronique de Saint-Hilaire-de-Loulay*, citant les *Echos du bocage vendéen* (p. 826, 827), a contesté ses titres de noblesse, les possédait cependant réellement, témoin le jugement suivant, qui nous a été communiqué récemment par M. le vicomte de Kervenoaël, propriétaire du château de Boisy-Sourdis, en la Verrie :

« *De Robin de la Tremblaye, originaire d'Anjou. Léonard* « *Robin, écuyer, seigneur de la Tremblaye, y demeurant, pa-* « *roisse de Saint-Pierre-de-Cholet, élection de Montreuil-Bellay,* « *ressort d'Angers, et Jacques de la Tremblaye-Robin, écuyer,* « *seigneur de Mondon et d'Artigny, capitaine d'un des vaisseaux* « *du roy, demeurant en la maison d'Artigny, paroisse de Sceaux,* « *élection de Richelieu, baillage d'Angers, cousin du 2[e] au 3[e]* « *degré dudit Léonard Robin, aîné, ont justifié du titre de no-* « *blesse depuis l'an 1500, commençant en la personne de son* « *5[e] aïeul, et ledit Jacques en celle de son 4[e] aïeul.*

« *Armes :* De gueules à deux clefs d'argent en sautoir, can- « tonnées de trois trèfles d'or et d'une coquille d'argent en « pointe. » *(Bibliothèque nationale, cabinet des titres, manuscrit 439. — Catalogue des gentilshommes de la Touraine, de l'Anjou & du Maine, maintenus par M. Voysin; arrêts de 1666, 1667 & 1668.)*

« *La petite ville de Mortagne, qui a le titre de baronnie, est sans contredit une des belles terres de la contrée. Il y a un beau marché tous les mardis, où il se trouve une quantité prodigieuse de moutons. Il y a aussi quatre foires par an. Elle fut acquise, en 1775, de M. le duc de Villeroy par messire Charles-Eugène Robin, chevalier, seigneur de la Tremblaye et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ce seigneur, qui était voisin de Mortagne et connu pas ses vertus et ses bonnes qualités, mit le comble aux désirs et aux vœux des vassaux de cette terre et de tous les habitants du pays, qui s'empressèrent d'aller lui rendre leurs hommages de la manière la plus digne de lui : il jouissait par avance, dans l'endroit, d'une réputation qui n'a fait que s'accroître.*

« *M. et M^me^ de la Tremblaye, aujourd'hui connus sous les noms de M. le marquis et M^me^ la marquise de Mortagne, firent leur entrée dans cette ville, le dimanche 27 juillet 1777, avec une pompe et une magnificence dignes d'eux et des habitants qui se mirent sous les armes.* » (*Affiches du Poitou*, 1783, numéro 47.)

En 1783, les habitants de Mortagne demandent « *quelqu'un muni de bons certificats, pour enseigner le latin à leurs enfants.* »

Ils assurent que la place est fort bien rétribuée, et « *promettent le sort le plus honnête et le plus avantageux à celui qui voudra bien se charger de cette tâche, et surtout s'il réussit à orner l'esprit et former le cœur de ses élèves, à en faire des hommes vertueux, sociables et savants. On préférerait un ecclésiastique à un laïque.* » (*Affiches du Poitou,* numéro du 19 septembre 1783.)

Ces deux citations des *Affiches du Poitou* nous amènent à en faire une troisième, tirée de la même feuille, que nous trouvons consignée en note dans le manuscrit de l'abbé Aillery ; et celle-ci est d'autant plus importante qu'elle appelle une rectification.

Elle est empruntée aux *Affiches du Poitou* du 26 mai 1785.

« *A la fin du* XV^e^ *siècle,* y lisons-nous, *il y eut à Mor-* « *tagne une assemblée de députés, sous Charles VII, pour* « *les privilèges et immunités des Marches communes du* « *Poitou. Ils jugèrent, après l'exacte perquisition et* « *enquête qu'ils en firent, que les habitants desdites* « *Marches devaient demeurer francs et continués en leurs* « *immunités et exemptions à l'avenir.*

« *D'après leurs déclarations, Charles VII et Jean,* « *duc de Bretagne, les déclarèrent exempts comme ils* « *l'avaient été par le passé.*

« *Les rois continuèrent aux mêmes habitants leurs* « *franchises; ainsi, en 1468, sous Louis XI, fils de* « *Charles VII, ils furent dispensés de l'impôt dit* « de « joyeux avènement. » *Mêmes exemptions sous Henri II,* « *François II, Charles IX, Henri IV.* »

Ces largesses de nos rois ont paru étonnantes, surtout envers une ville qui n'avait jamais été dans leur domaine direct et sur laquelle, par conséquent, leur administration n'avait aucun droit. Louis XI, il est vrai, a confisqué Thouars, dont relevait Mortagne; mais il ne l'a pas gardé. De l'étonnement au doute il n'y a qu'un pas. Sur ce point d'histoire, le pas a été franchi par notre savant ami, M. Edgar Bourloton, qui s'est sagement avisé de contrôler les assertions de la feuille poitevine, et qui, pour cela, n'a pas craint de compulser les vingt-sept ou vingt-huit volumes in-folio des *Ordonnances* des rois. Or, sait-on à quoi ont abouti ses recherches ? A constater que tous les privilèges susdits, accordés à *Mortagne,* concernent *Mortagne* en Tournaisis et *Mortagne* (dans l'Orne), mais *pas un seul, Mortagne-sur-Sèvre.*

Cette rectification méritait d'être notée.

L'erreur première vient d'un certain Moigas qui vivait dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle et s'intitulait « *avocat feudiste à Mortagne.* » Il accablait les *Affiches du Poitou* de ses communications auxquelles l'esprit de critique, sinon la bonne foi, fait souvent défaut.

Si nous en croyons une note de Benjamin Fillon, l'exagération et même la falsification des pièces historiques, relatives aux origines des localités ou des maisons nobles étaient une manie commune à ses pareils, à cette époque et dans les siècles antérieurs.

Mortagne pendant la guerre de la Vendée

N. B. — Nous devons l'étude qui suit à M. l'abbé L. Augereau, prêtre retraité à Mortagne. Cette étude se recommande d'elle-même à l'attention du lecteur par la compétence bien connue de son auteur.

A Mortagne, comme dans la plupart des gros bourgs, les habitants étaient en majorité favorables à la Révolution. Non seulement ils ne firent pas d'opposition au gouvernement nouveau, mais ils adoptèrent les institutions du temps : ils élurent une municipalité, ils plantèrent un arbre de la liberté, ils eurent une garde nationale, ils se donnèrent même le luxe d'un curé constitutionnel.

Cette organisation républicaine ne leur donna ni le bonheur ni la sécurité. Dès 1792, l'effervescence était très grande autour de Mortagne et laissait présager la guerre qui eut lieu l'année suivante. Dans la première quinzaine de mars 1793, des soulèvements éclatèrent un peu partout, et les Mortagnais fournirent à peu près les premières victimes de la guerre civile.

La garde nationale de Montaigu, qui comprenait 200 hommes, se trouvant trop faible contre les soulèvements qui la menaçaient, demanda du secours à celle de Mortagne. Le Directoire de cette ville lui envoya 37 hommes sous la conduite d'un officier nommé Douet, capitaine de hussards. Ce petit détachement, avant d'arriver à Tiffauges, rencontra une première troupe d'insurgés, qui le laissèrent passer, mais avec hésitation. Il trouva d'autres insurgés plus nombreux près du château d'Asson, entre la Boissière et Treize-Septiers. Ceux-ci désarmèrent ces hommes, les lièrent deux à deux et les con-

duisirent dans une grande prairie où ils les passèrent tous par les armes, sauf deux qui réussirent à s'échapper. Leur chef Douet reçut trois coups de fusil avant de tomber de son cheval. Ceci dut se passer entre le 10 et le 12 mars (1).

Cette histoire, qui n'est glorieuse pour aucun des deux partis, offre quelque difficulté et pourrait bien avoir été arrangée après coup. Ce qui favorise cette hypothèse, c'est que les deux gardes nationaux évadés, dont le récit a été recueilli, furent tués ou assassinés durant la guerre. Ceux qui l'ont relaté plus tard n'ont pu écrire que sur des témoignages indirects. Je serais d'autant plus porté à soupçonner l'exactitude de la narration, que l'on prête au capitaine Douet deux discours adressés aux insurgés, dont personne n'a pu transmettre le texte. Grille qui les a donnés le premier, je crois, était à Niort dans ce moment.

Mais, que les détails soient vrais ou faux, le fait principal est certain ; les hommes étaient morts, puisque nul d'entre eux n'a reparu. Trente-cinq hommes tués à la fois, pour une population de 1200 âmes, c'était un désastre. Aussi, quand la nouvelle en arriva à Mortagne, ce furent des larmes, des cris de douleur et des menaces de colère. Puis cette première émotion fit place à un véritable abattement, et plusieurs essayèrent de se cacher sans trouver nulle part la sécurité qu'ils cherchaient. Ce n'était pourtant que le commencement.

Mortagne a toujours été comme une annexe de Cholet, à cause du voisinage et des relations de tous les jours. Cette dernière ville était défendue par 1500 hommes bien armés et 12 pièces de canon ; c'était plus que suffisant en apparence pour arrêter l'insurrection de ce côté là.

A Mortagne, on croyait trouver là un appui, et plusieurs s'y étaient déjà réfugiés. Mais, le 15 mars, les Vendéens se présentèrent devant Cholet, ils tuèrent 350 hommes, firent les autres prisonniers, prirent les 12 canons et s'emparèrent de la ville : ce fut l'affaire d'un jour.

Un coup de foudre n'eût pas produit autant d'effet à Mortagne où l'on ne pensa plus à se défendre. Aussi, deux ou trois

(1) D'après Dugast-Matifeux *(Echos du bocage Vendéen*, 4e année, nº IV, p. 102), le fait s'est passé le 13 mars et dans le bas-fond situé *entre la Barillère et Melay*, près de la Gouraudière. N. D. L. R.

jours après, M. Sapinaud de la Verrie, s'étant présenté devant la ville avec une troupe de paysans, il y entra sans coup férir et il fit ce qu'il voulut.

Son succès n'eut rien de cruel ni même d'hostile ; il agit en restaurateur bien plus qu'en ennemi. Il fit abattre l'arbre de la liberté, chassa le prêtre constitutionnel et remplaça le drapeau tricolore par le drapeau blanc sur le clocher. Il établit un conseil royal pour gérer les affaires de la ville et voulut rendre à l'ancien sénéchal son pouvoir judiciaire, mais celui-ci refusa de crainte de compromettre lui et sa famille. L'église était devenue une sorte de magasin et se trouvait encombrée d'une foule d'objets profanes ; il la fit déblayer et pria un prêtre non assermenté d'y dire la messe, ce qui causa une grande joie, car les Mortagnais n'avaient pas tous perdu le sentiment religieux; beaucoup regrettaient vivement d'être privés de la messe.

Comme les gardes nationaux s'étaient esquivés et avaient caché leurs fusils, Sapinaud rassembla toutes les femmes et les chargea de dire à leurs maris qu'ils eussent, dans les 24 heures, à venir déposer leurs armes à la Verrie, sinon qu'il reviendrait à Mortagne et traiterait la ville avec une extrême rigueur.

Les gardes nationaux se soumirent à cette injonction et allèrent porter leurs armes au lieu indiqué. Malgré leur attitude pacifique et un peu humiliée, quelques-uns voulaient leur faire un mauvais parti ; mais d'autres plus modérés s'y opposèrent et les Mortagnais rentrèrent chez eux sains et saufs.

A partir de ce moment, Mortagne fit partie de ce qu'on appela le pays conquis ; l'autorité des chefs Vendéens y fut seule reconnue, et cet état de chose dura jusqu'au mois d'octobre. Pendant ces six mois, elle jouit d'une paix relative et acquit une importance qu'elle n'avait pas jusque-là.

Comme elle se trouvait sur la grande voie de communication entre la Vendée, l'Anjou et une partie du Poitou, elle fut souvent traversée par des colonnes armées, qui se rendaient au lieu indiqué pour la concentration ou qui retournaient pour quelques jours dans leurs foyers. Ce fut le temps des grands combats de la Vendée, et la joie de la victoire ou les tristesses de la défaite eurent leur écho sur ce point de la vallée de la Sèvre.

Les vendéens établirent à Mortagne un dépôt de munitions de guerre qui se trouvait dans le prieuré et peut-être aussi

dans le château. Ils en firent également un lieu de détention pour les prisonniers de guerre dont le nombre dépassa 2000, à certains moments. On y mit aussi des transfuges allemands et suisses, qui étaient environ 1500, et qu'on avait répartis entre Cholet et Mortagne, dans les intervalles laissés libres par les combats.

Tous ces transfuges étaient des soldats éprouvés par le courage; mais les allemands étaient querelleurs, ivrognes à l'occasion, pillards et même cruels Les suisses, au contraire, étaient d'un caractère plus doux et mieux disciplinés.

Les vendéens placèrent une garnison à Mortagne ; elle se recrutait dans les paroisses voisines, et les hommes se relayaient tous les mois. M. Boutillier-de-Saint André, que je copie pour tous ces détails, n'en donne pas le chiffre, mails il dit qu'elle était commandée par M. Charbonneau, homme plein de douceur, même pour les prisonniers de guerre. Le gouverneur de la place était M. Sapinaud de la Rairie, qui fut plus tard général de l'armée du Centre.

Ce n'était pas un problème facile, dans une ville ouverte de 1200 âmes, que de faire vivre ensemble 2000 prisonniers de guerre, 4 ou 500 transfuges républicains, une garnison de paysans et la population dont la majorité était hostile. Aussi, il paraît bien que, malgré sa douceur, M. de Sapinaud fut obligé de faire quelques exécutions, et l'on dit que les soldats allemands étaient requis pour cette besogne qui répugnait aux vendéens. Mais, du moins, l'ordre général ne fut pas troublé.

Dans ce temps là, on était patient et l'on savait souffrir. Ainsi M. Boutillier-de-Saint-André logeait douze soldats avec sa femme, ses enfants et ses domestiques; c'était une petite garnison. Malgré cela, il entretenait de bons rapports avec les prisonniers internés à côté de sa maison et laissait ses enfants leur porter quelques douceurs. Les républicains n'en furent guère reconnaissants; car il courut risque de sa vie plusieurs fois, et sa femme mourut de misère dans les prisons d'Angers.

Au mois d'octobre, la situation de Mortagne changea complètement. Ce fut le moment où les républicains opérèrent la concentration générale de leurs armées, afin d'écraser les vendéens d'un seul coup. Ils se dirigeaient sur Cholet, et deux de leurs armées, celle des Sables et celle de Luçon, traversèrent Mortagne.

A la nouvelle de ces mouvements, les chefs vendéens don-

nèrent l'ordre d'évacuer de Mortagne sur Beaupréau les munitions, les prisonniers et les blessés. Cet ordre ne put être exécuté en entier : il resta en particulier beaucoup des munitions de guerre dans le prieuré. Comme toute surveillance avait cessé, des hommes y entrèrent, la nuit, et s'étaient muni d'une lanterne. Voulaient-ils enlever des munitions ? avaient-ils un autre but ? on ne le dit pas. Ils mirent le feu à la paille qui jonchait le sol, et il y eut une explosion qui tua deux hommes et en blessa un autre grièvement. Fort heureusement l'explosion ne fut que partielle, et des hommes courageux éteignirent le commencement d'incendie ; car si tout le dépôt eut pris feu, l'église, qui était voisine, et une grande partie de la ville eussent infailliblement sauté.

Les républicains arrivèrent à Mortagne le 14 octobre, au moment où MM. de Sapinaud et de Royrand venaient d'en sortir. Ils avaient marqué leur chemin, dans le bocage, par des incendies qui formaient comme deux lignes non interrompues de chaque côté de la route qu'ils avaient suivie, et, partout où les habitants n'avaient pas eu le temps ou la possibilité de se sauver, ils avaient joint le meurtre à l'incendie.

Mortagne ayant montré des sentiments républicains, il semble que ses habitants eussent dû trouver dans les bleus des protecteurs et des amis ; il n'en fut rien. Les républicains se livrèrent, là comme ailleurs, au meurtre, au pillage et à l'incendie. Firent-ils une distinction entre les patriotes et les autres ? Je n'oserais pas me prononcer ; mais, en tout cas, le choix dut être bien sommaire, puisqu'ils commencèrent leurs infernales violences dès en arrivant Il est même certain que l'incendie fut à peu près général, car un narrateur républicain, qui suivait l'armée à quelque distance, dit que Mortagne *était en feu* quand il y arriva.

Ces excès du premier moment ne suffirent pas pour satisfaire la soif du sang et de la vengeance. Au rapport de M. Boutillier-de-Saint-André, durant plusieurs semaines, on arrêta durant la nuit un grand nombre de gens fort innocents qui furent mis à mort.

A partir de ce moment, Mortagne eut un aspect lugubre. On chercha bien à relever quelques ruines, mais on ne put tout rétablir ; elle eut toujours l'air d'une ville dévastée ; et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que tous ces maux ne changèrent pas les dispositions de ceux qui les avaient soufferts.

Lorsque l'armée vendéenne eut passé la Loire, les patriotes restés dans le pays insurgé regardèrent la guerre comme finie et ils relevèrent partout la tête ; ceux de Mortagne en firent autant, malgré le triste état où se trouvait leur ville. Ils rétablirent leur municipalité et réorganisèrent la garde nationale. Ils se permirent même de faire dans le voisinage des excursions qui n'étaient pas rassurantes pour tout le monde. Mme de Sapinaud raconte qu'étant cachée à la Verrie, on lui signala l'arrivée des *Mortagnais*, et qu'elle se hâta de chercher un autre refuge, afin de ne pas tomber entre leurs mains. S'étant retirée à Saint-Laurent dans une cachette, elle les vit encore arriver dans ce bourg, et elle crut reconnaître parmi eux un moine apostat du prieuré de Mortagne, nommé Dumont, qui portait les insignes d'officier. Elle ne dit ni le but de leur excursion, ni ce qu'ils firent.

A cette époque, on ne voyait aucun rassemblement armé pour s'opposer aux bleus dans tout le pays de Mortagne ; mais les paysans continuaient une guerre de buisson qui tenait leurs ennemis à distance et empêchait une partie de leurs excès. M. Boutillier-de-Saint-André voulut se rendre aux Sables ; il ne put aller au-delà des Herbiers, et il eût été tué sûrement, s'il n'eut pas été connu. Son récit montre que le pays était gardé partout par des hommes embusqués dans la campagne et que les républicains n'occupaient que les lieux où ils avaient des garnisons

J'ai entendu raconter à M. Paul Dehergne, de la Gaubretière, que les environs de la Sèvre étaient particulièrement surveillés et que les communications entre Mortagne, Tiffauges et Clisson étaient très difficiles. Les vieillards qu'il avait connus lui racontaient comment ils pratiquaient les embuscades pour tuer les porteurs de correspondances et les autres bleus qui s'éloignaient des centres protégés.

Mortagne avait reçu une garnison républicaine. Je ne connais pas la date précise où elle y fut installée, ni le nombre d'hommes dont elle était composée ; je crois pourtant, d'après ce que j'ai vu autrefois dans Savary, qu'elle devait comprendre de 1,000 à 1,200 hommes, y compris la garde nationale qui lui servait de complément.

Elle avait pour chef le colonel Fouquerole, qui était en même temps commandant de la place. Il avait appartenu à l'ancienne armée dont il avait conservé les traditions d'honneur ; il était fidèle au drapeau qu'il avait adopté ; mais il eût voulu

une guerre loyale et régulière, et il détestait les procédés barbares que l'on suivait de plus en plus. Les officiers qu'il avait sous lui paraissent avoir partagé ses sentiments.

Fouquerole était à Mortagne, lorsque, le 17 janvier 1794, Turreau donna l'ordre aux colonnes infernales de se mettre en mouvement pour anéantir la population par le fer et détruire par le feu tout ce qu'il pourrait consumer. On ne dit pas s'il fut forcé de coopérer à l'exécution des ordres barbares qu'il détestait, mais du moins je n'ai jamais vu son nom figurer parmi les incendiaires de la Vendée.

Sa loyauté fut pourtant mise à une rude épreuve le 26 février. Ce jour-là, arriva à Mortagne le général Huché. C'était un homme ignoble entre tous ; il était grossier, brutal, ivrogne et cruel. Il logea chez M. Boutillier-de-Saint-André, et il coucha dans l'unique chambre que l'incendie avait épargnée. Le jeune Boutillier, auteur des *Mémoires*, coucha sur un pliant à côté de lui. La peur l'empêcha de dormir, mais il put observer le sommeil du général, qui était celui d'un pourceau souffrant d'une indigestion.

C'était un besoin pour lui de répandre le sang Il y avait là quelques hommes que l'on avait pris ; il les fit massacrer avec des raffinements de cruauté dignes d'un sauvage. Il alla ensuite promener sa férocité dans les paroisses voisines, particulièrement vers la Gaubretière ; il massacra tout ce qui lui tomba sous la main et il se vantait, dans ses rapports, d'avoir tué trois fois plus de personnes qu'il n'en avait tuées en réalité. Je n'ai aucun document qui me permette d'affirmer qu'il employa la garnison de Mortagne pour cette triste campagne, ou qu'il se contenta des hommes qu'il avait amenés avec lui ; mais l'on devine facilement qu'on fut enchanté, à son départ, d'être débarrassé de sa présence.

Cette guerre sauvage, qui amenait des représailles terribles sans produire de résultats, finit par lasser la patience de Fouquerole et de ses officiers ; ils prirent le parti d'écrire directement à la Convention pour exprimer leur dégoût et demander un changement de système, et ils firent signer cet écrit par tous leurs soldats.

M. Boutillier-de-Saint-André, qui l'entendit lire, dit qu'il ne manquait ni de noblesse ni de fermeté ; mais il ne dit pas s'ils eurent le courage de l'envoyer à son adresse, et on peut en douter, car il entendit les officiers exprimer la crainte de se compromettre.

Fouquerole avait fait relever les vieilles fortifications de Mortagne afin de la mettre à l'abri d'un coup de main ; mais il ne put leur donner une grande importance ; il apprit à ses dépens qu'elles étaient insuffisantes.

Au commencement de mars 1794, Turreau, général en chef des forces républicaines, était à Cholet avec 5000 hommes. Ne s'y trouvant pas en sûreté, il résolut d'évacuer la ville et de la brûler : il voulait faire de Mortagne, plus facile à défendre, le centre des forces républicaines dans le pays. En conséquence, Turreau fit évacuer Cholet, le 6, en donnant l'ordre à Fouquerole de faire enlever tout ce qu'il laissait.

Les établissements militaires à Cholet étaient importants, et les colonnes infernales y avaient amené des masses de provisions. Fouquerole fit venir un premier convoi, le 7, mais comme il n'avait pu réunir qu'un petit nombre de charrettes, il n'enleva qu'une portion minime de ce qu'il devait transporter. Il comptait continuer les jours suivants, mais, le 8, Stofflet entra à Cholet, il fit brûler tout ce qui était aux républicains et une bonne partie de la ville.

Par suite de cette destruction, il devenait impossible pour les bleus de réoccuper Cholet, et Mortagne se trouva privée des approvisionnements qui lui étaient nécessaires. Pour comble de malheur, Marigny, qui venait de rentrer en Vendée, alla trouver Sapinaud ; tous deux réunirent les paysans des environs et vinrent attaquer Mortagne le 27 mars.

S'ils avaient eu de l'artillerie ou seulement des soldats aguerris, les fortifications rudimentaires qu'ils trouvèrent devant eux ne les eussent pas arrêtés une demi-heure. Mais la plupart de leurs hommes avaient à peine vu le feu ; ils n'avaient pu acquérir le courage guerrier. Ils bataillèrent tout le jour sans pouvoir entrer dans la place : le soir, ils cessèrent l'attaque, annonçant qu'ils recommenceraient le lendemain.

Fouquerole qui était presque à bout de ressources et qui désespérait de résister à un ennemi aussi nombreux, abandonna la ville le 28 à 2 heures du matin ; il se retira avec la garnison et une partie des habitants dans la direction de Clisson et de Nantes. Après son départ, l'ennemi entra sans peine dans la ville.

Marigny n'avait jamais été bien tendre pour les bleus et les patriotes ; alors, il était exaspéré par tout ce qu'il avait vu au-delà de la Loire et en Vendée, depuis son retour. Il se montra impitoyable envers Mortagne. Il fit main basse sur ce

qui pouvait lui servir, renversa les fortifications et mit le feu à la ville, même au château, malgré sa destination aristocratique, il voulait que Mortagne fût inutile à l'avenir aux républicains. Il faut dire, à sa décharge, que cette dévastation brutale avait de l'importance au point de vue militaire, car, par le fait de l'incendie de Cholet et de Mortagne, les républicains n'avaient plus un seul point d'appui, depuis Vihiers jusqu'à Challans. Les vendéens pouvaient se mouvoir facilement dans tout cet espace, malgré les colonnes infernales qui étaient intimidées par la résistance inattendue qu'elles rencontraient et qui s'affaiblissaient rapidement par la fatigue et les privations.

Marigny ne fut pas doux non plus pour les habitants. Quoique les hommes les plus compromis eussent pris la fuite, plusieurs furent mis à mort. On ne pourrait pas soutenir que ce fut par son ordre, mais ce qui le ferait supposer, c'est qu'il s'en prit même aux femmes, et on dit qu'il en tua deux de sa propre main.

Après un jour ou deux, les vendéens se retirèrent et laissèrent Mortagne dans l'état de désolation où ils l'avaient mise. Les habitants qui n'étaient déjà pas heureux d'avance le furent encore moins après ce désastre. J'ai lu dans Savary une requête qu'ils adressèrent aux autorités d'alors ; ils y vantaient leur patriotisme, exposaient les malheurs qu'ils avaient subis et demandèrent qu'on leur vînt en aide. Mais la réponse qu'ils reçurent dut leur faire comprendre qu'ils n'avaient à compter que sur eux-mêmes.

Ils s'installèrent comme ils purent au milieu des ruines de leur ville, et il est facile de comprendre que leur misère fut profonde, surtout au premier moment : du moins, ils ne se trouvèrent plus mêlés aux incidents de la guerre.

C'est dans ce temps probablement que quelques-uns, découragés par les malheurs, cherchèrent un asile au loin. J'ai trouvé un passe-port délivré à une femme de Mortagne, réfugiée à Poitiers.

Deux mois après les évènements dont nous venons de parler, c'est-à-dire à la fin du mois de mai, l'armée de Stofflet traversa Mortagne pour se rendre à l'attaque de Challans. Mais les Mortagnais, instruits par l'expérience prirent tous la fuite ; *il n'y avait pas une âme dans Mortagne*, dit Pierre Devaud dans ses mémoires.

Au mois de mars 1795, Stofflet vint à Mortagne pour traiter

de la paix avec le général Canclaux. Les deux troupes fraternisèrent ensemble, en apparence du moins, mais les pourparlers échouèrent et Stofflet se retira sur Châtillon.

Un fait de guerre important a dû se passer aux portes de Mortagne, mais je ne puis en donner ni les détails ni la date.

Sur les collines qui s'élèvent à l'est de la ville, se trouve la ferme du *Chaintreau*. Le vieux fermier qui était là il y a quelques années, me disait que lorsqu'il avait commencé à labourer ses champs, il y trouvait une telle quantité de balles qu'il eût pu en remplir un boisseau. D'un autre côté, Alexandre Denys, qui était des environs de Cerisay et avait fait toute la guerre de la Vendée, parlait du *Chaintreau* comme d'un lieu où s'était livré un des rudes combats auquel il avait pris part.

J'ai pensé que le combat dit de *la Tremblaye*, dont l'effort principal eut lieu près de *la Haye*, à 6 ou 700 mètres du *Chaintreau*, aurait bien pu se prolonger jusque-là. Cependant, les vendéens venaient de Cholet ; ils commencèrent l'attaque plus loin, et, d'après les historiens que j'ai lus, ils ne se seraient pas avancés si près de Mortagne.

Plus tard, les républicains établirent un camp au *Chaintreau*, mais alors la guerre était à peu près terminée. C'était un poste d'observation plutôt qu'un moyen de défense : il n'a jamais été attaqué, selon toute apparence. Les projectiles et les ossements nombreux que l'on trouve encore aujourd'hui dans le sol, proviennent des combats antérieurs, mais, en dehors du combat de *la Tremblaye* et de *la Haye*, je ne puis indiquer aucune autre cause des sinistres vestiges qui subsistent toujours en cet endroit.

De l'autre côté de Mortagne, sur le chemin des Herbiers, il se passa également un fait, dont les détails me sont connus, mais non la date ; je serais porté à croire pourtant qu'il dut avoir lieu dans les jours qui suivirent le passage de la Loire par l'armée vendéenne.

Une troupe de fuyards avait traversé le pont de Mortagne et se sauvait sur le chemin des Herbiers. Elle se composait de femmes, d'enfants, de vieillards et de quelques hommes sans armes ; des cavaliers républicains la suivaient à peu de distance, se préparant à sabrer toute cette troupe dont la mort paraissait inévitable.

Trois cavaliers vendéens se trouvaient là ; c'étaient trois

« pitié de mon sort; je suis fils unique, mon père et ma mère « qui m'aiment plus qu'eux-mêmes donneraient volontiers leur « vie et leur fortune pour me racheter. Demandez-leur pour « les pauvres une somme considérable et ils s'empresseront de « vous l'envoyer. Vous êtes mère, et si vos enfants éprouvent « un jour les mêmes revers que moi, Dieu leur fera trouver des « âmes sensibles qui seront pour eux ce que vous êtes pour « moi. »

« Votre serviteur,
« MONET. »

J'envoyai cette lettre à M. de Çumont, qui commandait en l'absence de M. de la Verrie, et lui écrivis moi-même pour lui recommander cet infortuné jeune homme. Quoiqu'il fût très coupable, je désirais qu'on pût lui pardonner. La vue du malheur change la vengeance en pitié. M de Cumont répondit que la mort la plus affreuse serait encore trop douce pour un pareil homme. Hélas ! dis-je en moi-même, il penserait autrement s'il avait le cœur d'une mère ! Je ne savais comment annoncer cette triste nouvelle à ce jeune colonel ; je pris le parti de lui écrire cette lettre :

« Monsieur,

« Je suis au désespoir de ne pouvoir suivre le penchant de « mon cœur ; il serait de vous rendre à vos parents chéris. « Oui, Monsieur, leur infortune et la vôtre me font sentir que « je suis mère et que je souhaite vous en servir Je souhaite « vivement, si l'on s'oppose à ce que je sauve votre corps, pou- « voir au moins sauver votre âme. Prenant donc tous les sen- « timents de celle qui vous donna le jour, j'oserai vous rappe- « ler votre conduite passée, non pour ajouter à votre douleur, « mais pour faire naître votre repentir. Représentez-vous les « mères malheureuses que vous avez privées de leurs maris; « songez au sort de ces veuves éplorées, ne sachant où trou- « ver un abri, et plus inconsolables encore par la vue de leurs « pauvres petits orphelins : il en est une quantité dans cette « ville qui demandent votre tête, pour apaiser les cendres de « leurs époux et de leurs enfants. M. Niveleau, jeune homme « de cette ville, est dans la même position. Son père, sa mère « et ses sœurs demandent avec instance leur fils et leur frère ; « leurs prières et leurs larmes n'obtiendront rien ; sa mort est « résolue. Jetez-vous, Monsieur, entre les bras de Dieu, Dieu « qui seul nous reçoit et nous accueille en père, quand tout « nous abandonne sur la terre. Remerciez-le de ne vous avoir

« pas privé de la vie dans les combats. Il a versé son sang « pour vous, versez-le pour lui. Eh ! pourquoi ne lui feriez-« vous pas ce sacrifice ? Il lui sera cher et précieux, et vous ne « tarderez pas à en recevoir la récompense. Encore quelques « moments et vous serez en sa présence ; je le prie instamment « de vous pardonner, et vous, Monsieur, ne m'oubliez pas « dans son séjour. Je vous quitte les larmes aux yeux et le « cœur percé de douleur. »

La geôlière me dit qu'il avait versé un torrent de larmes en lisant ma lettre. « Il faut mourir, lui dit-il ; faites-moi venir un prêtre. » Dès le soir même, il se confessa, et, le lendemain au matin, il s'examina de nouveau et se confessa encore. Le prêtre lui apprit, ainsi qu'à ses camarades, qu'ils ne verraient pas la fin de la journée. M. Monet, loin de s'abandonner à l'effroi, sembla reprendre courage. Son espoir en Dieu remplaça la crainte ; il marcha quelque temps après au supplice avec le plus grand calme. Le royaliste chargé de commander cette expédition en revint navré de tristesse. « Cela vient de « la peine que j'ai éprouvée, me dit-il ; j'ai toujours peinte « devant les yeux la mort du colonel Monet. Son supplice m'a « fait une impression que je ne puis effacer. Voici les dernières « paroles qu'il a adressées à ses compagnons d'infortune : « *Mes amis, il n'est pas de crimes que nous n'ayons commis, la mort que nous allons souffrir est trop douce pour les expier, et elle nous serait inutile, si elle n'était accompagnée d'un sincère repentir. Demandons-le avec instance au Seigneur, par l'intercession de sa mère et élevons nos cœurs vers lui ; disons ensemble un* Pater *et un* Ave. » Il fit ses prières avec une émotion touchante, et, les ayant achevées, il se mit à genoux, baisa la terre et nous dit après s'être relevé : « *Mes amis, faites votre devoir.* » Il est tombé mort. Voilà la première fois que je vois fusiller, ajouta l'officier, ce sera la dernière, j'en mourrais de douleur.

EGLISES, PRIEURÉS ET CHAPELLES DE MORTAGNE

On ne saurait dire d'une manière certaine à quelle époque fut fondée *la première* église de la paroisse de *Saint-Pierre-de-Mortagne*. Toutefois, si l'on considère l'importance de cette localité au temps de la domination romaine, sa situation sur une *voie romaine* la mettant en communication avec Nantes et Poitiers, le vocable de l'église, l'ancienneté et la grandeur du monument actuel, il parait incontestable qu'il faut la faire remonter aux premières années de l'évangélisation de notre contrée, c'est-à-dire vers le IV[e] siècle. Quel fut son premier apôtre? Saint Vivent, saint Macaire des Mauges, saint Benoît d'Aizenay, saint Martin de Tours, ou saint Martin de Vertou ?... La tradition historique et les monuments sont muets sur ce point. C'est à peine, du moins, s'ils offrent quelque indice qui puisse donner du poids à une conjecture plutôt qu'à une autre (1). Mais, pour qui s'appuie sur cette donnée historique, quoique hypothétique, il n'en demeure pas moins hors de doute que l'antique *Mauritania* fut un des premiers points de notre Bas-Poitou à recevoir les lumières de l'Evangile.

Il y avait donc longtemps qu'une église chrétienne réunissait les fidèles Mortagnais aux pieds du Dieu de l'Eucharistie, sous le patronage de l'apôtre saint Pierre, quand on jeta les fondements de l'église monumentale qui les abrite encore aujourd'hui.

(1) Le manuscrit de M. Aillery mentionne une *église de Saint-Martin de Mortagne*, qui s'élevait sans doute au lieu-dit *Saint-Martin*, aux portes de la ville, où l'on voit encore aujourd'hui des ruines considérables. Cette église, sous le vocable du saint, ce nom de lieu qui domine ces ruines, sont assez significatifs. Il nous semble qu'on pourrait en tirer un argument en faveur de l'apostolat de saint Martin à Mortagne, d'autant plus que, à quelques lieues de là, se trouve *Saint-Martin-l'Ars-en-Tiffauges* qui a pour patron et titulaire *saint Martin de Tours*.

Plus tard, une autre église dont on ne connaît même plus l'emplacement, fut bâtie non loin de la première, sous le vocable de *Saint-Georges* (1). Elle fut le centre d'une *seconde paroisse* urbaine. Comme celle de saint Pierre, elle était sous le patronage de l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm qui présentait à la cure. Les *pouillés* du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles n'en font aucune mention, pas plus que les procès-verbaux de visite des doyens de Saint-Laurent, ce qui ferait supposer que cette église n'existait déjà plus à cette époque et que les deux paroisses s'étaient fondues en une seule, celle de Saint-Pierre.

M. l'abbé Guilé, curé-doyen actuel de Mortagne, a bien voulu nous faire une description exacte et résumer l'histoire de son église en des notes que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous les complétons par quelques additions et observations que nous avons faites sur place, dans une inspection récente de ce remarquable monument.

« L'église actuelle de Mortagne, sans contredit la plus ancienne de toute la région, remonte à une très haute antiquité. Des auteurs ont cru reconnaître, dans *le lion* et *le bœuf* qui ornent sa façade, les restes d'un temple dédié aux faux dieux. A droite et à gauche de la porte principale d'entrée, on voit encore des pierres qui n'offrent aujourd'hui rien de caractéristique mais qui, sans doute, ont eu autrefois une signification et une destination particulières.

« Ces pierres, dit-on, auraient été prises dans ce même temple païen, et sont là comme pour attester la victoire de Jésus-Christ sur l'erreur et indiquer aux générations à

(2) Il serait possible que cette église ait été bâtie par les Anglais dont on connaît la dévotion particulière à saint Georges. En tout cas, elle était différente de la chapelle du château qui est mentionnée à part, comme se trouvant sur cette seconde paroisse et comme dépendante de son église. (*Voir le Pouillé d'Aillery.* — Mortagne. — Saint-Georges, p. 196.)

venir que, dès l'origine du christianisme dans les Gaules, nos pères ont bâti une demeure au vrai Dieu.

« Sur l'emplacement de ce vieil édifice, au XII^e^ siècle, a été construite l'église actuelle.

« Les transepts, l'abside et les absidioles sont du commencement du XII^e^ siècle et d'un beau roman. On remarque partout, en effet, le plein-cintre et les voûtes en berceau. La nef et les bas-côtés ont été construits vers la fin du XII^e^ siècle, car le plein-cintre a été remplacé par l'ogive et les voûtes en berceau ont fait place à des voûtes à arêtes (1).

« L'église de Mortagne, remarquable au point de vue de l'art, n'est pas moins intéressante à cause des malheurs qu'elle a essuyés. Au XIV^e^ siècle, les Anglais s'étant emparés de Mortagne, dévastèrent une partie de l'église. *(Notes de M. Micheau.)* Voilà pourquoi la façade ouest et la chapelle, à l'extrémité du transept sud, ont été refaites et sont du XV^e^ siècle.

« Pendant les guerres de Religion qui détruisirent tant de monuments religieux dans le Bas-Poitou, Mortagne ne fut pas épargné : la destruction d'une partie de son église est attestée par le style même des quatre piliers du bas-côté de droite qui sont une construction de la fin du XVI^e^ siècle. Il était entré dans une tête d'artiste de faire disparaître les traces de ce vandalisme protestant. L'idée avait du bon; mais, à un autre point de vue, il valait peut-être mieux conserver les quatre piliers susdits avec leur forme octogonale qui racontent à leur manière la lutte de nos pères contre l'hérésie pour sauvegarder l'intégrité de leur foi.

« La révolution de 1793 a laissé encore de plus tristes

(1) L'église de Mortagne a trois nefs qui se composent de *sept travées*; elle mesure, dans œuvre, *cinquante mètres* de longueur et *vingt-cinq mètres vingt centimètres* de largeur, d'un mur du transept à l'autre. Mais la largeur du vaisseau, ou des trois nefs, n'est que de 16 mètres, dont 8 mètres 60 centimètres pour la nef du milieu. N. D. L. R.

vestiges de son passage à l'église de Mortagne. Avant 1793, sur le milieu même du transept, s'élevait une magnifique tour ; mais, à la suite de la prise du château par les Bleus, le feu fut mis à l'église, en consuma toutes les charpentes et couvertures, attaqua même les piliers du transept et ébranla la base de la tour qui entraîna dans sa chûte une partie notable des voûtes et plusieurs piliers de la nef. Un de ces piliers a même perdu complètement son aplomb. C'est une curiosité, à l'instar de la tour de Pise, qui attire toujours les regards et l'attention des pieux visiteurs.

« Une fois la tourmente révolutionnaire passée et le calme rétabli, MM. Hillairet et Micheau, les deux premiers curés de Mortagne dans ce XIX^e^ siècle, se mirent à l'œuvre pour restaurer l'église dont il ne restait presque plus que les murailles, quelques voûtes et quelques piliers.

« M. Hillairet, avec l'aide d'un grand nombre de ses paroissiens dont on conserve la liste de souscription dans les archives paroissiales, fit rebâtir les piliers de l'intertransept, élever un petit clocher de forme carrée sur l'une des chapelles (1), mais surtout il fit refaire les charpentes et couvertures de l'église. Une partie des voûtes écroulées furent aussi reconstruites en bois de chêne du pays.

« Ces travaux, exécutés à la hâte et avec fort peu de ressources, se ressentaient de la précipitation avec laquelle ils furent faits et de la détresse où se trouvait alors le petit nombre des habitants échappés aux fléaux de la guerre civile. Aussi, dès qu'il le put, le premier soin de

(1) Il est regrettable que, pour la construction de ce clocher, le vénérable prêtre ait détruit l'une des deux absidioles qui s'harmonisaient si bien, jadis, avec l'abside plus profonde du chœur. Le clocher, placé en cet endroit, est véritablement un hors d'œuvre dans le double sens du mot. Mais, à l'époque où il bâtissait, M. Hillairet pouvait, peut-être, difficilement mieux faire. N. D. L. R.

M. Micheau fut de refaire, selon les règles de l'art, les travaux exécutés par son prédécesseur (1).

« Parmi les œuvres de M. Micheau j'en distingue deux qui furent comme le couronnement de sa vie pastorale. 1°, l'an 1860, la restauration du chœur de l'église. L'élégance des nombreuses colonnes et le savant symbolisme des chapiteaux sont remarquables et très remarqués. Coût 5,000 fr.; architecte M. Simon, de Cholet; entrepreneurs MM. Alexandre Tilleau et Cailletau. 2°, l'an 1867, la construction du mur du côté sud. Les archivoltes des croisées et la porte de cette façade sont une imitation parfaite et bien réussie du XII[e] siècle et font l'admiration des connaisseurs.

« Un mot sur l'ornementation de l'église.

« Le zèle de la maison de Dieu dévorant la grande âme de M. Hillairet, dès 1816, il voulut pour Jésus-Hostie un autel en marbre, chose assez rare à cette époque. Cet autel fut fait à Nantes, dans les ateliers de M. Donon; il coûta 2,000 francs. On le plaça à l'entrée du chœur pour la commodité des fidèles qui pouvaient ainsi mieux suivre nos cérémonies religieuses. Plus tard, on le recula jusqu'au fond de l'abside, sous prétexte que le style de l'église réclamait cet emplacement et que les règles liturgiques l'exigeaient (2).

« L'an 1890, l'autel de M. Hillairet a été remplacé par un autre qui a été, comme le sien et avec l'approbation

(1) Les voûtes de la belle nef de l'église de Mortagne eussent été, il nous semble, plus conformes aux règles de l'art, si, au lieu d'être séparées par de simples bandes de quelques centimètres d'épaisseur qui vont se perdre dans les murailles de chaque côté et semblent rendre inutile la saillie des colonnes et des chapiteaux, elles eussent été divisées par de vrais arcs doubleaux plein-cintre, d'une bonne épaisseur, retombant à l'aplomb de ces mêmes chapiteaux; comme cela a été fait pour le chœur. N. D. L. R.

(2) La *fenestella-piscine* que l'on voit encore dans le mur de droite, derrière les stalles, semble indiquer que l'autel était anciennement placé en cet endroit. N. D. L. R.

de l'autorité diocésaine, placé à l'entrée du chœur. Cet autel, généralement admiré, souffre paisiblement la critique. Il a été fait à Angers par M. Chapeau, sculpteur distingué et artiste émérite. Avec ses accessoires, il a coûté plus de 10,000 francs. Le troisième dimanche de l'Avent de l'an 1890, M. l'abbé Giraud, vicaire général, de regrettée mémoire, l'inaugurait. Le matin, le sermon était donné par M. l'abbé Casimir Deval, alors aumônier des Frères de Saint-Gabriel; le soir, dans une cérémonie inoubliable, M. l'abbé Chabot, alors secrétaire général de l'Evêché, nous prêchait le Sacré Cœur. L'an 1891, le dimanche de la seconde Fête-Dieu, Mgr Catteau, évêque de Luçon, consacrait cet autel au milieu d'une affluence considérable de fidèles et devant un nombreux clergé (1).

« Aujourd'hui, dans l'église de Mortagne, outre le

(1) Cet autel, considéré dans son ensemble, est vraiment remarquable et d'un grand effet. On y a prodigué l'or et les marbres précieux; rien n'a été ménagé pour le rendre digne de sa destination. Sous la table qui repose sur de gracieuses colonnettes, on remarque trois bas-reliefs d'une excellente exécution. Celui du milieu représente *la tradition des clefs* et porte, pour inscription, « *Et tibi dabo claves cœlorum.* » Celui de gauche représente *saint Léger* assis, tenant d'un main sa crosse abbatiale, et de l'autre bénissant un moine bénédictin agenouillé à ses pieds. On lit, au-dessous : « *S. Leodegarius cujus caput hic olim.* » Enfin, celui de droite représente le *Bienheureux Montfort* assis, aux pieds duquel est agenouillé un jeune homme. L'inscription est celle-ci : « *B. Lud. Mar. de Montfort, ora pro nobis.* » L'autel est surmonté, un peu en arrière, d'une grande statue du Sacré Cœur, accompagné de deux anges adorateurs, agenouillés sur un plan inférieur. Le tabernacle qui se trouve renfermé dans une sorte d'arche est particulièrement soigné .. Somme toute, cet autel est superbe ; il a pourtant, vu son emplacement et ses grandes proportions, le défaut de fermer l'entrée du chœur et d'en masquer les belles lignes architecturales. N. D. L. R.

maître-autel, il y a ceux de la Sainte Vierge, de sainte Anne, de saint Louis, et de saint Jean-Baptiste (1).

« Le 9 août 1846, érection d'un Chemin de Croix par le R. P. Galliot, missionnaire de Saint-Laurent. Dans cette pieuse cérémonie il était assisté de MM. Micheau, curé, Fleury, vicaire, du R. P. Blandel, missionnaire du Saint-Esprit, et de M. Jean-Baptiste Brillouet, clerc minoré. Ce Chemin de Croix, qui pouvait être beau dans son temps, a vieilli ; il serait bon de le remplacer.

« L'an 1864, baptême de quatre cloches. Elles ont été fondues à Villedieu, diocèse de Coutances, par M. Paul Havard et payées par la Fabrique et le produit d'une souscription faite dans la paroisse.

Voici leurs inscriptions :

1re *Pio IX, papa, Car. Théod. Colet, episcopo. B. Micheau decano. Fortunato Bobin, vicario. Anno MDCCCLXIV benedicta, ex denariis fabricæ Mortaniensis et fidelium donis confecta. MM. Eug.-Marie Mercier, maire de la ville, Brillouet, marguillier-comptable, Paul Havard, Villedieu (Manche).*

Nommée Justin-Anne-Marie, par M. Justin Boutillier-Deshomelles, conseiller d'arrondissement, président de la Fabrique, et par dame Anne Boutillier-Deshomelles, née Graffard.

2e *Pio, etc.*

Nommée Clarisse-Marie des Anges, par M. Jean-Pierre-Alexandre Plisson, et demoiselle Jeanne-Eugénie Micheau.

3e *Pio, etc.*

Nommée Augustin-Marie-Louise, par M. Louis de Jarrier-Desroches, et demoiselle Marie-Louise-Gabrielle Guillard.

4e *Je me nomme Pierre-Marie, j'ai été donnée à l'église de Mortagne par M. Pierre Barreau, maire d'Evrunes,*

(1) On a vu dans les procès-verbaux des visites du doyen de Saint-Laurent, publiés précédemment, que l'église de Mortagne possédait jadis jusqu'à 12 autels.

mon parrain, et par demoiselle Amaury Gelusseau, et Marie Bâcle, ma marraine.

« L'an 1864, une personne, qui ne veut être connue que du bon Dieu, offre 4,000 francs pour l'autel de la Sainte-Vierge. Cette âme généreuse demandait que l'ancien autel, qui n'était pas dans le style de l'église, fût remplacé par un autre plus convenable. Le premier autel avait coûté 2,600 francs.

« La même année, a été construit l'autel Saint-Louis. Il a coûté 2,500 francs.

« L'an 1868, achat d'un orgue à tuyaux et construction d'une tribune au fond de l'église. Le tout 6,000 francs. L'honneur de cette acquisition doit être tout entier rapporté à M. Bobin, qui était alors vicaire de Mortagne. Facteurs : MM. Damien, frères.

« Le 7 novembre 1848, le directeur des Beaux-Arts, M. Le Blanc, autorisé par le ministre de l'Intérieur, annonçait à M. le curé de Mortagne l'envoi d'un tableau représentant Jésus-Christ en croix et peint par M. Kaverat. Autre annonce, le 31 janvier 1849, d'un tableau représentant l'Ascension, par M. Romain Cazes.

« La première lettre d'annonce est ainsi terminée : « Salut et Fraternité ». Et la seconde : « Agréez, M. le curé, l'assurance de ma considération distinguée (1).

« Quoi qu'il en soit de ses épreuves, de la diversité de son style, de la critique de ses ornementations, l'église de Mortagne sera toujours un beau monument que les antiquaires visiteront et étudieront avec plaisir. »

(*Lettre de M. l'abbé Guilé*, février 1895.)

---

(1) Ajoutons un mot pour signaler les nombreuses *pierres tombales* encastrées dans le dallage de l'église. Quelques-unes sont marqués d'une grande croix ancrée à peu près uniforme ; d'autres portent des blasons, malheureusement trop usés pour qu'on puisse en reconnaître les pièces. Elles sont toutes couvertes d'inscriptions également très effacées, mais qu'avec un peu de patience et longueur de temps on pourrait encore parvenir à déchiffrer. Nous supposons que ces pierres tombales

PRIEURÉ DE SAINT-JACQUES DE MORTAGNE

—

Ce prieuré était anciennement une léproserie qui portait le nom de *Saint-Lazare* (1).

Ce titre de Saint-Lazare le fit revendiquer, à diverses reprises, par les commandeurs du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Mais plusieurs arrêtés condamnèrent ces prétentions, entre autres ceux de la chambre royale séante à l'Arsenal, du 6 mai et du 4 septembre 1680. Les prétendants se désistèrent le 13 mars 1690.

Quelques années plus tard, Eléazar de Châtillon, baron d'Argenton - Château, releva ces prétentions. Il fut débouté, à son tour, par un arrêt du conseil d'Etat, le 10 juin 1701 (2).

Le prieuré de *Saint-Jacques de Mortagne* fut fondé, en 1219, par Gui de Thouars, comte de Bretagne et seigneur de Chemillé, et Eustachie de Mortagne, sa femme. Il relevait de l'abbaye de Mauléon. (*Pouillé* d'Aillery, p. 194.)

étaient celles des seigneurs de Mortagne et des prieurs du lieu. Toutefois, la plupart d'entre elles ont dû être déplacées pour être mises à la place qu'elles occupent aujourd'hui. — Les *vitraux* ne méritent aucune mention. — L'église possède une relique de saint Léger, « *particulam ex ossibus* » (Authentique). Cette relique lui a été offerte par Mgr Catteau, le 23 décembre 1887.

Nous lisons, dans une note de M. Micheau, que l'un des beaux souvenirs religieux de l'église de Mortagne est une ordination qu'y aurait célébrée, vers l'an 1300, le bienheureux Gaultier de Bruges, évêque de Poitiers. Nous n'avons pu vérifier le fait. N. D. L. R.

(1) Voir la note de la p. 651 du tome II des *Archives*. (*Chronique de la paroisse de Cugand.*)

(2) Dom Fonteneau, XVII, 315.

On le trouve mentionné encore sous le nom de *domus leprosorum* dans une charte de 1225, relative à la terre de la *Touche-Bâtard* (1).

Le 10 janvier 1398, Germond, abbé de Mauléon, détache de l'infirmerie de l'abbaye le prieuré de Saint-Jacques de Mortagne.

Le 8 avril 1589, Henri de Navarre accorde au sieur de Cerveau, à la recommandation du sieur de Saint-Gelais, son neveu, la main levée de la jouissance des revenus de plusieurs prieurés, entre autres de celui de Saint-Jacques de Mortagne dont il a précédemment joui (2).

Le 15 juin 1654, le prieur du prieuré Saint-Jacques, désigné alors sous son ancien nom de *Saint-Lazare*, qui a prévalu jusqu'à nos jours, était un nommé Verdon. Le prieuré valait, à cette date, environ 100 écus.

On peut voir plus haut, page 19, ce qui a été dit concernant ce prieuré dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle et la première du XVIII^e^, dans les procès verbaux de visite des doyens de Saint-Laurent (en juin 1679 et en juin 1689), et de celle de Mgr de Menou, en 1738, 1740.

M. de Montbail, dans ses *Notes sur la Vendée,* a confondu ce prieuré avec celui de Saint-Pierre dont nous parlons plus loin.

Aujourd'hui, les bâtiments du prieuré ont complètement disparu, seule l'église a été proprement restaurée. C'est la *chapelle de Saint-Lazare*. De l'ancienne construction il ne reste guère que les quatre murs, encore ont-ils évidemment subi des modifications, notamment celui du chevet. Dans le mur de gauche on voit encore une ancienne fenêtre cintrée, aujourd'hui bouchée ; d'autre part, la *fenestella-piscine* qui s'ouvre dans le mur, à droite de l'autel, a la forme ogivale. Peut-être faut-il en conclure, que la première construction de la chapelle des lépreux, sous le vocable de Saint-Lazare, remonte à l'épo-

(1) Dom Fonteneau, XVII, 101.

(2) *Archives historiques,* XX.

que de *transition,* c'est-à-dire au XII[e] siècle. — La *bretêche* est de construction moderne.

En avant de la sainte table est une pierre tombale sans inscription sur laquelle est gravée en saillie, sur toute la longueur, une grande croix, accostée, en son milieu, d'un calice et d'un livre ouvert. Marque-t-elle la tombe d'un prieur de l'ancien prieuré ? Nous ne saurions l'affirmer; mais nous ne serions pas éloigné de le croire.

La chapelle Saint-Lazare est décorée d'une statue de la sainte Vierge et des statues de saint Joseph et de saint Lazare. On y a érigé aussi les stations du chemin de la croix.

Admirablement située, en face du vieux château, aux portes de la ville de Mortagne, elle sert de but aux processions de la Saint-Marc et des Rogations, et l'on y célèbre la messe de la station.

Une des bienfaitrices de cette chapelle, M[lle] Gelusseau-Amaury, a fondé, pour son entretien, une rente annuelle et perpétuelle de *quarante francs*. Cette somme, jointe aux offrandes déposées dans le tronc, suffit à la tenir en bon état.

Elle a été cédée à la Fabrique de l'église paroissiale, en 1843, par M. Duperray, le propriétaire du terrain sur lequel elle est construite. Nous émettons le vœu qu'il fasse disparaître au plus tôt une *immonde* construction, appuyée au mur de droite, qui la souille et la profane.

LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE

« Le pouillé des bénéfices de France parle d'un *prieuré de Mortagne,* désigné sous le nom de « *Saint-Pierre de Mortagne*. » Ce prieuré, fort ancien, dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et valait 3,000 livres. » (Aillery.)

Nous ne connaissons pas la date de sa fondation ; mais nous supposons qu'il doit être aussi ancien que le prieuré

de Saint-Jacques dont il a été question plus haut, et remonter tout au moins au milieu du XII[e] siècle.

D'après des mémoires rédigés dans les siècles postérieurs, cette maison religieuse n'avait d'autre patrimoine que les revenus du prieuré. Ces biens furent réunis à la mense conventuelle par le concours et l'autorité des deux puissances, dans les premières années du XVIII[e] siècle.

Le prieuré n'était pas électif ou à la nomination du roi ; il était à la collation de l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm.

Malgré son ancienneté, il est manifeste que la fondation du prieuré de Saint-Pierre fut postérieure à celle de la cure et de l'église paroissiale de Mortagne. Aussi, la première église conventuelle parait-elle avoir été la chapelle de Saint-Léger, bâtie par Mabile, femme de Guy de Chemillé, seigneur de Mortagne, au côté gauche de l'église paroissiale, vers 1270 (1).

Un mémoire, rédigé par les religieux de Mortagne et daté de 1738 (Collection Dugast-Matifeux), porte que Guy de Chemillé, seigneur de Mortagne, donna, en 1273, au prieur et au prieuré de Saint-Pierre, une somme de dix

(1) Elle sert aujourd'hui de sacristie Une pierre encastrée dans le mur du fond, au-dessus d'une sorte d'*arcosolium*, porte la date de 1731. Qu'indique cette date ? Probablement une restauration quelconque. Au chevet s'ouvre une petite pièce qui était vraisemblablement la sacristie de la chapelle conventuelle.

On y voit encore des voûtes élégantes et d'une belle élévation. Les meubles actuels recouvrent deux grandes arcatures ogivales, pratiquées en face l'une de l'autre dans les murs latéraux. Faut-il y voir simplement une ornementation, la place de tombeaux ou de deux petits autels ? Il est difficile de le décider avec certitude. Nous opinerions, quant à nous, pour cette dernière hypothèse à cause des nombreux personnages sculptés en relief que l'on remarque dans celle de gauche. Ces personnages, aujourd'hui affreusement mutilés et méconnaissables, sont, peut-être, les douze apôtres assistant à la dernière cène, sujet fréquemment traité sur les rétables ou sous les tombeaux d'autels. (?) On y voit aussi, près d'une petite porte qui faisait communiquer la chapelle avec le prieuré, l'hélice d'un escalier.

livres de rente pour acquitter un service dans la chapelle *nouvellement construite* de Saint Léger.

C'est dans cette chapelle que les religieux bénédictins faisaient leur office et qu'ils continuèrent de le faire jusque vers le milieu du XVII[e] siècle.

Peu de temps avant l'an 1679, d'après la visite du doyen de Saint-Laurent, à cette date, les moines, envahissant l'église, firent leur office dans le chœur même de l'église. Une longue lutte s'engagea alors entre les prieurs-curés et les curés en titre, nommés aussi *vicaires perpétuels ;* et le prieuré de Saint-Pierre de Mortagne devint ainsi, pendant près de deux siècles, un véritable nid à procès. Quelques-uns des documents que nous allons publier feront d'ailleurs connaître au lecteur les causes et le sujet de ces litiges.

L'un des premiers prieurs de Saint-Pierre de Mortagne est *Guillaume,* qui vivait vers 1180 et que l'on trouve désigné sous ce titre dans les Cartulaires de Fontevrault.

Dom Fonteneau (XVII, 27) mentionne également un *Guillaume,* prieur de Saint-Pierre de Mortagne en 1203. Il s'agit probablement du même personnage.

Vers 1225, un *Guillaume,* chapelain de Saint-Pierre de Mortagne, (Est-ce encore le même ?) signe l'acte de donation de la dîme du *Poiron* à l'abbaye de Mauléon, par Aimery d'Argenton. Est témoin Rigaud, sous-chapelain. (*Dom Font.* XVII, 271.)

Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui devint pape sous le nom de Clément V (1305-1314), après avoir fait la visite canonique des diocèses d'Agen et de Périgueux, arriva dans celui de Poitiers dont Luçon faisait encore partie. Le 16 mars 1305, il entra sur le territoire actuel du diocèse de Luçon, par *Mortaigne.* Le n° 172 de cette visite porte que « *ledit seigneur aurait visité le prieuré de Mortagne, couché en icelluy avec son train et le lendemain, y avoir presché, confirmé et tonsuré et fait autres actes de visite.* » *(Arch. de la Gironde.)*

— 1440-1447. (9 janvier) — « *Religieuse et honneste per-*

sonne, frère Guillaume de la Tizonnière, prieur de Mortagne, » est témoin à un accord concernant le prieuré de Saint-Pierre des Herbiers. (*Dom Font.*, XXII, 508.) Ce Guillaume, que l'abbé Aillery appelle « *Guillaume II Tissonnier* », était abbé de Saint Michel en même temps que prieur de Mortagne. (Cf. *Pouillé* XXV.)

— 1452. (9 mai) — Guillaume Bonneteau prieur de Mortagne.

(Procès entre ledit sieur « *soy disant escolier, estudiant en l'Université de Paris,* » agissant au nom de l'abbaye de Saint-Michel à laquelle il appartenait, d'une part, et Jehan de la Haye, escuyer, seigneur de Mortagne, d'autre part.) — (*Arch. nat.* X^1A 1483, fol. 26.)

Dans la bulle de sécularisation du chapitre de Luçon, dit Aillery, on voit que l'église cathédrale percevait des droits assez considérables sur ce prieuré. Ce fut le chanoine Jean Avril, docteur dans l'un et l'autre droit, qui fut pourvu de cette prébende. « *Cæterum Johannes Apri-* « *lis* (utriusque juris doctor) *grossos fructus in prioratu* « *de* Mauritania... » (*Gallia Christiana*, t. II ; *Instrum. Eccl. Lucionen.* 396, C.)

En 1519 et 1526, un autre abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, Bertrand de Moussy, est qualifié *prieur commendataire de Saint-Pierre de Mortagne.* (AILLERY.)

Pouillé, XXV.

« Mais celui qui a possédé le prieuré de Mortagne plus longtemps et avec plus d'éclat est Jacques Hillerin, conseiller clerc au parlement de Paris. Ce fut apparemment en vertu de son indult. Il était prieur de Mortagne dès l'an 1604, et on trouve que Henri Hillerin, vicaire de Saint-Martin, son frère, lui rendit compte, cette année, du revenu dudit prieuré de Mortagne. Ledit Jacques Hillerin était aussi prieur de Tresvant (*sic*), de Saint-Jacques (*alias* Saint-Lazare) Ledit Jacques Hillerin avait un autre frère qui s'appelait aussi Jacques Hillerin, seigneur de la Rembourge, qui lui rendit compte du prieuré de Mortagne, en 1607. Il avait encore un autre frère qui s'appelait Jean Hillerin et vivait en 1629. En 1648, Jacques

Hillerin, conseiller clerc au parlement de Paris, permuta son office de conseiller clerc en celui de conseiller laïque audit Parlement avec M. Habier, en faveur de Jean Hillerin, conseiller au Chastelet, neveu dudit Jacques Hillerin, qui donna de soulte audit Habier seize mille livres.

« Le sieur Jacques Hillerin avait quatre neveux qui étudiaient à Nantes, en 1631. Ils revinrent à Mortagne auprès de leur oncle qui les y appela parce que la peste était à Nantes, cette année. De ces quatre neveux il y en a encore deux de vivants en cette année 1715, savoir M. de Puyravaux, prieur dudit prieuré, cy-devant trésorier de la Rochelle, qui l'a résigné audit Hillerin, qui demeure à ladite ville, qui est docteur en Sorbonne et bon prédicateur. L'autre est son frère prévôt de Luçon. Ces messieurs ont encore à Mortagne et à Paris cinq ou six neveux, dont il y en a deux docteurs de Sorbonne, un qui étudie en droit à Poitiers, et les autres demeurent à Mortagne, dont toute cette honorable famille est originaire.

« Ledit sieur Jacques Hillerin est décédé le 27 septembre 1670 » (1) (D. Font. XIX, 729. — *Mémoire historique pour la famille de messieurs Hillerin de Mortagne, rédigé d'après l'histoire manuscrite du prieuré dudit lieu.*)

(1) En 1649, nous trouvons Jean de Hillerin, dont il est question plus haut, qualifié chanoine de Notre-Dame de Paris et *prieur de Mortagne.*

La famille de Hillerin était très prospère encore dans le siècle suivant. Notons, en passant, Jean-Baptiste de Hillerin, curé d'Angles, en 1730; François de Hillerin, chanoine de Luçon et doyen de Montaigu, vers 1730; — Guy de Hillerin, prieur de Mouzeuil, trésorier de la cathédrale de la Rochelle, en 1745; il succéda, dans cette charge, à Charles de Hillerin, prieur de Mouzeuil, issu de la branche des de Hillerin de Saintonge, qui reçut les ordres mineurs à Paris, le 15 septembre 1668, fut nommé licencié en droit-canon, le 2 mai 1690, après, docteur; vint à la Rochelle où il fut pourvu d'un cano-

Le 4 avril 1660, à la demande des moines de Saint-Maixent, on détacha du chef de saint Léger, conservée au prieuré de Mortagne, une parcelle assez considérable qui leur fut portée par Hilaire de Hillerin, moine dudit prieuré. Nous ne reproduirons pas ici l'exposé du litige soulevé au sujet de la possession de cette insigne relique. Le lecteur en trouvera le détail dans nos *Légendes des saints du propre de l'église de Luçon* (note neuvième de la légende de saint Léger, p. 410), mais nous publierons intégralement une pièce des plus intéressantes qui milite en faveur du prieuré de Mortagne comme vrai dépositaire de ce précieux trésor.

C'est une relation faite par un chanoine de la Rochelle, M. C. Corneille, sur la façon dont les religieux de Saint-Maixent ont acquis leur relique de saint Léger, le 7 avril 1660. Ce document est extrait des manuscrits de Dom Fonteneau (XIX, p. 761 et suiv.)

« *Mon R. Père, j'ai appris que vous souhaitiez une copie des actes de la relique de saint Léger dont j'ai eu l'honneur de vous parler. J'en ai fait une copie telle que telle que je vous envoye. Vous voulez bien que je vous marque en même temps comme j'ai eu ces pièces.*

« *Feu M. Hilaire de Hillerin ayant été prié par les moines de Saint-Maixent d'obtenir des moines de Saint-Michel-en-l'Herm une relique insigne de la tête de saint Léger, qui est gardée en leur prieuré de Mortagne, fut obligé de garder une copie de l'acte de la coupure de cette relique qu'il fit du consentement des moines de Mortagne, afin qu'on ne pût pas l'accuser d'en avoir pris plus qu'il*

---

nicat par résignation d'un de ses parents, pourvu de la trésorerie, le 12 avril 1698; enfin, doyen du chapitre, le 4 février 1721, après la mort de Louis Bouchet. Il fit son testament le 27 septembre 1748 et mourut dans un âge très avancé, quelque temps après. *(Notes tirées des archives de l'évêché de Luçon.)*

n'en avait pris, ni de l'avoir fait sans la permission des dits religieux de Mortagne. Il fallut, avec cet acte avoir la copie autentique de la permission des religieux de Saint-Michel-en-l'Herm. On y mit en même temps la copie de la bulle du pape Pie II, de 1462. Aussitôt qu'il eut la relique qu'il devait porter à Saint-Maixent, il s'y transporta et y arriva trois jours après, le 7 avril 1660. Il déposa la relique entre les mains des moines ; on en passa un acte qu'on fit apparemment en double, dont un original sera resté à Saint-Maixent et se sera sans doute écarté depuis, et l'autre lui sera resté en main pour sa décharge.

« *Mais lorsqu'il coupa la relique pour Saint-Maixent, il en tomba une petite portion de la grosseur d'une petite noix, qu'il demanda aux moines de Mortagne et qu'ils lui donnèrent. Il la donna en mourant avec toutes les pièces à M. Gui d'Hillerin de Puyraveau, son frère, qui avait été témoin de la coupure, de la donation que lesdits religieux de Mortagne en avaient faite audit Hillaire de Hillerin, et l'avait accompagné à Saint-Maixent lorsqu'il y avait porté cette relique qui y est. Ledit sieur de Hillerin de Puyraveau est encore vivant, âgé de plus de 90 ans.*

« *Ma mère étant en couches et se trouvant en grand péril, envoya demander audit sieur de Puyraveau sa relique. Il la lui envoya aussitôt, et dans le même moment que la relique entra dans la chambre de ma mère et qu'on la lui eut montrée, elle fut délivrée et accoucha heureusement de ma sœur* Marie-Thérèse de Saint-Augustin, *qui est présentement religieuse hospitalière dans cette ville ; ce que ma mère regarda comme une espèce de miracle. Cela engagea M. de Puyraveau à donner la relique à ma mère avec toutes les pièces qui la concernaient. Ma mère la fit enchâsser en un reliquaire d'argent, et, quand je fus fait curé de* Lande-Genusson, *elle me donna la relique et les pièces. M. de Puyraveau m'a donné un certificat de tout ce que je viens de marquer.*

« *J'ai présenté requête à Mgr l'évêque qui, voyant*

toutes ces pièces et le susdit certificat, m'a donné permission d'exposer, à la vénération des fidèles, ladite relique dont j'ai fait faire la translation solennelle le 4 avril 1710, et dont j'ai fait un procès-verbal où toutes ces pièces sont citées et qui a été signé de près de vingt-cinq prêtres qui se trouvèrent à la translation.

« *Pour la tête de saint Léger, il est certain qu'il fut martyrisé en une forêt d'Artois, où le comte Robert l'envoya par ordre de la cour. Aussitôt que le nommé Vradard lui eut coupé la tête, on chercha un puys pour y jetter son corps, mais n'en ayant pu trouver, la femme du comte Robert le fit ensevelir dans une chapelle, à* « Serein », *maintenant* Saint Léger. *Le différend entre les évêques de Poitiers, d'Autun et d'Arras ayant été vidé, Ansoald, évêque de Poitiers, commit Audulphe, abbé de Saint-Maixent, pour enlever son corps, qui fut conduit à Poitiers et de là à Saint-Maixent. Nonobstant cela, on montre une tête de saint Léger à Saint-Vaast d'Arras, une autre à Maimac, en Limouzin, une autre à Murbach, en Allemagne (diocèse de Bâle), une autre à Jumièges, diocèse de Rouen, une autre à Saint-Pierre-de-Préaux, diocèse de Lisieux, ce qui n'empêche pas que les religieuses de N.-D. de Soissons (monastère où a vécu et est morte sainte Sigrade (mère de saint Léger), et qui, cependant, a été bâti par Ebrouin, ennemi et meurtrier de notre saint, ne prétendent avoir les têtes en entier aussi bien que les corps de saint Léger et de saint Guérin, son frère, qu'elles montrent, sans compter celle de Mortagne qui est, peut-être, la véritable, puisqu'il est certain que les moines de Saint-Maixent, fuyant les Normands, vinrent d'abord en Bretagne, de là en Auvergne, de là en Bourbonnais, jusqu'à Auxerre, et qu'ils distribuèrent de leurs reliques en différents endroits où ils avaient passé. Or, le chemin de Saint-Maixent à Nantes est par Mortagne Ils y ont pu laisser la tête de saint Léger. Et en effet, vers la fin du X^e^ siècle, lorsqu'ils revinrent à Saint-Maixent, on prétend qu'ils n'avaient plus la tête de saint Léger et que ce qu'ils avaient de reste de son*

corps fut envoyé par eux à Ebreuil, au diocèse de Clermont, en Auvergne, lorsqu'on y eut bâti une église en son honneur et celui de saint Guérin, son frère.

« *A la Rochelle, ce 14 août 1716.*

« C. CORNEILLE,

« chanoine de la cathédrale. »

En 1672, on nomma au prieuré de Mortagne trois ou quatre *titulaires* à la fois. C'était apparemment une assez douce prébende, puisqu'elle était tant convoitée. Le premier investi du bénéfice fut Martin de la Fond qui, fort de son droit de premier occupant, fit tous ses efforts pour repousser les assauts de ses concurrents et, finalement, resta seul maître de la position, comme le prouve la pièce suivante.

Arrêt du Grand Conseil qui maintient dom Martin de La Fond, dans la possession du prieuré de Mortagne.

« Entre messire Pierre de Fos, conseiller, aumônier du roi, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, nommé et tenant l'indult de messire Jean de Briçonnet, conseiller du roi au parlement de Paris, en l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et en cette qualité, pourvu du prieuré de Saint-Pierre de Mortagne, d'une part,

« et M. Adrien de Bély, prêtre religieux de ladite abbaye de Saint-Michel, et messire Antoine d'Alloigny de Rochefort, prêtre du diocèse de Paris, aussi pourvu dudit prieuré, défendeurs et requérant pareillement y être maintenus,

« et entre dom Martin de La Fond, prêtre religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît de Cluny, licencié ès-Saints décrets, grand vicaire dudit ordre en la province de France, aussi pourvu dudit prieuré comme tenant l'indult de messire Louis Le Tonnelier de Breteuil, conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'Etat privés, cy-devant maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de S. M. et à présent maître honoraire des requêtes intervenant en

ladite instance de complainte à ce que ledit de La Fond soit maintenu en sa possession dudit prieuré,

« et entre messire Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, aussi pourvu dudit prieuré, intervenant...

« Tout considéré, dit a été sans avoir égard à l'intervention desdits prieur et religieux de Saint-Michel-en-l'Herm, et sans s'arrêter au faux, maintient et garde ledit de La Fond en la possession et jouissance dudit prieuré de Mortagne... a condamné et condamne lesdits de Fos, à l'amende, et lesdits de Fos et Bély, d'Alloigny et cardinal de Retz, aux dépens envers ledit de La Fond. Fait audit Grand Conseil, le 24e de mars 1672. » (Dom Font. XIX, 733.)

Dom Martin de La Fond ne se contenta pas de cette première victoire. Il s'opposa de toutes ses forces à l'introduction de la Réforme de Saint-Maur dans son prieuré, et, pour cela, résolut d'expulser les moines réformés, dom Adrien de Bely et dom Michel Félère, envoyés à Mortagne par l'abbé de Saint-Michel.

Cette lutte monacale n'est rien moins qu'édifiante. Néanmoins, nous ne croyons pas devoir en taire les détails que l'on trouvera dans un *mémoire en faveur des religieux de la congrégation de Saint-Maur* qui en furent la cause occasionnelle et les victimes. Si la victoire se décida, cette fois encore, en faveur de dom Martin de La Fond, son triomphe, cependant, ne fut pas définitif et de bien longue durée.

Mémoire de l'affaire entre les religieux de la Congrégation de Saint-Maur, ci-devant établis au prieuré conventuel de Saint-Pierre de Mortagne, et dom Martin de la Fond et Messire Claude Tonnelier, abbé de Breteuil.

MM. de Lamoignon, premier président au parlement de Paris, Letellier et Colbert, secrétaires d'Etat, exécuteurs du testament de feu M. le cardinal Mazarin, firent un concordat, le 9 septembre 1669, pour l'établissement de la Congrégation de Saint-Maur, en l'abbaye de

Saint-Michel-en-l'Herm, avec la clause de remplir les places monacales vacantes au prieuré de Mortagne, dépendantes de ladite abbaye. L'un fut exécuté le 1er octobre ensuivant, l'autre le 6 octobre 1670. Le prieur de Saint-Michel ayant donné alors obédience à dom Adrien de Bely pour être prieur claustral et à dom Michel Félère pour aller remplir avec lui deux places qui vacquoient audit prieuré, ils travaillèrent pendant deux ans aux accommodements nécessaires pour vivre régulièrement et y faisoient déjà les offices divins, à l'édification du public, lorsque dom Martin de la Font, religieux de Cluny, et tenant l'indult de M. de Breteuil, se voyant maintenu au possessoire du bénéfice par arrêt du grand conseil obtenu sur les pièces mêmes que le prieur de Saint-Michel lui avoit envoyées, résolut d'en expulser les réformez. A ce dessein, il partit de Paris avec M. l'abbé de Breteuil son résignataire, et entrèrent audit prieuré, le 20 septembre 1672, escortés d'une troupe de gens armés, attaquèrent les religieux, 1° en leurs biens, 2° en leurs personnes, et 3° en leur honneur. — En leurs biens par le pillage de tous leurs meubles ; les portes des chambres furent enfoncées, les serrures des offices levées, les cabinets forcés, les cassettes crochetées, les livres, linges, papiers, registres, lettres missives, bleds, vins, provisions de bouche, or, argent, et généralement tous leurs effets, furent dissipés. Et ayant même été trouvée, dans une cassette, la confession générale d'un religieux, ils la lurent publiquement et en firent des risées indignes de chrétiens. — En leurs personnes, par cent outrages différents. M. l'abbé de Breteuil bailla deux coups de bâton sur la tête de dom Nicolas Perret, prestre et ancien religieux, plus que septuagénaire, qui, depuis, est mort de chagrin aussi bien que dom Michel Félère qui passoit pour un saint, et qui mourut bientôt après, fatigué de tant de violence. Un clerc tonsuré, qui servoit à la sacristie, fut excédé de soufflets et de coups de pied par ledit abbé de Breteuil Dom de Bely fut outragé en pleine église. Dom Martin de la Font le prit à la gorge, le

frappa rudement, le menaça des estrivières et du cachot, et, sachant que, depuis son expulsion, il se réfugiait en une maison de la ville, M. l'abbé de Breteuil y alla dès le lendemain au matin accompagné de gens armés d'épées et de pistolets, fit escalader la muraille et ouvrir par le dedans la porte du jardin. Il y pose une sentinelle, l'épée au côté et deux pistolets en ses mains, et, entrant avec sa suite, enfonça lui-même, avec un levier, la fenêtre de la cuisine ; ils entrèrent tous par cette brèche, demandèrent à une vieille femme, qui s'étoit cachée de peur, où étoit Bely, qu'ils cherchoient pour le mettre en prison et lui donner les étrivières. Et ayant appris d'elle qu'il étoit à l'église, ils montèrent en sa chambre ; ledit sieur abbé de Breteuil leva lui-même la serrure, ils se jettèrent d'abord sur les habits religieux dudit dom de Bely, les jettèrent en la boue, dans la rue, par les fenêtres, où ils furent une heure, crochetèrent un petit coffre où il mettoit son argent et ses papiers, et prenant tous ses meubles et petites provisions, les portèrent comme des trophées à dom Martin de la Font.

Dom de Bely rendit ses plaintes les 10 octobre et 7 novembre 1672, de tant d'outrages, au grand conseil, qui ordonna, par ses arrêts des 11 octobre et 10 novembre, qu'il en seroit informé, et, ce pendant, que les religieux seroient réintégrés dans des logis du prieuré et en la jouissance de leurs meubles. — Mais les sieurs de la Font et abbé de Breteuil firent l'étrange rébellion mentionnée dans deux procès-verbaux du 25 octobre audit an, ils envoièrent au diable les religieux et les sergents, leurs jettèrent des pierres, et sortant avec leurs valets armés de gros bastons, les suivirent pour les maltraiter. — Enfin, en leur honneur par la requête injurieuse du mois d'octobre audit an, signée La Font et portée par le sieur abbé de Breteuil à Monsieur l'évêque de la Rochelle, mais par lui renvoyée au prieur de Saint-Michel-en-l'Herm qui, sur icelle vint exprès à Mortagne avec son promoteur et son greffier, à la requête dudit de la Font, et prit l'audition de 19 témoins qui déchargèrent ledit de

Bely des faits calomnieux avancés dans cette dénonciation infamante, et déposèrent si clairement des voiès de fait desdits La Font et de Breteuil, qu'il prend droit des informations mêmes qu'ils ont fait faire contre lui.

Or, quoique M. le lieutenant de Poitiers, commissaire du grand conseil en cette partie, ait fait de toutes ces violences d'amples informations qui sont portées depuis un an au greffe dudit grand conseil avec les procès-verbaux et actes justificatifs de tout ce que dessus, ledit dom de Bely n'a pu encore en avoir aucune justice non plus que d'un compte qu'il doit rendre par les fuites et le crédit des personnes intéressées, dont les parents ont eu assez de pouvoir pour faire ordonner, par l'arrêt du 2 mars 1673, que lesdits religieux de Saint-Maur se retireroient de Mortagne ; ils ont fait plaider au grand Conseil : 1° que ledit traité de MM. de Lamoignon, Letellier et Colbert estoit fait par gens sans pouvoir ; 2° qu'il n'étoit point enregistré audit conseil ; 3° qu'il estoit sans lettres patentes du Roi ; 4° que l'exécution en avoit été faite à Mortagne pendant la vacance du prieuré et sans la participation dudit prieur : prétextes spécieux auxquels on répond en quatre paroles : 1° qu'il est téméraire de dire si publiquement que les trois principaux officiers de la couronne, qui prennent en toutes choses les ordres de Sa Majesté, soient des gens sans pouvoir ; 2° que l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, n'étant pas déchue de ses droits pour s'estre réformée, ne se croyoit pas obligée de recourir au conseil lorsqu'il ne s'agissoit que de continuer le droit incontestable et possession perpétuelle qu'elle a d'envoyer en obédience des religieux à Mortagne ; 3° qu'il n'étoit pas besoin d'autres lettres patentes que celles qui sont accordées à la Congrégation de Saint-Maur, puisque ce concordat étoit fait et exécuté avant la déclaration du 26 juin 1671, par laquelle il est confirmé ; 4° enfin, que d'envoyer des religieux à Mortagne n'est pas une nouveauté, que le chapitre dudit Saint-Michel n'a pas du, pendant une vacance de deux ans, voir cesser le service en ce prieuré, manque de religieux ;

qu'au reste le prieur est hors d'intérêts, puisqu'il n'est pas à lui mais audit Saint-Michel de disposer des places de son prieuré. — Pour ôter néanmoins toute sorte d'exception au prieur de Mortagne, l'on a fait cesser tout ce qui servait de prétexte à l'arrêt qui expulse les réformez. Le prieuré n'est plus vacant. Le Roi a, de ses grâces, accordé ses lettres patentes du 30 juin 1673. Elles sont enregistrées dans les cours souveraines du parlement et du grand conseil avec ledit concordat pour être exécutées selon toute leur forme et teneur. Ledit arrêt contradictoire du 2 mars ordonne que le prieur de Mortagne entretiendra des religieux portés pour la fondation qu'il sait bien être au moins de neuf. Après tout cela, il ne veut point de réformés parce qu'il ne veut point de religieux; il sait que ne lui en peuvent venir que de Saint-Michel, qui n'a plus maintenant que des réformés à lui envoyer, c'est en tarir la source que de les refuser. Ainsi il supprime, au profit de sa bourse et aux dépens du service de Dieu, les pensions monacales. Il y a déjà six places vacantes à Mortagne et seulement trois de remplies par des anciens religieux infirmes et souvent absents. L'on y voit déjà introduire un prestre séculier; les services divins sont cessés, et les religieux de la Congrégation de Saint-Maur ne peuvent empêcher ces désordres par l'opposition que forme ledit abbé de Breteuil à l'exécution dudit concordat passé par ordre de Sa Majesté entre MM. les exécuteurs du testament de feu M. le cardinal et eux.

— Après cela, dom Martin de la Font et M. l'abbé de Breteuil veulent faire passer partout lesdits religieux de Saint-Michel et de Bely pour de grands chicaneurs, et les ont contraint, par leurs calomnies, de leur faire signifier l'acte ensuivant qui justifie tout le contraire et les doit disculper devant toutes les personnes d'honneur :

A la requête des religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et de Dom Adrien de Bely cy-devant establi au prieuré de Saint-Pierre de Mortagne, lesquels, à l'effet du présent acte, ont eslu leur

domicile à l'abbaye de Saint-Germain des Prez, à Paris, et en la maison de maître Jérôme Gamache, procureur au Grand Conseil, au cloître Saint-Germain l'Auxerrois, soit signifié et déclaré à Dom Martin de la Font, religieux de l'ordre de Cluny et à Messire Claude Tonnelier de Breteuil, prieur dudit prieuré : qu'encore que ledit de la Font fasse éclater ses chicanes par ses fuites continuelles, n'ayant fourni audit de Bely qu'au mois de décembre dernier, les débats du compte qui lui a été communiqué, il y a plus d'un an, laissant même prendre des contumaces contre lui de peur de sortir d'affaire, il tâcha, néanmoins, aussi bien que ledit sieur de Breteuil, de faire passer pour chicaneurs lesdits religieux, lesquels bien qu'ils soient outrageusement lezez, ont fait toutes les démarches imaginables pour rechercher lesdits de la Font et de Breteuil d'accommodement ; qu'à cet effet, ledit de Bely partant de Saint-Michel pour venir à Paris, passa exprès par Mortagne pour convier ledit de la Font de terminer toutes les affaires par les voies de douceur, laquelle civilité fut si brusquement reçue dudit de la Font qu'il l'envoya ridiculement sommer par un sergent de sortir de la ville de Mortagne sous peine de la prison ; et que sitôt que ledit de Bely fut arrivé à Paris, il alla fort inutilement faire civilité à MM. les père, oncle et frère du sieur abbé de Breteuil pour leur demander justice à eux-mêmes, sans permettre que les violences dudit sieur abbé éclatassent d'avantage. Ledit de Bely a aussi plusieurs fois entremis M. Le Brat, conseiller, pour tâcher d'accommoder les différents dont il s'agit et a été à cet effet, avec lui chez ledit sieur abbé duquel il avait été si maltraité. Enfin, lesdits religieux et de Bely ont offert par trois différentes fois de passer compromis entre les mains des avocats des parties. Après quoi, lesdits sieurs de la Font et de Breteuil qui ont refusé toutes ces voyes d'accommodement, essaient de faire passer lesdits religieux pour des plaideurs à gages ; de quoi se voulant disculper devant toutes les personnes d'honneur ils ont fait le présent acte pour informer le public de leur con-

duite. Et déclarant d'abondant et de rechef qu'ils offrent de passer les compromis et autres actes nécessaires pour faire juger par arbitres, de rigueur et sous telles peines qu'il plaira auxdits arbitres toutes et chacunes les contestations qu'ils ont avec lesdits sieurs de la Font et de Breteuil, afin que s'ils sont dans les mêmes sentiments de paix ils ayent à le déclarer par escript dès demain et désigner le lieu, jour et heure convenables pour parvenir audit accommodement ; 2° déclarent que faute de ce, leur silence sera pris pour refus, sans que lesdits actes et offres puissent préjudicier auxdits religieux en quelque manière que ce puisse être.

Signifié le 11 janvier 1674. (*Dom Font.* XIX, fol. 735 et seq.)

Dans les lignes qui précèdent la pièce tristement curieuse qu'ont vient de lire, nous avons dit que la victoire de dom Martin de la Font ne fut pas définitive. La même année 1674, il résigna le prieuré de Mortagne en faveur de l'abbé de Breteuil qui, en 1675, permuta avec dom de Cernay, de la Congrégation de Saint-Maur, lequel prit possession le 21 mars.

Un an après, le sieur Barjot de Théligny, neveu du Père Lachaise, se fit nommer, par le roi, titulaire de ce bénéfice. Le brevet est du 20 mars 1676 Mais cette nomination était entachée de nullité, car le roi n'avait aucun droit à la collation dudit prieuré. L'union de l'abbaye de Saint-Michel au *Collège des Quatre-Nations* que le cardinal Mazarin obtint du roi ne lui conférait nullement ce droit qui restait tout entier aux abbés de Saint-Michel.

Dom de Cernay résista, mais en vain. Le conseil du roi, saisi de l'affaire, à la demande du Père Lachaise, maintint Théligny dans la jouissance des revenus, en attendant un titre canonique. Le nouveau titulaire chassa les religieux qui durent céder devant la force, mais ne cessèrent de protester contre la violence, jusqu'à ce que justice leur fût enfin rendue, ce qui arriva le 11 juin 1712.

Pendant ce temps, le sieur Barjot de Théligny jouissait de sa victoire et des revenus du prieuré dans sa belle

maison de campagne appelée le *Corgnou*, agréablement située à un kilomètre environ du Puy-Saint Bonnet, mais dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Mortagne.

Le 4 février 1713, les religieux de la Congrégation de Saint-Maur étaient enfin rétablis définitivement dans le prieuré de Mortagne. On verra, dans l'acte qui suit, que le prieur d'alors était Nicolas Anne.

« *L'an 1713, le 4 février, nous, Frère Magloire Loz, religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur, visiteur de la province de Chezal-Benoit, suivant l'ordre à nous donné par le Très Révérend Père Arnoud de Loo, supérieur général de ladite Congrégation, sommes transporté au prieuré conventuel de Saint-Pierre de Mortagne, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, en présence et accompagné de R. P. dom François Rhedon, prêtre religieux profès de ladite Congrégation, et visiteur de la province de Bretagne; R. P. Dom Antoine Vaslet, prêtre, religieux profès de ladite Congrégation et prieur de Saint-Maixent; R. P. Dom Grégoire Barny, prêtre, religieux profès de ladite Congrégation et prieur de Saint-Michel-en-l'Herm; R. P. Dom Jean-Baptiste Perigaud, prêtre, religieux profès de ladite Congrégation, secrétaire du Père visiteur de Bretagne; Dom Nicolas Anne, religieux profès de ladite Congrégation, nommé supérieur du prieuré de Mortagne par le supérieur général de ladite Congrégation, et Dom Jean Lamy, prêtre, religieux profès de ladite Congrégation et faisant partie de la communauté dudit prieuré pour, en exécution du concordat de 1669, passé entre MM. de Lamoignon, premier président au parlement de Paris, Le Tellier et Colbert, ministres et secrétaires d'Etat, exécuteurs de la fondation du collège Mazarin, et le supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, confirmé par lettres patentes du roi de l'année 1673, confirmées au Parlement et au grand Conseil en la même année, prise de possession, en conséquence du concordat en ladite année 1669, concordat du 11 juin dernier, passé entre le supérieur général de ladite Congrégation, le*

LEVEL ONE

sieur abbé de Théligny, les religieux de Saint-Michel-en-l'Herm et l'abbesse et religieuses de la Saussaye, confirmé par lettres patentes du roi du 7 décembre avant-dernier, portant réintégrande et rétablissement dans ledit prieuré, continuer par lesdits religieux susnommés d'occuper les places monacales dudit prieuré, y faire l'office divin et acquitter les fondations. Etant arrivés audit prieuré, nous sommes entrés dans l'église d'icelui, où, après les prières accoutumées et invocation du Saint-Esprit, par l'hymne Veni Creator, *nous aurions célébré la messe du Saint-Esprit, qui auroit été chantée par lesdits religieux en présence des soussignés. En foi de quoi nous avons, susdits commissaires, dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison. Fait ès jour et an que dessus et en présence des susnommés qui ont signé et plusieurs assistants.*

F. Magloire Loz; Frère François Rhedon; Frère Antoine Vaslet, prieur de Saint-Maixent; Frère Grégoire Barny, prieur de Saint-Michel; Frère Nicolas Anne, prieur de Mortagne Frère Jean-Baptiste Perigaud; Frère Pierre Pinson; Frère Jean Lamy; Mérand, curé de Mortagne; Bellanger, prêtre; P. Coudrin, prêtre; Gallard, prêtre; N. Gallard, prêtre; Boutiller.

(Dom Font. XIX, 743.)

L'année suivante (1714), à la date du 25 mai au 28, Dom Jacques Boyer, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, l'un des collaborateurs de Dom Denis de Sainte-Marthe, visitait le prieuré de Mortagne. La veille, il avait dîné à la Grénetière, en compagnie de Dom Pierre Pivart, dépositaire du prieuré de Mortagne.

« Après dîner, écrit il dans son *Journal de voyage*, je « partis avec nos confrères et arrivai à Mortagne, en « passant par les Herbiers, prieuré de Saint-Michel-en-« l'Herm. Dom Nicolas Anne, prieur de Saint-Pierre de

« Mortagne, me reçut avec empressement. Ce monastère « dépend de Saint-Michel. Le titre prioral est supprimé, « et notre introduction n'est que depuis environ quinze « mois, du 2 février 1713.

27 mai. — « Fête de la Sainte-Trinité. Les prêtres de « la paroisse firent une procession autour de la ville, en « chantant le symbole *Quicumque*. Ils assistèrent, le soir, « à nos vêpres, où le Père Prieur officia en chape. On « chanta immédiatement Complies où R. D. Prieur resta « chapé, et fit l'aspersion, et dit les litanies en cet équi- « page.

28 mai. — « Dom Léonard Tandeau, sacristain de « Mortagne, me fit l'honneur de m'accompagner jusqu'à « l'abbaye de Bellefontaine où je ne trouvai presque « point de titres... (1). »

La même année, 1714, l'abbé de Théligny mourut.

Après les querelles des religieux entre eux, dont nous avons parlé plus haut, vinrent leurs querelles avec les *vicaires perpétuels* et les habitants du lieu. Nous avons promis d'en dire un mot, et les trois pièces publiées ci-après, provenant de la Bibliothèque nationale, dégageront notre promesse vis-à-vis du lecteur. La première en date, est de 1738, et les deux autres de 1740, 1741.

Comme on le voit par ces documents, il n'y avait point, alors, dans le couvent de Mortagne, d'église particulière ; celle dont se servaient les religieux était commune à la paroisse. On y voyait seulement un cloître et les lieux réguliers. Ils étaient ruinés en 1661. La Congrégation de Saint-Maur, en prenant possession, fit tout réparer.

(1) *Journal de voyage* de Dom Jacques Boyer, publié et annoté par Antoine Vernière. — (Clermont-Ferrand, 1886. — p. 374.)

Mémoire pour les prieur et religieux de Mortagne O. S. B. curés primitifs de la paroisse desservie avec le prieuré sous le même toit, demandeurs en cassation d'un arrêt rendu contre eux au Parlement de Paris, le 28 mai 1737, en faveur du seigneur, du vicaire perpétuel et des habitants dudit lieu.

Les demandeurs prétendent que le prieuré a été fondé sous le titre de *prieuré-cure et conventuel*. Comme preuve ils allèguent la confirmation faite en 1247, par Eustache de Mortagne, des dons faits au prieuré de Saint-Pierre de Mortagne ; — la donation faite en 1273 par Gui de Chemillé, seigneur de Mortagne, exécuteur testamentaire de sa femme, de 10 livres de rente *priori et prioratui B. Petri de Mauritania ;* — des actes de 1386 et 1399, prouvant que les religieux accordaient seuls la sépulture dans l'église ; — l'acte de 1443, par lequel Jean de la Haye, seigneur de Mortagne, ayant reconstruit la chapelle du château de Mortagne, demande le consentement du prieur de Saint-Pierre ; — la restitution faite le 30 mars 1495, par Etienne Hillerin, procureur et fabriqueur, de quelques oblations du Vendredi-Saint qu'il avait prises en l'église de Saint-Pierre, sur les poursuites du religieux sacristain du prieuré ; — la transaction du 10 novembre 1495, sur l'heure des offices, passée entre le seigneur de Mortagne et les commissaires de l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, laquelle « maintient iceux religieux en leurs droits, prérogatives, usages anciens et présents ; » — la réclamation, faite en 1622, par Grosleau, vicaire perpétuel, de la présidence aux processions et des droits de sépulture dans l'église, réclamation repoussée par l'officialité de Bordeaux, le 21 octobre 1624, qui maintient dans tous leurs droits les prieur et religieux. Le même arrêt prescrit le partage des oblations, et réserve au curé l'autel de Saint-Jean comme destiné originairement au service particulier de la paroisse.

Pierre Grosleau, qui succéda, dans la cure, au précé-

dent, son oncle, alla plus loin dans ses prétentions ; il entreprit de reléguer les religieux dans la chapelle de Saint-Léger et de leur ôter les titres et droits de curés primitifs ; ces prétentions furent rejetées par l'évêque de la Rochelle, les 19 et 21 mai 1650.

La Congrégation de Saint-Maur fut introduite dans le prieuré, par concordat du 21 juin 1661 et du 29 janvier 1671, qui lui donne « la direction entière du chœur. »

Chauvet, curé successeur de P. Grosleau, réveilla le débat, mais fût débouté par arrêt du grand conseil du 12 août 1675, qui maintint les religieux dans leurs droits et attribua l'autel Sainte-Anne, hors du chœur, au service paroissial.

Une transaction intervint, le 10 avril 1676, qui laissa aux religieux « le droit exclusif et privatif de disposer du chœur, mais donna à Chauvet le droit de faire le service paroissial « à un autel qui serait dressé au milieu de la nef, et, par provision, à l'autel Saint-Jean. »

Chauvet n'en continua pas moins à se remuer ; il fit signer par les habitants une pétition demandant aux religieux d'abandonner le chœur, de se cantonner dans la chapelle Saint-Léger ou d'obtenir des règlements « dans le cas où l'église serait déclarée commune. »

Un règlement de l'évêque de la Rochelle, du 23 novembre 1682, ordonna « que le service, tant des religieux que de la paroisse, serait fait au grand autel, chacun à leurs heures, et que la préséance appartiendrait aux prieur et religieux. »

Chauvet interjeta appel comme d'abus de ce règlement ; un arrêt définitif du 26 juin 1685 le débouta, lui et les habitants, et ordonna l'exécution du règlement épiscopal du 26 novembre 1682.

Une dernière transaction, du 31 mai 1719, entre le seigneur de Mortagne et les religieux, reconnut que l'église de Mortagne est enveloppée de trois côtés par le fief et ligence des religieux, et que sur le quatrième côté, elle tient à une place destinée à la tenue des foires et marchés ; que les religieux partagent avec le seigneur

le droit de prévôté, le jour de la foire Saint-Pierre d'août.

Le sieur Meyrand, actuellement vicaire perpétuel, a reconnu, dans un procès-verbal du 10 décembre 1724, les droits des religieux et a consenti à l'exécution des règlements de 1682, 1685 et 1692.

C'est cependant ce même Meyrand, qui a tout remis en mouvement. En faisant intervenir les seigneurs, bien que leurs droits de haute justice ne fussent pas en discussion, il a obtenu, le 28 mai 1737, un arrêt du Parlement de Paris, ordonnant « que les prieur et religieux feront le service dans l'église de Saint-Pierre les quatre fêtes solennelles et le jour du patron, et partageront, ces jours-là, les offrandes avec le curé; » fait défense aux religieux de prendre la qualité de propriétaires de ladite église, maintient dans la possession d'icelle les habitants de Mortagne, et condamne les religieux aux dépens.

Le vicaire perpétuel et les habitants ont aussitôt abusé de leur victoire. On a refusé aux religieux de laisser sonner leurs messes ; on a battu leur sonneur ; le 20 mai 1737, jour de marché, on a introduit dans l'église un maçon, des manœuvres et un couvreur ; on a abattu les statues de saint Benoît et de sainte Scholastique, posées au haut du maître autel, saint Benoit du côté de l'Evangile, sainte Scholastique du côté de l'Epître ; on a fait enterrer ces statues devant l'autel de la Madeleine, en dépit des religieux, qui ont en vain requis l'appui d'un sergent et du sénéchal, à ce présents.

On prétend reléguer les religieux dans la chapelle Saint-Léger, bien que la construction de cette chapelle soit bien postérieure à la fondation du prieuré.

Les religieux demandent justice.

(*Bibliothèque nationale, folio F. m.* 11719).

Mémoire-réponse du curé et des habitants de Mortagne.
(Sans date, mais de 1740.)

Ils disent qu'en 1273, Guy de Chemillé établit deux nouveaux religieux dans le prieuré, mais qu'il ordonna que le service serait fait dans la chapelle Saint-Léger, *de novo constructâ* ; c'était donc la chapelle conventuelle où les religieux faisaient leur office et qui avait été bâtie par Mabile, femme de Guy, au côté gauche de l'église paroissiale.

— Les Bénédictins conviennent, qu'avant 1630, ils ont fait leur office dans la chapelle de Saint-Léger, dont acte.

— Il n'y a jamais eu de cloître attenant à l'église ; les saillies qu'invoquent les religieux à cet égard, et qui auraient porté la charpente de l'ancien cloître, ne sont que des cordons de décoration. *(Bibl. nat. folio F. m. 11717.)*

Second mémoire pour le sieur Jahan, curé, et pour les habitants de Mortagne. — 1741.

Ils soutiennent que les Bénédictins ont usurpé le titre et la qualité de curés primitifs. Il y avait une église paroissiale à Mortagne avant l'établissement des Bénédictins. Ceux-ci prétendent être venus à Mortagne dès le commencement de leur institution : tout les dément. Ils prétendent avoir été appelés par les seigneurs ; ces seigneurs étaient donc catholiques ; s'ils l'étaient, il y avait donc à Mortagne une paroisse et un curé avant l'arrivée des Bénédictins.

Les Religieux disent encore qu'ils ont peuplé Mortagne, qui n'était qu'un désert. C'est une erreur. *Mortagne tire son nom de la légion de Mauritanie,* campée du temps des Romains entre le Perche et la Garonne, et dont le quartier général était à Vannes ; on trouve à Mortagne des anciennes monnaies de Sévère et de l'impératrice Julia ; on cite le moulin de Romaine, et les voûtes et souterrains de l'ancien château sont certainement un ouvrage romain (?)

— Mais, disent les Bénédictins, comment a-t-on fondé à Mortagne un monastère sans une église ?

— Les seigneurs de Mortagne donnèrent des terres à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, qui y envoya un religieux pour les administrer. A ce religieux, on en joignit bientôt un autre ; et ainsi de suite. Le plus ancien se qualifia prieur, *quia prior erat in loco ;* puis on appela d'autres religieux pour acquitter les fondations, et c'est alors que les seigneurs leur firent construire une chapelle. Si l'église de Saint-Pierre leur eût appartenu, ils ne se seraient pas retirés dans la chapelle de Saint-Léger.

Le prieuré de Saint-Jouin sous Châtillon, n'a point non plus d'église particulière.

Les Bénédictins disent que l'église a été bâtie sur leur fief. Pas du tout ; les terrains contigus qu'ils possèdent leur viennent en partie de leur fondation, en partie d'acquisitions qu'ils ont faites. D'ailleurs, pourrait-on conclure qu'une église est bâtie sur un fief, parce qu'elle en est en partie entourée ; ne serait-on pas plus en droit de dire qu'elle en est la borne et le terme ?

— Les Bénédictins n'ont jamais eu l'usage de la sacristie qui est derrière le grand autel, sous la même voûte que l'église paroissiale Le curé seul a toujours eu la clef du tabernacle.

— Quant aux statues de saint Benoît et de sainte Scholastique, elles n'ont été placées qu'en 1673, par les moines, pendant la nuit, et après avoir forcé les portes de la sacristie de la paroisse, opération contre laquelle le curé Chauvet protesta en son temps. Ces statues ont été déposées, en 1738, en vertu d'un procès-verbal de visite du grand-vicaire de la Rochelle, qui ordonna qu'elles seraient ôtées et mises en terre, en lieu saint.

— L'arrêt incriminé a délivré pour jamais une église, une paroisse et toute une ville de l'oppression de ces Religieux. *(Bibl. nat., folio F. m. 11718.)*

Le cas de l'abbé de Théligny, dont on a lu les incidents précédemment, se renouvela pour l'abbé Modaine, autre

prieur commendataire du prieuré de Mortagne, aussi indûment pourvu de ce bénéfice par le roi, en 1762, envers et contre le pape, qui refusa l'approbation, et les religieux de Saint-Michel, qui protestèrent vainement, et qui, de leur côté, avaient nommé Dom Villeroy, prieur de Mortagne, au mois de mai de l'année précédente. L'avocat Bouquet, également nommé par le roi, en 1767, prit la suite de l'affaire.

Mémoire pour les prieur et religieux de Saint-Pierre de Mortagne contre l'abbé Modaine, clerc tonsuré du diocèse de Reims, pourvu dudit prieuré, en présence de D. Villeroy, prétendant droit au même bénéfice. — 1764.

Les religieux de Mortagne interviennent dans le procès pendant entre l'abbé Modaine et Dom Villeroy, la mense prieurale ayant été unie à la mense conventuelle. Ils disent que Louis XIV, tout en unissant la mense abbatiale de Saint-Michel-en-l'Herm au collège Mazarin, a incorporé la mense conventuelle, les offices claustraux et le petit couvent de ladite abbaye à la Congrégation de Saint-Maur.

Un titre de 1495 porte que le service du prieuré comporte tous les jours deux grand'messes et un office des morts, sans compter d'autres fondations : trois ou quatre religieux n'y peuvent suffire, bien que la réunion des deux menses ne donne pas plus de 6 à 7,000 livres. C'est pour augmenter le nombre des religieux qu'on permit aux religieux de Saint-Maur d'unir les deux menses. Les Bénédictins ont poursuivi, en conséquence, l'extinction du titre du prieuré.

Dom de la Fond résigna le prieuré en 1674 en faveur de l'abbé de Breteuil qui, en 1675, permuta avec Dom de Cernay, de la Congrégation de Saint-Maur, lequel prit possession le 21 mars.

Un an après, le sieur Barjot de Théligny, soutenu par le P. de la Chaise, voulut emporter ce bénéfice d'autorité, et surprit, le 26 mars 1676, un brevet du roi. Dom de

Cernay résista. Le P. de la Chaise fit évoquer l'affaire au conseil du roi qui accorda à Théligny la jouissance des revenus, en attendant un titre canonique. Théligny entra en conquérant dans le prieuré de Mortagne, et en chassa les religieux ; à son instigation, les religieuses de la Saussaye surprirent, en 1700, un brevet du roi qui unit les revenus du prieuré de Mortagne à la mense conventuelle de leur prieuré de N.-D. de la Saussaye.

Les religieux de Mortagne protestèrent. Le 7 juin 1705, nouveau brevet du roi qui maintenait les religieuses.

Les religieux de Mortagne redoublèrent d'efforts, et, le 11 juin 1712 seulement, intervint une transaction par laquelle les religieuses de la Saussaye se désistèrent, et les religieux de Saint-Maur furent réintégrés dans le prieuré, en abandonnant toutefois les revenus à Théligny sa vie durant. C'est à cette époque que les religieux de Saint-Michel ont requis l'extinction du titre du prieuré, ce qui leur a été accordé par l'évêque de la Rochelle, le 28 avril 1714.

Tout était pacifié, lorsqu'en 1730 les religieuses de la Saussaye réclamèrent contre la transaction de 1712 ; un arrêt du 29 janvier 1732, les débouta de ces nouvelles prétentions.

Le 1er août 1761, le roi nomma l'abbé Modaine au prieuré de Mortagne. Le pape refusa son approbation. Modaine se pourvut comme d'abus au Conseil du roi, et demanda la jouissance des revenus ; ce qui, faute de contradiction, lui fut accordé par arrêt du 18 décembre 1762.

Concurremment, les religieux de Saint-Michel-en-l'Herm avaient nommé au même prieuré Dom Villeroy (mai 1761). Mais Modaine fit mettre les scellés sur les archives du prieuré, et saisir les revenus. Il soutint que l'union du prieuré à la mense conventuelle, était *nulle* et *caduque*. Cette union était pourtant indispensable, car l'acquit des fondations exige au moins 8 à 9 religieux de chœur, et, « à quelque sobriété qu'on les condamne », on ne peut prétendre à les faire vivre avec deux mille et

quelques cents livres, après avoir fait un sort à un prieur commendataire.

(Bibl. nat. 4° F^m, 29,232.)

Mémoire pour les prieur et religieux de Saint-Michel-en-l'Herm contre le sieur Modaine, etc. — 1764.

A l'appui du mémoire des religieux de Mortagne, ceux de Saint-Michel-en-l'Herm rédigèrent un mémoire concordant, dans lequel, sans apporter aucun argument historique ni aucun fait nouveau, ils discutent à qui appartient le droit de collation au prieuré de Mortagne, droit qui, d'après eux, n'appartient nullement au roi, mais bien à l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm.

(Bibl. nat. 4° F^m, 29,158.)

Mémoire pour les religieux de Saint-Pierre de Mortagne contre M^e Bouquet, avocat au Parlement, se disant pourvu dudit prieuré. — 1767.

Le mémoire revient sur l'affaire Modaine, et rappelle que l'arrêt contradictoire du 28 septembre 1764, prononça qu'il n'y avait abus dans l'union, et condamna Modaine aux dépens.

Bouquet (qui ne paraît être en l'affaire que le prête-nom de Modaine) surprit, le 16 mars 1766, un brevet de collation comme prieuré simple. Il prit possession sur le champ, chassa les religieux qui, privés de tout, durent se pourvoir au roi. Appelé à se défendre, Bouquet soutint que le prieuré de Mortagne appartenait au roi par droit de dévolution. Les religieux répondirent que ce prieuré n'avait jamais été à la disposition du roi.

Suit une longue dissertation sur le droit de collation. Bouquet, avocat, c'est-à-dire homme d'affaires, qui ne s'était substitué à Modaine que pour reprendre le procès perdu par celui-ci, et ce sous un autre nom, fut débouté.

(Bibl. nat. 4° F^m, 22,655.)

La prétention du roi aux collations du prieuré de Mortagne parut encore plus odieuse dans l'affaire de la *chapelle* dite *régulière*.

Mémoire pour les prieur et religieux de Mortagne contre le sieur Airault, prétendant droit à la chapelle régulière de Notre-Dame, dans l'église de Mortagne, et dom Sylvestre Barthès pourvu aussi de la même chapelle. — 1764.

Airault et Barthès se disputaient la possession de la chapelle de Notre-Dame, quand les religieux de Mortagne intervinrent pour demander que la chapelle contentieuse fût incorporée à la mense conventuelle.

Airault avait été pourvu par brevet du roi portant que la collation de cette chapelle appartenait à S. M. à cause de l'union de Saint-Michel-en-l'Herm au collège des Quatre-Nations. Les religieux soutiennent que cette union n'a point conféré ce droit au roi. La chapelle est régulière et claustrale. François d'Hillerin en prit possession en 1680, Pierre d'Hillerin en 1713. Un procès-verbal de visite, en date du 16 février 1678, faite par le grand-prieur de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm au prieuré de Saint-Pierre-de-Mortagne, porte que « les lieux réguliers sont entièrement ruinés, n'ayant plus qu'un travers de couverture du dortoir qui subsiste ; ce qui oblige les Religieux de loger en ville. »

Il ressort d'une transaction du 28 février 1674 qu'il n'y avait plus alors que trois Religieux : frères Jean Airault, Hilarion d'Hillerin et Jean Cramois. Les portions monacales consistaient en 80 livres pour vestiaire, blé, vin et bois.

— En 1675, le prieur titulaire de Saint-Pierre-de-Mortagne est Dom Cernay, religieux de Saint-Maur.

— En 1720, les religieux de Saint-Maur reconstruisirent entièrement la maison conventuelle.

— La demeure du titulaire de la chapelle de Notre-Dame a toujours été *intra claustra ;* la chapelle est donc

régulière et ne peut être possédée en titre que par un régulier.

(Bibl. nat. 4° F, 29,232 bis.)

Parmi les moines célèbres qui vécurent, pendant quelque temps du moins, au prieuré de Mortagne, on cite un Dom Lobineau (est-ce l'historien de la Bretagne?) qui aurait travaillé à la *Chronique de saint Léger*. On sait que cette chronique fut conservée dans le monastère de Mortagne jusqu'à la Révolution. Une feuille de parchemin, trouvée récemment, et que l'on croit être une feuille détachée de cette chronique, porte la signature de Dom Lobineau (authentique en 1716) (1).

Dom Mazet, le successeur et continuateur de Dom Fonteneau, a vécu plusieurs années au couvent de Mortagne. Il le quitta en 1781, quand il fut nommé *historiographe du Poitou*. Il n'a presque rien fait, toutefois, pour mériter ce titre. La seule reconnaissance qu'on lui doive, c'est d'avoir sauvé du pillage et de l'incendie les précieux manuscrits de son prédécesseur pendant les mauvais jours de la Révolution, encore est-il regrettable qu'il doive lui-même cette protection à ses compromis avec les révolutionnaires.

Quand éclata la Révolution, il y avait encore sept religieux Bénédictins au prieuré de Mortagne :

— Dom Fonfroide, âgé de 75 ans, en 1790.

— Dom Jean-Jacques Maurin, âgé de 32 ans, en 1790. Il prêta le serment à la Constitution civile du clergé.

---

(1) Cette chronique originale a dû être brûlée ou passer en des mains qui n'auront pas su en apprécier la valeur, lorsqu'on vendit les biens du couvent, au commencement de la Révolution. Chaque religieux fut alors autorisé à prendre le mobilier de sa chambre. Le reste fut vendu et le prix de vente versé dans la caisse du district de Montaigu. (*Archives de l'église de Mortagne.*)

— Dom Pierre Janneau, âgé de 52 ans, en 1790. — Il refusa le serment.

— Dom Jean-Baptiste Petit (ou Le Petit). — Il refusa le serment et partit pour l'Espagne. Embarqué, aux Sables, à bord du *Jeune-Aimé*, le 15 septembre 1792 (*Registre des Sables*).

— Dom Pierre-François Le Masson, ancien cellérier du prieuré, âgé de 51 ans, en 1790. — Il refusa le serment et partit pour l'Espagne avec son collègue, Dom Le Petit. Au retour de l'exil, il devint vicaire à la Verrie, où il mourut en 1822 (1).

— Dom Jean-Bruel. — Il prêta le serment ; devint aumônier constitutionnel de l'hôpital de Fontenay et fut emmené prisonnier par les Vendéens à la prise de Fontenay, en mai 1793.

— Dom Dumont. — Il prêta le serment. On dit qu'il commanda une troupe de *Bleus* qui, en 1794, pillèrent Mortagne et Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Aujourd'hui, l'ancien couvent est devenu l'Hôtel-de-Ville et la cour intérieure une place qu'on appelle encore la *place du Couvent*.

ERRATUM : Pages 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, lire Dom de *Rely* au lieu de Dom de *Bely*.

CHAPELLES

Outre la chapelle *Saint-Louis* (dans le cimetière) et celle de *Saint-Lazare* (prieuré Saint-Jacques) mentionnées précédemment au cours de cette chronique, nous devons, pour être complet, signaler à Mortagne trois autres chapelles dont deux encore existantes.

(1) En même temps que ces deux moines, et sur le même navire s'embarquèrent aussi pour l'Espagne Pierre-Thomas Jousselin, vicaire de Mortagne, et Pierre-Charles Renaud, prêtre, instituteur à Mortagne. (*Registres des Sables-d'Olonne.*)

Chapelle Saint-Michel

Aux portes de la ville, du côté du nord, et sur une roche aux pieds de laquelle passe la grand'route de Mortagne à Cholet, se dresse une élégante petite chapelle, dédiée sous le vocable de *Saint-Michel.* Elle est toute moderne et de style gothique.

Bâtie aux frais et sur un terrain de la famille Girard, de Tiffauges, cette chapelle a été donnée par elle, en même temps que la métairie du Chaintreau, au Bureau de bienfaisance de la ville de Mortagne, qui en a la garde.

En avant du rocher qui porte le monument, et sur le bord même de la route, la municipalité mortagnaise a élevé au donateur un petit mausolée en marbre qui fait assez mauvaise figure en cet endroit. Il porte cette inscription :

A la mémoire de Michel Girard,
décédé à Mortagne, le 17 février 1855,
les habitants reconnaissants.

La chapelle Saint-Michel est peu fréquentée. Les dévots au saint archange, nous a-t-on dit, y vont prier quelquefois, particulièrement à l'époque de ses fêtes du 8 mai et du 29 septembre.

Chapelle du Pont et chapelle de Saint-Anne

Le voyageur qui fait son entrée à Mortagne par la belle route des Herbiers, aperçoit devant lui, après avoir franchi le pont de la Sèvre, un petit monument de proprette apparence.

C'est la *chapelle du Pont.*

Bien qu'elle n'ait aucun des attraits que l'art architectural sait donner parfois aux sanctuaires de ce genre, elle ne laisse pas que d'attirer presque continuellement dans

son enceinte de nombreux visiteurs (1). C'est le rendez-vous préféré des Mortagnais dévots à la très Sainte Vierge, et cela de temps immémorial. Assez fréquemment, on y célèbre le saint sacrifice de la Messe, et la paroisse y descend, chaque année, en procession solennelle, le jour de l'Assomption. Ce privilège lui vient sans doute de ce qu'elle a été dédiée jadis sous le titre de *Notre-Dame de l'Assomption.*

C'est un de ces délicieux petits sanctuaires où l'âme chrétienne se sent subitement enveloppée d'une douce atmosphère de piété et s'ouvre naturellement à la prière. Elle s'y trouve vite à l'aise et aime à s'y reposer, sous le regard de Marie, comme dans le calme d'un port silencieux et tranquille. Instinctivement elle s'écrie : « Il fait bon d'être ici ! »

Les Mortagnais ont donc bien raison d'aimer d'un amour de prédilection leur petite *chapelle du Pont.* Leur confiance en Marie y a été, d'ailleurs, bien souvent récompensée par l'obtention de grâces extraordinaires, ainsi que le démontrent les ex-voto en cire que la reconnaissance y a déposés en témoignage.

Il est souvent question de cette chapelle dans les legs et les anciens titres.

La légende, cette fleur poétique qui pousse autour des vieux monuments et sur les vieilles traditions qui s'y rattachent, ne manque pas non plus à celui-ci. Elle est ici, toute fraîche et toute gracieuse. Qu'on en juge plutôt. La voici telle que nous l'avons cueillie, sur place, de la bouche d'un pieux Mortagnais, gardien fidèle des souvenirs religieux de son pays (2).

---

(1) La chapelle a la forme rectangulaire et est éclairée par des fenêtres cintrées sans ornements. La façade, qui n'a rien de remarquable, est surmontée d'une bretèche avec une cloche, et décorée d'une petite niche grillée qui renferme une vieille statuette en faïence grossièrement coloriée et d'apparence assez ancienne.

(2) M. E. Brillouet.

Il y a de cela bien longtemps (on ne sait plus à quelle date), à la suite de pluies diluviennes qui avaient changé en torrents tous les ruisseaux des alentours, la Sèvre avait crû subitement ; elle débordait sur ses rives, déracinant les arbres et les rochers de ses coteaux.

Les riverains s'enfuyaient éperdus devant le flot houleux qui montait, montait toujours, grondant et menaçant.

Or, en ce temps-là, la petite chapelle de la Vierge s'élevait justement sur le milieu même du vieux pont : elle fut bien vite envahie par les eaux de la rivière et allait être emportée. C'était, du moins, la crainte des habitants de Mortagne qui contemplaient en tremblant cet effrayant spectacle du haut de leur coteau.

Bientôt, l'eau atteignit l'autel, monta jusqu'aux fenêtres et y trouva une issue toute naturelle. Elle allait toucher les pieds de la Madone qui trônait dans sa niche, au-dessus de l'autel, quand, tout à coup, et comme obéissant à un ordre souverain, elle se mit à décroître et à se retirer promptement.

En quelques heures, la chapelle était redevenue accessible ; on s'y précipita pour remercier Marie de sa visible protection, et l'on remarqua, non sans surprise, que, bien qu'ayant été entièrement noyés sous l'eau, l'autel, les nappes et garnitures qui le recouvraient ne conservaient pas la moindre trace d'humidité : ils étaient parfaitement secs.

Les témoins crièrent au prodige, et, à dater de ce jour, la piété des Mortagnais envers Notre-Dame du Pont prit un nouvel accroissement.

Cependant, l'inondation avait ébranlé les bases de la petite chapelle et y avait causé des dommages sérieux. Elle resta, néanmoins, encore bien longtemps dans cet état.

Enfin, quand on fit la route des Herbiers à Mortagne, une âme pieuse (la tradition nous a conservé son nom), M^lle^ Moigas, éprise d'affection pour le petit sanctuaire de Marie, entreprit de le rebâtir sur un autre emplacement.

Mais sa générosité n'y pouvait suffire.

La bonne demoiselle ne se découragea pas : il lui vint

une idée pieusement ingénieuse qu'elle s'empressa d'exécuter avec un dévouement admirable. Durant tout le temps dont elle pouvait disposer, elle s'installait, dit-on, à l'entrée du pont, quêtant les passants, et tout particulièrement les riches commerçants et les marchands de bœufs qui revenaient des foires de Cholet. Presque personne ne refusait de payer à l'humble quêteuse le nouveau *droit de péage* qu'elle sollicitait au nom de la Vierge Marie.

C'est ainsi que M^lle^ Moigas fit bâtir la chapelle actuelle avec le concours de la famille Grimaud, qui donna le terrain, et de la famille Deshomelles, qui offrit la charpente et la couverture.

A M. Micheau, curé de Mortagne, revient l'honneur de l'avoir terminée et ornée.

La chapelle du Pont renferme (au-dessus de l'autel), un curieux tableau en relief qu'on dit assez ancien, mais qu'on a eu tort, selon nous, de moderniser par la polychromie. La Vierge y est représentée debout sur le globe terrestre et écrasant le serpent. Des nuages sur lesquels apparaissent quelques têtes d'anges ailées l'enveloppent tout entière Elle est nimbée d'une couronne de douze étoiles et d'une sorte de soleil aux nombreux rayons

On remarque aussi, reléguées dans l'embrasure du vitrail qui s'ouvre au-dessus de la porte d'entrée, deux anciennes statues : la première, une vierge-mère, à la pose théâtrale et un peu forcée, dans le goût du XVII^e^ siècle, reposant sur un socle à têtes d'anges ailées, pourrait bien être l'ancienne statue de la chapelle primitive ; l'autre, plus petite, à la figure un peu vieillie, tient un rouleau *(volumen)* dans sa main droite et de l'autre relève un pli de son manteau. Bien que la sainte Vierge enfant ne figure point à ses côtés, nous pensons que cette seconde statue représente sainte Anne. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que sainte Anne, d'après la tradition, avait aussi, jadis, sa chapelle à Mortagne, peut-être même dans l'endroit où s'élève

aujourd'hui la *chapelle du Pont*. On s'expliquerait ainsi facilement comment ces deux statues s'y trouvent réunies.

Un joli Chemin de Croix, une belle lampe, les statues du Sacré Cœur, de saint Joseph et une pieuse image de la Sainte-Face complètent son ornementation.

APPENDICE

Le lion et le bœuf sculptés au portail de l'église de Mortagne

On nous a signalé trop tard, pour être citée et résumée à sa vraie place dans cette chronique, une étude très intéressante publiée par M. l'abbé Jules Corblet, dans la *Revue de l'art chrétien*, sur le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises.

Cette étude fut provoquée par une lettre de M. l'abbé Ferdinand Poisson, doyen de Mortagne-sur-Sèvre, qui écrivait à la date du 10 octobre 1862 :

« Monsieur le Directeur,

« J'exerce le saint ministère dans une église du diocèse de Luçon qui ne manque pas d'intérêt au point de vue de l'art. L'ensemble de cette église est roman, le chœur et le transept du XI[e] siècle, les trois nefs, selon moi, du XII[e]. La façade actuelle a son cachet bien marqué du XIV[e] siècle ; elle a été faite probablement dans le dessein d'une complète reconstruction, comme le montrent, à l'intérieur, plusieurs lignes qu'on n'a pas essayé de raccorder avec le reste, et la fenêtre de la grande nef, qui, dans le principe, était coupée par la voûte romane au-dessus de laquelle elle s'élevait de plus d'un mètre.

« Cette façade est construite en granit et assez soigneusement appareillée Entre le contrefort et le portail de la grande nef, à moitié hauteur entre la naissance et la pointe de l'ogive, se trouvent deux animaux, un *lion* à droite, un *bœuf* à gauche, qui, sculptés chacun dans un bloc de granit, ressor-

tent sur le plat du mur d'environ $0^{m}20$. C'est sur ce détail que je désire appeler votre attention.

« Pourquoi ces deux animaux sont-ils seuls représentés sur cette façade ? Ils ne peuvent être regardés comme des animaux évangélistiques, puisque les deux autres sont absents et l'ont toujours été, comme il est facile de s'en convaincre au premier coup d'œil. Ces deux sujets étant relativement sculptés d'une manière plus grossière que les chapiteaux qui ornent le portail, j'inclinai à croire avec plusieurs, que ces animaux, retirés d'un monument plus ancien, peut-être de la façade primitive, avaient été placés, par suite d'une simple fantaisie d'artiste et sans raison symbolique, dans la nouvelle construction. Mais, en parcourant le *Rational* de Durand de Mende, j'ai trouvé le passage suivant : « Des peintures ou des repré-« sentations, les unes sont sur l'église, comme le coq et l'aigle ; « les autres hors de l'église, à savoir : aux portes et au front « du temple, comme le bœuf et le lion. » (*Rational*, liv. I, ch. 3, § 5.)

« Ce passage m'a naturellement frappé, en me présentant comme un fait assez ordinaire ce que je prenais pour un fait accidentel. Il est vrai que Durand écrivait au XIII^e^ siècle et que la façade en question ne remonte qu'au XIV^e^ Mais ce qui se faisait avant Durand et à son époque, a pu se faire après lui ; du reste, cette objection est d'autant moins sérieuse que les animaux sculptés dont il s'agit, étant probablement plus anciens que la construction à laquelle ils adhèrent, on a pu les replacer ainsi pour reproduire un détail de la façade du XII^e^ siècle.

« *Comment* et *pourquoi* ces animaux sont-ils ainsi placés ? si ce qui précède, explique le *comment*, il ne donne pas la raison du *pourquoi*. Je l'ai inutilement cherché dans Durand de Mende.

« On m'a dit que ce même motif de décoration existait dans une église du diocèse de Poitiers avec deux vers latins explicatifs en inscription. Je ne vous garantirai pas ce fait.

« Serait-ce abuser de votre bonté, Monsieur l'Abbé, et trop compter sur votre zèle si connu pour l'extension des études archéologiques, que de vous prier de vouloir bien m'honorer d'une courte réponse. Si même vous jugiez cette question capable d'intéresser vos lecteurs, et si vous préférez publier votre réponse dans la *Revue de l'art chrétien*, je vous autorise à faire de ma lettre l'usage qui bon vous semblera. »

Agréez, etc..... Ferd. POISSON.

Après avoir cité la lettre de M. le doyen de Mortagne, le savant directeur de la *Revue de l'art chrétien* entame une longue dissertation que nous résumons en quelques mots.

« L'église dont on a parlé à M. Poisson, dit-il, doit être celle de l'antique abbaye de Moreaux, qui date du XII[e] siècle. On y voit sculptés en forte saillie, sur le portail, à droite un lion, à gauche un bœuf. L'inscription suivante est gravée en lettres capitales sur l'un des voussoirs :

UT : FUIT : INTROITUS : TEMPLI : SCI : SALOMONIS.
SIC : EST : ISTIUS : IN : MEDIO : BOVIS : ATQ : LEONIS.

Ces deux animaux servent de piédestaux à deux statues d'évêques. L'inscription constate une analogie matérielle. *On voit là un bœuf et un lion, comme on voyait des lions et des bœufs à l'entrée du temple de Salomon.* Mais le christianisme a souvent emprunté des figures et des symboles, soit au judaïsme, soit au paganisme, en y ajoutant une autre signification. (1) Quelle est ici l'idée symbolique représentée par le lion et le bœuf considérés isolément et non comme attributs évangélistiques et faisant partie du *tétramorphe ?*

M. l'abbé Corbet, après avoir énuméré les nombreux monuments dans lesquels on voit des lions et des bœufs

(1) M. de la Borderie a publié postérieurement dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* un article dans lequel *craignant,* dit-il, *que l'érudition ne fournisse après coup des interprétations symboliques qui n'étaient pas dans les idées des sculpteurs et des architectes du moyen-âge,* il pense, quant à lui, que, tout examiné, (l'inscription ci-dessus, le témoignage de Durand de Mende et les textes du III[e] livre des Rois, ch. VII, 25, 29 et 36 et du livre II des Paralipomènes ch. IV, 3 et 4), les artistes du moyen âge se sont purement et simplement inspirés de la Bible et qu'il ne faut voir ici autre chose qu'un souvenir oriental, une imitation du temple de Salomon.
(Revue de l'art chrétien, VII[e] année (1863) p. 274-275.)

et avoir relaté les textes des Ecritures et des Pères qui parlent de ces animaux au point de vue symbolique, formule ses conclusions en ces termes. « Tout en « admettant que le bœuf et le lion peuvent exprimer « bien des idées diverses, nous avons montré que le « *plus ordinairement* le premier était le type de la Pas- « sion du Sauveur et le second l'emblème de sa résur- « rection. On pourrait insister en demandant pourquoi « ces symboles doivent figurer au portail des églises « plutôt que partout ailleurs. Ici la réponse nous semble « facile. La porte principale de l'église est la figure de « Jésus-Christ qui a dit lui-même : *Ego sum ostium.* « Saint-Eucher, Saint-Isidore, Alcuin, Rupert, Hugues « de Saint-Victor, Honorius d'Autun, Durand de Mende « sont unanimes sur ce point, en faisant remarquer que « Jésus-Christ est la porte par laquelle on arrive au « salut et à la Jérusalem céleste (1). Or, ajouterons-nous, « comment Jésus-Christ a-t-il opéré notre salut ? Par sa « *passion* volontaire qui nous a rachetés du péché ori- « ginel et par sa *résurrection* qui nous a conquis droit « de cité dans les cieux. On s'explique donc facilement « que ce soit à côté de la porte principale, figurant « Jésus-Christ, que soient représentés le lion et le bœuf « symbolisant sa passion et son triomphe sur la mort. « Le portail ainsi ordonnancé semble nous dire : C'est « grâce à Jésus-Christ, à Jésus-Christ mourant, à Jésus- « Christ ressuscitant que vous entrerez dans le ciel dont « ce temple est l'image. »

---

(1) Le *Pontifical* fait dire à l'évêque consécrateur, au moment de l'onction des portes : « *Benedicta sis ; sis introitus salutis et pacis..... per eum qui se ostium appellavit Jesus-Christus.* »

Mortagne pendant les guerres de Religion

Pendant les Guerres de Religion, ainsi que nous l'avons observé précédemment, Mortagne joua un rôle tout à fait secondaire. Mais nous devons noter, à leur éloge, que ses habitants ne pactisèrent en aucun temps ni d'aucune façon avec les Calvinistes.

Le 28 juin 1580, Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur du Poitou, par un ordre daté de Niort, nommait Pierre Durcot gardien et défenseur du château de Mortagne, et le chargeait d'y maintenir aux frais du roi huit soldats qu'il devait choisir parmi les plus aguerris. — Un autre ordre du même, en date du 25 du même mois, et adressé aux officiers de la ville et juridiction et baronnie de Mortagne, leur mandait de contraindre les habitants de la baronnie, sujets à la garde dudit lieu de s'y trouver de jour et de nuit, selon qu'il sera avisé par le capitaine du château ; et aussi de saisir les meubles et immeubles de ceux qui portent les armes contre le roi, et d'appliquer le prix de vente des meubles et les revenus des immeubles à la solde de 20 hommes pour la garde dudit château sous le commandemant du seigneur de l'Etang. (Pierre Durcot) (1).

Cet ordre fut donné à la demande de la noblesse et des habitants de Mortagne afin d'en défendre le château contre les rebelles, alors maîtres de Montaigu, et de les empêcher de le surprendre comme ils tentaient journellement de le faire (2).

Trois ans après, en 1583, Mortagne fut pris, en passant, par La Boulaye, qui pilla l'église et le château et alla de là mettre le siège devant la Garnache.

Le 31 janvier 1589, de Lavardin, alors gouverneur du

(1) Son frère Gilles avait embrassé la religion nouvelle. Il fut tué par des ligueurs venus de la Garnache, en juin 1592.

(2) *Annuaire de la Société d'Emulaton de la Vendée*. — 29e année.

Poitou, accordait à Pierre Durcot trente hommes pour la garde du château de Mortagne ; le 1er septembre suivant, il portait ce nombre à deux cents hommes que celui-ci devait choisir *parmi les catholiques les plus féaux et les plus aguerris, destinés tant à la garde de la ville et du château qu'à courir sus aux ennemis et les tailler en pièces.*

Enfin, le gouverneur chargea Pierre Durcot de réparer le château et de le fortifier, l'autorisant, pour cela, à requérir tous les ouvriers et manœuvres dont il aurait besoin dans les paroisses de Saint Hylaire de Saint-Laurent, Chambretaud, la Verrie, Saint-Martin, Saint-Aubin, le Puy-Saint-Bonnet, Evrunes, Saint-Christophe, etc.

Grâce à ces précautions, Mortagne fut préservé de la domination huguenote.

Les ligueurs, se défiant de la reconciliation du roi de Navarre avec Henri III, qui venait d'avoir lieu à Plessis-lès-Tours, le 30 avril 1589, se réunirent à Poitiers, en assemblée secrète, le 6 mai suivant. A cette assemblée, Mortagne envoya deux députés, ce qui montre bien l'esprit religieux qui animait sa population.

Le château de Mortagne, bien que n'ayant pas servi aux Huguenots, fut compris dans l'ordonnance de Richelieu, du 31 juillet 1626, décrétant que les fortifications des villes et des châteaux du Poitou propres à servir de retraite aux perturbateurs de la paix publique, seraient démolies et rasées... L'exécution eut lieu quelques années plus tard.

LA CURE ET LES CURÉS

DE SAINT-PIERRE-DE-MORTAGNE

Etat nominatif avec quelques notes tirées des archives de la paroisse et autres

N.-B. — Les anciens registres antérieurs à la Révolution ont disparu. Le plus ancien de ceux qui existent actuellement est de l'année 1792. Les noms des curés qui ont administré la paroisse avant cette date ont été recueillis dans les manuscrits de Dom Fonteneau, les procès-verbaux de visites des doyens de Saint-Laurent, etc.

1578, 4 mai. — M. Antoine GUITARD (ou GUIDARD), curé de Mortagne et prieur de Voultegon, signe au procès-verbal de l'assemblée du clergé du diocèse de Maillezais, tenue à Poitiers. (*Archives de la Vienne. — Archives du Poitou,* XX, p. 358.)

1614. — Etienne GROLLEAU, curé.

1650. — Pierre GROLLEAU, neveu du précédent, le remplace.

11 novembre 1661. — Fondation d'une *stipendie ou légat* par « *René Verdon, sieur de Laujardière et damoi-* « *selle Françoise Morin, son espouse... pour estre dict* « *et célébré une messe des deffuncts à basse voix par chas-* « *cune le samedy à l'autel de la confrérie de Nostre-* « *Dame des Agonizants en ladite église de Saint-Pierre-* « *de-Mortagne, à commencer dès le samedy d'après le* « *décès du premier mourant et touttefoys ne sera dicte et* « *célébrée que de quinze jours en quinze jours jusqu'au* « *décès du dernier mourant, après lequel sera contiuuée* « *toutes les semaines. Pour la fondation et dotation de* « *laquelle ils ont donné et légué cinquante livres de rente* « *foncière annuelle et perpétuelle...*

« *Et pour icelle tenir et posséder le premier ilz nom-*
« *ment et eslisent messire Gilles Brosseau, prestre,*
« *demeurant en cette ville, et, au cas qu'il décédast avant*
« *eux ou l'un d'eux, il en sera par eux ou le dernier mou-*
« *rant d'eux pourveu d'un autre...*

« *A chascune desquelles messes, le prêtre célébrant*
« *exhortera les assistants de dire le* pater *et l'*ave *à l'in-*
« *tention des fondateurs... Fait et passé audit Mortagne,*
« *maison dudit sieur de Laujardière, lesdits jour et an...*»
(Archives de la paroisse.)

20 juin 1670. — *Messire Pierre Cherbonnier, sieur de la Louisière, et dame Marguerite Baudry, sa femme, demeurant à Mortagne, et noble homme René Duboys, sieur de la Dallière et damoiselle Marie Baudry, sa femme demeurant également à Mortagne, abandonnent pour l'exécution du testament de leur mère, Jeanne Lefiebvre, les rentes foncières de huit boisseaux et une mesure de blé-seigle, sur la Louisière, et trois boisseaux aussi de blé-seigle, sur la Bechassière, à messire Gilles Brosseau, prêtre, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde, en l'église de Mortagne, à la charge par lui* « de dire, par chascun an, cinq messes à basse voix à l'autel de la confrérie des agonizants, en l'esglize parochialle dudit Mortagne... » (Archives de la paroisse.)

1675. — Mathurin CHAUVET, curé.

20 août 1682. — *Fondation de quatre grands services dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Mortagne faite par* « *défuncte Jeanne Crabil, veuve de messire Jacques*
« *Thibaud, vivant greffier dudit Mortagne, et par mes-*
« *sire Estienne Thibaud, sieur de la Gourmonnière, son*
« *fils, sçavoir un le jour de l'octave de Saint-Estienne,*
« *second jour de l'année ; l'autre la veille de l'Annoncia-*
« *tion de la Vierge, 24e mars ; le troisième, le lendemain*
« *de la Saint-Jean-Baptiste, 25e juin ; et le dernier, le*
« *lendemain de la Saint-Louis, 26e aoust, pour la rétri-*

« *bution desquels ils ont fondé, à la cure dudit Mortagne,*
« *la rente de 24 livres, payable au deuxiesme janvier.* »

26 avril 1687. — *Donation faite par* « *dame* Françoise « Pelon, *de son vivant espouse et non commune en biens de* « Jean Jacquelot, *escuier... de* cent livres, *pour une* « *lampe devant l'autel de Saint-Pierre, en l'église paroissiale de Mortaigne; de* deux cents livres *pour les* « *tableaux et ornements ordonnés au profit de ladite* « *église... de* deux septiers de bled *de rente, légués aux* « *pauvres de Mortaigne, au jour et feste de Toussaints;* « *de* deux cents livres *de rente, pour l'honnoraire d'une* « *messe tous les jours, et du catéchisme deux fois par* « *sepmaine, fondées dans ladite église paroissiale de* « *Mortaigne... et de* cinquante livres *de rente aux dames* « *Chevais et autres qui leur succéderont pour l'instruc-* « *tion de la jeunesse. Le tout à commencer le jour du* « *décedz de ladite dame Pelon...* »

(Archives de la paroisse.)

Les héritiers de ladite dame ayant attaqué le testament olographe contenant ces dispositions furent déboutés de leurs prétentions par un jugement rendu à Angers à la date précitée.

Néanmoins, ces rentes ne furent pas toujours fidèlement payées au prêtre qui acquittait les charges du testament. En 1791, Pierre Jousselin, vicaire, se fait délivrer un certificat du fabriqueur en charge, constatant que la rente, dite des Jacquelot, de cent livres, ne lui a pas été payée, l'année 1790, et d'autres notes signées de sa main témoignent que plusieurs de ces autres rentes, l'une de cent livres, une autre de six charges de blé-seigle, une autre de douze livres ne lui avaient pas été payées, et cette dernière depuis 1787, etc. Il s'en plaignit au directoire du département de la Vendée qui lui fit délivrer un mandat de la somme de deux cent quarante livres à lui due pour la desserte de la fondation des Jacquelot, sur le receveur du district de Montaigu (2 novembre 1791).

1687. — Charles Retaillaud, vicaire.

Il mourut cette même année, dans la maison de M. René Gaboriau, prêtre, avec lequel il habitait.

Suit son testament qui offre plusieurs particularités intéressantes :

Le 7 juin 1687, messire Charles Retaillaud, prêtre, ancien curé d'Antigny et de Saint-Hilaire de Mortagne, résidant depuis un an environ à Mortagne où il est retenu par la maladie, fait son testament qu'il dicte à François Regrenil et Louis Allaire, notaires de la ville et baronnie dudit Mortagne.

Après avoir recommandé son âme à Dieu le Père, à Notre-Seigneur et à la Très Sainte-Vierge, il demande que son corps soit ensépulturé dans le cimetière de Mortagne « au lieu « qu'il plaisra à messire Mathurin Chauvet, prestre-curé dudit « Mortagne, que le jour de mon enterrement il y aye treize « sierges de sirre blanche chacun de demi-livre, qu'il soit « fait un servisse par ledit sieur curré le jour de mon enterre- « ment, et un pareil à la huitainne et un autre au bout de « l'an pour le repos de mon âme. »

Il veut qu'aussitôt son décès on prenne sur les plus clairs de ses biens la somme de 100 livres pour être jointe à une autre somme de 100 livres donnée « par deffunte dame Françoise « Pelon... pour achepter une lampe d'argent pour la paroisse « dudit Mortagne. »

« Item, je désire que ce qui mest dû tant pour ma penssion « de la cure d'Antigny que par dame Claude Lenoir, veuve « de Charles Sappineau, vivant escuyer sieur de Varaine (?), « François Sappineau, escuyer, sieur du Boishuguet leur fils, « le nommé Tallon, pour avoir joui du revenu de laditte cure « d'Antigny pendant que j'en ay esté titulaire et généralle- « ment tout ce qui peut mestre dû pour quelques causes que « ce puisse estre, soit qu'il y en aye acte, tittre ou non, soit « payé par les débiteurs audit sieur Chauvet, audit nom de « curé et qu'il luy soit aussi délivré ce qui se trouvera m'ap- « partenir d'argent monnoyé après ma mort et ce que pourra « devoir messire René Gaborriau, prestre audit Mortagne, de « la somme de trois cents livres que je luy ay mise en mains, « suivant son billet de reconoissance, après avoir esté sur « icelle dite somme payée de ce que je puis luy devoir pour « ma pension chez luy pendant neuf mois. Et que tous mes

« meubles que je puis avoir audit Mortagne, au lieu et mé-
« tayerie de la Gallière, qui mapartient, en la paroisse de
« Laromagne et ailleurs, et aussi les bestiaux qui sont sur
« ledit lieu de la Gallière qui mapartiènent consistant en qua-
« tre bœufs, deux nogets, une vache avec sa suitte et deux
« torres, soient vendus, ainsi que tous mes autres meubles,
« compris dix septiers de bled seigle qui sont audit lieu de la
« Gallière, soient vendus à la dilligence de mon dit exécuteur
« testamentaire et que les deniers en provenant soient déli-
« vrez audit Pierre Chauvet et par luy reçus, estant procédez
« à laditte vente, pour les employer, outre ce que dessus
« je donne et lègue en faveur des pauvres les plus nécesteux
« (nécessiteux), de la paroisse dudit Mortagne, en acquets de
« quelques dhomaines et biens fonds et le revenu être distribué
« chacun an par ledit sieur Chauvet et ses successeurs curés
« dudit Mortagne, de ladvis du fabriqueur et procureur sindic
« qui seront en charge, aux plus pauvres et nécessiteux de
« laditte paroisse de Mortagne ; et où l'on voudroit contester
« ledit employe ou faire transfairer ledit revenu dudit fond,
« en ce cas et non autrement, dès apprésent je donne lesdits
« deniers ou ledit fond s'ils estoient employés en iceluy, à la
« cure dudit Mortagne à la charge audit sieur curé de faire
« et sélébrer à perpétuité en l'église paroissiale dudit Morta-
« gne chacun an trois servisses solennels, lun le lendemin de
« la feste de saint Charles mon patron, un autre le premier
« jour de juin, et l'autre à pareil jour de mon enterrement,
« aussi pour le repos de mon âme, celles de mes deffuns père
« et mère, parents et trepassez. »

Le testateur lègue ensuite à dame Julienne Massé sa gouvernante, demeurant audit Mortagne, la jouissance sa vie durant, de la métairie de la Gallière et ses dépendances, la nue propriété devant revenir à ses héritiers propres, à la mort de l'usufruitière, « à la charge néantmoins à mesdits héritiers
« et autres qui seront propriétaires à perpétuité dudit lieu de
« la Gallière, de payer chacun an au jour et feste de my aoust
« audit sieur curé et a ses successeurs curé dudit Mortagne,
« la rente de la somme de quarante livres pour par luy et ses
« successeurs estre employés à pourvoir en marriage de pau-
« vres filles qu'ils jugeront aussi avec ladvis desdits fabri-
« queur et sindic en charge de laditte paroisse, sans estre
« obligez d'en rendre aucun compte à aucune personne non
« plus que ce que je donne en faveur desdits pauvres cy
« dessus. »

Le testateur fait aussi quelques autres petits legs à ladite dame Julienne Massé, entre autres « cinq septiers de bled qui « me sont dus par Mathurin Peneau de la grande Plisson- « nière en Saint-Hillaire, pour arrérages de rentes pendant « que j'en estois curé, pour après le déceds de laditte Massée, « laditte portion esdittes successions estre jointe au fond qui « sera acquis pour et au proffit desdits pauvres. »

Aux prières ci-dessus, le testateur ajoute encore « une annuel qui sera die et sélébré une moitié par le sieur curé de Vouvant et l'autre par celuy de Saint-Maurice des Nouhes. »

La même année, 1687, M. Louis Piet est nommé vicaire de Mortagne et remplace M. Retaillaud.

Le 9 février 1690, Pierre Piet, curé de Notre-Dame de Cholet, délégué par Mgr de Laval, évêque de la Rochelle, vient à Mortagne faire l'examen *de l'estat des bâstiments de la maison presbytéralle et de la commodité ou incommodité d'iceux*. Il est assisté, dans cet examen, de René Martinet, maître maçon, et Jean Boidron, maître charpentier-menuisier, tous deux de Mortagne, choisis pour experts de ladite visite. Le procès-verbal, écrit par le vicaire Louis Piet, renferme plusieurs particularités intéressantes sur la maison même dont il donne une description exacte. Il nous apprend, entre autres choses, que M. Chauvet avait pour gouvernantes sa tante et sa nièce, que les anciens bâtiments étant insuffisants, il avait commencé une construction nouvelle de 41 pieds de longueur et 18 pieds de largeur, devant avoir deux chambres basses et deux chambres hautes séparées par un escalier placé au milieu du bâtiment, avec quatre grandes croisées ayant vue du côté des jardins de la rivière... Les experts estiment que ce bâtiment une fois achevé sera d'une grande utilité au curé.

Monseigneur l'évêque de la Rochelle avait ordonné cet examen avant de faire droit à une requête à lui présentée par messire Chauvet, curé de Mortagne, pour l'union à sa cure du légat de Renée Pasquier, veuve de Jean Huet, du 12 décembre 1689. Ce légat consistait en « *rentes hypothécaires de neuf cents livres en principal* » qui

étaient dues à ladite Renée Pasquier, par divers particuliers. Le curé jouirait des rentes de ladite somme de neuf cents livres à la condition de faire acquitter par un prêtre de son choix, les obligations suivantes, à savoir : « *Un salut de la Vierge, tous les samedys de l'année et* « *festes chomées de Notre-Dame ; un Stabat, tous les ven-* « *dredys de caresme ; et quinze messes basses par an.* » (Le testament est du 3 août 1671.)

(*Archives de la paroisse.*)

4 août 1693. — La dame Marie Parant, femme de messire Jacques de Ranguot, escuyer, sieur de la Roussière, légue par testament à la cure de Mortagne douze livres de rente foncière sur sa métairie de la Billoüere, paroisse de Saint-Christophe-du-Bois, « *à la charge de deux services solennels, par chascun an, scavoir le premier le jour de son décès* (qui arriva le huit mai), *et le second, le quinze ensuivant.* (*Archives de la paroisse.*)

1697 (24 octobre). — Henri MAYRAUD (ou Méraud), vicaire perpétuel. (Curé).

1706 (2 novembre). — Messire Bouchet, vicaire de Mortagne. (*Registres de la Verrie.*)

1724. — MAYRAUD, curé. (Probablement le même inscrit plus haut.)

1731 (6 août). — Messire Jahan, vicaire de Mortagne. (*Registres de la Verrie.*)

1740. — René-Etienne JAHAN, curé.

— François-Laurent Lehou, vicaire.

— Jean-Baptiste Allard, prêtre, chargé de tenir les écoles de Mortagne et approuvé pour les confessions.

21 octobre. — Visite de Mgr de Menou. Le procès-verbal constate qu'à cette époque, il n'y avait plus, dans l'église, que *neuf* petits autels. Le tabernacle du maître-autel était en bois doré et le rétable en pierre, « *très beau*

et très propre. » — Le presbytère était tout près de l'église, « *très logeable et beau...* »

1748 (24 janvier). — Jahan, vicaire (frère ou neveu du curé).

(Il assistaient ensemble, à cette date, à la sépulture de Jean-Louis Jahan, curé de Chambretaud.) — Le 30 octobre 1723, un abbé, Charles Jahan, signe comme vicaire sur les registres de la Verrie.)

1751. — Brémond, vicaire de Mortagne. (*Registres de la Verrie.*)

1765 — Thibault, vicaire de Mortagne (*Registres de la Verrie.*)

1775—1790. — Jacques-René CHAILLOU, curé ;
— Jousselin, vicaire.
1792. — René Charrier, curé constitutionnel.

M. Jacques-René Chaillou avait 46 ans en 1790. Il avait été nommé à la cure de Mortagne en 1775. Il refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, et, par suite, fut condamné à la déportation. Mais, étant tombé malade, il ne fut pas déporté, sur la demande même des habitants de Mortagne. Le directoire du département lui accorda un sursis (septembre 1792.)

Quand il fut rétabli, M. Chaillou se cacha pour se soustraire aux vexations du pouvoir révolutionnaire. Comme on ne retrouve plus sa trace, depuis lors, on pense qu'il succomba peu après, à un retour de la maladie qui l'avait sauvé de la déportation.

M. Jousselin, vicaire, avait 32 ans en 1790. A l'exemple de son curé, il refusa le serment ; s'embarqua aux Sables, pour l'Espagne, le 15 septembre 1792, à bord du *Jeune-Aimé.*

Au retour de l'exil, il obtint de l'Etat une pension de 800 livres, et en 1801, fut nommé curé de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, où il mourut en 1832.

Quant au curé constitutionnel, il fut expulsé de la paroisse par les Vendéens, en mars 1793, et se retira dans le département de *Loir-et-Cher.*

(Communication de M. E. Bourloton.)

Nous avons dit précédemment que le plus ancien registre conservé aux archives de la paroisse de Mortagne date de 1792. Il est entièrement écrit de la main de M. Hillairet qui était, à cette époque, curé d'Evrunes, et s'embarqua pour l'Espagne en septembre de cette même année. Une partie de registre a dû être rédigée postérieurement sur des témoignages authentiques.

Les années 1794 et 1795 ont aussi leur registre particulier, de douze feuillets, « *coté et paraphé par Etienne-Jean-Baptiste-Marie Bernier, curé et chanoine de l'église royale de Saint-Laud d'Angers, commissaire général pour le roi dans l'Anjou et le Haut-Poitou.* » La signature de M. Bernier est du « *19 août 1794, l'an II^e^ du règne de Louis XVII,* » et fut apposée à Nevi, près de Chemillé.

Les actes de ce registre, qui n'offrent d'ailleurs rien de remarquable, sont signés par M. Violleau, « desservant de Mortaigne. » On y remarque l'inhumation dans le cimetière de Mortagne de plusieurs habitants des paroisses d'Evrunes et de Saint-Hilaire, ce qui donne à penser que M. Violleau était le desservant, non seulement de Mortagne, mais de toute la contrée avoisinante. Notons, toutefois, le témoignage de René Pasquier, de la paroisse de la Verrie, lequel « affirme à M. Violleau, desservant de « Mortagne, qu'il a aidé, aux environs du mois de jan« vier dernier (1794), à mettre en terre dans un champ du « Baignon, village de ladite paroisse, le corps du sieur « Joseph Poidras, domicilié de la ville de Mortagne. »

Que de champs vendéens sont ainsi devenus des cimetières, à cette époque de lugubre souvenir!

Quelques rentes de la Fabrique de Mortagne avant la Révolution.

Rente en bled, seigle et froment dus à la fabrique de l'église de Mortagne, chaque année, au terme de mi-août.

Sur la Guiblinière, commune de la Verie, seize boisseaux de seigle pour lesquels Monseigneur l'Evêque de la Rochelle a ordonné de dire chaque année deux messes basses. 16 b.

Sur la Paulière, en ladite commune, quatre boisseaux de seigle ; service, une messe basse. 4 b.

Sur Louvradière, commune du Petit-Bourg-des-Herbiers, seize boisseaux de seigle ; service, deux messes basses. 16 b.

Sur la Treminière, commune du Pui-Saint-Bonnet, seize boisseaux de froment, laquelle rente a été amortie ; le service se fait indépendamment de l'amortissement : un libera par mois pour service religieux. 16 b.

Sur le Retail, commune de Saint-Hilaire, quatre boisseaux de seigle ; service, une messe basse. 4 b.

Sur le Plessis, commune de la Verie, vingt-quatre boisseaux de seigle ; service, trois messes basses. 24 b.

Sur le Grand-Bois-Girard, commune de Saint-Maccaire, quatre boisseaux de seigle ; service, une messe basse. 4 b.

Sur la Foi et Livet, commune de Saint-Malo, quatre-vingt-seize boisseaux ; service, deux services solennels. 96 b.

Sur la métayerie de la Sangle, commune susdite de la Verie, quatre boisseaux de seigle ; service, une messe basse. 4 b.

Sur la Roche-Molive, commune de la Verie, quarante-huit boisseaux de seigle ; service, un service solennel. 48 b.

Sur la métayerie de Loudardière, commune de Saint-Pierre-des-Echaubrognes, huit boisseaux de seigle ; service, deux messes basses. 8 b.

Sur la métayerie de la Marquisière, commune de la Verie, quatre boisseaux de seigle ; service, une messe basse. 4 b.

Sur le Coupinçon, commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux, quatre boisseaux de seigle ; service, une messe basse. 4 b

Sur une rente de six boisseaux de seigle, amortie par les héritiers Grimaud, du Pont, pour laquelle rente on dit une messe basse.

Sur la métayerie de Gautreau, commune de Saint-Hilaire-de-Mortagne, huit boisseaux de seigle ; service religieux, deux messes basses. 8 b.

Sur la métayerie de la Goronnière, commune de la Romagne, quatre-vingts francs ; service, un service solennel. 80 fr.

Sur un pré, situé en la commune de Saint-Hilaire, appartenant à Mlle Pulchérie de Fontaine, six francs, taxé à quatre libera par an. 6 fr.

VENTE AUX ENCHÈRES DES BIENS DE LA CURE

Acte de première séance d'enchère et d'adjudication définitive du domaine national de la maison ci-devant curiale de Mortagne, situé commune d'idem, canton de idem, provenant de l'ex-clergé.

L'an six de la République françoise, une et indivisible, le vingt-neuf du mois de prairial (17 juin 1798), à dix heures du matin, etc.

Consistance :

La maison ci-devant curiale de Mortagne consistante en bâtiments incendiés, une cour renfermée de murs, quatre petits jardins, contenant environ une boisselée et demie, un chiron entre les jardins, une ouche contenant une boisselée et une autre ouche, appelée le Pantomet, contenant trois boisselées, situés commune d'Evrunes, tel que le tout se poursuit et comporte, qu'en jouissent les fermiers actuels et qu'il est plus amplement détaillé et confronté au procès-verbal d'estimation en date du treize floréal dernier.

Ces dits biens formant un seul lot d'estimation suivant le procès-verbal du commissaire expert nommé par l'administration départementale le . . . . . en date du treize floréal dernier, fait et rédigé, présent le citoyen Turpaut, faisant pour le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Mortagne, a été porté à la somme de neuf cents francs de capital calculée vingt fois sur le revenu annuel de quarante-cinq francs.

(Suit l'exposé des conditions générales et particulières de vente, où il est traité des divers modes de paiement et de l'obligation de faire enregistrer lesdits biens dans le nom de l'acquéreur.)

Et de suite, après que lecture a été donnée de ladite affiche, du présent procès-verbal des détails sur la con-

sistance du domaine national mis en vente et des clauses, charges et conditions qui y sont rapportées.

Nous avons provoqué les offres des citoyens présent sur la somme de six cent soixante-quinze francs, formant les trois quarts du prix capital du domaine mis en vente.

Nous avons arrêté le présent procès-verbal de criée de premières enchères pour être ensuite procédé à l'adjudication définitive, au lieu ordinaire de nos séances, du domaine national dont il s'agit, le six du mois de messidor, jour indiqué par l'affiche unique.

Fait en administration départementale de la Vendée, à Fontenay-le-Peuple, le vingt-neuf prairial, an sixième de la République françoise, une et indivisible.

Signé : P. Maignen.

Adjudication définitive :

Et le six du mois de messidor, an six (24 juin 1798) de la République françoise une et indivisible, à dix heures du matin,

Nous, administrateurs du département de la Vendée, réunis au lieu ordinaire de nos séances, présent le citoyen Coyaud, commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de la Vendée, nous avons annoncé aux citoyens présens qu'il alloit être procédé à l'adjudication définitive du domaine national, la maison ci-devant curiale de Mortagne, dont la consistance est détaillée dans le procès-verbal de criée de première enchère qui a eu lieu le vingt-neuf du mois . . . . . dernier, et désignée également par l'affiche unique du huit prairial qui en a annoncé à ce jour l'adjudication définitive.

. . . . . .

Et après que le commissaire du directoire exécutif a eu donné lecture tant de l'affiche unique que du procès-verbal de la séance de première enchère, des détails qui y sont portés sur la consistance de l'objet mis en vente et des clauses, charges et conditions qui y sont relatées, nous

avons ouvert les enchères de l'adjudication définitive sur la somme de six cent soixante-quinze francs qui est le montant des trois quarts du prix capital de l'estimation, parce qu'il n'y a pas eu d'enchères mises lors de la première séance.

En conséquence, nous avons fait allumer un premier feu pendant la durée duquel il a été offert

par le citoyen Petit, fils, la somme de mille francs.
par le citoyen la somme de
par le citoyen la somme de
par le citoyen la somme de
par le citoyen la somme de

Pendant le second et successivement sur les autres, jusqu'au nombre de quatre il a été offert par le citoyen Jacques Saclier, demeurant à Lisle-Bouchard, département d'Indre-et-Loire, commune d'idem, et Jacques Bureau, demeurant à Nantes, la somme de six mille cent francs, et la dernière bougie s'étant éteinte sans qu'il ait été porté aucune enchère ;

L'administration départementale a adjugé aux citoyens Saclier et Bureau, comme derniers enchérisseurs, le bien national de la maison ci-devant curiale de Mortagne... pour le prix et la somme de six mille cent francs, aux clauses, charges et conditions portées par ledit procès-verbal et prescrites par les lois que lesdits citoyens Saclier et Bureau ont délaré suffisamment connoitre et a, ledit Saclier signé, et le C^n Bureau déclaré ne le savoir,

Fait et passé à Fontenay-le-Peuple, au lieu ordinaire de nos séances, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Saclier, P. Maignen, Dominique Dillon, Pervinquière, Gallet et Coyaud.

Enregistré à Fontenay, le 13 messidor an 6^e (1^er juillet 1798). Reçu six francs dix centimes.

Signé : Poeydavand.

Pour copie conforme,

Le conseiller de préfecture, faisant les fonctions de secrétaire genéral, Signé : Savary de Lépineraye.

(*Extrait des minutes de ventes des domaines nationaux du département de la Vendée.*)

Le presbytère de Mortagne fut racheté, en août 1810, sur les 300,000 fr. donnés par l'empereur. (*Archives nationales*). (F 3, II, Vendée, 9.)

1801-1802. — Le registre qui porte cette date s'ouvre le 13 juin 1801. Tous les actes qu'il contient sont signés : « J. Jaunet, prêtre catholique, desservant d'Evrunes. »

Du 23 novembre 1802 au 22 mai 1803, les actes de naissances, de mariages et de décès de la paroisse de Mortagne, sont tous rédigés et signés par « Pierre Jousselin, prêtre, desservant. » Ce M. Jousselin est l'ancien vicaire de M. Chaillou (1790), dont il a été question plus haut. Il préféra l'exil au serment, et rentra en Vendée quand la tourmente révolutionnaire fut apaisée.

1803. — M. Raymond HILLAIRET, curé.

C'est le 10 juillet 1803 qu'apparaît pour la première fois sur les registres de la paroisse de Mortagne, la signature de M. Hillairet, avec le titre de *curé de Mortagne*. Il signe seul tous les actes jusqu'à la fin de cette année.

Le registre de 1804 commence ainsi : « Registres des « baptêmes et mariages, etc., de la commune (*sic*) de « Mortagne à laquelle sont réunies pour le spirituel, les « communes de Saint-Hilaire et d'Evrunes. L'an de « Jésus-Christ mil huit cent quatre. République fran- « çaise, an douze. »

Les actes portent toujours la signature de M. Hillairet. On y rencontre aussi celle de M. Morna, *vicaire de Mortagne*. Celui-ci signe pour la première fois au registre, le 20 janvier 1804 et, pour la dernière fois, le 22 juin 1809.

La paroisse de Saint-Hilaire de Mortagne demeura annexée à celle de Mortagne jusqu'en 1810. Celle d'Evrunes ne recouvra son autonomie qu'en 1824 seulement.

Le 11 janvier 1808, un mariage est célébré dans la *chapelle du Pont*. Les époux étaient de la paroisse de la Verrie. Le curé étant malade avait délégué M. Hillairet.

Les 23 février, 10 juillet et 29 novembre de la même année ; le 19 juillet 1809 et le 8 janvier 1810 des mariages sont encore célébrés dans cette même chapelle du Pont qui fut toujours chère à la piété des Mortagnais.

Le 28 octobre 1819, M. Hillairet bénit une union dans une autre chapelle, celle de Saint-Lazare, située à l'autre extrémité de Mortagne, sur la route de Saint-Christophe-du-Bois.

A noter encore, dans les registres de cette époque, la célébration, dans l'église de Mortagne, le 1er novembre 1808, d'un mariage dont les parties avaient obtenu de Mgr l'évêque de la Rochelle, la dispense des trois bans d'usage.

A la date du 3 juin 1822, apparaît la signature de « M. Bonenfant, prêtre. » Le 14 avril 1823, il signe « *vicaire de M. le curé de Mortagne.* » Ce vicaire ne résidait pas à Mortagne ; il habitait la Tessouale et ne venait à Mortagne que le dimanche pour chanter la grand'messe. Ce qui ressort de là, c'est que M. Hillairet, épuisé par les fatigues du ministère paroissial et fléchissant sous le poids des ans, jouissait alors d'une santé très altérée qui demandait des ménagements. Au surplus, le saint prêtre approchait du terme de sa carrière.

Sa mort arriva, en effet, le 29 avril 1825, à midi, comme l'indique d'une manière précise l'inscription de sa pierre tombale au cimetière de Mortagne. Il était âgé de 78 ans.

Nouveau Néhémie, ce fut lui qui, à son retour d'exil, répara les ruines de l'église de Mortagne. Les ressources manquaient ; aussi les réparations qu'il entreprit laissèrent-elles beaucoup à désirer.

Quant au presbytère, il ne lui fut pas donné de le reconstruire. Il s'installa provisoirement dans une maison qui est devenue aujourd'hui un vulgaire *café*.

Les archives de la paroisse où l'on voit nombre de pièces écrites de sa main, surtout des comptes, des mémoires, des états de dépenses et de recettes, prouvent qu'il avait éminemment les qualités d'un homme d'ordre,

d'un restaurateur comme il en fallait à cette époque où le désarroi régnait encore partout.

1825. — M. Auguste MICHEAU, curé de Mortagne

Le 5 décembre 1825, M. Macé, curé des Herbiers, vicaire général du diocèse de Luçon, procédait, selon les formalités et cérémonies d'usage, à l'installation de M. Micheau dans la cure de Mortagne. Le procès-verbal de cette installation est conservé aux archives paroissiales ; il est signé de l'installateur et d'un grand nombre de prêtres et de notabilités locales. Nous y relevons les noms suivants : Coutan ; Fournier, adjoint ; Bureau ; Merlet ; Raimbaud ; P. Hulin ; Graveleau ; Le notaire certificateur Girault ; Leroux, marguillier ; Chaillou ; Guilloton, prêtre ; V.-G. Labouré, missionnaire du Saint-Esprit ; Foucaud, prêtre ; Ploquin, curé de Notre-Dame de Cholet ; Mérienne, vicaire de Notre-Dame de Cholet ; Payen, missionnaire ; Ponsard, prêtre-missionnaire ; Renolleau, prêtre ; Moreau, prêtre ; etc., etc...

Né d'un père sablais et d'une mère bordelaise, M Micheau était pour ceux qui le fréquentaient dans l'intimité, un composé assez complet du vendéen et du gascon. Il fit ses humanités au petit séminaire de Chavagnes, sous la direction rigide de son oncle, M. l'abbé Micheau, ami et compagnon d'émigration du Père Baudouin ; ses études théologiques au grand séminaire de la Rochelle, sous M. l'abbé Pérocheau, plus tard missionnaire en Chine, mort évêque de Maxula, qui, par une direction ultra-janséniste, le garda pendant 18 mois sans lui permettre de faire la communion, *même à Pâques*. Devenu ensuite l'enfant spirituel et de prédilection du Père Baudouin, M. Micheau se ressentit toute sa vie, dans la conduite des âmes, comme dans ses relations et la direction paroissiale, de ce mélange de sévérité, parfois outrée, et de sainte et paternelle gâterie ; ce qui le faisait paraître, en certaines circonstances, si différent de lui-même.

On a beaucoup parlé de sa finesse ; pas assez de son bon cœur. Nulle maison n'était plus cordialement hospitalière que la sienne. « *Il ne couchait pas les gens*, disait-il avec une fine bonhomie ; mais il y avait toujours chez lui un lit pour *ceux qui pouvaient se coucher eux-mêmes.* » — Ayant dû refuser absolument un service qu'une bonne personne lui demandait, il en reçut ce compliment que celle-ci, dans son mécontentement, lui adressa comme une injure : « On vous reconnait bien là, monsieur le Curé, « quand vos amis vous demandent un service, vous « refusez, et si un de vos ennemis déclarés recourt à vous, « vous faites l'impossible pour l'obliger ! »

L'homme politique mériterait d'être dépeint avec quelques détails. M. Micheau était vendéen et royaliste jusqu'au bout des ongles.

Mais ici les traits curieux et intéressants sont trop nombreux pour que nous essayons de les raconter. Ce serait l'affaire d'un biographe. (1)

(1) Ses hauts faits datent surtout de 1830-1832. C'est alors qu'on le vit, convoyant une charretée de fusils et d'espingoles habilement dissimulés, disant tranquillement son bréviaire à côté, et invitant, à la montée du pont de Clisson, toute une escouade de gardes-nationaux à *pousser au cul* de la charette ; ou bien emportant, de Nantes à Mortagne, dans une malle, difficile à charger sur la diligence, non pas *tous les sacrrrements de l'église*, comme disait le postillon et ses aides, mais *les derniers* seulement... (Elle contenait de la poudre et des balles.) — Une autre fois, un peintre de Cholet, commandé et payé par les chefs du parti avancé de Mortagne, se présente pour faire une réparation à la statue de saint Louis, placée sur son autel, dans l'église. Il s'agissait de faire disparaître *les fleurs de lys* réactionnaires qui décoraient sa couronne, son sceptre et surtout son manteau azuré. M. Micheau agit de ruse et, après une conversation intime, réussit à faire retourner le peintre à son atelier, rien qu'en évoquant devant lui l'ombre de quelques chouans du pays qui auraient bien pu lui faire un mauvais parti, en récompense de ses services. Huit jours après, notre homme relancé se présentait de nouveau devant M. le

Avant d'être nommé curé de Mortagne, M. Micheau avait été 18 mois vicaire à Notre-Dame de Fontenay et 4 ans curé de Beauvoir. Mortagne ne comptait guère alors que 1200 âmes environ.

A l'exemple de son prédécesseur, dont il refit ou complèta le travail, il s'éprit, lui aussi, d'un saint zèle pour la beauté de la maison de Dieu. On a déjà vu précédemment ce qu'il fit dans ce but. La restauration de l'église fut son œuvre de prédilection.

A son arrivée à Mortagne, il avait trouvé le presbytère et le jardin en fort mauvais état ; il fit construire un salon de compagnie et une chambre au-dessus. On lui doit également, dans le jardin, une partie des murs de soutènement des terrasses et plusieurs escaliers, ainsi que la construction de la chambre ronde, dite *pavillon*, qui a pour base les fondations d'une ancienne tour du mur d'enceinte de la ville.

Dès la seconde année qui suivit son arrivée à Mortagne, M. Micheau, non moins zélé pour la restauration de l'*église spirituelle* que de l'église matérielle, s'occupe de fonder, dans sa paroisse, une école chrétienne dont il confie la direction aux Frères de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Cette école successivement installée dans la rue, dé-

---

curé de Mortagne, avec sa palette et ses pinceaux. Cette fois il n'avait plus peur, car il devait être gardé dans son travail par quatre hommes et un caporal. « C'est bien, mon brave, dit « le curé, allez déjeuner, d'abord, à votre auberge, et prendre « des forces ; vous reviendrez à dix heures ; l'église sera libre. » Et, sans perdre de temps, M. Micheau appelle quatre hommes dévoués, fait porter la statue de saint Louis à la sacristie qu'il ferme à clé et met la clé dans sa poche... On devine le nez du peintre et des bourgeois mortagnais quand, après être entrés presque triomphants dans l'église, ils arrivèrent devant la niche... vide.

La plupart des renseignements que nous avons utilisés concernant M. Micheau nous ont été fournis par un de ses an-

nommée actuellement la *rue des Tanneries,* puis dans le local occupé aujourd'hui par la *Justice de paix* et dans la *Belle-Allée*, eut pour premiers titulaires les frères Marie et Magloire. Ce dernier, trop chaud partisan de la cause légitimiste, dut quitter Mortagne, à la suite de dénonciations malveillantes portées contre lui. Il y revint en 1845, époque à laquelle M. Micheau réussit à rétablir son école libre.

L'établissement prospéra sous la direction des Frères Jean de la Croix, Irénée, Epiphane et Sylvestre, à la grande joie du pasteur.

Par contre, les autorités locales gémissaient de voir leur école communale se vider de jour en jour, et les élèves préférer les leçons des Frères à celle de l'instituteur, M. Guerry. Dans leur anxiété, et à l'instigation habile de M. Micheau, ils offrirent la direction de l'école communale au Frère Sylvestre. La chose, pourtant, n'alla pas sans quelques difficultés dont la principale était que l'instituteur ne voulait pas céder la place. Mais, ayant contre lui le maire et le curé, il finit par démissionner, et, dorénavant, le Frère Sylvestre fut reconnu instituteur communal.

C'était en 1858.

Après lui vint le Frère Félix qui dirigea l'école de 1881 à 1885.

A cette date, le docteur Cancalon, maire de Mortagne, ayant réussi à faire voter, par son conseil municipal, la création d'une *école primaire supérieure*, y annexa l'école communale, dont la direction fut confiée à des maîtres laïques. Les Frères s'empressèrent alors d'ouvrir un établissement libre où les suivirent la plupart de leurs élèves.

1840, 18 octobre. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Théodore Véron, né à Mortagne, le 8 août 1817 ; vicaire

---

ciens vicaires qui fut appelé plus tard à le remplacer, comme curé, et aujourd'hui chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon.

à Bazoges-en-Pareds ; curé à Charzais, en 1841 ; à Treize-Vents, en 1843 ; retiré à Tiffauges, en 1850 ; mort le 23 novembre 1870. — Il a été enterré dans sa petite chapelle domestique, près de son habitation, au sommet du coteau de la Sèvre. M. l'abbé Véron est un des bienfaiteurs du Grand-Séminaire de Luçon auquel il a laissé par testament une rente de *trois mille francs*, remboursable à *cent mille*.

1841, 13 janvier. — Obsèques de M. l'abbé Jean-Henri Villain, prêtre, âgé de 81 ans.

M. l'abbé Villain, né à Mortagne, en 1760, rue *de la Juiverie,* avait dix-sept ans quand il entendit l'appel de Dieu et embrassa la carrière sacerdotale. Il travaillait alors comme ouvrier tailleur à Maillezais. Le curé, dont le jeune homme confectionnait les soutanes et les autres vêtements, frappé de son intelligence et de sa piété, lui proposa de lui apprendre le latin et de le préparer aux saints Ordres. L'offre fut acceptée avec empressement et reconnaissance. Jean Villain avança rapidement sous la direction du curé de Maillezais et acheva très probablement ses humanités au collège de Fontenay. Il fut tonsuré par Mgr de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, le 7 avril 1787, et ordonné prêtre par le même, quelques années après.

En 1792, nous le retrouvons vicaire de Maillezais, où l'avait appelé, peut-être, le vénérable curé, son père et protecteur. Il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et dut, pour ce fait, s'exiler en Espagne. Sur les registres de la commune des Sables-d'Olonne, son nom figure, en effet, dans la liste des prêtres fidèles qui furent embarqués à bord de la *Marie-Gabrielle*, le 11 septembre 1792 : *Jean Villain, ex-vicaire de Maillezais.*

Arrivé en Espagne, le vicaire de Maillezais ne fit aucune difficulté, à l'exemple de l'apôtre saint Paul, de travailler de ses mains pour gagner sa subsistance. Alors que les abbés Garnereau, Perraud et autres, parmi ses anciens condisciples de collège, acquéraient une certaine

aisance en donnant des leçons aux enfants de nobles familles espagnoles, lui, il reprit simplement son ancien métier de tailleur. Grâce à son déguisement et à cette profession de circonstance, il put même rentrer bientôt en France et regagner la Vendée. Le proscrit alla se cacher à la Gaubretière, dans une ferme appartenant à M. de Sapinaud, où il célébra souvent la sainte Messe au fond d'une grange.

Vers 1800, M. l'abbé Villain fut nommé par Mgr l'évêque de la Rochelle curé de la paroisse de Treize-Vents. Il y dépensa encore, au salut des âmes, vingt-six années de sa vie. Au bout de ce temps, ses infirmités le mirent dans la nécessité de résigner sa charge pastorale. C'est alors qu'il se retira dans son pays natal, à *Beauregard,* près de Mortagne, dans la propriété occupée aujourd'hui par M. Duperray (1). A la fin, le saint prêtre était devenu presque complètement aveugle, à tel point qu'il ne pouvait plus dire d'autre messe que celle *de Beatâ*, qu'il avait apprise par cœur. On raconte que les enfants de chœur, partout et toujours un peu espiègles, mettaient parfois tête en bas le missel dont il se servait, pour s'assurer de sa cécité, malheur, hélas! qu'ils ne constataient que trop bien. Ainsi s'écoulèrent, à Mortagne, les dernières années de ce confesseur de la foi, dans le silence et le recueillement, se contentant de la société intime de quelques parents et amis. Il s'endormit doucement dans le Seigneur, un dimanche, presque sans agonie.

Aujourd'hui, sa dépouille mortelle repose dans le cimetière de Mortagne, auprès de celle de M. Hillairet, un

(1) Notons, en passant, pour les archéologues, le blason gravé en saillie sur l'un des piliers du portail de cette ancienne maison. Il porte en chef *deux roses quintefeuilles*, et au-dessus, *une main de justice* accostée des deux *initiales R. G.* Ces armoiries sont vraisemblablement celles d'un *sénéchal* de Mortagne qui habita jadis cette demeure. L'écu est entouré de deux branches de laurier, et au-dessous on lit : BEAUREGARD.

confesseur de la foi, lui aussi, avec lequel il partage sans doute la céleste récompense (1).

1843. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé René-Célestin Dixneuf, né à Mortagne, en 1819; professeur au petit-séminaire de Chavagnes; vicaire à Challans, curé à Avrillé, à Sainte-Florence, et, en 1865, doyen de Maillezais, où il est mort en 1884.

9 décembre 1845. — Vote de 14,000 francs pour la réparation de l'église.

Le 4 janvier 1846, Mgr Baillès, ancien vicaire général de Toulouse, était sacré évêque à Paris. Quelques jours après, il faisait son entrée dans son diocèse de Luçon, par Mortagne. A la limite des diocèses d'Angers et de Luçon, au moment de fouler la terre vendéenne, le nouveau pasteur fit arrêter sa voiture, mit pied à terre, et, tombant à genoux, au milieu de son entourage profondément ému et édifié, récita une courte et fervente prière pour recommander à Dieu le troupeau dont il allait prendre la direction.

Un nombreux clergé, le doyen en tête, l'attendait à l'entrée de la ville de Mortagne. L'accueil fait au nouvel évêque fut ce qu'il devait être dans un pays de foi comme le bocage vendéen. Ce fut, en particulier, pour M. Micheau un grand bonheur qu'il rappelait volontiers d'avoir pu faire les honneurs de son église, de sa maison et de sa table à l'évêque de Luçon et au nombreux clergé qui l'entourait dans cette circonstance remarquable.

Mgr Baillès fut très flatté de la réception et frappé des manières distinguées du curé de Mortagne dont il fit, dès lors, grande estime (2).

---

(1) Merci à M. Jules Parion, curé de Pouillé, petit-neveu de M. Villain, qui nous a fourni les principaux éléments de cette note biographique.

(2) Quelques nuages ne tardèrent pas néanmoins à s'élever entre le premier pasteur du diocèse et le spirituel curé. On connaît l'altercation célèbre : « *On voit bien, M. le curé, que*

1851, 15 mai. — Obsèques de M. l'abbé Augustin Garreau, prêtre, âgé de 43 ans, décédé à Mortagne.

M. l'abbé Augustin Garreau était né à la Chouannerie, paroisse de Mortagne. C'était le frère de M. l'abbé Marin Garreau, ancien vicaire général de Mgr Catteau. En mourant, il laissa à l'église de sa paroisse natale un magnifique ornement en drap d'or qui sert encore à la première messe, les jours de grandes fêtes.

Le 10 janvier 1852, M. Lorette de la Refoulais fondait, à Mortagne, un hospice auquel il donnait le nom de *Saint-Alexandre*, en mémoire de son fils unique, M. Alexandre Lorette de la Refoulais, décédé à Nantes, le 8 octobre 1842.

Les Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre en prirent la direction et l'ont conservée jusqu'à ce jour.

Cet hôpital fut fondé pour vingt lits, et le pieux fondateur en remit l'administration à son parent, M. Boutillier-Deshomelles, qui l'a régi jusqu'à son décès, en janvier 1884. Depuis lors, l'administration de l'établissement est passée à la ville.

A mi-côte, sur le bord de la route des Herbiers, comme on arrive à Mortagne, on voit se dresser un calvaire monumental et d'un superbe effet, avec rampes, piliers, grotte et statues. Il fut élevé, en 1852, par les soins de M. Micheau, d'après les plans et devis de M. Simon, architecte à Cholet.

Le décompte des travaux exécutés pour sa construction porte le total de la dépense à 1,832 francs 59 centimes ; (15 mai 1852) et le total des sommes recueillies, pour cet objet, en souscriptions, quêtes et dons particuliers, s'éleva à 2,235 francs 30 centimes, qui furent dépensés pour la construction et l'ornementation comme en font foi les diverses quittances conservées aux archives de la Fabrique (1).

---

vous avez bu de l'eau de la Garonne !... » — « *C'est vrai, Monseigneur, mais Votre Grandeur en a bu plus près de la source que moi !* »

(1) En décembre 1881, à la suite d'une mission, on y bénit

1853, 10 avril. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Jean-Baptiste Brillouet, né à Mortagne, le 14 avril 1826. Professeur au petit Séminaire des Sables en 1846, sans fonctions en 1850, professeur au petit Séminaire de Chavagnes en 1852, vicaire à Bouin en 1854, professeur au collège Richelieu en 1859, retiré à Mortagne pour raisons de santé depuis 1868.

M. l'abbé Brillouet à composé des œuvres musicales très appréciées des artistes et des amateurs. Nous mentionnerons ici spécialement son *Accompagnement des chants les plus usuels de l'office divin*, son *Mois de Marie*, un *Salut du Saint-Sacrement pour le jour de Pâques* et un grand nombre de *motets* et de *cantiques*.

17 décembre. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Hippolyte Brillouet, frère du précédent, né à Mortagne le 1er mai 1828. Vicaire à Chantonnay en 1855, professeur au petit séminaire de Chavagnes en 1858, vicaire à a Réorthe, curé de Péault, curé de Fontaine en 1868, de Réaumur en 1882, retiré à Mortagne depuis 1894.

1854, 23 décembre. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Charles Rondeau, né à Mortagne le 28 mars 1830; vicaire à Nesmy; à Saint-Philbert-de-Bouaine, en 1856; à Saint-Georges-de-Montaigu; curé à Mervent, en février 1862; à Montreuil depuis le 14 juillet 1889.

12 juillet 1855. — *Transaction et acte passés entre la Fabrique et la commune, au sujet de l'école des filles.*

Par testament et codiciles à la date de 1703 et 1717, les demoiselles Chevet, qui s'étaient volontairement vouées à l'instruction des jeunes filles de Mortagne,

---

solennellement une belle statue de Notre-Dame de Lourdes, due au ciseau de M. Renaud-Bizet, sculpteur à Luçon. — Enfin, en 1893, on fit au calvaire lui-même une importante restauration qui coûta plus de 600 fr., et, le 1er dimanche d'octobre, pendant une belle procession, on bénit plus de 300 cœurs dorés offerts par les paroissiens et qui recouvrent l'arbre de la croix de la base au sommet, suivant le vieil usage vendéen que nous devons au Bienheureux Montfort.

eurent la pieuse pensée d'y perpétuer l'œuvre de l'éducation chrétienne des enfants. Dans ce but, elles léguèrent leur maison et quelques dépendances à la Fabrique de l'église de Mortagne, à la condition que l'instruction serait confiée à une congrégation religieuse approuvée par l'autorité diocésaine. La congrégation de la Sagesse fut choisie pour diriger cette école. Après la Révolution de 1789, les titres ayant disparu, la commune paya, pendant plusieurs années, les impôts dont l'immeuble était grevé et éleva la prétention d'en revendiquer la propriété. La Fabrique, de son côté, rappela ses droits, et des contestations s'élevèrent entre la Fabrique et la commune. Pour mettre fin à ces discussions, il fut convenu par les deux conseils de régler le différend à l'amiable, et une transaction, suivie d'un traité devant notaire, intervint, par lesquels la commune se chargeait des réparations indispensables tout en reconnaissant les droits de la Fabrique sur l'immeuble qui devenait un bien indivis entre la Fabrique et la commune. Toutefois, il fut stipulé, dans la convention, que l'autorité épiscopale serait invitée à donner son approbation (1).

(1) Le legs des demoiselles Chevet consistait :

1° En la maison et jardin des Petites Ecoles, ainsi que les meubles, et un petit pré y attenant ;

2° En trois septiers de seigle par an (équivalant à 84 décalitres), sur la métairie du Rafoux ;

3° En 20 boisseaux de seigle par an sur la petite Châtaigneraye ;

4° Dans le bordage de l'Aire ou des Jeaux, près de Saint-Lazare, à Mortagne.

Le 30 janvier 1769, un traité fut passé entre M. Jahan, curé de Mortagne, d'une part, et le R. P. Besnard, supérieur des Filles de la Sagesse, d'autre part, sous le bon plaisir de Mgr de Crussol, évêque de la Rochelle. En vertu de ce traité, trois Filles de la Sagesse furent chargées d'instruire les petites filles de Mortagne et de visiter les malades.

La première supérieure fut la sœur Saint-Etienne. La sœur

LEVEL ONE

1855, 13 août. — Le conseil de Fabrique vote la restauration du chœur de l'église.

1859, 17 décembre. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Auguste Pavageau, né à Mortagne le 29 décembre 1834; professeur à Richelieu, en 1858; vicaire à Olonne, en 1860; missionnaire du Saint-Esprit, à Saint-Laurent, en 1862; précepteur en Bretagne; vicaire à l'Ile-d'Elle, en 1863; retiré en Bretagne, pour raison de santé; vicaire à Foussais, le 21 juin 1879; curé de Xanton-Chassenon, le 25 juillet 1880; retiré dans le diocèse de Versailles, le 1er octobre 1881; décédé le 8 juin 1890.

1864. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Louis de Jarrier des Roches, né à Mortagne. (Il avait été ordonné

Aimée du Bon-Pasteur, qui occupe sa place depuis 1885, est la *quatorzième* supérieure de l'établissement.

Durant les mauvais jours de la Révolution, les sœurs Sainte-Agathe et Saint-Théotime se virent obligées de reprendre des habits séculiers, et, sous ce costume, rendirent de grands services, comme infirmières, aux armées royalistes et républicaines indistinctement. Mais, en 1798, les républicains s'emparèrent de la maison des Sœurs pour en faire une prison et un corps de garde. Celles-ci se réunirent, alors, à *Saint-Lazare*, aux portes de la ville, et n'en continuèrent pas moins à remplir leur pieux ministère de charité, à la satisfaction de tous les habitants qui désiraient vivement les voir rentrer dans leur ancienne maison demeurée invendue.

A cette fin, les deux Sœurs adressèrent, en 1803, une pétition à M. Malet, préfet de la Vendée, dont la protection leur était assurée. Leur requête fut entérinée par un arrêté du 12 août de la même année, et, d'après cette autorisation, elles rentrèrent en possession de leur maison, du jardin et du petit pré dont il a été question plus haut. La pièce est signée Malet et datée de la Préfecture de Fontenay, le 24 thermidor an XI (*12 août 1803*).

Quant aux rentes, les Sœurs ne purent les recouvrer, excepté celle des trois septiers de seigle due par le propriétaire de la métairie du Rafoux. Cette rente a été amortie en 1844.

diacre, le 6 janvier de la même année, dans l'église paroissiale de Chavagnes-en-Paillers.) Professeur au petit-séminaire de Chavagnes; vicaire à Saint-Jean de Fontenay; entra dans la Congrégation des Enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes, où il est mort le 23 avril 1874. Dernier représentant d'une famille assez marquante dans la noblesse d'Auvergne.

1865, 15 janvier. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Théodore Perray, né à Mortagne le 5 juillet 1838; vicaire au Perrier; à Chauché, en 1869; entré dans la Congrégation des Sacrés-Cœurs, dite *de Picpus*, à Paris, en 1870; missionnaire de la même Congrégation en *Océanie*, à *Taïti* dont il évangélisa longtemps la capitale *Papéiti;* aujourd'hui dans les îles *Touamotou* (anc. *Pomotou),* à *Anaa,* l'une des îles placées sous le protectorat de la France.

— octobre. — Achat et bénédiction de quatre cloches. *(Voir plus haut, p. 76.)*

1866 — Visite pastorale de Mgr Colet.

1868 — Achat d'une orgue à tuyaux.

1871 — Visite pastorale de Mgr Colet

1872, 20 novembre. — Mort de M. Micheau, curé de Mortagne.

De 1825 à 1872, M. Micheau eut pour vicaires :

1° M. Gauduchon, du 1er juillet 1833 au 29 août 1835. M. Jean-Cyprien Gauduchon appartenait à une honorable famille de fabricants de mouchoirs, d'Evrunes. Il fut maire de sa commune, avant d'entrer dans les saints ordres. Il est mort curé de la Réorthe.

2° M. Joseph Rousseau, du 15 septembre 1835 au 18 avril 1837. Il est mort curé de Boufféré.

3° M. Lelong, du 5 juin 1837 au 1er octobre 1840. Il était originaire du Mans.

4° M. Fleury, du 24 décembre 1840 au 6 mars 1846. Il est mort curé de Loge-Fougereuse,

5° M. François Chauveau, du 16 septembre 1847 au 8 juillet 1849. Mort chanoine prébendé de la cathédrale de Luçon.

6° M. Charles Viaud, du 9 septembre au 21 juin 1851. Actuellement retiré à Beaulieu-sous-la-Roche.

7° M. Louis Gallet, du 2 mars 1852 au 3 octobre 1853. Actuellement pensionnaire de l'Hospice Montfort, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

8° M. J. Launay, du 3 octobre 1853 au 13 juin 1856.

9° M. Ferdinand Poisson, du 26 décembre 1856 au 28 mai 1863. Actuellement chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon (1).

10° M. Fortuné Bobin, du 11 janvier 1864 au 5 juin 1873. Actuellement curé de Sainte-Christine.

11° M. Prosper Rabiller, nommé *deuxième vicaire* de Mortagne au mois d'août 1870. Il y demeure jusqu'à la fin de décembre 1871.

12° M. Clément Guitton remplace M. Rabiller, avec le même titre, de janvier 1872 jusqu'en janvier 1873. Actuellement curé de Falleron.

1873, 4 janvier. — M. Ferdinand POISSON, curé.

M. l'abbé Poisson, comme on l'a vu plus haut, avait été vicaire de Mortagne de 1856 à 1863. Curé de la Tranche pendant un an et de Saint-Denis-la-Chevasse pendant plus de 7 ans, il fut appelé à remplacer M. Micheau dont il avait été le dévoué collaborateur. Il occupa le poste pendant 12 ans et eut pour vicaires :

1° M. Fortuné Bobin, du 22 juin au 10 octobre 1873.

2° M. François Boisseau, du 13 octobre 1873 au 27 août 1878. Actuellement curé du Bourg-sous-la-Roche.

3° M. Joseph Renolleau, du 10 septembre 1878 au 4 février 1885. Actuellement aumônier des Frères des Ecoles chrétiennes aux Sables-d'Olonne.

---

(1) Prière au lecteur de corriger l'erreur que nous avons commise à son sujet, pages 114 et 116, en le qualifiant *doyen de Mortagne* alors qu'il n'était que *vicaire*.

— 12 janvier. — De grandes et nécessaires réparations sont faites au presbytère. La dépense qui s'éleva à 8,600 fr. fut payée : 2,000 fr. par l'Etat, 3,000 par la Fabrique, et le reste par la commune.

1873, 7 juin. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Alexandre Renou, né à Mortagne le 31 décembre 1849. Professeur au petit séminaire des Sables-d'Olonne en 1872, vicaire à Bazoges-en-Paillers en 1875, à la Garnache en 1878, retiré dans sa famille en 1881, curé de Charzais en 1882, de Saint-Florent-des-Bois en 1890, doyen de Saint-Gilles sur-Vie depuis 1792.

Au mois de septembre, 7,300 pèlerins du canton de Mortagne vont prier au calvaire du Bienheureux Père Montfort, à Saint-Laurent, sous la conduite de M. le doyen. Messe chantée au pied du Calvaire suivie d'un sermon par M. de Suyrot, missionnaire apostolique.

1875. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Alexandre Mercier, né à Mortagne en 1852, actuellement curé dans le diocèse d'Agen.

1876, 10 janvier. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Louis Rousseau, né à Mortagne, le 1er janvier 1853. Professeur au petit séminaire des Sables en 1875, vicaire à Challans en 1878, professeur à l'Institution Saint-Joseph de Fontenay-le-Comte en 1881, curé de Saint-Cyr-des-Gâts en 1887, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon depuis 1894.

— Visite pastorale de Mgr Lecoq. — 300 confirmands de Mortagne, d'Evrunes et de Saint-Hilaire.

— Même année, ordination sacerdotale du R. P. Eugène Leroux, de la congrégation des Enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes-en-Paillers, né à Mortagne en 1852, actuellement professeur au petit séminaire-collège de Saint-Louis, à Limoux (*Aude*).

— 31 décembre. — Un calice, propriété de M. le curé, trois calices de la Fabrique, un petit ciboire et une somme de 100 fr. environ sont volés pendant la nuit. Quelques jours après, les voleurs étaient arrêtés et condamnés à 4 ou 5 ans de prison.

1879. — Ordination sacerdotale de R. P. Esprit Mercier, né à Mortagne en 1855. de la congrégation des Enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes-en-Paillers, actuellement professeur au petit séminaire de Chavagnes.

— Visite pastorale de Mgr Catteau. 160 confirmands dont 30 de Saint-Hilaire.

1880. — Pèlerinage eucharistique au calvaire du Bienheureux Montfort, à Saint-Laurent. Manifestation admirable de foi à laquelle prennent part toutes les paroisses du doyenné de Mortagne et quelques-unes de celui de Châtillon-sur-Sèvre. On a évalué à 10,000 le nombre des pèlerins.

La nuit suivante, adoration nocturne du Saint-Sacrement à l'église paroissiale.

1881. — Du 28 novembre au 25 décembre, une grande mission est prêchée à Mortagne par les RR. PP. Fonteneau, Rio et Breny, de la Compagnie de Marie. Elle est très suivie, malgré l'inclémence de la saison, et porte des fruits consolants pour le cœur du pasteur

— Visite pastorale de Mgr Catteau.

1883. — Visite pastorale de Mgr Catteau.

1884. — Ordination sacerdotale de M. l'abbé Jean Benézet, né à Mortagne en 1861 : professeur au Petit-Séminaire de Chavagnes en-Paillers ; vicaire à Mareuil, à Chambretaud ; curé à Vendrennes depuis 1894.

Le rêve de M. Poisson, curé de Mortagne était de faire une restauration complète de sa vieille et monumentale église ; il en étudia le projet pendant longtemps et demanda un plan, dans ce but, à un architecte de renom, M. l'abbé Brisacier, du diocèse de Tours. Celui-ci le renvoya à M. Jousset, qui avait pris la suite de ses affaires. M. Jousset, après une étude sérieuse du monument, dressa donc un plan de restauration d'ensemble très satisfaisant. Mais ce plan est resté dans les cartons de la la Fabrique et n'a pas été mis à exécution. M. Poisson s'est contenté de refaire le dallage des trois nefs de l'église et des parois extérieures de la façade principale.

On lui doit aussi des réparations importantes à la chapelle de Saint-Lazare.

1885, 1er février. — M. l'abbé René GUILÉ, curé.

M. l'abbé Guilé avait été précédemment vicaire du Boupère, de Saint-Jean de Fontenay, aumônier des Ursulines à Fontenay et curé de Saint-Pierre-du-Chemin.

Il a eu pour vicaires :

1° M. Jacques Artarit, du 15 février 1885 au 20 septembre 1886, actuellement curé de Saint-André d'Ornay.

2° M. Pierre Baron, du 3 octobre 1886 au 30 septembre 1887, actuellement curé de Beaulieu-sous-la-Roche.

3° M. Ferdinand Brard, du 12 octobre 1887 au 27 septembre 1888, actuellement curé de Damvix.

4° M. Louis Gaborit, du 8 janvier 1889 au 17 août 1891, actuellement curé de Notre-Dame-de-Riez.

5° M. Alphonse Pasquier, depuis le 17 août 1891.

1890, 3e dimanche de l'Avent. — Inauguration d'un nouveau maître-autel et bénédiction du tabernacle par M. l'abbé Giraud, vicaire général.

1891. — Visite pastorale de Mgr Catteau.

7 juin.— Consécration du maître-autel par Monseigneur Le soir, Sa Grandeur préside la 2e procession de la Fête-Dieu.

— La même année, la station quadragésimale est prêchée par le T. R. P. Trotin, supérieur général des Enfants de Marie-Immaculée.

— Le 1er dimanche de Carême, érection d'un *chemin de croix* dans la petite chapelle du Pont par le R. P. Fonteneau, missionnaire de la compagnie de Marie.

1895, 15 mai. — Visite pastorale de Mgr Catteau. Confirmation de 163 enfants.

ADDITIONS

—

Nous avons écrit précédemment, au sujet de M. Moigas, « *avocat feudiste à Mortagne* », qu'il accablait les *Affiches du Poitou* de ses élucubrations qui ne sont pas toutes, il s'en faut, marquées au coin de l'exactitude historique. Les pages 54 et 55 de ce troisième volume des *Archives* renferment plusieurs extraits de ses articles dans le journal hebdomadaire de la province.

M. René Vallette, le savant et distingué directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, veut bien nous en communiquer deux nouveaux que nous sommes heureux d'ajouter à la Chronique de Mortagne.

Les habitants de Mortagne se flattent d'avoir vu dans leur ville le roi Louis XIV. Ils disent qu'il s'arrêta à l'auberge où pendait pour enseigne un *Dauphin*, et qui subsiste encore avec la même enseigne, près des halles. Elle appartient au sieur Pierre Le Sueur, qui y demeure, et à demoiselle ..., veuve de Me Pierre Bouchet, notaire royal et apostolique. On ajoute que ce monarque fut satisfait de la réception qui lui fut faite par son hôte et qu'il lui demanda quelle grâce pouvait le flatter ; celui-ci lui fit réponse que s'il était le roi, comme il le pensait — car il avait gardé l'incognito — il le suppliait de l'exempter du logement des gens de guerre. (C'était encore un temps de troubles). Le roi promit de lui envoyer cette exemption, ce qu'il fit de Saumur (11 février 1652).

Le fait peut être exact, l'itinéraire imprimé de Louis XIV, depuis le 15 mai 1643, portant que le roi coucha le 5 février à Saumur, revenant du Berry.

(*Affiches du Poitou*, 8 avril 1779.)

En 1775, les habitants de Mortagne demandaient, par la voie des *Affiches du Poitou*, un libraire qui serait en même temps relieur, pour aller s'établir dans leur ville,

où il y en a eu un longtemps, qui vient de laisser ce commerce, où il a très bien fait ses affaires (1).

(*Affiches du Poitou*, 19 octobre 1775.)

Terminons par une petite note de M. Aillery, concernant l'industrie de la ville de Mortagne.

« A l'exposition des produits de l'industrie française, en 1844, les fils de MM. Mareau et Matignon frères, de Mortagne (Vendée), ont mérité une mention spéciale. Ces honorables et habiles industriels ont introduit, les premiers, la filature des lins dans notre département, et, du premier coup se sont placés en première ligne dans cette fabrication qui doit offrir tant de ressources à l'agriculture vendéenne. MM. Mareau et Matignon pouvaient soutenir avec avantage la concurrence des fils anglais. Malheureusement, cette belle filature qui promettait tout un avenir d'industrie à la Vendée et qui donnait du travail à 800 ouvriers, a été dévorée par les flammes, la même année. Tous les bâtiments étaient assurés, ainsi que la plupart des valeurs mobilières, mais malheureusement ne l'étaient pas une énorme quantité de ballots de chanvre qui venaient d'arriver et qui, comme tout le reste, ont été entièrement consumés. »

Le montage de cette filature avait coûté une somme de *près d'un million*. Elle avait 12,000 *broches*, et ses produits étaient considérables. (*Procès-verbal du Conseil général de la Vendée*. — Session de 1841.)

Nous savons que la filature a été reconstituée sur un moindre pied et fonctionne encore aujourd'hui. Mais nous n'avons pas de données exactes pour établir une comparaison avec la première.

---

(1) Leur appel fut entendu ; car parmi les habitants de Mortagne, mentionnés dans les registres de la paroisse de Chambretaud, on trouve, à la date du 19 septembre 1783, le nom de Maître Louis Le Sueur, *libraire à Mortagne*.

N. D. L. R.

SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX

EN TIFFAUGES

Visite du Doyen de Saint-Laurent

31 mai 1654. — En l'église sont les autels de Notre-Dame et de Saint-Eutrope.

En la paroisse est le prieuré de Saint-André dont est prieur M. Charles de Hillerin et peut valoir 800 livres.

La fabrique vaut deux charges de blé seigle.

10 mars 1662. — François Vigneron, curé; Louis Vigneron, vicaire.

L'autel de Notre-Dame à la gauche et celui de Saint-Eutrope et de Saint-Jean à droite en entrant dans l'église.

A la chapelle Notre-Dame qui est à l'autel de ce nom est chapelain François Fouineau, demeurant à la Séguinière.

Le prieuré de Saint-André dont est chapelain Charles de Hillerin peut valoir 800 livres.

La fabrique vaut deux charges de blé seigle.

19 mai 1679. — Jean Brebion, curé.

Les autels sont au nombre de trois, le grand dans le chœur, celui de Notre-Dame du côté de l'évangile, de Saint-Eutrope et de Saint-Jean-Baptiste ensemble du côté de l'épître.

La cure est à la présentation du doyen de Saint-Laurent et peut valoir 300 livres.

En la paroisse, à environ une demi-lieue du bourg est *le prieuré de Saint-André-Gouldois-sur-Sèvres*, à la présentation de l'abbé d'Asnière (à ce qu'on croit) et qui a

surmontée d'un clocher connu sous le nom de *clocher bénédictin* (1). Le presbytère, vendu en 1793, a été racheté, en 1808, par les habitants (2) : il a pour dépendance un arpent de terre.

On donne à Saint-Aubin la même origine qu'à Tiffauges; ses premiers habitants furent les Teiphaliens. Leurs enfants, d'un caractère indépendant comme leurs pères, et pleins de bravoure, ont peut-être aussi hérité de leurs défauts.

Avant 1789, Saint-Aubin, sous le rapport de la juridiction civile, dépendait de la vicomté de Tiffauges, « pour la meilleure partie tant du bourg que de la paroisse prochement » ; *et, pour le reste, de Mortagne.*

(Dénombrement rendu à Thouars, le 21 décembre 1647, par Pierre de Gondy, vicomte de Tiffauges.)

En 1793, les hommes de Saint-Aubin se levèrent en masse, et tant que la Vendée put lutter contre la fureur des armées républicaines, ils marchèrent dans les rangs des Royalistes. En 1832, ils s'unirent aux Vendéens, au combat de *la Roullière*, à deux kilomètres du chemin qui conduit de Saint-Aubin à Saint-Martin ; et soixante braves eurent la gloire de mettre en fuite deux cent cinquante hommes des gardes nationales de Mortagne et de Cholet.

---

comptez pas sur ma fidélité au rendez-vous. Evidemment, ce dicton fut mis en vigueur par les débiteurs de mauvaise foi.

Il faut se garder de confondre cet usage avec l'ordonnance de la Révolution française qui prescrivit la plantation d'un *arbre de la liberté* dans chaque commune.

Sully, avant de devenir ministre d'Henri IV, était simple *baron de Rosny* (*Seine-et-Oise*, arrondissement de Mantes) ; ce n'est qu'en 1606 que le roi, son ami, le créa *duc de Sully*. Les populations françaises, desquelles il était surtout connu sous son premier nom, nommèrent pendant longtemps les ormes de leurs places publiques, des *rosnis*, en souvenir de ce nom.

(1) Cette église n'existe plus; elle a fait place à une autre, construite depuis une vingtaine d'années à peine.

(2) (*Archives nationales*, F. 3, n. Vendée 11.)

Ce fait d'armes a été raconté un peu différemment et avec plus de détails par nos historiens des guerres de la Vendée. Nous intercalons ici les deux récits les plus complets.

*
* *

AFFAIRE DE LA ROULLIÈRE

« Les révélations venues à la suite du contre-ordre avaient dû modifier les plans arrêtés. Du Chillou, Maligny et Latour-Dupin, officiers du corps d'armée d'Auguste de la Rochejaquelein, s'avouaient bien ces impossibilités nées si rapidement autour d'eux ; néanmoins, ils arborèrent leur drapeau et ne voulurent pas rester en arrière du mouvement partiel qui s'opérait.

« Le 6 juin, ils se trouvaient à Saint-Aubin ; le 7, à huit heures du matin, un nombreux détachement de troupes de ligne et de garde nationale, venant par la route de Mortagne se dirige sur ce rassemblement. La colonne royaliste, à peine formée, ne comptait encore que *deux cent vingt-un hommes*. Elle sort de Saint-Aubin, et, se guidant vers les révolutionnaires dont le son des tambours indique la marche et la position, elle se présente en ligne. Une vive fusillade s'engage aussitôt. Elle se soutient pendant une heure ; mais bientôt la garde nationale n'ose plus continuer le feu ; elle bat en retraite. Les soldats que la vivacité de cette attaque imprévue a surpris, et qui, supérieurs en nombre, se croient assaillis par un ennemi plus fort qu'eux, reculent à leur tour. Les royalistes s'aperçoivent de ce mouvement rétrograde, ils deviennent plus téméraires et jettent le désordre dans les rangs des patriotes qui prennent la fuite.

« Le premier engagement était un succès comme tous ceux qui eurent lieu pendant ces quelques jours ; mais la disproportion des forces et surtout le peu d'ensemble dans les opérations devaient paralyser jusqu'à l'audace. Le coup était manqué, ainsi que le disaient les paysans ».

(Crétineau-Joly. *La Vendée militaire,* t. IV, p. 599-600.)

*
* *

« En l'absence de son mari, Mme la comtesse de la Rochejaquelein, femme ardente et intrépide, avait, avec le concours de MM. du Chillou, commandant la division de la Gaubretière, Saint-Hubert, Tanneguy du Châtel, Bernier de Maligny, la Tour-du-Pin, Gazeau, etc., réorganisé l'ancien 2e corps, malgré la nécessité où elle avait été de se cacher de métairie en métairie pour se dérober aux poursuites de la police. Son neveu, Louis, fils de l'ancien généralissime de 1815, qui venait d'arriver d'Italie en Vendée, l'avait bien seondée avec activité, mais il n'était pas assez connu des paysans pour exercer sur eux de l'empire ; son frère aîné, Henri, n'avait pas cru devoir prêter son appui au soulèvement projeté, parce qu'il était persuadé, aussi lui, de son inopportunité et de son inefficacité.

« Privé de leur général, et le jour de combattre étant arrivé, M. du Chillou nommé commandant en second, dut se mettre à la tête des volontaires. Le rassemblement fut convoqué au bois des *Angenaudières,* à peu de distance du bourg de la Gaubretière. Avant de l'effectuer, on fit circuler dans les campagnes, avec le nom de M. Auguste de la Rochejaquelein, la proclamation suivante :

« *Vendéens toujours et fidèles, vous entendrez ma voix.*
« *Voici l'heure de courir aux armes ; souvenez-vous de*
« *vos pères, souvenez-vous de mes frères... nous avons*
« *leur courage à imiter et leur sang à venger. Comme*
« *eux, nous combattrons pour la Religion et le Roi légi-*
« *time, et avec l'aide de Dieu le triomphe est à nous.*
« *Vendéens, mes amis ! mes enfants ! mes braves soldats !*
« *accourez tous, suivez-moi, aux armes ! gloire à Dieu !*
« *vive Henri V !*

« *Signé :* Auguste de la ROCHEJAQUELEIN,
« *Lieutenant général et commandant le 2e corps*
« *de l'armée royale de l'Ouest.* »

« Le 6 juin, de grand matin, cent cinquante à cent soixante paysans se trouvèrent au rendez-vous convenu. Mme de la Rochejacquelein, son amie Mlle Félicie Fauveau y parurent habillées en homme. Mme de la Rochejaquelein harangua la petite troupe avec feu. « *C'est aujourd'hui*, lui dit-elle, *que nous allons lever les scellés de chez moi.* » Après avoir passé en revue les braves qui l'entouraient, elle les envoie faire sonner le tocsin dans les bourgs voisins et appeler aux armes ceux qui hésitaient encore. M. du Chillou conduisit d'abord ses soldats à Beaurepaire où il fit descendre du clocher le drapeau tricolore et y substituer le drapeau blanc.

« Comme il n'avait pas grande confiance dans l'heureux résultat de la levée de boucliers, et qu'il n'avait répondu, comme tant d'autres, à l'appel de la duchesse du Berry, que par dévouement et pour soutenir son honneur personnel, il cherche à éviter tout engagement avec les Philippistes. Au lieu de conduire contre leurs postes sa petite troupe qui s'est grossie de nouveaux volontaires, il la dirige vers *Saint-Aubin-des-Ormeaux* afin de gagner du temps et de pouvoir juger de l'effet produit par le soulèvement général. A Saint-Aubin, Mmes de La Rochejaquelein et Mlle Félicie Fauveau apparaissent, encore habillées en homme, armées de pistolets, au milieu des paysans, pour les encourager. Le tocsin sonne, le drapeau tricolore est enlevé, et à sa place on arbore le drapeau blanc ; l'enthousiasme est si grand parmi tous les volontaires qu'ils ne demandent qu'à marcher immédiatement contre les Philippistes.

« Ceux-ci, avertis de leur rassemblement, avisent aux moyens de le disperser. La garnison de Mortagne appelle à son secours celle de Cholet. Mais le colonel de la Magdeleine, qui commande cette dernière, se trouve absent avec plusieurs détachements. Pour les remplacer, la garde nationale choletaise se forme en colonnes mobiles Philippistes, Républicains et Carlistes sont incorporés dans les mêmes rangs. Les exaltés font parade du patriotisme le plus exagéré ; le jeune Victor Lebreton,

surtout, jure qu'il fera tomber tous les Chouans sous ses coups ; mais les pères de famille, qui savent à quels redoutables ennemis ils vont avoir affaire, sont calmes et inquiets ; les jeunes légitimistes qu'on a forcés de marcher se promettent de faire volte-face ou de passer aux Chouans à la première occasion qui leur sera offerte. M. Charles Cesbron-Lavau, capitaine des pompiers, est chargé de commander cette troupe. Comme il était le beau-frère de M. Armand Moricet, qui venait d'être arrêté avec M. de Civrac, on suspecta son patriotisme. Mais il se justifia, en protestant de la sincérité de ses idées libérales, et de fait, il était entièrement dévoué au nouveau gouvernement.

« Le trajet de Cholet à Saint-Aubin est de six lieues. Cette route était longue, elle permettait aux peureux d'exagérer leurs frayeurs ; aussi, chemin faisant, plusieurs gardes nationaux sentent leur courage défaillir ; M. Rosier se couche dans un fossé, M. Chenuau est pris de coliques et se fait tirer du sang ; à Mortagne, un des frères Loyer devient fou de terreur.

« Cependant, la colonne a dépassé la Verrie et envahi le château de Sourdis, appartenant à M. de Sapinaud, et s'y repose ; elle occupe ensuite le bourg de la Gaubretière, soutenue par plusieurs compagnies de troupes de ligne, et s'avance sur *Saint-Aubin* pour attaquer les royalistes qui s'y tiennent toujours. Il eût été facile à ces derniers de surprendre leurs ennemis au moment où ils se reposaient à la Gaubretière, et de leur infliger un grave échec ; mais du Chillou, qui cherche toujours à éviter l'effusion du sang, attend qu'on vienne l'attaquer. Son attente ne fut pas longue. Les Choletais, arrivés en face de ses lignes, près de *la Roullière*, métairie qui se trouve entre Saint-Aubin-des Ormeaux et Saint-Martin, ouvrent un feu assez soutenu. Le porte-drapeau des blancs tombe. Les blancs ripostent en poussant des cris de *Vive le Roi ! Vive Henri V !* Ils n'étaient que *deux cent cinquante hommes* et le nombre de leurs adversaires s'élevaient à *cinq cents*. Malgré leur infériorité numé-

rique, ils répondent avec vigueur au feu des Philippistes. Ils déploient même tant d'intrépidité qu'elle émerveille les soldats de la ligne ; ces soldats admirent surtout le courage d'un officier dont le chapeau est surmonté d'un énorme plumet blanc et qui se pose toujours au premier rang. Ils le visent, mais ne peuvent l'atteindre.

« Trois paysans cependant tombent sous leurs coups : Diot, Loiseau et Lucas. Les Philippistes perdent aussi huit à dix hommes ; M Godineau, charpentier à Cholet, a le corps traversé d'une balle et expire quelques heures après.

« Les chouans avaient l'avantage de la position, leur feu était plongeant, et des meules de fagots, des haies épaisses les protégeaient. La lutte ne fut pas longue ; après une heure de fusillade, les Choletais, épouvantés de leurs pertes et des cris formidables des royalistes, prennent la fuite et regagnent Mortagne à toutes jambes. M. Cesbron-Lavau veut les arrêter ; il résiste un instant avec les braves qui l'entourent, mais, à la fin, il est forcé aussi lui-même de battre en retraite, irrité contre les lâches qui l'ont si honteusement abandonné.

« Les blancs pouvaient poursuivre les fuyards et les écraser, mais ayant appris que le soulèvement des autres contrées avait échoué, ils ne voulurent pas faire de nouvelles victimes.

« Les gardes nationaux ne se crurent pas en sûreté à Mortagne, ils poursuivirent leur course désordonnée jusqu'à Cholet. Victor Lebreton, ce jeune exalté qui, la veille, s'était vanté d'immoler à sa fureur tous les chouans, fut le plus ardent à se mettre en lieu de sûreté. Il rentra le soir, à Cholet, tout hors d'haleine, croyant avoir les vainqueurs à ses trousses. A la métairie de *la Haie*, à un kilomètre en avant de la ville, il s'empara d'un cheval et arriva au galop dans les rues, en criant de toutes ses forces : « *Fermez vos portes, sauvez-vous, les chouans arrivent!* » La panique fut alors si grande parmi les habitants de Cholet, que les personnes présentes à une cérémonie qui se faisait à l'église de Notre Dame

sortirent en foule et la cérémonie fut interrompue. Le gros de la garde nationale, exténué de fatigue, rentra un instant après.

« Trois soldats de la ligne avaient été fait prisonniers ; les chouans exaspérés voulaient les massacrer ; M. du Chillou s'y opposa, leur donna même quelque argent et les congédia sans qu'ils eussent éprouvé le moindre mal. Les soldats furent si sensibles à cet acte de générosité qu'ils déclarèrent qu'ils ne voulaient plus se battre contre les Vendéens. Du Chillou s'empressa aussi de faire enterrer les morts des deux partis, et donna deux pièces d'or à un paysan pour le rémunérer de son labeur.

« Les chouans, ne voyant plus d'ennemis devant eux, retournèrent à la Verrie et à la Gaubretière. Dans ce dernier bourg, la nouvelle officielle étant arrivée à du Chillou que le soulèvement avait échoué de toutes parts, il licencia sa petite troupe (1). »

(L'abbé DENIAU, *Histoire de la Vendée*, tom. VI^e^, 704-708.)

---

(1) M. l'abbé Guitton, curé de Falleron, tient de son père, qui, à cette époque, habitait *la Loge*, village voisin de la *Roullière*, et était âgé de 18 ans, qu'il n'y eut qu'*un seul royaliste de tué* dans cette affaire. Il se nommait Puaud et était originaire de Saint-Mesmin. Porte-drapeau de la petite troupe vendéenne, il montra, dans cette circonstance, un courage et une témérité dont il fut victime. Ce brave s'était avancé jusqu'au milieu des rangs des gardes-nationaux où il tomba percé de cinq balles. Le soir, on le trouva à l'extrémité d'un pré, caché dans un buisson et râlant encore. On voulut le transporter à Saint-Martin-l'Ars pour le soigner et penser ses blessures ; mais il mourut en chemin.

Puaud portait sur lui une valeur de 500 francs cachés dans sa ceinture. Une partie de cette somme fut envoyée à sa famille ; l'autre fut consacrée à faire dire des prières pour le repos de son âme. On trouva, également près de lui, une *espingole* dont il s'était servi sans doute dans le combat. Elle est aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Clément Guitton, à qui nous devons ces détails complémentaires. N. D. L. R.

Des tisserands composent la moitié de la population du bourg de Saint-Aubin ; ils travaillent, pour la plupart, pour les fabriques de Cholet, et le sort de ces familles suit l'incertitude du commerce.

En 1809, la population n'était que de 627 habitants (1).

Parmi les monuments élevés par la piété populaire, à Saint-Aubin, nous devons signaler, en dehors des croix de pierre ou de bois, de nombreux arceaux, *sortes d'autels champêtres, abrités par une maçonnerie, avec fleurs et chandeliers ornant la statue du saint ou de la sainte en vénération. Quelques-uns ne manquent pas d'élégance et d'une certaine forme architecturale.*

Mentionnons l'arceau de Notre-Dame de la Salette, *construit, en 1855, par la famille Poirier, du* Coupinçon ; *— celui de* sainte Anne, *sur la route de Cholet, construit, en 1867, par René Bizon, du* Coudavid ; *— celui du village de* la Jauffraire, *dédié à la Sainte-Vierge, sur la route de Saint-Martin, élevé aux frais d'Alexandre Guinaudeau ; — celui de* saint Joseph, *entre le bourg et* la Motte, *ex-voto et propriété de la famille Guérin, de* la Bérie.

Le plus ancien de tous et le plus en vénération est celui qui est dédié à Notre-Dame, près du village de la Jaubretière. *Chaque année, il est le but de la procession solennelle, le soir de la fête de l'Assomption, et, suivant la pieuse tradition des anciens, toute la paroisse y fait, ce jour-là, son pèlerinage. En d'autres temps, on voit souvent les mères y apporter leurs petits enfants qui tardent à marcher tout seuls Bien souvent, dit on, leurs prières, inspirées par la foi, ont été merveilleusement récompensées au pied de cet autel.*

(1) Elle est aujourd'hui de 891 habitants, d'après les chiffres du dernier recensement. — Le nombre des tisserands a diminué de moitié et tend à diminuer encore, depuis que M. Aillery a rédigé son manuscrit.

On ne connaît point la date de son érection; il a été restauré, pour la dernière fois, en 1823.

La rivière de Sèvre longe la paroisse du levant au couchant dans toute sa longueur.

Assis sur une éminence assez élevée, le bourg de Saint-Aubin domine tous les lieux environnants et offre à l'œil un horizon immense (1) Les ruines d'un prieuré et plusieurs antiques castels ou gentilhommières se voient encore dans la paroisse.

Le Prieuré de Saint-André-Goule-d'Oie.

Le prieuré de Saint André, bâti entre les deux coteaux de la Sèvre et baigné par ses ondes pures et limpides, offre l'aspect le plus varié, le plus pittoresque, le plus poétique peut-être de la Vendée. Un prieur l'habitait avant la révolution de 1793; sa chapelle est maintenant convertie en grange. Vendue par la nation en 1793, avec toutes ses dépendances, cette demeure donne asile à des cultivateurs.

Le prieuré de Saint-André-Goule-d'Oie-sur-Sèvre *(paroisse de Saint-Aubin) auquel l'abbé Aillery donne une mention aussi laconique a pourtant une histoire et une histoire très intéressante que nous allons essayer de raconter.*

C'était, à l'origine, une solitude apparemment bien obscure et bien inconnue, puisqu'on n'en trouve aucune trace dans les vieux titres des abbayes du Poitou, ni

(1) On découvre, à l'œil nu, les bourgs de la Verrie, Saint-Martin-l'Ars, la Gaubretière, les Landes-Genusson, Tiffauges, la Boissière-de-Montaigu, la Bruffière, le hameau de Saint-Symphorien, le Longeron, Torfou, Boussay et, à l'aide de jumelles, Chavagnes-en-Paillers, les Brouzils, Boufféré, Cugand, Vieillevigne, etc.

dans les pouillés du temps. Seuls les procès-verbaux de visite des doyens de Saint-Laurent, au XVII^e^ siècle, ou de Mgr de Menou, évêque de la Rochelle, au XVIII^e^, nous font connaître l'état de la chapelle du prieuré et de la maison d'habitation avec les noms de quelques titulaires. Le prieuré était à la présentation de l'abbé d'Asnières-Bellay (abbaye bénédictine fondée vers 1134 par Giraud Berlai ou Bellay, seigneur de Montreuil-Bellay, en Anjou). Nous savons, en particulier, que de février 1644 à 1669, le titulaire résidant fut un prêtre, docteur de Sorbonne, ancien curé de Saint-Merry, à Paris, auquel notre petit prieuré de *Saint-André-Goule-d'Oie* doit à peu près toute sa célébrité.

Voici son histoire, en abrégé, d'après les Mémoires de Fontaine, Dreux-Duradier, Sainte-Beuve, C. Merland, etc.

Charles de Hillerin naquit, très probablement, à Mortagne, au commencement du XVII^e^ siècle, de Henri de Hillerin, prévôt général de l'Anjou et du Loudunais, et de Nicole Briçonnet, sa première femme. Il était neveu de Jacques de Hillerin, prieur commendataire de Saint-Pierre-de-Mortagne, dont il a été question dans la Chronique de Mortagne, auteur de plusieurs ouvrages de théologie et de jurisprudence, entre autres d'un traité du *Verbe incarné*, en 3 vol. in-folio. Il fut pourvu, pour moitié, de la cure de Saint-Merry, lorsque cette paroisse avait deux pasteurs (1). Nous le trouvons à ce poste dès l'année 1636.

« C'était, dit Sainte-Beuve, un de ces bons curés « de Paris, mais vivant autant en homme du monde qu'on « le pouvait convenablement en son état, cumulant « patrimoine et bénéfice, ayant équipage et honorable

(1) Dreux-Duradier *Histoire littéraire du Poitou*. — Les de Hillerin portaient *de gueule à trois quintefeuilles ou roses d'argent, posées 2 et 1*. — La paroisse de Saint-Merry avait, à cette époque, deux pasteurs à la fois qui se partageaient le ministère et qui étaient de semaine à tour de rôle. Chacun faisait le prône alternativement, de deux dimanches l'un.

« maison, fréquentant volontiers ses paroissiens considé-
« rables et entre autres M. d'Andilly. Il connut par lui
« M. de Saint-Cyran, alors prisonnier à Vincennes, et
« fut touché : il retrancha toutes dépenses superflues et
« résolut de quitter sa cure pour aller vivre en pénitent
« dans un petit prieuré qu'il avait au fond du Poitou.
« M. de Saint-Cyran étant mort avant l'accomplissement
« de ce projet, M. Hillerin prit pour directeur M. Sin-
« glin, qui en amena l'issue. Tout bien pesé et s'étant
« assuré d'un successeur, le jour de la Purification, 1644,
« M. Hillerin monta en chaire et fit ses adieux à ses
« paroissiens, déclarant qu'en pécheur indigne qu'il était,
« il s'allait réfugier dans la pénitence (1) ; et il fut fidèle
« à son vœu. Son ermitage du Poitou devint une des
« solitudes succursales de Port-Royal dont le nombre
« çà et là se multipliait... » (2)

A cause de quelques difficultés suscitées par M. Duhamel, son successeur, et aussi des instances de ses amis et de ses paroissiens, peu s'en fallut qu'*il ne tournât la tête en arrière* et ne reprît sa cure (3). Mais la fermeté énergique de M. Singlin, son directeur, l'en empêcha.

M. Hillerin partit donc, en février 1644, pour son petit prieuré de *Saint-André-Goule-d'Oie-sur-Sèvre*, aban-

(1) « Je déclarai, dit-il, à mes paroissiens, que j'allais les quitter pour faire pénitence et qu'en un jour où l'Evangile marquait les jours de la Purification de la Sainte-Vierge accomplis, je serais heureux si ceux de la mienne pouvaient commencer. » (*Mémoires de Fontaine.*)

(2) *Port-Royal* I. p. 464-5.

(3) « Dès le premier bruit que j'allais quitter ma cure disait M. Hillerin, il n'y eut personne qui ne voulût m'avoir chez lui pour me régaler... Plus je voulais quitter le monde, plus le monde s'efforçait de me retenir... Je combattais, mais quelquefois je résistais mal. L'abbé de Bernai, si célèbre par sa bonne table, étant marguillier de ma paroisse, voulut avec plus d'insistance que j'allasse manger chez lui. J'eus peine à me rendre et à me trouver chez un homme si décrié par la délicatesse de ses festins. » (*Mémoires de Fontaine.*)

donnant de cinquante à soixante mille livres de rentes, pour se contenter du mince revenu qu'il lui procurait. Nicolas Fontaine, qui l'accompagna en Bas-Poitou, avec un ecclésiastique nommé Juliers, et quelques personnes de distinction, appelle ce prieuré une *affreuse solitude*. La saison d'hiver, pendant laquelle ils en prirent possession, a dû évidemment être un peu cause de la mauvaise impression que fit l'aspect des bords de la Sèvre sur le jeune Nicolas Fontaine.

« Il fallait, dit-il dans ses *Mémoires*, que M. Hillerin « fût bien décidé à la retraite pour n'être pas surpris de « l'état où il se vit en arrivant à Saint André; car, quel- « que ordre qu'il eût donné pour hâter le bâtiment qu'il y « faisait construire afin d'y finir ses jours, il n'y trouva « rien de prêt, et nous fumes obligés tous de loger dans « un espèce de grenier. J'avoue, ajoute-t-il, que quelque « enfant que je fusse (Nicolas Fontaine n'avait que « 18 ans), je ne laissais pas que d'admirer cette surpre- « nante métamorphose où la pénitence changeait les « gens. Je cherchais dans M. Hillerin ce fameux curé de « Paris, et je ne le trouvais pas. Il survivait à lui-même « dans cette espèce de sépulcre. » Pour réparer le passé, il ne recula devant aucune mortification ; il se couvrit d'un cilice et, par les plus grandes chaleurs de l'été, se livra au travail avec une telle ardeur que la terre était arrosée de la sueur qui découlait de son front. C'est ainsi qu'il faisait, suivant l'expression de Fontaine, « *pénitence à feu et à sang*. »

A *Saint-André*, M. Hillerin se plonga dans la méditation et la prière, faisant sa lecture favorite de saint Augustin dont il annotait les œuvres. Il s'appliquait aussi à diriger l'instruction de son j une disciple, d'après les principes de la morale austère des pseudo-saints de Port-Royal, ses amis. « Mais bientôt, voyant qu'il ne pourrait « se former dans une retraite si perdue, dit Sainte-Beuve, « il fit exprès, avant la fin de l'année, un voyage à Port- « Royal des Champs, pour l'y venir placer. »

La venue des parisiens pénitents à *Saint-André* fit

grand bruit dans le bocage. Les solitaires étant disposés à ne recevoir personne, la curiosité du monde en fut d'autant plus piquée. Elle amena vers eux M. Antoine Baudry-d'Asson, dit M. de Saint-Gilles, un gentilhomme du Bas-Poitou (1). M. Baudry-d'Asson et M. Hillerin étaient faits pour s'entendre ; aussi, M. Baudry-d'Asson fut-il l'une des premières conquêtes de notre solitaire. La lecture du livre *De la fréquente communion*, par Arnaud d'Andilly, acheva d'en faire l'un des adeptes les plus convaincus du Jansénisme. Nous ne referons pas ici l'histoire de ce nouveau *saint* dont se glorifie Port-Royal : elle a été écrite dans les pages 297 et suivantes de la chronique de la *Boissière de Montaigu*. (Tome II[e] des *Archives du diocèse de Luçon*.) Nous y renvoyons le lecteur.

« Du jour où il s'était enfermé dans son prieuré de Saint-André, M. Hillerin avait renoncé à toutes les fonctions sacerdotales, se croyant indigne de les remplir. Absorbé de plus en plus dans la prière et le recueillement, il ne se décida à faire enlever une tumeur qu'il avait au genou que parce qu'elle l'empêchait de s'agenouiller devant l image de Dieu (2).

« Mais la thébaïde qu'il s'était choisie comme lieu de pénitence, où soufflait l'esprit de Saint-Cyran, ne lui suffisait plus. Chaque année, M. de Hillerin faisait dévotement un pèlerinage à Port-Royal pour s'y retremper à la source des *vrais principes de la foi et de la morale... jansénistes*.

« Ce fut dans un de ces voyages qu'il fut frappé d'une maladie qui le conduisit rapidement au tombeau. Une de ses dernières pensées fut pour Fontaine, auquel il légua les œuvres de saint Augustin, objet de ses longues médi-

(1) L'un des cinq frères d'Asson (Fontaine lui en donne onze), tous grands et robustes, respectés et redoutés dans le pays qu'ils battaient en intrépides chasseurs.

(2) C Merland, *Biographie vendéenne*, tome III, p. 248.

LEVEL ONE

tations. Il mourut, le 14 avril 1669, sur la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas où, suivant son désir, il fut enterré aux pieds de Saint-Cyran. Son cœur fut transporté dans une des chapelles de Port-Royal, et le docteur Hamon lui composa cette épitaphe où il l'appelle faussement du nom de *Jacques* :

Hic jacet cor Jacobi d'Hillerin, olim parochi Meridici, qui, cum magno omnium plausu evangelium annuntiabat, memor domini Jesu qui cœpit facere et docere, raro sed utili exemplo, ad originem fidei reversus, pœnitentiam agere maluit quam prædicare. Cum Deum elegit ad quietem solitudinis vocantem, a mundo abjectus est, et amissa plus quam sex decem millia librarum annui reditus, ut fructuosior esset amor pauperum damno conjunctus (si damnum est amittere peritura et perdentia), tanti beneficii recordatione numquam intermissa, sæpe cum lacrymis fidei et charitatis memorabat quantum Deo deberet, qui tam vili et tam facili jactura contactus, regnum cœlorum obtulit non merenti.

« Avant de se retirer dans le prieuré de Saint-André, Charles de Hillerin avait composé un livre ayant pour titre : *Les Grandeurs du Verbe incarné*. Ce livre, au dire de Dreux-Duradier, pourrait bien n'être qu'un abrégé de celui que son oncle avait publié sur le même sujet (1). »

Telle est la curieuse histoire de cet apôtre du Jansénisme dans notre Bas-Poitou à qui ont manqué, comme à ses pareils, avec la soumission à l'Eglise, deux qualités éminentes, le sens commun et la modération, c'est-à-dire la vraie sagesse, pour être un modèle admirable de foi, d'abnégation et de pénitence.

Le touriste qui visite aujourd'hui cette solitude est charmé par la beauté du site; mais du petit *Port-Royal bas poitevin* il ne retrouve plus guère, en fait de vestiges du passé, qu'un mur de l'ancienne chapelle et une partie de l'ancien bâtiment. M^lle^ Lucie Mongin, de Nantes,

(1) C. Merland, *Ibid*... p. 249, 250, 251.

propriétaire actuelle du prieuré, a utilisé le mur de la chapelle dans la construction d'une maison de campagne dont elle fait sa résidence d'été (1).

Le château de Tailleboux ou de Taillebois du Plessis

Ce château est au milieu des bois qui couronnent les coteaux de la Sèvre ; il n'en reste plus que quelques pans de murailles couverts de lierres, et de vastes débris.

---

(1) Les fermiers qui font aux visiteurs les honneurs de la maison, leur montrent parfois, une tête de mort qui fut longtemps reléguée dans la *fenestella-piscine* de la chapelle et qui se voit encore aujourd'hui dans une sorte de *loculus* pratiqué dans un mur du grenier. Aux étrangers qui s'étonnent de trouver cette relique effrayante en cet endroit, ils répondent que cette tête de mort, retirée jadis des ruines de la chapelle, ne peut être changée de place sans que, dans toute la ferme, il se produise un bruit insolite, épouvantable, qui réveille les gens pendant la nuit et les empêche de dormir. Ils disent même que, portée à diverses reprises au cimetière, la sinistre tête de mort est revenue d'elle-même, chaque fois, reprendre sa place dans le creux du mur... Si vous riez de cette histoire de revenant, les bonnes gens de la ferme répliqueront que ce bruit n'est point chez eux l'effet d'une imagination troublée par la peur, et ils vous conteront en preuve le fait suivant : Un jour, il y a de cela vingt-cinq à trente ans, sous le pastorat de M. Cesbron, M. de Saint-André, de Landebaudière, répondant à un défi, emporta la tête à la Gaubretière pour l'inhumer dans le cimetière ; mais on ne put dormir chez lui tout le temps que la tête de mort y demeura. Epouvanté, lui aussi, de ce sabbat infernal, il s'empressa, dit-on, de la retourner au prieuré de Saint-André, à la place qu'elle occupe encore. — Serait-ce, par hasard, le crâne d'un vieux janséniste du XVII[e] siècle en reste de compte avec le bon Dieu et qui réclamerait ainsi la charité de quelques prières ?...

Le château de la Davière

Il est situé sur le chemin vicinal qui conduit de Saint-Aubin à Mortagne ; il n'a point été, de temps immémorial, habité par des seigneurs (1).

Le château de l'Aubraire

On le trouve dans la même direction que celui de la Davière. Il n'offre plus que des ruines et un long souterrain que la frayeur, autant que les éboulements, empêche de parcourir.

Le château du Coupinçon

Bâti sur la route de Tiffauges, cet antique manoir, comme les trois autres dont nous venons de parler, ne nous a fourni aucun renseignement. Il était jadis compris dans l'*Enclave*. *(Voir plus bas.)* Nous l'avons parcouru dans tous les sens, nous avons visité sa chapelle gothique et nous n'avons découvert aucune date, aucune inscription. Mais ses tours élevées et à demi noircies par le temps ; ses bastions, ses donjons, ses créneaux, ses fortifications, ses ouvertures petites et étroites, ne nous permettent pas de douter qu'il remonte, avec les trois autres, au temps du moyen âge, où les seigneurs se faisaient la guerre entre eux. AILLERY.

* * *

Saint-Aubin s'est beaucoup agrandi, en 1806, par l'annexion de six métairies de l'*Enclave*. La portion de

(1) C'est peut-être le lieu où écrivait le curé de Saint-Lô. (Note de M. Aillery.)

— Les registres de la paroisse démentent l'assertion de M. Aillery. (Voir, plus bas, l'*Etat nominatif des Curés de Saint-Aubin*, à la date du 7 septembre 1691.)

territoire ainsi dénommée comprenait, avant la Révolution, treize maisons d'exploitation ; elle avait un syndic pour les affaires civiles, et, pour le spirituel, relevait du Longeron (*Maine-et-Loire.*) Dans les anciens registres de la paroisse (de 1680 à 1720), on trouve, en effet, très souvent, cette mention : « Baptisé avec la permission de M. le vénérable curé du Longeron, tel enfant né dans tel village de l'*Enclave* du Longeron. »

Après la Révolution, Tiffauges s'empara de toute l'*Enclave* et l'administra tant au civil qu'au spirituel. Tiffauges s'étendait alors jusqu'au pied de la colline de Saint-Aubin.

Enfin, un décret signé par Napoléon Ier, au palais de Saint-Cloud, le 19 septembre 1806, annexa ce territoire à la paroisse Saint-Aubin à laquelle il fournit aujourd'hui un appoint de 150 habitants. La nouvelle délimitation marquée par *le Vrignon*, un gentil petit ruisseau, affluent de la Sèvre, est beaucoup plus naturelle et donne aux deux paroisses une étendue à peu près égale, de ce côté.

Mais ce démembrement ne fut pas approuvé apparemment par les habitants de Tiffauges ; car ils firent entendre des plaintes, signèrent des pétitions et des réclamations qui ne furent pas sans inquiéter leurs voisins de Saint-Aubin dans leur nouvelle possession. Toutefois, rien ne fut changé. Une lettre de Mgr l'Evêque de la Rochelle, datée de la Flocellière, le 28 octobre 1807, mit fin aux prétentions des uns et aux inquiétudes des autres, en les assurant que la question était réglée définitivement, sans aucun espoir de retour.

ETAT NOMINATIF

DES

CURÉS DE SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX

Avec quelques notes extraites des registres paroissiaux

—

Les archives de la paroisse de Saint-Aubin ont été dépouillées de la plupart de leurs vieux papiers. Avant 1775, on n'y retrouve plus que les registres de 1680 à 1720; les autres ont disparu.

1662, 10 mars. — François VIGNERON, curé.

Louis Vigneron, vicaire.
(Visites du doyen de Saint-Laurent.)

1679, 19 mai. — Jean BREBION, curé. *(Ibid.)*

C'est le même dont nous retrouvons la signature, en janvier 1680, sur les registres mentionnés plus haut.

« *Le 7 septembre 1691, a été baptisée Anne-Fortunée, fille de messire Louis de la Dive, escuyer, sieur de la Brancardière, et de Marie Babin, demeurant à* la Davière. *Guillard, sieur de grande maison, parrain, et Marie-Aimée Laborieux, marraine. Ont signé : Louis de la Dive, Delarzand, Guillard et de la Voulte.* »

La *Davière* dont il est question dans cet acte est un village de Saint-Aubin, habité aujourd'hui par des métayers. Mais la maison et les ruines d'anciennes constructions indiquent encore l'importance que cette habitation devait avoir jadis.

M. Jean Brebion mourut le 15 février 1704 et sa sépulture eut lieu le 17. « *Elle fut présidée,* dit l'acte de décès, *par messire Pilot, curé du Longeron, assisté de*

messires Echassereau, curé de Chambertaud, Cousseau, curé de Saint-Martin-l'Ars, et plusieurs autres. »

1704. — Charles-François CHRÉTIEN, curé.

Les actes de baptême, de sépulture et de mariage qu'il signe ne renferment rien qui soit digne d'être relevé, sauf, peut-être, la pieuse sollicitude qu'il montre pour sa famille, en faisant inhumer dans l'église deux de ses nièces mortes à Saint-Aubin.

La première, décédée le 17 janvier 1711, s'appelait Jeanne Bourguillaud, fille d'Ambroise Bourguillaud, sieur de Brebin, et de Marie Bellanger Elle avait 17 ans. Son corps fut inhumé près de l'autel de saint Eutrope, patron secondaire de la paroisse.

La deuxième était âgée de 24 ans quand elle mourut, le 10 juillet 1714. A ses obsèques, qui furent célébrées le lendemain et présidées par M. Caillaud, curé de Saint-Martin, assistaient, outre M. Chrétien, son oncle, M. Alexandre Bellanger, prêtre, demeurant à Mortagne, oncle également, et Joseph Bellanger, sieur de la Richardière

M. Chrétien mourut au mois de décembre 1720. Voici l'acte de sépulture :

« *Le 15 décembre mil sept cent vingt, par moy, curé* « *de Saint-Martin-l'Ars, a été inhumé dans l'église de* « *Saint-Aubin-des-Ormeaux, sous le crucifix, près de la* « *balustrade du grand autel, le corps de messire Charles-* « *François Chrétien, prêtre, vivant curé dudit lieu de* « *Saint-Aubin, âgé d'environ cinquante-deux ans. Etaient* « *présents aux funérailles messire Alexandre Bellanger,* « *prêtre habitué à Mortagne, frère du défunt, et aussi* « *messire Pierre Bourguillaud, prêtre, vicaire de La* « *Chapelle-Largeau, neveu du défunt, et plusieurs au-* « *tres...* »

Depuis la mort de M. Chrétien, en 1720, jusqu'à la Révolution, nous ne connaissons qu'un seul curé de

Saint-Aubin, dont le nom se retrouve dans le procès-verbal de visite de Mgr de Menou.

1740. — M. François TRIAULT, curé.

1790. — M. René GRAVELEAU, curé.

M. Graveleau, à cette date, était âgé de 63 ans. Il était probablement originaire du pays. (La Croix dite *de la Cadolière*, en Saint-Hilaire de Mortagne, fut érigée par les soins d'un simple domestique nommé Graveleau.)

M. Graveleau prêta serment à la Constitution civile du clergé. En 1791, il adressa une requête au Directoire du département, pour être payé de deux trimestres de la desserte du prieuré de *Saint-André-Goule-d'Oie* (1).

Plus tard (on ne sait à quelle date), il fut massacré par les vendéens. La tradition nous a conservé les circonstances de cette fin tragique du prêtre assermenté.

Un jour qu'il voyageait seul, il rencontra, près de *la Renaudière*, en la Verrie, un bataillon républicain dont le chef le félicita de sa conduite. Un peu plus loin, il tomba au milieu d'une bande de tirailleurs vendéens, attachée à la poursuite des Bleus. Ceux-ci avaient-ils été témoins de son entrevue avec le chef républicain ou reconnurent-ils simplement en lui l'un de ces prêtres assermentés qu'ils détestaient comme des traîtres ? Toujours est-il qu'ils ne lui firent aucune grâce et le fusillèrent sur place, sans forme de procès. On suppose que sa mort arriva avant février 1794; car, à ce moment, son ancien vicaire, qui n'avait pas suivi son exemple, est désigné comme desservant de Saint-Aubin.

Ce vicaire, M. Jean-Jacques Oger, était né en 1747. Après avoir refusé de prêter serment et d'obéir, ensuite, au décret de déportation, il resta dans le pays. Réfugié à la Gaubretière, avec beaucoup d'autres prêtres, M. Oger échappa au massacre de février 1794 et assista,

(1) *Archives du département de la Vendée.*

en octobre 1796, à l'enterrement de M. Rousselot, curé de la Verrie, dont il signa l'acte en se qualifiant *desservant de Saint-Aubin-des-Ormeaux.*

Condamné à être déporté à Cayenne, au coup d'Etat de fructidor, ce prêtre courageux réussit encore à se soustraire aux recherches de la police révolutionnaire et continua à desservir Saint-Aubin. Pendant la Révolution, il célébrait ordinairement la Messe dans un grand champ de genêt, derrière la métairie de *la Jambière* (paroisse de la Gaubretière).

Enfin, au Concordat, M. Oger fut nommé curé de Saint-Aubin et mourut à ce poste, le 9 février 1834, à l'âge de 87 ans. (*Communication de M. Edgard Bourloton.*)

La paroisse de Saint-Aubin n'a été le théâtre d'aucun combat ou engagement sérieux pendant la *grand'guerre* vendéenne. Néanmoins, la plupart de ses hommes valides y prirent part soit dans les rangs de l'armée de Charette, soit à la suite de La Rochejacquelein. Parmi les morts ou disparus de ces vaillants, la tradition cite les noms de Dugast et de René Retailleau. En 1795, une femme, Françoise Maindron, est mentionnée sur les registres, dans l'acte de son mariage, comme ayant suivi la grande armée dans la campagne d'Outre-Loire. Enfin, l'histoire doit conserver les noms de Fiacre You et Pierre Retailleau, qui combattaient à côté de Charette, tous deux ayant été l'objet de louanges flatteuses, de la part du général, pour leur intrépidité, d'après le certificat qui leur fut délivré à la fin de la guerre.

Mais un fait digne de tenter le pinceau d'un artiste chrétien est celui qui se passa le 19 septembre 1793 dans le *champ du moulin*, point culminant de toute la contrée. Dans ce champ, d'où la vue s'étend jusqu'à Tiffauges, au Longeron, à Torfou et au-delà, un certain nombre de vieillards, de femmes et d'enfants étaient groupés, ce jour-là, autour de plusieurs prêtres et priaient ensemble au pied d'une croix. De ce lieu élevé ils assistaient, anxieux et tremblants, à la grande bataille de Torfou, suivant des

yeux les mouvements des troupes, entendant distinctement le bruit de la fusillade et du canon. Sans doute, leurs mains élevées pour la prière, comme celles de Moïse, obtinrent du Dieu des armées la grande victoire de ce jour, l'une des plus glorieuses et des plus célèbres de l'épopée vendéenne.

Ce fait a été rapporté par un vieillard du village de *la Motte*, en Saint-Aubin, qui l'a entendu raconter lui-même bien souvent à ses parents dont quelques-uns se trouvaient sans doute parmi les priants du *champ du moulin*.

Grâce à des circonstances inconnues et peut-être aussi à son éloignement des routes suivies par les colonnes républicaines, la paroisse de Saint-Aubin fut relativement moins maltraitée que certaines autres du voisinage Son église ne fut pas brûlée.

L' « *Etat général des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement du Bureau d'enregistrement et domaines de Montaigu* » (du 20 vendémiaire an V — 11 octobre 1796) porte la note suivante : « *Saint-Aubin, paroisse d'étendue médiocre; église en bon état; le culte s'y exerce; la laisser à sa destination.* »

Au village de *la Motte,* on voit encore une cachette qui servit de refuge à un prêtre fidèle. (On n'a pu nous dire son nom.) Cette cachette avait son entrée au fond d'une écurie. La présence du prêtre fut une protection pour le village tout entier où il fit régner l'union la plus parfaite grâce à la charité chrétienne qu'il entretint dans tous les cœurs, malgré la diversité des opinions politiques. On raconte, en effet, que le maître de la métairie, ardent républicain, avait été condamné à mort, probablement à cause de quelques relations compromettantes avec ses pareils. Mais ses métayers, les You, qui étaient loin, pourtant, de partager ses opinions, allèrent solliciter sa grâce du commandant royaliste de Mortagne et eurent le bonheur de l'obtenir. Le maître, ainsi sauvé de la mort, ne les paya pas d'ingratitude; il se constitua, à son tour, le protecteur de tout le village, et sa cocarde

valut à ses métayers de n'être pas inquiétés par les Bleus. C'est ce qui explique comment le village de *la Motte* ne fut ni brûlé, ni pillé, pendant la Révolution.

1834. — M. CESBRON, curé.

Il fut curé de Saint-Aubin pendant 36 ans et mourut à son poste le 13 mars 1870.

1844. — Mission prêchée par trois missionnaires de Saint-Laurent. Plantation d'une croix au *champ du moulin*. La tradition raconte que la première croix élevée en ce lieu avait pour base les pierres d'un monument druidique. La chose paraît très vraisemblable.

1870. — M. CHARRIER, curé.

1871. — M. SOULARD, curé.

La maladie le força de quitter sa cure au commencement de l'année 1884. Aujourd'hui retiré à Nantes.

On doit à M. Soulard la reconstruction de l'église de Saint-Aubin. Les plans, de style gothique, furent dressés par M. Clair, architecte du département.

« A des qualités très appréciables, entre autres celle d'une grande solidité, elle unit certains défauts qui la rendent passablement incommode : sanctuaire beaucoup trop petit; sainte-table coupée par deux énormes piliers nullement nécessaires à cette place ; piliers de la nef d'une grosseur exagérée, surtout pour des piliers en granit, etc.

« L'ornementation de l'église est assez complète. Le maître-autel est entièrement en marbre blanc, sauf quelques colonnettes en marbre de couleurs. C'est une œuvre assez remarquable dont toutes les parties s'harmonisent fort bien. La chaire, le confessionnal, sont également neufs et d'un bel effet. Dans le sanctuaire on voit plusieurs statues très décoratives, entre autres un *Sacré Cœur* et un *saint Aubin* d'une réelle valeur. »

« Sur les bords de la Sèvre, à 2 500 mètres du bourg, dans un site charmant et plein de fraîcheur, dès le début des pèlerinages vendéens à Notre-Dame de Lourdes (1872-1873), les habitants de Saint-Aubin construisirent une grotte en l'honneur de l'*Immaculée-Conception*, sur le modèle de la grotte de Massabielle. L'inspirateur et directeur des travaux fut l'infatigable M. Soulard.

« Chaque année, de nombreux pèlerins, soit en groupe, soit isolément, viennent visiter la Vierge de Lourdes de Saint-Aubin. D'ailleurs, la promenade des bords de la Sèvre, avec son petit bois ombreux, a déjà tant d'attraits par elle-même, que la grotte devait nécessairement devenir bien vite un but cher à la dévotion populaire. On dit (et rien d'étonnant en cela) que des grâces signalées ont été obtenues dans ce lieu béni. Que Notre-Dame de Lourdes continue à veiller sur ses pèlerins de la Sèvre et sur les habitants de Saint-Aubin (1) ! »

Cette même année 1872, une grande mission fut donnée à la paroisse.

1884, 2 février. — M. Marin MESNARD, curé.

Le 11 mars 1889, M. Mesnard a été nommé curé-doyen de Saint-Gilles, d'où il a été, depuis, transféré à Noirmoutier.

1889, fin de mars. — M. Armand BONNET, curé.

1890, 2 juin. — Bénédiction de trois cloches par M. l'abbé Giraud, vicaire général.

Ces trois cloches donnent les notes *fa, sol, la*, du diapason. — La plus grosse a pour marraine Mlle Lucie Mongin, propriétaire de *Saint-André-Goule-d'Oie-sur-Sèvre ;*

(1) *Lettre de M. l'abbé Bonnet, curé de Saint-Aubin, du 20 juillet 1895.*

La seconde a pour marraine Esther Pallard et pour parrain Louis Pallard ;

La troisième a pour marraine Marie-Louise Guitton et pour parrain M. l'abbé Clément Guitton, curé de Falleron.

1895, mois d'octobre. — Mission prêchée par les RR. PP. Dexmier et Jolly. — Une nouvelle croix a été plantée au sommet du *champ du moulin*. (Voir le compte rendu de la cérémonie dans la *Semaine Catholique*, numéro du 23 novembre.)

Prêtres originaires de Saint-Aubin-des-Ormeaux

—

M. l'abbé Louis Liard, né le 4 juin 1806 et décédé à Saint-Laurent-sur-Sèvre où il a rempli, pendant longtemps, les fonctions de vicaire.

M. Liard est un des bienfaiteurs de l'Ecole de filles de Saint-Aubin : il a légué à l'œuvre sa maison paternelle qui sert aujourd'hui de maison d'habitation aux religieuses.

M. l'abbé L. Pallard, né en 1819 et décédé en 1886. Son corps repose dans le cimetière de Saint-Aubin.

M. Pallard n'a jamais exercé le ministère dans le diocèse de Luçon. Après avoir terminé ses études théologiques, à Rome, il y fut ordonné prêtre. Il était docteur en théologie, et est l'auteur d'un petit ouvrage ascétique intitulé : « *Choix de pieuses pratiques auxquelles sont attachées des indulgences plénières et partielles, précédé*

de quelques notions générales sur les indulgences, avec approbation de la S. Congrégation des Indulgences. — (Luçon, Bideaux, 1857.)

Ce petit livre fut approuvé par Mgr Delamarre, évêque de Luçon, le 30 juillet 1857.

Nous savons qu'il a écrit aussi quelques opuscules de propagande religieuse.

Un de ses petits neveux, M. l'abbé Henri Poirier, poursuit en ce moment, ses études ecclésiastiques au scolatiscat des Pères de la Compagnie de Jésus, à Jersey.

CHAMBRETAUD

(De Campo Bertrandi. — *(Besly)* Ecclesia Chambertaldi — *Pouillé Lacurie.)*

Notre-Dame — la Nativité.

Cura de Champbertaud, de dono episcopi.

(Pouillé d'Alliot, 1625.)

Cure de Chambertault; l'évêque de Maillezais y nomme.

Revenu : 700 livres.

Chapelle des Grolleau; la famille ;

Revenu : 25 livres.

(*Pouillé du XVII^e^ siècle.*)

Visite de Mgr de Menou (24 octobre 1738.)

Cure de Notre-Dame de Chambretaud; l'évêque. 1,000 livres; 400 communions; point de religionnaires.

Chapelle des Grolleau; la famille; unie à la fabrique, 22 livres; 1 messe par mois.

Autels : 2 petits, de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas.

Seigneur : M. Duchaffault.

Fabrique : 22 livres.

(*Pouillé de Luçon* — Aillery.)

D'après le procès-verbal de cette visite, le curé de Chambretaud était alors M. François Delaroy, et le vicaire se nommait Jacques Jarrie.

TAXE DES BÉNÉFICES EN 1641

(Voir la note de la p. 14 du tome III^e.)

Chambretaud :

Le curé, 25 l. 2 s.

Chapelle des Grosleaux, 6 sous.

Visites des doyens de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

1654. — *(Il n'est pas question de Chambretaud dans cette visite.)*

1662 8 février. — Jean RENOU, curé, recteur.

Les autels, outre le grand, sont au nombre de deux : l'un, de Saint-Jean, à gauche; l'autre, de Saint-Nicolas, à droite.

A l'autel Saint-Nicolas est la stipendie des Grolleau; au même autel est le légat ou stipendie des Pasquier.

La Fabrique vaut 12 boisseaux de blé-seigle, mesure de Mortagne, et quelques oblations.

L'église est en bonne réparation; le clocher menace ruine; il y a trois cloches.

3 mai 1679. — Jean RENOU, curé. — *Notre-Dame-de-la-Nativité.*

Les autels, outre le grand, sont celui de Saint-Jean-Baptiste, du côté de l'évangile, et celui de Saint-Nicolas, du côté de l'épître.

Au haut du grand autel il y a une image en bosse de saint Loup, qui est un second patron et dont la fête est chômée, dans la paroisse, le veille de la Nativité de la Sainte Vierge.

La Fabrique vaut 36 boisseaux de blé-seigle.

La cure est en la présentation du doyen de Saint-Laurent et vaut environ 600 livres.

12 mai 1689. — Paroisse de *Notre-Dame-de-la-Nativité.*

Jean RENOU, prêtre, curé.

Outre le grand, il y a deux autels, celui de Saint Jean-Baptiste où est érigée la confrérie du Rosaire;

Celui de Saint-Nicolas où est fondée la stipendie des Grolleau à la présentation des Gallais, de Cholet, dont le sieur Duret est titulaire ; peut valoir 20 livres. Au même autel est le légat des Pasquier.

La Fabrique vaut 36 boisseaux de blé-seigle, mesure de Mortagne, dont il y a 21 boisseaux qui doivent être distribués par le fabriqueur aux pauvres, chaque jour des Trépassés.

La cure peut valoir 600 livres et est en la présentation du doyen de Saint-Laurent.

Le sieur curé n'a fait aucune plainte de ses paroissiens, si ce n'est du nommé Pierre Pouplin, qui ne s'est point présenté pour faire ses pâques depuis sept ans, quelques remontrances qu'il lui ait faites et fait faire, sur quoi nous lui avons donné quinzaine de délai pour s'acquitter d'un si juste devoir, faute de quoi, ledit temps passé, il sera contraint et appelé à l'officialité pour être censuré.

18 octobre 1697. — Jean RENOU, curé.

* * *

On pense que le nom de *Chambretaud* vient du latin *campus britannicus* (le camp des Bretons.)

Cette étymologie n'est point dénuée de sens ; on sait que les noms de *Britannia, Britannicus,* s'emploient aussi bien pour désigner cette province de France qui faisait partie de l'Armorique, que pour parler de la Grande-Bretagne, de l'Angleterre et des Anglais. Si l'on considère ensuite que le Poitou fit partie de la couronne d'Angleterre depuis le XII[e] siècle (1152) jusqu'en 1373, que les principales villes de la contrée, telles que Mortagne, Montaigu, la Roche-sur-Yon, Fontenay, les Herbiers, avaient des garnisons anglaises, que le seigneur de Mortagne, en 1363, était Anglais d'origine, et qu'enfin leur domination ne fut qu'une suite d'hostilités avec les natifs, on concevra qu'un détachement ait pu s'établir en cette localité, s'y retrancher même, comme poste avancé de Mortagne, ou pour favoriser les communications avec la garnison

anglaise des Herbiers : de là *campus britannicus*, Chambretaud Aucun fait particulier ne vient cependant changer ces conjectures en certitude, l'histoire même de Chambretaud est nulle jusqu'en 1793, où le bourg et la commune furent incendiés comme le reste de la Vendée.

Nous intercalons ici à leur vraie place quelques notes qui ne font pas partie du manuscrit de M. Aillery.

La châtellenie et seigneurie de Chambretaud relevait de Mortagne.

1412 8 décembre. — Transaction entre Jehan de la Haye, seigneur de Passavant et de Chemillé, d'une part, et Hugues de Montfaucon, chevalier, d'autre part, par laquelle ils conviennent que les habitants de la ville et paroisse de Chambretaud feront le guet au château de Mortagne pendant le temps des guerres seulement, et, à défaut par lesdits habitants de faire le guet, ils paieront 12 deniers chaque fois qu'ils y manqueront.

(*Original parchemin.*)

(*Bibl. nat. Ms. F. franç. 26341, fol. 86.*)

1491. — Jean Goullard, seigneur de Champbretos, homme d'armes (*Roolle de l'arrière-ban du Poitou. — Garnison de Tiffauges.*)

1567 et 1583. — Gilles Lambert, écuyer, seigneur de Chambretaud et de la Boucherie, rend aveu à Mortagne.

1650. — Même aveu par Adrien du Gast, seigneur de Concize et de Chambretaud.

1735. — Même aveu par messire Louis-Charles Duchaffault, lieutenant-général des armées navales, seigneur de Chambretaud.

Parmi les fiefs de la paroisse :

1567 et 1583. — Aveu à Mortagne, par René Charrier, de la baillie de Chambretaud.

1650. — Même aveu par Jean Madieu, écuyer, seigneur du Plessis-Maisonneuve.

1567 et 1583. — Aveu à Mortagne, par Charles Baudry, écuyer, seigneur de Chastelliers, des blés et commandices de Chambretaud.

1650. — Même aveu par la veuve et Hoirs-Jean Rampillon.

1785. — Même aveu par le curé d'Evrunes, Vincent Chapelain, chirurgien. (*Chartrier de Thouars*) (1).

En 1799, au moment où la Vendée expirante relevait parfois la tête pour essayer encore une lutte désespérée, M. de Grignon, dont un parent fut plus tard gouverneur d'Angers, vint, à la tête de 200 hommes, attaquer 900 Bleus postés à Chambretaud. Après une fusillade assez vive, ses gens prirent la fuite, et il tomba percé d'une balle en voulant les rallier. Les deux MM. de la Roche Saint-André figuraient à cette affaire.

Si l'histoire, à Chambretaud, est muette, le sol, du moins, offrirait au naturaliste matière à de nombreuses recherches; le paysagiste et le peintre y trouveraient des tableaux dignes de la Suisse. On remarque en particulier le point de vue du taillis de la Gastière. Cette ancienne maison, placée dans une belle position, se fait remarquer par une avenue magnifique plantée en sapins (2).

En suivant le chemin vicinal qui conduit à Saint-Malo, les Epesses et Saint-Laurent, la route se partage à quelque distance du bourg; on chemine bientôt entre des roches de granit, qui semblent être restées telles qu'elles étaient en sortant des mains de la nature. De distance en distance, on rencontre des croix de bois ou de pierre, de petites chapelles dédiées à la Sainte Vierge : ce pays est, en effet, le plus religieux de la Vendée. Les pieds foulent à chaque pas ces parcelles de pierres connues sous le nom de *mica*, qui se délitent en nombreux feuillets pour refléter les plus riches couleurs : elles brillent dans les sillons fraîchement labourés, ou roulent parmi le sable

(1) Communication de M. E. Bourloton.

(2) Cette avenue, d'une belle largeur, est longue d'un kilomètre environ; elle offre, avec sa bordure de grands arbres, une ravissante perspective. — N. D L. R.

ou les cailloux au fond des ruisseaux limpides qui serpentent de tous côtés.

On trouve également le *quartz hyalin* (ou cristal de roche), limpide, enfumé, laiteux, noir, etc... Ces cristaux à six faces sont connus dans le commerce sous le nom de *pierres de Chambretaud* ou *des Herbiers*. Les plus beaux sont ramassés par les femmes et les enfants, qui les vendent aux joailliers : taillés, ils servent à monter ces bagues communes dont font usage les gens de la campagne. M^mes^ les duchesses d'Angoulême et de Berry en firent demander pour se monter un collier : cette dernière princesse avait même le sien au bal que lui donna la ville de Nantes; mais ces pierres n'avaient de mérite véritable que celui d'être portées par une personne royale et de venir de la Vendée.

— En 1852, huit villages qui autrefois faisaient partie de la Verrie furent distraits de cette dernière commune et attribués à la paroisse de Chambretaud : ces villages sont la Charbonnelière, l'Aurière, la Godetière, le Boisniard, le Grand-Bois, le Petit-Bois, la Revinière et la Logette. Cinq autres villages avaient également demandé leur réunion à Chambretaud, mais cette réunion fut repoussée par le Conseil général : c'étaient le Grand-Soulier, le Petit-Soulier, la Jarlandière, la Burnière et l'Emonière.

— La paroisse de Chambretaud est légendaire dans toute la Vendée par le fait, probablement ancien, d'une fiancée qui, tout habillée et parée pour la célébration de son mariage, fut délaissée subitement par son fiancé. De là vient le dicton populaire : « *Comme la mariée de Chambretaud, qui est restée tote apprêtée.* »

Parmi les oiseaux particuliers au pays, on a rencontré la perdrix rouge, blanche. Dans la race de la perdrix rouge, la blancheur du plumage, dit Buffon, est, comme dans la race de la perdrix grise, un effet accidentel de quelque cause particulière, et qui prouve l'analogie des deux races. Cette blancheur n'est cependant point universelle, car le bec et les pieds sont rouges; et comme,

d'ailleurs, on la trouve ordinairement avec les perdrix rouges, on est fondé à la regarder comme une variété individuelle de cette race de perdrix (*Buffon,* T. V, p. 244).

Le terroir, léger, est propre à la culture du seigle; la culture de la vigne est nulle; on ne rencontre qu'une seule vigne (1).

L'église a pour patronne la Sainte Vierge dans sa Nativité. Elle a été reconstruite en 1835, en forme de basilique, avec trois colonnes de chaque côté de la nef; dix grands vitraux y répandent une lumière abondante; les autels latéraux sont dédiés à Notre-Dame du Rosaire et à saint Nicolas.

Le presbytère touche l'église; c'est une habitation grande et commode : une borderie d'un bon revenu y est attachée (2).

Deux petits ruisseaux prennent naissance dans la commune : le *Blanc* et la *Crume;* le premier a son cours au Nord, l'autre à l'Ouest. AILLERY.

*
* *

Nous compléterons la chronique de M. Aillery, en donnant ici quelques détails sur la construction de l'église. Voici, en quelques mots, l'histoire de cette construction, telle que nous l'a contée, il y a peu de temps, un habitant de Chambretaud.

En ce temps-là (1835), quand il s'agissait de bâtir une église, on ne connaissait guère apparemment les formalités, ni toutes les tracasseries de la bureaucratie civile; on y allait plus simplement et plus promptement qu'aujourd'hui.

Un jour donc, M. Moreau, voyant que son église menaçait ruine, résolut de la rebâtir. Il mande son

(1) A l'époque où écrivait M. Aillery; mais depuis?...

(2) La cure dont parle M. Aillery a été rebâtie sur un terrain de la Fabrique, par M. l'abbé Bouchet, curé actuel, il y a une quinzaine d'années, à cause de son insuffisance.

maître-maçon (le grand'père de Mgr Cousin, évêque de Nagazaki, au Japon) et lui dit : « *Liset* (son prénom « était *Elie*), *tu sais que nous avons besoin d'une église ;* « *va-t-en à Bourbon ; tu verras l'église Saint-Louis et* « *tu formeras ton plan pour que nous en construisions* « *une semblable.* » Sitôt dit, sitôt fait. Liset prend son bâton et se met en route pour le chef-lieu du département. Tout pénétré de l'importance de sa mission, il va droit à l'église. Après une courte prière, il s'y promène de long en large, l'examine au dehors et au-dedans, pendant une heure environ ; puis, triomphant, s'en revient trouver le curé de Chambretaud. « *Oh ! mainte-* « *nant, mon église est là !* » dit-il, en se frappant le front.

Le lendemain, sans plus s'inquiéter de rien, le maître-maçon Liset, aidé des conseils de son curé, prenait quelques mesures sur le terrain et commençait la construction qui fut menée promptement à bonne fin. Son œuvre, on le pense bien, n'est point un chef-d'œuvre d'architecture. Il fit une église propre, claire et commode. C'est tout ce qu'on lui demandait et tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

Rien à y glaner pour l'archéologue. Le rétable du fond renferme une toile représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge, médiocre copie d'un bon tableau qui se voit au Musée de Nantes.

Aujourd'hui, M. Bouchet, curé de Chambretaud, est en instance pour faire approuver les plans d'une nouvelle église dressés par M. Fraboulet, architecte de Nantes. Mais nous ne sommes plus au temps de Liset. Les plans et devis attendent et attendront, peut-être, longtemps encore l'approbation demandée.

Le clocher n'a absolument rien de remarquable.

Les cloches, au nombre de trois, donnent le *sol*, le *fa* et le *mi bémol* du diapason.

Elles portent les inscriptions suivantes :

La plus grosse : « *Bénite, l'an 1853, pour l'église de Chambretaud, par Mgr Baillès, assisté de M. Moreau,*

curé, et nommée Marie-Juliette-Charlotte, par M. Henri de Suyrot et Mme Juliette de Bellisle. — M. René Baudry, trésr. — Bollée, fondeur au Mans. »

La seconde : « *Bénite en 1837 et nommée Marie-Pauline-Constance-Henriette, par M. Charles de Suyrot et par Dame Pauline de Suyrot, née de la Roche-Saint-André. — Peignet frères, fondeurs. — Moreau, curé de Chambretaud. — J.-B. Loiseau, F. J. E. O. B. ord. — J. Chiron fabriqueurs.* »

La troisième : « *Parrain M. Henri-Charles de la Roche-Saint-André, capitaine de vaisseau du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; Marraine, Dame de Suyrot, née de la Roche-Saint-André. En présence de M. Moreau, curé de Chambretaud. — Guédon, Manceau, Goineau, Pasquier, Baudry, fabriqueurs. — Henry, 1820.* »

Outre son église, la paroisse de Chambretaud possède plusieurs petites chapelles ou oratoires, une imitation de la *grotte de Lourdes* et de nombreux *arceaux*.

Une chapelle dédiée à *Notre-Dame de Lourdes* se voit à l'entrée du bourg, sur la route de la Gaubretière. C'est un monument original, élevé par la reconnaissance des habitants pour une grâce signalée obtenue par l'intercession de la Vierge de Massabielle. Elle a la forme d'un hexagone régulier, avec une coupole de granit surmontée de la statue de Marie-Immaculée. Mgr Le Coq, évêque de Luçon, en fit la bénédiction solennelle, le 18 juillet 1876.

La *grotte de Lourdes,* construite dans la propriété de M. de Suyrot, à la Gastière, fut bénite le même jour, ainsi qu'un calvaire. Cette triple bénédiction fut l'occasion d'une fête inoubliable à Chambretaud (1).

Notre-Dame de la Salette a également sa chapelle à une centaine de mètres et en avant de la précédente, sur la route de la Gaubretière. Celle-ci peut contenir une

(1) La *Semaine Catholique* en a donné le compte-rendu dans son numéro du dimanche 6 août 1876.

cinquantaine de personnes. On y célèbre le Saint sacrifice de la Messe de temps en temps. Elle a été bâtie en partie aux frais de la famille Billaud, il y a une quarantaine d'années.

A deux cents mètres environ, sur la route des Epesses, s'élève un gracieux petit oratoire dédié à l'*Ange gardien.*

Dans le cimetière il y a aussi une chapelle dédiée à *Saint Joseph,* patron de la bonne mort. Cette dernière peut contenir une trentaine de personnes. Elle a été bâtie par les soins et aux frais du R. P. Pineau, passionniste, originaire de Chambretaud.

Parmi les *arceaux*, nous signalerons, dans le bourg, celui de la famille Daviaud, dédié à *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, qui produit un bel effet, à la bifurcation des deux routes de Saint-Malo et des Epesses; un autre, dédié à la Sainte Vierge, placé à l'angle d'une maison particulière, tout près de l'école communale; un troisième, non loin du bourg, sur la route des Herbiers. Il est, comme les précédents, dédié à la Sainte Vierge. Sur le devant on lit les initiales *L. R.* et le millésime de *1767,* avec ce quatrain à l'adresse des passants :

Si le nom de Marie
Dans ton cœur est gravé,
En passant, ne t'oublie
De lui dire un AVE.

Mentionnons aussi, dans la campagne, celui de *la Chênelière*, et enfin celui de la *Logette* ou des *Quatre-Chemins,* construit récemment en l'honneur de la *Sainte Famille.* Sur le devant a été gravée l'inscription suivante : *« Souvenir de la famille Bouffandeau. — 1892. »*

L'instruction est donnée aux enfants de la paroisse dans *quatre écoles,* deux congréganistes et deux laïques. Les deux écoles congréganistes, tenues par les Frères de Saint-Gabriel et les Religieuses de Sainte-Marie de Torfou, reçoivent *toute la population scolaire* sans exception. Les écoles laïques, établies et maintenues contre le

gré des habitants, n'ont absolument aucun élève. Nous aimons à noter ce fait, qui n'est pas un petit témoignage de la foi vive et chrétiennement énergique de cette vaillante paroisse.

LA PAROISSE DE CHAMBRETAUD

PENDANT LA RÉVOLUTION

Noms des catholiques qui ont été massacrés par (ici trois noms effacés) *les soi-disant patriotes républicains.*

1 François Nicolas, vicaire de ce lieu, fusillé à Mortagne. (1)
2 Messire Billaud, ancien prieur de la Grénetière, tué en ce bourg.
3 Jean Grimaud, époux de Marie Goisneau, journalier à la *Loge*.
4 Mathurin Bouffendeau, époux de Jeanne Soulard, journalier à la *Loge*.
5 René Lhommedé, sabotier, des Herbiers, tué à la *Mocarière*.
6 Louis Sachot, garçon laboureur, au *Puy-Saint-Bert* (Puy-Imbert).
7 Mathurin Billaud, garçon.
8 Jean Sachot, garçon bordier à la *Chesnelière*.
9 Pierre Hérault, laboureur à la *Barboire*, époux de Marie Barré.
10 François Gaucher, laboureur à la *Forest*, époux de Mathurine Rondeau.
11 Jacques Guédon, fermier en ce bourg, époux de Marie Groleau.

---

(1) On lira plus loin l'émouvante histoire de son martyre.

12 Pierre Sachot, garçon, à la *Chesnelière.*
13 Jeanne Desnoyers, épouse de René Lucas, de la *Chesnelière.*
14 Louise Desnoyers, veuve de René Godard, de la *Mocarière.*
15 Marie-Anne Sérit, épouse de René Loyseau, de la *Simonnière.*
16 Perrine Caillaud, épouse de Pierre Loyseau, de la *Simonnière.*
17 Françoise Caillaud, épouse de Joseph Loyseau, de la *Truandière.*
18 Pierre Godard, de la *Goupillère* (de la Verrie), tué en ce bourg.
19 André Rondeau, garçon, à la *Simonnière.*
20 Jacques Godard, laboureur, à la *Roche,* époux de Jeanne Resneau, tué à l'*Asnerie.*
21 Pierre Brosset, laboureur à l'*Isle,* tué à l'*Asnerie.*
22 Jacques Dubin, de l'*Isle,* tué en ce bourg.
23 Marie-Anne Chaillou, du *Boisgniard,* tuée près du bourg.
24 François Chaillou, du *Boisgniard,* veuf de Jeanne Hérault, tué en ce bourg.
25 Louis Aillon, de la *Logette,* tué en ce bourg.
26 Louise Loizeau, épouse de Louis Brousseau, marchand en ce bourg.
27 Marie-Anne Soulard, épouse de René Benéteau, de la *Berceloire.*
28 François Fillâtre, de l'*Auraire,* tué auprès du bourg.
29 Charles Merlet, époux de Marie Jobard, en ce bourg.
30 Marie Jobard, femme de Charles Merlet, du bourg.
31 Françoise Coutand, veuve de Mathurin Merlet, tuée en ce bourg.
32 Marie Guyton, fille, tuée en ce bourg.
33 Messire Giraud, sénéchal aux Epesses, tué en ce bourg.
34 Pierre Guyot, domestique à la *Pinochonnerie.*
35 Louis Rauturé, garçon, maçon, tué au bois du *Moulin-aux-Chèvres.*

36 Pierre Guédon, garçon, boulanger, au bourg, tué à Tiffauges.

37 Esprit-Augustin Retailleau, marchand en ce bourg, tué à Legé.

En marge des trois noms qui suivent une note a été effacée.

38 Jacques Benéteau, de la *Berceloire,* âgé de 24 ans, tué à Legé.

39 Louis Soulard, de la *Berceloire*, âgé de 9 ans, tué à Legé.

40 Henriette Sachot, de l'*Espinais,* fille, âgée de 25 ans, tuée à Legé.

Nous, soussignés, certifions le contenu ci-dessus, et de l'autre part véritable, en foy de quoi nous avons signé le présent registre. — A Chambretaud, le 19 juin 1794.

Signé : LOIZEAU, PASQUIER, GABARD, curé.

(Extrait des registres de sépultures de la commune de Chambretaud.)

Noms de ceux qui sont restés aux déroutes de Luçon dont on n'a eu aucune nouvelle et qu'on regarde comme morts.

1 Pierre Baubry, journalier, époux de Louise Mabit, en ce bourg.

2 René Baubry, journalier, époux de Jeanne Sachot, de la *Chesnelière.*

3 Pierre Daviaud, tailleur d'habits, époux de Perrine Grolleau, du bourg.

4 Jean-Baptiste Babarit, garçon, tailleur d'habits, en ce bourg.

5 Jean-Baptiste Billaud, garçon, tailleur d'habits, en ce bourg.

6 Pierre Brunet, garçon, maréchal, en ce bourg.

7 Jean Ravelleau, journalier, époux de Perrine Albert, en ce bourg.

8 François Lucas, marchand, époux de Jeanne Raveleau, en ce bourg.

9 Joseph Guyton, journalier, époux de Jeanne Ouvrard, en ce bourg.
10 Mathurin Charrier, journalier, époux de Jeanne Guerry, en ce bourg.
11 René Landreau, cordonnier, époux de Perrine Guynard, en ce bourg.
12 Jacques Bidet, journalier, veuf de Marie-Anne Robin, en ce bourg.
13 François Rautureau, garçon, domestique, au *Coux*.
14 Pierre Femmoleau, veuf de Marie Eschasserault, de la *Gastière*.
15 René Bouffandeau, garçon laboureur, à l'*Ensonnière*.
16 Pierre Ageneau, garçon laboureur, à la *Courcaillère*.
17 Jacques Chiron, laboureur, époux de Jeanne Loyseau, à la *Boucherie*.
18 Louis Dubin, garçon, domestique, à la *Mocarière*.
19 Pierre Billaud, garçon, laboureur, au *Puy-Saint-Bert* (Puy-Imbert).

Nous, soussignés, certifions avoir connaissance que les 19 personnes ci-dessus dénommées sont restées dans les déroutes de Luçon, en foy de quoi nous avons signé. — A Chambretaud, le 19 juin 1794.

Signé : LOIZEAU ; PASQUIER ; Louis-Alexis GUITTON, secrétaire de la municipalité ; GABARD, curé de Chambretaud.

Liste des personnes de cette paroisse qu'on croit avoir passé la Loire au mois d'octobre 1793 et dont on n'a point eu de nouvelles bien certaines depuis ce temps-là jusqu'au 18 mars 1795.

1 Mathurin Gabard, diacre, âgé de 25 ans. (On le dit mort.) — Il était neveu de M. le curé de Chambretaud. En 1793, il remplit, pendant quelque temps, les fonctions d'officier public de la commune.
2 François Billaud, garçon, domestique à la cure. (On le dit mort.)

3 François Echasseriault, du *Tourny*, époux de Jeanne Loizeau, âgé de 50 ans.
4 Pierre Echasseriault, garçon, fils du précédent, âgé de 24 ans.
5 René Echasseriault, garçon et frère du précédent, âgé de 21 ans.
6 Joseph Echasseriault, frère du précédent, âgé de 14 ans.
7 Louis-Mathurin Raud, garçon, de *la Joussemière*, âgé de 17 ans.
8 Pierre Puault, garçon domestique, à *la Joussemière*, âgé de 25 ans, issu des Herbiers.
9 Joseph Soulard, de *Puy-Crottier,* époux de Jeanne Brochu, âgé de 48 ans.
10 Pierre Dubin, garçon, domestique, à *la Boucherie*, âgé de 30 ans.
11 François-Honoré Vivien, garçon, tisserand, en ce bourg, âgé de 26 ans.
12 Mathurin Sourisseau, garçon, tisserand, en ce bourg, âgé de 25 ans.
13 Jacques Jauneau, garçon, charpentier, en ce bourg, âgé de 23 ans.
14 Pierre Bidet, garçon, tisserand, en ce bourg, tué, âgé de 25 ans.
15 Louis Foulonneau, garçon, domestique, au *Tourny*, âgé de 22 ans.
16 Louis Desnoyers, garçon, fils de Pierre Desnoyers, de *la Grange*, âgé de 20 ans.
17 René Hérault, garçon, de *la Fontaine-Vive*, âgé de 21 ans.
18 René Raveleau, garçon, domestique, à *la Barboire*, âgé de 25 ans.
19 Pierre Loizeau, garçon, de *la Truandière*, âgé de 20 ans.
20 Jean Lucas, garçon, de *la Borde*, âgé de 30 ans.
21 Charles Guybert, de *Concise*, garçon, domestique, au *Coux*, âgé de 26 ans.

22 Louis Bonenfant, garçon, domestique, aux *Murs*, issu de Saint-Paul, âgé de 30 ans.
23 Jacques Cousseau, des Epesses, garçon, domestique, aux *Murs*, âgé de 30 ans.
24 François Grolleau, garçon, domestique, aux *Murs*, âgé de 20 ans.
25 Renée Sourisseau, fille, servante, à *la Truandière*, âgée de 25 ans.
26 Jeanne Vivien, fille, domestique, à *la Pinochonnerie*, âgée de 26 ans.
27 Jean-Baptiste Cousseau, garçon, de *l'Ensonnière*, âgé de 26 ans.

Je, soussigné, certifie n'avoir eu aucune connaissance bien certaine des personnes ci-dessus dénommées depuis leur embarquement, excepté des deux premiers que plusieurs nous ont dit être décédés. — A Chambretaud, le 18 mars 1795, GABARD, curé de ce lieu.

Note du curé. — « *Je n'ai point écrit dans cette liste « ceux qui s'étaient embarqués et qui étaient de retour, « non plus que ceux qui, issus de la paroisse, n'y demeu- « raient point au temps de l'embarquement.* »

Extrait des registres des sépultures de la commune de Chambretaud, canton de Mortagne.

Le 18 novembre 1799, sur les onze heures du matin, au lieu et environ du Calvaire, près la métairie de la Grange, de cette paroisse, il s'est fait une ataque d'un combât (*sic*) entre l'armée des républiquains cantonnée aux Herbiers et l'armée des insurgés surcenomez les Chouans, dont M. La Roche St-Andrez, de la Gâtière, et M. Grignon de Pouzauges étaient commandants ; ce dernier a étez tué au combat avez plusieurs autres des deux parties et qui ont étez inhumez aux lieux qu'on les a trouvez morts, ne pouvant les inhumer au cimetière, le temps ne nous permettait pas de le faire. Le nombre des morts a étez de dix-huit où vingt, au total des deux armées, et qui ont étez inconnus à l'exception de :

1er M. Grignon ;
2e Un garçon du Bois-Tissendeau, paroisse d'Ardelay ;
3e Un garçon des Landes-Genusson, nommez Audureau ;
4e Un garçon farinier, de la paroisse de la Bruffière ;
5e Un du Puy-St-Bonnet ;
6e Un de la Grange, des Epesses, nomez Durand ;
7e Deux de St-Malo-du-Bois, un nommé Drapeau, natif de Mouchamp, et l'autre du bourg dudit St-Malo nomez Ragoit. Les autres nous ont étez inconnus ; les blessés ont été emportez. Grâce à Dieu, personne de Chambretaud n'a péri dans cette affaire.

L. Alexis Guitton,
Agent municipal de Chambretaud.

(L'orthographe de la pièce a été conservée.)

Un mariage dans la chapelle de la Gastière

Sur une feuille séparée se trouve l'acte suivant :

« *22 juin 1793, après dispenses des bans des Grands Vicaires de Nos Seigneurs les Evêques de Luçon et de la Rochelle et en outre la permission obtenue de marier* en la chapelle de la Gastière, *en cette paroisse, je soussigné, en vertu du pouvoir spécial que j'ai reçu dedits Grands-Vicaires, et de l'agrément du sieur Gabard, curé de ladite paroisse, présent et soussigné, ai reçu le consentement mutuel de mariage de Messire Esprit-Hippolyte-Augustin* Chabot, *ancien capitaine, commandant de dragons, et chevallier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, veuf de dame Suzanne-Madelaine Servanteau ; — et de dame Marie-Elisabeth Descorches de Sainte-Croix, veuve de Messire Charles de la Roche-Saint-André, les deux de la paroisse Saint-Jean, de la ville de Montaigu, et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence dudit sieur curé et du sieur Mathurin Gabard, diacre, du sieur André Faverou, et plusieurs autres parents et amis qui ont signé avec nous sur les registres.*

Signé : Chabot; Descorches de Sainte-Croix; de

Chabot; du Chaffault; de la Roche-Saint-André; Marie-Louise de la Roche-Saint-André; Gabard, curé de Chambretaud; Mathurin Gabard, diacre; Faverou; Guerif, vicaire de Saint-Jacques d'Angers. »

Je soussigné, Louis-Alexis Guitton, secrétaire de la municipalité de Chambretaud, certifie que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original sur le registre de la paroisse de Chambretaud. Ledit registre des mariages de l'année 1793 a été brûlé et incendié *(sic)* par les citoyens républicains au commencement de février 1794.

Signé : Louis-Alexis GUITTON.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS ET DES VICAIRES DE CHAMBRETAUD

avec quelques notes tirées des archives paroissiales et communales.

—

Les archives de la paroisse de Chambretaud sont riches en vieux titres et en vieux registres Nous leur ferons ici quelques emprunts, que nous devons aux bienveillantes communications de Mme de la Borde, de M. le vicomte de Kervenoaël et de M. Bouchet, curé de Chambretaud.

Le plus ancien titre que possède la Fabrique est de l'année 1324. Il contient la nomenclature des dîmes en nature et des redevances en argent perçues par les fabriqueurs, à diverses époques de l'année, et dont l'ensemble formait, à cette date, la majeure partie des revenus de l'église.

Ce titre commence par ces mots : « *Hic sunt redditus*

« *ecclesie parochialis beate Marie de Campo Bertrandi.* » Suivent les redevances au nombre de 75 dont la plus forte s'élève à 6 boisseaux.

A la suite on lit : « *Hic sunt redditus argenti ecclie* « *ditti loci.* » Puis, vient la nomenclature des fermes ou maisons qui sont, les unes de trois, quatre, six et jusqu'à dix-huit deniers ; les autres, de 4 sous et 6 deniers.

Presque toutes ces rentes avaient une origine religieuse ; on en rencontre, d'ailleurs fréquemment, la preuve dans la teneur même des titres. Un exemple : « Nicho- « las Lévesque, sur tous les héritages, pour avoir un *Ne* « *recorderis,* tous les dimanches de caresmes, XII de- « niers. »

A la date de 1460, M. Pelletier donne, par testament, 16 boisseaux de blé-seigle à la cure..... de plus, à l'imitation de Saint-Nicolas, patron secondaire de la paroisse, il lègue 30 francs à chacune des filles du sacristain, « *pour* « *les aider à se marier.* »

Dans les anciennes archives de la paroisse, déposées à la mairie en 1792, on retrouve les signatures des prêtres qui ont desservi Chambretaud depuis le commencement du XVI^e^ siècle.

Avant 1516, Gautron ; — 1517 et 1518, Brouard ; — 1519 et 1520, Billaud ; — 1521, Bouffard ; — 1522, Gaborit ; — 1529, Pasquier ;

1542. — BOYREAU, curé.

Cette même année 1542, vénérable et discret maistre Pierre Boyreau, curé de Chambretaud, fait un échange de terres avec vénérable messire Mathurin Grolleau, prêtre, demeurant à l'hostel noble du Boys-Nyard, paroisse de la Veyrie.

1548. — PASQUIER, *curé* (probablement le même qui signe en 1529).

Gondran, *vicaire*.

De 1549 à 1554, Mathurin CAILLAUD, curé. — Loyseau, *vicaire*.

De 1554 à 1558, GROLLEAU, curé.

De 1558 à 1561, SOULARD, curé. — Renou, *vicaire*.

1565. — Pierre BONNEAU, curé.

Cette même année, Mre Bonneau, prêtre, *curé de Chambretaud et de Notre-Dame du Bourg des Herbiers*, gagne un procès, devant la cour de la sénéchaussée de Poitiers, contre Yves Le Breton, escuyer, seigneur de la Mareye par. de la Séguinière — *Maine-et-Loire*).

De 1580 à 1613, François AYRAULT, religieux profès de Maillezais, curé. — Nicolas Pasquier, vicaire.

Le curé susdit avait, en outre, le titre de « *chanoine de* « *l'église de Mr Saint-Hilayre-le-Grand*, de Poitiers ».
En 1601, François Ayrault soutient et gagne un procès à lui intenté par le seigneur de Chambretaud qui voulait unir la cure à son fief, à titre de dépendance.

1615-1622. — René CAILLAUD, curé.

1623 à 1659. — Vivien, vicaire; il fut inhumé en l'église, le 2 juillet 1622.

De 1625 au 30 juillet 1679. — Mr Jehan RENOU, curé.

En 1653, Mre Vivien, vicaire, est remplacé par Mre Menanteau.
En 1659 paraît messire Pierre Renou, vicaire.
Dans les cinq dernières années de sa vie, messire Jehan Renou paraît avoir eu pour vicaire et coadjuteur

son neveu Jean Renou, qui fut nommé curé de Chambretaud, à sa mort, et administra la paroisse jusqu'au 28 octobre 1706, époque à laquelle il se démit de ses fonctions et se retira à la *Chapelle-Largeau* où il mourut le 15 septembre 1710.

M. Jehan Renou (premier du nom), mort à l'âge de 95 ans, fut inhumé, le 1er août 1679, dans le chœur de l'église.

De 1679 à 1689, aucune signature de vicaire. Peut-être M. J. Hay, qui signe simplement *prêtre*, en 1681, avait-il ce titre.

De 1689-1692, messire Gauffreteau, vicaire.

De 1692 à 1706, messire Renou, vicaire.

1656. — Messire Jehan Renou (premier du nom) fait acte d'opposition à la vente de la terre du *Puy-du-Fou*, contre Me Louis Servin, conseiller en la cour du Parlement de Paris, poursuivant ladite vente, après avoir « *expliqué nettement les rentes foncières et droits qu'il* « *prétend sur les métairies et dépendances de ladite terre* « *du* Puy-du-Fou, *laquelle ne peut-être vendue ni adju-* « *gée, si ce n'est à la charge de payer lesdites rentes...* « *Conclut ledit Renou à ce que celui qui se rendra adju-* « *dicataire de ladite terre du* Puy-du-Fou, *sera tenu de* « *payer, par chascun an, les rentes ci-après : Sçavoir une* « *charge de bled-seigle de rente foncière à ladite cure de* « *Chambretaud à prendre sur la métairie de la* Petite-« Rangereuse, *annexée à la* Grande-Rangereuse, *paroisse* « *de Saint-Malo ; plus deux boisseaux de bled-seigle de* « *rente aussi foncière, à prendre, par chascun an, sur la* « *métairie de la* Glandière ; *et quatre boisseaux à la* « *frairie de Chambretaud : plus une charge de bled à* « *prendre sur la métairie de l'*Ansonnière, *paroisse de* « *Chambretaud, due à la Fabrique dudit Chambretaud ;* « *huit boisseaux, plus douze boisseaux et demi de bled sur* « *la métairie de la* Simonnière, *plus quatre boisseaux de* « *bled sur la métairie de la* Foi, *à la frairie de Cham-* « *bretaud...* »

Le 8 mars 1656. Signé : Priau.— Pasquier. Et, au dos, Guesdon (qui paraît avoir écrit l'acte).

1638. — Philippe de la Trémoille, vicomte de Thouars, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils, grand sénéchal du Poitou, etc , rend une sentence favorable à messire Jehan Renou, curé de Chambretaud, contre le seigneur baron de Mortagne, Henri de Gondy, duc de Retz, comme prenant fait et cause pour son procureur fiscal. Celui-ci avait fait appeler le curé de Chambretaud aux grandes assises... parce que ledit curé percevait les revenus de sa cure en franche aumône (comme ses prédécesseurs) refusant de rien payer au fisc de la baronnie.

1659. — « *Le trante Jesme jour du moys de décembre « a esté baptisé par moy Jehan Renou, curé, et a esté* « confirmé *le troisième jour du mois de janvier, 1660.* « *et a esté nommé* Samuel, *fils légitime de Françoys « Denys et de Madame Jacquette Renard, sa famme « (demeurant à Bois-Niard). Le parrain noble homme « Samuel Robin, sieur de la...* illisible ; peut-être la « Tremblaye) *et la maraine dame Catherine de Launoys, « dame de Beaurepaire.* »

1660, 12 septembre. — Baptême de *Françoys,* fils légitime de messire Françoys Denys, sieur de la Raillère, et de dame Jacquette Raynard. Parrain messire Françoys Thomazeau, sieur de la..... ; Marraine, dame Marguerite Raynard.

1664, 8 juin. — Baptême de *Jacquette*, fille des mêmes. Parrain, noble homme Jean Maillard, sieur des Landes-Greffeau ; Marraine, Louise Brisson, femme de haut et puissant messire René Pillot, chevalier, seigneur de la Gémonnière.

1666, 4 mars. — Baptême de *Nicolas,* fils des mêmes (né le 5 juin 1665). Parrain, Nicolas Girard, écuyer, seigneur des Peux, et marraine, demoiselle Charlotte de Romaigné, femme de Baron. (L'acte est signé, en outre, de Renou, prêtre, prieur de Moulins.)

Les vieux registres de Chambretaud nous fournissent un aperçu des prix de quelques denrées, en 1666, 1667 et 1672. Nous les avons recueillis, à titre de curiosité, pour les mettre sous les yeux de nos lecteurs :

En 1666 et 1667

1 *Boisseau de bled et deux pains* . . .	16 *sous*
1 *Goret*	37 *s.*
1 *Poulette*	2 *s.*
2 *Oysons et* 1 *poulette*	13 *s.*
1 *Aygneau*	12 *s.*

En 1672

1 *Poulette*	3 *sous*
2 *Aygnelles*	54 *s.*
3 *Aygnelles*	70 *s.*
1 *Boisseau de bled*	8 *s. et* 3 *d.*
2 *Poulettes*	5 *s.* 6 *d.*
1 *Boisseau de mil*	8 *s.* 6 *d.*

1668, 11 septembre. — Baptême de *Françoise Marie,* fille des mêmes. Parrain, haut et puissant seigneur Henri des Herbiers, chevalier, seigneur de Létenduère ; marraine, damoiselle Françoise Marie, de la Roche-Saint-André.

1669, 19 août. — Baptême de *Claude*, fils des mêmes. Parrain, noble homme Claude Garnier, seigneur de la Bertelière; marraine, dame Hélène Bonnin.

1672, 14 avril. — Baptême de *Remy,* fils des mêmes. Parrain, messire Remy Macquart, *conseiller et procureur du Roy en l'eslection de la Rochelle;* marraine, *haulte et puissante dame* Renée Berland, *dame de Courtry-Sourdis, veufve de hault et puissant seigneur messire Jacques-René Descoubleau-Sourdis, marquis de Saint-Marcelin.*

1676, 28 septembre. — Mariage de messire *François Regrenil,* fils de défunt Jacques-César Regrenil et de dame Françoise Ayrault, sa femme, de la paroisse de Mortagne, et dame *Henriette Suzanne,* fille de Evrard Suzanne et de Simonne Ganalt. — Ont signé avec les parties, Pierre Delbours, Callixte de Hillerin...

1677, 12 janvier. — Baptême de *René*, fils légitime de

messire Pierre Eschasserieau, sieur de la Naulière, et de damoiselle Renée Pinsonneau, sa femme, demeurant à la maison noble de Boisniart. Parrain, vénérable et discrète personne messire René de Raoult, prêtre, curé, seigneur des Landes-Genusson ; marraine, damoiselle Marguerite Allaire.

1679. — Jean RENOU (deuxième du nom), curé.

1684, 22 février. — Pierre du Planty, écuyer, sieur du Landreau, est cité en justice par Jean Renou, curé de Chambretaud, qui avait trouvé le domestique dudit sieur *furetant* dans ses garennes.

1692, 5 décembre. — Baptême de Pierre, fils de René Charbonneau et de dame Françoise Manissier, du bourg. Parrain, Philippe Grelier, seigneur de Concise, et marraine, demoiselle Anne Mesnard de Toucheprès, qui signent.

1706, 28 octobre. — M. Louis GROLLEAU, curé.

Il eut pour vicaires : MM. Rigaudeau, jusqu'en 1712; Chenuau, jusqu'au 23 juin 1715 (mort à 34 ans), et Gautronneau, jusqu'en 1730.

En 1706, M. Jean Renou avait démissionné et s'était retiré à la Chapelle-Largeau. Il y meurt le 15 septembre 1710.

Son testament est daté du 29 avril de l'année précédente. Parmi les dispositions qu'il contient, il faut citer celle par laquelle ce vénérable prêtre laisse à l'église de Chambretaud une maison et un jardin « *afin d'y avoir « une maîtresse d'escolle qui enseignera aux jeunes filles « à bien prier Dieu, leur apprendra le catéchisme et ce « qui concerne la foy de la Sainte-Eglise catholique et « les bonnes mœurs, en la forme et manière qui luy sera « prescritte par le sieur curé..., etc.* ». Il donne, en outre, cent livres « *afin de payer l'amortissement au Roy* ». Sur la fin, on lit : « *Comme il n'est pas facille, à la cam-*

« *pagne, de trouver touiours des filles capables d'ensei-*
« *gner, dans cest temps, un vicaire pourra y estre plassé,*
« *en enseignant quelques enfants et en célébrant, tous les*
« *premiers lundis de chaque mois, la sainte messe pour*
« *le repos de mon âme.* »

14 février. — Baptême de *Gabrielle-Magdelaine*, fille de sieur Rabin et de Anne Daviaud. Parrain, Jacques Pillot, écuyer, seigneur de la Guimonnière, et marraine, Gabrielle-Magdelaine Desnos *(sic)*, qui signent.

21 juillet. — Prise de possession, par messire René Caillaud, prêtre, de la chapelle des Grolleau, à la présentation de Jeanne Bernardeau, de la famille des Grolleau.

1711, 28 avril. — M. Louis Grolleau, curé, et les fabriqueurs de la paroisse commandent à maître René Blouineau, « *maistre aurelogeur* », demeurant au bourg de Joux *(Jura)*, une « *aureloge neuf* (sic) *de toutes roues,* « *généralement à pendule, qui sonnera les heures et* « *demi-heures..., etc.* », pour la somme de *cent dix livres*.

1712, 19 avril. — Sur les six heures du matin, messire Pillot, curé du Longeron, délégué par M. le curé de Chambretaud, bénit, dans l'église de Chambretaud, l'union de Gabriel Des Melliers, écuyer, de la paroisse du Longeron, et de damoiselle Charlotte Hullin, de la paroisse de Notre-Dame de Tiffauges, tous deux majeurs. L'acte porte que le curé de Notre-Dame de Tiffauges, ayant refusé de publier ce mariage dans son église « *par* « *des considérations qu'il dit avoir, et encore sur une* « *prétendue opposition à lui faite, il y a plus de quatre* « *mois, par les parents de ladite Charlotte Hullin, de* « *laquelle elle s'est relevée par sentence de MM. du Pré-* « *sidial de Poitiers qui la rétablit dans tous ses droits* », ordre fut donné par Mgr l'évêque de la Rochelle, « *au* « *premier prêtre approuvé pour ce diocèse, de faire la* « *publication d'un ban dans l'église de Notre-Dame de* « *Tiffauges* », laquelle fut faite par ledit curé du Longeron, à Tiffauges, le dimanche 17 avril, au prône de la

grand'messe, célébrée par le curé du lieu. L'acte est signé : Gabrielle-Magdelaine Desnos; Louise Pillot; Pierre Menanteau; Pillot, curé du Longeron; Grolleau, curé de Chambretaud.

1730, 7 avril. — Mort de Mre Louis Grolleau, curé de Chambretaud, âgé de 58 ans. Le surlendemain, il est inhumé dans le chœur de l'église.

— 18 juillet. — F. DELAROY, curé.

M. Jarrie, vicaire.

1739, 15 octobre. — Mre Jean-Louis JAHAN, curé.

— 6 mai. — M. Plumant, vicaire.

1741, 21 janvier. — François Gabard, vicaire jusqu'en 1759.

1748, 24 janvier. — « *Inhumation en l'église de Messire Jean-Louis Jahan, prêtre, curé de ce lieu, âgé de 56 ans.* Présents : *Jahan,* curé de Mortagne ; — *Thoumazeau,* curé des Landes; — *De Valadour d'Arcy*, prieur de Bouillé ; — *Soulard,* curé de Saint-Martin ; *Gravelleau*, curé de la Vérie ; — *Drouin*, vicaire de la Gaubretière ; — *Chesneau*, prêtre ; — *Jahan*, vicaire de Mortagne ; *Delhumeau*, vicaire ; — *Loizeau*, vicaire ; — *Jahan* ; — *Toussaint Jahan* ; — M. Jahan ; — *Sorin*, vicaire ; — *Gabard*, vicaire de Chambretaud; — *Chesneau*, curé de la Gaubretière. »

— 9 avril. — DENFER-DE-BOURGNEUF, curé, jusqu'au 14 octobre 1765.

1759, 14 septembre. — « *Inhumation de Messire François Gabard, vicaire, âgé de 51 ans.* Présents : L. « *Soulard*, curé de Saint-Martin-l'Ars ; — *Sorin*, vicaire « des Landes ; — Denfer-de-Bourgneuf, curé de Cham- « bretaud. »

— 19 octobre. — Boucher, *vicaire*, jusqu'au 24 octobre 1764.

1764, 28 décembre. — Roblain, *vicaire*, jusqu'au 16 juin 1766.

1765. — René Loyseau, curé.

1767, 11 janvier. — R. Chevalier, *vicaire*, jusqu'au 10 décembre 1786.

1772. — René Loyseau, curé de Chambretaud, intente un procès au chapelain de *la Vachonnière* (en la Verrie), Messire Jean-Antoine d'Agoût, vicaire général du diocèse du Mans, lequel refusait de payer deux boisseaux de blé-seigle dus sur la métairie de *l'Audairie*, se fondant sur ce qu'on ne pouvait rapporter le titre primordial. Le demandeur prétend que cette rente est payée depuis 4 siècles, comme le prouve un extrait de l'Etat du revenu de la cure, tiré des archives de l'évêché de Maillezais, en l'année 1324 (1). De plus, il se fonde sur l'Edit du Roi, de 1695, d'après lequel les ecclésiastiques n'avaient besoin que de prouver une possession non interrompue de 40 ans, vu les malheureux temps et guerres du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, où les archives avaient été brûlées par les Protestants.

1780, 16 mars. — « Inhumation de M^re^ Loyseau, décédé à l'âge de 58 ans, après avoir gouverné cette paroisse avec zèle et édification pendant 14 ans 1/2. — Présents : Benoist, curé de Saint-Pierre-des-Herbiers ; — Baudry, curé de Saint-Malo ; — Jahan, prêtre ; — Lecornu, missionnaire ; — Brochu, vicaire du Puy-Saint-Bonnet ; — You, vicaire de la Gaubretière ; Delhumeau, curé des Epesses ; — Robin, vicaire de la Verrie ; — Michaud, doyen de Saint-Laurent (2).

(1) Cette pièce se trouve encore aujourd'hui aux archives paroissiales de Chambretaud.

(2) M. Loyseau, curé de Chambretaud, est mentionné, dans les registres du temps, comme ayant été chargé avec quelques notables de faire la répartition des impôts sur les propriétaires de sa paroisse. Le plus grevé payait alors 18 fr., les autres 5 fr., 3 fr., 2 fr. et moins (*O tempora ! o mores !*).

(*Note de M. Bouchet, curé de Chambretaud.*)

— 12 avril. — Jean GABARD, curé.

Quand il prit possession de la cure de Chambretaud, M. Gabard avait cinquante-cinq ans.

1784. — Reconstruction de l'église et du clocher pour la somme de 8,000 livres. On y place trois autels neufs pour la somme de 2,000 livres.

Le 9 octobre 1785, les travaux étant terminés, M. Jean Michaud, doyen de Saint-Laurent, accompagné de Me Henry Lecornu, missionnaire du Saint-Esprit, procède la bénédiction du nouveau temple. Le procès-verbal est signé : Delhumeau, curé des Epesses ; — Lefebvre, vicaire de la Vérie ; Charrier, vicaire des Landes-Genusson ; Desnoyers, clerc-tonsuré ; — Le Cornu ; — Gabard, curé ; — Chevalier, vicaire de Chambretaud ; — Michaud, doyen de Saint-Laurent-sur-Sayvre.

Cette église n'avait pas été faite apparemment dans de bonnes conditions de solidité ; car elle ne dura que cinquante ans et dut être reconstruite en 1835, comme nous l'avons dit plus haut.

1786, 20 décembre. — François Nicolas, vicaire.

Ces deux saints prêtres, M. Gabard et M. Nicolas, administraient avec zèle la paroisse de Chambretaud, quand la Révolution éclata. Ni l'un, ni l'autre ne voulurent prêter serment. Poursuivis et menacés par les agents révolutionnaires, ils persistèrent à demeurer quand même au milieu de leurs ouailles et durent se cacher pour n'être pas arrêtés et emprisonnés.

Les républicains avaient établi un camp dans le bourg : les chefs logeaient à la cure, et l'église servait d'écurie pour leurs chevaux. Impossible, dès lors, d'être en sûreté aux alentours. M. Gabard se cachait, d'ordinaire, à la ferme du *Pré-Landais*, sur la rive droite du *Blanc*, dans la paroisse de Saint-Mâlo. Il courut, plusieurs fois, les plus grands dangers dont il se tira toujours sain et sauf, grâce à sa présence d'esprit et à son courage.

Un jour, surpris dans sa cure par une patrouille de

républicains, il fut sauvé par sa servante qui leur fit commencer la visite domicilière par la cave. Ils n'allèrent pas plus loin...

Quand ils en sortirent, ils étaient ivres et déchargèrent leur rage anticléricale contre un vieux tronc de pommier du jardin que, dans leur vue trouble, ils prirent, peut-être, pour le curé qu'ils cherchaient.

Celui-ci, on le pense bien, n'avait pas attendu leur visite.

Une autre fois, le vaillant curé est découvert par les Bleus. Il s'enfuit précipitamment ; mais ceux-ci le poursuivent de loin en criant : « A mort ! à mort ! » En même temps, les balles sifflent à ses oreilles. Arrivé au pont de *Fontaine-Vive*, M. Gabard se jette à l'eau, sans avoir été aperçu, et reste là blotti sous le pont. Quelques instants après, les Bleus le traversaient en courant et en blasphémant contre le prêtre fugitif dont ils avaient perdu la piste.

Malgré la chasse active et menaçante qu'on lui faisait ainsi sans discontinuer, M. Gabard resta dans le pays, comme les registres en font foi. Ils ne témoignent, en effet, de son absence un peu longue que *pendant huit mois* (du 12 octobre 1793 au 15 juin 1794). Ce laps de temps coïncide justement avec le passage des *Colonnes infernales* dans la contrée.

Pendant l'année 1792, M. Gabard et son vicaire, M. Nicolas, signent alternativement les actes du registre.

Le 9 octobre 1793, le curé enterre à Chambretaud « Louis Benéteau, âgé de 27 ans, mort, le 6 du même « mois, dans la paroisse de Treize-Septiers, en com- « battant pour la Religion catholique. » — Le 11, il fait un baptême. Puis il disparaît.

Durant ce temps, le secrétaire-greffier de la municipalité, Alexis Guitton signe les actes des baptêmes et des sépultures.

Le 16 juin 1794, M. Gabard, de retour, rebaptise, sous condition, huit enfants, nés pendant son absence. Il est à son poste, toute l'année 1795, excepté le dernier mois.

« Le 6 janvier 1796, René Drouet de la Boutinardière, Jacques Godard, Jacques Cousseau, Mathurin Bouffandeau et autres témoins, tous de cette paroisse, m'ont certifié avoir enterré *en mon absence, à cause de la persécution*, le corps de Louis Drouet... de la Boutinardière, lequel avait été tué par les républicains, vers le commencement du mois dernier (déc. 1795)... »

1797, 1er octobre. — « M. Gabard, curé de ce lieu, a « étez deffendu de faire aucunes fonctions curialles, tou- « chant son ministère, sous pênnes de punitions, de par « la loi, et par le citoyen Le Huby, commissaire du « Pouvoir exécutif au canton des Herbiers. En consé- « quence, j'ai été chargé d'inscrire les nôtes des actes « suivantes, l'agent étant chargez de faire les dittes actes « sur les registres de la paroisse qui seront envoyez « audit canton des Herbiers et la copie au département « de la Vendée. — Louis-Alexis Guitton, adjoint. »

Louis-Alexis Guitton, en enregistrant les naissances, mentionne toujours que le baptême a été conféré aux enfants, et donne même les noms des parrains et marraines.

Cet état de choses dura pendant tout le cours des années 1798 et 1799.

Enfin, la pacification religieuse se fit peu à peu et M. Gabard reprit ostensiblement ses fonctions sans être inquiété.

Au Concordat, il obtint une pension de 333 francs.

Le saint et dévoué pasteur était l'objet de la vénération de tous ses paroissiens. Usé par l'âge (77 ans) et surtout par la persécution, il s'éteignit pieusement dans sa cure de Chambretaud, le 21 août 1812.

Le vicaire, M. Nicolas, était digne du saint curé dont il partagea les travaux. A son exemple, avons-nous dit, il refusa le serment et resta dans la paroisse.

M. Nicolas ne devait pas tarder à être victime et *martyr* de son dévouement et de sa charité.

Voici, en quelques mots, l'histoire de sa mort. Ce

n'est pas assurément l'une des pages les moins émouvantes des *actes de nos martyrs vendéens*.

C'était pendant la terrible année 1793.

Un jour qu'il était caché chez ses parents, habitant la paroisse de Saint-Martin-l'Ars, il fut reconnu, malgré son déguisement, par une pauvre mendiante de Mortagne-sur-Sèvre à qui il venait de donner un morceau de pain. La malheureuse, par imprudence ou par méchanceté, nous ne savons, fit connaître aux soldats républicains, en garnison à Mortagne, la retraite du vicaire de Chambretaud. Aussitôt, une expédition est organisée. Pour être plus sûrs de saisir leur proie, ces *braves* viennent nuitamment cerner la maison où reposait le saint prêtre. Sa prise ne fut pas difficile.

Les bleus triomphants emmènent à Mortagne leur prisonnier, et, chemin faisant, l'accablent de coups et d'injures.

Son procès fut sommaire : un semblant d'interrogatoire devant une commission militaire, puis on le condamne à mort, et les soldats sont chargés de l'exécuter.

Ici, la plume se refuse à décrire l'acte de barbarie auquel se livrèrent ces hommes, ces français, dont la Révolution avait fait de véritables cannibales.

Une tombe profonde avait été creusée pour recevoir le cadavre du prêtre mort ; on l'y enterra vivant et debout, de manière à ce que sa tête seule ressortait au-dessus du sol. Puis, tandis que le pauvre martyr, le regard au ciel, recommandait son âme à Dieu et demandait sans doute pardon pour ses bourreaux, ceux-ci, se retirant à quelques pas de distance, se servirent de sa tête comme d'une cible...

Le supplice fut long et l'agonie épouvantable.

Ce n'est qu'au *vingtième coup de feu* que le saint prêtre cessa de donner signe de vie.

« D'après le récit d'un bon vieillard, que j'ai beaucoup « connu, le père Baubry, nous écrit M. Bouchet, curé de « Chambretaud (1), la tête du martyr fut ensuite tran-

(1) *Lettre du 25 août 1795.*

« chée, au ras du sol, et les *bleus* la firent rouler dans les « rues de Mortagne pendant deux jours (1) ! »

1812. — M. Pierre MOREAU, curé.

Vicaires : M. Charles Poirier, qui ne fit que passer; il fut curé de Bourneau et se retira à la Bruffière, où il est mort; — M. Prosper Garreau, originaire de la Copechagnière, de 1850 à 1857, décédé, curé de Chasnay, le 6 décembre 1875; — M. Henri Pouzin, originaire de Luçon, de 1857 à 1864; actuellement aumônier de l'*Union chrétienne*, à Fontenay-le-Comte, depuis le 13 novembre 1887.

M. Pierre Moreau était vicaire aux Herbiers, quand il fut appelé à la cure de Chambretaud. Prêtre plein de zèle, il continua l'œuvre apostolique de M. Gabard. On raconte de lui qu'il restait parfois jusqu'à vingt-quatre heures à cheval, sans quitter l'étrier, pour aller confesser et administrer les malades qui le demandaient, non seulement dans la paroisse de Chambretaud, mais encore dans celles des Herbiers et de la Verrie.

---

(1) Le père Baubry dont il est ici question, est mort à Saint-Christophe-du-Bois à l'âge de 93 ans ; il était venu habiter Chambretaud à la fin de la grand'guerre.

— Dans une visite que nous faisions à Mortagne, il y a quelques mois, on nous montra, à la propriété de Beauregard, devant un pilier de la porte d'entrée, le sommet d'*une croix de granit* que quelques-uns disent avoir été élevée, jadis, de l'autre côté de la route, en souvenir du martyre que nous venons de raconter, peut-être sur le lieu même de l'exécution. Si l'on pouvait obtenir la confirmation de cet on-dit, nous émettrions le vœu que la croix de Beauregard fût relevée à son ancienne place et qu'on y gravât une inscription commémorative.

N'est-ce pas vraiment dommage que de tels souvenirs s'effacent, faute d'un monument pour les perpétuer et les rappeler aux générations qui passent insouciantes et oublieuses ! — N. D. L. R.

Il mourut le 7 septembre 1864.

Sur sa tombe, au cimetière de Chambretaud, on lit cette épitaphe : « *Hic requiescit admodum reverendus « Petrus Moreau. Parochiam vulgo Chambretaud quin- « quaginta annis pie attenteque rexit. Ille bonus pastor, « natus anno 1786, obiit in Domino die 7 septembris « 1864.* »

1864, 9 octobre. — M. Jean-Marin BOUCHET, curé.

Né le 7 décembre 1827, à la Gaubretière, M. Bouchet fut ordonné prêtre le 29 janvier 1854. Avant d'arriver à Chambretaud, il avait été vicaire à Mareuil en 1854, à Olonne en 1857, et curé de la Tranche de 1859 à 1864.

Vicaires : MM. Joseph Rocheteau, de 1865 à 1868, actuellement curé de la Copechagnière; — Henri Guibert, de 1868 à 1871; mort curé de Grosbreuil; — M. Oliveau, de 1871 à 1873; — Pierre Chevalier, de 1873 à 1878; actuellement curé de Saint-Jean de Fontenay; — Jules Chupin, prêtre habitué, faisant fonction de vicaire et reconnu sous ce titre, de 1878 à 1889, mort à Chambretaud, le 3 août 1889; — Jean Benezet, de 1889 à 1894, actuellement curé de Vendrennes; — Philadelphe Sionneau, de 1894 à 1896; — Jules Delcayre, depuis janvier 1896.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE CHAMBRETAUD

L'excellente paroisse de Chambretaud a été et est encore une véritable pépinière sacerdotale, et ce n'est pas assurément l'une de ses moindres gloires.

Nous donnerons ici les noms des prêtres auxquels elle a donné le jour depuis le commencement du siècle, en regrettant de n'avoir pas de renseignements plus complets sur plusieurs d'entre eux.

M. Guédon, ancien vicaire de Fontenay, décédé en 1830, à l'âge de 30 ans; enterré dans le cimetière de Chambretaud.

M. Marie-Jacques Morin, né à Chambretaud, le 14 décembre 1816; ordonné prêtre le 21 décembre 1839; vicaire à Luçon, 1840; secrétaire de l'Evêché, le 7 juillet 1846; chanoine honoraire en 1846; nommé chanoine titulaire le 15 octobre 1855, mais non agréé par le gouvernement; curé de l'Ile-d'Yeu le 21 septembre 1856; de Sainte-Hermine le 4 mars 1868; décédé le 17 mars 1871.

M. Paul-Michel de Suyrot, né le 2 décembre 1824; ordonné prêtre le 19 décembre 1848; vicaire à Benet pendant quelques mois, à Saint-Hilaire-de-Loulay, 1849; curé de Saint-Hilaire-de-Voust, 1849; de Chavagnes-en-Paillers, 1852; nommé et agréé curé de Montaigu (sans effet); chanoine honoraire, 1857; curé des Herbiers, 2 février 1862; démissionnaire le 1er octobre 1868; nommé missionnaire apostolique; fondateur et directeur de l'orphelinat agricole de Melay.

Le R. P. Octave Loiseau, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, né en 1826; actuellement aumônier de l'Adoration, à Saint-Servan *(Ille-et-Vilaine)*.

M. Léandre Morin, né à Chambretaud, le 1er avril 1832; ordonné prêtre le 2 juin 1855; professeur à Chavagnes, 1855; vicaire à Chavagnes, 1856; curé de Saint-Laurent-la-Salle en avril 1862; de Mouzeuil en janvier 1873; doyen de Talmont le 30 mars 1879; aumônier de l'Asile des Aliénés le 15 février 1885; retiré chez son frère, à Saint-Sulpice-le-Verdon, le 1er avril 1885; décédé le 24 septembre 1885.

M. Jean-Baptiste Albert, né le 17 février 1836; ordonné prêtre le 21 décembre 1861; nommé vicaire d'Olonne le 1er janvier 1862; curé de Bourneau depuis le 4 mai 1872.

M. Alexandre Morin, né le 11 janvier 1837; ordonné prêtre le 22 décembre 1860; vicaire à Saint-Michel-Mont-Mercure, 1860, à Saint-André-Goule-d'Oie, 1861, à Sainte-Hermine, 10 mai 1868; curé de la Chapelle-Thémer, 11 mai 1871; retiré à Saint-Laurent-de-la-Salle,

27 avril 1872; vicaire à Mouzeuil en janvier 1873; curé de Saint-Sulpice-le-Verdon, 29 novembre 1874, des Epesses, depuis le 11 avril 1888.

M. Jean-Baptiste Pasquier, né le 26 juillet 1838; ordonné prêtre le 19 décembre 1863; vicaire à Saint-Urbain, 1863, à Bretignolles, 1er décembre 1867; curé d'Evrunes depuis le 21 février 1875.

Le R. P. Jean-Baptiste Pineau, né en 1838; entré chez les Passionnistes en 1864; actuellement de la résidence de Bordeaux.

Monseigneur Jules-Alphonse Cousin

ÉVÊQUE DE NAGAZAKI

Mgr Jules-Alphonse Cousin, est né le 21 avril 1842. Il commença ses études de latin sous la direction de M. l'abbé Garreau, vicaire de Chambretaud, et, au bout de deux ans, entra au Petit-Séminaire de Chavagnes. Une pieuse châtelaine de la paroisse de Chambretaud se chargea des frais de son éducation. Au Petit-Séminaire, Jules Cousin se fit remarquer par sa piété, son intelligence et aussi (il faut tout dire) par son ardeur exubérante et son espièglerie (1). Le 1er octobre 1860, le petit séminariste entrait au Grand-Séminaire de Luçon; il y reçut les Ordres mineurs le 14 juin 1862.

En janvier 1864, l'abbé Cousin quittait le Grand-Séminaire de Luçon pour entrer au Séminaire des Missions-Etrangères. Sa famille ne fut prévenue par lui de cette détermination qu'après son arrivée à Paris. Cette ma-

(1) Si jamais ces lignes tombent sous les yeux de Mgr Cousin, il voudra bien pardonner au rédacteur des *Archives du diocèse de Luçon* de dévoiler ainsi publiquement ses péchés de jeunesse... Le zélé missionnaire du Japon, depuis 1866 (!) a bien réparé, d'ailleurs, n'est-il pas vrai, les peccadilles de l'espiègle du Petit-Séminaire de Chavagnes ?

nière d'agir dénotait dans le futur missionnaire une énergie et une vocation peu communes.

On sait de quelle singulière façon M. le supérieur du Grand-Séminaire de Luçon (qui n'était pas dans le secret de ses projets) lui fit ses adieux et ses dernières recommandations, quand le jeune séminariste vint lui dire qu'il voulait quitter la maison. M. Gabriel Gouraud, ne le croyant pas appelé au Sacerdoce, à cause de son entrain et de son ardeur juvéniles, qu'il prenait pour de la légèreté, lui donnait déjà de sages conseils pour s'établir et vivre en bon chrétien dans le monde, quand celui-ci s'empressa d'ajouter : « *Mais, Monsieur le Supérieur, je ne rentre pas dans le* « *monde; je rentre au Séminaire des Missions-Etran-* « *gères !* » Surprise et ébahissement du supérieur, qui changea de gamme et l'embrassa avec une affection doublée d'une émotion facile à comprendre.

Le 17 décembre 1864, l'abbé Cousin était ordonné *sous-diacre*, puis *prêtre* le 23 décembre de l'année suivante.

Enfin, le 14 février 1866, jeune missionnaire, il s'embarque à Marseille pour le Japon où il n'aborde que le 7 mai, après quatre mois de traversée et un mois passé à Hong-Kong. Le père Michaud, des Herbiers, décédé depuis au Tonkin, était son compagnon de voyage.

L'étude de la langue japonaise l'occupe quelque temps, et il peut ensuite commencer son apostolat à travers mille dangers de toutes sortes.

Quand la persécution éclate, en juillet 1867, on lui ordonne d'aller conduire au collège général de Pinang quelques élèves formés par ses soins, espoir du clergé indigène

A son retour, sur l'ordre de Monseigneur Petit-Jean, il va fonder une nouvelle chrétienté à Osaka et y bâtit une église. C'est là que notre missionnaire entreprend un travail important destiné à rendre de grands services à ses collègues futurs, la composition d'un *dictionnaire français-japonais*.

En 1876, après la division du Japon en deux vicariats, Monseigneur Petit-Jean laisse le père Cousin à Osaka,

avec le titre de *provicaire,* et va fixer sa résidence à Nagasaki.

Huit ans après, celui-ci, mandé en toute hâte, arrive dans cette ville tout juste à temps pour recevoir le dernier soupir de son évêque.

Le Père Laucaigne est nommé évêque, en remplacement de Mgr Petit-Jean ; mais, au bout de quatre mois seulement, il meurt lui-même, laissant au père Cousin le soin et la responsabilité en même temps que la direction de toutes les chrétientés.

Le 19 juin 1885, un télégramme annonçait à celui-ci sa nomination d'*évêque et de vicaire apostolique du Japon méridional.* — « *J'ai été sacré, le 21 septembre, dans* « *notre belle église d'Osaka,* écrit-il le 3 octobre suivant. « *La fête a été magnifique. Il y avait 17 missionnaires.* « *Mgr Ousouf, vicaire apostolique du Japon septen-* « *trional, un vieil ami de vingt ans, était le prélat con-* « *sécrateur.*

« *J'avais pour assistants Mgr Blanc, vicaire aposto-* « *lique de Corée, et le P. Evrard, interprète de la léga-* « *tion de France au Japon, l'un et l'autre mes condis-* « *ciples à Paris. Mes chrétiens d'Osaka, malgré leur* « *pauvreté, m'ont fait confectionner, ici même, une ma-* « *gnifique chape qui leur a coûté 500 fr. Elle a fait* « *l'admiration de tout le monde.*

« *Maintenant, les fêtes sont finies : le travail com-* « *mence et les soucis suivent de près...* » (Lettre à M. l'abbé Patarin.)

Une mître qu'ornaient de superbes *pierres de Chambretaud* lui fut offerte, à cette occasion, par sa paroisse natale (1).

Mgr Cousin reçut le titre d'*évêque d'Acmonie.*

---

(1) Ce n'est pas la première fois que les *pierres de Chambretaud* ont reçu un pareil honneur. Quand M. l'abbé Brumauld de Beauregard, ancien vicaire général de Luçon, eut été nommé évêque d'Orléans, sous la Restauration, son ami, M. de la Fontenelle de Vaudoré, lui fit présent d'un anneau

En 1877, le nouvel évêque allait fixer sa résidence à Nagazaki où, 21 ans auparavant, il avait fait l'apprentissage de la vie laborieuse de l'apostolat.

Au mois de mai 1890, Mgr Cousin voyait, à Nagasaki, trois évêques réunis pour célébrer avec lui le premier concile du Japon et le vingt-cinquième anniversaire de la découverte des chrétiens dont les ancêtres avaient reçu autrefois de saint François-Xavier la *Bonne Nouvelle* du salut (1).

Enfin, dans le courant de l'année 1891, le Souverain Pontife rétablissait au Japon la hiérarchie ecclésiastique; et, à l'heure actuelle, Mgr Cousin se réjouit pour ce pays en voyant les progrès du christianisme accomplis dans le passé et les belles espérances de l'avenir.

épiscopal, œuvre de l'orfèvre Cahier, dont le chaton contenait une *pierre de Chambretaud,* de la plus belle eau. *(Voir les annotations de la Statistique de la Vendée, par Cavoleau, p. 422.)*

(1) A la date du 1er novembre 1894, Mgr Cousin, écrivant à MM. les Directeurs du Séminaire des Missions Étrangères, leur annonçait, en ces termes, la construction, à Nagasaki, d'une église commémorative « *dont la beauté semble devoir dé-* « *passer tout ce qu'on aurait osé espérer. Elle s'élèvera,* dit-il, « *au pied de la sainte montagne que l'on peut à si juste titre* « *appeler le « Montmartre » du Japon, et sera dédiée à la Reine* « *des Martyrs. Après trois siècles, le Seigneur a daigné écouter* « *la voix de ceux qui ont confessé son nom dans les supplices et* « *qui lui criaient du bas de son trône :* Vindica, Domine, san- « guinem sanctorum tuorum qui effusus est. *Le jour de l'inau-* « *guration sera un magnifique triomphe pour notre jeune* « *église ressuscitée, il y a trente ans à peine, et nous espérons* « *que la fête aura lieu le jour même du troisième centenaire* « *des 26 martyrs crucifiés sur cette colline, le 5 février 1597.* « Regina Martyrum, ora pro nobis. »

(Société des Missions Etrangères. — Compte-rendu des travaux de 1894.)

Longue vie à l'évêque missionnaire ! — *Ad multos annos !* (1)

M. Anatole Albert, né le 3 mai 1850; ordonné prêtre le 19 décembre 1874; vicaire à Saint-Hilaire-de-Voust, le 1er janvier 1875, à Saint-Gervais, le 4 septembre 1875, à l'Ile d'Elle, le 1er septembre 1877, à Nesmy, le 1er janvier 1878, à Cugand, le 9 mars 1879, à Sainte-Cécile, le 24 juillet 1881, à Saint-Fulgent, le 4 mai 1884, à la Boissière-de-Montaigu, le 8 mars 1886; curé de Moreilles, le 14 août 1887, de Velluire depuis le 1er janvier 1893.

M. Firmin Foulonneau, né le 19 avril 1851; ordonné prêtre le 19 décembre 1874; vicaire à Château-Guibert, le 1er janvier 1875, à Thorigny, le 1er août 1876, à Beaufou, le 18 mai 1877, à la Réorthe, le 1er janvier 1880, à Saint-Martin-des-Noyers, le 15 octobre 1881, à Saint-Hilaire-des-Loges, le 1er janvier 1886; curé de Sainte-Radégonde-la-Vineuse, depuis le 26 mai 1888.

M. Léopold Griffon, né le 22 janvier 1852; ordonné prêtre le 18 décembre 1875; vicaire à la Flocellière, le

(1) Monseigneur Cousin était du même cours que le P. Henri Dorie, mais celui-ci le devança sur le chemin des Missions... et du martyre. Tout le monde connaît les couplets charmants et prophétiques que le P. Cousin chanta à son condisciple, la veille de son départ et de *sa fête,* couplets dans lesquels il lui annonçait que, moins d'un an après son entrée en Corée, on lui couperait la tête et que, « *deux fois l'an,* alors, *viendrait la fête de saint Henri !* » Ces couplets chantent encore dans tous les souvenirs. Nous citerons seulement le premier.

Un jour, naquit au fond de la Vendée
Un Vendéen ;
Et Dieu disait : Voilà pour la Corée
Un Coréen !
Déjà fixé, le jour qui nous l'emméne
Était écrit ;
Et Dieu souffla tout bas à sa marraine
Le nom d'*Henri !*

(La suite, Vie du P. Dorie, *p. 102.)*

15 août 1876 ; directeur et professeur au Grand Séminaire de Luçon, en décembre 1877 ; curé de Doix, depuis le 21 septembre 1884.

M. Emmanuel Griffon, né le 29 juillet 1864, ordonné prêtre le 22 septembre 1888 ; vicaire à Saint-Michel-en-l'Herm, le 23 septembre 1888, à Saint-Hilaire-de-Voust, le 1er janvier 1891, à Treize-Septiers, depuis le 15 octobre 1892.

M. Léon Lucas, né le 28 mars 1863 ; ordonné prêtre le 21 décembre 1889 ; vicaire à Tiffauges, le 1er janvier 1890, à Commequiers, depuis le 10 mars 1895.

M. Alphonse Pasquier, né le 25 janvier 1867 ; ordonné prêtre le 20 décembre 1890 ; vicaire à Vix, le 1er janvier 1891, à Mortagne-sur-Sèvre, depuis le 30 août 1891.

M. Jean-Marie Gédeau, né le 18 décembre 1867 ; ordonné prêtre le 20 décembre 1890 ; vicaire à Beaufou, en 1891, à Saint-Vincent-sur-Graon, le 1er juillet 1893, à Saint-Martin-des-Noyers, le 5 août 1894, à Beaulieu, depuis 1895.

M. Maximin Boudaud, né le 22 mai 1868 ; ordonné prêtre le 17 décembre 1892 ; vicaire aux Lucs depuis le 1er janvier 1893.

M Jules Daviaud, né le 1er mars 1869 ; ordonné prêtre le 23 décembre 1893 ; professeur au Collège Richelieu, en octobre 1892 ; vicaire à Saint-Denis-la-Chevasse, depuis le 13 janvier 1893.

Erratum. — Dans la livraison précédente, p. 201, corriger les dates des lignes 20e et 21e ainsi qu'il suit : De *1623 à 1652* — Vivien, vicaire ; il fut inhumé dans l'église, le 2 juillet *1652*.

CHATEAUX ET SEIGNEURIES

Dans la paroisse de Chambretaud il y a deux anciennes maisons nobles : *la Gastière* et *le Boisniard*.

LA GASTIÈRE

La Gastière est située au sud de Chambretaud, à cinq kilomètres environ du *mont des Alouettes*, dans la partie agreste et sauvage de l'ancien Bocage vendéen. De là on aperçoit le sommet pittoresque de Saint-Michel-Mont-Mercure.

Le château actuel a été construit en 1848 par M. Henri de Suyrot, son propriétaire, sur l'emplacement de l'ancien qui était une habitation simple, nullement luxueuse et sans aucun cachet architectural.

Nous avons déjà signalé plus haut sa belle avenue plantée d'arbres et longue de près d'un kilomètre.

— N. B. — *Nous devons les notes généalogiques qui suivent à l'obligeance de M. le vicomte de Kervenoaël. Qu'il nous permette de lui offrir ici nos plus sincères remerciements.*

La *Gastière* était, croyons-nous, au commencement du XVI^e^ siècle, la propriété de la famille *Pillot*.

Elle passa, par des alliances successives, dans les familles *Boussiron de Nouzillac* et *de Champdefin*, puis chez les *la Ville de Férolles*, *Berland*, *d'Escoubleau de Sourdis*, *de la Roche Saint-André*, *du Chaffault*, de nouveau *la Roche-Saint-André et de Suyrot* qui la possèdent aujourd'hui.

1° PILLOT ou PILLAUD. — D'après l'armorial de 1696, une famille de ce nom portait : « *d'azur à un vaisseau « équipé d'or, voguant sur une mer d'argent et accompa- « gné de 2 étoiles de même* » La *Revue du Bas-Poitou*, dans un très intéressant article de M. Edgard Bourloton, fait mention de Nicolas *Pillot*, l'un des officiers d'Etienne Loypeau, évêque de Luçon en 1393. (*Revue du Bas-Poitou, 8^e^ année, 2^e^ livraison, page 158.*)

— François *Pillot*, écuyer, seigneur de la Gimonnière, vivant vers 1500, épousa Catherine *Chenu*, (sans doute

fille ou sœur de Jean *Chenu* qui, au ban de 1491, faisait partie de la garnison de Mortagne).

— Février 1546. — Jehan *Pillaud*, époux de Françoise de *Puy (Guyon ?)* — Baptême de Catherine, leur fille. (*Reg. de Chambretaud.*)

— Jeanne *Pillot*, fille de François et de Catherine *Chenu*, épousa, en 1530, Jean *Boussiron*, dit *de Nouzillac*, fils de Nicolas *Boussiron*, écuyer, seigneur de Nouzillac, et de Catherine de Liniers. C'est par cette alliance que la terre de la Gastière entra dans la famille *Boussiron de Nouzillac*. Quant aux *Pillot*, à partir de Jeanne Pillot, marraine en 1554 (*Reg. de Chambretaud*), on ne les mentionne dans les registres de la paroisse que près d'un siècle plus tard; ils sont, à cette date, installés dans une terre voisine, le *Bois-Niard*, où nous les retrouverons.

2° Boussiron de Nouzillac. — Les Boussiron (quelquefois Bouciron ou Boucyron), ancienne famille du Poitou, dont on retrouve des membres, dès le début du XIV^e^ siècle, portaient : « *d'or à la croix de gueules, char-* « *gée de 5 coquilles d'or, accompagnée de 4 croisettes de* « *gueules.* » La branche de Nouzillac qui, au XVI^e^ siècle, ne portait plus que ce dernier nom, était séparée, dès le début du XIV^e^ siècle. Ses armes spéciales sont : « *de* « *gueules à la croix alaisée d'or, cantonnée de 4 crois-* « *sants d'argent.* » (*Beauchet-Filleau.*)

— François *Boussiron*, écuyer, seigneur de Nouzillac, reçut un *aveu* de Jean *Robin*, le 24 août 1478. Il avait épousé, en 1460, Jeanne de *Barro*, dame de la *Frébaudière*, veuve de Miles *Escageau*, et fut l'aïeul de *Jean Boussiron* de Nouzillac, époux de Dlle Jeanne *Pillot*, dame de la *Gastière*. Jeanne de *Barro* avait un frère, Jean de *Barro*, écuyer, seigneur de la Frébaudière, qui avait épousé D^lle^ Isabeau *Richelot*, d'une famille possessionnée dans la paroisse de la Verrie, dès le XV^e^ siècle.

— D^lle^ Claude *Boussiron de Nouzillac* épousa noble homme *Anthoine de Chantefin*, écuyer, seigneur de la Brunière, et lui apporta la terre de *la Gastière* dont il

rendit *aveu* à la baronnie de Mortagne, le 5 juillet 1567. (*Beauchet-Filleau.*)

3° De Chantefin (autrefois *Champdefin*). — Cette famille, originaire du Bas-Poitou, remonte à Guillaume de *Champdefin,* témoin, vers 1140, d'un don fait à la Grénetière. Armes : « *d'or fretté de gueules.* » Les *Chantefin* se trouvaient alliés aux *Boussiron*. Jean de *Chantefin*, écuyer, seigneur de Sallebœuf, avait hérité, du chef de sa femme, de Miles *Escageau*, écuyer, seigneur du *Couboureau*, premier mari de Jeanne de *Barro*, épouse de François *Boussiron*, écuyer, seigneur de Nouzillac.

Dans les régistres de la paroisse de Chambretaud, nous trouvons :

16 février 1555. — Baptême d'Anthoinette, fille de noble homme Anthoyne *Champdefain* et de Dlle Claude *de Nouzillac*. Parrain, noble homme, monsieur de Condrieux. Marraines, mesdemoiselles (de Barro) de la Frébaudière et d'Asson.

Avril 1557. — Demoiselles Claude *de Nouzillac* et Catherine de Champdefin, marraines.

12 février 1557. — Baptême de René, fils d'Anthoine de *Champdefin* et de Claude *de Nouzillac*. Parrains, Monseigneur de *Puyguyon* et Mons. (de Linyers, seigneur) *de la Bourbellière* ; marraine, mademoiselle *du Landreau*.

11 octobre 1579. — Dlles Charlotte *Richelot* et de *Breuil*, demoiselle de la Vachonnière. Cette dernière était sans doute fille de *Gilles du Breuil*, écuyer, seigneur de Théon de Mechers, et de Renée *de Chantefin*, fille d'Antoine, seigneur de *la Bruyère,* d'après Beauchet-Filleau (mais plutôt de *la Brunière*). Ce Gilles du *Breuil* et Renée *de Chantefin* avaient eu trois enfants : 1° Gilles, 2° Madeleine, 3° Jonathane (alias : *Joachime*), qui partagèrent leur succession, le 15 décembre 1539. Gilles épousa successivement, en 1577, Charlotte de Rochechouart-Faudons et Gabrielle de Faidy. De cette dernière, il laissa un fils, Claude *du Breuil* qui, de Mar-

guerite *Goulard*, fille de Jacques, baron de Tonnerac, et de Françoise de la Touche, laissa, entre autres enfants : Marguerite, veuve en 1668 de Michel *Souchet*, seigneur de la Dourville, vivant en 1683. (*Beauchet-Filleau.*)

4° De la Ville de Férolles. — D'après Beauchet-Filleau (1re édition). Nicolas *de la Ville*, fils puîné de Nicolas et de Louise *Sochet* qui vivaient en 1605, était seigneur *de Chambretaud*, des *Gastières*, des *Dorides*, etc. Il épousa, le 23 octobre 1623, Charlotte *des Herbiers*, fille de Jean, écuyer, seigneur des Dorides, et d'Antoinette Rouault. Les *de la Ville* portent : « *d'argent à une fasce de gueu-* « *les.* »

Nous ne saurions dire comment la *Gastière* est passée des *Chantefin* aux *la Ville ;* peut-être du chef de Charlotte *des Herbiers*, femme de Nicolas de *la Ville*, peut-être du chef de Louise *Sochet*, sa mère (1). Dès 1567, cette famille *Sochet* ou *Souchet* à laquelle appartient l'amiral comte *Sochet des Touches*, chef d'escadre et cordon rouge, le vainqueur de Chesapeack, était établie aux environs de Mortagne. Toujours est-il qu'une fille de Nicolas *de la Ville* et de Charlotte *des Herbiers*, Marguerite, épousa en secondes noces *N. de Berland*, chevalier, seigneur de la Loüe, et fit passer la *Gastière* dans cette famille.

5° Berland de la Gastière.— Avant 1642, Dlle Renée Berland, que l'on trouve qualifiée dame de la Gastière et dont le nom a été inexactement écrit : *Bertrand, Berlaud* et *Bérand*, épousa Haut et Puissant René d'Escoubleau, chevalier, marquis de Saint-Marcellin, seigneur de Courtery et de la Borderie-Sourdis, veuf de Gabrielle d'Ollé. *(Reg. de la Verrie.)* Avant cette union, les Berland devaient être amis ou alliés de la maison d'Escoubleau ; car on trouve dans les registres de la Verrie :

(1) Les Sochet ou Souchet portent : « *d'argent à 3 merlettes de sable 2 et 1.* » (*Maintenue de 1667.*)

Dlle Renée Berland (qui plus tard devait épouser René d'Escoubleau,) marraine, le 12 juillet 1632, d'Anne, fille de Haut et Puissant René d'*Escoubleau* et de Gabrielle d'Ollé; Hélie *Berland*, écuyer, seigneur de la Foucherie, parrain de Loys, fils des mêmes.

Renée *Berland* figure encore comme marraine, le 7 juin 1635, avec messire Gabriel *Charbonneau*, chevalier, seigneur de l'Echasserie, d'une fille de Jean Madiain, écuyer, et de dame Marguerite *Richelot*, seigneur et dame du Plessis et de la Grange.

Plus tard, en 1642, on trouve Elisabeth *Berland*, dame de la Gilbretière, marraine d'un enfant de René d'Escoubleau et de Renée Berland.

Après la mort de son mari, le château de la Borderie-Sourdis qu'elle habitait, étant devenu la propriété du fils aîné du premier lit de René d'Escoubleau, Renée *Berland* alla s'installer à *la Gastière*. Elle figure comme marraine, à la Verrie, le 21 octobre 1661, à Chambretaud, les 28 novembre 1662 et 24 août 1680. (Dans l'acte de 1662, elle est qualifiée : Très-Haute et Très-Puissante Dame de Courtery-Sourdis.) Elle mourut à *la Gastière* et fut inhumée à la Verrie, le 21 juillet 1686, en la chapelle de *l'Elue*, enfeu de la maison de Sourdis (*Reg. de la Verrie*). (1)

(1) Nous ne savons si c'est elle ou Gabrielle d'Ollé, première femme de son mari, dont la pierre tombale se voit encore près de celle de *René d'Escoubleau*, devant l'autel, en la chapelle de *l'Elue*. Sur cette pierre est gravé un écusson portant *un chevron accompagné de 3 besants, au chef chargé de trois étoiles;* les couleurs et les émaux ne sont plus indiqués. Si ces armoiries sont celles de Renée *Berland*, elles n'ont aucun rapport avec celles des *Berland*, de Poitiers, que Beauchet-Filleau énonce : *d'azur à 2 merlans d'argent, le champ semé d'étoiles d'or.* — Dans le catalogue des nobles de la généralité de Poitiers, on trouve à l'élection de Mauléon, paroisse de Chambretaud : Renée Berland (que Beauchet-Filleau appelle Renée Bertrand), veuve de René *d'Escoubleau*, seigneur de Courtery. Hélie *Berland*, seigneur de la Foucherie ou Faucherie, qui appar-

6° D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS. — De Renée Berland, dame de Sourdis, la Gastière passa à sa fille, Gabrielle Brigitte d'*Escoubleau de Sourdis*, née au château de la Borderie-Sourdis et baptisée, à la Verrie, le jour de la Purification de la Vierge, 1647, «*fille*,» — disent les registres de la Verrie — « *de Haut et Puissant Messire René d'Es-* « *coubleau, Chevalier des Deux Ordres, et de Dame Renée Berland, Seigneur et Dame de Courtery, des Comté et* « *Vicomté de Piéry* (?) *et du Marquisat de Saint-Mar-* « *cellin.* » Le parrain fut l'ambassadeur pour les Etats d'Irlande (? pour : *de Hollande*, sans doute) vers sa Majesté Très-Chrétienne.

Les d'*Escoubleau de Sourdis* connus depuis Pontus d'*Escoubleau*, vivant en 1174 et qui fut, dit Dom Fonteneau, « *un des chevaliers les plus accomplis de son temps* », portent : « *mi-parti de gueules et d'azur à la bande d'or brochant sur le tout.* » (*Beauchet-Filleau*, 1re édition.) Cette maison a donné trois évêques de Maillezais, deux frères successivement archevêques de Bordeaux, dont un cardinal (1). La branche de Courtery était établie, de-

---

tient à la famille de Renée, puisque nous l'avons vu figurer comme parrain d'un enfant de René *d'Escoublean*, fut d'abord débouté sous le nom de *Bertrand*, puis maintenu en 1667 sous son nom de *Berland*, seigneur de la Faucherie, paroisse de Chavagnes, élection de Mauléon.

(1) Le second, Henri, se distingua comme intendant de l'artillerie et directeur général des vivres au siège de la Rochelle (1628); il participa à l'expédition maritime d'Italie en 1633, et reprit aux Espagnols les îles Sainte-Marguerite. Ces divers exploits lui valurent d'être chansonné d'une façon un peu satirique, comme dans cette *ronde bordelaise* assez connue :

L'archevêque de Bordeaux
Est un fier homme :
Il en est de plus dévots,
Mais non de plus matelots
Dans l'église de Rome.
Voilà le bal *(ter)*
Au cardinal
Que nous dansons en ronde
Aux bords de la Gironde! N. D. L. R.

puis le XV^e^ siècle, dans la terre de *la Borderie*, paroisse de la Verrie, qui lui était venue par héritages successifs des *Bouquin de la Fraisilière* et des *de la Verrie.*

Gabrielle-Brigitte d'*Escoubleau de Sourdis* épousa, très jeune encore, Gilles de *la Roche Saint-André*, fils de Julien de la Roche Saint-André et de Françoise Giguet, qui devint chef d'escadre. En secondes noces, elle épousa, en 1671, Alexis Charbonneau de l'Echasserie, seigneur de Saint-Symphorien, et laissa des enfants de ses deux mariages.

Dans un mémoire rédigé par Maupeou d'Ableiges, intendant du Poitou en 1698, la seigneurie de Chambretaud est citée comme l'une des principales terres de l'élection de Mauléon. Elle appartenait alors, dit le mémoire, à « Monsieur Charbonneau de Saint-Syphorien », mais sans doute comme époux de dame d'*Escoubleau de Sourdis.*

Gabrielle-Brigitte d'*Escoubleau de Sourdis, dame de la Roche Saint-André*, fut marraine à la Verrie, le 22 mai 1653. Le 12 décembre 1629, les registres de Chambretaud contiennent l'acte suivant : « *S'est présentée devant nous, curé de Notre-Dame de Chambretaud, D^lle^ Martel, fille de Gabriel Martel, chevalier, seigneur de la Malonnière et de dame Henriette de Bouillé, ses père et mère, laquelle nous a déclaré qu'après diligentes perquisitions, n'ayant peu trouver de preuves suffisantes qu'elle avoit été baptisée ; nous auroit requis de lui administrer ce sacrement avec ses sérémonies, pour la seureté de sa conscience. Avons baptisé sous condition la dite damoiselle, née au diocèse du Mans, le jour de la feste de Saint-Denys, l'an mil six cents soixante et douze, et demeurant actuellement à la maison noble de la Gastière, et luy ont esté imposez les noms d'Henriette-Brigide. Son parrain a esté messire Alexis Charbonneau, chevallier, seigneur de Saint-Symphorien ; et sa maraine, dame Gabrielle-Brigide d'Escoubleau de Sourdis, soubsignez. Signé le jour et an que dessus : Henriette-Brigide Martel, — Alexis Charbonneau de l'Echasserie, — Ga-*

brielle-Brigide d'Escoubleau de Sourdis, — Henry des Herbiers, — Claude-Gilles des Herbiers, — Gabriel Buor de la Lande, — Françoise-Marie de la Roche Saint-André, — Cézar Grelier, — Alexis Charbonneau, — Renou, curé. »

Jusqu'en 1793, les registres de Chambretaud ne contiennent plus aucune mention concernant les seigneurs de la Gastière. Nous voyons, dans Beauchet-Filleau, que Marie de la *Roche Saint-André*, fille de Gilles, chef d'escadre des armées navales, et de Gabrielle-Brigitte d'*Escoubleau de Sourdis*, épousa Claude *du Chaffault*, chevalier, seigneur de la Sénardière, veuf de Madeleine-Marie Jousseaume de la Bretesche.

7° Les De la Roche Saint-André portent : « *de gueules à trois fers de lance émoussés d'or.* » Cette très ancienne maison, originaire du comté Nantais, a contracté de brillantes alliances et donné au pays des marins distingués. (*Voir les nobiliaires de Courcy et de l'Estourbeillon, Beauchet-Filleau, 1re édition*.) Après un court passage dans cette famille, la *Gastière* fut transmise par Marie de la *Roche Saint-André*, épouse de Claude *du Chaffault*, à son fils aîné, Alexis-Augustin du Chaffault, chevalier, seigneur de Besné, la Sénardière, etc.

8° La maison Du Chaffault a toujours passé pour être une branche cadette des seigneurs de Rezay, issus eux-mêmes des anciens comtes de Nantes. Armes : « *De sinople au lion d'or rampant, armé, lampassé et couronné de gueules.* »

— Alexis-Augustin *du Chaffault* épousa 1° demoiselle Boux de Saint-Mars, et 2° demoiselle Robert de la Salle-Lézardière.

Ce fut le second fils de son premier mariage qui recueillit les seigneuries de *Chambretaud et de la Gastière*.

Louis-Charles du *Chaffault*, comte du Chaffault de Besné, seigneur de *Chambretaud*, Meslay, lieutenant général des armées navales, grand-croix de Saint-Louis

et vice-amiral en 1791, fut arrêté à Montaigu, en 1793, conduit à Nantes et enfermé au château de Lusançay où il mourut le 29 juin 1794, âgé de 87 ans.

Il avait épousé Pélagie de la Roche Saint-André, fille de Louis Gilles, chevalier, seigneur des Ganuchères, et de Charlotte de Saint-Légier (1).

Par suite d'une nouvelle alliance entre les du Chaffault et les la Roche Saint-André, la *Gastière* revint à cette dernière famille, et, en 1793, en pleine Terreur, on célébra dans la chapelle seigneuriale le mariage de demoiselle Descorches de Sainte-Croix, veuve de messire Charles de la Roche Saint-André, avec le chevalier de Chabot. Parmi les personnes présentes, nous remarquons une du Chaffault, épouse d'un la Roche Saint-André. C'est par elle que la Gastière est rentrée, sans doute, chez les la Roche Saint-André.

Une alliance de cette maison avec la *famille* DE SUYROT a fait passer cette terre dans les mains de M. Charles de Suyrot, fils de Charles, seigneur du Mazeau, et de demoiselle de Goullard. Celui-ci l'a transmise à son fils, M. Henri de Suyrot (2) qui, de son union avec sa parente, M^lle^ Pépin de Bellisle, fille elle-même d'une de la Roche Saint-André, a *trois enfants :* deux filles, M^lles^ Marie et Donatienne, et un fils, Gabriel de Suyrot, marié à demoiselle Elisabeth de Lespinay, fille du comte de Lespinay et de dame de la Bassetière.

De ce mariage, deux fils : Henri et Maurice.

Les de Suyrot, maintenus dans leur noblesse par les arrêts du 22 août 1667 et du 7 novembre 1667, portent :

(1) Nous avons raconté son histoire avec quelques détails, dans la Chronique de la Guyonnière.— *Archives,* T II^e^, p. 767 *et suiv.*

(2) Maire de Chambretaud, conseiller d'arrondissement, frère de M. l'abbé de Suyrot, chanoine honoraire, missionnaire apostolique (le *bon père* si aimé des petits orphelins de Melay); de M. Charles de Suyrot et de M^lle^ Pauline de Suyrot, du Mazeau, près de Fontenay. N. D. L. R.

« *gironné d'argent et de gueules, les girons d'argent chargés chacun de trois fasces du second* » avec couronne de *marquis* pour la branche aînée, et couronne de *comte* pour la branche cadette.

LE BOIS-NIARD (1)

Cette terre, avec son hôtel ou maison noble, a été longtemps comprise dans le territoire de la paroisse de la Verrie, mais comme elle fait partie aujourd'hui de celui de Chambretaud, nous la comprendrons dans cette chronique, d'autant qu'à toutes les époques ses habitants ont eu plus de rapports avec Chambretaud qu'avec la Verrie, par suite de sa position beaucoup plus rapprochée du premier de ces bourgs que du second.

Le Bois-Niard est cité comme l'une des dépendances du Puy-du-Fou, dans l'aveu que Gabriel du Puy-du-Fou, marquis de Combrand, rendit, en 1606, à messire Pierre de Gondy, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, vicomte de Tiffauges et baron de Mortagne.

En 1659, Gabriel du Puy-du-Fou vendit au comte Claude de Boislève la terre du Puy-du-Fou. Celle du Bois-Niard avait été aliénée quelques années auparavant; car, dès 1643, haut et puissant René *Pillot* se qualifie *seigneur du Bois Niard*. Des *Pillot*, le Bois-Niard passa, par succession, chez les *la Guérinière*, chez

(1) Le Bois-Niard, dont le nom devrait s'écrire Bois-Nyhard, d'après Marchegay, doit être habité depuis fort longtemps. Il y a une douzaine d'années, en creusant dans un champ, on a trouvé plusieurs excavations rondes, ayant la forme de ponnes à lessive, au fond desquelles se trouvaient des résidus qu'après analyse, un pharmacien de Cholet a dit provenir d'un minerai de fer très riche.

D'après l'opinion du docteur Pissot, président de la *Société des Lettres, Sciences et Arts*, de Cholet, on aurait découvert en cet endroit les creusets d'un atelier métallurgique de l'époque gallo-romaine.

(*Note communiquée par Mme de la Borde.*)

les *des Melliers*, et enfin chez les *Grellier de Concise* qui l'habitaient encore au moment de la Révolution. Des acquisitions successives ont fait passer le Bois-Niard, depuis cette époque, chez les *Bertrand de Saint-Hubert*, chez les *de Hargues* et enfin chez les *Le Tourneur de la Borde*, qui possèdent aujourd'hui cette terre.

1° PILLOT ou PILLAUD. — Nous avons dit, en parlant de la Gastière, que la famille *Pillot* y était installée dès le commencement du XVI[e] siècle. Près de cent ans s'écoulent sans que les registres de Chambretaud fassent mention des Pillot. La dernière que nous voyons à la Gastière est Jeanne Pillot, marraine en 1554 et ce n'est qu'en 1642 que nous retrouvons des membres de cette famille dans la paroisse de Chambretaud, installés alors au Bois-Niard.

— 30 septembre 1642. D[lle] Louise *Pillot*, marraine.

— 11 mars 1643. Haut et Puissant René *Pillot*, seigneur de la Gémonière et du Bois-Niard, parrain avec D[lle] Louise *Pillot*.

— 13 juillet 1643, id.

— 4 avril 1645. D[lle] Anne *Pillot*, marraine.

— Anne *Pillot* épousa honorable homme messire Jean *Mesnard*, écuyer, seigneur du Marchais, gentilhomme servant chez le Roi. De ce mariage naquirent, au Bois-Niard :

1° 23 décembre 1651, Jehan *Mesnard* ; parrain, honorable homme, Charles Petit, seigneur de la Guerche et de Saint-Amand ; marraine, dame Anne de Rochefort, femme de Gilbert Petit, chevalier, seigneur de la Roussière.

2° 11 mars 1653, Loyse-Françoise Mesnard. Parrain, messire François Petit, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Guerche ; marraine, D[lle] Loyse Bérault, épouse de Haut et Puissant Charles Petit, seigneur et dame de la Guerche. *(Reg. de Chambretaud.)*

3° N...., née au Bois-Niard. Parrain, François ....., écuyer ; marraine, D[lle] Louise ....., dame de la Guerche. *(Acte incomplet. Reg. de la Verrie.)*

— 3 janvier 1660 René Pillot assiste au baptême de Samuel *Denys*, fils de François Denys (fermier ou régisseur du Bois-Niard), et de dame Jacquette Raynard.

— 8 juin 1664. D^lle^ Louise Brisson, femme de haut et puissant messire René Pillot, chevalier, seigneur de la Gémonière, marraine d'un enfant des mêmes François Denys et Jacquette Raynard, avec Jean Maillard, sieur des Landes-Gasteau.

A cette époque, les *Pillot* n'habitaient plus le Bois-Niard qui était sans doute affermé. On y trouve d'abord, comme fermier ou régisseur, François *Denys*, seigneur de la Rallière, et dame Jacquette Raynard, son épouse. (1659-1666.) Parmi les parrains et marraines de leurs enfants, citons : Noble homme, Samuel Robin, écuyer, s^r^ de la Turpinière ; Catherine de Launay, dame de Beaurepaire ; maître François Thoumazeau, s^r^ de la Faglinière ; haut et puissant messire Jacques Girard, seigneur de Beaurepaire ; haute et puissante dame, Marguerite Tressart, dame Moreau du Puy-Caderet ; Nicolas Girard, écuyer, seigneur d'Espeux ; Charlotte de Romaigné, dame de Barron.

— En 1677, le Bois-Niard est habité par maître Pierre Eschassereau, s^r^ de la Naulière, et D^lle^ Renée Pinsonneau.

— En 1690, on y trouve Louis Cousseau, s^r^ de la Bleure, de la famille des Cousseau, seigneurs de la Cressonnière, en la Verrie, et D^lle^ Marie Bousseau, son épouse.

— En 1706, les *Pillot* s'étaient réinstallés dans leur domaine.

— 14 février 1706. Messire Jacques Pillot, écuyer, seigneur de la Guionnière, et dame Gabrielle-Magdeleine des Nos, parrain et marraine.

— 14 février 1707. D^lle^ Louise Pillot assiste à un baptême ainsi que Charles de la Guérinière, allié à la famille Pillot.

— 22 décembre 1711. Mariage de Dlle Marie Mesnard, fille de messire Jean Mesnard, écuyer, seigneur du Marchais, et de Dlle Anne Pillot, avec messire Jacques Joubert, seigneur de la Batardière, de la paroisse de Montigny. Présents : Jacques Joubert, Marie Mesnard, Marie Joubert, Charles Joubert de la Jarrie, Charles de la Guérinière, de Launay, Gabrielle Magdeleine des Nos, Marie-Renée des Nos, Joseph de Maynière, Pierre de Vaugiraud.

— 19 avril 1712. Mariage à Chambretaud par l'abbé *Pillot*, curé du Longeron, de Gabriel des Melliers, écuyer, fils de feu écuyer Gabriel des Melliers et de Dlle Gabrielle Pillot, de la paroisse du Longeron, avec Dlle Charlotte Hullin, fille de feu maître René Hullin et de Dlle Charlotte Drouet, de la paroisse Notre-Dame de Tiffauges. Signé : Gabriel des Melliers, Charlotte Hullin, Charles de la Guérinière, Gabrielle-Magdeleine des Nos, Louise Pillot, Pierre Menanteau, Joseph Mérand, Pillot, curé du Longeron.

C'est le dernier acte concernant les Pillot à Chambretaud, le Bois-Niard appartenant à cette époque à Charles de la Guérinière, allié de la famille Pillot.

2° De la Guérinière. — Les de la Guérinière avaient été maintenus nobles en 1667 avec les armes suivantes : « *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croissants* « *montants d'argent.* » Dans l'Armorial de 1696 *le chevron* est remplacé par *un lion*.

— Dès 1707, on voit Charles de la Guérinière mentionné avec les Pillot dans les actes les concernant.

— En 1725, il assiste à un mariage.

— Le 3 décembre 1734, messire Charles de la Guérinière, chevalier, seigneur du Bois-Niard, fut inhumé en l'église de Chambretaud par permission de monsieur le curé de la Verrie. Présents : principalement, messire Gabriel des Melliers, chevalier, seigneur de la Galerie, son cousin issu de germains; et, en outre, Charles des Melliers, écuyer, seigneur de Lauraire, Urbain de la

Guerche, Richelot de la Verrie, et un grand nombre de prêtres. Il était âgé de 70 ans et laissait le Bois-Niard à son parent, Gabriel des Melliers, fils de Dlle Gabrielle Pillot.

3° DES MELLIERS. — Messire Gabriel *des Melliers*, écuyer, était fils de feu écuyer Gabriel des Melliers et de Dlle Gabrielle Pillot ; il s'était marié, en 1712, au Bois-Niard où habitait son cousin, messire Charles de la Guérinière, avec une demoiselle Hullin.

— 20 février 1738. Dlle Cécile-Charlotte des Melliers, marraine.

— 30 mars 1740. Dlle Charlotte-Catherine-Cécile des Melliers, fille de messire Gabriel des Melliers, chevalier, seigneur du Bois-Niard, et de feu dame Charlotte Hullin, domiciliée, ladite demoiselle, à la maison noble du Bois-Niard, épouse messire Charles-Philippe Grelier, chevalier, seigneur de Concise, enseigne de vaisseau du Roy au département de Rochefort, fils et principal héritier de feu messire Philippe-Benjamin Grelier, chevalier, seigneur de Concise, et de feu dame Marie de la Boucherie. Témoins du marié : messire Pierre-Jean Grelier, chevalier de Concise, son frère puîné ; Dlle Renée-Aymée Grelier, sa tante ; messire François-Aymé Théronneau, chevalier, seigneur de la Pépinière, son allié et ami. Témoins de l'épouse : Le sieur des Melliers, son père ; messire Augustin des Melliers, chevalier, seigneur de la Galerie, son cousin germain. Signé : Grelier de Concise, Cécile des Melliers, Grelier de Coutigny, chevalier de Concise, F. Théronneau, Gabriel des Melliers, Augustin des Melliers.

— Le 11 mars 1742, messire Gabriel des Melliers, écuyer, seigneur du Bois-Niard, est inhumé en l'église de la Verrie, près le banc de Brébire. Présent, messire Louis-Jacques Richelot de la Verrie.

— 4 juillet 1742. Messire Charles-Gabriel des Melliers, écuyer, seigneur de Laurère, parrain.

— 4 août 1742. Messire Charles-Gabriel des Melliers,

écuyer, seigneur du Bois-Niard, parrain de sa nièce, Henriette-Aymée-Charlotte, fille de messire Charles-Philippe Grelier, écuyer, seigneur de Concise, enseigne des vaisseaux du Roy, au département de Rochefort, de présent demeurant au château du Bois-Niard, paroisse de la Verrie, et de Dlle Catherine-Charlotte-Cécile des Melliers. La marraine fut : Dlle Anne-Eléonore-Mathilde de Martel, tante paternelle de l'enfant.

14 septembre 1743. — Baptême de demoiselle Charlotte-Cécile-Rose, sœur de la précédente, née au Bois-Niard

10 octobre 1745. — Baptême de Baptiste-Rolland-Charles-Auguste, né à la maison noble du Bois-Niard, frère des précédentes. Parrain : messire René-Rolland de Martel, enseigne de vaisseau au département de Rochefort ; marraine : dame Marie Goguet, épouse de messire Charles des Melliers, tante de l'enfant, demeurant à Montigny (1).

(1) Comme son père et son parrain, cet enfant fit plus tard sa carrière dans la marine. Quand vinrent les mauvais jours de la Révolution, il émigra, se trouva à l'affaire de Quiberon en 1795, où il fut blessé et fait prisonnier pour être exécuté quelques semaines plus tard.

Voici la note qui lui est consacrée dans la liste des Victimes de Quiberon, publiée par M. Eugène de la Gournerie : *(Les débris de Quiberon*, p. 197.)

« De Concises (Greslier.) *Lire*, Charles-Auguste-Roland Grellier de Concise, major de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans *Hector*, né à Chambretaud (Vendée), vers 1746, blessé le 16 juillet ; fusillé le 15 thermidor (1er septembre) à Vannes. Emigré. »

L'auteur ajoute en note : « Fils de *Philippe* Grellier, seigneur de Concise et de *Cécile-Catherine* Demollière (pour *Des Melliers)*. Lui-même avait épousé, à Rochefort, le 23 août 1773, *Eléonore* de Chavagnac, dont il avait un fils et une fille. Madame de Concise et sa fille furent noyées à Nantes pendant la Révolution. Son fils, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, est décédé sans postérité. Le seul représentant de cette famille était, naguère, M. Grellier

21 octobre 1746. — Des Melliers de Concise et demoiselle Cécile de Concise, parrain et marraine d'un enfant né au Bois-Niard.

29 août 1749. — Baptême d'Augustin et de Philippe, frères jumeaux des précédents.

16 septembre 1749. — Augustin de Concise, du Bois-Niard, âgé de 15 jours, inhumé à la Verrie.

6 octobre 1762. — Messire Charles Grelier de Concise, garde de la marine, et demoiselle Cécile-Charlotte de Concise, parrain et marraine.

11 septembre 1769. — Mariage de messire Guillaume-Sébastien-Alexandre Assailly, écuyer, seigneur de la Salmondière, fils de feu messire Sébastien Assailly, écuyer, seigneur de Géranson, et de feu dame Marguerite Cousinet, veuf de feu dame Louise Le Page, de la paroisse de Vouillé, près Niort, avec demoiselle Charlotte-Cécile-Rose Grelier de Concise, fille de feu messire Charles-Philippe Grelier, chevalier, seigneur de Concise, lieutenant des vaisseaux du Roy, chevalier de Saint-Louis, et de dame Cécile-Charlotte-Catherine des Melliers, demeurant en la maison noble du Bois-Niard, paroisse de la Verrie. Présents : Messire Paul Rouault, écuyer, seigneur de la Frollière, beau-frère de l'époux ; messire Louis Jourdain, écuyer, seigneur des Hermitans ; messire noble frère Charles-Auguste Grelier de Concise, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'ancien hôpital d'Angers, grand-oncle de l'épouse ; messire Rolland-Charles-Auguste Grelier, écuyer, seigneur de Concise, son frère, et autres. Signé : Assailly, Rose Grelier de Concise, le Commandeur de l'ancien hôpital d'Angers, Grelier de Concise, Cécile Grelier de Concise, Charlotte des Melliers, Jourdain des Hermitans, Cugnac du Bourdet, Hullin du Gara, Paul Rouaud.

---

du Fougeroux, ancien représentant de la Vendée. M. du Fougeroux n'ayant eu que trois filles : Mesdames de Rochebrune, de la Roche Saint-André et de Talhouët-Boisorhant, le nom de Grellier n'est malheureusement pas destiné à lui survivre. »

D'après Beauchet-Filleau, la mère de Sébastien-Guillaume-Alexandre Assailly était demoiselle Marguerite Thibaut ; les registres de Chambretaud établissent qu'elle se nommait en réalité *Marguerite Cousinet*.

Sébastien d'Assailly avait établi à Vouillé, près Niort, de concert avec M. le duc de Béthune-Charost, une communauté des *Sœurs de la Providence*, pour le soin des malades et l'éducation des enfants pauvres. Cette pieuse fondation fut détruite par la Révolution.

Charlotte-Cécile-Rose Grelier de Concise, son épouse, émigra, emmenant ses fils : 1° Charles-Alexandre, né le 24 février 1772; entré, à l'époque de la Restauration, dans la maison militaire du Roi; et 2° Philippe-Antoine, dont la postérité subsiste encore.

19 septembre 1769. — Messire Guillaume-Sébastien-Alexandre Assailly, écuyer, seigneur de la Salmondière, et dame Charlotte-Cécile-Rose Grelier de Concise, parrain et marraine.

11 décembre 1790. — Messire Frédéric-Charles Grelier de Concise et Dlle Cécile-Eléonore Grelier, absents, sont remplacés comme parrain et marraine du fils d'un fermier du Bois-Niard.

17 janvier 1798. — Dlle Cécile Grelier de Concise, marraine à Chambretaud. — C'est le dernier acte concernant les Grelier à Chambretaud. Cette famille qui, depuis longtemps, possédait, dans la paroisse du Petit-Bourg-des-Herbiers, mais très près de Chambretaud, la terre de Concise, semble avoir en partie quitté ce manoir pour s'établir au Bois-Niard, qu'une alliance avec les des Melliers lui avait transmis.

Elle fut remplacée au Bois-Niard par la famille du général vendéen Bertrand de Saint-Hubert.

Alexandre Bertrand DE SAINT-HUBERT, époux de Marie-Louise-Hortense d'Hillerin du Boitissandeau, fit l'acquisition de cette propriété le 13 floréal an XII.

Ceux-ci demeuraient précédemment au village de la Châtaigneraie, ancienne gentilhommière située dans la paroisse de la Gaubretière.

L'acte de vente fut fait en double sous-seing entre les deux guichets de la maison d'arrêt du Bouffay de Nantes, où le sieur de Saint-Hubert était alors détenu.

Le 15 novembre 1851, M. Alexandre Bertrand de Saint-Hubert, général de brigade, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et ses enfants :

1° Adolphe Bertrand de Saint-Hubert;

2° Hortense Bertrand de Saint-Hubert;

3° Clara Bertrand de Saint-Hubert;

4° Mme Julie Bertrand de Saint-Hubert, épouse de M. Guimbertière,

Ont vendu le Boisniard à M. et à Mme Félix DE HARGUES, qui obtinrent que ce village fût annexé à la commune de Chambretaud.

Le 16 juin 1869, M. de Hargues étant mort, sa veuve vendit le Boisniard à M. Camille LE TOURNEUR DE LA BORDE, qui y est décédé le 25 mars 1884. Celui-ci, à son tour, l'a transmis à sa veuve, mademoiselle Desmé de Lisle, propriétaire actuelle, qui a continué la restauration du vieux manoir commencée par son mari.

Les Le Tourneur de la Borde blasonnent : « *de gueule à une tour d'argent.* » — Les Desmé de Lisle portent : « *d'argent au chevron de gueule accompagné en chef de deux canettes de sable et, en pointe, d'une tour, de même, reposant sur un croissant montant de gueule.* »

*
* *

Parmi les noms qui reviennent le plus fréquemment dans les registres, il faut citer celui des Quérant.

1562, 25 décembre. — Noble homme Jehan Quérant, parrain.

1610, 22 décembre. — René Quérant, écuyer, seigneur de la Morinière, parrain.

1627, 16 août. — Dlle Louise Quérant, marraine.

1629, 4 avril. — id. d'un enfant né à la Gastière.

1632, 29 janvier. — Baptême d'un fils de René Quérant.

1637, 7 juillet. — Dlle Louise Quérant.

Un membre de cette famille faisait partie de la garnison du château de Mortagne, en 1491 (Abel Quérant). Il avait épousé Anne du Bouchet, fille de François, seigneur du Puy-Greffier, etc. (*Registre du Grand-Prieuré d'Aquitaine. — Bibliothèque de l'Arsenal.*)

Vers 1380, Dlle Louise Quérant, de la Papinière, près des Herbiers (et de Concise), épouse Jean Gourdeau, chevalier, seigneur d'Avaux. (*Généalogie de la maison de Gourdeau.*)

Guillelmus Quérant et uxor Johanna Gazonis avaient fondé, avant 1307, une chapellenie dans l'église de Challans.

Jehanne Gourdeau, mère de Guillaume Quérant du Breuil, avait, avant cette époque, fondé une chapellenie dans la même église.

Marie Quérant, dame de la Morinière, avait établi une stipendie dans l'église de Vairé.

Cette famille, dont le nom se trouve écrit *Cairant* ou *Cayrand,* était connue dans le Talmondais, dès le XIIe siècle. Beauchet-Filleau *(Dictionnaire, 2e édition)* cite deux hommes d'armes du ban de 1467 comme pouvant être les derniers représentants de cette famille. Les registres de Chambretaud permettent de la suivre jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

***

Les principales familles des notables du bourg dont les membres sont qualifiés *maîtres* et exercent les fonctions de notaires royaux, de sergents royaux, d'huissiers, de syndics perpétuels, sont d'abord, dès le XVIe siècle, les *Grolleau,* les *Beaufreton,* les *Pasquier;* puis, au XVIIe siècle, les *Bouchet,* les *Lecomte,* les *Guitton,* les *Poisson,* les *Merlet,* les *Maraud.* Au XVIIIe siècle, on retrouve les mêmes noms, plus celui de la famille *Billaud,*

LEVEL ONE

dont l'un des membres cumulait la profession de *maréchal-ferrant* et de *cabaretier* avec la charge de *notaire*.

A la date du 24 novembre 1702, les registres portent : « Inhumation de Pierre Pasquier, *de la maison des Invalides*. »

Cette *maison des Invalides* était probablement un de ces *hôpitaux paroissiaux* fondés et dotés par la charité chrétienne, comme il s'en trouvait, avant la Révolution, dans une foule de localités, même peu importantes.

Nous accueillons avec reconnaissance le nom d'une des gloires sacerdotales de Chambretaud qu'on a eu la bonté de nous signaler comme ayant été omis dans notre liste. Nous eussions vivement regretté de ne pouvoir réparer cette omission.

— Jean-Constant Charrier, né à Chambretaud, le 30 décembre 1837, ordonné prêtre dans la chapelle de l'évêché le 23 février 1861, entra dans la société des Enfants de Marie Immaculée et passa toute sa vie sacerdotale dans l'enseignement, au petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers dont il fut nommé supérieur le 13 février 1876. Il mourut dans cette charge, le 13 juin de la même année.

Une distraction nous a fait attribuer (p. 239, ligne 21e), *les armoiries des* Le Tourneur de la Borde *aux* Desmé de Lisle, *et vice versâ. Nous prions nos lecteurs de rectifier l'erreur.*

EVRUNES

Ebreduna vel *Œbreduna, Œvreduna.*

L'église est sous le vocable de *Notre-Dame de l'Assomption.*

Patron : l'abbé de Saint-Michel.

Prieuré de *Notre-Dame d'Evrunes :* l'évêque.

Aumônerie desservie dans la paroisse d'Evrunes : l'évêque. (*Pouillé d'Alliot*, 1625-1648.)

Cure d'Evrunes : l'abbé de Saint-Michel ; revenu 500 livres. (*Pouillé du XVII^e^ siècle.*)

Cure de Notre-Dame d'Evrunes ; l'évêque, 700 livres environ ; — communions : 400 ; — point de religionnaires.

Prieuré de *Saint-Pierre* d'Evrunes, dans la paroisse, 900 livres ; 2 messes par semaine ; de nomination royale.

Chapelle de Saint-Léonard, dans la paroisse ; 250 livres ; 2 messes par semaine ; l'évêque.

Autels : 2 petits, dans l'église : le Rosaire et Saint-Léonard. — Chapelle des Chenuaux ; la famille.

Seigneur, le duc de Villeroy.

Fabrique : 118 livres. (*Visite de Mgr de Menou*, 1738-1740.) (*Pouillé de Luçon* — Aillery.)

Le texte du procès-verbal de visite (*Mgr de Menou*) concernant la Fabrique, porte ce qui suit :

« La Fabrique a trante neuf boisseaux et demy de seigle, cent dix-huit livres, trois sols, quatre deniers de rente en argent, sur quoy elle paye au sieur curé soixante et deux livres, pour l'acquit de deux messes par semaine et autres services, dix livres au vicaire, pour son logement, et dix livres au sacristain. »

TAXE DES BÉNÉFICES EN 1641 (1)

Evrunes :
Le prieur, 35 l. 2 s.
Le curé, 22 l. 1 s.

Visites du doyen de Saint-Laurent à Evrunes

11 juin 1654. — Vincent Crabril, curé ; — Pierre Loiseau, vicaire.

En l'église sont les autels Notre-Dame et Saint-Léonard.

A l'autel de Notre-Dame est une chapelle du même nom, dont est chapellain Guy de Hillerin ; peut valoir 14 charges de blé.

En la paroisse est un prieuré qui peut valoir 100 écus, dont est prieur Pierre Rivière.

La cure vaut 400 écus.

La fabrique vaut 24 boisseaux de blé-seigle, mesure de Mortagne, et 4 boisseaux, mesure de Cholet.

15 mars 1662. — Pierre Rivière, prieur.

Outre le grand autel, sont Notre-Dame et Saint-Léonard.

A l'autel Saint-Léonard est fondée une chapelle du même nom qui peut valoir 200 livres.

La fabrique vaut 33 boisseaux de blé-seigle.

11 mai 1667. — Avons enjoint au sieur Chereau, curé, de garder les ordonnances du diocèse et de commencer la grande messe, en tous temps, à neuf heures 1/2 au plus tard.

Enjoint à Jean Coudrin, du Moulin de Gazeau et autres, qui n'ont pas satisfait aux préceptes de l'église, à

(1) Voir *Archives*, tome III, p. 14.

la fête de Pâques, de venir se confesser et communier à la fête de la Pentecôte prochaine ; autrement et faute de ce faire et ledit temps passé, seront cités à notre officialité, à la diligence dudit Chereau, pour se voir déclarés excommuniés.

19 juin 1679. — Paroisse Notre-Dame l'*Assomption*.

Jacques Chereau, curé ; — Charles Matignon, vicaire.

En l'église sont les autels Notre-Dame et Saint-Léonard.

A l'autel Saint-Léonard est fondée une chapelle du même nom, en la présentation de l'évêque, possédée par Bernard Piquet, docteur de Paris ; vaut 150 livres.

Près le bourg est le prieuré de Saint-Pierre, en la présentation de Saint-Michel, possédé par Guy d'Hillerin ; peut valoir 400 livres. La chapelle est en bon état.

La Fabrique vaut 33 boisseaux blé-seigle, diverses mesures.

La cure est en la présentation de l'évêque à cause de l'extinction de l'abbaye de Saint-Michel ; et peut valoir 300 livres.

6 juin 1689. — Jacques Fournier, prêtre, curé dudit lieu.

Le cimetière joint l'église.

Près le bourg est le prieuré de Saint-Pierre, en la présentation et nomination du roi ; possédé par Charles d'Hillerin, bachelier en théologie ; vaut 500 livres et est chargé de deux messes par semaine.

9 octobre 1697. — Jean-Armand Fournier, curé.

N.-B. — Nous n'avons rien trouvé dans les manuscrits de M. l'abbé Aillery, sur la paroisse d'Evrunes. Comme précédemment, en pareil cas, nous essayons de le suppléer par la publication de quelques notes bien incomplètes, mais qui suffiront à faire connaître cette paroisse dans son état actuel, sinon dans son passé historique.

Nous devons une partie de ces notes à l'obligeance de M. J.-B. Pasquier, curé d'Evrunes.

*
* *

Si l'on demande la signification du nom d'*Evrunes*, nous répondrons que l'étymologie de ce nom n'est pas de celles dont la clarté et l'évidence rendent facile la tâche de l'historien. Celle-ci, croyons-nous, offrira aux archéologues un beau thème pour exercer leur science.

Nous nous garderons bien, quant à nous, de risquer aucune interprétation. Nous ferons observer seulement que la terminaison du nom latin d'Evrunes *(Evreduna, Œbreduna, Œvreduna)*, indique probablement l'*éminence*, la *colline*, le *coteau*, sur lequel est assise cette petite localité. En effet, *dunum, dunus, duna,* dit Ducange, signifient *éminence, colline*... comme cela ressort de tous les noms de lieux qui ont la même terminaison. On pourrait en citer maint exemple. Nos lecteurs nous en feront grâce.

La paroisse d'Evrunes se trouve comprise entre la Sèvre, au sud, et la ligne du chemin de fer de Clisson à Cholet au nord; elle confine aux paroisses de Saint-Christophe-du-Bois et du Longeron (Maine-et-Loire) et à celles de Saint-Aubin et de la Verrie (Vendée).

C'était jadis une des neuf paroisses de la *Marche commune de l'Anjou et du Poitou*; elle relevait féodalement de Tiffauges.

Dans un *aveu et dénombrement* des possessions de la vicomté de Tiffauges, du 21 décembre 1647, nous lisons :

..... « *Evrunes*, (le manuscrit porte *Esverune*) *pour le Poitou, de quelques métairies situées en ladite paroisse, en arrière-fief...* »

..... « *Le Puy-Saint-Bonnet, pour le Poitou, de quelques métairies situées en ladite paroisse, en arrière-fief. Lesquelles paroisses de Saint-Crespin, Saint-André* (de la Marche), d'*Evrunes, de Saint-Christophe et du Puy-*

Saint-Bonnet sont marches communes de Poitou et d'Anjou. » (1).

En 1647, Claude Le Moyne rend aveu à Tiffauges du fief de *Livonnière,* paroisse d'Evrunes.

Le bourg d'Evrunes est coquettement assis sur le premier gradin du coteau, qui forme la rive droite de la Sèvre. Ses maisons se groupent humblement autour d'une belle église neuve, et leur ensemble offre un gracieux point de vue que ne peut s'empêcher d'admirer le voyageur qui fait son entrée à Mortagne par la belle route de Clisson. De cette route, en effet, dont l'altitude varie de 134 à 126 mètres, le regard charmé embrasse toute la vallée et découvre même, par de là ses coteaux, la pointe des hauts clochers de Saint-Laurent.

La population est, en majeure partie, industrielle. Elle travaille, comme celle de tous les bourgs voisins de Cholet, à fabriquer ces *toiles* et ces *mouchoirs* qui font à cette ville sa spécialité en même temps que sa célébrité commerciale.

Evrunes avait, au commencement du siècle, une population de 708 habitants ; et le dernier recensement porte ce chiffre à 719. D'où l'on voit que cette population est restée complètement stationnaire. Pour quelle cause ? Nous l'ignorons.

L'ancienne église qu'entourait jadis le cimetière avait, nous a-t-on dit, tous les caractères des constructions du XII^e^ siècle. Le chœur se terminait par un chevet droit et ses voûtes étaient en berceau. La porte d'entrée avait beaucoup d'analogie avec celle encore existante de la chapelle de l'ancien *prieuré* dont nous dirons un mot plus loin. On y remarquait des *fers* symboliques que le peuple appelait « *les fers de Saint-Léonard.* »

Mais cette église, insuffisante ou menaçant ruine, a été remplacée par une neuve, de style roman ordinaire, d'un très bel effet. Elle n'a qu'une seule nef et forme une croix

(1) *Annuaire de la Soc. d'Emulation de la Vendée.* (Année 1872, p. 211 et suiv.).

latine. A l'intérieur, elle a trois autels : 1° le maître-autel, 2° celui de la Sainte-Vierge, 3° celui de Saint-Joseph. Sur un cul-de-lampe formant console, le long du mur du transept, à droite, est une statue de Saint-Léonard, *portant des chaînes*. De plus, il y a dans la paroisse une *société de tempérance* établie sous le patronage de saint Léonard. (1)

Il paraît que le culte de saint Léonard est très ancien à Evrunes ; mais nous n'avons pu en connaître l'origine d'une manière certaine. On a quelques raisons de croire qu'il a été introduit tout d'abord au *prieuré* par un prieur ou un religieux limousin d'origine, et dévot à saint Léonard. Quelque relique du saint ou quelque témoignage éclatant de sa protection auront suffi pour implanter sa dévotion dans le pays.

Une vieille statue du saint avec les chaînes qui lui servent d'attribut se voyait dans l'ancienne église. Il est regrettable que cette statue ait disparu avec son autel. Une *chapellenie* fondée à cet autel est mentionnée en ces termes dans le procès-verbal de visite de Mgr Augustin Roch de Menou, évêque de la Rochelle, que nous avons déjà cité : « *Il y a dans ladite paroisse, la chapelle de « Saint-Léonard, à notre nomination, possédée par le « sieur Roulleau, curé de Saint-Hilaire (de Mortagne), « chargée de deux messes par semaine et qui vaut encore « deux cent cinquante livres. Le sieur curé nous a dit « que, depuis quelque temps, le sieur Roulleau refusait « de payer le service. Nous avons ordonné que le service « serait fait selon la coutume et que le sieur Roulleau*

(1) Saint Léonard, contemporain de Clovis et de Saint-Remi, fut l'apôtre du Berry et du Limousin. Son souvenir s'est perpétué surtout près de Limoges où son ermitage de la forêt *Pauvain* est devenu la petite ville de *Saint-Léonard*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Limoges (*Haute-Vienne*). Des chaînes et des fers sont l'attribut que l'on donne le plus ordinairement à ses statues, en souvenir des nombreux captifs ou prisonniers qu'il aimait à délivrer pendant sa vie.

« *serait assigné devant notre vice-gérent de Fontenay* « *pour se voir condamné au payement dudit service.* »

Une statue de sainte Anne fait le pendant de celle de saint Léonard, dans l'autre partie du transept.

Mentionnons, enfin, dans l'église, la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

C'est un *ex-voto* des *mobiles Evrunais* qui prirent part à la terrible guerre de 1870. Tous, avant de quitter leurs foyers, s'étaient voués à Notre-Dame du Sacré-Cœur, promettant, s'ils revenaient sains et saufs, d'ériger sa statue dans l'église, en témoignage de sa protection et de leur piété reconnaissante. Leur prière fut exaucée. Quelques mois plus tard, tous, *sans exception*, rentraient dans leurs familles, et la statue promise décore aujourd'hui l'église paroissiale, portant dans son socle, *ad perpetuam rei memoriam*, les noms des heureux protégés de Marie.

Le trésor de l'église renferme un curieux calice, style de la Renaissance, qui ressemble d'une manière frappante à celui dont Mgr Barbier de Montault donne un croquis dans son *Traité d'iconographie chrétienne* avec cette note : « *Calice donné par Henri II à la cathédrale de Chartres avec coupe et pied auréolés* ; — *XVI^e siècle.* »

La cure n'est séparée de l'église que par une rue.

Elle fut vendue nationalement, le 21 prairial an VI et rachetée par la commune, en décembre 1825. (1)

LE PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE D'EVRUNES

Le prieuré de Saint-Pierre d'Evrunes est situé à quelques centaines de mètres au sud du bourg, tout au sommet du côteau de la Sèvre.

(1) *Archives nationales* (F ^{3}, II, Vendée, 5.)

Pour fixer approximativement la date de sa fondation, nous n'avons pas d'autres points de repère que les ruines intéressantes de la chapelle.

De forme rectangulaire et terminée par un chevet droit percé de trois fenêtres à large embrasure, elle présente une façade entièrement construite en pierres de granit de grand appareil.

Malgré sa belle porte gothique à trois archivoltes simples, la construction est d'un aspect lourd et sévère. Au pied des murs, à l'intérieur, et dans toute leur longueur, règne un petit banc de pierre d'un pied et demi d'élévation. Dans le chœur dont le dallage est un peu plus élevé que le niveau de l'enceinte, on découvre encore des restes de peintures murales, mais dont il est impossible de reconnaître les sujets. (1) Dans les fenêtres du chœur, la pointe de l'ogive est à peine dessinée, et la *fenestella-piscine* qui s'ouvre dans le mur de droite a la forme du plein-cintre.

D'après toutes ces données, nous pensons que cette chapelle a été construite vers la fin du XII^e^ siècle ou dans les premières années du XIII^e^. Ce doit être aussi, probablement, l'époque de la fondation même du prieuré.

Quant à la maison d'habitation, elle n'offre aucun intérêt pour l'archéologue, étant de construction relativement récente. Seules, peut-être, une ou deux cheminées aux vastes manteaux, mais sans date, ni ornement, y pourraient attirer son attention. On montre, près de l'entrée, l'ancien bénitier de la chapelle, creusé dans un énorme bloc de granit ; tout autour, s'étendent de vastes jardins, clos de murs. Dans un angle, croît un genévrier (*juniperus communis*), de 3 à 4 mètres de hauteur. Cet arbre, assez rare dans nos contrées, aurait été, dit-on, planté là jadis par les moines qui desservaient le prieuré. Le fait est que, à en juger par son vieux tronc et et ses racines, il doit être d'un âge très respectable.

(1) En avant, est une vaste pierre tombale qui recouvre, dit-on, le squelette d'un prieur du lieu.

Non loin de là, à l'extrémité d'un vaste *caireux*, une statue de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, placée dans un arceau moderne, semble pleurer sur ces ruines désolées qui font contraste avec les splendeurs naturelles qui les entourent.

Nous ne connaissons que très peu de noms de prieurs du prieuré de Saint-Pierre-d'Evrunes; encore la plupart d'entre eux sont des *commendataires*.

Le 9 janvier 1447, Simon Fouschier, *prieur d'Evrunes, (Ebreduna)* signe, comme témoin, à une transaction entre les religieux de Saint-Michel-en-l'Herm et le prieur de Saint-Pierre-des-Herbiers. *(Dom Fonteneau* XXIII, 538).

Nous avons déjà mentionné précédemment *(Visite des doyens de Saint-Laurent)* Pierre Rivière, *prieur,* le 11 juin 1654; — Guy de Hillerin, *prieur*, le 19 juin 1679; — Charles de Hillerin, *prieur*, le 6 juin 1689.

Le procès-verbal de visite de Mgr de Menou, du 20 septembre 1740, nous en indique un autre, Jean Lambert, de l'Oratoire. Voici, d'ailleurs, le passage qui le concerne :

« *Le prieuré de Saint-Pierre-d'Evrunes, situé dans* « *lad. paroisse, est possédé par le s*r *Jean Lambert, prêtre* « *de l'Oratoire ; vaut environ 900 livres; il est chargé* « *de deux messes par semaine pour l'acquit desquelles* « *led. s*r *prieur paye 60 livres; il est de nomination* « *royalle. Sur ce qui nous a été représenté par led.* « *s*r *curé que led. s*r *Lambert, prieur, ne s'était pas* « *conformé à notre ordonnance du 28 avril 1736, par* « *laquelle il luy est enjoint de rapporter les ornements* « *et vases sacrés qu'il a emporté* (sic) *appartenants à lad.* « *chapelle, nous avons ordonné aud. s*r *curé de la luy faire* « *signifier si dans trois mois, pour le plus tard, il ne* « *remet dans lad. chapelle lesd. ornements et vases* « *sacrés.* »

Tout porte à croire que le prieuré de Saint-Pierre-d'Evrunes fut brûlé et ruiné pendant la Révolution.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS ET VICAIRES D'ÉVRUNES

Avec quelques notes tirées de divers registres

—

N.-B. — *Les registres paroissiaux d'avant la Révolution ont disparu en partie. Ceux qu'on retrouve aux archives de la commune ne remontent qu'au commencement du XVIII^e^ siècle.*

1704-1710. — M. MESNARD, curé d'Evrunes.

1720. — M. MERCIER, curé (d'après une pierre tombale de l'ancienne église.)

1737. — M. SAUVESTRE, curé.

1740. — M. Emery FUZEAU, curé.

1737-1743. — M. Jean Guérin, vicaire d'Evrunes.

1743-1777. — M. MORAND, curé.

1777-1789. — M. P.-R. HILLAIRET, vicaire, puis curé (1).

M. Hillairet était curé d'Evrunes en 1789. Il refusa de prêter le serment et partit pour l'Espagne, en septembre 1792.

De 1792 à 1799, un M. Guérin, prêtre, exerça le saint ministère dans la paroisse, d'après les registres de

(1) En 1785, Vincent Chapelain, curé, chirurgien à Evrunes, rend aveu à Mortagne pour des terres situées à Chambretaud.

Mortagne (1). En 1793, y parut aussi M. Cornu, prêtre, curé de la Barotière. *(Même source).*

A son retour d'exil, M. Hillairet prit de nouveau possession de sa cure d'Evrunes.

Au Concordat, Mgr Paillou le nomma curé-doyen de Mortagne, et, dès lors, Evrunes devint, avec Saint-Hilaire, une annexe de cette dernière paroisse jusqu'en 1827.

De 1801 à 1802, un registre de Mortagne porte la signature de J. Jaunet, prêtre catholique, *desservant d'Evrunes.*

Le portrait de M. Hillairet, peint sur toile par M. Bonenfant, vicaire de la Tessouale, qui exerça pendant quelque temps le saint ministère à Mortagne, se voit encore dans le salon de M. le curé d'Evrunes. De l'aveu de tous les vieillards qui ont connu M. Hillairet, ce portrait, à défaut d'autres mérites, a celui d'une ressemblance parfaite.

C'est un précieux souvenir à conserver.

1826. — Erection de la paroisse d'Evrunes en succursale, par ordonnance royale, en date du 16 juillet 1826, et par ordonnance de Mgr Soyer, en date du 20 août de la même année.

1^er^ janvier 1827.— Constitution du conseil de Fabrique. Trois membres, MM. Charles Bertrand, Pierre Micheau, Louis Gaboricau sont désignés par Mgr Soyer; M. Joseph-Victor Garreau, M. Louis Cousseau sont nommés par M. le Préfet.

---

(1) M. Guérin, qui séjourna si longtemps à Evrunes pendant la Révolution, était vicaire de La Romagne, au diocèse d'Angers. — Le 19 février 1796, il bénissait, à Evrunes, le mariage du sieur Gauduchon, tisserand, et de Jeanne Roy, en présence de François Gaboriau et de Jacques Guitton, cultivateurs, et de Jacques Rousseau, maréchal, qui servaient de témoins. *(Archives de Mortagne).*

1827-1856. — M. François PINEAU, curé.

Il était précédemment curé de Bazoges-en-Paillers.

1837. — Erection du *Chemin de la Croix*, par M. Bertrand-Micheau, curé-doyen de Mortagne.

14 mai 1847. — Visite pastorale de Mgr Baillès.

4 mai 1850. — Visite pastorale de Mgr Baillès.

Mois de février 1852. — Pendant trois semaines, un Père de la Compagnie de Marie, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, le P. Belluart, prêche le *Jubilé*. Les pieux exercices sont clôturés par la plantation d'une croix, au milieu même du bourg. Cette croix est restée debout jusqu'en 1880.

22 avril 1853. — Visite pastorale de Mgr Baillès.

Septembre 1856. — Démission de M. François PINEAU, curé. Il se retire à Evrunes même, et y meurt le 24 avril 1858.

1856-1867. — M. Pierre-Clément GUITTON, curé.

M. Guitton, ancien curé des Lucs, prend possession de sa nouvelle cure le premier dimanche d'octobre 1856

Le 15 octobre 1857. — Trois religieuses de Mormaison viennent prendre la direction de l'école d'Evrunes qui est demeurée mixte et communale, au grand profit de la paroisse, jusqu'en 1886, époque du dédoublement.

14 septembre 1859. — Translation d'une relique de la *vraie croix*, procurée à sa paroisse natale par M. François Barreau, curé de Treize-Septiers. La cérémonie est présidée par M. Gabriel Gouraud, vicaire général et supérieur du Grand-Séminaire.

9 mars 1864. — Bénédiction de trois cloches par M. l'abbé Gabriel Gouraud, vicaire général.

« *L'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quatre, le mercredi de la quatrième semaine de Carême, neuvième jour du mois de mars, sous le pontificat de Pie IX, glorieusement et douloureusement régnant, et*

sous l'épiscopat de l'Illustrissime et Révérendissime Charles-Théodore Colet, évêque de Luçon;

En présence de la population de la paroisse d'Evrunes et de plusieurs prêtres des environs, M. Gabriel Gouraud, vicaire général, chanoine et supérieur du Grand-Séminaire de Luçon, délégué par ledit Seigneur Evêque, a fait la bénédiction et la consécration de trois cloches, destinées à l'église de Notre-Dame d'Evrunes, dont deux fondues au compte de la Fabrique et une donnée par ses parrain et marraine.

La première de ces cloches, du poids de 413 kilos, donnant le sol *du diapason, a été nommée* Marie Mathurin, *par Mathurin Challet, cultivateur, de cette paroisse, et par Mlle Marie Bacle, propriétaire à Vezins* (Maine-et-Loire).

La seconde du poids de 208 kilos et donnant le la *du diapason, a été nommée* Joseph-Pierre-Angélique, *par Pierre Challet et par Angélique Chaillou, l'un et l'autre de cette paroisse.*

La troisième, du poids de 93 kilos et donnant le si *du diapason, a été nommée* Léonard-Augustin, *par Augustin Poupelin, propriétaire, et Augustine Chaillou, de* la Rigaudière, *l'un et l'autre de cette paroisse.*

Fait et signé au presbytère de la paroisse d'Evrunes, les jour, mois et an que dessus. » Signé :

Fort, curé de Saint-Hilaire-de-Mortagne; Guilloton, curé de la Verrie; Harry, vicaire de la Verrie; V. Ménard, curé du Puy-Saint-Bonnet; Liard, prêtre, vicaire de Saint-Laurent; Micheau, curé doyen de Mortagne; François Barreau, curé de Treize-Septiers; P.-C. Guitton, curé d'Evrunes; G. Gouraud, vicaire général.

Fabriciens qui signent : Poupelin, Badreau, Cottenceau, Micheau, P. Challet, P. Bussonnière.

1866, 20 juin. — Visite pastorale de Mgr Colet, accompagné de M. Bély, secrétaire intime ;

Sa Grandeur y confirme cinquante-huit enfants.

1867. — M. Guitton donne sa démission de curé d'Evrunes. Il se retire à Cugand, sa paroisse natale, où il est décédé le 3 avril 1875.

1867-1875. — M. Alexandre FOUASSON, curé.

1867. — M. Fouasson était précédemment curé de Saint-Maixent-sur-Vie.

1870. — La commune achète un nouveau cimetière. La Fabrique cède une parcelle des dépendances de la cure pour agrandir le nouveau cimetière.

Les terres de l'ancien cimetière sont transportées dans le nouveau aux frais de la Fabrique.

Afin de procurer du travail aux ouvriers, la Fabrique prête à la commune une somme de mille francs.

La Fabrique fait clore les dépendances de la cure.

1870. — Bénédiction du nouveau cimetière par M. l'abbé Paul de Suyrot, missionnaire apostolique.

1874. — M. Victor Clair, architecte du département, sur l'invitation de M. le curé, dresse les plans et devis d'une nouvelle église. Le devis s'élève à 45,000 francs.

1875. — Au mois de février, M. Fouasson donne sa démission. Après diverses pérégrinations, il se retire définitivement à Saint-Fulgent, où il est mort le 23 septembre 1893.

1875. — M. J.-B. PASQUIER, curé.

21 février 1875. — M. J.-B. Pasquier, vicaire de Bretignolles, est nommé curé d'Evrunes. Il est installé par M. l'abbé Poisson, curé-doyen de Mortagne.

Octobre 1875. — M. Poisson, curé-doyen de Mortagne, prêche, avec grand succès, le jubilé à Evrunes.

6 novembre 1875. — M. le curé, accompagné de M. Augustin Poupelin, maire de la commune, et de

M. J.-B. Brochard, trésorier de la Fabrique, fait une souscription dans la paroisse en faveur de la nouvelle église. La souscription s'élève à 19,300 fr. La commune, de son côté, vient au secours de l'œuvre pour une somme de 4,000 francs, et l'Etat pour une somme de 6,000 francs. Le reste est à la charge de la Fabrique.

16 octobre 1876. — Adjudication des travaux de la nouvelle église à M. Arthur Tisseau, entrepreneur, de Mortagne, avec un rabais de 5 o/o.

1er février 1877. — Démolition de l'ancienne église et commencement des travaux de la nouvelle.

22 avril 1877. — Bénédiction de la première pierre.

L'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, le lundi de Pâques, 22 avril, la première pierre de l'église paroissiale d'Evrunes a été bénite par M. François Barreau, curé de Treize-Septiers, et enfant de la paroisse. Le sermon a été prêché par M. Poisson, curé-doyen de Mortagne. Toute la paroisse assistait à la cérémonie avec un certain nombre de prêtres voisins.

Signé : J.-B. PASQUIER.

3 avril 1878. — Bénédiction de la nouvelle église.

L'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, le mercredi, troisième jour du mois d'avril, la nouvelle église paroissiale de Notre-Dame d'Evrunes a été bénite par M. l'abbé Michel Gelot, chanoine honoraire et curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre, délégué par Mgr l'Evêque de Luçon. Après la bénédiction, il y célébra la messe pour la première fois.

La messe terminée, il bénit une statue de saint Joseph, offerte par M. le curé de la paroisse en reconnaissance de la protection toute particulière de ce grand saint pour l'heureux achèvement de la construction.

Le même jour, érection du chemin de la croix par M. l'abbé Ferdinand Poisson, curé-doyen de Mortagne. Ce chemin de croix du prix de 400 fr. est dû à la générosité d'une personne de la paroisse.

« *Nous, Ferdinand Poisson, curé-doyen de Mortagne, en vertu du pouvoir à nous accordé par Mgr Clovis-Nicolas-*

Joseph Catteau, évêque de Luçon, par son ordonnance en date du 25 mars 1878, (Ici transcription de l'ordonnance).

« *Avons érigé, aujourd'hui mercredi, troisième jour du mois d'avril, dans l'église de Notre-Dame-d'Evrunes, sur l'invitation écrite de M. J.-B. Pasquier, curé d'Evrunes, et en présence des soussignés, le Chemin de la Croix avec toutes les formalités et cérémonies requises, en y attachant toutes les indulgences accordées à cette dévotion par les souverains Pontifes.*

« *En foi de quoi nous avons rédigé le présent acte, le 3 avril de l'an 1878.*

F. Poisson, prêtre ; Michel Gelot, prêtre ; Alexis Suire, curé de Saint-Hilaire ; Boisseau, vicaire de Mortagne ; A. Mabile ; F. Mouillé ; François Murzeau, curé de Cezais ; Soulard, prêtre ; J.-B. Pasquier, prêtre, curé d'Evrunes. »

15 août 1878. — Bénédiction, par M. le curé de la paroisse, d'une statue de saint Léonard, placée dans l'église.

8 mai 1879. — Première visite de Mgr Catteau à Evrunes. Il est accompagné de M. l'abbé Garreau, vicaire général. Sa Grandeur y confirme 43 enfants.

La veille, à la réception solennelle, Sa Grandeur avait bénit une croix en granit, placée dans le nouveau cimetière. Cette croix, avec sa base et son entourage, a coûté six cents francs. Elle est le fruit de la générosité des fidèles de la paroisse et en particulier d'une pieuse famille qui, à elle seule, a donné deux cents francs.

1880. — Une mission est prêchée par les R. P. Folleville et Lhénoret, missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

La mission, commencée le second dimanche de carême, est clôturée le lundi de Pâques par la plantation d'une croix en bois, ornée d'un christ en fonte de grandeur naturelle. Placée au milieu du bourg, cette croix remplace aujourd'hui celle de 1852, tombée de vétusté. Elle est due

en grande partie à la générosité des fidèles qui avaient souscrit pour une somme de cinq cents francs.

Aucun des habitants d'Evrunes n'avait souvenance d'une mission donnée à la paroisse. Aussi celle-ci fut-elle admirablement suivie et abondante en fruits de salut.

En cette même année 1880, au mois de novembre, le R. P. Folleville, expulsé de sa résidence de Saint-Laurent, avant de prendre le chemin de l'exil, vient faire visite à la paroisse d'Evrunes, qu'il avait si bien évangélisée quelques mois auparavant. Il est reçu comme une victime des odieux décrets avec tous les honneurs possibles. C'était le dimanche d'après les expulsions. Le lendemain, malgré l'heure matinale, l'église était absolument remplie de fidèles, comme aux beaux jours de la mission : tous les paroissiens étaient heureux, en cette circonstance, de témoigner au R. Père leurs plus ardentes sympathies.

6 avril 1883. — Seconde visite pastorale de Mgr Catteau. Il est accompagné de M. l'abbé Garreau, vicaire général. Sa Grandeur y confirme 46 enfants.

1886. — Station de carême prêchée, avec grand succès, par le R. Père Félix Brochard, des Enfants de Marie-Immaculée, de la résidence de Mouilleron-en-Pareds.

15 avril 1891. — Troisième visite de Mgr Catteau. Il est accompagné de M. l'abbé Chabot, vicaire général. Sa Grandeur donne la confirmation à 53 enfants.

1894. — Mission prêchée par deux Pères Rédemptoristes, de la résidence de Châteauroux, les RR. PP. Lenglart et de Parseval. La mission commencée le 7 janvier est clôturée le 28 du même mois par l'érection d'un beau christ en fonte, de grandeur naturelle, sur la croix en granit du cimetière. La mission fut suivie avec un entrain étonnant, grâce au zèle et au talent des deux missionnaires. Le second dimanche de la mission fut particulièrement remarquable par la bénédiction d'un beau calvaire en granit qui avait été élevé, en 1870, sur la route de Mortagne à Nantes, par une personne de la *petite église*,

et qui, par suite de diverses circonstances, n'avait pas encore reçu de bénédiction.

1894. — Du 23 septembre au 3 octobre, retour de mission prêché par les mêmes missionnaires Rédemptoristes et avec le même succès.

15 mai 1895. — Quatrième visite pastorale de Mgr Catteau. Il est accompagné de M. l'abbé Simon, vicaire général. Sa Grandeur confirme cinquante et-un enfants.

Prêtres originaires de la paroisse d'Evrunes.

1° M. François Barreau, né en 1806, ordonné prêtre en 1834, vicaire à la Verrie ; curé de Thouarsais ; de Treize-Septiers (de 1839 à 1883).

2° M. Jules Chupin, né en 1828, ordonné prêtre en 1850, vicaire aux Essarts, curé de Saint-Etienne-de-Brillouet ; de l'Aiguillon-sur-Mer ; de Réaumur ; retiré à Chambretaud où il est mort.

3° M. Augustin Boudeau, né le 25 août 1833, ordonné prêtre en 1858, vicaire à Saint-Hilaire-de-Talmond, curé de Triaize, de 1867 à 1877, de Réaumur de 1877 à 1880, actuellement curé d'Anville *(Charente.)*

4° M. François-Victor Murzeau, né le 26 septembre 1838, ordonné prêtre le 15 janvier 1865, vicaire à Château-Guibert, à Saint-Hilaire-de Talmond, 1er janvier 1869; curé de Cezais, 24 juin 1876, de Damvix, le 1er août 1886 ; actuellement retiré à l'hospice Montfort, à Saint-Laurent.

LA GAUBRETIERE

(GAUBERTERIA)

Saint-Pierre. — Cura Sancti Petri de la Gaubretière, de dono episcopi ; capella sancti Medardi de la Gaubretière ; capella sanctæ Catharinæ, in ecclesiâ.

Cure de Saint-Pierre de la Gaubretière ; l'évêque.

Chapelle de saint Médard ; l'évêque.

Chapelle de sainte Catherine, en l'église ; l'évêque.

Chapelle de saint Barthélemy, à la Gaubretière ; l'évêque, 50 livres.

Chapelle ou stipendie de saint Roch, à la Gaubretière, dépend des Brochus ; la famille, 100 livres.

Chapelle de saint Marin (*sic* pour sainte Macrine) ; la famille des Godard, 40 livres.

(Pouillés d'Alliot de 1625 et de 1648.)

TAXE DES BÉNÉFICES EN 1641

(Voir la note de la page 14 du tome III des Archives)

Le Curé.	13 livres
Chapelle Saint-Médard . . .	4 l. 12 sous
Chapelle Sainte-Catherine. .	1 l. 2 s.
Chapelle Saint-Barthélemy. .	8 l. 3 s.
Chapelle Saint-Roch. . . .	2 l. 4 s.
Chapelle Sainte-Macrine. . .	2 l. 4 s.
Stipendie de la Guillotière. .	1 l. 2 s.

Visites du doyen de Saint-Laurent

26 mai 1654. — Pierre Hullin, curé ; André Poislevé, vicaire.

Les autels sont : le grand autel, Notre-Dame, Saint-Barthélemy, Sainte-Macrine, Saint-Roch.

La cure peut valoir 28 charges de blé.

En ladite paroisse est le prieuré de *Boulie* (on dit aujourd'hui *Bouillé*) dédié à saint Thomas de Cantorbéry; le prieur est M. de Beaumont ; il peut valoir environ 800 livres.

La Fabrique vaut 6 charges et 12 boisseaux de blé.

1er mars 1662. — Pierre Hullin, prêtre, curé recteur et *seigneur châtelain dudit lieu ;* François Bureau, vicaire (1).

Outre le grand autel, il y en a quatre, qui sont : Notre-Dame à gauche, l'autel Saint-Barthélemy où est fondée une chapelle du même nom ; l'autel Saint-Roch où est fondée une chapelle du même nom qui peut valoir 200 livres. A l'autel Sainte-Macrine est une chapelle du même nom.

Il y a en ladite paroisse une *chapelle* nommée *Saint-Médard* et dans laquelle est l'autel de Sainte-Catherine, où est fondée une chapelle particulière.

Le prieuré de *Boulie,* dédié à saint Thomas ; le prieur est M. de Beaumont ; il peut valoir 8 à 900 livres.

La Fabrique vaut 7 charges et 8 boisseaux de blé.

Lundi, 5 juin 1679. — Paroisse *Saint-Pierre.* — René Eschassereau, prêtre curé.

Il y a cinq autels : le grand autel, celui de Notre-Dame, dans la nef, du côté de l'évangile, et celui de Saint-Barthélemy, du côté de l'épître ; en ladite nef et comme dans une aile, il y a l'autel de Sainte-Macrine et au-dessous celui de Saint-Roch.

A l'autel Saint-Barthélemy est une chapelle du même nom, à la présentation des seigneurs de Ramberge, et peut valoir 5 charges de blé.

(1) Ce nom de vicaire ne figure pas dans les registres de catholicité. A cette date, les vicaires de la Gaubretière étaient MM. Poylevé et Micheau. N. D. L. R.

A l'autel Saint-Roch, est fondée une chapelle du même nom à la présentation des Dilez, de la Gaubretière, et peut valoir 200 livres. Le titulaire est René Seguin.

A l'autel Sainte-Macrine est fondée une chapelle du même nom à la présentation des Godard.

Au bourg, est la *chapelle de Saint-Médard qu'on croit avoir été autrefois l'église de la paroisse.*

A une demi-lieue du bourg, est le *prieuré de Saint-Thomas des Bouilliers* qui est à la présentation de l'abbé de Bellefontaine, possédé par le sieur de Crissé, moine de Saint-Benoist ; vaut 8 à 900 livres.

La cure vaut 300 livres et est à la présentation de l'évêque de la Rochelle.

23 mai 1689. — René Eschassereau, curé.

Dans le chœur est le banc du sieur curé comme *seigneur temporel.*

18 octobre 1697. — René Eschassereau, curé.

Visite de Mgr de Menou (le 8 septembre 1740)

Cure de la Gaubretière ; l'évêque, 500 livres ; 800 communions.

Prieuré de Saint-Thomas de Bouillé ; 1,000 livres, 2 messes par semaine ; l'abbé de Bellefontaine.

Chapelle Saint-Barthélemy ; 60 livres, 1 messe par semaine ; le seigneur de Ramberge.

Chapelle Saint-Roch ; 140 livres ; 2 messes par semaine.

Chapelle Sainte-Macrine ou des Godard ; 150 livres, 1 messe par semaine ; les Godard.

Chapelle de Saint-Médard, 160 livres ; 2 messes par semaine ; la famille de la Courbejollière.

Chapelle Sainte-Catherine ; 50 livres ; 1 messe par semaine ; M. d'Escoubleaux de Sourdis.

Seigneur du bourg et de l'église : le curé.

Fabrique : 40 livres et 17 setiers de blé-seigle. (1)
Pouillé de Luçon (p. 193).

N. B. — *En dehors des précieuses indications de son Pouillé, M. l'abbé Aillery n'a rien écrit sur la Gaubretière.*

***

D'où vient le nom de la Gaubretière et qu'elle est l'origine de cette paroisse et de son chef-lieu ? Aucun document sérieux ne nous permet de l'établir d'une manière certaine. Faut-il chercher dans *Gaubertière* (*Gauberteria*) le nom du premier fondateur de cette localité, un *Gaubert*, *Gobert* ou *Gaubertière* quelconque ? On le pourrait, peut-être, avec vraisemblance de raison ; mais cette solution n'en demeure pas moins fort

(1) Le procès-verbal de visite résumé ci-dessus constate qu'il y a 4 petits autels dans la nef de l'église, dédiés à la sainte Vierge, à saint Barthélemy, à saintRoch et à sainte Macrine ; que l'église est belle et bien voûtée ; qu'il n'y a point de religionnaires dans la paroisse. — Le sieur Thoumazeau est prieur commendataire du prieuré de Bouillé ; — M. de Rorthais de la Rochette, prêtre du diocèse de Luçon est bénéficier de la chapelle de saint Barthélemy, laquelle est à la présentation des seigneurs de Ramberge. — La chapelle saint Roch est en litige entre MM. Grillard, prêtre du diocèse de Luçon, et René Marot, vicaire du Longeron ; elle est affermée 140 livres et à la présentation de la famille des Brochus. — La chapelle de sainte Macrine est possédée par le sieur Le Geay, prêtre du diocèse de Luçon, demeurant à Mortagne. — La chapelle de saint Médard est possédée par M. Sevin de la Courbejollière. — La chapelle de sainte Catherine est possédée par le sieur Thoumazeau ; présentateur M. d'Escoubleaux de Sourdis.

Le curé, *seigneur de la Gaubretière*, était, à cette époque, Messire René Esprit Chesneau. Il avait près de lui M. Joseph Chesneau, prêtre, faisant les fonctions de vicaire. (Son neveu probablement). Le vicaire en titre était M. François Gabard.

problématique, et nous ne l'émettons ici qu'à titre de pure supposition. Ce qui lui donnerait, toutefois, un certain fondement, c'est que l'une des anciennes maisons du bourg a reçu, de temps immémorial, et porte encore le nom de « *maison des Gaubertières.* » Elle est souvent mentionnée dans les vieux titres. C'est la maison qui sert aujourd'hui de pied-à-terre à M. Victor Nivelleau, capitaine de dragons à Angers.

Quoi qu'il en soit, le site de la Gaubretière a dû être occupé et habité de très bonne heure. Le nom de *Pierre-levée* donné à l'un des quartiers du bourg, en souvenir d'un *menhir* qui a disparu depuis un certain nombre d'années, prouve sans conteste que les vieux Druides ont séjourné en ce lieu. Après eux, sans doute, les Romains vainqueurs de la Gaule, y établirent une *station*, peut-être un *castrum*, et préparèrent ainsi providentiellement, comme partout ailleurs, la voie aux premiers apôtres de la *Bonne Nouvelle* dans cette contrée du Bocage bas-poitevin.

Le patronage de *Saint-Pierre* donné à l'église de la Gaubretière, est aussi une marque d'ancienneté. Si l'on y joint, d'autre part, le culte très ancien de l'apôtre *saint Barthélemy*, patron secondaire, et celui de *sainte Macrine*, vierge poitevine, qui mourut à Magné au IV^e^ siècle, d'après Dom Chamard, il est à croire qu'il ne faut pas reculer bien loin après le IV^e^ siècle la fondation de cette église.

Mais, si l'on admet, avec une tradition assez respectable, que la première église du lieu fut l'ancienne *chapelle de Saint-Médard*, on devra, dès lors, pour se mettre en règle avec la chronologie, reculer sa fondation pour le moins jusqu'au commencement du VII^e^ siècle. — « *In dubiis libertas.* » — Nous hésiterions, quant à nous, à suivre cette dernière opinion, et nous lui préférons la première.

Le document écrit le plus ancien que nous connaissions mentionnant la paroisse de la Gaubretière, est daté du XIII^e^ siècle. C'est un acte du mois de janvier 1271 qui relate une *transaction entre Aycus Marchais, valet, et*

Guillaume Guérin de Saint-Paul, au sujet de la terre de l'Isle, « in parochiâ de Gauberteriâ, » *saisie par Aycus Babineau et dont Guillaume demandait le gariment* (1) *audit Marchais.* (2)

L'ancienne église, qui vient d'être remplacée par une nouvelle, avait été construite vers la fin du XIV^e^ siècle, à en juger d'après l'ensemble de son architecture. (Il n'en reste plus que le clocher.) Elle avait la forme d'une croix latine et possédait les cinq autels indiqués dans les *procès-verbaux de visite des doyens de Saint-Laurent* cités plus haut. Chose étonnante, cette église qui eut beaucoup à souffrir de l'impiété révolutionnaire, ne fut cependant pas entièrement brûlée, en 1793-94.

Voici la note qui lui est consacrée dans l'*Etat général des ci-devant églises, situées dans les communes de l'arrondissement de Montaigu* (du 20 vendémiaire an V. (11 octobre 1796).

« *La Gaubretière* (canton de Tiffauges) *église paroissiale, grande, en bon état ; le culte s'y exerce ; la laisser à sa destination.* »

L'ancien maître-autel subsiste encore en entier, moins le rétable, dans l'église actuelle, avec celui de saint Barthélemy, la statue de la sainte Vierge, les tableaux de sainte Macrine et de saint Roch qui décoraient leurs autels respectifs (3).

(1) Du vieux mot *garir* (garantir, assurer et conserver à quelqu'un la possession d'une chose). Ducange.

(2) Dom Fonteneau IX, 251.

(3) Il ne reste plus qu'un pan de muraille de l'*ancienne chapelle de saint Médard* servant, nous a-t-on dit, de mur mitoyen à la maison de M^me^ Acher-Dubois et à l'hôtel de la *Croix verte*. — Si nous ajoutons foi à une note de M. Renolleau, ancien curé de la Gaubretière, l'église de la fin du XIV^e^ siècle dont nous parlons plus haut avait elle-même remplacé une église plus ancienne bâtie en 1050, sous l'invocation de saint Pierre. Le rétable de l'autel était décoré de l'*écu de France*, à trois fleurs de lis d'or, probablement pour marquer que la cure de la Gaubretière était jadis *à la nomination du roi*.

Nous devons une mention spéciale à *l'autel de saint Barthélemy* qui est le but d'un pèlerinage encore aujourd'hui très cher à la dévotion privée des fidèles de toute la contrée.

Rien n'est tenace comme les traditions religieuses populaires : elles se transmettent de génération en génération et remontent souvent fort loin dans les siècles passés.

Nous touchons ici précisément à l'une de ces traditions vénérables par leur ancienneté non moins que par leur objet.

En effet, on invoque saint Barthélemy, à la Gaubretière, depuis la plus haute antiquité, *pour obtenir par son intercession la guérison de la peur,* ce qui lui a fait donner, dans le patois du pays, le nom significatif de « *Saint Epourail.* » Les mères amènent leurs petits enfants *peureux* devant son image qu'elles les obligent à regarder fixement, pendant qu'elles-mêmes font brûler un petit cierge en l'honneur du saint apôtre martyr et récitent quelques prières, en forme de *neuvaine.*

L'autel du saint se voyait jadis dans le transept, à droite du maître-autel, en entrant dans l'église ; il est aujourd'hui relégué dans la chapelle des fonts baptismaux (1).

Le rétable d'un style grec bâtard et lourd renferme la scène horrible à voir du martyre de saint Barthélemy (chacun sait qu'il fut écorché vif). Cette scène sculptée sur bois et grossièrement polychromée forme un groupe de haut relief dont voici la description exacte : Le saint est représenté presque de grandeur naturelle, dépouillé de ses vêtements et attaché par les deux bras à un arbre sur la sombre verdure duquel les personnages se détachent en vigueur. On voit, à sa gauche, deux bourreaux à la mine farouche et sanguinaire dont l'un en-

(1) Il est regrettable que saint Joseph ait pris la place de saint Barthélemy dans l'église actuelle. La tradition pieuse de la paroisse demandait que l'on conservât *au moins son vocable* à cet autel.

tr'ouvrant d'une main ensanglantée une large scissure qui traverse la poitrine du saint martyr, s'efforce de lui arracher la peau, comme on dépouille quelqu'un d'un vêtement. Pendant cette horrible opération, le patient, la tête un peu tournée à droite, les bras raidis et les doigts crispés, les yeux démesurément ouverts et regardant fixement, mais sans but, exprime d'une manière saisissante le sentiment de la douleur. Immédiatement, au-dessus de sa tête, un ange apporte une couronne d'or. Puis, dans une scène supérieure qui est comme une vision du ciel, apparaît le Sauveur du monde tenant d'une main la sphère surmontée de la croix rédemptrice et de l'autre la palme qui doit consacrer le triomphe du martyr. Des têtes d'anges ailées l'environnent. Deux autres anges en pied tiennent, de chaque côté, des banderoles, sur l'une desquelles on lit : « *Pro Xo passus est.* »

Cette seconde scène, un peu négligée et grossièrement taillée, ne vaut pas la première où, quoi qu'on en dise, le vieil artiste, à part le réalisme de son sujet, n'a pas laissé que de faire montre d'un certain talent.

Il y a quelque vingt-cinq ans, le vénérable curé qui administrait la paroisse de la Gaubretière, jugeant que ce rétable ferait un trop disgracieux contraste avec les splendeurs de sa jeune église, avait résolu de le faire disparaître et de le jeter au feu. Mais sa résolution était à peine connue que toute la population chrétienne de la paroisse s'insurgea, protestant vivement et de toutes manières contre la suppression projetée. Devant ce soulèvement populaire le curé céda ; et bien il fit. L'autel de saint Barthélemy fut ainsi conservé et maintenu dans la nouvelle église.

Depuis lors, la dévotion populaire continue d'y venir prier, comme par le passé, demandant toujours, par l'intercession du saint, *la guérison de la peur*. Et, chaque année, un petit *Triduum* préparatoire à la fête groupe encore les fidèles de la Gaubretière autour de cette antique image si vénérée jadis par leurs ancêtres.

L'église actuelle dont les plans ont été dressés par

M. Clair, ancien architecte du département, est de style *gothique flamboyant*. Elle a été commencée en 1858. Le chœur et le transept sont vastes et bien éclairés. Au transept aboutissent trois nefs de quatre travées, que séparent d'élégantes colonnes sans chapiteaux.

Le chœur est ajouré par 7 verrières d'un grand effet.

Une remarque faite par tous les visiteurs, c'est que l'ornementation intérieure (au point de vue architectural) est moins soignée que l'ornementation extérieure où l'on voit arcs-boutants, contreforts surmontés de clochetons fleuris, et reliés par une galerie ou balustrade à jour, gargouilles admirablement sculptées, etc..., et le tout en beau granit. Il ne manque à cette église que le complément d'un pourtour du chœur avec chapelles rayonnantes pour offrir extérieurement toutes les apparences d'une petite cathédrale.

Restent à faire la façade et la flèche.

Le vieux clocher est toujours debout (1). Il renferme *trois cloches* de moyenne grosseur dont nous avons relevé les inscriptions :

Sur la grosse cloche, on lit :

L'an 1759.

Sur la fin d'avril IAY été benie par Messire René Esprit Chesneau, P^tre cvre et SG^r de ce lieu. Mon parrain a été M^re Charles le Bavlt, chevalier, SGR. de la Tovche Morission et ma Marreine Dame Marie-Renée Savdelet, vevue de M^re Pierre-Henry Gaborin, chevalier. SG^r DV Sovrdy on ma nommée Marie-Charlotte. E. Breusson m'a faite.

(1) Le 5 avril 1877, sur les 3 heures de l'après-midi, la foudre tomba sur la flèche en ardoises qui le couronnait et y mit le feu. On manda en toute hâte les pompiers des Herbiers qui joints aux habitants de la paroisse, réussirent, mais non sans peine, à éteindre l'incendie. Depuis ce jour, la flèche a perdu son aiguille et demeure tronquée, attendant le moment de céder la place à une autre plus digne de la nouvelle église.

(Une croix, — un saint Paul avec une épée ; un saint Pierre avec une tiare ; — croix à trois traverses et clefs en sautoir.)

Sur la moyenne cloche, on lit :

L'an 1823

J'ai été refondue pour rappeler les noms chéris de S. A. R. Mme la Duchesse de Berry qui par ses dons m'a remise en état de servir au culte divin. J'ai été nommée Caroline-Ferdinande par Mrs Cles Hry Fçé de Sapinaud, Gd Cdeur de Lord. Rd et Mre de St-Louis, ancien Gl vendéen et par Mme APaie THse Lse Joussaume, Mise de la Bretesche, née Dandigné, J'ai ete Benite par Mgr R. F. Soyer, évêque de Luçon. (Mêmes dessins que sur la petite cloche.)

Sur la petite cloche, on lit :

L'an 1823

J'ai eté refondue pour rappeler les noms chéris de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux, qui par ses dons a contribué à me remettre en état de servir au Culte Divin. J'ai eté nommée Henry Charles Ferdinand Dieudonné, par M. Amal Mal Joussaume, Mis de la Bretesche, Cher de St Louis, ancien chef vendéen et par Mme Plne, Mise de Suyrot, née la Roche-St André, Mr Jacques Jaunet etant curé du lieu.

Huard père et fils, fondeurs à Nantes.

(Armoiries des rois de France et du parrain et de la marraine ; — un christ ; — une Vierge avec enfant Jésus.)

Sur le côté droit de l'église s'étend une place triangulaire, plantée d'une rangée d'ormeaux. Jusqu'en 1839 c'était le cimetière de la paroisse.

Non loin de là, au milieu d'un petit carrefour, et en avant de la mairie (1), s'élève une fontaine monumentale, composée d'un vaste bassin en granit et d'une belle

(1) La maison où la mairie est installée, s'appelle *le vicariat*. Ce nom indique clairement que cette maison était anciennement affectée au logement du vicaire.

colonne grecque, cannelée, avec un chapiteau composite que surmonte une croix de même style. L'eau qui l'alimente est amenée, par des conduits souterrains, de la butte du Caillon où se trouve le réservoir.

Cette fontaine, d'abord construite sur un plan plus simple et moins architectural, par M. Duchesne, maire de la Gaubretière, le 29 vendémiaire an XII (8 septembre 1804), a été reconstruite, en 1845, telle qu'elle est aujourd'hui par M. de Rangot, son successeur, qui en fit un monument à la gloire du général de Sapinaud. Sur la base de la colonne on lit, en effet, l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
DU LIEUTENANT GÉNÉRAL
DE SAPINAUD
MORT LE 10 AOUT 1829

Dans le bourg, plusieurs maisons anciennes, mais ne remontant guère, pour la plupart, au-delà du XVII^e^ siècle, attirent çà et là l'attention de l'archéologue. Quelques-unes sont ornées de blasons sculptés en relief, dans le granit, comme celle de la *Louatière*, dont la porte ronde est surmontée du blason des seigneurs de la Boucherie « *d'azur au cerf passant d'or.* »

Autour de l'écu sont trois fleurs de lis disposées 2 et 1 et, immédiatement au-dessus, la date de 1654.

Sur la porte de la cure, un écu surmonté d'une couronne de baron et orné de deux palmettes, porte dans le champ *trois trèfles*, en chef, et *un lévrier* ou *un loup* passant la queue en l'air, avec la date de 1673.

La pierre servant de clé au cintre du grand portail de la cure est également décorée d'un blason dans le champ duquel on remarque *une clé accostée de deux fleurs de lis, l'anneau de la clé en pointe, chargé lui-même d'une troisième fleur de lis*. Ce sont probablement les armoiries d'un curé. On a vu précédemment que, jusqu'à la Révolution, les curés de la Gaubretière étaient *seigneurs* du bourg.

Outre le quartier de *Pierre levée* déjà mentionné, il y a encore ceux du *Calvaire* et de *la Frérie*, nom qui indique peut-être l'emplacement d'une ancienne communauté, et *la Garenne*, aujourd'hui propriété de la famille Dehergne.

De 1317 à 1648, la paroisse de la Gaubretière, étant comprise dans le doyenné de Saint-Laurent-sur-Sèvre, dépendit de l'évêché de Maillezais, pour être ensuite incorporée au diocèse de la Rochelle, et, en 1821, à celui de Luçon.

Au point de vue religieux, c'est l'une des meilleures paroisses de la Vendée.

Les nombreuses croix de pierre ou de bois plantées au bord des chemins, à l'entrée des villages, les *arceaux* abritant une pieuse madone ou une autre statue qu'on rencontre çà et là sur toute l'étendue du territoire indiquent bien un pays de foi.

Mentionnons spécialement l'*arceau Brochard*, dédié à l'Immaculée-Conception, élevé à la mémoire d'Alexis Brochard, tué par les Bleus, à *la Frérie*, sur le seuil même de sa maison, en 1793. Bâti primitivement à la vallée du bourg, le petit monument a été transporté, en 1850, à la bifurcation des routes de Tiffauges et des Landes. Il est entretenu aujourd'hui par la piété de Me Acher-Dubois. — L'arceau de *la Delinière*, dédié à la Sainte-Vierge, et construit, en 1832, aux frais de Jean Brochard et de Perrine Landreau. — La croix du même village, élevée, en 1882, par les époux Charles Remigereau et Marguerite Laborieux, et bénite le jour de l'Ascension. — La croix de l'*Herbaudellerie*, relevée par la famille Jobard de *la Rousselière* et de *la Touzenière*. — La croix du *Bordage*, élevée en 1828, et restaurée en 1880. — La croix de *la Rousselière*, construite au-dessus d'un puits, en 1865, par les époux Etienne Jobard et Jeanne Celé. — La croix de *la Gilbretière*, ex-voto de Firmin Dubin, Jeanne et Marie Landré. — La croix du *Petit-Caillon* élevée, au commencement du siècle, par Pierre Clénet et Bénigne Bonneau son épouse, en action de grâce de la délivrance dudit Pierre Clénet tombé aux mains des Bleus et longtemps détenu par eux au château de Tiffauges. — L'*arceau de la Salette*, bâti sur le puy du *Petit-Caillon* par

M. Alexandre de Rangot. — L'*arceau de sainte Anne*, élevé, en 1865, par la piété généreuse des époux Louis Poirier et Marie Bouet, sur le bord de l'ancien chemin de la Gaubretière aux Landes-Genusson. Il remplace une ancienne croix, connue sous le nom de *Croix du Robinet*, élevée en ex-voto, au sortir de la Révolution, qui avait à sa base une niche renfermant une statue de sainte Anne — L'*arceau du Sacré-Cœur*, ex-voto d'Augustin Bossard, de *la Frérie*, érigé sur la route de Bazôges, en 1877, après une promesse faite pendant la guerre de 1870. — La croix de *la Touche-au-Roux* élevée, en 1870, par les enfants de Pierre Retailleau et de Perrine Gaborieau. — La croix dite de *Ramberge*, portant pour inscription : *1819, Pierre Lucas*, restaurée par Pierre Lucas et ses sœurs Pélagie et Rose Lucas. — Le calvaire, *souvenir de la mission de 1863*, à la *Pierre-Levée*. Sur son emplacement, furent massacrées cinq religieuses Augustines pendant la Révolution — La croix de la *Brelutière;* inscription : *Jean Loiseau, 1813*. — La croix de la *Grande-Brosse*, élevée par la famille Huvelin, du village. — L'*arceau de la Corbinière*, dédié à la sainte Vierge ; inscription : *Pierre Loiseau, 1813*. — L'*arceau de la Guicherie*, dédié à la sainte Vierge, construit par le nommé Gevin, maçon, vers 1835, aux frais de Félicité Brunet, et rebâti, en 1891, par Séraphie Rambaud, veuve Rivière, et ses enfants Alexandre et Firmin Rivière. — La croix de la *Fauconnière;* inscription : *1808, Jacques Pasquier, J.-Bte Clénet*. (Ce dernier nom désigne l'ouvrier constructeur.) — L'*arceau de N.-D. de Bon Secours*, dit *arceau de l'Herpinière*, ex-voto élevé dans les premières années du siècle par la famille Pasquier, famille représentée aujourd'hui par les Pallard, de Saint-Aubin-des-Ormeaux. — L'*arceau* dédié à la sainte Vierge, bâti, en 1860, à l'angle formé par la jonction du vieux chemin du bourg et de la route des Herbiers, par Pierre You et Marie Herbé, de Caraillas, en accomplissement d'un vœu de Pierre Herbé. — L'*arceau du Verguin*, dédié à la sainte Vierge, élevé, vers la fin du siècle dernier, par René Brin ; restauré en 1837, et entretenu par la famille Murzeau ; inscription : *Marie, priez pour nous, 1837*. — L'*arceau de N.-D. de Bon Secours* (2e du nom), construit, en 1797, aux frais communs de Gabriel You et de François Goineau. Cet arceau, restauré lorsque fut bâtie l'école libre des Frères, se trouve maintenant encastré dans le mur d'enceinte de l'établissement et a double face : sur la route de la *Pagerie*, il a conservé son ancien vocable, et, du

côté du jardin des Frères, il a été dédié au Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. — La *croix des Ormeaux,* sur la route de la Gaubretière à la Verrie ; inscription : *M. P. Jobard, 1767 ;* restaurée vers 1880. — Sur la même route, l'*arceau* de Charles Bousseau et de Jeanne Lucas, dédié à la sainte Vierge, bénit le 8 septembre 1863, par M. l'abbé Guitton, leur parent, qui devint, huit ans plus tard, curé de la Gaubretière. — La *croix* de Philomène Loiseau, sur la route de la Gaubretière à Chambretaud ; inscription : *Philomène Loiseau, 9 septembre 1894.* Le piédestal renferme une statue du Bienheureux Montfort. — Presque en face et à quelques mètres de la précédente, la *croix de l'Egonnière,* en ruine et sans croisillon, a été élevée jadis à l'endroit où sont tombées plusieurs victimes de la Révolution. — La croix de l'*Aubretière,* restaurée vers 1885 par la famille Robert. On la croit l'une des plus anciennes de la paroisse. Elle a pour tout piédestal une tête de rocher qui saille au coin d'un champ.

(Communication de M. l'abbé Sochet, curé de la Gaubretière.)

Sous le rapport féodal et administratif, la Gaubretière relevait jadis immédiatement de Tiffauges et médiatement de Thouars, comme le prouve l'aveu de la vicomté de Tiffauges à Thouars, en 1647, dans lequel aveu, parmi les paroisses dépendantes en tout ou en partie de ladite vicomté et sujettes à sa juridiction, on compte « *la Gaubretière, pour la meilleure partie des maisons « nobles et métairies de la paroisse, prochement et en « arrière-fief.* »

Signalons spécialement, entre autres, *le lieu et la maison noble de la Rousselière* dont rend aveu, à la même date, Toussaint Julliot, sieur de la Rousselière, et *la maison noble de Landebaudière* dont rend aveu (même époque) Jacques Gautron, écuyer, seigneur de Landebaudière.

Cette seigneurie appartenait, en 1577, à Laurent Gautron, seigneur de Laudebaudière, comme il appert du contrat de mariage de sa fille Jeanne avec René Rouhault, écuyer, sieur du Landreau et du Buignon (1).

(1) *Dom Fonteneau, I, 601.*

Nous dirons plus loin quelques mots des *châteaux* et *maisons nobles* de la paroisse.

La Gaubretière, pour le payement de l'impôt, dépendait de l'*élection de Mauléon* (Châtillon sur-Sèvre), et, quand, en 1791, la Constituante eut établi en France de nouvelles divisions administratives, elle fut comprise dans l'arrondissement de Montaigu et dans le canton de Tiffauges.

La paroisse est bornée au Nord et au Nord-Est, par Saint-Martin-l'Ars et la Verrie. Le joli ruisseau de *la Crûme* lui sert, de ce côté, de limite naturelle. — A l'Est, elle est bornée par Chambretaud ; — au Sud, par les Herbiers, dont elle est séparée par le ruisseau du *Grand-Ry*, affluent de la Maine, et par Beaurepaire. A l'Ouest elle est bornée par les Landes-Genusson et Bazôges-en-Paillers.

Le terrain est en partie granitique.

Le sol est agréablement vallonné et d'une grande fertilité. La paroisse s'étage sur les premiers contreforts des collines des Allouettes. On y trouve çà et là de superbes points de vue.

Le point culminant, d'après la carte de l'Etat-major, serait la butte des moulins de *la Fauconnière* (195 mètres d'altitude). Viennent ensuite les hauteurs moindres de *la Brelutière* (175 mètres), des moulins du *Caillon* (174 mètres), de *la Delinière* (173 mètres), de la butte de *Caraillas* (129 mètres).

Point d'autres cours d'eau importants que ceux indiqués plus haut.

La plupart des anciens bois ont été défrichés : le bois tristement célèbre du *Drillay* a disparu ; il ne reste plus guère que le petit bois des *Brosses*.

Pour les géologues mentionnons encore à *Vauvert* une abondante source d'eau ferrugineuse.

La population qui, au commencement du siècle, n'était que de 1,781 habitants, est aujourd'hui, d'après le dernier recensement, de 2,275.

L'instruction est donnée à la jeunesse dans *quatre*

écoles. Les deux écoles libres, toutes deux très florissantes, sont tenues, celle des garçons par les Frères des Ecoles chrétiennes, et celle des filles par les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon.

Nous aurons à revenir, dans la chronique, sur ces deux établissements.

* * *

La paroisse de la Gaubretière est incontestablement de toutes les paroisses vendéennes, celle qui s'est la plus distinguée par son héroïsme chrétien et son dévouement à la cause monarchique pendant la *grand'guerre* du siècle dernier.

Le 1er mars 1845, Mgr Soyer recevait une intéressante lettre portant à sa connaissance un legs fait par M. Bertrand-Suzanne-Auguste de Sarrieu, docteur-médecin à Montréjeau (Haute-Garonne), et ainsi formulé : « *Mon « héritier demeure encore chargé de faire dans la Vendée « une ou deux fondations d'écoles de Frères des Ecoles « chrétiennes et dans la localité qui se sera la plus distin- « guée par son attachement aux principes religieux et « monarchiques, dans le temps de la Révolution.....* »

Mgr Soyer, établi juge, désigna *la Gaubretière*, du diocèse de Luçon, et *Chanzeaux*, du diocèse d'Angers (1).

Mais, après liquidation faite, la fortune du testateur se trouvant moins considérable qu'on ne l'avait prévu, l'héritier ne put donner que pour la fondation d'une seule école.

Le 17 novembre 1845, on écrivit à M. Menuet, vicaire général, pour exposer cette situation et demander laquelle des deux paroisses était la plus méritante..

La question était délicate et sujette à litige.

(1) Chanzeaux est la paroisse dont M. le comte de Quatrebarbes a écrit l'histoire glorieuse sous ce titre : « *Une paroisse vendéenne sous la Terreur.* »

A la date des 19 et 20 juin 1846, des certificats signés B. Gouraud, vic. gén., Bernier, chan. hon. secr., Papin, chan., A. Gelot, chan. hon. attestèrent que, si Mgr Soyer avait désigné la Gaubretière et Chanzeaux, cette dernière paroisse ne venait, toutefois, qu'en second lieu dans son appréciation et dans son intention.

Après de longues discussions et une sorte de procès sur l'héroïsme des deux rivales où la cause de la Gaubretière fut vivement défendue par son maire, M. de Rangot, le legs fut attribué à cette dernière paroisse, le 18 mars 1854.

Des mémoires historiques furent écrits, à cette occasion, par des témoins et acteurs de nos guerres de géants, encore vivants à cette époque. M. l'abbé Sochet, curé de la Gaubretière a eu la bonne fortune de mettre la main sur le mémoire écrit en faveur de sa paroisse. Nous le remercions vivement de nous l'avoir communiqué. C'est une pièce inédite et toute palpitante d'intérêt, d'autant mieux que le rédacteur, Pierre Rangeard, et chacun des autres témoins évoqués par lui pouvaient dire en empruntant le langage de Virgile:

«..... *Quæque ipse misserrima vidi !* » (1)

En parcourant ces pages, on croirait lire un nouveau livre des Machabées.

Quoique un peu longues, nous les mettrons donc à peu près intégralement sous les yeux de nos lecteurs, qui, nous l'espérons, ne s'en plaindront pas.

(1) Ænéid. 2 lib.

LA GAUBRETIÈRE

EN

1793, 1794 & 1795

D'après les souvenirs de Pierre Rangeard, Mathurin Girardeau, François Faivre, Jean Jobard et autres.

Récit de Pierre Rangeard, du bourg (1).

« Nous étions vers la mi-mars 1793 ; la cloche annonçait midi, lorsque le nommé Raynard, arrivant de la Guyonnière, annonce qu'il a vu des chefs royalistes invitant les hommes en état de porter les armes à se rassembler. A sa voix, on sonne le tocsin, et, le soir, 300 volontaires étaient réunis au bourg de la Gaubretière.

« Ils se portent en masse chez M. de Sapinaud du Sourdy et le pressent de se mettre à la tête du rassemblement. Il refuse d'abord ; mais vaincu par leurs instances, il finit par consentir, se déguise en paysan, et le drapeau blanc flotte aux cris mille fois répétés de : *Vive Dieu ! Vive le Roi !*

« Les paroisses limitrophes, la Verrie, Saint-Martin-l'Ars, Saint-Aubin-des-Ormeaux, les Landes-Genusson, Beaurepaire, Tiffauges, se réunissent à nous, dans la nuit. Dès le lendemain, nous attaquions les Herbiers, dispersions la garde nationale et quelques troupes de ligne et nous emparions de la ville. Le jour suivant, nous nous dirigeâmes sur les Quatre-Chemins. Près de Vendrennes, nous fûmes atteints par la garde nationale de Fontenay-le-Comte et une division de Républicains accourant au secours des Herbiers. Culbutés en un ins-

(1) La famille Rangeard est aujourd'hui représentée à la Gaubretière par les familles Cailleton et Augereau.

tant, ils nous abandonnent deux pièces de canon et tous leurs bagages. Arrivés aux Quatre-Chemins, nous formâmes un camp avec les rassemblements de M. de Royrand. Nos forces réunies pouvaient s'élever à environ 3,000 hommes, armés de piques, de fourches et de faux. Quelques uns avaient de mauvais fusils de chasse, et les chefs quelques épées rouillées.

« Au bout de deux jours, nous fûmes attaqués par une armée plus forte que la nôtre. Notre victoire fut complète : quatre pièces de canon, deux charretées de fusils tout neufs et une charretée de poudre tombèrent en notre pouvoir. Nous perdîmes 20 hommes de notre commune.

« Avant ces deux affaires, beaucoup d'entre nous n'avaient jamais vu de canons ; ils paraissaient fort étonnés. M. de Sapinaud de la Verrie, qui avait pris le commandement en chef de l'armée du centre nous faisait coucher à terre pour laisser passer la bordée. Aussitôt la détonation, nous nous précipitions au pas de course sur les pièces, renversions les canonniers et tournions leurs propres canons contre nos ennemis en les ajustant tant bien que mal, dans les commencements.

« Pendant ce temps-là, les habitants de notre commune qui n'avaient pas suivi M. de Sapinaud, se réunirent sous les ordres du brave Guitton, pour marcher sur Cholet, où ils rejoignirent l'armée d'Anjou.

« On attaqua le château de Boisgrolleau où s'étaient enfermés des détachements des gardes nationales de Doué et de Saumur et un détachement républicain. On les força de se rendre, après un combat des plus acharnés. Notre paroisse perdit 15 hommes avec le brave capitaine Guitton.

« Nous n'eûmes pas de grands combats à soutenir jusqu'au 28 juin.

Je revins à la Gaubretière où je trouvai bien des familles en deuil. Déjà, une quarantaine des nôtres avaient payé de leur vie nos premiers succès, et, chaque jour, on voyait arriver des blessés. Ma bonne mère et tous mes parents me serraient dans leurs bras, m'em-

brassaient en pleurant ; ils n'espéraient plus me revoir. Mon père me disait : « Tu vois combien nous t'ai-« mons ! c'est égal, si tu avais été tué, nous nous serions « consolés en pensant que tu serais mort en faisant ton « devoir... » Et une grosse larme s'échappait de ses yeux.

« Je restai peu de jours dans ma famille et je rejoignis l'armée à Chantonnay. Les gens de la Gaubretière étaient postés à deux kilomètres, sur la route de Luçon, auprès du Pont-Charron.

« Le 28 juin, nous fûmes attaqués par un gros d'ennemis et, avant que l'armée pût arriver à notre secours, notre compagnie fut mitraillée. Nous perdîmes 22 des nôtres parmi lesquels notre brave général, M. de Sapinaud de la Verrie. (1) Nous emportâmes son corps. Son neveu, M. de Sapinaud de la Rairie, après avoir pleuré la mort de son oncle et celle de tous les enfants de la Gaubretière, prit le commandement de l'armée du centre. (2)

« Les combats de Luçon furent encore plus terribles pour nous. Toujours à l'avant-garde, notre pauvre commune a laissé plus de 100 des siens dans ses plaines.

« Après ces différentes rencontres, plusieurs des nôtres regagnèrent leurs toits.

« Pour combler les vides un nouvel appel fut fait et de nouveaux combattants prirent les armes avec les anciens. Notre paroisse fut divisée en trois compagnies. Les chefs

---

(1) Notre narrateur fait ici une petite erreur de date. Il y eut bien une défaite que le général Tuncq infligea aux vendéens, le 28 juin, en avant du Pont-Charron ; mais c'est seulement dans une seconde affaire, au même lieu, également funeste à l'armée du centre, que fut tué Sapinaud de la Verrie, le *25 juillet* suivant. *(Voir Crétineau-Joly. Nouvelle édition* par le R. P. Drochon, tome I, p. 230.)

(2) Sapinaud n'était pas le seul général de l'armée du centre ; il partageait le commandement avec Royrand qui était général en chef. N. D. L. R.

furent remplacés, et les armes prises sur l'ennemi distribuées.

« Le 17 septembre 1793, en tête de l'armée du centre, réunie à la Gaubretière, nous marchâmes sur Tiffauges. Le 19, eut lieu la mémorable bataille de Torfou. Un bon nombre de femmes de notre paroisse avaient suivi l'armée et se tenaient avec nous à l'avant-garde, encourageant les timides, secourant les blessés, implorant à haute voix la protection du ciel. Elles restèrent ainsi, tout le temps du combat, sur le champ de bataille. Une d'elles, la femme Soulard, fut tuée en voulant relever Charriot, l'un de nos braves capitaines frappé mortellement. Onze hommes de notre paroisse restèrent sur place, entre autres Loizeau et Guérin, tués sur des canons dont ils venaient de s'emparer. On poursuivit les Bleus jusqu'à Montaigu où nous les battîmes, le lendemain, et où trois des nôtres payèrent encore tribut à la victoire. Toujours à l'avant-garde, nous courons à Saint-Fulgent où nous surprenons les Républicains. Il était nuit close ; on se battait presque sans se voir ; on se fusillait à bout portant. Pour moi, engagé dans un bataillon de Républicains, je ne dus la vie qu'au dévouement de mes amis qui se battirent comme des lions pour m'arracher du plus grand danger que j'aie jamais couru. Jamais je n'oublierai l'incroyable intrépidité de notre compatriote M. Planchot, digne d'un meilleur sort. Tranquille et calme sur son cheval, au milieu de cette affreuse boucherie, il ne cessa de jouer sur son flageolet l'air du *Ça ira*, jusqu'à ce qu'un coup de feu l'étendit sans vie. Il tomba en criant *Vive le Roi !*

« La division rentra à la Gaubretière ; il nous manquait 43 hommes. La désolation était grande ; mais l'espérance de revoir un jour au ciel ceux qui étaient morts pour une si bonne cause adoucissait les douleurs.

« A Châtillon, dans le courant du mois d'octobre, (1)

(1) *Le 9 octobre.*

notre paroisse perdit 6 hommes, entre autres l'intrépide Poyer qui faisait partie des éclaireurs.

« J'ai assisté, le même mois, au combat de Cholet où se trouvait notre division tout entière. (1) C'est là que j'ai reçu une blessure à la jambe dont je porterai les suites au tombeau. Quel massacre épouvantable ! On se battait corps à corps. A mes côtés tombèrent les trois frères Pierre, Louis et Jean Gourraud. C'était des éclaireurs volontaires, les plus braves de l'armée et toujours ensemble aux avant-postes ; ils devaient mourir ensemble. J'ai vu le général pleurer en apprenant leur mort. La Gaubretière perdit une quarantaine d'hommes avec eux.

« De ceux qui restaient une partie suivit la grande armée et passa la Loire. Ils étaient environ 120, suivis d'un bon nombre de femmes, de vieillards et d'enfants. Une seule femme revit ses foyers, c'est la mienne que j'épousai, à son retour, et que j'ai le bonheur de posséder encore avec ses soixante-dix-neuf ans. (2) Des huit hommes seulement qui revinrent, deux ont trouvé la mort sur le champ de bataille, en 1795 et deux autres en 1815, à Aizenay.

« Ceux des nôtres qui ne suivirent pas la grande armée retournèrent chez eux, accompagnant M. d'Elbée. Ce général en chef avait été grièvement blessé à la malheureuse journée de Cholet. Nous l'enlevâmes du champ de bataille et le portâmes sur nos épaules pendant un long chemin. Une charrette ayant été rencontrée, il y fut dépo-

(1) A la désastreuse journée du 17.

(2) Le narrateur écrivait ceci en 1846 ou 1847. Il avait alors lui-même 72 ou 73 ans. La femme dont il parle s'appelait *Rose-Angélique Bureau ;* il en eut six enfants. L'une de ses filles, *Marie-Séraphie*, mariée à Louis-Victor Retailleau, donna le jour à un fils, *Louis-Victor Retailleau*, ordonné prêtre le 20 décembre 1856 et décédé le 25 décembre 1862. Une autre, *Rose-Véronique*, mariée à François Cailleton, le 9 mai 1826, eut, comme sa mère, six enfants parmi lesquels M. *Louis-Onésime Cailleton*, actuellement (1896) curé de Saint-Mars-des-Prés.

sé et nous lui servîmes d'escorte jusqu'à la Gaubretière, au château de *Landebaudière*, chez M. de Boisy qui s'y trouvait depuis sa blessure de Torfou. D'Elbée y demeura n'ayant pour toute sûreté que le dévouement des habitants. Un jour, la conversation tombant sur les dangers qu'il pouvait courir dans son asile : « Moi, craindre, dit-« il avec émotion, au milieu du peuple de la Gaubretière ! « on n'oserait m'y venir chercher. » On en aurait tué plus d'un, en effet, avant d'arriver jusqu'à lui. Cependant, il fallait plus que du dévouement pour le sauver, et les forces manquaient à notre paroisse épuisée par l'effusion du sang d'un si grand nombre de ses braves enfants et par l'absence des autres.

« Nous vivions au milieu d'alertes continuelles : il fallait souvent se cacher dans les genêts et ces déplacements réitérés nuisaient à la guérison du général. Charette vint le trouver, et c'est ici qu'eut lieu l'entrevue la plus touchante entre ces deux grands hommes. Le général du bas-pays, comme on l'appelait, sembla y puiser un nouveau courage et partit plein d'espérances.

« Bientôt l'île de Noirmoutier tomba en son pouvoir et il invita M. d'Elbée à s'y faire transporter. Celui-ci dont la santé ne pouvait se rétablir au milieu d'alarmes continuelles se rendit à ses invitations. Il partit avec Madame d'Elbée qui était venue le rejoindre à *Landebaudière*, M. de Boisy et un domestique, porté sur un brancard par les habitants qui l'escortèrent jusque dans l'île (1). Ils furent tous fusillés, le 3 janvier 1794, par les Républicains qui avaient repris Noirmoutier. Entre autres habitants de notre paroisse qui périrent dans ce funeste asile, on a conservé le souvenir des braves Clénet, Cougnon, Brochus et Grégoire. Plusieurs femmes eurent le même sort.

« Depuis le funeste combat de Cholet, j'étais resté

(1) Nous ferons observer ici que la retraite de d'Elbée sur Noirmoutier a été racontée différemment par les historiens de la Vendée. N. D. L. R.

dans le pays, secourant mes pauvres parents et tâchant de leur procurer les choses les plus indispensables à l'existence.

« Le 15 janvier 1794, mon malheureux père et quelques autres vieillards infirmes étaient allés, de nuit, entendre la messe à la ferme de *la (petite) Renaudière*. Surpris, en retournant, par un détachement de Républicains, ils sont sommés de crier *Vive la République*, et, sur leur refus, ils furent tous horriblement massacrés. Leurs dernières paroles furent pour Dieu. Des femmes, cachées dans un champ voisin, furent témoins de cette scène tout à la fois horrible et sublime. A cette nouvelle, je pars avec quatre hommes. Quel spectacle déchirant pour les yeux d'un fils! Il ne sortira jamais de ma mémoire. Le corps de mon père était étendu dans la boue, sanglant, mutilé, le crâne fendu, à peine reconnaissable au milieu de dix cadavres couverts de blessures. Ce n'était pas le temps de pleurer ; un dernier devoir nous restait à leur rendre. Notre saint prêtre, M. You était caché non loin de là; c'était sa messe qu'ils étaient allés entendre, et ils ne pensaient pas que c'était la dernière pour eux. Il est averti, accourt à la hâte, récite quelques prières sur ces chers et tristes restes, et nous les déposons sur une charrette prise à la ferme de *la Pernuère* pour les conduire au cimetière. Les cadavres étaient à peine couverts de terre qu'une colonne républicaine entrait dans le bourg. Nous n'eûmes pas le temps de nous sauver. Les Républicains ne touchèrent point à la charrette ni aux bœufs abandonnés précipitamment sur le chemin. Nous les retrouvâmes à la même place, quand la colonne fut partie.

« Maîtres de la Gaubretière, les Républicains transformèrent l'église en corps de garde et en écurie, élevèrent devant la principale porte un mur percé de meurtrières et crénelèrent *(sic)* toutes les fenêtres. Cependant, malgré toutes ces précautions, ils n'osaient encore coucher, la nuit, dans cette forteresse improvisée. Le jour seulement, ils y établissaient un poste de sûreté, pendant que les colonnes parcouraient la campagne.

« Notre infortunée paroisse, déjà si cruellement éprouvée, commençait à respirer, lorsque le 27 février 1794 vint mettre le comble à ses désastres. Dès le matin, des colonnes parties de Nantes, de Cholet, de Mortagne et de Montaigu la cernèrent de toutes parts. Ils étaient, peut-être 10,000, n'ayant pour mot d'ordre que *la mort et l'incendie*. Ils n'exécutèrent que trop leur implacable consigne. Le fer n'épargna rien de ce qu'il put atteindre et le feu consuma tout.

« Plus de 500 personnes furent tuées !... (1) Voici les plus marquants : Mme Le Bault de la Touche chez laquelle l'état-major vendéen tenait ses réunions ; c'était une ange de piété ; on lui trancha la tête que l'on jeta dans un bassin plein d'eau. Son corps fut lancé au milieu des flammes avec ceux de ses quatre domestiques qui ne voulurent pas l'abandonner et partagèrent son sort. — M. Morinière, sa femme, deux domestiques et une de mes tantes furent traités avec la dernière barbarie. Sur leur refus constant de crier *Vive la République*, ils eurent la langue arrachée, les yeux crevés et les oreilles coupées avant de recevoir le coup de la mort — M. de la Boucherie, sa femme, et Mlle de la Blouère, sa sœur, furent suspendus par le menton à des crampons de fer, au milieu de leur cuisine, et consumés dans cet état par l'incendie qui réduisit leur maison en cendre. — Quatre MM. de

(1) Les égorgeurs étaient commandés par le général Huché, *le féroce incapable : des instincts d'hyène sous l'uniforme du soldat*. Ainsi l'a dépeint notre prédécesseur, M. l'abbé Pontdevie, dans un article émouvant publié sur le *grand massacre de la Gaubretière* dans la *Semaine catholique* du diocèse, n° du 5 avril 1885.

On y trouve cette citation pleine d'à propos empruntée à Shakspeare :

« *Où est Dick, le boucher d'Ashfort?...*

« *Tu les as égorgés comme des moutons et des bœufs, comme* « *un troupeau sans défense ; tu t'es conduit comme si tu avais* « *été dans un abattoir...* » N. D. L. R.

Rangot avaient quitté l'armée, au passage de la Loire ; ils furent massacrés dans un champ de la ferme appelée *le Gros Bois*. — M. le chevalier de Boisy, frère du comte fusillé à Noirmoutier, succomba sous les coups des assassins auprès du village de *la Ripaudière*. — Deux hommes pris dans le jardin de M. Forestier, périrent par le sauvage supplice du pal, au lieu même de leur arrestation.

« Le cœur saigne encore à la pensée de tant d'horreurs.

« J'avais eu le bonheur de m'enfuir avec ma vieille mère dans la commune de Beaurepaire qui n'éprouva rien de semblable. On n'en voulait qu'à la Gaubretière, pour le moment. Du lieu de notre retraite qui n'était pas éloignée, nous entendions les cris des mourants mêlés aux affreuses clameurs des soldats. D'épais tourbillons de flamme obscurcissaient le ciel sur une vaste étendue.

« Le lendemain au soir, un profond silence avait succédé aux bruits tumultueux. Nous nous hasardâmes, le nommé Fumoleau et moi, à visiter notre malheureux bourg. Ce n'était plus qu'un monceau de cendre d'où s'échappait encore une chaleur brûlante dont l'air était tout embrasé. Tout ce qu'il y avait de combustible à l'église était devenu la proie des flammes, la toiture, une chaire magnifique, des boiseries remarquables, les bancs, les autels. Mais le monument protégé par ses belles voûtes en pierres était seul resté debout au milieu de cette ruine universelle, comme un signe d'espérance et un témoignage frappant de l'indestructible existence de l'Eglise de Dieu. Qui pourrait dépeindre tout ce que j'éprouvai à ce spectacle. Mais ce qui navrait le cœur, c'était la vue de ces cadavres dont la terre était couverte. Les uns commençaient à se décomposer ; les autres étaient dévorés par les chiens ; les corbeaux s'abattaient par nuées, cherchant une pâture dans ces tristes restes que nous étions impuissants à défendre contre ces révoltants outrages. Cependant, plusieurs personnes étant venues nous rejoindre, nous pûmes rendre les derniers devoirs

aux cadavres que nous rencontrions sur les chemins voisins et dans les rues. Mais combien d'autres dont les ossements blanchis par le temps ont jonché pendant plusieurs années ces champs de désolations.

« Le ciel ne laissa pas, cette fois, sans vengeance l'atroce conduite des Républicains.

« Le bourg est dominé, au midi, par des hauteurs appelées *les Moulins du Caillon*. C'est là qu'au nombre de 6 à 7 mille ils furent rencontrés par Charette et Sapinaud dont les forces réunies faisaient, à peu près, 3 ou 4 mille hommes. On se battit avec acharnement et l'ennemi prit la fuite. Un bon nombre de Républicains s'étaient renfermés dans trois moulins à vent placés sur ces hauteurs ; ils périrent tous jusqu'au dernier sous le fer des vendéens.

« Les autres se vengèrent de leur défaite en incendiant, quelques jours après, les récoltes qui n'avaient pas été coupées et les quelques toits recouverts de chaume depuis le mois de février.

« Il était dit que la Gaubretière n'aurait ni paix, ni trève.

« Le 10 mars 1795, cinq religieuses Augustines qui tenaient une petite Providence pour le soulagement des malades, et Mlle Marot, ayant quitté leur retraite, rentraient dans le bourg. Aperçues par une colonne si justement appelée du nom d'*infernale*, elles ne purent s'enfuir. On les arrêta au pied de la Croix de mission. Aux questions qu'on leur adresse, elles avouent leur saint état. — « Criez *Vive la République* et *A bas le bon Dieu !* » leur dit-on. — Plutôt mourir mille fois, s'écrient-elles toutes ensemble. Puis, tombant à genoux et saisissant les débris mutilés de la croix, elles entonnent d'une voix forte et assurée le cantique *Vive Jésus ! Vive sa Croix !* Ni les instances, ni les menaces ne purent leur arracher d'autre cri, et, quand leurs têtes tombèrent sous le tranchant de l'épée, leurs lèvres murmuraient encore les paroles brûlantes du saint cantique.

« Vers le même temps eut lieu un autre massacre dont

voici les circonstances. Comme je l'ai déjà dit, les Républicains ne couchaient pas à la Gaubretière. Une nuit, les vendéens vinrent donc pour s'emparer des vivres déposés dans l'église. Surpris de grand matin, ceux qui ne purent s'enfuir fermèrent précipitamment la porte. (Ils pouvaient être de 50 à 60 hommes et une vingtaine de femmes.) Ils se défendirent avec acharnement pendant huit heures entières, et chacune des meurtrières faites par les Bleus eux-mêmes vomissait sur eux le fer et la mort. Les femmes chargeaient les fusils et animaient les assiégés par des chants pieux. Mais, les munitions venant à leur manquer, il fallut se résigner à la mort. La porte de l'église fut enfoncée ; quinze hommes et huit femmes avaient survécu au combat et à l'assaut ; ils furent conduits sur la route des Herbiers et fusillés au lieu appelé *le pont de Grand Henry*.

« Cette victoire coûta cher aux Républicains.

« Grâce à la peur que leur inspirait le nom seul de la Gaubretière, il nous restait encore la nuit pour remplir les devoirs de notre sainte religion.

« Beaucoup de prêtres sont venus chercher un asile sur cette terre de la fidélité. Quoique en butte d'une manière toute particulière à la fureur des Républicains, notre paroisse tout entière ne renfermant pas un seul individu capable de trahison, offrait encore une retraite des plus assurées. Voici les prêtres que j'ai connus parmi nous et dont je n'ai pas oublié les noms : M. You, notre curé ; celui de Saint-Pierre de Cholet ; M. Durand, curé de Torfou, parent de ma mère, qui se retirait chez nous avec un autre M. Durand, curé de Saint-André-de-la-Marche. (Au moment des dangers, nous fuyions ensemble dans les champs où, dès la pointe du jour, il nous disait la messe, quand la sûreté nous paraissait suffisante.) M. Ruffard, caché à *Bouillé*, qui célébrait la messe dans le petit bois de ce nom ; M. Oger (vicaire de Saint-Aubin-des-Ormeaux) qui se cachait à *la Jambière*, dans un grand champ de genêts, derrière la métairie ; M. le curé de Bazôges, à *la Touche-au-Roux*, dans les rochers, sur

les bords de la petite rivière de la Crûme (1) ; M. le curé de Saint-Martin, caché à *la Fauconnière*, dans le bois taillis de *la Châtaigneraie* (2) ; M. de la Marmot réfugié pendant plusieurs années chez le nommé Augereau et à la métairie de *la Laiterie* ; M. Desjardins, remarquable par son dévouement pour le soin des blessés. (Il était de la Bretagne. Caché à *la Renaudière* avec M You, notre bon curé, il reçut son dernier soupir, au mois de juillet 1794, et, d'après le dernier vœu du mourant, se consacra à la desservance de notre paroisse jusqu'à la fin de la guerre.) (3) M. Desplobein, curé de Puymaufrais, caché à la ferme de *Vauvert* avec deux religieuses ; M. Seguin, chanoine d'Angers, au village de la *Roche-Blin* où il demeura cinq ans.

---

(1) Il s'agit ici de M. Bonnet. Mais il n'était pas réfugié à la Gaubretière à l'époque du grand massacre. Peut-être le narrateur l'a-t-il confondu avec son vicaire, M. Brenugat, qui desservait alors la paroisse de Bazoges. Quant à M. Bonnet, curé de Bazoges, il avait quitté le pays, à la suite de l'armée vendéenne, et périt dans la désastreuse campagne d'Outre-Loire (*V. Archives, tome I^er^, p. 306).* N. D. L. R.

(2) Il y a encore ici confusion de personnages. Ce n'est pas M. Tatin, curé de Saint-Martin-l'Ars, qui se cachait dans le bois de la Châtaigneraie, (il prêta le serment et mourut dans sa cure en décembre 1792,) mais M. Benéteau, son vicaire. Nous les retrouverons dans la chronique de Saint-Martin-l'Ars. N. D. L. R.

(3) Une autre version dit que M. You était caché au village de *l'Ouvrardière,* paroisse des Herbiers, quand on vint le chercher pour un malade du village du *l'Agast.* M. You alla l'administrer, et, de retour à *l'Ouvrardière,* fut pris d'une fluxion de poitrine, dont il mourut peu de jours après. Il aurait été assisté, à ses derniers moments, par M Desplobein, curé de Puymaufrais, et enterré, de nuit, dans le cimetière de la Gaubretière, en présence de M. de Sapinaud et de son escorte.

M. l'abbé Pontdevie, notre savant prédécesseur, préférait à cette version celle de l'auteur du mémoire. (*Lettre à M. le curé de la Gaubretière, du 29 juin 1885.)* N. D. L. R.

LEVEL ONE

« Pendant ces jours d'épreuves, trois touchantes cérémonies nous rappelèrent les beaux jours de notre patrie et nous arrachèrent, pour quelques instants, au sentiment de nos maux.

« La première eut lieu au *bois des Brosses ;* c'était une première communion préparée par les soins de MM. Supiot et Renaud, missionnaires de Saint-Laurent (1). Environ 2,000 personnes y assistèrent et 800 eurent le bonheur de communier. Beaucoup étaient venus de plusieurs lieues.

« La seconde cérémonie fut un service funèbre pour les victimes de la guerre et surtout de la fatale journée du 27 février. Il fut célébré par les mêmes missionnaires dans une grange incendiée de la ferme de *la Soularderie*.

« La troisième eut lieu, le jour de Pâques 1794, dans l'enclos du château de *la Châtaigneraie*. MM. Benéteau, curé de Saint-Martin, et Seguin, chanoine d'Angers, célébrèrent la sainte Messe.

« Qui pourrait dire tout ce qu'il y avait de touchant dans ces assemblées pieuses qui nous rappelaient si bien tout ce qu'on nous avait dit des assemblées des premiers chrétiens pendant les persécutions. On avait pris toutes les précautions possibles pour éviter toute surprise. Des sentinelles placées assez loin devaient donner l'alarme en cas de besoin, et tous les hommes capables de porter les armes tenaient leur fusil chargé, d'une main, et leur chapelet de l'autre.

« Nous avions encore parmi nous M. Remaud, aumônier de l'armée de Charette : j'ai entendu plusieurs fois sa messe.

« Enfin, j'ai compté ici jusqu'à 32 prêtres.

---

(1) Dans l'article de M. Pontdevie déjà cité, *(Semaine catholique du 5 avril 1885)* il y a : MM. Supiot et *Durrand*. Est-ce un défaut de lecture ou une rectification ? Quant au manuscrit que nous publions, il porte bien *Renaud* et non Durrand.

« Après la fatale campagne d'Outre-Loire, M. Sapinaud revint à la Gaubretière. Elle n'était plus qu'un monceau de ruines ; il ne put donc, malgré tous ses désirs, en faire son quartier général ; il le fixa à une lieue d'ici, au château de Beaurepaire.

« Il réorganise une nouvelle insurrection et se voit bientôt à la tête de 500 braves. Avec cette petite armée qui se grossit bientôt des débris d'autres divisions, entre autres, de celles de Royrand et de Beaurepaire, il attaquait les avant-postes ennemis, harcelait sans relâche leurs arrière-gardes et leur tuait ainsi beaucoup de monde. Nous eûmes plusieurs rencontres assez chaudes, une à Pouzauges, au mois d'avril 1795, où nous perdîmes 18 hommes, entre autres le brave Baudry qui venait d'être nommé capitaine ; d'autres au bourg de Saligné (Saligny), dans les landes de Belleville et de la Merlatière. Ces divers engagements coûtèrent encore une vingtaine d'hommes à notre paroisse.

« M. de Sapinaud, avec sa petite colonne, se reposait de ses longues courses au *bois des Angenaudières,* à une demi-lieue d'ici ; il apprend qu'un nombreux détachement républicain se dirige sur le bourg, venant de Mortagne. Il prend un assez long détour et les attend, caché non loin de la route. Ils marchaient pleins de confiance, croyant n'avoir qu'à piller, et munis, pour cet effet, d'un grand nombre de sacs vides. Ils avaient à peine passé l'embuscade que la colonne vendéenne tombe sur eux comme la foudre, jette le désordre dans leurs rangs, les culbute, les met en fuite. Ils laissèrent le champ de bataille jonché de leurs morts. Nous perdîmes 10 hommes.

« Un autre jour, notre église devint encore l'objet d'un nouveau siège. Les sièges nous étaient funestes. Les quelques hommes qui s'y étaient renfermés ne voulurent jamais se rendre. (Ils connaissaient la valeur des promesses républicaines.) A toutes les sommations, ils ne répondaient que par de nouvelles décharges. Forcés enfin dans leur asile, ils périrent tous en criant : *Vive*

Dieu ! Vive le Roi ! à l'exemple de l'intrépide Bizon qui les commandait.

« Les Républicains les enterrèrent : ils se rappelaient les exhalaisons pestilentielles dont ils faillirent devenir les victimes, lorsque, par un raffinement de barbarie, ils s'étaient formé, plusieurs fois, des espèces de retranchements avec les cadavres des Vendéens. Alors, l'instinct de la conservation arrêtant seul chez ces hommes l'instinct d'une cruauté féroce, ils creusaient, sur la place de l'église, de grandes fosses qu'ils recouvraient de terre après y avoir déposé les tristes restes de leurs victimes.

« Après la pacification de la Jaunaie, nous rentrâmes dans nos foyers. Il ne restait plus que 62 hommes de notre belle division.

« Tout avait été détruit : le peu d'effets que nous avions pu sauver et cacher dans les bois étaient hors d'état de nous servir ; nous n'avions pour couche que l'herbe des champs et pour toit que le feuillage des arbres. Mais le doux sentiment d'un devoir accompli n'était pas une faible consolation au milieu de nos peines, et l'espérance que Dieu ne laisserait pas tant de sacrifices sans récompense ranimait notre courage.

« Je me remis donc au travail avec une nouvelle ardeur pour nourrir ma vieille mère et ma sœur. Le ciel ne nous a point abondonnés : nous n'avons point amassé de biens ; nous avons vécu honnêtement du travail de nos mains ; nous avons réparé notre maison incendiée, et nous demandons d'y mourir fidèles à la foi de nos pères et aux pratiques de notre sainte religion.

« Au commencement de la guerre, la population était de 1,700 âmes ; *les trois quarts* étaient morts, lors du recensement que je me rappelle avoir vu faire en 1800. On comptait 61 veuves.

« En 1814, 32 personnes de notre paroisse reçurent quelques petits secours du Roi. Pour moi, je n'ai rien demandé et rien reçu. *Vive Dieu et le Roi quand même !* »

***

Les citations de notre manuscrit, empruntées au récit de Mathurin Girardeau, n'ont rien de particulièrement saillant, après ce qu'on vient de lire. Il était du nombre des éclaireurs, fut grièvement blessé au Pont-Charron, assista à la bataille de Torfou. « J'ai vu, raconte-t-il, une « femme de la Gaubretière, la nommée Perrine Loizeau, « se battre avec acharnement et tuer trois Républicains « à coup de sabre. Mais un quatrième lui fendit la tête.

« Le brave capitaine Lucas tomba à mes côtés sur le pont de Gétigné... »

Mathurin Girardeau ne passa point la Loire, mais ne resta pas pour cela inactif.

« On se battait presque tous les jours, dit-il, et j'ai vu « tomber beaucoup des nôtres. Pour moi j'attribue ma « conservation, après Dieu, à une sainte relique qui ne « m'a jamais quitté. 1815 m'a encore revu sous les « armes jusqu'à la rentrée des Bourbons. Enfin, en 1832, « au cri de *Vive le Roi!* j'ai encore décroché ma vieille « carabine et envoyé mes dernières balles aux Bleus.

« Mes 74 ans m'avertissent de me préparer à un autre « combat dont les suites sont plus importantes pour « moi. »

***

François Faivre, du bourg de la Gaubretière, n'avait que 16 ans quand il partit dans les rangs de l'armée vendéenne. Il fit bravement son devoir aux Herbiers, au Pont-Charron, à Torfou, à Saint-Fulgent, au bois de la Haye, à la Tremblaye, à Chollet. Ecoutons-le :

« Je passai la Loire A Laval, je fus surpris dans mon « sommeil par l'arrivée d'une colonne républicaine. S'ils « n'avaient été qu'une dizaine, je me serais fait tuer « plutôt que de me laisser emmener... Je fus conduit à « Nantes où je restai 15 mois en prison. C'est là que j'en

« ai vu !... J'ai été délivré grâce à un petit mensonge ; « (Dieu me le pardonne !) J'ai dit que je n'avais que « 13 ans. Ma bonne femme qui a aujourd'hui 69 ans..., « prise par les Bleus, a eu le bonheur de s'évader du « *bois de Drillay* (lors du grand massacre)... Rentré à « la Gaubretière (quel spectacle mon Dieu !) je ne pou- « vais en croire mes yeux. Sans l'église, malgré qu'elle « fût sans couverture, j'aurais eu de la peine à recon- « naître l'endroit qui m'avait donné le jour.

« De mes trois cousins Jacques, Pierre et Jean Jobard, « deux ont été noyés à Nantes, l'autre est mort à Laval.

« Depuis le retour des prêtres, j'ai toujours chanté au « lutrin et je demande au bon Dieu de me conserver « longtemps la voix pour chanter ses louanges à l'église. »

Assurément, le brave vendéen a obtenu mieux et chante maintenant les louanges de Dieu dans le ciel.

* * *

Jean Jobard, du village de *la Pignollerie*, âgé de 84 ans, a fait toute la guerre. Sa ferme fut incendiée, sauf l'étable. « Les *colonnes infernales* passaient quel- « quefois à nous toucher, dit-il ; quelques branches « d'arbres couvraient à peine tout un groupe de femmes « et d'enfants ; le moindre cri, le plus léger bruit aurait « été pour nous le signal de la mort. Eh bien, rien ne « bougeait ; les enfants semblaient sans haleine .. Le « bon Dieu veillait sur nous (1) ! »

---

(1) Ce trait nous rappelle une expression des plus heureuses employée par Mme la comtesse de la Bouëre, dans ses *Souvenirs*, lorsqu'elle parle de ces cachettes dans les ajoncs et les genêts et des petits innocents « *à qui l'enlacement désespéré des mères imprimait à l'approche des Bleus un magnétique silence.* » Rien de comparable, comme saisissement, dit, dans la préface, M. le marquis Costa de Beauregard, à ce mot si simplement venu sous la plume qui a tracé ces *Souvenirs*. N. D. L. R.

* * *

Pierre Allaire a commencé la guerre à 16 ans : Au pont Charron, il aida à relever et à emporter le corps de M. Sapinaud de la Verrie. Il était à la prise de Mortagne avant laquelle, sur la demande de M. Sapinaud, quatre prêtres présents donnèrent leur bénédiction aux soldats vendéens, les exhortant, le crucifix à la main, à combattre courageusement pour leur Dieu et pour leur Roi.

« Après cela, dit Pierre Allaire, nous n'étions plus « des hommes, mais des lions. Mortagne fut emporté et « les Républicains taillés en pièces... Souriceau, Le- « blon, Jamin, périrent à l'avant-garde.

« Aux moulins des Allouettes, près des Herbiers, nous « surprîmes l'armée ennemie. Chauveau, surnommé *le* « *Pérou*, à cause de sa valeur, sabra les sentinelles. Nous « perdîmes dans cette affaire Gaboriau, Bousseau et les « deux frères Micheau. Mon dernier combat fut l'attaque « d'un convoi au village de *la Grandinière* où périt le « brave Guignard, qui fut enterré à Bazôges. Nous pleu- « râmes sa mort. Je rentrai ensuite dans mes foyers et « j'y restai, servant de guide et de sentinelle aux prêtres « cachés parmi nous.

« Un jour, en 1796 ou 1797, deux prêtres déguisés en « paysans se trouvaient avec moi dans la grange aux « bestiaux, lorsque j'aperçois tout à coup une patrouille « républicaine. La fuite était impossible ; il fallut user « de ruse.

— « Que fais-tu donc, Jean, dis-je à l'un, que tu ne « mènes pas tes bœufs aux champs ?... Tu ne trouves « pas ton aiguillon ?... il te crève les yeux. » — « Nous « avons besoin de choux, prends cette *rorte*, Pierre, dis- « je à l'autre, et ne crains pas d'en faire un trop gros « fagot. » Et ces MM. partirent sous le nez des Répu- « blicains....

« Malgré l'amnistie, en 1799, une colonne républicaine

« vint au village de *la Logerie* pour y découvrir des « poudres cachées. Tous les habitants furent arrêtés. « Les soldats ne pouvant obtenir d'eux aucune révéla- « tion tuèrent, de dépit, les nommés Sachot et emme- « nèrent les bestiaux à Tiffauges, où Rautureau alla les « reprendre, de nuit, pour les ramener au village. Les « Bleus n'osèrent pas revenir à la charge ; ils nous crai- « gnaient toujours. »

* * *

Les récits de René Libaud, de *la Châtaigneraie*, de Jean Grégoire, de *la métairie de Landebaudière*, de Louis Lucas, de *la Soudelache*, de René Espierre, de *la Renaudière*, qui ont tous atteint leur 74e année, confirment ceux qui précèdent sans y rien ajouter de particulier.

* * *

René Guérin, de *la Laiterie*, n'avait que 12 ans en 1793. Il a vu piller la ferme qu'il habitait, emmener les bestiaux et massacrer 80 personnes à la fois dans un champ, nommé *le champ de la Pommeraie*. Il a perdu dans les combats un oncle et un cousin.

* * *

Mathurin Lucas, *de Bouillé*, était âgé de 9 ans au moment où la guerre éclata. Il se rappelle que plusieurs prêtres étaient cachés chez ses parents, entre autres M. Supiot. Il a perdu une sœur et quatre frères, dont l'un âgé de 12 ans, qui fut tué en fuyant devant une colonne infernale. Tout fut brûlé dans la ferme.

* * *

La femme Moreau, *de Ramberge*, a passé la 86e année. Elle a vu toute la Révolution.

Surprise, un jour, par les Bleus, elle va être fusillée. « *Mets-toi à genoux, brigande !* » lui dit-on. « *Je ne me « mets à genoux que devant Dieu,* répond-elle fièrement ; « *devant vous je reste debout ; vous pouvez bien me tuer comme cela.* » Ce calme intrépide, dans un pareil moment, frappe d'étonnement et d'admiration les soldats républicains. La réponse de cette femme les désarme ; ils la renvoient sans lui faire aucun mal.

Une autre fois, les Bleus l'avaient couverte, avec plusieurs de ses compagnes, d'une vingtaine de fagots de genêts, dans le dessein de la brûler vive ; et ils tiraient à poudre sur ce bûcher d'un nouveau genre, n'ayant pas, dans le moment, d'autre moyen d'y mettre le feu. Les monstres avaient déjà fait inutilement plusieurs décharges, lorsqu'une alerte soudaine les met en fuite...

La bonne vieille raconte cela sans emphase, comme la chose la plus simple du monde.

« *A quoi pensiez-vous sous vos fagots ?* » lui demandait « l'auteur du mémoire. — « *Eh ! monsieur, je priais de « tout mon cœur ; je recommandais mon âme à Dieu...* » « *— Vous n'aviez donc pas peur de la mort ?* » *— Que vou- « lez-vous, nous nous attendions, tous les jours, à mourir ; « la mort nous faisait assez peu d'impression.. Et puis, « n'avions-nous pas au milieu de nous nos prêtres qui « nous y préparaient ! Il nous semblait que nous étions « en état de paraître avec confiance devant le bon Dieu, « et nous nous abandonnions à sa sainte volonté.* »

N'est-ce pas l'héroïsme chrétien dans toute sa sublime beauté ? Comme les paroles de notre vendéenne rappellent bien celles des Machabées : « *Moriamur in sim- « plicitate nostra ; et testes erunt super nos cœlum et « terra quod injuste perditis nos !* » (I Mach. ch. II, 37.)

***

Entendons, maintenant, le témoignage de la femme Jeanne Clénet, née Guesdon.

« Après le passage des Républicains, au mois de fé-

« vrier 1794, j'avais tout perdu ; mes parents avaient été « tués, et tout ce que nous possédions était devenu la « proie des flammes. Je m'attachai à M. Desjardins, ce « bon prêtre venu de Bretagne et réfugié à la Gaubre- « tière, pour l'aider dans l'exercice de la médecine et les « soins qu'il donnait aux blessés (1).

« Nous établîmes un hôpital au Boitissandeau (paroisse « d'Ardelay), où nous eûmes jusqu'à 120 malades. Obli- « gés bientôt de quitter ce lieu, nous revînmes à la Gau- « bretière, emmenant avec nous, sur des charrettes, tous « ceux de nos malades auxquels nos soins étaient encore « indispensables, et nous les plaçâmes dans la maison « habitée aujourd'hui par M. du Chillou (2).

« Il fallait souvent nous cacher avec nos pauvres in- « firmes, et, le soir, quand M. Desjardins nous faisait la « prière, nous nous disions : Ce sera peut-être pour la « dernière fois. Chaque jour, en effet, nous perdions « quelqu'un des nôtres. Nous avions des blessés dans les « champs, que nous visitions le plus souvent qu'il nous « était possible. Une fois, la présence des Bleus, qui ro- « daient sans cesse dans les environs, nous ayant interdit « l'accès auprès de deux malheureux, pendant deux « jours, nous les trouvâmes, le troisième jour, dans un

---

(1) M. Letixier-Desjardins, né en 1759, ordonné prêtre en 1787, était un breton du diocèse de Nantes. Il fut vicaire au Clion, vice-gérant de l'église d'Oudon en 1800, curé d'Oudon en 1803, démissionnaire en 1818. Il mourut à Sceaux, canton de Châteauneuf, diocèse d'Angers, le 19 mai 1819. — Réfugié à la Gaubretière pendant la Terreur, il desservit la paroisse, parcourut les champs de bataille et rendit les plus grands services comme chirurgien et comme prêtre. C'est après le grand massacre du 27 février 1794 qu'il établit un hôpital au château du Boitissandeau, avec l'aide de Jeanne Guesdon, dont il avait fait l'infirmière la plus habile et la plus dévouée.

N. D. L. R.

(2) *La Vergnaie*, aujourd'hui propriété de M. Eugène de Rangot, héritier des du Chillou, du chef de sa femme.

« si piteux état, que les abandonner était les condamner « à mort. Mais comment faire ? Nous n'avions ni voiture, « ni chevaux, et nous étions seuls. La charité double les « forces : M. Desjardins en charge un sur ses épaules ; « je porte et traîne l'autre comme je puis. Nous arrivons « ainsi heureusement à la Gaubretière, dont nous étions « éloignés d'une demi-lieue, et nous avons le bonheur de « sauver nos deux blessés.

« Dans notre pauvre hôpital, nous manquions souvent, « hélas ! des choses les plus indispensables, et bien des « malades mouraient, faute des médicaments nécessaires. « C'était bien navrant pour des cœurs qui leur portaient « un si haut intérêt. Jamais, pourtant, le plus léger mur- « mure ne sortait de la bouche de ces hommes si pieux « et si braves. Quand M. Desjardins leur administrait « les derniers secours de la religion, la ferveur de leurs « prières aurait arraché des larmes aux cœurs les plus « durs : ils priaient pour l'Eglise et pour la conservation « du Roi. « *Qu'il règne un jour sur nos enfants*, disaient- « ils ; *que nos prêtres reparaissent comme autrefois, c'est « la seule récompense que nous demandons à Dieu pour « tous nos sacrifices.* »

« Nous avons soigné des Bleus dans notre hôpital ; ils « n'en revenaient pas de notre charité. « *On nous avait « toujours*, disaient-ils, *représenté les Vendéens comme « les plus cruels et les plus féroces des hommes !...* » Les « pauvres gens avaient été trompés ; mais, en attendant, « ils nous faisaient bien du mal ; ils n'épargnaient per- « sonne. Combien de malheureux malades ont été ense- « velis dans les ruines de leurs maisons incendiées ! Plu- « sieurs femmes ont fini leurs jours dans notre hôpital, à « la suite des affreux excès exercés sur elles. Une jeune « demoiselle a subi, dans le cimetière, des outrages mille « fois plus cruels que la mort. Elle n'existait plus, que « les monstres exerçaient encore leur brutalité sur son « cadavre. Impossible de se faire une idée de toutes les « horreurs qui ont eu lieu... »

∴

Nous citerons, en dernier lieu, d'après notre mémoire, le témoignage d'une autre héroïne qui n'a pas une moins belle page dans l'histoire déjà si glorieuse de la Gaubretière. Elle s'appelait Marie Lourdais. La Gaubretière n'est pas son pays d'origine; elle naquit à Domalain, canton d'Argentré *(Ille-et-Vilaine)*, en 1761. La Révolution la trouva à la Gaubretière, exerçant l'humble profession de marchande d'épicerie. Recueillie, après la tourmente, par Mme de Buor, en récompense des nombreux services qu'elle lui avait rendus, elle est morte chez son neveu, M. de Rangot, dans la *maison des Gaubertières,* le 30 octobre 1856, à l'âge de 95 ans.

Sa vie, pendant *la grand'guerre*, peut se résumer en trois mots : sauver les prêtres, porter les correspondances et soigner les blessés. Pour écarter les soupçons et pouvoir s'introduire plus facilement dans Nantes, où elle était allée plusieurs fois pour son petit commerce, elle avait pris le costume et la coiffure des femmes nantaises.

Maintenant que nous connaissons l'héroïne, écoutons son histoire, simplement écrite sous sa dictée. Nous nous faisons un devoir de la publier intégralement, d'après un double *mémoire* que nous avons sous les yeux, complétant seulement, en deux ou trois passages, le premier par le second.

« Ayant appris que les prêtres étaient très malheureux à Nantes, je me rendis dans cette ville pour leur offrir mes services. J'y arrivai au mois de mars 1792. Je fus, peu de temps après, envoyée par Mme de La Rochefoucauld pour porter quatre soutanes et tous les ornements nécessaires pour dire la messe, à deux prêtres cachés dans les environs d'Ancenis. J'eus beaucoup de peine pour éviter les Bleus, qui auraient voulu fouiller mon paquet. J'avais des lettres cousues dans la doublure de mon justin. J'eus bien du mal, mais j'arrivai après huit

jours de marche, ne pouvant aller que la nuit. Je trouvai bien mes deux prêtres. Je leur fis mes commissions. Après avoir entendu leur messe, je me mis en chemin pour rentrer à Nantes. Comme je m'étais bien acquittée de ma commission, Mme de La Rochefoucauld me fit connaître à d'autres dames : Mmes de Coëtus, de la Brossardière et autres. Ces dames me firent faire beaucoup de commissions dans la ville et la campagne, pour des prêtres et d'autres personnes.

« Je fus également employée par elles pour continuer à parcourir les paroisses du bord de la Loire, pour porter des vivres, des effets et de l'argent. Remarquée par les postes républicains de Mauves, ils me soupçonnèrent d'être une royaliste ; ils m'arrêtèrent et me gardèrent une nuit en prison, ne pouvant rien me faire avouer. Le lendemain, ils me rendirent la liberté.

« Rentrée à Nantes, les personnes pour lesquelles je travaillais décidèrent que, pour moins éveiller les soupçons, elles m'achèteraient du savon, du fil, du galon et autres menues merceries, que j'irais ainsi vendre dans les campagnes, pour faire mon service avec plus de sécurité.

« J'ai fait de cette manière bien des voyages, pendant deux ans. Je portais de l'argent, des vivres aux prêtres ; je leur racontais aussi les nouvelles. Rentrée à Nantes, j'assistais aux séances des clubs et du tribunal révolutionnaire, afin d'être au courant des affaires et de pouvoir agir en conséquence. Un jour, j'entendis que l'on décidait que tous les prêtres qui se présenteraient le soir à la municipalité, ainsi qu'ils avaient l'habitude de le faire, seraient emprisonnés. Je courus bien vite avertir mes amies et toutes nous fûmes prévenir ceux que nous connaissions, de ne pas se présenter. J'allai ensuite m'embusquer près de la municipalité. Tous ceux que je voyais arriver, je les prévenais du sort qui les attendait, en les tirant par leur soutane pour qu'ils écoutent ce que j'avais à leur dire. J'en cachai quelques-uns dès ce soir-là ; les autres se sauvèrent comme ils purent. Deux, que

je venais d'avertir de ne pas aller à la municipalité, furent aperçus par les soldats embusqués dans la cour, ceux-là même qui étaient chargés de les arrêter : ils n'eurent que le temps d'entrer dans une maison qu'ils connaissaient; l'un se blottit dans la cheminée et l'autre sous l'escalier. Il ne furent pas arrêtés; le soir, nous les habillâmes en femmes pour les faire cacher dans des maisons où ils furent plus en sûreté. Le lendemain, j'aidai à en faire sortir sept de la ville.

« J'ai continué cette vie pendant 15 ou 18 mois. Dénoncée pour avoir secouru les prêtres, je fus avertie. Je ne rentrai plus à Nantes; des jardiniers et leurs femmes, que je connaissais, m'apportaient ce qui était nécessaire à mes bons prêtres, et je le leur portais où ils étaient cachés.

« J'ai souvent fait jusqu'à 15 lieues dans un jour : Dieu me donnait des forces. Quand j'avais entendu la messe, je me remettais en route; je ne craignais pas la mort, et puis ces bons messieurs étaient si contents, quand ils me voyaient ! « *Nous prions bien le bon Dieu pour vous, ma bonne Marie,* me disaient-ils; *Dieu vous conservera, parce que vous êtes bonne pour nous.* » Ces messieurs cherchèrent à quitter le pays; d'autres furent plus avant dans la Vendée. Je trouvai, moi aussi, une occasion pour conduire M^me^ de la Godardière, cachée dans les environs d'Ancenis, et qui voulait rejoindre l'armée de Charette. Nous traversâmes bien des postes républicains; je la faisais passer pour ma sœur. J'avais toujours ma petite boutique Nous arrivâmes ainsi à Belleville, où était le quartier général des Vendéens.

« Plusieurs familles m'employèrent; j'ai porté bien des lettres, fait bien des commissions. M^me^ de *** avait ses cinq sœurs, M^lles^ de Lézardière, religieuses Ursulines de Luçon; elles avaient été tuées; leurs corps étaient entassés, depuis trois mois, dans un fossé. Je me fis aider de M. Brodu, de la Gaubretière, que je retrouvai à Belleville, et nous les sortîmes de ce fossé. L'une était encore fraîche et vermeille; une autre avait toutes les

chairs mangées par les chiens, excepté les jambes, que recouvraient encore des bas; les corps des trois autres étaient couverts de boue et commençaient à se décomposer. Nous les lavâmes bien, les mimes dans des draps blancs qui nous furent donnés par M^me^ ***, et nous les enterrâmes, toutes les cinq, dans le cimetière de Belleville, auprès de la croix. Les cinq tombes ont été recouvertes de pierres, après la Révolution, par les soins de leurs parents encore existants. (1)

« J'eus bien de la peine à les sortir de ce fossé. Brodu répugnait à m'aider; je le priai si bien, je lui dis que Dieu était avec nous, que ces bonnes religieuses étaient des saintes qui prieraient pour notre conservation, si nous leur rendions ce dernier service. Il se décida; mais nous eûmes beaucoup de mal. Il les prit aux épaules et moi aux pieds, et nous les tirâmes. Ce qui nous fatigua le plus, ce sont les mouches : il y en avait des essaims, voltigeant autour comme des abeilles.

« Je commençai, après cela, à faire un autre service ; le général Charette me fit donner les vivres à son quartier général que je suivais. Le général m'appelait *sa bretonne*. Je portais des vivres, des médicaments aux blessés ; je les relevais sur le champ de bataille et rendais compte au général de tout ce que j'apprenais. Je faisais encore les commissions des prêtres cachés dans les paroisses de Chauché, de la Rabatelière, de Beaufou, des Lucs. Je prévenais les royalistes des jours où il y avait messe.

« Je revins à la Gaubretière ; tout était brûlé, toutes les personnes que je rencontrai faisaient le même service

(1) Les cinq demoiselles de Lézardière, que Marie Lourdais retira d'un fossé, à Belleville, n'étaient pas *religieuses Ursulines de Luçon*, mais bien *Bénédictines du prieuré de Sainte-Croix des Sables-d'Olonne*. Autre inexactitude : elles étaient parentes; mais deux d'entre elles seulement étaient sœurs. Le frère de ces dernières, diacre au Séminaire de Saint-Sulpice, fut tué aux Carmes, le 2 septembre 1792. N. D. L. R.

que moi ; on ne se cachait point les uns des autres ; tout le monde était royaliste. Je pensai que je rendrais plus de service à la suite de l'armée de Charette et j'y retournai. Le général en me voyant me dit : « *Te voilà, ma bretonne !* » car j'avais conservé mon costume breton, ce qui me faisait reconnaître des royalistes. Il m'envoya à Noirmoutier ; j'eus bien de la peine à passer dans l'île : les républicains me fouillèrent ; mais ils ne trouvèrent point la lettre que j'avais pour M d'Elbée ; elle était cousue dans mon bonnet entre les deux doublures. Je le vis pendant les deux jours que je restai dans l'île. Il avait beaucoup de blessures qui le faisaient cruellement souffrir. M. de Boisy de la Gaubretière, qui était près de lui, était aussi blessé. Ils me reçurent bien, me firent donner ce dont j'avais besoin ; le général d'Elbée me chargea d'une lettre que je rapportai au général Charette et que je mis encore dans la doublure de mon bonnet. Je partis, et je rejoignis l'armée auprès de Vieillevigne.

« Le général Charette pleura lorsque je lui dis les paroles de M. d'Elbée. Je fus encore employée pendant quelques jours à panser des blessés qui avaient des plaies bien dégoûtantes. Plusieurs moururent ; je les enterrai. M^mes^ de Béjarry m'envoyèrent à Luçon. Je m'en tirai et revins au quartier général de Belleville où je repris mon service auprès des blessés. L'armée partit pour Chantonnay et les Herbiers ; je la suivis. Je fus, avec quelques personnes de la Gaubretière, pour revoir nos anciennes connaissances et nos parents ; nous n'en retrouvâmes guère : tous étaient morts, ou bien les hommes étaient aux différents corps d'armée. Pour moi, n'ayant plus de parents, je promis de retourner à l'armée jusqu'à ma mort ou jusqu'au triomphe des royalistes. Je fis encore beaucoup de commissions pour le général Charette, à Montaigu, à Luçon, à Fontenay, même à Cholet ; j'ai toujours eu le bonheur de bien m'en tirer. J'avais toujours sur moi ma médaille de la Bonne Vierge ; je ne l'ai point perdue ; la voilà encore ; c'est bien elle qui m'a sauvée !

« Le général Sapinaud m'aimait bien : il m'appelait *sa paroissienne*, et, chaque fois que je lui faisais des commissions, il me faisait boire un coup à sa gourde.

« Partout où j'allais, je tâchais de savoir les nouvelles. J'entendis, un jour, publier à Montaigu que les prêtres non assermentés seraient arrêtés de suite et amenés au district. Je savais où était M. Pronsat ; mais il y avait quatre lieues. J'arrivai comme les républicains. Mais ce pauvre Monsieur fut si saisi qu'il ne put se sauver. Une fièvre violente le prit ; les Bleus n'osèrent pas l'emmener dans cet état et résolurent de le garder jusqu'au lendemain pour qu'il fût en état de marcher. Ils mirent un factionnaire à la porte de sa chambre et, de temps en temps, ils entraient voir s'il était bien dans son lit. D'un cabinet de sa chambre, une porte donnait dans la chaire. Au milieu de la nuit, pendant que les soldats, que nous avions fait bien boire, dormaient, M. le curé descendit par la chaire dans l'église. Je lui avais porté un déguisement et je le sauvai. Je le conduisis à deux lieues de là, chez de braves gens, où il se cacha. C'était un saint, ce bon M. Pronsat. Nous disions toujours le chapelet. Il a été, après la Révolution, curé de Paimbeuf, où il est mort. J'ai été le voir. Il me fit un accueil que je n'oublierai jamais : nous pleurions tous les deux... (1)

« Je rentrai à l'armée où j'ai encore soigné bien des blessés. J'ai fait encore les commissions des dames de Loudelières, de Buor, de M. de la Colinière, prêtre. (2) Il m'a donné bien du mal, celui-là, pour le cacher d'une métairie à l'autre.

« Je suivis l'armée des Herbiers, nous fûmes à Pouzauges, à Châtillon, à Maulévrier. Là, il y eut un combat ;

(1) M. Pronzat de Langlade, né à Nantes, le 13 décembre 1745, ordonné prêtre le 23 décembre 1769, vicaire de Chantenay, curé de Rouans, en octobre 1772, est mort curé de Paimbœuf, le 11 septembre 1824.

(2) M. l'abbé Charette de la Colinière, cousin du général, vicaire général de Mgr de Mercy.

c'était M. Joly qui commandait l'avant-garde. J'eus encore bien des blessés à soigner. Je fis enterrer quatre hommes de la Gaubretière qui furent tués dans cette affaire, les nommés Pasquier, Chacun, Micheau et Brochard. C'est le 9 janvier 1794, que moururent à Noirmoutier les généraux d'Elbée, de Boisy, un enfant de la Gaubretière et Duhoux d'Hauterive. J'avais fait bien des commissions pour eux ; ils furent fusillés sur la place avec un chef républicain dont je ne me rappelle pas le nom (1).

« L'armée revint aux Herbiers où l'attendaient de grands renforts ; de là nous fûmes à Saint-Fulgent où l'on se battit bien (beaucoup d'hommes de la Gaubretière furent tués, et, de là à Mouchamps où nous poursuivîmes les Républicains ; mais ils trouvèrent eux aussi des renforts. Le combat fut bien terrible. Je trouvai encore là les gens de la Gaubretière ; il y en eut beaucoup de morts ; j'aidai à en enterrer huit. Il y avait cinq blessés que je reconnus : je les fis panser par M. Morinière, chirurgien de l'armée, que je connaissais bien et qui m'aimait parce que j'étais souvent avec lui auprès des blessés. Je lui dis : « *M. le chirurgien, venez, ce sont* « *des enfants de la Gaubretière, vous savez qu'on les re-* « *trouve partout.* » Il y vint et nous les pansâmes : l'un avait un bras cassé par deux balles ; un autre la tête fendue par un coup de sabre ; les autres avaient des balles dans la poitrine. J'appris, peu après, qu'ils étaient morts malgré nos soins. C'étaient des pères de famille.

« Après cette bataille, l'armée se dispersa. Le général et son état-major se retirèrent sur les paroisses des Lucs, Saint-Sulpice, Saligné (Saligny), la Copechagnière, la Merlatière. — La neige couvrait la terre ; il ne faisait pas beau à coucher dehors ; nous étions à la fin de janvier 1794. J'avais porté plusieurs lettres au général Sapinaud, à la Gaubretière et à Beaurepaire ; plusieurs fois

(1) Wieland.

ils s'étaient réunis dans la forêt de *Grala* et à *la Marchegaisière*. Le 27 janvier 1794, les généraux Charette et Sapinaud attaquèrent Saint-Fulgent. Les Bleus étaient occupés à relever l'arbre de la liberté que les Blancs avaient abattu quelques jours avant ; ils dansaient et faisaient grand bruit. Ils furent surpris ; nous les battîmes complètement, et ils prirent la fuite. L'armée se disposait à passer à Saint-Fulgent, quelques jours ; mais une autre colonne, venant de Montaigu, nous attaqua ; nous les battîmes d'abord, mais ils prirent leur revanche aux Quatre-Chemins où nous les avions poursuivis. L'armée se dispersa et le général rentra dans la forêt de *Grala*, où il resta plusieurs jours, pour correspondre avec les autres chefs. Je lui portai du pain dans cet endroit. Je retournai aux Quatre-Chemins où beaucoup de bons soldats de la Gaubretière étaient restés sur le champ de bataille. J'aidai à en enterrer plus de vingt. Nous transportâmes les blessés à la Barotière où beaucoup moururent de leurs blessures.

« Après être resté caché dans la forêt de *Grala,* le général Charette en sortit pour aller attaquer les Brouzils (1). Le combat fut vigoureux ; le général reçut une balle dans le bras. Malgré cette blessure, il resta jusqu'à la fin du combat.

« La troupe n'avait point de vivres et mourait de faim. Un convoi républicain était à *la Chevasse* (2) ; le général y court avec une poignée de ses soldats ; ils s'emparent du convoi. Le général fit faire, en sa présence, la distribution du pain, du vin dont on s'était emparé. J'eus un morceau de pain, qui me fit grand bien ; c'était le quatrième jour que je n'avais rien vu.

---

(1) Ce n'était pas pour *attaquer,* mais pour *défendre* les Brouzils contre la colonne du général Dufour. C'est là qu'il reçut sa première blessure (1er février 1794). On l'emporta, évanoui, hors du champ de bataille. N. D. L. R.

(2) Crétineau-Joly dit à *Maché*.

« Le général Charette se retira dans un couvent appelé *la Morière* (1), près de Machecoul, pour y faire soigner sa blessure. Il n'y resta pas longtemps tranquille; il fut dénoncé; les Bleus furent, la nuit, entourer le couvent. Le général, qui avait été averti, avait eu le temps de s'échapper; mais ils tuèrent les religieuses et bon nombre d'habitants, qui s'étaient réfugiés dans l'église.

« Je restai dans les environs de Chauché, où je retrouvai Mmes de Loudelières, qui me firent les aider à panser des blessés. J'en retrouvai quelques-uns de la Gaubretière, les nommés Caillon et Bibart, deux braves qui avaient assisté à bien des batailles. Je fus à la Gaubretière pour prévenir leurs parents; mais ils étaient tous morts! Je revins les retrouver pour leur annoncer cette triste nouvelle. Nous nous mîmes à prier Dieu pour ceux qui avaient fini leurs souffrances...

« Je retournai à *l'Airaudière*, près de la Roche-sur-Yon, où M. de Buor m'envoya porter de l'argent et des vivres à M. de la Colinière, prêtre qui était caché dans la paroisse du Petit-Bourg (2).

« Je rejoignis ensuite l'armée à Chauché; le général Charette se porta à la rencontre du général de Sapinaud, à Saint-Vincent. Ils battirent complètement les Bleus. Beaucoup de gens de la Gaubretière, amenés par le général Sapinaud, furent encore tués à Saint-Vincent. L'armée fut mieux, après cette bataille; tous les bagages des Bleus étaient en notre pouvoir. Je reçus du pain et une paire de souliers; c'est le général de Sapinaud qui me fit donner les souliers.

« Je ne retournai pas avec l'armée. Je restai dans les communes environnantes à soigner les blessés. J'allais d'une commune à l'autre, où je savais qu'il y en avait.

« Après la déroute de la bataille de la Roche-sur-Yon,

(1) Le Val-de-Morière, paroisse de Touvois (Loire-Infre.).

(2) L'Airaudière est un village de la paroisse de Saint-André-d'Ornay.

je suivais un convoi de blessés; nous étions à Saint-Sulpice, lorsque les Bleus tombèrent sur nous; ils massacrèrent tous les blessés. Me voyant perdue, je tombai à terre et fis la morte; plusieurs blessés furent massacrés sur moi. Je restai sans bouger jusqu'au lendemain. N'entendant plus rien, je me décidai à me relever; j'eus beaucoup de peine. Je vis autour de moi plus de deux cents morts; j'en reconnus plusieurs de la Gaubretière, entre autres les nommés Garreau et Gaboriau. N'ayant personne pour m'aider à les enterrer, je m'en fus, après avoir prié pour leurs âmes. J'étais exténuée de besoin; je trouvai du pain tombé d'une charrette, j'en mangeai un morceau. C'était le 6 mars 1794 (1).

« Le 28 avril, je me rendis, à la suite de l'armée, à Pouzauges, où Charette et Sapinaud battirent complètement les Bleus. Tous les hommes de la Gaubretière suivaient le général Sapinaud à cette affaire. Il y eut beaucoup des nôtres de tués, mais un bien plus grand nombre de blessés. Je fus envoyée dans la commune de Saint-Michel pour y soigner les blessés, qui furent réunis dans des granges, où nous manquions de tout le nécessaire; aussi la plupart moururent.

« Le 20 mai, je quittai la commune de Saint-Michel, avec quelques blessés de la Gaubretière; nous y revînmes ensemble. Ces malheureux, qui étaient loin d'être guéris, furent soignés par M. Desjardins qui les plaça dans les abris qu'il avait fait couvrir avec des bruyères.

« La désolation était toujours grande. Cette malheureuse Gaubretière semblait un désert; des milliers de corbeaux voltigeaient sans cesse et s'abattaient sur les endroits où des quantités de corps, à peine couverts de terre, étaient enterrés; il ne faisait pas bon se promener; l'air était empoisonné.

---

(1) Plutôt le 7. La déroute de la Roche-sur-Yon eut lieu deux jours après la victoire de *la Vivantière*, qui fut remportée le 5. N. D. L. R.

« Je retrouvai quelques personnes de celles qui avaient passé la Loire; leurs malheurs avaient été aussi grands que les nôtres.

« Aucune maison de la Gaubretière n'était restée debout depuis le Sourdy, habitation du général de Sapinaud, jusqu'à la plus chétive cabane. L'état-major avait été obligé d'aller s'établir au château de Beaurepaire, à une demi-lieue de là (1). Le 25 mai, je fus y trouver le général Sapinaud, qui me reçut bien. Il me croyait morte : il m'appela *sa bretonne* et me fit donner des vivres. Le lendemain, il me donna une lettre pour le général Charette. Je le rencontrai auprès de la Garnache; je lui remis ma lettre, qui était, comme toujours, dans mon bonnet. C'était le 29 mai. Je restai plusieurs jours à la suite de l'armée, qui continua à se rapprocher de Challans, où une grande bataille eut lieu, le 6 juin 1794. Tous les généraux y étaient; les morts et les blessés étaient tombés les uns sur les autres; il y en avait tant que nous ne pouvions guère les soulager. J'en reconnus plusieurs. Un nommé Rochais, de la Gaubretière, avait une cuisse emportée; il priait Dieu de toutes ses forces; il me demanda de l'eau, que je tâchai de lui procurer. Il mourut sur le terrain. Je restai quelques jours seulement à soigner les blessés, qui furent recueillis dans les hôpitaux de Challans et de Machecoul. Je regagnai, comme je pus, Belleville. Je fus à l'*Airaudière,* où je découvris M^mes^ de Buor et de Loudelières; je leur portai des vivres que j'allais chercher de tous les côtés, ainsi qu'à M. l'abbé de la Colinière, qui était avec ces dames. Je suis restée avec eux, les aidant à changer de cache, leur portant des vivres. Jusqu'aux premiers jours de juin 1795, je restai dans les environs de Belleville. Le général Charette

(1) Marie Lourdais dit ici, d'après le second mémoire : « J'ai vu le domestique du général Sapinaud préférer la mort plutôt que de découvrir où il avait caché l'argenterie de son maître. Les Républicains savaient que c'était lui qui l'avait cachée. Il mourut avec son secret. »

m'envoya plusieurs fois porter des lettres au général de Sapinaud, que je trouvais souvent à la Gaubretière. Lui aussi aimait à quitter son camp de Beaurepaire, pour revoir la Gaubretière et son château du *Sourdy;* il ne rencontrait partout que des monceaux de cendre. Un jour, je le trouvai assis, regardant les débris de son château. Il me dit alors : « *Tiens, ma pauvre bretonne, tu « vois bien tout cela : il ne me reste plus rien ; mais si « notre Roi était sur son trône, tous mes malheurs se- « raient oubliés ; je serais le plus heureux des hommes.* »

« M. l'abbé de la Colinière était resté caché dans la commune de Dompierre. Mme de Buor, qui rentrait à *l'Airaudière* quand elle pouvait savoir que les colonnes républicaines n'étaient pas de ce côté, m'invita à aller m'établir chez elle pour servir M. l'abbé de la Colinière; j'y allais chaque jour et je portais à ce digne prêtre ce qui lui était nécessaire. Il m'attendait pour dire sa messe, que je lui servais, lorsque les hommes qui le faisaient habituellement étaient absents; j'allais prévenir les habitants des campagnes pour les inviter à se rendre à la messe.

« Mme de Buor et M. l'abbé de la Colinière m'envoyèrent bien des fois à Fontenay, à Luçon et à Nantes; j'eus toujours le bonheur de bien faire leurs commissions.

« Le 28 juin 1795, les généraux Charette et Sapinaud attaquèrent les Bleus aux Essarts; ils les battirent complètement et s'emparèrent de leur camp. J'étais à la Merlatière lorsque j'appris que l'on se battait aux Essarts. N'en étant qu'à une lieue et entendant la fusillade, j'y courus; je trouvai encore plusieurs des nôtres. La division de la Gaubretière était toute à cette affaire; nous ramassâmes plusieurs blessés, entre autres les nommés Gaboriau et Bossard, qui moururent dans nos bras en prononçant les mots : « *Pour Dieu et le Roi !* » J'emmenai à l'*Airaudière* les nommés Coudrin, Soullard et Clénet. Mme de Buor, qui était de la Gaubretière, les soigna si bien que nous les guérîmes.

« On parlait partout d'un débarquement qui devait se faire dans les environs de Saint-Gilles; on disait que les princes devaient venir dans notre armée; mais nous ne reçûmes que des vivres, des munitions : on en chargea plus de cinquante charrettes. On ne parla plus des princes. Nous perdîmes peu de monde à ce débarquement : les Bleus avaient fui à notre approche. Le brave Echasseriau, nommé capitaine d'une des compagnies de la Gaubretière, eut la tête emportée par un boulet. A Saint-Gilles, nous eûmes quelques blessés, entre autres les nommés David et Bourgeois, de la Gaubretière.

« Je revins au quartier général de Belleville. Quelques jours après, je revins à *l'Airaudière,* chez Mme de Buor, où je continuai à servir M. l'abbé de la Colinière; je l'accompagnais, lorsqu'il pouvait sortir de sa cache, pour venir à *l'Airaudière.*

« Le 28 novembre 1795, le général Charette abandonna le camp de Belleville, poursuivi de près par les Bleus; il prit le chemin de Saint-Denis et se réfugia dans la forêt de *Grala,* d'où il fit sa jonction avec le général Sapinaud, pour marcher sur Mortagne. Ils battirent les Bleus au village de *la Châtaigneraie*, commune de la Gaubretière. Libaud, Victor, et Racaud, tous les deux capitaines de la paroisse de la Gaubretière, furent tués. Racaud, en mourant, dit à M. de Sapinaud : « *Mon gé-* « *néral, je meurs pour mon Roi, et je meurs content !* » Je rejoignis à *la Châtaigneraie* le général et je lui remis une lettre de M. l'abbé de la Colinière, qui était son parent. Je reportai la réponse du général. Je retournai dans la forêt de *Grala* où le général Charette s'était retiré. Le 26 décembre 1795, l'armée de Charette et celle de Sapinaud attaquèrent les Républicains aux Quatre-Chemins, par une vigoureuse charge de cavalerie, commandée par Sauvageot, officier de la Gaubretière, dont la bravoure égalait le courage (*sic*). Les premiers postes enlevés, Charette et Sapinaud, à la tête de leur armée, détruisent les retranchements et pénètrent jusqu'aux Républicains, contre lesquels ils luttent corps à corps.

« Sauvageot, M. du Chillou, M. Brein, tous les trois chefs supérieurs de la Gaubretière, furent blessés. Nous perdîmes encore les braves Charbonneau, Coudrin, Paillas, Rambaud, Brochard, Landreau, Brochu. Ils trouvèrent, aux Quatre-Chemins, la mort qu'ils avaient affrontée dans tant de combats.

« Le 28 décembre 1795, une messe solennelle fut célébrée par l'abbé Remaud, sur le plateau de *la Roullière*. Les soldats de Charette et de Sapinaud y assistèrent le chapelet d'une main et le fusil de l'autre. Le 2 janvier, les Bleus furent encore attaqués par Sapinaud et Charette, sur la route de Montaigu à Aigrefeuille. La division de la Gaubretière, toujours à l'avant-garde, soutint le choc des Républicains pendant que l'armée se retirait du côté de la Bruffière. Elle resta quelques jours dans cette localité pour y prendre du repos. Surpris par une colonne républicaine, commandée par Travot, les deux généraux se retirent avec leur armée dans les landes de Saint-Symphorien où ils livrent un combat inégal à quatre bataillons républicains. Sapinaud et Charette se retirèrent du côté de Chavagnes. L'armée rendue là manquait de tout : plus de munitions, plus de vivres. La malheureuse division de la Gaubretière était exténuée ; les hommes qui en faisaient partie n'avaient plus que leur courage et leur confiance en Dieu pour les soutenir.

« Je retournai auprès de Mme de Buor qui continua à me faire servir M. l'abbé de la Colinière, qui m'envoya à Saint-Sulpice pour avoir des nouvelles du général Charette. Je retournai lui annoncer qu'il était blessé et qu'il avait été pris par les Républicains, dans le petit bois de *la Chaboterie*.

« Je restai à l'*Airaudière* pendant plusieurs années. Je suivis Mme de Buor partout où ses nombreuses affaires l'appelaient. Revenue avec elle à la Gaubretière, j'ai eu le malheur de la perdre en 1829. Recueillie par son neveu (1), je finirai chez lui mes jours. Je n'ai jamais rien

(1) M. de Rangot, maire de la Gaubretière.

LEVEL ONE

obtenu. Dieu seul m'a récompensée, puisque, maintenant que je suis aveugle, je suis dans une maison charitable dont le maître pourvoit à tous mes besoins. » (1)

LA GAUBRETIÈRE

EN

1814 et 1815

« L'année 1800 trouva la Gaubretière occupée militairement... Les jeunes gens refusant de servir l'empire, on employa pour les soumettre toutes sortes de moyens : logement de garnisaires, emprisonnement des parents... Rien n'y fit. Les réfractaires erraient de ferme en ferme, protégés par les habitants contre les poursuites incessantes des soldats... (2)

« La chute de l'empire et la présence de nos princes sur le sol français furent accueillies avec de grandes démonstrations de joie. La population entière se porta à l'église dont les voûtes retentissaient des cris mille fois répétés de : *Vive le Roi !* Le digne curé, M. Jaunet, qui avait fait les premières guerres, porta l'enthousiasme à son comble par un beau discours de circonstance.

« Pour prouver que ce n'était pas au dégoût du service militaire qu'il fallait attribuer leur refus de partir, les

---

(1) Cette conclusion du récit de Marie Lourdais et celle du récit de Pierre Rangeard qu'on a lu plus haut, remettent invinciblement en mémoire le titre des brochures vengeresses de Châteaubriant : « *Qu'a fait la Vendée pour les Bourbons ? — Tout. — Qu'ont fait les Bourbons pour la Vendée ? — Rien !* »

(2) Vraisemblablement, en 1804, au début de l'empire, les réfractaires ne devaient pas être en bien grand nombre à la Gaubretière. Sans cela, le gouvernement eût reculé devant les mesures de rigueur dont parle le mémoire.

chouans rentrèrent et demandèrent, jeunes et vieux, à servir le Roi. Plusieurs partirent, malgré la remise de leur temps qui leur fut offerte à tous. Le désarmement de la Vendée, qui eut lieu vers la fin de l'année 1814, affligea vivement les vendéens. Ceux de cette paroisse, voyant dans cette mesure un présage de mauvais augure, s'y soumirent à regret et ne rendirent, pour la plupart, que des armes hors de service.

« 1815 ne les prit donc point au dépourvu. Le général de Sapinaud organisa de suite les cadres de son armée. MM. Aimé et Victor de Gazeau, comme lui de notre paroisse, furent nommés ses aides-de-camp. Deux autres compatriotes, MM. Sauvageot et Duchesne reçurent des emplois supérieurs : Frottier de Bagneux, Auguste et Alexandre de Chabot, Eugène du Landreau (la terreur des Bleus), de Bessay, de Maynard, de Chantreau, Brunet, de Buor et Majou, chefs divisionnaires, se réunirent au général, à la Gaubretière, le 15 mai. Le 16, le tocsin rassemble tous les hommes en état de porter les armes, et les femmes se réunirent à l'église pour demander à Dieu la victoire de leurs époux, de leurs enfants et de leurs frères. Le respectable M. Jaunet célébrait, chaque jour, la sainte messe à cette intention, et l'on y assistait comme aux jours de fêtes.

« On s'occupa activement de préparer des infirmeries et tous les médicaments nécessaires pour les blessés. M. Forestier, trop âgé pour combattre comme en 1793, dirigea la manutention. Tous les habitants se cotisèrent pour l'achat des vivres ; des boulangeries s'organisèrent comme par enchantement.

« L'armée se mit en mouvement le 18. M. de Sapinaud avait plus de 5000 hommes (1) sous les armes. L'avant-garde commandée par le brave Sauvageot et la compagnie d'éclaireurs étaient composées des gens de la Gaubretière.

(1) Crétineau-Joly et de Brem disent « *plus de 3000 hommes.* » L'auteur du mémoire a probablement exagéré.

« On marche sur Soullans pour protéger le débarquement des armes qui eut lieu le 2 juin. Le 20, l'armée est à Aizenay où se croyant en pleine sûreté, elle se livrait au repos. A 11 heures, les Bleus introduits par des émissaires déguisés, égorgèrent un grand nombre de Royalistes avant qu'ils pussent se mettre en défense. Le salut de l'armée de Sapinaud exigeait un prompt secours de celle de la Rochejaquelein ; les communications étaient rompues. Aimé de Gazeau se présente au général qui lui dit : « *Il s'agit de traverser les rangs ennemis pour porter cette dépêche ; vous emportez avec elle la mort ou le salut de l'armée.* » — « *J'y vais, général !* » Il part, reçoit une blessure et remet son ordre. Moins heureux à son retour, il expire criblé par les balles ennemies. Ce ne fut pas le seul trait d'héroïsme. Le brave Sauvageot se jette au-devant des Bleus avec quelques volontaires, soutient leur choc, les arrête et donne ainsi à l'armée le temps de se former et de reprendre courage. Il voit tomber à ses côtés de Beauregard, Saint-André, Ludovic Charette. Son sang-froid ne l'abandonne pas, il anime ses braves compatriotes du geste et de la voix. Ce hardi coup de main sauva tout.

« Vers le même temps, M. Victor de Gazeau, frère du malheureux Aimé, sauva la vie à M. Louis de La Rochejaquelein en tuant un traître déguisé qui dirigeait sur le général un second coup de pistolet (1).

« Après la terrible affaire d'Aizenay, les hostilités furent moins vives jusqu'au 31. Ce jour-là, pendant que le général Sapinaud assistait dans l'église de Legé aux

(1) Dans les notes biographiques sur le général d'Autichamp, 1770-1859, publiées par Ch. d'Availles, on lit : « Pendant que Suzannet battait en retraite sur la forêt d'Aizenay, le 2e corps était surpris en plein sommeil et cerné de toutes parts Les paysans s'enfuirent sans chercher à se défendre, il fallut même toute l'énergie du général de Sapinaud et de ses officiers pour sauver l'armée d'un écrasement total. »

(*Notes biographiques*, p. 54).

obsèques de Ludovic de Charette (1), Sauvageot attaquait Travot à Saint-Etienne-de-Corcoué avec un détachement de volontaires et le forçait à battre en retraite sur Nantes.

« Le 4 juin, il était avec sa division à Saint-Hilaire-de-Riez, auprès du général de La Rochejaquelein, qu'il ne put sauver malgré des prodiges de valeur. Il le vit tomber aux Mathes, au même instant que son frère, le comte Auguste était blessé et avait un cheval tué sous lui. Quel affreux moment ! Sauvageot me l'a souvent raconté. Son récit était animé de toute son exaltation naturelle, et ses yeux se remplissaient de larmes. Il rallia sa division dont il ne perdit qu'un seul homme dans cette cruelle affaire et la ramena à la Gaubretière.

« Le 10 juin, le général Sapinaud fut proclamé général en chef, et le comte Auguste de la Rochejaquelein son major général. M. de Saint-Hubert prit le commandement de l'armée du centre et choisit pour son aide-de-camp M. Pitre de Gazeau, frère d'Aimé et de Victor.

---

(1) Les obsèques de Ludovic de Charette furent célébrées *à Touvois* et non à Legé. Ce jeune officier, blessé mortellement à Aizenay, dans la nuit du 20 mai, expirait le 1er juin, au village de *la Forêtrie*, paroisse de Touvois (Loire-Inférieure) et fut inhumé dans l'ancien cimetière de cette localité.

Le registre de l'état-civil de la commune de Touvois porte que « Charette, Louis-Athanase, chef de division de Legé, âgé de 23 ans, est décédé *le premier du mois de juin*, à quatre heures du matin, à *la Forêtrie*... » — D'autre part, dans le registre de catholicité, on lit cette simple note : « Le premier juin, a été inhumé, dans le cimetière de Touvois, Louis de Charette, âgé de 23 ans. »

Sur le marbre de sa tombe est gravée l'épitaphe suivante :

« *Ici repose — Louis-Athanase-Urbain — de Charette de la Contrie — chef de division des — armées catholiques — et royales — mort à l'âge de 23 ans — le 31 mai 1815 — au champ d'honneur, — comme son père et son oncle — l'illustre général. — Prions pour lui — comme lui aux Bourbons — soyons toujours fidèles.* » N. D. L. R.

MM. le Chevalier, Prosper, Edouard et Casimir de Sapinaud, quatre frères de l'illustre général en chef, qui avaient combattu jusque-là comme simples volontaires, devinrent ses aides-de-camp (1).

Le 19 juin, Sauvageot était à Legé et prenait part à l'heureuse affaire de la Grolle avec sa compagnie. Après le sanglant combat des *landes du Gros-Collet,* où les royalistes épuisèrent toutes leurs munitions, Sauvageot rallie ses gens, leur fait délivrer des cartouches et marche sur Rochecervière. Là, à la tête du pont de la Boulogne, il soutient, avec M. Eugène de Beauveau, tous les efforts des ennemis. L'armée reforme ses rangs et les Bonapartistes sont repoussés (2).

Quand Sauvageot ramena sa brave division à la Gaubretière, il manquait six hommes. Quant aux volontaires de cette paroisse, qui avaient suivi du Peyrat à l'affaire de Thouars, ils revinrent tous sains et saufs dans leurs foyers...

Après la rentrée des Bourbons en France, on ne vit plus de réfractaires à la Gaubretière jusqu'en 1830.

En 1824, M. et Mme de la Rochejaquelein achetèrent le château de *Landebaudière*, pour avoir un domicile au milieu de cette généreuse population qui avait si bien mérité de l'autel et du trône.

(1) La réorganisation de l'armée royale se fit dans un conseil de guerre tenu à Montfaucon *(Maine-et-Loire)* par les généraux d'Autichamp, Auguste de la Rochejaquelein, Suzannet et Sapinaud. Ce dernier, à titre de plus ancien des généraux, reçut le commandement en chef.

(2) Le lecteur aura remarqué sans doute que ce récit manque d'exactitude en laissant croire à une victoire des Blancs, tandis que, en réalité, après une héroïque défense du pont, ils durent, finalement, battre en retraite devant les Bonapartistes.

A ce passage, une note marginale, ajoutée au manuscrit, raconte que Victor de Gazeau, voyant le drapeau de la compagnie de la Verrie sur le point de tomber aux mains des ennemis, parce que celui qui le portait venait d'être tué, ne craignit pas d'aller le sauver au milieu d'une grêle de balles.

LA GAUBRETIÈRE

EN

1831 et 1832

En 1828, la duchesse de Berry ayant daigné honorer d'une visite le château de *Landebaudière*, une garde d'honneur fut formée des vieux débris de 93, que la Gaubretière montrait avec un noble orgueil. On leur adjoignit ceux qui avaient paru sur les champs de bataille de 1815. Les vieux drapeaux blancs de la grand'guerre flottaient de toutes parts et l'air retentissait des cris de *Vive le Roi! Vive la duchesse de Berry!...*

La révolution de 1830 ne laissa pas indifférente l'ardente paroisse de la Gaubretière. « Les esprits étaient tout préparés à la résistance quand Mme de la Rochejaquelein y parut. Elle venait de perdre sa belle-mère, Mme la princesse de Talmond. Un service religieux pour le repos de son âme est annoncé dans l'église de la Gaubretière. A cette occasion, le château de *Landebaudière* devient le rendez-vous de l'état-major des chefs vendéens. C'étaient MM. Cathelineau, de Civrac, de Bagneux; les quatre frères de Sapinaud : le Chevalier, Prosper, Casimir et Edouard, frères de l'illustre général; Victor de Gazeau, Sauvageot, Duchesne, Forestier, les trois frères Morand de la Lande, les deux frères de Germond, Majou de la Débutrie, Bureau de la Louisière, de Hillerin du Boitissandeau, de Goulaine, Louis de Cornulier, Duchesne de Denant, de Bonnechose, de La Tour-du-Pin, de la Pinière, de Saint-Hubert, du Chillou, Tancrède et Jules de Beauregard... La célèbre artiste Mlle Félicie Fauveau avait voulu figurer dans une entreprise qui offrait des dangers et de la gloire.

« La publicité donnée à cette cérémonie religieuse avait ému l'autorité, et ce jour-là vit arriver à la Gaubretière les cantonnements de Mortagne, des Herbiers,

de Cholet et de Montaigu. Près de 1,200 soldats s'y trouvaient réunis.

« Tout se passa avec calme et la milice dut reprendre ses postes.

« Cependant, les chefs vendéens tiennent conseil; le mouvement s'organise en peu de jours (1). Mais les préparatifs ne purent se faire avec un secret tel que l'autorité n'en eût vent. Des visites domiciliaires furent donc ordonnées.

L'acte d'accusation suivant, signé Gilbert Bouchet, procureur général du roi près la Cour royale de Poitiers, ne laisse aucun doute sur la part importante que la Gaubretière prit à cette insurrection. Tous les faits relatés dans cette pièce sont d'une rigoureuse exactitude.

« Le comte Auguste de La Rochejaquelein était au milieu « des paysans sur lesquels il paraissait exercer une autorité « illimitée. Un garde national de Cholet, fait prisonnier par « les rebelles, affirme l'avoir parfaitement reconnu et entendu « crier avec feu *Vive Henri V !*

« Depuis que le vœu national (?) a placé Louis-Philippe sur « le trône, la dame de La Rochejaquelein et la demoiselle « Fauveau n'ont cessé d'intriguer et de s'agiter dans l'intérêt « du parti légitimiste. Au mois de novembre 1831, des per- « quisitions ayant été faites dans la métairie de *Ribion* qui « dépend du château de *Landebaudière*, appartenant à la « dame de La Rochejaquelein, on trouva des armes de toute « espèce, de la poudre, une presse lithographique et 20,000 « pierres à fusils. Aucun mandat n'avait été décerné ni contre « la dame de La Rochejaquelein, ni contre la demoiselle « Fauveau Cependant, à l'approche de la force publique, « toutes les deux se cachèrent dans un four où le hasard les « fit découvrir. Mise sous la surveillance de l'autorité militaire, « la dame de La Rochejaquelein parvint à s'échapper (2).

(1) Voir la proclamation lancée dans les campagnes par M. le comte de la Rochejaquelein. *Archives, tome III, p. 158.*

(2) La prise de la comtesse de La Rochejaquelein à *Ribion* arriva le 9 novembre 1831. (Le four existe encore.) Ce jour-là, de nombreux détachements de soldats et de gendarmes en-

« Quant à Mlle Fauveau, elle fut conduite dans les prisons de « Bourbon-Vendée.

« Après une assez longue instruction, intervint, le 24 fé- « vrier 1832, un arrêt qui renvoya Mme de La Rochejaquelein « devant la cour d'assises du département de la Vendée, « comme suffisamment prévenue d'avoir, du 1er août 1830 au « 9 novembre 1831, pris part à un complot dont le but était « de renverser le gouvernement et d'exciter la guerre civile « en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer « les uns contre les autres. Le même arrêt déclara qu'il n'y « avait pas d'assez fortes charges pour traduire la demoiselle « Fauveau en jugement.

« Incorrigibles comme le parti auquel elles sont dévouées et « rêvant aux exploits des héroïnes du moyen âge, elles ne se « découragèrent pas. Le 6 juin, de grand matin, un rendez- « vous était fixé au *bois des Angenaudières* (commune de la

---

trèrent à la Gaubretière de très grand matin et dans le plus grand silence. Le curé, homme matinal, les avait aperçus et avait donné l'éveil au château d'où l'on s'était réfugié à *Ribion*. La comtesse et sa compagne y furent bientôt ramenées et constituées prisonnières. La chambre qu'occupait la comtesse fut gardée comme une forteresse : chaque porte, chaque fenêtre avait sa sentinelle Cela dura jusqu'au lendemain matin à 7 heures. A l'arrivée du procureur du roi, on ouvrit la porte de la prisonnière ; mais, à la grande surprise de tous, on n'y trouva plus personne. Le château fut exploré dans tous ses coins et recoins, les tapisseries furent enfoncées, les cheminées dégradées et chauffées outre mesure, tout fut inutile. Ni les promesses, ni les menaces ne purent obtenir le moindre mot du nommé Poirier et de sa femme, gardes du château, sur l'évasion de leur maîtresse. Mlle Fauveau qui n'avait pu s'évader, interrogée, à son tour, sur l'événement, feint le paroxysme de la douleur et de l'indignation : « *Vous me demandez Mme de La Rochejaquelein*, s'écrie-t-elle, *mais c'est à moi de vous la demander... Vous l'avez assassinée ! Vous en répondrez !* » La force publique déconcertée l'emmena en prison avec Poirier. Comme elle paraissait un peu abattue, Mme Poirier lui dit, en lui présentant un petit crucifix : « *Prenez cette croix, Mademoiselle, c'est le seul cadeau que je puisse vous faire dans cette triste circonstance.* »

« Gaubretière). Toutes deux s'y rendirent habillées en hom-
« mes. La dame de La Rochejaquelein passa la revue de sa
« troupe qui s'élevait alors à 150 ou 160 paysans. On l'accueil-
« lit aux cris redoublés de *Vive Henri V !* — « *Mes amis,*
« disait-elle à cette poignée d'enthousiastes, *c'est aujourd'hui*
« *que nous allons lever les scellés de chez moi !* »

« Du *bois des Angenaudières*, les insurgés se répandirent
« dans les villages pour en soulever les habitants. Le lende-
« main 9, à la pointe du jour, on aperçut la dame de La Ro-
« chejaquelein et Mlle Fauveau se dirigeant ensemble sur
« Saint-Aubin. Cette fois encore, toutes deux étaient habillées
« en hommes et armées de pistolets. A Saint-Aubin, les deux
« amazones s'entretinrent avec les chefs du rassemblement et
« cherchèrent à enflammer le courage du petit nombre des
« prosélytes qu'on avait pu faire dans la journée précédente.
« On en vint aux prises, mais déjà elles s'étaient éloignées du
« lieu de la scène.

« Après les découvertes faites à la métairie de *Ribion*, La
« Tour du Pin, qui, depuis près d'un an, résidait chez la dame
« de la Rochejaquelein, fut arrêté, emprisonné et relâché...
« Le jour de la prise d'armes, il osa laisser à la Gaubretière,
« dans la maison même du maire de cette commune, un billet,
« signé de lui, par lequel il reconnaissait avoir pris chez cet
« agent de l'autorité publique autant de toile qu'il en fallait
« pour confectionner un drapeau blanc. A la revue des *Ange-*
« *naudières*, au rassemblement de Saint-Aubin, partout on a
« remarqué La Tour-du-Pin comme un des plus ardents mo-
« teurs de l'insurrection. Peu après l'échauffourée, traversant
« Saint-Martin pour gagner la Gaubretière, il attira l'atten-
« tion des soldats en criant : « *La Tour-du-Pin n'est pas*
« *mort !* »

« Emmanuel du Chillou, de la Gaubretière, chargé du
« commandement de la colonne de cette commune, était pré-
« sent lorsque, dans la matinée du 6 juin, elle fut passée en
« revue au *bois des Angenaudières* par la dame de la Roche-
« jaquelein. Après la revue, les hommes qui composaient
« cette colonne se répandirent dans les villages d'alentour,
« sonnant le tocsin, enlevant le drapeau tricolore pour y sub-
« stituer le drapeau blanc et grossissant leur nombre de tous
« ceux qu'ils pouvaient arracher du foyer domestique. On re-
« marqua, surtout à Beaurepaire, Emmanuel du Chillou,
« armé d'un fusil à deux coups et de deux paires de pistolets,

« levant bon gré mal gré des milices pour Henri V..Le soir « du 6, du Chillou prit position à Saint-Auhin. Là aussi le « tocsin fut sonné, le drapeau national abattu... Après la ren- « contre de Saint-Aubin, il rallia ses gens au village de *la* « *Verrie* et les emmena avec lui à la Gaubretière, où ils furent « définitivement licentiés *(sic)*. Du Chillou est un de ceux qui « ont le plus contribué à former le noyau de l'insurrection. « Lettres-circulaires, séduction, menaces, il a tout employé « pour arriver à son but. Cependant, le ministère public se « fait un devoir de reconnaître qu'au milieu des égarements « de l'esprit de parti, du Chillou a fait preuve de tolérance et « d'humanité. Trois tirailleurs, faits prisonniers à quelque « distance de Saint-Martin, n'ont échappé à la mort que grâce « à son intervention et aux soins qu'il leur a prodigués Il pa- « raît également certain qu'à *la Verrie* il a donné deux pièces « d'or à un paysan en lui recommandant d'inhumer les morts « sans s'informer de la couleur du drapeau sous lequel ils « avaient combattu.

« Il résulte de l'instruction que Clabat père, de la Gaubre- « tière (1), assistait à la revue du *bois des Angenaudières* et « que tous les trois faisaient partie du rassemblement de « Saint-Aubin-les-Ormeaux. Il a dû suivre du Chillou au com- « bat de Saint-Martin. »

Notre manuscrit dit ensuite que la comtesse de la Rochejaquelein reparut à la Gaubretière en 1832, puis il raconte l'affaire de Saint-Aubin sans y ajouter aucun détail nouveau. (Voir *Archives, tome III, p. 157-162*)

« Les visites domiciliaires recommencèrent avec brutalité. On en fit plus de cent au seul château *de Landebaudière*. Toutes les maisons marquantes (celle de M. du Chillou entre autres) étaient fouillées chaque jour de la cave au grenier, et, aussitôt que l'on tardait à ouvrir un meuble, la porte en était brisée.

« On fit quelques arrestations.

« M. et Mme de la Rochejaquelein et M. Emmanuel du Chillou, condamnés par contumace à la peine capitale,

(1) Le nom complet de la famille du Chillou est *de Clabat du Chillou.*

aux assises de la Vendée, après s'être cachés longtemps dans les fermes, protégés par les paysans, parvinrent à gagner l'étranger... Ne pouvant plus servir la légitimité en France, le général de la Rochejaquelein alla lui prêter, en Portugal, le secours de son bras et de sa vieille expérience. Il rentra quand l'amnistie fut proclamée. Son neveu, Louis, fils de son malheureux frère, tué en 1815, suivit sa fortune en Vendée et en Portugal où il fut tué (1).

« Madame vint, en 1836, se présenter aux assises d'Orléans et fut acquittée. Le séquestre mis sur les biens de *Landebaudière* fut levé. Tout le mobilier du château qui avait été enlevé prudemment par les habitants de la Gaubretière, gardé et soigné par eux pendant quatre ans, fut réintégré par leurs soins, aussitôt les scellés levés.

« Emmanuel du Chillou fut tué en Portugal en défendant la cause de dom Miguel. Après avoir commandé un corps d'armée, il se dévoua pour porter une dépêche de dom Miguel à dom Carlos, et c'est en traversant l'Espagne qu'il fut arrêté et mis à mort. »

La Gaubretière fut occupée militairement après l'insurrection manquée ; des garnisaires furent établis chez les habitants les plus compromis.

---

(1) Il vint de Hollande en Italie pour offrir ses services à la duchesse de Berry. Arrivé à Massa, le lendemain du départ de la princesse, il se dirigea immédiatement sur la Vendée et y arriva vers le 15 mai. Se rendant pendant la nuit chez le garde du bois Rocard, près de Boismé, il tomba dans une embuscade tendue par la troupe, pour surprendre les réfractaires de la contrée. Louis de La Rochejaquelein fut blessé à la cuisse d'un coup de baïonnette et son guide, un domestique de ferme nommé Racaud, reçut une balle qui le frappa mortellement. Vers le milieu de novembre, le jeune officier quitta la Vendée et partit pour le Portugal où il fut tué, le 5 septembre de l'année suivante, devant les murs de Lisbonne, en chargeant une batterie ennemie à la tête de soixante cavaliers. Il n'avait que 24 ans. N. D. L. R.

... Les gardes nationaux enchérissaient encore sur la troupe de ligne... Ceux des Herbiers tirèrent, un jour, sur un pauvre infirme, Benjamin Martineau, que la balle homicide étendit sur le carreau de sa maison. L'infortuné eut le temps de se confesser et mourut quelques heures après en pardonnant à ses assassins. Les soldats, exaspérés et ivres, traînèrent son corps dans les rues du bourg et ne permirent de l'enterrer qu'après l'avoir horriblement mutilé... »

Le même sort était réservé à Louis Guillaumé, de *la Petite Brosse*, jeune homme de 16 à 17 ans, dont le père était connu comme un légitimiste exalté ; au fils de Paillas, fermier de *la Garnaudière*, qui sauva son père en se précipitant au-devant du coup de feu qui lui était destiné ; à Félicité Augereau, rentrant chez lui à nuit close.

« Au milieu de ces scènes d'horreur, l'œil se repose avec bonheur sur la conduite pleine de bonté et de conciliation du général Rousseau. La veille de la Pentecôte 1832, les bruits les plus alarmants circulaient dans la paroisse. M. le curé (1), objet du plus vif attachement de ses paroissiens, crut devoir céder à leurs instances et abandonner le presbytère, pendant la nuit. Un matin, il quittait de bonne heure la maison qui lui avait offert une retraite et se rendait chez lui en traversant quelques pièces de terre, lorsqu'il est rencontré par des gendarmes, arrêté et conduit au général Rousseau qui venait d'arriver. Le général lui reproche d'abord sa fuite avec ce ton brusque, naturel à un vieux militaire. Le curé avoue qu'il a eu peur, que les assassinats commis sur des gens inoffensifs justifiaient assez le sentiment qu'il avait éprouvé et auquel il avait cédé. Le brave officier se radoucit peu à peu. « *Ce sont des malheurs, dit-il avec tristesse, que* « *je suis le premier à déplorer ; je ne puis être partout,* « *et mes ordres ont bien de la peine à se faire jour au* « *milieu du trouble et de la confusion qu'entraîne tou-*

(1) M. Bolleteau.

« *jours à sa suite la guerre civile. Il ne tiendra pas à* « *moi que de semblables accidents ne se renouvellent* « *plus...* » Il conduisit lui même le curé au presbytère, l'engagea à célébrer ses offices comme à l'ordinaire, et fit évacuer le bourg à tous ses soldats, pendant la journée, afin de dissiper les craintes qui auraient pu empêcher les habitants de se rendre à l'église. En quittant M. le curé, le général lui prit la main, et, la serrant affectueusement, il lui dit : « *Nous sommes les vainqueurs,* « *aujourd'hui ; demain, nous pouvons être les vaincus.* « *Quel que soit le parti qui l'emporte, sachons traiter les* « *autres comme nous voudrions qu'ils nous traitassent* « *nous-mêmes, si nous étions à leur place.* — « *Je n'oublierai jamais, général,* répondit le curé, *les belles paroles que vous venez de m'adresser. Plût au ciel qu'elles fussent gravées dans tous les cœurs, comme elles le sont dans le vôtre !* »

« L'effervescence de l'esprit de parti se calma peu à peu. Mais la troupe continua néanmoins d'occuper la Gaubretière jusqu'en 1838. »

« Telle a été la Gaubretière aux trois grandes époques de nos troubles politiques. »

Etat nominatif des notabilités de la Gaubretière qui ont pris une part spéciale aux divers combats de la Vendée, depuis 1793 jusqu'à 1832.

1° M. de Sapinaud du Sourdy.

Père du général, suivit le corps d'armée que commandait son fils, passa la Loire et fut tué au Mans.

2° M. de Sapinaud de Bois-Huguet ou de la Verrie.

Un des premiers commandants de l'armée du centre, tué au Pont-Charron. « La bravoure de M. Sapinaud « le fit choisir pour commander l'avant garde. Le com-

« mandant allait s'emparer de ce poste important, dit « M. de Lescure, lorsque, trahi par un transfuge pro- « testant qui révéla à l'ennemi le mot d'ordre, il se « trouve enveloppé de toutes parts. Deux fois il s'élance « pour attaquer, deux fois il est repoussé et, finalement, « blessé à mort. Quatre paysans du bourg de la Verrie, « dont il était seigneur, et dont l'un se nommait Guitton, « se firent tuer pour arracher son corps aux meurtriers. « Sa tête avait été mise à prix, tant sa valeur et son « influence étaient redoutées du parti ennemi. Il était « âgé de 55 ans. » — Le bulletin officiel du Conseil supérieur de l'armée royale déplore sa mort en ces termes : « *Nous devons un juste tribut d'éloges et les « regrets les mieux mérités à M Sapinaud de la Verrie, « qui, blessé dans la première attaque du Pont-Charron, « tomba entre les mains de l'ennemi et éprouva de sa « part les plus cruels tourments* (1). »

3° M. de Sapinaud du Sourdy (ou de la Rairie).

Né au château du Sourdy le 3 décembre 1760. Nommé, en 1778, cadet gentilhomme au régiment de Foix, il se retira, en 1789, avec le grade de premier lieutenant. Dès la première insurrection (10 mars 1793), il marcha à la tête des volontaires de la Gaubretière et battit, uni à son oncle, les garnisons de Tiffauges et des Herbiers; commanda à Mortagne, où se trouvait le dépôt de poudre de l'armée royale; sauva l'artillerie à l'arrivée des Mayençais. Après la bataille du Pont-Charron, où fut tué M. de

(1) Mémoires de Mme Sapinaud. — Notes sur MM. Sapinaud. (Paris, Didot, in-12, 1877.)

— Le *mémoire* de Pierre Rangeard est d'accord avec le *Bulletin officiel du Conseil supérieur* pour affirmer que M. Sapinaud de la Verrie tomba à *la première* attaque du Pont-Charron. Dans une note (p. 279), nous lui avons opposé l'opinion de Crétineau-Joly qui place le fait à *la seconde* attaque, le 25 juillet. Nous avouons que ce nouveau témoignage nous rend perplexe. N. D. L. R.

Sapinaud, son oncle, il prit un des commandements de l'armée du centre, qu'il conserva jusqu'à la fin de la guerre.

Dans la campagne d'Outre-Loire, il commanda comme chef divisionnaire, et rentra en Vendée après la fatale déroute du Mans. Accueilli comme un libérateur, il reforma l'armée du centre dès le commencement de 1794 et battit, à la Gaubretière, un corps de 300 républicains. Parvenu à rassembler 1,800 hommes, il envoya deux courriers en instruire Charette ; l'un et l'autre furent victimes de leur zèle. Un troisième se présenta pour remplir cette mission périlleuse. Sapinaud lui en fit sentir tout le danger. « *Mon général,* répondit le brave paysan, *ne craignez rien, le ciel sera pour nous !* » Le ciel, en effet, le protégea ; il arriva jusqu'à Charette, qui rejoignit Sapinaud à Chauffe.

Ensemble, les deux généraux culbutèrent, le même jour, un détachement de 200 républicains qui marchaient sur Mortagne et une colonne bien plus nombreuse qui suivait ; ils prirent Legé, après plusieurs combats meurtriers ; furent repoussés à Pont-James, et se séparèrent à la Grolle, entre Rochecervière et Vieillevigne.

Dans les premiers jours de mars 1794, Sapinaud essaya vainement, par deux fois, de s'emparer de Mortagne. Il préparait une troisième attaque, lorsque l'ennemi évacua la place à la faveur d'une nuit très sombre.

Plus tard, il refusa de signer l'arrêt de mort porté contre Marigny. Il signa le traité de la Jaunaie, en février 1795, et entra à Nantes en qualité de général de l'armée du centre avec Charette.

Pendant que Sapinaud soutenait avec gloire le parti du trône et de l'autel, *cinq* de ses frères et *deux* de ses cousins, du même nom que lui, défendaient la même cause sous les drapeaux des princes français et de leurs alliés.

Le général Sapinaud épousa, quelques mois avant le 18 fructidor, M^lle^ Marie-Louise de Charette, belle-fille du général de ce nom et fille de M. de Charette, cousin du général.

Nommé général en chef en 1815, titre glorieux, qui a été reconnu par ordonnance royale. Mort pair de France, le 10 août 1829.

4° M. le baron DU CHILLOU DE KERVENO.

Prit part à la première insurrection ; major général de l'armée du centre, il ne quitta les armes qu'avec M. de Sapinaud, pour les reprendre en 1815 et en 1832. Mort en 1838.

5° M. le chevalier DE SAPINAUD.

D'abord émigré, rentra bientôt en Vendée et s'attacha à la fortune de son frère. Il reprit les armes en 1815 et en 1832. Mort en 1833.

6° M. PROSPER DE SAPINAUD (autre frère du général).

Emigré ; a combattu en Bretagne et dans la Vendée, de 1796 à 1799. En 1815, il commandait la compagnie de Bazoges ; prépara l'insurrection de 1832. Mort en 1843.

7° M. EDOUARD DE SAPINAUD.

Aide-de-camp de son frère le général, en 1815, suivit sa fortune ; prépara l'insurrection de 1832. Mort en 1840.

8° M. CASIMIR DE SAPINAUD.

Emigré ; perdit toute sa fortune. Il jouissait d'une pension sur la cassette du Roi, qui lui fut retirée en 1815. Il prit part, avec les habitants de la Gaubretière, à l'insurrection de 1832. Mort dans la misère, âgé de plus de 80 ans.

9° M. le marquis DE BOISY.

Général commandant le 4e corps, en 1793 ; fusillé à Noirmoutier le 9 janvier 1794. — Il était de la noble famille des Gouffier et seigneur de *Landebaudière* (paroisse de la Gaubretière, Vendée) et non *en Anjou*, comme l'a écrit, dans une note, le nouvel éditeur de la *Vendée militaire* de Crétineau-Joly.

10° M. le chevalier DE BOISY.
Tué à la Gaubretière, le 27 février 1794.

11° M. DE RANGOT DE LA BOUCHERIE.
Tué à la Gaubretière, le 27 février 1794.

12° M. DE RANGOT DE LANDERIE.
Tué à la Gaubretière, le 27 février 1794.

13° M. DE RANGOT DE LA BORDELIÈRE.
Fait prisonnier après la bataille de Châtillon ; fusillé à Cholet.

14° M. CHARLES DE RANGOT.
Arrêté chez lui avec sa femme et son fils, après la bataille de Cholet. Emmenés prisonniers à Saumur ils y furent fusillés tous les trois.

15° M. GABRIEL DE RANGOT.
Aide-de-camp de M. de Sapinaud de la Verrie, a fait toute la grande guerre. Mort en 1812.

16° M. le chevalier DE RANGOT.
D'abord émigré. A Quiberon, il resta parmi les morts pendant trois jours : il avait reçu 24 blessures qui l'avaient entièrement défiguré. Guéri de ses blessures, il se battit encore dans la Vendée jusqu'à la fin de la guerre. En 1815, il reprit du service dans le corps d'armée de M. de la Rochejaquelein. Mort en 1828.

17° M. SAUVAGEOT.
Commandant de la division de la Gaubretière de 1793 à 1832 ; d'un dévouement et d'une bravoure admirables. Mort en 1845.

18° M. Jacques FORESTIER (1).

(1) Ne pas le confondre avec son homonyme Forestier de Chaudron, en Anjou, l'un des plus brillants officiers de cavalerie de la grande armée, dont il fut l'émule,

Commissaire aux vivres pendant la grande guerre, notaire royal à la Gaubretière, décoré de l'ordre du Lys, pour services rendus à la cause monarchique, le 28 juillet 1814, devint ensuite juge de paix. — Il était fils de Pierre Forestier qui habitait à la Gaubretière, et exerçait les fonctions de procureur fiscal de Beaurepaire. De son mariage avec Joséphine-Henriette Marot, Jacques Forestier eut quatre filles. Deux ne se marièrent point. L'une des deux autres, Adélaïde-Monique, épousa M. le docteur Dehergne, qui exerça pendant longtemps la médecine à la Gaubretière, et l'autre, Joséphine, M. Bourgeois, percepteur à la Verrie, père de M. le docteur Paul Bourgeois, député de la Vendée. Peu de temps avant la guerre, M. Forestier entreprit de bâtir *la Garenne*. La maison n'était pas entièrement terminée, lorsque les Bleus s'en emparèrent. Les différentes pièces de menuiserie destinées à la construction, qui avaient été déposées dans les servitudes, furent brûlées par eux. Les poutres et les soliveaux conservent encore la trace du feu.

— Unissons au souvenir de ce brave celui d'un bon vieillard, nommé Plessis, mort à la Gaubretière, peu après 1870, âgé de 88 ans, et connu dans tout le pays sous le nom de *Canonnier*. Il était filleul de M. Forestier. Presque enfant, au début de la guerre, il voulut suivre son parrain à l'armée, et celui-ci le faisait asseoir sur un canon lorsqu'il était fatigué. D'où son surnom de *Canonnier*. *(Communication de M. Charles Dehergne, petit-fils de M. Forestier.)*

19° M. André Duchesne.

A fait toute la grande guerre. En 1815 et en 1832, contribua puissamment au soulèvement de la Vendée. Nommé chevalier de Saint-Louis, le 6 mars 1817. — Chevalier de l'ordre royal de la Léglon d'honneur, le 25 avril 1821. — Mort à l'âge de 65 ans, le 28 décembre 1835.

20° M. Gazeau de la Brandannière.

Habitait la terre de Ramberge, commune de la Gaubretière. Prisonnier à Nantes, y est mort en 1795.

21° M. Aimé de Gazeau, fils du précédent, mort glorieusement au combat d'Aizenay en 1815.

22° M. Victor de Gazeau, id.

Fit la campagne de 1815 comme aide-de-camp du général de Sapinaud. En 1830, il refusa de conserver son grade de capitaine dans l'armée, ne voulant pas prêter serment au nouveau gouvernement. En 1832, il contribua puissamment à organiser l'insurrection.

23° M. Pitre de Gazeau.

A fait la campagne de 1815 en qualité d'aide-de-camp du général Saint-Hubert Ayant un titre d'officier dans l'armée dont la solde était toute sa fortune, il se vit forcé de rester en place en 1830; mais demanda et obtint de n'être pas envoyé en Vendée. Dès qu'il eut ses droits à la retraite, il s'empressa de les faire valoir.

24° M. Henri de Gazeau.

Fit comme volontaire la campagne de 1815. Mort au service.

25° M. Emmanuel du Chillou.

Jeune homme plein d'avenir, à l'âme élevée et au cœur généreux; il sacrifia tout pour organiser l'insurrection de 1832, commanda un détachement qui s'illustra dans cette dernière lutte. Mort en Espagne. *(Voir plus haut,* p. 323.)

26° M. Armand du Chillou.

Marcha sur les traces de son frère. Arrêté, il fut emprisonné, ce qui l'empêcha de partager le sort de son aîné. Après huit mois de détention dans une prison infecte, il fut mis en jugement et acquitté.

61-63 Femme Paquet et deux enfants.	id.
64 Lucas de la Sondelache.	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
65 Lucas du Bordage.	id.
66 Rambaud.	Cholet.
67 Pasquier, Charles.	id.
68 Rangeard (assassiné en revenant de la messe).	La Gaubretière.
69 Guillauteau (tisserand).	Saint-Fulgent.
70 Lucas, René.	Montaigu.
71 Gaborieau, Louis.	Châtillon.
72 Herbreteau, Jean.	Cholet.
73 Herbreteau, Louis, frère du précédent.	id.
74 Jousset, Mathurin.	La Gaubretière (1re attaque de l'église).
75 Jobard, François.	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
76 Lantier, Louis.	La Gaubretière.
77 Guitton, Louis.	Aux Moulins du Caillon.
78 Levain (tailleur).	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
79 Nassivet, Jacques.	id.
80 Poyer, du bourg, capitaine	Châtillon.
81 Rondard, Louis.	id.
82-89 Pasquier, Charles, et toute sa famille (sa femme et six enfants).	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
90 Michenaud, Alexis.	id.
91 Pasquier, Jacques.	Luçon.
92 Seguin, Jean.	Outre-Loire.
93 Prignon, Baptiste.	id.
94 Merlet du Lagast.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
95 Seguin, Baptiste.	Belleville.
96 Rambaud (marchand).	id.
97 Drapeau, Jean.	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
98 Lor (tuilier), à la Petite-Renaudière.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).

99-100 Louis et Jean Guitton, frères.	La Gaubretière (1re attaque de l'église).
101 Landreau, de la Frérie.	Belleville.
102 Michaud, Esprit.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794; brûlé vif dans son lit).
103 Loiseau, Jean.	Aux Moulins du Caillon.
104 Pasquier, Jacques, fils.	Saligny.
105 Guitton (capitaine).	Cholet (attaque du Bois-G.).
106 Loiseau, Pierre.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
107 Mainguet, du Ligonnier.	La Gaubretière (1re attaque de l'église).
108 Lucas, de la Goulière.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
109-110 Louis et Philippe Rondard, frères.	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
111-112 Grégoire et Louis, deux domestiques de M. de Boisy.	Noirmoutier.
113 Goineau, François.	id.
114 Loiseau, Jean-Louis.	id.
115 Clenet.	id.
116 Cougnon.	id.
117 Brochard.	id.
118 Grégoire, Louis.	Cholet.
119-120 Victor et Jean Libaud, frères.	Cholet (siège du Bois-Grolleau).
121 Paquet, Marie.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
122 Brin, Pierre.	id.
123 Girard, Augustin.	Outre-Loire.
124 Jobard, du Gast.	Saligny.
125 Rambaud, Louis.	La Gaubretière (1re attaque de l'église).
126 Godard, François.	Belleville.
127 Merlet, de l'Aubretière.	Aux Moulins du Caillon.
128 Vinet, Auguste.	Châtillon.
129 Auvinet, Jean.	Cholet.

130 Gaurit, du bourg.	Outre-Loire.
131 Bourasseau, Jean.	id.
132 Poirier, de la Musse.	Mortagne.
133 Brochu, de la Jambière.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
134 Seguin, de Prignoux.	id.
135 Rousselot, Louis.	Cholet.
136 Micheau, Mathurin.	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
137 Cousseau, Louis.	Outre-Loire.
138 You, Gabriel.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
139 Seguin, de la Petite-Brosse.	id.
140 Boudaud, de la Sauvagère.	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
141 Chupin, Jules.	id.
142 Pasquier, François.	Outre-Loire.
143 Rambaud, Aimé.	id.
144 Cordas, Mathurin.	Saligny.
145 Bossard, de la Frérie.	Belleville.
146 Roy, Pierre.	Pouzauges.
147 Roy, Jean.	id.
148 Brejon, Louis.	La Tremblaie.
149 Chevalier, Pierre.	id.
150 Retailleau, de la Châtaigneraie.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
151 Clénet, Prosper.	id.
152 Pauleau, Jean.	Aux Moulins du Caillon.
153 Soullard, François.	id.
154 Chaillou, Esprit.	Châtillon.
155 Morin, Désiré.	Cholet.
156 Girardeau, Jean-François.	id.
157 Durand, Jean-Baptiste.	La Gaubretière (2e attaque de l'église.
158 Bretin, Louis.	id.
159 Landreau, Jean.	La Gaubretière (grand massacre du 27 février 1794).
160 Guérin, René (capitaine).	Cholet.

LEVEL ONE

161	Laurent, Pierre.	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
162	Remigereau, Baptiste.	Torfou.
163	Paillas, Louis.	Cholet.
164	Goineau, Jean.	Belleville.
165	Brosset, Alexis.	Saint-Fulgent.
166	Rambaud, de la petite Renaudière.	Quatre-Chemins.
167	Suaudeau, Jean.	id.
168	Murzeau, Jean.	Pont-Charron.
169	Martineau, Baptiste.	id.
170	Guerry, Jean.	Luçon.
171	Bergère, Pierre.	La Gaubretière (1re attaque de l'église).
172	Robin, Louis.	id.
173	Robin, Pierre, frère du précédent.	id.
174	Landreau, Mathurin.	Outre-Loire.
175	Baron, Pierre.	id.
176	Ageneau, Jean.	Cholet.
177	Guitton, René.	id.
178	Gaboriau, de la Touche-aux-Roux.	Pouzauges.
179	Jobard, de la Samillière.	id.
180	Brochard, de l'Herpinière.	La Gaubretière (1re attaque de l'église).
181	Herbé, meunier, de Caraillas.	Luçon.
182	Bouchet, Charles.	id.
183	Flandrois, François.	Aizenay.
184	Augereau, Félicité.	id.
185	Pasquier, Louis.	Les Mathes.
186	Sicot, Aimé.	Rochecervière.
187	Bouet, René-Louis.	id.
188	Besnard, Félix.	id.
189	Soullard, Eugène.	Aizenay.
190	Simon, Baptiste.	Bois-Vert (1815).
191	Diot, Désiré.	Saint-Aubin-des-Ormeaux (1832).
192	Lucas, Jean.	id.
193	Loiseau, Louis.	id.
194	Charbonneau, François.	

195 Paillas, François.	La Gaubretière (1832).
196 Guillaume, Jean.	id.
197 Baudry (capitaine).	id.
198 Bizon (capitaine).	La Gaubretière (2e attaque de l'église).
199 Lucas (capitaine).	Torfou.
200 Gaboriau, Jean (commandant, tué à la tête de sa compagnie).	Quatre-Claies.
201 Buissonnière, Aimé.	.....
202 Augereau, Esprit.	.....

La liste qui précède a été dressée d'après deux anciennes listes qui ont été faites à la Gaubretière pour servir de pièce justificative et de complément au Mémoire de Pierre Rangeard. Ces deux listes, un peu différentes, ont été contrôlées l'une sur l'autre. La nôtre, qui les réunit, doit être, néanmoins, fautive sur plus d'un point; elle est aussi évidemment très incomplète. La plus ancienne des deux listes, celle de P. Rangeard, porte, d'ailleurs, cette note finale du rédacteur : « *Nous « aurions pu recueillir d'autres noms dont l'énumération « serait trop longue. Ceux d'un grand nombre de femmes « sont également connus. Nous avons dit plus haut, dans « ce mémoire, de combien la population avait été réduite; « nous n'en citerons pas davantage.* »

En parcourant le nouvel ouvrage publié récemment (1896) par M. Alfred Lallié, sous le titre : *La Justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure,* nous avons relevé, dans les listes des condamnés à mort par la commission militaire présidée par Bignon, à Savenay et à Nantes, les noms de *cinq vendéens,* originaires de la Gaubretière :

Marc, Jean, 6 nivôse (26 décembre 1793);

Girard, Pierre, 23 ans, 13 nivôse an II (2 janvier 1794);

Alberteau, Jacques, 25 ans, 16 nivôse an II (5 janvier 1794);

Séverin, Gabriel, 24 ans, même jour;

Gaborieau, Jacques, 35 ans, 17 nivôse an II (6 janvier 1794).

(Voir, dans l'ouvrage susdit, les pages 272, 300, 315, 322, 326.)

ETAT NOMINATIF

DES

CURÉS ET VICAIRES DE LA GAUBRETIÈRE

Avec quelques notes extraites de divers registres

—

La paroisse de la Gaubretière possède ses registres de catholicité depuis l'année 1604; mais il y a malheureusement dans la collection de ces vieux papiers de regrettables lacunes (1).

De 1604 à 1610, les actes ne sont pas signés, ni par le prêtre qui les a rédigés, ni par les témoins.

La première signature de *prêtre* qu'on y rencontre est celle de messire François Audureau (curé ou vicaire ?).

1610, 1er février. — Baptême de *Marguerite,* fille de Pierre Brochu et de Jehanne Caillaud. Parrain, messire Toussaint Julliot, *sieur de la Châtaigneraie;* marraine, Marguerite du Puy-du-Fou. — « *Per me Franciscum Audureau pbrum.* »

---

(1) M. l'abbé Sochet, curé de la Gaubretière, a bien voulu nous aider à en faire le dépouillement avec une amabilité exquise dont nous gardons le meilleur souvenir. Qu'il nous permette de lui offrir ici, à nouveau, notre bien sincère gratitude pour sa précieuse collaboration.

1610, 4 juillet. — M. Nicolas GODARD, curé.

A cette date, dans le corps d'un acte, M. Nicolas Godard prend le titre de *curé;* puis il signe à la fin : « *Per me Nicolaum Godard.* »

1619, 10 juin. — Signature de René Hullin, *prêtre,* sans autre qualification.

1627, 5 janvier. — M. Pierre HULLIN, curé.

Le 12 janvier de la même année apparaît la signature de Birot, *vicaire.*

1629, 22 juillet. — M. Poylevé, *vicaire.*

1632, 1er juillet. — M. Micheau, prêtre.

1641 et 1642. — M. Godard, prêtre.

1643, 6 août. — M. Chenuau, prêtre.

Le 8 février 1650, messire Gabriel Dullin, doyen de Saint-Laurent, vient faire la visite de l'église. Nous lisons dans son procès-verbal : « *A l'autel de Notre-Dame sont les confrairies de Notre-Dame et du Rosaire... Pour ce qui est des oblations qui se font à l'autel du Rosaire, et du revenu annuel, un bastonnier particulier en rend compte (1).* »

1665, 7 décembre. — M. Pierre Rousselot, *vicaire.*

1672. — Le testament de messire Pierre Hullin, curé de la Gaubretière, daté du 21 janvier 1672, se trouve aux Archives de la paroisse.

Il y demande d' « être inhumé et ensépulturé au cœur de l'église de Saint-Pierre de la Gaubretière... » « Item, je veux « qu'il soit distribué de mon bien aux pauvres, sçavoir le iour « de mon enterement, la somme de vingt livres et pareille « somme de vingt livres le jour de mon service... Item, je « veux et ordonne qu'il soit fait un annuel, dans lad. église de « la Gaubretière, de tous les jours, pendant un an, une messe

(1) *Archives de l'Evêché de la Rochelle, série I, n° 1.*

« des trespasséz pour le repos de mon âme par les prêtres du « lieu ou autres ayant charge d'eux, et pour le payement dud. « annuel ie donne à perpétuité seize boiceaux de blé-segle, « mesure de Beaurepaire, à prendre, chascun an, tèrme et « feste de nostre Dame de myaoust, de rente foncière, an- « nuelle et perpétuelle sur la moitié apart et avenir à moy « appartenant de la mestairie de la Crémière, en lad. pa- « roisse... Item j'institue un légat perpétuel d'une messe, par « chascune semaine, que ie veux estre dites et célébrées au « grand autel de Saint-Pierre... par le vicaire dud. lieu, « commençant par messire Pierre Rousselot, p^bre, à présent « vicaire... et, pour la dotation dud. légat, j'ay fondé la « somme de vingt-cinq livres de rente foncière à prendre et « lever par le sieur vicaire, chascun an, tèrme et feste de la « Toussaints, sur un corps de logis composé de haultes et « basses chambres, boutique, cellier, escurie et jardin en des- « pendant, situé en la ville et parroisse de Notre-Dame de « Tiffauges, à moy appartenant, apellé le Logis de Saint- « François, où demeure aprésent le sieur de Bourneuf, joi- « gnant d'un bout à la grande rue... Item je donne à messire « Pierre Rousselot, mon vicaire, tous mes livres... Item, je « donne à messire René Seguin, prêtre, mes deux chasubles « et mon missel... à messire Eustache Moriceau, prêtre, curé « et doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, mon cousin, un bas- « sin et deux burettes ou canettes et une tasse, et mes cuil- « leres, le tout d'argent, avec tous mes tableaux et himages « de peintures, et la meilleure de mes aubes... à Françoise « Moriceau, ma cousine, dud. Saint-Laurent, mon cabinet de « bois de noyer... Item, je donne à Marie Bibard, fille de « Jean Bibard, à cause de sa pauvreté, une couchette de bois « de noyer avec sa couette et traverslict et paillasse, et une « cateloingne blanche presque neuve... Item je donne à Mi- « chelle Guitton, à cause de sa pauvreté, un petit coffre qui « est en mon cellier et huict boiceaux de blé... »

1673, 30 janvier. — M. François Sire, prêtre, *vicaire*.

1673-1705. — M. René ECHASSEREAU, curé.

Il signe au registre pour la première fois le 13 septembre 1673.

M. René Echassereau était, en même temps que curé, *seigneur de la Gaubretière,* et, à ce titre, avait ses armoiries (armes parlantes). Il portait « *de sinople à deux échasses d'or mises en pal* (1) ».

M. Echassereau eut pour vicaires M. François Sire, mentionné plus haut; — M. Thadée Coffy, qui signe, pour la première fois, un acte du 28 mai 1688; — M. F. Gentil, 15 mai 1690; — M. Vincent Seguin, 16 avril 1692. Ce dernier signe alternativement avec M. Gentil, également vicaire. Donc deux vicaires à la fois.

Les archives de la paroisse renferment la grosse d'un contrat d'arrentement (du 9 janvier 1686) fait par messire René Echassereau, *curé, seigneur spirituel et temporel de la Gaubretière, et maistre Jacques Marot, mareschal, demeurant aud. lieu*, au sujet d'un logis « *joignant ledit logis*, dit la pièce, *au cœur de l'église de Saint Médard* ». A la pièce est annexé le procès-verbal de visite de ladite maison, *rédigé par escript par Jean Cacault, notaire de la cour régalle de la Gaubretière,* et daté du 18 du même mois.

Le corps de logis en question, dit une autre pièce, du 9 octobre 1690, est « *joignant d'un bout à la chapelle de Saint-Médard et d'autre bout au four banal dud. lieu, et d'un costé aux ayrault et grand chemin qui conduit dud. lieu à Lande Baudière, et d'autre costé au jardin des Martassiers* ».

1693, 28 novembre — Mariage de messire Jean Leroux, chevalier, sieur de Soulaine, de la Roche-des-Aubiers, et de Marie des Herbiers. Témoins de l'époux, messire Henry Leroux, chevalier, seigneur de la Verrie, son frère, et Jean Guichard, son ami; témoins de l'épouse, messire Eustache Moriceau, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et René Boissinot.

1694, 1er mars. — Pierre Sire, sous-diacre, est parrain.

---

(1) *Armorial général de France. (Généralité du Poitou.)* — La famille Echassereau était originaire de la Gaubretière.

1694, 19 juillet. — Mariage de René Rangeard, *maître apothicaire*, et de dame Jacquette Bourasseau.

17[illegible]5. — Signature de messire Chesneau, *prieur de Bouillé.*

1705, 11 mars. — Inhumation de messire René Echassereau.

« *L'11e mars mil sept cent cinq, a esté par moy, prê-* « *tre, curé, châtelain des Landes-Genusson, soussigné,* « *enterré messire René Echassereau, prêtre, curé, sei-* « *gneur de la Gaubretière, en présence des soussignés :* « J. Echassereau, *curé de Réaumur;* — René Echassereau de Lespinay; — Chesneau, *prieur de Bouillé;* — Pierre Camus, *sieur de la Geardière;* — C. Corneille, *curé de Landegenusson.* »

1706, 2 janvier. — Signature de J. Echassereau (frère ou neveu du défunt), qui se qualifie *curé de la Gaubretière.*

1706, 13 mai. — M. Pierre CHESNEAU, curé.

La signature est la même que celle du *prieur de Bouillé.* Ce doit être le même personnage.

La famille Chesneau était originaire du pays. L'un de ses membres, Mathurin Chesneau, remplissait les fonctions de « *greffier des rolles de la paroisse* » de la Gaubretière ; un autre Chesneau, *sieur de la Barangerie* (par. de Saint-Martin-l'Ars) est qualifié *bourgeois*, etc... Les Chesneau avaient des armes parlantes et portaient « *d'or à un chesne de sinople accompagné en chef de deux glands de même* (1). »

M. Chesneau eut pour vicaire M. V. Seguin, déjà en fonction ; — M. l'Espinay-Chesneau qui signe alternativement avec le premier, 1726.

1728, 13 octobre. — « *A esté inhumé dans le chœur de l'église de ce lieu Messire Vincent Seguin, prêtre, aagé*

(1) *Armorial général de France* (*Généralité du Poitou — Mauléon*). — Dictionnaire des familles du Poitou.

de 62 ans, en présence de Jacques Seguin, son frère, André Grimaud, et Joseph Landré, ses neveux. » Signé R. Caillaud, curé de Saint-Martin-l'Ars ; — F. Triault, curé de Saint-Aubin ; — Panier, prêtre, curé de Lande-Genusson ; — L.-G. Charron, vicaire de la Verrie ; — H. Coudrin, diacre ; — P. Chesneau, curé de la Gaubretière. »

1729-1779. — René-Esprit CHESNEAU, curé.

Ce Chesneau, curé de la Gaubretière (deuxième du nom), bien qu'il ne signe au registre que Chesneau tout court, nous a paru être le même l'Espinay-Chesneau, vicaire déjà nommé, en faveur duquel Pierre Chesneau (son oncle) se démit de sa cure. Il était fils de Gabriel Chesneau, sieur de la Barangerie, et de demoiselle Renée Echassereau (30 juillet 1695). Le procès-verbal de visite de Mgr de Menou, en 1740, et l'inscription de la grosse cloche, en 1759, lui donnent les prénoms *René-Esprit* (1).

M. René-Esprit Chesneau avait 34 ans quand il prit la direction de la paroisse avec le titre de curé ; il resta en charge 50 ans et mourut à 91 ans.

Il eut pour vicaires M. Yve Jaunet, qui signe *viquaire ;* — M. de la Boucherie, 1734 ; — M. J. Chesneau, 1737, son frère ; — M. François Gabard, 1737 ; — M. C. Rochais, 1741-1743 ; — M. Drouin, 1744 ; — M. Jacques Stapleton(?) 1751 ; — M. Grimaud, 1754 ; — M. You, 1765 ;

1735, 23 mai. — Inhumation dans le chœur de l'église, par le curé des Landes-Genusson, de messire Pierre

(1) D'autre part, au tableau des *Fondations* de l'église de la Gaubretière, figure le nom d'un *Mathurin Chesneau, curé de la Gaubretière,* dont nous n'avons pu trouver la trace dans les registres. Malheureusement, les titres de cette fondation ont été brûlés en 1793. Comme son nom est *le premier inscrit* au tableau, avant celui de M. René Echassereau, comme lui ancien curé de la paroisse (1673-1705), nous pensons qu'il a dû le précéder aussi dans la cure de la Gaubretière et administrer cette paroisse probablement dans le cours du XVIe siècle.

Chesneau, prêtre, *ancien curé de cette paroisse et prieur de Bouillé,* âgé d'environ 62 ans.

Signé Panier, curé de Landes-Genusson; — R. Retailleau, curé de la Verrie; — Triault, curé de Saint-Aubin; — Delaroy, curé de Chambretaud; — Brémond, prêtre, vicaire de la Verrie; — Jarrie, prêtre, vicaire de Chambretaud; — Coudrin, prêtre; — Chesneau, curé de la Gaubretière; — G. Chesneau, prêtre; — Chesneau, prêtre; — de la Boucherie, vicaire de la Gaubretière.

1741, 7 avril. — Signature du R. P. Billebaud, *dominicain, prédicateur à la Gaubretière.*

1743, 27 juin. — Inhumation, dans l'église, du corps de défunt messire Charles Rochais, prêtre, vicaire de cette paroisse, âgé d'environ 30 ans, en présence de Jean Rochais, son père, et des soussignés : Chesneau, prêtre; — G. Chesneau, prêtre; — Triault, curé de Saint-Aubin; — M. Gravelleau, prêtre, curé de la Verrie; — Massé, curé des Landes-Genusson; — Gabard, vicaire de Chambretaud; — Delhumeau, prêtre; — Bousseau, prêtre; — Augustin Flemming, religieux prêtre Augustin; — Chesneau, curé de la Gaubretière.

1747, 5 octobre. — Messire Michel François de Valadour d'Arcy, prêtre, *prieur de Bouillé,* est parrain et signe avec messire Thoumazeau, *curé des Landes Genusson,* et Chesneau, prêtre.

1761, 14 octobre. — Messire Joseph Chesneau, prêtre, parrain, signe avec Vinet, vicaire de Saint-Pierre de Cholet; Chauvin de la Levronnière, chanoine de Saint-Pierre de Thouars; Grimaud, vicaire de la Gaubretière; Chesneau, curé de la Gaubretière.

1765, 30 novembre. — Inhumation, dans l'église, de messire Michel-François de Valadours, prêtre, prieur de Bouillé, religieux de la première observance de Saint-Benoît, âgé de 68 ans; — Signé You, vicaire; — J. Lecomte, moine bénédictin; — Chesneau, prêtre; — Chesneau, curé.

1775, 28 février. — Inhumation de messire Joseph Chesneau, prêtre, vicaire, âgé de 76 ans, en présence de

M. René-Esprit Chesneau, curé, son frère, de M. You, vicaire, et M. Louis-Joseph Gauché de Beaulieu.

1779, 16 mai. — M. Thoumazeau, curé des Landes-Genusson, fait un enterrement à la Gaubretière. Il rédige et signe l'acte. Or, comme la signature de M. Chesneau, le curé du lieu, ne reparaît plus après cette date, il est à présumer que sa vieillesse ou la maladie l'empêchait dès lors d'administrer sa paroisse.

1780-1794. — M. Jacques You, curé.

M. You, né en 1743, était l'aîné de cinq enfants et d'une famille de la paroisse. Ses parents habitaient le hameau de l'Herbaudellerie, à dix minutes du bourg. Vicaire depuis le 25 avril 1765, il signe comme curé le 29 septembre 1780.

1781, 8 janvier. — 15 juillet 1792. — M. François Thibault, vicaire.

1786, 19 juillet. — « *A été inhumé par moy, prêtre, curé, soussigné, dans le cimetière de ce lieu, le corps de messire René-Esprit Chesneau, ancien curé de ce lieu, âgé d'environ quatre-vingt-six ans.* » En réalité âgé de 91 ans, moins quelques jours.

Ont assisté à la sépulture, Louis-Joseph Gauché de Beaulieu, avocat du Parlement, ancien sénéchal de Tiffauges; René-Joseph Morna, chirurgien juré; François Girault, fermier du château de Bazôges; ses neveux par alliance. — Ont également assisté, messire Eusèbe-Esprit Bousseau, avocat du Parlement, procureur fiscal de Tiffauges; Charles-Marie-Félicité Chesneau, licencié ès lois; René Morna, diacre; Pierre-Constant Bousseau, ses petits neveux, qui signent.

L'acte porte encore les signatures suivantes : L.-S.-M. Gasnault, maître en chirurgie; — G.-R. Tatin, curé de Saint-Martin-l'Ars; — René Gravelleau, curé de Saint-Aubin; — Chevallier, curé de N.-D. de Tiffauges; — Rousselot, curé de la Verrie; — Thibault, vicaire de la Gaubretière; — You, curé de la Gaubretière.

1788, 17 novembre. — Mariage de Maurice-Joseph-Louis Gigost d'Elbée, (le futur généralissime des armées vendéennes). *Inutile de signaler au lecteur la pièce que nous transcrivons ci-après : son intérêt historique n'échappera à personne.*

« Le dix-sept novembre mil sept cent quatre-vingt-huit, « après la publication d'un ban (les parties cy dessous ayant « obtenu dispense des deux autres de leur évêque respectif), « je, prêtre, curé soussigné, ai reçu le consentement mutuel « de mariage de messire Morice-Joseph-Louis Gigost d'Elbée, « écuier, seigneur de la Loge Vaugiraud, la Gobinière et au- « tres lieux, ancien officier de cavalerie, fils majeur de feu « messire Morice Gigost d'Elbée, chevalier de l'ordre du « Christ de Portugal, conseiller privé des guerres et général- « major d'infanterie du roy de Pologne, et maréchal des « camps et armées du roi de France, et de dame Marie- « Thérèse de Mussan, de la paroisse de Saint-Martin-de- « Beaupréau, diocèse d'Angers, d'une part; — et de demoi- « selle Margueritte-Charlotte du Houx de Hautterive, fille « majeure des feus messire Jean du Houx de Hautterive, « chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, com- « mandant pour le roy dans l'isle de Noirmoutier, diocèse de « Luçon, et dame Charlotte de Juliot, d'autre part; après « avoir d'ailleurs observé les cérémonies prescrittes. Ledit « sieur Gigost d'Elbée nous a présenté une dispense de deux « bans, accordée par Mgr l'Evêque d'Angers, en datte du « neuf octobre, même année que dessus, signé Sapinaud, vic. « gén. *de mandato illustrissimi ac reverendissimi d.d episcopi « andegavensis*..... insinué, contrôlé et registré le même jour « au greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques du dio- « cèse d'Angers, signé *(illisible)*. Il nous a aussi présenté un « certificat de publication dudit ban à Saint-Martin-de- « Beaupréau, son domicile, par lequel le curé dudit lieu nous « donne permission expresse de faire la célébration du ma- « riage, et nous certifie qu'il n'y a aucune opposition ni em- « pêchement audit mariage, en datte du quatorze octobre « dernier, signé Clambart, curé de Saint-Martin-de-Beau- « préau. Ledit certificat légalisé par le juge dudit lieu, le « quinze octobre, même année que dessus, signé Gaultier; « Pineau, greffier. La ditte demoiselle du Houx nous a égal-

« lement mis entre les mains une dispense de deux bans « accordée par Mgr l'Evêque de Luçon, en datte du vingt-six « octobre, même année que dessus, signé Quévenet, v g.; par « Mgr, Le Brasse, prosecrétaire; insinué et registré le même « jour au greffe et contrôle ecclésiastique de Luçon, signé « Jouaneau; elle nous a également présenté un certificat de « publication d'un ban à Saint-Philbert de-Noirmoutier, son « domicile, par lequel le curé dudit lieu nous donne pareille- « ment permission de faire la célébration du mariage, et nous « justifie qu'il n'y a aucune opposition ni empêchement audit « mariage en datte du vingt-deux octobre, même année que « de l'autre part, signé Guiard, curé de Noirmoutier, ledit « certificat duement légalisé par M. le vicaire général du « diocèse de Luçon, le vingt-six octobre dernier, signé Qué- « venet, par mandement, Le Brasse, prosecrétaire. Ont été « présents et témoins au mariage, messire Pierre-Prosper de « Boisy, seigneur de Landebaudière en cette paroisse; mes- « sire Charles-Henry-Félicité Sapinaud, seigneur du Sourdy; « messire Louis Jacques, chevalier de Boisy, et messire Jo- « seph de Tinguy, ancien officier d'infanterie, lesquels témoins « nous ont certifié le domicile, l'âge et la liberté des parties à « contracter, et ont signé : Margueritte Duhoux de Haute- « rive; — d'Elbée; — Pepin de Boisy; — Thérèse de Boisy; « — Marguerite de Boisy; — de Boisy; — Sapinaud de la « Rairie; — du Sourdy; — le Chevalier de Boisy; — Susane « de Boisy; — Thibault, v. de la Gaubretière; — You, curé « de la Gaubretière. »

La dernière signature de M. You, sur le registre, est du 18 juillet 1792. A dater du 24 du même mois, les actes sont signés *Girard, greffier de la municipalité*, et quelquefois de *Sapinaud, maire*.

En janvier 1793, M. Duchesne devient maire de la Gaubretière. En 1796, les décès sont signés par lui seul.

M. You ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, fut obligé de quitter sa cure et de se cacher pour éviter les poursuites. Néanmoins, il n'obéit pas à la loi de la déportation. Il se cacha tour à tour à l'*Herbaudellerie*, chez sa mère, aux *Laitières*, chez M. Doublet, qui lui prêta souvent des vêtements pour se

déguiser. Le jeudi-gras, jour du grand massacre, la mère de M. You fut tuée par un cavalier républicain, sur le chemin de la Gaubretière à la *Pagerie,* au lieu dit *les Trois-Claies* (1). Lui-même mourut en juillet 1794 à *la Petite Renaudière*, ainsi qu'il a été dit plus haut (p. 288) assisté de M. Desplobein, curé de Puymaufrais.

Son vicaire, M. Thibault, refusa également le serment et voulut partir pour l'Espagne, comme un grand nombre de ses confrères. Mais l'exécution de son projet souffrit quelques difficultés. Il put, enfin, s'embarquer à Saint-Gilles-sur-Vie.

M. Thibault ne revint pas d'exil. On croit qu'il mourut vers 1808.

Pendant la Révolution, la vaillante paroisse de la Gaubretière ne manqua point de secours religieux. Elle prodiguait son sang pour son Dieu et pour son Roi sur tous les champs de batailles ; en récompense, son territoire était une oasis pleine de sécurité pour la Religion et ses ministres Pierre Rangeard, dans le *Mémoire* que nous avons publié, atteste qu'il y a vu en même temps *trente-deux prêtres* ! Et il cite les noms de quelques-uns (2).

Pourtant, un jour, justement appelé *le jour du grand massacre*, se leva sur cette paroisse infortunée. Le *27 février 1794*, date de triste et impérissable souvenir dans son histoire, une colonne infernale, sous les ordres du général Huché, y mit tout à feu et à sang. De véritables *hécatombes* humaines furent faites par ces égorgeurs inhumains qui laissèrent sur le terrain *cinq cents cadavres* !... On voudrait, pour l'honneur de la dignité humaine, n'avoir pas à enregistrer de pareils faits.

(1) En 1894, le sieur Goineau de la Crémière en bêchant, a trouvé en ce lieu des ossements humains et un chapelet.

(2) Sur les registres on trouve la signature de M. Desplobein, depuis le 7 septembre 1794 jusqu'au 1er mars 1795 Il se qualifie *curé desservant de la Gaubretière* Du 5 juillet 1794 au 8 octobre 1798, apparaît également la signature de M. Letixier Desjardins, qui prend le titre de *prêtre catholique, vicegérant de la Gaubretière.*

Le principal théâtre des honteux exploits de la colonne infernale fut *le bois du Drillay*, qui servait de refuge à une partie de la population, à peu près exclusivement composée alors de vieillards, de femmes et d'enfants. Les hommes et les jeunes gens étaient à l'armée (1).

D'après une pieuse légende, qu'il nous plaît de recueillir ici, le ciel parut couleur de sang, le soir du mas-

(1) « Au moment du massacre, le 27, deux petites filles, l'une âgée de 11 ans et l'autre de 9 ans, étaient parvenues à s'échapper ; elles avaient fui au premier signal d'alarme et, cachées dans un épais fourré, elles entendaient de là et les cris déchirants des victimes et les clameurs féroces des bourreaux. Lorsque tout fut terminé, et que la colonne infernale eut disparu pour accomplir ailleurs son œuvre de destruction, la plus âgée des deux petites demanda à sa compagne de la suivre sur le champ du carnage. Elle se rappelait que sa grand'mère, qu'elle avait quittée à l'approche de l'ennemi et qui, sans doute, devait être au nombre des *malheureuses égorgées*, avait sur elle, dans un étui, une statue de la sainte Vierge, qu'elle vénérait beaucoup. La vieille grand'mère, dans les heures d'angoisses, cachée au milieu des genêts, l'avait souvent fait baiser à sa petite-fille, en conjurant Marie de veiller sur elle et sur son enfant.

Qu'était devenue la pauvre femme ? Qu'était devenu son pieux trésor ? Voilà ce que la pauvre enfant voulait savoir. Elle s'avance donc timidement avec sa compagne, et elles arrivent toutes les deux sur le lieu sinistre. Il y avait là toute une file de cadavres alignés avec une sorte de symétrie barbare, dans une étroite allée du taillis. Tremblante de peur, mais surmontant, malgré tout, leur frayeur, les deux petites filles font l'inspection de ces corps ensanglantés. Elles arrivent enfin à celui de la pauvre et chère grand'mère : elle était la 14e du rang ! La pauvre petite avait donc enjambé, à la lettre, 13 cadavres ! pour atteindre celui qu'elle cherchait ! Elle s'agenouille pieusement et, fouillant l'infortunée victime, elle trouve, cachée dans ses vêtements, mais tout ensanglantée, la pieuse et sainte image, qu'elle emporta et conserva comme la plus précieuse relique. » *(Communiqué par M. l'abbé Clément Guitton, actuellement (1896) curé de Beaurepaire).*

sacre, et, dans le silence de la nuit, on entendit des voix qui chantaient :

« *Foi de nos pères,*
« *Notre règle et notre amour !* »
etc., etc...

Le village de *la Fauconnière* fut aussi cruellement éprouvé, ce même jour. Pendant que les habitants priaient dans la forêt, un détachement de la colonne y fit irruption et massacra tout ce qui s'y trouvait d'êtres vivants. A leur retour de la forêt, les fermiers ramassèrent *treize cadavres,* parmi lesquels ceux du jeune Voyneau du Plessis-Mauclerc, dernier descendant d'une noble famille de la Roche-sur-Yon. Son corps gisait sur un fumier, et, à quelques pas, celui de sa gouvernante, Rose Seguin, qui était venue se réfugier dans ce village avec le fils de ses maîtres (1).

Nous relevons dans les registres du temps le souvenir de quelques autres exécutions partielles :

« *Le 5 juillet 1794, ont comparu devant nous, vicaire-gérant de cette paroisse, dame Marie-Pélagie Le Beault, épouse de Pierre-Gabriel de Rangot de la Roche, accompagnée de Pierre Lucas et de Pierre-Félicité Augereau, lesquels nous ont déclaré que, le 28 février 1794, demoiselle Marie-Anne Gentet, épouse de Charles Le Beault, a été tuée par les troupes de la République, dans ce bourg, et ont attesté avec vérité avoir assisté à ses funérailles.* »

Signé : P.-F. Augereau. — Marie-Pélagie Le Beault. — Letixier, vicaire-gérant de la Gaubretière.

(1) Des intrigants essayèrent, plus tard, de faire une substitution d'enfant dans cette riche famille. A cette occasion, il y eut un procès retentissant. M. l'abbé Pontdevie possédait, jadis, le plaidoyer imprimé de l'avocat de la famille Voyneau, où se trouve raconté le massacre de *la Fauconnière*. Ce document relate, en outre, que M. Desplobein s'empressa d'établir

Le même jour, les mêmes témoins font et signent une semblable déclaration concernant Jean de Rangot, âgé de 30 ans, tué le 28 février.

« *Le 4 avril 1795, dame Suzanne-Jeanne Pépin de Bellisle, accompagnée de Jean-Félix de Clabat, fils du Chillou, ont déclaré que, le 10 janvier* (pour le 9) *1794, Pierre-Prosper de Boisi, époux de ladite Suzanne-Jeanne Pépin de Bellisle, a été fusillé par les armées républicaines, avec... d'Elbée, généralissime des insurgés, dans l'isle de Noirmoutier, et nous ont requis de recevoir acte de leur déclaration faite en présence de Félicité Augereau et de Pierre Rangeard.* »

Signé : S.-J. Pépin de Bellisle, veuve de Boisy, Jean-Félix du Chillou. — Rangeard. — Augereau. — Letixier, vicaire-gérant de la Gaubretière.

5 mars 1797. — L'agent municipal de Bazôges-en-Paillers, Pierre Aubin, officier de santé, dénonce le curé de la Gaubretière (M. Letixier-Desjardins) comme tenant des propos inciviques. Une enquête fut faite à ce sujet le 24 mars ; mais on ne put trouver trace des propos signalés par le zèle dudit agent.

Le 12 prairial an V (31 mai 1797), naissance de *Marie-Henriette*, fille de Hubert-Jean Acher-Dubois, propriétaire au bourg, et de Rosalie-Céleste Rubion, son épouse. Signé : Duchesne. — Acher-Dubois. — Herbreteau, agent.

Le 28 floréal an VI (17 mai 1798), naissance de *Hubert-Jacques* Acher-Dubois, fils des mêmes. (Mêmes signatures.)

---

un registre de catholicité dans lequel il donne la liste des martyrs de la journée dite du massacre.

Il est bien fâcheux que ce registre ait disparu. Quelle page d'histoire à la fois lugubre et glorieuse ce serait que ce *martyrologe* de la Gaubretière !

Le 3 prairial an VI (21 mai 1798), décès de Rosalie-Céleste Rubion, épouse de Hubert-Jean Acher-Dubois.

1798, 8 octobre. Dernière signature de M. Letixier-Desjardins.

1798, 27 novembre. M. Seguin, prêtre desservant, signe pour la première fois, et, le 6 septembre 1805, en signant pour la dernière fois, il se qualifie *desservant de l'Aiguillon et de Saint-Révérend.*

1799, 10 août. Transcription d'un acte de baptême fait par M. le curé de Saint-Pierre de Cholet et signé *Seguin, prêtre, desservant la Gaubretière.*

1805, 6 septembre; 24 novembre 1823. — M. Jacques JAUNET, curé.

M. Jaunet était un prêtre instruit et plein de zèle. Voyant les vides faits par la Révolution dans les rangs de la milice sacerdotale, il se mit, pour les combler, à recruter de jeunes séminaristes et à les former à la science ecclésiastique. Les deux MM. Besnard frères, de pieuse et sainte mémoire, furent ses élèves. Peut-être faut il leur adjoindre M. Huvelin, mort curé-archiprêtre de la Roche-sur-Yon, et M. Rafin, ancien curé de Jard.

1810, septembre. — Un nommé Sauvageot fait une donation à la commune pour la construction d'un lavoir public (1).

Au cours de l'année 1816, un service funèbre très solennel pour les Vendéens tombés victimes de la Révolution avait été fixé et devait être célébré dans l'église des Herbiers. On chargea le curé de la Gaubretière de porter la parole en cette circonstance. Il écrivit donc un discours soigné, une sorte d'*Oraison funèbre.* Mais la cérémonie fut contremandée et, par suite, le discours ne put être prononcé. Toutefois, M. Jaunet ne crut pas devoir reléguer son discours parmi ses papiers inutiles : il

(1) *Arch. nat.*, F^3, II, Vendée 7.

le fit imprimer, et c'est ainsi qu'il est parvenu jusqu'à nous. L'exemplaire que nous avons sous les yeux porte pour titre : « *Eloge funèbre des Vendéens, par M Jaunet Prêtre-Desservant de la Gaubretière (Vendée) et ancien secrétaire général de l'Armée Catholique et Royale du centre* » (1).

Comme cette plaquette est assez rare et renferme des jugements et des faits bons à retenir, nous pensons être agréable au lecteur en lui en offrant ici l'analyse avec quelques citations.

Voici, d'abord, les quelques lignes de préface que l'auteur a mises en tête de son discours :

« Ce discours a été composé pour une cérémonie religieuse à laquelle devaient présider les anciens chefs de la Vendée, mais qui n'a pas eu lieu pour des raisons que je dois omettre.

« Les ossements des généraux, officiers et soldats vendéens, dispersés çà et là dans les champs, les chemins et autres lieux où ils ne sont pas à leur place, réclament hautement de la justice royale d'être recueillis et déposés, comme de précieuses reliques, dans un monument public érigé au centre de la Vendée, qui atteste à la postérité que les rois n'oublient pas les services de leurs sujets. Les victimes de Quiberon en ont déjà été jugées dignes par un décret émané de Louis XVIII ; *cent cinquante mille victimes vendéennes*, sans disputer sur la priorité, ont au moins les mêmes droits à un souvenir du Prince pour la cause duquel elles se sont si noblement sacrifiées.

« Jusqu'ici, la Vendée n'a presque éprouvé que l'envie ou l'oubli. Si au moins les exemples si nombreux d'héroïsme, de constance et de fidélité que je viens rappeler, pouvaient imposer silence aux passions et ramener pour elle le temps de la justice avec le règne des rois ! Si au moins, à défaut d'autre monument, j'avais pu, dans ce discours, en fonder un qui fût digne de la gloire et du nom de ma patrie ! Si je pouvais y graver en tête ce vers d'Horace :

Exegi monumentum ære perennius !

(1) *Angers. De l'imprimerie d'Auguste Mame, imprimeur du Roi,* 1816. — 95 pages.

« Mais c'est là de l'orgueil qu'on passe à un poète et qui ne siérait pas à un orateur sacré.

« J'ai connu plusieurs des principaux acteurs ; j'ai vu le commencement, les progrès et la dernière fin de la guerre de la Vendée ; j'ai vu les grands événements d'outre-Loire. Ce que je n'ai pas vu, je l'ai ouï de la bouche même de témoins dignes de foi.

« J'ai cité un nom seulement à l'appui des beaux traits de courage donnés par le sexe faible, pour faire voir que ce n'était pas une amplification ; mais j'aurais pu produire dix noms au lieu d'un. »

Son texte est emprunté au premier livre des Machabées ch. III vers. 58 et 59.

Dans l'exorde, il fait un rapprochement entre la Judée et la Vendée. Aucun autre pays de l'univers n'a eu plus à souffrir des ravages de la guerre et n'a été autant arrosé du sang de ses propres enfants que la Judée. Ainsi, de la Vendée, dans les temps modernes.

Ce parallèle revient, et très heureusement, en plusieurs endroits du discours.

Le discours lui-même n'est, en somme, qu'un récit oratoire, mais historique, de la guerre vendéenne, divisé en trois parties. — Victoires — Défaites — Héroïsme des victimes.

Dans la première, l'orateur commence par bien établir la vraie cause de l'insurrection. M. Jaunet s'inscrit en faux, dans une note, contre les allégations de l'historien Alphonse Beauchamp, écrivant que les nobles, les prêtres, les missionnaires et les religieuses de Saint-Laurent, avaient préparé et allumé la guerre de la Vendée, Les paysans, dit-il, se sont levés spontanément et sans chefs, n'ayant d'abord pour armes que des bâtons, des faux, quelques méchants fusils et quelques épées rouillées... « *A la vue du lieu saint devenu désert, de* « *l'autel profané et dépouillé.... ils déchirent leurs vêtements* « *et poussent de grands cris* (Machab. liv. I. ch. IV. vers. 38-40.) « — Sauvez, Seigneur, sauvez le roi, chantent les chœurs « fervents des lévites et du peuple, couvrez de vos ailes cette « plante si tendre, née au sein de la tempête ; sauvez des fu- « reurs d'Athalie cet autre Joas, le fils de David, le rejeton « de tant de rois... »

« Mais nos travaux devaient ressembler aux travaux d'Her-

« cule ; il fallait combattre une hydre à cent têtes, qui renais-
« saient à mesure qu'on les abattait. »

Ici, l'orateur oppose la pénurie vendéenne à l'appareil menaçant des forces de la République, à la discipline et aux brillants équipages de ses soldats et de ses chefs... C'est un tableau à mettre sous les yeux du lecteur « Du côté des roya-
« listes, on ne voit que des hommes pauvrement vêtus, des la-
« boureurs... de simples bergers armés, comme David, de la
« houlette ; ils ont pour tout armement des scapulaires et des
« sacrés cœurs ; ils sont précédés d'une bannière blanche où
« brille une croix entourée de fleurs de lis, et chacun semble y
« lire, comme les soldats de Constantin : *Tu seras vainqueur*
« *par la puissance de la croix*. Tandis que le républicain, s'a-
« vance, la rage dans le cœur et le blasphème à la bouche, le
« vendéen, le *chapelet* à la main, marche en priant ou chan-
« tant soit des hymnes consacrées à la gloire du Dieu des
« armées, soit des cantiques en l'honneur de *Notre-Dame-de-*
« *Bon-Secours*. On dirait, à les voir, une caravane de voya-
« geurs allant en pèlerinage aux Saints-Lieux, plutôt qu'une
« troupe de soldats, surtout lorsqu'ils tombent à genoux tout
« à coup et se prosternent en présence d'un calvaire qui, par
« hasard, vient à se rencontrer sur leur passage.

« Quel sujet de raillerie pour les impies, qu'une multitude
« armée de croix et de chapelets ! Quel objet de mépris, que
« des troupes si étrangement composées, avec leur équipement
« grotesque et leur tenue bizarre ! « *Ils nous prennent pour*
« *des chiens, s'écrient-ils avec le sourire de Goliath ; ils viennent*
« *à nous avec des bâtons !* »... — *Les méchants*, répondent les paysans, *mettent leur confiance dans la force de leurs bras et de leurs chevaux, mais nous, dans le nom du Seigneur*... (Ps. 19).

Et bientôt, *les Philistins* sont terrassés.. .. Les Vendéens ont des arsenaux à Beaupréau, à Cholet, à Mortagne, où l'on fabrique de la poudre, où l'on forge des boulets de canons... « On ne peut revenir de son étonnement, et l'on se dit avec
« un air de fierté : Voilà pourtant le butin qui a été conquis
« avec des fourches et des bâtons ! Dans les villes, les bourgs,
« les hameaux, il n'y a pas un homme, pas un artisan, pas un
« pâtre qui n'ait sa giberne, son sabre, ses munitions, avec son
« fusil de gros calibre ; et c'est le prix de sa valeur, ou plutôt
« de la foi de ces hommes pieux autant que braves... »

Parlant du conseil supérieur de l'armée vendéenne, M. Jaunet en vient à dire son mot de Guillot de Folleville, le faux

évêque d'Agra. Ce mot n'est pas, certes, pour infirmer la thèse soutenue naguère par notre savant confrère, M. l'abbé Bossard (1), contre « *l'invention de l'évêque d'Agra* » de Chassin (*Préparation de la guerre de la Vendée*, vol. 3, p. 557-602). Nous nous faisons un devoir de transcrire en entier le passage, avec la note dont il est accompagné :

« Parmi tout ce fracas, faisait pourtant du bruit, un homme « peu fait pour devenir célèbre, un prêtre d'un extérieur peu « séduisant, d'un esprit commun, avec peu de savoir et de « gravité, qui osa, seul et de lui-même, prendre la mître et « l'anneau, exercer les fonctions les plus relevées du sacer- « doce, *lier et délier* au nom de Rome qui ne le connaissait « pas : un certain air de droiture et de franchise, des desseins « et des faits antérieurs aux évènements présents, l'extrava- « gance même de ses conceptions, tout concourut à produire « des illusions qui devaient bientôt s'évanouir. »

Et le texte renvoie à la note suivante : « *Guillot de Folleville, soit-disant évêque d'Agra, et réellement curé de Dol, en Bretagne. Après avoir fait et rétracté le serment, il alla à Paris, et de là à Poitiers, où il bâtit son roman. Par le moyen des Sœurs de la Sagesse, il établit promptement des relations avec Saint-Laurent. M. Boutiller du Coteau, de Mortagne, fut marié avec sa cousine germaine, en vertu de dispenses accordées par le prétendu évêque d'Agra. Moi-même, qui n'étais pas prêtre alors, je reçus l'avis de me préparer à recevoir les ordres de sa main. Tout cela s'est passé avant l'insurrection. Il a fait, pendant la guerre, une ordination à Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui consista dans un prêtre et deux diacres. J'étais un des diacres.* »

Plus loin, l'orateur, après avoir rappelé la défaite infligée aux terribles *Mayençais*, à Torfou, exploite à nouveau la belle comparaison qu'il a émise au commencement, et qu'il a développée plusieurs fois dans la suite de son discours. Dans Turreau et les *colonnes infernales*, il voit l'impie Bacchide et les siens, proclamant par toutes les bouches de la renommée la destruction totale des *brigands*. « *Une armée accourue d'au-de-* « *là de la Loire, dit-il, se reforme sous le commandement de* « JONATHAS, qui vient d'être élu généralissime à l'unanimité. « *Parlons sans figure, Messieurs, et au lieu de* JONATHAS di-

(1) *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.*

« sons LA ROCHEJAQUELEIN. *Au souvenir de ce jeune héros,* « *quel vendéen ne se sent pas ému d'amour et d'admiration !.....*

La seconde partie s'ouvre par le récit des défaites de Luçon et de Cholet, de la panique qui pousse tout un peuple vers la Loire.... Il montre Bonchamp, demandant la grâce des prisonniers... Bonchamp, dit-il en note, qui fut apporté « par ses soldats, sur un brancard, depuis Fontenay jusqu'à la « la Gaubretière, c'est-à-dire à une distance de douze lieues du Poitou ! » (1)

Il évoque ensuite le souvenir de Cathelineau, à qui le *premier commandement de l'armée vendéenne* appartenait de droit, dit-il « Cathelineau mérita cet honneur, *par ses talents,* « *ses exploits, son heureux génie...* » (2) *Trente six guerriers* de sa famille se sacrifièrent pour leur patrie ! Ici vient la note rectificative suivante : « *Mme de La Rochejaquelein en évalue le* « *nombre à 24. J'en cite 36, d'après le témoignage du fils du* « *grand Cathelineau, que j'ai consulté, et qui m'a, de plus, affir-* « *mé qu'il avait été laissé comme mort par les républicains, qui* « *l'avaient meurtri de coups, et qu'il reste deux cousins-ger-* « *mains de son père qui sont estropiés par suite de blessures* « *reçues à la guerre de la Vendée.* »

Lescure, le saint du Poitou, a aussi son éloge dans ces pages, à côté de d'Elbée, Talmond, Charette, Stofflet, etc... que l'orateur appelle les *Mathatias,* les *Judas,* les *Jean,* les *Jonathas* de l'armée vendéenne.

La troisième partie renferme de nombreux traits d'héroïsme empruntés à l'histoire des victimes de la Révolution. Là, reviennent la journée du *grand massacre* de la Gaubretière ; le massacre de sept religieuses franciscaines, de Cholet, réfugiées à la Gaubretière, qui tombent en priant pour leurs bourreaux ; les trois sœurs Leloup de la Billais qui, vêtues de blanc comme des fiancées, vont recevoir le coup de la mort en chantant des cantiques ; la plus jeune des demoi-

(1) *Nous prions le lecteur de relire ici le paragraphe émouvant* des MÉMOIRES DE Mme DE BONCHAMPS. (Edition Firmin Didot, pp. 20-21) *où elle raconte elle-même sa rencontre avec son mari blessé :* « J'arrivai à la Gaubretière, en Poitou, chez Mme de Boisy, etc... » Rien de plus touchant.

(2) Ce passage contredit formellement la thèse historique chère a M. Célestin Port.

selles, Vaz de Mello, de la Métairie, qui préfère la mort, avec ses deux sœurs, à la vie achetée au prix d'une alliance déshonorante; Mme de Jourdain, des Herbiers, noyée avec trois de ses filles qui refusent de se séparer de leur mère; la plus jeune, emportée par force et mourant peu après dans l'asile même où on l'avait cachée pour la sauver.....

En voilà assez pour donner une idée de ce discours, qui renferme de beaux mouvements oratoires, et fait honneur à son auteur.

M. Jaunet, très estimé de la noblesse et de la plupart de ses paroissiens pour ses talents et son zèle sacerdotal, ne réussit pas à se faire accepter de la classe bourgeoise. Celle-ci lui fit constamment une sourde opposition, et peut-être est-ce une des raisons qui l'engagèrent à quitter sa cure pour aller occuper le poste d'aumônier à l'*école des Arts et Métiers* d'Angers, en 1823.

1823-1827 — M. Marie-Pierre RENOLLEAU, curé.

M. Renolleau signe pour la première fois au registre, le 27 décembre 1823.

Le nouveau curé trouva la paroisse divisée au sujet du départ de son prédécesseur. Pour pacifier les esprits, il procura à sa paroisse le bienfait d'une grande Mission, que six missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, MM. Ponsard, Duret, Gourraud, Vicardière, Hillaireau et Marchand, ouvrirent le premier dimanche de Carême, 7 mars 1824. M. Monnereau, curé des Brouzils, assista aux exercices pendant cinq semaines.

Il y eut trois communions générales : le jeudi 1er avril, le 7, et le Jeudi-Saint 15 avril; puis, le Vendredi-Saint, fut plantée la croix de mission.

Les deux semaines suivantes, eurent lieu plusieurs autres communions générales, le 26 avril, une *première communion* de 35 enfants, et enfin, le lendemain 27, la clôture de la mission.

Peu de temps après, le 5 juin 1824 les mêmes missionnaires revinrent prêcher une retraite préparatoire à la Confirmation qui fut donnée le 13 du même mois, à ***mille-cinq personnes.***

Mgr Soyer passa trois jours à la Gaubretière. (1)

La mission de 1824 fut très belle mais n'eut pas tous les résultats que M. Renolleau s'en était promis. La plantation de la croix raviva d'un seul coup toutes les animosités à peine éteintes. Voici comment : le nouveau curé renversa une croix qui avait été plantée jadis par M. Jaunet pour mettre à la place celle qui devait perpétuer le souvenir de la Mission. C'était une maladresse. Les paroissiens, irrités, résolurent de replanter ailleurs cette croix délaissée. M. de Sapinaud du Sourdy fit préparer un piédestal. (On en voit encore les restes à l'extrémité d'une sapinière, à la ferme de l'*Aubretière*.) Au jour dit, cette croix fut portée triomphalement, étendards déployés et au chant des cantiques, la noblesse marchant en tête. M. Renolleau, qui n'avait guère pour agréable cette cérémonie de *protestants*, prit le parti le plus sage, dans la circonstance : il se joignit à ses paroissiens révoltés, et présida lui-même à la plantation.

Dans une lettre du 24 mars 1825, par laquelle il révoque son sacristain, Pierre Augereau, pour avoir été l'un des principaux fauteurs de la manifestation, M. Renolleau appelle cette croix LA CROIX DE DIVISION (2).

La dernière signature de M. Renolleau est du 15 juillet 1827.

---

(1) Notes de M. Renolleau.

(2) La *Croix-Jaunet* fut renversée de nouveau, dans la suite, nous ne savons dans quelles circonstances. Elle sert aujourd'hui d'étai, dans la grange de l'*Aubretière*. On y voit encore la marque des cœurs dont elle avait été couverte jadis.

LEVEL ONE

1827-1847. M. BOLLETEAU, curé.

M. Bolleteau était précédemment curé d'Ardelay. Il signe pour la première fois au registre, le 19 juillet 1827.

1829, 12 août. — Inhumation, dans le cimetière du lieu, de Charles-Henri-Félicité, Comte de Sapinaud, pair de France, lieutenant général des armées du roi, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier des ordres royaux et militaires de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, etc. etc... époux de dame Marie-Louise Charette du Moulin Henriet, décédé le 10 du même mois, en son château du Sourdy.

M. Adrien Macé, archiprêtre, vicaire général de Mgr l'évêque de Luçon, et curé des Herbiers, préside la cérémonie.

L'acte est signé : Billaud ; — Guesdon, c. m. — Testaud, prêtre ; — Bethuis, prêtre ; — Landreau ; — Gouin, prêtre ; — Bolleteau, prêtre ; — Dalin, prêtre ; — Micheau, prêtre, curé de Mortagne ; — Maquigneau, prêtre ; — Moreau, prêtre ; — J. Libaudière, s.-d ; — Piveteau, s.-d. ; — A. Sausseau, prêtre-vicaire ; — Dupainay, prêtre ; — Macé, vicaire général, archiprêtre, curé des Herbiers. (1)

1830-1831. — M. J.-Baptiste Blanchet, vicaire.

— Reconstruction de la flèche du clocher.

1832. — Durant les troubles qui agitèrent le pays, à cette date, M. Bolleteau ne se crut pas en sûreté dans sa cure. Quand il vit les soldats de Louis-Philippe envahir le bourg, il s'enfuit avec le plus grand nombre des habitants et se réfugia dans le bois du Drillay. On a vu plus haut, (pp. 314, 325) comment M. Bolleteau fut ramené

(1) M. de Sapinaud légua par testament (du 27 juillet 1820) une somme de 300 francs destinée à réparer le clocher de la Gaubretière. *Extrait du testament contenant cette disposition, délivré pour première grosse à M. Bolleteau. — (Archives de la Mairie.)*

dans son presbytère par le général Rousseau qui s'efforça de modérer le zèle excessif de la soldatesque.

1833-1837. — M. Guicheteau, vicaire.

1836. — Vers 1818, une religieuse Ursuline de Luçon, Mlle Rose-Modeste Gendronneau, en religion sœur Saint-Gabriel, était venue se fixer à la Gaubretière; elle s'y occupa activement de l'instruction et de l'éducation des jeunes filles, et dépensa dans cette œuvre ses forces et sa fortune, avec un zèle digne d'éloges. En 1836, sur les conseils de Mme la comtesse de la Rochejaquelein, de Landebaudière, elle demanda, pour continuer son œuvre d'enseignement chrétien, des *sœurs de Saint-Joseph de Lyon*. Les religieuses demandées arrivèrent à la Gaubretière dès le mois de juin de cette année, au nombre de deux seulement : sœur Thérèse et sœur Angèle. En 1842, la petite communauté reçut deux nouvelles sœurs, et la Mère Thérèse fut remplacée par la Mère Louis-Joseph.

La pieuse fondatrice dota généreusement l'établissement naissant, en léguant, par testament, à Mme Marie-Charlotte Broutin, veuve de M. Jacques-André Duchesne, demeurant à la Gaubretière, *tous ses biens meubles et immeubles,* « *mettant à ce legs, pour unique* « *condition, qu'elle priera et fera prier Dieu pour le* « *salut de son âme*. » Sœur Saint-Gabriel signait ce testament le 31 mai 1837. Le 24 février de l'année suivante, elle s'endormait pieusement dans le Seigneur.

Le 5 juin 1840, Mme Broutin faisait donation entre vifs et irrévocable, à la commune de la Gaubretière :

1° D'une maison, consistant en trois chambres basses à feu, avec trois hautes.....

2° D'une petite chambre basse, servant de cellier, au-dessus de laquelle règne un grenier.....

3° D'une autre petite chambre basse, avec le tiers d'une petite cour, indivise avec Chauvet etc.....

4° D'un autre corps de bâtiments en mauvais état, dit le *Vicariat,* avec une cour renfermée de murs.....

5° D'un jardin, dans lequel existe un puits.....

6° D'une rente, constituée annuelle et perpétuelle, de 350 fr., au capital de 7,000 fr., exempte de toute retenue, terme du 23 avril, (constituée par M. le comte Henri de Sapinaud, du Sourdy, au profit de feu dame Rose-Modeste Gendronneau...)

« La présente donation est ainsi faite, parce que telle est la libre volonté de Mme Duchesne, et, en outre, sous les charges, clauses et conditions suivantes :

1° De destiner, sans jamais être employés, les bâtiments, cour et jardin donnés, à autre chose qu'à l'usage d'une maison d'école pour les filles, laquelle ne pourra être tenue que par des personnes professant la religion catholique, apostolique et romaine, et soumises à l'évêque du diocèse.

2° D'affecter à cette maison d'école, et pour pourvoir aux besoins des personnes qui la tiendront, le capital et les arrérages de la rente constituée, sans pouvoir jamais lui donner une autre destination.

Etc..... etc.

Le Conseil municipal accepte, et Louis-Philippe autorise l'acceptation par un décret daté de Saint-Cloud, le 2 octobre 1840. (1)

1838-1840. — M. Guériteau, vicaire.

1839, 10 avril. — Mariage de M. Charles-Auguste-Marie-Samuel Auvynet, officier de marine, fils de M. Augustin-Moyse Auvynet, ancien magistrat et chevalier de la Légion d'honneur, et de feu dame Marie-Marguerite Fayau, natif de Montaigu et domicilié au château de Pierre-Levée d'Olonne — et demoiselle Marie-Sophie de Joannis, fille de Jean Baptiste de Joannis, chevalier de Saint-Louis, et de Sophie-Céleste-Eléonore de Sapinaud, native de la paroisse de Turquant, diocèse d'Angers, et

(1) Plus tard, par suite d'un arrangement intervenu entre la Fabrique et le Conseil municipal, l'école des filles fut transférée dans de nouveaux bâtiments, construits sur un terrain acquis par la commune, mais sans cesser d'être dirigée par des religieuses; l'ancien couvent devint la cure actuelle et le *Vicariat*, la mairie.

domiciliée en celle de la Gaubretière. — Témoins : Marcel-Zacharie Auvynet, oncle du marié; Adolphe-Marie Auvynet, frère du marié; Prosper de Sapinaud et Louis-Casimir de Sapinaud, oncles de la mariée. — Guériteau, prêtre, vicaire. (M. Bolleteau, curé, était absent ou malade.)

« *L'an 1839, le 30e jour du mois de juin, a été bénit* « *par nous soussigné subdélégué, avec les cérémonies* « *prescrites par le Rituel de ce diocèse et en présence* « *d'un immense concours de fidèles, le nouveau cimetière* « *de cette paroisse, l'ancien ayant été déclaré incompé-* « *tent* (sic). » Signé Bolleteau, curé de la Gaubretière; — J.-B. Marchand, prêtre, missionnaire.

Chaque soir, pendant tout le temps que dura le déblaiement de l'ancien cimetière, M. le curé conduisait au nouveau les ossements recueillis dans la journée et faisait une absoute. Les paroissiens suivaient toujours nombreux et recueillis ces cérémonies de translation des dépouilles de leurs morts.

La croix du nouveau cimetière recouvre l'ossuaire : elle a un cachet de piété et de gravité qui frappe les visiteurs.

1840-1843. — M. Testaud, vicaire.

1843-1844. — M. Trotin, ancien missionnaire de Saint-Laurent, *vicaire intérimaire.*

1844-1845. — M. Cabaret, vicaire.

1845. — Le R. P. Henri Collineau, missionnaire de Chavagnes, vient prêter secours à M. Bolleteau, et signe *prêtre auxiliaire.* MM. Barillaud et Sirot lui rendent le même service durant le cours de l'année 1846.

1846-1847. — M. L. Brunet, vicaire.

1847, 5 janvier. — Mort de M. Bolleteau. Il est inhumé le 7, par M. Micheau, curé de Mortagne, qui signe l'acte de sépulture.

M. Bolleteau fut vivement regretté de ses paroissiens.

On rapporte que, pendant les funérailles, il fallut plusieurs fois imposer silence aux fidèles dont les cris et les

lamentations troublaient les chants liturgiques. Au cimetière, quand l'assistance aperçut pour la dernière fois les traits du défunt, qui était porté à découvert dans son cercueil, les pleurs et les gémissements firent de nouveau explosion.

C'est une oraison funèbre qui en vaut bien une autre.

1847-1855. — M. Jean PIVETEAU, curé.

De 1847 à 1849, M. Pacaud, vicaire; — de 1849 à 1856, M. Jean Massonneau, vicaire.

En 1851, du 30 novembre au 26 décembre, une seconde mission est prêchée à la paroisse par deux missionnaires de Saint-Laurent. Voici la note qu'ils lui ont eux-mêmes consacrée dans les archives de leur Compagnie : « *Cette « excellente paroisse s'est montrée digne de son antique « réputation. Les exercices, ouverts le 30 novembre et « clos le 26 décembre, fête de saint Etienne; ont été, de- « puis le commencement jusqu'à la fin, suivis avec un « zèle admirable; aussi, les fruits ont-ils été abondants.* « Cinq personnes *seulement ne se sont pas confessées.* « *L'ébranlement a été général dès les premiers jours de « la mission, et, à la fin de la première semaine, la plu- « part des personnes qui, depuis plusieurs années, vi- « vaient éloignées des sacrements, s'étaient approchées du « tribunal de la pénitence. La plantation d'une très belle « croix a terminé les exercices.*

« *Missionnaires : le P. de Liniers et le P. Chasseriau.*

« *Curé, M. Jean Piveteau. — Vicaire, M. Jean Mas- « sonneau.*

« *Parmi les personnages marquants, figurait le géné- « ral Auguste de la Rochejacquelein, qui ne manqua au- « cun des exercices de la mission, et, à la plantation de « la croix, portait bravement un drapeau blanc à la tête « d'une compagnie de porteurs.* » (1)

(1) *Extrait des Archives de la Compagnie de Marie, communiqué par le R. P. Chasseriau, qui fit, à cette mission, ses premières armes comme missionnaire.*

La croix plantée en 1851 au lieu appelé *le Calvaire*, est encore debout. Elle fut bénite dans la prairie de *Landebaudière* et portée de là triomphalement à la place qui lui était destinée. — Le *Calvaire* est ancien en cet endroit. Dans l'un des murs de clôture est encastrée une pierre sur laquelle est gravée la date de 1770. Nous avons dit précédemment qu'il a donné son nom au quartier du bourg qui l'avoisine.

1854, 18 mars. — Fondation de l'école des garçons *(Voir plus haut p. 275).*

1857-1871. — M. Pierre MARTINEAU, curé

M. Martineau entre en possession de la cure de la Gaubretière le 16 janvier 1857.

25 janvier. — M. Victor Retailleau, vicaire. L'année suivante, sa mauvaise santé l'oblige à se retirer dans sa famille à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

1858-1865. M. Placide Albert, vicaire.

1858. Reconstruction de l'église. — Dès le 30 mars 1856, les membres du conseil de Fabrique (MM. de Rangot, maire, J. Murzeau, F. Augereau, P. Dehergne, trésorier, Remigereau, Massonneau, prêtre-vicaire, remplaçant M. le curé empêché) avaient pris une délibération sur l'urgence d'agrandir l'église, devenue insuffisante par suite de l'augmentation de la population.

Le conseil municipal vote un emprunt de 16,000 francs. De son côté, le conseil de Fabrique s'engage à fournir, soit sur ses revenus, soit par le moyen d'un emprunt, la somme de 21,120 francs. Or, cette somme, jointe à la première, donne un total de 37,120 francs. C'était le montant du devis estimatif des travaux, d'après les plans dressés par M. Clair, architecte du département.

On se mit donc à l'œuvre dès l'année 1858.

Mais d'un simple projet d'agrandissement on passe bientôt à celui d'une reconstruction totale.

Après plus de dix ans, en 1869, le conseil de Fabrique

décide la continuation des travaux de l'église. Les fonds nécessaires manquant, il a recours à de nouveaux emprunts, et parvient enfin, grâce aussi à quelques dons généreux, à élever le beau monument dont nous avons parlé.

Vers la fin de l'année 1856, M. Piveteau résigne ses fonctions de curé de la Gaubretière et se retire à *Saint-Sauveur*, résidence des Pères de Chavagnes, à Mouilleron-en-Pareds, où il est mort.

1861. — « Le 17 mars 1861, dimanche de la Passion, moi, curé de la Gaubretière, en vertu des pouvoirs accordés par rescrit du Souverain Pontife Pie IX, en date du 25 novembre 1860, autorisé par M. Lussagnet, vicaire général de Mgr François-Augustin Delamare, le 16 dudit mois, après avoir bénit solennellement les croix et les tableaux, ai érigé canoniquement dans l'église de cette paroisse les quatorze stations du *Via crucis*, en présence du R. P. Henri Collineau, missionnaire de Marie-Immaculée de Chavagnes-en-Paillers, de M. Placide Albert, vicaire de cette paroisse, et d'un concours de fidèles, tant de ce lieu que des lieux circonvoisins; en foi de quoi moi, Pierre Martineau, curé, ai dressé le présent acte que j'ai signé et qu'ont signé avec moi le P. missionnaire qui a prêché les quatorze stations et M. le vicaire. »

1863. — Nouvelle mission, prêchée pendant l'Avent par deux Pères de la Compagnie de Jésus : les RR. PP. Derice et Laurent, de la résidence de Nantes.

— Le souvenir monumental de mission fut l'érection d'une petite croix de pierre, placée à l'extrémité du jardin de la cure, au quartier de la *Pierre-Levée*. Elle porte pour toute inscription : *Mission de 1863*.

1864, 24 janvier. — Etablissement d'une *congrégation d'Enfants de Marie*, par le R. P. Laurent jésuite.

— 28 juillet. — Mort de M. Alexandre de Rangot, maire de la Gaubretière, à l'âge de 65 ans. Il était fils de M. Gabriel de Rangot, de la Verrie, et de dame.... Le Beault de la Touche.

M. de Rangot avait favorisé de tout son pouvoir la réédification de l'église : il légua pour l'œuvre une somme de 8,000 francs qui fut réduite à 5,000. Voici la longue et louangeuse épitaphe qu'on lit sur son tombeau :

« Ici repose le corps de M. Alexandre de Rangot, né à la Verrie le 28 octobre 1798, et décédé à la Gaubretière le 28 juillet 1864.

« Ancien garde du corps, conseiller général, maire de la Gaubretière pendant 25 ans, président du Comice agricole et du Comité de surveillance des écoles du canton. Sa vie entière a été employée à faire le bien et à se rendre utile C'est sous son administration et par ses soins persévérants, qu'ont été exécutés les chemins de grande communication et la route stratégique qui traversent la commune et le canton, que les écoles de filles et de garçons ont été fondées et dotées, que la fontaine publique à été reconstruite et décorée d'un monument en l'honneur du lieutenant général de Sapinaud, que l'église nouvelle a été commencée sur un plan vaste et majestueux.

« Son souvenir vivra longtemps dans cette commune, dans le cœur de ses parents et de ses nombreux amis. Le Conseil municipal, interprète de la reconnaissance générale, a, par délibération en date du 13 novembre 1864, voté à l'unanimité la concession gratuite et perpétuelle du terrain où repose ses restes mortels. »

1865-1874. — M. Pître Victor Lelièvre, vicaire.

1871. — Le 18 juillet, M. Martineau, curé, signe au registre pour la dernière fois. Quelques mois plus tard, il entrait, comme missionnaire de la Compagnie de Marie, à la maison mère de Saint-Laurent-sur-Sèvre où il est décédé.

1871-1874. — M. Alexis GUITTON, curé.

M. l'abbé Guitton, né à la Verrie, passa les jours de son enfance à *La Comté*, paroisse de la Gaubretière. M. Gouin, curé de Saint-Martin, lui fit faire ses premières

études de latin. Après son ordination sacerdotale, il fut, pendant quelque temps, vicaire à Saint-Jean-de-Monts, puis professeur de seconde dans ce petit séminaire des Sables où, quelques années auparavant, il avait brillé comme élève. Le jeune professeur y développa et affina encore le goût naturel qu'il avait pour la belle littérature. Ce goût épuré, il le porta dans toutes les positions qu'il occupa dans la suite : à Noirmoutier où il fut vicaire, au lycée de la Roche-sur-Yon, comme aumônier, à Rochecervière dont il fut curé, au grand séminaire de Luçon où il professa la théologie morale, le droit-canon, l'éloquence sacrée. M. Guitton était en villégiature en Bretagne, s'occupant à refaire sa santé délabrée, quand l'autorité diosésaine vint le tirer de la solitude et lui offrit, au choix, la cure de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte ou celle de la Gaubretière.

Il opta pour la Gaubretière.

M. Gabriel Gouraud, ancien supérieur du grand séminaire et vicaire général honoraire, vint présider à son installation, le 15 octobre 1871.

1871, 11 août. — Inhumation de M. Armand Clabat, baron du Chillou, décédé en son château de la *Vergnaie*, à l'âge de 70 ans. Il était fils de Jean-Félix Clabat, baron du Chillou, et de Marguerite Perrine de Boisy, et avait épousé Mlle Pauline de la Buharaye.

1872, 12 avril. — M. l'abbé Victor Retailleau, ancien vicaire de la Gaubretière, retiré dans sa famille à Saint-Laurent-sur-Sèvre, offre à la Fabrique une somme d'argent pour l'achat d'une lampe et son entretien. Coût de la lampe, 700 fr.

1874. — Après un stage de trois années seulement, pendant lesquelles il se dépensa généreusement pour le bien de sa paroisse, M. Guitton fut pris d'une maladie subite qui le conduisit rapidement au tombeau, le lundi 2 novembre 1874 Il était chanoine honoraire de Luçon.

1874. — M. Florent SOCHET, curé.

Né aux Sables-d'Olonne en 1829, M. l'abbé Sochet fut ordonné prêtre le 4 janvier 1857, puis nommé vicaire à Barbâtre, à Saint-André-Goule-d'Oie en mars 1859, à Sallertaine en juillet 1861; curé de Petosse en août 1865, de la Réorthe en mars 1870, doyen de Notre-Dame-du-Port (Ile d'Yeu) en août 1872; curé de la Gaubretière depuis le 19 décembre 1874.

1875-1877. — Auguste Gelot, vicaire.

En 1875, la Gaubretière vit éclore *une nouvelle fleur du parterre franciscain,* c'est-à-dire *une nouvelle congrégation,* connue aujourd'hui sous le nom d'*Institut des Franciscaines oblates du Sacré Cœur.*

C'est encore une gloire de la religieuse paroisse de la Gaubretière.

L'histoire de cet Institut a sa place marquée dans nos chroniques; nous la résumerons donc succinctement dans ces pages (1).

En novembre 1875, Mgr Le Coq, évêque de Luçon, conduisit à Rome un pèlerinage vendéen.

Parmi les pieux pèlerins se trouvait une femme dont la piété, l'amour de Notre-Seigneur et du prochain l'emportaient encore sur la noblesse de son origine. Mlle Sophie Gazeau de la Brandannière était de cette race dont Maxime Du Camp a dit : « *Les âmes appelées aux fortes œuvres sont saisies par des* « *conceptions que le vulgaire ignore.* »

Le 15 du même mois, elle reçut à Rome, dans l'église de l'Immaculée-Conception, l'habit de Saint-François des mains de Mgr Le Coq, en présence du Ministre général des Capucins et de plusieurs autres religieux du même ordre.

(1) Ce résumé est extrait en partie d'un opuscule de 36 pages publié à Nantes, à l'imprimerie Bourgeois, en 1892, sous ce titre : UNE FLEUR DU PARTERRE FRANCISCAIN OU LES FRANCISCAINES OBLATES DU SACRÉ CŒUR.

La nouvelle franciscaine reçut le nom de sœur *Marie-Thérèse de la Croix.*

De ce jour date la fondation des *Franciscaines oblates du Sacré Cœur.*

Pour comprendre la raison de cet acte et de cette détermination, il faut remonter plus haut dans la vie de la sœur Marie Thérèse de la Croix.

Depuis son enfance elle avait le désir d'être à Dieu dans la vie religieuse. A mesure que ce désir augmentait, les difficultés semblaient aussi devenir insurmontables. D'une santé délicate, elle finit par tomber dans un état de langueur qui la réduisit bientôt à toute extrémité.

Amenée à Angers pour y recevoir les soins de spécialistes distingués, Mlle Gazeau de la Brandannière se mit sous la direction d'un religieux éclairé, le R. P. Pacifique de Saint-Pal-de-Chalançon, de l'ordre des Capucins ; elle lui confia ses aspirations vers le cloître, les craintes que lui causait sa santé délabrée, etc... Le Père l'écouta avec attention, et, plein de confiance dans la puissance de la Mère de Dieu, il conseilla à la malade de se faire transporter à *Notre-Dame-du-Chêne*, pèlerinage célèbre, près de Solesmes, au diocèse du Mans. Les médecins refusèrent de l'autoriser, ne voulant pas, disaient-ils, en prendre la responsabilité devant la famille. Le R. P. Audibert, supérieur des Pères du Saint-Sacrement, de la maison d'Angers, confesseur de la malade, d'abord opposé au voyage, changea subitement de résolution et lui dit : « *Mon enfant, vous n'irez pas seule; nous partirons demain.* »

Le voyage fut pénible et les souffrances très grandes.

Arrivée à Notre-Dame-du-Chêne, Mlle Gazeau de la Brandannière fut portée à la chapelle, et là, étendue sur deux chaises, elle y entendit la sainte Messe dite par le R. P. Audibert. Au moment solennel de l'élévation, la malade perdit peu à peu connaissance. Elle avait la pâleur de la mort. Que se passa-t-il en ce moment entre Celui qui donne ou ôte la santé, comme il lui plaît, et sa future épouse? Nul ne le sait. Mais la malade, sortant comme d'un sommeil, fit quelques mouvements, se redressa sur sa chaise, et, avec l'aide la sœur Saint-Symphorien, de la Congrégation des sœurs de Saint-Charles d'Angers, qui l'accompagnait, fit quelques pas pour se rendre à la sainte table.

En ce moment, se sentant complètement guérie, la privi-

légiée de Marie dit à cette Mère toute pleine de grâce, qui venait de lui rendre la santé, que ses forces ne lui appartenaient pas, qu'elle était et serait toute à Dieu. Elle promit aussi à la Reine du Ciel qu'à dater de ce moment, elle ferait tout ce qu'elle lui inspirerait pour la gloire de son divin Fils.

Ceci se passait le 12 août 1872.

Sur les conseils du R. P. Pacifique, elle fit un noviciat de trois ans, et ce ne fut que le 15 novembre 1875 qu'elle prit l'habit de *franciscaine* avec le nom de sœur *Marie Thérèse de la Croix*, ainsi que nous l'avons dit.

La sœur Marie-Thérèse-de-la-Croix resta à Rome jusqu'à la fin de décembre de cette même année. Reçue en audience privée par Pie IX, elle parla au Souverain Pontife de l'œuvre qu'elle voulait fonder et qui avait pour but « *la réparation des* « *outrages faits au divin Cœur de Jésus dans le sacrement de* « *son amour, par l'adoration perpétuelle et toutes les œuvres de* « *miséricorde spirituelles et corporelles, en particulier le soin des* « *malades et l'adoption des orphelines.* »

Pie IX bénit l'œuvre et la fondatrice

Fortifiée par cette bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, la sœur franciscaine revint en France. A son retour, quelques bonnes personnes vinrent se joindre à elle, et la communauté naissante s'établit à la Gaubretière, Vendée, où les sœurs restèrent environ dix-huit mois..... On parcourait les campagnes, on visitait les malades; les sœurs ensevelissaient les morts, consolaient les familles de la perte d'êtres bien chers...

Le premier monastère de la communauté fut la maison même de la pieuse fondatrice. Du salon on fit la chapelle.

En décembre 1877, nos franciscaines quittèrent la Gaubretière et vinrent se fixer à Nantes; elles se logèrent dans une maison de la rue des Orphelins, où tout leur manqua si ce n'est la souffrance et la croix. Elles quittèrent cette maison, en mars 1878, et s'installèrent provisoirement rue Malherbe, dans une maison appartenant au Tiers-Ordre séculier. Elles y restèrent jusqu'au 23 septembre 1880.

Pourquoi les franciscaines quittèrent-elles la Vendée ?

Premièrement, parce que la charité aime à se dilater : le champ était plus vaste à Nantes pour leur dévouement; on y trouve plus d'infortunes, plus de pauvres, plus d'enfants abandonnés.

Deuxièmement, parce que Mgr Le Coq, nommé à l'évêché de Nantes, après avoir accueilli la petite œuvre à la Gaubre-

tière, la soutiendrait dans sa ville épiscopale ; qu'elles seraient à proximité d'un couvent de capucins et pourraient plus facilement recevoir leur direction.

Saint François a béni ses filles oblates ; le nombre des sujets a considérablement augmenté, et aujourd'hui le noviciat et la maison-mère sont définitivement établis dans un nouveau monastère, à Chantenay-sur-Loire, près Nantes, depuis le 1er mars 1887. Le nouveau monastère est dédié à Marie, sous le vocable de *Notre-Dame-du-Chêne*, en souvenir de la guérison de la fondatrice. (1)

1876, 13 mars. — Inhumation de Mlle Coralie de Joannis, âgée de 77 ans, fille de M. Jean-Baptiste de Joannis et de dame Sophie-Céleste de Sapinaud.

1877. — 8 mars. — Inhumation de M. Félix-Mathurin Besnard, prêtre, retiré à la Gaubretière, âgé de 78 ans, décédé le 5.

M. Besnard était originaire de la Gaubretière, par sa famille ; mais il naquit le 5 mai 1799 dans un champ de genêt, à Tiffauges, où ses parents, cabaretiers de profession, tenus pour suspects, avaient dû se cacher momentanément pour se mettre à l'abri des vexations révolutionnaires. Il fut baptisé (sous condition), à l'âge d'un an, dans l'église de la Gaubretière, sa paroisse, par M. Seguin, desservant. Ordonné prêtre le 3 avril 1824, après avoir été professeur au séminaire de Luçon, en 1820 et 1821, il fut nommé vicaire à Luçon, du 3 avril 1824 au 1er août 1825 ; curé-doyen de Sainte-Hermine du

(1) L'Institut a fondé plusieurs autres maisons : à Saint-Pierre-sur-Dives *(Calvados)* ; à Caen (*Calvados)* ; à Paris *(avenue de Saxe)* ; à Châtillon-sur-Sèvre *(Deux-Sèvres)* ; à Marans *(Charente-Inférieure)* ; Nantes, 2e maison *(rue Saint-Donatien)* ; à Pornichet *(Loire-Inférieure)* ; à Tiffauges (*Vendée)*, maison aujourd'hui abandonnée, faute de ressources ; à Vertou *(Loire-Inférieure)* ; à Mouy (*Oise)* ; à Saint-Ay, près d'Orléans *(Loiret)*. — Mlle Gazeau de la Brandannière, la fondatrice, vit encore, et c'est à elle-même que nous devons les renseignements très précis qu'on vient de lire. Nous la prions d'agréer, en retour, l'hommage de notre très respectueuse gratitude.

15 août 1825 à 1864 ; chanoine honoraire en 1857, curé de la Rabatelière de 1864 à 1867. Après ces diverses étapes, ses forces refusant de seconder son zèle sacerdotal, ce prêtre d'une grande vertu se retira à la Gaubretière le 1er septembre 1867.

A ses obsèques assistaient un grand nombre de prêtres parmi lesquels MM. Gandouin, doyen des Essarts; M. Poisson, doyen de Mortagne ; Hupé, doyen de Sainte-Hermine ; Caurit, doyen des Herbiers ; Piveteau, curé de Treize-Vents ; Vion, curé de Beaurepaire, etc.

Nous avons dit précédemment qu'il fit ses études de latin sous la direction de M. Jaunet, curé de la Gaubretière, qui le conduisit jusqu'au Grand Séminaire. On rapporte que le jeune séminariste faisait *à pied* le trajet de la Gaubretière à la Rochelle, où se trouvait alors notre Grand Séminaire diocésain.

M. Besnard avait un frère cadet, Pierre Alexandre, qui, après avoir rempli divers postes devint son vicaire à Sainte-Hermine de 1857 à 1864 et l'accompagna ensuite à la Rabatelière où il mourut, le 30 octobre 1865.

— Pendant l'avent de l'année 1877, trois Pères de Saint Laurent, les RR. PP. Fonteneau, Fleurance et Branchereau prêchèrent les exercices d'une nouvelle mission. Une centaine de personnes à peine furent rebelles à la grâce. Cette mission ne fut marquée par aucun souvenir monumental, croix ou arceau. La dette de l'église absorbait tous les revenus.

1877-1880. — M. Ludovic Goulpeau, vicaire.

1880-1881. — M. Pierre Denis, vicaire.

1881-1883. — M. Aristide Marchand, vicaire.

1883-1894. — M. Augustin Nouzillac, vicaire.

1887, 25 septembre. — *Laïcisation de l'école des Frères. — 1888. 26 mai, laïcisation de l'école des Sœurs.*

L'histoire de cette double iniquité a été écrite avec tous ses détails dans un opuscule d'une cinquantaine de

pages qui se trouve dans toutes les mains, à la Gaubretière. (1)

Cette histoire, triste et glorieuse à la fois (cela dépend du point de vue auquel on se met), doit être au moins résumée dans nos chroniques. La foi héroïque de la paroisse de la Gaubretière y apparaît non moins éclatante qu'aux temps de *la grand'guerre;* elle démontre à qui sait voir et comprendre que les petits-enfants sont dignes de leurs ancêtres.

Le décret de laïcisation pour la rentrée des classes (1887) porte que *plusieurs pères de famille ont réclamé « la laïcisation de l'école des garçons »*; mais ces prétendus pères de famille laïcisateurs n'ont jamais dit leurs noms et on ne les connaîtra jamais, parce qu'ils n'ont jamais existé, ainsi que l'a remarqué très justement M. Bourgeois, député.

Le conseil municipal, indigné d'une pareille mesure (pour laquelle on s'était bien gardé de le consulter), donne sa démission en bloc en témoignage de son mécontentement. Le 6 mai suivant il est réélu.

Le 26 mai 1888, c'était le tour de l'école des Sœurs.

L'avant-veille au soir, quand elles quittèrent l'établissement scolaire, les bonnes religieuses furent l'objet d'une véritable ovation. Quatre jeunes filles portaient le crucifix, dont la présence n'est plus tolérée dans les classes neutres. M. le curé, accompagné de son vicaire, prononça quelques paroles vivement senties devant la maison de Mme Nivelleau, où les proscrites devaient recevoir l'hospitalité, et, dans la nuit, un drapeau noir fut placé à la porte principale de l'établissement abandonné.

Le lendemain 25, arriva le personnel laïque : un monsieur, une dame, deux bébés et une jeune fille (la sous-

(1) NOUVELLE GUERRE DE VENDÉE, *Episode de la Gaubretière par une Vendéenne*. — Paris, Léon Piquet, rue de Vaugirard, 25 — 1890.

maîtresse). Ils trouvèrent le bourg mis en véritable état de blocus par deux ou trois cents femmes intrépides, qui leur barrèrent le chemin, les poursuivant partout, les serrant de près et les obligeant même parfois à marcher à reculons. On eût dit un essaim d'abeilles qui veut préserver sa ruche (1).

Les gendarmes de Tiffauges appelés à leur secours, firent une apparition pour la forme ; mais, comme ils n'avaient reçu aucun ordre, ils s'en retournèrent bientôt sans entrer en lutte, si bien que le jour se passa sans que les laïques aient pu s'installer à l'école.

Mais le jour du grand combat fut le 28. Le préfet laïcisateur, M. Edmond Robert, arriva à la Gaubretière avec une escorte d'employés de la préfecture et un serrurier armé de tous les instruments nécessaires, pour opérer un crochetage. Les brigades de Mortagne, des Herbiers, de Pouzauges, de l'Herbergement, de Montaigu et de Tiffauges réquisitionnées, en tout trente deux gendarmes, complétaient l'armée préfectorale.

Les rues conduisant à l'école étaient pavoisées de drapeaux noirs.

« Vivent les religieux ! A bas les laïques ! Vivent les gendarmes ! » tels furent les cris par lesquels la foule accueillit les laïcisateurs.

Leur triste besogne accomplie et les institutrices laïques installées, le préfet se hâta de déguerpir. On eut dit qu'il ne se croyait pas en sûreté, malgré la protection de six brigades de gendarmerie. Mais les gendarmes de Tiffauges durent rester de planton devant la porte de l'école. Ils y passèrent toute la nuit du lundi au mardi et furent obligés de garder les institutrices et de les conduire au marché pendant quelques jours.

Le résultat de tout ce tapage et de cette violence ?

(1) Cette vaillante troupe avait des chefs dont les noms méritent au moins d'être cités à l'ordre du jour. Ce sont : Mmes Nivelleau, née Gazeau de la Brandannière, — Acher-Dubois, née Girard, — Charles Dehergne, née Le Roux.

« *Malgré des efforts persévérants, les deux écoles laïques,* dit l'opuscule que nous avons mentionné plus haut, *n'ont pas réuni plus de quinze élèves de la Gaubretière dont une petite fille, une seule.*

« 288 enfants fréquentent l'asile et les classes des Religieuses.

« Les Frères ne comptent pas moins de 190 élèves ».

Deux nouvelles maisons construites à grands frais reçurent les Frères et les Sœurs avec toute la population scolaire.

Et le dimanche, 10 mars 1889, Monseigneur vint en personne faire la bénédiction des écoles libres. Belle et touchante fête qui contrastait singulièrement avec l'équipée préfectorale du 28 mai 1888.

Ce contraste a fourni à M. Bourgeois, député de la Vendée un délicieux *exorde* au beau discours qu'il prononça dans cette circonstance. Pas d'analyse possible ; il faut citer :

Monseigneur,
Messieurs,

Le *lundi 28 mai 1888* les rues de la *Gaubretière* était désertes... Un silence de mort planait sur cette belle commune ; les petits enfants s'étaient enfuis ; les femmes, vêtues de noir, avaient cherché un asile dans l'église ou s'étaient renfermées dans leurs maisons... Les hommes, silencieux, contenaient à peine leur indignation... De grands drapeaux noirs pendaient à toutes les fenêtres et les étrangers qui passaient à la Gaubretière se demandaient : — « *Qui donc est mort ici?* »

... Puis le clairon jeta au loin ses notes stridentes ; on entendit arriver au galop un escadron de cavalerie... Bientôt 50 gendarmes, sabre au clair, débouchaient sur la grande place et dans les rues. Au milieu de ce peloton menaçant apparaissait *une voiture fermée ;* on reconnut même dans cette voiture la voiture d'un voisin, ami de la Gaubretière ! Puis, de cette voiture descendit un homme vêtu d'un costume officiel,

(1) Voir ce beau discours publié en entier dans l'*Etoile de la Vendée*, n° du dimanche 17 mars 1889.

un fonctionnaire de la république, épée au côté, escorté, flanqué de nombreux agents. Une charrette contenant non pas les bois de justice, mais des échelles, des pioches, des marteaux, des pinces-monseigneur.... tout cela amené des *Herbiers*... Vous savez le reste !...

Aujourd'hui, dimanche 10 mars 1889, la population est vêtue de ses habits de fêtes ; les visages sont épanouis ; les cloches jettent dans les airs leurs gais carillons ; les petits enfants, les femmes, les hommes battent des mains et saluent avec joie l'arrivée à la *Gaubretière* d'un autre cortège, entourant *une autre voiture*... Et au milieu de cette joie, dans ces rues pavoisées, ornées de guirlandes, en face de ce feu de joie, en entendant ces chants et les gais carillons de vos cloches, les étrangers se demandent : — « *Qui donc est né* ? »

.....

Messieurs, les nouveaux-nés que nous baptisons aujourd'hui et dont Monseigneur a bien voulu être le parrain, les nouveaux-nés qui nous réunissent autour de leur berceau, ce sont ces deux petits jumeaux, le petit garçon et la petite fille dont je vous parlais à *Landebaudière* et dont le berceau paraissait trop petit pour contenir les nouveaux-nés ! Dieu a pourvu à tout : braves amis, vous n'avez sacrifié personne... Et, Dieu merci, la mère et les enfants se portent bien... Vive la Gaubretière et vivent *ses jeunes écoles !*

Pour donner une idée de l'importance des deux établissements, disons que le terrain de *l'école de garçons* contient 3085 mètres carrés 50, se divisant ainsi : Jardin, 1441,50 ; — construction, 246 ; — cour, 1398. (1)

Ce terrain a été généreusement offert par Mme la baronne du Chillou.

Le terrain sur lequel s'élève *l'école des filles*, don de Mme veuve Dehergne et de ses enfants, mesure 3272 mètres carrés 96, savoir : Jardin, 1182,12 ; — construction, 515,85 ; — grande cour, 1005 ; cour de l'asile, 570.

1892, 19 mai. — Le 17 mai 1842, la Révérende Mère

(1) La maison renferme une petite chapelle dans laquelle M. l'abbé Sochet érigeait le *Chemin de la Croix*, le 16 juillet 1891.

Louis-Joseph, supérieure des religieuses de la Gaubretière, faisait son entrée dans cette paroisse. Il y avait donc, en mai 1892, juste cinquante ans qu'elle y exerçait ses modestes et si utiles fonctions. Ses *noces d'or* furent célébrées, comme elles le méritaient, par une fête religieuse et vraiment populaire, à laquelle prit part la paroisse tout entière. Messe solennelle, discours de circonstance, fête à la maison d'école, décorations, pièces de vers en l'honneur de la vénérable jubilaire, assistance nombreuse et distinguée, rien n'y manquait. On peut lire le compte-rendu détaillé de cette fête dans la *Semaine catholique du diocèse de Luçon, n° du samedi 11 juin 1892.*

Née le 15 février 1816 à Saint-Aubin-de-Baubigné, canton de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), dans une famille patriarcale de la *Vendée Militaire*, la « *Bonne Mère* » Louis-Joseph Talbot ne survécut que trois ans à peine aux fêtes de sa cinquantaine de séjour à la Gaubretière : elle rendit son âme à Dieu doucement et pieusement le 30 avril 1895, à l'âge de 79 ans, après cinquante-cinq ans de profession.

1894, 6 janvier. — M. Marcel Besançon, vicaire.

Prêtres originaires de la Gaubretière

M. Besnard, Félix-Mathurin, né le 5 mai 1799, décédé le 5 mars 1877, à l'âge de 78 ans moins deux-mois. (*Pour ses états de service, voir plus haut, à la date du 8 mars 1877, p. 373.*)

M. Besnard, Pierre Alexandre, frère du précédent, né le 8 décembre 1802 ; ordonné prêtre à Noël 1825 ; professeur au séminaire de Luçon de 1819 à 1824 ; vicaire à Noirmoutier en 1826 ; à Chantonnay en 1827 ; curé du Simon-la-Vineuse jusqu'en décembre 1856 ; vicaire de son frère à Sainte-Hermine, la même année ; retiré à la Rabatelière, le 2 octobre 1854 ; décédé le 30 octobre 1865.

M. Clénet, Pierre-Isaac, né le 27 juillet 1790 ; ordonné prêtre à la Rochelle le 18 février 1815 ; vicaire à Mon-

taigu pendant 30 mois ; nommé desservant de la Chaize-le-Vicomte, le 8 août 1817 ; décédé dans ce poste le 4 janvier 1857.

M. Clénet, Jules-Isidore, frère du précédent, né le 16 juillet 1802 ; ordonné prêtre à la Rochelle le 24 décembre 1832 ; vicaire à Marennes pendant 20 mois; nommé vicaire de son frère à la Chaize-le-Vicomte, le 13 décembre 1833 ; mort dans ce poste le 23 novembre 1853.

M. Bousseau, Pierre-Dominique, né le 11 juillet 1806 ; ordonné prêtre à Luçon le 26 août 1838; vicaire à Saint-Jean-de-Monts ; à la Garnache le 16 juillet 1839 ; démissionnaire, le 15 février 1843, pour raison de santé ; retiré à la Garnache ; aumônier des Religieuses de Bourbon (La Roche-sur-Yon) ; mort curé de Saint-Martin-l'Ars-en-Sainte-Hermine, le 5 juin 1856.

M. Clénet, Antoine, né le 31 mai 1810 ; ordonné prêtre le 8 septembre 1833 ; vicaire à Cugand jusqu'au 2 juin 1834 ; vicaire aux Sables-d'Olonne ; curé de Martinet en septembre 1845 ; retiré le 16 novembre 1890 ; décédé le 17 février 1891.

M. Huvelin, Marie Jacques, né le 17 avril 1814 ; ordonné prêtre, le 9 juin 1838 ; vicaire à Saint-Christophe-du-Ligneron, à Saint-Etienne-du-Bois, en 1840 ; curé de Barbâtre en 1843 ; de Napoléon (La Roche-sur-Yon) ; en 1849 ; chanoine honoraire, la même année ; décédé dans ce poste le 9 avril 1884.

M. Rafin, Jean Baptiste, né le 14 octobre 1814 ; ordonné prêtre le 9 juin 1838 ; vicaire à Saint-Philbert-de-Bouaine ; curé de Jard le 21 février 1841 ; décédé le 25 décembre 1884.

M. Bouchet, Jean-Marin, né le 7 décembre 1827 ; ordonné prêtre le 29 janvier 1854 ; vicaire à Mareuil ; à Olonne en 1857 ; curé de la Tranche en 1859 ; de Chambretaud depuis le 9 octobre 1864.

M. Cailleton, Onésime, né le 3 novembre 1830 ; ordonné prêtre en décembre 1854 ; vicaire à Saint-Georges-de-Montaigu, à Maillezais, à Sainte Florence, au Poiré-

sur-Vie en 1860 ; curé de Saint-Mars-des-Prés depuis le mois de juin 1862.

M. Retailleau, Louis-Victor, né le 6 décembre 1833 ; ordonné prêtre le 20 décembre 1856 ; retiré à Saint-Laurent-sur-Sèvre et décédé le 25 décembre 1862.

M. Rondeau, Jean-Baptiste, né le 14 juillet 1844; ordonné prêtre à Poitiers le 19 décembre 1874; entré dans la Compagnie de Marie, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, professa pendant cinq ans la théologie dogmatique au séminaire de Pont-Château (*diocèse de Nantes*); curé de la Grimaudière (*diocèse de Poitiers*) en 1880 , et de l'Absie depuis 1885.

M. Rautureau, Pierre-Augustin, né en février 1849; prêtre de la Société des missions étrangères de Paris, ordonné prêtre en 1873, missionnaire au Maïssour (*Hindoustan*) depuis 1874.

M. Bousseau, Auguste, né le 16 novembre 1851 ; ordonné prêtre le 23 décembre 1876; vicaire à Château-Guibert, le 1er janvier 1877 ; à Cheffois depuis le 1er octobre 1880.

M. Rautureau, Henri, né le 31 août 1853; ordonné prêtre le 23 décembre 1876; vicaire à Chavagnes-en-Paillers le 1er janvier 1877 ; retiré pour raison de santé le 1er septembre 1877; vicaire à la Chapelle-Palluau le 1er octobre 1880, décédé le 22 avril 1882.

M. Seguin, Charles, né le 9 décembre 1862; entré chez les *Pères Maristes* en septembre 1884; religieux profès, le 24 mai 1886; ordonné prêtre le 29 juin 1889; actuellement (1896) professeur à l'école Saint-Joseph du boulevard Beauséjour, à Paris-Passy.

A ces noms nous ajouterons celui de M. Basile Couteau, ancien Frère de Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui a été ordonné prêtre et a exercé le ministère sacerdotal au Brésil, dans le diocèse de Mgr Macédo (évêque de Para) où il est mort depuis une vingtaine d'années, sur lequel nous n'avons pu obtenir de renseignements précis.

CHATEAUX ET MAISONS NOBLES

Un grand nombre de familles nobles ont habité la paroisse de la Gaubretière pendant la période que comprennent les registres paroissiaux conservés aux archives de la commune.

Dans la généalogie des Le Bœuf *(Dictionnaire des familles du Poitou)*, il est question d'Abel de la Gaubretière, époux de Jeanne Linger; leur fille, Marie de la Gaubretière, épousa, au XVI^e^ siècle, Claude Le Bœuf, écuyer seigneur de la Thibaudière, Sainte-Cécile, l'Espinay, fils de Nicolas, écuyer seigneur de la Thibaudière (Saint-Fulgent), et de Catherine du Plessis. Abel de la Gaubretière, devenu veuf de Jeanne Linger, épousa lui-même, en secondes noces, une demi-sœur de son gendre, Marguerite Le Bœuf.

On trouve aussi une famille Thoanon de la Gaubretière, qui portait : *de sable au sautoir d'argent cantonné de deux croissants de même, l'un en chef, l'autre en pointe, et de deux gerbes d'or en flancs.*

Nous ignorons si ces deux familles ont habité la Gaubretière, mais en revanche nous citerons y ayant résidé : les GABORIN, qui possédaient le château du *Sourdy* et y furent remplacés à la fin du XVIII^e^ siècle par les DE SAPINAUD, leurs héritiers. Les DE SAUDELET, possesseurs des maisons nobles du *Retail* et des *Gaubertières*, fondus, au XVIII^e^ siècle, d'une part, dans les Gaborin et, par eux, dans les Sapinaud; et, d'autre part, dans les DE ROUHAULT et les LE BEAULT DE LA TOUCHE, puis, par ces derniers, dans les DE BUOR, DE RANGOT et DE VAUGIRAUD. Les DE LA BOUCHERIE, seigneurs de *la Louatière* et de *la Rousselière*, héritiers eux-mêmes des JULLIOT, seigneurs de *la Châtaigneraie* et de *la Rousselière*. Les DE GAZEAU, seigneurs de *Ramberge*, attirés d'abord à la Gaubretière par une alliance avec les Gaborin. Les D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, seigneurs de *Landebaudière*

et de *la Vergnaie* après les GAUTRON, puis les DE GOUFFIER DE BOISY, héritiers des d'Escoubleau de Sourdis. Les DE CLABAT DU CHILLOU, descendants des d'Escoubleau de Sourdis et des Gouffier de Boisy.

Les DE RANGOT, dont une branche encore existante à la Gaubretière représente les mêmes familles.

On trouve souvent mentionné dans les registres, par suite de leurs nombreuses alliances avec les familles établies à la Gaubretière, les de Baudry-d'Asson, les de Mesnard, les de Charbonneau, les des Herbiers, les Le Roux de la Roche des Aubiers, les Le Maignan de l'Ecorce, les Girard de Beaurepaire, les de Rouhault, les de Théronneau, les Perrin de la Courbejollière, les de Gibot de la Périnière, les Le Bœuf des Moulinets, les Bruneau de la Giroulière, les de Tinguy, les de Grange de Surgères, les de Gourdeau, les de Chevigné, les de Buor, les de Vaugiraud.

LANDEBAUDIÈRE

Le vieux château de *Landebaudière*, situé à 400 mètres environ du bourg de la Gaubretière., fut bâti, dit-on, au XIV^e^ siècle. Ce qui en reste aujourd'hui suffit pour indiquer à l'archéologue l'importance de cette ancienne maison. Les murs qui tombaient de vétusté ont dû être chaînés pour être maintenus debout, et les lourdes tuiles plates qui écrasaient la toiture ont été remplacées par des ardoises, il y a une quinzaine d'années.

A l'un des angles de la façade principale, on voit une sorte d'échauguette, percée de meurtrières et couverte d'une toiture en pointe avec girouette. De l'autre côté, s'élève une tour ronde, également percée de meurtrières et renfermant l'escalier.

L'intérieur n'offre aujourd'hui rien de remarquable, sauf peut-être une cheminée de près de trois mètres de largeur, avec vaste manteau descendant du plafond, sans autre ornement que quelques moulures très ordinaires et reposant sur deux appuis en forme de console.

On y voit encore de vastes servitudes, un étang et des jardins...

A 200 mètres à l'ouest de ce premier château et sur un terrain plus élevé, s'élève le château moderne de *Landebaudière*, âgé celui-ci d'un siècle seulement. Cette nouvelle habitation était complètement terminée et meublée en 1789. C'est là qu'eut lieu le mariage du futur généralissime de l'armée vendéenne, Maurice-Joseph-Louis Gigost d'Elbée, avec Mlle Duhoux d'Hauterive, la pupille de M. de Boisy. C'est encore de ce château que la comtesse de la Rochejaquelein, prisonnière de la troupe, s'évada le 9 novembre 1831. C'est une vaste construction, qui mesure plus de 40 mètres de façade, non compris les deux pavillons des extrémités. Ses entours bien plantés, un parc, un étang, une immense pelouse, de belles allées, en font une résidence des plus agréables.

Parmi les anciens propriétaires de Landebaudière, nous devons mentionner premièrement les GAUTRON.

D'après Dom Fonteneau (*voir plus haut p. 273*), nous trouvons d'abord Laurent Gautron, seigneur de Landebaudière, en 1577; — Jacques Gautron, écuyer, seigneur de Landebaudière, époux de Marguerite Bouhet, dont une fille, Marguerite, épousait le 13 août 1626, Louis de Lestang, écuyer seigneur de Seneuil; — Jacques Gautron, écuyer seigneur de Landebaudière, qui rendait aveu de cette terre en 1647.

Après les Gautron viennent les d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS.

Cette illustre maison était établie depuis le XV^e^ siècle au château de la *Borderie-Sourdis* (aujourd'hui *Boisy-Sourdis*), paroisse de la Verrie. (1)

Nous ne savons par suite de quelles circonstances les d'Escoubleau de Sourdis sont devenus seigneurs de *Landebaudière* et de *la Vergnaie*. Ces deux terres faisaient partie du patrimoine de Jacques-Hyacinthe d'Escou-

(1) Armes : *mi-parti de gueules et d'azur, à la bande d'or brochant sur le tout.*

bleau, comte de *Sourdis,* et de Marie de *la Brunetière,* dame de *Gesté*, son épouse.

Leur patrimoine fut partagé entre les quatre enfants issus de leur mariage (acte de 1747) :

1° Paul-Hyacinthe, comte de Sourdis de la Chapelle, décédé sans alliance;

2° Marie-Pélagie d'Escoubleau de Sourdis, épouse de René de Gibot, chevalier, seigneur de la Périnière;

3° Marthe-Marie d'Escoubleau de Sourdis, née au château de *la Lande,* en Saint-Hilaire-de-Loulay, en 1721, épouse de Jacques-Prosper Gouffier de Boisy, chevalier, seigneur de la Courtaiserie, en Anjou; (1)

4° Jacques d'Escoubleau, comte de Sourdis, après son frère aîné, et marié quatre fois : 1° à Anne de Champeau, veuve de François du Bot, chevalier, comte de Talhouët; 2° à demoiselle de Gibot de la Périnière, d'où une fille, Mme de Baudry-d'Asson, morte sans enfants; 3° à demoiselle Armande des Herbiers de l'Etenduère, d'où deux filles : la baronne du Landreau et Mlle Zénobie de Sourdis; 4° à demoiselle Pepin de Bellisle, d'où une fille, la vicomtesse de Blotais (2).

Les terres *de Landebaudière, la Vergnaie, la Borderie-Sourdis* furent le partage de Marthe-Marie d'Escoubleau de Sourdis, épouse de Jacques-Prosper GOUFFIER DE BOISY.

GOUFFIER DE BOISY. — Cette alliance amena à la Gaubretière les Gouffier de Boisy, établis en Anjou depuis plusieurs siècles.

Le mari de Marthe-Marie d'Escoubleau de Sourdis appartenait à une branche de l'illustre maison de Gouffier, fixée en Anjou au XVe siècle, en la personne de Tristan de Boisy, chevalier, seigneur de la Mothe de Vauldes, fils de Guillaume Gouffier, chevalier, seigneur de Boisy,

(1) La *Courtaiserie,* dans la paroisse de Saint-Remy-en-Mauges (canton de Montrevault).

(2) Les d'Escoubleau de Sourdis ne semblent pas avoir habité *Landebaudière.*

chambellan du roi, gouverneur de Languedoc et de Touraine, et de Philippe de Montmorency (1).

Jacques-Prosper de Boisy et Marthe-Marie d'Escoubleau de Sourdis avaient d'abord installé à *Landebaudière* un fermier général, maître Joachim Chesneau, sieur de la Geardière, dont une fille, Elisabeth-Louise, née à Landebaudière, fut baptisée le 8 mars 1749.

Peu d'années après, le seigneur et son épouse, dont la résidence ordinaire était la Courtaiserie, en Anjou, firent quelques séjours à *Landebaudière*.

Le 12 octobre 1751, fut baptisée, à la Gaubretière, *Marthe-Modeste,* une de leurs filles, dont furent parrain et marraine messire Charles de la Roche-Saint-André, chevalier, seigneur des Ganuchères, et dame Marie Petit de la Guerche, représentés par André Grimaud et Louise Seguin.

Le 23 décembre 1752, baptême de *Louis-Jacques,* fils des mêmes. Parrain, messire Jacques d'Escoubleau, comte de Sourdis; marraine, demoiselle Louise-Catherine Gibot de la Périnière.

Le 15 janvier 1781, inhumation, à la Gaubretière, de dame Marthe-Marie d'Escoubleau de Sourdis, dame de Boisy. Son acte de décès en lambeaux se trouve dans les registres paroissiaux.

Jacques-Prosper Gouffier de Boisy, son époux, mourut, lui aussi, au château de *Landebaudière,* à l'âge de 70 ans; mais il fut inhumé à Saint-Remy-en-Mauges.

De son union avec Marthe-Marie d'Escoubleau de Sourdis il laissait :

1° *Pierre Prosper*, qui suit, né en Anjou le 5 octobre 1750.

2° *Marie-Pélagie,* mariée à la Gaubretière, le 10 février 1786, à messire François Joseph de Tinguy, chevalier, seigneur du Pouët, lieutenant au régiment d'Armagnac, fils de feu messire Abraham de Tinguy, chevalier, seigneur de la Sauvagère, et de dame Perrine Bruneau

(1) Armes : *d'or à trois jumelles ou fasces de sable.*

de la Rabastellière, d'où une fille mariée à M. de Guinebaut de la Grossetière.

3° *Rose,* née à la Courtaiserie, le 29 septembre 1755, mariée à René Métayer de Mérière, d'où un fils mort célibataire.

4° *Thérèse,* née à la Courtaiserie, le 10 juin 1757, mariée à la Gaubretière, le 25 novembre 1789, avec messire Jacques de Rangot, chevalier, seigneur de la Bordelière, fils de Charles de Rangot et de dame Françoise Rousseau, dont deux fils : Jean-Félix et Esprit-Marie-Prosper.

5° *Marguerite-Perrine,* mariée à la Gaubretière, le 22 février 1791, avec Jean-Félix de Clabat du Chillou, baron de Kerveno, seigneur de Léritière, lieutenant au régiment de Foix-infanterie, fils de feu messire Marie-Félix-Armand-Jean-Zacharie, chevalier, seigneur du Chillou, la Maison-Neuve, Clabat, Seneuil, et d'Agnès-Marie-Charlotte Le Roy de la Bujandrie, dont une fille morte en bas âge et deux fils.

6° *Marthe-Modeste,* dite *Mademoiselle de la Courtaiserie,* née au château de *Landebaudière* et inhumée à Saint-Remy-en-Mauges, le 16 février 1783.

7° *Louis-Jacques,* dit *le chevalier de Boisy,* né au château de *Landebaudière,* le 23 décembre 1752; prit une part active à la guerre de Vendée, fut blessé à la bataille de Montaigu et laissé pour mort, le 27 février 1794. Il mourut des suites de ses blessures à la métairie de *la Burnière* et fut inhumé, le lendemain, au cimetière de la Gaubretière, en présence de messire Jean-Félix de Clabat du Chillou, son beau-frère, et de messire Gabriel de Rangot.

Messire Pierre-Prosper GOUFFIER DE BOISY, chevalier, marquis de *Boisy,* seigneur de *Landebaudière,* la Borderie-Sourdis, la Vergnaie, la Chignardière, les Cavalières, le Quarteron du Gué et autres lieux, chef de nom et d'armes de sa maison, par suite de l'extinction des autres branches en 1786, officier au régiment de la Reine-cava-

lerie, épousa, à Nantes, en 1782, demoiselle Suzanne-Jeanne *Pépin de Bellisle,* fille de Julien *Pépin,* chevalier, comte de *Bellisle,* chef d'escadre des armées navales, et vint s'installer dans sa terre de *Landebaudière* dont il fit construire le château qui était terminé en 1789, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

D'après le mémoire de P. Rangeard, c'est de *Landebaudière* que d'Elbée et de Boisy, blessés tous les deux, partirent pour Noirmoutier où Charette leur avait offert un asile. Le 9 janvier 1794, ils tombèrent ensemble sous les balles révolutionnaires (1).

Madame de Boisy ne quitta pas la Gaubretière durant les plus mauvais jours de la Révolution. Grâce au dévouement admirable de deux domestiques, elle et ses filles purent échapper aux terribles massacres qui désolèrent cette paroisse. Un de ces fidèles serviteurs, nommé *Saint-Louis,* après avoir été vainement sollicité et tenté, fut attaché à la queue d'un cheval et traîné ainsi *pendant deux lieues*, pour avoir refusé d'indiquer au général républicain qui avait fixé son quartier général à *Landebaudière*, le lieu où s'était cachée Madame de Boisy.

En octobre 1795, le château fut pillé de la cave au grenier et tous les meubles brûlés.

Après la tourmente, Madame de Boisy revint y abriter son deuil; elle y mourut, à l'âge de 59 ans, le 26 mars 1814.

Ses deux filles avaient épousé, l'une, messire Pierre Burot de Carcouet, chevalier, seigneur de la Prise, fils d'un ancien président à la Chambre des comptes de

(1) Peu de jours après le marquis de Boisy, ses fidèles serviteurs *Clénet* et *Grégoire* qui l'avaient suivi à Noirmoutier, y furent exécutés à leur tour ainsi que cinq autres soldats de la Gaubretière dont les noms méritent également d'être inscrits dans son livre d'or. *(Voir dans la liste des morts publiée ci-dessus, les numéros 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117.)*

Bretagne, — l'autre, messire Casimir de Gourdeau, chevalier, baron de Saint-Cyr, chevalier de Saint-Louis.

Tandis que la baronne de Gourdeau recueillait dans l'héritage paternel la terre de la *Borderie-Sourdis* (aujourd'hui *Boisy-Sourdis*) où ses descendants habitent toujours (1), Madame de Carcouët eut en partage le château de *Landebaudière*.

Après avoir résidé pendant quelques années dans cette demeure, Madame DE CARCOUET alla se fixer dans une propriété de son mari et céda, en 1824, ses terres de la Gaubretière au général comte Auguste DE LA ROCHEJAQUELEIN, surnommé *le balafré*.

Auguste DE LA ROCHEJAQUELEIN. — *Auguste* était frère de « *Monsieur Henri* » et de M. *Louis* de la Rochejaquelein.

Ces trois frères, trois héros, se sont fait un nom immortel dans notre histoire vendéenne. Le premier, *Henri*, trop connu pour que nous résumions ici ses glorieuses campagnes, mourut généralissime à *vingt-deux ans*, en 1794, en faisant grâce à un prisonnier. — Le second. *Louis*, épousa la jeune veuve de Lescure, au sortir de la Révolution; il refusa obstinément de servir l'Empire. Comment il mourut aux *Mathes* (paroisse de Saint-Hilaire-de-Riez), le 4 juin 1815, vingt et un ans après son frère, on ne l'a point oublié. Sa mort fut digne de celle de son aîné.

— Quant au troisième, *Auguste*, le plus jeune des trois, il n'était pas destiné par la Providence à mourir sur le champ de bataille, quoiqu'il ne s'y fût point

(1) M. le Vicomte et Mme la Vicomtesse de Kervenoaël. — M. le Vicomte de Kervenoaël est connu de nos lecteurs pour sa bienveillante collaboration aux *Archives*. Ses notes sur la Gaubretière et ses maisons-nobles nous ont été particulièrement d'un très grand secours pour cette dernière partie de notre travail. Nous l'en remercions sincèrement.

épargné. Avant même cette crise de 1815, où il devait combattre valeureusement à côté de son frère Louis, il avait montré, sur un autre et plus grand champ de bataille, que les La Rochejaquelein ont assez de sang pour défrayer toutes les gloires. On l'obligea, sous l'Empire, en 1810, à accepter l'épaulette de sous-lieutenant Il ne la prit, toutefois, avec MM. de Talmont et de Castries, que lorsque le ministre, qui l'avait fait mettre en prison, irrité de son opiniâtreté, lui eut formellement déclaré que sa captivité ne cesserait que le jour où il entrerait au service. Alors, le chevaleresque jeune homme, s'étant mis en règle avec ses devoirs envers ses sentiments politiques, alla montrer sur les champs de bataille de l'Empire que le sang des frères de Henri de la Rochejaquelein ne s'était pas refroidi dans leurs veines, et rapporta du champ de bataille de la Moskowa, où il était tombé mourant sur un monceau de soldats russes sabrés par sa main, le beau nom de *Balafré*.

Pendant les Cent Jours, Auguste de la Rochejaquelein guerroya dans la Vendée et se distingua spécialement à l'attaque du Pont de Vrine.

Pendant la seconde Restauration, il commanda, comme colonel, le régiment de grenadiers à cheval de la Garde que son frère Louis avait commandé avant les Cent-Jours, et qu'on appelait *les grenadiers de la Rochejaquelein*.

Plus tard, en 1823, il fit avec honneur la compagne d'Espagne et y conquit son grade de général de la Garde royale.

La même bonne fortune domestique qui avait comblé les vœux de son frère Louis lui était échue. La veuve du prince de Talmond, croyant qu'après avoir porté ce nom illustre, on ne pouvait accepter que celui de la Rochejaquelein, était devenue la compagne de sa vie et de son courage, comme le montra bien cette femme au cœur de lion dans les événements de 1830-1832.

Quant au général, qui ne se trouvait pas alors sur le théâtre de l'action, il n'eut pas le temps d'arriver pour y prendre part. Absent, on le cherchait néanmoins de tout

côté ; il y avait des mandats d'amener lancés contre lui. La comtesse fut arrêtée à sa place, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut ; mais elle ne fut pas longtemps prisonnière. A la nuit tombante, tandis que les serviteurs du château faisaient bon accueil aux soldats et leur offraient des vivres et du vin, avec cette présence d'esprit qui ne l'abandonnait jamais, la comtesse demanda à passer dans une pièce voisine de celle où on la détenait ; en un instant, elle a revêtu le costume d'une femme de basse-cour, et, portant deux seaux, comme pour aller à la fontaine, elle traversa d'un pas calme et tranquille la cour remplie de militaires, sans qu'un muscle de son visage trahît la moindre émotion, gagna ainsi le jardin et la campagne. Non loin de là, un fidèle vendéen, un meunier du Drillay, nommé René Buissonnière, la montait en croupe sur sa mule et la conduisait en lieu sûr, à la métairie de *la Tisonnière*, des Landes Genusson. On se mit à sa recherche, mais sans pouvoir la retrouver.

L'affaire se dénoua devant les assises. Le comte Auguste de la Rochejaquelein comparut aux assises de Versailles où il fut défendu par Philippe Dupin ; la comtesse, devant le jury d'Orléans, où elle fut défendue par M. Janvier. Tous deux maintinrent avec une inébranlable fermeté leurs opinions ; tous deux furent acquittés.

A la suite de ces évènements, *le Balafré*, cherchant une cause légitime à défendre, se rendit en Portugal avec son neveu Louis, et combattit vaillamment pour la cause de Dom Miguel. Mais il revint seul : son neveu, nous l'avons dit précédemment, fut tué le 5 septembre 1832, à l'attaque d'une redoute, devant Lisbonne.

Depuis lors, le silence se fit et l'ombre monta autour du *Balafré*. Ce n'était ni un dialecticien, ni un publiciste, ni un orateur ; c'était un chevalier chrétien. Il étonnait notre temps et notre temps l'étonnait. Le bruit des villes lui était odieux ; il lui fallait la paix de la campagne et la solitude des grands bois.

A la Gaubretière, il était aimé et vénéré. « Je n'ou-
« blierai jamais, nous écrit un vénérable prêtre, originaire

« de cette paroisse (1), l'édification que j'éprouvais, étant « enfant, lorsque je le voyais à l'église, chaque dimanche, venir prendre place à son banc qui se trouvait « devant celui de ma famille. Quel exemple il donnait « déjà à toute la paroisse par son admirable tenue pendant la célébration des saints mystères ! Plus tard, ce « fut encore plus admirable ; car il communiait, chaque « jour, et assistait, chaque matin, à toutes les messes « qui étaient célébrées à l'église... »

Vers 1860, le comte Auguste de la Rochejaquelein aliéna, à son tour, son domaine de Landebaudière et le céda à M. Adolphe Boutillier-de-Saint-André, banquier à Cholet, dont l'une des filles Mme Célestin Le Roux-Dessaulx l'habite aujourd'hui. A dater de cette époque, le *Balafré* habita alternativement, tantôt Saint-Aubin-de Baubigné *(Deux-Sèvres)* tantôt un hôtel qu'il possédait à Paris.

C'est dans cette dernière demeure qu'il mourut, le dimanche 22 novembre 1868, à l'âge de *quatre vingt-quatre ans*, cinquante trois ans après son frère Louis, soixante quatorze ans après son frère Henri.

Une première cérémonie funèbre fut célébrée à l'église de Sainte-Clotilde, sa paroisse, le 25, et le surlendemain, à Saint-Aubin de Baubigné où sa dépouille mortelle fut déposée à côté de celle de ses frères. (2)

---

(1) M. l'abbé Onésime Caillieton, curé de Saint-Mars-des-Prés.

(2) Mgr Pie, évêque de Poitiers, apporta à cette seconde cérémonie le concours de sa grande éloquence. Son texte, tiré du 1er livre des Machabées, était des mieux appropriés aux circonstances : « *Vous savez combien nous avons combattu, mes « frères et moi, et toute la maison de mon père pour nos lois et « le temple saint et en quelles afflictions nous nous sommes vus « pour recouvrer notre liberté. C'est pour cela que tous mes « frères ont péri en voulant sauver Israël; et je suis demeuré « seul. Mais à Dieu ne plaise que je veuille épargner ma vie, « tant que nous serons dans l'affliction ; car je ne suis pas « meilleur que mes frères.* »

LE SOURDY

Le château du Sourdy, situé à un kilomètre et à l'est du bourg de la Gaubretière, sur la route de la Verrie, fut brûlé pendant la Révolution; il a été restauré au commencement du siècle.

Tel qu'il est aujourd'hui, il n'a rien de bien remarquable. Seuls, un petit bois, planté d'arbres de diverses essences, qui l'entoure, et une vaste cour d'honneur rappellent encore son ancienne splendeur.

Les premiers propriétaires mentionnés dans les archives de la paroisse sont les GABORIN, seigneurs de Puymain, *du Sourdy,* de Thouarsay, etc... Ils furent maintenus nobles par arrêt du 29 septembre 1667. — Armes : « *d'azur à trois trèfles d'or.* » (1)

— Le 15 octobre 1605, honorable homme Jehan Gaborin, seigneur de la Chambraudière, est parrain. Le 6 juin 1618, il épouse : 1° Marie Julliot; 2° Perrine Aubert.

— Pierre Gaborin est parrain, le 17 juin 1609.

Le discours tout entier est resté à la hauteur de ces sublimes paroles.

A l'éloquence se joignit la poésie pour célébrer la mémoire de « *notre dernier Bayard* » vendéen. M. Emile Grimaud, *notre poète* bien connu, monta sa lyre et chanta :

Dès longtemps ils s'étaient tous couchés dans la tombe;
Un seul restait debout de nos anciens géants.
La vieillesse le dompte, et le voilà qui tombe
Avec la majesté d'un chêne de cent ans !
Etc., etc.

(Voir la suite de la pièce, intitulée LE BALAFRÉ, *dans la Revue de Bretagne et de Vendée.* — Décembre 1868.)

(1) Dans les registres de Chambretaud antérieurs à ceux de la Gaubretière on trouve, le 28 janvier 1550, le baptême d'*Andonyne,* fille de *Loys Gaborin*, seigneur de la Chambraudière, et de Jeanne... Marraine Andonyne Gouffier.

Le 15 février 1555, *Jehanne Gaborin* est marraine.

— Magdeleine Gaborin est marraine le avril 1607.

— Marguerite Gaborin, marraine, le 7 février 1659, épouse Me Pierre Grolleau. De ce mariage, trois enfants : Gabriel, Marguerite et Laurens.

Henry Gaborin, écuyer, seigneur de Puymain, de Princy et du Sourdy, épousa, le 16 juin 1660, Renée Baudry d'Asson, fille de Pierre, écuyer, seigneur du Courneau, du Chastellier, de la Brossardière, etc...

De ce mariage :

— *Charles,* plus tard abbé de Puymain, baptisé le 6 novembre 1667.

— Une fille, *Anne,* baptisée le 2 février 1668.

— *Magdeleine,* baptisée le 25 février 1671. (Demoiselle de Brachain.)

— *Armand,* baptisé le 22 janvier 1675. (Seigneur du Sourdy.)

— *Gabrielle,* baptisée le 27 septembre 1675.

— *Marie-Céleste,* baptisée le 31 décembre 1677.

On trouve encore *Marie-Suzanne Gaborin,* demoiselle du Sourdy, marraine en 1680 ; — *Marie-Henriette Gaborin,* demoiselle de Puymain, mariée le 27 janvier 1703 à son cousin, messire Henri Saudelet, chevalier, seigneur, marquis d'Andelot ; — *Henri Gaborin* de Puymain ; — Ces trois enfants sont sans doute les aînés de ceux que nous citons plus haut.

Messire Henry Gaborin, seigneur de Puymain, fut inhumé, le 16 novembre 1690, en présence de ses beaux-frères, messire René Baudry d'Asson, chevalier, seigneur du Chastellier, et messire Pierre-Gilbert Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de la Brossardière.

Henry Gaborin, fils du précédent, chevalier, seigneur de Puymain, épousa Gabrielle-Marguerite Gazeau, dame de Beaulieu.

De ce mariage :

— *Henri-Charles Gabriel,* baptisé le 3 août 1711 ;

— *Renée,* baptisée le 1er octobre 1712 ;

— *Victor-Armand,* baptisé le 14 janvier 1714 ;

— *Pierre-Henry*, chevalier de Puymain, baptisé le 21 décembre 1714.

Le 6 juin 1735, messire Pierre Henry Gaborin, écuyer, d'abord dit chevalier du Puymain, puis chevalier, *seigneur du Sourdy*, fils de défunt messire Henry Gaborin, écuyer, seigneur de Puymain, épouse demoiselle Marie de Saudelet, fille de défunt messire Charles de Saudelet, écuyer, seigneur du Retail et de dame Charlotte Baudry-d'Asson, en présence de Gabriel Saudelet, Renée Gaborin, Henri Gaborin de Puymain, Charles Rouhault, Jeanne Lebœuf, dame de Ramberge, Charlotte Saudelet, Marie d'Andelot (Saudelet) Louis, René et Marie de la Boucherie, Pélagie Chesneau.

Quelques mois après, le 19 avril 1736, messire Pierre Henry Gaborin, écuyer, seigneur du Sourdy, meurt à l'âge de 21 ans et est inhumé dans l'église.

De ce mariage *Charlotte Henriette*, née peu après la mort de son père, et baptisée le 29 mai 1736.

Dame Marie Renée Saudelet, veuve de Pierre Henry Gaborin, mourut au *Retail* et fut inhumée le 7 janvier 1791.

Sa fille, Charlotte-Henriette Gaborin, *dame du Sourdy*, épouse, le 20 février 1759, messire Charles Daniel SAPINAUD, écuyer, seigneur des Nouës, fils mineur de messire Louis Daniel de Sapinaud, écuyer, seigneur d'Aubert, et de feu dame Esprit-Marie Baudry d'Asson, de la Rairie, de la paroisse de Bazôges-en-Paillers. Témoins et assistants : Louis François Samuel de Grange de Surgères, chevalier, seigneur de la Fouchardière, demeurant à Chavagnes ; — Sapinaud de la Rairie ; — Sapinaud de Burilais ; — Charlotte Sapinaud de Bois-Huguet ; — Richelot de la Verrie ; — Forestier ; — de Verteuil ; — de la Boucherie de la Louatière ; — Rouhault de la Noue ; — Gabriel Rouhault ; — Le Bault de la Touche-Morisson ; — de la Blouère ; — de Verteuil.

Ce mariage fit passer la terre *du Sourdy* dans la maison de SAPINAUD.

Henriette-Charlotte Gaborin, épouse de Charles Da-

niel Sapinaud, mourut longtemps avant sa mère, à l'âge de 38 ans, après avoir donné à son mari *neuf enfants* dont l'un devint le général vendéen, Charles Henri Félicité de Sapinaud, dont il a été déjà longuement question. Elle fut inhumée le 20 mars 1774.

Les neuf enfants nés de son mariage sont :

1° *René-Prosper-Marie-Henri,* baptisé en janvier 1760 et mort à l'âge d'un mois ;

2° *Charles-Henri-Félicité,* né le 9 décembre 1760 et baptisé en janvier 1761 ;

3° *Marie-René-Prosper*, baptisé le 2 juin 1763 ;

4° *Aimée-Henriette-Françoise,* baptisée le 25 avril 1764 ;

5° *Louise-Ambroise-Céleste*, baptisée le 28 décembre 1765 ;

6° *Isaac-Gaspard-Edouard,* baptisé le 15 avril 1768 ;

7° *Marie-Anne-Geneviève,* baptisée le 8 mai 1769 ;

8° *Sophie-Céleste-Eléonore,* baptisée le 8 juin 1790 ;

9° *Henri-Aimé-Pierre*, baptisé le 30 juillet 1791.

Charles Henri Félicité Sapinaud, comte de Sapinaud, général en chef de l'armée du centre, lieutenant général et pair de France, épousa, vers 1797, Marie Louise de Charrette, fille de Louis Joseph de Charette, seigneur du Moulin-Henriet, et de Marie-Angélique Josnet de la Doussetière.

De cette union sont issus :

1° *Henri*, comte de *Sapinaud*, pair de France, époux de Louise-Adrienne de Clabat, fille de Charles-Etienne de Clabat, chevalier seigneur du Breuil, commissaire ordonnateur du 4e corps de l'armée royale de la Vendée, (commandé par le général de Boisy), et de Louise de Rangot, de la Roche-sur-Sèvre. — De ce mariage naquirent deux fils qui n'ont pas laissé de postérité.

2° *Aimée* de Sapinaud, qui épousa, le 22 novembre 1821, Auguste-Armand de Buor de Puissec, fils de Louis, écuyer, seigneur de la Ménardière et du Recrédy, et d'Armande de Suzannet.

3° *Louise-Marguerite*, décédée *au Sourdy*, à l'âge de 4 mois, et inhumée le 28 septembre 1808.

Les de Sapinaud furent maintenus dans leur noblesse par sentence du 24 mars 1670 rendue par Me Rouillé du Coudray.

Armes : *d'argent à trois merlettes de sable.*

C'est le comte Henri de Sapinaud qui aliéna le *Sourdy*, vers 1852. Il fut acheté par M. Robert, de Nantes, dont la fille, Madame veuve Gicqueau, l'habite aujourd'hui.

RAMBERGE

Ramberge est admirablement situé, à 2 kilomètres environ du bourg de la Gaubretière, dans l'angle formé par les deux routes des Herbiers et de Chambretaud. On y jouit d'un horizon superbe qu'on dirait fait à souhait pour le plaisir des yeux.

Le corps principal de l'habitation est, par devant, flanqué, à droite et à gauche, de deux fortes tours carrées qui avancent de trois à quatre mètres. Le toit fortement allongé est à pans coupés.

Par derrière, on voit une cour sablée et deux petites tours, de même forme, mais de moindres dimentions que celles de devant, unies entre elles par des arceaux de style roman formant une sorte de cloître d'un assez joli effet.

Au côté droit de l'habitation a été accolé un vaste pavillon à toit plat et crénelé.

L'ensemble rappelle, dit-on, le style Louis XIII.

Un parc planté à l'anglaise, une vaste pelouse avec bouquets d'arbres, des bois à droite et à gauche, et deux étangs achèvent de rendre cette propriété pleine de charmes et d'agréments.

Elle appartint jadis aux DE GAZEAU, seigneurs de la Brandannière, de la Boissière, de la Pommeraye, de *Ramberge*, etc.

Les de Gazeau furent maintenus nobles par arrêt de M. Rouillé du Coudray, en date du 9 juillet 1660.

Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe.* (1)

C'est en 1711, à la date du 3 août, par suite de l'alliance de *Gabrielle de Gazeau*, dame de Beaulieu, avec messire Henry Gaborin, de Puymain, que le nom de Gazeau apparaît, pour la première fois, dans les registres paroissiaux de la Gaubretière, à l'occasion du baptême de *Henry-Charles-Gabriel*, leur fils.

Du même mariage :

— *René*, baptisé le 1er octobre 1712 ;

— *Victor-Armand*, baptisé le 14 janvier 1714 ; parrain M. Armand Gaborin, seigneur du Sourdy ; marraine demoiselle *Marie-Florence Gazeau.*

— *Pierre*, baptisé le 9 décembre 1714.

En 1731, messire *Eugène-Victor Gazeau*, écuyer, est parrain d'une de la Boucherie et se qualifie *seigneur de Ramberge.*

Le 6 juin 1735, *Pierre-Henry* Gaborin, écuyer, seigneur du *Sourdy*, fils de défunt messire Henry Gaborin, écuyer, seigneur de Puymain, et de dame Marguerite Gazeau, épouse demoiselle Marie de Saudelet, fille de défunt messire Charles de Saudelet, écuyer, seigneur du *Retail*, et de dame Charlotte Baudry d'Asson ; assistaient à ce mariage messire *Eugène-Victor Gazeau, seigneur de*

---

(1) Aliter : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople.* — L'énoncé que nous donnons dans le texte ci-dessus est emprunté à l'opuscule déjà cité, *Une fleur du parterre franciscain.* (Note de la p. 16.)

Avant les de Gazeau, les *du Puy-du-Fou* possédèrent cette terre. Nous trouvons dans les anciens registres Pierre du Puy-du-Fou, écuyer, *seigneur de Ramberge*, parrain, le 23 juin 1604 ; — Dlle Hélène du Puy-du-Fou, marraine, le 1er août 1604 ; — Dlle Magdeleine du Puy-du-Fou, marraine, le 5 mai 1611, — Dlle Marguerite du Puy-du-Fou, qualifiée, depuis 1638, dame de Beauregard, épouse de François de Lange, écuyer, seigneur de Beauregard. Par son mariage, la terre de Ramberge passa aux *de Lange*, seigneurs de Beauregard.

Ramberge, et son épouse Jeanne Le Bœuf, *dame de Ramberge*.

Le 29 novembre 1746, supplément des cérémonies du baptême à *Antoine-Jean*, fils légitime de messire *Gabriel Louis Gazeau de la Brandannière*, chevalier, seigneur de la Sauvagère, et de dame Sophie de Bonestat, ondoyé, le 28 décembre 1732, à Saint-Germain-d'Arcé (Sarthe). Présents : *Gazeau de Ramberge*; — Gabriel Gazeau de la Brandannière ; — Gazeau de la Brandannière.

Le 15 juin 1766, le chevalier Gazeau assiste à la sépulture de René de la Boucherie...

Le 29 août 1783, baptême de *Jean-Joseph-Victor*, fils de Jacques-Victor Gazeau, écuyer, *seigneur de Ramberge*, et de dame Marie-Etiennette-Eulalie Pronzat. Marraine Sophie-Maria-Eulalie-Aimée Gazeau de la Brandannière. Présents : le chevalier Gazeau ; — M J. Pronzat, curé de Rouans (Loire-Inférieure) ; — de Buor, curé des Herbiers.

Le 19 juin 1785, baptême de *Maurice-Justin-Aimé*, fils des mêmes.

Le 31 janvier 1787, baptême de *Jeanne-Marie-Emilie*, fille des mêmes.

Le 11 septembre 1789, baptême de *Charles-Henri-François*, fils des mêmes.

En outre, cinq de Gazeau figurent dans *l'Etat des notabilités de la Gaubretière* qui prirent part aux guerres de Vendée. (V. p. 331 de ce volume.)

La famille de Gazeau était naguère encore représentée, à la Gaubretière, par les deux filles de Jean-Joseph-Victor de Gazeau et de demoiselle Sophie de Rangot. L'une d'elles, Madame Nivelleau de la Brunière, est morte, à la Gaubretière, en 1894, laissant un fils, capitaine de dragons, marié à mademoiselle de Moulin. Sa sœur est la fondatrice et supérieure générale des Franciscaines oblates du Sacré Cœur, dont nous avons résumé précédemment l'édifiante histoire.

Ramberge, vendu en 1831 par la famille Gazeau, est passé, depuis lors, en plusieurs mains. Les propriétaires

actuels sont M. Adrien Legrand, fils, avocat à Nantes, son neveu et ses deux nièces, M. et Mlles de Launay.

LA VERGNAIE

La *Vergnaie*, aux portes du bourg de la Gaubretière, connue aussi sous le nom de *Messagerie* (1), était jadis une magnifique propriété des Gouffier de Boisy. Elle fut en partie détruite par la Révolution. Le château actuel sans prétention architecturale, a été bâti vers le milieu du siècle. Une alliance des Gouffier avec les DE CLABAT DU CHILLOU fit passer *la Vergnaie* dans cette dernière famille.

La famille *Clabat* est ancienne et originaire de la Gâtine où on la trouve établie dès le XIIIe siècle. Plusieurs branches, venues à Poitiers au XVIe siècle, ont donné à cette ville 3 maires, plusieurs échevins et des conseillers au siège présidial. La branche *du Chillou* (2), au XVIIIe et au XIXe siècles, a eu plusieurs officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc. (*Dictionnaire des Familles du Poitou*, tom. II, p. 503.) — Armes : *d'argent au loup de sable rampant et une cotice d'or en bande chargée en cœur d'un écusson d'azur au croissant d'argent*. Devise : « *Scit tantum pergere recta.* » (3)

(1) Ce nom de *Messagerie* n'est pas ancien ; il lui vient de ce que, de 1810 à 1815, l'habitation servit de dépôt de provisions et de munitions pour le service des armées du 1er empire, soit pour l'usage des garnisaires envoyés à la Gaubretière à cette époque, soit pour le ravitaillement des troupes impériales revenant d'Espagne et se dirigeant sur Nantes. *(Notes de M. Augereau, maire de la Gaubretière)*

(2) *Le Chillou*, paroisse du canton de Saint-Loup, arrondissement de Parthenay *(Deux-Sèvres)*.

(3) Jean-Félix de Clabat du Chillou, en relevant les nom et titre des barons de *Kerveno*, dont il descendait par son aïeule, Suzanne de Kerveno, épouse de Jean de Clabat, chevalier, seigneur du Chillou, capitaine au régiment de Dampierre, avait adopté leurs armes : *d'azur à dix étoiles d'argent, 4, 3, 2, 1.*

Jean-Félix de *Clabat*, chevalier, seigneur du *Chillou*, *Kerveno*, fils de Marie-Félix-Armand-Jean-Zacharie, chevalier, seigneur du *Chillou*... et de Agnès-Marie-Charlotte Le Roy de la Bujandrie, né le 17 février 1752, s'était lié au régiment de Foix-infanterie où il servait comme lieutenant avec un voisin et un ami des *Boisy*, M. de Sapinaud, qui devait être un des généraux de l'armée vendéenne, et c'est ainsi qu'il se trouva amené à la Gaubretière où il épousa, le 29 février 1791, demoiselle Marguerite-Perrine *Gouffier de Boisy*, sœur du général vendéen de ce nom. Il fut lui-même officier dans l'armée de Charette et signa l'arrêté de Beaurepaire, du 6 décembre 1794, pris par cette armée et celle du centre contre le général Stofflet. Il fut assez heureux pour survivre aux guerres vendéennes et reçut, sous la Restauration, les croix de Saint-Louis et du Lys. La *Vergnaie*, que sa femme avait recueillie dans la succession de sa mère, Marthe-Marie d'Escoubleau de Sourdis, dame de Boisy, devint dès lors son habitation.

De son mariage il eut deux fils :

1° *Emmanuel*, baron de Kerveno, qui se mit, en 1832, à la tête du soulèvement en Vendée pour la duchesse de Berry, fut obligé de fuir en Espagne où il se rallia au parti de Don Carlos contre la reine Christine. Voulant profiter de l'amnistie et rentrer en France, il s'embarqua sur un vaisseau anglais qui, par suite d'avaries, fut contraint de relâcher dans le port de la Corogne. D'après les ordres de la reine Christine, tous les passagers furent fouillés. Le baron de *Kerveno* ayant sur lui des papiers compromettants fut arrêté et fusillé. (1)

2° *Marie-Armand* Clabat du Chillou, prit part, comme son frère, à l'insurrection de 1832, fut emprisonné et, après huit mois de détention, mis en jugement et acquitté. Il épousa, vers 1850, demoiselle Pauline Blanchard *de la Buharaye*, d'une très ancienne famille de Bretagne, et

(1) Beauchet-Filleau. — *Dictionnaire des familles du Poitou*.

mourut, en 1871, en son château de *la Vergnaie* qu'il avait fait reconstruire et auquel il rendit son nom primitif. Il fut le dernier représentant de sa branche.

La baronne du *Chillou* est décédée, elle-même, en 1889, au château de *la Vergnaie*. Son mari lui ayant laissé son habitation par testament, elle la donna elle-même à sa sœur Madame Eugène de Rangot, dont le mari, neveu à la mode de Bretagne du baron du *Chillou*, est aussi, comme ce dernier, petit-fils des d'*Escoubleau de-Sourdis* et des *Gouffier de Boisy*.

LA LOUATIÈRE

La *Louatière* est un ancien hôtel, sis au milieu même du bourg de la Gaubretière Il est fait mention de ce fief dans les titres de la *Commanderie des Hospitaliers* de *Launay* (paroisse de Sainte-Cécile) conservés aux Archives de la Vienne.

C'est un acte de l'année 1238, publié par M. Redet dans la 3e série, volume V, page 87, de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

Voici l'analyse que M. Redet a placée en tête de cette charte :

« Accord fait, en présence de Pierre Arbert, archidiacre de Thouars, entre frère Robertde Noers, commandeur de *Launay* et les frères hospitaliers de cette maison, d'une part ; — et Josselin Proost et Tiphaine, sa femme, d'autre part, *au sujet d'une aumône faite à cette commanderie par Teline, veuve de Geoffroy Breibo, chevalier, sur le fief de la Louatière,* paroisse de la Gaubretière. »

« L'aumône ou donation est réduite à 10 sous de rente. » (1)

(1) Comme cette charte est, selon M. Redet, *la plus ancienne en langue vulgaire* du Bas-Poitou dont l'original existe encore aujourd'hui, nous n'hésitons pas à en reproduire quelques fragments, au moins à titre de curiosité.

« *A toz çaus qui veirant e oirent cestes presentes letres, Peres*

D'après un extrait des Registres d'Assises du fief de la *Louatière,* du 6 février 1743, René-Esprit Chesneau, curé-châtelain de la Gaubretière, héritier de son oncle Pierre Chesneau, s'avoua sujet de cette seigneurie pour un canton de terre en jardin, appelé la *Pierre-Levée,* contenant environ deux boisselées, mesure de Tiffauges, et, comme tel, payait la redevance annuelle de *3 sols,* à la fête de Noël. *(Papiers de la Fabrique.)*

Un blason sculpté en relief sur un carreau de granit qui surmonte le cintre de la porte d'entrée au-dessous duquel on lit *la date 1654,* nous indique l'époque de la dernière reconstruction de la Louatière.

Le blason susdit est celui des seigneurs du lieu, les DE LA BOUCHERIE, maintenus dans leur noblesse par sentence du 9 septembre 1669 et portant « *d'azur au cerf passant d'or.* »

Les *de la Boucherie,* seigneurs de Fromenteau (paroisse

« *Arberz, humles arcediacres de Tharceis a içau tens, saluz en*
« *nostre seignor. Nos faimes asaveir..... quar cum au fust cun-*
« *tenz (contention) entre frère Robert de Noers, comandeor de*
« *Launei a içau tems, e les frères de la maisum, de l'une partie,*
« *—e Jocelin Proost e Tepheine sa fenne, de l'autre, sus l'aumone*
« *que ma dome Teeline, fenne de feu Jofrei Breibo, chevaler,*
« *aveit fait a Dé e aus Hospitaulers de la maisum de Launei sus*
« *lo fé (fief) de Loatere, li quaus fez (lequel fief) est asis en la*
« *parroise de la Guaubertere; après meintes contenz (contentions,*
« *disputes) ouz entre lo davant dit (susdit) comandeor e les*
« *freres de la maisum de Launei e lo davant dit Jocelin e sa*
« *fenne fut reguardé quaul aumone, segun (selon) la value dau*
« *fé de la Loatere, la davant dite Teeline poeit faire. E fut*
« *accordé entre les parties, per davant nos, que li davant diz*
« *Jocelins o (avec) la davant dite Teeline sa femme, o lor heir,*
« *(héritiers) en rendreient dez sols annaument..... en la feste*
« *de Toz-Seinz. E por ço que jemais ne fust cuntenz dans choses*
« *desus dites..... lor en donames cestes presentes letres seelées en*
« *nostre seia, en testimoine de verité.....*

« *Ço fut fait en l'an de l'incarnatium mil et dos cenz e trente*
« *e huit.* »

de Vallet), du Guys (paroisse de Saint-Denis-du-Payré), de *la Louatière,* ont formé un grand nombre de branches. Dès le début du XV^e^ siècle, ils possédaient les seigneuries de la Noue et de la Merlatière. (1)

I. — *Claude* DE LA BOUCHERIE, écuyer, seigneur du Bouil ou du Breuil (fils puîné de René et de Marie Lévesque), épousa le 27 janvier 1649 demoiselle Marie Julliot et vint s'installer à la Gaubretière où les *Julliot* étaient seigneurs de la Rousselière et de la Châtaigneraie. Marie Julliot était veuve, le 9 août 1667, lorsqu'elle obtint une ordonnance de maintenue de Barentin pour elle et ses enfants.

De cette union naquirent :

1° *Claude,* baptisé le 17 janvier 1650.

2° *Charles* de la Boucherie, écuyer, seigneur de *la Louatière,* inhumé dans l'église, à l'âge de 21 ans, le 19 octobre 1674.

3° *Mathurin* de la Boucherie, écuyer, seigneur du Pastiron et de *la Louatière,* qui suit, baptisé le 27 mars 1653.

4° *Marie,* baptisée le 14 décembre 1655.

5° *Charlotte* de la Boucherie, qui épousa le 19 janvier 1678 messire Charles Le Bault, écuyer, seigneur du Fief, fils de Charles, écuyer, seigneur du Peux, et de Catheline Regnault.

6° *Anne,* baptisée, le 29 juillet 1658.

7° *René* de la Boucherie, écuyer, seigneur de *la Rousselière,* baptisé le 28 mars 1660.

II. — *Mathurin* DE LA BOUCHERIE, écuyer, seigneur du Pastiron et de *la Louatière,* épousa, le 26 novembre 1680, Marie des Herbiers, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Laubonnière et de Marguerite Vinet.

Marie des Herbiers épousa, en secondes noces, le

(1) (Beauchet-Filleau. — *Dictionnaire des Familles du Poitou.* — Nouvelle édition.)

28 novembre 1693, messire Louis-Jean Le Roux, chevalier, seigneur de Soulaine et de la Roche des Aubiers, qui mourut à l'âge de 45 ans et fut inhumé le 14 août 1714.

Le 22 janvier de l'année suivante, Marie des Herbiers mourut, à son tour, à l'âge de 65 ans.

De son union avec Marie des Herbiers, Mathurin de la Boucherie eut :

1° *Marie,* baptisée le 13 septembre 1681 ;

2° N..., inhumé en 1689;

3° *Louis-Gabriel,* qui suit, né en 1683 ;

4° *Gabriel,* écuyer, seigneur de la Rousselière, né en 1684 et marié à demoiselle Anne Théronneau, demoiselle de la Brossardière, fille de René et de Françoise Richard, dont il eut : 1° *Marguerite-Françoise*, baptisée le 5 septembre 1719; — 2° *Anne-Honorée*, qui épousa, le 21 novembre 1746, messire Jacques Eusèbe Girard, seigneur de Beaurepaire ; — 3° *Marie-Anne,* qui épousa, le 23 novembre 1746, messire Jean Charles de Rangot, écuyer, seigneur de la Coussaie, fils de défunt Claude de Rangot, écuyer, seigneur de la Roussière et de dame Marie Marthe de la Barre.

5° *Charlotte-Aimée,* qui épousa Marin Parant, écuyer, seigneur de Boisame.

III. — Louis Gabriel DE LA BOUCHERIE, écuyer, seigneur de *la Louatière,* épousa, en juin 1706, Marie de Rangot, fille de Jacques, écuyer, seigneur de la Roussière, et de Marie Parant (*alias* : Marie-Anne Marillet), en présence de René de la Boucherie, écuyer, seigneur du Guys, son cousin germain, et autres parents. Il fut maintenu dans sa noblesse par Quentin de Richebourg, le 18 octobre 1715, et fut inhumé le 16 août 1746, en présence de son fils *Charles-Louis*, curé de Saint-Paul-en-Pareds.

Marie de Rangot mourut à l'âge de 69 ans et fut inhumée le 4 septembre 1758.

De son mariage avec Marie de Rangot, Louis-Gabriel de la Boucherie a eu :

1° *Charles-Louis*, baptisé le 31 juillet 1708, vicaire à la Gaubretière, puis curé de Saint-Paul-en-Pareds.

2° *Marie-Marthe*, baptisée le 11 août 1712, dame de Verteuil.

3° *Marin*, baptisé le 11 novembre 1713.

4° *Anne-Marie*, baptisée le 13 mars 1715.

5° *Louis-Benjamin*, seigneur de *la Louatière*, baptisé le 3 décembre 1715, officier au régiment de Grassin vers 1740.

6° *René-Alexis*, qui suit, baptisé le 19 décembre 1717.

7° *Pierre-Marie*, baptisé le 2 mars 1719.

8° *Louise*, baptisée le 18 juillet 1720, inhumée le 25 janvier 1779.

9° *Perrine-Céleste*, baptisée le 7 avril 1729, inhumée le 16 mai 1779.

10° *Eugène-Louis*, baptisé le 13 avril 1731.

IV. — *René-Alexis* DE LA BOUCHERIE, chevalier, seigneur de la Blouère, épousa, le 20 août 1759, demoiselle Louise-Pélagie Rouhault, fille de messire Joseph Rouhault, écuyer, seigneur du Bignon, et de feu dame Henriette Saudelet d'Andelot. On a lu leur mort tragique en 1794, dans le *mémoire* de Pierre Rangeard. *(Voir plus haut les dernières lignes de la p. 284.)*

Depuis la Révolution, *la Louatière* a été possédée par M. et Madame Gazeau, née de Rangot, qui quittèrent, dès lors, leur habitation de Ramberge et s'y fixèrent jusqu'à leur mort. Après être passée successivement aux mains de plusieurs propriétaires, elle a été vendue, il y a 4 ou 5 ans, au sieur Bossard-Cailleton, boulanger à la Gaubretière. *(Note de M. Augereau, maire de la Gaubretière.)*

LE RETAIL

Le *Retail* est une ancienne maison-noble, située à près d'une lieue du bourg, dans la partie occidentale de la

paroisse. Le logis, qui porte encore la date de 1697 gravée sur le linteau d'une fenêtre, avait jadis *une chapelle*, et était défendu par des douves de 22 mètres de largeur, qui subsistent encore, mais à moitié comblées sur une étendue de 44 mètres. Un escalier tournant, en pierre, donnait accès aux étages supérieurs.

Cette maison a été, nous dit-on, le lieu de naissance des Sapinaud, dont quelques uns, en effet, signent parfois dans les registres *Sapinaud du Retail*.

Mais, avant eux, le *Retail* fut possédé par les SAUDELET, qui se qualifient *seigneurs du Retail*, de la Roussière, etc., marquis d'Andelot, et furent maintenus dans leur noblesse par arrêt de messieurs les Commissaires généraux des paroisses de la Gaubretière, Chavagnes et Beaurepaire, élection de Mauléon.

Charles Saudelet, écuyer, seigneur du Retail, fit inscrire ses armes à l'armorial général en 1699 : *d'argent à l'arbre sec et sans feuilles de sable, sénestré d'un lion contre-rampant au naturel.*

Il habitait la maison-noble du *Retail* et avait épousé demoiselle Marie Gourdon, dont il eut :

1° *Charles,* baptisé le 14 mars 1649, mort jeune.

2° *Marie,* qui épousa, le 15 février 1684, Pierre Claude Baudry, écuyer, seigneur de la Tizonnière, fils de Gilbert, écuyer, seigneur de Caradeuc, et de Marie Pillot.

3° *Françoise*, baptisée le 12 février 1654.

4° *Charles*, qui suit, né en 1654, marié à demoiselle Renée Baillif qui lui donna plusieurs enfants ; mort en 1734, à l'âge de 80 ans.

5° *Laurens*, inhumé en la nef de l'église, en 1668.

Messire Charles Saudelet, écuyer, seigneur du Retail, fut inhumé le 15 octobre 1690, en présence de Pierre Baudry, son gendre, et de messire Esprit Baudry-d'Asson, son ami.

Charles SAUDELET (deuxième du nom), écuyer, seigneur du Retail et de la Roussière, eut de son mariage avec demoiselle Renée Baillif ;

1° *Henri*, chevalier, seigneur-marquis d'Andelot, marié, le 29 janvier 1703, à demoiselle Henriette Gaborin, dont il eut : 1° Marie-Françoise-Henriette, qui épousa, le 29 août 1726, messire Charles-Joseph Rouhault ; — 2° Angélique-Charlotte, *demoiselle des Gaubertières*, mariée, en premières noces, le 9 février 1728, à messire Pierre Perrin, écuyer, seigneur des *Mainjardières*, mort peu de mois après, et inhumé le 4 juillet 1728 ; en secondes noces, à messire Charles Le Bault, écuyer, seigneur de la Touche-Morisson.

2° *Charles-Gabriel*, écuyer, seigneur du Retail, chevalier de Saint-Louis, né en 1685, marié à Charlotte Baudry, fille de Gabriel Baudry, écuyer, et de Charlotte Quirit, dont il eut : 1° Charles-Esprit-Gabriel, baptisé le 8 octobre 1714, qui épousa, par contrat du 28 janvier 1737, Charlotte-Louise, *demoiselle du Bois-Porchet*, veuve en 1759 ; — 2° Renée-Marie, née en 1715 et mariée, le 6 juin 1735, à son voisin et parent Pierre-Henri Gaborin, écuyer, seigneur du *Sourdy*, décédée au Sourdy, à l'âge de 75 ans, et inhumée le 7 janvier 1791. Sa fille, Charlotte-Henriette, baptisée le 29 mai 1736, épousa, le 20 février 1759, messire Charles-Daniel Sapinaud, écuyer, seigneur des Nouës, et était morte en 1794.

Les Gaborin et les Saudelet souvent alliés et depuis longtemps établis à la Gaubretière se fondaient ainsi dans la maison de Sapinaud et lui apportaient les seigneuries du Sourdy et du Retail.

3° *Marie-Renée*, baptisée le 23 décembre 1686.

4° *Charlotte*.

5° *Marie*, née en 1689.

6° *Pierre*, baptisé le 24 août 1689 (?).

Dame Renée Baillif, femme de Charles Saudelet, écuyer, seigneur du *Retail*, fut inhumée le 13 mai 1696.

Le *Retail* appartient aujourd'hui, après division, pour une partie, à M. Charles Lapierre, maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et, pour une autre partie, à Mme Alix Boutillier de Saint-André, veuve de M. Le Roux.

Pour donner la liste à peu près complète des anciennes maisons-nobles de la Gaubretière, nous devons mentionner encore *la Soudelache*, qu'on croit sans preuves avoir appartenu à des *Templiers*. On y voit encore quelques ruines : une tour avec meurtrières et machicoulis. (3 mai 1610, Dlle Anne Juzteau, *dame de la Soudelache*, marraine ; — 1690, Nicolas Lucas, *seigneur de la Soudelache*).

— Les *Mainjardières*, jadis habitées par les Perrin.

— La *Châtaigneraie*, dont les Julliot étaient seigneurs. Leurs noms se retrouvent souvent dans les registres. (1610, 1er février, Toussaint-Juliot, *seigneur de la Châtaigneraie*, est parrain. — 1614, 3 février, baptême de Pierre Julliot, fils de Paulin et de dame Gilberte Martin. — 1691, 6 septembre, Pierre Julliot est parrain et Anne Julliot, marraine. — 1694, 18 mars, demoiselle Renée Julliot est marraine, etc.) Du château encore en ruines en 1857, il ne reste plus de traces aujourd'hui. Une fort belle plaque de cheminée, ornée de l'écu de France, qui en a été retirée jadis, se voit encore dans une maison du village.

— *Vauvert (vallis viridis)*. Il y a *la Court de Vauvert* et la métairie agréablement bâties sur deux petites éminences et séparées par un étang. (1) C'était, dit-on, une dépendance de la seigneurie de Beaurepaire.

Il est regrettable que l'on ne sache rien de son histoire ni de ses anciens propriétaires. Des souterrains qui existent encore à *Vauvert* et à *la Court* indiquent d'anciennes constructions d'une certaine importance.

— *La Rousselière*. (En 1711, 5 juillet, René de la Boucherie se qualifie *seigneur de la Rousselière)*.

— *Le Gros-Bois*...

(1) Ce nom de *Court de Vauvert* est très ancien. *Court*, d'après Ducange *(Glossarium)* signifie ici ou *Curia, seu prædium rusticum, possessio*, ou *Cortis, curtis, seu atrium rusticum stabulis et aliis ædificiis circumdatum.*

Aux nobles familles de la Gaubretière dont ces différents fiefs rappellent les noms, il faut ajouter encore les LE BAULT DE LA TOUCHE-MORISSON (1). Cette famille, maintenue dans sa noblesse par arrêt du 10 décembre 1667, qui portait *d'argent au cerf passant de gueules* (ou *naturel*), est encore représentée en Anjou par les *Le Bault de la Morinière*. Elle est arrivée à la Gaubretière par une alliance avec la maison de la Boucherie.

Charles Le Bault, écuyer, seigneur du Fief, etc., épousa à la Gaubretière, le 19 janvier 1678, demoiselle Charlotte de la Boucherie.

Charles Le Bault, écuyer, seigneur de la Touche-Morisson, fils ou petit-fils du précédent, épousait à la la Gaubretière, le 18 juin 1732, dame Angélique-Charlotte Saudelet d'Andelot, veuve de messire Pierre Perrin, écuyer, seigneur de *Mainjardières*.

Charles Le Bault, écuyer, seigneur de la Touche-Morisson, épousa dame Marie-Anne-Armande Gentet de la Chesnelière, dont il eut :

1° *Julie-Honorée*, baptisée le 5 janvier 1753 ; — 2° *Henriette-Narcisse*, baptisée le 22 mai 1755 ; — 3° *N...*, baptisée le 14 octobre 1757 ; — 4° *Jeanne-Françoise*, baptisée le 12 juillet 1769.

Le 13 juin 1773, fut inhumée dame Geneviève Le Bault de la Touche-Morisson, religieuse de l'Union-Chrétienne de Fontenay, âgée de 33 ans.

Trois filles de messire Charles Le Bault, et de Marie-Anne-Armande Gentet de la Chesnelière se sont mariées à la Gaubretière : 1° Marie-Joséphine épousa, le 20 février 1786, messire Augustin de Buor, écuyer, seigneur du Rosay, fils d'Alexandre-Louis, chevalier et de Marie-Céleste Robineau. (2) — 2° Marie-Pélagie épousa, le

(1) La *Touche-Morisson* est un fief de la paroisse de *Lairoux*, voisin du château des Voureilles.

(2) Monsieur de Buor émigra, servit dans une compagnie à cheval de la province du Poitou et mourut à Binch, en Hainaut, au mois de mars 1796, laissant de son premier mariage

20 juillet 1789, messire Gabriel-Aimé de Rangot, de la Roche-sur-Sèvre, fils majeur de feu messire Charles de Rangot, seigneur de la Roche-sur-Sèvre, et de dame Françoise Rousseau. — 3° Marie-Germaine, sœur des précédentes, épousa, le 25 novembre 1789, messire Pierre-Eusèbe de Vaugiraud, chevalier, seigneur de la Jaumarière, fils majeur de feu messire Gabriel, ancien colonel de la milice nationale de Mortagne, et de dame Jacquette Boutillier de Belleville.

Du mariage de Gabriel-Aimé de Rangot et de Marie Pélagie Le Bault naquit un fils, Charles-François, qui fut baptisé à la Gaubretière le 11 janvier 1791.

Madame Le Bault de la Touche resta à la Gaubretière pendant la Révolution, et fut l'une des nombreuses victimes du grand massacre. (*V. plus haut*, p. 284.)

Pour éviter de faire double et triple emploi, nous ne dirons qu'un mot de la famille DE RANGOT, dont le nom se retrouve dans presque toutes les pages qui précèdent. Cette noble et ancienne famille était venue se fixer, au XVIII[e] siècle, dans la paroisse de la Verrie où une alliance avec les *de Romagné* lui avait donné les terres seigneuriales de *la Vachonnière* et de *Laudairie*. Armes : *d'azur à la croix engreslée d'or*.

Comme on l'a vu précédemment, les de Rangot ont contracté plusieurs alliances avec des familles résidant à la Gaubretière, et, par suite, se trouvent alliés soit directement soit indirectement à presque toutes celles qui se sont succédé dans cette paroisse.

De toutes les familles dont nous venons de nous occuper, celle-ci est *la seule* qui soit encore *nominativement*

---

un fils qui épousa une de ses parentes, de Buor, fille de Louis, écuyer, seigneur du Recrédy, et d'Armande de Suzannet *(Dictionnaire des Familles du Poitou)*. Madame de Buor se cacha en Vendée pendant toute la Révolution, et, après avoir habité le château de l'Airaudière, près de la Roche-sur-Yon, vint s'installer à la Gaubretière où elle mourut en 1829.

représentée à la Gaubretière dans la personne de M. Eugène de Rangot, petit-fils de M. Jacques Rangot, de la Bordelière, et de madame Thérèse Gouffier de Boisy, habitant avec sa femme, née de la Buharaye, le château de la *Vergnaie*.

APPENDICES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Fondation de la chapelle ou stipendie des Godard

(Du 19 juillet 1540.)

Sachent tous que es cours seants etablis aux contracts à Tiffauge et a la Gaubretiere pour les seigneurs desdits lieux et en chascune d'icelle a esté present et personnellement estabh en droit vénérable et discrette personne messire Gabriel Godard prestre, vicaire de l'eglise paroissialle de Saint-Pierre de la Gaubretiere ; Lequel voulant pourvoir au salut de son ame, de ses parens et amis, et estre perpetuelle memoire de sa pure et absolue volonté, sans aucune persuasion ny induction, a donné, cedé et transporté par ces presentes, donne, cede et transporte, pour luy, les siens et ayant causes, par don gratuit et entre vifs, et irrevocable pour quelque cause que ce soit, pour la fondation et dotation d'une chapelle ou stipandie, fondée en l'honneur et reverance de Madame Sainte Mesgrine *(Macrine)*, estre desservie en l'eglise paroissialle de Saint-Pierre de la Gaubretiere a l'autel d'icelle ; pour estre dit et celebré, par chascune semaine, pour le salut de l'ame dudit Godard fondateur et autres que dessus, deux messes, l'une de l'office de ladite Dame Sainte Mesgrine, et l'autre a la devotion du chapellain qui sera pour lors, avec la collecte *Beati Petri, (du patron de l'église)* en ayant en commemoration

l'ame dudit Godard au commun de saint Pierre, et tenu, après lesdittes messes et chascune d'icelle dire un *Ne recorderis* sur son ensepulture avec les collectes accoutumées a sa devotion et dudit chapellain (1). Pour la fondation et dotation d'icelle stipandie ou chapelle ledit fondateur a donné, cedé et transporté a perpétuité pour luy, les siens, ayant cause, nous notaires stipulant et acceptant en tems que metier seroit pour lesdits chapellains susdits, c'est à sçavoir sa maison avec deux appentis et un jardin estant par le derriere d'icelle, contenant ledit jardin une boisselée a lin *(à semer lin)*, ou environ, situés et assis audit bourg de la Gaubretiere, tenant d'une part laditte maison les murs du curé dudit lieu de la Gaubretiere, d'autre a la maison de deffunt messire Pierre Recoquillon, en laquelle se tient et fait sa demeurance (2), acquise par led. Godard, fondateur, des Montassiers, en recours, si metier est es lettres d'acquisition; avec ce a donné et donne pour laditte fondation et dits chapellains futurs les meubles souscrits, c'est asçavoir deux lits garnis, comme sont de present, avec deux grands greniers estant au dessous avec deux plats, deux pintes, une douzaine de cuillers, le tout d'etaing, avec les coffres estant en l'une des dittes chambres et maison; Ytem neuf journaux de vignes estant au fief Janneau, au lieu des Herbiers, tenant d'une part aux vignes de monsieur de la Cochardière, d'autre aux vignes de François Bourraiton... acquise par ledit Godard de Michau Morineau et de demoiselle Suzanne, franche de tout devoir fors la dixme, le droit

(1) M. Gabriel Godard, auteur de cette fondation, avait une dévotion spéciale envers *sainte Macrine,* honorée à la Gaubretière de temps immémorial. Son testament, daté du 25 janvier 1547, nous en fournit une nouvelle preuve. Nous y lisons : « *Premièrement, je recommande mon ame a Dieu, mon père,* « *mon créateur qui l'a créée a sa semblance, a la benoiste Vierge* « *Marie, a saint Michel archange, a saint Pierre saint Paul, a* « *saint Antoine, a saint Bartholomé..... a sainte Mesgrine et a* « *toute la cour célestielle du paradis ; et, quand l'ame sera* « *séparée de mon corps, j'ordonne ma sepulture en l'eglise* « *de Saint-Pierre de la Gaubretiere, au dessous de l'autel* « *de Sainte-Mesgrine estant en laditte eglise...* etc...

(2) Cette maison des Godard se trouvait sur la rue qui descend de l'église à *la Pierre-levée.*

de complant estant auparavant acquis de monsieur de la Cochardière; Ytem tous et chacun les dommaines et heritages, soit maison, masuraut, jardins, prés, bois, terres labourables et non labourables avec les pres tonsures d'icelles, tenant une partie d'icelle es terres de Landebaudière, d'autre part es terres de l'Esmajardiere *(Emainjardière)*, de la Rousseliere et Lebrossiere *(la Brossetière)* acquis par ledit Godard, fondateur, de plusieurs personnes o les charges de payer par lesdits chapellains les devoirs dus a cause desdits lieux, c'est asçavoir dix sous a la cure de Saint-Aubin, autant a Saint-Martin, deux boisseaux de bled a la cure de la Gaubretiere et cinq sous, lesquels sont tenus payer les teneurs de la Rousseliere, de cinq boisseaux (d'avoine a la recepte de Chambretaud que sont tenus payer les dittes metairies, le tout par chascun an. Lesquelles dittes choses, toutes choses déduites par commune estimation, par chascun an peuvent valoir (sans comprendre les dittes vignes et maison) quatre septiers de segle, mesure de Beaurepaire; jtem, les acquets faits par ledit fondateur de maistre François Morinneau, seants en la paroisse de Chambretaud, affermés par chascun an quarante sous ou un septier de bled, toutes choses deduites, et a ledit fondateur réservé et reserve l'usufruit pour en jouir durant sa uie, comme usufruitier. De laquelle ditte stipandie ou chapelle a elu et elit premier chapellain, apres son deceds, messire Michau Godard son neueux, et outre a voulu et veut que le droit de patronage et présentation de ladite chapelle en tems de vacquance appartienne et demeure après la mort dudit messire Michau a Pierre et Mathurin les Godards, frères dud. messire Michau, et apres leurs deceds a leurs enfants males premiers nés, lesquels seront tenus la bailler aux plus proches parens lignagers et autres secquents; et ledit fondateur fait ladite fondation, cession et transport aux conditions qu'ils ne la pourront alienner, et, en cas de contrauantion, a declaré pouruoir de ladite chapelle et que les presentateurs sans autre declaration tenus la presenter et faire pouruoir ladite chapelle, et, en deffaut donne tout plain droit a l'esvesque de Maillezais de pouuoir pouruoir de ladite chapelle et estre deuolue a luy, requerant et stipulant ce faire pour en jouir apres le deceds dudit fondateur..... avec tous les fruits, profits, revenus et emolumens plainement et paisiblement en faisant le demi service, et tenu payer lesdits devoirs et donner caution de bien regir et gouverner lesdittes choses en bon pere de

famille et repondre desdits meubles.....; et si ledit fondateur ne fait durant son uiuant decreter et eliger laditte stipandie et chapelle et benefice perpetuel par monseigneur l'esvesque de Maillezais..... en ce cas sera tenu ledit premier chapellain ensuiuant faire decreter et eliger comme dessus a ses propres couts et depens.....

Fait et passé au bourg dudit lieu de la Gaubretiere, le dix neuf juillet mil cinq cens quarente, les sceaux desdittes cours estant mis et apposés en temoins de uerités. Signé : Gabriel Godard, prestre susdit. — Lesvin notaire. — P. Juillot notaire.

CONFRÉRIES

Comme beaucoup d'autres paroisses, la paroisse de la Gaubretière était anciennement pourvue d'une œuvre de bienfaisance qu'on appelait la *Confrérie de la Charité*. Nous avons trouvé, égaré dans les vieux papiers de la Fabrique, un « *Cathalogue des Sœurs de la Charité* » de l'année 1727, où figurent les noms des personnes charitables qui étaient, à cette époque, la providence des pauvres et des nécessiteux.

Ce cahier, presque indéchiffrable à cause de ses mouillures et de ses taches, nous a appris néanmoins que cette *Confrérie* avait été rétablie par Mgr l'évêque de la Rochelle, pour satisfaire aux pieuses intentions de messire Pierre Chesneau, prêtre-prieur, curé de la paroisse de la Gaubretière (1706-1729), et que, pour cet effet, ledit curé avait rassemblé dans l'église les personnes qui désiraient s'enrôler dans ladite confrérie. La *supérieure*, élue à la pluralité des voix, fut M^lle^ Jeanne Echassereau, femme de messire Gabriel Chesneau ; la *trésorière*, M^lle^ Aimée de Rangot, femme de messire Louis de la Boucherie; et la *garde-meuble*, D^lle^ Marguerite Guitton.

Le même cahier se termine par le procès-verbal de l'élection du 14 janvier 1748.

« Le quatorze janvier mil sep cent quarante huit, l'as-
« semblée des *sœurs de la Charité* s'est faite en la pré-
« sence de messire René-Esprit Chesneau, prêtre curé
« soussigné, pour l'élection de la garde-meuble. On a élu,
« à la pluralité des voix, Madame Marianne Girard; et
« ont été continuées dans leurs charges demoiselle Char-
« lotte de Saudelet, de la Roussière, et demoiselle Renée
« Chesneau, la première dans la charge de *supérieure*, la
« seconde dans celle de *thrésorière* — Drouin p^tre^ vicaire,
« *procureur*. »

Quoi qu'on ait dit des institutions de l'ancien régime, nous aimons à penser que ces *Confréries de la charité* d'autrefois valaient bien nos modernes *Bureaux de bienfaisance*.

La paroisse de la Gaubretière possédait aussi, dès le XVII^e^ siècle, une confrérie du *Très Saint Sacrement et de N-D. du Très Saint Rosaire*.

On trouve dans les archives de la Fabrique un « pa-
« pier tant des réceptes que des mises, compte que rend
« Charles Loizeau, bastonnier des *confréries du Saint*
« *Sacrement et de N-D.* de la Gaubretière, ès années mil
« six cens soixante douze, par devant messire Eustache
« Moriceau, doyen de Saint-Laurent, Jean Marot secré-
« taire. »

Ce papier nous apprend, entre autres choses, que *la procession du Rosaire* se faisait dans l'église, chaque premier dimanche du mois.

Total de la susdite recepte : . . . 27 livres 5 sols
id. de la mise : . . . 9 livres 5 sols

Reste : . . . 18 livres

« Laquelle somme a été mise ès mains de Mathurin Lesvin, bastonnier en exercice, par le dit Loyseau. » (1)

*
* *

La chatellenie de la Gaubretière relevait directement de la couronne, et le curé châtelain était tenu, comme tel, de *faire hommage* au roi de France. Les deux pièces suivantes ne laissent aucun doute à ce sujet.

En la Cour Régalle de la Gaubretière et devant Nous notaires soubsignez jurez d'icelle a esté personnellement estably en droit vénérable et discrète personne Messire Pierre Hullin P^bre^, curé et seigneur temporel dud. lieu de la Gaubretière, lequel de ses bon gré et volonté a fait et constitué son procureur Messire Pierre Cottin, procureur au présidial de Poitiers, auquel il a donné plain pouvoir et mandemant *pour* et au nom dudict constituant *faire et rendre au Roy, Notre Sire, les foy et hommage-lige qu'il luy doit, à cause de sa d^te^ cure*, à la tour de Monbergeon, et dud. hommage requerir acte à Messieurs les Gens du Roy et officiers de lad^e^ tour de Monbergeon, jurer en l'ame dudict constituant d'estre bon et fidel vassal tel qu'homme d'hommage-lige est tenu vers son seigneur et generallement de faire et dire pour ledict constituant tout ce que faire et dire pourroit comme sy pnt (présent) y estoit, encorque mandemant plus spécial fut requis, promettant d'avoir pour agréable tout ce qui par sondict procureur sera faict et dict, soubz hypothèque et obligation de tous ses biens presens et futurs.

(1) D'après un procès-verbal de visite du doyen de Saint-Laurent, du 27 juillet 1687, il y avait dans l'église, à cette date, « *deux autels au dessoubs du chœur, entretenus fort pro-* « *prement avec rétable et tableaux, chandelliers, nappes, etc* , « *et fermez de ballustrades ; l'un est de la Vierge et Confrérie* « *du Rozaire..... Il est fondé d'une messe tous les lundis avecq* « *un* libera *à la fin de la messe pour les deff^ts^ confrères qui se* « *dit par M. le Vicaire et est payé des deniers de la Confrérie.* »
(Arch. de l'évêché de la Rochelle, série I n° 1.)

Dont et de son consentement il a voulu estre par Nous nottaires jugé et condamné du jugement et condamnation de lad. Cour.

Faict et passé en la cure dud. lieu de la Gaubretière, le vendredy douziesme jour de Juillet mil six cent quarante sept.

P. Hullin, curé

Landré, nott..

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à nos amés et féaux...

Salut, sçavoir faisons que notre cher et bien amé Pierre Minault s^r des Renaudières, advocat en Parlement, juge sénéchal de la Chast^nie royalle de la Gaubretière, au nom et comme fondé de procuration spécialle de René Echassereau, prestre curé et seigneur chastelain de la cure et de la chastellenie dud. lieu de Gaubretière ; passée par devant Lesvin et Seguin, nottaires à la Gaubretière, le vingt neuf may de la pnte (présente) année 16^e quatre vingt-seize (1696), Nous a cejourd'hui fait aud. nom au Bureau de Nostre Chambre des Comptes, en vertu d'arrest d'ycelle de cejourd'hui treiz^me Aoust les foy et hommage qui nous estaient deubs pour raison de la seigneurie et chastellenie de la Gaubretière, ses appartenances et dependances, unie à la cure, et du revenu temporel d'ycelle, scize en Poitou, les tenant de Nous à cause de notre chasteau et tour de Maubergeon de Poitiers, aud. Echassereau appartenant en lad. qualité de curé de lad. chast^nie auxquelles foy et hommage led. Minault aud. nom a esté receu, sauf nostre droit et l'autruy etc ..

Donné à Paris le treizièsme jour d'Aoust l'an de grâce mil six cent quatre vingt seize, et de nostre règne le cinquante quatrième — Par le conseil estant en la Chambre des Comptes

Richer.

Mais si le curé-châtelain était tenu au devoir de l'hommage envers le roi de France, il recevait aussi l'hommage de tous les habitants du bourg, ses vassaux.

A certaines époques, ceux-ci lui payaient aussi un *cens* proportionnel aux immeubles qu'ils reconnaissaient tenir de lui *roturièrement et censivement,* qui *un chapon,* qui *un demi chapon* ou *un cart de chapon*, par chascun an, au terme de Noël. Les plus imposés payaient *deux chapons*, *trois carts de deux chapons,* ou *un chapon et une géline*, et quelques *sols* ou *deniers.*

Les titulaires et bénéficiers de l'église, résidants ou non résidants, étaient tenus, eux aussi, à ces devoirs féodaux.

Les archives de la Fabrique renferment toute une liasse curieuse de ces sortes de déclarations et recettes, allant de la fin du XVII[e] siècle jusqu'à la deuxième moitié du XVIII[e].

Nous y avons relevé, dans une déclaration de Charles Marot, datée du 25 mars 1729, quelques données précises sur l'emplacement de l'ancienne *chapelle de Saint-Médard* que nous transcrivons ci-après :

« Déclaration de Charles Marot, maréchal, demeurant au bourg de la Gaubretière, faisant pour son frère René Marot, prêtre, vicaire du Longeron, et Henriette Marot, sa sœur, tous héritiers de défunt Charles Marot, aussi maréchal.

« 1° Un corps de logis quy autre fois estoit *la nef de la chapelle de Saint-Médard,* à prézent composé de deux basses et deux haultes chambres et une cave au-dessous, avec ses entrées et yssues au-devant et au derrière, joignant, d'un bout, *le cœur de la dite chapelle de Saint-Médard*, d'autre bout, le four banal de ce lieu, par le devant, au carrefour de *la fontaine de Miteau,* et, par derrière, au jardin..... etc...

* * *

L'état nominatif des curés et des vicaires de la Gaubretière était déjà en partie imprimé, quand on nous a communiqué le nom d'un curé du lieu en 1558.

Il se nommait Louis MAGAUD. Ce prêtre était probablement originaire de Réaumur et du quartier du bourg appelé encore aujourd'hui *la Magauderie.* En tête d'un

acte portant la date de 1558 on lit ces mots : « *Notification de la vente des Richardières par Louis Magaud, curé de la Gaubretière.* » (1)

Aux listes déjà longues des victimes de la Révolution, à la Gaubretière, ajoutons encore quatre noms que M. René Vallette a eu la gracieuse obligeance d'extraire de ses riches dossiers pour en faire bénéficier les *Archives*.

Brunet (Henri), condamné à mort par la commission militaire de Savenay. (6 nivôse an II).

Esnard (Pierre), condamné à mort, par la commission militaire de Nantes. (13 nivôse an II).

Levain (Gabriel), condamné à mort, par la commission militaire de Nantes. (16 nivôse an II).

Lucas (Gilles), condamné à mort par la commission militaire de Savenay. (4 nivôse an II).

ERRATA

P. 273, ligne 15e. Le massacre des religieuses Augustines eut lieu non sur l'emplacement de la croix de mission élevée en 1863, mais au-devant de l'*ancien calvaire*.

P. 283, ligne 26e. Au lieu de : Nous n'eûmes *pas* le temps...; lisez : Nous n'eûmes *que* le temps...

P. 291, ligne 9e. « ils creusaient sur *la place de l'église*... Inexactitude du P. Rangeard : la place n'existait pas alors en cet endroit, mais bien *le cimetière*.

---

(1) Communication de M. J. Pajot, curé de Réaumur.

P. 320, ligne 16e. Au lieu de : « bois des Angenaudières, *(commune de la Gaubretière)...* » ; lisez : (commune de *Bazôges-en-Paillers.)*

P. 340, ligne 7e. Au lieu de : « *Pierre* Hullin » ; lisez : *Gabriel* Hullin... Pierre Hullin n'apparait comme curé que le 19 juillet 1645 ; il remplaça *Gabriel* devenu doyen de Saint-Laurent.

Même page, ligne 14e. Au lieu de : Gabriel *Dullin ;* lisez : Gabriel *Hullin,* (ancien curé de la Gaubretière.)

P. 342, ligne 26e. Au lieu de : « *Martassiers* » ; lisez : *Montassiers.*

P. 365, ligne 7e. Au lieu de : « 1847-*1855* » ; lisez : 1847-*1856.*

P. 379, ligne 33e. Au lieu de : « 2 octobre *1854* » ; lisez : 2 octobre *1864.*

P. 381, ligne 3e. M. *Retailleau, Louis-Victor* est à supprimer de la liste des prêtres originaires de la Gaubretière. Il est né à Saint-Laurent-sur-Sèvre où nous le retrouverons.

Il fut seulement vicaire à la Gaubretière, du 25 janvier 1857 au 6 novembre 1858. C'est lui qui légua, à la Fabrique, une somme de 1.500 fr. *pour l'achat d'une lampe et son entretien,* le 12 avril *1862,* et non en *1872* comme nous l'avons imprimé par erreur.

SAINT-HILAIRE-DE-MORTAGNE

Cura Sancti Hilarii prope Mauritaniam; abbas Sancti Michaelis. *(Pouillé d'Alliot, 1625-1648.)*

Cure de Saint-Hilaire, près Mortagne; l'évêque, rev. 400 livres. *(Pouillé du XVII^e siècle.)*

Cure de Saint-Hilaire, près Mortagne; l'évêque, 800 livres, 450 communions, point de religionnaires.

Chapelle de *la Maurosière,* au château; 150 livres, 3 messes par semaine, le seigneur du château.

Autels : 2 petits, *la Sainte-Vierge* et *Saint-Hubert.*

Seigneur, le duc de Villeroy. *(Visite de Mgr de Menou du 20 Septembre 1740.)* (1)

(Extrait du Pouillé de Luçon)

Visites du doyen de Saint-Laurent

20 juillet 1654. — Pierre Bonhommeau, curé; René Bureau, vicaire.

---

(1) Le procès-verbal de visite de Mgr de Menou nous apprend, en outre, que le curé de Saint-Hilaire-de-Mortagne, messire Jacques Roulleau, ne put recevoir son évêque, parce qu'il était *détenu, depuis quelque temps, au couvent des Robinières, par ordre du Roy.* Il était remplacé par le sieur Augustin Rivière, desservant ladite paroisse pendant son absence.

Le sieur Roulleau n'avait pas seulement affaire à la justice royale. Nous avons vu, en effet, précédemment, qu'il était titulaire et bénéficier de *la chapelle de Saint-Léonard*, d'Evrunes, et que, refusant de payer le service qu'on faisait à sa place, il fut menacé par Mgr de Menou d'être traduit devant son vice-gérant de Fontenay « *pour se voir condamner au payement dudit service.* »

En l'église sont les autels N.-D. ; Saint-Hubert et Saint-Sébastien.

La cure peut valoir environ 250 livres.

En la paroisse est la chapelle de *Sainte-Catherine de Corgnou* qui menace ruine, annexe du prieuré de Mortagne.

11 mars 1662. — Pierre Bonhommeau, curé recteur.

En l'église, outre le maître autel, il y a celui de *Notre-Dame,* à gauche, *Saint-Sébastien,* à droite en la nef, et *Saint-Hubert* sous le clocher.

La chapelle de *Sainte-Catherine de Corgnou*, annexe du prieuré de Mortagne ; elle est d'un revenu bien considérable.

En la paroisse, à *la Plissonnière*, est une chapelle, on ne sait sous quelle invocation ; elle peut valoir 140 livres.

La fabrique vaut 25 boisseaux de blé seigle.

Le cimetière est joignant l'église.

15 juin 1679 — Charles Retailleau, curé.

Les autels, outre le grand, sont au nombre de trois : *Notre-Dame, Saint-Hubert* et *Saint-Sébastien*.

La fabrique vaut 29 boisseaux de blé seigle et 4 livres, 3 sols, le denier.

La cure est à la nomination de l'évêque de la Rochelle, à cause de l'extinction de l'abbaye de Saint-Michel ; elle vaut environ 100 écus.

En la paroisse, est une maison appelée *Corgnou* et une chapelle de *Sainte-Catherine*, annexe du prieuré de Mortagne.

29 mai 1689. — Pierre Chouteau, curé.

Le cimetière n'est aucunement renfermé, étant au milieu du bourg et sujet à profanation, comme il a été autrefois ; sur quoi nous avons ordonné, en exécution de l'ordonnance de Monseigneur, que, faute d'être clos et renfermé dans deux mois, il sera interdit.

En la paroisse et dans la maison noble de *la Plissonnière*,

il y a une chapelle nouvellement fondée par les seigneurs et dame de la Morauzière ; vaut 150 livres, est chargée de trois messes par semaine, y compris préférablement les dimanches et fêtes, et, pendant deux mois, la messe tous les cinq jours.

Le titulaire est René Gaboriau, prêtre, lequel doit, suivant la fondation, demeurer à Saint-Hilaire ou à Mortagne.

24 octobre 1697. — Pierre Poitou, curé.

CONFRÉRIE DU TRÈS-SAINT-ROSAIRE

« En ladite église (de Saint-Hilaire-lès-Mortagne) est *la confrairie du Rosaire* où il n'y a aucune fondation, ains quelques biens faicts qui peuvent à grand peine suffire pour l'entretien du service. » *(Visite de M. G. Hullin, du 29 janvier 1650. — Archives de l'évêché de la Rochelle, série I n° 1.)*

« Au dessous du cœur, à droite et à gauche, il y a deux autels : l'un de *la confrairie du Rosaire* et l'autre de Saint-Antoine, garnis de devant d'autel, napes et tableaux, et n'ayant aucune fondation. » *(Visite de M. G. d'Hillerin, du 23 juillet 1689. — Archives de l'évêché de la Rochelle, série I n° 1.)*

TAXE DES BÉNÉFICES EN 1641

(Voir la note de la p. 14 du tome III des Archives)

Le curé de Saint-Hilaire de-Mortagne... 13 livres

*
* *

« La paroisse de Saint-Hilaire-de-Mortagne est bornée en grande partie, au sud et à l'ouest, par la *Sèvre-Nantaise*. Le ruisseau de *l'Oing*, affluent de *la Sèvre*, lui sert également de limite au sud-est. Toutes les autres limites sont conventionnelles. (1)

« La *Statistique de Cavoleau* indique, parmi les particularités de Saint-Hilaire-de-Mortagne, « beaucoup d'usines et notamment des papeteries, une minoterie et une filature de lin établie sur de grandes dimensions ; » mais le défaut de commerce les a à peu près entièrement détruites. La minoterie susdite ne fonctionne plus, depuis quelques années, non plus que la papeterie de *Rapion*. Et la filature de lin, montée à grands frais, en 1840, par MM. Caillié, Catherneau, Marcau et Matignon, a bien perdu aujourd'hui de son importance première.

« La paroisse est traversée du nord-ouest au sud-est par la route stratégique n° 1 (148 bis), allant de Nantes à Poitiers.

« Située sur un terrain inégal que couvrent un grand nombre d'arbres, elle est entrecoupée de vallées profondes. Les rives de la Sèvre, resserrées entre deux chaînes de collines, offrent à l'œil quelques touffes d'arbres qui croissent parmi les rochers et forment d'agréables perspectives. Le pays, en général montueux, est semé d'énormes blocs de granit qui semblent avoir été dégarnis de la terre qui les recouvrait par la violence des eaux

(1) Du côté du Puy-Saint-Bonnet, la limite communale et départementale à la fois, est marquée par un chemin creux de vingt à trente pieds de profondeur, appelé *la venelle-aux-ânes*. Dans ce chemin fut cachée *Marie-Jeanne*, la célèbre pièce de canon, regardée comme un talisman par les Vendéens, qui faillit être prise au combat de *la Tremblaye* (15 octobre 1793) dont le champ de bataille n'est éloigné que de quelques centaines de mètres. N. D. L. R.

ou soulevés par quelques violentes commotions intérieures.

« Sous le rapport géologique, Saint-Hilaire-de-Mortagne appartient au *massif granitique* qui forme la limite orientale du département de la Vendée. On y signale, à *la Plissonnière*, une carrière de *quartzite* de bonne qualité.

« Les points culminants du territoire sont les hauteurs de *la Jolivetière*, des *Naulières* et de la *Roche-Atard* (152m d'altitude), celles du *Puynardon* (137m), de *la Garde* (139m) et de *la Gonterie*, près du bourg, (109m d'altitude).

« Nous ne savons rien sur les origines de Saint-Hilaire. A l'époque des guerres civiles du dernier siècle, cette paroisse, comme toutes celles des environs, eut beaucoup à souffrir. Tout ses hameaux furent pillés et brûlés. La seule consolation des malheureux incendiés était de se réunir dans leur temple, le dimanche, à l'heure ordinaire des offices, et de chanter les louanges du Seigneur, comme si leur pasteur exilé eût été là pour présider leurs fêtes.

« L'église a pour patron saint Hilaire, évêque de Poitiers. Ce n'était, dans le commencement, qu'une chapelle desservie par les religieux bénédictins de Mortagne (1).

« Erigée en succursale longtemps avant la Révolution (2), elle reçut quelques agrandissements par les soins de M. Meunier. En 1837, elle fut à peu près reconstruite à neuf : sa forme est celle d'une croix latine ; son clocher est une tour carrée dont la hauteur n'excède pas celle de l'église, voûtée en arc surbaissé (3). Les chapelles sont

---

(1) Elle relevait de l'abbaye de la Haye, près Burguet, qui dépendait elle-même du prieuré de Fleury (en Normandie), ordre de Cluny.

(2) Une charte qu'on lira plus bas démontre que Saint-Hilaire-de-Mortagne était *paroisse* dès la deuxième moitié du treizième siècle.

(3) Sur cette tour carrée une flèche en ardoise, haute de cinquante pieds, a été élevée en 1845.

dédiés, l'une à la Sainte Vierge, l'autre à saint Sébastien. On remarque, dans cette dernière, la statue du saint qui est d'une bonne exécution.

« Les dépendances du presbytère consistent en 12 ares 42 centiares de terre en jardin, et 10 ares en pré. La maison d'habitation a été construite à neuf en 1834. C'est un bâtiment carré, ayant quatre appartements au rez-de-chaussée et quatre chambres hautes avec un cabinet.

« Le dimanche qui suit la fête de saint Symphorien, patron secondaire de la paroisse, il y avait jadis une assemblée ou *préveil*, qui doit son origine à un pieux pèlerinage à la statue du saint. On invoquait surtout saint Symphorien pour obtenir, par son intercession, la guérison de la surdité.

Aujourd'hui le préveil se tient à Rochard, le dimanche qui suit la fête de l'Assomption; et saint Symphorien est complétement oublié.

« La population est de 649 habitants (1) ».

AILLERY

* * *

On rencontre sur le territoire de Saint-Hilaire-de-Mortagne plusieurs souvenirs lapidaires du passage des Druides. La plupart de ces monuments mégalithiques sont des *dolmens*, tables de pierre brute avec excavations. M. de Rochebrune croit que ces pierres ne sont que des blocs erratiques. Il en existe, en particulier, au village de *la Bouchetière*.

A signaler aussi une *voie romaine*, pavée de larges pierres plates, dont on trouve la trace dans un chemin de traverse qui va de Mortagne *(Romaine)* à Saint-Hilaire, passant non loin du château de *la Plissonnière*, et descendant ensuite vers *le Guy* (le Gué). De Mortagne

(1) Depuis que l'abbé Aillery a écrit cette notice, le chiffre de la population est monté à 793 (Dernier recensement)

elle se dirige vers Tiffauges en longeant la Sèvre qu'elle traverse à *Roche-Sèvre* par un gué dont deux pierres levées enlignées indiquent la direction. On la reconnaît encore aux Moulins de *Grenon,* dans la paroisse de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

(Communication de M. l'abbé Louis Rousseau, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon)

Le plus ancien titre que nous connaissions concernant la paroisse de Saint Hilaire-de-Mortagne est de l'année 1281. Il est en langue vulgaire.

En voici le texte, dans ses principales parties :

« *A touz ceaus..... Guy de la Poconere (Possonnière),*
« *chevaler, segnor de Cholet, saluz en notre segnor.*
« *Sachent touz que Geffrey Loyau, valet, establi en dreit*
« *par davant nos, confessa qu'il avoit vendu..... a Gef-*
« *frey Grence, borgeys de Morteigne, dous chapons de*
« *annau rente e la desme dos bestes que ly diz valez aveyt*
« *chescun an en la terre de* Plesseyz *assis en la paroesse*
« *de Saint-Hylaire jouste* (juxta) *Morteigne, près la*
« *terre de* Teil *et de la* Cadolère *etc... Ce fut fait au*
« *mois de mars, en l'an de l'Incarnation de Jhesus Crist*
« *1281.* »

(Document tiré des archives de l'abbaye de la Réau, en Poitou, et conservé à Poitiers dans le tome LXXIX de la collection de Dom Fonteneau, publié par Dom Chamard dans sa notice sur *les premiers seigneurs de Cholet.*)

Il existe sur le territoire de Saint-Hilaire-de-Mortagne trois *arceaux* et douze *croix*.

Les trois *arceaux* sont dédiés à la Très-Sainte-Vierge : le premier, assez ancien, est situé au *Pont-Belin;* — le second a été élevé, il y a une trentaine d'années, à la *Maupetitière,* par la famille Jeanneau ; — le troisième est celui du village de *Rochard,* sur le bord de la Sèvre. La statue qu'il abrite se trouvait placée, jadis, sur le petit pont, avant la construction de la route de la Verrie.

Les onze croix sont : 1° la croix de *la Butée* ou le

Calvaire, bénite par M. Jodet, ancien chanoine honoraire de Luçon qui fut professeur de morale et curé de Noirmoutier. — 2e la *Croix de paix,* bénite en 1850 par Mgr Baillès. — 3e la *Croix blanche.* — 4e la *Croix Pilet* (connue aussi sous le nom de croix des frères Baron,) élevée, à *Lazare,* sur le lieu d'un sanglant combat de la *grand'guerre* dans lequel périt un grand nombre de Bleus. Elle a été bénite par M. Marchand, missionnaire de Saint-Laurent. — 5e la croix de la *Cadiolère,* bénite par M. Dubordieu, ancien missionnaire de Saint-Laurent, et élevée en *ex-voto* par un pauvre domestique, nommé Graveleau, qui l'avait promise, au siège d'Anvers, en 1832, s'il revenait sain et sauf du service militaire. — 6e la croix des *Cailludières.* — 7e la croix du *Plessis.* — 8e la croix de *Saint-Philbert,* élevée par le sieur Benéteau et bénite par le R. P. Galliot, missionnaire de Saint-Laurent. — 9e la croix de *Poitou,* élevée par Mathurin Auvinet et bénite par le R. P. Nerrière, le 15 août 1853. — 10e la croix du *Pont d'Oing,* élevée par le sieur Doyen, de *Gâté,* et bénite par le R. P. Denis, missionnaire de Saint-Laurent. — 11e la croix de *la Botonnerie,* bénite par M. Benjamin Gouraud, ancien supérieur du Grand Séminaire de Luçon. — 12e la croix du *Soleil-levant*, élevée récemment sur la route de Mortagne à Cholet.

M. l'abbé Louis Rousseau nous signale aussi le souvenir d'une vieille croix aujourd'hui disparue que les anciens appelaient *la croix de Louzanne.* Cette croix qui s'élevait à l'est de Saint-Hilaire, sur le bord de la *voie romaine* dont il est question plus haut, pourrait bien être une de ces *croix hozannières*, comme on en trouve encore de curieux spécimens à Apremont, à Maché, etc. Son nom donne, du moins, beaucoup de vraisemblance à cette supposition.

ETAT NOMINATIF

DES CURÉS ET DES VICAIRES

DE SAINT-HILAIRE-DE-MORTAGNE

—

1418. — M. Florian, curé.

« Pendant la Révolution, dit la *Chronique paroissiale*, rédigée en 1851 par M. Fort, curé de Saint-Hilaire, on chercha à sauver les anciens titres et autres papiers concernant l'église et la fabrique; mais, malheureusement, la plupart furent perdus ou presque totalement détériorés par l'humidité des lieux où ils avaient été déposés. Une seule et unique pièce ancienne a pu être conservée jusqu'à nos jours; elle porte la date de 1418 et la signature de M. Florian, *curé de Saint-Hilaire*.

C'est un état de toutes les rentes et dîmes dues à la Fabrique ou au curé. »

Les registres paroissiaux remontent à 1620.

Le second des curés connus, qui vient deux siècles après M. Florian, se nommait Bureau.

1620. — M. François Bureau, curé.

M. René Bureau, vicaire, jusqu'en 1654.

M. François Bureau était originaire de la contrée. Un membre de cette famille, M. Zozime Bureau (des Zais) était juge de paix du canton de Mortagne en 1851.

Après avoir administré la paroisse de Saint-Hilaire pendant plus de trente ans, M. Bureau fut tué par la chute d'une poulie, lors de la reconstruction du chœur de l'église, en 1651, au moment où il faisait l'inspection des travaux. Son vicaire (et neveu), M. Bureau, n'eut que le temps d'accourir et de lui administrer à la hâte le sacrement de l'Extrême-Onction. Il fut enterré, le lendemain,

par Messire Gabriel Hullin, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

1651-1669 — M. Pierre BONHOMMEAU, curé.

1654-1663, M. Durand, vicaire. — 1663-1665, M. Gaboriau, vicaire. — 1665-1668, M. Cornuault, vicaire. — 1668-1681, M. Gaboriau, vicaire.

1669 1678. — M. CORNUAULT, curé.

1678. — M. VIGNERON, curé.

Il meurt la même année, à l'âge de 36 ans.

1678-1682. — M. Charles RETAILLEAU, curé.

1681-1692. — M. Coudrin, vicaire.

1682-1694. — M. Pierre CHOUSTEAU, curé.

Il administra la paroisse pendant douze ans et fut nommé curé des Epesses où il est mort. On lui doit les deux rétables des autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien, rétables qui furent restaurés, en 1808, par le curé d'alors, M. Morna. C'est lui également qui fit placer dans l'église les statues de saint Hilaire, de saint Symphorien et de saint Sébastien.

La statue de saint Symphorien fut payée *vingt-quatre livres tournois ;* celle de saint Hilaire, avec l'autel de la Sainte-Vierge, *cinquante-six livres et douze sols ;* enfin, celle de saint Sébastien (que notre chroniqueur dit être un petit chef-d'œuvre), y compris la niche et le rétable de l'autel, *cent quarante livres*. Ces rétables et ces statues sont l'œuvre d'un nommé Bibard, peintre et sculpteur.

1692-1698. — M. Louis, vicaire.

1694-1707. — M. Pierre POICTOU, curé.

Par ses soins fut placé le rétable du maître autel (style grec). Il en fit l'acquisition en 1700.

M. Poictou mourut en 1707.

1698-1704, M. Brunet, vicaire ; — 1704-1706, M. Benéteau, vicaire ; — 1706-1707, M. de Grand-Champ, vicaire.

1707-1710. — M. NONY, curé.

— M. Gallais, vicaire.

1710-1718. — M. MICHON, curé.

— M. Aumond, vicaire.

1718-1728. — M. HULLIN, curé.

— 1721. — M. Bordage, vicaire. (C'est lui qui planta l'ormaie du lavoir de *la Butée.*) — 1721-1759, M. Garnier, vicaire.

1728-1741. — M. Jacques ROULLEAU, curé.

(Voir plus haut, p. 422, la note qui le concerne.)

1729-1739. — M. Rivière, vicaire ; — 1739-1756, M. Rousselot, vicaire.

1741-1742. — M. GOULD, curé.

1742-1751. — M. CHAUVIÈRE DE LA PAGERIE (alias de *la Logerie*), curé.

1751-1756. — M. DROUIN, curé.

1756-1760. — M. MOUNIER DE LA VIGNOTIÈRE (ou de la Mignotière), curé.

1756-1758. — M. Retailleau, vicaire ; — 1758-1763. — M. Deborde, vicaire.

1760. — M. PAYNAUD, curé.

1761, M. Kiéry ô Sullivan, vicaire ; — 1763-1767, M. Tréhard, vicaire ; — 1767-1771, M. Bureau, vicaire, mort curé du Puy-Saint-Bonnet ; — 1771-1790, M. Louis Guéry, vicaire, mort à la Châtaigneraie, vers 1850 ; — 1790, 12 août, M. Flandrois, vicaire ; — 1790, 8 novembre, M. Chapelain, vicaire.

Quand éclata la Révolution, la paroisse de Saint-Hilaire-de-Mortagne avait pour curé M. Paynaud et pour vicaire M. Chapelain, deux prêtres pleins de zèle dont l'histoire édifiante ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs.

M. Mathias-Alexandre-Hilaire Paynaud naquit, en 1731, dans la paroisse du Pin (canton de Cerisay, *Deux-Sèvres*), il fut nommé curé de Saint-Hilaire-de-Mortagne en 1760.

Fidèle à son Dieu et à ses devoirs, dans les mauvais jours comme dans les jours prospères, il refusa courageusement de prêter le serment schismatique à la constitution civile du clergé ; mais, en raison de son âge, il ne fut pas condamné à la déportation. Le saint prêtre, préférant l'exil volontaire à la réclusion, s'embarqua pour l'Espagne avec vingt-six de ses confrères, à bord du navire *le Jeune-Aimé*, le 15 septembre 1792 (1).

Mais, avant de partir, ce bon pasteur convoqua, une dernière fois, à l'église son cher troupeau, pour le prémunir contre les dangers auxquels il allait être exposé, durant son absence, et lui donner ses dernières instructions.

Le moment était solennel : les adieux et les recommandations du vénérable prêtre ressemblaient à celles

(1) *Registre de la commune des Sables d'Olonne.* — M. Aillery, dans ses *chroniques*, s'est trompé en désignant l'*Angleterre* comme le lieu de son exil.

d'un père mourant à sa famille éplorée. Aussi ses paroles émues restèrent-elles profondément gravées dans les cœurs de tous les assistants. Plus de cinquante ans après, les vieillards en répétaient encore des fragments à peu près textuels à M. Fort, curé de Saint-Hilaire, qui les recueillit respectueusement et les mit par écrit dans sa chronique.

« *En quelque lieu que la Providence me conduise,* leur « dit-il, *je prierai pour vous; mon cœur et mon esprit* « *seront avec vous...*

« *Chaque dimanche, si j'en ai la faculté, j'offrirai à* « *Dieu le saint Sacrifice de la messe pour tous les habi-* « *tants de cette paroisse. Et, si, comme j'en ai malheureu-* « *sement la crainte, vous êtes privés de l'entendre dire* « *par quelque bon prêtre, je vous engage à vous réunir,* « *tous les dimanches, dans l'église, si vous le pouvez, à* « *l'heure où j'ai toujours eu coutume de la dire pour vous.* « *A cette heure, c'est-à-dire, vers 10 heures, je monterai* « *au saint autel et je célébrerai à votre intention. Vous* « *unirez votre prière à la mienne, et je ne doute pas que* « *le bon Dieu ne vous tienne compte de cette intention que* « *vous aurez de satisfaire au précepte de l'audition de la* « *messe, le saint jour du dimanche. N'assistez à la messe* « *d'aucun intrus....* »

Les paroissiens de Saint-Hilaire furent fidèles aux recommandations de leur pasteur. Chaque dimanche, ils se trouvaient réunis en grand nombre dans l'église, à l'heure indiquée, unissant leurs intentions et leurs prières à celles de leur curé qui célébrait, en ce moment, la messe pour eux, dans le lieu de son exil.

Mais les événements se précipitaient; le régime de la Terreur fit bientôt sentir ses rigueurs barbares et irréligieuses jusque dans les moindres bourgades de notre malheureux pays. Les églises furent fermées, et l'on porta des peines très sévères contre ceux qui se permettraient de s'y réunir pour prier. Nonobstant les ordres de la Convention, l'église de Saint-Hilaire était restée ouverte et, chaque dimanche, la clochey convoquait publiquement les

fidèles à la prière. C'était trop d'audace : l'autorité révolutionnaire s'en émut, et, un jour, un homme à écharpe tricolore, escorté de quelques gendarmes, vint déclarer à ces citoyens arriérés que dorénavant le culte catholique était aboli, de par la Convention.

Le commissaire avait aussi mission d'arrêter le prêtre réfractaire, auteur de cette résistance à la loi ; mais ses visites domiciliaires et toutes ses recherches furent inutiles M. Paynaud, avons-nous dit, avait préféré l'exil à la prison. L'envoyé dut donc se contenter de mettre les scellés sur les portes du sanctuaire et d'établir un poste de gendarmes dans le bourg pour les faire respecter. Il abattit ensuite quelques croix, fit arrêter une paysanne coupable d'avoir récité son chapelet sur la tombe de son mari, et partit.

Le lendemain était un dimanche.

Quelle ne fut pas la surprise des gendarmes quand, sur les 10 heures, ils entendent tout à coup la cloche sonner à toute volée comme pour appeler les fidèles à la grand' messe !... Ils s'arment à la hâte et accourent... La foule des paroissiens était déjà répandue dans le cimetière, devant l'église, et agenouillée sur les pierres tombales dans le silence et recueillement le plus profond. Tous ces braves chrétiens, pieusement découverts et le chapelet à la main, semblaient assister à une messe invisible.....

— « Que diable faites-vous là ? » demande le brigadier à un vieillard.

— « Nous entendons la messe, répond un brave « paysan, nommé Lumineau. Notre curé, en partant, « nous a promis que, tous les dimanches, à cette heure « même, il la dirait pour nous, en quelque lieu qu'il se « trouverait »

Le brigadier éclate de rire.

— « Imbéciles de superstitieux, va ! s'écrie-t-il, croire « qu'ils entendent la messe à cent lieues de l'endroit où on « la dit ! »

— « La prière fait plus de cent lieues, réplique le « vieillard, puisqu'elle monte de la terre au ciel ! »

Le brigadier rit encore plus fort.

— « Eh, croyez-vous être ici dans une église, sauvages « que vous êtes ?.. »

— « Nous sommes dans un lieu saint, dit l'homme à « barbe grise en élevant la voix ; car nous sommes à « genoux sur les ossements de nos pères ! »

Le brigadier allait répliquer ; mais une sourde rumeur commençait déjà à courir dans la foule scandalisée. Trois cents têtes aux longs cheveux et aux yeux étincelants se retournaient menaçantes vers les gendarmes qui jugèrent prudent de se retirer..... (1)

Le soir même, le brigadier fit son rapport qui fut remis au comité révolutionnaire. Mais le comité, apparemment, avait alors sur les bras d'autres affaires plus importantes qui lui firent délaisser celle-ci.

En conséquence, les habitants de Saint-Hilaire-de-Mortagne, n'ayant nullement été inquiétés, n'en continuèrent pas moins à se réunir, chaque dimanche, dans leur cimetière, pour entendre la messe que leur vénérable pasteur célébrait pour eux sur une plage étrangère.

Et cela dura jusqu'à la fin de la Révolution, au moment où il leur fut permis de rentrer dans leur église rendue au culte. (2)

Le vénérable curé de Saint-Hilaire, M. Paynaud, célé-

---

(1) Ce récit dialogué est tiré à peu près textuellement de la chronique de M. l'abbé Aillery.

(2) Ce trait qui met si bien en relief la foi vive et tenace de nos populations vendéennes, à l'époque de la Révolution, n'a jamais été conté, que nous sachions, par aucun historien. Seule, la plume poétique de notre distingué compatriote, M. Emile Grimaud, a devancé les *Archives*, et l'a publié sous ce titre : « *Une messe sans prêtre* », dans ses *Petits drames vendéens* (in-12, A. Lemerre, éditeur, Paris, 1875), mais sans préciser historiquement le fait, quant au nom du prêtre qui en fut le héros et du lieu qui en fut le théâtre. — Le récit poétique de M. Emile Grimaud a été reproduit par la *Semaine catholique* de Luçon, dans son numéro du 1er avril 1893.

brait à *Palencia,* dans la Vieille-Castille, la messe à laquelle ses paroissiens fidèles assistaient d'esprit et de cœur, chaque dimanche, à Saint-Hilaire-de-Mortagne. C'est, en effet, dans cette ville hospitalière qu'il avait fixé sa résidence, en compagnie de plusieurs autres prêtres du diocèse de Luçon. Puis, quand la tourmente révolutionnaire commença à s'apaiser, il s'empressa de reprendre le chemin de la France et de la Vendée. D'après le rapport de M. Bonenfant, son confrère et compagnon d'exil, son plus vif désir était de revoir ses chers paroissiens et de finir ses jours au milieu d'eux. Le saint prêtre, le cœur débordant des plus douces émotions, allait enfin voir ses désirs comblés ; il touchait au terme de son long et pénible voyage, quand il mourut à *Saintes,* accablé d'ans et de fatigues.

M. Bonenfant, qui l'accompagnait, lui rendit les derniers devoirs.

La mémoire de M. Paynaud est restée en vénération dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Mortagne.

M. Chapelain, vicaire de M. Paynaud, encore jeune et plein de vigueur, après avoir imité son curé dans le refus du serment, ne voulut pas le suivre en exil. Il préféra rester dans le pays et se retira aux Epesses, sa paroisse natale. Là, il réussit pendant longtemps à se dérober aux poursuites des Bleus. Sa cachette, en cas de danger, était un gros chêne têtard dont le tronc était creux. A la première alerte, évitant les maisons et les granges où il eût pu être facilement découvert, il se réfugiait et se blotissait dans cet abri champêtre, semblable à une tourterelle poursuivie par un vautour.

Un jour (27 février 1793), qui fut pour lui le dernier de sa vie, M. Chapelain, prévenu de l'arrivée des *Bleus,* s'empresse de gagner sa cachette accoutumée. La patrouille, après l'avoir longtemps et vainement cherché, allait enfin se retirer, quand, par une détermination inexplicable, elle prend justement le chemin sur le bord duquel se trouvait le chêne creux dont la rude écorce le

dérobait à leurs regards. M. Chapelain entend de son arbre les soldats venir vers lui; évidemment il a été trahi; il le croit du moins, et se prépare à mourir. Il se dissimule, toutefois, le plus qu'il peut et retient son haleine.... Moment de terrible anxiété...

Le détachement passe au pied du chêne, à le toucher, mais ne s'arrête pas... Le pauvre prêtre respire : le voilà sauvé encore pour cette fois !

Après quelques minutes, se croyant tout à fait hors de danger, il se relève et passe la tête au-dessus du vieux tronc pour s'assurer qu'il n'y a plus personne dans le chemin. Le malheureux s'était trop pressé. Au même moment, il est aperçu par un soldat retardataire qui se trouvait à quelques pas. Celui-ci l'ajuste et lui brise le crâne d'un coup de fusil.

Une autre version dit qu'il était sorti de sa cachette et se trouvait dans un jardin voisin, quand il fut tiré par le soldat. Nous avons suivi, dans notre récit, celle que nous avons trouvée dans le manuscrit de M. J. Fort (1851).

Le corps du prêtre martyr, enterré près du lieu de son exécution, fut retrouvé, en 1845, par des journaliers qui creusaient les fondements d'un mur, et déposé dans une fosse ouverte dans un coin du jardin.

Son frère, Vincent Chapelain, fut député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents, en 1796. (1)

Plusieurs prêtres exercèrent le saint ministère dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Mortagne, pendant l'exil de M. Paynaud.

Les registres de la mairie, en 1794 et 1795, indiquent, entre autres, un M. Jullien, ancien recteur de Saint-Jean-de-Monfaucon (Maine-et-Loire), qui signe « *curé par interim.* »

A la date du 9 janvier 1795, on trouve la signature de M. Alexandre Gauché de Beaulieu, chanoine de Luzar-

(1) *Archives nationales,* F 7 57691.

ches. Dans les actes qui suivent il ne signe plus que *Beaulieu* tout court. Ce prêtre était originaire de la Verrie. Sa signature avec le titre de desservant de Saint-Hilaire se retrouve encore le 11 septembre 1796, à l'enterrement du curé de la Verrie. Au Concordat, il fit partie de la Petite Eglise, puis, après récipiscence, devint chanoine de la cathédrale de Nantes et mourut vers 1840.

M. Bonenfant, le compagnon d'exil de M. Paynaud, se fit aussi un devoir de le suppléer auprès de ses paroissiens. M. Bonenfant est mort à la Tessouale, vers 1845, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Mais les prêtres qui ont laissé le plus de souvenirs à Saint-Hilaire, pour leur dévouement pendant les mauvais jours, furent deux missionnaires de Saint-Laurent : MM. Terrien et Joubert. Ils ne quittèrent pas la paroisse et trouvèrent dans les fermes un asile qui ne les mit pas toujours à l'abri de tout danger, malgré la charité empressée de leurs hôtes.

Quatre familles se distinguèrent surtout dans l'accomplissement de ces devoirs d'hospitalité envers eux : la famille Débillot, de la métairie de *la Roche-Atard*, dont un membre, devenu prêtre, est mort curé de Thorigny en 1876 ; la famille Martineau, de la métairie de *la Bouchetière,* dont un membre, M. Ferdinand Martineau, est actuellement curé de Landeronde ; la famille Lucas, de la métairie du *Theil* où existe encore, sous un escalier, la cachette qui abritait les zélés missionnaires (1) ; enfin la famille Seguin qui n'habite plus la paroisse.

Au dire des descendants de ces chrétiennes et vaillantes familles, M. Joubert, en particulier, a exposé maintes fois sa vie pour porter les secours spirituels de son

(1) On ne peut s'y tenir qu'assis ou couché. Les fermiers conservent religieusement aussi un coffre de bois qui servait d'autel aux deux prêtres pour célébrer la sainte messe.

ministère à ceux qui les réclamaient. Pour ce faire plus commodément, il se déguisait tantôt en paysan, tantôt en meunier, tantôt en marchand de bétail. Deux vénérables vieillards, nommés Lucas et Lumineau, qui furent ses confidents et le portèrent souvent à dos ou sur les épaules, dans les mauvais passages, ont raconté qu'ils avaient vu bien souvent M. Joubert escalader des murs, franchir des fossés, traverser même la Sèvre, ayant de l'eau jusqu'au cou, et par les temps les plus froids, pour aller entendre les confessions ou porter le saint Viatique aux malades (1). Les Bleus ne réussirent jamais à s'emparer de sa personne, et le saint prêtre est mort plus tard à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à la maison mère de la congrégation à laquelle il appartenait.

Saint-Hilaire-de-Mortagne eut aussi son curé constitutionnel, M. R.-C. Morna, né à Mortagne en 1763. Il prêta tous les serments successifs et fut, on le pense bien, très mal reçu par la population. Par suite du mépris dont il était l'objet et la grâce de Dieu aidant, il finit néanmoins par rentrer en lui-même, et se repentit sincèrement de ses scandales. Il est mort dans le diocèse de la Rochelle, en 1856.

La cure de Saint-Hilaire-de-Mortagne fut vendue nationalement le 6 messidor, an VI *(24 juin 1798)*, à un nommé Bureau pour une somme de 500 francs et rachetée par la commune, en mars 1810. (2)

---

(1) Au bord de la *Sèvre*, et baignant sa base dans l'eau profonde, est une masse de rochers énormes qu'on appelle encore « *le saut du prêtre*. » Peut-être ce nom désigne-t-il l'endroit où le hardi missionnaire s'est jeté à l'eau jadis pour traverser la rivière et échapper aux poursuites des Bleus.

(2) « Pendant la Révolution, les trois cloches de Saint-Hilaire « furent précipitées du beffroi sur le pavé et brisées... Les « ornements sacerdotaux et les calices ont été conservés, parce « que plusieurs habitants se rendirent à la sacristie et les empor- « tèrent chez eux pour les cacher. Ensuite, tout fut restitué. « C'est pourquoi l'église possède encore un ancien calice, style

1819. — M. NOULLEAU, curé.

M. Noulleau remplaça M. Morna ; il ne resta que *treize mois* à Saint-Hilaire.

« Renaissance, sous le pied duquel on lit : *La famille Blanchard « des Zais, m'a donné à l'église de Saint-Hilaire près Mortagne « † 1652.* » (Lettre de M. Martineau, curé de Landeronde.)

— Dans le livre qu'il a consacré aux victimes de *la Justice révolutionnaire à Nantes*, M. Lallié mentionne une jeune fille de dix-sept ans, de Saint-Hilaire-de-Mortagne, *Véronique Loizeau*, coupable, dit sa condamnation à mort, « *d'être restée avec les brigands,* » depuis le passage de la Loire par l'armée vendéenne. Elle fut exécutée par la commission présidée par Bignon, le 18 nivôse, an II (7 janvier 1794).

— Le 23 mars 1794, un détachement d'environ 200 hommes, commandé par Képler, et chargé d'aller quérir des vivres et des fourrages, revenaient du Puy-Saint-Bonnet à Mortagne, convoyant deux charretées de farine, lorsqu'il fut attaqué à trois reprises différentes, par Sapinaud, d'abord, « qui avait passé par Saint-Hilaire » pour leur barrer la route; ensuite, par Marigny et enfin, par Stofflet. (Tous les trois s'étaient donné rendez-vous sous les murs de Mortagne pour un assaut général.) Képler se fit tuer avec tous ses hommes plutôt que de se rendre ; trois seulement purent s'échapper. « Le combat le « plus meurtrier eut lieu principalement devant la métairie de « *Saint-Philbert* (par. de Saint-Hilaire-de-Mortagne.) J'ai re- « marqué un chêne énorme, tout criblé de balles; il servait aux « combattants à s'embusquer, et c'était sur ce point que les « feux étaient tour à tour dirigés. J'ai passé souvent dans ce « lieu qui est voisin de *Burguet*, sur la route de Saint-Lau- « rent... »

(*Mémoires d'un père à ses enfants — Une famille vendéenne pendant la grande guerre, par M. Boutillier de Saint-André*, avec introduction, notes, notices et pièces justificatives, *par M. l'abbé Bossard*, in-8; Paris, Plon et Nourrit, 1896, pp. 259 et 260. — Nous recommandons vivement ce beau livre aux amateurs de notre histoire vendéenne. H^te B.

1820. — M. HOURDEL, curé.

Breton et neveu du R. P. Duchesne qui fut supérieur des missionnaires de Saint-Laurent, de 1810 à 1820. Sa mauvaise santé ne lui permettant pas de remplir les fonctions de son ministère pastoral, il céda le poste à M. Herbreteau en 1822.

1822. — M. HERBRETEAU, curé.

Ce prêtre ne fit que passer (en faisant le bien) à Saint-Hilaire, et se retira à Luçon.

1826. — M. Joseph-Ferdinand DUGUET, curé.

M. Duguet avait été transféré de la Pommeraye à Saint-Hilaire-de-Mortagne. Il était frère de père du pieux et savant M. Duguet, curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Il mourut en 1831, âgé de soixante ans, et fut enterré dans le cimetière de la paroisse.

1831. — M. Jean FORT, curé.

M. Fort, précédemment curé de Grues, était originaire de Doix. Il arriva à Saint-Hilaire-de Mortagne le 7 septembre 1831.

Il a écrit une *chronique* de sa paroisse que nous avons utilisée.

En 1833, le conseil municipal ayant à sa tête M. Victor Martin, maire, et le conseil de Fabrique dont le président était alors M. Merland, de la Maufreyère, le secrétaire Thomazeau et le trésorier Louis Lumineau, décidèrent la reconstruction du presbytère.

Cette reconstruction, qui coûta huit mille francs, fut terminée en 1834. L'ancien bâtiment fut aussi réparé et converti en hangar, bûcher, etc...

Restauration du calvaire.

1835. — Erection des stations du *chemin de la croix,* par le R.-P. Galliot, missionnaire de Saint-Laurent.

1837. — « Nous avons commencé, dans cette année, la reconstruction du bas de l'église qui était dans le plus triste état. Les murs n'avaient que trois mètres de hauteur environ. Au lieu de voûte, dans l'intérieur, on ne voyait que la grosse charpente avec les lattes soutenant la couverture qui était en tuiles. Nous n'avons conservé de l'ancienne construction que la porte latérale et le clocher. Ces deux objets seuls méritaient quelque considération : l'un par sa voûte de forme ogivale ; l'autre par sa structure extérieure qui paraît remonter au quatorzième siècle. Cette reconstruction a coûté, sans y comprendre le transport des matériaux qui a été fait gratuitement par les fermiers, la somme de *six mille francs.* » (*Chronique de M. Fort.*)

Une souscription, organisée dans la paroisse, produisit 3,800 fr. ; 1,000 fr. furent donnés par les propriétaires fonciers, et le reste de la somme fut fourni par la Fabrique.

« Nous avions adressé une pétition, pour avoir du secours, dit M. Fort, à leurs Majestés Louis-Philippe, roi des Français, et Marie-Amélie, son épouse ; mais il ne voulut rien nous donner, pas plus que Madame sa reine... »

L'année suivante, les petits autels furent refaits à neuf et le maître autel, jadis adossé au rétable, fut placé plus avant dans le chœur, conformément aux usages romains.

1841. — Le chœur de l'église demandait aussi une reconstruction totale. On en sentait encore plus le besoin, depuis que le nef avait été rebâtie. L'œuvre ne pouvait rester longtemps inachevée : la foi des bons habitants de Saint-Hilaire ne l'aurait pas souffert. On ouvrit donc une nouvelle souscription qui produisit 3,000 francs. La Fabrique y alla de 400 francs. Et l'on put ainsi faire face à la dépense, nécessitée par ces travaux complémentaires. Tout fut promptement mené à bonne fin.

1843 . — M. Fort fit ensuite construire la petite

sacristie qui se trouve située entre le chœur de l'église et le presbytère.

1845. — Restait à faire le clocher. L'ancien, depuis la reconstruction de l'église, au lieu de dominer l'édifice, se trouvait de beaucoup plus bas que son faîtage et, partant, n'avait aucune grâce. Ce n'était plus un clocher digne de ce nom. Dès l'année 1845, on l'exhaussa donc et l'on établit sur la base une flèche en ardoises qui s'élève à *quatre-vingt-quatorze pieds* au-dessus du sol. Sa charpente est l'œuvre d'un sieur Brunet, charpentier de Saint-Laurent-sur-Sèvre. La dépense s'éleva à la somme de *trois mille deux cents francs*, dont une souscription paya plus des deux tiers.

Le gros œuvre terminé, les cadeaux affluèrent pour le service du culte et l'embellissement de l'intérieur de l'église. Ciboire, ostensoir, croix processionnelle, burettes en argent, tapis, bouquets, chandeliers, voile pour les saluts, ornements sacerdotaux, furent offerts successivement par des personnes généreuses parmi lesquelles il convient de mentionner spécialement M. et Mme de Sapinaud de Bois-Huguet, M. et Mme de Livonnière, M. et Mme de la Maufreyère, M. Blanchard des Zais, la famille Sionneau des Zais, la famille Morin de Corniou, etc., etc., les enfants de la première communion.

1847, 15 mai. — Restauration et bénédiction par Mgr Baillès de la croix dite *croix de paix*. Elle avait été brisée, en 1832, par les soldats de Louis-Philippe.

« Cette année 1847 fut une année de malheurs et de calamités. Jamais on avait vu le blé porté à un prix aussi exorbitant qu'il le fut alors. Le double-décalitre se vendait jusqu'à dix francs et au-dessus. Des accapareurs soutiraient tellement les grains de toute espèce que si Dieu n'y avait mis sa sainte main, il eût été impossible d'en trouver pour quelque prix que ce fût. On vit alors des prodiges de charité de la part de quelques riches et de dureté et d'avarice de la part de quelques autres. Il y eut aussi des prodiges de souffrance et de patience de la part d'un grand nombre de malheureux sans pain et sans ouvrage... » *(Chronique de M. Fort.)*

1851. — Jubilé accordé par le Souverain Pontife Pie IX. Les exercices de ce jubilé furent prêchés, à Saint-Hilaire, par le R. P. Augustin Grillard, ancien professeur de théologie au grand séminaire de Luçon. Tous les habitants de la paroisse, six exceptés, profitèrent de cette grâce en s'approchant des sacrements.

A cette occasion, fut établie dans la paroisse la *Confrérie réparatrice du blasphème et de la violation du saint jour du dimanche.* Cette érection fut approuvée par une ordonnance de Mgr l'évêque de Luçon, datée du 22 avril de cette même année.

La croix du cimetière fut aussi renouvelée, cette même année, pour perpétuer le souvenir du Jubilé.

1853-54. — Construction de l'école des filles. Coût, 8,000 fr., non compris les servitudes et l'ameublement de la maison des sœurs et des classes.

« Après bien des traverses, bien des peines, bien des soucis et des difficultés de tout genre, nous sommes enfin venus à bout d'atteindre notre but. Trois *bonnes sœurs de la Sagesse* viennent de nous arriver cejourd'hui, treize du mois de novembre (1854), pour ouvrir l'école des petites filles. Madame la Supérieure générale, sœur Vitaline, nous a fait l'honneur de venir en personne procéder à l'installation de ces bonnes religieuses dont l'une, première supérieure de l'établissement, s'appelle *sœur Saint-Agathange,* l'autre, *sœur Sainte-Théréide,* et la troisième, qui est une sœur converse, *sœur Thérèse...*

« Les bonnes sœurs sont arrivées à Saint-Hilaire vers une heure de l'après-midi. Beaucoup d'habitants étaient venus à leur rencontre, mais surtout les mères de famille qui, toutes, paraissaient dans la jubilation de voir ces saintes filles arriver au milieu de nous... Elles leur présentaient leurs petits enfants avec bonheur... Un feu de joie fut allumé, à leur occasion, auprès du calvaire et la cloche a sonné *un grand carillon* en signe d'allégresse... La réception des sœurs a eu lieu à l'église où chacun a prié Dieu de tout son cœur pour la prospérité de notre petit établissement.

« Il manquait à cette petite réunion de famille les deux principaux bienfaiteurs de l'œuvre : M. et Mme de la Maufreyère...

« Une statue de N.-D. de la Salette fut inaugurée dans la classe...

« Un mois juste après son installation comme supérieure du petit établissement de Saint-Hilaire, la bonne sœur Saint Agathange a été obligée de céder le poste à une autre, par raison de santé. La sœur Marie de Sainte-Anne lui succéda... » (1) *(Chron. de M. Fort.)*

1863, 9 décembre. — *Procès-verbal de la bénédiction de 4 cloches.*

« L'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil huit cent soixante-trois et le neuvième jour du mois de décembre, le lendemain de la fête de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, moi, Jean Fort, prêtre, étant curé de cette paroisse, a eu lieu, dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire-de-Mortagne, la bénédiction de *quatre cloches* toutes confectionnées et soldées aux frais de la Fabrique. (2)

« Cette bénédiction a été faite par le Très Révérend Père M. Benjamin Gouraud, missionnaire de la maison du Saint-Esprit de Saint-Laurent-sur-Sèvre, fondée par le vénérable de Montfort ; le susdit Père Gouraud a été supérieur du grand séminaire de Luçon pendant trente-deux ans, et vicaire général de Nosseigneurs les évêques René-François Soyer, Jacques-Marie-Joseph Baillès, François-Augustin Delamare, actuellement archevêque d'Auch, et enfin Charles-Théodore Colet, évêque actuel

(1) En septembre 1875, les *Filles de la Sagesse* se retirèrent et furent remplacées, dans la direction de l'école, par trois *religieuses des Sacrés-Cœurs,* de Mormaison. La nouvelle supérieure se nommait sœur Marie-Claudine.

(2) Fondeurs : MM. Guillaume, père et fils, d'Angers. — Les quatre cloches donnent les notes suivantes du diapason : 1re (560 kilos) *fa dièze ;* — 2e (385 kilos) *sol dièze ;* — 3e (275 kilos) *la dièze ;* — 4e (235 kilos) *si naturel.*

de Luçon. Ce dernier avait délégué le susdit Père Gouraud à l'effet de bénir nos cloches, comme il conste par sa lettre à moi adressée, à la date du quatre du mois d'octobre dernier de cette année mil huit cent soixante-trois.

« Le parrain de la principale cloche a été M. *André-Charles-Marie de Livonnière,* fils de M. Charles de Livonnière, propriétaire au château de la *Petite-Plissonnière,* en cette paroisse, et de dame Lucie Hocquart, son épouse ; et la marraine demoiselle *Gabrielle-Marie-Louise de la Maufreyère,* fille de M. Charles de la Maufreyère, propriétaire, demeurant à son château de *Tournelay,* paroisse de Nueil-sous-les-Aubiers, canton de Châtillon (Deux-Sèvres), et de dame Marie Vezien de Montmartin, son épouse. La susdite demoiselle Gabrielle-Marie-Louise de la Maufreyère, se trouvant en pension à Paris au jour de la bénédiction des cloches, a été représentée à la cérémonie par sa petite sœur, demoiselle Charlotte de la Maufreyère. — Cette cloche porte les noms de *Gabriel-André.*

« La seconde cloche porte les noms de *Clément-Victoire* ; elle a eu pour parrain M. *Clément Babarit,* prêtre, vicaire de la paroisse de Commequiers, chez M. Louis Babarit, son frère, curé de la dite paroisse de Commequiers, canton de Saint-Gilles, diocèse de Luçon ; pour marraine *Victoire Coutant, veuve Débillot* dont le défunt mari avait été maire de la commune, laquelle il avait administrée à la satisfaction de tous les habitants...

« La troisième cloche porte le nom de *Pierre* ; elle a eu pour parrain M. *Ferdinand Martineau,* élève de quatrième au séminaire de Chavagnes, et pour marraine *Marie Martineau,* les deux, neveu et nièce de défunt *Pierre* Martineau, mort célibataire, il y a cinq ans, au village de *la Bouchetière,* en cette paroisse. Le dit Pierre Martineau avait légué en mourant une somme de mille francs pour être employée à l'œuvre des cloches. Quoiqu'il n'y eût aucun écrit de passé, cette somme a été

fidèlement et intégralement versée par Louis Martineau, frère du défunt et son héritier.

« La quatrième et la plus petite des quatre cloches, qui porte les noms de *Marie-Maurice*, a eu pour parrain M. *Maurice-Marie-Charles de Livonnière*, fils de M. Charles de Livonnière, propriétaire au château de la Plissonnière, et de dame Lucie Hocquart, son épouse ; et pour marraine demoiselle *Marie-Charlotte-Louise de la Maufreyère*, fille de M. Charles de la Maufreyère, propriétaire, demeurant à son château de *Tournelay*, commune de Nueil-sous-les-Aubiers, canton de Châtillon (Deux-Sèvres), et de dame Marie Vézien de Montmartin, son épouse.

« Etaient présents à la cérémonie et ont signé le présent procès-verbal M. le très Révérend Père Gouraud, — M. Micheau, curé-doyen de Mortagne, chanoine honoraire, — M. Guilloton, curé de la Verrie, âgé de soixante-dix-huit ans, — M. Galliot, prêtre missionnaire de Saint-Laurent qui a chanté la messe, — M. Véron, prêtre habitué à Tiffauges qui a donné le sermon, — M. Gouin, curé de Saint-Martin-Lars, — M. Guitton, curé d'Evrunes, — M. Picheau, curé de Saint-Malo, — M. Jacobsen, curé de Mallièvre, — M. Piveteau, curé de Treize-Vents, — M. Mignonneau, curé de Nesmy, — M. Débillot, curé de Thorigny, — M. Pinson, curé de Tiffauges, — M. Mouillé, aumônier des frères de Saint-Gabriel, — M. Fabre de la Grange, prêtre habitué à Saint-Laurent, — M. Rossignol, vicaire de Saint-Laurent, — M. Liard, prêtre habitué à Saint-Laurent, — M. Harry, vicaire de la Verrie, — M. Pouzin, vicaire de Chambretaud, — M. Borleteau, vicaire de Treize-Vents, — M. Babarit, vicaire de Commequiers, parrain d'une cloche, — M. Guillaume, fils, fondeur de nos cloches, — M. de Livonnière, président du conseil de Fabrique, — M. Charles de la Maufreyère, — M^mes^ de Livonnière et de la Maufreyère — — MM. André et Maurice de Livonnière, — Mademoiselle Marie de la Maufreyère, — MM. Louis Barreau, Louis Martineau, Pierre Dilet et Zozime Débillot, mem-

bres du Conseil de Fabrique de l'église de Saint-Hilaire-de-Mortagne, — M. Mursaud, instituteur. »

FORT, *curé de Saint-Hilaire-de-Mortagne.*

Trois chasubles furent offertes à l'église, à l'occasion de la bénédiction des cloches : la première, en drap d'or moiré et richement brodée, par M. et Mme de Livonnière ; la seconde, en damas, par les mêmes ; la troisième, en damas-soie noir, par la famille Martineau, de *la Bouchetière.*

1855. — « Le vingt-cinq février de cette année, j'ai commencé à célébrer la sainte messe selon le rit romain ; et le 4 mars, second dimanche de carême, j'ai récité pour la première fois le bréviaire romain que j'ai trouvé fort long comparativement au bréviaire de Luçon. C'est avec joie, bonheur et grand plaisir quand même que je vois renaître une liturgie qu'on n'eût jamais dû abandonner. Au moins nous prierons désormais avec l'église de Rome, notre mère et maîtresse. » *(Chron. de M. Fort.)*

— 31 décembre. — Mort de la bonne sœur Théréide.

1858, 13 juillet. — Bénédiction du nouveau cimetière, en présence du sacristain, du chantre et de l'adjoint.

La translation du cimetière dans l'emplacement actuel déplaisait à M. Fort qui l'avait combattue de tout son pouvoir. C'est ce qui explique pourquoi il ne donna aucune solennité à la bénédiction du nouveau champ des morts.

1867, — « Deux retraites, une pour les hommes et l'autre pour les femmes furent prêchées, à Saint-Hilaire, par le R. P. Bonnin, missionnaire de Saint-Laurent, pendant les mois de janvier et de février. Tous les hommes, sauf quatre ou cinq, se sont approchés des sacrements : une seule femme a fait défaut. » *(Chron. de M. Fort.)*

1870. — Erection d'une croix dans le nouveau cimetière.

1873, 11 juin. — Mort de M. Fort, curé de Saint-Hilaire-de-Mortagne, âgé de soixante-huit ans. (1)

(1) Voici l'épitaphe gravée sur la pierre de son tombeau, au

1873. — M. Alexis SUIRE, curé.

M. Suire administra la paroisse jusqu'en 1884, et passa de là à la Pommeraye-sur-Sèvre où il est mort, le 12 novembre 1896.

1876, 17 avril. — Mgr Lecoq confirme, à Mortagne, 60 enfants de Saint-Hilaire.

1879, 7 mai. — Mgr Catteau confirme, à Mortagne, 36 enfants de Saint Hilaire.

1883, 15 avril. — Visite de Mgr Catteau, accompagné de M. Garreau, vicaire général. — 48 confirmés.

1884. — M. Anselme CHARRIER, curé.

Il avait été précédemment vicaire à Saint-André-Goule-d'Oie et aux Herbiers.

1887, 25 avril. — Visite de Mgr Catteau, accompagné de M. Giraud, vicaire général. — 58 confirmés.

1888, 26 mai. — Mort de M. Anselme Charrier, curé, âgé de 41 ans.

Sur sa tombe, au cimetière de Saint-Hilaire-de-Mortagne, on lit ces mots : « *Il a été aimé de Dieu et des hommes; il a voulu reposer au milieu de ses paroissiens.* »

1888-1890. — M. Casimir DEVAL, curé.

M. l'abbé Deval avait été précédemment vicaire à

---

cimetière de Saint-Hilaire : « Ici repose le corps de M. Jean « Fort, né le 15 mars 1805, ordonné prêtre le 31 octobre 1828, « nommé le 8 septembre 1831 curé de Saint-Hilaire-de-Mor- « tagne *(légère erreur : dans sa chronique, il dit positivement « qu'il y arriva le 7.)* qu'il administra jusqu'au 11 juin 1873, « époque de sa mort. Sa préoccupation constante fut le salut « des âmes, la décoration du lieu saint et le soin de former des « élèves pour le sanctuaire. 12 prêtres lui doivent l'honneur « du sacerdoce. Priez pour lui. »

à Notre-Dame de Fontenay-le Comte. Au bout de deux ans, il quitta Saint-Hilaire-de-Mortagne pour remplir les fonctions d'aumônier des Frères de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent sur-Sèvre, et a été nommé curé-archiprêtre de la Roche-sur-Yon et chanoine honoraire, en janvier 1895.

1890. — M. Alexis BARON, curé.

Ancien curé de Monsireigne ; retiré au Boupère, depuis 1894.

1891, 14 avril. — Mgr Catteau confirme, à Mortagne, 71 enfants de Saint-Hilaire.

1894. — M. François LÉVÊQUE, curé.

Ancien curé du Boupère.

1895, 16 mai — Visite de Mgr Catteau, accompagné de M. Simon, vicaire général. — 61 confirmés.

Prêtres originaires de Saint-Hilaire-de-Mortagne

—

La famille Bureau des Zais a donné trois prêtres à l'Eglise. Tous les trois exercèrent le ministère sacerdotal dans leur paroisse natale, à Saint-Hilaire-de-Mortagne : les deux premiers, MM. *René* et *François* Bureau (l'oncle et le neveu), dans la première moitié du XVII[e] siècle ; et le troisième, Esprit Bureau, de 1767 à 1783 Ce dernier est mort curé du Puy-Saint-Bonnet *(Deux-Sèvres)*.

M Marin-François Sicard, né en 1751. Peut-être est-ce lui qui signe un acte de mariage, en juillet 1784, dans les registres de Saint-Hilaire, « *Sicard, vicaire de la Plaine.* » Il fut chanoine hebdomadier de la cathédrale, puis curé de Luçon ; sa signature apparait au bas du pre-

mier acte des registres de la paroisse, daté du 8 mai 1803. Il est mort à Luçon, vers le mois de juillet 1820.

M. Louis-Pierre Babarit, né le 8 août 1818; ordonné prêtre le 23 décembre 1843; vicaire à Soullans; curé de Commequiers, le 9 mai 1846; précepteur à Loudun, en janvier 1864; curé de Marsais-Sainte-Radegonde, 21 mai 1865; retiré, le 8 juin 1883; décédé le 24 juillet 1887.

M. Pierre-Victor Débillot, né le 20 novembre 1820; ordonné prêtre, le 18 janvier 1846; professeur au petit séminaire des Sables, de 1844 à 1846; vicaire à l'Ile d'Yeu en septembre 1846; curé de Saint-Juire en juin 1848, de l'Ile d'Elle en février 1850; retiré pour raison de santé en août 1860; curé de Thorigny au mois de décembre de la même année; décédé, le 25 octobre 1876. Il a été enterré dans le cimetière de Saint-Hilaire, sa paroisse natale.

M. Prosper Brochard, né le 3 juin 1826; ordonné prêtre, le 18 novembre 1849; vicaire au Boupère; curé de Saint-Pierre-le-Vieux en 1855, de Foussais en 1863; retiré à à Saint-Hilaire-de-Mortagne, le 1er août 1880; décédé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 29 juin 1888.

M. Clément Babarit, frère de M. Louis-Pierre Babarit, né le 18 janvier 1827; ordonné prêtre, le 20 décembre 1851; vicaire de Beauvoir, du Bourg-sous-Napoléon, le 5 janvier 1854; de Commequiers en 1857; curé de Xanton-Chassenon, le 19 novembre 1865; décédé, le 8 février 1871.

M. Ferdinand Martineau, né le 27 mai 1847; ordonné prêtre, le 23 décembre 1871; vicaire à Nalliers, le 15 février 1872, à Foussais, le 1er janvier 1875, au Perrier, le 1er juillet 1879; curé de Pouillé, le 11 février 1886, de Landeronde, depuis le 14 mars 1890.

M. Prosper Brochard, né le 24 avril 1861; ordonné prêtre, le 7 juin 1884; professeur au collège Saint-Joseph de Fontenay-le-Comte en octobre 1881; vicaire aux Landes-Genusson, le 1er janvier 1886, au Bourg-sous-la-Roche, le 1er janvier 1887, aux Sables-d'Olonne, le 8 novembre 1888; curé de Saint-André-d'Ornay, le 11 décembre 1892; novice chez les Pères de Saint-Laurent en septem-

bre 1893 ; vicaire à Beauvoir-sur-Mer, le 27 mars 1894 ; curé de la Chaume, depuis le 25 novembre 1894.

M. Eugène Girardeau, né le 23 août 1865 ; ordonné prêtre le 20 décembre 1890 ; vicaire à Saint-Vincent-sur-Graon, le 1er janvier 1891, à Beaufou, le 1er juillet 1893, à Bazoges-en-Paillers, depuis le 3 février 1895.

CHATEAUX ET MAISONS-NOBLES

Il y avait jadis trois maisons-nobles dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Mortagne : *Bois-Huguet*, *les Granges et la Plissonnière*. Les deux premières ont disparu, ou à peu près, et leur histoire serait bien difficile à reconstituer. Nous ne ferons guère que les mentionner.

BOIS-HUGUET

Ce nom désigne une terre de la paroisse de Saint-Hilaire de-Mortagne, avec un vieux manoir sans cachet architectural, occupé aujourd'hui par les fermiers. Elle a donné son nom distinctif à une branche de la famille Sapinaud. Toutefois, nous pensons que les *Sapinaud de Bois-Huguet* n'habitèrent guère leur gentilhommière de Saint-Hilaire-de-Mortagne, car les registres paroissiaux ne les mentionnent que très rarement.

— On trouve François de Sapinaud de Bois-Huguet, parrain, le 3 février 1673.

— 19 février 1704. — Inhumation de demoiselle Anne Sapinaud de Bois-Huguet.

— 27 juin 1754. — Inhumation de messire René-Charles-Emeric Sapinaud, chevalier de Bois-Huguet, âgé de 21 ans, en présence de messire René-Prosper Sapinaud, écuyer, seigneur de Bois-Huguet, son frère.

— 22 juin 1756. — René-Prosper Sapinaud, chevalier, seigneur de Bois-Huguet, parrain.

— Charlotte Sapinaud de Bois-Huguet, témoin à un mariage en 1759.

Nous avons déjà dit précédemment que Sapinaud de Bois-Huguet (ou de la Verrie), commandant de l'armée du Centre en 1793, né vers 1738, fut tué en 1793 à la première attaque du Pont-Charron.

— Sapinaud de Bois-Huguet (Jean-René-Prosper-Félicité de), né, le 14 décembre 1767, de Jean-Félix-Prosper de Sapinaud de Bois-Huguet et de dame Jeanne-Ambroise-Michelle Talour de la Carterie, marié le 28 mars 1791 à la chapelle d'Aligné avec Françoise-Michelle-Flore Richard de Beauchamp, chevalier de Saint-Louis, mourut à Angers le 26 juin 1844, âgé de 77 ans.

Il a publié les *mémoires de Mme Sapinaud* (sa mère) — Paris in-12, 1823 — réimprimés par M. de Lescure dans la *Bibliothèque des mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIII^e siècle*.

On a de lui divers autres ouvrages, notamment une traduction des *Psaumes* en vers français, *Élégies Vendéennes*, *Élégie sur la mort du duc de Berry*, *L'Imitation de J.-C. traduite en vers français*.

Aujourd hui, Bois-Huguet est la propriété de M. Joseph de Sapinaud.

LES GRANGES. — BURGUET

Le château des Granges, détruit pendant la Révolution, avait jadis une certaine importance, si l'on en juge par la *belle porte* qui subsiste encore, les vestiges des *quatre tourelles* dont était flanqué le corps de logis, et les traces de *douves* ou *fossés* qui l'entouraient, une *chapelle* domestique mentionnée dans les anciens titres.

La plus ancienne famille ayant habité ce château, dont les registres paroissiaux fassent mention, sont les LHOMEDÉ DES GRANGES.

7 novembre 1686. — Esprit Lhomedé des Granges,

parrain, et demoiselle Adrienne des Granges Lhomedé (sic) demeurant audit lieu des Granges, de cette paroisse, marraine.

— Baptême de *Renée*, fille de *Pierre Lhomedé des Granges*, et demoiselle Marie Baron, son épouse. Parrain, René Lhomedé, sieur de la Barotière; marraine, demoiselle Marguerite Verdon.

— 15 janvier 1698. — Mariage, *dans la chapelle des Granges*, de *Pierre Lhomedé*, *seigneur des Granges*, veuf de défunte demoiselle Marie Baron, avec demoiselle Candide Bourguillaud, fille de Ambroise Bourguillaud et de défunte demoiselle Candide de Hillerin, de la paroisse de la Verrie. — Esprit Lhomedé, Marie-Magdelaine Lhomedé, Françoise - Adrienne Lhomedé, Perrine Lhomedé, signent avec les époux.

De ce mariage est née *Candide*, baptisée le 28 octobre 1698. Parrain, Ambroise Bourguillaud, seigneur de Brébire; marraine, demoiselle Perrine Lhomedé.

— 10 février 1706. — Mariage de « *Perrine Lhomedé*, fille de Pierre Lhomedé, seigneur des Granges, et de dame Marie Boylesve, ses père et mère, avec René Vion, sieur de la Gottetière, fils de noble homme René Vion, seigneur de Rocheneufve. »

— 29 mai 1731. — Baptême de *Marguerite*, fille de Alexandre Lhomedé, seigneur des Granges, et de demoiselle Magdelaine Bourguillaud.

— 8 janvier 1733. — Baptême de *Pierre-René*, fils des mêmes.

Alexandre Lhomedé, seigneur des Granges, était mort avant le 31 août 1737.

— 14 août 1739. — Marie Lhomedé des Granges, marraine.

25 juillet 1740. — Marie Lhomedé des Granges, marraine.

— 20 avril 1744. — Pierre-Alexandre-Modeste Lhomedé des Granges, parrain.

— 20 septembre, même année. — Inhumation de *René-Esprit*, fils de René Epaillat et de Marie-Magdelaine Lhomedé.

A partir de cette dernière date, les *Lhomedé des Granges* ne figurent plus sur les registres de Saint-Hilaire.

D'après l'Armorial général du Poitou, les Lhomedé des Granges portaient : « *de sable à un losange écartelé d'or et de gueules.* » Ces armoiries sont inscrites sous le nom de « *Pierre Lhomedé, sieur des Granges, bourgeois de Saint-Hilaire de-Mortagne.* »

René Lhomedé, de la Barotière, prieur des Epesses, portait : « *de gueules à 6 losanges d'argent posés 1, 2, 3.* »

Des Lhomedé, la terre des Granges passa par alliance aux BOUTILLIER DU COTEAU (1), et par ces derniers aux MERLAND DE LA MAUFREYÈRE (2). Une demoiselle Bou-

---

(1) Marie-Victoire Boutillier de la Chèze, dite *de la Coussaye*, mariée à son cousin, M. Louis-Charles *Boutillier du Coteau*, est morte à *Burguet*, en 1825, la même année que son mari.

Les *Boutillier* sont une famille angevine qui est venue s'établir en Poitou au XVII[e] siècle. Ils portaient : « *de gueules à 3 bouteilles d'argent posées 2 et 1, et un raisin d'or en abîme.* « François-René Boutillier, seigneur du *Coin*, paroisse de Saint-Martin-de-Beaupréau), né le 11 août 1690 et baptisé à Roussay le 16, exerça pendant de longues années les fonctions de notaire et de receveur des francs-fiefs à Mortagne-sur-Sèvre. Il épousa, à Machecoul, le 20 octobre 1714, *Renée Lhomedé des Granges*.

La famille Boutillier a payé une large dette à ses opinions politiques, ayant eu au moins quinze de ses membres (M. l'abbé Bossard dit *vingt-deux*, dans son livre *Une famille vendéenne pendant la grande guerre*, note de la p. 274.) victimes de la Révolution. Les enfants tirèrent leurs noms distinctifs des différents fiefs qui leur échurent : Boutillier *du Coteau* (paroisse de Saint-Laurent-sur-Sèvres), *des Homelles* (paroisse de Saint-Macaire-en-Mauges), *du Retail*. (paroisse de Saint-Michel-Mont-Malchus) (Beauchet-Filleau. *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou. — Nouvelle édition.)*

(2) En 1873, un mausolée fut élevé, dans le cimetière de Saint-Hilaire-de-Mortagne, à la mémoire des familles Boutillier du Coteau et Merland de la Maufreyère.

tillier du Coteau l'apporta en dot à son époux M. Merland de la Maufreyère. Les *Merland de la Guichardière* étaient trois frères (1). Celui qui prit le nom distinctif de *la Maufreyère* est le seul qui se maria. Il eut un fils qui fut le père de M^lle^ Gabrielle de la Maufreyère, mariée à M. le comte Henri DU REAU, actuellement propriétaire des *Granges* et de *Burguet*.

Les du Reau portent : « *d'argent à la bande de gueules frangée de sable.* »

Non loin des Granges, et dans la même terre, a été bâti, en 1811, le château de *Burguet*. Il fut habité, jusqu'à ces dernières années, par M. de la Maufreyère et M. le comte Henri du Reau, son gendre. Mais celui-ci l'a définitivement abandonné et habite aujourd'hui, avec sa nombreuse famille, le château de Tournelay, commune de Nueil-sous-les-Aubiers *(Deux-Sèvres)*.

LA PLISSONNIÈRE

L'ancien château de la *Plissonnière,* agréablement situé à un petit kilomètre du bourg, fut construit dans les premières années du XVII^e^ siècle. La porte qu'on peut voir encore aujourd'hui, rétablie avec goût dans les servitudes récemment construites, porte la date de 1606.

Toute en granit du pays et d'une certaine recherche architecturale, cette porte Renaissance, avec son imposte à deux baies cintrées, ornée d'un écusson et de deux branches portant chacune trois pommes de pin, et surmontée d'une large croisée quadrangulaire que divise un meneau cruciforme, indique bien, en effet, dans son

(1) Leur père, Merland de la Guichardière, fut receveur des finances royales à Poitiers vers 1685. Ses armoiries se lisent : « *d'azur à un merlan d'argent sur une mer ondée de même, surmonté d'une étoile d'or.* »

L'Armorial général du Poitou attribue ces mêmes armes à Saturin Merland, sieur de la Brancardière, 1696. *(Généralité de Poitou. — Les Sables, n° 152.)*

ordonnance un peu prétentieuse, le style de cette époque.

Elle se trouvait placée, jadis, entre les deux tours, que l'on voit maintenant isolées, mais qui se rattachaient évidemment à l'ancienne construction.

Dans la tour de gauche se trouvait la chapelle, ajourée de deux fenêtres romanes dont l'une est présentement murée. On y voit encore un autel en granit, lourd et massif, sans autre ornement que les moulures grossières de la table.

Ces deux tours semblent plus anciennes que la porte dont il est question plus haut et pourraient bien remonter au XII[e] siècle. Il est à croire, en effet, que le château de 1606 ne fut pas le premier construit en cet endroit.

Le château de la Plissonnière fut brûlé deux fois pendant la Révolution. On dit que les Vendéens établirent une fonderie de balles dans le vieux donjon à demi-ruiné.

Cette terre appartint autrefois à la famille Le Clerc.

« M. Le Clerc, seigneur de la Maurouzière, dit M. Fort dans sa chronique, obtint de Mgr le duc de Retz, son suzerain, la faculté de se faire enterrer dans l'église de Saint-Hilaire-de-Mortagne. » Le fief de la Plissonnière relevait alors de Tiffauges et devait hommage au seigneur du lieu (1).

Marie Le Clerc, fille et unique héritière de François Le Clerc, écuyer, seigneur de la Plissonnière, épousa par contrat passé à Mortagne-sur-Sèvre, vers 1620, Mathurin De Boylesve, chevalier, qui, de ce chef, devint seigneur de la Maurouzière et de la Plissonnière. (2)

(1) L'écusson un peu fruste qui orne l'ancienne porte du château serait précisément, nous dit-on, celui des sires de Retz, qui portaient « *d'or à la croix de sable.* »

(2) La famille de Boylesve portait : « *d'azur à 3 flanchis* (sautoirs alésés) *d'or ; au chef d'azur cousu d'or et chargé de trois fleurs de lys de même,* » avec la devise « *Religio-Patria* » Elle fut maintenue noble par l'intendant de Tours, M. Voisin de la Noyrays : *Marin Boylesve,* écuyer, seigneur de la Mau-

Un *Marin de Boylesve* était encore seigneur de la Plissonnière en 1790.

A la date du 6 avril de cette année, nous lisons dans les registres paroissiaux de Saint-Hilaire-de-Mortagne l'acte de baptême d'*Etienne né, au logis de la Plissonnière, de messire Marin de Boylesve, chevalier, seigneur de la Plissonnière, et de dame Luce-Félicité-Françoise Pays du Reau, ses père et mère. Parrain, haut et puissant seigneur François-Auguste de la Cour, chevalier, maréchal des camps et armées du Roy, commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; marraine, Geneviève Pays du Reau, épouse de haut et puissant seigneur messire d'Andigné de Villeguyer, capitaine d'artillerie*, etc...

Marie-Luce-Félicité de Boylesve ayant reçu la terre de la Plissonnière dans sa part de l'héritage paternel, la porta dans la famille de LIVONNIÈRE par son mariage avec M. Augustin-François Pocquet de Livonnière, chevalier de Saint-Louis, qui devint, du chef de sa femme, seigneur de la Plissonnière, le 1er novembre 1811. (1)

---

rouzière, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 7 juin 1667.

Les Boylesve occupent l'un des premiers rangs parmi les maisons-nobles les plus renommées de l'Anjou. Une tradition de famille les rattache au célèbre personnage de ce nom qui fut *prévôt de Paris* sous le règne de saint Louis, vers 1254. (Boylesve est le même nom que Boileau).

En 1597, Henri IV récompensa l'un d'eux, *Marin Boylesve*, qui lui avait rendu de grands services soit comme lieutenant général d'Anjou, soit comme particulier, en le titrant chevalier et en l'autorisant à charger de *trois fleurs de lis d'or* le chef de son blason.

Le R. P. jésuite Marin de Boylesve, auteur d'un grand nombre d'ouvrages excellents, mort le 22 février 1892, était le dernier descendant de cette illustre famille.

(1) Les *Pocquet de Livonnière* habitèrent alternativement l'Anjou et le Bas-Poitou. Ils prirent leur nom *de Livonnière* d'un petit domaine sis en la paroisse d'Evrunes (Vendée). Ils portent : « *de gueules à la fasce d'argent chargée de 3 croisettes*

Né à Angers, le 16 août 1761, messire Augustin-François de Livonnière, chef de la branche cadette, émigra en 1791, obtint, pour ses services militaires, la croix de Saint-Louis,

---

pattées de sable » avec la couronne de *comte* et la devise *Jus et virtus*.

A Angers où ils s'établirent définitivement, ils se firent un nom dans les lettres, la jurisprudence et la magistrature. Tour à tour échevins, académiciens, auteurs de l'université, conseillers au présidial, professeurs de droit ou membres éminents du clergé, ils prirent part à tous les travaux littéraires du siècle de Louis XIV.

Mentionnons spécialement *Claude de Livonnière*, né en 1652, jurisconsulte éminent, qui composa et commenta plusieurs ouvrages de droit fort estimés, entre autres les *Coutumes de l'Anjou*, un *Traité des fiefs* et deux volumineux recueils de *Décisions et sentences du Présidial d'Angers* dont les manuscrits et autographes sont actuellement classés sous les nos 341 et 342 de la bibliothèque de cette ville. Il contribua aussi puissamment à la création d'une académie à Angers, faveur qu'il sollicita du roi. Lui-même en fut directeur, chancelier, secrétaire perpétuel. Enfin, il devint recteur de l'Université, premier échevin etc.., et mourut à Paris le 31 mai 1726.

Henri-Prosper de Livonnière (1088-1760) fut chanoine d'Angers, docteur de Sorbonne, promoteur de la juridiction ecclésiastique de l'évêché d'Angers, grand archidiacre.... Le 22 novembre 1737, il posait la première pierre de l'autel Saint-Maurice, à la cathédrale, comme en fait foi l'inscription suivante : « *Vir clarus dominus Henricus Prosper Pocquet de Livonnière, doc-* « *tor sorbonicus, ecclesiæ andegavensis canonicus, primum lapidem marmoreum me posuit, die 22 novembris 1737.* » Cette inscription est accompagnée des armes des Livonnière. (X. Barbier-de-Montault. *Epigraphie du département de Maine-et-Loire).*

Plus récemment (1820-1865), *Marin-Pierre-Clément de Livonnière*, quatrième fils d'Augustin-François de Livonnière et de Félicité Boylesve de la Maurousière, s'est fait remarquer comme écrivain. Il a laissé des ouvrages littéraires, (nouvelles et romans) fort appréciés. On se souvient aussi que, rédigeant l'*Union de l'Ouest* avec M. de Cumont, il y soutint contre Louis Veuillot une violente polémique sur la fameuse question des classiques.

le 27 décembre 1815. Il avait fait trois campagnes en Amérique, une à l'armée des Princes, deux à l'armée de Condé; sa mort arriva le 29 juin 1840. Augustin-François de Livonnière s'était marié deux fois. De son second mariage avec Marie-Luce-Félicité de Boylesve il eut :

1° *Augustin-Claude*, né le 6 juillet 1813 ; marié à demoiselle Julie Coquebert de Neuville, le 8 août 1837.

2° *Etienne-Scévole*, né le 6 mars 1815.

3° *Charles-François*, né le 2 juin 1817 ; marié, le 7 janvier 1852, à demoiselle Lucie-Marie Hocquart. De cette union est issu *André-Charles-Marie Timoléon*, né le 12 janvier 1853, marié à demoiselle Marie Bécus, dont deux enfants, *Marie* et *Jacques*.

M. André-Charles-Marie Timoléon de Livonnière est le propriétaire actuel de *la Plissonnière*. Qu'il nous permette de lui offrir, ici, l'expression de notre vive gratitude pour la bienveillance qu'il a mise à répondre à notre demande de renseignements sur les seigneurs de la Plissonnière.

M. de Livonnière a un frère cadet, résidant à Nantes, *Maurice-Charles-Scévole*, né le 15 janvier 1855, marié à demoiselle Isabelle de Chargères dont quatre enfants, deux garçons et deux filles.

Le château actuel de *la Plissonnière* a été bâti en 1868.

*
* *

En dehors des maisons-nobles dont nous venons de rappeler le souvenir, on pourait citer encore plusieurs notables et bourgeois de Saint-Hilaire-de-Mortagne dont les noms figurent avec honneur dans l'histoire de cette paroisse.

Nous avons déjà mentionné plusieurs fois les *Bureau*, les *Sionneau*, les *Blanchard* des Zais.

L'*Etat du Poitou sous Louis XIV*, dans la maintenue de Barentin, signale, à Saint-Hilaire-de-Mortagne, « demoiselle *Marie Le Noir*, *dame du Gast* ; la famille tombée en quenouille en sa personne, maintenue noble par sen-

tence du 24 septembre 1667, porte « *d'argent à 3 écussons d'azur mis 2 et 1, accompagnés de 7 mouchetures d'hermine posées 3 en chef, 1 au centre, 2 au canton bas de l'écu et 1 en pointe.* »

Nous relevons aussi dans *l'Armorial général du Poitou* (1696) les noms suivants :

Bourdacheau, Jean, sieur du Charon, bourgeois de Saint-Hilaire-de-Mortagne, portant « *d'or à deux bourdons d'azur posés en sautoir.* »

Bergeron, Michel, notaire à Saint-Hilaire-de-Mortagne, dont les armoiries s'énoncent: *de sable à une houlette d'or emmanchée de gueules, posée en pal.* »

*
* *

Le château de *Corgnou* (ou *Corniou*), situé sur la limite de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Mortagne, du côté du Puy-Saint-Bonnet, demanderait aussi une petite notice historique dans cette chronique. Mais les documents font défaut. Tout ce que nous savons, c'est qu'il servait de *maison de campagne* aux *prieurs* du prieuré de Saint-Pierre-de-Mortagne *(Voir leur nomenclature dans la chronique de Mortagne)* et qu'il y avait là une chapelle, dédiée à *sainte Catherine*, dont la desserte était d'un revenu considérable. Comme elle menaçait ruine en 1654, elle fut alors proprement restaurée. Les révolutionnaires la saccagèrent et y mirent le feu, à la fin du dix-huitième siècle.

ERRATA

de la Chronique de Saint-Hilaire-de-Mortagne

Page 429, ligne 14e, au lieu de « *Cailludières,* » lisez : « *Caillaudières.* »

Page 433, dernière ligne, au lieu de « *ressemblaient à celles,* » corrigez : « *ressemblaient aux dernières paroles...* »

Page 454, ligne 33e, au lieu de « *La plus ancienne famille,* » corrigez : « *Les plus anciens seigneurs...* »

LES LANDES-GENUSSON

Sancta Maria de Landa Genuçon, de Landa Geruçon (Chartes de Besly.)

(L'orthographe ancienne écrivait presque toujours LANDE-GENUSSON *au singulier).*

Eglise sous le patronage de *Notre-Dame* en son Assomption.

Capellania in ecclesia *Landa Jeusson*; XVI lib. valoris, de dono episcopi. *(Extrait du Grand Gauthier.— Commencement du XIV^e^ siècle).*

Cura Beatæ Mariæ de Landagenusson, de dono episcopi.

Capella Sanctæ Catharinæ, in ecclesia; l'évêque de Maillezais. *(Pouillé d'Alliot, 1625-1648.)*

Cure de Notre-Dame des Landes-Genusson; l'évêque 1.200 livres; 600 communions; point de religionnaires.

Chapelle de Saint-René (vis-à-vis du grand cimetière), pour la sépulture des curés. (1)

Autels : 3 — du Rosaire, de Saint-Jean, de Saint-Eutrope.

Seigneur du bourg et de l'église : le curé.

Fabrique : 5 livres, 3 setiers de seigle ; 22 livres, 4 sous

---

(1) Ici, M. Aillery met une note qui renferme plusieurs inexactitudes en indiquant la construction de cette chapelle comme ayant été faite en 1695, tandis que l'inscription du monument dit 1691, et par M. René Raoul (pour Desraoul), *frère de Jacques Raoul, curé des Landes-Genusson*, quand c'est M. *René* Desraoul lui-même qui fut curé des Landes, et non *Jacques* dont le nom ne se retrouve nulle part, ni dans le testament ni dans ses autres papiers de M. *René*.

de rente et les oblations. (Visite de Mgr de Menou, 9 septembre 1740) (1). *(Pouillé de Luçon)*

Confrérie du Rosaire

« Audit autel de Notre-Dame est la *Confrairie du Rosaire* où il n'y a aucun revenu, mais seulement quelques petites oblations que l'on emploie pour l'entretien du service. »

(Visite de M. Gabriel Hullin, doyen de Saint-Laurent, 11 mars 1650. — Archives de l'évêché de la Rochelle, série I, numéro 1.)

« Au dessoubs du chœur, à droite et à gauche, il y a deux autels, l'un de Notre-Dame.... garni de nappes et de devant d'autel... et orné... d'un tableau du rozaire. Aucune fondation. »

(Visite de M. Pierre Mourage, grand-archidiacre, 27 juillet 1689. — Archives de l'évêché de la Rochelle, série I, numéro 1.)

TAXE DES BÉNÉFICES EN 1641

(Voir Archives, tome III, p. 14.
Le Curé : 45 l. 2 s.

(1) Le procès-verbal de visite de Mgr de la Rochelle (1740) relate que Sa Grandeur visita la chapelle où se fait le service du *prieuré de Bouillé* (paroisse de la Gaubretière) qu'il a trouvée très pauvre et pour laquelle il demande des réparations urgentes. Le prieur dudit prieuré, était alors M. Thoumazeau, prêtre. Il signe le procès-verbal avec le curé des Landes-Genusson, M. Michel Brin, et le vicaire, M. André Guyot.

Visites du doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre

1654-1662. — Dans ces deux visites, il n'est pas question des Landes.

5 juin 1679. — Paroisse *Notre-Dame*.

René Desraoul, prêtre-curé.

Au côté du chœur et de celui de l'épître, en une chapelle particulière, est le lieu ou l'on chante le divin office pourvu d'un grand pupître et de sièges pour ledit curé et ses prêtres.

Outre le grand autel, il y en a deux dans la nef, l'un de la Vierge et l'autre de saint Jean-Baptiste. Et encore un de saint Eutrope dans ladite chapelle particulière.

Dans le clocher, qui est au bas de l'église, il y a trois cloches.

Il y a deux cimetières. — Dans l'église, il n'a jamais été enterré personne.

La cure est à la présentation de l'évêque de la Rochelle et peut valoir 1,000 livres.

24 mai 1689. — René DESRAOUL, curé.

17 octobre 1697. — Charles CORNEILLE, curé.

*
* *

La paroisse des Landes Genusson figure dans sa superficie territoriale une sorte de *pentagone irrégulier* lançant un de ses sommets anguleux vers le nord. Des deux côtés qui regardent l'orient l'un est formé, dans toute son étendue, par le joli ruisseau de *la Crûme* (Crumena), limite naturelle entre cette paroisse et celles de Tiffauges et de Saint-Martin-l'Ars; l'autre confine à la Gaubretière. Le côté sud regarde Bazoges-en-Paillers. Par son quatrième côté, à l'ouest, elle joint la Boissière-de-Montaigu et Treize-Septiers, et, enfin, par le

cinquième, la Bruffière. Hormis celle de *la Crûme*, toutes ses limites sont conventionnelles.

Ses cours d'eau sont, outre *la Crûme*, *le Gaudineau*, son affluent, dont le confluent se trouve au nord de *Chambrette*, puis *l'Isère* qui prend sa source à quelques centaines de mètres au sud du bourg et va se jeter dans la Grande-Maine, à Pont-Leger (par. de la Boissière-de-Montaigu) ; enfin *le Drillay*, affluent de l'Isère, et dont le confluent se trouve entre les villages de *la Bernerie* et *la Brossardière*.

Seule, *la Crûme* a une importance relative : elle fait tourner plusieurs moulins ; *le moulin de la petite Nalière, le moulin de Chasseloup...*

Pour compléter cet aperçu hydrographique, signalons aussi le bel étang de *la Boucherie*.

Sous le rapport géologique, la paroisse des Landes-Genusson est comprise dans le *massif granitique* qui forme la limite orientale du département de la Vendée. On y remarque plusieurs gisements de *gneiss*, notamment vis-à-vis de *la Levinière*, de *la Boucherie* et de *la Brossardière*. Le terrain est médiocrement fertile.

Les anciennes *landes* qui lui ont donné son nom ont été complètement défrichées ; on n'en voit plus, çà et là, que de rares vestiges.

Le bourg est relié à tous les bourgs voisins par des grandes routes ou chemins vicinaux.

Les points les plus élevés de la paroisse, d'après la carte de l'état-major, sont une butte, en face de *la Godelinière*, sur la route n° 27, allant à la Gaubretière, *(113^{m} d'altitude)* ; les coteaux de *l'Isère*, en face du village de *la Barbée*, *(109^{m} d'altitude)* ; un relèvement de terrain sur la route n° 27, à deux kilomètres du bourg, dans la direction de la Bruffière, *(103^{m} d'altitude)* ; le village de *l'Angenaudière*, *(100^{m} d'altitude)* ; le village de la *Crépelière*, *(93^{m} d'altitude)* ; le *Pouet*, *(85^{m} d'altitude)*.

Comme on le voit par ces chiffres, l'ensemble du territoire forme un plateau très peu accidenté.

Le bourg est assis sur une légère éminence, à peu près au centre de la paroisse.

La population, qui n'était au commencement du siècle que de 1,051 habitants (Statistique de Cavoleau), s'élève aujourd'hui à 1,520.

Parmi les paroisses dépendant en tout ou en partie de la vicomté de Tiffauges et sujettes à sa juridiction, tant en proche fief qu'arrière fief, figurent les *Landes-Genusson, « pour une portion de la paroisse, laquelle est marche avantagée au Poitou sur la Bretagne.* » (1) — Pour une autre portion, la paroisse des Landes relevait féodalement du marquisat de Montaigu, et médiatement, pour ces deux portions, de la vicomté de Thouars, fief dominant.

Les Landes-Genusson, par la perception de l'impôt, étaient de l'élection de Châtillon (jadis Mauléon) et de la subdélégation de Montaigu.

A l'époque de la Révolution, la paroisse fut comprise dans le canton de Tiffauges.

Voici les quelques lignes la concernant, que nous trouvons dans le manuscrit de M. l'abbé Aillery :

« Cette contrée doit son nom aux *landes* et aux terrains incultes qui la couvraient autrefois. M. de Genusson, qui en fut le premier propriétaire foncier, soit qu'il l'eut obtenue à titre d'acquisition, soit par concession gratuite, fit ajouter son nom à celui de la localité, et telle est l'origine de la dénomination des Landes-Genusson.

« *Le Pouillé des bénéfices de France* indique cette cure comme bénéfice royal, à la nomination du roi, et, à ce titre, les curés étaient tenus à rendre aveu au roi.

« La Fabrique possède dans son cartulaire plusieurs mémoires manuscrits où l'on trouve les noms des curés qui ont joui de ce bénéfice (depuis 1413) et le récit de quelques faits que nous allons rapporter en suivant l'ordre de date de leurs aveux. »

(1) *Aveu et dénombrement du 21 décembre 1647.*

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS DES LANDES-GENUSSON

avec quelques annotations.

N. B. — Nous completons le texte de M. Aillery, par des notes empruntées a un curieux mémoire rédigé, en 1711, par un ancien cure des Landes, M. Corneille, aux papiers de la Fabrique et au « *tableau synoptique de l'histoire et des Cures des Landes* » qui se trouve a la cure du lieu. Ce dernier travail est l'œuvre de M. l'abbé Poiraud, ancien vicaire des Landes, actuellement curé de la Chapelle-Achard.

1413. — Jean GUILLEGAULT, curé.

Il rend aveu à très haut et très puissant prince Monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, le 8 février 1413 On lui doit la construction du presbytère qu'il commença, sans pouvoir l'achever. L'œuvre fut terminée par son successeur. C'est ce qu'indiquait, sans doute, son nom gravé *à moitié* seulement sur la cheminée de la grande salle.

1460. — Jean CAILLER, curé.

M. Jean Cailler, curé-châtelain des Landes-Genusson, portait pour armes *trois cailles*. Son nom se voyait gravé en entier, au-dessous de celui de son prédécesseur dont il termina l'œuvre.

Il rendit ses aveux au roi de France, le 28 octobre 1460.

1499. — Pierre DERVEAU, curé.

Le 30 mai 1499, M. Pierre Derveau, seigneur et curé des Landes, rendait aveu au roi. Son passage dans cette cure a été de courte durée.

1505. — Guillaume CAILLER, curé.

Le nom de ce curé des Landes et celui du précédent ont été inconnus à M. Corneille (curé de 1695 à 1714) à qui sont empruntées la plupart de nos annotations. Il a été trouvé par le Chanoine Auber, ancien historiographe du diocèse de Poitiers. L'aveu de Guillaume Cailler au roi est du 3 décembre 1505. (*Tableau synoptique.*)

1533-1547-1563. — Jean BÉRAUD, curé

D'après M. Redet, Jean Béraud, curé et seigneur des Landes-Genusson, bachelier en droit, fit aveu au roi en l'année 1533, et d'après M. Corneille, en 1547, au commencement de son pastorat. En janvier 1547, le susdit curé titulaire demeurait à Saint-Germain-l'Aiguiller (aujourd'hui annexe de Mouilleron-en-Pareds). Ses aveux sont détaillés : on y voit figurer les métairies de la *basse Pommeraye* et du *Verger* (1), qu'il dit tenir du seigneur de l'Echasserie, de *la Prée*, de *la Guerie*, contenant *sept septrées*, c'est-à-dire *112 boisselées*, réunie à la *Barbée*, du bordage de *la Telle*..... Il déclare, en outre, qu'il doit *cinq messes*, par semaine ; *vêpres*, tous les samedis et dimanches ; *matines*, à toutes les fêtes de Notre-Dame, des Apôtres, des Evangélistes et autres solennités du diocèse de Maillezais ; « qu'il doit entretenir de luminaire pendant ledit service et donner à disner, six fois l'an, aux prestres, clergé, fabriqueurs et sacristains. » C'est le premier curé qui détaille ainsi ses aveux.

(1) Paroisse de la Bruffière.

1563. — Louis BÉRAUD, curé

Probablement neveu du précédent. Louis Béraud, bachelier en droit-canon, rend son aveu au roi en avril 1563.

1566. — François BLOUIN, curé

Bachelier en droit-canon, ce « *curé et recteur de l'église régale et paroissiale de Notre-Dame des Landes-Genusson* », rendait aveu au roi, le 23 février 1566. C'est encore un curé des Landes, inconnu à M. Corneille, et dont le nom a été retrouvé aux Archives de Poitiers, par le chanoine Auber. Il n'a fait d'ailleurs que passer, et, la même année 1566, apparaît son successeur, à la date du 1er août. *(Tableau synoptique).*

1566. — Christophe GODARD, curé.

M. Christophe Godard se qualifie, dans son aveu au roi du 1er août 1566, « *curé et recteur de l'église royalle et paroissiale de N.-D. de Lande-Genusson* ». On lit aussi dans son manuscrit que, à chaque mutation, « le « curé était tenu de donner au roi en franche aumône « *une maille d'or de Florence* pour tous droits de juri- « diction haute, moyenne et basse... à cause de son « comté de Poitou et tour de Maubergeon, une fourche « patibulaire à deux pilliers, à sujestion *(sic)* de con- « traindre les hommes et habitans en la juridiction et « ville de Lande-Genusson... »

Au sujet des guerres de Religion on lit aussi dans le mémoire de M. Corneille : « Il ne faut pas oublier que, « dans ce temps-là ou peu avant, les séditieux (les Cal- « vinistes) abattirent l'église. Ce ne fut pas sous « M. Louis Béraud, selon toutes les apparences, que fut « faite cette ruine. Il est pourtant certain que ses aveux « sont du mois d'avril 1563 et que j'ay mis en les papiers « de la Fabrique un acte du 22 août 1566 par lequel

« le sieur Thémérac (de Goullard, baron de), seigneur « *Chambrette*, et le sieur Isaac de la Haye, seigneur de « *la Godelinière*, conjointement avec tous les paroissiens, « sans cependant faire mention du curé, vendent une « maison appelée *la Frérie*, appartenant auxdits paroissiens, et cela pour réédifier le temple dudit lieu de Lande-« Genusson, qui a été ruiné et détruit par les séditieux, nos « ennemis (disent-ils dans l'acte), durant le temps des « guerres et troubles qui ont cy devant esté en païs et « compté de Poitou et autres lieux. Je parleray ailleurs « de cet acte; mais peut-être ne donne-t-il trop lieu de « croire que les gentilshommes gouvernaient tout en la « paroisse et que l'église estoit en mauvais état. En ce « mois d'août (1566) il y a bien de l'apparence que « M. L. Béraud n'estoit encore pas venu résider. » (1)

(1) A cette époque, les protestants étaient maîtres de *Tiffauges* d'où Landreau (qui venait d'abandonner leur parti) les délogea en 1569.

En ce qui concerne les *Landes-Genusson*, il est certain que le seigneur de *la Boucherie*, était alors l'un des plus ardents calvinistes de la contrée, et que son château, qui leur servait de place forte, fut pris par le duc de Nevers dans sa campagne de 1588. Il figure, en effet, sous le nº 11, dans le « *rôle des 36 chasteaux et places-fortes... que tenoient ceux de la Religion* » et qui furent pris alors par les catholiques : « 11º *La Boucherie des Landes-Genusson.* » (Voir les *Mémoires du duc de Nevers* publiés par Gomberville, tome 1er, p. 872 et suiv. — Paris 1665.

La tradition raconte que dans ce temps-là le seigneur *de la Boucherie* fit arrêter un curé des Landes (on ne sait, au juste, lequel). Ses gens le lui amenèrent au château pieds et poings liés, et le firent périr misérablement, après l'avoir soumis à des tortures inouïes. Ce crime horrible aurait été exécuté dans une petite pièce carrée, qu'on voit encore derrière la maison, à l'extrémité du jardin et sur le bord de la douve, du côté du chemin de Montaigu. Mais cette tradition, dans sa dernière partie, n'est rien moins que certaine, comme on le verra plus loin par le témoignage de M. Corneille. N. D. L. R.

Les aveux de M. Christophe Godard sont encore plus détaillés que ceux de ses prédécesseurs. Il y parle de la chapelle Saint-Pierre « regardée comme annexée de temps immémorial à la cure de Landegenusson. » Il est le premier qui dressa un état complet des revenus de cette cure.

On ne sait de lui rien autre chose sinon que, étant malade, il résigna son bénéfice à M. Symphorien Richard.

1580. — Symphorien RICHARD, curé

« Je ne me souviens pas, a écrit M. Corneille, d'avoir rien « vu ni appris de Symphorien Richard. On ne sait d'une « manière précise ni combien de temps il a été curé, ni ce « qu'il a fait, sinon qu'il a tenu ses assises en 1580. » Ce sont, de l'aveu de notre chroniqueur, les plus anciennes dont il ait pu trouver les pièces.

1590-1596. — André FAYONNEAU, curé

Tout ce que l'on sait de ce curé, c'est qu'il tint ses assises en 1590 et en 1596. On présume que c'est à lui qu'on doit la curieuse petite croix de bois qui sert encore aux enterrements ; car elle porte le millésime de 1593. (1) Le christ de cette croix est en cuivre et d'une excellente exécution. C'est probablement ce qui lui a valu d'être conservée.

1599-1602. — Jean BUEGNON (ou BUIGNON) curé.

Tint ses assises en 1599 et en 1602. En 1600, il fit fondre une grosse cloche qui fut appelée *Gabrielle*. Le clocher en contenait déjà deux autres moindres, datant de 1550, dont l'une (la plus petite) avait été nommée *Jeanne*. Ces trois cloches furent brisées en 1793.

(1) L'écusson qui porte cette date porte également les initiales *R B* unies par une cordelière disposée en forme de croix.

Il y avait alors, dans le chœur de l'église, un banc réservé aux prêtres ; mais les seigneurs de *Chambrette* et de *la Godelinière* s'en emparèrent contre toute justice et en jouirent alternativement pendant longtemps, malgré les protestations du curé. « Un jour que celui-ci allait admi-« nistrer les sacrements à un malade et passait près de *la* « *Godelinière*, (par le chemin de Saint-Martin) messire « Isaac de la Haye, seigneur du château, le fit entrer dans « sa maison où, étant dans une chambre, accompagné de « tous ses gens, l'épée nue dans la poitrine et le pistolet « à la gorge, il le força à signer une vente de *la Pomme-*« *raye*.... »

« Jean Buignon ayant osé se plaindre, ils luy causèrent « tant de chagrin et lui firent tant de menaces qu'ils le for-« cèrent, quatre ans après, de leur donner une procuration « *ad resignandum* en blanc, pour 400 livres, en présence « de vingt-quatre témoings. Ils remplirent le blanc du nom « de Me René Barré. » *(Mémoire de M. Corneille)*.

1602. — René BARRÉ, curé.

M. René Barré était vicaire à la Guyonnière, lorsque, en 1602, demoiselle Hélène de Gastinaire, veuve de Joachim de la Haye et mère d'Isaac de la Haye, le fit venir au château de *la Godelinière*, pour remplir de son nom la procuration *ad resignandum*, arrachée par la violence à M. Jean Buignon, et l'instituer curé *confidentiaire* des Landes. Le malheureux curé résidait ordinairement à la *Godelinière* où on lui donnait à peine de quoi vivre (il le déclara lui-même quand on lui notifia la sentence de l'officialité qui l'obligeait à restitution); tandis que « la puissante dame levait injustement le revenu de « la cure et faisait avec son fils tout ce qu'elle pouvait « pour dissiper les titres de la cure et en confondre le « bien avec le leur. » *(Mémoire de M. Corneille.)*

M. René Barré rendit aveu au roi le 20 février 1608 et tint ses assises en 1609, toujours sous la main de la châtelaine.

« Ayant appris l'estat des choses, M. André Drouet, « principal du collège d'Anjou, à Angers, jetta un dé- « volu sur la cure. Il prouva la confidence. Le dévolu « fut confirmé par arrest du lendemain des Roys 1611. « Jean Buignon et René Barré furent convaincus et « avouèrent leur faute, et furent condamnés et mis en « pénitence par l'officialité de Maillezais (1) aussi bien « que par celle du conservateur des privillèges d'Angers. « Pendant ce temps-là, Messieurs de la Godelinière « jouissaient de *la Pommeraye* et de tous les revenus de « ladite cure... »

(Mémoire de M. Corneille)

M. René Barré s'étant fait relever de son irrégularité, montra un tel repentir que M. Drouet, le nouveau curé des Landes, canoniquement institué, celui-là, en 1613, en fut touché et le prit pour son vicaire.

A la suite de la notice qu'il consacre à M. René Barré, M. Corneille ajoute : « Je n'ay point dit qu'on m'a assuré « que les seigneurs de *la Boucherie* s'estoient aussi rendu « maistres de la cure, ou en dominant dans le païs comme « les seigneurs de *Chambrette*, ou en exerçant leur tiran- « nie sur les curés comme sur les autres personnes du « païs, ayant, à *la Boucherie,* quarante coupe-jarrets qui « faisoient des sorties de costé et d'autres, volant, pillant, « massacrant. Ils estoient huguenots, et il ne faut point « s'étonner s'ils ont bien tirannisé les curés. On dit que

(1) La *confidence* est une espèce de *simonie*. Le concile de Bourges, tenu en 1584, porta des peines sévères contre les *confidentiaires,* en conformité de la bulle *Intolerabilis* du pape saint Pie V. Ces peines ont été renouvelées par la constitution *Apostolicæ sedis* de Pie IX, déclarant ceux qui se rendent coupables de *simonie confidentielle* pour un bénéfice quelconque, quel que soit leur rang, passibles d'une excommunication *latæ sententiæ* réservée au pape.

La confidence susdite avait été l'objet d'un *monitoire* lancé, le 11 décembre 1609, par Hilaire Poumeraye, docteur en théologie, vicaire et official de Mgr Henri Descoubleau, évêque de Maillezais.

« les seigneurs de *la Boucherie,* poussèrent leurs brigan-
« dages jusqu'à venir prendre un curé d'ici en sa cure,
« l'emmener lié et garotté à *la Boucherie* et l'on ne sçait
« même s'ils ne le firent point mourir. Si cela est, ce pour-
« roit estre M. André Fayonneau ou M. Symphorien Ri-
« chard, son prédécesseur. »

Ailleurs, l'auteur du mémoire écrit : « Les seigneurs de
« la Godelinière qui estoient *catholiques,* sous prétexte de
« soutenir l'église contre les seigneurs de la Boucherie
« *huguenots,* pillèrent, à leur tour, la cure sans aucun mé-
« nagement, aidés, dans cette besogne, par les Rambaud
« et les Pinsonneau, gens qui leur estoient tout dévoués. »

1613. — André DROUET, curé.

Le nouveau curé des Landes tint ses assises en 1613 et 1623. Docteur en droit-canon de l'Université de Paris, principal régent et administrateur du collège d'Anjou, en l'Université d'Angers, très riche et bien apparenté, doué d'un caractère énergique avec beaucoup d'entregent, M. Drouet était l'homme qu'il fallait à l'église des Landes dans ces difficiles conjonctures. Il revendiqua fermement les biens de son bénéfice et réussit à les arracher pièce à pièce des mains des seigneurs en gagnant un premier procès à Angers, un second devant le Parlement, et plusieurs autres dans la suite. Aussi était-il haï à mort par les seigneurs de la Godelinière.

Pour donner au lecteur une idée des embarras et des ennuis que les seigneurs de la Godelinière et de la Boucherie causaient aux curés des Landes, nous citerons ici deux documents confirmatifs très éloquents.

Le premier, qui suit, est un extrait d'un *interrogatoire* auquel fut soumis le seigneur de la Godelinière sur une dénonciation faite par M. Drouet au grand sénéchal du Poitou.

« Sur le huitième article, s'il n'est pas vray que la Toussaints de l'année dernière mil six cent trente ung, durant la grand

messe-prédication il (Isaac de la Haye) y auroit mis avec sa femme audit cœur de l'église le nombre de douze femmes et filles qui estoient à triple rang dedans le cœur jusques au devant du livre ou l'on chante l'office divin et que les prêtres de ce costé la furent contraincts de se tenir debout durant la messe-prédication.

— « A dict que ledict Drouet a grand tort de si mal interpretter l'assistance qui fust faicte ledict jour de la Toussaintz dernière par le nombre de parens et amis du respondant, lorsque la demoiselle des Herbiers, sa bru, fust conduite à son mesnage chez lui respondant ; car encore qu'il soit vray que plusieurs dames et demoiselles assistèrent ce jour là au divin service, elles n'apportèrent aulcune incommodité aux ecclésiastiques ne a aulcun aultre, chacune d'elles s'estant rangées dans son ban et le plus près d'icelluy qu'il leur fuit possible.

« Sur le neuviesme article s'il n'est pas vray que le mesme jour ledict appellant occupa l'aultre costé dudict cœur qui est le costé de les prestres avec une grande suitte qu'il avoit amené avec luy et que les ecclésiastiques qui avoient de coustume de se placer de ce costé là furent aussy contraincts de se tenir debout pendant la grande messe-prédication et ne pouvoient approcher du livre pour chanter. Et le peuple ne pouvoit approcher de l'hostel pour communier, le tout au vu et sçeu des paroissiens qui en murmuroient.

— « A dict que pour le mesme subiect de la bien venue de sa dicte bru il fust aussy assisté de quelques gentilshommes parens et amis, et, qu'en l'absence du sieur de *Chambrette* il prist place dedans son banc du costé de l'espistre parce qu'il avoit quité le sien par honneur aux dames et damoiselles qui assistoient sadicte bru ; mais cela se fist sans incommodité de personne tant s'en fault que le peuple en eust murmuré, qu'au contraire. Ils estoient tous fort comptans de veoir si belle assemblée.

« Sur le dixiesme article, s'il n'est pas vray que ceux qui viennent veoir et visiter le respondant en sa maison, soient hommes ou femmes, lorsqu'ils viennent à ladicte église se placent aussy dedans ledict cœur avec luy et tous ceux de leur suitte avec les siens et sa suitte et tout son train mesme ses mestayers et serviteurs.

— « A dict que quant quelqu'un de ses amis qui est catholicque le va visiter il luy donne place par honneur dans son banc ; mais desnie que leurs domestiques ny les siens et ses mestayers se placent avec ceux des personnes de ceste quallité, cherchant place dans l'église comme font tous les aultres paisans de la paroisse.

« Sur le unziesme article s'il n'est pas vray que luy respondant a transigé avec deffunct David Cousturier, escuyer, vivant sieur de Chambrette, au mois de septembre de l'année mil six cent douze et que par ladicte transaction passée en bourg de Lande genusson ils ont partagé les honneurs, prééminences et droicts honorifiques de ladicte église pour en jouir alternativement sans que les places ou sont posés lesdicts bancs et de l'un et de l'autre audict cœur puissent leur donner aulcun adventage l'un au dessus de l'aultre, pour être l'un au costé droict l'aultre au costé gauche et s'ils ont pas tousiours entretenu ceste accord depuis ladicte transaction.

— « A dict et advoue qu'il a eu cy-devant contestation entre luy respondant et le deffunct sieur de Chambrette touchant le banc de luy respondant situé du costé de l'esvangile et les droits honorifiques de l'offrande et de pain benist en qualité de paroissiens et de gentilshommes de la paroisse duquel différend ilz se sont accordez à l'amiable par l'advis de leurs amis, de sorte que le banc de luy respondant luy est demeuré comme à luy appartenant de temps immémorial à l'endroit duquel, du costé de l'espistre, ledict sieur de Chambrette en a placé ung. Mais tout cela s'est faict sans aulcune entreprise des droicts honorifiques soit au patron soit au seigneur hault justicier du lieu où ladicte église est située, ny l'un ny l'autre n'y prétendant rien qu'en quallité de paroissiens et gentilshommes de maisons très anciennes.

« Sur le douziesme article, s'il est vray qu'auparavant ledict accord et transaction ledict sieur de Chambrette, sa femme et et enfants, se mettoient aussy et plaçoient au mesme lieu ou se met à présent ledict de la Haye respondant et ses domestiques.

— « A dict qu'il est vray que par honneur il permettoit, auparavant leur dict accord, audits sieur de Chambrette de prendre place dans son banc,

« Sur le treiziesme article, s'il ne sçait pas bien que la dame de la Boucherie pour se mocquer de luy respondant et de sa transaction et de son prétendu banc avoit accoustumé de se placer sur les degrés dudict grand autel pour monstrer qu'elle estoit plus que luy et qu'il n'avoit aulcun droict de placer son banc où il l'avoit placé par usurpation.

— « A dict que jamais la dame de la Boucherie n'a faict aulcune action de mespris à son esgard et qu'elle se plaçoit ou elle trouvoit place n'ayant pas de banc.

« Sur le quatorziesme article, s'il ne sçait pas bien que l'accoudouer qu'il a faict mettre proche des degrez de l'autel est le premier qui y ayt jamais esté mis.

— « A dict qu'il est vray qu'il a faict mettre le dict accoudouer au lieu ou il est, il y a vingt cinq ou trente ans, et longtemps auparavant la rupture dudict autel parce que l'ancien accoudouer estoit rompu.

« Sur le quinziesme article, qui a fa faict faire icelluy accoudouer et au quel temps il a esté mis au lieu dit ou il est.

— « A dict qu'il y a respondu par le précédent article.

« Sur le seiziesme article si ledict accoudoir n'est pas au mesme lieu et place ou estoit cy devant ung autel lequel autel a esté osté par l'autorité et permission de Monsieur l'évesque de Maillezais.

— « A dict que ledict accoudoir est au mesme lieu ou il estoit auparavant la demolition dudict autel.

« Sur le dixseptiesme article, si ledict banc accoudoir estoit bien proche dudict autel auparavant qu'icelluy autel fust osté, s'il touchoit audict autel et quelle distance il y avoit entre ledict autel et ledict banc-accoudoir ; et si ledit accoudoir qui est de la longueur de quatre pieds de Roy n'estoit pas le long dudict autel et au devant d'icelluy, au mesme lieu ou le prestre se met lorsqu'il célèbre la messe et lequel autel n'estoit point plus long que ledict banc-accoudoir sçavoir de longueur de quatre pieds ou de quatre pieds et demy tout au plus.

— « A dict que son dict accoudoir estoit joignant et au pied dudict autel démoli et lequel accoudoir s'ostoit lorsque l'on voulloit dire la messe audict autel.

« Sur le dixhuictiesme article, de quelle forme et figure estoit le banc qui estoit en la place dudict banc accoudoir, s'il y en avoit eu ung auparavant celluy qui y est de présent lequel est en boys assez récent.

— « A dict qu'il estoit de la mesme forme d'accoudoir que celluy qui y est a présent.

« Sur le dixneufiesme article s'il est pas vray que l'on ne passe point par le costé dudict cœur pour aller au grand autel à cause de l'accoudouer et d'une poutre de boys que luy respondant y a mis pour se placer et asseoir ses domestiques, laquelle poutre prend depuis son dict accoudoir jusqu'au pulpitre ou l'on chante.

— « A dict et desnie que ledict ban ny accoudoir ny le siège qui le ferme, portatif ou l'on veut, n'empesche d'aller au grand autel ny de faire le divin service.

« Sur le vingtiesme article, s'il ne sçait pas en conscience que son dict accoudoir, poutre de boys incommodent et embarassent grandement ledit cœur et que cela trouble tout le service divin et notamment la célébration des grandes messes.

— « A dict que non, qu'il n'apporte aulcune incommodité, comme il a dict cy-devant.

. . . . . .

*
* *

Le 28 novembre 1639 on devait procéder, par devant les conseillers de la cour du parlement, à Paris, à l'adjudication du lieu noble de la *Boucherie* avec toutes ses dépendances : de la métairie du lieu et des métairies de la *Barbée*, la *Nallerette*, la *Chambaudière* et la *Fallais*, jadis appelée *Bellenoüe*... Dès le 16 du même mois, M. Drouet, curé des Landes, constitue un procureur près le Parlement pour réserver les *droits de dimes* dus à la cure des Landes sur les susdites terres et autres que les seigneurs de la Boucherie tenaient de ferme du curé et dont ils payaient la rente au terme de la mi-août.

Contre l'allégation que les curés des Landes n'ont point levé la dîme sur les terres susdites, depuis longtemps, M. Drouet répond : « Les seigneurs de la Boucherie ont estez et sont en« core de la religion prétendue réformée, ont gourmandé et

« vexé non seulement les curés dudit lieu, mais les habitans de « ladite paroisse pendant le temps des troubles, et ont jouy, « longues années, du revenu temporel de ladite cure sous le « nom de pauvres ecclésiastiques qui leur prestoient leur nom, « chose notoire à tout le pays..... Si l'on n'a pas exigé les « dimes, c'est uniquement pour éviter les procès et violences « des seigneurs dudit lieu de la Boucherie qui ont toujours « estez puissans et tenans garnison en ladite maison durant les « troubles, et de la religion prétendue réformée, mesme les « poursuivans créés comme sont encore les proches parans « dudit saisy, habilles à retrait, contre lesquels ledit consti- « tuant n'ozeroit procéder en jugement, supplie très humble- « ment la cour vouloir décharcher à l'advenir ledict consti- « tuant curé d'administrer ou faire administrer les saints « sacrements, tant dans l'église paroissialle que dans leurs « maisons à tous ceux et celles qui demeureront tant à ladicte « maison de la *Boucherie* que mestayeries susdites, attendu « qu'ils ne font aucune recognoissance de parroissiens audict « curé de Landegenusson..... Ce quy apporte un grand scan- « dalle au reste des paroissiens et leur donne subjet de plaintes, « mesme cette année présente en laquelle cette parroisse a « esté et est encore grandement affligée de maladie conta- « gieuse ; et n'avons peu qu'avecq grands frais et difficulté « trouvé des prestres qui se veullent exposer à viziter les mal- « lades et leur administrer les saints sacrements et particuliè- « rement es paroisses du diocèze de Maillezais où il y a « grande dizette de gens d'église..... »

Signé : Restaud, *notaire;* Coudrin, *notaire.*

*
* *

En 1652, M. Drouet fit construire le clocher (de forme carrée, couvert en tuiles et dominant l'église de six mètres). On lui doit aussi la réparation du presbytère dont il ne restait plus guère que les murs, quand il en prit possession. Il était abandonné depuis plusieurs années. Ce prêtre zélé se dévoua aussi tout entier à l'instruction de son peuple et à son soulagement, surtout pendant une épidémie qui sévit en 1640.

CANTON
DE
MAREUIL

On remarque dans ce canton les trois divisions territoriales adoptées pour le département de la Vendée : la *Plaine,* le *Bocage* et une faible portion de *Marais.* Il sera facile de saisir que la description que nous donnons ici a plus spécialement pour but d'envisager ce qui a rapport à la *Plaine.* Nous avons, en effet, et nous aurons encore l'occasion de parler des cantons placés dans l'intérieur du *Bocage* et du *Marais ;* nous y renvoyons après avoir cependant rappelé brièvement à nos lecteurs la différence du terroir de ces trois parties si distinctes.

Le *Marais* est essentiellement argileux et humide.

Le *Bocage* est composé d'un sol schisteux ou graniteux qui exige des engrais chauds que les cultivateurs vont chercher fort au loin et à grands frais.

La *Plaine* est un sol calcaire, c'est-à-dire contenant plus ou moins de chaux mêlée à plus ou moins d'argiles que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Matuaud.* Le principe calcaire se combine tantôt avec l'argile, tantôt avec de la silice ou sable ; il en résulte une variété infinie de terrains qui veulent être traités diversement et donnent des produits différents. Ainsi les sols argilo-siliceux, appelés grosses terres, terres froides ou terres douces, produisent abondamment le froment, l'orge d'automne, le seigle et l'avoine : ces terres sont également propres à la luzerne, au trèfle, aux pommes de terre et aux vesces noires ou blanches.

Les terres, éminemment calcaires, donnent le sainfoin, la lupuline, les vesces, les orges d'automne et de printemps, enfin toutes les plantes qui, ne redoutant pas les sols chauds, pierreux et peu profonds, peuvent s'y cultiver avec succès; mais fatigué depuis des siècles par une culture épuisante, il est étonnant que le terrain ne se refuse pas absolument à la production des céréales : il a fallu chercher dans la jachère un remède à cet épuisement, au lieu de recourir à un meilleur assolement.

Il y a mille ans, peut-être beaucoup plus, les terres de chaque commune de la plaine furent partagées en quatre soles, appelées guérètes, qui formèrent un assolement de quatre ans. Cette culture s'est perpétuée jusqu'à nos jours et ne manque pas encore de partisans : mais leur nombre diminue à mesure que les bonnes méthodes se répandent. Le morcellement des terres et l'usage de la vaine pâture viennent encore aggraver les tristes résultats de cette vicieuse culture. Des troupeaux de moutons errent dans ces plaines, presque toute l'année, dans un état de privation continuelle. La jachère devant seule les nourrir, pendant six mois, ce n'est qu'après l'enlèvement des récoltes que ces malheureuses bêtes commencent à pouvoir suffisamment satisfaire leur appétit, et parviennent à prendre assez de graisse pour être livrées à la boucherie (1).

(1) Depuis longtemps, la plupart des conseils généraux des départements de l'Ouest expriment le vœu de voir disparaître, non seulement l'usage de la vaine pâture, mais ils demandent encore que les nombreux terrains appelés communaux, qu'un déplorable abandon a frappés de stérilité depuis plusieurs siècles, soient livrés à la culture. On croyait autrefois être utile aux habitants des campagnes en leur abandonnant une vaste surface pour la nourriture commune de leurs troupeaux. La raison et l'intérêt général réclamaient impérieusement de prochaines améliorations sur cet objet. Ces terres, en effet, privées des travaux de l'homme, ne produisent avec peine que quelques herbes languissantes, des chardons, d'arides bruyères, ou d'autres plantes chétives.

Ainsi donc, d'après ce système, il se trouverait dans les intérêts d'une certaine classe de la société que les sources de production et de richesse fussent diminuées, ce qui est tout à fait contraire aux principes invariables de l'économie politique.

En effet, si cent arpents livrés au libre parcours ne produisent dans leur état actuel que le quart de ce qu'ils pourraient procurer dans l'état de culture, il est bien évident que tous les membres de la commune perdent les trois quarts des éléments de consommation et des moyens d'existence qu'ils pourraient retirer des terrains communaux. Les journaliers éprouvent eux-mêmes cette perte, car d'un côté s'ils cessaient de jouir du faible avantage d'envoyer leurs bestiaux dans les terres communales; d'un autre côté, ils auraient leur part dans l'augmentation du bien-être général qui résulterait pour les habitants de la commune de l'accroissement dans la masse des produits. Le nombre des petits propriétaires ruraux s'augmenterait aussi nécessairement, et l'aisance succéderait à la misère.

Tous les hommes qui sont de bonne foi doivent reconnaître qu'il ne peut pas être dans les intérêts des habitants d'une commune de laisser quelquefois plus d'un tiers de son sol inculte. Le vœu des Conseils généraux de l'Ouest sur les terrains communaux et sur l'usage de la vaine pâture est donc inspiré par un patriotisme vraiment éclairé.

Il n'est pas rare de trouver des hommes, aujourd'hui, qui semblent craindre pour l'avenir l'accroissement rapide de la population, et qui considèrent avec effroi la révolution qu'opèrent de toutes parts, dans la société, les machines et la vapeur. Les inventions modernes diminuent chaque jour, en effet, l'action des bras dans l'industrie et rétrécissent ainsi la carrière où se meuvent les classes laborieuses; mais si l'industrie manufacturière repousse des bras devenus inutiles, l'agriculture délaissée en a besoin et en demande. Le sol de la Vendée, dont une partie est inculte, peut procurer le

travail et l'existence à des populations bien plus considérables.

Dans la plaine de Corps et sur les rives de la Smagne, on laboure soit avec des bœufs, soit avec des chevaux, ou plutôt avec de fortes juments, dont quelques-unes, tout en travaillant, sont destinées à la reproduction de l'espèce. Le nombre des bœufs varie de quatre à huit, selon l'étendue des métairies ; celui des vaches de trois à huit. Chaque année, le métayer vend deux ou quatre bœufs à demi-gras qu'il remplace par des élèves.

Les petites exploitations des borderies sont labourées par de mauvais chevaux de rebut, presque toujours vieux ou tarés, dont l'aspect indique la pauvreté de la classe des cultivateurs attachés à la culture de ces petits domaines.

Privés de ces belles et riantes prairies qui bordent le cours si pittoresque du Lay, les cultivateurs de la plaine se rendent tributaires des marais de la Claye et de la Bretonnière pour l'achat des fourrages qui leur manquent. Cette rareté a fait comprendre aux paysans la nécessité des prairies artificielles ; aussi depuis plusieurs années s'adonnent-ils à la culture des trèfles, luzernes, vesces, connues sous le nom de jarosses noires et blanches, avec une ardeur qui est couronnée de succès. Le sol n'est pas aussi impropre aux diverses cultures du bocage, comme on le pourrait croire : différents essais ont été très heureux. La culture des pommes de terre a pris une grande extension depuis la disette de 1812, et les autres plantes fourragères n'exigent pas plus d'humidité qu'elles. Les choux, les navets, les haricots, y viennent très bien.

La vigne se cultive avec succès, particulièrement sur les coteaux et dans les terres couvertes de galets, calcaires ou quartzeux. Les plantations y sont assez considérables ; on y récolte un vin délicat et généreux, surtout sur les vieux plants ; mais cette espèce, connue sous le nom de *bon blanc,* devient de plus en plus rare ; car les vignerons préfèrent un plant qui est plus productif, et cela au dépens de la qualité. Nous citerons comme les meilleurs

vins du canton, ceux de Saint-André-sur-Mareuil, ceux de Corps et de Bessay. Les vignes qui produisent ces vins sont composées de clos fort étendus que l'on nomme *fiefs* et dont les parcelles avaient été données par les seigneurs à de pauvres gens qui se chargeaient de payer le *droit de complant,* c'est-à-dire le quart ou le cinquième des produits. Cet usage s'est encore conservé dans la plupart des fiefs de ce canton.

Nous dirons peu de choses sur les mœurs et usages propres à ce canton. On conçoit facilement que les nuances qui peuvent se trouver entre les communes d'un même canton sont si légères qu'elles sont comme imperceptibles. Nous remarquons cependant qu'ici le Lay, dont le cours peut servir de ligne de section pour les idées morales et religieuses du département, appelle l'œil attentif de l'observateur ; à Mareuil, aux Moutiers finit le bocage et commence la plaine ; le fleuve serpentant au milieu des dernières collines qui s'abaissent peu à peu vers la plaine, indique comme une large bande sur une carte coloriée qu'ici est un nouveau peuple. Pour exprimer notre pensée clairement, mais d'une manière générale, nous dirons que les opinions religieuses et en d'autres temps royalistes, dominent sur la rive droite, et l'indifférence religieuse et les opinions démocratiques, avec leurs petites et grossières passions, sur la rive gauche.

Remarquons en finissant que Cavoleau, dans sa Statistique sur le département, indique Bessay, Dissais et Corps comme faisant partie des lieux où l'air est le plus sain de toute la Vendée.

MAREUIL

Le doyenné de Mareuil remonte à la première division ecclésiastique du pays occupé par les Agésinates ou Azéniens ; il dépendait de l'archidiaconé d'Aizenay, capitale de cette contrée. Le territoire du doyenné de Mareuil était tout au nord de son chef-lieu. On ne se doute guère de nos jours, dit M. de la Fontenelle, dans ses recherches sur les antiquités du Poitou, de toute l'importance ancienne de cette position. Ce doyenné, touchant au pays de Pareds à l'est, avait sur ses bords les communes actuelles de Sainte-Hermine, Puymaufray, la Réorthe, Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay ou mieux de *furcâ Ladii* de la Fourche-du-Lay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, la Grève, Saint-Martin-des-Noyers, la Merlatière et Boulogne. Il joignait le pays de Paillers, en prenant Saint-Denis-la-Chevasse, Saligny, Belleville, Beaufou et Saint-Etienne-du-Bois ; ses limites, en touchant le doyenné d'Aizenay, comprenaient Palluau et la Genétouze. Enfin le doyenné de Mareuil était séparé de celui de Talmont en embrassant dans son circuit Venansault, le Bourg-sous-la-Roche, la Limouzinière, Saint-Florent-des-Bois, le Tablier et Corbaon. En continuant cette circonscription, il prenait Saint-André-sur-Mareuil, la Couture, Péault, la Bretonnière, la Claye, Chasnais, Saint-Denis-du-Payré : puis joignant la mer, il emportait l'Aiguillon et l'île de la Dive, touchait à l'Aunis et ensuite au doyenné de Fontenay en entourant Saint-Michel-en-l'Herm, Triaize, Nalliers, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Etienne-de-Brillouet, Thiré, la Chapelle-Thémer, Saint-Martin-Lars, Champgillon et la Vineuse.

PAROISSES

DU

DOYENNÉ DE MAREUIL

Suivant l'ordre indiqué par Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, mort en 1306.

1 Le Tablier.
2 Beaufou.
3 Venansault.
4 Le Poiré-sur-Vie.
5 Rosnay.
6 Saint-Étienne-du-Bois.
7 Sainte-Pexine.
8 Le Simon.
9 Saint-Aubin-la-Plaine.
10 Bessay.
11 Corps.
12 Sainte-Gemme.
13 Saint-Juire.
14 Le Bourg-sous-la-Roche.
15 Les Moutiers-sur-le-Lay.
16 Nalliers.
17 Thiré.
18 Château-Fromage.
19 Boulogne.
20 Saint-Martin-des-Noyers.
21 La Ferrière.
22 La Couture.
23 Saint-Ouen.
24 Péault.
25 Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay.
26 Beaulieu-sur-Mareuil.
27 Mouilleron-le-Captif.
28 Fougeré.
29 Belleville.
30 Notre-Dame-des-Lucs.
31 Saint-Pierre-des-Lucs.
32 Palluau.
33 Dompierre.
34 Bournezeau.
35 Saint-Michel-en-l'Herm.
36 Château-Guibert.
37 Saint-André-sur-Mareuil.
38 Mareuil.
39 Thorigny.
40 Bellenoue.
41 Les Pineaux.
42 Saint-Denis-du-Payré.
43 Les Essarts.
44 La Merlatière.
45 Chasnais.
46 La Bretonnière.
47 Puymaufray.
48 Saint-Hermand.
49 La Réorthe.

50 Beugné.
51 Saint-Martin-Lars.
52 Luçon.
53 Saint-Hilaire-le-Vouhis.
54 La Chapelle-Thémer.
55 Saint-Denis-la-Chevasse.
56 La Chaise-le-Vicomte.
57 Saint-Florent-des-Bois.
58 Saligny.
59 La Limouzinière.
60 Les Magnils-Régniers.
61 Triaize.
62 Grues.
63 La Claye.
64 La Genétouze.
65 L'Airière.
66 La Grève.
67 Corbaon.
68 Brillouet.
69 Dissais.
70 La Vineuse.

En outre, trois non indiquées par Gautier et quatre abbayes :

71 L'Aiguillon-sur-Mer.
72 La Chapelle-Palluau.
73 Sainte-Hermine.

1 Abbaye de Luçon.
2 Abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm.
3 Abbaye de Moreilles.
4 Abbaye de Trizay.

Ce doyenné fut établi dans cette localité, parce que c'était, dès lors, un *castrum* d'une certaine importance.

La division ecclésiastique du diocèse de Luçon en cinq doyennés, dont l'un avait Mareuil pour chef-lieu, subsista jusqu'en 1790. Mais, depuis longtemps déjà, cette dignité de doyen n'était plus qu'un titre honorifique, souvent réuni à celui de vicaire général ou à celui d'archidiacre de l'église cathédrale. Il est impossible de posséder une liste exacte des doyens de Mareuil ; et une remarque importante à faire ici, c'est que cette dignité et celle de curé n'étaient pas réunies sur la même tête.

En effet, le curé de Mareuil, à la nomination de l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, desservait seulement l'église et la paroisse de cette localité, tandis que le doyen exerçait ses pouvoirs sur tout le doyenné sans avoir d'église spéciale qui lui fut destinée. « *Decanatus Marolii, sine ecclesia annexata, de dono Episcopi pictaviensis,*

pleno jure. » *(Pouillé du Grand Gauthier.)* On voit qu'il devait en être ainsi, puisque les patronages étaient différents et qu'il pouvait se trouver des difficultés réelles pour que les deux patrons s'entendissent afin de porter leur choix sur le même individu.

ÉTAT NOMINATIF

DES

DOYENS DE MAREUIL

1109 — AUDEBERT, signe comme témoin une charte mentionnée dans le Cartulaire de l'abbaye de Bois-Grolland, p. 12.

Il est à croire qu'à cette époque le doyen de Mareuil résidait au chef-lieu de son doyenné. Nous avons pour preuve cette note prise sur un de nos manuscrits, et qui indique que le titulaire de cette dignité fut mandé à Poitiers devant l'évêque, en 1140, par ordre du Pape, pour avoir outrepassé ses pouvoirs en établissant, sans l'aveu des moines de Marmoutiers, un chapelain dans une église de leur ressort.

1150 — Pierre JACQUELIN, témoin dans une donation d'Aimeri, vicomte de Thouars, au prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chaize. *(Cartulaire du Bas-Poitou, p. 32.)*

1166 — B..., doyen de Mareuil.

1200 — PHILIPPE, vice-doyen *(Cartulaire de Saint-Florent-de-Saumur.)*

1219 — A. DE MOUCHAMPS, prieur de la Chaize et doyen de Mareuil.

1221 — PIERRE, doyen de Mareuil.

1221 — Geoffroi SEGUINOS, doyen de Mareuil.
(D. Fonteneau), T. 227, p. 9.

1236 — PIERRE, vicaire de Mareuil. (Charte du monastère de Marmoutiers.)

1241 — Pierre SEGUINOS, doyen de Mareuil. (*Papiers de la Corbinière.*)

1284 — Aimeri PASCAUD, doyen de Mareuil. (*Cart. du Bas-Poitou.*)

1290 — Pierre ROULEAU, doyen, donne, le 29 avril de cette année, le *vidimus* d'une charte de Guillaume et de Savary de Moléon, octroyée en 1209, en faveur du prieuré de la Chaize.

En 1305, le Pape Clément V réunit le titre de doyen de Mareuil à celui de Poitiers. Cette réunion dura jusqu'au 12 janvier 1468-69, époque à laquelle Paul II sécularisa le chapitre de Luçon ; et par suite des changements qui furent opérés alors dans les titres et revenus du chapitre de cette cathédrale, le grand archidiacre exerça ses fonctions dans les doyennés de Mareuil et de Talmont. Néanmoins, malgré cette union, on trouva encore plus tard des ecclésiastiques prenant le titre de doyen de Mareuil.

1310 — Jean I^er^, dit DE PONTISARA, doyen de Mareuil.

1317 — Jean II DE CHERCHEMONT, chanoine de Paris, chancelier de Philippe V le Long, mort le 25 octobre 1328.

1334 — Pierre-Raymond d'AUX, doyen de Mareuil, abbé de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, puis doyen de Saint-Pierre en 1334, mort en 1336 ; frère de l'évêque Fort d'Aux, et neveu d'Armand d'Aux, aussi évêque de Poitiers, et ensuite cardinal, ancien secrétaire du pape Clément V, son parent, pendant que ce dernier était archevêque de Bordeaux.

1336. — Pierre RAYMOND D'AUX, IIe du nom, neveu du précédent, lui succéda en 1396, encore très jeune. Les d'Aux étaient originaires du diocèse de Condom.

1350. — Aimeri.

1357. — Jean DE REVELLONE.

..... — Adrien VIOLE, de l'illustre famille des Viole.

1421. — Guillaume II FEDEAU, chanoine de Paris, exécuteur testamentaire de Louis de la Trémouille, évêque de Tournus.

1431. — Jean IV D'ESTAMPES, chancelier de l'Université de Paris, depuis évêque de Carcassonne.

1445. — Jean V CŒUR, devient archevêque de Bourges en 1446.

1456. — Léon Guérinet, devint évêque de Poitiers.

1468. — 1565. — Les doyens de Poitiers.

1565. — René LEFEBVRE, président au Parlement, doyen de Poitiers et de Mareuil.

1576. — Les doyens de Poitiers s'obstinent encore à conserver le titre de doyens de Mareuil.

Au XVIIe siècle ils ont renoncé à leur prétention.

1660. — Messire D'AUMONT, curé de Bessay, est désigné comme doyen de Mareuil.

1707. — A cette époque, ce titre était uni définitivement à l'église cathédrale de Luçon.

1707. — Aimable-Charles DE TURENNE D'AYNAC, docteur en Sorbonne, décédé le 10 janvier 1726 et enterré dans l'église de l'abbaye de Chauvet dont il était abbé depuis 19 ans, avait réuni les titres de grand archidiacre, de vicaire général et de doyen de Mareuil ; il avait été député à l'assemblée du clergé de France en 1705. Il eut pour successeur :

1726. — René GABORIT, docteur en théologie, chanoine de Luçon, archidiacre d'Aizenay et doyen de Mareuil. En 1738, il fut chargé par Mgr de Verthamon de prendre possession, en son nom, de l'évêché de Luçon. En 1744,

René Gaborit était depuis huit ans abbé de Trizay, paroisse de Puymaufrais.

1755. — Sylvestre ARQUAIS. (*Insinuations eccles. p. 250.*)

Ce doyenné a maintenant pour limites celles du canton composé de 13 communes formant 8 paroisses, qui toutes avec leurs communes annexées faisaient, avant 1789, partie pour le civil, de la subdélégation de Luçon, de l'élection de Fontenay et de la généralité de Poitiers.

Mareuil est indiqué dans le *Gallia Christiana* sous le nom de *Sanctus Salvator de Marolio* et dans quelques chartes de *Marollio*. Ce n'est cependant point dans cette traduction, en langue romane du nom de Mareuil, qu'il faut chercher l'étymologie de cette localité.

Suivant M. Cardin, dont les recherches savantes et l'autorité en cette matière sont connues et admises, ce serait *Marovallum*, qui en celtique signifie *voisin des grands bois*. Effectivement, Mareuil est voisin du bocage qui commence à la rive droite du Lay : et les autres bourgs ou villes du nom de Mareuil, que l'on connaît en France, sont dans la même position que ce dernier.

Il suffit de lire la liste des paroisses qui formaient la limite de l'ancien doyenné de Mareuil, pour se pénétrer de la haute antiquité et de l'importance de son chef-lieu. Les ruines du château, placées près de l'église et sur le haut d'un rocher au bas duquel passe la rivière du Lay, offre la position la plus pittoresque et la plus forte comme défense. Nous croyons que le château qu'on aperçoit aujourd'hui est postérieur à une construction beaucoup plus ancienne sur l'emplacement de laquelle il s'élève maintenant. D'une part son style moderne, de l'autre les restes de plusieurs vieilles tours, récemment découvertes, indiquent que ces dernières formaient une série de fortifications appartenant à un château plus ancien. Il devait être extrêmement fortifié, car outre la rivière qui le défendait d'un côté, il était ceint d'un triple rempart et de trois douves très profondes dont deux existent encore en grande partie. Plusieurs tours

étaient si rapprochées, que Mareuil, dans tous les actes publics, était toujours désigné sous le nom de *Mareuil-lès-Tours,* et quelques fois *Lès-Vieilles-Tours*. Il existait plusieurs de ces tours, il y a trente ans, et récemment encore on en voyait une dans l'enceinte même du couvent; dix mètres plus loin, une seconde tour fut également démolie (1).

Nous citerons à l'appui de notre opinion l'historien Thibaudeau, qui semble donner l'époque de la construction du château et explique ainsi l'origine de Mareuil.

« Ce château, très fort, dit-il, avait été bâti *pendant les « guerres avec les Anglais,* pour mettre le pays à l'abri « de leurs incursions. On avait alors, ajoute-t-il, construit « beaucoup de châteaux à la proximité des églises, où la « noblesse du pays renfermait en temps de guerre ce « qu'elle avait de plus précieux ; on bâtissait des maisons « auprès de ces châteaux pour se mettre en sûreté, ce « qui forma des bourgs considérables. »

Ce passage semble donner une priorité d'ancienneté à l'église, puisque ce fut à sa proximité que le château fut élevé. L'érection du doyenné de Mareuil date, en effet, comme nous l'avons fait remarquer, de l'époque de la première division ecclésiastique du pays, et comme chef-

(1) Un habitant de Mareuil-sur-le-Lay a trouvé, en 1859, dans les douves de l'ancien château, en exécutant des fouilles, un très grand vase en terre contenant près de 20,000 deniers d'argent. Averti de cette importante trouvaille, un amateur éclairé de Luçon, M. Poëydavant, s'empressa de se rendre sur les lieux pour examiner la nature et la composition des pièces. Toutes ces monnaies remontent à la seconde moitié du XII[e] siècle et à la seconde moitié du XIII[e]. Elles sont altérées par l'humidité et, sans offrir beaucoup de variétés, il s'en trouve de la plus grande rareté et même plusieurs qui étaient inconnues jusqu'à ce jour. Les plus importantes de ces pièces de monnaie sont les deniers de Philippe-Auguste, avec le titre de duc de Bretagne, d'Etienne de Guingamp, d'Alain de la même ville, d'Etienne duc Britannie, et un Jean, *au châtel accosté de deux fleurs de lys.*

lieu d'un premier établissement religieux, Mareuil ne dut pas tarder à posséder une église paroissiale. L'église, le château, les quelques maisons qui étaient groupées à leurs pieds, formaient encore jusqu'à la Révolution tout Mareuil. Le Marchiou même n'en faisait point partie, mais appartenait à Saint-André dont nous aurons bientôt à parler.

Suivant Besly, une branche de la maison de Chabot, qui prit le nom de Mareuil, posséda cette terre, et ce fut un de ses seigneurs du nom de Hervé de Mareuil qui signa comme fondateur la charte qui établit l'abbaye de Trizay, vers l'année 1120. Ce même seigneur est encore cité comme témoin dans le titre de fondation de l'abbaye de Bois-Groland, avec Aubert, doyen, *decanus de Marolio* (1).

Mareuil devint une baronnie dépendant du vicomté de Thouars et appartint à ce titre à la famille de la Trémouille ainsi que la principauté de Talmont. Plusieurs titres qu'on peut lire dans Dom Fonteneau établissent dès 1230 et 1279 les droits des seigneurs de la Trémouille sur la terre de Mareuil. Les années 1447 et 1442 fournissent les mêmes preuves (2).

---

(1) Suivant Besly, ce Hervé de Mareuil était frère de Guillaume d'Apremont, l'un et l'autre issus de la maison de Chabot. Ainsi, d'après le témoignage de cet auteur, vers l'an 1000 de l'ère X^e^, des puînés de la maison de Chabot, seigneur d'Apremont et de Mareuil, quittèrent leurs noms de famille pour adopter celui de leurs terres, que leurs descendants ont continué à porter jusqu'à l'époque de leur extinction.

(2) En 1230, Juin, don de 50 livres de rente fait par le roi Saint-Louis à Raimond, vicomte de Thouars, jusqu'à ce que celui-ci ait recouvré le château de Mareuil. (D. Fonteneau, T. XVII, p. 61.)

Le 25 juillet 1778, Gui II, de Thouars, cédait de l'avis et du consentement de Geoffroy de Châteaubriant, chevalier, troisième époux de Marguerite de Luzignan, sa mère, les seigneuries du Puybelliard, Chantonnay, Château-Guibert, Mareuil, etc., à Agnès de Pons, dame de Mareuil, veuve de

Le Bas-Poitou qui a pris une part si active aux guerres religieuses des XVI[e] et XVII[e] siècles, a surtout été le théâtre des évènements qui ont le plus hâté le dénouement de ce long drame ; c'est sur le territoire actuel du département de la Vendée qu'ont eu lieu, en grande partie, les derniers efforts du protestantisme. Le château de Mareuil servit souvent de retraite fortifiée aux protestants du Bas-Poitou. Guy de Daillon, comte du Lude, du parti des catholiques, vint les assiéger en 1568 : mais, à son approche, la garnison (1) sortit de cette place et se retira à Talmont, où ne se croyant pas encore en sûreté, les soldats calvinistes prirent la fuite pendant la nuit. Ce fut cette même année et le 31 mars, que les protestants, pendant leur séjour à Mareuil, ruinèrent l'église, le prieuré et brûlèrent l'un et l'autre. On trouve la preuve de ces vexations dans une plainte que l'évêque de Luçon,

---

feu Savary, autrefois vicomte de Thouars, et Alix, sa fille, pour tenir lieu à l'une de douaire, à l'autre des droits successifs.

(Dictionnaire des familles du Poitou, de Beauchet Filleau.)

La terre de Mareuil sortit pendant quelque temps des mains des vicomtes de Thouars pour y rentrer ensuite par le mariage, en 1382, de Guy V de la Trémouille avec Marie, dame de Sully, de Craon, de Mareuil. En 1588, Jeanne de Montmorency, veuve de Louis de la Trémouille, céda Mareuil par échange à Louis Surette, seigneur de Loubraye. Paul de Surette vendit cette baronnie, le 2 mai 1605, à Marie du Fou, dame de la Boulaye. En 1633, on voit Maximilien Eschallard, chevalier-seigneur de la Boulaye, prendre le titre de gouverneur de Fontenay, baron de Mareuil-la-Vieille-Tour, de la Bretonnière, etc., etc. Cette terre, passée par succession aux Tallensac, aux Duras, à la maison de Lorraine, fut vendue en 1779 par le prince de Lambesc à M. de la Motte d'Aubigné, conseiller au parlement de Rennes.

(1) Cette garnison, composée d'une compagnie de cavalerie, commandée par le sieur de la Cacaudière, capitaine huguenot, qui n'est connu dans l'histoire que par cette honteuse déroute.

(France protestante, art. *David de Fresque, seigneur de Cacaudière.*)

Tiercelin, retiré à cause de la guerre au couvent des Jacobins de Nantes, adressa au Roi au nom de tous les curés de son diocèse. Ce prieuré est porté au Pouillé des bénéfices de France sous le nom de Saint-Sauveur-de-Mareuil comme dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et d'un revenu de 500 livres. La liste des abbés de ce monastère mentionne, en effet, qu'en 1455, un moine de Saint-Michel, nommé Michel Savari, était prieur de *Sancti Salvatoris de Mareio* et qu'il fit avec ce monastère un échange qui fut approuvé par l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, alors Guillaume III I. Il existait en outre à Mareuil, en 1648, une aumônerie dont les biens furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Luçon par une ordonnance en date du 24 janvier 1695 ; mais il était bien entendu que la paroisse de Mareuil acquérait le droit d'envoyer ses pauvres et ses malades à Luçon. C'est depuis cette annexion de ses biens que Mareuil conserve le droit d'occuper quatre lits à l'hospice de cette ville. La commune possède aujourd'hui un bureau de bienfaisance dont les ressources, en 1878 s'élevaient à 359 fr. en rentes sur l'Etat.

En 1570, Mareuil tomba de nouveau au pouvoir des protestants commandés par la Noue.

L'un des chefs les plus considérables du parti protestant, Rohan-Soubise, dont le nom est resté populaire dans la Vendée, après avoir été obligé d'évacuer la place de Saint-Jean-d'Angély, avait réuni des troupes et des navires, et était venu faire une descente à la Faute, vers l'embouchure du Lay, dans la nuit du 17 au 18 février 1622.

---

(1) Le seigneur de la Tousche avait assujeti le titulaire du prieuré, le jour de l'ouverture d'un fief qui en dépendant à donner sur le lieu même un repas a ses gens, a ses chiens, chevaux, oiseaux : Ce repas est appelé *verreau* (epula vernalis). Le seigneur prétendait à un repas splendide : Le prieur s'y refusait. La cause fut portée à Poitiers et il fut décidé en 1773 que par une transaction le prieur donnerait chacun an, une somme de 15 livres.

Après avoir pillé Luçon et Mareuil, il alla assiéger les Sables-d'Olonne, où il avait quelques partisans.

Le comte de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, rassembla la noblesse du pays et lui donna rendez-vous au château des Roches-Baritaud, près de Chantonnay.

L'Echasserie avertit les gentilshommes ses amis et ses voisins, qui se rendirent à son château le 24 février, au nombre de 30 cavaliers, et le même jour ils allèrent aux Roches-Baritaud, où le seigneur du lieu avait aussi assemblé un bon nombre de cavaliers. Le comte de la Rochefoucauld leur envoya dire de se jeter dans Talmont, que Soubise menaçait d'assiéger. Ils partirent des Roches le 1er mars, au nombre de quatre-vingts chevaux, maîtres et valets, et trente mousquetaires. Un parti de protestants qui était à Mareuil, instruit de leur marche, se présente sur le chemin pour les attaquer. Ils étaient en beaucoup plus grand nombre que les catholiques : plusieurs étaient d'avis de se retirer ; mais des Roches-Baritaud répondit qu'il n'avait jamais fui, et que, combattant pour son Dieu et pour son roi, on ne devait rien craindre. Ayant ainsi encouragé sa troupe, il la disposa à recevoir avec avantage l'attaque des ennemis ; il rangea ses mousquetaires dans un lieu convenable, se mit à la tête de sa cavalerie, le pistolet à la main : il ne voulut point prendre sa salade ou armure de tête, afin de pouvoir plus facilement se faire entendre et commander. Les troupes de Soubise s'étant approchées d'environ 150 pas, furent étonnées de voir que celles des catholiques avaient si bonne contenance et les attendaient de pied ferme. Les protestants s'arrêtèrent un instant ; ils paraissaient n'oser aller plus loin : des Roches, voyant leur inaction, avança lui-même de 50 pas, en les appelant au combat.

Cressonnière, lieutenant de Soubise, s'approcha alors avec sa troupe. Les catholiques les reçurent avec courage : le combat dura près d'une heure et demie jusqu'après le soleil couché, sans qu'il y eût un avantage décidé pour l'un ou l'autre parti. Des Roches, ayant eu son cheval tué sous lui, combattit pendant une heure à pied ;

son chapeau, ses habits étaient percés des coups qu'on lui avait portés ; il ne reçut cependant que deux blessures légères à la tête : le comte de Grassay, son fils, fut blessé à la main. Montorgueil, lieutenant des Roches-Baritaud, se distingua aussi dans ce combat et se tint longtemps sur le champ de bataille avec douze des siens, en criant *vive le roi !* tandis que les troupes calvinistes se retiraient. L'Echasserie, ayant eu son cheval tué, fut blessé d'un coup de carabine au défaut de sa cuirasse et mourut la nuit suivante. Logerie, qui n'avait point de cuirasse, fut tué des premiers : les catholiques perdirent quinze ou seize hommes ; le chevalier d'Asson fut du nombre des blessés.

Il y eut 60 ou 80 morts du côté des calvinistes. Cressonnière, lieutenant de Soubise, fut fort regretté des siens ; son fils, le baron du Petit-Château, fut blessé à mort, le baron de la Grêve fut aussi blessé. On compte parmi les morts la Chatmeraie de Montaigu, le fils du seigneur de la Maison-Neuve, Montournois, Marmande et son fils, les Beaupré de Chasselendière ; on en trouvait tous les jours quelques-uns de morts dans les pâtis, fossés et buissons où ils s'étaient réfugiés après avoir été blessés. Le roi, instruit de ce combat, témoigna à des Roches-Baritaud la satisfaction qu'il avait des services qu'il lui avait rendus ; pour le dédommager des pertes et de la dépense qu'il avait faites, il lui donna les biens du baron de la Grêve, qui avait été tué dans cette action.

Ces calvinistes appréciaient, sans doute, la belle position de Mareuil pour mettre tant d'obstination à posséder son château (1). Plusieurs familles de ces sectaires, attirées

(1) L'importante position du château de Mareuil, au passage du Lay, n'était pas moins appréciée des Anglais dès le XIV[e] siècle. Un gentilhomme poitevin y commandait, Pierre Mainnart de la Bénatonnière, comme capitaine de Mareuil, en 1365 :

« Sachent tous que je Pierre Mainnart, chevaler, seigneur de la Bénastounère, capitaine de la Tour de Mareuil, soubz

autant par la beauté du pays que par l'espoir de trouver une retraite assurée en cas de reprise des hostilités, avaient réussi à s'y établir à la fin de ces malheureuses guerres ; ils y firent même élever un temple.

Mareuil se trouvait être, au milieu du XVII^e siècle, un des points les plus favorables aux protestants de tout le Bas-Poitou. Depuis environ cent ans, les seigneurs de cette baronnie étaient calvinistes. Le premier avait été Loudrière, qui fut gouverneur de la Rochelle pendant le siège, le marquis de la Boulaye succéda à Loudrière.

Plusieurs fois on eut à regretter des désordres et même l'effusion du sang. Ainsi, au mois d'avril 1576, raconte la chronique du Langon, M. Raoul Dubois, sieur de la Tombe-Ortye, avocat à Fontenay, s'en allant et repassant par Mareuil avec quelques autres, fut par le sieur de B... frappé à mort et par son bâtard achevé et tué. En 1568, on avait brûlé l'église de Mareuil. Les seigneurs soutenant avec ardeur la Réforme, établirent dans leur petite ville un sénéchal protestant, trois instituteurs protestants et deux institutrices de la même secte.

Néanmoins, le prêche n'y avait été fait que depuis l'Édit de Nantes et sans la permission du Roi. Le Roi, en son conseil privé, rendit trois arrêts pour le faire cesser.

1^er arrêt.— « Le Roy, en son Conseil a fait et fait inhibitions « et défenses au s^r Jacques Ranconnet, ministre de la religion « prétendue réformée et tous autres ministres de prescher ny

---

l'obéyssance de mon très redoubté seigneur, le Prince d'Aquytaine et de Galles ay quipté et, par ces présentes quipte, Guille Heaulme, recevour en ces partyes la some de soixante escuz d'or johens, sur ce qu'il me doibt por la réparacion de la dite tour de Marueil, et d'au pont d'icelluy lieu.

Donné, témoing mon seau ppre, le XIIJ^e jour d'au moys d'ottobre l'an mil trois cens soixante et cinq. »

(B. Fillon. — Jean Chandos.)

« faire aucunes assemblées ny exercice public de la Religion « prétendue réformée au lieu de Mareuil et aux habitans du- « dit lieu de s'y assembler à l'advenir pour le fait de ladite « religion, à peine de mil livres d'amende et autres portées par « les Edits de pacification.

« En Conseil privé, le 20e jour de juin 1642. »

2e arrêt. — « Le Roy, etc..., fait défense audit Ranconnet « et autre ministre de prescher ni faire aucun exercice public « de la Religion prétendue réformée au village de Mareuil et « et aux habitans de s'y assembler pour y faire aucun exercice « d'icelle Religion sur telles peines qu'il appartiendra. Ordon- « ne que la somme de 100 livres sera baillée au sr Evêque de « Luçon, par ledit Ranconnet et habitans de Mareuil pour « les dépens de l'Arrêt du Conseil.

« En Conseil privé, le 3 mars 1643. »

3e arrêt. — « Le Roy en son Conseil a fait itératives inhibi- « tions et défenses tant audit Ranconnet, ministre, qu'aux ha- « bitans dudit Mareuil de faire aucun exercice de la religion « prétendue réformée dans ledit château et bourg de Mareuil « à peine de 300 livres contre le ministre et 100 livres contre « chacun des contrevenans payable par emprisonnement de « leurs personnes.

« A Paris, le 10e jour de janvier 1645. »

(Filleau. — *Décisions catholiques).*

Le ministre Jacques Ranconnet porta son zèle de sectaire sur un autre point. Aidé d'une coreligionnaire ardente, la dame du Verger, qui possédait la terre de Buchignon, entre Sainte-Hermine et la Chaize-le-Vicomte, il entreprit de bâtir un temple dans la forêt de Blanche-Lande, en la paroisse de Fougeré. Pour soutenir ses prétentions, la dame du Verger arguait d'un contrat du 15 mars 1573 portant que le seigneur de l'Aubraye, baron de Mareuil avait érigé la dite forêt en tous droits de châtellenie à la charge de la tenir des barons de Mareuil à foi et hommage. Or cette érection avait eu lieu en faveur de sa mère, Catherine d'Aunis. Et la dame du Verger concluait à être maintenue dans son droit de faire faire le prêche dans sa châtellenie de Blanche-Lande, conformément à l'article 7 de l'Edit de Nantes.

A ce moyen l'Evêque de Luçon et les délégués du clergé du diocèse répondirent que le baron de Mareuil avait outrepassé ses droits en érigeant une terre en châtellenie de son autorité privée. La dame de Buchignon, pour maintenir son prêche, fit ériger sa forêt de Blanche-Lande par lettres-patentes du Roi, en 1656. Mais l'Evêque objecta un arrêt du Conseil d'Etat, portant que quand le Roi accorderait à l'avenir le droit de haute justice à un de ses sujets calvinistes, ce droit n'autoriserait point l'exercice du culte réformé dans cette nouvelle châtellenie.

Cependant le marquis de la Boulaye se convertit, et envoya à Mareuil un sénéchal catholique. Les catholiques poursuivirent alors en justice leurs anciens persécuteurs.

Le syndic et les députés du clergé de Luçon portèrent des plaintes particulièrement contre Charles Tranchant, sieur de la Barre, Pierre des Villates, sieur de la Bousle, Louis Ranconnet, Gédéon Rocheteau, Daniel Besnard, André de la Maison-Neuve, Paul et Benjamin Clémenceau, Pierre Mercerot, Gédéon du Bois, François Marchand, Gabriel Vieilchamps, François et Philippe Besnard et Aubry-Sauterets, ministres, régents et principaux habitants, et conclurent ainsi contre eux :

« *Défenses seront faites et réitérées à tous ministres et* « *autres de la religion prétendue réformée, en l'étendue* « *du diocèse de Luçon, de prêcher ou faire prêcher hors un* « *lieu permis de leur résidence et établissement, comme* « *aussi de faire aucune exhortation et prières à haute* « *voix, chanter des psaumes en maisons particulières, ne* « *faire en icelles aucune assemblée, pour y faire aucun* « *exercice de la religion ou autrement.*

« *Défenses leur seront faites aussi, en vertu de l'arti-* « *cle 13 de l'Edit de Nantes, d'instruire à l'avenir la jeu-* « *nesse et tenir écoles grandes ou petites, comme les ca-* « *tholiques, sans la permission par écrit du seigneur ré-* « *vérend évêque dudit Luçon, et à toutes personnes d'y* « *envoyer leurs enfants.*

« *Pareillement défenses auxdits religionnaires d'en-* « *terrer à l'avenir leurs morts en aucunes églises, cha-*

« *pelles (1) ou cimetières catholiques, quelque droit de* « *fondation qu'ils y aient, à eux enjoint d'exhumer et ti-* « *rer hors ceux qu'ils y ont fait enterrer, trois jours* « *après le commandement qui leur en aura été fait, ou* « *sinon de souffrir qu'ils le soient à leurs frais et dépens,* « *et lesdits lieux reconciliés et le service divin rétabli,* « *comme il était auparavant.*

« *Comme encore, défense de faire leurs enterrements* « *qu'à l'heure de la nuit (2) qu'ils prendront du juge des* « *lieux sans suite de compagnie de plus de dix personnes* « *jusqu'à sentence définitive inclusivement, sauf l'exé-* « *cution s'il en est appelé : si mieux la cour ne les veut* « *condamner solidairement à la somme de dix mille livres* « *d'amende et d'aumône (non compris ce qui regarde le* « *sénéchal de Mareuil) applicable par moitié à rétablir* « *l'église dudit Mareuil, que lesdits religionnaires ont* « *ruinée et l'aumônerie dudit lieu qu'ils ont dépouillée* « *de la majeure part de son revenu et renversé les bâti-* « *ments. Cette rencontre y pourrait favoriser l'établisse-* « *ment des religieux de la charité de cette ville de Paris,* « *auxquels ladite aumônerie a été présentée à cet effet ; et* « *outre, envers lesdits syndic et députés en tous les dé-* « *pens, dommages et intérêts.*

« *Finalement, défense de faire des nopces dans les temps*

---

(1) On prétendait que deux particuliers, de la paroisse de Thorigné, proche dudit Mareuil, avaient depuis quelques jours fait enterrer les corps de leurs morts faisant profession de la religion prétendue réformée, dans une chapelle d'une fondation considérable où il y avait des autels, et de laquelle ils avaient envahi tout le bien, pour en ôter le service divin, ce qui avait fait perdre de grandes dévotions que ceux de la province y faisaient.

(2) On se plaignait que les protestants affectaient de faire leurs enterrements aux heures du service divin, de la prédication sous les halles, de la procession hors de l'église, du convoi d'un catholique ou lorsque l'on portait les sacrements à un malade.

« *prohibés par l'Eglise (1), ni d'assemblées pour festins*
« *des viandes défendues ou autrement, attendu les scanda-*
« *les qu'elles apportent ; le tout sans la permission du roi,*
« *préalablement communiquée, et sous peine, pour chacun*
« *desdits cas, de trois mille livres d'amende, applicable*
« *par moitié aux églises et aux pauvres des lieux et aux*
« *payement d'icelle, les six principaux contraints solidai-*
« *rement.* »

Ces prétentions du clergé de Luçon s'appuyaient sur l'Edit de Nantes lui-même et sur d'autres Edits ; si elles étaient sévères elles étaient justifiées par les entreprises, les projets et l'intolérance des protestants. L'affaire, portée devant le Parlement avant l'arrivée de Nicolas Colbert à Luçon, se poursuivit sous son épiscopat. On ignore quel fut l'arrêt de la cour suprême.

Mais les calvinistes continuant à abuser des franchises que leur accordait l'Edit de Nantes avaient bâti plusieurs temples soit chez des seigneurs non justiciers, soit même dans des paroisses. Après de longs débats contradictoires, après de nombreuses procédures intervint un arrêt de Conseil rendu le 5 août 1665 qui ordonnait d'abattre et démolir les temples de plusieurs localités du diocèse, entre autres celui de Mareuil-sur-le-Lay (2).

---

(1) Un des ministres de Mareuil voulut se marier en carême, et comme l'on faisait beaucoup de préparatifs pour ses noces, les catholiques dénoncèrent ce fait à Poitiers. Alors il intervint des défenses du lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers et du lieutenant de la province de passer outre à la célébration du mariage, en ce temps, à moins de permission du roi et de faire des assemblées pour *festiner des viandes défendues,* sous peine de 3,000 livres d'amende. Cela n'empêcha pas, dit le Mémoire, le ministre de passer outre à la célébration du mariage et de faire des noces où il y eut plus de *six vingts personnes,* pendant une semaine.

(2) *La Fontenelle.* — Histoire des Evêques de Luçon.

Ministres protestants de Mareuil.

1575. — Bernard Giraud.
1598. — Du Courtaud.
1598 — 1603. — Marchant.
1620 — 1626. — Jacques Ranconnet.
1637. — Isaac Vergnon.
1642 — 1645. — Jacques Ranconnet.
1633 — 1665. — Gédéon Rocheteau. Par ordre du président Barentin, il fut arrêté en 1667 et conduit en prison à Fontenay, d'où il revint pour desservir la Motte de Brosse, en la paroisse de Corps (1).

Le protestantisme a complètement disparu aujourd'hui à Mareuil.

L'Église de Mareuil est dédiée au Saint-Sauveur dans sa tranfiguration. Le tableau du maître-autel représente la scène du Thabor ; les personnages y sont bien dessinés, mais on regrette que le peintre, dans leurs positions, ait multiplié les lignes raides, les angles droits qui donnent toujours, dit Hogard, un ton dur au tableau. On ne dirait pas que les deux gracieuses peintures qui pendent de chaque côté du chœur soient dues au même pinceau ; l'une représente sainte Geneviève prêchant des bergers, l'autre sainte Clotilde avec ses trois enfants au tombeau de saint Martin de Tours.

(1) « Gédéon Rocheteau, ministre de la Religion prétendue « réformée de Mareuil, détenu prisonnier ès-prisons de Fon- « tenay-le Comte, à l'occasion des contraventions par lui « faictes aux Édits de pacification et arrêts donnés en consé- « quences. Attendu les protestations faites par ledit Rocheteau, « insérées dans ledit interrogatoire, et son refus de reconnaître « le sieur du Picq, comme de répondre sur aucun des chefs de « son interrogatoire, le prenant même à partie ;

« Sa Majesté ordonne que le sieur Rocheteau répondrait « devant le sieur Barentin sur les charges articulées contre « lui. » (Filleau — Décisions catholiques.)

L'église, pour une partie de sa construction, annonce, dit M. de la Fontenelle, *une très haute antiquité (1)*. Tibaudeau remarque seulement que le château fut bâti par les Anglais, près de l'église. Ce dut être au XII[e] siècle, car on sait que le Poitou passa en 1152 au pouvoir de Henri II, roi d'Angleterre, par le mariage d'Eléonore d'Aquitaine avec ce prince. Ainsi la construction du monument religieux serait antérieure à l'année 1152. On y trouve la réunion de différents styles dont l'ensemble indique évidemment le *style roman*. L'ogive peu prononcée des arcades indique le commencement du style gothique au XII[e] siècle. Quelques figures fantastiques, la longueur démesurée et le peu de largeur de deux fenêtres appartiennent au style lombard, tandis que la légèreté des piliers formés en colonnes groupées y montre le style gothique.

---

(1) Des fouilles intelligentes, pratiquées en 1880 par M. Ferdinand Mandin, aux abords de l'antique église, y ont constaté l'existence de deux cimetières superposés. Le cimetière inférieur renferme de nombreuses fosses des X[e] et XI[e] siècles, creusées dans un banc d'argile schisteux ; elles sont en forme de baignoires : au chevet une retraite pour y placer la tête, l'autre extrémité demi-circulaire. Un couvercle en fortes pierres interceptait tout contact de la terre avec le corps. Plusieurs de ces couvertures étaient garnies, soit d'une couche de charbon de bois, de chaux ou de sable jaune, et enfin d'une couche de terre de quelques centimètres d'épaisseur sur laquelle on avait allumé un grand feu, sans doute pour les calciner et empêcher les exhalaisons du corps. Près du squelette se trouvaient plusieurs vases. Dans les uns, suivant les usages du temps, on avait mis de l'eau bénite ; dans les autres, des charbons ardents, symbole de la charité.

Quelques-unes de ces fosses, plus anciennes que l'église, ont été obstruées à moitié quand on creusa les fondations de l'édifice.

(Rapport de M. Mandin à la Société d'Emulation de la Vendée, *3[e] série, vol. 1[er]. — 1881.)*

Au mois de juin 1863, le domestique du château de Lavert, commune de Mareuil, étant à la pêche du saumon, accrocha dans son filet une croix en cuivre, depuis longtemps sans doute au fond de la rivière. Cette croix fut montrée en 1865 au Congrès

Cette église forme une croix latine et l'intérieur offre l'apparence d'un superbe vaisseau, que devait rehausser une voûte en pierre dont on aperçoit la naissance au-dessus des croisées dans l'intérieur de la nef. Cette ruine date, sans doute, des dégradations que les calvinistes commirent dans l'église en l'année 1568. On regrette que la Fabrique, pressée de jouir au lieu d'attendre un moment plus favorable, ait fait masquer l'emplacement de cette voûte par un tillis en arc surbaissé. Un système de restauration semblable et qui serait admis équivaudrait à une dégradation générale de nos monuments.

Dans chaque bras de la croix se trouve une chapelle, l'une dédiée à la sainte Vierge, l'autre à saint Joseph. On ne peut rien voir de plus gracieux et de meilleur goût que l'ornement de ces chapelles, celui de saint Joseph surtout est dans tout l'éclat de la plus belle fraîcheur : c'est l'or brillant partout, sur une blancheur éblouissante ; les statues et les ornements sculptés sont travaillés avec un soin fini. Dans la chapelle de la Vierge et sous une arcade peu

---

archéologique de Fontenay. Elle est pattée et appartient à la fin de l'époque romane, c'est-à-dire au XI^e^ siècle. Elle porte avec elle tous les caractères de cette période. La couronne d'épines est fixée aux tempes ensanglantées du Christ, dont la chevelure retombe en touffe sur son bras gauche. La barbe est longue. Les bras sont étendus horizontalement. La figure a le calme d'un Dieu qui se résigne, ses doigts se contractent dans les douleurs de l'agonie. Les pieds sont droits et non appuyés l'un sur l'autre ; ils sont percés chacun d'un clou, comme c'était l'usage dans les temps primitifs. Enfin, le corps du divin crucifié, de la ceinture aux genoux, est voilé par un tablier qui remplaça la robe des premiers siècles et précéda la bande ou écharpe du XIII^e^ telle qu'elle existe encore. Au revers, un reliquaire contenant une parcelle de la vraie croix y était fixé. La croix, anciennement dorée, est munie d'un anneau à son sommet et d'une douille à sa base. On pouvait ainsi ou la suspendre ou la porter processionnellement ou encore l'exposer à la vénération des fidèles.

(Congrès archéologique de Fontenay, 1865.)

profonde, mais maintenant fermée, on aperçoit plusieurs bas-reliefs mutilés en grande partie par le vandalisme protestant ; ce sont les douze apôtres et plusieurs saintes femmes qui entourent la croix. Cette petite chapelle appartenait, dit-on, aux seigneurs de la Nicolière : au-dessus de l'entrée, on voit un écusson à leurs armes, mais entièrement couvert de badigeon. La tombe de ces seigneurs était auprès de cette chapelle et plusieurs témoins encore vivants se rappellent l'avoir remarquée.

Visite de Mgr de Mercy, le 18 mars 1778 *(Archives de l'Evêché).*

Mareuil, Saint-Sauveur, communiants, 350, confirmés, 44. Seigneur, M. le Prince de Lambesque.

« *Avons observé que tous les livres sont à l'usage Romain et non à celui du diocèse... que les vases des saintes huiles sont en étain avec des spatules en bois... qu'il n'y a qu'un plancher à la nef qui était autrefois voûté comme le chœur... qu'on enterre devant la principale porte de l'église et autour.... il n'y a point dans la paroisse de régent ni de maîtresse d'école, mais le sieur curé nous a dit qu'on venait de donner une maison et de constituer une rente de 100 francs pour en avoir un.*

Bénéfices :

1° Le Prieuré de Saint-Sauveur de Mareuil *à la disposition du Roi; chargé de la première messe fêtes et Dimanches.*

2° Le Prieuré de Saint-Gilles *aussi à la présentation du Roi depuis l'union de l'abbaye de Saint-Michel au collège des Quatre-Nations; chargé d'une messe par semaine.*

Ces deux bénéfices sont réunis depuis longtemps dans la même personne. — Revenus 800 livres dont le titulaire Hébert, curé en Normandie, paie 450 livres pour celui de Saint-Sauveur.

3° Le Doyenné Rural de Mareuil *sans aucun revenu.*

4° La Chapelle de la Judazerie *à la présentation du*

Seigneur de Buchignon chargé d'une messe par semaine. — Revenu 250 livres.

5° La Chapelle de la Nicolière *chargée d'une messe pour tous les quinze jours, et d'une par semaine à la présentation du seigneur de la Nicolière. — Revenu 100 livres.*

Il y avait encore autrefois une Aumônerie *où il y avait quatre lits, et qui a été réunie depuis longtemps à l'hôpital de Luçon, où l'on reçoit les pauvres malades de cette paroisse et on l'acquittait deux messes par semaine dont elle est chargée. — Elle vaut 400 livres.*

Avons observé, en outre, que la Chapelle de Saint-Gilles *où nous avons dit qu'était fondé le prieuré de Saint-Gilles était dans le plus mauvais état que les murs menaçaient, ruinés de toutes parts, qu'elle a servi de grange pendant très longtemps, qu'elle ne sert encore qu'à des usages profanes et qu'elle est interdite depuis bien des années. Il n'y en a point d'autres dans la paroisse. Il n'y a plus d'autre* confrairie *que celle de* la charité *qui ne consiste que dans les oblations des fidèles.*

Revenus de la Fabrique *260 livres y compris les oblations, les oblations valent 60 livres ; les bancs, 40 francs ; elle paie 4 livres de décimes ; elle laisse au sacristain les chaises et un petit pré qui lui appartient et peut valoir 8 francs.*

Parmi les revenus de la Fabrique qui consistent en terre, rentes en blé et en argent et dont le détail se lit sur l'original déposé à l'Evêché, on remarque une rente de 100 livres sur la maison près la Coupe, *à Fontenay, appartenant au sieur Vinet, notaire, et les droits de vente le jour* de la mi-carême, *foire à Mareuil tant sous les halles qu'ailleurs avec les entrées produisent 70 livres.*

Le curé doit par an neuf messes pour quelques legs pieux faits à la cure : un Ne recorderis *tous les dimanches pour la maison léguée à la Cure par le sieur Pirau de la Morinière habitée à devant par le sieur curé, mais presque détruite par l'inondation du 26 novembre 1670, suivant les procès-verbaux qui furent alors dressés.*

Nous avons oublié d'enregistrer, dans les annales de Mareuil, que le mois de décembre 1740 fut désastreux par suite des inondations de la rivière. Quoiqu'il ne fut pas beaucoup tombé de pluie, les rivières devinrent si grosses qu'on ne parlait que de villages et de bourgs submergés. Le Lay emporta le pont de Mareuil et inonda toute la partie basse du bourg (1).

LE PONT ET LES PÊCHERIES DE MAREUIL, EN 1305. — *Pendant toutes les guerres dont le Bas-Poitou a été le théâtre, Mareuil a joué un rôle notable, moins toutefois par la force de son château et de celui de la Vieille-Tour, que par l'importance du passage du Lay.*

A une époque très ancienne, on y avait établi un pont qui rendait facile le passage réciproque de la Plaine et du Marais dans le Bocage; et à ces avantages militaires succédaient, en des temps plus paisibles, les émoluments d'un péage constituant un des principaux revenus du seigneur de Mareuil. Sa pancarte, s'il en existe encore quelque copie, offrirait certainement des détails curieux pour l'histoire du commerce, et indiquerait les objets produits et consommés dans la contrée.

Le pont de Mareuil était en bois. Son entretien exigeant une surveillance et des frais considérables, le seigneur s'en déchargea, au moins en partie, par des infeodations moins onéreuses que l'entretien d'un personnel et d'un matériel spéciaux. Le transport à travers le Lay du bois destiné à la réparation et à la reconstruction, fut notamment donné en fief au propriétaire d'une maison située à Mareuil

(1) Ce pont, en bois, existait sur l'ancien chemin de Luçon à Mareuil et formait la communication entre les maisons situées près de la cure et la rue qui traverse le bourg de l'est à l'ouest. La construction de la grande route fit changer ce passage, et le vieux pont, condamné depuis longtemps, fut enfin démoli entièrement. Le nouveau pont, postérieur à 1791, présentait d'après son devis une dépense de 30,290 livres 10 sous 8 deniers.
(Conseil général de la Vendée pour l'an 1790 et 91.)

même et nommée la Turpinière. Ce propriétaire devait aussi entretenir un bac, en cas de rupture du pont. Il en percevait le produit et il prenait pour sa peine et ses frais les pièces de bois qui tombaient d'elles-mêmes du pont dans la rivière, outre celles qui, jugées hors de service, étaient remplacées par du bois neuf.

Le sieur de la Turpinière avait en outre des droits de pêche assez étendus, tant sur le Lay que sur la Semagne, son principal affluent. Si le seigneur ou la dame de Mareuil, pendant leur séjour au château, voulaient faire prendre du poisson, ils envoyaient un pêcheur avec ses filets et autres engins et le sieur de la Turpinière devait fournir le bateau monté par un homme armé de sa pigouille. Quand le sieur de la Turpinière ou son fils remplissaient eux-mêmes ce devoir, ils dînaient à la table des écuyers du châtelain, et recevaient une robe semblable à celle dont étaient revêtus les écuyers du seigneur de Mareuil. Lorsque le bateau était confié à un serviteur, celui-ci n'avait droit qu'à la livrée et au dîner des valets du château.

Tous ces faits sont consignés dans un acte appelé Aveu et dénombrement (1) parce qu'il contient l'énumération des domaines, revenus et droits que le vassal reconnait tenir de son suzerain. Cette déclaration était l'objet d'un contrôle sévère, afin que le vassal ne pût ni diminuer son fief ni l'accroître au préjudice du seigneur. L'inexactitude soit en plus, soit en moins donnait lieu à une réclamation connue sous le nom de Blâme, et elle entraînait généralement une forte amende. Ici la peine pécuniaire est supprimée, le vassal en est quitte pour une rectification de son dénombrement.

Sachent tous que de très noble et très puissant seigneur monsgr de la Tremoille, de Suly et de Craon, à cause de madame sa femme, ge André Levrault, tant pour moy que

(1) Chartrier de Thouars, baronnie de Mareuil : copie contemporaine.

pour mes frarescheurs ou parsonniers, tien et advouhe a tenir a foy et a homage lige de mondit seigneur, à cause de son chastel et chastellenie de Marueil, l'erbregement de la Turpinière, assis en la viile de Marueil, ensemble o ses circonstance, appartenances et appendances de hommes, cens et devoirs, pescheries ou peschages et deffens ès ayves de la Semeigne dès lès foussés vayraux (1) jusques au Loy ; et des mothereas (2) rivages et buschages des dictes ayves. Et si mondit seigneur ou madicte dame estoient en dit lieu de Marueil, et pour leur estat voulissant aver et me requerissent de faire pescher en mesdictes ayves, ge en ycelli cas suys tenuz de bailler vessea et un homme et un poux tant seulement : par ainsi que si moy ou mon filx summes affaire ladite servitude dudit peschage, ge ou mondit filx devons estre assis a table de escuyerie, et estre de livrée de robes de escuyerie et si ge met valet ou famulier pour faire la dicte servitude, il doit estre assis a table, et estre de livrée de robes selon estat et despens de mondit seigneur ou dame et en oultre me appartient tout le bois qui cheira du pont du Loy de Marueil en l'ayve et aussi le bois qui serait ousté dudit pont, s'il estoit en tout ou en partie reffait ; par ainsi que je doy et suys tenuz de bailler vessea et homme pour passer et repasser les trepassens, en prenent et recevant a mon prouffit singulier le prouffit dudit passage. Les quelles chouses pouhant bien valoir chascun an dix livres de rente ou environ.

Et ces chouses ge ledit André tien et advouhe tenir de mondit seigneur a cause que dessus, a dix soulx de service annuel pour tout droit de rachat (3) et autres redevences, et otout droit de basse jurisdiction et justice, sauve ma raison d'acroistre, de amendrer, corriger, modiffier, spéciffier, interpreter et de plus a plain desclairer ; et que sy j'ay trop ou poy advouhé ou moyns suffisamment desclairé, de le adroicer et corriger en lieu et en temps que mestier sera.

Et ces chouses ge certiffie a mondit seigneur par ces pré-

(1) C'est-à-dire indiquant les limites de la jurisdiction, vicaria, du seigneur.

(2) Marécages et îles formés par la rivière.

(3) Ce droit remplacé par notre Droit de mutation, consistant dans le paiement au seigneur d'une année de revenu au décès de chaque vassal.

sentes, séellées du séel establi ès contraiz en chastellenies de Marueil et de la Veille Tour, et signées a ma requeste du seign manuel de Jehan Maynnart, garde dudit séel, le penultiesme jour de novembre l'an mil CCCLXXX et quinze..

Ainsi signé Jehan Maynnart, et scellé des dits séels.

(MARCHEGAY — Société d'Émulation.)

Les environs de Mareuil étaient peuplés de châteaux et de manoirs qui ont successivement disparu. La seigneurie de Marmande, la Nicolière, entourée de ses grands bois de chêne, et plusieurs autres gentilhommeries indiquent que les sites enchanteurs des bords du Lay furent toujours recherchés. Parmi les points de vue qui nous ont paru les plus pittoresques, nous citerons ceux dont on jouit au pied du calvaire et ceux du coteau de Beaulieu, du côté de la rivière ; mais la plume est peu propre à ce genre de description, il faut abandonner ce soin au poëte ou au paysagiste (1). Les objets du commerce sont les mêmes que ceux qui sont propres au bocage. Le terroir, sur les rives de la Smagne et du Lay, est de première qualité ; c'est là qu'on trouve ces belles et fraîches prairies du château et de la Nicolière.

Une usine de minoterie a été construite il y a quelques années à Mareuil par M. Thibaud. Les produits sont très

(1) *Notre poète vendéen, Emile Grimaud, a chanté Mareuil et sa gracieuse rivière :*

Du Lay, je suis souvent les gracieux détours :
Ses flots sont azurés et limpide est son cours.
Il cède lentement à sa pente insensible,
A peine quelque pli ride son eau paisible ;
Il vient baigner Mareuil, — et l'antique manoir,
Et l'église, sa sœur, inclinent, pour se voir,
Leur double front verdi par la mousse et le lierre ;
Et non loin c'est le pont aux deux arches de pierre,
Et le petit bosquet de chênes élancés,
Qui, mariant leurs troncs et leurs rameaux pressés,
Ombragent à leurs pieds les groupes de laveuses,
Aux coups de leurs battoirs mêlant leurs voix rieuses.

beaux. L'exportation de cette minoterie est considérable; ses farines sont conduites jusqu'en Espagne.

Nous devons aussi mentionner l'amélioration que l'on se propose de faire à la route royale, au point nommé la *Butte de Mareuil*. De nombreux accidents arrivés en peu d'années en faisaient une nécessité. Deux projets étaient en présence, le redressement sur place ou mieux l'abaissement de la butte et le contournement. Le premier système qui, au premier coup d'œil, paraissait préférable, a été abandonné; le chiffre était évalué à 62.984 francs, sans compter les frais d'un chemin provisoire qu'il eût fallu ouvrir pour ne pas gêner la circulation.

Le second système présentait deux projets; l'un par le côté droit, que l'on a rejeté tout d'abord à cause de l'énormité de la dépense; l'autre par la gauche ou par Saint-André. La dépense n'en sera que de 21.000 francs (1).

Mais voici que soudain se trouble le flot pur,
Et l'écume d'argent sur sa robe d'azur
Jaillit, quand la rivière onduleuse et plaintive,
Aux abords du moulin, tombe sur l'autre rive,
Elle fait pour s'enfuir un effort impuissant,
Et se tort sous la roue et sort en mugissant;
Elle apaise aussitôt le courroux qui l'entraîne,
Et soupire et s'étend mollement sur l'arène.
Du hardi peuplier le feuillage agité
Tremble dans son cristal, et le ciel répété,
Comme un flocon de neige, y promène un nuage,
Et l'hirondelle y vient mirer son blanc corsage.
D'harmonieux roseaux ses deux bords sont couverts;
Le nénuphar au loin porte ses disques verts,
— Abris chers aux poissons — et sa fleur jaune ou blanche
Vers l'eau dont elle est née avec orgueil se penche.

Poétique Mareuil! ô vallons enchanteurs!
Rivière, et de Beaulieu pittoresques hauteurs,
Qui peut vous admirer sans concevoir l'envie
D'abriter parmi vous le repos de sa vie?

(1) C'est ce projet qui a été adopté et exécuté.

Depuis la Révolution, Mareuil a vu successivement augmenter sa population et ses limites par la réunion de plusieurs anciennes paroisses qui lui ont été annexées pour le spirituel, et dont plusieurs ont même perdu le titre de *commune*.

BEAULIEU-SUR-MAREUIL

(paroisse supprimée)

Beaulieu, situé sur une élévation composée de collines sablonneuses et de rochers schisteux, mérite assurément par sa position pittoresque au-dessus du Lay, par ses jolis bosquets et ses verdoyantes prairies, le nom qu'il porte. Aussi dans les chartes anciennes est-il désigné sous celui de *Bello loco*. Un prieuré y avait été établi, et sa position était tellement attrayante, qu'en 1467, Pierre IV Billé, après avoir été abbé de l'abbaye de Fontenelles, abdiqua son riche revenu pour le modeste prieuré de Beaulieu, *pro prioratu de Bello loco super Marolium*.

Le cardinal de Richelieu, pendant son épiscopat, avait fait venir dans son diocèse des prêtres de la congrégation de la Mission : il les avait établis à Luçon dans une maison qu'il avait achetée pour eux. Ils n'étaient alors que trois prêtres. En 1678, Jean Rampillon, curé de Beaulieu-sur-Mareuil, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Laon-de-Thouars, offrit généreusement, moyennant une pension de 200 livres, de se dépouiller de son bénéfice en faveur des prêtres de la Mission L'abbé de Saint-Laon consentit à cet arrangement, et l'évêque de Luçon rendit son décret d'union le 8 novembre, et au mois de janvier 1679, il fut donné des lettres patentes confirmatives de cette disposition. Alors ce fut à Beaulieu que s'établit la maison de Mission du diocèse. Mgr de Barillon, qui affectionnait beaucoup cette fondation, trouva bientôt que le nombre des missionnaires était insuffisant, et il aurait voulu qu'on l'augmentât.

Voici ce que lui répondit à ce sujet le Supérieur général de la Mission :

« De Paris, ce 28 aoust 1683.

« Monseigneur,

« J'ai veu par la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'escrire, le désir qu'elle a que nous lui donnions un cinquième prestre pour la maison de Beaulieu ; nous sommes résolus de le faire, ainsy que j'ai eu l'honneur de vous le dire, Monseigneur, lorsque vous estiez icy ; mais il faut, s'il vous plaist donner un peu de temps pour cela ; nous sommes obligés de remplir le séminaire de Poitiers le mois prochain, nous avons perdu par mort quelques sujets et d'autres sont malades ; je crois bien que nos confrères de Beaulieu ne sont pas riches, mais ce ne sera pas leur pauvreté qui nous empêchera d'augmenter leur nombre, et nous aurions tort de nous accuser là-dessus puisque Votre Grandeur veut bien suppléer à ce qui nous manquera ; — Mais en vérité, les hommes de service sont encore plus rares que n'est l'argent. Vous avez dans votre diocèse, Monseigneur, de fort dignes ecclésiastiques. Quelqu'un d'eux se pourra joindre aux nostres dans les missions, jusqu'à ce que nous ayons la commodité de donner ce cinquiesme prêtre que vous désirez, lequel nous donnerons le plus tôt que nous pourrons.

« Je crois que celuy que nous avons envoyé en la place de M. Guillot sera arrivé présentement, je souhaite que Votre Grandeur soit satisfaite de ses services, et j'espère qu'elle le sera ; je luy renouvelle les assurances de mon obéissance et suis avec très profond respect, Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« JOLLY,
« *indigne prestre de la Cong. de la Mission* ».

Le cinquième missionnaire que Barillon avait demandé dès 1683 n'avait pas encore été accordé en 1685. L'Edit de Nantes venait d'être révoqué. Le besoin de nombreux

ouvriers pour travailler à la conversion des protestants se faisait donc plus que jamais sentir. Aussi l'évêque insistait-il. Voici ce que lui répondait M. Jolly.

« A Paris, ce 20e octobre 1685.

« Monseigneur,

« Je vois par la lettre que Vostre Grandeur me vient de faire l'honneur de m'escrire le désir qu'elle a que nous envoyions un cinquiesme missionnaire à Beaulieu, ainsy que je luy dis lors de son dernier voyage icy, que nous fairions sitost que nous le pourrions ; je vous assure Monseigneur que je ne vous ay point encore manqué de parole, car nous n'avons pas été au pouvoir jusqu'à présent de satisfaire à ce désir..... De sorte que je ne puis dire autre chose sinon que nous avons bonne volonté de servir, mais les forces ne correspondent pas : s'il plaist à Dieu nous mettre un peu plus à l'ayse que nous ne sommes présentement touchant cela, j'acquiteray ma parole avec bien de la joye. Oserais-je prendre la liberté de vous dire, Monseigneur, que nous ne nous sommes pas crus encore en obligation de justice quant au dit cinquiesme ouvrier, parce que nos confrères n'ont pas encore acquitté les dettes qu'ils ont contractées pour s'establir à Beaulieu, et la dépence qu'ils sont obligés de faire pour la cure en consomme à ce qu'ils m'ont mandé presque tout le revenu. Mais Vostre Grandeur a respondu par avance à cette objection, et ainsi c'est la seule impuissance qui nous empêche de faire ce qu'elle désire de nous. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de recevoir en bonne part cette mesme très sincère excuse, et de me croire comme je suis toujours avec un très prolond respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« JOLLY,

« *Indigne prestre de la Cong. de la Mission.* »

Le cinquième ouvrier dut vraisemblablement être

accordé à cette époque, car il n'en est plus question dans la suite de la correspondance de M. Jolly. D'après un passage des Confessions *de Mgr de Barillon, c'est même à six qu'avait été fixé le nombre des missionnaires : ce chiffre fut atteint plus tard. Barillon n'avait jamais oublié, raconte Mgr de Beauregard, la bénédiction que lui avait donnée saint Vincent de Paul, alors qu'il n'avait que trente ans. Il conserva, ajoute-t-il, pour les enfants de ce saint, une reconnaissance dont il leur donna des preuves dans son testament. En effet, dans cet acte suprême, il légua 6,000 livres pour la fondation d'un sixième missionnaire. Cette fondation fut exécutée par ses héritiers et ratifiée par M. Perron, supérieur général, le 8 octobre 1760.*

« *A son tour, le grand vicaire et historien de Mgr de Barillon, l'abbé Dubos, décédé en 1724, légua 4,000 livres en fonds et 80 livres de rente à la mission de Saint-Lazare, pour continuer ses œuvres.*

« *Ce n'est qu'à partir de 1730 que nous pouvons donner la série complète des supérieurs de la maison de Beaulieu :*

1730. — M. de Rupé.
1731. — M. Joseph La Barière.
1749. — M. François-Joseph Le Roux
1752. — M. Jean Taillard.
1760. — M. Nicolas Philben.
1761. — M. Jean Feger.
1765. — M. Pignarre de Gravel.
1767. — M. Alexandre Marot.

« *A cette époque, Mgr Gaultier d'Ancyse appela les Lazaristes à la direction du séminaire de Luçon, au moyen de quoi la maison de Beaulieu-sur-Mareuil n'en fit plus qu'une avec Luçon.* » (Archives de Saint-Lazare.)

« *Les supérieurs de la Mission et du séminaire réunis furent :*

1771. — 16 août. — M. Jacques-Louis Davelu.
1776. — M. Jean-Baptiste Barbaut.
1783. — M. Marie-Marc Quatresols.
1788. — M. Jean-Gabriel Gondouin (1).

La maison des Lazaristes, à Beaulieu, porta longtemps le nom de couvent ; placée sur le point le plus élevé de la colline, on aperçoit de ses fenêtres la plaine où se déroulent de riches moissons, le marais et ses innombrables canaux, et dans le lointain la mer (2).

---

(1) P. INGOLD. — *Archives de l'évêché de Luçon.*

(2) VISITE ÉPISCOPALE DE MGR DE MERCY, le 17 mars 1778.

« Avons été reçu par Jean-Baptiste Barbault, prêtre de la Congrégation de la mission, supérieur du séminaire et de la maison de Beaulieu et par le sieur Charles Augis, de la même congrégation faisant les fonctions curiales.

« Avons observé que l'Eglise est bien tenue, dans le meilleur état de réparation.

« Beaulieu sur Maroeil communiants 109.

« Seigneurie foncière, contestée entre le prieur curé et le seigneur de la Vert Haut Justicier, seigneur de Marœil. »

Un seul bénéfice :

La chapelle de Sainte-Apolline de la Vert chargée d'une messe par semaine — Rev. 50 livres, ces charges s'acquittent dans l'église paroissiale ; ni chapelle ni confrairie.

Tableau des fondations : Une messe par semaine pour Mgr de Nivelle — 2 messes par semaine pour Nicolas Pignay, doyen et chanoine de Luçon — une messe par mois pour M. Claude Thouvant archidiacre d'Aizenay — 12 messes par an pour M. René Mauvillain prieur de Beaulieu — 3 services et la messe des morts pour Mgr de Nivelle — le 28 juin un *service* et la messe des morts pour P. Barreau, procureur à Mareil — le 1er août — Vêpres des morts, le lendemain messe du Saint-Esprit, une de la Vierge, un service et messe des morts pour Nicolas Pignay déjà nommé — à l'octave de l'Assomption comme au 28 juin pour M. Barreau — le 1er dimanche du mois — le repons *Ne recorderis, Kyrie eleison, Pater* etc. avec oraison pour M. Mauvillain et son neveu et pour M. Proustière prêtre inhumé dans le chœur de *l'ancienne église des prêtres de la congrégation* de la mission.

En 1794, l'administration du district de la Roche-sur-Yon, présidée par Birotheau, se réfugia à Beaulieu-sur-Mareuil. C'est là, qu'ayant osé élever la voix contre les excès des colonnes républicaines dans la Vendée et faire des observations les plus respectueuses au général Guillaume sur ce qu'il avait enlevé, sans l'en prévenir, les subsistances des communes du district, cet officier général dénonça l'administration de la Roche-sur-Yon en envoyant la lettre de Birotheau et en demandant « com-« ment il devait se conduire avec ces ennemis cachés, « revêtus du nom d'administrateurs, qui osaient parler de « lois à suivre et de formes à observer. »

Si la plainte du président Birotheau paraissait singulière au général républicain, nous pensons que de nos jours la lettre de cet officier nous paraîtra encore plus extraordinaire (1).

Nous avons reconnu une relique de saint Vincent-de-Paul contenue dans un reliquaire propre et authentique.

Les prêtres de la congrégation de la mission comme étant aux droits du prieur curé de Beaulieu auquel ils ont succédé depuis l'union qui fut faite en 1678 par Mgr de Barillon, perçoivent la dîme générale en cette paroisse.... Il n'y a point de fabrique mais ils sont chargés de l'entretien et décoration du chœur de l'église et les paroissiens de la nef.

(1) *Du 7 mai 1794.*

Le général Guillaume au général en chef Turreau (Luçon).

Républicain, je m'empresse de te donner connaissance de la lettre qui vient de m'être adressée par l'administration du district de la Roche-sur-Yon, datée de Beaulieu-sur-Mareuil, le 6 de ce mois. En voici le contenu :

« Citoyen commandant, il nous est parvenu qu'au mépris de la loi révolutionnaire du 4 Décembre, qui assigne à chaque autorité constituée le genre de fonction qu'elle aura à remplir, tu as fait enlever de ton chef, sans en prévenir l'administration ni justifier de tes pouvoirs, toutes les subsistances qui se sont trouvées dans quelques communes libres de notre district Nous sommes bien éloignés de blâmer les mesures que la prudence

Habitants de Mareuil victimes de la Révolution :

Paul Charles Choyau, maire de Mareuil, guillotiné à Fontenay, le 1er Brumaire an II (22 octobre 1793). Laurent Gauthier et Joseph Renou, guillotinés à Sablé, en 1793.

DISSAIS

(paroisse supprimée)

Ce bourg, annexé à Mareuil pour le spirituel, a toujours conservé son titre de commune. Il ne reste de

---

t'a suggérées pour ôter aux rebelles tout espoir de se servir des subsistances de la plaine ; mais nous ne pouvons nous dispenser de te rappeler qu'il est expressément défendu par la loi, sous des peines très graves, à toute force armée et à tous chefs qui commandent, de faire des actes qui appartiennent exclusivement aux autorités civiles, mêmes des visites domicilières, sans un ordre écrit et émané de ces autorités.

« Dans les communes des Moutiers-sur-Lay et autres en pays libre, l'enlèvement des substances s'est fait de la manière la plus illégale et la plus irrégulière. Plusieurs citoyens se plaignent que leurs blés ont été enlevés en totalité par la force armée sans en constater la qualité, ni le nom du propriétaire, pour lui en assurer le paiement. Si tu t'étais concerté avec nous pour l'exécution de cette mesure, excellente en elle-même, nous nous serions fait un devoir de la faciliter de tout notre pouvoir. Par ce moyen nous aurions assuré à nos administrés le paiement de leurs grains.

« *Signé :* BIROTHEAU, président. »

Comme cette lettre tend à détruire les mesures salutaires que j'ai prises d'après tes ordres, je t'invite à la peser dans sa sagesse. Tu vois qu'on m'y parle de lois à suivre et de formes à observer, *de sorte que ces soi-disant patriotes veulent qu'on les traite en hommes libres, tandis que c'est presque chez eux que l'insurrection a pris naissance, et qu'ils sont eux-mêmes en ce*

l'église que les murs de la nef (1) Son château n'est qu'une maison assez moderne. En 1839, en creusant un fossé d'enceinte, les ouvriers mirent à découvert plusieurs filets métalliques indiquant une mine de plomb ; un rapport fut fait à l'administration, et le conseil général, session 1839, crut devoir appeler sur cet endroit l'attention des ingénieurs des mines. Une commission fut chargée de faire

---

moment à Beaulieu-sur-Mareuil. Si j'obtempérais à leurs conseils perfides, si je voulais à l'avenir me concerter avec eux, d'après les répartitions qu'ils feraient dans leurs communes, il n'entrerait pas un grain de blé dans mes magasins. Ils ont une si grande envie de se soustraire à nos recherches, qu'ils ont la sottise de me dire : La force armée ne peut pas se permettre des visites domiciliaires. *Ne croirait-on pas entendre Charette observer à nos soldats* que les lois défendent l'homicide !

« *Général, fais-moi savoir le plus tôt possible comment je dois me conduire avec ces ennemis cachés, revêtus du nom d'administrateurs. Tant qu'ils conserveront quelque pouvoir, eux et leurs pareils, il est certain que nos opérations seront entravées et que les brigands seront protégés.*

« *L'enlèvement des grains étant à peu près terminé, je vais procéder à celui non moins essentiel des bestiaux.* »

(SAVARY — *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. III.)

(1) Visite épiscopale de Mgr de Mercy, 16 mars 1778.

« Avons observé que les livres sont à l'usage de Rome et non a celui du diocèse, mais le curé nous a dit que la fabrique était si pauvre qu'elle ne pouvait faire cette dépense.....

Que la pierre sacrée de l'*autel du Rosaire* est rompue, que le cimetière n'est point clos et traversé par le chemin.

Ni chapelles, ni bénéfice, ni confrairie, *Revenus de la fabrique* 50 livres y compris les oblations, qui valent avec le casuel 22 livres consistant en boisselées de terres, vignes rentes dont le détail se lit sur l'original nous y remarquons le nom du *grand moulin de la Maladrerie.*

Le curé perçoit une partie des dimes de la paroisse, le seigneur et le prieur de Saint-Sauveur de Mareuil la perçoive sur presque tout le reste de la paroisse.

Dissay communiants 150, confirmés 24.

Seigneur M. Sabourin de Dissay.

de nouvelles recherches, mais il ne parut pas que le plomb, quoique de bonne qualité, pût dédommager des frais de première exploitation. M. Cortez, maire de Dissais, en avait recueilli de beaux échantillons.

Calcaire hydraulique à Ravare. — Belle fontaine.

SAINT-ANDRÉ-SUR-MAREUIL

(paroisse supprimée)

Saint-André-sur-Mareuil était un prieuré dépendant, comme celui de Mareuil, de la riche abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm; son revenu montait à 500 livres.
Ce bourg, situé sur la rive droite du Lay, du côté opposé à Beaulieu, s'étendait jusqu'à Mareuil, et ses limites entouraient le Marchiou. Depuis une quinzaine d'années environ, Saint-André a cessé d'être administré comme commune particulière. En 1791, cette localité vit son nom changé en celui du Vigneron.

Sur l'ancienne paroisse de Saint-André, on voit encore la terre de Marmande qui appartenait à la famille Jaudouin, très marquante au moyen-âge. Elle passa dans une branche de la maison de Rorthays par le mariage de Nérée-Céleste de Jaudouin avec René Gilbert de Rorthays, puîné de Calixte de Rorthays et de Marie Buor, sa seconde femme.

Leur fils Gilbert, Alexandre de Rorthais, comte de Marmande, né le 29 septembre 1730, chevalier de Saint-Louis, fut nommé, le 9 mars 1788, maréchal des camps et armées du roi, recevait à l'époque de la Révolution une pension de 4,400, livres en cette dernière qualité, et comme ancien second lieutenant-colonel du régiment du Roi-Infanterie, tant en considération de ses services que pour sa re-

traite dans ce grade ; émigré, il rejoignit l'armée des Princes, et y commanda une des divisions de la noblesse du Poitou-Infanterie. Il mourut à Londres pendant l'émigration.

Il avait épousé Marie-Henriette-Osmane Duchaffault, fille de Sylveste-François, comte Duchaffault de la Sénardière, et de Renée Marin de la Guignardière.

Après le départ de son mari, Mme de Marmande continua à habiter sa campagne de Saint-André et sa maison de ville à Luçon. Le 11 février 1793, elle comparaissait devant le Directoire du département, à Fontenay, avec un prêtre, ancien précepteur de ses enfants, saisi chez elle par la garde-nationale. Après l'interrogatoire du prêtre, on procéda à celui de Mme de Marmande.

D. — Votre nom ?

R. — Marie-Henriette-Osmanne du Chaffault, épouse d'Alexandre-Gilbert Rorthais-Marmande.

D. — La profession de votre mari ?

R. — Maréchal des camps et armées,

D. — Votre âge ?

R. — Vingt-neuf ans.

D. — Votre demeure ?

R. — La ville de Luçon.

D. — Votre mari demeure-t-il avec vous ?

R. — Pas à présent.

D. — Depuis quand n'y habite-t-il plus ?

R. — Depuis quinze mois.

D. — Savez-vous où il fait maintenant sa résidence ?

R. — Je n'en sais rien ; il y a longtemps que j'ai reçu de ses nouvelles.

D. — Connaissez-vous André Malerbaud ?

R. — Oui, je le connais.

D. — Y a-t-il longtemps ?

R. — Il y a cinq à six ans pour la première fois ; depuis je l'ai connu davantage.

D. — Où l'avez-vous vu pour la première fois ?

R. — Chez M. La Motte d'Aubigny, propriétaire à Mareuil, où je dînais avec lui.

D. — Après la loi du 26 décembre 1790, qui ordonnait aux fonctionnaires publics de prêter un serment, avez-vous offert votre maison à Malerbaud ?

R. — Malerbaud n'était point fonctionnaire public ; il est entré chez moi comme mon aumônier et précepteur de mon fils, et c'est mon mari qui lui a offert ma maison comme il l'eût offerte à tout autre dans le même cas, parce qu'il se fera toujours gloire et honneur d'obliger les honnêtes gens.

D. — Après que vous avez connu Malerbaud, l'avez-vous vu à votre maison de Saint-André-sur-Mareuil ?

R. — Je l'ai vu peu de fois avec M. et Mme de la Motte qui n'habitaient pas souvent leur maison de Mareuil.

D. — Avez-vous connaissance qu'il ait administré les Sacrements dans la commune de Saint-André-sur-Mareuil ?

R. — Je n'en sais rien ; vous l'avez interrogé et il vous a répondu.

D. — A-t-il résidé dans votre maison, et depuis quelle époque ?

R. — Depuis que mon mari lui a offert sa maison, et il y a un an du mois de juin Cependant il en sortit au mois de mars, époque à laquelle il fut emprisonné.

D. — Quels motifs aviez-vous de retirer Malerbaud chez vous ?

R. — J'étais fort aise qu'il y entrât pour l'instruction de mon fils.

D. — A quelle époque est-il de nouveau entré chez vous après son emprisonnement ?

R. — Après que la municipalité eut rendu son jugement et que l'amende fut payée.

D. — Avez-vous eu connaissance d'un arrêté du département signifié chez vous qui lui enjoignait de se rendre au chef-lieu du département ?

R. — J'ai connaissance qu'il sortit dans ce temps-là, et l'arrêté ayant été signifié à tous les autres prêtres insermentés, Malerbaud n'en était pas excepté.

D. — A quelle époque est-il retourné chez vous après en être sorti en vertu de l'arrêté du département du 15 mai ?

R. — Je n'en sais rien ; je n'ai pas les époques présentes ; mais il est clair qu'il y est rentré puisqu'il y a été pris. Je l'ai reçu comme j'aurais reçu tout autre dans pareille circonstance et je lui ai donné l'hospitalité.

D. — Avez-vous connaissance que Malerbaud ait adressé à l'*Ami du Roi* une relation de ce qui s'était passé à l'époque où il fut arrêté et traduit devant le juge d'accusation ?

R. — Je n'étais point avec lui alors.

D. — Depuis son retour chez vous sortait-il ? allait-il dans les campagnes et à quoi s'occupait-il ?

R. — Il ne sortait point ; il s'occupait à lire dans sa chambre.

D. — La sentence de la police correctionnelle de Luçon ne vous avait-elle pas fait défense de recevoir chez vous Malerbaud ?

R. — Non.

D. — Disait-il la messe dans sa chambre ?

R. — Il sait ce qu'il a fait mieux que moi ; vous l'avez interrogé.

D. — Avez-vous laissé entrer des personnes étrangères entendre la messe ?

R. — Non ; je ne voulais pas exposer ce prêtre à la vue de personne.

D. — N'avez-vous pas eu connaissance d'un arrêté du département qui défend à toute personne de receler des prêtres insermentés ?

R. — Je ne reconnaîtrai jamais aucun arrêté qui m'interdise cette faculté, et en dépit de tous ces arrêtés, je recevrai toujours les honnêtes gens qui se présenteront pour avoir l'hospitalité ; d'ailleurs je ne connaissais pas l'arrêté dont on me parle ; mais lors même que je l'eus connu, je n'en aurais pas moins agi comme j'ai fait.

D. — Avez-vous d'autres prêtres retirés chez vous ?

R. — Je n'ai point été à même d'en retirer ; s'il s'en fut présenté je les aurais reçus.

D. — Connaissez-vous la loi du 26 août dernier qui ordonne la déportation des prêtres insermentés?

R. — J'ai vu passer plusieurs de ces prêtres qui se sont rendus aux Sables pour s'embarquer. J'ai pensé qu'il existait des lois qui les y forçaient.

Après avoir émis ses conclusions contre le prêtre insermenté, le procureur général syndic examine la conduite de la femme Rorthais et ayant exposé le mépris qu'elle fait des lois et des autorités constituées, mépris qu'elle a consigné par ses réponses, il conclut à ce que par mesure de sûreté générale la femme Rorthais-Marmande soit détenue au chef-lieu du département où elle constatera formellement sa présence en se faisant inscrire au secrétariat du département ; qu'elle soit, en outre, conformément à l'arrêté du Conseil général du département du 26 du mois dernier, condamnée aux frais des recherches et d'arrestation d'André Malherbaud saisi chez elle, lesquels frais montent à 158 livres 17 sols ; que, cependant, provisoirement la femme Rorthais soit autorisée à se transporter à Luçon pour le transport de ses enfants et les dispositions nécessaires à sa nouvelle résidence, à la charge par elle d'être de retour dans huit jours. ..

La discussion s'est ouverte sur les conclusions du procureur général syndic. Elles ont été adoptées par l'arrêt suivant :

Considérant, quant à Marie-Henriette-Osmanne Duchaffault, épouse d'Alexandre-Gilbert Rorthais, qu'en recelant chez elle des prêtres insermentés elle a encouru les peines prononcées par l'art. 6 de l'arrêté du Conseil général du département du 26 janvier dernier ;

Considérant que l'indécence de ses réponses ajoute au mépris qu'elle fait des lois et des autorités constituées ne permet pas de douter de toute la haine qu'elle porte aux principes révolutionnaires, des efforts auxquels elle est disposée pour en retarder les progrès :

Considérant que la présence de telles personnes dans les endroits où elles ont le plus d'influence compromet la tranquillité des citoyens et qu'en violant le premier des devoirs, celui qui lui imposait l'obligation de respecter ce qui est l'expression de la volonté générale, et d'être soumis aux autorités constituées par la loi, la femme Rorthais s'est mise dans le cas de nécessiter à son égard des mesures de sûreté publique ;

Ouï le procureur général syndic,

Le Directoire a arrêté et arrête ce qui suit :

.....

Ar. 3. — Conformément à l'art. 6 de l'article du Conseil général du département, Marie-Henriette-Osmanne Duchaffault, épouse de Rorthais-Marmande, sera contrainte aux frais des conduite et déplacement de la force armée pour la recherche et l'arrestation d'André Malerbaud, prêtre insermenté, lesquels frais sont réglés à 158 livres 15 sols, suivant l'état qui en a été dressé.

Art. 4. — Attendu que tous les domaines sont saisis et qu'il ne reste aucun moyen de faire acquitter ces frais par la femme Rorthais, il sera tiré un mandat de pareille somme sur le receveur des droits d'enregistrement au bureau de Luçon, lequel mandat sera acquitté sur les revenus de Rorthais-Marmande émigré. Provisoirement le secrétaire général fera l'avance au commandant du détachement de la garde nationale de Luçon de cette somme de 158 livres 15 sols.

Art. 5. — Marie-Henriette-Osmanne Duchaffault, femme Rorthais-Marmande, sera tenue de résider au chef-lieu du département et de justifier de cette résidence en se présentant, chaque jour, à onze heures du matin, au secrétariat du département.

Art. 6. — Le Directoire accorde à Marie-Henriette-Osmanne Duchaffault, femme Alexandre-Gilbert Rorthais-Marmande, le délai de huit jours pour faire les dispositions qu'elle jugera convenables, à l'effet d'établir la nouvelle résidence qui lui est prescrite par l'article précédent. Le Directoire l'autorise aussi à faire transporter

à Fontenay les meubles et effets dont elle a l'usage à Luçon et ceux qui lui sont nécessaires, après avoir fait constater ces meubles et effets par la municipalité, laquelle mettra le scellé sur les différents meubles restant et les portes des divers appartements du domicile de la femme Rorthais à Luçon et établira un nouveau gardiataire.

La séance a été levée à 7 heures du soir.

Plusieurs années après cette séance assez émouvante pour faire sensation dans Fontenay, M. Mercier du Rocher qui la présidait écrivit ses mémoires. Le vieux révolutionnaire n'avait certes pas oublié l'attitude de nos deux prévenus en la séance du Directoire du département au 11 février 1793 ni leurs fières réponses. Il leur en gardait encore rancune, particulièrement à M^me^ de Marmande. ..

« *La municipalité de Luçon avait fait conduire à l'Administration du département Marie Duchaffault, épouse de Rorthais-Marmande, émigré. Cette femme, jeune et jolie, recevait dans sa maison un prêtre déportable. Il fut également conduit au département. Comme président, je procédai à l'interrogatoire de ces deux individus dans une salle où il y avait une grande affluence de peuple. Cette femme se comporta très mal ; elle mit dans ses réponses tantôt de l'ironie, tantôt de la douleur et très souvent de l'aigreur. Elle finit par injurier les autorités constituées, je lui représentai qu'elle devait du respect aux lois et aux magistrats puisqu'ils lui garantissaient sa vie et ses propriétés :* « Je ne vous appellerai pas citoyenne, *car, lui dis-je*, vous ne méritez pas ce beau titre.

« *Bouron, dans ses conclusions, la nomma femme Marmande. Il fut décidé par le Directoire qu'elle fixerait sa résidence à Fontenay et qu'elle se rendrait tous les matins à onze heures s'inscrire au secrétariat... Quant au prêtre, c'était bien l'être le plus laid et le plus méchant que la terre eut porté...*

« *Pranger, qui contre mon opinion avait été nommé ré-*

dacteur d'un journal que l'Administration se proposait de répandre dans les campagnes, fit imprimer quelques jours après son premier numéro. Il rendit compte dans cette feuille de l'interrogatoire que la femme Marmande avait subi devant le département, et il accompagna ce récit des réflexions les plus amères et les plus inciviques contre les administrateurs parce qu'ils n'avaient pas qualifié cette femme de Madame. C'était Bouron qui avait fait accepter le rédacteur du journal et qui s'était même fâché contre quelques-uns de nous pour cette entreprise. Nous fîmes sentir alors à notre collègue combien il avait été imprudent. Pranger parut à la Société populaire.

« *Le président lui reprocha les expressions de son journal contre l'arrêté du département relatif à la femme Marmande. Pranger était avec ses amis « les gens comme il faut » ; il voulut se répandre en injures contre le président, mais il parlait difficilement ; la colère le possédait, les patriotes couvrirent sa voix, et il fut obligé de se taire.* »

(Mémoires manuscrits de Mercier de Rocher, copie Dugast-Matifeux.)

Mme de Marmande suivit plus tard la Grande-Armée au-delà de la Loire et comme presque tous les membres de sa famille, périt victime de son dévouement.

Traduite devant une commission militaire, elle fut fusillée comme brigande de la Vendée. *Les républicains voulaient lui enlever ses enfants en bas âge.* « *Non,* « *dit-elle, qu'ils meurent avec moi, car en mourant* « *ils feront l'ornement du ciel, et s'ils restaient avec* « *vous, ils deviendraient mauvais et impies.* » *Les républicains emmenèrent cependant avec eux Adrien, l'aîné, qui avait six ans, et à l'exemple du fils de Louis XVI, ils firent essuyer à ce malheureux enfant tout ce que la barbarie a de plus atroce. Un jour enfin, ils le maltraitèrent tellement que le pauvre enfant mourut sous leurs yeux au milieu de leurs ignobles plaisanteries.* (DE MONBAIL. — Notes et croquis sur la Vendée.)

Le comte de Rorthais de Marmande, retiré en Angleterre en 1796, espérait encore que quelques-uns de ses

enfants auraient pu survivre. Il avait prié ses amis restés dans la Vendée de faire, à ce sujet, d'actives recherches. Son malheur n'était que trop certain. Le chevalier Grelier du Fougeroux, en proie lui même à la douleur que lui causait la perte d'une sœur chérie, morte dans les mêmes conditions, écrivait à M. de Marmande, le 22 avril 1796, de l'armée du général de Scépeaux.

« Oh ! plaignez-moi, mon général ! mais à qui, grand « Dieu ! est-ce que je m'adresse pour chercher des con- « solations ? A vous, mon cher Marmande, qui avez « éprouvé les mêmes malheurs que moi ; à vous de qui « le cœur est mille fois déchiré par la perte d'une « compagne chérie et de malheureux petits enfants qui « faisaient tout votre bonheur ! Hélas ! mon incompa- « rable ami, je vous obéis peut-être trop à la lettre ; il ne « faut plus vous flatter, il n'en existe aucun. Le pauvre « petit Sylvestre a été soustrait à la cruauté de nos bar- « bares ennemis par la petite vérole qui l'enleva dans la « campagne du Mans, et tout le reste périt dans la re- « traite de cette fatale campagne. Votre belle-mère, sa « jeune fille, Mme de Chevigny, son mari, et tous ses « enfants ont eu le même sort. » *(Correspondance des généraux et autres chefs royalistes. — Paris, Ladvocat, 1824.)*

Mgr de Mercy, évêque de Luçon, avait en haute estime Mme de Marmande. Lorsqu'il apprit, dans son lointain exil, sa mort cruelle, il écrivit à son grand vicaire et correspondant en Espagne, l'abbé Paillou, quelle douleur il en éprouvait (1).

---

(1) Abbé Pontdevie — Histoire *manuscrite* du clergé vendéen pendant la Révolution — Chapitre : *Le clergé vendéen sous le règne de la Terreur.*

BESSAY

Sanctus Joannes de Bessayo (Visite canonique 1533) ; de *Betayco*, de *Becayo* (Vieilles chartes).

Bessay, petit bourg placé sur une élévation que domine le château de Bessay, peut avoir une population de 400 âmes. Du haut de sa belle tour encore bien conservée, l'œil jouit d'un horizon immense. Cette construction date du XVI^e^ siècle ; elle fut élevée par Giron de Bessay qu'on voit figurer, en 1574, dans les guerres de religion, et au milieu des protestants. On y lit cette inscription :

GIRON. SIRE-DE-BESSAY. RENÉE DE MACHECOUL. 1577.

« *Au dessus est un écusson mi-partie de Bessay, mi-partie de Machecoul, appliqué sur une ancre, et supporté par des trophées de drapeaux, canons, sabres, arquebuse de mer, etc., rappelant le titre de vice-amiral de Guyenne dont Giron avait été revêtu.*

« *Les fenêtres étagées et cantonnées des pilastres sont surmontées d'une niche aujourd'hui vide où se trouvait jadis l'image de Dieu le Père. On lit encore sous la pièce d'appui :* SUB TUUM PRÆSIDIUM CONFUGIMUS.

L'intérieur de la tour est occupé par plusieurs chambres superposées, auxquelles conduit un escalier en colimaçon. Un trou percé dans les voûtes servait de communication entre chacune d'elles, et permettait de hisser des vivres dans les cas où l'escalier eût été rompu. Dans l'une de ces chambres est une cheminée dont le manteau, soutenu par des colonnes cannelées à chapitaux ioniques, est décoré d'un cadre à angles droits. Le premier écusson a des mélusines pour supports. Cette cheminée est évidemment de

la même main que celle de la maison dite du Gouverneur de Fontenay, placée actuellement dans l'atelier de Terre-Neuve.

En somme, la tour de Bessay est conçue dans un bon style et a été bâtie avec soin. Plusieurs de ses détails architectoniques, surtout ses machicoulis, ne manquent pas de caractère et d'originalité ; mais une toiture moderne la dépare. On l'aperçoit de loin dans la plaine. Une tradition populaire d'origine catholique prétend qu'elle a été longtemps le refuge d'une grosse cossarde blanche munie d'ailes de hibou.

« Giron avait fait construire cette espèce de donjon sur les restes d'un autre plus ancien et de forme carrée contemporain, dit-on, de la tour de Mouzeuil avec laquelle il communiquait par des signaux.

L'origine du petit bourg posé à ses pieds remonte au moins à l'époque gallo-romaine, ainsi que l'indiquent son vieux nom (Becciacum) *et les débris antiques retrouvés aux alentours...* (POITOU ET VENDÉE.)

La maison de Bessay, d'ancienne chevalerie, issue de l'antique et royale famille de Lésignen (Luzignan), a fourni, depuis des siècles, des membres distingués dans la carrière des armes, et qui ont mérité presque héréditairement la faveur et la confiance de nos rois. Nous ne saurions dire si elle a pris son nom du bourg et de la paroisse de Bessay, ou si c'est elle qui a donné son nom à cette seigneurie, qu'elle possède de temps immémorial.

Filiation suivie

ELISABETH DE BESSAY, héritière de la terre de Bessay, et dont les ancêtres ne nous sont pas connus, épousa, vers 1200, Guy de Lezignen, puîné de l'illustre maison des rois de Jérusalem et de Chypre, en lui transmettant, avec la sirerie de Bessay, le nom et les armes de cette famille.

Ils eurent pour fils :

HUGUES DE BESSAY, marié à Alix de Lezignen.

Leur fils, Geoffroy de BESSAY, qualifié de *miles* dans un titre de 1290, épousa Jeanne de Lezignen ; on les voit posses-

sionnés dans les paroisses de Bournezeau, les Pineaux, Beaulieu, Puymaufray, Sainte-Pexine.

Entre autres enfants, ils eurent Thibaud de Bessay, marié à Anne de Thorigné, qui obtint, en 1335, que la haute justice de la terre de Bessay lui fut conservée.

Jean de Bessay, leur fils, partage avec ses sœurs l'héritage paternel, en 1367. Il rendait hommage au seigneur de Mareuil, le 14 juillet 1387, pour son hébergement de Bessay, ses hommes de la ville de Bessay avec justice haute, moyenne et basse. Il servait, dès 1355, comme homme d'armes dans la compagnie de Regnauld de Vivône. En 1373, l'évêque de Luçon lui rendait aveu pour la terre de Boissorin.

De sa seconde femme, Jeanne Grassin, il eut plusieurs enfants dont l'aîné,

Jean de Bessay, deuxième du nom, seigneur de Bessay, qui reçoit, en 1410, aveu de l'hôtel de la Maison-Neuve. Cette même année, sa veuve, Marie Aubin, est déclarée tutrice de leurs enfants :

L'aîné, Jacques de Bessay, rendait aveu de sa terre de Bessay au seigneur de la Trémouille.

Il avait épousé Jeanne de Pontdevie, qui lui apporta les terres de la Ranconnière et de la Coutancière.

De ce mariage :

François de Bessay, qui épousa Françoise Jourdain, et transige avec l'évêque de Luçon, au sujet des hommages que celui-ci lui devait.

Son fils et successeur, Jacques de Bessay, deuxième du nom, reçut, en 1487, deux commissions du grand échanson de France et grand sénéchal du Poitou, portant pouvoir de commander en toutes les places du Bas-Poitou, les fortifier, assembler la noblesse et les gens de guerre pour s'opposer aux entreprises du duc de Bretagne.

Jacob de Bessay, qui lui succéda dans la terre de Bessay comme fils aîné et principal héritier ; Jacob se trouva aux guerres de Piémont sous Henri II qui le pourvut des gouvernement et capitainerie de Cassal, en 1528. Le maréchal de Brissac rendit souvent justice à sa valeur et à ses talents militaires.

Il avait épousé Dlle Gillette Buor de la Gerbaudière.

Giron de Bessay, leur fils aîné et héritier principal, fut un des principaux chefs protestants du Bas-Poitou et prit une

part active aux guerres civiles qui désolèrent cette malheureuse province à cette époque désastreuse.

Il fut du nombre de ceux qui, en 1562, s'emparèrent de Poitiers sous les ordres de Lancelot du Bouchet, seigneur de Sainte-Gemme, et y commirent de si affreux désordres, pillèrent les trésors des églises, violèrent les tombeaux, brûlèrent le corps vénéré de sainte Radégonde..... Giron se trouva au combat de Sainte-Gemme, donné le 15 juin 1570; il était un des lieutenants de Puyviaud, qui commandait l'infanterie protestante. En 1574, il était à la tête des troupes protestantes qui, sorties de la Rochelle le 22 février, s'emparèrent de Fontenay dans la nuit du mardi gras, et qui, sous la conduite de la Noue, en compagnie du sieur de Vieillevigne, son beau-père, et de son beau-frère, le sieur de Saint-Etienne, poussèrent jusqu'au Port-de-Piles; mais l'armée du roi s'approchait, commandée par le duc de Montpensier, qui vint investir la ville de Fontenay entre Pâques et le dimanche de Quasimodo. Voyant qu'il ne pourrait rien faire sans canon, le prince se retira pour revenir bientôt après. En l'absence du sieur de la Noue, commandant en chef l'armée protestante, c'étaient les sieurs de Bessay, de Vieillevigne et de Saint-Etienne, qui commandaient dans la ville. Ils la firent renforcer de telle sorte, qu'elle était comme imprenable. Elle fut cependant attaquée le 31 août 1574, et saluée par quatorze pièces de canon.

Après la plus vive résistance, pendant que l'on parlementait, des soldats s'introduisirent le 16 novembre dans la ville, la mirent au pillage, s'emparèrent des gouverneurs et capitaines, et le sieur de Bessay fut conduit à Montaigu sous la garde de M. du Landreau. Sa carrière militaire ne devait pas être si brusquement terminée, et les services rendus à la cause protestante devaient recevoir leur récompense. Il fut pourvu par Henri, roi de Navarre, suivant lettres patentes données à Nérac, le 19 mars 1583, signées Henri, de la charge de vice-amiral de Guyenne sous l'autorité du dit seigneur Roi, amiral de France.

Dans une commission concernant le fait de l'amirauté, donnée au sieur Giron de Bessay, du 8 août 1583, il est qualifié de premier gentilhomme de la chambre du roi. Au mois de février 1584, il lui fut payé la somme de 860 écus pour l'indemniser de certaines dépenses par lui faites. Le dernier

février 1589, il fut chargé d'une compagnie de cavalerie, avec mission de fortifier la ville de Talmont.

De son mariage avec Dlle De la Lande de Machecoul sont issus :

JONAS de BESSAY, nommé, en 1596, gouverneur du château de Talmont. Il avait épousé, au mois d'avril 1594, Dlle Louise Chasteigner de Saint-Georges.

La descendance de ces deux aînés est aujourd'hui éteinte.

Son troisième fils, Charles, tué au siège d'Arras en 1640, à l'âge de 22 ans, après avoir donné des preuves d'un grand courage : « Je meurs content, disait-il, près de rendre le dernier soupir, je meurs content ; je meurs pour mon roi et la France, je remplis ma devise : *Fais ce que dois, et ne crains rien.* »

René, quatrième fils de Jonas de Bessay et de Louise de Chasteigner, tige de la branche qui existe actuellement, épousa, par contrat du 13 mai 1641, Dlle Louise Gautreau de la Forest. Il entra au service, fut fait lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie, passa plus tard capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et se retira pensionné du roi, après avoir commandé cette compagnie pendant seize ans.

Son fils, RENÉ DE BESSAY, deuxième du nom, seigneur de la Vouste et des Rochelles, servit quelque temps dans la marine, et ayant abandonné cette carrière avec un grade peu élevé, il se retira dans ses terres.

Il laissa de son mariage avec Dlle Gabrielle-Henriette de Brion

ISAAC DE BESSAY, seigneur de la Vouste et autres lieux, capitaine au régiment de Châtillon-dragons, marié en 1718 à Catherine-Marguerite Baudry-d'Asson.

Son fils, RENÉ-ESPRIT-ISAAC DE BESSAY, entré dans l'armée de mer en 1751, était lieutenant d'artillerie quand il fut, en 1757, blessé dangereusement au visage dans un combat contre les Anglais, qui le firent prisonnier. Revenu en France, il fut fait lieutenant de vaisseau, puis capitaine d'artillerie de marine. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1771, et capitaine de vaisseau en 1777, il épousait en secondes noces Dlle Marie-Jeanne-Louise-Aimée Jaillard de la Maronnière. Il assista au combat d'Ouessant (juillet 1778) où il commandait l'*Intrépide*, qui coula sous ses pieds ; il monta alors sur le vaisseau la *Couronne*, où il fut tué peu d'heures après.

Son fils posthume, PAUL-ISAAC-MARIE-FÉLIX, comte DE

Bessay, fit la guerre de la Vendée dans les années 1794, 1795, 1796, en qualité d'aide-de-camp du général de Sapinaud. Appelé, le 4 mai 1815, par M. de la Rochejacquelein, pour protéger et aider le débarquement des poudres ; il fit cette campagne en qualité de chef d'escadron. Nommé, le 31 août 1815, à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, il reçut, pour récompense de ses services, le 22 mai 1818, la croix de la Légion d'honneur.

Il avait épousé, le 30 janvier 1800, Dlle Geneviève-Mélanie de Chateigner.

De ce mariage, sont issus neuf enfants :

1° Jeanne-Coralie, née le 29 septembre 1801, mariée le 28 novembre 1828 à Charles-Alexandre Durand de Coupé ;

2° Paul-Isaac-Benjamin, qui suit ;

3° Louis-Oscar, né le 21 septembre 1804 ;

4° Mélina-Amélie, née le 6 mars 1807, mariée le 25 juillet 1838 au baron de la Duhaisière ;

5° Paul-Urbain, né le 31 août 1811, embrassa l'état ecclésiastique ; ordonné prêtre le 19 décembre 1840 ; chanoine honoraire de Luçon ;

6° Victor-Xavier, né le 17 mai 1814, décédé le 30 septembre 1873 ;

7° Charles-Marin-Isaac, né le 27 janvier 1822 ;

8° Elizabeth, née le 16 janvier 1824 ; mariée, le 2 mai 1848, à Isidore-Gabriel de Morineau.

9° Octave, né le 30 septembre 1826.

Paul-Isaac-Benjamin de Bessay, né le 7 octobre 1802, se marie, le 17 octobre 1828, à Dlle Nelly Gazeau de la Boissière. Leur fille, Geneviève-Louise-Mélanie, née le 2 août 1829, épousa, le 17 octobre 1853, Marie-Antoine-Arthur, comte de Beaumont de Verneuil d'Autry, ancien chambellan de l'empereur d'Autriche, ancien colonel d'état-major de l'armée pontificale.

La famille de Bessay porte : *de sable à 4 fusées d'argent posées en bande*, et pour devise : *Fac quod debes et non timeas.*

(Beauchet-Filleau — *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou.)*

La tour de Bessay est célèbre par le séjour qu'y fit Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre. Ces visites du Béarnais à ce château ne doivent point étonner, puis-

que Giron de Bessay était un de ses plus chauds partisans. C'est ce seigneur qui, après avoir embrassé le calvinisme, établit dans son fief le culte réformé. Une plainte faite au Roi par l'évêque de Luçon témoigne quelles violences furent exercées contre les paroissiens demeurés catholiques. La doléance porte qu'*à Bessay, le curé et son neveu furent battus par le seigneur, et que depuis il n'y a plus eu de service divin à cause du seigneur du lieu et du seigneur de Marmande qui ont tous les deux adopté les nouvelles doctrines.* Ceci se passait en 1565. Bessay eut d'abord un ministre exclusivement attaché à son temple. Dans la suite le prêche y fut fait par les pasteurs de Mareuil desservant en même temps la Bretonnière. Le fils aîné de Jonas de Bessay s'étant converti au catholicisme, sa mère, Louise de Chasteigner, restée ardente calviniste, en prévision des changements qui pourraient survenir après elle, prit des mesures pour assurer dans l'avenir l'existence du prêche à Bessay. Elle donna un fonds de 1,600 livres à l'église réformée de Mareuil pour que son pasteur vînt, comme du temps du dernier seigneur, prêcher à Bessay, tous les quinze jours, le dimanche au soir, et donner la communion à Noël. Cet acte de donation fut consenti, en date du 5 avril 1633.

Malgré tout, attendu son abjuration Jonas de Bessay obtint un arrêt du Roi faisant défense de continuer l'exercice de la religion prétendue réformée *dans le comta de Bessay dont le seigneur comte était catholique.*

Extrait du registre du conseil privé du Roi

Entre le sieur évesque de Luçon, et les doyen, sindicq, archidiacre, députés du clergé du diocèse dudit Luçon, demandeurs en requeste du 23 avril 1640 d'une part : Et Benjamin Tingui, prieur de Nesmy, Jacques Ranconnet, ministre, et Jean Benoist, curateur à la succession vacante de René de Talansac, et le sieur comte de Bessay, défendeur d'autre part. Veu par le roy en son conseil, l'instance d'entre lesdites parties ; ladite requeste dudit 23 avril 1640 aux fins que deffenses soient faites aux propriétaires des bourgs de Mareil,

Bessay et Nesmy de faire aucun exercice de la religion prétendue reformée esdits bourgs, et au peuple faisant professsion de ladite religion de s'y assembler, aux peines portées par les édits, attendu que l'établissement desdits presches esdits bourgs, n'a esté fait que longstemps et depuis l'Edit de Nantes. Arrest du conseil sur ladite requeste dudit jour, portant que lesdits sieurs de Mareil, Bessay et Nesmy, seront assignés en iceluy pour eux oügo, estre ordonne ce que de raison. Commission pour l'exécution dudit arrest dudit jour exploits d'assignations donnez auxdits sieurs de Nesmy, Bessay et audit Ranconnet et Benoist audit conseil aux fins desdits arrêts des 11 et 30 juin au dit an. Edit du roy et déclarations sur les précédents édits de pacification donnez à Nantes du mois d'avril 1598, vérifiez au parlement et chambre des comptes et cours des aydes de Paris, en l'année 1599. Arrests des grands jours tenus à Poictiers du 16 septembre 1634, donnés contre ceux de la religion prétendue réformée, contrairenant aux édits et arrests du conseil du 21 janvier 1639, par lequel défences sont faites à toutes personnes de la religion prétendue réformée de faire l'exercice de leur dite religion prétendue réformée, si ce n'est conformément aux édits de pacifications, et arrêts donnez sur iceux, et seullement en présence du ministre et ès lieux ou selon lesdits édits : il peut y en résider et non autrement. Autre arrest dudit conseil du 20 juin 1634 portant défenses de s'ingérer en la fonction de ministre en la province de Poitou, ny d'enseigner autre part, sans permission des officiers des lieux, et dans les termes et conditions portées par lesdits édits et réglements, et aux ministres à présent proposés audit païs, de faire leur presche ou exercice, sinon aux lieux de leur demeure ordinaire, sans qu'ils puissent aller ailleurs pour enseigner ny tenir aucune assemblée sous prétexte de faire leur fonction. Arrest dudit conseil du 20 juin audit an, portant deffences à toutes personnes de ladite religion prétendue réformée, de faire aucun exercice de leur dite religion en aucun lieu n'y maison notable que ce soit, si ce n'est que les seigneurs, hauts justiciers desdits lieux y résident actuellement ou leurs familles conformément audit édit de Nantes, et aux ministres, de faire l'exercice de ladite religion prétendue réformée, hors lesdits lieux de leur demeure et résidence, à peine de prison et de punition corporelle comme perturbateur du repos public. Registres baptistaires des

enfants baptisés de la religion prétendue réformée de Mareil du 29 may 1561, décret de la maison de Beauregard size au bourg dudit Mareil, saisie sur Anne d'Allet, veuve de feu Etienne Tiraqueau du 17 may 1629. Registre du consistoire de ceux de ladite religion audit lieu de Mareil du 7 de janvier 1661. Cayer des actes d'assemblées sinodales de ceux de la province de Poictou, commencé à tenir à Saint-Maixant le 26 aoust 1598, où le nommé des Coustaud, ministre, aurait comparu pour Mareil et la Brethonnière. Arrestation qu'en l'année 1692 jusques en l'année 1705. Me Louis de Suriette, qui était de la religion catholique, apostolique et romaine, estait seigneur baron dudit Mareil, et faisait sa demeure au chasteau dudit lieu, du 24 janvier 1601. Autre arrestation du 23 dudit mois 1622, le sieur comte de la Rochefoucaud, gouverneur en ladite province de Poictou, se serait emparé du chasteau dudit lieu de Mareil et y aurait mis garnison où ledit Ranconnet faisait lors sa demeure avec la dame de Loudrière qui furent mis hors d'iceluy. Appointement du 4 aoust 1640, par lequel ladite instance a esté réglée à écritures et productions desdits demandeurs, Benoist et Ranconnet. Forclusions de produire par lesdits de Nesmy, du 15 janvier dernier. Requeste dudit Bessay employée pour production mise au sac de l'ordonnance du conseil, du 4 mars audit an. Requeste dudit Ranconnet employée pour contredire contre les productions desdits demandeurs mise au sac de l'ordonnance du conseil du 1er mars 1641, signifiée ledit tout. Requeste dudit demandeur employée pour contredits, contre la production dudit Ranconnet, à ce que en Sa Majesté trouveroit que les pièces par luy produites ne seraient suffisantes pour justifier l'établissement et continuation dudit exercice de la religion audit Mareil : il plût permettre d'en faire preuves par tesmoins dans le temps qu'il luy plaira ordonner, pour l'enqueste faite et reportée, estre faict droit aux parties ainsi que de raison, ladite requeste mise au sac de l'ordonnance du conseil, pour en jugeant y avoir tel égard que de raison, du 7 dudit mois de mars audit an, signifiée le 9, et tout ce que par lesdites parties, sors ledit Nesmy, a esté mis et produit pardevers le sieur commissaire ou députez : ouï son rapport et tout considéré, le roy, en son conseil, faisant droit sur ladite instance et ayant égard à ladite requeste dudit Bessay, a fait et fait interdictions et défences à tous ministres de la religion prétendue ré-

formée de faire aucunes assemblées ny faire exercice de ladite religion audit lieu de Bessay, fut les peines portées par les édits de Sa Majesté, et avant faire droit sur la demande, contre lesdits Nesmy, a ordonné et ordonne que dans six semaines la veuve et héritier dudit Nesmy seront assignez au conseil en reprise d'instance ; et entend que touchant l'exercice de ladite religion audit lieu de Mareil, ayant aucunement égard à la requeste dudit Ranconnet du 7 dudit mois de mars 1641. A ordonné et ordonne que par le sieur de Villemoutier, conseiller du roy en ses conseils et intendant de la justice, police et finance de la province de Poictiers, il sera informé tant par lettres que par témoins partie présente ou deuement appellée du temps auquel l'exercice de ladite religion prétendue réformée a commencé d'estre fait publiquement audit lieu de Mareil, par devant lequel seront les registres représentez et dressez procès-verbal de la situation du lieu où ledit exercice se fait à présent, pour ce fait estre par ledit sieur de Villemoutié donné advis à Sa Majesté pour iceluy rapporté, et veu audit conseil estre ordonné ce qu'il appartiendra par raison, dépens réservez.

Donné en conseil privé du roy, tenu à Paris le 15e de mars 1641. Signé : CREIL. (scellé).

En conséquence de cet arrêt, assignation fut donnée de démolir le temple de Bessay.

Plutôt que d'abjurer ses erreurs, Louise de Chateigner abandonna le séjour de Bessay et se retira dans sa famille à Fontenay. A la Révocation de l'Edit de Nantes, les différents membres de la famille de Bessay revinrent au giron de l'église catholique.

L'abbaye de Moreilles possédait dans la paroisse de Bessay les moulins de la Rochette (deux à eau, un à vent). Ces moulins furent arrentés par l'abbé en 1703 à Antoine Guignard moyennant la rente de 200 livres dont quarante pour le curé de Bessay et 75 pour l'église du même lieu, consentie par Jean des Forges. Cet acte est du 6 février 1729.

VISITE DE MGR DE MERCY, *du 9 mars 1778.* Bessay : *Communiants : 230 ; confirmés : '55 ; seigneur, M. de Bessay.*

Avons observé que le banc du seigneur est trop près de la sainte table, que la sacristie est trop humide, et qu'il y faudrait une croisée au midi.

Deux bénéfices :

1° La Chapelle des Denis *à la disposition de l'Evêque, chargé d'une messe par semaine, et en outre de deux services aux fêtes de la décollation de saint Jean, et la veille de l'Assomption dont l'une s'acquitte dans l'église des Moutiers. — Revenu : 150 livres.*

2° La Chapelle de la Charoulière, *à la présentation du seigneur de Dissay chargé de trois messes et d'un service par an dans l'église. — Revenu 100 livres.*

Une chapelle domestique, celle de Salidieu, *assez bien tenue quoique à la latte, dans laquelle est fondée une messe par semaine et de quatre aux Quatre-Temps acquittées par le curé qui reçoit cent livres payées par le propriétaire de cette terre.*

Revenus de la Fabrique : *20 livres de rentes foncières, dues par le sieur Berthelot, propriétaire de Salidieu. — Une constitrice de 600 livres due par M. Des Grois de Chantonnay ; les obligations valent 92 livres, les bancs 5 livres. Elle donne 15 livres au sacristain et paie 2 livres de décimes.*

M. de l'Ecorce, ancien curé de Bessay, a légué à l'église 600 livres et 2,000 livres pour les pauvres de la paroisse. Ces dernières seront pour faire un fonds pour la Charité *à laquelle M. des Moulinets doit une rente de 80 livres, et une rente de 20 livres par le clergé général de France. Cette rente est le produit de 500 livres données par Mgr Le Maître, évêque de Clermont, et et 36 boisseaux de gros blé par Salidieu.*

Le curé reçoit quelques dîmes et M. de Bessay en a encore d'inféodées.

Lorsqu'en 1793, l'armée royale, partie de Chantonnay, chassant devant elle le général Tunq, se portait pour attaquer Luçon, elle le joignit le 30 juillet dans le bourg de Bessay. De part et d'autre on se disposa au combat. L'artillerie vendéenne causa d'abord du désordre dans l'armée républicaine. Chaque boulet emporta des files de rangs ennemis. M. de Royrand enfonce le centre des bleus, tandis que les tirailleurs des deux divisions dé-

bordent leurs deux ailes. Tout à coup le désordre se met dans l'aile droite royaliste. En vain les chefs vendéens paient de leur personne et s'efforcent de ranimer le courage de leurs soldats abattus. Les vendéens fuient épouvantés devant un ennemi qui se retire. Il y perdirent 900 hommes et deux pièces de canon. Le prince de Talmont avec sa cavalerie protégea les fuyards et Tunq, vainqueur sans s'y attendre, rentre néanmoins à Luçon.

Les royalistes avaient trop d'intérêt pour ne pas tenter un second coup de main sur Luçon, mais cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse que la première. Battue par les républicains, l'armée entière eût été taillée en pièces sans le dévouement de M. de la Rochejacquelein, qui, avec 50 officiers tient ferme au pont de Bessay et sauva l'armée. Ce pont, plus connu sous le nom de pont de Minclaye, est placé sur la Smagne et sert de limite entre Corps et Bessay. Les habitants du pays se rappellent ce désastre et indiquent les lieux où furent enterrés les nombreuses victimes de ce triste combat.

Au milieu du XVIII[e] siècle, le château de Bessay était habité par Louis-Dominique, marquis de la Fare, maréchal des camps et armées du roi. De son mariage avec Gabrielle-Pauline-Henriette de Gazeau naquit, en 1752, dans la tour bâtie par Giron de Bessay, Anne-Louis-Henri, qui devint successivement évêque de Nancy, député aux États-généraux de 1789, ministre de Louis XVI pendant l'émigration, à la cour de Vienne, et à la Restauration, archevêque de Sens et cardinal.

Un frère aîné du cardinal, Gabriel-Joseph-Marie-Henri, né en 1749, par ses talents poétiques et sa bravoure militaire acquit une réputation marquée dans l'armée et le monde des lettres. Leur sœur, Adélaïde-Pauline-Françoise, née au château de Bessay, le 30 septembre 1753, fut promptement admise, grâce à la très ancienne noblesse de sa famille, dans le chapitre des chanoinesses des dames comtesses de Largentière, au diocèse de Lyon. Peu après, elle épousa Jean-François Prévost, écuyer,

seigneur de la Boutetière et de Saint-Mars, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans. Elle fut l'aïeule du regretté comte de la Boutetière qui a laissé dans notre contrée la réputation si méritée d'un vaillant soldat, d'un savant érudit et d'un chrétien sincère. Mme Prévost de la Boutetière, aussi distinguée par le charme de son esprit que par l'intrépidité de son caractère, a laissé sur son émigration en Allemagne pendant la Révolution un très intéressant manuscrit que vient de publier M. Sandret, sous le titre de *Mémoires de Mme de la Boutetière.*

(Chroniques du Bas-Poitou.).

La paroisse de Bessay fut régulièrement administrée jusqu'à la Révolution. Son dernier curé, M. Aujard, s'exila en Espagne au mois de septembre 1792. Une transaction consentie dans une assemblée de paroisse, en 1787, prouve quelle entente cordiale régnait entre pasteur et paroissiens dans le domaine des intérêts matériels (1).

---

(1) Aujourd'hui, 30e jour du mois de septembre 1787, en l'assemblée générale des habitants de la paroisse de Saint-Jean de Bessay, convoquée au son de la cloche, à la manière accoutumée, à issue de grande messe, au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église de ladite paroisse, hors le lieu saint.

Par devant nous, notaire de la châtellenie et sirerie de Bessay, en présence de maître Jean Petit, fils, fermier, et Jean Thoumazeau, cordier, demeurant séparément paroisse de Bessay, mes témoins, à défaut d'autres notaires de ladite châtellenie et sirerie, ont comparu en leurs personnes messire Charles-Louis Bodin, chevalier, seigneur des Coutaux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chef de division des canonniers garde-côtes de Luçon; René Gilbert, syndic; messire Jean Petit, fils; René Brémaud, journalier; François Ouvrard; Pierre Risleau; Nicolas Guinet, maçon; André Bireau; Jean Landreau; René Rembaud; Pierre Marteau; Jean Gautronneau; Jean Thoumazeau; Pierre Seguin, et autres, composant la majeure partie desdits habitants y demeurant, d'une part;

Et messire Louis Aujard, curé de ladite paroisse, y demeurant, d'autre part.

Lesdits syndic et habitants, après avoir entre eux délibéré différentes fois et mûrement réfléchi, ont tous, d'une même voix, de leur libre volonté, déclaré consentir, comme de fait ils consentent et même donnent, par ces présentes, plein et entier pouvoir audit sieur Aujard, stipulant et acceptant de faire clore ou fermer par haies, fossés ou murailles, en un mot, de condamner le chemin qui cotoye le mur de son jardin et qu'il a été obligé jusqu'à ce jour de traverser pour aller à son église ; laquelle fermeture sera faite à ses frais, aux deux exirémités de son terrain, c'est-à-dire du côté du levant, au coin de la grange de sa métairie, et du midi au bout de son pré qui touche le viager (?), appelé la *Citadelle*, consentant d'ailleurs lesdits syndic et habitants que ledit sieur Aujard fasse arracher si bon lui semble le buisson planté d'arbres qui conduit d'un bout à l'autre dudit chemin en tout cas qu'il en dispose à sa volonté, enfin qu'il lui soit libre d'agrandir son pâtis et son affiage jusqu'au mur de son jardin ; moyennant et à la charge par ledit sieur Aujard, ainsi qu'il le promet et s'y oblige par les présentes, de faire aussi à ses frais et dépens ouvrir un nouveau chemin de la largeur de vingt-deux pieds comme l'ancien dont est ci-dessus question, en sorte que deux charrettes puissent passer de front, qu'il rendra praticable et qui sera tiré en droite ligne le long de la pièce de terre appelée le *paradis* arrivant à son pré de Saint-Vincent jusqu'à la barrière d'une pièce appartenant aux demoiselles de la Maisonneuve, lequel nouveau chemin servira de voie publique à tous les voyageurs et voituriers qui iront et reviendront des moulins sur le Lay et de toute la partie des bocages à Luçon, comme aussi de donner un passage libre tant aux habitants de ladite paroisse qu'aux étrangers dans l'aire de sa métairie où ils pourront à leur volonté passer et repasser avec bœufs, charrettes, chevaux, bestiaux, épaves, et en un mot de telle façon qu'il leur plaira, si mieux n'aime ledit sieur Aujard faire percer un chemin au coin de la maison de sa métairie derrière le four pour aller joindre le nouveau chemin, sans pouvoir obliger les susdits syndic et habitants de descendre jusqu'au *pui* (sic) de Saint-Vincent, pour entrer dans le nouveau chemin, au surplus ledit sieur Aujard, ni aucune personne quelconque ne pourrait

s'opposer à ce que lesdits habitants envoient leurs bestiaux boire à la douve qui est à la porte de sa cour tant que ladite douve existera, et si, par la suite, ledit sieur Aujard la faisait combler et changer de nature, il sera tenu sous les peines de droit de faire creuser un autre abreuvoir à ses frais auxquels les bestiaux desdits habitants iront boire dans quelque temps que ce soit, c'est-à-dire tant qu'il y aura de l'eau. Convenu que si ledit sieur Aujard n'emplissait pas tous les engagements par lui contractés par le présent acte, que les habitants auront la liberté de rouvrir l'ancien chemin sans aucune signification préalable. Dònnera ledit sieur Aujard grosse des présentes en parchemin et à ses frais dans quinzaine qui sera déposée dans le trésor du seigneur de Bessay.

Fait et passé, etc.

Signé : GUILLET, notaire, pour seconde grosse.

(Pièce communiquée par M. Ludovic Simon.)

LA BRETONNIÈRE

Sancta Maria de Bretonneria (visite épiscopale, 1533); *de Britoneria* (Grand-Gaultier au XIV^e^ siècle).

L'église de la Bretonnière est sous l'invocation de la sainte Vierge, et la fête patronale est la fête de Nativité, le 8 septembre.

L'église actuelle est petite et basse ; on n'y remarque aucune marque de style architectural, c'est proprement une chambre avec tillis formant un carré long. Au-dessus de la porte d'entrée, on lit cette inscription : *D. N. O. Jesu Christo Salvatori hominum ac Mariæ Dei paræ, Hillarius Cochetus ædem erexit quâ sese in cœlos erigeret, 1637.*

Cette inscription, qui indique une construction récente, ferait croire, après la lecture des lignes qui vont suivre, qu'une église plus ancienne existait autrefois à la Bretonnière : nous en tirons la preuve d'une plainte portée au Roi par l'évêque de Luçon, en 1565, au sujet des vexations commises par les protestants « à la Bre-« tonnière, y est-il dit, la dame du lieu fait servir l'église « de réceptacle de bêtes brutes et est pleine d'immon-« dicités et d'ordures. (1) »

---

(1) Nous avons acquis, depuis que ces lignes ont été écrites, une certitude complète de l'existence de cette ancienne église. Voici la copie de l'acte de fondation d'une chapellenie qui indique que l'église de la Bretonnière existait déjà le 23 février 1340.

« Sachent tous présens et avenir que noble personne messire « Bertrand Marteau, chevalier seigneur de la Bretonnière, et « dame Perette de la Roche, sa femme, ont ordonné et établi « une chapellenie, de trois messes à voix basse chaque se-

Une troisième et nouvelle église a été bâtie récemment à la Bretonnière. C'est une petite église gothique, bien simple, malheureusement peu solide, édifiée sous l'administration de M. Mérieau, curé, par M. l'architecte Clair. La première pierre a été posée le 6 juillet 1873. Ouverte au culte le 1er novembre 1874, elle a été bénite par Monseigneur Lecoq, le 26 septembre 1875.

Les ressources qui ont permis d'élever la modeste église proviennent des dons faits par la famille Chandoré, de la Bretonnière, des secours de l'Etat et de la commune, des quelques économies de la Fabrique, d'une souscription faite par les habitants, et enfin d'un don particulier accordé par l'Impératrice, à l'occasion de la première communion du Prince Impérial. (M. l'abbé Queté, curé de la Bretonnière.)

« maine, à perpétuité, dans l'église de la Brethonnière, à « l'autel de Notre-Dame, pour le salut de leurs âmes et de « leurs défunts parents et amis, lesquelles messes seront : une « messe du *Saint-Esprit*, l'autre de *Notre-Dame*, et la tierce de « *Requiem*... Ils ont donné et donnent pour cet objet *dix livres* « *tournois* de rente à prendre sur la recette de l'île de Ré, « rente qui leur avait été concédée par Monseigneur Tristan, « vicomte de Thouars. Le dit seigneur Bertrand et sa femme « assignent en outre au chapelain la dîme des blés, vins, « laines, agneaux, pourceaux, lins, chanvres et autres fruits, et « revenus au fief Jean Charruyon, seigneur de la Charouil- « lère, au fief Brillocher, appelé le Fief-dessus-le-Marais, au « Petit-Clos-Brillocher, sur un grand epois, un bossis Remau- « dère, un fief Jean Thibaud, appelé le Fief-Rolland, sur un « fief et seigneurie des Couteaux-Gardon, un fief Robert : « lesquelles dîmes peuvent valoir dix livres tournois.

« Suppliant le R. P. en Dieu, Mgr l'évêque de Luçon, de « nommer à la ditte chapellenie messire Jean dom Hileau, « prêtre, se réservant la nomination de la chapellenie à eux et « leurs hoirs. Ces présentes scellées du scel établi en la ville « et châtellenie de Mareuil, le 23 du mois de février 1340..... « collationné à Soissons. » *(Collection de M. Fillon.)*

Visite épiscopale de la Brethonnière, par Mgr de Mercy, le 11 mars 1778 (Archives de l'Évêché).

Communiants, 300. — Confirmés, 32. — Seigneur, M. le prince de Lambesque.

... Avons observé qu'il serait à propos de détourner les poids de l'horloge au moyen de poulies, de les faire retomber dans un retranchement en bois de l'autre côté de la porte ; qu'il n'y a pas de pierre consacrée à l'*autel de Saint-Nicolas et de Saint-Blaise,* et que celle de l'*autre petit autel* n'est point scellée.

Deux bénéfices en la paroisse :

1° *Le prieuré de Sainte-Radégonde-des-Cagouilles,* chargé d'une messe par semaine qui s'acquitte dans l'église de l'Union Chrétienne de Luçon, depuis l'union qu'en a faite à cette maison Mgr de Bussy. Revenus, 300 livres. La chapelle est en très mauvais état et on y dit la messe que rarement.

2° *La Chapelle de Notre-Dame,* à la présentation du seigneur de la Brethonnière, chargée de trois messes par semaine. Revenus, 300 livres.

Une confrairie de charité, revenus, 50 livres, dus par le nommé Loiseau, sur la maison des Trois-Maures, située au faubourg des Loges, à Fontenay.

Revenus de la Fabrique, 100 livres de quitte, y compris les oblations; on voit le détail des biens qu'elle possède sur l'original.

Le chapelain de Notre-Dame, seul, perçoit des dîmes dans la paroisse.

En 1410, dans une transaction intervenue entre l'évêque de Luçon et le seigneur de la Bretonnière, ce seigneur est nommé *Pierre Martèa, chevalier, seigneur de la Bretonière.*

En 1411 (22 juin), transaction entre Bertrand Martea, seigneur de la Bretonnière et *Jean Buor,* chanoine, agissant, ce dernier, pour l'évêque de Luçon.

On trouve dans cette paroisse les ruines d'une chapelle dédiée à sainte Radégonde ; ce lieu est un but de pèlerinage pour les fidèles infirmes des environs qui, à l'aide de la foi et de quelques offrandes, y viennent chercher la guérison ou du moins la résignation à leurs maux. Cette chapelle appartient à un propriétaire séculier qui trouve un petit revenu de 50 à 60 livres dans les oblations qui y sont faites.

En faisant quelques recherches historiques, nous avons trouvé, dans le Pouillé des bénéfices de France, que cette chapelle, anciennement connue sous le nom de *Sainte-Radégonde-des-Coquilles*, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et qu'il fut réuni en 1728 à la communauté de l'Union-Chrétienne de Luçon.

Près du hameau des Coteaux, il existe un village connu sous le nom de Bourg-aux-Moines : cette dénomination, conservée par la tradition, est un preuve irréfragable que jadis il dut s'y trouver une habitation de religieux.

L'ancien presbytère ayant été vendu au moment de la révolution, la commune a fait l'acquisition d'une maison beaucoup trop éloignée de l'église pour le remplacer. Rien n'y manque quant à la grandeur du logement et à la quantité de servitudes, mais malgré les réparations qui y ont eu lieu, cette maison est en délabrement.

CURÉS DE LA BRETONNIÈRE

1835. — MALLET, curé des Magnils, desservant la Bretonnière.
1837. — RAISON, curé de la Bretonnière.
1840. — CHAIGNEAU, id.
1843. — LAMONTAGNE, id.
1854. — BEGAUD, id.
1864. — MÉRIEAU, id.
1879. — BLANCHARD, id.
1889. — QUETÉ, id.

On ne voit aujourd'hui aucun monument ancien qui annonce les ruines d'un château, cependant il est question d'un château de la Bretonnière. Un écrit de 1755 commence ainsi : Au très haut et très excellent prince Louis de Lorraine, seigneur de... etc., et du château de

la Bretonnière (1). Ce qui porte aujourd'hui le nom de château n'a aucune apparence d'antiquité et est même bâti depuis peu. On y remarque cependant une espèce de fossé qui environnait la maison du côté de l'est, et quelques appartements qui paraissent plus vieux que la maison principale.

La tradition dit aussi que dans la petite plaine appelée l'Ile, il s'élevait un autre château environné de douves. Il était situé au nord de l'île, sur la pente du côté de la rivière du Lay. Des pierres taillées en grand modèle, des boulets de canon de 6 et 12 livres qu'on a trouvés sur l'emplacement qu'il occupait, donneraient une preuve de son existence.

Cette plaine qui était, il y a peu d'années, une île véritable et de forme allongée, s'étendant du nord au midi, paraît avoir été habitée depuis fort longtemps. Les habitants étaient tous pêcheurs, et l'un d'eux, chargé sans doute des pêches seigneuriales, ou mieux de recueillir pour le seigneur les droits provenant de la pêche, avait le titre de grand pêcheur du prince de Lorraine. Alors toutes les riches prairies étaient couvertes par les eaux de l'Océan, et l'île de la Bretonnière était située vis-à-vis le terrier de Saint-Gré, qui était de l'autre côté du bras de mer, remplacé maintenant par le cours du Lay et des marais.

Dans quelques endroits, l'on voit encore, à la surface de la terre, une assez grande quantité de petits galets de quartz dont les angles arrondis annoncent qu'ils ont été roulés pendant longtemps par les eaux de la mer.

La Bretonnière, dans nos guerres avec les Anglais, faisait partie de la première division d'une milice créée sous le nom de *canonniers-gardes-côtes* ; le chef-lieu de cette division était situé à Luçon.

(1) Un rôle de la sénéchaussée de Fontenay, dressé au XVe siècle, parle de la *Châtellenie de la Bretonnière* et plus loin de la Bretonnière, comme relevant du siège royal de Fontenay.

LA CLAYE

(Paroisse supprimée)

L'église de *La Claye* (1), sous l'invocation de saint Hilaire, évêque de Poitiers, est devenue, par la réunion de cette commune à la Bretonnière, une annexe de la Bretonnière. Il n'y a rien de remarquable dans cette petite localité; sa position donnerait à croire que dans le principe elle était la chapelle du seigneur du lieu (2).

Une branche de la famille de Mesnard a pris le nom de la Claye.

Par contrat passé devant Bourdeau et Landriau, notaires à Luçon, Gabriel Mesnard, chevalier, seigneur

---

(1) Le cartulaire de l'abbaye d'Orbestier contient une chartre de l'année 1255, où il est parlé d'un champ « *propè ulmum de portu de Claya* », ce qui est une preuve de l'existence ancienne de cette localité.

(2) VISITE ÉPISCOPALE DE LA CLAYE, par Mgr de Mercy, le 12 octobre 1777.

Communiants, 90. — Confirmés, 22. — Seigneur, M. de la Claye.

Curé, M. Bonnaud, depuis cinq ans, qui l'avait été pendant trente au Champ-Saint-Père.

... « Avons observé que tous les livres sont à l'usage romain, que la nef n'est pas lambrissée, qu'une des pièces qui soutient la charpente du toit est rompue et étayée, qu'il faudrait ôter un des gradins de l'*autel de la Sainte-Vierge*, descendre le tableau de l'autel, que le calice est trop faible, trop léger, et que son pied commence à se rompre.

Ni bénéfices, ni chapelles, ni confrairies.

Revenus de la fabrique, 210 livres de quitte; ils consistent en 22 boisselées de terre sises en la paroisse et en celle de Lairoux, affermées à Nicolas Baudin, 21 boisseaux 1/2 de froment, et dans un pré, dit le *Pré-de-la-Culée,* affermé à plusieurs 108 livres; les oblations et le casuel valent environ 12 livres.

Il n'y a que le curé qui perçoive des dîmes dans la paroisse.

des Deffends, cinquième fils de Christophe Mesnard et de Catherine Gallier-Garnier, né le 5 septembre 1637, épouse à Luçon, le 13 novembre 1668 (1) :

Renée Taillefer de Montauzier, fille de feu Jacques Taillefer de Montauzier, chevalier, seigneur de la Charoulière, les Châtaigners, la Claye *et autres lieux, et de dame Renée Huyllard qui était alors veuve en secondes noces de François Mesnard de la Barotière.*

De ce mariage :

Christophe Maynard, chevalier, seigneur de la Claye, né le 19 octobre 1669, marié à Luçon (2), le 24 janvier 1695, à Jehanne de Citoys.

Charles Maynard (3), leur fils, chevalier, seigneur de la Claye, baptisé à Curzon, le 31 décembre 1696, se maria, le 12 février 1722, à Corps (4), avec Marie-Françoise Després, dont il eut un fils qui continua la descendance:

Charles-Guy-Thomas Maynard, chevalier, seigneur de la Claye, page de la Grande-Ecurie sous Louis XV (5) ; il épousa à Luçon, le 4 février 1763, M^lle^ Marie-Anne Jacquette de Valleau du Rivage. De ce mariage était issu Bonaventure, dont l'article suit :

Bonaventure-Marie-Charles-Pierre-Joseph de Maynard la Claye, chevalier de saint Louis, servit aux chasseurs nobles dans l'armée des Princes ; il épousa, à Nantes, par contrat du 23 octobre 1802, devant Guillet et Bertrand, notaires, M^lle^ Victoire-Mélanie-Justine d'Aubenton, dont il eut :

1° Charles-Joseph-Auguste, dont l'article suivra.

2° Armand de Maynard-la-Claye, décédé en 1865,

(1) Preuves des pages de d'Hozier (Bibl. nat.) — Mairie de Luçon.

(2) Ibid.

(3) Son nom est écrit Mesnard dans son acte de baptême ; à son mariage, il signa Maynard.

(4) Mairie de Corps (Vendée).

(5) Preuves des pages de d'Hozier (Bibl. nat.)

marié le 26 octobre 1850 à M^lle Chevalier de la Petite Rivière, décédée en 1879, dont il eut :

a. Henry.

b. Marie-Gabrielle, mariée à M. de Gaigneron.

c. Edith, mariée à M. Octave de Laplane, ancien sous-préfet.

(Résidence : Château de Frosse (Vendée.)

3° Marie de Maynard-la-Claye, mariée à M. Adolphe de la Bassetière, fils de Constant de la Bassetière, aide-major général de la division de Georges Cadoudal.

Charles - Joseph - Auguste de Maynard - la - Claye, décédé en 1877, marié à Luçon (1), le 11 avril 1826, à M^lle Louise-Marguerite-Adélaïde de Chantreau, fille de M. de Chantreau, chef divisionnaire dans l'armée vendéenne, et de M^lle de la Rochette, l'une des héroïnes de la grande guerre.

(Résidence : Château de la Barre, dans la Vendée.)

De son mariage sont issus :

1° Auguste de Maynard de la Claye, député de la Vendée.

2° Marie, mariée à M. d'Hillerin.

3° Augustine, mariée à M. de la Falaise.

En 1792, la maison du seigneur servit de caserne à un poste républicain, et en 1840, à l'époque d'une visite que nous y fîmes, on lisait encore sur les murs les noms de plusieurs officiers ou soldats : sur le manteau de la cheminée se trouvaient encore plusieurs gazettes de l'ère républicaine ; rien n'était changé, tout était encore à sa place.

Le marais de la Claye était autrefois couvert par les eaux du Lay. Une société fut établie en 1742 et parvint à resserrer le lit de la rivière et à dessécher les marais. Les eaux s'écoulent lentement et couvrent les marais jusqu'à la fin du mois de mai. Dès la fin de mars, l'on voit

(1) Mairie de Luçon.

sortir du sein des eaux une quantité prodigieuse de *fétuque flottante*, que les animaux dévorent quoique plongés dans l'eau jusqu'au dessus des genoux pendant les journées entières. Un pacage plus abondant succède à celui-ci jusqu'au commencement de juillet. Un mois ou quarante jours suffisent ensuite dans une terre humectée et rechauffée par les ardeurs du soleil pour produire et mûrir une grande quantité de fourrages, auxquels succède un troisième herbage qui dure jusqu'à l'inondation.

CORPS

Sanctus Ephrem de Corpio (visite épiscopale 1533.) Corp (vieilles chartes.)

Dans les actes datés du commencement du XVII^e^ siècle et dans les cartes géographiques de l'ancien Poitou, le nom de cette commune est ainsi orthographié *Corp*. Nous n'essayerons point de chercher l'origine de cette dénomination dans la multiplicité des cercueils en pierre calcaire que l'on trouve de toute part dans la plaine qui environne cette paroisse : nous préférons avouer qu'elle nous est entièrement inconnue.

La plaine de Corps, d'après les découvertes qui sont faites journellement, semblerait, en effet, avoir été un cimetière public, tant est grande la quantité de tombes qu'on y trouve. Formées de deux morceaux de pierre calcaire, ces tombes ont la forme d'une auge renversée l'une sur l'autre. Quelques ossements qui tombent en poussière, une fiole placée près de la tête du défunt, voilà les seules témoins muets d'une époque qu'il est impossible de fixer. Les Romains avaient, il est vrai, l'habitude d'inhumer leurs morts loin des grandes routes et dans les champs, et l'on sait que les chrétiens conservèrent assez longtemps cet antique usage. Jonas d'Orléans nous affirme que du temps de Charles-le-Chauve on inhumait encore indifféremment dans les champs. A quelle époque peuvent donc appartenir ces tombeaux ? rien, disons-nous, rien dans l'histoire ne peut nous l'apprendre.

Cependant, en procédant par conjecture, on pourrait les faire remonter simplement au XII^e^ siècle ; car Jean Berleth, écrivain du temps, en décrivant les cérémonies des sépultures, dit que lorsque le corps avait été mis dans le cercueil, *ishic aqua apponitur benedicta, ac prui-*

næ cùm thure ; et l'ouverture de ces espèces de tombeaux avec ou sans couvercle, a presque toujours été accompagnée de la découverte de petits pots pleins de cendre de charbon et de fioles de verre.

Enfin de nouvelles recherches, faites récemment, ont fait découvrir dans ces tombes des monnaies de Louis I^er^, de Charles II et de Charles III. Des pièces de billon à l'effigie de Philippe le Long (1316) prouvent que ces monuments sont d'une époque plus ou moins reculée du moyen âge.

Nous sommes loin, avons-nous dit, de vouloir chercher l'origine du nom de Corps dans cette multitude de tombeaux. Pour nous aider à porter notre étude sur d'autres objets, nous nous sommes adressé à un confrère, curé d'une paroisse homonyme, chef-lieu d'un doyenné dans l'arrondissement de Grenoble. Sa lettre que nous transcrivons donne de curieux détails : l'origine qu'il paraît vouloir attribuer au nom de Corps, la variation d'orthographe, la position à l'entrée d'une plaine peuvent également s'appliquer au lieu que nous décrivons :

« Corps, chef-lieu de canton de l'arrondissement de « Grenoble, a une population de 1,500 âmes. Avant 93, « cette paroisse appartenait au diocèse de Gap (Hautes- « Alpes) ; à la nouvelle démarcation des diocèses, elle « fut comprise dans celui de Grenoble (Isère). Voici les « renseignements que j'ai pu recueillir sur son étymo- « logie, qui, comme celle de presque tous les anciens « lieux, se trouve enveloppée dans la nuit des temps.

« Dans la table générale des principales terres qui « formaient anciennement le comté Grésivaudan, celle de « Corps est désignée en latin par le mot *corvum,* que « l'on croit être une abréviation de *corvorum,* ce qui « signifierait terre ou pays des corbeaux, parce que dans « l'hiver, ces oiseaux de mauvais augure y sont très « abondants. Ils s'abattent sur notre plaine surtout au « moment du labour des terres ; par corruption et pour « une facilité de prononciation, on aurait fait *corpum* de « *corbum*, et en français *Corp* ou *Corps,* l'un et l'autre

« se disent. Dans les anciens actes on voit généralement « *Corp,* plus tard c'est *Corps,* et actuellement, l'ortho- « graphe se partage les deux opinions.

« L'histoire du Dauphiné trouve les habitants de Corps « sous la désignation latine de *Tricores* ou *Tricolles,* « d'où l'on aurait tiré par abrévation et par corruption le « mot *Cor* ou *Corp*. Cette dernière interprétation vien- « drait de la position de Corps qui se trouve comme un « point de réunion où aboutissent trois vallées. Je ne « vois rien dans la position topographique de Corps qui « puisse jeter quelque éclaircissement sur son étymo- « logie. Corps est situé auprès d'un bois de sapins ; et « au sortir du bourg, dans la direction du levant au « couchant, s'étend une plaine très fertile. »

Dans les papiers du château de Serrand, on trouve une charte de 1246, où Corps est mentionnée :

Charte de Salvagie, dame de Rays et de la Mothe contenant une transaction entre Girard Chabot et la femme Eustachie, fille de Salvagie, d'une part et Geoffroy de Lusignan seigneur de Sainte-Hermine, au sujet de la terre des Pineaux, les premiers renoncent à leurs prétentions et reçoivent à titre d'échange la moitié que Geoffroi et sa femme ont dans les terrages de Thiré plan le droit d'hommage lige, à 20 livres pour plaît de main-morte, surtout ce que Girardet Chabot, Eustachie sa femme possèdent dans la paroisse et territoire de Corps et Frosse.

Ce n'est qu'en l'an 1309, à la suite d'un long procès qui eut lieu cette même année entre l'abbé et les religieux de Luçon, qu'il est fait, pour la première fois, mention du district de Corps, ce qui fait présumer, avec une juste raison, que la commune de Corps était alors un prieuré dépendant de l'abbaye de Luçon.

Les registres de l'état civil que nous avons consultés, ne renferment aucuns documents historiques qui méritent d'être mentionnés : ils remontent cependant à l'année 1609,

et ce sont sans doute les premiers qui constatèrent à Corps la date des trois principaux évènements qui concernent chaque personne; naître, se marier et mourir. Ce n'est, en effet, que postérieurement à l'année 1500 que MM. les curés et vicaires ont tenu un registre des baptêmes, mariages et sépultures.

Ces actes au commencement et pendant longtemps étaient écrites en latin. Les anciennes coutumes ordonnaient aux syndics et échevins de prendre à la fin de l'année extraits de ces registres pour les déposer aux archives de chaque localité. Par une ordonnance de Louis XIV, datée de 1667, il fut enjoint aux curés de remettre au greffe du siège royal un double de leur registre. Enfin, en 1792, un décret chargea les municipalités de recevoir les actes qui constataient ces époques importantes pour les familles et depuis, on sait que ce sont les autorités laïques qui sont dépositaires des registres où sont incrits ces actes. On nous pardonnera cette petite digression, nous avions à cœur de prouver que nous possédions la collection entière des actes civils : plusieurs communes sont peut-être, sans le savoir, dans la même position que Corps.

Nous sommes bien aise de faire remarquer ensuite que l'initiative de cette mesure si utile pour la société est due au clergé séculier.

Le seul seigneur de Corps que nous connaissions était le sieur de Montausier. Cette famille, qui était protestante se qualifiait de seigneur de Corps, Frosse, Dissay, la Nicolière, etc.; par suite des guerres de religion, elle émigra en Angleterre, après avoir vendu ses terres à M. Sabourin, à la fin du XVII[e] siècle (1). Depuis cette époque, les registres furent délivrés par François Sabourin, écuyer, seigneur de Dissay, la Charouillère, la Nicolière, Corps, Frosse et autres lieux, conseiller du Roi, président et sé-

(1) *Une autre branche de la famille de Montauzier, possessionnée à Apremont, resta catholique.* P.

néchal civil et criminel, et premier juge au siège de Fontenay.

Dans l'ordre de bataille de la noblesse du Poitou, dressée en 1758, Sabourin, fils, de Dissay, figure comme aide-major.

Dans nos guerres civiles, la commune de Corps se fit toujours remarquer par son absence d'opinion politique ; cela ne l'empêcha pas d'être frappée sous le régime républicain de toutes sortes de réquisitions, en froment, orge, chevaux et voitures pour le transport des troupes : elle livra ses lins pour les corderies maritimes de la Rochelle et jusqu'aux laines de ses troupeaux ; des visites domiciliaires constataient dans chaque grenier les blés seuls nécessaires pour ensemencer les terres ; les bêtes à cornes étaient enlevées pour la nourriture des armées, enfin l'autorité administrative ne se faisait connaître dans cette petite bourgade que par ses exactions multipliées, et chaque lettre, par une amère dérision, se terminait par ces paroles alors en usage : *la liberté ou la mort !*

Après la malheureuse affaire de Luçon, les généraux royalistes ordonnèrent la retraite, mais quelle retraite ! plus de 6,000 hommes restèrent sur le champ de bataille. Charette a perdu l'élite de sa division et d'Elbée son artillerie. Les régiments de cavalerie des républicains poursuivent les fuyards dans toute la plaine de Corps et ne leur accordent aucun quartier. Il ne leur reste pour dernière ressource que le pont de Mainclay (1), situé entre

(1) L'évêque de Luçon possédait autrefois dans la paroisse de Corps une maison et un moulin à eau ayant deux roues, situés sur la Semagne à Minclay et un moulin à vent, dit *Moulin-de-la-Croix*. Ces biens dépendaient de la maison de campagne de l'évêque située au bourg des Moutiers-sur-le-Lay. Les évêques de Luçon arrentèrent ces biens avec un moulin à vent, qu'ils possédaient près de Bessay, avec un pré et une ouche ; ils possédèrent ces biens jusqu'à 1790, et les héritiers Bideau devaient pour cette rente un tonneau de froment et 40 francs d'argent.

cette commune et celle de Bessay, il faut qu'ils y passent; c'est le seul chemin du bocage; deux canons démontés en barrent le passage.

M. de la Rochejaquelein se dévoue au salut général; il se place à la tête du pont, repousse l'ennemi avec son audace habituelle, protège la retraite et ne quitte la place que lorsqu'il n'y a plus de paysans à sauver.

C'est là qu'un Vendéen, blessé dans les reins et à la poitrine, apercevant Charette : « Mon général, lui crie-« t-il, sauvez-moi! — Oui, mon ami, répond ce dernier en « mettant pied à terre presque sous le sabre des bleus. « Il ne sera pas dit que j'aurai abandonné un de mes « soldats. » Et il le sauva en le plaçant derrière lui. Là périt M. Baudry-d'Asson, bon et brave officier.

L'empire, la restauration et le gouvernement de juillet trouvèrent à Corps les mêmes habitants; livrés exclusivement à leurs occupations d'agriculture, portés avec ardeur aux travaux qui peuvent améliorer leur position physique, ils seront, en effet, toujours du parti qui leur permettra de cultiver leurs terres et de récolter leurs moissons.

L'église de Corps a subi divers changements que nous mentionnerons brièvement. Ce ne fut d'abord qu'une simple chapelle dépendant de l'abbaye de Luçon; ce petit monument, en style ogival et bâti avec goût en pierres d'échantillon, était surmonté d'un clocher bénédictin qui terminait tout l'édifice. La principale clef de la voûte du chœur consistait, en effet, avant les réparations faites en 1841, en un losange sur lequel paraissait sculptée la main d'un abbé de l'ordre de saint Benoist, indiquant sans doute ou qu'elle donnait la bénédiction au peuple, ou que l'abbé de Luçon avait puissance ou juridiction sur ce lieu. Malheureusement, cette pierre a été enduite de plâtre par des ouvriers peu connaisseurs.

L'établissement d'un prieuré exigea que cette chapelle fut approprié au service paroissial et bientôt une construction en forme de grange fit suite et renferma le clocher au milieu de l'église. Cette disposition regrettable

et qui subsiste encore, masque l'entrée du chœur et n'est pas favorable en général au moment religieux ; elle laisse le bas de l'église trop étranger aux cérémonies qui se passent dans l'abside. Cette dernière partie de l'édifice devint à l'époque des guerres de Religion du XVI^e^ siècle, victime, des déprédations des protestants ; elle fut incendiée et les pierres des démolitions faites en 1841 avaient cette teinte rougeâtre que donne une forte calcination : un poinçon de la charpente sur lequel se trouvait encore le millésime de 1586, indiquait aussi qu'une réparation totale avait eu lieu.

En 1841, une restauration eut lieu, mais si complète, qu'on peut dire que ce fut une nouvelle création. Dans un siècle d'égoïsme, il se trouva un homme bienfaisant qui entreprit à lui seul, et avec le même zèle, ce que nos pieux ancêtres avaient réalisé au X^e^ siècle lorsqu'on vit surgir de toutes parts, en France, des églises, des monastères : alors les dépenses étaient supportées avec joie en commun ; les seigneurs croisés abandonnant leur patrie que peut-être ils ne reverraient plus, croyant faire une chose agréable à Dieu que d'employer leurs richesses à fonder quelques édifices religieux, quelques abbayes. Mais il faut le dire, on voit que l'enthousiasme qui entraîne, que la piété qui rend actif, joint à l'idée répandue de la fin du monde, comme nous l'apprennent les historiens du temps, donnent une explication suffisante des merveilles qui s'opérèrent vers le X^e^ siècle.

Ce fut d'après ses ordres, ses idées et à ses seuls frais, que M. le chevalier Charles de Maynard de la Claye fit élever, à Corps, un monument qui est unique dans notre pays pour son genre et surtout pour la richesse de ses décorations. Une flèche aérienne en pierres découpées s'élève sur les murs solides du vieux clocher bénédictin. A sa base, règne une galerie du haut de laquelle on découvre un horizon immense : à l'aide d'une lunette, l'œil s'étend sur une partie de la Vendée, des hauteurs de Saint-Michel-Mont-Malchus jusque dans l'Aunis. Ce n'est pas un point de vue avec ses accidents, c'est un

panorama avec la variété que comportent le bocage, la plaine, le marais (1).

Entrons dans le temple : ce monument, près duquel s'élève un de ces arbres élevés, par les ordres de Sully, près des églises, alors qu'il était gouverneur du Poitou, offre trois arcades en ogive surmontées d'un portique en gothique fleuri. La nef, voûtée à plein cintre, est peinte à grands carreaux et à caissons ; à droite et à gauche, de nombreux tableaux, richement encadrés, décorent les murs et en font un vrai musée religieux. Il suffit de les compter, ils sont au nombre de près de 80. Avançons : les piliers du clocher viennent se réunir en arcade pour former l'entrée du chœur, partie primitive du monument, et pour donner place à deux petits autels dédiés, l'un à la sainte Vierge, et l'autre à sainte Catherine. C'est dans ce chœur que se trouve rassemblé tout ce que le goût et l'art peuvent espérer réunir en province : voûte en ogive et hardie, peintures en grisailles et qu'on dirait saillantes, nombreux tableaux à baguettes d'or, autel et rétable avec toute la richesse que comporte l'ordre corinthien, tout se réunit pour faire de cette abside le sanctuaire le plus riche que la piété puisse désirer.

L'autel est consacré à saint Ephrem, diacre et docteur de l'Eglise ; deux niches de chaque côté donnaient autrefois place aux statues de saint Laurent et de saint Léonard, également diacres : ces statues tombaient de vétusté, il a fallu les remplacer, mais il est fâcheux qu'on

(1) Au nombre des clochers que l'on découvre du haut de la galerie, on distingue : Corbaon ; Dissay ; Mareuil ; Rosnay ; la Couture ; Péault ; les Magnils ; la Bretonnière ; Saint-Sornin ; Saint-Cyr ; la Jonchère ; Curzon ; Saint-Denis ; l'Aiguillon ; Saint-Michel ; Triaize ; Luçon, 4 ; Esnande ; Puyravault ; Sainte-Radégonde ; Marans, 2 ; Chaillé ; Sainte-Gemme ; Fontenay ; Nalliers ; Saint-Aubin ; Saint-Etienne ; Saint-Jean-de-Beugné ; Sainte-Hermine ; Thiré ; le Simon ; Bessay ; les Moutiers ; Saint-Michel-Mont-Mercure ; Pouzauges ; Thorigny, etc.

ait changé ce choix qui sûrement n'était pas sans intention. En faisant des réparations, les ouvriers trouvèrent dans un trou de mur une statuette en argent représentant saint Léonard ; le saint porte sur ses bras un petit reliquaire et à ses pieds on lit l'inscription suivante en caractères gothiques :

imago b. t. a. (benedicta) Leonardi qua dedit beata anima fenefesti

Quelques pièces de monnaie de billon à l'effigie de Henri II et de François Ier accompagnaient cet objet d'art que possède encore la fabrique. La mémoire du saint diacre, autrefois en vénération, est maintenant perdue dans la paroisse : il existait cependant au village de Frosse une chapelle placée sous l'invocation de saint Léonard, mais il n'en reste aucun vestige : une maison d'exploitation qui occupe l'emplacement a retenu seulement le nom de métairie de la chapelle. La chapelle de saint Léonard possédait un petit revenu de trente livres et payait trois livres six sous d'impositions.

Dans le cartulaire de la fabrique se trouvent plusieurs titres anciens des rentes dues à l'église de Corps. On remarque parmi ces rentes un droit assez singulier perçu sur 14 journaux de vignes situées dans le fief des vinages, ce droit consistait en une chopine de vin qui devait être payée par chaque journal le jour de Pâques à la porte de l'église. Le propriétaire d'un champ dit le *pain bénit* devait aussi, sur cette terre, un rente de trois livres qui devaient être employées à l'achat du pain bénit le jour de Pâques. Les fondateurs de ces petites rentes avaient eu, sans doute, pour but de suivre l'antique usage, où les premiers fidèles étaient de fournir à l'autel le pain et le vin nécessaires au saint sacrifice.

La fabrique jouissait de plusieurs rentes en argent assises sur des maisons et des terres dont nous tairons les noms. Les terres appartenant à l'église formaient cent soixante boisselées, qui, affermées en deux lots séparés,

produisaient encore en 1786 soixante-quinze boisseaux de froment, mesure de Luçon. Elle possédait en outre vingt journaux de vigne, un journal de pré et le cimetière affermé 60 livres.

La fabrique était tenue à acquitter plusieurs messes de fondation pour ces rentes. Elle devait payer au châtelain commandeur du Billi, magistrat, chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, une rente d'un boisseau de froment pour une boisselée et demie de terre située au tènement de Jérusalem, près le village de Journée, qu'elle avouait tenir roturièrement. Ce château du Billi était une châtellenie et commanderie dépendant de l'ordre de Malte. Cette terre était, en 1782, possédée par messire Léonard-Claude le Norment, chevalier-magistrat de l'ordre militaire de saint Jean de Jérusalem, commandeur de Billi et sénéchal pour la justice du pays.

De tous ces droits, de toutes ces rentes, il ne reste que le souvenir : un capital de 6,000 francs placé sur l'Etat vient d'être donné à la fabrique par son seul bienfaiteur M. Charles de Maynard de la Claye : le revenu de cette somme doit être employé à l'entretien des décoration de l'église.

La maison curiale appartient à la commune. Cette maison, nommée anciennement la Semagne, située entre cour et jardin, porte sur une pierre le millésime de 1764; elle fut construite pour l'usage d'une famille noble ; des appartements grands et régulièrement distribués, de nombreuses servitudes font facilement concevoir qu'elle n'était pas destinée à loger un desservant. Cette maison, placée près de l'église, fut échangée avec l'ancienne cure, avec un retour de 5,000 francs (1), c'est un des beaux presbytères du diocèse ; l'échange de la cure est due

(1) L'ancienne cure et la métairie qui y était attachée étaient estimées 1200 francs de revenus ; elles furent vendues nationalement et achetées au même titre par un sieur Goujard, notaire à Nalliers.

aux soins de M. de Buor, chevalier de Saint-Louis, alors maire de Corps.

On trouve dans cette commune trois maisons de campagne : la *court de Frosse* (1) ; en 1625, un sieur Porchier se qualifiait de seigneur de la court de Frosse et de la *Grand'Maison*, conseiller du Roi. Cette maison appartient maintenant à M. de Buor de la Voie, chef d'une des branches de cette illustre famille. C'est en 1706 qu'il est fait mention pour la première fois de la famille de Buor sur les registres de la commune de Corps ; messires Gabriel Buor, seigneur de la Gobinière, fils de Louis Buor, écuyer seigneur de la Voye, et de Louise Aymon, épousa demoiselle Thomas Magdelaine, fille de messire Adrien Thomas, conseiller du Roi, président de l'élection de Mauléon, et de demoiselle Marguerite Pineau.

La maison occupée par la famille de Maynard de la Claye, se fait remarquer par ses belles et vertes charmilles au milieu d'une plaine découverte ; c'est une espèce d'oasis au milieu du désert. En 1722, messire Charles Maynard, chevallier, seigneur de la Claye, épousa Françoise-Marie Després : cette dame mourut à l'âge de 67 ans et fut inhumée dans l'intérieur de l'église ; c'est la plus ancienne date que nous ayons pour cette famille dans la paroisse.

La *Terre de Passy* appartint pendant longtemps à la famille de Jaudouin, seigneur de Passy, Marmande et autres lieux : cette terre passa par alliance, en 1772, à la famille de Maynard, qui signait Bonaventure-Alexandre Maynard, seigneur du Langon, de Vassy, Pont de la Pierre, Saint-Gilet et autres lieux. Cette belle terre, située dans un frais vallon, sur les bords de la Semagne, appartient à M. Félix Martineau.

---

(1) Ce nom qui sert de terminaison à un grand nombre de villes du Nord, comme Ablaincourt, Bacquancourt, Eaucourt, Bainecourt, etc., a la même signification que la finale en *ière* ou en *erie*, et vient de *Curtis* (habitation).

V. généalogie de Mesnard, p. 48, 49, 51, 54, 109.

Nous donnons la liste des ecclésiastiques qui ont desservi l'église de Corps depuis l'année 1618, avec la note de quelques faits historiques :

1618. — INARD, curé de Corps.
1625. — Le 24 novembre, eut lieu la bénédiction d'une cloche. Le parrain fut noble homme Porchier, sieur de la cour de Frosse, conseiller du Roi ; la marraine demoiselle Ambroise Bodin.
1644. — ROCHARD, curé.
1648. — ROUGET, curé.
1661. — DANICEAU, curé ; il fut inhumé dans l'église.
1671. — POIRIER, curé.
1672. — BODIN, curé.
1679. — DELAUNAY, curé.
1681. — Visite de Henri, évêque de Luçon, le 10 août.
1685. — GOYNEAU, curé ; Filhon, vicaire.
1690. — RÉGNAULT, curé.
1692. — DELAUNAY, curé.
1693. — Le 2 avril, eut lieu, dans l'église, la sépulture de D. messire Louis Rouget, clerc tonsuré, chapelain de Phesandière.
1694. — CHISÉ, curé (1).
1697. — Visite de Henri, évêque de Luçon.
1701. — Visite de Jean-François, évêque de Luçon.
1703. — LAPORTEND, curé.
1704. — VIAUD, curé.
1705. — FILASTRE, curé ; il fut inhumé du côté de l'épître, dans le chœur de l'église.
1705. — Sépulture de messire Adrien Thomas, sieur de

(1) *1701, 10 septembre.* — *Jacques Chisé* présenta, à cette date, à Mgr de Lescure, évêque de Luçon, des lettres de provisions pour le premier canonicat vacant accordé par le Roi, le 6 juin 1699, à l'occasion du serment de fidélité de Mgr de Lescure entre les mains du Roi, mais sa demande ne fut point admise.

la Forestière, président de Mauléon, inhumé dans l'église, sous le clocher. Caillaud, vicaire.

1706. — Le 7 mai, sépulture proche l'autel de la sainte Vierge de messire Thomas Després, écuyer, sieur de Saint-Vincent.

1708. — LABADIE, curé.

1708. — Le 30 juillet, sépulture devant l'autel de sainte Catherine de messire Jacques Alexandre Jary, sieur des Vallées.

1709. — FRADIN, curé, inhumé dans le chœur du côté de l'évangile, et Letourneur, vicaire.

1710. — Inhumation devant l'autel de la sainte Vierge de dame Lelicher, épouse de messire Alexandre Després, écuyer, sieur de Villeneuve, qui lui-même fut placé dans le cimetière du lieu, le 3 juillet 1717.

1717. — Le 29 août, visite de Jean-François, évêque de Luçon.

1726. — Le 29 juillet, visite de Michel, celec, Roger de Rabutin de Bussy, évêque de Luçon.

1730. — Le 25 mai, sépulture de messire René Després, chevalier, seigneur du fief Mignon, inhumé dans l'église.

1731. — Le 8 avril, maître Louis Delaunay, procureur, notaire des baronnies de Mareuil, est inhumé dans l'église, près de lui fut placé, en 1733, Jacques Delaunay, sieur du Cloussy.

1733. — RÉGNON, curé.

1733. — Le 23 décembre, refonte et bénédiction de la petite cloche appelée *Marie Toussain,* le parrain fut Alexandre de Jaudouin, chevalier, seigneur de Marmande, de Passy et de la Motte de Frosse, la marraine, Marie-Françoise Després. Cette cloche, demandée par l'administration du district de Fontenay, fut envoyé, en 1792, à la monnaie de la Rochelle.

1736. — CONSARD, curé.

1741. — BANCHESCAUD, curé.

1743. — Le 14 août, sépulture au cimetière de demoiselle Marguerite-Angélique Després.

1753. — Le 4 octobre, fut inhumé dans l'église le sieur Thomas du Vignau.

1767. — Le 14 janvier, inhumation dans le cimetière de dame Marie-Françoise Després, veuve de messire Charles Maynard, écuyer, seigneur de la Claye.

1773. — RODIER, curé (1), cet ecclésiastique fit partie de l'administration communale comme procureur de la commune, lors du décret de l'assemblée nationale sur la formation des municipalités en 1789.

1776. — Bénédiction de la cloche actuelle sur laquelle on lit l'inscription suivante :

Messire François Rodier, curé de Corps, messire Bonaventure chevallier Maynard, fils de haut et puissant seigneur François B. Maynard, et de toute et puissante dame Marie B. Maynard, seigneur de la baronnie du Langon, seigneur haut justicier dans la paroisse de Corps et autres places : Jacques Bidaud, fabriqueur, C. Aubourg et A. Pelletier, m'ont fait l'an

1778 — 1776. — 21 mars, visite épiscopale de Mgr de Mercy, évêque de Luçon (2).

---

(1) Pendant la Révolution, M. Rodier se retira, et la cure resta vacante jusqu'au 14 prairial an IV, où M. Le Gueult vint exercer ses fonctions comme *intrus,* en se disant prêtre constitutionnel.

(2) Visite épiscopale de Mgr de Mercy, le 21 mars 1778.

.....Avons observé que les deux statues qui sont de chaque côté de l'autel sont mutilées et indécentes, on ne sait à qui elles étaient dédiées, elles furent enlevées par M. Lacombe et brûlées par M. Aillery. Qu'il n'y a qu'une partie de la nef qui

1802. — CHEVALIER, curé, passe à la Bretonnière en 1807, puis à Champagné, mort à Luçon en 1840.
1820. — DESLANDES, curé.
1828. — DOUILLARD, curé.
1827. — LACOMBE, curé.
1832. — AILLERY, curé.
1839. — Visite de René-François Soyer, évêque de Luçon.
1851-1856. — FABRE DE LA GRANGE.
1856-1866. — Louis GUIBERT.
1866-1871. — Benjamin GRELIER.
1871-1878. — Louis GOGUET.
1870-1890. — Timoléon GUILBAUD.
1890. — Louis GRIT.

Le bourg de Corps, placé entre la route de Bordeaux à Nantes et celle de Luçon à Rocheservière, est situé dans cette limite que M. Cavoleau désigne comme jouissant de l'air le plus pur et le plus sain du département.

Cette commune qui, longtemps, fit partie du district et l'arrondissement de Fontenay, est réunie à l'arrondissement de Bourbon-Vendée.

Au mois de janvier 1847, un fort ouragan vint fondre

---

est lambrissée; qu'il faudrait agrandir les croisées pour y donner plus de jour et la rendre plus saine; que la sacristie est trop petite et qu'il serait à propos d'en faire une autre; qu'on enterre près de l'église; qu'il faudrait une armoire pour la sacristie.

Ni chapelles, ni confrairies, seulement un bénéfice. La *Chapelle de Saint-Léonard* de Frosse à la disposition de l'Evêque sans aucun revenu connu, et les revenus de celle de *Soulard ou Coquemoncouard,* fondée à Chantonnay, qu'on dit être de 500 livres.

Revenus de la fabrique : ils consistent en terres, vignes, rentes désignées fort au long dans l'original déposé à l'Evêché.

Il n'y a point de décimateur dans la paroisse.

sur la toiture de l'église de Corps, pendant la nuit. Cette tempête se fit sentir dans toute la contrée, une partie de la flèche de Luçon renversée, traversa les voûtes qui s'écroulèrent et détruisirent le jeu d'orgues. Cette nuit fut encore plus désastreuse pour l'église de Corps : déjà depuis longtemps, les murs lézardés ne supportaient la voûte qu'avec peine ; l'ébranlement produit par la tempête acheva de la faire écrouler. Le dégât fut considérable, les bancs, les chaises, les tableaux furent détruits, ce fut l'occasion d'un procès avec l'architecte qui, après trois ans de procédure, se fit condamner à restaurer l'église suivant un devis dressé par des architectes experts.

La voûte en briques est aujourd'hui remplacée par un tillis en planches qui forme le même cintre, avec les mêmes peintures que l'ancienne.

Il faudra, avant de quitter la commune, visiter un tombeau très remarquable élevé dans le cimetière. Ce tombeau est élevé au-dessus d'un caveau destiné à renfermer les restes de la famille de Maynard de la Claye.

CHATEAU-GUIBERT

Beata Maria de castro Guiberti (visite épiscopale 1533. — *de Castro Gilberti* (ancienne charte). — *Cure* à la nomination de l'abbaye de Saint-Michel. — (Pouillé 1648.)

Sur la route qui conduit de Mareuil à la Roche-sur-Yon, à quelques kilomètres seulement du premier endroit vous apercevez, sur la droite, les ruines d'un vieux clocher, c'est Corbaon dont nous aurons bientôt à parler. Si vous prenez le chemin qui y conduit pour aller à Château-Guibert, vous remarquez une foule de petits mamelons, soulevés par une commotion intérieure et qui sont encore mieux dessinés par l'action des courants et par les petits ruisseaux qui les séparent les uns des autres. Le sol, en quelques endroits, a été si rapidement soulevé que la roche granitique est à découvert et placée dans un sens vertical. Le terroir léger et sablonneux est en partie composé d'un schiste granitique pulvérisé. Nous nous arrêtames à voir gravir, sur une colline en face de nous, une charrette chargée de foin et que traînaient péniblement dix bœufs ; malgré les cris d'encouragement et la pointe acérée de l'aiguillon de leurs conducteurs *l'attelage suait, souffiait, était rendu.*

Le 20 avril 1305, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, qui depuis devint le pape Clément V, venant de Luçon en tournée métropolitaine, passa visiter le prieuré des Moutiers-sur-le-Lay, y coucha avec son train le mardi, et fut, le même jour, visiter les prieurés de la Jaudonière, de Saint-Martin-Lars, la Caillère, et le lendemain prêcha en l'église du prieuré, confirma, tonsura.

— 1426. — N. Guynebault, prieur des Moutiers-sur-le-Lay. (PAPIERS DE L'AUBONNIÈRE.)

Telle est en effet, la rapidité des chemins qu'il est impossible d'aborder en voiture au chef-lieu, et difficilement à cheval.

Château-Guibert apparaît placé sur un de ces mamelons : un élégant petit clocher domine la hauteur ; l'église, le presbytère, une jolie habitation couverte en ardoises et élevée par la main bienfaisante de l'un de ses pasteurs, pour l'éducation des jeunes filles de la paroisse, quelques maisons groupées autour du clocher, voilà tout le bourg de Château-Guibert.

Mais n'espérez pas y parvenir en ligne directe, il vous faudra faire plus d'un circuit, traverser plus d'un sentier pour éviter la pente trop rapide du vallon : ici la science de tracer un chemin vicinal est encore à son principe.

L'église est sous l'invocation de la sainte Vierge, au jour de la Nativité, néanmoins le tableau du maître-autel indique la conception de Marie. Les petites croisées évidées du chœur et les contreforts qui le soutiennent à l'extérieur, font croire que cette partie est la plus ancienne de l'édifice. L'intérieur n'offre aucun caractère d'architecture ; c'est un carré long sans voûte, surmonté d'un tillis plat. On a trouvé moyen d'ajouter, après coup, deux chapelles dont les formes, sans être très exactes, font un monument un peu semblable à une croix grecque. Le grand autel est d'ordre composite avec 4 colonnes corinthiennes. Des deux chapelles l'une est dédiée à la Sainte Famille, et l'autre à saint Louis, roi : elles sont d'ordre conique et ont la forme d'une boiserie appliquée au mur servant d'encadrement à un tableau.

On remarque dans cette petite église une propreté et un air de fraîcheur dans les peintures qui font plaisir à voir : on y devine la piété et le goût de ceux qui l'ont ornée : ajoutons que ces embellissements, que la construction d'une flèche précédée d'une façade bien dessinée, que les réparations qui font du presbytère une maison fort agréable, que la maison d'éducation enfin qui occupe d'une manière fort pittoresque l'emplacement du manoir

de l'ancien seigneur, sont dus aux soins, au zèle et à la bienfaisance de l'un de ses pasteurs.

En 1733, Château-Guibert se trouva compris dans la visite que fit Mgr de Bussy Rabutin dans son diocèse et on le trouve désigné dans la liste des paroisses sous le nom de *Casa Guiberti*, et dans les chartes du moyen âge sous celui de *casa Gilberti*. Il est facile de comprendre que ces deux noms sont les mêmes et devaient être celui du seigneur qui avait choisi pour y placer son habitation un lieu on ne peut plus pittoresque.

ETAT NOMINATIF

DES

CURÉS DE CHATEAU-GUIBERT

1664. — François Bibard.
1682. — Viollibaux.
1690. — J. Dumoulin.
1697-1710. — Bardoul.
1745. — J. Chatelain.
1751. — Rouzeau-Boissorin.
1753. — Visite de Sam.-Guil., évêque de Luçon.
1776. — Raimbert.
1780. — Morouzon, dont la tombe se voit dans le cimetière.
1787. — Normand.
Pendant et après la Révolution. — Blanchard, ancien curé de Bellenoue.
1819. — *(Vacance.)*
1828. — Begaud.
1842. — Des Moulières.
1846-1852. — Louis Vion.

1852-1888. — Vincent BILLAUDEAU.
1888-1892. — Jean-Baptiste GODET,
1892. — Alexandre CHEVALIER.

En 1722 eut lieu la bénédiction de deux cloches; la grosse, de 350 livres, nommée *Marie*, eut pour parrain François d'Aux, écuyer, sieur de la Blanchardière, pour marraine Marie Gourde, dame de la Loge et de la Pêcherie (1).

La petite, nommée Catherine, du poids de 250 livres, eut pour parrain J. Merland, sieur de Champaud, et pour marraine Catherine Durand, nièce du curé Bardoul.

VISITE ÉPISCOPALE DE MGR DE MERCY, 19 MARS 1778.

Château-Guibert. — Communiants, 300; confirmés, 44. — Seigneur, M. de Trudaine.

.... « Avons observé que le tableau est tout déchiré et fort indécent, qu'il n'y a qu'un plancher au-dessus du chœur et que la nef n'est point lambrissée.. , que le mur qui sépare le chœur de la nef a besoin de réparations..., que la tour du clocher menace ruine.

Aucune chapelle, un seul petit Bénéfice qui est *La Chapelle de Loucherie ou Vassalière*, à la présentation de la Dame des Noues, seigneur de la terre de Loucherie. Revenus 10 livres

(1) Le Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou annonce que François d'Aux, sieur de la Blanchardière, et son épouse firent fondation de la chapelle de Loucherie, 12 juillet 1697... le sousseing est signé de Messires Jacques Moulin, prêtre, curé de Corbaon. On voit par un autre acte du même jour qu'il existait dans l'église de Château-Guibert une chapelle dite de la Vasselière, dont le sieur Moulin était chapelain et dont la famille d'Aux avait la nomination.

François d'Aux, seigneur de la Blanchardière, fut assassiné le 18 juillet 1702, a 7 heures du soir, par Miltière Forestier et Jacques Belleau, près du lieu appelé le *Pas-de-Laubier*.

On voit dans le même ouvrage qu'en 1607 Gilles de Montauzier était Seigneur de Château-Guibert, c'était sans doute le même seigneur qui a été mentionné pour Corps.

et 10 boisseaux de seigle sur la maison de Loucherie, chargée de 2 messes par mois.

Deux confrairies, l'une du *Rosaire* sans fonds et très peu suivie, l'autre de la *Charité* de 100 livres de revenu dues par les Dames de Rampillon du Breuil de Luçon, une de 15 livres due par le fermier de la Pêcherie, et 10 livres dues par la veuve Douillard, de la Roussière, paroisse des Moutiers-sur-le-Lay.

Revenus de la fabrique les seules oblations de 50 livres.

Le curé perçoit la dîme dans la paroisse dont le seigneur prend un tiers.

On trouve dans la paroisse de Château-Guibert, une terre dont il est fait mention dès le XII^e^ siècle.

Dans l'année 1199, Guillaume de Chantemerle, le gendre et héritier de Pierre de Bouil, fils d'Aimeri, fondateur du Bois-Grolland, donna à cette abbaye une terre *terram de Lamen borgeren;* cet endroit très peu important est connu encore sous le nom de Lamainborgère (1).

Deux anciennes petites paroisses, maintenant supprimées, ont été réunies à Château-Guibert pour le spirituel et le temporel. Ce sont Bellenoue et Corbaon.

---

(1) On lit dans une autre charte de la même abbaye *terram de la Menborgeren* et ailleurs *Meam Bergeriem cum domum et clausuris suis,* ce qui indique que ce nom tire son origine d'une exploitation rurale où fut placée primitivement une bergerie. Cette opinion devient une certitude par ces mots d'une charte de la même abbaye datée de 1206 : *orta fuit questio super pasquerio ovium quas abbas Brolii Gollandi habebat in terra Maenborgerie.* — Une maisn de ce hameau portait, au XIV^e^ siecle, le nom du *Pousac*, qui remonte à la période romaine.

Le 20 avril 1305, mardi de Pâques, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, depuis devenu Clément V, pape, venant des Moutiers-sur-le-Lay en visite métropolitaine, visita le prieuré de Bellenoue, y coucha avec son train, et le lendemain 21, prêcha et fit autres actes de visite.

BELLENOUE

Sancta Trinitas de *Bella-Nouha* (visite épiscopale 1533), de *Bella-Noa* (Gallia Christiana), *Belle-Noe* (dom Fonteneau 1099), une *cure* et un *prieuré,* l'abbé de Saint-Michel y confère (Pouillé 1648).

Bellenoue était une ancienne abbaye fondée vers l'an 1047, par Gognore, fils de Geoffroy, premier vicomte de Thouars, et sa femme Aënor, qui plus tard se fit moine et fut inhumé à Saint-Michel-en-l'Herm. Bellenoue appartenait à cette abbaye (1). Aimeri, son fils, entouré de tous ses gens d'armes, en présence de Raynault, prieur de Bellenoue, et autres témoins, confirma entre les mains de l'abbé de Saint-Michel la donation faite par son père, de *Bellenoue* à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. On peut lire dans le *Gallia Christiana* la charte de fondation trop longue pour que nous la citions ici.

Bellenoue est indiquée beaucoup plus tard par le Pouillé des Bénéfices de France comme dépendant encore de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, son revenu était de 900 livres, l'église de *Bellenoue, belle mouze* ou *belle mouche,* en latin *Bellanoa*, était sous l'invocation de la Sainte-Trinité.

Bellenoue eut pour abbé un Helvé, qui fut enterré dans l'abbaye de Barbeau (2) avec cette épitaphe : *hic jacet Helveieus quondam abbas de Bellanoâ.*

---

(2) Notice de la fondation du prieuré de Bellenoue, par Geoffroy, vicomte de Thouars et Adénor, sa femme, et des démêlés que les religieux de Saint-Michel-en-l'Herm eurent avec Aimeri, aussi vicomte de Thouars, qui les laissa enfin paisibles possesseurs de ce prieuré (D. Font. t. 18, p. 33).

1424. — Jehan Blanchant, curé de Bellenoue (papiers de Laubonnière.)

(3) Abbaye près de Melun.

Lorsque l'abbaye de Belle-Noue fut détruite, sans doute par suite des guerres de religion, le prieuré subsista, et en 1719, J. C. de Cornillon de Sainte Verge résidait à Bellenoue dans la maison située près de l'église et connue encore sous le nom de prieuré. Ce prieuré, suivant le Dictionnaire géographique de Migné, était de l'ordre de saint Benoît, dépendant de Saint-Michel et à la nomination du Roi.

Au sud du bourg, sur le chemin qui conduit à la Série, s'élève une vieille habitation qui était la demeure du curé de Bellenoue ; sur la porte extérieure de la cour, on lisait encore en 1845, cette inscription : *C. Servant hujusce loci rector, hanc ædem ædificandam curavit.*

Cet ecclésiastique est le premier curé en titre de la liste que les registres ont conservée.

1662-1675. — Charles SERVANT, curé de la sainte Trinité de Bellenoue, enterré dans l'église, le 15 janvier 1677.

1677. — RAYMOND DU BOURG, par Cavolleau, curé de Mareuil.

1677. — ARTEIL.

1678. — GRATON.

4 juillet 1683, abjuration, dans l'église de Bellenoue, entre les mains de Mgr de Barillon, évêque de Luçon, de Gaston Pineaux, sieur de la Jaubretière (Château-Guibert), et de Colombier (Pineaux) et de ses cinq enfants : Gaston, Quentin, René, Isaac, Daniel ; et de ses six autres plus jeunes : Lucie-Anne, Anne-Judith, Henri, Pierre, Israélite, Angélique.

29 septembre 1685, abjuration entre les mains de messire de Boisdavy, archidiacre de Luçon, de Benjamin Clémenceau, docteur en médecine demeurant à la Série et de Charlotte Chartier, sa femme, de Charlotte Soulard, sa nièce, et de Louis Clémenceau.

10 octobre 1685, abjuration de demoiselle Marie Hé-

rault, demeurant à Loucherie (Château-Guibert), en présence de noble Etienne Hérault Baron.

1690. — Le 11 novembre, visite de HENRY, évêque de Luçon.
1697. — Le 1er octobre. Visite du même évêque.
1698. — DE LA LANDE.
1712. — SUZENNEAU.
1717. — SIMON.
1717. — Maurice LÉO.
1719. — TEXIER.
1721. — FAYAU.
1723. — VIAUD, enterré dans l'église, 25 décembre 1723.
1724. — RAYÉ, inhumé dans l'église.
1735. — GARREAU.
1736. — PONS.
1740. — THOMAS, inhumé dans l'église.
1777. — FORT, Pierre-Nicolas.
1785. — BLANCHARD, qui, après l'incendie de son église, passa à la cure de Château-Guibert.

VISITE ÉPISCOPALE DE MGR DE MERCY, le 19 mars 1778.

Bellenoue. — Communiants : 115. — Seigneur, M le Prieur, décimateur et curé primitif.

Avons observé qu'il faut enterrer les deux statues qui sont de chaque côté de l'autel, parce qu'elles sont indécentes et mutilées ; qu'il serait besoin de raccommoder le lambris de la *chapelle de Saint-Jean ;* que celui du *Rosaire* est très mauvais.

Ni chapelles, ni confrairies, seulement un bénéfice, savoir :

Le *Prieuré de Bellenoue* à la disposition du roi depuis l'union de l'abbaye de Saint-Michel au collège des Quatre-Nations, chargé de l'office entier aux fêtes annuelles et du patron de trois messes par semaine et en outre des vêpres et complies tous les samedi et veilles de fêtes. Revenus 1500 livres. *Revenus de la fabrique* 45 livres.

La jolie maison de la Série si agréablement placée, fait partie de l'ancienne paroisse de Bellenoue ; sous l'empire, elle était habitée par M. de la Série, qui y cultivait avec

succès et au milieu de la tranquillité, le talent prononcé qu'il avait pour les beaux-arts ; il est l'auteur de plusieurs petits ouvrages intéressants.

CORBAON

Sanctus Andreas — *de Corbaono* (visite 1533) — *de Corbono* (Pouillé 1648) — *Corban* (Grand-Gaultier) — *cure* à la nomination du doyen de Mareuil.

Quelques maisons éparses autour d'une ruine qui affecte encore la forme d'une tour, au pied de laquelle existe l'ancien presbytère qui devait être une habitation fort agréable ; voilà tout ce qui reste des souvenirs de cette petite paroisse Ces ruines ne sont cependant pas anciennes, elles ne sont point l'effet du temps, mais bien plutôt de nos guerres civiles, et on sait qu'il faut peu de jours pour que les monuments où elles passent aient atteint ce degré de dégradation amené par une suite de siècles.

« *Corbaon, appelé parfois la Roche-Corbaon, dans les documents du XV^e^ siècle, est maintenant un simple village de la commune de Château-Guibert. C'est une vieille localité d'origine probablement celtique. On y a trouvé, en 1835, une paire de bracelets gaulois en or, d'un travail excessivement grossier. M. Bonnard, propriétaire du voisinage, qui les avait vus prétendait qu'ils ressemblaient à des baguettes de fusil tordues, indice d'une haute antiquité.* » *(Poitou et Vendée).*

Voici les noms de quelques ecclésiastiques qui ont occupé la cure de Corbaon :

1634. — Jacques VINCENT, mort en 1667.
1667. — Nicolas ARTHUR.
1672. — J. AUDUREAU.
1690. — *(Vacance).*
1700. — Messire des Florides.

1723. — BIGORRE.
1726. — *(Vacance).*
1767. — ROUILLÉ, François.
1785. — FROUIN,
1788. — DUGAST.

On trouve dans cette ancienne petite paroisse le château de Billy qui était une châtellenie et une commanderie dépendant de l'ordre de Malte. Cette terre était, en 1782, possédée par Messire Léonard-Claude le Norment, chevalier-magistrat de l'ordre militaire de saint Jean de Jérusalem, commandeur de Billy et sénéchal pour la justice du pays.

LES MOUTIERS-SUR-LE-LAY

Monasterium supra Ledum (Visite épiscopale 1533); *de Monsterio super Ledum* (Grand-Gaultier XIV^e^ siècle).

Eglise collégiale : 1 prieur, 1 recteur, 12 prêtres.

Prieuré de la mense du chapitre de Luçon qui y confère. (Pouillé de Luçon 1648.)

Les Moutiers-sur-le-Lay doivent leur origine à un monastère dont on voit encore les ruines près de l'église. Placé sur la rive gauche du Lay, cet établissement religieux vit bientôt s'élever près de ses murs ceux d'une église et les maisons de quelques nouveaux habitants.

Lorsque la guerre civile ou celle que se faisaient les seigneurs entr'eux vint troubler la paix des moines, et celle de ces tranquilles cultivateurs, tous sentirent le besoin de se mettre à couvert ; le monastère fut fortifié, des douves furent creusées, des tours s'élevèrent et le vieux couvent devint un château-fort dépendant de la famille la Trémouille, dans lequel cependant les évêques de Luçon avaient droit de haute et basse justice et celui d'y nommer un commandant : plusieurs prélats y firent leur demeure habituelle jusqu'à ce qu'enfin cette forteresse subît le sort de toutes celles du Bas-Poitou, lorsque leur destruction fut ordonnée par le cardinal de Richelieu, afin d'ôter aux protestants tout espoir de retraite et toute idée de revolte. Mais suivons l'ordre des dates. Nous ne connaissons aucuns titres qui fassent mention des Moutiers avant l'année 1047. A cette époque, cette terre appartenait aux vicomtes de Thouars, car une charte concédée par Geoffroy I^er^, vicomte de Thouars, qui se fit moine à Saint-Michel-en-l'Herm où il fut inhumé, accorde au monastère de Marmoutiers ses biens des Moutiers-sur-le-Lay.

Au XIV^e^ siècle le château des Moutiers qui, avec la paroisse du même nom, formait une châtellenie devint le séjour ordinaire des premiers évêques de Luçon. Guillaume de la Rochefoucaud, 6^e^ évêque de Luçon, date plusieurs actes, en 1388, de cette résidence : *in loco habitationis episcopalis de monasteriis super Ledum.* Un autre acte de l'an 1317 parle des Moutiers-sur-le-Lay comme d'un prieuré très considérable ou plutôt comme d'un second monastère, dépendant de celui de Luçon, auquel il était annexé.

En 1421, il fut dressé un acte qui maintient Guillaume Goyon, 10^e^ évêque, dans le droit de nommer les capitaines des châteaux de Luçon et des Moutiers, sur lesquels lui et ses prédécesseurs avaient toute juridiction, haute, moyenne et basse. Ce droit fut longtemps contesté par la maison de la Trémouille, malgré que l'autorité royale fut intervenue. Voici la pièce qui établit ce fait :

« Charles, VII^e^ du nom, par la grace de Dieu, roi de France, aux sénéchaux du Poitou, du Limousin... salut... Notre aimé et féal conseiller, Guillaume, évêque de Luçon, nous a fait exposer que, à cause de son dit évêché... et des droits temporels d'icelui, lui compètent, et est seigneur des châteaux de Luçon... et des Moutiers, et en iceux châteaux ont lui et ses prédecesseurs toute justice et juridiction, haute, moyenne et basse, droit de mettre... capitaines tels que bon lui semble... Nous, ces choses considérées, voulant la maintenue des droits des églises de notre royaume, nous mandons... que l'empêchement mis à esdites places .. vous otiez, en faisant jouir ledit évêque... comme il faisait auparavant... »

Bourges, 16 novembre 1424 (1).

(1) En 1423, à la suite d'un différent survenu entre Elie Martineau, évêque de Luçon, et les religieux-chanoines de la cathédrale pour des droits que l'évêque réclamait sur l'héritage, et en particulier sur le *cheval* et le *lit* des religieux morts dans les prieurés dépendant de l'ancienne abbaye, il y eut une trans-

Ce fut dans le château des Moutiers, *in camera paramenti ipsius castri*, que l'évêque Jean Fleury fit, le 18 août 1441, son testament par lequel il accordait à l'église de Luçon des biens pour faire construire la sacristie et une bibliothèque près du dortoir du chapitre. Nicolas Cœur, frère du célèbre argentier de Charles VII, obtint sous son épiscopat, en 1450, l'établissement de deux foires aux Moutiers-sur-le-Lay où il résidait. L'une était fixée au lundi après l'Ascension et l'autre le mardi après la Toussaint. Un marché s'y tenait le mardi de chaque semaine. Ce prélat donnait pour raison que le lieu était très grand, très peuplé, placé sur le bord d'une grande rivière et ayant un grand beau chemin. Ce fut sous l'évêque André de la Roche qu'eut lieu une transaction entre ce prélat et le prince de la Trémouille au sujet du droit de nommer à la place de capitaine du château : cette transaction date du 10 octobre 1450.

L'évêque s'était plaint, en effet, que le seigneur de la Trémouille était entré par force au château des Moutiers, et qu'il avait tiré contre ce dernier grand nombre de canons et de traits, tué beaucoup de prêtres, clercs et autres, et qu'après s'être rendu maître du château et l'avoir pillé ainsi que les biens de l'évêque et des habitants, il y avait mis de force capitaine et garnison ; enfin on s'accorda de part et d'autre et le traité fut signé à la satisfaction de l'évêque.

Il paraît cependant que Nicolas Boutaud, peu après son élévation au siège épiscopal de Luçon, fut obligé d'abandonner le séjour des Moutiers-sur-le-Lay qu'habitaient toujours ses prédécesseurs, pendant la belle saison. Probablement que le pillage et les dévastations de cette localité, par les partisans de la maison de la Trémouille,

---

action. L'Evêque fit abandon de ses droits et les religieux lui cédèrent en échange deux moulins à eau, appelés les Moulins-de-Minclay, sur la Semagne. Cette transaction fut signée par l'Evêque aux Moutiers : *in camera nostra paramenti, in castro nostro de Monasteriis.*

avaient rendu ce lieu inhabitable. Privé de la présence de l'évêque et de son entourage, le bourg des Moutiers sollicita une légère indemnité : Nicolas Boutaud, dans le prieuré sécularisé de son ancienne résidence d'été, un prieur séculier, et deux *compagnons* ou vicaires, pour y administrer les sacrements et y dire les heures canoniales.

Pierre de Sacierge, XV^e^ évêque de Luçon, revint à l'usage de ses prédécesseurs, il passait le temps qu'il donnait à son diocèse au château des Moutiers-sur-le-Lay. Il cherchait à répandre quelques bienfaits sur le séjour qu'il avait choisi. A sa sollicitation, un libraire, nommé Jéhan Clémenceau, demeurant aux Moutiers, obtint de Louis XII l'exemption de toutes charges et impôts. C'était une grâce en faveur des lettres qui avaient grand besoin de protection, car le sieur Clémenceau était à peu près le seul libraire du diocèse. Cette faveur fut sans doute utile à cette famille, car, en 1547, sous l'épiscopat de Millon-d'Illiers, on voit dans un acte un Jacques Clémenceau, *licencié en droit,* chantre et chanoine de Luçon, qui se qualifie d'auditeur de la cour écclésiastique des Moutiers-sur-le-Lay, tandis qu'un nommé Pierre Dubrée signait avec lui le testament de Millon-d'Illiers sous le titre de chanoine de l'église collégiale des Moutiers-sur-le-Lay. Millon-d'Illiers et J. B. Tiercelin, évêques de Luçon, habitaient encore, l'un en 1549, l'autre en 1556, le château des Moutiers.

Mais ici se terminent les jours de gloire du monastère et bientôt vont commencer ses malheurs, voici ses tristes annales : Les guerres des XVI^e^ et XVII^e^ siècles sont commencées, le Bas-Poitou est en feu et les protestants pillent et s'emparent des églises.

En mars 1563, ils s'emparent du château des Moutiers appartenant, dit la chronique, à l'évêque de Luçon, au moyen des intelligences qu'ils avaient avec ceux qui s'y trouvaient.

« Au mois de février 1568, dit le *Mémoire pour servir « à l'histoire du diocèse de Luçon*, les protestants brû-

« lèrent l'église des *Moutiers-sur-le-Lay* et le château où « l'évêque faisait sa continuelle résidence, par ce qu'il « n'avait autre lieu dans son évêché bâti pour résider : « dans la nuit du 7 au 8, ils retournèrent aux *Moutiers*, où « ils rompirent toutes les portes, fenêtres et vitres dudit « château, emportèrent barreaux de fer, serrures, décou- « vrirent le château, enlevèrent le plomb, mirent le feu « en plusieurs endroits, firent des brèches, abattirent « plusieurs murailles, et par là rendirent le château in- « habitable. »

Au mois de septembre de la même année, Nicolas Moquet, curé du Langon, se rendant à Nantes, fut pris et amené au château des Moutiers. Là, il fut accablé de tortures pour lui faire renoncer à sa foi. On lui coupa le nez, les oreilles ; on lui arracha les yeux, on le tua et on le jeta dans la rivière. L'auteur de ces atrocités était un nommé Parent, marchand à Luçon : il avait formé une compagnie avec laquelle il s'était emparé du château, l'avait pillé et détruit presqu'entièrement (1).

(1) « Parmi les chefs protestants qui vexaient le plus le « clergé du Bas-Poitou, on remarquait Giron de Bessay, « seigneur du château de ce nom. (De la Fontenelle, *His- « toire des Evêques de Luçon*, page 300). Des poursuites furent « dirigées contre lui. Nous allons en faire connaître la princi- « pale cause : l'Evêque Tiercelin, pour soustraire les meubles « et les papiers les plus précieux de son évêché, les avait fait « transporter dans le château du seigneur de la Charoulière, « gentilhomme catholique, où ces objets demeurèrent jusqu'au « 15 août 1570. L'édit de pacification publié à la Rochelle « n'arrêta pas Giron de Bessay, qui se transporta dans la « maison du seigneur de la Charoulière, qui était absent « ainsi que ceux qui pouvaient défendre ce manoir. Bessay s'y « introduisit donc, maltraita Pierre Gaillard, vicaire général « du diocèse, qui s'était retiré en ce domaine ainsi que ses ser- « viteurs. Puis il s'empara des meubles et papiers de l'évêché « et les fit transporter en son château de Bessay. Ensuite, « ce chef protestant maltraita et rançonna plusieurs autres « prêtres du diocèse, s'empara du château des Moutiers-sur-

Les catholiques furent longtemps opprimés ; enfin une sentence du 19 janvier 1570, de Jean de la Haye, lieutenant-général du sénéchal du Poitou, assigna au prieur des Moutiers les maisons des Huguenots qui avaient démoli le château et le prieuré ; c'était justice.

Malgré tous ses malheurs, l'église des Moutiers a conservé ses voûtes en pierres soutenues d'espace en espace par des demi-piliers engagés dans le mur ; l'ogive est peu prononcée : elle forme la croix latine et au milieu du croisillon s'élève un lourd clocher dans le genre bénédictin. Les apôtres saint Pierre et saint Paul en sont les patrons titulaires ; viennent ensuite dans chaque bras de la croix deux petits autels dédiés à la sainte Vierge et au Sacré-Cœur de Jésus. Nous avons remarqué une tombe sur laquelle est gravé un triangle avec des étoiles et trois oiseaux.

Dans une prairie près du bourg est une fontaine qui, le 15 août et le 8 septembre, attire une grande foule de pèlerins. Il y a quelques années, on en voyait de l'Orléannais, de la Tourraine, du Berry, de la Saintonge, de l'Anjou, particulièrement de la Bretagne ; c'était le pèlerinage le

---

« le-Lay, dont il toucha les fermages de la terre, dépouillant « ainsi l'évêque de Luçon de la meilleure partie de son re- « venu. Sur ces excès, le roi Charles IX manda au sénéchal « du Poitou d'instruire contre Giron de Bessay, mais la conti- « nuation des troubles firent que ces poursuites n'eurent guère « de résultat. »

Giron de Bessay, écuyer, seigneur de Bessay et la Coutancière, mérita parmi les protestants le titre de vice-amiral de Guienne. Il avait épousé, en 1559, Renée de la Lande de Machecoul, fille de Jean de Machecoul de Viellevigne, son compagnon.

Enfin, après le départ de l'évêque Tiercelin pour Poitiers, le château des Moutiers, qui, avant l'invention du canon, pouvait être regardé comme une forteresse, fut incendié. L'information faite par le sénéchal de Fontenay, en 1570, fait monter à 70,000 livres la dépense des réparations de ce antique château.

plus célèbre du Bas-Poitou. Le nombre s'élevait quelquefois à plus de 15,000 âmes. Ce concours est bien diminué de nos jours, surtout depuis que l'établissement des préveils ou assemblées est venu en aide à la civilisation moderne. Nos esprits forts qui ont vu crouler tout ce qui paraissait inébranlable, ne croient plus à rien ; ils ont crié à la superstition et n'ont pas voulu voir que la prière c'était la consolation des malheureux, que la foi c'était le lien moral qui retenait encore la population des campagnes. Un vieux papier qu'on trouve dans les vieilles archives du château de Bessay, indique qu'un moine nommé Bry (de l'ancienne abbaye des Moutiers-sur-le-Lay, vers le X^e^ siècle) eut une vision de la Sainte Vierge à la suite d'une longue prière. Le moine, en reconnaissance, construisit en ce même lieu, et de ses propres mains nne petite cellule décorée d'un autel, d'où, à son grand étonnement, il vit jaillir une eau bienfaisante aux maladies du corps.

Les siècles ont détruit ce pieux monument d'un cénobite ; mais le souvenir néanmoins s'en est perpétué d'année en année par tradition ; et la source n'ayant jamais cessé de donner une eau propice aux infirmes, on a élevé sur ce même terrain une grotte renfermant la représentation de la Vierge. Au bas de la grotte est la fontaine, en dessous de la fontaine est une piscine où se lavent les incurables pendant les solennités du pèlerinage.

Dans la nuit, veille de l'Assomption, le 15 août, c'est un coup d'œil curieux que de voir dans une vaste prairie, à l'extrémité de laquelle sont la grotte et la fontaine, douze à quinze mille fidèles, une petite bougie ou lampe allumée à la main, priant tous avec expression et soupirs. Les uns tendent leurs bras vers le ciel, d'autres se frappent la poitrine de componction, ceux-ci prient le visage prosterné dans la poussière, ceux-là appellent d'une voix suppliante le Dieu de miséricorde à leur secours. Plus loin, la piscine ne cesse de se remplir d'infirmes, d'incurables de tout âge, de toute condition. Les

uns pieds nus, la tête couverte d'un sac et de cendre accomplissaient des vœux promis au ciel dans une maladie ou dans un danger, d'autres se promènent silencieusement tenant une petite croix à la main, et faisant l'aumône à tous ceux qui leur demandent.

On trouve, aux *Archives de la Vendée*, quelques pièces concernant la fontaine de Saint-Brie pendant la Révolution.

Département de la Vendée.

ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Mareuil, le 14 prairial, an V.

Le commissaire du Directoire exécutif près le canton de Mareuil, au juge de paix du canton de Mareuil.

Citoyen,

Il est parvenu à ma connaissance que dans la commune des Moutiers-sur-le-Lay on a basti une grotte sur laquelle on y a placé un signe particulier à ce culte. Comme la loi du 7 vendémiaire, an IV, le défend et en punit les auteurs, je vous invite conformément à l'art. 83 du code des délits et des peines, à en poursuivre les auteurs. Vous voudrez donc, en conséquence, faire appeler les nommés Regnier et Bonin maçons, demeurant aux Moutiers-sur-le-Lay qui ont reconstruit ce signe, et ils vous découvriront sans doute ceux qui les ont mis en besogne, et quand même ils ne le feraient pas, ils sont toujours répréhensibles.

Le citoyen Blanchard préposé, demeurant aux Moutiers, pourra aussi vous donner de grands éclaircissements. Je vous invite à l'entendre et à m'accuser réception de la présente.

Salut et fraternité.

VILLAIN.

L'instruction de cette affaire est demeurée au juge de paix du canton de Mareuil, aux termes de l'art. 77 du code des délits.

Le 20 prairial, l'an V de la République française une et indivisible (8 juin 1797), devant nous Julien Viaud, juge de paix et officier de police judiciaire du canton de Mareuil, département de la Vendée, sont comparus les citoyens Jean-Bernard Blanchard, préposé, Jean Régner, maçon, et François Bonnin, aussi maçon, demeurant tous séparément commune des Moutiers-sur-le-Lay, témoins appelés, en vertu de la cédule, délivrée par nous, le 14 de ce mois, et notifiée le 15, à l'effet de déclarer les faits et circonstances qui sont à leur connaissance au sujet du délit dont est question en la plainte rendue par le commissaire du pouvoir exécutif près ce canton, lesquels témoins susnommés ont fait leur déclaration, ainsi qu'il suit :

Le citoyen Jean-Bernard Blanchard, préposé, demeurant commune des Moutiers, âgé de 44 ans,

A dit n'être parent, allié, serviteur, ni domestique du plaignant, ni du prévenu ;

A déclaré que le 10 florial dernier, sur les 7 heures du soir, étant allé en se promenant à sa vigne, il aurait aperçu des ouvriers qui blanchissaient une grotte construite près la fontaine de Saint-Brices, qu'arrivé à cette grotte il aurait reconnu les citoyens Augain et Bonnin avec deux autres maçons dont il ignore le nom, que leur ayant demandé qui les avait commandé de construire cette grotte ainsi qu'ne croix qu'ils avaient mise dessus, Regner lui dit que c'était Malécot qui leur avait commandé et qu'il espérait en être payé ; que, dans le même jour, ledit Regner lui dit aussi que les citoyens Nosseret d'Enfer, Barion et Massé y étaient allés, que Massivet avait fourni le sable et Massé l'avait conduit, que lui ayant demandé qui avait la clef du tronc, il lui dit qu'il l'avait pour le moment, mais qu'il allait la remettre au citoyen Malescot, que le 14 du même mois, étant allé à ladite grotte avec les citoyens Villain et

Gallet, ils connurent qu'elle était faite et parfaite, et que la croix qui y avait été placée existait encore.

Qui est tout ce qu'il a vu et a signé la dite déclaration. *VIAUD, juge.*

Le citoyen Jean Regner, maçon, demeurant aux Moutiers-sur-le-Lay, âgé de 31 ans, a déclaré n'être parent, allié, ni serviteur, domestique du plaignant ni des prévenus.

A déclaré que soixante à quatre-vingts personnes de différentes communes l'avaient invité à reconstruire tant la grotte que la croix de la Fontaine de Saint-Brice, que quelque temps après s'étant trouvé chez le citoyen Boissorin à travailler, le fils de Malécot fut lui dire de se rendre chez son père, qu'il y avait des personnes qui voulaient lui parler, que y étant arrivé il y trouva lesdits Malécot et Barion qui lui dirent que plusieurs personnes les sollicitaient à faire reconstruire la grotte, qu'il leur dit qu'il ne pouvait le faire de suite, mais qu'en peu de jours il y irait, qu'en effet y étant allé après que la grotte fut rétablie, les citoyens Barrion, d'Enfer, Massicot, Malécot, Genty, père, et quelques autres dont il ne connaît pas les noms étant allés le voir travailler, lui dirent qu'il fallait rétablir la croix, qu'alors le citoyen Malécot dit qu'il n'était pas nécessaire que les autres ayant dit qu'il fallait le faire, ledit Malécot leur répliqua qu'il le ferait s'ils le voulaient, mais s'ils voulaient le croire ils n'en feraient rien ; qu'il a reconstruit la croix parce que les plus fortes voix le décidèrent, et ajoute que c'est le citoyen Barrion qui lui a payé quatre journées qu'il a passées à reconstruire tant la grotte que la croix.

Qui est tout ce qu'il a dit, et déclare ne savoir signer : *VIAUD.*

Le citoyen François Bonnin, maçon, demeurant aux Moutiers-sur-le-Lay, âgé de 21 ans, déclare n'être ni parent etc.

Déclare que, travaillant comme garçon avec le citoyen Regner, il l'aurait mené à Saint-Brice, que là arrivé il lui aurait dit qu'il fallait reconstruire la grotte, qu'après qu'elle fut rétablie, les citoyens Malécot et Barion, d'Enfer, Massivet, Genty, père et fils, étaient allés les trouver, leur aurait dit qu'il fallait rétablir la croix que Malescot dit qu'il n'était pas nécessaire que tous les autres ayant décidé qu'il fallait le faire, ils se décidèrent à la laisser remettre, que c'est leur déposant, qui, par les ordres des spectateurs, l'a placée au poste; qu'il a connaissance que c'est ledit citoyen Barrion qui a payé les quatre journées qui ont été employées à reconstruire tant la grotte que la croix.

Qui est tout ce qu'il a dit et déclaré ne savoir signer :

VIAUD.

Affaire non suivie.
(Archives de la Vendée.)

La commune des Moutiers est arrosée par plusieurs cours d'eau qui vont de l'E. à l'O. et par plusieurs fontaines excellentes dont l'abondance avec celles des rivières y entretient une fraîcheur propice aux verdoyantes prairies qu'on y remarque. Le voyageur s'arrête avec plaisir près d'une ancienne demeure nommée la Corbinière (1) pour contempler un point de vue délicieux,

(1) La terre de la Corbinière appartenait, en 1589, à Pierre Bréchard, seigneur de la Corbinière. — Voir D. Tout., p. 412, année 1564, 30 septembre.

14 juin 1653. — Jugement rendu contre dame Louise de Bessay, veuve de Bonaventure Chaille, seigneur de la Chevrotière et Mouzeuil, portant défense à elle et au 1er Ranconnet, ministre protestant, de faire le presche dans le bâtiment nouvellement construit à la Chevrotière, ce qu'elle avait fait contrairement à l'édit de Nantes, que ledit bâtiment sera fermé par un juge de Luçon, ce jugement fut rendu à la requête de Mgr de Nivelle, évêque de Luçon. — V. généalogie des Mesnard, p. 145.

l'œil plonge, en effet, dans un vaste bassin couvert de prairies et de bosquets, au fond duquel coule le Lay : sur les versants des deux coteaux, on distingue les Moutiers, Sainte-Pexine, la Charouillère et Salue-Dieu. Ce bassin peut avoir de 4 à 5 kilomètres de longueur.

La culture et le commerce tiennent du bocage. Sur la route des Moutiers à Bournezeau, à une petite distance du Lay, on voit, à fleur de terre, des veines de bois bituminisés qui conduiraient peut-être à un dépôt plus abondant et plus précieux, si l'on creusait à une certaine profondeur.

Deux petites communes sont unies pour le spirituel à celle des Moutiers-sur-le-Lay : Bessay et Sainte-Pexine.

Visite épiscopale de Mgr de Mercy, le 8 avril 1774 (archives de l'Evêché).

Les Moutiers-sur-le-Lay, Boursier, prieur curé.

« Avons observé... que l'Eglise est bien tenue et proprement décoré... qu'il faudrait boiser le chœur ainsi que le sanctuaire, qu'il n'y a qu'un confessional, etc., etc.

Bénéfices :

1° *Le prieuré* chargé d'une messe par an et d'une première messe les fêtes et dimanches. Revenus, 700 livres, que nous avons réuni à la cure.

2° *La chapelle de la Roquerie* à la disposition de l'Evêque chargée d'une messe par semaine arrentée par M. Billaud, curé de la Réorthe, qui est titulaire pour 100 livres, sa vie durant, mais qui vaut 300 livres.

3° *La chapelle de la Fraizandrie* à la présentation de M. de la Tribouille, chargée d'une messe par semaine. Revenus, 140 livres.

4° *La chapelle des Arguias* à la présentation du seigneur des Arguias, chargée de 2 messes par semaine. Revenus, 140 livres.

5° *La chapelle de Bredurière*, qu'on dit fondée en 1717, chargée de 4 messes par semaine, exempte de décimes et autres impositions à la présentation du seigneur de Bredurière et à l'Evêque, dont tout le revenu consiste dans une borderie à Corps valant 150 livres.

Cette chapelle domestique est bien tenue et bien fournie.

Une confrairie de la Charite ayant pour revenu 4 boisseaux

de seigle sur les Couffardières et 40 livres en argent, produit d'un fond placé sur le clergé général de France.

Charges de la Cure une messe par semaine pour la réunion de la sacristie dépendant du chapitre fondé sous Mgr Boutaud. Une messe tous les lundis pour feu M. Graiseau, pour laquelle le curé reçoit 30 livres de M. de la Claye. — 3 services et 3 messes à Noël, Pâques et la Toussaint, pour feu Jacques Graiseau ; l'office des morts et une messe au mois de mars. — Une grand'messe le 6 décembre avec l'office des morts. — 5 messes basses, un *libera* au cimetière le jour de la Toussaint, avec l'oraison *Deus qui indulgentiarum,* pour Catherine Bonenfant. — Deux services et une messe chantée par an pour MM. Papillaud. — 2 messes de requiem, une le 12 et l'autre le 26 novembre pour les seigneurs de Bredurière. — Une messe chantée le 27 octobre pour M. Desminières la Bouchonière.

Revenus de la paroisse, 30 boisselées de terres en divers lieux, affermés 135 livres, 20 idem affermés 50 livres, 6 journaux de prés valant 150 livres. — Une rente de 24 livres, sur la métairie de la Touche, par la veuve Aulneau, pour entretenir la lampe. Oblations, 35 livres, les bancs, 6 livres.

Elle donne au sacristain 12 livres. — 50 livres au régent.

Le chapitre de Luçon à cause du *prieuré de la Proutière,* ce prieur aux droits duquel est le 1er curé, peçoivent avec l'Evêque la dîme dans la paroisse.

1214. — Avril. — Aimeri, vicomte de Thouars, confirme l'anoblissement fait par Hugues de Luçon, chevalier du lieu de la Bredulière, qui était auparavant roturier.

(D. Font. t. 14, p. 263.)

1219. — Concessions par Hugues de Luçon, seigneur de la Bredurière, à Pierre Farsit, du droit de posséder noblement et à hommage lige, la terre de Bredurière, qu'il possédait auparavant roturièrement.

(D. F. t. 14, p. 265.

V. Dom. Font. p. 358, année 1469, 19 mai.

Supplément à la *Semaine Catholique* du 27 août 1898

SAINTE-PEXINE

Paroisse supprimée

Sancta-Pexina, Peccina, Pessina, Peanna, (vieilles chartes).

A la nomination de l'évêque (Pouillé 1648),

L'Eglise de Sainte-Pexine (1) a été bâtie sur une antique villa romaine, dont les restes ont été retrouvés en 1864 - 65 et années suivantes. Ses dimensions étaient considérables, et certains détails annoncent qu'elle avait été construite avec quelque luxe.

Sainte-Pexine était desservie en 1785 par M. Blanchard, ce fut son dernier pasteur. On trouve dans cette commune la terre de Chaligny, dont les seigneurs portaient le nom de Régnon de Chaligny. Cette propriété appartient encore à la même famille. Dans les guerres de religion et de la Fronde, on voit figurer plusieurs seigneurs de ce nom, et ce fut un Régnon de Chaligny qui, commandant un vaisseau attaqué par des forces supérieures, mit le feu aux poudres pour ne pas se rendre et fit sauter son navire.

En 1660, Elie Régnon, seigneur de Chaligny, avait des droits d'exemption de tailles et de deniers accordés pour cent cinquante arpens de dessèchement dans le marais de Luçon. En 1651, le même seigneur avait déjà signé un acte d'association pour le dessèchement des marais de Champagné.

Près d'un bois dépendant du château de Bessay, on trouve une ancienne seigneurie du nom de l'*Aubonnière-des-Champs*. Cette seigneurie fut possédée pendant plusieurs siècles par les ancêtres de Nicolas Boutaud, évêque de Luçon, qui y fit aussi quelquefois sa résidence.

---

(1) Pexine (Pessine, Pezenne, Pezane, Pazane) doit être une traduction altérée du nom de *Pascencia*, féminaison de *Pascencius*. B. FILLON.

Cette famille était noble et très ancienne dans le Poitou. l'Aubonnière appartenait, en 1724, à messire Jacques Genays, écuyer, seigneur du Chail, de l'Aubonnière-des-Champs et autres lieux. Sa sœur, Louise Genays, avait épousé François Brisson, sénéchal de la ville de Fontenay.

La famille Boutaud figura dans les guerres des protestants dont elle avait embrassé la cause. Louis Boutaud, seigneur de Chenevert, paroisse de Nieul-le-Dolent, était le cadet de cette famille riche et de fort ancienne noblesse; l'aîné, Claude, portait le titre de seigneur de l'Aubonnière, et le troisième, Joachim, était prévôt de N.-D. de Fontenay. Louis, d'abord religieux, s'était marié et avait embrassé chaudement le protestantisme. La Popelinière en parle dans son Histoire de France, année 1574.

(Voir Nieul-le-Dolent, sous Louis Boutaut.)

Visite épiscopale de Mgr de Mercy, le 7 avril 1778.

Sainte-Pexine, *vulgo* Sainte-Pazanne.

Il y a un vicaire à cause des fréquentes incommodités qu'éprouve le curé Cosme-Damien Blanchard.

Avons observé que le banc du seigneur est trop près de la table de communion ; qu'il faudrait un autre tableau à *l'autel du Rosaire* ; qu'il ne reste plus que le massif de *l'autel de Sainte-Catherine* qu'on dit appartenir au seigneur de l'Aubonnière. Ni chapelles, ni bénéfices, ni confrairies.

Revenus de la Fabrique les seules oblations donnant 50 hect. Le seigneur curé, celui des Moutiers et le chapelain de la Fezandière perçoivent la dîme dans la paroisse ; le seigneur de l'Aubonière en perçoit aussi d'inféodées.

Les oblations viennent pour la plupart des pèlerinages de Saint-Brie.

CURÉS DE SAINTE-PEXINE

1410. — Pierre Masson, recteur de Sainte-Pezaine.

1447. — Guillaume Guinet, prieur de Sainte-Pexine.

1447. — Jean DANIEL, curé de Sainte-Pexine *(Papiers de l'Aubonnière)*.
1660. — Pierre DESCHAMPS, curé de Sainte-Pezanne.
1670. — Pierre COLLIN, curé de Sainte-Pezanne.
1702. — Pierre LAUNAY, curé de Sainte-Pezanne.
1722. — Jacques SUSENNEAU, curé.
1739. — Henri LOCHÉ, curé (*Registres du Simon*).
..... — « Cure de Sainte-Pexine pour M. Cosme-Damien Blanchard. » *(Insinuations ecclésiastiques.)*
1778. — Il y a un vicaire, M. Cosme-Damien Blanchard empêché *(Visite de Mgr de Mercy)*.
1791. — Jean-Bernard BLANCHARD, dernier curé.

On trouve aux Moutiers de l'argile plastique, bleuâtre, avec le lignite, jayet lignite.

PÉAULT

Saint-Sulpice de *podio alto* (visite épiscopale 1533). *Poyaut* (Grand-Gaultier). — *Poiaut* (Charte de B. Grolland). — *Poaut* (id. id. 1200) (1).

Prieuré à la nomination et dépendance à l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise.

Lorsqu'on se trouve dans l'incertitude sur le choix de l'étymologie d'un nom propre, une ressource assurée, c'est de consulter ses homonymes et la traduction latine ou romane, que nous en ont laissée les écrivains du moyen âge. Nous procéderons ainsi pour cette commune. Dans le diocèse de la Rochelle, il existe une localité nommée indifféremment *Péau* ou *Puyhaut* et traduit dans les chartes par *podium altum*. On sait que le mot latin *podium (élévation)* est souvent traduit par *puy,* ainsi : le *Puy-de-Dôme,* le Puy en Anjou, et pour citer plus près de nous Puy-Maufray, *Podium Maufresi*, ont la même origine. Cette manière de procéder est incontestable et nous conduit à admettre pour Péault la traduction de *podium altum,* non que cette élévation soit frappante, mais parce qu'il faut monter de tous côtés pour y arriver. Du haut du clocher, quoique peu élevé, on découvre en effet tous les marais de Luçon, de Saint-Michel et l'Océan ; au nord, un vaste horizon s'étend sur le bocage.

On conçoit que l'histoire d'un bourg comme Péault doit être à peu près nulle ; le récit même de nos dernières guerres ne font aucune mention d'évènements propres à ce lieu. Placé hors des limites du théâtre de la guerre

---

(1) La première fois qu'on voit le nom de Péault dans les chartes des archives de la Vendée, c'est vers l'an 1109 ; un *Theobaudus de Poiaut* figure comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Bois-Grolland.

civile de 1793, il dut sans doute à son peu d'importance d'être épargné par ce cruel fléau, et tandis que dans la Vendée tout était à feu et à sang, les habitants de Péault semaient et moissonnaient, et sans prendre fait et cause pour personne, vivaient avec ce fond d'indifférence qui les caractérise encore aujourd'hui.

La population de Péault est toute agglomérée sur trois points : le bourg, le village de Lavaud et celui des Coteaux ; situés tous deux sur les rives du Lay, le premier dans un vallon et le second sur une éminence d'où l'on découvre à perte de vue le bocage et à ses pieds un vaste marais que le Lay arrose et fertilise de ses inondations.

L'église de Péault ne se faisait remarquer, il y a quelques années, que par sa pauvreté, et malheureusement il lui manque le bras gauche pour former la croix latine et il ne paraît pas qu'on puisse jamais parer à cet inconvénient. Un pasteur y trouvera toujours des obstacles dans la pauvreté du lieu et dans le peu de zèle des habitants. Saint Sulpice le débonnaire, évêque de Bourges, né à Vatan, dans le Berry, et mort à Bourges le 17 janvier de l'an 664, en est le patron titulaire. Sainte Anne et la sainte Vierge y ont deux petits autels dressés en leur honneur ; nous ne parlerons point des peintures qui n'ont aucun mérite comme objet d'art, mais nous critiquerons la position de l'autel de la sainte Vierge placé le long du mur de la nef dans une ligne verticale au sanctuaire ; ce moyen de tirer parti du terrain peut satisfaire la piété, mais assurément le bon goût n'y trouve pas son compte.

Nos confrères plus âgés du diocèse n'ont pu oublier l'impression de tristesse qui envahissait nos âmes quand le Grand Séminaire, en villégiature à la vieille gentilhommière de la Vergne, faisait sa visite au Saint-Sacrement dans cette grange délabrée et croulante appelée l'église de Péault. Telle à peu près la trouvait encore, au mois de janvier 1873, le pasteur d'aujourd'hui lorsqu'il y entra comme curé de la paroisse. Mais, on l'a dit avec

raison, « le secret de la plus grande force que Dieu ait « donné à l'homme est dans la persévérance. »

Déjà, M. l'abbé Cousseau, mort curé de Saint-Laurent-de-la-Salle, avait ouvert le couronnement du vitrail de l'abside masqué par un lourd rétable dit de la Renaissance et l'avait orné de verrières à personnages et de grisailles.

En 1876, le nouveau curé, M. l'abbé Groisard, fit ragréer et crépir la voûte et les murs du sanctuaire au prix de 800 francs, parcimonieusement économisés sur le plus modeste des budgets ; mais la nef menaçait ruine ; la municipalité se borna pour le moment à reconstruire les contre-forts ; le remède ne fit qu'aggraver le mal. L'architecte du département, mandé en toute hâte, menaça de condamner l'église si on ne s'empressait de la rebâtir. La commune ainsi mise en demeure fit un emprunt au Crédit Foncier, et un secours de deux mille francs fut obtenu du Gouvernement par l'active entremise de M. Maynard de la Claye, député de la Vendée. Les travaux, commencés le 12 juillet 1882, prenaient fin le 26 mars 1883.

L'édifice n'est point une œuvre d'art : une modeste façade romane et deux murs latéraux ajourés de fenêtres plein cintre, surmontés d'une charpente aux sept fermes apparentes et un peu lourdes : telle est la nouvelle église de Péault. Il est à regretter qu'une arcade murée n'ait pas été disposée d'avance au côté nord, ce qui eut permis, en temps opportun, d'ouvrir sans frais notables une seconde chapelle latérale, qui eut régularisé l'église en complétant la croix latine. Déjà avait été exproprié, en cette prévision, le terrain adjacent où s'élevaient des constructions parasites nuisant à la salubrité de l'édifice.

L'église était bâtie, mais le moyen de la meubler quand toutes ressources faisaient défaut? Quelques dons particuliers et une loterie qu'une pieuse dame de la localité organise, permettent de remplacer l'autel de la Sainte Vierge, que domine une belle statue de Notre-Dame de Lourdes, mais cet autel est placé forcément encore le long du mur de la nef en ligne verticale avec le sanctuaire ;

on érige aussi une statue de saint Joseph qui dérobe, il est vrai, la vue d'un tableau représentant saint Joachim, sainte Anne et la sainte Vierge, mais dépourvu de toute valeur artistique.

Le zèle persévérant parvient en outre à meubler la nef de deux rangées de bancs d'une forme simple mais assez élégante.

Au maître-autel, s'élève une grande statue du Sacré-Cœur, offerte à l'occasion d'un mariage.

Le dallage de la nef est en ciment et parfaitement réussi. A ce travail indispensable, a été employée la somme de 500 francs, que le Conseil du département a bien voulu voter, sur la proposition de l'honorable M. Aulneau, conseiller général du canton de la Châtaigneraie.

La vieille abside est encore la partie la plus remarquable de l'église de Péault. Le rétable disparate en a été retiré ; l'ancien vitrail apparaît dans ses proportions primitives ; les murs sont revêtus d'une jolie boiserie ; cette abside, restaurée et rajeunie, est, à proprement parler, l'église de la fabrique.

La cure est neuve, élégante, presque coquette à l'extérieur, mais intérieurement mal distribuée et trop restreinte.

Péault avait autrefois un prieuré à la nomination de la famille de la Coudraye. Nous donnons le tableau suivant qui mérite d'être conservé comme archive dans la commune de Péault.

ÉTAT STATISTIQUE ET NOMINATIF

DES PRÊTRES QUI ONT DESSERVI

la

PAROISSE DE SAINT-SULPICE DE PEAULT

depuis le 1er janvier 1622,

avec la date des visites des évêques et archidiacres de Luçon

—

DEPUIS	ANS	MOIS	JOURS
1622. — Remaud.....	30	»	»
1662. — Remaud, décédé à Péault, le 7 décembre 1692, âgé de 77 ans, et enterré dans l'église de ce lieu.....	40	»	7
1692. — Petit, Jacques, décédé à Péault, le 29 juillet 1705, ancien curé de Saint-Paul-en-Pareds, son corps repose dans le cimetière de Péault.....	14	7	9
1675. — Le 31 août, visite de Henri de Barillon, évêque de Luçon.			
1681. — Le 10 août, visite de Henri de Barillon, évêque de Luçon.			
1692. — Le 27 juin, visite de Henri de Barillon, évêque de Luçon.			
1702. — Le 12 mars, visite de Jean-François, évêque de Luçon.			

DEPUIS	ANS	MOIS	JOURS
1705. — Besson, vicaire, chapelain de la Rivoirerie, chapelle du village de Lavaud, dépendant de la Vergne, enterré dans l'église de ce lieu, le 17 juin 1706.			
1706. — Desroches, passé à Sainte-Cécile.....	»	4	29
1707. — Henlard, Jean.....	»	3	20
1707. — Le 14 juin, visite de Jean-François, évêque de Luçon.			
1708. — Durand, Pierre, devenu chanoine, secrétaire de l'évêque de Luçon et prévôt de Fontenay-le-Comte. Ce fut lui qui bénit la grosse cloche et lui donna le nom de Marie.....	1	11	6
1709. — Boyer, devenu chanoine de Luçon.....	1	11	17
1710. — Bonnaud.....	1	4	19
1711. — Desroches.....	1	4	9
1713. — Gayraud, ancien curé de Saligny, devenu chanoine de Luçon.....	2	11	6
1713. — Le 7 octobre, visite de Jean-François, évêque de Luçon.			
1715. — Robert, prêtre desservant.	»	6	»
1716. — Percelle et Proût, vicaires (1723), le premier a été..	37	8	12
1726. — Le 27 juillet, visite de Michel-Celse Rocher de Rabutin de Bussy, évêque de Luçon; il fut, le			

DEPUIS		ANS	MOIS	JOURS
	même jour, parrain d'un enfant de messire Coutouly, conseiller du Roi, receveur des décimes de Luçon, et de demoiselle Marie François. Marul, vicaire en 1752.			
1754.	— Follenfant, curé, passa à la Bretonnière (1).....	22	8	12
1761.	— Le 11 avril, visite de C. L. François, évêque de Luçon (Jacques Gauthier d'Ancyse).			
1776.	— Nœau, ancien curé de la Bretonnière..... Les pères Ange et Eusèbe, capucins, et les prêtres de la congrégation de Beaulieu venaient souvent, en l'absence des prieurs de ce lieu, administrer les Sacrements.	7	10	18
1778.	— Le 13 mars, visite de M. C. J., évêque de Luçon.			

(1) Jean Follenfant, prêtre, prieur-curé de Péault, eut un long procès à soutenir pour les droits qu'il avait sur les dîmes de sa paroisse, contre : 1° Paul-Henry Gourdeau, chevalier, seigneur de la *Châtellenie de Péault;* 2° Mme la comtesse de Brionne, les princes et princesses ses enfants, et le seigneur de Vaugiraud, ou seigneur du fief des Couteaux-Gourdons ; 3° le sieur Coutouly, seigneur du fief de la Vergne ; 4° le seigneur de Bien, propriétaire du fief du Menin.

Le curé était décimateur pour une partie et le seigneur pour l'autre : il possédait en outre une métairie dont le revenu, avec ceux de la cure, pouvait se monter à 1,000 livres.

(*Mémoire* pour le procès cité, archives B. Fillon, Fontenay.)

DEPUIS	ANS	MOIS	JOURS
1778. — Le 25 août, visite de Montaigu, archidiacre.			
1752. — Visite de Latrange, archidiacre.			
1687. — Visite de C.-F. Dubois, grand archidiacre de Luçon.			
1736. — Visite de l'abbé du Drot, grand archidiacre de Luçon.			
1784. — Cavoleau, prieur jusqu'au 30 mai 1792 (1).....	7	10	»
1792. — Poncet, Jérôme-Claude, ancien moine de Trizé..	17	10	16
1811. — Le Chevallier, *succursaire*, normand d'origine.....	4	9	25
1817. — Fétiveau, Julien, desservant.....	16	7	27
1833 à 1857. — Jousseaume, Jean, ancien curé des Moutiers-les-Mauxfaits.			
1860. — Hippolyte Brillouet.			
1860. — Pierre Pineau.			
1863. — Clovis Cousseau.			
1873. — Aristide Groisard.			

Le registre des sépultures mentionne plusieurs inhumations faites dans l'église ; parmi ces sépultures, on

(1) M. Cavoleau obtint, en 1790, l'établissement d'une bergerie à Péault. Un arrêté du Conseil général du département lui en confia la direction. Cet établissement fut composé de moutons espagnols, composé de 18 béliers et de 20 brebis avec 30 autres brebis du pays. M. Cavoleau fut autorisé à affermer en son nom, pour le compte du département, 12 boisselées de terre pour y former des prairies artificielles, et à construire un hangar. Les dépenses s'élevèrent à 3,700 livres.

remarque, outre celles des prieurs dont nous avons parlé, celles de MM. de la Cantinière, écuyer, seigneur de Péault (1723), et d'un seigneur de Beaulieu, Jean-Baptiste Buor la Coupperie (1718).

Dans l'église, et à gauche en entrant, on découvrit, lorsque fut établi le dallage, en 1844, deux pierres tombales près l'une de l'autre, avec le millésime de 1030 et 1050 ; elles sont maintenant cachées sous les bancs. Ces chiffres, qui paraîtraient d'accord avec le millésime gravé au-dessus de la porte, mais très mutilé, donneraient à Péault une origine fort ancienne.

Il est bon de remarquer que M. Cavoleau, dernier prieur de Péault, plus connu par sa *Statistique de la Vendée* que comme ecclésiastique, n'a laissé dans cet endroit aucun souvenir fâcheux. Son entrée dans l'administration civile du département de la Vendée fut même favorable à un grand nombre d'ecclésiastiques et gentilshommes auxquels il a ouvert le chemin de l'émigration en leur procurant les moyens de s'évader. C'est lui qui empêcha que 60 ou 80 détenus de la prison de Fontenay ne fussent assassinés par une bande de scélérats, ameutés et avides de sang, en leur tenant ce langage, lorsqu'ils le conjuraient de faire ouvrir la porte de la prison : « Vous me passeriez plutôt sur le corps que de vous en faire ouvrir la porte. » Il eût la gloire, par cette courageuse réponse, de vaincre ces forcenés et de sauver les prisonniers. Cavoleau est mort à Fontenay le 1er août 1839 : il était né à Legé, le 3 avril 1754 (1).

(1) Le 22 mars 1793, on vit entrer à Fontenay des Marseillais et des volontaires de Bordeaux, qui se portèrent le soir à la maison d'arrêt et se mirent en devoir d'enfoncer les fermetures. Les détenus allaient être impitoyablement massacrés, si Cavoleau, ceignant son écharpe tricolore, ne se fut jeté, seul, au devant de ces furieux. Repoussé d'abord, il se cramponne à la porte, s'écrie qu'il faudra passer sur son corps avant de pénétrer jusqu'aux prisonniers, et parvient, après des efforts inouïs, à accomplir sa noble action. (FILLON, *Recherches historiques sur Fontenay-le-Comte.)*

Il y a lieu de regretter l'éloge trop absolu décerné ici par l'auteur à M. Cavoleau. Sans dénier à l'ex-curé de Péault son talent d'agronome, d'écrivain et d'administrateur, ni même ses qualités de philosophe humanitaire, l'histoire doit justement flétrir le prêtre renégat qui osa contracter une union doublement sacrilège et mourut avec obstination dans l'impénitence.

« *Avant la Révolution, le curé de Péault prêchait peu* « *Jésus-Christ, dit le chanoine du Tressay ; mais en* « *retour, il donnait à ses paroissiens d'excellents conseils* « *sur l'hygiène, l'agriculture et les intérêts temporels.* « *Les paysans en étaient peu édifiés et sa chûte, au mo-* « *ment de la Révolution, n'étonna personne. La coterie* « *révolutionnaire, peu accoutumée à découvrir des vertus* « *dans ses adeptes, s'étonnait d'en trouver quelques restes* « *dans l'ancien curé de Péault. Pour elle, Cavoleau était* « *un petit saint incrédule, et certains catholiques, pour* « *conquérir une réputation de tolérance, auraient volon-* « *tiers souscrit à la canonisation du prêtre apostat.*

« *Celui-ci était plein d'impudence. En sa qualité de* « *secrétaire général, il fut chargé de recevoir, à Fon-* « *tenay, l'évêque de la Rochelle, et, comme s'il eut cessé* « *d'être prêtre, et prêtre frappé des censures de l'Eglise,* « *il osa paraître devant le prélat et lui parler sur le ton* « *d'égal à égal, quand il eût dû tomber à genoux et* « *implorer sa clémence...*

« *Mgr Paillou dissimula son indignation et reçut le* « *compliment en priant sans doute pour la conversion de* « *l'orateur.* »

L'ancienne maison servant d'habitation au prieur a été aliénée, et le nouveau presbytère est situé à 200 mètres de l'église, distance beaucoup trop éloignée. Ce serait d'ailleurs une maison fort convenable si elle était plus

---

Ce fut Cavoleau qui, en sa qualité de secrétaire général de la préfecture de la Vendée, harangua Mgr Paillou, lorsqu'il fit la première visite pastorale à Fontenay, en 1805.

disposée à l'usage du desservant et si elle n'était depuis longtemps dans un fâcheux état d'entretien.

A l'extrémité du bourg et au levant, on voit une vaste maison inhabitée : la Vergne, par sa construction, ses charmilles et ses belles allées d'arbres, méritait d'être le séjour d'une famille noble. Cette maison, depuis 1822, servit longtemps de but aux promenades du grand séminaire. En 1663, Christophe Maynard, écuyer, était seigneur de la Vergne de Péault.

Cette terre, à cette époque, produisait 14,000 livres de rentes. Christophe Maynard, seigneur de la Vergne et de la Barotière, fut un des lieutenants de Chateaubriant des Roches-Baritaut ; lorsqu'il fit la guerre aux frondeurs du Bas-Poitou, ce dernier le chargea, le 5 février 1649, d'aller avec René du Chastelier-Barlot, sommer Madame de la Boulaye de lui livrer Fontenay-le-Comte.

Jean Maynard, seigneur de la Cornetière, la Godinière, la Bouchardière et la Vergne de Péault, aliàs la Menardière, vivait en 1402. On voit que cette propriété était très ancienne dans la famille Maynard, alliée à celle des Mesnards de la Barotière (1).

Pierre de Volvire, chevalier seigneur de Chaillé-les-Marais et de Poyaut en 1272. (*D. Font.* t. 25, p. 221.)

Agnès de Poyaut (Volvire), fit, avant 1218, des dons à l'abbaye de Moreilles.

Sur le bord de la rivière du Lay et proche la Bretonnière, existe une maison de campagne fort agréable ; cette maison, dans un acte de l'année 1701, est désignée sous le nom de seigneurie des *Cousteaux-Gordon*.

Outre la culture propre à toute la plaine, les petits pois

(1) François Maynard, marié à Jehanne Maubert, était seigneur de la Vergne de Péault en 1573, il s'intitulait chevalier seigneur de la Vergne de Péaut (ou Mesnardière).

Ses armoiries (généalogie des Mesnards, p. 35). Il avait abandonné le Talmondais et vint demeurer à Péault.

La Vergne appartint, au XVIII^e^ siècle, à la famille Coutouly. M. Coutouly de la Vergne fut le dernier sénéchal de Luçon.

blancs de Soissons de Péault et les navets de printemps cultivés en plein champ sont recherchés préférablement à ceux des environs, sur les marchés de Luçon. On y récolte avec abondance un vin qui, quoique peu en réputation, est d'une grande ressource pour les gens de la campagne. Le sol calcaire fournit des pierres qui produisent la chaux, dite hydraulique ; ces carrières sont exportées par les chaufourniers des communes de Belleville, du Poiré, de Dompierre, et employées aux constructions de la ville de Bourbon-Vendée.

Visite épiscopale de Mgr de Mercy, le 13 mars 1778. (Archives de l'Évêché.)

Communiants, 300 ; confirmés, 35. — Seigneur, les mineurs de Gourdeau.

« Avons observé que le banc du seigneur est très mauvais ; que les vases des saintes huiles sont en plomb ; que l'espèce de porche qui est à la principale porte de l'église est inutile, l'église étant assez grande pour contenir les habitants.

Une chapelle domestique.

Celle de la Vergne, assez bien tenue, mais au-dessus de laquelle il y a une chambre meublée

Deux bénéfices :

1° La *Chapelle de la Rabouère,* au patronage du curé, chargée de deux messes par semaine. Revenu, 240 livres.

2° La *Chapelle de Sainte-Anne,* à la disposition de l'évêque, chargée d'une messe. Revenu, 300 livres.

Le presbytère est trop petit, trop incommode et si mauvais, qu'il serait plus expédient d'en construire un neuf que de le réparer.

Ordonnance, le banc du seigneur sera enlevé ; le porche détruit.

Revenus de la fabrique : consistent en 60 boisselées de terre en divers endroits, affermées au sieur Julien d'Enfer, fermier de Péault ; 34 boisseaux de froment, les oblations ; casuel et bancs valent 90 livres ; elle n'est chargée d'aucune fondation, ne paie que très peu de décimes et donne seulement 12 livres au sacristain pour monter l'horloge.

Le curé perçoit la dîme sur quelques parties de la paroisse ; les mineurs Gourdeau, qui en sont seigneurs, et M de Vaugiraud, de Rosnay, la perçoivent sur d'autres.

Revenus de la fabrique, 240 livres, y compris les oblations et le casuel.

LES PINEAUX SAINT-OUEN

Beata Maria de *Pinellis*. (Dans toutes les chartes.)
De la Pinière. (Pouillé 1648).
Cure dépendant de Saint-Michel-en-l'Herm.

La paroisse des Pineaux tire son nom du Pin, *pineus pinea* de Linnée, dont un certain nombre ombrageait encore, à la fin du siècle dernier, chaque village et chaque ferme et presque chaque maison du bourg.

La charte la plus ancienne que nous connaissions, concernant les Pineaux, date de 1348. A cette époque, Bournezeau, les Pineaux et Puymaufrais formaient trois châtellenies qui, réunies, formaient une des riches possessions de la maison d'Eu. Cette terre passa par alliance à Gauthier, duc d'Athènes, et l'acte dont nous parlons était une concession de droits de chasse aux hommes des trois châtellenies qui, auparavant, ne pouvaient, *nobles, religieux* ou *autres,* prendre sans la permission du seigneur, bêtes ni oiseaux, ni avoir et tenir en leurs maisons, chiens s'ils n'avaient un talbot sous peine de 60 sous. On peut lire cet acte plus au long à la paroisse de Bournezeau. Leur histoire au moyen âge ne font qu'une et le sort de la châtellenie des Pineaux fut alors uni à celle de Bournezeau.

Au XV^e^ siècle, la terre des Pineaux passa, comme ses trois sœurs, à la maison Penthièvre qui, héritière des droits de Jeanne d'Eu, femme de Gauthier d'Athènes, connétable de France, les transmit au seigneur de Belleville, Olivier de Clisson. De cette dernière famille, on voit les trois châtellenies passer successivement à Charles Rouault du Landreau, à cause de son épouse Louise de la Trémouille, puis par droit d'achat à M. Bardin.

On trouvera dans la statistique de Bournezeau, en quoi

consistait cette riche terre, et quelques détails de ses différentes phases au point de vue historique.

Quelques-uns de ces illustres barons demeurèrent sans doute aux Pineaux, ne fussent que pour jouir des privilèges de la chasse dont les premiers se montraient si jaloux ; car on y voit encore les ruines d'un vaste château entouré de douves qui ne consistent cependant que dans les vestiges de quelques fondements. Cette construction doit être très ancienne, car des maisons élevées aux dépens de ces vieux murs tombent elles-mêmes de vétusté. L'église, construite non loin de ces ruines, pourrait bien avoir fait suite au château, comme on le remarque en plusieurs autres endroits.

L'église des Pineaux, en forme de croix latine, autrefois consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge, a été entièrement brûlée ainsi que presque toutes les maisons ou plutôt les chaumières des habitants, pendant la première guerre de la Vendée. Une portion de murs résista seule aux ravages du feu, et ce qui en reste semblerait indiquer que la construction de cet édifice remonte au XI[e] ou XII[e] siècle. Quelques fragments de chapiteaux échappés à la ruine des voûtes laissent encore apercevoir quelques-unes de ces figures fantastiques et grimaçantes, dont le style lombard était seul si prodigue. Style comme on le sait, qui n'a guère été en deçà de 1100 (1).

(1) On remarque avec intérêt à l'autel du côté gauche de l'église, un bas-relief en pierre représentant le martyr de saint Laurent, diacre ; ce morceau n'est pas sans mérite. Un grand tableau placé au-dessus du maître-autel attire aussi l'attention, mais sous un autre point de vue ; il est peu remarquable sous le rapport de l'exécution, mais le sujet intrigue l'esprit. C'est une fantaisie de peintre ; plusieurs personnages en costume usité à la cour de François I[er], entourent la sainte Vierge qui présente à l'enfant Jésus un fruit duquel se détache plusieurs petits fragments difficiles à distinguer, mais qu'on pourrait prendre pour les graines ou pepins des fruits Est-ce *une Vierge aux pepins* ou *aux Pineaux*, comme on appelle encore vulgairement les graines dans les campagnes de la Vendée ? Est-ce

L'église des Pineaux se trouve dans un état de pauvreté et d'abandon désolant. Deux petites mauvaises chambres ouvertes à tous les vents, un jardin sans clôture, d'une étendue de 17 ares 60 centiares composent l'habitation curiale, tout est en rapport avec l'église.

L'église des Pineaux, après avoir été vendue à la révolution et avoir servi de grange, a été cédée à la commune, je crois, de 1820 à 1830, par M. Daniel-Lacombe, né aux Pineaux, ancien notaire à Fontenay, et décédé l'an dernier dans sa propriété de la Corbedonnière de Bournezeau. Je ne sais où j'ai mis cet acte de vente que j'ai trouvé autrefois. Alors l'église a été appropriée pour le culte. Aujourd'hui, quoique trop petite, elle est assez convenable et assez spacieuse, grâce à une tribune établie il y a une douzaine d'années. Cependant elle demanderait à être reconstruite.

Le presbytère qu'on a agrandi il y a environ quarante à cinquante ans est assez convenable. Il contient quatre pièces au rez-de-chaussée et trois en haut, avec des servitudes suffisantes.

Le jardin d'une assez grande étendue est clos à moitié par un mur de chaque côté et le reste par une haie vive.

L'ancienne église de Saint-Ouen sert encore actuellement de grange à fourrage. On enterre encore dans le cimetière qui est devenu la propriété d'une partie des habitants de Saint-Ouen et des environs.

Ce que dit M. Aillery sur la condition des habitants des Pineaux et de Saint-Ouen n'est pas heureusement exact aujourd'hui. Je ne connais pas depuis quelque temps d'enfants qui aillent mendier, bien que beaucoup d'habitants ne soient pas bien fortunés.

---

une allégorie dont l'explication est perdue? Nous laisserons la solution de cette question aux peintres et aux amateurs d'énigmes difficiles à résoudre.

L'autel du côté droit est dédié à saint Louis, roi de France.

Voici les noms des curés des Pineaux d'après les anciens registres qui se trouvent à la mairie. Ceux précédés d'une croix sont enterrés dans le cimetière des Pineaux.

1644. — MOURMAUD, *ou* MOURINEAU.

1674. — ✝ Michel TENDRON *qui, le 7 juin 1678, a béni une cloche sous le nom de Saint-Laurent, et qui a fait construire à ses frais deux chapelles latérales; celle du nord dédiée à saint Laurent et celle du midi dédiée à saint Blaise, et aujourd'hui à la sainte Vierge, et qui en 1680 en fit la bénédiction.*

1689. — M. POUVREAU.

1698. — † Jean AVRIL.

1699. — M. MERCIER.

1701. — ✝ Jean FAVEREAU.

1719. — † J.-B. PENNARD.

1732. — M. PIET

1734. — † Pierre RAGOT, *après avoir été vingt ans prieur à Saint-Ouen.*

1742. — André DEPUTIERS DE LATREILLE.

1749. — ✝ Alexandre DENIOT, *qui, le 4 février 1755, maria, aux Pineaux, sa fille légitime, Marie-Jeanne Deniot, avec Joseph Caillé, chirurgien, fils d'Alexandre Caillé, du Poiré-sur-la-Roche.*

1755. — ✝ Pierre-François JOUET.

1779. — M. JOUET, *neveu du précédent et ancien curé du Givre. Il prêta le serment et périt pendant la Révolution.*

Plus de registres paroissiaux jusqu'en 1836, où les Pineaux sont desservis par M. Garnier, vicaire de Bournezeau, actuellement curé de Landevieille.

1839. — M. MÉNAGER, *jusqu'au 30 octobre 1843. Les Pineaux desservis par Bournezeau.*

1847. — Benjamin GAUTRON.

1850 — 1852. — M. MAINARD.

1853. — M. Pierre PÉROTTEAU.
1865. — Jacques THIBAULT (*1er février*).

8 juin 1700, sépulture, dans le cimetière des Pineaux, de messire René de Rampillon, seigneur de la Poidevinière et y décédé, archidiacre de Pareds, official et chanoine de la cathédrale de Luçon.

12 octobre 1743, sépulture de Pierre de Rampillon, chanoine honoraire de Luçon, décédé en sa maison de la Poidevinière des Pineaux.

(J. THIBAULT, *curé des Pineaux.*)

SAINT-OUEN-DES-GATS

(paroisse supprimée)

L'ancienne paroisse de Saint-Ouen n'est séparée des Pineaux que par la rivière de la Doulay, dont les eaux interceptent le plus souvent en hiver toute communication facile avec son chef-lieu.

Dans la circonscription des paroisses qui fut faite sous l'Empire, Saint-Ouen-des-Gâts a été annexée à celle des Pineaux : d'où vient qu'aujourd'hui on dit les Pineaux-Saint-Ouen.

Sanctus Audœnus de vastâ, de vasto (anciennes chartes).
Sanctus Audoenus suey (Grand-Gaultier, XIVe siècle).

Comme celle des Pineaux, l'église de Saint-Ouen-des-Gâts a été ravagée par le feu. Toutefois, les murs sont restés intacts et portent sur leurs piliers les marques d'une construction aussi ancienne que l'église des Pineaux. Ces ruines ont été vendues et l'acquéreur en a fait une grange. Mais, chose singulière, le cimetière qui entoure l'ancienne église est resté seul propriété paroissiale. Les vandales qui n'ont pas craint de profaner la maison de Dieu, auraient-ils reculé devant l'asile des morts ? Encore aujourd'hui, les habitants de Saint-Ouen ne veulent pas faire inhumer leurs morts ailleurs.

L'agriculture n'est pas avancée, toutefois on y cultive

avec succès le froment, le seigle, l'avoine, le sarrazin et le millet commun, *Panicum milliaceum* (Linnée).

Les bonnes prairies naturelles y sont rares, encore qu'il serait très facile d'en créer. On supplée à ce défaut par des prairies artificielles, si tant est que l'on puisse nommer ainsi les vastes champs plantés de choux-moelle, choux-navets, choux-raves et bettes. On y élève beaucoup de bêtes à cornes.

Le terroir est froid et maigre ; son sol est schisteux. La vigne y prospère, mais le vin est de mauvaise qualité.

Le bois croît spontanément et avec vigueur. Bois de chauffage à 30 francs le cent, fagots de deux mètres de longueur.

Les loups causent de grands dommages.

Le peuple est laborieux, simple et poli pour les étrangers qu'il connaît ; défiant pour les autres.

Il a beaucoup de respect pour les choses religieuses dont il aime assez à s'instruire.

Si on en excepte trente familles de métayers qui forment le tiers de la population, toutes les autres sont pauvres, et n'ont jamais devant elles, surtout en hiver, de quoi subsister pour plus de quinze jours ; cependant, aucune personne valide ne va mendier : quelques petits enfants, seuls, parcourent une fois par semaine les métairies de la paroisse, où toujours on leur donne un morceau de pain. Du seigle, du millet broyé, mais non bluté, avec un peu de son de froment et des pommes de terre, forment la nourriture de la majeure partie de cette pauvre population ; malgré tant de misère, on n'entend ni plaintes ni murmures, si ce n'est à l'occasion du manque de bois de chauffage, dont la disette se fait sentir de plus en plus aux malheureux. Les conducteurs de trois fours à chaux amassent tout le bois connu sous le nom de *fournille,* seule ressource des indigents contre les rigueurs de l'hiver. Aussi les pauvres ne se font-ils pas le moindre scrupule de voler à droite et à gauche tout le menu bois qu'ils rencontrent dans les haies et bois-

taillis. La voix de leur pasteur, seule, peut encore opposer une faible barrière à ce vice; mais la crainte de la loi civile est tout-à-fait impuissante : ils ne craignent pas de le dire.

Point d'archives pour Saint-Ouen.

Voici quelques noms des prieurs de Saint-Ouen, que j'ai trouvés dans les anciens registres, à la mairie des Pineaux, et où j'ai pris les faits importants que j'ai notés.

L. Vachon, prieur de Saint-Ouen, fait un mariage aux Pineaux, en 1698, et y figure aussi en 1711.

Le 29 mai 1717, M. Pierre Ragot, prieur de Saint-Ouen, a été parrain aux Pineaux, et, le 26 mars 1734, prend possession de la cure des Pineaux.

Le 6 mars 1738, M. Benoit, prieur de Saint-Ouen, signe un acte de sépulture.

Le 3 juillet 1742, M. Merlet, prieur de Saint-Ouen, assiste à la sépulture de M. Ragot, curé des Pineaux.

En 1754 et 1755, M. Péraudeau assiste à des sépultures aux Pineaux.

En 1765 et 1776, on trouve des pièces portant le nom de M. Hullin, prieur de Saint-Ouen.

En 1779, M. Nicolas, ou Nicolleau, assiste à une sépulture aux Pineaux.

Saint-Ouen.

Au quartier général de Luçon, 1790.

Sandoz, adjudant général, chef de brigade.

« ... J'ai marché la nuit dernière et me suis porté à Saint-Ouen, commune contre-révolutionnaire, ou l'ennemi entretient une espèce de garnison; surpris par une marche à laquelle il ne s'attendait pas, il a pris la

fuite à notre approche; mais nous l'avons chargé avec rapidité et lui avons tué 4 hommes, fait 12 prisonniers, parmi lesquels on compte des chefs de ce parti. Mes dragons et ma cavalerie, qui voltigeaient autour du village, ont poursuivi une partie de ces brigands et enlevés 30 bœufs. Cette expédition très délicate a été exécutée avec beaucoup d'ordre et d'ardeur, etc... »

(Archives de M. B. Fillon.)

12 avril 1793. — Treize citoyens descendirent la cloche et la portèrent dans un champ de genêts.

VEL
VE

ROSNAY

Sanctus Medardus de Rosnayo (Visite épiscopale, 1533). — *Roonay* (Grand-Gaultier, XIV^e^ siècle) (1). — A la nomination de l'évêque de Luçon (pouillé 1648.)

Le bourg de Rosnay, placé sur une élévation, entre la rivière du Lay et celle de l'Yon, est isolé; loin de toute ville et du cours ordinaire des grandes routes, on ne peut y parvenir en hiver que par des chemins creux et mauvais (2). Le terroir, dont les trois quarts appartiennent au bocage, paraît être de bonne qualité, mais il se trouve dans un mauvais état de culture.

L'église de Rosnay a pour patron saint Médard; le chœur seul est voûté par arrêtes vives qui se croisent au milieu. Cette église forme une seule nef qui, se rétrécissant au moyen d'une arcade, donne entrée dans le sanctuaire; à droite et à gauche de l'arcade, sont deux petits autels dédiés à la sainte Vierge et à saint Fiacre. La construction du clocher, surmonté d'une petite flèche, date de 1843. On remarque, dans le sanctuaire, deux écussons couronnés : dans le champ droit, au bas, est un lion, au-dessus des fleurs de lis; dans celui de gauche, un chevron brisé et au-dessus trois autres chevrons; au-

(1) D'après les principes admis par les étymologistes, *Ros*, placé comme radical, viendrait de *rosariæ* ou *rosetum*, lieu planté de rosiers, et la finale *ay* qui se traduit en latin par *iacum (pays, demeure)* exprime généralement une origine antérieure à l'époque française. Ainsi la traduction latine du nom de Rosnay devrait être, suivant nous, *Rosaniacum*.

(2) *Le bourg de Rosnay ne se trouve plus dans ces conditions d'isolement : six routes y arrivent aujourd'hui.*

Supplément à la *Semaine Catholique* du 24 septembre 1892.

dessous de l'écusson, paraît une croix de Malte (1). Il n'est pas à douter que ces armes ne soient celles des seigneurs fondateurs de ce monument religieux. La famille de Vaugiraud a possédé la dernière le château de Rosnay (2).

Pierre de Villeneuve, seigneur du Plessis de Rosnay, en 1640.

Jean Goulard, seigneur de Rosnay et du Bois-Belle-Femme et Thorigny, en 1506. Mort sans postérité.

Le presbytère est vaste mais en mauvais état, son principal mérite consiste dans sa proximité de l'église : de la cour on entre dans la sacristie (3).

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS DE ROSNAY

1606. — Pierre RIBOULEAU, curé de Rosnay.
1612. — Gilles Ganne, vicaire.
1618. — Jehan PÉRAUDEAU, curé.
1632. — THIBAUDEAU, prêtre, curé de Saint-Nicolas de la Chaize.
1638. — MICHEL, prêtre.
1639. — Louis VILAIN, prêtre, servant *in divinis*.
1641. — Marin RÉNARD, curé.

---

(1) *Trois autres écussons bien conservés ,sont sculptés dans l'église.*

(2) *La maison dite de Rosnay, aux Sables, est tristement célèbre dans les fastes révolutionnaires. C'est là que siégeait la commission militaire qui envoya tant d'innocentes victimes à la mort.*

(3) *Ce presbytère a été consolidé à l'extérieur à l'aide de barres de fer et l'intérieur est restauré depuis deux ans dans des conditions convenables.*

1665. — DECONDÉ, avec permission du curé.
1665. — MANNOUREAU, avec permission.
1665. — LESPINAY, par ordre du curé.
1666. — NICOLLEAU, prêtre.
» Jacques CALLARD.
» TROUREAU, prêtre.
» COLLONNIER, prêtre.
14 mars 1666. — *Décès de M. Rénard, enterré dans le chœur de l'église.*
4 avril 1666. — LESPINAY, curé (neveu de M. Rénard).
1666—1667. — Texier, vicaire.
1676. — Raymond, prêtre.
22 juin 1676. — LESPINAY, bachelier en théologie, meurt à l'âge de 40 ans.
1676. — PÉRAUDEAU, curé.
1680. — Lorrain, prêtre de la Mission.
1682. — DEGLONDEVEZ, du diocèse de Riez, curé de Rosnay.
31 octobre 1686. — *Meurt à 45 ans.*
1686. — Villemare, chanoine de Luçon.
1686. — Hospitalier, prêtre.
1686 — 1713. — ROY, curé.
1687. — Frère Innocent du Croisic, capucin.
1697. — Pelletier, vicaire.
1699. — Estoubleau, vicaire.
1702. — *10 mars, sépulture de Marie Nivault qui a fait un legs de 600 livres à la fabrique.*
1704. — Rousseau, vicaire.
1704. — *Sépulture dans l'église de messire Germain Rousseau qui a légué une rente sur ses maison et métairie.*
1709. — Merlet, vicaire à Rosnay.
20 janvier, Pierre Busset a légué un champ de trois boisselées pour deux services, par devant le notaire de l'Aubonnière.
23 mars 1709. — *Sépulture dans l'église de messire Alexis Roy, curé de ce lieu pendant 23 ans.*
1709, 5 juin — 1730. — Jean LABADIE, curé de Rosnay.

18 août 1719. — *Mort de Jean Labadie, père du curé, enterré devant la chaire.*

27 août 1719. — *Mort de Jeanne de Gay, veuve du précédent, enterrée dans le chœur, près de son mari.*

25 octobre 1720 — 1721. — Grudé, vicaire de Rosnay.

13 février 1730. — *Sépulture, dans l'église, de Pierre Labadie, âgé de 51 ans, après 21 ans de cure, en présence des curés voisins : Sainte-Croix, prêtre de la Mission; Briffault, curé de Corbaon ; Vrignaud, curé de Saint-André-d'Ornay; Rayé, curé de Bellenoue; Martinière, curé de Saint-Florent ; Bardoul, curé de Château-Guibert; Dortigue, curé du Tablier.*

12 mars 1730. — Bérard, vicaire de Mareuil et de Rosnay.

18 mars 1730. — Elzéar DORTIGUE, curé de Rosnay et du Tablier.

16 décembre 1730. — *Sépulture, dans l'eglise de ce lieu, de messire Elzéar Dortigue, curé de cette paroisse, cy-devant curé du Tablier, pendant plus de 46 ans, âgé de 74 ans, plein de mérite, de science, de piété et de travail. Suivent les signatures : Testard, prieur et curé de Mareuil ; Rayé, de Bellenoue ; Grillard, curé de Saint-Florent; Chapelle, curé de la Couture ; Possot, prêtre de la Mission; Bardoul, curé de Château-Guibert; Vrignaud, curé de Saint-André; Briffault, curé de Corbaon; Double, curé du Tablier.*

1731. — BÉRARD, curé du Tablier, desservant Rosnay.

1731. — J. SAVIN, curé de Rosnay.

» Frère Archange de Nantes, desservant la cure de Rosnay.

1734. — MARGARITEAU, prieur de la Couture, signe au registre.

1737. — Dumonté, vicaire.
1737. — Ruchand, vicaire.
30 octobre 1738. — Legeay, vicaire, *mort à 32 ans à la Chevaleraie et enterré dans le cimetière.*
19 novembre 1739. — De Rorthays, vicaire.
7 février 1742. — Petit, vicaire.
9 juillet 1742 à 1754. — Girard, vicaire.
10 février 1743. — René BORIJAN.
16 juin 1752. — Fruchard, vicaire.
29 décembre 1753. — *Décès de Joseph Savin, âgé de 80 ans, enterré dans le cimetière. — Sa tombe, placée près de la croix, a été enlevée, il y a une vingtaine d'années, du cimetière actuellement interdit depuis huit ans.*
12 janvier 1754. — René GABORIT, cu é de Rosnay.
30 mars 1754. — *Mort de René Gaborit, neveu du curé, clerc minoré, âgé de 22 ans, enterré devant l'autel de la Charité, en l'église.*
21 avril 1773. — *Décès de René Gaborit, curé de Rosnay, âgé de 70 ans, enterré dans le cimetière.*
1773. — GODET, curé de Rosnay.
31 janvier. — Mariage de noble homme Gabriel-Henri Guyard, avocat au Parlement, sénéchal du comté des Roches-Beauharnais, et procureur fiscal de la châtellenie des Herbiers, avec Marie-Anne Barbier du Retail. Ont signé plusieurs parents et trois curés : Gourraud, curé de Saint-André-sous-Mareuil; Thibaud, curé de Champ-Saint-Père; Godet, curé de Rosnay.
1782. — *Boulanger, chanoine de Luçon.*
1782. — GUITTON, prêtre, vicaire de Saint-Jouin.
1783, 9 juillet. — GUITTON, curé de Rosnay.
1786. — Serré, vicaire de Saint-Florent.
1787. — GODET, ancien curé de Rosnay.
1788. — *M. Godet, curé de Rosnay, meurt dans le Marchiou, à Mareuil, où il s'était retiré.*

1789. — VUILLAUME, prêtre de la Mission, tenant la place de M. le curé de Rosnay.

1796. — SERRÉ, curé du Tablier.

1791, 3 septembre. — GELLUSSEAU, prêtre, fait deux baptêmes.

M. Guitton, curé de Rosnay, s'embarqua pour l'Espagne, au port des Sables, le 28 juillet 1792.

Après 13 ans d'exil, M. Guitton revient à Rosnay mais trouve son presbytère vendu. Il se retire au vieux château du Plessis et dessert son ancienne paroisse, puis il est nommé curé de Mareuil.

1810. — Robin, curé de Champ-Saint-Père, desservant de Rosnay.

26 septembre 1810 — 1er décembre 1812. — JACQUET, curé de Rosnay.

1813. — 1817. — Delaunay, curé de Saint-Florent, desservant de Rosnay.

1818 — 1824. — DUBOSQ, curé de Rosnay.

1824. — Chaillou, curé de Saint-Florent, desservant de Rosnay.

1824 — 1828. — GOUIN, curé de Rosnay.

1829 — 1830. — *La paroisse est desservie par MM. Chaillou, curé de Saint-Florent, Guérineau, curé de Mareuil, Vignerot, curé du Champ-Saint-Père.*

1831 — 1837. — CHAIGNEAU, curé de Rosnay.

1838 — 1857. — GUICHETEAU, curé de Rosnay.

19 mars 1857. — Auguste Gaudin, curé de Rosnay.

(M. l'abbé A. Gaudin, curé de Rosnay.)

Il existe dans la commune un monument druidique ; c'est un menhir ou pierre élevée en granit : on ne trouve cependant cette espèce de roche qu'à 2,000 mètres du

lieu où elle est élevée. Cette pierre est maintenant inclinée, ayant été frappée par la foudre (1).

Le Gué-Besson (Besson, vieux mot qui signifie jumeaux, dit un vieux dictionnaire) existe sur le chemin qui conduit de Rosnay au Champ-Saint-Père, chemin coupé par l'Yon. Nous devons cette explication à nos lecteurs, parce qu'encore bien qu'il y ait un pont en cet endroit, nulle carte n'indique son existence, ce qui nous a fort étonné, car ce pont est remarquable, comme il est facile de s'en convaincre ; on s'est bien gardé, en effet, de l'établir sur la rivière ; il a été soigneusement placé à côté ; d'où il résulte que, pendant une partie de l'année, la circulation est interrompue, et qu'on ne peut parvenir au bienheureux pont qu'en se servant de chevaux lancés à la nage. Comme conséquence forcée de sa position, puisqu'une de ses extrémités touche au lit de la rivière, il faut à un cheval une force de reins excessive pour parvenir à son sommet. Dans le siècle actuel, on évite avec soin les ponts à dos d'âne, c'est sans doute afin d'en conserver le souvenir pour les générations futures, qu'on a fait celui-ci de cette façon.

Nous engageons les amateurs d'antiquités et les voyageurs à visiter ce monument digne d'une haute admiration. Quant à nous qui sommes des barbares en ce genre, nous supplions les autorités de faire disparaître cette monstruosité, et de rendre ce passage possible en toutes saisons, soit en y établissant un bac qui puisse permettre d'atteindre le pont, soit en faisant sur la rivière même une passerelle commode (2).

---

(1) *Une autre pierre de même nature existe du côté opposé du chemin mais elle est couchée.*

(2) *Le pont du bon vieux temps, placé entre deux rivières, et dont l'auteur plaisante avec tant d'humour, avait jadis sa raison d'être en cet endroit. Les deux cours d'eau étaient alors aisément guéables ; de là la dénomination du* Gué-Besson. *Il n'en était pas de même de la bourbe, profonde et infranchissable, qui séparait les rivières. Faute de ressources suffisantes, on se con-*

NOTRE-DAME DE LA COUTURE

Paroisse supprimée

Notre-Dame de la *Couture, Cultura* (visite épiscopale 1648). De *Costuris*, (Grand-Gaultier). *Prieuré cure*, dépendant de l'abbaye de Mauléon (Chatillon), du diocèse de Maillezais (Pouillé 1648).

La petite commune de la Couture, d'une population de 274 habitants, forme une annexe de Rosnay. On sait que *Couture* est un vieux mot qui signifie *côte* ou coteau. Plusieurs localités en France, et même en ce département ont été désignées ainsi à cause de leur position (1).

La Couture, près Rosnay, située au sommet d'un coteau, voit se dérouler à ses pieds les vastes et riches prairies qu'arrose le Lay.

Jusqu'en 1790, la Couture formait une petite paroisse avec un prieuré: on y voit encore une église délabrée dont les lierres sont les seuls soutiens. Les habitants voient avec peine cet édifice tomber en ruines (2). En 1788, les actes religieux sont signés Besnard, chanoine régulier, prieur, curé de la Couture. Ce bénéfice était le plus riche du diocèse.

Les registres de l'état-civil de la Couture remontent à 1646.

---

tenta d'établir un passage sur le point le plus périlleux. Avec le temps, les desiderata *de l'auteur ont été satisfaits : deux ponts ont été construits, depuis 1851, à l'ancien Gué Besson.*

(1) *Quelques auteurs font dériver le mot de Couture, comme celui de Coûts, des Coûts, de Cultura, lieu très anciennement livré à la culture.*

(2) *Cette église a été restaurée depuis quelques années. M. le curé de Rosnay est obligé de biner les dimanches et jours de fêtes, pour célébrer une seconde messe dans l'église de la Couture.*

Le 28 novembre 1778, Charles-Cécile-Omer Lavit, écuyer, secrétaire du roi, vendait à Jacques Mercier, receveur des tailles de l'élection des Sables-d'Olonne, la seigneurie de la Gauvinière, paroisse de la Couture, moyennant 90,000 livres et autres charges.

(Archives de la Vendée.)

Une demande pour obtenir l'établissement de plusieurs foires à Rosnay, avait été adressée au Conseil général, session 1845. Cette demande a été repoussée.

CHATEAU-GUIBERT

Note supplémentaire

Le texte de M. Aillery, auteur des Chroniques paroissiales, *remonte à une époque relativement ancienne. Ses renseignements sur l'état des lieux ont presque toujours besoin d'être modifiés. C'est ainsi qu'une note qui nous est parvenue après le tirage de la dernière livraison atténue singulièrement la description, un peu flattée peut-être d'ailleurs, que l'auteur se complaisait à donner de l'église de Château Guibert :*

« Vers 1843, M. l'abbé des Moulières, curé de la paroisse, fit à l'église des réparations qui paraissent avoir été sérieuses et qui ont pu donner à cette église, dépourvue de tout cachet architectural, un air assez propret. Il fit peindre le tillis et redorer les parties principales du maître-autel.

« Le petit clocher assez élégant et la façade de l'église datent de la même époque, mais tout ceci a tellement subi des ans l'irréparable outrage, que l'église est devenue absolument indigne de la majesté de Celui qui l'habite.

« Le clocher et la façade sont dans un déplorable état, et à plus forte raison le reste de l'église beaucoup plus ancien.

« Une restauration est, sous tous rapports, impossible et une reconstruction générale s'impose.

« L'école libre des Sœurs qui s'élève sous l'emplacement du manoir de l'ancien seigneur a été construite et dotée par l'abbé des Moulières. Cette œuvre a été continuée par les châtelains de la Série et aujourd'hui est soutenue surtout par Mme la comtesse de Gougon-Matignon.

« *Bellenoue.* — Les vieux murs de l'ancienne église paroissiale ont été démolis, il n'y a que quelques années. A la place de l'église s'élève aujourd'hui une jolie petite chapelle romane, dédiée à N -D. de Lourdes, et bâtie par Mlle de la Série.

« A cent mètres de la chapelle se trouve un cimetière qui est la propriété de la famille Clémenceau de la Série et où reposent tous les membres de la famille sous des tombeaux d'un style grave comme le véritable esprit chrétien en sait faire élever...

« A. CHEVALIER, *curé de Château-Guibert.* »

CANTON

DE

MONTAIGU

Lorsque le christianisme eut pénétré dans le Bas-Poitou, le territoire de Montaigu et des environs fit partie du diocèse de Poitiers et du doyenné de Paillé, alors petite ville du pays des Anagnutes, qui de bonne heure fut réduite à l'état de simple village et qui est encore enclavée dans la paroisse de Bazôges-en-Paillers. Lorsque Paillé fut devenu sans importance aucune, on sentit la nécessité de porter le chef-lieu du doyenné dans un lieu plus marquant, et Montaigu fut choisi. Plusieurs paroisses n'en conservèrent pas moins la preuve de leur ancienne dépendance, telles que : Bazôges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers. Le doyenné de Montaigu fut enfin, en 1317, démembré de l'évêché de Poitiers pour faire partie de celui de Luçon. Voici quelles étaient les limites de l'ancien doyenné de Paillé, limites qui furent conservées dans la translation du chef-lieu à la ville de Montaigu. La ligne de démarcation, comme on peut la suivre sur la carte, passait entre les Herbiers et la Barottière-Mesnard, tirait au nord, touchait au territoire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, jusqu'à la Sèvre, près Boussay. Allant ensuite à l'ouest, elle entourait les communes de Saint-Hilaire-de-Loulay, de la Grolle, de Rocheservière, de Corcoué. Descendant au midi, elle prenait Saint-Christophe-la-Chartreuse, Saint-Sulpice, la Copechagnère, Chauché et Saint-Fulgent.

Sous le rapport civil, toutes les paroisses du canton actuel de Montaigu faisaient partie de la subdélégation établie dans cette ville et dépendaient de l'élection de Mauléon, aujourd'hui Châtillon et de la généralité de Poitiers. On peut juger de l'importance de la subdélégation de Montaigu, puisqu'elle contenait 48 paroisses (1).

Le canton de Montaigu fait entièrement partie du bocage de la Vendée. La culture, quoiqu'en progrès, y laisse encore à désirer : trop de terrains sont encore incultes. Ce pays, autrefois couvert de bois, est maintenant très découvert ; on y trouve d'arbres qu'autour des clôtures des champs, et peu à peu le prix du bois de chauffage subit une augmentation qui témoigne de sa rareté, en même temps qu'il devient hors de la portée de la classe pauvre, recherché qu'il est par les villes de Nantes, la Roche-sur-Yon et Clisson : les fabriques de cette dernière ville ne contribuent pas peu à en augmenter la valeur.

La culture y est variée et assez bien traitée. Le froment et le seigle sont les grains qu'on cultive en plus grande quantité; viennent en second lieu l'avoine, l'orge et la baillarge, puis le sarrazin, le mil, les haricots, les pommes de terre et le lin d'hiver et d'été. On cultive en outre, pour les bestiaux, les choux verts, les navets, deux espèces de trèfles, le rouge qui donne une seule coupe,

(1) Nous aurons occasion de dire que les paroisses de la Bruffière et de Cugand faisaient partie des *Hautes-Marches* et jouissaient à ce titre de certains privilèges fort étendus, au nombre desquels il faut compter l'exemption de la taille, de la corvée, le logement des gens de guerre, etc... leurs impôts étaient établis par leurs propres députés qui se réunissaient tous les ans à Montaigu, qui était à peu près le centre de toutes les *Marches réunies*. La suppression de ces privilèges date de la première guerre civile de la Vendée, en 1791. Jusqu'à cette époque, la Bruffière, Cugand, la Bernardière, avaient fait partie du diocèse de Nantes.

mais très abondante, et le rose qui dure trois ans et fournit chaque année de deux à trois coupes.

Les prairies, qui sont à peu près toutes naturelles, bordent les nombreux ruisseaux et rivières qui arrosent le canton ; malheureusement, elles sont trop abandonnées ; quelques saignées qui permettent aux eaux pluviales de les arroser, voilà à quoi se borne tout leur entretien : mais jamais aucun amendement, aucun engrais ne vient activer leurs produits. Les terres labourables, généralement froides, obtiennent préférablement tous les soins.

La qualité du terrain est en général de troisième classe, sauf quelques rares exceptions, où on peut le ranger de la seconde.

La vigne est cultivée avec soin dans les paroisses de Boufféré, Saint-Hilaire-de-Loulay, etc., etc., où trop souvent elle est ravagée par la grêle. Les autres communes récoltent également du vin en moindre quantité, et quoique d'une qualité médiocre, les têtes s'en ressentent quelquefois. On est, au reste, à la porte de Vallet, de Gorge, de Mouzillon, de Monières où les vins sont excellents et en quantité.

On y élève des bestiaux qui sont une des principales richesses du pays. Les taureaux sont achetés par les Bretons, et les bœufs qu'on y engraisse sont vendus aux foires de Montaigu pour Nantes et à celles de Chollet pour Paris.

Le sol, généralement plat, offrirait, malgré la variété de ses différentes cultures, une sorte de monotonie s'il n'était coupé par de nombreux ruisseaux et traversé par la rivière de la Maine qui le parcourt dans son étendue du sud au nord, et dont les bords escarpés, comme ceux de la Sèvre, présentent aussi comme elle d'énormes rochers, de jolies coteaux, de beaux points de vue et d'agréables paysages.

Le peuple, très laborieux, a l'esprit commerçant et avide de gain ; il se nourrit très mal et est sujet à des maladies graves et promptes ; sa vie habituelle est une suite continuelle de fatigues et de privations, mais son carac-

tère gai, jovial et porté au plaisir lui fait saisir avec empressement toutes les occasions d'amusements qui se présentent, aussi tient-il beaucoup aux foires et est-il très jaloux d'être invité aux noces.

Ses vertus sont un inviolable attachement à ses principes religieux et politiques et une charité inépuisable envers les pauvres ; ses défauts sont le penchant à l'ivrognerie et une astuce approchant de la fraude dans ses marchés ; ses amusements sont, pour les hommes : la boule et les cartes ; pour les filles et les jeunes gens, la danse...

Les pauvres sont nombreux ; ils sont fournis par cette classe de domestiques qui se marient avant d'avoir assez gagné pour se placer convenablement dans une ferme ; une fois mariés, ils continuent à être domestiques ou deviennent journaliers et dans l'un ou l'autre cas, ils sont dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins de leur famille ; mais, répétons-le, le peuple est charitable, il est même généreux et industrieux à fournir aux pauvres tous les moyens possibles de se tirer d'affaire ; il leur permet, par exemple, de glaner dans la moisson ; il leur donne du mil à soigner à moitié, des racines de genets ou de choux à ramasser à leur profit, et leur fournit toujours abondamment du pain et des légumes.

Le prix du bois de chauffage est, en général, de treize francs la corde de bûches, cette corde est de deux mètres carrés. Vingt francs le cent de bois de fagots à deux liens (bois de pied de 15 à 20 ans) ; enfin treize ou quinze francs le cent de fagots à un lien (bois de tête de 6 à 8 ans) (1).

---

(1) *Un enchérissement notable s'est produit sur ces prix depuis que cette page a été écrite.*

MONTAIGU

Saint-Maurice, église collégiale, 11 chanoines, 9 vicaires.

Saint-Jean. — Sainte-Marie. — Saint-Nicolas. — Saint-Jacques. — Cures, l'abbé de Saint-Jouin-sur-Marne présente ; l'Evêque confère. — (Pouillé 1648.)

Maladrerie de fondation commune.

Saint-Jacques, prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, dépendant de Saint-Michel-en-l'Herm avec nomination du roi. *(Dictionnaire géographique de Migne.)*

Montaigu *(mons acutus)* doit évidemment son nom à sa position. Cette ville s'éleva au détriment de sa voisine, l'ancienne Durinum, maintenant Saint-Georges-de-Montaigu, et voici comment dit un écrivain. En 1130, Durinum, devenue possession des rois d'Angleterre, perdit peu à peu ce qu'elle possédait de son ancienne splendeur. Son vieux château ou citadelle s'élevait sur la pointe d'un rocher baigné par la petite Maine, à une demi-lieue environ du confluent des deux rivières. Des quais bordés de jardins et d'habitations longeaient la rivière et s'étendaient jusqu'au pied des murailles de la citadelle ; mais abandonné par le manque de population, tout ce quartier se trouvait presque désert, quand, sous le règne de Richard Cœur de Lion, des seigneurs Anglais, dont les noms sont restés inconnus, trouvant la ville trop loin de cette forteresse qu'ils avaient fait réparer, engagèrent la presque totalité des habitants à venir s'établir auprès du château, sur l'esplanade du côté du Nord. Ils y vinrent en grand nombre, et bientôt il s'y forma une nouvelle ville à laquelle on donna le nom de *Montagut* à cause de sa position sur la cime de la montagne : telle est donc l'origine du nom de Montaigu Formée de la majeure

partie de Durinum, cette ville s'augmenta à mesure que la première diminua, et quand, en 1461, Charles, duc de Berry, frère unique de Louis XI, allant de Poitiers à Nantes en suivant l'ancienne voie romaine, passa par Durinum, il la traversa sans s'y arrêter, car dès lors ce n'était plus que Saint-Georges-de-Montaigu.

Les premiers seigneurs de Montaigu que l'on connaisse prirent pour nom de famille le nom de la ville : et on voit au XII[e] siècle plusieurs seigneurs *de Montaigu :* la fille de Maurice *de Montaigu,* l'un d'eux, épousa Guillaume de Mauléon (1).

(1) Hugues I[er], vicomte de Thouars cité, donnait en 1205 à Guy des Herbiers pour services rendus, un droit de péage aux Herbiers, comme seigneur de Montaigu, à l'exception de l'hommage réservé au seigneur de Montaigu. Ce don fut confirmé par sa femme Marguerite à qui appartenait, avons-nous dit, la seigneurie de Montaigu. De ce mariage il n'y eut pas d'enfant. (D. Font t. 8. p. 77.)

La Collégiale de Saint-Maurice, nous le dirons plus bas, avait été fondée par un seigneur de Montaigu, sans doute du nom de *Maurice.* Elle était située primitivement dans l'enceinte du château. Les *Décisions catholiques* de J. Filleau établissent l'époque de cette fondation au 12 décembre 1356.

On a trouvé aux environs de Montaigu (1855), une centaine de pièces de la seconde moitié du XIV[e] siècle, parmi lesquelles on remarquait seulement un beau guyeurnais du prince Noir frappé à la Rochelle, et un cavalier de Jeanne de Brabant.

Aussitôt que Charles VII eut commencé à recouvrer son royaume sur les Anglais, une des principales ressources de ce prince dans sa détresse, fut, suivant M. Lecointre-Dupont, la refonte des monnaies que les Anglais avaient fait frapper pendant leur séjour en France ; plusieurs ateliers monétaires de circonstance furent établis à cette occasion : Montaigu, Fontenay-le-Comte, etc., se livrèrent à la refonte et même à l'altération des monnaies. Les pièces qui sortaient de ces ateliers étaient généralement marquées, à la fin des légendes, de l'initiale du nom du lieu où elles étaient battues. Ainsi sur un gros d'argent voit-on la lettre M, initiale du nom de Montaigu. *Carolus Francorum rex M,* et au revers, *sit nomen Domini benedictum.*

En 1216, Bréant de Montaigu, seigneur de Belleville et de la Garnache, fait plusieurs dons à diverses abbayes, du consentement de sa femme Agnès et de ses enfants Jocelin et Maurice. *(Dom Fonteneau.)*

Dans une charte datée du mois d'avril 1226, sous le règne de Louis IX, on trouve un sire Hugues 1er, vicomte de Thouars, cité comme un seigneur de Montaigu : il tenait cette terre du chef de sa femme Marguerite, dame *de Montaigu* et de la Garnache.

En 1256, Maurice de Belleville était seigneur de Montaigu et de la Garnache. Il avait épousé Jehanne de la Roche-sur-Yon et de Luçon ; ils sont souvent cités pour leurs dons. *(Dom Fonteneau.)*

En 1303, on parle encore d'un autre Maurice de Belleville comme seigneur de Montaigu. Il était l'aïeul de cette fière et guerrière Jehanne de Belleville, si digne d'être la mère du connétable de Clisson. Pour venger la mort de son mari qui fut décapité, par l'ordre de Philippe de Valois, Jehanne de Belle-Ville se mit à la tête de 400 hommes, enleva plusieurs châteaux forts et se mesura avec de vaillants guerriers. Elle porta la seigneurie de Montaigu à son fils Olivier de Clisson, qui la laissa à sa sœur Jehanne de Clisson qui avait épousé Jehan de Harpedane, général de l'armée anglaise, en Guyenne, et connétable d'Angleterre, lequel s'attacha ensuite au service du roi Charles VI, qui le fit son chambellan, puis capitaine général de Sa Majesté, en Périgord, et capitaine de ses gendarmes. En 1388, cette famille, qui a quitté son nom de Harpedane, a formé l'illustre maison de Belleville, très connue en Poitou.

Jean de Harpedane mourut avant le 14 juin 1406.

Son fils Jean naquit à Fontenay. En souvenir de son baptême, il fonda, en l'église de Notre-Dame de cette ville, une messe le samedi de chaque semaine qui devait être célébrée entre soulail levant et heure de prime. *Comme son père, il fut gouverneur de Fontenay et prenait le*

titre de seigneur de Belleville, Montaigu (du chef de sa mère) de l'hôtel de la Chopine et de la forêt Nizeau.

De Jeanne de Mucidan il eut un fils, Jean de Harpedane, troisième du nom, qui épousa Marguerite de France, dite de Valois, fille naturelle de Charles VI et d'Odette de Champdivers, dite la petite reine. Marguerite fut légitimée par Charles VII en janvier 1477. L'aîné de ses enfants, Louis Harpedane, chevalier, seigneur de Belleville, Montaigu, et chambellan du Roi, promit de garder bien et loyalement la place de Montaigu à son service contre le duc de Bretagne qui inspirait à cette époque de vives inquiétudes à la France ; et pour pouvoir se garantir des attaques probables de son vassal indocile, Louis XI échangea, en 1467, à Louis la ville et le château de Montaigu et lui donna en retour le comté de Dreux, les seigneuries de Montmorillon, la Chaize-le-Vicomte et le château, ville et seigneurie de Saintes : la grandeur et l'importance des objets concédés par ce prince indiquent assez de quelle conséquence il jugeait pour ses intérêts d'être possesseur de la ville de Montaigu.

Devenu domaine privé du roi Louis XI, Montaigu fut fortifié et devint un point important : aussi lorsqu'en 1473, les Anglais menaçaient de faire une descente sur les côtes du Poitou, ce fut à Montaigu, suivant l'ordonnance du roi, que furent convoqués tous les nobles et autres tenant fief et arrière-fief, tant du Poitou que de basse *Marche*. Plusieurs faveurs furent concédées à la ville qui obtint le titre de marquisat ; les habitants jouissaient de l'exemption des droits de traite-vive, pour les bestiaux conduits aux foires de Bretagne et qui retournaient sans être vendus.

Parmi ces droits concédés aux habitants, la féodalité ne fut pas en retard pour obtenir quelques nouveaux privilèges, car on voit dans un aveu du 22 avril 1504, rendu à la châtellenie de Montaigu par Bertand de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur de l'Ecornerie, un droit plaisant sur les meuniers ; nous reproduisons ici textuellement les

termes de cet aveu comme un curieux exemple de la bizarrerie de quelques-uns des droits féodaux qui existaient dans nos contrées avant la révolution de 1789 : « Item, ai droit d'avoir et recevoir sur tous et chacun « ceux qui afferment nouvellement moulins du Pont-« Boisseau, près Saint-Georges, icelui enclos, jusqu'au « pont de Remouillé, un manger ou dîner, sur les dits « nouveaux mosniers, et sur chacun d'eux, lequel manger « ou dîner je fais à savoir aux dits mosniers en les requé-« rant d'icelui payer, et, à ce, leur assigne journée. Et si « les dits mosniers en sont refusant et contrevenant de le « payer, je puis aller prendre le fer de la meule et les « marteaux dudit moulin ou moulins, dont les dits mos-« nier ou mosniers se serviront, la monture, l'âne ou bête « dudit mosnier ou mosniers et les tenir jusqu'à ce qu'ils « aient fait le devoir dudit manger ou dîner ; et dois faire « crier ledit dîner par le sergent de la cour, pour mondit « seigneur ès quatre carrefoir de la ville de Montaigu ; « et doivent avec lui, dîner tous les mosniers de ladite « rivière de la Moine ; au dedans dudit enclos ; et dois « avoir de chacun mosnier qui paye ledit dîner cinq sols « et une paire de gants à l'issue dudit dîner ; et doivent « avoir mon cheval un quarteau d'avoine, et mon levrier « et chien, du pain par ledit mosnier, lequel devoir peut « bien valoir, an par autre, six sols de rente ou environ. »

1482. — Confirmation d'une chapellenie par Louis XI, fondée par Jeanne de Bretagne Penthièvre pour les siens, c'est-à-dire 12 messes perpétuelles par semaine à Saint-Maurice (1) étant au château de Montaigu pour le luminaire 110 livres tournoi de rente (20,000 fr.)

1483-1484. — Confirmation de la même par Charles VIII. (Archives Fillon.)

---

(1) Dès que Louis XI eut acheté à Louis de Belleville la terre et château de Montaigu, il en confia la garde à son loyal et habile ministre M. du Plessis-Bourré.

(G. MARCHEGAY — 8 — *Lettres de Charles* VIII.)

Le fils de Louis Harpedane, du nom de Gilles, seigneur de Belleville, rentra dans la terre de Montaigu en 1491. Charles VIII ayant épousé Anne de Bretagne, les craintes que ce puissant feudataire inspiraient à nos rois étaient devenues, en effet, sans objet et il restitua au Roi les terres qui avaient été données en échange. Il eut pour fils Jean Harpedane, seigneur de Montaigu dès 1501, et qui vendit, le 19 novembre 1517, à Louis de la Trémouille, vicomte de Thouars, sa terre et seigneurie de Montaigu pour 8 000 livres et prit pour 2.000 livres les terres de Puybelliard et Chantonnay.

Louis II de la Trémouille, nommé par Guichardin le premier capitaine du monde, *et par ses contemporains le* chevalier sans reproche. *Né en 1460, distingué dès son enfance par sa beauté, sa force, son adresse, ses dispositions généreuses, il est appelé à treize ans comme page à la cour de Louis XI qui voulut en faire un ôtage. A 23 ans il obtient du roi la restitution de la riche vicomté de Thouars, confisquée sur son père, et devient un des plus puissants seigneurs du royaume. Pendant la minorité de Charles VIII, la régente Anne de Beaujeu s'attache la Trémoille, le marie à sa nièce Gabrielle de Bourbon-Montpensier, et lui donne à 27 ans le commandement de l'armée qu'elle fait marcher contre le duc d'Orléans, le duc de Bretagne et autres seigneurs ligués contre elle. La Trémoille justifie sa confiance, bat les confédérés à Saint-Aubin du-Cormier (28 juillet 1488), continue le cours de ses heureuses opérations en Bretagne et contribue plus que tout autre à la réunion à la France de cette belle province.*

Lorsque Charles VIII revient de son expédition de Naples, c'est la Trémoille qui, par d'incroyables efforts, parvint à faire franchir à l'artillerie française la rude traversée des Apennins ; c'est lui qui, à la bataille de Fornoue (6 juillet 1495) décide la victoire à la tête d'une réserve de 300 lances.

En succédant à Charles VIII (1498), Louis XII confirme dans tous ses emplois La Trémouille, son vainqueur

de Saint-Aubin, ajoutant : « Si la Trémoille a bien servi son maître contre moi, il me servira de même contre ceux qui seraient tentés de troubler l'Etat. » Plus tard, ce prince lui rendit ce noble témoignage qu'aucun roi de France n'avait eu de son plus loyal serviteur.

En effet, la Trémoille reconquiert rapidement le Milanais, fait prisonnier à Novare le duc Ludovic de Sforza ; chargé de reprendre le royaume de Naples, il tombe malade à Rome et se voit forcé de rentrer en France ; malade à son tour, Louis XII le désigne comme membre du futur conseil de régence.

En 1507, il accompagne Louis XII dans son expédition contre Gênes ; en 1509, il commande le centre de l'armée française et se signale avec son fils à la sanglante bataille d'Agnadel où il décide l'élan victorieux des soldats par le mot si connu : « Enfants, le roi vous voit. » Il est envoyé reconquérir le Milanais de nouveau perdu, mais on ne lui a donné que des forces insuffisantes, il n'en reprend pas moins nombre de places, mais sa faible troupe est écrasée à Novare où il perd la bataille mais non l'honneur. *Il met la Normandie en état de défense et va arrêter la redoutable invasion des Suisses qui déjà assiégaient Dijon.*

A peine sur le trône, François 1^er^ envahit le Milanais. La Trémoille se signale à la bataille de Marignan et supporte, avec la fermeté d'un héros le dévouement d'un chevalier et la résignation d'un chrétien, la perte de son fils unique, Charles, atteint de 62 blessures. Quand la France est attaquée par toute l'Europe coalisée, La Trémoille défend la Picardie contre les Anglais par des prodiges d'activité et d'habileté, harcèle l'ennemi, l'épuise et le rejette avec de grandes portes hors de France.

En 1525, François 1^er^ entreprend de reprendre le Milanais, le chevalier sans reproche *l'accompagne. A la bataille de Pavie, il donne inutilement les plus sages conseils. Gravement blessé, il court au secours de ce roi qui n'avait pas voulu l'écouter et périt avant d'avoir pu le sauver. Ainsi mourut au lit d'honneur, comme il l'avait*

desiré, ce héros qui montra toutes les vertus qui distinguent l'homme privé; qui fut de même négociateur habile et grand capitaine, toujours dévoué à sa patrie et à son roi. Son corps repose dans l'élégante chapelle du château de Thouars, bâtie par des architectes que son goût pour les beaux-arts avait amenés d'Italie. Ses restes vénérables n'échappèrent pas aux dévastations insensées de 93.

De son mariage avec Gabrielle de Bourbon était issu Charles, le héros et la victime de Marignan, qui laissa pour héritier son fils.

François de La Trémoille, *lieutenant général pour François Ier et Henri, roi de Navarre, en Poitou, Saintonge et la Rochelle, n'avait que 20 ans quand il combattait à Pavie, où il perdit son aïeul et fut fait prisonnier. Retourna en Italie avec M. de Lautrec, reçut par ordre du roi Charles-Quint à Poitiers, et fut envoyé pour pacifier le Languedoc et la Guienne. Il mourut à Thouars le 5 janvier 1541.*

L'un de ses enfants, François de la Trémoille, *prenait le titre de baron de* Montaigu, *Marcuil; il mourait sans postérité en 1555.*

Son frère aîné, Louis de la Trémoille, duc de Thouars, *érrigea son vicomté en comté, et bien que catholique, laissa le protestantisme s'introduire dans sa ville ducale et y dominer pendant près de dix-huit mois.*

Il avait épousé Jeanne de Montmorency.

L'un de ses fils, Claude de la Trémoille *qui leur succéda, professa le calvinisme et embrassa le parti du roi de Navarre contre les ligueurs. Pour récompenser ses nombreux services, Henri IV érigea son duché de Thouars en duché-pairie en 1595.*

Son fils, Henri de la Trémoille, *né en 1599, assista au siége de la Rochelle, en 1628, y fit abjuration de la religion protestante entre les mains du cardinal de Richelieu et fut complimenté sur sa conversion par un bref d'Urbain VIII. Il servit en Piémont et fut blessé en allant reconnaître la place de Carignan.*

C'est Henri de la Trémoille qui vendit, en 1633, le château de Montaigu pour 150,000 livres à Gabriel de la Lande, dit de Machecoul. (BEAUCHET-FILLEAU.)

Quinze ou seize ans après que l'acquisition de la baronnie de Montaigu, eut augmenté l'importance et constaté la richesse de l'antique maison des marquis de Vieillevigne et de Machecoul, elle s'éteignit en la personne d'un enfant, François de la Lande, dit de Machecoul, seul fils de Gabriel et de René d'Avaugour.

Marguerite, sœur aînée du petit François et principale héritière de la famille, fut mariée en 1656 à son cousin, Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard ; et leur fille unique, épouse de Claude-Philibert de Damas, marquis de Thianges, mourut dès sa première couche, ainsi que son enfant, en 1686.

La baronnie de Montaigu et les autres seigneuries de la famille passèrent à sa sœur, Henriette-Louise de Machecoul, dame de Vieillevigne, veuve de Jacques-Antoine des Creux, ou de Crux, marquis de Corboyer, laquelle habitait en son château de Vieillevigne, en 1701.

Son fils, Gabriel-Antoine, marquis de Crux, épousa Françoise de Saint-Martin.

Montaigu fut érigé en marquisat, en 1696, en faveur de la maison de Crux, pour les grands services qu'elle avait rendus à l'Etat. Trente paroisses et cinq châtellenies relevaient du marquisat de Montaigu. La famille de Crux était protestante.

Henriette de Crux, fille du précédent, porta par mariage le marquisat de Montaigu dans la famille Leclerc de Juigné. Les marquis de Juigné sont les derniers seigneurs de Montaigu.

Le moment où Montaigu paraît davantage dans l'histoire, date des guerres des protestants.

« Les vendredy et samedy et dimanche premier de la Passion de l'année 1563, le sieur de la Bellotière de Saint-

Mars et son fils, le capitaine Orgeuil, hostellier, demeurant à Bourdeaux, le seigneur de la Forte-escuyère, paroisse de la Boissière et en baronnie de Montagu, le seigneur de la Mussetière, le seigneur de l'Esmaingeardière, le seigneur de la Bouguenière, paroisse de Saint-Hilaire, le seigneur de Boys-Corbeau, beau-frère de Forte-escuyère, accompagnés de 3 ou 400 hommes dont ils se disaient capitaines, vinrent les jours ci-dessus assaillir la ville de Montagu, la prirent d'assault, pillèrent et saccagèrent tous les habitans qui y étaient hormis les huguenots, contraignirent les habitans de leur bailler grande somme de deniers autrement qu'ils paracheveraient de piller et saccager tout.

« Le d. dimanche, assaillirent le château, le firent rendre entre leurs mains par la lâcheté du seigneur de Bois-Basset, alors gouverneur, pillèrent les meubles du seigneur, saccagèrent son église canoniale, la pillèrent entièrement de tous les joyaux qui y étaient ses trésors : croix, calices, reliques, ornement de drap d'or, velours, satin, linge, etc., le tout du prix de 25 à 30,000 livres.

« Firent brûler les lettres, titres et enseignemens dudit seigneur, rompirent et brisèrent les vitraux du château, de l'église, arrachèrent et emportèrent le fer, plomb du clochier, dalles et agouts du d. château.

« Y demeurèrent huit ou dix jours, vivant à discrétion et faisant mille maux, pilleries, larcins, tant en la ville que ès paroisses circonvoisines, emmenant bœufs, moutons, vaches, poulailles et autre bétail, obligeant les pauvres gens à le racheter, emportant leur graisse, beurre, foin, avoine et autres provisions, et dérobaient leurs meubles et ustensiles de leurs maisons. Après les avoir battus et outragés, leur mettant des œufs chauds sous les aisselles pour les obliger à découvrir leurs trésors. » *(Chartrier de Thouars-Montaigu.)*

Malgré la présence de toute la noblesse du Poitou qui y était rassemblée, la ville fut prise par les calvinistes, le 3 mars 1568.

Mais le 23 mars de l'année 1569 (1), un corps de 3,000 hommes d'infanterie vint assiéger la place. On fit venir du canon de Nantes, la tranchée fut ouverte vers un moulin en face de la porte de la ville : on dressa encore une batterie du côté de l'étang. La garnison, qui n'était que de 50 hommes, abandonna la brèche et se sauva dans le château; la ville fut prise et saccagée. Le château se rendit quelque temps après à condition que chacun aurait la liberté d'emporter ses effets. Cette capitulation, quoiqu'accordée, ne fut point exécutée : on dépouilla la plupart des protestants, et on en arrêta plusieurs qui furent obligés de payer une rançon.

Ce manque de foi était commun aux deux partis. plusieurs fois la paix fut signée et violée par les chefs, Enfin, en 1575, les protestants ayant repris les armes, Charles Rouault du Landreau, un de leurs chefs, se saisit de la ville et du château, qu'ils furent obligés à rendre suivant les conditions d'une nouvelle paix qui devait peu durer. Quatre années à peine écoulées, le flambeau de la guerre civile fut de nouveau allumé, et les protestants, cherchant à se placer dans les positions les plus avantageuses du pays, tournèrent encore, en 1579, leurs efforts du côté du château et de la ville de Montaigu. « *Cette petite ville,* dit Thibaudeau, *était alors*

(1) La Brosse, capitaine huguenot qui se fit remarquer dans la troisième guerre civile par son courage et ses talents militaires, était lieutenant du gouverneur de Montaigu, nommé du *Plessis-la-Gaîne,* qui n'avait dû sa place qu'à ses liens de parenté et non à ses mérites. Plutôt que de mettre le château en bon état, il avait détourné l'argent à son profit, et au lieu de 200 hommes de garnison, il n'en avait qu'une vingtaine. Les catholiques étant venus assiéger la ville, le gouverneur mourut de honte et de chagrin; la Brosse fut chargé de défendre la place qui avait à peine une cinquantaine de soldats ; après une vaillante résistance, il capitula, mais les conditions ne furent point observées.

(Revue protestante, art. la Brosse.)

« *très forte, ayant un bon château dont les fossés étaient* « *creusés dans le rocher,* » il y avait pour garnison quelques *mortes-payes,* soldats vétérans destinés à faire la garde toute leur vie, dans certains châteaux, et qui y faisaient leur demeure avec leur famille. La principale occupation de ceux de Montaigu était de voler sur les grands chemins. Un capitaine gascon, nommé Pommier, entreprit de chasser ces brigands de leur retraite, et, pour cet effet, il se lia d'amitié avec eux, les suivit dans leurs courses, les aida dans leurs expéditions ; il les avertit que trois ou quatre riches marchands, venant de la foire de Fontenay, devaient arriver à Vieillevigne et qu'il était facile de les dévaliser, pourvu qu'ils fussent quatre ou cinq hommes.

Les mortes-payes allèrent se mettre dans un bois au nombre de quatre, avec un *urban* qui commandait au château ; Sommiers, accompagné de Vrigneau, Goupilleau et de sept à huit autres hommes, alla investir les cinq autres dans l'endroit où ils s'étaient cachés et leur fit mettre bas les armes ; on se saisit de l'urban, et on le menaça de le tuer, s'il ne faisait pas ouvrir la porte du château de Montaigu. On le conduisit la nuit à la poterne et on l'obligea de crier d'ouvrir la porte. Les protestants entrèrent au nombre de dix-sept et se rendirent maîtres du château et de la ville et firent des courses et des prises jusqu'aux portes de Nantes. Tous les soldats protestants se rendirent alors à Montaigu pour avoir part aux brigandages de la garnison, de sorte qu'en peu de temps il s'y trouva 1500 hommes.

Montaigu appartenait alors à la famille de la Trémoille dont la duchesse douairière, Jeanne de Montmorency, gouvernait et administrait les vastes domaines, pendant la minorité de son fils, Claude. Un de ses principaux officiers ou agents, nommé Marbœuf, lui rendit compte en ces termes de la prise de la ville par les Huguenots, dans une lettre datée du 26 avril 1580 :

« Madame, vous avez sceu qu'il y a quinze jours que des gentilzhommes et gens de guerre se sont saysiz de ceste place soubz l'authorité et par le commandement du roy de Navarre, comme ils asseurent, et dient ne vouloir courir ne mollester personne sans que on leur baille occasion, et n'entreprendre sur vos droicts, mais plutost les conserver à leur pouvoyr. Ils m'ont humaynement traicté en faveur de vous pour l'honneur que j'ay d'estre à vostre service, et n'ont deslibéré en faire moings à l'endroict de vos autres officiers et subjects. Leur comportement est modeste, pour le temps où nous sommes. »

Mais cette modestie, ou plutôt ces ménagements, furent de courte durée; et pour mettre un terme aux malheurs de ses sujets autant que pour préserver les droits de son fils, M^me^ de la Trémoille dut chercher à obtenir, par les voies judiciaires, l'expulsion des gens de guerre auxquels elle ne pouvait opposer la force des armes.

On trouve, dans une lettre du 15 mai suivant, de son chargé d'affaires à Paris, quelques détails sur les efforts qu'elle fit pour enlever Montaigu à la garnison protestante qui s'en était emparée.

« Présentement le messager de Montaigu m'a apporté la lettre qu'il vous a pleu m'escrire. Je me suys enquis de luy comme les ceux qui ont surpris Montagu ce gouvernent. Il m'a faict entendre la foulle et l'oppression qu'ils font à voz subjectz, et que ce sont mesmes de vos vassaux, ce que je trouve bien dur à supporter d'avoir la hardiesse de s'adresser à vous. Et seroit bon, cependant, s'il vous plaist, qu'envoyassiez un gentilhomme d'honneur vers le roy de Navarre, sans que personne en sceust rien, afin que ceux de la dite garnison ne prévinssent, et par mesme moyen luy escripvissiez, luy faisant entendre leurs déportements, et qu'ilz se vantent d'estre advoués de luy, ce que vous ne pouvez croyre parce que vous n'y les vostres ne luy avez jamais donné occasion de vous pourchasser déplaisir ny dommage. Il ne manquera pas vous escripre quelque honneste et gratieuse lettre et vous faire excuse de tout cela, est de vous dire que ce n'est par son commandement encor qu'ainsy fust. Et cependant vous fera informer de leur vye, de la pryse de nostre ville en temps de paix, et sans que depuis, après la prise de la dite

ville et chasteau, la guerre eut été déclarée ny par le roy ny par les Huguenots. Cela fait, vous nous envoierez le tout à cette fin que nous leur fassions procès, et ne pouvez pas moins en espérer qu'ils seront condamnés à avoir les testes tranchées et leurs biens à vous acquis et confisqués, comme ayant forfaict contre vous qui estes leur dame. »

(Société d'Emulation, 1857.)

La démarche conseillée n'eut pas lieu ou elle n'obtint aucun succès.

Le comte du Lude, gouverneur du Poitou, et la Hunaudaie, lieutenant-général en Bretagne, s'avancèrent vers Montaigu, avec des troupes, pour en faire le siège et en chasser des brigands qui désolaient tout le pays : à leur approche plusieurs soldats de la garnison eurent peur et parlèrent de se retirer. Les capitaines firent annoncer au son du tambour un ban en ces termes : « A « tous poltrons à qui le siège fait mal au cœur, qu'ils « aient à vuider les lieux et on leur donnera passe-port à « tous les diables. » Cela n'empêcha pas qu'il ne sortît plus de 1100 hommes de la place, de sorte qu'il en resta à peine 400 pour la défendre. Ils firent de fréquentes sorties sur le comte du Lude et lui tuèrent beaucoup de monde. Celui-ci, voyant qu'il n'y avait pas d'apparence d'emporter la place d'assaut, changea le siège en blocus (1); il fut charmé de recevoir des nouvelles de la paix conclue à Nérac pour avoir un sujet de se retirer. Montaigu resta encore longtemps entre les mains des protestants.

Cette paix de Nérac fut publiée à la fin de l'année 1580, et Montaigu, à la demande des seigneurs poitevins, du

(1) *Vers la mi-mars 1580, la ville et château de Montaigu fut pris par aucuns de la religion. Ils y assurèrent force vivres, en y mettant pour commandant un gentilhomme nommé le sieur de la Boulaye, et ils ménagèrent tellement leurs munitions que le camp qu'on y envoya ne fit nulle chose.*

(Chronique du Langon, p. 206.)

duc de Retz en particulier, qui fut bien aise de se débarrasser de ce voisinage incommode, fut démantelé.

Par une des clauses arrêtées à Fleix, en Périgord, entre les ambassadeurs du roi de Navarre et François de Valois, duc d'Anjou, frère de Henri III, Montaigu fut livré à ce prince. Le 27 janvier 1581, il mandait à M. de Tilly, gouverneur de l'Anjou, d'aller prendre possession de la place, puis de la délivrer au comte du Lude, chargé de faire procéder au démantellement immédiat de la ville et du château. Cette commission était remplie avant la fin de l'année, à la grande joie de tout le pauvre peuple des campagnes voisines.

Voici la lettre du duc d'Anjou conservée aux archives du château de Serrant :

« Monsieur du Tilly, ayant à recevoir en mes mains la ville et chasteau de Montaigu, suivant ce qui est contenu aux articles de la conférence de Flaiz, et envoyant le roi de Navarre, mon frère, vers le sieur de la Boullaye ; pour cest effect, j'ay pensé que je ne pouvois choisir nul des miens qui mieux s'acquittast de ceste charge que vous. Et partant je vous prye, incontinent la présente receue, vous y acheminer, vous envoyant à cest effect la commission qui vous est nécessaire, telle que vous verrez; en vertu de laquelle vous recepvrez et acceptrez ladite place dudit sieur de la Boullaye, ou autre qui commandera en icelle pour le roi de Navarre, mon dit frère, et incontinent que vous serez introduit et logé en icelle, vous prirez M. le comte du Lude de faire procéder incontinent au demantellement de la dicte ville et chasteau, selon la commission du roy, mon seigneur et frère, qui lui a esté envoyée et que vous ferez faire et exécuter de sorte que sy après nul sy puisse loger en espérant de tenir fort, comme l'on a tant de fois cy devant faict à la ruine, perte et dommage du pauvre peuple des environs du dit Montaigu. Et ayant exécuté le contenu en vostre dicte commission, vous vous retirerez à Angers où je vous donneray incontinent de nos nouvelles, me donnant néantmoings advis de ce que vous aurez fait et exécuté auparavant que vous partiez du dit lieu, où je vous prie avoir le service du roy, mon dit seigneur et

frère, pour bien recommander. Priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Tilly, en sa saincte et digne garde.

« A Cadillac, le 27e jour de janvier 1581.

« Votre bien bon amy,

« François. »

(Paul Marchegay. — *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 1858.)*

Des fouilles récentes, exécutées sous la direction de M. Dugast-Matifeux, ont mis à nu les substructions du donjon de Montaigu, côté nord-ouest de l'esplanade du château. Ces amorces de murailles décrivent un assez vaste quadrilatère flanqué de tours aux quatre angles. Là sans doute ne s'était pas borné le démantellement de la place et ville de Montaigu, selon la commission du roy.

Une garnison protestante continua néanmoins à se loger au milieu de ces ruines avec espérance de tenir fort sur ce rocher escarpé.

La ville de Montaigu dût être de nouveau attaquée deux fois par les catholiques. La première fois inutilement par le duc de Mercœur, et la deuxième par le duc de Nevers qui s'en rendit maître comme nous le verrons bientôt.

Au commencement de cette année, le duc de Mercœur, gouverneur de la Bretagne pour les catholiques, voulant réprimer les courses que la garnison de Montaigu faisait jusque dans le comté nantais, vint à la tête de ses troupes assiéger la ville occupée par les protestants. Il fit loger le régiment de Gersay à Saint-Georges et il fit attaquer, tandis qu'avec 200 chevaux il était en bataille sur la hauteur du côté de la Barillère. Les protestants firent une sortie et repoussèrent les catholiques, les chassant du

faubourg Saint-Jacques où ils s'étaient logés. Le duc prit alors la résolution de faire venir du canon de Nantes, mais ayant appris que le roi de Navarre, Henri IV, arrivait en personne pour faire lever le siège et délivrer la ville, il décampa trois jours avant l'arrivée du roi. Henri, partant de Luçon où il coucha, vint à Bournezeau, coucha aux Essarts, traversa Montaigu, poursuivit le duc de Mercœur jusqu'au pont de Pirmil et réussit à lui faire éprouver des pertes considérables. Le roi de Navarre repassant ensuite à Montaigu, rentra dans son camp placé à Saint-Georges.

Au mois de novembre de la même année et au bruit que l'armée royale venait investir Montaigu appartenant alors au prince de Condé, Henri IV accourut de nouveau pour mettre la place en état de défense ; en voyant cette forteresse en si mauvais état, avec de petits murs en pierres sèches, il eut envie de la faire abandonner, mais les deux frères Colombière demandèrent avec instance à la garder. Le Roi de Navarre y laissa le régiment de Préau et donna tous les ordres pour la défense. Colombière et de Luzerne, son frère, firent réparer les ruines et nettoyer le fossé. On commençait à rebâtir la ville qui avait été ruinée. Néanmoins la place qui avait été très forte, tant par ses fortifications que par sa situation, présentait des difficultés pour le siège. C'était un groupe élevé qui avait à gauche la rivière, à droite un grand étang qui venait se joindre à la rivière à la pointe où est le château. Il y avait encore, à la tête de la ville, un fossé de quinze toises d'ouverture et cinq de profondeur taillé dans le rocher. La garnison se trouvait, en outre, composée de 300 hommes de pied, 100 arquebusiers à cheval, et 60 gens d'armes.

L'armée royale s'approche et le sieur de Miraumont, sergent de bataille, à la tête des arquebusiers à cheval, partit des Brouzils et s'avança jusqu'à la Barillère où il fit mettre pied à terre à sa troupe dans le dessein de connaître la ville. Les capitaines Gaud, Beauvais et Bœuf, guidons de compagnie de Colombière, sortirent

pour les recevoir. L'escarmouche eut lieu vers Mateflon, et dura environ une heure.

Le soir, l'armée royale s'empara des faubourgs. Le duc de Nevers logea à Saint-Georges où précédemment avait été le quartier du roi de Navarre De légères escarmouche eurent lieu les deux jours suivants. Le quatrième jour du siège, l'armée royale fit ses approches du côté de la porte de Nantes. Les tranchées étaient poussées jusqu'à moitié chemin de cette porte, lorsque Préau fit une sortie par le pont, s'en empara et les ruina en partie, en ayant été maître pendant un quart d'heure, il se retira après avoir perdu trois hommes : l'ennemi en eut dix-huit à vingt de tués.

Le lendemain commença le mauvais temps qui dura pendant huit jours : l'armée du duc de Nevers en souffrit beaucoup. Les difficultés des chemins ne permirent pas de faire avancer l'artillerie ; enfin le quatrième jour après son arrivée, M. de Nevers, logé à la Barillère, y fit dresser des batteries et après une volée de douze pièces de canons, il fit sommer la ville de se rendre.

La Colombière et Despréau qui commandaient dans le château, furent d'avis différents. Le premier représentait que la place n'était pas en état de soutenir un assaut contre l'armée royale ; Despréau était d'un sentiment contraire : la garnison fut divisée comme ses chefs. Les deux compagnies d'arquebusiers à cheval étaient du parti de la Colombière : Despréau avait de son côté les quatre autres compagnies : enfin le gouverneur l'emporta, et il signa la capitulation. Il est à croire que l'avis de Colombière cachait une trahison, car à peine sorti du château, à une demi-lieue, il changea de parti et passa presque seul dans l'armée catholique.

Il fut convenu, dans la capitulation, que les soldats sortiraient avec les armes, la mèche morte, et qu'ils rendraient les drapeaux ; que les gentilshommes emporteraient leurs équipages ; qu'ils seraient tous conduits à Saint-Aubin, près Sainte-Gemme, ce qui fut exécuté. Mais ces troupes fatiguées, ayant voulu prendre un peu

de repos à Saint-Aubin, une heure après l'expiration de la trève convenue, Sagonne, colonel de la cavalerie légère, tomba sur Despréau et sa compagnie, au moment où ils s'y attendaient le moins; ils n'eurent que le temps de se retirer dans le temple; là, il fallut encore capituler, et ils furent obligés de donner tout ce qu'ils avaient avant que de pouvoir se retirer à la Rochelle.

Il y eut encore, dans l'année 1590 et le 24 septembre, un siège mémorable de la ville de Montaigu, par le comte de Lude; ce siège dura plus de quatre mois et toute la noblesse du Poitou y assistait; le jeune d'Aubigné; frère d'Agrippa d'Aubigné, gouverneur de Maillezais, y fut tué d'un coup d'épée, le dernier lundi de septembre; il fut enterré à côté du duc de Thouars. Il y eut devant Montaigu 40 à 50 escarmouches et beaucoup de combats en duel entre les deux partis.

En 1599, Henri de Bourbon est cité comme prince de la Roche-sur-Yon et comte de Montaigu. Longtemps avant la révolution de 1789, sa terre et le château de Montaigu avaient passé dans la maison de Juigné.

Dans une notice attribuée au sénéchal Bellouard de Fémonville, et composée avant la Révolution, on lit que ce qui restait du château à cette époque était bâti à la moderne; elle ne datait en effet que de la première moitié du XVII^e^ siècle, fin du règne de Louis XIII. La situation de ce château en rendait l'approche difficile, assis sur un monticule entouré d'un côté par la rivière du Maine et de l'autre côté par un étang.

Au-dessous du château était la porte de la Rochelle où se voyaient encore quelques vestiges d'un bastion.

Dans le faubourg Saint-Jacques, il y avait autrefois une porte qu'on appelait la porte Saint-Georges, qui servait comme de première défense à la ville. Elle a absolument disparu lors de l'ouverture de la grande route.

On entrait dans un autre faubourg, appelé Saint-Nicolas, par une porte qui paraissait très antique. On y voyait encore tout autour de larges et profonds fossés.

La porte de Notre-Dame, ou de Tiffauges, a subsisté jusqu'à nos jours ; au mois de janvier 1847, elle s'écroulait avec un grand fracas, à la suite d'un dégel.

Le château de Montaigu et son enceinte furent vendus, par la famille de Juigné, à l'audience des criées du Tribunal de première instance du département de la Seine, à Paris.

Voici un extrait de l'affiche d'adjudication donné par les Échos du Bocage vendéen :

« *Le château de Montaigu est enceint de murailles et renferme des ménageries et des cours. Entre la forteresse et la petite rivière du Maine, est un terrain vague en dépendant. L'enceinte du château figure un polygone de forme oblongue ; il est assis sur un mamelon au sud-ouest de la ville de Montaigu ; la grande route de Saint-Fulgent le borde dans la partie de l'est et du sud. Un ruisseau le sépare des hauteurs du faubourg Saint-Jacques ; à l'ouest, il est borné par la métairie de l'Anglais, qui en dépendait autrefois, et par la rivière de la Maine ; au nord, il est terminé par un large et profond fossé, ou douve, qui s'étend du susdit ruisseau jusqu'à la rivière.*

« *L'enceinte du château renferme plusieurs corps d'édifices : des ménageries, des cours, des promenades. Elle est composée de plusieurs parties, dont la première est un ouvrage avancé en demi-lune, avec pont de communication, corps de garde, portails, portillons et barrières. La deuxième en ce massif de la porte du château, ponts-levis et bâtiments adjacents. A droite de cette porte, est un bâtiment consistant en cave, rez-de-chaussée de deux pièces à feu et un vestibule ; d'un premier étage de même distribution, avec escalier en pierre de taille. La troisième est un bâtiment carré, dit* Pavillon des Nourrices, *sis dans l'angle sud-est de la deuxième cour et au sud-ouest de la première ; le dit pavillon est composé d'une cave, d'un rez-de-chaussée distribué en antichambre, salle, cuisine, et d'un premier étage où sont chambres à feu et sans feu. La quatrième partie est un bâtiment*

principal, dit le Château (1), composé de caves servant aussi de cuisines, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas. La cinquième partie se compose de baraques en forme de casernes, où logeait la troupe pendant la Révolution, construites en pans de bois, avec murs en pierres et en briques. En la sixième, sont : écuries et remises, ménageries, servitudes et chenils, etc. La septième partie comprend les parapets et remparts, élevés en pierres brutes et de taille. La huitième partie, les fossés du château. La neuvième partie, les terrains du coteau situé entre le château et la rivière de la Maine. »

Tel se comportait le château à l'époque de la Révolution.

En 1793, les républicains et les royalistes s'emparèrent tour à tour de Montaigu. Après la sanglante bataille de Torfou, les Vendéens, vainqueurs sous la conduite de MM. de Charette et de Lescure, vinrent le lendemain, 22 septembre 1793, attaquer Beysser à Montaigu. Ce général avait 800 hommes biens aguerris et ne connaissait pas encore l'issue de la bataille de Torfou. Joly, commandant l'avant-garde de Lescure, lui en porte la première nouvelle. On annonce à Beysser l'approche de l'ennemi : « *C'est impossible,* s'écria-t-il, *les brigands n'oseraient m'attaquer.* » Fort de cette sécurité, il attend sans vouloir prendre de précautions. Tout à coup le bruit du canon retentit, Joly est devant Montaigu ; Charette et Lescure le suivent avec 6,000 hommes. Le conventionnel Cavaignac et le général se hâtent de disposer quelques bataillons ; mais, enveloppés dans un feu roulant, ils disparaissent ; Beysser veut déployer son artillerie, mais les Vendéens laissent passer par-dessus leurs têtes la première décharge, se relèvent et tombent à coups de sabres et de baïonnettes sur les canonniers. En moins d'une heure la ville est prise. Joly se porte au

(1) *Il est remplacé par l'Hôtel-de-Ville dont la première pierre fut posée le 19 septembre 1865.*

château où sont renfermés 500 républicains, les grenadiers du régiment de la Mark et un bataillon de la ligne. Pour ne pas tomber prisonniers entre les mains du vainqueur, ces soldats tentent une sortie : Joly les anéantit en face même du château. Beysser, lui-même grièvement blessé, ne put rallier sa division qu'à Nantes. Les Vendéens, indignés à la vue des flammes allumées par les Républicains, se précipitent avec fureur sur les traînards. Les soldats épars dans les maisons qu'ils pillaient et brûlaient, furent passés au fil de l'épée ; les prisonniers furent massacrés, le carnage fut affreux ! Toute l'artillerie, les caissons et les munitions tombèrent au pouvoir des Vendéens. Beysser reprit la ville peu de temps après.

Les royalistes ne furent pas toujours aussi heureux dans leurs attaques, car, en 1799, le 6 novembre, M. de Suzannet, avec 5.000 hommes, ayant voulu s'emparer de la ville défendue par 400 républicains et le général Travot, fut battu et forcé à la retraite.

« Le château de Montaigu, dit M. de Montbail, est « bien silencieux aujourd'hui. Ces vieilles tours qui furent « démolies et rebâties si souvent, ces vieux escaliers qui « virent monter Henri IV et tous ces compagnons d'ar- « mes ; ces pans de murs où se firent entendre les dé- « charges de coulevrines des catholiques et des réformés, « ne sont plus troublés, aujourd'hui, que par le pas lent de « quelques pauvres vaches qui, du côté de la rivière, « paissent l'herbe des ruines et la fleur sauvage; et ce « silence durera tant que les siècles n'auront pas fait dis- « paraître ces vieilles pierres, à moins que quelques « bandes noires, jalouses des souvenirs de notre histoire, « n'en fassent prochainement justice. » Heureusement il n'en sera pas ainsi ; car la ville de Montaigu, par un motif de conservation qu'on ne saurait trop apprécier, vient en 1844, d'acheter ces ruines de M. Jacques-Marie-Anatole Leclerc, marquis de Juigné, qui les tenait de ses ancêtres.

En 1791, Montaigu fut le chef-lieu d'un des six districts et l'un des six tribunaux qui composèrent le département

de la Vendée; en l'an III, les districts furent supprimés et Montaigu devint alors une des cinquante-huit administrations municipales soumises à l'administration centrale placée à Fontenay ; il y fut cependant établi un tribunal correctionnel ayant trois juges et deux suppléants et un procureur impérial. Sous le régime consulaire et impérial, une sous-préfecture fut établie à Montaigu, mais elle ne fut pas de longue durée ; un arrêt du 14 juin 1810 ordonna sa réunion à l'arrondissement de Bourbon-Vendée.

Montaigu n'est maintenant qu'un chef-lieu de canton avec son administration civile. Il n'y avait autrefois que deux lieutenances de maréchaussée dans le Bas-Poitou, l'une à Fontenay, l'autre à Montaigu. Le lieutenant de Montaigu avait une brigade à Palluau, Châtillon, les Sables-d'Olonne, la Roche-sur-Yon, Chantonnay, les Herbiers et Challans.

En 1808, au moins d'août, Napoléon et Joséphine, traversant la Vendée, dînèrent à Montaigu dans une maison avec avant-cour fermée par une claire-voix; cette maison existe encore sur la route de Nantes à droite.

RELATION

DU

PASSAGE DE L'EMPEREUR A MONTAIGU

par M. Antoine Tortat (1)

—

« *Nous sommes au 8 août 1808, jour où l'Empereur, partant de Napoléon, devait passer par Montaigu pour se rendre à Nantes.*

(1) *Antoine Tortat, né à la Châtre, en 1775, nommé en 1801 avoué près le tribunal de Montaigu ; en 1811, à la suppression*

« *Depuis huit jours, tout était en émoi. Un M. Walch, contrôleur des contributions indirectes, et son frère s'occupèrent de ces préparatifs avec un rôle soutenu, un goût exquis. Sur le pont un arc de triomphe portait cette inscription : « A Napoléon réparateur ! » Le long de la maison du curé, qui domine, une colonne bien peinte retraçait les principales victoires de l'empereur.*

« *Le maire, le conseil municipal, dont je faisais partie, les autres autorités, la garde nationale étaient, depuis midi, à attendre, lorsque sur les 4 heures, arrive un énorme fourgon contenant les ustensiles du voyage, les cuisiniers, marmitons, etc..., et un peu plus tard les officiers de bouche et un colonel, maréchal-de-logis de la maison impériale. Celui-ci déclara que l'Empereur s'arrêtera et dînera à Montaigu.*

Où peut-il loger ?

Le maire, M. Auvynet, offrit sa maison ; elle était inabordable pour les voitures et fut refusée. La cure, soigneusement visitée, était insuffisante. On était fort embarrassé, lorsque quelqu'un dit : « La maison de M. Tortat, située sur la route, pourrait convenir. — Je ne demande pas mieux de l'offrir, si on la trouve suffisante. — Voyons-la » reprit le colonel.

Rendu à la maison, il la trouva bien. Ses cuisiniers s'emparèrent de la cuisine, d'un petit salon à côté où nous mangions ; le salon de compagnie fut destiné à l'empereur, mais il fallait une autre pièce pour la suite. « A cela ne tienne », dis-je.

Je fis sauter dans le jardin la table de mon étude ; des draps furent cloués sur les étagères de ma bibliothèque, et voilà une pièce de 18 pieds sur 15, prête à recevoir la table de 18 couverts qu'un aubergiste y dressa.

Ma femme, qui fut promptement avertie, dans la mai-

---

de ce tribunal, il devint l'un des quatre juges suppléants du tribunal de Napoléon-Vendée ; maire de la ville en 1815 ; démissionnaire en 1819. Mort dans la Saintonge en 1856.

son où la société attendait l'arrivée de l'Empereur, des arrangements pris, se rendit à la maison où elle fit, sur l'invitation du maître d'hôtel, nommé M. Leclerc, disposer nos lits, qui étaient convenables et qui se trouvèrent rapidement garnis de notre plus beau linge.

Sur les huit heures, des cris enthousiastes, poussés par les autorités qui attendaient sur une petite terrasse qui séparait la maison de la route et par la foule immense qui obstruait au loin tous les environs, annoncèrent l'arrivée de l'Empereur. Sa Majesté avait été précédée, à diverses reprises, par de grands dignitaires.

Une légère pluie tombait alors, le maréchal Duroc, pourvu d'un parapluie, alla recevoir l'impératrice et la conduisit au salon : l'Empereur et le prince Berthier suivirent.

La suite se composait, outre le maréchal Duroc, de M. de Pradt, archevêque de Malines, du ministre de la marine, Decrès, trois dames d'honneur. Mesdames de la Rochefoucauld, Maret et Gazani, cette dernière lectrice de l'Impératrice, des chambellans et autres officiers, formant dans mon étude une table de 18 personnes.

Le sous préfet, le maire, ma femme et moi, nous étions dans le corridor qui séparait le salon de mon étude. Un chambellan et le mameluck s'y établirent aussi. Ils étaient là bien loin des splendides antichambres des Tuileries... Il fallait bien s'y résigner.

L'Empereur était au salon depuis quelques instants lorsqu'on y appela le sous-préfet. Il nous dit en sortant : « l'Impératrice, après avoir bu un verre d'eau, vient de vomir ! L'Empereur, paraissant inquiet, m'a dit : — Qu'est-ce que c'est, monsieur ? Voyez donc cette eau — Sire, avait répondu le sous-préfet, n'ayez pas la moindre inquiétude ; vous êtes chez de très honnêtes gens. — Mais goûtez donc. » Le sous-préfet s'était alors saisi d'un verre plein et l'avait avalé. A-t-il dit vrai ? C'était un aimable homme, M. Bernard, de Fontenay, notre ami intime, qui peut avoir exagéré.

Mais, M. Auvynet, maire, mandé à son tour, revient

en rapportant que la maudite eau avait encore fait le sujet des questions de l'Empereur. Immédiatement, le mameluck, sortant de l'appartement, dit : « Le maître de la maison qui est avocat ! » Je n'étais pas loin, et je répondis : « Me voici, Monsieur. — Sa Majesté vous demande. »

Aussitôt introduit, je trouve l'Empereur à table, tournant le dos à un feu assez vif, qui avait été allumé par ses ordres. L'Impératrice Joséphine était à table, en face de l'Empereur, et le prince Berthier était au bout du côté du jardin. Un seul maître d'hôtel, M. Leclerc, servait leurs Majestés avec les mets et les assiettes d'argent qu'on lui apportait.

Je me plaçai en face du prince Berthier, ayant conséquemment l'Empereur à ma droite et l'Impératrice à ma gauche. Je me hâtai, après avoir salué respectueusement, de dire : « J'ai appris avec une grande douleur que Sa Majesté avait été indisposée du verre d'eau qu'elle s'était fait servir en arrivant. » La gracieuse princesse se hâta de répondre : « Ce n'est rien ! Cela tient peut-être à la fatigue, à la poussière du voyage. — Ou bien, dis-je, à la désobéissance de mon domestique. Dans cette saison, il faut aller au loin chercher l'excellente eau d'une fontaine et, dans la crainte de se trouver absent lors de l'arrivée du cortège, il aura puisé au plus près. Ah ! ajoutai-je en remarquant une carafe limpide, voici la belle eau. — Oui, répondit M. Leclerc, mais elle vient de Napoléon. »

Cet incident n'eut pas d'autre suite. On vit, à n'en pas douter, ma parfaite tranquillité, et toute inquiétude fut bannie.

L'Empereur me questionna sur une foule de choses.

« Parle-t on encore des Bourbons ? — Sire, il y a longtemps que votre gloire et vos bienfaits les ont fait oublier. Votre Majesté a dû remarquer que toute la jeune noblesse du pays fait partie de sa garde d'honneur, et qu'elle est commandée par M. Serin, ancien officier de dragons sous la royauté. — Charette commandait-il dans cette partie de la Vendée ? — Non, Sire, elle était sous

les ordres du général de Sapinaud, brave homme, que ses camarades surnomment encore le général Tranquille. — *Et Charette, il était cruel ? (puis regardant le prince Berthier, il ajoute) comme Alexandre !... Le fut-il ? Le prince répondit : Non, il ne le fut pas.* »

Je pris alors la parole : « *Sire, le général Charette, presque abandonné par la population, attribuait ce résultat à l'influence des prêtres. Soupçonnant le curé de la Rabatelière d'une trahison, il le fit prendre et fusiller. Cela hâta sa perte (1). Hors ce cas, personne n'a accusé ce chef de cruauté. C'était du reste, à mes yeux, le plus illustre des généraux vendéens ; il n'a manqué à sa renommée qu'un homme de talent pour en retracer les éléments.* »

L'Empereur fit trêve à ces questions pour renvoyer un morceau de poisson qu'il ne trouva pas frais, malgré l'assurance du maître d'hôtel. Je saisis cette occasion pour supplier Sa Majesté de me permettre de l'entretenir d'une question de propriété qui était pour le Poitou d'un immense intérêt, celle des vignes concédées à titre de complants, concessions alors attaquées comme entachées de féodalité. — Ce n'est pas la justice qui doit trancher cette question, répondit l'Empereur, mais la politique ; il n'y a pas à revenir à cet égard.

Puis l'Empereur se leva et me dit : « *Avertissez le conseil municipal.* »

Peu d'instants après, je rentrai avec le corps municipal. L'Empereur fut gracieux. On se borna à lui

---

(1) *Voir sur le meurtre de M. Guesdon, de la Poupardière, la* Chronique paroissiale *de la Rabatelière, t. Ier, p. 633. — Un interrogatoire de Charette, à Nantes, a été récemment publié par le journal le* Figaro. *Les preuves d'authenticité de cette pièce non signée ne sont malheureusement pas établies. Entre autres questions, on demanda au général :* « *Pourquoi avez-vous fait fusiller un tel, curé vertueux ? — Ç'a été fait sans mes ordres ; c'est la plus grande sottise qu'on ait pu faire.* » P.

demander une cloche. Il la promit, puis nous fîmes place au tribunal et aux juges de paix, etc.

Pendant que j'étais au salon, les dames d'honneur avaient prié ma femme de les conduire dans un appartement supérieur. Sur la question qu'elle leur adressa pour savoir si on coucherait à Montaigu, Mme de la Rochefoucauld répondit : « Le savons-nous ? L'Empereur va peut-être, dans un instant, donner l'ordre du départ. »

En passant à Saint-Georges, l'Empereur avait accordé 20,000 francs pour la reconstruction du clocher. Il semblait s'étonner de la discrétion des Vendéens, qui ne lui demandaient rien ou presque rien Aussi l'Impératrice, alors que je parlais en bons termes de la population, paraissait-elle heureuse, et elle ajoutait : « Je vous le disais bien, Sire, que c'était un bon peuple. »

Après la réception, l'Empereur donna l'ordre du départ. Il était près d'une heure lorsqu'il se mit en route, escorté par sa garde d'honneur du pays, et il arriva sur les trois heures du matin à Nantes, où on ne l'attendait plus. Société d'Émulation de la Vendée, annuaire 1887.

A des intervalles différents, le duc de Bourbon, le duc d'Angoulême, la duchesse d'Angoulême, et, en 1828, la duchesse de Berry, se rendant visiter le berceau d'Henri IV, traversèrent la Vendée et passèrent à Montaigu.

Au point du vue religieux, Montaigu ne fut pas moins intéressant que sous le rapport civil. Nous avons vu que le doyenné de Paillé fut transféré à Montaigu; ce doyenné fit partie du diocèse de Poitiers jusqu'en 1317, époque à laquelle il en fut démembré pour faire partie de celui de Luçon. La décadence de la petite ville de Paillé, l'importance et l'accroissement de celle de Montaigu, demandaient cette translation. Le 16 décembre 1574, les bénéficiers du diocèse, convoqués par le grand-vicaire de l'évêché de Luçon, se rassemblèrent à Montaigu pour la répartition de la somme de 12,000 livres à laquelle le diocèse avait

été taxé pour sa cote-part d'un million de livres, jusqu'à laquelle somme le pape avait permis d'aliéner les domaines de l'Eglise. (V. D. Font. p. 421.)

Commanderie de Sainte-Croix. — *Avant la Révolution, on voyait, dans le faubourg Saint-Jacques, une église assez spacieuse, mais toute délabrée, connue sous le nom de Sainte-Croix, appartenant à la commanderie de ce nom. Cette commanderie, depuis assez longtemps déjà, était réunie à celle de Launay, paroisse de Sainte-Cécile. D'après une visite de 1564, elle ne se composait plus dès lors que d'une maison et chapelle en ruines, dont ne dépendaient « terres ne domaines fors les cens et rentes qui s'ensuivent : en deniers, 15 livres, seigle 16 boiceaux, avoyne 100 boiceaux raiz, chapons 13, complant une barrique, et les terrages qui se lèvent sur le village appelé l'Hospitau-de-la-Vrignaye, qui peuvent valoir chacun an 112 boiceaux de seigle et 20 boiceaux avoyne.* »

Les Archives de la Vienne possèdent quatre liasses de titres concernant Sainte-Croix de Montaigu; le plus ancien est un acte de 1215, par lequel Hugues de Thouars et Marguerite, sa femme, seigneur et dame de Montaigu et de la Garnache, font certaines donations aux Hospitaliers et confirment les privilèges et franchises dont ils jouissaient ainsi que leurs hommes habitant le faubourg de l'Hôpital, à Montaigu.

(Société des Archives historiques du Poitou, t. I, p. 85.)

La ville possédait quatre églises paroissiales : Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Nicolas; ces églises furent brûlées et détruites en 1568 par les protestants. Aussi, en 1627, le 15 juin, par une ordonnance de Mgr Emery de Bragelonge, évêque de Luçon, et alors en visite épiscopale, du consentement de l'abbé de Saint-Jouin, présentateur des dites cures, la paroisse de Saint-Nicolas (1), la cure de Notre-Dame furent réunies à celle

(1) La paroisse de Saint-Nicolas reprit plus tard son autonomie jusqu'à la Révolution.

de Saint-Jean. On trouve la preuve de cette instruction dans une lettre que Tiercelin, évêque de Luçon, retiré à cause de la guerre, au couvent des Jacobins de Nantes, adressait au roi : « Il se plaignait que les protestants, ces ennemis de Dieu, avaient mutilé et détruit plus de quarante églises, entre autres celles de Montaigu au nombre de quatre. »

Il y avait encore dans cette ville une collégiale dédiée à saint Maurice (1) et un couvent de religieux de l'ordre de Fontevrault. Il est dit dans l'histoire du P. Montfort que ce saint missionnaire, après avoir éprouvé, en 1711, un refus formel de la part du curé de Saint-Hilaire-de-Loulay, de commencer une mission dans sa paroisse, vint le lendemain célébrer la Sainte-Messe dans l'église des dames de Fontevrault, qui furent tout édifiées de la piété, et grandement consolées et encouragées par les conseils du pieux missionnaire. Ce couvent, fondé en 1612 par une des aïeules de l'amiral Aubert du Petit-Thouars, dont la famille était originaire de Saint-Sulpice-le-Verdon, du canton de Rocheservière, fut approuvé, le 22 septembre 1626, par Aimery de Bragelonne, évêque de Luçon. (2)

---

(1) Cette collégiale, placée primitivement dans l'enclave du château, avait été fondée par les seigneurs de Montaigu, et servait de chapelle au château. Elle existait encore au château en 1639. Ayant été détruite, les chanoines furent s'établir dans l'église dont on voit encore une partie convertie en grange dans la rue dite de *l'ancienne poste*. En 1713, ce chapitre se composait de Pichaud, doyen, Perraudeau, sous-chantre, Denis, Clenet, Poyrou, Gourraud et Perraudeau, chanoines.

Le seigneur de Montaigu présentait toutes les dignités et canonicats, excepté la dignité de doyen qui était élective.

(2) Cet établissement de l'ordre de Saint-Benoît était connu à Montaigu sous le nom de *Saint-Sauveur*, il avait été demandé par Paule et Charlotte de Fiesque, religieuses du même ordre, au couvent de la Regreppière. En 1642, ces religieuses demandèrent à Pierre de Nivelle, évêque de Luçon,

Tous ces monuments furent, comme nous l'avons dit, détruits par les protestants, qui y établirent même un temple pendant leur séjour.

Ce temple, construit en 1630, à la sollicitation du ministre Longchamp et du seigneur de la Begaudière, était situé dans la rue conduisant de l'église Saint-Jean au couvent des religieuses de Saint-Sauveur. « En 1637, « 1638, le protestantisme essayait de se relever des échecs « qu'il avait éprouvés, et les gentilhommes du Bas- « Poitou, qui professaient cette croyance, mettaient tout « en œuvre pour cela. C'est ainsi que Gabriel de Mache- « coul, seigneur de Vieillevigne, reprit la construction « d'un temple dans sa seigneurie de Montaigu, qu'il avait « acquise de la maison de la Tremouille, lieu où prêchait « un ministre appelé Charles Sauvé. Cela porta Pierre « de Nivelle, évêque de Luçon, Hilaire Goguet, grand « archidiacre, René Hillaireau, archidiacre de Pareds, et « René Mauvillain, chanoines et députés du clergé du « diocèse de Luçon, à agir contre le seigneur de Vieil- « levigne et son ministre, pour empêcher la construction « du temple commencé à Montaigu et l'exercice du culte « protestant en ce lieu. Sur cela, le parlement de Paris « autorisa l'évêque et les délégués du diocèse de Luçon « à faire citer devant lui et les habitants de Montaigu et « le seigneur de Vieillevigne. Ceux-ci prétendirent qu'il y « avait 25 ou 30 ans que leur ancien seigneur, le seigneur « de la Trémouille, avait fait faire le prêche au parquet ; « qu'il y avait 11 à 12 ans qu'un temple avait été com- « mencé et que ledit seigneur de la Tremouille avait « même fourni le bois ; que le temple en construction « n'incommodait ni l'église collégiale, ni l'église de Saint- « Jean ; qu'il y avait eu service immémorial à Montaigu, « suivi par plusieurs gentishommes, dont le sénéchal de

---

à se soumettre à l'ordre de Fontevrault, ce qui leur fut accordé, le 13 septembre de cette même année.

Il y avait dans ce couvent 20 ou 25 religieuses.

« la localité était un ; et qu'enfin, le prêche ne se faisait « à Vieillevigne que tous les quinze jours. A cela, on « répondait, de la part de l'évêque et des syndics, qu'il « y avait eu déjà arrêt entre les parties, rendu le 20 mars « 1636, et qu'avant, en 1632, l'intendant avait ordonné la « démolition du même temple qu'on avait alors com- « mencé ; qu'on contrevenait à l'édit de Nantes, art. 7, « puisque Montaigu n'était point un chef-lieu de bail- « liage ; que le seigneur de Vieillevigne, qui faisait faire « le prêche en son château, n'habitait point Montaigu, « et qu'il ne pouvait, dès lors, établir l'exercice de la « nouvelle religion dans deux endroits différents.

« Sur cela, Gabriel de Vieillevigne déclara qu'il pre- « nait son domicile à Montaigu, petite ville dont il était « seigneur, et en même temps il commença la démolition « de l'église collégiale de Saint-Maurice, d'une construc- « tion assez remarquable sous le rapport de l'art. Cette « église était située dans l'enceinte de son château de « Montaigu, et elle avait été respectée par les anciens « propriétaires, quoiqu'ayant adopté les croyances nou- « velles (1).

« Pierre de Nivelle et ceux qui plaidaient de concert « avec lui, s'opposèrent encore à l'acte de vandalisme de « Gabriel de Machecoul, dans la démolition de l'église « de Saint-Maurice, et ils prétendirent que l'élection de « domicile qu'il avait faite à Montaigu n'était que de « forme et abusive ; qu'il avait continué à habiter le châ- « teau de Vieillevigne, et que ce double exercice du « culte devait, dès lors, être proscrit.

(1) Sous cette première chapelle, avait été pratiquée une admirable crypte du XV^e^ siècle, où furent inhumés Jean Harpendenne, dit de Belleville, sa femme Marguerite de Valois, légitimée de France, et peut-être sa mère, Odette de Champdivers, ainsi que le jeune d'Aubigné, frère d'Agrippa, l'ami et le compagnon d'armes d'Henri IV, lequel fut tué dans une rencontre entre protestants et catholiques. D. M.

« Ces dernières raisons et celles données précédem-
« ment, dans le même intérêt, l'emportèrent, et par arrêt
« du parlement, du 1er août 1639, l'exercice public du
« culte protestant, à Montaigu, fut prohibé, et il fut fait
« défense de continuer la construction du temple com-
« mencé, au même lieu, et d'achever la démolition de la
« chapelle ou église de Saint-Maurice, située dans l'en-
« clave du château de Montaigu. »

(De la Fontenelle — Evêques de Luçon.)

Il ne reste maintenant que l'église paroissiale de Saint-Jean.

La ruine entière de l'église de Saint-Nicolas ne date que de la révolution de 1792, époque à laquelle les deux tiers des maisons de la ville devinrent la proie des flammes.

L'église de Saint-Jean paraît remonter au commencement du XIe siècle ; on voit, en effet, sur la charpente le millésime de 1007 (1). Son clocher est tout en bois, il n'est pas appuyé sur les murs, mais sur quatre piliers de bois qui en forment la base. Sur ces piliers s'élève une charpente légère qui se termine en flèche couverte en ardoises. La nef est lambrisée à plein cintre. Cette église petite est fort propre ; on y voit un autel à la romaine, des stalles convenables et un beau chemin de la croix : elle possède une relique de la vraie croix et une autre de sainte Philomène. Deux autels secondaires sont élevés en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Jean.

(1) *L'opinion de l'auteur sur l'ancienneté de cette église est inacceptable. La lecture du millésime 1007 est singulièrement énoncée par M. Dugast-Matifeux.*

L'ÉGLISE

DE

SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTAIGU (1)

—

« *C'est en 1863 qu'on a procédé à la bénédiction de l'ancienne église paroissiale de Montaigu. La dernière grand'messe a été dite le dimanche 28 juin, qui suivit la fête patronale de saint Jean-Baptiste, qu'on avait encore voulu y célébrer. Les déménagements des autels et autres accessoires, des bancs et des chaises, etc., commença le lendemain. Tout fut transféré et réinstallé dans la grande salle des malades de l'hospice, qui servit provisoirement d'église. On ne pouvait pas mieux choisir... C'était d'ailleurs là qu'avait repris l'exercice du culte, après son rétablissement sur la fin du siècle dernier...*

« *Nous avons suivi soigneusement le vide, au fur et à mesure qu'il se faisait dans l'église... De l'investigation des pierres tombales servant de dallage, il est résulté qu'elles ne remontent pas au-delà du XVII*e *siècle ; d'où l'on peut conclure que l'ancien dallage fut employé dans la restauration de l'édifice, à la suite des guerres de religion... On n'a pas trouvé une seule médaille, pas une tuile à rebord ou crochet, pas un tesson de poterie romaine, mais seulement quelques menues monnaies françaises dont l'exemplaire d'argent du dernier abbatial de saint Martin de Tours, que s'appropria plus tard Philippe-Auguste, quand il établit la monnaie au type tournois,* Turonus civitas; *une obole de Philippe-le-Bel, croix cantournée des lettres PH. REX, une variété de sous frappés à Montaigu même, sous Charles VII, lorsqu'il n'était encore que roi de Bourges, avec la lettre M, initiale du nom de*

(1) *Échos du Bocage Vendéen, 7*e *année, n*o *1.*

LEVEL ONE

« Ces dernières raisons et celles données précédem-
« ment, dans le même intérêt, l'emportèrent, et par arrêt
« du parlement, du 1er août 1639, l'exercice public du
« culte protestant, à Montaigu, fut prohibé, et il fut fait
« défense de continuer la construction du temple com-
« mencé, au même lieu, et d'achever la démolition de la
« chapelle ou église de Saint-Maurice, située dans l'en-
« clave du château de Montaigu. »

(De la Fontenelle — Evêques de Luçon.)

Il ne reste maintenant que l'église paroissiale de Saint-Jean.

La ruine entière de l'église de Saint-Nicolas ne date que de la Révolution, époque à laquelle les deux tiers des maisons de la ville devinrent la proie des flammes.

L'église de Saint-Jean paraît remonter au commencement du XIe siècle ; on voit, en effet, sur la charpente le millésime de 1007 (1). Son clocher est tout en bois, il n'est pas appuyé sur les murs, mais sur quatre piliers de bois qui en forment la base. Sur ces piliers s'élève une charpente légère qui se termine en flèche couverte en ardoises. La nef est lambrisée à plein cintre. Cette église petite est fort propre ; on y voit un autel à la romaine, des stalles convenables et un beau chemin de la croix : elle possède une relique de la vraie croix et une autre de sainte Philomène. Deux autels secondaires sont élevés en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Jean (2).

(1) *L'opinion de l'auteur sur l'ancienneté de cette église est inacceptable. Au millésime 1007 doit être substitué celui, singulièrement plus moderne, de 1667, lu par M. Dugast-Matifeux, mais assez bizarrement agencé sur l'entrait joignant la grande porte ogivale de l'église : le second chiffre 6 était inscrit en sens inverse du premier, comme il sera dit ultérieurement.*

(2) 31 mars 1785.— Lettre de M. Moisgas, avocat à Mortagne : « Fondation de la chapellenie de trois messes par semaine, en l'église de Saint-Jean de Montaigu, à l'aultier du crucifix,

L'ÉGLISE

DE

SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTAIGU

—

« C'est en 1863 qu'on a procédé à la démolition de l'ancienne église paroissiale de Montaigu. La dernière grand'messe a été dite le dimanche 28 juin, qui suivit la

---

savoir le lundi, mercredi, vendredi et par spécial le lundi de *Requiem* pour les défunts, à l'honneur et à la louange de la benoiste Trinité de la glorieuse Vierge Marie et de la *Cour célestielle* du Paradis, faite par Jehan Gestin, écuyer, sieur de la Motte-Gestin et de la Sénardière, devant Léonard Thevin, et Guillaume Gras-Morton, clercs jurés de la cour de Montaigu, le 8 janvier 1407, pour la dotation de laquelle le sieur Gestin lègue ce qui lui appartient dans les dîmes de blé, potages, navines et autres fruits qui croissent en les villages de la Guitonnière, de la Négrie, de la Souletière, de la Massetière, de Sénard, de la Richardière, de Châteauneuf, de la Gendrière, de la Haute-Econière, de l'Ecornière, de la Cantinière des-Noues, de l'Espinacière, de la Marronnière et autres lieux. Lesquelles parts consistent dans les deux tiers de cinq parties ; les droits qu'il a dans les fiefs de vigne de la Négrie, de l'Éspinacière, des Cantinières et du Moulin-Gros, des Echarpillières et de l'Eraudière, tous les droits de cens et rentes, gardes et soulages dans les dits fiefs des Echarpillières et de l'Eraudière, un septier de seigle de rente, mesure de Montaigu, à prendre sur le tènement de l'Eraudière, et un autre septier de seigle dû sur le tènement de la Haute-Roulière, et sont toutes les dites choses situées en la châtellenie de Montaigu, à la charge par le titulaire de les tenir en franc gariment à deux deniers de noble et franc devoir du dit sieur de la Motte-Gestin, sous l'hommage qu'il en fait à M. de Montaigu, la présentation sera au seigneur de la Motte-Gestin et la collation au seigneur évêque de Luçon. Ces revenus étaient considérables.

fête patronale de saint Jean-Baptiste, qu'on avait encore voulu y célébrer. Le déménagement des autels et autres accessoires, des bancs et des chaises, etc., commença le lendemain. Tout fut transféré et réinstallé dans la grande salle des malades de l'hospice, qui servit provisoirement d'église. On ne pouvait pas mieux choisir... C'était d'ailleurs là qu'avait repris l'exercice du culte, après son rétablissement sur la fin du siècle dernier...

« *Nous avons suivi soigneusement le vide, au fur et à mesure qu'il se faisait dans l'église... De l'investigation des pierres tombales servant de dallage, il est résulté qu'elles ne remontent pas au-delà du XVII^e^ siècle ; d'où l'on peut conclure que l'ancien dallage fut employé dans la restauration de l'édifice, à la suite des guerres de religion... On n'a pas trouvé une seule médaille, pas une tuile à rebord ou crochet, pas un tesson de poterie romaine, mais seulement quelques menues monnaies françaises dont un exemplaire d'argent du denier abbatial de saint Martin de Tours, que s'appropria plus tard Philippe-Auguste, quand il établit la monnaie au type tournois,* Turonus civitas ; *une obole de Philippe-le-Bel, croix cantonnée des lettres PH. REX, une variété de sous frappés à Montaigu même, sous Charles VII, lorsqu'il n'était encore que roi de Bourges, avec la lettre M, initiale du nom de lieu, un douzain de Charles X, roi de la Ligue, frappé en 1593, et une mauvaise pièce de Louis XIII, en cuivre, un peu plus large et un peu moins épaisse que notre demi-franc actuel ou 50 centimes...*

Le chœur de l'église, mis à nu, a dénoté par sa disposition carrée qu'il remontait tout au plus au XV^e^ siècle, où cette forme était assez commune pour les absides. Il n'offrait du reste rien de remarquable...

La charpente de la nef, habilement travaillée, ne lui était guère postérieure, si même elle ne lui était pas contemporaine. Un entrait portait cette inscription rimée en lettres gothiques, gravées en creux où l'on avait coulé un encaustique noir qui les faisait encore bien ressortir sur le gris-blanc de la poutre :

L'AN MIL CINQ CENT VINGT SEPT
M^e DOILLARD CESTE CHARPENTE A FET

Tous les entraits et les poinçons, quoique différemment ornementés, étaient cependant du même style, à l'exception des derniers placés au-dessus de la grande porte. Sur l'entrait était gravée l'année 1667, avec les deux chiffres 6 en regard.

Il résulte de ces diverses dates, inscrites sur bois et restées très apparentes, que si l'église eut à souffrir des guerres de religion au XVI^e siècle, et de celles de la Vendée au XVIII^e, elle ne fut du moins ni brûlée, ni renversée.

Le clocher, soit qu'il se fut beaucoup laissé désirer, soit plutôt qu'il eut été détruit au XVI^e siècle, puis refait longtemps après, était encore bien plus moderne que l'église et sa charpente. Cette autre incription en grosses lettres capitales, dont plusieurs doubles ou accolées :

M. IA. DAVID, M^e CHARP. F. 1674

nous apprend qu'il datait seulement de cette époque-là. Il était en bois recouvert d'ardoises artistement agencées, et ne tenait aucunement au mur de façade au-dessus duquel il s'élevait. La charpente en était fort grossière, mais l'assemblage était bien combiné et solidement établi. Aussi, quoiqu'il ne reposât que sur quatre poteaux ou piliers, n'avait-il point perdu son aplomb, malgré l'ébranlement continuel occasionné par la sonnerie des cloches et par les ouragans, lorsqu'on a démoli l'église, au mois d'août 1863. Rien n'avait bougé depuis bientôt deux siècles qu'il existait, et il eût duré des siècles encore. Le vent d'ouest ou de marée avait seulement infléchi la partie crucifière que surmontait le coq gaulois,

Tranquillement assis sur le clocher de nos églises.

« *Il y avait dans celui-ci deux cloches toutes modernes; les autres, parmi lesquelles la grosse, appelée* Joachine-Pélagie, *ayant été fondues à la Révolution (1). La plus ancienne de celles existantes ne remonte qu'à l'an XII, ou 1804 ; c'est la petite. Cette cloche provient de l'église du Petit-Bourg-des-Herbiers, pour laquelle elle avait été fondue au commencement du siècle ; elle fut mise en adjudication et vendue aux enchères, en 1811, afin de subvenir à l'acquisition d'un presbytère. La ville de Montaigu, dont l'église n'avait plus de cloche depuis la Révolution, l'acheta moyennant 2,610 fr. 26 c., montant du prix principal, des frais d'affiches, d'adjudication et d'enregistrement... Elle coûta, en dépenses accessoires, telles que : transport des Herbiers à Montaigu, appropriation du clocher de Montaigu, 328 fr. 18 c., ce qui la porta, toute rendue et placée, à 2,938 fr. 44 c. Le tout fut soldé au moyen de mandats délivrés par la préfecture de la Vendée, suivant l'ordonnance du ministre des finances, qui allouait la somme de 3,256 fr. à la ville et commune de Montaigu pour l'acquisition d'une cloche, en exécution de la promesse de l'Empereur, à son passage à Montaigu.*

« *L'autre cloche, plus grosse que celle-ci, ne date que de 1851 (2).*

---

(1) Le 3 octobre 1773, la cloche *Joachine-Pélagie* a été bénie par nous prêtre soussigné, curé de Saint-Nicolas-de-Montaigu, directeur de la conférence. Elle pèse 898 livres et coûte 1260 livres. Elle a été payée savoir : 330 livres par la fabrique, 100 livres par la confrairie du Saint-Sacrement, le surplus a été donné libéralement par le général des habitants et spécialement par MM. de la noblesse et par M. de la Roche-Saint-André, abbé de Villedieu, vicaire général de Dax, bienfaiteur de cette église, dont le nom est sur la cloche et qui devait la bénir. PAIRAUDEAU.

(*Anciens registres d'Etat-civil de la paroisse de Saint Jean-Baptiste.)*

(2) *Échos du Bocage Vendéen, 7e année, n° 1.* — Article de M. Dugast-Matifeux.

« *Sur l'emplacement de la vieille église s'élève aujourd'hui une vaste et belle basilique ogivale du XIII^e^ siècle aux trois nefs élevées et spacieuses, avec l'abside principale ample et profonde, splendidement éclairée, remplaçant avec avantage les trois ou quatre églises ou chapelles d'autrefois. Mais le clocher attend toujours pour couronnement sa flèche aérienne. Ce monument dont la ville de Montaigu est justement fière est dû aux démarches nombreuses, au zèle intelligent et dévoué de M. le chanoine Barbotin, ancien curé de la paroisse.* »

L'ANCIENNE CURE

DE

SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTAIGU

—

« Avant de devenir, au Concordat de 1801, la cure de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, cet antique bâtiment, percé de larges croisées à meneaux, avec grillage extérieur en fer, avait été successivement, d'abord, au commencement du XVII^e^ siècle, le siège ou prétoire de la sénéchaussée seigneuriale pour laquelle il fut construit; ensuite, durant une nouvelle période centenaire, l'école des garçons de la ville et des environs, pour laquelle on l'appropria tant bien que mal, et où ils reçurent une instruction primaire, voire même secondaire, jusqu'en 1793, qu'elle fut licenciée par suite de l'insurrection vendéenne. Enfin, quelques années après, n'ayant été ni ruiné, ni vendu nationalement, parce qu'il appartenait à un service public ininterrompu, il fut affecté au logement du clergé...

« Sa construction, plus militaire que civile, se ressentit d'un siècle où l'on préparait la guerre pour avoir la paix, et où l'on fortifiait sa demeure pour s'y défendre au

besoin. Les murs reçurent une épaisseur d'un mètre, et la façade fut parementée en pierres de taille granitiques, au travers desquelles s'ouvrait une petite porte d'entrée en plein cintre. Enfin, l'unique étage superposé au rez-de-chaussée fut muni, à son angle sud-ouest, d'une échauguette ou guérite en forme de tourelle, pour aspecter en droite ligne le vieux chemin de La Rochelle, devenu depuis route nationale, traversant le faubourg Saint-Jacques. Elle servait alors, dans le cas d'alarmes, à observer les mouvements de l'ennemi et à surveiller l'approche du fossé creusé dessous. On y installa plus tard la clochette qui donnait l'heure des différents exercices scolaires.

« Le curé Sidoli y avait placé sa bibliothèque assez nombreuse. »

(DUGAST-MATIFEUX. — *Échos du Bocage vendéen*, 6e année, n° 4.)

Au sombre et massif prétoire de la sénéchaussée a succédé une jolie maison curiale, simple et confortable, aérée, saine et d'une distribution bien entendue, mais au même lieu, avec l'ancienne cour trop restreinte, et, comme naguère, isolée par la rue de ses dehors et servitudes.

CURÉS DE MONTAIGU

« En 1534, à la veille des guerres de religion du XVIe siècle, la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, la principale de cette ville, était desservie par Julien GIGUET, recteur, Maurice Lebret, Gabriel Fillon et Pierre Giguet, sans doute neveu de Julien, vicaires.

« Celle de Sainte-Marie ou Notre-Dame, par Charles MAZALON, recteur; Maurice Favereau, l'aîné, et Maurice Favereau, le jeune, vicaires, peut-être frères.

« Celle du prieuré-cure de Saint-Jacques, par frère Jean DE MASSOIGNES et FILLETEAU, recteur; Maurice Lebret, Pierre Audrain et Pierre Garcie, vicaires.

« Celle de Saint-Nicolas, par Claude PAIROT, recteur, et Maurice Fumé, vicaire.

« L'église collégiale ou chapitre de Saint-Maurice avait pour personnel les chanoines et vicaires suivants : Louis DE MOUSSY, doyen; Jean de Coitivy, chantre; André Belinaud, sous-chantre; Jean Burluet; Lucas Filleteau; Jean Chévredent; Charles de Mazalon; Christophe Marchand; Barthélemy Oiceau; Jean Sauvaget, sacriste; Etienne Oger; Rolland Le Mygnen; Mathurin Chaillou; Louis Bonnault; Guillaume Duret; Jean Bouteiller; René Ruchelot; François Beauciment; Nicolas Menanteau, aide-sacriste. Ce qui forme un total de trente-trois chanoines et vicaires, personnel nombreux pour une population urbaine qui ne dépassa jamais deux mille âmes.

« 1585. — Abjuration d'Etienne Vinet, sergent royal, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Montaigu. Acte fait en présence de René Giguet, curé de ladite paroisse, et signé par lui et Robin, greffier de Montaigu; Quérion; Chaillou; Gourraud; Caillet; Thibaudeau, procureur dudit Montaigu; G. Giguet, pour estre vray; G. Lefeubvre; Herriau, pour estre vray.

« Le 4 du mois de mai 1609, Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évesque et baron de Luçon, vint à Montagu faire la visite de toutes les églises de la ville; *tesmoing mon seing ci-dessous apposé.*

« J. Vinet, vicaire de la paroisse de la Boissière-de-Montagu. »

« En 1640, était curé de Saint-Jean de Montaigu, L. GILLOT.

« Julien MINGUET, successeur de Gillot, mourut le 26 juillet 1675, et fut enterré dans le chœur de l'église. Il avait eu pour oncle René Festiveau, prêtre du diocèse de Luçon, qui fut longtemps curé de Saint-Martial d'Angoulême, et doit être rangé parmi les poëtes latins modernes.

« Voici un distique et une réponse tirés de ses poésies, qui témoignent des bons sentiments existant entre l'oncle et le neveu :

AD DOMINUM MINGUET

PRÆSBYTERUM

Chare Nepos, mecum maneas, communia nobis,
Omnia semper erunt, quæ mea sunt, tua sunt.

RESPONSIO

Quàm mihi dilectus, reverendus avunculus extat,
Non verbis ullis, posse referre puto.
Debeo ei tantum (teneris me pascit ab annis)
Quantum nutrici, patribus atque meis.

Festiveau Renati Poesis sacra seu epigrammata et disticha christiana et moralia, etc. — Engolismæ, apud Petrum Mercatorem, urbis typographum et bibliopolam, 1643. — In-8 de 296 p. parch.

« Après la mort sur place de l'oncle, ou son retour en Bas-Poitou, dont nous ne connaissons pas la date, le neveu avait obtenu, non sans peine, la cure de Saint-Jean-Baptiste de Montaigu.

1675 — 1679. — L. RENOU, successeur de Minguet.
1679 — 1683. — G. FLORENT, successeur de Renou.
1683 — 1691. — Jean PACHE, bachelier en théologie. Ce fut sous son rectorat qu'eut lieu la révocation de l'édit de Nantes.

« Acte de naissance d'Armand-Gabriel de Crux, seigneur de Montaigu.

« Aujourd'hui, 5 septembre 1685, a été baptisé, au château de Montaigu, messire Armand-Gabriel de Crux, fils de haut et puissant messire Gabriel-Antoine de Crux, chevalier, seigneur, marquis de Crux, baron de Montaigu et autres lieux, étant né le 2 du présent mois et an, par messire

Moyse Bétoule, ministre de Saint-Fulgent, en présence de Jullien Grasset, sieur de la Roche, sénéchal de Montaigu, par ordre exprès de Mgr de Lamoignon de Basville, présenté au baptême par messire Daniel de la Primaudaye, chevalier, seigneur de la Goyère, (faisant pour messire Armand de Saint-Martin, conseiller au parlement de Paris, et par haute et puissante dame de Machecoul, marquise de Corboyer); ledit seigneur de Saint-Martin, grand'père maternel, et ladite dame marquise, grand-mère du côté paternel.

« Gabriel-Antoine de Crux, Louise de Machecoul, D. de la Primaudaye, Bétoule, ministre, commis par ordre exprès de Monseigneur l'intendant, ledit ordre en date du 24 août 1685, que j'ai par devers moi.

« Grasset, sénéchal susdit et commissaire, en cette partie, de Monseigneur l'intendant.

(Registre de baptêmes des non-catholiques de Montaigu, commencé le 12 août 1685, en vertu de la déclaration de Sa Majesté et de l'ordonnance de Monseigneur l'intendant de cette généralité de Poitou. (Au greffe du tribunal de la Roche-sur-Yon.)

1691 — 1697. — R. GIRAUDEAU, successeur de Pache.

1697 — 1708. — Jacques CLÉNET, depuis chanoine de Saint-Maurice de Montaigu.

« Le 6 novembre 1708, je, soussigné, Pierre Douteau, prêtre, ai pris possession réelle et actuelle personnellement de la cure, église et paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montaigu, en vertu de la résignation pure et simple à moi faite par messire

Jacques Clénet, prêtre, ci-devant curé, admise en cour de Rome, approuvée de l'ordinaire, sans opposition.

Signé : P. DOUTEAU,
curé de Montaigu.

« Pierre DOUTEAU mourut curé en exercice chanoine honoraire de l'église collégiale de Saint-Maurice, après quarante-sept ans de rectorat, et fut inhumé, le 11 novembre 1755. C'est à notre connaissance le titulaire qui a occupé le plus longtemps la cure de Saint-Jean-Baptiste. Il avait en outre un frère puîné, du prénom de Mathurin, qui était, en même temps que lui, curé de Saint-Jacques de Montaigu.

1755 — 17... — César-Charles CHAUVELIN DE BEAUREGARD, successeur de Douteau.

1765. — Nicolas - Claude DUCHASTÉNIER, successeur jusqu'au 10 octobre 1768. Il avait un frère procureur au présidial de Poitiers, qui était le chargé d'affaires de presque tous les gens du pays en appel.

1768 — 1790. — Pierre-Jean POTEL, originaire de Candé, en Anjou, ex-directeur des religieuses de Clisson, mort, le 17 septembre 1790, des suites d'un coup de soleil, occasionné par le transfert du cimetière particulier de Saint-Jean-Baptiste autour de l'église de Saint-Jacques.

1791 — 1792. (1) — L'église de Montaigu se glorifie d'avoir eu pour curé M. Jacques Raillon qui y fut nommé par Mgr de Mercy. Après avoir essayé de rester dans sa paroisse malgré la

(1) Le 17 août 1770, fut inhumé dans l'église de l'Hermenault le corps de Messire René-Aimé Moreau, prêtre, bachelier en théologie, ancien doyen de Vihiers et curé de Saint-Hilaire-du-Bois en Anjou et au diocèse de Maillezais, et en dernier

présence d'un intrus, il se retira à Paris. Il fut déporté en 1792, pour n'avoir pas voulu prêter serment. Plus tard M. Portalis, conseiller d'Etat, le prit pour précepteur de ses enfants.

« Successivement évêque nommé d'Orléans, en 1810, puis évêque de Dijon, en 1829, il fut élevé à la dignité d'archevêque d'Aix, en 1830, où il meurt en 1835 (1).

LETTRE

de Mgr Sibour, archevêque de Paris,
qui avait été
précédemment secrétaire de quatre archevêques d'Aix,
dont l'un, M. Raillon

« J'ai beaucoup connu et beaucoup aimé Mgr Raillon,
« quoiqu'il soit resté bien peu de temps au milieu de
« nous. C'était un homme de beaucoup d'esprit et d'un
« esprit très cultivé. Je n'étais pas son secrétaire. J'étais le
« secrétaire de l'archevêché ; M. l'abbé Figuier, qui est

---

lieu doyen de la collégiale de Montaigu, décédé au château des Moulières, âgé de 62 ans, il était parent d'un sieur Moreau, conseiller du Roi à la Châtaigneraie et frère de Joseph-Emery Moreau, prêtre, seigneur de Marillet. *(Etat-civil de la paroisse de l'Hermenault.)*

C'était un digne prêtre dont le testament que j'ai est fort édifiant.

(1) Jacques Raillon était professeur de seconde et de rhétorique avant la révolution au collège de Luçon. Il a laissé un petit recueil d'Idylles, Paris, Nyon, an XII, 1803, vol. in-24, dédié au consul Cambacérès, avec cette épigraphe : *Ruvis amor... reverentia justi.* — *Le Temple de l'amitié* — et une *Histoire* inédite de *saint Ambroise,* qui pourrait former quatre volumes in-8°, et n'a point encore paru. On craint même que le manuscrit n'ait été dévoré par les rats, étant depuis lors toujours resté sous les scellés.

« aujourd'hui chanoine d'Aix, était plus particulièrement « attaché à sa personne. Mgr Raillon a laissé quelques « ouvrages imprimés, fruits de sa jeunesse. Il en parlait « peu. C'étaient des églogues, des apologues dans le genre « de Gessner. Il avait publié cela au retour de l'émigra- « tion. L'ouvrage capital de Mgr Raillon, celui auquel il « avait consacré les plus belles années de sa vie, c'était « l'histoire de saint Ambroise. L'ouvrage était fini et « prêt à être livré à l'impression, quand il est mort. Les dif- « ficultés de sa succession n'ont pas permis aux héritiers « de s'occuper de la publication de ce livre. C'est très « regrettable, l'ouvrage est excellent. Le succès aurait « été assuré si on l'avait publié lorsque la mémoire de « Mgr Raillon était vivante. Encore aujourd'hui, je crois « qu'il réussirait. J'avais voulu moi-même m'occuper de « cette publication, après la mort de Mgr Raillon. Il y « eut des obstacles insurmontables dans l'état de la suc- « cession.

« Je ne sais plus où sont aujourd'hui les manuscrits. « Ils étaient alors à Lyon chez un notaire. » (1)

1792 à la Révolution. — Claude BOUCHE, ex-vicaire d'Ardelay, succéda comme curé constitutionnel à Jacques Raillon, et résida à Montaigu jusqu'au 13 mars 1793, ou au-delà, époque de l'insurrection vendéenne, où il fut tué par les insurgés.

« Après une longue interruption, Pierre-Charles DE BUOR, ancien curé insermenté de Boufféré, fut nommé curé de Saint-Jean-Baptiste, au Concordat de 1802 ; mort en 1818, âgé de 65 ans.

« ALLAIN, Marie-Joseph, né sur la paroisse de Notre-Dame de Bressuire, le 30 octobre 1750, curé de Saint-André-Goule-d'Oie,

(1) *Lettre adressée en 1851 à M. Dugast-Matifeux.*

avant la Révolution, succéda à M. de Buor, et mourut le 7 janvier 1823.

« Sidoli, Dominique, italien d'origine, mort fin de janvier 1857, à l'âge de 74 ans, d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva rapidement.

1857 — 1883 — René Barbotin, curé de Saint-Jean de Montaigu, neveu de l'ancien abbé Barbotin, aumônier des armées catholiques et royales. Aujourd'hui chanoine titulaire de Luçon.

« Michel Gelot, ex-supérieur de l'institution Sainte-Marie, à la Roche-sur-Yon, après avoir été professeur à l'Université catholique de Lille, nommé curé-doyen, par décret du Président de la République, en date du 7 mars 1883, à la cure de Saint-Jean-Baptiste de Montaigu ; installé, le dimanche suivant, 25 mai, par M. l'abbé Simon, vicaire-général de Luçon, originaire de Montaigu ; depuis, devenu archiprêtre, curé de la Roche-sur-Yon, par décret du Président de la République, en date du 13 mai 1884. L'abbé Gelot fit ses adieux à la population de Montaigu, le 22 mai, jour de l'Ascension, et partit deux jours après pour sa nouvelle destination.

« L'intérim fut ensuite rempli par le vicaire Martineau, devenu depuis curé de Nalliers.

« Le curé actuel, M. Henri Suaudeau, précédemment curé de la Pommeraye, fut installé, le dimanche 14 décembre 1884, par l'abbé de Suyrot, chanoine honoraire de Luçon, qui prononça un discours sur les martyrs de Montaigu. »

(Notes communiquées par M. Dugast-Matifeux.)

C'est à Montaigu que naquit, en 1765, Louis-Marie Baudouin, chanoine et vicaire général du diocèse, supérieur et premier fondateur des religieuses de Chavagnes, connues sous le nom d'Ursulines de Jésus, l'une des gloires du diocèse de Luçon. « C'était, dit un biographe distingué, un de ces hommes rares que Dieu suscite dans son Eglise quand il y a de grands malheurs à réparer et des ruines à relever. »

N'oublions pas, puisque l'histoire mentionne tout, La Réveillère-Lepaux, l'un des cinq directeurs de la République, qui prit naissance à Montaigu, le 23 août 1753.(1)

Il existe hors de la ville, dans le faubourg Saint-Jacques et dans une position très saine, un hôpital civil et militaire ; les soldats y sont admis moyennant une rétribution payée par l'intendant militaire. Cet hôpital, autorisé le 14 mai 1696, fut fondé par Mgr de Barillon, évêque de Luçon, avec l'aide des seigneurs du lieu ; il est desservi par trois filles pieuses qui n'appartiennent à aucun corps religieux, mais qui se dévouent au service des malades.

« L'Aumonerie-Hopital de Montaigu. — Elle fut fondée en 1174 pour recevoir les voyageurs et malades pauvres, par les trois fils de Maurice de Montaigu, et de l'avis de leur père, qui lui donna l'emplacement où elle existe encore avec l'enclôture qu'elle possède toujours ; Maurice y ajouta la pêche dans la Maine du Pont-Neuf et au moulin de l'Agneau, le chauffage dans la forêt de Gralas, etc... Icostimie, mère de Maurice, donna 20 sous de rente, et son épouse, Héloïse, la moitié d'un certain domaine, voisin de Montaigu.

« En faveur de la fondation hospitalière, toutes les confréries de la ville furent réduites en une seule, et leurs recettes versées à l'aumônerie.

(1) Près du Bois-Corbeau on trouve la métairie de *Lépaux*, dont la Réveillère prenait le nom (baron de Wismes).

« Quelques années après, les mêmes seigneurs s'obligèrent entre les mains de Guillaume, évêque de Poitiers, à donner annuellement un boisseau de seigle au prieur de l'aumônerie, par chaque paire de bœufs labourant dans l'étendue du fief.

« Le seigneur châtelain se désista aussi, en faveur de l'aumônerie, de son droit de rachat ou droit de mainmorte sur les fiefs relevant du château, à chaque mutation de vassal ; ce droit ayant été converti en argent, la dépréciation successive de numéraire a été avec le temps réduit à rien comme toutes les anciennes rentes de l'hôpital.

« Il fut également statué que les confrères de l'aumônerie éliraient pour prieur l'un des quatre desservants des paroisses de Montaigu, et que ce prieur, après son institution canonique par l'évêque, servirait les pauvres tant au spirituel qu'au temporel.

« Un demi-siècle après l'établissement de l'aumônerie, Marguerite de la Garnache, vicomtesse de Thouars par son premier mariage avec Hugues de Thouars, puis duchesse de Bretagne par son second mariage avec Pierre de Dreux, bâtit sur le territoire de l'hôpital une chapelle dédiée à saint Léonard, dont le portail ogival subsiste encore, servant aujourd'hui d'entrée à la salle des malades ; cette chapelle fut donnée par elle à l'établissement à la condition qu'on y célébrerait chaque jour l'office divin pour elle, pour les pauvres et tous les fidèles. Elle ajouta à ce don les revenus et dépendances affectés à cette chapelle, plus 5 sols de rente annuelle (environ 25 fr.), puis 60 sous de monnaie courante (300 fr.) à prendre sur les ports dépendant de sa châtellenie de la Garnache.

« L'élection du prieur qui, par l'acte primordial appartenait aux confrères de l'aumônerie, se trouvait, au XVI^e^ siècle, exclusivement dévolu aux quatre curés du lieu. Mais des lettres patentes du mois de février 1696, enregistrées au Parlement de Paris, le 14 mai suivant, remanièrent toute l'administration :

« Afin que cet établissement se puisse faire avec « sûreté, Nous avons ordonné que l'hôpital sera conduit « et gouverné par quatre administrateurs demeurant dans « la ville, de la qualité portée par nos Ordonnances, dont « le premier sera nommé par le sieur évêque de Luçon, « ou, en son absence, par ses grands vicaires; le second, « par le sieur baron de Montaigu et ses successeurs, pro- « priétaires de la baronnie ; le troisième, par les nobles « vassaux de cette baronnie, et le quatrième par le cha- « pitre de l'église collégiale du lieu : lesquels quatre ad- « ministrateurs choisiront, à la pluralité des voix, un rece- « veur estimé le plus propre pour en faire les fonctions, « et qui sera tenu, à la fin de chaque année, de rendre « compte de ses recettes et dépenses, pour en être le mo- « ntant clos et arrêté par les administrateurs. Le premier, « nommé par l'évêque, aura seul la conduite spirituelle « de l'hôpital, et, en son absence, celui qui sera nommé « par le chapitre. Les assemblées se tiendront, un jour « de la semaine, dans une des salles de l'hôpital, pour y « traiter et délibérer sur toutes les affaires concernant « le bien d'icelui ; à toutes lesquelles assemblées l'admi- « nistrateur nommé par le sieur évêque assistera et « présidera. Lesquels adminis- trateurs et receveur de- « meureront en charge pendant trois ans, au bout des- « quels ils seront changés ou pourront être continusé, « pendant trois autres années, par ceux qui les ont « nommés, s'ils le jugent nécessaire pour le bien et avan- « tage de l'hôpital. Outre les assemblées tenues en la « forme ci-dessus, on tiendra, chaque année, une assem- « blée générale où le doyen et un député du chapitre, « ensemble les officiers de la justice du lieu, auront « entrée, séance et voix délibérative, le tout suivant le « rang que chacun doit avoir, pour être fait, dans cette « assemblée, une déduction sommaire de l'état des affaires « de l'hôpital, afin que les compagnies soient portées à « secourir les pauvres, par la connaissance qu'elle « auront du besoin d'icelui, auxquelles assemblées l'ad- « ministrateur nommé par le sieur évêque présidera « toujours. »

« A partir de là jusqu'en 1792, l'administration se recruta et procéda toujours ainsi.

« Au XVII[e] siècle aussi, les vieux bâtiments de l'Aumônerie furent reconstruits à neuf ou restaurés. Ils reçurent une disposition toute nouvelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, grâce aux sacrifices du seigneur châtelain, Gabriel-Antoine de Crux, aux charités de Mgr de Barillon et de diverses personnes, enfin à des quêtes officieuses. La transformation fut donc, sous tous les rapports, une grande amélioration apportée dans l'économie de cet antique établissement. Cette restauration de la maison des pauvres fait honneur à la famille de Crux, qui fonda, à la même époque, un collège pour les garçons et une école pour les filles, sous le nom de Propagation.

« Aux anciens PÈRES DES PAUVRES d'autrefois a succédé une commission hospitalière nommée par le Préfet de la Vendée.

« Le rez-de-chaussée humide sert de salle aux malades ; sans être sombre, il ne leur laisse rien voir du dehors que le ciel, l'appui ou entre-pieds des croisées étant trop haut, ce qui en fait de vraies fenêtres de prison. Il est à souhaiter que, dans un avenir prochain, les malades soient installés au premier étage pour jouir du soleil et de la vue distrayante de la route et du joli site de la rivière. (1) »

M. Aillery, père de l'auteur de ces Chroniques paroissiales, *dirigeait un nombreux pensionnat de jeunes gens, à Montaigu, après la Révolution. C'est là que, sous le premier Empire, beaucoup d'enfants de la bourgeoisie vendéenne commencèrent leurs études classiques, entre autres le D[r] Constant Merland, auteur des* Biographies vendéennes, *et ses frères (2).*

---

(1) Voir *Echos du Bocage vendéen.* — 3[e] année, n° 3. — Article de M. Dugast-Matifeux.

(2) *Cette maison appartient aujourd'hui à l'érudit vendéen, M. Dugast-Matifeux, qui y fait sa demeure.*

Une fondation de religieuses, dites de Chavagnes, s'est établie dans la ville et se livre à l'éducation des jeunes personnes.

Avant la Révolution, Montaigu était habité par plusieurs familles riches nobles qui y faisaient de la dépense et par là même fournissaient au peuple des moyens de subsistance, mais il y avait peu de commerce. La ville à cette époque était le chef-lieu d'un marquisat dont dépendaient plus de trente paroisses relevant directement du comté de Poitou ; l'état-civil consistait en outre dans une sénéchaussée seigneuriale assez étendue, une juridiction des traites, une lieutenance de maréchaussée, une subdélégation de l'intendance. *(Mémoire de Richard aîné, docteur-médecin.)* (1) Il y avait alors 300 maisons et 1,500 habitants.

Depuis cette époque la position commerciale et industrielle s'y est bien améliorée : de nouvelles constructions se sont élevées et les ruines ont peu à peu disparu. Placée au centre de six grandes routes qui viennent y aboutir, cette ville, par son voisinage avec Nantes, par son heureuse situation sur un chemin de fer, est appelée à devenir, dans un temps plus ou moins éloigné, une des plus importantes localités du département, surtout si la canalisation de sa rivière vient offrir à toutes les communes environnantes un débouché sur Nantes de tous les produits de cette partie du bocage.

(1) *Le Dr Richard aîné est le père de l'archevêque actuel de Paris.*

LA BERNARDIÈRE

C'est une petite paroisse de 1100 habitants, limitée au nord par la paroisse de Cugand, au midi par celle de Treize-Septiers, à l'est par celle de la Bruffière, et à l'ouest par celles de Saint-Hilaire-de-Loulay et de Saint-Hilaire-du-Bois.

Sa superficie est de l'est à l'ouest de 5 kilomètres de largeur et du nord au midi de 6 kilomètres de longueur.

Son sol est sur granit, bien cultivé et assez fertile en froment, seigle, sarrasin, millet, pommes de terre, etc.

Les vignes y sont peu nombreuses et ne fournissent, dit un chroniqueur, « qu'un petit vin breton peu fort, mais agréable au goût ».

Les prairies peu étendues sont assez nombreuses et donnent un fourrage succulent. Elles sont traversées par quelques petits ruisseaux qui serpentent ça et là pour les fertiliser et récréer le voyageur. Le principal est le *Mingot* qui sert de limite à la paroisse entre Cugand, passe auprès du bourg de la Bernardière et va se jeter dans la *Sèvre-Nantaise*.

Jadis l'on disait la *Bernardière-en-Forêts,* mais depuis longtemps les bois ont disparu, et le terrain est divisé en champs nombreux, tous entourés de haies du sein desquelles s'élèvent une multitude de chênes que l'on ébranche tous les cinq ans pour faire du bois de chauffage.

Une route stratégique de Montaigu à Clisson traverse la commune au sud-est. Cette route, tracée, dit-on, pour favoriser le commerce des usines de Cugand, eut pour but principal de surveiller les hauts villages de la Bernardière, dont l'opinion royaliste fut, dans toutes nos révolutions, bien prononcée.

Depuis quelques années la Bernardière ne se trouve

éloignée du chemin de fer de Clisson à Cholet que de deux petits kilomètres.

L'origine de la Bernardière est très obscure. Un cimetière gallo-romain et les vestiges d'une voie romaine trouvés près la maison noble de la Pénissière-de-la-Cour, feraient remonter cette localité avant Notre-Seigneur. César, allant de la Roche-sur-Yon à Nantes par Saint-Georges-de-Montaigu, aurait passé par cette antique voie (1).

Il est assez vraisemblable que le nom de Bernardière vient de celui de *Bernard,* soit que dans le principe ce lieu fut la demeure d'un seigneur ainsi nommé, soit que des enfants de saint Bernard aient habité la solitude de ces anciennes forêts maintenant abattues. Une vieille chapelle monacale, avec deux arcades en ogive ouvertes sur le côté sud-est de l'église, annoncerait que des moines ont, en effet, sanctifié ces lieux. L'ogive des deux arcades désignées ne peut cependant remonter, d'après les principes d'architecture, qu'aux XI^e^ ou XII^e^ siècles, et l'établissement du bourg doit être de beaucoup antérieur.

En 1864, lors de la reconstitution de la cure, on découvrit une vieille arcade souterraine du style du commencement du XIII^e^ siècle. Située à 60 mètres environ de l'ancienne église, elle introduisait à une enceinte souterraine creusée dans le roc. Cette enceinte pouvait avoir 20 mètres de superficie et se terminait en rond-point. Tout autour de ce lieu et à 60 mètres du cimetière paroissial, on trouva beaucoup d'ossements humains. Peut-être ce souterrain était-il le cimetière des religieux, leur caveau mortuaire. Ce qui porterait à le croire, c'est que ce caveau se trouvait du côté de la chapelle monacle, y laissant un facile accès.

(1) *M. Dugast a reçu du village de Logerie, où devait se trouver un cimetière mérovingien, une urne funéraire en verre qui y a été découverte et qu'il a donnée au musée archéologique de Nantes. Elle figure dans le catalogue dressé par M. Parenteau, qui en rapporte une particularité singulière.*

Le bourg de la Bernardière, assez irrégulier, est placé à peu près au centre de la paroisse sur un petit plateau d'où la vue s'étend sur Cugand et les pays environnants. Il n'est distant de la petite ville de Clisson que de 4 kilomètres. Sa population est de 300 habitants, tous catholiques, Bretons par la fermeté et Vendéens par la vaillance. Avant le Concordat de 1801, la paroisse faisait partie du diocèse de Nantes. Sous le règne féodal, la Bernardière n'avait point de seigneur particulier et relevait du château de Clisson : elle appartenait à la province de Bretagne et en suivait les lois et coutumes.

Saint Blaise, martyr, évêque de Sébaste, en Arménie, est le patron de l'église de la Bernardière. Les reliques de ce saint ayant été apportées en Occident durant les croisades, dit Godescard, au 2 février, son culte y devint célèbre. L'église et la chapelle monacale pourraient bien remonter à cette époque. Cette vieille chapelle est sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie. Avant son agrandissement, en 1858, l'église formait une croix de 33 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur. La fabrique possède un reliquaire précieux, avec authentique, renfermant des reliques de sainte Ursule, de saint Augustin, de saint Prosper, de saint François de Sales, de sainte Modeste, de saint Natalis et de saint Victorien.

Le presbytère, au nord-ouest de l'église et y joignant par une petite cour, est une vieille maison de maître, sans grande apparence, mais avec toutes les aisances et servitudes désirables. (1)

La Bernardière n'offre qu'un pays couvert et où l'œil du voyageur ne peut s'étendre au loin ; l'on n'y trouve que de petits propriétaires cultivateurs vivant tranquillement du produit de leurs terres ; des métayers et quelques ouvriers tisserands, fabricants de toiles en coton. Grâce à l'amour du travail, les pauvres y sont

(1) *Il a été rebâti en 1864.*

rares et les moins aisés reçoivent un faible secours du produit d'une somme de 500 francs donnée à la commune par une personne charitable.

Pendant la Révolution, les habitants de la Bernardière se rangèrent sous la bannière des lys, sans exception bien connue. Ils combattirent sous les différents chefs, Charette, Stofflet, Sapinaud, les uns en Vendée, les autres en Bretagne. Beaucoup perdirent la vie pour la défense de la légitimité sur les différents champs de bataille, pendant que des forcenés et des traîtres voisins égorgeaient dans leurs foyers leurs femmes et leurs enfants, brûlaient et sacageaient leurs demeures.

Ce fut surtout pendant les années 1793 et 1794 que les habitants eurent beaucoup à souffrir. Des émissaires de la République, ayant leur résidence à Clisson ou à Montaigu, s'efforcèrent par tous les moyens de se rendre odieux. Ils commencèrent, dès 1791, par affermer une partie des biens de la cure et en vendirent une autre partie à un étranger qui finit par se ruiner en de folles entreprises. Ces biens ont été rachetés en partie.

Après avoir attaqué la religion dans ses ressources, ils s'en prirent à la maison du bon Dieu. L'église de la Bernardière, avant la Révolution, d'après le récit des vieillards, était fort belle. Elle était magnifiquement ornée de sculptures et de peintures exécutées avec art. Le clocher, dont la masse pouvait avoir 15 mètres de hauteur, était surmonté d'une flèche très élancée couverte en ardoises et renfermait trois cloches aux sons harmonieux. Les ornements sacerdotaux étaient des plus riches et rappelaient la générosité de la noble famille Hallouin de la Pénissière. On conserve encore une croix de procession en argent, un encensoir et une navette en argent, dons de cette famille.

Dans les premiers mois de 1794, les révolutionnaires tombèrent sur le bourg, entassèrent de nombreux fagots de fournille et mirent le feu à la flèche de l'église. Consumée par le feu, la flèche tomba sur l'église et y porta les flammes. La charpente, tout le mobilier du sanctuaire

et de la sacristie devinrent la proie de l'incendie. Il ne resta du beau monument que des murs calcinés, des colonnes, des pierres tombant en poussière ou brisant comme le verre. Les trois cloches se fondirent dans le brasier et c'est à peine si de leurs débris on a pu faire une de celles qui existent actuellement.

Quelque temps après ce triste évènement, une nouvelle bande de partisans du désordre s'abattit sur le bourg. Epouvantés, les malheureux habitants abandonnèrent leurs demeures pour se retirer dans les broussailles et les genêts de la métairie de la Brangerais (commune de Cugand), sur le penchant et la cime du coteau, qui domine le bourg, de l'autre côté du ruisseau du Mingot.

Les révolutionnaires mirent le feu, ce jour-là, au presbytère ainsi qu'à plusieurs maisons du bourg, puis se retirèrent. Voyant le départ de leurs ennemis, les habitants sortirent de leur cachette et vinrent éteindre le feu. En démolissant le vieux presbytère, en 1864, on voyait encore les traces de cet incendie.

Tous les habitants néanmoins n'échappèrent pas aux mains des républicains. On lit en effet dans les registres paroissiaux de cette époque :

« Le 27 février 1794, les ennemis de la religion, de l'Etat et du roi, emmenèrent et fusillèrent à Clisson les personnes suivantes :

Pierre Fonteneau, tisserand, âgé de 42 ans, époux en deuxième noce de Marie Bouchereau.

Louis Mauvillain, âgé de 35 ans, époux de Marie Richard.

René Mocquard, âgé de 40 ans, époux de Françoise Cléon.

Joseph Douillard, tisserand, âgé de 34 ans, époux de Marie Loiret.

Jean Coutaud, tisserand, âgé de 30 ans, époux de Françoise Baron.

Jean Noult, âgé de 30 ans, époux de Perrine Mauvillain.

Louis Macé, tisserand, âgé de 40 ans, époux de Marie Clénet.

Pierre Défontaine, sabotier, âgé de 60 ans, veuf de Perrine Mouillé, tous habitant le bourg. Ils ont été inhumés au cimetière de l'hôpital de Clisson par Jean Bouchet, tisserand, et René Paquereau, journalier à Clisson. Ils connaissaient les personnes ci-dessus désignées et savaient leurs noms. Ils en ont enterré aussi quatre autres dont ils ignoraient les noms, mais ils savaient qu'ils étaient de cette paroisse. Le même jour ils emmenèrent et tirèrent dans le chemin qui conduit à Clisson, Jeanne Maigreau, âgée de 37 ans, femme de Jacques Bouchereau, et la massacrèrent. Elle fut enterrée à Cugand.

« Ces faits sont notoires, dit M. Simon, recteur de la Bernardière, et ont été attestés par gens dignes de foi.

« Le 19 mai 1794, 6 personnes, 7 le 23 mai, 4 le 25 mai, 2 le 28 mai, furent encore massacrées et enterrées dans le cimetière. Parmi ces victimes se trouvaient Marie Villain, Jeanne Villain et Jeanne Poiron, âgée de 37 ans, femme de Pierre Duret, laboureur, de Saint-Hilaire-de-Loulay, morte des suites de blessures reçues des ennemis. »

A la pacification de 1794, après la chute de Robespierre, les habitants, hommes, femmes et enfants, s'empressèrent de réparer un peu leur église et le presbytère.

« Il était beau et touchant, dit le chroniqueur, de voir ce peuple, son pasteur en tête, apporter les uns des pierres, les autres des poutres, des chevrons pour en faire don au bon Dieu, et travaillant chacun selon sa capacité et ses forces avec un zèle et une entente dignes de tout éloge. La joie universelle était entrecoupée de soupirs et de sanglots, à la vue et à la pensée des désastres et des profanations sacrilèges, ainsi qu'au souvenir douloureux d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur, d'un enfant martyrisés pour leur foi. Mais une prière récitée avec ferveur sur leur tombe récemment fermée, ou au pied de la croix du cimetière renversée par des mains

sacrilèges et récemment relevée, puisait pour eux dans le cœur de Jésus de l'espérance et de la vraie consolation. »

En 1795, le registre paroissial est coté et paraphé par Jacques Forestier, commissaire général pour le Roi dans l'armée du Centre, 1er janvier 1795, l'an 3 du règne de Louis XVII.

« Du mois de septembre 1797 à 1800, à la deuxième pacification, les fidèles eurent la douleur d'être de nouveau privés de leurs cérémonies publiques, et de voir leurs prêtres obligés encore de se cacher. Mais pendant ce temps on n'eut à déplorer aucun désastre important. »

En 1800, les prêtres de la Bernardière purent enfin reprendre l'exercice de leur saint ministère à la grande joie des paroissiens.

En 1815 et en 1832, on vit encore les habitants de la Bernardière manifester hautement leurs opinions légitimistes et au premier signal du soulèvement saisir leurs vieux fusils. Nous ne pouvons ici passer sous silence un fait d'armes qui a retenti dans toute l'Europe et qui illustrera à jamais cette paroisse vendéenne-bretonne. Au petit château de la Pénissière, caché dans les bois et éloigné de tous les grands chemins, le 6 juin 1832, au moment où les royalistes faisaient sur plusieurs points des tentatives plus hardies qu'heureuses, *quarante-cinq chouans*, presque tous jeunes gens de familles, se réunirent dans le but de se porter sur Cugand et la Bruffière pour désarmer la garde nationale : ils combattirent la journée tout entière et, sous la conduite de trois frères, dont deux anciens officiers de la garde royale, au son d'une petite musique militaire, contre plus de mille soldats Leurs décharges continuelles d'espingoles jonchèrent plus d'une fois de cadavres la cour et les prairies du château. Quarante-cinq voltigeurs du 29e et deux gendarmes arrivèrent d'abord, sous la conduite d'un adjudant-major; celui-ci, voyant que son détachement n'était pas assez fort pour cerner l'habitation défendue par un mur de clôture, dépêcha un gendarme qui revint avec un détachement de

90 hommes, suivi d'un autre de 40 soldats : on commença l'attaque, mais le mur extérieur fut bientôt abandonné et les chouans se retirèrent dans l'habitation, dont ils barricadèrent les portes. Alors, ils se distribuèrent au rez-de-chaussée et au premier étage, placèrent à chacun de ces étages un clairon qui ne cessa de jouer pendant tout le combat, et commencèrent par les fenêtres un feu très vif et très habilement dirigé. Deux fois, les soldats arrivèrent jusqu'à vingt pas du château, deux fois ils furent repoussés. Laissons un ennemi lui-même (le général Dermoncour), mais franc et loyal, faire le récit de ce brillant fait d'armes. Ses paroles ne peuvent être soupçonnées d'exagération, puisqu'il était dans le camp opposé aux royalistes : « Sur le soir, les soldats, voyant « que les Vendéens ne tiraient que sur trois faces de la « maison, s'aperçoivent qu'elle n'est point percée du « côté sud-ouest ; à l'instant, quatre hommes, aidés d'un « maçon, se saisissent d'une échelle, arrivent inaperçus « jusqu'au toit et y mettent le feu ; bientôt, l'incendie se « propage et force est aux intrépides assiégés de céder à « la fumée qui les suffoque, aux flammes qui vont les « envelopper. Les soldats, à cette vue, poussent de « grands cris et se précipitent vers la petite citadelle qui « semblait avoir arboré un étendard de feu. Les chefs « des chouans ordonnent à ceux qui se trouvaient au « rez-de-chaussée de monter au premier : le plancher est « aussitôt mis à jour et décarrelé, de sorte qu'au moment « où les soldats se précipitent dans l'intérieur, ils furent « accueillis par une fusillade à bout portant dirigée par « eux, à travers les entre-deux des poutres : force leur « fut de se retirer et les chouans accompagnèrent leur « retraite d'un redoublement de musique et des cris de : « *Vive Henri V.* Le chef de bataillon ordonna de faire « pour le rez-de-chaussée ce que l'on avait fait pour le « grenier : en conséquence, les soldats s'avancèrent « armés de torches enflammées et de bois sec, et, dans « un instant, les chouans se trouvèrent avec le feu sous « les pieds et sur la tête. Leur position était affreuse !

« Ils prirent un parti désespéré ; ils résolurent de faire « une sortie : huit s'offrirent à rester pour protéger la « retraite de leurs frères et occuper les soldats. Des deux « anciens officiers, l'un commandait la garnison restante, « l'autre la sortie. Leur retraite fut saluée d'une salve « générale de mousqueterie qui leur tua deux hommes : « un troisième, blessé à mort, alla expirer auprès de la « haie. Le clairon, qui marchait en tête, reçut trois balles « et continua cependant de jouer. *Il est fâcheux qu'on « n'ose,* dit le général Dermoncour, *faire connaître le « nom de pareils hommes.* Cependant, dans le château, « tout était en feu : les huit hommes qui s'y trouvaient « se retirent dans un enfoncement au moment où le « plancher tomba avec un bruit affreux ! Un calme suc- « céda et les soldats crurent que la garnison était « écrasée dans les décombres... Cette erreur la sauva... « La nuit survint et, se glissant comme des ombres, les « huit chouans rejoignirent sains et saufs leurs cama- « rades, à la faveur des dernières lueurs de l'incendie. »

Si les noms de ces braves sont presque tous inconnus, l'histoire enregistrera au moins le nom des deux anciens officiers de la garde royale qui commandaient cette vaillante garnison : MM. de Girardin. L'un d'eux succomba, et c'est pour ce brave et ses compagnons d'armes que se célèbre tous les ans, le 6 juin, dans l'église de la Bernardière, un service solennel auquel assistent les amis des victimes.

Les curieux qui, depuis quinze ans, sont venus en foule, de tous les coins de l'Europe, visiter ce lieu célèbre, ont été d'autant plus étonnés de la longue résistance des chouans, que la Pénissière, loin d'être un château fortifié et environné de douves, n'est qu'une petite gentilhommerie dominée de toutes parts, appelée aujourd'hui la *Pénissière-Brûlée.*

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS, VICAIRES ET AUTRES PRÊTRES

DE LA BERNARDIÈRE

avec notes extraites des registres paroissiaux

—

1623. — René BABOIN, recteur.

1626. — Jacques GABORIT, recteur. — Vicaires : 1626, Adraud ; 1627, J. Clénet ; 1637, Blouin ; autre prêtre : 1635-1678, Richard.

1639 — 1663. — René GABORIT, recteur. — Vicaire : Hervoit.

1662. — Georges Arnaud, docteur en théologie, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Gabriel de Beauveau, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Nantes ; à MM. les doyens, chapitres, recteurs, prieurs et autres ecclésiastiques de ce diocèse, salut. Nos seigneurs les prélats de France ayant à l'instance de Sa Majesté et de la Reine son épouse, ordonné par la déclaration de l'assemblée générale, à Paris, du sixième jour de mars 1661, que la feste du bienheureux Joseph seraît solemnisée et gardée à l'avenir dans l'étendue de ce royaume, Nous conformant aux lettres patentes de Sa Majesté données à Paris, le douzième du même mois de mars, et aux ordres exprès de Monseigneur, nous enjoignons à chacun de vous d'indiquer à l'avenir au peuple qui vous est confié, à l'endroit du

prône des grandes messes, la dicte feste de saint Joseph pour être célébrée dans ce diocèse par la cessation du travail et l'assistance à la sainte Messe.

1643 — 1671. — Olivier FOUCAULT, recteur.

1671 — 1673. — NAYRIDO, recteur.

1673 — 1692. — René MONGIN, recteur. Après avoir administré la paroisse de la Bernardière pendant vingt ans, il y mourut le 1er novembre 1692 et y fut ensépulturé.

Vicaires : 1683, Bouchereau; 1684-1694, Brunelière. Ce dernier, originaire de la Bernardière, devint curé de Notre-Dame-de-Mont, en 1694, et de Saint-Hilaire-de-Loulay, en 1697.

1683. — Visite de messire Antoine Binet, archidiacre, abbé de la Melleraye. A cette époque, l'église de la Bernardière était consacrée. La fête anniversaire de sa dédicace avait lieu le jour de la Saint Barnabé. Elle comprenait trois autels : de saint Blaise, de saint Jean et du Rosaire, et jouissait d'un revenu de 1,500 livres. Une chapelle, dite de la Pénissière, et à la nomination du seigneur dudit lieu, avait un revenu de 100 livres. La confrérie du Rosaire était établie dans la paroisse et avait un revenu de 7 livres 5 sous, avec les offrandes et les oblations.

1693 — 1728. — Guillaume LE CERF, recteur. — On raconte de ce bon curé qu'un jour il alla au-devant de son évêque avec ses paroissiens qui, sur son ordre, s'étaient tous munis d'un brin d'herbe qu'ils portaient à la bouche. Arrivé auprès de Sa Grandeur, il l'aborda en ces termes : « Monseigneur, voyez quel peuple vous m'avez confié, ils mangent tous de l'herbe. » Le prélat, ajoute la tradition,

ne trouva pas la plaisanterie de bon aloi et punit sévèrement l'original recteur. Peut-être le châtiment consista-t-il dans un exil de quelques années. Ce qui porterait à le croire, c'est que M. Le Cerf disparut de sa paroisse en 1700 et n'y reparut qu'en 1709. Il mourut à la Bernardière, en 1728, à l'âge de 78 ans. Ses vicaires furent : 1695, Pavageau; 1700-1714, J. Clénet, 1703-1709, R. Roger; 1714-1715, J. Nerrière; 1725-1729, J. Brillaud.

D'après un pouillé manuscrit du commencement du XVIII[e] siècle, le pape et l'évêque, chacun dans leurs mois de vacances, *alternis mensibus,* nommaient alors à la cure de la Bernardière, dont le revenu était de 1200 livres.

1729 — 1731. — Antoine-Toussaint LACERON, recteur.— Vicaire : 1730-1731, F. Fretaud. Messire Laceron quitta la cure de la Bernardière pour celle de Chantelou, en 1731, ou plutôt il permuta avec le curé dudit lieu ainsi que le constate l'acte suivant :

Ad futuram rei memoriam

« Sachent tous présents et avenirs que le jour d'aujourd'hui, 10 du mois de juin 1731, vénérable et discret Nerrière cy-devant recteur de la paroisse de Chantelou, diocèse de Rennes et distante de ladite ville de ..... lieues, après avoir possédé ladite cure de Chantelou depuis le 4 avril 1718, avec la permission de Rome et le consentement de messire Antoine-Toussaint Laceron, ancien recteur de cette paroisse, âgé de 41 ans 4 mois, né le 4 mars 1690, a pris possession de cette paroisse. Par le moyen de cette permutation les deux recteurs qui se trouvaient un peu loin de leur païs s'en

sont rapprochés, Nerrière étant natif de la Bernardière (ou de Cugand) et ledit Laceron de la ville de Rennes où demeurent actuellement son père et sa mère »

1731. — Jaunet, religieux cordelier, fait plusieurs actes.

1731 — 1737. — Jean NERRIÈRE, recteur. Il mourut à la Bernardière, à l'âge de 46 ans, et fut inhumé dans l'église le 14 février 1737.

Vicaires : 1731-1736, Guillaume Dulong, prêtre hibernois; Gauttier, prêtre intérimaire; 1736-1737, Givette; 1737, P. Launay, vice-gérant.

« *Au nom du Père, du Fils et du Saint-*
« *Esprit, je, soussigné, Jacquette Clénet,*
« *fille âgée d'environ soixante et sept ans,*
« *demeurant au bourg de la Bernardière,*
« *considérant qu'il n'y a rien de plus*
« *certain que la mort, et rien de plus incer-*
« *tain que l'heure où elle doit arriver, pour*
« *n'être pas surprise sans avoir disposé*
« *pour la gloire de Dieu et le salut de mon*
« *âme des biens qu'il a plu à la divine*
« *Bonté me donner, je fais présentement et*
« *en pleine santé mon testament et ordon-*
« *nance de dernière volonté, en la manière*
« *qui suit :*

« *Premièrement je recommande mon âme*
« *à Dieu mon Créateur, le priant de me*
« *faire miséricorde par les mérites de la*
« *mort et Passion de mon Sauveur Jésus-*
« *Christ, par l'intercession de la sainte*
« *Vierge, de mon bon ange gardien, de*
« *saint Jacques mon patron et de tous les*
« *saints et saintes du Paradis.*

« *Je fonde et lègue à perpétuité la somme*
« *de huit livres de rente à la fabrique de*
« *la Bernardière pour être employée et*

« *suppléer, avec la somme de quinze livres*
« *douze sols qui a déjà été léguée ci-devant*
« *par des particuliers pour entretenir la*
« *lampe toujours ardente devant le Saint-*
« *Sacrement dans l'église de la Bernar-*
« *dière, pour le payement de laquelle somme*
« *de huit livres de rente annuelle, j'affecte*
« *et hypothèque deux pièces de terre con-*
« *tenant chacune six boisselées ou environ,*
« *appelées la Guiberde, situées proche du*
« *bourg de la Bernardière, joignant les deux*
« *d'un bout au grand chemin qui conduit*
« *du bourg à Clisson et il y a un petit*
« *chemin entre les deux, et il y en a une*
« *qui joint d'un bout au pré appelé le Pré-*
« *Seigneur, et l'autre aboutit à la pièce où*
« *conduit le petit chemin qui appartient à*
« *Jean Dronneau.*

« *De plus je fonde à perpétuité une école*
« *pour les garçons dans la paroisse de la*
« *Bernardière, dans laquelle on recevra*
« *pour rien tous les pauvres de ladite pa-*
« *roisse, jugés par M. le recteur et les fa-*
« *briqueurs, dans laquelle école on fera*
« *apprendre à écrire et à lire en français*
« *et en latin et dans l'écriture de main et*
« *aussi on enseignera le latin à ceux qui le*
« *voudront apprendre, et sera le chapelain*
« *pourvu de ladite fondation obligé de faire*
« *toutes les semaines une fois le catéchisme*
« *à ses écoliers et leur apprendre leurs*
« *prières, et sera obligé de faire l'école*
« *deux fois le jour avant et après midi.*

« *Pour la rétribution de ladite fondation*
« *j'assigne et ordonne la maison où je de-*
« *meure présentement avec le jardin der-*
« *rière y joignant, enclos de murailles et*
« *les logis aussi qui servent à mettre les*

« *bestiaux et le foin et la paille et autres* « *commodités, avec la cour au devant, que* « *j'apprécie à la somme de quarante livres* « *annuelles.*

« *J'entends donner la maison où je de-* « *meure, comme elle est, c'est-à-dire les* « *hautes et basses chambres, sellier et cave,* « *à la réserve de la buanderie où il y a* « *une petite cour au derrière, du logis où* « *est le four et de la chambre au-dessus.*

« *De plus encore je veux et ordonne pour* « *la rétribution de ladite école, comme dit* « *est ci-dessus, dix livres de rente annuelle* « *sur un pré appelé le Pont-Paris, joignant* « *d'un bout le chemin qui conduit au Pont* « *et qui va à Cugand et d'un côté le ruis-* « *seau, d'autre côté le chemin qui va de la* « *Bernardière à Clisson, et l'autre bout aux* « *terres qui dépendent de la métairie de la* « *Palaire.*

« *La fondation sera en faveur du vicaire,* « *s'il veut se charger du soin de faire les* « *petites écoles, et en cas qu'il ne le voulut* « *pas faire il sera pourvu et nommé à* « *ladite fondation par celui qui sera chargé* « *par Monseigneur de Nantes du soin des* « *petites écoles du diocèse. Comme il se* « *pourrait faire qu'il n'y eut point de vi-* « *caire à la Bernardière ou que M. le* « *vicaire ne voulut point se donner la peine* « *de faire les petites écoles et que MM. les* « *supérieurs ne trouvassent point de maîtres* « *d'école pour la Bernardière, toutes les* « *choses que j'ai léguées et fondées pour les* « *petites écoles, tourneront au profit de* « *MM. de la communauté ecclésiastique de* « *Saint-Clément de Nantes, et en jouiront,* « *pourvu qu'à perpétuité, tous les dix ans,*

« *ils feront une mission qui durera un mois*
« *à la Bernardière. Je prie les exécuteurs*
« *de mon testament de leur en donner une*
« *copie.*

« *Signé ce jour, vingtième janvier mil*
« *sept cent vingt-huit.*

« *Jacquette Clénet.* »

« Le dimanche, 15 janvier 1736, à la porte de l'église, après publication faite à la messe paroissiale, en présence des parents de la défunte qui consentent à ce que le testament ait son exécution et renoncent à jamais y contrevenir, le recteur et les fabriqueurs acceptent ce legs, messire Guillaume Dulang, prêtre hibernois et vicaire de la Bernardière, accepte pour lui et ses successeurs ladite fondation aux charges et conditions exprimées dans le testament.

« Suivent de nombreuses signatures de paroissiens témoins de l'acceptation. »

1737 — 1759. — SIMON, recteur. Il mourut en 1758, regretté de tous ses confrères qui assistèrent en grand nombre à sa sépulture.

Vicaires : 1737-1741, Boüet; 1741-1742, J. Alliot; 1742-1755, P. Hulin; 1751-1759, Gilles-Victorin Simon.

1750, 2 octobre. — « *Mgr l'évêque de Nantes, Pierre Mauclerc, a fait sa visite en notre église où se sont trouvées par son ordre les paroisses de Cugand et de Gétigné, conduits par les vice-gérants en l'absence des recteurs exilés de leurs paroisses, en l'an 1741, par ordre du roy, à cause de leur révolte contre les décisions de l'Eglise. Le recteur en étole, le clergé et les vice-gérants desdites paroisses convoquées sans étole ayant*

été prendre ledit seigneur évêque au presbytère et l'ayant conduit sous le dais à l'entrée de l'église. Là revêtu de l'étole, lui a présenté la croix à baiser, l'encens à bénir le goupillon, de l'eau bénite dont il s'est lui-même aspergé, et lui ayant donné trois coups d'encens, il fait un court compliment, l'a conduit au grand autel où le recteur ayant repris son étole qu'il avait quittée en présentant celle du seigneur évêque à l'entrée de l'église, a dit les versets et oraisons du pontifical récités en pareil cas. Le recteur ayant ensuite ouvert le tabernacle, atteint le saint ciboire, ôté le pavillon et l'évêque ayant donné la bénédiction du Saint-Sacrement, après les prières, oraisons et encensements accoutumés, a examiné le tabernacle et les vases sacrés qu'il a trouvés en bon état ; la messe avait été célébrée auparavant. On est ensuite allé processionnellement aux fonts-baptismaux et au cimetière et on n'a rien trouvé à redire Au retour on a lu les brevets des trois paroisses, on a fait prêter le serment aux témoins synodaux, on a donné la confirmation et après la cérémonie, les recteurs en étole ont conduit, avec le clergé le seigneur évêque au presbytère où il a interrogé lui seul les dix témoins synodaux et après le dîner on est parti pour Valet.

« SIMON, recteur. »

1751. — *Hoc anno frons Ecclesiæ ædificata est.*

1752. — *Hoc anno, chorus, laquear, obeliscus ædificata sunt et marmoreum aquæ sacræ vas, sacerque baptismi fons collocatum.*

1750 (28 mars.) — Vénérable et discret messire Jean Vinet, prêtre, ancien recteur du *Palais*, décédé à l'Emérière, paroisse de la Bernar-

dière, à l'âge de 68 ans, est enterré dans le cimetière.

Signent : Clémenceau, prêtre, Droriallière, prêtre, Simon, sous-diacre.

1759-1806. — Gilles-Victorin SIMON, recteur. Etait neveu du précédent.

Vicaires : 1759-1763, Aubron; 1673-1774, Gaborieau; 1774-1780, Bataille; 1780-1783, Barthélemy; 1783-1791, J.-B. Dominger de de Mayracq.

1776 (27 juin). — Mgr Jean-Augustin Fretat de Sarra, évêque de Nantes, vient visiter la paroisse de la Bernardière et appose sa signature sur les registres paroissiaux.

1787 (24 avril). — Noble maître Jean-Baptiste Bureau, avocat et procureur fiscal de Clisson, se marie avec demoiselle Julienne Lorette, fille d'un greffier en chef de Châteaubriand et de Marie Simon.

1792 — Le registre de cette année fut rompu et jeté au vent, deux feuilles seulement échappèrent.

1793 (16 septembre). — « Ce jour-là des ennemis de la Religion, de l'Etat et du Roi, s'étant emparés de la ville de Montaigu, et le jour suivant, dix-sept, de celle de Clisson, il fallut prendre la fuite. » Simon, recteur de la Bernardière.

1807 — 1819. — REGAIN, curé.

1824. — BÉRIEAU, curé.

Jacques VÉNERI, curé.

« M. Véneri eut beaucoup de tracas au sujet d'une école de charité existant à la Bernardière depuis un siècle. Le conseil municipal s'était emparé des bâtiments légués par testament d'une demoiselle Jacquette Clénet, comme nous l'avons vu. Le zélé pasteur essaya, mais en vain, de faire valoir ses droits. Il dut avoir recours au

Préfet, le 25 janvier 1835, mais il quitta la paroisse avant d'avoir gagné sa cause.

« Ce fut vers 1833 que M. Véneri confia l'école des garçons à un frère de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

« Voici la liste des Frères qui, jusqu'à ce jour, ont instruit les habitants de la Bernardière :

1833 — 1835. — Frère Jean-Baptiste.
1835 — 1839. — Frère Éléonore.
1839 — 1841. — Frère René.
1841 — 1847. — Frère Philippe.
1847 — 1851. — Frère Antoine.
1851 — 1853. — Frère Exupère.
1853 — 1856 — Frère Paphnuce.
1856 — 1858. — Frère Bernardin.
1850 — 1868. — Frère Garembert. — Pieux et instruit, ce cher Frère a fait beaucoup de bien à la Bernardière. Il a emporté les regrets de la paroisse à son départ.
1868 — 1879. — Frère Martinien. — « Je suis heureux de constater avec vérité, dit son curé, qu'il mérite notre reconnaissance et notre estime à tous égards. Son zèle ne connaît pas de bornes, pour l'instruction et la surveillance des enfants, comme pour la formation de leur esprit et de leur cœur aux vertus chrétiennes. Sa régularité, ses vertus religieuses, son esprit de pénitence, sa piété, méritent la plus grande admiration. Il sait unir à la fermeté l'affection la plus paternelle pour ses enfants qui, en retour, l'aiment sincèrement. »
1879. — Frère François de Sales.

« Depuis, cette école a été laïcisée, au grand mécontentement des paroissiens.

1835 — 1837. — Denéchaud, curé. — Il eut à continuer la lutte de son prédécesseur contre le

Conseil municipal et le Préfet, au sujet de l'école des garçons.

« Le 9 septembre 1835, il écrivit à Mgr de Luçon qui lui fit répondre que le vicariat étant supprimé, l'école revenait à la fabrique, et que c'était au curé à nommer l'instituteur. Le prélat l'engageait aussi à en appeler du Préfet au Conseil d'État. M. Denéchaud écrivit de nouveau à son évêque pour le prier de recourir lui-même au Conseil d'État, mais Mgr Soyer lui répondit que la seule marche à suivre c'était de faire une pétition audit Conseil, signée par le curé de la paroisse et les fabriqueurs.

« On consulta aussi, le 3 mars 1836, le journal des Conseils de fabriques, qui répondit qu'aux termes de l'arrêté du 28 frimaire an XII et de l'instruction ministérielle du 22 juillet 1807, la propriété léguée pour l'école devait être considérée comme propriété de la fabrique. D'ailleurs, il y avait plus de trente ans que la fabrique jouissait des revenus de cette propriété, par conséquent il y avait prescription. Sur une nouvelle consultation, le même journal répondit de s'adresser au Ministre des Cultes et à celui de l'Instruction publique (1).

(1) Copie de la pétition adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique et à M. le garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes :

« Monsieur le Ministre,

« Les soussignés, membres du Conseil de fabrique de la Bernardière, canton de Montaigu, département de la Vendée, ont recours à votre justice contre ce qui leur paraît être un envahissement injuste de la part de l'administration municipale de cette commune. Les pièces qu'ils vous présentent et le compte qu'ils vont vous rendre vous mettront à même de juger

« Le 6 mars 1836, M. Denéchaud avait écrit au Préfet qui lui fit répondre par son secrétaire, H. de Sainte-Hermine, que l'école avait été donnée à la commune et

---

la question. Pour eux, ils ne peuvent mieux que de s'en rapporter avec confiance à votre sagesse et à votre impartiale décision.

« Comme il conste par le testament olographe de Mlle Jacquette Clénet, du vingt janvier mil sept cent vingt-huit; et l'acte civil d'acceptation du quinze janvier mil sept cent trente-six, ci-joints, une maison avec ses dépendances fut léguée au vicaire de la paroisse de la Bernardière, diocèse de Nantes alors, et maintenant diocèse de Luçon, à la charge de tenir ou faire tenir l'école des garçons gratuite pour les pauvres. D'après l'acte d'acceptation et le témoignage des anciens, le vicaire, avant la Révolution de 93, jouissait de cette propriété en remplissant les fonctions d'instituteur par lui-même ou par un remplaçant. Depuis la restauration du culte, le titre vicarial se trouvant supprimé, la fabrique, à qui ce bien ecclésiastique invendu a fait retour, en a constamment joui et disposé, percevant les loyers, supportant les réparations et laissant un des appartements à la disposition des desservants pour y loger un instituteur. Depuis un an environ, le Conseil municipal annonce le projet de s'emparer de cette maison, ou du moins de la gestion, et c'est ce qui nous a porté à demander d'une part l'avis de M. le Préfet du département, qui a répondu en appuyant les prétentions des conseillers municipaux; et d'autre part celui de l'Évêque diocésain, qui est en sens contraire.

« Nous avons ensuite soumis le débat à l'estimable conseil du journal des Conseils de fabriques, et sa réponse nous est favorable. Dans le désir de terminer ce démêlé fâcheux, qui n'a eu encore aucun scandaleux éclat, nous en appelons a vous et au Ministre des Cultes à qui nous adressons même supplique. La solution serait d'autant plus urgente que dans ce moment-ci cet édifice réclame des réparations tout à fait indispensables.

« Nous avons l'honneur, etc.

« Signent : Denéchaud, desservant de la Bernardière, président de la fabrique; Jean Mauvillain, trésorier; M. Méchineau; Joseph Thibaud; P. Poiron. »

que c'était au Conseil municipal à l'administrer. Sur ce, il l'invite à verser dans la caisse du receveur municipal la somme provenant du loyer du local, et il regretterait qu'il se mît dans le cas d'y être contraint. Dans une lettre adressée à Lefort, instituteur privé de la Bernardière, qui s'était plaint de ne pas recevoir de traitement pour treize pauvres que la commune lui avait imposés, le même peu courtois secrétaire répondit que ce traitement n'était dû qu'à l'instituteur communal.

« Le 27 juillet, M. Denéchaud, ne perdant pas courage, écrivit de nouveau au Préfet, qui lui répondit lui-même, avec politesse, que l'école appartenait à la commune, puisqu'il n'y avait pas de vicaire et que le vicaire ne pouvait pas être instituteur. Il terminait sa lettre en disant qu'il savait le curé animé de sentiments propres à prévenir dans sa paroisse toute difficulté ou discussion.

« L'antique église de la Bernardière étant devenue trop petite pour la population et croulant de vétusté, M. Denéchaud songea à en faire construire une nouvelle. Il soumit son projet à Mgr Soyer qui l'approuva et il s'empressa de remplir toutes les autres formalités.

« On commença à démolir au mois de mars 1841. M. Liberge, architecte distingué de la ville de Nantes, mena les travaux avec promptitude. Aussi, dès le 13 juillet 1841 eut lieu la bénédiction de la première pierre. M. l'abbé Lucet, supérieur des maisons religieuses de Chavagnes, délégué par Mgr Soyer, et accompagné du R. P. Baizé,

supérieur du petit séminaire de Chavagnes, et de nombreux ecclésiastiques, vint faire cette bénédiction. Le 14 décembre de la même année, M. Denéchaud put bénir son église et y célébrer la sainte messe au milieu de ses paroissiens qui inondaient son cœur de joie par leur piété et leur ferveur, après avoir excité son admiration pour le zèle qu'ils avaient mis à dépenser leurs forces et leur argent à la construction de leur église.

« Le bon curé est si content qu'il s'écrie :

« La Providence ornera plus tard ce saint temple que nous tenons de sa bonté. »

« En 1842, le 11 novembre, il établit un chemin de croix dans son église, fait donner une mission aux hommes et aux femmes par les PP. Coumailleau et Bethuys, missionnaires de Chavagnes. « Ces retraites ont un succès merveilleux », dit le curé.

« Le 24 avril 1845, il reçoit la visite de Mgr Baillès; aussi le 11 mars 1850.

« Mission en 1850, prêchée par les PP. Coumailleau, Morin et Collineau. Il n'y a que six rebelles. On plante une croix au village des Portes. Elle est bénie par Pierre Gouraud, vicaire des Brouzils.

« En 1851, jubilé semi-séculaire. A cette occasion, retraite de dix jours prêchée par M. Félix Besnard, curé-doyen de Sainte-Hermine, et Edouard Goubant, curé de Saint-André-Treize-Voies.

« Mgr Baillès visite la Bernardière, le 15 avril 1853.

« Bénédiction de croix au village de la Challoire, en 1852, à l'Oulerie. (M. Louis Albert bénit cette croix), et à la Pénissière. A cette bénédiction assistent M. Athanase

Hallouin, M^lle des Dorides, son épouse, et M^lle Hallouin, deux anges de piété, dit le curé.

« En 1857, M. Denéchaud, nommé à la cure de Saint-Juire-Champgillon, permuta avec son successeur. Il avait gouverné la paroisse pendant vingt-deux ans avec un zèle rempli du plus grand dévouement. Outre l'église qu'il fit construire, il fonda une maison de religieuses tenue par les sœurs de Mormaison, en 1838.

« Voici les noms des supérieures :

1838 à 1883. — Sœurs saint Ignace, saint Louis de Gonzague, saint Dominique, saint Cléophas, sainte Aurélie, sainte Anne, saint Placide (enterrée à la Bernardière), saint Similien, sainte Hélène de la Croix, saint Prosper.

« M. Denéchaud est mort dans sa famille à Sainte-Hermine, le 20 novembre 1866. Le curé de la Bernardière s'empressa de célébrer un service pour le repos de son âme, le 11 décembre, service auquel assistèrent un très grand nombre de prêtres. Il y eut aussi un service anniversaire où les paroissiens, pour témoigner leur reconnaissance envers leur ancien curé, payèrent le luminaire, et communièrent en grand nombre.

1857 — 1888. — Augustin-Marie MOUILLÉ. — A M. Etienne Denéchaud succéda comme curé de la Bernardière M. Augustin-Marie MOUILLÉ. M. Mouillé naquit à Cugand, le 13 décembre 1825. Ordonné prêtre, le 18 novembre 1849, il fut successivement vicaire à Mouchamps (1849) et à la Bruffière (1853), puis curé de Saint-Juire-Champgillon (1853).

« Il se donna corps et âme à cette paroisse pendant trois ans et huit mois.

« M. Mouillé fut nommé à la cure de la

Bernardière par Mgr François-Augustin Delamarre, le 19 février 1857. Il arriva dans sa nouvelle paroisse le 24 février, en la fête de saint Mathias, apôtre. Il fut reçu par les pieux habitants accourus en foule au bourg avec un respectueux enthousiasme, inspiré par leur foi et leur dévouement pour leurs prêtres qu'ils regardent comme les représentants de Jésus-Christ. Les membres des deux conseils de commune et de fabrique allèrent au-devant de lui jusqu'au bourg de Cugand, ayant à leur tête leur maire J. B. Picot qui pria M. le curé d'allumer un feu de joie. De là on se dirigea vers l'église où le nouveau pasteur adressa quelques mots à la foule nombreuse, commençant par ce texte « *Pax vobis.* »

Les œuvres du nouveau curé dans cette paroisse furent nombreuses.

« Le jour de l'Ascension 1857, il bénit une croix de granit élevée par la famille Albert Duplessis, sur la grande route de Montaigu, à 6 kilomètres du bourg.

« L'an 1858, 2e dimanche de carême, il ouvre le jubilé accordé par Sa Sainteté Pie IX dans son allocution du 25 septembre 1857. M. le curé fait lui-même le prédicateur. Il prêche deux fois le dimanche et deux fois la semaine. Dieu comble de consolation le zélé pasteur, car presque la totalité des hommes, et toutes les femmes, excepté une étrangère, font leur jubilé.

« L'an 1858, 13 septembre, il bénit un beau groupe de Notre-Dame de la Salette, œuvre de M. Vinelli, mouleur à Nantes, cadeau de plusieurs fidèles, et la place dans son église.

« L'an 1858 enfin, le dimanche 26 décembre, il bénit deux croix, l'une sur le chemin de la Logerie, et l'autre près du village de l'Antrie.

« Après avoir fait des démarches auprès des autorités, il réussit à faire ériger un vicariat à la Bernardière.

« L'an 1859, le 23 décembre, il reçoit avec joie et bonheur le vicaire que Sa Grandeur lui envoie, M. Henri Baudry, ordonné le samedi des Quatre-Temps précédents. Depuis la Révolution de 93 il n'y avait pas à la Bernardière de vicaire en titre, mais de temps en temps un prêtre auxiliaire qui avait des pouvoirs pour la paroisse.

« L'an 1860 et le dimanche 26 août, il va bénir une croix au village de l'Emerière. Le prédécesseur de M. Mouillé avait laissé l'église inachevée et le clocher élevé de quelques mètres. M. Mouillé, sans aucunes ressources et avec beaucoup de difficultés, prolongea l'église de 2 mètres et bâtit le clocher et la flèche actuelle. « Le bon Dieu a tout béni, dit le saint prêtre. »

« Le jeudi 3 février 1859, à la fête de saint Blaise, patron de la paroisse, eut lieu la bénédiction solennelle du clocher et de l'allonge de l'église. M. François Barreau, curé de Treize-Septiers, chanta la grand'messe, et M. Barbotin, doyen de Montaigu, fit la bénédiction et prêcha.

« Le 1er novembre 1860, il bénit une statue de saint Blaise, patron de la paroisse. Cette statue, œuvre de M. Hardy, artiste de Nantes, fut donnée par quelques âmes charitables; cette statue en plâtre, d'un beau modèle, en rapport avec le style et les ornements de l'époque à laquelle vivait le

saint. Il a la mitre sur la tête, à la main gauche un livre où est écrit : « Je suis votre modèle et votre protecteur. » La crosse est appuyée sur son bras gauche ; il bénit de la main droite.

« Le 11 août 1861, M. le curé bénit une bannière, don des filles de la paroisse. D'un côté elle porte l'image de Marie Immaculée avec cette légende : « Marie notre Mère »; de l'autre elle porte l'image de sainte Geneviève, bergère, ayant autour d'elle quelques agneaux et filant sa quenouille, avec cette légende : « Sainte Geneviève, priez pour nous. »

« L'an 1861 et le 12e dimanche après la Pentecôte, il bénit un Christ placé, il y a 43 ans, dans l'ancienne église par le vénérable M. Regain, et qu'il a fait réparer. Après cette bénédiction on alla en procession au village des Portes bénir un arceau renfermant une statue de Notre-Dame de la Salette.

« Le 15 août 1861, il bénit une statue de sainte Anne, une de l'Ange Gardien, et son frère l'abbé F. Mouillé bénit celle de saint Jean, et M. Henri Baudry, vicaire, bénit celle de saint Isidore. Ces statues sont sorties de l'atelier de M. Chérubini, mouleur à Nantes, et ont été données par les fidèles à l'occasion du mois de Marie.

« En 1864, M. Mouillé s'occupe de la reconstruction de son presbytère.

« Le 23 juillet 1865, suivant l'approbation écrite de Mgr Charles-Théodore Colet, évêque de Luçon, M. l'abbé Gabriel Gouraud, supérieur du grand séminaire, érige un chemin de la Croix dans l'église de la Bernardière, selon les formalités et cérémonies re-

quises, en présence d'un nombreux clergé et de toute la paroisse.

« Le 5 février 1865, M. Mouillé avait érigé dans sa paroisse la confrérie du Saint-Sacrement, selon l'ordonnance de Mgr l'Evêque de Luçon du 24 janvier de la même année.

« Le 3 décembre 1866, fête de saint François-Xavier, il érige la confrérie des Mères chrétiennes, qui doit fortifier, dit il, la congrégation des Enfants de Marie.

« En 1868, il établit l'association de l'Apostolat de la Prière et de la Communion réparatrice.

« Le 15 août 1874, il fait la translation d'une relique insigne de saint Pie, martyr, qu'il s'était procurée auprès du T. R. P. Regis, représentant des Trappistes, à Rome, par l'entremise de la comtesse d'Héliam, née de Quatrebarbes.

« En 1868, il fait faire le dallage de la nef de son église.

« En 1869, des vitraux peints représentant les douze apôtres.

« En 1870, au mois de janvier, il fait prêcher trois retraites, une aux hommes, une aux femmes et une aux filles, par les Pères Nerrières et Deslandes, missionnaires du Saint-Esprit.

Cercle Catholique. — Le 18 janvier 1874, il fonde un cercle catholique à la Bernardière avec l'approbation de Mgr Collet. Ce cercle, construit sur le terrain de la Fabrique et aux frais de M. le curé et de quelques amis, fut béni le 23 mars 1874.

« Ce cercle est consacré à saint Joseph, patron et modèle des travailleurs.

« En 1874, un des vifs désirs de M. Mouillé,

nourri depuis longtemps et fécondé par de nombreuses prières, se réalise. Il obtient, par l'entremise de Mgr Baillès, alors à Rome, et de Mgr Gallot, camérier de Sa Sainteté Pie IX et vendéen, un corps saint de la Sacrée Congrégation des Rites, celui de saint Urcisin, martyrisé à Rome, à l'âge de 24 ans, dans les premiers siècles de l'Eglise

« La translation solennelle des précieuses reliques, présidée par Monseigneur l'Evêque de Luçon, a laissé dans la paroisse un impérissable souvenir.

« L'an de Notre-Seigneur 1888 et le mardi 15 mai, à 5 heures du soir, après une vie tout entière consacrée à la gloire de Dieu et au salut des âmes, M. l'abbé Marie-Augustin Mouillé a rendu son âme à Dieu dans la communion de la sainte Eglise notre Mère, à l'âge de 62 ans et 6 mois. Pendant 32 ans il administra avec un zèle tout apostolique la paroisse de la Bernardière. Mortellement frappé au milieu des saints exercices de son ministère, il est tombé victime de son dévouement sacerdotal. « *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* » Il avait eu le bonheur avant de mourir d'être fortifié du sacrement d'Extrême-Onction par les mains de M. l'abbé Grélier, curé de Cugand. Sa dépouille mortelle a été inhumée, le vendredi 18 mai, dans le cimetière de la paroisse, au milieu d'un grand concours de prêtres (27 ont signé au registre de sépulture) et de fidèles en larmes. » (1)

(1) *Registre de paroisse, à la Bernardière.*

1888. — Auguste BONIN. — M. l'abbé Mouillé a eu pour successeur, comme curé de la Bernardière, M. l'abbé Auguste Bonin. M. Bonin est né à Saint-Denis-la-Chevasse, le 20 février 1843. Ordonné prêtre le 7 novembre 1869, il a été vicaire d'Aizenay du 4 décembre 1869 au 11 août 1882. Mgr Catteau l'a nommé ensuite curé de Sainte-Avaugourd-des-Landes, doyenné des Moutiers-les-Mauxfaits. Il est resté dans ce poste jusqu'au 1er juin 1888, époque à laquelle il a été nommé curé de la Bernardière.

VICAIRES DE LA BERNARDIÈRE

DEPUIS L'ÉRECTION DU VICARIAT

1859 — 1862. — Henri Baudry.
1862 — 1865. — Armand Salles.
1865 — 1870. — Eugène Sorin.
1870 — 1876. — Carteau.
1879 — 1880. — Onésime Bouchereau.
1881. — Joseph Challet, mort à la Bernardière, le 12 janvier 1881, à l'âge de 25 ans.
1882 — 1885. — Dominique Nivault.
1888. — Hippolyte Erieau.
1890. — Henri Bretaudeau.

nourri depuis longtemps et fécondé par de nombreuses prières, se réalise. Il obtient, par l'entremise de Mgr Baillès, alors à Rome, et de Mgr Gallot, camérier de Sa Sainteté Pie IX et vendéen, un corps saint de la Sacrée Congrégation des Rites, celui de saint Urcisin, martyrisé à Rome, à l'âge de 24 ans, dans les premiers siècles de l'Eglise

« La translation solennelle des précieuses reliques, présidée par Monseigneur l'Evêque de Luçon, a laissé dans la paroisse un impérissable souvenir.

« L'an de Notre-Seigneur 1888 et le mardi 15 mai, à 5 heures du soir, après une vie tout entière consacrée à la gloire de Dieu et au salut des âmes, M. l'abbé Marie-Augustin Mouillé a rendu son âme à Dieu dans la communion de la sainte Eglise notre Mère, à l'âge de 62 ans et 6 mois. Pendant 32 ans il administra avec un zèle tout apostolique la paroisse de la Bernardière. Mortellement frappé au milieu des saints exercices de son ministère, il est tombé victime de son dévouement sacerdotal. « *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* » Il avait eu le bonheur avant de mourir d'être fortifié du sacrement d'Extrême-Onction par les mains de M. l'abbé Grélier, curé de Cugand. Sa dépouille mortelle a été inhumée, le vendredi 18 mai, dans le cimetière de la paroisse, au milieu d'un grand concours de prêtres (27 ont signé au registre de sépulture) et de fidèles en larmes. » (1)

(1) *Registre de paroisse, à la Bernardière.*

1888. — Auguste BONIN. — M. l'abbé Mouillé a eu pour successeur, comme curé de la Bernardière, M. l'abbé Auguste Bonin. M. Bonin est né à Saint-Denis-la-Chevasse, le 20 février 1843. Ordonné prêtre le 7 novembre 1869, il a été vicaire d'Aizenay du 4 décembre 1869 au 11 août 1882. Mgr Catteau l'a nommé ensuite curé de Sainte-Avaugourd-des-Landes, doyenné des Moutiers-les-Mauxfaits. Il est resté dans ce poste jusqu'au 1er juin 1888, époque à laquelle il a été nommé curé de la Bernardière.

VICAIRES DE LA BERNARDIÈRE

DEPUIS L'ÉRECTION DU VICARIAT

1859 — 1862. — Henri Baudry.
1862 — 1865. — Armand Salles.
1865 — 1870. — Eugène Sorin.
1870 — 1876. — Carteau.
1879 — 1880. — Onésime Bouchereau.
1881. — Joseph Challet, mort à la Bernardière, le 12 janvier 1881, à l'âge de 25 ans.
1882 — 1885. — Dominique Nivault.
1888. — Hippolyte Erieau.
1890. — Henri Bretaudeau.

VILLAGES DE LA BERNARDIÈRE

La Haute-Antrie, 46 habitants; la Basse-Antrie, 24 habitants; la Brunelière, 34 habitants; la Chailloire, 40 habitants; la Grande-Couperie, 16 habitants; la Petite-Couperie, 35 habitants; la Croix-Verte, 8 habitants; la Droutière, 15 habitants; la Fusellerie, 31 habitants; la Grande-Haye, 9 habitants; la Petite-Haye, 19 habitants; la Logerie, 110 habitants; l'Émérière, 52 habitants; la Noue, 16 habitants; l'Oulerie, 75 habitants; la Pénissière-de-la-Cour; la Pénissière-Vinet; les Plessis, 33 habitants; les Portes, 59 habitants; le Racinet, 7 habitants; la Rouvraie, 1 habitant; le Tacret, 11 habitants.

LA PÉNISSIÈRE

A deux kilomètres du bourg de la Bernardière, sur le bord du petit ruisseau appelé le *Mingot* et en remontant vers sa source, s'élevait encore, vers 1830, une antique gentilhommière entourée de deux enceintes de murailles avec deux métairies attenantes. Non loin de l'habitation principale on voyait une fuie et une chapelle dédiée à saint Louis, roi de France, où les habitants de la contrée venaient souvent en pèlerinage. Cette propriété appartint pendant plusieurs siècles et appartient encore de nos jours à la noble famille Hallouin de la Pénissière, si connue par sa générosité pour les œuvres, et par ses vertus chrétiennes portées jusqu'à l'héroïsme.

A notre grand regret nous ne pouvons donner la généalogie complète de cette intéressante famille. Puissent du moins les quelques notes que nous avons recueillies porter un amateur de généalogie à faire de plus sérieuses recherches !

1693. — Jean Hallouin, escuyer, seigneur de la Pénissière et sénéchal de Clisson, est dit époux de Marie Cornu. Ils ont deux enfants : César et Marie.

César Hallouin épousa Françoise Forget De ce mariage naquirent de nombreux enfants.

1715. — Baptême de François-Armand-Charles Hallouin. Parrain : Armand-François de Bretaigne. Marraine : Charlotte Guerry de la Moulinière. Signent aux registres : Anne-Rose Gaborit de Fortécuyère, Charlotte Charbonneau de Fortécuyère, De Chevigné, Emmanuel Hallouin, Pierre Hallouin.

1722. — Baptême de Claude-Marie Hallouin. Parrain : Jean-Baptiste Hallouin. Marraine : Claude-Marie Bœxon.

1723. — Baptême de Monique Hallouin.

1724. — Baptême de François Hallouin.

1726 (12 avril). — Baptême de Françoise Hallouin.

1728. — Sépulture de Paul Hallouin.

1728 (9 juin). — Sépulture de Barbe Hallouin.

1733. — Messire Jean-Baptiste Hallouin, prêtre de cette paroisse, fils d'écuyer César-Emmanuel, et de dame Françoise Forget, seigneur et dame de la Pénissière, après avoir travaillé avec zèle en qualité de vicaire, dans les paroisses d'Indre et de la Bruffière et édifié chacun par l'odeur d'une sainte vie, mourut à la Pénissière la nuit d'entre le 2 et le 3 ce mois, âgé de 27 ans, et a été enterré, selon son désir, au pied de la croix de la mission dans notre cimetière ce quatorzième décembre 1733, en présence d'un grand concours de peuple et des prêtres soussignés ; la cérémonie de la sépulture faite par vénérable et discret messire René Joussaume, prêtre curé de la paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois. Signent : J.-B. Blanchard, curé de Trestiers, P. Launay, prêtre, Fonteneau, prêtre, Billouard, prêtre de Treptier, P. Robin, prêtre, De Marsalac, curé de la Bruffière, J.-B. David, prêtre, vicaire de la Bruffière, E. Méchinaud, prêtre, G. Brillaud, prêtre, Aubron, diacre.

1734 (30 mars). — Sépulture de demoiselle Claude Hallouin, âgée de 12 ans, en l'église, sous la grande arche

d'icelle, en présence d'écuyer César Emmanuel, son père, et de Françoise Forget, sa mère, seigneur et dame de la Pénissière-Gestin, et de Charles Hallouin, prêtre, son frère, Armand Hallouin, clerc tonsuré, et Athanase Hallouin, aussi ses frères, et d'un grand nombre d'autres.

1742. — Athanase Hallouin est dit époux de dame Marguerite Mabille et prend le titre d'écuyer et de seigneur de la Pénissière.

1743. — Baptême de Marie-Marguerite Hallouin, fille des précédents. Parrain : Messire Charles Hallouin, prêtre, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Clisson, oncle. Marraine : demoiselle Marie Mabille des Granges, tante. Signent : Françoise Hallouin, Louise Hallouin, Hallouin, recteur de la Haye-Fouassière.

1757 (17 janvier). — Mariage de Pierre Moreau, seigneur de la Musselière, fils de feu Pierre Moreau, seigneur de la Musselière et de dame Renée de la Porte, avec demoiselle Françoise Hallouin, fille d'écuyer César Emmanuel, présent et de feue dame Françoise Forget, en présence de : Marguerite Hallouin, Pierre Hallouin, chanoine de Clisson, Louise Hallouin, Athanase Hallouin, A. de Rorthays de la Pouplinière, P. Hallouin, prêtre, Hallouin, recteur de la Haye.

1760 (11 mars). — Sépulture de César Hallouin, seigneur de la Pénissière, âgé de 80 ans.

1764. — Baptême de Athanase Hallouin, fils de Athanase-Etienne et de dame Agathe-Félicité-Marie-Joséphine Geffray.

1786 (26 novembre). — Baptême de Hercule-Prudent Hallouin, fils des mêmes. Parrain : Prudent Geffray, avocat et aïeul. Marraine : demoiselle Marie-Marguerite Hallouin, tante.

1793 (30 octobre). — Pierre Hallouin de la Pénissière meurt dans la prison des Saintes-Claires à Nantes, à l'âge de 66 ans, le 9 brumaire an II. Il était le doyen de la collégiale de Clisson depuis le 9 janvier 1776. Son frère Charles, qui avait occupé avant lui ce poste, avait donné sa démission pour lui céder sa place. Ce vénérable prêtre

avait été dispensé pour cause de santé de venir aux appels (5 avril 1792). On le trouve pour la première fois au château de Nantes où il fit sa déclaration ; transféré aux Carmélites et sur le navire *La Thérèse*, la commune l'autorisa, le 30 juillet 1793, à se faire soigner dans une maison de santé ; arrêté le 1er octobre 1793 par ordre de Goudet, président du comité de surveillance, il fut écroué aux Saintes-Claires et il y mourut.

1794 (26 mai). — Sépulture dans la chapelle de la Pénissière de Athanase Hallouin, écuyer, âgé de 80 ans.

1803 (9 mai). — Athanase Hallouin, fils du précédent, est parrain à un baptême.

1813 (14 février). — Sépulture de M. François Hallouin âgé de 88 ans, veuf de défunte Marie-Louise Mourin.

1829 (7 janvier). — Sépulture de dame Agathe-Félicité-Marie-Joséphine Geffray, veuve d'écuyer Athanase-Etienne Hallouin, fille des feus Prudent-Marie Geffray du Plessis-Bel-Air, ancien juge des Regaires de Nantes, et de Anne Mansion, décédée le 5 dans la paroisse de Saint-Pierre de Nantes, en présence de M. Athanase Hallouin de la Pénissière, son fils, et de M. Pierre Retaillaud, curé de Saint-Hilaire-du-Bois.

F.

APPENDICE

LE COMBAT DE LA PÉNISSIÈRE

D'après divers historiens

« Nous, maire de la commune de la Bernardière, canton de Montaigu, département de la Vendée, certifions à qui de droit qu'il s'est donné un combat entre les Libéraux et les Royalistes à la Pénissière-a-Cour, commune de la Bernardière, le 6 juin 1832. Le parti libéral a remporté la victoire sur les royalistes après un combat de 6 heures. Les royalistes n'étaient qu'au nombre de 50 à 56, mais bien tous dévoués à leur cause, au lieu que les Libéraux étaient au nombre de 7 à 800 hommes. Les royalistes étaient renfermés dans le château, leur dernière ressource.

Les libéraux ont remporté la victoire sur eux après avoir mis le feu au château et avoir brûlé les deux métairies dépendantes.

Fait par nous, Maire de la Benardière, le 7 juin 1832, le lendemain de la bataille.

(Document inédit.) CAILLE, maire de la Bernardière.

« Le château de la Pénissière, qui désormais tiendra sa place dans l'histoire, comme tant de pauvres villages qu'un combat célèbre a tirés de leur obscurité, n'était plus depuis longtemps qu'un vieux manoir tout démantelé, presqu'une ruine. Il était si bien déchu de ses honneurs de castel féodal qu'on l'avait transformé en une paisible ferme. A peine le découvrait on au milieu des haies et des arbres touffus qui couvrent les bords de la Sèvre-Nantaise et de la Maine. Ses murailles, lézardées par le temps, s'affaissaient à demi sous le poids de sa couverture ». (Théodore MURET.)

« Quarante-deux royalistes du corps d'Auguste de la Rochejaquelein venaient le 5 juin chercher un abri contre l'orage dans cette masure à un seul étage, percée de quinze ouvertures de forme irrégulière et entourée par une prairie entrecoupée de haies vives, et que l'abondance des pluies avait transformée en lac.

« Parmi eux en comptait cinq officiers de la garde royale ou de la ligne, des paysans, des jeune gens de toute condition, des séminaristes et quelques vieillards. Leurs noms ne doivent pas, ne peuvent pas être oubliées dans l'histoire de la Vendée militaire. Les quatre frères Eugène, Emmanuel, Victor et Egisthe de Girardin, Lévêque, Auclerc, Jamin, les trois frères Fouré, Aubry, Leclerc, Raffegeau, Motreuil, Joulin, père et fils, Mony, Augé, Juret, les deux Aubert, Bondu, Guinefolle, Thomasy, de Chevreuse, Bouleau, Jary, Touche, Monnier, Blandin, Ripoche, Gazeau, Martin, les deux François, et Guichard, composaient cette héroïque phalange. — Deniau (*Guerre de la Vendée*), ajoute les trois noms suivants : Beauchamp, Lecomte et Rousselot et dit que onze d'entre eux étaient des anciens élèves de Beaupréau.

« Le nom des six derniers combattants s'est perdu même dans la mémoire de leurs compagnons de la Pénissière. La gloire passe si vite ! C'étaient des gens du pays, des laboureurs que le hasard avait le matin même conduits à ce manoir, et qui ne faisaient encore partie d'aucun corps d'armée. » (Crétineau-Joly.)

« Ils étaient là cinquante trois, cinquante-trois braves, les uns chefs, les autres soldats ; ou plutôt, non, tous étaient chefs et soldats à la fois, tous étaient frères et camarades. Comme dans la première guerre de la Vendée, où Lescure et Larochejaquelein avaient pour égaux de simples paysans dont ils serraient fraternellement la main, il n'était parmi les défenseurs de la Pénissière qu'une seule distinction, celle que chacun s'efforcerait de mériter par son courage ; car dans toutes les guerres

entreprises pour la cause royale, ce fut parmi les soutiens de cette cause qui, selon les révolutionnaires, étaient la cause de la noblesse et des privilèges, que l'égalité semblait avoir fixé son séjour.

« Oh ! c'était un beau spectacle que celui de ces cinquante-trois hommes déterminés à mourir ! Il y avait là de pauvres paysans qu'un attachement héréditaire à leur foi politique et religieuse avait seul arrachés du sein de leurs travaux, lorsqu'il s'était agi de se rallier à la vieille bannière que la Vendée arrosa tant de fois de son sang. Il y avait des officiers et des soldats de la garde royale, de cette élite fidèle qui, au moment du départ de Rambouillet, brisait ses armes de désespoir, car on lui interdisait ce combat demandé avec tant d'ardeur. Près deux, on voyait aussi des jeunes gens qui, dans notre siècle égoïste et froid, avaient renoncé à tous les plaisirs que donne l'opulence, pour courir aux armes et braver la mort : et là, tous confondus, ils n'avaient qu'une seule pensée : combattre jusqu'à leur dernier soupir. » (Théodore MURET.)

« Malgré son nom de château, la Pénissière, située dans la commune de la Bernardière, n'était qu'une simple gentilhommière fort irrégulièrement bâtie, se composant de quelques grandes chambres et de beaucoup de petites, avec deux escaliers, l'un assez large, placé en face de la porte d'entrée et conduisant du premier étage aux greniers.

« C'est là que le mardi 5 juin, vers quatre heures du soir, quarante-deux légitimistes sous les armes vinrent chercher un abri contre une pluie torrentielle. Leur intention était de prendre part au soulèvement et de se porter le lendemain sur Cugand pour y désarmer la garde nationale. Ils passèrent tranquillement la nuit du 5 au 6 juin dans le château, mais leur présence y avait été signalée au 29e de ligne, cantonné dans le voisinage, à Clisson, et ils s'apprêtaient à sortir du manoir, quand le cri : Aux armes ! retentit. C'étaient les rouges qui approchaient avec une supériorité numérique si considérable que les

Vendéens durent se former à la défensive ; mais cette défense est restée légendaire.....

« Vers onze heures du matin, le combat ou, pour mieux dire, le siège commence.

« Voilà les soldats de Louis-Philippe qui se développent autour des murs et des clôtures, occupent la chapelle, la grange, les maisons de ferme, et de tous ces points engagent une fusillade à laquelle les assiégés répondent vigoureusement. Un effectif de quarante-deux hommes, avec trois clairons de voltigeurs pour musique, une douzaine d'espingoles, des carabines avec leurs baïonnettes, des pistolets, des poignards, quelques sabres ; comme munitions quarante cartouches par homme et deux gargousses contenant dix livres de poudre, voilà les ressources des Vendéens pour lutter pendant neuf heures de suite contre plusieurs centaines de combattants. Ils ont placé à chacun des étages un clairon dont la fanfare retentira pendant tout le combat. Leurs plus habiles tireurs, embusqués derrière les quinze fenêtres, déchargent à chaque seconde sur les assiégeants les espingoles que leurs camarades rechargent avec une extrême promptitude, et que de main en main on se passe, pour ne pas laisser se ralentir le feu. Chaque espingole porte au moins vingt-cinq balles ; les Vendéens en tirent neuf ou dix à la fois ; on dirait une batterie chargée à mitraille. « Rendez-vous, brigands ! » s'écrient les soldats de Louis-Philippe. « Vive Henri V ! » répondent les assiégés. Deux fois les assiégeants sont arrivés jusqu'à vingt pas du château, deux fois ils ont été repoussés. Les Vendéens ont décarrelé le plancher des chambres hautes, et, le mettant à jour à coups de hache dans différents endroits, ont pratiqué quelques meurtrières et consolidé les barricades avec des meubles et des madriers. Mais voici un nouvel ennemi : l'incendie. Les assiégeants sont parvenus à percer le mur d'une grange faisant face à un pignon du château, pignon qui ne présente aucune ouverture, et que les assiégés avaient négligé de créneler ; ils ont donc pu s'en approcher, en se glissant le long de la

ferme qui se trouve dans la cour. Une fois arrivés au mur, ils y ont appliqué une échelle, et, montant jusqu'au toit, ils ont jeté dans l'intérieur du grenier des matières enflammées et se sont retirés ensuite. Une colonne de fumée s'échappe du toit, au travers duquel la flamme se fait jour. Les clairons vendéens ne cessent pas de sonner.

« On entend dans le lointain le bruit du tambour. Sont-ce des chouans qui arrivent pour secourir les assiégés ? Non, c'est un renfort considérable que reçoivent les assiégeants ; c'est le commandant Georges, du 29e de ligne, qui leur amène des troupes fraîches.

« La fusillade devient de plus en plus nourrie. Les boiseries des fenêtres volent en éclats sous la grêle des balles qui frappent les murs. La fumée tourbillonne dans les chambres. Des craquements sourds annoncent que la toiture va s'effondrer. Il pleut ; les assiégés espéraient que la pluie éteindrait les flammes dans le grenier. Mais après l'incendie d'en haut, voici l'incendie d'en bas. Les assiégeants, prenant des fagots et de la paille au bout de leurs baïonnettes, sont parvenus à les jeter dans le château par une fenêtre du rez-de-chaussée. Cernés de toutes parts, ayant le feu sous leurs pieds et au-dessus de leurs têtes, les Vendéens comprennent que la prolongation de la résistance ne sera pas possible. Mais se rendront-ils ? Non. Pendant que leurs clairons sonnent toujours, ils se décident à faire une trouée. Avant d'exécuter cette résolution héroïque, un d'eux s'écrie : « Amis, après avoir combattu en braves, mourons en Vendéens ! A genoux ! » Et tous, agenouillés, ils récitent le *Miserere* au milieu des flammes. *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.*

« La grêle des balles redouble. L'incendie augmente de seconde en seconde ses ravages. *Et secundum multitudinem miserationum tuarum dele iniquitatem meam.*

« Les solives craquent. La fumée, s'engouffrant par les fenêtres, est tellement épaisse qu'on se voit à peine. *Amplius lava me ab iniquitate meâ, et à peccato meo*

munda me. Et ainsi de suite jusqu'à la fin du dernier verset.

« Les hommes qui viennent de prier se relèvent. « Une trouée ! » s'écrient-ils. Chefs en tête, ils descendent l'escalier, se serrant la main les uns les autres en signe d'adieu, car ils croient aller à la mort. Ils traversent une chambre complètement incendiée ; puis, enfonçant la porte qui donne sur le jardin, ils s'élancent au pas de course, en bon ordre, clairons en tête. Dans cette sortie, cinq d'entre eux succombent : Mony, Gazeau, Leclerc, Jarry et Emmanuel de Girardin. Les autres traversent la prairie, franchissant, sous le feu des soldats et en ripostant, un torrent où ils ont de l'eau jusqu'à la ceinture, baignés de sueur et sortant d'une fournaise.

« Enfin, après un quart d'heure de marche, ils cessent de se trouver sous le feu des soldats, qui négligent de les poursuivre, et, à la nuit, ils arrivent dans une ferme, où des soins leur sont prodigués par des paysans et un curé du voisinage. En pénétrant dans cette ferme, ils prient quelques jeunes villageois de se rendre sans armes au château de la Pénissière, afin de recueillir les blessés qu'ils trouveraient, et ceux des combattants qui se seraient égarés dans la retraite.

« Le lendemain matin, les villageois, attendus avec impatience, arrivent vers les huit heures à la ferme. Ils y amènent avec eux les braves qui étaient restés au château et que leurs compagnons avaient crus perdus. Ces hommes, sauvés comme par miracle, sont au nombre de huit. Pendant que les solives en flammes craquaient de toutes parts, ils s'étaient retirés dans une espèce d'enfoncement formé par un retrait de mur, décidés à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Au même moment, le plancher était tombé avec un bruit affreux. Puis la fusillade avait cessé, les soldats de Louis-Philippe croyant que les derniers défenseurs du château venaient d'être écrasés dans les décombres.

« Cette erreur les sauva. Ils se tinrent immobiles tandis que les assiégeants s'éloignaient avec répugnance d'un

foyer qui dévorait à la fois amis et ennemis, vivants et morts. Et alors, à l'aide des ténèbres, les huit Vendéens se sont laissés glisser le long des murs. Ils sont sortis ainsi de la fournaise rouge et fumante où il ne restait plus que quelques cadavres éclairés par les dernières lueurs de l'incendie, et ils sont parvenus à rejoindre leurs camarades. On s'embrasse, mais on pleure, car il faut se séparer et l'on ne sait pas si l'on se reverra jamais, et les commissions militaires, les prisons vont réclamer les défenseurs du château de la Pénissière, les héros du suprême combat de la légitimité. « Adieu, disent-ils, adieu, et à des temps meilleurs ! » Et pour la dernière fois ils jettent leur cri de guerre, le vieux cri des Vendéens : « Vive le roi ! »

(IMBERT DE SAINT-AMAND. — *La duchesse de Berry en Vendée.*)

« C'était le 5 juin 1832, quarante-cinq royalistes de la division d'Auguste de la Rochejaquelein, dont l'histoire doit buriner les noms, se trouvèrent attardés par un orage dans le manoir de la Pénissière, près Clisson. Leur présence y fut bientôt signalée au commandant Georges, qui occupait Clisson, et qui se disposa sur le champ à les entourer avec deux compagnies de grenadiers et une compagnie du 29e. Les quarante-cinq royalistes, avertis du danger qui les menace, n'en tiennent pas compte ; se fiant sur les secours des communes voisines qui sont prêtes à se soulever, et cédant du reste au besoin de repos qui les presse, ils prennent la résolution d'attendre de pied ferme l'attaque dont ils sont menacés.

« La nuit se passe sans aucune apparition de la troupe ; le 6, au matin, ils se préparaient à se remettre en route pour joindre leur corps d'armée, lorsque tout à coup un cri se fit entendre : « Aux armes ! » et en même temps plusieurs coups tirés sur leur sentinelle leur annoncent la présence des soldats de Georges et des gardes nationaux qui arrivent à travers le bocage.

« Sans perdre de temps, ils sont à leur poste de com-

bat ; ils barricadent les portes et les croisées du manoir, et font des ouvertures dans ses murs. L'action s'engage. « Mort aux chouans ! » crie-t-on d'un côté. « Vive Henri V ! » répond-on de l'autre. Les soldats, qu'on a surexcités avec de l'eau-de-vie, se précipitent avec furie contre les blancs en poussant de nouveaux cris et des hurlements, et font une décharge générale de leurs fusils, mais ils sont repoussés avec perte.

« La Pénissière est une antique maison à un seul étage, percée de quinze ouvertures de grandeur inégale et irrégulière ; une chapelle ruinée en est séparée par un petit chemin. Il était difficile d'y forcer des hommes énergiques et courageux qui s'étaient juré de s'y défendre jusqu'à la mort. Les Philippistes, déconcertés par une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, se retirent, mais excités par des gendarmes qui arrivent pour les soutenir, ils reviennent sur le manoir et s'emparent de la chapelle, des maisons des fermiers et des granges et se postant derrière les murs du jardin et de la cour, au-dessus desquels ils pratiquent des créneaux : la fusillade qui recommence, donne l'éveil aux cantonnements voisins des bleus, bientôt plusieurs compagnies avec des gardes nationaux arrivent au secours des soldats de Georges. Ils se reportent en avant pour forcer les royalistes. Les soldats sont de nouveau repoussés. Ils retournent une troisième fois à l'assaut. Leurs efforts sont encore impuissants ; chaque espingole des royalistes leur lance vingt-cinq balles à la fois, et à chaque seconde une espingole part. Les adroits tireurs sont blottis derrière les fenêtres, pendant que leurs camarades leur passent rapidement les armes chargées. Le gros des soldats ripostent de loin et criblent les fenêtres. La lutte devient acharnée. Les Philippistes arborent le drapeau noir et font entendre des cris de mort, mais les pertes sont de leur côté ; dix-neuf charrettes sont pleines de leurs morts et de leurs blessés, et aucun assiégé n'a encore succombé. Les soldats entrent en fureur. « Ce ne sont pas des hommes que nous avons à combattre, disent-ils, ce sont des

diables. » Les gardes nationaux, au lieu de soutenir les soldats, se tiennent prudemment à distance, l'arme au pied.

« Cependant le commandant Georges veut en finir, il appelle de nouvelles forces à son secours, bientôt neuf cents troupiers enveloppent la Pénissière, des compagnies de voltigeurs sont disséminées dans la campagne pour repousser toute attaque du dehors. Les assiégés ne s'en effraient pas, ils s'excitent à se battre de plus en plus avec courage et crient constamment : vive Henri V ! Le clairon Monnier sonne la charge pour engager leurs amis qu'ils supposent en armes dans le voisinage, à venir les dégager.

« Irrité d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, et voulant débusquer les assiégés à tout prix, le commandant Georges ordonne de mettre le feu à plusieurs corps de servitudes, afin que les flammes se communiquent au principal corps du logis ; des sapeurs armés de leurs haches s'avancent en même temps avec une rare intrépidité pour défoncer les portes de ce bâtiment ; des grenadiers, favorisés par un pignon qui n'a pas d'ouvertures, et sous la protection du feu continuel des autres soldats, se glissent jusqu'aux croisées les plus basses, pendant que les tambours battent la charge. Sous leurs efforts combinés, les portes et les croisées du rez-de-chaussée menacent d'être forcées. Le commandant des blancs, Eugène de Girardin, craignant alors une lutte trop inégale si les volontaires sont obligés de lutter corps à corps avec les assaillants, fait monter tous ses hommes au premier étage et barricade fortement la porte qui y donne accès. Malgré leur rage, sapeurs et grenadiers ne peuvent enfoncer la porte principale. Les décharges meurtrières des assiégés les forcent, après des pertes fort sensibles, à se reporter de nouveau en arrière. Cependant, avant de se retirer, ils ont pu mettre le feu à une des fenêtres basses et à la porte qu'ils n'ont pu briser. Les flammes produisant des effets destructeurs et le cordon des assiégeants ne cessant de tirailler sur le manoir,

la position des assiégés devient critique. On les somme de se rendre. Ils répondent par des cris encore plus enthousiastes de vive Henri V ! et continuent leur fusillade ; elle durait depuis cinq heures ; le feu donnait de plus en plus à la troupe des chances de succès ; voulant profiter de ses ravages, elle tente une nouvelle charge et se précipite du côté du jardin et de celui de la cour d'entrée. Elle est encore reçue à coup d'espingoles et de carabines qui tuent et qui blessent un grand nombre d'hommes. Cependant, malgré les feux continuels des assiégés, une compagnie de grenadiers parvient à enfoncer la porte d'une salle basse, donnant sur le jardin ; en même temps une compagnie du centre entrait dans ce même appartement par la croisée que les sapeurs venaient de briser. Cet appartement communiquait au grand escalier que les soldats se proposaient d'enlever, et cet escalier, une fois en leur possession, ils pouvaient pénétrer jusqu'aux chambres occupées par les royalistes. Déjà ils tentaient d'enfoncer la porte de communication lorsque des décharges, parties des meurtrières pratiquées au plafond, nettoient en un instant l'appartement occupé et le jonchent de morts et de blessés. D'autres décharges faites au dehors achèvent de réduire à un fort petit nombre la colonne envahissante. Les soldats de Georges sont de nouveau forcés de reculer et d'abandonner leurs blessés au milieu des flammes. Mais, enhardis par le progrès effrayant que faisaient ces flammes, ils retournent encore à la charge jusqu'à deux fois, mais toujours sans succès.

« Ils avaient perdu déjà cent cinquante hommes, et les royalistes n'avaient que six blessés dont un seul hors de combat. Cependant la position de ces derniers n'était plus tenable, des brasiers ardents les entouraient et la fumée de l'incendie et de la poudre les suffoquait. Leur mort leur paraissait certaine. N'ayant pas pris de nourriture depuis vingt-quatre heures, et n'ayant ni vivre pour réparer leurs forces, ni eau pour étancher leur soif ardente, ils succombaient d'épuisement. C'était un spectacle digne des temps antiques. Il fallait prendre un parti. Eugène de

Girardin, quoique blessé à la tête, aurait voulu prolonger la lutte jusqu'à la nuit afin de s'évader avec moins de danger ; mais il n'y avait plus moyen de différer. L'escalier par lequel ils devaient descendre brûlait déjà, il ordonne de se jeter au milieu de l'ennemi du côté du jardin. « Mourons, crie-t-il à ses volontaires, mourons pour Henri V. » Les trente-quatre hommes qui l'entourent répètent avec amour ce cri de désespoir, et traversant deux appartements envahis par les flammes, ils se disposent à s'échapper par une porte sur laquelle l'ennemi faisait constamment converger ses feux. En colonne serrée, ils traversent rapidement le jardin, escaladent par une brèche son mur d'enceinte où sont embusqués des soldats qu'ils culbutent et se trouvent dans un pré entourés par deux cents soldats ; marchant toujours en avant et espérant de nouveaux prodiges de valeur, ils voient tomber sous leurs coups un officier et trente soldats (1), les balles semblent les respecter (2). Dans cette sortie, cinq royalistes seulement succombent, Mony, Gazeau, Leclerc, Jarry et Emmanuel de Girardin.

« Ce dernier est tué à côté de son frère Eugène. Se sentant atteint dans le dos, il se retourne vers celui qui l'a frappé : « Tu m'achèveras au moins, » lui dit-il en plein visage. Eugène de Girardin put s'échapper avec ses autres camarades ; un ruisseau qu'il traverse met fin à la poursuite des bleus (3).

« Mais tout n'était pas fini; huit des assiégés qui se trouvaient à une extrémité du manoir et qui n'avaient pas eu connaissance de la sortie de leurs compagnons

(1) Extrait du rapport fait à la duchesse de Berry par Eugène de Girardin.

(2) Dans le temps on m'a affirmé qu'une balle s'était aplatie sur le scapulaire de l'un de ces braves.

(3) Un des fuyards se vit mettre en joue à dix pas seulement par un voltigeur; il se retourna vers lui et, payant d'audace, il l'ajuste avec son fusil chargé. Le voltigeur, épouvanté, se sauva à toutes jambes.

d'armes, continuaient toujours à faire feu contre les assiégeants et à les repousser. Cette résistance fait croire au commandant Georges que la sortie des trente-quatre Vendéens n'est qu'une ruse de guerre pour le détourner d'un assaut général, il néglige d'envoyer à leur poursuite, c'est ce qui sauva Eugène de Girardin et ses camarades, et leur permit de se retirer à Treize-Septiers.

« Cependant, le manoir étant ouvert, les fantassins de Georges y pénètrent, mais pour y subir de nouvelles pertes.

« Les huit royalistes qui y sont restés leur opposent toujours la résistance la plus héroïque. Il faut laisser Lévêque, leur chef, en raconter lui-même toutes les péripéties.

« Trois soldats, dit-il, passèrent à côté de nous pour entrer dans la grande chambre sans se douter que nous fussions dans un enfoncement ; mais un quatrième, plus défiant, veut s'assurer s'il n'y a personne de caché dans le petit réduit qui nous abrite. Il tâte avec sa baïonnette et me la passe le long des reins ; aussitôt il lâche son coup. Nous fonçons sur les quatre soldats, ils tombent morts. Nous montons aussitôt l'escalier qui conduit aux mansardes : c'est alors qu'en jetant les yeux par une ouverture, nous aperçûmes un officier occupé à faire porter les blessés à l'ambulance établie dans le chemin derrière la fuie aux pigeons, et à faire enlever les morts : un de nous l'ajuste, il tombe. A cette vue, des cris de : « Mort aux brigands ! » se font entendre avec encore plus de rage. Ce bruit retentit dans les escaliers, que les fantassins remplissent. Ils font sur eux une décharge presque à bout portant, et se précipitent ensuite en avant la baïonnette croisée ; mais deux coups d'espingoles chargées jusqu'à la gueule suffisent pour balayer l'escalier.

« Après cette décharge, il ne nous restait que douze cartouches pour nous huit. Une seconde fois, les grenadiers se précipitent sur nous. Les malheureux soldats qui gravissent l'escalier périssent encore. Les cris des mourants et des combattants faisaient frémir. »

« Motreuil, dans ce moment de fureur, montra un sang-froid extraordinaire. Un soldat ayant gravi l'escalier rencontre ce séminariste et s'apprête à le tuer en proférant d'horribles blasphèmes Motreuil le terrasse, le désarme et lui dit : « Je pourrais et devrais peut-être t'ôter la vie, mais, en le faisant, je t'enverrais en enfer : éloigne-toi et épargne-moi un remords (1). »

« Le capitaine qui commandait la troupe, continue Levêque, ne voyant pas revenir ses soldats, défendit de monter dans cet endroit dangereux. L'incendie n'allant pas assez vite à son gré, il ordonne de mettre le feu à vingt endroits différents. La dernière partie, un bâtiment où nous nous étions retirés, devient la proie des flammes ; elles nous cernent de toutes parts et nous font éprouver les plus cruelles souffrances.

« Nous n'avions plus de cartouches, deux espingoles venaient de crever entre nos mains, le feu cessa forcément ». Il était neuf heures du soir : ces intrépides volontaires s'étaient battus depuis onze heures du matin. Le silence qui succède aux détonations, l'incendie qui paraît avoir tout consumé fait croire à Georges que tous les blancs sont ensevelis sous les débris du vieux manoir (2). Il s'éloigne après avoir perdu près de deux cents hommes. Vers dix heures du soir, au moyen de leurs mouchoirs qu'ils lient ensemble, les huit royalistes s'échappent du milieu des ruines ; un cabinet pratiqué dans l'épaisseur d'une muraille les avait providentiellement préservés des flammes.

« Ce fait d'armes a toujours été cité comme le plus beau de ces derniers temps ; quarante-cinq jeunes gens, dont la plupart étaient des paysans et des séminaristes, avaient tenu en échec et décimé douze ou quinze cents hommes aguerris et bien disciplinés. C'était comme un souvenir de la guerre des géants faite par leurs pères, et qui montrait de quoi eût été encore capable la Vendée s'il y avait

(1 Souvenirs de l'abbé Boutillier, condisciple de Motreuil.
(2) Les royalistes eurent en tout cinq tués et dix blessés.

eu plus d'entente parmi les chefs et si ses élans n'avaient pas été comprimés.

« Le lendemain, les rouges vinrent inspecter les ruines qui devaient couvrir, pensaient-ils, un grand nombre des ennemis qu'ils avaient eu à combattre. Ils furent stupéfaits de n'y rencontrer aucun cadavre. »

(DENIAU. — *Histoire de la Vendée,* T. VI.)

« Le château de la Pénissière n'était qu'une vieille maison bourgeoise, mansardée, couverte en tuiles et percée de quinze ouvertures dispersées sans aucune symétrie. A la maison d'habitation était adossée la chapelle qui faisait face au midi et donnait sur un vaste jardin planté de vieux arbres. Au-dessus des fenêtres du jardin, s'élevaient les fenêtres du rez-de-chaussée, à une hauteur d'une douzaine de pieds. Au nord, un pré, formant vallon, couvert d'eau. A l'ouest, la cour principale, dont les murailles étaient hautes de 4 à 5 mètres ; cette cour était en communication avec la maison du fermier.

« Dans le château, se tiennent, dans une attitude martiale, quarante hommes résolus, choisis entre les vaillants d'Israël, auxquels il faut ajouter une quinzaine de pauvres diables qui n'ont pas légué leur nom à la postérité, par la bonne raison qu'ils n'ont pu, faute de temps, ni se reconnaître ni reconnaître leurs compagnons de combat.

« Le chef de la bande est un ex-officier de la garde royale, Eugène de Girardin. A ses côtés, se tiennent ses trois frères, Egisthe, Victor et Emmanuel, puis M. de Chevreuse, les trois Fouré, les Joulin, père et fils, les deux Aubert, les deux François, etc., peu de nobles, quelques séminaristes, surtout des paysans jeunes et vieux, qui, unis par les liens d'une étroite parenté, se sentent forts en se serrant les coudes Ils sont fiers de leurs fusils, et surtout caressent de la main de lourdes espingoles de cuivre qu'ils chargent, jusqu'à la gueule, de dix-huit à vingt-cinq balles.

« Après la première décharge de mousqueterie dont elle avait été saluée, la troupe de l'autorité, se voyant

trop peu nombreuse pour opérer avantageusement, était restée au port d'armes, tout en se rafraîchissant. Arrive le renfort demandé, quarante-cinq hommes en un paquet. Désormais on peut prendre l'offensive... Il est environ onze heures quand on enfonce les portes d'une maison de fermier, en communication avec la cour, du côté de l'est, et qu'on commence les hostilités. Un garde national, tailleur de pierres de son métier, pratique une ouverture dans le mur d'un bâtiment servant de pressoir et la fusillade s'engage.

« Neuf à dix espingoles, maniées par les plus habiles tireurs de la bande insurgée, crachent leur mitraille, et, le coup parti, sont passées aux camarades placés derrière qui les rechargent avec rapidité. La fusillade ne chôme pas. Au milieu des détonations qui se répondent, le clairon Monnier souffle l'ardeur aux siens et jette aux champs voisins un appel désespéré. Les soldats embusqués ripostent, mais leurs balles vont s'aplatir sur les murs, sans blesser personne. Honteux de cette infériorité, les plus hardis (et de ce nombre est Frise-Poulet) s'élancent et vont se loger dans la chapelle, distante du pressoir de sept mètres environ. Du chœur, par une fenêtre, ils observent les croisées du château qui font face. L'idée vient à Frise-Poulet, autrement dit à Charbonneau, de faire flamber les chouans. Elle est accueillie par des bravos. Le grenadier Pléchaud, d'un coup de crosse, fait voler la croisée du chœur en éclats, et, par là, on jette, auprès des abat-vent du rez-de-chaussée, des fagots de fournilles et de genêts, qu'on transporte au bout des baïonnettes. Ensuite, en enflamme une pincée de poudre dans le bassinet d'un fusil, on y allume une poignée de filasse et Pléchand s'élance attacher la mèche incendiaire aux fagots. Sept balles lui transpercent les cuisses. Il tombe. Les camarades exaspérés sortent à leur tour. Les fagots flambent bientôt, aux applaudissements des militaires et des nationaux. L'incendie dévore le bois des fenêtres, de la porte, et la fumée qui entre par les ouvertures force les défenseurs à évacuer le rez-de-chaussée.

« Il pouvait être alors entre trois et quatre heures, la face du combat change avec le commandant Georges, qui fait preuve, en cette occurence, d'une grande célérité. A onze heures du matin, il fouillait Maisdon, s'emparait des munitions cachées dans la cure de ce lieu ; à trois heures et demie, il était de retour à Clisson. Là il apprend qu'on se bat à la Pénissière, distante d'une lieue et demie. Le temps de faire déposer les sacs, de battre l'appel, et le bataillon s'élance au pas de course dans la direction de la fusillade. A quatre heures, ils avaient rejoint les combattants. Le commandant Georges avait alors sous sa main cinq à six cents hommes. Il prend ses positions de combat : il place, à l'arrière-garde, un peloton de militaires et de nationaux qu'il charge de veiller sur ses derrières, en même temps qu'ils garderont les blessés étendus sur de la paille et des couvertures, dans un hangar attenant à une maison de fermier, sise en dehors des murs d'enceinte. Puis la bataille recommence.

« Le tambour bat la charge, les grenadiers s'élancent, poussant des hurrahs formidables : Mort aux brigands. Les partisans ripostent en criant : vive Madame, vive Henri V, vive la ligue, à mort les nationaux ! Le clairon Monnier répond par des sons stridents, d'une étonnante énergie, aux roulements du tambour : la flamme qui crépite mêle son grondement au bruit général.

« Les portes, les croisées sont mises en pièces, à coups de barres de fer, à coups de fusils tirés dans les serrures. La foule hurlante s'engouffre dans le rez-de-chaussée qu'elle trouve désert, quand entre les solives, par les intervalles du plancher décarrelé, les espingoles jettent le désordre dans la troupe des assaillants. Un caporal tombe mortellement frappé, plusieurs grenadiers sont blessés. Des cris de rage répondent aux cris de triomphe sauvages Encore une fois, la petite troupe recule. Mais on vient de découvrir une échelle, on l'applique au mur et un soldat, plus audacieux que ses compagnons, enlève plusieurs tuiles du toit et lance dans la charpente un brandon allumé.

« Là encore, l'incendie se propage avec rapidité. Le feu sur la tête, le feu sous les pieds, la troupe de Girardin semble une troupe de diables qui se jouent dans une fournaise. Et le clairon, et le tambour, et l'incendie font rage. Malgré le feu des fenêtres, un peloton, composé de sept hommes, se risque dans le jardin. Aussitôt, quatre espingoles sont braquées sur les imprudents. Desnos, tambour de la garde nationale, a son bonnet de police traversé par une balle; un officier un bouton de son habit emporté; mais pas de mort à déplorer.

« A la fin, la situation était devenue intolérable pour les assiégés : le feu prenait au plancher. Mieux valait risquer une sortie que d'attendre le moment où il faudrait périr dans le brasier. De Girardin confie à Lévêque le commandement de huit hommes qui resteront dans le château pour couvrir la retraite du reste de la bande. Les uns sautent dans le jardin, les autres dans la prairie du nord. A cet endroit, les fenêtres ont huit mètres de hauteur. Heureusement qu'un grand prunier élève ses branches presque à ce niveau. S'élancer sur une branche du prunier, s'abaisser avec elle, et, grâce à ce jeu de tremplin, dégringoler dans le pré sans se faire de mal, tel est le parti qu'embrasse la majorité. Une fois dans la prairie, on avait de l'eau jusqu'à mi-jambe. De là, on gagnait un champ de genêt, où il était facile de disparaître. Déjà, une partie de la troupe s'était échappée en tapinois, sans rodomontade, par conséqnent Monnier avait caché son clairon, bien que Crétineau-Joly le lui ai fait emboucher. Georges s'aperçoit de la fuite et donne l'ordre d'ouvrir une brèche dans le mur du jardin, pour surveiller la sortie. Emmanuel de Girardin, en ce moment, sautait du prunier. Plusieurs coups de feu l'étendent mort. Emmi, Mony, Gazeau, Leclerc, Jarry sont, les uns fusillés, les autres percés de baionnettes au moment où ils essaient de s'enfuir. Un sergent beauceron, qui logeait chez les Gautret, se distingua par ce genre d'exploits.

« A six heures et demie, arrive un nouveau renfort de cent hommes qui veulent prendre part à la chasse à l'homme, fouillent les taillis, tuent ceux qui font feu et, parmi eux, un nommé Douillard qui passait pour être chef de paysans.

« Neuf heures. La nuit vient. Plus de cartouches, deux espingoles hors de service Lévêque voit que toute résistance est désormais inutile : mais se rendre, jamais ! Au-dessus du château en flammes, l'orage gronde toujours. Partout la mort. Blottis dans l'angle d'une grande chambre, les huit abandonnés, qui se sont sacrifiés pour sauver leurs compagnons, attendent, frémissants d'impatience, l'heure fatale qui approche. Le toit embrasé éclate et s'abîme sur eux. Heureusement un pan de mur détourne l'avalanche de feu. La trouée qui vient de se faire leur donne un peu d'air frais ; il n'était que temps, la fumée commençait à les asphyxier. Le ciel, en même temps, fait ruisseler une pluie d'orage qui apaise la flamme autour d'eux. Bientôt ils ont découvert l'échelle abandonnée le long du mur de façade. Ils descendent. Lévêque veille et ne sort du manoir que le dernier. Ils s'en vont emportant, sur leurs fusils disposés en litière, un de leurs compagnons que la fièvre avait empêché de combattre. Et, au moment où Georges les croit ensevelis sous des monceaux de cendre, ils sont en lieu sûr

« Le lendemain, on fit des perquisitions dans le château abandonné. Sur un mur on put lire une inscription tracée au charbon : « Mort au traître de Z*** » en toutes lettres. On découvrit des ca hemires, des couverts d'argent, des espingoles, une soutane ; mais on ne mit la main sur un ancien partisan de la duchesse.

« La victoire coûta à l'armée philippiste dix blessés et quatre morts. Il y a loin de ce chiffre restreint au chiffre fantaisiste de Crétineau-Joly. Le nôtre est celui que le commandant Georges donne dans le rapport qu'il expédia au général Dermoncourt, à la date du 15 juin. A cette date c'est-à-dire huit jours après, la Pénissière brûlait encore..... On ne sait ce qu'on doit admirer le plus

ou de l'acharnement de la défense, ou du courage déployé dans l'attaque. » (1)

(Echos du Bocage Vendéen, 3e année n° 81)

Dr Z.

« Telle fut cette journée sanglante et glorieuse, bien digne de clore cette grande épopée qui commence en 1793 et se termine en 1832. Ce fut, à proprement parler, la dernière bataille livrée pour la défense de la royauté légitime. La duchesse de Berry pleura, en l'entendant raconter. La Vendée militaire sembla être descendue dans la tombe avec Emmanuel de Girardin et ses valeureux compagnons.

Ils dorment, les braves, enveloppés dans les plis du drapeau blanc fleurdelisé ! ils dorment jusqu'au jour où se lèvera le chantre prédestiné qui doit les faire revivre !

En attendant, le temps accumule sur leurs noms son rayonnement et son prestige. Leur mémoire grandit, et c'est justice. L'histoire a immortalisé les Coclès et les Léonidas. Quand on s'interroge, on ne voit pas bien ce que les Chouans de la Pénissière pourraient envier à ces héros. » (Alcide LEROUX, *Vendée militaire.)*

« Aujourd'hui le vieux château de la Pénissière subsiste encore ; son squelette noirci par la poudre et l'incendie ; ses murs d'enceinte, dont le crénelage irrégulier retrace parfaitement l'admirable résistance des héros assiégés, semblent des murs de cimetière au milieu duquel se trouve une sépulture de famille abandonnée. Rien de plus merveilleux, et pourtant rien de plus exact que le

---

(1) Il a paru, en 1834, chez Dentu, un poème intitulé : Les *Quarante de la Pénissière*, avec cette épigraphe :

France, théâtre du malheur,
France, trop lâchement trompée,
Apprends que la vieille Vendée
Est le berceau de la valeur.

récit de cet immortel fait d'armes. Dans le champ qui fait partie de l'enclos, on voit çà et là quelques tombes, dont la seule marque de distinction est une croix de bois, renouvelée par la piété des habitants. On ne peut se faire une idée de l'impression produite par ces lieux si féconds en souvenirs.

« Je ne veux pas oublier de dire qu'en apprenant le combat de la Pénissière, les paysans des environs s'empressèrent de prendre les armes. MM. de N... et de C... se mirent à leur tête et se portèrent en toute hâte au secours des braves assiégés ; mais au moment où ils allaient arriver près d'eux, on leur annonça que les troupes venaient de se retirer, croyant avoir englouti les Vendéens dans une fournaise ardente » (JOHANET. *La Vendée à trois époques.*)

L'auteur écrivait en 1840. Le château a été démoli depuis.

F.

LA BOISSIÈRE-DE-MONTAIGU

Boissière vient du mot latin de la basse latinité *Buxerium,* plant de buis, formé de Buxum, buis. Au XIV^e^ siècle, les pouillés portent Boiceria, au XVI^e^ Beusière, au XVIII^e^ Buxia et enfin Boissière.

La terminaison en *ère* ou *erie,* si commune dans nos contrées, a la même signification; elle vient du mot latin *area,* qui veut dire *demeure, habitation.* Ainsi, l'on peut dire que le nom de Boissière a été acquis à cette commune par la quantité de bois qu'on a défrichés depuis, à l'exception des bois de la Rondardière, des Brosses, de la Pinsonnière et du Bordage-du-Bois. La nature et la qualité du terroir semblent justifier cette étymologie. Cependant, plusieurs personnes prétendent que ce nom de Boissière a été donné à cette paroisse par M. Gazeau de la Boissière, qui en était le seigneur, : elles sont dans l'erreur. Ce n'est que depuis le XII^e^ siècle que les familles de noble race portent des noms héréditaires : il n'existait avant cette époque qu'un nom propre à chaque individu, et qui était particulier à la personne qui le portait : on ajouta depuis un second nom tiré de la seigneurie qui était héréditaire ou domaniale. L'aîné seul portait le nom du père, parce qu'il succédait seul à la seigneurie. Les autres enfants étaient obligés de prendre le nom d'un autre domaine.

On trouve de fréquents exemples de cette coutume. Ainsi, nous dirons que cette commune portait le nom de Boissière longtemps avant que l'usage qui permit à la famille Gazeau de joindre à son nom celui de la Boissière, fut établi.

La Boissière dépendait de la baronnie de Montaigu, mais Louis XI, ayant échangé cette baronnie à son cousin

Loys de Belleville, le 4 août 1473, lui laissa les paroisses de Chavergne (Chavagnes), la *Boycère* (la Boissière), etc., « *icelles paroisses demeurent à icelluy notre cousin et à ses hoirs, comme démembrées et séparées de la dicte baronnie et seigneurie de Montagu,* etc. » Cependant, au XVI^e^ siècle, alors que les la Trémoille possèdent la baronnie de Montaigu, la Boissière se retrouve encore sous sa dépendance.

Pendant les guerres de Religion, les habitants de la Boissière eurent beaucoup à souffrir de la part des protestants. La plupart de leurs seigneurs avaient embrassé le parti de la Réforme et mettaient tout en œuvre pour les entraîner à leur suite. Ce fut ainsi que les « *vendredi et samedi et dimanche premier de la Passion de l'année 1563, plusieurs d'entre eux accompagnèrent Savary, seigneur de la Fortecuyère, leur capitaine, pour aller assaillir la ville de Montaigu, la prirent d'assault et pillèrent et saccagèrent tous les habitants qui y étaient, hormis les huguenots.* »

« Paroissiens de la Boëssière, vous ne faudrez à faire « trouver jeudi prochain le nombre de charretiers qu'il « faudra pour aller quérir à Vendrenne le nombre de « quinze pipes de chaux, pour amener jusques à la Bruf- « fière. Et à faute de ce faire, vous y serez contraints « par toutes les voies et rigueurs de la guerre.

« Fait à Clisson, ce 30^e^ septembre 1591.

« Jean DE LA MARE, receveur et payeur des « gens de guerre établis en garnison dans « la ville et château de Clisson pour le « service du Roi. »

Les pauvres habitants de la Boissière crurent devoir se plaindre à leur baron, au sujet de ces violences et de ces exactions ruineuses. Au mois de novembre de la même année, ils adressèrent à M. de la Trémoille la requête suivante, de concert avec les habitants des paroisses voisines :

« Supplient très humblement Votre Grandeur vos pauvres sujets, manants et habitant les paroisses de Saint-Hilaire-de-Loulay, Treze-Septiers, la Boëssière et Bazoges, le tout dépandant de votre baronnie, terre et seigneurie de Montagu, lesquelles paroisses ont tellement été ruinées, avec toute la baronnie, par le moyen des sièges mis devant ladite ville de Montagu, tant par M. de Nevers que autres armées auparavant qui y auraient passé et séjourné (que) auroient lesdits habitants des dites paroisses, avec toute la baronnie de Montagu, souffert plusieurs grandes pertes et ruines, tant en leurs personnes que biens. Ce néanmoins, sans y avoir égard, les capitaines des garnisons de Clisson, pays de Bretagne, Thiffauges, la Seguinière, pendant qu'elle était tenue par ceux de l'Union, prochaines desdites paroisses, les ont tellement taxées, et taxent de jour en autre, à grandes et telles sommes de deniers à payer chacun mois de l'an, et autres charges, comme charrois, toutes les semaines audit Clisson, et pionniers tous les jours sur chacunes d'icelles, tellement que cela excède quatre fois et plus par chacun dit-on que les deniers ordinaires de la taille que le roy a acoutumé prendre sur taillables en icelles, encore que par ci devant il eut plu à Sa Majesté envoyer lettres-patentes à M. de Mallicorne, gouverneur en Poitou, pour faire commandement aux dites garnison de Clisson et Tiffauges, et autres, de ne rien prendre ni faire aucunes levées de deniers en votre dite baronnie de Montagu. Duquel mandement lesdites garnisons, tant de Clisson que de Tiffauges, n'ont tenu et ne tiennent compte; qui est occasion qu'ils ont fait et font pis que jamais, imposant tous les jours nouveaux subsides sur lesdites paroisses.

« Que s'il ne plaît à votre Grandeur avoir pitié de vos pauvres sujets, et leur procurer quelque soulagement, ils demeureront en peu de jours n'ayant aucun moyen de plus supporter si grandes charges, accablés sous le faix et ruinés de fond en comble comme il y en a déjà plusieurs, vu le nombre d'exactions, inhumanités, forces et

violences que exercent et y commettent d'autre part, les soldats tant desdites garnisons que autres. Et encore depuis trois semaines tant le capitaine Villefranche, qui use telle cruauté que l'on avait encore ouï parler, en leurs personnes, familles, bestiaux que autres leurs biens meubles, que ceux de Clisson et Thiffauges emportent et ravissent pour raison de ce, sans aucune forme de justice, règle raisonnable ni police militaire; dont de tel désordre provient autant ou plus de perte et incommodité à vos pauvres sujets que des excessives sommes levées par les dites garnisons par une infinité d'inventions de tyrannies et concussions sur lesdites paroisses.

« Ce considéré, il vous plaise, Monseigneur, faire lever et ôter, par le seigneur d'Avaugour et autres tenant garnison pour le Roy, notre sire, lesdites taxes et munitions sur lesdites paroisses à l'avenir, comme n'étant en rien sujettes les paroisses de votre baronnie de Montagu, des baronnies de Clisson et de Thiffauges. Et ce faisant, vos pauvres sujets prieront Dieu pour vous, comme naturellement ils y sont obligés, que Dieu vous préserve en santé avec accroissement d'heur et félicité. »

(Société d'Émulation de la Vendée, 25e année, p. 191, etc.)

« Paroissiens de la Bouessière, je suis bien marry de la penne que m'avé donné de vous avoyr envoyé quérir; il ne viendra que à vostre perte. Ne faillé d'apporter, dedans lundy prochain, les douze escuz pour les troys derniers moys, et troys escuz pour la course et de quoy payer la despense. Sy vous y faillé, je envoyré de rechef vous voir : faite donc diligence de mettre hors le bestail quy est prins. Je me recommende à vous. C'est votre amy.

« CHAMPIGNY.

« Donné aussy ordre aux pionniers que debvié envoyer.

« Escript du chasteau de Thiffauges, ce sabmedy au soyr 28e febvrier 1592. »

(Société d'Émulation, 19e année, p. 205.)

Les faits qui précèdent sont confirmés par la lettre de l'un des principaux gentilshommes de la Boissière à Jeanne de Montmorency, mère du jeune duc Claude de la Trémoïlle.

« Madame, je vous ay cy davant escript comme les garnisons de Clisson et Thiffauges ruynent tellement les subjetz de votre baronnie de Montagu que tous ceux qui en oyent parler s'esmerveillent comme les pauvres gens peuvent fournir à payer les grosses munitions qu'ilz sont contraintz de payer à chacunes desdictes garnisons par chascun moys, tant par emprisonnement de leurs personnes que de leur bestiail. Et où vos pauvres subjetz défaillent de paier, les soldatz desdites garnisons ne sont paresseurs, dès le lendemain du terme escheu, d'aller par les paroisses prendre des prisonniers, tant personnes que bestes ; qui sont doubles fraitz pour les pauvres gens, qui sont tellement accablés qu'ils n'ont plus moien d'y pouvoir satisfaire synon habandonner leurs maisons et biens...

« Je désire demeurer à jamés, Madame, votre très-humble serviteur.

« Jehan BAUDRY.

« Qui baize en toute humilité les mains de Votre Grandeur.

« De vostre Asson, ce 9 apvril 1592. »

Après sa victoire dans l'île de Ré, Louis XIII cantonna des troupes sur plusieurs points du bocage pour maintenir dans le devoir les turbulents réformés. Depuis sa soumission, César de Vendôme avait joint aux troupes royales plusieurs de ses compagnies. Mais officiers et soldats tenaient pour suspects ces nouveaux ralliés, au souvenir de leurs faits et gestes en Bretagne et dans les environs contre l'autorité du Roi. C'est dans ces circonstances qu'eut lieu, à la Boissière, l'assassinat de l'un des chauds partisans du duc de Vendôme, relaté sur les registres de la paroisse :

« Le 24 juin 1622, Nicolas Guérin, dit la Bastille, de la ville de Ch..... en Picardie, frère de laist de Monseigneur de Vandosme, a esté enterré dans l'église de céans par le commandement de M. du Rocher, lieutenant de la compagnie de M. de la Faicre, général dans le régiment de M. de Martige, lequel fut assassiné au village de la Barre par quelques cavaliers qui demeuraient dans ledit village où estait le logis dudit la Bastille, la compagnie estant logée au bourg. »

« Le 19 novembre 1622, Jean Millau, demeurant au bourg du Pont-Léger, âgé de 10 ans, a esté enterré dans la chapelle dudit lieu à cause des troupes qui estoient au païs. »

Après avoir été éprouvée par la guerre civile, la paroisse de la Boissière le fut par les épidémies. La chronique paroissiale de Chavagnes constate, en effet, qu'une *contagion* emporta un grand nombre d'habitants de la Boissière, de 1627 à 1639. Si l'on en juge par le chiffre des décès, les années ou l'épidémie se montra plus cruelle furent les années 1625, 1628, 1631 et 1638. Ainsi, en 1625, dans l'espace de quelques mois, on compte neuf sépultures du village de Villeneuve, qui devait être composé de deux ou trois feux. En 1638, le village de la Cossonnière, également composé de deux ou trois feux, compte 15 décès du 18 juin au 14 août Les victimes sont toujours enterrées le jour de leur décès ou de nuit à cause du danger qui est audit village.

Ces terribles épidémies se renouvelèrent en 1672, 1727, 1742, 1763, 1779 et 1785.

1789. — Jean Soullard et Gabriel Piveteau furent choisis comme députés au Tiers-Etat réuni à Poitiers. La Boissière comptait alors 150 feux.

1793. — Le premier des mouvements insurrectionnels de 1793, du 8 au 12 janvier, se produisit dans le district de Montaigu, contre les visiteurs de rôles et les commissaires envoyés pour déterminer l'assiette de l'impôt mo-

bilier. La contribution ne put être perçue .. La commune de la Boissière se souleva, et, à main armée, chassa l'huissier qui venait requérir le payement des contributions en retard.

Le procès-verbal de l'huissier Jagueneau, présenté au directoire du district, fut aussitôt déféré au juge de paix; 63 hommes armés furent envoyés au bourg insurgé, avec ordre d'y « rester en garnison jusqu'à ce que les contributions publiques aient été payées, » et aussi de saisir « tous les prêtres non assermentés qu'ils pourraient rencontrer. » Mais cette tentative d'exécution n'eut d'autre effet que d'étendre aux villages voisins une révolte qu'étouffa la garde nationale de Nantes, accourue avant l'arrivée de celle de Fontenay. (CHASSIN, *Préparation à la Guerre de la Vendée,* T. III, p. 159 et 217.) Dans les rectifications de son ouvrage, le même auteur dit que ces troupes n'y furent pas envoyées (T. III, p. 613).

Pendant la guerre de 1793, les armées royalistes et républicaines ont campé successivement dans le bourg de la Boissière, aussi ce malheureux pays a-t-il beaucoup souffert : le village de Pontléger et le bourg de la Boissière ont conservé longtemps beaucoup de ruines qui attestaient avec quelle fureur l'incendie s'y est promené.

Le 12 mars 1793, les habitants de la Boissière, avec ceux des paroisses voisines, s'emparèrent de Montaigu.

Le 30 mars, le général républicain Crouzat écrivait de Saint-Aubin, près Tiffauges, à son général en chef :

« Je te préviens que nous partons aujourd'hui pour nous porter, Grignon, très près de Montaigu, et moi à la Boissière, où je pourrai recevoir des munitions de guerre et de bouche dont nous avons grand besoin. »

Crouzat alla s'établir au moulin de la Rondardière, à quelques kilomètres de la Boissière. Le manque de subsistances le força d'y rester plusieurs jours. De ce camp, il écrivit plusieurs lettres à Turreau pour se disculper du reproche que celui-ci lui faisait de ne pas poursuivre les brigands partout où ils se trouvaient.

Crouzat pouvait mériter ce reproche, mais est-ce lui,

est-ce un autre, toujours est-il qu'un jour un général républicain lança une meute de chiens, dressés pour cette sorte de chasse, dans le bois des Brosses, où quarante habitants de la Boissière étaient cachés. Épouvantés, ces malheureux voulurent s'enfuir et furent tous massacrés. Toute une famille, composée de sept personnes, du village de Puyraveau, y perdit la vie.

Un état supplémentaire des registres de l'Etat civil de la Boissière, fait par ordonnance du roi pour l'enregistrement des personnes mortes pendant la Révolution, donne le nom de quelques-unes des victimes de cette époque funeste.

N... Brethin, femme infirme, du village de la Renaudière, fut suspendue à un arbre et hachée en morceaux.

Baptiste Pineau, du bourg, fut tué dans son jardin, en 1793.

N... Begaud, du bourg, fut massacré sur son lit de douleur.

Pierre Thibaud, du village du Chêne, fut tué, le 17 avril 1794, par les habitants de la Boissière, qui le regardaient comme un agent des armées républicaines.

Le 27 mai 1794, un poste de soldats républicains occupaient le village de la Grandinière, situé à quelques kilomètres du bourg de la Boissière, sur la route de Bazoges-en-Paillers. Ces misérables maltraitaient les infortunés paysans et commettaient des horreurs que la plume se refuse à décrire. On alla avertir le général vendéen Charette (ou le général de Sapinaud), qui se trouvait non loin de là. Le brave général rassemble ses soldats et se fait conduire par un jeune enfant, nommé Mathurin Gaborieau, jusqu'à l'ennemi, qui, surpris à l'improviste, perdit dans le combat un grand nombre des siens. Les Vendéens eurent aussi à regretter la perte de quelques soldats qui furent enterrés avec les morts ennemis dans un champ appelé Champ-Grasset. Dans leur fuite, les Bleus entraînèrent avec eux quelques paysans

du pays et les emmenèrent prisonniers à Nantes Parmi eux se trouvait une femme du village de la Grandinière, qui échappa aux noyades de Carrier, grâce à la bonté d'un batelier.

1. — Décès de René Landreau, le 2 février 1793, fils de Mathurin Landreau et de Jeanne Chauvin, assassiné par les armées républicaines. Témoins : Jean Landreau, fils; René Landreau, fils; Pierre Landreau, fils.

En 1793, les décès sont nombreux ; n'y aurait-il pas eu dans ce nombre des victimes de la Révolution, bien que la chose ne soit pas désignée, car il y eut à la Boissière plusieurs massacres qui durent faire de nombreuses victimes; l'un, notamment, dans les landes de Puydoré; l'autre, dans le cimetière où les bleus avaient réuni ceux qu'ils avaient pu saisir. Il est évident que nous n'avons qu'une partie, assez faible peut-être, de ceux qui périrent dans la tourmente révolutionnaire.

2. — Décès de Pierre Brochard, le 27 mai 1793, à une bataille de Challans; fils de Mathurin Brochard et de Jeanne Poutière; témoins : Pierre Landreau, beau-frère par Jeanne Brochard, son épouse; Jean Landreau, à Saint-Symphorien ; Marie Brochard, demi-sœur, à la Pinsonnière; René Landreau, à Saint-Symphorien.

3. — Mathurin Douillard, âgé de 29 ans, décédé au Ribaté, près du bourg.

4. — Décès de Pierre Quéré, âgé de 32 ans, tué, le 27 mai 1794, par les armées républicaines, dans un combat à la Grandinière, en cette paroisse; fils de feu Pierre Quéré et de Marie Pépineau. Témoins : Pierre Quéré, fils; René Piveteau, cousin germain; Gabriel Piveteau, oncle, et Jean Gaborieau, cousin.

5. — Décès de Jean Pépineau, décédé le 12 mai 1794, assassiné par...

6. — Autre décès de Jeanne Moreau, fille de Pierre Moreau et de Marie Augereau. Témoins : René Piveteau, cousin; Jean Gaborieau, cousin ; Pierre Quéré, cousin ; Gabriel Piveteau.

7. — Décès de Joseph Brisseau, assassiné le 2 février 1793, fils de Jean Brisseau. Témoins : Jean Gaborieau, beau-frère, Gabriel Piveteau, voisin ; Mathurin Guérin, voisin.

8. — Décès de Marie Pasquiers, femme Jaunet, de Puydoré, fille de Louis Pasquiers, assassiné le 2 février 1794 Témoins : Jean Gaborieau, voisin ; Mathurin Guérin, Nicolas Moreau, Marie Jaunet, fille de la défunte.

9. — Décès de Pierre Brochard, le 2 février 1793, fils de Pierre Brochard et de Marie Borderon, époux de Marie Paquereau.

10. — Décès de Jacques Bellouard, décédé à Montaigu, les armes à la main.

11. — Jean-Adrien Moreau, décédé le 2 février 1794, détruit par les armées républicaines à Montaigu, fils de Pierre Moreau, et de Marie Jaufrineau. François Moreau, frère, Jacques Griffon.

12. — Décès de Marie Jaufrineau, femme Moreau, à l'hôpital d'Ancenis.

13. — Jean Moulineau, tisserand, demeurant au village de la Renaudière, a été tué à la première bataille qui a eu lieu près Luçon, à la fin de juin 1793, par les armées de la République. (Sa veuve était Françoise Brochard.)

14. — Pierre Brochard, cultivateur, demeurant à la Gachère, est mort en servant la cause du roy, à Savenay, au mois de décembre 1793, comme l'a attesté Pierre Brochard, son fils, demeurant à la Courtinière.

15. — Jeanne Droneau, décédée le 13 pluviose an II, à 3 heures du soir, âgée de 34 ans, demeurant à la Lignée, fille de Mathurin Droneau et de Marie Lucas, tuée par l'armée républicaine du Nord. Témoins : François Richard, de la Rigaudière, et Trotin, domestique à la Roussière, et *maime un des temoin lat lui maisme antérée.*

16. — Décès de Jean Boisseau, attesté par quatre témoins, sans autre indication. Une pièce qui m'a été récemment communiquée m'apprend que ledit Jean Boisseau, époux de Marie Richard (v. infra), demeurant à la

Ronde, fut tué par les républicains dans un camp qu'ils avaient fait près le bourg de la Boissière, au mois de février 1794.

Plus loin, sur les registres de l'an X, je vois le décès de Jean Bordet, décédé l'an IV, âgé de trente-cinq ans, époux de Marie Musset, décédée elle-même en 1789. Témoignage du fils, demeurant au prieuré de la Guyonnière. Comme pour le précédent, pas d'autre indication.

17. — Louis Micheneau, époux de Jeanne Sellier, noyé à Nantes pendant la Révolution, en présence de Jean You, maçon à Tiffauges, qui l'atteste avec serment.

18. — Décès de René Meunier, décédé le 17 août 1793, à la cause..... (un mot illisible).

19. — Jean Meunier, décédé *ayant passé la grande armée*, fils de J. Meunier.

20. — Une circonstance fortuite me fait apprendre, par des souvenirs de famille très précis, qu'un nommé Jean Girardeau, de la Boissière, fut tué au fatal combat de Luçon.

Combien d'autres victimes restent inconnues ?

A la fin de 1822, on récommanda à la bienveillance du roi ceux qui s'étaient particulièrement dévoués pour la cause royale. Est-ce le conseil municipal ou le maire seul qui fut chargé de ce travail ? J'ignore. Mais voici la liste qui en fut dressée telle que je l'ai lue sur l'original même, qui m'a été communiqué par M. le comte de Rorthais, ancien préfet. Je me bornerai à l'abréger en quelques endroits et à changer quelques expressions.

Etat des braves soldats vendéens qui se sont distingués d'une manière particulière dans les hostilités qui ont agité ce département en 1793, pour la conservation du Roi, et en 1815 pour la rentrée de Louis XVIII, et des veuves de soldats vendéens dont les maris sont morts au combat ou à la suite d'un combat. — Commune de la Boissière.

1. — Modeste Robin, demeurant au Pont-Leger, veuve

Jean Maindron : son mari, mort à la suite d'un combat de Luçon, au mois de juin 1793 ; à la déroute avoir traversé une rivière dans l'eau jusqu'au cou ; aussitôt arrivé une grosse fièvre le prit et il en est mort. Si Sa Majesté daigne accorder quelque faveur à cette pauvre veuve, elle le réclame de sa main bienfaisante, *ne jouissant d'aucune pension.* (C'est la même formule suivie pour tous ; aussi je ne la reproduirai plus.)

2. — Marie Richard, demeurant à la Ronde, veuve Jean Boisseau : son mari, tué par les républicains dans un camp qu'ils avaient fait près le bourg de la Boissière, au mois de février 1794.

3. — Jeanne Péau, demeurant au Pont-Léger, veuve Jean Amiaud : son mari, mort à la suite d'un combat de Rocheservière, en 1815. Aussitôt arrivé chez lui il fut pris de douleurs très vives qui le conduisirent au tombeau.

4. — Pierre Guérin, âgé de 40 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a été généreux soldat dans les affaires de 1815, qui était capitaine, assisté à tous les combats.

5. — Louis Suaudeau, âgé de 71 ans, demeurant à la Ronde, qui a fait généreusement la guerre de 1793, ayant été blessé d'un coup de sabre à la tête, à un combat de Torfou, au mois de septembre 1793.

6. — René Cousseau, âgé de 65 ans, demeurant en ce bourg, qui a fait généreusement la guerre de 1793, ayant été blessé d'un coup de sabre à la main gauche, à un combat de Bois-de-Céné, a fait toutes les guerres, il est très recommandable.

7. — Pierre Moulineau, âgé de 70 ans, demeurant à la Ronde, qui a fait généreusement la guerre de 1793, ayant été blessé d'un coup de sabre par les ennemis au maître doigt de la main droite.

8. — Joseph Petit, âgé de 52 ans, demeurant en ce bourg, qui a fait généreusement les guerres de 1793 et 1815, toujours soumis aux chefs pour aller et venir où il était nécessaire.

9. — Jean Pavageau, âgé de 41 ans, demeurant en ce

bourg, qui s'est prêté de tout son pouvoir pour l'affaire de 1815.

10. — Pierre-François Marteau, âgé de 58 ans, demeurant en ce bourg, qui a tout sacrifié au nom du Roi dans l'affaire de 1793. Sa maison, jour et nuit, était le refuge des *émigrés* et autres persécutés. Avoir été obligé de vendre ses immeubles et le peu de mobilier qui lui restait de la guerre pour satisfaire à des obligations qu'il avait contractées, auxquelles il a fait honneur, aucun n'ayant perdu un denier avec lui. Il n'a point de ressources, mais il a la conscience en repos. A un combat près Cholet, une balle lui a traversé la jambe droite, ce qui lui a causé une maladie et l'a réduit à ne pouvoir faire aucun travail. Il jouit en vérité d'une pension provisoire de 50 francs, insuffisante pour sa subsistance.

11. — Jean Drapeau, âgé de 61 ans, demeurant à la Fortécuyère, qui a combattu généreusement à la guerre de 1793, ayant passé la Loire, et au combat du Mans une balle lui étant entrée dans la cuisse droite.

12. — Jean Dixneuf, âgé de 48 ans, demeurant en ce bourg, qui a fait généreusement la guerre de 1793.

13. — René Piveteau, âgé de 44 ans, demeurant au moulin des Combes. Dans la première guerre de la Vendée 1793, sa maison, jour et nuit, était le refuge des *émigrés* et autres personnes persécutées, les conduisant d'un endroit à l'autre pour les sauver. Renée Brochard, sa mère, alors était veuve et chef de cette maison ; étant séparée, elle doit être participante dans les faveurs qui seront accordées.

14. — Jean Baudon, demeurant en ce bourg, âgé de 53 ans, qui a fait généreusement la première guerre de la Vendée 1793 et rendu bien des services aux prêtres pour les sauver.

15. — François Piveteau, âgé de 43 ans, demeurant en ce bourg, qui s'est prêté de tout son pouvoir à la dernière guerre de 1815, au nom du Roi.

16 — Pierre Michenaud, âgé de 55 ans, demeurant au bourg de la Boissière, qui a combattu bravement dans la première guerre de la Vendée 1793.

17. — Jean Gaborieau, âgé de 47 ans, demeurant à la Chunelière, qui a été brave soldat dans les deux guerres de la Vendée. (On m'a dit qu'il était domestique de M. le curé Reliquet quand arriva la Révolution.)

18. — Pierre Marteau, âgé de 52 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait généreusement la guerre de la Vendée en 1793.

19. — Jean Brochard, âgé de 53 ans, demeurant à la Flatrière, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

20. — Joseph Berteau, âgé de 61 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée, a été blessé d'un coup de sabre à la tête.

21. — Pierre Chacun, âgé de 54 ans, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793

22. — Pierre Puaud, âgé de 47 ans, demeurant à la Cheverière, qui a fait bravement la guerre de la Vendée 1793.

23. — Pierre Coutant, âgé de 48 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

24. — Jacques Gouin, âgé de 50 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793, qui était sergent de compagnie.

25. — François Parpalion, âgé de 68 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793, ayant été blessé à la main gauche au combat de Chauché, le 2 février 1794.

26. — René Michenaud, âgé de 51 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793, avait passé la Loire et avait été blessé à une cuisse au combat de Granville.

27. — Mathurin Limouzin, âgé de 68 ans, demeurant à la Ronde, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793, était sergent de compagnie.

28. — Louis Begaud, âgé de 50 ans, demeurant à la Touche, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

29. — Pierre Robin, âgé de 48 ans, demeurant à la Renaudière, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793

30. — Pierre Marchand, demeurant à la Noue, a été effacé, peut-être était-il mort dans l'intervalle.

31. — François Clochard, 37 ans, demeurant au bourg de la Boissière, dernière guerre de la Vendée 1815.

32. — Pierre Chardonneau, âgé de 62 ans, qui a fait bravement la guerre de la Vendée 1793.

33. — Gabriel Druaud, âgé de 52 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la guerre de la Vendée 1793.

34. — René Launay, âgé de 61 ans, demeurant au Pont-Léger, a fait bravement la guerre de la Vendée 1793.

35. — Jacques Piveteau, âgé de 55 ans, demeurant à la Ronde, qui a fait bravement la guerre de la Vendée 1793.

36. — Henri Douteau, âgé de 45 ans, demeurant au Cléon-Gautret, qui a fait bravement la guerre de la Vendée 1793.

37. — Pierre Landreau, âgé de 50 ans, demeurant à la Pinsonnière, a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793. Et en outre sa maison était le refuge des nobles et des prêtres, a fait bien des démarches pour leur sauver la vie.

38. — Pierre Pineau, âgé de 59 ans, demeurant à la Ronde, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

39. — Julien Rousselot, âgé de 42 ans, demeurant à la Fortécuyère, a fait bravement la dernière guerre de la Vendée 1815.

40. — René Auvinet, âgé de 37 ans, demeurant à la Fortécuyère, a fait bravement la dernière guerre de la Vendée 1815.

41. — Mathurin Moneau, ou Morreau, âgé de 56 ans, demeurant au bourg, qui a fait bravement la première guerre.

42. — Vincent Epaulais, âgé de 58 ans, à Boulerot, a fait la première guerre ; (en marge on lit : mort.)

43. — Pierre Albert, âgé de 47 ans, demeurant au Cléon-d'Asson, a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793, a été blessé d'une balle à la jambe droite à un combat proche le bourg de la Gaubretière.

44. — Jacques Proteau, âgé de 52 ans, demeurant en 1793 à la Jousselinière, qui a fait la première guerre de la Vendée 1793.

45. — René Lefort, âgé de 52 ans, demeurant à Villeneuve, qui a fait bravement la première guerre, a été blessé d'une balle à la main gauche.

46. — Mathurin Guérin, âgé de 71 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

47. — Jean Rauturier, âgé de 53 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

48. — Paul Charruaud, âgé de 68 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

49. — Pierre Roy, âgé de 67 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

50. — François Fonteneau, âgé de 56 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

51. — Jacques Guibert, âgé de 63 ans, demeurant au bourg, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

52. — Pierre Laporte, demeurant au Pont-Léger, âgé de 48 ans, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

53. — François Brochard, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

54. — Louis Barreau, demeurant à la Chunelière.

55. — (Les cinq noms suivants sont écrits par une autre main). Charles Roy, âgé de 53 ans, demeurant à

la métairie de Villeneuve, qui.... (après la formule ordinaire, ajoutée par une autre main), a été blessé d'un coup de sabre à la tête.

56. — Augustin David, demeurant à la Cossounière, âgé de 52 ans, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

57. — Jean Defontaine, âgé de 49 ans, demeurant en 1793 à la Bornière et présentement à la Chosselière, commune de la Guyonnière, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

58. — Jean Bertin, âgé de 53 ans, demeurant au bourg de la Boissière, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée.

59. — Pierre Guérin, âgé de 52 ans, a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

60. — Jean Guérin, âgé de 49 ans, a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

61. — Pierre Dixneuf, âgé de 49 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

62. — Mathurin Laporte, âgé de 53 ans, demeurant au Pont-Léger, qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793.

63. — (A part les deux noms suivants). François Baudry, âgé de 68 ans, demeurant à la Barre, qui ne s'est pas distingué aux combats de la première guerre de la Vendée 1793, mais qui a rendu beaucoup de services aux prêtres et aux nobles pour les loger et les nourrir.

64. — Etienne Michenaud, âgé de 52 ans, demeurant à la Dubretière, de Beaurepaire, depuis deux ans et avant à la Grandinière (en cette paroisse), qui a fait bravement la première guerre de la Vendée 1793, ayant été blessé à la jambe gauche, ayant été pris par les républicains et mis en prison à Montaigu, etc.

Clos et arrêté le présent Etat en mairie de la Boissière, ce 31 janvier 1823.

NOTA. — Autre pièce séparée, sans date, sans autre indication que celle-ci : habitants de la Boissière.

65. — Pierre Baron, âgé de 58 ans, a fait les premières guerres, brave soldat.

66. — Jean Pineau, âgé de 67 ans, a fait toutes les premières guerres, brave soldat, a rendu de grands services aux proscrits

67. — Mathurin Pineau, âgé de 69 ans, a fait la première guerre.

68. — Jacques Girard, âgé de 60 ans, a fait la première guerre, blessé à une cuisse au combat de Montaigu en 1793.

69. — Mathurin Richard, âgé de 69 ans, a fait la première guerre.

70. — Jean Bergeon, brave soldat, âgé de 45 ans, a fait la première guerre.

OBSERVATION. — Il est à remarquer que cette liste ne mentionne que *des individus ne jouissant d'aucune pension*. Il en est peut-être un certain nombre qui avaient déjà obtenu cette faveur : ainsi Pierre Girardeau, dont les petits-enfants existent dans cette paroisse, touchait une pension — j'ai vu son diplôme, signé de Sapinaud 1814, l'autorisant à porter la décoration du Lis, — il est désigné *comme commandant de compagnie* dans l'armée vendéenne.

Les demandes étaient trop nombreuses pour que le gouvernement royal pût satisfaire à toutes. — Il avait à réparer tant de ruines ! Puis ne sait-on pas que cet esprit de conciliation qui produit aujourd'hui de si tristes résultats, le porta à oublier ses amis pour favoriser ses ennemis qui ne tardèrent pas à le trahir ?

En 1815, quelques habitants de la Boissière, conduits par Baudry de Puyraveau, ardents royalistes, reprirent leurs armes. Ils assistèrent aux combats d'Aizenay, le 20 mai 1815, où deux d'entre-eux, nommés Piveteau de la Grange, perdirent la vie, et au combat de Rocheservière, où un nommé Boisselier succomba également.

En 1832, la duchesse de Berry compta encore de

nombreux partisans dans la contrée. Henri et Charles de Germond de la Pinsonnière, Jean Chauvreau, Charles Boisselier, etc., assistèrent au combat de Saint-Aubin. Avant de partir, ils avaient brisé la cloche de l'église en sonnant le tocsin et emmené un bœuf, pris au village du Chêne, jusqu'à la Gaubretière, où ils le tuèrent aux cris de : Vive Henri V ! et en chantant cette chanson :

Oh ! c'est M. de la Rochejaquelin
Qui veut détruire la République,
Il dit qu'il en aura la fin *(bis)*
De tous ces coquins
De républicains.

A cette époque, un nommé Bordron, du village de la Grandinière, aurait conduit la duchesse de Berry au village de la Jousselinière, dans une famille de braves paysans appelés Piveteau, chez lesquels la comtesse de la Rochejaquelin se retira aussi quelquefois. Ce brave homme passait un jour devant le poste de soldats philippistes cantonnés dans le bourg de la Boissière et il portait dix livres de poudre pour les Vendéens. « Brigand, lui crient-ils, tu es en fraude ! » — Faites votre devoir, répond Bordron, et il continue son chemin sans qu'on ose le fouiller. Il avait une espingole, mais ne voulant pas la voir tomber entre les mains des ennemis de Henri V, il l'avait cachée sous le seuil de sa porte, de sorte que chaque fois que les soldats venaient faire la fouille chez lui, ils étaient obligés de passer dessus, ce qui l'amusait fort. Les soldats voulaient-ils se permettre des vexations, il leur rappelait la loi et les menaçait de sa fourche.

Après la Révolution, plusieurs familles de la Boissière faisaient partie de la petite église. Le curé de Saint-Martin-Lars venait de temps en temps les voir et remplir son ministère auprès d'eux. Aujourd'hui ces familles se sont soumises au Pape et à leurs prêtres légitimes.

ÉGLISE

L'église est dédiée à la sainte Vierge, au jour de l'Assomption. Il y a à peine un siècle, on appelait communément la paroisse *Notre-Dame-de-la-Boissière*.

Telle qu'elle existait avant son agrandissement, elle semblait remonter à la fin du XV^e^ siècle. S'il m'est permis de recueillir ici une vieille légende du pays, elle aurait été construite à la même époque que l'ancienne église de la Gaubretière et celle de Beaurepaire, et sous la direction du même entrepreneur.

L'opinion la plus commune est que ses voûtes furent en partie détruites par les protestants pendant les guerres de religion : on en jugeait naguère par la rupture des *arrêtiers* et par les trous des coups de marteaux qu'on y voyait encore. Une plainte que Tiercelin, évêque de Luçon, adressa au Roi, prouve ces déprédations : il est dit que le 15 mars 1568, l'église de la *Boissière* fut prise, brûlée et détruite par les huguenots et que le curé même fut tué.

A raison des transformations successives dont elle a été l'objet et qui l'avaient rendue irrégulière, il serait peut-être difficile de préciser quel fut son plan d'ensemble lors de sa construction, et encore moins l'époque de certains changements qu'elle a subis dans la suite des âges. Cependant, il y a tout lieu de croire que dans le principe elle formait une seule nef, un rectangle régulier, en ne tenant pas compte du clocher, formant avant-corps sur le côté sud.

La longueur de l'église, à l'intérieur, était de 26 mètres. Sa largeur, d'un mur à l'autre, était de 7 mètres.

Les voûtes avaient en hauteur, du dallage à la clef, 9 mètres 75 centimètres ; les arcs-doubleaux de la nef, du dallage à la clef, 8 mètres 40 centimètres. Il est évident que la sacristie ne se trouvait pas dans l'endroit où elle existe aujourd'hui ; elle dût être placée à droite du chœur, là ou se trouve aujourd'hui l'autel de Sainte-Anne.

Il n'est pas moins évident que la chapelle, appelée de tout temps la chapelle du Rosaire, a été construite après l'église ; un examen attentif de la construction en a pleinement convaincu M. Loué, architecte. Il n'est pas possible de préciser la date de cette addition. Mais il paraît hors de doute qu'elle fut l'œuvre des seigneurs de la Fortécuyère. Car ils avaient le droit d'y occuper gratuitement des places, à la condition d'entretenir ladite chapelle. Il en fut ainsi jusqu'en 1814, époque où sur la demande de M. Sorin, propriétaire de la Fortécuyère, le privilège et la charge furent à la fois abolis par le Conseil de Fabrique. (Délibération du 17 octobre 1814.)

On trouve dans le dallage de l'église plusieurs tombes qui n'ont d'autres inscriptions qu'un simple écu. Les autres inscriptions les plus anciennes ne remontent qu'à 1612. Parmi ces dernières, on remarque celle de Messire René Gazeau de la Brandanière, chevalier seigneur de Puyraveau, de la Boissière et autres lieux, inhumé en 1693 ; il était petit-fils du seigneur dont nous avons parlé (1).

(1)

CYGIST LE CORPS DE Mr RENÉ GAZEAV DE LA BRANDANIÈRE, CHEVA- LIER SEIGNEVR DE PVY- RAVEAVLT DE LA BOY- SIÈRE ET FONDATEVR DE CETTE ESGLIZE DÉCÉDÉ LE 11 FEVBRIER 1696 PRIEZ DIEU	ON LEYT MARIE A LA ROUSSIÈRE EN	CYGIST ANS CEDD LE 26 DE MARS 1594 ou 1694 DASSOD
		DAME ANNE DE CARADREVX FILLE

En 1850, l'église étant devenue trop petite par suite de l'accroissement continu de la population, l'administration locale songea à son agrandissement ; et des travaux assez considérables, s'élevant, d'après le décompte, à la somme de 15,235 francs (13,235 francs avec la déduction de la valeur des charrois faits par les habitants de la paroisse) furent exécutés en 1851 par Tilleau, père, de Mortagne, sous la direction de M. de Raymond, architecte à Nantes. Ces travaux consistaient dans la construction de deux travées au nord de l'église, de façon à former un plan à peu près régulier avec les deux travées du sud (chapelle du Rosaire et clocher). La pieuse générosité de feu M. Léopold de Mauclerc y contribua pour une large part.

Ce premier agrandissement ne tarda pas à être reconnu insuffisant, et dès 1868, M. de Raymond était invité à dresser un projet de nouvel agrandissement. Mais bientôt survenait la désastreuse guerre avec la Prusse ; et ce projet s'effaçait devant les cruelles émotions de ces jours tristement mémorables.

Enfin, en 1873, on dut reprendre ce projet pour répondre à la fois à un besoin réel et au vœu unanime de la population. Pour montrer le besoin qui se faisait sentir, il suffira de dire que la population, qui, en 1851, s'élevait au chiffre de 1230 habitants, atteignait en 1873 celui de 1507,

---

CYGIST LE COR
PS DE DAME ES
PAZIE BERTRAN
DE S^{t} FVLGENT
SECONDE FEM
ME DE M^{r} LOVIS
GAZEAU CHEVA
LIER..... RDE
LA COVPRIE DES
CHASTELANIE
DV LIGNERON ET
MORVILIERES &C
DECEDE LE 7
JANVIER 1697

CYGIST LE
CORPS DE DAME
MARIE GABRIEL
LE BRIGIDE PETIT
VEVVE DE MERRE
ESPRIT MARIE
BAVDRY SGR DAS
SON DECEDEE
LE 25 X^{BRE} 1768
AGEE DE 43 ANS

pour s'élever quelques années plus tard à celui de 1606. Après avoir constaté que le projet préparé par M. de Raymond n'offrait qu'un agrandissement insignifiant et absolument insuffisant, le Conseil de fabrique invita M. Loué, architecte à Luçon, à préparer un nouveau projet d'agrandissement et de restauration.

Un premier plan, présenté par le susdit architecte et approuvé par le Conseil de fabrique, le Conseil municipal et l'autorité diocésaine, s'élevait à 45,000 francs. Il fut rejeté par la préfecture.

Un autre plan, s'élevant à 65,000 francs fut approuvé par ces diverses administrations et approuvé aussi par le ministre des cultes. Mais des modifications importantes étaient sinon imposées, du moins vivement recommandées. Ces modifications, entendues peut-être dans un sens trop large par l'architecte, ont amené une augmentation de dépenses très considérable, n'ont pas permis d'achever les travaux projetés et ont laissé à la Fabrique une dette très élevée qui ne permettra pas, sans doute, d'ici de longues années, de compléter l'œuvre commencée.

Le travail exécuté en 1876, 1877 et 1878 laisse beaucoup à désirer dans son exécution. Mais le plan général offre un mérite réel. La façade et le beffroi sont particulièrement remarquables.

Un écusson surmontant le grand autel contient les armes des différents bienfaiteurs de l'église. Celui des de Gazeau est placé au milieu.

Le presbytère est tout près de l'église ; il n'en est séparé que par un petit jardin à l'usage du curé; il a été reconstruit en 1863, sur un plan reproduit par l'architecte en maintes localités du département.

Au nord de la maison s'étend un vaste pourpris comprenant : jardin, prairie et terre labourable.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS, VICAIRES ET AUTRES PRÊTRES

de la Boissière-de-Montaigu

Avec notes extraites des registres paroissiaux

Le curé primitif de la Boissière était le sous-chantre de la collégiale de Saint-Maurice, fondée en 1356, par Maurice, seigneur de Montaigu. Il en fut ainsi jusque vers 1663. En 1533, sept prêtres assistaient à la visite de l'Archidiacre, comme titulaires de bénéfices dans l'église de la Boissière.

Un édit de François Ier, roi de France, ordonnait à tous les curés de tenir des registres où ils inscriraient les actes des baptêmes, des mariages et des décès de leur paroisse. Cet édit, daté de Villers-Cotterets, avait pour but de mettre fin aux nombreux procès qu'occasionnaient souvent les successions, faute de renseignements sur les familles. Aussi bien les curés en comprirent-ils l'utilité et la sagesse et se hâtèrent ils de le mettre à exécution. Jusque vers 1600, beaucoup de ces registres furent écrits en latin, mais à partir de cette époque, on les rédigea en français. Le premier registre de la Boissière porte ce titre :

1600. « C'est le papier des nopces de la paroisse de la Boissière commencé le dimanche quinzeiesme jour du moys de juillet mil six cent, par messire Johan Audureau, vicayre de la paroysse. »

Le premier mariage qu'il mentionne eut lieu un *dimanche après la grand'messe,* et ce cas se retrouve plusieurs fois, ce qui semble dire que les noces n'avaient rien

alors qui fut opposé au calme religieux qui convient au dimanche.

Plus loin en lit cette observation :

« *Selon la forme et teneur du Concille de Trente, commensant en l'an mil six cent vingt et un et premier janvier, n'ayant auparavant ces heures de Rituel du dit Concille.* »

Voici le titre d'un autre registre :

Papier des enterrages faicts en la parroisse de la Boissière (1), commençant le septième jour du mois de may mil six cent cinq par moy subsigné prêtre et vicaire de la dite Boissière, témoin mon seing, cy mis et apposé pour vérité. J. AUDUREAU, prêtre, vicaire.

Les prénoms de Gilles et de Gillette sont fréquemment donnés au baptême, la dévotion au glorieux saint Gilles étant en honneur à la Boissière à cause du Prieuré de Saint-Gilles et de la chapelle de Saint-Gilles, au bois des Brosses, situés dans le domaine d'Asson.

1603. — Pierre Launay, prêtre, est enterré, le 20 du mois d'avril, dans l'église.

1608 (20 décembre). — D^lle^ Renée de Caradreux, dame de la Couprie, est enterrée dans l'église.

(1) Le temps et l'usage peuvent modifier la valeur des mots au point de donner à certains termes, qui n'avaient dans l'origine rien que de convenable, un sens grossier et déshonnête. C'est ainsi que le susdit registre des sépultures porte tel jour *a esté enterrée la garce* d'un tel. Le mot revient assez fréquemment de 1605 à 1608. On n'y voyait alors que le féminin de *gars* et le synonyme de fille.

L'orthographe de quelques dénominations de lieux se modifie de même avec le temps : La *Supplisière*, métairie de la paroisse, en 1602, devient en 1617 la *Sulpizière*, plus tard la *Spizière* comme on écrit aujourd'hui.

1606 — 1626. — René BAUDRY, sous-chantre de la collégiale de Montaigu, signe quelques actes, comme curé de la Boissière. Il est à croire que ses deux vicaires, Johan Audureau et Jacques Vinet, remplissaient le plus souvent les fonctions curiales.

1606. — Jacques Baudry, prêtre, habite la paroisse.

1606. — Enterré N. Vincent du Cléon de la Chenulière, *âgé de cent cinq ans, dont il mourut d'un cancer, chose véritable.*

1622. — Gilles de la Coudraye, escuyer, demeurant en la maison noble d'Asson, après s'être confessé au vicaire, reçoit l'Extrême-Onction de F. Loys, clerc prédicateur de l'Ordre des Jacobins.

1624 (22 janvier). — Mariage de Valentin Gourraud et de Marie de la Touche, avec la permission de MM. les curés de Saint-Étienne-de-Corcoué et de Saint-Pierre de Nesmy, en présence de honorable homme, M. Amory Franillon, de Montaigu, de F. Loys, clerc prédicateur de l'ordre des Jacobins.

1624. — Sébastien Audureau, prêtre, demeurant à la Boissière, y confesse, bénit le mariage d'un Audureau. Il devint curé de Treize-Septiers en 1635.

1625. — D^lle^ Renée du Tertre, fille de défunt Thélion du Tertre, escuyer, seigneur du Ferré, en les Landes-Genusson, est marraine.

1616 — 1621. — Loys Rotureau, prêtre. Le 1^er^ septembre 1622, il est dit vicaire de Saint-Fulgent.

1626 — 1641. — Loys BEAUFAICT, curé. Il habitait la Boissière dès 1614. De septembre 1616 jusqu'en 1626, il fit les registres comme

vicaire, puis comme curé ou recteur jusqu'en 1661.

1627. — Jude Raoul, prêtre approuvé.

1628 — 1633. — Jean Bouchet, prêtre, confesse fréquemment des malades. Il habitait le prieuré de Saint-Symphorien. Le 9 février 1662, il fut enterré dans le cimetière de la Boissière.

1629 (12 décembre). — Mariage de René d'Escoubleau, escuyer, seigneur de la Sorinière, fils de Michel d'Escoubleau, chevalier seigneur de Saint-Sigismond et de la Touche-d'Escoubleau, avec
en présence de Charles Jousseaume, chevalier seigneur du Couboureau.

1638. — Claude des Hommes de la Fouchardière (de Chavagnes) est enterré en l'église.

1648. — Renée Recoquillon, dame de la Corbinière, est enterrée dans l'église.

1635. — Jean Baudry, prêtre, bénit un mariage.

1631. — Baptême de Marie, fille de M. Gilles Recoquillon et de dame Marguerite Degransard, demeurant au lieu de la Fouschardière (gentilhommière de Chavagnes). Parrain : M. Loys Charbonneau, seigneur de la Fortécuyère, et marraine : dame Renée Recoquillon, femme de M. Jean Bousseau, sieur de la Corbinière.

En 1621, messire François Recoquillon était sergent royal de la Boissière. Un Gilles Recoquillon avait été enterré dans l'église en 1630. Un autre Gilles Recoquillon était dit sieur de la Chenulière (village de la Boissière) en 1633. Catherine Gransard, du Givre, avait épousé Pierre Recoquillon, seigneur de la Prée, en 1635. C'était donc une famille importante du pays.

1642 — 1661. — Gilles CHARDONNEAU, curé ou plutôt

prêtre faisant les fonctions curiales. Le plus souvent, en effet, il signe les registres comme vicaire ; il fut enterré avec ce titre dans le cimetière de la Boissière en 1662.

1643 — Pierre Blandin, prêtre. — 1657. — Pierre Fonteneau, prêtre, inhumé dans l'église.

1661. — Enterré dans l'église le corps de noble et discrète personne Augustin, fils de Daniel Savary, seigneur de la Rigaudière, et de demoiselle Marie Bousseau. — Daniel Savary fut également enterré dans l'église en 1684. — En 1669, il eut un fils qui eut pour parrain : René de Vaugiraud, seigneur de Logerie, et pour marraine : demoiselle Marie-Anne Savary, demoiselle du Chastelier, demeurant chez les religieuses de Montaigu. — En 1671, un autre fils : Jean Armand.

1660 — 1668. — Jean AUDUREAU, curé. — Était auparavant vicaire de la Boissière.

1666. — Laurent Pineau, prêtre, chapelain d'Asson, fut inhumé dans l'église le 29 juillet.

1668 — 1669. — P. PÉRAUDEAU, curé.

1669 et 1680. — J. Audureau, ci-devant curé de Saint-Georges.

Guillaume Audureau, prêtre, était son frère.

1668 (30 octobre). — Visite pastorale de Mgr Nicolas Colbert, évêque de Luçon.

1669 — 1671. — Charles MULER, sous-chantre de la collégiale de Montaigu et curé de la Boissière, son annexe. On ne trouve sur les registres que quatre signatures de lui. Son vicaire, Estienne Minaud, remplissait les fonctions curiales.

1669 — 1671. — François ROY, prêtre, faisant les fonctions curiales. Il mourut en 1674, à l'âge de

28 ans, et fut enterré dans l'église. Le rédacteur de l'acte de sépulture l'appelle vénérable messire François Roy.

1670. — Visite de l'archidiacre de Salla.

1671 — 1687. — Estienne MINAUD, vicaire de la Boissière, en devint curé en 1674. Après avoir administré la paroisse pendant seize ans, il mourut à l'âge de 45 ans, et fut inhumé le 22 janvier 1687 dans le cimetière de la Boissière, « *à l'entrée du carré,* dit le registre, *de la basse paroisse où personne n'avait été mis auparavant.* »

1673 (28 octobre). — Visite de Mgr Henry de Barillon, évêque de Luçon.

1686 — 1692. — J. TEXIER, curé du vivant de messire Minaud. Il devint curé de Luçon après 1692. Ses vicaires furent : Dallea en 1687, et Julien Robin en 1689. Autre prêtre : Jean Hélye.

1689. — Luc Vachon, prêtre, signe plusieurs actes en l'absence de messire le curé. En 1693, il devint vicaire de Luçon.

1692. — René Le Roy, séminariste, devint prêtre en 1706 et vicaire de Treize-Septiers en 1708.

1691 (18 juillet). — Visite de l'archidiacre messire Gaitte.

1692-1712. — Nicolas GRELAUD, curé. — Enterré dans le cimetière le 30 janvier 1792.

1693 (24 août) — Seconde visite pastorale de Mgr Henri de Barillon.

1698. — Enterré dans le cimetière dame Renée Prévost, épouse de M. Daniel Savary, chevalier, seigneur de la Rigaudière.

1698. — Est marraine Renée Bousseau, d'une famille notable de la paroisse, maîtresse d'école des filles de ce lieu, enterrée en 1733, en présence de messire Gilles Bousseau et de Jude Bousseau, père et

neveu, à l'âge de 60 ans. La même année, 1698, est marraine dame Claire-Modeste Bousseau, maîtresse d'école de ce lieu. Cette dernière, enterrée le 23 février 1712, âgée de 45 ans, est dite sœur de M. de la Combe. Le local de l'ancienne école des dames Bousseau s'appelle encore le couvent.

1699. — Pierre Rousselot, prêtre résidant dans la paroisse.

1707. — Louis Baudry, prêtre, âgé de 55 ans, est inhumé dans le cimetière.

1708 (13 janvier). — Anthoine Brochard, vicaire de la Boissière, est enterré dans le cimetière au milieu d'un grand concours de peuple.

1709-1710. — Bagues, vicaire de la Boissière.

1708. — F. Girard, prêtre résidant dans la paroisse.

1711. — Coutocheau, vicaire de la Boissière, devint curé de la Réorthe.

1710. — Baptême de René François, fils de feu François Sapinaud et de dame Magdeleine-Céleste de Rorthays. Parrain : René-Prosper Sapinaud ; marraine : D^lle^ Marguerite-Gabrielle Gazeau de Puyravault.

1711-1715. — Morin, vicaire.

1712-1731. — Jean COUTELEAU, curé. Son père, Jean Couteleau, âgé de 88 ans, fut inhumé dans l'église en 1720. Lui-même fut enterré dans le cimetière en 1733. — Vicaires : Louis Baudry (1718) ; J. Audureau (1721) ; François Pasquier (1728) ; Jules Bellouard (1730) ; Mathurin Douteau (1731). ; fut parrain de Mathurin Lhomme qui devint notaire dans cette paroisse et dont descend l'honorable famille Lhomme de Chauché. Son père, René Lhomme, originaire du Lion d'Angers,

avait épousé Renée Fonteneau, à la Boissière, en 1744. Le notaire, Mathurin Lhomme, décédé au château de Puyravault, en 1812, rendit d'éminents services aux habitants pendant les jours néfastes de la Révolution, prodiguant à tous, ses conseils, ses encouragements, ses consolations.

1719 (20 novembre). — Mariage de M. Samuel de Grange de Surgères, chevalier, seigneur de la Fouchardière, fils de feu Philippe de Grange de Surgères, chevalier, seigneur des Bigotières, et de dame Jeanne de la Prinière, de la paroisse de Chavagnes, avec Dlle Françoise Sapinaud, fille de François Sapinaud, escuyer, seigneur de Boishuguet et de dame Suzanne Sapinaud, de cette paroisse. — Signent : Céleste de Rorthais, Charles Sapinaud, Céleste Sapinaud, Esprit Sapinaud, Pierre de Vaugiraud, de Chevigné de la Grassière, Musset.

1728. — Sépulture de M. François Frappier, âgé de 27 ans, du bourg de Saint-Fulgent, décédé au château de Puyraveau le soir de la fête de saint Symphorien ; sa mère est dite dame de la Morinière.

1726. — René Gaborieau, prêtre, et V. Gaborieau, prêtre, signent des actes.

1731-1767. — François PASQUIER, curé. — Précédemment vicaire de la Boissière. M. Pasquier administra avec sagesse cette paroisse pendant 36 ans. En lui envoyant un certificat de publication en 1763, M. F. Alexandre Assailly de Géranson, curé des Brouzils, « *assure de son respect notre très vénéré confrère de la Boissière et doyen de notre conférence* ». Cette estime, ses confrères la lui montrèrent surtout lors de sa mort

arrivée au mois d'avril 1767, en venant en grand nombre assister à ses obsèques. Signèrent en effet à l'acte de sépulture : Chervy, curé de Chavagnes ; Thoumazeau, curé des Landes-Genusson ; Grimaud, curé de Beaurepaire ; Gilbert, curé de la Rabatelière ; Couturier, vicaire de Chavagnes ; Gilbert, chapelain de la Barotière ; Chauveau, vicaire de Saint-Georges ; Bousseau, vicaire de Bazoges ; Bonnet, curé de Beaurepaire ; Chauveau, curé de la Barotière ; Feuvre, curé de la Guyonnière.

En 1873, alors que le vieux cimetière existait encore, on pouvait voir près de la croix la pierre tombale qui recouvrait les restes de ce digne prêtre et y lire son épitaphe.

M. Pasquier eut pour vicaires : 1741-1743, Vrignaud ; 1743-1745, La Forest ; 1745-1747, Mathurin Barrett-Chauveau ; 1748-1749, François Chevalier ; 1749-1750, Billequey, dominicain ; 1751-1754, Pierre Berthen ; 1755-1763, Jérôme Vinet ; 1764-1767, Jacques-Alexandre Bodin. Autres prêtres : J. Pion (1735) ; Gilles Gendre (1738). Le 6 juin 1743, Samuel-Guillaume de Verthamon, évêque de Luçon, avait visité la paroisse.

1767-1782. — Sébastien-Joseph GOUPILLEAU, curé, administra la paroisse pendant 14 ans et mourut le 28 janvier 1782, à l'âge de 43 ans. Il fut inhumé en présence de : Bonnet, curé de Bazoges ; Grimault, curé de Beaurepaire ; Gilbert, vicaire de Saint-Fulgent ; Guédon de la Poupardière, vicaire de Chavagnes ; Jubert, vicaire des Landes ; Giron, vicaire de la Bruffière ; Piveteau, vicaire de la Boissière ; Poulain, curé de Saint-Nicolas-de-Montaigu.

M. Goupilleau avait un frère, curé de la Guyonnière. Il eut pour vicaires : Egau, 1768 ; J.-B. Trimoreau, 1769-1774; Guillaume Belliot, 1774-1777 ; 1780-1784, Jacques Piveteau.

1782-1784. — Olivier EVEN, curé de la Boissière pendant 26 mois seulement. Dans l'année 1784, une épidémie sévissait dans le pays et peut-être le choisit-elle pour une des victimes. Il fut enterré le 30 avril 1784, à l'âge de 45 ans, en présence de : Gilbert, curé de la Rabatelière ; Allain, prieur de Saint-André-Goule-d'Oie ; François Houssin, curé des Brouzils ; Remaud, curé de Chavagnes; F. Garaud, curé de la Bruffière; Falour, vicaire de la Bruffière ; Olivier Hugron, curé de Trestiers; Gilbert, curé de Saint-Fulgent.

1783. — Pierre Piou, syndic, décédé en cette paroisse.

1784 — 1792. — François RELIQUET, curé. Sa dernière signature est du mois de juillet 1792. Ayant refusé le serment comme la plupart de ses confrères, il se retira à Vieillevigne, sa paroisse natale, aux villages de l'Homelière et de Lullière. Il suivit en 1793 l'armée de Charette, où l'un de ses frères était officier. Un certificat de notoriété le fait périr à la déroute de Savenay.

Il eut pour vicaires: Bauguet, 1784-1787, et Jacques Gautier, 1788-1792. Ce dernier, à l'exemple de son curé, refusa le serment. Caché dans le pays, il exerça le ministère à Chauché et dans les paroisses environnantes. Devint après la Révolution curé de Soullans de 1800 à 1803. Il mourut curé des Lucs en 1815, à l'âge de 59 ans.

1785 (29 juin). — Messire J.-B. Buor, clerc

tonsuré, abbé de la Jousselinière, décédé en la maison de la Touche, en cette paroisse, à l'âge de 37 ans, est inhumé en présence de Auguste Buor, son frère, et de Louis Buor, son cousin germain.

1785 (4 août). — Baptême de Julien, né au château d'Asson, fils de messire Louis Jousbert, baron du Landreau, seigneur de Rochetemer et pour moitié de la châtellenie des Herbiers, capitaine au régiment de Bourgogne cavalerie, et de Dame Antoinette-Caroline-Marie-Armande d'Escoubleau de Sourdis. Parrain : Messire Louis-Pierre Jousbert, baron de Rochetemer, seigneur de Bois-Grolleau. Marraine : Dame Marie-Armande d'Escoubleau de Sourdis des Herbiers. Signent : Des Herbiers, comtesse de Sourdis ; Jousbert de Rochetemer d'Asson ; d'Escoubleau d'Asson ; De Boissy ; Jousbert du Landreau.

1792-1804. — Les registres, pendant la Révolution, furent tenus par les officiers civils Marteau, Piveteau, et n'offrent rien de bien intéressant.

M. Girard, curé de Saint-Georges, aurait, d'après la tradition, desservi la paroisse, après 1800, et aussi quelques autres prêtres des alentours.

1804-1812. — René VALTON, curé. — Né à la Bruffière, ordonné le 19 décembre 1785 ; vicaire de Carquefou ; emprisonné ; déporté en Espagne, le 10 septembre 1792 ; y exerça le métier de tailleur pour gagner sa vie. Il administra la paroisse de la Boissière du 13 janvier 1804 au 5 octobre 1812 ; curé de la Rabatelière, en 1816 ; démissionnaire 1838, mourut à Montaigu où il s'était retiré.

Après le départ de M. Valton, la paroisse de la Boissière fut desservie par différents

prêtres du voisinage, surtout par ceux de Chavagnes jusqu'à l'année 1815.

1815-1826. — François ROBIN, curé. — Natif d'Angles, fut successivement vicaire de Chavagnes-en-Paillers, curé de la Boissière, de Sainte-Flaive-des-Loups et de Saint-Philbert-de-Bouaine. L'âge l'ayant obligé à donner sa démission, il se retira à Nantes où il est mort.

La paroisse fut desservie, jusqu'à l'arrivée de son successeur, par les prêtres de Chavagnes.

1827-1872. — René-Blaise-Narcisse TESTAUD, curé, natif de Luçon, vicaire de Fontenay-le-Comte, puis curé de Sainte-Cécile. M. Testaud vint occuper la cure de la Boissière au mois de juillet 1827. Pendant plus de 45 ans, il mit tout son zèle à faire le bien dans cette paroisse où il est mort le 18 avril 1872. On lui doit l'établissement de l'école des religieuses, les deux premières travées du bas-côté nord de l'église et la construction de la Cure. Il eut pour vicaires : Louis Augereau, 1850-1851 ; Benjamin Gaborit, 1853-1855, décédé à la Boissière le 27 décembre 1855, à 27 ans ; 1855-1857, Alexandre Vincendeau, décédé à la Boissière le 27 février 1857, à 25 ans ; Constant Doussin, 1857-1862, décédé à la Boissière le 1er décembre 1862, à 30 ans ; 1862-1871, Alfred Hervouet, décédé à la Boissière le 7 février 1871, à 36 ans.

1872. — Louis-Aimé RABALLAND, curé, né à Saint-Jean-de-Monts le 15 janvier 1832, vicaire des Sables-d'Olonne du 23 décembre 1855 au 1er mai 1863, puis curé de Nieul-sur-l'Autise du 3 mai 1863 au 8 mai 1872, M. Raballand a été nommé curé de la Boissière en 1872 et

il occupe encore ce poste. Vicaires : 1872, Hyppolyte Augereau ; 1872-1886, Constant Poupeau ; 1886-1887, Anatole Albert ; 1887, Eugène Gauthier ; 1888, Marie Gandillon ; 1888-1889, Ernest Fièvre ; 1889, Léon Mesnard ; 1889, Pierre Mornet.

CHATEAU D'ASSON

Le voyageur qui prend la route de la Boissière-de-Montaigu à Saint Symphorien aperçoit sur sa gauche, à environ deux kilomètres du bourg, un château à l'aspect imposant. Brûlé pendant la Révolution et rebâti vers 1807 par son propriétaire, ce vaste manoir n'a rien de remarquable comme architecture Et pourtant, dirons-nous avec un auteur vendéen, « à cette vieille maison grise cachée dans les bois se rattachent des souvenirs du plus haut intérêt. C'est là que pendant plusieurs siècles ont habité de bons chrétiens et de grands chasseurs devant l'Eternel, les Baudry d'Asson. »

Aucun document ne nous donne l'origine de cette seigneurie dépendante de la baronnie de Montaigu. Asson est un très vieux nom, puisque on le trouve mentionné aux *Actes des Apôtres*.

C'est un petit port de l'Asie Mineure où l'esquif qui portait Paul, l'apôtre des nations, trouva un abri.

Nos autem ascendentes navem navigavimus in ASSON, *indè suscepturi Paulum... Cùm autem convenisset nos in* ASSON, *assumpto eo, venimus Mytilen. (Act. XX.)*

Aspirante autem Austro, æstimantes propositum se tenere, cùm sustulissent de ASSON *legebant Cretam. (Act. XXVII.)*

Au temps des Croisades, un seigneur de la contrée dut s'enrôler sous la bannière des preux et aller en Palestine

combattre les infidèles. A son retour, comme réminiscence de son pèlerinage aux Lieux-Saints, il aurait donné à son château féodal et au petit ruisseau qui le baigne le nom d'Asson. Quoi qu'il en soit, le culte de saint Paul a toujours été en honneur à Asson. Dans un angle du parc, au midi, existait autrefois un petit oratoire tapissé de textes du grand apôtre; ses épîtres y étaient en partie reproduites avec quelques versets de l'Imitation. Une main de vieillard s'était plu à y écrire, de préférence, les passages avec commentaires relatifs à la vanité des richesses :

« *Nous n'avons rien apporté en ce monde, et il est certain que nous ne pouvons non plus rien emporter. Aussi, dès que nous avons de quoi vivre et de quoi nous couvrir, c'en est assez pour nous...*

« *Recommandez aux riches du siècle de n'avoir point de trop hautes idées d'eux-mêmes, et de ne pas mettre leur espérance en des richesses qui n'ont rien de solide, mais au Dieu vivant qui nous fournit abondamment toutes choses pour nos usages.... Comment Dieu nous fournit-il abondamment toutes choses pour nos usages, puisqu'il y a dans tous les temps des Lazares qui n'ont pas le nécessaire?* — C'est que les riches retiennent pour eux-mêmes *ce que la divine Providence ne leur a confié que pour le distribuer aux autres. Si ces fonds que Dieu donne aux riches étaient bien répartis, il y aurait de quoi fournir abondamment aux besoins de tous les hommes...*

« *Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger...* » (1)

---

(1) *Échos du Bocage vendéen,* année 1885, n° 14.

Il nous faudrait certes d'autres preuves que l'inscription pieuse de ces quelques textes de saint Paul, faite par M. de Mauclerc, sur les parois de son abri portatif pour nous faire admettre, avec les *Échos du Bocage vendéen,* la perpétuité du culte du grand Apôtre au château d'Asson, quelle que soit l'origine de sa dénomination.

Un bel étang traversé par le petit ruisseau de l'Asson sert de douves pour ainsi dire au vieux castel et en fait une délicieuse habitation. A visiter aussi une antique chapelle située près le château et dédiée à saint Eutrope. Elle n'offre aucun caractère architectural et cependant elle est digne d'être remarquée. M. Benjamin Fillon atteste y avoir vu jadis « d'anciennes peintures murales représentant l'histoire de Barbe-Bleue. Souvenir précieux ; les d'Asson, en effet, sont issus de la famille de Laval. » Malheureusement on a fait badigeonner les murs à la chaux blanche et on ne voit plus ces peintures. On devine encore néanmoins qu'ils étaient peints ; la voûte de bois représente l'azur du ciel, illuminé de nombreuses étoiles d'or. Or, on sait que, dans toutes les églises et les chapelles de ce genre, qui sont encore assez nombreuses dans nos contrées, quand la voûte était peinte, les murailles l'étaient également.

De temps immémorial on allait en pèlerinage à cette chapelle, le 30 avril, fête de saint Eutrope. Dès le matin de ce jour, les étrangers et les habitants des paroisses voisines y accouraient en foule. Le curé de la Boissière s'y rendait en procession accompagné de son conseil de fabrique et du conseil municipal. Il célébrait la sainte messe dans la chapelle magnifiquement ornée, puis faisait baiser une relique de saint Eutrope et *évangilait* les petits enfants. Quelquefois il adressait un petit discours aux fidèles et l'on se séparait : les fidèles, pour aller se reposer sur la pelouse et prendre du réconfortable, et le curé et ses principaux paroissiens pour aller faire honneur à la table du Seigneur et causer de choses et d'autres. Dans la soirée, après le chant des vêpres, les pèlerins se dispersaient heureux et contents. Des *ex-voto* en cire, déposés dans la chapelle, attestent encore aujourd'hui que plusieurs d'entre eux avaient obtenu des grâces par l'intercession de saint Eutrope. Ce pèlerinage n'a plus lieu de nos jours, avec la même solennité, les circonstances ne le permettant plus ; mais, chaque année, le jour de la Saint-Eutrope, un grand nombre de fidèles y viennent isolément.

Outre une relique de saint Eutrope, la chapelle d'Asson renferme quelques autres reliques de saints, reliques fort douteuses il est vrai. Un beau tableau représentant le Christ en croix et deux statues du saint à qui elle est dédiée. On y voit aussi quelques tombeaux de famille transportés du château d'Aux, près Nantes, dans celui d'Asson, le 10 octobre 1880.

Nous y avons relevé les inscriptions suivantes :

« 1° Joséphine d'Aux, baptisée dans cette chapelle (du « château d'Aux) le 11 décembre 1779. Servir Dieu, « faire le bonheur d'une sœur et d'un beau-frère qui « demeuraient avec elle, soulager les malheureux et « panser les plaies de toutes les personnes qui se pré- « sentaient à elle, furent ses plus douces occupations. « Cette chapelle, détruite et profanée pendant la Révo- « lution, fut entièrement rétablie et décorée par ses « soins, souvent elle y travailla de ses mains, elle « avait tout disposé pour qu'elle fut bénite avec solen- « nité, quand il a plu à Dieu de l'appeler à lui et de « plonger dans la douleur sa famille et ses nombreux « amis.

« La première messe a été dite dans cette chapelle « le jour de la mort de celle qui l'avait fait faire, le « 8 février 1829. »

Lors de la translation de dame Joséphine d'Aux à Asson, le corps, les vêtements étaient intacts et avaient conservé leur blancheur.

« 2° Joseph-Louis-Marie, marquis de Liniers, né à « Saint-Porchaire (Deux-Sèvres) le 20 septembre 1764, « fils de M. François-Louis de Liniers, veuf de dame « Louise-Marie Desprée d'Aux, décédée au château de « l'Hibaudière, le 11 décembre 1834. Toujours il fit le « bien ! Puis il quitta la terre, et son Dieu le reçut « plein de foi et d'amour.

« 3° Marie-Aimée-Perrine d'Aux, veuve de M. Perré « de la Villestreux, décédé à Nantes le 10 février 1836. « Lors de la translation à Asson, le corps et les vête- « ments étaient intacts, mais noircis. »

CHAPELLE DE SAINT-GILLES

La chapelle de Saint-Gilles-d'Asson était située dans le petit bois des Brosses à un demi-kilomètre du bourg de la Boissière, bois dépendant du domaine d'Asson. Elle était à la nomination du seigneur dudit lieu. Son revenu était de 100 boisseaux de seigle, évalué 100 livres et on devait y dire deux messes. On retrouve encore les fondations de cette chapelle. Le nom de *Grotte de Saint-Gilles* donné à cet endroit semble indiquer qu'après la destruction de la chapelle on forma une sorte de grotte où aurait été conservée la statue du saint.

SEIGNEURS D'ASSON

La première famille connue fut celle des Caradreux, d'origine bretonne. Elle avait pour blason : d'argent à trois lions léopardés d'azur, passant 2, 1. Pierre Caradreux était brigandinier du sieur de l'Aigle au ban du Poitou, en 1467, et Marie Caradreux était, en 1503, femme de Louis de Rezay, seigneur de la Merlatière, Saint-Fulgent, etc.

En 1500, Esprit de Caradreux prend les titres d'écuyer et de seigneur d'Asson et de Peslouaille. De son mariage avec Jeanne de Mareilh, dame de Landraut, il eut un fils, René, qui, en 1518, était placé sous la tutelle de sa mère.

René de Caradreux, seigneur d'Asson et de Peslouaille, dès 1528, rendit au seigneur de Clisson, les 24 mars 1533 et le 4 février 1544, aveu de la partie de la seigneurie d'Asson relevant de ce fief. Il épousa Renée du Breuil, dont il eut deux filles, Christine et Jeanne qui, le 15 avril 1584, se partagèrent ses biens. Jeanne, qui,

en 1574, avait épousé Mathurin Buor, seigneur de la Mothe-Freslon, paroisse du Champ-Saint-Père, et qui eut l'insigne honneur de recevoir en son château l'illustre Henri de Navarre, eut en partage la seigneurie de Peslouaille. Christine, qui, le 14 mai 1566, par contrat passé devant Fradin et Griffon, notaires à Tiffauges, épousa Jean Baudry, écuyer, seigneur du Chastellier, Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, fils de Charles Baudry, écuyer, seigneur du Chastellier, et de Andrée Guyneuf, lui porta la terre d'Asson. Dès lors, les Baudry prirent le titre de seigneurs d'Asson. Christine de Caradreux, dame du Chastellier et d'Asson, mourut le 19 décembre 1601, et fut enterrée dans l'église de la Boissière, du côté de l'Evangile. « En l'église de la Boissière, les seigneurs d'Asson ont droit de tombe et de banc en le chœur de l'église du côté de l'Evangile, quoiqu'ils ne soient point seigneurs dudit lieu, ni patrons, ni fondateurs, ce qui n'empêche pas les seigneurs de Puyraveau, qui sont seigneurs dudit lieu, n'aient droit de banc et de tombe en le côté de l'Épître dudit chœur. » *(Note de M. Charles Corneille, curé des Landes-Genusson.)*

Le 20 juillet 1584, Jean Baudry rendit aveu à la seigneurie de Beaumont pour ses terres du Chastellier, du Goullet, etc. On ne connaît pas la date de sa mort. Il est l'auteur de la belle lettre en faveur des habitants de la Boissière. De son mariage avec Christine de Caradreux, Jean Baudry laissa :

René Baudry, écuyer, seigneur d'Asson, qui épousa, par contrat du 28 mai 1597, passé sous la cour et baronnie de Tiffauges, par Guerry et Vincent, notaires, D^lle^ Renée Jousseaume, fille aînée de Louis Jousseaume, écuyer, seigneur de la Bretesche, et de D^lle^ Gabrielle du Puy-du-Fou. Le 26 juillet 1603, il rendit aveu au seigneur de la Renardière, à cause de sa seigneurie de la Mothe-Gestin, de la partie de la terre d'Asson, sise en Poitou. René Baudry mourut le 15 mai 1631, et fut enterré dans l'église de la Boissière. Il eut un grand nombre d'enfants, savoir :

1° Esprit Baudry qui suivra.

2° Pierre Baudry, écuyer, seigneur du Counineau, le Chastellier, la Brossardière. Il fut confirmé dans sa noblesse par M. Barentin. Il épousa, le 1er septembre 1634, dans l'église de la Boissière, dlle Renée Chevallier, fille de noble homme Jacques Chevallier de la paroisse de Notre-Dame-de-Légé, en présence de messire Sébastien Audureau, curé de Treize-Septiers, de Pierre Delange, écuyer seigneur de Beauregard, de Meschinaud, seigneur de Lortès. Les deux époux habitèrent le plus souvent le château d'Asson et devinrent les auteurs de la branche de la famille dite du Chastellier.

3° Charles Baudry, écuyer, seigneur de la Goyre ou Gouëre (paroisse de Mareuil). Il épousa, le 7 novembre 1642, Marie Gourdeau, puis Renée d'Aux, veuve de Louis Dorineau et fille de Claude d'Aux, écuyer, seigneur de la Droictière, et de Diane de Couhé. Charles Baudry était mort avant 1664 et sa veuve avant 1694.

4° Gabriel Baudry, écuyer, seigneur de la Rondardière (paroisse de la Guyonnière), eut pour parrain en avril 1615 : Gilles de la Geneuraye, et pour marraine : dame Jacquine Gourdon. Le 27 octobre 1649, il épousa Anne Charbonneau, fille de Louis Charbonneau, écuyer, seigneur de l'Échasserie (en Saint-Symphorien), et de Cathérine de Plouër. Il devint gouverneur des baronnies des Essarts et de Ryé, et alla habiter le château de Grezée (paroisse des Essarts, et devint l'auteur de la branche de la famille dite de Grezée.

5° Louis Baudry, reçu chevalier de Malte le 12 février 1618 (d'après les preuves. Bibliothèque de l'Arsenal).

6° René Baudry, reçu chevalier de Malte en 1617, le 16 février 1618, dit la 1re édition du *Dictionnaire des familles nobles du Poitou*. Fut blessé au combat de Mareuil en avril 1622.

7° Antoine Baudry, baptisé le 3 avril 1677, sieur de Saint-Gilles-d'Asson, embrassa l'état ecclésiastique.

« Il avait onze frères, (les registres paroissiaux de la Boissière ne donnent que les noms de sept) tous grands

et robustes, respectés et redoutés dans la contrée qu'ils battaient en intrépides chasseurs. La chasse était alors la grande et unique occupation des seigneurs Vendéens, surtout dans ce pays de la Boissière qui, comme le dit son nom, était couvert de bois, de taillis, de *gîtes*, de fourrés hantés par les daims, chevreuils et sangliers sortis de Grala, la forêt voisine. Antoine ne prenait guère part à ces exercices cynégétiques ; son amour de l'étude le retenait au logis, et quand le cor retentissait dans le bois voisin, quand le hallali annonçait aux gens d'Asson que le cerf exténué, rendu, venait expirer dans les roseaux du grand étang, il traduisait quelque père de l'Eglise, ou bien méditait dans la chapelle gothique, devant le saint Eutrope qui montre encore aujourd'hui au pèlerin la sentence évangélique : *Porro unum est necessarium*, une *seule chose est nécessaire.*

« D'une nature vive, enthousiaste et toute portée aux pratiques de piété et de charité, Antoine d'Asson se sentait attiré vers la vie religieuse et s'y préparait avec l'ardeur de ses vingt-cinq ans. Il avait fait trois ans de Sorbonne et était déjà pourvu d'un bénéfice, quand la rencontre qu'il fit de M. Hillerin, dans son petit prieuré de Saint-André-sur-Sèvre, près Mortagne, vint lui ouvrir la voie où il devait définitivement entrer.

« La venue de M. Hillerin, de M. Fontaine et de quelques autres personnes de distinction dans le bocage vendéen était tout un évènement ; et la nouvelle arrivant à Asson y causa grand émoi. La curiosité de M. Antoine Baudry fut d'autant plus piquée que nos solitaires paraissaient disposés à ne recevoir aucun visiteur. Mais ils étaient à peine installés depuis un mois que, bravant toute discipline, et au risque d'être importun, une audience était sollicitée par lui à M. Hillerin.

« Celui-ci ne fut pas tant frappé du bon air de ce gentilhomme-abbé, de ses manières affables et pleines de distinction que de la simple et naïve franchise avec laquelle, tout d'abord et comme entrée en matière, il lui exposa ses inquiétudes, ses appréhensions touchant le sa-

cerdoce et les fonctions où sa famille voulait l'engager. Il y avait, du reste, dans sa conversation une droiture de jugement, une solidité d'esprit telles que nos hôtes de Saint-André en étaient dans l'admiration. On ne pouvait le connaître et le voir sans l'aimer, disait le bon Fontaine, plus de cinquante ans après cette entrevue. Ces hommes étaient faits pour s'entendre : une même foi devait les unir pour la vie, et les plus beaux jours de M. Baudry d'Asson furent ceux qu'il passa dans cette succursale de Port-Royal, dans cette petite Thébaïde de Mortagne où soufflait l'esprit de Saint-Cyran.

« Un jour, l'apôtre du Jansénisme en Vendée mit entre les mains de son jeune compagnon le livre de la *fréquente communion* du célèbre Arnauld. Mgr Baudry fut transporté, ravi, à la lecture d'un ouvrage où il trouvait l'idéal de perfection vers lequel il aspirait depuis longtemps, il n'eut plus qu'un désir : connaître les lieux d'où partaient de tels accents, y vivre et y mourir...

« Déjà une froide bise d'automne, soufflant sur le bocage, dépouillait de leurs feuilles les ormeaux de l'avenue d'Asson. Depuis longtemps, l'hirondelle ne rasait plus les eaux de l'étang ; seules, quelques tourterelles, blotties dans un coin du parc, faisaient entendre leurs doux gémissements, ces plaintes chères aux âmes poétiques et que les saints ont célébrées.

Que ne puis-je imiter ces chastes tourterelles,
Qui pleurent dans ces bois la mort de leur époux !
Mais pour suivre leur vol et pour gémir comme elles,
Il faut avoir leur cœur, il faut avoir leurs ailes ;
Et je ne puis, mon Dieu, les tenir que de vous !

« M. Antoine d'Asson venait de dire adieu à la maison paternelle ; désormais sa demeure sera à Port-Royal des champs ». (Dr Augustin. *Echos du Bocage vendéen*. — (Voir 2e année, nos V et VI.)

« Le nouveau solitaire s'y établit aux *Granges*, dans dans un petit logis qu'il fit bâtir au bout du jardin, et qui

n'était couvert que de chaume. Il y attira un menuisier pour lui apprendre le métier. On sait que les habitants de Port-Royal, quelle que fut leur origine, s'adonnaient au travail des mains à l'exemple de Notre-Seigneur et de ses Apôtres.

« On l'attira ensuite au grand bâtiment où il commença de travailler sous M. Arnauld, à la *Concorde de l'Evangile*. Il devint le *correcteur en chef* des épreuves et le *prote* par excellence de Port-Royal. Les jansénistes voulant se ménager la protection du cardinal de Retz, c'est M. Saint-Gilles d'Asson qui fut envoyé auprès de lui en Hollande pour l'attirer au parti. Par esprit de pauvreté il se démit de ses bénéfices. » (Loc. cit. VI[e] année, p. 151 et 170.)

Lors de la dispersion des solitaires du Port-Royal, en 1662, il devint le compagnon de MM. de Sainte-Marthe et de Pont-Château, et ils demeurèrent ensemble, inconnus à d'autres qu'à un petit nombre d'amis, dans le faubourg Saint-Antoine. Ce fut là que mourut M. de Saint-Gilles d'Asson, au mois de novembre 1668, dans l'exercice de la pénitence, il est vrai, mais dans l'aveuglement et l'insoumission à l'Eglise.

On attribue à l'abbé Antoine Baudry de Saint-Gilles quelques écrits cités dans Moreri et dans Dreux du Radier, et dont voici les titres :

1° Placet pour les abbesses, prieures et religieuses de Port-Royal, contre M. l'archevêque de Paris, 1664.

2° Lettre à la sœur Madeleine de Sainte-Meltide, qui avait signé le formulaire et rétracta sa signature, 1664.

3° Lettre à la mère Dorothée, mère abbesse de Port-Royal, 1677.

4° Lettre au P. Amet, jésuite, touchant un écrit qui a pour titre : *La bonne foi des Jansénistes,* du 15 janvier 1657.

Voici son épitaphe, faite par le savant Hamon, telle qu'elle se trouve dans le nécrologe de Port-Royal :

« *Hic situm est cor Antonii Baudri Saint-Gilles d'Asson, qui sæculi nobilitatis ob.itus, ut veram fidei nobilitatem compararet, quæ sola de humilitate est, servum se fecit ancillarum Christi quas solas Sponsi nobilitate gloriosas dilexit, et utiliter miratus est. Tantus in eo pauperum amor, ut vere in eis, et propter eum (amorem) egeret : tantus amor justitiæ, ut quidquid alii injuste paterentur, pœna esset servo Dei, et patientiæ meritum. Pauper factus est de divite, cum negotiis careret, aliorum negotia, quæcumque pietati jungerentur sua fecit. Melius arbitratus est veritati, et charitati laborare sequendo aliorum judicium, quam sibi, privatim requiescere sequendo suum.* » (1)

Esprit Baudry, écuyer, seigneur d'Asson, se maria trois fois. Il épousa, en premières noces, Jeanne de Naye, dont il eut plusieurs enfants qui moururent en bas âge. En secondes noces, par contrat du 11 novembre 1641, il se maria avec Marie Aton ou Haston, fille de Pierre Haston, seigneur de la Mazure, et de Servage Forzoni. Il en eut, en 1643, un fils, Pierre Baudry, qui eut pour parrain messire Pierre Haston, seigneur de la Mazure (en Saint-Georges), lieutenant des gardes du corps de la feue reine-mère, aïeule du roi, son grand-père, et pour marraine René Jousseaume, veuve de René Baudry, sa grand-mère.

Marie Haston mourut en 1649, et fut enterrée dans l'église de la Boissière. Son époux se remaria en troisièmes noces à Claude de Thurin. Le 27 août 1754, il rendit aveu en leurs deux noms à Pierre Denfer, sieur des Orières.

Esprit Baudry mourut à la fin du mois d'août 1679, et fut enterré dans l'église de la Boissière, ainsi que sa troisième épouse qui le suivit dans la tombe, en 1683.

Le 22 février 1695, ses enfants se partagèrent ses biens. Ils étaient au nombre de trois :

(1) BEAUCHET-FILLEAU, art. *Baudry de Saint-Gilles d'Asson.*

1° Gilbert, qui suit.

2° Gabriel qui, d'après des notes, serait l'auteur de la branche de la Burcerie, en Nieul-le-Dolent.

3° Guy-Louis, écuyer. En 1672, Guy Baudry, fils de messire d'Asson, fut enterré dans l'église de la Boissière. Gilbert Baudry, écuyer, seigneur de Caradreux, se maria, le 25 juillet 1662, avec Marie Pillot, fille de René, écuyer, seigneur de la Tizonière, en les Landes-Genusson, et de Marie Durcot. Il alla habiter cette terre et y mourut en 1669.

Par arrêt du 4 septembre 1667, il avait été maintenu noble avec les armes suivantes : « d'argent à trois fasces d'azur ou d'argent à trois fleurs de lys d'azur. » Sa veuve se remaria à Gabriel Charbonneau, écuyer, seigneur de Saint-Vincent-sur-Graon.

De son mariage, Gilbert Baudry laissa trois enfants :

1° Esprit-Pierre, qui suit.

2° Guy, écuyer, seigneur de la Rondardière, fit un partage provisionnel avec sa mère et ses frères, le 14 février 1680. Il était capitaine au régiment de la Carte, lors du partage des biens de son grand-père, le 22 février 1695. En 1714, il signe au contrat de mariage d'Esprit Baudry, son neveu, avec Marie Eveillard.

3° Pierre-Claude, écuyer, seigneur de la Tizonière, qui, le 15 février 1684, par contrat reçu par Seguin, notaire, Marie Saudelet, fille de Charles, écuyer, seigneur de la Roussière, et de Marie Gourdon, et devint l'auteur de la branche dite de la Rairie (en Bazoges-en-Paillers).

Esprit-Pierre Baudry, chevalier, seigneur d'Asson, confirmé dans sa noblesse le 7 septembre 1667, servit au ban de 1690. Il épousa, le 9 août 1695, Catherine Jousseaume de la Bretesche, fille de Louis, chevalier, seigneur de la Bretesche, et de Catherine de Launay, en présenee de Jean Audureau, prêtre, Guillaume Audureau, prêtre, et Pierre Rousselot, aussi prêtre.

M. Esprit-Pierre Baudry mourut en 1708, à l'âge de 45 ans, et fut enterré dans l'église de la Boissière, en présence de M. Charbonneau de Saint-Vincent, de M. Char-

bonneau de Fortecuyère et de M. de la Bretesche. Son épouse ne le suivit dans la tombe qu'en 1728, et fut aussi inhumée dans le chœur de l'église par messire Clair Gaborieau, curé de Bazoges-en-Paillers, assisté des curés de la Guyonnière, de Treize-Septiers, etc.

Les deux époux laissèrent de nombreux enfants, savoir :

1° Catherine-Charlotte-Louise, née en 1696, qui eut pour parrain Pierre de Rougé, seigneur des Rues, et pour marraine Charlotte-Françoise Le Mercier, épouse de Louis Jousseaume, marquis de la Bretesche. — Signe au registre : Céleste de Rorthays.

2° Marie-Arthémise, née en 1698, qui eut pour parrain Esprit Jousseaume, marquis de la Bretesche, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de Poitiers, et pour marraine Dame Catherine de Launay, veuve de Louis Jousseaume, marquis de la Bretesche. — Signent aux registres : Louis Gazeau de la Brandannière et Guy Baudry de la Rondardière. Cette fille mourut en décembre 1721.

3° Marguerite-Pélagie Catherine, née en 1699, qui eut pour parrain Alexis Jousseaume, écuyer, chevalier de la Bretesche, mousquetaire du Roi, et pour marraine Dame Marguerite Le Maignen. Cette fille mourut au mois de mai 1706.

4° Monique-Renée, née en 1701, qui eut pour parrain Pierre-Claude Baudry, écuyer, seigneur de la Tizonière, et pour marraine, Dame Renée des Noues de Logerie. En 1730, elle épousa Charles-Modeste Beufvier, chevalier, seigneur des Palignys. François Pasquier, curé de la Boissière, fit le mariage dans la chapelle du château d'Asson, en présence de Charles Darrot, Claude-Augustin du Trehan, Louis-François Chabot, Anne-Hyacinthe de Boisieux, Marie-Jeanne de Gastinayre, Marie Le Meignen, etc.

5° Esprit Baudry, né en 1702, qui eut pour parrain : Guy Baudry sieur de la Rondardière, et pour marraine : dame Anne Servanteau de l'Echasserie. Signent aux registres : Gabriel-Martial Charbonneau et Marie Mesnard

de la Brunière-Servanteau. Cet enfant mourut le 30 août 1706.

6° Louis-Félix, né en 1704, qui eut pour parrain : Louis Jousseaume, chevalier, seigneur de la Bretesche, et pour marraine : dame Charlotte-Louise Martel, dame de la Rondardière.

7° Marie-Pélagie, née en 1707, qui eut pour parrain : Esprit Baudry d'Asson, chevalier et sieur de la Rairie, et pour marraine sa sœur Marie-Arthémise. Cette fille mourut peu après.

8° Esprit-Marie, né le 19 décembre 1708, après la mort de son père, qui eut pour parrain : Louis Jousseaume de la Bretesche, et pour marraine : Catherine-Charlotte-Louise Baudry.

Ce dernier devenu page du roi en 1723, chevalier, seigneur d'Asson, Chavigny, Barron, Tessonnières, épousa, vers 1740, Marie-Gabrielle-Brigitte Petit, fille de Alexis-Henri, chevalier, seigneur de la Guierche, et de Renée-Julie Le Lièvre.

Esprit-Marie Baudry mourut en 1753, à l'âge de 44 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église en présence de Du Tréhant, de Du Chaffault, de la Roche-Saint-André et de Darrot, ses parents. Son épouse lui survécut jusqu'en 1768 et fut aussi ensépulturée à l'âge de 44 ans, dans le chœur de l'église en présence de M. Beufier de La Louerie, son proche parent, et de messire Savin et Bonnin, prêtres, chanoines de la collégiale de Montaigu.

Les deux époux laissèrent pour enfants :

1° Esprit-Armand Baudry, né en 1750, qui eut pour parrain : Louis-Armand Joussaume de la Bretesche, et pour marraine : Marie-Henriette-Julie Petit, représentée par Julie Le Lièvre de la Guerche. Signe au registre : Louise-Anne Chabot.

Esprit Baudry, chevalier, devenu seigneur d'Asson et officier au régiment des gardes françaises, épousa, le 4 août 1778, dans la chapelle du château de l'Etenduère, Pélagie d'Escoubleau de Sourdis, fille de Jacques, cheva-

lier comte de Sourdis et de feue Louise-Catherine de Gibot de la Périnière.

2° Augustin-Alexis Baudry, né en 1752, qui eut pour parrain : Claude-Augustin du Tréhant, et pour marraine : Françoise-Alexis Petit de la Guierche, les deux représentés.

Ce Baudry devint officier au régiment Dauphin et mourut en 1779, à l'âge de 27 ans.

3° Gabrielle-Pélagie, née en qui se maria à Henri Goulard de Beauvais. Elle était veuve en 1789.

4° Marie-Julie-Modeste, née en qui se maria avec Benjamin-Jacques de Mauclerc. Voici l'acte :

« Le 19 décembre 1770, les trois publications canoniquement faites au prône de nos messes paroissiales tant en cette église qu'en celles de Saint-Christophe-du-Ligneron et de Notre-Dame de Tiffauges, du futur mariage de haut et puissant messire Benjamin-Jacques Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnay, et de haute et puissante dame Marie de la Roche-Saint-André, de la paroisse de Saint-Christophe-du-Ligneron, avec haute et puissante D^lle^ Marie-Julie-Modeste Baudry d'Asson, fille mineure de feu haut et puissant messire Esprit-Marie Baudry, chevalier, seigneur d'Asson, et de défunte haute et puissante dame Marie-Gabrielle-Brigitte Petit — procédant sous l'autorité de M. Auguste Guéry de la Poissonnière, avocat à la Cour, sénéchal de Tiffauges, son curateur aux causes d'iceluy l'autorisant, ladite demoiselle de cette paroisse et ledit sieur Guéry de celle de Notre-Dame de Tiffauges..... les fiançailles ayant été célébrées peu avant la célébration du mariage.

« Je, prêtre, abbé commandataire de Trisay, leur ai donné la bénédiction nuptiale en la chapelle domestique d'Asson avec la permission de Mgr l'Evêque de Luçon en présence du côté de l'époux de haut et puissant messire Benjamin-Louis Mauclerc, chevalier, seigneur de Marconnais, et de haut et puissant messire Jacques-Gabriel Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Laude-

lière, officier de la maison du roi, et du côté de l'épouse de haut et puissant messire Esprit-Armand Baudry, chevalier, seigneur d'Asson, le Puyjourdain et autres lieux, son frère Germain et de haut et puissant Charles-Modeste Beufvié, chevalier, seigneur de La Louerie, la Sécherie et autres lieux, son oncle à cause de feue dame Renée-Monique Baudry d'Asson, son épouse, et dudit sieur Guéry, son curateur aux causes et de messire Sébastien Goupilleau, prêtre, curé de la Boissière.

« Signé : Abbé de la ROCHE-SAINT-ANDRÉ, abbé commandataire de Trisay. »

Ce mariage fit passer la belle propriété d'Asson dans la famille Mauclerc. Benjamin Mauclerc et son épouse laissèrent pour enfants :

1° Henri-Romain-Armand de Mauclerc, né en 1782, qui mourut en 1811.

2° Esther de Mauclerc, née en 1785, décédée en 1802.

3° Victor-Esprit-Xavier de Mauclerc, né en 1791, qui épousa Louise-Pauline-Désirée de Linierset, mourut en 1861, à l'âge de 70 ans.

Leurs enfants furent :

1° Brigitte-Antoinette de Mauclerc, morte en 1846, à l'âge de 28 ans.

2° Léopold-Victor-Auguste de Mauclerc, né en 1815, mort célibataire le 24 décembre 1864, au château d'Asson. Il fut le bienfaiteur insigne de l'église de la Boissière et des Religieuses.

3° Alodie-Pauline-Marie-Louise de Mauclerc, née en 1813, décédée en 1840, qui épousa, le 25 août 1835, dans la chapelle du château d'Asson, M. Charles-Léon Baudry d'Asson, né le 13 août 1810, page du Roi en 1826, fils de Charles-Lubin Baudry d'Asson et de Aimée-Marie de Goullard, originaire de la paroisse de Montournais et domiciliée à la Touche, paroisse de Rocheservière. M. Piveteau, vicaire de Rocheservière, fit le mariage.

De ce mariage naquit, le 15 juin 1836, Léon-Charles-Armand, marquis Baudry d'Asson, député de la Vendée,

commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, marié en septembre 1860 avec Marie-Constance-Alexandrine de la Rochefoucault-Bayers. A la mort de son oncle Léopold de Mauclerc en 1864, le célèbre descendant des Baudry devint propriétaire de l'antique seigneurie d'Asson.

4° Hermance-Joséphine-Alexandrine de Mauclerc, née en 1817, décédée à Nantes, en 1879, veuve de M. le comte Léon de la Bassetière.

LA FORTÉCUYÈRE.

C'était un fief, avec hôtel et maison noble, relevant de la baronnie de Montaigu à foi, hommage lige, ligence de quarante jours de garde au château, et treize deniers de rachat à l'aumônerie.

Le vieux château de la Fortécuyère existe encore aujourd'hui, du moins en partie, et est situé dans un site agréable. La famille Fayau, de Montaigu, le propriétaire actuel, l'a orné et embelli de façon à en faire une charmante maison de campagne.

SEIGNEURS DE LA FORTÉCUYÈRE

1450. — Pierre Savary, seigneur de la Fortécuyère.

1470. — Jehan Savary, seigneur de la Fortécuyère, fils du précédent, rend aveu à Richard, duc de Bretagne, comte d'Ethampes, seigneur de Clisson et de Palluau, pour des villages et tènements.

1563. — Pierre Savary, seigneur de la Fortécuyère, avec son beau-frère, le sieur de Bois-Corbeau, comme nous l'avons vu, va attaquer Montaigu et s'en empare.

Vers la fin du XVI[e] siècle, la Fortécuyère passe par alliance sans doute dans la famille Charbonneau. Cependant les Savary ne quittèrent pas pour cela la Boissière. Voici quelques autres actes les concernant :

1625. — Baptême de Zozias Savary, fils de Jean Savary, escuier seigneur des Gouttelettes et de demoiselle Marguerite Minaud, en la maison noble de la Fortécuyère. Parrain Zozias Savary, escuier seigneur de la Bedoutière (en Mormaison).

1657. — Demoiselle Suzanne Savary est marraine à un baptême.

1660. — Daniel Savary, écuyer seigneur de la Rigaudière et du Chastellier (en la Boissière), est dit époux de demoiselle Marie Bousseau.

1661. — (23 mars) — Sépulture en l'église de Augustin Savary, leur fils.

1669. — (21 février) — Sépulture de Marie-Thérèse Savary, leur fille, âgée d'un an.

1669. — (21 février). — Baptême de René Savary, leur fils. Ils sont dit alors demeurer au bourg de la Boissière. Parrain : René de Vaugiraud, écuyer seigneur de Logerie. Marraine : Marie-Anne Savary, demoiselle du Chatellier, demeurant chez les religieuses de Montaigu. Cet enfant mourut trois mois après.

1671. — Baptême de Jean-Armand-Savary, fils des mêmes.

1671. — Mort de demoiselle Marie Bousseau, épouse de messire Daniel Savary, à l'âge de 33 ans.

Daniel Savary, chevalier seigneur de la Rigaudière, se remaria avec demoiselle Renée Prévost. Il mourut en 1684 et fut enterré en l'église. Sa seconde épouse le suivit dans la tombe en 1698.

FAMILLE CHARBONNEAU

Cette famille occupait un rang distingué parmi la noblesse du Poitou dès l'an 1280, époque à laquelle Guillaume Charbonneau épousa Marguerite de Lucé. Elle s'établit en Bretagne au commencement du XVI[e] siècle et porte pour armes : « d'azur à trois écussons d'argent, 2.1, accompagnés de dix fleurs de lys d'or, 4.3.2.1. » Devise : *Pro fide scuta, et rege lilia.*

1606. — Le 7[e] jour de novembre a été enterré par M. René Baudry, curé de ladite église de la Boissière-de-Montaigu, Pierre Charbonneau vivant escuyer seigneur de la Belourdière et Fortécuyère, lequel dit Cahrbonneau a esté grandement regretté, et aussi en son lit de mort a fait un advertissement tant à sa femme qu'enfants, le plus divinement, que c'est chose merveilleuse et admirable, et n'y eust autruy prêtre à son enterrage que M. le Curé et moy et pareillement aussi n'y a eu que Monsieur du Bignon, son gendre, gentilhomme catholique, tous les autres estant de la Religion défendue, et fut ledit enterrage sans luminaire autre que celui de la Croix, lequel enterrage fut fait environ soleil couché, témoing mon seing et aussi lui ay administré tous les sacrements, même l'administrant du Saint-Sacrement d'Extrême-Onction, il aidait à dire les psalmes de la pénitence.

J. Audureau, vicaire.

Pierre Charbonneau avait épousé Flaive Savary, fille de Pierre Savary, écuyer, seigneur de la Fortécuyère, et de Gillette de Thorigny. Cette dernière fut enterrée en 1606, en présence de plusieurs personnes de nom et qualité. Elle avait fait son testament en présence de messire René Baudry, son curé, et de Messire Jacques Baudry, prêtre.

Les deux époux laissèrent pour enfants :

1° Pierre Charbonneau, seigneur de la Fortécuyère, marié vers 1610, à Marie de Thorigny, fille de Gilbert, seigneur de Montorgueil.

2° Demoiselle Renée Charbonneau, qui épousa, le 27 septembre 1632, Philippe Espinasseau.

1618. — Une demoiselle Charbonneau est marraine.

3° Loys Charbonneau, écuyer, seigneur de la Fortécuyère. Il épousa Rose Meschinaud, qui, en 1635, est mentionnée comme étant de la Bruffière. Ledit Loys est dit aussi de la Bruffière en 1647. Peut-être habitaient-ils alors l'Echasserie.

1624. — Demoiselle Marie Charbonneau, leur fille. Elle fut enterrée dans l'église de la Boissière en 1659. Elle avait épousé Philippe de Romagne, seigneur de la Rigournerie.

1631. — Baptême de Pierre de la Prinière, fils de Charles, écuyer, sieur de la Rochelinière, et de demoiselle Marie Febvre, demeurant à la maison noble de la Fortécuyère. Parrain, Claude de Puimain, escuier, seigneur de la Morinière (Bouildroux). Marraine : Demoiselle Marie Charbonneau, demeurant à la Bruffière.

1631. — Isidore de la Prinière, escuier, sieur de la Robelinière (en Chavagnes), est demeurant à la maison noble de la Fortécuyère, est enterré dans l'église.

1632. — Sépulture de Marie Febvre, épouse de Charles de la Prinière, escuyer seigneur de la Robelinière.

1636. — Baptême d'une fille de Philippe de Romagne et de Marie Charbonneau. Parrain : Jean de la Forest, escuier seigneur de Pruly; Marraine : Demoiselle Philippe de Conilleau, de Saint-Pierre-de-Chobrogne.

1661. — Jean-Baptiste Charbonneau est enterré dans l'église.

Pierre Charbonneau, seigneur de Fortécuyère, épousa Marie de Thorigny, qui était veuve, en 1667, époque à laquelle elle fut maintenue noble, ancienne noblesse avec les armes suivantes : *d'azur semé de fleurs de lys d'or à trois hérissons d'argent.*

1680. — Demoiselle Céleste Charbonneau est dite épouse de François Durcot, seigneur de l'Etang (en Chavagnes), fils de René Durcot et de Marie Girard.

1680. — Gabriel Cherbonneau, écuyer seigneur de

Saint-Vincent (sur Graon), est dit époux de Marie Pillot, écuyer seigneur de la Tizonière (en les Landes-Genusson) et veuve de Gilbert Baudry, écuyer seigneur de Caradreux.

1682. — Pierre Charbonneau, sieur de Montorgueil, est inhumé dans la chapelle de la Fortécuyère.

1685. — Armand et Jean Charbonneau de Fortécuyère signent sur les registres paroissiaux de Bazoges-en-Paillers. (Année de la révocation de l'édit de Nantes.)

En 1709, Armand Charbonneau est dit escuier seigneur de Lestang.

La même année, Armand Charbonneau, chevalier seigneur de Fortécuyère, est dit époux de Renée Bucharey. Leurs armes : *d'azur, à trois écussons d'argent, posés 2 et 1,* qui est de Charbonneau, *accolés de gueules à un griffon d'or*, furent enregistrées à Paris le 15 février 1709.

1715. — Dame Anne-Rose Gaborit de Fortécuyère et Demoiselle Cherbonneau de Fortécuyère assistent au baptême d'un Halloin de la Pénissière, à la Bernardière.

1729. — Pierre Charbonneau de la Fortécuyère.

Gabriel Charbonneau de Fortécuyère, docteur en théologie, abbé de Fontaine-Jean et officier ecclésiastique de la maison du duc d'Orléans.

Françoise-Brigitte Charbonnnau épousa Charles-Séraphin Darrot, seigneur de l'Ulière (en Chavagnes). — Etait morte avant 1760.

1740. — Baptême de Anne-Henriette Charbonneau, fille de Monsieur Alexis-Gabriel Charbonneau, seigneur de la Pilotière (en Vieillevigne), et de dame Anne-Henriette Servanteau. Parrain et marraine les deux suivants :

1740. — Charles-François Lejay de Mianne, écuyer, chevalier seigneur de la Fortécuyère, brigadier des armées du Roi, avait épousé Anne Servanteau.

Le château de la Fortécuyère avait une chapelle dédiée à l'Annonciation. Soit que cette chapelle tombât en ruines, soit que les pieux châtelains ne la trouvassent pas

assez décente, toujours est-il qu'en 1741 ils en firent construire une autre. Voici l'acte de sa bénédiction :

« Le sixième du mois de novembre 1641, la chapelle de la maison noble de la Fortécuyère, bâtie par Monsieur et Madame de Mianne, seigneur et dame dudit lieu, a été solennellement bénite sous l'invocation de la Glorieuse Vierge Marie, par M. François Pasquier, curé de la Boissière, avec permission de Mgr Samuel-Guillaume de Verthamon, évêque de Luçon, selon qu'il paraît par sa lettre adressée au dit sieur de Mianne en date du 31 Octobre 1741, signée Samuel Guillaume, évêque de Luçon : après quoi la messe a été solennellement célébrée en présence des soussignés et spécialement dudit seigneur de Mianne qui a gardé et conservé au trésor de ses papiers la lettre dudit seigneur évêque.

Signent : De Mianne, — Servanteau de Mianne, — Anne-Hyacinthe de Boisjourdan. — Charbonneau-Darrot, — Anne-Henriette Charbonneau, — Louise de la Pairé, — Alexis-Gabriel Charbonneau, — Charles Darrot. — Esprit Baudry d'Asson, Rigollet, prieur de Palluau, — Audureau de la Rigaudière, — P. Chesneau, — Blanchard, curé de Treize-Septiers, — J. Garnier, vicaire de Notre-Dame de la Boissière, — F. Pasquier, curé de la Boissière.

Cette chapelle eut un chapelain jusqu'à la Révolution, lequel dépendait du seigneur du château. Elle est aujourd'hui tout-à-fait délaissée et convertie en une espèce de décharge.

Pendant la Révolution, une demoiselle Charbonneau de la Fortécuyère, pour sauver sans doute sa vie et sa fortune, épousa un M. Sorin. De ce mariage naquit une fille qui épousa un M. Chabrol et lui transmit la Fortécuyère. Ce dernier laissa deux filles dont l'une mariée à M. Fayau, de Montaigu, le propriétaire actuel de la Fortécuyère, et l'autre à M. Trastour.

LA PINSONNIÈRE

Située à quelques centaines de mètres du bourg de la Boissière, sur le versant d'une petite colline que baigne le ruisseau de la Lignée, cette gentilhommière a un aspect ravissant et fait songer aux nobles familles qui, durant plusieurs siècles, l'ont habitée. La première connue est celle des Espinasseau, dont nous ne pouvons donner la généalogie complète faute de documents.

1471. — Maurice Espinasseau, écuyer, seigneur de la Brossardière (Landes-Genusson).

1538. — Anthoine Espinasseau, écuyer.

1560. — Michel Espinasseau signe un acte « par lequel les gentilshommes de baronnie de Montaigu, au nombre de dix-huit, tous ou la plupart protestants, convoqués par ordre du Roi, chargent Raymond de Gastinaire, seigneur de la Preuille, en Saint-Hilaire-de-Loulay, de les représenter à l'assemblée qui doit se réunir à Poitiers, le 14 mars 1560, pour envoyer des députés en cour, avec mission spéciale de remontrer l'impossibilité où ils sont de contribuer à tout subside, en raison des pertes qu'ils ont précédemment éprouvées ; de demander le maintien des privilèges et libertés de la noblesse, et de faire ce qu'il y aura de mieux pour le devoir de leur conscience, c'est-à-dire d'obtenir le libre exercice de la religion réformée ». *(Echos du Bocage, 3e année, p. 354.)*

1583. — Antoine Espinasseau, époux de Renée Gouffier.

1621. — Pierre Espinasseau, écuyer, sieur de la Pinsonnière.

1629. — La marquise Coustand, demeurant au lieu noble de la Pinsonnière, y meurt.

1634. — René Espinasseau, écuyer, fils du précédent. Il avait épousé demoiselle Jeanne Aubin, fille de défunt François Aubin, écuyer, sieur de Faugaret de Bretaigne, et de demoiselle Charlotte Lebaud. Il mourut le 3 octobre, laissant plusieurs enfants, savoir :

1° Marie Espinasseau, qui épousa Ambroise Bourguillaud de Brébure. Elle était morte en 1677, époque où son mari forma une demande en justice contre Louis Gazeau, chevalier seigneur de la Couperie

2° Chrispe Espinasseau.

3° Renée Espinasseau, qui épousa M. de Champmary, bourgeois de Saint-Hilaire-de-Loulay. Elle était veuve en 1701.

4° Marthe Espinasseau.

5° René Espinasseau, écuyer, qui prit le titre de sieur de Brébure du vivant de son père et laissa pour enfant :

Daniel Espinasseau, écuyer, encore vivant en 1663. Vers cette époque, cette famille disparaît de la Boissière, mais elle ne s'éteint pas pour cela. En effet, en 1667, on trouve :

1° Elie Espinasseau, sieur du Bois.

2° Gilles Espinasseau, sieur de la Jolivelière (en Saint-Martin-Lars et Saint-Florent).

3° Abraham Espinasseau, seigneur des Noyers (en Belleville).

4° Demoiselle Espinasseau, dame de la Lardière (en Treize-Vents).

5° Jacob Espinasseau, écuyer sieur de la Servantière.

6° Louis Espinasseau, écuyer, sieur de la Barbinière (en Saint-Laurent-sur-Sèvre), qui épousa demoiselle Céleste Vigoureux, dont il eut : Louis-Honoré Espinasseau, baptisé à Sainte-Florence-de-l'Oie, le 5 avril 1677, et Louise-Thérèse qui, le 31 mai 1695, épousa Alexandre-René Buor, écuyer, de la paroisse de la Limouzinière.

7° Jacob Espinasseau, écuyer, sieur de la Servantrie dont les armoiries « *D'azur à trois étoiles d'argent, deux et une* » furent enregistrées à Paris le 20 mars 1699.

Les Espinasseau existaient encore en 1793, car on trouve un Espinasseau de Péault enfermé comme suspect en 1793, à Brouage, avec sa femme Yolande de Goulaine, peut-être celui-là même qui se trouvait au rassemblement de la Proutière.

De la famille Espinasseau, la Pinsonnière dut passer

dans celle des Baudry d'Asson, mais on ignore quels sont ceux qui l'habitèrent jusqu'au moment de la Révolution. A cette époque, notre gentilhommière était habitée par Charles-Antoine-René Baudry d'Asson de Puyraveau.

Né vers 1750, Charles-Antoine Baudry épousa Anne-Charlotte Lebœuf, fille de Florent, écuyer seigneur des Moulinets. Il comparut par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789. Dès le mois d'août 1792, on le trouve engagé dans l'affaire de Châtillon-Bressuire avec son cousin Gabriel Baudry de Brachain. Le 20 avril 1793, il était au camp de l'Oie avec Sapinaud de la Verrie, son parent. « Puyraveau de la Boissière ne respire que le meurtre et le sang », écrivait le chirurgien Fayau au citoyen Goupilleau de Montaigu, député à la Convention, le 13 septembre 1793. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver trace des meurtres commis par ce Baudry. Après avoir fait partie de l'armée Vendéenne du Centre, Charles-Antoine Baudry combattit avec Charette qui le fit son major-général. Il fut l'un des signataires du Traité de la Jaunais en 1795 A la reprise des hostilités, il combattit de nouveau sous Charette et de Suzannet, déposa les armes sous Napoléon Ier, et les reprit en 1815 ; il assista aux combats d'Aizenay et de Rocheservière. Il avait voté l'adresse au Roi en 1814. Sa Majesté lui donna la croix de chevalier de saint Louis et une épée d'honneur. Il mourut à la Pinsonnière le 15 mai 1820, à l'âge de 69 ans.

Charles-Antoine Baudry était un brave officier qui, par sa popularité dans le pays de la Boissière, rendit de grands services à la cause royale. Il voulut qu'on l'enterrât avec ses armes et qu'on gravât ses titres sur sa tombe. Assistaient à sa sépulture : Edouard de Sapinaud et Xavier-Esprit de Mauclerc, ses cousins.

Il laissa de son mariage un fils : Alphonse Baudry, né en 1791 au château de la Pinsonnière, et qui eut pour parrain Charles-Bonaventure Lebœuf de la Noue et pour marraine Anne-Françoise-Hyacinthe de Goulaine, veuve de Esprit Baudry d'Asson de Laudelière. Accompagné

d'un certain nombre d'habitants de la Boissière, il combattit pour la cause du Roi en 1815 et assista avec son père aux combats d'Aizenay et de Rocheservière. Il mourut célibataire à la Pinsonnière le 24 août 1826, à l'âge de 38 ans, et fut enterré en présence de Charles-Lubin Baudry d'Asson, Esprit de Germond, Charles et Henri de Germond, ses cousins. Par testament en date du 25 mai 1826, il donna tous ses biens à ses cousins-germains, Henri et Charles Guignard de Germond, qui vinrent habiter la Pinsonnière.

La famille Guignard de Germond est originaire des Deux-Sèvres. Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer :

1560. — Suzanne de Germond épouse Guy Achard.

1619. — Renée Guignard, fille de René, escuier seigneur de la Salle, épouse Jacob Acquet, seigneur de Bort et des Champs.

Sous Louis XIV, on trouve Jacques Guignard, sieur de la Salle-Guibert, commune des Tessonnières, élection de Poitiers, près Parthenay. Il avait un frère et des sœurs. Le 11 mars 1669, sur pièces nouvelles produites, cette famille est maintenue noble avec les armes suivantes : « *de sable à trois chevrons d'argent chargés d'hermines.* »

Alexandre Guignard de Germond, chevalier seigneur dudit lieu, se marie à Geneviève Bouchet, née vers 1683, fille de Anthoine Bouchet et de Marie Achard. Elle était veuve en 1726, époque à laquelle elle se remarie. Morte en 1764.

1731. — Demoiselle N. Guichard de la Salle épouse Joseph Duchesne, sieur de Vauvert, et n'eurent pas d'enfants.

1758 — René-Pierre Guignard de Germond, seigneur de la Salle-Guibert, assiste à la convocation de la noblesse du Poitou. Il épousa Marie-Geneviève Roy, qui, devenue veuve, habitait à Parthenay, dans le faubourg Saint-Jacques. Ils laissèrent deux fils :

1° Jean-Baptiste René, qui habita la Salle-Guibert, se

maria à dont un fils : Jean-Baptiste-Désiré, ancien officier de marine, qui épousa Anne-Marie-Yolande de Baudry d'Asson, fille de Gabriel Baudry d'Asson de Brachain, dont il eut un fils : Charles Guignard de Germond, qui épousa Esther de Prévost de Sanzac, fille de Jacques Timolin, marquis de la Vauzelle, et de Françoise-Monique Destignes, dont les descendants doivent habiter dans la Charente, du côté de Confolens ; et une fille :

Marie-Yolande-Jeanne Guignard, qui épousa, le 14 juillet 1846, François de la Vauzelle, mort au Puy-Rattier au mois de juillet 1851, laissant deux filles : Marie-Marguerite-Jeanne Rachel, née le 14 juin 1847, et Anne-Marie-Ernestine Blanche, née le 29 septembre 1848.

2° Philippe Guignard de Germond, né le 29 février 1764, épousa, le 29 messidor an V (1797), à Dompierre-sous-la-Roche, Hyacinthe-Henriette Aimée de Baudry d'Asson de Laudelière, âgée de 25 ans, fille de Charles-Marie-Esprit-Nicolas Baudry d'Asson, seigneur de Laudelière, et de feue Marie-Charlotte Gagnard. Après son mariage, M. Philippe de Germond qui, auparavant, habitait la Salle-Guibert, commune des Tessonnières, canton de Voltaire, cy-devant Saint-Loup, vint se fixer au château de Beaumanoir, propriété de son beau-père, près Boulogne. Ils laissèrent pour enfants :

1° Esprit Guignard, qui se remaria avec une demoiselle de Boischevalier de Legé, dont deux filles, l'une mariée à

2° Zoé de Germond, morte célibataire au château de Beaumanoir.

3° Armand de Germond, mort à 20 ans au service militaire.

4° Charles-Henri de Germond, mort célibataire au logis de la Pinsonnière, le 5 septembre 1846, à l'âge de 46 ans. En 1832, il avait embrassé avec ardeur la cause d'Henri V. Il prit part au combat de Saint-Aubin, fut pris peu après et emmené en prison à la Roche-sur-Yon.

5° Henri-Joseph de Germond, comme son frère, prit

part au soulèvement de 1832 et fut emmené en prison à la Roche. Le 15 février 1849, il épousa Rosalie-Henriette Fontenit. M. Henri de Germond est mort le 11 octobre 1882. De leur mariage sont issues :

1° Henriette-Hyacinthe, née à la Pinsonnière, le 10 mars 1850, qui, le 18 juin 1867, a épousé Jean-Baptiste Mérand, notaire, mort le 28 janvier 1883, dont : Charles-Henri-Jean-Baptiste, né le 17 décembre 1873.

2° Julie-Apolline-Marcelline, née le 15 mai 1856, qui, le 19 février 1878, a épousé Charles Cormerais, mort le 19 janvier 1888, et qui était le petit-fils d'un brave sergent de Charette, dont : Charles-Louis-Jules, né le 16 février 1879.

PONT-LÉGER

Prenant la route qui conduit de la Boissière à Chavagnes-en-Paillers, après avoir fait quatre kilomètres, vous arrivez à un gros village situé sur les rives de la Grande Maine : c'est le Pont-Léger Avant la Révolution il formait un petit bourg dépendant de la Boissière et était peuplé par quelques familles nobles et bourgeoises. Il y a quelques années on y voyait encore une chapelle dédiée à sainte Néomaye. Cette chapelle était desservie par un moine de Geneston, nommé temporairement et souvent renouvelé par la collégiale de Montaigu. Brûlée pendant la guerre de la Vendée ainsi que le presbytère et la plupart des maisons du village, cette chapelle tombait en ruines au commencement de ce siècle, et disparut totalement lors de la confection de la route. Les vieillards se la rappellent encore de nos jours et disent qu'elle renfermait une statue représentant sainte Catherine ou plutôt saint Néomaye. On baptisait et on enterrait dans ladite chapelle. Voici quelques actes extraits des registres paroissiaux :

1601. — Le 8e jour de septembre fut enterrée une petite garce (fille), laquelle était de Pont-Léger.

1616. — L'Église paroissiale de la Boissière ayant été souillée, on enterre dans la chapelle du Pont-Léger Marie Fonteneau.

1621. — Baptême de M. Julien Meschinaud, du Pont-Léger.

1622. — (17 novembre). Jean Millau, demeurant au bourg du Pont-Léger, âgé de dix ans, est enterré dans la chapelle dudit lieu, *à cause des troupes qui estoient au païs.*

1626. — Une femme se confesse en la chapelle et y communie.

1628. — Les familles bourgeoises Bousseau, Recoquillon et Meschinaud habitent à cette époque le Pont-Léger.

1672. — Une femme et un enfant sont enterrés dans la chapelle.

1686. — Jean Espaulais, décédé au Pont-Léger en maladie contagieuse, est également enterré dans la chapelle.

1782. — Mariage dans la chapelle de Pont-Léger de Jean-François Marteau, maréchal-taillandier, avec Marie Augereau, de la paroisse de Saint-Jean-de-Montaigu. Signent à l'acte : Abbé Buor de la Jousselinière, Even, curé de la Boissière. Ce Marteau devint l'agent municipal de la Boissière pendant la Révolution.

PUYDORÉ

Auprès du bourg de la Boissière, sur la gauche de la route qui relie les deux routes de Montaigu et de Treize-Septiers, on aperçoit une métairie appelée Puydoré, appartenant aujourd'hui à M. Douillard, juge de paix à Montaigu. Autrefois cette ferme était un lieu noble, habitée par un seigneur qui rendait hommage au baron de

Montaigu. Non loin de là on voyait encore, au commencement de ce siècle, les ruines d'une chapelle appelée chapelle de Puydoré.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver la liste suivie des différents possesseurs de cette maison noble. Elle appartient aux la Roche-Saint-André, puis aux de Gazeau, seigneurs de la Boissière. Par le mariage de Madeleine-Louise Gazeau de la Boissière avec Alexandre-Louis Buor, chevalier, seigneur de la Jousselinière (paroisse de Chaillé-les-Ormeaux), elle passa dans la famille des de Buor. Quelques années avant la Révolution, ce dernier la vendit à Mme de Goulaine, épouse de M. Baudry d'Asson de Puyraveau.

Mme de Goulaine étant venue à mourir, laissa cinq héritiers. Deux étaient présumés émigrés, et deux autres, M. de Puyraveau et sa sœur, Mme de Germond, étaient hostiles à la République. Seule, Yolande Baudry d'Asson, mariée en premières noces à Servanteau de l'Échasserie, était en mesure de conserver les biens de sa famille. Aussi bien, lorsque la Nation s'empara de ces biens et les mit en vente, Yolande Baudry, devenue, par un second mariage, Mme Simondes, acquit-elle, le 8 vendémiaire de l'an V, les deux cinquièmes parties revenantes aux deux émigrés dans le domaine de Puydoré et dans quelques autres biens. Presque aussitôt, elle revendit cette propriété à un particulier de Nantes qui ne put payer. A nouveau la Nation confisqua le domaine et le vendit.

Le 15 ventôse an X, la dame Simondes, son frère, M. de Puyraveau et sa sœur, Mme de Germond, firent entre eux le partage des biens de leur mère, par accommodement. Puydoré, quoique vendu, fut attribué à Mme Simondes, mais sans aucune charge. M. de Puyraveau prit à son compte les dettes de leur mère.

Une rente de 66 boisseaux de blé et de seigle était due, sur cette propriété, à M. Charles de la Roche-Saint-André de la Gatière (paroisse de Chambretaud). Il la tenait de Mme de la Roche-Saint-André, femme Robi-

neau. Les Baudry refusèrent de la payer, disant qu'ils l'ignoraient quand ils avaient acheté Puydoré. De là procès. Les Baudry d'Asson perdirent à Montaigu et à Poitiers, et obtinrent gain de cause le 25 avril 1806.

PUYRAVEAU

Près du bourg de la Boissière, sur la route des Landes-Genusson, à gauche, on aperçoit un village perché sur un petit monticule; c'est Puyraveau. Habité aujourd'hui par plusieurs petits propriétaires, ce village a remplacé un antique manoir dont il ne reste à peu près plus aucun vestige. Un étang desséché, quelques ruines, voilà tout ce qui peut attirer les regards du visiteur.

Avant la Révolution, Puyraveau était un fief dépendant de la seigneurie de Preuilly (en Chavagnes-en-Paillers), tenu à hommage-lige. Ses premiers possesseurs connus furent les seigneurs de Preuilly.

1420. — Jean Bertrand épouse Guillemette de Preuille et s'en déclare possesseur.

1455. — Pierre Bertrand, fils du précédent, échange, le 20 mars 1455, l'*hébergement* de Puyraveau, paroisse de la Boissière, pour lui et ses frères et sœurs.

1633. — Philippe Espinasseau, écuyer seigneur de Puyraveau. Il épousa Marie Charbonneau, demeurant au Chaisne, paroisse de la Bruffière, où se fit le mariage. De cette alliance naquirent :

1° en 1635, un fils qui eut pour parrain Charles de Romagne, écuyer seigneur de la Rigournerie, et pour marraine Renée Recoquillon.

2° en 1636, un autre fils, Philippe Espinasseau qui eut pour parrain Charles de la Prinière, écuyer seigneur de Roblinière, et pour marraine demoiselle Marguerite Bourguilleau de la Bruffière.

3° Marie Espinasseau, qui eut pour parrain Pierre de la Roche, écuyer seigneur des Ganuchères, et pour marraine Rose Meschinaud, épouse de M. Charbonneau de Fortécuyère. — Le 30 janvier 1658, elle épousa Louis-Pierre Gazeau, seigneur de la Brandannière, la Couperie, le Ligneron, fils de Pierre Gazeau, seigneur de la Couperie et des Nouhes, et de demoiselle Claude Guérin, et lui porta en dot la terre de Puyraveau.

Les de Gazeau furent maintenus nobles par sentence du 7 juillet 1660, rendue par M. Rouillé du Coudray, et par sentence du 16 juin 1670 avec les armes suivantes : « *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople.* »

Louis-Pierre Gazeau assista aux bans de 1690 et 1691. De son mariage avec Marie Espinasseau, il eut deux enfants : Marie et Louis, morts en bas âge. Devenu veuf, il se remaria, vers 1670, avec demoiselle Aspasie-Gabrielle-Berthe Bertrand, fille de René Bertrand, écuyer, seigneur de Saint-Fulgent, et de Suzanne Boussiron. Elle mourut le 7 janvier 1691, et fut enterrée dans l'église de la Boissière, où on voit encore sa tombe. De ce second mariage sont issus plusieurs enfants, savoir :

1° Deux enfants morts en bas âge.

3° Louise, qui épousa, vers 1700, Gabriel Baudry, écuyer, seigneur de la Burcerie, fils de Gabriel Baudry et de Marguerite Pichot, dont plusieurs enfants.

4° Renée-Charlotte Gazeau, qui, le 18 septembre 1702, épousa Louis-Germon de Rorthais, seigneur de Saint-Hilaire de la Rochette, de la paroisse de Remouillé. Signent : Gabriel-Martial Charbonneau, J.-B.-Calixte de Rorthais, Mathurin de la Rochefoucauld.

5° Jean-Baptiste-René Gazeau, seigneur de la Brandannière, qui se maria avec Marie de Gibot et habita avec elle le château de Puyraveau. Elle mourut en 1688, et fut enterrée dans l'église, en présence de Louis Gazeau, son beau-père, et de Esprit Baudry, son voisin. De ce premier mariage, Jean-Baptiste Gazeau eut un fils, mort en 1680 en bas âge, et deux filles : Renée-Marguerite-

Gabrielle, née en 1788, qui eut pour parrain : Gabriel Cherbonneau de Fortécuyère, bachelier de Sorbonne, et qui se maria à un Baudry d'Asson, comme nous le verrons plus loin.

Madeleine-Louise Gazeau, qui épousa, le 23 février 1705, Alexandre-Louis Buor, chevalier, seigneur de la Jousselinière, l'Eraudière, et lui porta la terre de la Couperie. Jean-Baptiste Gazeau se maria en secondes noces avec Céleste de Rorthais, dont il n'eut pas postérité. Il mourut le 11 février 1696, à l'âge de 42 ans, et fut enterré en l'église au bord des balustres. Sur sa tombe, on dit qu'il était fondateur de ladite église de la Boissière.

6° Pierre-Louis Gazeau, chevalier, seigneur du Ligneron, de la Sauvagère, et par la mort de René, seigneur de la Brandannière, épousa, vers 1693, Madeleine-Hélène Victoire Bertrand, dame de Grand-Ry, fille aînée et principale héritière de René Bertrand, baron de Saint-Fulgent, et de Marie Loiseau. Il mourut à Montaigu, le 15 mars 1703, après avoir reçu tous les sacrements en présence d'un grand concours de peuple.

De son mariage, il laissa plusieurs enfants, savoir :

1° Louis-Gabriel Gazeau, né en 1694, qui devint seigneur de Saint-Fulgent et se rendit célèbre par le meurtre qu'il commit sur la personne de M. de Montsorbier, seigneur de la Brallière, en Boulogne, au château de la Rabatelière, le 23 octobre 1799. (Voir *Echos du Bocage Vendéen*, *5e année, p. 102*). Sa terre de Saint-Fulgent fut saisie et vendue en 1720. Lui-même vendit son autre terre de la Sauvagère, paroisse de la Chapelle-Largeau, le 17 janvier 1728.

Louis-Gabriel épousa Louise-Sophie de Bonnestat dont il n'eut qu'une fille : Mélanie-Sophie-Marie-Françoise, qui épousa Joseph Gazeau de la Brandannière, son cousin germain. Elle testa le 1er octobre 1730.

2° Marie-Florence Gazeau, née en 1697, qui eut pour parrain vénérable et disert Messire Jean-Armand-Charbonneau, chevalier, seigneur de la Fortécuyère, et pour marraine dame Gabrielle-Florence Gazeau, dame du

Breuil de la Rochefoucauld. Elle épousa Louis-Hercule-Mériadec Mercier de Marigny, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, en 1724, dont un fils et deux filles religieuses.

3° Bonne-Bénigne Gazeau, née en 1699, qui eut pour parrain Alexis Charbonneau, seigneur de l'Echasserie de Saint-Symphorien, et pour marraine demoiselle Marie-Bénigne-Bertrand de Rue.

4° René-Joseph, né en 1700.

5° Eugène-Victor Gazeau, qui épousa N... de la Jarrye et en eut deux fils : 1° Jacques-Victor, marié à N... de Bruc de la Morandie dont deux enfants : Jean-Victor et Jacquette-Eulalie-Sophie ; 2° Joseph, marié à sa cousine germaine dont nous avons parlé.

6° Claire-Louise Gazeau, née en 1702, qui eut pour parrain Louis Gazeau, seigneur de la Couperie, et pour marraine Renée-Charlotte Gazeau de Rorthais.

7° Madeleine-Marie-Victoire, qui épousa en deuxièmes noces Joseph-Alexandre Gourdon, seigneur de l'Achenault.

Le 7 février 1701, Charles-Esprit Baudry d'Asson, chevalier, seigneur de Laudelière (en Boulogne), fils de M. Charles Baudry, chevalier, seigneur de Grezée (en les Essarts) et de feue dame Anne de Jouleau (ou Anne Jointeau), épouse demoiselle Renée-Gabrielle Gazeau, fille de feu René Gazeau de la Brandannière et de Marie de Gibot. Signent aux registres : les Baudry, les Gazeau, les Gassion, les Le Maignen, De Lescure, les Bertrand, les Gibot.

Peu après ce mariage, les Gazeau disparaissent de la Boissière pour aller habiter le château de Beaumanoir (en Boulogne) et diverses autres localités ; les Baudry d'Asson deviennent propriétaires de Puyraveau.

De ce mariage naquirent :

1702. — Esprit-Jean-Charles Baudry, qui eut pour parrain Charles Baudry de Grezée, son grand-père. Signent : Louis Gazeau de la Brandannière, trisaïeul de l'enfant, Guy-Louis Baudry de la Rondardière.

Cet enfant mourut en 1706.

1703. — Renée-Gabrielle, qui eut pour parrain René-Louis Gibot, chevalier, seigneur des Moulinières, et pour marraine Gabrielle Baudry d'Asson. Signent aux registres : Charles de Gassion, Madeleine-Louise Gazeau, Renée de Gassion, Charles Surineau de la Touche, Marguerite-Gabrielle Gazeau, Pierre de Gibot.

1704. — Rose-Céleste Baudry, qui eut pour parrain Antoine Baudry, seigneur de Counineau (en Saint-Martin-Lars), capitaine des grenadiers au régiment de Cata..., et pour marraine dame Anne-Renée Baudry d'Asson.

1706. — Charles-Victor-Esprit, qui eut pour parrain Charles Baudry d'Asson, écuyer, seigneur de Grezée, son grand-père, et pour marraine demoiselle Marguerite Gazeau. Un de Buor signe à l'acte.

1707. — René-Esprit Baudry, chevalier, seigneur de Laudelière, Beaumanoir, la Boissière-de-Montaigu, mort avant le 28 décembre 1767. Il épousa, vers 1740, Anne-Françoise-Hyacinthe de Goulaine, fille de Louis-Samuel et de Marguerite de Chiré, dont :

1745. — Charlotte-Esprit-Françoise, qui eut pour parrain Esprit-Charles Baudry, chevalier, seigneur de Grezée, et pour marraine dame Marguerite Descars. — Signent aux registres : Guy-François Suzannet, Marguerite-Françoise Descars, — ThérèseDescars. Cette fille mourut à 5 ans.

1747. — Charles-Marie-Esprit-Nicolas, qui eut pour parrain Jacques, marquis de Goulaine, et pour marraine demoiselle Marguerite Baudry d'Asson de Grezée. Il épousa Gabriel de Gaignard, qui lui apporta en dot les fiefs et seigneuries de la Macquairière, la Raffinière, la Coussais, Boilardrie et autres lieux. De ce mariage naquit une fille : Hyacinthe-Henriette Baudry, qui épousa Philippe Guignard de Germond, dont plusieurs enfants.

Devenu veuf, Charles-Marie Baudry se remaria, le 19 Brumaire an IX, avec Céleste-Marie-Marguerite-Louise Buor-Jousselinière, demeurant à l'Eraudière, commune de Dompierre-sur-Yon. Signe au mariage : J.-L. Charette de la Colinière. Il habitait tantôt le château de Laudelière, tantôt celui de Beaumanoir.

1748. — Yolande-Marie-Anne Baudry, qui eut pour parrain Esprit-René Baudry, et pour marraine Yolande de Goulaine.

Le 3 septembre 1773, elle épousa Charles-Augustin Servanteau, chevau-léger du Roi, seigneur de l'Echasserie, des châtellenies de Coex et l'Audardière, la Clergie, seigneuries de la Motte du Fenouiller, le Périer, la Belle-Chaussée, Lauvrenière et autres lieux, fils mineur de feu haut et puissant seigneur messire André-Benoît-Charles Servanteau, et de haute et puissante dame Renée-Marie-Thérèse Surineau de la Muzanchère. (Nous donnerons plus de détails dans la notice sur Saint-Symphorien). Devenue veuve, Yolande Baudry se remaria avec M. Pierre Simondes et alla habiter Apremont, puis Nantes.

1749. — Jacques-Gabriel Baudry, qui eut pour parrain Charles-Laurent Descars, chevalier, seigneur des Loges, lieutenant provincial d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, et pour marraine Dame Marie-Jeanne Mesnard de Sainte-Flaive, épouse de M. de Grezée. — Il épousa, le 22 avril 1777, par contrat passé par Giraudière, notaire à Luçon, demoiselle Charlotte-Aimée de Mauras. Avant la Révolution, il servait dans les gardes du corps du Roi : ayant émigré, il a fait la campagne de 1792 dans la compagnie de Luxembourg Il a laissé de son épouse :

1° Charles Lubin, grand-père du député de la Vendée.

2° Henriette-Charlotte, née le 29 juillet 1785, mariée, à son retour de l'émigration, à Benjamin-Bonaventure de Maynard.

3° Madour, né le 19 septembre 1790, officier, mort en 1812, dans la campagne de Russie.

Charles-Antoine-René, écuyer, seigneur de Puyravault, comparut par procureur à l'assemblée de la noblesse tenue à Poitiers en 1789.

Samuel Baudry, dit l'abbé de Beaumanoir, faisait partie du chapitre de la cathédrale de Luçon au moment de la Révolution.

1755. — Alphonse-René, né en 1755, garde du corps du Roi, comparut par procureur à l'assemblée de la noblesse de 1789, émigra et fit la campagne de 1792, dans les gardes du Roi, compagnie de Luxembourg. Il épousa, vers 1780, N. Buor, fille de Louis-Alexandre, chevalier, seigneur de la Jousselinière, et de Marie-Céleste Robineau.

LA RASLIÈRE

C'est une antique gentilhommière, située à quelques kilomètres de la Boissière, sur la route de Chavagnes-en-Paillers. Un écusson aux armes effacées, une immense cheminée, une pierre tombale située dans l'ancienne cuisine et dont on ne peut déchiffrer l'inscription, trois belles terrasses superposées allant jusqu'au ruisseau de la Lignée, un corps de bâtiment couvert en ardoises, tout indique que cette demeure fut autrefois importante. S'il faut en croire la tradition, ce château fut longtemps le séjour d'une famille protestante. Ce qui le prouverait, c'est que le nom de ses propriétaires ne paraît presque jamais dans les actes de catholicité de l'époque. Cependant, il est à croire qu'à partir du XVII[e] siècle les seigneurs dudit lieu s'étaient faits catholiques. Les quelques actes suivants, extraits des registres paroissiaux, en seraient la preuve.

1605. — Sépulture de Mathurin Marchant, décédé à la Raslière, homme fort regretté.

1608. — On disait alors la cour de la Raslière.

1640. — Dame Marie Guérin, demeurant en la maison noble de la Raslière.

1655. — M. Jacques Guérin, sieur des Villates, est enterré dans l'église de la Boissière.

Au moment de la Révolution, la Raslière appartenait à la famille Charbonneau de Fortécuyère. Elle passa par mariage entre les mains de M. Sorin, puis de M. Chabrol, son gendre, puis par son mariage avec une fille de ce dernier, M. Trastour en devint propriétaire et l'est encore actuellement.

Toute une famille Boexon est dite seigneur des Raslières. Vers 1700 ou 1720, la famille Bruneau, de la Rabastelière, est dite aussi posséder la Raslière; en 1750, un Joseph Rouault est dit seigneur des Raslières, mais il y a plusieurs Raillères. Une famille Lejay est dite aussi seigneur des Raillères.

VILLENEUVE

A trois kilomètres du bourg de la Boissière, sur la gauche, en se rendant à Bazoges-en-Paillers, on aperçoit un village appelé Villeneuve. Non loin de là, dans un champ qui borde la route, l'œil découvre un amas de pierres sur un petit monticule : c'est tout ce qui reste de l'ancien logis appelé aussi Villeneuve. Cette modeste habitation appartenait avant la Révolution à la famille de Vaugiraud qui, depuis des siècles, s'était fixée dans la contrée. Il est même à croire que les de Vaugiraud de Villeneuve étaient une branche de ceux de Logerie, ou de Lorthais, paroisse de Bazoges-en-Paillers, ou bien des autres de Vaugiraud de Rosnay, si célèbres dans l'histoire de la marine vendéenne. Quoi qu'il en soit, nous allons donner les quelques renseignements trouvés dans les registres paroissiaux de la Boissière.

1620. — N. de Vaugiraud, sieur de Villeneuve. Il fut enterré dans l'église de la Boissière.

1617. — Baptême de N. Meschinau, fils de N. Meschi-

nau, écuyer, et de demoiselle Gabrielle de Vaugiraud, sieur et dame du Plessis.

1710. — Baptême de Céleste de Vaugiraud, fille de Pierre de Vaugiraud, seigneur de Logerie, et de Marie-Rose Desnoe.

1712. — Baptême de François-René-Joseph, fils des mêmes. Parrain : M. François le Maignen, seigneur de Boivignaud. Marraine : Dame Renée-Gabrielle Gazeau de Grezée d'Asson. Signe aussi : dame Marie-Gabrielle de Villeneuve.

1729. — Honorable homme Pierre-René Gabriel de Vaugiraud fait l'office de parrain.

1787. — Sépulture de Marie-Magdeleine-Thérèse de Vaugiraud de Vauzay, veuve d'écuyer Charles-Auguste de Tinguy, décédée à la Grandinière (proche Villeneuve), âgée d'environ 84 ans, en présence d'écuyer Pierre-Eusèbe de Vaugiraud, seigneur de la Jaumarière, et de Auguste, chevalier de Vaugiraud, ses neveux.

Au XVI^e^ siècle, une chapellenie était à leur présentation ; au XVII^e^ ils nommaient aussi à la chapelle de sainte Agathe.

L. Raballand,
Curé de la Boissière-de-Montaigu.

E. Fièvre,
ancien vicaire de la Boissière-de-Montaigu.

MAISON NOBLE DE PUYRAVEAU

Notes supplémentaires.

De la famille Bertrand, la terre de Puyraveau passa, au XVI^e^ siècle, dans celle des Chabot, branche du Chaigneau :

« Léon Chabot, écuyer, seigneur de Puyraveau, fils de Antoine Chabot, écuyer, seigneur du Chaigneau, et de Catherine Riboteau, fit, le 31 août 1557, avec son frère aîné, Christophe, le partage de ses droits dans la succession immobilière de leurs père et mère défunts. Il servit, la même année, dans la compagnie du prince de la Roche-sur-Yon, et le 7 juin 1565, il fut nommé lieutenant du château de cette ville. Ce fut en cette qualité qu'il protégea les habitants de Venansault, en 1575, ce qui lui valut de leur part une lettre d'attestation qui a été conservée. Il dut avoir un fils, nommé Philippe, car nous trouvons un Philippe Chabot, écuyer, seigneur de Puyraveau, lequel reçut l'autorisation de Claude de la Trémoille, le 13 février 1604, de fortifier Puyraveau, paroisse de la Boissière. »

(*Dictionnaire des familles du Poitou*, 2e édition, t. II, p. 190.)

Au moment du dernier tirage de cette notice, aussi fouillée qu'intéressante, nous découvrons aux Archives de la Vendée *un document en langue espagnole qui ajoute une particularité à la biographie du chef vendéen, Charles-Antoine Baudry de Puyravault. Après la Révolution de Fructidor, il dut s'expatrier en Espagne avec son parent, M. Charles-Alexis Beufvier de la Sécherie, de Saint-Philbert-de-Bouaine, comme il appert des deux certificats qu'ils remirent, à leur retour en France, à l'autorité départementale de la Vendée.*

Voici l'attestation délivrée à M. Baudry d'Asson par l'alcade d'Irun :

« El lizenciado Dn Juan Esteban de Iparraguirre, abogado de los reales consefos, teniente Alcade y Juez ordinario, en ausencia del proprietario de esta universidad de Irun que es en la mui noble y mui feal provincia de Guipuscoa, del obispado de Pamplona su termino y jurisdicion por el Rey nuestro senor. (Que Dios que.)

« Certifico que Carlo Antonio Baudri, domiciliado en

la communidad de la Boissière, canton de Montaigu, departemento de la Bendie, se presento en esta universidad, et dia doce de octubre de esta ano a consequencia de la ley de diez y nueve Fructidor, con pasaporte de aquella nacion, sudata quatro de vendimiaire ano sexto de la Republica, y que desde entonces a permanendo y subsiste, en esta dicha universidad con el mismo pasaporte que me a exibido original; y por quanta me a pedido documento que acredite lo que ha expuesto, doi la presente firmada de mi mano en esta dicha universidad de Irun, a veinte y ocho de noviembre de mil sete cientos novento y siete. »

Dom Jean Etienne de Iparraguire, licencié, avocat au Conseil royal, adjoint au maire et juge ordinaire, en l'absence du titulaire de cette université (ordre des avocats) *de Irun, qui se trouve dans la très noble et très fidèle province de Guipuscoa, évêché de Pampelune, dans sa circonscription et juridiction, par le Roi notre seigneur. (Que Dieu garde.)*

Certifie que Charles-Antoine Baudry, domicilié dans la commune de la Boissière, canton de Montaigu, département de la Vendée, s'est présenté dans cette université, le douze octobre de cette année, en vertu de la loi du dix-neuf Fructidor, avec un passe-port de ladite nation (commune ou département) daté du quatre Vendémiaire, an VI de la République, et que depuis ce temps il est resté et a vécu dans cette université, avec le même passe-port dont il m'a montré l'original; et c'est parce qu'il m'a demandé un document qui accrédite ce que j'ai exposé ci-dessus que je donnoe le présent certificat signé de ma main, dans cette dite université de Irun, le vingt-huit novembre mil sept cent quatre-vingt-dix-sept.

Le présent certificat fut légalisé à Madrid, par le consul de la République française.

P.

BOUFFÉRÉ

B^ta Maria de *hirco ferrato* (visite épiscopale, 1533).

Cure sous le même patronage que celle de Montaigu (Pouillé 1648).

Dans la notice que nous devons à l'obligeance du desservant de cette commune, on lisait ces lignes : « Il m'a « été dit que le nom de Boufféré lui aurait été donné à « l'occasion d'un *bouc ferré,* qui avait traversé le bourg « dans le temps où on lui cherchait un nom : cette éty- « mologie m'a paru puérile et n'est appuyée sur aucun « document certain. »

Quelque judicieuse que soit cette remarque, nos recherches nous ont amené à faire un rapprochement curieux entre cette tradition vivante encore en 1845 et un manuscrit daté de l'an 1533 et conservé à la mairie de Luçon. Ce manuscrit, écrit en latin et qui renferme le détail des visites épiscopales, indique et traduit ainsi le nom de Boufféré : *de hirco ferrato.* Si cette étymologie n'est pas exacte, il faut avouer qu'elle a pour elle le mérite de l'ancienneté.

Cette étymologie n'était pas inconnue d'un vicaire de la paroisse, au XVII^e *siècle, messire Frogier (1690), qui trouvait plaisant de signer vicaire de* Boucferré.

« *Il faut rectifier, d'après une note de M. Dugast-Matifeux, le nom de Boufferé en celui de Bourg ferré ou plutôt de Bœuf ferré, dénomination prise, soit de la proximité d'une voie romaine, dont on retrouve des tronçons sur le territoire de cette commune, soit d'une voyette empierrée y aboutissant, soit de l'usage d'y ferrer les bœufs pour marcher plus facilement sur ladite voyette.* »

L'étymologie prise du chemin ferré ou voie romaine

nous paraît plus naturelle. Une voie romaine arrivant au port de Saint-Gilles, la même peut-être que celle de Boufféré et de Saint-Georges-de-Montaigu ou Durinum, *porte encore la dénomination de* chemin ferré.

« J'ai constaté, avec mon ami B. Fillon, dans l'hiver de 1861-62, ajoute M. Dugast, l'existence de débris assez nombreux de tuiles à rebords ou crochets, à Boufféré, dans l'emplacement de l'ancienne église, d'où l'on peut conclure qu'il y eut là un point gallo-romain ou romano-gaulois, tel qu'une villa, par exemple.

« La *villa* ou exploitation rurale de Boufféré, au fur et à mesure, se divisa et se compliqua d'un plus grand nombre de colons. Cet accroissement donna lieu à une agglomération ou bourgade, qui devint plus tard le noyau d'une paroisse. Le patronage de Notre-Dame, sous lequel est placée l'église, n'indique pas en effet une érection primitive (1).

L'église paroissiale, en forme de croix latine et dans un assez pauvre état, est dédiée à Dieu sous l'invocation de Notre-Dame de l'Assomption. On y trouve deux chapelles latérales ; l'une, à gauche, est dédiée à la sainte Vierge ; l'autre, à droite, est dédiée à l'archange saint Gabriel (2) ; dans cette dernière existe un tombeau qui encombre une partie de cette chapelle et fait un très mauvais effet ; cette chapelle était, avant la Révolution de 1789, sous le patronage de haut et puissant seigneur Duchaffaut. Celle dédiée à la sainte Vierge était sous le patronage de MM. de Chabot du Parc.

La tour de l'église, de forme carrée et de quarante pieds d'élévation, est surmontée d'une flèche couverte en ardoises, de cinquante pieds de haut, ce qui fait une hauteur totale de quatre-vingt-dix pieds : cette flèche, construite il y a quatorze ans, sous la surveillance de M. Veneri, alors desservant, est fort solide. Elle a

(1) Note de M. Dugast-Matifeux.

(2) *Ce vocable était de date récente ; la chapelle, avant la Révolution, était dédiée à saint Sébastien.*

coûté environ 6,000 francs. Une tombe, placée dans l'intérieur de l'église, et qui est du commencement du XVII[e] siècle, semblerait en faire remonter l'origine à la fin au moins du XVI[e] siècle. Cet édifice, dévasté pendant la grande Révolution, a été réparé en 1841. On trouve aussi deux tableaux représentant, l'un, l'Assomption de la sainte Vierge, l'autre, l'archange saint Gabriel et trois statues très médiocres.

Un acte en forme de plainte, dressé le 27 mai 1613, porte que, malgré les édits et les ordonnances contre les protestants, des sectaires ne cessaient de troubler le service divin, à Boufféré.

A la mort de Mathurin Bureau, écuyer, seigneur de la Buffetière, habitant de la paroisse de Boufféré, qui arriva le 23 mai 1613, le clergé qui craignait, avec raison, qu'on voulût enterrer ce gentilhomme dans l'église, la fit fermer avec soin. En effet, il n'y eut rien d'abord, mais le 25 dudit mois, les portes furent enfoncées et un grand nombre de protestants voulurent procéder à l'inhumation, dans l'église, de la dépouille mortelle de la Buffetière. Le clergé de la paroisse et les catholiques s'y opposèrent inutilement. Parmi ceux qui apportèrent le corps du décédé ou qui assistèrent à la cérémonie et sonnèrent les cloches, étaient Nicolas Sagot, seigneur de la Girardière ; Samson Marin, écuyer, seigneur de la Châteigneraie ; Baptiste Buor, écuyer, seigneur de la Lande-Buor ; Isaac de Machecoul, écuyer, seigneur de la Touche ; François Suzannet, écuyer, seigneur de Ponthabert, sénéchal de Montaigu ; Samson Marin, écuyer, seigneur de la Cadussière. Le célébrant fut Bureau de la Buffetière, parent du défunt. Une information sur ces faits fut commencée quelques jours après à la requête du procureur du Roi et du promoteur de l'évêque de Luçon, par Bareau, sergent royal, assisté de Jacques Chasseloup, notaire de la baronnie de Montaigu, et amena sans doute la réparation du scandale.

(Voir Dom Fonteneau, p. 446, année 1612, 27 mai.)

La cure de Notre-Dame de Boufféré était à la présentation de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marne.

Au XVIII^e siècle, d'après Dom Fonteneau, elle valait 1,000 livres et on y comptait 500 communiants à Pâques. Le service divin y était célébré avec une certaine solennité. Les dimanches et fêtes, on chantait les premières vêpres et les matines aux fêtes de la Sainte Vierge.

Quatre prêtres possédaient des bénéfices ou chapellenies dans la paroisse. La métairie de la Chapelle, *située dans le bourg, formait les revenus de l'un de ces bénéfices.*

Lorsqu'en 1857, on résolut de rebâtir l'église, l'architecte du département, M. Clair, présenta ce rapport avec un projet de reconstruction :

« L'église n'offre aucun intérêt au point de vue de l'art. La nef a des fenêtres plein cintre dans de très mauvaises proportions, deux chapelles, deux fenêtres ogivales. Le chœur, sans aucun jour, est un replâtrage, exécuté, il y a trois ans. Les pilastres, chapiteaux, niches, sont en plâtre et faits plutôt par un mauvais maçon que par un architecte. Le clocher, construit à l'époque du chœur, n'offre aucun intérêt architectural.

« Dans le projet de reconstruction, le clocher seul est conservé. Le nouvel édifice aura une seule nef avec une chapelle de chaque côté du chœur. Le sanctuaire forme abside et les deux chapelles absidioles. »

29 juin 1857.

Ce plan fut accepté. La bénédiction de la première pierre de la nouvelle église eut lieu en la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, le 8 septembre 1861. L'édifice est de style roman. Les fenêtres géminées de la nef et des chapelles latérales, ornées de verrières comme celles de l'abside, tamisent dans le lieu saint une lumière discrète qui inspire le recueillement et la piété.

Avec sa nouvelle sonnerie, ses décors et sa riche parure

des jours de fête, la petite église de village n'a rien à envier aux églises des grandes villes : c'est qu'à Boufféré, une généreuse châtelaine, qui aime *par dessus tout la* beauté de la maison de Dieu, *enseigne ainsi à l'heureuse paroisse que Jésus-Christ est le premier seigneur de l'endroit.*

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS ET DES VICAIRES

DE BOUFFÉRÉ

—

1621. — Guillaume RAMBALTON, curé de Notre-Dame de Boufféré.

1634. — Jean CHARDONNEAU, curé de Boufféré et de la Chapelle-Achard.

1657. — Rubaud, vicaire.

1642 — 1675. — Jean AUBRY, recteur de Boufféré.

Febvrier 1657. — Jean Chardonneau signe encore curé de Boufféré, tandis que messire Aubry s'affirme depuis 1644 son légitime successeur, ce qui indique une longue compétition.

1658. — Guyomard, vicaire.

« Depuis l'expulsion du légitime recteur que l'injuste tyrannie d'un usurpateur violent chassa de son bénéfice, le 2 juillet 1661, jusqu'en septembre 1664, il ne s'est fait que 40 mariages dans la paroisse, et est mort jusqu'à 38 personnes.

« J. AUBRY, curé. »

1662. — J. Dubois, vicaire.
1663. — Boüard, servant *in divinis*.

Veu par nous, dans le cours de nôtre visite de la paroisse de Boufféré, le 2 décembre 1673.

HENRY, év. de Luçon.

1667. — A. Duret, vicaire.
1674. — J. Mornet, vicaire de Boufféré.
1674. — F. Mayard, curé de Saint-Georges.

« Le 5e de septembre 1675, a esté par M. le doyen de Montaigu, ensépulturé Messire Jean Aubry, curé de ceste paroisse, âgé de 50 années environ, en présence de messire Louis Renou, curé de Saint-Jean de Montaigu.

« MARCHAN, doyen. »

Veu le 30 décembre 1675.

HENRY, év. de Luçon.

1676. — Messire Marchan, doyen de Montaigu, remplit les fonctions curiales à Boufféré.
11 octobre 1677 — 1687. — L. DANIAU, curé de Boufféré.
1686. — Th. Olivier, vicaire.
Septembre 1687 — 1699. — Jacques de LACHAU, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, curé de Boufféré.
1688 — 1699. — Paul-Philippe de Grenoillon, prêtre, vicaire.
1690. — Frogier, vicaire.
1692. — Triboulleau, vicaire.
26 août 1695. — Gaitte, archidiacre.
1695. — Leblant, chanoine, curé de Montaigu.
1696. — Thieriot, vicaire.
1696, novembre 1700. — THIERIOT, curé.
1696. — Alexandre Thomas, vicaire.

1703 — 21 juillet. — Vu dans le cours de notre visite,
DU PUY, archidiacre d'Aizenay.

1704. — Vu dans le cours de notre visite,
DU PUY, archidiacre.

1705. — Douteau, vicaire.
1729. — Jude-Daniel BARAILLEAU, curé.

« Le 24 juin 1770, le corps de messire Jude-Daniel Barailleau, ci-devant curé de cette paroisse, décédé d'hier, âgé de 73 ans, a été inhumé par messire Pierre-Alexis Payraudeau, curé de Saint-Nicolas, en présence de messire Pierre-Jean Potel, curé de Saint-Jean de Montaigu, et de messire Jean-Jacques Neau, sacriste de Saint-Maurice et de plusieurs autres.

« *Ci-gît le corps de messire Jude-Daniel Barailleau, ancien curé de cette paroisse, décédé le 23 juin 1770, âgé de 73 ans.* »
« *Priez Dieu pour le repos de son âme.* »

(Epitaphe dans l'ancienne église de Boufféré.)

1711. — Brulenière, vicaire.
— Bonnin, vicaire de la Guyonnière.
1730. — Thoumazeau, vicaire.
1738. — Delécorce, vicaire.

— Vu dans le cours de notre visite, le 1er juin 1743.
† SAMUEL-GUILLAUME, év. de Luçon.

1749. — Bodin, vicaire.
1755. — Blanchard, vicaire.
1764. — Jean Grolleau, vicaire.
1768. — Bodin, vicaire.
1769 — 1787. — BODIN, curé.

16 mars 1784. — Etablissement de la confrérie de la charité, à Boufféré.

1787. — Intérim par le Père Célestin de Rennes, gardien des capucins de Luçon.

1er janvier 1788. — Pierre-Charles-Alexandre de BUOR, curé. Il signe jusqu'au 22 juillet 1792.

1788 — 1792. — Pierre Gros de Boze, vicaire.

1816. — ALLAIN, curé, ancien prieur de Saint-André-Goule-d'Oie.

« J'observerai que je suis entré pour exercer le saint ministère dans cette paroisse, le 5 du mois de décembre 1816, et que je n'ai trouvé, à cette époque, aucun registre d'actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, tenus par mes prédécesseurs. »

6 avril 1818. — Ricard, prêtre, fait une sépulture.

23 avril 1818. — Allain fait un baptême et signe : *nommé* à la cure de Montaigu.

18 mai. — Il signe curé de Montaigu.

29 septembre 1818 — 5 mars 1830. — VENERI, curé de Boufféré.

30 mars 1830 — 4 mars 1831. — LAIDET, curé.

12 mai 1831 — 18 avril 1837. — P. ROBIN, curé.

23 avril 1837. — Joseph ROUSSEAU, curé.

1872. — Baraud, vicaire.

9 novembre 1875. — M. Rousseau, démissionnaire, se retire à Montaigu, il y meurt et il est inhumé dans le cimetière de Boufféré. On lit sur sa tombe :

« Ci-gît le corps de M. l'abbé Joseph
« Rousseau, né à Saint-Maurice-le-Girard,
« le 18 septembre 1806, décédé à Montaigu,
« le 14 novembre 1876.

« Curé de Boufféré, du mois d'avril 1837
« au 14 novembre 1875, il fut toujours un
« père pour tous ses paroissiens.

« A sa mémoire,
« la paroisse de Boufféré reconnaissante
« a élevé ce monument. »

15 novembre 1875. — Gabriel BOUCHET.
10 décembre 1880. — Auguste ARNAUD.

Le presbytère consiste en plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au premier ; un petit jardin, contenant environ cinq ares, une cour de deux ares et quelques servitudes.

La paroisse produit beaucoup de froment en bonne qualité, et du vin médiocre.

Cette contrée, il y a vingt-cinq ans si boisée, est présentement découverte.

L'air y est pur et sain, aussi les maladies contagieuses y sont rares.

Une usine pour la confection du sucre s'y était établie, il y a quelques années, mais elle n'a point réussi.

Jusqu'à ces derniers temps, personne n'avait soupçonné l'existence du principe calcaire dans les environs de cette paroisse, lorsqu'un paysan, creusant un fossé sur la limite de Boufféré et de Vieillevigne, fut tout surpris d'amener, avec le fer de sa bèche, de gros amas de petits coquillages agglutinés par une espèce de ciment. M. Duchaffaut soupçonna l'existence d'une carrière de pierre calcaire ; ses prévisions furent justes : la pierre est de bonne qualité. On a aussi trouvé dans les environs divers dépôts de marne ; le vallon qui contient ce banc calcaire dont on ignore la superficie est étroit et entouré de tous côtés d'un coteau schisteux. Ce ne fut pas la seule découverte qu'on fit dans ce banc, le célèbre Cuvier fait mention d'une côte de marsouin trouvée à la Sénardière.

La commune de Boufféré est séparée de celle de Montaigu par la Maine qui coule de l'est au nord, et de Vieillevigne par un petit ruisseau (le Bléson) qui va du midi

au nord. La route royale de Nantes à Bourbon par Montaigu la traverse dans toute sa longueur, et la route stratégique de Montaigu à Challans la côtoie dans la partie de l'ouest. Les chemins vicinaux communiquent avec Saint-Georges, les Brouzils, Saint-André-Treize-Voies et Vieillevigne.

*On comptait autrefois, sur le territoire de Boufféré, un assez grand nombre d'*houstels *nobles ou gentilhommières. Il n'est pas sans intérêt de connaître les différentes familles qui les habitèrent.*

LA SÉNARDIÈRE

Ainsi dénommée sans doute de la famille des Sénard, ses premiers seigneurs, dont un pont remarquable du voisinage a conservé le souvenir.

C'est la seigneurie la plus importante du lieu, et celle dont les derniers possesseurs ont eu une plus grande notoriété. Le manoir de la Sénardière, entouré de douves, est démoli depuis longtemps ; un petit bois s'élève sur son emplacement. En face, sur une vaste cour, s'étendent des deux côtés les servitudes et bâtiments d'exploitation. Dans l'une des ailes, les derniers seigneurs avaient construit une habitation modeste, peu en rapport avec leur haute position et leur grande fortune.

La famille Duchaffaut, de très ancienne extraction, branche cadette de la maison de Rezé, a possédé la Sénardière depuis le XV^e^ siècle.

I. — *Sylvestre* Duchaffaut, 5^e^ du nom, fils aîné de Sylvestre et de Marie de Rochefort, fut seigneur de la Sénardière. Il était écuyer et homme d'armes du duc de Bretagne en 1482. Il laissa sept enfants de son épouse, demoiselle Marquise Fresneau.

II. — *Jacques,* son aîné et principal héritier, écuyer, seigneur de la Sénardière, épousa demoiselle Françoise de Loré. Son fils :

III. — *Jean,* écuyer, seigneur de la Sénardière, mourut assassiné. Il avait épousé demoiselle Suzanne Girard. L'aîné de ses cinq enfants :

IV. — *Nicolas*, écuyer, seigneur de la Sénardière et de la Bouanchère, transigeait avec sa mère au sujet du partage de leurs biens, le 1er avril 1577. Il épousa demoiselle Simonne Buor, qui lui apporta en dot la seigneurie de la Bouanchère. De ce mariage :

V. — *Louis*, écuyer, seigneur de la Sénardière. De son second mariage avec demoiselle Eléonore de Plantis, naquirent Christophe, mort jeune, Jacques qui suit, Claude, prieur séculier de l'Aumônerie, 4e Arsen, marié à Hilaire Beufvier, seigneur des Palignies, Jeanne et Esther, l'une et l'autre religieuses.

VI. — *Jacques*, écuyer, épousa demoiselle Marthe Blanchet. Il obtint en 1667 une confirmation de noblesse. Son fils aîné :

VII. — *Claude* (1) chevalier, seigneur de la Sénardière. De son 2e mariage avec demoiselle Marie de la Roche-Saint-André ; il eut entre autres enfants :

VIII. — *Alexis-Augustin*, chevalier, seigneur de la Sénardière, de Besné, de la Motte-Gestin, se maria en secondes noces, le 8 juin 1726, avec dame Marie-Jeanne

(1) Il s'était marié en premières noces, le 22 novembre 1679, à demoiselle Madeleine-Marie Jousseaume, fille de Louis, chevalier, seigneur de la Bretesche, dont :

1° Anne-Madeleine, baptisée le 22 mars 1674, dans l'église de Boufféré. Parrain Louis Jousseaume, seigneur de la Bretesche et du Couboureau. Marraine, dame Anne Duchaffault de la Palinière. *(Registres de Boufféré).*

2° Marie-Madeleine, mariée à Philippe du Tréhant, seigneur du Hallay.

Robert de la Salle - Lézardière (1). De ce mariage : 1° Julien-Gabriel qui suit.

2° *Louis-Charles*, seigneur de Melay, la Goyère, etc., lieutenant général des armées royales, commandeur, grand croix de S. Louis ; fut ensuite nommé vice-amiral par Louis XVI, et mourut incarcéré à Nantes le 29 juin 1794, à l'âge de 87 ans.

IX. — *Julien-Gabriel*, chevalier, seigneur de la Sénardière, conseiller au parlement de Bretagne, épousa en premières noces demoiselle Marie-Jeanne Robert de Chaon, dame de Nieul et de Girouard, dans la chapelle de la Sénardière, le 30 août 1728, par dispense accordée par l'Evêque de Luçon (Registres de Boufféré).

---

(1) Il avait épousé en premières noces, le 3 mai 1704, demoiselle Marie Boux de Saint-Mars de Coutais, dont plusieurs enfants :

28 novembre 1705. — Baptême, en l'église de Boufféré, de Alexis-Augustin, fils de messire Alexis-Augustin Duchaffault, seigneur de Besné, et de dame Marie Boux. Parrain : Messire Claude Duchaffault, seigneur de la Sénardière, et marraine : demoiselle Marie Baudouin, dame Boux.

5 janvier 1707. — Baptême de Julien Gabriel, fils de Alexis-Augustin Duchaffault, seigneur de Besné, et de dame Marie Boux, son épouse. Parrain : écuyer Julien Boux, seigneur de Saint-Mars de Coutais, et marraine : Gabrielle-Brigitte Descoubleaux de Sourdis, dame de Saint-Symphorien.

12 mai 1711. — Baptême, en l'église de Boufféré, de René-Antoine, fils de messire Alexis-Augustin Duchaffault, chevalier, seigneur de la Sénardière, et de dame Marie Boux, aussi dame de la Sénardière. Parrain, messire Gilles-Louis de la Roche-Saint-André, chevalier, seigneur des Gasnuchères, capitaine des vaisseaux du Roy ; marraine, dame Renée Boux, dame du Tréhant.

14 mars 1712. — Sépulture, dans la chapelle de la Sénardière de cette église, le corps de messire Alexis Duchaffault, âgé de 6 ans 6 mois.

2 septembre 1713. — Baptême de Marie-Durable Duchaffault, fille de messire Alexis-Augustin, chevalier, seigneur de

Dame Robert de Chaon, dame de la Sénardière, fut inhumée le 26 septembre 1738, à l'âge de 26 ans, dans l'église de Boufféré, (id.)

Messire Julien-Gabriel Duchaffault, décéda en 1771 (1).

---

la Sénardière, et de dame Marie Boux, dame de la Sénardière, née le 14 août précédent mois ; parrain, messire Séraphin Duchaffault, officier des vaisseaux du Roy ; marraine, dame Marie-Euphrasie Scolastique de Cornulier, épouse de René Boux, seigneur de Saint-Mars, conseiller au parlement de Bretagne.

Marie-Durable fut religieuse aux Coëts, près Nantes. Le Dictionnaire de Beauchet-Filleau la fait fille de demoiselle Robert de Lézardière, seconde femme d'Alexis-Augustin Duchaffault.

27 novembre 1740. — Sépulture, dans la chapelle de la Sénardière *gissante* dans l'église paroissiale de Boufféré, de messire Alexis-Augustin Duchaffault, chevalier, seigneur de la Sénardière, décédé le jour précédent, âgé de 61 ans, en présence de messire Gabriel Duchaffault, son fils, et de messire Augustin du Tréhant, son neveu. *(Registres de Boufféré.)*

(1) 25 juillet 1771. — Sépulture, dans la chapelle de *Saint-Sébastien* de la Sénardière, du corps de haut et puissant seigneur Julien-Gabriel Duchaffault, âgé d'environ 65 ans, décédé le 23 dudit mois, à 9 heures et demie du soir ; en présence de MM. Sylvestre Duchaffault, son fils aîné, de Chaon fils, de Beauregard, de la Moricière, ses gendres, de messire Louis-Charles Duchaffault, commandant de l'Ordre militaire de Saint-Louis, frère du défunt, et de MM. du Tréhant, Chabot, chevalier de Saint-Louis, de la Louerie, de Soulanges, chevalier de Saint-Louis, de MM. Marin, de Lécorce et quantité d'autres, de MM. les prêtres et curés qui ont assisté, Bonnin, chanoine, Lambert, vicaire de Saint-Georges, Payraudeau, curé de Saint-Nicolas de Montaigu, Jagueneau, sacriste de Saint-Maurice, Potel, curé de Montaigu, Gourraud, curé de la Garnache, Gaultier, curé de Treize-Septiers, F. du Barreau, gardien des Cordeliers de Clisson, Feuvre, doyen du chapitre de Montaigu, Bodin, curé de Boufféré, Guillemet, vicaire de Vieillevigne, Goupilleau, curé de Guyonnière, Burcier, vicaire de Saint-Hilaire-de-Loulay, Ferré, prêtre, Caillaud, curé de l'Herbergement, Joussemet, chanoine, sous-chantre. *(Registres paroissiaux de Boufféré.)*

X. — *Sylvestre-François*, son fils aîné, chevalier, seigneur de la Sénardière.

Le 22 janvier 1759. — Mariage dans l'église de Boufféré de Sylvestre-François Duchaffault, fils mineur de Julien-Gabriel-François Duchaffault, et de feue dame Marie Robert de Chaon, avec demoiselle Marie-Françoise-Renée Marin de la Guignardière d'Avrillé. La mère de l'épousée, Marie-Anne Grignon de Pouzauges (1), veuve en premières noces de Gabriel-Charles Marin de la Guignardière, s'était remariée avec Julien-Gabriel Duchaffault, également veuf et père du marié. Le mariage des parents amena naturellement celui des deux enfants.

Forcé d'émigrer en 1791, Sylvestre Duchaffault servit d'abord dans l'armée des Princes, puis dans celle de Condé, et fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 16 mars 1801. Sa femme, ayant péri pendant la Révolution, il embrassa l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre en 1803 et nommé curé de la Guyonnière. Il mourut à Nantes, chanoine honoraire de la cathédrale, et fut enterré dans l'église de Boufféré. Une épitaphe gravée sur marbre a été érigée récemment à sa mémoire par la famille Duchaffault, dans l'église de Boufféré, à l'un des piliers du chœur :

(1) 29 août 1783. — Sépulture en l'église de Boufféré de haute et puissante dame Marie-Anne de Grignon de Pouzauges, veuve en secondes noces de messire Julien-Gabriel Duchaffault, seigneur de la Sénardière, conseiller au Parlement de Rennes, décédée d'hier au couvent des Dames religieuses de Montaigu, de l'ordre de Fontevrault; en présence de M. Robineau de la Chauvinière, de la Roche-Saint-André, de M. Marin et autres gentilshommes.

Ici repose
Haut et puissant seigneur
Sylvestre-François Duchaffault,
marquis de la Guignardiere, baron de Rié,
seigneur de la Sénardière, Boufféré, Villedor,
Avrillé et autres lieux, chevalier de Saint-Louis,
né à la Sénardière, en 1735.
valeureux combattant
de la Vendée et de l'armée de Condé,
il vit tomber presque tous ses enfants
sur les champs de bataille et périr
dans la tourmente révolutionnaire
son épouse, puis deux de ses filles,
la comtesse de Chevigné et
la comtesse de Rorthais de Marmande,
fusillées les armes à la main pour le Roi en 1793.
Ordonné prêtre en 1805, le comte Duchaffault
fut curé de la Guyonnière, 1809,
chanoine honoraire de Nantes, 1819.
Décédé à Nantes dans sa 88e année, 1822.

1735 — 1822.

R. I. P.

Sa belle et nombreuse famille fut presque tout entière victime de la Révolution.

1° *Auguste-Salomon* est mort en 1804 des suites de ce qu'il avait souffert dans les prisons de Brouage.

2° *Jacques-Gabriel* servit dans l'armée des Princes et dans celle de Condé ; chef divisionnaire de l'armée Vendéenne en 1815, chevalier de Saint Louis et de la Légion d'honneur, a publié deux brochures sur les évènements de 1815.

3° *Charles-Augustin,* chevalier de Malte ; émigré, il fit partie de l'armée de Condé, et fut fait chevalier de Saint Louis sur le champ de bataille par le prince de

Condé. Rentré en France, il mourut à Nantes avec le grade de chef d'escadron.

4° *Alexis-Gilbert,* officier de la marine royale, servit d'abord dans l'armée de Charette, et fut tué à la déroute du Mans.

5° *Pierre-Gilbert,* mort jeune.

6° *Henri-Barthélemy,* clerc tonsuré, fit les preuves nécessaires pour entrer au chapitre de Lyon ; servit avec son frère Alexis dans les armées Vendéennes, et mourut près de lui, à la déroute du Mans.

7° *Marie-Henriette-Pélagie,* femme de M. Louis de Chevigné, mourut dans les prisons du Mans.

8° *Marie-Henriette-Osmane,* épouse d'Alexandre de Rorthais, comte de Marmande, maréchal de camp, fut fusillée, *comme brigande,* dans la campagne d'Outre-Loire.

9° *Marie-Rosalie,* qui devait être chanoinesse de Remiremont, mourut dans les prisons du Mans.

10° *Hercule-Antoine* (1).

La famille Duchaffault porte *de sinople au lion d'or azuré, couronné et lampassé de gueules.*

---

(1) Cet enfant n'est pas mentionné dans la généalogie donnée par M. Beauchet-Filleau :

« 26 novembre 1771. — Baptême, en l'église de Boufféré, d'Hercule-Antoine, né d'hier, du mariage de Sylvestre. Duchaffault, seigneur de la Sénardière, baron de Rié, etc., et de Marie-Françoise-Renée Marin, dame de la Guignardière Parrain, messire René-Antoine Duchaffault, commandeur de l'ordre de Malte ; marraine, dame Pulchérie du Tillaye. »

LES BOUILLÈRES

Une vaste maison du XVIII^e^ *siècle, dans le style banal de l'époque, enceinte de douves larges et profondes, remplies d'eau vive, a remplacé l'ancien manoir des sires du Tréhant. A la source qui alimente ces douves, les Bouillères doivent vraisemblablement leur dénomination, comme Bouillé doit la sienne à la belle fontaine de Saint-Quentin, de* Bouil, *source, fontaine.*

Cette maison noble relevait du château de Montaigu à foi et hommage-lige et ligence, à 40 jours de garde, et en outre, à 13 deniers à l'Aumônerie, pour rachat.

Ses plus anciens seigneurs connus sont les du Tréhant.

Aux Archives de la vicomté de Thouars, château de Serrant, on trouve une assez longue série d'hommages rendus par la seigneurie des Bouillères :

1404. — 25 octobre. — Gauvain *du Tréhant.*
1408. — 17 novembre. — Yvon *du Tréhant.*
1410. — 9 novembre. — Gauvain *du Tréhant.*
1425. — 15 décembre. — Philippe *du Tréhant.*
1435. — 2 août. — Pierre *du Tréhant.*
1474. — 1^er^ mars. — Maude *du Tréhant.*
1489. — 6 mars. — Guillaume *du Tréhant.*
1517. — 19 juin. — Jean, écuyer *du Tréhant.*
1534. — 30 janvier. — Jean *du Tréhant.*
1551. — 16 février. — Jacques-Louis *du Tréhant*, écuyer, seigneur de la Cantinière.
1552. — 10 juillet. — Jean *du Tréhant,* écuyer.
1584. — 9 février. — Maurice *du Tréhant.* (1)

Jehan du Tréhant, seigneur des Bouillères, était marié à Isabeau Duchaffault, fille de Sylvestre Duchaffault et de Marquise Fresneau.

Au XVII^e^ siècle, la gentilhommière et son beau domaine *utile* sont passés par alliance à une ancienne

(1) Note de M. Dugast-Matifeux.

maison de la contrée, la famille Marin, possessionnée depuis longtemps à Melay-la-Court, à la Grande-Brosse, à la Vergne-Caducière, à la Guignardière d'Avrillé, à la Motte de Belleville et autres lieux.

25 mai 1642. — Ont été espousés haut et puissant Samson Marin et dame de la Haye, sieur et dame de la Vergne-Caducière, en présence de leurs parents et amis, dans l'église paroissiale de Jumelles, diocèse d'Angers.

J. CHARDONNEAU, prestre,
curé de Boufféré.

Au défaut d'une généalogie suivie, nous reproduirons quelques actes des registres paroissiaux de Boufféré concernant la famille Marin (1) :

17 juillet 1672. — Baptême de Pierre, fils de Samson Marin, seigneur de la Grande-Brosse, et de demoiselle Marie Guimard. Parrain, Marc Marin, seigneur de la Motte de Belleville ; marraine, dame Yollande Le Jouvencin, veuve de M Gabriel Marin, écuyer. Présents : Marie Marin, Marie Grassineau, Claude Linger.

5 décembre 1673. — Baptême de Antoine-René, fils des mêmes. Parrain, Antoine Marin, seigneur de la Hubardière et de la Guignardière ; marraine, demoiselle Marin, dame de la Lutière ; signe également Hélène de Maroyer.

---

(1) L'*Etat du Poitou,* sous Louis XIV, mentionne, à cette même époque, plusieurs membres de la famille Marin :

1667. — *Jean* Marin, seigneur de la Fételière,
Claude, seigneur de la Cadussière,
Pierre, seigneur de la Motte,
Jacquette Jamet, veuve *Antoine* Marin,
maintenus nobles par sentence du 9 septembre 1667, portent : *de gueules au lion d'argent, armé et lampassé de sable ;* supports deux griffons.

Et aussi : Marin, *Claude,* seigneur de la Cadussière, *Antoine,* seigneur de la Hubardière, *Pierre,* seigneur de la Motte, *Parmenas,* seigneur de la Chasselandière.

2 novembre 1674. — Baptême de Renée, fille des mêmes. Parrain, noble homme Jacques Guignard, sieur de Bar-Sauvage, avocat en la cour du Parlement de Bretagne, et la marraine, demoiselle Perrine Marin, dame de la Hubardière.

1er octobre 1675. — Baptême de Alexandre, fils des mêmes. Parrain, Claude Marin, seigneur de la Caducière ; marraine, Antoinette Duchaffault.

14 mars 1681. — Baptême de Claude, fils des mêmes. Parrain, M. Claude Duchaffault ; marraine, demoiselle Perrine Marin.

1734. — Mariage de Gabriel-Charles Marin, seigneur de la Guignardière, fils de René Marin et de Charlotte Marin, dame de la Touche-Limousinière, avec Marie Grignon de Pouzauges. *(Eglise de Saint-Donatien de Nantes.)*

15 octobre 1734. — Mariage d'Antoine-François Marin, seigneur des Bouillères, la Lutière et autres lieux, fils de haut et puissant Antoine-René Marin, chevalier, seigneur de la Grande-Brosse, et de feue dame Marthe Girard, avec demoiselle Renée-Angélique Bonnin, fille du noble homme André Bonnin, conseiller du Roy en la sénéchaussée générale de Poitiers, au département de Montaigu et sénéchal de la ville et marquisat de cette ville, et de dame Charlotte Payneau.

30 juin 1739. — Baptême de Angélique-Marthe-Germaine, fille de messire Antoine-François Marin, seigneur des Bouillères, et de Angélique Bonnin.

4 septembre 1739. — Sépulture d'Antoine-René-François Marin, âgé de 4 ans, en présence de messire Antoine-François Marin, son père, et de André Bonnin, son grand-père.

5 novembre 1741. — Baptême de Angélique-Augustine-Madeleine, fille des mêmes. Parrain : Augustin dn Tréhant, seigneur du Hallay ; marraine : Marguerite-Madeleine-Antoinette de la Fontenelle, dame de Goué.

6 août 1749. — Baptême de Alexis-Prosper, fils des mêmes. Parrain : Samson Marin ; marraine : Angélique Marin.

29 novembre 1752. — Baptême de François, fils des mêmes. Parrain, Charles Marin; marraine, Françoise Marin de la Guignardière. Signent : Samson Marin, Angélique Marin, François-Antoine Marin, Antoine Marin.

Epitaphe dans l'église de Boufféré :

« *Ci-gist le corps de messire Antoine-René Marin, seigneur des Bouillères, décédé le 28 août 1779.* »

Parmi les électeurs de la noblesse, réunis à Poitiers, en 1789, pour nommer des députés aux Etats-Généraux, figure Samson Marin, seigneur des Bouillères.

Sur la liste des émigrés on trouve :

La veuve Marin, à Boufféré.

Marin des Bouillères, fils aîné, à Boufféré.

Les deux frères Marin, cadets, à Boufféré.

Marin, Antoine, noble à Boufféré, guillotiné à La Rochelle. (*Liste de quelques brigands, par Goupilleau de Montaigu.*)

LE HALLAY

Le château actuel du Hallay remplace un très modeste *houstel* féodal, situé à droite, près duquel avait été construite une petite chapelle domestique qui existe encore. Comme aux Bouillères, la famille du Tréhant y était possessionnée depuis des siècles.

Le 8 mars 1560, un du Tréhant, seigneur du Hallay, ainsi que 17 autres gentilshommes de la baronnie de Montaigu, confiaient à Raymond de Gastinaire, seigneur de la Preuille, le soin de défendre les droits et privilèges de

leur ordre, dans une réunion de la noblesse, convoquée à Poitiers, par le Roi.

L'un de ses descendants, Charles-Gabriel du Tréhant, seigneur du Hallay, épousa Marie-Madeleine de Gastinaire, et devint, du chef de sa femme, seigneur de Melay.

20 octobre 1669. — Baptême de Anne, fille de Charles-Gabriel du Tréhant, sieur du Hallay, et de dame Marie-Madeleine de Gastinaire. Parrain, François du Tréhant, sieur d'Epagne; marraine, Anne Cornu, épouse de Louis de Gastinaire, seigneur de la Papinière.

5 février 1671. — Baptême de Charles du Tréhant, fils de Charles-Gabriel du Tréhant, et de dame Marie-Madeleine de Gastinaire, seigneur et dame du Hallay.

16 novembre 1672. — Baptême de Louis, fils de Charles-Gabriel du Tréhant, écuyer, et de dame Madeleine de Gastinaire, seigneur, et dame du Hallay. Parrain, Louis de Gastinaire, seigneur de la Papinière; marraine, dame Madeleine Thévenin, dame de Vaux, la Limousinière, etc.

1681. — Claude-Philippe du Tréhant est parrain.

Le 6 mai 1692, est décédé messire Charles-Gabriel du Tréhant, seigneur du Hallay, et le lendemain, enterré dans l'église de Boufféré, en présence de Claude-Joseph Linger.

Le troisième février de l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-treize, messire Jean-Baptiste Morisson, écuyer, seigneur de la Bassetière, fils de messire Jean-Baptiste Morisson, écuyer, vivant seigneur dudit lieu de la Bassetière, et de dame Perrine Jousbert, dame de la Bassetière, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Julien-des-Landes d'une part, avec demoiselle Marie-Anne du Tréhant, fille de feu messire Charles-Gabriel du Tréhant, seigneur du Hallay, et de dame Marie-Magdeleine de Gastinaire, dame du Hallay, ses père et mère de l'autre part, de cette paroisse, après les trois publications de leur futur mariage, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement, vu le certificat de M. le curé de

Saint-Julien-des-Landes, par lequel il apparaît que le sieur Morisson est libre de contracter, ont contracté mariage par paroles de présents, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence à l'égard du dit Morisson et de la dite du Tréhant, ses parents soussignés :

J.-B. Morisson de la Bassetière, Marie-Anne du Tréhant, Marie-Magdeleine de Gastinayre, Claude-Philippe du Tréhant, Claude de Gastinayre de la Preuille, Philippe Thévenin de la Roche, Charles Morisson de la Bassetière, René Rochet, François Morisson de la Bassetière, René Morisson de la Bassetière, Louis-Charles de Goüé, Marie-Anne de Gastinayre, Prosper de Gastinayre, René-Isaac Sajot, Marie-Jaquette Morisson de la Bassetière, Madeleine de Goulaine, Jeanne-Aimée Sajot, Benigne de Goulaine, Claude-Joseph Linger, Julien-Antoine Foucher, E. Tribalteau, prêtre présent, Jacques de Laclau, curé de Boufféré.

11 décembre 1696. — Baptême de..... fils de messire Claude (Philippe) Tréhant, seigneur du Hallay, et de dame Marie-Madeleine Duchaffault, son épouse.

1703. — Baptême de Joseph-Joachim, fils de messire Claude-Philippe du Tréhant, seigneur du Hallay, et de dame Madeleine Duchaffault. Parrain, Claude-Joseph Linger, seigneur de la Vilnière, et dame Marie-Madeleine de Goulaine, aussi dame de la Vilnière.

29 mai 1704. — A été inhumé, dans l'église de Boufféré, le corps de dame Madeleine Duchaffault, dame du Hallay, âgée d'environ 36 ans, en présence de messire Morisson, écuyer, seigneur de la Bassetière, et de messire Claude-Joseph Linger, écuyer, seigneur de la Vilnière.

— Philippe-Julien du Tréhant, seigneur du Hallay, maintenu noble par sentence du 24 septembre 1667, portait : *Gironné d'argent et de sable.*

La terre du Hallay et son manoir entrèrent au XVIII[e] siècle dans la famille des comtes de Chabot, par le mariage de Louis-Charles de Chabot, seigneur des Coulandres, la Barre-Tranchant, lieutenant des vaisseaux du Roi, etc., avec Charlotte-Augustine du Tréhant, fille de Claude-Augustin du Tréhant, seigneur du Hallay, et de Marie-Jeanne de Gastinaire. Le contrat de mariage est en date du 9 janvier 1747.

16 août 1748. — Baptême de Marie-Charles, fils de messire Louis-Charles Chabot, lieutenant des vaisseaux du Roi, et de Dame Charlotte-Augustine du Tréhant, dame du Hallay, né le 14 août. Parrain, messire Joseph Joachim du Tréhant ; marraine, dame Esprit-Jeanne Jousseaume, dame de Pont-de-Vie.

20 avril 1780. — Baptême de Esprit-Louise-Charlotte, fille des mêmes. Tenue sur les fonts baptismaux par Pierre Tard et Marie Pavageau, en lieu et place de messire Charles-Claude-Gilbert Chabot, enseigne des vaisseaux du Roy, et de demoiselle Madeleine de Tréhant.

Le dictionnaire de Beauchet-Filleau, donne à Louis-Charles de Chabot trois autres fils :

1° Charles-Augustin dont descendent les Chabot du Parc-Soubise.

2° Marie-Esprit-Armand, dit le chevalier de Chabot, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté le roi Louis XVI.

3° César-Auguste, mort à 22 ans, commandant la frégate la Livolly, de la marine royale de Louis XVI.

Charlotte-Augustine du Tréhant, veuve de Louis-Charles Chabot, fut guillotinée à Angers sous la Terreur, âgée de plus de 80 ans, comme ci-devant noble et sur l'accusation d'entretenir des intelligences avec les ennemis de la République, et « les *scélérats de prêtres* dont les crimes font horreur à retracer. » Elle fut guillotinée sur la place du Ralliement à Angers, en Nivose 1794. La copie de cet odieux jugement existe aux *archives du Parc-Soubise*.

Le Hallay qui appartenait à Charlotte du Tréhaut, ne

fut pas vendu nationalement, Mme de Chabot n'ayant pas émigré.

Quelques années aprés son retour de l'émigration, le comte de Chabot, son fils aîné, vendit à M. de Rorthais, la propriété du Hallay.

LA LOUERIE

Le manoir de la Louerie était en ruines à la Révolution de 1789. Il ne reste plus de visible aujourd'hui que l'emplacement compris dans un îlot exhaussé dont la configuration se rapproche beaucoup de celle d'un demi-cercle.

La douve ou fossé qui l'entourait s'élargit au *nord-est*, de manière à former une pièce d'eau ou petit étang. Le corps de bâtiment était flanqué aux deux angles de tourelles, dites poivrières ; il devait être couvert en tuiles, car on aperçoit peu ou point de débris d'ardoises. En labourant cet îlot, qui est encore parsemé de pierres et de briques, le fermier Huchet a trouvé un couvert en étain doré du XVIe ou XVIIe siècle. Ce qu'il présente de plus notable, c'est d'être un peu moins grand que ceux dont nous nous servons actuellement, car il est, du reste, d'un travail assez médiocre ; sur le bout inférieur du manche où s'applique le pouce, sont les armes coulées en relief de la famille....., qui a anciennement possédé la Louerie ; c'était peut-être un couvert d'enfant.

Louerie vient-elle de la famille Louer, ou est-elle une légère contraction de Louprie ? en a-t-on élidé le *p* dans la prononciation pour l'euphonie ?

L'étymologie Louerie viendrait donc de loup, ce que confirme sa situation sur le ruisseau du Bleson, qui signifie ruisseau des loups, de *Bles* loup, et *on* fontaine.

La Louerie, possédée en dernier lieu par les Beufvier,

est située non loin de la Chevérière, et tout près de la Motte-Gestin. Il y avait autrefois un castel dont on ne voit plus que les douves. Le fond de cette douve se compose de galets calcaires dont la grosseur augmente en raison de la profondeur. Les plus gros atteignent la proportion d'un pain de 12 livres ; on y trouve aussi des blocs de calcaire coquillier.

(Note de M. Dugast-Matifeux.)

Charles Beufvier, seigneur de la Louerie, troisième fils de Séraphin Beufvier et de Marie-Julienne-Catherine de Béchillon, fut capitaine dans le régiment d'Orléans-cavalerie, commanda un escadron au ban des nobles réunis à Fontenay en 1758. Il mourut, le 13 mai 1781, à son château de la Sécherie, âgé de 87 ans ; il avait épousé Monique Baudry d'Asson, dont il eut deux fils :

1° Charles-Alexis, *chevalier, seigneur de la Sécherie, chevau-léger de la garde du Roi, qui fit les guerres de Vendée, et passa en Espagne après la catastrophe de Fructidor.*

2° Augustin, *dit le chevalier Beufvier, seigneur de la Louerie, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, se retira, après de longs services, en 1777. Il suivit plus tard l'exemple de son frère aîné, en se réunissant aux Vendéens dès le premier soulèvement.*

C'est le dernier signataire de la sommation *de se rendre adressée, le 20 juin 1793, par les commandants des armées catholiques et royales réunies à Angers, à la municipalité et aux habitants de Nantes.*

On sait que la ville résolut de résister à outrance et qu'elle repoussa les Vendéens qui eurent à pleurer la perte de Cathelineau, leur général en chef, qui y fut blessé à mort.

LA PATISSIERE

La Pâtissière était-elle un lieu noble relevant de la baronnie de Montaigu, ou une simple terre roturière ?

Fort anciennement, il est vrai, elle a appartenu à des gentilshommes, et une métairie voisine qui en dépendait, se nommait le Fé, corruption du mot fief. Sa condition, toutefois, paraît être l'analogue de celle de la Bretonnière qui en était peu éloignée. On voit, en effet, sur la minute du contrat de mariage Richard-Gautreau, dont il sera question plus loin, que la Pâtissière où demeurait la future est d'abord qualifiée de *maison noble*, et que cette qualification est rayée par le notaire. Or, s'il s'était réellement agi d'un fief, on n'eût pas manqué de la maintenir pour l'exemption de l'impôt.

Au mois d'octobre 1565, c'est-à-dire vers le milieu du XVI[e] siècle, Alexis Royrand, écuyer, et Louise Gazeau, sa femme, étaient seigneurs de la Pâtissière et y demeuraient.

En juillet 1578, le greffier de la juridiction de Montaigu, Gilles Robin, qui était en même temps fermier de la baronnie, écrivait à la duchesse de la Trémouille, Jeanne de Montmorency, veuve du duc Louis :

« Madame, il y a un gentilhomme par deça qu'on nomme Pâtissière, qui vous doit quarante et deux boiceaux d'avoine, de cette mesure, qui ne veut payer et me menace, par lettre, de m'offenser et outrager, de sorte que je suis en grand'peine si ne suis garanti de votre faveur et grandeur. Et vous plaira luy escrire et en prévenir M. du Landreau, (1) pour l'avertir qu'il n'aît à m'offenser. Autrement vos fruits et rentes pourront ne point estre payés à l'avenir.

(1) Charles Rouault, sieur de Landreau, près les Herbiers, commandant à Montaigu pour le Roi et la famille de la Trémouille.

« Priant Dieu, Madame, vous donner, en parfaite santé, très heureuse et longue vie.

« De votre ville de Montaigu, ce 14 juillet 1578.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« GILLES ROBIN. »

Dans l'un des sièges que soutint Montaigu au XVI^e^ siècle, la place ayant été cernée par les assiégeants catholiques, pour en brider les avenues, sur la fin de septembre 1580, quelques compagnies de gens de pied (infanterie) furent détachées et postées à la Pâtissière, d'autant que ses possesseurs de l'époque étaient réformés.

Aux Royrand succédèrent les Robin dans la possession de la Pâtissière, mais on ne sait ni comment, ni à quelle époque. Plus tard le même domaine passa à d'autres greffiers nommés Payneau (1) qui s'en qualifièrent et la possédèrent à leur tour, et dont le dernier mourut en 1704. Elle vint ensuite successivement par mariage à maître Jean Gautreau, notaire royal, qui épousa, en septembre 1726, demoiselle Madeleine-Jeanne Payneau ; puis au docteur Louis Richard, sieur de la Vergne en Boussay, marié en janvier 1754 avec Madeleine-Françoise Gautreau, leur fille unique.

Le partage des successions Richard-Gautreau s'opéra entre les deux frères, issus de leur mariage, de façon que l'aîné, Louis-François Richard, eut les biens paternels en Boussay, et le puîné, Charles-Marie, ceux de la mère en Boufféré. On ne s'occupera pas ici des descendants du premier, dont le dernier enfant, né à Nantes, le 1^er^ mars 1819, est actuellement cardinal-archevêque de Paris. On se borne à la descendance du second, qui avait épousé dame Cécile-Françoise Blouin, dont il était veuf, lorsqu'il mourut à Nantes, le 15 mars 1829, âgé de 63 ans.

(1) 1670 — Fut parrain à un baptême dans l'église de Boufféré, Nicolas Payneau, sieur du Fief, fils de maître Louis Payneau, sieur de la Pâtissière, et greffier de la baronnie de Montaigu.

Les deux frères Richard étaient également, comme leurs père et grand-père, docteurs en médecine de la faculté de Montpellier; tous avaient endossé la robe de Rabelais. Louis-François eut à Nantes, où il s'était rendu après la Révolution, abandonnant Montaigu et la Vendée, la plus nombreuse clientèle que jamais praticien réunît en cette grande ville. Et voici comment le docteur Ambroise-François Laënnec caractérisait Charles-Marie Richard, dans le compte-rendu des cours d'instruction médicale, établis à l'Hôtel-Dieu de Nantes, pour l'année 1829, qui fut celle de sa mort:

« *Aux connaissances étendues qu'exigeait sa profession, M. Richard jeune réunissait celles qui font le littérateur savant, l'antiquaire érudit, l'amateur des arts et l'administrateur habile. Je vous l'aurais montré débrouillant, dans un mémoire brillant d'érudition, l'inscription trouvée à Nantes en 1580 et incrustée depuis dans un des murs de notre Hôtel-de-Ville; je vous aurais parlé de cette intéressante lettre qu'il fit insérer, il y a deux ans, dans le* Lycée armoricain, *sur une petite statue de cuivre trouvée dans les fouilles faites à l'occasion des travaux du canal de Bretagne, et que son amour pour les arts lui avait fait acquérir.... »*

Richard avait laissé en mourant une grande fortune qui se concentra sur la tête de son petit-fils Charles-Marie Richard de la Vergne. Par suite d'un procès retentissant, dans lequel plaida l'illustre avocat Berryer, l'ensemble des biens-fonds que le défendeur possédait en Boufféré, comprenant la Pâtissière, la Gorgendière, le Fay, etc., furent vendus. Le baron et la baronne Jousbert du Landreau, propriétaires du Hallay, en devinrent acquéreurs (1).

La famille Richard possédait une maison de ville à Montaigu, sur la place de l'église, côté nord. M. Aillery, père de l'abbé Aillery, auteur du manuscrit: Les *Chroniques paroissiales* du diocèse de Luçon, y tint longtemps

(1) *M. Dugast-Matifeux.*

un pensionnat. (Voir *Chronique* de Montaigu.) Elle appartient aujourd'hui, une partie aux héritiers Trastour, l'autre à M. Dugast-Matifeux, l'érudit vendéen, qui y fait sa demeure.

L'ORVOIRE

Ce domaine, probablement féodal, appartenait au XV^e^ siècle à la famille Bellinaud, de laquelle il passa aux Chesnel dont on trouve un membre prénommé Guillaume, capitaine du château de Montaigu en 1502. En 1638, à l'Assignation des hommages généraux de cette baronnie comparait Antoine Chesnel, écuyer, sieur de l'Orvoire, pour faire à Mgr Gabriel de Machecoul, la foi et hommage-lige, serment de fidélité et baiser qu'il lui doit, à cause de la maison de l'Orvoire, appartenances et dépendances, en la paroisse de Boufféré, qui lui appartient par sa femme Anne Bellinaud, fille et héritière en partie du défunt René Bellinaud, vivant, écuyer, sieur dudit lieu, tenu audit droit d'hommage lige et à ligeance de quarante jours, et à treize deniers pour tous achats, payables à l'Aumônier de Montaigu.

Sur la liste des gens condamnés comme faux nobles dans la généralité de Poitiers, élection de Mauléon, en 1665 et années suivantes, par les commissaires du Roi, Colbert de Croissy, Barentin, et Rouillé du Coudray, figure le même Antoine Chesnel, sieur de l'Orvoire, pour deux mille livres d'amende.

Après les Bellinaud et Chesnel, l'Orvoire passe aux Mauclerc de la Muzanchère, et de ceux-ci aux Thiériot qui s'en qualifièrent longtemps, puis aux Musset par alliance : enfin il revint par acquêt aux Thiériot qui le détiennent encore aujourd'hui, Pierre-Gabriel-Bruno Thiériot de l'Orvoire, de la ville de Montaigu, diocèse

de Luçon, passa ses deux thèses pour la licence en droit et en médecine en juillet 1738, sous la présidence de maître Claude Chesnel, conseiller du Roi et professeur émérite dans l'Académie de Poitiers. Qu'était le candidat au président de l'examen, et qu'était celui-ci aux anciens possesseurs de l'Orvoire de ce nom ? Il est très probable qu'ils descendaient les uns des autres par alliance.

Une voie romaine, venant de Ratiate près de Nantes, mais sur la rive gauche de la Loire, passait un peu au-dessus de l'Orvoire, et rasait Lévinière, pour se rendre à Durinum, aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu.

Nous possédons une vue coloriée de l'Orvoire, prise du même lieu de la Lévinière, par un Walsh, employé des contributions indirectes sous le premier empire à Montaigu, qui fut l'un des premiers amateurs, après la Révolution, à s'occuper de la culture des beaux-arts dans notre pays (1).

LA VILNIÈRE

Au XVII[e] siècle, cette gentilhommière était habitée par une famille Linger, maintenue noble par sentence du 24 septembre 1667. Les Linger portaient *d'argent à la fasce de gueules fuselée de 7 pièces, accompagnée de 8 mouchetures d'hermines.*

Les registres de catholicité de Boufféré, aujourd'hui l'Etat civil, mentionnent plusieurs fois cette famille :

Messire *Claude* Linger, seigneur de la Vilnière, avait épousé Dlle Grassineau, d'une famille noble du pays, qui figure souvent dans les actes de catholicité de l'église de Boufféré :

(1) *Communication de M. Dugast-Matifeux.*

13 mars 1667. — Baptême de *Marie-Agathe*, fille de Claude Linger, écuyer, seigneur de la Vilnière et de dame Marie Grassineau. Parrain Gaspar Duchaffault, marraine : Louise Grassineau.

9 septembre 1668 — Baptême de *Louis*, fils de Claude Linger, écuyer, et de dame Marie Grassineau. Parrain : Pierre Firmin, sieur de la Haye, marraine : Geneviève de la Poëze.

25 septembre 1669. — B. de *Pierre*, fils des mêmes. Parrain : Louis Guérin, sieur de la Vergne-Guérin, marraine : Génevièvе Grassineau, fille de feu Pierre Grassineau, sieur de Paunard.

9 mai 1675. — Sépulture de *Gabriel* Linger, âgé de 4 ans, fils des mêmes, dans l'église de Boufféré.

10 mars 1673. — B. de *Anne*, fille des mêmes. Parrain: Claude Marin, seigneur de la Cadussière, marraine : Marie de la Faye, dame du Marchais.

20 août 1676. — B. de *Louise*, fille des mêmes. Parrain : M. Gabriel de la Poëze, écuyer, seigneur de la Collinière de la paroisse du Saint-Sauveur de Landemont, et marraine : dame Louise de la Poëze, veuve de Guillaume de Bressea (?).

16 septembre 1675. — Sépulture de Dlle *Hilaire* de la Fontenelle, femme de feu Louis Linger, écuyer, seigneur de la Vilnière, âgée de 78 ans, en présence de M^re^ de Béranger, sieur de Girondor.

Hilaire de la Fontenelle avait été maintenue noble par la sentence de 1667, qui la qualifie de veuve de Louis Linger, écuyer, sieur de la Lardière.

La sentence de Barentin mentionne en outre, comme maintenus nobles :

Pierre Lingier, sieur de la Guignardière, et Philippe Linger, sieur de la Linottière.

5 janvier 1686. — Sépulture dans l'église de Boufféré de messire Claude Linger, écuyer, seigneur de Vilnière.

27 mai 1764. — Claude-Joseph Linger, seigneur de la Vilnière, assiste à la sépulture de Madeleine Duchaffault, dame du Hallay.

GIRONDOR

Une famille noble et ancienne, originaire de l'Anjou, celle des Béranger, fixa sa résidence dans cette gentilhommière dès le XVI^e siècle.

Elle portait : gironné d'or et de gueules de huit pièces (*Armorial d'Anjou*).

N. Béranger épousa, par contrat du 8 avril 1456, Louise de Ronzay dont il eut :

Charles Béranger qui se maria à Louise de Pineau, dont :

Jean Béranger, écuyer, sieur de la Quitterie, qui partageait avec son frère Antoine, le 4 août 1567 ; il s'était marié le 4 octobre 1549 à Marie de la Roussardière qui lui donna :

Martin de Béranger, écuyer, seigneur de la Quitterie, baptisé à Saint-Florent-le-Vieil le 15 février 1574 et maintenu noble le 15 janvier 1600, par les commissaires du Roi à Poitiers. Il habitait Boufféré-les-Montaigu.

(Dictionnaire des familles du Poitou, 2^e édition.)

Nicolas de Béranger épouse, le 13 septembre 1575, Marie des Francs, fille de Sylvestre des Francs, seigneur de la Bretonnière, en Boufféré.

Plusieurs actes de catholicité dans les registres paroissiaux de Boufféré, en grande partie détruits par l'humidité, concernent cette famille au XVII^e siècle.

18 décembre 1666. — Baptême de Magdeleine, fille d'écuyer, Jacques de Béranger, seigneur de Girondor, et de Catherine Grassineau, son épouse. Parrain : François de Bussy, seigneur de la Marchère, et marraine : Jacquette Duchaffault.

La même année, Jacques de Béranger, seigneur de Girondor, fait appel au Conseil de la sentence qui le condamne comme roturier. *(Etat du Poitou sous Louis XIV)*

20 août 1670. — Baptême de Marie, fille des mêmes.

20 avril 1675. — Baptême de Jeanne-Gabriel, fille de messire Jacques de Béranger, écuyer, seigneur de Girondor, et de dame Catherine Grassineau ; parrain, Claude-Joseph Linger, fils de messire Claude Linger, écuyer, seigneur de la Vilnière, et de dame Marie Grassineau ; marraine, demoiselle Catherine-Louise de Béranger, fille de messire Jacques de Béranger et de Catherine Grassineau.

10 janvier 1690. — A esté inhumé dans le chœur de cette église, le corps de Alexis de Béranger, fils de Jacques de Béranger, écuyer, seigneur de Girondor, et de dame Catherine Grassineau.

6 août 1695. — Sépulture de Marie de Béranger, fille de messire Jacques de Béranger, seigneur de Girondor, et de Catherine Grassineau, âgée de 6 ans, en présence de messire Antoine-Christophe de Béranger, seigneur de Girondor.

3 mars 1735. — Baptême de Charlotte-Marie-Louise, fille de messire René de Rorthais, seigneur de Girondor, et de dame Marie-Anne de Béranger.

5 décembre 1742. — Baptême de Séraphin-François, fils de René de Rorthais, seigneur de la Babonnière, et de dame Marie-Anne de Béranger.

L'un des fils de René Rorthais et de Marie-Anne de Béranger est mort à Saint-Domingue, officier dans les troupes coloniales.

Un autre, qualifié seigneur de Girondor, servit au ban de 1758 dans la 1re division de la 2e brigade de l'escadron de la Louerie.

13 juin 1788. — Louise-Julie de Rorthais de Girondor épousa messire Jacques-Victor Jousbert, seigneur de la Cour.

30 janvier 1736. — Baptême de Gabriel-Christophe, fils de René de Rorthais, seigneur de la Babonnière, et de Marie-Anne de Béranger, dame de Girondor; parrain, Gabriel de Rorthais, seigneur de Bourgneuf ; marraine, Catherine-Brigitte de Rorthais.

14 décembre 1705. — Baptême de Alexis-Claude, fils

de messire Antoine-Christophe de Béranger, seigneur de Girondor, et de dame Jeanne Delaistre son épouse ; parrain, Gaspar de Béranger, seigneur de la Quitterie ; et marraine, demoiselle Marie-Magdeleine de Tréhant qui a déclaré ne savoir signer.

LA BRETONNIÈRE

Dans le dénombrement des aveux rendus à la baronnie de Montaigu, ne figure jamais celui de la Bretonnière. Cette terre était donc tenue en rôture et non point en fief, bien que plusieurs familles se soient successivement parées de son nom comme d'un titre nobiliaire. On sait que sur la fin de l'ancien régime, nombre de familles bourgeoises se gratifiaient de la particule féodale à l'imitation de la noblesse.

Sylvestre des Francs, écuyer, seigneur de la Bretonnière, marié à Catherine Chevalier.

Leur fille, Marie des Francs, épousa, le 13 septembre 1575, Nicolas de Béranger.

19 avril 1675. — Baptême de François, fils de François Musset, sieur de la Bretonnière, notaire de la baronnie de Montaigu, et de dame Françoise Lamy ; parrain, François Lamy, maître chirurgien ; et marraine, Magdeleine Viau, femme de Jean Mesnard, apothicaire.

APPENDICE

BÉNÉDICTIONS DES CLOCHES

DE

N.-D. DE BOUFFÉRÉ

1883

PROCÈS-VERBAL

«L'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, et le lundi dix-septième jour du mois de décembre, l'Illustrissime et Révérendissime Clovis-Nicolas-Joseph, Evêque de Luçon, qui met si généreusement toutes ses forces au service du bien et de la gloire de la Religion dans le diocèse, en présence de toute la paroisse, du clergé du canton de Montaigu, et d'une noble et sympatique assistance, a procédé à la bénédiction de deux cloches pour la paroisse de N.-D. de Boufféré.

« Voici l'inscription gravée sur la première cloche qui pèse 1160 kilogrammes :

J'appartiens à l'église de N.-D. de Boufféré. — Je m'appelle la voix de Dieu. — *J'ai été baptisée par Monseigneur Clovis-Nicolas-Joseph Catteau, évêque de Luçon, le 17 décembre 1883.*

Mon parrain a été messire Casimir-Gaston de Jousbert, baron du Landreau.

Ma marraine a été madame Marie-Heniette-Zoé de Jousbert, baronne du Landreau, née de Rorthais.

J'ai reçu les noms de HENRI-DIEUDONNÉ.

« De sa voix argentine elle était appelée à saluer Roi et Sauveur de la France, celui que la Providence semblait avoir désigné pour la relever de ses ruines, et qu'une mort prématurée a ravi à toutes nos espérances.

A ces noms il faut ajouter ceux des insignes bienfaiteurs de la paroisse de N.-D. de Boufféré, *dévoués à toutes les œuvres catholiques, noble tradition dans les familles de Rorthais et du Landreau :*

Casimir Marie Zoé Clémence Aimée.

J'ai été donné par mon parrain et par ma marraine.

M. Casimir de Tousbert, baron du Landreau, maire de la commune de Boufère, M. Auguste Arnaud, curé de la paroisse ; M. Jean Lhommeau, président de la fabrique : M. Eugène Loiseau, trésorier.

Voici l'inscription gravée sur la deuxième cloche qui pèse 786 kilogrammes.

J'appartiens à l'église de N. D. de Boufère.

Je m'appelle la Voix de Dieu. J'ai été baptisée par Monseigneur Clovis-Nicolas-Joseph Catteau, évêque de Luçon, le 17 décembre 1883.

Mon parrain a été M. Etienne-Louis-Constant Trastour, docteur-médecin à Nantes.

En lisant ce nom on est heureux de constater que la religion et la science réunies font toujours la gloire et la véritable grandeur de l'homme.

Ma marraine a été Mme Valentine-Madeleine Trastour, née Dubois.

J'ai reçu les noms de Stéphanie-Valentine-Marie-Madeleine-Augustine.

J'ai été donnée par les habitants de la paroisse.

M. Casimir de Tousbert, baron du Landreau, maire. — M. Auguste Arnaud, curé de la paroisse. — M. Jean Lhommeau, président de la fabrique. — M. Eugène Loiseau, trésorier.

« Nous ne saurions terminer ce procès-verbal, sans témoigner toute notre reconnaissance à Mme la baronne du Landreau, qui a déployé le plus grand zèle et le meilleur goût pour l'ornementation de cette fête.

« Fait et dressé au château du Hallay le 17 décembre 1883, et ont signé après lecture faite :

Clovis Joseph, évêque de Luçon. — Baronne du Landreau, baron du Landreau, — V. Trastour, — Gelot, curé de Montaigu. — S. E. Trastour. — Marchand, vic. de la Guyonnière. — Comte de Villebois. — Vitaline Hunene de Fontevau. — Aug. Mouillé, curé de la Bernardière. — Naulin, curé des Brouzils. — Verdon, curé

de la Guyonnière. — Comte de Cornulier. — Mathurin Barré, prêtre, vicaire. — P. du Landreau. — J. Martineau, vicaire. — J. Gaillard. — J. Trastour. — A. Himène de Fontevau. — D. la Brunière. — A. Baraud, curé de Triaize. — Comte de Villebois. — F. du Landreau. — A. Auguin, prêtre. — J. Guibert, chanoine honoraire. — Trastour. — G. Simon, vicaire général. — L. Viau. — E. Gendron, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay. — Goupilleau, vicaire de Saint-Hilaire. — A. Arnaud, curé de Boufféré.

1891

« A Boufféré, une multiplicité d'œuvres sollicitait la bénédiction du Pontife, dans la journée du 24 novembre 1891 : une troisième cloche, vivement attendue depuis huit ans par deux sœurs aînées de la même famille, dans ce clocher qu'un dicton populaire (1) a rendu depuis longtemps célèbre ; au dehors, sur la route de Montaigu, une école de Frères, toute neuve, tout ensoleillée, admirablement aérée et appropriée ; ici, plus près de l'église, les classes des Religieuses dont les fondations s'élèvent rapidement ; tout cela venant de la même source, toutes les œuvres créées en même temps et comme d'enthousiasme, par M. le baron du Landreau et par sa bienfaisante et généreuse dame — plus heureux l'un et l'autre de donner que d'autres ne le sont de recevoir.

« Le zèle à doter la maison de Dieu est, depuis des années, une des préocupations les plus chères de Mme du Landreau : rien n'est assez beau pour son église, et je connais bien des cathédrales qui seraient réduites à envier le sort de Notre-Dame de Boufféré.

« Une autre œuvre vers laquelle se portent avec élan, M. le baron du Landreau aussi bien que Mme la baronne est celle des écoles chrétiennes, et c'est un noble exemple qu'ils donnent de bien haut à tous ceux qui sont,

(1) A Boufféré cinq clochers, quatre *sans* cloches.

ainsi qu'eux-même, riches des dons de la fortune, et qui seraient tentés d'oublier par fois la grande mission que la Providence leur a départie de ce chef.

LA FÊTE. — LES PRÉPARATIFS

« Mais voici la fête commencée. La population endimanchée se presse de toutes parts sur les routes et s'engouffre, pour ainsi dire, dans l'église, tant il y a de zèle, d'empressement et de joie.

« Tout à l'heure, en passant devant le beau domaine du Hallay, j'ai vu les oriflammes flotter sur les grilles d'entrée, dans les avenues et jusque sur les combles du château. C'est qu'ici M. et Mme du Landreau ont donné hier l'hospitalité à leur Evêque; et ici encore, la cérémonie terminée, ils le recevront de nouveau et avec lui tout le clergé qui l'accompagne, et un grand nombre d'invités parmi les nobles familles du voisinage. Le Hallay est, pour ainsi parler, le quartier-général de la journée.

« Voici le bourg maintenant.

« Vous connaissez cette agglomération de Boufféré ? Un groupe de maisons serrées autour de l'église; puis, en pleine route de Montaigu, jetées ça et là sur un plateau souvent balayé par les vents, des maisons blanches et de bon aspect, des aubergistes et des résidences particulières. Vous laissez la route nationale, avec son ruban grisâtre qui se perd devant vous à l'infini; vous tournez brusquement sur la droite, et là, entre deux buissons, aujourd'hui sans verdure, vous vous acheminez vers le groupe principal, où se trouvent l'église et le presbytère.

« J'ai dit que les buissons n'ont plus la verdure du printemps et de l'été; mais ils sont entièrement recouverts, de chaque côté, d'une tenture rouge et blanche, qui se profile tout le long de la rue et fait oublier un instant le dénuement de la saison.

« Des oriflammes, des guirlandes, des banderoles partout il y en a, pour ainsi dire, à profusion, et ce jeu de

tentures et de couleurs voyantes produit un singulier effet d'ensemble sous ce ciel brumeux de novembre où le soleil ose à peine se montrer.

« Si le dehors est beau, l'église est bien plus riche encore. C'est ici surtout que rien n'est épargné, et je puis dire, sans crainte d'être démenti, que la richesse ne nuit en rien au bon goût, et que l'œil se promène avec plaisir sur les différents motifs de décoration, de la nef au sanctuaire, d'un mur à l'autre, jusqu'aux voûtes, d'où s'échappent des draperies — blanc, or et vert — comme tout le reste dans l'église : c'est vraiment frais d'aspect, léger, doux à l'œil, et très bien entendu.

LA CLOCHE NOUVELLE

« En face de l'autel voici la cloche nouvelle suspendue à son beffroi provisoire. Est-ce une charpente ? est-ce du bois, du fer ou autre chose ? Il est difficile de le voir, car tout disparaît sous les tentures, les guirlandes et les fleurs.

« La cloche elle-même, on la devine plutôt qu'on ne la voit ; car il faut dire qu'elle est richement habillée, cette jolie pouponne du Halay : c'est une véritable châtelaine, et il y a déjà dans sa tournure une distinction qui décèle un peu son origine.

« En passant, indiscret *reporter,* je lui demande son nom, ou plutôt ses noms — elle en a sept : Aimée-Marie-Casimir-Clémentine-Zoé-Eugénie-Augustine. Mais j'ai bien compris que celui auquel elle tient le plus, c'est le premier, Aimée ; car c'est ainsi que s'appelle sa bonne et bienfaisante marraine, Mlle Aimée du Landreau. Elle m'a bien dit autre chose, et je ne sais si je dois le répéter; mais ce n'est pas un secret, et elle le chante à tout venant, c'est que sa marraine est si bonne, si bonne, qu'on l'appelle là-bas, en Anjou, *la Providence de Beaufort.* Je crois, moi, qu'elle est un peu aussi la *Providence* de Boufféré, dans cette circonstance au moins ; et, si vous en doutez, demandez-le au parrain d'*Aimée,* M. l'abbé

Auguste Arnaud, l'excellent et très aimable curé de Boufféré.

« Du parrain et de la marraine admirant leur filleule, de M. le baron du Landreau et de sa noble épouse contemplant leur nouvelle fille, quels sont les plus heureux ? Je ne pourrais le dire, et il serait difficile de le deviner ; mais ce que je sais bien, c'est que tout le monde, dans l'assistance, a la joie sur le front et sûrement dans le cœur, et nul ne pourrait s'y tromper.

« Désormais Boufféré aura sa sonnerie complète, formant la tierce majeure, du *mi bémol* au *sol* naturel. C'est notre nouvelle baptisée qui va chanter le *sol* de sa voix claire et douce, et elle sera dans son rôle particulier, — c'est elle qui me l'a dit encore tout bas à l'oreille — la *cloche des trépassés*.

« Oh ! c'est une bien belle idée — et je ne saurais trop le proclamer ici — que cette création d'une voix spécialement consacrée au souvenir des morts. Cette cloche, elle aura une parole que tous les fidèles apprendront vite à connaître et à aimer. Entendez-vous dans la nuit, à la tombée du soir, cette musique aérienne qui soupire ondulante et monotone... *sol*... *sol*... *sol*...! c'est *Aimée*, c'est la cloche des morts :

— « O mes enfants, dira la mère, prions, prions pour les trépassés. » Et la famille tombe à genoux, tandis que le voyageur attardé murmure un *De profundis* dans les chemins creux de son bocage, ou sur la route aux larges horizons, dans le vent de la nuit.

« Je ne dirai rien de la cérémonie de la bénédiction, ou, suivant le langage reçu, du *baptême* de la cloche. Ceux qui ont suivi, dans un manuel spécial, cette grande fonction liturgique, sont suffisamment édifiés sur ce point et ont pu se rendre compte de la beauté des prières que récite l'Evêque dans la circonstance.

L'ÉVÊQUE PARLE ET LA CLOCHE AUSSI

A l'Evangile, Monseigneur l'Evêque de Luçon....

j'allais dire est monté en chaire ; mais il n'y en avait pas : on l'avait enlevée pour dégager l'espace ou pour tout autre raison, peut-être parce que son état de vétusté eût été peu en harmonie avec les magnificences du reste. Monseigneur a donc pris la parole, et, dans un langage facile autant que paternel, il a exposé le sens et les enseignements des cérémonies de la journée.

Sa Grandeur a su trouver un mot délicat pour chacun et surtout pour cette noble maison du Hallay, qui est vraiment aujourd'hui, plus que jamais, la seconde Providence de la paroisse de Boufféré.

C'est alors qu'a eu lieu le baptême de la cloche, et que la jeune *Aimée* a fait entendre son premier vagissement, une voix nette, claire, mélodieuse, et déjà douce à l'oreille comme le velours des vieux bourdons des cathédrales.

Tour à tour, l'évêque, la marraine, le parrain, les généreux donateurs lui demandent un son, une voix, une réponse, et la cloche argentine répond et vibre sous l'impulsion des mains les plus amies.

CHEZ LES FRÈRES DE SAINT-GABRIEL

Mais déjà la nef se vide et la procession s'organise au chant du *Veni Creator* : les bannières s'agitent, les banderoles flottent au vent, et une troupe d'enfants — combien sont-ils ? trente au moins — se dispose à porter les riches brancards où reposent le crucifix des écoles et les statues de Marie et de l'Enfant Jésus. C'est fait : les rangs se déroulent dans l'avenue du bourg, à travers les tentures et sous les arcs de triomphe, et bientôt sur la large route nationale, dans un assez long parcours, puisque l'établissement des Frères de Saint-Gabriel est la dernière maison au nord dans la direction de Montaigu.

La maison est belle, les classes très bien comprises, pourvues d'un mobilier complet, et même chacune d'un poële : on voit que les châtelains du Hallay ne font jamais rien à demi : c'est dans le sang, paraît-il, mais c'est aussi dans la foi ; et ici ni le sang ni la foi ne savent mentir ni défaillir.

La foule emplit la cour qui va bientôt se trouver trop petite, et je souhaite qu'il en soit ainsi pour les élèves : il y aura toujours moyen d'y remédier, je m'en porte garant.

Monseigneur pénètre dans les bâtiments, suivi du clergé, des bienfaiteurs et de quelques invités : puis il les bénit et procède à l'installation des crucifix ainsi que des statues saintes dans chacune des classes.

UN ORATEUR DE DOUZE ANS

Monseigneur veut sortir, mais à la porte il est arrêté par la foule, qui veut encore le voir et entendre sa parole: et nous voyons un jeune orateur d'une douzaine d'années, en costume d'enfant de chœur, s'avancer au-devant de Sa Grandeur et lui débiter, sans trop s'émouvoir, sa petite harangue.

L'évêque répond avec son affabilité ordinaire, félicite encore la population de Boufféré du bonheur qu'elle a d'avoir, pour ainsi dire sans bourse délier, de si belles écoles, et fait appel aux sentiments de la reconnaissance et de la foi pour peupler ces écoles et les tenir toujours pleines.

CHEZ LES RELIGIEUSES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Puis, la foule s'ébranle encore, et nous voici maintenant dans l'établissement des Religieuses de l'Immaculée Conception, où M. le baron du Landreau fait élever des classes nouvelles et va presque tout transformer. Les fondations sortent déjà de terre partout, et c'est sur la première pierre que « Monseigneur est appelé à répandre les bénédictions de l'Eglise. »

Sa Grandeur prend ensuite le marteau et frappe suivant la coutume quelques coups sur la pierre angulaire ; le baron du Landreau vient à son tour ; puis, chacun des assistants saisit avec bonheur ce marteau qui a fait et va faire encore tant de belles choses et de si bonnes œuvres dans cette bénie paroisse de Boufféré.

Voilà, en effet, des œuvres sérieuses, de grandes œuvres, des œuvres d'apostolat, et comme la main mise de Dieu sur cette paroisse, par l'action d'une grande et catholique famille.

A L'ÉGLISE

La procession rentre à l'église au champ des cantiques, et c'est la joie au cœur d'une matinée si bien remplie, le sourire sur les lèvres, et la prière au cœur que l'assistance s'incline une derrière fois devant l'autel, pour recevoir, des mains de son évêque, la bédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement.

AU HALLAY

Il est déjà midi.

Une demi-heure après, la fête était transportée au château ; et le Hallay tout pavoisé, tout triomphant, recevait, dans ses riches salons, Sa Grandeur Monseigneur Catteau, évêque de Luçon, le nombreux clergé arrivant à sa suite, et quelques parents ou amis de la famille du Landreau.

LES CONVIVES

Nous avons remarqué, parmi les ecclésiastiques de la suite de Monseigneur, M. l'abbé Giraud, vicaire général, M. le curé-doyen de Montaigu et la plupart des ecclésiastiques de ce vaste canton; quelques autres encore, MM. les curés des Brouzils, de la Caillère, ancien vicaire de Boufféré — le savant et laborieux auteur de *Chrétiens et hommes célèbres* — de Beaulieu, de Saint-Denis-la-Chevasse, etc,

Parmi les laïques : Mlle Aimée du Landreau, de Beaufort ; Mme la comtesse de Cornulier, de Saint-Hilaire-de-Loulay, M. le comte et Mme la comtesse de Lorgerie ; M. et Mme Lefeuvre, Mme Le Pot, née Lefeuvre, etc... en tout une quarantaine de convives.

Dire que le déjeûner était superbe, c'est inutile ; ajouter qu'il a été charmant, autant par le noble et simple accueil des châtelains que par la douce aménité des convives, je m'y risquerai peut-être : mais comment en serait-il autrement, dans une maison où la noblesse n'est pas un vain titre, où la religion domine et où la bienfaisance est reine ?

LE PROCÈS-VERBAL

Vers la fin du banquet, M. l'abbé Arnaud, curé de Boufféré, et l'heureux parrain d'*Aimée,* se lève et nous donne lecture d'un procès-verbal des évènements de la journée, d'une tournure élégante et primesautière, qui ne laisse rien dans l'ombre et donne à chacun la part qui lui revient, dans les grandes œuvres qui fleurissent à Boufféré depuis tant d'années.

Quand je dis à chacun, je me trompe ; car s'il n'a oublié ni son évêque — que l'on peut bien appeler lui aussi *l'évêque des écoles*, comme ce grand archevêque d'Aix que la franc-maçonnerie n'a pu atteindre en le frappant — ni M. et Mme du Landreau, pour lesquels il a eu les éloges les plus délicats et d'ailleurs les plus mérités, ni Mlle Aimée du Landreau, cette *providence de Beaufort*, comme il l'a rappelé si à propos ; ni les maisons nobles et chrétiennes de la région, si heureusement représentées à la fête, ni ses confrères dans le sacerdoce ; je dois ajouter qu'il s'est oublié lui-même ; et mon reproche est d'autant plus fondé que ce n'est pas la première fois de sa vie, et que ce ne sera sans doute pas la dernière.

Mais heureusement l'assistance a suppléé à ce silence évidemment voulu : et chacun se disait tout bas que si, dans toutes ces œuvres magnifiques, les nobles châtelains du Hallay sont la source, le pasteur est, lui, la main discrète, l'ouvrier délicat et zélé, qui sait y puiser sans la troubler ni l'amoindrir jamais.

J.-J. ROUSSEAU,
curé de Saint-Denis-la-Chevasse.

PROCÈS-VERBAL

« *Le 17 décembre 1893, c'était grande fête dans la paroisse de Notre-Dame de Boufféré. Sur le front de ses paisibles habitants, sur le visage des nombreux fidèles accourus pour partager leur félicité, brillait la joie la plus vive et la plus pure. C'est que ce jour-là, on avai installé dans le vieux clocher de la petite église romane deux magnifiques cloches, riche présent de M. le baron et de Mme la baronne du Landreau, insignes bienfaiteurs de la paroisse.*

« *Mais ces deux voix en appelaient une troisième pour former l'accord parfait. Trois choses sont nécessaires aux cloches, pour qu'elles atteignent leur but : l'*accord, *l'*élévation *et le* branle. *Eh bien ! c'est cette voix qui manquait, et que les bénédictions de l'Eglise ont bien voulu donner au clocher de Boufféré, qui désormais, dans d'harmonieux accords, fera entendre sa voix et son chant.*

« *La nouvelle cloche, heureuse de s'unir à ses sœurs aînées* Henri-Dieu-Donné-Marie Casimir, *et* Stéphanie-Valentine-Marie, *rediront toutes ensemble notre reconnaissance pour les généreux bienfaiteurs qui nous les ont données.* »

Voici l'inscription gravée sur cette troisième cloche :

J'appartiens à l'église de Notre-Dame de Boufféré. Je m'appelle la voix de Dieu. J'ai été baptisée par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Clovis-Nicolas-Joseph Catteau, évêque de Luçon, le 24 novembre 1891. J'ai pour mission de rappeler aux paroissiens de l'église de Notre-Dame de Boufféré le souvenir de leurs parents défunts.

Mon parrain a été M. Auguste Arnaud, curé de la paroisse.

Ma marraine a été Mlle Aimée de Jousbert du Landreau, « la providence de la paroisse de Beaufort, au diocèse d'Angers. »

J'ai reçu les noms de *Aimée-Marie-Casimir-Clémence-Zoé-Augustine*. J'ai été donnée par M. le baron du Landreau et par Mme la baronne du Landreau, née de Rorthais.

« *Cette nouvelle cloche a reçu le nom d'*Aimée, *nom de la noble et généreuse providence de Beaufort, qui a bien voulu l'adopter pour filleule.*

« *Merci à vous, Mademoiselle, dont le nom est synonyme de piété, de bienfaisance, de délicieuse bonté dans le partage de la grandeur. Merci d'avoir bien voulu quitter un instant votre chère paroisse de Beaufort, pour devenir en quelque sorte en ce jour notre illustre paroissienne.* »

« *Béni soyez, Monseigneur, dont le zèle pour la religion vous amène deux fois dans la même année dans un modeste village des confins du diocèse. Ce serait peu que votre nom fut gravé sur nos cloches, si l'image d'un père qui vient, au nom du Seigneur, bénir ses enfants, n'était gravée dans nos cœurs, environnée de l'auréole de la reconnaissance et de notre piété filiale.*

« *Et vous, mes confrères dans le sacerdoce, anges gardiens des paroisses qui nous environnent, merci de votre présence. Elle témoigne que parmi les membres du clergé vendéen, la joie de l'un fait aussi la joie des autres.*

« *Nobles catholiques de notre religieuse contrée, merci de votre sympathie; votre présence rehausse éminemment notre fête.*

« *Merci, ô généreux et insignes bienfaiteurs de cette paroisse. Que le Seigneur vous rende en bénédictions tout ce que le zèle, la libéralité, l'amour de Dieu et des âmes vous a inspiré. Vous savez que quand il s'agit du Très-Haut, on ne peut ni trop faire, ni se montrer trop grand. Qu'en retour de votre zèle à orner le temple de la terre, il vous prépare une belle demeure dans le temple du ciel.* »

« *Une autre joie bien solennelle et bien douce était réservée à la paroisse de Notre-Dame de Boufféré : c'était la*

bénédiction de l'école catholique de garçons confiée aux très chers Frères de Saint-Gabriel, dont le zèle, le talent et le dévouement à former l'enfance et la jeunesse sont appréciés de tous.

« *Nos nobles bienfaiteurs ont confié cette école à des religieux, parce qu'ils savaient parfaitement bien que la religion doit être placée au sommet de la vie. Faire de bons chrétiens sur la terre, et des saints dans le ciel, voilà le but qu'ils se sont proposé dans la création des deux écoles congréganistes dont leur grande générosité a doté la paroisse de Notre-Dame de Boufféré.*

« *Je n'ai point le temps, et ce n'est point l'heure de raconter ici toutes les merveilles d'une inépuisable charité, il me faudrait dévoiler bien des mystères connus de Dieu seul. Qu'il me suffise de dire en ce moment, au nom de la religion, au nom de la paroisse de Notre-Dame de Boufféré, au nom de son pasteur : Honneur, reconnaissance à nos insignes bienfaiteurs pour avoir doté la paroisse de Notre-Dame de Boufféré d'écoles catholiques.*

« *Honneur à vous, Monseigneur, qui sans cesse portez haut et ferme le drapeau des justes revendications, qui ne vous lassez point de sonner le ralliement des opprimés. En plaçant le christ dans les classes que vous venez de bénir, vous avez dit à tous :* Oportet illum regnare. *Oui, que le Christ, roi et vainqueur, règne sur l'enfance, sur la jeunesse, qu'il règne sur toute la paroisse, qu'il règne sur la France, notre glorieuse et bien-aimée patrie.*

« *Fait au château du Hallay, le 24 novembre 1891.* »

A. ARNAUD,
curé de Boufféré. »

P.

LA BRUFFIÈRE

La Bruffière, Sainte-Radégonde.

Cette paroisse était autrefois du diocèse de Nantes.

Cure de Sainte-Radégonde de la Bruffière; l'évêque de Nantes, 1,600 communiants; revenu, 1,200 livres; recteur, messire François Garciau.

Chapelle de Saint-Symphorien; revenu, 1,000 livres; 3 messes basses par semaine.

Chapelle de l'Echasserie, fondée par le seigneur de cette maison, qui nomme; revenu, 120 livres; 3 messes par semaine.

Confréries du Rosaire et de Sainte-Catherine.

Visite d'Antoine Binet, archidiacre, abbé de la Meilleraye, en 1683, aux archives de la préfecture de Nantes.

Cure de la Bruffière; le pape et l'évêque, *alternis mensibus*. Revenu, 800 livres; recteur, M. Boffrand, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes.

Prieuré de Saint-Symphorien, O. S. A.; l'abbé de Geneston; revenu, 1,000 livres.

Pouillé manuscrit, commencement du XVIII^e^ siècle, communiqué par l'abbé Gautier.

La Bruffière faisait partie de l'indomptable Teiphalie, et ses habitants quoique maintenus par une garnison, que nécessitait la position d'une station romaine, ne furent jamais bien soumis. Ce fut, sans doute, cette inclination guerrière qui leur obtint, de la part de leurs ennemis, des privilèges et des exemptions qui, dans la suite, furent toujours reconnus et maintenus par les rois de France. Ce bourg faisait en effet partie du pays appelé les *Marches*, et à ce titre était exempt : *de toutes tailles*,

fourrages, crues, subsistances, impôts, aides, huitains, traites foraines et domaniales, logement de guerre, et de toutes autres impositions quelconques mises et à mettre. Cugand, Boussais et Gétigné, communes limitrophes, jouissaient des mêmes faveurs. Le seul impôt qui grevait la Bruffière avant 1793, se réduisait à une somme de 60 livres qui était payée directement au roi.

Une inscription gravée sur une pierre des murs de l'église, et qui porte le millésime de 1692, semble indiquer que cette construction a dû être faite vers cette époque ; lors de la tourmente révolutionaire de 93, elle eut le sort de bien d'autres ; la toiture tout entière devint la proie des flammes : peu d'années après ce désastre, elle fut repavée et depuis, l'église n'étant pas assez grande, on fut obligé de l'allonger et de l'élargir sur l'un de ses côtés. Sa forme est celle d'une croix, ses voûtes sont en plein cintre et en pierre ; son clocher, composé de trois dômes superposés, peut avoir une hauteur de 20 mètres au-dessus de l'église.

Une tombe se trouve placée dans le cimetière : celle de M. Demianne, brigadier des armées du roi et ancien gouverneur de la citadelle d'Arras, décédé le quatorze août 1732 en son château de l'Echasserie.

L'église a pour patronne Sainte-Radégonde : sur les deux côtés du chœur sont deux chapelles dédiées sous l'invocation, l'une de la sainte Vierge et l'autre de saint Sébastien.

Le Presbytère situé entre cour et jardin, est une maison assez ancienne et spacieuse, mais qui n'offre rien de particulier à mentionner ; il a pour dépendance une borderie d'un revenu annuel de 300 francs.

Quant à son histoire, elle est celle de tout le bocage de la Vendée : c'est-à-dire que ce pays a été le théâtre d'évènements qui s'y sont passés en 93 ; il a eu sa part des fléaux qui ont désolé ces contrées, comme aussi il peut revendiquer une bonne portion de la gloire que la Vendée s'est acquise dans ces temps désastreux.

La majeure partie des habitants a péri victime de son

courage et de sa fidélité à son Dieu et à son Roi; mais il en reste quelques nobles débris, assez pour raconter aux neveux les merveilles de leurs ancêtres.

Charette, dans les premiers jours de 1796, n'était plus suivi que de cinq à six cents hommes, car la mauvaise volonté des chefs avait empêché qu'il pût en rassembler un plus grand nombre.

Le 1er janvier 1796, il est aux environs de Montaigu; il attaque, la nuit suivante, sur la route de cette ville, à Aigrefeuille, une colonne ennemie qu'il repousse vers la Preuille; mais les Bleus ayant reçu quelques renforts, le repoussent à leur tour et l'obligent à aller coucher à la Bruffière.

Les habitants de cette contrée vivaient en paix depuis un an; ils en avaient profité pour relever en partie leurs chaumières, et ils se souciaient peu de recommencer la guerre. Un certain nombre même, gagnés par l'or de Hoche, s'empressèrent d'avertir le général républicain de la présence de Charette à la Bruffière.

Le général Travot se trouvait au Poiré quand il apprit que Charette était à la Bruffière. Il se porte aussitôt vers cet endroit à marche forcée, partage sa troupe en deux colonnes et donne ordre à la brigade de Legé de s'avancer d'un autre côté, dans la même direction. Au milieu de la nuit, le bourg de la Bruffière est presque entièrement cerné. Les Bleus qui arrivent de Legé croyant leurs camarades rendus à leur poste, commencent leur feu, surprennent les Royalistes en plein sommeil et s'apprêtent à les exterminer. Charette a deviné leur dessein. Dans l'impossibilité de rallier ses soldats, il se met à la tête d'un petit nombre et perce de part en part la colonne qui vient d'ouvrir le feu, avant que Travot ne soit arrivé. Parvenu aux Landes-Genusson, sur la grande route de Montaigu à Saint-Fulgent, il se trouve en face d'une nouvelle colonne ennemie; il l'attaque sans hésiter, se fait jour avec son épée et réussit à s'échapper, mais sa troupe était en complète déroute.

(Deniau. — Histoire de la Vendée, t. V. p. 459.)

En 1791, un juge de paix faisait sa résidence dans ce bourg (1), mais cet état de chose n'a duré que quatre ou cinq ans ; il en est ainsi de la gendarmerie ; une brigade y a séjourné pendant peu d'années au sortir de la même époque ; en 1834, on avait gratifié le bourg de nouveaux gendarmes, qui en sont partis il y a quelques années.

La commune de la Bruffière possède deux vastes landes incultes dont l'une s'appelle lande des Zais et l'autre s'appelle lande des Châtelaines : ces deux landes sont très utiles aux habitants qui les avoisinent et à ceux du bourg qui, moyennant une très faible rétribution annuelle, y mènent paître leurs animaux.

La Sèvre baigne les limites de la Bruffière depuis Tiffauges dans un trajet de 8 kilomètre : un autre petit ruisseau, nommé la Mouzelle, prend sa source en Treize-Septiers, mais à un kilomètre seulement du bourg de la Bruffière ; il arrose la commune pendant 4 kilomètres et se jette ensuite dans la Sèvre. Sur cette dernière rivière, on remarque un énorme rocher appelé le rocher de l'enfer, il est pendant sur la Sèvre et paraît sur le point de se précipiter au fond de la rivière. Le pays est plat, touffu, traversé par un très mauvais chemin. Le bourg bâti, dans un fond, est loin d'offrir un aspect bien agréable.

AILLERY.

(1) Qui fut choisi pour être le chef-lieu d'un canton. Les communes qui en dépendaient étaient la Bruffière, la Bernardière, Cugand et Treize-Septiers.

ÉTAT NOMINATIF

DES CURÉS, VICAIRES ET AUTRES PRÊTRES

de la Bruffière

avec notes et particularités des registres paroissiaux et des papiers de la Fabrique.

—

On ne connaît point l'étymologie de la Bruffière.

Avant la Révolution, elle était du diocèse de Nantes.

En 1500, François Richard.

En 1506, messire Etienne Dorion, prêtre de la paroisse de la Bruffière, donne une rente de quatre boisseaux de seigle pour un service fixé au 20 décembre.

La même année 1506, messires Julien Le Mercier et Laurent Richard, prêtres-notaires des cours de messieurs les doyens de Clisson et de Saint-Laurent-sur-Sèvre, paraissent dans le livre des fondations.

En 1509, la paroisse était desservie par Julien Cormerais et Jacques Geoffrineau, dont les noms se trouvent dans le registre de ladite année, mais sans qu'on puisse connaître quel est celui qui la desservait comme curé.

Plusieurs prêtres y ont exercé le ministère les années suivantes, mais ils ne signent que prêtres ; ainsi, en 1512, on trouve M. Gatoil, prêtre; en 1524, Antoine Rambaud; en 1525, André Griffon, prêtre. Dans toutes ces années, les registres indiquent le jour de Pâques. En 1527, on trouve René Loizeau, prêtre; en 1535, Jacques Vyau, prêtre; en 1550, François Gaborieau; en 1552, Vinet, prêtre, Antoine Rambaud, François Gaborieau, prêtre.

Les actes de ces années sont écrits en latin. Voici la formule d'un acte de baptême : *Petronilla, filia Johannis Fonteneau et Johannæ Boutin, ejus uxoris, baptisata fuit à me Antonio Rambaud p^tre^ quam levaverunt de*

sacro fonte Guillelmus † maritus Johannæ † patrinus, et damicella Maria Amoureuse de Vernusson, vidua defuncti nobilis viri Renati Cherbonneau, matrina, hâc die primâ mensis maii anno millesimo quingentisimo quinquagesimo secundo.

On trouve encore dans les années suivantes, en 1553, Jacques Audureau, prêtre vicaire ; 1556, Ouvrard, Boyseau ou Moyseau. En 1560 un M. Geoffrineau Nicolas, fait un baptême ; 1561, Jacques Vyau fait un baptême ; Desfontaines, prêtre, fait aussi un baptême.

En 1562, Lemane ou plutôt Lemoine fait commandement aux vicaires de la Bruffière de rédiger dorénavent par écrit tous les baptêmes qui se feront en la paroisse en français, de n'y faire aucune abréviation des dates, de n'y faire aucune omission des baptêmes suivant les ordonnances royales... Le vingt-troisième jour de juillet mil cinq cent soixante deux, en effet, immédiatement après, les actes de bàptême se font en français.

1576. François GABORIAU, recteur.

Ce n'est qu'en l'année 1576 que François Gaboriau signe, le 12 septembre, recteur de la Bruffière. C'est une écriture différente de François Gaboriau dont le nom paraît en 1550 ; ce qui porte à croire que ce n'est pas le même. Il a desservi la paroisse comme recteur jusqu'à l'année 1585.

On trouve sur le registre de 1583, au mois de septembre, le nom de Julien Meschinaud, prêtre, et en 1584 celui de Marin Meschinaud qui, en 1585, signe recteur.

1585. Marin MESCHINAUD, recteur.

Marin Meschinaud desservit la paroisse de la Bruffière jusqu'à sa mort arrivée le 5 novembre 1630. Un service fixé au cinq novembre, jour de son décès, fut établi par un nommé Sylvestre Meschinaud, demeurant dans le bourg en 1634, lequel par son testament fonde et lègue aux recteurs et prêtres de la Bruffière 6 hectares 8 ares sols tournois pour deux services, le premier pour lui-

même, et le second pour vénérable et discret messire Marin Meschinaud. Cette fondation est appuyée sur tous les biens et héritages qui lui appartiennent au lieu de la grande Penneraye, lesquels ne pourront être vendus ni engagés qu'à la charge du payement des dits services. (fond. n. 12.)

Vers 1716, la dite fondation était servie moitié par Meschinaud du Chatelier, et moitié par un nommé Gaboriaud, fermier de la Penneraye, lequel payait encore en 1722.

En 1742, le bien de la Penneraye ci-dessus appartenait aux messires Démesliers de Montfaucon.

En 1746, les héritiers de Sylvestre Meschinaud avaient laissé une rente de quatre boisseaux de seigle qui se levait sur la Saulzois en Treize-Septiers. C'était Pierre Meschinaud du Chatelier dont les héritiers étaient les filles de Julien Brochard, Etienne Martin, René Gouraud de la Vergnaie et Meschinaud des Fontaines.

Marin Meschinaud eut pour vicaires, en 1589, Jacques Audureau, en 1592, Pierre Gaborieau ; le même Pierre Gaborieau est encore vicaire en 1613, et H. Galveau en 1626.

René Augereau et Françoise Rambaud, sa femme, ont fait don, en 1608, à la cure de la Bruffière, de la somme de cent sols de rente foncière pris sur une rente de 17 livres sur des terres de la Rigournière, en la Boissière, à laquelle rente les enfants et héritiers se sont obligés par acte rapporté par Gaborit et Maillard, notaires, le 10 mars 1608, à la charge au recteur et à ses successeurs de faire deux services tous les ans à perpétuité de trois grandes messes chacun, à diacre et sous-diacre, vigiles et vêpres des morts, avec sonnerie et pain bénit, et être mis aux prières de l'Eglise aux quatre fêtes annuelles.

Le premier desdits services, le 28 février, auquel jour décéda ladite Rambaud, et l'autre le 24 août, jour de Saint-Barthélemy.

En 1730, la rente de 17 livres sur les domaines et héritages des Michaux, situés au village de la Rigournière, appartenant aux enfants du sieur Girard et Françoise

Rénier, sa femme, ce sont eux qui payent la rente de cinq francs. Ainsi M. Girard, prêtre-sacriste de Saint-Saturnin, de Nantes, fils dudit Girard, payait à cette époque; il céda ensuite à son frère, Mre François Girard, procureur de Vieillevigne, qui demeurait au bourg de Saint-André-de-Treize-Voix (1744). L'obligation de servir cette fondation passa dans la suite à Meschinaud, de Saint-Symphorien, qui demeurait au moulin de la Boucherie. (Fond. 14.)

En 1613, au baptême de Louise, fille de honorable homme François Augereau, ont signé : Gaborieau, vic. et Collardeau, prêtre. Ce Pierre Collardeau, prêtre, est mort le 23 août 1633; il était du village de Chez-Meschinaud ; il donna à la cure de la Bruffière cinq boisseaux de blé de rente pour un service. Il fit aussi, par son testament du 16 juin 1633, la fondation du bénéfice de la Maisonnette, estimé alors 30 livres de rente, pour être dit toutes les semaines à jour non limité, une messe basse à l'autel de Notre-Dame, dans l'église de la Bruffière.

M. Fourché, archidiacre de Nantes, fait une visite à la Bruffière en 1618, et il en fait une troisième en 1629.

En 1611, était curé de Saint-Georges-de-Chollet André Renou.

En 1620, Melleu, chanoine, paraît à la Bruffière.

En 1624, Pierre Chaboreau, prêtre.

Marin Meschinaud, mort le 5 novembre 1630, fut enterré le 7 novembre. Il eut pour remplaçant Pierre Meschinaud.

1630, Pierre MESCHINAUD, recteur.

Pierre Meschinaud, recteur en 1630, avait pour vicaire M. Jollet.

En 1633 eut lieu le baptême de Marguerite, fille de Charles Charbonneau et de Isabelle Le Maignan.

En 1634 on supplée les cérémonies du baptême à Marie, fille de haut et puissant seigneur Gabriel Charbonneau et de dame Françoise de Cadaran, seigneur de l'Echasserie. Elle avait reçu le baptême au mois

d'avril 1632. Le parrain a été Esprit Baudry, sieur d'Asson, et dame Philippe Charbonneau, marraine.

En 1637, sont vicaires, Gaborieau et Audureau. Au mois de juin, Gabory, recteur de la Bernardière, baptise Charles, fils de noble homme Charles Charbonneau, seigneur de la Morinière, et de demoiselle Isabelle Le Maignan. Parrain, noble homme Charles Le Maignan. Françoise des Grouches signe à ce baptême.

Desfontaines est vicaire avec Audureau.

En 1638, Charles Le Maignan, écuyer, sieur de l'Ecorse, est parrain, et marraine, demoiselle Anne Charbonneau.

Chardonneau est vicaire. En 1639, François Richard est vicaire avec Pierre Gaborieau et Audureau.

En 1640, Jacques Gilbert est vicaire. Pierre Meschinaud, recteur, est parrain avec demoiselle Anne Charbonneau, de la Tabarière.

En 1643, René Mouillé est vicaire.

En 1644, Jean Mouillé, clerc tonsuré, est parrain ; c'est certainement le même qui plus tard fut vicaire, la signature est la même.

En 1645 eut lieu le baptême de Gabriel, fils de haut et puissant messire Charbonneau, chevalier, seigneur de la Fortécuyère, et de dame Marie de X. Parrain, Gabriel Charbonneau, chevalier, seigneur de l'Echasserie..., marraine, Philippe Charbonneau.

En 1646 Maurice Forget, vicaire au mois de septembre.

En 1647 eut lieu une abjuration (noms illisibles). Il reçoit le baptême et a pour parrain messire Antoine Baudry....d'Asson, et pour marraine dame Françoise de Cadaran, femme de M. Gabriel Charbonneau, sieur de l'Echasserie.

Au mois de mai a lieu le baptême de Jean, fils de noble homme Gilles Gaudineau, et de demoiselle Catherine Augereau. Parrain, noble homme Pierre Malleuvre, marraine, Jeanne Augereau. Ce Gaudineau est nommé sieur de la Vergnaye. On le signale comme demeurant au bourg de la Bruffière.

Au mois de mars 1648 est nommé Maurice Testard, prêtre, vicaire.

1648, Gilles CHIRON, recteur

Gilles Chiron est recteur de la Bruffière, au mois de juillet 1648. Il n'y eut rien de particulier pendant les quelques années qu'il fut à la tête de la paroisse. Il eut pour vicaires : Jean Brisson, au mois de novembre 1649 ; Mouillé, au mois de décembre 1650 ; et Fonteneau, au mois de mai 1651.

1653, Maurice TESTARD, recteur

En 1653, Maurice Testard remplaça Gilles Chiron, et resta un an seulement recteur de la Bruffière, il avait pour vicaire M. Perdrieau.

1654, Charles BOYSARD, recteur

Maurice Testard eut pour successeur, en 1654, Charles Boysard, qui resta dix-neuf ans recteur de la Bruffière. Charles Boysard est né à Baugé. Il eut pour vicaire, en septembre 1654, P. Méschinaud ; en 1657, Jean Ouvrard ; en 1663, Maurice Bousseau. On voit paraître les noms de plusieurs autres prêtres, ainsi, en 1656, Leboucher, prêtre, Touranol, prêtre. En 1657, Nicolas Gouraud qui signe prêtre et était probablement vicaire. Gaborieau, curé de Cugand, fait un baptême.

En 1657 Charles Boysard fit le baptême de la grosse cloche ; elle eut pour parrain Louis Charbonneau, et pour marraine demoiselle Anne Boysard.

En 1660 est baptisé Alexis, fils de haut et puissant messire Olivier Martel, chevalier et seigneur de la Mallonnière, et de dame Marie Charbonneau, son épouse. Parrain haut et puissant messire Pierre Charbonneau, haut et puissant seigneur de la Renaudière ; marraine, demoiselle Françoise Charbonneau, fille de Gabriel Charbonneau, et de dame Françoise de Cadaran, seigneur de l'Echasserie.

La plupart des fondations, des légats ou bénéfices établis à la Bruffière sont datés de 1609 à 1674; quelques-uns seulement sont antérieurs à cette époque; ainsi Étienne Dorion, prêtre de la paroisse de la Bruffière, a par son testament au rapport de messires Julien Lemercier et Laurent Richard, prestres notaires des cours de Messieurs les Doyens de Clisson et de Saint-Laurent-sur-Sèvre, le vingtiesme jour de décembre mil cinq cents et six, a ordonné au curé de la Bruffière et à ses successeurs curés dudit lieu quatre boisseaux de seigle de rente, mesure de Tiffauges, payable à la fête de my-août, qu'il a assis sur le village du Châtelier en ladite paroisse, à la charge que lesdits curés feront tous les ans, le jour de son décès, un légat ou annivessaire dans l'église de la Bruffière, scavoir est Vigiles à trois leçons avec messe de *Requiem* et un *Libera* sur sa fosse, et pour être mis aux prières et recommandations, donne et lègue aux dits curés de la Bruffière un boisseau de blé seigle dite mesure pris sur le mesme village du Chastelier. (fond. 62.)

Guillaume Charbonneau, vallet, seigneur de l'Echasserie, par son testament, rapporté par messire Jean Tisonière, prestre et Jean Boir... jurez et notaires establies es contrats en la ville et chastelenye de Tiffauges le neuf^me^ jour de novembre mille quatre cents saize, a donné et légué au recteur de la Bruffière et à ses successeurs recteurs une mine de sègle, c'est-à-dire huit boisseaux mesure de Tiffauge qu'il a assigné sur le village de la Cailletière, en ladite paroisse, parce que lesdits recteurs seront tenus de dire et faire dire à pareil jour que son décès arrivera Vigiles des morts, deux messes l'une à note et l'autre en secret et *Libera* sur sa fosse, et aussi pour être en la commémoration chacun dimanche. (Fond. 55.)

François Quéré, l'aîné, demeurant au bourg de Saint-Symphorien, par testament rapporté par Gaborit et Dorion, notaires de Tiffauges, le douzième de décembre mille six cents neuf, a légué à la cure de Bruffière douze boisseaux de blé de rente à prendre sur le village de la Grange, à la charge audit recteur et à ses successeurs

recteurs de faire ou faire faire par chacun an à perpétuité deux services de trois messes à note le premier le jour de sa sépulture, la première ou la seconde messe sera de la Sainte-Vierge et de Saint-François, son patron. L'autre service se fera le jour de la Trinité, les messes chantées à diacre et sous-diacre, *Libera* à la fin et prières pour sa défunte femme et ses parents et amis trépassés. Pour que les torches soient allumées à l'élévation desdites messes il donne à la fabrique une rente de 7 livres 6 deniers à prendre sur le logis de messire Martin. (Fond. n. 11.)

Pierre Guischon demeurant dans le bourg de la Bruffière par son testament rapporté par Pineau et Hullin, notaires, le 8 octobre 1609 a légué et donné à messire Marin Meschinaud six boisseaux de blé seigle, mesure de Tiffauges de rente à perpétuité qu'il a assigné sur la quarte partie de Légeardière en cette paroisse. (Fond 56.)

Renée Maillard veufve de René Fonteneau par acte rapporté par Gaborit et Desfontaines notaires le 21 novembre 1610 a légué et fonde à la cure de la Bruffière 110 sols de rente foncière à la charge de dire ou faire dire des services. (Fond. n. 15.)

Messire Jean Tuel, sénéchal de Chollet et Cathérine Augereau, sa femme, par acte rapporté par Desfontaines et Maillard, notaires, le 16 février 1610, ont donné et légué à Messire Marin Meschinaud, recteur de la Bruffière, un petit pré appelé le pré des Couëts, contenant demy journal, joignant autre pré de la cure de ladite paroisse, à la charge auxdits recteurs de faire tous les ans le jour de la fête de l'Ascension un service de trois grandes messes à diacre et sous-diacre avec Vigiles et Vêpres de trépassés, de faire sonner les cloches, et de donner le pain bénit ; ledit service afin de prier Dieu pour eux et pour leurs parents et amis trépassés. (Fond. n. 66.)

Catherine Augereau, femme de Jean Tuel, sénéchal de Chollet par testament passé devant vénérable et discret messire André Renou, prestre curé de Saint-

Georges de Chollet le dernier jour de janvier 1611 a fondé à la cure de la Bruffière, la somme de 60 sols de rente foncière qu'elle a droit de prendre tous les ans sur le logis de Julien Vinet près de la grande porte de l'église de la Bruffière à la charge au recteur et à ses successeurs de faire un service solennel et général en l'honneur de sainte Cathérine sa patronne, lequel service se fera le jour du décès de ladite fondatrice, chaque année, avec les mêmes solennités, charges et conditions que le service qu'elle a fondé au décès de son défunt mary le jour de l'Ascension. (Fond. n. 7.)

François Quéré le Jeune a légué et fondé à la cure de la Bruffière douze boisseaux de blé de rente à prendre sur le nombre de vingt-neuf boisseaux de blé seigle de rente lucrable sur le village de la Grange proche le bourg payable au terme de my-aoust, sur lesquels François Quéré , l'aîné, fonda aussi douze boisseaux pour deux services chacun de trois messes à nottes. (Fond. 23 et 53.) Acte rapporté par Seguin et Hullin le 12 novembre 1612.

François Maillard, demeurant au bourg de la Bruffière par testament rapporté par Gaborit, notaire le 18 décembre 1613 a légué et donné à messire Marin Meschinaud, Recteur de la dite paroisse à perpétuité la somme de 60 sols tournois qu'il a assignez sur ces héritages proche, le dit bourg spécialement sur l'ouche appelé le Clouzil, à la charge aux dits Recteurs de fair un service général tous les ans le jour de son décès et de mettre le dit fondateur aux prières générales et particulières de la dite Eglise. (Fond. 64.)

Catherine Merlet, demeurant au bourg et paroisse de la Bruffière, par testamment passé par Gaborit et Fonteneau, registrateur, notaire de Tiffauge le 8 mars 1619 a légué à M. Marin Meschinaud, recteur de la Bruffière, la somme de 60 sols de rente foncière et perpétuelle à prendre sur tous ces biens, situé en l'ouche des Vais, paroisse de Trestiers près le bourg de Saint-Symphorien, à la charge audit recteur et à ses successeurs de faire à la my-aoust un service général de trois grandes mes-

ses, chantées avec vigile des trépassés et *Libera* à la fin, ou le jour suivant si ledit jour était empêché. (Fond. 42.)

Julienne Chuteau veuve de deuffuet, Jan Courcier, par testament rapporté par Fonteneau et Gaborit, notaires le 10 septembre 1620, lègue au recteur de la Bruffière et à ses successeurs, recteurs le nombre de six boisseaux de blé seigle mesure de Tiffauges annuelle et perpétuelle, payable à la my-aoust pris sur le quart des dixmes du coin à elle appartenantes à la charge au dit recteur et à ses successeurs de faire dire en la dite Eglise de la Bruffière un service général de trois grandes-messes à diacre et sous-diacre avec Vigile et libera tous les ans à pareil jour de son enterrement, si l'Eglise n'est empêchée et si elle est, un des jours suivants ; et pour être mise au prières générales de l'Eglise aux quatres fêtes annuelles. (Fond. 45.)

Par un acte du 19 mai 1789, messire François Garraud, recteur de la paroisse de la Bruffière, René Drouet et Claude Girard reconnaissent devoir à la cure de la Bruffière la rente foncière annuelle et perpétuelle de six boisseaux de blé seigle, légués à la dite cure par Julienne Chuteau, par son testament du 10 septembre 1620, à la charge au sieur Recteur et à ses successeurs de dire ou faire dire par chacun an un service de trois grandes messes, la quelle rente le dit messire François Garaud, Drouet et Girard s'obligent de payer chacun au terme de la my-aoust savoir : le dit sieur curé trois boisseaux et demi, Drouet un boisseau et demi, et Girard un boisseau, et solidairement les uns pour les autres. Pour la dite fondation ils ont affecté et hypotéqué tous leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs.

François Garaud étant mort de maladie dans le village de la Burlière où il était caché pendant la grande révolution on cessa de payer les trois boisseaux et demi. Après Gouraud, la Jolie payait un boissseau et demi et les descendants de Girard payaient l'autre boisseau jusqu'en 1887 que Jeanne Gouraud et les enfants de

M. Girard s'entendirent pour rembourser les deux boisseaux et demi et se débarassèrent de payer la rente.

Titre de la rente du Chatelier de Boussay. Rente foncière, annuelle et perpétuelle de cinq livres, légués à la cure de la Bruffière par défunt Mathurin Rineau par son testament passé devant Chauvière et son confrère, notaire le 21 juin 1620, à la charge par le dit sieur Recteur de la Bruffière, de faire un service général par chacun an au terme du 21 juillet, pour le repos de l'âme du dit fondateur.

Mathurin Rineau, demeurant au village des Petites-Fontaines par testament rapporté par Chauvière le 21 juillet 1629, a fondé et légué au Recteur de la Bruffière, cent sols de rente payable à la my-aoust qu'ils a assignés sur tous ses biens particulièrement sur la moitié d'une partie du village du Chatelier en la paroisse du Boussay, à la charge audit recteur et à ses successeurs recteurs de faire un service général chacun an au jour de son décès. (Fond. 33.)

Les propriétaires du Châtelier de Bousson paient tous les ans à la fabrique de la Bruffière quatre francs de rente.

Mathurine Guischeteau a légué à la cure de la Bruffière trois livres de rente foncière qu'elle a assigné sur son logis audit bourg proche la Croix, à la charge audit Recteur de faire un service de trois grandes messes pour le repos de son âme. Le testament est au rapport de Gaborit et Dorion, notaires, le 23 mai 1623. (Fond. 13.)

Le logis de la Croix, dont il est question ici était situé à la Rouhère où il y avait une croix dans l'emplacement de la tannerie. Cette croix a été remplacée en 1856 par la croix construite à l'Humelet sur la route de Boussay.

Mathurin Poyron, demeurant au village de la Grande-Etonnelière, par testament rapporté par Chauvière, notaire, le 20 aoust 1624, légue et donne aux curés de la Bruffière, 64 sols tournois de rente pris sur tous ses biens immeubles, situés audit village de l'Etonnelière à la

charge de faire un service par chacun an dans l'église de la Bruffière le jour de son décès (39).

Pierre Adureau du village de la Nairière, par acte rapporté par D. Hullin et G. Hullin, notaires à Tiffauges le 23 janvier 1627, a légué à la cure de la Bruffière 60 sols de rente perpétuelle sur une pièce de terre, appelée l'Eessart, proche le bourg, pour un service général chaque année le jour de son obit arrivé le 13 novembre. (Fond. 59.)

Catherine Cailleteau, demeurant au village des Cléons, a légué au Recteur et prêtres dudit lieu de la Bruffière, la somme de trois livres de rente foncière, à la charge de faire un service par chaque an au jour de son décès, et assigné ladite rente sur les terres dudit village des Cléons qu'elle a arenté aux nommés Bossard, Brochet et Jaufrineau, par acte passé par devant Bérée et Garreau, notaires de Tiffauges, le 3 novembre 1631..... (Fond. 9.)

Messire Pierre Collardeau, prêtre, par testament rapporté par Gouraud et Bordron, notaires, le 7 juin 1633, a donné à la cure de la Bruffière cinq boisseaux de blé de rente, à prendre sur partie du village de Chez-Méchinnaud, pour un service perpétuel pour le repos de son âme, parents et amis le jour de son enterrement arrivé le 23 aoust et estre mis aux prières générales qui se font dans ladite Eglise, à la charge audit sieur Recteur de payer les autres prêtres qui y assisteront.

Dans ce titre à la cotte J. est la fondation du bénéfice de la Maisonnette, faite par messire Pierre Collardeau par son testament du 7 juin 1633, estimé alors 30 hectares de rente, pour être dit toutes les semaines à jour non limité, une messe basse à l'autel de Notre-Dame dans l'église de la Bruffière, dont le patronage est donné à Julien Collardeau, nepveu du fondateur, ou sinon au fils dudit Collardeau, ou à son défaut à sa fille aînée et leurs descendants à perpétuité, pour estre présenté au plus proche de la lignée portant le nom de Collardeau, et défaillant le nom, au plus proche allié d'y celuy nom. (Fond. 60.)

Pierre Poyron, demeurant au village de Chez-Mouillé par acte rapporté par Brochard et Desfontaines, notaires, le 12 septembre 1627, a donné et légué à perpétuité à messire Marin Michonnaud, recteur, 64 sols tournois de rente que ledit Poyron a droit de lever chacun an avec plus grande somme sur la pièce de terre appelée le Pasty-Gaudin, contenante quinze boisselées de terre, située proche les landes des Ayes; à la charge de faire par chacun an un service général dans l'Eglise de la Bruffiére le jour et feste de Noël ; et d'autant que le jour de Noël est un jour si solennel, les messes se diront à basses voix, et on fera les prières pour lui à la grande messe, on dira *Libera* et Vigiles et on le mettra aux prières générales aux quatre festes annuelles. (Fond. 63.)

Maurice Gouraud, demeurant à la Grange proche le bourg par son testament rapporté par Guéry et Desfontaines, notaires, le 17 août 1639, a donné et légué à perpétuité au sieur Recteur de la Bruffière la somme de 64 sols tournois de rente qu'il a assigné sur tous ses biens immeubles , spécialement sur son logis où il demeure à la Grange, à la charge audit Recteur de faire tous les ans au jour de son obit un service général de trois grandes messes, *Libera* sur sa fosse et estre mis aux prières générales aux quatre fêtes annuelle. (Fond. 51.)

Jean Lahenière, par testament rapporté par François Desfontaines et Charles Guéry, notaires de Tiffauges, le 13 mars 1640, a légué au Recteur de la Bruffière et à ses successeurs 64 sols de rente foncière qu'il a assigné sur tous ses biens situés au village de Saint-Père, lieu de sa demeure, à la charge d'un service de trois messes et *Libera* à la fin de chaque année, le jour de son décès.

Catherine Martin, demeurant en ce bourg de la Bruffière, par contrat rapporté par Guérry et Desfontaines, notaires, le 31 décembre 1640, donne au Recteur 63 sols tournois de rente pour un service. (Fond. 48.)

Jeanne Butier, femme de maître Jacques Chevallier, par testament rapporté par Testard et Desfontaines, notaires, le 26 octobre 1641, a légué au Recteur de la Bruf-

fière et à ses successeurs recteurs, 12 livres de rente sur partie du village de Chez-Libaud, à la charge au dit recteur de faire chacun an quatre services de trois grandes messes chacun avec *Libera* sur sa fosse. L'un le jour de l'octave du Saint-Sacrement, l'autre le quatorzième jour d'aoust, le troisième le 30 octobre, jour de son obit, et le dernier, la vigile de la feste de la Toussaint. (Fond. 30.)

Renouvelé le 20 octobre 1786, par Rigaudeau du Pouet et Douillard, notaires à Tiffauges, cet acte a été remboursé.

Louise Goullet, du village de la Tuaudière, par testament rapporté par messire Jacques Gilbert, prestre, le 26 mars 1648, a fondé à perpétuité à la cure de la Bruffière, la somme de 60 sols tournois qu'elle a assignés sur ses domaines, situés aux Basses-Godelinières, en la paroisse de Treze-Sextiers, à la charge de faire un service chaque année au jour de son décez, de trois grandes messes et prières accoutumées. (Fond. 26.)

François Coupif, du village de Chez-Libaud, par testament rapporté par messire René Perdriau, prestre, le dernier jour de janvier 1651, a légué soixante sols de rente annuelle et foncière la quelle a été assignée sur tous ses biens, particulièrement sur le pré Jousseaume, situé au village de Chez-Libaud, à la charge de célébrer ou faire célébrer tous les ans, le jour de son décès, trois messe à haute voix. (Fond. 8.)

Renée Mouillé, demeurant au village de Chez-Mouillé, par testament rapporté par Forget et Trouné, notaires, le 9 janvier 1653, a légué par chacun an, la somme de 60 sols de rente payable à la fête de Saint-René, à la charge au Recteur de faire tous les ans un service de trois grandes messes pour le repos de son âme, la première messe de l'office, la seconde de la sainte Vierge, et la troisiesme des deffuncts, avec un *Libera* sur la fosse à la fin de la dernière des dites messes. (Fond. 57.)

Jan Roy, âgé de 78 ans, du village de Saint-Père, par testament rapporté par Forget et Desfontaines, notaires, le 22 novembre 1658, a fondé et légué 64 sols de rente

foncière et annuelle qu'il a assignés sur tous ses biens et spécialement sur le logis où il fait sa demeure audit lieu de Saint-Père et jardin au-dessus, à la charge audit recteur de faire chacun an un service général de trois messes, deux à haute voix et une à basse et *Libera* sur la fosse à la fin.

Par le même testament Jan Roy a légué 20 sols au Rosaire pour faire dire par les bâtonniers à l'autel du Rosaire une messe sans expliquer basse ny chanté ny le jour (Fond. 16.)

René Hervoit, du grand Goulet, par testament rapporté par Forget et Desfontaines, notaires, le 22 août 1658, a légué 64 sols tournois de rente à la charge de faire un service général de trois grandes messes et un *Libera* à la fin du service.

Sur le village de Puisraveau en Torfou, pour la fondation de Jean Griffon, demeurant au bourg de Saint-Symphorien pour déservir à son intention deux services de trois grandes messes chaque, Vigiles à trois leçons à chaque service, recommandation, *Libera* à la fin et son des cloches; l'un le jour de Saint-Jean-Baptiste, ou le lendemain et l'autre le 3 mars, payable my-août. Le testament est du 23 may 1663, rapporté par Borderon et Guibert. (Fond. 71.)

Sur la Papaudière 12 boisseaux seigle fondés par Jacques Maingueneau, pour estre desservy deux messes basses par semaine ; il y a encore avec cela 10 livres 10 sols. Cette Papaudière est dans la paroisse du Longeron.

Messire Jacques Poiron, prêtre curé de Notre-Dame de la Limousinière, diocèse de Luçon, dépendant de la baronie de la Chaise-le-Viconte, a fondé au Rosaire pour son intension, celle de Mathurin Poiron, prêtre curé de la Guyonniere, son oncle, en exécution de son testament et celle de Pierre Audureau, son neveu, cousin germain de Messire Jacques Poiron, curé de Boussay, deux messes basses à jour non limité par stipendie simple et laique pour estre desservies à l'autel du Rosaire de

Sainte-Radégonde de la Bruffière toutes les semaines et pour ce sont affectés dans son testament 31 livres 7 deniers tournois deüs audit Pierre Audureau, au ténement du Charpre de rente constituée sur les biens de Denis Hervouet, par contrat rapporté par Dugast et Briard, notaires à Clisson, le 2e décembre 1617.... La maison de la Rouère, où demeure Boutin, et ses dépendances, 12 boisseaux d'avoine, mesure de Montaigu, dus par chacun an par les teneurs du village, et tennement de la Brelaizière, en la paroisse des Brouzils, rendable par chacun an en la moisson de Pierre Poiron, prêtre, située au bourg de la Bruffière, lieu vulgairement appelé la Rouère, en chacun jour et feste de Notre-Dame en août à commencer le premier paiement de ladite rente dans ledit jour et feste de Notre-Dame en août de l'an prochain que l'on contera par la grâce de Dieu 16 novembre 1661 et continuer après lesdits paiements de ladite rante d'an en an.

Dix boisseaux et demy seigle requérables, mesure de Tiffauges deüs par Jean Gouraud et Marie Poiron, sa femme, sœur du testateur, sur les terres et domaines situés au village de chez Mouillé.

Item dix livres tournois de rente annuelle deüs par Mathurin Mouillé, du village de chez Mouillé...

Item douze livres tournois deüs par an audit testateur, fête de saint Jean-Baptiste, par son frère Nicolas Poeron, Françoise Fonteneau, sa femme, sur leurs domaines situés au village de la Brosse...

Autre douze livres 10 sols que lesdits Poeron, son frère et Fonteneau, sa femme, luy doivent par an sur leurs dits domaines de la Brosse fête de Saint-Michel, le tout légué par testament dudit Jacques Poeron écrit de propre main et signé de luy le 6 juillet 1668, l'an 65 de son âge.

René Mouillé de chez Mouillé doit 21 livres 10 deniers de rente constituée pour 430 livres qu'il a empruntés du Rosaire le 3 décembre 1725.

Les 10 livres de rente deüs par Mathurin Mouillé ont

été franchis le 10 octobre 1723, et le principal presté à M. René Gaboriaud, prestre, demeurant à la Raterie, à titre de constitut, et aujourd'hui c'est Brin et autres ses héritiers qui payent cette rente.....

Le 22 septembre 1664 a lieu le testament de Renée Cormeray. Elle lègue à la fabrique 3 livres de rente payable aux fabriqueurs, rente assignée sur son logis du Portal pour un service annuel de trois grandes messes notées avec un *Libera* à la fin.

Jean Ouvrard, prestre, par acte rapporté par Desfontaines et Testard, notaires, le 16 mai 1667, a légué à la cure soixante sols de rente sur cinq boisseaux de blé et un tiers. Il est décédé le 7 juillet 1667, sa famille habitait la Brelandière.

En 1665, baptême d'Esprit Augereau, parrain Esprit Baudry, seigneur d'Asson.

En 1667, baptême de Gabriel-Martial, fils de Gabriel Charbonneau, de l'Echasserie.

En 1673, François Richard, prêtre, chanoine de Saint-Maurice-de-Montaigu, fonde un légat de 1500 livres.

Constitution au profit de la chapelle ou stipendie fondée par défunt M. Boisard, faite par M. Ouvrard, un des chapelains, en 1681, sur les biens de la grande Bretonnière 7 livres 10 sols qui se paiera un an après le décès du sieur Ouvrard aux chapelains qui seront pourvus de ladite chapelle parce que ledit sieur Ouvrard pendant son vivant retiendra ladite rente de 7 livres 10 sols en déduction de la moitié du revenu de ladite chapelle comme y ayant à présent deux chapelains.

Testard, notaire, Seguin, notaire.

TESTAMENT

DE MESSIRE JACQUES POËRON

curé de la Limouzinière

en faveur du saint Rosaire

—

Jesus Maria

6 juillet 1662. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

J. Poëron, curé de l'église parochiale de Notre-Dame de la Limouzinière, diocèse de Luçon, par la grâce de Dieu, sain de corps et d'esprit, Considérant la mort estre inévitable et son heure incertaine, ne désirant décéder de ce monde intestat et sans avoir pourvu au salut de mon âme et disposé de mes biens, ay sans aucune induction, suggestion, n'y persuasion de personne, fait et rédigé de ma propre main par escrit le présent testament, révoquant tous autres précédents, en la forme et manière que sensuyt : Sçavoir est que premièrement je recommande mon âme à Dieu mon créateur, pour que par sa miséricorde, les mérites de la passion de mon Sauveur et Rédempteur, les intercessions de ma très chère maîtresse et très digne advocate des pauvres pécheurs, la glorieuse Vierge Marie, de saint Michel Archange, du bienheureux saint Jacques, mon patron et de tous les saints et saintes estant en cour céleste de paradis, elle soit receue et colloquée en lieu de repos. Item je désire et ordonne, qu'advenu mon décès, mon corps soit inhumé dans l'église de la Lymouzinière avec les saintes cérémonies de notre mère la sainte Eglise en la communion de laquelle, je veux vivre et mourir, et qu'au jour de ma sépulthure soit convoqué le plus de prestres qu'on pourra pour célébrer la sainte messe en la dite église à mon intention et faire le service de mes obséques pour lesquels je désire qu'il ne soyt apporté ni faste ni superfluité, me confiant entièrement en la fidélité et probité de mes héritiers et exécuteurs pour y

estre agi avec décence. Et pour le regart des affaires temporelles que j'ai en ce monde et des biens qu'il a plu à Dieu m'impartir, j'en fais le partage et disposition qui suyvent :

Veux et ordonne que toutes et chacune de mes debtes soient entièrement et exactement acquittées à mes créanciers connus et inconnus. Considérant que toutes choses terriennes sont périssables et transitoires, et au contraire les biens de l'autre vie être pardurables, désire commuer le temporel au spirituel, tant pour le salut de mon âme que de celles de mes parents, amis et bienfaiteurs présents et advenir, ayant extresme désir et volonté de lèguer à l'église parochiale de Sainte-Radégonde de la Bruffière, diocèse de Nantes, ma paroisse natale, un leg pieux, en stipendie simple et laïque, comme aussi pour satisfaire à l'intention et dernière volonté de deffunt mon oncle paternel, vénérable messire Mathurin Poëron, prestre, vivant curé de la Guyonnière, lequel par son testament et dernière intention a chargé et fié à messire Pierre Audureau prestre aussi son neveu et mon cousin germain, vivant doyen de Maroil et de Bessay, la somme de 31 livres 5 sols tournois, à luy deüe en son vivant, de rente constituée sur les biens de défunct Denis Hervouet au village et tennement du Charpre, paroisse de la dite Bruffière, pour cause de la somme de 500 livres tournois receue par le dit Hervoüet de mon dit deffunt oncle, comme appert par contract de la dite rente soubs la cour de Clisson par Dugast et Girard, notaires d'icelle daté du deuxième décembre mil six cent.....

Celuy dit testament approuvé et ratifié par ses propres et légitimes héritiers le 6e de novembre mil six cent soixante Sorin et J. Badreau, notaires de Montaigu O (avec) charges tant à moy qu'au dit Audureau, ses dits neveux de célébrer par chacune sepmaine, chacun de nous une messe à basse voix à jour et lieux non limités tant à son intention que de ses bienfaiteurs. Et qu'après notre décès la dite rente de 31 livres 5 sols soit pour jamais et

à perpétuité servir à une stipendie sans avoir assigné ni affecté aucun lieu spécial pour estre desservie. A ceste cause, étant intervenu le dit Audureau pour satisfaire à la clause du dit testament de notre dict défunct oncle, Considérant qu'il n'y a rien de plus juste et de plus raisonnable sinon que les biens que Dieu nous a prestés en ce monde retournent et soient consacrés à son divin service.

Ayant aussi conceu de longtemps le dessein de satisfaire à la susdite intention de mon dict oncle ; pour et à perpétuité faire prier Dieu pour mon âme et celle de nos bienfaiteurs, parents et amis et encore pour certaine bonne considération et motif particulier, de mon propre mouvement, gré et volonté, sans force extérieure, coaction ou induction, persuasion aucune, sur ce bien conseillé et advisé de longtemps, ay fondé, doté et légué et par ce présent testament fonde et légue et affecte pour jouir à perpétuité, à l'autel du S. Rosaire, en l'église de la dite Bruffière en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, pour l'entretien et conservation du dit S. Rosaire en icelle, un legs pieux, en stipendie simple et laïque qui serait pour jamais affecté au dit S. Rosaire à titre d'augmentation ou de conservation et pour participer aux faveurs et indulgences accordées successivement aux confrairies par nos SS. Pères les Papes, à la charge par les procureurs et administrateurs de célébrer ou de faire célébrer par chacune sepmaine au dit autel, en la dite église, à jours non limités, 2 messes à basse voix à l'intention que dessus et ce pour jamais en discontinuer, à commencer la dite fondation au jour du décès de M^re^ Jacques Poëron prestre, mon neveu, et non plus tôt, et d'autant plus luy ay duement transporté la jouissance du temporel que je désire affecter pour la dotation susdite ; moyennant quoi il s'est obligé à sa vie durant de célébrer ou faire célébrer les dites 2 messes cy-dessus spécifiées, comme il en a ci-devant fait, et fait à présent pour ma décharge ainsi que nous sommes ensemble convenus, ce qu'il ratifie d'abondant par celuy mon présent testament pour que mon

dit neveu puisse être circonvenu du dit temporel pendant sa vie, moyennant aussi son obligation des dites messes qu'il acquittera réellement.

Et consistant le dit temporel de dotation, lequel par vertu des présentes, j'ai assigné et assigne, affecté et affecte au dit Rosaire, donne et oblige pour jamais et perpétuellement, à charge par les procureurs, recteurs et administrateurs de tenir bon et loyal compte ainsi que de raison pour l'acquit de leur charge:

Tous et chacun les biens qui peuvent m'appartenir et compéter au lieu et ténement de la Rouère, bourg de la Bruffière, comportant maison, chambres, quairuage, jardin, ouche, sans en rien réserver ni excepter, lesquels dits domaines, les procureurs et administrateurs seront obligés d'entretenir en bonnes et saines réparations.

Item, je donne, lègue et affecte au dit Rosaire le nombre de 12 boisseaux raz d'avoine, mesure de Montaigu qui me sont dûs chacun an rendus à la maison de la Rouère par les teneurs du village de la Brelaisière, rente que j'ai acquise de Pierre Dugast du village de la Bretonnière, paroisse de la Bruffière.

Item, je donne au Rosaire le nombre de 10 boisseaux et demi de seigle mesure de Tiffauges du chaque année en terme et fête de mi-août sur les tennements du Charpre, paroisse de la Bruffière.

Item au dit Rosaire, je donne le nombre de 10 boisseaux de seigle, mesure de Tiffauges dus par Jean Gouraud et Marie Poëron, sa femme et ma sœur ;

Item Je donne au Rosaire la somme de 10 livres tournois de rentes constituées sur différents domaines ;

Item au même Rosaire une autre rente de 12 livres également constituée sur d'autres domaines ;

A charge pour les administrateurs du dit Rosaire que les dites rentes constituées sont rédimées et racheptées par les débiteurs et remplacées et employées en droits d'acquêt, affectées par confirmation perpétuelle au dit Rosaire pour par les administrateurs d'icelluy, sans aucune diminution ni détérioration quelconque. Pour toutes les-

qu'elles rentes, biens et domaines affectés au dit Rosaire, les administrateurs seront tenus payer et acquitter les cens rentes et debvoirs deüs et accoutumés être payés et acquittés pour toutes causes.

Et affin que la dite stipendie et legs pieux puisse estre ferme et stable à jamais et perpétuellement, supplie et requiert humblement par ces présentes Monsieur le vénérable Recteur et confrères du dit Rosaire en la susdite église que de grâce spéciale il leur plaise m'accepter au nombre des confrères et bienfaiteurs d'icelluy pour que mon intrusion soit agréable à Dieu et à la Sainte Vierge Marie.

Je veux et ordonne par ces présentes que la tierce partie de mes meubles et biens d'acquêt soit employée aux frais et dépenses de mes funérailles, service tant du jour de mon enterrement que de l'octave ou quarantaine et anniversaire que pour faire célébrer messes, prières et aumosnes, tant pour le repos de mon âme que de tous mes bienfaiteurs, parents et amis au nombre que pourront juger mes dits exécuteurs testamentaires ainsi que se pourra monter la dite tierce partie de mes meubles et acquêts non affectés à la susdite dotation, stipendie et legs pieux.

Et pour que mon présent testament de dernière volonté soit entièrement et ponctuellement exécuté et ratifié, j'en donne toute charge à mes deux neveux, Messire Jacques Poëron, prestre, à présent vicquaire des Magnils et à ... Gouraud, prestre, curé de Saint-Armant, lesquels deux j'ay choisis et esleus de mon propre mouvement pour spéciaux exécuteurs de mes dernières volontés comme idoines et capables à ces fins, les en suppliant humblement et dès à présent les ay introduits dans la jouissance et disposition de tous mes biens ci-dessus de quelque nature qu'ils puissent être, promettant de n'y jamais contrarier, et avoir pour agréable toute négociation qu'il leur plaira et pourront faire.

Fait et escript en mon domicile ordinaire et logis presbytéral de ladite Limousinière le 6 du mois de juillet 1662 et la 65 de mon asge.

Signé : JACQUES POERON, *prestre, curé de la Limousinière, pour testament de mes dernières volontés que je consacre à la plus grande gloire de Dieu.*

TESTAMENT

DE FEU MESSIRE BOYSARD

Prêtre Recteur

De Sainte-Radégonde de la Bruffière

« Vive Jésus et loué soit dans le très Saint-Sacrement de l'autel. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Moi Charles Boysard, Recteur de la Bruffière, âgé de quarante ans et demi, demeurant en la Rectorie de la ditte Bruffière, où je suis détenu d'une maladie de langueur, et sachant bien la certitude de la mort, j'ai voulu faire comme de fait je fais mon présent testament et ordonnance de dernières volontés, sans suggestion ni induction de personne, mais de mon pur movement; et pour le recevoir et rédiger par articles, j'ai mandé et fait venir exprès en ma demeure maître Pierre Quéré et André Seguin, notaires du vicomté de Tiffauges, aux quels j'ai dicté et nommé de mot à autre sans induction mon dit testament et ordonnances dernières que je veux être ponctuellement exécutées, et pour ce faire, je prie humblement les exécuteurs d'y celui d'en prendre les soins par les voies ordinaires en cas de refus d'exécution de mes dites ordonnances par mes successeurs et héritiers comme il s'en suit :

« Premier, je recommande mon âme à Dieu, le priant qu'estant séparée il la veuille recevoir à miséricorde dans les mérites du sang de Jésus-Christ, et la sainte Vierge, avec toute la cour céleste, nommément mon bon patron d'intercéder pour moi. Je veux et ordonne, mon décès avenu, en premier lieu que mon corps soit inhumé dans le bas du cimetière au bout, et au mi-

lieu des tombes, ou il y avait autre fois un chemin, sur le quel sera mis une tombe élevée sur deux quartiers de pierre et audevant une croix avec une table et deux rangs de marches de pierre, le tout massif de taille, et pour ce faire, je donne et veux être payé par mes dits exécuteurs testamentaires la somme de soixante livres qui m'est dûe par cédule, sur Jean Hervoüet, du Grand-Goulet, faisant mettre mon nom sur la tombe en lettres hautes.

« Je ne désire pour mes obsèques d'autres prêtres que ceux de cette paroisse, ni d'autres luminaires que ceux que j'ai de vieux et que je sois servi comme on a accoutumé de faire en cette église. Au lendemain de mon enterrement, qu'il soit commencé un annuel à haute voix où à tout le moins assisteront au pupitre et au chant trois de messieurs les prêtres à répondre au célébrant sans intervalle et consécutivement, pour le quel et pour mes obsèques, je donne à mes dits exécuteurs, une obligation sur Pierre Martin et Jean Porteau, de ce bourg, portant cent dix livres, et une autre sur Jean Thibaud, de la Churlière, de la somme de cent livres, et une cédule de Mathurin Nerrière, fils de Maurice Nerrière, de la somme de quarante cinq livres. Ceux qui diront les messes de mon annuel se ressouviendront de faire la prière pour moi et de dire le *Libera* à la fin.

« Item par mon dit présent testament, j'ai légué, lègue, fonde à perpétuité la première messe dimanches et fêtes qui se dira à mon intention en cette église, à la quelle il sera fait prière pour moi au milieu de la messe, et un *De profundis* à basse voix par le célébrant à la fin d'icelle.

« Plus je lègue comme dessus à perpétuité, dimanches et fêtes, à une heure après midy, le catéchisme qui sera fait par les dénommés cy après, afin d'instruire le peuple dans la crainte de Dieu, pour y vivre et mourir.

« Pourquoi faire et entretenir à perpétuité et fournir d'huile pour l'entretien de la lampe du grand autel, qui sera allumée jour et nuit devant le Saint-Sacrement, je donne et legue ce qui me peut appartenir et être à moi au village et tennement de la Grande-Bretonnière, en cette paroisse, sans aucune réservation, tout ainsi que Pierre et Jean Desfontaines le tiennent de moi à titre de ferme aux prix de quarante écus par chacun an, les quels Desfontaines je ne veux ni entend être délogez ni leurs successeurs payant les dits quarante écus seulement et jouissant du tout en bon père de famille,

parce que je veux que la ditte ferme ait lieu jusqu'au défaut de payement.

« Plus je lègue, comme devant, un logis, situé en ce bourg, et terres qui en dépendent, en le quel fait présentement sa demeure maître Jean Porteau, notaire, tout ainsi que je l'ai acquis de Jean Fumé et Marguerite Piou, sa femme, avec un certain canton de pré, situé dans le bas de ce bourg, dont jouit Louis Charbonneau, que j'ai acquis de Mathurin Chiron, des Grandes-Fontaines.

« Plus je donne, comme devant, la moitié d'un pré, appelé le pré de Mingot, aussi situé en ce bourg et au bas d'icelui, fors les trois quarts dans un quart de l'autre moitié, appartenant à Jean Marbœuf de Mingot, dont le dit Marbœuf m'est redevable par le prisage de leur partage. Sur icelui trois quarts d'un quart de l'autre moitié de la somme de trente livres, le haut du dit pré joignant celui de la chapelle de Saint-Antoine, en long, aurait été apprécié vingt écus, par ainsi lui donnant, s'il le veut, la somme de vingt livres qui lui serait payée par messire René Seguin, qu'il me doit par cédule de pareille somme, et ou je serais remboursé du principal des acquêts que j'ai faits des dites maison, terres et prés, je veux que ceux qui seront ci-après nommés, reçoivent les dits remboursements et au même temps remplaceront les sommes reçues en bon fond à peine d'en être solidairement tenus sur leurs biens, et pour cet effet, je les charge de faire faire les formalités nécessaires pour être valablement appropriés des dites choses acquises, et pour célébrer la dite première messe chacun des dits jours de dimanches et fêtes sans discontinuation, et faire le dit catéchisme aussi par chacun des mêmes jours dimanches et fêtes, consécutivement à la dite heure d'une heure après-midi et entretenir la dite lampe perpétuellement allumée, j'ai constitué, nommé et présenté par mon dit testament, vénérables et discrets messires Jean Moüillé et Jean Ouvrard, prêtres, demeurant dans ce bourg, que j'en ai jugé capables, voulant et entendant qu'à perpétuité il y ait toujours deux prêtres pour exécuter les dites choses par moi léguées, afin que l'un puisse servir à défaut de l'autre, donnant la faculté et pouvoir aux dits sieurs Moüillé et Ouvrard, avant leur décès d'instituer en leurs places tels prêtres qu'ils jugeront à propos, et au cas où ils n'y auraient pourvu, je donne le même pouvoir à messieurs les recteurs, mes successeurs, qui en disposeront aussi à ceux qu'ils jugeront capables ; au moyen

de quoi, et pour l'entière exécution et accomplissement des dites choses ordonnées par moi être faites, j'ai aux dits sieurs Moüillé et Ouvrard, dès le jour de mon dit décès, délaissé la propriété et jouissance pleine et paisible des dits lieux par moi léguez pour par eux en faire jouir, user et disposer pendant leur vivant comme de leur propre, à la charge des obéissances et charges de droit, à la réserve toute fois de la propriété de mes dits droits de la Bretonnière, de la quelle ne pourront comme dit est ni leurs successeurs disposer étant annuellement payés par les dits Desfontaines et ceux qui les représenteront, de la ditte somme de quarante écus, et en après les décès des dits sieurs Moüillé et Ouvrard, je donne le même droit à ceux qui seront pourvus du présent légat par ceux qui en auront le droit comme je l'ai dessus établi, même leur donne la ferme qui me sera échue à la Saint-Jean prochaine, des dits logis et terres dont jouit le dit Porteau, qui sera vingt-deux livres 10 sols ; je déclare que lesdits Pierre et Jean Desfontaines me devront à la Saint-Georges deux années de leur ferme qu'ils tiennent de moi qui sera deux cent quarante livres à raison de six-vingts livres par an, et la somme de soixantre-treize livres restant de plus grande somme que je leur aurais prêtée, et en particulier audit Pierre la somme de quinze livres, lorsqu'il fut à la foire de Saint-Michel, et audit Jean aussi en particulier treize livres à son besoin, lesquelles sommes revenant en à celle de trois cent cinquante-quatre livres, je veux être employée à la construction d'un tabernacle au grand autel, ou à la clôture du cimetière, à la discrétion et volonté de mes dits exécuteurs, sur laquelle ditte somme il sera néanmoins fait déduction audit Desfontaines de cinquante-cinq boisseaux d'avoine que j'ai achetés d'eux à raison de cinq sols, priant mesdits exécuteurs de le faire payer doucement ; je donne, veux et entends être délivré aux fabriqueurs de cette paroisse pour la fabrice d'icelle, le drap mortuaire que j'ai eu de feu Monsieur de l'Echasserie pour en faire faire une chasuble, leur donne pareillement aussi et veux être délivré auxdits fabriqueurs un de mes grand cabinets fermant à deux portes pour mettre les ornements qui sont neufs et linges plus proprement qu'ils ne sont, qui sera placé au-dessus de l'autel de Sainte-Emérance, ou autre endroit qui sera jugé plus commode.

« Je donne à mon frère ainé Laurent Boysard, sieur de Marol, gentilhomme servant chez le roi, et veux lui être délivré mon cheval et ma cavale avec leurs harnais et valise, et générale-

ment tous autres meubles qui se trouveront m'appartenir au jour de mon dit décès sans réservation hors de ceux que je spécifierai ci-après, desquels je veux et entends qu'il en fasse courageusement délivrance à ceux à qui ils seront ordonnez.

« Plus je donne à mon dit frère de Marol l'usufruit et jouissance d'un pré qui m'appartient au Vaubrié paroisse de Baugé que j'ai acquis de dame Marie Gallot, veuve d'écuyer Jean de Lescrivain, sieur de Boisnoblet, confrontant d'un côté au logis appartenant aux héritiers de défunt monsieur de la Cirottière, d'autre côté les murailles de la ville du dit Baugé, et d'autre part au pré appartenant aux dits héritiers du dit feu sieur de la Cirottière et d'autre part au pré dépendant des grands moulins pour en joüir mon décès avenu comme un usufruitier doit faire jusqu'à son décès sans le pouvoir vendre ni engager, mais demeurer en propriété à l'ainé de ses successeurs et issus de lui, et à défaut, de ligne en ligne, auxquels dès à présent j'ai cédé tout le droit que j'y pouvais avoir aux mêmes conditions de ne le vendre ni engager, et faute d'hoirs de mon dit frère tombera à l'ainé des Boysard, et aux ainés qui issiront d'eux aussi aux mêmes conditions d'usufruit, à la charge à lui et ceux qui seront en jouissance du dit pré de faire faire à perpétuité un service, le quatrième de novembre, jour de saint Charles, mon patron, de trois grandes messes chantées à haute voix dans l'église du dit Baugé.

« Je donne comme devant à mon dit frère de Marol tout ce qui peut m'être échu tant en meubles qu'immeubles de la succession de feu mon père Louis Boysard, receveur des tailles, où que ce soit, ce que les coutumes me permettent de donner sans aucune réservation pour par lui et les siens en jouir, user et disposer de mes dits droits, tout ainsi que des siens lui en cédant et transportant tous droits, actions, prétentions et demandes, déclarant n'avoir touché aucunes choses de mes dits droits successifs ni fait ni reçu aucunes joüissances d'iceux, les quelles pareillement je lui donne et veux lui être fait raison, et déclare aussi n'avoir consenti ni signé aucun acte conservant mes dits droits successifs.

« Je donne à mon neveu François-Louis Frain de Nantes, et à ma nièce Frain d'Angers moitié par moitié cinq contrats de constitution, l'un messire Jean Chupin et femme de la somme de trois cent livres, l'autre sur Gabriel Gaborit, et Jean Porteau, son fils, de pareille somme de trois cent livres, le troisième sur Pierre Bordron et sa femme et les Libaud de chez

Méchinaud portant trois cent livres, et le quatrième sur René Rambaud et Jacques Merlet, portant deux cents livres, et le cinquième sur le nommé Testard à moi cédé par les dits Chupin et femme avec promesse de garimant, portant six-vingts livres treize sols quatre deniers en principal, pour en joüir et user en tout de propriété, et pour ce je veux que les contrats de création des dites rentes leur soient mis en mains ou en celles de ceux qui seront pourvus à leur direction.

« Je donne aux révérends pères capucins de la ville de Baugé, pour prier Dieu tant pour moi que pour les âmes des fidèles trépassés dont je ne me suis acquitté la somme de deux cents livres qui leur sera payée sur une cédule que me doit ma mère de pareille somme dont je prie leur père spirituel et mon dit frère de Marol à qui je veux qu'elle soit mise en main, d'avoir soin qu'ils en soient bien payés, de la quelle somme de deux cents livres, ma dite mère restante de celle de six cents livres pour avoir joüi de mon pré de Baugé, et en cas de refus et retardement de payement que ma mère pourrait faire de la ditte somme de deux cents livres ne voulant que le service soit retardé.

« Je donne la somme de quatre-vingt-dix livres qui m'est due par cédule du dit Chupin, et le restant sur mes dits meubles donnés, et pour récompenser mes serviteurs des bons soins, peines et veilles qu'ils m'ont rendus tant en ma présente maladie qu'auparavant et espère recevoir d'eux à l'avenir, de la preuve de quoi je les relève, je leur ai donné et donne, et veux leur être délivrés par mes dits exécuteurs savoir, à Renée Bouquier, ma gouvernante, son lit où elle couche tout ainsi qu'il est garni, plus une de mes mantes blanches, douze linceux six de toille meslice et six grands de brin à choisir, le chaudron qui sert à boulanger et un autre petit, le penultiesme de ceux que j'apportai d'Angers, six plats et six assiettes de ma vieille vesselle, et mon potteau d'étain, avec une écuelle à oreilles, et une de mes sallières, mon cabinet à trois portes et une à son choix de mes petites vaches, et prendra dans les étoffes noires que j'ai en rolleau pour s'habiller et porter le deuil de moi, si une ne suffit elle en prendra dans l'autre piesse pour lui en faire un habit en entier, plus deux douzaines de serviettes neuves déliées, deux autres douzaines de grosses, plus deux de mes petites culières d'argent.

« Je donne à Mathurin Gouraud tous mes habits et vêtements qui sont de couleur, fors les noirs, tous les ferments tranchants et servant à la terre :

« Je donne à la fille du dit Gouraud appelée Renée, aussi ma servante, l'autre lit pareil à celui de ma gouvernante, tout ainsi qu'il est garni, avec six linceux de toile mesline, et mon autre petite vache, plus le coffre qui est dans mon écurie, deux plats et deux assiettes et le moyen des chaudrons que j'ai changé à la saint Symphorien, six grosses serviettes et deux nappes.

« Je veux qu'il soit distribué le jour de ma sepulture aux pauvres, de belles aumônes de pain à autant qu'il en pourra venir jusque au nombre de deux septiers de blé.

« Je donne à chacun des Robin du bourg, la veuve Méchinaud, Gibert, la boiteuse de la Tuandière, à ce pauvre Choupeau qui va à l'aumône, Boursaude, Martin Baillaud, Pierre Bonnet, Nicolas Baudry de saint Symphorien, le nombre de huit boisseaux de blé qu'ils partageront par ensemble, et prendront à la grande Poutière et au Bordage Germain, où il m'est dû le nombre de soixante-six boisseaux de blé pour gros de dixmes arrérages de deux ans à raison de trente-trois boisseaux par an, les deux de surplus seront donnés au petit Martin des Hautes-Rues.

« Je donne à maître Sezard Mourier demeurant à Boussay et à la veuve Michel Tombette de ce bourg le nombre de quarante-huit boisseaux de bled à partager par moitié qui me sont dus sur le tennement de la Rattrie pour gros de dixmes arrérages de deux années ;

« Je veux qu'il soit rendu et donné à Pierre Laporte une obligation que j'ai sur lui de la somme trente livres que je lui donne pour les services qu'il m'a rendus ;

« Je donne aux enfants de Gouraud, mon valet, à François Rembaud et René Savain, le nombre de quarante huit boisseaux de blé qu'ils partageront par ensemble également qui me sont dus sur les petites Fontaines pour gros de dixmes arrérages de deux ans, à raison de vingt quatre boisseaux chacun an ;

« Je donne à Jacques Gouraud et à Soulet, seize boisseaux de bled qui me sont dus sur la Cailletière de rente arrérages de deux ans a raison de huit boisseaux par chacun an ;

« Je donne le restant du bled qui m'est du sur le Plessis, ne sachant combien en a levé Mathurin Ouvrard, du Pontreau, sur le nombre de quarante huit boisseaux qui me sont dus pour gros de dixmes pour deux années d'arrérages pour être boulangée et ensuite distribuée aux pauvres à la fin de mon annuel.

« Afin que mon dit testament ait lieu sans aucun contredit, je me suis volontairement et personnellement établi eu droit en la dite cour de Tiffauges et par devant les dits Querré et Seguin, notaires, par moy faits venir exprès. I ceux priés de m'en juger et condamner. Pourquoi nous dits Querré et Seguin, obtempérant au consentement et réquisitoire du dit testateur après qu'il nous a dit vouloir et consentir les sentences au présent testament et obliger tous et un chacun ses biens meubles et immeubles pour l'entier accomplissement d'iceluy, par le jugement et condamnation de notre dite cour, jugé et condamné et après luy avoir de mot à autre fait préventive lecture de son dit testament et dernière ordonnance de mot à autre par l'un de nous, l'autre présent, et iceluy lu et relu a dit estre l'intention pure qu'il a plu à notre bon Dieu luy inspirer, et à persisté, et a ci donné outre et pardessus ses ordonnances à la dite Bouguier, sa gouvernante, sa table ronde.

« Fait et passé en la rectorie de la dite Bruffière, en une chambre basse, où le dit testateur est gissant au lit malade, où il a signé le vingt-neuvième jour de mars mil six cent soixante-douze, après midi, à la plus grande gloire de Dieu.

« Signé : Charles Boysard.

« Querré et Seguin, not. »

1673. — Bigot, recteur

M. Boysard eut pour successeur M. Bigot qui le remplaça dans le mois de mars 1673. Il avait pour vicaire M Gouraud qui signe prêtre vicaire. M. Tirard (ou Bivard), chanoine régulier de Saint-Augustin, était prieur de Saint-Symphorien et résidait au prieuré ; il marie noble homme Gaudineau, sieur de la Vregnaie, avec Mathurine Chiron.

Au mois de septembre 1674, sépulture de Mathurin Desfontaines, clerc-tonsuré, fils de défunt maître René Desfontaines, notaire.

En 1676, un Desfontaines était vicaire ainsi qu'un M. Babin.

Messire René Fonteneau, vicaire de Torfou, diocèse de la Rochelle, est parrain.

Les Landes-Genusson sont du diocèse de la Rochelle, Montaigu et Treize-Septiers du diocèse de Luçon, la Bernadière et la Bruffière de celui de Nantes.

Mariage de noble homme Gilles Augereau, sieur de la Rivière, avec dame Perrine Albert, du bourg de Saint-Symphorien. — Baptême de Agathe, fille de noble homme Jacques Trouvé, parrain René Trouvé, marraine Dlle Agathe de la Grüe, de la Boissière. — Sépulture de Claude Hardouin, fils de noble homme Pierre Hardouin, et de Dlle Renée Delavau, de Beauvoir, diocèse de Luçon.

En 1677, Louis Charète, seigneur de la Gacherie, signe au commencement du registre — M....., chapelain de la Bevrière, paroisse de la Chapelle-Basse-Mer, est parrain avec Mademoiselle Marie Macé, demeurant à la maison de Verteil, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay. — Pierre Fleury est vicaire. — Nicolas Gouraud, prêtre à la Bruffière. — Coustaud, prêtre, parrain d'un de ses neveux.

En 1678, Jacques-Louis Paris, seigneur de la Haie, conseiller du roi, lieutenant-colonel et juge ordinaire de la Sénéchaussée de Nantes, signe au commencement de ce registre. — Un mariage est fait à Saint-Symphorien entre Martin Griffon et X... par le prieur de Saint-Symphorien. — Sépulture d'honorable homme Jean Porteau, notaire de Clisson, demeurant à la Bruffière. — Sépulture d'honorable homme Pierre Richard, sieur de la Grange, non marié, âgé de 80 ans.

1678, le 6 mars, Jean Martin et André Seguin sont autorisés à emprunter 11,000 livres pour la part de la paroisse de la Bruffière, de la somme de 100,000 livres offertes au roi.

Le cinq avril de la même année, une constitution de rente est établie sur le général des paroissiens de la Bruffière pour Renée Buharay, épouse de Jean Charbonneau, chevalier de Fortecuyère.

En 1679, est baptisé Charles Leroux, fils de noble homme Pierre Leroux, sieur des Chirons, du bourg. —

Au mois de février a lieu le mariage de noble homme Georges de Masalve, sieur de la Sen..., avocat à la cour et alloué à la Juridiction de Clisson, fils de noble homme Pierre de Masalve, sieur de Bois-Taupier, avec Dlle Françoise Richard, âgée de 21 ans, fille de défunt maître Nicolas Richard et de dame Sébastienne Mainguenеau, de la Grange.

Mathurine Cottoleau, ayant fait son testament en 1673, avait nommé René Perdrieau, prêtre de la paroisse de la Bruffière, son exécuteur testamentaire.

On trouve sur un acte de 1679 le nom de Mathurin Seguin, chapelain des Cléons.

1680. — François GARTIEAU, recteur

François Gartieau succéda à M. Bigot en 1680. Il avait pour vicaire Pierre Legrand qui mourut en 1686 et fut enterré dans le cimetière de la paroisse. M. Gartieau mourut au mois d'octobre 1687. Depuis sa mort jusqu'au 1er janvier 1688, M. Gouraud, prêtre de la paroisse, exécuteur testamentaire de M. Gartieau, toucha les revenus de la cure, d'après un compte que rend M. Estenon, recteur successeur de M. Gartieau. Par ce compte qui est du 10 mai 1690, M. Estenon se reconnaît redevable à la fabrique de la somme de 76 livres 10 deniers. Le 9 juillet 1690 M. Mortier, successeur de M. Estenon, prend à sa charge cette somme de 76 livres 10 deniers, et s'en reconnaît redevable à la fabrique. M. Seguin, successeur de M. Mortier, se charge, par un écrit du 22 février 1691, de payer la susdite somme de 76 livres 10 deniers à l'acquit de son prédécesseur.

En 1680, sépulture dans l'église de Pierre Massalve, âgé de deux mois, décédé à la Grange, fils de noble homme Georges Massalve. — Sépulture dans l'église de Ursule Hardouin, fille de noble homme Pierre Hardouin. — Baptême de Jacques, fils de maître André Seguin, sieur du Coin, et de honorable femme Marie Coudrin. Parrain honorable homme Pierre Brochard, sieur du

Vignau. — Sépulture de honorable homme François Boudeau, sieur du Chêne, chirurgien et apothicaire, demeurant à Saint-Symphorien. Sont présents : Gilles Augereau, sieur de la Rivière...

En 1681, le 20 janvier, a été inhumé dans l'église le corps de Françoise de la Grüe, D^lle^ de noble homme....., âgée de 46 ans. — Mariage en la chapelle de Saint-Symphorien de Pierre Blandin, honorable homme, apothicaire, et de Jeanne Bonnet, fille de honorable personne Etienne Bonnet.

En 1683, au mois de février, baptême de Jean, fils de Jean Denirard, huissier pour le roi à la Bruffière, et de Marie Lefebvre, épouse. Parrain Jacques du Vallais, sieur du Manoir, et marraine D^lle^ Lefebvre. — Dans le même mois, mariage de Pierre Delaunay, huissier pour le roi. — Le 22 février, mariage à Saint-Symphorien de Vincent Roy, maréchal, et Charlotte Michel, fait par M. Urbain Bourchis. — Le 24 février, mariage en la chapelle de l'Echasserie entre messire Nicolas de la Cour, chevalier seigneur du Verger, veuf de dame Gilberte Blanchard, de la paroisse de Cerisay en l'évêché de la Rochelle, et D^lle^ Anne Martel, fille de feu messire Olivier Martel, chevalier seigneur de la Mallonnière, et de dame Marie Charbonneau. — Baptême de Gabrielle Brillouet, fille de maître Brillouet, de Saint-Symphorien. Parrain, Esprit Baudry d'Asson.

En 1684, au mois d'avril, M. Brunelière signe au registre prêtre et vicaire. — Noble et discret messire Guillemin, prêtre curé de N.-D. de Tiffauges, est parrain. — Claude Bidé, conseiller du roi, sieur de la Bottinière, lieutenant général au siège présidial de la ville et comté de Nantes, paraphe plusieurs registres en ces années

En 1685, au mois de juin, baptême de André Seguin, fils de André Seguin, sieur du Coin, procureur et notaire au vicomté de Tiffauges. — Le 10 juillet, sépulture dans l'église, de D^lle^ Marie Buor, âgée de 10 ans, fille de M. Buor, sieur de X..., et de dame Marie Martel. — Au mois de novembre, baptême de Françoise, fille de hono-

rable personne Pierre Blandin, maître apothicaire, et de Jeanne Rivière, parrain Esprit Baudry d'Asson, et marraine Dlle Françoise Charbonneau, fille de Gabriel Charbonneau de l'Echasserie et dame Anne d'Avaugour.

En 1886, au mois d'août, a lieu dans l'église la sépulture de dame Françoise de Cadaran, veuve de feu messire Gabriel Charbonneau, chevalier seigneur de l'Echasserie.

L'an 1685, le 21 janvier, François Gartieau, curé de la paroisse, en vertu de la commission de messire Claude de Losrat, abbé de Brignon, chanoine de Nantes et grand vicaire de Monseigneur l'Evêque, du vingt et unième jour de mars 1684, signé C. de Losrat, vic. gén., et contresigné R. Richard, examine le compte des fabriqueurs Mathurin Gaborieau et de Pierre Rambaud du Petit-Cléon, et le fait remettre entre les mains de Jacques Huppé du bourg et René Ouvrard du village du Plessis ; puis le compte de Jacques Cormerais et Mathurin Méchinaud, fabriqueurs de la paroisse en 1682, et dans la même séance, 21 juin 1685, ont été élus en remplacement de Jacques Huppé et René Ouvrard André Seguin, sieur du Coin, procureur et notaire à Tiffauges, et pour les villages Estienne Béliard de la Rattrége.

Le 5 mai 1685, messire Anthoine Binet, abbé de Meilleraie et grand archidiacre de Nantes, fait la visite de la paroisse et M. Gartieau lui rend compte de l'argent qui lui a été remis par les fabriqueurs et de celui provenant d'une quête faite par la paroisse pour des ornements et la construction de deux autels.

Pierre Martin, sieur de la Genière, fabriqueur en l'année 1663 avec défunt Claude Chuppin, rend ses comptes à M. le curé, 7 mai 1675.

René Gouraud et René Chiron, fabriqueurs en l'année 1673, rendent leurs comptes, le 9 mai 1686.

Maurice Testard et Maurice Richard, fabriqueurs en l'année 1683, rendent leurs comptes le 3 octobre 1685. Recette 259 livres 12 sols 8 deniers ; mise 252 livres 12 sols et partant la recette excède la mise de la somme de

7 livres 8 deniers que les dits Testard et Richard, comptables, ont promis de mettre entre les mains de André Seguin et Etienne Béliard, fabriqueurs.

Jacques Huppé et René Ouvrard, fabriqueurs en l'année 1684, rendent leur compte. La charge s'élevant à la somme de 275 livres 3 sols 11 deniers et la décharge à la somme de 190 livres 7 sols, partant la charge excède la décharge de la somme de 84 livres 16 sols 11 deniers que les dits Huppé et Ouvrard paient entre les mains de Jules Richard et Pierre Guérin, le 26 février 1686.

Inventaire des meubles et ornements de la fabrique fait par M. Claude-Maurice de Losrat, prêtre, licencié en théologie, abbé de Brignon, chanoine de Nantes et vicaire général de Monseigneur l'Evêque, le 8 mai 1686.

En 1687, sépulture dans l'église de la Bruffière de noble homme Jacques Morel, receveur au bureau de la Bruffière, fils de noble homme Pierre Morel, sieur de la Fuy..., avocat au Parlement, et de D^lle^ Suzanne Garnier.

François Gartieau, recteur de la Bruffière, est mort en 1687 au mois d'octobre. Depuis sa mort jusqu'au premier janvier 1688, la paroisse est desservie par M. Gouraud, prêtre de la paroisse, qui en touche le revenu.

M. Ouvrard, prêtre, devait à M. Bigot, recteur de la paroisse, une somme de 40 livres qu'il remit à M. Gartieau, son successeur, en 1685; M. Bigot avait fait don de cette somme à l'église. — M. Nicolas Gouraud, prêtre, remet une somme de 30 sols, en 1685, à M. Gartieau, recteur.

Messire François Richard, prêtre sacriste de Montaigu, paie à la fabrique une somme de 80 livres pour une fondation qu'il avait faite. Après sa mort en 1683, trois prêtres, MM. Perdrieau, Ouvrard et Gouraud, reçurent de la fabrique 75 livres pour avoir acquitté cette fondation.

1688. — Estenon, recteur

Au mois de juin 1688, M. Estenon est recteur, M. Girard est son vicaire.

Le 10 juillet, Anne d'Avaugour, épouse de haut et puissant seigneur Gabriel Charbonneau, seigneur de l'Echasserie, est inhumée dans l'église.

En 1689, Jean Hélye, prêtre chapelain de Saint-Symphorien, y fait un mariage.

Parrain à un baptême Jean-Joseph Maillecheau, sieur de la Donière, marraine, Marguerite de Masabre, femme de Jean Martin, sieur des Rouchères. Pendant toute cette année on ne voit que Estenon recteur et Girard vicaire.

André Seguin doit pour le compte du Rosaire 118 livres 7 sols 2 deniers, mai 1689.

1690, Bernardin Boisard, prêtre et gardien du couvent de Saint-François de Clisson, faisant les fonctions curiales à la Bruffière en l'absence du curé, fait un baptême.

1690. — MORTIER, recteur.

M. Mortier est recteur au mois de mai 1690, il a pour vicaire M. Landreau.

Au mois de mars 1691 on lit : Seguin, recteur, sous-diacre, est parrain de Mathurin Martin, fils de Martin, sieur des Rouchères, époux de Marguerite de Masalve.— Elie, vicaire, J. Duparc, vic , Bodau, vic.

1691. — Marin SEGUIN, recteur.

Est le même Seguin qui, au mois de mars, est dit recteur sous-diacre et est parrain de Mathurin Martin. on serait porté à le croire.

Le 22e jour de février 1691, Marin Seguin, recteur, promet de payer à la fabrique la somme de 76 livres 10 sols à l'acquit de M. Mortier qui s'en était chargé en acquit de M. Estenon qui le devait à ladite fabrique, et promet de faire agréer le dit transport par les habitants de cette paroisse.

Le 8 juillet 1691, il prend le procès-verbal des dîmes

des novalles en présence de messire Nicolas Gouraud, prêtre, noble homme Georges de Masalve, Mre Jean Boutin, l'un des fabriqueurs.

Le 13 septembre, M. Marcoux, recteur de Cugand, délégué par M. l'abbé de Lerat, grand vicaire de Monseigneur de Nantes, reçoit les comptes de la fabrique et ceux que rendent René Billaud et Estienne Maingueneau, directeurs de la confrérie du saint Rosaire et de la confrérie de sainte Catherine en l'année 1686 et dans les deux années suivantes 1687 et 1688.

Au mois de juillet 1692, baptême de Georges, fils de maître Jean Martin, notaire royal et de Dlle Marguerite de Masalve, son épouse, sieur et dame des Rouchères, de ce bourg. Parrain noble homme Georges de Masalve, sieur de la Sauchais (Sauzais), avocat au barreau et alloué de Clisson, et marraine Dlle Sébastienne Richard, dame de la Grange.

Baptême de Jacquette Poiron, fille de noble homme Pierre Poiron, maître apothicaire, et de Jeanne Limousin. Parrain Limousin, prêtre, recteur de Vieillevigne, marraine honnête fille Jacquette Limouzin.

Au mois de septembre M. Bodau, vicaire, donne les cérémonies du baptême à Pierre Hullin, fils de maître Jacques Hullin et de Perrine Chauvière, sieur et dame de la Martinière, baptisé par M. Seguin, curé. Parrain Jean Chauvière, sieur de la Tisonnière, marraine Dlle Catherine Hullin.

En 1693, mariage de René Griffon, veuf de Catherine Gaboriau, sieur de la Roulière de Saint-Symphorien, avec Louise Bourasseau.

Le 1er mars 1693, M. Seguin étant recteur, une assemblée des habitants a eu lieu dans la sacristie pour conclure un marché pour fondre la moyenne cloche qui était cassée. Ce marché est fait avec honorable homme Abel Audouin, maître fondeur à Vitré, pour la somme de 113 livres, la cloche neuve étant du poids de celle qui était cassée. Le fondeur doit fournir le métal, et si le poids excède celui de l'ancienne cloche, on lui paiera le surplus à

raison de 18 sols la livre. Et cette somme de 113 livres et autre nécessaire pour la fonte de la dite cloche prise sur les deniers appartenant à la fabrique et au Rosaire avec la somme de 150 livres pour avoir une bannière, et les débiteurs qui n'ont pas rendu leurs comptes seront poursuivis pour le paiement, à la diligence des fabriqueurs... — Cet acte est signé : Seguin, recteur, V. Gouraud, p^tre, Audouin, fondeur, Poyron, ap^re, Seguin, M. Merlet, R. Billaud, V. Brin, Jacques Huppé.

La cloche a été payée 195 livres, le fondeur ayant employé 95 livres de métal au-dessus du poids de la cloche, à raison de 18 sols la livre.

La dite cloche a été bénite le 19 mars et nommée *Radégonde-Françoise* par Jean Hallouin, écuyer seigneur de la Pénissière et du Mortier, sénéchal de Clisson, et dame Françoise Richard, épouse de noble homme Georges de Masalve, seigneur du Boisélant, conseiller du roi.

Le 30 août 1693, visite de M. l'abbé de Vertamon. Reddition des comptes des années 1690 et 1691.

Le 8 décembre se trouve nommé comme ayant acquitté des messes du Rosaire M. Bodau, prêtre vicaire.

Le même jour 8 décembre, M. Seguin, recteur, retire des archives un acte sur parchemin du 15 novembre 1692, signé Seguin et Hullin, notaires, le dit Hullin registrateur, contenant le légat d'une rente due sur le tennement de la Grange Allias... près le bourg, léguée à la cure pour servir à la... des droits d'amortissement des fondations.

Jean Maillocheau, sieur de la Daunière, parrain, et marraine Marie Barillet, dame de la Simbrandière.

Au mois de novembre baptême de Joseph, fils de Jean Martin sieur des Rouchères et de demoiselle Marguérite Demasalve.

Au mois de mai 1694 est marraine Perrine Lavolaine. Bien des fois déjà cette famille a paru dans les registres.

1695. Gouraud, prêtre, signe au mariage de honorable homme Urbain Mangin avec dame Marie Brochard. — René Griffon, prêtre vicaire.

Le 8 mai a lieu la bénédiction de la grosse cloche en présence de messire Jean Rez, curé de Boussay, de messire René Coutant, curé de Treize-Septiers, de Jean Nor..., curé de Cugand, Nicolas Gouraud, prêtre, et René Griffon, prêtre vicaire.

Le 12 mai honnorable homme Jan Charpentier, maître fondeur, a reçu contant en bonne monnaie ayant cours la somme de 90 livres, savoir 70 pour le marché de la fonte, 100 sols pour le carreau qu'il a fourni, et 15 livres pour le retardement qu'il a fait pour monter la dite cloche après la fonte ; de laquelle dite somme de 90 livres a été payé savoir 35 livres par h. h. René Griffon, l'un des fabriqueurs cy-devant en charge sur ce qu'il doit de ses comptes, et les 55 livres pour maistre Jacques Fonteneau sur ce qu'il doit au Rosaire.

Le 20 octobre 1697, les fabriqueurs présentent un acquit de la somme de 13 livres payée à François Mercier pour le prix du métal de la grosse cloche. — Le même jour les fabriqueurs de l'année 1693 rendent leur compte. — Au mois de juin a lieu le mariage de maître Jean Maillocheau, sieur de la Lunde, fils de Jean Maillocheau, sénéchal, avec Marguerite Lefebvré.

Le 30 juin 1696, la saisie fut mise sur le mobilier de messire Seguin, prêtre et recteur de la Bruffière, et sur celui des marguillers des cinq années précédentes pour payer les droits d'amortissement et noveaux acquets montant à la somme 1688 livres 11 sols 4 deniers qu'ils avaient refusé de payer attendu que la paroisse de la Bruffière appartenait aux marches communes de Bretagne et du Poitou, et qu'elle était dispensée de toutes impositions mises ou à mettre.

Suivent les procès-verbaux des saisies opérées sur le mobilier des marguillers des six années précédentes.

1696. Jean Cherbonneau, du bourg.
1695. François Mercier, du bourg.
1694. René Griffon, du bourg.
1693. Pierre Poisron, du bourg.
1692. Jean Roussière, du bourg.

1691. Jean Boutin, du bourg.

Puis les 2 et 3 juillet 1696, les procès-verbaux des fabriqueurs des villages.

1696. François Litoux, du village de la Coinillière.

1695. René Mouillé, du village de Chez Mouillé.

1694. Julien Brochard, du village de la Verdonnière.

1693. François Hervouet, du village du Puis de la paroisse de la Bruffière.

1693. François Levron, du village de la Grande-Poutière.

1691. Jean Poiron le jeune, du village de la Cailletière.

Les dernières feuilles du dossier étant déchirées, il n'est pas possible de savoir quelle a été la conclusion de toutes les saisies opérées sur les meubles du recteur M. Marin Seguin et des fabriqueurs de la paroisse.

M. Marin Seguin, recteur de la Bruffière, mourut au mois de février 1698 ; il fut enterré par le curé de Cugand.

1698. — Guillaume BOFFRAND, recteur.

Au mois d'août 1698 on voit paraître comme recteur Guillaume Boffrand.

Le 14 décembre M. Gaboriau, prêtre, reçoit 30 livres pour 60 messes qu'il a acquittées pour la confrérie de sainte Catherine ; et pour les autres messes qu'il a dit avoir acquittées de plus que les soixante il se règlera avec les curés et autres prêtres et pour ce qu'il dit lui être ci-devant dû par la fabrique.

Signé : R. GABORIAU, prêtre.

Le même jour a lieu l'examen des comptes de François Mercier et René Mouillé, fabriqueurs en 1695.

Une somme de 5 livres provenant du légat fait à la fabrique par messire François Richard, prêtre, et payée par les héritiers avec autres sommes pour l'amortissement des fondations de la fabrique.

20 sols, partie du légat de défunte Marie..... avec le surplus pour défunt Marin Seguin, ancien curé de ce lieu, pour employer au dit amortissement.

Les sieurs F. Mercier et R. Mouillé versent la somme de 24 livres 17 sols 8 deniers que le dit.... promet de payer.... pour être mis au coffre.

Signé : F. MERCIER, R. MOUILLÉ.

Le 14 décembre 1698, examen du compte de Jean Charbonneau et de François Litou, fabriqueurs en 1696.

Fondation de Michel Chupin. Par le testament du dit Chupin il est dit que les services seront faits ailleurs s'ils n..... au prône de la grande messe,

Cinq francs de la fondation de François Richard, prêtre. Les héritiers ont payé la somme avec autres pour l'amortissement des fondations.

Signé : Jean CHERBONNEAU.

Le 21 décembre 1608, Assemblée des manans et habitants de la Bruffière pour le testament de M. Boisard.

Le 20 janvier 1699, marché fait avec Guillaume de Serre, maître brodeur à Nantes, pour la bannière du Rosaire sur laquelle est une figure de la sainte Vierge, une de saint Dominique et une de sainte Catherine ; pommettes de cuivre doré. Le tout 240 livres, etc.

Ce marché est signé : De Serre, N. Gouraud, prêtre, Boffrand, recteur, R. Gaboriau, prêtre, Seguin, Griffon, prêtre.

Le 10 mai 1699, charge de M. Griffon, prêtre.

René Griffon, titulaire du légat de M. Boisard, vivant curé de la paroisse, consistant en 4 boisseaux de blé et 4 sols en argent avec le domaine du dit légat, retire des archives de la fabrique des pièces qui concernent ce légat, lesquelles pièces il s'engage de rendre aux archives après en avoir fait l'usage dont il avait besoin.

Le 7 juin 1699, le sieur De Serre, brodeur à Nantes,

apporte la bannière qu'il devait livrer, suivant le marché ci-dessus du 20 janvier. Pour lui payer la somme de 124 livres 17 sols 6 deniers restant de celle de 240 livres, prix du marché, il lui a été payé savoir par maître Jacques Fontenceau, notaire, à valoir sur ce qu'il doit du *debetur* de son compte du Rosaire, 42 livres ; par Jean Roussière, pour lui et son consort 31 livres 12 sols aussi à valoir sur leurs comptes ci-devant arrêtés..... et par François Nerrière pour lui et son consort, fabriqueurs en 1698, la somme de 21 livres 1 sol 6 deniers, sommes faisant ensemble celle de 124 livres 6 sols 6 deniers.

Signé : BOFFRAND, recteur. GRIFFON, prêtre. DE SERRE. J. MARTIN. SEGUIN. HULLIN. FONTENEAU. GRIFFON. F. NERRIÈRE. Charles TEXIER. Jean CHARBONNEAU. J. ROUSSIÈRE. P. BLANLŒIL.

Noms des fabriqueurs et des directeurs du Rosaire.

Les soussignés curé, prêtres, fabriqueurs, habitants et paroissiens de la Bruffière ont approuvé et approuvent tout ce qui a été écrit et signé sur ce livre depuis le 8 décembre 1693 après le vœu et approbation de ce qui est précédemment écrit à la dernière visite ayant été obligés de pourvoir aux affaires de cette fabrique sous le bon plaisir de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Nantes, auquel ou à Messieurs les grands vicaires les dits arrêtés seront présentés à la première visite, pour avoir leur approbation ; et le supplient d'approuver ce qui sera ci-après fait pour le bien et avantage de la dite fabrique.

Les fabriqueurs qui ont passé en charge depuis la dite dernière... sont : en 1693, Poiron et François Hervouet. — En 1694, René Griffon et Julien Brochard. — En 1695, François Mercier et René Mouillé. — En 1696, Jean Charbonneau et François Litou. — En 1697, maître Jean Martin et Jean Limousin. — En 1698, François Nairière et Nicolas Drouet. — En la présente année, Jean Mouillé et.....

Les directeurs du Rosaire, pour la recette des années

1694 et 1695, René Rousseau et Pierre Gouraud. — Pour les années 1696 et 1697, François Gouraud et Louis Gaborieau. — Et pour les années 1698 et 1699, André Seguin au lieu de défunt Jean Maillocheau, son gendre, et Nicolas Fonteneau qui sortiront de charge au premier octobre prochain. Signé : BOFFRAND, recteur.

Le 6 juillet 1700, maître François Minaud, notaire de Tiffauges et fabriqueur de cette paroisse en la présente année, a reçu de Mathurin Merlet, demeurant dans le bourg, la somme de 34 livres 10 sols pour le principal et intérêt de ce qu'il devait payer en l'acquit de la succession de Charles Richard.

Signé : MINAUD. M. MERLET.

Le 29 août 1700, maître François Minaud, notaire, et Mathurin Launay, fabriqueurs en la dite année, en présence de..... vénérable et discret messire Guillaume Boffrand, prêtre recteur de la dite paroisse, et des habitants soussignés, fait marché avec Nicoleau couvreur, demeurant au village du G..... en la paroisse, de Saint-André-Treize-Voies, pour entretenir la couverture en ardoises du chœur de cette église tous les ans pendant dix ans, ou pendant la vie du dit Nicoleau, s'il vit plus longtemps, lequel ne sera tenu qu'à l'emploi de l'ardoise, clous et chaux, pour quoi lui sera payé, par chaque an, sur le revenu de la fabrique la somme de 6 livres à commencer à la mi-août, à condition d'employer par le dit Nicoleau la latte qui sera nécessaire.

Signé : BOFFRAND. NICOLEAU. SEGUIN. MINAUD.

Le 17 octobre 1700. Décharge pour M. Griffon, prêtre. Ouverture du coffre et archives de l'église de la Bruffière. Maître Griffon, prêtre, a remis aux dites archives les dix pièces qui lui ont été mises en mains pour la charge des autres parts dont il demeure déchargé.

Signé : BOFFRAND. N. GOURAUD, prêtre. GRIFFON, prêtre. MINAUD, fabriqueur. SEGUIN. TEXIER.

On a le compte de François Minaud et Mathurin Launay en 1700. La recette s'élève à la somme de 256 livres et 3 deniers; la dépense monte à la somme de 194 livres 19 sols.

Le 13 janvier 1701, en présence des recteurs, prêtres et habitants soussignés, ouverture a été faite des archives de cette paroisse. On a mis la quittance de..... et amortissement des fondations faites à la cure et à la fabrique avec procès-verbaux d'exécution... pourquoi maître André Seguin a payé 12 livres 10 sols au sieur..... procureur à Nantes, suivant l'ordre des habitants porté en leur décharge dont il aura déduction sur ce qu'il doit au Rosaire... s'est trouvé que l'amortissement du septier de blé qui avait été engagé à..... M. René Griffon a été payé par François Gouraud 50 et 9 livres, Jean Charbonneau 39 livres 9 sols, François Mercier 24 livres 5 sols 9 deniers, Jean Roussière, 12 livres 3 sols, François Nairière 50 livres. A l'instant, M. le recteur a retiré le testament de Jan .... du 13 mars 1640 par Défontaines, notaire de Tiffauges, et la transaction en conséquence, du 2 avril 1685, pour faire faire l'atournance de la ..... faite à la cure.

Signé : BOFFRAND, recteur. N. GOURAUD, prêtre. GRIFFON, prêtre. SEGUIN. E. BESSON, comme fabriqueurs.

En 1702, Gilles Gaudineau est nommé sieur du Petit-Tail.

1703. Maître Pierre Griffon assiste à un enterrement du bourg de Saint-Symphorien; il est nommé sieur du Crolais.

Au mois de mars 1704, R. Coetlogon, docteur en théologie, fait un baptême.

Le 14 avril 1704, maître Jan Martin, notaire royal, en présence des soussignés, a remis.... les actes et pièces qu'il avait reçus par son récépissé sur ce livre touchant la rente léguée aux pauvres sur la Grange *alias* la Musse

de René Billaud, à présent fabriqueur de cette paroisse, pour faire les diligences, et lui a aussi mis ès mains les testaments de Jacques Dugast, François Desfontaines et V..... Ouvrard qu'il a rapportés en qualité de notaire, pour les quels lui sera déduit, sur ce qu'il doit de reste de son côté avec Jan Limousin, la somme de neuf livres, sauf à la faire rembourser aux héritiers des susdits.

Signé, R. BILLAUD, J. MARTIN-SEGUIN.

Le 27 juillet 1704, acte de procuration concernant l'emprunt de 5000 livres fait par plusieurs paroissiens assemblés avec établissement d'une rente sur leurs biens, passé devant Martin, notaire royal registrateur, et Minaud, notaire.

Dans la même année, une somme de 2700 livres de capital est empruntée avec établissement d'une rente annuelle de au nom de tous les paroissiens, par les sieurs Seguin et Poiron, autorisés à cet effet. La dite somme doit être employée au paiement de la somme à la quelle les paroissiens ont été cotisés pour jouir des privilèges et exemptions à eux accordés par arrêt du Conseil d'État du 8 juillet 1704, confirmatif d'un autre arrêt du conseil du 15 janvier, même année. Cette somme est prêtée aux paroissiens par noble homme Louis Frémon, sieur de la Sauvagère, l'un des anciens conseils des marchands à Nantes, y demeurant, grande rue, paroisse de Sainte-Croix, 11 août 1704.

Le 19 août 1704. Assemblée générale des habitants de la paroisse à l'issue de la grande messe dite et célébrée par M. François Gaboriau, prêtre vicaire, après avoir été avertis au prône de la messe et par le son de la cloche à la manière accoutumée. — Les habitants réunis ratifient et approuvent le double emprunt, fait par les sieurs Seguin et Poiron, autorisés à cet effet, d'une somme de 2700 livres, prêtée par noble homme Louis Frémon, sieur de la Sauvagère, pour la quelle somme la paroisse paiera une rente de 150 livres, par an, au dit Frémon. Et une somme de 1400 livres empruntée au chapitre de Notre-

Dame de Nantes, pour la quelle somme la paroisse paiera une rente de 77 livres 15 sols 6 deniers au dît chapitre.

Cet emprunt est fait pour compléter une somme de 4800 livres destinée à payer le premier terme de la somme de 100,000 livres à la quelle sont sujettes les Marches de Bretagne et de Poitou pour certains frais faits pour confirmation des privilèges des dites Marches.

Charge prise par M. le Curé. Ce jour 24 juin 1705, après l'avis donné par maître Guillaume Boffrand, prêtre, recteur de cette paroisse, au prône de la grand messe de ce jour aux fabriqueurs et habitants d'être présents à l'ouverture des archives de cette paroisse pour retirer le testament de défunte Michelle Borderon afin de lui servir au procès qu'il a au présidial de Nantes contre François Bouraceau, notaire, et *sa femme* pour la..... d'une fondation faite à la cure de ce lieu par la dite Borderon ..... A l'issue de la dite grande messe les dits sieur Boffrand, maître Nicolas Gouraud, François Gaboriau, prêtre, François Gouraud et Pierre Thibaud, fabriqueurs en la présente année, et maître André Seguin.... .....

Aujourd'hui 24 août 1706, après la cloche sonnée à l'issue de la grande messe, les soussignés estant dans la sacristie de cette paroisse M. le recteur a obtenu à m... ..... des archisves et mis ès mains de Jan Charbonneau, l'un des directeurs des confréries du Rosaire et de sainte Cathérine, la somme de 30 livres pour employer à payer les frais des..... à cause des légats de Jacques Poiron, recteur de la Limousinière.

Signé : Jan CHARBONNEAU. — M. DUVEAU. MINAUD-GABORIAU, prêtre. — M. MÉCHINEAU. — SEGUIN.

En 1707, Nicolas Dureau, vicaire. — Chénuau, prêtre, fait un mariage.

Au mois de juin, sépulture de M. Hély, desservant Saint-Symphorien, âgé de 50 ans. Il était du royaume d'Hibernie.

1708. Mort de Dlle Marguerite Lec...., épouse de Jean Maillocheau, sénéchal de Sainte-Hermine.

1709. Allard, prêtre vicaire, fait, cette année, plusieurs mariages à Saint-Symphorien.

1713. Au mois de janvier Jouanne, curé de Treize-Septiers, fait un baptême. — Messire Jacques Poiron, prêtre chanoine de Montaigu, assiste à la sépulture d'un de ses frères.

Le 19 mai, baptême de François et Anne-Thérèse, fils et fille de François Bousseau, notaire et procureur du vicomté de Tiffauges, et de Dlle Marguerite Martin. Parrain de François, Griffon, prêtre prieur et curé de Boussay. Parrain d'Anne-Thérèse, maître Pierre Mineau, avocat au parlement et procureur fiscal du vicomté de Tiffauges. Marraine Dlle Thérèse Demasalue.

Guillaume Boffrand a eu pour vicaire pendant qu'il a été recteur, c'est-à-dire pendant quatorze ans, O. Mahé qui a été plusieurs années avec lui, Gaboriau, C. M. Talon, H. Dureau, Pichon, Nicolas Dureau, Allard, Guizeneuf, Tribara.

Messire Boffrand, recteur de la Bruffière, était frère de Germain Boffrand, architecte et ingénieur des ponts-et-chaussées, dont M. Dugast-Matifeux a publié une notice biographique.

Ils étaient fils d'un sculpteur de Nantes et d'une sœur du célèbre Quinault, poète d'un rare mérite, malgré les vers satiriques de Boileau (1).

(1) Germain Boffrand, né à Nantes, en 1667, mort en 1754, avait d'abord étudié la sculpture sous Girardon. Il fut ensuite élève de Hardouin-Mansard, qui lui confia la conduite de ses plus grands ouvrages; il se montra digne de son maître. Ses talents le firent recevoir à l'Académie d'architecture, en 1709. Plusieurs souverains d'Allemagne le choisirent pour leur architecte, et firent élever beaucoup d'édifices considérables sur ses plans. Ingénieur et inspecteur général des ponts-et-chaussées, il fit construire un grand nombre de canaux,

1714. — François DEMASALUE, recteur.

François Demasalue est recteur, le 20 juillet 1714. Il était de Clisson. Dans le livre des fondations de la paroisse de la Bruffière on lit la note suivante : *J'ai commencé à acquitter le service de la cure par ce jour 20 septembre 1714.* Signé Demasalue. Il a desservi la paroisse pendant trente ans jusqu'en 1744. Il a eu pour vicaires MM. Jean Nerrière, Nursaud, L. Vignard, P. Fonteneau, J. Vinet, Jean Guichard, E. Pierre Janvier, Baltazard Delaunay, Perray, Lescoublet, J. Meriau, F. Hervoi , J. B. David, Hallouin, Godeau, Delangle Janvier, Du Chatelier Potiron, Lemonnier, J. Gouello, Trimoreau.

Anne Demasalue porte dans un acte le titre de D[lle] du Plessis.

M. Demasalue est parrain d'un enfant de François, notaire et procureur à Tiffauges. A ce baptême a signé François Vignard, prêtre régent.

---

d'écluses, de ponts, et une infinité d'ouvrages mécaniques. On a de cet architecte un ouvrage curieux et utile, intitulé : *Livre d'architecture,* Paris, 1745, in-folio, avec figures.

L'auteur expose les principes de son art, et donne les plans, profils et élévations des principaux bâtiments civils, hydrauliques et mécaniques qu'il a fait exécuter en France et dans les pays étrangers. En 1720, il restaura le palais du Petit-Bourbon, à Paris, aujourd'hui le Petit-Luxembourg; en 1737, il fut chargé de la décoration intérieure de l'hôtel de Soubise (palais des Archives, à Paris). On lui doit aussi les hôtels de Guerchy, de Voyer, de Duras, de Tingry; la porte de l'hôtel de Villars; l'hôpital des Enfants-Trouvés; le puits de Bicêtre; le pont de Sens; les châteaux de Lunéville et de Harroné, en Lorraine; celui de Bosette, près de Melun; le palais de Nancy; la résidence de Wurtzbourg; et le château de la Favorite, près de Mayence.

L'un des élèves de Boffrand, nommé Patte, publia une notice sur le maître.

La demoiselle de Bratz, par son testament du 25 mars 1708 avait légué une somme de 2066 francs pour l'établissement des *petites écoles* dans la paroisse de la Bruffière.

Cette somme fut employée par les habitants au remboursement de deux contrats de constitution de rentes dues par eux, l'une au sieur de la Salmaudière et l'autre au chapitre de Notre-Dame de Nantes, et imposée sur tous les habitants, en conséquence d'une délibération du 29 septembre 1715, et placée à constitution sur la dame de Marbœuf, suivant une autre délibération du 19 juillet 1716.

Cette somme ayant été remboursée, les habitants s'en servirent pour acquitter un restant de dixième de 1716 et 1717, et pour faire construire l'aile droite de l'église.

Le 25 novembre 1720, il fut délibéré que la même somme serait levée sur la paroisse.

On voit ici la date de la construction de la chapelle de Saint-Sébastien qui eut lieu en 1717, François Demasalue étant recteur, Pierre Fonteneau et Jean Vinet vicaires, et Roussière et Gouraud fabriqueurs ; ce qu'indique l'inscription qui se trouve sur une pierre de l'arcade en face de l'autel :

D. D. P. FONTENEAV
& I. VINET
VICARIIS
ROVSSIERE & GO-
VRAVD SYNDICIS.

Une autre inscription sur l'autre pied de l'arcade, cachée par le rétable de l'autel, fut découverte le 28 décembre 1888 :

ÆDIFICABANT
DD. F. DEMASALUE
RECTORE.
ANNO DNI 1720
BONNIN & SORIN.

En 1748, l'Evêque de Nantes ayant reconnu que les petites écoles avaient été négligées contre les intentions de la demoiselle de Bratz, s'en plaignit, et par délibération du 26 octobre de la même année on convint d'imposer les intérêts de la somme léguée, ce qui ne fut point fait.

Les héritiers de la demoiselle de Bratz, voyant que la somme n'était pas employée suivant les intentions de la testatrice, résolurent d'en poursuivre la restitution.

Pour prévenir les poursuites des héritiers, les habitants de la paroisse se sont assemblés à ce sujet, le dimanche 9 mai 1751, et ont délibéré de répartir les intérêts de la dite somme sur tous les propriétaires de la paroisse.

Une requête est adressée à cet effet au Conseil d'Etat, et par décision du Roi en son Conseil datée du 7 septembre 1751, il est permis d'imposer la susdite somme sur tous les possesseurs de bien dans la paroisse, pour que les intérêts en soient employés à l'entretien d'un régent.

Extrait des registres du Conseil d'Etat

Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par les habitants de la paroisse de la Bruffière, marche commune de Bretagne et de Poitou, diocèse de Nantes. Contenant que la demoiselle de Bratz ayant par son testament du vingt-cinq mars mil sept cent huit, légué une somme de 2066 livres pour l'établissement des petites Ecoles dans cette paroisse, et cette somme ayant été employée par les habitants au remboursement de deux cont.... de constitution de rentes par..... L'une au sieur de la fab..... l'autre au chapitre de Notre-Dame de Nantes, elle.....sur tous les habitants. En conséquence d'une délibération du vingt-neuf septembre mil sept cent quinze, et placée en constitution sur la dame de Marbœuf, suivant une autre délibération du dix-neuf juillet mil sept cent seize; mais cette somme ayant été remboursée en billets de banque, les habitants s'en servi-

rent pour acquitter un restant de dixième de mil sept cent seize et de mil sept cent dix-sept, et pour faire construire l'aisle droite de l'église et il fut délibéré le vingt-cinq novembre mil sept cent vingt, que la même somme serait levée sur la paroisse. En mil sept cent quarante-huit, le sieur Evesque, de Nantes, s'étant fait informer de l'état des petites Ecoles, il reconnut qu'on les avait absolument négligées, contre les intentions de la demoiselle de Bratz, il s'en plaignit et, par délibérations des six et vingt octobre de la même année, on convint d'imposer les intérêts de la somme léguée, ce qui n'a point esté fait, en sorte que les héritiers de la demoiselle de Bratz étant dans la résolution de poursuivre la restitution de la somme léguée, faute de l'employer en suivant les intentions de la testatrice, les suppliant pour prévenir l'action de ces héritiers dont il leur serait difficile de se défendre, persuadés d'ailleurs de l'avantage que leurs enfants retireraient de l'établissement des petites Ecoles, se sont assemblés à ce sujet le dimanche neuf mai mil sept cent cinquante et un, et ils ont délibéré de répartir les intérêts de la dite somme de 2066 livres sur tous les possesseurs de biens dans la dite paroisse, nobles ou non nobles, exempts et non exempts, privilégiés ou non privilégiés, attendu que la dite somme a esté employée à acquitter l'abonnement du dixième, établi par l'arrest de mil sept cent douze et auquel..... sans exception d'état étaient sujets, pour estre les dits intérêts employés à l'entretien d'un régent dans la dite paroisse; mais comme cette délibération ne peut avoir d'effet que par l'autorité de Sa Majesté, ils prennent la liberté d'y avoir recours dans la confiance qu'elle voudra bien sur ce leur pourvoir favorablement, requeraient à ces causes les suplians qu'il plut à Sa Majesté leur permettre d'imposer annuellement sur tous les détempteurs et possédant biens dans la dite paroisse, nobles ou non nobles, exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés, indistinctement les intérêts de la dite somme de 2066 livres, léguée par la demoiselle de Bratz pour les petites Ecoles, et qui a esté par eux em-

ployée à d'autres œuvres pour estre les intérêts de la dite somme employée à l'entretien d'un régent dans la dite paroisse. Conformément aux intentions de la testatrice sauf à imposer, par la suite, la dite somme principale de 2066 livres, pour estre fait constitution de rente aux mêmes fins. Veu la dite requeste, l'acte délibération du neuf mai mil sèpt cent cinquante et un. Ensemble l'ami du sieur Pontcarré de Viarme, intendant en Bretagne. Ouï le rapport, le Roy, en son Conseil, a permis et permet aux suplians d'imposer annuellement sur tous les détempteurs et possédants biens dans la paroisse de la Bruffière, nobles ou non nobles, exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés, indistinctement les intérêts de la dite somme de 2066 livres, léguée par la dite demoiselle de Bratz pour les petites Ecoles, et qui a esté par eux employée à l'entretien d'un régent dans la dite paroisse, conformément aux intentions de la testatrice et ce jusqu'au remboursement de la dite somme principale de 2066 livres. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu pour les finances à Versailles, le sept septembre mil sept cent cinquante un. (Collationné.) Devougny.

Après cet arrêt du conseil d'état du 7 septembre 1751, les habitants de la Bruffière voulant s'y conformer en se cotisant pour remplir la somme de 2066 livres données par mademoiselle de Bratz, s'adressent par lettre à Mgr le Bret, intendant en Bretagne, sur l'avis duquel avait été obtenu cette décision, pour le prier de nommer quelqu'un qui put viser et vérifier le rôle de répartition dressé à cet effet et présentant son subdélégué à Clisson comme le plus à portée de remplir cette fonction.

En 1716, a lieu la sépulture de André Seguin, à laquelle assistent Boutin, curé de Boussay, Gouraud, curé de Saint-Georges, et Eryau, prêtre.

Le 25 août, sépulture du jardinier de madame de Marbœuf, sœur de M. de l'Echasserie, mort à l'Echasserie.

Baptême de Louis, fils de Mathurin-Martin des Rouchères, né en ce bourg; parrain, messire Demasalue,

recteur ; marraine, honorable femme Marie du Pouët, épouse de maître Pierre Jamin.

Jean-François Demasalue est dit alloué de Clisson.

Jean Vinet, vicaire de la Bruffière, était de Saint-Symphorien.

Le 18 janvier 1718, baptême de Esprit-Marie-Anne, fille posthume et légitime de feu messire Gabriel-Martial Charbonneau, seigneur de l'Echasserie, décédé à Paris en la paroisse de Saint-André-des-Arts, au mois de novembre 1717. Parrain, haut et puissant seigneur Louis Jousseaume, chevalier marquis de la Bretesche, vicomte de Tiffauges, seigneur des châtellenies de X..... Boischaru et autres lieux : marraine, dame Marie-Anne Goullard, épouse de messire André Servanteau, chevalier seigneur de la Brunière. Présents haut et puissant seigneur messire Louis-Marie-René Saguier, chevalier marquis de Juigné, lieutenant pour sa majesté en Poitou; haut et puissant seigneur *Jul. Joussaume*, chevalier seigneur de X..... gouverneur pour le roi des châteaux et ville de Poitiers ; haut et puissant seigneur messire Louis-François Chabot, chevalier seigneur des châtellenies de X..... les Bouchaud et autres.

Sépulture de honorable homme maître Charles Griffon, sieur du Rotais, du bourg de Saint-Symphorien, en présence de René Griffon, prieur de Boussay et de Joseph Jamin, diacre, et de Marcoux, recteur de Cugand.

François Demasalue, âgé d'un mois, décédé à la Poinstière, fils de noble maître Pierre Demasalue, sénéchal de Tiffauges et de dame Thérèse Reliquet, est enterré dans l'église.

Messire Jacques Poiron, prêtre, chanoine de Montaigu, fait un mariage.

1719. Le 11 janvier, messire Baritaud, prêtre de la Bruffière, fait un baptême.

Le 16 mai, a lieu le mariage de Jean Hullin, sieur de la Martinière, notaire et procureur du vicomté de Tiffauges avec D^lle^ Renée-Marthe Chauvière, fille de Jean Chauvière, sieur de la Tisonnière. Sont présents, messire

noble et discret René Hullin, prêtre, curé de Saint-Hilaire, Nicolas Chauvière, sieur de l'Elinière.

1720. Le 20 janvier, maître François Leloup, sieur du Parc, fils de maître Louis Leloup et de Marguerite de la Rüe, épouse D^lle^ Jeanne Mineau, fille de François Mineau et de Charlotte Rivière. Sont présents, Jean Martin, sieur des Rouchères, et noble homme Pierre Mineau, avocat à la cour, sieur des Renaudières, et noble homme Joseph Picot, receveur à la Bruffière.

Blanchard, curé de Treize-Septiers, est parrain.

Le 8 décembre, Baritaud, déjà cité plus haut, prêtre habitué et servant en l'église de la Bruffière, chapelain du Chiron, aumônier de l'Echasserie, marie, dans la chapelle de l'Echasserie, messire Charles-François de Jay-Mianne, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, gouverneur de X... lieutenant et commandant..... au château de Nantes, et de haute et puissante dame Roger, avec haute et puissante dame Anne Servanteau, fille de messire André Servanteau, écuyer du roi... conseiller de la maison et couronne de France et de ses finances, et de dame Catherine Redan. Sont présents : haut et puissant seigneur Alexis Charbonneau, chevalier, seigneur de Saint-Symphorien et de la Paillotière, cousin-germain de l'épouse, et messire Charles Saudelet, écuyer, seigneur de Lestrier, capitaine général, garde-côte de l'Ile de Bouin, et dame Catherine Cardin, veuve de François Bonnin, chevalier, seigneur de la Baubertière, et noble h. François Cardineau, sieur du *Rocher,* avocat au parlement, intendant de M. le duc de Villeroi, etc.

1721. Sépulture dans la chapelle de Saint-Symphorien de Jacques Cordelet, chanoine régulier de Genéton, desservant le prieuré de Saint-Symphorien, âgé de 47 ans. Sont présents : MM. De Brie, prêtre, chanoine régulier et sous-prieur de Genéton, Blanchard, curé de Treize-Septiers, Vinet et Fonteneau, vicaires à la Bruffière.

Le 30 mai, baptême de Joseph, fils de Jean *Rancling*, de Saint-Germain, contrôleur du bureau des traites, à la

Bruffière, et de Renée Douillard. Parrain, sieur Joseph *Piquet*, conseiller du roi, receveur de ses fermes, à la Bruffière, et marraine, D^lle^ Anne Seguin, veuve de noble homme Jean Maillocheau.

27 septembre, mariage en la chapelle de Saint-Symphorien de Guillaume David avec Françoise Mercier. Ce mariage est fait par M. Vinet, qu'on a vu vicaire à la Bruffière et qui maintenant réside à Saint-Symphorien, desservant le prieuré. Il est remplacé, à la Bruffière, par Jean Guichard comme vicaire, ou plutôt il est en même temps vicaire de la Bruffière, car, en 1722, on nomme trois vicaires, Fonteneau, Jean Guichard et Vinet.

Au mois de mai 1723, on lit au procès-verbal de la bénédiction d'une cloche ce qui suit : Le 2 mai 1723, on a commencé à travailler pour fondre la moyenne des cloches de cette paroisse, et elle a été coulée dans le moule, le 1^er^ du mois suivant, à 5 heures 1/4 après midi, après 4 h. 1/2 seulement de feu dans le fourneau pour fondre le métal, duquel il n'est resté que 10 livres de 886 livres qu'on avait mis dans le fourneau. Ainsi il est entré dans la cloche 876 livres. A été suscrit sur la cloche ce qui suit : *Sancta Barbara ora pro nobis, n. h. P. Demasalue, sieur de la Poinstière, sénéchal de Tiffauges, fils de n. h. G. Demasalue, alloué de Clisson, et de Françoise Richard, son épouse, parrain. — D^lle^ Esprit-Jeanne Jousseaume, fille de h. et p. seigneur messire Louis Jousseaume, chevalier, marquis de la Bretesche, vicomte de Tiffauges, le Couboureau, etc., marraine. En 1723, D. M. Demasalue, père, bachelier en théologie, et l'un et l'autre droit, curé; M. M. Barbot, syndic. Je et Jo de Viadero, frères Espagnols, m'ont faite.*

Même année, E. Janvier, vicaire. — B. Delaunay, vicaire.

En 1723, René Gaboriau, prêtre, demeure à la Raterie.

En 1724, Baritaud, prêtre, habitait à la Bruffière.

Dans un curieux et long article, M. Demasalue, curé, raconte jusque dans les plus menus détails une maladie qu'il eut, à cette époque. Cette maladie lui attaqua les

pieds et les mains qu'il ne pouvait remuer. Sur ces entrefaites, il s'en fut à Clisson, chez sa mère. Là, on lui conseilla d'aller prendre les eaux à Bourbon. Il s'embarqua à Nantes avec une sœur qui prit de lui les soins les plus minutieux; elle allait jusqu'à le faire manger elle-même. Lorsqu'il revint, il commençait à porter un peu les mains à sa bouche. Il retourna à la Bruffière le 31 août 1724, après un voyage de *trois mois et demi*. A son arrivée, il bénit la moyenne cloche, fondue l'année précédente. M^lle^ de la Bretesche était marraine, et le sénéchal de Tiffauges, parrain. Etaient présents, entre autres, M^me^ d'Escoulandre, M. le marquis de Givry, seigneur de la Boucherie. M. Demasalue commença à dire la messe le jour de l'Assomption, ce qu'il n'avait pu faire depuis un an. Il signe cet article, le 20 décembre 1724, Demasalue, convalescent.

1725. Mariage, par M. le curé du Longeron, M. Jamin, de maître Pierre Rousseau, notaire de la juridiction de Tiffauges, et de D^lle^ Magdelaine-Elisabeth Hazard, fille de feu hon. h. Louis Hazard et de dame Elisabeth du Pouet.

1728. Au mois de février, a été baptisée Charlotte, fille de hon. h. François Minaud, maître apothicaire, demeurant à Saint-Symphorien, et de Perrine Chenuau, son épouse. Parrain, Charles-François de Mianne, chevalier, seigneur du dit lieu, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre de saint Louis, et Anne Servanteau, son épouse, marraine. Présent, René Baye, chevalier, seigneur de l'Etang. Il signe De l'Etang-Baye.

En 1729, M. Demasalue envoie un billet à M. le curé de Saint-Nicolas de Tiffauges pour lui permettre de faire un baptême. M. le curé étant absent de Tiffauges, le baptême est fait par M. Coudrin, prêtre.

Au mois de mai, a lieu la sépulture de hon. h. René Griffon, décédé à Saint-Symphorien, en présence de ses enfants dont l'un, René, est prêtre.

A la fin de mai, M. le marquis de Givry, seigneur de la Boucherie, mourut à l'Echasserie, et son corps fut en-

terré dans l'église de la Bruffière. Etaient présents : Blanchard, curé de Treize-Septiers, Griffon, prêtre, Cheneau, vicaire de la Gaubretière, Rineau, prêtre, Garnier, curé des Landes-Genusson, et les prêtres de la Bruffière.

1730. Le 23 mars, est baptisé Mathurin, fils de Pierre Neau et de Andrée Cheneau, demeurant à Bapeaume, par François de *Vence,* prédicateur.

Verdon, vicaire des Herbiers, donne au mois d'avril un certificat attestant que François *Courjon* a rempli son devoir pascal, étant retenu au lit par cause de maladie.

Baillon est vicaire de Tiffauges, et F. Hervoit, vicaire de la Bruffière.

Au mois de juin 1731, a lieu la sépulture de Louis Hullin, décédé à l'Etonnelière, fils de maître Hullin, sieur de la Martinière — David et Hallouin, vicaires.

En 1732, on trouve plusieurs fois le nom de M. Amoureuse de la Rochardière.

1733. Vinet, desservant toujours Saint-Symphorien, y fait un mariage. Quelques semaines après, il marie aussi à Saint-Symphorien Henri et François Fétu, fils de Gilles Fétu et de Jacqueline Rondel. Certificat de M. Guillouet, curé des ....., diocèse de Bayeux, en basse Normandie, de l'élection de Mortain, attestant que François Fétu a été baptisé en 1709 ; on le dit fils de Gilles Fétu et de Jacqueline Rondel. Ce certificat fut délivré à François Fétu le 3 février 1733 et est signé par M. Delaroque, lieutenant général civil. François Fétu mourut en 1745.

Baptême de Mathurin, fils de Claude-Richard de Vilmer, contrôleur au bureau de la Bruffière. A ce baptême signe Amoureuse de Vernusson.

1734. Baptême de Marie-Anne Esprit, fille de Martial Amoureuse de Vernusson et de dame Marie Chrispiel.

Même année, Demasalue, curé, est parrain avec D^lle^ Renée Guerry de la Gorgendière. Jean-Baptiste David, vicaire de la paroisse, est parrain de J.-B. Richard, fils

de Claude Richard de Vilmer, contrôleur, et de Renée Guerry.

Vers 1734, Maurice Ouvrard, demeurant à la Brelandière, paie la rente faite par Jean Ouvrard à la cure, de 30 sols, sur cinq boisseaux de blé et un tiers, en 1667.

1735. Parrain messire Athanase Hallouin, écuyer seigneur de la Réthorrière, et marraine D^lle^ Françoise Hallouin de la Pénissière.

1736. Le 2 janvier, Baptême de Martial Amoureuse, fils de Martial Amoureuse de Vernusson. Parrain M. Hallouin, vicaire et marraine D^lle^ Guerry.

1737. Mariage en la chapelle de l'Echasserie de h. et p, seigneur Charles-François de Granges de Surgères, chevalier, seigneur marquis de Puygoyon, de la Flocelière etc., premier gentilhomme de la maison de Mgr le Dauphin, colonel du régiment de son nom infanterie, et chevalier de saint Louis, avec haute et puissante demoiselle Marie-Anne-Esprit Charbonneau, dame de l'Echasserie. L'époux est assisté de sa mère, marquise de Puygoyon, du marquis de la Guerche, son beau-frère, de M^me^ de la Guerche et de M^lle^ de Puygoyon, ses sœurs, de M^me^ de Lescure, sa tante, de M. le marquis de Lescure, son cousin-germain, de M^rs^ de Saint-Laurent et de la Court, ses oncles à la mode de Bretagne. L'épouse est assistée de la famille Servanteau et de Jay de Mianne, du comte et de la comtesse de Rougé, ses parents, et de M. Louis Cousseau de la Richardière (1).

1738. Parrain M. Hallouin de la Réthorière et marraine Renée Guerry de la Gorgendière. Signe, à ce baptême, Hallouin du Retail.

1739. Le 16 janvier, Godeau signe prêtre-vicaire. —

(1) Ce Charles-François de Granges-Surgères, fils de Gilles de Granges-Surgères, seigneur de la Flocellière, fut colonel du régiment d'infanterie de son nom et lieutenant-général en Italie, en 1735, pendant la *Guerre de succession de Pologne;* il fut aussi l'un des ministres plénipotentiaires de France au Congrès de Vienne où fut conclu le traité qui termina la guerre.

En février, Hallouin signe chanoine de Clisson. — En mars, De Langle-Janvier, signe prêtre-vicaire.

Mariage de Alexis-Gabriel Charbonneau de Saint-Symphorien, seigneur de la Paillotière et autres lieux, fils de feu haut et puissant messire Alexis-Gabriel Charbonneau de Saint-Symphorien, et de dame Françoise Renée Goupilleau de Vieillevigne, avec Anne-Henriette Servanteau, fille de André Servanteau, chevalier seigneur de la Brunière et de dame Marie Goullard, de cette paroisse. Sont présents : Françoise - Renée Goupilleau, mère de l'époux, Anne Servanteau, épouse de M. de Jay de Mianne, chevalier de saint Louis, tante bretonne de l'époux et tante paternelle de l'épouse, Séraphin Darrot, chevalier, seigneur de la *Clière*, Françoise Charbonneau, épouse de M. Darrot, Anne et Catherine Charbonneau, Charles-Benoit Servanteau, chevalier, sieur de l'Audardière, frère de l'épouse, Gabriel-Julien Duchaffault, sieur de la Sénardière, conseiller au parlement de Bretagne, cousin-germain de l'époux, Suzanne-Louise Servanteau.

François Hervoit, prêtre, recteur de saint Crépin, est parrain à un baptême.

1740. Avril. — Du Chatelier Potiron, prêtre vicaire de la Bruffière. — Juillet. — Lemonnier, vicaire.

Un M. Davy, signe deux fois au registre comme étant de la Bruffière, et il s'intitule recteur.

1743, janvier. — J. Gouello, vicaire.

Mariage de Mathurin Baron, fils de maître Mathurin Baron et de honorable femme Marie Goillandeau, avec Jeanne Vinet, fille de maître Jean Vinet, en présence de messire Pierre Baron, vicaire de Vieillevigne, son frère, Julien Vinet, desservant le prieuré de Saint-Symphorien, oncle et curateur de la mariée.

Jacques Jamin, vicaire du Longeron, est parrain.

Juin. Meurt à l'Echasserie honorable fille Cathérine Gervaiseau, inhumée à la Bruffière. M. Barret, prêtre, religieux de l'ordre de saint Dominique, aumônier du château de l'Echasserie, fait la sépulture.

Août. Sépulture de Louise Libaud, veuve de noble h. Jean Guerry, sieur de la Pierre-Saint-Aubin, décédée au susdit lieu Sont présents : Jean-Louis Guerry et Pierre-Claude Guerry, seigneur de la Morinière, le Révérend Père Victor-Antoine Guerry, religieux de l'Ordre de saint François, et dame Charlotte Guerry, épouse de Pierre Charbonneau, chevalier sieur de la Pouplinière.

Août. Trimoreau est vicaire.

Noble et discret messire François Demasalue, prêtre, recteur de la Bruffière, demeurant à sa maison de la Grange, près le dit bourg, le 5 sept. 1743.

1744, mai. Mariage avec dispense accordée par Monseigneur de Verthamon, évêque de Luçon, du 3e degré de parenté, signée Cantin, vic. gén. et Béliard secrétaire, entre messire Joseph Lodre, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, fils majeur de feu messire René Lodre, aussi conseiller du roi, et contrôleur des guerres, et de feu dame Marie Febvre, son épouse, et dame Rose-Françoise Servanteau de la Brunière, fille majeure de feu messire André Servanteau, chevalier seigneur de l'Audardière et de la Brunière, et de dame Marie Goulard, son épouse, tous deux originaires des Sables, et la dite dame Servanteau, demeurant en la paroisse de la Bruffière. Ont été présents René Lodre, sieur des Châteigners, major garde-côte en la capitainerie des Sables, frère de l'époux, François-René-Joseph de Vaugiraud, chevalier seigneur de Logrie, son beau-père, et messire Charles-François de Jay de Mianne, chevalier etc., et messire Alexis Charbonneau, seigneur de la Paillotière.

On lit dans le livre des fondations la note suivante : M. Girard prêtre, était sacriste de Saint-Saturnin de Nantes. Il était fils de René Girard et de Françoise Rénier et frère de François Girard, procureur de Vieillevigne, qui demeurait à Saint-André-Treize-Voies. Il payait une rente de cinq livres établie par René Augereau et Françoise Rambaud, sa femme, rente dont le titre est renouvelé en 1608, prise sur une rente de 17 livres

assise sur des terres situées dans le village de la Rigournière de la Boissière, à la charge au recteur et à ses successeurs recteurs de faire deux services tous les ans à perpétuité de trois grandes messes chacun à diacre et sous-diacre, vigiles et Vêpres des morts, avec sonnerie et pain bénit, et être mis aux prières de l'église aux quatre fêtes annuelles. Cette rente qui était payée en 1719, 1730 et 1738 par la famille de René Girard et Françoise Rénier, était restée, en 1744, à leur fils, sacriste de Saint-Saturnin, puis à François Girard, son frère qui, en 1746, était procureur de Vieillevigne. L'obligation de servir cette fondation passa dans la suite à Meschinaud de Saint-Symphorien, qui demeurait au moulin de la Boucherie.

1744. — Julien DAVY, recteur.

M. Demasalue avait desservi la paroisse de la Bruffière pendant trente ans. Il est dit, le 6 juillet 1744 : « On célèbre le dernier service au nom de M. Demasalue. »

Il fut remplacé par Julien Davy qui était natif d'Orvault et desservit la paroisse pendant 34 ans, jusqu'à sa mort au mois de juin 1782. Il eut pour vicaires : Brandeau, Fruchard, P. Tisserand, J.-J. Gauvain, Méchinaud, Loir, Louis, Guérin, Jamet, F. Chère, Lasnier, J.-P. Puyo, J. Kautorf, J. Vinet, Fr. Jullien, L. Béranger, Pierre Rabas, Olivier Perraud, G. Paimbon, René Limouzin, Donatien Olivier, Giron, P. Brenugat.

1746. Mariage par M. Vincent, curé de Vieillevigne, de noble homme Pierre-Louis Demasalue, avocat au Parlement, fils majeur de Pierre Demasalue, sieur de la Poinstière, avec Françoise Demasalue, sa cousine-germaine.

Le 29 avril 1747, a été baptisé Sébastien, né d'hier, fils de M. Sébastien Girard, maître tanneur, demeurant à la Rouère, en ce bourg, et de D^lle^ Marie-Anne Rineau, son épouse. Parrain, Jean Girard, frère du baptisé; mar-

raine, Marie Guérin, cousine issue de germain maternel qui ne signe.

Jean GIRARD, Sébastien GIRARD,
J. DAVY, prêtre, curé de la Bruffière.

Ce Sébastien Girard fut ordonné prêtre, en 1774, et en 1779, il était vicaire de Saint-Pierre-de-Remouillé; en 1780, il était vicaire à Teillé; en 1781, vicaire à Héric, vicaire à Vertou en 1788 et 1790. Retiré à la Bruffière dans sa famille, au mois de juillet 1790, il était prisonnier à Nantes le 15 juillet 1792. Le 12 septembre, il prenait un passe-port pour Bilbao, à bord de *N.-D. de Pitié,* résida à Abal, diocèse de Santander. A l'amnistie, il revint à la Bruffière, vers 1802, et il aidait un peu M. Dugast, curé, jusqu'à sa mort, arrivée le 24 novembre 1809; il était âgé de 63 ans. Il était titulaire du bénéfice de la Sauzais, dans la paroisse de Treize-Septiers, qu'il affermait 360 livres avant la Révolution.

Baptême de Charles Julien, fils de h. h. Charles Guibert-Durouche, capitaine de vaisseau, et de D^lle^ Perrine Davy; parrain, M. Davy, curé de la Bruffière, oncle de l'enfant. Sont présents au baptême, Elisabeth de Vernusson; Anne Davy, du Houssay; Marie-Anne-Esprit-Amoureuse de Vernusson; Fruchard, vic. Simon, recteur de la Bernardière.

1748. Raoul Prévost, curé de Gorges, marie messire Jean-Philippe Devieux, fils de feu Jean-Firmin Devieux, seigneur de *Beauvoir,* avec Marie-Catherine Servanteau, fille de feu messire André Servanteau, chevalier, sieur de la Brunière, et de dame Marie Goulard, ses père et mère, originaire des Sables-d'Olonne, domiciliaire de l'Echasserie, en cette paroisse, depuis plusieurs années. Sont présents : Charles de Jay de Mianne, seigneur de l'Echasserie et autres lieux; et dame Servanteau, son épouse, oncle et tante de la fille; messire Charles Darot et Françoise Charbonneau, son épouse; D^lle^ Suzanne de l'Audardière, etc.

Meschinaud, prêtre, vic. de Cugand, fait un baptême

et une sépulture. — Au mois de décembre, P. Tisserant, vicaire. — Signatures à un baptême : L. Davy, de la Garnière, de la Boucherie, R. P. de la Martinière, dominicain.

1751, Meschinaud, vic. desservant le prieuré de Saint-Symphorien y fait un mariage.

En l'année 1751, M. Davy signale un ouragan terrible, comme on en a jamais vu de mémoire d'homme, dit-il. L'ouragan a découvert plus de la moitié du chœur de l'église, *a emporté et dissipé presque toutes les ardoises, ravagé la nef de l'église,* découvert une grande partie des maisons, a renversé et déraciné des chênes des plus forts et des plus grands, et n'a presque pas laissé debout de pommiers, pruniers, cerisiers, poiriers et autres arbres fruitiers. Il est presque incroyable le tort qu'a causé cette tempête dans la paroisse et aux environs. M. Davy dit que l'ouragan a commencé vers 10 heures du soir, la nuit du 14 au 15 mars, et a duré jusqu'à 5 heures du matin.

M. Thoumazeau, curé des Landes-Genusson, fait un mariage à l'Echasserie. Il marie André Texier, de Saint-Paul-en-Gâtine, diocèse de la Rochelle, né à la Réorthe, diocèse de Luçon, avec Jeanne Gaune, des Landes-Genusson. Billaud, prêtre de Nerteuil (?), signe à ce mariage.

Arrêt du Conseil d'Etat qui permet aux habitants de la Bruffière de répartir entre eux la somme de 100 livres pour les intérêts de la somme léguée par M^lle^ de Bratz, pour les petites écoles. Du 7 septembre 1751.

Le 4 juin 1751. Lettre de M. Corbon, avocat à Rennes, est chargé par M. Davy, recteur de la Bruffière de présenter la demande ci-dessus à Mgr l'intendant de Bretagne. Ce M. Corbon, tout en se chargeant de faire nommer le sub-délégué désigné, fait de vifs reproches à M. Davy sur cette affaire, et se permet de critiquer d'une manière étrange la puissance du clergé. Il termine en des termes qui font supposer entre lui et M. le curé des liaisons intimes.

Dans une autre lettre où il traite surtout la question des sacrements, le même M. Corbon termine en présentant, en son nom et en celui de sa femme, ses respects à M. Davy ainsi qu'aux demoiselles ses sœurs, et aux petits neveux et nièces. Ce qui fait supposer que M. Davy avait sa famille à la Bruffière.

1752. Janvier. Sép. de Honoré Lavolenne, décédé au bourg.

1753. Billaud, prêtre, demeurant à l'Echasserie et travaillant comme vicaire de la paroisse de la Bruffière, fait un mariage.

Mariage de Charles-Alain Guillon de Beauregard avec D^lle^ Suzanne-Magdelaine Servanteau de Laudardière. Ce mariage est fait à l'Echasserie par M. Billaud, chapelain. M. de Beauregard était chevalier de Saint-Louis, sieur du Planty, fils de défunt Yves de Beauregard, seigneur de Teillé, et de défunte dame Marie Richard, originaire de N. D. de Nantes et domicilié depuis longtemps dans la paroisse de la Chevrollière. Signé : De Mianne, Servanteau, le chevalier De Vieux.

Loir, vic. dessert le prieuré de Saint-Symphorien.

Louis (ou Douis) vic.

1755. M. Legendre, curé de la ville de Pouzauges, reçoit la promesse de futur mariage de M. Charles Bienvenu de la Vergnais, fils mineur de feu Mathurin Bienvenu et de Suzanne-Angélique Alquier, maître chirurgien juré de la Flocellière, diocèse de Luçon, et D^lle^ Anne-Charlotte Minaud, fille majeure de François Minaud, maître chirurgien juré, et de D^lle^ Perrine Chénuau, son épouse, demeurant à Saint-Symphorien. Est présent un certain Charles Jobet de la Clérenche. Le mariage eut lieu le 30 septembre de la même année. Il fut célébré par M. Le Gendre ci-dessus cité.

Le 29 août 1755, trois employés de la Bruffière ayant attaqué quatre dames mal à propos, en tuèrent deux; la troisième reçut un coup de baïonnette au travers du corps, et un autre au poignet.

Au mois de décembre, M. Guérin est vicaire.

Même mois, mariage de Martial Amoureuse de Vernusson, avec Marie-Anne-Françoise Demasalue, veuve de noble homme Pierre Demasalue, sénéchal de Tiffauges. Sont présents : M. Servanteau, sieur de Laudardière, lieutenant de dragons au régiment-Dauphin ; Charles-Philippe Billaud, prêtre.

1756. Signatures à un baptême : Louis Chevigné, Henri de Laudardière, Charles Souché, Davy du Houssay, etc... — Signatures à un baptême : L. Davy du Houssay, Charles-Julien Guibert du Fouché.

Mois de juin. — Mariage de J.-B. Marie-Jacques Pugnet, chevalier, seigneur de Boisvert, fils de feu messire Jacques Pugnet, lieutenant-colonel de cavalerie, inspecteur des haras du Bas-Poitou, et de dame Marie-Aimée Moreau, avec Jeanne-Louise Servanteau de la Perrais, fille majeure de feu André Servanteau, seigneur de la Brunière, et de dame Marie Goulard, originaire de la paroisse des Sables-d'Olonne. M. Pugnet fut publié à L'Hermenault et à Fontenay-le-Comte. Sont présents : Jean-François-Joseph Moreau, seigneur de la Grange ; Alexis-René-Marie-Anne Moreau, écuyer, seigneur du Plessy ; Moreau, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Piémont ; Antoine-Augustin des Herbiers, chevalier, seigneur de l'Etenduaire, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis ; Charles-Henri Darcemalle, chevalier, seigneur, baron du Langon ; Marie-Fleurance Massé des Longeais, épouse de Henri Servanteau, sieur de la Brunière.

Novembre. — Mariage, par M. Duperron, curé de Boussay, de Jean Girard, fils de Sébastien Girard, tanneur, et de Marie Rineau, avec Marie Hullin, de la paroisse de Boussay. M. Hullin, prêtre, principal du collège de Bressuire, signe à ce mariage.

Décembre. — Jamet, vicaire.

1759. Le 8 août, sépulture de François Jay de Mianne, seigneur de l'Echasserie, de Forte-Écuyère et autres lieux, époux de Anne Servanteau, décédé, la veille, au château de l'Echasserie. Sont présents : De Chemigné

de la Martelière; Amoureuse de Vernusson; Prévost, recteur de Boussay; Hallouin, curé de Treize-Septiers; Nouël de Kbodec, vicaire de Gétigné.

1759. Legendre, curé de Pouzauges, fait un mariage.

1760. Baptême de Geneviève, fille d'honorable homme Pierre Raujard, et d'honorable femme Renée Griffon, de Saint-Symphorien. Parrain, h. h. Charles Brunelière.

Baptême de Marie-Augustine, fille de n. h. Jean-Louis Maillocheau, sieur de la Daunière, et de Dlle Marie-Renée Voineau, demeurant en ce bourg. Parrain, n. h. Augustin Maillocheau, docteur-médecin, et marraine, Dlle Louise Blanchet, veuve de n. h. Jean-B. Maillocheau, sieur de la Daunière, son aïeul.

1761. M. Taveil, prêtre, fait un mariage. — M. Gérard, aumônier de l'Echasserie.

Au mois de juin, est baptisée dans la chapelle de l'Echasserie, en vertu d'une permission donnée par M. de Régnon, vic. général de Nantes, Fidèle-Anne-Marie, fille de J.-A. Pugnet, chevalier, sieur de Boisvert, et de dame Louise Servanteau de la Perrais, son épouse. Parrain, René-Aimé Moreau, doyen de l'église collégiale de Montaigu, grand oncle paternel, et marraine, dame Anne Servanteau, veuve de Charles de Jay de Mianne.

Ladite marraine mourut peu de temps après, le 5 août de la même année, à l'âge de 85 ans.

1762. F. Chère, vic. — Dubareau, gardien des Cordeliers de Clisson, prédicateur de station à la Bruffière, y fait une sépulture, au mois de mai. — Louis Bateau, de Pouzauges, se marie avec une demoiselle Poiron, de la Bruffière.

1764. Mariage de Claude-Antoine Pralon avec Sébastienne Demasalue. — 1765. Mois de janvier, Lasnier, vic. — 1766. J. Briand, prêtre, fait un baptême. — J.-Pierre Puyo, vic. — 1769. Michel Prévost, recteur de Boussay. — 1770. J. Kauterf, vic. — A. Aubon, prêtre, fait une sépulture. — J. Vinet, vic. desservant Saint-Symphorien. — 1772. Fr. Jullien, vic. — L. Béranger, vic. — Badaud, vicaire de Maisdon, fait une sépulture.

Baptême de Louis-Charles, fils de René-Charles Guignard, receveur de fermes du roi au bureau de la Bruffière. — Parrain, Alexandre Guignard, curé de Saint-Prouant, diocèse de Luçon.

1775. Pierre Rabas, vic. de la Bruffière dès 1772. — Olivier Perraud, vic. dès 1773. — G. Paimbon, vic. — 1776. Donatien Olivier, vic.

1773. *A cette page du registre se trouve une lettre d'affaires de M. Amoureuse de Vernusson, écrite à M. Davy, curé de la Bruffière; elle est datée des Rochettes, lieu qui n'est pas de la paroisse de la Bruffière. Une partie de ses armes se trouve sur le cachet en cire.*

1776. Sépulture de la mère de M. Trimoreau, prêtre de la Bruffière.

1779. Baptême de Isidore-Henri Baudry, fils de Pierre-Claude Baudry, fermier du château de l'Echasserie. Parrain, n. h. Pierre-Marie *Darder,* conseiller du roy, sénéchal, et alloué, lieutenant-général des ville et châtellenie de Clisson, et marraine dame Marie *Héluis.*

René Limouzin, vic. dès 1775.
M. Trimoreau, signe prêtre habitué.

Baptême de Arsène, fille de Charles Guignard, receveur des fermes du roi, et de Louise Thibaud.

Ont signé : Louise-Julie de *Vaubaral.*
Audureau de la Bulliére.
René Hector, chevalier de *Tirpoil.*

Giron, vic. — Fouasson, curé de Saint-Georges, baptise un fils de Louis Adrien, chirurgien ; parrain Adrien, curé de Vendrennes.

Ce même François Adrien, encore curé de Vendrennes en 1779, devint curé de la Bruffière en 1803 et mourut dans la paroisse à l'âge de 66 ans ; il fut enterré le 16 mai 1805.

Parrain à un baptême, M. Jean-Charles-Joseph Audureau, sieur de la Rigaudière.

1780. Baptême de Marie-Loise Boisson, fille de Philippe-Gabriel Boisson du Baignon, et de Jeanne-Marie Durand; parrain, Louis Boisson de la Touche.

1781. P. Brenugat, vic. dès 1780 (1).

Baptême de Marie-Anne-Victorine Adrien, fille de Louis Adrien, maître-chirurgien. Parrain, François Adrien, curé de Vendrennes

Charles Guignard, receveur des traites du roi en ce bourg.

Le 15 juin 1781, Sébastien Girard, prêtre, vicaire de la paroisse de Héric, marie un de ses frères Claude Girard, fils majeur de feu Sébastien Girard et de feu Marie-Anne Rineau, de cette paroisse, et Françoise Bouet, fille mineure de feu Etienne Bouet et de feu Mathurine Dupoiron, de Gétigné, en présence de Jean Girard et François Girard, frères de l'époux, d'Etienne Bouet, frère de l'épouse et de François Dupoiron, son curateur.

Parrain à un baptême, M. Denécheau des Planches, contrôleur à Bazoges.

1782. Talom, vicaire.

Julien Davy, recteur de la paroisse, mourut au mois de juillet. Il fut 38 ans recteur de la Bruffière. Parmi les signatures des prêtres nombreux qui assistèrent à sa sépulture, on remarque celle de J. Ménard, chapelain de Saint-Symphorien, et celle de M. Giron, qui signe *vicaire gérant.*

M. Badaud, curé de Campbon fait plusieurs baptêmes.

Après la mort de M. Davy, la paroisse demeure vacante jusqu'au mois de novembre et est desservie par Claude-René Giron, vicaire dès 1779, qui prend le titre de vice-gérant jusqu'à l'arrivée du nouveau curé, M. Garaud, au mois de novembre, c'est-à dire pendant plus de trois mois. Cette vice-gérance causa une difficulté. Dans

(1) Les Archives ont raconté son martyre dans une forêt de *Kononama,* à la Guyane française, où il fut déporté avec M. l'abbé Ténèbre, le 10 mars 1798. *(Voir la notice concernant Bazoges-en-Paillers,* p. 306 du tome I[er], note 2[e].)

une assemblée générale de la paroisse, du 20 octobre 1782, les fabriqueurs proposent : 1° de donner au dit M. Giron les revenus de la cure pendant sa vice-gérance ; 2° de faire une nouvelle liste des bancs ; 3° de recevoir le présent de bouquets que voulaient faire les demoiselles Davy.

Sur quoi les délibérants sont d'avis que le sieur Giron jouisse de tous les revenus de la cure, même des *dixmes*, conformément au temps de sa vice-gérance, après laquelle tout doit revenir à M. le curé.

Pour ce qui regarde les bancs, ils nomment députés et commissaires Etienne Blanlœil du Goulet, et Antoine Loizeau du Bois-Potet, pour faire une nouvelle liste des bancs, afin d'en faire l'amas.

Les bouquets sont acceptés.

Mais, maître Pierre-Etienne Sorin, notaire royal à Montaigu, proteste au nom de M. Martial Amoureuse, chevalier, seigneur de Vernusson, contre la disposition des biens de la cure, disant qu'il vaudrait mieux que la paroisse recueillît la récolte et le revenu, et après avoir prélevé la rétribution du sieur vice-gérant, employât le reste au soulagement des pauvres de la paroisse. Malgré cette protestation, l'assemblée générale de la paroisse persiste dans sa décision d'abandonner au dit sieur Giron tous les droits de la cure.

Ont signé : De l'Echasserie, chevau-léger de la garde.
Echasseriau.
Antoine Loizeau.
René Drouet.
Mathurin Drouin.
Antoine Badreau.
Jean Desfontaines.
Mathurin Brochard.
François Chauveau.
Gabriel Boutin.
Etienne Blanlœil.
Joseph Martin.
J. Brunet.
Douillard, scribe.

Le 10 novembre 1782, a lieu une assemblée générale des habitants de la paroisse. Mathurin Echasserieau et Nicolas Moreau, fabriqueurs, représentent au général une opposition à la délibération précédente du 20 octobre. Les délibérants persistent, disant qu'ils veulent qu'elle ait son plein et entier effet.

Alors, a comparu maître Jean Charles Trastour, procureur faisant les fonctions de M. le procureur fiscal de Tiffauges, lequel a dit que l'opposition à la délibération prise le 20 du mois précédent est d'autant mieux fondée que cette assemblée et la délibération qui y a été prise sont irrégulières, dès que le ministère public n'y a pas été appelé. La déclaration du roi, du 29 janvier 1686, porte que les cures qui vaqueront par la mort des titulaires seront desservies durant ce temps par les prêtres que les évêques et autres qui pourront être en droit d'y pourvoir commettront pour cet effet.

Suivant l'article 15 de l'édit du mois de mars 1768, les honoraires des prêtres ainsi commis ne pourront être fixés au-dessous des trois cinquièmes de la portion congrue, et que les évêques pourront assigner aux desservants des cures qui ne sont pas à portion congrue une attribution plus forte suivant l'exigence des cas. Or, s'il est laissé aux évêques de fixer la rétribution des desservants, les paroissiens n'ont pu le faire ; d'où le procureur fiscal conclut que c'est à Monseigneur l'Evêque du diocèse qu'il faut s'adresser... et déclare ne rien approuver qui puisse nuire ou préjudicier aux droits de la fabrique des pauvres et de tous autres.

Signé : TRASTOUR,
procureur,
pour le procureur fiscal.

Messire Pierre-Etienne Sorin, notaire royal et procureur à Montaigu, au nom et comme fondé de procuration, de M. Martial Amoureuse, chevalier, seigneur de Vernusson, et Charles Baudry, propriétaire de cette paroisse, disent que les mêmes motifs d'opposition du seigneur

Amoureuse subsistent toujours, qu'ils la réitèrent et forment de nouveau à la dite assemblée.....

Signé : SORIN,
BAUDRY.

Les délibérants persistent, disant qu'ils sont d'avis qu'il n'est pas de la voix d'un seul homme de venir contre l'assemblée (*d'un*) général....

Suivent de nombreuses signatures...

1782. François GARAUD, recteur.

François Garaud prit possession de la cure de la Bruffière, le 22 novembre 1782. Il était né à Vay, diocèse de Nantes, et avait été vicaire de sa paroisse natale.

Le 24 novembre M. François Garaud, représente qu'il faut nommer des experts pour visiter les réparations de la cure ; et choisit pour le sien, le sieur Lefort, de Nantes. Etienne Douillard, notaire et procureur du vicomté de Tiffauges, chargé de pouvoirs des D^lles^ Davy, sœurs et héritières de feu messire Julien Davy, nomme pour elles le sieur Derond, entrepreneur.

Les notables et délibérants nomment pour leur expert Antoine Badreau, l'un d'entre eux.

Ont signé : De l'ECHASSERIE, chevau-léger de la garde.
Etienne BLANLŒIL.
CHASSERIAU.
C. BAUDRY.
Antoine BADREAU.
René BLOUIN.
Antoine LOIZEAU.
J. MARTIN.
Jean DESFONTAINES.
Gabriel BOUTIN.
Mathurin DROUIN.
François CHAUVEAU.
DOUILLARD, scribe.
TRASTOUR, procureur, pour le procureur fiscal.

René Blouin et Antoine Loizeau sont nommés dans la même assemblée pour recevoir les comptes des anciens fabriqueurs.

Le 9 décembre 1782, dans une assemblée générale des habitants de la paroisse, messire Claude-René Giron, prêtre ci-devant desservant de cette paroisse, représente au général que pour éviter toute discussion et lever les oppositions qui ont été faites aux deux dernières assemblées, il offrait sur sa part et portion qui lui revenait dans les portions de dixmes qui lui ont été abandonnées par la paroisse, 60 boisseaux de seigle, mesure de Tiffauges, pour le temps de sa vice-gérance, pour être employés soit au profit des pauvres, soit au profit de la paroisse. Signé : GIRON, vicaire.

Messire Pierre-Etienne Sorin, au nom de messire Martial Amoureuse, chevalier, seigneur de Vernusson, déclare que n'ayant eu d'autre intention que de soutenir les avantages de la fabrique et des pauvres, il déclare main levée de l'opposition qu'il a formée, et il ajoute aux 60 boisseaux abandonnés par M. Giron 40 boisseaux, ce qui fait 100 boisseaux pour les pauvres de la paroisse remis à M. le curé.

Ensuite, messire Jean-Charles Trastour, procureur, faisant pour Me Eusèbe-Esprit Bousseau, procureur fiscal de la ville et vicomté de Tiffauges, se désiste aussi de son opposition.

Après quoi, M. Giron s'oblige à remettre à M. le recteur la quantité de cent boisseaux de blé dont il vient d'être question.

Suit l'approbation des délibérants qui consentent à ce que les cent boisseaux de blé soient remis entre les mains de M. le recteur pour être distribués aux pauvres les plus nécessiteux de la paroisse, en présence et du consentement des *pères des pauvres* qui seront pour lors nommés. — Signatures nombreuses des délibérants (1).

(1) Notons, en passant, que sous l'ancien régime si décrié de nos jours, on avait grand soin des pauvres. Les mots souli-

Dans la même assemblée, Augustin Gouraud et René Gouraud, fabriqueurs pour 1781, présentent au général leur compte de fabrique dont le montant est de 753 livres 11 sols, la dépense de 265 livres 18 sols 3 deniers d'une part, et de 150 livres d'autre. L'excédent qui est de 336 livres 12 sols 9 deniers, est remis à Mathurin Echassereau et Nicolas Moreau, fabriqueurs de l'année 1782.

André Baudry et Etienne Mingueneau, *bâtonniers du Rosaire,* présentent leurs comptes se montant à 214 livres 8 sols, la dépense à 112 livres 6 sols, excédant 82 livres 1 sol 9 deniers, somme remise aux fabriqueurs.

Signé : F. GARAUD, prêtre.
René BLOUIN.
Jean DESFONTAINES.
TRASTOUR, procureur, pour le procureur fiscal de Tiffauges.

29 décembre 1782. Mathurin Echassereau et Nicolas Moreau, fabriqueurs, rendent leurs comptes et déclarent qu'il est d'usage de changer les fabriqueurs et les bâtonniers du Rosaire, ainsi que six délibérants et les Pères des pauvres.

Sont nommés fabriqueurs : Claude Girard, du bourg, et Jean Fonteneau, de la Burelière, et bâtonniers du Rosaire, Mathurin Bousseau, de la Grange, et François Mérand, de la Guignardière.

Délibérants : François Lavolenne, au lieu de Mathurin Drouin ; René Blouin et Etienne Martin, au lieu de Joseph Martin, son frère ; René Gouraud au lieu de Pierre ; Etienne Augereau, Jean Launay, Charles Brunelière.

Pères des pauvres : Jean Girard, Pierre Gouraud et

---

gnés dans la délibération précédente nous apprennent, en effet, que l'on nommait alors, chaque année, à la Bruffière, des hommes dont la mission était de s'enquérir de la situation des malheureux, afin de leur venir en aide au nom et avec les ressources de la paroisse, et qui, pour cela, portaient le nom si chrétien de *Pères des pauvres*. N. D. L. R.

Charles Baudry, et pour Saint-Symphorien, Pierre Echasserieau.

L'assemblée approuve la liste des bancs qui resteront au prix ordinaire.

M. Garaud, recteur, et Antoine Badreau, tout en signant la délibération, n'approuvent pas l'article des bancs.

En 1783, Balthasar Delaunay et Pierre Janvier, vicaires. — Pierre Rousseau, clerc tonsuré.

Le 2 janvier 1783, Mathurin Echasserieau et Nicolas Moreau remettent à Claude Girard et à Jean Fonteneau, fabriqueurs, les ornements : une croix d'argent, un encensoir d'argent, un encensoir de cuivre, un bénitier et goupillon, 6 grands chandeliers, 6 petits, 2 chandeliers courbés, le tout de cuivre, la bannière rouge, 48 nappes d'autel, 9 de sainte table, 12 de corbeilles, 14 lavabos, tous les vases, bouquets et autres ornements.

Les bâtonniers du Rosaire Julien Boisselier, du bourg, et Julien Augereau, de la Nerrière, remettent à Mathurin Bousseau et François Mérand la bannière blanche, 10 chandeliers de cuivre, 40 nappes d'autel, 12 lavabos, 9 devants d'autels etc.

Signé : Cl. Girard.
J. Fonteneau.
Mat. Bousseau.
Fr. Mérand.

26 janvier 1783. Nomination des *égailleurs* et *amasseurs* pour la capitation. Sont nommés, pour le bourg, Pierre Papin; Nicolas Bitot, de Chez-Méchinaud, pour la basse paroisse; Gabriel Guillaumé, du Châtelier, pour la haute; et François Bâty pour Saint-Symphorien.

9 février. Assemblée générale des habitants. Claude Girard et Jean Fonteneau, fabriqueurs, demandent qu'une règle soit établie pour l'égail de la capitation. Il est réglé : 1° que les taux perdus doivent être taxés et répartis sur le général de la paroisse ; — 2° Que les domestiques de M. Amoureuse seront taxés pour 3 livres ; ceux de M. de l'Echasserie, à 12 livres ; — 3° M^me^ de Ver-

nusson à 40 sols avec sa servante, et Mlle Halouin à 3 livres avec sa servante ; — 4° Tous les gens survenus dans la paroisse à une livre chacun.

23 février. Rapport et procès-verbal des experts choisis le 24 novembre 1782, pour les réparations de la cure. — M. Amoureuse y est dit *président des assemblées des Marches*.

15 mai. Mention du bénéfice de la Maisonnette. Le bénéfice de la Maisonnette a été fondé par M. Pierre Collardeau, prêtre, du village de Chez-Méchinaud, par son testament du 7 juin 1633. Ce bénéfice était estimé alors 30 livres de rente, et la charge était une messe basse toutes les semaines à l'autel de la Sainte Vierge, dans l'église de la Bruffière. (*Voir le livre des fond. n° 60.*)

1er juin. Acceptation de la somme de 200 livres offerte par Mlle Perrine Davy, veuve du sieur du Souché, et Louise Davy, pour l'extinction de la rente constituée de 10 livres, fondée au Rosaire par messire René Gaboriau, prêtre, laquelle somme de 200 livres messire Davy, recteur, avait empruntée du général de la paroisse.

15 juin. Il est décidé que les bancs seront possédés par les propriétaires et leurs enfants en ligne directe. — Les bancs adjugés aux domestiques seront criés pour être adjugés aux chefs de maison demeurant dans la paroisse.

6 juillet. Placement de 200 livres remises par les Dlles Davy. Les délibérants autorisent les fabriqueurs à confier la dite somme au sieur André Texier, à titre de constitution, à condition qu'il en paiera l'intérêt au denier vingt.

Signé : François LAVOLENNE. René BLOUIN.
C. BRUNELIÈRE. Jean GIRARD.
Fr. CHAUVEAU. Ant. LOIZEAU.
J. DESFONTAINES. Gabriel BOUTIN.
Et. BLANLŒIL. J. MARTIN.
Et. AUGEREAU. R. GOURAUD.
J. FONTENEAU. C. GIRARD.
DOUILLARD, scribe.

5 octobre. Assemblée générale des habitants. Claude Girard, du bourg, et Jean Fonteneau de la Burelière, fabriqueurs, proposent de nommer des égailleurs pour égailler les vingtièmes qui sont de trois pour cette année, et présentent Mat. Drouin, charpentier, pour le bourg; Pierre Gouraud, de Mingot, pour la basse paroisse; Jacques Nerrière, de la Nerrière, pour la haute; et René Griffon, de Saint-Symphorien, pour le dit lieu. Les délibérants approuvent ce choix, reconnaissant les susnommés en état d'égailler les dits trois vingtièmes, et choisissent pour amasseurs des dits vingtièmes, Jean Barbaud du Plessis-Ouvrard, pour la haute paroisse, et Jean Chiron, de Chupeau, pour la basse.

19 octobre. Assemblée générale. Réclamation faite aux demoiselles Davy d'un ornement et d'un calice dont elles se sont emparé comme héritières du défunt curé, leur frère, mais que celui-ci avait dit devoir laisser à l'église. Autorisation de poursuivre les dites demoiselles. Me Jean Trastour, notaire et procureur à Tiffauges, est choisi pour cette affaire.

Signatures des délibérants, puis celle de BLOUIN fils, faisant en l'absence de M. DOUILLARD, scribe.

2 novembre. Assemblée générale. Les fabriqueurs présentent une lettre des vérificateurs de Clisson par laquelle ceux-ci ordonnent de communiquer les registres d'assemblées de la paroisse afin de les examiner, et de voir les assemblées sujettes au contrôle. — Les délibérants sont d'avis que les dits registres soient remis ès mains desdits vérificateurs; et pour transiger avec eux sur le procès-verbal qu'ils feront des assemblées sujettes au contrôle, ils nomment Me Jean-René Douillard, notaire, procureur et scribe de cette paroisse, et Claude Girard, fabriqueur, qui se trouveront à Clisson pour transiger avec les vérificateurs, comme ils le jugeront à propos.

Signatures des délibérants.

Suit le visa des vérificateur et contrôleur des domaines avec injonction au général de la paroisse de se conformer par la suite aux règlements et de faire contrôler sur le présent registre toutes les délibérations concernant le temporel de la paroisse.

3 novembre. Pour acquitter les sommes demandées par les vérificateurs de Clisson, vu le besoin extrême d'avoir de l'argent pour les satisfaire, on convoque les fabriqueurs de l'année précédente.

Mathurin Eschasseriau et Nicolas Moreau, fabriqueurs pour 1782, présentent leur compte dont la charge se monte à 924 livres 1 sol 7 deniers, la décharge à 307 livres 4 sols 6 deniers. — Reste 616 livres 17 sols 1 denier qu'ils remettent à Cl. Girard et Jean Fonteneau, fabriqueurs en charge.

Julien Boisselier et Julien Augereau, bâtonniers du Rosaire pour 1782, présentent aussi leur compte. Charge 216 livres 4 sols ; décharge 81 livres 13 sols 6 deniers ; reste 135 livres 6 sols. Sur cette somme, 52 livres ont été payées à M. le recteur pour l'acquit des fondations ; et les dits bâtonniers remettent 83 livres 6 sols aux fabriqueurs.

28 décembre. Nomination des fabriqueurs et bâtonniers, et de six délibérants pour l'année suivante.

— Fabriqueurs : René Griffon, de Saint-Symphorien, et René Valton, de la Morinière.

— Bâtonniers du Rosaire : Jean Arnou, du bourg, et Jean Grimaud, de la Petite-Poutière.

— Délibérants : Augustin Gouraud, du bourg ; Joseph Boutin ; Louis Blain, du Bois-Viaud ; Fr. Vinet, de la Pinelière ; Math. Brochard, de l'Etonnelière.

Rente constituée de dix livres, due à la confrérie du Rosaire de cette paroisse, comme ayant été léguée par M. Jacques Poyron, curé de la Limouzinière.

1784. Le 14 mars, assemblée générale. René Griffon et René Valton représentent au général qu'il est nécessaire de nommer des égailleurs du vingtième. Sont nommés, Jacques Griffon, du bourg, Jos. Martin, du Ponte-

reau; Jean Drouet, du Pouet; et René Lucas, de Saint-Symphorien; et amasseurs du vingtième, Pierre Fradin, des Grandes-Fontaines; et François Blarard (?), des Petits-Cléons.

9 mai. Des inconnus s'avisaient de *toucher* leurs chevaux galeux ou atteints d'autres maladies dans les landes des Aies, sans y avoir droit Plusieurs particuliers s'avisaient de pêcher dans les fosses de la Pierre-Levée et de la Croix-Bitaux, et d'y laisser les canes et les oies dans les dites fosses, de manière à corrompre l'eau et empêcher l'abreuvage des bestiaux.

Sur la représentation des fabriqueurs, l'Assemblée générale les autorise à présenter une enquête à M. le sénéchal de Tiffauges et à lui demander la permission de faire chasser tous les chevaux et autres bestiaux qui seraient attaqués de ces maladies, ou de les faire tuer; comme aussi de défendre de pêcher dans les dites fosses ou d'y laisser vaguer les oies, à peine d'être condamnés à l'amende et punis selon la sévérité des lois.

Signé : Fr. GARAUD, recteur.
Amoureuse de VERNUSSON.
Fr. LAVOLENNE.
René BLOUIN.
Gabriel BOUTIN.
Etienne MARTIN.
Et. AUGEREAU.
Louis BLAIN.
René GOURAUD.
René VALTON.
RIGAUDEAU, du Pouët, notaire.
DOUILLARD, scribe.

A cette époque, étaient vicaires, Talom et Rousseau-Lefèvre.

Sébastien Girard, prêtre, est parrain à un baptême.

19 décembre. Nomination des nouveaux fabriqueurs et de six délibérants. Sont nommés fabriqueurs : Etienne Li-

mouzin, de la Guignardière, et Charles Petiot. Bâtonniers du Rosaire : François Brosset, du bourg, et Nicolas Bitot, de Chez-Méchineau. Délibérants : Jean Girard, du bourg ; Louis Augereau, Pierre Gouraud, du Charpre ; Etienne Blanlœil, du Goulet ; Mathurin Fontenceau, de la Burelière ; Colas Moreau, de la Petite-Roulière.

31 décembre. Remise des objets de la sacristie aux nouveaux fabriqueurs et bâtonniers du Rosaire.

Sur la demande des fabriqueurs, l'assemblée nomme quatre égailleurs pour les vingtièmes et deux collecteurs ; et elle autorise les dits fabriqueurs à faire les réparations des murs du cimetière et des barrières, ainsi que les réparations de l'église. Elle leur permet aussi de faire donner un titre nouveau par M. et M^me^ Amoureuse comme acquéreur d'André Texier, débiteur d'une rente de 10 livres.

1785. Au mois de février, reparait M. Trimoreau qui fait deux sépultures de personnes des environs de Saint-Symphorien.

Sont vicaires de la Bruffière : M. Alain et M. Guilbaud.

Le 3 avril, Pierre Fruchard, fermier de l'ouche de la fabrique, se plaint de ce que Jean Girard lui refuse le passage par le chemin menant à cette ouche. L'assemblée décide qu'on va chercher les titres et J. Girard consent à laisser passer. — Choix des Pères des pauvres.

3 juillet. Assemblée générale. Les délibérants autorisent les fabriqueurs à faire faire les réparations aux murs du cimetière ; à faire faire la couverture de l'église ; à acheter des rideaux pour les quatre petits autels.

18 décembre. Nomination des marguilliers, bâtonniers et délibérants. Fabriqueurs, Jacq. Boudaud, du bourg, et Jean Drouet, du Pouët. Bâtonniers du Rosaire, Pierre Bizon et Julien Bauchet.

1786, 26 janvier. Délibération au sujet des bancs de l'église placés sans permission.

21 mai. Des examinateurs sont nommés pour examiner les comptes des fabriqueurs et des bâtonniers du Rosaire de 1784.

4 juillet. Compte des fabriqueurs de 1784, René Griffon et René Valton. Recettes 499 livres, 13 sols, 4 deniers. Dépenses, 190 livres, 9 sols, 9 deniers. Excédent, 309 livres, 9 sols, 4 deniers, sur laquelle somme il a été payé à M. le recteur 100 livres pour l'acquit des messes de fondation ; partant, reste 209 livres, 8 sols, 4 deniers à remettre aux fabriqueurs actuels.

Compte des bâtonniers du Rosaire, François Arnou et Jean Grimaud. Recettes, 206 livres, 11 sols. Dépenses, 67 livres, 3 sols, 3 deniers. Excédent 139 livres, 3 sols, 3 deniers, dont 17 livres payées à M. le recteur pour l'acquit des messes dues à l'autel de la sainte Vierge, et 52 livres pour 104 messes basses. — Reste 69 livres remises aux fabriqueurs en charge.

24 septembre. Assemblée générale. Délibération pour faire enlever les mouches de bois et de chaume ainsi que les fumiers dans le bourg et surtout près des murs du cimetière. M. Bousseau, procureur fiscal, est chargé de faire valoir les ordonnances de police à ce sujet.

En cette année, apparaît comme vicaire de la Bruffière, Bonaventure-Louis Blanchard. Il était originaire de la paroisse de Cugand. Il mourut vicaire de la paroisse de la Bruffière pendant la Révolution.

Bapt. de Perrine-Sophie, fille de Louis Adrien, maître en chirurgie, et de dame Marie-Anne Audureau. Parrain, Joseph Guédon, sieur des Bricottières, oncle de l'enfant ; et marraine, Perrine Davy, dame veuve du Souchay.

22 novembre. Inhumation du corps de messire Martial Amoureuse, écuyer, seigneur de Vernusson, président des Marches, époux de dame Marie-Anne-Françoise Demasalue, décédé à la Grange, près le bourg, âgé d'environ cinquante ans. Etaient présents : Richard, recteur de la Trinité, Goupilleau, curé de la Guyonnière, Potet, curé de Montaigu.

24 décembre. Sont choisis pour être fabriqueurs en 1787, Jacques Griffon, du bourg, et Julien Blanlœil, de la Guignardière ; pour bâtonniers du Rosaire, Gabriel Boutin fils, de la Grange, et Moreau, de la Guilbaudière.

1787, 11 février. Sont nommés Pères des pauvres : M. Drouet, pour le bourg; René Valton, de la Morinière, pour la haute paroisse; Jacques Boussion, pour Saint-Symphorien, et Joseph-Martin, du Pontereau, pour la basse paroisse.

1er juillet. Les fabriqueurs présentent au général de la paroisse une lettre de M. Richard, trésorier des Marches, qui annonce une assemblée générale des Marches, devant être tenue à Montaigu, le trois du dit mois, au sujet de la nomination d'un syndic pour les dites Marches, et de commissaires, en place de ceux qui sont morts ou démissionnaires. — Les délibérants nomment leur député messire Charles-André-Augustin-Marye Servanteau, chevalier, seigneur de l'Echasserie et autres lieux, demeurant en son château de l'Echasserie, suppliant MM. les commissaires de l'assemblée des Marches de le nommer pour commissaire de la paroisse.

12 août. Choix de deux députés pour examiner les comptes des fabriqueurs de l'année précédente. Sont nommés : Jean Girard et Louis Blouin, du Bois-Viaud.

28 octobre. Dans l'assemblée générale de la paroisse, les fabriqueurs représentent que messire François Garaud, recteur, qui devait faire faire les réparations de la cure et du chœur de l'église, conformément à l'assemblée du 23 février 1783, n'en a rien fait; qu'il a touché les deniers des pauvres sans en rendre compte au général ni aux Pères des pauvres, selon l'usage; qu'il n'a pas rendu compte de la somme de 500 livres, reçue pour des ornements; qu'il est d'usage de sonner la messe pendant une demi-heure et qu'il la sonne tout au plus dix minutes ou un quart d'heure... sur tous ces reproches, les délibérants prient M. de l'Echasserie de se joindre avec les fabriqueurs, pour *obliger* M. le curé.

23 décembre. Nomination des fabriqueurs et bâtonniers du Rosaire. Fabriqueurs : Maître Louis Adrien, chirurgien, du bourg, et Pierre Pavageau, de la Rose-Fleurie. Bâtonniers : Charles Poulin, du bourg, et Jean Défontaine, de la Rose-Fleurie. Délibérants : Antoine Loi-

zeau, René Gouraud, de Chupeau; René Griffon, de Saint-Symphorien ; Martin, de Chez-Libaud.

1788, 27 janvier. Nomination de deux délibérants pour compléter le nombre de six.

M. Gaborieau, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Clisson, fait deux mariages.

9 mars. Louis-Julien Bousseau, offre de *franchir* une rente de 10 livres, qu'il doit à la fabrique comme acquéreur du sieur Texier, pour laquelle il donne 200 livres, plus 6 livres pour les intérêts échus. Messire Charles Servanteau, seigneur de l'Echasserie, se charge de la dite somme pour en payer les intérêts. — *Cette rente a été remboursée, en 1821, d'après une note signée : Dugast, desservant.*

Nomination des égailleurs et amasseurs pour les vingtièmes.

M. Servanteau signe : *Delechasserie, ancien chevau-leger et commissaire des Marches.*

28 mars. M. de l'Echasserie, ayant remis à M. le curé une somme de 3,000 livres, pour les pauvres, M. le curé propose de placer cette somme, et M. de l'Echasserie la prend lui-même en constitution, s'engageant à payer 150 livres d'intérêt annuel, et il engage, pour cela, tous ses biens et spécialement son château de l'Echasserie. L'assemblée générale de la paroisse lui en témoigne sa reconnaissance et le charge de distribuer lui-même aux pauvres la dite somme, en le nommant, pour sa vie, commissaire du bureau des pauvres. — *Cette rente a été remboursée en 1821, d'après une note de M. Dugast, desservant.*

20 avril. Délibération au sujet de la route royale qu'il était question de faire de Poitiers à Nantes, passant par Bressuire, Châtillon, Mortagne, et qui doit venir joindre les Marches au lieu du Beau-Débit, près le bourg de Torfou, et passer sur les paroisses de Boussay et de Gétigné, qui sont situées sur les Marches.

Le général décide qu'il est d'avis que toutes les paroisses situées en Marches fassent seules les travaux des

grandes routes à ouvrir sur leur territoire, sans le secours des autres provinces M. de l'Echasserie, commissaire des Marches, est chargé de représenter la Bruffière à cet effet, et de se joindre aux autres commissaires pour décider que M. le marquis de Juigné, lieutenant des armées du roi, syndic général des dites Marches, sera prié d'obtenir un arrêt du conseil, à l'occasion des grandes routes, semblable à celui des états de Bretagne pour leur province.....

6 juillet. Choix de députés pour examiner les comptes des fabriqueurs.

(21 feuillets du registre sont perdus; aucune délibération jusqu'au 3 avril 1791)

1789. Mois de février. Jean-Charles Robert vicaire de la Bruffière. Il était originaire de la paroisse de Riaillé ; il resta dans la paroisse tout le temps de la Révolution et mourut en 1797, suivant l'*État du diocèse de Nantes, au moment de la Révolution.*

TITRES DE RENTES

et

RENOUVELLEMENT DE TITRES

Rente de 21 livres, 10 sols, établie par Laurent Pellerin et René Mouillé, en faveur du Rosaire. 3 septembre 1725.

23 mars 1730. Constitution au profit de la fabrique sur Mathurin Belliard et sa femme, de la Sauvagère. Rente de 6 livres, pour 2 services de chacun 3 messes.

Attournance de la rente de 3 livres, fondée à la fabrique par Gabrielle Gaborit, donnée par Mathurine

Fradin, veuve de François Gouraud, pour un service de 2 messes chantées ; terme du 4 janvier. Le 28 mars 1747.

BRUNET, notaire.
ROUSSEAU, notaire.

26 avril 1757. Titre nouveau de la rente de 9 livres, consenti par Louis Augereau, à la fabrique.

ROUSSEAU, notaire.
DOUILLARD, notaire.

1757. Rente de 3 livres, 4 sols, consentie par René Augereau, de la Rose-Fleurie, et autres.

15 avril 1757. Titre nouveau de la rente de 10 livres, consenti par Catherine Launay, veuve de Pierre Gatoil, à la fabrique de la Bruffière ; léguée par testament de Jean Launay, du 17 janvier 1720.

ROUSSEAU, notaire.
DOUILLARD, notaire.
(Remboursé).

15 avril 1757. Titre nouveau de la rente de douze boisseaux de bled, consenti par René Belliard et autres à la fabrique de la Bruffière, terme de my-aoust par Mathurine Ouvrard, veuve de François Neau, 29 décembre 1711.

ROUSSEAU, notaire.
DOUILLARD, notaire.

Titre nouveau du 12 novembre 1785.

29 novembre 17.. Titre nouveau de la rente de six boisseaux de blé, consenti par Mathurin Drouet et Marie Gouraud, sa femme, et autres à la fabrique, sur le village de la Tuaudière.

ROUSSEAU, notaire.
DOUILLARD, notaire.

29 octobre 1757. Titre nouveau de rente de 3 livres en

argent, consenti par Charles Gillot et autres à la fabrique de la Bruffière ; terme du 25 juillet.

ROUSSEAU, notaire.
DOUILLARD, notaire.

15 septembre 1758. Rente de deux boisseaux de blé à la fabrique par le village du Pontereau. Cette rente a été remboursée par les propriétaires du Pontereau.

8 mars 1763. Constitution d'une rente de René Gouraud et Françoise Richard, sa femme, de 6 livres, au terme du 15 novembre.

GIRARD, notaire.
DOUILLARD, notaire.

25 février 1763. Rente faite à la fabrique par René Gouraud et Françoise Richard, de 6 livres en argent.

22 novembre 1768. Titre nouveau par Marie Charbonneau, veuve de Jean Raud, d'une rente de six livres sur une pièce de terre appelée le Paty, 18 boisselées, 20 gaules, joignant au chemin qui conduit au Landes des Aies, suivant le testament de Perrine Vinet, à charge de payer la dite rente pour deux services de deux grandes messes le premier jour de saint Pierre, 29 juin, et le second jour de saint Pierre-ès-Liens.

BARBOT, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

Arrentement fait par Jacques Jauffrineau et Nicolas Fonteneau du Rosaire de la Bruffière, à Augustin Boutin, en 1731, d'une maison et des terres, 17 livres par chacun an. Terme de Noël.

Constitution par Messire François - Hyacinthe Du Tressay, chevalier de la Sicaudais, fondé de procuration de dame Marie-Flore de Barbaré, son épouse, suivant sa procuration sous signature privée de la rente constituée cent trois livres six sols en argent payables au terme du 5 juillet entre les mains des fabriqueurs de la paroisse de

la Bruffière, sur la métairie de la Bâtardière, appartenant à la dite dame de Barbaré. Le 4 juillet 1778.

BOISSON, notaire.
DOUILLARD, notaire.

30 novembre 1780. Titre nouveau de la rente de 12 livres pour la fondation de Jeanne Buttée pour son testament passé devant Testard, notaire, le 21 octobre 1641, à la charge du sieur recteur de faire, chacun an, quatre services, par François Girard, chirurgien, demeurant en la ville de Mortagne, et autres.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU DU POUET, notaire (Remboursé).

24 octobre 1783. Titre nouveau par Pierre Gatoil et autres de la rente foncière de 3 livres, à la fabrique de la Bruffière.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

1784. Titre nouveau de la rente de 6 boisseaux de blé par René Querré et Louis Prudhomme.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

26 septembre 1785. Titre nouveau par Pierre Barré, de la rente foncière de 9 livres à la fabrique.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire (Remboursé).

12 novembre 1785. Titre nouveau de rente foncière de 11 boisseaux de blé, mesure de Tiffauges, due par René Belliard et autres à la fabrique de la Bruffière.

LANGLOIS, notaire.
RIGAUDEAU DU POUET, notaire.

24 octobre 1785. Acte nouveau de la rente foncière de

3 livres à la fabrique de la Bruffière. — La rente de 3 livres en argent laquelle aurait été léguée à la fabrique de la Bruffière, par feu Pierre Mouillé par son testament, au rapport de Porteau, notaire de Clisson, en date du 27 avril 1669.

29 octobre 1785. Titre nouveau de la rente foncière de 21 livres 10 sols, par Jean Perraud, de Hucheloup, en Cugand, à la confrérie du Rosaire de la Bruffière.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU DU POUET, notaire.

12 novembre 1785. Titre nouveau de la rente de 12 boisseaux de blé, terme my-aoust, par Mathurine Ouvrard, veuve de François Neau. 29 décembre 1711.

1785. Titre nouveau de la rente de 6 livres par la veuve Augereau de la Chobletterie.

1785. Jacques Poiron, prêtre, recteur de la Limouzinière par son testament du 6 juillet.

1786. Titre nouveau par Joseph Mérand et autres de la rente de huit boisseaux de blé seigle.

— Titre nouveau par les teneurs du Charpre de la rente de 10 boisseaux de blé à la confrérie du Rosaire.

2 mars 1786. Titre nouveau par Jean Audureau à messire François Garaud d'une rente de 3 livres 4 sols léguée à la dite cure par Jean Roy, au terme du 2 mars, le 22 novembre 1658. DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU DU POUET, notaire.

13 mars 1786. Titre nouveau par les propriétaires de de la Petite-Etonnelière, à messire François Garaud, de la rente de 12 boisseaux de blé seigle.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

27 mars 1786. Titre nouveau par René Limouzin et René Gouraud, de la rente de 3 livres à M. François Garaud. DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

1786. Titre nouveau par Etienne Blanlœil et autres de la rente de 3 livres à messire François Garaud, recteur.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU DU POUET, notaire.

Titre nouv. par Jean Poirier et autres, à messire Fr. Garaud de la rente de 5 livres.

3 avril. Titre nouveau par Mathurin Bousseau et autres à la cure de la Bruffière, de 6 livres léguées à la cure par Jean Ouvrard.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

1er mai 1786. Rente de 5 francs sur le Châtelier de Boussay. Mathurin Rineau par son testament, le 21 juin 1620.

1er mai 1786. Titre nouveau par Jean Poirier et autres, à messire François Garaud, recteur de la Bruffière, de la rente de 5 livres.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

1er juin 1786. Titre nouveau par René Beillard, laboureur, et François David, marchand, et plusieurs autres, d'une rente de 6 boisseaux de blé-seigle, mesure de Tiffauges, à la fabrique de la Bruffière.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU DU POUET, notaire.

6 juin 1786. Titre nouveau par Augustin Gouraud, de la rente de 3 livres, au terme du 4 janvier, sur une maison et terre situées au dit bourg.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

19 juin 1786. Titre nouveau par Jean Pineau et autres de la rente de 8 livres à la cure de la Bruffière. La rente annuelle et perpétuelle de 8 livres, au terme de la Sainte Anne, léguée par Jacquette Gatoil, veuve de Mathurin

Falleau, en date du 5 août 1663, à la charge au dit recteur de faire 3 services.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU DU POUET, notaire.

7 juillet 1786. Titre nouveau par les teneurs de la Cailletière de la rente de 8 boisseaux de blé-seigle au sieur recteur de la Bruffière, par Guillaume Charbonneau, par son testament passé le 9 novembre 1416.

DOUILLARD. notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

7 juillet 1786. Titre nouveau du village de la Cailletière de la Bruffière ; il doit au terme du 15 août à la fabrique de la Bruffière la rente de 8 boisseaux de blé-seigle, mesure de Tiffauges.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

24 juillet 1786. Titre nouveau par René Moreau, au recteur de la Bruffière, de la rente foncière de 3 livres 4 sols ; terme du 27 août. Fondée par René Hervouet, pour raison d'un service.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

26 octobre 1786. Titre nouveau, par M. Girard et autres, de la rente foncière de 12 livres, pour la fondation de Jeanne Butier, à la cure de la Bruffière.

4 novembre 1786. Titre nouveau par Pierre Libaud et autres de la rente foncière de 3 livres 4 sols, pour la fondation de Mathurin Poiron, à la cure.

DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

6 novembre 1786. Rente de 12 boisseaux d'avoine par les teneurs de la Brelézière, en la paroisse des Brouzils, à la fabrique du Rosaire de la Bruffière.

24 novembre 1786. Titre nouveau de la rente foncière de 3 livres par Jean Jaufrineau au recteur de la Bruffière.

30 décembre 1786. Titre nouveau par les propriétaires des Petits-Cléons, de deux rentes foncières de chacune 3 livres, pour la fondation de Jeanne Brachet et Cathérine Cailleteau à la cure de la Bruffière, échues le 17 janvier et le 4 février. DOUILLARD, notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

8 janvier 1787. Titre nouveau de la rente foncière de 3 livres, pour la fondation de René Cormerais, par dame de la Touche et autres, à la fabrique de la Bruffière.
RIGAUDEAU, notaire.
DOUILLARD, notaire.

21 août 1787. Titre nouveau par messire Joseph-Marie Bourasseau de la Renollière, écuyer, auditeur de la chambre des comptes de Bretagne... à la fabrique de la Bruffière, de 3 livres, terme du 25 juillet, et aux pauvres de la dite paroisse de la rente foncière et perpétuelle d'un boisseau de blé-seigle, terme de my-août, rente léguée par feu Nicolas Augereau, du 29 juillet 1623, pour raison d'une maison appelée *les Trois-Rois* et autres domaines situés à Saint-Symphorien, le 22 avril 1748.
DOUILLARD. notaire.
RIGAUDEAU, notaire.

Titre nouveau par messire François Garaud, René Drouet et Claude Girard, à la cure de la Bruffière, de la rente de 6 boisseaux de blé-seigle. Rente de feu Julienne Chuteau, passée le 10 novembre 1620.

1787, 8 octobre. Titre nouveau de la rente foncière de 3 livres à la fabrique de la Bruffière, pour la fondation de Marguerite Cormerais, et par attournance du 30 août 1667, par Louis-Julien Bousseau, receveur des actes d'affirmation de voyage, demeurant aux bourg et paroisse de la Rabatelière, et autres. RIGAUDEAU, notaire.
DOUILLARD, notaire.

ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

De 1789 à 1791, malgré les orages politiques qui grondaient alors sourdement sur la France, la Bruffière n'avait pas encore beaucoup ressenti le contre coup des agitations dont Versailles et Paris étaient le théâtre. Mais, à cette dernière date, M. Charles Servanteau, qui s'était fait nommer successivement inspecteur des volontaires et des gardes nationales de Clisson, puis maire de la Bruffière voulut faire entrer de force cette commune dans le mouvement révolutionnaire et il ne réussit qu'à y jeter la division et le trouble. C'était un homme imbu des idées nouvelles et qui tenait, sans doute, par son enthousiasme calculé, à faire oublier ses anciens titres de seigneur de l'Echasserie et de chevau-léger de la garde. Le fait est, qu'à partir de 1791, il ne signe plus que Charles Servanteau.

A cette époque, les arrêtés de fabrique sont remplacés par des ordonnances de police dont voici quelques extraits :

3 avril 1791. Ordonnance de police. Prix du pain.

Art. 1er. Pain blanc, 3 sols la livre. — Art. 2. Pain de méteil pesant 12 livres, 30 sols, c'est-à-dire 2 sols 6 deniers la livre. — Art. 3. Pain pur seigle pesant 15 livres, 25 sols, c'est-à-dire 1 sol 8 deniers la livre.

L'arrêté est signé : Charles SERVANTEAU, maire. Jean GIRARD. Etienne BLANLŒIL. J. BOUTIN.

1791, 8 mai. Ordonnance de police pour la paroisse de la Bruffière.

Art. 1er. Tout cheval non *enfergé* pris en dommage par un des commissaires de police payera 30 sous, distribués aux pauvres. — Art. 2. Il est alloué 10 sous au commissaire par pièce.

Arrêté concernant les chiens enragés. Ordre de tuer les chiens mordus, sous peine d'amende.

Arrêté concernant l'écoulement des eaux champêtres.

Tout particulier est tenu, en taillant sa haie, de relever le fossé le long des chemins pour l'écoulement des eaux, et la municipalité le fera aux frais du délinquant, s'il ne le fait avant la saint Jean-Baptiste.

Signé : Charles SERVANTEAU. Jean GIRARD. J. BOUTIN, J.-M. ENON, secrétaire-greffier.

Ordonnance de police du 21 mai 1791. Prix du pain.

Art. 1er. Pain blanc, 2 sols 9 deniers la livre. — Art. 2. Pain de méteil de 12 livres, 27 sols, c'est-à-dire 2 sols 3 deniers la livre. — Art. 3. Pain de seigle de 15 livres, 22 sols 6 deniers, ou 1 sol 6 deniers la livre.

Signé : Ch. SERVANTEAU, maire. Etienne BLANLŒIL. Jean GIRARD. Henry FÉTU. J. BOUTIN.

Le 23 mai. J. Boutin déclare se désister de la charge de procureur de la commune.

Le 2 juin. Louis Ogereau déclare se désister de la charge de notable de la paroisse.

Le 8 juin. Pierre Gouraud déclare se désister de la charge de notable de la paroisse.

Le 3 juillet 1791. Election faite par les citoyens actifs de la paroisse pour remplacer Joseph Boutin, procureur syndic de la commune, et les notables qui se sont démis de leur charge.

Les citoyens actifs se trouvent au nombre de dix : Ch. Servanteau, Jean Girard, Fr. Gaborieau, Et. Blanlœil, Clair Bossard, Henry Fétu, Jacq. Pairault, Cl. Baudry, Jean Barbault, Gabriel Guillaumé.

Les susdits ayant été aux voix, Louis Jullien Bousseau est élu procureur de la commune et prête le serment de maintenir la constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.

On élit ensuite quatre notables : Nicolas Bitot, Charles Poulin, Jean Barbault, Etienne Limouzin.

10 juillet 1791. Arrêté ordonnant aux commissaires de

tuer les oies et les canes qu'ils trouveraient dans les viviers de cette paroisse depuis le 1er juin jusqu'à la Toussaint de chaque année.

Défense de mettre le lin rouir dans la Mouzelle.

Fête du 14 juillet. Procès-verbal de cette fête.

Aujourd'hui, 14 juillet 1791, partie des habitants de la paroisse de la Bruffière assemblés avec nous, maire, officiers municipaux et notables soussignés, sur la place d'Armes,

Désirant célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, jour à jamais mémorable dans nos fastes, dans les fastes de l'univers entier, jour où les bons citoyens ont renversé l'idole du despotisme et mis en sa place l'attribut le plus noble de l'humanité, la liberté,

Nous sommes transportés au bureau de cette commune, où plusieurs habitants se sont inscrits sur le registre de la garde nationale.

Ensuite, le sieur Bousseau, notre procureur sindic, nous a fait part de sa députation vers MM. Garaud, recteur, et Robert, vicaire de ce lieu, pour les engager l'un ou l'autre de nous dire une messe ce jour en action de grâce de la victoire que les bons citoyens remportèrent il y a deux ans sur les ennemis du bien public ; mais il nous a dit que tous les deux s'y étaient refusés, quoy qu'il aye offert de les *salariser* suivant l'usage.

Cela n'a pas empêché que l'assemblée se soit sur le champ transportée avec ordre à l'église de cette paroisse, où chacun y a thémoigné particulièrement combien il estait reconnaissant à Dieu de ses bienfaits continuels pour le soutient de notre constitution ; sortis de l'église à onze heures trois quarts du matin et rendü à la place d'Armes, monsieur le maire a presté le serment et juré d'estre fidèle à la nation et à la loi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution française, serment que toute l'assemblée a fait après lui, en y ajoutant que tous estaient bien décidés à vivre libres ou mourir ; ensuite monsieur le maire a mis le feu au buché dressé sur la place d'Armes et entonné le

Te Deum, qui a été chanté avec toute la décence et le plus religieusement possible. (1)

Des cris mille fois répétés de vive la nation, vive la loi, se sont fait entendre et fait éclater la joye de toute l'assemblée. Un repas fraternel, et où a régné l'égalité la plus parfaite, a suivi ces cérémonies différentes.

Fait, clos et arrêté au bureau, les dits jour et an que dessus.

Signé : Charles SERVANTEAU, maire. Jean GIRARD. BOUSSEAU, procureur de la commune. Etienne BLANLEIL, Jean BARBAUD. Henry FÉTU.

Le 15 juillet. P. Gaborieau déclare se désister de la charge de commissaire garde de cette paroisse.

24 juillet. Amende contre ceux qui seraient convaincus d'avoir enlevé les affiches dans les 24 heures de leur attache.

Remplacement de P. Gaborieau, commissaire et garde, par François Ancelin, marchand.

15 août. Le bureau et conseil, assemblés au lieu ordinaire, sur la représentation du procureur de la commune, fixe le prix de la journée de travail à 15 sols.

21 août. Le bureau et le conseil, sur la représentation du procureur de la commune, nomme Jean Girard commissaire pour la vente de Julien Bossard pour y soutenir les intérêts des pauvres de la commune.

11 octobre. Une jument blanche et sa poudre, trouvée en dommage dans un champ du sieur Boisselier, est mise en dépôt à l'auberge du Cheval blanc, chez Payrault, et n'étant pas réclamée est mise en vente.

(1) La tradition rapporte qu'il avait entraîné à sa suite, à défaut du curé et du vicaire, les chantres revêtus de leurs chapes. A l'occasion de cette même fête, il aurait eu aussi l'idée originale de faire peindre en tricolore les corniches de son château. Quelques traces de peinture rouge, encore visibles sur les corniches existantes, semblent confirmer le fait.

18 octobre. Louis-Julien Bousseau donne sa démission de procureur de la municipalité de la Bruffière, pour accepter celle de juge de paix du canton, qui lui est offerte par les suffrages de ses concitoyens.

30 octobre. Jean Girard fait les fonctions de procureur de la commune, sur la démission de Louis-Julien Bousseau, lequel prête le serment en présence du maire et du conseil.

Le nombre des citoyens actifs se trouve de 38 votants : René Blouïn, Loiseau du Bois-Potet, Clair Bossard, Jean Girard, Fétu, Mouillé, Bousseau de La Grange, René Drouet, Pierre Rigaudeau, Minguet de L'Etonnelière, François Ancelin, Fonteneau, Charles Servanteau, Etienne Blanleil, Chauveau de La Berlandière, Joseph Boutin, Défontaine de La Copechanière, Pierre Papin, Epaulais, Augereau, charron, Bousseau des Fontaines, Jean Badreau, Antoine Badreau, Augustin Gouraud, Bazin, Richard de L'Etang, Boudaud, Jacques Pairault, Barbault du Chêne, Drouet du Pouët, Sionneau, François Gaborieau, Louis-Julien Bousseau, juge de paix, J.-M. Enon, greffier, Jean Bousseau, Etienne Audureau, François Brosset, Poulain.

Suit l'élection du président de l'assemblée. René Blouin est élu par 24 voix sur 38 votants. — M. Bousseau est élu secrétaire ; ensuite on vote pour l'élection du maire, et le sieur Charles Servanteau est réélu, ayant obtenu 24 voix, et Mathurin Fonteneau de La Coindelière 14. M. Servanteau fait le serment.

On vote ensuite pour la nomination du procureur de la commune en remplacement de Julien Bousseau, et René Drouet est nommé par 23 voix sur 38.

21 novembre. Charles Poulin déclare se désister de la charge de notable.

1792, 8 janvier. Le bureau et conseil, sur la représentation du procureur de la commune, donnent plein pouvoir à M. Charles Servanteau, maire, et à Jean Barbaud du Chêne, anciens fabriqueurs de ladite paroisse, de continuer ladite charge de fabriqueurs pour cette ditte année.

6 mars. Arrêté. Art. 1er. Permission aux citoyens d'en-

lever des terres sur la place de la Liberté de ce bourg, dans l'endroit désigné par Louis Bousseau, à raison de dix sols la chartée à deux bœufs. — Art. 2. Tout particulier qui voudra enlever des terres devra en prévenir Julien Bousseau, juge de paix. — Art. 3. A compter du jour de l'enlèvement de laditte terre, le particulier qui l'aura enlevée sera tenu d'en déposer le montant entre les mains dudit sieur Bousseau huit jours après.

Signé : Ch. SERVANTEAU, maire. Jean GIRARD. Henry FÉTU. René DROUET. J.-M. ENON, secrétaire-greffier.

22 Juin. Discussion entre le sieur Rigaudeau et Claude Girard au sujet d'un cours d'eau. Le bureau et conseil, assemblés, arrêtent que la discussion sera réglée à dire d'experts.

26 juin 1792. Conformément à l'arrêté de ce département, en date du dix juin et publié le 24 dudit mois, ont comparu François Garaud, recteur de la paroisse, lequel a déclaré être originaire de Vay, conséquemment n'est pas de ce département ; Bonaventure-Louis Blanchard, vicaire de cette paroisse, a déclaré être originaire de la paroisse de Cugand, et conséquemment de ce département ; Jean-Charles Robert, aussi vicaire de cette paroisse, qui a déclaré être originaire de la paroisse de Riaillé, pas de ce département ; Jean-Baptiste Trimoreau, prêtre desservant la chapelle de Saint-Symphorien, originaire des Touches, département de Nantes.

Nous voyons par ce qui précède que les limites du département de la Vendée comprenaient la paroisse de la Bruffière et celle de Cugand. C'est ce qui explique comment ces deux paroisses, ainsi que celle de la Bernardière, furent rattachées plus tard au diocèse de Luçon.

Au mois de juillet, le registre des baptêmes commence à être signé par M. Charles Servanteau, maire.

1er septembre 1792, l'an IV de la liberté.

Le conseil et le bureau assemblés, vu l'arrêté du dépar-

tement du 22 août, et celui du directoire du distric de Montaigu du 30 suivant, a nommé pour faire le service de garde-nationnale au château de Montaigu, sçavoir Antoine Badreau fils, Jean Augereau de La Rouère, Joseph Boutin, fils de Jean, tisserand, tous trois du bourg de la Bruffière, le fils aîné de Sionneau de Cugand, Jasmin, tailleur au bourg de Treize-Septiers, Charles Macé fils, au bourg de la Bernardière, auxquels il est enjoint de se transporter à Montaigu le lundi 3 du mois, pour y faire le service jusqu'au 18.

Signé : Charles SERVANTEAU, maire.
Henry FÉTU.
J. PAIRAULT.

30 septembre. Arrêté du conseil général de la commune.

Article 1er. La butte de terre qui est à la Pierre-Levée, le long de la prée dont jouissent les Baudri de la Grange, sera mise en vente dimanche au plus offrant et dernier enchérisseur ; ladite terre sera vendue à la toise. René Drouet, procureur de la commune, est nommé pour recevoir les enchères et le paiement.

Art. 2. La terre qui est au coin de la maison de M. Dardel, vis-à-vis le cimetière, sera mise en vente.

Art. 3. Vente de la terre de décombre que la municipalité a fait transporter à la perrière, au caroir de la Grange.

2 décembre 1792. L'an 1er de la République française.

Nous, citoyens du canton de la Bruffière, réunis dans l'église paroissiale pour élire un maire, officiers municipaux et notables, et procureur de la commune. Antoine Badreau est nommé président définitif et la séance renvoyée au 3 du mois.

Signé : Ant. BADREAU, président.
Charles POULIN.

3 décembre 1792. L'an 1er de la République française.

Nouvelle réunion dans l'église ; on se retire, vu que les citoyens ne se sont pas rendus.

Signé : Ant. BADREAU, président.
Ch. POULIN.

1793. Dans cette année, MM. Robert, vicaire, Blanchard, vicaire, et Garaud, curé, font beaucoup de baptêmes, sous condition, d'enfants nés depuis plusieurs mois et quelque fois depuis un an. Les registres sont signés par les prêtres de la paroisse ; de même les années suivantes jusqu'en 1796, sans qu'il n'y ait rien de particulier.

10 février. Commune de la Bruffière, chef-lieu de canton du même lieu. District de Montaigu, département de la Vendée.

Nous, soussignés, maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de la Bruffière, sur la demande qui a été faite par le citoyen ci-après nommé, certifions sur l'attestation des citoyens Honoré Lavolenne, René Vinet, Pierre Bazin, Pierre Chaigneau, René Blouin, Antoine-Pierre Rigaudeau, Jean Fonteneau, Etienne Blanleil, tous domiciliés dans le canton de la Bruffière, qui est celui dans l'arrondissement duquel est la résidence du certifié,..... que le citoyen Athanase-Etienne Halloüin, ci-devant juge de paix de ce canton, âgé de 47 ans, la taille d'environ 5 pieds, les yeux bleus, les sourcils noirs, les cheveux noirs et gris, demeure actuellement à la Pénissière, maison appartenant au citoyen Athanase Halloüin, son père, âgé d'environ 80 ans, qu'il a résidé sans interruption depuis le 1^er^ septembre 1791 jusqu'à ce jour, en foi de quoi nous avons livré le présent certificat, qui a été donné en présence du certifié et des huit citoyens certifiants, lesquels ne sont, à notre connaissance et suivant l'affirmation qu'ils ont faite, parens, alliés, fermiers, domestiques, créanciers, débiteurs ni agents dudit certifié, et ont lesdits certifié et certifiants signé sur le présent registre, à l'exception de Jean Fonteneau et Pierre Chaigneau, qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer. Suivent les signatures et celle de J.-M. Enon, secrétaire-greffier.

24 février. — Henry Fétu donne sa démission d'officier municipal.

4 mars. — Certificat accordé par le maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de la Bruffière à Catherine Servanteau, veuve de Jean-Philippe Devieux, comparante par Louise-Charlotte Devieux, sa fille majeure, fondée de procuration, attestant qu'elle réside et a résidé sans interruption depuis trois ans dans sa maison du Grand-Pin sauvage de la commune de Cugand.

10 mars. — Le conseil général de la commune de la Bruffière se réunit à l'effet de procéder à la nomination d'un officier public ; personne n'ayant voulu accepter laditte commission, les présents soussignés ont nommé, à la pluralité absolue des suffrages, le citoyen Pierre Barré, arpenteur, du bourg, qui a obtenu toutes les voix au nombre de cinq.

L'arrêté est signé : Fr. GABORIAU.
Jean GIRARD, officier.
P. GOURAUD, officier.
Jacq. PAIRAULT, officier.

10 mars 1793, l'an 2 de la République française. — Jean Girard, officier municipal, donne sa démission, vu qu'il y a quatre ans et deux mois qu'il est en charge et est âgé de 65 ans et quatre mois passant.

Signé : Jean GIRARD.

Le même jour, démission de François Gaboriau, Pierre Gouraud et Jean Pairault, qui se désistent tous de la charge d'officier municipal.

10 mars. — J. Guillaumé se désiste de la charge de notable de la paroisse.

11 mars. — Nomination de deux commissaires de chaque section de la commune, pour faire la matrice du rôle de la contribution foncière, pour l'année 1791. Les commissaires nommés par voix de scrutin sont :

Pour la 1re section : Claude Girard, 21 voix sur 28 ; Jean Boutin, 15 sur 28.

Pour la 2e section : Charles Boutin, 17 voix ; P. Pavageau de la Rose-Fleurie, 10 sur 28.

Pour la 3e section : Math. Fonteneau de la Coindelière et Pineau du Recredy.

Pour la 4e section : Jean Drouët du Pouët et Fr. Gaborieau du Bordage.

Pour la 5e section : Nicolas Moreau de la Roullière et Jacq. Boisseau de Saint-Symphorien.

Pour la 6e section : Louis Blain du Bois-Viaud et René Gouraud de Chupeau.

Pour la 7e et dernière section : Etienne Blanlœil du Goulet et Fr. Chauveau de la Brelandière.

Nous devons mentionner ici un fait qui donne, à lui seul, la raison de toutes les démissions enregistrées ci-dessus, et qui explique le refus des habitants de se charger des fonctions municipales. La cause de ce refus ne venait pas seulement du grand malaise social qui se faisait alors sentir partout ; elle venait aussi en grande partie de l'antipathie générale que M. Servanteau, maire, avait su exciter contre lui.

Cet homme assez bien vu, dans le principe, à cause de sa famille et de certaines idées généreuses qu'on avait remarquées en lui, avait fini par mécontenter tout le monde. Approbateur et admirateur enthousiaste de toutes les folies révolutionnaires, il était craint et redouté des habitants dont la grande majorité était loin de partager ses idées. A l'esprit révolutionnaire il joignait aussi le mépris pour tout ce qui rappelait le culte catholique ; et, à ce point de vue, on ne lui avait pas pardonné sa mascarade du 14 juillet et son invasion sacrilège des églises Saint-Nicolas et Notre-Dame de Tiffauges, où il avait brisé les bancs seigneuriaux (1).

(1) Les désordres de sa vie privée que la naissance d'un enfant adultérin, Charles-André, ne contribua pas à dissimuler, non moins que son adhésion ouverte aux idées de la Révolution, éloigna peu à peu Yolande Baudry, son épouse, du foyer domestique. Révoquant ses premières dispositions testamen-

Plusieurs fois déjà, dans leur mécontentement, les habitants étaient allés le menacer jusque dans son château de l'Echasserie. Mais comme les larges douves qui entouraient son habitation ne leur permettaient pas d'atteindre sa personne, ils s'en dédommageaient en l'interpellant à haute voix. En sa qualité de successeur et d'héritier des Jay de Mianne, Servanteau était connu dans le peuple sous ce dernier nom. Aussi, pour le sommer de comparaître, les habitants criaient-ils autour de son château : « *de Mianne, de Mianne, sors de ta tanière !* » Servanteau se gardait bien de répondre à la sommation qui lui était faite. Un jour, cependant, le 12 mars 1793, les insurgés qui le considéraient comme traître, réussirent à envahir sa demeure ; et, après l'en avoir arraché de vive force, ils le conduisirent au bourg de la Bruffière où il fut mis à mort *à coups de fusils et de baïonnettes,* comme cela est rapporté dans le procès de Jeanne Garreau contre Yolande Baudry. La tradition raconte que ce fut au bas de la place, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'hôtel du *Cheval Blanc.*

La haine que cet homme avait su inspirer contre lui et contre le régime qu'il préconisait fut telle, que personne ne voulut lui succéder dans les fonctions de maire de la commune. C'est ce qui explique pourquoi, du 11 mars 1793 jusqu'au 12 avril 1795, il n'a été inscrit sur le Registre ni délibérations, ni arrêtés.

Nous allons profiter de cette interruption dans la Chronique paroissiale *pour placer ici quelques notes sur la situation religieuse de la paroisse, à l'époque de la Révolution, et faire l'histoire des prêtres qui la desservaient.*

En 1789, au moment où éclata la Révolution, la paroisse de la Bruffière était, comme de nos jours, une pa-

---

taires en sa faveur, il légua, a la date du 21 septembre 1792, à Jeanne Garreau, qualifiée de « *fille de confiance* » les métairies de la *Grande-Roulière,* de la *Pinelière* et de la *Petite-Roulière,* avec toutes les rentes de blé dues à l'Echasserie. De tels faits se passent de commentaires.

roisse foncièrement chrétienne et, par suite, très attachée à ses devoirs religieux. *L'État du diocèse de Nantes en 1790,* publié par M. l'abbé Grégoire, contient, à ce point de vue, des renseignements précieux qui ont naturellement leur place ici et que nous citons textuellement, en corrigeant seulement deux erreurs de nom.

LA BRUFFIÈRE EN 1790 (1).

« *Ecclesia Beatæ Mariæ et Stæ Radegundis de Brufferiâ.* »

Cure Patron : Le Pape et l'Evêque alternativement.

Population : 1800 communions.

Revenus : 2400 livres, le 6me des dîmes.

Charges : huit fondations à acquitter.

Titulaire : François Garaud, né à Vay, ex-vicaire de Vay, entré en possession du titre le 22 août 1782. (2)

Vicaires : Charles Robert, né à Riaillé, ordonné en 1780, et *Bonaventure-Louis* Blanchard, né à Cugand (3).

Eglise : elle est consacrée ; dédicace le dimanche précédent la fête de sainte Catherine.

Chapelles : 1° prioriale (*de prieuré*) et tréviale (*de succursale*) de Saint-Symphorien ;

2° Chapelle domestique de l'Echasserie.

Confréries : le Rosaire, érigé il y a environ 145 ans par les Jacobins de Nantes ; confrérie de sainte Catherine.

Trève (*succursale*) de Saint-Symphorien.

Population : 400 communions.

Vicaire desservant : Jean-Baptiste Trimoreau, né aux Touches, ordonné en 1757.

---

(1) D'après l'*Etat du diocèse de Nantes,* la paroisse de la Bruffière est citée dans une charte de 1287. Son nom s'écrivait anciennement *Brefier*

(2) D'après les registres paroissiaux, c'est le *22 novembre.* (*Archives,* p. 453.)

(2) L'*Etat du diocèse de Nantes* porte à tort *Hyacinthe Blanchard,* né à Machecoul.

Prieuré de Saint-Symphorien O. S. A. dépendant de Geneston.

Titulaire : Louis Ravoise, chanoine de Geneston, qui a ce titre depuis 1785. — Patron : le Roi. Collateur : l'Evêque. — Revenus : 1000 livres. — Charges : 156 messes.

Chapellenies : Les Audureau, la Bretonnière, l'Echasserie, les Grands-Cléons (1), Notre-Dame de la Maisonnette, la Jarnigaudière, Saint-An oine. »

Les revenus indiqués ci-dessus sont ceux du recteur, qui jouissait de 2400 livres ; dans cette somme étaient comprises les dîmes dont il n'avait que le sixième. La fabrique avait, en plus, 80 livres de rente. Ce qui avait augmenté les ressources du recteur, c'est l'union de huit bénéfices à la rectorie ; mais il y avait la charge des desservances qui était considérable.

Les chapellenies avaient toutes des titulaires particuliers. Voici, d'après une note de M. l'abbé Grégoire, quels étaient, en 1790, les titulaires et les charges de ces bénéfices.

« 1° Les *Grands-Cléons,* réunis aux Grands-Coubreniers (2), dans l'église de la Bruffière et dans celle de la Madeleine de Clisson.

Charges : 4 messes par semaine, dont une le dimanche.

Patron : François Brin, de la Bruffière.

Titulaire (dernier), Jean-Baptiste Trimoreau, demeurant au bourg, nommé le 2 février 1786.

2° L'*Echasserie* (Sainte-Marguerite), desservie au château.

Charges : 30 messes. — Revenus modiques.

Patron : Aug. Servanteau, seigneur de l'Echasserie.

Titulaire : Jean-Baptiste Baudry, acolyte, demeurant au séminaire de la Rochelle, nommé le 17 février 1779.

---

(1) L'*Etat du diocèse de Nantes en 1790* porte par erreur : *les Grands-Clous.*

(2) Le petit et le grand Coubrenier (paroisse de Cugand).

Les *Audureau,* à l'autel Notre-Dame, dans l'église de la Bruffière.

Charges : 12 messes. — Revenus : 110 livres.

Patron : P. Pardieu.

Titulaire : Jean-Baptiste Trimoreau, nommé le 22 janvier 1776.

4° La *Bretonnière,* à l'autel de Notre-Dame.

Patron : J. David, recteur.

Titulaire : Jean Vinet, vicaire, nommé le 4 décembre 1770.

5° *Saint-Antoine.* — Charges : 24 messes.

Patron : le chevalier de Mornay.

Titulaire : E. Texier du Paty, clerc-tonsuré, au séminaire de Saint-Clément, à Nantes, nommé le 3 août 1767.

6° *Notre-Dame de la Maisonnette,* à l'autel Notre-Dame.

Patron : Nic. Nerrière.

Titulaire : Jacques Couraud, vicaire de la Guyonnière, nommé le 2 novembre 1765.

7° La *Jarnigaudière* ou *Violain.* — Charges : 1 messe.

Patron : le seigneur de Goulaine.

En plus : les chapellenies de François Richard, de Brossard, sans autres indications. »

La plupart de ces bénéficiers n'habitaient pas la paroisse. Ils n'y paraissaient que dans certaines circonstances solennelles, par exemple, au moment des visites épiscopales, pour faire vérifier et contre-signer leurs titres par l'évêque.

Quant aux prêtres desservant la paroisse et y résidant, ils étaient, ainsi qu'on l'a dit plus haut, au nombre de quatre : MM. François Garaud, recteur, Charles Robert, et Bonaventure-Louis Blanchard, vicaires, et Jean-Baptiste Trimoreau, desservant le prieuré de Saint-Symphorien.

Voici quelques notes intéressantes recueillies sur chacun d'eux par M. l'abbé Eugène Charrieau, vicaire de la Bruffière et chapelain de Saint-Symphorien de 1865 à 1882, et actuellement curé de Fougeré.

« Pendant la tourmente révolutionnaire, la Bruffière eut le bonheur de conserver ses prêtres.

« L'un deux, cependant, donna dans les idées du jour, et eut le malheur d'applaudir à la Révolution. Ce fut M. Robert. M. Robert était né à Riaillé, au diocèse de Nantes ; il arriva, comme vicaire à la Bruffière, au mois de février 1789, précisément dans les jours où éclatait sur la France l'orage révolutionnaire. L'année suivante, le 27 novembre 1790, paraissait la loi qui prescrivait à tous les prêtres le serment à la *Constitution civile du clergé*. M. Robert, paraît-il, ne fit nulle difficulté de prêter un serment que sa conscience désapprouvait ; et, quand ses confrères, pour sauver leur vie, abandonnèrent le presbytère et vinrent se cacher dans les villages, il demeura tranquille dans une maison qu'il avait achetée au centre du bourg. La paroisse de la Bruffière ressentit une peine profonde, en voyant la conduite de M. Robert ; un mécontentement général se manifesta dans le public. Fort peu de gens voulurent avoir des relations avec lui ; on allait même jusqu'à éviter sa rencontre et personne n'assistait à la messe qu'il ne craignait pas de célébrer encore.

« Mais, par bonheur, il ne demeura pas longtemps dans son égarement. Dieu, qui appelle les prêtres *ses amis*, lui dessilla les yeux et toucha son cœur ; sa conversion fut sincère. Bientôt, en effet, ce ne fut plus le même homme ; il abandonna ses idées sur la Révolution, rétracta ouvertement le serment qu'il avait fait à la Constitution civile du clergé, et, pour mettre ses jours en sûreté, quitta sa maison et vint, lui aussi, demander asile aux chaumières et aux champs de la paroisse. Un vieillard qui vit encore (1867) assure que M. Robert avait fait transporter un lit dans un champ de genêt, appelé le *Pâtis-des-Vallées*, non loin du village de la Grenotière ; et, pendant plusieurs semaines, il a couché dans ce lieu sous la garde et la serveillance du susdit vieillard qui n'était alors qu'un enfant de dix à douze ans — Il célébrait la sainte messe tantôt dans un lieu, tantôt dans un

autre, de manière à procurer le bonheur de l'entendre à différents quartiers de la paroisse. Les villages où il la disait le plus souvent sont la Grenotière, les Grandes-Fontaines et la Thuaudière. Jusqu'à sa mort, il s'employa tout entier au salut des âmes ; mais l'époque précise de sa mort n'est pas connue (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans un temps où l'orage politique parut s'apaiser, il put revenir dans sa maison du bourg où il rendit son âme à Dieu dans les meilleurs sentiments. Il répara ainsi solennellement le scandale qu'il avait donné durant quelques jours à toute la population.

« M. Garaud, recteur, était né à Vay, au diocèse de Nantes dont faisait partie la paroisse de la Bruffière. Il remplaça M. Julien Davy, né à Orvault, mort au mois de juillet 1782. M. Garaud a laissé les meilleurs souvenirs dans l'esprit de ceux qui l'ont connu et de ceux qui ont entendu parler de lui par les premiers. De l'aveu de tous, c'était un homme agréable, spirituel, grand, fort, bien fait ; mais, par-dessus tout, c'était un prêtre saint et zélé, travaillant avec une ardeur infatigable à conduire son troupeau dans les voies du salut. Pendant quelque temps, il dut desservir, aidé de ses vicaires, la paroisse de Boussay, limitrophe de celle de la Bruffière, laquelle se trouvait sans prêtre.

« M. Garaud ne vit pas, sans de vives inquiétudes, arriver la Révolution ; car il la détestait, l'abhorrait et gémissait de ses excès. On a vu plus haut quelle fut sa noble conduite, le 14 juillet 1791, lorsque M. Servanteau, maire de la commune, vint le prier de bénir le feu de joie qu'il avait fait élever sur la place publique pour fêter cet anniversaire. Son refus net et catégorique indique qu'il ne voulait transiger en rien avec les idées nouvelles et qu'il n'entendait pas compromettre sa conscience par un seul acte de faiblesse.

(1) D'après M. Grégoire, *Etat du Diocèse de Nantes en 1790*, et M. Lallié, *Le Diocèse de Nantes, pendant la Révolution*, M. Robert mourut en 1797.

« M. Garaud, disons-nous, ne voulait pas de la Révolution, la Révolution ne voulut pas de lui non plus ; et, comme il avait refusé le serment à la constitution civile du Clergé, il fut chassé du presbytère qu'on offrit à l'Instituteur, M. Hénon, pour en faire une maison d'école ; mais, par respect et par honneur, M. Hénon ne voulut pas accepter. Le pasteur n'abandonna point pour cela son cher troupeau ; aussi, loin de quitter le pays pour aller mettre ses jours en sûreté dans une contrée étrangère, il resta caché dans la paroisse, sans s'effrayer des rudes épreuves par lesquelles il lui faudrait passer. Il demanda donc asile à de vertueuses familles qui le reçurent avec un vif empressement.

« Voyant son chef-lieu de paroisse occupé militairement et son église convertie en corps de garde, il voulut se choisir un endroit pour y célébrer les saints Mystères, rassembler ses paroissiens et continuer à leur procurer, autant que possible, les secours de son ministère. Son choix se fixa sur le village de la Grenotière, situé au centre de la paroisse et distant du bourg de quinze à dix-huit cents mètres. Ce lieu lui offrait d'autant plus de sécurité qu'à cette époque on aurait pu difficilement trouver un vrai chemin pour y aborder. Il fit donc préparer une grange que les gens du village ornèrent de leur mieux ; puis, on apporta du château de l'Echasserie une petite cloche qui fut placée dans un grand marronnier au milieu du village (1) ; et, les dimanches et les jours de fêtes, les pieux fidèles se réunissaient là, au son de la cloche, comme autrefois dans leur église paroissiale. Pareillement, pendant que les cloches de l'église étaient muettes, la petite cloche du marronnier sonnait discrètement l'*Angelus*, trois fois par jour, et invitait les fi-

(1) Le marronnier existe toujours. Pendant longtemps on a pu y voir, à l'une des basses branches, les deux bras de fer qui soutenaient la cloche. — Il a été chanté par M. l'abbé Paul Boutin, dans un charmant petit poème que la *Semaine Catholique* a publié dans son n° du 28 mai 1882.

dèles à la prière. — C'était à la Grenotière que se faisaient, d'ordinaire, les principales cérémonies religieuses; mais M. Garaud célébrait aussi ailleurs le saint sacrifice, comme à la Thuaudière, aux Grandes-Fontaines, à la Poinstière. Tous ces lieux, et d'autres encore, furent les témoins de son zèle infatigable.

« M. Garaud ne vit pas la fin de la Révolution, et il ne rentra pas au presbytère d'où il avait été banni Une bonne famille, la famille Baudry, l'accueillit au village de la Burelière, et se fit une vraie joie de lui donner l'hospitalité. Il y mourut, croit-on, d'une hydropisie. Son cercueil fut fait dans le bourg de la Bruffière. L'ouvrier qui l'emportait au village de la Burelière fut apostrophé, au milieu du bourg, par un soldat qui lui demanda pour qui était ce cercueil. — Pour un brigand de la basse paroisse qui vient de mourir, répondit l'ouvrier. — Passe, alors, reprit le soldat. Il passa, en effet, heureux d'en être quitte à si bon marché.

« Dans de semblables circonstances, il ne fallait pas songer à faire la sépulture de M. Garaud dans le cimetière de la Bruffière ; plusieurs s'y seraient compromis. Deux sacristains de Boussay vinrent enlever secrètement le corps pour le porter dans le cimetière de cette paroisse. On raconte que le corps était rendu au bord de la fosse préparée vite à l'avance ; quelques fidèles priaient pour ce prêtre qui avait passé en faisant le bien, et, dans un instant, le corps allait être descendu dans la tombe, lorsque soudain des cris se firent entendre : les Bleus, les Bleus ! Ce fut alors un sauve qui peut général ; on ne prit pas le temps de terminer la cérémonie, et le corps demeura au bord de la fosse. Bientôt on s'aperçut que c'était une fausse alerte ; et, au bout de quelques heures, plusieurs fidèles dévoués retournèrent et confièrent le corps à la terre. Il est à regretter qu'on ne puisse connaître l'endroit précis où fut déposé le corps de M. Garaud ; car on pourrait faire l'exhumation des ossements et leur donner une place d'honneur dans le cimetière de la Bruffière, au

milieu de la population qu'il avait lui-même évangélisée (1).

« M. Bonaventure-Louis Blanchard, vicaire de la Bruffière, était né à Cugand qui alors dépendait, comme la Bruffière, de l'évêché de Nantes. C'est en 1786 qu'il prit possession de son vicariat. On sait très peu de choses sur son compte. Une chose certaine, du moins, c'est que M. Blanchard n'accepta aucune des idées de la Révolution et resta fidèle à sa conscience de prêtre. Lui aussi

(1) Ce récit de la mort et de la sépulture de M. Garaud, appuyé sur la tradition populaire, repose assurément sur une base sérieuse. Cependant, nous devons signaler ici une objection qui demande à être prise en considération. — Dans une lettre du commissaire central du 13 Germinal an VI (nº 297), M. Garaud est désigné comme se cachant dans la commune du Loroux. (Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution)*. Or, à cette date qui nous reporte à 1797, le soulèvement de la Vendée était terminé ; et, bien que les prêtres fussent encore obligés de se cacher, ils n'avaient pas à redouter les mêmes dangers que par le passé ; et, à la Bruffière notamment, il régnait, dès l'année 1796, un calme relatif qui avait permis aux habitants de se réunir en assemblée, « *à l'issue de la messe, et après convocation au prône* » et de travailler à la reconstruction de la charpente de l'église. M. Lucas-Championnière, dans ses notes *manuscrites* sur la guerre de Vendée, dit qu'au mois de janvier 1796, la Bruffière avait rebâti ses maisons et vivait dans la paix. Comment concilier ces faits avec ce que la tradition raconte de la mort et de la sépulture de M. Garaud ? On pourrait répondre à cette objection, en disant que M. Garaud, caché au mois d'avril 1797, au Loroux, revint à la Bruffière, soit la même année, soit l'année suivante, et que sa mort est survenue au moment de l'une de ces tentatives de soulèvement qui ont tenu le pays en alerte de 1796 à 1800, Au reste, si, à cette époque, les prêtres n'avaient pas autant à redouter des attaques à main armée, il y avait toujours contre eux une persécution ouverte, savamment organisée par l'un des leurs, Dillon, ex-curé du Vieux-Pouzauges, devenu préfet du département.

fut chassé du presbytère paroissial. Le lieu qu'il choisit d'abord pour sa retraite ordinaire fut le village de la Poinstière, situé au sommet d'un des coteaux les plus élevés qui dominent la Sèvre ; mais sa cachette était si insalubre qu'il se vit forcé de l'échanger contre une meilleure ; et l'on ne s'en étonnera pas, quand on saura qu'il se cachait entre quatre murs qui semblaient n'en faire qu'un. Aucune ouverture n'y était pratiquée ; il y régnait une nuit continuelle et une humidité dangereuse. M. Blanchard se retira donc au château de la Grange qui joint le bourg de la Bruffière. Mais il n'y demeura pas longtemps, car il apprit bientôt que son asile était connu. Où aller ? Que devenir ? Sur les bords de la Sèvre, et dans la paroisse de la Bruffière, au pied d'un coteau à pic, est un village nommé *Bapaume*. Ce village semble s'abriter sous d'énormes rochers qui le dominent. Pendant quatre mois de l'année, les rayons du soleil n'y peuvent pénétrer, vu la hauteur des coteaux qui l'entourent. On y arrivait alors par des sentiers presque impraticables. C'est le lieu que se choisit M. Blanchard, espérant enfin y trouver repos et sécurité. La famille Naud lui fit le plus bienveillant accueil ; elle le logea du mieux qu'elle put, et il eut la facilité de célébrer la messe dans une chambre assez spacieuse, que l'on voit encore de nos jours, et sur un meuble qui a été conservé. Comme M. Garaud, M. Blanchard ne vit pas la fin de la Révolution et ne reparut pas au presbytère paroissial. C'est à Bapaume qu'il termina sa vie par une mort édifiante, vers la fin du siècle, entouré des soins de l'excellente famille qui lui avait donné asile (1).

« Un mot nous reste à dire de M Jean-Baptiste Trimoreau, chargé de desservir le prieuré de Saint-Symphorien. M. Trimoreau avait été précédemment vicaire de la Bruffière, où il était arrivé dès 1757 ; il était originaire des

(1) La famille Naud existe toujours au village de Bapaume et conserve religieusement le souvenir du saint prêtre qu'elle a hébergé.

Touches, diocèse de Nantes. A la mort de M. J. Ménard, chapelain de Saint-Symphorien, qui lui même avait remplacé M. J. Vinet, il fut envoyé pour desservir ce prieuré. Il jouissait en même temps du bénéfice des Audureau dans l'église de la Bruffière. Telles étaient ses modestes fonctions, quand éclata la Révolution. Au moment où la Vendée vaincue s'enfuyait vers la Loire, laissant derrière elle ses maisons fumantes et ses églises dévastées, une colonne incendiaire venant de Montaigu se dirigea sur Tiffauges et Cholet, mettant tout à feu et à sang sur son passage. Cette colonne, après avoir fait un affreux massacre dans un champ de genêt, déboucha à Saint-Symphorien. M. Trimoreau, dit la tradition, célébrait alors le Saint-Sacrifice. Instruit de l'approche des Bleus, il se hâta de terminer et s'enfuit précipitamment. Bien lui en prit, car, un instant après, le hameau, l'église et le prieuré étaient la proie des flammes. M. Trimoreau, suivi d'un certain nombre d'habitants du pays, alla rejoindre le corps de la grande armée vendéenne, qui opérait alors son fameux passage de la Loire, à Saint-Florent. Depuis lors, on n'a plus entendu parler de lui. On suppose qu'il a dû périr de la main des Bleus ou mourir de fatigue ou de privations, son grand âge ne lui permettant pas d'affronter longtemps les rigueurs de l'hiver à la suite de la grande armée. »

Ici se termine la notice de M. l'abbé Charrieau.

Cette notice, très intéressante, demande à être complétée par celle de quelques autres prêtres *originaires* de la Bruffière.

Dès le mois de juillet 1790, Sébastien Girard, prêtre, effrayé sans doute de la tournure que prenaient les affaires publiques, avait abandonné son vicariat de Vertou et s'était retiré à la Bruffière ; mais il n'y fut pas plus en sûreté qu'à Vertou, car, deux ans après, le 15 juillet 1792, nous le trouvons prisonnier à Nantes, ainsi que le constate la note suivante : « Reçu de mon frère Claude Girard ce qui m'est et me sera dû jusqu'au 8 septembre prochain pour ma rente viagère... De plus lui ai cédé ce qui m'appartenait chez lui pour argent avancé pour vivre *en*

ma captivité. A Nantes, le 15 juillet 1792. Signé : S. GIRARD, prêtre. » Quelques jours après, mis à même d'opter entre la captivité et la déportation, il prit un passeport pour Bilbao et s'embarqua le 10 septembre à bord du *Notre-Dame-de-Pitié*. Il se fixa dans la Nouvelle-Castille, au diocèse de Tolède, où il séjourna une dizaine d'années. Son retour en France eut lieu le 18 prairial an X, par Saint-Nazaire. Trop âgé pour se charger d'une paroisse, il se retira à la Bruffière, où, depuis 1805 jusqu'à sa mort, qui arriva le 25 novembre 1809, il se fit l'auxiliaire de M. Dugast, curé. M. Sébastien Girard était né le 28 avril 1747 et avait rempli les fonctions de vicaire à Remouillé, de 1774 à 1779, à Teillé en 1780, à Héric, de 1781 à 1788, et à Vertou, de 1788 à 1790. Il jouissait du bénéfice de la Sauzais, en Treize-Septiers, qui lui rapportait 360 livres de rente.

René Valton, né à la Bruffière, au village de la Morinière, était vicaire de Carquefou en 1791. On croit qu'à l'exemple de M. Sébastien Girard, il se retira, lui aussi dans sa famille, en 1791 ou 1792. Plusieurs actes signés par lui, au registre paroissial, avec cette seule qualification « *prêtre* », le font du moins supposer. Quoi qu'il en soit, il fut arrêté pour refus de serment, emprisonné et déporté en Espagne, le 10 septembre 1792, en compagnie de M. Sébastien Girard, son compatriote. M. Valton, qui était jeune, ne resta pas oisif au-delà des Pyrénées ; comme bon nombre d'autres, il se livra à un travail manuel et exerça le métier de tailleur pour gagner sa vie. Nous ignorons la date de sa rentrée en France ; mais nous savons qu'il fut curé de la Boissière-de-Montaigu, du 13 janvier 1804 au 5 octobre 1812 ; retiré alors à la Bruffière pendant 4 ans, il reprit du service en 1816, et administra la paroisse de la Rabatelière jusqu'en 1838, époque à laquelle il se démit de sa charge pour se retirer à Montaigu, où il mourut, le 18 octobre 1844. Il a laissé une grande réputation de sainteté ; on y visite son tombeau et on y dépose des *ex-voto*.

Jacques Nerrière, de la Bruffière, desservant de Saint-

Etienne-de-Mer-Morte, pendant la détention de M. Rolland, prit, lui aussi, la route de l'exil ; embarqué sur la *Jeannette*, au port de Nantes, le 15 novembre 1792, il fut dirigé sur l'Espagne, où il mourut en germinal, an X. Ordonné prêtre, le 18 décembre 1763, il avait été vicaire au Pellerin, puis curé de Treillières, de 1787 jusqu'au 13 juillet 1791, époque à laquelle il prit la desservance de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, qu'il quitta le 15 avril 1792 pour se retirer à Nantes.

François Lavolaine, né à la Bruffière, le 29 septembre 1762, prêtre le 6 juin 1789, vicaire du Petit-Mars, la même année, prêta le serment, le 23 mars, avec son curé M. Gicquiau ; mais il le rétracta, le 17 avril suivant, et protesta contre l'élection de M. Minée, évêque constitutionnel de la Loire-Inférieure. Après avoir exercé, pendant quelque temps, son ministère dans les environs de Boussay, il y fut arrêté le 26 fructidor de l'an....., prêta le serment de fructidor et mourut curé du Petit-Mars le 15 janvier 1817. Il y était depuis 1803.

Jean Hervouet (ou Hervoit) né à la Bruffière le 5 juin 1718, frère lai dominicain, (profession du 29 Juin 1740) déclara, en janvier 1791, qu'il voulait continuer la vie commune. Il fut arrêté à Nantes, le 28 août 1792, et remis de suite en liberté, n'étant ni prêtre, ni costumé en prêtre. (Lallié — *Diocèse de Nantes pendant la Révolution*).

A la suite de ces noms de prêtres ou religieux restés fidèles à la cause de l'Eglise et du sacerdoce, l'histoire impartiale doit mentionner celui de Baudry, Jean-Baptiste, que l'on croit être originaire de la Bruffière, et qui « *abdiqua la prêtrise le 2 germinal an II* », après avoir étudié, en qualité d'officier de santé, au temple de l'Humanité. « *Il fut payé comme abdicataire.* » Dès 1779, avant même d'être prêtre, Baudry était titulaire du bénéfice de l'Echasserie ; au commencement de la Révolution, il exerçait les fonctions de vicaire à la Pommeraye ; il devint ensuite, de 1791 à 1792, curé intrus de Saint-Ful-

gent. Les Vendéens le firent prisonnier le 10 mars 1793 ; il était alors âgé de 35 ans. (Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution.*)

Comme tout le bocage vendéen, la Bruffière eut beaucoup à souffrir des horreurs de la guerre. Cependant, après la mort tragique de Servanteau, il y régna, durant quelque temps, un calme relatif qui procura aux habitants une demi-sécurité très appréciable à cette époque. La grand'route de Poitiers à Nantes, qui venait d'être construite et qui passait par Torfou, sur la rive droite de la Sèvre, étant ordinairement suivie par les troupes républicaines, il en résulta que la Bruffière, située sur la rive gauche, ne reçut pas aussi souvent que d'autres paroisses la visite des Bleus.

Cependant, la grande majorité des hommes valides prit part à l'insurrection vendéenne. Entre tous ces braves, nous devons une mention particulière au vaillant *capitaine de paroisse,* nommé Richard, et à Brevet, cavalier, qui donna des preuves d'un courage presque sans exemple. Il fut un de ceux qui unirent leur fortune à celle de la fille Langevin (Renée Bordereau), et, lui cinquième, il mit en fuite cinquante républicains dans le bourg de Saint-Lézin. (*Biographies inédites des Vendéens*, par de la Fontenelle de Vaudoré.)

Le 13 mars 1793, dit Savary (*Guerre des Vendéens et des Chouans,* t. 1, p. 100-104), toutes les paroisses du district de Montaigu étaient en insurrection. A onze heures du matin, on vit arriver par les chemins de Tiffauges un rassemblement nombreux dont faisaient partie les hommes de la Bruffière. On ne leur opposa que 200 hommes de la garde-nationale. Au lieu dit le *Petit-Sabot,* à l'entrée de la ville de Montaigu, s'engagea une fusillade assez vive, sans être meurtrière : plusieurs patriotes y furent blessés. L'affaire, un instant suspendue, fut reprise à l'arrivée d'un renfort de 4 à 5,000 hommes venant par la route de Nantes. Avec eux, les insurgés pénétrèrent dans la ville et s'en emparèrent.

Les hommes de la Bruffière assistèrent aussi à la bataille de Torfou, qui se livra sur les limites de leur paroisse le 19 septembre 1793. D'après une tradition confirmée par le récit de plusieurs historiens, les Vendéens se préparèrent à ce combat en assistant à une messe qui fut dite à minuit par l'abbé Bernier sur l'une des hauteurs qui dominaient le camp, après laquelle l'officiant bénit un grand drapeau blanc, brodé d'une croix d'or et de trois fleurs de lis, et donna l'absolution à tous les combattants.

On croit que le lieu où fut célébrée cette messe est l'emplacement actuel du calvaire de Tiffauges ou les hauteurs de la Martinière et de la Pierre-Saint-Aubin, en la Bruffière.

Le Dieu des armées entendit les prières de ses fidèles et leur donna la victoire. La sanglante bataille de Torfou est trop connue de nos lecteurs pour que nous ayons à en faire le récit. Signalons seulement l'héroïsme des filles et des femmes de Tiffauges et *des bourgs voisins* qui, voyant leurs maris et leurs pères lâcher pied, au début de l'action, se précipitèrent au-devant d'eux, les ramenèrent au combat et « *les conduisirent jusqu'au milieu du feu, en leur disant qu'elles valaient plus qu'eux et qu'elles n'avaient pas peur.* » (De Beauvais, après avoir cité ces paroles, dans ses *Mémoires inédits*, ajoute : Je l'ai vu de mes yeux, *oculis vidi.*)

La déroute des Mayençais fut complète. Le pont de Boussay, connu aujourd'hui sous le nom de *pont de Chaudron,* le seul qui, anciennement, reliait les deux paroisses de la Bruffière et de Boussay, devint alors le théâtre d'un acte d'héroïsme dont le souvenir a sa place marquée ici. Arrivé à ce passage, Kléber, voyant son armée anéantie, s'il ne cherchait, par quelque moyen, à protéger sa retraite, dit au commandant Chevardin : « *Reste-là, à la tête du pont, et fais-toi tuer avec tes hommes.* » Chevardin obéit ; il fit placer sur le pont deux pièces de huit et se fit tuer à l'endroit désigné. Sa mort sauva l'armée.

Quelques jours après, le 5 octobre 1793, un autre combat fut livré près de Saint-Symphorien, sur le territoire même de la Bruffière ; mais il n'eut qu'une importance relative. Les Mayençais, qui avaient à cœur de venger leur défaite de Torfou, s'étaient retirés à Clisson, où ils avaient jeté 200 Vendéens dans *le puits du château.* Chassés de Clisson, ils ne tardèrent pas à y revenir et à marcher sur Montaigu, dont ils s'emparèrent. Puis ils prirent la direction de Tiffauges pour en déloger le corps de troupes royalistes qui s'y trouvait. Bonchamps, abandonné à ses propres forces depuis que les généraux Vendéens avaient regagné leurs cantonnements respectifs, crut néanmoins qu'il fallait faire acte de présence et s'opposer à la marche des Mayençais. Il se porta à leur rencontre jusqu'au bourg de Saint-Symphorien avec un peu moins de 8,000 hommes. Le combat dura deux heures. Kléber, qu'il avait en face, commandait à des troupes supérieures en nombre ; aussi Bonchamps fut-il obligé de se retirer avec perte de deux pièces de canon, de 3 a 400 hommes et d'un de ses officiers. (Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire ;* — Beauchamps, *Histoire de la guerre de Vendée et des Chouans.*)

Kléber célébra sa victoire en mettant le feu au château de l'Echasserie.

Au lendemain de cette bataille, et avant de quitter Tiffauges, le généralissime chargea un de ses officiers, Bertrand-Poirier de Beauvais, de faire une reconnaissance sur le théâtre du combat, pour savoir s'il devait rester à Tiffauges ou évacuer la place. Voici comment cet officier a rendu compte de sa mission, dans ses *Mémoires,* qui ont été publiés récemment par la comtesse de la Bouëre :

« Je pris une trentaine de cavaliers braves et des mieux montés, à peu près autant de fantassins, tous jeunes gens sur lesquels je pouvais compter au cas d'une rencontre. Le pays que j'allais parcourir étant très couvert, je crus devoir prendre plus de précautions qu'à l'ordinaire, pour conduire à bonne fin la mission dont j'étais chargé.

« Les cavaliers, que j'avais détachés en avant, dans la

campagne, me dirent que, de Tiffauges à Saint-Symphorien, distance de deux lieues, ils avaient trouvé quelques personnes, mais aucune n'avait pu donner connaissance de l'ennemi.

« Arrivés à Saint-Symphorien, le bourg était encore en feu, et je vis quelques habitants occupés à ravir aux flammes le peu d'objets qui n'étaient pas encore consumés.

« Après avoir dépassé ce bourg, à une demi-lieue, nous commençâmes à découvrir les traces de quelques chevaux, mais déjà anciennes ; il nous sembla entendre des bruits de tambours éloignés, et sur différents points. Tout le pays que nous parcourions, naguère si vivant, ressemblait alors à une vaste solitude ; de gros tourbillons de fumée et de feu annonçaient seulement ces habitations, autrefois l'asile paisible du bonheur, aux environs desquelles erraient des troupeaux de toutes les espèces qui garnissent les fermes. Leurs cris plaintifs, qui peignaient leur inquiétude, ajoutaient encore une sorte d'horreur à ces lieux.

« Ici, sur les décombres fumants, des chiens dont les hurlements lamentables déchiraient l'âme par l'idée des malheurs arrivés à leurs maîtres... Là, sur un tertre, et devant des maisons encore embrasées, des vaches, par leurs mugissements répétés, appelaient celles qui leur donnaient des soins ; des troupeaux cherchaient inutilement leurs bergères... Dans les champs, les chemins, tous ces animaux fuyaient à droite et à gauche, comme s'ils avaient été continuellement poursuivis, annonçant ainsi les regrets de leur domesticité perdue et l'embarras que leur causait cette liberté illimitée.....

« Depuis que nous avions quitté Saint-Symphorien, nous n'avions pas rencontré figure humaine ; nous avancions en tâtant le terrain de tous côtés, écoutant le plus attentivement possible, sans rien découvrir, amis ou ennemis.

« Un mille avant d'arriver à Treize-Septiers, distant de quatre lieues de Tiffauges, j'embusquai mes fantassins dans un endroit d'où ils pouvaient me voir arriver d'un peu loin et nous juger. Ensuite j'avançai avec mes cavaliers....

« A notre arrivée à Treize-Septiers, nous n'y trouvâmes personne, qu'un malheureux paysan tué sur la place. Le bourg brûlait de toutes parts.

« Après l'avoir fouillé, nous nous portâmes encore en avant, et, à quelque distance, près d'un moulin à vent, nous rencontrâmes des cavaliers ennemis qui prirent la fuite devant nous.... L'armée républicaine ne pouvait être loin ; j'en fus, du reste, averti par le bruit des tambours à Montaigu, dont nous distinguions parfaitement les sons.

« Je retournai donc sur mes pas, et quand j'arrivai à la hauteur dn château d'Asson, un des plus beaux de la Vendée, j'y fus pour voir si je pourrais arrêter l'incendie : il n'y avait plus moyen ; le feu avait d'abord été mis aux toits (c'était leur manière), lesquels étaient déjà effondrés, et les flammes gagnaient ainsi le reste du château. L'ameublement était recherché ; j'en fis mettre dans le jardin le plus qu'il était possible et me retirai.

« Sur le compte que je rendis au général d'Elbée de ma reconnaissance, l'armée décampa dès le lendemain matin ». (Bertrand Poirier de Beauvais. — *Mémoires inédits*, p. 134-139.)

On voit, par cette note détaillée et très intéressante, qu'elle était la désolation du pays au mois d'octobre 1793. Cette date est pour la Bruffière la vraie date des massacres et des incendies qui dépeuplèrent et ruinèrent son territoire.

Cependant, une fois l'ennemi éloigné, les habitants ne perdirent pas courage ; ils revinrent à leurs maisons incendiées, qu'ils réparèrent de leur mieux, et recommencèrent leurs travaux des champs. Aussi, deux ans après, le pays avait-il repris son aspect ordinaire, lorsqu'il fut de nouveau le théâtre d'une rencontre entre les armées vendéennes et républicaines.

C'était le 2 janvier 1796. Dans la nuit qui avait précédé, Charette avait attaqué et repoussé une colonne ennemie près d'Aigrefeuille, mais atteint bientôt par de nouveaux renforts, il se replia sur la Bruffière, où il comptait trouver

quelques instants de repos. « On se mit en marche, dit Lucas Championnière, et on arriva à la Bruffière, après avoir essayé un petit combat près le chemin de Montaigu, où nous eûmes du désavantage. Cet échec ne nous rendit pas plus prudents. Nous trouvâmes à la Bruffière des maisons non incendiées, des ménages rétablis et des denrées de toute espèce dont nous manquions absolument. Nous crûmes être sur une terre paisible et nous nous livrâmes avec la plus grande sécurité aux douceurs du repos. Cependant les républicains ne nous perdaient pas de vue ; pendant la nuit, ils vinrent cerner le bourg. Heureusement pour nous, une colonne avança plus vite que les autres et nous nous sauvâmes du côté opposé ; mais nous retombâmes bientôt dans l'embuscade des deux autres. Jamais déroute ne fut plus complète. La cavalerie se sauva en franchissant les fossés, et nous marchâmes toute la journée et une partie de la nuit dans un pays qui nous était inconnu, avant de pouvoir nous réunir. » (Lucas Championnière, *Souvenirs des guerres de Vendée,* manuscrits.)

A cette époque, Charette touchait à la fin de son épopée militaire ; les hommes refusaient de le suivre, et presque partout des traîtres, gagnés par l'or et les promesses des républicains, signalaient aux Bleus ses moindres mouvements. Il paraît qu'il en fut ainsi à la Bruffière. Le fait est qu'il y était à peine installé que Travot arriva et tomba à l'improviste sur les Vendéens harassés. M. de Brem, dans son *Histoire populaire des guerres de la Vendée,* dit que c'en était fait de l'armée royaliste si Charette, par un dernier effort, ne se fût fait jour à travers les colonnes de Travot et n'eût réussi à gagner les Landes-Genusson.

L'armée de Travot ne séjourna pas à la Bruffière ; aussi, après son départ, les habitants reprirent tranquillement leurs occupations et purent goûter les avantages d'une paix qui, sans être entière, leur permettait néanmoins de vaquer à leurs affaires et de remplir leurs devoirs religieux. Nous en avons la preuve dans les procès

verbaux des assemblées des habitants, qui, dès le mois d'avril 1795, commencèrent à se tenir comme par le passé.

Le registre des délibérations interrompu depuis le 11 mars 1793, nous offre, en effet, à la date du 12 avril 1795, une première délibération Désormais, c'est avec cette *Chronique* que nous allons reprendre le récit des faits.

12 avril 1795. — L'assemblée générale des habitants de la paroisse, convoquée au prône de la messe, se réunit au lieu accoutumé. Sont nommés d'une voix unanime, délibérants, Claude Girard, Antoine Badreau et Pierre Bazin, dans le bourg, et François Ancelin, pour Saint-Symphorien. Pour la basse paroisse, Joseph Martin, P. Gouraud, Etienne Martin, Math. Audureau, et pour la haute, Math. Brochard, P. Fradin, J. Drouet et Valton.

27 décembre. — L'assemblée générale des habitants de la paroisse, convoquée légalement au prône de la grande messe paroissiale, nomme des délibérants *pour maintenir le bon ordre dans la paroisse*. Sont nommés : Pierre Bazin, Gabriel Boutin de la Grange et Pierre Papin, les trois pour le bourg ; P. Gouraud du Charpre, Joseph Martin du Pontereau, Louis Blain du Bois-Viaud, Jean Barbaud du Chêne et Etienne Audureau de Saint-Père, pour la basse paroisse, et pour la haute paroisse, Jean Bousseau de la Collardière, Jean Barbaud du Plessis, Jean Charbonneau.

1796, 22 mai. — Assemblée générale des habitants de la paroisse, convoquée le dimanche précédent au prône de la messe. Jean Richard et Pierre Papin, fabriqueurs, représentent qu'il est nécessaire de *faire parachever la charpente de l'église*. Claude Girard et Honoré Lavolenne, du bourg, et Pierre Fradin des Fontaines, sont autorisés à faire marché avec les ouvriers et à surveiller le travail.

6 novembre. — Assemblée générale des habitants convoquée au prône. Jean Richard et P. Papin, fabriqueurs, représentent qu'il est très nécessaire et urgent de faire une *pension pour M. le curé et son vicaire*. Les habitants

sont d'avis que M. le curé et M. Robert, son vicaire, aient une pension et une somme d'argent pour chacun an. En conséquence, il est entendu qu'on donnera à M. le curé 1200 livres payables en deux termes égaux, la moitié au mois de mars prochain et l'autre moitié six mois après, et ainsi pour continuer. Et pour M. Robert 900 livres, payables la moitié au mois de mars et l'autre moitié six mois après.

28 décembre. — Assemblée générale de la paroisse. J. Richard et Pierre Papin, fabriqueurs, représentent qu'il est d'usage de changer les fabriqueurs et six délibérants. Sont nommés fabriqueurs : Gabriel Boutin, tisserand de la Grange et Etienne Martin, de Chez-Libaud ; délibérants : Julien Blanleuil, Fr. Ancelin, René Durand, Mathurin Gouraud, Augustin Gouraud et P. Gouraud.

28 décembre.— Pierre Papin et J. Richard, fabriqueurs de ladite année, remettent à Gabriel Boutin et à Etienne Martin, fabriqueurs pour l'année 1797, les ornements qui suivent : 1° Deux croix d'argent, un encensoir d'argent avec sa navette, deux chandeliers de cuivre, quatre nappes d'autel, une petite nappe de sainte-table, huit lavabo, huit vases et douze bouquets, et autres ornements servant à l'église ; plus deux bannières, une blanche et une verte, deux devants d'autel, le pied de la croix d'argent, quatorze tours d'étoles, deux rochets, six aubes tant bonnes que mauvaises, deux draps mortuaires, une garniture de mousseline et une garniture de dentelle, une toilette, desquels objets lesdits Gabriel Boutin et Etienne Martin se sont chargés, pour en rendre compte à leur sortie.

1797, 15 janvier. — En assemblée générale des habitants de la paroisse convoqués au prône de la messe. Gabriel Boutin et Etienne Martin, fabriqueurs, représentent qu'il est nécessaire et urgent de nommer des collecteurs pour ramasser le rôle concernant le paiement des prêtres de la paroisse. Sont nommés collecteurs : Pierre Gouraud de Chez-Mouillé, Gaborieau de la Nerrière, qui doivent commencer à ramasser le rôle au 1er mars pour en faire le premier paiement, et ensuite le deuxième paiement au

1er octobre. Les collecteurs seront tenus d'apporter l'argent dans la sacristie, lieu ordinaire des assemblées, et d'en retirer quittance.

12 février. — En l'assemblée générale des habitants..... Gabriel Boutin et Etienne Martin, fabriqueurs, représentent qu'il faut accepter les comptes rendus par les anciens fabriqueurs. Les délibérants acceptent ledit compte, qui se monte à 24 livres. Les fabriqueurs actuels se chargent de ladite somme, pour en rendre compte à leur sortie.

30 avril. — En l'assemblée générale des habitants et délibérants..... Gabriel Boutin et Etienne Martin, fabriqueurs, représentent au général qu'il était nécessaire de *finir de construire et raccommoder le bas de l'église* et de faire une somme, prise sur tous les habitants..... Un rôle sera fait et réparti sur tous les habitants pour une somme de 1205 livres. A cet effet, on nomme des égailleurs pour égailler le rôle, qui sont Pierre Bazin et Honoré Lavolenne pour le bourg, François Chauveau de la Brelandière, Joseph Martin de Chez-Libaud, Mathurin Audureau de Saint-Père pour la basse paroisse; pour la haute, Antoine Loizeau du Bois-Potet, Julien Pineau de la Nerrière, Pierre Richard du Châtelier, et, pour Saint-Symphorien, Pierre Pasquereau, lesquels se trouveront mardi, 9 du mois de mai, sur les six heures du matin, sous la gallerie du cimetière pour égailler ledit rôle. Sont nommés pour amasser ledit rôle, Nicolas Mounier du Châtelier et Jean Martin de la Burelière.

Dans la même séance, il est décidé de crier le *four banal* et d'en donner ferme au dernier enchérisseur pour trois années.

Depuis le 30 avril 1797 jusqu'au 30 décembre 1799, il n'y a sur le registre aucune délibération.

1799, 30 décembre. — Gabriel Boutin et Etienne Martin, fabriqueurs depuis trois ans, remettent à P. Gouraud et M. Gouraud, fabriqueurs pour l'année 1800, les ornements qui suivent : Deux croix d'argent, deux encensoirs d'argent, etc., etc., *comme au 28 décembre 1796*. (Voir plus haut.)

1800, 2 février. — Gabriel Boutin et Etienne Martin, fabriqueurs dans les années 1797, 1798 et 1799, rendent leurs comptes : recette, 83 livres 7 sols ; dépenses 59 livres 18 sols 6 deniers ; excédant, 23 livres 8 sols 6 deniers.

19 octobre. — *Trois feuillets du registre sont perdus, 89, 90, 91.*

En 1800, M. Dugast signe : DUGAST, *desservant de la Bruffière.*

A la fin de juillet 1803 : DUGAST, *prêtre, vicaire.*

En 1801, sur la demande des fabriqueurs, un marché est fait avec Loiseau, charpentier, pour la *construction du chœur de l'église,* et deux paroissiens choisis pour demander des charrettes pour le transport des matériaux.

4 octobre. — Sébastien Badreau et Pierre Plessy, fabriqueurs, représentent qu'il est urgent de faire de nouveaux bancs ; les délibérants appuient leur demande et décident que des bancs seront faits, criés et mis aux enchères, Tous les bancs du bas de l'église seront mis à l'alignement comme étaient les anciens, et seront chacun de quatre places.

20 décembre. — Sébastien Badreau et Pierre Plessy représentent à l'assemblée générale qu'il est d'usage de nommer des fabriqueurs et délibérants en leurs lieux et places, ayant fini leurs années. Sont nommés fabriqueurs : Honoré Lavolenne, du bourg, et Jean Charbonneau, du Châtelier. Les nouveaux délibérants sont : Gabriel Boutin, de la Grange ; Jean Richard, du Grand-Tail ; Claude Girard, du bourg ; Etienne Martin, de Chez-Libaud ; Jean Fonteneau, de la Grenotière ; Jean Drouet, du Pouët.

Règlement pour les places de bancs. Ceux qui auront refusé de payer pour les réparations de l'église perdent leurs places. Ceux dont les bancs seront déplacés pour la construction des deux petits autels obtiendront des fabriqueurs d'autres places.

Il n'y aura que les enfants qui pourront hériter des bancs de leurs père et mère.

Ceux qui sortiront de la paroisse perdront leurs places.

Chacun aura droit de vendre son banc, mais non l'emplacement.

Les bancs de MM. feu Amoureuse de Vernusson, de l'Echasserie, et de M^me^ de la Touche, ne pouvant être réclamés, seront criés et adjugés.

29 décembre. — Les fabriqueurs remettent à leurs successeurs, Honoré Lavolenne et J. Charbonneau, les ornements de la sacristie, savoir : Deux croix d'argent, un encensoir d'argent, etc.

M. Boisselier, prêtre, fait un baptême.

1802, 3 janvier. — H. Lavolenne et J. Charbonneau, fabriqueurs. Les délibérants approuvent le règlement des bancs fait le 20 décembre dernier. On décide que le marché pour la façon des bancs sera crié au rabais, afin de n'avoir affaire qu'à un seul ouvrier.

31 janvier. — Les fabriqueurs représentent qu'il est urgent de nommer un sacristain ; les délibérants nomment Mathurin Bousseau, de la Grange, lequel continuera sa charge comme à l'ordinaire, sans qu'il soit tenu d'en payer aucun argent jusqu'à nouvel ordre.

7 mars. — Les anciens fabriqueurs Sébastien Badreau et P. Plessy, de Chupeau, rendent leur compte : recette, 3176 livres 17 sols 9 deniers ; dépense, 3142 livres 19 sols ; excédent, 33 livres 18 sols 9 deniers.

25 avril. — Les fabriqueurs représentent qu'il est urgent de changer la croix d'argent et de la faire raccommoder. Ils sont autorisés d'aller à Nantes pour faire le marché.

18 juillet. — Les places de bancs qui ont un appui sont taxées à 15 sols, et celles qui n'en ont point à 10 sols.

Les fabriqueurs sont autorisés à faire faire les stalles et un autel et autres réparations qu'ils jugeront à propos.

10 octobre. — Délibération concernant le légat de défunt M. Boizard, situé au village de la Grande-Bretonnière, dont le revenu payé par Jean Hervouet est fixé à 80 francs.

26 décembre. — Nomination des nouveaux fabriqueurs et des délibérants pour 1803. Joseph Girard, menuisier, et Jean Nerrière, de la Cailletière, fabriqueurs. Délibérants : P. Gouraud, du Charpre ; Julien Blanlœil ; Pierre Fradin ;

Pierre Plessy, de Chupeau ; Charles Baudry, de la Pierre-Saint-Aubin ; François Ancelin, de Saint-Symphorien.

1803. François ADRIEN, desservant.

François Adrien avait été curé de Vendrennes avant la Révolution ; il fut desservant de la paroisse de la Bruffière jusqu'au 16 mai 1805, jour de sa sépulture. Joseph Dugast, qui la desservait seul comme vicaire depuis 1800 au moins, fut son vicaire.

29 décembre. — Jos. Girard et J. Nerrière remettent les objets de la sacristie à leurs successeurs pour 1804, lesquels sont au nombre de trois : Pierre Papin ; Pierre Plessy, de Chupeau, et J. Charbonneau, du Châtelier.

30 septembre. — Baptême de Stelle-Virginie Henri, fille de Augustin Henri et de Françoise Chon. Parrain, Charles Baudry-d'Asson, marraine, Perrine Chon.

Signé : Charles BAUDRY-D'ASSON. de Puiravau. Perrine CHON. DUGAST, vicaire.

Depuis le 19 novembre, les registres contiennent les actes de mariage et de sépulture.

29 décembre 1804. — Pierre Papin, du bourg, Pierre Plessy, de Chupeau, et Jean Charbonneau, fabriqueurs, remettent à Jean Baron, tailleur d'habits, du bourg, René Belliard, de la Tuaudière, et Pierre Lucas, de l'Echasserie, fabriqueurs pour 1805, les ornements, etc.

1805, 16 mai. — Sépulture de François-Adrien, ex-curé de Vendrennes et desservant de cette paroisse, âgé de 66 ans, en présence de François Brochet et de Charles Adrien, son neveu.

Signé : DUGAST, desservant.

1805. Joseph DUGAST, desservant.

Joseph Dugast était fils de Jean Dugast et de Marie

Fugieau, de la paroisse de Vieillevigne. Il desservit la paroisse de la Bruffière *pendant vingt-huit ans, comme curé, après l'avoir desservie comme vicaire pendant cinq ans au moins.* Atteint de la goutte, il donna sa démission dans le mois de novembre 1833 ; il mourut peu de temps après et fut enterré dans le cimetière, auprès de l'église, le 4 janvier 1834.

Le 23 septembre 1805, le registre porte la signature de Sébastien Girard, prêtre, qui aide M. Dugast.

12 novembre. — Mariage de Honoré Lavolenne et de Marie-Anne Adrien, tous deux de la paroisse. Témoins : Jean Fonteneau, oncle, et Jean-Baptiste Fonteneau, parent de l'époux ; Louis Adrien, frère de l'épouse, et Joseph Guédon, oncle.

Signé : J. FONTENEAU. Jos. GUÉDON. J.-B. FONTENEAU. GUYET. ADRIEN. F. LAVOLENNE, prêtre desservant la succursale du Petit-Mars, diocèse de Nantes.

31 décembre 1806. — Jean Baron, Pierre Lucas et René Belliard remettent les ornements de l'église à Pierre Duret, du bourg, Jean Limouzin, de la Guignardière, et Jean Pavageau, de Grandvilliers, fabriqueurs pour 1806.

23 novembre 1806. — Baptême de Joseph Girard, fils de Pierre-Paul Girard, serrurier, et de Marie-Victoire Charrier. Parrain et marraine : Joseph-René Brin, oncle maternel, Madeleine-Rosalie Guénée, femme du parrain, par procureur.

Signé : S. GIRARD, prêtre, grand-oncle. P. GIRARD, père de l'enfant.

29 décembre. — Pierre Duret, J. Limouzin et J. Pavageau remettent les ornements à François Chaigneau, du bourg, Mathurin-Jacq. Gouraud, de la Morinière, et Jean Bitôt, de Chez-Méchineau, fabriqueurs pour 1807.

1806, 10 — février. Joseph Dugast, curé, marguilliers

Pierre Duret, Jean Pavageau et Jean Limouzin. Marché fait avec M. Girard, menuisier à Tiffauges, pour le grand autel et son marchepied, avec la peinture, pour la somme de 527 francs.

23 juin. — Marché avec le sieur Girard, menuisier à Tiffauges, pour faire et fournir le tabernacle solide et bien peint, sur la forme de l'ancien, pour 450 francs.

24 décembre. — Marché passé avec le sieur Philippe Nicoleau, couvreur, de Clisson, pour entretenir la couverture du chœur de l'église, la main-d'œuvre seulement pour 21 francs chaque année, marché passé pour 5 ans.

1807, 10 mai. — Marché fait avec le sieur Girard, menuisier à Tiffauges, pour une chaire et l'escalier; 360 francs.

13 août. — Baptême de Joseph-Constant Girard, fils de Joseph Girard, menuisier, et de Modeste Rigaudeau. Parrain, Esprit-Marie-Constant Rigaudeau, oncle ; marraine, Adélaïde Rigaudeau, tante.

Signé : Adélaïde RIGAUDEAU. Constant RIGAUDEAU, jeune. GIRARD, prêtre.

Quelques années après, Joseph Girard se transporte à Tiffauges, et avec son frère commence la fabrique à papier.

5 juillet. — Vente de quelques places de bancs vacantes. Selon l'usage, les marguilliers en charge prennent chacun une place de banc gratis, à raison des peines qu'ils se donnent.

Les marguilliers, pour cette année, sont : Mathurin Gouraud, de la Morinière, et François Chaigneau.

24 novembre. — Mariage de Claude Girard, tanneur, fils de Claude Girard et de défunte Françoise Bouët, et Claire-Jeanne Brin, fille de Jean Brin et de Jeanne Bouyer, de la paroisse de Torfou.

Signé : Cl. GIRARD. Jean BRIN. Cl. GIRARD. Claire-J. BRIN. François GIRARD. Françoise BRIN. Ant. BADREAU. J. BOUYER, desservant de Saint-Lumine. L.-J. GOGUET-BOISHÉRAUD. S. GIRARD, prêtre.

27 décembre. — Nomination des marguilliers : Joseph Augereau, du bourg, Jacques Launay, de la Grande-Roulière, René Durand, de Chez-Bonnin.

1808, 26 octobre. — A été donnée la bénédiction à deux cloches par M. de Buor, curé de Montaigu. La plus grosse est nommée *Armande*. Le parrain a été Louis-Armand-Michel-Marie Joussaume de la Bretesche, représenté par M. Louis Denis. La marraine a été Prudence le Boteüc de Coessal, veuve de Louis-Constantin Joussaume de la Bretesche, représentée par M^me^ Armande Lami, veuve Douillard. L'autre est nommé *Françoise*; le parrain a été François-Alexis Bernard de....., sous-préfet de l'arrondissement de Montaigu ; la marraine a été Claudine-Françoise-Félicité Paris de Soulange, qui n'ont signé.

Signé : DUGAST, desservant.

28 décembre. — Nouveaux marguilliers : François Petit, maçon du bourg, Fr. Poirier, de la Nerrière, Pierre Gouraud, de chez Mouillé.

26 novembre. — Sépulture, dans le cimetière de ce lieu, de Sébastien Girard, prêtre, âgé de 63 ans, décédé dans ce bourg, en présence de Paul Girard, de Joseph Girard, Antoine Badreau, ses neveux.

Signé : P. GIRARD,
J. GIRARD,
DUGAST, desservant.

27 décembre. — Marguilliers : Ant. Badreau, tailleur de pierres, du bourg, P. Richard, René Blain.

1811. — Conformément au décret de Napoléon, du 30 décembre 1809, sur les fabriques, cinq membres furent nommés par le préfet du département et par l'évêque de la Rochelle, pour faire partie du Conseil de Fabrique, ce furent Pierre-Paul Girard, Joseph Boutin, Mathurin Gouraud, Julien Jauffrineau et René Drouet, lesquels se réunissent à la sacristie avec M. Dugast, curé de la susdite commune, pour choisir ceux qui doivent faire partie

du bureau ; sont choisis : Joseph Boutin, René Drouet et Julien Jauffrineau.

Le 1er avril, les membres du bureau reçoivent les ornements.

Le 1er dimanche de juillet, M. le curé recommande au sieur Antoine Badreau de mettre plus d'ordre dans les comptes.

Le 2e dimanche, Antoine Badreau présente ses comptes.

1812, 1er dimanche de janvier — Achat de livres de chant suivant le rit parisien, et deux lutrins en fer.

Achat d'une statue de *sainte Radegonde*.

Deux fournitures de seigle sont allouées à Pierre-Paul Girard, pour enseigner le chant aux jeunes gens et pour chanter les dimanches et fêtes.

1er dimanche d'avril. — Joseph Boutin, René Duret, Julien Jauffrineau donnent leur démission de marguilliers et nomment, pour les remplacer, Fr. Ancelin, de Saint-Symphorien, Jacques Martin, de Saint-Père, et Maurice Richard, du Tail.

Le conseil, voulant traiter avec M. Valton, retiré à la Bruffière, pour qu'il se charge de dire la messe le dimanche, lui accorde 300 fr.

1814, 1er dimanche d'avril — Le conseil de Fabrique choisit pour marguilliers, Claude Girard, du bourg, Jean Martin, de la Brelandière, Louis Pineau, de la Batardière. Claude Girard est nommé trésorier.

1817, 1er dimanche de janvier. — M. le curé, président du conseil, propose : 1° d'organiser un *bureau de charité ;* 2° de faire rentrer les rentes qui n'étaient pas payées, entre autres celle de 150 livres, hypothéquée sur le château de l'Echasserie, et celle de 50 livres, hypothéquée sur la Grange. Copie de la délibération est envoyée au Préfet.

1er dimanche d'avril.— Sont nommés marguilliers: François Gilot, du bourg, Pierre Audureau, de Saint-Père, et Julien Hervouet, de la Grande-Bretonnière.

14 septembre.—M. René Robin est nommé vicaire ; c'est

le premier vicaire qu'ait eu M. Dugast. M. René Robin est resté à la Bruffière jusqu'au mois de décembre 1820 ; il fut alors nommé curé des Landes-Genusson, où il est mort le 25 juin 1875.

1818, 1er dimanche d'avril. — Marguilliers : Jean Augereau, de la Chobletterie, Pierre Sionneau, du Tail, Pierre Chéneau, de la Rose-Fleurie.

1819, 1er dimanche d'avril. — Marguilliers : Etienne Baron, du bourg, P. Auvinet, du Bois-Viaud, Fr. Boudaud, du Plessis.

1er dimanche d'octobre. — M. le curé propose de faire lambrisser le bas de l'église.

23 novembre. — Baptême de Marie-Edmond-Raoul des Moullières, fils d'Alexis-Aimé Moreau des Moullières, et de Adélaïde-Rose-Victoire de Lucqueray de Valmenière, ondoyé à Saint-Nicolas de Nantes par le curé, le 13 mars (1).

Signé : De Vieux,
Moreau des Moullières,
Dugast, desservant.

1820, 1er dimanche d'avril. — Sont nommés marguilliers : André Chaigneau, du bourg, René Minaud, du Recredy, Etienne Limousin.

Mme veuve Moreau des Moullières demande et obtient la permission de faire faire un banc de cinq ou six places. Ce banc était sous le clocher en face de l'autel de la sainte Vierge. Elle payait 30 fr. par an.

Sébastien Badreau, de Tiffauges, et Joseph Ogereau, son beau-frère, franchissent la rente de 17 livres qu'ils devaient à la fabrique sur leur maison de la Rouère, pour la somme de 360 fr.

---

(1) M. Arthur des Mouillières, chanoine honoraire de Luçon, son frère, était né le 9 janvier 1814. Il est mort le 17 juillet 1882, aumônier des Ursulines de Luçon.

1821, mois de janvier. — M. Poirier vicaire.

20 février. — Mariage de Sébastien Girard, tanneur, avec Céleste Baudry.

1er dimanche d'avril. — Sont choisis pour marguilliers : René Augereau, du bourg, Joseph Breté, de l'Echasserie, et Fr. Ogereau, de Saint-Père.

1er dimanche de juillet. Une délibération est prise pour la fonte de trois cloches devant remplacer les deux anciennes qui étaient cassées.

Les trois cloches ont été fondues sur la place par Thomas, Henry, au mois d'octobre suivant. La grosse pèse 1.236 livres, la moyenne 900 et la petite 600.

Voici les inscriptions que portent ces trois cloches :

La grosse : *1821. Nommée Marie-Rosalie par M. Louis-François Richard, de la Vergne, et par Marie-Geneviève Poupard, son épouse, propriétaires à l'Echasserie. M. Dugast, curé ; Pierre Duret, maire ; M. Enon, adjoint ; R. Ogereau ; E. Ogereau ; J. Breté, fabriqueurs.*

La moyenne : *1821. Nommée Marie-Rose par M. René-Marie-Benjamin Pellerin, médecin à Nantes, et par Marie-Rose-Madeleine Richard, son épouse. Dugast, prêtre ; L. Poirier, vicaire ; P. Duret, maire.*

La petite : *1821. J'ai été nommée Louise par M. J. Dugast, curé, et Louise Valton, épouse de M. Gouraud, en présence de M. P. Duret, maire.* (1)

La toiture en ardoise du clocher n'étant pas faite, les cloches furent placées à l'étage en-dessous, occupé par l'horloge, jusqu'en 1825.

1822, 1er dimanche de janvier. Compte de M. André Chaigneau, trésorier.

---

(1) Ces cloches servent encore aujourd'hui. On les a transportées de l'ancien clocher dans le clocher de la nouvelle église ; mais leurs voix cassées, qui s'égrènent en notes plaintives du haut de leur nouvelle demeure, semblent demander qu'on les relève de ce poste et qu'on leur donne des remplaçantes dont les voix sonores s'harmonisent mieux avec la somptuosité de l'édifice. Espérons que cela ne tardera guère,

1er dimanche d'avril. — Marguilliers : René Richard, du bourg, trésorier ; Julien Merlet, du Petit-Tail ; Simoneau, de la Guignardière.

1er dimanche de juillet. — Le conseil de fabrique décide que l'église sera blanchie, que les croix qui marquent sa consécration seront repeintes.

1823, 1er dimanche d'avril. — Autorisation au sieur Richard de faire des poursuites contre les débiteurs de rentes.

Acceptation d'un don fait par moitié aux pauvres et à l'église.

1er dimanche d'octobre. — La veuve de René Augereau rend le compte de son mari, ex-trésorier.

1824. 1er dimanche de janvier. — Marguilliers : Etienne Maingueneau, du bourg ; René Béliard, de la Tuaudière ; André Lebœuf de la Paillotière.

20 février. — Monseigneur annonce sa première visite du diocèse. Elle commence le 25 avril. Visite à la Bruffière le 21 mai.

1er dimanche d'avril. — Reddition du compte du trésorier.

5 juillet. — Acceptation de la rente d'un petit pré de la veuve Rigaudeau, ou de 30 francs, à la charge de faire acquitter trois services.

1er dimanche d'octobre. — Don fait à la fabrique par Antoine Badreau d'une chapelle, avec une rente de 24 francs de fondation (le 11 avril 1825).

Cette chapelle, consacrée à saint Dominique en l'honneur du Rosaire, avait été construite par Antoine Badreau pour sa fille Claire Badreau ou *Clairette* qui en prenait soin.

(Nous en reparlerons plus loin à l'article des Chapelles paroissiales.)

1825, 15 janvier. — Baptême de Zénon-Aimé, né dans le bourg de Zénon Brunet, de la Grange, et d'Alexandrine Esprit de Bossy. Parrain Chéri Brunet, oncle ; marraine, Marie Verdier. Dugast, desservant.

Jean Richard vicaire de la Bruffière. Il était originaire

de Saint-Georges-de-Montaigu ; il est resté à la Bruffière jusqu'au mois de juin 1829. Il fut nommé curé de Faymoreau, où il est mort en 1864.

Dimanche de Quasimodo. — Réélection du président et du trésorier. M. le curé est réélu président ; Maingueneau, trésorier ; Mathurin Gouraud, membre du conseil.

Le 16 avril. — Don d'une rente annuelle de 24 francs, faite par les sieur et dame Badreau et demoiselle Claire Badreau.

Le banc de la veuve des Mouillères est mis à l'adjudication et pris par M. de Baillet pour 30 francs.

C'est en l'année 1825 que fut construite la toiture en ardoises du clocher, comme l'indique l'inscription suivante qui se trouvait sur la charpente : *Minguet ; M. Charpentier, à Clisson ; Nicoleau, couvreur ; M. Dugast, curé, Richard, vicaire ; J.-B. Mingueneau, du bourg ; André Bœuf, de l'Echasserie ; René Beillard, de la Tuaudière, 1825 : les trois marguilliers de l'année.*

1826. — Le 1er dimanche d'avril. Marguilliers : François Gouraud, du bourg ; Pierre Pavageau, de Mingot ; et Jean Charbonneau, de la Roulière.

1827, 1er dimanche après Pâques. — Sont élus marguilliers ; Sébastien Girard, du bourg ; Jean Barbaud, de Chupeau ; et Valton, de la Morinière.

1828, Dimanche de Quasimodo. — Marguilliers : Pierre Chaillou, boulanger ; Jean Blanlœil, de la Gugnardière ; Pierre Sionneau, du Tail.

1829, Dimanche de Quasimodo. — Marguilliers : Pierre Théard, du bourg ; Laurent Durand, de la Guignardière et François Vinet de la Pinelière.

24 juin. — Visite pastorale de Monseigneur. Confirmation à la Bruffière, le vendredi 4 septembre ; le 5, samedi, visite de l'église.

M. Richard, vicaire, étant parti à la fin de juin, M. Chaigneau le remplaça, dès le commencement de juillet jusqu'au mois de mars 1831, où il fut lui-même remplacé par M. Burgaud.

1830, Dimanche de Quasimodo. — Ont été élus marguil-

liers : Jean-François Rousseau, forgeron du bourg ; François David, de la Bâtardière ; Pélerin, de la Cailletière.

Dans la même séance il a été arrêté qu'à l'avenir les membres du Conseil démissionnaires ne pourraient avoir de place de banc pour les récompenser de leur fonction.

Fondation d'une messe chantée, chaque année, pour le général Charette, capital 100 francs.

1831, 1er dimanche de janvier. — Des trois marguilliers l'un étant mort, les deux autres ayant donné leur démission, par suite de discussion politique au sujet du changement de gouvernement, sont élus : René Richard, du bourg, Laurent Durand, de la Guignardière, et François Vinet, de la Pinelière.

Les places de bancs ne seront plus vendues, mais affermées.

Dimanche de la Quasimodo. — Sont élus marguilliers : Louis Guicheteau, du bourg ; Pierre Charbonneau, de la Roulière ; Pierre Levron, de la Grange.

1832, dimanche de Quasimodo. — Sont élus marguilliers : Pierre Petit, du bourg, Fr. Petit, de Chez-Libaud, Jean Lebœuf, de la Paillotière.

1833, 1er dimanche de janvier. — Compte.— Dimanche de Quasimodo. Sont élus marguilliers : Joseph Boutin, du bourg, Jean Coutant, de Chez-Mouillé, Julien Pineau, de la Nerrière.

M. René Burgaud, vicaire, étant parti à la fin de septembre, fut remplacé par Mathurin Puissant, qui resta vicaire jusqu'au mois de juin 1836. Il fut depuis curé de Saint-Pierre-le-Vieux, dans l'île de Maillezais, où il est mort le 16 juin 1855.

1833. Félix-Marie FERCHAUD, curé.

M. Joseph Dugast ayant donné sa démission de curé, au mois de novembre, fut remplacé par M. Félix-Marie Ferchaud, originaire de Treize-Vents, qui desservit la paroisse jusqu'à la fin du mois de juillet 1837. M. Ferchaud était chanoine honoraire de la cathédrale de Luçon ;

né en 1799, et ordonné prêtre en 1822, il avait été précédemment professeur de rhétorique au petit séminaire des Sables-d'Olonne, puis curé de la paroisse d'Olonne. Il partit de la Bruffière dans les derniers jours du mois de juillet 1837 pour occuper la cure de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte. M. Ferchaud administra cette paroisse jusqu'en 1871, époque à laquelle sa santé, ne lui permettant plus de remplir ses fonctions, il se retira à Treize-Vents, sa paroisse natale, où il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, vers 1877.

M. Ferchaud établit à la Bruffière le *Rosaire vivant;* mais il a cessé d'exister lorsqu'il est parti. Il n'y avait aucune dévotion du *Rosaire* depuis la Révolution. Ceux qui voulaient en faire partie allaient alors se faire inscrire à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

M. Ferchaud fit réparer le chœur de l'église, fit faire une voûte en plâtre pour remplacer l'ancienne, et les ornements en plâtre qui décoraient le chœur.

Il fit allumer la lampe devant le Saint-Sacrement, au milieu de l'église, devant la sainte table.

1834, 4 janvier. — Joseph Dugast, ex-desservant, meurt au presbytère, où il était resté malade de la goutte. Il fut enterré dans le cimetière, entre la *porte blanche* de l'église et la porte de la chapelle de saint Sébastien. Sa tombe y est restée, quoique le cimetière ait été changé de place, jusqu'à la construction de la nouvelle église.

M. Dugast avait fait l'acquisition d'une *borderie,* qu'il donna à la cure de la Bruffière. Le 3e dimanche de janvier, M. Ferchaud réunit le conseil de fabrique afin de prendre des mesures pour assurer ce don.

11 mars. — M. Ferchaud adressa à Mgr une demande pour ériger les stations du Chemin de la Croix. — Le 5 avril suivant avait lieu l'érection. — C'est le premier Chemin de Croix établi dans l'église de la Bruffière.

1836, fin de juin. — M. Puissant quitte la Bruffière ; il est remplacé par M. Henri Collineau, qui est resté jusqu'au commencement de juin 1837. M. Collineau, né aux Sables-d'Olonne le 9 mai 1813, avait été ordonné prêtre le

28 mai 1836, puis nommé vicaire à la Bruffière. Il devint ensuite missionnaire à Chavagnes, où il est mort le 16 septembre 1881.

Au commencement de juin 1837, M. Henri Collineau fut remplacé par M. Etienne Durandet, qui, comme lui, était Sablais, né en 1813. Il fut ordonné prêtre en 1837. Il resta à la Bruffière jusqu'à la fin de septembre 1839, et fut nommé curé de Bouin en 1852.

1837. Aug. Duclos, curé.

Dans les derniers jours du mois de juillet 1837, M. Félix-Marie Ferchaud fut nommé à l'archiprêtré de Fontenay-le-Comte. Il fut remplacé à la Bruffière par M. Césaire-Guillaume-Auguste Duclos, qui y resta jusqu'à la fin de novembre de la même année. Celui-ci permuta avec M. Pierre Rihet, aumônier du lycée de Bourbon. M. Duclos était du diocèse de Bordeaux ; il vécut au lycée plusieurs années, après lesquelles il se retira à Bordeaux, où il est mort le 18 octobre 1876.

1837. Pierre Rihet, curé.

A la fin du mois de novembre ou au commencement de décembre, M. Pierre Rihet vint prendre possession de la cure de la Bruffière ; il y est resté jusqu'au mois de février 1850.

M. Rihet était de Rennes, de la paroisse de Toussaint. Il eut une vie assez aventureuse. Après avoir fait ses études, il suivit un cours de médecine à Paris; fut professeur au collège de Pontlevoy et ensuite au collège Saint-Maixent ; aumônier du lycée de Bourbon-Vendée ; curé de la Bruffière, où il resta plus de douze ans. M. Rihet quitta cette paroisse avec regret pour se retirer dans sa famille, à Rennes ; devint aumônier de M. le général de Goyon ; le suivit à Rome, où il fit l'éducation de ses enfants, pendant que le général s'occupait, avec les troupes françaises, à rétablir le Pape dans ses états. Quand la

paix fut faite à Rome et que le général rentra en France, il se retira à Paris, Chaussée-d'Antin. Là, il fut longtemps chargé d'un ministère dans une chapelle, où il devait dire la messe tous les jours. En 1870, renfermé dans Paris assiégé par les Prussiens, il fut d'un grand secours pour les blessés, qu'il s'occupait à soigner et à administrer. Lorsque la ville de Paris fut ouverte et que la paix fut faite, M. Rihet revint à la Bruffière, avec l'intention de s'y retirer ; il était alors très infirme. Le vénérable prêtre étant retourné à Paris, afin de régler ses petites affaires dans ce but, y fut pris de la maladie qui le conduisit au tombeau, et il y mourut le 7 novembre 1871, à l'âge de 71 ans. Il avait témoigné le désir d'être enterré dans le cimetière de la Bruffière ; on se prépara donc à recevoir son corps, et on lui fit un enterrement solennel. Il repose, aujourd'hui, selon son désir, au milieu de ses anciens paroissiens, auxquels il avait voué toute son affection.

Par testament, M. Rihet fit don à la paroisse de la Bruffière d'un ornement très précieux en drap d'or, qui avait servi à Mgr Feutrier, un des évêques assistants au sacre de Charles X, et d'une superbe chapelle en vermeil.

Il fit également don aux religieuses de Mormaison de leur maison, qu'il avait reçue de M. Gouraud à cette intention, et d'un espace de terrain qu'il avait acheté au bout de leur jardin.

M. Rihet était habile à guérir les fièvres et quelques autres maladies ; on venait le consulter souvent. Les remèdes qu'il fournissait gratuitement à ses clients lui étaient fournis à lui-même par son beau-frère, M. Baugrand, pharmacien à Rennes.

C'est de ce soin charitable qu'il avait pour les malades qu'est venue sans doute la confiance de certaines personnes, qui déposent des linges sur sa tombe et qui viennent y prier.

1838. — Établissement de la Confrérie du *S. Scapulaire* dans la paroisse.

C'est dans cette année qu'ont été faites les routes de Tiffauges à Montaigu, de la Bruffière à Treize-Septiers,

de la Bruffière à la Gaubretière par l'Echasserie et les Landes-Genusson.

Le 15 du mois de juin de cette année 1838, les Religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie commencèrent à tenir l'école de la Bruffière ; elles avaient pour supérieure la sœur Saint Charles qui est morte le 6 août 1848, et a été enterrée dans le cimetière, derrière la croix. — Elles habitèrent d'abord la maison de Mme Rigaudeau ; ce ne fut qu'à la mort de M. Gouraud qu'elles allèrent habiter sa maison qui avait été donnée à M. Rihet à cette intention.

Les religieuses remplaçaient Mlle Macé, institutrice, qui faisait l'école des filles depuis quelques années.

A la fin de septembre, M. Etienne Durandet, vicaire, reçut son changement. Il fut d'abord curé de Saint-Maurice-des-Noues, puis curé de Bouin, en 1852.

M. Jean-Baptiste Alin, curé démissionnaire de Saint-Hilaire-de-Loulay, vint alors à la Bruffière, sur la demande de M. Rihet, et lui servit de vicaire jusqu'au mois de juin 1840.

1840. — Le 1er janvier, M. Victor-Eugène Ruppin, prêtre de la dernière ordination, fut nommé vicaire de la Bruffière ; il y resta jusqu'à la fin de décembre 1844, et devint curé du Puybelliard. Il fut ensuite nommé curé de la paroisse de Saint-Sauveur de l'Ile-d'Yeu dont il fut le premier curé depuis la révolution ; il y mourut le 17 octobre 1854, à l'âge de 39 ans. M. Ruppin arrosait son jardin quand la mort le surprit, on le trouva mort à côté de son arrosoir. Il était né à Sainte-Gemme-la-Plaine, en 1815.

Le 11 septembre 1840, eut lieu la sépulture de Marie-Perrine Rigaudeau, religieuse de l'ordre de Saint-Charles, âgée de 89 ans. Echappée à la révolution, elle vivait dans sa maison, près de l'église, qui maintenant appartient à M. François Chaigneau.

1841. — Depuis la fin du mois de janvier jusqu'à la fin d'avril, Victor-Eugène Ruppin s'absenta de la paroisse et fut remplacé par son frère aîné, qui était missionnaire

à Saint-Laurent. L'abbé revint ensuite à la Bruffière et y resta jusqu'à la fin de décembre 1844, époque de son départ.

14 mars. — Seize myriagrammes et demi (11 boisseaux) de blé seigle sont donnés par Claire Badreau pour le repos de l'âme de Marie-Perrine Rigaudeau, garantis sur les teneurs de la Brunelière et de Maigre-Souris.

C'est en 1841, à la fin du mois d'août, que fut établi et bénit le nouveau cimetière près de la Chobletterie. La première personne qu'on y enterra fut Marie Loizeau, femme Nerrière, âgée de 34 ans.

1842. 17 janvier. — Baptême de Marie-Anastasie Simon, fille de Georges-Alexis Simon, médecin, et de Adélaïde-Félicité Caignaud (1).

L'année 1842, a été élevé le calvaire paroissial, à la sortie du bourg, près de la Grange. — Il remplaçait un autre calvaire qui existait à l'angle de l'ancien cimetière, sur le bord de la place, vis-à-vis de la route de la Gaubretière (2).

1843. 11 janvier. — Mariage de Sophie Lavolenne, fille de feu Honoré Lavolenne et de feue Marie-Anne-Victoire Adrien, avec François Froger.

La maison de M^me^ Rigaudeau, qui servit d'habitation aux religieuses durant quelque temps, fut achetée plus tard

---

(1) Sœur de M. l'abbé Georges Simon, vicaire général honoraire, qui lui-même passa une partie de son enfance à la Bruffière, et qu'à ce titre, cette paroisse revendique avec fierté comme l'un de ses enfants.

(2) Le calvaire de la Grange, renversé par une tempête dans le cours de l'année 1890, a été lui-même remplacé par un autre, le 4 février 1894, à la suite d'une mission. La nouvelle croix est faite d'un superbe pied de pitchpin de *16 mètres d'élévation* sur lequel est fixé un christ de *deux mètres*. Portée en triomphe successivement par *dix brigades de soixante-dix hommes chacune*, au chant des cantiques, cette immense croix a été plantée, en présence de Mgr l'Evêque de Luçon, sur un tertre assez élevé d'où elle est aperçue de la paroisse entière.

par M. Alin, qui y fit construire une petite chapelle, où il avait obtenu la permission de dire la messe à cause de ses infirmités. — On y reçut ensuite des personnes âgées et infirmes. Radégonde Honoré qui l'habitait était chargée de les soigner. — M. Rihet acheta la maison de M. Alin. — En 1850, lorsqu'il abandonna la Bruffière, il continua à entretenir une petite pharmacie, que Radégonde était chargée de distribuer aux malades, sous la direction de M. Cady, médecin à Tiffauges, puis à Torfou.

Cette maison a été achetée par M. François Chaigneau.

En 1843 M. de Verteuil, médecin, bâtit une maison à à l'angle de la route de Boussay; ce fut la première des maisons bâties en cet endroit. Il voulut qu'elle fut appelée *la Pointe-à-Pître*, en souvenir du désastre causé par un tremblement de terre à la ville de Pointe-à-Pître, en l'île de la Guadeloupe, dans le temps qu'on la construisait, le 8 février 1843 (1).

Au milieu de février 1845, M. Ruppin, vicaire, fut remplacé par le Père Fr.-Augustin Ruppin, son frère, missionnaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui resta comme vicaire jusqu'à la fin de juillet. Le P. Ruppin, né à Sainte-Gemme-la-Plaine, le 22 août 1807, mourut dans l'île d'Haïti, le 10 octobre 1876.

Depuis le commencement du mois d'août jusqu'au milieu de novembre, M. Rihet fut aidé par M. Alin. Au milieu de novembre, un missionnaire de Saint-Laurent, le P. Brouard, vint occuper le poste de vicaire qu'il garda jusqu'à la fin d'octobre de l'année suivante.

Depuis la fin d'octobre 1846, M. Rihet demeura seul avec M. Alin jusqu'à la fin de décembre 1847.

1846, 19 décembre. — M. Sébastien Girard, né à la Bruffière, le 19 janvier 1823, est ordonné prêtre par Mgr Baillès. — Vicaire aux Brouzils, le 6 janvier 1847, —

(1) On dit aujourd'hui *la Pointe-à-Pique*. Sous ce nom est désignée non seulement la maison susdite, mais tout le groupe des habitations construites à la jonction des deux routes de Boussay et de Cugand.

à l'Ile-d'Elle le 17 octobre 1848 — Curé à Damvix le 16 février 1850. — Curé au Simon-la-Vineuse le 6 décembre 1856. — Curé à Sainte-Cécile le 29 novembre 1867. — Retiré à la Bruffière le 7 février 1872. — Vicaire à la Bruffière le 3 mars 1878.

27 avril. — Première visite de Mgr Baillès à la Bruffière. 381 confirmands.

La veille, fut volé un ancien et très riche calice. Ce n'est que le lendemain que M. le curé, voulant dire la messe, en trouva l'absence. Dès ce moment, Charles Graton fut soupçonné d'être l'auteur du vol, et, au moment où M. le trésorier de la fabrique descendit chez lui pour faire une perquisition, il s'évada par une porte de derrière. On se mit vainement à sa poursuite, on ne put l'atteindre Il ne reparut plus jamais à la Bruffière. Sa maison fut mise sous séquestre, et, environ un an après, des enfants qui s'amusaient dans cette maison, louée à un menuisier, y trouvèrent fortuitement le calice dans un trou, sous un lit.

Reconstruction de la chapelle de Saint-Symphorien par M. Rihet. Elle est bénite solennellement le 23 août 1847.

1848. — Au commencement de janvier, M. Pierre Petit est nommé vicaire ; il avait été ordonné prêtre, l'année précédente. M. Petit fut successivement curé à Lairoux, à Fontaines et à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, en 1868, où il est mort en 1886.

Le 9 août, a lieu dans le cimetière de la Bruffière la sépulture de la sœur Saint-Charles, religieuse des Sacrés-Cœurs de Mormaison, âgée de 38 ans, première supérieure de la Bruffière.

Mois de décembre 1849. — M. Charles Poirier, né à Boussay, mais élevé à la Bruffière par son oncle M. Duret, est ordonné prêtre.

En 1850, au mois de février, M. Rihet donne sa démission et se retire à Rennes dans sa famille.

1850. M. Pierre CHARRIER, curé

A la fin de février 1850, M. Pierre Charrier est nommé curé de la Bruffière. M. Charrier, né à Chavagnes-en-Paillers en 1816, avait été ordonné prêtre en 1842, puis nommé vicaire de Mouchamps, de Rocheservière, et curé de Pouillé. Installé à la Bruffière par M. Blin, missionnaire de Saint-Laurent, il y resta, comme curé, jusqu'à sa mort qui arriva le 29 janvier 1881 ; il avait alors 64 ans.

M. Rihet avait eu pour principe de ne rien changer dans l'administration ; aussi la fabrique était-elle fort pauvre ; la plupart des bancs se payaient 15 sous la place, bien que, depuis quelques années, une délibération eût été prise pour les affermer. — Le nouveau curé fit prendre par son Conseil une délibération dans le but de remplacer les vieux bancs par des nouveaux ; les propriétaires des anciens bancs, qui étaient en petit nombre, conservèrent leurs droits. Les bancs qui s'affermaient *15 sous* la place montèrent, dès lors, jusqu'à *15 francs,* ce qui augmenta considérablement le revenu de la Fabrique.

Ces ressources auraient dû être réservées pour la reconstruction de l'église dont on sentait le besoin ; mais M. Charrier eut tort d'en faire usage pour l'embellir. Toutes les fenêtres de l'église furent réparées et garnies de vitraux de couleurs dont quelques-uns avec des sujets ; la sacristie fut reconstruite ; une tribune fut établie sur des colonnes au fond de l'église, avec escaliers d'accès en dehors, pour donner des places aux enfants des écoles ; des meubles en chêne furent confectionnés pour la sacristie ; tous les vases sacrés furent redorés ; des chapes et chasubles nouvelles furent achetées, etc., etc. On refit entièrement le dallage de l'église.

En 1868, à la suite d'une mission, M. Charrier fit élever le magnifique monument, en granit du Rouet, que surmonte la statue de la Sainte Vierge, sur le bord de la route de Cugand. Toutes les statues de ce monument, sa-

voir : saint Joseph, saint Joachim, sainte Anne et saint Jean, placées dans des niches à la base, et la Vierge, elle-même, sont l'œuvre de M. Potet, de Nantes.

Enfin, M. Charrier se décida, en 1876, à reconstruire la cure, qui n'était qu'une maison informe et inhabitable ; il prit possession de la nouvelle cure au mois d'octobre 1877. Il y mourut le 29 janvier 1881.

M. Charrier resta seul avec M. Alin jusqu'au 6 mai 1850. Il eut alors pour vicaire M. Pierre Loizeau.

M. Alin quitta la Bruffière pour retourner à Saint-Hilaire-de-Loulay, dans la maison qu'il y possédait ; il mourut à Saint-Hilaire le 8 mai 1853.

15 septembre 1850. — Visite de Mgr Baillès et confirmation.

25 septembre 1850. — Bénédiction de la croix du village de la Poutière, par M. l'abbé Peigné, missionnaire à Nantes. C'est M. Peigné lui-même qui avait planté cette croix sur sa propriété. Etaient présents, entre autres : M. Rihet, ancien curé, et M. Boisseau, maire de la Bruffière.

Marguilliers d'honneur : Jean Augereau, pour le bourg ; Jean Bauchet, de Grand-Villiers, Jean Brochard, de la Thuaudière.

Année 1851. — Bénédiction d'une croix à la Grenotière.

Le 10 juin 1852, M. Augustin Mouillé, mort curé de la Bernardière, remplit les fonctions de vicaire de la Bruffière.

Mois d'août, très forte sécheresse ; on fait une procession pour demander de la pluie.

21 novembre 1852. — M. Mouillé, vicaire, est remplacé par M. François Guesdon, qui resta à la Bruffière un peu plus de deux ans ; il en partit à la fin de janvier 1855. Né à Mouchamps, en 1828, il fut ordonné prêtre en 1852. Retiré dans sa famille, il devint deuxième vicaire de Mouchamps, en 1870, avec charge de dire la messe à la chapelle du Parc.

Au commencement d'octobre 1852, les Frères de Saint-

Gabriel sont appelés à tenir l'école des garçons, en remplacement de M. Baron, instituteur à la Bruffière depuis 30 ans. M. Baron se retire, mais les Frères lui paient une pension pendant sa vie. Les Frères résident à la cure.

12 novembre 1852.— Mort, à la Gaubretière, de M. Jean-Baptiste Baron, né à la Bruffière en 1798, ancien curé de Bazoges-en-Paillers.

13 novembre 1852.— Mort, à la Bruffière, de M. Dominique-Théodore Girard, acolyte, né en 1834.

Mois de décembre 1852. — M. Eugène Girard, né à la Bruffière en 1828, est ordonné prêtre ; il fut vicaire des Herbiers, curé de Thiré et curé de Montournais en 1865; aujourd'hui retiré dans sa famille.

27 août 1854. — Bénédiction d'une croix élevée au village des Grandes-Fontaines par la famille Nerrière.

Le 5 janvier 1855, M. Louis Botton, né aux Essarts, ordonné prêtre au mois de décembre 1854, est nommé vicaire de la Bruffière ; il y reste jusqu'à la fin de janvier 1864 et devient curé de Bessay ; il donne sa démission pour cause de paralysie en 1881, et meurt aux Essarts, dans sa famille, en 1882.

Le 2 février 1855, M. Louis Cousseau, né à la Verrie en 1826, et ordonné prêtre en 1855, est nommé deuxième vicaire de la Bruffière. A dater de cette époque il y a deux vicaires rétribués par l'Etat à la Bruffière. M. Cousseau resta à la Bruffière près de 9 ans ; il en partit au mois de septembre 1863, pour devenir curé de Péault ; puis, en 1873, de Saint-Laurent-la-Salle, où il est mort en 1890.

En 1855, est ordonné prêtre M. Alexis Baron, de la Bruffière ; vicaire de Fougeré, de Mormaison, curé de Montsireigne et de Saint-Hilaire-de-Mortagne, aujourd'hui retiré au Boupère.

C'est en 1855 que l'on commence à construire la route de la Bruffière à Boussay.

La bénédiction solennelle du *pont Sainte-Radegonde*, sur la Sèvre, eut lieu en 1858, le 20 janvier, le jour de la

fête de saint Sébastien. La procession partit de l'église de Boussay. Le pont était tout pavoisé.

1856. — Premières démarches des habitants de Saint-Symphorien pour avoir un curé. Mgr Delamare leur objecta qu'ils n'avaient pas de presbytère ; ils s'empressèrent alors de bâtir une cure, mais Monseigneur, trouvant trop difficile d'établir une paroisse, décida M. Henri-Joseph Fazilleau, ancien curé de la Chaume, chanoine honoraire et prêtre habitué à Luçon, à aller se fixer à Saint-Symphorien, ce qu'il fit ; il y resta jusqu'en 18..:, où la maladie l'obligea à se retirer de nouveau à Luçon ; il y mourut peu de temps après.

En 1856, fut érigée et bénite la croix de l'Humelet, sur la route de Boussay, croix dont le plan avait été dressé par M. Pierre Barilleau, alors économe du séminaire de Chavagnes. M. Eugène Girard, l'un des donateurs, alors curé de Thiré, prêcha à cette cérémonie.

En 1857, M. Clovis Cousseau va, pendant quelques mois, faire l'intérim du vicariat de Saint-Hilaire-de-Talmont ; il revient à la Bruffière le 26 novembre 1857.

28 juillet 1858. — Mariage de M. Emmanuel de Rorthays avec M^lle^ Marie-Victoire de Girardin.

Le 1^er^ janvier 1861, meurt à Maillezais, M. Adolphe Boisseau, né à la Bruffière en 1834. Après avoir fait ses études de théologie au séminaire Saint-Sulpice, il avait été successivement vicaire de Montournais et de Maillezais. Son corps a été inhumé dans le cimetière de la Bruffière.

M. Boisseau était un prêtre de grand talent. On prétend qu'il est mort des suites d'un chagrin qu'il ne put jamais surmonter, à l'occasion de la mort accidentelle de sa mère, dont il croyait être l'auteur. Il revenait de Clisson à la Bruffière, quelques jours avant son ordination, et, sur la place même du bourg de la Bruffière, la voiture qu'il conduisait passa sur un monceau de pierres près d'une maison en construction ; la voiture renversa, et sa mère, jetée violemment sur le sol, fut blessée mortellement et expira le lendemain.

Pendant les vacances de 1861, bénédiction, par M. Gabriel Gouraud, supérieur du grand séminaire, de la croix en granit élevée au milieu du cimetière.

Le 16 février 1862, délibération du conseil de fabrique demandant que la chapelle de Saint-Symphorien soit érigée en chapelle de secours.

10 mai 1862. — Erection d'un nouveau *Chemin de Croix* par le R. P. Félix Coumailleau.

18 mai 1862 (un dimanche). — Visite de Mgr Colet à la Bruffière ; il y confirme environ 300 enfants. Le soir, vêpres et confirmation dans la chapelle de Saint-Symphorien.

Comme Monseigneur n'y pouvait aborder en *voiture* à cause du mauvais état du chemin, les habitants avaient attelé sur une *charrette* parfaitement ornée et pavoisée 32 paires de bœufs, pour transporter triomphalement sa Grandeur de la route de l'Echasserie jusqu'au hameau, où s'élève leur chapelle. Le fait mérite d'être noté, car l'histoire n'en trouvera plus guère de semblables à enregistrer désormais dans les procès verbaux des visites épiscopales. Aujourd'hui, le vieux chemin creux de Saint-Symphorien est devenu une route solide et carrossable.

21 juillet 1862. — Décret qui érige Saint-Symphorien en chapelle de secours.

Fin de septembre 1863. — M. Clovis Cousseau, vicaire de la Bruffière, est nommé curé de Péault.

Il est remplacé par M. Armand Antigny, qui resta à la Bruffière jusqu'au milieu du mois de juin 1865, pour aller de là à Nesmy.

Le 6 janvier 1864, fut ordonné prêtre, à Chavagnes, M. Jean-Baptiste David, missionnaire de la Congrégation de Chavagnes et professeur au petit Séminaire. Né à la Bruffière, au village de la Roulière, il devint, dans la suite, professeur et économe au petit Séminaire de Chavagnes, économe du petit Séminaire des Sables, et enfin, en 1880, se consacra au ministère des missions.

Au commencement de février 1864, M. Louis Botton, vicaire de la Bruffière, est nommé curé de Bessay ; il est

remplacé par M. Armand Massé, vicaire de Puymaufrais. Celui-ci resta à la Bruffière jusqu'au mois de mai 1865, et fut nommé vicaire du Poiré-sur-Vie.

14 janvier 1865. — M. l'abbé Eugène Bély est nommé troisième vicaire de la Bruffière, et spécialement chargé de Saint-Symphorien ; mais il n'y reste que fort peu de temps ; vers la fin d'avril, Monseigneur le choisit pour son secrétaire particulier.

Le 2 mai 1865, M. l'abbé Eugène Charrieau est désigné pour remplacer M. Eugène Bély. Il y avait alors trois vicaires résidants à la Bruffière : MM. Antigny, Massé et Charrieau. M. Charrieau allait dire la messe, tous les dimanches, à Saint-Symphorien, et un jour par semaine. Il continua ce service, assez pénible, jusqu'au mois de janvier 1870 et commença alors à résider à Saint-Symphorien ; il y resta jusqu'en 1882. A cette époque, M. Charrieau fut nommé curé de Fougeré.

M. Massé, vicaire, est remplacé par M. Pierre Gendronneau le 19 juin 1865, et M. Antigny par M. Henri Guibert, le 20 juillet de la même année.

M. Pierre Gendronneau resta peu de temps à la Bruffière, une année seulement ; et entra dans la *Compagnie de Jésus*.

Le 30 juillet 1865, bénédiction de la croix de la Petite-Roulière.

En 1865, au mois de décembre, fut ordonné prêtre M. l'abbé Hippolyte Augereau, né à la Bruffière en 1841. Vicaire de l'Ile-d'Elle, de la Boissière-de-Montaigu et des Herbiers, puis curé du Tallud-Sainte-Gemme, de Barbâtre en 1878, et d'Ardelay en 1883.

28 avril 1866. — Visite de Mgr Colet à la Bruffière et confirmation.

Au mois d'octobre 1866, une grande Mission est prêchée à la Bruffière par quatre missionnaires de Chavagnes, sous la direction du R. P. Ribouleau.

Le 11 novembre 1866, fut érigée dans l'église de la Bruffière la *Confrérie du Très Saint-Sacrement*. (Sup-

plique de M. Charrier, curé de la paroisse du 7 novembre ; lettre et mandement de Mgr Colet du 9 novembre.)

Pendant la mission, le 25 octobre 1866, fut bénite la chapelle du Rosaire (en bas de la place), qui venait d'être reconstruite par Mlle Arsène Girard sous la direction et d'après les plans de M. Clair, architecte du département.

Le 1er janvier 1867, M. Stanislas Plessis est nommé vicaire de la Bruffière.

24 février 1867. — Est établie, par le R. P. Ribouleau, dans la paroisse de la Bruffière, la *Congrégation des Enfants de Marie* et des *Anges de Marie*.

En 1867, est ordonné prêtre M. l'abbé Pierre Brin, né, en 1843, au village du Haut-Charbonneau, de la paroisse de la Bruffière. Vicaire de Maillezais, de Notre-Dame de Fontenay, Sulpicien, professeur de philosophie puis de théologie à Coutances ; il est auteur d'une Philosophie classique et de plusieurs autres ouvrages estimés.

Le 1er janvier 1868, M. Eugène Gautreau est nommé vicaire de la Bruffière.

En 1868, bénédiction de la croix du village de la Poinstière, élevée par Marie Birot.

Le 8 septembre 1868, fut bénite par Mgr Colet, au milieu d'une foule innombrable venue de la paroisse et des paroisses voisines, la belle statue de la Sainte-Vierge élevée sur une colonne de granit, près du bourg, en souvenir de la mission de 1866. Décorations magnifiques. Le soir, feu d'artifice.

Vers le milieu de septembre, M. Stanislas Plessis quitte la Bruffière et entre chez les Eudistes, à Redon.

Même année 1868. — Bénédiction de la croix du village du Pouet, et de la croix de la Morinière, au bout des landes de Châtelaine, élevée par Augustin Baron.

En 1869, il n'y a plus que deux vicaires : MM. Charrieau et Gautreau.

C'est en cette année que fut érigée et bénite une statue de saint Joseph sur le petit monument d'une gracieuse élégance, élevé à son saint patron par la piété de Joseph Nerrière (mort en 1884), sur le bord de la route de Boussay.

Même année. — Trois religieuses de Mormaison sont envoyées à Saint-Symphorien pour y faire l'école dans un local donné par Mgr Richard, évêque de Belley, propriétaire de l'Echasserie.

Le 10 décembre 1869, M. Pierre Clavier est nommé vicaire de la Bruffière.

Dans le mois de mars 1870, un vol sacrilège fut commis dans l'église. Un nommé Mandin, domestique, s'introduisit dans la sacristie, pendant la nuit, par une fenêtre, ouvrit tous les meubles et prit un calice ; il entra ensuite dans l'église, ouvrit le tabernacle, prit le ciboire et le croissant de l'ostensoir, avec les hosties. On ne sait ce qu'il fit des hosties. Le croissant de l'ostensoir fut retrouvé à Nantes, chez un orfèvre. Les débris du calice et du ciboire furent également retrouvés dans un tas de poussière où il les avait cachés. Le voleur, découvert et arrêté, fut jugé à Nantes et condamné à 10 ans de travaux forcés.

Le dimanche suivant, M. l'abbé Jeannet, vicaire général, vint présider une cérémonie d'amende honorable et de réparation. C'était quelque jours après Pâques. Sur ce texte de saint Jean : « *Dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam*, » doublement de circonstance, il fit un discours des plus touchants qui tira des larmes de toute l'assistance.

18 juin 1870. — Visite de Mgr Colet à la Bruffière. Confirmation.

Fin de juin 1870. — M. Clavier échange le vicariat de la Bruffière pour celui de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Dans la première quinzaine de septembre, M. Eugène Gautreau quitte la Bruffière et devient vicaire de la Flocellière. Il est remplacé par M. Auguste-J. Rayneau.

17 décembre 1870. — M. l'abbé Firmin Vinet, né à la Bruffière en 1845, est ordonné prêtre ; d'abord vicaire de Mouzeuil, de la Chapelle-Palluau, d'Olonne, il fut nommé curé de la Chapelle-aux-Lys en 1882 ; actuellement curé de Croix-de-Vie.

Même jour, même année. — M. l'abbé Paul Boutin, né à la Bruffière, le 2 avril 1847, est ordonné prêtre ;

vicaire de Nalliers en 1871, des Sables-d'Olonne en 1872, il devient curé de Saint-Etienne-du-Bois en 1883.

Le 1er janvier 1871, M. l'abbé Pierre Chevalier, prêtre de la dernière ordination, est nommé vicaire de la Bruffière.

Novembre 1871. — M. Pierre Rihet, ancien curé de la Bruffière, mort à Paris le 7 novembre, est transporté à la Bruffière et inhumé dans le cimetière.

7 février 1872. — M. Sébastien Girard donne sa démission de curé de Sainte-Cécile et se retire à la Bruffière, chez sa mère. Le 3 mars 1878, il reçoit le titre de vicaire (1).

A la fin de février 1872, M. Auguste-J. Rayneau, vicaire, est nommé aumônier des frères de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Il est remplacé immédiatement par son homonyme, M. Augustin Rayneau.

Mois d'octobre 1872. — Les Frères de Saint-Gabriel cèdent la place à un instituteur laïque.

1873. — Au commencement de janvier 1873, M. l'abbé Emile Sellier est nommé vicaire de la Bruffière.

Après le départ de M. Sellier (février 1876), M. Augustin Rayneau reste seul vicaire avec M. Charrier, jusqu'au 1er janvier 1878. M. l'abbé Charrieau, premier vicaire, résidait alors à Saint-Symphorien.

4 juin 1873 — Décret du Président de la République autorisant la paroisse à accepter un legs de M. Rihet.

Le 7 juin, M. l'abbé Lucien Méchineau, né à la Bruffière le 6 décembre 1849, élève du Séminaire de Saint-Sulpice, est ordonné prêtre à Paris. Professeur d'Ecriture

(1) M. l'abbé Sébastien Girard a utilisé ses loisirs en travaillant à l'histoire de la Bruffière Avec une patience de Bénédictin, il a fouillé un à un tous les registres paroissiaux, compilant avec amour les notes variées et intéressantes qui ont servi à M. l'abbé Pontdevie et à nous-même pour la rédaction de la *Chronique de la Bruffière*. Nous tenons à lui en exprimer ici toute notre reconnaissance. Hte B.

sainte au grand séminaire de Luçon pendant quelques années, puis vicaire à Notre-Dame de Fontenay, il entra dans la *Compagnie de Jésus*, où il a été appliqué aux études bibliques et à l'étude des langues orientales. Il a écrit quelques articles remarquables dans les *Etudes*.

En 1873 on prépare un cimetière à Saint-Symphorien ; on l'entoure de murs ; on y plante une croix ; on n'y a pas encore enterré.

Mois de décembre 1874. — M. l'abbé Hippolyte Boutin, né à la Bruffière le 24 juin 1851, est ordonné prêtre ; successivement président d'étude, professeur de septième et de cinquième au petit Séminaire des Sables, il devient professeur d'histoire à l'institution Richelieu en 1878 ; retiré chez son frère, à la cure de Saint-Etienne-du-Bois, pour raison de santé, en 1884, il reçoit le titre de vicaire de cette paroisse au mois d'août 1885.

4 mai 1876. — Arrivée de Mgr le Coq à la Bruffière, où il donne la confirmation.

Vers la fin de 1876, on commence la construction du nouveau presbytère. Au mois d'octobre 1877, M. le curé commence à l'habiter.

Au mois de décembre 1877, M. l'abbé Auguste Boutin, né à la Bruffière en 1854, est ordonné prêtre et nommé vicaire de Montournais, le 1er janvier 1878 ; il devint plus tard vicaire de Chantonnay. Actuellement curé de Champagné-les-Marais.

En 1878, bénédiction d'une belle croix de granit élevée par la famille Belliard, de la Thuaudière, sur la route de Boussay, en remplacement d'une ancienne croix élevée par la même famille, en 1853, sur l'ancien chemin de Boussay (chemin de Chaudron.)

A la fin de février 1878, M. Augustin Rayneau, vicaire, est nommé vicaire de Saint-Michel-en-l'Herm.

Il fut remplacé, à la Bruffière, en janvier 1878, par M. Georges Bouchet, prêtre de la dernière ordination.

16 février 1879. — Un beau ciboire doré, avec couronne autour du couvercle, est donné à l'église par M. Sébastien Girard, vicaire.

10 mai 1879. — Visite de Mgr Catteau à la Bruffière et à Saint-Symphorien ; il donne la confirmation.

A cette époque, on commence la route de Torfou.

22 octobre 1880. — Mort de M. l'abbé Poirier, ancien curé de Bourneau, retiré à la Bruffière depuis plusieurs années.

Le 29 janvier 1881, M. Pierre Charrier, curé de la Bruffière depuis 31 ans, rend son âme à Dieu, après une maladie qui dura moins de 24 heures ; il est frappé de paralysie. Sa sépulture a lieu le lendemain, dimanche, au milieu d'une affluence considérable ; son corps est inhumé dans le cimetière de la Bruffière. On lit sur sa tombe :

« *Ici repose le corps de M. Pierre Charrier, prêtre, décédé le 29 janvier 1881, à l'âge de 64 ans. Il fut, près de 31 ans, curé de la paroisse de la Bruffière. Priez Dieu pour lui. A sa mémoire, la paroisse reconnaissante.* — Ego sum resurrectio et vita. »

M. l'abbé Hippolyte Boutin, professeur à l'institution Richelieu, a consacré à la mémoire de M. Charrier, dans la *Semaine catholique* de Luçon du 20 février 1881, un article nécrologique où il fait ressortir le zèle que ce vénérable prêtre déploya pour favoriser les vocations religieuses, et notamment son affection pour les petits séminaristes.

1881. — M. Célestin FRELAND, curé.

Le 19 février 1881, M. l'abbé Célestin Freland prend possession de la cure de la Bruffière. M. Freland, né en 1845, a été ordonné prêtre en 1868. Avant d'être curé de la Bruffière, il fut successivement professeur au petit Séminaire de Chavagnes, vicaire de Saint-Hilaire-de-Talmond, vicaire de Cugand, et, en 1877, curé dans sa paroisse natale, à Saint-Maurice-des-Noues.

A la fin de juillet 1882, M. Charrieau, vicaire de la Bruffière, résidant à Saint-Symphorien, est nommé curé de Fougeré.

Il est remplacé à Saint-Symphorien par M. Marie Piveteau, le 4 mai 1882.

Même année. — M. l'abbé Charles Bourasseau, ancien curé de Saint-Sulpice-en-Pareds, se retire à la Bruffière.

Le 12 septembre 1882, M. l'abbé Louis Challet, missionnaire de Chavagnes, meurt à Chavagnes-en-Paillers. Il était né à la Bruffière, aux Grandes-Fontaines, le 3 juillet 1848, et s'engagea, en 1870, comme zouave de Charette; ordonné prêtre en 1873, il fut envoyé à la Dominique, dans les Antilles; il en revint en 1881, avec une santé gravement compromise.

25 et 26 septembre 1882. — Pèlerinage du canton de Montaigu à Sainte-Anne-d'Auray, sous la direction de M. Freland, curé de la Bruffière. Plus d'une centaine de personnes de la Bruffière y prennent part.

En 1883, M. le curé de la Bruffière fait construire, aux Quatre-Chemins, non loin du cimetière, dans un champ appartenant à Mlle Céline Boutin, mais dont celle-ci lui fait don, de vastes salles, destinées à servir de classes aux garçons, dans le cas où l'enseignement laïque deviendrait hostile à la religion, et où, provisoirement, on fait le catéchisme.

Le gouvernement fait en même temps construire une école de hameau entre les villages du Recredy et de la Nerrière.

20 avril 1883. — Visite de Mgr Catteau à la Bruffière; il donne la confirmation; le 17, il avait donné la confirmation à Saint-Symphorien.

Au mois de mai 1883, cérémonie solennelle pour la bénédiction de deux statues de la Sainte-Vierge en terre cuite, pour remplacer deux autres statues brisées par un malfaiteur inconnu, l'une à la croix de l'Humelet, l'autre à la grande croix de la Thuaudière, toutes les deux sur la route de Boussay.

Joseph Moreau, né à la Bruffière, au village de la Poinstière, en 1864, entre chez les Jésuites, en 1883, n'étant encore qu'élève de rhétorique; il passe deux ans à Poi-

tiers et quelques mois en Belgique ; il est actuellement en mission dans la colonie du Cap, à Dunbrody.

Le 17 février 1884, le dimanche de la Sexagésime, à la fin d'une retraite prêchée par le P. Huguet et le P. J.-B. David, le P. Huguet bénit une statue de la Sainte-Vierge placée sur une colonne, aux Quatre-Chemins, dans la cour même des nouvelles constructions élevées par M. le curé pour servir de classes aux garçons. Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, avait bénit solennellement les constructions elles-mêmes, l'année précédente, le 20 septembre 1883, pendant une retraite de Mères chrétiennes prêchée par le R. P. Ladislas, capucin.

Le 23 février 1884, départ de M. l'abbé Bouchet, vicaire, nommé vicaire de Saint-Jean-de-Monts. Il est remplacé pendant le carême par le R. P. Dexmier, missionnaire de Chavagnes.

Le 7 avril 1884, la *confrérie du Saint-Rosaire* est rétablie canoniquement par un Père dominicain qui prêchait le Carême à Tiffauges. La confrérie du Rosaire existait à la Bruffière avant la Révolution.

En 1834, M. Ferchaud avait établi le Rosaire vivant ; cette dévotion cessa d'exister à son départ de la paroisse.

Le 3 mai 1884, M. Henri Boudaud est nommé vicaire de la Bruffière, en remplacement de M. Bouchet.

Au commencement de juin 1884, bénédiction, par M. le curé, de la croix du Petit-Cléon, élevée par la famille Nerrière.

Même année. — Bénédiction de la croix de la Batardière, élevée en 1829 par René Gaudon et Fr. Martin, mais changée de place cette année.

Le 20 décembre 1884, M. l'abbé Ferdinand Boutin, né à la Bruffière en 1861, est ordonné prêtre ; il était alors professeur au collège Richelieu ; depuis, il a été nommé professeur à Sainte-Marie, vicaire de Challans. Il est actuellement curé de Thiré.

Le 10 janvier 1885, M. l'abbé Michaud, prêtre de la dernière ordination, est nommé vicaire de la Bruffière.

Le 6 avril 1885, bénédiction de la croix de pierre du Grand-Cléon, avec une statue de la Vierge. Cette croix remplace une autre croix en pierre qui avait été bénite en 1846.

Le 12 avril (Quasimodo 1885), le conseil de fabrique charge M. Ménard, architecte à Nantes, de dresser des plans et devis pour la reconstruction de l'église.

Le dimanche 19 avril 1885, après vêpres, bénédiction, par M. le curé, d'une nouvelle statue de la Sainte-Vierge, en fonte, sur la colonne des Quatre-Chemins. La première s'était brisée.

Le 25 avril 1885, jour de la Saint-Georges, M. le curé transforme en *hôpital* une partie des bâtiments élevés aux Quatre-Chemins. Le même jour, Louise Brochard, veuve de Louis Belliard, quitte le village de la Thuaudière et vient y habiter avec Angèle Joyau pour y soigner deux vieilles femmes âgées de 74 et 84 ans, la mère Guichet et la mère Gertrude Chasseloup. Depuis, d'autres malades sont venues réclamer les soins des mêmes personnes, véritables *sœurs hospitalières* par l'abnégation et le dévouement, auxquelles il ne manque que l'habit religieux.

En 1885, pendant le mois d'octobre (mois du Saint-Rosaire), la paroisse de la Bruffière va en pèlerinage à la chapelle de Toutes-Joies, en Gétigné.

Troisième dimanche de Carême 1886. — Le conseil de fabrique approuve les plans et devis de M. Ménard, architecte à Nantes, lesquels plans sont soumis le même jour au conseil municipal, puis envoyés à Luçon pour être, de là, adressés à la préfecture et au ministère.

François Brazille, né à la Bruffière, quitte le séminaire pendant son année de rhétorique (en 1886) pour entrer chez les Jésuites. Il fait actuellement son noviciat à Sloogh.

Dimanche 11 juillet 1886 — Pèlerinage eucharistique au château de la Lande, en Saint-Hilaire-de-Loulay. La paroisse de la Bruffière y prend part et y envoie un nombre considérable de ses habitants.

En ce mois (juillet 1886), Mgr le cardinal Guibert,

archevêque de Paris, meurt et est remplacé par son coadjuteur Mgr François-Marie-Benjamin Richard, propriétaire du château de l'Echasserie et d'un grand nombre de métairies dans la paroisse de la Bruffière.

12 octobre 1886. — Mgr Richard, archevêque de Paris, est à l'Echasserie ; il bénit, le lendemain, à Saint-Denis-la-Chevasse, le mariage de son petit-neveu M. Albert Pellerin de la Vergne avec M^lle^ Marguerite de la Pouzaire. — Le lundi suivant, il dit la messe et prêche à la Bruffière.

En 1886, le troisième vicariat de la Bruffière est supprimé, le gouvernement refusant de payer l'indemnité donnée précédemment au troisième vicaire. Cependant Monseigneur maintient le vicariat ; la fabrique est obligée de payer l'indemnité retirée.

28 novembre 1886. — Joseph Méchinaud, de la Grande-Bretonnière, rachète la rente de 94 fr. 80 centimes qu'il payait à la fabrique pour le légat de M. Boizard, ancien recteur, sur la terre de la Grande-Bretonnière. Versé 2,370 francs.

Le 18 décembre 1886, M. l'abbé Jean-Baptiste Clénet, né à la Bruffière en 1861, est ordonné prêtre, nommé vicaire de la Bernardière, puis vicaire de Saint-Denis-la-Chevasse.

En septembre 1887. — Construction de nouvelles classes dans le jardin des Religieuses. L'académie n'ayant pas trouvé les anciennes classes assez spacieuses pour le nombre d'élèves fréquentant l'école, avait limité à 120 le nombre des filles que les Religieuses devaient recevoir. C'est pourquoi l'on se mit à l'œuvre sans retard, afin de pouvoir, avec des classes plus vastes, recevoir toutes les élèves qui se présenteraient.

13 novembre. — Adjudication des travaux pour la reconstruction de l'église. 14 entrepreneurs présents. M. Gautier, de Clisson, ayant mis 26 % de rabais, obtient le travail.

10 décembre — Démolition du vieux clocher.

12 décembre. — Construction d'un appentis en bois le long des salles (servant d'hôpital), aux Quatre-Chemins,

pour servir d'église provisoire, pendant la durée de la construction de la nouvelle église.

27 décembre. — On dit la messe pour la dernière fois dans l'ancienne église.

1889, 8 janvier. — On creuse les fondations du chœur de la nouvelle église.

22 avril, lundi de Pâques. — Bénédiction solennelle de la première pierre de la nouvelle église par Mgr Catteau, évêque de Luçon, accompagné de M. Giraud et de M. Simon, vicaires généraux.

26 avril. — On bâtit un clocher devant la façade de la chapelle de Saint-Symphorien ; le plan est donné par le R. P. J.-B. David, missionnaire de Chavagnes, enfant de la Bruffière.

11 juin. — Pèlerinage du canton de Montaigu au tombeau du bienheureux Père de Montfort, à Saint-Laurent-sur-Sèvre. La Bruffière y prend part et y envoie un très grand nombre de ses habitants. M. le curé prêche à Saint-Laurent.

9 septembre. — Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, supplée les cérémonies du baptême, dans l'église provisoire de la Bruffière, à son petit-neveu Georges - Marie - Louis Couëspel du Mesnil, demeurant à l'Echasserie, et à sa petite-nièce Marie-Charlotte Le Mauff de Kerdudal, demeurant près de Nantes, mais que l'on avait apportée à la Bruffière.

21 septembre. — Ordination *extra tempora*, dans la chapelle des Carmélites de Luçon, de plusieurs prêtres, dont un de la Bruffière : Adolphe Brazille, entré chez les Pères de Chavagnes.

9 octobre. — M. Emile Michaud, vicaire de la Bruffière, est nommé vicaire de Saint-Jean de Fontenay.

Le même jour, M. Joseph Martineau, vicaire de Saint-Jean de Fontenay, est nommé vicaire de la Bruffière.

20 octobre. — Remboursement par Pierre Guilbaud, du bourg, François Clénet, de Chez-Mouillé, et Pierre Vinet, de Chez-Méchineau, d'une rente annuelle et perpétuelle de 21 francs, payable le 3 septembre. Ils versent pour

l'amortissement la somme de 430 francs. Cette rente avait été créée par contrat devant Me Tessier, notaire, le 3 septembre 1725. Le dernier titre était de 1859.

25 août. — Départ de Marseille, pour la mission du Maduré, de M. Théodule Trotin, de la Bruffière, novice de la Compagnie de Jésus.

27 octobre. — Bénédiction, à Saint-Symphorien, de deux nouvelles cloches par M. l'abbé de Suyrot.

21 décembre. — Ordination, à Luçon, de M. Jean Gouraud, de la Bruffière, nommé aussitôt vicaire de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault. Actuellement vicaire de la Flocellière.

1890, 21 janvier. — Mission, à Saint-Symphorien, donnée par deux Pères de Chavagnes.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier, un ouragan d'une violence extraordinaire renverse la colonne de la Sainte-Vierge élevée sur la route de Cugand, à la sortie du bourg. La statue seule est brisée.

14 février. — Sépulture, à Chavagnes, de M. Adolphe Brazille, ordonné prêtre le 21 septembre précédent.

5 avril. — Ordination, à Luçon, de M. Alexis Lebœuf, de la Poinstière (en la Bruffière), professeur à l'institution Richelieu, actuellement vicaire de la Ferrière.

4 septembre. — Bénédiction solennelle de la nouvelle église par Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris; il est accompagné de Mgr l'évêque de Luçon. Assistance nombreuse, 130 prêtres; musique du petit séminaire de Chavagnes. La place et les rues sont richement décorées. La messe est dite par Mgr de Luçon. Le sermon est donné par le cardinal. — Au dîner, ballade chantée par un enfant de la Bruffière. M. l'abbé Hippolyte Boutin; discours de M. Bourgeois, député de la Vendée. Beaucoup de notabilités laïques : MM. Bourgeois, député; de Cornulier, conseiller général; de Rorthais, ancien préfet, publiciste; Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, etc... Parmi les prêtres, MM. Simon, vicaire général; Gelot, archiprêtre de la Roche, de Suyrot, missionnaire apostolique; R. P. Trotin,

supérieur des missionnaires de Chavagnes; Rorthais, curé de Chavagnes; Poisson, chanoine; Branchereau, curé de Challans; Suaudeau, curé de Montaigu; Delaage, directeur de la maîtrise de N.-D. de Paris (qui a tenu l'orgue toute la journée pendant les offices), etc., etc.

Dans la soirée, procession pour la bénédiction de la nouvelle statue élevée à la place de celle que l'ouragan avait renversée le 20 janvier précédent. La bénédiction est faite par Monseigneur de Luçon. A cette procession, assistaient les cavaliers, qui, le matin, avaient été au-devant de leurs Grandeurs; ils étaient une soixantaine et portaient chacun une oriflamme. — Au retour de la procession, bénédiction du Très Saint-Sacrement par le cardinal.

Puis, après la bénédiction, baptême (ou plutôt supplément des cérémonies du baptême), par le cardinal, à l'une de ses petites-nièces, fille de M. Alphonse Couëspel du Mesnil et de Geneviève des Noues, son épouse, demeurant à l'Echasserie.

Vers 5 heures, leurs Grandeurs quittent la Bruffière.

Le soir, fête de nuit. Procession aux flambeaux à la colonne. Toute la rue est illuminée *a giorno* par des lanternes vénitiennes, ainsi que la place de l'Eglise. Au retour de la procession, un splendide feu d'artifice est tiré du haut du beffroi du nouveau clocher, par M. Martineau, vicaire, et le R. P. Jean-Baptiste David.

M. Jean de Magné, le chroniqueur attitré de toutes nos grandes fêtes religieuses, a donné de cette belle journée un compte-rendu intéressant, mais trop long pour trouver place ici, dans le numéro du 13 septembre 1890 de la *Semaine catholique*. Nous y renvoyons le lecteur.

C'est le dimanche du Rosaire, 1er dimanche d'octobre, tombant cette année le 5 du mois, que l'on a pris possession de la nouvelle église de la Bruffière, en y célébrant l'office du dimanche. Dans le courant du mois, les bancs furent affermés. Toutefois, comme il restait encore beaucoup de petits travaux de détails, on abandonna sur la semaine l'église aux ouvriers, et l'on n'en prit possession

définitivement, pour tous les offices de la semaine, que quelques semaines après.

10 novembre. — On prend possession de l'église pour les messes de la semaine.

Dans le même mois on érige le chemin de la croix.

1891, 23 février. — Les travaux pour la construction du clocher Est recommencent.

28 mars. — Le beffroi est terminé et couvert.

5 avril. — Le coq de l'ancien clocher est placé sur le nouveau.

14 avril. — Les trois cloches sonnent dans le nouveau clocher.

16 août. — Bénédiction, par M. l'abbé Simon, vicaire-général, de deux statues : l'une de *sainte Radégonde,* donnée par M^me^ veuve Chauveau, du bourg ; et l'autre du *Bienheureux Père de Montfort,* donnée par M. Libaud, marchand, du bourg. Elles sont placées sur un piédestal, devant les deux pilastres de l'entrée du chœur.

Du 20 septembre au 4 octobre, deux retraites successives sont données aux femmes et aux filles de la paroisse par le R. P. Quesnel, missionnaire de Coutances ; ces retraites sont tout-à-fait suivies.

A la même date, on commence à faire, dans la chapelle vicariale de Saint-Symphorien, les baptêmes dépendant de la circonscription.

13 octobre — On place la tribune de l'église.

11 novembre. — A 6 heures du matin, une violente tempête renverse le calvaire paroissial en bois, qui avait été élevé à la Grange.

En 1891, dans les derniers mois de l'année, reconstruction de la mairie sur le même emplacement que l'ancienne. On achète, pour l'agrandir, la maison dite du *Paradis*. L'entrepreneur des travaux est M. Jean-Baptiste Monnier, du bourg, et l'architecte, M. Loquet, de la Roche-sur-Yon.

19 décembre. — Ordination, à Luçon, de M. Ferdinand Lebœuf, de la Paillotière, nommé, quelques jours après, vicaire de Bois-de-Céné, — et de M. Jean Bousseau, de la

Poinstière, nommé, à la même époque, vicaire de la Garnache.

17 décembre 1892. — M. Auguste Durand, né à la Bruffière, le 18 juin 1868, est ordonné prêtre et nommé vicaire à la Chapelle-Palluau. — M. Jean-Baptiste Chaigneau, ordonné prêtre le même jour, est nommé d'abord vicaire à Doix, puis à Saint-Pierre-du-Chemin.

CHAPELLES PAROISSIALES

En dehors de l'église paroissiale, *six chapelles* s'élevaient jadis sur divers points du territoire de la Bruffière. Trois seulement existent encore ; les autres ne nous sont connues que par l'histoire ou la tradition fixée par quelques *lieux dits*.

CHAPELLE DE SAINT-SYMPHORIEN

La chapelle mise sous le vocable du saint martyr autunois, au hameau de Saint-Symphorien, remonte à une époque assez ancienne, mais qu'on ne saurait déterminer. Il s'y faisait, autrefois, de toute la contrée, un pèlerinage, à l'époque de la fête, pèlerinage aujourd'hui dégénéré en une foire, où malheureusement le plaisir a plus de part que le commerce. Le bourg et domaine de Saint-Symphorien ayant été bâti et érigé en la terre du fief de la Roulière, appartenant aux seigneurs de l'Echasserie, il serait possible que la fondation du prieuré et la construction de la chapelle primitive dussent leur être attribuées.

En 1628, un prêtre, Jacques Poyron, faisait sa résidence à Saint-Symphorien. En 1673, la chapelle était desservie par les Chanoines réguliers Augustins, du monastère de Sainte-Madelaine-de-Geneston, dits *Géno-*

vèfains. Mais, dès 1721, les chanoines de Geneston cessèrent de desservir le prieuré et la chapelle de Saint-Symphorien, parce qu'ils manquaient de sujets ; ils en demeurèrent, toutefois, les titulaires jusqu'à la Révolution, laissant le service religieux à la charge des vicaires de la Bruffière, auxquels ils payaient, pour cela, 400 livres.

La chapelle devint la proie des flammes, en 1793. Une restauration provisoire la rendit au culte, au commencement du siècle.

En 1847, M. Rihet, curé de la Bruffière, la fit reconstruire entièrement et la mit dans l'état où elle se trouve encore aujourd'hui, à part quelques réparations et embellissements faits par les derniers chapelains. Ainsi, le 26 avril 1889, un clocher a été construit pour loger la cloche qui a vu, depuis lors, deux autres sœurs venir se joindre à elle pour chanter les louanges de Dieu et appeler les fidèles à la prière. Les plans et devis de ce clocher ont été dressés par le R. P. J.-B. David, de la Roulière, missionnaire de Chavagnes.

Voici, d'après les registres paroissiaux, les noms des chapelains-desservants de Saint-Symphorien, depuis 1628 jusqu'à nos jours.

1628. — Jacques Poyron, prêtre, demeurant à Saint-Symphorien ;

1673. — Tivard, chanoine de saint Augustin (de Geneston, O. S. A.) ;

1683. — Jean Hélye, chapelain, du royaume d'Hibernie, mort en 1707 ;

1721. — Mort de Jacques Cordelet, chanoine régulier de Geneston. — Vinet, vicaire de la Bruffière, dessert le prieuré ;

1751. — Méchineau, vicaire de la Bruffière ;

1753. — Loir, vicaire de la Bruffière ;

1770. — J. Vinet, vicaire (1) ;

(1) M. Jean Vinet jouissait du bénéfice de la *Bretonnière*, dans l'église de la Bruffière. Sa famille habitait Cugand. Après avoir

1782. — J. Ménard, *chapelain* ;
1786. — J.-B. Trimoreau, ancien vicaire de la Bruffière, chapelain ;
1785-1790. — Le dernier moine *titulaire* du prieuré de Saint-Symphorien est Louis Ravoise, chanoine de Geneston ;
1858. — Henri-Joseph Fazilleau, chanoine honoraire de Luçon, ancien curé de la Chaume, chapelain résidant ;
1865. — Eugène Bély, 3e vicaire de la Bruffière, chapelain non résidant ;
Même année, Eugène Charrieau, vicaire de la Bruffière, chapelain non résidant, jusqu'en 1870. En 1870, il va se fixer à Saint-Symphorien ;
1882. — Marie Piveteau, vicaire de la Bruffière, chapelain résidant.

*
* *

CHAPELLE DE L'ÉCHASSERIE

2° La chapelle de l'Echasserie est une chapelle domestique dont la construction primitive remontait probablement à l'époque de la construction même du château. Elle est petite, mais néanmoins bien suffisante à sa destination. Avant la Révolution elle était dédiée sous le vocable de *Sainte Marguerite*. Brûlée en 1793, elle fut relevée et restaurée en 1826 par M. Richard de la Vergne, qui fit placer au-dessus de l'autel un tableau représentant *Sainte Rosalie*, sous les traits d'une fille de ce nom enle-

---

été chapelain de Saint-Symphorien, il fut nommé à la cure de Saint-Sulpice-le-Verdon. Pendant la Révolution, il fut traqué par les Bleus, comme réfractaire. Une nuit, dit une tradition religieusement conservée dans sa famille, il fut surpris par eux dans la chambre où il se livrait au sommeil. Ces monstres lui firent subir toutes sortes de tortures et le saignèrent dans son vase de nuit.

vée à son affection, en mai 1819. Depuis lors, la chapelle fut placée sous le vocable de la *Sainte Vierge et de Sainte Rosalie*, et fut de nouveau bénite par M. l'abbé Bodinier, vicaire général du diocèse de Nantes, en juin 1826, avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Luçon.

De nouvelles restaurations y furent faites, à deux reprises différentes, par son illustre propriétaire, Son Eminence le cardinal archevêque de Paris. Le 17 octobre 1877, le cardinal y érigeait lui-même les stations du chemin de la Croix, en présence du clergé de la Bruffière et de M. l'abbé Eugène Peigné, chanoine des églises cathédrales de Nantes et de Belley.

Les vieux registres de la Bruffière nous fournissent les noms de quelques chapelains de l'Echasserie.

1672. — Jean Mouillé, chapelain de l'Echasserie ;

1719. — M. Baritaud, *aumônier de l'Echasserie*, aide les prêtres de la Bruffière dans leur ministère ;

1743. — M. Baret, de l'Ordre de Saint-Dominique, aumônier ;

1753. — M. Billaud, chapelain résidant à l'Echasserie, et travaillant aussi comme vicaire de la Bruffière.

1761. — M. Gérard, aumônier.

N.-B. — Cette petite chapelle a aujourd'hui l'insigne honneur d'avoir pour *chapelain* le propriétaire actuel du château de l'Echasserie, Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris. Chaque année, durant les courtes vacances qu'il s'accorde dans sa campagne de la Bruffière, il aime à y célébrer le saint sacrifice de la messe *à l'intention commune des membres défunts de sa famille et de celles de ses fermiers,* au milieu d'une pieuse assistance qu'il édifie par son admirable simplicité et sa piété humble et douce, à la Saint-François de Sales, son patron et son modèle.

*
* *

CHAPELLE DU SAINT ROSAIRE

3° La chapelle de *Saint-Dominique et de N.-D. du Très-Saint Rosaire,* qui s'élève modestement en bas de la place publique du bourg de la Bruffière et regarde la nouvelle église, est de fondation récente. Son histoire est aussi simple que gracieuse.

Sous la date du 1er dimanche d'octobre 1824, on lit dans les registres paroissiaux : « *Don fait à la Fabrique de la Bruffière par Antoine Badreau, d'une chapelle, avec une rente de 24 francs de fondations.* » (Le 11 avril, 1825.)

Cette chapelle, dédiée à saint Dominique, en l'honneur du Très-Saint Rosaire, fut bâtie par Antoine Badreau pour sa fille *Claire* ou plus simplement *Clairette*, comme on l'appelait communément. Le bonheur de la jeune fille était de prendre soin de *sa chapelle*, de la parer, de l'embaumer de ses plus odorantes fleurs et de ses prières les plus ferventes. La Reine du Rosaire eut pour agréable ses pieux services et voulut l'en récompenser en lui inspirant le goût de la vie religieuse, afin de se l'attacher plus étroitement encore. Clairette répondit à l'appel de Dieu : elle entra dans la communauté des religieuses des Sacrés-Cœurs, à Mormaison, où elle prit le voile sous le nom de *sœur Sainte-Rosalie,* vers la fin de l'année 1837. « *Je vous confie ma petite chapelle ; ayez-en grand soin,* disait-elle à sa famille, en la quittant ; *n'attendez rien de moi dans ce monde qu'un souvenir dans mes prières. Je prierai bien pour vous. Quant à mon héritage, c'est au bon Dieu que je l'ai donné sans partage avec ma personne. A Dieu !* »

Elle donna, en effet, tout son avoir à la communauté, même sa maison paternelle qui fut vendue. Nous avons vu plus haut que la chapelle avait été donnée par son père à la Fabrique. La pieuse jeune fille ne l'avait pas quittée pour toujours, comme elle le pensait. Quelques temps après sa prise d'habit, Clairette Badreau, devenue

sœur Sainte-Rosalie, revint à la Bruffière, envoyée par ses supérieures, avec plusieurs de ses sœurs en religion, pour y fonder l'établissement qui existe encore. Ce ne fut pas, sans doute, l'une de ses moindres joies que d'y pouvoir donner de nouveau ses soins à sa chère chapelle du Rosaire. Sœur Sainte-Rosalie resta à la Bruffière sept ou huit ans, puis, elle fut rappelée à la Maison-Mère qu'elle édifia par son esprit de pauvreté et de détachement, choisissant toujours, pour son usage, dit la chronique de la communauté, les vêtements usés et incommodes. Elle y mourut pieusement, comme elle avait vécu, le 25 septembre 1852.

A la Bruffière, la famille de Clairette Badreau n'oublia point ses recommandations relatives à la petite chapelle du Rosaire : on continua de l'entretenir avec propreté et décence.

En 1866, M^lle^ Arsène Girard, parente de la défunte religieuse et héritière de sa piété et de son zèle pour la beauté du sanctuaire de Marie, entreprit de la rebâtir à ses frais sur un plan plus architectural. Nantie d'une permission de Mgr l'évêque de Luçon, elle se mit donc à l'œuvre et dota le bourg de la Bruffière de la gracieuse petite chapelle de *Notre-Dame du Rosaire* qu'on y admire aujourd'hui.

Cette chapelle est un fruit de la dévotion du saint Rosaire dont la confrérie fut établie dans la paroisse *dès la première moitié du dix-septième siècle*. D'après l'abbé Grégoire (*Etat du diocèse de Nantes 1790*), le Rosaire aurait été érigé à la Bruffière *cent quarante-cinq ans* avant cette date ; ce qui nous reporte *vers l'année 1645*. L'importance et la prospérité de cette confrérie ressortent de ce fait qu'elle avait d'assez beaux revenus, des *directeurs* ou *fabriqueurs* spéciaux, qui, vers la fin du dix-huitième siècle, prirent le nom de *bâtonniers du Rosaire*. La Confrérie avait aussi *sa bannière*, brodée à Nantes chez Guillaume de Serre « *portant l'image de la Sainte Vierge, celle de saint Dominique et celle*

de sainte Catherine ; ornée de pommettes d'or ; le tout payé 240 livres. » (1).

*
* *

CHAPELLE DES CLÉONS

4° Une chapelle avec *chapellenie*, dont il ne reste plus aucune trace, existait jadis aux *Cléons ;* elle était dédiée sous le vocable de *Notre-Dame*. Parmi les chapellenies desservies en l'église de la *Madeleine de Clisson,* figurait, en effet, *Notre-Dame des Cléons*. La chapelle des Cléons est mentionnée souvent dans les vieux registres de la paroisse. Une tradition légendaire, assez répandue autrefois, en fixait l'emplacement dans le lieu où se trouve maintenant le *marécage*. Au dire des bonnes gens, on entendait, parfois, sortir du fond vaseux un son de cloche argentin..... le son de la cloche de l'ancien sanctuaire, sans doute, engloutie dans un abîme avec le monument, comme jadis la fameuse *Bel-Esbat,* ou Herbauges, sur les bords de la mer, aux environs de Jard. Si jamais il eut lieu, cet engloutissement n'est pas très ancien, car, ainsi qu'on le verra ci-après, la *chapelle des Cléons* existait encore au milieu du dix-huitième siècle, puisqu'à cette époque elle avait encore un *chapelain titulaire*.

1672. — Sépulture de messire René Séguin, *chapelain du Grand-Cléon*, demeurant à la Grange, près le bourg de la Bruffière.

1679. — Signature sur les registres de Mathurin Séguin, *chapelain des Cléons*.

1744. — F. Brin, *chapelain des Cléons*.

*
* *

(1) L'image de sainte Catherine, brodée sur un côté de la bannière du *Rosaire*, donne à penser que cette bannière servait aussi aux membres de la *Confrérie de Sainte-Catherine*, confrérie également très ancienne dans la paroisse.

CHAPELLE SAINT-ANTOINE

5° La chapelle de *Saint-Antoine* était située au bas du bourg, au sommet d'un pré appelé *le pré de Mingot*. (Voir le testament de M. Boysard donné précédemment, *Archives*, tome II, p. 407.) Non loin de son emplacement, sur le chemin du bourg à *Rose-Fleurie*, une fontaine a retenu son vocable et est encore connue sous le nom de *fontaine Saint-Antoine*. Son souvenir est aussi rappelé par le nom donné à une *ouche* (*l'ouche de Saint-Antoine*), située « à la sortie du bourg, et joignant le chemin qui conduit du bourg au petit et au grand Cléon. » (1) Cette *ouche* était évidemment un bénéfice attaché à la desservance de la *chapellenie Saint-Antoine*, mentionnée par l'abbé Grégoire dans son *Etat du diocèse de Nantes en 1790* (art. de la Bruffière). Et ce bénéfice était fondé dans la chapelle même dont nous nous occupons.

***

CHAPELLE DE SAINT-PÈRE

6° Il y avait, enfin, une chapelle au village de *Saint-Père*. De celle-là aussi il ne reste plus aucun vestige. Nous supposons, d'après le nom même du village près duquel elle était située, qu'elle était sous le vocable de *saint Pierre*. *Saint-Père*, en effet, n'est qu'une corruption de *Saint-Pierre*. On pourrait citer de nombreux exemples qui le prouvent : *Saint-Père-en-Retz* (pour *Saint-Pierre-en-Retz*), *Port-Saint-Père* (pour *Port-Saint-Pierre*), *Saint-Père-en-Vallée* (pour *Saint-Pierre-en-Vallée*), (par. de la ville de Chartres), etc., etc... Où était située *la chapelle de Saint-Père ?* Un *lieu-dit* donne, ce semble,

(1) Nous tirons ce renseignement de nos papiers de famille. L'acte notarié qui le contient est daté de 1806.

H^te^ B.

une réponse satisfaisante à cette question. Il y a, tout près des maisons du village, un pré qu'on a toujours appelé, de temps immémorial, *le pré de la chapelle*. Cette appellation nous donne le droit de conclure que la susdite chapelle s'élevait dans ce pré, à moins que ce pré ne fût un bénéfice attaché à la chapelle, comme nous l'avons vu plus haut pour la chapelle Saint-Antoine. Dans cette dernière hypothèse, il ne nous resterait plus aucune donnée pour asseoir une opinion relativement à son emplacement.

Quoi qu'il en soit, il est clair que la chapelle de Saint-Père se trouvait dans le village même, ou tout près du village, puisqu'elle en était une dépendance.

La Bruffière comptait jadis sur son territoire un certain nombre de maisons nobles ou seigneuriales. Celles qu'on trouve le plus souvent mentionnées sont : l'Echasserie, la Grange, la Martinière, la Morinière, la Belourdière (ou Boulordière), la Copechanière et Saint-Symphorien. L'importance des deux premières demande que nous consacrions quelques pages à leur histoire. Ces pages termineront, en la complétant, la longue chronique de la Bruffière.

LE CHATEAU ET LA SEIGNEURIE

DE L'ÉCHASSERIE (1)

Le château de l'Echasserie, situé à 1,500 mètres du prieuré de Saint-Symphorien (2), est compris dans la

(1) Les notes qui suivent ont été extraites des archives de l'Echasserie ; — du *Dictionnaire des familles du Poitou*, par Bauchet-Filleau ; — de l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*, par Dugast-Matifeux ; — des listes des chevaliers de Malte et des pages ; — de l'*Armorial universel*, de Saint-Allais ; — de l'*Armorial des maires de Niort*, par Alfred Bonneau ; — de l'*Armorial de Bretagne*, de Potier de Courcy, etc.

(2) Relevant de l'abbaye de Geneston.

paroisse de la Bruffière (1), dépendant jadis du diocèse de Nantes, et dans la province des Marches communes du Poitou et de la Bretagne. Il fut incendié, le 6 octobre 1793, par les Mayençais, lors de la défaite, à Saint-Symphorien, de l'armée de Bonchamps. Des douves spacieuses, une grosse tour crénelée, une seconde tour moins imposante, une chapelle et un pavillon, attenant à la demeure détruite par l'incendie, attestent encore son ancienne importance.

L'Echasserie (qu'on écrivait peut-être primitivement *Les Chasseries*) fut le berceau des « Charbonneau », qualifiés à juste titre de « hauts et puissants seigneurs ». Ils firent preuve, en effet, à la Réformation de 1668, de treize générations et fournirent : (2)

I. A l'Eglise, des personnages éminents : Pierre, moine de Charroux, nommé troisième abbé d'Andres, en 1130, enterré en 1143 dans l'ancienne église, et dont l'épitaphe (3) rappelle l'origine poitevine. — Antoine, abbé de Lantenac en 1575. — Gabriel, docteur en Sorbonne, abbé de Fontaines, vers 1650. — Charles, chanoine de Nantes, en 1773, et deux religieuses : l'une, au couvent du Calvaire, vers 1650 ; l'autre, Anne, à la communauté de Fontrevault, 1665 ;

II. Un maire à la ville de Niort, en 1486, nommé Guillaume (4), et un conseiller au parlement, en 1780 ; (5)

III. Un certain nombre d'hommes d'armes et de chevaliers des différents ordres royaux et militaires : Amaury, seigneur de l'Echasserie, au service du seigneur de Belleville, au ban de 1467, faisant partie de la garnison de

(1) Plusieurs villages dépendant de l'Echasserie se trouvent sur le territoire de la paroisse des Landes-Genusson.

(2) Nous relatons ici les personnages remarquables de toutes les branches de la famille Charbonneau.

(3) Epitaphe rapporté par le *Gallia Christiana* et le *Spicilège* d'Achery.

(4) *Catalogue des maires de Niort,* par Alfred Bonneau.

(5) *Armorial de Bretagne,* par Potier de Courcy.

Tiffauges, au ban de 1489.—Aubert, présent à une revue, le 15 septembre 1506. — Valentin, seigneur de la Ville et de Maisdon, faisant partie de la garnison noble de Nantes en 1543. (1) — Louis, seigneur de l'Echasserie, chevalier de Malte, en 1626, tué à la Chaize-le-Vicomte. — Louis, seigneur de la Moricière, chevalier de Malte, en 1647. — Charles, seigneur de la Fortescuyère, chevalier de Malte, en 1654, gouverneur d'Amboise. — Gabriel, seigneur de l'Echasserie, chevalier de Malte, en 1657. — Pierre, seigneur de la Fortescuyère, capitaine de dragons au régiment de Sennecterre, en 1698. — Pierre, seigneur de la Poupelinière, chevalier de Saint-Louis, officier, blessé à Hochstedt, le 16 août 1704. — Gabriel-Martial, seigneur de l'Echasserie, capitaine de dragons, en 1710. — Henri, de la paroisse de Vieillevigne, fusillé à Quiberon, en 1795 (2). — Félix-Casimir-Martial, chevalier de Malte, le 13 février 1815.

IV. Un page de la Grande-Ecurie (3), en 1718 : Alexis-Gabriel de l'Echasserie (4).

Les Charbonneau portaient : *d'azur semé de fleurs de lys d'or à trois écussons d'argent posé 2 et 1* avec cette devise : *Pro fide scuta, a rege lilia.* Une légende raconte que le roi, en récompense de leur bravoure aux Croisades, leur octroya l'autorisation de porter l'écusson de France fleurdelysé, orné de trois écus, « sans aucune pièce »,

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, par Dom Morice, religieux bénédictin de Saint-Maur.

(2) Son nom figure sur le mausolée de la Chartreuse-d'Auray.

(3) Pour être admis au nombre des pages de la Grande-Ecurie, il fallait être d'une noblesse ancienne et militaire et en faire preuve par titres originaux, depuis 1550. On ne les recevait pas qu'ils n'eussent au moins 15 ans et qu'ils ne fussent bien faits et connus pour être de bonnes mœurs.

(4) De la branche des seigneurs de Saint-Symphorien. Les membres des différentes branches prenaient souvent la dénomination de Charbonneau *de l'Eschasserie*, pour rappeler sans doute leur origine.

rappelant la mort glorieuse de trois Charbonneau tombés sous les coups des Infidèles. (1)

Un inventaire, dressé le 4 juin 1738, au décès de Marie-Anne Charbonneau, marquise de Puyguyon, mentionne de nombreuses liasses de parchemins relatant les « *aveux, foi, hommage et déclarations* » rendus par leurs vassaux aux seigneurs de l'Echasserie, et la réclamation des titres de famille faite par Alexis Charbonneau de Saint-Symphorien, devenu « *chef de nom et d'armes* » par le décès de Gabriel-Martial de l'Echasserie, père de ladite marquise de Puyguyon. Toutefois, un certain nombre de ces titres (dont la plus grande partie est devenue, en 1793, la proie des flammes), notamment pour les années 1450, 1626, 1627, etc., se trouvent encore dans les archives du château.

Un *aveu* de 1580, deux *états des terres, ventes,* relevant noblement et roturièrement de Chambrette, aux années 1734 et 1735, démontrent que la seigneurie de l'Echasserie et presque tous les domaines ou villages de la paroisse de la Bruffière relevaient de Chambrette, située dans la paroisse des Landes-Genusson. Chambrette relevait à son tour, du seigneur suzerain de Tiffauges, qui était seigneur échevin des fiefs étant dans la moitié du Poitou et qui se payaient à Thouars. (2)

---

(1) L'écu d'argent, sans aucun ornement, représente assez bien l'image du Néant ou de la Mort.

(2) Alexis Charbonneau de Saint-Symphorien, époux de Renée-Françoise Goupilleau, devint seigneur de Chambrette, vers 1700.

D'après un *aveu et dénombrement,* du 21 décembre 1647, voici quelles étaient, à cette époque, les terres et villages relevant du vicomté de Tiffauges, dans la paroisse de la Bruffière :

« ... Un pré, appelé le *Pré de la Cour*, situé le long de la Sèvre, sous les moulins de Rouet, en la paroisse de la Bruffière, confrontant aux terres du *Bois-Potet*, et au pied du moulin de *Charbonneau* ; »

« Plus la moitié par indivis, qui est le Poitou, des *Landes*

La filiation des seigneurs de l'Echasserie peut s'établir dès le milieu du XIII[e] siècle, ainsi qu'il suit : *(Cette filiation est la reproduction de celle que M. Bauchet-Filleau a donnée dernièrement dans son savant ouvrage sur les familles du Poitou, avec quelques additions et corrections tirées des archives de l'Echasserie.)*

CHARBONNEAU 1250-1742

I. Guillaume CHARBONNEAU, qualifié varlet (1) en 1250, seigneur de l'Echasserie, épousa, vers 1280, Marguerite de Lucé, fille de Jean, seigneur des Duches (Bretagne) et d'Olive Salbœuf ;

II. JEAN, écuyer, épousa Denise de Bizé : dont 1° Guil-

Châtelaines, situées en la paroisse de la Bruffière, confrontant ès métairies et terres du *Grand* et *Petit-Tail*, du *Recrédy*, du *Plessis* et autres ; »

« Plus la moitié, qui est le Poitou, des *Landes d'Auzaye* (pour des *Ayes*) situées en la dite paroisse de la Bruffière, entre les métairies de la *Brosse*, du *Puy* (sur Sèvre), de la *Rivaudière* (pour la *Libaudière*., des *Plessis Mauffrais* et autres ; »

Suit l'énumération des devoirs et des services tant en nature qu'en argent et produits, cens, tailles, bians ou corvées dûs annuellement au vicomté dans les paroisses de Tiffauges, la Bruffière, Cugand, etc. — Le même document ajoute :

« La Bruffière, marche commune de Poitou et de Bretagne, pour une moitié par indivis qui est le Poitou au Touarçois, outre plusieurs villages, métairies et tennements qui sont, pour la juridiction foncière, tenus pour le total prochement dudit Tiffauges, et, entre autres, la métairie de la *Pierre-Saint-Aubin*, la *Grande* et la *Petite-Martinière* (maison noble), le *Bois-Potet*, la *Grand'Penneraye*, la *Grand'Morinière* et tous les moulins sis sur la rivière de Sèvre, en la dite paroisse et autres lieux, selon les anciens titres et usages reçus, en ce regard, de temps immémorial..... »

(1) Varlet ou valet, en hébreu *valud*, titre très fréquent en Poitou, équivalant au titre d'écuyer, et donné aux apprentis du métier des armes.

laume qui suit, 2° Péronelle, mariée à Olivier de la Roche-Saint-André ;

III. GUILLAUME, écuyer, seigneur de l'Echasserie, marié, vers 1350, à Catherine du Vergier, dame de la Greze, eut pour fils :

IV. GUILLAUME, écuyer, seigneur de l'Echasserie, marié, en 1376, à Peronelle Maynard. Ils eurent pour enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Guillaume, auteur de la branche des seigneurs de la Fortescuyère, marié à Hesseline le Maignan.

V. JEAN, écuyer, seigneur de l'Echasserie, marié à Jeanne de la Tousche, fille de Jean, seigneur de la Tousche-Limouzinière et de Gillette de Bohan, eut 1° Amaury, 2° Marie, qui épousa Jean de Peillac ;

VI. AMAURY, écuyer, seigneur de l'Echasserie, servit au ban du Poitou, en 1467 Il avait épousé, en 1449, Jeanne de Peillac, fille de Gallois, écuyer, et de Catherine de Saint-Aignan, dont :

VII. JEAN, écuyer, seigneur de l'Echasserie, marié, en 1478, à Renée de la Haye, fille de Nicolas de la Haye, écuyer, seigneur de la Forest, de la Godelinière, etc... et de Catherine de Volvire, de la Beslière, qui eut : 1° Amaury, qui suit, — 2° Françoise, mariée, le 21 octobre 1514, à Jean Boux, écuyer, seigneur du Teil, — 3° Guillaume, écuyer, marié à Louise de la Forest, dont Symphorien, né à la Bruffière, le 20 octobre 1513 ;

VIII. AMAURY, écuyer, seigneur de l'Echasserie, fit aveu, le 27 avril 1524, au château de Montaigu ; il épousa, en 1507, Anne de la Cour, fille de Jean de la Cour, écuyer, et de Gillette de Rochefort, dont il eut :

IX. PIERRE, écuyer, seigneur de l'Echasserie, marié, en 1542, à Renée Hatton, fille de Jean Hatton, écuyer, seigneur de la Mazure, et de Françoise de Rougé, dont :

X. MARIN, écuyer, seigneur de l'Echasserie, du Hautbois, de la Tourtellière, de la Bréhouère, etc., qui passa des actes, le 13 juin 1583, et en 1589. Il avait épousé, le 4 novembre 1574, Jeanne Tourtereau, fille de Louis, écuyer, seigneur de la Tourtellière, et d'Anne Hervé de la Pilletière dont il eut :

XI. Louis, chevalier, seigneur de l'Echasserie, qui acheta, en 1609, la Copechagnière et la Gravere (Vendée). Marié, le 16 août 1598, à Catherine de Plouer, fille de Galéas de Plouer, écuyer, seigneur de la Marine, et de Catherine Piniot, il eut : 1° Gabriel, qui suit. — 2° Marguerite, qui épousa Dimanche du Raynier, chevalier, seigneur de Chézelle, en première noces; puis Daniel de la Roche-Beaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Chamont. — 3° Louis, chevalier de Malte, en 1626, tué à la Chaize-le-Vicomte. — 4° Philippine, mariée à Gilbert de Villeneuve, écuyer, seigneur du Plessis-Rouay, — 5° Anne, mariée à Gabriel Baudry d'Asson, écuyer, seigneur de la Rondardière, fils de René Baudry, écuyer, seigneur d'Asson, et de Renée Jousseaume. — 6° Charles, auteur de la branche de la Moricière, marié à Isabeau le Maignan, fille de Jean le Maignan, chevalier, seigneur de l'Escorce, et de Renée Bougrenet. — 7° Constance, décédée à l'Echasserie et inhumée dans l'église de la Bruffière, le 14 septembre 1603; (1)

XII. Gabriel, chevalier, seigneur de l'Echasserie, est mentionné dans le rapport de Colbert (2) en 1664 : « Vieux

(1) En 1622, Charbonneau de l'Echasserie s'opposa à l'invasion des Calvinistes en Bas-Poitou. A la demande de François de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, il se joignit au lieutenant général du roi, Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaud. Tous deux quittèrent le château des Roches-Baritaud (en la commune de Saint-Germain-de-Prinçay), le lundi, 28 février, avec *80 chevaux et 30 mousquetaires,* pour aller défendre Talmond que Soubise menaçait. Le chef huguenot, Henri Bastard de la Cressonnière, sortit alors de Mareuil avec un détachement de *deux cents chevaux*, et les atteignit en route. La lutte, quoique inégale, fut acharnée : Cressonnière y perdit la vie, en même temps que la bataille. Mais la victoire des catholiques coûta aussi la vie au brave Charbonneau de l'Echasserie, qui combattit et succomba en héros chrétien.

(2) Le grand Colbert écrivit à Mazarin, septembre 1659 : « *J'estime nécessaire que votre Eminence fasse envoyer des or-*

gentilhomme qui a servi en son temps, est catholique, a 12,000 livres de rentes, a eu plusieurs enfants mâles ; l'aîné est mort laissant deux enfants. Cette maison est de bonne noblesse du Bas-Poitou. » Il épousa à Nantes, le 22 février 1628, Françoise de Cadaran (1), fille de François de Cadaran, chevalier, seigneur de Villaine, et de Françoise de Vaucouleurs dont il eut : 1° N., père de deux enfants sans doute décédés jeunes ; — 2° Gabriel, qui suit ; — 3° Anne, religieuse à Fontevrault ; — 4° Marie, qui épousa N., écuyer, seigneur de la Maloine ; — 5° Marquise, mariée à René Bejaud, écuyer, seigneur de Cherves ; — 6° Françoise, qui épousa, en 1662, René de Bechillon, écuyer, seigneur de la Girardière ; — 7° Alexis, auteur de la branche de Saint-Symphorien (2), marié à Gabrielle d'Escoubleau, veuve de Gilles de la Roche-Saint-André, à Montaigu, le 2 mars 1671.

XIII. GABRIEL, chevalier, seigneur de l'Echasserie, de la Rochette, etc., chevalier de Malte en 1657, marié, en

---

dres du Roy à M. Pellot, intendant en Poitou, pour faire arrêter le chevalier de Saint-Philibert et Leschasserie, qui sont les députés du Poitou, qui ont assisté aux assemblées. » (Lettres, instructions, mémoires de Colbert, publiées par Pierre Clément, de l'Institut. — T. I, page 377 Paris, imp. impériale 1861, gr. in-8°.)

(1) Françoise de Cadaran, veuve de Gabriel Charbonneau de l'Echasserie, inhumée dans l'église de la Bruffière en août 1686.

(2) Il eut pour fils : Alexis, écuyer, seigneur de Saint-Symphorien, de Chambrette, etc., marié le 11 février 1701 à Renée-Françoise Goupilleau, fille de Jacques Goupilleau, vicomte de la Guédonnière, et de Renée Rossier, dont :

Alexis-Gabriel, écuyer, seigneur de Saint-Symphorien, né à Montaigu le 10 juin 1703, — page du roi en 1768, marié à Anne-Henriette Servanteau, fille d'André Servanteau, chevalier, seigneur de la Brunière, et de Marie Goulard. Il eut pour enfant : 1° Henri, émigré et fusillé à Quiberon ; — 2° Anne ; — 3° Tranquille.

1665, à Anne d'Avaugour (1), fille de N. d'Avaugour, écuyer, seigneur de la Rochette, et d'Anne Descartes, eut : 1° Gabriel-Charles, probablement décédé jeune ; — 2° Françoise, mariée, le 30 janvier 1693, au comte François de Marbœuf, chevalier, seigneur de la Saminière, dont Alexis, seigneur de l'Echasserie, ci-après ; 3° Gabriel-Martial, qui suit ; 4° Louis-François, né en 1672.

XIV. GABRIEL-MARTIAL, chevalier, seigneur de l'Eschasserie et de la Rochette, capitaine de dragons, né à l'Echasserie, en 1667, décédé à Paris, le 7 novembre 1717, marié à Anne Servanteau, qui se remaria à Charles de Jay de Mianne. Il eut de son mariage une enfant posthume : Marie-Anne Esprit, née à l'Echasserie, le 18 janvier 1718, et mariée dans la chapelle du château, le 12 mars 1737, à messire Charles-François de Granges de Surgères, marquis de Puyguyon, premier gentilhomme de la manche (2) de monseigneur le Dauphin, colonel du régiment de son nom, Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, demeurant au palais de Versailles (3) ;

Alexis, comte de MARBEUF, fils du comte François de Marbeuf et de Françoise Charbonneau, hérita de la terre de l'Echasserie, à la mort de la marquise de Puyguyon, sa cousine-germaine, décédée en mars 1738, sans postérité. Il se qualifie alors, dans quelques actes, « *seigneur de l'Eschasserie* » ; mais, dès le 15 mars 1742, il revend cette propriété à Anne Servanteau, qui suit.

---

(1) Anne d'Avaugour fut inhumée dans l'église de la Bruffière, le 10 juillet 1688.

(2) Les gentilhommes de la manche étaient attachés au service personnel des enfants de France depuis l'âge de sept ans jusqu'à leur majorité. Ils les accompagnaient partout ; et comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, ils ne les touchaient qu'à la manche. De là leur dénomination.

(3) Voir la note que nous lui avons consacrée plus haut, p. 440.

Servanteau, 1742-1806.

I. Anne, fille d'André Servanteau, écuyer, conseiller du roi, Maison et Couronne de France et ses Finances, et de damoiselle Bedeau, veuve de Gabriel-Martial Charbonneau, chevalier, seigneur de l'Echasserie, se remaria le 8 décembre 1720, dans la chapelle du château, à Charles-François de Jay de Mianne, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, gouverneur de la citadelle d'Arras, lieutenant et commandant pour sa majesté au château, ville et comté de Nantes, décédé à l'Echasserie, le 7 août 1759 (1). Elle augmenta notablement sa fortune, car, le 7 novembre 1719, elle achète la terre et seigneurie de la Guessière, paroisse de Beaulieu ; le 14 juillet 1723, la métairie de la Robinière ; le 1er février 1724, la métairie de la Copechanière, paroisse de la Bruffière, et du Chesne, paroisse des Landes ; le 12 septembre 1731, la terre et seigneurie de la Fortescuyère ; le 6 août 1741, une métairie à la Foucherie, paroisse des Landes, etc. Enfin, n'ayant point d'enfant de son second mariage, elle racheta, après la mort de sa fille unique, la marquise de Puyguyon, le château et seigneurie de l'Echasserie du comte Alexis de Marbeuf, le 15 mars 1742. Elle y réunit les nombreux enfants de son frère, André Servanteau, chevalier, seigneur de Laudardière et de la Brunière, devenus orphelins ; y maria successivement ses nièces Anne, Rose, Catherine et Louise, qui reçurent la bénédiction nuptiale en l'église paroissiale de la Bruffière ; les institua, tous, ses héritiers, laissant au fils aîné la seigneurie de l'Echasserie, les regardant, en un mot, comme ses propres enfants, et dont, par suite, nous allons donner les noms : 1° André, qui suit ; — 2° Henri, chevalier, seigneur de la Brunière,

(1) La pierre tombale de Charles de Jay de Mianne, devenue un seuil de porte au bourg de la Bruffière, après le déplacement de l'ancien cimetière, a été ramenée à l'Echasserie et placée sur un mur, près la chapelle.

capitaine de dragons au régiment Dauphin, marié à Marie-Florence Massé des Longeais ; — 3° Anne, mariée en 1739, à la Bruffière, à Alexis Charbonneau de Saint-Symphorien ; — 4° N..., mariée à Henri Morisson, chevalier, seigneur de la Bassetière ; — 5° Rose-Françoise, mariée, en 1744, à la Bruffière, à Joseph Lodre, écuyer, contrôleur des guerres ; — 6° Marie-Catherine, mariée, en 1747, à la Bruffière, à Jean de Vieux, seigneur du Grand-Pin-Sauvage ; — 7° Marie, mariée à N... Leclair de Launay, écuyer, commissaire de marine ; — 8° Suzanne, mariée à la Bruffière, en 1759, à Charles Guillon de Beauregard, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Plantis ; — 9° N..., religieuse à Saint-Sauveur-de-Montaigu.

II. ANDRÉ, chevalier, seigneur de Laudardière, fils aîné d'André Servanteau, chevalier, seigneur de Laudardière et de la Brunière, et de Marie Goullard, devint seigneur de l'Echasserie, à la mort de sa tante, Anne Servanteau (juin 1762), qui l'avait institué son héritier pour cette terre et seigneurie, qui comprenait les métairies de l'Echasserie, du Chenil, de Beauregard, de la Grande et de la Petite-Roulière, de la Verdonnière, de la Poutière, de la Paillotière, du Moulin-Charbonneau, du Bois-Potet (paroisse de la Bruffière), de la Vincendière, de la Robinière, de la Crespelière, de l'Ouvrardière (paroisse des Landes-Genusson), de l'Auvrenière (paroisse de Treize-Septiers). *(Partage du 29 juillet 1762.)*

Les Servanteau étaient originaires de l'Election des Sables ; ils portaient : « *d'azur à cinq macles d'or posées en barre.* » On voit encore, dans la cuisine du château, une plaque de foyer à leurs armes qui, malheureusement, est écornée. André avait épousé Marie-Thérèse Surineau, et n'eut, de ce mariage, qu'un fils unique,

III. CHARLES-ANDRÉ, chevalier, seigneur de l'Echasserie, chevau-léger de la garde du roi, marié à Marie-Yolande Baudry d'Asson, fille de René-Esprit Baudry d'Asson, chevalier, et d'Anne-Françoise-Hyacinthe de Goulaine. Sa charité bien connue le porta, en 1788, à établir, en faveur des pauvres de la Bruffière, une rente de

150 francs, au capital de 3,000 francs (1). Cela ne l'empêcha pas de se commettre avec les révolutionnaires et de partager entièrement leurs idées. La scène du 14 juillet 1790, racontée précédemment, nous l'a montré à l'œuvre. Il ne se contenta pas de cette première démonstration. (2) On a vu aussi que sa conduite privée ne fut rien moins qu'honorable.

Sa mort violente fut attribuée, avec raison, aux royalistes, furieux de voir l'ancien chevau-léger du roi pactiser avec les hommes de la Révolution. Charles Servanteau ne laissa pas d'enfant de son mariage avec Marie-Yolande Baudry d'Asson. (3)

Servanteau avait notablement augmenté ses domaines de la Bruffière. Il avait acheté de M. Dardel une maison au bourg; de ses cousines-germaines les D^lles^ Charbonneau de la Pilletière (Vieillevigne), la Copechagnière et Grand-Villiers; et de la veuve Amoureuse de Vernusson (le 27 fé-

---

(1) On a vu plus haut comment, pour assurer ce capital, don de sa générosité, il hypothéqua tous ses biens, même son château, et comment aussi l'assemblée de la paroisse, reconnaissante, le nomma à vie *commissaire du bureau des pauvres*.

(2) Le 11 juillet 1791, il se rendit à Tiffauges à la tête de trente à quarante hommes armés, précédés d'un tambour. La troupe pénétra dans les églises Saint Nicolas et Notre-Dame, et brisa les *bancs seigneuriaux*, dont les débris furent ensuite brûlés sur la place publique.

Pendant la session de l'Assemblée nationale, les révolutionnaires vendéens avaient formé une *Société ambulante des amis de la Constitution*, pour propager leurs idées subversives. Goupilleau y avait adhéré avec Bouron et Ballard, ses co-députés du Bas-Poitou. Le secrétaire était Charles Servanteau de l'Echasserie. (*Notice sur Goupilleau de Fontenay, membre de la Convention nationale*, par M. Dugast-Matifeux, p. 17.)

(3) Il ne laissa qu'un enfant adultérin, fruit de ses désordres. Par jugement du tribunal de Fontenay, du 3 fructidor, an VII, ce bâtard, du nom de *Charles-André*, avait une inscription hypothécaire de 15,000 livres sur la succession de son père. — Il décéda avant 1817.

vrier 1792), la maison de la Grange avec ses dépendances; des métairies à la Guignardière, Poinstière, Saint-Père, Grande-Etonnelière et la borderie de Chupeau. A sa mort, Yolande Baudry, pour redevenir légataire universelle, obtint d'abord, moyennant la promesse d'une rente viagère de 600 fr., une renonciation de Jeanne Garreau, (*la fille de confiance* du seigneur de l'Echasserie), au second testament de Servanteau, lequel donnait à celle-ci les métairies de la Grande-Roulière, de la Pinelière et de la Petite-Roulière, avec toutes les rentes de blé dues à l'Echasserie. Mais Jeanne Garreau fit, quelques années plus tard, un procès, sous prétexte de dol, et obtint de rentrer dans son legs. La veuve Servanteau, qui s'était remariée à Pierre de Simondès, conserva, à titre de douaire, l'usufruit des quatre métairies de l'Ouvrardière et la métairie de la Foucherie, situées dans la paroisse des Landes-Genusson.

Pendant la guerre de Vendée, le château de l'Echasserie *devint un monceau de ruines dont on ne put rien conserver..... les murs du parc et du jardin abattus dans un grand nombre d'endroits... Toutes les métairies, à l'exception de la Belourdière* (Boulordière), *furent brûlées...* (1)

La principale tour, que l'épaisseur de sa maçonnerie avait rendue invulnérable, servit alors aux chefs Vendéens à renfermer des prisonniers de guerre, en particulier des gardes-nationaux de la Gironde, envoyés pour combattre l'insurrection ; pendant que la cloche du château, transportée au village de la *Grenotière*, et placée au haut d'un maronnier, convoquait discrètement les fidèles à la messe de l'ancien curé de la paroisse, M. Garaud, prêtre réfractaire, resté, au péril de sa vie, au milieu de son troupeau.

IV. — 1° Marie SERVANTEAU, épouse de Jacques

(1) Note de M Louis Richard de la Vergne, écrite au moment de son acquisition.

Gentet de la Chesnelière ; 2° Geneviève SERVANTEAU, épouse de Joseph Jannet de la Bauduère, toutes deux filles d'Henri Servanteau de la Brunière et de Marie Massé des Longeais ; 3° Marie Eulalie DE LODRE, épouse de Jacques Mercier de Lépinay, fille de Rose Servanteau et de Joseph Lodre ; 4° Louise DE VIEUX, et 5° sa sœur Françoise, filles de Catherine Servanteau et de Jean de Vieux ; 6° Anne, et 7° Tranquille CHARBONNEAU, filles d'Anne Servanteau et d'Alexis Charbonneau, héritières naturelles de Charles Servanteau, leur cousin-germain, devinrent, en vertu d'un procès-verbal de partage du 25 floréal an VIII, propriétaires, chacune pour 1/15, du château et des fermes qui composent actuellement la terre de l'Echasserie, du Chenil, de Beauregard et de la Paillotière, commune de la Bruffière, et des métairies de l'Ouvrardière et de la Foucherie, commune des Landes-Genusson, et de l'Audardière, commune de Coëx.

En vertu du même procès-verbal, la Nation s'empara des fermes de la Verdonnière, en la commune de la Bruffière, et de la Crépellière, Vincendière, Robinière en la commune des Landes-Genusson, de l'Auvrenière, commune de Treize-Septiers, et de fermes situées communes de Coëx et d'Apremont, formant les 8/15 de la succession, comme représentant soi-disant des autres héritiers réputés émigrés, savoir : 1° Servanteau, frère des dames Gentet de la Chesnelière, et Janet de la Bauduère ; 2° et 3° les d[lles] de Lodre, épouses de N. de la Roche-Saint-André et de N. de Loynes Boisbaudron, sœurs de la dame Mercier de Lépinay ; 4° de Vieux, frère de Louise et de Françoise de Vieux ; 6° Morisson de la Bassetière ; et 7° Servanteau, enfant naturel de Charles Servanteau et son héritier pour 2/15.

La Vincendière, grâce à ses bâtiments en ruines et ses landes, ne put trouver d'acquéreur, et redevint la propriété des émigrés ci-dessus nommés, à leur retour en France. La Verdonnière et la Crépelière furent vendues comme biens nationaux, mais en apparence seulement,

car l'acheteur, M. Robert, de Nantes, se mit en rapport avec M. Gentet de la Chesnelière, qui, fondé de pouvoirs des émigrés, lui vendit préalablement ces deux métairies et établit M. Robert en son lieu et place, à la vente de ces deux fermes, faite au tribunal de Cholet. La Robinière seule fut vendue nationalement à un sieur Toureau, qui revendit plus tard, en 1818.

Richard de la Vergne, 1806.

I. Louis-François Richard de la Vergne (1) fit, le 17 juin 1806, l'acquisition du château et des fermes de l'Echasserie, du Chenil, de Beauregard, de la Grande-Etonnelière, de la Belourdière (Boulordière) et de Saint-Père, commune de la Bruffière; de l'Ouvrardière et de la Foucherie, commune des Landes-Genusson.

La vente en fut faite directement à l'acquéreur : 1° par Marie Servanteau, épouse de Jacques Gentet de la Chesselière; 2° Geneviève Servanteau, épouse de Joseph Janet de la Bauduère; 3° Eulalie de Lodre, épouse de Jacques Mercier de Lépinay; 4° Anne de Vieux, épouse de N. Moreau des Moulières; 5° et 6° Anne et Tranquille Charbonneau.

(1) La branche des Richard, sieurs de la Vergne, était originaire des Marches. Elle fournit à l'Eglise des hommes éminents: Pierre Richard de la Vergne, docteur en droit, avocat au parlement de Paris, recteur de la Trinité de Clisson, député de l'ordre du Clergé aux Etats-Généraux de 1789, pour la province des Marches. Déporté en Espagne pour refus de serment à la constitution civile du clergé; grand-oncle du cardinal-archevêque de Paris; — Louis, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, décédé à Issy, près Paris, le 3 octobre 1820, frère du cardinal. — François-Marie-Benjamin, cardinal-archevêque de Paris. — Nous trouvons aussi un député de Nantes, sous la Restauration, en 1815 et 1816, membre et secrétaire du Conseil général de la Loire-Inférieure, conseiller de préfecture et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

Marie-Yolande Baudry d'Asson, remariée à N. de Simondès, jouissait encore à cette époque de l'usufruides quatre fermes de l'*Ouvrardière* et de la ferme de la *Foucherie,* mais elle mourut quelques mois après l'acquisition.

Le 7 octobre de la même année, M. Richard de la Vergne échangea avec Jeanne Garreau, la légataire de Charles-André Servanteau, devenue épouse de Pierre Duret, charpentier, les métairies situées à la Grande-Etonnelière, la Belourdière (Boulordière) et Saint-Père, contre la métairie de la Grande-Roulière, qui joignait les terres de l'Echasserie. — Le 2 octobre 1811, par un autre échange avec Me Rigaudeau, notaire, il devenait propriétaire de la Petite-Roulière et d'une seconde ferme, à la Foucherie. (Me Rigaudeau tenait la Petite-Roulière de Jeanne Garreau, qui lui avait vendu cette partie de son legs, le 17 floréal, an VI; et la Foucherie, d'une vente faite par Rose Grellier de Concive, veuve de Guillaume Assailly). —

Enfin, le 28 février 1818, il achetait la borderie de la Vincendière de Jean-Baptiste-Henry Morisson de la Bassetière, père, propriétaire; de Charles de la Roche Saint-André, chevalier de Saint-Louis, et de Anne-Marie-Rose Lodre, son épouse; de Marie-Eulalie Lodre, veuve Mercier de Lépinay, chevalier de Saint-Louis; de Joseph Mercier de Lépinay, officier d'infanterie, et Victoire Gentet de la Chesnelière, son épouse, comme cotuteur et tutrice de Charles et Augustin Servanteau de la Brunière; de Jean-Pierre-Firmin, comte de Vieux, ancien officier de cavalerie; d'Henri-François-Louis de Cacqueray de Valmenière, chevalier de l'ordre du Phénix, comme tuteur légal d'Augustine-Madeleine-Virginie de Cacqueray, sa fille, et d'Alexis-Aimé Moreau des Moullières, propriétaire, et d'Adélaïde-Rose-Victoire de Cacqueray, son épouse.

Ces achats et ces échanges reconstituèrent la terre de l'Echasserie, telle qu'elle existe actuellement. Les ruines du château qui ne purent être restaurées furent déblayées par les soins de M. Richard de la Vergne, qui fit relever

toutes les métairies incendiées par les colonnes républicaines.

Dès le 25 octobre 1822, il rétablit entre les mains du curé et du maire une ancienne rente de 150 francs au capital de 3.000, au profit des pauvres de la Bruffière. Une lettre de l'évêque de Luçon, du 24 juin 1826, le remercie de sa charité envers les pauvres et de ses libéralités pour l'œuvre du Séminaire. Il avait épousé, le 17 octobre 1791, Rosalie Poupard, fille de Charles Poupard, écuyer, avocat au parlement de Paris, reçu, en 1779, conseiller-maître en la Chambre des Comptes de Bretagne, et de Marie Gentet du Plessis. C'est de ce mariage que, *vingt-huit ans après*, naquit :

II. François-Marie-Benjamin

Né le 1er mars 1819, prêtre à la fin de 1844 ; chanoine de l'église-cathédrale de Nantes, à Pâques 1845 ; vicaire général du diocèse de Nantes en 1850 ; évêque de Belley en 1871 ; archevêque de Larisse et coadjuteur du cardinal-archevêque de Paris en 1875 ; archevêque de Paris en 1887 ; cardinal en 1889, devenu propriétaire de l'Echasserie, à la mort de son père, le 13 novembre 1839. En 1870, il fit faire quelques travaux de restauration pour y recevoir son neveu, M. Couëspel du Mesnil (1) avec ses enfants, et le chargea de l'administration de ses biens. Depuis lors, s'échappant, presque chaque année, aux nombreuses occupations de sa charge, il vient à l'Echasserie pendant quatre ou cinq jours, bien employés à aller visiter ses fermiers et s'entretenir avec eux de leurs affaires, à recevoir les pauvres de la localité et s'informer de leurs

(1) Couëspel, écuyer, de la généralité de Caen, en Basse-Normandie, porte : « *d'azur à 3 besants d'argent de fasce, celui du milieu accompagné en chef et en pointe de 2 têtes de lyon d'argent.* » La branche des sieurs du Mesnil vint se fixer à Nantes, après la Révolution.

besoins, à présider les cérémonies religieuses et à adresser de pieuses exhortations aux fidèles dans les églises de la Bruffière et de Saint-Symphorien.

Par ses soins, une maison d'école est élevée, en 1870, au hameau de Saint-Symphorien ; la direction en est confiée aux Religieuses de la communauté de Mormaison, à laquelle il en fait don, le 21 décembre 1871. Un peu plus tard, il offre, dans le même endroit, un terrain pour servir de cimetière. En 1888, nous le voyons encore à Saint-Symphorien bénir *le clocher* de l'église et accepter, l'année suivante, d'être parrain de *la grosse cloche,* nommée « *Françoise* ». Il se fait représenter à cette cérémonie (présidée le 27 octobre 1889 par M. l'abbé de Suyrot, missionnaire apostolique, chanoine de la cathédrale de Luçon, délégué à cet effet par Monseigneur de Luçon) par son neveu, M. Couëspel du Mesnil. La marraine est Geneviève des Nouhes, épouse d'Alphonse Couëspel du Mesnil.

Le 2 septembre 1889, le cardinal, nouvellement promu, reçoit, à son arrivée à l'Echasserie, la visite de Mgr Catteau, évêque de Luçon, venu pour le complimenter, et le 9, il donne solennellement le baptême, dans l'église provisoire de la Bruffière, à son arrière-petit-neveu Georges, fils d'Alphonse Couëspel du Mesnil et de Geneviève des Nouhes, et à son arrière-petite-nièce Anne de Kerdudal, fille de Paul Le Mauff de Kerdudal et de Cécile Couëspel du Mesnil.

A la Bruffière, le 4 septembre 1890, en présence de l'évêque de Luçon, d'un nombreux clergé, de beaucoup de notabilités et de la population tout entière, il préside *la bénédiction* de la nouvelle église paroissiale, et y baptise, aussitôt après, son arrière-petite-nièce Anne Couëspel du Mesnil, fille des précédents.

Le 13 avril 1892 naquit, à l'Echasserie, Madeleine, fille d'Henry Couëspel du Mesnil, capitaine d'infanterie, et de Louise de la Motte de la Motterouge, ondoyée le même jour en l'église de Saint-Symphorien. Nouvelle bénédiction, au mois d'août 1892, par le cardinal, d'une croix

qu'il avait fait élever au village de l'*Ouvrardière*, paroisse des Landes-Genusson, en présence du clergé de la paroisse, du chapelain de Saint-Symphorien et de la population environnante, etc.

Le document suivant est une charte en latin, portant la date de 1235, et, par conséquent, bien antérieur aux pièces qui ont été utilisées précédemment pour l'histoire de la seigneurie de l'Echasserie. Cette charte est intéressante par les noms de lieux qu'elle contient. Les lecteurs auxquels le pays de la Bruffière n'est pas étranger n'auront pas de peine à reconnaître les noms des villages de la ROULIÈRE, *la* PINELIÈRE, *la* CHARTANCIÈRE (?), *l'*ECHASSERIE, *dont le donateur était propriétaire en tout ou en partie.*

DONATION FAITE PAR GUILLAUME SAUVAGE ET CATHERINE, SA FEMME AUX TEMPLIERS DE LA MADELEINE DE CLISSON

« Notum sit omnibus cartulam presentem inspecturis, quod ego Willelmus Sauvage (*Guillaume Sauvage, seigneur du Grand-Pin-Sauvage, dans la paroisse de Cugand*), cum assensu Katherinæ, uxoris meæ et Rag. et Sebile, filiorum meorum, dedi et concessi Deo et fratribus miliciæ templi de Clicio (*aux frères de la milice du Temple, de la Madeleine de Clisson*), in puram et perpetuam elemosinam quiquid juris et dominii habebam et percipiebam in villa quæ vocatur *la Roelere*, et in villa quæ vocatur *la Pinelere*, et in villa quæ vocatur *la Tartosere*, et in villa quæ vocatur *la Gaulere*, et in villa quæ vocatur *Lechacerie*, libere et pacifice in perpetuo possidendum. Insuper dedi et concessi dictis fratribus, sub prædicta forma homagii, quod habebam super Willelmo Gautier, milite, et quingentos solidos de servitio quos a dicto milite, annis singulis, percipiebam, in festo omnium sanctorum annuatim dictis fratribus persolvendos. Katherina vero, uxor mea, tactis sacrosanctis evangeliis juravit quod nec per se, nec per aliquos contra hujus modi elemo-

sinam ullo tempore veniret, nec aliquid ratione dotis, vel qualibet alia ratione in dicta elemosina peteret, expresse renuntians novellæ constitutioni et beneficio senatus consulti velleiani, et omni auxilio sibi competenti jam de jure canonico quam civili. Ad majorem autem hujus rei noticiam, Mauricius, tum temporis decanus de Clicio, ad petitionem partium, præsenti cartulæ sigillum suum apposuit in veritatis testimonium et munimen. Datum anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo quinto. »

LA GRANGE

La Grange est un ancien *hôtel* d'assez bonne apparence, mais qui ne peut guère être appelé *château* que par hyperbole. La construction en est simple, sans tours ni tourelles, sans douves ni aucun des ornements architectoniques de l'époque féodale. Une belle avenue plantée d'ormes y conduisait jadis du bourg ; de hauts maronniers, qui s'élevaient dans la cour d'entrée, en ombrageaient discrètement la façade. Sa situation aux portes du bourg, en avant d'un grand et beau jardin qui unissait l'utile à l'agréable, devait en faire une charmante résidence dans les goûts d'autrefois.

Les registres paroissiaux nous font connaître les noms des familles qui habitèrent cet hôtel.

Françoise Richard, dame de la Grange, se maria à noble homme *Georges de Masalue,* sieur de la Souchais et du Boishuaud, licencié ès-lois, avocat au parlement, conseiller du roi. — Le 19 mars 1693, elle est marraine d'une cloche en l'église de la Bruffière, à laquelle elle donne les noms de *Radegonde-Françoise.* Elle était fille de maître Nicolas Richard et de dame Sébastienne Maingueneau *de la Grange.* Elle eut pour enfants : 1° François, prêtre, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay (1710-1714), recteur de la Bruffière en 1739 ; 2° Pierre, qui suit ; 3° N..., sieur de Boishuaud, dont le fils épousa sa cousine germaine, fille du précédent ; 4° Renée, vivante en 1787 ;

5° Françoise, demoiselle de Saint-Père, décédée à la Bruffière en 1778.

— Pierre de Masalue, sieur de la Grange et de la Poinstière, avocat au parlement, sénéchal de Tiffauges, demeurant à la Grange, décédé vers 1750, laissa une fille :

— Marie-Anne-Françoise de Masalue, décédée dans les prisons de Nantes, en décembre 1793. Elle s'était mariée, en premières noces, à son cousin-germain Pierre de Masalue, sieur du Boishuaud, avocat au parlement, sénéchal de Tiffauges ; et, en secondes noces (1755), avec Martial-Amoureuse de Vernusson, chevalier, commissaire et président des assemblées des *Marches*, décédé à la Grange, le 21 novembre 1786, à l'âge d'environ 50 ans (1). N'ayant point eu d'enfant, elle vendit la Grange en 1792, en se réservant l'usufruit.

— Charles-André Servanteau de l'Echasserie acheta, le 27 février 1792, de la veuve Amoureuse de Vernusson, la maison de la Grange avec ses dépendances.

En février 1796, Charette, qui se trouvait à la Bruffière, soutint, à la Grange, un de ses derniers combats. Attaqué par un détachement de *Bleus* venant de Clisson, il s'y défendit en couvrant le bourg. Mais averti qu'une colonne plus nombreuse arrivait de Montaigu, il se retira avec sa faible troupe en se dirigeant vers Saint-Symphorien (2).

— En 1812, sépulture, à la Bruffière, de N... Moreau,

(1) Le nom « d'*Amoureuse* » était gravé sur le palâtre en pierre de la porte de l'ancienne mairie, à la Bruffière, jadis sacristie de l'église. Les assemblées de paroisse se réunissaient à la sacristie de l'église paroissiale, après annonces au prône et au son des cloches. Cette inscription semblerait indiquer que l'ancienne mairie avait été construite pendant que Martial-Amoureuse de Vernusson était commissaire et président des assemblées des Marches.

(2) En 1858, lorsqu'on démolit les anciennes servitudes de la maison, situées dans l'endroit où se trouve actuellement la prairie qui borde la route, on trouva une quantité considérable de balles. *(Communication de M. le comte de Rorthays, propriétaire actuel de la Grange.)*

écuyer, *seigneur de la Grange et des Moullières,* fils de Jean-François-Joseph Moreau, écuyer, *seigneur de la Grange.* Il avait été marié, à Cugand, à Anne, fille de Jean de Vieux, seigneur du Grand-Pin-Sauvage, et de Catherine Servanteau, cousine germaine et héritière de Charles-André Servanteau de l'Echasserie, mentionné ci-dessus, dont :

— Alexis-Aimé Moreau des Moullières, *maire de la Bruffière* sous la Restauration, décédé à Bordeaux en 1825, marié, en premières noces, le 3 mars 1813, à Marie, fille de N... Clémenceau de la Série et de Amélie Girard de Villars, dont un fils né à Nantes en 1814 ; et, en secondes noces, avril 1816, à Adélaïde, fille de François-Louis, comte de Cacqueray de Valmenière, chevalier de l'ordre du Phénix, et de Charlotte-Emilie-Rose de Charbonneau, dont quatre enfants.

— En 1825, la famille des Moullières vend la Grange à M. de Baillet de la Brousse, officier, marié à Valérie Bouhier de l'Ecluse, fille de Julie de Rorthays et de Robert Bouhier de l'Ecluse (celui-ci d'une vieille famille Sablaise), et sœur de Constant Bouhier de l'Ecluse qui fut représentant de la Vendée aux Assemblées de 1848 et de 1849, et député des Sables-d'Olonne, après le coup d'Etat de 1851.

M. de Baillet, mort sans enfant en 1831, la Grange resta à sa veuve, qui épousa son cousin germain, Constant de Rorthays, dont :

— Le comte Emmanuel de Rorthays, officier dans l'armée de François II, dernier roi de Naples ; décoré de l'ordre de François Ier ; rédacteur à l'*Espérance du peuple* de Nantes, en 1868 ; fondateur et rédacteur en chef de la *Gazette de l'Ouest*, en 1869 ; commandant des éclaireurs à cheval de la Loire-Inférieure, en 1870 ; préfet du Morbihan, sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Il épousa, le 28 juillet 1858, mademoiselle Marie-Victoire-Inez de Girardin (1). De ce mariage :

(1) Mademoiselle Marie-Victoire-Inez de Girardin est fille de

1° Marie-Thérèse, baptisée à la Bruffière en septembre 1864. Parrain et marraine M. le comte et Mme la comtesse de Chambord, représentés par le comte Arthur de Bouillé et son épouse, *fille de Bonchamps*, dont le fils et le petit-fils, les comtes Fernand et Jacques de Bouillé, succombèrent glorieusement, le 2 décembre 1870, à Loigny, sous le drapeau du Sacré-Cœur. Elle a épousé Edouard Adam, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur ; — 2° Edith ; — 3° Gilbert.

ERRATUM : *A la date de 1882, nous avons omis de mentionner l'ordination sacerdotale de M. Clément Boutin, né à la Bruffière, en 1857. Successivement vicaire à Chaillé-les-Marais, à Sainte-Hermine, à Saint-Fulgent et au Poiré-sur-Vie ; nommé curé de Longèves en 1892.*

Victor de Girardin, qui fut l'un des héros de la Pénissière avec ses trois frères, Eugène, Emmanuel et Egisthe, et petite-fille par sa mère du marquis de Hillerin du Boitissandeau.

C'est à la Grange que se concentra la petite troupe commandée par le colonel Eugène de Girardin. Elle y passa la nuit du 4 au 5 juin 1832, et en partit, le 5, emmenant avec elle un des domestiques de la maison, nommé François, qui fut aussi l'un des combattants de la Pénissière.

CUGAND

(Cugandavum)

Cette paroisse était autrefois du diocèse de Nantes.

Cure de *Saint-Pierre-ès-Liens* de Cugand ; l'évêque de Nantes ; revenu 1,500 livres.

Chapelle de Saint-Lazare, fondée par les seigneurs de Clisson ; revenu, 100 livres, 1 messe par semaine.

Confrérie de la *Conception* ; recteur messire B. Doudard :

Fabrique : blé, argent et oblations.

(*Visite d'Antoine Binet, archidiacre, abbé de Melleraye, en 1683, aux archives de la Préfecture de Nantes.*)

— Cure de Cugand ; patron, autrefois le roi, à présent le pape et l'évêque, *alternis mensibus* ; revenu 1,500 livres ; recteur M. Marcoux.

(*Pouillé, manuscrit du commencement du XVIII^e^ siècle.*)

— *Ecclesia Sancti Petri ad vincula de Cugant.*

Cure. Patron, le pape et l'évêque alternent ; antérieure à 1287.

Revenu. 1,500 livres.

Titulaire. Jacques Lebastard, né à Héric, ord. 1758, vicaire de Saint-Père-en-Retz — 3 octobre 1788.

Vicaire. Guillaume Veillard, né à Saint-Nicolas ord. 1789.

Eglise sans architecture ni caractère.

Chapelle paroissiale de Saint-Lazare, en mauvais état ; autrefois interdite ; procession.

Confrérie de la Conception de la B. V. M. ; messe le samedi.

Chapellenies : Saint-Lazare, Saint-Michel ou les Nicoleau, les Nerrière, les Uzureau, la Mothe, Saint-Jacques et Saint-Michel, les Loiret.

(*Etat du diocèse de Nantes en 1790,* par l'abbé Grégoire.)

CUGAND

CURE DU DOYENNÉ DE CLISSON ET DE L'ARCHIDIACONÉ DE NANTES

1. Cure à la nomination du Pape et de l'évêque *alternis mensibus.*

Jacques LEBASTARD, né à Héric, vicaire de Saint-Père-en-Retz, ayant reçu sa bulle du Souverain-Pontife et son visa de l'évêque, prend possession de la cure et bénéfice de Cugand, en présence et au rapport de Dubouéix, notaire de la chatellenie de Clisson, le 31 octobre 1788.

2. Bénéfices secondaires :

— 1° Chapellenie de *Saint-Lazare,* fondée et desservie dans la chapelle du nom, — d'une messe basse par semaine.

8 mai 1776. Bénéficier titulaire : Jacques Bureau, chanoine de la collégiale de Clisson.

Présentateur et patron : le prince de Soubize. Collateur : l'évêque de Nantes.

— 2° Chapellenie des *Uzureau,* fondée et desservie dans l'église paroissiale, à l'autel de la T. S. Vierge.

16 mars 1783. Bénéficier titulaire : Joseph Durand, diacre, originaire de Cugand et y demeurant. Présentateur, patron et collateur : l'évêque.

— 3° Chapellenie de la *Mothe,* desservie à l'autel de la T. S. Vierge.

5 juin 1778. Bénéficier et titulaire : Pierre Richard,

recteur et vicaire perpétuel de la Trinité de Clisson, docteur en Droit Canon.

Patron et présentateur : le sieur de la Grenotière. Collateur : l'ordinaire.

— 4° Chapellenie de *Saint-Michel*, dans l'église — d'une messe par semaine.

11 novembre 1771. Bénéficier et titulaire : Charles Brillaud, vicaire de Saint-Julien (de Concelles), originaire de Cugand.

Présentateur, patron et collateur : l'évêque.

— Cette chapellenie est aussi appelée « *des Nicoleau*, » desservie à l'autel de la T. S. Vierge.

(Extrait des *Insinuations ecclésiastiques :* archives de l'évêché de Nantes).

L'origine de Cugand remonte à l'invasion *romaine* dans les Gaules. La position de cette localité parut si importante aux vainqueurs de l'univers qu'ils y établirent une *station romaine* pour dominer le pays qu'ils n'avaient pu entièrement dompter (1).

Cugand, la Bruffière, etc..., faisant partie des dix-sept paroisses du Poitou et de la Bretagne appelées les *Marches,* jouissaient, à ce titre, de plusieurs exemptions de droits et impôts. Les *Marches,* dit Ducange, étaient synonymes de *limite;* elles formaient, depuis l'Ile-de-

---

(1) Au hameau du Bas-Noyer, quand l'étang de Fradet est desséché, pour la réparation des moulins, on peut voir encore, au fond du lit de la Sèvre, les restes de deux piles d'un pont que traversait une *voie romaine*, allant de Durinum à Angers

Bouin jusqu'à Tiffauges, une grande lisière de terrain large d'une demi-lieue et quelques fois d'une lieue entière, sur quinze à dix-huit de longueur. Ces privilèges avaient attiré dans ces contrées une population industrielle qui contrastait d'un manière frappante avec la misère des pays limitrophes. Les *Marches* sont encore les parties les mieux cultivées des deux départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure entre lesquels elles se trouvaient placées.

François Ier voulut soumettre ces *Marches* aux mêmes droits et redevances que les autres provinces du royaume : les employés du roi osèrent franchir les rives de la Sèvre et réclamer des impôts et des hommes d'armes : soudain la guerre se déclare dans toute la contrée ; mais les soldats du vainqueur de Marignan furent partout repoussés. Ces guerres que les historiens du temps ont appelées la *guerre du sel,* traîna en longueur et ne se termina que sous le règne de Henri II qui reconnut et approuva de nouveau les vieilles franchises des *Marches*. Cette indépendance fut acquise jusqu'au moment où la monarchie de Clovis et de Charlemagne fut détruite dans les flammes de 1793.

Cugand est encore un des points du département où l'industrie manufacturière est le plus en activité. On y compte quatre mécaniques dont trois à filatures pour la laine et le coton, et la dernière pour le papier. A l'exposition de 1844, les comptes rendus des produits de l'industrie nationale signalèrent avec éloges les castorines et les serges de MM. Cheguillaume, Mouillé et Bonnin, de Cugand, tant sous le rapport de la bonne qualité que sous celui du bon marché.

La plupart, en effet, des habitants de Cugand sont fabricants d'étoffe de laine et de coton. C'est surtout cette dernière branche d'industrie qui fait vivre la basse classe, dont la position est cependant des plus malheureuses, et on le comprendra aisément, lorsqu'on saura que l'ouvrier n'a que huit francs pour confectionner cent-dix mètres de coton : et il faut un bon ouvrier pour faire ce

nombre en huit jours de travail. Si la stagnation du commerce vient à condamner ces bras à l'inaction, alors la misère devient à son comble. (1)

La Sèvre nantaise passe à Cugand ; elle coule de l'est à l'ouest et fait mouvoir la plupart des mécaniques et un très grand nombre d'autres usines. Les bords de la rivière offrent des points de vue magnifiques. On y admire surtout d'énormes masses de rochers qui semblent se détacher des collines pour se précipiter dans la Sèvre.

On conçoit que la civilisation importée par l'industrie doit être plus avancée dans Cugand que dans aucun autre bourg de la Vendée. Malheureusement, entée sur une petite échelle, elle ne paraît souvent que sous son mauvais côté : les mauvais livres répandus dans la classe ouvrière détruisent souvent la simplicité de la foi chrétienne et y répandent le germe des mauvaises passions.

Le terroir est un peu argileux et faible, néanmoins les blés y viennent assez bien. Les récoltes sont un peu de vin, du froment et du seigle.

L'église de Cugand a pour patron Saint Pierre-aux-liens et forme une croix. Un clocher carré, bénédictin, un chœur lambrissé, une nef qui laisse apercevoir la charpente soutenue par quatre tirants nus et sans ornement : voilà l'apparence qu'offre ce monument (2). Une chapelle est dédiée à la Sainte-Vierge ; l'autre à saint Sébastien, possédant un bon tableau. Une petite chapelle rurale s'élève en l'honneur de saint Lazare.

Le curé et le vicaire reçoivent de la paroisse un supplément de pension par semestre ; il est perçu par un homme chargé d'office, qui parcourt la paroisse avec une

(1) Qu'on n'oublie pas que ceci a été écrit il y a un demi-siècle environ.

(2) L'église a été reconstruite, comme on le verra plus loin dans la *chronique*.

liste signée du conseil municipal, et où est marqué ce que chacun doit donner.

Le presbytère appartient à la commune et n'a que deux jardins de moyenne grandeur pour toute dépendance.

La fabrique n'a d'autre revenu que le produit de ses bancs, de ses chaises, et celui des quêtes faites à l'église tous les dimanches. Pourtant, il existe un usage qui lui procure un petit avantage, qui est de porter, au commencement de chaque année, des gâteaux ou des grignes de pain bénit dans les maisons les plus aisées de la paroisse, et chacun paie, à sa générosité, le don qui lui a été fait. Ce sont quatre marguilliers d'honneur qui sont chargés de cette distribution et perception.

AILLERY.

« Une des traces les plus curieuses qui soient restées, à Cugand, de l'ère féodale est, à coup sûr, l'usage que l'on sut tirer des chaussées de la Sèvre. Les ponts, sur son long parcours, étaient d'une rareté remarquable ; on en comptait cinq à six environ, et, dans ces temps reculés, le commerce devait en être considérablement gêné. C'est ce qui donna l'idée de faire de nos chaussées de véritables ponts à péage. Dans ce temps surtout, les relations étaient singulièrement difficiles ; nos routes étaient infestées de brigands qui se recrutaient, à la suite de chaque guerre, parmi les soldats licenciés... Beaucoup de cadets désœuvrés, à qui la paix faisait des loisirs, trouvèrent naturellement l'occasion de se tailler quelques fiefs improvisés pour la répression de ces brigandages. On vit ces chevaliers interposer leur rôle protecteur et former une sorte de douane intérieure dans les passages difficiles et dangereux où ils formaient une escorte aux commerçants et aux voyageurs réunis en caravanes. Ceux-ci se soumettaient volontiers à cet impôt qu'ils considéraient comme une prime pour leurs marchandises et leurs existences.

« Sur le territoire de Cugand, nous connaissons, en

particulier, deux postes semblables dont les traces et le souvenir sont restés dans la mémoires de nos pères. Au hameau de *Fradet* existe encore une ancienne habitation portant tous les caractères d'un noble manoir, à l'entrée de la chaussée ; des armoiries y sont gravées sur les poutres ; la tourelle de l'escalier, défendue par des meurtrières, constate sa destination. C'était bien le poste d'un cadet de famille. (1) Au hameau de la *Doussinière*, ces caractères étaient accusés d'une façon plus précise encore. La chaussée n'offrant pas une viabilité constante, on y avait adjoint parallèlement une sorte de pont fort primitif, portant le nom de *Pont-Chevalier* ; et de fait, le hameau construit sur l'autre rive a conservé le même nom. La tradition populaire a gardé le souvenir de la famille noble à qui appartenait ce poste avant la Révolution, et dans les veillées on raconte encore certaines légendes qui s'y rapportent (2). »

M. LAMPRIÈRE.
(Echos du bocage vendéen
V^e^ année, n° 2.)

Aux souvenirs du moyen-âge, rappelés par les lignes qui précèdent, il faut joindre celui qu'évoquent encore aux yeux du touriste les ruines considérables qui se dressent, sur la gauche, non loin de la grand'route qui mène de Clisson à Cugand. C'est l'antique fief du *Grand-Pin-Sauvage*.

D'après une charte de l'année 1235, ayant pour titre : « *Accord fait devant Etienne, évêque de Nantes, entre Guillaume-le-Vieux, seigneur de Clisson, et les frères de la milice du Temple,* » nous savons que cette demeure féodale existait dès cette époque. Elle devint, plus tard, la possession des Templiers de la *Madeleine de Clisson*.

(1) C'est la maison paternelle de l'honorable famille Guilé, qui l'habitait longtemps avant la Révolution.

(2) Cette famille s'appelait *des Belliars ;* elle émigra dès le commencement de la Révolution de 1789.

La charte dit, en effet, expressément « *que Guillaume Sauvage fit des dons considérables aux Templiers ; que Catherine, sa femme, que Raginard et Sebile, ses fils, y joignirent leurs bienfaits particuliers.* » *(Cartulaire de la Madeleine-du-Temple, Clisson.)*

ÉTAT NOMINATIF

DES CURÉS, VICAIRES ET AUTRES PRÊTRES

De Cugand

Avec notes et particularités tirées des registres paroissiaux et des papiers de la fabrique

—

Les notes qui suivent sont extraites, en majeure partie, de la Chronique paroissiale *rédigée par M. Grelier, ancien curé de Cugand, aujourd'hui chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon.*

Le bourg se trouve à peu près au centre de la paroisse, à quatre kilomètres environ des villages les plus éloignés, à l'Est et à l'Ouest.

Voici les noms des villages avec leur population, en 1853 :

Haute paroisse

1.	— Le bourg.....	638 h.
2.	— Bel-Air d'Entiers.....	4
3.	— Mont-Galien.....	4
4.	— Entiers.....	80
5.	— La Hinoire.....	14
6.	— La Gaieté.....	4
7.	— Fradet.....	78

8.	— Haut et Bas-Noyer.....	73
9.	— Hucheloup.....	222
10.	— Le Port.....	25
11.	— L'Aubrais.....	10
12.	— La Doucinière.....	101
13.	— La Pouzinière.....	18
14.	— La Vrignais.....	31
15.	— La Pénissière.....	10
16.	— Coulonge.....	21
17.	— Le Mortier.....	14
		1.347

Basse paroisse

18.	— La Brangerais.....	16
19.	— Haute et Basse-Palaire...	90
20.	— Le Beau-Laurier.....	10
21.	— L'Aubépin.....	21
22.	— La Caillerie.....	9
23.	— La Grange.....	36
24.	— Le Petit et le Grand-Coubrenier.....	42
25.	— L'Ambanière.....	18
26.	— La Patouillerie.....	8
27.	— La Collarderie.....	18
28.	— Bel-Air (sur la route).....	6
29.	— La Marche.....	76
30.	— La Feuillée.....	30
31.	— Plessard.....	12
32.	— Fouques.....	334
33.	— La Grenotière.....	17
34.	— La Grand'Maison.....	15
35.	— La Chaunière.....	6
36.	— Le Bordage.....	32
37.	— Fromaget.....	43
38.	— Gaumier.....	60
		899

899
1.347

2.246 h. (1)

D'après une note qui se trouve dans le registre de 1667, la paroisse de Cugand existait bien avant le douzième siècle. Cette note concerne un *acte de donation* écrit en latin et mis en dépôt à la Chambre des Comptes de Nantes. Par cet acte, Geoffroy, duc de Bretagne et comte de Nantes, donne à Geoffroy Patoil, chapelain de Saint-Pierre de Cugand, du diocèse de Nantes, tout le domaine et la juridiction qu'il a dans le bourg et ses fiefs situés dans la paroisse de Cugand. (2)

Il y eut deux Geoffroy, ducs de Bretagne : le 1er de 992 à 1008 ; le second, de 1156 à 1196.

Après Geoffroy PATOIL, on ne connaît aucun nom de prêtre ayant desservi la paroisse avant 1474.

1474. — Jean JOUÉNIN est maintenu à la chancellerie du duc de Bretagne, comme recteur de Cugand. *(Registre de 1667.)*

1501. — MALDENT, recteur. *(Ibid.)*

Le 15 juin, Guillaume Maldent, recteur, rend aveu à la Chambre des Comptes, par lequel il connaît et confesse tenir du roi le bourg de Cugand, avec ses appartenances et dépendances... Par raison desquelles choses est due, à la mutation de chaque recteur, au roi et reine une maille d'or de Florence.

---

(1) D'après le dernier recensement, le chiffre de la population est actuellement de 2,129 habitants.

(2) Don fait par Geoffroy, duc de Bretagne, comte de Nantes, du droit de juridiction dans le bourg de Cugand à Messire Geoffroy Patoil, son secrétaire, chapelain de Saint-Pierre de Cugand. (*Aveu du domaine de Nantes.* N° 1102.)

1556. — Gilles HAMON, recteur. *(Ibid.)*

1563. — Jean BIRÉ, recteur. *(Ibid.)*

1595. — François USUREAU, recteur.

L'acte le plus ancien des registres paroissiaux est du 13 avril 1595. Il est signé : Usureau, recteur. Le 1er vicaire connu fut Nayrière, que remplaça Lemot.

Dans les premiers mois de 1596, jusqu'au 23 mai 1598, on trouve un certain nombre d'actes signés : Brunelière, prêtre.

Le 1er octobre de l'année 1596, le registre paroissial porte le *visa* en latin de Mathurin Robin, chanoine, grand archidiacre de l'église de Nantes, qui visita, à cette date, la paroisse de Cugand.

Il existait alors dans la paroisse de Cugand une *confrérie* en l'honneur de l'Immaculée-Conception. (Voir le registre de 1638.) (1)

1619. — Mathurin LEMOT, recteur, neveu du précédent.

Le dernier jour de mai de l'an 1626, fut ensépulturé, dans l'église paroissiale de Cugand, vénérable et discret messire François Usureau, prêtre.

1635. — Le seizième jour de janvier, fut enterré vénérable et discret messire Mathurin Perraud, vicaire de Cugand.

1637. — Le mardi, troisième jour de Pâques, 14e jour d'avril, décéda, sur une heure d'après minuit, vénérable et discret messire Mathurin Lemot, prêtre, ci-devant

(1) Le souvenir de cette confrérie fut renouvelé, après la Révolution, par M. Haigron (1821), qui mit l'autel de la sainte Vierge, précédemment dédié à *N.-D. du très saint Rosaire*, sous le vocable de l'*Immaculée-Conception*. Mais la confrérie elle-même n'existe plus. Ce serait une œuvre à ressusciter.

recteur de cette paroisse de Saint-Pierre de Cugand..... et fut inhumé et ensépulturé dans le chœur de ladite église, au milieu d'iceluy, proche le balustre du grand autel paroissial. Signé : Rousselot, vicaire, Dumont, recteur.

1636. — François DUMONT, recteur.

Il eut pour vicaire messire René Rousselot. Le 3 novembre 1647, il acheta une petite maison joignant les murailles de l'enclos du presbytère.

1638. — Le huitième jour de novembre, décéda messire Etienne Nayrière, prêtre en cette paroisse, et, le lendemain, fut inhumé ensépulturé au bas du chœur de cette église.

1651. — Le mercredi, quatrième férie de la Pentecôte, est décédé vénérable et discret messire François Dumont, recteur curé de cette église de Cugand, dernier jour de mai, et, le lendemain, premier jour de juin, a été inhumé au chœur de cette église, au-dessous le balustre, et au milieu d'iceluy, le corps du dit défunt. — Rousselot, vicaire.

1651. — François HUET, recteur.

E. Rousselot, vicaire. Le 2 novembre 1660, M. François Huet fonda une messe, le vendredi de chaque semaine. (Registre de 1667.) Il mourut, le 16 janvier 1661, dans la paroisse de Notre-Dame de Nantes. Après la mort de messire Huet, messire Rousselot ne signe plus que quelques actes sans autre qualificatif que celui de prêtre.

1662. — Allain JÉGOU, sieur de Brissilion, recteur.

Chenam, vicaire.

Le 22 mai 1668, fut inhumé en notre église, D^lle^ Elenie Prévost, fille de messire Charles Prévost et de M^lle^ Marie Richard, seigneur et dame de la Mothe ; laquelle était

religieuse, professe dans le couvent de Montaigu, de l'ordre de Fontevrault ; décédée au Pin, ayant son obédience. — Signé : Chenam, vicaire.

1664. — Bonaventure DOUDARD, recteur.

Gaborieau, vicaire.

1669 — Le sixième jour du mois de juin a été inhumé, dans cette église de Cugand, le corps de vénérable et discret messire Mathurin Nayrière, prêtre de cette paroisse. L'enterrement fut fait par le recteur de Boussay.

1670. — Le 5 juillet, l'*Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement* fut instituée dans le diocèse de Nantes et, par suite, à Cugand, par Mgr Gilles-de-la-Baume-le-Blanc-de-la-Vallière, évêque de Nantes.

1674. — Le 20 novembre, eut lieu *dans la chapelle de Saint-Lazare*, le mariage de Nicolas Dupoiron et de Jeanne Rousseau, célébré par le recteur de Cugand.

21 mai 1680. — Dernière signature de Mathurin Gaborieau, prêtre vicaire. — Depuis novembre 1683, messire Bonaventure Doudard ne signe plus.

1685. — Le 16 may, messire Jean Marcoux, vicaire, fut commis par messire Antoine Binet, abbé de Melleray, et grand archidiacre, pour recevoir, et a reçu les comptes de Georges Martin, laboureur, du village de la Doucinière, et de Jacques Guibert, charpentier, du village de la Pallaire, prévots de la confrérie de Notre-Dame de la Conception, pendant les années 1683, 1684.

1689. — Le 30 avril, les sieurs Pierre Gouraud et Pierre Joguet, prévots de la Confrérie de la Sainte-Vierge sous le titre de la Conception, pendant les deux années précédentes, et sortis de charge à la fête dernière de la Conception, rendent leur compte devant Mgr l'évêque de Nantes, dans le cours de sa visite faite dans cette église, les jour et an que dessus, et déclarent avoir employé la somme de 75 livres, du consentement des confrères, pour contribuer au paiement du tabernacle.

1690. — Le seizième octobre, est décédé dans sa mai-

son presbytérale, noble et discret messire Bonaventure Doudard, recteur de Cugand, lequel était âgé de 68 ans et 6 mois, et, le lendemain, son corps a été enterré dans le cimetière, en présence des soussignés :

Doucet, prêtre ; Couronne prêtre, vicaire ; J. Marcoux, prêtre.

16 octobre, messire Claude-Marie de Lesrat, grand archidiacre de Nantes, fait la visite de la paroisse.

1690. — Jean MARCOUX, recteur.

Les vicaires qui se succédèrent dans la paroisse sous messire Marcoux, furent : J. Dousset, Fouré, Jacques Guisne, Vincent Legendre.

En l'année 1691, fut fait le tabernacle.

1695. — Le 16 juillet, messire Pierre Despinose, abbé de Rillé, grand archidiacre et vicaire général de Nantes, fait la visite de la paroisse, et le brevet de visite lui est présenté par Jean Marcoux, recteur.

1697. — Le 5 octobre, a été inhumé au cimetière le corps de défunt messire Pierre Pavageau, prêtre, décédé du jour précédent, en présence d'Etienne Foulonneau, Mathurin Jaufrineau, Julien Vachon, ses parents, qui ne signent. — Signé : Jean Marcoux, prêtre.

1710. — Le 5 septembre, a été inhumé dans le cimetière le corps de messire Jean Marcoux, recteur de Cugand, par moy soussigné, en présence de MM. les recteurs de la Trinité, de Monnière, de Saint-Lumine, de Saint-Hilaire, de Saint-Jacques et de plusieurs autres. Signé : Jean Clénet, prêtre ; Jean Vinet, prêtre ; René Marcoux, prêtre ; Vincent Legendre, prêtre vicaire.

Cette année 1710 fut appelée l'*année des grandes eaux*, parce qu'il y eut une inondation des plus considérables. L'année précédente, 1709, avait été appelée l'*année du grand hiver*, parce qu'il fut le plus rude qu'on eût encore éprouvé, de mémoire d'homme. Les vignes gelèrent jusqu'à la racine ; les blés gelèrent également, et ceux-là seulement eurent une récolte qui ensemencèrent après

la gelée. Le froid commença le 6 janvier, à l'heure des vêpres.

1710. — René MARCOUX, recteur, bachelier en théologie.

Il signe son premier acte, comme recteur, le 17 septembre.

Les vicaires qui se succédèrent sous messire René Marcoux furent, croit-on, les suivants : Jamet, 1711 ; J. Vinet, 1711 ; B. Jousseaume, 1720; F. Gourdon, 1724; C. Plumtôt, 1725 ; Leroux, 1728 ; E. Méchineaud, 1729 (ce dernier était originaire de la paroisse de Cugand, comme le prouve une délibération du 9 juillet 1730); G. André, 1733 ; J. Sestre, 1736 ; Ulin, 1738.

Dans l'année 1729, fut faite une bannière double, de velours cramoisi, ornée de figures : d'un crucifix et d'un saint Pierre-ès-Liens attaché à une colonne, parsemée de fleurs de lis et d'hermines.

Le 16 décembre 1736, l'assemblée du Conseil de fabrique vote à l'unanimité qu'on fera des réparations à l'église « et aussi pour le montant et bras de la grosse « cloche, ferrures pour yceux, échelle à monter au « clocher, siège pour le sonneur de cloches, lorsqu'il « monte au haut pour les sonner. »

Le travail mis à l'adjudication fut pris par Etienne Boursier, maître charpentier, du bourg de Cugand.

Le dernier acte de messire René Marcoux, recteur de Cugand, est du 26 juillet 1741. Ce prêtre, janséniste orgueilleux et insoumis, comme tous ceux de la secte, fut exilé de sa cure, à cause de ses sentiments opposés à la bulle *Unigenitus,* après une visite du Seigneur Evesque à Clisson où la paroisse de Cugand avait été convoquée. M. Marcoux remit à une personne fidèle un petit coffre rempli de papiers concernant les droits de sa cure. C'est d'après ces papiers que M. Dechaille rédigea plus tard ses notes.

Après le départ de René Marcoux, l'autorité supérieure envoya dans la paroisse un *vice-gérant*, Jacques LEGRIS,

prêtre, docteur en théologie. Son premier acte est du 1er octobre 1741.

M. Etienne FONTENEAU succéda à M. Legris, comme vice-gérant, le 4 juin 1743.

Le 30 août 1745, il fut remplacé par M. CORBEL dans ses titres et qualité.

M. DROUALLIÈRE arriva ensuite comme vice-gérant, le 23 mai 1747.

Pendant ces quatre vice-gérances, les vicaires de Cugand furent : E. Méchineaud et L. Vérel.

Le 31 décembre 1748, Clémenceau, vicaire. (1)

Le 24 décembre 1750, P. Bossis, vicaire. — 11 janvier 1754.

Le 14 avril 1753, est décédé dans cette paroisse messire Etienne Méchineaud, prêtre, originaire de Cugand, a esté inhumé le lendemain, quinze du même mois, en présence des soussignés : Jousseaume, recteur de Saint-Hilaire-du-Bois ; Bouet, recteur de Saint-Gilles (paroisse de Clisson) ; F. Dobigeon, vice-gérant de Gétigné ; M. Loir, prêtre vicaire (de la Bruffière) ; Brillaud, prêtre ; J.-J. Gauvain, prêtre ; Richard, prêtre ; Simon, prêtre ; P. Bossis, prêtre ; Drouallière, vice-gérant ; J. Vanderuckey ; P. Hulin, vicaire de la Bernardière.

Le 15 janvier 1754, M. Pierre MONGIS, vice-gérant de Cugand.

Vicaires, M. Chesnin (du 27 janvier 1754 au 14 décembre 1755) ; — M. T. André (du 3 janvier 1756 au 12 juin 1759).

« Le quatorzième jour de may 1758, jour de la Pen-
« tecôte, a été bénie (*sic*) solennellement par M. Mongis,
« vice-gérant, la croix de la Herse, donnée par demoi-

(1) Le 2 octobre 1750, Mgr l'évêque de Nantes, Pierre Mauclerc, faisant sa tournée pastorale dans la contrée, ne voulut pas aller à Cugand, dont le recteur M. Marcoux avait été exilé de sa paroisse, par ordre du roi, à cause de sa révolte contre les décisions de l'Eglise. La paroisse fut convoquée à la Bernardière, où elle fut conduite par le vice-gérant, M. Drouallière.

« selle Françoise Allard, veuve Guiheneuf ; Monseigneur « l'évesque ayant accordé quarante jours d'indulgences à « ceux qui iraient faire leurs prières devant cette croix. »

Dans l'année 1759 a esté acheté la croix d'argent pour les processsions et l'ancienne vendue.

Monitoire publié, le 26 août 1759, dans l'église de Cugand (1) :

« *Jean Olivier Berthou de Querverzio, prêtre, docteur en théologie, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Marie de Pornic, chantre en dignité de l'église-cathédrale, vicaire général et official de Nantes, à tous recteurs, vicaires, prêtres ou notaires royaux apostoliques de ce diocèse, salut.*

« *Savoir faisons que lettres monitoriales auraient été par nous décernées, le 20 juillet 1759, à l'instance et complainte de maître Charles Bureau de la Robinière, procureur fiscal de la cour et juridiction de la châtellenie de Clisson, procédant de son office, demandeur et accusateur, tendante à la preuve des causes de la mort d'un particulier inconnu, dont le cadavre a été trouvé noyé en la rivière de* Sèvre, *entre* la chaussée de Persimon *et celle de* Plessart, *du côté de la garenne de Clisson, le 10 de ce mois de juillet.*

« *Lequel monitoire a été publié par trois jours de dimanches consécutifs, au prône des grandes messes de Cugand et suivant le certificat du sieur Mongis, vice-*

(1) En droit canonique, *le monitoire* est une monition ou avertissement que l'Eglise fait aux fidèles de révéler, sous peine d'excommunication, ce qu'ils savent sur certains faits spécifiés et dont elle a de justes raisons d'être instruite.

On croit communément que les monitoires sont en usage, dans l'Eglise, depuis que le pape Alexandre III, vers l'an 1170, décida qu'on pouvait contraindre par censure ceux qui refusaient de porter témoignage dans une affaire. *(C. 1, 2 de Testibus cogendis)*. Dans l'origine, il n'était permis de procéder par voie de censures ou de monitoires que pour les affaires *civiles*. Bientôt après, on usa de monitoires dans les affaires *criminelles*.

gérant, qui a averti et admonesté tous ceux qui ont connaissance des faits dudit monitoire, d'en donner leur déclaration à la justice, huitaine après la dernière publication, faute de quoi ils encourront la peine d'excommunication ; et, comme il peut y avoir quelqu'un de ceux qui ont connaissance desdits faits et ne sont pas venus à révélation et ont, au contraire, méprisé lesdites monitions, nous avons, à la complainte dudit sieur procureur fiscal, et en vertu de l'ordonnance rendue par Monsieur le Sénéchal de ladite juridiction, le 16 de ce mois, au pied de la remontrance représentée et rendue, averti et admonesté tous ceux qui ont connaissance des faits dudit monitoire, d'en donner leur déclaration à la justice, au plus tard dans trois jours après la publication des présentes, à faute de quoi, les déclarons contumaces, désobéissants et rebelles aux monitoires ecclésiastiques et, comme tels, nous les excommunions. Vous mandons que, de notre autorité, vous les déclariez et dénonciez excommuniés en la forme usitée et ordinaire.

« *Donné à Nantes, sous notre seing et scel ecclésiastique, le vingtième août mil sept cent cinquante-neuf.*

Signé : BERTHOU DE QUERVERZIO, *official*.

« *Publié au prône de notre grande messe paroissiale, ce 26 août 1759.*

« *Signé :* MONGIS, *vice-gérant de Cugand.* »

Au mois de janvier 1760, le sieur René Marcoux, recteur de cette paroisse, mourut à Avessac (canton de Saint-Nicolas-de-Redon). Il y avait dix-huit ans et cinq mois qu'il estoit éloigné de sa paroisse *par lettres de cachet*, à cause de ses sentiments opposés à la bulle *Unigenitus*. Il a fait un testament par lequel il se refère à la profession de foi qu'il avait faite à son évesque et qui est celle pour laquelle il fut exilé. Il y dit qu'il ne veut point acheter indignement les sacrements au dépens de la vérité ; et si, à cause de la faiblesse d'esprit que cause si ordinairement la violence de la maladie, on

extorquait, par importunité, quelques paroles ou signes, ou aveux contraires à sa foi présente et actuelle, il les déclare nuls, involontaires et sans effets.

Il avait possédé la cure une cinquantaine d'années, y compris le temps de son exil.

1760-1788. Jacques DECHAILLES, recteur.

M. Dechailles, docteur en théologie, obtint la cure au concours, le 6 juin.

1759-1781. Baufreton, vicaire.

Après la mort de René Marcoux, un de ses exécuteurs testamentaires remit à messire Dechailles le petit coffre contenant les papiers qui regardaient la paroisse.

En 1762, la grosse cloche est fondue ; elle est bénite, le 2 avril, par messire Simon, recteur de la Bernardière.

Fin de 1763, démolition de l'ancienne cure et reconstruction d'une nouvelle sur les plans de M. Ceynerai, ingénieur-architecte de M. le duc d'Aiguillon. M. le curé en prend possession en mai 1765.

En 1764, fut faite l'horloge, qui sonna, pour la première fois, *à minuit, la nuit de Noël*. Elle coûta deux cents livres.

« En 1766, l'hiver a esté très rude et a commencé dans sa force, comme en 1709, la nuit du cinquième au sixième janvier. Les vignes ont été gelées, la plus grande partie, jusqu'à la racine et ont été plus de six ans sans pouvoir se reprendre. »

C'est dans l'année 1768 que furent faites les deux chapelles. Le *trente octobre dix-sept cent soixante-dix*, on plaça l'autel des saints Sébastien et Clair. Le tableau de saint Clair était placé à l'ancien autel de saint Sébastien, sous le titre de saint Mathurin ; « mais, comme on ne connaît point de saint Mathurin évesque, dit M. Dechaille, j'en ai changé le titre pour honorer saint Clair, premier évesque de Nantes. »

Dans cette année, la misère fut tout à fait grande. « Je faisais bouillir, dit M. Dechaille, six livres de riz avec dix-huit livres de pain froment, dont je faisais une bouillie

qui nourrissait quatre - vingts personnes, tout leur content. »

La nuit du *25 au 26 novembre*, après une pluie continuelle qui avait duré près de deux fois vingt-quatre heures, les eaux de la rivière de Sèvre se précipitèrent avec une impétuosité qui ruina presque tous les riverains. L'eau monta, dans cette paroisse, à *vingt-sept pieds* de hauteur (au-dessus du niveau ordinaire) ; les dommages furent estimés à 24,490 livres. (1)

Le 22 septembre 1770, fut ordonné prêtre Charles Brillaud, né au *Bordage,* de cette paroisse, le 30 avril 1745. — Jean Brillaud, son frère, fut ordonné prêtre le 1er juin 1776.

« Le *quatre février dix-sept cent soixante-et onze,* l'autel de la Sainte-Vierge a esté placé. Le tableau de la Sainte-Vierge est semblable à celui de la cathédrale de Nantes, et on le dit tiré sur celui de Sainte-Marie-Majeure de Rome, sur le portrait qu'en a fait saint Luc. Le rétable est tout neuf ; le haut est seulement composé des ornements de l'ancien autel de la Sainte-Vierge ; la statue du haut est ancienne. — Le *huit avril de la même année,* les autels et chapelles ont esté bénits. »

Le 8 octobre 1771, mariage de Mathurin Brillaud, du Bordage, et de Marie Fonteneau, bénit par Charles Brillaud, prêtre, vicaire de Saint-Julien-de-Concelles, *dans la chapelle de Saint-Lazare.* Signent : messire de Vieux,

(1) Le rédacteur de la *Chronique* que nous transcrivons ajoute : « Cette inondation a fait faire les observations suivantes : Dans l'année 1740, il y a trente ans, l'inondation commença à la fin de novembre ou au commencement de décembre ; trente ans auparavant, c'est-à-dire en 1710, pareille inondation ; et on assure qu'on a remarqué dans les archives du château de Clisson qu'en 1680, ce qui fait encore trente ans auparavant, il y eut encore une inondation considérable. Enfin, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le P. Petau, jésuite, dans son *Histoire universelle*, prétend, par son calcul, que le *déluge* commença *le 25 novembre* de l'année 1656 de la création du monde. » (?...)

seigneur du château du *Pin-Sauvage*, en cette paroisse, et messire Belorde, propriétaire de la Grenotière.

1772. — « Le sieur Charles Hallouin, chanoine de Clisson et titulaire du bénéfice de Saint-Lazare, en cette paroisse, a obtenu de M. le prince de Soubise, seigneur de Clisson et patron de la chapelle, et de Mgr l'évesque de Nantes, la permission de démolir la chapelle de Saint-Lazare et d'en rétablir une autre beaucoup plus petite. Il est trouvé dans les décombres, vers la porte, beaucoup d'ossements de morts, ce qui fait présumer que c'était anciennement une *maladrerie*.

Cette église avait 22 pieds de largeur et 45 pieds de longueur ; elle avait deux autels : le maître-autel dédié à saint Lazare, et le second à saint Symphorien. Ce fut en 1740 qu'un titulaire y fit placer la statue de ce saint, ce qui a occasionné une espèce d'assemblée *abusive* et pleine d'inconvénients fâcheux, le dimanche le plus près de la fête de ce saint, qui est le 22 août. »

« Le 16 août 1775, la chapelle de Saint-Lazare fut bénite par M. Charles Hallouin, titulaire de ce bénéfice et doyen du chapitre collégial de Clisson. »

1773. — 32 décès, 41 baptêmes, 7 mariages.

1774. — 41 décès, 47 baptêmes, 9 mariages.

1775. — 32 décès, 44 baptêmes, 15 mariages.

Au mois d'avril 1775, le sieur Jean Frérot a entrepris une *forge à fer*. Il a commencé par faire nettoyer la chaussée et creuser les fondations des moulins. Cette chaussée est celle qui est au-dessous du village de Fouques. (Les forges à fer de la chaussée de Fouques furent allumées le 5 octobre 1776.)

1776. — Messire René Belorde, originaire de cette paroisse, et député du clergé à la Chambre ecclésiastique, s'étant démis, par résignation, de sa cure d'Aigrefeuille, se trouva perdre sa députation à la chambre. L'élection de son successeur fut faite à Notre-Dame de Clisson, dans l'église, sous la présidence du seigneur Evesque. Ce fut le sieur Richard du Plessis, recteur de Haute-Goulaine, qui fut élu.

Même année, 25 juin, Mgr Jean-Augustin de Frétat de Sarra, évêque de Nantes, visite la paroisse de Cugand. Cette paroisse n'avait pas eu l'avantage de recevoir d'évêque depuis le 10 septembre 1699, époque à laquelle Mgr Gilles de Beauveau fit sa visite et reçut les comptes de la *Confrérie de la Conception*.

Le lendemain, 26, le seigneur évêque alla coucher à la Bernardière.

1777. — 23 décès, 46 baptêmes, 17 mariages.

1778. — Mort de messire René Belorde, ex-recteur d'Aigrefeuille, âgé de 70 ans, décédé à *la Grenotière*, inhumé le 8 avril.

1779. — Achat d'une chasuble de gros de Tours broché, avec des dalmatiques pareilles ornées de petits galons d'or brodés en paillettes d'or.

Epidémie de petite vérole qui emporte la septième partie des enfants attaqués, depuis le mois d'août 1778 jusqu'au même mois de cette année.

A cette maladie, a succédé la dysenterie, qui n'a pas été si cruelle en cette paroisse qu'en plusieurs autres.

1779. — 54 décès, 48 baptêmes, 15 mariages.

1781. — 70 décès, 54 baptêmes, 20 mariages.

Dans ces 70 décès, figurent nombre de victimes de la dysenterie qui sévit cruellement en cette année.

Même année, 9 décembre, M. Dechaille bénit la deuxième cloche. Cette cloche n'a pas eu de parrain; elle pèse 751 livres. Elle a été nommée *Marie de la Conception*.

Visite de Mgr l'évêque.

Vicaires: MM Jean-Chrysostôme Braud (15 mai 1781 — 8 août 1781); René Guérin (24 décembre 1781 — 9 janvier 1783).

1782. — Récolte très abondante ; moissons contrariées par les pluies qui commencèrent dès les premiers jours de mai.

Le 23 novembre 1782, le sieur Frérot, maître et directeur de la forge de Fouques, la vend à Ecuyer-René-

Julien d'Acosta, négociant à Nantes, pour la somme de *soixante mille livres*.

1782. — 47 décès, 60 baptêmes.....

1783. — 49 décès, 70 baptêmes, 6 mariages.

Vicaires : MM. Dugast (1783) ; Bureau (24 février 1784 — 2 juin 1785) ; J.-J. Saillant (6 juin 1785).

1785. — 82 décès, 64 baptêmes, 26 mariages.

1786. — 55 décès, 64 baptêmes, 26 mariages.

1788. — Le 24 mai 1788, après midi, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de messire Jacques Dechaille, docteur en théologie, recteur de cette paroisse, après l'avoir gouvernée l'espace de 28 ans. La sépulture fut faite en présence des soussignés : P. Gautret, recteur de Boussay ; Brillaud, vicaire de Boussay ; Richard, recteur de la Trinité de Clisson ; F. Dobigeon, prêtre ; Beaufreton, chanoine semi-prébendé de Clisson ; Jullien, ancien recteur de Saint-Jean de Montfaucon ; Simon, recteur de la Bernardière.

L'écrit suivant, rédigé par M. Dechaille, nous fait connaître quels étaient les anciens usages de la paroisse de Cugand avant la Révolution. L'importance historique et l'intérêt de cette pièce n'échapperont à personne.

ÉTAT DES USAGES DE LA PAROISSE DE CUGAND, EN 1788.

I. Temporel. — La paroisse de Cugand relève pour le temporel des deux seigneurs de Clisson et de Tiffauges, à la manière des Marches communes de Poitou et de Bretagne. L'église et la cure relèvent du roi, et les affaires sont portées au présidial de Nantes. »

Assemblées. — « Le corps politique du général y est composé de douze délibérants choisis, chaque année, le dernier dimanche d'avril, jour auquel sont changés les fabriqueurs en charge, qui rendent exactement leurs comptes trois mois après être sortis de charge, c'est-à-dire au mois d'août ».

Rentes. — « Les rentes de la Fabrique consistent : 1° En 22 livres 10 sols de rentes foncières, pour l'entretien de la lampe, dus par les héritiers Favreau, sur la métairie dite du *Petit-Village. (Archives de la paroisse)* — 2° 62 sols de rente constituée, due par les héritiers du sieur Joseph Vinet, notaire, pour la fondation de Marie Jaufrineau, dont il y a 40 sols au recteur, pour l'acquit de deux messes chantées au 1er d'août ; restent 22 sols à la Fabrique. — 3° 3 boisseaux de froment dus par les teneurs de la *Haute-Palaire,* pour le pain bénit de Pâques. — 4° Un boisseau de froment, pour le pain bénit de Noël, et 3 livres 12 sols, dus pour la fondation de Guillaume Girard et Perrine Pain, lesdites rentes hypothéquées sur le pré des Nouës, au village des *Portes,* en la Bernardière, suivant le testament du 12 octobre 1639, au rapport de Gaborieau, et l'arrentement du 7 septembre 1715, au rapport de Richard, notaire de Tiffauges et de Clisson. Les héritiers de Pierre Baron de la Chaillouère, acquéreur, payent : les *trois* livres sont remises au recteur, pour l'acquit de trois messes chantées de ladite fondation, et les *douze* sols reviennent à la Fabrique. Les messes chantées s'acquittent le 18 octobre. L'arrentement de 1715 était fait par Jacques Coutoleau et consorts à Jean Dronneau. *(Archives de la paroisse.)* — 5° 6 pots de vin, dus à Pâques, par Baudry de la Vrignais, sur une maison située au bourg, vis-à-vis la croix du cimetière qui regarde la grand'rue. Il y avait autrefois deux barriques de vin qui ont été réduites à *six* pots. Il paraît que l'origine des deux rentes cy-dessus a été de fournir du pain et du vin pour soulager ceux qui avaient fait leur communion pascale. C'est peut-être encore l'origine de l'usage suivant ».

Taillée de Pasques. — « On appelle *taillée de Pasques* l'usage où sont les fabriqueurs en charge de recevoir de chaque chef de maison la somme de *deux sols six deniers,* pour les besoins de l'église ; ils donnent un verre de vin à ceux qui payent ; et, probablement, on donnait anciennement un petit morceau de pain, soit pris de la

rente cy-dessus, soit qu'il fût fourni par les fabriqueurs.

Cet usage est si ancien, qu'il est rapporté dans les plus anciens comptes de Fabrique ; et un recteur, pour l'autoriser davantage, s'obligea à descendre du chœur, après vespres, pour chanter à l'autel de la Sainte-Vierge l'antienne selon le temps qui termine l'office. On a refusé pour fabriqueurs des gens parce qu'ils n'avaient pas payé leur *taillée de Pâques*. D'autres n'ont pas voulu la payer sous prétexte que le recteur n'était pas descendu chanter l'antienne de la Vierge, le dimanche de la Passion et le dimanche des Rameaux. Il fallut leur faire entendre que, dans cette quinzaine, les images des saints étant couvertes, il ne paraissait pas que ce fût l'esprit de l'Eglise d'aller chanter cette antienne, le tableau étant couvert ».

Quêtes dans l'église. — « Outre cette *taillée de Pâques* qui ne produit guère que *huit* à *dix livres,* il se fait encore, aux quatre fêtes annuelles, une quête dans l'église par l'un des fabriqueurs en charge, pour les besoins de l'église. Elle produit à peu près la même somme ».

Oblations. — Celle des oblations ou offrandes faites à l'autel de la Sainte-Vierge, en lard, beurre, fruits, etc... produit environ 24 livres à 30 livres. J'ai toujours fait rapporter dans les comptes que je laissais, sur cet objet, mes droits de recteur, pour les besoins de l'église, et ce, afin de ne pas nuire à mes successeurs ».

Lin. — Je n'ai pas cru devoir prendre les mêmes précautions pour le fil qui se donne à la Fabrique. Cet usage est bien singulier. Tous les premiers dimanches du mois, les fabriqueurs en charge distribuent dans l'église, après la communion du prêtre, des quenouilles chargées de filasse à des femmes. Ou elles filent cette filasse et en rapportent un écheveau avec la quenouille rechargée de filasse, ou elles rendent la même quenouille et payent *cinq sols* aux fabriqueurs. Le fil qui revient de cet usage est ordinairement employé à faire du linge ; ou, s'il n'en est pas besoin, il est employé dans les comptes ».

Pain bénit. — « On y employe aussi le produit venant des grignes de pain bénit, sous le nom de présents faits à l'église. Voici comme la chose se passe. Les fabriqueurs en charge fournissent le pain, tous les dimanches, pour être bénit et distribué par l'un d'eux, pendant la messe paroissiale. Ils donnent des grignes à différents chefs de famille ; ceux-ci payent *quatre sols* aux fabriqueurs. Le jour de la fête de la Conception de la Sainte-Vierge, ils commencent à donner des gâteaux, ainsi que les fêtes de Noël, la Circoncision, le jour des Rois, la Purification de la Sainte-Vierge. Alors, ils donnent des grignes de ces gâteaux aux plus considérables qui payent *quinze sols* par chaque grigne. Ce payement se fait le plus ordinairement dans les fêtes de Pâques, avec les grignes de pain ordinaire et la *taillée de Pâques*. Il revient de ces différents payements environ *cinquante livres* de profit à la Fabrique, le boulanger payé, et on l'employe sous le nom de présents faits à l'église par différents particuliers. »

Cierges. — « Il en est ainsi des cierges que la Fabrique fournit pour les enterrements, noces et femmes relevées. Je dis femmes relevées ; car souvent elles apportent un cierge ou payent *cinq sols* pour le cierge que la Fabrique fournit On paye également cinq sols pour chaque cierge fourni aux enterrements ou services, lorsque les parents n'en fournissent pas ; car, pour peu qu'ils soient à l'aise, ils fournissent des garnitures de cierges, suivant leurs moyens. J'ai toujours laissé mes droits à la Fabrique sur tous ces cierges, parce qu'on en fournit pour toutes les messes. »

II. Spirituel. — « Quant aux usages de l'église, tous les dimanches, après l'aspersion, on fait la procession autour du cimetière. On y chante l'hymne du temps après lequel (*sic*) on chante le *Libera*, sans s'arrêter, et on vient dire l'oraison des défunts devant le grand autel. Cet usage doit être très ancien, puisqu'il y a une fondation pour ce *Libera*. (Voyez, au registre de 1638, les observations et les fondations qui y sont rapportées.) On ne fait pas de procession, les fêtes, si ce n'est celles marquées

ci-après. On n'en fait point deux dans un même jour, de sorte que, s'il y a une procession à faire après vêpres, on n'en fait point après la grand'messe ; comme on n'en fait point aussi, lorsque le Saint-Sacrement est exposé. »

« Tous les premiers lundis de chaque mois, s'il n'est pas empêché, on fait une procession autour du cimetière et on y chante l'hymne d'un *martyr* et la messe votive à l'autel de *Saint-Sébastien*. (Voyez les observations à la fin du registre de 1776.) »

« Le premier jour de l'an, on annonce le nombre des enfants nés, des morts et des mariages. »

« Le jour de l'Epiphanie, salut et bénédiction du Saint-Sacrement, en conséquence du mandement de Nosseigneurs les évêques de Bretagne pour l'institution de la fête des Saints Anges Gardiens et Protecteurs du Roy et du royaume. (Voyez les observations du registre de 1757.) »

« Le jour de la Purification de la Sainte-Vierge, salut et bénédiction du Saint-Sacrement après les Vêpres, pour la *Confrérie de l'Immaculée-Conception*. (Voyez son article au registre des mariages commencé en 1600). »

« Le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, prière des Quarante-Heures avec exposition du Saint-Sacrement les trois jours. Le lundi et le mardi, on chante la messe de l'exposition à huit heures, et, à trois heures, les Vêpres. C'est le sieur Mongis, vice-gérant, qui a commencé à chanter les Vêpres, ces deux jours. J'ai suivi cet usage d'autant plus volontiers qu'anciennement on chantait les premières vêpres des fêtes principales ; et, comme il n'y assistait personne, j'ai transféré les vêpres à ces deux jours. Le mardi, au soir, au salut, on chante le *Te Deum*, en action de grâces. Cet usage est d'autant mieux établi qu'il y a actuellement indulgence plénière à perpétuité, suivant le bref de Clément XIII, rapporté à la fin du registre de 1770. D'ailleurs, le *Te Deum* est d'usage en cette paroisse à la fin des exercices spirituels, comme cy-après. »

« Les Pâques durent, dans cette paroisse, les quinze

jours ordinaires, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de *Quasimodo* inclusivement. Le dimanche de Pâques, salut, ainsi que le jour de l'Annonciation pour la confrairie *(sic)*. On faisait anciennement une procession à la croix du pont, le dimanche de Pâques, après vêpres. Mais, comme il y a beaucoup de confessions, ces trois jours, j'ai transféré cette procession au dimanche de *Quasimodo*, après vêpres. En action de grâces, au retour, on chante le *Te Deum*. Comme il n'y a pas d'hymne pour le salut de Pâques, et qu'anciennement on faisait chanter par les petits choristes la prose *O filii et filiæ,* les trois fêtes, j'ai conservé cet usage, ainsi qu'au salut du dimanche. Ces enfants ayant chanté la prose, on y ajoute un des répons des matines, pour équivaloir aux hymnes du Saint-Sacrement qu'on chante pendant toute l'année aux saluts du S. Sacrement; car il est d'usage de chanter les trois hymnes sans répons, si ce n'est le verset du S. Sacrement; et, après la bénédiction, on entonne *Laudate Dominum, omnes gentes,* du 6e ton. Ensuite l'*Angelus*, non chanté, ce qui se dit régulièrement, tous les dimanches et fêtes, après vêpres et tous les autres offices qu'on peut faire l'après-midi. »

« La procession de Saint-Marc se fait par le chemin de *Gaumier*, à revenir par *Entiers*, ensuite le chemin qui conduit à la croix de *la Herce*, et de là par la grande rue. Celle du lundi des Rogations est la même. Le mardi, on va à la chapelle de Saint-Lazare. C'est M. Mongis qui, le premier, a fait réflexion qu'ayant une chapelle rurale, il était convenable de la visiter dans ce jour. J'ai suivi cet usage. Et c'est aussi à cette chapelle que j'ai fait les processions ordonnées par Mgr l'évêque pour la disposition du temps ou pour les jubilés. Le mercredi, la procession passe par la rue de *Belle-Noüe*, pour faire le tour des vignes dites des *Richaudières*, et, quand les mauvais chemins ne permettent pas de faire ce tour, on rentre par la barrière du milieu des *Richaudières*, pour sortir par celle qui donne sur le chemin du bourg ou du cimetière à la Bernardière. Ces jours de Rogations et de saint Marc, on

chante la messe à l'autel de saint Sébastien, comme il est marqué à la fin du registre de 1776, à l'exception du mardi où la messe est dite à basse-voix à Saint-Lazare. »

« Le jour de l'Ascension, il y a procession après vêprès à la croix du pont ; on y chante les *Litanies du Saint Nom de Jésus*. On fait une pause à la croix où l'on chante trois fois *O crux, ave*, à genoux ; mais on ne chante point le *Te Deum*, au retour, comme on fait le dimanche de *Quasimodo*, quoique à celle de ce jour on ait chanté également les litanies du Saint Nom de Jésus et fait la pause à la croix, comme cy-dessus. »

« Le dimanche de la Pentecôte, salut pour la confrairie ; le lundi, procession, à la première messe, autour du cimetière, qui tient lieu de celle qu'on faisait autrefois à l'église paroissiale de Saint-Sébastien, ainsi que le faisaient une grande partie des paroisses du diocèse ; cette procession fut supprimée par M. Drouallière, vice-gérant, et on a fait celle-ci en la place avec messe à l'autel de saint Sébastien. »

« Le jour de la Fête-Dieu, la procession se fait par le tour de la place, devant le cimetière dont on fait aussi le tour en dehors ; ensuite, par la grand'rue jusqu'à la croix de la *Herce*, où on fait un reposoir ; de là, on retourne pour aller joindre la croix de *Belle-Noüe*, et on revient à l'église par cette rue, en entrant dans le cimetière par l'escalier qui se trouve au-devant de cette rue. Le Saint-Sacrement demeure exposé jusqu'après les vêpres ; il est aussi exposé pendant toute l'octave ; la messe de l'exposition est chantée à 7 heures, et les vêpres à 3 heures, excepté le dimanche qu'elles sont dites à 2 heures, a l'ordinaire ».

« La veille de la saint Jean-Baptiste, on allume un feu de joye dans le cimetière. On chante, en y allant, l'hymme du saint ; on bénit le feu, et, au retour, on chante le *Te Teum*. Saint Jean-Baptiste est le second patron de l'église ».

« Le jour de saint Pierre, salut pour la confrérie ».

« Le jour de la Visitation de la sainte Vierge, la pa-

roisse de la Bernardière, en revenant de la procession qu'elle fait à la *Chapelle de Toutes-Joyes*, entre dans notre église. On a coutume d'aller au-devant avec la croix, et, après que les prêtres ont chanté l'antienne de saint Pierre, on les reconduit à l'entrée du chemin qui mène du cimetière à leur bourg. Toutes les paroisses des environs de Clisson vont en procession à cette chapelle, soit en ce jour, soit dans celui qui leur est plus commode. Notre paroisse y va processionnellement le dimanche dans l'octave de saint Pierre, au matin. On y dit la première messe, et on en revient aussi processionnellement.

Mais, comme il s'agit de renvoyer à la grand'messe ceux qui sont restés chez eux, il n'y a guère que ceux du bourg et des environs qui reviennent jusqu'à l'église. »

« Le patron ou titulaire de l'église est saint Pierre-ès-Liens, premier jour d'août. Le Saint-Sacrement y est exposé tout le jour, ainsi que le premier et le dernier dimanche de ce mois qui est, dans cette paroisse, le *mois d'adoration du Saint-Sacrement*. Il y avait anciennement un livre pour inscrire ceux qui veulent prendre, dans le mois, une heure d'un jour fixé pour y faire leur adoration. Ce livre, qui est en partie déchiré, devait avoir le mandement de Mgr l'évêque de Nantes. Ce mandement se trouve encore au livre de la paroisse de la Bernardière, avec l'indulgence qui y est accordée. Le dernier dimanche, au salut, on chante le *Te Deum*, en action de grâces, comme aussi le jour de la première communion des enfants, non au salut, mais à la procession qui se fait après le salut, en y chantant les litanies de la Sainte-Vierge. Et, comme la procession va à la croix du pont, on y fait la pause ordinaire et on revient à l'autel de la Sainte-Vierge, pour recevoir dans la *Confrérie de l'Immaculee-Conception* les enfants qui le désirent. »

« Le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, après le salut et la bénédiction qui se fait pour la confrérie, on fait, à la procession, le même tour que le jour de la fête, et on porte la petite statue qui est ordinairement placée

à l'exposition du grand autel. Mais le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, la procession qui se fait après le salut, ainsi que ci-dessus, va à la *chapelle de Recouvrance*, en Gétigné, où on chante les Complies. C'est la procession où il y a le plus de dissipation, et, tôt ou tard, elle sera supprimée. Une partie va à Gétigné, une autre reste à Entiers ; il ne revient pas à l'église le tiers de ceux qui en sont partis. »

« Le jour de saint Clair, on chante la première messe à son autel qui est commun avec saint Sébastien, à cause de son tableau (Voyez les registres de 1770). »

« Le jour de la fête de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, exposition du Saint-Sacrement tout le jour. On faisait autrefois une procession solennelle, parce que le Saint-Sacrement n'était pas exposé. Mais, depuis que Monseigneur de Nantes a accordé cette permission, j'ai remis cette procession après le salut. Elle se fait autour du cimetière, et se termine à l'autel de la Sainte-Vierge ainsi que celle de la my-aoust, pour recevoir ceux qui veulent entrer dans la pieuse confrérie. (Voyez à la fin du registre des épousailles, commencé en 1660, ce qui concerne cette confrérie.) »

« La nuit de Noël, à la messe de minuit, l'église est parfaitement éclairée. Anciennement, on ne mettait que des chandelles de suif dans les lustres qui se trouvent dans l'église ; je représentai que dans une paroisse où on aimait à brûler de la cire dans des cierges énormes, tels que ceux qui se trouvaient accolés à la muraille et qui étaient de la Confrérie, il me paraissait étonnant qu'on brûlât du suif qui pouvait gâter les ornements, lorsqu'on descendait pour l'offrande ou pour la procession du dimanche dans l'octave, parce qu'on les allumait les trois fêtes, le jour de la Circoncision, de l'Epiphanie et de la Purification ; qu'ils gâtaient également les habillements de ceux ou celles qui se trouvaient dessous. On fait une quête, le dernier dimanche de l'Avent pour ce luminaire ; j'ajoutais le surplus pour faire un fond ; ensuite, j'engageai à faire fondre bouts et égouts des cierges pour en

faire des bougies, et, lorsque je supprimai les gros cierges de la Confrérie, j'achetai des plaques de fer blanc pour mettre le long des murs, de distance en distance. Il y a plus de cent lumières dans l'église, ce qui fait qu'on peut lire dans toute l'église. Je dirai un mot de l'offrande qui se fait à la messe de minuit. Les femmes y apportent assez ordinairement des fruits. Anciennement, il y avait offrande aux trois messes solennelles de Noël, le premier jour de l'an et le jour des Rois. Le prêtre célébrant descendait à la balustrade et était obligé d'attendre assez longtemps qu'il vînt quelqu'un se présenter. A peine y en venait-il une douzaine. J'ai supprimé toutes ces offrandes et je n'ai conservé que celle de la messe de minuit, comme un reste de l'usage de la primitive Eglise. »

« Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Tours, suivant leur mandement rapporté au registre de 1780, ayant supprimé *la fête patronale* des paroisses pour la tansférer au dimanche, je priai Monseigneur l'évêque, au mois d'avril 1781, d'accorder à ma paroisse de prendre pour fête patronale celle de saint Pierre du 29 juin, puisque c'est toujours le même saint Pierre qui était honoré comme patron sous le titre de saint Pierre-ès-liens. J'observai qu'à la fête de saint Pierre-ès-liens étaient accordées des indulgences pour les confrères de l'Immaculée-Conception ; que, selon de graves auteurs (et je citai M. Collet dans son *Traité des Indulgences),* lorsque les fêtes sont transférées, il n'y a pas d'indulgences le jour de la fête, puisqu'on ne fait pas l'office ; il n'y a pas non plus d'indulgence le jour où elle se trouve transférée, parce que c'est à tel jour que l'indulgence est accordée. J'eus une réponse satisfaisante que faisant l'office de saint Pierre-ès-liens dans son jour, mes paroissiens pourront gagner les indulgences attachées à ce jour-là. J'obtins aussi la permission d'exposer le Saint-Sacrement, le jour de la saint Pierre du 29 juin, comme il l'était le jour de la saint Pierre-ès-liens, 1^er^ août, c'est-à-dire tout le jour. »

Après la mort de M. Dechaille, J.J. Saillant, son vicaire, prit le titre de vice-gérant ; il en fit les fonctions jusqu'à l'arrivée de M. Le Bastard.

1788 (3 octobre). M. LE BASTARD, recteur.

Le premier acte de M. Le Bastard est du 31 octobre 1788. Son vicaire fut M. Veillard qui signe pour la première fois au registre, le 14 juin 1789.

Le dimanche, 4 octobre 1789, a été établie dans l'église de Cugand la *confrérie du Saint-Rosaire,* d'après une demande de M. Le Bastard à Mgr de la Laurencie, évêque de Nantes.

Ici, comme dans la plupart des registres paroissiaux et des chroniques, il existe dans notre manuscrit une lacune regrettable et difficile à combler ; car la tradition qu'on a pas eu la précaution de recueillir à temps s'est aujourd'hui en grande partie effacée. Les notes qui suivent n'en sont que de précieux restes. Elles ont été recueillies de ci de là et complétées par divers enseignements écrits. Quelque incomplètes qu'elles soient, elles n'en sont pas moins intéressantes, et méritent d'être conservées. « Colligite fragmenta ne pereant ».

M. Jacques Le Bastard naquit à Héric (paroisse du diocèse de Nantes), le 29 mai 1751. Il était propriétaire dans cette paroisse. Ordonné prêtre, il fut d'abord nommé vicaire à Saint-Père-en-Retz, puis curé de Cugand, le 3 octobre 1788. Il obtint cette cure au concours, comme il le dit lui-même dans l'acte de prise de possession. « Le trente-et-un octobre, je soussigné, Jac-« ques Le Bastard, prêtre, natif de la paroisse de Héric, « j'ai pris possession de la cure de Cugand à laquelle je « fus nommé par le concours du onze septembre précé-« dent, de l'an mil sept cent quatre-vingt-huit.

« Signé : LE BASTARD, recteur de Cugand. »

M. Le Bastard, d'après divers rapports, était de bonne taille, d'une constitution robuste, d'un caractère un peu

dur et surtout très vif. Comme son frère, Olivier, vicaire de Héric, sa paroisse natale, il refusa de prêter serment à la *Constitution civile du clergé* (1).

Pour éviter les peines rigoureuses portées contre les prêtres réfractaires, il fut obligé de se cacher. Le vaillant pasteur ne voulut point laisser son troupeau à la merci des loups de la Révolution (2) ; il passa les jours de la Terreur dans sa paroisse, déguisé tantôt sous un costume, tantôt sous un autre, mais, le plus souvent, en paysan, afin de dépister ses persécuteurs. Il changeait également de gîte, presque chaque nuit, parfaitement accueilli par tous ses paroissiens, quelles que fusssent d'ailleurs leurs opinions politiques. Souvent même, dit-on, il affectait de demander l'hospitalité à des gens qui avaient donné dans les idées révolutionnaires ; et il ne fut jamais trahi par eux (3). Lorsque le digne prêtre célébrait les saints mystères dans les maisons, dans les granges, ou même dans les étables, d'après le rapport du Père Pineau, de la Basse-Palaire, qui l'avait conduit souvent, il entrait toujours le dernier dans l'endroit, et il en sortait toujours le premier. C'était une mesure de précaution.

(1) Pour ce refus, son frère Olivier Le Bastard fut massacré dans le bourg même de Héric, en décembre 1793. (Lallié. — *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution.)*

(2) Au témoignage de M. Barreteau, ancien chantre de Notre-Dame-de-Monts, qui l'hébergea quelques jours, pendant la Révolution, M. Le Bastard aurait cependant tenté de passer dans l'île de Noirmoutier, dans l'espoir d'y être plus en sûreté ; mais M. Barreteau l'en ayant dissuadé, il revint à Cugand.

(3) Ses retraites les plus ordinaires étaient, nous dit-on, *Hucheloup*, dans la famille Caille, et *le Grand Coubrenier*, dans la famille Augereau, aujourd'hui éteinte ; (ce dernier endroit, solitude à peu près inabordable, en ce temps-là, offrait au pasteur de la paroisse un asile des plus sûrs) ; le *Bas-Noyer*, chez la grand'mère des défunts abbés Augustin et Ferdinand Mouillé, où il célébra la messe plusieurs fois ; le pâtis de *la Hinoire*, où un nommé Bousseau, de Hucheloup, a fait sa

Portant les secours de son ministère à tous ceux qui les réclamaient, il ne craignit pas pour cela d'exposer sa vie en diverses rencontres. Mais, gardé par la Providence, il parvenait toujours, alors, par quelque moyen ou coup d'audace, à échapper aux poursuites des soldats de la Révolution. Nous ferons remarquer que le voisinage de la petite ville de Clisson où se trouvait alors un cantonnement assez considérable de troupes républicaines, lesquelles faisaient de fréquentes patrouilles aux alentours, exposaient le saint prêtre à des dangers continuels. Néanmoins, quand le devoir l'appelait, semblable crainte ne pouvait l'arrêter.

C'est ainsi qu'un jour il alla, dit la tradition locale, administrer les derniers sacrements à un malade jusque dans l'intérieur de la ville même de Clisson, et que, à l'aller ou au retour, il ne craignit pas de se jeter à l'eau, dans les environs de la Marche, pour traverser la Sèvre.

Une autre fois, à Cugand même, il traversa le bourg, au milieu des soldats qui le cherchaient, en portant une *rote* (lien de fagot) sur l'épaule, comme un paysan qui va cueillir un fagot de choux. Aucun d'eux ne le reconnut.

Une nuit, ils croient bien le surprendre dans son presbytère ; mais le pauvre proscrit a pu s'échapper à temps par la porte du jardin. Arrivé dans la rue, il trouve un homme que des besoins naturels avaient fait sortir, à cette heure, de sa maison ; il se précipite chez lui par la porte entr'ouverte et se cache dans la *venelle* du lit

---

première communion, d'après le témoignage de son fils encore vivant (1894) et âgé d'environ 80 ans ; (l'autel avait été dressé sous trois grands chênes...) *Fradet*, chez deux vieilles filles Mérand (de la famille Mérand, de la Doucinière). Elles avaient un vieux coffre qui servait d'autel pour la sainte messe. M. Le Bastard passait quelquefois la Sèvre à la nage pour administrer les sacrements de l'autre côté. (*Communication de M^lle^ Alexandrine Poisson.*)

où était couchée sa femme. L'individu continue ses opérations sans s'émouvoir et dépiste la patrouille par son sang-froid et l'habileté de ses réponses. Et les soldats passent devant sa porte sans entrer... Cette fois encore, le prêtre était sauvé.

Sur la fin de la Révolution, M. Le Bastard dut cependant, quelque temps du moins, céder devant l'orage et chercher un refuge plus sûr où il fût à l'abri des perquisitions incessantes dont il était l'objet. Un document officiel nous apprend, en effet, que le 21 prairial an X (9 juin 1802) il était à Nantes, où il déclara qu'il demeurait alors, mais désirant profiter de l'amnistie pour fixer son domicile à Cugand. La déposition de Françoise Mouillé, sœur des défunts abbés Mouillé, confirme ce qui précède. Elle affirme que sa mère est née en 1799, et qu'à ce moment, les prêtres se tenaient encore cachés, qu'on ne savait où prendre le curé pour faire le baptême... On finit enfin par le trouver.

M. Le Bastard fut maintenu dans sa cure, au Concordat. Chapelain de la Chevallerais, en 1806, il fonda, en ce lieu, une école ecclésiastique dont il fut le premier supérieur. Nous le retrouvons supérieur du collège de Guérande, en 1811 ; chapelain de Saillé, en 1812 ; et, enfin, en 1815, curé de Sainte-Luce, où il mourut pieusement dans son presbytère, le 17 décembre 1827.

Son vicaire, M. Yves-Guillaume Veillard, n'eut pas une vie moins mouvementée, ni moins méritante, pendant la période révolutionnaire. Né à Nantes, le 13 avril 1764, prêtre le 6 juin 1789, M. Veillard fut nommé, aussitôt après, vicaire de Cugand. Lui aussi, il resta dans la région, se dévouant au salut des âmes, au péril de sa propre vie. On le signala comme se tenant presque toujours dans le canton de Vertou (*Registre des réquisitions*, 18 fructidor an VI). Ordre fut donné aux commissaires de Vertou et de Cambon « *d'employer tous les moyens pour s'assurer de la personne de ce scélérat.* » (Lettre du commissaire près de l'administration centrale du département de la Loire-Inférieure du 17 fructidor

an VI.) Vicaire au Bignon, en 1803 ; curé de Saint-Etienne-de-Corcoué, en 1805 ; il démissionna la même année, devint diacre d'office à la cathédrale de Nantes, et mourut dans cette ville, le 10 août 1825. (A. Lallié. *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution.)*

Le 8 vendémiaire an V (29 septembre 1797), vente de la cure par les administrateurs du département de la Vendée. Elle est achetée par MM. Jacques Blanchard, Louis Coudrin et Jean Guérin, habitants de Cugand, qui, par un acte du 28 ventôse an XI, sous signatures privées, non enregistré, l'ont cédée à la commune, ayant reconnu que cette acquisition n'a existé que pour la forme, parce qu'elle était requise par la loi. (*L'acte mentionné ci-dessus se trouve à la mairie de Cugand.)*

Notons ici, en terminant ces notes sur la Révolution à Cugand, que, par une exception digne d'être remarquée, l'église du lieu ne fut point brûlée par les bandes révolutionnaires qui sillonnèrent bien souvent son territoire, comme le furent la plupart des églises du voisinage. Sa pauvre apparence la protégea peut-être contre leur vandalisme et leur impiété. D'aucuns disent qu'il faut chercher la raison de cette préservation dans l'adhésion publique de *la communauté* (on dirait aujourd'hui *la municipalité*) à la République et aux principes de 1789. Une note conservée à la mairie le donne à entendre.

1806. — Mathurin CRABIL, recteur.

M. Crabil était originaire de la paroisse de Saint-Crespin, diocèse d'Angers. Il y avait deux mois que la cure était vacante, quand il en prit possession. Dans ce temps, vivaient les deux MM. Brillaud, prêtres, natifs de la paroisse.

Le 7 février 1811, a été inhumé le corps de Marie-Louise Lafite, religieuse franciscaine de Savenay, décédée hier, dans ce bourg, âgée de 71 ans, fille des défunts sieur François Lafite et dame Marie Graton.

Le 12 mars 1818, bénédiction, par M. Crabil, de la première pierre du clocher.

Janvier 1819. — M. Babin, vicaire. — Le 13 du même mois, le Conseil de Fabrique adresse une supplique au gouvernement pour obtenir le traitement d'un vicaire.

En juillet, même année, départ de M. Babin. (Il est mort curé de Vairé.)

1819. — M. Crabil quitte la paroisse au mois d'octobre, forcé, dit-on, par les désagréments que lui suscita la construction du clocher. M. Bureau, prêtre, originaire de la paroisse et retiré dans sa famille, la desservit pendant la vacance qui dura jusqu'au mois de mars 1820. Il prend quelquefois dans les actes le titre de desservant.

1820(mars-octobre 1820). — M. CHAUVEAU, desservant.

M. Chauveau était originaire de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Depuis son départ, jusqu'à l'arrivée de son successeur, le 14 mars 1821, la paroisse fut administrée par les prêtres de la Bernardière et de Gétigné. Vivait alors M. Baudry, natif de Cugand.

1821 (14 mars). — M. Julien HAIGRON, desservant.

M. Julien Haigron était né à Montaigu.

Le 19 juin 1821, est décédé dans ce bourg M. Claude-Bonaventure Bureau, âgé de 68 ans, prêtre, né dans cette paroisse, fils du défunt François-Amand Bureau et de Anne Braud.

1824. — Le 19 mai, visite de Mgr René-François-Soyer à Cugand.

1826. — A la fin d'octobre, érection du Chemin de la Croix dans l'église de Cugand, par M. Julien Haigron, desservant, autorisé à cet effet, par Mgr l'évêque de Luçon, par une lettre du 26 octobre 1826.

1829, 12 février. — Etablissement de la confrérie du Saint-Sacrement par Mgr Soyer.

Le 3 mai, réorganisation du Conseil de Fabrique.

« Le 31 mai, j'ai bénit la croix dite de *la Hinoire*.

Cette croix a été relevée par la veuve Mouillé du *Bas-Noyer* ; et la bénédiction a été faite en présence de 400 personnes environ. » — Julien Haigron.

Au mois d'août, confirmation par Mgr Soyer. Il y eut 183 confirmés.

1829 (13 juin), est ordonné prêtre M. Gabriel Gouraud, né le 22 décembre 1803. D'abord professeur aux Sables, il est nommé directeur au grand séminaire de Luçon en 1829 ; — supérieur du séminaire des Sables-d'Olonne, le 16 janvier 1842 ; — curé de la Chapelle-Palluau en août 1854 ; — supérieur du grand séminaire et vicaire général honoraire en décembre 1870 ; chanoine titulaire en octobre 1860. — Décédé le 8 février 1885.

1830. — Au mois de septembre, retraite pour les femmes et les filles de la paroisse. Au mois d'octobre, mêmes exercices pour les hommes.

1832 (21 avril), est ordonné prêtre M. Pierre-Clément Guitton, né le 16 septembre 1807. — Vicaire aux Essarts en 1832 ; — curé de Maillé en 1834 ; — de Sérigné en 1842 ; — des Lucs en 1843 ; — d'Evrunes en 1856 ; se retira en 1870 à Cugand, où il mourut en 1875.

1833. — « Le 5 juillet 1833, en vertu des pouvoirs qui nous ont été accordés par Mgr l'évêque de Luçon, nous soussignés, avons fait la cérémonie de la bénédiction d'une cloche, fondue la même année. M. Paul Dagret et M^lle^ Pauline Chéguillaume lui ont imposé les noms de *Félicité-Victoire*. Ont signé : Pauline Chéguillaume ; Dagret, femme Chéguillaume ; Godet ; Joseph Chéguillaume ; Cointrelle ; J. Vénéri, prêtre ; Chizeau, prêtre ; Guillaumé (ce dernier était natif de Cugand ; il est mort curé de Vendrennes, en 1861) ; Girard, prêtre ; Durand, prêtre ; Julien Haigron, prêtre.

Septembre 1833. — M. Clénet, vicaire. En juin 1834, le même fut nommé vicaire des Sables, puis curé de Martinet où il est mort, en 1890.

1834. — Au mois d'août, M. Brémaud, vicaire. (M. Brémaud mourut à Cugand au mois de novembre de la même année, âgé de 28 ans. Il était né à Ardelay.)

Au mois de novembre 1834, M. Haigron, détesté de ses paroissiens, dut quitter la paroisse. Il fut nommé aux Clouzeaux.

M. Augustin Gouraud, desservant.

23 novembre 1834.

M. Augustin Gouraud, natif de Saint-Hilaire-de-Loulay, desservit la paroisse de Cugand pendant cinq ans environ. Il eut pour vicaire M. Jacques Proud, qui lui succéda comme curé.

1835. — Jacques Proud, vicaire (17 juillet).

1837. — 20 août, bénédiction des croix du pont, de *la Palaire* et *du Bordage* par M. Gouraud, vicaire général et supérieur du grand séminaire de Luçon. La première avait été érigée par M. Forget, la seconde, par M. Coudrin, la troisième, par M. Brillaud du Bordage.

1838 (7 juin), est ordonné prêtre M. Pierre Baudry, né le 13 juin 1812. — Vicaire aux Brouzils, le 10 juin 1838; — aumônier des religieuses des SS. CC. aux Brouzils, le 1er janvier 1870; — curé de Belleville-sur-Vie, le 6 janvier 1878. — Décédé le 4 février 1879.

1839. — 10 novembre. Par un arrêté de M. le Préfet de la Vendée, défense est portée de faire, à dater de ce jour, aucune inhumation dans le cimetière existant alors au milieu du bourg, au nord de l'église.

Le dimanche de la Dédicace, bénédiction d'un nouveau cimetière par M. Augustin Gouraud, desservant de Cugand, délégué à cet effet par Mgr l'évêque de Luçon. « A l'issue de la grand'messe, M. le curé, accompagné de son vicaire, M. Jacques Proud, et suivi d'un concours prodigieux d'habitants, est allé processionnellement au nouveau cimetière où il a bénit, suivant la formule du rituel de ce diocèse, d'abord une croix en pierre placée au milieu du cimetière, puis le cimetière lui-même, à la réserve d'environ treize pieds dans le coin du bas, du côté du levant, pour l'inhumation des infidèles ou des dissidents. Mgr l'évêque a attaché à la croix du cime-

tière 40 jours d'indulgence applicable aux défunts, pour toutes les personnes qui y réciteront quelques prières à leur intention. »

Pendant la desservance de M. Gouraud, une maison de Religieuses institutrices est établie dans la paroisse.

A la fin de décembre 1839, M. Gouraud quitte volontairement sa paroisse, avec l'agrément de son évêque, et se retire chez les Missionnaires de Saint-Laurent. Il fut généralement regretté de ses paroissiens. Son vicaire le remplaça.

1839. — 61 baptêmes, 35 sépultures, 24 mariages.

1839. — Jacques Proud, curé

M. Jacques Proud, né à Vairé, près les Sables-d'Olonne, signe son premier acte comme desservant de Cugand, le 28 décembre. Il eut pour vicaire M. Eugène Pinet, prêtre de la dernière ordination, qui arriva à Cugand au mois de janvier 1840.

1840. — 69 baptêmes, 36 sépultures, 9 mariages

1840 (9 février), est ordonné prêtre et nommé vicaire de Saint-Jean-de-Monts M. Mathurin Baudry, né le 19 novembre 1813. — Vicaire au Bourg-sous-Napoléon en 1843 ; — curé de Belleville le 25 octobre 1844. — Décédé le 20 décembre 1877.

1841. — Le 23 mai, 80 garçons et 105 filles reçoivent le sacrement de confirmation.

1841. — 61 baptêmes, 67 sépultures, 13 mariages.

1841 (18 décembre), est ordonné prêtre et nommé vicaire de Saint-Jean-de-Fontenay M. Thomas Nerrière, né le 2 août 1816. — Curé de Vouillé-les-Marais en 1845 ; de Saint-Hilaire-de-Loulay, le 17 février 1847. — Il entre dans la Compagnie de Marie à Saint-Laurent-sur-Sèvre en 1853. — Est décédé en Haïti, le 12 octobre 1877.

1842. — 72 baptêmes, 61 sépultures, 6 mariages.

1843. — M. Eugène Pinet est nommé vicaire de Fontenay, au commencement de janvier ; il est remplacé par M. Louis Grélier, originaire de Beauvoir, prêtre de l'ordination de Noël précédent.

1843. — 63 baptêmes, 46 sépultures, 21 mariages.

1844. — 4 juin, sépulture de M. Philippe Coudrin, clerc tonsuré, âgé de 20 ans, décédé à la Palaire.

Dans la dernière quinzaine de novembre de cette année, une retraite de quinze jours fut donnée à la paroisse par quatre missionnaires de Mouilleron. A la suite de cette retraite, le 2 décembre, on planta la croix du calvaire, en souvenir ; et le calvaire lui-même fut fait, l'année suivante, d'après le plan dressé par M. Méchineau, architecte à Clisson.

Nous relevons les signatures suivantes au procès-verbal de la cérémonie : Félix Coumailleau, directeur de la retraite ; — Ferdinand Baudry, missionnaire ; — Henri-Martial Collineau, missionnaire ; — Jean Vincent, missionnaire ; — Auguste Vidie, prêtre de Saint-Sulpice, curé de Clisson ; — Pierre Rihet, curé de la Bruffière ; — Etienne Denéchaud, curé de la Bernardière ; — Hippolyte Letaconné, vicaire de Boussay ; — Jean-Baptiste Martin, vicaire de Gétigné ; — Louis Grélier, vicaire de Cugand ; — Jacques Proud, curé de Cugand.

1844. — 75 baptêmes, 41 sépultures, 20 mariages.

Le dernier dimanche de cette année 1844, M. Jacques Proud, après avoir célébré la première messe, est parti, à l'insu de toute sa paroisse, pour la trappe de Meilleraye. Il fut vivement regretté, et avec raison, par la plus grande partie de ses paroissiens. Un an auparavant, il s'était décidé à suivre cette vocation, pendant une retraite qu'il avait faite dans ce monastère ; depuis lors, il n'avait cessé de demander à son évêque la permission de se retirer. Monseigneur avait promis de faire droit à sa demande, mais retardait toujours le moment. C'est alors, que lassé d'attendre la permission demandée, M. Proud partit sans son agrément. La paroisse demeura sans curé jusqu'au mois de février 1845.

1845. — M. Louis Grelier, curé

Le 4 février 1845, M. Louis Grelier, vicaire de Cugand,

est nommé curé de cette même paroisse. Né à Beauvoir-sur-Mer, M. Grelier avait été trois ans professeur au petit séminaire de Chavagnes, avant de venir à Cugand.

Le 2 mars, M. Pierre Chauvet, professeur à la Solitude, près les Sables (la Bauduère), est nommé vicaire de Cugand.

1845. — 79 baptêmes, 42 sépultures, 24 mariages.

1845 (29 juin), est ordonné prêtre et nommé vicaire de Sallertaine M. François-Marie Perraud, né le 7 décembre 1818. — Curé du Givre en 1848; — aumônier de l'hospice des aliénés en 1862; — curé de Châteauneuf, le 10 février 1877. — Décédé le 11 mars 1889.

1846. — Vers la fin de janvier, M. Chauvet est nommé vicaire de Chantonnay; il est remplacé par M. Pierre Pavageau, prêtre de la dernière ordination.

1846. — 43 baptêmes, 32 sépultures, 13 mariages.

1847. — Le 25 avril, visite pastorale de Mgr Baillès, évêque de Luçon, à Cugand. Réception magnifique et enthousiaste : 9 feux de joie; au milieu du bourg, deux petites filles de quatre à cinq ans présentent à Monseigneur un petit agneau et une jolie corbeille pleine d'oranges..... Monseigneur confirme 157 garçons et 147 filles.

1847. — 56 baptêmes, 42 sépultures, 9 mariages.

1848. — 17 avril. Sépulture de Pauline Gaborieau, en religion sœur saint Siméon, religieuse des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, originaire de la paroisse.

1848. — 70 baptêmes, 52 sépultures, 8 mariages.

1848. — Ordination sacerdotale de M. Jean Jouineau, né le 23 mai 1823. Professeur aux Sables en 1847, vicaire à Saint-Christophe-du-Ligneron en 1857; curé de Saint-Denis-du-Payré en 1860; de Bretignolles, 18 octobre 1863; décédé le 17 janvier 1886.

1849. — Mois d'août. M. Pierre Pavageau est nommé curé du Puybelliard; il est remplacé, au mois de novembre suivant, par M. Alexis Michaud.

1849. — 57 baptêmes, 40 sépultures, 15 mariages.

1849 (18 novembre), est ordonné prêtre et nommé vicaire à Mouchamps, M. Augustin-Marie Mouillé, né le 13 décembre 1825. Vicaire à la Bruffière en 1853; curé de Saint-Juire la même année; de la Bernardière, 24 février 1857; décédé le 5 mai 1888.

1850. — 10 mars, visite pastorale de Mgr l'évêque à Cugand. 69 garçons et 84 filles reçoivent la confirmation.

1850. — 67 baptêmes, 40 sépultures, 15 mariages.

Le 6 octobre de cette année 1850, première délibération du Conseil de Fabrique relative à la reconstruction de l'église sur les plans et devis de M. Méchineau, architecte à Clisson.

Au mois de septembre suivant, M. le curé parcourt la paroisse pour recueillir les souscriptions des habitants en faveur de l'église.

Le 7 septembre, un samedi soir, arrive à Cugand le R. P. Marie Eutrope, trappiste, prieur de Gethsémani, dans le Kantuky (Etats-Unis d'Amérique), ancien curé de cette paroisse, qu'il avait quittée six ans auparavant. Le lendemain dimanche, jour de la Nativité, il monte en chaire avec son habit religieux, et raconte à la foule nombreuse accourue pour l'entendre, les péripéties de son long voyage. Il parle de son départ de Meilleraye, de son arrivée en Amérique et des espérances qu'il a d'y faire le bien. Le besoin l'a forcé de quitter le Kantuky, depuis dix-huit mois, pour revenir en France implorer la charité publique en faveur de son monastère. Auparavant, il est allé à Rome traiter avec le Souverain-Pontife des affaires de sa communauté.

Le P. Marie-Eutrope partit de Cugand, le 13 septembre, y laissant, en souvenir de son passage, cinq petits reliquaires contenant des reliques de saint Pierre et de saint Sébastien; de saint Barnabé et de saint Luc; de saint Martin et de saint Vincent; de saint Paul et de saint Jacques, apôtres; de saint Jacques et de sainte Catherine de Sienne. (1)

(1) Plus tard, en 1868, le P. Marie Eutrope fut envoyé avec

Le 13 septembre, au soir, Monseigneur, venant de Treize-Septiers, est arrivé à Cugand où il a passé la nuit. Le lendemain, il a dit sa messe à l'église, communié une centaine de personnes et a adressé à l'assistance quelques mots sur l'œuvre de la *Propagation de la Foi* et l'œuvre de la *Sainte-Enfance*. Sa grandeur visita, dans la journée, la filature à laine de Fouques et la filature à coton de la Feuillée, la fabrique de Hucheloup. Dans ce dernier village il dîna chez M. Péquin, protestant, chef de la filature. M. Péquin et Mme Lacroix, sa sœur, ont fait un sympathique accueil à Sa Grandeur, qui a quitté leur maison, en emportant les meilleures espérances sur leur retour à la foi catholique et romaine. Dans ces différentes visites, Monseigneur a adressé un mot d'édification et d'encouragement aux ouvriers.

Sur les quatre heures du soir, après avoir récité l'*itinéraire* à l'église, Sa Grandeur prenait le chemin de la Bruffière.

1851. — Le 5 octobre, sépulture de Sophie Biret, sœur Saint-Alphonse, religieuse des Sacrés-Cœurs, originaire de Chauché, en résidence à Cugand.

1851. — 63 baptêmes, 57 sépultures, 6 mariages.

1852. — 8 février. Exercices du Jubilé. Les RR. PP. Blin et Esnard, missionnaires de Saint-Laurent, en étaient les prédicateurs. Pour entendre les confessions, ils étaient aidés par les prêtres de la paroisse, M. Letourneux, curé de Saint-Hilaire-du-Bois, et M. Mortier, curé de la Trinité de Clisson. 1500 personnes environ ont gagné l'indulgence du jubilé.

Le 30 juin de la même année, M. Péquin, protestant,

---

le titre d'Abbé à la Trappe de *Saint-Paul-aux-trois-Fontaines*, dans la campagne romaine, où il est mort le 17 septembre 1874. On sait comment les trappistes sont parvenus à assainir ces lieux malsains et à combattre la *malaria* engendrée par les miasmes qui s'en exhalaient, par des plantations d'*eucalyptus*. Cet arbre leur a fourni aussi la matière d'une excellente liqueur hygiénique connue sous le nom d'*eucalyptine*.

atteint d'aliénation mentale depuis un an, meurt dans son hérésie à Hucheloup, après avoir avalé une certaine quantité de chaux vive. Sa famille, contre les intentions du défunt, qui, durant sa vie, avait exprimé bien des fois le désir d'être enterré dans ses coteaux, entreprend de le faire inhumer dans le cimetière catholique. Ne trouvant pas convenable l'emplacement réservé dans le cimetière, en cas semblables, elle obtient de l'autorité civile l'une des places les plus honorables, dans le terrain bénit. Le convoi funèbre, présidé par un ministre protestant venu de Nantes, est un véritable scandale. Le maire, oubliant son devoir de chrétien, par faiblesse, introduit le cortège dans le cimetière où une foule ignorante et curieuse se précipite pour voir la cérémonie protestante, entendre le discours du ministre. Conclusion : distribution de livres protestants à tous ceux qui en veulent accepter, profanation complète du cimetière (1).

Cependant M. le curé avait mis tout en œuvre et inutilement pour s'opposer à cette profanation sacrilège. Il avait

(1) Avant de poursuivre le récit de cette regrettable affaire que notre devoir d'historien nous oblige d'enregistrer dans cette *Chronique*, nous tenons à prévenir le lecteur que le protestantisme n'a plus, aujourd'hui, aucun adepte dans l'honorable famille Péquin de Hucheloup. M. Léon Péquin, propriétaire et directeur actuel de la Filature, est un bon catholique, donnant à sa nombreuse famille ouvrière, dont il est le bienfaiteur et le père, l'exemple de la pratique religieuse. Des conférences spéciales données, par ses soins, aux ouvriers, un oratoire domestique dédié à la Très Sainte-Vierge dans sa maison même, etc... prouvent suffisamment que, à Hucheloup, on est bien loin des temps dont il est parlé plus haut. Et Mgr Baillès, reparaissant parmi nous, redirait, pour sûr, à cette honorable famille quelque chose de la lettre de saint Paul aux Corinthiens : « *Encore que je vous aie attristés par mes lettres, néanmoins, je n'en suis point fâché... Maintenant, j'ai de la joie non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que votre tristesse a été selon Dieu et a produit des fruits de salut.* » (II Cor. VII, 8, 9, 10.)

fait un voyage à Luçon afin de mettre l'autorité ecclésiastique au courant de ce qui se passait dans sa paroisse. Le cas était grave et demandait une sévère répression.

Le dimanche suivant, fête de saint Pierre et de saint Paul, il n'y eut à Cugand qu'une *messe basse*, à 10 heures, et, à la place des vêpres exercice du *Chemin de la Croix*. A la messe, on notifia à la paroisse l'interdiction du cimetière et des offices solennels par la lecture de la lettre suivante :

JACQUES-MARIE-JOSEPH,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE,

Evêque de Luçon,

Aux fidèles de la paroisse de Cugand,

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Votre tendre et religieux respect pour les cendres de vos pères vient d'être mis à une épreuve bien sensible. L'hérésie, cette fille de l'enfer, au mépris des lois canoniques et même des lois civiles, a osé fouler aux pieds la terre bénite où reposent les ossements des saints, et l'ouvrir même pour y placer, à côté des corps qui doivent, un jour, ressusciter glorieux, celui d'un homme qui a vécu et qui est mort dans des erreurs justement condamnées par l'Eglise.

Vous versez, Nos très chers frères, des larmes amères sur cette profanation impie et sacrilège ; et Nous, qui souffrons de vos propres maux, surtout lorsqu'ils prennent leur source dans la haine et le mépris de notre sainte religion, Nous pleurons avec vous.

Mais, Nos très chers frères, Dieu qui nous a mis en main des armes pour la défense des droits méconnus de l'Eglise, serait peu touché de nos larmes, si, sentinelle vigilante, Nous ne nous en servions, lorsque la gloire de

Dieu l'exige, et que votre tendre piété pour les morts a reçu les sacrilèges outrages que nous déplorons avec vous.

Aussi, n'avons-nous pas hésité à jeter l'interdit sur votre cimetière où désormais les prières de l'Eglise n'accompagneront vos morts que lorsqu'on nous aura suffisamment rendu justice.

Dans votre attachement à nos saintes pratiques, vous gémirez, sans doute, d'être privés de vos solennités du dimanche ; car, nous savons le pieux empressement avec lequel vous vous rendez, au jour du Seigneur, dans sa sainte Maison ; mais ici, Nos très chers Frères, comme dans l'interdit du cimetière, Nous n'avons pas voulu punir les pieux fidèles de la paroisse de Cugand ; c'est par amour pour eux et dans leurs intérêts les plus chers, que nous avons eu recours à ces premières mesures de rigueur. Vous redoublerez de zèle pour la gloire de Dieu, et, par la ferveur de vos prières, vous obtiendrez de sa bonté paternelle que l'opprobre soit enlevé du milieu de vous. Toutefois, nous ne voyons pas, dans ces mesures, seulement le mal présent qui, il est vrai, eût suffi pour nous les faire adopter ; mais nous pensons à de plus grands maux encore qui, infailliblement, viendraient fondre sur l'Eglise, si nous n'élevions pas la voix pour arrêter les audacieux projets de ses ennemis. C'est à votre foi, jusqu'à ce jour ferme et inébranlable, qu'ils en veulent. Eux, ils ne croient plus à rien, pas même à leur doctrine, et, cependant, des catholiques, faisant pour un instant, comme s'il n'était pas toujours dangereux de s'exposer au péril, le sacrifice de leur foi, n'ont pas craint d'écouter la parole d'un ministre protestant, après avoir eu la faiblesse de l'accompagner dans la sépulture qu'il a faite. C'est là surtout ce qui nous afflige ; aussi, nous vous en conjurons, élevez vos mains suppliantes vers le ciel, pour ceux de vos frères qui se sont égarés.

Nous le savons, Nos Très Chers Frères, le ministre protestant a voulu signaler son passage dans votre ca-

tholique bocage en y semant des livres dont la lecture ne pourrait que porter atteinte à la pureté de notre foi. Rejetez loin de vous et de vos familles ces productions où vous suceriez le poison le plus dangereux, pour ainsi dire, sans vous en apercevoir, tant les héritiques sont habiles à se déguiser sous toutes les formes. Vous y entendriez parler avec respect de l'Ecriture comme l'unique dépôt de la foi, mais pour se croire seuls en droit de l'interpréter au gré de leurs intérêts, mais pour la corrompre, en infectant cette salutaire doctrine par un alliage impur, comme s'ils étaient les seuls sages au monde, et que la vérité eût attendu pour se révéler aux hommes les décisions de ces oracles nouveaux. Unis seulement dans leur commune haine contre nos traditions saintes, ils ne savent bâtir que sur un sol mouvant : ce que l'un avait établi, un autre vient le détruire, et ce que lui-même affirmait la veille, demain il le combat. Et pourrait-il en être autrement ? puisqu'il n'y a qu'une seule pierre, un seul fondement, un seul édifice hors duquel on ne rencontre que des ruines qui entraînent dans leur chûte et celui qui l'élève et celui qui vient y chercher un asile.

Vous les rejetterez donc, Nos Très Chers Frères, loin de vous, ces productions où, à chaque page, vous liriez la plus audacieuse révolte contre l'Eglise, l'épouse du divin Sauveur. Ecoutez la voix de votre évêque, de votre père qui vous aime trop en Jésus-Christ pour souffrir un seul instant que le loup s'introduise dans la bergerie, et qui, à l'exemple de son divin Maître, doit courir après la brebis qui s'égare afin de la ramener au bercail « *Si perdiderit unam ex ovibus, pastor vadit ad illam donec inveniat eam.* » (Luc. 15.)

Nous conjurons la divine Marie de nous aider à ramener au bercail les brebis qui s'en seraient éloignées, afin qu'aucune ne périsse ; et pour vous, Nos Très Chers Frères, qui n'avez pas chancelé dans votre foi, nous lui demandons ce zèle pour votre salut qui toujours combat, prie et espère.

Donné à Luçon, en notre palais épiscopal, sous notre

seing et le sceau de nos armes et sous le contre-seing de notre secrétaire, le 7 juillet de l'an de grâce 1852.

† Jac.-Mar.-Jos., Ev. de Luçon.

Par Mandement de Monseigneur,

Morin, ch. hon. sec.

Pendant un mois, à dater de ce jour, M. Michaud, le vicaire, reste seul dans la paroisse. Par ordre de Monseigneur, voulant ainsi punir les habitants, M. le curé s'en était éloigné et n'y rentra que dans les premiers jours d'août. Et encore, M. Michaud ayant été nommé, à cette époque, à la cure de Saint-Martin-de-Fraigneau, ne fut remplacé qu'à la Dédicace. M. Jouineau, prêtre de la paroisse, professeur à la Solitude de la Bauduère, remplit les fonctions de vicaire, pendant ses vacances, jusqu'à l'arrivée de M. Jean Poirou, prêtre de la Bernardière, ex-curé de Charzais, qui resta à Cugand trois semaines environ.

Enfin, le 22 octobre 1852, Monseigneur rend la solennité des offices à la paroisse, au grand contentement de tous les paroissiens ; mais il maintient l'interdiction du cimetière qui ne fut levée que deux ans après. Durant tout ce temps, le prêtre n'accompagna aucun mort au cimetière.

Cette décision épiscopale fut notifiée à la paroisse par la lettre suivante :

JACQUES-MARIE-JOSEPH,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE,

Evêque de Luçon,

Aux fidèles de la paroisse de Saint-Pierre de Cugand,

Salut et bénédiction en N.-S. J.-C.

La justice, N. T. C. F., que nous n'avons cessé de réclamer, depuis le 3 juillet, par des dépêches multipliées,

où nous exposions les motifs les plus forts et les plus déterminants, ne nous a pas été rendue. Nous avons écrit, réclamé, élevé la voix, nous avons écrit encore, réclamé de nouveau, protesté à plusieurs reprises, et cependant la religion catholique est restée dépourvue de la protection que lui garantissent les lois, et nous avons été abandonnés sans défense aux insultes de l'hérésie. Le résultat de toutes nos démarches s'est réduit à ce mot accablant : *L'autorité administrative a usé de son droit.*

Notre silence, N. T. C. F., dans une circonstance où les droits de l'Eglise ont été si indignement méconnus eût été, de notre part, une lâche prévarication. Le Seigneur nous a soutenu dans cette lutte pour la défense de ses droits qui sont imprescriptibles. Nous sommes donc pleinement justifié vis-à-vis de Dieu, vis-à-vis de l'Eglise, du diocèse et de la France entière.

Cette force ne nous a pas abandonné un seul instant ; vous nous l'avez obtenue, pieux fidèles de Saint-Pierre de Cugand, par les prières ferventes que vous avez adressées à Celui de qui vient tout don parfait, et par votre soumission et votre respect pour les ordres que l'hérésie nous a mis dans la triste nécessité de donner. Vous avez appris à la France et à toute la chrétienté que la fidèle et religieuse Vendée est toujours prête à tout souffrir, pour conserver pure et sans tache cette religion divine que lui léguèrent ses pieux et héroïques ancêtres.

Il était temps de mettre un terme à vos souffrances et de consoler votre digne curé qui a si bien compris, qui a si bien défendu les droits sacrés de ses pieux et fidèles paroissiens ; aussi, n'avons-nous pas cru que nous dussions plus longtemps vous priver de la pompe de nos pieuses solennités. Car, si nous n'avons pas obtenu ce que nous étions en droit de réclamer, nous avons, du moins, protesté, comme nous le devions, contre l'oppression qu'on a fait peser sur nous.

Remerciez le Seigneur, N. T. C. F., d'avoir soutenu votre courage au milieu de vos épreuves, et tournez sans

cesse vos regards vers celle que son divin Fils a établie la Consolatrice des âmes affligées, afin qu'elle change, un jour, vos gémissements en une joie solide et véritable.

Et sera notre présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui suivra sa réception, et ensuite transcrite sur les registres, et déposée dans les archives de la paroisse.

Donné à Luçon, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et sous le contre-seing de notre secrétaire, le 22 octobre de l'an de grâce 1852 (1).

† Jac.-Mar.-Jos. Ev. de Luçon.

Par Mandement de Monseigneur,

P. GUIBERT.

1852. — Au mois de novembre, M. Carré est nommé vicaire de Cugand.

— 52 baptêmes, 40 sépultures, 14 mariages.

1853, 8 mars. — Visite épiscopale de Monseigneur l'évêque.

A l'église Mgr a parlé de la profanation du cimetière, en termes émus, et des empiètements du protestantisme; il a terminé par la prière du soir. Le lendemain, confirmation, et bénédiction de la croix de la Herce, relevée par Mlle Esther Bousseau sur un terrain donné par Mme Poisson (2).

---

(1) Mgr Baillès ne se contenta pas d'adresser aux fidèles de Cugand les deux lettres *inédites* qui précèdent, il fit de cette affaire une affaire diocésaine et envoya, à cette occasion, un *mandement* que l'on peut lire à la fin du tome II, p. 597 et ss. des *Actes de l'Eglise* de Luçon (sous l'épiscopat de Mgr Baillès). Sa Grandeur y résume tout ce qui précède.

(2) Notre manuscrit donne, à cette place, les noms des croix qui existaient alors dans la paroisse: 1° La croix du calvaire (1844); 2° la croix du cimetière (1839); 3° la croix de la Herce, élevée primitivement par dame Françoise Allard, veuve Guiheneuf, en 1758, et relevée en 1853; 4° la croix de Fradet; 5° la croix de la Hinoire; 6° la croix de Gaumier; 7° la croix du pont, placée près du pont qui se trouve sur la route de Clisson; 8° la croix Brillaud,

L'année 1853 a été une année très pluvieuse On récolta très peu de grain ; aussi devint-il très cher. A Noël, le prix du froment était de 56 francs le setier, c'est-à-dire, les huit doubles-décalitres.

71 baptêmes, 41 sépultures, 14 mariages.

1853, le 17 décembre. — Ordination sacerdotale de M. Ferdinand Mouillé, né en 1828. — Professeur aux Sables en 1852. — Aumônier des Frères de Saint-Gabriel, octobre 1862. — Décédé le 21 décembre 1889.

1854. — Le prix du blé monte à 60 francs le setier. Grande misère. Une souscription pour les pauvres produit 1800 francs, somme qui leur est donnée en *bons de pain,* ou autrement.

Aux vêpres du dimanche de la Passion, étrenne d'un beau reliquaire de la Vraie Croix, du prix de 160 francs, donné à l'église de Cugand par M^lle^ Esther Bousseau.

Au mois de septembre, M. Carré est nommé curé de Sainte-Gemme-la-Plaine. M. l'abbé Brillouet, de Mortagne, est désigné pour le remplacer.

Mais celui-ci tardant à venir occuper le poste et, d'autre part, M. Carré ne pouvant s'accoutumer à Sainte-Gemme, ce dernier demanda et obtint la permission de reprendre ses fonctions de vicaire à Cugand où il revint, le 18 septembre, après avoir été curé dix jours environ.

Le jour de la Dédicace, après la grand'messe, le cimetière interdit, comme on l'a vu plus haut, par Mgr Baillès, est réconcilié par M. le curé, avec l'autorisation de Monseigneur. Le procès-verbal de cette réconciliation, signé des principaux notables de la paroisse, se trouve dans le registre des délibérations de la Fabrique.

Le 24^e^ dimanche après la Pentecôte (19 novembre), exercices du *Jubilé.* Ils sont prêchés par le P. Chasserieau, missionnaire de Saint-Laurent.

élevée par la famille de ce nom ; 9° la croix de la Caillerie ; 10° la croix de la Palaire ; 11° la croix Pichon, ou de Belle-Noue.

1854. — 52 baptêmes, 56 sépultures, 16 mariages.

1854 (10 juin). Ordination sacerdotale de M. Philippe Perraud, né le 12 février 1831. — Professeur à Chavagnes (1853). — Vicaire à Saint-André-Treize-Voies en 1855 ; — à Bournezeau en 1856. — Curé de Poiroux, 29 novembre 1856. — Décédé le 21 avril 1889.

1855. — Au mois d'août, meurt, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, M. Auguste Gouraud, missionnaire, ancien curé de Cugand. Un service solennel est célébré à son intention, dans son ancienne église.

1855. — 48 baptêmes, 47 sépultures ; 8 mariages.

1856, 17 février. — M. Carré est nommé curé d'Ardelay ; il est remplacé provisoirement par M. Tougeron, missionnaire de Mouilleron.

17 avril. Pose de la première pierre de la nouvelle église.

3 juin. Bénédiction de cette première pierre par M. Gabriel Gouraud, originaire de Cugand, ancien supérieur du petit séminaire des Sables et alors curé de la Chapelle-Palluau. Voici, dans sa teneur, le procès-verbal de la cérémonie :

« Ad majorem Dei gloriam, immaculatæ Virginis « Mariæ Deiparæ necnon beati Petri apostoli honorem, « anno Domini 1856, die vero mensis junii 3ª, Sanctissimo « DD. Nostro Pio papâ nono feliciter regnante, Illustris- « simo ac Reverendissimo in Christo patre DD. Jacobo « Mariâ Joseph Baillès Lucionensem ecclesiam adminis- « trante, cives et incolæ parochiæ vulgo *Cugand* zelo « domûs Dei succensi, suæ parochialis ecclesiæ com- « muni omnium operâ sumptuque ædificandæ atque Beato « Petro-ad-Vincula dicandæ, hic fundamenta magno « cum cleri et fidelium concursu, jecerunt ; primarium- « que hunc lapidem solemniter ac ritibus sacris benedixit « necnon posuit D. Gabriel Gouraud, canonicus ad ho- « nores, ex supradictâ parochiâ oriundus, et parochiæ « vulgo la *Chapelle-Palluau* rector. »

« Curam animarum habebat D. Ludovicus Grelier, municipium autem Petrus Guilé. »

« Maria Mater gratiæ,
« Dulcis parens clementiæ
« Tu nos ab hoste protege
« Et horâ mortis suscipe.
« Sancte Petre, ora pro nobis.

Ædificabat Paulus Méchineau, architectus. »

Suivent les signatures : G. Gouraud, prêtre ; — J.-B. Coumailleau, prêtre miss. ; — Paul Méchineau, architecte ; — Courgeon, curé de Notre-Dame de Clisson ; Douillard, vicaire de Montaigu ; — C. Cousseau, vicaire de la Bruffière ; — A. Vincendeau, vic. de la Boissière ; — Botton, vicaire de la Bruffière ; — C. Amiot, curé de la Guyonnière ; — Mérel, curé de Boussay ; — Citeau, curé de Gorges ; Carré, curé d'Ardelay ; — Jousseaume, vic. des Lucs ; — J.-B. Birot, vic. de Gorges ; — Bretaudeau, prêtre, économe du collège des Couëts, près Nantes ; — Denéchaud, curé de la Bernardière ; — J. Raballand, curé de Saint-Hilaire de-Loulay ; — P. Charrier, curé de la Bruffière ; — Edouard Bouin, aumônier des Frères de Saint-Laurent ; — Barillaud, diacre, économe du séminaire de Chavagnes ; — Lehuédé, vicaire de la Trinité de Clisson ; — Landais, vicaire de Boussay ; — Barreau, curé de Treize-Septiers ; C. Guitton, curé des Lucs ; — P. Baron, vic. d'Ardelay ; — Mortier, curé de la Trinité ; — Andouard, prof. à Nantes ; — N. Testaud, curé de la Boissière ; — Gustave Say, propriétaire à Nantes ; — J. Poiron, prêtre à la Bernardière ; — Rousseau, curé de Boufféré ; — L. Grelier, curé de Cugand ; — Ch. Tougeron, vicaire de Cugand ; — Aug. Mouillé, curé de Saint-Juire.

1er juillet, M. Tougeron est nommé curé d'Antigny.

1856. — 60 baptêmes, 27 sépultures, 13 mariages.

1856 — (20 décembre), est ordonné prêtre et nommé vicaire à Mortagne-sur-Sèvre, M. J.-B. Ferdinand Poisson, né le 12 septembre 1832. — Curé de la Tranche, 9 octobre 1864 ; — de Saint-Denys-la-Chevasse, 10 septembre 1865 ; — de Mortagne-sur-Sèvre, 4 janvier 1873. —

Aumônier des Ursulines à Luçon, 4 décembre 1884. — Chanoine honoraire, 7 janvier 1890. — Chanoine titulaire, 17 octobre 1890.

1857. — 13 janvier. M. Eugène Sacré est nommé vicaire de Cugand.

Le 14 mai, 168 confirmands de Cugand vont recevoir la confirmation dans l'église de la Bruffière.

Le jour de l'Assomption, la messe est célébrée dans a nouvelle église.

Le 6 décembre, entrée définitive dans la nouvelle église, à la grande satisfaction de tous les paroissiens.

1857. — 53 baptêmes, 60 sépultures, 18 mariages.

1858. — 7 février, dimanche de la Sexagésime, érection du chemin de la croix dans la nouvelle église. Prix des 14 tableaux, 240 fr.

Le 17 mai, M. le curé de Cugand adresse à Monseigneur l'évêque une supplique pour obtenir de changer sa fête patronale *saint Pierre-ès-liens,* du 1er août, en celle des *saint Pierre et saint Paul,* du 29 juin. Sa Grandeur répond : « Vu qu'il ne s'agit pas de changer le « patron, mais d'adopter sa plus grande fête, pour l'édi- « fication des pieux habitants de Cugand, j'accorde bien « volontiers l'autorisation sollicitée.

« Salut très affectueux,

« 20 mai 1858. † François-Augustin, év. de Luçon ».

— 29 mai, ordination sacerdotale de M. Pierre-François Hupé, né le 16 janvier 1835. — Professeur à Chavagnes en 1857. — Vicaire à Saint-Christophe-du-Ligneron en 1859 ; — aux Sables en 1863. — Curé de Saligny, le 29 novembre 1868 ; de Sainte-Hermine, le 7 mai 1871 ; — de Noirmoutier, le 8 novembre 1885. — Chanoine honoraire, le 5 mai 1892 et curé-archiprêtre de N.-D. de Fontenay-le-Comte, le 8 mai 1892.

29 août. — Bénédiction de l'église — « L'an de Notre- « Seigneur mil huit cent cinquante-huit, et le dimanche, « vingt-neuvième jour du mois d'août, fête du Cœur très « pur de la Bienheureuse Vierge Marie, cette église de « Saint-Pierre de Cugand a été solennellement bénite par

« M. Gabriel Gouraud, vicaire général, supérieur du « Grand Séminaire de Luçon, en présence d'un nombreux « clergé et de la paroisse entière accourue pour témoi- « gner de sa vive sympathie à l'œuvre du rétablissement « de ladite église ».

Suivent les signatures : G. Gouraud, vicaire général P. Méchineau ; Barbotin, curé de Montaigu ; Auguste Blaise, curé du Tablier ; P. Brechoteau, clerc minoré ; L Cousseau, clerc minoré ; Amand Gouraud, sous-diacre ; Cailleton, vicaire de Saint-Georges-de-Montaigu ; A. Boisseau, diacre sulpicien ; C. Cousseau, vicaire de la Bruffière ; F. Patarin, vicaire de la Verrie ; Courgeon, curé de Clisson ; P. Charrier, curé de la Bruffière ; Levicomte, clerc minoré ; S. Plessis, sous-diacre ; P. Hupé, prêtre, professeur ; J.-H. Ouvrard, sous-diacre ; H. Langevin, diacre ; L. Hupé, sous-diacre ; Jean-Baptiste David, élève de rhétorique ; Ferdinand Poisson, vicaire de Mortagne ; L. Bailleux, clerc minoré ; Ferdinand Mouillé, professeur aux Sables ; L.-M. Tenaud, professeur aux Sables ; F.-J. Lévêque ; J. Poiron, prêtre à la Bernadière ; Rihet, prêtre ; P. Chauvet, curé de Nieul-le-Dolent ; T. Bretesché, vicaire de Boussay ; L. Grelier, curé de Cugand ; Eugène Sacré, vicaire de Cugand.

1859. — 52 baptêmes, 49 sépultures, 15 mariages.

1859. — 10 juin, ordination sacerdotale de M. Amand Gouraud, né le 29 septembre 1835. — Professeur aux Sables en 1856. — Vicaire à l'Hermenault en 1859 ; — à Challans en 1862. — Curé du Poiré-sous-Velluire, le 20 septembre 1868 ; de Saint-Georges-de-Montaigu, le 4 janvier 1874.

1860. — Don, fait à l'église, d'un tableau, représentant Notre-Dame-du-Pilier. Il a été placé à l'église, dans le mois de septembre. Les donataires, M. Valentin Massicot et M. Pusterte, son gendre, exigent en retour une messe basse, annoncée, pendant trente ans. (1)

(1) A propos de tableau, nous signalons au visiteur de l'église de Cugand une toile qui n'est pas sans mérite, représentant le

1860. — 54 baptêmes, 31 sépultures, 10 mariages.

1860. — 2 juin, ordination sacerdotale de M. Stanislas Plessis, né le 10 mai 1837. — Professeur à Richelieu en 1838 ; — à Chavagnes en 1859. — Vicaire à la Bruffière, le 1er janvier 1867 ; — entre chez les Eudistes, le 21 septembre 1870. — Professeur à Richelieu, le 1er octobre 1878. — Curé de Bazoges-en-Pareds, le 1er octobre 1881 ; — de Beaufou, le 7 octobre 1888 ; — de la Flocellière, le 13 septembre 1891.

1860. — 22 décembre, est ordonné prêtre et nommé vicaire de Saint-Hilaire-de-Loulay, M. Louis Cousseau, né le 24 juin 1835. — Curé de Champagné, le 5 juin 1870; — des Lucs, le 23 juillet 1876 ; de Saint-Hilaire-de-Loulay, le 16 novembre 1890.

1860. — 22 décembre, est ordonné prêtre et nommé vicaire de la Flocellière, M. Louis-Marie Hupé, né le 12 janvier 1837. — Vicaire à Luçon en 1863. — Curé à Saint-Cristophe-du-Ligneron, le 4 juillet 1869. — Décédé le 15 janvier 1877.

1861. — Le R. P. Quérard, missionnaire de Saint-Laurent, prêche le Carême. Il établit l'usage de réciter publiquement le *rosaire* en entier, chaque dimanche et fête de l'année.

Fête du saint Scapulaire, étrenne d'une nouvelle bannière paroissiale, don de plusieurs personnes. Elle a coûté 1,100 francs.

1861. — 46 baptêmes, 34 sépultures, 15 mariages.

1862. — Le lundi 24 février, M. Bérard, maître plâtrier, entrepreneur à Montfaucon, commence les voûtes de l'église. Le marché passé avec lui s'élève à la somme de 12,500 fr. M. Ouvré, sculpteur de Nantes, fait en même temps les sculptures de l'église.

Le dimanche 18 mai, visite pastorale de Mgr Colet à Cugand. Il était accompagné de M. l'abbé de Lespinay,

---

baptême de Notre-Seigneur, placée dans les fonts-baptismaux. C'est une copie d'un des bons tableaux du musée de Nantes et la première œuvre, en ce genre, d'un peintre cugandais, M. Brillaud.

vicaire général, qui célébra la messe de confirmation. Il y avait 247 confirmands. Monseigneur fut complimenté par M. Léon Péquin, maire, à son arrivée dans la paroisse. Monseigneur lui fit visite le lendemain, à Hucheloup, en se rendant de Cugand à Tiffauges.

1862. — 46 baptêmes, 38 sépultures, 12 mariages.

1863. — Consécration de l'église.

« L'an mil huit cent soixante-trois, le dix-sept septembre, par Nous, Charles-Théodore Colet, évêque de Luçon, a été consacrée avec les cérémonies prescrites par le Pontifical la nouvelle église de Cugand, doyenné de Montaigu.

« Cette église, construite sous la direction de M. l'abbé Grelier, curé de la paroisse, et sur les plans dressés par M. Méchineau, architecte à Clisson, est un monument remarquable, tant par l'ampleur de la conception du projet que par la perfection de son exécution. Le maître-autel, monument de la générosité des prêtres nés à Cugand, est un morceau remarquable.

« Nous sommes heureux de féliciter la paroisse de Cugand de la foi dont elle a fait preuve, dans l'accomplissement de cette œuvre qui rappelle les plus beaux jours de l'Eglise, puisque ce magnifique édifice a été construit presque entièrement au moyen des offrandes des fidèles.

« Nous aimons à rendre hommage au zèle déployé en cette circonstance, non seulement par M. le curé, mais encore par l'administration municipale et par le conseil de Fabrique.

« Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce beau résultat, et demandons à Dieu de les bénir en retour de leurs sacrifices.

« L'église a été consacrée sous le vocable de saint Pierre apôtre ; et les reliques que nous avons placées dans le maître-autel sont des saints martyrs, Auctus et Gaudentius.

« Nous étions assisté, dans cette cérémonie, par M. l'abbé Gouraud, vicaire général, chanoine et supérieur

du grand séminaire, natif de Cugand, et par un grand nombre d'autres ecclésiastiques, lesquels ont signé avec Nous, ainsi que les membres du conseil municipal et du conseil de Fabrique, le présent procès-verbal. »

† Charles, év. de Luçon.

B. Gouraud vic. gén., prêtre de la Compagnie de Marie, Jh. Chéguillaume ; Léon Péquin, maire ; G. Gouraud; vic. gén. ; A. Arnaud, prêtre; Michaud, curé du Champ-Saint-Père ; Cointrelle ; Citeau, Georges ; Piveteau, vic. de Treize-Vents ; P. Remaud, curé de Saint-Georges-de-Montaigu ; Mortier, curé de la Trinité (de Clisson) ; P. de Suyrot, curé des Herbiers ; Brillouet, prêtre ; A. Braud, sup. de la Psallette à Nantes ; Gandouin, curé des Essarts; Mérand ; Durand ; G. Say, adjoint ; Douaud ; Sionneau; Bourgouin, curé des Brouzils ; Goguyer, vic. de Saint-Hilaire ; P. Bretaudeau ; Dixneuf, curé de Sainte-Florence ; Lohan ; Carré, prêtre ; Ch. Allain ; Gendron, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay ; Rihet, prêtre ; Guilé ; Hervouet ; Eug. Sacré, vic. de Cugand ; Isid. Petit, diacre; Rousseau, curé de Boufféré ; Ferd. Duguy, prêtre vic. ; Deluen, vic. de Saint-Lumine ; Mérel, curé de Boussay ; Courgeon, curé de Clisson ; Poiron ; A. Gaillard, prêtre S. S. ; J. Pagot ; A. Fort ; P. Méchineau ; Liard ; J. Amiot, curé de la Guyonnière ; P. Charrier, curé de la Bruffière ; P. Baudry, curé de Belleville ; L. Hupé, vic. de Luçon · L. Rorthays, économe du Grand-Séminaire ; L. Grélier, curé ; Perraud, prêtre ; R. Guilé, cl. m. ; Brillouet, instituteur ; C. Cousseau, curé de Péault, L. Botton, vic. ; H. Augereau, cl. m. ; J. B. Poiraud, d. ; J. Murzeau, s. d... ; A Soulet, curé de Beauvoir ; Armand Salles, vic. de la Bernardière ; Louis Cousseau, vic. de Saint-Hilaire-de-Loulay ; Mouillé, curé de la Bernardière ; J. B. David ; Remaud, prêtre, sup de Chavagnes; S. Plessis, prêtre ; A. Gandouin, curé de Saint-Pierre-du-Chemin ; P. Hupé, vic. des Sables ; Corgniet, vic. de Gétigné ; R. Michaud, cl. t. ; P. Angevin, tonsuré ; P. Pavageau, curé du Puy-Belliard ; H. Villain, curé de Barbâtre ; Chauvet, curé de Nieul-le-Dolent ; Hébert,

curé de Saint-Prouant ; J. M. Jouineau, curé de Saint-Denis-du-Payré ; C. Coudrin.

Inscription gravée sur l'autel, à la perpétuelle mémoire des donateurs.

Anno Dni M DCCC LXIII, die autem XVII^a mensis septembris, Pio nono gloriose regnante, Rev^ssimus ac Illus^ssimus D. D. in X^o Pater Carolus Colet eppus Lucionensis, Deo optimo maximo sub invocatione Sancti Petri dicabat et consecrabrat hoc majus altare delineatum a D^o Méchineau, architecto, confectum et ornatum a D^o Ouvré, sculptore, impensis Dni Gouraud, vicarii gen. necnon canonici titularis ecclesiæ Lucionensis, et superioris majoris Seminarii, et DD. P. Guitton, M. Baudry, P. Baudry, F. Nerriere, F. Perraud, A. Mouillé, F. Mouillé, F. Poisson, A. Gouraud, P. Hupé, S. Plessis, L. Hupé, L. Cousseau sacerdotum, et R. Guilé accolyti, qui omnes ex hac parochia sunt oriundi, atque conditum curis Dni L. Grélier, hujus ecclesiæ parochi.

M. Grélier a écrit, dans sa *Chronique paroissiale*, une relation détaillée de cette fête, l'une des plus belles qu'ait jamais vues la paroisse de Cugand. La longueur de cette relation ne nous permet pas de l'insérer. Nous la résumons en trois mots, en disant que rien n'y manquait du côté des décorations, de la beauté des cérémonies et de l'assistance, nombreuse et recueillie, où figurait en première ligne une magnifique couronne de prêtres.

Citons, pourtant, quelques lignes de la fin : « Je ne puis m'empêcher, écrit M. Grélier, de dire ici combien MM. Jean Jouineau, Stanislas Plessis, P. Hupé, L. Hupé, Louis Cousseau, tous prêtres de cette paroisse, et M. René Guilé, acolyte, ont mérité mon affection et ma reconnaissance, pour m'avoir aidé dans les préparatifs de cette fête M. le vicaire de la paroisse a aussi montré beaucoup de bonne volonté. »

Le dimanche 20 septembre, après les vêpres, M. Gabriel Gouraud bénit la croix de *Fradet*, élevée par M. Guilé, propriétaire du village.

21 Novembre, fête de la Présentation de la Sainte-Vierge, messe célébrée à l'autel de la Sainte Vierge, devant une charmante réunion de petits enfants dont un grand nombre sont accompagnés de leurs mères, M. le curé leur adresse ensuite un petit discours en rapport avec la fête, et à la portée de leur âge ; puis il les *présente* et les consacre au Seigneur, à l'exemple de Marie, par une touchante prière, et, pour finir, leur donne sa bénédiction, avec la formule *ad hoc* qui se trouve dans l'ancien rituel de Luçon.

Le 30 novembre de cette année, M. le curé commence une neuvaine publique, préparatoire à la fête de *l'Immaculée-Conception*, consistant en un cantique, une pieuse lecture et le chant des litanies.

1863. — 47 baptêmes, 50 sépultures, 11 mariages.

1864 (19 décembre), est ordonné prêtre et nommé vicaire de Sainte-Florence, M. Marie-François Helmling, né le 25 août 1836 ; vicaire de Saint-Florent-des-Bois, le 3 septembre 1871 ; — curé de Saint-Martin-de-Fraigneau, le 3 janvier 1875 ; — du Sableau, le 4 janvier 1894.

1864. — Le 9 mai, Mgr de la Hailandière, évêque de Vincennes (Etat-Unis), en tournée de confirmation pour Mgr l'évêque de Nantes, empêché par la maladie, passe à Cugand, en allant de Saint-Hilaire-du-Bois à Boussay. Il est salué, au passage, par M. le curé et M. Léon Péquin, maire de Cugand. Deux jeunes époux, mariés le jour même, Stanislas Nerrière et Angèle Guitton, viennent solliciter, à deux genoux, la bénédiction de Sa Grandeur. Deux autres jeunes mariés également du même jour (François Durand) lui demandent aussi sa bénédiction et l'invitent à allumer le feu de joie dressé sur la place, près de l'église. Monseigneur entre ensuite à l'église et au presbytère, charmé du bon accueil qui lui est fait dans cette excellente paroisse vendéenne.

Le mardi 27 septembre, Monseigneur de Luçon et Monseigneur de Poitiers sont passés par Cugand, en se rendant à Torfou. Les deux prélats ont visité l'église et sont entrés un instant au presbytère.

1864. — 43 baptêmes ; 41 sépultures, 15 mariages.

1865. — Exercices du jubilé accordé par Sa Sainteté Pie IX, commencés le 19 mars, 3e dimanche de Carême, et terminés le saint jour de Pâques.

Dans les premiers jours du mois d'août, M. Sacré est nommé curé de Saint-Hilaire-du-Bois, et est remplacé, le 9 août, par M. Marie Piveteau.

1865. — 46 baptêmes, 33 sépultures, 13 mariages.

1865 (23 décembre), est ordonné prêtre et nommé vicaire du Boupère, M. René Guilé, né le 18 septembre 1839 ; — vicaire de Saint-Jean de Fontenay, le 1er janvier 1874 ; — aumônier des Ursulines, à Fontenay, le 18 avril 1875 ; — curé de Saint-Pierre-du-Chemin, le 15 mai 1881 — de Mortagne-sur-Sèvre, le 1er février 1885.

1866. — Le carême est prêché par le R. P. Henri, missionnaire de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

27 avril. — Visite pastorale de Mgr l'évêque de Luçon à Cugand. Mgr Colet était accompagné de M. l'abbé Jeannet, vicaire-général. 172 confirmands. Visite à la filature de Hucheloup, à M. Say et à la papeterie d'Entiers.

12 mai. — A la requête de M. le curé, Mgr accorde la permission de faire, chaque année, le jour de la fête de Saint-Pierre, une procession solennelle avec les reliques du saint Patron. La permission est signée : De Lespinay, vicaire-général.

1866. — 57 baptêmes, 42 sépultures, 19 mariages.

1867. — En cette année, M. le curé fait un pèlerinage à Rome.

A son retour, le samedi 13 juillet, on lui fait une réception magnifique avec discours et feux de joie.

Même année, Monseigneur établit dans la paroisse *l'Archiconfrérie du Cœur immaculé de Marie*. (Voir le registre de ladite confrérie.) Elle est affiliée à celle de Notre-Dame-des-Victoires, de Paris.

Au mois d'août, M. l'abbé Guitton quitte sa cure d'Evrunes et vient se fixer dans le bourg de Cugand.

1867. — 42 baptêmes, 33 sépultures, 16 mariages.

1868. — 30 baptêmes, 32 sépultures, 10 mariages.

1869. — 55 baptêmes, 55 sépultures, 16 mariages.

1870. — Les exercices du jubilé, accordé par le Souverain Pontife, sont prêchés par les RR. PP. Guyot et Deslandes, missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; ils commencent le 2e dimanche de Carême pour finir à Pâques.

13 juin. — M. l'abbé Piveteau est nommé curé de Lairoux ; il est remplacé, à Cugand, par M l'abbé Boizieau, le 18 du même mois.

7 août. — M. Gabriel Gouraud, de cette paroisse, supérieur du grand séminaire de Luçon, bénit l'usine d'Entiers, appartenant à son frère M. Armand Gouraud. Il est assisté, dans cette cérémonie, par M. l'abbé Dubois, chanoine titulaire de la cathédrale de Nantes, de M. l'abbé Guitton, chanoine, professeur au grand séminaire de Luçon, et du clergé du lieu. M. le Supérieur a adressé un petit discours tout de circonstance aux ouvriers et aux membres de la famille de son frère réunis dans le jardin anglais attenant à la maison. Puis, la cérémonie s'est terminée par la bénédiction papale donnée à l'assistance, faveur octroyée par Sa Sainteté en reconnaissance d'une quantité assez considérable de papier dont M. Gouraud lui avait fait hommage.

Ce même jour, au soir, est arrivé le R. P. Eutrope, ancien curé de cette paroisse, abbé de *Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines*, près Rome. Il était venu en France pour assister au chapitre général de son ordre qui devait avoir lieu dans le mois de septembre à la Grande-Trappe de Mortagne (Orne). Il est resté à se reposer au milieu de nous, la semaine entière ; puis, il est parti pour Vairé afin d'y faire visite à sa famille qu'il n'avait pas vue depuis 15 ans.

Dans la fin de cette année, la petite vérole a fait plusieurs victimes dans la paroisse. Cette année 1870 a été, sous divers rapports, tout à fait désastreuse. Au fléau de la guerre sont venus s'adjoindre un froid excessif et une grande mortalité parmi les bestiaux qui manquaient de nourriture.

1870. — 38 baptêmes, 43 sépultures, 12 mariages.

Même année. Don d'une belle chasuble en drap d'armure, brodée or fin, fait à l'église de sa paroisse natale par M. l'abbé L. Cousseau, vicaire de Saint-Hilaire-de-Loulay.

1871. — L'épidémie de la petite vérole continue.

19 juin. — Visite pastorale de Mgr l'évêque de Luçon confirmation précédée de la première communion. — 241 confirmands. Confirmation, à domicile, de deux petits pauvres malades auxquels Monseigneur, en se retirant, a laissé une généreuse aumône. — Visite à M. le Maire, M. Blanchard, à M. Gouraud, papetier à Entiers.

Cette année, il a fait une sécheresse extraordinaire ; il y a eu peu de foin. Pendant l'hiver, beaucoup de froment a gelé ; mais, néanmoins, la récolte n'a pas été trop mauvaise.

1871. — 36 baptêmes, 56 sépultures, 11 mariages. (Ne figurent pas dans ces chiffres *une dizaine* de jeunes gens morts à l'armée).

1872. — 43 baptêmes, 40 sépultures, 20 mariages.

1873. — Construction du beffroi pour loger les cloches et de la flèche qui le surmonte, d'après les plans de M. Méchineau, architecte. Le travail a commencé dans les premiers jours de juin.

Le 23 janvier de cette année, est décédé dans le bourg François Esseau, simple ouvrier menuisier. Après avoir passé sa vie entière dans l'isolement, peu considéré des jeunes gens et des hommes de son âge, et avoir accumulé ses économies avec une parcimonie dont Dieu seul avait le secret, François Esseau a légué à la Fabrique plus de 70.000 francs pour diverses bonnes œuvres ; en particulier, 30,000 fr. pour l'ornementation intérieure de l'église, à charge de faire, chaque année, quelques prières pour le repos de son âme. Des difficultés nombreuses retardèrent naturellement ce legs fait à une Fabrique, et ce ne fut que le 8 mars 1875, qu'un décret de M. le Président de la République, autorisant cette donation, mit M. le curé

de Cugand en possession du legs et lui permit d'embellir encore sa belle église.

12 août. — Le R. P. Eutrope, trappiste, abbé de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, vient visiter de nouveau son ancienne paroisse, avant d'aller assister au chapitre général à la Grande Trappe de Mortagne.

18 août. — Bénédiction de la croix de la flèche, en présence de M. Boizieau, vicaire, de M. l'abbé Plessis qui adressa une allocution, sur la croix, à l'assistance groupée autour de la porte de l'église, de M. le maire, Gustave Say, et de plusieurs membres du conseil municipal.

19 octobre. — Un service funèbre est célébré dans l'église de Cugand, pour le repos de l'âme de M. Proud, en religion frère Marie-Eutrope, abbé de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, décédé en son abbaye, le 17 septembre précédent. Tout le clergé du doyenné et un grand nombre de fidèles y assistent.

1874. — 41 baptêmes ; 42 sépultures, 20 mariages.

1875. — Le jour de Pâques, étrenne d'une belle chasuble brodée, genre tapisserie, offerte par Mme Armand Gouraud, propriétaire à Entiers et auteur du travail, et d'une riche écharpe de bénédiction, don de Mlle Alexandrine Poisson.

Le 30 mars, est décédé M. l'abbé Guitton, prêtre originaire de cette paroisse qu'il habitait depuis le mois d'août 1866. Une vingtaine de prêtres assistent à sa sépulture.

Le 30 avril, M. Théophile Boizieau est nommé vicaire à la cathédrale ; il est remplacé par M. l'abbé Célestin Freland, le 1er mai.

Cette année, le feu de joie de la veille de la saint Jean a été placé, suivant l'ancien usage, au milieu du bourg, près des marches du chemin de ronde de l'église, et non à la croix de la Herce, sur la route de la Bruffière, comme les années précédentes. M. le curé demande que cette place soit maintenue à l'avenir.

Le 18 octobre, 70 personnes de Cugand prennent part

au pèlerinage régional de Sainte-Anne-d'Auray, présidé par M. l'abbé de Suyrot, missionnaire apostolique et chanoine honoraire de Luçon. — Un cœur en vermeil, renfermant les noms de tous les pèlerins, a été déposé dans la basilique de Sainte-Anne.

8 décembre. — Ouverture des exercices du *Jubilé* prêchés par M. l'abbé de Suyrot, et clôturés le jour de Noël.

1875. — 47 baptêmes, 61 sépultures, 19 mariages.

1876. — Le 9 mars, on a commencé à polychromer les clefs de voûtes de l'église. Coût du travail : 450 fr.

5 mai. — Visite pastorale de Mgr Lecoq, évêque de Luçon. Il confirme 157 enfants. Il est accompagné de M. Garreau, son vicaire général. Dans la soirée, visite à M. Péquin, filateur à Hucheloup, et à M. Gouraud, papetier à Entiers. Dans ces deux visites, Sa Grandeur a eu un petit mot d'encouragement au travail chrétien pour les ouvriers que les propriétaires de ces manufactures lui ont présentés.

Au mois d'octobre, les embellissements et ornementations du chœur de l'église sont terminés. Vingt mille francs provenant du legs Esseau ont été dépensés dans les *boiseries,* dans les *vitraux* et le *carrelage*. Les boiseries ont été exécutées dans les ateliers de MM. Moisseron et Ruault, d'Angers, et les vitraux dans les ateliers de M. Ely, de Nantes. — Le carrelage vient de Maubeuge (Nord).

1876. — 47 baptêmes, 48 sépultures, 21 mariages.

1877. — La semaine d'avant la Septuagésime, inauguration dans l'église d'une belle statue du Sacré Cœur de Jésus, don de Pierre Dabin et de Rosalie Lesimple, son épouse, de la Palaire. Sermon par M. l'abbé de Suyrot.

2e dimanche après Pâques, fête de la Sainte-Enfance.

21 août. — Bénédiction des cloches.

« L'an 1877, et le 21 du mois d'août, sous le pontificat de Pie IX et sous l'épiscopat de Mgr Jules-François Lecoq, M. Louis Grelier, curé de la paroisse, Célestin Freland, vicaire, M. Say, maire, a eu lieu, dans cette

église de Saint-Pierre de Cugand, la bénédiction de quatre cloches. La première donnant le *mi,* du poids de 850 kilos, a été nommée *Pierre-Jean-Marie-Gabriel,* par M. Cyprien Gouraud, son parrain, et Mlle Flavie Guilé, sa marraine ; la seconde, donnant le *sol dièze,* du poids de 466 kilos, a été nommée *Pauline-Alexandrine-Marie,* par M. Paul Cheguillaume, son parrain, et Mlle Alexandrine Poisson, sa marraine ; la troisième, donnant le *si,* du poids de 266 kilos, a été nommée *Lucie-Marie-Louise,* par M. Louis Grelier, curé, son parrain et donateur, et Mlle Lucie Say, sa marraine ; la quatrième, donnant le *mi d'en haut,* du poids de 103 kilos, a été nommée *Alphonsine-Séraphie-Joséphine,* par Pierre Dabin, son parrain, et Séraphie Dabin, sa marraine, l'un et l'autre ses donateurs.

« Cette bénédiction a été donnée, en présence d'un nombreux clergé et de nombreux assistants, par M. l'abbé Gabriel Gouraud, doyen du Chapitre et vicaire-général, délégué par Monseigneur, qui, ayant été nommé évêque de Nantes, n'a pu venir et faire lui-même cette bénédiction. Et que Dieu soit loué...

« Et le présent procès-verbal a été signé par : G. Gouraud, vicaire-général ; Barbotin, curé de Montaigu ; Lucie Say, *marraine ;* L. C..., chanoine honoraire, curé de N.-D. de Clisson ; F. Barreau, curé de Treize-Septiers ; F. Mérand ; Michaud, curé de Champ-Saint-Père ; L. Raballand, curé de la Boissière ; H. Mouillé ; Ferdinand Poisson, curé de Mortagne ; A. Gouraud, prêtre, curé ; E. Say, maire ; Ferdinand Mouillé, aumônier des Frères de Saint-Gabriel ; A. Poisson, *marraine ;* Séraphie Dabin, *marraine ;* René Guilé, prêtre ; F. Dabin, Flavie Guilé, *marraine ;* Goillandeau, curé de Gétigné ; Lointier, curé de Saint-Hilaire-du-Bois (Loire-Inférieure) ; A.-M. Mouillé, curé de la Bernardière ; Frère Martinien, instituteur à la Bernardière ; Baptiste Viaud, vicaire de Gétigné ; P. Clavier, prêtre ; Goguyer, prêtre ; G. Bouchet, curé de Boufféré ; P. Charrier, curé de la Bruffière ; E. Charrieau, chapelain de Saint-Symphorien ; L. Ber-

thomé, prêtre, curé ; Th. Boizieau, vicaire de Luçon ; C. Gouraud ; P. Méchineau ; Paul Cheguillaume ; F. Michaud, curé de la Trinité (de Clisson) ; A. Richard, prêtre ; Charles Pavageau, vicaire de Saint-Hilaire-du-Bois ; Armand Olivier, vicaire de Saint-Hilaire-de-Chaléons ; Constant Poupeau, vicaire ; A. Gouraud ; Grélier, curé ; A Rayneau, prêtre, vicaire ; D Nivault, prêtre ; J.-M. Jouineau, curé de Bretignolles ; L. Cousseau, curé des Lucs ; S. Plessis, prêtre-eudiste ; S. Girard, prêtre ; Em Sureau, vicaire de Treize-Septiers ; J. Garnier, curé de Landevieille ; C. Bouliau, curé de Givrand ; P. Rautureau ; A. Verdon, prêtre ; Gouraud, ancien curé de Sallertaine ; C. Freland, prêtre, vicaire.

La *Semaine catholique* a rendu compte de la cérémonie dans son numéro du 9 septembre 1877.

Nous mentionnerons seulement ici les cadeaux des *parrains* et des *marraines*.

1° Six chandeliers avec leurs torches, offerts par Mlle Alexandrine Poisson ;

2° Deux candélabres, pour bénédiction du S. S., offerts par M. Cyprien Gouraud ;

3° Une petite bannière de la Sainte-Enfance offerte par Pierre et Séraphie Dabin ;

4° Une chasuble rouge offerte par M^lle^ Flavie Guilé ;

5° Une dalmatique et une tunique, en drap d'or, offertes par M. Paul Cheguillaume ;

6° Un grand tapis pour le marchepied de l'autel offert par M^lle^ Lucie Say.

La décoration de l'église, d'un goût remarquable, était due au zèle et à la générosité de M^lle^ Esther Bousseau, qui avait été habilement secondée par M. l'abbé Plessis et M. l'abbé Freland. Ce dernier avait, en outre, composé deux chants de circonstance qui ont été fort bien exécutés. — Le coût des cloches, non compris les accessoires, a été de 5.999 fr. 40 c. — Elles ont été fondues, le 1^er^ août, par M. Astier, fondeur à Nantes.

25 août. — M. Freland est nommé curé de Saint-Maurice-des-Noues ; il est remplacé par M. Théophile

Bouteau, précédemment professeur au petit séminaire des Sables.

28 octobre. — M. l'abbé de Suyrot bénit la statue de saint Sébastien, placée sur son autel, dans l'église.

Les travaux de peinture des deux petits autels exécutés par M. Doizé, de Nantes, ont été achevés au commencement du mois d'octobre. Ces travaux ont coûté 1.160 fr.

1877. — 52 baptêmes ; 40 sépultures, 19 mariages.

1878. — 2e dimanche après Pâques, cérémonie de la Sainte-Enfance.

Dans la semaine de l'Immaculée-Conception, il est tombé une quantité considérable de neige, pendant un jour et demi. Huit hommes ont été employés à nettoyer sur les voûtes de l'église la neige qui s'y était introduite par la couverture.

1878. — 46 baptêmes, 47 sépultures, 15 mariages.

1879. — Le 15 février, le pape Léon XIII publie un *Jubilé*, à l'occasion de son exaltation au trône pontifical. Il est ouvert solennellement le 1er dimanche de carême dans la paroisse de Cugand.

28 février. — M. Bouteau est nommé vicaire de Beauvoir et est remplacé par M. Anatole Albert.

A Pâques, étrenne d'un beau chandelier pour cierge pascal, sculpté et polychromé par son donateur, M. l'abbé S. Plessis, professeur au collège Richelieu, à Luçon.

11 mai. — Visite pastorale de Mgr Catteau. — 114 confirmands. — Visite à M. Gustave Say, maire de la commune, et à M. l'abbé Poisson, que la mort de sa mère avait amené à Cugand ce jour-là. Monseigneur a prié un un instant devant le cercueil de la défunte et est allé de là à Hucheloup, visiter M. Péquin, filateur, qui l'avait invité avec beaucoup de courtoisie, et, à Entiers, M. Gouraud. Le lendemain, Monseigneur est allé faire un pèlerinage à la *Chapelle de Toutes-Joies* en passant par Gétigné et Clisson.

Le dimanche de la Fête-Dieu, étrenne d'un bel ostensoire en vermeil, du prix de 2,000 fr., dont 1.600 ont été

offerts par deux jeunes sœurs, à leur entrée en religion dans la communauté de Mormaison, Alphonsine et Marie Ménard de *la Vrignais*. Le reste de la somme a été fourni par une tierce personne qui a voulu que son offrande ne fût connue que de Dieu seul.

1879. — 50 baptêmes, 32 sépultures, 18 mariages.

1880. — La station de carême est prêchée par le R. P. Gillaizeau, missionnaire de Saint-Laurent.

1880. — 45 baptêmes, 47 sépultures, 21 mariages.

1881. — Dans la deuxième semaine de janvier, un nouveau chemin de croix, de la maison Cabanne, de Paris, a été placé dans l'église. C'est en partie un don de Mme Gouraud, née Pauline Bousseau, originaire de Cugand, mais habitant Clisson, à la charge d'une messe chantée par an, célébrée à son intention et à celle des défunts de sa famille.

Le 23 janvier, Monseigneur a érigé les stations du chemin de Croix dans l'église de Cugand. Il a assisté au trône à tous les offices du jour et a fait la prédication.

Le 30 juin, M. l'abbé Albert est nommé vicaire de Sainte-Cécile, après quelques jours de repos dans sa famille ; il est remplacé par M. l'abbé Siraudeau, le 1er juillet.

15 octobre. — Le jubilé extraordinaire accordé par le Souverain-Pontife est prêché par le R. P. Dexmier, missionnaire de Chavagnes.

1881. — 57 baptêmes, 31 sépultures, 16 mariages.

1882. — Le 25 septembre, 44 personnes de Cugand ont pris part au pèlerinage du canton de Montaigu à Sainte-Anne d'Auray.

1882. — 72 baptêmes, 38 sépultures, 24 mariages.

1883. — Le R. P. Branchereau, missionnaire de Chavagnes, prêche le carême.

Le 21 avril. — Visite pastorale de Mgr l'évêque. 121 enfants reçoivent la confirmation.

Le 28 juin de cette année a eu lieu l'adjudication de la reprise de la charpente de l'église. La première, qui ne datait que de 1856, était entièrement rongée par les vers.

Le devis se montait à 12,000 fr. L'Etat a accordé un secours de 4,000 fr.— Le travail, commencé le 27 août, a été achevé dans la première semaine d'octobre.

1883. — 36 baptêmes, 55 sépultures, 8 mariages.

1884. — Le 30 décembre 1883, s'ouvre une grande mission prêchée par deux pères capucins de la résidence de Fontenay, les RR. PP. Ladislas et Fidèle.

Le jour de l'Epiphanie, à une réunion d'enfants (à laquelle assistaient la plupart des parents), les missionnaires ont cédé leur place à des petits enfants, garçons et filles, qui, à l'imitation de ce qui se fait à Rome, ont prêché des *sermonetti al presepio*. Les orateurs ont été très goûtés et ont fait couler les larmes de l'assistance.

Etablissement du Tiers-Ordre de Saint-François; de la Confrérie des Mères chrétiennes, — distribution de plus de *sept cents* crucifix. — Clôture le 28 janvier par des communions générales et une belle procession.

A Pâques, don d'une garniture de bouquets par M^lle^ Agathe Pichon.

14 septembre. — Bénédiction par Mgr l'évêque du Calvaire élevé en souvenir de la mission.

« L'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et le 14 septembre, dans la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, Nous, Clovis-Nicolas-Joseph Catteau, évêque de Luçon, avons procédé à la bénédiction solennelle du calvaire de Cugand, conformément à toutes les prescriptions du Rituel romain. Ce calvaire dont la base est en granit et la croix en pierre de Charente, est sorti des ateliers de M. Pierre Renaud-Bizet, de Luçon, et de M. Libaud, de Chavagnes-en-Paillers. Il a été érigé en souvenir de la mission donnée dans la paroisse par les RR. PP. Capucins, au mois de janvier 1884. Nous sommes heureux de rendre un témoignage public au concours qu'ont bien voulu apporter tous les fidèles de la paroisse à l'érection de ce monument, et nous félicitons en particulier les familles Poisson et Guilé de leur pieuse générosité.

« Etaient présents : MM. Gouraud, vicaire général; F. Poisson, doyen de Mortagne ; Hupé, doyen de Sainte-

Hermine; Guilé, curé de Saint-Pierre du-Chemin ; Cousseau, curé des Lucs ; Mouillé, curé de la Bernardière ; Mouillé, aumônier des Frères de Saint-Gabriel, tous enfants de la paroisse de Cugand ; M. l'abbé de Suyrot, missionnaire apostolique, Giraud, secrétaire général de l'évêché, et un grand nombre d'ecclésiastiques du canton de Montaigu et des paroisses voisines de la Loire-Inférieure.

« En foi de quoi nous avons dressé et signé le présent procès-verbal. (40 jours d'indulgences ont été accordés par Monseigneur à la récitation d'un *pater* au pied de la croix). »

† Clov. Jh, év. de Luçon ;

Ch. Giraud, chanoine honoraire, secrétaire : L. Grélier, curé ; Frère Ludislas F. M. capucin ; Hupé, curé de Sainte-Hermine ; L. Cousseau, curé ; R. Guilé, prêtre.

Une NOTICE *composée par M. l'abbé Ferdinand Poisson, chanoine, et imprimée chez M. Bideaux, en 1886, expose d'une façon pieuse et savante l'*HISTORIQUE *et le* SYMBOLISME *de ce calvaire monumental. Nous y renvoyons le lecteur désireux de le connaître et de l'apprécier.*

21 septembre. — M. l'abbé Siraudeau est nommé professeur aux Sables, selon le désir qu'il en avait exprimé à Monseigneur ; il est remplacé par M. l'abbé P. Denis.

1884. — 53 baptêmes, 46 sépultures, 12 mariages.

1885. — Le 12 février, sépulture, dans le cimetière de cette paroisse, de M. l'abbé Gouraud, vicaire-général honoraire. 50 prêtres assistent à la cérémonie présidée par M. le curé. M. l'abbé Jeannet, vicaire-général, chante la messe et M. l'abbé Simon fait l'absoute et la conduite au cimetière. Le chapitre de la cathédrale est représenté par M. l'abbé Simon et M. l'abbé Barbotin, ancien doyen de Montaigu.

M. l'abbé Gouraud, né à Cugand, le 21 décembre 1803, est mort à Luçon, le 8 février 1885.

Il a légué à l'église de sa paroisse deux ornements, l'un blanc, l'autre rouge ; deux aubes et son calice très précieux, avec la clause que son neveu M. A. Gouraud, curé

de Saint-Georges, aura le droit de s'en servir, sa vie durant.

Le jour de la Saint-Jean, visite de M. Harmel à la filature de Hucheloup, sur une invitation de M. Péquin, qui était allé l'entendre à la Roche, où le grand industriel avait donné, la veille, une conférence.

Le 3e dimanche d'octobre, pèlerinage des paroisses de Cugand, de la Bruffière et de la Bernardière réunies, à l'ancienne *chapelle de Toutes-Joies,* en Gétigné. Procession magnifique d'entrain et de piété.

1885. — 45 baptêmes, 34 sépultures, 10 mariages.

1886. — Le R. P. Chicotteau, missionnaire de Saint-Laurent, prêche la station de carême.

Le même prêche la 1re communion, le dimanche de la Trinité.

Le 12 octobre, Mgr Richard, archevêque de Paris, passe à Cugand, en se rendant à son château de l'Echasserie, en la paroisse de la Bruffière, et daigne s'arrêter un instant pour visiter l'église où il récite publiquement, avec l'assistance qui l'avait suivi, un *pater* et un *ave* pour Mgr l'évêque de Luçon et pour tous les habitants de la paroisse. Son passage fut salué par le son de toutes les cloches.

Agrandissement du cimetière, bénédiction de la partie annexée le 3e dimanche de l'Avent.

1886. — 36 baptêmes, 36 sépultures, 15 mariages.

1887. — Le 20 janvier, service funèbre d'octave, pour le repos de l'âme de Très Chère Sœur Saint-Thomas d'Aquin, supérieure générale des Religieuses des Sacrés Cœurs, de Mormaison, présidé par M. l'abbé Jeannet, vicaire-général et supérieur de la Congrégation. (La Très Chère Sœur Saint-Thomas d'Aquin était une demoiselle Hupé, de cette paroisse.)

Le 29 mars, inauguration dans l'église d'une statue de N.-D. de Lourdes offerte pour faire pendant à la statue du Sacré Cœur.

Le 1er mai, visite pastorale de Mgr l'évêque. Monseigneur préside la cérémonie de la première communion

et donne ensuite la confirmation à 154 enfants. Sa Grandeur bénit la statue de Notre-Dame de Lourdes, récemment installée dans l'église.

Veille de la saint Jean-Baptiste, procession ordinaire au feu de joie *planté à la croix de la Herce*.

1887. — 43 baptêmes, 32 sépultures, 15 mariages.

1888. — M. l'abbé Huet remplace M. Denis.

Le 10 septembre, 32 personnes de Cugand prennent part à un pèlerinage du doyenné de Montaigu à Sainte-Anne-d'Auray.

1888. — 47 baptêmes, 37 sépultures, 18 mariages.

1889. — Le lundi de la Pentecôte, plus de 100 personnes de la paroisse prennent part à un pèlerinage du doyenné de Montaigu au tombeau du Bienheureux Montfort, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

A l'ordination de Noël, M. Liboire Gouraud, de cette paroisse, a été ordonné prêtre. Il a célébré les offices du jour de Noël dans l'église de Cugand. — Né en 1866; vicaire de Bournezeau, en 1889; de la Roche-sur-Yon, en 1892.

1889. — 50 baptêmes, 39 sépultures, 14 mariages.

1890. — Au commencement de cette année, M. l'abbé Ferdinand Poisson, ancien curé de Mortagne, aumônier des religieuses Ursulines de Luçon, est nommé chanoine honoraire.

Don fait à l'église d'une statue de saint Pierre, patron de la paroisse. Cette statue, moulée par la maison Pelissi, de Nantes, a été placée sur une colonne, à l'entrée du sanctuaire, du côté de l'épître. La statue a coûté 150 francs.

Don d'un *thabor* fait à l'église par la famille Dabin, de la Palaire, à l'occasion du mariage de leur fille, Séraphie Dabin, avec M. Briaud, médecin à Noirmoutier.

1890. — 36 baptêmes, 42 sépultures, 19 mariages.

1891, 26 avril. — Visite pastorale de Mgr l'évêque à Cugand. Monseigneur a présidé la première communion et a confirmé ensuite 160 enfants. Les enfants avaient été préparés par le R. P. Benoît, missionnaire de Saint-

Laurent. Sa Grandeur est allée à Hucheloup visiter la famille Péquin. Monseigneur a également visité une petite chapelle élevée au même lieu par M. Francis Bousseau.

Au commencement du mois de mars, des Sœurs garde-malades, de la communauté de Mormaison, ont été installées à Cugand, grâce à la générosité de M. Armand Gouraud, d'Entiers, et de M^lle^ Esther Bousseau, pour visiter les malades à domicile et leur donner des soins gratuitement.

Dans la nuit du 21 juin, le magasin de la fabrique d'Entiers devient la proie des flammes. Les pompiers de Clisson, appelés à temps, sont accourus et ont pu préserver les autres locaux de l'établissement. Le travail a repris dès le lendemain.

16 août. — Erection du *Chemin de la croix,* dans la chapelle de Hucheloup, par M. l'abbé de Suyrot, spécialement délégué par Mgr l'évêque de Luçon, en présence de M. le curé, de M. le vicaire de Cugand et d'une nombreuse assistance (1).

Le 21 septembre, Monseigneur consacre les deux petits autels de l'église. Les reliques renfermées dans les sépulcres de ces autels sont celles des saints martyrs Aurélius et Fortunius. Etaient présents à la cérémonie : MM. Giraud, vicaire général ; Ferdinand Poisson, chanoine ; Suaudeau, curé de Montaigu ; P. de Suyrot, chanoine, missionnaire apostolique ; L. Grélier, curé ; A. Gouraud, curé de Saint-Georges ; Gagnier, curé de Treize-Septiers ; L.

(1) Aux mois de mai et juin de chaque année, les exercices de piété qui se font, tous les soirs, dans cette chapelle, en l'honneur de la Très Sainte Vierge et du Sacré Cœur, y réunissent toute la population ouvrière du village. Le saint sacrifice de la messe y est offert aussi, une fois l'an, pendant le mois de mai.

Hucheloup possède encore, depuis 1893, un nouvel oratoire dédié à la Très Sainte Vierge, dans la propriété même de M. Léon Péquin.

Cousseau, curé ; Aug. Bonnin, curé de la Bernardière ; Em. Aoustin, vicaire de Notre-Dame de Clisson ; Ménager, professeur à Ancenis ; M. Piveteau, chapelain de Saint-Symphorien ; A. Arnaud, prêtre ; A. Dalibon, prêtre ; J. Martineau, vicaire de la Bruffière ; P. Mornet, vicaire de la Boissière ; Lib. Gouraud, prêtre, vicaire ; L. Bosques, curé de Saint-Hilaire-des-Bois ; Dumas, vicaire de Saint-Georges-de-Montaigu ; comte de Rorthays, ancien préfet ; Julien Huet, vicaire de Cugand ; F. Lebœuf, J.-B. Chaigneau, J. Bousseau, J. Picot, Limouzin, A. Durand, séminaristes.

Le 2e dimanche après la Toussaint, à la demande de M. Léon Péquin, M. Flornoy, de Nantes, a fait une conférence aux ouvriers de Cugand. Le sujet était : Le pape et les ouvriers.

1891. — 45 baptêmes, 43 sépultures, 12 mariages.

1892. — La station de carême a été prêchée par le R. P. Baud, missionnaire de Chavagnes.

Le 25 août a été célébré, par anticipation, le *jubilé sacerdotal* de M. le curé. (M. Grélier a été ordonné prêtre par Mgr Soyer, le 17 décembre 1842.) Nul jour ne convenait mieux, pour cette célébration, que le jour de sa fête, la saint Louis. Les préparatifs avaient été faits par les prêtres enfants de la paroisse, enfants aussi du vénérable jubilaire. A la messe solennelle, la majeure partie de la population remplissait la nef, heureuse de témoigner à son pasteur son fidèle attachement, et de lui redire, au pied des autels, le souhait de l'église à ses pontifes : *Ad multos annos!* Un dîner de cent vingt couverts groupa autour de M. le curé un grand nombre de ses enfants et de ses amis, accourus de tous les points du diocèse. Des toasts y furent prononcés en prose et en vers par MM. Poisson, chanoine ; Fuziller, curé de Vairé; Chaillou, vicaire de Saint-Jean-de-Monts ; Sacré, curé Saint-Hilaire-du-Bois ; Moreau, curé de la Chapelle-Heulin (diocèse de Nantes) ; Albert, curé de Moreilles ; Freland, curé de la Bruffière ; le R. P. Trotin, supérieur général des missionnaires de Chavagnes, qui joignit à ses

compliments un précieux cadeau dont l'offrande a été très agréable au jubilaire... La plus grande cordialité a présidé à ces *noces d'or*. Les pauvres de la paroisse n'ont pas été oubliés. Après la messe, une grande distribution de pain leur a été faite au nom de M. le curé.

7 avril. — M. l'abbé Hupé, nommé curé-archiprêtre de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, est en même temps nommé chanoine honoraire de la cathédrale.

30 novembre. — Sépulture d'un jeune séminariste, M. Auguste Plessis, de Gaumier. Son directeur du grand séminaire, et plusieurs de ses condisciples, tant du grand que du petit séminaire, assistent à la cérémonie funèbre.

21 décembre. — M. Grélier, curé de Cugand, est nommé *chanoine titulaire* de la cathédrale.

1893 — Dans la première semaine de janvier, M. l'abbé Mouneron, curé de Puymaufrais, est nommé curé de Cugand.

CHAPELLE DE SAINT-LAZARE

La paroisse de Cugand possédait encore, il y a quelques années, une chapelle rurale fort ancienne, placée sous le vocable de *Saint-Lazare*. Cette chapelle n'existe plus ; raison de plus pour en conserver au moins le souvenir. Quelle en était l'origine ? Il est bien difficile de le savoir aujourd'hui. Elle fut fondée et dotée, croit-on, par un seigneur de Clisson. Le fait est que ledit seigneur de Clisson était présentateur au bénéfice ou *chapellenie* fondée dans la chapelle. Elle devait être, pour le moins, aussi ancienne que les manufactures des bords de la Sèvre, que les papeteries d'Entiers et de la Feuillée, en particulier (1).

(1) Le nom qu'elle porte fait supposer que le lieu où elle s'élève était autrefois une *léproserie*. Or, l'état de *chiffonnier* était l'une des quatre ou cinq professions permises aux lépreux, au moyen âge, et, par suite d'une mesure d'hygiène qui s'imposait,

Le bénéfice dont était dotée la chapelle de Saint-Lazare, de Cugand, était chargé d'une messe par semaine, à jour non déterminé. Le fond consistait dans une pièce de terre joignant ladite chapelle, un pré, situé au village de la Begnaudière, en Saint-Hilaire-du-Bois (Loire-Inférieure), deux setiers de froment, deux de seigle, de rente, quelques poules et argent dûs sur le village de Chez-Pineau (?) et de la Verdrie, paroisse de Treize-Septiers, le tout estimé, en 1691, *cent livres* de revenu.

Un mariage y fut célébré en 1674.

Jadis, on y allait en procession, le mardi des *Rogations*, et l'on y célébrait la messe de la station.

Plus tard cette chapelle fut vendue à des particuliers

---

une loi sévèrement exécutée tenait à l'écart, en dehors des centres habités, les *lépreux-chiffonniers* qui manipulaient le chiffon pour la fabrication du papier. Tout seigneur était tenu d'établir, à l'entrée des villes de sa juridiction, une lèproserie complètement séparée de la population agglomérée. Ces *maladreries* étaient presque toutes sous le patronage de *Saint-Lazare*, de *Sainte-Madeleine* ou de *Saint-Gilles*. Saint Gilles était considéré jadis comme l'un des saints les plus secourables ; c'est pourquoi il fut pris très souvent pour patron des léproseries Dans le Bas-Poitou, Palluau et Loge-Fougereuse, qui ont saint Gilles pour patron, avaient des *maladreries* ; Mareuil possédait aussi une *maladrerie* et une chapelle sous l'invocation de saint Gilles. Les églises ou chapelles sous le vocable de la Madeleine sont encore plus nombreuses. Non loin de la *léproserie* de Saint-Lazare, de Cugand, Clisson, parmi ses cinq églises, en avait une dédiée à saint Gilles et une autre à la Madeleine. Cette dernière est un des plus curieux spécimens qui nous restent de cette époque, avec son avant-corps destiné à séparer la population contaminée de celle qui était saine ou qui était guérie. Mortagne, qui eut jadis des établissements comme ceux d'Entiers, avait aussi son *prieuré de Saint-Lazare*. Le faubourg et la chapelle de *Saint-Lazare* (anciennement Saint-Ladre), sont encore bien connus à Tiffauges, etc., etc.

On croit que l'industrie du papier sur la Sèvre date du XV^e^ siècle.

qui l'ont restaurée. Jusque vers 1860, on y disait encore la messe de temps en temps, c'était un lieu de pèlerinage, mais de moins en moins fréquenté. Aujourd'hui elle est entièrement démolie.

Pour compléter la Chronique paroissiale *de Cugand, il nous reste à ajouter quelques lignes sur les usines ou manufactures de la Sèvre. Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement historique sur deux d'entre elles,* la filature à laine, *de Fouques, où avait été installée anciennement une forge à fer, et* la filature à coton, *de la Feuillée, ancienne papeterie à la main, les deux appartenant aujourd'hui à M. Cheguillaume. Mais le lecteur parcourra avec intérêt les lignes suivantes consacrées à la* papeterie d'Antière *et à* la filature de Hucheloup.

ANTIÈRE ET SA PAPETERIE

Antière, qu'on écrivait jadis *Antier*, *Entier* est le nom d'un village de la paroisse de Cugand, renommé à cause de sa papeterie. Il tire évidemment son nom du fondateur de l'établissement. Aussi bien, ce nom se retrouve assez souvent dans les vieilles chartes des seigneurs du Bas-Poitou. Il fut porté notamment par les seigneurs de l'Herbergement *(Herbergamentum)*, de la mouvance de Montaigu (1). On disait l'*Herbergement-Entier,* pour ne pas confondre cette seigneurie avec l'*Herbergement-Ydreau* (Sainte-Florence), autre seigneurie du Bas-Poitou. S'il faut en croire les traditions du pays, cette vieille famille se serait éteinte pendant le siège de Clisson par Henri IV. Comme vassal du châtelain d'alors, le dernier descendant des Entiers serait allé

(1) Voir, entre autres, la charte tirée du Cartulaire de Sainte-Croix de Talmond (*Archives de la Vendée,* fol. 18, n° 21), publiée par M. Marchegay dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation* (année 1867, p. 205)

s'enfermer dans cette citadelle.... et ne revint plus dans ses propriétés.

Importée en France à l'époque des Croisades, l'industrie de la fabrication du papier fut essayée d'abord en Auvergne (1). C'est de là qu'elle fut importée jusque sur les bords de la Sèvre-Nantaise, dans la première moitié du XV[e] siècle. En 1789, cette rivière faisait fonctionner les machines de *quatorze* papeteries très florissantes.

La papeterie principale d'Antière fut installée sur la partie appelée « *l'Ile* » qui est toujours désignée de la sorte. Un peu plus loin, à l'extrémité méridionale, furent construites deux autres fabriques parfaitement distinctes, celle du haut et celle du bas. Dans les vieux titres, l'usine de l'*Ile* est nommée le *moulin suzerain,* et, pour bien faire preuve de son privilège seigneurial, le propriétaire avait placé sur le faîte une *girouette de banneret,* écartelée aux quatre fleurs de lis.

En 1793, l'incendie respecta la vieille girouette qui fut transportée sur les bâtiments restaurés en 1815. Cette relique des premiers essais de l'industrie bas-poitevine, sur la Sèvre, se voit encore aujourd'hui, fixée sur le pignon des constructions nouvelles.

En 1869, dit M. Lamprière, (pseudonyme de M. A. Gouraud) dans une intéressante étude sur Antière (2), tout ce qui restait de l'usine du bas fut détruit pour les agrandissements récents de la manufacture. Cette partie fut alors fouillée assez profondément, pour arriver au solide : les couches supérieures enlevées lais-

(1) Trois gentilshommes croisés : Mongolfier, Malmenayde et Falguerole, faits prisonniers à la bataille de Mansourah, surprirent, dit-on, chez leurs vainqueurs, le secret et la méthode de cette industrie. La corporation des papetiers garda, jusqu'à la Révolution de 1789, le souvenir de son origine dans sa bannière, qui était un étendard vert, orné d'une *croix d'argent,* et dans sa fête patronale, l'*Invention de la Sainte-Croix,* le 3 mai.

(2) *Echos du bocage vendéen.*

sèrent apercevoir les bases d'un escalier tournant et des débris de meurtrières ogivales rappelant évidemment l'époque du XV^e^ siècle. Près de là, gisait une pierre de granit sur laquelle avaient été tracées des armoiries, dont les différentes pièces, à moitié effacées, ont pu néanmoins être déchiffrées comme suit : « *d'azur à un arc-en-ciel posé en fasce, au chef de gueule orné de trois croix ancrées, et au croissant posé en abîme* » La légende portait les trois mots latins : *Crux, Lux, Dux*. Ce blason, au lieu de rappeler les premiers propriétaires de la fabrique, pourrait bien n'être qu'un souvenir allégorique de l'introduction de la papeterie en France, signalée plus haut, en note.

L'incendie des moulins, en 1793, dit encore l'auteur, que nous suivons, n'avait pas atteint la vieille habitation des maîtres. Au milieu du hameau d'Antière, on peut voir encore, de nos jours, les restes bien conservés du manoir de ces gentilshommes papetiers ; on l'appelle toujours « *le vieux logis*. » Une porte d'entrée, avec sa forme ogivale, qui a été transformée depuis longtemps déjà, prouve que l'habitation devait avoir la même date que la fabrique elle-même. Sur la voûte du vieux portail, s'appuie le traditionnel *colombier* féodal. Ce pavillon carré porte sur son pignon *la girouette aux quatre fleurs de lis* que nous avons déjà signalée sur le moulin suzerain. A côté du perron de l'entrée, on aperçoit aussi, sortant de la muraille, une pierre proéminente à laquelle la tradition a laissé le nom de *pierre de juridiction*. D'autres pierres semblables se voient dans diverses localités de la Vendée ; mais leur destination n'a jamais reçu, croyons-nous, une explication bien claire. On suppose avec raison qu'elle doit marquer un privilège ou un droit de justice quelconque.

*
* *

A défaut des noms des différentes familles qui exploitèrent la papeterie d'Antière depuis sa fondation, nous

ne pouvons ne pas mentionner ici une illustration cugandaise, qui a été célèbre sous le premier Empire et les années qui l'ont suivi. Nous voulons parler de Gabriel Ouvrard, le *munitionnaire général*. Il naquit aux *Moulins-d'Antière,* comme en fait foi l'*acte de baptême* suivant, rédigé par M. Baufreton, vicaire-gérant de Cugand, acte qui se trouve actuellement aux archives de la mairie : « *Gabriel-Julien Ouvrard, fils d'Olivier et de Françoise* « *Chardonneau, sa femme, né ce jour, à Antière, a été* « *baptisé ce 6 novembre 1770 A été parrain Gabriel* « *Gouraud, et marraine Jeanne Hilléreau, cousine de* « *l'enfant. Signé : Jeanne Hilléreau ; Gabriel Gouraud ;* « *Marie Aubin ; Beaufreton, vicaire de Cugand.* »

Ce nouveau-né arrivait, *septième enfant,* dans la famille du papetier Ouvrard, et, comme ses six frères aînés, on le vouait naturellement d'avance à la profession paternelle. La providence en disposa autrement en donnant à l'enfant une aptitude singulière pour les mathématiques et un goût prononcé pour la finance. Ses débuts dans une grande maison de commerce de Nantes, entrepôt de denrées coloniales, révélèrent sa destinée. Dès ce moment, il donna la mesure de sa capacité. Prévoyant, à la veille de notre grande Révolution, que le mouvement social allait entraîner à une consommation énorme de papier, le jeune Ouvrard risqua une spéculation qui réussit au-delà de ses espérances : il se rendit à Angoulême et acheta, dans plusieurs usines, tout le papier fabriqué ou à fabriquer dans un laps de temps déterminé. A son arrivée à Paris, notre habile acheteur céda son marché à une importante maison, avec un bénéfice net de 300,000 francs, somme considérable pour ce temps. Ce fut le commencement de son immense fortune, qui subit dans la suite des variations si diverses. (1)

« Ouvrard fut, pendant trente ans, le banquier de

(1) *Statistique ou description générale du département de la Vendée*, par Cavoleau. (Note de M. de la Fontenelle de Vaudoré, p. 641.)

l'Etat, dit M. Lamprière, et c'est lui qui a négocié les emprunts contractés sous l'Empire et au début de la Restauration ; ces négociations atteignent le chiffre de plusieurs milliards ; il a été le fournisseur attitré, le *grand munitionnaire* des armées de la République, de l'Empire et de la Restauration (1) » En sa qualité de financier hors pair, il fut en relation avec la plupart des cours de l'Europe, qui réclamaient ses conseils dans leurs projets ou leurs embarras d'Etat.

Tout en travaillant à la fortune des autres, Ouvrard était loin d'oublier la sienne propre. C'est ainsi que, le commerce étant insuffisant pour occuper cette nature exubérante, en vue de satisfaire ses premiers instincts industriels, il fit l'acquisition des châteaux et domaines de Preuilly, en Touraine, avec sa forêt de 3,500 hectares, pour y fonder des hauts-fourneaux et des forges de fer ; du château et des terres du marquisat de Jumillac, en Périgord, où se trouvaient des carrières de kaolin, qu'il voulait faire exploiter pour l'usage des porcelaines de Limoges. Il acheta également, à Paris, le magnifique hôtel de la rue de Provence, et, pour sa résidence à la campagne, les châteaux de Louveciennes et du Raincy, où il déploya des magnificences quasi royales.

Peu de temps après son arrivée à Paris, il épousa une demoiselle Tébaud, d'une famille royaliste de Nantes, incarcérée, sous la Terreur, à la prison de l'Abbaye, et qu'il sauva de l'échafaud par ses habiles démarches auprès de Robespierre et de Fouquier-Tinville.

Notre cadre et notre but ne nous permettent pas d'entrer ici dans le détail de toutes les négociations du célèbre financier cugandais. Disons toutefois que la fortune, même la plus heureuse, ne va guère sans déceptions et sans revers. Celle d'Ouvrard n'échappa point à ces caprices ; mais il fut assez habile pour y parer. L'un de ses triomphes financiers fut assurément sa mission ou ses négociations

(1) *Echos du bocage vendéen.* (V^e^ année, n^os^ 5 et 6.) Voir aussi Dareste, *Histoire de France,* tome VIII, p. 311.

à la cour d'Espagne, pour le paiement de 72 millions de subsides dus par ce royaume à la France pour sa coopération au blocus continental. « *Si j'avais trouvé à Madrid un ministre de taille à réaliser mon plan de réformes,* disait-il fièrement, *j'aurais ressuscité l'empire de Charles-Quint !* »

Charles IV, qui ne régnait guère que de nom, témoigna d'une étrange façon sa reconnaissance à cet étranger, qui lui offrait un moyen sûr et prompt de refaire sa liste particulière criblée de dettes, et de relever son royaume à demi-ruiné. Ce moyen n'engageait d'ailleurs que sa prérogative royale. Un soir, dans l'intimité du palais de l'Escurial, le roi d'Espagne signa avec Ouvrard un traité de commerce qui les liait sous la raison sociale : *Gabriel Ouvrard et C^ie^,* dont Ouvrard était seul gérant. On trouverait peut-être difficilement dans l'histoire un exemple semblable d'un traité conclu entre un particulier et un roi.

Dans cette circonstance, Ouvrard ménagea habilement les intérêts de la France ; mais Napoléon ne lui en garda aucune reconnaissance. Ses négociations en Espagne le rendirent même suspect, et ce fut l'origine de ses démêlés avec le grand empereur. Obligé de déposer son bilan, il fut arrêté, en juin 1809, et détenu longtemps à Sainte-Pélagie. En 1823, à la suite des marchés qu'il avait passés avec le Trésor, comme fournisseur général de l'armée d'Espagne, on commença contre lui des poursuites qu'il eut le bonheur de faire arrêter. Mais l'insuccès de diverses spéculations le fit emprisonner de nouveau.

Le célèbre *munitionnaire général* mourut à Londres, en octobre 1846.

La famille des Ouvrard est éteinte à Cugand ; car Gabriel, en quittant cette commune pour suivre sa brillante carrière, entraîna bientôt à sa suite tous ses frères (1). Par une bizarrerie du sort, et par suite d'ac-

(1) Le munitionnaire général Ouvrard a laissé un souvenir peu honorable dans la mémoire de ses compatriotes : avec

quisition, c'est le petit-fils de son parrain qui est aujourd'hui le propriétaire du moulin d'Antière.

Cet établissement a été agrandi et perfectionné, depuis un certain nombre d'années, par les soins intelligents de MM. Blanchard, Chéneau et Gouraud, et peut soutenir aujourd'hui la concurrence avec ce qui se fait de mieux en France pour cette partie. M. Cyprien Gouraud, maire de Cugand, en est, aujourd'hui, seul propriétaire.

Le personnel de la papeterie se compose actuellement de 246 ouvriers et ouvrières ; la force motrice de la machine principale est de 1200 chevaux ; et la fabrication du papier se chiffre, en moyenne, à 20,000 kilos par jour.

HUCHELOUP

ET SA FILATURE DE LAINE CARDÉE

Hucheloup, village industriel, est un des coins les plus pittoresques de la commune de Cugand. La Sèvre-Nantaise, qui coule à ses pieds en tortueux sillons, les chutes d'eaux très rapprochées et qui ressemblent à autant de gracieuses cascades, les maisons bâties à flanc de coteau et qui paraissent construites les unes sur les autres, tout contribue à en faire un très riant et très plaisant pays.

---

son immense fortune il a toujours passé, à leurs yeux, pour un Harpagon et un homme peu charitable. Voici une anecdote que nous avons recueillie, à Cugand même, à son sujet et qui est un des échos de la tradition locale.

Etant à l'apogée de sa gloire, le financier millionnaire revint, un jour, dans son pays natal. Sa vieille nourrice, une pauvre femme, vivant dans la plus extrême indigence, en profita pour lui tendre la main ; Ouvrard la reconnut et lui donna..... devinez quoi... — son pain de rente pour le reste de ses jours?... — Nullement ; il lui donna... une pièce de *20 ou de 50 centimes*, et la renvoya à ses pénates. (!!)

Hucheloup n'a rien de l'aspect lugubre de ces cités industrielles qui, avec leurs noires cheminées d'usine toujours allumées, vous donnent la sensation de l'enfer.

Accueillante et serviable, la population de fileurs et de tisserands qui habitent là est douce comme les moutons dont elle file la laine; elle n'est point rongée par l'alcoolisme.

Les rapports entre les patrons et les ouvriers sont empreints d'une véritable cordialité.

Hucheloup était autrefois habité par une population de tisserands, qui a aujourd'hui à peu près complètement disparu. Ceux-ci fabriquaient des tissus qu'ils vendaient dans la contrée. Il ne reste plus que deux fabriquants dont l'industrie est en pleine voie de prospérité.

Une chamoiserie a été exploitée aussi avec succès jusqu'en 1840.

Il y avait également de nombreux moulins à fouler les étoffes dont il reste encore quelques vestiges.

C'est en 1825 que l'usine de Hucheloup, qui comprend la filature en cardé, le foulage et l'apprêt des tissus, a été fondée. La filature, éclairée à la lumière électrique, est actionnée par la rivière, la Sèvre-Nantaise, et par deux machines à vapeur.

Longtemps cette industrie ne s'est pas développée, les machines de filature étant encore imparfaites, et les fils ne pouvant s'écouler que dans la région. Les moyens de communication étaient difficiles; tous les services de l'usine devaient se faire à dos de cheval.

Mais, vers 1850, l'industrie de la filature en cardé fit de grands progrès; des mécaniciens intelligents trouvèrent le moyen d'arriver à une grande production et à un grand perfectionnement dans le travail. Hucheloup ne resta pas en arrière, son outillage fut modifié et, depuis cette époque, la filature n'a cessé de se développer.

Les chemins de fer, se répandant partout, lui permirent d'étendre ses relations et d'arriver à une production très importante.

Aujourd'hui, la filature d'Hucheloup est la plus importante de l'Ouest.

M. Léon Péquin, l'auteur de ces notes intéressantes sur Hucheloup, n'a oublié qu'un point, c'est de nous dire que les améliorations, agrandissements et succès de la filature sont dus en grande partie à son intelligente initiative et à sa remarquable entente dans cette branche industrielle. Tout en réparant cet oubli voulu par sa modestie, nous le remercions des lignes qu'il a eu la bonté d'écrire pour les archives diocésaines, à la gloire de la belle paroisse de Cugand. N. D. L. R.

ADDITION A LA CHRONIQUE DE CUGAND

PENDANT LA RÉVOLUTION

Hauts faits des colonnes infernales

Babeuf raconte le trait suivant sur les faits et gestes de Lusignan à Cugand :

« Lusignan était allé au village de *la Pallère,* près des « forges de *Cugan,* avec trente cavaliers.

« Rencontrant les femmes de ce village, il leur demanda « où étaient leurs maris ; elles répondirent qu'ils étaient « chez eux, à faire des étoffes. Lusignan leur dit de les « faire venir. Les hommes vinrent sur-le-champ avec « leurs tabliers de travail ; il leur commanda de le suivre : « ils obéissent, et, arrivés à Clisson, au nombre de dix- « huit, tous, moins un, sont fusillés. »

(*Les Représentants du peuple en mission,* par H. Wallon. — Babeuf, p. 125.

— *Noms de quelques habitants de Cugand, morts à Savenay, en décembre 1793 :* François Caille ; Jean Durand, 25 ans ; Jean Gémidon ; Jean Gaborieau ; Mathurin

Hérault ; Pierre Nerrière, 32 ans ; Jean Nerrière ; Jean Pacquier, 26 ans.

— Le 22 brumaire, an IV, l'adjudant-général Watrin écrit aux habitants de Cugand :

« Ne balancez pas dans le choix que vous avez à faire « et ne me réduisez pas à la dure nécessité de sévir contre « vous. Apportez-moi vos armes dans les vingt-quatre « heures, et je vous jure, sur ma parole d'honneur, que « tout ce que le général en chef vous annonce dans sa « proclamation sera exécuté..... Vous adorerez Dieu « tranquillement et personne ne vous troublera. »

Le 13, il écrit à Hoche :

« Depuis deux jours je fais faire un enlèvement consi- « dérable sur la commune de la Bernardière. Les habi- « tants viennent enfin de se décider à remettre les armes « et vont me les apporter toutes aujourd'hui, ainsi que « ceux de la paroisse de Cugand. »

SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU

Saint-Georges-de-Montaigu. (*Durinum, Durenum, Durivum, Durin, Sancti Georgii de Monte Acuto.*)

Cure : L'abbé de Saint-Jouin-de-Marne présente ; l'évêque confère ; 10 prêtres ; chapellenie des Boisseaux.

Prieuré conventuel : Même patronage ; 6 prêtres.

(*Manuscrit de Luçon,* 1533-34.)

Cure de Saint-Sauveur-de-Saint-Georges, près Montaigu : L'abbé de Saint-Jouin, 600 livres ; 1,800 communions.

Prévôté (ou prieuré) : L'abbé de Saint-Jouin, 3,000 livres ; 3,500 livres... l'office canonial en son église et l'office paroissial aux fêtes annuelles ; chargé de la portion congrue du curé et du vicaire ; paie au curé 300 livres, au vicaire 150 livres.

Chapelle Saint-Gilles-des-Herbertins, unie à la cure de Treize-Septiers vers 1729 : 150 livres, 100 livres, 2 messes.

Chapelle de la Limousinière : Le seigneur de cette maison : 60 livres, 2 messes.

Fabrique : Oblations. (Dom Fonteneau, XVIII^e^ siècle.)

(*Pouillé de l'évêché de Luçon.*)

De tous les points du Bas-Poitou, occupés par les Gaulois et plus tard par les Romains, Saint-Georges-de-Montaigu est le seul dont il nous reste le plus de souvenirs : encore sont-ils dans leur origine enveloppés d'obscurité et d'incertitude.

Cette cité gallo-romaine existait encore dans toute sa splendeur au IV^e^ siècle, alors que Tiffauges était encore ignoré ; elle était le centre de tout le commerce de l'Aquitaine et de l'Armorique, et s'étendait sur trois

collines arrosées par deux rivières (1), qui divisaient la ville en trois quartiers ; aussi avait-elle reçu le nom de *Durinum,* ou mieux *Durivum,* des deux rivières qui l'entouraient et sur les rives desquelles elle se trouvait située (2).

Deux voies romaines, qu'on appelait *chemin pavé* ou *chaussée, voie royale,* se dirigeaient, l'une au nord-est et l'autre au sud-ouest. La première venait de Mallièvre par Saint-Michel-Mont-Mercure, autre *mansio* romaine, et les Herbiers ; la seconde continuait la voie romaine jusqu'au *portus Nannetum* (Nantes, en passant par Dée (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu). Une preuve de cette direction vers le monastère de Dée, c'est que dans une charte datée du 16 mars 819, Louis-le-Débonnaire accorda à Arnoul, abbé de Noirmoutiers, fondateur de Dée, l'autorisation de couper la *voie royale,* ou *chemin pavé,* pour pratiquer un nouveau lit à la Boulogne et conduire les eaux à son monastère, à la charge de construire un pont sur cette coupure de la *voie*, afin de ne pas intercepter le passage : ainsi, il est bien constant que la *voie* passait par Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Cependant, le peu de largeur de la route qui passait à *Durivum,* route dont on trouve quelques traces, faisait croire que ce n'était pas une des grandes *voies romaines,* mais simplement une route gauloise ferrée à l'instar de celles des Romains.

Au VI^e^ siècle, saint Martin de Vertou établit à *Durivum* deux monastères, l'un à côté de l'autre : le premier pour

(1) La petite et la grande Maine *(Meduanæ).*

(2) Avec un grand nombre d'historiens sérieux, nous croyons que *Durinum,* ou *Durivum,* est une forme latinisée de l'ancien nom de Saint-Georges après l'invasion des Romains dans le pays, mais dont l'origine, bien antérieure à cette invasion, doit remonter à quelque *appellation celtique* ayant le même sens de *confluent de deux rivières,* empruntée à la nature des lieux. Quant à l'interprétation donnée par M. le vicomte de Kersabiec, dans sa *Vie de saint Félix,* p. 209 (*Du* noir ; *run,* tertre, colline), elle nous semble plus fantaisiste que fondée en raisons.

N. D. L. R.

les hommes, le second pour les femmes ; les ruines de ces monastères s'élevaient encore, avant leur entière destruction, comme des forteresses : on sait, en effet, que, dans ces temps reculés, ces asiles religieux servaient tout à la fois, en temps de paix, d'églises, d'hôpitaux et de lieux de retraite, et, en temps de guerre, d'asiles et de forteresses contre l'oppression et la fureur des guerres. Saint Martin visitait souvent ces deux couvents, lorsque, le 24 octobre, vers l'an 601, il y fut saisi d'une fièvre brûlante qui vint le ravir à ses disciples (1). Sa dépouille mortelle, enfermée dans un coffre de bois précieux, fut portée à l'église ; mais les religieux de Vertou, jaloux de posséder le corps de leur fondateur, vinrent et l'enlevèrent pendant la nuit. Il fut, depuis, transporté à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne, qu'il avait également fondée.

Deux siècles s'écoulent, et, vers l'an 844, Bégon, qui avait épousé la petite-fille de Charlemagne, était duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Ce seigneur ayant résolu de chasser les lieutenants que Lambert, usurpateur du comté Nantais, avait placés à Mauges, à Herbauges et à Tiffauges, s'avança à la tête de son armée ; mais avertis à temps, ses ennemis se réunissent, l'attaquent au passage du Blésón, et Bégon lui-même succomba en combattant vaillamment. La chronique nantaise dit qu'il fut enterré

(1) Les savants travaux du bénédictin Dom Chamard, d'après lesquels a été réformée et reconstituée, en 1890, la légende de saint Martin de Vertou, dans le nouveau *Propre de l'église de Luçon*, démontrent péremptoirement que cette date est erronée. Saint Martin de Vertou vivait au IVe siècle, et non au VIe ; il mourut le neuvième jour des calendes de novembre, vers l'an 370.

Pour les preuves, voir l'*Histoire ecclésiastique du Poitou*, par D. Chamard, t. Ier, p. 403, 404 et 405. — *Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de l'année 1886. — On les trouvera aussi résumées dans nos *Légendes des saints du propre de l'église de Luçon*, p. 441, et dans les annotations que nous avons écrites pour le *Poème de saint Martin de Vertou*, par l'abbé Gonet, p. 222. Hte B.

à *Durinum : Bego dux Aquitanorum cecidit interfectus, cujus corpus sepultum est apud Durenum Theophalgiæ* (1).

Par suite des invasions des Normands et des ruines qu'ils laissèrent à *Durivum,* après l'avoir pillé et saccagé, la ville gallo-romaine vit sa splendeur s'éclipser ; ce n'est plus, au IX^e^ siècle, qu'un bourg de la Teyphalie, *Theophalgiæ vicus ;* il ne lui est resté que son nom, encore est-il défiguré et transformé en celui de *Durin.* Les habitants, ruinés par ces hommes venus du nord *(northmann),* se retirent peu à peu sous les murs de leur citadelle, qui n'était autre que celle de Montaigu, et bientôt cette nouvelle ville s'élèvera aux dépens de la triste *Durin.* Il existe, dans la paroisse de Chavagnes, une tradition sur le château de Montaigu, que nous chercherons à expliquer, sans toutefois la garantir : *Dans le champ de bas du Cormier était autrefois le château de Montaigu.* Toute bizarre que puisse, au premier aperçu, paraître cette tradition, il nous semble qu'elle peut jeter quelque jour sur l'histoire de la contrée,

(1) Voici comment Dom Lobineau rapporte et précise le fait, d'après la *Chronique de Nantes :*

« Begon, duc d'Aquitaine, après la mort de Ranulfe, I^er^ du nom, à qui le voisinage de Guaifre, de Ramire et de Giraud, détenteurs des pays de *Mauge, Herbauge* et *Tiffauge,* donnait de l'inquiétude, résolut, en 844, de les attaquer l'un après l'autre. Il marcha d'abord contre Guaifre. A son approche, celui-ci évacua et abandonna le territoire d'*Herbauge* aux ravages de l'ennemi. Fier de cette victoire facile, Begon revenait plein d'une aveugle confiance, lorsqu'il fut attaqué au gué de la rivière de *Blèson* par Guaifre, qui avait réuni ses armes à celles de Ramire et de Giraud. Mis en déroute et obligé de prendre lui-même la fuite, Begon ne put échapper à la mort. Son corps fut transporté à *Durinum,* où il reçut la sépulture. »

(Dufour, citant Dom Lobineau, ajoute en note : Begon était comte de Paris ; il put être créé duc d'Aquitaine, c'est-à-dire chargé de gouverner et défendre les deux comtés de Poitiers et de Nantes contre les Normands. Il avait épousé Alpaïde, fille de Louis-le-Débonnaire et d'Hermengarde, sa première femme.) N. D. L. R.

et qu'il en résulte la connaissance d'un fait que l'on peut regarder comme certain : c'est que la porte fortifiée ou château qui se trouvait dans ce champ a été abandonné lors de la fondation de Montaigu, et que peut-être aussi l'on aura alors transporté à Montaigu des matériaux provenant de sa démolition.

Cet abandon et la fondation de Montaigu s'expliquent aisément, en considérant que dans l'origine les ennemis que pouvaient avoir à craindre les habitants de *Durinum*, étaient les barbares, habitant les forêts, existant alors sur les plateaux formant le centre du département et dont les forêts de Grala, des Quatre-Chemins, des Essarts, etc., sont encore des restes ; c'était donc surtout du midi que pouvaient venir les attaques et vers ce point, par conséquent, vers Chavagnes, que devaient être placés les postes avancés de *Durinum*. La fertilité et la belle position de l'endroit y auront fait établir des exploitations rurales et des maisons de campagne des habitants riches de la ville ; très probablement une mine de fer y aura été exploitée. (Voir la notice sur Chavagnes).

Mais quand les Normands vinrent ravager notre pays, il y avait longtemps que toute la contrée était civilisée ; c'était alors du Nord que venaient les ennemis, en remontant ou côtoyant les rivières ; c'était donc de ce côté que l'on avait besoin d'avoir des postes fortifiés, et Montaigu se trouvait placé fort à propos pour cela. Alors les habitants de *Durinum*, échappés au fer des barbares et ruinés par eux, auront été forcés d'abandonner leurs établissements des environs de Chavagnes, et exposés sans cesse à de nouveaux désastres dans une ville ruinée, se seront peu à peu retirés à Montaigu où ils auront trouvé plus de sûreté. Ainsi, Montaigu qui a fini par surpasser et faire oublier *Durinum*, devenu plus tard *prévôté* de Saint-Georges-de-Montaigu, lui est bien postérieur.

Après avoir parlé du commencement et de la fin de *Durivum*, des deux monastères élevés par saint Martin, de la défaite et de la sépulture du duc d'Aquitaine, il

paraît convenable d'examiner la situation actuelle des lieux.

Voici à ce sujet ce qu'écrivait, il y a quelques années, M. Massé Isidore, après une visite faite aux ruines de l'ancienne ville de Durin : il était accompagné dans ses recherches par M. Montaut, savant distingué qui y faisait sa résidence :

« Nous commençâmes d'abord par reconnaître l'an-
« cien *pomérium*, c'est-à-dire l'ancienne enceinte de la
« ville : il nous fut aisé d'en suivre les traces ; elles se
« trouvent encore sur les deux collines latérales, et, bien
« que devenues presque invisibles sous les ronces et les
« lierres qui les couvrent, elles n'en servent pas moins
« aujourd'hui de murs de clôture à divers champs labou-
« rés. Nous suivîmes ensuite l'ancien chemin qui a été
« remplacé par la grande route actuelle : nous le trouvâmes
« cultivé, couvert de moissons et d'arbres fruitiers, et
« conservant cependant encore une partie de sa forme
« primitive Il descendait de Saint-Georges en longeant
« les murs des jardins du prieuré, et venait en droite
« ligne aboutir au pont actuel ; sa largeur primitive était
« méconnaissable, vu la quantité de terre rapportée sur
« la partie Nord ; nous pensâmes néanmoins que jamais
« cette voie n'avait été d une largeur suffisante pour mé-
« riter la dénomination de *voie royale* que lui donne la
« charte de Louis-le-Débonnaire. M. Montaut qui l'avait
« vu dépaver et livrer à la culture, nous assura avoir par-
« faitement reconnu le genre de pavage usité sous les
« empereurs romains, et que c'était bien une voie dite
« *strata* ou *calciata*.

« Il devait également y avoir un pont primitif à la
« jonction des deux ruisseaux, comme il en existe en-
« core un aujourd'hui ; mais la voie, au lieu de monter la
« colline opposée, devait tourner autour de cette même
« colline, en suivant le cours de la rivière jusqu'au pied
« du château de Montaigu, qui ne devait être autre chose
« que la citadelle de *Durinum*, — Montaigu n'existant
« point encore à cette époque. De l'autre côté de Saint-

« Georges, la voie devait suivre, pendant près d'une « demi-lieue, la même direction que la grande route « actuelle. Nous avons remarqué que cette dernière sort « de Saint-Georges précisément par le même endroit où « se trouvait une des principales portes de la ville ; nous « y avons reconnu la base d'une des anciennes tourelles « qui défendaient cette porte ; on avait construit un « calvaire sur cet antique fragment de maçonnerie, mais « il est aujourd'hui abandonné, et comme la vieille ma- « sure qu'il recouvre, il n'est plus lui-même qu'une « ruine.

« M. Montaut nous mena ensuite aux ruines du prieuré « dont il est propriétaire depuis trente ans. C'est à ses « soins que l'on doit la conservation de ces restes d'une « haute antiquité. L'intérieur de l'église est dévasté, et « l'extérieur ressemble à une forteresse ; ce qui prouve « que dans le principe, les couvents étaient fortifiés et « servaient d'asiles contre les seigneurs féodaux, toujours « guerroyant entre eux. Devant cette église, s'étend au- « jourd'hui un vaste emplacement d'où l'on tire, à l'aide « de la poudre, d'énormes blocs d'une maçonnerie très « ancienne : ce sont les fondements des bâtiments du « prieuré. Des édifices occupaient tout cet emplacement « dont M. Montaut a fait un don à la commune ; on le « destine aujourd'hui à faire un champ de foire. Ce vaste « prieuré devait, avec ses jardins, couvrir l'espace qui « s'étend depuis les ruines jusqu'au confluent des deux « ruisseaux ; la maison de M. Montaut se trouve bâtie « sur le milieu même de l'étendue de ces ruines, et seule « elle a remplacé les cloîtres immenses qu'on y voyait « autrefois (1).

« Dans les fouilles que les déblayements ont occasio- « nées, on a retrouvé plusieurs indices certains de

(1) Ce prieuré existait encore après la destruction des deux monastères ; il dépendait de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne.

« l'existence en ce lieu d'une ancienne *mansio,* et même « de la splendeur passée de Durinum. Parmi un grand « nombre de débris de vases romains d'un travail remar- « quable, il s'en est trouvé plusieurs encore entiers (1) ; « l'un a été emporté chez un docteur-médecin des envi- « rons (M. Damour, à la Richerie), où on l'y voit, dit-on, « encore ; on a trouvé quelques médailles qui ont été dis- « persées, des débris d'armes romaines qui ont eu le « même sort : des tombeaux antiques qui ont été brisés, « des lacrymatoires, ou petites fioles allongées, servant à « contenir les larmes des amis des défunts ; des petits « pots ou urnes pleins de charbons, symbole de l'immor- « talité, et enfin une multitude prodigieuse de petits « poids en plomb que l'on présume avoir servi aux tisse- « rands qui fabriquaient ici, tantôt ces tissus serrés et « épais, que le glaive ne pouvait couper, tantôt ces toiles « de lin si fines et si transparentes que les pères de « l'Eglise reprochaient aux dames romaines de s'en ser- « vir, non pour voiler leurs charmes, mais bien pour « exciter à la volupté (2). M. Montaut a fait transporter

(1) De toutes ces antiquités, je possède un petit cochon avec son auge, en bronze, et d'une exécution médiocre, mais parfaitement conservés ; deux petites cruches intactes, d'une forme gracieuse, dont l'une est en terre rougeâtre extrêment dure et condensée, et l'autre, en terre grise, présente, au-dessous de l'anse, une ligne circulaire en couleur, de la largeur d'une *livrée ;* divers autres vases dont nous ne connaissons ni le nom ni la destination, et divers fragments de poterie, dont l'un, analogue à un bol ou petite soupière, était enjolivé d'un dessin en relief que ne désavoueraient pas les plus habiles ouvriers de nos jours. Il existe à Saint-Georges un nombre infini de puits qui sont comblés depuis huit à neuf siècles ; la plupart de ceux qu'on déblaie offrent quelques antiquités plus ou moins bien conservées, dont une fouille bien dirigée produirait encore une abondante moisson. *(Note de M. Dugast-Matifeux.)*

Voir aussi *L'art de terre*, de Benjamin Fillon, p. 32.

(2) Les archéologues se sont livrés à bien des conjectures relativement à ces poids en plomb. Servaient-ils aux tisserands

« et vendre à Nantes plusieurs charretées de ces poids ; « ils y ont été fondus. Enfin, en démolissant un fragment « de maçonnerie tellement défiguré qu'il n'était plus « guère possible de reconnaître à quel usage il avait été « destiné et situé au pied de l'angle nord-ouest de sa « maison, M. Montaut découvrit, il y a quelques années, « le tombeau de Bougon, duc d'Aquitaine. Les pierres « en avaient été assemblées à la hâte et jetées presque « pêle-mêle avec le ciment ; le squelette du héros avait « près de sept pieds de long ; celui de son cheval se trou- « vait étendu à côté du squelette de son maître, et les épe- « rons restés au pied du guerrier se trouvaient tellement « rongés de rouille, qu'en y touchant ils tombaient en mor- « ceaux. Il y avait, avant la dernière guerre, plusieurs ins- « criptions funèbres, tant en cet endroit que dans l'église ; « elles étaient sur des pierres de granit, on les avait enlevées « de leurs places et réunies toutes ensemble ; les républi- « cains les firent briser, les fragments en furent dispersés « et ont été depuis employés à diverses constructions ; « seulement, M. Montaut se rappelle avoir vu sur l'un de « ces fragments une partie du nom de *Bogopus ;* mais les « caractères en était tellement effacés par l'usure et les « siècles qu'on ne pouvait distinguer que les quatres « lettres o g o p. »

Aux antiquités trouvées par M. Montaut, il faut ajouter quelques objets d'origine romaine obtenus dans des recherches antérieures ; dans celles de 1802, on trouva des vases entiers ou brisés, dans le goût romain. Ces objets furent transportés à Nantes ; ils étaient en terre rouge ; sur l'un d'eux on lisait le mot *Sedatus*, dans un cercle de deux centimètres de diamètre ; un autre était sculpté en relief ; vers le bord on y voyait le derrière d'un chien qui paraissait élancé pour courir après un sanglier, dont on

---

d'alors, pour tenir tendus sur leurs métiers les fils dont se composaient leurs toiles ? Ou bien étaient-ils le produit d'une industrie particulière ? C'est ce que l'on ne saurait dire d'une manière certaine. « *Adhuc sub judice lis est.* »

voyait la moitié de la tête et un pied de devant : cette sculpture n'était pas d'un fini recherché.

On trouva dans les mêmes fouilles une petite statue sans tête grossièrement modelée en argile blanche et sur laquelle une peinture noire paraissait avoir été appliquée. Elle représentait un enfant assis, tenant à la main un oiseau, emblème de l'âme qui s'envole ; sa base était creuse et contenait un peu de cendre avec quelques fragments de charbon et des esquilles d'or ; c'étaient sans doute les cendres d'un enfant chéri, que ses parents auront voulu conserver dans sa propre statue, que leur tendresse aura convertie en urne cinéraire.

Au XV^e^ siècle, un rôle de la sénéchaussée de Fontenay fait mention de la châtellenie, prieuré et paroisse de Saint-Georges-de-Montaigu, comme relevant de la justice du siège royal de la capitale du Bas-Poitou.

Au XVI^e^ siècle, dans l'année 1588, à l'époque du siège de Montaigu par les ligueurs, Saint-Georges-de-Montaigu sortit un peu de l'obscurité où il se trouvait depuis longtemps. Ce fut à Saint-Georges que se logea le régiment de Gersay, sous les ordres du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne ; et ce fut à Saint-Georges que le roi de Navarre, Henri IV, passa pour délivrer Montaigu. Après sa victoire, ce prince revint à Saint-Georges, où il dîna sous un arbre. Il y séjourna le lendemain pour se reposer des fatigues de la veille, ce qui ne l'empêcha pas de chasser les perdreaux pendant quelques instants, et de visiter le soir la place de Montaigu, pour donner des ordres à la garnison et aviser aux réparations à faire aux fortifications. Ce fut à Saint Georges, et à cette époque, que ce prince fut rejoint par les troupes que lui amena le prince de la Trémouille, qui, quelques jours auparavant, avait défait le régiment d'Estelle près de Poitiers. Quatre drapeaux, trophées de cette victoire, furent présentés au roi de Navarre pendant qu'il était encore à Saint-Georges (1).

(1) Voir *Chroniques Fontenaisiennes*, p. 426 et suiv.

En vain chercherait-on quelques faits historiques relatifs à Saint-Georges, depuis le séjour qu'y fit le bon roi, jusqu'aux jours malheureux de 1791. Les guerres de religion, les ravages du temps, la flamme révolutionnaire ont achevé la ruine de l'ancienne cité. Deux longues lignes de maisons reconstruites qui longent la grande route ; une église moderne assez propre ; les ruines de l'église de Saint-Martin, voilà Saint-Georges (1). Mais la nature, qui se joue des révolutions humaines, y brille au printemps de toute sa splendeur. Cette commune récolte en effet beaucoup de froment, mais surtout une grande quantité de fruits, et les deux rivières sont bordées de verdoyantes prairies d'un excellent rapport ; on y trouve aussi quelques vignes.

La fête patronale de cette paroisse est la Transfiguration de N. S. La nouvelle église, bâtie en 1684, est grande et a deux bas côtés. Son clocher en ardoises, rétabli en 1810, a 70 pieds au-dessus de l'église. Deux chapelles sont dédiées à la sainte Vierge et à sainte Radegonde, reine de France. Le presbytère, placé près de l'église, est en mauvais état ; il n'a pour dépendance qu'un petit jardin sec et aride.

Au mois d'août 1808, l'empereur Napoléon et Joséphine, traversant la Vendée, passèrent à Saint-Georges. Le maire lui mit sous les yeux le désastre de son malheureux bourg, la pauvreté du pasteur, celle de son église, celle du presbytère : tout eut part aux bonnes grâces de l'empereur.

AILLERY.

---

(1) Dans son histoire de Saint-Martin-de-Vertou, l'abbé Auber dit que les derniers restes de l'église de Saint-Martin furent démolis en 1834 (p. 338-339). — Quant à l'église paroissiale dont parle ici l'abbé Aillery, on verra plus loin qu'elle a été remplacée par une église neuve, de 1880 à 1882.

N. D. L. R.

Nous compléterons la notice intéressante de M. l'abbé Aillery, sur Saint-Georges-de-Montaigu, par quelques autres renseignements historiques puisés à diverses sources, et qu'il nous a paru bon de réunir ici (1).

Dans son *Pouillé de l'Evêché de Luçon*, le savant historiographe dit que le *monastère*, bâti par saint Martin dans l'antique cité qu'a remplacée saint Georges, *fut le centre d'où le christianisme rayonna bientôt sur les populations demi-barbares du voisinage* ». (p. VII.) Nous souscririons volontiers à ce jugement de notre historien, s'il plaçait la fondation dudit monastère au IVe siècle et non au VIe. Mais la question de l'introduction du christianisme dans le Bas-Poitou bien avant le VIe siècle ne fait aujourd'hui de doute pour personne. Et, fallût-il se ranger à l'opinion de l'abbé Aillery, de l'abbé Auber et autres sur ce point de chronologie, que nous nous inscririons encore en faux contre le jugement cité plus haut. En dehors de saint Martin de Vertou, nous ne manquons pas, en effet, d'apôtres ayant fait rayonner le flambeau de l'évangile sur les populations demi-barbares qui furent les ancêtres des Vendéens, avant le VIe siècle. Saint Domnin et ses compagnons, saint Vivent saint Benoît, le chorévêque d'Aizenay, saint Florent, saint Macaire, saint Hilaire de Poitiers, saint Martin de Tours, pour ne citer que les plus connus, avaient, dès le IVe siècle, prêché *la bonne nouvelle* dans les cités, les bourgades et les forêts de notre pays... Mais ce n'est pas ici le lieu de refaire une thèse victorieusement soutenue par un maître tel que Dom Chamard, dont l'Eglise a sanctionné les conclusions de sa grave et puissante autorité, en approuvant, en 1890, le *Nouveau Propre de l'église de Luçon*.

*
* *

(1) Nous avons mis à contribution notamment un manuscrit de M. P. Remaud, ancien curé de Saint-Georges, rédigé en 1865, et continué par son successeur M. Amand Gouraud.

Voies romaines. — Sans être inexacte, la description de Massé Isidore manque de précision, elle demande à être complétée par celle que M. Remaud a donnée de ces voies, en utilisant sa parfaite connaissance des lieux et les renseignements qui lui ont été fournis par M Dugast-Matifeux.

« La première, venant de l'est, passait par Bressuire, les Herbiers, Bazoges-en-Paillers. Elle traversait les terres de *la Fournerie*, celle de *la Limousinière,* où elle est encore très apparente, puis le *gué du Jonc.* Après avoir traversé Durinum, elle allait par *le Vivier,* où on la reconnaît, aboutir à l'Océan, au port de Saint-Gilles. »

« La seconde venait par les Essarts, Benaston, la Gaudète, la vallée de la Blachetière, le Pont-Chail. Au sortir de Durinum, elle traversait *la grande Maine* sur une simple chaussée jetée un peu au-dessus du confluent des deux rivières de ce nom. C'est dans ce lieu qu'a été construit, au moyen âge, un pont ogival, dit *pont de Boisseau.* A la tête de cette chaussée, du côté du nord, elle se confondait avec une autre voie venant d'Angers par Cholet et le *Grand-Planty.* Cette dernière traversait les deux Maines à leur confluent, sur une autre chaussée qui sert aujourd'hui à un moulin. Elle passait par le jardin de *la Lévinière* et arrivait à Rezé, qui était le quartier le plus commerçant de Nantes, avant que saint Félix, évêque et gouverneur de cette ville, eût fait creuser, au VI^e^ siècle, le port de Nantes, ou *la Fosse.* — Cette dernière voie de Nantes à Angers par Durinum se reconnaît encore aujourd'hui aisément, lorsque, ayant passé le nouveau pont de Saint-Georges, on remonte vers la métairie des *Chaussées.* A cent mètres, à peu près, avant d'y arriver, on a, sur la droite, un enfoncement de terrain assez prononcé qui ressemble à un ravin. C'était la *voie romaine.* A cinquante mètres plus haut, un autre affaissement du sol se fait remarquer au milieu d'un champ cultivé : il nous désigne la voie du moyen âge. Enfin, cinquante mètres encore plus loin, toujours en remon-

tant, se trouve la grande voirie du XIX^e^ siècle, qui longe la métairie des *Chaussées,* laquelle remonte au delà de l'époque où le pont fut construit, et tire évidemment son nom des deux chaussées qui le suppléaient jadis. » *(Manuscrit de M. Remaud, p. 3.)*

*
* *

Durinum. — Saint-Georges. — A quelle époque, la petite cité de Durinum a-t-elle échangé son vieux nom contre celui de Saint-Georges qu'elle porte aujourd'hui? Y avait-il, dans son enceinte, un temple, un monument consacré à quelque divinité païenne, celtique ou romaine, tellement en honneur, que pour en détourner les populations servilement attachées à leurs antiques croyances, les premiers missionnaires chrétiens se soient vus dans l'obligation d'y substituer le culte et l'image d'un saint, d'attributs similaires, et ayant en quelque sorte une même apparence extérieure? MM. Benjamin Fillon et Dugast-Matifeux l'ont conjecturé, mais sans fondement sérieux. C'est d'après eux que M. Remaud, et après lui M. Gouraud, dans leurs notes manuscrites, émettent la même supposition. A la croisée des deux voies romaines signalées plus haut, au milieu même de Durinum, où fut construite l'église du *for* (1), devait s'élever, disent-ils, une représentation d'Apollon perçant de ses flèches le serpent Python.

Le christianisme, en pénétrant dans la cité, renversa de son piédestal la divinité païenne, et, pour ménager sans doute les susceptibilités religieuses des nouveaux convertis, les missionnaires lui auront substitué l'image et le

(1) C'est le nom que la tradition a conservé à la place publique de Saint-Georges, nom qui rappelle clairement qu'un *forum* important avait été primitivement établi en ce même lieu, au temps de la domination romaine.

culte de saint Georges, terrassant le dragon de sa lance; substitution des plus heureuses.

C'est peut-être le cas de dire : « *Se non è vero, è bene trovato.* » Il est vrai que ce fut une pratique des premiers évêques de substituer quelquefois au culte d'une divinité païenne celui d'un saint ou d'une sainte dont la vie avait le plus d'analogie avec ce personnage fabuleux. Mais, de ce que l'Eglise a parfois mis en œuvre ce moyen, on n'est nullement en droit de le généraliser sans preuves. A-t-on trouvé, à Saint-Georges, une statue d'*Apollon-Pythien ?* Nous ne l'avons jamais lu, ni entendu dire..... Sans vouloir rejeter *a priori* cette conjecture, qui, nous le reconnaissons, offre quelque chose de séduisant et n'a rien d'invraisemblable, nous croyons qu'on peut trouver au patronage de saint Georges, à Durinum, d'autres raisons, pour le moins, tout aussi plausibles.

D'après Baronius, qui a fait la recherche et l'examen critique de toutes les histoires de saint Georges dans les plus anciennes bibliothèques, ce noble et illustre soldat de Cappadoce aurait été martyrisé, sous Dioclétien, le 23 avril, vers l'an 290 environ. Or, on sait que saint Martin de Vertou, l'apôtre de Durinum, vivait au IV^e^ siècle et mourut vers l'an 370. Celui-ci vivait donc au temps où le fait de ce glorieux martyre, importé et raconté dans les églises de la Gaule chrétienne, y excitait l'admiration de tous, en même temps que de grands sentiments de dévotion pour le jeune héros, confesseur de la foi. Son culte se répandit très vite dans nos contrées occidentales. Grégoire de Tours constate que des reliques du saint avaient été apportées de bonne heure jusqu'en Limousin (1) ; et saint Fortunat de Poitiers nous apprend que les églises s'étaient multipliées sous son vocable (2). Qui s'oppose, dès lors, à ce que saint Martin lui-même lui ait consacré sa principale église de Durinum ? Conjecture pour conjecture,

(1) *De gloria martyrum*, lib. I. c. CL.
(2) Lib. II. *Carm.* 15.

nous aimons mieux, quant à nous, nous ranger à cette dernière opinion qui est celle des doctes Bollandistes (1).

*
* *

Le pont de Boisseau et le pont Saint-Mesme. — Aillery a omis de parler du *pont de Boisseau.* Ce pont a été jeté, au XIII[e] siècle, sur la *Grande-Maine,* près de l'endroit où elle reçoit la *Petite-Maine,* sa tributaire. Il est encore debout avec ses trois arches ogivales. Mais il doit être plus ancien, et tout porte à croire qu'il n'a été que *refait* à l'époque dont il porte le caractère architectural. Le pont primitif servait évidemment à relier entre elles les *voies romaines* dont il a été question plus haut.

En 1844, une nouvelle route ayant été percée, un peu à droite, pour éviter la côte de l'ancienne *voie,* la construction d'un nouveau pont s'imposait du même coup. Le nouveau *pont de Boisseau,* construit par le génie, est beaucoup plus long que l'ancien; il a été bâti sur pilotis, mais dans d'excellentes conditions de solidité. Si nous en croyons les notes manuscrites de M. Remaud, il aurait coûté à l'Etat plus de 180,000 fr. Par suite de cette construction, l'ancienne route et le vieux pont gothique furent abandonnés. Aujourd'hui, celui-ci n'a plus de parapets et est menacé d'une ruine prochaine, ruine qui sera d'autant plus regrettable pour l'archéologie et l'histoire, que de semblables spécimens deviennent de plus en plus rares.

Son nom de *pont de Boisseau* est emprunté sans doute à une vieille famille de Saint-Georges qui l'aura fait construire au XIII[e] siècle. Peut-être, dit M. Remaud, est-ce la même qui fonda dans l'église *la Chapellenie* dite « *des Boisseau* ».

(1) « Fuit ideo satis ejus gloria et fama, ut ei, devotione universorum acceptâ, templum Durini ædificaretur. » (*Bolland. t. X d'octobre.*)

Il existait jadis, à Saint-Georges, un autre pont dont l'histoire doit aussi religieusement conserver le nom ; il s'appelait le *pont Saint-Mesme* (1). *Mesme* ou *Mesmin*, on le sait, est une contraction de *Maximin*. Or, ce nom, ici, doit rappeler, évidemment, le saint évêque de Trèves qui accompagna saint Martin de Vertou dans son voyage à Rome. La piété des enfants de saint Martin fut heureuse, sans doute, d'unir au souvenir de leur père dans la foi le souvenir de celui qui fut son ami fidèle, en donnant son nom à l'un des ponts de leur cité. Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit, peut-être, ici, de *Saint-Mesme-de-Chinon*. Celui-ci fut un disciple de saint Martin de Tours et non de saint Martin de Vertou, et son culte n'a, d'ailleurs, aucune raison d'être à Saint-Georges.

En 1866, ce pont tombait en ruines ; le passage en était devenu dangereux et presque impraticable. Le maire de la commune, M. Guesdon, entreprit de le réparer. Grâce à une subvention de 30,000 fr. fournie par le département, le *pont Saint-Mesme* fut élargi et élevé de près de deux mètres. L'entrepreneur des travaux fut un habitant de Saint-Georges, Mathurin Chacun, du village de *la Sallée*.

*
* *

Le baron Le Geay (ou Le Gès). — Le village de *la Gestière* et son château en ruines rappellent le souvenir du célèbre grand prévôt du Poitou, qui fut chargé de poursuivre les trois frères Guilleri, brigands fameux par leurs *voleries* et *pilleries*, immortalisés depuis par la chanson et la légende. On sait combien leur poursuite et leur arrestation lui donnèrent de mal.

En 1600, le baron Le Geay épousait une demoiselle de Suzannet, qui lui apporta en dot un domaine assez considérable, qui s'étendait du village de la *Rangisière* à

(1) Sur la route des Brouzils.

celui de la *Richardière*. Le baron fit alors construire, sur le point le plus élevé de sa propriété, à 200 mètres environ de *la Rangisière*, un château avec tours et tourelles, protégé par des douves profondes. Naturellement, il donna son nom au château et au village qui se forma autour. Telle fut l'origine de la *Gestière* (1).

Voici un fait de l'histoire de Guilleri, probablement un peu embelli par la légende, qui se passa au château de la Gestière Nous le cueillons dans les notes manuscrites de M. Remaud.

Un jour que l'incommode Guilleri donnait un peu de répit au grand prévôt (un quidam l'avait vu aux environs de Pontoise), celui-ci voulut oublier ses fatigues dans les joies d'un festin. Aussi, avait-il convié à *faire chère lie* la plupart des gentilshommes de la contrée Or, Guilleri, déguisé en poissonnier, se présente au moment du repas,

---

(1) La Gestière appartient aujourd'hui à M le comte d'Estienne d'Orves. Il ne reste plus du château qu'une petite partie du corps de bâtiment et le rez-de-chaussée d'une tour Dans un salon qui sert de grenier aux gens de la ferme on découvre, avec beaucoup d'attention, les décorations anciennes des chevrons. Sur un fond noir se dessinait, au centre, un grand carreau de couleur jaune ; à droite et à gauche, dans toute la longueur du chevron, étaient peintes des séries de petits pois, se suivant comme les grains d'un chapelet..... Les encadrements en pierre des fenêtres et la rampe de l'escalier sont finement sculptés. La cheminée du salon, au manteau large et élevé, dans le goût de cette époque, est aussi remarquable : elle est en granit bleu. Les moulures en sont bien poussées. Il n'y a pas, jusqu'aux fermetures des portes, verroux et targettes, etc., qui n'indiquent l'art d'un serrurier habile. Les portes, en cœur de chêne, étaient consolidées et ornées par d'énormes clous, les uns à tête de diamant, les autres à forme arrondie. Dans le rez-de-chaussée de la tour, on voit aussi une grande cheminée ; cette pièce est voûtée avec clé de voûte en forme de rose ; les murs ont plus d'un mètre d'épaisseur... (*Communication de M. Gouraud, curé de Saint-Georges.*)

conduisant une abondante marée. L'aubaine était vraiment par trop bonne : sans le reconnaître, on lui achète une quantité considérable de poissons ; il est invité à dîner à la cuisine pendant que son *Carabi* (le petit cheval de la chanson), mangeait également au râtelier du châtelain. Tandis que les joyeux devis volaient d'un bout de la table à l'autre bout où messire André Le Geay, étendu dans un grand fauteuil de chêne sculpté, la face enfouie dans les plis raides de sa vaste housse, souriait d'un air de bel humeur, Guilleri, bien restauré, va quérir son cheval à l'écurie, puis, se présentant à la fenêtre de la salle du festin, il fait une profonde révérence aux joyeux convives : « *Vous cherchez Guilleri, messires?* dit-il avec un fin sourire ; *c'est lui-même qui, dans ce moment, a l'honneur de vous saluer!* » A ces mots, gentilshommes, archers, prévôts, tout le monde se lève de table et court aux écuries. Mais quelle ne fut pas leur surprise en voyant que tous les chevaux avaient le jarret coupé...

Pendant ce temps, compère Guilleri, sûr de n'être pas atteint, s'éloignait au petit trot de son cheval, en riant de cette aventure, avec les geais et les merles qui sifflaient d'un air moqueur dans les buissons du chemin.

Philippe Guilleri ne fut pas toujours aussi heureux dans ses audaces. Le 4 décembre 1608, sur les quatre heures du soir, il fut pris et exécuté, relate, en son journal, le ministre protestant Merlin de la Rochelle. De ce moment, sa troupe se dispersa, et la plupart des bandits qui la composaient furent arrêtés aussi et envoyés au supplice.

Quant à messire Le Geay, il envoya à Paris le compte détaillé des dépenses que lui occasionnèrent la poursuite et la prise du Guilleri. Nous y relevons cet article : « *3° Trois à quatre mille livres pour la nourriture et la solde des vingt-cinq hommes qui tinrent garnison en son castel de la Gestière, de juillet 1604 à mai 1606.* »

L'histoire ne dit pas s'il rentra dans ses dépenses ; mais elle nous apprend qu'Henri IV, pour récompenser ses services, l'anoblit, lui et sa descendance, par lettre patente datée de Fontainebleau. Le baron Le Geay mourut

de 1640 à 1650. Il portait : « *d'azur à un pin de sinople rehaussé d'un croissant et d'un geai* (ou d'un aiglon) *de sable.* » (Gouget. *Armorial du Poitou.*)

* * *

Daniel de la Primaudaye, 1686. — Daniel de la Primaudaye, seigneur de *la Goyère* (1), mourut en 1686. Il avait vécu dans le protestantisme ; mais à la *Révocation de l'Edit de Nantes,* en 1685, il fit semblant de se convertir. Après sa mort, il fut accusé d'avoir trompé le pouvoir et fini sa vie dans l'hérésie. Jugé au présidial de Poitiers et condamné comme relaps, il fut exhumé et traîné sur la claie.

Dans la suite, une dame de cette famille, exilée en Angleterre, fut réduite, pour vivre, à exercer le métier de lavandière. (Note de M. Remaud) (2).

* * *

(1) *La Goyère* est une ferme de Saint-Georges, bâtie sur les ruines d'un ancien château. Nous en reparlerons plus loin, en racontant la mort tragique de M. Louis de Bonnechose en 1832. On y comptait 7 tours reliées par un mur d'enceinte. Il n'en reste plus que des ruines. On lit la date de 1541 sur un palâtre de porte avec les initiales I. R — Sur le rôle des 36 *chasteaux, maisons-fortes et autres* occupés par les Huguenots et dont s'empara l'armée du duc de Nevers, en 1588, se trouve mentionné le castel de la Goyère, nº 33.

En 1736, Antoine-Jean de Masclary, sieur de Champmoreau, demeurant à son château de Champmoreau, paroisse de Lorcy, en Gastinois, était propriétaire de *la Goyère,* de la Gachère et de la Masure, du chef de sa femme, Françoise de la Primaudaye.

C'est, sans doute, des Masclary que l'amiral Duchaffault acheta les trois métairies susdites.

La Goyère, métairie démembrée de Melay et passée dans la famille de Beauregard par les Royrand, a été rachetée par M. l'abbé Paul de Suyrot, qui en est actuellement propriétaire.

(2) Les la Primaudaye, seigneurs de la Goyère, portaient

1684-1713. — M. François Guinaudeau, curé.

M. François Guinaudeau est le premier curé de Saint-Georges dont le nom soit parvenu jusqu'à nous (1). L'église avait été brûlée pendant les guerres de Religion ; il entreprit de la rebâtir. « Cette église, dit M. Remaud, ne devait rappeler que de très loin les anciens sanctuaires de Saint-Georges, mais elle était néanmoins très remarquable pour le temps. Elle avait trois nefs, des piliers carrés en pierres de taille supportant des arcades à plein cintre, le tout en granit ; elle était régulière et bien éclairée. Le zélé pasteur employa *treize ans* à la construire. On l'appela, de son nom, *l'église de M. Guinaudeau,* parce qu'il en fit, à lui seul, presque tous les frais. A la fin, cependant, Henri de Nesmond, évêque de Montauban, alors seigneur de Saint-Georges, apprenant la peine qu'avait le digne prêtre à terminer son œuvre, se chargea du dallage (2). L'église, achevée en 1697, fut bénite par M. Guinaudeau lui-même, qui en jouit pendant seize ans. Ce prêtre zélé mourut, en effet, en 1713, après avoir été curé de la paroisse de Saint-Georges pendant trente-deux ans (3).

En démolissant l'ancienne église, en 1880, on trouva sur une ardoise cette inscription : « *Cette pierre a été posée au nom de messire Louis-Balthazar Phelypeau, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris, prieur, seigneur spirituel et temporel de cette paroisse,*

« *d'azur semé de fleurs de lis d'or à un écusson de même en abisme chargé d'un tourteau de sable et brochant sur une patte de griffon d'or posée en barre.* » (D'Hozier.)

(1) Les anciens registres de la paroisse et les papiers de la mairie ont été brûlés, pendant la Révolution, dans un incendie allumé par l'armée de Mayence.

(2) On montre encore, à l'extrémité orientale du bourg, une petite maison, autrefois plus considérable de moitié, qui servait de pied-à terre au seigneur évêque, lorsqu'il venait à Saint-Georges.

(3) Toutes ces dates et ces faits se trouvent gravés sur une pierre qui est conservée dans l'église de Saint-Georges.

par messire André Gourraud, prêtre, chanoine de Montaigu, en 1710. »

Le successeur de M. Guinaudeau fut probablement un M. GOURAUD, dont le nom figure dans les registres de la Bruffière avec le titre de *curé de Saint-Georges,* en 1714.

1720. — Le sieur Mathurin Gourraud, procureur fiscal, meurt à *la Bariaudière,* à l'âge de 40 ans. *(D'après une pierre tombale encastrée dans le dallage de l'église.)*

STATISTIQUE

DU REVENU DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

A Saint-Georges-de-Montaigu

En 1735

(Extrait du registre des tournées faites dans les paroisses de l'élection de Fontenay, en 1735, par Mestivier de Malzard, contrôleur du dixième. — Manuscrit in-folio de la collection de M. Dugast-Matifeux.)

Cette paroisse, située dans le bocage, est très grande. Le fond est médiocre ; il y a bien du terrain de landes et de bruyères. Une petite rivière à deux bras (sic), appelée la Maine, *passe dans la paroisse. L'évêque de Riez (Louis-Balthasar Phelippeaux d'Herbault), en est le seigneur.*

Il y a des nobles et des privilégiés, savoir :

M. Charbonneau, de Saint-Symphorien, possède la métairie du Grand-Plantis *et celle de la* Gastelière, *de revenu :.....*

M. de Gennes possède la petite métairie ou borderie de la Migeonnière, *de revenu :.....*

M^me^ Thévenin possède la maison de la Limousinière *et deux métairies appelées* la Fournerie *et* la Leuraudière, *de revenu :.....*

M. Robert, à cause de M^me^ Hector, son épouse (1), possède la métairie de la Chéfretière, *de revenu :.....*

M. du Plessis de Pont-de-Vie possède la métairie de la Grande-Cafinière, *de revenu :.....*

M. de Saint-Clerc possède la métairie de la Petite-Caffinière, *de revenu :.....*

M. de Champmoreau possède la maison de la Goyère, *deux métairies appelées* la Mazure *et* la Gâchère.

M. de Caumont possède la maison de la Gestière, *sa borderie, les métairies de* l'Establère *et de* la Rangizière.

M. Badreau possède la métairie de Galène.

M^me^ de Beauvau-Verdier possède la métairie du Vergier *et la borderie de* la Praslière. *Elle est noble et taxée au taillable.*

M. Darquistade, de Nantes, possède la métairie de la Poitevinière *et deux moulins à eau et à vent, qui appartenaient auparavant au sieur Hyacinthe d'Escoubleau de Sourdis.*

M. du Tréhan possède la grosse borderie du Vivier.

M. de la Grande-Brosse-Marin possède la métairie de la Vinière *(Lévinière).*

*M^me^ de Loulière, veuve de M. de Bessay, possède une maison et trois métairies, appelées l'*Olivray, la Nicoletière, *et* la Troquerie.

Desquels domaines ci-dessus énoncés les préposés, syndic et principaux habitants, au nombre de huit ou neuf, n'ont voulu dire quel en pouvait être le revenu, quelque exhortation et remontrance que je leur ai (sic) pu faire. Il ne s'est point trouvé de non-déclarant, ni qui ne soient assez taxés.

---

(1) C'était la mère du vice-amiral Hector de Tirpoil, né à Fontenay, paroisse de N.-D., le 24 juillet 1722, du mariage de Louis-Charles-Hector de Tirpoil, écuyer, seigneur de la Chéfretière, enseigne de vaisseau, et de Madeleine Ragaine, créole d'origine, mariage qui avait eu lieu à la Martinique. Devenue veuve en 1731, elle s'était remariée avec ce Robert, bourgeois de la ville d'Angers.

Le montant du dixième est de ..... 1.950 l. 6 s.
Les collecteurs ont reçu..... 554 l. 3 s.
Ils ont payé au receveur par deux quittances. ..... 524 l.
Il reste en caisse..... 30 l. 3 s.
Arrivé le 17 septembre 1735, et parti le 18 pour retourner à Sainte-Florence de l'Herbergement.

En 1748, nous trouvons le nom de M. Raoul PRÉVOST, avec le titre de curé de Saint-Georges.

En 1761, AUDUREAU, curé de Saint-Georges-de-Montaigu.

En 1767, Chauveau, vicaire de Saint-Georges.

Dès 1779, nous trouvons le nom de M. FOUASSON, avec le titre de curé de Saint-Georges. Il en remplissait encore les fonctions lorsque la Révolution éclata, et avait alors pour vicaire M. René-Charles Lusson.

Un *arrêté du département de la Vendée, du vendredi 9 mars 1792, l'an IV de la liberté* (1) intime à un certain nombre de prêtres, parmi lesquels « *Fouasson, ex-curé, et Lusson, ex-vicaire de Saint-Georges* », l'ordre de se rendre au chef-lieu du département, pour s'y constituer prisonniers, sous l'inculpation *d'abuser des mystères d'une religion sainte pour égarer les habitants des campagnes et les exciter à la révolte,* etc., etc... L'arrêté est signé J. P., M. Fayau, pour le vice-président ; Cougnaud, secrétaire-général.

Le 10 septembre de la même année, M. Fouasson s'embarquait, aux Sables, pour l'Espagne, à bord de l'*Heureux-Hasard,* préférant l'exil au serment schismatique (2).

Son vicaire ne l'accompagna pas. L'abbé Lusson resta, en effet, au milieu des armées royalistes. Il devint aumô-

(1) Imprimé de six pages qui ne se retrouve qu'aux archives nationales, f° 19, 481.

(2) Registres de la commune des Sables.

nier de l'armée de Royrand, dont son frère, aubergiste de Saint-Fulgent, fut l'un des principaux chefs, comme capitaine de sa paroisse.

La défaite des républicains au Pont-Charrault, le 19 mars 1793, fut surtout causée, d'après Chassin, par une erreur étrange. Ils prirent le rassemblement des Vendéens pour la garde nationale de Nantes, parce que *la brise du soir* avait apporté jusqu'à leurs oreilles l'air de *l'hymne cher aux français*.

C'était bien, en effet, l'air de la *Marseillaise* que chantaient les Vendéens ; mais les paroles en avaient été changées en cantique par l'abbé Lusson, vicaire de Saint-Georges (1). Un tel ennemi de la Révolution et des révolutionnaires, tombant entre leurs mains, ne pouvait trouver grâce à leurs yeux. L'abbé Lusson, ayant été ar-

(1) Le lecteur ne sera pas fâché, croyons-nous, de connaître cette pièce curieuse. La voici :

1.

Allons, armées catholiques,
Le jour de gloëre est arrivé.
Contre nous de la République
L'étendard sanglant est levé. (*bis*)
Ontondez-vous dans quiès campagnes
Les cris impurs dos scélérats ?...
Gle venant jusque dans vos bras
Prendre vos feilles et vos femmes !
Aux armes, Poitevins, formez vos bataillons ;
Marchons, marchons,
Le sang des blleux rougira nos seillons.

2.

Quoë ! dos infâmes hérétiques
Feriant la loë dans nos foyers !
Quoë ! dos muscadins de boutiques
Nous écraseriant sous leux pieds ! (*bis*)
Et le Rodrigue abominable,
Infâme suppôt do démaon,
S'installerait en la mésaon
De notre Jésus adorable !...

rêté, fut conduit à Noirmoutier et fusillé, par jugement de la commission militaire, le 3 janvier 1794 (14 nivôse an II), en même temps que le généralissime d'Elbée et six autres prêtres non assermentés.

Une tradition de Noirmoutier, visiblement altérée, et dont l'erreur a dû être causée par le nom même du personnage en question, rapporte qu'un *grand vicaire de Luçon* a été fusillé, en janvier 1794, en face du château, au coin de *la rue du Grand-Four,* le long du mur de la maison appartenant maintenant à madame veuve Merland. Il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici de *l'abbé Lusson, vicaire* de Saint-Georges, transformé par la tradition en *grand vicaire de Luçon.*

« Pendant les guerres héroïques de la Vendée, dit M. Remaud, *sept cents* hommes de Saint-Georges prirent les armes pour la défense de l'autel et du trône, et un grand nombre d'entre eux payèrent de leur sang leur dévouement à ces nobles causes. La foi qui les animait ne défaillit pas, grâce à la présence presque continuelle de prêtres zélés qui se tinrent cachés dans la paroisse. De

---

3.

Tremblez, pervers et vous timides,
La bourée dos deux partis ;
Tremblez, vos intrigues perfides
Vant enfin recevoir leur prix ! (*bis*)
Tot est levé pre ve combattre ;
De Saint-Jean-de-Mont à Beaupréau,
D'Angers à la ville d'Airvault,
Nos gars ne velant que se battre.

4.

Chrétiens, vrais fails de l'Eglise,
Séparez de vos annemis
La faiblesse à la paour soumise
Que voirez en pays conquis. (*bis*)
Mais quiès citoyens sanguinaires,
Mais les adhérents de Camus,
Quiès prêtres jureux et intrus,
Causes de totes nos misères..,

ce nombre était M. Marion, curé de Saint-Jacques de Montaigu. »

« Il se retira dans *les Maines ;* habita d'abord à la *Marquerie,* puis à *Boisse,* puis enfin à *la Gerverie,* se rapprochant ainsi de plus en plus de la forêt de Grala qui fut toujours inabordable pour les bleus, aussi bien que les *Maines*. Parmi ceux qui eurent la témérité de s'y aventurer, aucun, dit-on, n'en revint pour apprendre aux autres ce qu'il y avait vu. »

« C'était dans cette contrée des *Maines,* couverte de bois épais, naturellement défendue par plusieurs cours d'eau, que la population de Saint-Georges vivait cachée sous des abris de feuillage. A la *Gerverie,* il existe encore (1865) un hangar où M. Marion célébrait le saint sacrifice

---

5.

O Sainte Vierge Marie,
Condis, soutiens nos bras vengeurs
Contre ine sequelle annemie,
Combats avec tes zélateurs ! (*bis*)
A nos étendards la victoëre
Est promise de quiau moument ;
Que le régicide expirant
Voie ton triomphe et notre gloëre.
Aux armes, etc.....

M. Dugast-Matifeux, qui publiait ces couplets dans le *Phare de la Loire* du 12 avril 1892, les a accompagnés de quelques réflexions où nous recueillons un précieux aveu. « Du roi et de la noblesse provinciale, dit-il, dont font mention tous les chants patriotiques de la Vendée, postérieurs à celui-ci, ici, on ne trouve pas un mot. Ceci est le point caractéristique de l'œuvre...» — Qu'est-ce que cela prouve ?... Cela prouve que la cause première et vraiment déterminante de l'insurrection vendéenne n'a pas été, comme on l'a répété tant de fois, la pression, l'excitation de la noblesse, mais la persécution exercée par les révolutionnaires contre la religion et ses ministres fidèles, qui refusaient de prêter le serment à la *Constitution civile du clergé* et de reconnaître Rodrigue, l'évêque constitutionnel de Luçon.

de la messe. Un vieillard, âgé de plus quatre-vingts ans, Julien Moquet, dont le fils, père de famille, habite encore le village, m'a dit à moi-même la lui avoir servie bien souvent dans ce lieu ; l'y avoir assisté bénissant des mariages, et jusqu'à sept dans le même jour. »

« M. Marion mourut vers la fin des troubles (1). »

Il y eut aussi M. Jean Girard qui, de temps en temps, quittant Saint-Hilaire dont il faisait sa résidence ordinaire, apportait aussi à la paroisse de Saint-Georges les secours de son ministère avec un zèle et un courage admirables. M. Remaud, dans sa *Chronique paroissiale*, lui consacre *dix-sept* pages qu'on lit comme un roman, tant elles sont intéressantes et émouvantes.

Après quelques hésitations, nous nous sommes décidé à les publier intégralement dans ce recueil, tout en faisant

---

(1) *Manuscrit de M. Remaud.* — M. Marion figure dans la liste des prêtres présents au synode du Poiré-sur-Vie, le 4 août 1795.

— Voici les noms de quelques habitants de Saint-Georges tombés victimes de la Révolution, à Savenay, en décembre 1793 : François Barreau, Mathurin Biffon, Jean Birax, Jean Blanchard, Pierre Bonnet, Pierre Chardonneau, François Fortier, Louis Guérin, Mathurin Lallemand, Gabriel Levreuil, Pierre Rousselot, Mathurin Sasselay.

— Le *Martyrologe du clergé français pendant la Révolution*, de l'abbé Guillon, renferme le nom d'un *Gourot* (sans doute pour Gouraud), *Jacques-Pierre*, que l'auteur dit, à tort, *curé de la paroisse de Saint-Georges*. « Il se retira, dit-il, en Angle-« terre, lors de la loi de déportation, revint en France à « l'époque de l'expédition de Quiberon ; arrêté par les persé-« cuteurs, à son débarquement ; fusillé en même temps que le « digne évêque de Dol et treize autres eclcésiastique, le « 30 juillet 1795. »

D'autre part, le même nom se retrouve dans la liste des victimes de Quiberon avec des détails qui permettent de rectifier l'erreur du *Martyrologe*. On y lit : « Gourot, J.-Pierre, « prêtre, né à Saint-Georges en 1739, curé de Saint-André, « canton de Mareuil ; arrêté, 9 thermidor, à Auray ; fusillé, le « lendemain, à Vannes ; émigré. »

quelques réserves sur le récit de certains faits que la tradition, fidèle pour le fond, a dû dramatiser un peu.

1759-1836. — M. Jean GIRARD

(Curé de Saint-Georges de 1803 à 1836.)

M. Jean Girard naquit dans la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, en l'année 1759, d'une honnête famille d'artisans. Son père était charpentier. Il fit, à Nantes, une partie de ses études cléricales. Ordonné prêtre, il fut nommé vicaire de Talmond, au mois d'août 1787 ; et, au mois de juillet de l'année suivante, vicaire d'Olonne. Le curé de cette paroisse, déjà avancé en âge, mourut peu après ; M. Jean Girard, son vicaire, lui succéda.

Il y avait alors dans la paroisse d'Olonne un couvent de religieux (1). Le supérieur, homme grave et instruit, découvrit sans peine tout ce que le *serment à la Constitution civile du clergé,* que l'on exigeait en ce moment des ecclésiastiques, renfermait de contraire à la sainte hiérarchie de l'Eglise catholique. Il exhorta M. Girard à le refuser. « *Vous êtes jeune,* lui dit-il, *et plein de courage; donnez au monde ce bon exemple.* » La crainte et la timidité n'étaient pas, en effet, les défauts de M. Girard ; on n'a guère vu d'hommes plus énergiques. Une bouillante ardeur, une vivacité qui allait jusqu'à la pétulance et dont il avait peine quelquefois à comprimer les saillies, formaient le fond de son caractère.

Il était d'une très petite taille et jouissait d'une santé parfaite. La force de son tempérament était, chez lui, merveilleusement en rapport avec la fermeté de son âme d'élite. L'épée et le fourreau avaient été faits l'un pour l'autre.

On vint donc lui demander de prêter le serment, un dimanche, pendant qu'il chantait la grand'messe. Avant de répondre à la sommation, il demanda qu'on lui permît

(1) Les Cordeliers. (V. dans la Monographie de N.-D. de Garreau, par l'abbé Pontdevie, le ch. V^e^.)

d'achever le saint sacrifice, dans la crainte, disait-il, d'exciter une émeute dans la population. On le lui accorda. La messe terminée, il prend la formule du serment, monte en chaire et la lit à haute voix; puis, s'adressant à son peuple : « *Ce serment,* dit-il, *est infâme; soyez assurés, mes frères, que je ne le prêterai jamais!* »

Un moment après, il descendait de chaire pour être arrêté et conduit en prison. Cependant, le supérieur des religieux qui lui avait donné si bon conseil, prêta lui-même ce serment, (triste preuve de la faiblesse humaine) (1).

M. Girard fut emmené aux Sables-d'Olonne et enfermé dans la même prison que M. Boitel, curé de la ville. Tous les deux ne tardèrent pas à être transférés de là à Fontenay, alors chef-lieu du département de la Vendée. Là, le geôlier, homme de bien, leur proposa lui-même de faciliter leur évasion. M. Girard en conféra avec son compagnon de captivité. Celui-ci lui répondit : « *Peut-être que nous serons repris et traités ensuite plus sévèrement... Pour moi, je suis vieux; je préfère rester ici et m'abandonner à la Providence.* »

M. Girard n'était pas homme à goûter un conseil aussi timide. Sa résolution fut bientôt prise. Il s'échappe de la prison et a même le bonheur de sortir de la ville sans être inquiété le moins du monde. Notre fugitif vint ainsi, à travers champs, jusqu'aux environs de l'Herbergement. Arrivé en ce lieu, presque d'une seule traite, il tombait de fatigues et d'épuisement. Ne sachant à quoi se résoudre, il pria sans doute son bon ange de lui donner une bonne inspiration, et s'arrêta ensuite à une détermination

(1) S'il s'agit vraiment ici du supérieur, ou *gardien*, ce dernier point ne doit pas être exact. Le P. Jean-Baptiste Triquerie, qui eut ce titre jusque vers l'époque révolutionnaire, refusa le serment et fit une mort de *martyr de la foi*, le 21 janvier 1794. — Le dernier *gardien* d'Olonne, le P. Mathurin-Etienne Mauclerc, s'embarquait aux Sables pour l'Espagne dès le 24 juin 1792. — Abbé Pontdevie. (*Loc. cit.* p. 52-53.)

surprenante, mais qui prouve bien la candeur de son âme encore jeune et confiante. Il alla frapper à la porte d'un riche républicain, ennemi reconnu des prêtres, et lui dit sans détours qui il était. « *Nous ne sommes pas de même opinion,* répondit celui-ci ; *mais puisque vous vous confiez à moi, je ne vous trahirai point.* » Puis, il lui fit servir aussitôt de la nourriture dont il avait un pressant besoin.

Une fois réconforté, M. Girard ne tarda point à reprendre son voyage devenu plus périlleux à cause du voisinage de Montaigu. Il arriva ainsi sans difficulté à Saint-Hilaire-de-Loulay. C'était, avons-nous dit en commençant, le pays de sa naissance ; il y connaissait mieux que partout ailleurs et les lieux et les gens, et pouvait, par conséquent, plus facilement s'y tenir caché. Ce fut là aussi qu'il se fixa et se dévoua volontairement, pour le bien des âmes et la gloire de Dieu, aux travaux et aux périls que nous allons raconter.

Son refuge ordinaire était une meule ou, comme on dit dans le pays, *une mouche de bois,* élevée dans un taillis, mais dont les fagots étaient disposés de manière à former, au centre, une petite chambre. C'était là qu'il avait son lit, là qu'il priait et confessait ceux qui venaient le trouver.

Il ne disait la sainte messe que la nuit, et presque toujours en des lieux différents, voulant éviter ainsi les surprises et les trahisons auxquelles les prêtres étaient souvent exposés dans ces temps malheureux. La suite de cette histoire en fournira, hélas ! de nombreuses et tristes preuves.

C'était surtout quand il devait bénir un mariage que M. Girard recourait à des précautions qui pouvaient paraître excessives, si elles n'étaient pleinement justifiées par les malheureuses appréhensions dont nous parlons plus haut. Quand le prêtre proscrit avait préparé les futurs époux à recevoir la bénédiction nuptiale, il leur assignait un rendez-vous vers le milieu de la nuit. Rendus au lieu désigné, les partis ne trouvaient point

M. Girard, mais un envoyé de lui qui leur disait de se diriger vers un autre endroit. Et, quand ils y étaient parvenus, un nouveau messager leur apprenait qu'il fallait encore aller plus loin. Ce n'était ordinairement qu'après la troisième ou la quatrième étape, que les futurs époux se trouvaient enfin en présence du prêtre qui les mariait, à la faveur des ténèbres, sans cérémonie et sans un trop grand concours de témoins; et chacun rentrait ensuite discrètement chez soi, avant le jour.

M. Girard ne négligeait pas le soin des enfants. Après avoir recommandé aux parents de leur enseigner la lettre du catéchisme, il les réunissait quelquefois, par groupes, afin de leur en donner l'explication. Et, quand il les jugeait suffisamment disposés, dans les dernières années des troubles particulièrement, il profitait d'un moment de calme pour les admettre ensemble à la première communion. On conserve encore religieusement le souvenir d'une cérémonie de ce genre qui eut lieu dans l'endroit où se trouve aujourd'hui la grange du presbytère (1).

On raconte, à ce sujet, une circonstance de la vie de M. Girard où il donna une preuve bien remarquable de son zèle sacerdotal pour faire communier les enfants. Un excellent instituteur de Sainte-Flaive-des-Loups avait instruit plusieurs enfants et les avait préparés de son mieux à recevoir le pain des anges. Il en informa M. Girard qui ne fit point de difficulté pour entreprendre un voyage bien long et bien périlleux. Evidemment, dans cette circonstance, les anges de ces petits enfants vinrent au-devant de lui et le gardèrent de tout danger. Toujours est-il que le prêtre désiré arriva heureusement au lieu qu'on lui avait désigné. Plusieurs jours durant, il fit des instructions aux enfants ; il les prêcha encore le jour de la communion, et, ce pieux devoir accompli, regagna tout joyeux son cher Saint-Hilaire.

Aucun homme ne posséda plus que M. Girard le talent de contrefaire un personnage dont il voulait jouer mo-

(1) Il s'agit ici de l'ancien presbytère. Cela va de soi.

mentanément le rôle. Mais la vertu, non plus que le vice, ne peut jamais se cacher entièrement ; en preuve le trait suivant.

C'était dans les environs de Beaulieu. M. Girard, déguisé, se reposait de ses fatigues en prenant un modeste repas, dans l'une de ces petites auberges que l'on rencontre au bord des grand'routes (1). Tout à coup s'approche de lui un homme affectant un air chagrin, qui lui dit : « *Vous qui voyagez, ne pourriez-vous point nous « indiquer où l'on pourrait trouver un prêtre? Nous « avons près d'ici un malade à l'extrémité.....* » M. Girard, ne connaissant plus d'autre prudence que celle du devoir, lui dit alors ouvertement : « *Moi, je suis prêtre !* » Son interlocuteur avait deviné juste..... Sans plus d'explication, le prêtre monte à cheval et se met à la suite de cet inconnu. Chemin faisant, il le prie, plusieurs fois, de lui montrer le lieu où il le conduisait. Celui-ci finit enfin par lui montrer d'assez loin la maison qui doit être le terme du voyage. Comme on approchait, M. Girard avise un jeune garçon qui conduisait un troupeau de vaches. « *Mon enfant,* lui dit le prêtre, *vous avez des « malades, chez vous ? — Des malades? non, Monsieur.* » « — « *Comment ! il n'y a pas de malade dans la maison « que voilà ?* » — « *Il y a bien d'autre chose que des « malades,* réplique l'enfant ; *elle est pleine de cavaliers « en ce moment ; leurs chevaux sont cachés derrière la « maison.* »

La tradition est unanime pour affirmer que M. Girard était un excellent cavalier. Il montait, en ce moment, un cheval noir qui n'avait encore subi, de la main des hommes, aucune atteinte capable de lui faire perdre sa vigueur et sa force natives. On devine avec quel entrain

(1) Nous rappellerons au lecteur qui s'étonnerait de voir parler ici de *grand'route*, que la grand'route des Sables à Nantes et celle de Montaigu à Nantes dont il est question dans ce récit, étaient construites dès 1787. (V. Thibaudeau. *Hist. du Poitou ; préface du tome I^er.)*

il piqua des deux, après avoir fait faire demi-tour à sa monture. A l'appel de l'espion, les cavaliers républicains s'élancent sur leurs chevaux, et, se croyant bien sûrs de l'atteindre, négligent de prendre leurs carabines. Mais ils avaient affaire à forte partie. M. Girard conserva sur eux toute son avance jusqu'au moment où ils arrivèrent à un autre poste de cavalerie. Là, de nouveaux cavaliers remplacent les premiers avec des chevaux frais, et gagnent rapidement du terrain sur celui de M. Girard qui était fatigué de cette course à bride abattue. Il est sur le point d'être atteint. L'un des cavaliers qui le serre de plus près, levant son sabre, l'abat sur le pauvre animal, et lui fait une large entaille à la queue. Ce coup, qui pouvait être meurtrier pour M. Girard, le sauva ; car le cheval, se sentant blessé, fit des efforts si prodigieux pour redoubler de vitesse et pourvoir à son salut, que ceux qui le poursuivaient perdirent courage et, finalement, rebroussèrent chemin.

M. Girard fut heureux de revoir Saint-Hilaire, après avoir échappé à un pareil danger. En arrivant à l'écurie, son cheval, exténué, se coucha ; et, comme on n'avait pas, pour faire sa litière, d'autre chose que des herbes fraîches, il y contracta une maladie dont il mourut peu de jours après. M. Girard ne put s'empêcher de le pleurer, comme on pleure un sauveur et un ami fidèle.

Le danger vraiment effrayant qu'il venait de courir n'empêcha pas ce digne prêtre de continuer à exposer sa vie pour visiter les malades et leur procurer les secours de la religion. Nous en citerons d'autres exemples.

Une nuit, on était venu le chercher pour confesser un malade de la paroisse de Vieillevigne. M. Girard suivait son conducteur, mais non sans inquiétude. Déjà le jour commençait à poindre, et le prêtre redoublait d'instance pour savoir où on le menait. Son guide lui montra enfin une maison encore éloignée. « *C'est là,* lui dit-il, *que se trouve le malade.* » Le prêtre, promenant alors ses regards autour de lui, découvre une bergère matinale et court à elle en disant : « *Les bleus ne sont-ils pas par ici ?* » —

« *Si, dans cette maison,* » répond l'enfant, désignant précisément la maison où on le conduisait. M. Girard tourne bride aussitôt et disparaît comme un éclair. Une décharge se fait entendre derrière lui, une balle siffle à ses oreilles... Heureusement, il en est quitte pour la peur et n'est nullement atteint. Les soldats du guet-apens qu'on lui avait tendu se trouvaient sans montures ; ils n'essayèrent même pas de le poursuivre.

M. Girard usait souvent d'un stratagème qui lui réussit à merveille pour circuler dans la campagne, lorsqu'il allait porter aux malades les secours de son saint ministère : il se déguisait en petit *marcelot* (1) ou marchand ambulant, et voyageait avec une hotte sur le dos. Or, un jour qu'il traversait la route royale de Nantes à Montaigu, il fit une fâcheuse rencontre : deux gendarmes l'arrêtèrent au passage et se mirent à fouiller sa hotte, au fond de laquelle ils trouvèrent... un bréviaire ! Devant une pareille pièce de conviction, il n'y avait pas de défense possible ; le curé déguisé était de bonne prise. On lui met les menottes et on l'emmène vers Nantes. M. Girard crut que sa dernière heure était arrivée. Il suivait tristement les gendarmes, en rêvant noyades et Bouffay. Mais il n'alla pas jusque là. L'un des deux gendarmes qui le conduisaient était un homme de bien auquel il répugnait de se prêter à un crime inutile. Chaque fois qu'on rencontrait une auberge, celui-ci avait toujours soif et priait son camarade d'entrer avec lui Le camarade buvait sans précaution, tandis que lui s'observait, en vue de faciliter l'évasion du prisonnier. On devine le reste. Bientôt seul capable d'exercer la surveillance, le bon gendarme laissa une telle liberté à M. Girard qu'il semblait l'inviter à s'échapper de ses mains. Ce fut compris et promptement exécuté. Le fugitif vint

(1) C'est ainsi qu'en patois vendéen on désigne souvent les petits merciers ou colporteurs qui vendent des lacets, des aiguilles, etc.·. et parcourent les campagnes, ce qu'ils appellent *chiner*.

faire couper ses menottes à une petite forge appelée *la Sallerie,* située au-dessus de Saint-Hilaire. Elle a appartenu, depuis ce temps, à la famille de feu M. l'abbé Hervouet, ancien curé de Boulogne, mort à Montaigu où il s'était retiré (1).

M. Girard trouva souvent un gîte sûr chez les parents de l'abbé Hervouet, et c'est par eux que nous connaissons un certain nombre des faits remarquables de la vie de ce digne confesseur de la foi. Ils habitaient la métairie de *la Preuille,* située à quelques mètres seulement du château seigneurial. M. Girard se promenait, un jour, dans le château, lorsqu'il fut envahi par une troupe de soldats républicains. S'élancer et gravir par l'intérieur jusqu'au sommet de l'une des tours fut pour lui l'affaire d'un instant. Il s'y tint blotti entre les pièces de la charpente, tant que dura la visite domiciliaire. Puis, la troupe était à peine sortie, qu'il sortait lui-même par une porte opposée, portant, comme un travailleur, une serpe à la main et une fourche sur son épaule. Les soldats le virent traverser ainsi toute la prairie du château sans le moindre soupçon à son sujet.

Une autre fois, M. Girard se trouvait dans une autre ferme. La maîtresse de la maison aperçoit tout à coup des soldats qui s'avançaient vers la maison et sur le point d'y entrer. Elle avertit son hôte qui lui répond par ces seuls mots : « *Il faut nous résigner à mourir ! — Pas encore,* fit-elle ; *j'ai une idée : faites semblant d'être fou et permettez-moi de frapper sur vous.* » Puis, sans attendre de réponse, elle se met à tapager à haute voix. En ce moment, les soldats envahissent la maison, demandant s'il n'y avait point par là un *calotin.* « *Un calotin,* dit la femme, *en voilà un fameux ici ; tâchez donc de l'emmener et de m'en débarrasser bien vite !* » Puis re-

(1) Le bon gendarme dont il est ici question vint, quelques années plus tard, faire visite à M. Girard, en son presbytère de Saint Georges. On devine avec quelle affectueuse et chaleureuse reconnaissance le curé lui serra la main.

commençant son carillon, elle frappe sur M. Girard à coups de pied et à coups de poing. Celui-ci, jouant admirablement son rôle d'insensé, ne cessait de répéter en patois ces mots : « *Eh ! bé, dounne-me dau pain !...* » — « *Tu viens de manger ; va-t-en !* » disait la femme, feignant une grande colère. Finalement, elle lui coupe un gros morceau de pain, et, alors, seulement, il consent à partir... Les soldats qui s'étaient tu, durant toute cette scène, demandent aussitôt à la fermière de les conduire dans tous les logements pour y chercher le prêtre qu'ils savent bien, disent-ils, être caché quelque part dans sa maison. Elle se montre d'une complaisance extrême et leur ouvre toutes les portes... Toutes les perquisitions sont inutiles. « *Je gage,* dit l'un d'eux, *que celui qu'elle a mis à la porte au commencement de notre visite, c'est le calotin que nous cherchons !* » — « *Eh ! bien,* dit-elle, *si c'est lui, courez après !* »

Voici un autre fait encore plus émouvant.

M. Girard confessait un malade, dans un village. Il s'était fait accompagner du sacristain, nommé Chauveau. Pendant que le prêtre était en fonction, celui-ci était de faction, montant la garde à la porte. La précaution n'était pas vaine. Trois soldats armés apparaissent tout-à-coup, à distance. « *Vite, vite, l'absolution*, dit vivement Chauveau, *voilà les Bleus !* » — « *Nous ne pourrons échapper ?* réplique M. Girard. » — « *Si, si, je m'en charge, suivez moi ! Je vais les tuer !...* » Et de fuir. Ils avaient fait à peine quelques centaines de pas hors de la maison, qu'ils rencontrent un champ de genêt. Chauveau ordonne à M. Girard de s'y cacher. Puis, dès qu'il aperçoit les trois soldats venant à sa poursuite, il se met à courir à toutes jambes en criant continuellement : « *Monsieur l'abbé, Monsieur l'abbé, n'allez pas si vite, attendez-moi, je suis pris !* »

Tout en s'éloignant d'un pied agile notre homme regardait de temps en temps du coin de l'œil à quelle distance le suivaient les trois *Bleus*, imitant en cela un célèbre guerrier de l'antiquité que, pour sûr, il ne connaissait

point (1). Quand il les voit séparés les uns des autres par une course inégale, il s'arrête, et s'appuyant sur un *échalier* qu'il vient de franchir, dit au soldat le plus près de lui : « *Venez me prendre, je n'en puis plus !* » Mais comme celui-ci posait les mains sur l'*échalier* pour le franchir à son tour, Chauveau lui assène sur la tête un vigoureux coup de bâton qui le couche par terre sans mouvement. Il lui arrache aussitôt son fusil, court au-devant du second, et, d'un coup bien ajusté, l'étend raide mort. L'arme du second lui sert à tuer le troisième, qui, ayant entendu le coup de feu, ne se tenait aucunement sur ses gardes, et pensait que le fugitif n'était plus. Sans perdre un instant, Chauveau, tout hors de lui, revole au premier, lui prend son sabre et lui en porte un coup terrible. Pleinement rassuré désormais, il se met à considérer sa victime et reconnaît qu'elle vit encore. L'humanité et le sens chrétien reprenant alors le dessus, il crie de toutes ses forces : « *Monsieur l'abbé ! Monsieur l'abbé ! venez vite ! vous pourrez peut-être l'administrer.* » M. Girard, accourut tout tremblant d'émotion ; il eut, en effet, le temps de confesser le soldat et de lui administrer l'extrême-onction. Le malheureux fut ensuite transporté dans la ferme voisine, mais ce fut pour y mourir au bout de quelques heures, malgré tous les bons soins qui lui furent prodigués.

On rapporte que M. Girard ne pouvait jamais raconter ce dernier trait sans pleurer à chaudes larmes, tant le souvenir de ce massacre l'affectait péniblement.

Toujours traqué, toujours poursuivi par la trahison, le pauvre prêtre était sans cesse obligé de changer de domicile. Néanmoins, l'une de ses résidences ordinaires était *la Bernerie*, dont le propriétaire, M. Dugast, appartenait à l'ancienne bourgeoisie. Une nuit que M. Girard couchait à la maison, on frappe soudainement à la porte. Il sort du lit le premier en rassurant ses hôtes : « *Qu'on me laisse faire,* dit-il, *je me charge de tout arranger.* » Il court ouvrir aux visiteurs nocturnes, et

(1) Le dernier des Horaces, vainqueur des trois Curiaces.

feignant d'être le domestique du logis, leur demande poliment ce qu'ils veulent à cette heure. Il leur dit cela en excellent patois, avec un calme et une tranquillité qui ne trahissent pas l'ombre d'une émotion. « *Nous venons chercher un calotin caché chez vous* », répond la troupe. — « *Un calotin chez nous !* reprend M. Girard d'un air mystérieux et baissant la voix ; *cela serait bien possible ; car le citoyen Dugast est un aristocrate... Je m'aperçois qu'on me cache bien des choses.* » — « *Tu vas nous conduire partout...* »

La visite domiciliaire fut si stricte et si rigoureuse que le chef de la troupe voulut reconnaître le sexe de chacune des personnes rencontrées dans la maison. Chambres, corridors, greniers, tout fut éclairé, fouillé, scruté par les soldats avec l'aide et les indications de M. Girard. Ils désespéraient de trouver le *calotin* tant cherché, cause de leur visite, quand M. Girard leur dit, comme après réflexion : « *Mais, citoyens, vous n'avez pas visité la cave ?...* A ce mot, un éclair de joie illumina les visages des citoyens soldats. Cependant, là comme ailleurs, vaine fut leur recherche : ils y trouvèrent du vin, mais point de *calotin*. « *On nous avait pourtant bien dit,* fit l'un d'eux, *qu'il y avait un prêtre caché à la Bernerie...* » — « *A la Bernerie,* répliqua M. Girard, *mais il y a deux Berneries, citoyen ! C'est ici la grande. Il y a encore la petite où reste le métayer. Lui aussi, c'est un aristocrate, et le calotin pourrait bien être chez lui.* » — « *Veux-tu nous y conduire ?* » dit le chef, charmé de la complaisance et de la naïveté du prétendu valet. — « *Bien volontiers, citoyens. C'est à deux pas d'ici : nous serons bientôt rendus.* »

Les recherches minutieuses que l'on fit dans cette dernière habitation durèrent jusqu'au jour, sans amener, comme on le pense bien, aucune découverte. Alors, les émissaires du gouvernement révolutionnaire, enchantés de plus en plus de ce qu'ils appelaient l'esprit naturel et l'ingénuité du petit paysan, dirent à M. Girard : « *Tu es un bon enfant ; veux-tu venir avec nous à Montaigu ?...*

Tu parleras au commandant ; tu raconteras tout, et tu nous vaudras mieux qu'un procès-verbal ! » — « *Avec plaisir,* répond M. Girard, *je serai bien aise de voir un général.* »

Arrivés à Montaigu, les soldats présentent leur compagnon au commandant comme le petit domestique du citoyen Dugast, de la Bernerie « *Il vous racontera*, ajoutent-ils, *toutes les recherches que nous avons faites dans notre expédition.* » Le général fait approcher le jeune paysan et l'interroge. Celui ci lui raconte alors avec esprit, et dans son meilleur patois de Saint-Hilaire, toutes les aventures de la nuit précédente. Il plut tellement au général que celui-ci lui dit, à la fin : « *Ah ! ça, mon garçon, tu n'as pas déjeuné ?...* — *Non, mon général.* — « *Passe par ici !* » Et il l'introduisit dans une grande salle où il lui montre une table toute couverte de viandes. « *Dans nos villages*, dit le prétendu paysan, *nous ne sommes point accoutumés à manger de la viande de boucherie ; nous nous contentons de légumes ou d'un peu de caillé avec notre pain.* » La vraie excuse de M. Girard, (qu'il se garda bien de dire, celle-là,) c'est que ce jour-là était un vendredi. Le général ne le soupçonna même pas. « *Eh bien ! aimes-tu le fromage, alors ?* » reprit-il. — « *Sais pas... faut que j'en goûte,* fit-il, en piquant la pointe de son couteau dans le morceau. Il goûte... « *Ah !* s'écrie-t-il aussitôt, *il y a du lait là-dedans ; je mangerai bien de ça.* » Et, sans se faire prier davantage, il coupe un énorme morceau de pain et de fromage qu'il dévore à belles dents.

Cependant, le général ne l'abandonnait pas un instant ; il lui faisait toujours de nouvelles questions. « *Avant de te renvoyer*, lui dit-il enfin, *je veux te faire visiter le château ; tu verras nos armes, et tu pourras dire aux Brigands combien nous sommes forts.* » En s'y rendant, il lui montre une cour toute remplie de bestiaux : « *Vois-tu ces bœufs et ces vaches..., nous avons pris tout cela aux Brigands, et nous les mangerons.* » — « *Vous avez là des vaches que je reconnais,* dit M. Girard, *elles appar-*

tiennent à un bon citoyen ; c'est vraiment dommage de lui faire tort. Si vous me le permettez, je lui emmènerai ses vaches, en m'en retournant ; il sera bien content. » — « *Emmène-les, si tu veux,* fit le chef ; *car nous n'en manquons pas.* » Or, les susdites vaches étaient celles de M. le curé de *Saint-Hilaire-du-Bois*, paroisse limitrophe de Saint-Hilaire-de-Loulay.

M. Girard, ayant enfin pris congé du commandant, partit emmenant les deux vaches. Comme il arrivait à la sortie de ville, le soldat de faction lui demande sa carte. « *Ma carte ?* » — « *Oui, il vous faut une carte pour sortir.* » — *Pour sortir ?... je viens de chez le général, et il ne m'en a point parlé...* » — *Eh ! bien, retourne lui en demander une ; on ne sort pas sans carte.* » — « *Dans ce cas-là, garde mes vaches, je vais y aller.* » Il retournait précipitamment vers le général, quand quelqu'un le reconnaissant l'arrête et lui dit tout bas : « *Il y a un malade à l'extrémité dans la prison ; ne pourriez-vous point aller le confesser ?* » On va voir que la demande ne fut pas vaine.

De retour chez le commandant de place, M. Girard lui demande une carte pour sortir. « *Tiens, c'est vrai, je n'y avais pas pensé tout à l'heure.* » — « *Général,* dit alors M. Girard, *vous avez dans la prison un homme que je connais et qui a un compte à régler avec moi... On m'a dit qu'il était malade ; et, s'il vient à mourir, je perdrai beaucoup... voulez-vous me permettre d'aller lui parler ?* » — « *Va lui parler ; je ne m'y oppose pas.* » Muni d'une permission, M. Girard pénètre dans la prison, confesse le malade qui était le propre frère du R. P. Baudouin, restaurateur de nos séminaires diocésains. M. Girard ne s'en tint pas là : avec une témérité aussi héroïque qu'audacieuse qui fut bénie de Dieu, parce qu'elle avait pour but le salut d'une âme, il revint, le lendemain, et usant du même stratagème auprès du général, il pénétra de nouveau dans la prison, et communia le moribond qui mourut peu après, bénissant Dieu et son dévoué ministre.

Quant à M. Girard, il eut le bonheur de sortir encore cette fois de Montaigu, sain et sauf ; mais non sans avoir couru, paraît-il, un grand danger ; car, sa sœur y étant allée, peu de jours après, rencontra un de ces hommes que l'on appelait alors *réfugiés,* parce qu'ils quittaient les campagnes pour se retirer dans les villes, croyant y trouver plus de sécurité. Il lui dit : « *Citoyenne Girard, dis à ton frère d'être plus prudent une autre fois ; il est venu deux jours de suite à Montaigu : je l'engage à n'y plus reparaître...* »

M. Girard y reparut néanmoins, et voici à quelle occasion : Un officier de la garde nationale de la ville se mourait. Comme il paraissait fort triste, ses compagnons lui demandèrent quelle était la cause de son chagrin. Après avoir longtemps refusé de répondre, le moribond céda enfin à leurs importunités et dit : « *Je vous avouerais bien le sujet de ma tristesse ; mais à quoi bon, vous ne voudrez rien faire pour la soulager ?* » Comme ceux-ci protestaient, et avec serment : « *Eh ! bien*, leur dit-il, *je voudrais avoir un prêtre, pour me confesser avant de mourir.* » — *Tu seras satisfait,* dit l'un d'eux aussitôt, *je connais quelqu'un de Saint-Hilaire qui nous indiquera sûrement l'endroit où l'on pourra trouver un prêtre caché.* » On va trouver l'individu en toute hâte, et on lui inspire assez de confiance pour l'engager à aller faire à M. Girard la proposition de les suivre. Celui-ci n'hésite pas un instant, et vient se confier aux envoyés. Ils s'étaient munis d'un costume de garde national ; on l'en revêt, et vite à cheval. Le voilà à l'entrée de la ville. « *Qui vive ?* » crie la sentinelle. — « *Garde national* ». — « *Passez* ». Le prêtre arrive ainsi sans obstacle jusqu'auprès du malade, le confesse et lui confère le sacrement d'Extrême-Onction. Quelques instants plus tard, M. Girard sortait de la ville, comme il y était entré, sans la moindre difficulté, grâce à son déguisement, tout heureux d'avoir rempli son ministère sacerdotal, et ouvert les portes du ciel à un pauvre pécheur en le réconciliant avec Dieu.

Il ne devait pas être toujours aussi heureux, ou plutôt, il devait l'être bien davantage, puisqu'il fut jugé digne de souffrir pour la cause de Dieu des tourments tels, qu'ils lui auront valu, j'en suis convaincu, la palme des martyrs.

M. Girard fut donc arrêté, un jour, et renfermé dans les prisons de Montaigu. Le commandant, pour s'en débarrasser, le fit jeter dans une basse cave du château, toute remplie d'eau. Le pauvre prêtre devait indubitablement s'y noyer et y périr misérablement. Cependant, son heure n'était pas encore venue. En se débattant contre la mort, il rencontra dans un mur une pierre faisant saillie, de celles que les maçons appellent *pierres passantes.*

Soulevé par l'eau et se cramponnant le long de la muraille, il parvint à s'élever à la hauteur de cette pierre et à s'en faire un point d'appui, de manière qu'en se tenant droit, il avait la tête entièrement hors de l'eau. Qu'allait-il advenir ?... Plus de vingt-quatre heures se passèrent, et le pauvre prêtre demeurait toujours dans cette position critique, se reposant tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, pour essayer de tromper la fatigue, priant sans doute de toute son âme et faisant à Dieu le sacrifice de sa vie pour le salut de ses bourreaux... Le froid et la faiblesse s'emparant de tout son corps, le faisaient trembler convulsivement et ne lui permettaient plus de demeurer encore bien longtemps debout. Il allait donc retomber dans l'eau, quand il entendit du bruit au-dessus de sa tête. C'était un soldat qui venait de la part du commandant pour retirer de l'eau le corps de la pauvre victime, que l'on croyait bien noyée depuis longtemps.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction, en voyant le cadavre qu'il venait chercher se dresser vivant le long du mur, dans la position effroyable que nous venons de décrire ! En entendant sa faible voix monter vers lui, suppliante comme une prière d'outre-tombe, pour implorer sa pitié, le soldat fut pris de peur et courut au plus vite rendre

compte de ce qu'il venait de voir au commandant. « *Reste tranquille,* lui dit celui-ci visiblement ému, *je me charge de l'affaire.* » Et, quelques instants après, le commandant allait lui-même retirer de l'eau le pauvre martyr et le faisait évader secrètement.

Tout porte à croire que cette terrible scène se passa en hiver. Toujours est-il que notre confesseur de la foi y souffrit horriblement, et qu'il lui fallut toute la force de son tempérament pour sortir vivant de ce puits. Tous ses cheveux tombèrent, et il en perdit presque entièrement la voix, à tel point, du moins, qu'il lui était impossible de chanter.

Quand, dans la suite, on lui parlait des souffrances qu'il avait endurées pendant les tristes jours de la Révolution, et notamment de ce que nous venons de raconter, le saint prêtre se contentait de dire avec une héroïque simplicité : « *Il est bien vrai qu'il ne faisait pas beau dans cette cave ..* »

Enfin, on touchait au moment où Dieu avait résolu de mettre un terme à cette affreuse persécution du clergé fidèle et de la sainte religion. Les persécuteurs eux-mêmes avaient compris qu'ils ne pourraient jamais dompter par la force l'héroïque Vendée, ni même la pacifier sans faire des concessions à ses idées religieuses. Déjà, ils laissaient les prêtres circuler librement, et M. Girard ne se cachait plus. Un jour, néanmoins, qu'il partait pour aller visiter un malade dans la paroisse de Vieillevigne, cinq vigoureux campagnards de Saint-Hilaire-de-Loulay voulurent l'accompagner, pour le défendre, disaient-ils, en cas d'attaque. M. Girard se serait bien passé de cette escorte ; mais elle s'imposait en quelque sorte. Il s'en débarrassa le plus tôt qu'il put. Ceux-ci l'avaient à peine quitté, qu'il est arrêté par quatre soldats qui débouchent d'un fourré et le conduisent à leur capitaine. Le capitaine l'accueille avec politesse. « *Vous allez voir un malade, monsieur le curé?* lui dit-il ; *je vais vous donner quelques-uns de mes soldats pour vous accompagner. Ah ! Monsieur le curé,* continua-t-il, *c'est*

vous seuls, prêtres, qui avez une véritable influence sur ces populations ; c'est vous seuls qui pouvez les pacifier et mettre fin à des maux que nous déplorons. Je vous en prie, Monsieur le curé, travaillez à établir la paix. Aujourd'hui, nous la désirons autant que vous. » Pendant un bon quart d'heure, M. Girard entendit le capitaine lui faire un sermon sur ce ton. Puis, en manière de péroraison, celui-ci ajouta en terminant : « *Allez voir votre malade, et, à votre retour, vous nous direz la messe.* » Le prêtre s'excusa en disant qu'il n'avait pas ce qui lui était nécessaire pour cela ; que ses ornements lui avaient été enlevés par les soldats de la République. « *Si vous pouviez me faire connaître les voleurs ! Je vous les ferais bien rendre, moi,* » répliqua l'officier. Le prêtre ne pouvait répondre à cette question. Il eut également mille peines à se débarrasser des soldats qu'on voulait lui donner pour escorte, et dont la présence aurait été pour lui tout à fait importune et sujette à de graves inconvénients.

Cependant, M. Girard continuait d'habiter la paroisse de Saint-Hilaire, et il est probable que, sans le retour de M. Thouzé, ancien prêtre de cette paroisse, il ne l'eût jamais quittée. Le vaillant confesseur de la foi lui abandonna ce poste qu'il avait si bien gardé et où il avait tant travaillé ; il se retira à la Boissière-de-Montaigu.

L'infatigable pasteur se trouvait à Saint-Georges, vers la fin de 1800, lorsque M. Fouasson, l'ancien curé, revint d'Espagne. C'était un soir ; M. Girard était au confessionnal, quand on vint lui dire que M. Fouasson était dans le bourg. Il s'empressa d'aller à sa rencontre pour le saluer et lui remettre, pour ainsi dire, sa paroisse entre mains. Pour lui, il quitta encore ce poste pour se retirer de nouveau à la Boissière, jusqu'en 1803, époque à laquelle mourut M. Fouasson qu'il remplaça définitivement, cette fois, comme curé de Saint-Georges.

Ce ne fut pas sans difficulté que le nouveau curé réussit à s'implanter dans la paroisse. C'est qu'en effet, M. Girard n'était pas seulement strict et sévère pour lui-même, mais, suivant une expression que j'ai souvent en-

tendu répéter, *il ne passait jamais sur lien,* ce qui veut dire que jamais il n'eut connaissance d'un désordre sans l'attaquer et le combattre. Son intolérance sous ce rapport le rendit odieux à certains bourgeois. Une protestation contre son retour fut dressée, signée et envoyée à l'autorité ecclésiastique. On y disait, en propres termes, *que l'on ne pouvait voir dans l'église un homme qui chantait comme un c...on.* C'était une allusion (indignement formulée) à l'extinction de voix que le saint prêtre avait gagnée dans les caves du château de Montaigu.

M. Girard n'eut pas de peine à triompher de cette opposition. Il en avait connu d'autres ! Toutefois, les quelques habitants qui s'étaient déclarés contre lui ne se tinrent pas pour battus. Un infernal complot fut de nouveau tramé contre sa réputation et sa vertu. Une femme du village de la Chapelière, étant venue au bourg pour ses relevailles, reçut une somme d'argent pour le calomnier publiquement d'une manière infâme.

Cette monstrueuse accusation fit sur l'esprit du R. P. Baudouin, de Chavagnes, une si fâcheuse impression, qu'il conçut vis-à-vis de M. Girard, une défiance dont il ne put jamais se débarrasser entièrement, au dire de M. Testaud, ancien curé de la Boissière. Telle ne fut pas l'appréciation de Mgr Paillou, évêque de la Rochelle, quand il entendit parler de cette affaire. Usant alors d'une locution qui lui était familière dans la conversation : « *Bah ! Bah !* s'écria-t-il, *je connais l'abbé Girard ; ce sont des calomnies !* »

Le mari de cette femme qui avait probablement aussi reçu de l'argent, pour payer sa complicité, fit beaucoup de bruit et de scandale à ce sujet. Il en vint jusqu'à menacer, dans l'église, le respectable prêtre de son bâton, et celui-ci se vit un jour obligé, pour le faire sortir, de faire appel aux assistants. On prit l'individu par les pieds et par la tête, m'a raconté un témoin oculaire, et on le jeta dehors ; car personne, à Saint-Georges, ne croyait à la culpabilité du vénéré pasteur.

Mais si satan a son heure, Dieu a toujours aussi la

sienne qui est celle de la justice rendue, de la vérité et de la vertu reconnues et glorifiées. Donc un jour vint où la femme coupable tomba malade et fit parvenir à M. Girard sa prière de venir la confesser. Comme l'état de la malade pouvait permettre quelque délai, M. Girard exprima le désir qu'on allât chercher un autre prêtre. M. Bomard, curé de Chavagnes, fut mandé. Celui-ci, en traversant le village, s'adjoignit six hommes et entra avec eux dans la maison de la malade. Puis, lui adressant la parole en présence de tous ces témoins, il dit : « *Vous êtes sur le point de paraître devant Dieu ; rendez hommage à la vérité et avouez que vous avez calomnié votre pasteur.* » -- *Oh ! oui,* s'écria-t-elle aussitôt, *je l'ai calomnié, et je ne voulais point mourir sans l'avoir fait connaître. C'est Monsieur* *** (elle désignait ici nommément un bourgeois du bourg) *qui m'a donné 12 francs pour m'engager à parler comme je l'ai fait.* »

De cette famille il ne reste plus aujourd'hui (1865), à Saint-Georges, qu'une vieille femme réduite à mendier son pain après avoir dépensé, avec son défunt mari, une petite fortune qui lui procurait une honnête aisance.

Tels sont les faits les plus remarquables de la vie de M. Jean Girard.

En 1825, il eut pour premier vicaire son neveu, M. Gabriel Girard. Le saint prêtre supporta les fatigues du saint ministère jusqu'à la plus extrême vieillesse. Dans ses derniers jours, il se faisait soutenir sous les bras pour aller à l'église, et aussi pour offrir le saint sacrifice de la messe.

Il mourut le 15 mars 1836, à l'âge de 77 ans.

* * *

Le 31 octobre 1867, pendant qu'on enlevait les terres de l'ancien cimetière de Saint-Georges, les restes mortels de M. Girard, parfaitement reconnus aux marques extérieures qui les accompagnaient, furent recueillis religieusement, en présence de M. le curé de la paroisse, de

M. le maire et d'un grand nombre de paroissiens. Plusieurs d'entre eux voulurent s'approprier et conservent encore avec vénération des parcelles et fragments de son chapelet, de son bréviaire, et des ornements sacerdotaux qui le couvraient, quoiqu'ils fussent en partie consumés.

Le 2 novembre, jour de la Commémoraison des fidèles trépassés, les ossements de M. Girard et de M. Fouasson, renfermés dans un même cercueil, avec ceux de deux autres anciens curés du lieu, furent déposés dans l'église sur un catafalque et, après la cérémonie, transportés avec pompe dans le nouveau cimetière. La paroisse tout entière leur faisait cortège. On déposa les restes de M. Jean Girard dans un caveau qui avait déjà reçu ceux de feu M. Gabriel Girard, son neveu et successeur, décédé le 26 décembre 1858.

(Manuscrit de M. Remaud, ancien curé de Saint-Georges, portant la date de 1865.)

Nous reprenons la *Chronique* de Saint-Georges, d'après l'ordre chronologique, en revenant un peu sur nos pas, afin d'y faire entrer deux faits qui n'ont pas eu place dans la notice qui précède.

8 août 1808.

M. Jean Girard, qui était curé de Saint-Georges en 1808, alla avec le maire, M. Jude Bordron, recevoir à l'entrée du bourg, sur la route de Chavagnes, Sa Majesté l'empereur Napoléon Ier, lors de son passage en cette localité, le 8 août de cette année. Le maire porta la parole, et, en digne représentant du peuple de saint Martin, termina sa harangue en sollicitant quelques secours pour réparer l'église qui avait été en grande partie détruite pendant la révolution.

« *Eh bien ! combien me demandez-vous ?* lui dit l'empe-
« reur. — « *Sire, il nous faudrait bien 6,000 francs...* »
« — « *Eh ! que ferez-vous avec 6,000 francs ?... Si je*
« *vous en donnais 20,000 ?...* » — « *Ce serait mieux,*
« *Sire.* » — « *Eh bien ! vous les aurez... Mais, pourquoi,*
« poursuivit l'empereur, *ne faites-vous pas réparer votre*

« *église vous-mêmes, puisque vous êtes si religieux, dans* « *ce pays de Vendée ?* » — « *Sire, le peu d'argent dont* « *nous disposons, nous l'employons à rebâtir nos maisons* « *qui ont toutes été brûlées par les colonnes incendiaires de* « *la République.* » A ces mots, le dur conquérant qui avait promené le fer et la flamme à travers toute l'Europe, devint songeur et parut se recueillir un instant. Puis, il reprit vivement : « *Avez-vous des réfractaires dans votre* « *commune ?* » — « *Non, Sire,* répondit le maire, *pas un seul. Nous avons servi le roi avec fidélité et nous vous servirons de même.* » Cette protestation franche et naïve acheva de gagner le cœur de l'empereur qui ajouta, visiblement ému : « *C'est bien ; faites bâtir vos maisons ; je m'engage à payer le tiers de la dépense.* » Et il tint parole, et dépassa même les espérances qu'on avait fondées sur sa promesse.

Quelques jours plus tard, le maire de Saint-Georges reçut, en effet, de l'empereur, les 20.000 fr. qu'il lui avait promis. Avec cet argent, on rebâtit le clocher et on le meubla de deux belles cloches, dont l'une fut baptisée *Napoléone,* par la reconnaissance des habitants.

1832. — Cette date, qui rappelle les suprêmes et inutiles efforts de la Vendée royaliste en faveur du dernier représentant direct de la famille des Bourbons, fut marquée, à Saint-Georges, par la mort tragique d'un jeune héros de vingt ans, dont le souvenir mérite une place dans nos *Chroniques*. Le fait se passa au village de la *Goyère ;* le héros était un jeune page du roi Charles X, normand d'origine et vendéen de cœur ; il s'appelait Louis de Bonnechose (1).

(1) Louis-Charles de Bonnechose naquit à Nimègue, le 17 avril 1811, dans une vieille famille Normande jetée en Hollande par le flot de la Révolution française. Il fut admis par le roi dans sa maison des Pages, en 1828, où son goût pour la vieille chevalerie lui valut, de la part de ses camarades, le surnom de *Moyen-Age.*

Le plan de soulèvement arrêté, à l'instigation de la duchesse de Berry, lui avait assigné pour poste les environs de Montaigu. Là, traqué sans relâche par les espions et les soldats, il errait d'asile en asile, ne couchant pas deux nuits sous le même toit, caché le plus souvent dans les métairies ou dans les chaumières. Mais il avait su, heureusement pour lui, gagner l'affection des paysans qui lui furent fidèles jusqu'à la mort.

Le 13 janvier, à 11 heures du soir, M. de Bonnechose arrivait à la *Goyère,* habitée en ce temps-là par un métayer nommé Gouraud, sa femme et six enfants. On l'attendait. Mais il était à peine installé dans la chambre qu'on lui avait préparée, que la métairie est investie par une troupe de soldats dont quelques-uns enfoncent les portes brutalement.

« Au fond d'une pièce obscure, la métayère est assise seule près du foyer, dont elle s'est hâtée d'étouffer la flamme. »

« On n'entend que le bruit des armes se heurtant dans la nuit ; puis, une voix impérieuse qui ordonne d'éclairer. « *Il n'y a pas de chandelle, ici,* » répond la femme. Mais les gendarmes, dans leurs expéditions nocturnes, en sont toujours munis. Il faut allumer. A cette lueur vacillante, la fouille commence. Déjà, quelques soldats se dirigeaient vers la chambre de Louis, quand un caporal, nommé Ribail, plus ardent que ses camarades, saisit la lumière d'une main, le fusil de l'autre, et franchit le seuil en criant : « *Rendez-vous !* » Pour toute réponse, une détonation retentit, le soldat tombe mort ; son flambeau roule et s'éteint. A ce coup, la troupe riposte dans les ténèbres par une décharge mal assurée, puis, éperdue, se précipite hors de la maison en appelant aux armes. »

« C'est alors que la métayère s'élance vers son hôte et le guide par la main dans une pièce voisine où couchent ses enfants. Là, une porte s'ouvre sur le jardin ; au fond est une brèche, au-delà les bois et le salut... Une nouvelle détonation se fait entendre ; la maison était cernée, et un grenadier, posté dans le jardin, a tiré à bout por-

tant sur le fugitif. La balle lui traverse la cuisse de part en part ; mais sans l'arrêter... Malheureusement, au lieu de gagner la brèche au bas de l'enclos, Louis se jeta dans les ruines de l'ancien manoir féodal. Il avait escaladé les décombres d'une vieille tour et venait d'atteindre une fenêtre ouverte sur la campagne. Avant de sauter, il bande sa blessure avec son mouchoir, puis s'élance d'une hauteur de douze pieds. Alors, rassemblant toutes ses forces par un effort suprême, il fuit... La clarté d'une belle nuit d'hiver le trahit ; on voit glisser une ombre. « *Arrête ! Qui vive ! Qui vive !* crient plusieurs voix. — « *Grenadier !* répond sans hésiter le jeune chouan. Un instant, la mort reste en suspens entre les mains des soldats incertains et troublés ; enfin, l'un d'eux ajuste au clair de la lune et tire. Cette fois Louis tomba pour ne plus se relever... »

« Il ne fut pas la dernière victime de cette nuit fatale. Gouraud, digne de sa femme, voulut sauver le guide qui avait conduit dans sa maison M. de Bonnechose, en lui indiquant une fenêtre d'où il pouvait sauter sans être aperçu. Un des soldats crie à Gouraud de s'arrêter : l'infortuné n'entendit pas (il était sourd), ou le devoir de l'hospitalité l'emporta, on ne sait. Il fit un pas en avant, et tomba mort, frappé d'une balle, sur le seuil de sa maison. »

Le lendemain matin, après une fouille minutieuse dans tous les coins et recoins de la métairie, on arrêta, comme complice de recel de criminel, le fils aîné de Gouraud, âgé de dix-huit ans, et la charrette où l'on avait déposé, l'un près de l'autre, le soldat mort et le chouan mourant, s'ébranla en se dirigeant vers Montaigu. Par derrière, marchait le prisonnier, soutenant sa malheureuse mère, qui, malgré une blessure et son récent accouchement, ne voulut abandonner ni son fils, ni le mourant, son autre fils par l'adoption.

La populace de la ville s'était précipitée sur la route, attendant l'arrivée du *brigand,* comme elle l'appelait, pour insulter à son malheur. Une sœur de charité, la

sœur Frouin, interpose son autorité et l'arrache heureusement du milieu de cette foule ivre et écumante de rage.

On l'installe à l'hôpital. Là, les deux MM. Trastour, médecins de l'établissement, examinent le blessé et sondent ses plaies béantes. Il n'y a plus d'espoir..... Les représentants de la justice s'installent, à leur tour, au pied du lit du moribond, et procèdent à un interrogatoire inutile. Enfin, le pauvre jeune homme, abandonné à lui-même, se prépare à mourir en chrétien. « M. l'abbé Sidoli, curé de Montaigu, accouru à son appel, quitta ce lit de douleur, plus ému que celui qu'il y laissait rayonnant de foi et d'espérance. Quels aveux étaient sortis de ses lèvres expirantes ? Quelles paroles de pardon et d'amour y répondirent ? Dieu qui les inspira le sait seul aujourd'hui. »

Le vieillard a suivi le jeune homme dans la tombe »

« Il devait revenir, le lendemain, et apporter au mourant les derniers secours et les dernières consolations de la religion : il n'y eut pas de lendemain. La nuit venue, le pauvre jeune homme moissonné dans la fleur de sa jeunesse, fut comme obsédé par le souvenir de sa mère dont le doux nom ne quitta plus ses lèvres. A ce nom il en joignit parfois un autre que la sœur a oublié. Elle l'entendit ensuite déplorer la mort du malheureux soldat frappé à la Goyère ; peut-être, pensait-il, que celui-là aussi avait une mère... Sa dernière pensée fut pour la veuve de la Goyère. « *Qu'est devenue cette pauvre Gouraud ?* » demanda-t-il ; *son fils est-il en liberté ?* » Vers trois heures et demie, après un moment d'assoupissement, il revint à lui. Ses premiers mots furent encore pour sa mère. Il l'appela, comme il faisait enfant à son réveil : « *Maman, ma chère maman !* » et puis tout à coup, d'une voix haute et joyeuse : « *Je meurs pour mon Dieu ! Je meurs pour mon roi !* »

« Avec ces dernières paroles, son âme s'était envolée, il ne resta plus sur le lit qu'un cadavre.

« Le surlendemain, dès la pointe du jour, quatre hom-

mes précédés d'un prêtre, portaient au cimetière une humble bière. Des passants et des soldats entourèrent seuls la fosse, creusée dans le coin des pauvres... » (1).

Le jeune chouan, dont on vient de lire l'histoire, était le propre frère de Mgr de Bonnechose, qui fut cardinal-archevêque de Rouen. L'éminent archevêque vint présider lui-même, en décembre 1858, à l'exhumation des restes de son malheureux frère qui furent transférés du cimetière de Saint-Jacques, dans celui de la ville, et déposés dans un tombeau simple, mais convenable. Ce tombeau a été restauré en 1889, à la demande de la famille du défunt, sous la surveillance de M. l'abbé Suaudeau, curé de Montaigu. On y scella, alors, une plaque de bronze portant l'inscription suivante :

« *Ici repose le corps de M. Louis-Charles de Bonnechose, blessé mortellement à la Goyère, commune de Saint-Georges, décédé à Montaigu, le 20 janvier 1832, âgé de 20 ans.* » — « *Priez Dieu pour son âme.* »

1834. — « Ce fut en cette année que furent démolies et rasées les ruines imposantes de l'église de Saint-Martin, qui s'élevait jadis au milieu du *for*. Acte de vandalisme à jamais déplorable ! L'autorité municipale de Saint-Georges adjugea ces restes précieux pour la somme de 600 fr., représentant à peine la valeur des matériaux. L'acheteur, un nommé Grelier, marchand de bois à la Copechagnière, fut dupe de sa convoitise ; car les pierres des murailles et des voûtes très endommagées par la

(1) Les détails et les citations de cette tragique et lamentable histoire sont empruntés à un opuscule palpitant d'intérêt, intitulé : *Dernière légende de la Vendée. Louis de Bonnechose, page du roi Charles X.* (Paris, Dentu, 1860.) L'auteur est M. Ch. de Bonnechose, le neveu même du jeune héros. Nous le remercions d'avoir bien voulu mettre à notre disposition un exemplaire de ces pages émouvantes qui nous ont permis de faire revivre ici un glorieux souvenir presque effacé, hélas ! aujourd'hui, à Saint-Georges-de-Montaigu.

poudre qu'il fallut employer pour les disjoindre, ne payèrent ni ses frais de démolition, ni le prix d'achat quoique insignifiant.

« M. Constant Gouraud, notaire à Chavagnes, qui vint à passer, au moment même de la démolition, dessina rapidement et à grands traits cette vénérable relique des temps anciens. Et c'est au moyen de son croquis qu'un jeune peintre de Montaigu, M. Douillard, fit le petit tableau que je possède et que je désire annexer plus tard à ce manuscrit. » (1) (*Manuscrit de M. Remaud*).

1836. — M. Gabriel GIRARD, curé.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. Gabriel Girard remplaça son oncle, quand celui-ci mourut et alla recevoir la récompense de ses longs et glorieux travaux. Il eut pour vicaire M. Challet, déjà avancé en âge, ancien curé de Saint-André-Goule-d'Oie qui lui servit de collaborateur jusqu'en 1852.

En 1840, il fit faire le bel escalier en pierres de taille (96 marches) qui dessert les quatre jardins du presbytère (sur le côteau de la petite Maine). Ce travail coûta 4,000 fr., y compris les murailles des jardins. La vente des terres du bas jardin, dont on enleva plus de cinq pieds, pour être employée comme engrais, fournit une bonne partie de cette somme. La même opération pratiquée dans tous les jardins de Saint-Georges et sur la place publique produisit des sommes immenses ; car on vendait la terre de déblai non à la charretée, mais à la barrique, tant elle était d'excellente qualité (2).

---

(1) Nous n'avons pu savoir ce qu'est devenu le tableau dont parle ici M. Remaud. Nous supposons que M. Douillard a dû s'en servir pour la gravure à l'eau forte, dont il a illustré la 4e livraison de la 4e année de l'*Echo du bocage*. (Le *forum* de Saint-Georges).

(2) « Dès 1802, dit Cavoleau, le maire de Saint-Georges vendait aux cultivateurs la terre noire qui avoisinait l'église. »

En 1852, M. Mignet remplaça M. Challet qui se retira du saint ministère. Au bout de huit mois, celui ci fut lui-même remplacé par M. Tougeron, jusqu'en 1855, et ensuite par M. Cailleton.

De 1854 à 1855, M. Girard fit agrandir l'église de M. Guinaudeau. On refit le transept, le sanctuaire et deux absidioles sur les plans de M. Barillaud, secrétaire de l'évêché de Luçon.

Décembre 1858. — L'ancien cimetière, situé autour de l'église, est abandonné ; on en bénit un nouveau. C'est le cimetière actuel. L'un des premiers morts que l'on y enterra fut le curé, M. Gabriel Girard. La reconnaissance et la piété filiale de ses paroissiens lui élevèrent un petit monument funéraire.

1859-1874. — M. Pierre REMAUD, curé

20 janvier 1859. — Arrivée de M. Pierre Remaud, précédemment curé de Saint-Maurice-des-Noues. Il eut pour vicaires M. Cailleton, jusqu'au 28 juin de la même année ; puis M. Rondeau, jusqu'au 2 février 1862 ; M. Rousseau, de 1862 à 1865 ; M. René Nauleau, du 14 octobre 1865 au 29 décembre de la même année ; M. Léon Robin, du 3 janvier 1866 à février 1874.

Le 16 mai 1859, fête de saint Jean Népomucène, Mgr Delamare bénit solennellement la chapelle domestique de M. et de M^lles^ Jaunet, au village de la Roche-Pépin, paroisse de Saint-Georges. Etaient présents : le R. P. Baizé, chanoine honoraire, supérieur du Petit Séminaire de Chavagnes ; M. Barillaud, secrétaire de Monseigneur ; M. l'abbé de Suyrot, chanoine honoraire, curé

— Presque tout le sol de ce bourg, ajoute M. le docteur Clénet, dans une intéressante étude sur *Durinum*, a été bouleversé et transporté comme engrais dans les paroisses voisines. Il était composé d'une terre noire, mélangée de toutes sortes de débris où l'on distinguait de la cendre et du menu charbon, vestiges d'un immense incendie... »

de Chavagnes ; M. l'abbé Barbotin, curé-doyen de Montaigu, et un grand nombre d'autres ecclésiastiques.

Dans le courant du mois de mai 1862, visite pastorale de Mgr Colet à Saint-Georges. Confirmation.

Après de longues formalités préalables, un décret impérial, daté de Vichy, 1861, confirme la donation d'une pièce de terre dite du *Bois-Soleil,* faite aux curés successifs de Saint-Georges par M. Gouraud, du *Butais.* L'acte de donation définitive fut passé dans l'étude de Me Léonce Biré, notaire à Saint-Denis-la-Chevasse.

1864. — Le 6 janvier, jour de l'Epiphanie, trois Pères Passionnistes commencèrent une grande mission qui fut admirablement suivie et produisit un bien immense et durable. Un calvaire fut planté dans l'ancien cimetière, pour en perpétuer le souvenir. L'arbre avait été offert par un pieux paroissien, Joseph Duret, de la Linière ; le christ fut payé par une souscription faite durant la mission.

1865. — M. Guesdon, élu maire, prend pour adjoint M. Bossu, qui était alors trésorier de la Fabrique, depuis huit ans.

1866. — Construction d'une nouvelle école de filles pour laquelle on dépense 12.000 fr.

5 mai de la même année, visite de Mgr Colet, évêque de Luçon. Confirmation de 110 garçons et de 98 filles.

Le conseil municipal abandonne ses prétentions sur les *landes de Corprais.* Les riverains se les partagent par lots et paient à la commune la somme de 20,000 fr.

21 août. — Erection du chemin de la croix, dans la chapelle de la Roche-Pépin, par M. le curé de Saint-Georges, délégué par Mgr l'Evêque de Luçon, en présence de 24 ecclésiastiques et d'autres notabilités. La prédication est faite par le R. P. Couturier, missionnaire de Chavagnes.

1867. — De concert avec le curé, M le maire propose aux habitants de Saint-Georges de transporter les terres de l'ancien cimetière dans le nouveau. La population a trop le respect de ses morts pour refuser une telle propo-

sition ; elle l'accepte et se met à l'œuvre avec un zèle digne d'éloge. L'opération commence le 26 octobre. Les métayers amènent leurs charettes, et des groupes de 60 à 80 journaliers travaillent à la fois. Aussi, vingt-deux jours après, on avait déplacé 1.800 mètres cubes de terre. Avec le prix qu'on retira des anneaux d'or et d'argent trouvés dans ces fouilles, les pieux travailleurs firent célébrer plusieurs services pour les défunts de la paroisse. C'est alors qu'on transporta dans le nouveau cimetière les restes mortels de M. Jean Girard, dont il a été parlé plus haut. Ce fut l'occasion d'une belle démonstration de foi et de piété de la part des habitants.

1868, 18 janvier. — Etablissement, dans la paroisse, de l'association de l'*Apostolat de la prière*.

Le 21 octobre, quatre religieuses de l'Immaculée-Conception, de Niort, reconnues comme institutrices communales à Saint-Georges par un arrêté de M. de de Fonbrune, préfet de la Vendée, ouvrent leur école. Le 20 novembre suivant, un arrêté de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, cassant trois arrêtés du Préfet de la Vendée, rétablit en leurs lieu et place M^lle^ Picard, l'ancienne institutrice laïque. Les religieuses, après avoir rempli les formalités nécessaires, veulent ouvrir une école *libre ;* mais M. Duruy fait opposition et maintient la défense, malgré une décision contraire prise par le Conseil départemental de l'instruction publique.

Durant cette lutte engagée à leur occasion, les sœurs étaient généreusement hébergées par l'honorable famille Jaunet, à la Roche-Pépin. Au bout de plusieurs mois, comme elles ne prévoyaient pas l'issue du conflit, elles prirent le parti de retourner à Niort, laissant toutefois à Saint-Georges leur petit mobilier. Elles ne devaient pas tarder, en effet, à revenir occuper ce poste qu'on disputait à leur zèle et à leur dévouement. Dès l'année suivante, M. Guesdon, qui avait donné sa démission de maire, reprenait cette affaire de concert avec le préfet, M. de Fonbrune. Une maison, vendue, deux ans auparavant, 14,000 fr., est achetée pour la somme de 7,160 fr.,

et aménagée conformément aux règlements scolaires. La nouvelle municipalité refuse d'accepter ce nouveau local ; mais le Conseil départemental de l'instruction publique passe outre et permet aux sœurs d'ouvrir enfin leur école *libre,* le 1er décembre. Cette école devient bientôt *gratuite,* comme celle de l'institutrice laïque, grâce aux souscriptions généreuses d'un comité établi pour lui venir en aide et composé de MM. Guesdon, ancien maire, Bossu, Baconnais, propriétaire à la Roche-Pépin, Besson, prêtre retiré au même village, et M. le curé.

1870. — La petite vérole sévit. Une soixantaine de personnes sont victimes de l'épidémie.

1871, 22 juin. — Visite pastorale de Mgr Colet à Saint-Georges. — Confirmation de 113 garçons et de 124 filles.

On place dans le sanctuaire de l'église paroissiale une belle statue de *Saint Joseph*, don de M. l'abbé Isaïe Herbreteau, novice de la Compagnie de Jésus.

1872. — Acquisition, par les soins de M. l'abbé Léon Robin, vicaire de la paroisse, d'une statue de *Sainte Anne,* pour faire pendant à la statue de saint Joseph.

1873, 26 juillet. — Bénédiction d'un petit monument en l'honneur de *N.-D. de Lourdes*, élevé dans son côteau, près du pont de Saint-Mesme, par Mlle Rosalie Vachon, du bourg.

22 décembre. — Bénédiction d'une statue de *Saint-Martin-de-Vertou*, don du R. P. Isaïe Herbreteau, jésuite.

Sur la fin de l'année 1873, M. Remaud, curé de Saint-Georges, se retire à la Benate (diocèse de Nantes), où il meurt en 1875.

1874, 3 janvier. — M. Amand GOURAUD, curé.

Il a eu pour vicaires : MM. L. Robin, pendant le mois de janvier 1874 ; M. Joseph Lhomme, de février 1874 à 1876; M. Gustave Bouet, du 10 août 1876 à 1881 ; M. Jean Poupeau, du 23 juillet 1881 à 1883 ; M. Barré, du

1er décembre 1883 à 1884 ; M. Payraudeau, du 11 septembre 1884 à 1890 ; M. Dumas, du 1er février 1890 à 1894. Ce dernier a été remplacé par M. Félix Gâteau, le 7 janvier 1894.

1875. — Exercices du *Jubilé* prêchés par les RR. PP. Dexmier et Papin. A la suite, fut bénite la croix du village de la Templerie, et le R. P. Samuel Papin, en vertu d'une délégation de Mgr l'Evêque de Luçon, érigea le *Chemin de la Croix* dans la petite chapelle de la *Rondaire*.

1876, 12 mai. — Visite pastorale de Mgr Le Coq, évêque de Luçon, et confirmation de 246 enfants.

1879, 21 mai. — Visite pastorale de Mgr Catteau. Confirmation de 142 enfants.

1880, 28 juin. — M. l'abbé Gouraud, vicaire général, bénit la première pierre de la nouvelle église. Les plans et devis, dressés par M. Clair, architecte à la Roche-sur-Yon, s'élevent au chiffre de 159,000 fr. M Tilleau, de Mortagne, est l'entrepreneur des travaux.

1882. Deux ans après, le 21 mai, M. l'abbé Gouraud, vicaire général, spécialement délégué par Monseigneur, bénit l'église de Saint-Georges, reconstruite dans sa plus grande partie, et y érige le chemin de la Croix. — Ont signé les procès-verbaux des deux cérémonies : MM. Barbotin, curé-doyen de Montaigu ; Paul de Suyrot, missionnaire apostolique ; F. Gouraud, curé de Saint-André-Treize-Voies ; L. Raballand, curé de la Boissière ; V. Clair, architecte ; Cresset, chanoine ; C. Freland, curé de la Bruffière ; Charles Jagueneau ; Robergeau, vicaire ; docteur Gouraud ; Jean Poupeau, vicaire de Saint-Georges ; A. Gouraud, curé de Saint-Georges ; G. Gouraud, vicaire général.

1883, 4 mai. — Visite pastorale de Mgr Catteau. Confirmation de 154 enfants.

7 octobre. — Trois missionnaires de Chavagnes, les RR. PP. Huguet, David et Bizet ouvrent une mission à Saint-Georges. « Elle produisit d'assez bons résultats, » dit M. Gouraud dans la *Chronique paroissiale*.

Le 1er novembre, au soir, eut lieu la plantation de la croix de la *Rangisière*.

Dans la dernière semaine de la mission, les jeunes filles se cotisèrent pour faire l'acquisition d'une statue de N.-D. de Lourdes ; mais il fut impossible d'obtenir son envoi pour la clôture des exercices. Les missionnaires revinrent en faire la bénédiction solennelle le 26 novembre suivant.

1887. — Visite pastorale de Mgr Catteau. Confirmation de 214 enfants.

21 juillet. — Erection du chemin de la croix dans la petite chapelle de la *Badonnière*, par M. le curé délégué.

1891. — Visite pastorale de Mgr Catteau. Confirmation de 184 enfants.

1892. — Le 16 octobre, bénédiction, dans l'église de Saint-Georges, de trois cloches, fondues par M. Bollée, et donnant les notes suivantes : *sol naturel, fa naturel, mi bémol*. Le *sol* pèse 600 kilos ; le *fa*, 840 kilos, et le *mi*, 1.200 kilos. La bénédiction a été donnée par M. l'abbé Paul de Suyrot, chanoine honoraire, missionnaire apostolique, délégué par Monseigneur. La grosse cloche, nommée *Edouard-Marie*, a eu pour parrain M. Edouard Robert, et pour marraine, Mme Marie-Zoé-Henriette-Eugénie de Rorthays, baronne du Landreau ; la seconde, nommée *Marie-Aimée-Augustine*, a eu pour parrain M. Charles Boivineau, et pour marraine Mlle Armande Guicheteau ; la petite, nommée *Andrée-Marie*, a eu pour parrain M. André Badreau, et pour marraine Mme Marie Dugast, femme Guérin.

Ces trois cloches ont remplacé les deux qui avaient été fondues en 1810, grâce à la générosité de l'empereur Napoléon Ier. En outre, la Fabrique conserve encore, à titre de souvenir, dans le nouveau beffroi, une petite cloche qui a servi, pendant la Révolution, à appeler les fidèles à la prière. C'était, en effet, une relique à conserver. *(Extrait analytique du procès-verbal.)*

Le procès-verbal de la bénédiction des cloches est signé : baronne du Landreau ; baron du Landreau ; Char-

les Boivineau ; Armande Guicheteau ; André Badreau ; Marie Dugast ; Edmond Robert ; L. Cousseau, curé de Saint-Hilaire ; A. Naulin, curé des Brouzils ; P. de Suyrot, chanoine honoraire, missionnaire apostolique ; L. Rorthais, curé de Chavagnes ; F. Gagnier, curé de Treize-Septiers ; A. Arnaud, curé de Boufféré ; Ch. Brochard, missionnaire de Chavagnes ; J. Greffard, vicaire de Saint-Etienne-du-Bois ; O. Bouchereau, prêtre, ex-missionnaire de Haïti ; C. Freland, curé de la Bruffière ; Eugène Lhomme, vicaire de Montaigu ; R. Dumas, vicaire de Saint-Georges ; A. Gouraud, curé de Saint-Georges.

3 Décembre 1893. — Une nouvelle mission s'ouvre à Saint-Georges. Les missionnaires, les RR. PP. Gallais, J.-B David et Henri David, ont vite fait de gagner la population, qui répond à leurs appels avec le plus vif empressement.

La mission est close par la plantation de deux croix, l'une au village de *la Bodinière*, l'autre au village de *la Rondaire*.

Noms et états de service de quelques prêtres originaires de Saint-Georges-de-Montaigu

MM.

Louis MÉCHINEAU, curé de Saint-Hilaire-du-Bois, décédé en 1850.

J.-B. BRILLOUET, né le 9 septembre 1809, ordonné prêtre le 24 mai 1834, curé du Petit-Bourg-des-Herbiers, décédé en 1863.

Augustin FAVROU, né le 15 août 1789, ordonné prêtre à la Flocellière, le 19 septembre 1818, en 1835, curé de Saligny, démissionnaire en 1854 ; décédé à Saint-Georges en 1860.

Jean BADREAU, né le 19 décembre 1795, ordonné prêtre le 8 octobre 1824, curé de Foussais ; décédé en 1862.

Julien CHACUN, né le 7 octobre 1787, ordonné prêtre à

la Rochelle, 21 décembre 1811, curé des Moutiers-sur-le-Lay ; décédé à Chavagnes-en-Paillers le 24 août 1872.

Pierre PETIT, né le 8 janvier 1822, ordonné prêtre le 18 décembre 1847, curé de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges ; décédé le 12 juin 1886.

Auguste MÉCHINEAU, né le 9 avril 1815, ordonné prêtre le 9 juin 1838, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de N.-D. de Fontenay-le-Comte, décédé le 29 novembre 1891.

Eugène BAFFREAU, né le 4 octobre 1843, ordonné prêtre le 21 décembre 1867, curé de Péreuil (Charente) ; décédé en 1888.

Pierre BESSON, né le 12 octobre 1804, ordonné prêtre, le 28 mai 1831, curé de Saint-Sornin ; décédé à Saint-Georges, le 3 mars 1875.

Emilien LIGÉ, jésuite, missionnaire en Chine.

Isaïe HERBRETEAU, jésuite, de la résidence d'Angers.

Armand CHACUN, né le 21 octobre 1857, ordonné prêtre en décembre 1881, professeur au Petit-Séminaire de Chavagnes-en-Paillers de 1880 à 1889. Vicaire aux Herbiers de 1889 à 1892, et depuis cette dernière date, curé de Notre-Dame d'Auzais.

LA GUYONNIÈRE

Patron de l'église : Saint Pierre.

Cure. L'évêque y nomme de plein droit.

De Guioneria. — 7 prêtres. — Chapellenie de Sainte-Marguerite, à la présentation du seigneur. — Chapellenie à l'autel de la Sainte Vierge. — 1 stipendie. *(Manuscrit de Luçon,* 1533-34).

Ecclesia de Guioneria, de dono episcopi (jura 16 lib.); debet 30 sol. de luminare. — Capellania in ecclesia, fund. per Gauvaigne du Planteis. (*Pouillé latin tiré du livre rouge,* XVIII[e] siècle).

Cure de Saint-Pierre de la Guyonnière ; Mgr l'évêque, 1,000 liv. (1,500 liv.), 900 communions.

Chapelles de Notre-Dame et de Sainte-Marguerite ; le seigneur de la Roche-Thévenin, 200 liv.

Fabrique : 30 liv.

(Extrait de Dom Fonteneau, XVIII[e] siècle).

N. B. — *M. l'abbé Aillery n'a rien écrit sur la paroisse de la Guyonnière, et son précieux manuscrit qui fait le fond de nos* Chroniques paroissiales *offre ici une lacune regrettable. Nous allons essayer de combler cette lacune, à l'aide de quelques recherches et des renseignements qui nous ont été fournis avec autant de zèle que d'intelligence, par M. Verdon, curé de la Guyonnière, et M. l'abbé de Suyrot, chanoine honoraire, missionnaire apostolique, directeur et fondateur de l'orphelinat de Melay.*

L'histoire de la paroisse de la Guyonnière se confond un peu avec celle des paroisses voisines. On ne saurait

assigner une date certaine à sa fondation qui, vraisemblablement, a dû être l'œuvre d'une longue suite d'années.

Si l'on en croit les vieilles traditions locales, à l'origine, un castel fortifié occupait l'emplacement actuel de l'église et du presbytère ; et, de fait, on trouve encore, çà et là, les traces visibles des douves qui entouraient jadis le petit monticule où s'élevait cette construction. Ceci nous reporte manifestement à l'époque du moyen-âge (1).

Autour de l'habitation du seigneur se groupèrent peu à peu les humbles demeures des manants, cherchant pour ainsi dire aide et protection, à l'ombre des hautes tours et des remparts. Peut-être la chapelle du château fût-elle la première église du centre religieux qui forma plus tard la paroisse. Un bon nombre d'autres n'ont pas eu d'autre origine.

Toutefois, nous pencherions pour une origine plus ancienne, à cause du patronage de Saint-Pierre, donné à l'église, qui est un indice d'ancienneté.

Situé à la limite du pays d'Herbauges et de Tiffauges, et faisant partie du premier, le *castrum* de la Guyonnière dut s'éclipser devant la puissance et l'opulence de la cité de *Durinum,* sa voisine, dont toute la contrée d'alentour était naturellement tributaire.

Mais ce voisinage lui valut aussi, à n'en point douter, de recevoir, de bonne heure, les lumières de la foi que saint Martin de Vertou et ses moines firent briller, dès le IV^e^ siècle, dans toute cette partie du bocage bas-poitevin, qui forma plus tard le *doyenné de Montaigu.*

C'est à ce doyenné que fut rattachée la paroisse de la Guyonnière, en 1317, lorsque furent fondés l'évêché et le diocèse de Luçon.

Au civil, elle relevait de l'élection de Mauléon (Châtillon).

(1) M. Dugast-Matifeux possédait, dans ses précieuses collections, une vieille estampe représentant le château de la Guyonnière.

Une *voie romaine*, allant de Durinum à Angers, traversait du sud au nord, la partie occidentale de cette paroisse et passait près des villages de *la Gourraudière* et de *Tournelièvre*.

Aujourd'hui, la grand'route de Montaigu à la Boissière traverse la paroisse dans sa plus grande largeur, et une autre route, qui coupe celle-ci, met le bourg en communication avec Treize-Septiers et Saint-Georges.

La paroisse est arrosée par le *ruisseau d'Asson* qui se jette dans *la Maine*, à Montaigu (1). L'ensemble du terrain est peu accidenté, et les côteaux sur lesquels sont assis les châteaux de *Melay* et de la *Roche-Thévenin*, ne dépassent pas 80 mètres d'altitude.

La population qui, au commencement du siècle, ne comptait que 863 habitants, d'après la statistique de Cavoleau, s'est considérablement accrue, et atteint aujourd'hui le chiffre de 1,230. *(Dernier recensement.)*

Voici les noms des villages : 1. *Le Prieuré ;* — 2. *Les Loges ;* — 3. *La Gourraudière ;* — 4. *Le Peu ;* — 5. *Meslay ;* — 6. *Tournelièvre ;* — 7. *La Blétrie ;* — 8. *Bois-Châlons ;* — 9. *Marin ;* — 10. *La Bézochère ;* — 11. *La Fradinière ;* — 12. *Les Pionnières ;* — 13. *La Gobtière ;* — 14. *La Bonninière ;* — 15. *Jambaud ;* — 16. *Le Bordage-Caillé ;* — 17. *La Roche-Thévenin ;* — 18. *La Rabotière ;* — 19 *Melay-des-Landes ,* — 20. *L'Etang ;* — 21. *La Brosse ;* — 22. *La Tuilerie ;* 23. — *Les Fontenelles ;* — — 24. *La Tournière ;* — 25 *Le Bordage-Lucas ;* — 26. *La Court ;* — 27. *La Chausselière* (étang) ; — 28. *La Boissetière ;* — 29. *La Friborgère ;* — 30. *Le Fossé-Neuf ;* — 31. *La Tenaudrie ;* — 32. *La Saunerie ;* — 33. *La Fontaine ;* — 34. *La Rondardière ;* — *35. Le Bordage ;* —

(1) Ce ruisseau fait tourner un moulin. Il est fort encaissé et, par suite, sujet à devenir subitement, par les inondations et les orages, un torrent impétueux qui entraîne et renverse tout sur son passage, comme cela est arrivé deux fois en notre siècle, le 24 janvier 1800 et le 11 novembre 1836. Il détruisit alors le *pont Farlet*, à Montaigu.

36. *La Fossère ;* — 37. *La Clairbaudière ;* — 38. *La Grillère ;* — 39. *La Ronde ;* — 40. *La Brétinière ;* — 41. *Le Petit Planty.*

Le bourg est peu considérable et n'offre aucun vestige remarquable d'antiquité ; signalons, toutefois, une *amphore,* qu'on y découvrit, il y a un certain nombre d'années, et qui fut achetée par M. Dugast-Matifeux. Non loin du bourg, existait aussi jadis une ancienne chapelle qui a été brûlée et détruite pendant la Révolution. Le champ dans lequel elle s'élevait porte encore le nom de *Champ-de-la-Chapelle.* C'est probablement celle dont parle le Pouillé d'Aillery, et qui était dédiée à *sainte Marguerite.*

Le seul monument qui attire actuellement les regards du passant, c'est l'église.

Jadis, l'église de la Guyonnière formait une croix latine, et se composait d'une simple nef, flanquées de deux petites chapelles, de chaque côté du chœur. Elle fut brûlée pendant la Révolution et en partie ruinée.

Voici la note que lui consacre l' « *Etat général des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement du bureau d'enregistrement des domaines de Montaigu* » (du 20 vendémiaire, an V — 11 octobre 1796) :

« *Eglise de la Guyonnière, — paroissiale, — presque toute ruinée ; on dit la messe dans une chapelle.* »

Et, dans la colonne concernant l'emploi le plus utile que la nation pourrait faire des bâtiments, on lit : « *soumissionnée par le curé.* »

Les premiers curés de la paroisse, après la Révolution, s'efforcèrent de la restaurer selon leurs ressources. Mais leur zèle n'obtint pas toute la récompense qu'il méritait : bientôt, les murs menacèrent ruine, et, de plus, l'ancienne construction devint insuffisante par suite de l'augmentation des habitants. Il fallait rebâtir. On commença par le clocher, en 1848.

En 1853, M. Amiot chargea M. l'abbé Barillaud de dresser le plan d'une nouvelle église plus spacieuse et

plus digne du culte divin. La modicité des ressources ne permit point à l'architecte diocésain de faire un plan somptueux et grandiose. N'importe ; une modeste église romane, à trois nefs, s'éleva bientôt à la place de l'ancienne. Tout compte fait, elle coûta *vingt-cinq mille francs*. Les principaux bienfaiteurs furent M. Léopold de Mauclerc, d'Asson, qui offrit spontanément *cinq mille francs ;* MM. de Suyrot et Victor de Cornulier.

Commencées le 25 juin 1853, les nefs de la nouvelle église étaient achevées le 4 mars 1854, et bénites le lendemain, premier dimanche de Carême ; mais, à cause des travaux d'intérieur, le Très Saint-Sacrement ne fut laissé à demeure au tabernacle que le 20 mai suivant. Dix ans après, l'abside et les deux absidioles furent construits et complétèrent l'édifice.

On décora ensuite petit à petit. La principale décoration, le maître-autel se fit attendre jusqu'en 1893. C'est alors seulement que, grâce à la pieuse générosité d'un noble paroissien, M. l'abbé de Suyrot, de Melay, l'on put voir un bel autel en pierre, remplacer l'autel en bois de la vieille église.

Cet autel est remarquable autant par sa forme symbolique et l'exécution du travail que par la richesse des matériaux employés. L'idée qui en a inspiré le plan est celle-ci : Le *sacrifice de l'autel* étant la reproduction du *sacrifice du calvaire,* dont il ne diffère, dit le Concile de Trente, « *que par la seule manière dont il est offert,* » *l'autel* doit, autant que possible, rappeler aux yeux, comme à l'esprit, le souvenir du *calvaire*.

L'autel de l'église de la Guyonnière est en granit de Brest et représente la *Colline du Calvaire*. Au sommet, se dresse une grande croix à laquelle un beau christ est attaché. Le christ est en pierre blanche de Poitiers. Debout, de chaque côté de la croix, se tiennent la sainte Vierge et saint Jean. Ces deux statues sont également en pierre blanche. Le tabernacle est placé dans le flanc de la montagne Au-dessus, ont lit cette inscription en lettres d'or : *Petra erat Christus*. Et, pour mieux faire

comprendre encore la comparaison de l'Apôtre, sur la porte du tabernacle est représenté Moïse frappant le rocher de sa verge et faisant jaillir l'eau qui désaltéra le peuple de Dieu, dévoré par la soif. Ici, l'Eucharistie est la fontaine d'où coule la grâce de Dieu qui désaltère les âmes, au désert de la vie. Au-dessous, et comme taillée dans la montagne, s'étend la pierre du saint sacrifice, aux extrémités de laquelle se voient deux anges debout, qui semblent venir du ciel pour servir le prêtre sacrificateur : l'un présente l'eau et le vin, et l'autre porte le livre de l'évangile.

La table de l'autel est supportée par deux colonnes en granit et dont les bases et les chapiteaux sont en marbre blanc. Dessous, trois bas-reliefs en superbe marbre de Carrare sont incrustés dans une seule pierre de granit, faisant fond. Celui du milieu représente *la Cène ;* celui de droite l'*Agonie de Notre-Seigneur à Gethsémani ;* et celui de gauche la *Flagellation ;* toujours d'après la même idée qui a présidé à l'ensemble de l'œuvre.

Ce beau travail est sorti des ateliers de M. Potet, l'un des meilleurs sculpteurs de Nantes.

La nouvelle église, comme l'ancienne, a deux petites chapelles dédiées, l'une à la *Très-Sainte Vierge,* l'autre à *saint Joseph.* Mais, dans l'ancienne, la deuxième chapelle, actuellement sous le vocable de saint Joseph, était dédiée à *saint Jean-Baptiste*, patron secondaire de la paroisse. Ce changement de vocable fut autorisé par Mgr l'évêque de Luçon, le 14 août 1863, à la demande de M. le curé ; mais à la condition que la statue de saint Jean-Baptiste serait placée dans un endroit honorable de l'église. Elle a été placée dans le sanctuaire.

Le presbytère a été reconstruit dans d'excellentes conditions, il y a un certain nombre d'années. Il est situé entre cour et jardin, et à proximité de l'église.

(*Notes communiquées par M. Verdon, curé de la Guyonnière.*)

ETAT NOMINATIF

DES CURÉS ET VICAIRES

de la Paroisse de

SAINT-PIERRE DE LA GUYONNIÈRE

Avec quelques notes extraites des registres

—

N.-B. — Cette liste est forcément incomplète, et pour cause. Les archives ont disparu en 1793 ; probablement, elle auront été brûlées avec la cure et l'église.

Les registres existant à la mairie datent de 1797, et ceux de l'église de 1804.

Le premier des prêtres de la Guyonnière dont on retrouve le nom est un *vicaire :* 1711. *Bonnin, vicaire de la Guyonnière.* (Etat nominatif des curés et vicaires de Boufféré.)

30 novembre 1739. — Mort de Messire Louis RAOUL, curé de la Guyonnière.

« Le deux du mois de décembre 1739, a été inhumé dans ce lieu (Saint-Etienne-du-Bois), dans la nef proche l'autel de Sainte-Anne, du côté de l'Evangile, le corps de Messire *Louis Raoul, prêtre, curé de la Guyonnière,* en ce diocèse, décédé la nuit du trente et dernier novembre, dans la maison noble de Roche-Quairie, en cette paroisse, âgé de quarante-huit ans, six mois, en présence de messires les curés soussignés : Voyneau, prieur de Saint-Etienne-de-Corcoué ; — Gauvreau, prêtre, curé de Saint-Paul-Mont-Penit ; — Barreteau, vicaire du Poiré ; — Lambert, curé de la Chapelle-Palluau ; — Rigollet, curé-prieur de Palluau ; — Perraudeau, vicaire de ce lieu ; — Delachèze, vicaire de ce lieu ; — Mercerot, curé de ce lieu. » (1).

(1) M. Louis Raoul, curé de la Guyonnière, était originaire de Saint-Etienne-du-Bois. Il naquit au village de la *Thibau-*

De 1759 à 1770. Messire De Salignac, curé de la Guyonnière. Il était originaire du diocèse de Limoges. En 1770, il fut pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Luçon Il eut pour vicaire Jacques Couraud.

De 1770 à 1771. Messire Mathurin Feuvre (ou Lefeuvre), curé de la Guyonnière.

En 1771, il fut nommé doyen de Montaigu. Décédé sur la fin de l'année 1793. Son cadavre fut jeté dans le puits du couvent de Fontevrault, à Montaigu, avec ceux de Bonnin, chanoine de Saint-Maurice, et de Goupilleau, chantre de la Collégiale, qui avait été assassiné dans son jardin, situé au faubourg Saint-Nicolas.

De 1771 à 1792. — Charles-Samuel-Martin Goupilleau, curé. Né à Montaigu. Il eut le courage de résister aux instances de son frère de Fontenay, dit *le Dragon ;* refusa de prêter serment à la Constitution civile, et fut mandé à Fontenay, en vertu de l'arrêté du 9 mars 1792. Il y mourut, le 16 décembre 1792, dans la maison qui servait de lieu de détention aux prêtres réfractaires.

Le curé de la Guyonnière ci-dessus était frère de Sébastien-Joseph Goupilleau, qui fut curé de la Boissière-de-Montaigu, de 1767 à 1782, et *cousin-germain* du conventionnel et régicide *Philippe-Charles-Aimé Goupilleau*. Celui-ci, né à Montaigu, le 14 novembre 1749, et mort dans cette même ville, le 1er juillet 1823, avait été marié, à Saint-Etienne-du-Bois, par son *cousin-ger-*

---

dière, à un kilomètre de *Roche-Quairie*, et avait, pour parrain, Louis Robineau, chevalier, seigneur de la Renollière, et pour marraine, dame Françoise de la Grüe, dame de Roche-Quairie.

C'est pendant une visite a sa famille et a ses nobles parrain et marraine, les châtelains de Roche-Quairie, qu'il passa de vie à trépas. Son testament olographe, daté du 27 novembre 1739 (trois jours avant sa mort), permet de penser que, si sa mort fut subite, elle ne fut pas imprévue.

main, à Dlle Marie-Ursule Ordonneau, le 11 février 1782. Nous donnons ci-après l'acte de ce mariage, tel que nous le trouvons écrit de la main même de messire Charles-Samuel-Martin Goupilleau, curé de la Guyonnière, dans les registres paroissiaux de Saint-Etienne-du-Bois. C'est une pièce historique importante :

« Aujourd'hui, onzième février mil sept cent quatre-vingt-deux, après la publication d'un ban canoniquement faite à nos messes paroissiales, tant en cette église qu'en celle de Saint-Louis, en l'île de Notre-Dame de Paris, comme il appert par le certificat de M. le vicaire, en date du 21 janvier dernier, où il est fait mention de la dispense des deux autres bans que les parties ci-après dénommées ont obtenu de Messieurs les grands vicaires du Chapitre de N.-D. de Paris, le siège vacant ; la dispense en date du 21 janvier dernier, signée Rivière, vicaire général, et plus bas : par ordre de Messieurs les vicaires généraux, signé : Buée, secrétaire, insinué et contrôlé au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Paris, le même jour que la dispense a été accordée, signé : Gisor, pour Me Chauveau ; le susdit certificat de publication signé : Antheaume, vicaire ; légalisé par MM. les vicaires généraux de Paris les jour et an susdits, signé : Rivière, vicaire général ; par ordre des vicaires généraux, signé : Buée, secrétaire.

« Les susdits certificats de publication et la publication reconnus à Luçon le 27 janvier dernier, signé : ✝ M. C. Is. évêque de Luçon ; et celle de Saint-Jean-de-Montaigu, comme il paraît par le certificat de M. le curé en date du trois du courant, signé : Poter, curé de Montaigu, où il est fait mention de la dispense des deux autres bans et des interstices que les parties ci-dessous dénommées ont obtenues de Mgr l'évêque de Luçon, également que de l'empêchement de consanguinité du trois au troisième degré, la dispense en date du 28 janvier dernier, signé : M. C. Is. évêque de Luçon, et plus bas : par Monseigneur : Gandillon, chanoine secrétaire, insinué et contrôlé au greffe des contrôles ecclésiastiques de Luçon le même jour que la dispense a été accordée, signé : Clément, pour le greffier ; les fiançailles faites, les lois de l'Eglise et de l'Etat duement observées, sans opposition ni empêchement civil ou canonique venu à notre connaissance,

j'ai, prêtre curé de la Guyonnière soussigné, du consentement du curé de cette paroisse, donné la bénédiction nuptiale à messire Philippe-Charles-Aimé Goupilleau, seigneur de Villeneuve, avocat en parlement et sénéchal de Rocheservière, fils majeur de défunt messire Philippe-Aimé-Alexis Goupilleau, procureur fiscal de Montaigu, et de dame Jeanne-Gabrielle Guitter, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Jean-de-Montaigu, le dit seigneur Goupilleau domicilié de droit de la paroisse de Saint-Louis, dans l'île de Notre-Dame de Paris, et de fait de celle de Saint-Jean-de-Montaigu depuis cinq mois d'une part ;

« Et Dlle Marie-Ursule Ordonneau, fille majeure de messire Philippe Ordonneau, seigneur de Londrie, et de dame Rose Péchereau, ses père et mère, de cette paroisse ; en présence et du consentement, du côté du proparlé, de messire Jean-Victor Goupilleau, procureur fiscal du marquisat de Montaigu, son frère, de messire Jean-François Goupilleau, notaire et procureur du dit marquisat, son cousin-germain dans l'estoc paternel ; de messire Charles-Samuel Goupilleau, curé de la Guyonnière, aussi son cousin-germain dans l'estoc paternel ; de noble homme Jean-François-Marie Guitter, officier de la maison du roi, son cousin-germain dans l'estoc maternel ; de messire Louis-François Gauverit, sr de la Cosnière, son cousin du trois au quatrième degré de consanguinité dans l'estoc paternel ; de messire François Lansier du Val, son cousin du quatrième au cinquième degré de consanguinité ; et du côté de la proparlée, de messire Philippe Ordonneau, son père ; de messire Alexandre-Aimé Pineau, docteur en médecine, son cousin-germain dans l'estoc maternel ; de messire Germain Pizagou, son oncle dans l'estoc paternel ; de messire Jacques-Louis Martin de la Faverie, son cousin du trois au quatrième degré dans l'estoc paternel ; enfin et du consentement de dame Jeanne-Gabrielle Guitter, mère du proparlé, qui n'ayant pu se trouver à la célébration du mariage, nous a donné son consentement par devant notaire où elle nomme pour se faire représenter, la personne de Jean-Victor Goupilleau, son fils, procureur fiscal de Montaigu, susdit et frère du proparlé ; le susdit acte a été passé le cinq février dernier et signé : Guitter, veuve Goupilleau, Gourraud, notaire, Trastour, notaire, pour acte ; contrôlé à Montaigu le sixième du courant, signé : Goupilleau. »

Suivent les signatures.

Note sur la Guyonnière pendant la Révolution

La *chronique* de la Guyonnière n'a presque rien à relater concernant la guerre vendéenne de la fin du siècle dernier. Le bourg reçut pourtant la visite des Bleus, puisque la tradition, corroborée par un document que nous avons cité plus haut, rapporte que l'église fut brûlée par eux, ainsi que les châteaux de la *Roche-Thévenin* et de *Melay*. On garde également le souvenir de deux combats ou plutôt de deux engagements entre Bleus et Blancs : celui de la butte du moulin de *la Grillère*, dans la direction du bourg de Saint-Symphorien, engagement qui eut lieu, sans doute, avant ou après le combat où les Mayençais reprirent, près de cette localité, leur revanche de Torfou, en octobre 1793 : et celui de *Melay*, à l'époque de la reprise d'armes, en 1799. A cette affaire, Charles-Henri de la Roche-Saint-André, lieutenant de vaisseau (neveu de l'abbé), commandait la division de Montaigu. Il reçut une blessure qui n'eut pas de suites funestes et ne l'empêcha pas de fournir encore une longue carrière jusqu'au 20 juin 1836, date de sa mort.

La paroisse ne fut point affligée par la présence de prêtres *intrus* ou *assermentés*. C'est du moins, une tradition paroissiale qui n'est contredite, croyons-nous, par aucun document.

Un tableau de la galerie historique de Versailles, dont M. l'abbé de Suyrot possède une copie, représente le général Charette, à la tête d'une poignée d'hommes, le front bandé, à cause d'une blessure reçue, se battant à la porte d'une église. Et au-dessous on lit : *Combat de la Guyonnière*. Ce combat fut le dernier de l'illustre chef vendéen.

Nous tenons à dire ici, pour ceux que ce tableau et son inscription pourraient induire en erreur, qu'il ne s'agit pas le moins du monde du *bourg de la Guyonnière*, mais du hameau de *la Guyonnière*, paroisse des *Lucs*-

sur-Boulogne, hameau qui ne possède point l'église dont le peintre l'a doté sur sa toile. Le récit des historiens qui ont rapporté la prise de Charette, ne saurait faire le moindre doute, à ce sujet, pour ceux qui connaissent la topographie des lieux où s'est accompli cet évènement. Qu'on lise ce récit dans Crétineau-Joly (tome II[e] p. 420-421); dans Alphonse Beauchamp (tome III[e], p. 352); dans l'abbé Deniau (tome V[e] p. 505), etc. et l'on se convaincra facilement de la justesse de notre observation.

C'est au hameau de *la Guyonnière* (paroisse des Lucs) où les *32 hommes* de Charette s'étaient retranchés, que l'adjudant-général de Travot, Valentin (venant des Lucs) les attaqua avec *deux cents grenadiers*, *le 23 mars 1796*. Les 32 braves soutinrent le choc pendant trois heures Le général y fut blessé d'un coup de feu à la tête et d'un coup de sabre à la main. Malgré cela, il ne put alors être arrêté par son ennemi. C'est seulement après quatre heures d'une course incessante, qu'il tomba enfin, épuisé de fatigue et baigné dans son sang, près du bois de la *Chaboterie* (paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon), où Travot le fit prisonnier.

1806. — Pierre-Charles JAGUENEAU, curé.

Né à Montaigu, en 1762, M. Pierre-Charles Jagueneau était religieux Trinitaire à Beauvoir, quand éclata la Révolution. Le 2 brumaire an II, il acheta de la Nation la cure de la Guyonnière qu'il habita, en 1804, comme curé de la paroisse.

Cette même année, il fut arrêté sous l'inculpation de faire partie d'une agence anglaise découverte en messidor an XII *(la conjuration des Plombs),* et qui avait pour but de troubler la France et d'attirer l'ennemi sur notre territoire. Le 24 février 1806, il est condamné à la détention par une commission de la douzième division militaire de Nantes. Le 30 septembre 1808, il est incarcéré à Fontenay, à l'hospice civil. C'est de là qu'il vendit sa cure de la Guyonnière à la commune, le 21 décembre 1809.

M. Jagueneau fut ensuite transféré à Nantes et détenu au Bouffay, puis à Paris, où on l'enferma à la prison du Temple. Dans les dernières années de sa détention, on lui donna la ville pour prison. Enfin, le vénérable prêtre qui s'était toujours montré d'un dévouement absolue à la cause des Bourbons, fut remis en liberté, à leur rentrée à Paris, en 1814, et revint en Vendée.

Au mois de septembre 1815, M. Jagueneau fut nommé curé de Froidfond, et administra cette paroisse jusqu'en 1829. A cette date, ses forces trahissant son zèle, accablé de nombreuses infirmités contractées pendant sa longue captivité, il donna sa démission et se retira à la Garnache où il fut le dernier aumônier de M^me^ de la Corbinière.

Il mourut en février 1830.

Son nom figure dans la liste des prêtres présents au synode du Poiré (4 août 1795.)

1805-1805. — Nicolas Gourbin, curé

M. Nicolas Gourbin naquit à Campion (Manche). Nommé à la cure de la Guyonnière, le 20 novembre 1804, il décéda le 30 août 1805, à l'âge de 43 ans. Ses funérailles furent présidées par M. Delaunay, curé de Tiffauges.

1805-1807. — Lambert-Guérin, curé.

Il était cousin de M. Gourbin et originaire de Juilley (Manche). Agé de 67 ans ; prit possession de la cure, au mois d'octobre 1805, et mourut le 4 avril 1807. M. Buor, curé de Montaigu, fit sa sépulture, assisté de MM. Girard, curé de Saint-Georges ; Dugast, curé de la Bruffière ; Lebédesque, curé de Chavagnes ; Labordière, curé de Boussay ; Thouzé, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay, et l'abbé Perlier, prêtre.

On raconte, à son sujet, l'anecdote suivante :

M. Lambert-Guérin se rendant, en octobre 1805, à Saint-Michel-en-l'Herm qu'on lui avait probablement assigné

pour cure, traversait à pied le bourg de la Guyonnière. Les habitants, le connaissant comme parent de leur pasteur défunt, le supplièrent de demeurer au milieu d'eux; mais il résista à leurs instances et poursuivit son voyage. Mal accueilli à son arrivée à Saint-Michel, le bon prêtre se ressouvint des instances des habitants de la Guyonnière; il reprit alors son bâton de pèlerin et vint planter sa tente parmi eux, à leurs grandes joie et satisfaction.

1809-1819. — Sylvestre-François Duchaffault, curé.

Sylvestre-François, comte Duchaffault, naquit à Montaigu, le 5 décembre 1734, du noble et puissant seigneur messire Julien-Gabriel Duchaffault, seigneur de la Sénardière en Boufféré, et de noble et puissante dame Jeanne Robert de Chaon; il fut baptisé le lendemain, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste; ses parrain et marraine furent Séraphin Duchaffault, officier de marine, son grand-oncle, et Catherine-Françoise Boyer, dame de la Salle-Lézardière, en Challans.

L'influence de son parrain et de son oncle, Louis-Charles Duchaffault (1), auraient dû, ce semble, déterminer le jeune Sylvestre à choisir la marine pour carrière; il entra cependant dans l'armée de terre et prit part à la guerre de 7 ans, en Allemagne.

Le 29 janvier 1759, il épousa Françoise-Renée Morin de la Guignardière, en Avrillé. Dieu bénit cette union en leur accordant une nombreuse postérité, six garçons et trois filles. L'aînée, mariée au comte de Chevigné, en 1782, et sa sœur, qui avait épousé Alexandre de Rorthays, en 1784, avaient rendu leurs parents aïeuls de sept petits-enfants. Leur sœur, Marie-Rosalie, aspirait à la dignité

(1) Le comte Duchaffault, marié à Pélagie de la Roche-Saint-André, seigneur de Melay et autres lieux, nommé vice-amiral en 1791.

de chanoinesse ; son frère, Henri-Barthélemy (1), clerc-tonsuré, avait produit les preuves de noblesse exigées pour être admis comme membre du chapitre de Lyon (2) ; l'aîné de la famille venait de s'unir à M^lle^ de Maccarthy ; tous les autres enfants étaient avantageusement placés au commencement de l'année 1789.

Comblés des dons de la fortune, aimés et considérés de leurs voisins, le comte et la comtesse Duchaffault n'avaient rien à souhaiter pour compléter leur bonheur ; mais, comme le dit l'Apôtre, il n'y a point de situation stable ici-bas. *Non habemus hic manentem civitatem.* (Heb. XIII, 14.) La Révolution, qui venait d'éclater, leur en fit faire une cruelle expérience. Le comte Duchaffault dut prendre le chemin de l'exil, en 1791 ; sa femme, qui avait suivi l'armée vendéenne, mourut à la Flèche vers la fin de 1793 ; deux de ses filles périrent dans les prisons du Mans ; la troisième, héroïque amazone, prise les armes à la main, combattant contre les *bleus,* fut fusillée comme *brigande.*

Quant au comte Duchaffault, il avait rejoint le prince de Condé, à Worms ; il s'engagea dans la cavalerie noble, prit part « à toutes les affaires, se conduisit avec hon-« neur, se distingua par un courage et une constance « dignes d'éloge et le dévouement le plus entier au ser-« vice du roi (3). »

Cette belle conduite fut récompensée par le titre de *chevalier de saint Louis*, le 21 janvier 1798.

Rentré en France le 16 mars 1802, le comte Duchaffault trouva, comme les autres émigrés, sa position bien différente de celle d'autrefois. Nous venons d'énumérer les pertes que la Révolution lui avait fait subir dans sa famille ; à peine lui restait-il quelques débris de sa bril-

(1) Il s'engagea dans l'armée vendéenne où il fut tué.

(2) Certificat du 14 novembre, signé : l'abbé de Castellar, doyen, comte de Lyon.

(3) Certificat délivré au quartier général, Frisbretz. Signé : Louis-Joseph de Bourbon, Drouin, notaire.

lante fortune ; le domaine de la *Guignardière* était passé en des mains étrangères. Si la *Sénardière*, berceau de ses pères, n'avait pas été vendue, l'incendie révolutionnaire n'avait pas épargné ses bâtiments.

Comme le prophète Jérémie, pleurant sur les ruines de Jérusalem, le vieux gentilhomme déplorait l'état de la France en sa triste situation personnelle. Sa foi et sa piété lui inspirèrent alors une résolution, que son âge semblait rendre irréalisable ; mais son tempérament robuste et son caractère énergique lui firent trouver une nouvelle jeunesse pour servir l'Eglise dans l'état ecclésiastique ; il se fit ordonner prêtre en 1803. Sa carrière sacerdotale, relativement longue, montra que, pour avoir été tardive, sa vocation n'en était pas moins réelle, bien qu'il s'y mêlat, peut-être, un peu d'ambition. On prétend, en effet, que le bon vieillard aurait dit, avec une simplicité naïve, qu'il pourrait bien arriver à l'évêché de Nantes ! Ce brin de vanité sénile n'est-il pas excusable dans un gentilhomme qui avait été jugé digne des honneurs de la cour (1), s'était couvert de gloire militaire, mettait au nombre de ses ancêtres saint Martin de Vertou et comptait dans sa famille plusieurs illustres prélats ?... *La vocation ecclésiastique était de tradition dans sa noble famille*, écrit M. de la Nicollière, archiviste de la ville de Nantes, dans une brochure publiée en 1888, à l'occasion de la découverte du tombeau de Pierre Duchaffault, évêque de Nantes (1477).

C'était, de toute manière, s'y prendre un peu tard pour renouer la chaîne des dignitaires ecclésiastiques dans la famille Duchaffault. Toutefois, si le nouveau prêtre avait dû arriver à l'épiscopat, ce n'eût pas été *per saltum*. Mgr Duvoisin le nomma chanoine honoraire de la cathédrale de Nantes, en 1804.

Après son ordination, l'abbé Duchaffault se retira à la *Sénardière*, où il s'était fait arranger un modeste loge-

(1) Lettre de M. Chérin, archiviste du roi, à M. Duchaffault. Paris, 3 septembre 1787.

ment. Il célébrait la sainte messe dans la chapelle du château, épargnée par le marteau des démolisseurs de 93 (1). Cette position tranquille et modeste ne put suffire au zèle du nouvel abbé ni à l'activité de l'ancien militaire : il se fit autoriser à desservir l'hôpital de Montaigu. Il s'y rendait, tous les vendredis, pour confesser les sœurs et les malades, ce qu'il continua de faire, après avoir accepté la cure de la Guyonnière, comme nous allons le dire.

La Vendée, qui avait perdu le siège épiscopal de Luçon par suite du Concordat, avait été réunie au diocèse de la Rochelle. Les prêtres manquaient. Mgr Paillou offrit la paroisse de la Guyonnière à l'abbé Duchaffault, qui l'accepta. Il y remplit les fonctions de curé pendant plus de dix ans avec un zèle et une abnégation dont semblaient le rendre incapable et son âge et sa condition.

Pour apprécier le mérite du gentilhomme desservant, il faudrait avoir connu le presbytère qui lui servit de demeure : il consistait dans un rez-de-chaussée, composé de deux pièces ; un escalier, roide comme une échelle, conduisait à un étage qui n'était qu'un grenier ; l'église paroissiale était pauvre et menaçait ruine ; elle n'avait pas de clocher ; le pignon de la façade était surmonté d'une sorte de bretèche à deux baies, destinées à recevoir les cloches. Par dérision, les voisins appelaient ce campanile primitif *les lunettes de la Guyonnière*.

Une lettre écrite en 1867 par M. Amiot, successeur médiat de l'abbé Duchaffault, rappelle, d'une manière touchante, les vertus de son vénérable prédécesseur : « Sa « charité pour les pauvres était sans bornes et toujours « exercée avec une extrême délicatesse. La pièce de « 6 francs était l'aumône la plus ordinaire avec le mor- « ceau de pain ; les enfants recevaient assez souvent le

(1) Cette chapelle, qui appartient aujourd'hui à Mme la baronne du Landreau du Hallay, a été restaurée avec goût. Elle a été bénite par M. l'abbé de Suyrot, de Melay, le 18 décembre 1892, pendant une mission prêchée à Boufféré par deux Pères de Chavagnes.

« petit écu de 3 francs. La servante était toujours blâmée « vertement, lorsque la part était réduite, pour cela que « c'étaient deux frères ou deux sœurs, le père et le fils, la « mère et la fille ; et son mot le plus habituel était : N'ont- « ils pas deux estomacs ? »

Le généreux curé avait un stock de blé à la *Sénardière,* qui lui servait à renouveler les provisions de sa cure, quand elles étaient épuisées. Il aimait à faire remarquer, quand on lui amenait du blé, que c'était une attention de la providence pour lui procurer le moyen de continuer ses aumônes.

La charité du bon prêtre envers les pauvres n'absorbait pas entièrement ses modiques ressources ; il n'oubliait pas son église ; il lui fit don d'un calice d'argent (1) et d'un encensoir de même métal, avec sa navette ; les trois objets portent l'écusson du donateur. On voit encore dans la sacristie de la Guyonnière une vieille chasuble en satin rouge qui pourrait bien être un reste de la garde-robe de la comtesse Duchaffault. Le vieux curé laissa aussi dans la sacristie une armoire antique dont les panneaux sculptés sont entrés très ingénieusement dans le tombeau de l'autel qui orne la chapelle de l'orphelinat de Melay.

« Sa régularité dans le saint ministère », continue M. Amiot, « est restée dans le souvenir de nos vieillards. « Il allait à l'église et aux malades, toujours empressé, et « avec plaisir. Il prêchait, surtout de cœur, et, dans ses « exhortations, souvent les larmes et les sanglots étouf- « faient sa voix. L'auditoire pleurait avec lui : de là, un « bien dont j'ai souvent retrouvé la solidité. Sa dévotion, « à la sainte messe, se manifestait, quelquefois, par un « attendrissement très édifiant pour l'assistance. Je tiens « d'un prêtre qui l'a vu célébrer, qu'il redoublait d'atten-

(1) En 1870, M. Amiot changea le calice pour un autre d'une valeur plus élevée, à la demande de Mme de l'Estang de Ringère, petite-fille du comte Sylvestre du Chaffault. Il est passé par héritage à Mlle C. de l'Estang, de Poitiers.

« tion et de piété aux trois oraisons qui précèdent la « communion. »

« La charité et le dévouement du bon pasteur pour son « troupeau ne lui faisaient point oublier ses nombreux « enfants ; il priait et faisait prier pour eux, toujours. « Toute personne qui venait à la cure et qui n'était pas « trop pressée de s'en retourner, recevait du bon prêtre « la prière de réciter avec lui le chapelet ; on en a compté « 12 dans un jour. Quand il annonçait la prière pour ses « enfants, il fondait en larmes et disait : J'ai si grand « peur qu'ils ne se perdent. »

Aux prières pour ses enfants, le vertueux père joignait les avis et les avertissements qu'il ne craignait pas de leur donner en public. Un jour que son fils Gabriel assistait à la grand'messe à la Guyonnière, son père l'admonesta en ces termes : *Gabriel, tiens-toi mieux !*

C'est ce même Gabriel, qui, veuf de sa première femme (1), épousa en seconde noces la fille de son frère aîné, Marie-Corinne Duchaffault. Le mariage fut célébré à Nantes et bénit par le curé de la Guyonnière, père du marié et grand-père de la mariée, qui maria, ainsi, son fils avec sa petite-fille — *ce qui ne se voit pas tous les jours,* a écrit un biographe contemporain (2). — Ajoutons que c'est probablement un fait unique dans l'histoire.

Il paraît que le vénérable pasteur n'était pas sans inquiétude sur les suites de cette union. Un ancien de la paroisse nous a rapporté que le bon curé avait dit aux époux : *Mes enfants, je crains que ce mariage ne vous porte pas bonheur, vous êtes trop près parents.* Hélas ! quelques mois après, la femme laissait son oncle, veuf, pour la seconde fois, et celui-ci, oublieux des leçons et des exemples de sa vertueuse famille, ne fut pas un sujet de consolation pour les vieux jours de son père.

L'âge n'affaiblissait point les idées politiques du gentilhomme et de l'émigré ; il trouva le temps de les consi-

(1) Hortense Pâris de Soulanges.

(2) Le marquis d'Orvault, brochure, page 17.

gner dans une brochure intitulée : *Réflexions sur la révolution française, 1815*. Cet écrit fut saisi par la police *comme renfermant des idées contraires à la Charte.*

Son zèle, non plus, ne demeurait pas confiné dans les limites de sa paroisse. Le 10 février 1816, au service célébré dans l'église de Bourbon-Vendée pour le marquis Louis de la Rochejaquelein, le curé de la Guyonnière prononça l'oraison funèbre du héros qui avait succombé aux Mathes, paroisse de Saint-Hilaire-de-Riez, en combattant pour la cause des Bourbons.

Dans ce discours, qui se ressent de l'âge de son auteur (80 ans), l'orateur s'attache à flétrir les ennemis de la religion et de la royauté, cause des malheurs de la France, et à exalter le mérite et la valeur du héros mort en combattant les partisans de la Révolution.

Cependant, le courageux vieillard avait atteint sa 84e année. Comme saint Martin de Tours, il adressait sans doute à Dieu cette prière : « *Seigneur, si vous pensez que je sois encore utile à votre peuple, je ne refuse pas de travailler pour lui : Domine, si populo tuo sum necessarius, non recuso laborem* » ; mais ses forces trahissaient son courage, il fallut céder aux exigences de l'âge : *Omnia fert ætas.* Il se retira à Nantes, au mois de septembre 1817. Il espérait changer son titre de chanoine *honoraire* pour celui de *titulaire ;* il avait obtenu du roi Louis XVIII (1) la promesse de la première *chanoinie* vacante au Chapitre de la cathédrale de Nantes. La mort ne lui permit pas de réaliser cette espérance. Il rendit son âme à Dieu, près de la cathédrale, le 9 janvier 1822, à 10 heures du soir, dans la 88e année de son âge, et la 21e de son sacerdoce.

In diebus suis placuit Deo et inventus est justus.

On transporta le corps du vénérable chanoine dans le cimetière de Boufféré, près des tombeaux de plusieurs membres de sa famille.

Lors de la reconstruction de l'église paroissiale, en 1861,

(1) Décret du 25 mai 1817.

on ouvrit la tombe du saint prêtre en creusant les fondations du nouvel édifice ; ses ossements, pieusement recueillis, ont été inhumés dans l'enceinte de la nouvelle église ; une plaque de marbre noir avec une épitaphe en lettres dorées, incrustée au bas du pilier gauche du chœur, marque l'endroit précis où reposent les restes du comte Duchaffault, officier émigré, prêtre, curé, chanoine (1).

Au départ de M. l'abbé Duchaffault, M. Véneri, curé de Boufféré, est chargé de l'administration de la paroisse jusqu'à l'arrivée de son successeur.

1820-1837. — Jean-Baptiste CHAUVEAU, curé.

Né à Saint-Hilaire-de-Loulay, M. Chauveau était âgé de 31 ans, quand il fut nommé à la cure de la Guyonnière, au mois de mai 1820. Il avait précédemment exercé le saint ministère à Bois-de-Céné et à Cugand.

Il mourut le 13 septembre 1837.

1838-1874. — Charles AMIOT, curé.

M. Amiot était originaire de Boussay, diocèse de Nantes. Il avait été vicaire à la cathédrale de Luçon. Son pastorat fut fécond en œuvres de toutes sortes, fruit d'un zèle éclairé et d'un dévouement à toute épreuve. Ce zèle et ce dévouement furent, d'ailleurs, admirablement secondés par de nobles et généreux paroissiens, dont les noms reviennent souvent dans cette *Chronique*.

24 février 1839. — Etablissement de la dévotion du *Chemin de la Croix* dans l'église de la Guyonnière.

1842. — « Une retraite fut donnée à la paroisse par les

(1) Cette curieuse notice biographique a été écrite par M. l'abbé de Suyrot pour la *Semaine catholique de Luçon* (n° du 16 décembre 1893) ; mais elle avait sa place marquée dans la Chronique de la Guyonnière, dont elle n'est pas l'une des pages les moins intéressantes. C'est pourquoi nous l'avons reproduite intégralement. Merci à son auteur.

RR. PP. J.-B. Coumailleau et Baudry, aidés de MM. les curés de la Bruffière et de Treize-Septiers. Elle dura quinze jours : la première semaine, pour les femmes ; la seconde, pour les hommes. La paroisse entière en profita de la manière la plus consolante, et les fruits furent durables. Aucune abstention ne diminua la joie que nous procura cette retraite. » *(Note de M. Amiot.)*

1848. — Construction du clocher.

Souscription	2.200 fr.
Don de l'Etat.	600 fr.
Adjudication des terres provenant des fouilles et des démolitions.	247 fr.

Ces diverses sommes, réunies aux économies de la fabrique, donnèrent un total d'environ 6,000 fr., qui suffirent à solder la dépense de cette construction.

La croix de l'ancien clocher, réparée à raison de 126 fr., fut replacée sur le nouveau.

1852. — Exercices du *Jubilé*. Ces exercices furent prêchés par MM. les curés de Montaigu, de Saint-Hilaire-de-Loulay, de la Bruffière et de Treize-Septiers, missionnaires de circonstance, dont le zèle fut récompensé par l'empressement et la ferveur des paroissiens.

1853. — Construction des trois nefs de l'église. — Le travail dura huit mois à peine (de juillet 1853 à mars 1854). Durant ce temps, la grand'messe fut célébrée en plein air, chaque dimanche, et, *trois fois seulement,* le mauvais temps ne le permit pas. On dut alors s'abriter dans la chapelle provisoire dressée au presbytère.

La bénédiction de l'église neuve eut lieu le premier dimanche de carême, 5 mars 1854.

Les voûtes furent faites, l'année suivante.

1854. — L'agrandissement de l'église ayant diminué d'autant le cimetière qui l'avoisine, celui-ci fut agrandi à son tour, et, le 5 novembre 1854, fête des Saintes-Reliques, on fit la bénédiction solennelle du terrain annexé.

— Le 2 août 1854, Mgr l'évêque de Luçon bénit solennellement la croix *du Passou* et accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles qui prieront au pied de cette croix.

— La station de l'Avent est prêchée par le R. P. Rocheteau, missionnaire de Chavagnes. Un troisième jubilé venait d'être accordé par N. S. P. le Pape Pie IX. Les exercices commencèrent le 8 décembre et furent clos le 26 décembre, fête de saint Etienne.

« A l'occasion du dogme de l'Immaculée-Conception récemment promulgué à Rome, toutes les maisons illuminèrent et des feux de joie furent allumés partout dans la campagne ; ravissant spectacle dont nous pûmes jouir, le soir, veille de la solennité de Noël. La relation en fut envoyée à Mgr Baillès, évêque de Luçon, de pieuse mémoire. » *(Note de M. Amiot.)*

22 avril 1855. — Bénédiction de la croix de *la Gouraudière,* élevée par les habitants du village et particulièrement par Pierre Guicheteau et Pierre Chauveau. (40 jours d'indulgence.)

Du 2 au 29 mai, exercices du *Jubilé,* du *mois de Marie* et du *mois d'adoration*, prêchés par le R. P. Rocheteau.

19 août. — La nouvelle église demandait un nouveau chemin de croix. Le travail fut confié à M. Grootaers, sculpteur distingué de Nantes, ancien élève de l'Ecole des beaux-arts. » (1)

L'érection en fut faite par M. l'abbé Benjamin Gouraud, vicaire général et supérieur du grand séminaire, le 19 août 1855, douzième dimanche après la Pentecôte, en la fête de saint Joachim.

« Les petites croix indulgenciées qui surmontent chaque tableau ont été faites d'un bois (cœur de chêne, parfaitement conservé) provenant de la charpente de l'an-

(1) Entre autres œuvres de M. Guillaume Grootaers, signalons, en passant, le fronton du muséum d'histoire naturelle, à Nantes.

cienne église qui portait le millésime de 1646. » *(Extrait du procès-verbal.)*

1856, 27 avril. — Bénédiction de la croix de *la Bretinière,* élevée par les soins de Paul Rautureau et de Pierre et François Chardonneau, du village. (40 jours d'indulgence.)

1857, 8 septembre. — Translation solennelle d'un précieux reliquaire, contenant cent-dix reliques de saints, don de M. Arthur de Cornulier, de Bois-Corbeau, présidée par M. l'abbé Gouraud, vicaire général. (Mgr Collet, dans sa visite pastorale à la Guyonnière (le 16 mai 1862), visa et authentiqua ces reliques et en autorisa la vénération publique.)

— 4 octobre. — Bénédiction de la croix du *Fossé-Neuf,* par le R. P. Ribouleau, missionnaire de Chavagnes. Cette croix avait été élevée par Picot et quelques autres habitants du village. (40 jours d'indulgence.)

1859, 13 juin. — Bénédiction de la croix de *Melay-de-la Court,* par M. l'abbé de Suyrot, alors curé de Chavagnes-en-Paillers, en présence de MM. Barbotin, curé-doyen de Montaigu ; Testaud, curé de Notre-Dame de la Boissière ; Barreau, curé de Saint-Martin de Treize-Septiers ; Gendron, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay ; Remaud, curé de Saint-Georges-de-Montaigu ; Guicheteau, prêtre retiré à Treize-Septiers ; Douillard, vicaire de Montaigu ; Morin, vicaire de Chavagnes ; Salles, vicaire de Saint-Hilaire ; Cailleton, vicaire de Saint-Georges ; Doussin, vicaire de la Boissière, et Ch. Amiot, curé de la Guyonnière ; et de près de deux mille personnes venues de la paroisse et des paroisses voisines. (40 jours d'indulgence.)

1860, 28 octobre. — Inauguration et bénédiction du beau christ, œuvre de M. Grootaers, placé, dans l'église, le long du pilier qui fait face à la chaire.

1861. — M. l'abbé Joseph Amiot vient se fixer près de son frère à la cure de la Guyonnière, et remplit les fonctions de vicaire jusqu'en 1868, époque de sa mort.

1863. — Dans le cours du mois de juillet de cette

année, les travaux d'achèvement de l'église sont repris, après dix ans d'interruption. Les trois nefs sont complétées par la construction d'une abside, formant le chœur de l'église, et de deux absidioles. On termine également les sculptures à l'intérieur et on refait la sacristie.

La somme dépensée par ces divers travaux complémentaires s'éleva à 10,678 francs.

Après avoir terminé les sculptures, M. Grootaers voulut s'inscrire parmi les bienfaiteurs de l'église, en offrant une belle statue de saint Pierre, patron de la paroisse. Cette statue fut inaugurée le 15 janvier 1864.

1864, 21 février. — Bénédiction du sanctuaire et des chapelles de l'église. « Cette touchante cérémonie a été faite selon le rite romain, à 9 heures 1/2, avant la grand-messe paroissiale, en présence de MM. Louis Baudry, maire ; Auguste Rautureau, adjoint ; Jacques Boizieau, trésorier de la fabrique ; des membres du Conseil municipal et du Conseil de fabrique, ainsi que de toute la population réunie pour la messe. Après la cérémonie, nous avons bénit la belle statue de saint Pierre, patron de cette paroisse, offerte par M. Grootaers. Après quoi, la sainte messe a été célébrée et nous avons fait, au prône, le commentaire de ces paroles : « *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus...* » *(Extrait du procès verbal.)*

— 18 juillet. — *Bénédiction d'une cloche.* « L'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quatre, et le dimanche, dix-sept juillet, a été bénite solennellement la grosse cloche de l'église paroissiale de l'église de Saint-Pierre de la Guyonnière. La cloche, dont le métal a été refondu, avait été fêlée, il y a environ dix-huit mois, par le bris de la courroie de suspension du battant, qui, en s'échappant, avait heurté violemment le bord de la cloche... Cette cloche pesait *six cent soixante-dix-huit livres.* Toute la population l'a vivement regrettée, en raison de sa sonorité harmonieuse. Le désir de tous était de la faire refondre. Cette opération fut rendue alors facile par la générosité de trois habitants de la paroisse : MM. Joseph Brochard, de la Trounière, Jean Gourraud,

de la Bléterie, et Jean Défontaine, de la Chausselière, qui vinrent offrir chacun cent francs. De son côté, le fondeur, M. Chambon, de Montargis (Loiret), par une délicatesse qui l'honore, voulut tenir compte des deux cents francs qu'il avait reçus pour la réparation de la fêlure (réparation qui n'avait pas réussi) ; en outre, la paroisse a désiré contribuer à l'augmentation du poids de la cloche, et la quête faite dans l'église, le jour de l'Ascension et le dimanche dans l'octave de la même fête, a produit deux cents francs. Deux cents francs aussi ont été donnés par M. de Mauclerc d'Asson, le jour du baptême ; et la fabrique fut chargée du reste de la dépense : trois cents vingt francs. »

« Voici l'inscription de la première cloche : *L'an 1825, le 1er mars, j'ai été baptisée par M. Jean-Baptiste Chauveau, prêtre et recteur de cette paroisse, et nommée Marie-Henriette par M. Jacques-Olivier-Marie Urvoy de Saint-Bédan, et par Mme Marie-Henriette-Pélagie Urvoy de Saint-Bédan, née de Chevigné, mon parrain et ma marraine, petits-enfants de M. le comte Duchaffault, chevalier de Saint Louis, ex-curé de cette paroisse. — Voruz, fondeur à Nantes.* »

« La paroisse a désiré que la nouvelle cloche fût fondue sur place, comme assurance de l'emploi du métal de l'ancienne. »

« Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Luçon, par sa lettre en date du 3 juillet, a désigné M. l'abbé Paul de Suyrot, chanoine honoraire, curé-doyen des Herbiers, pour procéder à la bénédiction de la cloche. »

« La cérémonie a eu lieu le matin. Après la sainte messe, M. le curé des Herbiers a donné une instruction solide et pratique sur ces paroles : *Afferte Domino, filii Dei, afferte Domino gloriam et honorem.* L'instruction finie, l'on procéda à la bénédiction de la cloche selon les prescriptions du pontifical romain. »

« Voici l'inscription gravée sur la nouvelle cloche : « *J'étais née le 1er mars 1825. J'ai été refondue le*

14 juillet 1864. J'ai été bénite, le 17 juillet 1864. par M. P. de Suyrot, chanoine honoraire, curé des Herbiers, et nommée Marie-Léopold-Hortense par M. Léopold de Mauclerc, mon parrain, bienfaiteur de cette église, et par Mme Marie-Hortense Baudry, ma marraine. -- M. Baudry, maire, — M. Rautureau, adjoint, — MM. Charles et Joseph Amiot, curé et vicaire de cette paroisse. — M. Jacques Boiziau, trésorier, — J.-B. Guicheteau, président, — J. Brochard, J. Gourraud, J. Défontaine, mes principaux donateurs. — J. M. J. — Secours des chrétiens, priez pour nous. — Chambon, fondeur à Montargis (Loiret).

« La nouvelle cloche, du poids de 547 kilos, a été payée 1,020 francs.

« A la Guyonnière, le 17 juillet 1864.

« Signé : C. Amiot, curé. »

— 3 septembre. — Bénédiction de l'arceau du *Fossé-Neuf,* dédié à la *SainteFamille*, élevé par la piété de Paul et Auguste Pluchon, Jean Charrier et son épouse, habitants du village. L'arceau est surmonté d'une croix et renferme les trois statues de Jésus, Marie et Joseph. Etaient présents à la cérémonie : MM. le curé de Saint-Georges, qui fit la prédication ; Rousseau, son vicaire ; Guibert, vicaire de Treize-Septiers ; Petit, prêtre, professeur au petit séminaire des Sables ; J. Amiot et Ch. Amiot, prêtres de Guyonnière ; Charles Pichaud et Théophile Boiziau, diacres. — La foule des fidèles présents était considérable.

1865, 5 octobre. — Inauguration et bénédiction d'une statue de saint Michel archange, offerte à l'église de la Guyonnière par M. Lafond, de Nantes.

1866, 30 septembre. — Bénédiction de la croix de la *Ronde-Augereau,* élevée par Jean-Baptiste Lussaud, du village.

— Août. — « A la demande de Mme de l'Estang, de Poitiers, qui a désiré posséder le calice, jadis à l'usage de M. le comte Duchaffault, son grand-père, curé de

cette paroisse de Saint-Pierre de la Guyonnière, depuis l'année 1809 jusqu'en septembre 1819, le conseil de Fabrique a décidé que le calice portant gravé : *M. Duchaffault, 1805*, serait accordé à sa famille qui s'est engagée à le remplacer par un autre d'une valeur supérieure. Le calice susdit était estimé 230 francs ; celui qui l'a remplacé a été vendu au prix de 288 francs. Il est doré, style moyen âge, et a été consacré par Mgr de Luçon, en septembre 1866. » (*Note de M. Amiot.*)

1867. — 10 septembre. — *Bénédiction de la chapelle de Melay.*

« L'an de N. S. mil huit cent soixante-sept, et le dix septembre, le troisième jour en l'octave de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, fête de saint Nicolas de Tolentino, nous, Paul de Suyrot, chanoine honoraire de Luçon, curé-doyen des Herbiers, en vertu de l'autorisation à nous accordée par l'illustrissime et révérendissime Mgr Charles-Théodore Colet, évêque de Luçon, en date du 19 août, nous avons procédé à la bénédiction de l'antique chapelle dépendante de notre terre de Melay, en la paroisse de la Guyonnière, incendiée pendant les troubles révolutionnaires de 1794 et restaurée par nos soins. »

« Assisté de M. Barbotin, curé-doyen de Montaigu, de MM. Charles et Joseph Amiot, curé et vicaire de la Guyonnière, de plusieurs ecclésiastiques du voisinage et du diocèse de Nantes, en présence de quelques personnes de notre famille et de la paroisse, nous nous sommes rendu processionnellement à ladite chapelle, en chantant le cantique *Benedictus*. Arrivé au seuil de l'édifice, nous avons exposé, dans une allocution, les motifs qui nous ont porté à restaurer ce petit monument (1). Puis, accomplissant les cérémonies prescrites par le rituel romain, nous avons bénit ladite chapelle que nous avons placée sous l'invocation de *la Bienheureuse Vierge Marie,*

(1) Le discours historique, que M. l'abbé de Suyrot appelle ici modestement une *allocution,* a été imprimé, comme souve-

conçue sans péché, le vocable primitif étant tombé dans l'oubli. Ensuite, nous avons célébré la sainte messe. »

« En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal en double exemplaire, pour être déposé, l'un dans les archives du diocèse de Luçon, l'autre pour être conservé dans nos papiers de famille, les jour, mois et an que dessus. »

« Ont signé avec nous plusieurs personnes présentes à la cérémonie : P. de Suyrot, curé des Herbiers ; H. de Suyrot ; F. de Suyrot, née de Bellisle ; Marie de Suyrot ; Ch. de Suyrot ; C. de Suyrot ; Gabriel de Suyrot ; A. de Suyrot ; C. de Guéry de Beauregard, Tancrède de Guéry de Beauregard ; Henri de Guéry de Beauregard ; Marie de Guéry de Beauregard ; Louise de Guéry de Beauregard ; Alphonsine de Guéry de Beauregard ; Marie-Thérèse de Guéry de Beauregard ; Barbotin, curé-doyen de Montaigu ; L. Bodin, curé de Mesnard ; V. Branchereau et B. Allaire, vicaires aux Herbiers ; L. Douillard, vicaire de Montaigu ; F. Barreau, curé de Treize-Septiers ; Ch. Guibert, vicaire de Treize-Septiers ; L. Cousseau, vicaire à Saint-Hilaire-de-Loulay ; P. Remaud, curé de Saint-Georges ; Goguyer, vicaire à Saint-Hilaire-de-Loulay ; J. Amiot, vicaire de la Guyonnière ; Ch. Amiot, curé de la Guyonnière.

1868. — Octobre. — M. l'abbé de Suyrot se retire à Melay, pour préparer un orphelinat agricole de garçons.

1873. — 17 août. — Bénédiction de la croix de *Tournelièvre* par M. l'abbé de Suyrot, missionnaire apostolique.

1874. — *Bénédiction de la grotte de Lourdes, de Melay.*

« L'an de N. S. mil huit cent soixante-quatorze, et le vingt-deuxième jour du mois de septembre, M. l'abbé

---

nir de la fête, en un fascicule de vingt pages in-8°. Nous y avons largement puisé pour la composition des lignes que nous consacrons plus loin au château de *Melay* et à ses seigneurs.

Marin Garreau, vicaire général de Mgr Charles-Théodore Colet, évêque de Luçon, a bénit solennellement une statue de Notre-Dame de Lourdes, dans une grotte, située à Melay, dans le domaine de M. l'abbé de Suyrot, chanoine-honoraire, missionnaire apostolique.

« Toutes les paroisses environnantes s'étaient portées avec une affluence considérable à cette cérémonie, en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes. La procession partit du château de M. l'abbé de Suyrot, et descendit par les prairies pour arriver à la grotte. Chaque paroisse, croix et bannières en tête, s'avança sous la direction de son curé. La paroisse de la Guyonnière marchait la première, puis venaient les paroisses de Saint-Georges-de-Montaigu, des Brouzils, de Boufferé, de Chavagnes, de la Boissière, de Treize-Septiers, de la Bruffière, de Cugand, de la Bernardière, de Saint-Hilaire-de-Loulay, de Vieillevigne, de Montaigu. Environ 10,000 personnes étaient réunies au pied de la statue de la Très Sainte-Vierge.

« M. l'abbé Garreau, après avoir bénit solennellement la statue de Notre-Dame, offrit le saint Sacrifice de la messe dans la grotte... L'assistance se dispersa ensuite dans les prairies voisines pour prendre de la nourriture.

« A deux heures du soir, les 10,000 pèlerins avaient repris la place qui leur avait été assignée le matin. Les vêpres furent chantées avec un entrain et une piété admirables. Puis, M. l'abbé Caillaud, aumônier des religieuses de Torfou, expliqua, dans un discours des plus éloquents, les motifs que nous avons, dans les temps difficiles que nous traversons, de recourir à l'intercession toute puissante de Notre-Dame de Lourdes. La cérémonie fut terminée par la bénédiction du Très Saint-Sacrement. » *(Extrait du compte-rendu.)*

1er décembre. — M. Adolphe VERDON, curé.

M. A. Verdon, originaire de Saint-Hilaire-de-Voust, était curé de Saint-Jean-de-Beugné, quand il reçut sa nomination pour la Guyonnière.

1876. — Octobre. — Commencement de l'orphelinat agricole de Melay, avec *dix enfants* choisis dans les *dix paroisses* du canton de Montaigu, sous la direction de M. l'abbé de Suyrot, aidé de trois religieuses et de quelques domestiques.

Le but de l'œuvre est d'élever des orphelins pour en faire des domestiques de fermes ou des jardiniers. Graduellement, l'œuvre de l'Adoption de Paris et les demandes de quelques bienfaiteurs ont élevé le nombre des orphelins à *quarante*, recevant tous l'instruction primaire et se formant aux travaux agricoles jusqu'à 18 ans.

Plus tard, en 1888, M. l'abbé de Suyrot, désireux de développer son œuvre et d'en assurer l'avenir, en confie la direction aux Frères de Sainte-Croix d'Angers, qui se font aider par des domestiques et des sœurs de Mormaison, chargées de la cuisine et de la lingerie.

1877. — 7 Janvier. — *Bénédiction d'une cloche et ouverture de mission.*

« L'an de N. S. mil huit cent soixante-dix-sept, et le dimanche 7 janvier, après le chant solennel de la grand'-messe, M. l'abbé de Suyrot, de cette paroisse, chanoine honoraire, missionnaire apostolique, a bénit solennellement une cloche, appelée *Marie-Louise*. Le parrain a été M. Louis Baudry, maire de cette commune, et la marraine, Mme Hortense Baudry, son épouse, tous les deux donateurs de la cloche. »

« Ce même jour, avait lieu aussi l'ouverture d'une mission prêchée par les RR. PP. Deschamps, Huguet et Baron, de la société des Enfants de Marie Immaculée, de Chavagnes-en-Paillers. Avant la bénédiction de la cloche, le R. P. Deschamps, dans un langage tout plein d'éloquence et de piété, expliqua aux fidèles venus très nombreux à l'église le sens des différentes parties de cette touchante cérémonie et le symbolisme chrétien des cloches de nos églises. M. l'abbé Barbotin, curé-doyen de Montaigu, et M. Sureau, vicaire de Treize-Septiers, assistaient à la cérémonie. » — A. Verdon, curé de la Guyonnière.

La mission fut clôturée par la plantation d'un beau calvaire paroissial, élevé aux frais de M. l'abbé de Suyrot, par M. Pariche, rocailleur distingué de Nantes.

Dans la base, formée d'un amas de rochers énormes (1), s'ouvre une grotte où l'on voit représentée la mise au tombeau de Notre-Seigneur. Un chêne géant, ébranché proprement, mais laissé à l'état naturel, avec ses nœuds et son écorce, a servi à faire la croix. Le tout produit un excellent effet.

La bénédiction de ce calvaire fut faite par le généreux donateur lui-même, au milieu d'un immense concours de fidèles de la paroisse et des paroisses voisines. Un grand nombre d'ecclésiastiques y assistaient également : MM. Barbotin, curé de Montaigu ; Gendron, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay ; le Très Révérend Père Gallot, supérieur général des Enfants de Marie Immaculée ; MM. Barreau, curé de Treize-Septiers ; Charrier, curé de la Bruffière ; Grelier, curé de Cugand ; Mouillé, curé de la Bernardière ; Raballand, curé de la Boissière ; Gouraud, curé de Saint-Georges ; Rossignol, curé de Cheffois ; Isle-de Beauchaine, curé de Saint-Hilaire-de-Voust ; Sureau, vicaire de Treize-Septiers ; Poupeau, vicaire de la Boissière.

1882. — 22 mars. — Erection du Chemin de la Croix dans la chapelle de M. l'abbé de Suyrot, à Melay.

1886. — Janvier-février. — Mission prêchée par les RR. PP. Fortunat et Marc, capucins de Fontenay-le-Comte. Le 8 février, clôture de la mission et bénédiction de la croix de *la Saunerie,* élevée, près de la route de la Boissière, par la famille Clénet, de *la Court.*

6 septembre. — Ouverture et bénédiction d'une école libre de filles, tenue par les religieuses de Mormaison. Cette école a été bâtie par souscription, dans un terrain offert par MM. les abbés Boiziau.

1887. — 6 novembre. — Erection du Chemin de la

(1) Plus de *cent charrois* ont été faits par les habitants de la paroisse pour les transporter à pied d'œuvre.

Croix, autour de la grotte de N.-D. de Lourdes, à Melay, par M. Suaudeau, curé-doyen de Montaigu. Le procès-verbal est signé : H. Suaudeau, curé de Montaigu ; P. de Suyrot, missionnaire apostolique ; Gagnier, curé de Treize-Septiers ; A Verdon, curé de la Guyonnière, Bossard, aumônier des religieuses Ursulines de Montaigu ; Goupilleau, vicaire de Saint-Hilaire-de-Loulay.

1888. — 15 août. — Bénédiction de la croix du *Bordage-Caillé.*

1889. — 10 mars. — Bénédiction de la croix de *la Roche,* par M. Suaudeau, curé-doyen de Montaigu. Cette croix avait été élevée par M. l'abbé de Suyrot, aujourd'hui propriétaire du domaine de la Roche. Elle porte un beau christ en bois d'ormeau, sculpté depuis longtemps par M. Grootaers, l'ancien propriétaire de cette terre.

1^er^ septembre. — *Bénédiction d'un calvaire monumental et d'une statue du bienheureux Montfort,* à Melay, par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Luçon (1).

Cinquante prêtres et une foule immense assistaient à la cérémonie. Le site admirable, au sommet de la butte de Melay, sur la belle grand'route de Treize-Septiers à Montaigu ; la décoration du monument ; la procession du clergé, escortant le Saint-Sacrement, que précédaient les enfants de l'orphelinat marchant en bon ordre sous leur magnifique bannière ; un éloquent discours du R. P. Fonteneau, de la Compagnie de Marie ; la présence de trente chanteurs de Chambretaud et de la fanfare des Herbiers, qui se firent entendre successivement aux Vêpres et au Salut, et surtout la présence de Monseigneur, donnèrent

(1) La base de ce calvaire est une roche artificielle, de 7 à 8 mètres de hauteur ; au sommet, à droite, se dresse la statue du Bienheureux Montfort, prêchant la croix. C'est une œuvre de M. Pierre Renaud, sculpteur à Luçon. Et, dans une excavation pratiquée sur le flanc, on voit un groupe de charité, une sœur de la Sagesse donnant ses soins à un pauvre malade. Ce groupe est dû au ciseau de M. Grootaers, sculpteur de Nantes,

à cette fête une splendeur extraordinaire dont on gardera longtemps le souvenir à la Guyonnière et dans les paroisses environnantes.

Ce monument a été érigé en mémoire de la Béatification de l'Apôtre de la Vendée.

1871. — Retraite de filles, prêchée par le R. P. Dexmier.

1893. — 23 juillet. — Inauguration et bénédiction d'une statue du Sacré-Cœur de Jésus, don de Clémence Boudeau, du bourg de la Guyonnière.

— 15 octobre. — « L'an de N. S. J.-C. mil huit cent quatre-vingt-treize, et le dimanche quinze octobre, jour de la fête de sainte Thérèse, M. l'abbé Paul de Suyrot, chanoine honoraire de Luçon, missionnaire apostolique, fondateur de l'orphelinat de Melay de la Court, a bénit *le tabernacle* de l'autel majeur de l'église de cette paroisse de Saint-Pierre de la Guyonnière et le magnifique calvaire qui s'élève par derrière... Ce magnifique autel est un don de M. l'abbé de Suyrot... Le plan a été fait par lui-même et a été exécuté par M. Potet, sculpteur à Nantes...

« Cette bénédiction a été faite en présence de M. Henri de Suyrot, frère de M. l'abbé de Suyrot, et de M. et Mme de Marcé, ses neveux. Etaient aussi présents : MM. Suaudeau, curé-doyen de Montaigu ; Gouraud, curé de Saint-Georges ; Raballand, curé de la Boissière ; Gagnier, curé de Treize-Septiers ; Freland, curé de la Bruffière ; Boiziau, curé de Saint-Martin-l'Ars-en-Sainte-Hermine ; Eugène Girard, ancien curé de Montournais ; Verdon, curé de la Guyonnière. » *(Extrait du procès-verbal.)*

Suivent les signatures.

1894. — Retraites de femmes et de filles, prêchées par deux Pères de la Compagnie de Marie.

Vicaires de la Guyonnière

La paroisse de la Guyonnière avait un vicaire, avant la Révolution. Il y a encore, dans le bourg, une petite maison qui lui servait d'habitation. De 1804 à 1809, après le départ de M. Jagueneau, cette maison fut habitée par les curés. C'est alors que la cure fut achetée de M. Jagueneau.

1861-1868. — M. Joseph Amiot, né à Boussay *(Loire-Inférieure)*.
1868-1870. — M. Benjamin Albert.
1870-1876. — M. Félicien Maurat.
1876-1877. — M. Etienne Grolleau.
1879-1880. — M. Etienne Guichet.
1880-1885. — M. Marie Marchand.
1890-1891. — M. Armand Branchereau.

Noms de quelques prêtres originaires de la Guyonnière

M. Eugène Bonnet. Né le 2 août 1833 ; entré chez les Lazaristes, et ordonné prêtre en 1862 ; actuellement dans un collège de la Mission, à Smyrne (*Turquie d'Asie*).

M. Charles Guibert. Né en 1837 ; ordonné prêtre en 1862 ; vicaire à Treize-Septiers, à Saint-Hilaire-de-Voust ; curé à la Chapelle-Hermier, et, depuis 1882, à Nieul-le-Dolent.

M. Charles Pichaud. Né en 1842 ; ordonné prêtre en 1866 ; entré dans la Congrégation des Enfants de Marie Immaculée, à Chavagnes ; missionnaire au Demery, île Sainte-Lucie. *(Antilles anglaises)*.

M. Théophile Boiziau. Né le 17 juin 1843 ; ordonné prêtre en 1866 ; vicaire à Saint-Jean-de-Monts, à Cugand, à Luçon ; curé à Boulogne, et, depuis 1887, à Bournezeau.

M. Eugène Boiziau. Né le 17 février 1851 ; ordonné prêtre en 1876 ; vicaire à la Chaize-le-Vicomte, à la Garnache, à l'Ile-d'Yeu ; curé de Saint-Martin-l'Ars-en-Sainte-Hermine, depuis 1889.

M. Louis Pavageau. Né le 11 mai 1870 ; ordonné sous-diacre, à Paris, le 17 février 1894, au séminaire des Missions étrangères.

CHATEAUX ET SEIGNEURIES

Il y avait jadis, en la paroisse de la Guyonnière, plusieurs châteaux, *houstels* ou maisons nobles. (Mouvance de Montaigu.)

1° La Court

Ce nom qu'on s'accorde à faire venir de *cortis, curtis,* à s'en tenir à l'étymologie, ne désignerait qu'un simple *manoir pour l'habitation d'un fermier et de tout le bétail, avec les terres de la ferme* (1). Il est aujourd'hui donné à une ferme située près du bourg.

Mais, primitivement, à la place de cette ferme, s'élevait, dit-on, un castel artificiellement fortifié, avec tours, courtines et fossés, ou sauts de loup, qui fut habité par les *du Planty,* nous ne savons à quelle époque (2).

---

(1) Ducange, au mot *Cortis.*

(2) « On a trouvé dans l'enceinte de cette *Court*, il y a environ trente ans, dit M. Dugast-Matifeux, une *bague chevalière en or,* sans ornementation, mais la plus grosse de l'époque gallo-romaine que nous ayons vue ; car elle pesait pour *quatre-vingts francs* d'or, et a été vendue *cent francs* au docteur Foulon, de Nantes, dont les descendants la possèdent encore ».

2° La Rondardière

C'était jadis le nom d'une *seigneurie* dont le titre fut porté, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, par plusieurs membres de la famille Baudry d'Asson. C'est ainsi qu'on trouve, en 1615, un Gabriel Baudry, écuyer, qualifié *seigneur de la Rondardière* (paroisse de la Guyonnière); *item*, en 1677; Guy Baudry (fils de Gilbert), écuyer, *seigneur de la Rondardière,* en 1680, en 1702; dame Charlotte-Louise Martel, *dame de la Rondardière,* marraine à un baptême, en 1704.

3° La Roche-Thévenin

Avant 1515, ce fief s'appelait *la Roche-Brisard,* du nom de ses anciens seigneurs.

Les Thévenin. devenus possesseurs, à leur tour, le dénommèrent *la Roche-Thévenin,* nom qu'il porte encore de nos jours.

Les Thévenin de la Roche ont été l'une des plus notables et des plus anciennes familles de la baronnie de Montaigu. Ils portaient le titre d'écuyer et avaient pour armoiries *un léopard d'argent sur champ de gueules.*

De la fin du XIV^e^ siècle à la fin du XVII^e^, ils ont eu, de père en fils, neuf générations bien établies :

1° *Léonard,* qui eut pour femme Anne (ou Jeanne) Lucas;

2° *Jean* (I^er^ du nom), époux de Marguerite Lingier;

3° *Jean II,* marié, le 28 mai 1457, à Mathurine de la Forêt-Montpensier;

4° *Guyard,* marié, le 29 décembre 1484, à Renée du Vergier (ou Duverger);

5° *Arthur,* marié en premières noces à D^lle^ Françoise Goulard, et, le 14 décembre 1526, à Marguerite Duvaux;

6° *Anseaume,* qui épousa, 1° D^lle^ Catherine Charbonneau; et 2°, le 17 août 1551, Louise Buor de la Mothe-Freslon; et 3°, en avril 1572, Jeanne Poitevin,

veuve de Jacques Prévost, seigneur de Salidieu, près Mareuil.

A cette époque, le seigneur de la Roche-Thévenin avait embrassé les principes de la Réforme. Mais sa femme et lui les abandonnèrent spontanément, trois mois après le massacre de la Saint-Barthélemy, comme le constate l'acte suivant, dont l'original en parchemin est conservé dans les archives de Salidieu.

Attestation de M. l'évêque de Luçon, de la religion catholique de M. de la Roche

Nous, Baptiste Tiercelin, par la grâce de Dieu, évêque de Luçon et seigneur baron dudit lieu, à tous ceux qu'il appartiendra, salut.

Ayans entendu et vu la supplication à nous faite de la part de Anseaulme Thevenyn, écuyer, et D^lle^ Jehanne Poictevyn, sieur et dame de la Roche-Thevenyn, paroisse de la Guyonnière, en notre diocèse de Luçon, de protester par iceux à l'avenir vivre et mourir, avec leur famille, en la religion du roi notre souverain sieur *(sic)*, qui est en l'église catholique, apostolique et romaine, et selon les édits et ordonnances dudit sieur, en date du XVIII^e^ de ced. présent mois, signée *Anseaulme Thevenyn* et *Jehanne Poictevyn*, et inclinans à icelle ; pour leur absence et autres considérations, avons commis et commettons à M^e^ Michel Papin, chanoine en notre église cathédrale dudit Luçon, et en son absence à M^e^ Vincent Robin, notre promoteur audit lieu, et à chacun d'eux, pour recevoir le serment dedits Thevenyn et Poictevyn, conjoints, et profession de foi à faire entre leurs mains de vivre et mourir, et leur famille, en la foi de Dieu, de son église catholique, apostolique et romaine, que tient notre souverain roi et tous les fidèles catholiques ; avec promesse jurée en leurs consciences, à leur salvation ou damnation, de non y transgresser, et à ce les recevoir comme y venans et s'y presentans de franc cœur et en bonne volonté, sans aucune feinte ou simulation ne eux divertir ; en ce faisans les tenir et maintenir, vous les approuvez audit cas comme bons catholiques.

En témoin de quoi nous avons marqué ces présentes de notre main et fait signer à notre secrétaire, à Poitiers, le XXV^e^ jour de novembre, de l'an 1572.

Baptiste Tiercelin, Ev. de Luçon.
Séb. Rouilh, secrétaire.

L'acte de prestation du serment fait par M. et Mme de la Roche entre les mains du délégué de l'évêque n'a pas été retrouvé; mais il résulte d'un grand nombre de titres qu'ils ont depuis persisté, ainsi que leurs descendants, dans la religion catholique.

7° *Claude*, issu du premier mariage d'Anseaume qui précède. Le 4 février 1579, il épousa Antoinette Prévost, fille aînée et principale héritière du susdit seigneur de Salidieu et de Jehanne Poitevin, avec l'assentiment des parents paternels et maternels de la jeune fille, qui était alors dans sa 14e année. L'autorisation du conseil de famille porte « *qu'ils sont de même et semblable qualité,* « *d'âge convenable, savoir est le dit Claude Thevenin, de* « *l'âge de 17 ou 18 ans, de bonnes mœurs et bien nourri* « *en vertu, étant bien allié de plusieurs gentilshommes* « *de bonne et grande lignée, tous amis des plus riches* « *gens, etc., etc.*

Antoinette était proche parente des seigneurs de Velaudain, la Boutetière, le Chastellier et Damiette qui portent le nom de Prévost, « *tous lesquels, selon une en-* « *quête nobiliaire de l'an 1515, sont gentilhommes et* « *nobles et pour tels tenus et réputés de toute ancienneté.* »

8° *Christophe*, marié, le 3 octobre 1652, à Suzanne Chasteau, morte le 19 novembre 1661.

Colbert de Croissy, dans son mémoire concernant l'Etat du Poitou en 1664, écrit : « En la paroisse de la Guyonnière, élection de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), Christophe Thévenin, seigneur de Salle-Dieu (*sic*), d'ancienne noblesse, âgé de 48 ans, a longtemps servi dans les armées et a eu un régiment; est riche de 10,000 livres de rentes. »

La tombe de sa femme existe dans l'église de la Guyonnière; elle porte l'épitaphe suivante : « *Cy gist dame* « *Suzanne Chasteau, espouse de messire Christofle The-* « *venin, chevalier, seigneur de Salisdieu, de la Roche-* « *Thévenin et de ce lieu, décédée le 19 novembre 1661.* »

9° *Philippe*, marié, le 22 juin 1654, à Claude Tiraqueau, descendant du célèbre jurisconsulte fontenaisien.

Après avoir fait ses preuves de noblesse, le 9 novembre 1667, ainsi que l'atteste la *Barentine* dont il existe deux copies à Salidieu, il fut encore maintenu noble par sentence du 9 novembre 1687.

Il mourut vers la fin du XVII[e] siècle, sans postérité masculine.

Deux branches cadettes des Thévenin, formées par les frères de Philippe, s'éteignirent elles-mêmes avant 1745.

Le dernier de leurs membres, nommé Charles, avait épousé Marie-Madeleine-Prudence Juchault, grand'tante du général Lamoricière.

Presque tous les membres de la famille Thévenin que nous avons nommés ont servi avec distinction dans l'armée ou dans la marine, après avoir fait de bonnes études à Poitiers ou à la Flèche. Le second fils de Claude, dont il est question plus haut, Louis, reçut la tonsure et fut homme d'église ou chevalier de Malte (1).

Les restes du château de la Roche-Thévenin indiquent que la dernière construction de cette demeure seigneuriale remonte tout au plus au premier tiers du XVII[e] siècle. Elle n'avait rien de bien remarquable, mais son site, au sommet d'un coteau d'où l'on domine tout le pays d'alentour, suffisait à en faire une résidence des plus agréables. Son domaine s'étendait de tous les côtés, au moins à quatre kilomètres, sur la *Saulnerie, la Chausselière,* avec son bel étang, *la Trounière, les Fontenelles, la Brosse, l'Etang, Melay-des-Landes, le Prieuré, le Planty, les Loges, les Rabotières, la Clerbaudière* et, en Treize-Septiers, *la Chévrière.*

A l'époque de la Révolution, ce magnifique domaine appartenait à la famille Bedeau de l'Escochère (2). M. de l'Escochère était âgé et aveugle quand il dut quitter son

---

(1) Recherches historiques sur le département de la Vendée, par M. Marchegay. 3[e] série. — Canton de Montaigu.

(2) De la branche aînée de cette famille est issu le général Marie-Alponse Bedeau, né à Vertou, près de Nantes, en 1804, et mort en 1863. Il se distingua à côté de Lamoricière, son com-

château et prendre le chemin de l'exil, afin de pourvoir à sa sûreté. Avec lui émigrèrent tous les membres de sa famille. Peu de temps après, la loi contre les émigrés lui était rigoureusement appliquée: ses domaines confisqués furent vendus par la nation. Un M. Gilaizeau, imbu de toutes les idées révolutionnaires de l'époque, les acheta. Ils passèrent ensuite successivement aux mains des familles Urvoy de Saint-Bédan et Bonsergent. Cette dernière les vendit en détail. M. Begaud, ancien juge de paix à Montaigu, acheta le château avec les quelques métairies qui l'entourent. Mais, pour faire face à ses folles dépenses, celui-ci dut continuer la vente au détail de sa propre acquisition. Quand il mourut, il ne lui restait plus que cinquante-trois hectares de terre et le château qu'il légua à sa fille, mariée à M. Grootaers, le distingué sculpteur de Nantes, dont il a été parlé précédemment. Enfin, M. Grootaers, fils, a vendu cette propriété à M. l'abbé de Suyrot, le possesseur actuel.

4° Melay-de-la-Court

La plus ancienne mention historique de Melay que l'on connaisse se trouve dans les pièces annexées à la charte de fondation de l'aumônerie de Montaigu, en 1180.

Un certain Pierre, fils de Renaud, qui était peut être un homme d'armes rural (*miles ruralis*), donne en survivance, à cette maison, une vigne plantée dans le vieux Melay, près le clos Remart : « *Dedi similiter nostris* « *elemosynariis vineam quæ est in veteri Melay prope* « *clausum Remart*, etc... » (1)

La chapelle actuelle, restaurée, ne manque pas d'un certain cachet de vétusté, mais elle renferme, dans une

patriote, pendant la conquête de l'Algérie, de 1836 à 1847. Il signait ordinairement *Bedeau de Launay*, du nom de sa propriété de Vertou.

(1) *Echos du Bocage vendéen* (3e année, n° V, p. 324.)

de ses murailles, des vestiges d'un édifice plus ancien, qui remonte, peut-être à l'un des siècles du moyen-âge. (1)

Les plus anciens seigneurs connus de Melay-de-la-Court sont les MARIN, dont cette terre prit même le surnom pendant un temps. Le nom de la métairie *Marin*, qui dépend toujours de Melay, est un dernier vestige de cette antique et longue possession, que nous trouvons assez bien établie dans un acte de procédure du XVI[e] siècle (2). Les *Marin* figurent sur les bans et arrière-bans du Poitou, entre autres sur ceux convoqués en 1467.

Des Marin, le fief de *Melay* passa, par mariage, aux Gastinaire, seigneurs de la Preuille, en Saint-Hilaire-de-Loulay. Cette autre famille, d'origine piémontaise, se rattache, en collatéral, à Mercurin Arborio de Gatinara, chancelier de l'empereur Charles Quint et cardinal du titre de saint Jean devant la Porte-Latine. Son frère, CÉSAR DE GASTINAIRE, étant venu en France lors des guerres d'Italie, se maria, en 1500, avec Françoise Bastard, héritière et dame de la Preuille, où il s'établit avec sa femme ; puis il obtint, en 1509, sous Louis XII et Anne de Bretagne, des lettres de naturalisation.

Après *César* de Gastinaire, nous avons *Raymond* (1[er] du nom) son fils aîné et principal héritier, et *Raymond* (2[e] du nom). — Catherine Marin, veuve de Raymond (1[er] du nom), s'étant remariée à Pierre du Chastelier, également veuf, leur union amena celle de leurs enfants respectifs issus d'un premier mariage (entre Raymond (2[e] du nom), et D[lle] Madeleine du Chastelier, fille unique de Pierre du Chastelier et de Perrine Daulins, sa première femme).

La terre de Melay, alors surnommée *Marin (Melay-*

(1) *Discours de M. l'abbé Paul de Suyrot à la bénédiction de la vieille chapelle de Melay,* p. 8.

(2) Voir une citation de cette procédure dans les *Echos du Bocage,* loc. cit., p. 325.

Marin), resta ainsi aux mains des Gastinaire jusque dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, c'est-à-dire, durant un siècle environ.

Elle passa alors, par alliance, dans la famille DU TRÉHANT, Marie-Madeleine de Gastinaire, qui l'avait eue en partage, au mois d'avril 1666, ayant épousé Charles-Gabriel du Théhant, seigneur du Hallay, en Boufféré. De leur union naquit Claude-Philippe du Tréhant, aussi seigneur du Hallay et de Melay, marié, en février 1694, dans l'église de Saint-Jean de Montaigu, avec Anne-Madeleine Duchaffault, qui mourut en 1706.

Ce dernier du Tréhant aliéna-t-il sa propriété de Melay ? Nous ne le savons pas. Mais, de 1730 à 1740 environ, nous la trouvons aux mains d'un étranger, CHARLES COUESEAU, ancien procureur au Parlement de Paris, qui se qualifie conseiller-procureur du roi au bailliage et capitainerie de Limours. (1)

De 1740 environ jusque vers 1770, CHARLES DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, de la branche cadette des Ganuchères, en Treize-Septiers, se qualifie, à son tour, *seigneur de Melay-de-la-Court*.

C'est à cette époque, ou à peu près, que le fief en question devint la propriété de LOUIS-CHARLES DUCHAFFAULT, le *marin-laboureur,* soit par acquisition, soit par échange avec son beau-frère. Nous disons son *beau-frère* : l'aspirant de marine, au retour d'un de ses premiers voyages, et n'étant encore âgé que de 24 à 25 ans, avait, en effet, épousé sa cousine, Pélagie de la Roche-Saint-André (7 janvier 1732), petite-fille de ce Gilles de la Roche-Saint-André, chef d'escadre des armées navales, *considéré dans sa patrie et à l'étranger comme l'un des plus braves et des plus expérimentés marins de son temps* (2), qui eut, le premier, la gloire de planter la croix dans l'île de Madagascar (3).

(1) *Limours* (Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet.)

(2) *Biographie*, par Dugast-Matifeux, p. 247.

(3) De cette union qui fut bénite par Louis-Joachim, frère de

Louis-Charles Duchaffault s'illustra dans la même carrière, pendant près de 70 ans, et la couronna par le grade d'*amiral*. Il sut y conserver les traditions de bravoure et de piété de ses aïeux. On a écrit de lui : « *qu'il gravit de* « *campagne en campagne, à travers tous les périls de la* « *mer et des guerres, jusqu'au sommet de la hiérarchie*, « *après en avoir teint tous les degrés de son sang* (1) ».

En 1756, une division de la flotte française ayant rencontré, sur les côtes de la Martinique, le vaisseau anglais *Le Warwick*, Duchaffault, qui commandait *l'Atalante*, força le *Warwick* à se rendre, après un violent combat. Ce fait d'armes valut au brave commandant de frégate une lettre que Louis XV lui écrivit de sa propre main (2).

Au combat d'Ouessant, en 1778, commandant la manœuvre, à l'âge de 70 ans, il reçut deux graves blessures et eut la douleur de voir un de ses neveux et son fils unique tomber morts à ses côtés.

Quelques jours après (le 1er août 1778), le roi, répondant à la dépêche du commandant en chef d'Orvilliers, s'exprimait ainsi :

« J'ai reçu, Monsieur, avec bien du plaisir, les nouvelles du « combat que vous avez soutenu contre la flotte anglaise... Je « suis très content de Messieurs les officiers et de toute la « marine ; je vous charge de le leur témoigner. Je suis bien « fâché de la blessure de M. Duchaffault ; j'espère qu'elle ne « sera pas fâcheuse et qu'il sera bientôt rétabli et en état de « continuer ses bons services. J'ai ordonné qu'on prît le plus « grand soin des blessés... »

---

l'épouse, naquirent : 1° Marie-Auguste ; 2° Pélagie-Augustine, mariée à Louis de l'Écorce ; 3° Thérèse-Charlotte, qui épousa Charles-Louis Royrand de la Roussière (le frère du célèbre chef vendéen) ; 4° Marie-Adélaïde, mariée à Joseph-Philippe, Juge de Brassac.

(1) *Biographie*, p. 226.

(2) *Histoire de la marine française*, par Lapeyrouse. — Bonfils, t. II, p. 410.

— « *Ce pauvre Duchaffault, que je le plains !* écrivait de son côté la reine Marie-Antoinette à sa tante Adélaïde, *je voudrais avoir des ailes pour aller vers lui et le soigner moi-même.* »

Une opération heureusement conduite débarrassa le brave commandant de la balle de mitraille qui s'était logée dans son épaule. Il ne s'ensuivit qu'une assez courte interruption de service, motivée plutôt par la blessure morale, que lui fit la mort de son fils, que par ses blessures physiques. Duchaffault fut ensuite choisi pour commander provisoirement la flotte combinée de France et d'Espagne, à la place de l'amiral d'Orvilliers, démissionnaire.

Ce fut par là qu'il termina sa carrière active de marin, longue de plus d'un demi-siècle (1).

Chrétien fervent, autant que marin habile, et capitaine plein de bravoure, il se distinguait par son exactitude à remplir toutes les pratiques de la religion. Mgr Brumauld de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, son contemporain, rapporte dans ses *Mémoires* que Duchaffault ne s'embarquait jamais sans emmener à son bord un capucin de Nantes, qu'il avait choisi pour son confesseur (2). Plus tard, quand il fut rendu à la vie privée, le bon vieillard communiait jusqu'à trois fois par semaine.

Retiré à Melay, le *marin* se fit, alors, *laboureur* et constructeur. Après la mer, l'agriculture et la bâtisse furent les deux innocentes passions de ses dernières années.

Le style de son architecture emprunte, dirait-on, quelque chose aux constructions navales : il est simple, raide et carré, présentant invariablement un cordon de pierre de

(1) Il composa *Les signaux de nuit et de brume, à l'usage de l'armée du roi, commandée par M. le comte d'Orvilliers, lieutenant des armées navales, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant l'armée du roi en 1779.* Brest. Malassis, 1779, in-fol.)

(2) Mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard, tome II, p. 77.

taille en relief, une sorte de ligne de flottaison, à la hauteur d'appui des croisées et un autre au-dessus. A l'œuvre on juge que l'artisan était un homme compassé, qui aimait la ligne droite.

Comme agronome, il s'éprit d'une sorte de passion pour ce domaine ingrat de Melay, sec et caillouteux, mais situé sur une hauteur d'où l'on embrasse un vaste horizon, véritable petit océan de verdure. S'il ne changea point la nature du sol, il en renouvela du moins la surface. Il aligna, agrandit et régularisa géométriquement les parcelles, pava les chemins vicinaux et de servitude. Il ne paraît pas toutefois qu'il ait essayé, à Melay, l'acclimatation des plantes exotiques, comme le faisait La Galissonnière, dans son parc du Pallet. On n'en voit plus, du moins, aucune trace. A tous ces travaux de construction, de terrassement ou autres il occupait ordinairement de 40 à 50 ouvriers, qu'il payait à raison de 12 sols par jour.

On raconte encore qu'il lui arrivait parfois de se mettre à la besogne avec ses gens, et, nouveau Cincinnatus, de conduire lui-même la charrue. Le vieil officier quittait alors son habit et l'accrochait aux branches d'un arbre. Les gens de la campagne qui passaient devant ce vêtement auquel pendait le cordon rouge de commandeur de Saint-Louis, ne manquaient jamais, les femmes de lui faire une révérence, et les hommes de lui tirer respectueusement leurs chapeaux. « Il est vrai de dire, à l'excuse de leur naïveté, qu'on ménageait alors ces sortes d'insignes qu'on a, depuis, tant prodigués, pour ne pas dire avilis (1). »

La Révolution de 1789 surprit Duchaffault dans ces douces et paisibles occupations et l'arracha à la compagnie de tous ceux qu'il aimait, notamment de son beau-frère et ami, le vénérable abbé de la Roche-Saint-André, qui le visitait souvent, et célébrait le saint sacrifice de la messe dans sa petite chapelle domestique.

Inutile de dire qu'il se montra hostile au mouvement révolutionnaire. Cela se devine.

(1) Dugast-Matifeux. — *Echos du Bocage vendéen.*

La maison de Mme veuve de l'Ecorce, sa fille, après avoir été, à Montaigu, le refuge des prêtres réfractaires et des religieuses non assermentées, devint le lieu de réunion des commandants royalistes. Son garde-chasse, une sorte de Stofflet aux petits pieds, nommé Pondevie, était qualifié *très brigand* dans les dénonciations des réfugiés patriotes.

« Lors de la reprise de Montaigu par les républicains, en septembre 1793, nous tenons de témoins oculaires, a écrit M. Dugast-Matifeux, qu'on le vit encore, tout invalide qu'il était, donner des ordres de sa fenêtre et diriger la résistance. Il échappa provisoirement, cette fois, et put se rendre à sa maison de campagne de Melay. Mais, plus tard, étant retourné à Montaigu, occupé alors par les républicains, quoique muni d'un passeport, il fut arrêté, par ordre du commandant de place, Chavanne (chef de brigade au 34e régiment de ligne), et conduit à Nantes. Le tribunal révolutionnaire de cette ville, sans égard pour son grand âge et ses longs et glorieux services, le fit enfermer au château de Lusançay, situé en dehors de la ville et transformé en maison de détention. C'est là que, pendant dix mois, il endura les privations d'une sévère captivité et les souffrances d'une vieillesse à laquelle on refusait les égards et les soins les plus vulgaires.

Mais ce qui lui fut le plus sensible, dit M l'abbé de Suyrot (1), c'était d'entendre les cris épouvantables des malheureux qu'on engloutissait en masse dans la Loire qui coulait au pied des murs de sa prison ..

Il reçut avec indifférence la nouvelle de l'incendie de son château de Melay ; mais sa douleur fut à son comble en apprenant l'arrestation et la mort de son beau-frère, l'abbé de la Roche. (2)

---

(1) *Discours prononcé à la bénédiction de la chapelle de Melay*, p. 13.

(2) « Un savetier, soldat de la compagnie Marat, eut un « jour l'insolence d'aller s'asseoir dans la chambre du comte

Le 29 juin 1794, le vieil amiral, miné par les souffrances plus encore que par les infirmités de la vieillesse, s'éteignit dans sa prison, à l'âge de 87 ans, et augmenta le nombre effrayant des victimes de la Révolution.

« Lorsqu'un arbre a été brisé par la tempête, a dit « excellemment M. l'abbé de Suyrot, il arrive quelquefois « qu'il pousse sur son tronc mutilé un rameau qui « produit des fruits dont la saveur rappelle ceux qu'on « avait cueillis au même lieu. Quand des jours meilleurs « eurent lui pour l'église de France, un rejeton, sorti de « la souche des Duchaffault, fit refleurir, dans cette pa- « roisse, les vertus de l'amiral et la douce piété de « l'abbé de la Roche-Saint-André. » (*Discours cit.*, p. 18.)

Ce rejeton était M. le comte François-Sylvestre Duchaffault, dont on a lu plus haut l'intéressante biographie.

« Duchaffault, et lui dit, en fumant sa pipe et le tutoyant avec « l'arrogance de ces temps déplorables : « *Ton château vient* « *d'être brûlé; les trésors que tu avais enfouis ont été décou-* « *verts et confisqués.* — Le bon vieillard parut recevoir cette « nouvelle avec assez d'indifférence. » *(Biographie universelle,* tome VII, p. 616)

— « Duchaffault, avec sa pension de 15,000 livres et ses nombreuses métairies et propriétés, devait se faire, dit Dugast-Matifeux, un revenu équivalant actuellement à 80 ou 100,000 francs de rente. Aussi, avait-il amassé beaucoup d'or et d'argent qu'il cacha en divers lieux, au moment de la Révolution. Mon père, qui était son voisin de campagne, et avait avec lui de bonnes relations, le rencontra, un jour, comme il se rendait à Melay dans sa voiture : « *Matifeux*, lui cria-t-il, *j'emporte la grenouille!* » Et l'un de ses plus jeunes métayers étant venu le voir à Nantes où il était détenu, en 1794, lui retraçant tous les désastres qu'il avait essuyés dans ses domaines, sa maison de Melay notamment incendiée : « *Laisse faire, mon enfant*, lui dit-il, pour le réconforter, *nous réparerons bien tout ça.* » Ces paroles successives, rapprochées d'indications données en mourant par Duchaffault lui-même, pour qu'on pût retrouver ce qu'il avait enfoui, dénotent assez qu'il s'agissait d'une fière sacoche. »

Avec lui a disparu le nom des Duchaffault.

La famille de la Roche-Saint-André, au contraire, est encore aujourd'hui florissante. Parmi ses descendants, elle compte trois prêtres distingués :

1° L'abbé Alfred de Couëtus, chanoine honoraire de Nantes, fils d'Albert de Couëtus et de Dlle Léontine de la Roche-Saint-André, fille de Henri-Charles de la Roche-Saint-André, frère consanguin de Charles-Henri (né d'un autre mariage de Charles de la Roche avec Dlle Descorches de Sainte-Croix, de Guérande), et de Dlle Marguerite-Caroline de Terves ;

2° L'abbé Jules de la Roche-Saint-André, de la Garde, en Rocheservière, d'une branche collatérale ;

3° L'abbé Paul-Michel de Suyrot, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Luçon, fils de Charles-Marie de Suyrot, marié à Chambretaud, au mois de janvier 1816, avec Pauline-Michelle, fille de Charles-Henri de la Roche-Saint-André, et de Constance-Augustine Duchaffault, morte à Nantes le 23 novembre 1799. (1)

---

(1) Dans le discours historique auquel nous avons déjà beaucoup emprunté, M. l'abbé de Suyrot a consacré au souvenir de sa vénérable grand'mère une page émouvante, que nous nous reprocherions de ne pas citer intégralement.

Nous la recommandons à l'attention du lecteur.

« Tandis que Charles-Henri, réfugié en Angleterre, parta-
« geait le sort de la noblesse française qui avait émigré, sa
« jeune épouse qui le pleurait comme mort, était réduite au
« dernier degré de la misère. Après avoir suivi l'armée
« royaliste depuis le passage de la Loire jusqu'à la
« déroute du Mans, elle arriva à Nantes où elle fut arrêtée et
« condamnée à périr dans la Loire. Il y a des actes de vertu
« que Dieu récompense dès ce monde. Au moment où la
« jeune vendéenne allait être précipitée dans les eaux du
« fleuve, qui regorgeait de cadavres, on apprit, on ne sait
« comment, qu'elle était une de ces héroïnes qui vinrent
« demander grâce en faveur des 3,000 républicains faits pri-
« sonniers par les Vendéens à la prise de Montaigu en 1793.

C'est M. l'abbé de Suyrot qui est aujourd'hui propriétaire de Melay. Nous avons dit, à leurs dates, dans cette *Chronique,* les œuvres charitables auxquelles ce prêtre zélé consacre la fortune qui lui a été départie. A Melay, la reconnaissance des petits orphelins, dont il est la Providence, l'a nommé le *bon Père*. Cette appellation est, assurément, un titre de noblesse qui surpasse de beaucoup celui qu'il tient de sa famille et qui lui procurera le plus de gloire, et dans ce monde et dans l'autre.

La petite chapelle domestique dont la nouvelle dédicace a motivé le beau discours que nous avons cité plusieurs fois, a été placée sous le vocable de *Marie immaculée dans*

« On la relâcha. Mais lui sauver la vie dans les conditions où « elle se trouvait, c'était prolonger ses souffrances. Manquant « de pain et de vêtements, elle fut réduite, pour ne pas mourir « de faim, à se faire servante d'auberge, dans un faubourg de « la ville. Permettez, mes frères, au petit-fils de cette femme « dont le courage a égalé le malheur, de vous rapporter, dans « leur simplicité touchante, les paroles par lesquelles Mgr de « Beauregard nous a transmis un épisode attendrissant de « cette vie malheureuse. »

« *Une nuit, elle entendit du bruit à sa porte ; elle en fut* « *grandement effrayée et se recommanda à Dieu. On frappa de* « *nouveau ; alors, elle se hasarda à demander :* « *Qui est là ?* » « — « *Je suis le bonhomme Pierre, mamzelle Marion ; n'ayez* « *pas peur de moi, car je crains Dieu.* » *Pierre était un vieux* « *valet d'écurie.* « *Que voulez-vous, bonhomme Pierre ?*» *demanda* « *la jeune vendéenne.* — « *Ma bonne demoiselle, vous craignez* « *le bon Dieu, je le sais bien ; j'ai remarqué que votre mouchoir* « *de cou est tout déchiré, et que vous avez bien de la peine à* « *l'arranger avec des épingles ; j'avais* cent sous, *j'ai acheté un* « *morceau de toile pour vous le donner pour vous couvrir.* » (Mémoires de Mgr de Beauregard, tome II, p. 87.)

« J'ignore, mes frères, si ce trait héroïque de charité a reçu « sa récompense ; mais, en vérité, il sera proclamé à la face « du monde entier, lorsque Celui qui a promis de ne pas laisser « sans récompense le verre d'eau donné au pauvre, au nom du « Seigneur, viendra juger les vivants et les morts..... »

sa Conception. Elle est ornée d'une statue de saint Joseph et d'une statue de saint Paul, patron du propriétaire actuel. On y voit aussi les blasons des familles Duchaffault et de la Roche-Saint-André.

Les de Suyrot portent « *gironné d'argent et de gueules, les girons d'argent chargés chacun de trois fasces du second.* » (R. Albert. *Armoiries Vendéennes*)

Au cours de la publication de cette Chronique, *on a eu l'obligeance de nous communiquer les noms de plusieurs prêtres qui ont exercé le saint ministère à la Guyonnière, avant la Révolution. Ces noms ont été relevés dans les précieux registres de la paroisse de la Boissière-de-Montaigu. N'ayant pu les consigner à leur date, nous les donnons ici en appendice.*

1602. — René Barré, *vicaire*.
1629 — P. Bouron, *vicaire*.
1633. — Gravelleau, *curé*.
1640. — Boisseleau, *prêtre à la Guyonnière*.
1719. — Gourraud, *vicaire*.
1741. — Joseph Coutanceau, *vicaire*.
1747. — Roy, *vicaire*.
1747-1751. — Noiraud, *vicaire*.
1768. — Gourraud, *vicaire*.

SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

(*De Lolayo*)

Patron : Saint Hilaire, évêque de Poitiers. — 9 prêtres. (*Manuscrit de Luçon,* 1533-34.)

Cure : L'abbé de Saint-Jouin-de-Marne présente ; l'évêque confère (1648).

Ecclesia sancti Hilarii de Loulayo ; abbas Santi Jovini, debet 20 de byssexto et 8 de luminare.

Cure de Saint-Hilaire-de-Loulay : L'abbé de Saint-Jouin, 900 livres, 600 liv. (800 livr.) ; 1,100 communions.

Chapelle de Saint-Lazare : L'abbé de Saint-Jouin, 60 livres, 1 messe.

Chapelle de la Cantinière : Le seigneur de cette maison, 40 livres, 1 messe.

Fabrique : Oblations. (Pouillé de Dom Fonteneau, XVIII^e^ siècle.) AILLERY.

En 1126, Saint-Hilaire relevait de l'abbaye de Montierneuf, à Poitiers, ainsi qu'en fait foi une charte de cette époque par laquelle Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, dans une visite qu'il fait à Montierneuf, confirme à cette abbaye les biens précédemment concédés par son père et son grand-père, entre autre : « *Revestituram de Exartis et medietatem de Lolayo et terrarum illi pertinentium et cymiterium ecclesiæ.* »

(Biblioth. nat. F. lat.. 17, 147, fol. 45.)

*
* *

La paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay a trouvé son historien dans l'un des plus distingués de ses enfants,

*M. l'abbé Léo Guichet, ancien supérieur de l'*Institution Sainte-Marie *de la Roche-sur-Yon, actuellement curé de Tiffauges. C'est lui qui a bien voulu se charger de compiler et de rédiger les notes et documents variés dont est composée cette* Chronique. *Qu'il nous permette de lui offrir ici même nos plus sincères remercîments en notre nom et au nom de nos lecteurs.* *H^te B.*

La paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay tire son nom de saint Hilaire, évêque de Poitiers, son patron titulaire, et du petit ruisseau appelé Loulay, qui prend sa source au bas du bourg et va se jeter dans la rivière de la Maine près de la chaussée de l'Ecornerie. Dans les chartes rapportées par le *Gallia christiana*, on trouve cette paroisse sous le nom de *Sanctus-Hilarius-Lolaïcus*, et même *de Lolaïco* (Aillery).

Assez régulière dans son ensemble et ayant son chef-lieu à peu près au centre, elle est bornée au sud par la ville de Montaigu, les paroisses de la Guyonnière et de Boufféré ; à l'ouest par Vieillevigne et Remouillé ; au nord par Saint-Hilaire-du-Bois, ces trois dernières paroisses faisant partie du diocèse de Nantes ; à l'est par la Bernardière et Treize-Septiers.

D'une contenance actuelle de quatre mille hectares environ, elle étendait encore, au commencement de ce siècle, ses limites jusqu'aux fossés de la ville de Montaigu.

Sur les fossés de la ville de Montaigu il y a plusieurs maisons qui dépendent de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, ainsi que le village des Rochettes, qui était autrefois, de même que la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, *Marches franches* de Poitou et de Bretagne.

Plusieurs fois, depuis trente ans, la ville de Montaigu avait essayé de s'annexer le Petit-Saint-Hilaire et la portion de commune où l'on a construit la gare. C'est en 1891 qu'elle a pu réussir, agrandissant son territoire de 30 hectares et augmentant sa population de 80 habitants.

Arrosée par plusieurs ruisseaux qui la traversent ou la limitent : le Loulay, le Riaillé, le Blaison, la Preuille, et

par la belle rivière de la Maine (1), qui la fertilise dans un parcours de huit kilomètres, cette paroisse offre des aspects assez pittoresques.

De Montaigu à Remouillé, la Maine aux eaux profondes coule entre deux rives ombreuses, le plus souvent entre des rochers escarpés d'où pendent des lianes, des broussailles, des branches de *vergnes*.

Dans ce parcours, la rivière, il y a cinquante ans, était coupée et rendue guéable par le pont de Senard, et par les grandes *chaussées* de l'Ecornerie et de Heudin, où l'eau fait tourner deux moulins, et par plusieurs chaussées, sortes de barrages en pierres disjointes, jetées de çà et là, où il faut avoir le pied sûr pour s'aventurer par les soirs d'hiver, alors que les pierres sont à moitié recouvertes par l'eau.

Il y a longtemps que sur cette portion de la Maine on a établi des moulins à eau.

---

(1) « Dans son état actuel, disait Cavoleau au commencement de ce siècle, la Maine n'a aucune importance ; mais elle peut être facilement rendue navigable, et alors elle serait de la plus grande utilité aux deux départements sur lesquels s'étend son cours. Tout le commerce de l'arrondissement de Montaigu se fait avec Nantes, et le transport ne peut s'opérer qu'avec des voitures et à dos de cheval. C'est surtout de cette manière que se fait le transport du blé, dont cette ville commerçante et populeuse tire une assez grande quantité. Il est facile de sentir quelle extension et quelles facilités donnerait à ce commerce la navigation que je propose ; elle fournirait, en outre, une grande quantité d'engrais à un arrondissement où l'on connaît, mieux qu'ailleurs, le prix de ce premier agent de l'agriculture, et il en résulterait des récoltes plus abondantes, et, par conséquent, la matière d'un commerce plus étendu. Deux cent mille francs suffiraient peut-être à cette opération, qui augmenterait d'autant le revenu de l'arrondissement de Montaigu. » *(Annuaire statistique du département de la Vendée, pour l'an XII. – 1803 et 1804,* par le citoyen Cavoleau, secrétaire général de la Préfecture, p. 93. Fontenay, Goichot, in-8° de 302 p. avec deux tableaux.)

« On voit, dans un aveu du *22 avril 1504*, dit M. Dugast-Matifeux, que nous aurons l'occasion de citer plus d'une fois, aveu rendu à la baronnie de Montaigu par Bertrand de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur de l'Ecornerie et de la Bougonnière, cette singulière redevance féodale sur les meuniers de la Maine... « Ai droit d'avoir et de recevoir sur tous et chacun ceux qui afferment nouvellement moulins en la rivière de la Mayne, sçavoir, dès le moulin de pont Boisseau, près Saint-Georges-de-Montaigu, icelui enclos, jusqu'au pont de Remouillé, un manger ou disner sur lesdicts nouveaux mosniers et sus chacun d'eux, lequel manger ou disner je fais assavoir auxdits mosniers, en les requérant d'icelui payer, et, a ce, leur assigne journée. Et si lesdits mosniers en sont refusans et contrevenans de le payer, je peux aller prendre le fer de la meule et les marteaux dudit moulin ou moulins, la monture, asne ou beste dudit mosnier ou mosniers, et les tenir jusqu'à ce qu'ils aient fait le devoir dudit manger ou disner. Et dois faire crier le disner, par le servent de la cour pour mond. seigneur, ès quatre carrefours de ladite ville ; et doivent, avec lui, disner tous les mosniers de la rivière de la Mayne, au dedans dudit enclos ; et dois avoir de chacun mosnier, qui paie ledit disner, cinq sols et une paire de gants, à l'issue du disner. Et doit avoir mon cheval un quarteau d'avoine, et mon levrier et chien du pain, par ledit mosnier, lequel devoir peut bien valoir, an par autre, six sols de rente ou environ. »

Comme affluents de la rive droite de la Maine qui traversent le territoire de Saint-Hilaire, nous avons déjà cité le Riaillé, qui se jette dans la rivière au Moulin-Gros, le Loulay ; la Preuille, qui n'est qu'un petit ruisselet tombant dans la Maine, au moulin des Ecomards, et servant de limite aux deux départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure.

Un seul affluent de la rive gauche, le Blaison, qui lui aussi est la limite entre Vieillevigne (Loire-Inférieure) et

la Vendée vient se perdre dans la Maine, au-dessous de la Mussetière.

A ce petit cours d'eau assez faible se rattache un souvenir historique curieux.

« C'est au passage dangereux dit *la Guérinière*, établi sur ce ruisseau, presqu'en face de la Négrie, en Saint-Hilaire, que fut surpris, défait et tué dans sa déroute, en 844, Bégon, duc d'Aquitaine et comte du Poitou, gendre de l'empereur Louis-le-Débonnaire, qui revenait victorieux, mais sans précaution, du pays d'Herbauges. » (Dugast-Matifeux.)

Le texte qui mentionne ces évènements est si précieux, que nous n'hésitons pas à le transcrire ici.

« *Post cujus reditum, Gunferius, advocatis sociis suis Rainario et Gerardo sibi in auxilium, furtive equitans consecutus illum juxta vada* Blesonis *fluminis transseuntem. Et cum media jam pars militum vada transierat incurrit Gunferius, cum impetu magno, super ultimam aciem et, plurimis in illo certamine interfectis, fugavit omnes alios. Iuter quos Bego, dux aquitanorum, fugientes cecidit interfectus; cujus corpus sepultum est apud Durinum, Theophalgiæ vicum.* »

(Chronique de Nantes, dans les preuves de l'histoire de Bretagne, par dom Lobineau ou dom Morice.)

Gonfier ou Gunfroy avait le gouvernement du pays d'Herbauges, Raynier ou Ramarius, celui de Mauges, et Gérard celui de Tiffauges.

Ces trois guerriers avaient reçu leurs domaines du comte Lambert, de Nantes, « qui les leur bailla à tenir de luy en fief et par héritage (1) ».

Ce fut précisément pour chasser ces voisins hardis établis sur les frontières de son duché d'Aquitaine, que Bégon envahit le pays d'Herbauges.

Mal lui en prit, comme nous venons de le voir, et cette expédition eut pour lui une issue tragique.

(1) Bertrand d'Argentré, Hist. de Bretagne, tome II, p. 129.

Le Blaison se jette dans la Maine à la Mussetière ; un peu en amont on traverse la rivière sur le pont de Senard, un des monuments les plus curieux de l'architecture du XII[e] siècle.

Ce pont, qui enjambe la rivière sur trois arches inégales (1), en forme d'ogive, paraît contemporain de celui de Saint-Nicolas, à Montaigu.

Il est probable, dit Dugast-Matifeux, qu'il fut l'œuvre des feudataires de la baronnie de Montaigu, riverains de la Maine, principalement intéressés à sa construction.

Comme le pont Saint-Nicolas, le pont de Senard a été construit près d'un gué où les habitants avaient auparavant établi une chaussée et des moulins.

La construction de ce pont fut évidemment très difficultueuse, bien qu'il y eût à pied d'œuvre une belle carrière de pierres schisteuses ; et comme dans tous les beaux ouvrages du moyen-âge, où le génie humain paraissait s'être surpassé, l'imagination populaire fit intervenir le surnaturel et créa la légende du pont de Senard.

D'après cette légende plus ou moins altérée, l'entrepreneur chargé de l'ouvrage appela le diable à son aide ; celui-ci, ayant mis pour condition qu'il aurait l'âme du malheureux, le pont s'éleva comme par enchantement. L'entrepreneur, effrayé de son infernal marché, eut recours à la Sainte Vierge, qui débouta le démon de ses prétentions. Celui-ci, furieux, jura que le pont ne serait jamais achevé ; et depuis ce jour, dit-on, il y manque toujours quelques pierres.

Un autre pont a été construit sur la Maine, il y a quelque trente ans, un peu en amont du moulin de l'Ecornerie, et met en communication Saint-Hilaire, Boufféré et Vieillevigne, par la route qui part du bourg pour rejoindre celle de Montaigu à Vieillevigne.

Du côté nord de la paroisse, s'étendent de petites col-

(1) La plus petite n'a que 7 mètres de largeur sur 4 m. 65 de hauteur, les deux autres ont chacune 14 mètres 20 sur 8 mètres.

lines qui rendent cette partie de Saint-Hilaire, assez pittoresque ; des hauteurs du *Butais*, le regard aperçoit, dans un horizon très vaste, les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, et là-bas, très loin, perdue dans le brouillard ensoleillé, la chaîne des *Alouettes*.

Entre Saint-Hilaire et Remouillé, sur la route qui est la grande voie de communication de Bordeaux à Saint-Malo, à environ trois kilomètres du bourg, s'étendent des landes très vastes, appelées *Landes de Roussais*, qui, autrefois, ont appartenu à la famille de Juigné, les derniers seigneurs de Montaigu, et qui maintenant sont pour la commune de Saint-Hilaire une source de revenus et une des causes de sa prospérité.

MONUMENTS CELTIQUES

Saint-Hilaire-de-Loulay a deux menhirs aux abords du Riaillé, un des affluents de la Maine : le premier, qui ne bouge pas plus qu'une borne, est auprès de la (1) *Blanière*, et le second, qui sort de son immobilité pour virer à midi, est près du Petit-Rorthais.

Cette commune a aussi son champ de la *Garne*.

(Abbé F. Baudry. — *Annuaire de la Société d'Emulation, année 1872, p. 134.*)

La paroisse de Saint-Hilaire est une de celles qui possèdent le plus d'anciennes maisons nobles : écrire l'histoire de ces maisons ce serait faire revivre la vie de cette paroisse dans le passé, et ce nous serait un vrai charme ; malheureusement les éléments nous font défaut et il nous faudra nous contenter d'une nomenclature de noms, travail assez aride et nécessairement incomplet.

---

(1) Lisez la Bionnière.

LA LANDE

Le château de la Lande, actuellement habité par Mme la comtesse de Cornulier, veuve de M le comte de Cornulier, ancien sénateur de la Vendée, et par son fils M. le comte Louis de Cornulier, conseiller général de la Vendée, est, depuis plusieurs siècles, la propriété de la même famille, la famille Buor. D'où son nom La Lande-Buor, qui est devenu simplement la Lande, depuis que, par alliance, cette maison appartient à la famille de Cornulier.

Dès le XIVe siècle, nous voyons la famille Buor à la Lande.

Nous trouvons dans les *Archives historiques* du Poitou (1) un récit curieux d'une rixe, à la fin du XIVe siècle (décembre 1395), et qui a sa place ici. Ce sont deux fermiers de Jean Buor, écuyer, seigneur de la Lande, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, Maurice et Colin Bertin, qui obtiennent du roi Charles VI des lettres de rémission pour un meurtre, qu'ils ont commis sur Jean Godet du Pin. Ce dernier leur avait cherché querelle, en leur contestant le droit de pâturage dans un pré qui leur était commun et en se saisissant de leurs bœufs (2).

Voici cette pièce intéressante :

Charles etc... savoir faisons à tous présens et avenir à nous avoir esté exposé de la partie des amis charnels de Maurice et Colin Bertins, frères, povres laboureurs de terres, jeunes hommes. C'est assavoir ledit Maurice de l'aage de vint ans et ledit Colin de l'aage de quinze ans ou environ, que comme les diz Bertins et leur mère, et aussi Jehan Bertin, leur frères et suers, demeurans ensemble, eussent pris jusques à certain temps de Jehan Buor, *escuier, ses gaigneries et terres appellées la Lande,*

(1) Tome XXIV, p. 212.

(2) *Archives nationales* J. J. 148, n° 321, fol. 164.

à les labourer à moitié et parmi tous les pasturages et autres choses, que laboureux doivent et ont acoustumé d'avoir selon la coustume du païs, et il soit ainsi que le vendredi après la Sainte-Croix, en septembre derrenièrement passée ou environ, ledit Colin et un autre sien, petit frère eussent menez leurs buefs pasturager à l'eure acoustumée ou (au) dit païs, en certain pré que l'en dit estre commun entre Jehan Buor, à cause de sa dicte gaignerie et terres de la Lande, et feu Jehan Godet du Pin, de la parroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, en la chastellenie de Montagu, pour ce qu'il y avoit beau pasturage et que leurs buefs avoient esté grandement travaillez.

Et quand ils furent audit pré, ils trouvèrent le filz du filz dudit feu Godet, lequel dist audit Colin et à son dit frère qu'ils faisaient mal de mettre leurs buefs pasturager audit pré, et le dit Colin lui respondi qu'il les y povoient bien mettre paistre, car ses gens avoient fauché la part audit pré audit Jehan Buor, leur maistre, et de son commandement, et par ce ilz devoient pasturager par commun.

Et tantôt après ce, ledit filz dudit filz dudit feu Godet se départit dudit pré, en disant qu'il feroit bien tant qu'ilz ne pastureroient point audit pré.

Et incontinent après, environ pour recoussé, ledit feu Jean Godet, accompaigné de trois ses enfans, garnis; c'est assavoir ledit feu Jehan Godet d'un baston ou bourdon ferré, Jehan son filz d'un autre baston ferré appellé au dit païs un picouil de faux, et ses autres enfants, chacun d'un baston non ferré, se transporterent ou dit pré et là trouverent ledit Colin et son dit petit frere, gardans leurs buefs par la manière que dit est; et incontinent ledit feu Jehan Godet se adreça vers ledit petit frere dudit Colin Bertin, en criant hautement: « Hé! Hé! larrons, est-il à vous de mettre vos buefs pasturager en mon pré? » Et de fait, ledit feu Godet fery de son baston ferré ledit petit frère dudit Colin Bertin, tant qu'il lui cousit la robe en terre, et tantost ledit feu Godet, non content de ce, fist assembler par ses diz enfans les diz buefs des diz

Bertins, pour les envoyer en sa maison ; et lors ledit petit frere dudit Colin Bertin s'en fuy à leur hostel, et dist audit Maurice Bertin, son frere, que ledit feu Godet et ses enfants emmenoient leurs buefs. Le quel Maurice Bertin se parti de leur dit hostel pour aler veoir que c'estoit, en alant vers ledit pré, encontra en un chemin, par lequel l'en va audit lieu de la Lande, ledit feu Godet et ses enfans qui emmenoient en leur maison lesdits buefs dudit Maurice et de sesdits freres, aus quelx ledit Maurice Bertin dist que c'estoit mal fait d'emmener leurs buefs et qu'ilz s'en voulsissent reporter les quelz n'en vouldrent rien faire, mais vouldrent amener de fait les diz buefs. Et lors ledit Maurice Bertin, courcié de ce que dit est, retourna d'un baston qu'il avait les diz buefs de lui, et sa dicte mere, frere et suers vers leur hostel, et empêcha que ledit feu Godet et ses diz enfants ne les amenassent en leur dit hostel. Sur quoy se meut grant debat et grant noise de paroles entre ledit Maurice et autres dessus nommez ; au quel debat vindrent la femme dudit feu Godet et la femme de son fils, garnis de bastons. Et lors ledit fils dudit feu Godet frappa ledit Maurice Bertin parmi les espaules de son dit baston ferré ; le quel Maurice lui dist qu'il faisoit mal de le frapper et que il se souffrist et deportast de plus le frapper, le quel n'en voult riens faire, mais s'efforça plus fort que devant de le frapper. Et lors ledit Maurice Bertin s'approcha dudit fils du feu Godet et se prist au baston qu'il tenait, pour garder qu'il ne le frappast plus ; le quel filz dudit feu Godet veant qu'il ne se povoit plus aider de son baston, se prist au corps dudit Maurice et aussi ledit Maurice au corps dudit filz dudit feu Godet, et s'entreluterent et frapperent de poings et de mains seulement par certains temps, sanz eulz blecier autrement. Et quand ledit feu Godet, qui venait le derrenier, apperceut que son dit filz et ledit Maurice s'entretenoient et combatoient ensemble, il s'approcha dudit Maurice et le frappa par derrière de son baston ou bourdon ferré, et lui en donna plusieurs coups ; et aussi firent les dictes femmes, et en ce conflit le-

dit Colin qui venoit tout le derrenier, veant la perpecité où son dit frere estoit, meu d'amour naturelle, affuy à tout un baston que les bouviers et pastourreaux portent communément, nommé reboule ou païs, et d'icelui baston fery chaudement deux cops par la teste ledit feu Godet qu'il encontra le premier, le quel après ce fu emporté en sa maison par les voisins et autres qui la survindrent et estoient, et le lendemain ala de vie en trespassement. Pour occasion du quel fait les diz Maurice et Colin Bertin ont esté prins par la justice du lieu et mis en prison en basse fosse, où ilz ont esté et encores sont détenuz par l'espasse de deux mois et plus; et pour ce les diz Maurice et Colin Bertin, doubtans rigueur de justice, nous ont humblement fait suplier par leurs diz amis charnelz que, comme tout le temps passé ils aient esté gens paisibles, de bonne vie et renommé, non suspects, convaincuz ne actains d'aucun autre villain cas ou reprouche, et par contraire ledit feu Jehan Godet estoit un homme rixeux et noiseux, et qui avait eu en sa vie plusieurs débas et noises à ses voisins, et que aussi ledit fait fut fait par jeunesse, de chaude cole et en défendant par ledit Colin, ledit Maurice son père. Nous leurs vueillons sur ce impartir nostre grace et misericorde. Nous adecestes voulons misericorde estre préférée en ceste partie a rigueur de justice aus diz Maurice et Colin Bertin, frères, ou cas dessus dit etc. Avons quicté remis et pardonné etc. Si donnons en mandement du bailli de Touraine et des ressors et exempcions d'Anjou, du Maine et de Poitou, au gouverneur de la Rochelle et tous noz autres justiciers etc. Donné à Paris, au mois de décembre l'an de grace mil CCCIIII^xx XV et le XVI^e de notre régne.

Par le roi à la relacion du Conseil.

J. HUE.

Le 6 juillet *1545*, *Pierre Buor*, écuyer, seigneur de la Lande, épouse une D^lle Anne Lingier.

Le contrat est signé Frappier et Mogier, notaires.

De ce mariage naquit *Baptiste Buor*, qui se marie, en *1582*, avec D^lle^ Olympe de Lespinay.

Dans ce contrat de mariage, signé Pichon et Templier, notaires, Baptiste Buor prend le titre de seigneur du *Pin ;* ce qui ferait croire que son père vivait encore.

C'est probablement son père, Pierre Buor, qui, en 1607, à l'occasion du nouvel an, profite des entes d'un poirier cultivé dans son jardin pour se *ramentevoir* dans les bonnes grâces du premier secrétaire de M^m^ de la Tremouille, mais aussi pour rappeler sa demande d'une place de page pour son petit-fils. Voici ce qu'il écrivait :

« A Monsieur du Monceau, à Thouars.

« Monsieur, si je n'avais rencontré cette occasion par le seigneur Bretet, j'aurais envoyé exprès vous porter les entes de Hiéric, que vous avois promises, que vous supplie recevoir aussi agréablement que de bon cœur vous les présente, désirant que dans peu de temps en mangiez du fruit : lequel pour avancer ai choisi des plus grosses, qui même avaient des poires cette année. Qui me fait espérer que bientôt elles vous en produiront qui ne seront de moins bon goût qu'aucune autre que vous ayez mangée. En attendant qu'elles changent, je m'oblige, aux saisons, vous en déporter de celles de céans, dont j'espère en l'avenir avoir bon nombre, et par ce me ramentevoir en vos bonnes grâces, où je désire faire demeure avec affection d'être cru, Monsieur, votre plus affectionné à vous faire service.

« La Lande-Buor.

« A la Lande, ce 1^er^ jour de l'an 1607. »

« Monsieur, je vous supplie avoir mémoire de mon petit-fils, à ce qu'il puisse être reçu au service de Mgr de la Tremouille et d'en conférer avec M. du Plessis (gouverneur de Henri de la Tremouille), auquel je suis serviteur.

« Je ne vous envoie que trois entes, parce que n'en ai pu trouver de commodes pour transporter que celles-là. J'en ferai enter cette année d'autres. »

Ce doit être ce petit-fils, Charles Buor, qui se maria,

en 1631, avec Dlle Anne Garipaud, dont Charles Colbert parle dans ses Mémoires du Poitou.

« Le sieur de la Lande-Buor, gentilhomme d'ancien nom et d'ancienne noblesse, réside ordinairement à la Lande-Buor, près Montaigu. Il est de la religion prétendue reformée, a beaucoup de crédit parmi la noblesse, est estimé riche de huit à dix mille livres de rente. » (1)

Nous ne savons à quelle époque cette famille avait embrassé la religion protestante, ainsi que plusieurs autres de Saint-Hilaire, comme nous le constaterons pour les Gastynaire de la Preuille.

En *1631* (24 juillet), mariage de Charles Buor et seigneur de la Lande avec Dlle Anne Garipaud.

Anne Garipaud, restée veuve, fait un contrat de partage, comme tutrice de ses enfants, avec son beau-frère, Hélie Buor, seigneur de *la Négrie,* et sa belle-sœur, Jacqueline Buor.

Cet Hélie Buor, qualifié ici seigneur de la Négrie, portait : « *d'argent à trois crousilles de gueules, au franc canton élevé d'azur.* »

En 1667 (le 23 août, le 24 septembre), nous trouvons comme maintenus nobles : René Buor, seigneur de la Godelière ; Dlle Elisabeth Buor, sa sœur ; *Gabriel Buor, seigneur de la Lande;* Elie Buor, seigneur de Negrier (lisez Négrie) ; Elie Buor, seigneur de Villeneuve ; Alexandre Buor et ses enfants. (*Archives hist. du Poitou.*)

12 septembre 1672. — Contrat de mariage entre Isaac Buor, chevalier, seigneur de la Davière, avec Dlle Madeleine de Rorthays, par lequel il paraît qu'il est fils de Charles ci-dessus et d'Anne Garipaud. Signé : Payneau, nre.

1698 (30 septembre). — Contrat de mariage d'Abraham Buor avec Dlle Anne-Charlotte Baudouin, par lequel il

(1) Cité par l'Annuaire de la Société d'émulation, année 1864, p. 175.

paraît qu'il est fils d'Isaac ci-dessus, et de Madeleine de Rorthays. Signé : Thoumasseau et Hersant.

Cet Abraham est celui qui produisit les pièces ci-dessus pour justifier de sa noblesse, en 1715. Il est maintenu comme noble et écuyer.

L'ordonnance est signée de Richebourg.

Il est curieux de constater l'introduction des termes hébreux dans ces deux générations de Buor. Charles Buor, dont le frère s'appelle *Hélie*, qui nomme son fils aîné *Gabriel*, un autre de ses fils *Isaac*. Cet *Isaac* Buor, chevalier, seigneur de la Davière, nommera à son tour son fils *Abraham*.

Gabriel Buor que nous venons de voir dans sa maintenue de noblesse en 1667, devait être le père de Gabriel Buor, que nous trouvons mentionné dans les registres de la paroisse, à l'année 1707, et qui, par son mariage avec Dlle Marie-Anne Descoubleau de Sourdis, amena à la Lande cette famille qui a joué un rôle important dans l'histoire.

Marie-Anne Descoubleau de Sourdis était nièce de Gabrielle-Brigitte Descoubleau de Sourdis, mariée à Gilles de la Roche-Saint-André en 1653, et dont la sœur aînée s'unit à un des Herbiers l'Etanduère... Ces deux dernières étaient nièces du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui avait eu le ministère de la marine sous Richelieu.

Marie-Anne Descoubleau de Sourdis était fille de René Escoubleau de Sourdis, capitaine des vaisseaux du roi, alors simplement entretenu dans la marine, beau-frère du célèbre chef d'escadre Gilles de la Roche-Saint-André (Dugast-Matifeux).

C'est aux registres de la paroisse que désormais nous aurons surtout recours.

En 1707, le 29 novembre, a lieu l'ondoiement de Alisèle, Victoire-Gabriel-Jacques, né le 17 du même mois, fils de messire Gabriel Buor, chevalier seigneur de la Lande, et de dame Marie-Anne Descoubleau de Sourdis. Le parrain a été messire Jacques-Hiacinthe, chevalier

Descoubleau de Sourdis, et la marraine, dame Françoise Chenu de la Preuille.

Le 24 septembre 1714, sépulture de dame Marie-Anne Descoubleau de Sourdis, âgée de 40 ans.

Le 13 juillet 1715, baptême de Jacques, fils de Jacques-Hiacinthe Descoubleau de Sourdis, et de dame Marie de la Brunetière. Le parrain a été messire Jean de Chauvigné, écuyer, chevalier seigneur de la... La marraine a été Louise Jousbert de la Didrays.

Le 20 septembre 1716, baptême de Marie-Madelaine, née le 17 du même mois, de messire Jacques-Hiacinthe Descoubleau, comte de Sourdis, et de dame Marie de la Brunetière de Gété. Le parrain a été Michel Boutin, sieur de la Moussandière, capitaine au régiment de la Marche; la marraine, D^lle Marie-Madelaine Tiériot.

Le 2 février 1718, du même mariage, baptême de René-Pierre; le parrain a été messire Paul-François-Hiacinthe Descoubleau, écuyer, seigneur Descoubleau, et comte de Sourdis; la marraine, D^lle Pairrine-Madelaine de la Roche Saint-André.

Le 30 mars 1718, D^lle Julie, mariée à Eléonard Descoubleau de Sourdis, est marraine.

Le 3 octobre, même année, messire Gabriel-Isaac Buor, écuyer et seigneur de la Lande, est parrain.

Le 20 avril 1719, baptême de Marie-Anne, fille de messire Jacques-Hiacinthe Descoubleau, comte de Sourdis, et de dame Marie de la Brunetière de Gété. Le parrain a été messire Julien-Gabriel Duchaffault, haut et puissant seigneur de la Sénardière; la marraine, D^lle Julie Descoubleau de Sourdis.

Sépulture de Marie-Anne Descoubleau de Sourdis, âgée de 8 jours.

1720. — Sépulture de Marie-Julie Descoubleau de Sourdis, âgée de 7 ans.

1720, 3 septembre. — Sépulture de Pierre Descoubleau de Sourdis, âgé de 3 ans.

1720, 2 juin. — Mariage de Gabriel-Jacques Buor avec Gabrielle-Honorée Badreau.

1722, 11 mai. — Messire Eléazard Buor, chevalier de la Lande, est parrain.

1724, 6 juillet. — Supplément des cérémonies du baptême de Marie-Anne-Marthe Descoubleau, ondoyée à la maison, le 11 mars 1721, fille de messire Jacques-Hiacinthe Descoubleau, haut et puissant seigneur et comte de Sourdis, et de dame Marie de la Brunetière ; le parrain a été messire François-Martial Jousbert, seigneur du Rorthais, et la marraine, Dlle Marthe-Marie des Boullières.

1731, 7 juin. — Dlle Marie-Pélagie Descoubleau de Sourdis est marraine.

1731, Juin. — Sépulture de messire Gabriel Buor de la Lande, âgé de 70 ans.

1732, 5 novembre. — Sépulture de messire César-Eléazard Buor de la Lande, âgé de 65 ans.

1135, 30 juin. — Messire Paul Buor est parrain. Dlle Marie-Aimée Buor est marraine.

1740, 17 janvier. — Pierre Buor de la Lande est parrain.

1740. — Sépulture de messire Esprit-Charles Buor de la Lande, âgé de 7 ans.

1749, 23 mars. — Baptême de Gabrielle-Félicité, fille de messire Jacques-Honoré Buor, seigneur de la Lande, et de dame Charlotte-Augustine Badreau de la Salvinière.

1752, 28 août. — Baptême de Augustin-César, fils des précédents ; parrain, messire Séraphin Duchaffault, chevalier, seigneur de la Forêt, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; la marraine, Victoire Buor.

1754, 9 mars. — Baptême de Henry-Philippe, fils des précédents. Parrain, messire Philippe Gorrin, seigneur de Pousay ; marraine, Dlle Henriette Félicité de la Roche Saint-André.

1777, 5 novembre. — Mariage de messire Charles-Alexis de l'Espinay avec Dlle Gabrielle-Félicité de Buor.

1781, 10 avril. — Sépulture dans la chapelle de

Saint-Jean, de l'Eglise, de messire César-Honoré Buor, seigneur de la Lande, époux de Dlle Charlotte-Augustine Badreau.

1788, 3 août. — Baptême de Dlle Augustine-Anne, fille de messire Augustin-César-Honoré Buor, chevalier seigneur de la Lande et de la *Négrie*, ancien officier au régiment de royal-étranger cavalerie, et de dame Anne-Marguerite Angevin de la Maillardière. Le parrain a été messire René Angevin de la Maillardière, conseiller du roi, auditeur honoraire de la chambre des comptes de Bretagne, ayeul de l'enfant ; la marraine, dame Augustine-Charlotte Badreau, veuve de messire Jacques-Honoré Buor, grand'mère de l'enfant.

Pendant la révolution, le château de la Lande fut incendié : il était trop près de Montaigu, où se livrèrent successivement plusieurs combats pour échapper au pillage ; cependant il demeura toujours la propriété de la famille Buor, car il ne fut pas, comme la Preuille et le Bois-Corbeau, vendu aux acquéreurs de biens nationaux.

Ce qui nous montre que son propriétaire n'avait pas émigré.

Il est probable même qu'il l'habitait au commencement de la guerre : voici ce que nous lisons dans une lettre de Goupilleau, de Montaigu, datée de Fontenay, 24 avril 1793, à son frère réfugié à Nantes.

« Suivant le rapport d'un canonnier fait prisonnier à la Châtaigneraie, et que j'ai interrogé ici, il paraît qu'il passait à Montaigu, le 11 mars, pour aller s'embarquer à Rochefort, et que le district l'arrêta pour servir les canons qu'ils avaient ; que se défendant vaillamment au château, où ils s'étaient réfugiés, ils reçurent une lettre apportée par un domestique de la Lande-Buor, qui les invitait à se rendre, avec promesse de ne leur faire aucun mal ; que, cédant à cette invitation, ils furent aussitôt déshabillés et fusillés ; que les insurgés gardèrent le canonnier malgré lui, pour servir le canon dont il n'a point fait mauvais usage ; que c'était la Roche Saint-André, maire, qui commandait les rebelles à Montaigu ; que Roy-

rand la Roussière les commandait à Saint-Fulgent, que Lusson, aubergiste, était capitaine, et son frère, ancien vicaire de Saint-Georges, était l'aumônier de leur infernale armée ; Bougrand, régent du Poiré-sous-la-Roche, mon locataire, y était aussi capitaine ».

(Lettre de Goupilleau, de Montaigu, datée de Fontenay, 24 avril 1793, à son frère, réfugié à Nantes.)

M. Dugast-Matifeux, qui cite cet extrait, donne à la même page quelques lignes d'une autre lettre d'un royaliste.

Ce dernier témoignage nous paraît contredire formellement le oui-dire de Goupilleau.

« Je vous dirai, écrit ce commandant de paroisse, que les patriotes de Montaigu s'étaient renfermés dans le château pour se défendre, avec deux canons, et qu'ils ont beaucoup tué. Nos troupes *l'ont pris d'assaut,* et ont tué quarante-quatre hommes. »

Pierre Benesteau, commandant.

Le fait suivant, cité par M. de Béjarry, dans les *Souvenirs Vendéens,* montre assez que les habitants de Saint-Hilaire, comme les autres Vendéens, ne demandaient qu'une chose, à vivre en paix, ayant avec eux leurs prêtres fidèles.

Il importe de faire remarquer que ces faits se passent du 10 au 13 mars 1793, et qu'ils marquent le début de l'insurrection, dans les environs de Montaigu.

LE CURÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

« Une douzaine de prêtres avaient été arrêtés et incarcérés dans le château de Montaigu dont on avait fait une prison et que les habitants de Saint-Fulgent avaient forcé une première fois pour reprendre leur curé. Parmi les nouveaux prisonniers se trouvaient le curé de Saint-Hilaire-de Loulay et ceux de plusieurs paroisses voisines »

« Se souvenant de ce qui s'était passé, quelques mois auparavant, des habitants de la paroisse, métayers ou

autres, désolés de ne pouvoir aller à la messe, se réunirent, sans armes, pour aller à Montaigu réclamer leur curé. L'un d'eux, vieillard respectable, portait dans ses bras une statue de saint Hilaire, leur patron. Ils s'acheminèrent ainsi vers le chef-lieu du district et furent admis auprès du procureur syndic qui les reçut fort mal.

« Eh ! mon bon *monsieur citoyen,* répéta plusieurs fois le chef de l'ambassade, rendez-nous nos prêtres ! Nous vivons sans religion ; nos enfants ne reçoivent plus aucune instruction... que deviendrons-nous ? que deviendront-ils ?... »

— « Retirez-vous, insensés fanatiques ! »

C'est tout ce que ces braves gens purent obtenir.

— « Eh bien ! dirent-ils, la volonté de Dieu soit faite ! si de grands malheurs arrivent, vous en serez seul cause ! »

Quelques jours après, le 13 mars, ils se levèrent en masse et vinrent de nouveau réclamer leurs pasteurs. Quelques soldats, la garde nationale de Montaigu et les membres du district s'étaient barricadés dans le château. Sommation faite, les paysans enfoncent les portes, tuent tous les membres du district, excepté un, délivrent les prêtres et brûlent les papiers... »

Après la Révolution, le château de la Lande était encore la propriété de la famille de Buor, mais ce n'était qu'une ruine.

Le propriétaire, M. de Buor, avait une nièce, M^lle^ Adélaïde de l'Espinay, de Bois-de-Céné, née en 1789, fille de messire Charles-Alexis, laquelle s'était mariée avec son cousin-germain Louis de l'Espinay de la Boulogne. De ce mariage, le 13 juillet 1807, naquit un fils, Louis-Charles de l'Espinay, lequel mourut sans être marié, le 10 septembre 1841.

Devenue veuve de son mari Louis de l'Espinay, M^me^ Adélaïde se maria en secondes noces avec M. le comte Louis de Cornulier, de Caraterie, commune de Paulx (Loire-Inférieure).

Comme Mme la comtesse Louis de Cornulier était de droit héritière du château de la Lande, du chef de son oncle de Buor, celui-ci proposa à son neveu et à sa nièce de restaurer le château et de l'habiter, ce qui fut accepté vers 1815.

De cette nouvelle alliance naquirent M. le comte Auguste de Cornulier, Mlle Adèle de Cornulier, M. le vicomte Henri de Cornulier, et Mlle Marie de Cornulier.

M. le comte Auguste de Cornulier s'unit en mariage avec Dlle Caroline Grimouard de Saint-Laurent.

Tout le monde connaît les éminentes qualités et les signalés services de M. de Cornulier, et la paroisse de Saint-Hilaire lui doit une profonde reconnaissance pour le bien qu'il n'a cessé de faire autour de lui. Les pauvres n'ont pas oublié sa générosité, et ceux qui ont eu besoin d'un bon conseil, ont toujours trouvé chez lui une sagesse éclairée par une longue expérience. Aussi, ceux qui l'ont connu, ont encore présentes à la mémoire ces soirées du dimanche consacrées à recevoir une foule de visiteurs qui venaient chercher à la Lande parfois un arrangement d'affaires, la solution d'un conflit, un conseil dans une circonstance difficile. Sa franchise, un peu brusque quelquefois, mettait vite à l'aise, et chacun s'en retournait d'auprès de lui heureux de son dévouement, aussi sincère au fond qu'il était franc dans la forme.

M. le comte Auguste de Cornulier a été maire de Saint-Hilaire pendant de longues années, conseiller général de la Vendée et sénateur. Dans ces différentes fonctions il a toujours montré un esprit élevé et une grande sagesse. Il est mort à Paris, le 13 février 1886 : il a été inhumé dans le cimetière de Saint-Hilaire, au milieu d'une affluence considérable.

Si nous ne craignions d'être indiscret, nous aimerions à parler des œuvres charitables de Mme la comtesse de Cornulier, surtout il nous serait doux de dire son dévouement pour les séminaires et les écoles catholiques; mais elle ne nous pardonnerait pas nos éloges, étant de ces âmes vraiment chrétiennes qui ne veulent faire le bien que sous le regard de Dieu.

Mlle Adèle de Cornulier épousa son cousin Henri de l'Espinay ; malheureusement la mort vint promptement rompre cette alliance (8 novembre 1833) et moissonner dans sa fleur cette jeune femme de vingt ans.

M. de l'Espinay se retira du monde pour embrasser l'état ecclésiastique. Il devint plus tard vicaire général du diocèse de Luçon et protonotaire apostolique de sa sainteté Pie IX.

M. le vicomte Henry de Cornulier fait encore l'édification de la ville de Nantes par l'exemple de sa foi et de son admirable charité.

Mlle Marie de Cornulier épousa M. le comte de Romain.

Le château de la Lande appartient actuellement, quant à la nue-propriété, à M. le comte Louis de Cornulier, maire de Saint-Hilaire-de-Loulay, membre du conseil général, et uni par son mariage à Mlle Marthe de la Pervenchère.

Le château de la Lande possède une chapelle où l'on peut encore dire la messe.

Autrefois des foules nombreuses venaient en pèlerinage à cette chapelle pour prier sainte Anne, qui en est la patronne.

Presque en face du château de la Lande, sur le côté gauche de la route quand on va de Saint-Hilaire à Montaigu, on remarque une petite maison basse appelée *Lhomelay*.

C'est dans cette maison qui autrefois se trouvait sur le bord de l'ancien chemin de Montaigu, que fut reçu le P. de Montfort.

Voici ce fait intéressant pour la paroisse de Saint-Hilaire, bien qu'il ne soit pas à l'honneur de son curé, (1) tel que le raconte M. l'abbé Boutin, dans son histoire populaire du Bienheureux.

« La mission de la Garnache devait être suivie d'une mission à Saint-Hilaire-de-Loulay, où le saint mission-

(1) M. de Malsate.

naire avait été demandé par le curé. Y avait-il quelque agent de l'esprit de ténèbres dans la localité ou dans les environs qui se chargea de perdre Montfort dans l'estime du pasteur ? C'est probable ; car celui-ci, indignement prévenu contre l'homme de Dieu, le reçut fort mal quand il se présenta. Il était tard. Montfort, extrêmement fatigué et trempé de pluie, avait grand besoin de repos ; il se vit néanmoins refuser l'entrée du presbytère. Il frappa à la porte d'une hôtellerie, même refus. Il se retirait en bénissant Dieu de cette aventure, et résigné à coucher dehors, quand une pauvre femme, le voyant passer devant sa maison, lui demanda où il allait si tard. « Ma bonne amie, répondit Montfort, je cherche quelqu'un qui veuille bien me retirer cette nuit pour l'amour de Dieu. » — « Je suis bien pauvre, repartit la femme ; mais j'ai encore un peu de paille et de pain à votre service ; entrez, je vous prie, avec votre compagnon. » L'offre fut acceptée, et, dès le lendemain, le missionnaire ainsi rebuté partait pour Luçon. »

CHATEAU DE LA MUSSETIÈRE

Situé sur les bords de la Maine et du Blaison, château, de vastes dimensions, n'offre rien de particulier au point de vue archéologique. Restauré après la Révolution, il a reçu de nouveau, il y a quelques années, une transformation très heureuse qui le dégage et fait mieux ressortir ses vastes proportions. Le paysage qui l'entoure est très pittoresque et semble avoir été préparé pour devenir l'emplacement d'une maison seigneuriale.

Le premier seigneur de la Mussetière qui apparaît dans le passé est messire Pierre Moreau, 19 septembre 1707, marié à D^lle^ Renée de la Porte.

De ce mariage naît une fille qui, le jour de son baptême, 27 octobre 1728, reçoit les noms de Renée-Arthémise ; elle a pour parrain messire Pierre-Martial du Plessy, et pour marraine D^lle^ Marie-Renée-Perrine Moreau de la Mussetière, qui ne savent pas signer.

Plus tard, le 22 juillet 1759, nous trouvons le baptême de Pierre-Charles-François, fils de messire Pierre Moreau, seigneur de la Mussetière, auditeur des comptes à Nantes, et de dame Françoise Hallouin, son épouse légitime.

Le parrain a été messire Charles Hallouin, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Clisson ; la marraine, D^lle Marie Moreau de la Mussetière.

Des mêmes, le 6 février 1761, 3^e jour de carême, baptême de Pierre-François ; parrain, messire François Hallouin ; marraine, D^lle Françoise-Marguerite de Rorthays.

12 juin 1762. — Baptême de Honoré-Hilaire.

10 novembre 1764. — Baptême de Marguerite-Perrine ; parrain, messire Hallouin, curé de Treize-Septiers ; marraine, dame Marguerite Hallouin, cousine-germaine.

1777. — Sépulture de messire Pierre Moreau de la Mussetière, 48 ans.

1786, 16 janvier. — Cejourd'hui, seize du mois de janvier, j'ai donné à M. le recteur de Saint-Jacques de Clisson la permission de recevoir à la bénédiction nuptiale messire Louis-Augustin de Goyon, conseiller au parlement de Bretagne, fils majeur de feu messire Arnauld-François de Goyon, chevalier, seigneur des Jourlières et autres lieux, et de dame Renée de Loynes, sa mère, domiciliée de la paroisse de Saint-Germain de la ville de Reinnes, d'une part ; avec D^lle Françoise-Marguerite-Perrine Moreau, fille mineure de messire Pierre Moreau, de son vivant auditeur de la Chambre des comptes de Bretagne, seigneur de la Mussetière et autres lieux ; et de dame Françoise Hallouin, sa mère, de cette paroisse, d'autre part.

Signé : MOYNAT DE VERT, curé.

De ce mariage naquirent deux filles :

1787. — Le 31 juillet, baptême de Adélaïde-Françoise, née le 29 à minuit, le parrain a été messire Louis-François de Goyon, comte des Boulières, lieutenant de nos seigneurs et maréchaux de France : la marraine, haute et

puissante dame Françoise Hallouin, veuve Moreau de la Mussetière, grand'mère de l'enfant.

Le 31 août 1791. — Baptême de Zoée-Marie-Augustine, née hier à neuf heures. Le parrain a été messire Athanase Hallouin de la Pénissière, grand oncle maternel; et la marraine dame Renée de Loynes de Goyon, grand'mère paternelle.

Mlle Adélaïde Françoise s'unit par le mariage à un membre de la famille de Monti de Rezé et eut deux enfants : M. Joseph Monti de Rezé et Adèle de Monti.

M. Joseph de Monti s'unit à la famille de Pimodan et eut un fils, M. Ferdinand de Pimodan, actuellement vivant (1894).

D'autre part, le 2 juillet 1823, Dlle Zoée-Marie-Augustine épousa M. le comte Guillaume-Ambroise de Rorthays, de la paroisse de Beaulieu, château de la Touche, et eut pour fille unique Dlle Marie, devenue plus tard baronne du Landreau par son union avec M. le baron Casimir du Landreau. C'est elle qui possède le beau château du Hallay, en Boufféré, et est regardée comme la bienfaitrice insigne de l'église et de toute la paroisse.

Sur les tombes de la famille de la Mussetière, dans le cimetière de Saint-Hilaire-de-Loulay, on lit :

Ici repose le corps de Françoise-Marguerite-Perrine Moreau de la Mussetière, épouse d'Augustin de Goyon, décédée à 67 ans, le 6 mai 1837.

Dame Adèle de Goyon, épouse de Joseph de Monti de Rezé, décédée le 4 mai 1842, âgée de 53 ans.

Joseph de Monti de Rezé, âgé de 69 ans.

Vicomte Joseph-Hippolythe de Monti de Rezé, décédé le 15 septembre 1872.

CHATEAU DE LA PREUILLE

Situé sur les limites de la paroisse du côté de Saint-Hilaire-du-Bois (Loire-Inférieure), il offre un véritable intérêt au point de vue archéologique. La partie de droite doit remonter jusqu'au XIVe siècle par la forme de ses

croisées et la configuration des tours placées aux angles de la construction. La partie de gauche, restaurée il y a une quarantaine d'années, est d'une élégance admirable et offre tous les caractères du style XIV^e^ siècle. Tours aux toitures élancées; croisées à grandes dimensions et coupées par des croix de pierres qui leur donnent le véritable cachet de l'époque; croisées des mansardes aux pignons très élancés; toiture très élevée et à nombreux mouvements; cheminées à hautes proportions.

A côté du château est encore une chapelle, mais qui n'offre aucun intérêt; elle est depuis longtemps abandonnée.

Une vaste douve baigne une partie des murs du château et donne à cette habitation un cachet de spéciale grandeur.

En l'an 1500, la Preuille appartenait à une famille Bastard, dont l'héritière épousa César de Gastinaire, qui était venu en France lors des guerres d'Italie.

Cette famille Gastinaire, qui devait posséder la Preuille pendant plusieurs siècles, était d'origine piémontaise et se rattachait en collatéral, dit M. Dugast-Matifeux, à Mercurin Arborio di Gattinara, chancelier de l'empereur Charles-Quint et cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine.

1530. — Il existe des poursuites faite par César de Gastinaire pour entrer en possession de la terre de la Preuille en Saint-Hilaire-de-Loulay, qui aurait été injustement confisquée sur lui et donnée par le roi à Guillaume de Henleix, écuyer, sieur de Chesmes, demeurant au manoir de Lardière, paroisse de Remouillé, avec Jehanne de Kerardreux, sa femme, lequel sieur de Chesmes refusait, malgré les ordres du roi, de restituer la Preuille audit Gastinaire, reconnu innocent de l'accusation portée contre lui. (Inventaire des archives de la Preuille, cité par Dugast-Matifeux.)

En 1557, Raymond de Gastinaire, fils de César de Gastinaire, et de Françoise Bastard, écuyer seigneur de la Preuille et de Mellay, a déclaré être exempt du ban,

parce qu'il est homme d'armes de la compagnie de M. le vidame de Chartres, seigneur de Tiffauges.

Ce fut lui, en 1560, qui fut chargé par les nobles de la baronnie, sur la convocation du roi, de se rendre à Poitiers pour défendre les droits et privilèges de leur ordre, au lieu de contribuer aux subsides demandés, et pour réclamer la liberté de réunion, ce qui démontre que lui et les autres étaient déjà gagnés aux doctrines de la réforme.

Acte par lequel les gentilshommes de la baronnie de Montaigu, au nombre de dix-huit, tous ou la plupart protestants, convoqués par ordre du roi, chargent *Raymond de Gastinaire, seigneur de la Preuille, en Saint-Hilaire-de-Loulay*, de les représenter à l'assemblée qui doit se réunir à Poitiers, le 14 mars 1560, pour envoyer des députés en cour, avec mission spéciale de remontrer l'impossibilité où ils sont de contribuer à tout subside, en raison des pertes qu'ils ont précédemment éprouvées ; de demander le maintien des privilèges et liberté de la noblesse, et de faire ce qu'il y aura de mieux pour le devoir de leur conscience, c'est-à-dire d'obtenir le libre exercice de la religion réformée.

« Nous soubz signez escuyers, demeurans en la baronnie de Montagu et assemblez ce jourd'huy, hutième de mars 1560, au lieu où l'on a acoustumé se assembler pour les affaires publiques, en la ville dudit Montagu, ayant reçu assignation, par vertu du mandement du roy et de Monsieur son lieutenant-général en Poitou, pour envoyer en la ville dePoitiers, à l'assemblée des Estats y assignez le 14[me] dece mois, avons nommé et choisi pour la noblesse de ladite baronnie noble homme Raymond de Gastinayre, seigneur de la Preuille, auquel avons donné pouvoir et charge expresse de comparoir en la ville de Poitiers audit jour, et remonstrer les pertes et incommoditez que la noblesse de ladite baronnie a, par cy devant, heuez et souffertes, et que luy seroit impossible contribuer ès deniers, que le roy entend recouvrer pour l'acquit de ses

debtes, offrans toutes foiz tout service et debvoir audit seigneur et tel quilz sont tenuz, et supplier les déléguez pour ledit estat de noblesse, qui seront envoyez par devers sa magesté, par le commun advis dudit estat de noblesse, requérir et supplier très humblement sadite majesté entretenir ledit estat de noblesse ès privilèges et libertez que, de tout temps les roys ses prédécesseurs leur ont confirmez, et oultre pour le devoir de leurs consciences ce qu'ils verront et congnoistront pour le mieulx avoir à faire ; promettant avoir agréable, tenir et garder ce que, par ledit de Gastinayre, sera sur ce géré.

En temoing de quoi, avons signé ces présentes et fait signer, à nos requestes, ès notaires soubzscriptz, les jour et an que dessus.

François AUBRY ; L. CHARBONNEAU ; Hector DUFAY ; A. DUPUYS ; Michel EPINANCEAU ; Gilles SAMBERT ; Claude MARBEUF ; Léon MARIN ; Michel MARIN ; ROLLANDIÈRE ; Jehan de ROUXIÈRES ; Julien de ROUXIÈRES ; André POYRAUD ; Jules de SAINT-HILLAIRE-DU-RÉTAIL ; Philippe de SAINT-HILLAYRE ; Anseaulme THÉVENIN ; René du TREHAND ; J. VIGYER ; BARON et ROUSTAIN, à la requeste des cy-dessus nommez et signez.

Contrat de mariage d'Anseaulme de la Gastinaire avec D^lle^ Françoise de Marbœuf, par lequel il paraît qu'il est fils aîné et présomptif héritier de haut et puissant Raymond de la Gastinaire et de dame Marie de Chatelier, et qu'ils ont pris la qualité d'écuyer, passé sous la cour de baronnie de Montaigu, le 18 mars 1591. — Signé : Chasseron et Hasselon.

Transaction entre D^lle^ Jeanne de Gastinaire et ledit Anseaulme, son frère, des successions de Raymond de Gastinaire et de Marie de Chatelier, leurs père et mère, 29 avril 1609.

Transaction entre Anseaulme de Gastinaire et Louis de Gastinaire, son *frère de père* (13 mars 1610).

Contrat de mariage de Gastinaire avec Dlle Judith Thévenin, 30 janvier 1629.

Son fils, Claude de Gastinaire, se marie avec Dlle Jeanne de Kermeno, par lequel il paraît qu'il a pris le titre de seigneur de la Preuille, Meslay Papinière, passé à Nantes le 31 janvier 1655.

Une ordonnance de M. de Barentin, par laquelle il est titré d'écuyer seigneur de la Preuille, le maintient en sa noblesse (datée à Poitiers le 24 septembre 1667).

Contrat de mariage de Claude de Gastinaire, fils de C. de Gastinaire, et de Dlle Jeanne de Kermeno (Nantes, 16 février 1682), avec Dlle Françoise Chenu.

Contrat de mariage de son fils aîné Claude de la Gastinaire avec Dlle Marguerite Morisson (22 novembre 1703).

C'est cette dame Françoise Chenu qui est mentionnée sur les registres, de la paroisse à l'année 1707 comme marraine d'un enfant de Buor de la Lande.

Le 30 mai 1727, messire chevalier François Paris de Soulange, seigneur de la Preuille, est parrain, et Dlle Françoise Paris de Soulange est marraine.

La même année, le 26 novembre, messire Auguste Paris, chevalier, seigneur de Soulange, est parrain, et Dlle Françoise de Gastinaire de la Preuille est marraine.

18 mai 1728. — Mariage de Claude Paris de Soulange avec Dlle Françoise de Gastinaire.

De ce mariage :

18 août 1736. — Baptême de Claude-René, qui eut pour parrain messire René-Henri de Chevigné, seigneur du Bois de Chollet, et pour marraine dame Madeleine Paris.

24 août 1742. — Baptême de Esprit-François; parrain messire Augustin Paris, chevalier, seigneur de Soulange, et marraine dame Marie-Jeanne de Gastinaire, femme de messire Claude-Augustin du ....., chevalier, seigneur de Hallay.

16 août 1755. — Mariage de messire Claude Paris de Soulange avec Dlle Hyacinthe de Saint-Georges.

14 mai 1771. — Baptême de Louis-François-Claude, fils de messire Claude-René Paris de Soulange, seigneur de la Preuille, chevalier de Saint-Louis et lieutenant du vaisseau du Roy, et de dame Françoise-Emilie Kérouast, le parrain, messire François Jacques marquis de Kérouast, président au Parlement de Bretagne ; la marraine, Dlle Louise-Marie Paris de Soulange.

7 novembre 1773. — Baptême de Emilie-Françoise Amaranthe, fille des précédents.

2 septembre 1785. — Baptême de Dlle Louise-Renée-Hortense, fille de Augustin-Hilarion Paris de Soulange, et de dame Louise-Angélique de Beaussière. Le parrain a été messire Claude-René Paris de Soulange, la marraine, Dlle Françoise-Louise-Jeanne de Beaussière.

26 juillet 1785. — Le mardi vingt-six juillet 1785, nous, curé de Saint-Hilaire, soussigné, avons suppléé dans la chapelle du château de la Preuille de notre paroisse, permission pour ce obtenue de Mgr l'évêque de Luçon, la cérémonie du baptême à Dlle Claudine-Françoise-Félicité, ondoyée en la chapelle de la . . . . . ., par permission de l'ordinaire, le trente septembre 1769, née, le jour précédent, du légitime mariage de haut et puissant seigneur messire Claude-René Paris, comte de Soulange, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales et directeur général de la marine à Toulon, et de haute et puissante dame Emélie-Françoise de Krouast, vu l'extrait de l'église paroissiale de Guiclau, où est référé l'acte d'ondoyement fait par messire Authuiel, promoteur général de Léon, ex-recteur de Guiclau, le *parrain de la dite demoiselle*, et délivré par les sieurs Cabiols et Jeyequel, curés de Guicheau : le parrain de la dite demoiselle a été messire Augustin-Hilarion Paris de Soulange, prêtre, licencié ès-lois, abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Faron es fauxbourg de Maux, y demeurant, son grand-oncle paternel, représenté par messire Hilarion-François de Chevigné, prêtre, licencié ès-lois, grand archidiacre et vicaire général du diocèse

de Nantes, et oncle à la mode de Bretagne de la dite demoiselle, constitué procureur à cette cause par acte passé le 18 juin, même année, devant Pruy et Macié, notaires royaux de la ville et baillage de Maux; la marraine a été dame Marie-Jacquette de Krouarts, sa tante maternelle, épouse de messire Jean-Charles, comte d'Hector, lieutenant-général des armées navales, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant la marine au port de Brest, y demeurant paroisse Saint-Louis, représentée par Dlle Amaranthe-Emilie de Soulange, sœur de la dite demoiselle, suivant le pouvoir donné par elle, dame, comtesse d'Hector, le 1er juin dernier; le présent acte signé par messire Toussaint-Gabriel Gylbert de Siléria, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et prévost de la maréchaussée du Poitou ; et par messire Marie Morisson, écuyer, chevalier, seigneur du Fief; et messire Jean-Joseph Le Couteux, prêtre et doyen du chœur de la paroisse de Sainte-Croix, de Nantes; et messire Jean-François Hebert, prêtre, vicaire de cette paroisse, les jour et an que dessus et après lecture, présente, haute et puissante dame de Krouarts de Soulange, mère de la dite demoiselle.

L'an 1790, 19 juillet. — Après la publication d'un ban du futur mariage de messire Jacques-Nicolas-Marie Le Forestier de Boiséon, lieutenant des vaisseaux du roi, fils majeur de messire Nicolas-Jacques-Sébastien, chevalier, seigneur de Keroisvin, comte de Boiséon et autres lieux, ancien officier de la marine; et de dame Marie-Josephe de Kérouast, de la paroisse de Saint-Thomas de Landerneau, diocèse de Quimper, et domiciliée de fait dans celle de Saint-Martin de Morlaix, diocèse de Saint-Paul-de-Léon, d'une part; avec Dlle Claudine-Françoise-Félicité Paris de Soulange, fille mineure de messire Claude-René Paris, comte de Soulange, chef d'escadre des armées navales, seigneur de la Preuille et autres lieux, y demeurant, et de dame Emilie-Françoise de Kérouast, originaire de Morlaix et domi-

ciliée de fait et de droit à la Preuille, en cette paroisse, d'autre part...

Je, soussigné, prêtre, licencié en droit, grand archidiacre et vicaire général du diocèse de Nantes, par permission de M. de la Colinière, vicaire général du diocèse de Luçon, en date du 17 de ce mois, ai reçu, en la chapelle de la Preuille, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, et avec l'agrément de leur curé de Saint-Hilaire, le mutuel consentement de mariage des deux dites parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte Eglise, en présence de messire Jean-Etienne Moynat de Vert, curé de cette paroisse ; M. Louis-Charles.'

Hypolite Chouzé, vicaire de la dite paroisse, des Frères François Paris, chevalier de Malte, commandeur de Villegas, grand-oncle de l'épouse ; de messire Claude-René Paris de Soulanges, son père, et dame Emilie-Françoise de Kérouast, sa mère ; de Dlle Louise Paris, sa grand'tante ; de messire Antoine-Aimé Espivent, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Madelaine-Françoise-Renée de Chevigné-Espivent, sa tante à la mode de Bretagne ; de messire Nicolas-Jacques-Sébastien Le Forestier, chevalier, seigneur de Kéroivin ; comte de Boiséon, frère de l'épouse ; de messire de Solérac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Pierre-Etienne Sorin, licencié en droit...

A la Révolution, le comte Paris de Soulange ayant émigré, ses biens furent mis en vente et rachetés, comme nous le voyons dans l'acte suivant, par Mlle de Soulange.

Pour lui, il ne devait plus revenir à la Preuille. Comme nous le raconterons plus loin, il trouva la mort dans cette tragique journée de Quiberon avec son gendre, qui, à peine marié (1790), avait laissé sa jeune femme à la Preuille pour suivre son beau-père, et le suivre jusque dans la mort (1).

(1) *La Preuille.* — 1° La maison principale de la famille, bâtiments, cour, jardin, parc, écurie, et terre, prés, bois,

Ceux qui ont fait le douloureux pèlerinage du tombeau des martyrs à la Chartreuse d'Auray, ont pu voir au-dessus de la porte de bronze, qui donne accès au caveau funèbre, deux bustes : l'un représente la jeune et sympathique figure de Sombreuil, l'autre les traits plus mâles du comte de Soulanges.

Claude-René Paris, de Soulanges, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment d'Hector, était né à la Preuille le 18 août 1736 ; blessé à Quiberon le 16 juillet 1795, il fut tué le 13 thermidor à Auray.

Il était fils de Claude de Soulanges, seigneur de la Preuille, et de Françoise de Gastinaire, et beau-frère du comte d'Hector.

étangs, domaines en dépendant, et tels qu'en jouissait le ci-devant propriétaire et la comtesse Paris, à qui l'autre tiers appartenant, contenant en tout, environ 175 boisselées de terre.

2° La métairie de la Preuille, actuellement exploitée par Louis Chiron, consistant en divers bâtiments, caireux et jardins, 167 boisselées de terres labourables, 52 boisselées en landes et pâtis et 28 boisselées en pré.

3° La métairie de la Droillardière, actuellement exploitée par Jean Hervouet, consistant en bâtiments, caireux, jardins, 112 boisselées de terres labourables, 26 boisselées en landes et pâtis, et 18 boisselées de pré.

4° La métairie du Poiron-Babonneau, exploitée par Pierre Chasseloup, consistant en bâtiments, jardins, caireux, 121 boisselées de terres labourables, 32 boisselées en landes et pâtis, et 14 boisselées en pré.

5° La métairie de la Gendronnière, exploitée par Pierre Blain, consistant en bâtiments, caireux, jardins, 222 boisselées de terres, tant labourables que prés, landes et pâtis.

Lesdits biens dépendant de Claude-René-Paris Soulange, émigré inscrit sur la liste générale des émigrés, et sur lequel ensuite du séquestre, les biens ont été confisqués par la loi du 28 mars 1793. (Revenus : 1,070 francs.)

23,000 francs acquis par Mlle Soulange, ayant donné sa procuration à Cougnaud, notaire à Fontenay.

De son mariage avec Françoise-Emilie de Kerouartz il eut deux filles, dont une seule a laissé postérité.

Elle se nommait Claudine-Françoise-Félicité. Mariée en premières noces à Jacques-Nicolas le Forestier, comte de Boiséon (1), qui périt à Quiberon avec son beau-père, et dont elle n'avait pas d'enfants, elle épousa en secondes noces (1801) Dominique-François-Alexis Fournier, comte de Nacquard, dont elle a eu un fils.

Ce fut lui qui, en 1832, reçut à la Preuille la comtesse de Berry, quand elle vint en Vendée accomplir cet acte de courage chevaleresque qui fait rêver d'un autre âge.

Le 17 mai, dit Imbert de Saint-Amand, à neuf heures du matin, le colonel de Nacquard, chef de la division légitimiste de Montaigu, avait à sa table une dizaine de ses officiers, notamment M. de Couëtus et M. Emmanuel Guignard, dans son château de la Preuille, situé à une lieue et demie de Montaigu et d'Aigrefeuille, sur la route de Nantes à Bourbon-Vendée. Les convives déjeunaient tranquillement lorsque le bruit d'une voiture et le claquement du fouet d'un postillon se firent entendre. Devant le perron, en face même de la salle à manger, la voiture s'arrêta. Une femme, ayant le visage couvert d'un voile vert, en descendit, suivie d'une autre femme et de deux hommes. Le colonel de Nacquard se précipita à sa rencontre, et elle traversa la salle à manger. Malgré son voile, elle fut reconnue par les convives. C'était la duchesse de Berry. Mais ils se turent pour ne pas donner l'éveil aux domestiques.

Madame était montée dans l'appartement qui lui était destiné. Le baron de Charette n'y passa que quelques instants auprès d'elle. Il a dit dans son opus-

(1) Jacques-Nicolas Le Forestier, comte de Boiséon, officier de marine, 30 ans, né à Morlaix, gendre du comte de Soulanges, dont il ne voulut jamais se séparer, bien qu'il lui eût été facile de se sauver.

Note de M. de la Gournerie (Les victimes de Quiberon, p. 112.)

cule intitulé : *Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832* : « C'est à peine si j'eus le temps d'exprimer à l'auguste voyageuse ce que j'avais souffert en pensant aux dangers qu'elle avait bravés pour venir au milieu de nous. Elle m'interrompit en disant qu'elle n'avait point eu l'intention de garder l'incognito pour les personnes qui se trouvaient dans le château ; ainsi qu'il convenait que j'allasse leur annoncer sa présence. Je me rendis donc auprès de ces messieurs et leur dis que, sans la crainte d'attirer l'attention des gens, Madame serait descendue elle-même les assurer qu'elle comptait sur leur dévouement. En effet, il n'y a qu'un même vœu, qu'un même désir exprimé, celui de mourir pour sa défense. »

On a prétendu que le colonel de Nacquard avait essayé de faire renoncer la princesse à son entreprise. M. de Charette a protesté contre cette allégation. « Il est faux, a-t-il dit, que M. de Nacquard ait fait à Madame les représentations que l'on place dans sa bouche... Non, aucune parole de déception ne vint attrister les premières joies de Madame, en se sentant au milieu de ses Vendéens. C'eût été plus qu'un manque de convenances, c'eût été presque une lâcheté d'accueillir ainsi une pauvre femme qui venait, confiante en vos promesses, vous demander votre aide pour relever le trône de son fils. Au moins, dans cette circonstance, n'y eut-il aucune manifestation qui vînt empoisonner le bonheur de Madame. Je déclare hautement qu'aucune parole ne fut adressée pour blâmer la résolution sublime de Son Altesse Royale. Au contraire, chacun était dans l'admiration, et l'on se sépara, si je puis me servir de ces termes, la main sur la garde de son épée. J'oubliais de dire qu'une seule réflexion fut exprimée sur l'arrivée de la courageuse princesse. Un homme de cœur, un homme loyal se leva, et me dit : « Son Altesse Royale arrive au milieu de nous après une défaite ; c'est contraire à nos engagements ; mais donnez-lui l'assurance que, puisqu'elle est venue de si loin se confier à notre honneur, à notre fidélité, je ne l'abandonnerai jamais. »

Madame fit au château de la Preuille une très courte halte. Elle n'y resta que pour changer de vêtements et s'affubler du déguisement sous lequel elle allait continuer sa route, non pas en voiture, mais à pied. Le postillon qui l'avait conduite ne la connaissait pas. Le comte de Lorge continuant, grâce à sa livrée, à se faire passer pour domestique, était resté à l'office, où il détournait les soupçons des gens du château, et surtout du postillon à qui l'on avait donné à manger avec eux. Ce dernier allait atteler et se remettre en route. L'important était de l'empêcher de s'apercevoir que deux des quatre personnes qui allaient monter étaient substituées à deux autres. En effet, la princesse devait se trouver remplacée par la belle-fille du colonel de Nacquard, laquelle avait le chapeau et le châle de Madame pour donner le change, et c'était M. Guibourg qui se substituait au comte de Mesnard. Quant au comte de Lorge, toujours revêtu de sa livrée, il monta sur le siège de la voiture, dans laquelle le marquis et la marquise de Dampierre entrèrent avec M. Guibourg et Mme de Nacquard, sans que le postillon se fût aperçu du changement qui s'était opéré parmi les voyageurs.

Au moment où la voiture prenait la route de Nantes, la duchesse de Berry, restant quelques minutes encore au château de la Preuille, quittait ses habits de femme et se déguisait en paysan : veste noire avec des boutons d'un métal terni, gilet jaune usé, pantalon bleu en laine et coutil, blouse bleue recouvrant la veste. Elle s'affubla, en outre, d'une perruque tirant sur le châtain et surmontée d'un bonnet de laine noire. Presque méconnaissable sous ce déguisement, elle se baptisa elle-même du nom de Petit-Pierre, et partit à pied, sans autre compagnon que M. Emmanuel Guignard, qui la conduisit chez lui, au Mortier, près de Remouillé.

Imbert DE SAINT-AMAND.

(La Duchesse de Berry en Vendée, p. 222 et suiv.)

1807, 1er septembre. — Sépulture de Dlle Marie-Louise Paris de Soulanges, célébrée au château de la Preuille, âgée de 90 ans, fille de messire Augustin Paris de Soulanges, et de dame Françoise des Gastinaire (et sœur de M. Paris de Soulanges). Ce fut elle, comme nous l'avons vu, qui acheta en son nom la Preuille et ses dépendances.

1811, 20 septembre. — M. Dominique Nacquard de la Preuille est parrain, et Mme Claude-Félicité Paris de Soulanges, femme de Nacquard, est marraine.

1831, 2 mars. — Supplément des cérémonies du baptême de Marie-Dominique-Léopold, fils de M. Sébastien-Aimé-Dominique de Nacquard, et de dame Emilie-Elisabeth de Ménard.

M. Dominique de Nacquard vendit son château à Mgr Stanislas de Cornulier, camérier de Sa Sainteté Pie IX, lequel, à sa mort, le laissa en toute propriété à son frère Arthur, vicomte de Cornulier. M. Arthur le vendit à des marchands de biens, lesquels le cédèrent à M. Perraud, de Montaigu.

LE BOIS-CORBEAU

Le Bois-Corbeau tire évidemment son nom des bois nombreux qui couronnent le plateau sur lequel il s'élève.

Les premiers seigneurs connus du Bois-Corbeau, d'après M. Dugast-Matifeux, que nous suivons ici, ne remontent qu'au XVe siècle. Ils s'appelaient Le Roux, ou Leroux.

On en trouve plusieurs mentionnés dans un aveu de la baronnie de Montaigu, vers la fin du siècle.

On ne sait s'ils embrassèrent la religion prétendue réformée; ce qu'il y a de certain, c'est que leur nom ne figure pas parmi les dix-huit gentilshommes de la baronnie de Montaigu, signataires du mandat collectif donné à Raymond de Gastinaire, comme nous l'avons vu plus haut à propos de la Preuille.

Mais en 1563, un sieur du Bois-Corbeau, demeurant alors près de Beaufou, est compris avec un sieur de la

Forte-Ecuyère, son beau-frère, dans la plainte, pour informer, à la requête de Louis de la Trémouille, duc de Thouars, baron de Montaigu, contre ceux de la nouvelle religion.

Quelques années après, le Bois-Corbeau passa momentanément, par alliance, dans la famille de la Haye du Chastelier Monthaut, Charles de la Haye en ayant épousé l'héritière Jacquette Leroux, fille de Jean, écuyer, et de Marie Jousseaume.

D'eux naquirent, entre autres enfants, Renée de la Haye, mariée, le 29 janvier 1585, à Claude du Plantis, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la paroisse de la Guyonnière, du Landreau, près des Herbiers, de Rochetenay et des Enfrins.

Il était neveu par sa mère de Charles Rouhaut, dit Landreau, vice-amiral en Guyenne, qui avait longtemps commandé pour le roi à Montaigu dont il venait d'être délogé par les capitaines protestants d'Aubigny et la Boulaye, compagnons d'armes du roi de Navarre.

Sur la fin du siècle, devenu veuf, il se remaria avec Renée de la Motte, également veuve d'un Bruneau de la Rabatelière, dont il eut postérité et qui lui survécut jusqu'en 1636, comme l'indique son épitaphe.

« Cy-gist, le corps de dame Renée de la Motte, héritière des maisons et seigneuries de l'Onglée, Montigny, la Haye et la Motte, issue de la tige des Vandaire, en Bretagne, veuve de messire Charles Bruneau de la Rabastelière, et en seconde noces, de messire Claude du Plantis, chevalier, seigneur de la Guyonnière et du Landreau, décédée à la Rabatelière, le 29 janvier 1636, âgée de quatre-vingts ans. »

En 1638, Pierre du Plantis, fils aîné de Claude et de sa première femme Renée de la Haye, comparaissait à l'assignation des hommages généraux de la baronnie de Montaigu, pour faire au nouveau seigneur-suzerain, Gabriel de la Lande, dit de Machecoul, les foi et hommage lige qu'il lui devait pour raison de sa maison-noble, terre et seigneurie de Bois-Corbeau, en la paroisse de Saint-

Hilaire-de-Loulay, requérant y être reçu, ce qui eut lieu.

Ce Pierre du Plantis épousa Jeanne Demay, fille de René Demay, seigneur du Petit-Plantis, en la Guyonnière.

Les anciens registres d'état-civil de Montaigu et de Saint-Hilaire sont couverts de ses signatures.

En 1662, elle écrit de Paris à son beau-frère une lettre pour lui demander de l'argent; la lettre portait cette inscription :

« A Monsieur *Badereau*, maistre de la poste de Montaigu, en Bas-Poitou, pour faire tenir, s'il lui plaît, à Monsieur de la Grange Barailleau, aux Plantis. »

En 1667, Jeanne de May, dame du Bois-Corbeau, veuve de Pierre du Plantis, sieur du Landreau et autres lieux; Pierre du Plantis, baron du Landreau, et Claude, sieur du Bois-Corbeau, leurs enfants, furent maintenus nobles par sentence de l'intendant Barentin des 24 et 27 septembre.

Les du Plantis portaient, « *écartelé, au premier quart d'or, fretté de sable, au deux et trois d'argent à la croix d'azur fleurdelysée, sur le tout de sable à deux léopards d'or l'un sur l'autre.* »

La succession de Jeanne de May fut acceptée, sous bénéfice d'inventaire, par ses héritiers. La pleine propriété du Bois-Corbeau, dont son mari lui avait laissé l'usufruit, leur revint et ils la conservèrent jusque dans le siècle suivant qu'elle passa aux descendants du maître de poste susdit.

En 1720, 2 juin, nous trouvons une demoiselle Honorée Badreau, qui épouse Gabriel-Jacques Buor; ce qui fait supposer que le Bois-Corbeau appartenait déjà à la famille Badreau. En 1789, le Bois-Corbeau appartenait à Messire Louis-Joseph de Badereau, dit Badereau le Jeune, et qui se qualifiait de mousquetaire du roi.

Né à Montaigu en septembre 1748, il était fils d'Armand-Gabriel-François Badereau, d'abord conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne, comme

son frère Jude, ensuite procureur du roi au présidial de Nantes, et de Bonne Lucas de la Championnière, morte en 1787 au Bois-Corbeau, dont elle était douairière.

Le 4 février 1787, a été inhumé le corps de dame Lucas de la Championnière, veuve de messire Armand-Gabriel Badreau, décédée au Bois-Corbeau.

Joseph de Badereau avait épousé, en 1779, Dlle Catherine-Rose-Joséphine Rocquard de Pontbureau, fille également d'un ancien maître à la Chambre des comptes de Bretagne, et orpheline de père et de mère, mais il ne tarda guère à la perdre après avoir eu plusieurs enfants.

Leur fils émigra avec son père, devint page de la princesse Ferdinande de Prusse: il épousa ensuite à Paris, en 1808, Dlle Berthier du Vivier, avec laquelle il habitait, sous la Restauration, le château de Vincelles dans l'Yonne, et possédait encore de belles propriétés à Soullans, en Vendée.

Ils ont eu un fils, Gustave de Badereau, qui était veuf avec enfants, en 1856, et une fille, Mme d'Iturville, dont le mari était maire de Sens, à la même époque.

Quelques temps avant la Révolution, Joseph de Badereau avait entrepris la reconstruction de son vieux castel : il ne restait plus qu'à finir l'intérieur quand éclatèrent les troubles.

Badereau ayant émigré, ses biens furent mis sous séquestre et affermés pour compte de la République, et enfin vendus nationalement aux enchères publiques le 18 germinal an VI (6 avril 1798) à François Gillaizeau, ex-maître maçon, « l'agent le plus actif de la *bande noire* dans nos parages » (Dugast-Matifeux), pour la somme de 220.100 livres.

La Grande-Barillère, alors annexe du Bois-Corbeau, fut acquise en même temps par le docteur-médecin Olivier-Fayau aîné, moyennant 75.000 livres. (1)

---

(1) *A Badreau, cadet émigré.* — L'ancienne et nouvelle maison de Bois-Borbeau, consistant en de nombreuses servitudes,

« L'acquéreur national se bornant à entretenir la couverture, les portes et les fenêtres du nouveau manoir, habite modestement les servitudes de l'ancien ; ce qui ne l'empêchait point de faire de bonnes parties dans le Bois-aux-Corbeaux et les alentours avec ses camarades, les chasseurs de la Vendée.

Le général Travot, sous les ordres duquel ils avaient tous servi, et qui commandait, depuis, la XII^e^ division militaire à Nantes, venait parfois se joindre à eux.

Le général Travot étant devenu fou, Gillaizeau fut chargé par sa famille de gérer les biens de l'infortuné général.

C'est alors que Gillaizeau commença à se désintéresser du Bois-Corbeau et se retira à la Perrinière, commune de Jumelles, en Anjou.

Puis il traita avec la famille de Cornulier, de Bretagne, qui vint l'occuper, et dont les descendants l'habitent encore aujourd'hui.

(D'après Dugast-Matifeux, voir *Echos du Bocage, 6^e^ année,* n° 1, p. 16.)

Tous les habitants de Saint-Hilaire qui ont un certain

---

la majeure partie incendiée, partie rétablie cours avant-cours le pourpris de Bois-Corbeau.

Les deux métairies du Bois-Corbeau, consistant en bâtiments et servitudes totalement incendiées ; tous lesdits domaines formant un ensemble de 14 boisselées en jardin, 617 boisselées tant en terre qu'en pâtis, 60 boisselées en landes et 90 boisselées en bois-taillis, et plusieurs futaies éparses.

Tel que le tout se poursuit et comporte qu'en jouissent les citoyens Jean Chasseloup et Bossard, fermiers actuels, et que ses confrontations sont plus ou moins détaillées au procès-verbal d'estimation, en date du 25 pluviôse.

Acquis par le citoyen Gillaizeau des Bionnières-Boufféré, pour la somme de 220.100 francs (18 germinal an 6 de la République.)

La Grande-Bionnière, 62.000 francs à Gillaizeau ; Barillère, 75.100 à Fayau.

âge gardent le souvenir du *bon Monsieur Victor* et de Madame de Cornulier, née de Sainte-Croix de Wismes.

Ils ne tarissent pas d'éloges sur leur bonté parfaite, sur leur exquise urbanité, sur leur charité chrétienne envers tous les malheureux.

Le Bois-Corbeau est passé depuis, par le mariage de M^lle^ de Cornulier avec M. le comte de Villebois-Mareuil, dans une famille de l'Anjou.

Les deux aimables châtelains ont fait de cette maison une des habitations les plus somptueuses de tout le pays.

Un parc superbe l'entoure où brillent des fleurs de serre magnifiques. Deux pavillons, d'une grande importance et d'une architecture sévère, ont été ajoutés au bâtiment principal. Une chapelle ogivale (XIII^e^ siècle), dédiée à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, ornée avec un goût exquis, unit sa délicatesse et sa grâce à la beauté grave de la maison pour former un tout parfaitement harmonieux.

Ce serait ici le lieu, si nous ne craignions d'être indiscret, de dire avec quel sentiment de piété et d'art tout a été combiné dans cette chapelle qui est un bijou d'architecture ; depuis le pavé en mosaïques jusqu'aux vitraux artistiques, jusqu'au chemin de croix sur lave du Vésuve, tout est d'une sobriété et d'une richesse à la fois que nous aimerions à voir dans tous les sanctuaires particuliers. Et nous comprenons quelle joie éprouvent les âmes pieuses dans le recueillement de ce sanctuaire intime où Notre Seigneur repose, et où l'on aime à l'entretenir dans un cœur à cœur ineffablement doux.

M. et M^me^ Villebois ont eu quatre fils.

Georges de Villebois, colonel au 65^e^ d'infanterie, un des plus jeunes colonels de l'armée et des plus brillants, devant qui s'ouvre le plus bel avenir.

Roger de Villebois, conseiller d'arrondissement du département de la Vendée.

Christian de Villebois, ancien député de la Mayenne, et Victor de Villebois.

LA BERNERIE

Maison d'une construction toute moderne, au milieu d'un beau parc, sur un plateau élevé d'où le regard embrasse le plus vaste horizon.

Il y a longtemps que la maison de la Bernerie appartient à la famille Dugast. En 1742, Pierre Dugast, sieur de la Bernerie, avocat au Parlement et procureur au présidial de Nantes, épouse sa cousine Anne Lemoine de Livonnière, dont le père, écrit Dugast-Matifeux, un de leurs descendants, se qualifiait de Livonnière, comme ses ancêtres, d'un arrière-fief situé sur la paroisse d'Evrunes, près de Mortagne. Les deux époux étaient âgés de 29 ans, étant nés tous deux en 1713.

Devenue veuve en 1765, après vingt-trois ans de ménage, elle se consacra à l'éducation de ses douze enfants, et mourut à Nantes, le 12 septembre 1779, âgée de 66 ans.

Avant 1789, la Bernerie était la propriété du sieur Jean-Baptiste-René Dugast, avocat, et de dame Jeanne-Madelaine-Angélique Goupilleau.

Le 18 décembre 1784. — Messire Louis Dugast, vicaire de Sainte-Croix, de Nantes, fait le baptême de Louis-Armand, fils des précédents. Le parrain, le prêtre baptiseur, oncle ; la marraine, D^lle^ Gabrielle Guitter, veuve Goupilleau, aïeule maternelle.

Le 27 juillet 1786. — Baptême de D^lle^ Anne-Marie-Lucie : le parrain, messire Philippe-Charles Goupilleau, oncle maternel ; la marraine, Marie-Françoise Dugast, tante maternelle.

Le 16 avril 1788. — Baptême de Henry Gabriel : le parrain a été maître Jean-Victor Goupilleau, procureur fiscal du marquisat de Montaigu, oncle maternel, et la marraine, D^lle^ Pélagie Combeau, épouse de François Goupilleau, notaire, ex-procureur du marquisat de Montaigu, oncle à la mode de Bretagne du côté maternel.

27 mai 1790. — Baptême de Clémence-Agathe : le

parrain a été Armand-Louis Dugast, prêtre; la marraine, dame Marie-Anne-Agathe Guitter, femme de M. Goupilleau, procureur fiscal du marquisat de Montaigu.

1793. — Baptême de Isidore-Charles, né le 27 juin 1793.

1811. — 10 janvier, sépulture de dame Jeanne-Madelaine Goupilleau, veuve de M. Jean-Baptiste Dugast, âgée de 55 ans. *(Extrait des registres de la paroisse.)*

M. Louis-Armand Dugast, ayant épousé Dlle Marie Guitter de Rochecervière, eut de son mariage Mlle Marie Dugast, qui devint plus tard Mme Lefeuvre, Alfred, et qui est aujourd'hui propriétaire du château de la Bernerie.

LES BARILLÈRES

La dénomination de ces trois fiefs, vieille, grande et petite *Barillères*, dit Dugast-Matifeux, vient sans doute d'un antique possesseur appelé Baril.

Ces fiefs étaient tous tenus à foi, hommage plein et serment de fidélité au seigneur dominant de Montaigu.

La petite Barillère devait en outre 13 deniers de rachat, à chaque muance de vassal, à l'aumônier de Saint-Jacques à Montaigu.

La *Vieille Barillère*, dont on ignore même l'emplacement, appartenait, de 1374 à 1384, à Jean de Launay, puis, en 1423, à son fils Guillaume.

En 1499, c'était Pierre Belinaud, prêtre, qui en était le détenteur.

La *Grande Barillère* possédait autrefois une belle avenue de chênes futaies que l'on voit encore.

Le vieux bâtiment d'habitation était simple, formant un carré long, solidement construit en pierres de granit aux quatre angles. Il n'avait qu'un étage surmonté d'un grenier couvert de tuiles.

Sur l'écusson sans armoiries, placé dans le fronton de la grande porte d'entrée, on lisait gravée la date de 1631.

En 1477, elle était la propriété de Jehan Oust.

En 1511, Olivier Gendronneau en était propriétaire et lui adjoignait la petite Barillère.

En 1797, elle fut affermée comme bien national, ayant appartenu à M. de Badereau du Bois-Corbeau, émigré, pour la somme de 820 livres, puis vendue à Fayau pour 75,100 livres.

La *Petite Barillère*, sur laquelle était construit le manoir principal des trois arrière-fiefs de ce nom, était flanquée au sud d'une immense enclôture formant un parc seigneurial.

Cette troisième Barillère, plus importante que les deux autres, fut possédée, au XV^e^ siècle, de 1450 à 1484, par Guillaume et Jean Chauvin, sans doute père et fils.

C'est en faveur de ce dernier que Marguerite de Culant, veuve de Louis de Belleville, ancien seigneur de Montaigu, écrivait de Saint-Denis-la-Chevace, le 15 août 1476, à l'argentier du roi Louis XI, Jean Bourré, gouverneur de cette place pour le roi, afin d'obtenir de lui qu'il exemptât Barillère d'y résider, sans doute pendant la durée de sa ligence qui était de 40 jours et à cause de la proximité de sa demeure.

De 1499 à 1511, Olivier Gendronneau fut à la fois possesseur de la grande et de la petite Barillère.

En 1534, c'était Hilaire Burluet, procureur fiscal à Montaigu, qui eut pour fille et héritière Catherine, femme du personnage mentionné dans cet extrait d'un acte du mois d'août 1560.

« De ces Barillères, grande, petite et vieille, est seigneur noble et honnorable homme maître Claude Meance, sieur Détombe ou d'Estombes, licencié en droits, conseiller du roy notre sire, et son président en la Chambre des comptes de Bretagne, demeurant en sa maison noble de la Barillère, près Montaigu en Bas-Poitou, etc. »

En 1600, un autre procureur fiscal de Montaigu, nommé Frémillon, acquit cette petite Barillère du sieur de Léoullière, en Chavagnes, pour la somme de 600 écus, lequel sieur de Léoullière l'avait acquise du sieur de Barillére pour la même somme.

En 1636 (8 mai), comparution en la cour de la baronnie de Montaigu du sieur Jean du Puy, écuyer, seigneur de la Prébetière et de la petite Barillère, pour faire à Monseigneur de céans les foi, hommage plein et serment de la fidélité qu'il lui doit pour raison de la terre et maison noble de la petite Barillère, appartenances et dépendances, en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, mouvante de la baronnie de Montaigu, audit hommage plein et à deux assées (d'accia en basse latinité), ou deux bécasses en chaque fête de la Toussaint, et à 13 deniers de rachat, à muance de vassal, payables à l'aumônier de Montaigu, requérant y être reçue, ce qui eut lieu. (Registre original petit in-folio des hommages généraux de la baronnie de Montaigu, folio 7.)

En 1800, la petite Barillère appartenait par alliance dans la famille Lespinay du Pally, près de Chantonnay, à Pierre-Marie Irland de Bazoges, ex-lieutenant général du bailliage de Poitiers, qui fut nommé depuis suppléant de la noblesse provinciale aux Etats généraux.

De sa femme et de lui, cet ancien domaine passa successivement aux Thiériot, par acquêt, puis aux Musset, aux Fayau-Lemasne, qui viennent de reconstruire le castel sur un nouveau plan et qui l'ont vendu à leur tour à M. de Marsais, époux de M^lle^ Soline de Lauzun.

C'est dans l'ancien chemin, vers l'étang qui le borde, que périrent, au début de l'insurrection vendéenne, les vingt-cinq gardes nationaux de Mortagne et de Tiffauges, mandés pour venir au secours du district de Montaigu.

(D'après Dugast-Matifeux, extrait d'une histoire de la mouvance féodale de la baronnie de Montaigu.)

Avant la Révolution, Saint-Hilaire possédait un autre château et plusieurs hôtels ou maisons nobles, dont nous allons faire une courte mention.

CHATEAU DU RORTHAYS

Cette demeure, aujourd'hui en mauvais état, était jadis entourée de douves, maintenant presque entièrement combles. Elle était habitée par la famille de Jousbert. Le château avait sa chapelle, aujourd'hui tombée en ruines.

Le 7 avril 1707, messire Pierre-Georges Jousbert, écuyer seigneur du Rorthays, est parrain ; il meurt en 1781, âgé de 50 ans.

Le 17 août 1707, demoiselle Louise Jousbert est marraine ; 1716, 8 juin, sépulture de messire Louis Jousbert, âgé de 30 ans ; 1731, sépulture de Louis-Georges Jousbert, âgé de 50 ans ; 1738, 20 juillet, supplément des cérémonies du baptême de Louise-Marguerite-Françoise, ondoyée le 11 septembre 1735, fille de messire François-Martial Jousbert, seigneur du Rorthays, et de dame Marie de Marquiez. Noble dame Marie-Elisabeth-Rose-Scholastique Jousbert du Rorthays est marraine.

1742, 2 janvier. — Sépulture de François de Jousbert, 50 ans.

1755, 6 novembre. — Baptême de Marie-Elisabeth-Scholastique-Victorine, fille de messire Pierre-Jacques-Philippe-Victor de Jousbert de la Court garonnière, seigneur du Rorthays, et de dame Marie-Rose-Elisabeth-Scholastique de Jousbert, dame du Rorthays. Le parrain a été messire René-Gabriel de Jousbert, prêtre. La marraine, demoiselle Marie-Perrine-Jeanne de Jousbert.

1756, 30 septembre. — Baptême de Jeanne-Rose-Scholastique, fille des mêmes, parrain messire Pierre de Jousbert, chevalier et seigneur de la Court. La marraine, dame Suzanne Suigier, dame de la Court.

1758, 10 mai. — Baptême de Désirée-Marie Pélagie, fille des mêmes. Marraine, dame Marie de Marquiez, veuve de messire François Jousbert, seigneur du Rorthays.

1759, 1er juillet. — Baptême de Louise-Perrine-Ju-

lienne-Rose, fille des mêmes. Parrain, messire Paul Jousbert de la Fillotière ; marraine, dame Louise-Marguerite Jousbert.

1789, 18 avril. — Mariage de messire Gabriel La Roche de la Cantinière, fils majeur de feu messire Jacques La Roche de la Cantinière, et de dame Charlotte-Madeleine d'Aux, de la paroisse de Péault, avec demoiselle Suzanne-Rose-Scholastique de Jousbert, fille majeure de feu messire Pierre de Jousbert, seigneur de la Court, et de dame Marie-Scholastique de Jousbert du Rorthays. *(Registres de la paroisse.)*

1801. — On trouve encore dans les registres le nom de plusieurs demoiselles de Jousbert, Pélagie, Marie, Henriette, Hyacinthe.

Enfin le dernier représentant de cette famille, dans la paroisse, fut demoiselle Marie qui donna, en 1836, 25,000 francs pour bâtir l'église de Saint-Hilaire. Aujourd'hui, il ne reste plus aucun membre de cette famille dans la paroisse.

1708, 14 avril. — On trouve le nom de messire Ramani Girard Leuge, seigneur de la Maritière, décédé en 1712.

La Maritière est une ferme près le bourg qui avait autrefois une maison très importante accompagnée d'un grand jardin clos de murs.

LA BOUGONNIÈRE

En sortant de la gare de Montaigu pour se rendre à Clisson, le voyageur, de la portière du wagon, aperçoit sur la droite, presqu'en même temps que les futaies sombres et les beaux pavillons du Bois-Corbeau, des murs de clôtures tombant en ruines et une ferme ancienne, c'est la Bougonnière.

En 1504, cette propriété appartenait à un sieur Bertrand qui signait Bertrand de Saint-Hilaire, écuyer seigneur de l'Ecornerie et de la Bougonnière.

La première mention de la Bougonnière que portent les registres de la paroisse est celle-ci :

1711 (19 mars). — Mestre Jean Dugast, procureur, notaire de Montaigu, sieur de la Bougonnière.

1715 (27 janvier). — Mestre Mathurin Paris, sieur de la Bougonnière.

1726 (6 avril). — Dlle Mathurine Dugast de la Bougonnière.

Puis cette maison passe dans une autre famille, on ne sait au juste à quelle date.

Mais en 1777, elle était la propriété de Frédéric-Hardouin Bellouard.

Voici ce que nous lisons dans les mémoires de La Réveillère-Lépeaux (1), parlant de son retour de Paris à Montaigu, *en 1777*.

... « Je fus reçu à bras ouverts par mes parents et je fis alors connaissance avec mon beau-frère, car ma sœur s'était mariée pendant mon séjour à Paris, — Frédéric Bellouard de la Bougonnière, qu'elle avait épousé, avait de l'esprit naturel et l'âme élevée, mais il était tout à fait privé d'éducation.

« Son père, homme spirituel et fort instruit, était un égoïste des plus déterminés, qui n'avait pas dépensé un sou pour l'éducation de ses enfants.

« Bellouard de la Bougonnière possédait, à un quart de lieue de Montaigu, la jolie terre dont il portait le nom. Il y passait l'été avec ma sœur et nous y faisions de fréquentes promenades. »

1780, 8 juin. — Baptême de Marie-Lucie, fille de noble homme François-Frédéric-Hardouin Bellouard, sieur de la Bougonnière, conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée générale du Poitou, en la résidence de Montaigu, et de dame Marie-Charlotte de La Réveillère.

1782, 4 novembre. — Sépulture de noble homme François-Hardouin Bellouard, sieur de la Bougonnière.

(Extrait des registres de la paroisse.)

(1) Publiés par son fils, tome 1er, p. 40.— Paris, Hetzel, 1873.

PAINERIE, ECORNERIE, BOUTERIES

Hautes-Basses

La Painerie, où l'on voit encore les ruines importantes d'une ancienne maison féodale, était un fief situé sur la rive gauche de la Maine, où se trouvaient, à quelques centaines de mètres les unes des autres, des gentilhommières élevées pittoresquement sur la crête du côteau. La Cantinière, la Painerie, l'Ecornerie, la Négrie.

La première mention que l'on trouve faite de la Painerie, remonte au XV^e^ siècle, dans l'acte de fondation de la chapellenie des Gestrin de la Motte et de la Lévardière, desservie en l'église Saint-Jean-Baptiste de Montaigu, reçu devant Léonard Thevin et Guillaume Gras-Morton, clercs-jurés de la cour de cette baronnie en janvier 1407.

Il y est question d'un Raoul de la Painerie, qui possède en même temps l'Ecornerie.

En 1563, on trouve mentionné dans une instruction, pour informer du saccagement par les réformés, des château et chapelle du chapitre de Montaigu, qui s'y trouvait alors incluse, « *maistre René Robin, sieur de la Painerie, greffier de ce lieu.* »

En 1518, Gilles Robin, fils de René ci-dessus, cumulait ce greffe et le fermage de la baronnie.

Voici le préambule d'un état de sa gestion, présenté à sa bailleresse en 1581.

« C'est le compte des recettes et mises que rend à très haulte et puissante dame Jehanne de Montmorency, duchesse de Thouars, veuve de très haut et très puissant seigneur Mgr Loys de la Trémoille, vivant chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, duc de Thouars, prince de Tallemond et baron de Montagu, au nom et comme ayant la garde noble de messeigneurs les enfants dudit feu et d'elle, Gilles Robin, fermier de la dite baronnie de Montaigu, pour les droits, parts et portions à madame, dame et audit non. Appar-

tenans en icelle, provenant de la ferme à luy faite par ledit feu seigneur pour cinq ans, qui ont commencé dès le jour et feste de saint Jehan-Baptiste 1573, ledit jour exclusivement pour finir à pareil jour inclusivement 1578, pour en payer par chacun an par ledit Robin à mond. seigneur, la somme de treize cents livres tournois, en deux termes par moitié, etc... »

En 1585 (le 1er novembre), le même Robin, Gilles, sieur de la Pesnerie, figure comme témoin dans un acte d'abjuration d'Estienne Vinet, sergent royal de cette cour. Ce qui démontre que cette famille était catholique.

Sur la fin du XVIe siècle, au commencement du XVIIe, ce Gilles Robin se qualifiait licencié ès-droits, avocat du roy en l'élection de Mauléon, juge et sénéchal des seigneuries de Bois-Cholet et de l'Herbergement Entier.

En 1638 (22 mai), à l'assignation des hommages généraux de la baronnie de Montaigu, donnée par l'ordre du nouveau seigneur, Gabriel de Machecoul, comparut Pierre Robin, écuyer, sieur de la *Painerie*, de *Lescornerie* et des *Bouteries* (1), comme fils aîné et principal héritier de défunt Charles Robin, son père, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, afin de faire à Monseigneur de céans deux fois et hommages liges, l'un pour raison de la maison noble de Lescornerie, et l'autre pour cause de la maison des Bouteries, en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, leurs appartenances et dépendances, requérant y être recu, ce qui eut lieu.

Cette famille Robin de la Painerie, comme on le voit, a une assez singulière histoire. Elle ne possède d'abord que le greffe de la cour de la baronnie de Montaigu, puis elle devient fermière de cette même baronnie.

Elle trouve son compte dans le fermage, puisqu'elle acquiert Lescornerie et les Bouteries.

De plus, elle se qualifie d'écuyère second degré, pour

(1) Bouterie, terme de vénerie, lieu où l'on boute (lance) la bête.

arriver à la chevalerie. Elle tend évidemment à s'élever par l'acquisition des fiefs et des alliances nobiliaires.

C'est ainsi que l'un de ses membres, Jean Robin, sieur de la Tremblaye près Cholet, avait épousé Dlle Eléonore de Morissy-Bariot. Il fut condamné comme faux noble, en 1606, à une amende de mille livres, tandis que sa veuve, l'année suivante, 1607, fut maintenue noble par sentence du 10 décembre, de Barentin.

Pierre Robin qui, lui aussi, avait épousé une demoiselle de noble famille, Renée Bodin, eût probablement subi la même condamnation si la mort ne l'en eût préservé. Sa veuve, Renée Bodin, fut maintenue noble de son chef.

Leur unique héritière, appelée Renée comme sa mère, entra dans une famille d'origine illustre ; elle épousa, en 1669 (2 avril , Jacques-René Escoubleau de Sourdis, capitaine des vaisseaux du roi, alors simplement entretenu dans la marine, beau-frère du célèbre chef d'escadre Gilles de la Roche Saint-André.

On trouve l'explication de son mariage avec une riche héritière d'origine bourgeoise, par la lettre suivante du grand ministre Colbert à son cousin Colbert du Terry, intendant de marine à Rochefort, en date de Saint-Germain-en-Lay, 24 janvier 1666.

« Pour ce que vous me dites du divorce dans lequel seront les affaires du chevalier de Sourdis, en lui ôtant l'Hermine, il a fait tant de fautes dans la conduite de son vaisseau que je ne le trouve pas capable de naviguer tout seul ; et je crois qu'il sera bon qu'il navigue encore quelque temps sous le sieur de la Roche-Saint-André. Pour ses comptes, il sera nécessaire que vous les examiniez et que vous les arrêtiez. »

(Lettres, instructions et mémoires de Colbert, publiées par Clément de l'Institut, t. III. p. 47.)

Plus tard, Escoubleau de Sourdis devint chef d'escadre en 1680, et mourut à Brest, 23 janvier 1686.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, une fille, Marie-Anne, épousa Gabriel Buor de la Lande.

Un des fils, Jacques-Hyacinthe, se maria à dame Marie de la Brunetière du Plessis-Gesté, en Anjou.

C'est lui qui fit placer à la suite de la terre, située à l'angle nord du jardin de la Painerie, un belvedère élégant avec sortie sur le côteau de la Maine. Sur le palâtre en granit de cette porte on voit les initiales H. D. S. (Hyacinthe de Sourdis sans doute) et la date 1728, et les armes des Escoubleau qui sont : *parti d'azur et de gueules à la bande d'or brochant sur le tout.*

On pense que ce fut lui qui fit reconstruire le château de la Vannerie dont on voit les ruines. C'était un édifice assez vaste qui comprenait 14 chambres à feu. Il n'a jamais dû être complètement achevé, car on voit encore les trous ayant servi aux échaffaudages, qui n'ont jamais été bouchés.

Vers 1760, son fils vendit la Painerie à son voisin Duchaffault de la Senardière, qui le possédait à la Révolution et qui la racheta à la vente des biens nationaux.

Plus tard elle fut vendue au baron de Castelnau, dont la veuve l'a cédée depuis à la famille Trastour, de Montaigu, qui possède aussi l'Ecornerie.

De cette dernière maison il ne reste rien, sinon une fuie monumentale qui atteste son ancienne importance.

(Extrait des *Echos du Bocage*, 5e année, n° 3, p. 82.)

On trouve aussi mentionnés sur les registres de la paroisse, en 1718 (3 octobre), Dlle Catherine Cadoc de la Bretonnière (1).

1724, 16 avril. — Mestre Charles Musset, notaire royal, sieur de la Bretonnière, procureur du marquisat de Montaigu.

1729, 16 août. — Messire Arbaud Gabriel Badreau, seigneur du Butaie.

1735, 9 juillet. — Prudence Badreau du Butaie.

1783, 2 novembre. — Sépulture de Dlle Marie Chardonnelle de Riaillé, âgée de 76 ans, par messire Lefeuvre, doyen de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu.

(1) Cette maison s'appelle actuellement la Bretinnière.

Ont assisté, messieurs : Sauvaget, sous-chantre, Bonin-Rochaillau, Goupilleau et Guillaume, chanoines de Montaigu ; et Jacquenot, sacristain de la collégiale.

SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY ET LA RÉFORME

Ce n'est point une étude complète que nous voulons entreprendre sur les luttes religieuses dans cette paroisse, au XVI^e^ siècle : d'autant que les secousses qu'elle a ressenties dans ces troubles n'ont été qu'un contre-coup, dû à sa proximité de Montaigu où la lutte fut si mouvementée et si longue.

Placé en effet sur la route qui conduisait de Montaigu à Nantes, Saint-Hilaire devait subir, tout d'abord, les incursions des protestants.

La ville de Montaigu était alors un centre de refuge où les protestants se trouvaient parfaitement à l'abri : elle avait un château-fort avec des fossés creusés dans le roc, au milieu d'une contrée dont la noblesse, dit Marchegay, était généralement calviniste. Son voisinage de la Bretagne, où dominait le catholicisme, en faisait une sorte de boulevard pour chacun des deux partis. La lutte la plus acharnée, pour la possession de cette place, eut lieu en 1579 et 1580. D'Aubigné en a raconté les émouvants et sanglants épisodes, tant dans son *Histoire universelle* que dans ses *Mémoires*.

Ce que dit ici M. Marchegay de la noblesse des environs de Montaigu est confirmé, du moins, pour Buor de la Lande, par les *Mémoires de Charles Colbert,* que nous avons déjà cités plus haut.

Quant aux Gastynayre, qui étaient propriétaires de la Preuille, la pièce signée de dix-huit gentilshommes de la baronnie de Montaigu, que nous avons citée à l'article de la Preuille, montre quelle influence les protestants avaient acquise dans le Bas-Poitou (1560).

Elle atteste aussi que les Gastynaire de la Preuille, bien que récemment arrivés dans le pays, avaient su s'y

créer des relations et obtenir une place importante au milieu de toutes les maisons nobles des environs.

Trois ans plus tard, en 1563, le pays était bouleversé par les agitations des protestants ; c'est à ce moment, surtout, que les réformés se livraient au pillage des églises, et c'est à cette époque que l'on doit faire remonter la destruction des voûtes, des vitraux, des sculptures, dont on découvre encore les traces dans un grand nombre de nos vieilles églises.

Pour s'en convaincre, qu'on lise la pièce suivante où figurent quatre seigneurs de Saint-Hilaire : le sieur de la Mussetière; le sieur de l'Esmangeardière; le sieur de la Bougonnière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay ; le sieur de Bois-Corbeau, demeurant près Beaufou, que l'on regarde comme propriétaire du Bois-Corbeau, en Saint-Hilaire.

Ce document, avec ses détails, nous paraît devoir être du plus haut intérêt pour l'histoire des troubles du XVI^e^ siècle dans la contrée :

Instruction et mémoire pour faire informacion à la requeste de Mgr de la Trimouille et du procureur du roy, joinct avecques luy, des volleries, saccagemens, meurtres, proditoires, assemblées illicites, forces et violences qui luy ont été faictz en sa terre, ville et chasteau de Montagu, les vendredy, sabmedy et dymanche premier de la Passion dernière 1563.

Convient entendre que le sieur de la Bellotière, de Saint-Mars, et son filz, le capitaine Orgueil, hostellier, demourant à Bordeaulx, le sieur de la Forte-Escuyère, paroisse de la Boissière et en la baronnye dudit Montagu, le sieur de la Mussetière, le sieur de l'Esmangeardière, le sieur de la Bouguenière, paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, aussi de la terre dudit Montagu; le sieur de Boys-Corbeau, demourant près Beaufou, et beau-frère dudit Forte-Escuyère, tous accompagnez de trois ou quatre cens hommes, dont ilz se disoient capitaynes et conducteurs, vindrent, le premyer dymanche

de la Passion, assaillir la ville dudit Montagu, la prindrent d'assault, pillèrent et saccagèrent tous les habitans qui y étoient, hormys les huguenots; contraindrent lesdits habitans leur bailler grant somme de denyers, autrement qu'ils paracheveroient de piller et saccager tout. Item, ledit jour de dymanche, assaillèrent le chasteau dudit lieu de Montagu, le firent rendre entre leurs mains par le sieur de Boys-Basset, lors garde d'icelluy, pillèrent tous les meubles de mondit seigneur, saccagèrent son église canonyalle, la pillèrent entièrement de tous les joyaulx qui y étoient, soict trésors, croix, calices, relicques, ornement de drap d'or, vellours, satin, linge, que aultres choses qu'ils y purent trouver, vallant le tout de vingt-cinq à trente mil livres;

Firent brousler les lettres, titres et enseignements de mondit seigneur, rompirent et brisèrent les vitraulx, tant du dit chastel que de ladite église, arrachèrent et emportèrent le plomb du clochier, dalles et agouts dudit chastel;

Demeurèrent en iceluy chastel et ville de Montagu huict ou dix jours, vivans à discrétion et faisans mille maulx violens, pilleries et larrecins, tant en la dite ville que ès paroisses circonvoysines, ès villages, et sur le laboureur; emmenèrent beufz, vaches, moutons, poulailles et autre bestial, et contraignoient les pauvres gens rachapter leur dit bestial; emportoient lard, gresse, beurre, foing, avoyne et tout autre provision desdits pauvres gens; et encore leur déroboient et volloient leurs meusbles et ustencilles de maison; et qui pis est, les géhennoient, battoient et oultragoient pour leur faire enseigner leurs trésors; leur mectant des œufz chaulx soubz les esselles, comme ilz firent à la Benacyzière, en la paroisse de Chavaigne, près et en la terre dudit Montagu dont ung nommé Chaillou en est depuis cuydé mourir;

Tuèrent le vicaire et deux autres presbtres de ladite paroisse de Chavaigne, en ladite terre de Montagu, et les tirèrent et firent cruellement et inhumaynement

mourir à coups de hacqueboutes, et encores après leur mort, les ayant dépouillez tous nudz, leur donnèrent plusieurs coups d'espées, en grande horreur et cruaulté inhumayne.

Se vériffieront lesdits excès, crimes et delictz, sçavoir est : ceulx qui ont esté faictz en la dite ville de Montagu, par le sieur du Chesne, homme d'honneur, riche et d'autorité ; le sieur Brethommé et sa femme ; maistre René Robin, greffier dudit Montagu ; sire Jehan Menenteau ; Francyn le Mercyer, sa femme, filz et bru ; honneste femme Marie Bretonneau ; Jehan le Febvre ; Jehan de Faye ; maistre Blays-Bredoyt.

Et ceulx qui ont été faictz audit chasteau se vériffieront par le sieur de Boys-Basset ; messire Nouel Guerry, curé de Saint-Jacques ; messire Nycollas, curé de Nostre Dame ; messire Clement Berthonneau ; ung nommé Le Pin de Saint-Laurent-sur-Sepvre, et autres qui lors étoient souldatz avecques ledit Boys-Basset, audit chastel.

Toutesfoyz, qui voudra regarder de près et examyner la vérité du faict, l'on trouvera que ledit Boys-Basset ne se sçauroit excuser qu'il ne soict tenu dudit sacq et pillage faict en ladite ville et chasteau, aussi bien que les devant nommez.

Car premierement il se disoict capitayne et garde dudit chastel, avoict souldatz avecques luy, etoict garni, quelque chose qu'il die, d'armes, harqueboustes, jauconneaulx, pouldre, boullectz, harnoys blans, picques, javellynes et autre munition propre et suffisante pour la tuycion et defense dudit chasteau, neu esgart a la grande forteresse d'icelluy, et que les annemys n'etoient que sedicieulx, sans autorité valable, n'ayans canons quelzconques pour l'assaillir, et la pluspart d'iceulx sans armes que de fourches et bastons, les ungs ferrez, les autres non.

Est ledit chasteau près et joignant la porte par laquelle entrèrent lesdits annemys, battant en plain et à descouvert devant icelle pour empescher d'en approcher, si ledit Boys-Basset eust aucunement voullu tirer et se

mectre en debvoir de bon et loyal capitayne, comme il estoit tenu ; ce qu'il ne voulleut oncques faire, ains le prohiba à ses souldatz et presbtres susdits estans avec luy audit chastel.

Plus estant ainsi ladite ville prinse, soubdain et dès le mesme jour rendit auxdits annemys ledit chasteau sans coup frapper, moyennant seullement qu'il eust ses baques saulves, saus aucunement parler ne faire composicion des meubles de monseigneur et trezors de son église, ne desdits pauvres presbtres qui y estoient.

Et pour préremptoire et monstrer de sa faulte évidente, malice et intelligence que ledit Boys-Basset avoit avecques lesdits annemys, ne voulleut jamais permectre que lesdits presbtres cachassent lesdits meubles de mondit seigneur et trésors de sa dite église, combien que lesdits prebstres et autres estans audit chastel, luy remonstrèrent, auparavant que lesdits annemys arrivassent, que aysément ilz en auroient le moyen par eschelles et cordes pour les descendre au pied et par le derrière dudit chastel, où il y avoit citernes, caves et lieulx segretz et cachez fort propres pour cest effet, sans estre sceu de personne.

Parquoy, veu qu'il voulloit sauver ne biens, ne personnes qu'il a auvert les portes sans coup frapper, que ledit chasteau estoit imprenable, hors de sappe et d'escalade, que les annemys n'avoient moyen de l'opfencer, qu'il ne s'est mys en deffence ne de parole ne de faict, comme ung fidel et loyal capitayne est tenu et obligé de faire, tant de droict commun que par les ordonnances du roy, premyer que de se rendre, et que la nécessité et contraincte n'y soit apparente ; il est sans difficulté, toutes ces choses bien considérées, que ledit Boys-Basset ne se scauroit excuser de crime si clair et manifecte que cestuy.

Quant aux homycides, meurtres, volleries et excès, publiquement faictz sur les champs paroisses et villages, et dont l'intérest et pugnicion apartient à mondit seigneur, comme estans faictz et commis en sa terre, l'on en trouvera tesmoings à suffire, et en tel nombre que l'on voudra.

Mesmement si mondit seigneur prent la payne aller sur les lieux, et, en sa présence, faire faire ladite informacion, en quoy faisant il est à présumer qu'il n'y aura celluy qui ne désire faire son accord et satisfaction à mondit seigneur, attendu mesmement que, par l'édict de la paix, sont exceptez les volleurs et meurtriers ; joinct en outre la grandeur, auctorité et puissance de mondit seigneur, et encores que lezdits excès ont esté faictz après la conclusion de ladite paix.

Fault noter qu'il y a plusieurs artisans et bellistres de Montagu, qui étoient du nombre desdits sedicieulx, lesquelz, s'ils estoient prins, confesseroient aizément la vérité, descouvriroient et enseigneroient où ont esté mys et portez les trezors et meubles de mondit seigneur.

Et deja on a sceu quelques lieux et maisons où il y a encores à présent partie desdits meubles, comme l'on pourra dire de bouche à mondit seigneur.

Ne sera oublié de mectre, par lesdites informacions, maistre Hilaire Méance, frère du chastelain de Montagu, parce qu'il a esté l'ung de ceulx qui plus a faict de maux èsdits meubles et trésors de mon seigneur. »

Cinq années après, en 1568 (5 juillet), le roi Charles IX se plaignait amèrement au comte du Lude (Guy de Daillon), gouverneur du Poitou, des vexations exercées par les protestants.

« *Monsieur le comte, jay esté adverty par une lettre qui a esté prinse que l'on escrivoit au sieur de Sanzay, que au bas païs de Poictou se font ordinairement sinodes et assemblées en armes, et que ledit païs s'est tellement rempli de gens de cheval que l'on ne trouve que troupes de cinquante et soixante qui, courant le plat païs, vont bruslant les églises et exercent sur mes pauvres subjects tant de maulz et insollance, mesmes à l'endroit des prestres, que l'exercice de la religion catholique cesse ou bien sil s'y en est faict, est en cachette, la voullant du tout anéantir et semer la leur par infiniz presches qu'ils y ont*

estabiiz et ès environ de Montaigu, ville qu'ils ont réduite à leur dévotion.....

De quoy je vous ay bien voulu advertyr, affin que vous mectiez peyne d'en descouvrir la vérité, pour aussi tost me le faire entendre, affin que si les choses vont de cette façon par dela, l'on y puisse donner ordre de bonne heure avant qu'elles empirent davantaige. Au demeurant, Monsieur le comte, je vous ramentevroi toujours de tenir la main à lobservation de mon édit de pacification, et à faire faire à bon essient la pugnition des contrevenans à iceluy, de sorte que mes subjects par force ou par amytyé puissent vivre les ungs avecques les autres en paie et amytyé. Priant Dieu, Mons le conte, vous avoir en sa garde.

De Boullongne, le cinquième jour de juillet 1568.

Signé : CHARLES.

Et plus bas : *de Neufville* avec paraphe.
Et au dos est écrit : *A Monsieur le conte du Ludde, etc.* »

Dans une autre lettre, datée du même jour, Charles IX écrit encore à M. du Lude :

« *Monsieur le conte, sur les remonstrances qui m'ont esté faictes par ceulx de mon païs de Poictou que estant la plupart de la noblesse dudit païs de la relligion a attiré a soy une grande partye du commung peuple qui semble chacun jour par leurs actions avoir envye de remuer quelque chose.....*

Et que pour le regard des forces que ledit païs désire estre entretenu ès chateaux de Poictiers, villes de Parthenay, Fontenay, Saint-Maixent, Niort, Meslay, Chauvigny, Montaigu, Thiffauges *et Bresseuyre, j'ay remis cela à vous qui estant sur les lieux vouz pouvez mieulx considérer et juger ce qui est nécessaire que moy qui ne veulx néantmoings, veu les grandes chairges qu'ont à*

porter mes pauvres subjects durant ces derniers troubles qu'il se face aucune dépense superflue, ains seullement ou se verra la nécessité apparente et le bien de mon service grandement le requiers. »

Les agitations de la religion prétendue réformée n'en continuèrent pas moins sur la fin du règne de Charles IX et au commencement de celui de Henri IV ; si bien, qu'en 1580, Montaigu, qui appartenait à la famille de la Trémouille, tomba au pouvoir des calvinistes (avril 1580).

Le 5 janvier 1581 une ordonnance du duc d'Anjou, frère de Henri III, est publiée à Coutras pour mettre fin aux hostilités.

« *De par Monseigneur le duc d'Anjou frère unicque du roy nostre souverain seigneur.*

« ..... *Mon dit seigneur désireux d'accomplir l'intention de sa Majesté et pourveoir à ce que ses dits subjects jouissent le plustôt que faire se pourra du bien de la dicte paix, à tous tant utile et nécessaire, se reconsilient par ensemble et rendent à sa Majesté toutte obéissance, comme ils sont tenus de faire, deffend très expressément à toutes personnes tant catholicques que de la religion prétendue refformée, de quelque qualité qu'elles soient, de cy après entreprendre ny attenter aucune chose par voye d'hostilité les uns contre les autres faire aucunes desmolitions, prises et ravissements de bestial, biens, meubles et autres choses quelsconques imposer et lever deniers et contributions...* »

Le comte du Lude qui assiégeait Montaigu, y fit publier le traité de paix de Fleix, en Périgord, entre les ambassadeurs du roi de Navarre et François de Valois, duc d'Anjou, frère de Henri III. Par une des clauses, cette place devait être livrée par les calvinistes au roi Henri III.

Le 2 février 1581, le duc d'Anjou pressait le comte du Lude de licencier ses troupes, tout en exigeant le démantellement de Montaigu.

..... « *J'ai entendu que les forces que vous avez mises sus pour le siège de Montaigu sont encore ensemble, et m'en a faict, le roi de Navarre mon frère et ceulx de la religion prétendue refformée plainte et remonstrance ; et d'autant que le premier chef de l'entretenement de ladite paix gist au licenciement des forces du roy; mon dit seigneur et frère, sans lesquels lesdis de la religion ne sont tenus d'aulcune chose je vous ay faict la présente pour vous dire et prier que incontinant icelle receue vous ayez à séparer toutes les dites forces comme aussi je vous prie de tenir la main au desmantellement du dit Montaigu.* (Chronique du Poitou, *tom.* XIV, *p. 163.*)

De son côté, Henri III écrit deux jours après. le 4 février (1581), à M. du Lude.

..... « *Pour ce que je désire que le dit desmantellement soit si bien faict que nous ne soyons jamais plus en peine de ceste place,* qui a tant porté de préjudice à mes affaires et services et est cause de tant de mal à mes pauvres subjects tant de votre gouvernement que de celluy de Bretaigne, Anjou et lieux circonvoisins. » (Chroniques du Poitou, *p. 164.*)

D'où l'on voit que les habitants de Saint Hilaire avaient à souffrir, d'autant plus qu'ils se trouvaient sur le passage des troupes faisant des incursions contre la Bretagne.

En effet, le 21 février (1581) suivant, Henri III écrivait encore au même comte du Lude.

..... « *Monsieur le comte je suis fort aise que vous ayez donné ordre à l'établissement de la paix au dedans de votre gouvernement et désire que de la mesme affection que vous portez au bien de mon service, vous ayés à entreprendre l'ouvraige du desmantellement du chasteau de Montaigu, suivant les articles de la conférence de Fles et de Coutras, y faisant travailler de si bonne sorte que cela puisse estre exécuté au plus tost, trouvant bon que*

vous advisiez avec le sieur de Tilly qui doit aller de la part de mon frère le duc d'Anjou faire recevoir ledit Montaigu, des moyens les plus propres qui se pourront tenir pour le dit desmantelement, qu'il faudra faire à la moindre despense du peuple qu'il sera possible. J'escripts aussy au sieur de la Huhauldaye qu'il regarde de son costé de y ayder, et que ensemble vous vous accordez de ce qui sera raisonnable, que la Bretaigne contribue à cette dépense là pour sa part, attendu le bien utilité quelle ressentira, quand elle sera deschargée des incursions du dit Montaigu.

..... *Sur ce je supplie le créateur, Monsieur le comte, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.*

Escript à Saint-Germain en Laye le 21e jour de février 1581. Signé Henry. »

Le roi de Navarre et les calvinistes ne se pressaient point d'abandonner la place, et le 12 mars, Henri III écrivait de nouveau au comte du Lude une lettre où il laisse voir son irritation.

« *Monsieur le comte, il me desploit infiniment de ceste longueur qui se retrouve en l'exécution de la reddition de Montagu.* »

Nous avons vu que, dans sa lettre du 21 février, Henri III dit que M. de Tilly avait été chargé, par le duc d'Anjou, de recevoir la ville de Montaigu.

M. Marchegay a publié la lettre du duc d'Anjou où il est dit :

..... « *Vous recepvrez et acceptrez ladite place dudit sieur de la Boullaye, ou autre qui commandera en icelle pour le roi de Navarre, mondit frère, et incontinent que vous serez introduis et logé en icelle. Vous prierez M. le conte de Lude de faire procéder incontinent au desmantellement de ladicte ville et chasteau. Selon la commission du roy mon seigneur et frère, qui lui a esté envoyée : que*

vous ferez faire et exécuter de sorte que sy après nul ne sy puisse loger en espérance de tenir fort, comme on l'a tant de fois cy devant faict à la ruine perte et dommage du pauvre peuple des environs dudit Montaigu. (1)

Cependant, le roi de Navarre ne se pressait pas de faire livrer Montaigu. Henri III, mécontent, s'en plaignit (12 mars). Enfin, Catherine de Médicis annonça au comte du Lude (17 mars 1581) que les délégués du roi de Navarre partaient avec mission de livrer Montaigu, elle lui recommandait d'y veiller avec soin, car on pouvait encore soupçonner de la mauvaise volonté. La place fut livrée par les soins de d'Aubigné et démantelée par le maréchal de Retz.

Mais comme une suite de ces guerres continuelles, les pauvres habitants de Saint-Hilaire et ceux des alentours eurent toujours à souffrir des expéditions d'hommes d'armes, des corvées imposées par les capitaines de châteaux.

Aussi les voyons-nous, en 1591, s'unir aux habitants de Treize-Septiers, de la Boëssière et de Bazoges pour implorer la pitié de Mgr de la Trémouille. Voici cette pièce curieuse :

1591, novembre. — Requête des habitants de quatre paroisses à leur baron, au sujet des violences et exactions ruineuses qu'exercent sur eux les capitaines de châteaux occupés par les gens du Roi, comme par les ligueurs.

A monseigneur monsieur de la Trymouille.

Supplient très humblement votre Grandeur vos pauvres sujets, manans et habitants les paroisses de Saint-Hilaire de Loulay, Treze Septiers, la Boëssière et Bazoges, le tout dépendant de votre baronnie, terre et ségneurie de Montagu, lesquelles paroisses ont tellement été ruinées, avec toute la baronnie, par le moyen des sièges mis devant ladite ville de Montagu, tant par mons^r de Nevers que

(1) *Annuaire de la Société d'Emulation,* année 1857, p. 236.

autres armées auparavant qui y auroient passé et séjourné, (que) auroient lesd. habitants desd p^sses, avec toute la baronnie de Montagu, souffert plusieurs grandes pertes et ruines tant en leurs personnes que biens.

Ce néanmoins, sans y avoir égard, les capitaines des garnisons de Clisson, pays de Bretagne, Thiffauges, la Seguinière, pendant qu'elle était tenue par ceux de l'union, prochaines desdites paroisses, les ont tellement taxées, et taxent de jour en autre, à grandes et telles sommes de deniers à payer chacun mois de l'an, et autres charges comme charrois, toutes les semaines, audit Clisson, et pionniers tous les jours sur chacunes d'icelles, tellement que cela excède quatre fois et plus par chacun dit an que les derniers ordinaires de la taille que le Roy a acoutumé prendre sur les taillades en icelles, encore que par ci-devant il eut plu à Sa Majesté envoyer lettres-patentes à mons^r de Mallicorne, gouverneur en Poitou, pour faire commandement auxdites garnisons de Clisson et Thiffauges, et autres, de ne rien prendre ni faire aucunes levées de deniers en votre dite baronnie de Montagu. Duquel mandement lesdites garnisons, tant de Clisson que de Thiffauges, n'ont tenu et ne tiennent compte, qui est occasion qu'ils ont fait et font pis que jamais, imposant tous les jours nouveaux subsides sur lesd. p^sses.

Que, s'il ne plaît à Votre Grandeur avoir pitié de vos pauvres sujets, et leur procurer quelques soulagements, ils demeureront en peu de jours n'ayant aucun moyen de plus supporter si grandes charges, accablés sous le faix et ruinés de fond en comble comme il y en a déjà plusieurs, vu le nombre d'exactions, inhumanités, forces et violences que exercent et y commettent d'autre part les soldats tant desd. garnisons que autres. Et encore depuis trois semaines tant le capitaine Villefranche, qui use telle cruauté que l'on avait encore ouï parler, en leurs personnes, familles, bestiaux que autres leurs biens meubles, que ceux de Clisson et Thiffauges emportent et ravissent pour raison de ce, sans aucune forme de justice,

règle raisonnable ni police militaire; dont de tel désordre provient autant ou plus de perte et incommodité à vos pauvres sugets que des excessives sommes levées par lesd. garnisons par une infinité d'inventions de tyrannies et concussions sur lesd. paroisses. Encore dimanche dernier, X^e^ du présent mois, a été pris, à la sortie de la grand'messe de Treize-Septiers, dix à douze personnes qui sont pauvres gens de village, et emmenés prisonniers à Clisson, par le commandement de Mons^r^ d'Avaugour, lequel demande à la paroisse de Treize-Septiers la valeur de plus de mille livres tournois, qui est la totale ruine de lad. paroisse, et semblablement des autres paroisses de lad. baronnie.

Ce considéré, il vous plaise, Monseigneur, faire lever et ôter, par le seigneur d'Avaugour et autres tenant garnison pour le Roy notre sire, lesdites taxes et munitions sur lesd. paroisses à l'avenir, comme n'étant en rien sugettes, lez paroisses de votre baronnie de Montagu des baronnies de Clisson et Thiffauges. Et ce faisant, vos pauvres sugets prieront Dieu pour vous, comme naturellement ils y sont obligés, que Dieu vous préserve en santé avec accroissement d'heur et félicité. »

A l'appui de cette requête furent produites des copies d'un grand nombre de pièces, entre autres les deux mandements dont le texte suit :

« *Messieurs les paroissiens de la p^sse^ de Treze-Septiers, je vous envoie ce memoire pour vous avertir que vous n'ayez à faillir d'envoyer lundi prochain six hommes avec leurs pics, pelles, tranches, et autres ferrements, pour travailler pour les fortifications de cette place de Tiffauges, à continuer huit jours durant ; et ceux qui déffaudront, vous les mettrez par écrit, afin de me les envoyer pour les contraindre par gens qui se feront bien payer de leurs peines.*

« *Fait à Tiffauges le 28 de septembre 1591.*

« *Champigny.* »

« *Paroissiens de la Boëssière, vous ne faudrez a faire trouver jeudi prochain le nombre de charretiers qu'il faudra pour aller quérir à Vendrenne le nombre de quinze pipes de chaux, pour amener jusques à la Bruffière. Et à faute de ce faire, vous y serez contruints par toutes les voies et rigueur de la guerre.*

« *Fait à Clisson ce 30 septembre 1591.* »

Les faits qui précèdent sont, du reste, confirmés par la lettre de l'un des principaux gentilshommes de la contrée à Jeanne de Montmorency, mère du jeune duc Claude de la Trémoïlle :

« *Madame, je vous ay cy devant escript comme les garnisons de Clisson et Thiffauges ruynent tellement les subjetz de vostre baronnie de Montagu que tous ceux qui en oyent parler s'esmerveillent comme les pauvres gens peuvent fournir à payer les grosses munitions qu'ilz sont contrainctz de payer à chascunes desdictes garnisons par chascun moys, tant par emprisonnement de leurs personnes que de leur bestiail. Et où vos pauvres subjets defaillent de paier, les soldatz desdites garnisons ne sont pas paresseurs, dès le lendemain du terme escheu, d'aller par les paroisses prendre les prisonniers, tant personnes que bestes ; qui sont doubles fraitz pour les pauvres gens, qui sont tellement accablés qu'ilz n'ont plus moien d'y pouvoir satisfaire synon abandonner leurs maisons et biens.*

« *De Vostre Asson ce 9 april 1592.*

« *Je désire demeurer à jamès, Madame, votre très humble serviteur, Jehan Baudry qui baise en toute humilité les mains de Votre Grandeur.* »

L'Edit de Nantes, en 1598, n'apporta pas une paix complète, et quelque vingt ans plus tard, nous trouvons encore à Saint-Hilaire des troubles qui émurent même le parlement de Paris.

2 juillet 1620. — Arrêt au parlement de Paris faisant défense aux religionnaires d'enterrer leurs corps dans les

églises et dans les cimetières des catholiques, et en particulier ordonnant que l'église de Saint-Hilaire-de-Loulay sera réconciliée par l'évêque, parce que le vieux Lallier, de la religion prétendue réformée, avait été inhumé avec *violence et avec armes* dans l'église de Saint-Hilaire-de-Loulay. *(Note ajoutée au manuscrit d'Aillery)*

Ce fait, ainsi que l'expédition à main armée de l'évêque de Luçon Aimeri de Bragelongne, en 1626, à Saint-Denis-la-Chevasse, nous révèle l'ardeur des haines dans cette lutte religieuse.

On sait ce que furent ces dissensions et ces luttes dans notre pays, et les expéditions de Louis XIII. Il fallut l'énergique main de Richelieu pour détruire la puissance des seigneurs protestants, en les forçant de démanteler toutes leurs forteresses et leur enlever leur influence dans le Bas-Poitou.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS ET VICAIRES

DE LA

PAROISSE DE SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

Avec quelques notes extraites des registres

—

1680. — M. Potiron, curé.
Dugast, vicaire.

1681. — G. Floreoy, prêtre substitué aux fonctions curiales.
Flaivre, vicaire.

1684. — Huteau, curé.
1690. — Guillaume Paulin, vicaire.
1690. — Rodelle, vicaire.
1690. — Benoit, vicaire.
1690. — Charles de Quatre-Barbes, vicaire.

1693 — J.-B. Lebaud, curé, ayant le zèle des âmes pour la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay.
1694. — Benoit, curé, ancien vicaire (1690) de la paroisse.
1694. — Billot, vicaire.

1696. — M. Brunellière, curé.
1698. — M. Brin, vicaire.

1700. — Le Roux, curé, inhumé dans le cimetière, le 26 octobre 1709, âgé de 35 ans.
1701. — (24 août). — Fabre, vicaire.
1701. — (20 décembre). — Boutaud, vicaire.
1702. — (10 janvier). — Gourraud, vicaire.
1705. — (8 février). — Jucher, vicaire.
1705. — (18 août). — Grimaud, vicaire, inhumé le 27 octobre 1710, âgé de 46 ans.

1710. — (31 mars). — De Masalue, curé.
1710. — (11 octobre). — Poisson, vicaire.

1714. — (29 décembre). — Gabriel Guillemin, curé.
1716. — (20 janvier). — Chesneau, vicaire.
1718. — (15 avril). — Bonnin, vicaire.
1718. — (2 juillet). — Brunellière, vicaire. Il se retira dans la paroisse où il mourut et fut inhumé le 1er juillet 1735, âgé de 53 ans.

1721. — (6 mars). — Louis-Victor Baudry, curé, mort curé de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1739, âgé de 46 ans.
1723. — (5 novembre). — Audureau, vicaire.
1725. — (27 février). — Grudé, vicaire.

1726. — (2 mars). — Jacques de Puy-Rousset, vicaire.
1728. — (16 août). — Garreau, vicaire.
1728. — (20 décembre). — René Thomazeau, vicaire.
1730. — (6 juillet). — Pierre Guillard, vicaire.
1730. — (18 octobre). — Mathès, vicaire.
1732. — (5 janvier). — Pierre Moreau, vicaire, inhumé en 1773.

1739. — (28 novembre). — Jean-Pascal GORET, curé, mort curé de Saint-Hilaire-de-Loulay, le 23 février 1779, âgé de 85 ans.
1764. — (31 août). — Burcier, vicaire.
1772. — (13 avril). — Courseau, vicaire.
1776. — (18 octobre). — Allain, vicaire.
1779. — (23 mars). — Piveteau, vicaire.

1779. — (3 avril). — Jean-Etienne MOYNAT DE VERT, curé.
1779. — (4 septembre). — Yvon, vicaire.
1782. — (24 décembre). — Oursin, vicaire.
1783. — (mars). — O. Hara, vicaire.
1783. — (19 décembre). — Hébert, vicaire.
1786. — (3 février). — Thouzé, vicaire.

M. MOYNAT DE VERT, qui était curé de Saint-Hilaire en 1789, se rendit à l'assemblée du clergé de la Sénéchaussée du Poitou qui s'ouvrit à Poitiers le 20 mars 1789. Il était fondé de pouvoirs de M. Pierre-Charles Buon, curé de Boufferé, et de M. Charles-Samuel-Martin Goupilleau, curé de la Guyonnière.

Son nom ne figure pas dans le procès-verbal d'ouverture (20 mars 1789) ; mais nous le trouvons dans le procès-verbal de clôture (3 avril 1789), où il signe *Moynat de Vert, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay*.

Ce fut lui qui rédigea la déclaration suivante des revenus de la cure et du vicariat de Saint Hilaire (14 février 1790).

Déclaration des revenus de la cure et du vicariat de Saint-Hilaire-de-Loulay, 14 février 1790

—

Je, soussigné, curé de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, diocèse de Luçon, affirme devant MM. les membres de la municipalité de ma paroisse, assemblés par la convocation de M. le maire, que le revenu de ma cure consiste dans les objets ci-après détaillés.

Savoir :

1. La maison presbytérale, avec ses dépendances et son jardin, qui forment ensemble la quantité de six boisselées de terrain.

2. Deux prés, contenant 8 boisselées, estimés à l'usage du pays, pouvoir valoir, année commune, soixante-douze livres. 72[l].

3. Une pièce de terre labourable, contenant 15 boisselées, estimée, à l'usage du pays, 45[l].

4. Une autre pièce de terre labourable, contenant 10 boisselées, autrefois en vigne au complant, et dont j'ai acheté la souche de tous les teneurs, moyennant la somme de 600 livres, comme je m'offre à le prouver, tant par des actes notariés que sous-seings privés. J'estime ladite pièce valoir présentement de rente, 25[l].

Tous ces objets sont les seuls dont je jouisse par mes mains.

Plus 25 boisselées de terres labourables, situées en quatre villages, dont les fermes passées par devant notaires ne produisent que 71 livres par an, 71[l].

Plus six journaux de mauvaise vigne, au titre de complant, à la quatrième partie des fruits rendus à la cure, avec un chapon et demi et 3 deniers de cens, dont acte par devant notaires, en date du 21 août 1786. Ladite vigne ne m'a pas encore produit trois barriques de vin depuis

onze ans, ce qui est cause que je n'en fais pas l'estimation. Cependant, je crois devoir la porter à 3 livres, 3[l].

Plus, en rentes requérables dans 27 villages de cette paroisse et dans trois autres paroisses voisines, le nombre de 120 boisseaux de bled-seigle, tant mesure de Montaigu, pesant 28 livres, que mesure de Clisson qui pèse 18 livres, le tout estimé, année commune, devant produire 216 livres, déduction faite des frais indispensables pour les ramasser, 216[l].

Plus, en rentes, vulgairement appelées « droit de boisselage », accoutumées d'être payées depuis environ 300 ans, 68 boisseaux estimés 112 livres, déduction faite des frais nécessaires, 112[l].

Plus la cure perçoit, en rentes d'argent, la somme de 181 livres 4 sous 4 deniers, pour fondations que je suis obligé d'acquitter, sans y comprendre celles dont sont grevées les 25 boisselées de terres affermées à différents particuliers, comme il est dit de l'autre part, lesquelles charges se trouveront confondues dans la déclaration ci-après, 181[l].4[s]4[d]

Plus la dixme au 16 en bled-seigle, froment, orge, avoine, millet, sarrazin et lin, estimée, année commune, valoir la somme de 523 livres, y compris aussi la dixme de vin, 523[l].

1248[l].4[s]4[d]

J'affirme que ma cure n'a d'autres fonds en propriété que ceux mentionnés dans ma déclaration, que j'estime valoir 1,248 livres 4 sous 4 deniers, comme il m'est facile de le prouver par les titres et l'expérience que j'en ai faite depuis onze ans que j'en suis titulaire. Sur quoi il faut déduire les charges dont je fais de suite la déclaration.

Charges dont la cure est grevée

1. Six saluts du Saint-Sacrement fondés et dont la rétribution totale est fixée à la somme de 30 livres,	30[l].
2. 23 services de fondation fixés à la somme de 57 livres 10 sous.	57[l]. 10[s]
3. De 43 messes hautes fondées, 64 livres 10 sous,	64[l]. 10[s]
4 De 32 messes à basse voix fondées et dont la rétribution est fixée par le règlement diocésain à la somme de	32[l].
Plus de la rente de 13 boisseaux 1/3 de bled-seigle, mesure de Clisson, et rendable à l'hôpital de ladite ville, laquelle rente se trouve hypothéquée sur la dixme que je perçois sur trois villages de ma paroisse, cette rente est estimée 22 livres, à raison des frais de la conduite,	22[l].
Plus de l'obligation de loger et nourrir un vicaire, laquelle j'estime au bas mot me faire une rente annuelle de	400[l].
Plus des réparations usufruitières de la maison presbytérale et de ses dépendances, estimées, année commune	60[l].
Plus de la taille et des autres impositions fixées à la somme de	24[l]. 19[s]
	690[l]. 19[s]

OBSERVATIONS

En prenant possession de la cure, en l'année 1779, il a été reconnu, par le général de la paroisse, que le presbytère était dans la nécessité d'être reconstruit en partie. Les habitants m'ayant chargé de cette entreprise, je déclare être dans le cas de prouver avoir avancé de mon argent la somme de 5,200 livres en sus de celle qui m'a été remise en mains dans l'assemblée de la paroisse pour parfaire les réparations.

J'affirme aussi que tous les titres justificatifs des biens, rentes et des fondations dépendants de ma cure sont inventoriés et déposés dans un coffre fermant à trois clefs et que j'ai aucune connaissance qu'il en ait été soustrait.

De plus, je déclare être titulaire d'un bénéfice simple situé dans ma paroisse, appelé la stipendie ou chapelle de la Cantinière, à patronage laïque : son revenu consiste en trois petites pièces de terre labourables, affermées, par devant notaire, la somme de 39[l].

Plus une petite dixme sur un canton des propriétés du présentateur ; j'estime cette dixme valoir tout au plus, 24[l].

63[l].

Les charges sont de 24 messes par an fixées selon le règlement du diocèse à 24[l].

Je ne suis dépositaire d'aucun titre de ladite chapelle ; de plus j'affirme n'avoir reçu aucun pot-de-vin de toutes les fermes annoncées dans ma déclaration.

A Saint-Hilaire-de-Loulay, le 14 février 1790.

Signé : MOYNAT DE VERT.

La présente déclaration faite et reçue par devant nous, Maire et Officiers municipaux, et inscrite sur le registre à Saint-Hilaire-de-Loulay, le 14 février 1790.

Dugast du Rorthais ; Buor de la Lande ; Badreau ; Griveau ; Soulange.

Je soussigné, vicaire de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay, diocèse de Luçon, Bas-Poitou, en vertu du décret de l'Assemblée nationale, déclare devant Messieurs les Officiers municipaux posséder, comme vicaire dudit lieu, une maison sise dans ce bourg, inhabitée à cause de sa vétusté, et un jardin contenant environ une boisselée et demie. La dite maison et jardin chargés de la rente de ... sous due à la cure.

Je déclare, en outre, n'avoir aucune connaissance qu'il ait été soustrait aucun titre concernant les susdits objets ; j'affirme la dite déclaration sincère et véritable.

A Saint-Hilaire-de-Loulay, le 14 février 1790.

THOUZÉ, p^tre.

La présente déclaration a été faite et reçue par devant nous, Maire et Officiers municipaux, et inscrite sur registre à Saint-Hilaire-de-Loulay, le 14 février 1790.

Buor de la Lande ; Badreau ; Dugast du Rorthais ; Griveau ; Moynat de Vert, curé ; Soulange.

Le dernier acte de M. Moynat de Vert, avant la Révolution, est un baptême, du 17 juin 1792. Celui de M. Thouzé est également un baptême, du 4 juin 1792. M. l'abbé Thouzé devait revenir après la Révolution à Saint-Hilaire comme curé (1).

---

(1) M. Moynat de Vert a laissé dans les *Archives paroissiales* de Saint-Hilaire-de-Loulay, un cahier manuscrit intitulé *Histoire de la Révolution de France*. Cet écrit inachevé est divisé en trois chapitres, y compris l'introduction. Nous lui aurions volontiers donné place, au moins en partie, dans la *Chronique de Saint-Hilaire ;* mais il est d'un caractère et d'un intérêt trop généraux pour le cadre restreint des *Archives du diocèse de Luçon*. Notons, toutefois, que le style en est facile, les jugements sûrs et droits, en ce qui concerne surtout les causes de la Révolution, les mœurs de Marie-Antoinette *(l'affaire du collier)* et les réformes nécessaires.

Le chapitre II qui a pour titre : *De l'influence qu'ont eu les Calvinistes sur la Révolution*, est traité notamment d'une manière aussi saisissante que juste. L'auteur, qui écrivait bien avant 93, prévoit et annonce, en des termes qui ne laissent aucun doute, la mort du roi Louis XVI dont il compare la situation à celle de Charles I^er d'Angleterre.

Le chapitre III traite de l'influence de la capitale sur la Révolution ; des formes anciennes maladroitement adoptées

Dès le mois de mars 1792, faute de prêtres catholiques dans les paroisses environnantes, surtout de la Loire-Inférieure, de Chateau-Thébaud, du Bignon, de Montbert, on apportait les enfants pour leur faire recevoir le baptême à Saint-Hilaire et les personnes qui voulaient se marier y venaient recevoir la bénédiction nuptiale.

Parfois les parties se faisaient publier dans leurs paroisses, soit dans l'église par le prêtre intrus, soit par l'officier public à la porte de l'église, puis venaient se faire marier à Saint Hilaire, *ne voulant pas*, ainsi que le portent les actes, *recevoir de sacrements de prêtres reconnus comme apostats par toute l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.*

Pendant la Révolution, la paroisse de Saint-Hilaire eut le bonheur d'avoir toujours un prêtre, M. l'abbé Girard, enfant de la paroisse, vers lequel on accourait de toutes parts, pour recevoir les sacrements. Il ne put échapper aux révolutionnaires que grâce à ses expédients personnels et aussi grâce au dévouement de ses compatriotes (1).

La cure de Saint-Hilaire-de-Loulay, consistant dans la maison curiale, les servitudes, le jardin, le verger, la charmille, fut mise en vente à Fontenay-le-Peuple le

---

pour la convocation des États généraux ; du règlement concernant les trois ordres et de l'opinion du public sur ce règlement ; il rapporte une scène burlesque entre un manant et un gentilhomme de Coutances ; des insultes et une attaque dirigées par la populace contre l'évêque de Mâcon, Mgr Moreau ; une insurrection à Nancy ; les vœux de quelques cahiers sur M de Calonne ; la maladie du Dauphin ; l'accident arrivé au Roi pendant qu'il visitait les réparations de la toiture de son palais et qui lui eût coûté la vie, sans la courageuse énergie d'un couvreur ; les intrigues pour élever M de Machault au ministère ; les insinuations malveillantes répandues contre la noblesse. N. D. L. R.

(1) Voir le manuscrit de M. Remaud, le concernant, publié dans la *Chronique de Saint-Georges-de-Montaigu.*

6 germinal, an 6 de la République (20 mars 1798), et adjugée pour la somme de 1,200 fr., le 13 germinal, même année, à M. Boyer, demeurant à Clisson, par l'entremise de M. Chessé, demeurant à Fontenay, chargé de procuration par M. Boyer.

Vente des biens du clergé de Saint-Hilaire, l'an VI de la République.

L'an six de la République française une et indivisible, le six du mois de germinal, à dix heures du matin.

Nous, administrateurs du département de la Vendée, nous sommes transportés, accompagnés du Commissaire du directoire exécutif près l'Administration départementale, dans la salle de nos séances ordinaires,

Où étant, ledit Commissaire du directoire exécutif a annoncé qu'il alloit être procédé à la réception des premières enchères pour la vente des biens ci-après désignés, indiquée par l'affiche du 6 ventôse dont il a été donné lecture, laquelle affiche a été bien et duement publiée et apposée dans les lieux prescrits par la loi, suivant les certificats ci-annexés de l'administration municipale du canton où sont situés les biens, et les autres administrations municipales du département, lesquels biens consistent en ce qui suit :

CONSISTANCE

La maison curiale et dépendances de Saint-Hilaire-de-Loulay. La maison sans portes ni fenêtres, les murs les planchers et le carrelage dégradés. En plusieurs endroits, les ménageries aussi sans portes ni fenêtres, et les murs dégradés en divers endroits ; le premier près à crouler ; tous les objets couverts à thuiles ; une cour au devant, renfermée par les ménageries, et la maison d'un côté, et d'un bout, et de l'autre bout par des murs ; le tout contenant en superficie trois quarts de boisselées, mesure de Montaigu.

Le jardin entouré de murs écroulés en plusieurs endroits, contenant environ une boisselée et demie.

L'affiage ou le verger, dans lequel il y a une charmille, contenant environ trois boisselées et demie.

Une pièce de terre labourable, contenant six boisselées, appelée la pièce de la Cure, située près du village de la Pinelière. Plus un petit pré, au bord de ladite pièce et séparé d'icelle par une haie, contenant une boisselée, joignant le tout d'un côté aux terres de la métairie du Pin, d'autre côté au nommé Joumeau, les héritiers Pierre Barreaud, les héritières Buor et autres, d'un tout à la rivière de la Maine et d'autre tout à un chemin de servitude.

Une maison en ruines, composée de deux chambres basse et haute, avec une boisselée et demie de jardin autour d'icelle, joignant d'un côté le pré du citoyen Gaillard, d'autre côté aux héritiers Chasteigner, d'un bout au grand chemin, d'autre bout à la rue.

Un pré, nommé pré Brochard, contenant avec ses haies en partie des deux bouts, etc., d'un côté, environ dix boisselées. Borné d'un côté à la nommée Joussebert et Pierre Gaillard ; d'un autre côté et d'un bout audit Gaillard, d'autre bout aux citoyennes Morinière, estimé d'un revenu annuel 30 francs.

D'une autre pièce de pré, nommé pré des Barres, contenant cinq boisselées, borné d'un côté et d'un bout à deux chemins de servitude ; d'un autre côté à la veuve Jean Mainguet, de l'autre bout à Pierre Clénet, estimé d'un revenu annuel, 15 francs.

Une autre pièce de terre, nommée les Gâtineaux, contenant avec ses haies des deux côtés et d'un bout, environ quatre boisselées de terre labourable, bornée des deux côtés à Pierre Gaillard, des deux bouts aux héritiers de feu Jean Piffeteau, estimée d'un revenu annuel de 8 francs, vendue 1,160 francs.

Lesdits biens formant un seul lot d'estimation, suivant le procès-verbal du commissaire-expert, nommé par l'Administration départementale, en date du 29 pluviôse,

fait et rédigé, présent le citoyen Fayau, commissaire du directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Montaigu, a été porté à la somme de 800 francs de capital, calculée vingt fois sur le revenu annuel de 40 francs.

Le 13 germinal, *adjugée au citoyen Chessé, pour 4,000 francs, lequel a déclaré agir au nom du citoyen Boyer, greffier du tribunal, à Clisson, en vertu d'une procuration.*

Signé : MAIGUE, . . CHESSÉ.

PERVINQUIÈRE, GAULY, COYAUD.

Le lendemain de l'adjudication, 14 germinal, la cure fut cédée pour la même somme, par M. Boyer, à MM. J.-B. Dabin, Pierre Rayneau, Jacques André, Louis Chiron, Louis Dugast et Louis Guichet, tous de la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay, agissant au nom de tous les habitants.

C'est un précieux souvenir pour tous les habitants de Saint-Hilaire que celui-là, et les noms de ces six habitants qui ne craignirent pas de se faire les mandataires de tous, au risque d'attirer sur eux et leurs familles les haines révolutionnaires, méritent d'être conservés.

Ces six habitants gardèrent la propriété de la cure jusqu'au 15 juillet 1820. Dès le 10 août 1800, une quête fut faite dans la paroisse pour les indemniser de leurs frais d'acquisition, et ce ne fut qu'en 1820 que la cure fut définitivement cédée en toute propriété à la commune, par sous-seing privé des acquéreurs, à la date mentionnée plus haut, pour servir à perpétuité et pour toujours de logement au curé desservant et à ses successeurs.

Plus tard, la Fabrique fit l'acquisition du presbytère et de ses dépendances, au prix de 9,000 francs (7 décembre 1866).

Le 29 décembre 1808, une demande concernant l'exercice des cultes, fut faite par le préfet, au ministre de l'intérieur, pour les paroisses du diocèse. Voici ce qu'il disait dans son rapport sur Saint-Hilaire :

Saint-Hilaire

Tout est convenablement organisé dans cette commune ; ils ne demandent qu une cloche, estimée 1,000 francs.

Montaigu avait demandé 1,000 fr. pour le presbytère, et 6,000 fr. pour l'église.

« Placé sur la route de Montaigu à Nantes, dit M. Aillery (1), et sur la limite du diocèse, Saint-Hilaire-de-Loulay a été traversé tour-à-tour, en 1792, par les vainqueurs et les vaincus ; c'est là l'entrée de la Vendée. A meilleur titre, elle s'honore du passage de plusieurs princes. En 1808, Napoléon et l impératrice Joséphine passèrent à Saint-Hilaire ; à une époque plus rapprochée, les ducs de Bourbon, d Angoulême, traversèrent le bourg. En 1828, ce fut par Saint-Hilaire que M^me^ la duchesse de Berry entra dans la Vendée. Un nombreux concours d'habitants, venus des paroisses voisines, s'était porté à l'arc de triomphe élevé à la limite du département. Là, le marquis de Foresta, préfet de la Vendée, accompagné de Mgr Soyer, évêque de Luçon, de M. le marquis de Saint-Belin, commandant le département, et du colonel de gendarmerie La Voirie, eurent l'honneur de recevoir *Madame,* aux cris de : *Vive le Roi ! Vive à jamais les Bourbons !* »

A propos du passage de l'Empereur et de l'Impératrice à Saint-Hilaire, voici un document assez curieux :

L'Empereur et l'Impératrice avaient traversé Saint-Hilaire au galop de leurs chevaux.

Partis de Fontenay, le matin du 8 août, à 3 h. 1/2,

(1) Note de M. Aillery.

à minuit 45 minutes ils sortent du département de la Vendée au pont de Remouillé (1).

« Arrivé cette nuit à Nantes, écrit Tampon de la Jariette, cité par B. Fillon, l'Empereur est extrêmement content du peuple de la Vendée. »

En voyant cette course échevelée, et en la rapprochant de certains faits, par exemple du dîner à Montaigu, le soir du 8 août, où l'Empereur entre en fureur parce que l'Impératrice s'était trouvée mal après avoir bu un verre d'eau trop fraîche, on serait autorisé à croire que Bonaparte avait peur des « *géants* ».

Quant à la Duchesse de Berry, elle devait revenir quatre ans plus tard, à Saint-Hilaire-de-Loulay, en fugitive cette fois, cachée sous un déguisement d'emprunt, demander l'hospitalité à la Preuille, où elle fut reçue, comme nous l'avons raconté déjà, avec le pieux enthousiasme et le respecteux dévouement qu'inspirait sa grande âme.

1801. — Charles-Louis-Hyacinthe TOUZÉ, vicaire de Saint-Hilaire avant la Révolution, en devint curé et resta seul jusqu'au mois de mai 1816. La même année, le 27 août, il mourut à l'âge de 53 ans et fut inhumé en présence de MM. Pierre-Charles Buor, curé de Montaigu; Joseph Dugast, desservant de la Bruffière; Regain, desservant de la Bernardière; René Valton, prêtre; Claude-Bonaventure Bureau, prêtre; Julien Mérand, vicaire de Saint-Hilaire; Duchaffault, prêtre; Retailleau, desservant de Saint-Hilaire-du-Bois.

1816, mai. — Julien Mérand, vicaire.

L'église de Saint-Hilaire-de-Loulay, comme plusieurs autres églises du département de la Vendée, fut incendiée pendant la guerre qui désola ce pays dans les années 1793-1794. Tous les ministres de la religion Catho-

(1) Ces chiffres sont extraits d'un mémoire présenté, le 11 novembre 1811, au préfet de la Vendée, par les maîtres de poste *(Archives.)*

lique, Apostolique et Romaine, étaient alors ou déportés dans les pays étrangers, ou prisonniers, ou cachés dans les forêts et dans les retraites les moins fréquentées. La persécution suscitée à la religion chrétienne commença en 1790, et ses ministres n'ont commencé à respirer qu'en 1800.

Pendant la persécution, les habitants de Saint-Hilaire-de-Loulay n'avaient pu s'occuper des réparations de leur église ; on ne leur eût pas permis de le faire, et de plus, aucun ministre n'aurait eu la permission d'y exercer les fonctions ecclésiastiques. Mais aussitôt que le Gouvernement Français eut laissé la liberté au culte catholique et autorisé la rentrée des prêtres dans leurs paroisses, les habitants de Saint-Hilaire se rassemblèrent et votèrent à l'unanimité la reconstruction de leur église, et chacun d'eux y concourut de tout son pouvoir.

1816, 4 novembre. — J.-B^te^ ALLAIN, curé, décédé à Saint-Hilaire, où il s'était retiré en 1831 et où il mourut le 8 mai 1853. Il fut inhumé dans le cimetière de la Rabetelière.

1817, 24 juin. — Veneri, vicaire. Il ne resta que jusque vers la fin de mai 1818. A partir du 22 octobre 1824, M. Regain, ancien curé de la Bernardière, demeurant à Saint-Hilaire, fait souvent des baptêmes jusqu'au 31 juillet 1830.

1831, 1^er^ mai. — Louis-Martin CROCHET est installé comme desservant par Monseigneur Soyer; le 17 décembre 1836, il meurt au milieu de travaux de reconstruction de l'église.

1831, 1^er^ mai. — Girard, vicaire.

1833, 27 décembre. — Erection d'une croix monumentale dite *Calvaire de la Grand'route,* à la suite des exercices du jubilé, à l'occasion de l'exaltation de S. S. le pape Grégoire XVI.

1834, 8 juillet. — Martineau, vicaire.

1835, 15 octobre. — M. Crochet fonde l'école chré-

tienne des Frères dans sa paroisse, avec le concours des Frères de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

1836-1837. — RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

L'antique église de Saint-Hilaire-de-Loulay, déjà plusieurs fois réparée, ne pouvait plus, depuis longtemps, contenir les religieux habitants qui s'y rendaient en foule, les fêtes et les dimanches, pour assister aux saints offices. M. Louis-Martin Crochet, alors desservant de la paroisse, encouragé par les sages conseils et les pieuses libéralités de plusieurs personnes dont les noms demeurent inscrits au livre de vie, au lieu de faire relever le mur du midi qui tombait en ruine, proposa au Conseil de Fabrique de renverser l'ancienne église et d'en bâtir une nouvelle assez spacieuse pour satisfaire aux vœux et aux besoins de tous les paroissiens.

Les membres du Conseil de Fabrique, savoir : M. le vicomte Victor de Cornulier du Bois-Corbeau, président ; Pierre Poiron, de la Fouctière, secrétaire ; Mathurin Hervouet, de la Sallerie, trésorier ; Pierre Chauveau, du bourg, maire de la commune ; Charles Orieux, de la Grande-Bernerie ; Pierre Chasseloup, du Poiron-Babonneau, conseillers, et M. Crochet, desservant, vu l'impossibilité, malgré les réparations, de mettre l'ancienne église en harmonie avec les besoins de la population, considérant l'offre généreuse de M. de Jousbert (20,000 fr.) ainsi que les désirs et la bonne volonté de tous les habitants qui s'engageaient à contribuer selon leurs moyens à la construction d'une nouvelle église, prirent, le 26 avril 1835, une délibération par laquelle il fut arrêté que l'ancienne église, devenue trop petite, serait remplacée par une nouvelle.

Après avoir rempli toutes les formalités prescrites par la loi, la direction des travaux fut confiée à M. Liberge,

architecte, demeurant à Nantes. M. Moussier, entrepreneur, demeurant également à Nantes, s'étant rendu adjudicataire de cette entreprise, après avoir démoli l'ancienne église, commença les travaux de construction au mois de février 1836.

La première pierre, placée derrière le maître-autel, dans le fond du rond-point, fut bénite, le 4 octobre 1835, par M. Benjamin Gouraud, supérieur du grand séminaire de Luçon, vicaire général du diocèse, né à la métairie des Noues, en cette paroisse.

M. Crochet étant mort le 17 décembre 1836, et M. Gabriel Remaud, lui ayant succédé le 22 janvier 1837, les travaux commencés continuèrent sous la surveillance du président de la Fabrique et du trésorier. Enfin, tout étant à peu près terminé, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime René-François Soyer, évêque de Luçon, sur l'invitation de M. le desservant, cédant aux pieux désirs de tous les habitants, fit, le 7 novembre 1837, la consécration solennelle du nouveau temple, en présence d'un nombreux clergé (72 prêtres, 21 séminaristes) et d'un grand concours de fidèles, tant de la paroisse que des paroisses voisines, venus pour assister à cette touchante cérémonie.

La souscription de l'église s'était élevée à.. 31,094 fr.
La dépense s'éleva à..... 67,777

1837, 22 janvier. — Gabriel REMAUD, curé.
1837, 1er juin. — J. Baudry, vicaire.
1841, 16 août. — A. Barilleau, vicaire.
1841, 22 décembre. — Villain, vicaire.
1846, 2 décembre. — C. Grelier, vicaire.

Le 2 février 1838, érection solennelle d'un chemin de croix par M. l'abbé Pierre Ecarlatte, chanoine honoraire, missionnaire apostolique, curé de Pouillé.

Du 11 novembre 1838 au 13 décembre, grande mission par les Pères de Saint-Laurent : Marchand, Galliot, Denis, Vion et Ruppin. A peine dix personnes de la paroisse ne firent pas leur mission ; plus de trois mille per-

sonnes suivirent les exercices et reçurent la sainte communion.

1841, 10 octobre. — Etablissement de l'école religieuse des Sœurs, confiée à la communauté de Saint-Gildas.

1843. — Construction du clocher et de la flèche de l'église, au prix de 7,367 francs.

1845, 23 septembre. — Bénédiction de deux cloches nouvelles, lesquelles, avec la moyenne qui existait déjà, donnent une tierce majeure : *sol, fa, mi* ♭.

La grosse pèse 948 kilogrammes, la moyenne 575, la petite 446 kilogrammes. Elles ont coûté, y compris les accessoires, 3,654 francs, et ont été fondues par M. Bollée, du Mans.

La grosse fut appelée *Victorine-Adélaïde,* et eut pour parrain M. le vicomte Joseph de Monti, de la Mussetière; pour marraine Mme la comtesse Louis de Cornulier, de la Lande.

La petite fut appelée *Dominique.* Elle eut pour parrain M. de Nacquart de la Preuille, et, pour marraine, Mme Dugast, de la Bernerie.

Le beffroi a coûté 1,000 francs.

Le 18 février 1847, M. Remaud part de Saint-Hilaire pour aller occuper la cure de Saint-Jean-de-Monts.

18 février 1847. — François-Thomas NERRIÈRE, curé. Il est installé par M. Benjamin Gouraud, vicaire général.

« Parmi les nombreux ecclésiastiques que la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay a donnés au diocèse, écrit M. Aillery, dans ses notes, nous ne pouvons nous empêcher de citer le pieux et vénérable M. Gouraud, vicaire général et supérieur du séminaire de Luçon. »

M. Benjamin Gouraud entra plus tard dans la congrégation des missionnaires de Saint-Laurent où il mourut.

1849, 20 mai. — De Suyrot, vicaire.

1849, 1er décembre. — Soulard, vicaire.

24 octobre 1847, bénédiction de la chaire, œuvre de M. Frédéric Griveau, de cette paroisse. Elle a été payée 2,000 francs.

Dans le courant de novembre 1852, M. l'abbé Nerrière quitte Saint-Hilaire pour entrer chez les missionnaires de Saint-Laurent.

1852, novembre. — Jean RABALLAND, curé, est installé par M. Benjamin Gouraud, vicaire général.

1853, 31 décembre. — François Hilaireau, vicaire.

1858, le 28 mars, M. Raballand abandonne Saint-Hilaire pour aller occuper la cure de l'Aiguillon-sur-Vie.

1858, 18 avril. — Etienne GENDRON, curé, est installé par M. Benjamin Gouraud, vicaire général.

1858, — Armand Salles, vicaire, 1863

1861, 5 janvier. — Louis Cousseau, premier *second vicaire,* 1870

1863, 29 août. — Clément Goguyer, 1871

1870, 25 juin. — Pierre Clavier, 1877

1871, 22 janvier. — Adolphe Michaud, 1879

1877, 28 octobre. — Eugène Trichet, 1882

1879, 11 octobre. — J.-B^te^ Billet, 1882

1882, 17 mars. — Gustave Robergeau, 1883

1883, 1^er^ août. — Bouquard, 1883

1883, 14 janvier. — Eugène Goupilleau, 1889

1883, 3 juin. — Joseph Pilard, 1884

1884, 1^er^ janvier. — Alexandre Chevalier, 1886

1886, 1^er^ janvier. — Charles Bertret, 1888

1888, 3 juillet. — Constant Chabirand, 1892

1889, 10 mai. — Etienne Gendron, 1890

En 1861, fondation du second vicariat, lequel fut reconnu par le Gouvernement, le 7 avril 1862.

2 juillet 1873. — Bénédiction de la première pierre de la chapelle du château du Bois-Corbeau.

17 août 1876. — Bénédiction par Monseigneur Jules-François, évêque de Luçon, de la chapelle du Bois-Corbeau.

1880. — Restauration de l'église aux frais de la commune.

1881, 3 octobre. — Adjudication de la reconstruction du presbytère par la Fabrique, lequel a coûté 26,000 fr.

1882, 14 janvier. — Erection d'un nouveau chemin de croix par Mgr Catteau, évêque de Luçon.

1886, 1er juillet. — Grand pèlerinage eucharistique au château de la Lande. Le nombre des assistants a été porté à vingt mille. Le pèlerinage était présidé par Mgr Catteau, évêque de Luçon. Toutes les paroisses du canton, ainsi que bon nombre d'autres des environs, tant de la Loire-Inférieure que de la Vendée, y prirent part.

1890, 13 novembre. — M. Gendron, obligé de se retirer du ministère à cause de ses nombreuses infirmités, quitte le presbytère et va habiter la maison dite *de Charité,* où il meurt le 16 février suivant, plein de mérites devant Dieu et laissant au monde l'exemple d'un prêtre fidèle à ses devoirs et brûlant de zèle pour le salut des âmes.

1890, 16 novembre. — Louis COUSSEAU, curé des Lucs, est installé curé de Saint-Hilaire par M. l'abbé Henri Suaudeau, doyen de Montaigu. M. Cousseau avait déjà exercé le saint ministère à Saint-Hilaire comme vicaire, de 1861 à 1870.

1891, 1er janvier. — Clément Baudry, vicaire.

1892, 1er janvier. — Eugène Fulneau, vicaire.

1894, 7 janvier. — Pierre Jagueneau, vicaire.

1891, 20 septembre. — Entouré de la plus grande partie de la population de la paroisse, Mgr Catteau, évêque de Luçon, bénit très solennellement la nouvelle école de garçons, destinée à recevoir les Frères de Saint-Laurent chassés depuis quelques semaines de l'établissement municipal. Le lundi, 28 septembre, a lieu la rentrée des classes avec cent cinquante enfants ; huit jours après, ils étaient cent soixante-dix, tandis que, le jeudi suivant, l'instituteur laïc ouvrait ses classes avec quatre enfants seulement.

Que Dieu récompense les personnes qui, par une générosité vraiment admirable, ont fondé l'école de garçons

de Saint-Hilaire, soit par la construction splendide des classes, soit par leur bonne volonté à entretenir, chaque année, cette œuvre au moyen de leurs souscriptions. Citer les noms, ce serait mettre en tête toutes les principales familles de la paroisse, ce serait y ajouter bon nombre d'autres, pour ne pas dire toutes les familles de la paroisse. Il faut laisser à Dieu de récompenser ceux qui savent discrètement faire le bien et n'attendent que de lui le prix de leurs mérites.

(Notes fournies par M. l'abbé Cousseau, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay.)

ERRATA

A la page 799, (*Chronique de Saint-Hilaire-de-Loulay*) ont été commises plusieurs erreurs concernant la famille de Monti. La rectification qui suit nous a été adressée par M. le comte Alexandre de Monti de Rezé, que nous prions d'agréer nos plus sincères remerciements, en retour de ce témoignage de bienveillant intérêt.

Ces erreurs portent sur *le 3e et le 4e* alinéa de la page susdite. Que le lecteur veuille bien s'y reporter et se donner la peine d'y faire les corrections nécessaires.

« Joseph de Monti, dont la branche était connue sous le « nom de Monti *de Saint-Mars* (parce que ces Monti possé- « daient le château de *Saint-Mars-de-Coutais* — Loire-Infé- « rieure), eut, de son mariage avec Dlle Adélaïde-Françoise « de Goyon, *deux* enfants :

1° *Joseph,* qui suit ;

2° *Adèle,* qui épousa M. Ferdinand de Pimodan, officier « démissionnaire, en 1830, dont deux enfants : 1° Ferdinand « de Pimodan, actuellement vivant (décembre 1894) et ayant « postérité, et, 2° Dlle N... de Pimodan, qui épousa son cou- « sin, N. de Maquillé, mort sans postérité.

« *Joseph,* mort en 1872, avait épousé Mlle de Saint-Pern,

« dont seulement *une* fille, Mme la comtesse de Lorgeril, dé-
« cédée récemment en Bretagne. (Elle laisse à ses enfants le
« château de Saint-Mars).

C'est le M. le comte Henri de Lorgeril qui est actuellement possesseur du château de la *Mussetière*, en Saint-Hilaire-de-Loulay.

« Mme la baronne du Landreau n'était pas fille unique,
« (comme l'indique le paragraphe 4); elle avait une sœur qui,
« après avoir épousé M. N... des Dorides, est morte sans postérité. »

N. D. L. R.

TREIZE-SEPTIERS

Église sous le titre de Saint-Martin, évêque de Tours. *De Tredecim Sextariis* — 4 prêtres. (*Manuscrit de Luçon*, 1533-34), cure régulière ; patron le doyen de Montaigu (*Pouillé d'Alliot*, 1648).

Ecclesia Treize-Sexters ; decanus Montis Acuti, debet 3 sol. de luminare. (*Pouillé latin tiré du livre rouge* (XVIII^e^ siècle).

Cure de Saint-Martin-de-Treize-Septiers ; le doyen de Montaigu ; vaut 600 livres..., 400 liv. (300 livres). — 800 communions.

Chapelle de N.-D. de la Sauzaie, *alias* des Chardonneaux ; M. de Courcelles ; vaut 150 livres, 100 liv. (140).

Fabrique : 4 livres.

Extrait de Dom Fonteneau (XVIII^e^ siècle).

N.-B. — *Comme précédemment pour la Guyonnière, nous n'avons rien trouvé dans les* Chroniques paroissiales *de l'abbé Aillery, sur la paroisse de Treize-Septiers. Nous donnons ci-après quelques notes que nous avons glanées de ci de là ou qu'on a eu l'obligeance de nous adresser.*

*
* *

D'où vient le nom de *Treize-Septiers ?*

Ce nom est unique parmi les *trente-six mille cent quarante-et-une* communes de France. Impossible, conséquemment, d'en fixer l'origine et la signification par l'induction et la comparaison. Il n'est pas mentionné une seule fois dans les *Cartulaires du Bas-Poitou,* ni dans le *Gallia Christiana.* Le *Manuscrit de Luçon* (1533-1534),

cité plus haut, est l'un des plus anciens textes où il se trouve, que nous connaissions. Ce manuscrit le donne sous la forme latine de *De Tredecim Sextariis*.

Le *Setier* (qu'on écrivait jadis *Septier* ou *Sextier*) du latin *Sextarius* (sixième partie du *conge* chez les Romains) est une ancienne mesure de grains ou de liquides (*mensura annonaria*). Cette mesure variait suivant les localités. Le *setier de blé* de Paris était de douze boisseaux, et contenait *un hectolitre cinquante-neuf litres*. Le *setier de vin* valait *7 litres 44 centilitres*.

Il y avait aussi le *setier de terre*. C'était autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer *un setier de blé*.

Le nom de *Treize-Septiers* vient-il de l'étendue territoriale de cette humble localité, à l'origine, ou bien d'une redevance en nature payée au seigneur du lieu par les premiers habitants ? Rien n'autorise positivement le choix de l'une ou de l'autre de ces conjectures. Mais il est manifeste que l'une des deux est vraie. Nous pencherions, quant à nous, pour la dernière. Les vieilles chartes, sont, en effet, remplies d'exemples de redevances où le *setier* figure comme mesure. Ducange, dans son *Glossarium,* en cite quelques-unes, aux mots *septarium, septerium, sextarium* (1).

Le vocable de saint Martin, évêque de Tours, sous lequel a été mise la première église de Treize-Septiers, nous autorise à en faire remonter la fondation à l'époque des prédications du moine-missionnaire dans nos contrées ou dans les siècles qui suivirent sa mort. Dans son savant ouvrage *Saint Martin et l'abbaye de Ligugé,* Dom Chamard incline à voir dans chaque église du

(1) Nous lui emprunterons un de ces exemples dont on remarquera sans peine la parfaite convenance. C'est une charte d'Hugues, évêque d'Auxerre (ann. 1202), charte qui se trouve dans les *Preuves de l'Histoire d'Auxerre* (p 72, col. 2), et qui contient ces mots : « *Concessimns tresdecim septarios ordei annuatim percipiendos in grangiâ episcopali.* »

Poitou mise sous le vocable du saint comme autant de stations qu'il aurait marquées par ses prédications et ses miracles.

Mais, à Treize-Septiers, qui n'est distant que de sept ou huit kilomètres de Saint-Georges-de-Montaigu, l'antique *Durinum*, où est mort *saint Martin de Vertou,* où il avait fondé deux monastères, n'y a-t-il point eu substitution de vocable ? En d'autres termes, n'aurait-on point rapporté à saint Martin, évêque de Tours, plus célèbre que son homonyme et contemporain, saint Martin de Vertou, l'honneur d'avoir implanté la foi à Treize-Septiers, quand le voisinage de *Durinum* semblerait indiquer ce dernier comme le fondateur de cette église et de la plupart de celles du doyenné de Montaigu ? Nous nous contentons de poser la question.

Depuis 1317, la paroisse de Treize-Septiers fait partie du *doyenné* de Montaigu. Elle est limitée, au nord, par la Bernardière ; à l'est, par la Bruffière et les Landes-Genusson ; au sud, par la Boissière de-Montaigu et la Guyonnière ; à l'ouest, par Saint-Hilaire-de-Loulay et une partie de la Bernardière.

Elle n'est arrosée par aucun cours d'eau digne d'être mentionné. Le *ruisseau d'Asson,* qui coule à quelques centaines de mètres au sud du bourg, la sépare, sur une certaine étendue, de la paroisse de la Boissière, et la *Moselle* la limite également du côté de la Bruffière.

Le terrain est généralement plat : le seul point un peu élevé de la paroisse, est situé à mi-chemin entre la *Potinière* et l'*Ouvrenière ;* il atteint 87 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

La population qui, en 1809, comptait 1.041 habitants, *(Statistique du département de la Vendée par Cavoleau)* est aujourd'hui de 1.376 habitants (d'après le dernier recensement).

Le bourg, assez propret, est situé sur la route stratégique, n° 7, allant de Cholet à Saint-Jean-de-Monts. D'autes routes communales le mettent en communication avec tous les bourgs voisins.

Voici les noms des villages : 1. le *Mortrême*, — 2. la *Haute-Bourie*, — 3. la *Basse-Bourie*, — 4. la *Musse*, — 5. la *Chousière*, — 6. le *Rorthais*, — 7. la *Jarrie* (tuilerie), — 8. la *Minaudière*, — 9. l'*Étang*, — 10. la *Hinchère*, — 11. la *Gourinière*, — 12. les *Godelinières*, — 13. *Lespaux*, — 14. la *Verderie*, — 15. les *Ganuchères* (la petite et la grande), — 16. la *Papinière* (château), — 17. la *Gimonière*, — 18. la *Frémaudière*, — 19. la *Michelière*, — 20. la *Motte*, — 21. la *Chartancière*, — 22. *Bourg-Feuillé*, — 23. la *Chauvelière*, — 24. l'*Ouvrenière*, — 25. la *Courtinière*, — 26. la *Potinière*, — 27. la *Fouchelatière*, — 28. la *Lande*, — 29. la *Sauzaie*, — 30. la *Chardonnière*, — 31. la *Litaudière*, — 32. la *Chévrière*.

La paroisse est desservie par deux prêtres, au moins depuis le commencement du XVIII^e^ siècle.

Une chapellenie était fondée dans la chapelle de *Notre-Dame de la Sauzaie*. Quelques années avant la révolution, le titulaire de ce bénéfice était M. Sébastien Girard, prêtre de la Bruffière, dont nous avons résumé l'histoire dans la *Chronique* de cette paroisse.

Outre l'église, élégamment rebâtie par M. François Barreau, l'avant-dernier curé, le bourg possède une petite chapelle élevée par le même sous le vocable de *Notre-Dame de la Salette*. Nous en reparlerons plus loin. Il y avait aussi jadis une chapelle aux *Ganuchères*, bâtie par les seigneurs du lieu, dont il ne reste plus guère de vestiges. Quelques bases de contreforts en indiquent seulement l'emplacement.

L'église de Treize-Septiers est de style roman ordinaire : elle a trois nefs et trois autels. Les deux petits sont dédiés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Jean-Baptiste. L'autel majeur, les stalles et boiseries du chœur méritent d'être remarqués. — Le principal objet du trésor de l'église est une superbe *croix processionnelle* en argent, don de Pierre de la Roche-Saint-André, *seigneur des Ganuchères*. Ce qui double la valeur artistique et intrinsèque de cette croix, c'est qu'elle a été fabriquée, sur commande spéciale, pour la paroisse de Saint-Martin de

Treize-Septiers, comme l'indiquent clairement les deux médaillons et l'inscription dont elle est ornée.

Elle est tout entière en *argent* et en *vermeil ;* son poids est de *quatre kilos sept cents grammes ;* sa hauteur de *quatre-vingt-huit centimètres.* Autour de la douille on lit l'inscription suivante :

EN L'AN 1624 CETTE CROIS FVT DONNÉE A L'ÉGLIZE DE S[t] MARTIN DE TREZE-SEPTIERS, PAR PIERRE DE LA ROCHE, ESCVIER, SIEVR DES GANVCHÈRES. — PRIÉS DIEV POVR LVI.

Au-dessus, de chaque côté du nœud, se trouvent deux médaillons, dont l'un représente le patron du donateur, saint Pierre avec les clefs, son attribut ; et l'autre le patron de l'église, saint Martin partageant son manteau.

Sur la face principale se détache un beau Christ, d'une pose et d'une forme remarquables ; sur la face opposée est une Vierge-Mère, d'une exécution excellente aussi, mais qui serait mieux à sa place au pied de la croix que dessus. Chaque sujet est surmonté d'un soleil aux rayons nombreux, le tout en vermeil.

La tête et les bras de la croix sont terminés par de larges fleurs de lis également en argent doré.

Enfin, sur les deux faces et dans toute la hauteur de la croix sont gravés à la pointe les *dés*, les *fouets*, les *clous,* et autres instruments de la passion de Notre-Seigneur.

Ce trésor paroissial a toujours été gardé avec un soin jaloux par les prêtres et les fidèles de Saint-Martin de Treize-Septiers. Pendant les mauvais jours de la grande Révolution, comme aussi pendant les troubles de 1815 et de 1832, la chère croix, confiée à des mains pieuses et dévouées, était portée secrètement dans le village de la *Verderie* et déposée dans une petite cachette que l'on montre encore aujourd'hui. C'est grâce à ces louables précautions qu'elle a pu échapper aux convoitises et aux pillages des vandales de 1793 qui ont fait disparaître tant d'autres monuments de la piété de nos pères, semblables

à celui-là. *(Note communiquée par M. le curé de Treize-Septiers.)*

Sous le rapport de l'administration civile, Treize-Septiers faisait jadis partie des *Marches de Bretagne et de Poitou* mais avantagères au Poitou. C'était, pour l'ensemble, un fief dépendant de Tiffauges et de Montaigu.

De Tiffauges relevaient spécialement les fiefs suivants : la *Basse-Bourie*, — la *Chardonnière*, — la *Chartancière*, — la *Chauvelière*, — la *Potinière* et la *Courtinière*. (La Courtinière était une *maison noble* jouissant du droit de basse justice.)

Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans un *aveu et dénombrement* rendu au vicomté de Tiffauges, le 21 décembre 1647, à l'article des « *Paroisses dépendantes en tout ou en partie dudit vicomté de Tiffauges et sujettes à sa juridiction tant en proche-fief qu'arrière-fief* » :

..... « *Treize-Septiers, pour une portion qui est aussi* « marche avantagée *au Poitou sur la Bretagne, comme* « *sont les métairies de* la Chardonnière, *de* la Chartan- « cière, *de* la Lande-Riverette, *de* la Fouchelatière, *de* « la Pottinière, *de* la Courtinière, *de l'*Ouvrionnière « (l'Ouvrenière), *à prendre depuis le ruisseau qui descend* « *des Landes du Croullay dans les étangs de la maison-* « *noble d'Asson, et à conduire plus bas aux villages* « *ci-dessus mentionnés, du côté du bourg de Saint-Sym-* « *phorien ; où tout ce qui est situé par de là ledit ruisseau,* « *à prendre par le milieu des étangs d'Asson vers ledit* « *bourg de Saint-Symphorien, en ladite paroisse de* « *Treize-Septiers, est marche avantagée au Poitou sur la* « *Bretagne ; où ledit seigneur de Tiffauges* (1) *a tout* « *droit de juridiction, à l'exclusion de tous autres.....* « *Et encore sont tenues pour le total sous la juridiction*

(1) C'était alors Louis Cossé, duc de Brissac, seigneur de Tiffauges du chef de sa femme, Marguerite de Gondy, qui l'obtint à la suite d'un partage dont on ignore la date précise.

« *dudit Tiffauges, les métairies de* la Bourye *et de* la « *Chauvelière* (1). »

Treize-Septiers était de l'*élection* de Mauléon (aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre).

A l'époque de la Révolution, il fit partie du canton de la Bruffière.

Dès le 13 mars 1793, les habitants de Treize-Septiers s'insurgèrent pour la défense de l'autel et du trône : ils s'unirent à ceux de la Bruffière, de la Boissière et de la Guyonnière, pour marcher contre Montaigu, alors chef-lieu de district. Nous avons raconté précédemment, dans la *Chronique de la Bruffière*, comment cette troupe de paysans fut victorieuse à l'affaire du *Petit-Sabot*, en avant de Montaigu, et s'empara ensuite de la ville que les soldats républicains s'empressèrent d'évacuer. Mais les vainqueurs ne purent conserver leur conquête et s'attirèrent, par ce coup d'audace, de terribles représailles.

Les précieux *Mémoires* de Bertrand-Poirier de Beauvais, publiés en 1893 par M^me^ la comtesse de la Bouëre, contiennent une page de l'histoire de Treize-Septiers, à cette époque, qu'il est de notre devoir de reproduire ici textuellement. C'est l'histoire du combat du 6 octobre 1793.

« L'armée ayant été à Tiffauges pour aller de là attaquer l'ennemi qui était près de Montaigu dont il s'était rendu maître, je partis de Mortagne avec la compagnie française pour rejoindre notre armée.

« Nous arrivâmes dans la nuit à Tiffauges ; l'armée royaliste était au bourg de Treize-Septiers et non à celui de Saint-Symphorien. Dès le lendemain, 6 octobre, à la pointe du jour, je me préparais à marcher pour la joindre, lorsque j'entendis quelques coups de canon et une fusillade assez faible... et puis rien.

(1) *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1872.

« A peu de distance de Tiffauges, nous rencontrâmes quelques fuyards des nôtres ; je les excitai à retourner, mais le nombre augmenta à tel point que c'eût été folie de persister à vouloir les faire combattre de nouveau. Il paraît qu'un corps de deux mille républicains, suivi du reste de leur armée, parut vers le camp royaliste, à la pointe du jour : les premiers prêts répondirent au feu de l'ennemi ; mais nos gens, surpris et dispersés, loin de se réunir et de s'approcher pour le combattre, prirent la fuite, et ceux qui avaient tenu les républicains en échec, voyant cela, en firent autant, sans même être presque poursuivis.

« L'armée s'arrêta à Tiffauges.

« On voit, par la relation certaine que je viens de donner de l'affaire de Treize-Septiers, entre Saint-Symphorien et Montaigu, que ce n'est exactement rien. Mais Turreau, pour favoriser Canclaux, en a fait une affaire majeure et transposa aussi les faits en plaçant cette journée avant celle de Châtillon, laquelle précéda de quatre en cinq jours celle de Treize-Septiers (1).

« Les républicains, maîtres de Treize-Septiers, s'avancèrent jusqu'à Saint-Symphorien, mettant le feu dans ces deux endroits et à droite et à gauche. Dans toutes les paroisses qui sont dans l'intervalle, depuis les châteaux jusqu'aux plus petites chaumières..., tout fut réduit en cendres. »

La colonne incendiaire s'avança jusqu'en vue de Tiffauges. Quelques coups de canon l'arrêtèrent et la forcèrent même de rétrograder avec pertes. Néanmoins, d'Elbée ne se crut pas en sûreté et résolut de se rappro-

(1) Voici le passage des *Mémoires* de Turreau auquel fait allusion l'auteur que nous citons :

« Canclaux avait recommencé son mouvement et repris tous les postes que l'ignorance de Beysser lui avait fait perdre. Devenu maître de Clisson et de Montaigu, il avait poussé jusqu'à Saint-Symphorien et y avait résisté à *une forte attaque* des rebelles, lorsqu'il fut destitué... »

cher de Cholet ; mais avant de quitter Tiffauges, il ordonna à Bertrand-Poirier de Beauvais de faire une reconnaissance du côté de Montaigu. Nous avons cité précédemment, dans la *Chronique de la Bruffière*, le compte-rendu émouvant qu'il fit de son expédition (1). Nous y renvoyons le lecteur. Il y remarquera ces trois lignes, concernant Treize-Septiers, qui en disent long dans leur laconisme :

« *A notre arrivée à Treize-Septiers, nous n'y trouvâmes personne, qu'un malheureux paysan tué sur la place. Le bourg brûlait de toutes parts...* »

Ceci n'est pas pour infirmer la tradition locale d'après laquelle le bourg fut incendié plusieurs fois pendant la Révolution, et tellement maltraité par les canons des colonnes infernales, *qu'il ne serait resté debout que deux ou trois maisons seulement.*

L'église, on le pense bien, ne fut pas épargnée : elle fut « *totalement ruinée.* » C'est la note que lui consacre l' « *Etat des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement du bureau d'enregistrement des domaines de Montaigu, du 20 vendémiaire, an V.* » (11 octobre 1796.)

Cependant, la piété des habitants s'empressa de réparer tant bien que mal ces ruines qui leur étaient encore chères à tant de titres ; car, à la date précitée, le même document, dans ses autres colonnes, porte qu'« *on y dit la messe,* » et qu' « *on doit la laisser à sa destination.* »

Le presbytère fut aussi en partie brûlé. Le 13 germinal an VI, il fut acheté de la nation par un nommé Girard.

(1) Voir, plus haut, à la page 498 et suivantes.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS ET VICAIRES DE TREIZE-SEPTIERS

Avec quelques notes tirées de divers registres et des *Archives nationales* (F^{J}, II, Vendée 15.)

—

N.-B. — *Les registres paroissiaux d'avant la Révolution ayant à peu près complètement disparu dans les divers incendies allumés dans le bourg, à cette époque, nous n'avons pu recueillir que quelques noms, empruntés, pour la plupart, aux registres des paroisses voisines.*

1600-1607. — Jacques AUDUREAU, curé,

Ancien vicaire de la Bruffière. Voici l'acte de son décès :

« Le cinquième jour de décembre 1607, a été enterré « dans l'église de Treize-Septiers vénérable et discrète « personne, messire Jacques Audureau, prêtre, curé de « Treize-Septiers, environ midy dudit jour, lequel a été « grandement regretté à cause de sa bonne vie et de son « savoir ; auquel dit enterrage ont été les prêtres ci-après « nommés, savoir : M. le doyen de Montaigu ; M. le « curé de la Guyonnière ; M. René Pineau ; M. René « Barré, curé des Landes-Genusson ; M. Jacques Vinet, « vicaire de la Boissière ; M. René Lefebvre ; M. Jacques « Baudry ; M. Jehan Thibault ; M. Pierre Augereau et « M. Jehan Lefebvre, témoings de mon seing.

« J. AUDUREAU, prêtre, vicayre. »

1607 — 1626. — Jehan AUDUREAU, « recteur de l'église de Saint-Martin de Treize-Septiers. »

Ancien vicaire de la Boissière.

1635 — 1641. — Sébastien AUDUREAU, curé.

1677 — 1702. — COUTAUD, curé.

1708. — Leroy, vicaire.
1712. — Louis JOUANNE, curé.
1721 — 1747. — Jean-Baptiste BLANCHARD, curé.
1736. — Caillon, vicaire.
1753. — J.-L. Biaille, vicaire.
1759. — HALLOUIN DE LA PÉNISSIÈRE, curé.
1771 (25 juillet). — GAULTIER, curé.
1775 — 1782. — POULIN, curé.

Celui-ci fut ensuite transféré à la cure de Saint-Nicolas de Montaigu (1).

1782. — Olivier HUGRON, curé.

Précédemment curé de la Grolle (ancienne paroisse réunie à Rocheservière) où il était né en 1731. En 1790, M. Hugron signa, avec plusieurs autres curés voisins, une protestation contre la vente des biens du clergé; il refusa de prêter le serment et disparut. Que devint-il depuis lors ? nul ne le sait. Il est à présumer qu'il se tint caché dans le pays, pendant la Terreur, et périt, comme tant d'autres, victime obscure de cette effroyable tourmente. En 1798, pour des règlements d'intérêts, sa famille le fit rechercher officiellement, mais sans pouvoir retrouver sa trace.

M. Hugron eut pour vicaire M. Limousin, dont on retrouve la signature avec cette qualité en 1784.

---

(1) Après une attitude assez ambiguë, au début de la Révolution, il finit par rétracter son serment, et, obligé de fuir la persécution, se cacha à la Bruffière. Découvert et ramené à Montaigu en octobre 1793, il fut fusillé par les Bleus sur le *pont Saint-Nicolas;* son corps fut jeté à l'eau et recueilli, en aval de Montaigu, par un meunier, qui l'enterra au bord de la rivière.

En 1825, M. Sidoli, curé de Montaigu, voulut donner à ses restes une sépulture chrétienne. Ayant obtenu les autorisations nécessaires, il fit rechercher le corps; mais le courant avait miné la rive et emporté le cadavre. Des témoignages recueillis, on apprit que, vingt ans auparavant environ, on avait vu les ossements surnager, emportés par le courant. *(Note fournie par M. Edgar Bourloton.)*

En 1790, le vicaire de Treize-Septiers était M. Patrix, originaire du diocèse de Coutances. Ce prêtre se retira dans sa famille durant les mauvais jours de la Révolution. Il revint dans le diocèse, au Concordat, et fut alors nommé curé de Saint-Philbert-de-Bouaine (1).

1802. — M. Vincent POISSON, curé.

M. Poisson était originaire de Cugand. Curé de Saint-Christophe de Chartreuse quand éclata la Révolution, il préféra l'exil au serment schismatique : le 15 septembre 1792, il s'embarquait pour l'Espagne, à bord du *Jeune-Aimé*, avec 26 compagnons (2). Le P. Baudouin s'était embarqué six jours auparavant pour la même destination.

(1) Le 4 août 1795, un M. Gaboriau figure dans la liste des prêtres présents au fameux synode du Poiré-sur-Vie, avec le titre de *desservant de Treize-Septiers*.

Ce vénérable prêtre fut, en effet, le pasteur fidèle de la paroisse de Treize-Septiers, pendant les mauvais jours de la Révolution. Il errait de village en village, pour éviter les limiers sanguinaires attachés à la poursuite des prêtres catholiques, et pour porter les secours de la religion à ceux qui les réclamaient. C'était surtout la nuit qu'il remplissait ce ministère de dévouement. Il bénit ainsi, à la *Gimonière*, le mariage de Jean Richard et de Marie Petit.

Sa retraite la plus habituelle était la *Verderie*. C'est là qu'il célébrait le saint sacrifice de la messe dans une chambre convertie en chapelle.

On conserve encore dans les archives de la mairie de Treize-Septiers quelques feuilles détachées contenant les actes de baptême, de mariages et de sépultures, signés de lui, depuis le mois de juin 1796 jusqu'à la fin de 1797. Il signe : « *Gaboriau, prêtre, desservant.* »

D'après une note que nous a adressée M. le curé de Treize-Septiers, M. Gaboriau aurait été curé de la Bernardière, après la Révolution, et y serait mort vers 1807. Peut-être est-il le même qui avait été précédemment vicaire dans cette paroisse, de 1774 à 1780.

(2) *Registre de la commune des Sables.*

De retour en Vendée, M. Vincent Poisson ne put reprendre possession de sa cure de Saint-Christophe de Chartreuse : cette paroisse avait été supprimée par le Concordat. On le nomma à la cure de Treize-Septiers. C'est le premier curé dont on retrouve le nom sur les registres actuellement existants (1). Il s'installa, comme locataire, dans ce qui restait de l'ancien presbytère et obtint, en 1808, que la commune en fît l'acquisition. Le curé fit personnellement l'avance de 1220 fr. pour payer à Girard cette acquisition qui s'éleva à 563 fr., ainsi que les frais de réparation dont le total fut de 657 fr.

L'autorisation du Gouvernement est du 7 août 1810.

La commune avait demandé de s'imposer extraordinairement pour rembourser M. Poisson ; mais, lors de son voyage en Vendée, l'empereur Napoléon accorda au département 300,000 fr. pour réparation ou acquisition d'églises ou de presbytères (*Décret du 8 août 1808*) ; et, sur cette somme, il fut alloué 1,200 fr. à Treize-Septiers. Le curé fut remboursé, *moins vingt francs* dont il fit l'abandon à la commune. (*Communication de M. Edgard Bourloton.*)

M. Vincent Poisson était un prêtre zélé, comme il en fallait, au sortir de la Révolution, pour relever les âmes en même temps que les autels. Ce saint prêtre avait pour pratique de n'aller jamais qu'à pied dans sa paroisse, et, quelque longues que fussent ses courses, il n'y dérogeait jamais. Son neveu, Jean Poisson, du *Port* (paroisse de Cugand), venait de temps en temps, chercher le *tonton,* pour l'amener dans sa famille. Il arrivait alors à Treize-Septiers avec deux chevaux ; mais on ne mettait le pied à l'étrier qu'après avoir franchi les limites de la paroisse (2).

(1) Sa première signature sur les registres est du 23 janvier 1802.

(2) Nous tenons ces détails intimes de M. le chanoine Ferdinand Poisson, arrière-petit neveu de M. Vincent Poisson, curé de Treize-Septiers. Nous devons également à sa bienveillance la communication du testament que nous transcrivons ci-après.

Usé par les privations de l'exil et les fatigues du ministère paroissial, le serviteur fidèle était mûr pour la récompense ; Dieu la lui donna, en l'appelant à lui, dans le cours de l'année 1814.

Nous reproduisons ci-après son testament dans sa teneur et dans son orthographe. On ne le lira pas sans édification.

TESTAMENT

DE

VINCENT POISSON, DESSERVANT DE TREIZE-SEPTIERS

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, en qui je crois, en qui j'espère, que j'adore et que j'aime (utinam melius et fortius). *Je crois la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et j'adhère de cœur à toutes ses décisions.*

Je soussigné, Vincent Poisson, desservant de Treize-Septiers, y demeurant au presbytaire, fais mon testament et disposition de dernière volonté, comme il suit.

Je donne à Jaque Chobelet, mon petit neveu, étudiant, mon calice, mes bréviaires et la théologie de Collet, 5 volumes. En cas qu'il ne devînt pas prêtre, le calice sera rendu à l'église de Treize-Septiers, et les bréviaires et Collet au Séminaire.

Si Renée Brin est à mon service, lors de ma mort, je veux qu'on lui donne trente écus, deux paires des meilleures bernes, ma couverture verte, et son gage en entier.

Je veux qu'on donne à mes successeurs desservans tous mes livres de théologie, excepté Collet, et tous mes sermonaires.

Je veux qu'on donne aux pauvres valant dix écus, le jour de mon enterrement, et autant au service ; de plus toutes mes mauvaises hardes et linges.

On comptera cent écus à M. le Supérieur du Séminaire, pour dire, à mon intention, trois cents messes basses.

La p^sse (paroisse) n'a que trois ornements, le verd à dantelle d'or vrai, un autre de toute couleur, galon or fau ; et le mauvais noir. Tout le reste, chappes et chasubles est à moi (1). *Je le donne à la p^sse ; à condition qu'elle payera à mes héritiers les douze cents vingt livres qu'elle me doit au bien bas mot, pour l'achat et les réparations de la cure ; de plus, qu'elle n'exigera rien d'eux pour les réparations à faire à ladite cure, après ma mort. Si elle se refuse à ces deux conditions, je veux que mes dits ornemens soient donnés à d'autres églises du diocèse désignées par M. l'Evêque.*

Telles sont mes dernières volontés que j'ai dictées et écrites de ma propre main. Je supplie M. Dugast, curé de la Bruffière, et Jean Poisson, du Port, mon neveu, de vouloir bien les exécuter.

Fait à Treize-Septiers, au presbitaire, le dix mars mil huit cent neuf.

Vincent POISSON,
Desservant de Treize-Septiers.

On lit à la suite, l'addition suivante : *J'ai reçu les douze cens vingt livres cy-dessus, dix mars 1812.*

POISSON, desservant.

1814-1817. — M. GRI, curé.

Le 12 septembre 1816, M. Louis-Marie Baudouin, vicaire général, supérieur du Séminaire, délégué de Mgr l'Evêque de La Rochelle, fait la visite de l'église de Treize-Septiers et appose son visa sur les comptes de la

(1) L'ornement satin blanc à fleurs, galon or faux, donné par M^me de la Bougonière, est aussi à la p^sse. — Poisson, desservant.

La bannière est à moi, je l'ai payée seul ; la paroisse n'a pas donné un liard ; j'avais reçu 8 livres que j'ai remis dans la bourse de la bourse (*sic*) de la Fabrique ; je la donne à la p^sse aux conditions cy-dessus. — Poisson. desservant.

Fabrique. Le procès-verbal est signé : Pérocheau, secrétaire *ad hoc*, Baudouin, vicaire général.

Le 2 juillet 1817, M. Gri cesse d'administrer la paroisse.

1818-1823. — M. Renolleau, curé.

Le 11 novembre 1818, jour de la fête patronale de Saint-Martin, érection de la Confrérie du Saint-Rosaire, dans l'église paroissiale de Treize-Septiers, conformément à l'ordonnance de Mgr Laurent Paillou, évêque de La Rochelle, contre-signée par M. Michaud, vicaire général, secrétaire.

Le 18 novembre de la même année, établissement de la Confrérie du Sacré Cœur de Jésus. (*Ordonnance de Mgr l'Evêque de La Rochelle, contresignée par le même vicaire général.*)

1819. — Un calvaire est planté au village de *la Bitaudière*, près le bourg. Une souscription paroissiale en paya les frais.

1821. — Fonte de deux cloches. — Payé au fondeur, Thomas Henry, 417 fr. à valoir sur la somme de 834 fr. (L'autre moitié fut remise à René Guicheteau, maire, pour régler le compte final en 1822.)

1823. — Le 16 décembre, M. Renolleau est nommé curé de la Gaubretière ; il est remplacé, à Treize-Septiers, par M. Poirier.

1824 — 1839. — M. Poirier, curé.

Le 21 mai, les registres et les livres de la paroisse de Treize-Septiers sont présentés à Mgr Soyer, évêque de Luçon, à son premier passage à la Bruffière. Il les vise et y appose sa signature.

1828. — On construit une tribune dans l'église, devenue trop étroite pour la population.

1829, 5 septembre. — Visite pastorale de Mgr Soyer.

1833. — « Payé et donné par la paroisse de Treize-Septiers à la paroisse de l'Orbrie, selon la volonté

de Monseigneur l'évêque de Luçon, la somme de trente francs. »

1834. — Réparation du maître-autel par M. Paulin, artiste peintre; coût 775 francs.

Réparation des deux petits autels ; coût : 750 francs.

1836. — Visite pastorale de Monseigneur l'évêque de Luçon. Il était accompagné de M. Menuet, vicaire général.

1839, janvier. — Décès de M. Poirier. Il est inhumé dans le cimetière de la paroisse.

1839 — 1883. — M. François BARREAU, curé.

M. Barreau entra en fonctions au mois de mars. Il avait été précédemment vicaire de la Verrie et curé de Thouarsais-Bouildroux. — Il eut pour vicaires MM. Charles Guibert, actuellement (1894) curé de Nieul-le-Dolent ; Louis Berthomé, actuellement curé de Vouillé ; Sureau, actuellement curé de la Barre-de-Monts ; David, décédé ; Nouzillac, actuellement vicaire de Sainte-Flaive (1895).

1840. — Erection d'un nouveau calvaire, à la *Bitaudière* (faubourg de Treize-Septiers). Le chêne qui servit à la confection de la croix avait été apporté de Thouarsais ; il mesurait près de *quarante pieds* de longueur. Après être demeuré debout pendant cinquante-quatre ans, il a été renversé par la tempête du 12 novembre 1894.

1841, 6 octobre. — Délibération du Conseil de Fabrique relative à « l'*acquisition de fonts baptismaux en marbre et au remplacement de la vieille sainte table en bois par une sainte table en fer.* »

1844. — A la date du 14 avril, on lit la déclaration suivante :

« Nous soussignés, membres du Conseil de Fabrique de l'église de Treize-Septiers, reconnaissons et certifions que toutes les réparations faites à l'église et au presbytère, depuis cinq ans, ont été faites du consentement et d'après les délibérations du Conseil. M. le curé n'a jamais employé un centime sans notre autorisation. Nous

reconnaissons, de plus, que M. le curé a fait de grands sacrifices pour les susdites réparations.

« P. GUICHETEAU. — HERVOUET. — Jean DÉFONTAINE. — Pierre GOURAUD. — J. MAINDRON.

Treize-Septiers, le 14 avril 1844.

LIBAUD. »

1850, 6 mars. — Visite pastorale de Mgr Baillès, évêque de Luçon.

— 4 juillet. — Le Conseil de Fabrique consent à faire clore à ses frais le cimetière, à certaines conditions, celle, entre autres, qu'on ne fera plus les annonces publiques dans l'enceinte même du cimetière, mais sur la place.

— 3 septembre. — Mgr Baillès, évêque de Luçon, assisté de MM. Auguste Grillard, chanoine honoraire, directeur au grand séminaire, et Gallot, chanoine honoraire, secrétaire intime, érige le *Chemin de la Croix* dans l'église de Treize-Septiers. Etaient présents à la cérémonie, M. Amiot, curé de la Guyonnière, L. Augereau, prêtre, etc... — F. Barreau, curé.

1851, 27 avril. — Le Conseil de Fabrique arrête ce qui suit : « L'église sera allongée de quatre mètres ainsi que la tribune dans la même proportion Les dépenses seront payées par la Fabrique. »

1854, 3 août. — Bénédiction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Salette.

L'an mil huit cent cinquante quatre, et le jeudi trois août, Nous, Jacques-Marie-Joseph, Evêque de Luçon, avons procédé dans l'ordre qui suit à la bénédiction d'une chapelle nouvellement érigée dans le bourg et non loin de l'Eglise de Saint-Martin de Treize-Septiers, en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, par les soins de M. François Barreau, curé de ladite paroisse, aidé des aumônes de ses paroissiens et de quelques autres personnes charitables des paroisses voisines.

A huit heures du matin, Nous avons offert, dans

l'Eglise paroissiale, le saint sacrifice de la Messe et distribué la sainte Communion à environ quatre cents fidèles ; étant ensuite monté en chaire, Nous avons rappelé les diverses circonstances de la miraculeuse apparition de la Très Sainte Vierge à deux petits bergers, sur la montagne de la Salette, et indiqué quelques-unes des instructions pratiques fournies par cet évènement ; après quoi Nous sommes sorti de l'Eglise au chant des Litanies de la Sainte Vierge et précédé d'un nombreux clergé et d'une grande affluence de fidèles de l'un et de l'autre sexe, que les travaux pressants de la saison n'avaient pu empêcher de se rendre à cette pieuse cérémonie, Nous nous sommes transporté processionnellement à l'entrée de la nouvelle chapelle élevée sur le lieu où Nous avions déjà bénit, dix-huit mois auparavant, un arceau *dressé également en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, mais qui bientôt n'avait plus suffi à la piété des fidèles et à leur reconnaissance pour les grâces obtenues par les soins de Marie. Là, nous avons commencé la bénédiction de la chapelle que Nous avons poursuivie et achevée suivant le rite et les prières du Rituel romain ; Nous avons aussi bénit le tabernacle, les nappes et les croix de l'autel, les statues de* Notre-Dame de la Salette, *de* saint Joseph *et de* sainte Anne, *qui décorent les rétables et les croix de verre peint pratiquées dans les vitraux ; enfin, ayant donné la bénédiction pontificale, Nous avons assisté à la Messe qui a été dite, dans la nouvelle chapelle, par M. Benjamin Gouraud, notre vicaire général, à l'intention de toutes les personnes qui ont contribué à l'érection de ce monument, et avons ensuite été reconduit au presbytère par le clergé et les fidèles, au chant de l'hymne* Ave maris stella.

De tout quoi nous avons fait dresser le présent procès-verbal en double exemplaire, revêtu de Notre seing et du sceau de Nos armes et signé des ecclésiastiques qui Nous avaient assisté dans cette cérémonie et de quelques autres des personnes qui s'y étaient trouvées présentes ; pour, l'un des exemplaires être déposé aux archives de notre Evêché,

et l'autre, dans celles de ladite paroisse, afin de valoir ce que de droit.

A Saint-Martin de Treize-Septiers, les jour, mois et an que dessus.

† *Jacques-Marie-Joseph, Ev. de Luçon.*

B. Gouraud, v. g. — Micheau, ch. hon., curé de Mortagne. — Barbotin, curé de Montaigu. — Denéchaud, curé de la Bernardière. — Grelier, curé de Cugand. — Gouband, curé de Saint-André. — Véron, prêtre habitué. — Challet, prêtre habitué. — Testaud, curé de la Boissière. — Rihet, prêtre. — Guilloton, curé de la Verrie. — Pinson, curé de Tiffauges. — Monnereau, curé des Brouzils. — Raballand, curé de Saint-Hilaire. — Froger, vicaire de Montaigu. — Charrier, curé de la Bruffière. — Morel, curé de Boussay. — Foucaud, curé de Bois-de-Céné. — Poirier, curé de Bourneau. — Rousseau, curé de Boufféré. — Petit, curé de Saint-Denys-du-Pairé. — Guédon, vicaire de la Bruffière. — J. Brillouet, prêtre. — De Beauregard. — Fèvre, vicaire de Chavagnes. — Rocheteau, curé de Sainte-Gemme-la-Plaine. — C. Amiot, curé de la Guyonnière. — Gaudineau, Grasset et A. Baisé, missionnaires de la Société des Enfants de Marie. — Ch. Tougeron, vicaire de Saint-Georges. — Gaborit, vicaire de la Boissière. — M. H. Festre, C. T. — P. Gouraud, vicaire des Brouzils. — Robin, curé de Sainte-Marie des Landes-Genusson. — Patarin, vicaire de la Verrie. — Terrier, curé du Longeron. — Aubert, vicaire du Longeron. — Aug. Fort. — Guibert, ch. hon., secrétaire. — C. Cousseau, S. D. — Carré, vicaire de Cugand. — Charles Ripoche. — Jean Lièvre. — Auguste Liè-

vre. — René Guicheteau. — Julien Duret. — Joseph Girard. — P. Picot. — P. Richard. — François Lefort. — P. Gauttier. — Armand Vinet. — Barreau, prêtre, curé de Treize-Septiers.

La chapelle de Notre-Dame de la Salette, bâtie par M. F. Barreau, à la suite d'un pèlerinage qu'il fit à la sainte montagne, est sans prétention architecturale. Elle s'élève dans le jardin même du presbytère avec façade et entrée sur la rue. C'est le rendez-vous des personnes pieuses, non seulement de la paroisse, mais aussi des paroisses voisines et même de quelques autres plus éloignées. On y voit aussi bien souvent des groupes nombreux, particulièrement au jour de l'apparition, le 19 septembre. Ce jour-là, la paroisse tout entière y fait un pèlerinage solennel. Il ne se passe guère de semaines sans qu'on y célèbre une ou deux fois la messe, à des intentions spécialement recommandées. La confiance des pieux fidèles qui viennent prier dans ce petit sanctuaire est, d'ailleurs, pleinement justifiée par les grâces sans nombre dont Dieu se plaît à la récompenser. Des *ex voto* déposés aux pieds de Notre-Dame de la Salette en rendent un témoignage éloquent.

Nous citerons ici un trait remarquable de guérison obtenue par l'intercession de Notre-Dame de la Salette, à Treize-Septiers, devant l'*arceau* qui a été ensuite remplacé par la chapelle actuelle.

« Augustin Libaud, âgé de trois ans, fils de René Libaud et de Jeanne Bousseau, avait perdu, à la suite d'une maladie, l'usage de ses deux jambes. Lorsqu'on voulait le faire marcher, il tombait et jetait de hauts cris que la douleur lui arrachait. Sa mère le porta, dans les derniers jours du mois de mai dernier (en 1853), au petit monument que M. le curé de Treize-Septiers avait érigé, l'année précédente, à la gloire de Notre-Dame de la Salette. Ce fut en vain, en y arrivant, qu'elle essaya de lui faire faire quelque pas. Cette mère désolée se jette aux pieds de Marie, tenant son fils entre ses bras,

et adresse sa prière à cette auguste Reine du ciel. Mais, ô prodige ! à peine a-t-elle récité cinq *Pater,* cinq *Ave* et un *Souvenez-vous*, que son enfant s'arrache de ses bras et se met à courir autour d'elle. Après avoir remercié sa bienfaitrice qui venait de se montrer si bonne, si compatissante, elle retourne chez elle conduisant par la main le petit protégé de Marie, qui, depuis, continue à marcher avec facilité et sans éprouver la plus légère douleur (1). »

1863. — Bénédiction de l'*arceau de la Sainte-Famille,* élevé par la famille Libaud, sur le bord de la route stratégique n° 7, à l'entrée du bourg, du côté de Tiffauges. Cet arceau, en granit, renferme un groupe de la *Sainte-Famille,* en plâtre, qu'aime à saluer le voyageur, en même temps que le sanctuaire de Notre-Dame de la Salette, situé à quelques centaines de mètres en arrière.

1866. — Visite pastorale de Mgr Colet, accompagné de M. l'abbé Jeannet, vicaire général. On lit dans le procès-verbal : « *Après examen sommaire des plans de la nouvelle église dressés par M. Simon, architecte à Cholet, nous avons jugé que le projet de construction auquel M. le curé attache beaucoup de prix est réalisable. Nous avons seulement fait remarquer que les plans pouvaient exiger quelques modifications.* »

1871, 17 juin. — Visite pastorale de Mgr Colet, accompagné de M. l'abbé Petit, secrétaire général. Le procès-verbal contient les observations suivantes concernant la construction de la nouvelle église : « *Nous avons trouvé l'église dans un état de vétusté qui ne permettrait pas de s'en servir longtemps.... Le plan de la nouvelle église ayant été soumis à une nouvelle étude et corrigé dans le sens des observations faites, à notre dernière visite, et la Fabrique ayant réalisé des économies pour une somme de plus de trente mille francs, nous avons fait*

(1) *L'événement de la Salette et un pèlerinage à cette sainte montagne, le 19 septembre 1853* (ouvrage publié par MM. Lussagnet et Guibert). — Luçon, Bideaux — 2e édition, p. 95-96.

connaître au Conseil notre désir qu'on se mette en mesure de faire ouvrir et remplir les fondations avant l'hiver prochain. »

1872. — Bénédiction de la première pierre de la nouvelle église.

« *L'an de Notre-Seigneur 1872, le mardi, douzième jour d'avril, a été bénite la première pierre de notre église paroissiale par M. l'abbé Gabriel Gouraud, vicaire général, chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon. Quarante-huit prêtres y assistaient et un grand nombre de fidèles.* »

Signé : BARREAU, prêtre.

1873. — Bénédiction de la nouvelle église.

« *L'an de N. S. 1873, et le dimanche vingt-neuvième jour du mois de juin, jour de la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul, la nouvelle église de cette paroisse a été bénite par moi, Fr. Barreau, curé de la paroisse, délégué par Monseigneur l'Evêque ; puis, après la bénédiction, la sainte messe y a été célébrée pour la première fois.* » — *Signé : F. Barreau, prêtre, curé.*

1875. — Consécration de la nouvelle église.

« *L'an de N. S. 1875, et le mardi trente-unième jour du mois d'Août, la nouvelle église paroissiale de Saint-Martin de Treize-Septiers a été consacrée par Mgr Jules-François Lecoq, évêque de Luçon. Quatre-vingt-douze prêtres et une foule immense y assistaient.* » — *Signé : Fr. Barreau, prêtre, curé.*

La construction de l'église de Treize-Septiers est l'œuvre de deux architectes : M. Simon, de Cholet, pour la première partie ; et M. Méchineau, de Clisson, pour la seconde. L'entrepreneur chargé de l'exécution des plans fut M. Gautier, de Clisson.

Tout compte fait, elle a coûté 70,000 francs environ.

1876. — Visite pastorale de Mgr Lecoq, accompagné de M. l'abbé Garreau, vicaire général.

1877. — Erection d'un calvaire paroissial aux portes du bourg, sur le bord de la route qui se bifurque un peu

plus loin, pour aller à la Bernardière et à Saint-Hilaire-de-Loulay. (1)

24 mai 1879. — Première visite de Mgr Catteau, accompagné de M. Giraud, secrétaire général de l'évêché. Sa Grandeur y confirme soixante-dix-sept enfants.

1881, 8 septembre. — Clôture d'une mission prêchée par les RR. PP. Brochard et Rochereau, des Enfants de Marie-Immaculée de la maison de Mouilleron-en-Pareds.

— 11 décembre — « L'an de Notre-Seigneur 1881, 11e jour du mois de décembre, ont été bénites, en cette église, par M. l'abbé Gabriel Gouraud, chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon et vicaire général du diocèse, deux cloches, dont la première, sous le nom du *Sacré-Cœur de Jésus,* a eu pour parrain M. l'abbé Paul de Suyrot, missionnaire apostolique, et pour marraine Mlle Marie-Antoinette de Baudry d'Asson ; la seconde, sous le nom de *l'Immaculée - Conception*, a eu pour parrain M. l'abbé Eugène Boiziau, vicaire de la Garnache, et pour marraine Mme Agathe Boiziau, en religion Sœur Aimée de Jésus. » — Signé : Fr. Barreau prêtre, curé.

La première de ces deux cloches donne le *la* du diapason, et la seconde le *sol*. Voici les inscriptions qu'elles portent : « *Cloche du Sacré-Cœur — 1881 — Parrain M. l'abbé Paul de Suyrot, missionnaire apostolique ;*

(1) Outre ce calvaire et celui de la *Bitaudière* dont il a été parlé plus haut, il y a, dans la paroisse de Treize-Septiers, un grand nombre de croix, élevées sur le bord des chemins ou à l'entrée des villages, par la piété ou la reconnaissance de certaines familles pour des grâces demandées et obtenues. Ce sont : la croix de la *Litaudière* (1854) ; — la croix de la *Chardonnière* (1856) ; — la croix de la *Hinchère* et un arceau dédié à la Sainte Vierge (1862) ; — la croix de la *Verderie* (1863) ; — la croix de la *Sauzaie* (1863) ; — les deux croix du village du Rorthais (1855 et 1867) ; — la croix de Bourg-Feuillé (1865) ; — la croix des Godelinières (1867) ; — la croix de la *Musse* (1869) ; — la croix de la *Fremaudière* (1868) ; — la croix de la *Basse-Bourie* (1869) ; — la croix de la *Motte* (1874) ; — la croix de *Lépaux* (1886).

marraine M^lle Marie-Antoinette de Baudry d'Asson. — M. François-Jean-Baptiste Barreau étant curé. »

« *Cloche de l'Immaculée-Conception. — Parrain M. l'abbé E. Boiziau; marraine M^me Agathe Boiziau, en religion Sœur Aimée de Jésus. — Bénie* (sic) *le 5 septembre 1886, Léon XIII étant pape, Mgr Catteau évêque de Luçon, M. Gagnier, curé de cette paroisse de Saint-Martin de Treize-Septiers.* » (1)

1883, 21 avril. — Visite pastorale de Mgr Catteau, accompagné de M. l'abbé Garreau, vicaire général. — 96 confirmés.

30 juin. — Décès de M. Barreau. Il est enterré dans le cimetière de la paroisse, le 2 juillet, où l'accompagnèrent un grand nombre d'ecclésiastiques et toute la religieuse population de Treize-Septiers.

Dans son numéro du 8 juillet suivant, la *Semaine catholique* du diocèse consacrait au souvenir de ce vénérable prêtre un article nécrologique auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« M. l'abbé Barreau était originaire de la paroisse d'Evrunes..... C'est le 24 mai 1834 qu'il fut promu aux honneurs du sacerdoce..... On l'envoya d'abord, comme vicaire, à la Verrie, et, en janvier 1837, il prenait possession de la cure de Thouarsais. Deux ans après, le 6 mars 1839, l'autorité épiscopale le transférait à Treize-Septiers. C'est là, que le 30 juin dernier, la mort est venue le ravir à l'estime et à l'affection de ses paroissiens.

« Ce long apostolat dans la même paroisse fut fécond en œuvres de toutes sortes. M. l'abbé Barreau avait l'amour et le zèle de son saint état. Mais, comme le disciple n'est pas au-dessus du Maître, sa couronne sacerdotale eut aussi de cruelles épines. Ce fut à travers mille épreuves et *au péril même de sa vie* qu'il put faire accepter enfin les utiles réformes que son zèle lui inspira pour le bien des âmes confiées à ses soins. Aidé

(1) L'inscription ci-dessus indique que l'on a refondu cette cloche en 1886, pour la mettre d'accord avec une autre plus grosse donnant le *fa*, qui fut bénite à cette même date.

des sages conseils de M. Rihet, alors curé de la Bruffière, dont l'amitié lui fut d'un grand secours, il ne désespéra point et fit bonne contenance devant les nombreuses difficultés qu'il rencontra au sein même de sa nouvelle paroisse. Nous lui avons entendu raconter à lui-même bien des fois comment, après plusieurs démarches infructueuses en vue d'obtenir son déplacement, quelques-uns des mécontents prirent le parti de recourir à des moyens extrêmes pour se débarrasser de sa personne. Un soir que M. le curé était sur le point de se mettre au lit, l'un d'eux, posté dans une prairie voisine, à quelques mètres de la cure, tira sur lui, à travers la fenêtre, avec un fusil chargé à balle. La balle alla se loger dans le plafond de sa chambre, mais ne l'atteignit pas. Après quelques instants d'une émotion facile à comprendre, le vénérable prêtre, confiant dans la Providence et demandant à Dieu, sans doute, pardon pour le coupable, s'endormait avec ce calme du juste que donne à la conscience la satisfaction du devoir accompli.

« La justice informa et opéra même quelques arrestations, mais le vrai coupable ne fut point découvert alors. Lui-même, quelques années plus tard, fit, avant de mourir, l'aveu public de son crime, et le prêtre appelé à faire descendre le pardon de Dieu sur sa tête fut précisément le vénérable curé contre lequel il avait commis son horrible attentat..... » H^te^ B.

1883, 23 septembre. — M. François GAGNIER, curé.

M. Gagnier fut installé par M. l'abbé Gelot, curé-doyen de Montaigu

30 septembre. — Le R. P. Ladislas, capucin, gardien du couvent de Fontenay-le-Comte, procède à l'érection régulière du *Tiers-Ordre de Saint-François* dans la paroisse de Treize-Septiers.

1884. — Plusieurs dons particuliers sont faits à l'église : des lustres, un thabor, un tableau de la Sainte-Face monté sur une colonne, etc..... On achète un dais et plusieurs ornements qui manquent à la sacristie.

Février. — M. Jean-Baptiste Fèvre est nommé vicaire de Treize-Septiers.

Au mois de septembre de la même année, bénédiction du tombeau de M. Barreau, ancien curé, dont les frais

furent couverts par une souscription de ses pieux paroissiens. Le modeste monument est en granit des Landes-Genusson. Sur un des côtés, on lit l'inscription suivante :

« *A la mémoire de M. François Barreau, curé de cette paroisse pendant quarante-quatre ans, décédé le 30 juin 1883. Priez Dieu pour lui.* »

Sur l'autre côté sont gravées ces paroles de l'Apôtre :

« *Bonum certamen certavi... fidem servavi.* » (2e Tim. IV, 7.)

1886. — Bénédiction de deux cloches par Mgr Catteau, assisté par M. l'abbé Jeannet, vicaire général, et un nombreux clergé.

Ces deux cloches sont sorties des ateliers de M. Astier, fondeur à Nantes. La première donne le *fa* et pèse 750 kilos, la seconde, le *sol,* st pèse 530 kilos. Sur la première, on lit l'inscription suivante : « *L'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six, Léon XIII étant pape ; Mgr Clovis Catteau, évêque de Luçon ; M. F. Gagnier, curé de cette paroisse de Saint-Martin de Treize-Septiers, j'ai été bénie* (sic) *solennellement, dans cette église, par Mgr Catteau, évêque de Luçon, le 5 septembre. Mon parrain a été M. Paul Coyaud, ma marraine, Mme Coyaud, son épouse, née Marie Pineau. Ils m'ont donné les noms de Marie-Pauline.* »

Nous avons donné précédemment l'inscription de la seconde. *(V. plus haut, 11 décembre 1881.)*

— M. Jean Boucard, vicaire du Bourg-sous-la-Roche, est transféré à Treize-Septiers.

1887. — Visite pastorale de Mgr Catteau, accompagné de M. Giraud, chanoine honoraire, secrétaire général de l'Evêché. — 250 confirmés de la paroisse de Treize-Septiers et de la Guyonnière.

1888, 30 septembre. — Bénédiction, par M. l'abbé Suaudeau, curé-doyen de Montaigu, d'une statue du Bienheureux Montfort, inaugurée dans l'église de Treize-Septiers. Sermon par M. l'abbé de Suyrot, missionnaire apostolique, et vénération des reliques du Bienheureux.

— 11 novembre. — Fête de saint Martin, patron de la

paroisse. — Bénédiction d'une quatrième cloche, par M. l'abbé Gelot, curé-archiprêtre de la Roche-sur-Yon, délégué à cet effet par Mgr l'Evêque de Luçon, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles. Cette cloche donne l'*ut* du diapason Elle porte l'inscription suivante : « *J'ai été bénie* (sic) *l'an 1888, le 11 novembre, Léon XIII étant pape ; Mgr Catteau, évêque de Luçon ; M. F. Gagnier, curé de cette paroisse. Mon parrain a été M. l'abbé J.-B. Guicheteau, vicaire de Chavagnes ; ma marraine, Marie-Anne Défontaine, en religion sœur Domitille. Ils m'ont donné le nom de Saint-Martin.* » (1)

1889, 1er janvier. — M. Fridolin Favreau, vicaire de Treize-Septiers.

Dans le courant de la même année, ont été construits les deux autels latéraux, de la Sainte Vierge et de Saint-Jean-Baptiste. Le travail est signé Michaud, sculpteur, et est sorti des ateliers de M. Lacroix, de Niort. La décoration des statues et les autres peintures sont l'œuvre de M. Pellissi, de Nantes.

1890, 11 novembre. — Fête de saint Martin, patron de la paroisse, grand'messe solennelle chantée par M. l'abbé Giraud, vicaire général ; panégyrique de saint Martin, prêché par M. Leclair, curé de Vieillevigne (diocèse de Nantes). Le soir, aux vêpres, après une allocution prononcée par le R. P. Pichaud, missionnaire de Chavagnes, M. le vicaire général bénit deux statues, don des paroissiens : celle de *saint Joseph*, offerte par les hommes, celle de *sainte Monique* par les Mères chrétiennes.

1891, 6 mai. — Visite pastorale de Mgr Catteau, accompagné de M. Giraud, vicaire général. — Confirmation de 113 enfants.

---

(1) Cette quatrième cloche complète la belle sonnerie de l'église de Treize-Septiers en lui donnant une harmonie à la fois joyeuse et solennelle. Nos lecteurs musiciens peuvent se rendre compte de cette harmonie par les quatre notes *do*, *la*, *sol*, *fa* que jettent dans l'espace les quatre cloches dont nous venons de parler.

— 13 septembre. — M. l'abbé de Suyrot, chanoine honoraire, missionnaire apostolique, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés à cet effet, bénit solennellement la statue de la Sainte Vierge placée au fronton de la petite chapelle de Notre-Dame de la Salette.

Dans le courant de cette année, M. l'abbé Naud est nommé vicaire de Treize-Septiers.

1892. — Retraite prêchée aux *Mères chrétiennes* par le R. P. Brochard, missionnaire de Chavagnes.

M. Griffon est nommé vicaire de Treize-Septiers, en remplacement de M. Naud, transféré à la Chaume.

1894, 11 novembre. — Erection de la *Confrérie de la Sainte-Famille,* par M. l'abbé Chabot, vicaire général.

Prêtres originaires de la paroisse de Treize-Septiers

M. Pierre Pichaud, né au village de la *Hinchère,* en 1811; ordonné prêtre en 1836; curé de Saint-Mâlo-du-Bois, en 1838; retiré à Mormaison, en 1885; décédé le 4 février 1891. Sa dépouille mortelle a été transportée dans le cimetière de Saint-Mâlo, son ancienne paroisse.

M. Francois Guicheteau, né au village de la *Verderie,* en 1807. Fut curé à Rosnay; aumônier d'un pensionnat, à New-York (Etats-Unis). Retiré à Treize-Septiers, et décédé le 15 décembre 1885, à l'âge de 78 ans.

M. Auguste Brochard, né à la *Haute-Bourie,* le 8 février 1860; ordonné prêtre à Chavagnes; missionnaire de la Congrégation des Enfants de Marie-Immaculée; actuellement curé dans les *Antilles anglaises.*

M. Jean-Baptiste Guicheteau, né en 1860; ordonné prêtre en 1884; professeur à l'institution Sainte-Marie de la Roche-sur-Yon, en 1885; vicaire de Chavagnes-en-Paillers, en 1886; curé de l'Epine, en 1894.

M. Henri Chardavoine, né en 1862; ordonné prêtre en 1886; vicaire à Tiffauges; vicaire à Chauché, en 1887.

M. Jules Delcair, né le 13 août 1870; ordonné prêtre en 1893; vicaire à Treize-Vents, en 1894.

M. Etienne Guichet, né à la *Sauzaie*, le 28 octobre 1854; ordonné prêtre le 19 janvier 1879; vicaire de la Guyonnière, le 21 janvier de la même année; décédé le 30 mai 1880. Son corps a été inhumé dans le cimetière de Treize-Septiers.

CHATEAUX ET SEIGNEURIES

Nous avons indiqué précédemment, dans la paroisse de Treize-Septiers, les noms de plusieurs fiefs relevant de Tiffauges, parmi lesquels la *Courtinière*, maison noble jouissant du droit de basse justice. A ces noms, nous devons ajouter ici les noms de deux autres fiefs de la mouvance de Montaigu, plus importants encore que les premiers : ce sont la *Papinière* et les *Ganuchères*.

1° LA PAPINIÈRE

Le manoir de la *Papinière*, dont il reste encore quelques servitudes occupées aujourd'hui par les fermiers, s'élevait sur les bords de l'étang que l'on voit encore près du bourg de Treize-Septiers, du côté de Montaigu.

Le titre de cette seigneurie était porté, en 1667, par Claude de Gastinaire, seigneur de la Preuille, qui ajoute à son titre celui de *seigneur de la Papinière*. Il portait « *d'azur à deux os de mort d'argent, posés en sautoir, cantonnés de quatre fleurs de lys d'or.* »

La famille de Chabot du Parc possédait la *Papinière* en 1793, ainsi que les différentes fermes qui en dépendent.

Ce domaine ayant subi alors le sort de la plupart des propriétés nobiliaires, il fut acquis par M. Paul Coyaud, qui le laissa en héritage à son fils, M. Diomède Coyaud.

La petite gentilhommière que l'on aperçoit sur la droite, en sortant du bourg de Treize-Septiers pour aller

à Montaigu, a été bâtie par ce dernier, non loin de l'ancien manoir, mais dans un site plus agréable.

M. Diomède Coyaud est mort, sans enfants, à Fontenay, en 1882. Il a eu pour héritier son neveu, M. Paul Coyaud, le propriétaire actuel, qui a épousé une demoiselle Pineau. Ces derniers ont, à Nantes, leur résidence ordinaire, et n'habitent guère qu'à la belle saison leur maison de campagne de la Papinière.

L'horloge communale de Treize-Septiers est un don de M. Diomède Coyaud. Les propriétaires actuels ont eux-mêmes donné à l'église du lieu de nombreux témoignages de leur générosité. *(Note de M. Gagnier, curé de Treize-Septiers.)*

2° LES GANUCHÈRES

A dix-huit cents mètres du bourg de Treize-Septiers, s'élevait, jadis, la maison noble des *Ganuchères;* il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines à peine reconnaissables. *Etiam periêre ruinæ.*

Nous devons à l'obligeance de M. Edgard Bourloton et de M. l'abbé de Suyrot, dont la famille possédait anciennement ce fief, quelques notes sur les anciens seigneurs des Ganuchères.

Le premier en date est Jean MORIN, qui rend aveu des Ganuchères, le 8 septembre 1437.

Vient ensuite Nicolas MORIN, qui rend aveu le 27 septembre 1473 (1).

JULIEN DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ s'établit aux Ganuchères en 1505, à la suite d'un partage entre lui et ses deux frères, Jean et Vincent. En 1551, le 4 juillet, le même Julien de la Roche, écuyer, rendait encore aveu des Ganuchères (2).

---

(1) *Bibliot. nat.* N. A. P. 5035, pièce 437.

(2) La famille de la Roche-Saint-André est originaire de Bretagne. Au célèbre *Combat des Trente,* en 1351, Geoffroy de la Roche fut armé chevalier par Beaumanoir, sur le lieu

Il épousa Jacquette de Lacour-Lagrise, dont PIERRE, fils unique (celui qui fit don à l'église de la belle croix processionnelle dont nous avons donné précédemment la description). Pierre épousa, en 1551, Catherine Régnon, dont

GABRIEL, qui prit part à la guerre de la Ligue, sous Henri III et Henri IV. En 1590, son château des Ganuchères fut pris et dévasté, et lui-même ruiné, puis emprisonné au château de Nantes.

Il est à croire que les *Ganuchères* ont cessé, dès cette époque, d'être habitées par les seigneurs du lieu, qui se réfugièrent à Montaigu, où l'on retrouve les membres de la famille de la Roche-Saint-André jusqu'à la Révolution de 1793.

Le 14 mai 1567, Gabriel épousa Marguerite Boisseau, dont

JULIEN, époux de Françoise Giguet, dont

1° JULIEN, marié à Madeleine Bertrand du Ligneron, seigneur des Ganuchères, sans postérité.

2° GILLES, chef d'escadre sous Louis XIV. Celui-ci naquit en 1621 et se maria, vers 1653, avec Gabrielle-Brigitte d'Escoubleau de Sourdis, nièce du célèbre cardinal-archevêque de Bordeaux, qui eut le portefeuille de la marine sous le ministère de Richelieu.

Gilles s'ouvrit une carrière dans la marine et devint, après de glorieux services, chef d'escadre des armées navales à une époque où il n'y avait que deux lieutenants généraux et deux chefs d'escadre dans toute la marine de France. Ce fut lui qui, montant le vaisseau *La Lune,* et commandant la petite flotte équipée à Nantes par le maréchal de la Meilleraie, planta le premier la croix à Madagascar. Il en ramena un indigène dont on fit ensuite

même du combat — Quand le chef de la branche cadette eut quitté son frère aîné qui habitait la *Grande-Roche,* en *Saint-André-Treize-Voies* (d'où la famille ajouta à son nom le nom distinctif de *Saint-André),* il vint s'établir aux *Ganuchères,* en la paroisse de Treize-Septiers.

un chrétien (1). L'expédition n'eut, d'ailleurs, aucun résultat bien sérieux. Chevalier des ordres du roi, gentilhomme de la chambre et chevalier de l'ordre du Christ de Portugal (récompense du service signalé qu'il avait rendu à ce pays en préservant sa capitale, Lisbonne, d'un bombardement dont elle était menacée par les Anglais), Gilles de la Roche-Saint-André, après avoir été l'un des marins les plus expérimentés de son temps, mourut sur les côtes de Galice, au mois de juin 1668, commandant le vaisseau *Le Jules,* dans l'escadre du duc de Beaufort, grand amiral de France, et fut inhumé à Vigo, en Espagne, dans l'église des Cordeliers. Son cœur embaumé fut rapporté à Montaigu, lieu de sa naissance et de son domicile, et enterré dans l'église Saint-Jean, avec sa veuve, au mois d'août 1715. On ne l'a pas retrouvé lors de la reconstruction de l'édifice, en 1863 (2).

Le célèbre marin ne fut pas seigneur des *Ganuchères,* mais ses propres enfants héritèrent de ce titre de leur oncle, mort sans postérité.

---

(1) « Le dimanche 25 mai 1664, Julien-Gabriel, ci-devant nommé *Soubé,* arabe de nation et mahométan de religion, âgé d'environ trente-trois ans, après avoir été instruit des principes et de la pureté de notre religion catholique, apostolique et romaine, par moi, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Jean de Montaigu, soussigné, a reçu, dans cette église, en ma présence, les sacrements de Baptême, Confirmation et Sainte-Eucharistie qui lui ont été administrés par Mgr Nicolas Colbert, évêque de Luçon. Son parrain a été messire Julien de la Roche, écuyer, seigneur des Ganuchères ; la marraine dame Gabrielle-Brigitte d'Escoubleau de Sourdis, épouse d'écuyer Gilles de la Roche-Saint-André. MINGUET, curé. »

(Anciens registres de la paroisse Saint-Jean de Montaigu.)

(2) Le portrait de Gilles de la Roche-Saint-André figure dans la galerie de Versailles, attique du Nord, sous le n° 3,436, et dans l'ouvrage *Les hommes illustres de la marine française, leurs actions mémorables et leurs portraits,* par Graincourt, peintre et pensionnaire du cardinal de Luynes. *(Paris,* 1780, in-4° orné de dix-sept portraits.)

De Gabrielle-Brigitte d'Escoubleau de Sourdis il eut trois enfants :

1° LOUIS-GILLES, *seigneur des Ganuchères,* né à Montaigu, le 22 mars 1666, baptisé par l'évêque de Luçon, Nicolas Colbert, le frère du grand ministre ; capitaine de vaisseau, le 5 octobre 1712; marié, en 1699, à Charlotte de Saint-Legier de la Sausais, paroisse de Saint-Xandre, près la Rochelle; mort à Montaigu, le 27 juin 1732.

2° *Marie,* qui épousa Claude Duchaffault, seigneur de la Sénardière, veuf de M^me^ Marie Jousseaume de la Bretesche;

3° *Françoise,* mariée à Jean-Marc de Boyer, seigneur de la Mothe-Choisy.

Louis-Gilles eut quatre enfants :

1° LOUIS-JOACHIM, qui suit;

2° Charles;

3° Suzanne-Augustine, religieuse de Fontevrault, prieure du couvent de Montaigu ;

4° Pélagie, qui épousa, en 1732, Louis-Charles, comte Duchaffault, seigneur de Melay, mort en prison, à Nantes, victime de la Révolution.

Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, selon toutes probabilités, naquit à Montaigu, en 1706 (1).

Nous reproduisons ici la notice historique publiée par la *Semaine Catholique* de Luçon (n° du 9 décembre 1893), et empruntée en partie à la préface des *Elévations sur les principaux mystères de N. S. Jésus-Christ et de sa sainte Mère,* par l'abbé Louis-Joachim de la Roche-Saint-André (1 vol. in-12, Lecoffre, Paris, 1870). Cette préface est due à la plume de M. l'abbé de Suyrot, son petit-neveu.

« Ayant embrassé l'état ecclésiastique, Louis-Joachim se fit recevoir bachelier en Sorbonne; il se distingua par

(1) Son acte de baptême ne se retrouve pas, dans les registres de Montaigu. Toutefois, les *Ganuchères* n'étant plus habitées à cette époque, il est moins probable qu'il ait été baptisé et enregistré à Treize-Septiers.

sa science non moins que par sa piété, et témoigna surtout de sa soumission et de son dévouement envers l'Eglise par le zèle qu'il mit à défendre la bulle *Unigenitus,* publiée par le pape Clément XI, afin d'arrêter les progrès du jansénisme, qui causait alors tant de scandale en France. L'ardeur qu'il déploya dans cette circonstance, en parcourant le diocèse de Nantes, comme prédicateur, parut exagérée à Mgr de Sanzay. Ce prélat, qui favorisait les Jansénistes, invita l'abbé de la Roche à s'éloigner.

« L'abbé se rendit à Paris, où Mgr Suarez d'Aulan, évêque de Dax, se l'attacha, en qualité de *vicaire général,* et l'emmena dans son diocèse, à son retour des Etats-généraux de 1745.

« La dignité dont venait d'être pourvu l'abbé de la Roche ne l'empêcha point de continuer ses travaux apostoliques : il se joignit, comme prédicateur et comme confesseur, aux missionnaires que l'évêque avait appelés à l'occasion du jubilé. Le nouveau vicaire général attaqua les partisans du Jansénisme, en chaire et au confessionnal, avec tant d'énergie, que là comme à Nantes, il souleva contre lui un grand nombre de mécontents; on le dénonça à l'évêque; mais, loin de blâmer son grand vicaire, le prélat le récompensa en le faisant nommer *abbé commendataire* de Ville-Dieu, en 1750 (1).

« Toutefois, l'animosité se montra si violente que celui qui en était l'objet crut devoir mettre en pratique cette recommandation de Notre-Seigneur à ses apôtres : « *Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez dans* « *une autre.* » (2) Il quitta Dax et vint se fixer à Montaigu, au centre de sa famille. Il consacra la dernière partie de sa longue carrière aux travaux du saint ministère, aux œuvres de charité, à l'étude et à la formation

(1) Ville-Dieu ou Divielle *(Dei villa),* abbaye de l'ordre des Prémontrés, dans l'ancien diocèse de Dax, sur les bords de l'Adour.

(2) *S. Matth.* X, 23.

ecclésiastique de quelques élèves au nombre desquels fut le vénérable Père Baudouin, que Dieu destinait à être le restaurateur du clergé dans les diocèses de la Rochelle et de Luçon, après les malheurs qui allaient fondre sur l'Eglise de France (1).

« La Révolution de 1793 le surprit dans ses occupations, alors qu'il partageait la solitude de son beau-frère, l'amiral Duchaffault. Tous deux, plus qu'octogénaires, se préparaient, dans le silence et le recueillement, à rendre compte à Dieu de leurs vies consacrées au service de la religion et de la patrie.

« Le dévouement de ces deux vieillards à l'autel et au trône ne leur permettait pas de suivre le mouvement révolutionnaire : ils eurent le courage de s'y opposer. Tandis que le vieux marin usait de son influence pour l'arrêter et se servait de ses connaissances militaires pour le combattre, le vénérable prêtre déployait, de son côté, contre la *Constitution civile du clergé,* le zèle qu'il avait montré à défendre la foi attaquée par les Jansénistes. Il n'en fallait pas tant pour exciter la vengeance d'un pouvoir despotique et barbare, qui travaillait à détruire la religion avec autant d'acharnement qu'il en avait mis à renverser la royauté.

« L'abbé de la Roche-Saint-André avait une habitation à Montaigu, dont il faisait sa résidence, lorsqu'il n'était pas chez son beau-frère, à Melay. Il s'y était retiré définitivement au moment où éclata la Révolution. Mais bientôt, ne s'y trouvant pas en sûreté, il vint se cacher, chez ses fermiers, au village de la *Basse-Bourie,* dans la paroisse de Treize-Septiers. Chaque jour, ou très fréquemment, son domestique, Hilaire Robin, allait faire des provisions à Montaigu. On remarqua cet homme ; il fut suspecté, arrêté et interrogé ; on lui promit la vie sauve, s'il révélait l'endroit où s'était réfugié son maître. Devant les menaces, d'un côté, et de l'autre, les pro-

(1) *Vie du R. P. Louis-Marie Baudouin,* tome I, pp. 5 et 6.

messes qui lui étaient faites, l'infidèle domestique, ne songeant qu'à sa propre vie, livra le secret demandé et perdit son maître (1). Sur ses indications, des émissaires de Carrier, président du tribunal révolutionnaire de Nantes, établis à Montaigu, vinrent secrètement à la *Basse-Bourie,* dans les derniers mois de l'année 1793, et s'emparèrent, sans peine, du vénérable prêtre.

« C'en était fait; Dieu lui réservait la palme du martyre! L'abbé de la Roche-Saint-André eut le courage et la gloire de la cueillir à *quatre-vingt-huit ans !*

« Amené à Nantes, le 19 décembre, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort, pour être exécuté dans les vingt-quatre heures. Cette inique sentence était motivée sur ce que « *le ci-* « *devant abbé n'avait pas prêté le serment de fidélité à la* « *République, prescrit par la loi; sur ce qu'il habitait* « *un pays en insurrection, afin de mieux fanatiser les* « *gens des campagnes...* » (2)

« En entendant prononcer sa condamnation, le courageux confesseur de la foi entonna le psaume *Lætatus sum* (3). Il employa les quelques heures qui s'écoulèrent avant son supplice à exhorter les compagnons de sa captivité dans la prison du Bouffay; il leur offrit le secours de son ministère et chercha à relever leur courage par le chant d'un *cantique* qu'il avait composé pour les circonstances difficiles où se trouvaient alors les fidèles. Le lecteur aimera à en entendre ici quelques couplets. Ce cantique, d'ailleurs, ne manque pas d'une certaine actualité, et l'on y trouvera mieux qu'une poésie relevée et facile, un parfum pénétrant de foi et d'édification (4).

(1) Le traître ne bénéficia nullement de sa trahison; car les révolutionnaires, foulant aux pieds leurs promesses, le fusillèrent bientôt sans pitié. Il méritait son châtiment.

(2) *Second registre des jugements rendus par le tribunal révolutionnaire, séant à Nantes,* fol. 122.

(3) « *Je me suis réjoui des paroles qui m'ont été dites : nous irons dans la maison du Seigneur !...* »

(4) Air : *Comment goûter quelque repos.*

1

O vous, peuple saint, peuple roi,
O vous, innocentes victimes
Des fléaux vengeurs de nos crimes,
Illustres soutiens de la Foi ;
De ses amoureuses haleines
Puisse l'Esprit consolateur
De vos maux tempérer l'ardeur,
Alléger le poids de vos chaînes !

2

Pour les esclaves du démon
La Croix est scandale et folie ;
Son apparente ignominie
Confond l'orgueilleuse raison.
Elle est prudence, elle est sagesse,
Pour celui qui vit de la Foi ;
Son cœur l'embrasse sans effroi,
Il la porte avec allégresse.

3

Sa vertu nous ouvre le ciel,
C'est l'étendard de la victoire ;
Jésus n'est entré dans sa gloire
Qu'abreuvé d'opprobre et de fiel.
Pour cueillir les palmes divines,
Semons avec lui dans les pleurs ;
Peut-on triompher sans douleurs
Sous un chef couronné d'épines?

4

Dans les succès, dans les revers,
Avec amour et sans contrainte
Adorons la volonté sainte
Du Dieu qui régit l'univers.
Il nous éprouve, mais en père,
Jaloux de nous rendre parfaits.
Le méchant boit seul à longs traits
Dans la coupe de sa colère.

5

De ces faux biens qu'on nous ravit
Nous n'étions que dépositaires ;
Nos corps sont de vivantes pierres
Que le ciseau taille et polit.
O mort ! quelle est donc ta victoire ?
Ces agneaux percés de tes coups,
Avec Dieu jugeront les loups
Au jour de terreur et de gloire !...

« Avec de pareils sentiments au fond du cœur et sur les lèvres, on comprend sans peine que le vénérable confesseur de la foi ait envisagé la mort sans frayeur. Il marcha sans défaillir jusqu'à l'échafaud, en chantant l'hymne *Vexilla Regis* et le psaume *Miserere*. Les assistants versaient des larmes d'attendrissement et d'admiration.

« Arrivé au lieu du supplice, il récita encore le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes,* puis, se tournant vers ses bourreaux, il leur dit : « *Vous me faites mourir* « *injustement ; dans un an vous périrez comme moi !* »

« C'était le 20 décembre 1793.

« Or, le 16 décembre 1794 *(quatre jours avant que l'année fut entièrement révolue),* Fouquet et Lamberty, exécuteurs des ordres sanguinaires de Carrier, tombaient à leur tour sur l'échafaud. L'inventeur des *Noyades* de Nantes, mandé lui-même par le Comité révolutionnaire de Paris, fut décrété d'accusation le 23 novembre 1794, et, *le 16 décembre* suivant, ce monstre suivit ses séides dans la tombe et au tribunal du Souverain Juge !...

« Le prêtre martyr avait prophétisé. »

Charles de la Roche-Saint-André, frère de l'abbé, porta le titre de *seigneur des Ganuchères*. Il servit d'abord dans la marine, démissionna et s'acquit une certaine distinction comme syndic général des Marches communes de Poitou et de Bretagne. Il mourut en août 1780 et eut pour successeur, dans ses fonctions, jusqu'à la Révolution, son suzerain, le marquis de Juigné, seigneur de Montaigu, de Vieillevigne, etc.

Il s'était marié quatre fois : 1° avec Gabrielle-Honorée Badreau, veuve de Gabriel Buor, seigneur de la Lande (en Saint-Hilaire-de-Loulay), dont une fille, *Henriette-Jude-Félicité,* qui épousa Joachim Robineau, seigneur de la Chauvinière et de la Barillère; 2° avec Elisabeth-Henriette de la Boutetière, dont il n'eut pas d'enfant; 3° avec Henriette - Marguerite de Goulard du Retail (paroisse des Lucs), dont deux garçons, *Henri-Charles,* qui suit, et *Victor-Alexandre,* maire de Montaigu en 1790, massacré à Quiberon en 1795 (1); 4° avec Marie-Elisabeth des Conches de Sainte-Croix, dont deux enfants : *Charles-Henri,* qui émigra, prit part à l'expédition de Quiberon, ainsi qu'aux affaires de 1815, et reçut le dernier soupir de Suzannet, après le combat de Rochecervière; marié, en 1799, à Marguerite - Caroline de Terves; mort au château du Margat (Maine-et-Loire), le 28 juin 1849 (2); 2° *Marie-Louise,* qui épousa le comte de la Rochefoucauld-Bayers du Puy-Rousseau, en la Garnache (3).

Henri-Charles de la Roche-Saint-André, *dernier seigneur des Ganuchères,* épousa Constance-Augustine Duchaffault, petite-fille de l'amiral, en 1790. Le mariage

(1) Voici la mention que lui consacre M. Eugène de la Gournerie, dans son ouvrage *Les débris de Quiberon :* « De la Roche-Saint-André, Victor-Alexandre, sous-lieutenant dans Hector, né à Montaigu (Vendée), en septembre 1767. Il eut une jambe emportée, le 16 juillet, et fut massacré sur le champ de bataille. » — L'auteur ajoute en note au bas de la page : « Il était fils de *Charles* de la Roche et de *Marquette* de Goulard, sa troisième femme, et frère de *Charles-Henri,* qui fut blessé, lui aussi, le 16 juillet, mais se sauva le 21. »

Soutenu sur les flots par un de ses soldats, il se dirigea, à la nage, vers un canot, et échappa ainsi à la fusillade.

(2) Ses descendants sont représentés par les familles de Bellisle, de Couëtus, de Suyrot.

(3) Ses descendants sont représentés par les familles de la Pommeraye, de Montbrun (en Normandie), de Baudry d'Asson, de Griffon, de Boisdavid.

fut bénit par son oncle, l'abbé de la Roche, dont il a été question plus haut. Enseigne de vaisseau, émigré, il prit part à l'expédition de Quiberon, échappa à la fusillade et retourna en Angleterre, d'où il revint, en 1796; fut nommé chevalier de Saint-Louis, et se distingua dans les dernières luttes de la Vendée, sous les ordres du comte de Suzannet. Nous avons dit précédemment (à l'article de Melay) qu'il fut blessé, en novembre 1799, dans un combat engagé près de Melay, contre la division de Montaigu.

Le 17 juin 1815, il était nommé commissaire du roi près des armées de Bretagne et de Vendée; député, en 1823. En 1830, il rentra dans la vie privée et se retira dans sa terre de Chambrette (paroisse des Landes-Genusson), où il vécut en ermite et mourut pieusement, le 20 juin 1836.

Mgr de Beauregard lui a consacré, dans ses *Mémoires*, quelques lignes élogieuses qui ont naturellement leur place ici. Nous citons :

« J'y avais vu également (à Quiberon) la Roche-Saint-André, l'aîné, qui n'y a pas péri, et qui est un saint : j'étais son confesseur et son ami, à Londres, chez Mme la comtesse du Quingo... Mme de la Roche-Saint-André avait les plus grandes inquiétudes sur son mari qui ne lui avait point écrit depuis fort longtemps, et elle le croyait mort. On désira que je lui annonçasse que je l'avais vu depuis peu de temps et que j'avais eu avec lui des rapports d'amitié. On l'invita à venir à Beaufou, et, après bien des ménagements, je lui dis que j'avais dîné avec son mari à Quiberon, qu'il était bien portant et surtout homme de bien, fort estimé et bon chrétien; que je m'étais trouvé présent à l'arrivée d'un ecclésiastique de Fontenay qui se disait échappé au désastre de l'armée royale à Granville, et qu'il avait répandu la nouvelle qu'elle-même, Mme de la Roche-Saint-André, avait été égorgée; que son mari l'avait beaucoup pleurée, mais que, par des rapports plus fidèles, il avait été prouvé que cet homme n'avait fait que des romans, et que j'avais détrompé mon ami sur ce sujet. Cette jeune dame fut fort émue de ce que je lui dis; et, cependant j'aurais pu lui donner de vaines consolations, car Quiberon avait été repris et

presque tous les officiers faits prisonniers et fusillés. Mais la Roche-Saint-André et Corbinière, son ami, ayant été blessé dans une affaire, furent transportés à bord des frégates anglaises, ce qui les sauva de la mort. » (1)

Après la Révolution, les *Grandes Ganuchères* furent achetées par M. Robert-Billard, de Nantes.

Par suite d'une alliance avec la famille Demangeat, cette dernière est devenue propriétaire de ce grand et riche domaine composé de l'ancien château, maintenant ruiné, et des nombreuses métairies qui l'entourent.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

(1) *Mémoires*, t. II, p. 80 et 81.

TABLE

DU

II[e] VOLUME DES ARCHIVES

DU

DIOCÈSE DE LUÇON

	Pages
CANTON DE MAREUIL.	1
Mareuil	6
— Beaulieu-sur-Mareuil *(paroisse supprimée)*. .	34
— Dissais (*paroisse supprimée*).	40
— Saint-André-sur-Mareuil *(paroisse supprimée)*.	42
Bessay	51
La Bretonnière.	66
— La Claye *(paroisse supprimée)*.	71
Corps.	75
Château-Guibert . . . . . 91 et	145
— Bellenoue (*Abbaye)*	96
— Corbaon *(paroisse supprimée)*.	99
Les Moutiers-sur-le-Lay.	101
— Sainte-Pexine *(paroisse supprimée)*. . . .	114
Péault	117

Pages

Les Pineaux-Saint-Ouen 129
— Saint-Ouen-des-Gâts *(paroisse supprimée)*. . 133
Rosnay 137
— Notre-Dame-de-la-Couture *(paroisse supprimée)*. 144

Canton de Montaigu 147
Montaigu 151
— Saint-Jean-Baptiste-de-Montaigu. 184
La Bernardière. 202
— La Pénissière *(Château)*. 232
La Boissière de Montaigu. 256
— Asson *(Château)*. 291
— La Fortécuyère *(Château)*. 307
— La Pinsonnière 313
— Pont-Léger 318
— Puydoré 319
— Puyraveau. . . . . 321 et 329
— La Raslière 327
— Villeneuve. 328
Boufféré. 332
— La Sénardière *(Château)*. 341
— Les Bouillères. 348
— Le Hallay *(Château)*. 351
— La Louerie. 355
— La Patissière. 357
— L'Orvoire 360
— La Vilnière 361
— Girondor 363
— La Bretonnière 365
La Bruffière. 379
— Chapelles paroissiales :
1. de Saint-Symphorien 543
2. de l'Echasserie 545
3. du Saint-Rosaire. 547

Pages

4. des Cléons 549
5. de Saint-Antoine. 550
6. de Saint-Père. 550
— L'Échasserie *(Château)*. 551
— La Grange *(Château)*. 570
Cugand. 574
— Chapelle Saint-Lazare. 651
— Antière et sa papeterie. 653
Saint-Georges-de-Montaigu. 663
La Guyonnière. 725
— La Court. 760
— La Rondardière. 761
— La Roche-Thévenin. 761
— Melay-de-la-Court 765
Saint-Hilaire-de-Loulay. 776
— La Lande (*Château)*. 783
— La Mussetière *(Château)*. 797
— La Preuille *(Château)*. 799
— Le Bois-Corbeau (*Château)*. 811
— La Bernerie *(Château)*. 817
— Les Barillères. 818
— Le Rorthays *(Château)*. 821
— La Bougonnière. 823
— La Painerie, l'Ecornerie, les Bouteries. . . 824
Treize-Septiers. 864
— La Papinière *(Château)*. 893
— Les Ganuchères. 894

LUÇON. — IMPRIMERIE M. BIDEAUX.

Dans les bénéfices qui formaient la liste des possessions de l'abbaye de Nieul, le prieuré-cure de Chaillé est indiqué comme étant d'un revenu de 1200 livres.

Justices seigneuriales. — La baronnie de Brandois étendait son ressort sur la Jousselinière et Logerie, dans la paroisse de Chaillé-les-Ormeaux, dont une partie relevait de la baronnie des Essarts. Le village de Laubonnière (1) et ceux des Grands et des Petits-Boisclos dépendaient de la baronnie de Mareuil et la Vieille-Tour *(Justices du Poitou)*.

Le commerce de cette localité se développerait assurément si l'Yon qui la traverse devenait navigable en établissant une communication avec la Loire et l'Océan. Cette rivière offrirait, en effet, à ses grains et à ses vins quelques débouchés. On y trouve quatre fours à chaux et à tuiles et sept fours à poteries qui ne pourraient que gagner à une exportation devenue plus facile. Ce cours d'eau, qui traverse la commune dans l'espace d'un myriamètre, fait tourner en outre douze moulins à farine et quatre à fouler les draps.

On remarque dans les environs une grande quantité d'arbres à fruits, comme pommiers, cerisiers, etc.

---

(1) En 1450, Jean Chasteigner épousa Gillette Fouschier qui lui apporta en dot l'hôtel, terre et seigneurie de Laubonnière, *(Hist. des Chasteignier. Preuves)*. — Voir La Verrerie-sur-Yon, paroisse de Chaillé-les-Ormeaux, dans l'*Art de terre*, de Benjamin Fillon, p. 187.

LA CHAISE-LE-VICOMTE

La Chaise-le-Vicomte *Caza, Cheza* (1099, D. Fonteneau) *Cathedra* (synode de 1606) *vice-comitis*, était le petit château du vicomte de Thouars ; il était nommé ainsi comparativement à celui de Thouars. Cependant, Albert II, vicomte de Thouars, après l'incendie de son château de Thouars par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, s'étant réfugié, en 1130, à la Chaise-le-Vicomte, ce lieu devint momentanément le chef-lieu de la vicomté. Le même Albert II y établit un prévôt, comme l'indique une charte que nous citerons plus loin, mais ce n'était qu'une sorte de juge domestique. Quelques auteurs ont cru que la Chaise-le-Vicomte aurait tiré son nom du titre de vicomté dont elle était décorée, mais il n'en n'est rien, dit et prouve M. de la Fontenelle.

Plusieurs chartes (1) des vicomtes de Thouars font

---

(1) Dom Fonteneau cite les suivantes :

1080. — *Notice* de la construction du château de la Chaise-le-Vicomte, de celle de l'église paroissiale du château, de l'établissement et arrondissement de la paroisse du lieu, avec les droits de dîmes qui convenaient aux recteurs d'une église paroissiale et dont le seigneur du territoire jouissait auparavant, par Aimeri, vicomte de Thouars, sous l'autorité et avec l'approbation d'Isembert, évêque de Poitiers.

Même notice de la fondation de l'église de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte et du don de cette église desservie par les moines de Saint-Florent de Saumur, par Aimeri, vicomte de Thouars, du consentement de Raoul et de Savari, ses frères, et d'Herbert et de Geoffroi, ses enfants, sous l'autorité

mention de la Chaise-le-Vicomte : dans l'une d'elles, datée de 1088, Aimery, fils d'Aimery V, est cité comme seigneur et fondateur de l'église de Saint-Nicolas de la Chaise. Voici un extrait de la charte de donation de cette église à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur :

« *Pater meus, vir miræ prudentiæ* (c'est Hébert (1) « fils d'Aimery qui parle) *cepit edificare ecclesiam mo-* « *nachis de Salmuro apud Casam..... in honore S.* « *Nicolai..... eam donavi eis et concessi.* » *(Anno 1093.)* (2)

Pierre, évêque de Poitiers, approuva cette donation, vers l'année 1100..... « *Petrus Dei gratiâ Pictavorum* « *episcopus, omnibus archipresbyteris, presbyteris salutem* « *Buando Ecclesiam Bi Nicolaii de Casa vice-comitis* « dedicavimus, *quidam barones..... pro animabus suis et* « *animâ* Aimericii vice-comitis qui in illa requiescit « ecclesiâ, *censum voverunt..... si illud reddere neglexe-* « *rint..... introitum ecclesiæ intercedite, et si mortuus*

---

de Pierre II, évêque de Poitiers, d'Amé, archevêque de Bordeaux, et de Guillaume IX, duc d'Aquitaine.

Même notice des droits accordés par le même vicomte à l'église de Saint-Nicolas, aux moines de Saint-Florent qui la desservaient et aux peuples qui en dépendaient, et des droits que le vicomte s'était réservés ; ce qui fut réglé dans la suite, le 28 août de l'an 1104, par Geoffroi, vicomte de Thouars, fils d'Aimeri, après d'autres règlements ou cession faits précédemment par Herbert, vicomte de Thouars, fils du vicomte Aimeri, du consentement de Geoffroi, frère d'Herbert. (*Château de Thouars.*) — (D. Fonteneau, t. 26, p. 149.)

1095. — Don de droits et de divers héritages au prieuré de la Chèze-le-Vicomte par Herbert, vicomte de Thouars, du consentement d'Agnès, sa femme. (*D. Font. t. 26. p. 177.*)

(1) Le frère d'Hébert, Geoffroy, vicomte de Thouars, donna, en 1120, à l'âge de 80 ans, six métairies à l'abbaye de Saint-Florent, la dîme des blés qu'on portait en son grenier, etc... afin d'augmenter le service divin au prieuré de la Chaise. (Dict. des fam. du Poitou, p. 717.)

(2) *Recueil de chartes*, par Marchegay, p. 21.

« *fuerit non sepeliatis. Et nulli liceat archidiacono vel* « *archipresbytero ab hoc interdicto illum absolvere, ni* « *priori aut ceteris fratribus ejusdem ecclesiæ, etc.* (1)

Une autre charte règlait certains droits sur la terre de la Chaise : « Si l'ennemi, y est-il dit, vient à envahir la « terre du vicomte, et que l'on en vienne aux mains, les « hommes de Saint-Nicolas seront semoncés pour prendre « les armes, et ceux qui ne se présenteraient pas, seront « contraints d'obéir par l'intervention des reliques seule- « ment. Si le vicomte n'a à combattre que des hommes « rebelles à ses ordres, les habitants de Saint-Nicolas de « la Chaise garderont le donjon du lieu concurremment « avec la garnison placée par le prévôt du lieu. La chasse « est interdite à tout homme de la terre de Saint-Nicolas. « Si un animal est pris par suite d'une blessure qui lui « est faite, ou par l'effet du hasard, il appartiendra aux « religieux de Saint-Florent de Saumur, établis au « prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise : si, au contraire, « la bête était prise à l'aide d'un piège, ou par des chiens « lancés contre elle, le coupable et le gibier seront du « ressort de la justice du Vicomte. S'il s'élève des con- « testations entre les hommes du prieuré et les hommes « du Vicomte, l'affaire sera portée devant la juridiction « des religieux, nonobstant le nom du délinquant. »

Quelques difficultés s'étant élevées relativement à cette clause, une décision du Vicomte déclara qu'il avait abandonné au monastère toute juridiction en cette partie, sans que le prévôt ou son substitut eut à s'en occuper.

« Si le Vicomte lève quelque taille sur les habitants « du bourg ou sur les *vilains*, les hommes de Saint-

(1) *1099, 7 décembre.* — Herbert, vicomte de Thouars, fait faire par Pierre II, évêque de Poitiers, la dédicace de l'église d'un monastère qu'Aimeri, son père, avait fondé à la Chaise-le-Vicomte, et qu'il avait donné à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, et, du consentement de Geoffroi son frère, dote ce monastère en présence de tous ses barons et autres, qu'il fait contribuer à cette dotation. (*D. Font. t. 26, p. 181.*)

« Nicolas n'en seront point passibles, ou plutôt la somme « à laquelle ils seraient taxés, appartiendra aux religieux.»

Cette stipulation fut confirmée lorsque Herbert, fils du Vicomte Aimery, imposa une cotisation sur la viande dans le château de la Chaise. Mais, après trois ans écoulés depuis son retour de Jérusalem, et se voyant près de mourir, il abrogea cette taxe, du consentement de Géoffroy son frère et ordonna qu'on cessât cette perception :

« La peau de tout animal renfermé dans le mur d'en- « ceinte du vicomte est la propriété de l'établissement « ecclésiastique de Saint-Nicolas, soit que cet animal ait « été tué par une arme de trait, soit que sa mort fut « naturelle. Quiconque le portera aux moines, recevra « d'eux une livre de pain et une mesure de vin pour « chaque pièce. Si un habitant quelconque du bourg ou « un cultivateur du vicomte ou des religieux veut passer « d'un fief à un autre et s'y fixer, il en aura la faculté « après un an et un jour d'absence ; mais si un vilain de « quelque baron transportait son domicile sur le territoire « des religieux et qu'on l'y ait reçu, le seigneur pourrait « prendre tout ce que l'émigré aurait laissé dans son « fief. »

On possède encore, aux archives du département de la Vendée, la liste des biens qui composaient le revenu du prieuré de Saint-Nicolas : cette liste est fort longue et témoigne de la valeur des propriétés de cet établissement. En 1792, ces biens étaient affermés 2,200 francs et paraissaient, depuis plusieurs années, être attachés à la cure de Saint-Maurice d'Angers, dont le curé prenait le titre de prieur commendataire du prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise. D'après la liste que nous avons sous les yeux, ce prieuré, outre les maisons, jardins et prairies, possédait plus de 260 boisselées de terres labourables.

En 1305, le prieuré de la Chaise reçut la visite d'un personnage déjà très important, mais qui le devint, quelques temps après, bien davantage, par son élévation au trône pontifical. Un procès-verbal d'une visite métropolitaine, exhumé des Archives de la Gironde, porte que

« le seigneur archevêque (Bertrand de Got, archevêque « de Bordeaux) aurait visité, le 14 mai 1305, le prieuré « de *Chezay-le-Visconte* et avoir, le lendemain 15, « séjourné audit lieu, à ses propres dépens, et, le jour « suivant, 16, et le lundi 17, avoir fait sa visite et « demeuré à ses dépens. »

Le 5 juin suivant 1305, le même Bertrand de Got fut élu Pape sous le nom de Clément V. Le séjour prolongé de l'archevêque à la Chaise a donné lieu à une supposition qui n'est pas dénuée de vraisemblance. Après la mort de Benoît XI, les cardinaux italiens et les cardinaux français se disputaient l'élection du Pape, la discussion régnait depuis 9 mois ; l'accord suivant fut signé. Les Italiens durent nommer trois archevêques français, laissant le choix à l'autre faction, mais ils nommèrent trois prélats ennemis déclarés de Philippe-le-Bel. Le roi de France demanda une entrevue à l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got ; là il lui annonça qu'il était en son pouvoir de l'élever à la papauté, mais à six conditions : sa réconciliation avec l'Eglise (il était excommunié), le droit de disposer des décimes de son royaume pendant cinq ans, la communion, anatèhme à la mémoire de Boniface qui l'avait excommunié, la pourpre à deux de ses fidèles serviteurs ; on pense que la sixième était la destruction de l'ordre des Templiers. Bertrand promit et devint Pape. Comme ce fait historique n'est pas à la louange de Clément V, il est nié par quelques écrivains, et exalté par ses ennemis. Les premiers nient l'entrevue du roi de France et de l'archevêque de Bordeaux et invoque un *alibi* pour ce dernier, occupé, disent-ils, à la Chaise à sa visite métropolitaine et ils donnent pour preuve le procès-verbal de la visite ; les autres trouvent que le procès-verbal est en leur faveur et que la lacune ou le repos des 15, 16 et 17 mai ne sont qu'un subterfuge pour cacher le départ précipité de l'Archevêque obligé de se rendre près du Roi.

La Chaise-le-Vicomte avait un autre prieuré du nom de *Saint-Jean*, qui fut également donné à l'abbaye de

Saint-Florent-sur-Loire, voici un extrait de la charte de donation :

« *Ego Aimerius Toarcensis gratia Dei vicecomes et* « *dominus... dono monachis Si Florencii de Salmuro,* « *ecclesiam Si Johannis de castello Casæ cum omnibus ad* « *eam pertinentibus... Scilicet oblationibus, sepulturis,* « *decimis, stagnis, molendinis, terris sicut ea prius* « *Johanni canonico in feodum donavi, etc., etc...* » (Recueil Marchegay, p. 15.)

Aymeri confirma ces dons en 1093. Cette même année, il mourut et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas.

Pour faire suite aux seigneurs de la Chaise déjà cités, nous mentionnerons : Aymery de Thouars, seigneur de la Chaise-le-Vicomte, mort avant 1218 (1). Guy II de Thouars, confirmait, en 1283, à ceux de Saint-Nicolas de a Chèse, les droits de mesure à blé et à vin dans la terre qu'il avait en Talmondais et dans les paroisses de Saint-Hilaire et de Sainte-Radégonde, ne se réservant en ces lieux que le droit de haute justice. Jean de Thouars, seigneur de la Chaise, fit un accord avec l'abbé de Saint-Florent pour le prieuré de Saint-Nicolas de la Chèse, en 1354. Marguerite de Thouars, dame de la Chèse, possédait cette terre en 1371.

En 1534, la Baronnie de la Chaise appartenait à messire Louis de la Trémoille, prince de Talmont, qui devint vicomte de Thouars par son mariage avec Marguerite, fille de Louis d'Amboise, mort vicomte de Thouars. Ce dernier seigneur, homme perdu de débauches et de dettes, avait engagé la baronnie de la Chaise à Joachim Renault : elle fut rachetée. Cette terre valait alors 8.000 francs de revenus, la forêt, garenne, étang et autres propriétés avaient été vendus 9.000 écus d'or. En

(1) 24 février 1269. — Géoffroi seigneur de la Chaise, ayant fait une chevauchée (razzia) sur les terres du seigneur de Belleville, fut condamné à 2.500 fr. d'amende par le roi de France. (Papiers du château de Serrant.)

1586, Charlotte-Catherine de la Trémoille prenait le titre de baronne de la Chaise-le-Vicomte. Ce fut au château de la Chaise que se retira Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaux, lors des troubles de la Fronde, en 1649. Ce seigneur avait pris le parti du cardinal, et après avoir inutilement attaqué Fontenay, Sainte-Hermine, il vint camper à la Chaise, mit garnison dans le château, fort susceptible d'être défendu. Le comte de Laval, fils du duc de la Trémouille, vint l'y attaquer et l'en chassa. Des Roches se retira dans le château, s'y défendit avec vigueur, mais au bout de deux jours, manquant de vivres et perdant l'èspérance d'être secouru, il capitula.

De la maison de Thouars, la terre de la Chaise passa par acquisition à celle de Saligné. (Daniel de Saligné était baron de la Chaise en 1605), et de cette famille à celle de Boscal de Réals de Mornac qui possède encore la forêt de la Chaise. — Boscal de Réals de Mornac (Pierre) seigneur marquis de la Chaise-le-Vicomte, Badiole, Saint-Florent-des-Bois-Thorigné, la Limousinière, la Court de Givrand et Bonnefond, se trouvait en 1793 au siège de Maëstrich.

La seigneurie de la Chaise, plus tard baronnie, fut érigée en marquisat le 12 janvier 1696, en faveur de Julien de Saligné, baron de la Chaise : elle avait droit de haute justice et juridiction sur tout ou partie des paroisses qui suivent :

1° Sur les paroisses de Saint-Jean et Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, à l'exception du fief de la Michenotière, dans la paroisse de Saint-Jean, qui se trouve dans les fiefs de Buchignon ; relevant de Mareuil.

2° La paroisse de la Limousinière en entier.

3° Sur le bourg et une grande partie des paroisses de Saint-Denis de Thorigny, ce qui relève de la terre et Seigneurie du Bois-Belle-femme, les fiefs et villages des Rontières, Barardière, la Barre, Gerbaudière, le Russet et la Martinière.

4° La paroisse et justice de Saint-Florent.

5° Sur une partie du bourg et de la paroisse de la

et de la Rochelle. Ce général dirigea sa marche sur le Pont-Charron, poste important à garder, mais il fut attaqué près de Chantonnay, le 18 du même mois, et repoussé avec une perte de 100 hommes.

Après la victoire, les Vendéens sentirent qu'il était nécessaire de donner de la régularité à leurs opérations en créant dans chaque paroisse un conseil provisoire pour remplacer la municipalité. Outre cela le séjour de chaque chef militaire de division devint un centre où s'établit un comité supérieur. Challans, Palluau, la Mothe-Achard, Chantonnay et la Roche-sur-Yon eurent leurs comités. Quant à celui de Chantonnay, Royrand le rendit purement militaire.

En 1795, le général Gratien avait établi son quartier général à Chantonnay. Le III pluviose, an IV de la République, il écrivait la lettre suivante :

« Chantonnay, III pluviose, an IV.

« Le général Gratien au général en chef Hoche.

« J'ai le plaisir de vous annoncer, mon général, que je « me suis emparé de deux pièces de canon de huit que « le cabinet d'Angleterre avait vomies sur nos côtes à la « baie du Bec, l'année dernière. Ces pièces sont le *Bru-* « *leux* et le *Bosquet;* je me suis emparé aussi de neuf « barriques de poudre, deux de pierres à feu, dix-neuf « caisses de gargousses, trois caisses de boîtes à mitraille. « dix-huit caisses de boulets sabotés, une caisse de lan- « ces à feu, etc. » Ces deux pièces de canon avaient été mises dans l'étang de la Jarrie, puis enfouies dans un champ où l'on avait semé du blé. Les munitions étaient dans un caveau pratiqué dans le bois de Montjet, proche celui des Gats, recouvert par des planches et de la terre où se trouvaient des plantes vives. Les républicains s'emparèrent aussi de 30 voitures de cuirs appartenant à Charette, etc.

Au mois d'août 1808, Napoléon, accompagné de l'Im-

pératrice Joséphine, traversa Chantonnay. L'Empereur, observant rapidement tout ce qui s'offrait à ses regards, remarqua, à la Tabarière (1), ces veines noires et sulfureuses qui indiquent les filons cachés de quelques minerais : il donna l'ordre d'en faire une étude. Au Pont-Charrault, il se fit expliquer la position des camps royalistes et républicains.

En 1828, Chantonnay vit aussi le passage de la duchesse de Berry se rendant à Luçon.

Malgré les malheurs de la guerre et l'incendie dont il fut victime, Chantonnay s'est relevé de ses ruines et l'on y voit de fort jolies maisons. Plusieurs grandes routes s'y croisent et y facilitent le commerce. Les foires importantes qui s'y tiennent les six premiers mois de l'année, ont engagé l'administration à construire de nouvelles halles qui ne sont pas sans élégance. Une petite rivière, nommée la Mausée, traverse le bourg. Sur ses bords s'élèvent de hauts peupliers, et dans ses eaux on pêche des écrevisses. Le Grand et le Petit-Lay coulent et servent de limites à l'extrémité de la commune.

On a découvert à Chantonnay un grand nombre de cercueils en pierre calcaire : des médailles romaines de Tétricus se trouvaient placées dans ces sarcophages.

On trouve dans les environs de Chantonnay plusieurs terres qui portaient autrefois le titre de seigneuries : La Tabarière (Châtellenie), dont la justice s'exerçait au siège des baronnies de Puybelliard, Chantonnay et Sigournais. Son ressort s'étendait sur partie des paroisses de Chantonnay, Saint-Philbert et Saint-Mars, et comprenait les villages de Tabarière, le Poiseris, le Charpre et Villedieu en partie ; les hameaux de la Ville, du Grois-Bois et de la Mare et les maisons de la Nouette, le

(1) 19 décembre 1827. Ordonnance royale pour la concession de la mine de houille près Chantonnay. Cette mine avait été découverte en 1750, lors de la construction de la route de Nantes à Bordeaux. *Annuaire de la Vendée, 1857.)*

Temple, la Viotrie, la Mourière, Charon, Moynet, la Mouhée, les Michelières, la Roche, Moulin-Neuf, Riguelais, Siquois et le Moulin-aux-Draps.

La terre de la Tabarière appartenait, en 1394, à Jean de la Brosse. Il eut pour filles Aliénor, Marguerite et Marie qui épousa Jean des Nouhes et lui porta la Tabarière en dot.

Les descendants de Jean des Nouhes possédaient encore cette terre en 1632. Jacques des Nouhes, seigneur de la Tabarière, Sainte-Hermine et gouverneur du château de Fontenay, fut député du Poitou en 1605 ; il était protestant comme toute sa famille.

C'est à la famille des Nouhes qu'est due la fondation de l'église Saint-Pierre de Chantonnay, et c'est à ce titre que ses armoiries décoraient les clefs des voûtes et les vitraux de cette église (1).

Ces armoiries étaient de gueules à fleurs de lys d'argent.

Ce fut la famille des Nouhes de la Tabarière, alors qu'elle était propriétaire de la Seigneurie de Sainte-Hermine, qui fit bâtir le château tel qu'il existe encore aujourd'hui (2).

Une branche de la famille des Nouhes portait le nom des Nouhes du Pally. Nicolas des Nouhes, fils puîné de Colin, eut la terre du Pally en 1449 : Gabriel des Nouhes, dit le comte de Beaumont-Pally, vivait en 1733. Un membre de cette famille, peut-être celui que nous venons de citer, s'était beaucoup occupé du dessèchement des marais. Il possédait huit à dix mille livres de rente et demeurait au château du Pally.

— *EGLISE* —

Dans une instruction adressée aux curés du diocèse de Luçon sur les saints patrons des églises, Monseigneur Baillès, dans une tournée épiscopale, datait cette lettre de

(1) Diction. des familles du Poitou.

(2) Baron de Wismes.

Saint-Pierre et Saint-Paul de Chantonnay. En voulant enseigner, il se trompait lui-même, et il en convint, s'excusant sur ce qu'il n'avait alors sous la main aucun renseignement bien authentique. Tous les Pouillés, toutes les anciennes chartes ne font, en effet, mention que de Saint-Pierre, *sanctus Petrus de Cantu agnetis*. (Voyez le recueil du grand Gaulthier, le livre rouge de D. Fonteneau, le manuscrit de Luçon 1533, le pouillé de 1648, etc.)

Les détails qui suivent sont extraits du *Pouillé du diocèse de Luçon* et les sources où l'on a puisé y sont indiquées.

L'église de Saint-Pierre de Chantonnay est mentionnée comme paroisse dès avant 1305 ; l'évêque du diocèse, alors de Poitiers, y percevait les droits suivants : *jura XXX lib. — de byssexto XX sol — de luminare XII sol.*

La *cure* dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et lorsque ce monastère fut uni au collège des Quatre-Nations au XVIII^e^ siècle, le droit de patronage passa à l'évêque du diocèse ; alors le revenu se montait à 1,000 livres et on y comptait 1,200 communiants.

On trouve aussi la preuve de l'existence d'un *prieuré* de Saint-Pierre de Chantonnay, et nous pensons qu'il était le plus ancien établissement religieux de la localité. Il n'était point soumis au droit de *procuration*, et, comme la cure, il relevait de Saint-Michel-en-l'Herm. Une partie des revenus du prieuré fut attachée à la cure de Chantonnay ; on voit même par des actes conservés aux archives du département qu'en 1789 ces biens consistaient encore en cinquante boisselées de terres labourables et dans quelques journaux de vignes. Une transaction faite le 16 décembre 1721 entre Jean Artaud, curé, et les héritiers de demoiselle Paillat, indique qu'il existait à cette époque une maison vicariale à Chantonnay. La demoiselle Paillat avait, en effet, légué à la fabrique une petite chambre et un jardin qui furent attribués avec d'autres objets à la maison du vicaire.

Nous mentionnerons aussi :

Le *Prieuré de Notre-Dame de l'Angle-aux-Chanoines*,

dépendant de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise de l'ordre des Chanoines réguliers de saint Augustin, ce qui explique son surnom de l'*Angle-aux-Chanoines*. A l'extinction de Nieul, la nomination fut attribuée au Roi. Son revenu était de 1,200 livres à la charge de trois messes par semaine *(jura LII lib.)*

Le *Prieuré de l'Épine*, relevant de Saint-Michel-en-l'Herm et annexé à celui de Saint-Mars.

La chapelle de Saint-Jean, près l'église. — La chapelle du cimetière, fondée par Dame Jeanne Motaire, veuve de Guillaume Baritaud, chevalier *(des Roches-Baritaud)*.

Plusieurs autels dans l'église : autels de Sainte-Marine, de Saint-Jean, de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Gilles, une confrérie de Saint-Blaise, neuf chapellenies fondées par des seigneurs des environs et dont on trouve les détails dans mon *Pouillé de Luçon*.

A la suite des guerres de religion, plusieurs familles de protestants s'établirent à Chantonnay et s'emparèrent de la chapelle de Saint-Jean pour en faire un temple. Les décisions catholiques de I. Filleau font mention d'un arrêt de la Cour du Parlement de Paris, en date du 5 janvier 1635, par lequel il est ordonné que le service divin sera rétabli en la chapelle de Saint-Jean de Chantonnay, et la muraille bâtie au devant de la porte de ladite chapelle sera démolie et la clef rendue au curé par la dame de la Tabarière. Que ladite chapelle sera réconciliée par l'Évêque de Luçon, fait défense à la dame de la Tabarière et à tous ceux faisant profession de la religion P. R. de ne plus enterrer les corps de ceux de leur religion en ladite chapelle, et que ceux qui y sont en seront exhumés, et devra ladite chapelle être remise en bonne réparation.

Malgré les arrêts du Parlement, l'exercice de la religion P. R. continua à être exercé à Chantonnay et le sieur Jean La Place, ministre, allait faire le presche au Puybelliard. Alors, un ordre du Roi interdit de sa charge le ministre, lui défendit d'exercer dans tout le royaume. Cette ordonnance fut datée du 30 avril 1663 et

signée Louis. Enfin Mgr de Colbert, évêque de Luçon, obtint, en 1665, un arrêt par lequel les temples des protestants furent définitivement fermés, démolis et abattus. La population de Chantonnay est maintenant entièrement catholique.

L'église de Chantonnay, on ne sait depuis quelle époque, est dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul ; sa forme est irrégulière, car elle n'a qu'un bas-côté. Son clocher est surmonté d'une flèche accompagnée aux angles de quatre flèchillons. Cet édifice a peu souffert des guerres de religion, car les voûtes sont encore entières mais construites à différentes époques. Celles du sanctuaire et du bas-côté sont en ogive, tandis que celles des chapelles et de la nef sont en plein cintre, cette dernière en briques. Trois petits autels avaient naguère pour patrons, la sainte Vierge, sainte Anne et saint Jean-Baptiste. Il ne reste plus que celui de la sainte Vierge. Cette petite église, solidement bâtie, serait susceptible de devenir, avec quelques réparations, une des plus jolies du diocèse (1).

(1) L'église de Chantonnay a été restaurée sous l'administration de M. l'abbé du Tressay.

BOURNEZEAU

Il est peu de noms qui offrent autant de variétés que celui de Bournezeau. Dans toutes, le radical est cependant le même, c'est *Bourg-nouveau :* ainsi on trouve Bornezeas, Bornozeas, de Bornizello, de Bernezay, adopté indifféremment dans le recueil du grand Gauthier ; de Bornozello, dans un manuscrit de 1533 ; de Bornezello, au livre rouge de D. Fonteneau ; Bornoseus, de Bernezeai (charte de Bois-Grolland 1217) ; Berneseus, de Blessis seu Bornozello (liste des barons de Thouars 1099); de Bournezello (synode de 1606).

Un nouveau nom avait succédé à l'ancien. Ce Bourg-nouveau avait été rebâti sans qu'on sache ni pourquoi, ni comment. La chronique du Langon écrit Bourneveau : ce nom se rapproche de la prononciation actuelle du peuple Bourgnevea, en changeant *au* en *ea*.

Blois fut le nom primitif de Bournezeau.

Cette terre, autrefois considérable, comme il sera facile de s'en convaincre plus tard, appartenait, dès l'année 1099, à la famille de Blois, connue *postérieurement à cette époque* sous le nom de Blois-Penthièvre : l'un des chefs de cette famille, Charles de Blois, disputa longtemps la couronne ducale de Bretagne avec les comtes de Monfort. Aussi le bourg dont nous parlons prit le nom de ses possesseurs. Son seigneur est appelé dans les chartes, et particulièrement dans celle de subvention de la Chaise-le-Vicomte, en 1099, *Dominus de Blesis :* dès 1092, Etienne de Blois *Stephanus de Blesis seu de Bornozello,* signe comme témoin une donation faite par Aimeri de Thouars à l'église de Saint-Florent de Saumur.

L'histoire de Bournezeau se trouve uniquement consi-

gnée dans quelques vieux actes difficiles à débrouiller, qui font partie de la collection de dom Fonteneau, déposée à la bibliothèque publique de Poitiers. Nous tâcherons d'en extraire ce qui nous a paru le plus clair et le moins contestable.

Bournezeau était un marquisat ayant des droits de gruerie fort étendus ; les paroisses de Saint-Ouen-des-Gâts, des Pineaux, de Puymaufray et de Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay en dépendaient : ces trois dernières étaient des châtellenies qui en relevaient en entier. Les paroisses qui suivent n'en relevaient qu'en partie, c'était : Bellenoue, Saint-Valérien, Saint-Philbert-du-Pont-Charrault. Le seigneur de Bournezeau était seigneur haut justicier de cette paroisse, qui relevait presqu'en entier du marquisat, entre autres, la terre et seigneurie de la Brétaudière ; Saint-Laurent-la-Salle, Saint-Florent-des-Bois, Thorigné, pour quatre villages ou hameaux ; Lairoux, peu de chose ; Château-Fromage, le village des Essarts-Gouin ; Saint-Germain-de-Prinçay, le village de la Touche-Amblard.

Il y avait audience tous les mardis de chaque semaine, la justice était exercée par un juge, un procureur fiscal et un greffier (1).

En 1348, un acte établit cette même contenance et donne aux habitants de Bournezeau des droits dont ils avaient été privés jusqu'à cette époque. Voici le titre de cette charte : « *20 janvier 1348, concession de droit de* « *chasse aux habitants de Bournezeau, par Gautier de* « *Brienne, connétable de France, seigneur de Sainte-* « *Hermine et de Bournezeau, du chef de la famille, duc* « *d'Athènes, comte de Brène et de Liche, et Jeanne d'Eu,* « *sa femme, dame de Sainte-Hermine et de Bornoziau.* »

Par cet acte, ils (les seigneurs) accordent aux habitants des châtellenies de Bournezeau, des Pineaux et Puymaufray, qui auparavant ne pouvaient, nobles, religieux ou autres, prendre sans la permission du seigneur, bêtes ni

(1) *Mémoires sur les justices du Poitou*, Beauchet-Filleau.

« plus braves de l'armée. Après l'abjuration de Henri, « Mercœur tint encore quelque temps, il vint même « guerroyer jusque dans le Bas-Poitou; mais il fallut « céder à la fortune du Béarnais. La dernière armée de « la Ligue fut dissoute, et la paix conclue. La paix « n'allait pas à l'humeur guerrière des Guilleri. Après « avoir si longtemps vécu l'éperon au talon et le fer sur « leurs épaules, parmi les débauches et les massacres, « ils ne pouvaient supporter l'idée de devenir citoyens « paisibles. Ils avaient été brigands pour la Ligue, ils le « furent pour leur propre compte : ce fut tout le chan- « gement. Retirés dans un château fortifié, au fond d'un « bois, à une lieue environ des Essarts, ils ne sortaient « de là que pour se livrer à leurs rapines, ils n'y ren- « traient que pour se plonger dans la débauche. Leur « devise était appendue aux arbres des grands chemins : « *Paix aux gentilshommes, mort aux prévôts et aux* « *archers, la bourse aux marchands.* Ils avaient réuni « sous leurs ordres jusqu'à 400 hommes des plus déter- « minés, véritables voleurs de grands chemins, dignes de « pareils chefs; on se ferait difficilement une idée de « leurs excès. Séparés en petites troupes, ils étaient « partout et partout ils rançonnaient le paysan, détrous- « saient les marchands, rossaient la maréchaussée. On « n'osait plus voyager, ni faire le commerce. La terreur « planait sur la province. Plus d'une fois on avait « trouvé, gisants sur les routes, des archers et des « sergents; plus d'un marchand, qui s'était rendu aux « foires du pays, avait été vainement attendu par sa « famille inquiète; des jeunes filles avaient disparu de la « contrée, sans que l'on sut ce qu'elles étaient devenues.

« La frayeur agrandissait chaque jour le désert autour « de la sombre forêt qui leur servait de repaire. Per- « sonne, en aucun temps, n'eût osé la traverser, et le « petit nombre de ceux qui, soit nécessité, soit courage, « se hasardèrent à en approcher la nuit, rapportèrent « qu'ils avaient entendu des cris de joie et des refrains « obscènes mêlés à des gémissements plaintifs, à des cris

« de douleur. Toutes ces funestes et terribles histoires « se racontaient dans les familles, le soir, à demi-voix, « et de pareils récits n'étaient pas faits pour tranquilliser « les esprits. Six ans se passèrent sans que l'on osât se « révolter contre cette tyrannie audacieuse de la force et « du crime : les paysans et les bourgeois inhabiles au « métier des armes, s'indignaient en silence et gémissaient « sans espoir. Les nobles n'ayant point à se plaindre « personnellement de ces brigandages, n'y trouvaient « rien à redire. Quant à protéger les vilains, ils n'y pen- « saient nullement. Le pauvre serf ne voyait donc à qui « recourir, quand au mois d'octobre 1608, arrivèrent des « évènements qui changèrent la face des choses et qui « finirent par amener la mort célèbre de ces chefs de « coupe-jarrets. » (1)

La majeure partie de la paroisse de Boulogne relevait de la vicomté de la *Rabastelière, Jarrie et Raslière,* quelques localités cependant appartenaient à la justice de la châtellenie de la *Merlatière* et les *Gâts*.

Sous le rapport historique, Boulogne n'offre rien d'intéressant. Le 19 juillet 1794, les colonnes républicaines connues, à juste titre, sous le nom de colonnes infernales, campèrent dans les landes de la Marquière. Plusieurs cultivateurs, trouvés cachés et sans armes, presque tous occupés à leurs travaux, furent amenés au général Huché et fusillés sur-le-champ par ses ordres.

L'église paroissiale est une de celles annoncées dans les pouillés, sous la rubrique : *est regularium*, c'est-à-dire que c'était une cure où séjournait un chanoine régulier qui devait être nommé dans les six mois de la vacance. Elle dépendait de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise (2), jouissait d'un revenu de 300 livres et comptait

(1) Feuilleton du journal la *Vendée*.

(2) Adrien Le Tellier, chan. rég. de Saint-Augustin, docteur en théologie, curé-recteur de N.-D. de Boulogne, transige le 27 juillet 1661, avec Jean Brunet, chan. rég. de Saint-Augus-

400 communiants. Au XVIII[e] siècle, la nomination appartenait à l'évêque de Luçon à cause de l'extinction de l'abbaye de Nieul. Cette église, dédiée à la sainte Vierge, ne présente rien de remarquable : sa forme est celle d'une seule nef à laquelle une famille fit ajouter une chapelle en 1775. Depuis on a fait disparaître l'autel qui s'y trouvait. Le chœur, qui est voûté en pierres et à plein cintre, paraît être plus ancien que le reste de l'église. Le clocher, construit en 1834, est une tour carrée surmontée d'une flèche de 9 mètres environ d'élévation. — La maison curiale est adossée à l'église, c'est là son principal mérite, car c'est une demeure triste, de peu de valeur et mal entretenue (1).

Par ordonnance de Mgr l'évêque de Luçon, quelques habitants de la paroisse de Dompierre ont été réunis à Boulogne en 1824. Les distances avaient nécessité cette mesure : ces habitations donnent cent trente personnes à la paroisse de Boulogne en sus de la population ordinaire.

---

tin en l'abbaye de Nieul, prieur de Montreuil-sur-Mer, au sujet de certains droits que ce dernier prétendait avoir sur la cure de Boulogne.

(1) L'église et la cure de Boulogne viennent d'être reconstruites.

SAINTE-CÉCILE

La justice féodale de Sainte-Cécile était assez divisée. La châtellenie de Laublonnière étendait sa juridiction sur la plus grande partie de la paroisse ; elle relevait directement de la baronnie des Essarts ; mais comme elle n'avait point d'officiers particuliers, les justiciables plaidaient à la justice des Essarts. Quelques localités de Sainte-Cécile dépendaient de la juridiction de la châtellenie de la Merlatière et des Gâts ; différents domaines de la partie comprise dans la plaine relevaient de la baronnie de Puybelliard, Chantonnay et Sigournay ; enfin la châtellenie de Morenne était de la justice des Essarts.

La date la plus ancienne que nous connaissions pour Sainte-Cécile comme paroisse est celle de 1093 ou environ. A cette époque, Herbert, vicomte de Thouars, s'empara de plusieurs terres sur lesquelles les moines du prieuré de la Chaize-le-Vicomte prélevaient des droits de dîmes pour en récompenser ses hommes d'armes. Ainsi il fit don à Aimeri *de Tillio* de deux métairies nommées *de Tillio* (1), situées sur les rives du Lay, dans la paroisse de Sainte-Cécile (2).

---

(1) *Il n'existe dans la paroisse qu'un village dont le nom se rapproche de celui-ci, c'est le* Tail ; *les registres d'avant la Révolution portent le* Teil. *Ce village est situé moitié sur Sainte-Cécile, moitié sur Saint-Hilaire-le-Vouhis.* (Abbé COTTINEAU.)

(2) « *Duas quoque medieterias quæ vocantur de Tilio, super « fluvium. Legium sitas, in parochia Sanctæ-Ceciliæ, Aimerico « de Tilio dedit.* » *(Marchegay, cartulaire du Bas-Poitou, p. 19.)*

Dans une charte antérieure (1150 environ) rapportée dans

La cure de Sainte-Cécile dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm ; à l'extinction de ce monastère, elle passa à la nomination de l'évêque du diocèse. En 1782, le revenu de ce bénéfice était de 800 livres, on y comptait 1.000 communiants. A cette époque, le chapitre de Luçon possédait dans la paroisse de Sainte-Cécile deux moulins, l'un à eau, l'autre à vent ; il les arrenta à Jean Thomas, farinier.

Un prieuré, de date encore plus ancienne, car le titulaire jouissait des droits de curé primitif, ayant l'obligation de faire l'office aux fêtes annuelles, un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît existait aussi dans la paroisse. Il était, au XVIII[e] siècle, à la nomination du Roi, mais à cause de la pauvreté de ce bénéfice (300 livres) il avait été uni au prieuré de Saint-Vincent.

Pendant la guerre de la Vendée, il y eut, au mois de décembre 1793, un combat à Sainte-Cécile, près des Quatre-Chemins. Ce combat fut gagné par Joly, Charette et ses officiers, sur le général Haxo.

Le 16 juillet 1794, Louis Mothais, maire de Sainte-Cécile, Pierre Vinet et Jean Durand, officiers municipaux de la même commune, ayant accompagné comme guides l'une des colonnes républicaines, justement appelées infernales, revinrent tellement indignés, qu'ils adressèrent au représentant du peuple Ingrand une courageuse dénonciation qui fut transmise au comité du salut public. Cette lettre fut prise en considération (1).

A cette époque révolutionnaire, Sainte-Cécile perdit son nom pour être appelée le *Petit-Lay*.

La famille Le Bœuf, autrefois Le Buef ou Le Buf, a possédé la seigneurie de Sainte-Cécile.

---

le même recueil, page 32, on trouve au nombre des témoins de concessions faites par Aimeri, vicomte de Thouars, au prieuré de la Chaize-le-Vicomte, le nom de *Petrus Baritaud capellanus Sancte-Cecilie*. Ce témoin était sans doute de la famille qui posséda les *Roches-Baritaud*.

(1) *Journal de la Vendée*, n° 43.

Jacques Le Bœuf, seigneur de Sainte-Cécile, vers 1585, fit confirmer sa noblesse.

François Le Bœuf, seigneur de Saint-Martin, servit dans la 3e brigade des nobles du Poitou, en 1689.

Philippe Le Bœuf, seigneur des Moulinets, vit confirmer sa noblesse en 1667.

Philippe Le Bœuf, seigneur des Moulinets, fit partie des bans de 1690 et 1691.

Un Le Bœuf de Saint-Martin, un autre des Brunières, un des Moulinets, servaient, en 1758, dans la 1re division de la 1re brigade de l'escadron de Buzelet.

Le seigneur Le Bœuf de Saint-Martin portait de gueules à un bœuf d'or. Le Bœuf des Moulinets portait d'argent à un aigle déployé de sable becqueté et membré de gueules. Cette famille habite encore Saint-Martin-des-Prés (1).

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

PAR M. L'ABBÉ COTTINEAU

Liste des Curés et Vicaires de Sainte-Cécile depuis 1547

Cette liste a été prise sur les registres d'avant la Révolution et vérifiée avant d'être recopiée. Elle est donc très exacte, tant pour les dates et les noms que pour les courtes notices tirées des registres eux-mêmes.

1547. — Victor BERNIER.

1590. — Jean VITET.

1603. — Pierre MACAULT, « mort le 22 juin 1629 d'une maladie contagieuse et pestilentielle » et enterré dans le chœur de l'église du côté de l'Évangile.

---

(1) *Dictionnaires des familles du Poitou.*

1606. — René Proux, vicaire, mort le 29 septembre 1616.

1629. — Jean BIOCHET, « *Sanctæ sedis apostolicæ in universo terrarum orbe notarius juratus et receptus.* »

1649. — Guillaume PERROIS.

1664. — Fontaine, vicaire.

1664. — Mathurin NAUD.

1666. — Pierre JAUD.

1673. — Jean VOYNEAU, chanoine.

1677. — ROSSILLION, « servant le prieuré de Sainte-Cécile. »

1682. — 21 avril, visite canonique de Henri de Barillon.

1684. — Jean DU TEMPLE.

1685. — Legrand, vicaire.

1688. — Bourghade, vicaire.

1690. — Maingaud, vicaire.

1694. — 13 octobre, visite canonique de H. de Barillon.

1696. — François DORÉ, « en 1706 nommé curé de Bois-de-Céné et prieur de Péault. »

1697. — J.-B. Gaultier, vicaire.

1699. — Bounhet, vicaire « puis curé de Martinet. »

1702. — Goupilleau, vicaire.

1703. — Rigourdain, vicaire.

1705. — Macé, ex-cordelier, vicaire.

1706. — Pierre POULLET du Roché. Il était prieur de Montreuil et résigna sa cure à Etienne Pasquat.

1707. — Compmas, vicaire.

1708. — Etienne PASQUAT. « Il avait été *servant* de Pierre du Roché; il mourut en octobre 1728, âgé de 62 ans, et fut enterré dans l'église. »

1709. — Jean Dubois, vicaire.

1711. — F. Gaillard, vicaire.

1711. — E. Plumaugat, vicaire.

1712. — G. BRUNELEAU.

1720. — De Lateste.
1725. — Danieau.
1728. — Blanchard.
1728. — Ambroise Le Tourneur. « En 1747, il résigna ses fonctions entre les mains de M. Blanchard son vicaire, moyennant une pension de 180 livres. Il se retira à *Grenoble*, village de la paroisse du Boupère, où il mourut le 14 août 1768. »
1728. — G. de Montsorbier, vicaire,
1730. — Puyrousset, vicaire.
1732. — Paillaud, vicaire.
1733. — Viguier, vicaire.
1734. — La Boullais, vicaire.
1735. — Auguste-César Brethé de la Guybretière, vicaire.
1738. — Leblanc, vicaire.
1739. — Lebreton, vicaire.
1740. — O. Thoumazeau, vicaire et prieur de Bouillé.
1745. — Charles Jahan, ancien chanoine de la Rochelle, qui desservait la paroisse par bonne volonté. Il était prieur de Saint-Pierre-de-Bouillé.
1745. — Laforest, vicaire.
1746. — Blanchard, vicaire.
1747. — Damien Blanchard. En 1759, il donna sa démission de curé de Sainte-Cécile, et fut nommé curé de Sainte-Pexine.
1748. — P. Aulneau, vicaire.
1750. — Bouet, vicaire.
1751. — P. Suzenneau, vicaire.
1754. — Oger, vicaire.
1759. — Charles Menanteau, ancien curé de Saint-Julien-des-Landes. Il donna sa démission le 16 janvier 1781, en faveur de M. Dolbecq, son vicaire, et se retira aux Sables.
1762. — Chauveau, vicaire.

1762. — Levron, vicaire.
1763. — Pauleau, vicaire.
1768. — Biret, vicaire.
1769. — Plistac, devint curé de la Copechagnière.
1771. — Letenneur, mort curé de Saint-Hilaire-de-Rié.
1773. — Boursier, fut nommé curé de Mouchamps.
1775. — Chauvreau.
1776. — Biret, vicaire.
1777. — Merland, vicaire.
1778. — Phélippes de Beauregard, vicaire.
1779. — Pichard, vicaire.
1781. — Dolbecq, vicaire, lequel devint curé la même année.

1781. — DOLBECQ, Jean-Paul-Armand. Le dernier acte signé de lui est du 1er avril 1792. Il fut massacré en Vendée, dès 1794.

1782. — Chauvreau, vicaire, fut nommé curé de Martinet.
1784. — E. V. Goueslard, vicaire.
1784. — Gaultier, vicaire.
1785. — Bonneau, vicaire.
1788. — Le Gouix, Melchior-Siméon.

Il était vicaire de M. Dolbecq, son cousin-germain. Il empêcha M. Dolbecq de prêter serment à la Constitution civile du clergé, et lorsque celui-ci laissa la paroisse, M. Le Gouix resta caché dans le pays pour administrer les Sacrements. Dénoncé par une servante de la personne charitable qui lui donnait asile à Saint-Vincent-Sterlanges, il fut pris dans la nuit et conduit à Fontenay, où étaient déjà incarcérées les demoiselles Girault de la Clairie, de Sainte-Cécile. Délivré lors de la prise de cette ville par les Vendéens, il revint à Sainte-Cécile où il

demeura, paraît-il, jusqu'à la fin de la Révolution. (Tradition.)

1803. — André-René GUESDON. Lorsque vint la Révolution, il était vicaire dans le district de Fontenay et s'embarqua pour l'Espagne aux Sables-d'Olonne, le 11 septembre 1792. (Du Tressay, *Moines*, t. III, p. 599.) Il mourut le 1er février 1829, âgé de 69 ans, et fut enterré dans l'ancien cimetière de la paroisse.

La cure est restée vacante jusqu'au 21 août 1826.

1826. — TESTAUD, avait été auparavant vicaire de N.-D. de Fontenay; il fut nommé curé de la Boissière-de-Montaigu, où il est mort.

1827. — RENOLLEAU, Marie-Pierre, curé depuis le 15 juillet 1827. Il était chanoine honoraire de la Rochelle, et avait été auparavant curé de la Gaubretière. Ce fut pour se rapprocher de M. Erieau, son parent, alors curé de Saint-Martin-des-Noyers, que, sur sa demande, il vint à Sainte-Cécile. Il y mourut l'année suivante et fut enterré à Chavagnes-en-Paillers.

1828. — Alexis MARTINEAU. Il avait été auparavant curé de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault. De Sainte-Cécile, il passa à la cure de Thouarsais.

1831. — DENÉCHAUD. Né à Sainte-Hermine, il était vicaire de Maillezais quand il fut nommé curé de Sainte-Cécile. Puis successivement curé de la Bernardière et de Saint-Juire-Champ-Gillon, il mourut à Sainte-Hermine, où il s'était retiré.

1835. — PÉROU. Il était vicaire de M. Denéchaud depuis 1832, lorsqu'il fut, en 1835, choisi pour le remplacer. Il administra la paroisse pendant 32 ans avec un zèle et un dévouement à toute épreuve. Il est mort à l'âge de 64 ans, épuisé par le travail, laissant une mémoire bénie et emportant les regrets de tous. On lui doit la

reconstruction du presbytère, le calvaire du bourg et la belle sonnerie de l'église.

1836. — Lamontagne, vicaire.

— Huvelin, vicaire.

1841. — Mercier, vicaire.

1854. — Allaire, vicaire.

1864. — Charron, vicaire.

1867. — Sébastien GIRARD, précédemment curé de Damvix et de Simon-la-Vineuse, il fut pendant quatre ans curé de la paroisse. En 1871, il donna sa démission et se retira au sein de sa famille, à la Bruffière.

1869. — Renaud.

1872. — BIBARD, Pierre. Il était vicaire de N.-D. de Fontenay quand il fut nommé à Sainte-Cécile. En 1875, il fut nommé aumônier du lycée de la Roche, et, en 1879, doyen de Chantonnay, où il vient de mourir.

1875. — Charles RAINTEAU, doyen de Sainte-Hermine en 1886.

1877. — Maire, vicaire.

1879. — Poupeau, vicaire.

1881. — Anatole Albert, vicaire.

1884. — François Bertrand, vicaire.

1886. — Marie SOULARD.

1886. — Alléguède, vicaire.

1889. — Cottineau, vicaire.

Eglise de Sainte-Cécile

L'église, aujourd'hui insuffisante et dans un état misérable, exige une prompte reconstruction. Elle se compose d'une seule nef avec la tour sur le côté. Sauf le chœur qui est tout entier du XV^e^ siècle, le reste de l'église est dans son ensemble de la fin du XII^e^ avec des retouches aux XIII^e^ et XV^e^. La grosse tour carrée porte sur l'un de ses contreforts l'inscription suivante :

Du mois d'avril XV^e^ jour
fut commencée cette tour
l'an MCCCIIIIXXVIIII..... (1389)

Le ballet qui relie le clocher aux bâtiments de l'ancienne cure est du XV^e^ siècle, ainsi que l'indique cette inscription :

Ce *balet* est commencé le 8 oct. 1691.

Du côté du nord, sur un énorme contrefort reconstruit sur un mur roman, se trouvent deux autres inscriptions. Sur l'une on lit ces trois lettres en grands caractères gothiques :

I. G. C.

et sur l'autre avec les mêmes caractères que je traduis ainsi :

1483. P. Blanchard, procureur.

L'église ne conserve aujourd'hui d'autre voûte que celle du clocher. Les voûtes avaient été renversées par les protestants : la charpente elle-même excita la colère des révolutionnaires, et ce fut, nous ont raconté les enfants des témoins oculaires, en proférant d'horribles blasphèmes qu'ils essayèrent mais en vain d'y mettre le feu. Pour les soustraire à leur fureur, on avait jeté les deux cloches dans la rivière ; et la tourmente révolutionnaire passée, elles remontèrent dans la vieille tour d'où elles ne redescendirent qu'en 1864 pour céder la place d'honneur à trois nouvelles cloches plus grosses, sorties des ateliers de M. Bollé, au Mans. Le rétable en pierre qui accompagne le maître-autel est venu de Saint-Jean-de-Fontenay et a été placé en 1827 ; l'autel en marbre a été donné en 1833 par M. Denéchaud alors curé. Parmi les nombreuses sépultures qui sont dans l'église et que l'on peut constater au moyen des registres, il faut citer celle de Pierre Macault, curé de Sainte-Cécile, « dans le chœur de l'église et du côté de l'Evangile » en 1629 ; celle de

Etienne Pasquat, aussi curé de Sainte-Cécile, en 1728 ; celle de René de Plouër, escuyer, seigneur du Fresne, 1697 ; de Elisabeth Migné, veuve de messire Cloisseau, sieur de la Crétinière (Sainte-Florence), en 1698 ; de René Fulneau, en 1699, etc., etc.

Commanderie de Saint-Jean-de-Launay

Domus de *Alneiâ* (charte de 1236)

Il existait autrefois dans le village de Launay une commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. La chapelle existait encore au commencement de ce siècle et plusieurs personnes se souviennent d'y être allées en pèlerinage dans leur petite enfance aux fêtes de la sainte Vierge. Aujourd'hui il n'en reste aucune trace ; on en montre encore l'emplacement.

Cette commanderie se composait du logis, de la métairie et des deux moulins du Launay, des métairies de la Roussière, en Sainte-Florence, et de Scrit, paroisse des Herbiers, du four banal du Fuiteau, paroisse de Chantonnay, de la haute justice du village de la Châtaigneraie, paroisse de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, et de quelques devoirs, cens et rentes dans les divers lieux ci-dessus ; le tout affermé, avec Sainte-Croix-de-Montaigu, 600 livres en 1603, 950 en 1712, 1200 en 1748.

Les Archives de la Vienne possèdent dix liasses de titres concernant Launay ; le plus ancien est un acte d'environ 1200 par lequel Aimery, seigneur de Mortagne, donne certaines choses en échange d'autres que leur avait jadis données Anterius, son père. Le second, de l'année 1238, est la charte la plus ancienne en langue vulgaire du Bas-Poitou, dont l'original existe encore aujourd'hui :

« A toz cæus qui veirant e oirent cestes presentes « letres, Peres Arberr, humles arcediacres de Thoarceis « a icœu tens, saluz en nostre seignor. Nos faimes

« asavoir à toz cœus qui veirant et oirent cestes pré-
« sentes letres quar cum au fust cuntenz entre frere
« Robert de Noers, comandeur de Launei a iceu tens, et
« les frères de la maison, de l'une partie, et Jocelin
« Proost et Tepheine sa fenne, de l'autre, sus l'aumone
« que ma dame Tecline, fenne feu Jofrei Breibo, cheva-
« lier, avait fait à Dé et aus Hospitaulers de la maisum
« de Launei sus la fé de Loutere, li quaus fez est asis
« en la parroisse de la Guaubertere; après meintes
« cuntenz ouz entre lo davant dit comandeor e les freres
« de la maisum de Launei e lo davant dit Jocelin et sa
« fenne fut reguardé quaul l'aumone, segnor la value dau
« fé la de Loutere, la devant dite Thépheine sa fenne,
« a lor heir, en rendreient des solz annaument tant
« solement au davant dit comandeor o aux freres de
« l'Opitau de Launei o alor comandemanz a Morennes,
« en la feste de Toz Seinz; e li davant dit frere de la
« maisum de l'Opitau davant dit sunt tenu a guarder e
« a defendre per toz los o dreit, lo davant dit Jocelin e
« la davant dite Thepheine sa fenne e lor hers ausi
« cum lor autres homes. E per ce que jamais ne fust
« contens daus choses dessous dites entre les parties
« davant dites, nos jujames que segum la valor dau fé,
« que ço esteit ben aumone avenanz e lor en donamez,
« cestes presentes letres scelées en nostre scia, en testi-
« moine de vérité; et li davant diz frere Roberz,
« comanderes de la maisum davant dite, i aposa o tot
« sum scia, en testimoine de vérité. »

« Ço fut fait en l'an de l'Incarnation mil e dos cenz
« e trente huit (1). »

(Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée, 19e année.)

(1) M. Redet, alors archiviste de la Vienne, qui a publié cette charte, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, a placé en tête l'analyse suivante :

« Accord fait, en présence de Pierre Arbert, archidiacre de

On trouve sur les registres de sépultures de Sainte-Cécile les actes mortuaires de quelques chevaliers de *Malte* qui méritent d'être reproduits :

« *Decima septima hujus mensis junii 1621 circà horam meridianam obiit* Franciscus du Barry, *religiosus ordinis S. Joannis Hierosolomytani, qui, dum viveret erat commandatarine commendarius S. Joannis du Perrot Rupellæ et commendarius etiam S. Joannis de Launay, jam solùm duobus annis reditus de Malthâ in Galliam ubi religiosissime vixerat. Solebat enim in singulis festis annualibus, et aliquando in festis Beatæ Mariæ reverenter et devote augustissimum Eucharistiæ sacramentum sumere, nuperque sumpserat ante obitum qui fuit in die octavâ festi Corporis Christi et sepultus est crastinâ die immediate sequenti horâ meridianâ in sacellâ S. Joannis de Launay. Andegavensis ex nativitate Andegavi litteris humanis studuerat à teneris annis optimèque eas callebat studiis etiam aliquibus philosophiæ peractis, in Maltham abivit, ubi perutile obsequium magno magistro ex totâ congregatione Malthensi reddidit. Decem annis captivus in manibus Turcarum mansit et tandem divinâ providentiâ factus est liber et ita de Turcarum patriâ redivit in Maltham ubi functus officio secretarii prædicti magni magistri, septem linguas callebat, utpotè latinam, græcam, hebraicam, gallicam, italam, hispanicam et egyptiacam. Talis fuit venerabilis senex, et postremo beatus in patria cœlesti, si testimonio sacrarum litterarum credimus : etenim obdormivit in Dno semper nomina Jesu et Mariæ invocando usque ad ultimum vitæ suspirium.*

P. Macault, indignus rector Sanctæ-Ceciliæ. »

Thouars, entre frère Robert de Noers, commandeur de Launay, et les frères hospitaliers de cette maison d'une part, et Josselin Proost et Tephaine, sa femme, d'autre part, au sujet d'une aumône faite à cette commanderie par Téline, veuve de Geoffroi Breibo, chevalier, sur le fief de la Loatière, paroisse de la Gaubretière. »

21 mai 1711. — Sépulture dans la chapelle de René Chevrier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Launay, âgé de 78 ans.

Le 15 janvier 1745, est décédé à la commanderie de Launay, environ une heure du matin, messire Jean Bodin, prêtre, *religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur dudit Launay, âgé de quatre-vingts ans, lequel a été inhumé le lendemain du même mois dans la chapelle dudit Launay.*

Le Tourneur,
Prieur et curé de Sainte-Cécile.

Jahan,
ancien chanoine de la Rochelle.

— *SEIGNEURIES* —

Bourdevaire. — Situé sur la route de Saint-Hilaire-le-Vouhis, dans une délicieuse vallée, le château de Bourdevaire était autrefois habité par les Chabot de la branche des seigneurs du Chaigneau, de Nesmy, du Hallay. C'est ce que montrent les registres paroissiaux où il est parlé en 1737 du mariage de Louis-François Chabot, seigneur de Bourdevaire, avec Catherine-Renée Jousseaume de la Bretesche, mariage qui donna un chevalier profès à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (1), commandeur de Bourgneuf, (Louis-Anne), et à l'église de Luçon un chanoine en 1770 (Armand-Isaac), (C.p. Beauchet-Filleau, prem. éd. 1841, t. I, p. 575, 1re colonne, XXe). L'ancien château a fait place, il y a 25 ans, à une

(1) Il ne fut pas le seul Chabot dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, car je trouve, en 1742, un Claude-Charles-Gilbert Chabot, chevalier de cet ordre qui figure comme parrain.

habitation qui n'a rien d'extraordinaire, et la famille protestante qui en était possesseur l'a vendu, ces dernières années, à M. de Poutier (1). Il n'y a de conservé d'autrefois que la porte gothique de la vieille chapelle seigneuriale au-dessus de laquelle on aperçoit quelques lettres à demi-effacées.

Bourdevaire est l'un des rares endroits de notre Bas-Poitou où l'on célébrait encore le culte réformé à la veille de la révocation de l'Edit de Nantes. Le château appartenait alors à Alexandre de Goyon, seigneur des Coulandres. Le ministre était Jean de la Place, seigneur de la Sauvagerie, exilé en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes. (*Société d'émulation 1868-1869, p. 213.)*

Les Moulinets. — La terre des Moulinets appartenait depuis 1637 au moins à la famille Le Bœuf, qui en faisait son titre seigneurial. Elle a passé à la famille de *l'Espinay (véritable orthographe à laquelle tient la famille)* par le mariage, en 1806, de Gabriel-Alexis de l'Espinay, seigneur du Clouzeau, avec Armande-Victoire-Cécile-Joséphine Le Bœuf des Moulinets. De ce mariage sont nés 3 enfants : Charles-Alexis, Henri-Victor, le curé des Essarts, devenu ensuite protonotaire apostolique, et Armand-Marie. Charles-Alexis épouse, en 1834, Thaïs de Carcouet dont il eut quatre enfants. Nous ne mentionnerons que le dernier, M. Alexis-Joseph-Marie, seigneur actuel des Moulinets. Né en 1840, il a de son mariage avec demoiselle Marie-Clotilde de Saint-Exupéry trois enfants : Henri, Thaïs, Albert. Voici pour les seigneurs des Moulinets la généalogie complète (J'ai sous les yeux l'arbre généalogique de toute la famille) :

Jean de l'Espinay, marié à Brience Vinost, vers 1480, père de

(1) La famille de Poutier, alliée en Vendée à la famille de Citoys, est originaire de Besançon. Elle porte : *de sable, à la croix dentelée d'argent.*

Jean de l'Espinay, seigneur de Bodouan, marié à Bertranne Robelot, vers 1470, père de

Jean, seigneur de Malaric, marié en deuxièmes noces à Agnès de Saint-Marsault, père de

Guillaume, seigneur de Malaric, marié à Marie du Chaffaud, père de

Pierre, seigneur de l'Espinay, marié en deuxièmes noces, en 1563, à Léonor du Perreau, père de

Samuel, seigneur du Chaffault, marié, en 1585, à Suzanne des Roussières, père de

Jacob, seigneur du Prénouveau, marié, en 1632, à Anne de Tinguy de Nesmy, père de

Jacob, seigneur du Prénouveau, marié en premières noces à Henriette de Goulaine, en 1665, père de

Samuel, seigneur de la Ruffelière, marié, en 1696, à Louise de la Bussière, père de

Charles-Samuel, seigneur du Soulandeau, marié, en 1743, à Françoise de la Rochefoucauld, père de

Charles-Alexis, seigneur du Clouzeau, marié, en premières noces, à Gabrielle de Buor de la Lande, père de

Gabriel-Alexis, seigneur du Clouzeau, marié, en 1806, avec Armande Le Bœuf.

Il ne reste aux Moulinets, de l'ancien château, que la chapelle qui porte la date de 1636.

Les de l'Espinay portent d'argent à trois buissons d'épines de sinople.

VILLARS. — Nous voyons, en 1732, comme seigneur de Villars, Charles-René Girard, époux de Marie de la Douëspe. Dans l'acte de baptême de son fils, du 10 mai 1732, il est qualifié « conseiller du Roi, docteur en « médecine, gradué des Universités de Montpellier et « d'Angers, agrégé au collège royal des médecins de la « Rochelle, professeur en anatomie et chirurgie dudit « collège. » Les terres de Villars sont maintenant passées à Mademoiselle de la Serrie. Il n'y a rien de remarquable dans la maison d'habitation, si ce n'est que le bâtiment qui servait de chapelle et qui sert maintenant

de cellier, est encore conservé. M. Le Gouix, pendant la Révolution, y célébrait souvent.

La Javelière. — Le château de la Javelière, qui appartient maintenant à M. de Beaufort, de Niort, est situé sur une élévation et dans un endroit fortifié par la nature. Entouré par le Lay qui coule à ses pieds et qu'il domine d'une trentaine de mètres, protégé par des rochers taillés à pic et où l'on ne peut se hasarder sans danger, il devait être une retraite de sûreté pour des châtelains belliqueux. Les bâtiments, encore habités, sont très vieux et assez bien conservés. En 1743, nous voyons un de Caumont, chevalier de la Javelière, et une autre signature ainsi conçue : Prévost Javelière.

Daniel Braudon, en 1728.

Louise-Aimée Merland, en 1745.

La Chopinière. — Le château-fort de la Chopinière appartenait, en 1677, à Gabriel de Plouër, qui en était seigneur, et, en 1708, à Céleste-Judic de la Varenne, qui signe dame de la Chopinière. On voit encore, dans les bâtiments actuels, une grosse tour garnie de meurtrières et parfaitement conservée. Deux autres grosses tours ont été démolies, il y a cinquante ans, pour faciliter la desserte de la métairie, et le château a perdu par là ce qu'il pouvait avoir d'imposant. Il existait autrefois un pont-levis dont la crédulité populaire n'a pas manqué de faire un moyen de supplice raffiné entre les mains du seigneur pour faire périr les pauvres paysans.

Les chanoines de Luçon possédaient, avant la Révolution, un moulin à eau, au *Gué*, sur le Lay. Ce moulin et le pont en pierre jeté sur la rivière sont encore conservés. L'évêché possédait aussi autrefois des biens à Sainte-Cécile, et ces biens en ont pris le nom ; ils sont nommés la *Cour de Luçon*.

Sainte-Cécile, qui devait avoir autrefois une certaine importance, n'est aujourd'hui qu'un petit centre de commerce. Ses vins et ses fourrages des bords du Lay sont

recherchés et si ses mines de houille de la Marzelle et du Fresne étaient explorées, elles augmenteraient de beaucoup le mouvement d'exportation.

Le Lay, coulant dans la plus grande partie de son cours, dans un lit aux berges très peu élevées, déborde en hiver à la moindre crue d'eau, ce qui rendait, il y a quelques années encore, en hiver, avec les anciens chemins boueux, les communications difficiles. Aujourd'hui, des routes ont été faites, des ponts jetés sur la rivière. Deux autres petits ruisseaux coulent sur la paroisse et viennent jeter leurs eaux dans le Lay : la Morenne, qui passe aux Moulinets, sépare Sainte-Cécile des Essarts et de Saint-Martin-des-Noyers; elle passe également à Launay et fait aussi la séparation d'avec Sainte-Florence ; la Vende, qui vient se jeter dans le Lay près du bourg, et qui limite la paroisse du côté de Saint-Joseph-de-l'Oie.

Le Fresgne: — René de Plouer, seigneur avant 1697. Alexis Le Bœuf, avant 1788.

Reputet. — 1741. — Joseph-Daniel de Montsorbier, chevalier.

La Fortière. — Marguerite Bruneteau, 1737.

DOMPIERRE

Dompierre, *ecclesia de domno Petro* (Grand-Gauthier), de *Dompetro* (charte de 1092). Autrefois cure dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin-sur-Marne, n'est qu'une pauvre bourgade située à huit kilomètres nord de la Roche-sur-Yon. Sa position, sur un roc incliné et d'une pente assez rapide, devrait en faire un lieu agréable et sain, malheureusement les yeux ne rencontrent que des maisons mal bâties et assez peu salubres (1).

L'étymologie de Dompierre est la même que celle du Champ-Saint-Père, *Campus seu Dominium sancti Petri*. Ces mots sont employés pour indiquer un lieu dédié à l'apôtre saint Pierre. Une paroisse homonyme, située dans l'Aunis, dont on trouve le nom dans le *Gallia Christiana*, est appelée *Domnus Petrus*. Cette contraction de *domnus* pour *dominus* est commune et indique assez le patronage du chef des Apôtres. On sait que nos vieux romanciers, qui avaient adopté dans leurs écrits le langage populaire, ne manquaient jamais de monseigneuriser les saints, aussi disaient-ils *Monseigneur Saint-Pierre, Monseigneur Saint-Jean.*

Le plus ancien seigneur que nous connaissions pour Dompierre remonte au XIII^e^ siècle. En 1251, Tibault Chastaigner, chevalier, confirme le legs de quelques

---

(1) Le bourg bâti sur un roc incliné, comme le dit l'auteur, n'avait autrefois qu'une rue encaissée, d'un parcours difficile ; mais aujourd'hui traversé par plusieurs routes, Dompierre s'est complètement transformé. Aux vieilles maisons de l'ancien temps qui offraient un si misérable aspect ont succédé des constructions sinon luxueuses, du moins confortables et d'une certaine élégance.

rentes fait à l'abbaye de Bois-Grolland par Jean de Dompierre, dont il avait épousé la fille Eustache (1). Plusieurs châteaux en ruines ou existant encore prouvent que la féodalité avait établi plus d'une juridiction seigneuriale dans la paroisse de Dompierre.

1° Avant tous, il faut placer le *Château des Gâts,* chef-lieu de la *Châtellenie de la Merlatière et les Gâts,* dont la juridiction judiciaire s'étendait sur la majeure partie des paroisses de la Merlatière et Dompierre-sur-Yon et sur quelques localités des paroisses de Saint-Martin-des-Noyers, l'Airière, Aubigny, Saligny, Boulogne, Chauché, les Essarts, Saint-Hilaire-le-Vouhis et Sainte-Cécile. Le personnel de cette justice était formé d'un juge, d'un procureur fiscal et d'un greffier (2).

Les villages des Grandes et Petites-Vergnes dépendaient de la châtellenie de Landes-Blanches, appartenant à l'ordre de Malte.

La maison seigneuriale des Gâts appartint à la famille de Beaumont. Cette habitation, qui n'est qu'une longue construction, à un seul étage, et couverte en tuiles, fut bâtie au commencement du XVI^e^ siècle. Les deux extrémités de l'édifice sont soutenues par deux tourelles carrées. Depuis longtemps, cette propriété est possédée par la famille Guerry de Beauregard. C'est là qu'habitait M. Jacques de Beauregard qui trouva, en 1815, une mort glorieuse au combat d'Aizenay, alors qu'il commandait les hommes de la paroisse de Dompierre. En 1795, cette maison fut en partie incendiée par l'ordre du général Charette, qui y avait établi son quartier général, et qui voyait avec peine que cette retraite devenait pour ses officiers une sorte de Capoue. La forêt des Gâts prend son nom de cette maison.

2° A deux kilomètres du bourg, se trouve le vieux *Château de la Braconnière.* Ce château fort, qui domine

(1) Dom Fonteneau, t. I, p. 537.
(2) Justices du Poitou.

le bourg et les environs, paraît avoir été construit au XVII^e^ siècle. Il est flanqué de quatre tours, avec créneaux et meurtrières. Plusieurs embrasures de canons, de fauconneaux, devaient, avec sa position naturelle, en rendre l'accès très difficile. Ce château n'offre plus que des ruines; les murs seuls sont encore debout et indiquent une construction d'une solidité remarquable.

3° La maison du Rorteau est une assez jolie habitation; on y voit un vaste et bel étang.

4° Beaumanoir est une maison seigneuriale qui mérite sous tous les rapports le nom qu'elle porte (1).

5° L'Eraudière est un petit château enfermé entre deux tourelles. Cette propriété appartenait autrefois à la famille de Buor. Un seigneur de cette maison avait obtenu, dans l'église de Dompierre, la fondation d'un salut du Saint-Sacrement (2). Au XVII^e^ siècle, Mathurin de Monsorbier, seigneur de l'Eraudière, avait le droit de patronage sur une chapelle désignée dans D. Fonteneau sous le nom de la *Vergne au Voyer*. Au XVIII^e^ siècle, la nomination à cette chapelle était passée à M. de la Jousselinière, seigneur du Plessis. Le revenu se composait de 130 livres et de dîmes sur la métairie de la Créancière. Les seigneuries du Rorteau et de l'Eraudière devaient foi et hommage à celle des Gâts (3).

L'église, dédiée à l'apôtre saint Pierre, était à la nomination de l'abbé de Saint-Jouin-sur-Marne : la cure

---

(1) *Insinuations ecclésiastiques.*

(2) En 1749, Beaumanoir était habité par Charles-Esprit Baudry d'Asson, seigneur de Grezée. L'abbé Baudry de Beaumanoir faisait partie du chapitre de la cathédrale de Luçon au moment de la Révolution. Le 29 mai 1841, le château de Beaumanoir et une métairie en dépendant furent vendus aux époux Gendreau par M^me^ de Germond, née Baudry d'Asson.

(3) *L'abbé L. Charette de la Colinière, cousin du général, grand vicaire de Luçon, résida à l'Eraudière la plus grande partie de la Révolution.*

jouissait d'un revenu de 500 livres, on y comptait 900 communiants. Cette église, située au bas de la colline au haut de laquelle est le presbytère, paraît avoir été construite, comme plusieurs autres de la contrée, avec l'intention d'offrir un lieu de refuge aux habitants de Dompierre pendant les guerres qui désolèrent notre pays. Les meurtrières et les machicoulis qui y sont restés en font encore foi. Cet édifice n'a qu'une nef avec un bas-côté situé au nord; les voûtes sont bien conservées, et ce qui frappe davantage en ce lieu, c'est sa propreté, car il ne faut point y chercher de luxe, on y voit des ornements sans goût et quelques mauvaises peintures. Un petit autel placé dans le bas-côté est dédié à la sainte Vierge (1).

Outre la chapelle de l'Eraudière maintenant détruite, on trouvait dans la paroisse, la chapelle des Gâts, restaurée et mise à neuf depuis une vingtaine d'années : elle est d'un bon goût et l'architecture en est riche et distinguée. On remarque surtout un tableau de la Visitation qui indique un talent réel : cette composition mérite l'admiration des connaisseurs.

Le presbytère, quoiqu'il soit la maison la plus distinguée du bourg, n'offre qu'une habitation assez triste, malsaine, et laissant beaucoup à désirer. Le jardin, placé au nord, se divise en haut et bas jardin, qui peuvent avoir ensemble une contenance de onze à douze ares. Un verger et les

(1) L'église dont parle M. Aillery, n'existe plus. Elle avait en effet subi certaines modifications à son état primitif; se trouvant comme une sentinelle avancée par rapport au château de la Braconnière dont le seigneur était huguenot; il fut construit sur les voûtes en pierre de l'abside un système de défense : de là ces meurtrières et ces machicoulis dont il est fait mention. Cette église qui dominait la rivière de l'Yon est avantageusement remplacée par une église récente, plus spacieuse, dans le style du XII^e^ siècle, bâtie au sommet de la rampe et qui couronne le coteau d'une façon gracieuse, en ajoutant encore à la beauté du paysage.

servitudes les plus nécessaires forment les dépendances de la maison curiale (1).

La géologie reconnaît l'existence, dans la paroisse, de roches de schiste talqueux verdâtre et argileux, d'un gris foncé, présentant fréquemment des couches considérables de quartz hyalin qui font saillie en plusieurs endroits. Ces mêmes roches, surtout au village de la Termelière, offrent des couches subordonnées d'un minerai de fer hydroxydé hématite très riche. Ces couches sont extrêmement puissantes. Le minerai est tellement abondant qu'il a été employé à la construction de plusieurs maisons des villages de la Termelière et de la Chauvière. Il forme deux variétés, l'une massive, hématite compacte, l'autre schistoïde. Les bancs de minerai affectent, au surplus, la même direction que les roches de schiste talqueux auxquelles ils sont subordonnés.

En 1856, on a retiré d'un champ beaucoup de pots en terre grossière, remplis de cendre et de débris d'ossements humains, qui témoignent qu'il y avait un cimetière gallo-romain en cet endroit. Ces pots paraissent appartenir au III^e^ ou IV^e^ siècle.

(1) Si naguère le presbytère était la maison la plus distinguée du bourg, aujourd'hui les rôles sont changés, car n'ayant subi aucune modification elle fait assez triste figure au milieu des constructions plus récentes.

(Notes de M. l'abbé Béziau, curé de Dompierre. — Lettre du 4 Septembre 1890).

LA FERRIÈRE

(Ferreria)

En sortant des Essarts, on remarque que le sol prend une teinte noirâtre ; les campagnes semblent perdre quelque chose de la fertilité ordinaire du bocage : on n'aperçoit que de vastes landes, et la nature s'y voile d'un aspect sévère et rembruni. Il est aisé de voir que l'on marche sur une terre toute métallique; en effet, quelques maisons autour d'une église sont connues sous une dénomination qui indique bien la nature du terrain : c'est la Ferrière, *Ferreria, Ferraria,* suivant Dufour, ou même *ferri aera.* Des monticules de scories et de profondes excavations, opérées en plusieurs endroits, montrent qu'autrefois des mines riches en minerai y étaient exploitées. On pense généralement que ces mines furent ouvertes par les Romains, lors de leur passage et de leurs premiers établissements dans les Gaules. L'acier très fin que l'on fabriquait en Poitou, était fort renommé ; les Gaulois en faisaient usage pour leurs armes; ils l'employaient préférablement à toute autre, pour la confection de certaines parties de l'armure d'un écuyer et surtout pour les fers des lances. On ne trouve cependant aucune preuve de sa mise en œuvre dans l'histoire, avant le règne de Philippe-Auguste. Ces mines durent être abandonnées lors des guerres de religion, c'est-à-dire au XVI^{e} siècle. Depuis ce temps, elles sont restées dans l'oubli. Il serait à désirer qu'elles fussent de nouveau ouvertes, surtout dans un temps où des travaux, exécutés récemment, ont mis à découvert, près de Chantonnay et de Vouvant, deux vastes bassins houillers exploités et en pleine activité en plusieurs endroits. Ces deux industries se prêteraient un mutuel appui et le

département n'aurait rien à envier, sous ce rapport, à nos plus riches provinces de France.

La Ferrière ne fut cependant pas toujours le nom qui servit à désigner cette localité. D'anciens actes l'indiquent sous le nom de *Chapelets*, et les cartes géographiques en font mention sous celui de la Ferrière-des-Chapelets. Ce surnom lui vient, sans doute, d'un hameau situé à une lieue du bourg et nommé *Chapelets*.

Après le passage de la Loire et la défaite de l'armée d'Anjou, il se passa à la Ferrière un de ces faits qui prouvent jusqu'à quel degré de cruauté la Révolution avait poussé les esprits. Trois cents républicains, espérant tomber sur les derrières de l'armée de Charette, s'avancent jusqu'à la Ferrière; ils ont à leurs chapeaux la cocarde blanche et chantent la Marseillaise. Ils tombent au milieu d'une colonne républicaine, on les prend pour des brigands qui tentent une surprise. En vain protestent-ils contre une semblable erreur, en vain demandent-ils à grands cris qu'on les dirige vers la Roche-sur-Yon, où ils seront reconnus par les habitants et les officiers pour des patriotes pleins de dévouement, les bleus ne veulent rien entendre : ils croient avoir fait une importante capture, puis, sans autre formalité, ces trois cents républicains sont fusillés entièrement, mourant ainsi victimes des lois atroces qu'eux-mêmes avaient si souvent réclamées contre les royalistes.

On trouve dans la paroisse les ruines d'un ancien château connu sous le nom de Plessis-Bergeret. Ce château, dévasté dans la révolution de 93, était autrefois la demeure du seigneur de la paroisse et appartenait à la famille de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaud, aussi portait-il alors le nom de Plessis-Châteaubriant; il appartient maintenant à la famille de Tinguy.

La Ferrière, placée sur une grande route qui conduit au chef-lieu du département, s'honore du passage de plusieurs personnages distingués. En 1808, Napoléon et Joséphine traversèrent deux fois la Ferrière, en allant visiter la nouvelle ville de la Roche-sur-Yon et à leur

retour. Le dauphin Louis-Antoine de Bourbon, Madame duchesse de Berry, Madame Dauphine, fille de Louis XVI, le Maréchal de Bellune, traversèrent également cette paroisse.

L'église de la Ferrière est dédiée à sainte Radégonde, elle appartenait autrefois à l'abbaye de Mauléon (Châtillon) qui devait y envoyer, dans les six mois de la vacance, un religieux de son ordre, chanoine de Saint-Augustin; aussi est-elle annoncée dans les catalogues ecclésiastiques sous la rubrique usitée *est regularium,* c'est-à-dire qu'elle était desservie par un chanoine régulier.

Au XVIII^e^ siècle, la cure jouissait d'un revenu de 800 livres, et on y comptait 500 communiants. La fabrique récoltait sur les terres qui lui appartenaient 50 boisseaux de blé.

L'église actuelle, qui n'est qu'un carré long, possède deux petits autels consacrés, l'un à saint Blaise, évêque de Sébaste, et l'autre à Notre-Dame du Rosaire. Au midi de l'édifice on voit une chapelle construite par les seigneurs Châteaubriant des Roches; un caveau voûté règne sous cette chapelle; il servait de lieu de sépulture à cette famille.

M. Gérard était, en 1791, curé de la Ferrière; il prêta serment. D'après son aveu, il parvint si bien à *patriotiser* sa paroisse que les habitants de la Ferrière, au milieu d'un pays entièrement royaliste, restèrent républicains. Aussi fut-il élu procureur de sa commune. Il s'attira l'attention des électeurs du département, en prononçant, du haut de la chaire épiscopale de Luçon l'éloge de Mirabeau. Au sein de l'assemblée des *Amis de la Constitution* tenue à Luçon, un grand nombre d'électeurs eurent des vues sur lui pour le porter à l'épiscopat, mais, le 1^er^ mai 1791, son nom ne sortit de l'urne qu'après celui de Rodrigue. Alors il sollicita avec bassesse le rang de premier vicaire épiscopal. « Je vous avoue, disait-il dans « une lettre adressée à Goupilleau de Montaigu, que je « n'ai pu me faire dans la campagne où j'habite. » Ses désirs ne se réalisèrent point, mais il devint curé intrus

des Sables-d'Olonne, puis abjura, fut nommé président du district et membre du comité de surveillance de cette ville.

L'ancienne paroisse de l'Ayrière, *Ayreria, Ayriera*, fait partie de celle de la Ferrière. L'église, dédiée à sainte Catherine, fut brûlée, le 15 mars 1568, par les protestants. Comme celle de la Ferrière, la cure de l'Ayrière était une cure régulière, dépendant de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin.

A l'extinction de cette abbaye, la nomination à la cure fut dévolue à l'évêque de Luçon. Un bois qui existe encore a conservé le nom de Bois-des-Moines. La cure de l'Ayrière avait un revenu de 350 livres, on y comptait 300 communiants.

SAINTE-FLORENCE

Parler de la paroisse de Sainte-Florence, c'est faire l'histoire de la seigneurie de l'Herbergement-Ydreau. Cette châtellenie, dont le ressort de la justice était peu de chose, ne s'étendait que sur la paroisse de Sainte-Florence, et dépendait elle-même en entier de Montaigu.

Dans le *Recueil des chartes* de Dom Fonteneau, on trouve, au 4 mars 1445-1446, le don du château et de la châtellenie de l'Herbergement, fait par Georges, seigneur de la Trémouille, de Sulli et de Craon, à *Jean,* bâtard de la Trémouille, et son fils naturel (1). Georges, dont il est ici question, tenait cette propriété de sa mère, Marie de Sully, dame de Noirmoutier, Sainte-Hermine, Mareuil, Puybelliard, Chantonnay, *l'Herbergement-Ydreau,* Luçon, Bournezeau, etc.....

En 1451, le 15 juin, Louis de la Trémouille, de la branche légitime, confirma cette donation (2). Enfin, Louis XI, au mois de janvier 1466-1467, légitima *Jean* de l'Herbergement, fils bâtard de Georges de la Trémouille et de Marie Guypaude (3), et, le 15 janvier 1547-1548, le sénéchal de Poitou maintint par une sentence les descendants de *Jean de l'Herbergement* dans la possession de la terre et seigneurie de l'Herbergement que Georges de la Trémouille avait donnée à son bâtard pour lui et sa postérité (4).

A quelle époque cette terre cessa-t-elle d'appartenir aux descendants du bâtard de la Trémouille ? Nous ne

---

(1) Château de Thouars (D. Font. t. 26, p. 393).
(2) id. id. p. 403).
(3) id. id. p. 445).
(4) id. id. p. 653).

savons : mais, en 1598, Jean Goullard, écuyer, seigneur de Puyberneau, possédait la seigneurie de l'Herbergement-Ydreau.

Le château dont on aperçoit encore les ruines au village de l'Herbergement-Ydreau, est le berceau de la famille de Sapineau de Bois-Huguet. Il fut vendu par elle, ainsi que la propriété et les droits qui en dépendaient, à la famille du Fougerais. Il y a peu d'années, on voyait encore les restes d'une chapelle, dite la chapelle du château, dédiée à sainte Anne. M. de Sapineau, seigneur du lieu, avait attaché à cette chapelle un bien-fonds d'un revenu de 1,500 livres, et composé de métairies connues sous le nom de métairies de la Chapelle. Elle était desservie par le vicaire de Sainte-Florence, qui en touchait le revenu. La famille du Fougerais, ayant bâti un nouveau château au village de l'Oie, qui était tout récent à l'époque de 1793, et qu'elle habitait, avait aussi fait bâtir une nouvelle chapelle dans le village même et hors de l'enceinte du château, comme du reste était l'ancienne. Ce monument était à peine terminé au moment où la Révolution éclata, et la messe n'y fut dite qu'une seule fois. Les biens attachés à cette chapelle furent vendus, vers l'année 1820, par la famille du Fougerais, qui en avait conservé la propriété, malgré toutes les spoliations ordinaires à la République.

M. de Sapineau de Bois-Huguet a traduit les psaumes en vers français et écrit l'histoire de sa famille. Ses mémoires sur le château de l'Herbergement-Ydreau pourraient être consultés utilement.

La famille du Fougerais a donné au parti légitimiste un défenseur et un écrivain distingué dans M. Alfred du Fougerais, rédacteur du journal *La Mode*. Voici une note très honorable pour cette famille, elle est tirée des *Justices seigneuriales du Poitou :* « Le seigneur de la « châtellenie de l'Herbergement rend lui-même parfai- « tement la justice à tous ses justiciables, et termine à « l'amiable toutes leurs contestations. C'est pourquoi il « ne tient jamais d'audiences qui sont cependant fixées

« au jeudi de chaque semaine. » Puis il ajoute avec un certain air de reproche : « Aussi les officiers qui ont des « provisions sont par là assez inutiles à la juridiction. »

Ce seigneur, si bon justicier, était M. du Fougerais.

Au nombre des droits féodaux qui s'établirent au Moyen-âge et que la Révolution de 1789 a détruits, l'un des plus curieux et des plus singuliers était celui qui existait à l'Herbergement-Ydreau. Voici comment on en rend compte dans un titre original de 1771 :

« On y emploie le droit sur chaque homme nouvel- « lement marié, et au dedans de ladite châtellenie, et en « venant hors terre et en dedans d'icelle coucher et « héberger, appelé *cornuage,* qui est que le dit nouveau « marié doit venir à la porte du château en présence de « témoins au jour de sa noce, par trois fois, courant « autour du dit château, et à chacune des dites fois « étant au devant de la porte d'icelui, dire à haute voix : « *Eh ! cornuage, gentilhomme, cornuage, noble devoir* « *de Monsieur et de Madame, hou, hou, hou!* par trois « fois, et à la dernière donner deux deniers, le tout avant « soleil couché, le jour de la bénédiction nuptiale ; et, en « cas de défaut, peut être constitué prisonnier le même « jour par les officiers de la dite châtellenie ou secré- « taires du seigneur d'icelle, et de payer l'amende de « soixante sols un denier ; comme aussi que les bache « liers étant en la dite châtellenie, doivent planter un « mai devant le dit château, chaque premier de Mai en « l'an, qu'ils doivent prendre en toute la terre sans « contredit, pour raison de quoi le seigneur du dit « château leur donne pouvoir de prendre, comme de fait « ils prennent, de chacun homme marié le second plat « servi le jour du festin après celui de la mariée, et une « pinte de vin, un pain de deux sols, et un demi-pied de « chandelle, et de chacune veuve se remariant, un giret, « à la charge auxdits bacheliers d'allumer le jour de la « bénédiction nuptiale deux cierges autour des dites « épousailles, ensuite les éteindre et laisser à l'église et « paroisse de Sainte-Florence, pour être allumés le jour

plusieurs défrichements ont fait disparaître. Pendant la Révolution, plusieurs armées républicaines y trouvèrent leur tombeau, et, à la fin de ces tristes guerres, des débris d'armes, d'ossements, couvrirent pendant longtemps la terre et indiquaient combien ces luttes terribles avaient été sanglantes. Encore aujourd'hui, on peut dire ce que Virgile disait des plaines de l'Emathie :

Un jour le laboureur, dans ces mêmes sillons,
Où dorment les débris de tant de bataillons,
Heurtant avec le soc leur antique dépouille,
Trouvera, plein d'effroi, des dards rongés de rouille,
Verra de vieux tombeaux sous ses pas s'écrouler
Et des soldats romains les ossements rouler.
(Traduction de Delille.)

Dix combats différents se livrèrent aux Quatre-Chemins entre les républicains et les royalistes, et dix fois ces derniers furent vainqueurs.

En 1793, Charette, échappé aux poursuites du général Haxo, dans le marais, chercha à porter ses armes dans le Haut-Poitou. Il prévint Joly et Savin de sa résolution et se prépara à franchir le camp retranché aux Quatre-Chemins composé de plus de 2,000 républicains qui lui fermaient passage. Charette et ses officiers ne craignent pas de l'assaillir. Il confie à Joly son avant-garde presque entièrement composée de cavalerie : il le charge d'attaquer de front, tandis que lui va prendre le camp en flanc et sur les côtés. Couétus a le commandement du centre, et le général, avec la dernière colonne, se porte sur le village de Sainte-Cécile; Joly est le premier en vue des républicains. La nuit était venue. Il brûle d'engager le feu, mais les deux colonnes qui doivent l'appuyer ne paraissent pas. Il embusque la moitié de son avant-garde dans un bois voisin, couvre ses épaules d'un manteau bleu, enlève de son chapeau la cocarde blanche et arbore celle de la nation; ses soldats en font autant, puis, s'avançant au grand trot sur la route, il répond : *Républicains !*

au qui-vive des sentinelles trompées par le changement de cocarde et surtout par l'idée que Charette est dépourvu de cavalerie.

Joly soutient le rôle dangereux qu'il a choisi. Pris par les bleus pour un des leurs, il a une réponse toute prête à leurs questions : Va-t-on partir ? Nous battons-nous, demandent-ils ? « Vous l'avez dit, camarades, répond Joly « de son accent saccadé ! Les brigands ne sont pas loin ! « — Et les renforts ? » continuent les bleus. — « Dans ce « bois voisin, mes amis, dans ce bois, une colonne embus- « quée les attend pour les prendre à dos, je vais lui donner « mes instructions, tenez ferme ! » Il traverse tout le camp, avec une témérité partout aussi heureuse : il enlève quelques soldats et arrive à la tête de la colonne de Charette stupéfait d'une pareille audace. Après avoir pressé le général d'engager le combat, il faut revenir à son centre de division qu'il a laissé sur la route. Joly n'hésite pas, il reprend le même chemin. Lorsqu'il se trouve au milieu du camp, *feu !* s'écrie-t-il, *et vive le Roi !* à ce cri et surtout à cette décharge meurtrière, les bleus s'avancent en désordre. Charette et Couétus accourent : les postes sont égorgés, les retranchements forcés et l'ennemi en déroute ou tué sur place, et une demi-heure après, le camp, les munitions, l'artillerie et 1500 fusils étaient au pouvoir des blancs.

En 1795, Charette, poursuivi partout et près d'être atteint par le général Hoche, rassemble tous ses soldats, il les harangue, les rassure, et fond avec eux sur les camps républicains de l'Oie et des Quatre-Chemins, les emporte, fait passer l'ennemi au fil de l'épée, enlève un convoi et rentre triomphant à Belleville, après avoir tué ou dispersé plus de 10,000 hommes. Ce coup de vigueur de la part d'un homme près de succomber frappa d'admiration le général Hoche.

Dans un siècle où l'on élève tant de monuments, les Quatre-Chemins méritaient bien le leur ! Aussi, en 1828, M^me^ la duchesse de Berry posa la première pierre d'un monument expiatoire de style gothique en forme d'ora-

« de dimanche et les fêtes solennelles durant la célébra-
« tion de la messe, comme aussi d'avoir droit, les filles
« du dit lieu de l'Herbergement, d'un chapelet de boutons
« de roses le jour et fête de la Pentecôte, avec trois
« chansons, pour affranchir elles et leurs maris du dit
« droit de cornuage ci-dessus, pour ladite ville et lieu de
« l'Hébergement seulement, et en cas de défaut du dit
« chapelet du dit jour de Pentecôte, doivent l'amende de
« soixante sols un denier de marque de mouton sur
« chaque homme roturier tenant bergerie en la dite
« châtellenie, qu'il est loisible au dit seigneur, ses gens
« ou sergens, d'aller ou envoyer à chacune des dites
« bergeries prendre par chacun an un mouton, s'il est
« d'un an, bailler deux sols six deniers au propriétaire;
« s'il est de deux ans, cinq sols : étant marqué de la
« marque du dit seigneur, il doit être conduit au dit
« château, ou à la porte, où bon lui semblera, le tout
« environ la fête de la Pentecôte, ou par une fois l'an; et
« tous autres droits étant des appartenances de ladite
« châtellenie, comme hommes, hommages, etc., etc. »

Sainte-Florence était une cure dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, d'un revenu de 400 livres, et comptant 600 communiants au XVIII^e^ siècle. A cette époque, on y trouve aussi l'existence d'un prieuré, annexé à celui de Saint-Pierre-des-Herbiers ; un second prieuré, dit Notre-Dame de la Charrie, de l'ordre de saint Benoît et réuni au séminaire de Luçon. Revenu : 400 livres (1).

Sainte Florence, patronne de la paroisse, était née en Orient de parents payens et habitait en Phrygie où saint Hilaire de Poitiers avait été exilé par l'empereur Constance.

Lorsque le saint Confesseur revint dans sa patrie, Florence abandonna la sienne pour suivre notre saint à Poitiers. Là, il la consacra au Seigneur et lui assigna une petite cellule à six lieues de sa ville épiscopale, en

(1) D. Fonteneau, *Pouillé de Luçon*.

un endroit qui devint depuis le prieuré de Comblé, dépendant de l'abbaye de Nouaillé. Elle y mourut le 1er décembre 367 et fut inhumée par saint Hilaire à Comblé même où éclatèrent un grand nombre de miracles. Au XIe siècle on retrouva ses reliques qui furent transportées avec grande pompe par l'évêque de Poitiers Isambert, dans son église cathédrale (de 1028 à 1047). Détruites en partie par les protestants lors du pillage de 1562, mais retrouvées en 1698, elles furent placées sous le grand autel où elles sont encore à Poitiers. Sa châsse était portée avec solennité dans les processions générales pour avoir un temps favorable. Sa fête se célèbre le 1er décembre.

L'église de la paroisse de Sainte-Florence est une nef avec ses deux bas-côtés : trois autels sont en regard et fermés par une même balustrade. Le maître-autel, placé à la romaine, est surmonté d'une voûte en ogives. Des deux autels, l'un est consacré à la sainte Vierge et on y trouve une parcelle de la Vraie-Croix, l'autre à saint Jean-Baptiste où un reliquaire renferme des reliques de saint Denys, de saint Eleuthère, de saint Eloi, de saint Vincent, de saint François de Sales, de sainte Chantal et de la bienheureuse Marie de l'Incarnation. Le clocher, placé au bas de la nef, est surmonté d'une galerie découverte du milieu de laquelle s'élève une flèche couverte en ardoises. La maison curiale n'a pour toute dépendance qu'une cour et un jardin : une collecte soit en blé, soit en argent est faite tous les ans en faveur du desservant.

Nous mentionnerons ici trois points qui, comme historiques, ont quelque importance : l'Herbergement-Ydreau, dont nous avons parlé, le village des Quatre-Chemins, et celui de l'Oie.

Le village des *Quatre-Chemins* doit son nom aux deux grandes routes qui s'y croisent ; celle de la Roche-sur-Yon à Saumur, et celle de Bordeaux à Nantes. Ce lieu est devenu célèbre par de nombreux combats, à l'époque du soulèvement de la Vendée en 1793. Ces deux routes, autrefois à peine praticables, traversaient des bois que

toire, quadrangulaire avec quatre arcs en ogive, liés par un entablement, surmonté de petits frontons formant un baldaquin, au-dessus duquel une croix avec une inscription : *In hoc signo vinces*. Mais ce monument eut le sort de celui de Charette à Légé. Le Conseil général, déguisant sa pensée, n'a cessé, depuis 1830, de renouveler le vœu que cette construction fut démolie et que son emplacement fut rendu à la circulation sur les deux routes qu'elle obstruait à leur intersection.

Au mois d'août 1808, Napoléon, se rendant à sa nouvelle ville, passa aux Quatre-Chemins, accompagné de l'impératrice Joséphine. Il s'arrêta quelque temps en ce lieu célèbre par les attaques, les embuscades, les luttes, les massacres des deux partis pendant plus de six années. Ce fut là, comme nous le ferons remarquer de nouveau à la notice sur Mouchamps, que le prieur de ce dernier endroit, vieillard paralytique, entonna, à la vue du moderne Alexandre, le cantique de Siméon, *Nunc dimittis*. L'Empereur récompensa très gracieusement cet ecclésiastique, qui mourut quelque temps après.

Mlle Regrenil, née en 1773, au village de la Tanchère, en Sainte-Florence, fut du nombre des Vendéens présentés à l'Empereur ; elle avait fait toute la guerre, passé la Loire et s'était signalée dans nombre de combats par sa valeur et son audace (1). *Son frère, alors maire de*

(1) Lorsque la Révolution éclata, elle était novice au couvent des Ursulines de Luçon où sa sœur aînée Marie-Louise, en religion, sœur *Sainte-Claire*, avait fait sa profession depuis plusieurs années. Agée de vingt ans, douée d'une rare énergie, d'une grande taille, aux formes athlétiques, et aux regards étincelants, brune et aux épais sourcils, elle prit des habits d'homme, s'arma d'un fusil, d'un sabre, de deux pistolets, et ainsi armée de pied en cap, elle se présenta au camp de l'Oie. Bientôt elle se fit remarquer par ses coups d'audace. A une bataille elle tua un hussard et s'empara de son cheval. Le lendemain un cavalier vendéen arrive dans l'écurie où elle avait remisé son cheval et veut s'en emparer. La jeune novice tire son sabre et oblige le cavalier à se retirer. Elle fit toute

Sainte-Florence, fut présenté en même temps à l'Empereur. Napoléon lui demanda ce qu'il avait fait pendant que sa sœur se battait si bien. « J'étais neutre, lui répondit-il. » — « Neutre ! reprit vivement l'Empereur, eh ! bien, vous étiez un lâche. » Et il lui tourna les talons.

Voyant près de là des paysans qui travaillaient et qui ne le connaissaient pas, mais qui se méfiaient toujours des

---

la guerre et passa la Loire; à Dol, apercevant, au milieu de l'action, des Vendéens tourner le dos à l'ennemi, elle arrive sur eux au galop, le sabre à la main, leur reproche leur lâcheté et les ramène au combat en se mettant à leur tête. Ayant eu le bonheur d'échapper au désastre de Savenay, elle reparut en Vendée, où elle continua à donner de nouvelles preuves de son courage.

Quand les colonnes républicaines passaient la nuit près de son village, elle courait chercher son cheval dans le pré où il couchait, sautait dessus, et, sans bride, arrivait au galop au château du Parc pour prévenir le régisseur qui en était le gardien.

Après la guerre, des troupes étant en passage à l'Oie, deux soldats vinrent, leur billet à la main, pour prendre logement à la Tanchère, chez M. Regrenil. L'un d'eux s'écria : Tiens ! je reconnais cette maison; en 1793, j'y ai tué le propriétaire. — Ah ! coquin, s'exclama Mlle Regrenil, c'est toi qui as tué mon frère !... Saisissant sa broche à rôtir, elle donna la chasse aux deux vieux troupiers.

L'héroïne de la Tanchère fut laissée dans l'oubli par le gouvernement de Louis XVIII comme tant d'autres braves Vendéens. Cependant Charles X, voulant réparer l'ingratitude qu'on avait commise envers elle, sa fit inscrire sur la liste civile pour une pension de 300 francs. En 1828, au passage de la duchesse de Berry, elle reçut un fusil d'honneur. Quatre ans après, le gouvernement de Louis-Philippe ayant ordonné le désarmement des Vendéens, un capitaine se présenta chez elle pour lui faire remettre ce fusil. Elle avait perdu sa pension à la chûte de Charles X, mais cette perte ne lui était pas aussi sensible que celle de son arme d'honneur. Plutôt que de la rendre, elle la brisa devant les soldats et en lança les débris aux jambes du capitaine stupéfait.

Elle est morte en 1847. *(M. le comte de Chabot.)*

étrangers, l'Empereur leur demanda s'ils avaient fait la guerre avec les Vendéens. Ils lui dirent en souriant : « *Oui, Monsieur.* » — « *Vous aimiez donc bien le roi ?* » — « *Oui, Monsieur.* » — « *Aimez-vous autant l'Empereur ?* » — « *Oh ! non, Monsieur, pas tant.* » *Il remonta en voiture.* (Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein.)

Aux Quatre-Chemins, il y a poste aux lettres, poste aux chevaux, voitures, bureau du roulage accéléré pour les routes de la Roche-sur-Yon à Cholet et celles de Bordeaux à Nantes. Le bureau de poste est une distribution des Herbiers et porte le timbre de *Le Fougerais,* nom qui lui vient de M. le baron du Fougerais qui le fit établir. Cet écrivain, rédacteur de la *Mode,* habitait alors le château de ce nom, près le village de l'Oie. En 1848, il fut nommé par le département de la Vendée comme représentant du peuple.

Le village de *l'Oie* a souvent partagé la gloire des Quatre-Chemins. Nous avons vu qu'un camp retranché y était établi. Le 19 mars 1793, il y eut un combat qui se donna au-dessous du château de l'Oie, près d'un moulin à vent. C'est sans doute à cette bataille que la lettre suivante fait allusion :

« A l'Oie, le 13 mars 1793.

« Nous sommes à une lieue de Saint-Fulgent, le tocsin « y sonne, 3,000 brigands dévastent cette cité. Envoyez « le plus vite possible tout ce que vous pourrez de force « à la plus pressante nécessité; ne tardez pas... Nous « allons faire tous nos efforts pour les arrêter et les « empêcher de faire de plus grands maux....

« *Le Commissaire du Directoire du département* « *de la Vendée aux Autorités militaires à* « *Fontenay.*

« M. Bouillé. »

Les Vendéens s'emparèrent de ce camp de l'Oie, et, le 4 avril 1793, il y fut tenu un conseil de guerre dont le procès-verbal fut signé de Royrand, général en chef, et d'autres officiers royalistes. On y établit un règlement pour la contrée, par lequel un conseil fut créé pour chaque paroisse, avec sa destination, ses attributions, etc. Cette pièce est un modèle d'organisation et fut admirée des républicains.

Au château de l'Oie, le 19 février 1791, les patriotes des environs avaient fondé une société ambulante des *Amis de la Constitution*, sous la présidence de Girard de Villars, ancien avocat du Roi au présidial de la Rochelle. Cette société s'accrut, en peu de temps, de tous les citoyens partisans de la Révolution et, pour en propager les principes, alla siéger alternativement dans les chefs-lieux de districts et dans les bourgs les plus considérables. Beaucoup de municipalités et de gardes-nationales de la Vendée s'empressèrent de lui envoyer leur adhésion et leur désir de s'y affilier. La société ambulante se trouvait à Fontenay, à l'élection et à la proclamation de Rodrigue, les 1er et 3 mai 1791, et à son installation à Luçon le 12 juin suivant.

« *L'insurrection éclata dans le département de la Vendée* « *par l'effet d'un complot qui ne manquait ni de hardiesse* « *ni d'habileté. MM. Baudry d'Asson, de Verteuil et de* « *Béjarry en étaient les chefs. Ce complot s'exécuta à* « *l'Oie, un jour de foire, le 13 mars 1793.*

« *Il y avait, au château de l'Oie, comme sur différents* « *points suspects du pays un poste d'observation, composé* « *de quelques soldats. Les chefs du complot s'assurèrent* « *d'un certain nombre de jeunes gens énergiques pour* « *s'emparer de ce poste. L'entreprise était ridicule en* « *apparence, mais le but ultérieur justifiait les précau-* « *tions. Dans toute insurrection l'essentiel est de commencer* « *par un succès et de frapper les imaginations, le résultat* « *répondit à leur attente.*

« *Les soldats républicains, pour protéger la propreté* « *du corps de garde, avaient placé un écriteau comme en*

celle de la Grève, mentionnée plus haut, au XVII^e^ *celles de Notre-Dame des Sables, de la Tranche et de Sainte-Croix-de-Vie, au* XVIII^e^ *celle de Notre-Dame du Pé ou de la Crosnière, de notre temps celles de la Guérinière, de Notre-Dame du Port (Ile d'Yeu), du Sableau, de l'Herbaudière et tout récemment celle de Saint-Joseph-de-l'Oie.*

« Jusqu'en 1874, la Section de l'Oie faisait partie de la « paroisse de Sainte-Florence. Trop éloignés du chef-« lieu pour satisfaire à leurs devoirs religieux au gré de « leur piété, les habitants songèrent en cette année à se « faire ériger en paroisse et ils se mirent résolument à « l'œuvre. Favorablement accueillie par l'autorité diocé-« saine, leur requête devait bientôt obtenir un plein « succès. Dès le 15 novembre 1875, grâce à de hautes « influences, le décret d'érection de la section de l'Oie « en succursale fut signé par le maréchal de Mac-Mahon, « alors Président de la République.

« Le 15 décembre suivant, M. l'abbé Garreau, vicaire « général de Mgr Lecoq et délégué à cet effet, publiait, « dans l'église provisoire de l'Oie, l'Ordonnance épisco-« pale par laquelle la dite Section était érigée canonique-« ment en paroisse sous le vocable de Saint-Joseph.

« Il n'existait à cette époque ni église ni presbytère. « Pour construire ces édifices religieux, des ressources « étaient nécessaires. Immédiatement s'ouvrait une sous-« cription qui, en quelques jours, monta d'enthousiasme « à une somme relativement considérable. Mais pour « mener les travaux à bonne fin, il fallait une tête ; c'est « alors que l'on demanda un curé à Mgr l'Évêque, qui « l'accorda avec une bienveillance empressée. M. l'abbé « Germain fut installé, le 23 décembre 1875. Le 27, la « fabrique était organisée. Le 30 janvier 1876, l'empla-« cement où devaient s'élever l'église et le presbytère fut « choisi et arrêté. Ce terrain, d'une contenance de « 35 ares, était donné par M. Baillou de la Brosse, « demeurant au château de Rigny, commune de Mon-« brun, dans les Deux-Sèvres.

« Le 25 mars suivant, M. Clair, architecte, sur « l'avis du conseil de fabrique, dressa les plans de la « future église et du presbytère qui furent acceptés. « Quatre mois plus tard, le 15 juin 1876, la première « pierre de l'église fut posée et bénite solennellement « par M. l'abbé Gandouin, alors curé des Essarts, en « présence d'un grand concours de fidèles.

« Après une année, les travaux prenaient fin et, le « 29 juillet 1877, date mémorable pour la nouvelle « paroisse, Mgr Le Coq voulait bien bénir l'église de « Saint-Joseph-de-l'Oie.

« Ce même jour, Sa Grandeur procédait à la béné- « diction de deux cloches et d'une statue de sainte Anne, « don d'une pieuse famille de la paroisse en témoignage « d'une grâce obtenue.

« Cette année même voyait la construction du pres- « bytère et du couvent des religieuses, et la paroisse « devait à M. Gaboriau la concession gratuite du terrain « occupé par le cimetière.

« Depuis cette époque, les habitants de Saint-Joseph- « de-l'Oie n'ont cessé d'aimer leur jeune et gracieuse « église et de l'entourer de leur généreuse sollicitude. « Avec une sainte émulation, ils se complaisent à l'orner « et à l'enrichir. C'est qu'elle fait leur joie et leur « honneur, étant leur œuvre à tous; ici les dons de tous « ont tout fait : et les vitraux, et la chaire à prêcher, et « le chemin de la croix, et les ornements sacerdotaux.

« Ajoutons que cette année surtout a été remarquable « de pieux désintéressement : plusieurs familles ont « donné, l'une un maître-autel sorti des ateliers de « MM. Charron et Beausoleil; une autre, deux magni- « fiques candélabres mesurant 1 mètre, placés à demeure « de chaque côté de l'autel; une troisième, de riches « stalles d'un beau travail, œuvre de MM. Moisseron et « André, d'Angers; le tout en style du XIII^e^ siècle, qui « est le style général de notre église.

« Nous mentionnerons en outre deux autres autels, « offerts par deux excellentes familles, ainsi que les

« *on rencontre souvent et qui ne sont pas toujours efficaces.*
« *Eux du moins avaient établi une sanction immédiate.*
« *Lorsqu'il y avait un contrevenant, on lui enlevait sa*
« *coiffure, et pour la dégager il fallait payer une amende*
« *de cinq sous. Comme l'on n'avait pas toujours cinq sous*
« *tout comptés dans sa poche, il arrivait les jours de foire*
« *que le corps de garde s'enrichissait, pour quelques*
« *heures, d'une collection assez variée de chapeaux et de*
« *bonnets. La distribution se faisait à heure fixe pour qu'il*
« *n'y eut pas de vols. cette circonstance fut mise à profit.*

« *Dans la nuit qui précéda la foire, les jeunes gens*
« *compromis se réunirent dans le bois des Quatre-Che-*
« *mins et ils emportèrent leurs fusils. Pour les autres,*
« *ils arrivèrent avec tout le monde et se répandirent dans*
« *la foire. Les soldats du poste ne virent rien d'extraor-*
« *dinaire durant toute la matinée, seulement ils furent à*
« *même d'observer que leur écriteau protégeait encore un*
« *peu moins que d'habitude le corps de garde. Pour eux*
« *ils ne manquaient pas à leur consigne ; et ceux qui*
« *furent exposés à des rhumes de cerveau devinrent nom-*
« *breux ce jour-là, car si quelques-uns payaient sans*
« *retard, la plupart s'en allaient nu-tête, et les soldats*
« *se promettaient une bonne recette pour la soirée ainsi*
« *qu'un bon régal pour le lendemain.*

« *Sur les deux heures de l'après-midi, les intéressés*
« *arrivent au corps de garde accompagnés de nombreux*
« *compères qui se moquent d'eux ; mais dès le début il y*
« *eut confusion dans la distribution.* Tu prends mon
« chapeau ! Mais non, c'est le mien ! Toi aussi tu emportes
« mon bonnet. Citoyens soldats ! on me vole ! *Les cla-*
« *meurs se croisaient et on se bousculait en même temps.*
« *Les soldats riaient. Ils avaient leur argent, c'était le*
« *principal ; mais au moment où ils étaient le plus atten-*
« *tifs à considérer la dispute, un signal est donné par*
« *derrière, et ces quêteurs de chapeaux et de bonnets*
« *sautent sur les fusils qui étaient en évidence, d'autres*
« *se jettent sur les soldats et on leur déclare qu'ils sont*
« *prisonniers. . .*

« *Un succès si misérable produisit un effet surprenant ;*
« *ce fut l'étincelle qui amena l'explosion. Cette surprise*
« *bizarre et mystérieuse, opérée en pleine foire de l'Oie,*
« *fut connue dès le soir à dix lieues à la ronde et racontée*
« *avec toute l'exagération que des esprits surexcités pou-*
« *vaient lui donner. Elle inspira de la confiance dans les*
« *chefs, et on croyait que les vendéens avaient déjà une*
« *armée. Ils ne l'avaient pas encore, mais dès le lendemain*
« *ils étaient en mesure de combattre... Ils marchent*
« *immédiatement sur Luçon et remportent leurs premières*
« *victoires du Pont-Charron et de Saint-Mesmin.* »

(M. l'abbé Augereau, ancien curé de Montournais. — Société d'Émulation 1872.)

Saint-Joseph-de-l'Oie. — *La plupart de nos paroisses remontent à des âges très éloignés, mais l'histoire n'a conservé ni la date précise ni les circonstances de leur érection. Le plus souvent sans doute, ces fondations étaient dues à quelque riche initiative privée ; de là ces droits de patronage institués par l'Eglise en faveur de bienfaiteurs insignes. Nos paroisses ont précédé l'établissement de la féodalité et beaucoup d'entre elles existaient déjà à l'époque calamiteuse de nos invasions maritimes. Aussi, quand nos chartes du moyen-âge relatent que des églises sont concédées à des monastères, il s'agit-là d'églises rebâties et succédant à des édifices sacrés plus anciens, ou d'églises dotées à nouveau, ou même de domaines religieux usurpés que de riches seigneurs restituaient en vue d'y rétablir le service divin et le ministère pastoral. Ce dernier fait n'est pas sans exemple : c'est ainsi que, vers 1080, Isembert, évêque de Poitiers, parvint à arracher des mains des laïques, non-seulement avec une grande dépense de son avoir propre, par un grand travail et de grands efforts, mais aussi de vive force, l'église de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui appartenait de droit au domaine épiscopal, pour la confier à des moines de Saint-Cyprien.*

A peine trouve-t-on chez nous, dans l'espace d'un siècle, quelques érections de paroisses nouvelles, comme au XIV^e^

« statues du Sacré-Cœur, de la Vierge et de saint « Joseph.

« Ainsi pour les coûteuses constructions comme pour « le mobilier et les décors, aucun subside, soit de l'État, « soit du département ou même de la commune, n'est « venu en aide aux habitants. Quand une population « témoigne de sentiments si beaux, si nobles, si désinté- « ressés, n'a-t-elle pas des droits acquis aux félicitations « des hommes, à la reconnaissance des descendants et « aux bénédictions de Dieu ? Cette dernière récompense « ne fera défaut à aucun des bienfaiteurs de Saint- « Joseph-de-l'Oie : qui donne à Dieu reçoit au centuple ; « à qui abrite Jésus-Christ si généreusement ici-bas, une « riche et plus que royale hospitalité est réservée dans les « demeures du Père céleste. » (1)

L'importance du village de l'Oie ressort d'un autre ordre de chose. Le deuxième mercredi de chaque mois il s'y tient une foire très renommée, où l'on conduit des chevaux de la Bretagne et du pays et des bestiaux de toute espèce : il s'y fait beaucoup d'affaires. Au même endroit, il y a un marché de volailles et de denrées et un minage tous les mardis. Le dimanche après l'Ascension, a lieu une des assemblées-gageries les plus anciennement établies dans la contrée.

Du village de l'Oie part une route stratégique qui traverse les bourgs de Mouchamps et de Rochetrejoux pour aller à Pouzauges. Cette route est continuée aux frais de la commune de Sainte-Florence à partir de l'Oie pour arriver près du bourg de cette localité, et là elle joint la grande route de la Roche à Saumur.

Près de Sainte-Florence, se trouve l'ancienne forêt dite a forêt de l'Herbergement-Ydreau, maintenant en bois-taillis et aménagée par coupe de vingt arpens : elle peut contenir 200 hectares.

---

(1) M. l'abbé A. Richard, curé de Saint-Joseph-de-l'Oie. — Lettre du 25 septembre 1890.

SAINT-MARTIN-DES-NOYERS

Lorsque vous cheminez par la nouvelle route qui conduit de Luçon à Rocheservière, à peu près à égale distance de Bournezeau aux Essarts, vous rencontrez quelques maisons de pauvre apparence groupées autour d'un clocher rustique. C'est là Saint-Martin-des-Noyers, *Sanctus-Martinus* de *Noëriis,* de *Neucariis,* de *Noariis*, car tous ces différents noms se trouvent dans les catalogues ecclésiastiques. Ne cherchez point ces gigantesques noyers qui lui donnent son nom, ils n'existent plus, ou du moins ils ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs.

L'aspect général de la paroisse est triste et peu accidenté, on n'aperçoit guère que quelques métairies éparses et quelques petits villages. La nouvelle route qui traverse son territoire, en ouvrant à ses productions un débouché facile, lui promet un avenir plus prospère.

L'histoire d'un lieu comme Saint-Martin-des-Noyers, est peu riche en évènements. Il se peut qu'il ait fourni un champ de bataille aux guerroyants seigneurs du Moyen-âge et aux turbulents sectaires du Poitou ; mais nulle chronique, nulle légende pour appuyer des faits incertains. La Révolution ne fournit à ses annales aucune page remarquable. Le nom seul de Saint-Martin qui portait ombrage à la République, en rappelant quelques idées religieuses, fut changé en celui plus court des Noyers. Ce bourg dut avoir cependant, comme le reste du bocage, ses jours de deuil, de massacres et d'incendies, mais il n'a été le théâtre d'aucune bataille un peu importante, et le laboureur paisible peut tracer ses sillons sans craindre de remuer les ossements des héros, et d'émousser le soc de sa charrue contre l'acier des lances et l'airain des casques et des boucliers.

On trouve dans la paroisse quelques ruines de vieux châteaux, mais ces ruines sont sans importance; la *Guibretière* (1), manoir inoffensif et dépourvu d'intérêt pour l'histoire et les arts, la Goupillère (2) où l'on voyait autrefois une chapelle d'un revenu de 100 livres à la nomination du seigneur de cette maison, etc.

L'église de Saint-Martin ne mérite aucune mention, si ce n'est pour sa pauvreté et sa nudité. La cure dépendait de l'abbaye de Nieul; elle est mentionnée comme *cure régulière,* c'est-à-dire que l'abbé de ce monastère était chargé du service paroissial et devait y envoyer un ou plusieurs de ses religieux dans le délai de six mois à partir de la vacance, après lesquels la nomination appartenait de plein droit à l'évêque du diocèse. Son revenu était de 800 livres et on y comptait 600 communiants. Le chapitre de Luçon possédait, dans la paroisse, un prieuré dit des *Mignons,* d'un revenu de 800 livres, et pour le service duquel il était obligé à deux messes par semaine.

Une nef peu élevée, un bas-côté, deux autels dédiés à Notre-Dame du Rosaire et à saint Nicolas, quelques tableaux mal peints, voilà tout ce qu'on peut remarquer dans l'église de Saint-Martin. Le presbytère est tout-à-fait en rapport avec l'église; c'est une vieille maison mal bâtie et plus mal entretenue, où le desservant trouve à peine un logement, nous ne dirons pas commode, mais décent. Une cour sombre, un jardin sans clôture, voilà les dépendances de la maison curiale (3).

---

(1) *M. Brethé de la Guibretière, ancien curé de Saint-Gilles, chanoine de la Collégiale de Montaigu, échappa au massacre de ses confrères en 1793.*

(2) *Une médaille consulaire en argent a été trouvée à la Goupillère, il y a quelques années.*

(3) *M. Aillery écrivait il y a un demi-siècle. Ce qu'il dit de la cure et de l'église était très exact à son époque, mais, avec le temps, des améliorations notables se sont accomplies... L'ancienne église, avec sa nef peu élevée et son seul bas-côté mal décoré de méchants tableaux, a fait place à une spacieuse église du XIII^e^ siècle à trois nefs, dont les deux latérales se rejoignent en*

LA GRÈVE. — L'ancienne paroisse de Sainte-Agathe de la Grève, *Gravia,* cure régulière dépendant également de Nieul-sur-l'Autise, a été réunie à Saint-Martin. Il reste à peine quelques vestiges de cette église; le revenu de la cure, au XVIII[e] siècle, était de 400 livres, et on y comptait 50 communiants.

Cette paroisse paraît avoir été, dans l'origine, comme elle est aujourd'hui, une simple annexe de Saint-Martin-des-Noyers, chapellenie, desserte, chapelle du château de la Grève, que le seigneur aurait fait ériger en cure, en 1347.

---

contournant le chœur. Avec ses colonnes de granit formées de quatre colonnettes accouplées, avec les colonnettes qui séparent le chœur du déambulatoire, elle est d'un fort bel effet. En ce moment, on l'achève en bâtissant au-delà des basses nefs du chœur les trois chapelles rayonnantes et les deux sacristies qui correspondent aux cinq pans coupés de l'abside. Dans le sanctuaire, un magnifique autel des ateliers de Saint-Hilaire de Poitiers. La flèche de l'exposition, ou ciborium, qui domine le tabernacle, mesure près de 7 mètres du sol, et est accompagnée de deux autres moins élevées aux extrémités du rétable, que décorent deux beaux bas-reliefs, la Nativité et la Présentation. Sous la table de l'autel, la Cène eucharistique, en haut relief, imité de Léonard de Vinci, et artistement fouillée, aux personnages bien détachés et pleins d'expression.

Le presbytère a été rebâti en 1856, et bien qu'il n'ait pas tous les appartements que son plan comporte, il serait facile, en le remaniant avec quelques développements, d'en tirer parti d'une manière avantageuse. Le jardin, de 1,600 mètres superficiels au moins, est entièrement entouré de murs élevés de deux et trois mètres. Trois hectares de près et terres, situés dans un rayon de moins d'un kilomètre, complètent les dépendances curiales.

Comme autrefois, le presbytère est toujours adossé à l'église, une porte conduit du vestibule dans l'église, et ouvre vis-à-vis l'escalier de la chaire. (M. l'abbé Sestre, curé de Saint-Martin-des-Noyers. Lettre du 21 août 1890.)

Lorsque M. Guillet, curé de Saint-Martin, fut exilé en Espagne, pendant la Révolution, la paroisse fut desservie par M. Pronzat de Langlade, curé de Rouans, au diocèse de Nantes.

C'est ce qui semble ressortir de la charte suivante :

Sachent tous présens et advenir que je, Pierre d'Aspremont, chevalier, ay donné et concédé pour la rédemption de mon âme, à l'abbaye de Nicœil-sur-l'Otize et au prieur de la Grève, et par vouloir et consentement de Guillaume d'Aspremont, mon frère, et de Anneege de Maure, ma femme, sçavoir est : la métairie et tènement des Libaudières, avec toutes et chacunes de ses appartenances et dépendances, le four à ban de la Grève, la place où est la maison presbytéralle et tout le verger d'icelle, ensemble un verger estant des appartenances de la Bourderie, et aussi trente sols, de quoy il y en a six qui seront rendables à l'église de Saint-Martin, afin que l'église de la Grève soit indemnée de toute sujétion à la dite église de Saint-Martin. J'ay aussi donné la terre gaste qui est près le cimetière... J'ay aussi concédé au chanoine régulier de la Grève la permission de prendre du bois mort pour son chauffage dans la forêt de Papin. Toutes fois et quantes que le dit seigneur de la Grève sera au dit lieu de la Grève, le dit prieur de la Grève et son clerc mangera et vivra avec ledit seigneur de la Grève. Et aussi ay donné au dit prieur de la Grève son exploit d'usage pour sa maison et son four en ladite forêt Papin.

Et afin qu'es-choses susdites plus grande foy soit adjoutée, j'ay, Aimery, apposé mon scel, ce samedy

---

prêtre de beaucoup de savoir et de vertus. Ce dernier fut condamné par le Directoire à être déporté à la Guyane. Alité et dangereusement malade, la force armée le surprit facilement dans le presbytère. Une sentinelle, postée à l'entrée de son appartement, ne le perdait pas de vue. A un moment convenu, le soldat est appelé pour quelques rafraîchissements qu'on lui offre dans une chambre voisine. M. Pronzat se lève précipitamment et s'échappe par une porte qui ouvre dans la chaire de l'église où des affidés l'attendent pour le conduire en lieu sûr. A la fin de la Révolution, les habitants de Rouans vinrent supplier M. Pronzat de retourner parmi eux, et bientôt M. Guillet reprenait la direction de sa paroisse.

emprès la feste de la Nativité de la glorieuse Vierge Marie, en l'an 1347. (M. de la Boutetière, *Notes et documents sur la Vendée* — 1875.)

Le château de la Grève avait le titre de baronnie (1). L'étendue de cette baronnie comprenait les paroisses de Saint-Martin-des-Noyers et Lairière en partie; quelques localités seulement de Saint-Martin relevaient de la châtellenie de la Merlatière et des Gâts. La Baronnie de la Grève n'avait point d'exercice de juridiction, si ce n'est dans quelques matières de peu d'importance, encore était-elle exrcée par les officiers de Bournezeau.

Le château de la Grève n'est plus qu'une ruine dont les douves sont demi-comblées : en voyant ces tours qui croulent, on ne croirait pas être devant un reste de la féodalité (2). Cette seigneurie appartenait autrefois aux seigneurs de Rocheservière, qui étaient de la famille des Chabot (3) : le château fut pris par les gens du roi le 12 octobre 1569. Ce point fut occupé assez longtemps par Béjarry de la Guismenière, lieutenant de Saint-Étienne; il en fut nommé gouverneur, mais il ne put s'y défendre contre les catholiques faute d'eau. En 1591, Echallard de la Boulogne prit la Grève par surprise.

En dernier lieu, cette seigneurie appartenait à la famille

---

(1) *Le système des fortifications qu'on peut reconnaître encore est original : un étang flanquait le donjon ou château; le bayle se composait d'un parallélogramme de fossés remplis par l'eau de l'étang. Ce parallélogramme était divisé en deux carrés égaux par un fossé de communication d'un côté à l'autre. Les constructions pour logements, hangars, écuries, bordaient intérieurement le bayle.*

(2) *Le plus ancien Chabot, seigneur de la Grève, fut Sebrand Chabot, un des premiers seigneurs de la cour d'Aliénor d'Aquitaine; il avait épousé en deuxièmes noces Agnès, dame de Rocheservière et de la Grève, qui porta ces deux seigneuries dans la famille de Chabot.*

(Maison de Chabot, par M. L. Sandret, in-4°, Nantes, 1886.)

(3) *La Grève était une des vingt baronnies qui relevaient à foi et hommage du duché de Thouars.*

Durcot (1). Gilles Durcot, baron de la Grève et sieur de la Roussière, était calviniste. Claude Durcot, troisième fils de Gilles, devint seigneur de Puytesson par son mariage en 1603 avec Anne de Saint-Hilaire, fille d'Elie, sieur du Retail et d'Anne de Puytesson : de ce mariage Gilles, seigneur de Puytesson, qui eut pour fils Alexandre, seigneur de la Grève.

La petite paroisse de Sainte-Agathe de la Grève avait son prieur-curé; il y a dit la messe jusqu'à la Révolution, où cessa l'existence de la pauvre paroisse, qui fut réunie à la paroisse de Saint-Martin-des-Noyers.

De l'église, qu'on a fini de démolir, il y a une cinquantaine d'années, il ne reste plus aujourd'hui de vestiges.

---

(1) *La baronnie de la Grève lui était venue par acquisition de Gilles de Chastillon, le 11 août 1599.*

Voir sur les Durcot de la Grève et de Puytesson, DICTIONNAIRE DES FAMILLES NOBLES DU POITOU, *par M. Beauchet-Filleau.* — PIERRE DURCOT DE LA ROUSSIÈRE, BARON DE LA GRÈVE, *Annuaire de l'Émulation 1861 et 1862, et* PUITESSON, *par l'abbé du Tressay.*

LA MERLATIÈRE

La Merlatière, *Merlateria,* était autrefois une châtellenie dont nous avons déjà parlé à l'occasion du château des Gâts auquel elle était réunie. La juridiction de la châtellenie de la Merlatière et des Gâts s'étendait sur la majeure partie des paroisses de la Merlatière et Dompierre-sur-Yon et sur quelques localités de Saint-Martin-des-Noyers, de Lairière, d'Aubigny, de Saligny, de Boulogne, de Chauché, des Essarts, de Saint-Hilaire-le-Vouhis et de Sainte-Cécile. Une partie de la paroisse de la Merlatière relevait cependant de la vicomté de Rabastelière, Jarrie et Raslière.

Le château de la Merlatière est maintenant ruiné de fond en comble, et si des actes authentiques n'indiquaient son emplacement, l'œil le plus exercé ne pourrait le retrouver : les douves ont presque disparu, et une tour avancée, dont la ruine est plus récente, comme le constatent quelques titres qui réglaient les droits de dîme du curé sur ce même terrain, n'offre plus qu'une petite élévation qu'on pourrait prendre pour un tumulus. Du reste, interrogez la tradition, consultez les vieillards, rien ne pourra vous apprendre ce qui s'est passé dans l'enceinte de ce château et sous ses remparts, l'histoire est muette.

L'illustre famille de Chasteigner, dont une branche habitait le Breuil de Challans, a possédé la seigneurie de la Merlatière. René Chasteigner, seigneur du Breuil, était aussi seigneur de la Jarrie, de la Merlatière, du Ligneron, du fief Taveau : il était marié, en 1546, à Françoise Faguelin. De ce mariage : 1° Gilles de Chasteigner, seigneur de la Merlatière et des mêmes terres, mort sans enfant en 1572 ; 2° Nicolle de Chasteigner, héritière de son frère des terres de la Merlatière, etc... mariée à François de Beaumont-des-Dorides.

Les seigneurs de la Merlatière étaient les mêmes que ceux de Saint-Fulgent. Quand la châtellenie était aux mains de la famille de Rezay, il s'y produisit un fait grave et inouï pour ainsi dire dans l'histoire féodale, à savoir que les seigneurs de la Merlatière, la Ralière et la Jarrie, furent déliés par le Roi de tout devoir envers les barons des Essarts, leurs suzerains, pour ne relever désormais que de la couronne.

Voici à quelle occasion fut prise une mesure d'une telle importance :

On sait combien les gentilshommes de l'époque se montraient jaloux du droit exclusif de chasse sur leurs terres. C'était le cas des Rezay qui, en conséquence de semblables délits commis dans leurs domaines par leurs suzerains des Essarts, n'avaient pas craint de les actionner et poursuivre devant plusieurs juridictions et de les faire condamner à leur donner, en bonne et due forme, lettres de reconnaissance de leurs droits exclusifs sur les bois de Rorteau et de Mongeay. Nonobstant ces condamnations juridiques, les hauts et puissants barons, le 17 avril de l'an 1469, accompagnés de 40 ou 50 hommes, auraient fait tendre rêts et lacs à prendre les bêtes fauves et noires dans les dits bois, et auraient fait entrer dans les dits rêts et lacs plusieurs animaux, et fait chasser à cor et à cris pendant six heures; de plus, auraient frappé et blessé à coups de bâtons, d'épées et autres armes offensives, le sergent et officier du seigneur des dits Rezay, envoyés contre eux par ordre et cela en jurant Dieu, proférant des menaces à l'adresse des dits de Rezay, disant et déclarant qu'ils ne cesseraient leur chasse à courre malgré toutes défenses. Et ensuite, le 18 des mêmes mois et an, les fiers suzerains envoyèrent à l'hôtel de la Jarrie, où demeurait le dit de Rezay, plusieurs de leurs serviteurs armés de bâtons, d'épées et autres armes offensives, qui envahirent avec grand fracas le dit hôtel. Alors dame Marie de Caradreux, épouse de Louis de Rezay, étant survenue avec quatre demoiselles et deux autres femmes pour leur adresser des remontrances, les dits hommes

répondirent avec colère et arrogance, et ensuite frappèrent d'un coup d'épieu la femme du sergent et même jetèrent trois fois par terre dame Marie de Caradreux, puis emmenèrent prisonnier, au lieu des Essarts et de Palluau, tout blessé qu'il était, l'infortuné sergent.

Après plusieurs années de longues procédures à ce sujet, le Roi, par lettre scellée et donnée en son Parlement le deuxième jour de juin 1503, intima défense aux barons des Essarts de tendre rets et lacs dans les bois de Rorteau et de Mongeay, et pour raison des délits et excès commis, priva les dits barons et leurs successeurs des foi et hommage et autres droits féodaux à eux dus dans les terres des sieurs de Rezay, déclarant ces derniers et ses successeurs quittes et exempts à perpétuité du serment de fidélité pour les dites terres de la Merlatière, la Jarrie et la Raslière; condamna les dits suzerains à mille livres parisis d'amende envers les dits de Rezay, et à mille livres parisis d'amende envers le trésor royal, et quant aux serviteurs des seigneurs des Essarts, accusés et convaincus de sévices et excès, ils se virent condamnés, pour amende honorable et utile, à venir en chemise, un cierge du poids de quatre livres à la main, en présence des officiers de justice des Essarts, déclarer qu'injustement et malicieusement ils avaient commis et perpétré les dits excès, et chacun d'eux à payer une amende de cent livres ; et condamna en outre les dits seigneurs des Essarts aux dépens de tous et chacun des dits procès.

On trouve, dans la paroisse de la Merlatière, la maison noble du Bois-Potuyau, dépendant de la châtellenie de *Lande-Blanche,* propriété de l'ordre de Malte, et annexe de la commanderie de Coudrie.

En 1598 et 1667, Aubert René était seigneur de Bois-Garnaud et de Bois-Potuyau. — La famille Aubert, connue sous le nom du Petit-Thouars, est devenue célèbre par la mort glorieuse du capitaine du Tonnant, devant la rade d'Aboukir, et par les voyages du capitaine du Petit-Thouars sous le roi Louis-Philippe.

Le Bois-Potuyau avait acquis une autre célébrité à

l'époque du capitaine Guilleri, dont nous avons déjà parlé. Ce Guilleri, gentilhomme breton, faisait d'abord les beaux jours de Rennes, avec l'or de son père qui l'y avait envoyé étudier ; il s'y rendait coupable de mille et mille tours capables de le faire pendre. Déshérité et maudit par son père, Guilleri se mit au service de Henri IV (1597) dans la guerre qu'il faisait au duc de Savoie : Brave comme son père, il ne fut pas longtemps sans acquérir le grade de capitaine. La paix revenant trop tôt pour un homme qui n'avait plus, depuis la malédiction paternelle, pour mener joyeuse vie, d'autres ressources que son épée, il ne balança pas un seul instant à se retirer, avec 200 des plus braves de ses soldats, dans les forêts du Bas-Poitou, où, comme dit la chronique, il rançonna les riches et aida les pauvres. C'est à ce métier qu'il acquit une célébrité trop bien méritée. Le principal théâtre de ses exploits fut principalement le pays qui se trouve entre Fontenay, Niort et la Rochelle. Mais comme, en homme habile, il devait avoir plus d'une retraite, il avait un repaire sur le territoire de la Merlatière, et la tradition populaire montrait encore, il y a quelques années, dans le vieux logis des Bois-Potuyau, la chambre de Guilleri. Il faut avouer que cette maison ne convenait pas mal à un chef de brigands. Le territoire de la Merlatière était couvert de bois-taillis qu'on défriche tous les jours. C'est au centre même de ces bois que se trouvait le Bois-Potuyau, espèce de château entouré de douves et d'une construction récente. Cette maison, qui existe encore, est carrée, avec trois ou quatre pièces assez belles, tandis qu'une multitude de petites chambres ou cachettes sont défendues par des meurtrières. La plus curieuse était la chambre de Guilleri, écroulée depuis peu d'années, masquée par le grand escalier; il fallait savoir où elle était pour la trouver; une vingtaine de meurtrières en défendaient l'approche.

Guilleri, souverainement heureux pendant dix ans, avait amassé d'immenses richesses. Voyant que la fortune commençait à lui être contraire, après avoir perdu ses

plus braves compagnons, ainsi que son frère qui était venu le rejoindre à la mort de son père, et dont il avait fait son lieutenant, il résolut de se retirer. Il fit alors le partage de ses trésors, et prenant sa part, qui sans doute n'était pas la plus mauvaise, il chercha une retraite du côté de Bordeaux, dans une petite ville où il pensait vivre inconnu (1608). Il mena bientôt un train de grand seigneur et s'y maria. Mais, quelques temps après, reconnu par des gens qu'il avait autrefois dévalisés, il fut arrêté comme il cherchait à rentrer dans le Bas-Poitou, où il avait caché un bon nombre de ses trésors. Conduit à la Rochelle, il fut condamné à la roue, supplice qu'il subit, dit-on, avec des sentiments de religion dignes d'une meilleure vie (1611 ou 1613).

L'existence et la fin de cet homme sont diversement racontées. Nous avons donné les différentes versions qui existent à ce sujet, en parlant des localités qui, dans le voisinage, sont aussi intéressées que la Merlatière à ces souvenirs populaires. Si on désire connaître ce qu'il y a de plus authentique dans l'histoire de Guilleri, il faut lire : « *Lettres d'anoblissement données par Henri IV à André* « *Le Geay, vice-sénéchal du Poitou, pour avoir détruit la* « *bande des Guilleri,* publiées par B. Fillon dans la *Revue de l'Ouest,* p. 241, 4e année, 4e livraison, décembre 1856. »

Quant au Bois-Potuyau, la providence a pris soin d'en laver les taches. En 1792, cet ancien repaire de brigands a servi de retraite à d'innocents proscrits. Plus d'une fois, cette demeure impure, témoin des sales orgies de ses premiers habitants, vit, dans le silence des nuits, couler le sang de l'Agneau sans tache sur des autels improvisés.

Le bourg de la Merlatière a vu de nouveaux brigands, mais qui, cette fois, ne se cachaient pas. Le 2 février 1794, une colonne républicaine incendia les maisons ainsi que l'église et massacra les femmes et les enfants. Cette fois ils ne portèrent pas loin la peine de leurs crimes. Le soir même de cette fatale journée, la colonne tomba au milieu de l'armée de Charette, sur les hauteurs de Chauché, et ils furent exterminés jusqu'au dernier.

L'église, sous le vocable de Saint-Jean, dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. La cure était d'un revenu de 400 livres et on y comptait 350 communiants. Le chapitre de Luçon possédait dans la paroisse un prieuré du nom de Sainte-Melaine. Des actes conservés aux Archives du département indiquent que les chanoines de la cathédrale étaient prieurs titulaires. Le revenu temporel consistait en deux métairies et autres domaines, affermés encore, en 1789, 700 livres par an.

L'église de Saint-Jean de la Merlatière est indiquée, on ne sait pourquoi, dans un manuscrit de 1533, conservé à la mairie de Luçon, sous l'invocation de *Corpus Christi*. C'est un vaisseau à une seule nef : une chapelle, placée à droite, communique avec l'église par une arcade en plein cintre, c'était la chapelle du seigneur châtelain. L'observateur voit au premier coup-d'œil que l'église a été construite à deux époques différentes. La première partie qui forme le chœur est d'une solidité à toute épreuve et voûtée à plein cintre avec une légère courbure ogivale. Aux quatre angles, un groupe de colonnes surmontées de figures fantastiques, des croisées longues et étroites dénotent assez le style roman du XII^e^ ou XIII^e^ siècle. L'autre partie de l'église est plus récente et sans aucun caractère d'architecture, sans goût et sans solidité. Cette reconstruction fut nécessitée par les dévastations causées au moment des guerres de religion ; car le 15 mars 1568, les protestants ruinèrent ce monument, le clocher fut abattu et l'église pillée. On trouve la preuve de ces faits dans une plainte adressée au Roi par l'évêque de Luçon, Mgr Tiercelin, et les curés et les prieurs du diocèse que la persécution et les vexations avaient forcé de se retirer au couvent des Jacobins de Nantes.

Le 2 février 1794, l'église, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, fut incendiée et les murs restèrent exposés aux intempéries des saisons jusqu'à l'année 1811 ; aussi, malgré les efforts des habitants pour la tirer de ses ruines, cette église est une des plus pauvres du diocèse. Un petit autel a été érigé dans l'ancienne chapelle

seigneuriale, et un artiste de la paroisse l'a orné d'un tableau qui n'est pas sans mérite.

Le presbytère, situé près de l'église, fut construit en 1755 et tombe en ruines, à l'exception d'une portion élevée il y a une vingtaine d'années (1). Les dépendances, outre les servitudes nécessaires à une maison curiale, consistent en un vaste jardin et un petit pré. Le desservant reçoit tous les ans un supplément de traitement payé avec autant d'exactitude que de bonne volonté.

Outre le commerce commun à tout le canton, la Merlatière trouve une grande ressource dans ses tuileries, qui ne fournissent jamais assez de métériaux, malgré quatre fours chauffant continuellement. La tuile et la brique qui en sortent sont reconnues d'une qualité supérieure et recherchées à juste titre.

LISTE DES CURÉS DE LA MERLATIÈRE

D'après les registres paroissiaux

1621 à 1653 — « Messire André ARNOUL, prestre, prend possession de la cure de la Merlatière, le dimanche douzyesme jour de novembre, ainsi qu'il est porté par son acte signé Frappier et Renaudin, notaires de la Chastellenie. » (Textuel.)

---

(1) Ce que M. Aillery dit de l'église et de la cure de la Merlatière manque actuellement d'exactitude.

Grâce à des réparations considérables, l'ancien presbytère, construit en 1755, est devenu une habitation convenable.

En 1861, les habitants de la Merlatière s'imposèrent de grands sacrifices pour restaurer leur église.

A l'exception du chœur qui a été conservé, elle fut renversée de fond en comble et reconstruite dans le style roman du XII[e] siècle, d'après les plans de M. Clair, architecte à la Roche. *(Note de M. le curé de la Merlatière. — Lettre du novembre 1890.)*

1653 à 1686 — Estienne PAJOT, prestre, curé de la Merlatière.

1686 à 1699 — 16e jour du mois de mars. BOUGEARD, curé de la Merlatière.

1699 à 1702 — ROUSSEAU, prestre, curé de la Merlatière.

1702 à 1755 — « Je, P. MARTIN, ay pris possession de la cure de la Merlatière le cinquiesme de novembre mil sept cent deux » (Textuel.)

1755 à 1790 — « Je, Jean BOUET, prestre, ci-devant vicaire du Poiré, ay pris possession de la cure de Saint-Jean de la Merlatière le quatre janvier mil sept cent cinquante cinq » (Textuel.)

—

Acte de décès de M. Bouet.

« L'an 1790, le vingt-quatre avril, le corps de messire Jean BOUET, curé du lieu, décédé hier, curé, d'environ soixante-huit ans, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par M. Guillet, prieur de Saint-Martin-des-Noyers. Ont assisté à l'inhumation : messires Belliot et Guesdon, curés et autres qui se sont soussignés :

Guédon de la Poupardière, curé de la Rabatelière.

Guillet, prieur, curé de Saint-Martin-des-Noyers, comme dessus célébrant.

Hébert, curé de Lairière.

Belliot, curé de Boulogne.

Lebouc, prestre, curé de Chauché.

Robin des Baraudières, prestre, vicaire des Essarts. »

—

En 1755, M. Bouet fait construire le presbytère actuel.

—

1790 à 1792 — Le 13 juillet, HILAIRET, curé de la Merlatière, signe son premier acte sur les registres.

Jacques-Marie HILAIRET prête le serment à la Constitution civile du clergé et, le 29 septembre 1792, il est élu curé constitutionnel de Saint-Gilles.

1832 à 1846 — 21 juin. M. LEBRASSEUR, vicaire des Essarts, est nommé curé de la Merlatière; décédé curé-doyen de Talmont, en 1876.

1846 à 1849 — 27 avril. M. VILLAIN est nommé curé de la Merlatière; transféré à la cure de Barbâtre, il y est mort en 1867.

1849 à 1888 — 10 août. M. Jacques-René JAGENEAU.

1888 — 1er mai. M. Constant GIRAUD.

(M. l'abbé C. Giraud, curé de la Merlatière.)

Dans son énumération, à travers la Vendée, des monuments et superstitions celtiques (SOCIÉTÉ D'ÉMULATION, ANNUAIRE 1872), *l'abbé Baudry prétend que l'état-major des loups-garous habitait jadis la Merlatière. Quatre fois par an, ils tenaient le sabbat à la* CROISÉE-MARTEAU *et y dansaient pieds nus, sur la pointe des ajoncs (pénitence imposée aux chefs), et mangeaient ensuite des serpents, des charrettes ferrées et autres victuailles non moins appétissantes dont leur estomac s'accommodait à merveille.*

CANTON

DE

SAINT-FULGENT

Le canton de Saint-Fulgent est situé dans la partie la plus épaisse du bocage ; aussi lorsqu'en 1793, la Vendée se souleva toute entière, ce pays fut-il le théâtre des évènements les plus remarquables. Favorable au genre d'attaques que les royalistes avaient adopté, cette contrée leur offrait, en effet, une retraite assurée dans leurs revers. Charette, poursuivi par les républicains, se retira plus d'une fois dans les bois de Saint-Fulgent, dans la forêt de Gralas, et par ses sorties, faites avec art, il fit plus d'une fois payer cher à ses ennemis leurs succès sans gloire et sans honneur.

Lorsque la foi catholique étendit son influence sur les populations du Bas-Poitou, il devint bientôt nécessaire d'y établir des divisions ecclésiastiques. Paillers fut le chef-lieu d'un doyenné. Cette petite ville, réduite maintenant à l'état de village, se voit encore dans la paroisse de Bazoges-en-Paillers. Plusieurs communes ont retenu dans leur surnom la preuve qu'elles faisaient partie de ce doyenné ; ainsi l'on dit encore Chavagnes-en-Paillers, Bazoges-en-Paillers, etc.... Plus tard, le chef-lieu de ce doyenné fut placé à Montaigu, ville où un château fortifié présentait un refuge assuré aux populations craintives du voisinage. Ce doyenné renfermait les paroisses de Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay, la Bruffière, Treize-Septiers, la Guyonnière, Boufféré, Saint-Georges, la Boissière, Saint-André-Treize-Voies, Saint-Sauveur,

la Grolle, Rocheservière, Mormaison, Saint-Christophe-la-Chartreuse, Saint-Sulpice, les Brouzils, l'Herbergement, Chavagnes, Bazoges, Beaurepaire, la Rabatelière, Chauché et Saint-Fulgent. La seule paroisse de Saint-André-Goule-d'Oie faisait partie du doyenné de Pareds, ancienne petite ville, dans la paroisse de la Jaudonnière, et qui, comme Paillers n'est plus maintenant qu'un simple hameau.

Dans la division civile, le canton de Saint-Fulgent fit partie, jusqu'en 1792, de la subdélégation de Montaigu, de l'élection de Fontenay et de la généralité de Poitiers.

Le terrain de cette contrée est en général assez uni; un bocage très épais se présente de tous côtés, sous les pas de l'étranger. Dans chaque saison de l'année, le voyageur peut parcourir ces étroits et obscurs sentiers, mais quand les pluies sont abondantes, quand les jours ont diminué et que le soleil, ne pénétrant plus ces routes couvertes, ne doit plus les sécher qu'au retour de la belle saison, ce n'est que par des chemins difficiles, qu'avec des peines incroyables, qu'on arrive à la chaumière de l'habitant du village. Souvent même est-il plus avantageux de voyager à pied; car le cavalier trouve, à chaque pas, des mares d'eau ou des chemins creux remplis de boue, que l'homme à pied évite en partie en traversant les champs et les prairies, où toujours un petit sentier est pratiqué.

Quelques fois le bocage cesse tout-à-coup et on se trouve au milieu de vastes landes incultes et couvertes de bruyères. Cependant ces landes, composées de terres légères, seraient favorables à la culture du pin maritime, et cet arbre, dont la croissance est très rapide, laisserait à celui qui entreprendrait ces défrichements l'espoir d'en retirer un bénéfice assuré.

La terre est froide et tardive, mais néanmoins fertile en céréales. Les terres labourables s'ensemencent principalement en froment, excepté le petit nombre de lieux où le peu de profondeur de la terre ne permet de cultiver que du seigle. L'avoine se cultive indifféremment dans tous les terrains, mais on en récolte à peine le dixième de

froment; on récolte un peu d'orge et de baillarge, de mil et de haricots. On sème une assez grande quantité de sarrazin, mais plus de la moitié se consomme en vert pour fourrage. Enfin on ensemence quelques hectares en lin, soit d'hiver soit de printemps.

Les prairies situées en général sur les bords des rivières et des ruisseaux sont d'assez bonne qualité. Les prairies artificielles sont encore peu connues : elles réussissent très bien; aussi cette culture prend-elle de l'extension tous les ans. On cultive avec succès, les choux verts, les navets, pommes de terre et betteraves champêtres.

Les vignes sont composées de deux sortes de plants toujours mélangés, le muscadet qui donne un vin assez bon quand il est bien soigné, et le gros plant qui fournit toujours un vin dur et vert. Le tout se consomme dans le canton et ne suffit même pas à sa consommation.

Les carrières d'où l'on tire la pierre à bâtir donnent en général une pierre schisteuse, se raprochant tantôt du grès, tantôt de l'ardoise. Les carrières les plus importantes, sans être les plus nombreuses, sont celles de granit, qui donnent une pierre d'un grès très fin, susceptible de se débiter en très beaux échantillons très recherchés depuis que le transport est devenu plus facile par les nouveaux chemins de communication.

Les maladies les plus ordinaires sont les fièvres, les maladies de poitrine, les esquinancies, etc.

Les pauvres, ou plutôt les mendiants, sont assez nombreux; ils reçoivent beaucoup de secours et sont bien moins à plaindre que partout ailleurs. Le gros bois de chauffage vaut 5 à 6 francs le stère, et le bois de fagots à un seul lien 15 à 18 francs.

Une grande partie des bois dits de Saint-Fulgent et de la forêt de Grasla, repaires ordinaires des loups, des sangliers, des renards, etc..., est défrichée, et tous les ans se couvre de riches moissons : l'autre portion est établie en coupes réglées et se vend sur les lieux mêmes.

SAINT-FULGENT

La seigneurie de Saint-Fulgent était une châtellenie qui tenait du duché de Thouars. Cette justice, qui relevait par appel du marquisat de Montaigu, ne s'étendait que sur une portion de la paroisse. Quelques maisons du bourg même de Saint-Fulgent dépendaient immédiatement du marquisat de Montaigu.

LES CATHUS. — Les plus anciens seigneurs de Saint-Fulgent que nous connaissions, appartenaient à la famille noble et ancienne de Cathus, aujourd'hui éteinte, et originaire des environs de la Garnache et de Beauvoir, d'où elle s'étendit dans le pays de Retz au moyen âge. Hugues Cathus faisait partie des trente bretons qui, le 27 mars 1351, sous la conduite de Beaumanoir, vainquirent trente chevaliers anglais en combat singulier près de Ploermel. Les Cathus portaient : *d'azur semé d'étoiles d'argent, au lion d'or brochant sur le tout.*

Catherine Cathus, fille et héritière de Jean Cathus, seigneur de Saint-Fulgent, épousa *Sylvestre de Rezay,* chevalier seigneur de Rezay, et porta par ce mariage, conclu dans un mutuel voisinage, la terre de Saint-Fulgent dans la famille de Rezay. De ce mariage :

LES REZAI. — *Martin de Rezai,* seigneur de la Jarrie, la Merlatière, Saint-Fulgent et autres lieux, qui épousa Jeanne de Vernou (1).

---

(1) *La famille de Rezai possédait aussi la châtellenie de la Merlatière. Une pièce authentique établit ainsi sa généalogie :*

Jeanne Cathus, fille de Jean Cathus, épousa Sylvestre de Rezay; de ce mariage :

Martin de Rezay, mort avant 1500, père de :
Louis de Rezay, marié à Marie de Caradreux,
Gabriel de Rezay, qui vivait en 1503,
et de Pierre de Rezay, abbé de l'Ile-Chauvet (1473).

De ce mariage :

Martin de Rezai II, seigneur des mêmes terres et père de

Guyon de Rezai, seigneur de Saint-Fulgent, la Jarrie, la Merlatière, Saint-Fulgent, en 1532, etc., marié à Jacquette de Sainte-Flaive. De ce mariage :

Michelle de Rezai, qui porta la seigneurie de Saint-Fulgent à son mari, *Jean de Chasteigner,* devenu par ce mariage seigneur de Saint-Fulgent. De ce mariage :

LES CHASTEIGNER. — *Jacques de Chasteigner,* seigneur de la Jarrie, la Merlatière, Saint-Fulgent, etc..., était comme son père de la famille de Chasteigner, seigneur du Breuil-de-Challans ; il épousa, le 10 juillet 1527, Nicole Mauclerc, dame du Verger d'Apremont. De ce mariage : 1° René et

Gilles de Chasteigner, seigneur de Saint-Fulgent, et marié à Gabrielle de la Nouhe en 1555, de ce mariage :

LES BERTRAND. — *Charlotte de Chasteigner,* dame de Saint-Fulgent, qui épousa, en 1579, Christophe Bertrand (1) et lui porta en dot la seigneurie de Saint-Fulgent ;

Armoiries des Chasteigner, seigneurs de Saint-Fulgent : *d'argent frettè d'azur.*

Christophe Bertrand, seigneur de Saint-Fulgent, était protestant. Son corps fut inhumé de force, dans l'église de Saint-Denis-la-Chevasse, par ses coreligionnaires.

De ce mariage :

1° *Jacques Bertrand,* seigneur de Saint-Fulgent, et marié en 1613, à Jeanne Durcot, fille du seigneur de la Grève, Saint-Denis-la-Chevasse, et

---

(1) *Cette famille avait pour auteurs des gentilshommes verriers, que les Parthenay-l'Archevêque avaient installés, vers la fin du* XIV^e^ *siècle, dans leur Parc de Mouchamps, et qui de là rayonnant sur tout le Bas-Poitou, établirent successivement des succursales dans la forêt de la Roche-sur-Yon, à Rortheau et à Dompierre, et même jusqu'à Nantes.* — DUGAST-MATIFEUX, *Echos du Bocage vendéen, 5^e^ année, n°* IV.)

2° *Paul Bertrand,* seigneur de Saint-Fulgent, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1667.

L'état de la noblesse du Poitou, dressé en 1663, donnait des détails historiques peu avantageux sur ce seigneur de Saint-Fulgent :

« Le sieur Bertrand de Saint-Fulgent, âgé de 25 ans « ou environ, professe la religion prétendue réformée, en « apparence, mais en réalité il ne connaît ni Dieu ni « religion. Quand il est hors de vin, il paraît aucunement « raisonnable, mais il est presque toujours ivre et dans « le vin. Il est capable de toutes sortes de violences, de « cruautés et de vexations. Il en a tant commis et commet « tous les jours de différentes manières dans sa terre de « Saint-Fulgent et aux environs que, à bon droit, peut-on « l'appeler le tyran et le fléau de ce pays-là. Il est tou- « jours accompagné de bohémiens, à qui il donne retraite « chez lui pour partager leur butin. Il a encore avec lui « plusieurs sergents faussaires qui font tous les jours « mille méchancetés et friponneries aux pauvres paysans, « supposant de fausses dettes, de faux exploits et de « fausses sentences, en vertu desquels ils enlèvent de la « maison de celui qu'ils veulent dépouiller tout ce qui « leur plaît, sans que celui qui souffre puisse ou ose se « plaindre. Enfin c'est un homme contre lequel la Provi- « dence s'écrie si généralement et si unanimement, que « nous nous sentons obligé, après avoir tiré un mémoire « que nous avons du détail de ses principaux crimes, de « dire qu'il est de la bonté et de la justice que le Roi « doit à ses peuples de les délivrer de ce fléau. Il ne jouit « présentement que d'environ 3000 livres de rentes; sa « mère jouissait du surplus des biens de la maison. Il est « parent du sieur marquis du Bordage. »

Tous ces faits sont avérés et sont tirés d'un rapport adressé au roi par le frère du ministre Colbert.

Les Bertrand portaient : « *De gueules au lion d'argent, la queue passée en sautoir.* »

Les Gazeau. — *La châtellenie de Saint-Fulgent passa dans la famille des Gazeau de la Brandanière par le*

mariage de l'un d'eux avec Magdelaine-Victoire Bertrand, fille aînée et principale héritière noble de René Bertrand et de Marie Loyseau.

En 1720, elle fut acquise de leur fils, Louis-Gabriel, par un négociant de Nantes, nommé Joachim Descaseaux du Hallay, pour le prix de 122,700 livres, et, de lui, passa par alliance à un autre négociant du nom de Darquistade, son gendre, qui eut deux fois l'honneur d'être maire de cette ville, en 1735 et 1740. Darquistade mourut en janvier 1754, laissant des affaires fort embarrassées. Par suite, la seigneurie de Saint-Fulgent fut revendue aux enchères, en 1769, à la requête de nombreux créanciers, pour le prix de 157,000 livres, à un troisième négociant de Nantes, Agnan Fortin, parent des Beauharnais. Ce dernier arrentait, en 1771, à dame Marianne Payraudeau, veuve Tricoire, et à François Morlière « les maison, jardin et four banal du bourg, fournil, emplacement et ruages en dépendant, lesquels objets composaient autrefois le châtel, hôtel noble et préclôture de Saint-Fulgent, mouvant et relevant du marquisat de Montaigu.

(Echos du Bocage vendéen.)

Placé sur une route qui traverse le département de la Vendée et qui établit une communication directe entre Nantes et Bordeaux, Saint-Fulgent vit tour à tour les turbulents sectaires du XVI^e^ siècle, les républicains, les royalistes et les guerriers de l'Empire, laisser après eux de tristes preuves de leur passage. Telle est la suite des guerres civiles; les générations qui suivent sont victimes des dissensions de leurs ancêtres.

En 1565, les protestants s'emparèrent de l'église de Saint-Fulgent et la pillèrent; la paix la rendit au culte catholique, mais, trois ans après, le 6 avril 1568, la guerre s'étant déclarée avec une nouvelle fureur, les calvinistes s'en rendirent maîtres et la pillèrent de nouveau; ils y mirent le feu, mais ils ne purent la brûler parce qu'elle était voûtée. Il paraît qu'ils réussirent à

s'établir dans le bourg, et même à y construire un temple, car Mgr de Colbert, évêque de Luçon, obtint, en 1665, un arrêt par lequel ce temple fut fermé et détruit entièrement. On ne trouve plus maintenant aucun vestige de ces sectaires dans toute la paroisse.

« Dans les premiers jours de mars 1793, des jeunes « gens des métairies voisines des Quatre-Chemins et « de Saint-Fulgent refusent de se soumettre à la loi du « recrutement. Ils se sont rassemblés au nombre de deux « cents, près du Coudrais. Ils sont armés de fourches, de « bâtons et de mauvais fusils de chasse. Un morceau de « grosse toile blanche attachée au bout d'une perche « leur sert d'étendard. François Cougnon, du village du « Coudrais, qu'ils ont proclamé leur capitaine, grimpe « sur la tête d'un gros chêne et leur adresse dans son « patois la harangue suivante :

« *Tote la France va se révolter quiette net, pre abolir « la République. Que qui é la qui vlant se battre pre la « Religion et le Roi se taisiant; et que qui é la qui ne « vlant pas se battre parliant.*

« Cette question, habilement posée, fut suivie d'un « silence complet.

« François Cougnon reprit : *Allons, enfants, ve savez « bé quo va passer de la troupe à Saint-Fulgent pre aller « à Montaigu et ve forcer à tirer au billet; y allons les « guetter; poit de brit, chut!*

« Après cette laconique harangue, François Cougnon « descend de son chêne, fait charger les armes et don- « nant quelques instants de recueillement pour que « chaque volontaire fasse sa prière et attire la bénédic- « tion du ciel sur leur entreprise, il dirige sa petite « troupe sur le bourg de Saint-Fulgent, en suivant les « prairies solitaires qui longent un ruisseau, et ils « arrivent tous à l'aube du jour dans les prés de Rimond, « à peu de distance de Saint-Fulgent. Pour n'être pas « aperçus, ils se tapissent derrière les haies et attendent « que les patriotes se présentent à leurs coups. Lorsque « ces derniers sont à la *Vergnasse,* à un kilomètre à

« peine du bourg, les jeunes gens montent sans bruit par « la petite ruelle de Rimond, prennent position sur les « bords de la grande route et dans la rue *Tracolette*.

« Le soleil se levait et les habitants de Saint-Fulgent « sommeillaient encore. Les patriotes marchaient sans « défiance; ils arrivaient au vieux calvaire et allaient « tomber dans l'embuscade qui leur était tendue, lorsque « la femme Lebœuf, à opinion républicaine, aperçoit de « sa fenêtre les réfractaires couchés à plat ventre Aus- « sitôt elle fait signe aux patriotes d'arrêter. Les jeunes « gens, voyant par l'immobilité de l'ennemi que leur « piège est éventé, ont recours sur-le-champ à une autre « ruse; ils feignent de prendre la fuite. La femme « Lebœuf, trompée par ce stratagème, donne à la troupe « le signal d'avancer. Les gardes nationaux marchent « alors en avant, mais quand ils sont arrivés en face de « la mairie, les jeunes gens accourent reprendre leur « poste et font une décharge qui couche deux hommes « sur le terrain. Les patriotes, surpris, fuient à toutes « jambes. Les jeunes gens les poursuivent aux cris de : « Vive le Roi ! leur tuent deux autres hommes et ne leur « donnent pas de relâche jusqu'à Saint-Vincent.

« Cet engagement eut du retentissement dans la « contrée et fut le prélude de plus sérieux combats. Afin « de soutenir la lutte qu'ils ont engagée, les jeunes gens « se rendent à la Petite-Roussière, paroisse de Saint- « Fulgent, et à la Brunière, dans celle de Chavagnes, « chez les deux frères Royrand, l'un, ancien colonel dans « un régiment de mousquetaires, et l'autre, ancien « officier de marine, et, à force d'instances, les décident « à se mettre à leur tête. » DENIAU, *Hist. de la Vendée.)*

Le 23 septembre 1793, un an après la célèbre bataille de Torfou et la prise de Montaigu par les Vendéens, l'armée royale, sous Charette et Lescure, se porta sur Saint-Fulgent, alors au pouvoir des républicains. Voici le récit que M. Crétineau-Joly trace de cette affaire :

« L'armée royale arrive à Saint-Fulgent ; la nuit « approchait, et, en avant du bourg, Mieskouski a rangé

« ses 6,000 hommes en bataille (1). Mais fatigué de ces « insignifiants résultats, Charette prend un tambour en « croupe. Il lui ordonne de battre la charge, puis, suivi « de Joly, de Savin et de quelques soldats, il pénètre « dans la longue rue de Saint-Fulgent..... Une affreuse « mêlée s'engage dans les ténèbres. On se fusille à bout « portant, on s'égorge à coups de baïonnettes ! Les « paysans combattent avec une audacieuse bravoure, et « pour eux c'était un grand pas de fait vers l'obéissance, « car, jusqu'à présent, il avait été impossible de les « amener à des attaques nocturnes ; ils avaient pour la « nuit une horreur invincible. L'affaire de Saint-Fulgent « les en guérit complètement. A travers les cris des « mourants et des blessés, on entend les sons aigres d'un « flageolet, c'est Rynchs, le royaliste, qui, à cheval au « milieu du sang qui coule, fait entendre aux bleus, avec « la plus amère dérision, le fatal *Ça ira !* dont ils « reçoivent ici une bien cruelle application. Un boulet « de canon emporte la tête du cheval de Rynchs, il se « relève et, assis sur une borne, il continue son air. On « entend de minute en minute la voix stridente de Cha- « rette qui excite les siens et leur annonce la victoire. « Un bataillon des volontaires de la Marne, qui s'est « nommé l'invincible, meurt tout entier. On vit, dans la « chaleur du combat, les soldats des deux partis prendre « des cartouches aux mêmes caissons. Mieskouski a « perdu la meilleure partie de son armée. Après huit « heures de combat, il se décide à la fuite ; Saint-Fulgent « était délivré. »

Outre le bataillon de volontaires de la Marne, dont il a été parlé, l'armée républicaine était composée en grande partie de la division des Sables-d'Olonne : son artillerie était formidable, on y voyait pour la première fois ces terribles obusiers dont l'effet était inconnu aux Ven-

(1) *Polonais d'origine, qui avait remplacé Boulard dans le commandement de l'armée des Sables.*

déens : 7,000 livres en assignats furent le prix de cette victoire.

Mais l'étoile de Charette devait pâlir, quelques années après; le général, si superbe dans son camp de Belleville, est maintenant traqué de bois en bois; il partage avec ses soldats les plus horribles privations; il lutte à chaque heure du jour contre les troupes qui le poursuivent; il résiste aux uns, évite les autres, puis un jour il se présente à marche forcée devant Saint-Fulgent. Les bleus y relevaient l'arbre de la liberté; la garnison surprise l'arme au bras n'a pas le temps de se mettre en ligne. Charette, avec son avant-garde, pénètre dans le bourg, il brûle de peuplier, triste symbole d'une menteuse liberté; il ne laisse à personne le soin de veiller à la garde de l'armée, et lui-même, épuisé autant que ses soldats, il bivouaque pendant toute la nuit sur la grande route avec quelques officiers. Mais cette contrée était sans cesse sillonnée par les colonnes républicaines; une d'elles arrivait de Chantonnay, elle tombe dans la garde avancée des royalistes et engage le combat; Charette la poursuit jusqu'aux Quatre-Chemins. Une nouvelle colonne, partie de Montaigu, attaque Charette de nouveau; les royalistes sont mis en déroute et Charette, à la tête d'une dizaine d'hommes, peut à peine gagner la forêt de Grasla (1).

On a souvent nié que des secours eussent été demandés aux Anglais par les royalistes : la lettre suivante, écrite de Saint-Fulgent, ne laissera plus la question douteuse.

« Au quartier général de Saint-Fulgent, le 8 avril 1793.

« Au nom des armées catholiques et royales des Bas-
« Anjou et Poitou, combattant pour le rétablissement de
« la foi chrétienne et de la monarchie française, salut :
« Prions M. le commandant du premier port d'Espagne

(1) *Dans des mémoires manuscrits sur la Gaubretière, ce fait est attribué à un des braves de cette paroisse, M. Planchot, par Rangeard, un soldat vendéen qui connaissait bien son compatriote, et qui ne pouvait être trompé sur sa personnalité.*

« ou d'Angleterre de vouloir bien s'intéresser auprès des « puissances espagnoles ou anglaises, pour nous procu- « rer, dans le plus court délai, des munitions de guerre « et des forces imposantes de troupes de ligne pour par- « venir aux fins que nous nous nous proposons, etc., « etc.... Signé Delbée, Bernard, Sapinaud. Ces papiers « furent saisis à laprise de Noirmoutiers. »

Dans les notes de M. Alexis des Nouhes, on trouve le récit de plusieurs atrocités commises à Saint-Fulgent par les soldats républicains :

« Vers la fin d'août 1793, un détachement de bleus « passait près du village de la *Fructière;* quelques traî- « nards y pénétrèrent, ils entrent chez la femme Hardouin « et l'égorgent avec ses cinq enfants. A quelques pas « plus loin, ils fusillent à bout portant la vieille femme « Rautureau, mère d'une nombreuse famille. Dans la « maison Auneau, du même village, comme moyen plus « expéditif, il renferment une trentaine de femmes, de « vieillards et d'enfants et les massacrent ; ils mettent « ensuite le feu à la ferme et continuent leurs égorge- « ments jusqu'au moulin de Preuilly. Ce fut le terme de « leurs assassinats. Deux Vendéens les surprennent et « les passent à leur tour par les armes.

« Un autre jour des gardes nationaux de la Saintonge, « dits *Carmagnoles*, à raison de la forme de leurs vestes, « massacrent au village de Levandière, aussi en Saint- « Fulgent, et sous les yeux de leurs chefs, plusieurs « membres de la famille Auneau, et incendient leur « maisonnette. En 1823, M. d'Orfeuille, curé de Saint- « Fulgent, reçut d'un curé de la Saintonge une somme « de 600 francs destinée aux héritiers du propriétaire de « la bicoque. C'était la réparation *in articulo mortis* « de l'incendie et du dommage causés par le fait de « l'ex-officier qui avait commandé les Saintongeois.

« A propos de la Fructière, rappelons un trait de « sublime charité :

« SERVEAU, volontaire de Limoges, en 1794, avait fait « partie d'une colonne incendiaire. Il avait mis le feu au

« village de la *Fructière* et y avait massacré des femmes « et des vieillards. Parmi ces victimes se trouvait la « femme Moreau. Vieux et pauvre, Serveau vint mendier « dans les fermes qu'il avait livrées aux flammes et où il « fit couler tant de sang. Au lieu de le repousser et de le « regarder avec horreur, les paysans l'assistèrent avec la « plus grande commisération, lui procurèrent un refuge « et lui achetèrent même un petit mobilier. Epris du désir « de revoir son pays, Serveau vendit tout ce qu'on lui « avait payé. Ses voisins lui donnèrent encore une « somme d'argent pour les frais de son voyage. Serveau « avait promis de ne plus paraître au pays. Malgré ses « promesses, il y revint encore. En 1858, âgé presque de « cent ans et devenu malade, il fut reçu à la Fructière « chez le fils de la femme Moreau qu'il avait égorgée, et « fut traité avec le plus grand soin par ce généreux ven- « déen jusqu'à son dernier soupir. Celui-ci s'empressa « surtout de lui faire administrer les derniers sacrements « par M. Béthuis, curé de Saint-Fulgent.

« Saint-Fulgent a fourni plusieurs intrépides soldats « aux armées catholiques et royales :

« Bodin a pris part à cinquante combats. Il fit avec « Charette la fameuse campagne d'hiver.

« Louis Bordron, contribua à la prise de deux canons, « à la Guérinière; il assista à soixante combats et fit la « campagne de 1815. Il était accompagné de ses trois « frères.

« Jacques Auneau fut surpris près de Vendrennes « par les hussards qui lui assénèrent dix-sept coups de « sabre sur la tête, les épaules, le corps, et un à travers « la poitrine. Malgré toutes ces blessures, il eut encore « la force de se rendre à la Ménardière, métairie voisine.

« Louis Robin fut aussi très brave mais cruel; un jour « il jeta dans un feu de bivouac deux soldats qu'il trouva « endormis près du brasier. Mais s'il était méchant, il « était aussi rusé.

« En 1833, il fut accusé d'avoir répandu une brochure « diffamatoire contre le gouvernement de Louis-Philippe;

« le gendarme Roquet vint pour l'arrêter. Robin, le toisant « d'un air furibond lui dit : *Oh ! Monsieur, vous voulez « m'affiner, je vois ben ; oui, je le connais le Monsieur qui « m'a donné ce livre, qu'on me fasse paraître au tribunal, « je le ferai connaître. — Eh bien ! mon ami, dites-le moi « de suite et je vous laisserai tranquille, autrement je vous « emmène en prison. — Eh bien ! Monsieur, c'est vous qui « me l'avez donné, vous étiez en bourgeois, mais je vous « reconnais bien, emmenez-moi, je soutiendrais partout que « c'est vous qui avez été l'agent provocateur. Le gendarme, « déconcerté, se retira.* »

Lusson, aubergiste à Saint-Fulgent était capitaine sous M. de Royrand de la Roussière, dès les débuts de l'insurrection vendéenne. Quand le rassemblement se forma pour marcher sur Chantonnay, ce Lusson arrivait des environs de Challans, où, disait-on, un nommé Gaston, perruquier, avait soulevé le pays. Il se fâcha et soutint que ce prétendu Gaston n'avait jamais existé, mais que le soulèvement était son œuvre personnelle (1). (*Souvenirs Vendéens*, par Amédée de Béjarry.)

Son frère René-Charles Lusson, vicaire de Saint-Georges, était aumônier de la division de Rayrand. M. de la Boutetière lui attribue le chant militaire vendéen, appelé la *Contre-Marseillaise*.

Au mois de novembre 1793, les maisons d'arrêts de Fontenay étaient encombrées de prisonniers. Le tribunal criminel du département, conformément à la loi du 19 mars, condamnait à mort, entre autres victimes, *Pierre Enfran*, laboureur de Saint-Fulgent, âgé de 45 ans, pour être livré dans les 24 heures au *vengeur national*. Le 28 décembre suivant, le nommé *René Rigaudeau*, tailleur, aussi de Saint-Fulgent, également condamné à

(1) D'après les différents historiens de la Vendée, le perruquier Gaston, après avoir soulevé plusieurs paroisses aux environs de Challans, fut attaqué, dans les jours suivants, par une colonne républicaine, près du bourg de Saint-Gervais, où il aurait été tué.

mort, non par le tribunal criminel mais par la Commission militaire établie par Lequinio, était fusillé dans les 24 heures.

L'histoire de l'instruction primaire en France ne date pas d'hier. Chaque jour des travaux intéressants (1) font ressortir les longs et fructueux efforts par lesquels l'Église en avait poursuivi et assuré le développement, soit en faisant, soit en inspirant des fondations d'écoles dont la surveillance et la direction l'occupaient sans cesse. Aussi, peut-on aujourd'hui affirmer avec certitude qu'il n'y avait aucune nouveauté dans le langage de cette fondatrice d'une école à Saint-Fulgent en 1771, quand elle disait vouloir « faire instruire gratis toutes les jeunes filles « de la paroisse qui n'auraient pas moyen de payer » pension ni rétribution, et qu'on eût pour elles les « mêmes attentions que pour les plus riches. »

Cette bienfaitrice insigne de la paroisse fut damoiselle Renée Françoise de Ghevigné, de la maison de la Grassière, en Chavagnes. L'acte de fondation, que nous reportons en appendice, à la fin de cette chronique paroissiale, est du 29 septembre 1771, au rapport des notaires royaux de Saint-Fulgent (2).

Plusieurs personnages importants passèrent à diverses époques à Saint-Fulgent :

Le 25 mai 1777, le Comte d'Artois, se rendant de Bretagne à la Rochelle, dîna à Saint-Fulgent et fut coucher à Niort.

En 1808, Napoléon et Joséphine traversèrent Saint-Fulgent où il fut harangué par M. de Tinguy, maire de la commune, qui lui rappela un dîner militaire dans la ville

---

(1) Voir dans le Polybiblion, *tomes X, XI et XIII, l'indication de ces travaux.*

(2) Il est à remarquer que ce fut une demoiselle de Chevigné que le chanoine-théologal, André de Beauregard, préposa à la direction du pensionnat des jeunes demoiselles de la noblesse bas-poitevine fondé par lui, à Luçon, quelques années plus tard, sous le nom du Petit-Saint-Cyr.

de Metz, où ils s'étaient trouvés ensemble. Ce souvenir de la première jeunesse de l'Empereur l'intéressa, il prit la main de M. de Tinguy et la serra affectueusement. Sur la demande de M. Guérineau, alors curé de Saint-Fulgent, Napoléon promit l'assurance d'un secours pour l'entretien de l'église ; et le 21 Septembre de cette même année 1808, un décret impérial accorda à la fabrique une somme de 4,000 livres qui furent employées à la construction d'un rétable et d'un autel en marbre.

Les pauvres de Saint-Fulgent étaient assistés, avant la Révolution, par la confrérie des Dames de la Charité, car un compte-rendu de la chambre ecclésiastique du diocèse de Luçon indique qu'elle payait à la *Charité* établie à Saint-Fulgent une somme annuelle de 600 livres. Cette même confrérie avait contribué aux réparations de l'église en 1789 pour la somme de 151 livres 75.

Un second décret impérial de 1808, daté du même jour, attribua à la commune, pour l'entretien d'un hôpital, dirigé par les Religieuses de Chavagnes, les revenus du domaine national de la Javelière, mais l'hospice ne tarda pas être privé des dits revenus (1).

---

(1) *Lorsque M. Lebédesque fut nommé, en 1805, à la cure de Chavagnes pour succéder au Père Baudouin, « il laissait à « Saint-Fulgent un monument de son zèle : plein de sollicitude « pour l'instruction de la jeunesse et pour le soin des malades, « il avait obtenu de son saint ami des religieuses de sa congré- « gation naissante, pour instruire les jeunes personnes, et en « même temps pour tenir un petit hôpital; c'est le premier « établissement que la société ait fondé. » (Vie du R. P. Louis-Marie Baudouin, p. 106.)*

Le R. Père Baudouin choisit, pour mettre à la tête de ce couvent, une religieuse déjà âgée dont il appréciait depuis longtemps la vertu et l'expérience ; c'était une ancienne bénédictine du Prieuré de Sainte-Croix des Sables où elle avait été plusieurs années maîtresse des novices. La mère Marie-Benoîte Jannet de la Bauduère, religieuse professe, dès le 29 décembre 1768, confessa généreusement la foi pendant la Révolution : expulsée

Le plus ancien établissement religieux de Saint-Fulgent paraît avoir été un *prieuré*. Dom Fonteneau, dans le pouillé qu'il a donné du diocèse de Luçon, au XVIII^e^ siècle, indique ce prieuré comme dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin-sur-Marne et d'un revenu de 400 livres. Ce qui prouve que le titulaire était curé primitif, c'est le droit qu'il avait conservé de célébrer l'office aux fêtes annuelles et du patron.

La cure était aussi à la nomination de l'abbé de Saint-Jouin. Le revenu se montait à 400 livres et on y comptait 1,000 communiants. On trouve aussi mentionné le prieuré de Sainte-Catherine de Loizelière, dépendant de l'abbaye de la Grenetière, de l'O. S. B. Il fut réuni plus tard au séminaire de Luçon. Revenu, 800 livres. Une messe par semaine.

L'église, sous le patronage de saint Fulgence, évêque de Ruspe, en Afrique, est petite, mais régulière. Cet édifice, ainsi que nous l'avons dit, fut incendié, pillé

---

de son cher Prieuré avec ses compagnes, à la fin de septembre 1792, elle chercha d'abord un asile dans sa famille, à la maison noble de la Bauduère, en Olonne, puis se réunit à un groupe de sa communauté chez une respectable veuve, à l'Ile d'Olonne. Sous la Terreur, ces dignes filles de Sainte Radégonde furent dénoncées, à cause de leurs vertus, au comité de surveillance révolutionnaire, et jetées en prison aux Sables. Madame Marie-Benoîte Jannet allait être embarquée avec quelques-unes de ses sœurs pour la sinistre geôle départementale, l'Ile de la Montagne *(Noirmoutier) où fonctionnait l'implacable commission Félix, quand une maladie la mit à toute extrémité et l'exempta de faire partie du redouté voyage. Elle fut l'une des âmes d'élite que le Père Baudouin dirigea dans les voies de la perfection, lorsque, revenu de l'exil, il se tenait caché aux Sables. Aussi, dès que le vénérable prêtre eut fondé sa congrégation à Chavagnes, notre ancienne bénédictine, amie de la mère Saint-Benoîst, s'empressa-t-elle de s'y faire agréger. On trouve son nom sur les registres de la Communauté dès 1803. Madame Marie-Benoîte Jannet de la Bauduère, en religion, mère Marie-Bernard, est décédée à Saint-Fulgent, le 13 février 1810.*

dans les guerres de religion. En 1793, il devint la proie des flammes et le presbytère subit le même sort ; l'un et l'autre furent vendus nationalement, puis rachetés par les habitants et restaurés à leurs frais.

La voûte du chœur et de la partie de la nef qui soutient le clocher semble n'avoir point souffert de l'incendie ; elle est en pierres et du style ogival. Les arcades, soutenues par des piliers cylindriques, avec des chapiteaux à figures fantastiques, les fenêtres longues et étroites, font remonter sa construction au XII^e^ ou XIII^e^ siècle. Deux chapelles sont sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Joseph (1).

(1) « 1857. — L'église actuelle est l'œuvre de M. Béthuis « qui confia à M. Segrestain, l'habile architecte de Niort, le « soin d'en dresser le plan. Les travaux ont été exécutés par « les frères Siraudeau, entrepreneurs, de Pouzauges.

« Cet édifice, à trois nefs, construit en granit, d'un style « très sobre, mais très correct, du XIII^e^ siècle, est surtout « remarquable, à l'extérieur, par la riche et vaste rosace qui « décore la façade, et, à l'intérieur, par l'élévation des voûtes « et l'élégance des piliers aux colonnettes accouplées, ayant « pour base un simple socle peu élevé au-dessus du sol.

« La générosité des paroissiens, stimulés par le zèle actif de « M. l'abbé Léonce Rousteau, vicaire de M. Béthuis, permit « de commencer cette construction dont les frais coûteux « absorberont longtemps les faibles ressources de la Fabrique.

« La première pierre de l'église fut bénite et posée par « Mgr Delamare, le 5 mai 1857. Trente ans après, le 5 mai « 1887, Mgr Catteau, entouré d'un nombreux clergé, venait « consacrer cette église, complétée à l'intérieur par l'érection « d'un magnifique autel en marbre blanc, don de la famille « Guédon et œuvre de MM. Charron et Beausoleil, de Poitiers.

« Il ne reste plus pour terminer ce grand travail qu'à cou- « ronner le clocher par une flèche qui soit en harmonie « avec le reste de la construction et digne de recevoir les « quatre belles cloches récemment bénites.

« C'est le projet et le devoir du Conseil municipal, désireux « d'achever l'œuvre commencée et continuée uniquement aux « frais de la Fabrique.

Le presbytère est joint à la partie nord de l'église. Un jardin et une prairie de 80 ares ensemble, forment ses dépendances (1).

NOMS DES CURÉS ET VICAIRES

DE LA PAROISSE DE SAINT-FULGENT

1593 — 1622. — Messire Jacques GIRARDEAU, curé.
1620 — 1640. — Pierre Rochard, vicaire.
1638 — 1644. — Messire Gilles Praud, vicaire.
1640 — 1671. — Pierre BOUDAULD, curé. Un prêtre du nom de Jacques Boudauld, parent du curé, est employé au ministère paroissial, depuis 1640 jusqu'en 1648.
1648 — 1653. — Blanchard, vicaire.
1665. — Ambroise Gingant, vicaire de juillet à octobre.
1665 — 1666. — Bordelet, vicaire.
1667 — 1670. — De la Roche, vicaire.
1672 — 1679. — Philippe COQUIS, curé.
1679 — Jean-Baptiste MADELINE, curé.

(1) 1875. — « La vieille maison servant de cure ayant été « renversée pour faire place aux murs de l'église, M. Béthuis « se réfugia dans un local d'emprunt, laissant à son successeur « la charge de pourvoir à la construction du nouveau pres- « bytère.

« Ce presbytère, édifié par M. Guillerot, architecte à la « Roche-sur-Yon, est une habitation très convenable; son « ampleur et le caractère austère et régulier de ses lignes de « granit, le rendent digne de figurer avec honneur comme « dépendance de l'église auprès de laquelle elle est placée.

(Notes de M. l'abbé J. Guérin, curé-doyen de Saint-Fulgent.)

1679. — Eustache Madeline, vicaire pendant quelques mois, devient Prieur de Chauché.

1689 — 1707. — Jacques THOUMAZEAU, né à Saint-Fulgent, et inhumé dans l'église, âgé de 40 ans.

1690 — 1704. — Alexis MORINEAU, curé, puis curé d'Aizenay.

1700 — 1702. — Laporte, vicaire.

1703. — Tyreau, vicaire pendant deux mois.

1703. — Renaud, vicaire pendant deux mois.

1703. — Blaise Fabre, vicaire.

1704 — Blaise FABRE, curé.

1704. — Visite de messire Du Puy, archidiacre d'Aizenay.

1706. — Mission donnée par cinq Religieux de Beaulieu-sur-Mareuil.

1708. — Douteau, vicaire pendant six mois.

1708. — Jean Billot, vicaire jusqu'en 1709.

1709 — 1713. — Messire Jean BILLOT, curé, inhumé dans l'église.

1709 — 1711. — Bouquié, vicaire.

1712. — Rousseau, vicaire.

1713. — Rayé, vicaire.

1713 — 1730. — Jacques BENOIST, sieur de la Caillaudière, curé, inhumé dans l'église, âgé de 46 ans.

1728 — 1733. — Mesnardeau, vicaire.

1730 — 1739. — Messire Pierre GUESDON, curé, ancien vicaire d'Aizenay, inhumé dans l'église, âgé de 47 ans.

1733. — Rondel, vicaire pendant quatre mois.

Jacques Gilbert, vicaire jusqu'en 1739.

1739 — 1773. — Jacques GILBERT, curé, mort à l'âge de 64 ans.

1739 — 1745. — Jacques Bouquart, vicaire, inhumé dans l'église, en la chapelle de Saint-Côme.

1745 — 1753. — François Thivier, vicaire,

prêtre originaire de Nantes, inhumé dans le cimetière, près de la croix.

1752. — Bénédiction de la petite cloche par Messire Antoine Auneau, curé de Vendrennes. Elle a été nommée Jacques, par Messire Jacques Gilbert, curé de ce lieu, au défaut de M. Henri d'Arquistade de Saint-Fulgent, conseiller au Parlement, et de dame Henriette de Barguémault, marquise de Férolle, autrefois dame de cette paroisse.

Cette cloche a été refondue en 1768 et on en a fait la grosse cloche (1).

1753 — 1758. — J. Landais, vicaire.

1758. — Samuel-Mathurin Gilbert, vicaire jusqu'en 1760, frère du curé, devient chapelain de Mesnard, curé de la Rabatelière, vicaire de Saint-Fulgent et curé de Saint-Fulgent.

1761 — 1762. — Forestier, vicaire.

1762 — 1766. — Jacques Bourasseau, vicaire, nommé curé de Saligny.

1766. — Blanchard, vicaire.

1767 — 1773. — Pierre Pauleau, vicaire.

1773 — 1782. — Pierre PAULEAU, curé, mort à l'âge de 49 ans.

---

(1) Refondue en 1809, elle fut baptisée *Fulgence,* par M. Guy-Auguste Fortin, sous-préfet, et dame Louise-Henriette de Buor de Tinguy; M Guérineau étant curé de cette paroisse, et M. Pierre-Alexandre de Tinguy, maire.

Cassée en 1888, cette cloche, dont l'existence a été si mouvementée, va être prochainement refondue, avec la *petite,* qui date de 1822, et eut pour parrain et marraine, M. Charles-Henri de Sapineau, lieutenant-général des armées du Roi, et Mlle Léontine de Buor; Marie-Simon-Jude d'Orfeuille étant curé, et Pierre-Alexandre-Benjamin de Tinguy, chevalier de Saint-Louis, maire.

(M. Jos. BERTHELÉ, *Revue du Bas-Poitou, 1889.)*

1679. — Eustache Madeline, vicaire pendant quelques mois, devient Prieur de Chauché.

1689 — 1707. — Jacques THOUMAZEAU, né à Saint-Fulgent, et inhumé dans l'église, âgé de 40 ans.

1690 — 1704. — Alexis MORINEAU, curé, puis curé d'Aizenay.

1700 — 1702. — Laporte, vicaire.

1703. — Tyreau, vicaire pendant deux mois.

1703. — Renaud, vicaire pendant deux mois.

1703. — Blaise Fabre, vicaire.

1704 — Blaise FABRE, curé.

1704. — Visite de messire Du Puy, archidiacre d'Aizenay.

1706. — Mission donnée par cinq Religieux de Beaulieu-sur-Mareuil.

1708. — Douteau, vicaire pendant six mois.

1708. — Jean Billot, vicaire jusqu'en 1709.

1709 — 1713. — Messire Jean BILLOT, curé, inhumé dans l'église.

1709 — 1711. — Bouquié, vicaire.

1712. — Rousseau, vicaire.

1713. — Rayé, vicaire.

1713 — 1730. — Jacques BENOIST, sieur de la Caillaudière, curé, inhumé dans l'église, âgé de 46 ans.

1728 — 1733. — Mesnardeau, vicaire.

1730 — 1739. — Messire Pierre GUESDON, curé, ancien vicaire d'Aizenay, inhumé dans l'église, âgé de 47 ans.

1733. — Rondel, vicaire pendant quatre mois.

Jacques Gilbert, vicaire jusqu'en 1739.

1739 — 1773. — Jacques GILBERT, curé, mort à l'âge de 64 ans.

1739 — 1745. — Jacques Bouquart, vicaire, inhumé dans l'église, en la chapelle de Saint-Côme.

1745 — 1753. — François Thivier, vicaire,

prêtre originaire de Nantes, inhumé dans le cimetière, près de la croix.

1752. — Bénédiction de la petite cloche par Messire Antoine Auneau, curé de Vendrennes. Elle a été nommée Jacques, par Messire Jacques Gilbert, curé de ce lieu, au défaut de M. Henri d'Arquistade de Saint-Fulgent, conseiller au Parlement, et de dame Henriette de Barguémault, marquise de Férolle, autrefois dame de cette paroisse.

Cette cloche a été refondue en 1768 et on en a fait la grosse cloche (1).

1753 — 1758. — J. Landais, vicaire.

1758. — Samuel-Mathurin Gilbert, vicaire jusqu'en 1760, frère du curé, devient chapelain de Mesnard, curé de la Rabatelière, vicaire de Saint-Fulgent et curé de Saint-Fulgent.

1761 — 1762. — Forestier, vicaire.

1762 — 1766. — Jacques Bourasseau, vicaire, nommé curé de Saligny.

1766. — Blanchard, vicaire.

1767 — 1773. — Pierre Pauleau, vicaire.

1773 — 1782. — Pierre PAULEAU, curé, mort à l'âge de 49 ans.

---

(1) Refondue en 1809, elle fut baptisée *Fulgence*, par M. Guy-Auguste Fortin, sous-préfet, et dame Louise-Henriette de Buor de Tinguy, M Guérineau étant curé de cette paroisse, et M. Pierre-Alexandre de Tinguy, maire.

Cassée en 1888, cette cloche, dont l'existence a été si mouvementée, va être prochainement refondue, avec la *petite*, qui date de 1822, et eut pour parrain et marraine, M. Charles-Henri de Sapineau, lieutenant-général des armées du Roi, et Mlle Léontine de Buor; Marie-Simon-Jude d'Orfeuille étant curé, et Pierre-Alexandre-Benjamin de Tinguy, chevalier de Saint-Louis, maire.

(M. Jos. BERTHELÉ, *Revue du Bas-Poitou, 1889.)*

1774. — Samuel - Mathurin Gilbert, vicaire jusqu'en 1782, pour la deuxième fois.

1782 — 1789. — Samuel-Mathurin GILBERT, curé, mort à l'âge de 66 ans. Verse entre les mains du syndic du diocèse une somme de 7,500 livres pour fonder une rente de 300 livres, au profit de l'école de charité établie par Mlle de Chevigné de la Martelière, dans la maison donnée par elle à Saint-Fulgent.

1783 — 1784. — Mitrecey, vicaire, puis vicaire aux Brouzils, et, au moment de la Révolution, curé de la Grolle.

1784 — 1785. — Champain, vicaire.

1786. — Bouche, vicaire.

1786. — Brillaud, vicaire jusqu'en 1801. Refuse le serment constitutionnel, en pleine église; reste caché dans la paroisse où il continue d'exercer le saint ministère pendant la tourmente révolutionnaire. Il fut nommé curé de Chauché en 1801.

1789 — 1790. — René LIMOUSIN, curé.

1790 — 1791. — Jean-Louis GOURDON, curé. Né à la Roche-sur-Yon, refuse le serment constitutionnel, avant la grand'messe, ainsi que son vicaire Brillaud.

1791 — 1792. — Jean-Baptiste BAUDRY, curé intrus. Ancien vicaire de la Pommeraye, fut fait prisonnier par les Vendéens, le 10 mars 1793.

1794. — M. Pierre-Hubert MARION, curé de Saint-Jacques de Montaigu, remplit les fonctions du saint ministère pendant quelques semaines.

1802 — 1805. — Germain LEBEDESQUE, curé. Accepte la cure de Chavagnes-en-Paillers, sur la demande du vénérable M. Baudoin, auquel il succède.

1805 — 1810. — Jean-Jacques GUÉRINEAU, curé. Nommé curé de Challans, puis archiprêtre de Bourbon-Vendée.

1810 — 1813. — René GUÉRY, curé. Inhumé dans le nouveau cimetière.

1813. — Antoine CHAMOUSSET, prêtre, faisant l'intérim, devient curé des Essarts.

1813 — 1822. — Marie-Anne-Simon-Jude-Jean d'Orfeuille, curé; mort chanoine de Luçon.

1821 — 1823. — Henri Laurent, vicaire, nommé curé des Epesses, puis du Fenouillé.

1823. — JODET, curé, nommé directeur au grand Séminaire de Luçon.

1823 — 1869. — François BÉTHUIS, curé, né à la Garnache, précédemment vicaire de Noirmoutier; fonde un bureau de charité paroissial (1825) sous le haut patronage de la duchesse de Berry et entreprend la construction de l'église.

1831. — Bousseau, vicaire.

1832. — Desnoyers, vicaire, nommé curé de Saint-Sulpice-en-Pareds où il est mort.

1833. — Charles Soyer, vicaire, neveu de Mgr Soyer, dont il devint le vicaire général, puis doyen du chapitre.

1834. — Pierre Briau, vicaire, nommé curé des Epesses où il est mort.

1836. — Pierre Rautureau, vicaire, nommé curé de Thouarsais-Bouildroux.

1839. — Pierre Chauvin, vicaire, nommé curé à Saint-André-Goule-d'Oie, à Saint-Philbert-de-Bouaine et à Bazoges-en-Pareds, où il est décédé.

1843. — Lusseau, vicaire.

1847. — Edouard Durand, vicaire, nommé curé à Saint-Benoist et à Saint-Maurice-le-Girard.

1851. — Léonce Rousteau, vicaire, nommé curé à Longèves.

1858. — Pierre Auvinet, nommé curé au Talud-Sainte-Gemme.

1869. — Jean GUÉRIN, curé, né à Nantes, précédemment vicaire et curé à Mouilleron-en-Pareds.
1869. — Lucien Carteau, vicaire, nommé curé aux Magnils.
1876. — Jean-Baptiste Godet, vicaire.
1878. — Henri Boudeau, vicaire.
1884. — Anatole Albert, vicaire.
1886. — Clément Boutin, vicaire.
1890. — Charles Barraud, vicaire.

(Liste communiquée par M. le curé-doyen de Saint-Fulgent.)

Le bourg de Saint-Fulgent avait demandé l'établissement de plusieurs nouvelles foires; le Conseil général, session 1840, les a sagement refusées. Les foires, en effet, sont si multipliées dans notre département, qu'elles deviennent plutôt nuisibles qu'avantageuses. Se succédant rapidement elles se nuisent les unes les autres, et les bonnes mœurs et la civilisation bien entendue ne doivent point désirer ces auxiliaires.

Avant de quitter Saint-Fulgent nous visiterons le château de Puy-Greffier en ruines. A 400 mètres du bourg, presqu'au milieu des bois, on trouve les restes de ce manoir féodal. Si l'on s'en rapporte au témoignage des anciens, ce château ne doit point à la Révolution son état actuel, mais aux guerres de religion ou mieux aux ordres du cardinal Richelieu, qui ne crut pas avoir de meilleurs moyens pour réduire les chefs du calvinisme qu'en ruinant leurs châteaux, lieu ordinaire de leurs rassemblements.

Les murs de ce castel quoique menaçant de crouler de toutes parts, tiennent encore debout tant est dur le ciment avec lequel ils sont construits. A en juger par les caractères d'architecture qu'on y découvre, on ferait remonter la construction vers la fin du XIV^e^ siècle. Chaque porte est ogivale et couronnée d'un fronton ; à chaque côté on voit deux et quelques fois quatre pilastres, dont les chapiteaux sont ornés de feuilles frisées. Les fenêtres sont divisées par des meneaux. On montre encore aux voya-

geurs une tour construite en briques, d'une élévation de trente mètres ; on y monte par un escalier tournant très-bien conservé. C'est un ouvrage moderne qui n'a rien de remarquable que sa petitesse et le peu de place qu'il occupe ; il devait être commode et très solidement bâti malgré sa légèreté. Le château de Puy-Greffier possédait une chapelle à la nomination du seigneur de cette terre. Le titulaire jouissait d'un revenu de 150 livres, et il était obligé à deux messes par semaine.

Le site qui entoure Puy-Greffier mérite d'attirer les regards du paysagiste. Ce lac qui baigne le coteau où s'élevait le château, les collines couvertes de bois qui l'entourent de tous côtés ; au nord, la jetée du moulin qui anime le tableau, en font le plus gracieux point de vue. Mais ce site dans la Vendée n'est autre chose qu'un arbre de plus dans une vaste forêt, c'est un joli paysage au milieu d'un vaste panorama.

Le château de Puy-Greffier était habité, en l'an 1567, par le seigneur Tanegay du Bouchet, seigneur de Saint-Cyr et baron de Poirou. Vers cette époque, ce seigneur ayant avec lui Soubise, l'Anguiller, Landreau et autres chefs calvinistes de la Saintonge et du Poitou, se mit en campagne contre les catholiques, à la tête de dix-huit cornettes de cavalerie et de quatre régiments ; ils se rendirent maîtres du Dorat en Limousin, ainsi que de Lusignan et autres petites villes.

En 1569, ce seigneur perdit la vie à la bataille qui se donna dans la plaine de Coron, près Moncontour, entre l'armée catholique commandée par le duc d'Anjou et l'armée protestante, sous les ordres de Gaspard de Coligny.

Dès l'année 1411, la terre de Puy-Greffier appartenait à Nicolas Bouchet, seigneur de Saint-Cyr et de Puy-Greffier, Sainte-Gemme. Cette famille finit même par se nommer du Bouchet-Puy-Greffier, elle joua un rôle important dans les guerres civiles du XVI^e^ siècle et fut un des principaux soutiens du parti protestant dans nos contrées. (Voir la notice sur Saint-Cyr.)

En 1599, la partie du domaine de Puy-Greffier qui touche au bourg de Saint-Fulgent fut vendue par Daniel de Puy-Greffier. On croit que c'est le dernier seigneur qui ait résidé dans cette terre.

Armoiries : *d'argent à deux fasces de sable.*

Entre les seigneurs et les paysans de l'ancienne Vendée, il y avait habituellement corrélation de bienveillance de dévouement et d'intérêt. Le fait suivant le prouve :

Jean Bossard, fermier à Puy-Greffier, en Saint-Fulgent, était le type du bon paysan vendéen. Lorsque M. de Pons, son maître, lui rendait visite, il lui présentait ses nombreux enfants. Il lui montrait avec confiance ses greniers chargés de grains et les autres produits de sa métairie. Bossard était très charitable, Dieu le bénissait. Un jour M. de Pons, émerveillé de l'abondance de ses récoltes, lui dit : « Mais, Bossard, est-ce que vous ne craignez pas que je vous renchérisse votre ferme? — Mon maître, vous en êtes le maître, mais je crois n'avoir pas de meilleur ami que vous, et je n'ai point peur de ça. — Vous avez raison, dit M. de Pons, en souriant ; tant que je vivrai vous ne serez point renchéri. » Il tint parole.

(Notes manuscrites de M. Alexis des Nouhes.)

APPENDICE

ACTE DE FONDATION

D'UNE ÉCOLE DE FILLES A SAINT-FULGENT

par Mademoiselle de Chevigné de la Martellière

— 1771 —

Par devant nous notaires royaux de la Senechaussée de Poitiers s'est comparue en sa personne, établie en droit et duement soumise, damoiselle Renée Françoise de Chevigné de la Martellière, fille majeure; demeurante au bourg de Saint-Fulgent, d'une et d'autre part, laquelle dite damoiselle de Chevigné considérant en elle la brieveté de cette vie temporelle, reconnaissant en même temps qu'il n'y a rien de plus juste et de plus raisonnable que de rendre à Dieu les biens et facultés qu'il a plu à sa divine Majesté lui donner en ce bas monde, qu'elle ne peut mieux faire connaître ses intentions qu'en les remettant ès mains de celles qui se soumettent à son service et se sacrifient pour instruire la jeunesse et surtout les jeunes filles des principes de leur religion et de leurs devoirs : c'est dans cette idée qu'elle a conçu une sincère intention et bienveillance pour l'établissement d'une école des filles du bourg de Saint-Fulgent, sous le titre de la présentation de la sainte Vierge au temple, et pour causes et considérations particulières qu'elle ne croit pas devoir déclarer à personne, parceque c'est de son propre mouvement, sans force, induction et crainte, qu'elle a résolu l'execution des présentes. En conséquence a volontairement donné, aumôné, donne et

aumône irrévocablement à toujours par donation entre vifs, et en la meilleure forme que faire se peut et qu'elle désire être pour la validité des présentes, pour le logement et entretien d'une école des jeunes filles du bourg et paroisse dud. Saint-Fulgent et surtout pour celles qui n'auront pas le moyen de se faire instruire, et pour la nourriture e entretien de la régente qui exercera et tiendra la dite école, à perpétuité : Premièrement une maison par elle acquise au bourg dud. Saint-Fulgent du nommé Robert et Goineau sa femme, tenant d'un bout à la cohue où grande rue dud. Saint-Fulgent, d'autre bout à la rue de Saint-Jean, d'un côté à la maison de Jean Hurtaud, venelle mitoyenne entre deux, et d'autre côté à celle des héritiers Thoumazeau de la Grange, petite venelle jusqu'à la moitié ou environ entre deux, et le surplus séparé par un mur mitoyen ; plus la maison, cour et jardin au-devant, où fait actuellement sa demeure la damoiselle de Chevigné, consistant en chambres basses et hautes, boulangerie et four à cuire pain, tenant d'une part le tout au jardin de François Briand, d'autre au pré de la fuye du seigneur de Saint-Fulgent, haies entre deux dépendant dud. jardin, d'autre à la terre des enfants de Pierre Arnaudeau, et d'autre au chemin qui conduit du bourg de Saint-Fulgent à la prée du Plessis Richard ; tous les quels domaines sont acquêts faits par icelle damoiselle de Chevigné, laquelle donne comme dessus et pour les mêmes causes et considérations tous les autres acquêts si aucuns ont été par elle faits jusqu'à ce jour et qu'elle pourra faire dans la suite jusqu'auj our de son décès. Comme aussi elle donne et lègue comme dessus, pour les mêmes causes et raisons, le tiers et tierce partie de tous ses biens fonds et anciens propres, qu'elle a et aura au jour de son dit décès en quelques lieux et endroits qu'ils puissent être assis et situés, pour de tous les dits domaines tant anciens propres que d'acquêts, après le decès de la d. damoiselle de Chevigné, jouir par lad. régente et par une autre fille qui sera par elle choisie pour avoir soin de l'entretien des autels de l'église dud. Saint-Fulgent et des pauvres

malades du bourg et paroisse autant qu'elle le pourra, ainsi et comme lad. damoiselle de Chevigné aura fait jusqu'à son decès et qu'elle le pouvait et était en droit de faire ; sans pouvoir de la part de lad. règente en vendre ni altérer aucunes parties, parceque le tout fera corps et partie de ladite fondation à toujours pour en jouir par lad. règente et la fille qu'elle se sera choisie, ainsi que les règentes qui lui succèderont, comme usufruitier est tenu de droit et à la charge d'entretenir les maisons et bâtiments dépendant de la présente donation de toutes réparations locatives, même des grosses réparations sans exception, et de payer par chacun an les cens, rentes, charges et devoirs seigneuriaux et féodaux, même les secondes foncières si aucunes sont dues sur les biens de la présente donation et fondation et d'en faire les certes et obéissances tant au seigneur de Saint-Fulgent qu'autres si aucuns sont. Pareillement donne et aumône comme dessus lad. damoiselle de Chevigné, toujours pour les mêmes vues et considérations que dessus et même fait, tous ses meubles et effets morts et vifs, tels qu'ils soient et puissent être, qu'elle a et aura à son décès, sans aucune réserve, lesquels meubles resteront toujours en la maison où se tiendra lad. école au d. bourg de Saint-Fulgent, et desquels sera fait inventaire après son décès pour en constater la nature et valeur pour rester à perpétuité en la susd. maison et servir à chaque règente successivement et à la fille qu'elles se choisiront, de tous lesquels meubles et effets, acquêts et conquêts immeubles et du tiers et tierce partie de ses propres domaines et héritage la d. damoiselle de Chevigné s'est devêtue et désaisie dès à présent et à toujours de la propriété, seigneurie, possession corporelle et actuelle qu'elle en a et pourra avoir au jour de son décès pour et au profit de lad. école des filles et règentes qui la tiendront après et de la fille que chaque règente se choisira, nous dits notaires stipulant et acceptant pour elles, et du tout a mis en possession, vêtu et saisi icelles dites règentes et filles pour en jouir aux charges susdites, toutefois après lad. damoiselle de Chevigné qui s'en

réserve l'usufruit et jouissance pendant son vivant seulement et qui au surplus se nomme première régente de lad. école sous le bon plaisir et agrément de Monseigneur l'Evêque de Luçon, qu'elle supplie très-humblement d'agréer et approuver la présente fondation et établissement et d'accorder après le décès de lad. damoiselle de Chevigné des mandements aux dites régentes qui lui succèderont qui seront agréées et choisies par M. le curé de Saint-Fulgent, qui cependant ne pourront être autres que des filles de la famille de lad. damoiselle de Chevigné de la Grassière et sorties dud. lieu de la Grassière, autant qu'il y en aura de capables et qui se présenteront pour tenir lad. école des jeunes filles et qu'elles voudront bien en accepter la charge, de sorte que la preference sera toujours donnée à perpetuité auxd. filles de Chevigné de la Grassière et que ce ne sera que sur leur refus qu'il sera nommé une autre régente. En considération de la présente fondation lad. damoiselle de Chevigné veut et entend que les filles de sa famille et du nom de Chevigné de la Grassière soient reçues à lad. école et instruites gratis pourvu qu'elles puissent se rendre le matin et retourner le soir chez elles, ainsi que toutes les jeunes filles du bourg et paroisse de Saint-Fulgent qui n'auront pas moyen de payer pension ni rétribution et qu'on ait pour elles les mêmes attentions que pour les plus riches. Déclarant lad. damoiselle de Chevigné que les domaines par elle donnés sont quant à présent quittes de toutes charges et rentes, de revenu annuel de la somme de quatre-vingts livres et les meubles de cent livres une fois payé, à la charge à elle pour la validité de la présente fondation et donation de la faire homologuer en Parlement et d'obtenir si besoin est les lettres patentes à ce nécessaires. Et pour l'entière exécution des présentes elle a obligé, affecté et hypothèqué par hypothèque de ce jour tous et chacuns ses biens meubles et immeubles présents et futurs généralement quelconques. Dont de son consentement, volonté et requête nous dits notaires soussignés les avons jugés et condamnés du jugement et condamnation de notre d. cour royale au pouvoir et juri-

diction de laquelle elle s'est soumise et ses biens y obligés. Fait et passé au bourg de Saint-Fulgent en la demeure de la d. damoiselle de Chevigné par moi Frappier l'un de nous, ce jourd'hui 27 septembre 1771. Lecture à elle faite a signé (signé en la minute) Renée Françoise de Chevigné de la Martellière, Boisson le j^e^, notaire royal, et Frappier, notaire royal p^r^ registre.

Comtrôllé a Saint-Fulgent le 29 septembre 1771 et insinué. Reçu 13 fr. Insinué, suivant le tarif reçu 65 fr., en tout 78 fr. Sous la réserve de plus grands droits si aucuns sont.

(Signé) Thoumazeau.

Copie du temps dans les papiers de M. Filleau, procureur général au Conseil supérieur de Poitiers (lors de la suppression du Parlement), appartenant à son petit-fils M. Beauchel-Filleau.

SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE

Il serait bien difficile d'établir l'origine certaine d'un surnom qui a toujours paru exciter le rire et la plaisanterie, et avec lequel on ne peut se familiariser. Cette paroisse, dès le commencement du XIV^e^ siècle, est désignée sous le vocable de saint André *Sanctus Andreas de Gula Anceris,* et quand on connaît les limites de cette localité, le nom de Goule-d'Oie semble assez naturel : on sait que *goule*, en patois vendéen, signifie *bouche, gueule ;* or, cette paroisse, qui présente une longueur peu proportionnée à sa largeur, s'étend depuis Chavagnes-en-Paillers jusqu'au près du village de l'Oie (1), en se rétrécissant à mesure qu'elle approche de ce dernier endroit, qui semble lui servir d'entrée.

Saint-André était une cure régulière dépendant de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise ; l'abbé, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, devait y nommer un de ses religieux dans les six mois de la vacance. Au XVIII^e^ siècle, la nomination à ce bénéfice ecclésiastique était dévolue à l'évêque du diocèse à cause de l'extinction de l'abbaye de Nieul. On y comptait 1000 communiants.

Dès avant 1317, il existait sur le territoire de cette paroisse une chapelle sous le nom de Fondion et dédiée à saint Laurent. Mgr de Lescure, évêque de Luçon, ayant nommé à ce bénéfice qui était annexé à la cure, le sieur Jacques-Philippe Viaud, clerc tonsuré, le curé de Saint-André, alors M. Lemaçon, intenta procès qui fut jugé à Poitiers. — La cure de Saint-André, avec son annexe Saint-Laurent-de-Fondion, avait un revenu de

(1) Lieu ainsi désigné à cause d'une hôtellerie portant autrefois pour enseigne l'image d'une oie.

8 à 900 livres. Ce dernier bénéfice forme maintenant une métairie qui porte encore le nom de Fondion, mais la chapelle a disparu.

On trouvait aussi dans la même paroisse la chapelle de Saint-Pierre-de-Lange..... ou des Moreau, d'un revenu de 75 livres avec une messe par semaine.

L'église de Saint-André possède une relique de son patron depuis une quinzaine d'années. Cet édifice est petit, régulier mais sans bas-côtés et peu en rapport avec la population de la commune. Au maître-autel, on voit un tableau représentant l'adoration des Rois mages. Deux petits autels sont consacrés, l'un à la Sainte-Vierge, et l'autre à saint Pierre. Le presbytère, situé près de l'église, est une vieille maison bien logeable et fort commode (1).

(1) Une charmante église ogivale du XIII^e siècle, d'après les plans de M. Clair, a pris la place de l'ancienne devenue en effet absolument insuffisante. Ce fut une bonne nouvelle pour la paroisse, lorsque M. le Curé annonça du haut de la chaire, le 1^er Juin 1873, la prochaine reconstruction de la future église : une première souscription, à laquelle les pauvres eux-mêmes furent appelés à prendre part, dépassa bientôt le chiffre de 18,000 francs. L'entrepreneur M. Tillaud, de Mortagne, inaugura les travaux le 1^er mars 1875, et le 18 avril suivant, M l'Abbé L. Charpentier, curé-archiprêtre de Luçon, bénissait la première pierre, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles, après un discours ou devant ses compatriotes et amis, il avait laissé parler sa piété et son cœur.

L'édifice fut construit en deux campagnes ; le chœur et le transept en 1875, la nef et le clocher, au printemps suivant. Au jour de Pâques 1876, l'œuvre était achevée et toute la population se pressait dans la blanche nef pour saluer d'un joyeux *Alleluia* la résurrection du Sauveur et aussi celle de la vieille église sortie de ses ruines rayonnante de jeunesse et de beauté. Grâce à des dons multipliés, de superbes autels en pierre de Poitiers, de jolies verrières, une Sainte-Table, des bancs, des stalles, le tout s'harmonisant dans une parfaite unité de style, venaient tour-à-tour compléter la nouvelle église.

Elle était bénite, le 19 Août 1877, par Mgr Le Coq, nommé

ÉTAT NOMINATIF DES PRIEURS ET VICAIRES

DE SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE

1603 - 1638. — BAUDRY, prieur.
1618. — Jalleteau.
1622. — Jehan de l'Astre, vicaire.
1622. — Moreau, vicaire.
1627. — Gilles Ganne, vicaire
1635. — Joineau, vicaire.

à l'Evêché de Nantes : c'était pour elle comme la cérémonie de son baptême ou de ses fiançailles. Le 17 juin 1879, ce fut la grande fête de sa Dédicace : Exquise de grâce et de fraîcheur, dans une toilette de reine, la jeune fiancée contractait avec le Dieu de l'Autel une union indissoluble que Mgr Catteau, accomplissant les rites symboliques de la liturgie, confirmait par de solennelles consécrations. Les demeurants d'un autre âge souriaient d'aise d'apercevoir, au milieu d'un nombreux clergé, deux de leurs anciens pasteurs, devenus des dignitaires du diocèse, l'un et l'autre chanoines honoraires, M. Benjamin Viaud, curé-doyen de Saint-Gilles, que Dieu, depuis, hélas! a rappelé à lui, et M. Prosper Guibert, curé-doyen de l'Hermenault; plusieurs prêtres, enfants de Saint-André, s'étaient fait de même un devoir d'être là: M. le curé de la cathédrale au premier rang, pour honorer la reine de la fête et prendre part, en fils bien nés, aux joies de leur aimée paroisse. Dans les rangs des fidèles, on remarquait aussi notre peintre éminent, le regretté M. Amaury Duval, châtelain de Linière, si bienveillant pour l'église et les prêtres de Saint-André.

En ce jour, assurément ni la fabrique ni la paroisse ne regrettaient leurs immenses sacrifices, la lourde somme dépensée, celle de cent trente mille francs, dont cinquante mille de souscriptions individuelles! (*Notes de M. l'Abbé Martin, curé de Saint-André-Goule-d'Oie. — Lettre du 1^er^ Décembre 1890*).

1636. — Charles Boutin, vicaire.
1636. — Libaud, vicaire.
1637. — Pierre Desfontaine, vicaire.
1639. — Jadet, vicaire.
1640 — 1668. — Pierre MOREAU, prieur.
1642. — Babinot, vicaire.
1644. — Louis Raoul, vicaire.
1650. — Julien Le Comte, vicaire.
1654. — Jean Redouin, vicaire.
1656. — Louis Martin, vicaire.
1660. — Dutartre, vicaire.
1662. — Jean Diguet, vicaire.
1664. — Artur, vicaire.
1665. — J.-B. Madeline, vicaire.
1668 — 1685. — Gentien GUYMONT, prieur.
1679. — Ringault, vicaire.
1685 — 1692. — PROULTEAU, prieur.
1692 — 1699. — DEROTROU, prieur.
Juin 1699 — Août 1699. — DEMENNES, prieur.
Août 1699 — Décembre 1699. — Etienne GOISCHON, prieur.
1699 — 1719. — LEMAÇON, prieur.
1700. — Le Chapelier, vicaire.
1719 — 1733. — Nicolas REAUD, prieur.
1719. — Le Febvre, vicaire.
1726. — Etienne Gorget, vicaire.
1733 — 1742. — VITET, prieur.
1742 — 1760. — MUSSET, prieur.
1750. — D'Archambal de Selleneuve, vicaire.
1750. — Chenays, vicaire.
1751. — Bouquié, vicaire.
1752. — J.-B. Gouin, vicaire.
1755. — Le Borgne, vicaire.
1758. — Ryan, vicaire.
1758. — Berthon, vicaire.
1760 — 1783. — CHEVREUX, prieur, *devient chanoine de la Cathédrale.*
1783 — 1803. — ALLAIN, prieur, *refusa le serment; resté dans le pays, « souffrit tout ce qu'on peut souf-*

frir, excepté la mort, » disent les Mémoires de l'abbé Remaud; nommé curé-doyen de Montaigu en 1818.

1803 — AUDEBERT, desservant, ancien prieur de Mallièvre.

1804 — 1816. — ALLAIN, (le même, ne signant plus prieur, mais desservant.)

1817 — D'ORFEUILLE, curé de Saint-Fulgent, dessert la paroisse.

1817 — 1819. — TRICHEREAU, curé.

1819 — 1820. — D'ORFEUILLE, de Saint-Fulgent, fait de nouveau l'intérim.

1820 — 1836. — CHALLET, curé.

1836 — 1843. — B. VIAUD, nommé curé-doyen de Saint-Gilles-sur-Vie, où il est mort démissionnaire, en 1881.

1843 — 1857. — CHAUVIN, curé.
1855. — Rouchy, vicaire.
1857. — Boulanger, vicaire.

1857 — 1861. — Prosper GUIBERT, curé.
1857. — Simonneau, vicaire.
1859. — Sochet, vicaire.

1861 — 1868. — BAUDRY.
1861. — Alexandre Morin, vicaire.

1868 — Isidore MARTIN, curé.
1868. — H. Oliveau, vicaire.
1871. — Anselme Charrier, vicaire.
1881. — Arsène Laurenceau, vicaire.
1884. — Victor Ferré, vicaire.
1887. — Pierre Chasseriau, vicaire.

(M. l'abbé Chasseriau, vicaire de Saint-André-Goule-d'Oie.)

La levée de 300, 000 hommes décrétée par la Convention fut en Vendée l'étincelle qui fit éclater le baril de poudre, selon un mot célèbre. De nombreux jeunes gens du canton se concertent pour ne pas tirer leurs numéros et jurent de combattre la République jusqu'à la mort plutôt

que de partir. Malheureusement les jeunes réfractaires, en proie à l'exaltation et à la colère, commencent par se livrer aux excès les plus répréhensibles :

Le 11 mars 1793, jour de foire de l'Oie, ces conscrits mutinés rencontrent à la planche de la Mauvionnière le nommé Guesdon, maire de Saint-André-Goule-d'Oie ; ils lui reprochent d'avoir dressé la liste du tirage, et de s'être rendu, la veille, à Montaigu, pour les livrer à la République. Bien que Guesdon fut royaliste, une discussion ardente s'élève entre lui et ces hommes exaltés. Des paroles ils en viennent aux coups, ils finissent par assommer le maire à coups de bâton. Non satisfaits de s'être vengés par cet acte barbare, ils se rendent au Plessis-le-Thouet, village de Saint-André, où demeure l'adjoint Marchand royaliste comme Guesdon, mais à leurs yeux aussi coupable que lui pour avoir approuvé sa conduite. Dans leur fureur, ils l'assomment dans son lit.

« Au premier combat sérieux livré par les Vendéens, « le 15 mars 1793, près de Saint-Vincent-Sterlanges, « contre une forte colonne de patriotes, la fusillade « devient vive et le canon tonne : pareil bruit qu'ils « n'avaient jamais entendu épouvante d'abord les paysans. « L'un de leurs chefs, Royrand de la Brunière, est renversé « par un boulet qui le tue ! les paysans déconcertés vont « fuir, lorsqu'un autre boulet couvre de boue les tirail- « leurs blottis dans un fossé de la route. Darriet, de « Saint-André-Goule-d'Oie, s'écrie en se précipitant sur « la route : *En avant les gars, les Bleus n'ont plus « d'amounitions, le tirant avec de la casse.* Tous les « paysans sautent alors par-dessus les haies, et, tête et « pieds nus, courent à toutes jambes sur l'artillerie « ennemie. Au moment où ils voient les artilleurs mettre « le feu à leurs pièces, ils se jettent à terre et laissent « passer la mitraille par-dessus leur tête, puis se relevant, « ils tombent comme la foudre sur les canonniers répu- « blicains qu'ils tuent à coups de fourche. La terreur est « parmi les patriotes qui reculent en désordre. Darriet,

« Cougnon, Maindron, Chacun, Girard, Guédon, de « Saint-André-Goule-d'Oie, se distinguent surtout dans « ce combat. Dans la poursuite, à travers le bourg de « Saint-Vincent, Darriet découvre un officier caché sous « un monceau de paille. Cet officier lui demande grâce ; « pour toute réponse, Darriet lui assène un grand coup « de sabre sur la tête, lui fend le crâne et le fait prisonnier. « Mulon (c'était le nom de l'officier) est conduit à Royrand « de la Roussière qui le mit en liberté.

« Quelques mois après l'affaire, de Saint-Vincent, « François Cougnon, improvisé naguère capitaine, au « premier rassemblement, à cause de sa bravoure, de « son intelligence et de son sang-froid, périssait par « accident. Il présidait à un rassemblement, dans la cour « du château de Saint-Fulgent, lorsque le vent lui emporte « son chapeau. Il court après, et pour le saisir il prend « son fusil par le petit bout. Le mouvement qu'il lui im- « prime fait partir le chien, et le coup le frappe en pleine « poitrine. Tous ses camarades le pleurèrent avec déses- « poir. Son frère cadet le remplaça, dans son commande- « ment, mais il n'avait ni l'intelligence ni la bravoure de « son aîné.

« François Girard, de Saint-André-Goule-d'Oie, fut « chargé au Mans, par la Rochejaquelein, de retourner en « Vendée pour porter une lettre à Charette. Quinze jeunes « gens de ses amis profitèrent de l'occasion pour revoir « leurs foyers, qu'eux, comme tant d'autres, n'avaient « quittés qu'à regret. Rendus sur les bords de la Loire, « ils se font passer en barque par un jeune batelier, « moyennant six francs par tête. Ils marchent ensuite « toute la nuit et arrivent à Tiffauges, où ils tombent à « l'improviste sur un poste de gardes-nationaux. Après « les avoir mis en déroute, ils s'emparent de leur pain « qui leur rend un immense service ; ils n'avaient pas « mangé depuis deux jours ; de Tiffauges, Girard se « rendit à Belleville, où il remit à Charette la lettre de la « Rochejaquelein. »

(Notes manuscrites de M. Alexis des Nouhes.)

François Chacun, *de Saint-André-Goule-d'Oie, l'un des insurgés du rassemblement de Saint-Fulgent, asssita au combat de la Guérinière, prit part à cinquante-deux batailles, passa la Loire, se battit sept fois dans une semaine et s'empara d'une pièce de canon à Montaigu.*

M. Alexis des Nouhes a raconté dans les Echos du Bocage Vendéen, *au sujet d'un autre brave de Saint-André-Goule-d'Oie, un épisode qui fait honneur aux deux partis* :

« C'était le soir de la défaite des bleus au bourg de « Chauché, le 2 février 1794 : un officier républicain « cherchant à regagner le camp de Saint-Fulgent, s'était « égaré, la nuit, dans les chemins de traverse. Il arrive « au village de la Brejonnière, paroisse de Saint-André-« Goule-d'Oie, tombant de fatigue, de froid et de faim ; « il frappe à la porte de la première maison venue, de-« mandant l'hospitalité. C'était celle d'un sieur Mandin, « qui, lui aussi, revenait de la bataille. La famille était à « table. A la vue de l'uniforme bleu, la femme et les enfants « jettent un cri d'effroi ; Mandin saute sur son fusil. Mais « l'officier avait l'air exténué : il supplie de si bonne grâce « qu'on le reçoive, qu'on le fait entrer, asseoir même à la « table ; puis on sèche au feu ses vêtements enfondus. « Dans la déroute, il avait traversé la petite Maine, « grosse à pleins bords. Il passa une bonne nuit chez « le paysan royaliste qui, le lendemain matin, conduisit « son singulier hôte jusqu'auprès de Saint-Fulgent.

« Les évènements postérieurs fournirent à Mandin la « preuve qu'un bienfait reçoit souvent sa récompense « même dès ce moment.

« La Convention nationale venait de voter l'exterminination de la Vendée pour la réduire. Dans les premiers « jours de mars 1794, une colonne dite infernale battait « le pays de Chantonnay à Montaigu, détruisant tout sur « son passage, par le fer et par le feu. Arrivé à la hauteur « de l'Oie, notre officier est chargé de travailler le côté « gauche de la grand'route. Sa compagnie entre au « village de la Brejonnière. Le chef reconnait la maison

« hospitalière où il avait été reçu, et place une sentinelle « à la porte. Le village fut entièrement pillé et incendié : « seule la maison de Mandin demeura intacte.

« Cet épisode consolant prouve que, même au milieu « des guerres civiles, il se trouve, de part et d'autre, de « nobles cœurs, chez lesquels les sentiments naturels « d'humanité et de reconnaissance triomphent des odieuses « passions de la politique (1). »

Mandin fit toute la grande guerre ; il échappa au désastre de Savenay et repassa la Loire sous le feu des chaloupes canonnières.

Le château de Linière près du bourg, mais sur le territoire de Chauché, fut bâti à grands frais, il y a quelques années, par le comte Marcel de Brayer, maire de Saint-André-Goule-d'Oie, qui le légua à son grand'oncle, le peintre Amaury Duval. Celui-ci s'est plu à le terminer et à l'embellir de ses mains.

« Cette princière demeure, dont les allures — autant « que mes souvenirs sont fidèles — rappellent l'architecture du XIII^e^ siècle, s'élève au sommet d'un très « pittoresque coteau, coquettement travesti en jardin « anglais. Au fond de la vallée, une pièce d'eau dessinée « avec goût est alimentée par un affluent de la gracieuse « *Maine,* tandis que l'horizon est fermé par un rideau de « grands chênes. Le paysage est parfait.

« Le château, que précède une cour d'honneur, a un « rez-de-chaussée et deux étages supérieurs ; le tout est « couronné par une toiture à la Mansard. De larges baies, « encadrées de sculptures, y laissent pénétrer les rayons « du soleil. On y arrive par un superbe escalier en fer à « cheval à double volée, fait d'immenses dalles de « Charente.

« Le visiteur pénètre alors dans un vestibule à gran- « dioses proportions, dont le plafond, d'une hauteur de « 18 à 20 pieds, s'appuie sur une série de majestueuses

(1) Echos du Bocage vendéen.

« colonnes qui alternent avec de monumentales caisses « d'orangers.

« Quatre très vastes pièces occupent le rez-de-chaussée. « Trois d'entre elles sont couvertes de magnifiques pein- « tures à fresques dues au pinceau de M. Amaury Duval.

« Dans le salon d'honneur, ce sont des paysages du lieu : « la petite église paroissiale de Saint-André-Goule-d'Oie « et son modeste clocher, le château de Linière, avec son « parterre à la Le Nôtre, ses corbeilles de fleurs, ses « eaux-vives, sa volière et ses groupes de Carpeaux ; ça « et là, jetés un peu partout, en causeurs ou en pêcheurs « à la ligne, le peintre s'est plu à reproduire, sous des « traits fort ressemblants, les hôtes habituels de « Linière.

« Des allégories des quatre saisons couvrent les murs « de la salle à manger ; elle, la salle du billard, sous la « forme d'académies, offre aux yeux étonnés du visiteur « la collection des jeux romains.

« Un escalier, non moins somptueux que celui du « dehors, conduit au premier étage. C'est là que se trouve « la maîtresse pièce du logis : la bibliothèque. Figurez- « vous une immense salle carrée complètement tapissée « de boiseries massives et admirablement fouillées ; une « cheminée de toute beauté dont le merveilleux mobilier « a été apporté de Constantinople ; un plafond richement « caissonné, à pendentifs de chêne ; et sur les rayons « des vitrines, d'innombrables volumes magnifiquement « reliés, qui décèlent un amoureux du livre.

« Il en est des appartements de Linière comme des « jours de la vie : ils se suivent sans se ressembler. Dans « le boudoir on entre en plein Céleste empire : ce ne sont « de toutes parts que chinoiseries et bibelots en laques. « Rien également de plus frais que les quatre charmants « panneaux qui décorent les murs de la salle de bain.

« A la place de ce charmant castel construit, il y a « vingt ans à peine, par le pauvre jeune comte de Brayer, « s'élevait jadis un vieux bâtiment sans architecture « couvert en tuiles plates et percé de fenêtres à meneaux

« du XVI[e] siècle — ruines délabrées de l'antique manoir « d'un Sicoteau, qui fut conseiller à la cour de Bretagne.

« En creusant la fondation du château moderne, on mit « à découvert une espèce de crypte souterraine, de cons- « truction grossière, renfermant une chapelle et un autel. « C'étaient, sans doute, les dernières traces de quelque « souterrain refuge, creusé à l'époque des guerres reli- « gieuses — alors que Tanneguy du Bouchet, le fameux « seigneur huguenot de Puygreffier, tenait tout ce pays « sous sa férule.

« Mais le temps a marché et a fait son œuvre. Tanne- « guy, encore recouvert de son armure, est allé reposer « sous les froides dalles de la vieille église de Saint- « Fulgent ; et voilà que le dernier châtelain de Linière « est également rappelé à Dieu.

« Depuis tantôt douze ans, M. Amaury Duval venait « régulièrement passer l'été dans ce riant château de « Linière, que le jeune et sympathique comte de Brayer, « son petit-neveu, lui avait légué en mourant (1).

(1) « Eugène-Emmanuel-Amaury Duval, né à Montrouge, le « 16 avril 1808, était fils d'Amaury Duval, diplomate et archéo- « logue et neveu du littérateur Alexandre Duval. Il y avait de « l'un et de l'autre chez ce grand beau vieillard au port majes- « tueux, à l'esprit distingué, aux belles manières et à l'urbanité « exquise, à la fois *décorateur-imagier* des édifices religieux de « la capitale et auteur de pages appréciées sur l'*Atelier de* « *M. Ingres*. C'est à cet atelier du peintre du *vœu de* « *Louis XIII* qu'il avait, en effet, puisé les notions premières « d'un art qu'il devait pratiquer d'une aussi magistrale façon. « Amaury Duval débuta au salon de 1833 par trois toiles qui « le classèrent immédiatement parmi les meilleurs pinceaux : « son *Portrait*, celui de *Marc Hurt-Binet* et les *Enfants de* « *Nourrit*. Les salons des années qui suivirent reçurent éga- « lement de lui divers médaillons, notamment celui d'*Alphonse* « *Karr*, de nombreuses études de types et de costumes, une « représentation de la *Tragédie* sous les traits de Mlle Rachel « et une *Naissance de Vénus*. Enfin, en dehors des salons, il « exécuta avec non moins de bonheur la décoration à fresques

« C'était alors, entre Paris et la Vendée, une procession « ininterrompue d'artistes et d'acteurs en rupture de « pinceaux ou de rampes... Tout le grand monde du « théâtre et des ateliers défila à la Linière...

« Amaury Duval, qui n'avait pas toujours été aussi « fortuné, qui longtemps avait vécu de son pinceau, et « partant connu les angoisses de la faim, y tenait géné- « reusement table et bourse ouvertes ! Que de détresses « ainsi conjurées ! que de misères allégées ! Que de « talents méconnus relevés !

« Si l'artiste se reconnaît au mérite du ciseau ou à la « richesse de la palette, il ne se révèle pas moins par la « générosité du cœur. Par ce côté comme par tous autres, « Amaury Duval était profondément artiste... S'il se « plaisait à accorder, chaque année, à ses amis parisiens « des lettres et des arts une affectueuse hospitalité, les « pauvres de sa petite paroisse vendéenne pouvaient « avec une égale confiance soulever le marteau de sa « porte.

« de l'église de Saint-Germain-en-Laye, de la chapelle de la « Vierge à Saint-Germain-l'Auxerrois et la peinture à l'huile « de la chapelle Sainte-Philomène à Saint-Merry. »

Le 28 Décembre 1885, au cimetière de Montmartre, M. Emile Augier prononçait sur la tombe de son ami de chaudes paroles d'adieux : Ceux qui ont connu M. Amaury Duval nous sauront gré de les reproduire ici parce que l'homme et l'artiste, ses qualités et ses œuvres, y sont justement appréciés.

« Malgré la modestie de l'artiste éminent qui nous quitte, malgré son goût pour le silence, il m'est impossible de ne pas prendre la parole pour adresser un suprême adieu à l'ami que nous pleurons.

« Amaury Duval fut un des plus brillants élèves de cet atelier d'Ingres dont il a tracé une image si vivante dans un livre charmant, car la plume lui obéissait aussi bien que le pinceau. Maître lui-même à son tour, il professa toute sa vie pour son maître vénéré une admiration sans bornes, qui ne le fit pourtant pas tomber dans l'imitation servile. Il sut acquérir et garder un accent personnel, témoins trois de ses toiles célèbres,

« Un souvenir de sa délicate charité : chaque fois qu'un « plat nouveau ou meilleur paraissait sur sa table, une « large part en était réservée pour son fermier Rambaud, « vieillard infirme et souffreteux. »

(M. René VALLETTE. *Les Chroniques du Bas-Poitou*. année 1885.)

---

témoins aussi tant de portraits à l'huile ou au fusain, dont beaucoup sont de purs chefs-d'œuvre ; sans parler de ses peintures religieuses, dont l'incontestable valeur est moins originale, peut-être parce que l'austérité des sujets a gêné l'expansion de ses facultés natives qui étaient la grâce sans afféterie, la noblesse dans la familiarité.

« Mais il n'a donné la mesure complète de ces qualités que dans la partie la moins connue et pourtant la plus considérable de son œuvre, je veux dire dans la décoration de son château de Linières. Décoration est bien le mot, car ce sont plutôt des peintures décoratives que des tableaux ; mais quelle *maëstria* dans la composition générale ! Quelle élégance dans les détails ! quelle vérité et quelle poésie dans ce que j'appellerai « l'action » du tableau ! et quel dommage enfin que l'éloignement du château dont ces belles pages font partie les condamne à n'être vues que d'un petit nombre de privilégiés !

« Amaury avait pressenti leur sort, et, pour les y dérober en partie, il en avait exécuté quelques belles copies avec l'aide de son fidèle élève, de son compagnon dévoué, Victor Cesson ; il en avait fait une courte exposition dans son atelier, et pour ses amis seulement ; puis il les avait confiées à ma garde comme un dépôt de sa mémoire, en quelque sorte, aussi bien que comme un gage de la vive amitié dont il m'honorait.

« Notre liaison n'était pourtant pas ancienne ; elle ne datait que de quinze ans. Mais il y a des hommes avec qui l'amitié vieillit vite par l'intimité, et Amaury était de ceux-là. Sa nature tendre et fine exerçait une attraction irrésistible sur tous ceux qui l'approchaient ; son caractère avait les qualités de son talent, le naturel et la grâce. L'élégance de sa personne et de ses manières n'était pour ainsi dire que la clarté de la lampe intérieure. Il possédait ces séductions multiples des hommes pétris par des fortunes diverses. N'avait-il pas, en effet, commencé par la gêne, sinon par la pauvreté ? Le travail lui avai-

M. Amaury Duval est mort subitement à Paris, le 26 décembre 1885. Sa splendide maison de campagne est possédée aujourd'hui par sa parente et héritière, Madame veuve de Marcilly.

---

procuré l'aisance dorée du poète ; enfin la grande richesse était entrée chez lui avec et par le malheur. La mort de son neveu bien-aimé, de ce Marcel à qui s'applique si bien le vers de Virgile :

Si qua fata aspera rumpas.....

« Cette mort, dis-je, fut pour lui la ligne de démarcation, la ligne noire entre les heures brillantes de la virilité et les heures sombres de la vieillesse. Etant donnée la modestie de ses goûts, l'héritage de ce fils d'adoption ne lui apportait que des charges et des devoirs, auxquels d'ailleurs il ne faillit pas un instant. Il allégeait le poids de sa fortune par le noble usage qu'il en faisait, répandant les bienfaits autour de lui sans rien changer pour lui-même à la simplicité de son existence. Un mot de lui le peint tout entier. Quand il devint le maître du château qu'il décorait, il voulut garder sa chambre, au second étage, disant : « Tant que je suis là-haut, je peux encore « me croire chez Marcel. »

« Et aujourd'hui voilà que ce n'est plus une illusion : il est chez Marcel. Heureux qui se sont aimés sur la terre ; ils se retrouvent ailleurs.

« Adieu, cher Amaury, nous nous retrouverons ! »

BAZOGES-EN-PAILLERS

Bazoges-en-Paillers, *Bazogiæ-in-Paillcriis, ecclesia Bazogiarum,* tire son surnom de l'ancienne petite ville de Paillers, autrefois chef-lieu de doyenné et maintenant simple hameau où l'on trouve encore les vestiges d'une église et d'un cimetière à deux kilomètres du bourg.

Bazoges était une châtellenie relevant par appel du marquisat de Montaigu, qui étendait sa juridiction sur une partie de la paroisse.

Le plus ancien seigneur que nous connaissions est Aimeri Guoyas, chevalier, seigneur de la *Barotière et de Badoille,* qui, par son testament daté du 12 décembre 1272, choisit pour lieu de sa sépulture l'abbaye de la Grenetière. — Au XVII[e] siècle, Marie Hillerin, fille de Jacques Hillerin, chevalier, seigneur de Bazoges, épousa Jean Irland, seigneur de Bazoges du chef de sa femme, il fut maintenu en sa noblesse en 1667.

La famille Irland, aujourd'hui éteinte, était originaire d'Ecosse. Poussé par l'amour de l'étude, un de ses membres vint se fixer en Poitou et il y trouva des honneurs que lui et les siens surent payer par des services rendus au pays, dans les fonctions éminentes qu'ils occupèrent. Cette maison était collateur d'une chapelle dite des Ecossais, fondée en 1579.

Jean Irland et Marie Hillerin eurent pour fils Jean Irland, seigneur de Bazoges, père de Hubert Irland, seigneur de Bazoges-en-Paillers, chevalier de Saint-Louis, lieutenant d'artillerie, capitaine de cavalerie (1779).

Le fils de ce dernier, François-Hubert, *chevalier, seigneur de Bazoges, conseiller du Roi, lieutenant-général criminel de la Sénéchaussée de Poitiers, fut nommé, lors de la création des conseils supérieurs, l'un des présidents de*

celui de Poitiers, et obtint, en 1779, une pension de 2,000 livres, en considération des services qu'il avait rendus pendant qu'il était revêtu de cette charge. Il avait épousé demoiselle Jeanne-Louise Constant, fille d'un lieutenant-général de la Sénéchaussée et siège présidial de Poitiers.

De ce mariage :

1° Pierre-Marie Irland, seigneur de Bazoges, lieutenant-général de la Sénéchaussée du Poitou. En 1789, il assista, en cette qualité, le grand sénéchal de Poitou dans la présidence de l'assemblée des députés des trois ordres réunis à Poitiers, pour la rédaction des cahiers et la nomination des députés aux Etats-généraux. Il fut nommé premier suppléant de l'ordre de la noblesse, et remplaça, peu de temps après l'ouverture des Etats, M. le duc de Luxembourg, comte des Olonnes, obligé de quitter l'Assemblée et de se retirer en Angleterre. Voyant que les efforts de la partie saine de la nation ne pouvaient retenir dans de justes bornes le torrent qui allait tout engloutir, et que sa tête était vouée à l'échafaud, M. de Bazoges se retira hors de France et servit dans la 4e compagnie de l'infanterie-noble du Poitou, à l'armée des Princes, puis dut entreprendre un commerce vulgaire pour subvenir à ses besoins, durant un long exil.

L'abbé Jean de Beauregard, vicaire général de Luçon, plus tard évêque d'Orléans, obligé pendant la Révolution de comparaître devant le tribunal correctionnel de Poitiers, pour avoir exercé publiquenent le saint ministère, raconte dans ses mémoires qu'il se sentit soutenu par le souvenir des anciens juges qui avaient siégé sur ce tribunal : « Je me trouvais, dit-il, aux mêmes lieux et « dans un tribunal où jadis j'avais vu MM. Constant, « Irland, *Filleau et mon père rendant la justice, assis « sur les fleurs de lis. Je crus voir au dessus de leurs « têtes cette antique image de Jésus crucifié, qui jadis « était élevée dans tous les tribunaux, pour inspirer aux « justiciables, et la justice aux magistrats. Il me semblait* « que ces hommes vénérables me disaient : Enfant de « cette ville, prêtre de Jésus-Christ ne faîtes rien d'in-

« digne de la foi dans laquelle vous êtes né et dans laquelle « nous sommes morts sans reproches ! *Ces idées nobles « fortifièrent mon cœur.* »

Rentré en France, M. Irland devint maire de Poitiers, président de chambre, et mourut en 1818.

2° Pierre Hubert, prêtre, chanoine de Luçon, et vicaire-général de Mgr de Mercy ; se retira d'abord en Suisse, puis passa en Angleterre d'où il fut le correspondant assidu de son évêque, lui transmettant les nouvelles qu'il recevait de la Vendée. Au retour de l'exil, au grand regret de Mgr de Mercy, l'abbé Irland préféra se fixer à Poitiers, au sein de sa famille ; il y est mort, chanoine et vicaire général, le 24 septembre 1836.

La cure de Bazoges-en-Paillers était à la nomination du doyen de Montaigu, jouissait de 430 livres de revenu et comprenait 400 communiants. Au nombre des chapelles mentionnées au XVIII[e] siècle, on trouve :

Chapelle du Saint-Esprit ; revenu 40 livres, une messe par semaine.

Chapelle de Notre-Dame de Logerie, au patronage du seigneur de cette maison, 600 livres de revenu, trois messes par semaine plus la messe aux fêtes annuelles.

Chapelle de Saint-Clair des Gaboriaux, annexée au chapitre de Beaupreau, revenu 150 livres. Cette chapelle avait été fondée, vers 1737, par Pierre Gaboriau, curé de Bazoges, dans l'église de ce lieu. Deux messes par semaine.

L'église de Bazoges a la forme d'une croix latine : elle est dédiée à la sainte Vierge, dans sa Nativité, et les deux petits autels sont consacrés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Mathurin. Le presbytère, éloigné de l'église, est une habitation très modeste ; on y trouve cependant les servitudes nécessaires. Un demi-hectare de terres labourables est attaché à la cure (1).

(1) L'église, telle qu'elle se comporte aujourd'hui, paraît avoir été bâtie par M. Clair Gaboriau, curé de la paroisse pendant cinquante ans. On lit, en effet, sur un cintre de la

ÉTAT NOMINATIF

DES CURÉS, VICAIRES ET AUTRES PRÊTRES

DE BAZOGES-EN-PAILLERS

Avec notes extraites des registres paroissiaux.

—

1600. — Jullien OUVRARD, curé. — Résidant déjà dans la paroisse, Pierre Jollit prend le titre de vicaire en 1613. Les autres prêtres chapelains connus sont Daniel Privard et Pierre Lefebvre.

1614. — François AUDUREAU, curé. — Vicaire : Fiacre Goyneau. Autre prêtre : Pierre Jollit, cité plus haut.

1621. — Pierre AUDUREAU, curé. — Vicaire, le même Fiacre Goyneau. Autre prêtre : Léger Roustureau, ensuite vicaire à Saint-Fulgent, (non cité dans le dernier numéro des *Archives.*)

---

chapelle de Saint-Mathurin, ces mots : *Clair Gaboriau, 1694,* et sur le clocher, à l'intérieur de l'église : *Clair Gaboriau, prêtre, curé de cette paroisse, m'a fait bâtir, 1731, P. D. p. i.* C'est la plus pauvre église de toute la contrée. On sent bien la nécessité de la reconstruire, mais les ressources pour réaliser une telle entreprise sont absolument insuffisantes.

Le presbytère, beaucoup trop éloigné, il est vrai, de l'église, a été réédifié par M. Guillerot, architecte à la Roche-sur-Yon, en 1873-1874. C'est une belle habitation, dans un site agréable, entourée d'un vaste jardin et d'une ouche convenable.

Saint Mathurin, honoré à Bazoges, le 10 mai, est l'objet d'un pèlerinage immémorial. Autrefois, tous les ans, le 10 mai, on voyait arriver, dès les premières heures du jour, de nombreux étrangers dans l'espoir d'obtenir pour eux-mêmes ou pour ceux qui leur étaient chers des faveurs corporelles ou spirituelles. Tous les enfants, en particulier, lui sont voués en

Même année 1621 : combat de Mareuil, où un de Vaugiraud, seigneur de Logerie, maison noble de la paroisse, est tué au premier rang parmi les catholiques.

Même année, testament de Messire Noé Meschinaud, seigneur de l'Ortet, léguant à la cure de Bazoges une rente annuelle et perpétuelle de six boisseaux de blé de seigle, mesure de Montaigu, aux conditions suivantes : récitation sur sa fosse, dans l'église, chaque année, au jour anniversaire de son « obit », du *Libera* et de l'oraison *Inclina*, plus une messe de *Requiem* à haute voix.

1623 (19 septembre). Messire Symphorien Tra..., prêtre, demeurant aux Herbiers, reçoit l'abjuration de François de Goullaine, seigneur du Chastellier, et de Jeanne de la Barre, dame de la Rancunelière, et baptise ensuite en l'église de Bazoges leur fils François.

1625. — Jacques VINET, curé. — Vicaires : en 1628 Jullien Godet, en 1636 L. Guilmineau. Autres

---

mémoire sans doute d'une grâce insigne obtenue anciennement par son intercession pendant une épidémie de croup. D'après une tradition assez sérieuse, vers 1620, cette implacable maladie emportait beaucoup d'enfants. Dans ces fatales conjonctures, on eut recours à saint Mathurin, on porta sa statue en procession, et le fléau cessa immédiatement. Depuis ce temps, jamais le croup n'aurait fait mourir d'enfants à Bazoges. C'est peut-être pour consacrer ce souvenir qu'aux pieds d'une vieille statue du saint, que l'on conserve encore aujourd'hui, on voit un petit enfant à genoux, les mains jointes, regardant son charitable protecteur d'un air suppliant. Ce même saint est honoré également à Montchaude, canton de Barbézieux, diocèse d'Angoulême, comme on peut le voir dans la *Vie des Saints*, de Mgr Guérin, au 10 mai.

(Notes de M. l'abbé Chaigneau, curé de Bazoges. — Lettre du 27 novembre 1890.)

prêtres : Baudry, Ch. Boison, Jehan Veillet, René Neau, Louis Charon.

1627 (30 novembre). Inhumation en l'église du corps de dame Renée Masson, première épouse du seigneur de Logerie, Pierre de Vaugiraud.

1628 (11 avril). Mort de Jehanne Rondeau, dame de Logerie, belle-mère de la précédente.

1635. La compagnie du capitaine Broutet occupe le bourg, et un des soldats, André Charpentier, de la ville de Gargilesse, en Berry, tient sur les fonts baptismaux le fils du greffier royal.

1637 (1er septembre). Messire Vigneron, curé de la Verrie, vient baptiser dans l'église de Bazoges le fils de Charles de Romagne, seigneur de la Rigonnière.

1638 (27 février). Inhumation dans l'église du P. Benoist Barbault, du couvent de Clisson.

1643 (14 décembre). Messire Pierre Audureau, prêtre, demeurant à Saint-Symphorien, vient à Bazoges faire office de parrain.

1646 (18 août). La même circonstance amène Messire Gilbert Pain, recteur de Villeneuve-en-Mauges, en Anjou.

1650 (22 août). Le recteur prieur de Saint-André-Goule-d'Oie, Messire Pierre Moreau, tient sur les fonts du baptême son petit neveu Pierre du Vaugiraud, fils du seigneur de Logerie.

1652 — L. NAYRIÈRE, curé. — Le 29 novembre, sépulture en l'église de Messire Jacques de Hillerin, docteur en Sorbonne, aumônier du Roi, vicaire prieur de Treize-Vents, prieur de Saint-Pierre-de-Mortagne, chanoine de N.-D. de Paris, conseiller au Parlement, et l'un des fondateurs de l'hôpital des Incurables, à Paris. Il était fils du seigneur de Bazoges.

1653 — René NEAU, curé. — Vicaires : Guillaume Genot (1662); D. Caillé (1670). Autres prêtres : Jehan Veillet, déjà cité, et chapelain du Saint-Esprit en 1664. Messire René Neau eut à lutter contre le mauvais vouloir de ses paroissiens, les paysans de l'Ortet, qui refusaient d'acquitter une rente de douze boisseaux de bon blé, mesure de Montaigu, due à la cure. Il fallut l'intervention de la justice et un arrêt de saisie pour les contraindre à payer cette dette.

1653 — (20 août). Messire Pierre Hullin, curé de la Gaubretière, procède à un mariage en l'église de Bazoges.

1657 — (28 avril). Inhumation en l'église de Messire Jacques de Hillerin, seigneur de Bazoges, frère du chanoine précédemment nommé, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers.

1665 (décembre). Grandet, vicaire de Luçon, assiste à un mariage.

1666 (13 février). Jehanne de Vaugiraud, dame des Cloudis, est inhumée dans l'église.

1667 (14 juillet). Est pareillement enterré dans l'église, Messire Guillaume Genot, prêtre vicaire du lieu.

1675 — D. CAILLÉ, curé. Précédemment vicaire de Messire René Neau, fait les fonctions curiales jusqu'à mai 1685, époque où il résilie son titre, tout en continuant de résider dans la paroisse. Il vivait encore en 1694.

1685 — Clair GABORIAU, curé. Pendant cinquante années d'un ministère fécond, M. Clair Gaboriau fit beaucoup pour sa paroisse et pour son église. Sa nomination coïncidant avec la révocation de l'édit de Nantes, il eut la joie de voir rentrer dans le sein de l'église plusieurs dissidents de sa paroisse, notamment Pierre

Laubry (15 octobre, 3 jours avant l'édit), et, au mois de décembre, Jacques du Patras, chevalier, seigneur de la Batardraye; Jeanne Royrand, sa femme; les nommées Magdeleine Barbot, de Mouchamps, et Charlotte Chevalier; à Saint-Georges, toutes deux domestiques à l'Ortet, chez le dit seigneur; et encore Marie de Goulaine, épouse d'Eslie de la Barre, et ses deux filles Magdeleine et Anne. Cette abjuration fut faite en présence de Charles Royrand, d'Armand et Jean de la Fortécuyère, et du chevalier de Lascaris.

Pendant la longue période durant laquelle Clair Gaboriau fut curé, les vicaires furent : Thadée Coste (1686); Basile (1693); Louis Guilmineau (1698), plus tard curé de la Barotière; René Griffon (1716); Gaboriau (1723); Jacques de Puyrousset (1728); Jarric (février 1730); Tinguy (décembre 1730); Musset (1736). — Parmi les autres prêtres de la localité, on peut citer Messires Savary (1692); Daton (1693), et Gaboriau, qui fut chapelain du Saint-Esprit, probablement neveu du sieur curé.

C'est à Messire Clair Gaboriau que l'on doit dans l'église actuelle la chapelle de Saint-Mathurin, comme le porte l'inscription de son nom et la date (1694), et aussi le clocher, sur lequel on lit également le nom dudit curé et l'année (1791).

1687 (mai), Mort de Marie Meschinaud, veuve Guignaudeau. Cette femme, par son testament, fonde une messe à perpétuité.

Même année (juin). Messire Lozeau, curé de la Barotière, inhume en l'église le corps de Messire Jean de Vaugirault, prêtre, prieur de la Couture, seigneur de Logerie.

Même année (décembre). Frère Cyrille de

Sainte-Radégonde, prédicateur de Bazoges, confère le sacrement de baptême.

1688). Mariage de Marie Gaboriau, sœur du Curé, avec René Coudrin des Gâts, demeurant aux Landes-Genusson, en présence de Mathurin Gaboriau, père de la mariée, de Jacques Coudrin, seigneur du Chaume, de Pierre Coudrin, seigneur du Duranceau, et de Messire Guy Baudry, chevalier d'Asson, seigneur de la Rondardière. Le mariage est célébré par René Déraoul, prieur, curé des Landes.

(1691). Mariage de Jean Bousseau, notaire, avec une paroissienne de Saint-Roch, à Paris, Jeanne, fille de défunt Salomon Brossard, chef des gabelles, chez MONSIEUR.

1693 (26 août). Visite épiscopale de Mgr Henry de Barillon.

1693 (octobre). A l'enfant né du mariage cité plus haut, est marraine Antoinette Charton, dame de Bazoges, avec Esprit Baudry d'Asson pour parrain.

1696 (25 août). Nouvelle visite épiscopale de Mgr de Barillon.

1701 (novembre). Inhumation au cimetière de dame Marie de Goulaine, épouse d'Elie de la Barre, seigneur de la Coutardière.

1701 (août). Mariage avec dispense relativement à la disparité du culte entre Magdeleine des Noues et Charles de la Guérinière, seigneur du Boisniart, en Saint-Hilaire, en présence de Charles de la Guérinière, seigneur de Beauchesne, de Esprit Baudry d'Asson. de Claude Baudry, de la Tisonnière, de Guy Louis Baudry, de la Rondardière, de Gabrielle de Villeneuve, de Pierre du Vaugiraud, de Marie-Renée des Noues. Le célébrant était le sieur curé du Longeron, Messire Gillot.

1701 (1er septembre). Visite de Dupuy, archidiacre.

1702 (19 mai). Visite épiscopale de Mgr Jean François de Lescure.

1709 (décembre). Inhumation en l'église du haut et puissant seigneur Jean Irland, lieutenant criminel général de Poitiers, seigneur de Bazoges, en présence de Chesneau, curé de la Gaubretière, Grelaud, curé de la Boissière. Le célébrant était Jarrie, curé de Beaurepaire.

1715 (mai). Mariage de Madeleine de la Barre avec Marc Ménard, seigneur de Saint-Marc en les Landes-Genusson, en présence d'Alexandre Ménard, de la Godelinière, de Jacques Joubert, de la Batardière, de Pierre du Vaugirault de Logerie, de Pierre-Claude Baudry d'Asson et de Madame de Montsorbier (Anne de la Barre).

1714. Sépulture en l'église d'Henri de la Barre, seigneur de la Ranculenière, en présence de Gourraud, curé de Saint-Georges, de Couteleau, curé de la Boissière, de Douteau, curé de Montaigu, de Morin, vicaire de la Boissière.

1716. Inhumation en l'église de Gabrielle de Villeneuve, dame de Logerie, en présence de son gendre Pierre du Vaugirault, d'Alexis du Vaugirault de Rosnay, de Charles Saudelet du Retail et de Messire Jarrie, curé de Beaurepaire, et Gaboriau, vicaire des Landes-Genusson.

1719 (15 mai). Visite épiscopale de Mgr de Lescure.

1719 (novembre). Messire Gaboriau va célébrer, dans la chapelle de la maison noble d'Asson, le mariage de Charles Le Maignen des Cloudis avec Marie Baudry de la Tisonnière.

1721 (20 septembre). Testament de Messire de la Riffaudière, léguant aux curés de Bazoges neuf journaux de vigne en le fief du Grand-Villeneuve, à charge par eux de célébrer à perpétuité deux services annuels pour le repos de son âme, l'un le jour des saints Philippe et Jacques, l'autre le jour anniversaire de son décès.

1737 (27 février). Sépulture en l'église de Messire Clair Gaboriau, curé du lieu, directeur de la Conférence, après 79 ans de vie et 50 ans de ministère curial à Bazoges. Son inhumation fut faite par Messire Pannier, curé des Landes-Genusson, en présence de René Coudrin, vicaire des Landes, de Musset, vicaire de céans, de Pierre Gaboriau, prêtre, et de René Griffon, curé de Saint-Etienne, ces deux derniers neveux du défunt.

Par son testament, en date du 17 septembre 1736, Messire Clair Gaboriau fait les dispositions suivantes :

On distribuera aux pauvres qui assisteront à son enterrement quatre charges de bled seigle.

On célèbrera trois cents messes basses incontinent après son décès.

Les curés ses successeurs reçurent sa bibliothèque, à charge d'un service solennel à perpétuité.

Il fonde principalement deux messes par semaine à l'autel Saint-Mathurin, pour faciliter aux paroissiens une première messe les fêtes et dimanches. Pour cela il lègue aux curés ses successeurs tous ses immeubles (valeur 2100 livres) afin qu'ils acquittent ces messes. Le chapelain est laissé à leur nomination. Cependant, comme fondateur, il désigne comme premier titulaire son neveu, Pierre Gaboriau,

prêtre à la Barotière. Ses meubles et quelques immeubles réservés sont légués à sa sœur Marie, veuve Coudrin, pour la récompense des 45 ans de loyaux services qu'elle lui a rendus.

1737. — AYRAULT, curé. — Vicaires : Musset, le même que précédemment, et Gaboriau, chapelain du Saint-Esprit.

Messire Charles-Louis Ayrault meurt le 2 février 1741 et est inhumé en l'église en présence de Messire Gilbert, curé, et Bouquard, vicaire de Saint-Fulgent ; Berriau, curé de Beaurepaire, et Chesneau, curé de la Gaubretière.

1741 (7 février). F. Thomas Barret, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, baptise dans l'église.

1741. — MOREAU, curé. — Vicaires : Pierre Gaboriau, déjà cité, et Garnier, en même temps titulaire de la stipendie de Saint-Clair des Gaboriau, fondée par Messire Clair Gaboriau, ancien curé.

1743. Pierre Gaboriau, vicaire et chapelain du Saint-Esprit, est enterré dans l'église avec l'assistance de Messires Berriau, doyen de la Conférence, et Pasquier, curé de la Boissière.

1747. Marché passé avec M. Jean Menesbre pour refondre la petite cloche au prix de 30 livres. Ayant été jugée trop faible, la même cloche est augmentée de 30 livres, à raison de 18 sols la livre de métal. Celle qu'elle remplacait portait l'inscription : *Messire Jacques de Hillerin m'a donnée en 1651.*

1752. Une maison, appartenant à la cure et ayant servi de demeure à défunte dame Marie Gaboriau, veuve Coudrin, est visitée, sur la réquisition de Messire François Moreau, curé, par des experts, car les contrôleurs à la sa-

lage la demandent pour y établir le grenier à sel. (C'est probablement l'ancienne école et mairie, propriété communale aujourd'hui).

1759. Baptême fait par Bousseau, vicaire à Noirmoutier.

1759. Louis-Alexandre Guignard, vicaire à Tiffauges, vient servir de parrain à une fille de J.-B. Denéchaud, seigneur des Planches, contrôleur de la salage.

1764. — BONNET, curé (1).

1760. Messire Grimault, curé de Beaurepaire, inhume en l'église le corps de demoiselle Marie Bonnet (18 ans), en présence de Louis Bonnet, curé, et de Pierre Bonnet, diacre, ses frères.

1766. Par acte passé devant notaire, Messire Bonnet loue, baille et afferme aux époux Loyseau la borderie de la Cure et ses dépendances.

Vicaires :

1765. Bousseau. — Bousseau, présenté comme successeur à la stipendie Saint-Clair, vacante par le décès de Messire Garnier (1769.)

1788. Brenugat (2).

---

(1) M. Bonnet, curé de Bazôges, a péri dans la désastreuse campagne d'Outre-Loire.

(2) M. Brenugat, son vicaire, déporté à la Guyane, par arrêté du Directoire, succomba d'inanition dans une forêt de Kononama. Il fut trouvé mort, à genoux, les mains jointes et les lèvres collées sur un crucifix. Des nègres l'apportèrent en cet état aux carbets des déportés, mais comme l'infortuné ne laissait pas de succession, son cadavre resta trois jours sans être inhumé ; les nègres cupides en quête d'argent le portaient de case en case, raconte M. Victor Pierre, dans sa *Terreur sous le Directoire*. Ses confrères durent creuser sa fosse de leurs propres mains.

Pierre Brenugat était né à Pornic en 1746. D'une foi inébranlable et d'un zèle très ardent, il avait repoussé avec indi-

1803. — Louis-Esprit De Sapinaud, desservant. — *Frère du général, ancien chanoine de la cathédrale d'Angers.*

1805. — (août). La paroisse est desservie par M. Valton, curé de la Boissière, Guéry, curé de Beaurepaire, Champaud, curé des Landes-Genusson.

1811. — Jeannin, desservant, ensuite en même temps de Beaurepaire.

1814 (septembre). M. Gauché deBeaulieu, prêtre du diocèse de Nantes, et habitué de l'église Saint-Similien, vient faire un baptême en la famille de M. Jean-Marie Damour, docteur en médecine.

1822. — M. Pineau, curé, ensuite d'Evrunes.

1828. — La paroisse est desservie par M. Marquigneau, curé de Beaurepaire.

1829. — M. Baron, curé. Se retira au château de Bazoges, puis à la Gaubretière où il est mort.

1844. — M. Simon, curé.

1847. Bénédiction d'une cloche sortie des

---

gnation les serments de 1791 et de 1792. Les catholiques de la contrée reçurent de grands services spirituels de l'apostolat qu'il exerça parmi eux, dans les temps affreux de 1793 et 1794. Les persécuteurs n'avaient pu l'atteindre. Il fut enfin surpris dans l'exercice de son ministère, le 28 Frimaire an VI (18 décembre 1797) par une colonne du général Grigny. Il avait été condamné à la déportation à la Guyane par un arrêté du Directoire du 8 Frimaire an VI, *pour avoir contribué à corrompre l'esprit public dans le canton de Saint-Fulgent, dont les habitants très fanatiques ne sont rien moins que disposés à se rallier sincèrement au Gouvernement.* Conduit à Rochefort, il fut embarqué, le 10 mars 1798, sur la frégate *La Charente* avec M. Ténèbre, curé de Croix-de-Vie.

La mort du vicaire Brenugat est inscrite dans le registre de Cayenne, au 22 Fructidor an VI (8 septembre 1798.)

(Abbé Pontdevie. — Histoire *manuscrite* du clergé vendéen pendant la Révolution.)

ateliers Voruz aîné, par Mgr Jacques-Marie-Joseph Baillès : Parrain M. Léonor Bodet de la Fenêtre, marraine Madame Clémence Majou de la Débutrie, née Sochet des Touches. Cette cloche remplaçait probablement celle refondue cent ans auparavant par le curé Moreau. Une autre petite cloche beaucoup plus ancienne l'accompagne. Elle porte l'inscription suivante : L'an mil CCCCCXXXV Lempre me fit. Maria ora pro nobis. Germain.

On doit également à M. Simon l'agrandissement des deux chapelles latérales de l'église.

1763. Testament de Mademoiselle Gauché de Beaulieu, léguant à la Fabrique l'immeuble de Girolet, commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

1868. — M. SIMON meurt le 28 octobre, et est remplacé par M. CHARRIER, qui demeure 15 mois curé de Bazoges et est nommé curé de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

1870. — 15 mars, M. F. CHAIGNEAU est nommé curé de Bazoges-en-Paillers.

(M. le Curé de Bazoges-en-Paillers.)

Les palmes du martyre, cueillies en 1798, par un vicaire de Bazoges, aux forêts pestilentielles de Kononama, devaient reverdir, en 1885, dans les mains d'un jeune prêtre de la paroisse, parti pour les missions de la Cochinchine Orientale : le premier était mort de faim dans les déserts de la Guyane, victime de la persécution antireligieuse du Directoire ; le second a été brûlé vif par les féroces satellites de l'Annam, en haine du nom chrétien.

« M. l'abbé Henri Macé, né à Bazoges-en-Paillers, le 18 juin 1844, fut ordonné prêtre le 19 décembre 1868, et nommé professeur de mathématiques au Petit-Séminaire des Sables-d'Olonne. En octobre 1871, il succéda au très-

pieux M. Charles Roy, en qualité de directeur du même Petit-Séminaire, qu'il quitta trois ans plus tard, en octobre 1874, pour entrer au séminaire des Missions-Etrangères. Il en partit le 23 septembre 1875 pour la Cochinchine-Orientale. Le 2 août 1885, il fut massacré avec quatre autres missionnaires et plus de dix mille chrétiens. Il avait reçu une lettre de son Evêque qui lui disait de fuir; mais le dévoué missionnaire, ne pouvant se résoudre à abandonner une chrétienté de 500 âmes qui le conjuraient de ne pas les quitter, écrivit à son évêque la lettre la plus touchante, demandant la permission de mourir au milieu de ses chrétiens désolés. Le dimanche, il dit sa dernière messe au point du jour; l'église était remplie de fidèles. A peine le saint Sacrifice fut-il terminé, qu'on vint cerner l'église et qu'on y mit le feu. L'héroïque missionnaire est mort brûlé. . » (1)

(M. l'abbé Chaigneau, curé de Bazoges-en-Paillers).

---

(1) Mgr Camelbeck, vicaire apostolique de la Cochinchine-Orientale, s'empressa d'envoyer aux parents de l'abbé Macé la dernière lettre que ce cher martyr leur écrivit en prévision de sa mort prochaine.

« Nu, dé-nhi, le 16 juillet 1885.

« Bien chers parents et amis,

« Depuis quelques jours tout est à feu et à sang dans la pro-
« vince voisine. Une multitude de chrétiens, et peut-être plu-
« sieurs Frères massacrés; tout pillé et brûlé. Cela se passe à
« une journée et demie d'ici. Il pourrait se faire que les Fran-
« çais ne pussent pas comprimer la révolte à temps, et que
« nous eussions des malheurs jusqu'ici, sinon plus loin. La
« position est donc fort grave et je ne sais ce que le bon Dieu
« nous réserve. Moi, comme les autres, nous sommes dans sa
« main : que sa volonté soit faite! J'ai toujours désiré être mis
« à mort pour Lui, et c'est pour avoir une chance de ce genre
« que je suis venu en Annam. Donc, si cela arrive, mon dernier
« vœu sera rempli; c'est de toutes les grâces que j'aie jamais
« demandées à la Sainte-Vierge, la seule qu'Elle ne m'ait pas
« encore accordée. Donc, mille actions de grâces, si cela
« arrive!!

« M. de Sapinaud, père du général en chef, avait suivi avec ses filles, dans la campagne d'Outre-Loire, le corps d'armée que commandait son fils. Après le désastre du Mans, l'infortuné père fut fusillé d'une façon atroce en présence de deux de ses filles, Aimée et Charlotte. Con-

---

« Avant de mourir, mon cœur s'envole vers vous, pour vous « dire qu'il vous a toujours aimés et vous aimera toujours. « J'espère que le bon Dieu, ayant égard à son infinie miséri- « corde, et que la Sainte-Vierge que j'ai toujours aimée, « voudront bien m'admettre dans leur saint Paradis. C'est là « que je vous donne rendez-vous, que personne n'y manque à « l'appel. Vous savez le chemin qui y mène, suivez-le toujours, « ou revenez-y bien vite pour ne plus l'abandonner. De là-haut « je prierai pour vous tous et pour chacun. Allons, du courage, « et ne vous désolez pas, je suis tranquille au fond du cœur, et « je me jette corps et âme dans les bras de Jésus et de Marie « qui feront de moi ce qu'ils voudront.

« Adieu donc, bien-aimé Père, adieu Jean-Baptiste, Marie, « Joséphine. Adieu, Rose, Baptistine, Théodorine, Marie- « Joseph, Henri... Adieu, M. le curé de Bazoges, de Beaure- « paire, le cousin Suire, mes anciens professeurs, mes anciens « confrères, mes anciens élèves du Séminaire. Adieu tous « parents et amis. Je prie chacun de me pardonner mes man- « quements respectifs, comme je pardonne cordialement à tous « ceux qui auraient pu me faire de la peine.

« Adieu, cher Père, J.-B., Marie, Joséphine, adieu.

« Votre toujours aimant,

« H. Macé.

« Ptre M. ap. Cochinchine-Orientale.

« Mon Dieu, puisse ma mort assurer le salut de chacun de « ceux que j'ai là-bas, et profiter aux chrétiens et aux païens « de cette chère mission en particulier.

« Père, frère, sœurs, nièces, neveu,

« Adieu.

« Je vous envoie mon dernier baiser sur cette croix ✝

« H. Macé. »

damnées elles-mêmes à la mort, et, par grâce, à la déportation, les deux sœurs, l'une âgée de 23 ans, l'autre de 17, furent incarcérées à Lorient, pêle mêle avec les forçats, portant comme eux le bonnet rouge, le numéro d'écrou, allant chercher, comme eux leurs rations de fèves dans une écuelle et couchant par terre, au dessous des bandits rangés dans leurs hamacs. Tous cela pour avoir « *assisté* « *aux prières dites par un sacristain dans l'église de* « *Bazoges ; pour être restées paisibles chez elles* (1) *lors-* « *que les brigands occupaient la commune.* » La mort de Robespierre vint sauver les nobles galériennes avec tant d'autres victimes de la Terreur.

« Sur la liste des Vendéens exécutés par la Commission militaire après la bataille de Savenay, on trouve un habitant de Bazoges-en-Paillers, le nommé Pierre Renou.

Charles-Isidore Massé, avocat à Nantes, était né à Bazoges-en-Paillers. Après avoir rempli les fonctions de fourrier ou commissaire des vivres dans l'armée royaliste, en 1815, il devint instituteur aux Brouzils et remplit ces fonctions pendant quelques années. Son mariage avec une femme dans l'aisance lui permit de se faire recevoir avocat à la Faculté de Rennes. C'est alors qu'il vint se fixer à Nantes où il plaida et, de royaliste devint libéral. Il entra en relations avec Mangin et collabora à son journal l'*Ami de la Charte,* aujourd'hui le *Phare de la Loire.* C'est lui qui signait les articles sous le pseudonyme Hibou de Launay. Il composa également, dans ses loisirs du barreau et du journalisme, *La Vendée poétique et pittoresque,* éditée en 1829, par l'Imprimerie du Commerce. La Révolution de Juillet 1830 ayant eu lieu sur ces entrefaites, il demanda et obtint la justice de paix des Herbiers, où il mourut, le 20 décembre 1832. Il a publié aussi un *Discours sur l'éducation des campagnes vendéennes,* A Nantes, chez Busseuil, 1821, in-8° de 32 pages.

On a souvent reproché à l'auteur de *la Vendée poétique*

(1) Le château de la Rairie, dans la paroisse de Bazoges-en-Paillers, appartenait à la famille de Sapinaud.

et pittoresque de trop sacrifier à la sentimentalité et à la phraséologie. M. le Docteur Clénet essayait naguère, non sans succès, la réhabilitation littéraire du principal historien de l'antique Durinum, à l'égard duquel, dit-il, on affecte une sorte de dédain mal déguisé (1).

Parmi les satellites qu'entraîna dans son orbite le père de Cymodocée et de Velléda, se trouvait Marchangy, l'auteur de la *Gaule poétique* qui a dû inspirer Ch.-Isidore Massé (2), dans sa *Vendée poétique et pittoresque. Ce dernier écrivain, selon le chanoine Auber, n'est point une autorité, il s'en faut; son livre a plus d'imagination que de science.* »

Pardon ! la science se trouve reléguée dans les notes. Le gros texte est consacré à la rhétorique : Ch.-Isidore Massé était de son temps... On nous permettra tout d'abord de rendre justice à la noble pensée qui lui inspira son livre. Dans les lettres qu'il écrivait en 1828 à son Angeline, une italienne, la Béatrice vraie ou imaginaire de ce nouveau Dante, il avait pris à tâche de relever la Vendée au rang des pays les plus pittoresques et les plus riches en souvenirs, sur le pied de la Suisse ou de l'Italie. On doit lui tenir compte de cette intention patriotique. Il voulait démontrer à la dame de ses pensées que « la Vendée n'est pas un pays étranger pour une Italienne, et que de grands souvenirs, unis à toutes les grâces de la belle nature et des beaux-arts, en font aujourd'hui la copie animée de l'antique et fertile Ausonie. » Volontiers, comme Châteaubriant, foulant le sol de Rome, il appliquait à son pays la salutation de Virgile au sien : *Salve magna parens frugum, saturnia tellus magna virum !* c'est l'épigraphe de son livre.

« Comme il adressait ses lettres à une femme, il n'était

(1) Même on ne se donne pas la peine d'écrire son nom tel qu'il l'a inscrit en tête de son ouvrage. Ainsi l'abbé Auber écrit : Isidore Macé.

(2) Voir le fragment de la *Gaule poétique* dans les notes de *la Vendée poétique et pittoresque*, p. 68-76.

pas tenu de fatiguer sa lectrice par trop d'érudition ; aussi se borne-t-il à lui montrer les faits historiques à travers une sorte de nuage.

Il y a sans doute chez lui un parti pris d'admirer le moindre paysage, préjugé qu'il partageait du reste avec nombre d'écrivains descriptifs ses contemporains. C'est un signe de jeunesse rêveuse, facile à contenter. Il aime à voir les sites à travers le prisme de la rosée matinale, comme il aime à regarder les faits de l'histoire à travers une sorte d'illusion d'optique qui consiste à fixer, à prolonger ce qui d'habitude traverse notre esprit...

On nous reprochera de nous attarder à plaider la cause d'un avocat. L'avocat doit savoir mieux que personne se défendre. Nous demandons néanmoins pour lui les circonstances atténuantes. Il appartient au milieu littéraire où il a vécu...

ECHOS DU BOCAGE VENDÉEN. — De quelques historiens du Durinum, par le Dr Clénet.

Dolmen de la Templerie.

Au milieu d'une courbe très prononcée que décrit dans son cours la Grande-Maine, un coteau hérissé de rochers en granit s'avance comme un promontoire à 500 mètres environ à l'Est du moulin de la Templerie. La pente du coteau est au midi. Parmi ces rochers, d'un aspect grisâtre, on admirait encore, il y a quelques années, un énorme bloc de granit. Malheureusement, en 1851, un entrepreneur de grande route brisa et enleva, malgré l'opposition du propriétaire, la table qui formait une espèce d'autel, pour en placer les débris dans les piles du pont de Rocheservière.

Ce monument était composé de trois énormes rochers : deux ont été enlevés : celui qui reste servait de support, il est couché horizontalement dans le sens du lit de la rivière.

Longueur, 6 mètres.
Hauteur, 3 »
Largeur, 2 »

La table avait de longueur, 8 mètres,
de largeur, 4 »
d'épaisseur, 3 »

L'extrémité faisait saillie sur les supports et servait d'abri aux bergers. Au milieu de ce dolmen, régnait un enfoncement d'environ 20 centimètres, représentant assez exactement une forme humaine allongée : une rigole en sortait et descendait le long de l'épaisseur de la pierre, comme pour faciliter l'écoulement du sang de la victime.

Le dolmen était situé entre deux menhirs. A trois kilomètres de là environ, et en descendant la rivière, on trouve, en effet, sur ses rives, la *pierre levée de la Flatrière,* paroisse de la Boissière, l'autre à l'est à 500 mètres en remontant la rivière. Les noms du voisinage sont très significatifs, c'est celui de la *Templerie*, donné à un moulin et à une ferme situés à peu de distance, c'est celui de *Paganes,* porté par la pièce de terre voisine du menhir.

Menhir de la Templerie.

Hauteur, 3 mètres 60.
Largeur, 2 » 30.
Epaisseur, 1 » 30.

LES BROUZILS

En suivant la lisière de la forêt de Grasla, vous trouvez au nord les Brouzils, petit bourg ainsi nommé à cause des broussailles qui l'environnent ; il peut être considéré comme le fond du bocage vendéen ; cependant non loin des habitations on se trouve tout-à-coup au milieu des vastes landes, où l'on n'aperçoit que les fleurs rouges des bruyères. On en compte jusqu'à cinq sur le territoire de la paroisse, celles de Capjaud, des Brouzils, de Corprais, de la Brézelière et du Chêne. Ces landes ne sont cependant point, comme partout ailleurs, des terres impropres à la culture ; elles croissent dans des lieux jadis fertiles, mais les guerres et le manque de bras ont contraint de les laisser en friches. D'innombrables sillons apparaissent encore en plusieurs endroits sous ces bruyères d'un pied de haut.

A quelque distance du bourg, l'antique forêt de Grasla, presqu'entièrement disposée en coupe réglée, offre maintenant à peine quelques bouquets de ces beaux bois qui élevaient autrefois leurs masses d'ombres et de verdure sur la contrée. De temps à autre quelques cerfs, des biches, des faons, pauvres animaux égarés, des sangliers viennent explorer ces lieux où vécurent leurs ancêtres.

Avant 1619, en effet, la forêt de Grasla (nous adopterons désormais l'orthographe de ce nom), contenait un grand nombre de ces animaux, on y voyait même des faisans. Une lettre de Messire de Puytesson, en date du 11 mai 1619, en est une preuve positive :

« A Messire Du Plessis Bellay, capitaine en Hol-
« lande (1) à Thouars.

(1) Chartrier de Thouars, choix de lettres missives du XVII^e siècle.

« Messire mon cousin, suivant ce que je vous ay dit, « depuis que Mgr de la Trémouille, estant de Lessa, « permit verbalement à Messire de la Violière de tirer « aus sanglers dedant sa forêt de Grasla, tout le monde « s'est du depuis tellemant licensié d'y tirer que l'on n'y « saurait plus voir n'y serfz, ny bisches, ny sanglers, ny « chevreulz, ny faisans, dont il y avait un très grand « nombre, chose qui m'aporte un très grand déplaisir, veu « la charge qu'il a pleu à Monseigneur me donner d'avoir « le soing d'empescher ses débordemens, outre que sela « a futé la forest. Aucuns sergens n'osent aler en la forest, « de creinte de recevoir quelque arquebusade, comme « l'on les en menase : et suis mesme constraint, y alans, « de mener nombre d'hommes avec armes avec moy. Il « me semble qu'il serait à propos, et vous prie de le faire « entendre à Monseigneur qu'il m'escrive qu'il a esté « adverty que plusieurs gens se licensiaient de tirer dans « sa forest de Grasla, dépendant de la baronnie de Mon- « thaigu, et que par se moien, il ne s'y trouvait plus n'y « fauve ny noir : pour à quoi obvier, il révoque toutes les « permissions qu'il orait données de chaser ne tirer de « l'arquebusade dans la ditte forest. Et moienant que j'ai « une letre conceue en ses termes je y donnerai bon ordre.

« Il y a aussi le procureur de Monthaigu, qui maintient « ung laron, de l'Espine, dedans la forest, qui est cause « qu'ils s'en vont tous perdus, et encore que je les fasse « prendre, ils sont tout ausi tot rendus ; sans faire visiter « le domage, ny même condamner les delinquans à « l'amande. Le dit procureur maintient ce laron soubz le « nom emprunté de M. de Rohan, contre et au préjudice « des droits de Monseigneur de pouvoir créer et mettre « les officiers de la Baronie. Je vous prie faire qu'il luy « en escrive, et m'envoier la letre. Il ne faudra que la « donner à Messire Babaud, qui est mon procureur à « Thouars, qui me la fera tenir seurement. etc...

« Croiez que à la vie et à la mort, je serai, Monsieur mon « cousin, votre affectionné cousin et serviteur fidelle.

« PUITESSON. »

La forêt de Grasla, depuis les guerres de la Vendée, est devenue un lieu historique. On conduisait autrefois les voyageurs au quartier de la forêt appelé le *Demi-Jour*, au *Chêne-Chevreux* et aux *Ruines-du-Refuge*.

Ce qu'on appelait le *Demi-Jour* n'était autre chose que l'une des plus belles futaies qu'il y eut en France, le jour y pénétrait à peine, il était difficile d'y lire. Le *Chêne-Chevreux* était un arbre antique situé à l'embranchement de trois chemins peu fréquentés. On l'appelait ainsi parce que les branches énormes qui s'élevaient sur son tronc séculaire étaient dépouillées de leurs rameaux, tandis que les branches inférieures étalaient encore toute la fraîcheur de la jeunesse. Ce lieu passe encore, dans l'esprit du peuple, pour un endroit peuplé de fantômes et fécond en apparitions effrayantes. (1)

(1) Voici, rapporte Massé-Isidore, ce que l'on nous a reconté à ce sujet :

« Vers la fin du siècle dernier, un jeune homme des environs, après avoir passé la soirée à table, s'en retournait chez lui vers les onze heures et demie du soir. Il avait à traverser toute cette partie de la forêt. Sa tête échauffée par les vapeurs du vin était conduite assez rapidement par ses jambes avinées. La lune, dans son plein, versait sa pâle lumière sur la cime des arbres et ses rayons, pénétrant par intervalles à travers les branches, lui permettaient de distinguer assez clairement les objets. Il avançait en fredonnant quelques couplets bachiques, lorsqu'arrivé près du *chêne-chevreux*, il aperçoit distinctement, au pied de cet arbre, une grande femme vêtue de noir ; un voile de même couleur couvre son visage et tombe jusqu'à ses genoux : elle est immobile et sa contenance altière a quelque chose d'imposant et de sévère. Le jeune homme, oubliant la prudence que l'heure et le lieu semblent commander, s'approche de cette espèce de fantôme et lui propose de faire route de compagnie. Cette femme prend son bras et marche à son côté, sans proférer un seul mot. La volubilité des paroles du jeune homme avait eu tout le temps de se satisfaire, quand, à la jonction des deux chemins, la dame noire, le repoussant d'un bras nerveux, lève son voile, et laissant apercevoir son visage pâle et décharné, ajoute d'une voix sépulcra-

Les détails des *ruines du refuge*, regardant plus spécialement la Copechagnière, on les trouvera à la notice de cette paroisse.

Après une victoire, puis un échec éprouvé à Saint-Fulgent en 1794, Charette, retiré dans la forêt de Grasla,

---

le : « Voici ton chemin et voici le mien. » Elle s'éloigne à ces mots, et son compagnon, saisi d'une terreur soudaine qui dissipe sur-le-champ les fumées du vin, arrive chez lui tout effrayé, plus pâle peut-être que la femme mystérieuse qu'il venait de rencontrer. En vain chercha-t-il depuis à découvrir quel était l'être surnaturel qui parcourait ainsi à pareille heure le sombre Grala. Ce ne fut que longtemps après qu'une lettre écrite de Jersey lui dévoila ce mystère ; cette lettre était de la dame noire elle-même. Elle lui apprenait qu'elle n'était autre qu'une demoiselle de N..... Auteur involontaire d'un parricide, elle avait fui la vengeance des lois. Son père, homme violent et emporté, entrant un jour dans sa chambre, menaça de la frapper. Effrayée d'une menace qu'elle ne savait que trop ne devoir pas rester sans effets, elle s'élança vers la cheminée où deux pistolets étaient suspendus : elle en saisit un, et se tournant vers son père, le menace à son tour de se défendre, s'il ne se retire. Malheureusement l'arme était chargée, le coup part, et le père infortuné, baigné dans son sang, vient tomber mort aux pieds de sa fille.

Que faire en un pareil moment ?.... Elle prend un parti devant lequel bien d'autres femmes auraient reculé. Elle s'empare du peu d'argent qu'elle peut trouver, se couvre de voiles lugubres, sort de la maison paternelle, et, sans confier son projet à personne, elle s'enfonce dans les bois, s'y cache pendant le jour, et ne marche que pendant la nuit. Après avoir erré de la sorte pendant près d'un mois, elle parvient à la côte de Bretagne, et s'embarque pour Jersey. C'est là que, pendant vingt années, elle expia dans les larmes les suites terribles de son imprudence. La lettre qu'elle écrivait à l'homme qui l'avait rencontrée au pied du *chêne-chevreux* avait pour objet de le prier d'obtenir de sa famille quelques secours dont sa vieillesse éprouvait un besoin pressant. On m'a assuré que cette infortunée vivait encore, et que chaque année on lui faisait passer une somme modique, à la vérité, mais suffisante à sa subsistance. »

apprend que la colonne du général Dufour se porte sur les Brouzils pour y mettre le feu. A cette nouvelle, il sort de la forêt, se présente aux Républicains et les charge avec fureur. L'arrière-garde de Dufour se débande, mais le centre de la division résiste ; Charette sent qu'il faut vaincre cette résistance. A la tête de quelques volontaires, il s'avance à pied et la baïonnette à la main. A la première décharge, le général royaliste a le bras fracassé, c'était sa première blessure. Comme si la balle ne l'eut pas atteint, il continue le combat, et va forcer à la retraite le général républicain, lorsque vaincu par la douleur, il s'évanouit au milieu de ses soldats. On veut l'emporter loin du champ de bataille : — Non, « s'écrie-t-il, laissez-moi ici et combattez toujours. » Les royalistes ont aperçu tomber le général, ils le croient mort et se retirent en désordre. Joly, qui a pris le commandement, se précipite pour les arrêter : il ordonne de revenir à l'ennemi. Un officier nommé Boisseau lui répond que tout est perdu, Joly d'un coup de pistolet lui fait sauter la cervelle, mais il ne lui reste plus que quelques braves qui protègent sa retraite : elle s'effectua sans perte.

Un second combat eut lieu la même année dans les landes de la Fraisière, entre les Vendéens commandés de nouveau par Charette et les colonnes du général Barbier. La tradition porte que Charette en sortit victorieux. — Enfin, le 23 mars, ce général fait prisonnier près des Brouzils fut conduit à Nantes et fusillé le 29 sur la place Viarme.

Le premier établissement religieux fut, comme en plusieurs endroits, un Prieuré, fondé par Gérard Achematte seigneur de Montaigu, qui en fit don à l'ordre de Cluny, dans la personne de Raoul, prieur de Saint-Martin de l'Ile d'Aix, représenté aux Brouzils par Elie de Serre, prieur à cette époque. Aussi la cure de ce lieu était elle à la nomination du prieur des Brouzils qui laissait quelques rentes de son bénéfice pour la portion congrue du prêtre chargé du ministère paroissial. — Voici du reste la charte de fondation qui fut confirmée par Hugues, vicomte de

Thouars, et son épouse Marguerite, seigneur de Montaigu et de la Garnache.

« *Exemplar fundationis prioratus Beatissimæ Mariæ* « *Virginis de Brousiliis Lucionensis diœcesis, a prioratu* « *conventuali Beati Martini d'Aix immediatè dependentis,* « *Cluniacensis ordinis.* »

« *Universis Christi fidelibus presentes litteras inspec-* « *turis, Hugo, vice comes Thouarcii et Margareta* « *ejusdem uxor, Montisacuti et Gannaspiæ domini salutem* « *in eo qui est salus vera fidelium et redemptor. Noveritis* « *quod gravis et difficilis questio et querela motæ fuerunt* « *inter nos ex unâ parte et Radulphum, priorem de insula* « *d'Aix propè Rupellam et Eliam Deserre, priorem de* « *Brousiliis de altera parte. Super quamdam procura-* « *tionem quam habebamus singulis annis, semel in anno,* « *in prioratu de Brouziliis, et super pluribus altercationi-* « *bus contentis in quadam chartâ confecta et data a* « *Gerardo Archemaste quondam Montisacuti domino* « *super fundatione prioratus de Brouziliis et sigillata* « *sigillo ejusdem Girardi, de quâ quidem chartâ et ipso* « *certifuimus, prout docuit et constitit.... omnis chartæ* « *totum tenorem et seriem de verbo ad verbum in* « *presentibus litteris scribere, fecimus, in veritatis testi-* « *monium, sub hac formâ :*

« Universis ad quos presens charta et pagina pervenerint Gerardus Archemaste dominus Montisacuti salutem in domino Jesu Christo, quia breves sunt dies hominis, qui quasi flos egreditur et conteritur et fugit velut umbra et nunquam in eodem statu permanet, vanitatis similis factus assidue de vanitate in vanitatem labitur, sicque in vanitate et miseria subito vitam finit. Consequens est ut largitiones et elemosinæ quæ fiunt a fidelibus piis locis et ecclesiasticis pro remedio animarum, de facile oblivionis crepusculo seu negligentiæ delerentur, nisi scripturarum chirographo seu testimonio fulcirentur. Et ideo Ego Gerardus presenti pagine scripto seu testimonio trado et commendo ad perpetuam mei memoriam

et meorum. Quod in honorem et gloriam sanctæ et individuæ Trinitatis, *Sanctæ Mariæ Virginis* perpetuæ gloriæ, Beati Petri Cluniacensis et omnium sanctorum Dei, pro salute et refrigerio animæ meæ parentumque meorum et omnium fidelium defunctorum, fundavi et constitui *prioratum Ecclesiæ Beatissimæ Mariæ de Brousiliis quem subjeci et dedi abbati cluniacensi et immediate priori d'Aix ejusdem ordinis.* Cui prioratui de Brouziliis, et ejusdem priori dedi et concessi in puram et perpetuam elemosynam totum burgum de Brouziliis, omnes homines ejusdem Burgi, et medietatem oblationum dictæ ecclesiæ de Brouziliis et cimeterium ejusdem ecclesiæ, et duas villas quas habebam in parochia dictæ ecclesiæ, Gueria videlicet et Gyroeria, et omnes homines dictarum villarum et omnes landas sitas propè dictas duas villas contentas ex una parte infra viam quæ ducit a Plesseto Pinson usque ad Plessaium de Chausseloup, et ex altera parte intrà fossatum quod ex parte Plessai Vastini et extendit usque ad dictum Plessaium de Chausseloup, quod fossatum similiter dedi dicto priori, prioratu durante; etiam dictos Landas, et alia parte usque ad pasturale de Graslat prout dividit ex una parte aux Marguateurs et ex altare parte quod dictum fossatum quod fecit fieri dictus prior in landis preditis juxta Plessiam meam dicti pasturalis propè viam quæ ducit a Brouziliis versus foramen Benaston; necnon dedi dicto priori et prioratui, omne dominium, altum et bassum, et quidquid juris, dominii, honoris, servitii, et servitutis habebam et habere poteram in omnibus rebus predictis, donatis et concessis prout superius dictum est, et in omnibus pertinentiis dictarum rerum : ita etiam quod omnes homines predicti et alii homines ejusdem prioratus siquidem in futurum fuerint ejusdem prioratus omnia quæ mihi et successoribus meis rationem personarum et rerum suarum reddere in castro et castellania Montisacuti tenerentur, reddent et rapportabunt supra dicto priori ex donatione mea predicta sœpe dicto Burgo de Brouziliis, nihil juris, nihil dominii, nihil servitii in omnibus predictis mihi et successoribus retinui nisi solumodo quamdam procurationem semel in anno cum dicto priore de Brousiliis, quam retineo non causa vastationis sed visitationis et consolationis ejusdem prioris suæque familiæ. Et quod homines dicti Burgo de Brouziliis venient quando manifesta guerra erit in terra Montisacuti ad defensionem ejusdem castri ad submonitionem dicti prioris a me vel a mandato meo seu successorum meorum specialiter

requisiti quando ego vel mandatum meum seu successorum meorum de predicto castro egressi fuerimus, cum burgensibus ejusdem castri in eodem castro fuerimus predicta guerra (non alia). Et erunt homines dicti prioris in castro predicto usque dicti burgenses in prioris in castro reversi fuerint et reducti a predicta expeditione, omnium cavillo, diffugio, atque fraude remoto, propter quod servitium et procurationem predictam mihi et successoribus meis prout dictum est debitam nullam emendam poterimus reportare. Insuper dedi et concessi similiter supra dicto priori et prioratui quidquid furno suo, sibi habitantibus et commorantibus in eodem prioratu grangia seu grangiis ejusdem prioratus et animalibus ejusdem prioris propriis et personnariis dum tamen ipsa animalia in dicto prioratu grangia seu grangiis ejusdem prioratus recubant et morantur necessarium fuerit.

« Et utile, et usus omnibus modis in toto nemore meo quod vulgariter dicitur Graslat de omnibus arboribus vivis et mortuis et rebus aliis quæ ad victum et pastum dictorum animalium dignoscuntur pertinere. Ita quod dictus prior de Brouziliis per se, vel per mandatum suum mihi (seu successoribus meis vel mandato nostro non requisitis), omnia predicta necessaria et utilia prout dictum est poteri capere et capifacere, adducere et adduci facere, sine contradictione quam ego et successores mei possimus vel debeamus facere, prout voluerit idem prior vel mandatum suum per totum nemus predictum, et per vias et semitas, et passus et exitus ejusdem nemoris ad prioratum supra dictum vel alibi ubi necesse et utile fuerit prefato priori. Et similiter dedi omnibus hominibus dicti prioris et prioratus suum chauffagium in predicto nemore de omnibus arboribus mortuis, et quando malitiæ hominum quotidiè crescunt, ex quibus pauperes et debiles per potentiores et fortiores plures deprimuntur, dono et concedo predicto priori et familiæ suæ, et omnibus hominibus predicti prioris et prioratus et animabus predictorum hominum tale privilegium et talem libertatem. Quod si quis vel aliqua hominum predictorum taliter delinquerint quod ego et successores mei indè curiam et emendam deportare debeamus, delictum in eis predicta curia non posset nisi tribus sui duobus legitimis testibus seu per confessionem delinquintis seu delinquentium, et eo sit probato nulla alia emenda reportabitur, nisi damnum quod ex predicto delicto patebit manifeste subsecuturum, volui etiam et concessi quod supradictus prior et omnes sui homines in meis feodis et

meorum possint acquirere, et acquisita in perpetuum retinere, salvis his solummodo quæ ratione rerum acquisitarum mihi et aliis dominis debebuntur. In cujus rei testimonium et perpetuam memoriam omnium predictorum dedi presentem chartam priori et priorati de Brousiliis, et omnibus hominibus ejusdem prioratus, sigillatam sigillo meo, gubernante et imperante per omnia et in omnibus Domino Jesu Christo, cui est honor et gloria, virtus et potestas, per infinita secula seculorum. Amen. »

— *Nos vero post multas altercationes et controversias super predicta charta, hinc indè habitas, concilio bonorum virorum et prudentium, totum tenorem et seriem ipsius chartæ dicti Gerardi prout in presentibus litteris sunt et continentur per omnes casus et articulos ipsius chartæ approbamus et confirmamus volentes et concedentes ut nostris temporibus et successoribus in Castro et Castellania Montisacuti totus dictus tenor et series prout in nostris presentibus litteris continentur, a nobis et successoribus nostris predictis, inviolabiter et in perpetuum observentur, Ita videlicet quod nec predictus prior de Brousiliis nec sui homines supra dictæ chartæ prefati Gerardi copiam seu exhibitionem nobis seu successoribus nostris in nostra curia, vel successorum nostrorum vel alia facere teneantur : Nisi solummodo coppiam nostram presentium litterarum, vel alterius instrumenti seu litteræ authenticæ quæ de jure de nostris presentibus litteris probationem faciat atque fidem : et quoniam contra tenorem supradictæ chartæ dicti Gerardi supra dictum priorem de Brouziliis, et prioratum suum plures contra Deum et justitiam oppresseramus et gravaveramus in sumendo procuratione supradicta, nos predictam procurationem taxavimus et quitavimus ad summum quadraginta solidorum monetæ currentis pro remedio et salute animarum nostrorum et nobis et heredibus nostris solummodo qui de nobis et heredibus nostris legitimè nascerentur, vel de me Margareta, et alio meo viro si alium contingerem me habere, singulis annis in octavis natalis Domini reddendorum seu solvendorum. Ita quod nullis exceptionibus seu allegationibus, contra totum tenorem presentium litterarum, nobis vel nostris predictis*

successoribus valituram, per quas totus dictus tenor impedire valeat aut differri. In cujus rei testimonium laudabilem et perpetuam memoriam omnium predictorum presenter litteras dedimus supra dicto priori de Brousiliis, prioratu suo, et omnibus hominibus sui prioratus, sigillis nostris propriis sigillitas, anno Domini 1220, mensis Augusti et sigillatas duobus sigillis.

(Archives de M. Benjamin FILLON, à Fontenay ; archives du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris.)

On voit encore, au milieu du bourg des Brouzils, une maison appelée le prieuré et qui a servi longtemps de séjour aux religieux de Cluny. Jusqu'en 1793, ils conservèrent le droit de nommer à la cure du lieu. Retirés depuis quelques années seulement dans leur monastère de Saint-Jacques de Nantes, ils avaient cédé le prieuré ainsi que les dîmes qu'ils levaient dans la partie Est de la paroisse, à M. Houssin, dernier curé nommé par eux. Cet ecclésiastique périt victime de la Révolution pour n'avoir pas voulu prêter serment à la Constitution civile du clergé.

L'église du prieuré, sous l'invocation de N. D. de l'Assomption, a servi d'église paroissiale jusqu'en 1862, époque où elle a été construite à neuf (1). On peut con-

(1) Souscription de la population pour la nouvelle église :

En argent.....	28.387 fr. »»
En charrois.....	5.448 fr. »»
En journées	856 fr. 50
Total de la souscription.	34.691 fr. 50

Le gouvernement n'a pas accordé de secours.

Bénédiction de la première pierre de l'église des Brouzils, mardi 14 décembre 1858.

Eglise ouverte au culte le 4 mai 1862.

Cette église, de style roman, a trois nefs, orientée du nord-est, bâtie en granit, pierres blanches et moellons du lieu, voûtée en briques, couverte en ardoises, longue de 41 mètres, large de 18, avec une flèche en pierres blanches de 36 mètres

sulter notre Pouillé du diocèse de Luçon pour connaître quelques détails relatifs au prieur et aux bénéfices ecclésiastiques qui dépendaient de cet établissement religieux (1).

Nous ne pouvons oublier en parlant des Brouzils, de dire quelque chose du premier établissement des sœurs qui a été transféré depuis à Mormaison, et de leur pieux fondateur.

La Congrégation des religieuses des Sacrés-cœurs de Jésus et de Marie fut fondée aux Brouzils en 1818 par M. Pierre Monnereau, né à Saint-Martin-des-Noyers, en ce diocèse, le 23 juillet 1787. Il fit sa première communion à l'âge de douze ans. A dix-huit ans, ayant eu une maladie grave, il fit de sérieuses réflexions sur la vanité des choses de la terre et résolut d'embrasser l'état ecclésiastique. Il entra, le 2 novembre 1808, au petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers. Après avoir fait rapidement ses études, il fut ordonné prêtre, à l'âge de 25 ans, dans la chapelle du petit séminaire de Chavagnes. Il remplit successivement les fonctions de vicaire aux Sables, à Fonte-

---

de hauteur, bâtie au-dessus de la porte principale, meublée, dans son intérieur, de trois autels, dont deux en pierres et le principal en marbre blanc avec scène du Calvaire.

Les frais de reconstruction et de décoration de l'église, s'élevant actuellement à plus de 160,000 francs, ont été acquittés uniquement par la population. *(Note de M. l'abbé Naulin, curé des Brouzils, 1891.)*

(1) *Pouillé extrait de Dom Fonteneau, XVIII^e siècle.*

Cure de N.-D. des Brouzils — Le prieur des Brouzils a le droit de présentation ; elle vaut 450 livres ; 1400 communiants.

Prieuré Ordre de saint Benoît dépend de l'abbé Saint-Join, vaut 300 livres ; le prieur est seigneur du bourg, et laisse les rentes au curé pour sa portion congrue.

Chapelle de la Guyonnière, *alias* de la Barillère ; y nomme M. de Goux ; vaut 60 livres ; et 76 boisseaux de blé ; unie à la chanterie de Saint-Maurice de Montaigu ; 2 messes.

Chapelle des Drouillard ou Vordreaux ; les héritiers y nomment ; vaut 50 livres ; charges 2 messes par an.

nay, à la Garnache et à Aizenay. Enfin, en 1814, il fut nommé curé de la paroisse de N. D. des Brouzils, où il se rendit la veille de l'Assomption. Dans l'instruction qu'il fit le lendemain, il conjura ardemment Marie de le bénir avec le troupeau qui venait de lui être confié. Depuis cette époque, il ne cessa point de mettre sa confiance en la mère de Dieu et de gouverner sa paroisse avec beaucoup de zèle et de piété. M. Monnereau est décédé le 26 avril 1856. Sa mort sainte a dignement couronné sa vie édifiante.

En arrivant aux Brouzils, M. Monnereau avait trouvé une excellente institutrice, Mme Macé (Angélique-Urbaine Jourdain), native de Château-Gontier. Quelque zélée qu'elle fut pour l'instruction de la jeunesse, le sage pasteur, persuadé que des personnes spécialement consacrées à Dieu feraient encore plus de bien, pria le R. P. Baudouin de lui envoyer quelques religieuses de la Congrégation qu'il avait fondée à Chavagnes. Ses désirs n'ayant pu être satisfaits, l'institutrice et deux jeunes personnes devant lesquelles il avait parlé de la beauté et des avantages de la vie religieuse, conçurent le désir d'embrasser ce saint état. Elles le firent connaître au pieux pasteur qui se chargea de les diriger dans la voie des conseils évangéliques. En 1818, Mme Macé prit le nom de sœur de l'Ascension et conserva l'autorité qu'elle avait sur ses jeunes associées j'usqu'à sa mort qui arriva en 1824. Elle fut remplacée par la sœur Marie de Jésus, décédée le 7 novembre 1835. On élut pour la remplacer Marie du Sacré-Cœur, qui fit une mort édifiante le 2 avril 1851. Ces deux supérieures étaient sœurs et de la famille Payraudeau, bien connue aux Brouzils — Déjà, en 1839, cette congrégation qui se destine à l'instruction des petites filles de la campagne, avait été transférée à Mormaison ; elle compte (1862) 240 religieuses, 24 novices, 18 postulantes, et dirige 54 établissements (1).

(1) La maison de Mormaison, autorisée par ordonnance royale du 5 décembre 1837, devenue en 1839 le chef-lieu de la

Près de la limite qui sépare la paroisse des Brouzils de celle de Chavagne, s'élève une gentilhommière avec tour, tourelle et machicoulis au-dessus de la porte d'entrée. Elle se nomme la Duranderie. On en fait la demeure du fameux Guilleri, ce chef de brigands si redouté au commencement du XVII[e] siècle, pour la réduction duquel il ne fallut pas moins d'une armée de 5000 hommes. On sait cependant que Guilleri se retirait dans son château près des Essarts ; il se peut faire que ce chef ait eu plus d'un repaire disponible, car les paysans des environs racontent les particularités de la vie de Guilleri avec une exactitude qui paraîtrait bien extraordinaire, si le personnage n'eut pas fait quelque apparition au milieu de leurs ancêtres.

On a découvert aux Brouzils, vers 1857-58, une assez grande quantité de monnaies du XIV[e] siècle. Parmi ces monnaies se trouvent des *boucles* semblables à celles dont se servent encore les paysans pour attacher leurs chemises et qui portent l'épigraphe : *Ave Maria gratia plena.*

En 1791, les Brouzils furent choisis pour être le chef-lieu de canton des communes des Brouzils, la Copechagnière, Denys-la-Chevasse, l'Hébergement et Sulpice-le-Verdon.

— —

Congrégation, a été reconnue, par décret du 13 novembre 1859, comme Congrégation à supérieure générale. Elle compte 667 religieuses, 100 novices ou postulantes, 130 établissements, dont 122 dans le diocèse, parmi lesquels 116 écoles : 64 communales et 52 privées, 7 écoles maternelles et 7 classes enfantines ; 6 écoles hors du diocèse et une salle d'asile ; 11,954 enfants reçoivent l'instruction dans ces écoles. *(Ordo du diocèse de Luçon, 1891.)*

ETAT NOMINATIF DES CURÉS

QUI SE SONT SUCCÉDÉ

DANS LA PAROISSE DES BROUZILS

depuis 1591 jusqu'en 1891

Messire DUTOUR, curé de N.-D. des Brouzils, de 1591 au 14 mars 1604.

Messire Etienne PERRINEAU, du 15 juin 1604 à 1609.

Messire Jehan TEXIER, de 1610 à 1619.

Messire LACUNE jusqu'en 1625. Les registres se trouvent perdus.

Messire Pierre MICHELLEAU, du mois d'août 1625 au 20 mars 1638.

Messire Mathurin SIMONNEAU, du 10 avril 1638 au 31 décembre 1653.

Messire PRERRIEAU, du 5 mars 1658 jusqu'au 19 novembre 1663.

Messire Jean TAVENET, du 12 janvier 1665 au 6 février 1678.

Messire Philippe ROY, du 18 avril 1678 au 11 mars 1710.

Messire Mathurin JAGUENEAU, du 23 juillet au 1er mars 1742.

Messire Alex. ASSAILLY DE GERANSON, du 22 mars 1742 au 25 avril 1764.

Messire P. BOUCHAUD, du 13 août 1764 au 23 avril 1776.

Messire F. HOUSSIN, du 27 mai 1776 au 6 janvier 1792.

Depuis le 6 janvier 1792 jusqu'au 8 novembre 1797 la paroisse des Brouzils fut sans prêtre.

M. GOILLANDEAU, ancien chanoine de la collégiale de Montaigu, du 8 novembre 1797 au 14 août 1814.

M. Pierre MONNEREAU, du 14 août 1814 au 26 avril 1856.

Le R. P. REMAUD, après M. MONNEREAU, fut curé des Brouzils environ 16 mois.

Au R. P. REMAUD a succédé M. BOURGOUIN, qui a été curé des Brouzils 18 ans.

M. BOURGOUIN a eu pour successeur M. A. NAULIN, qui a pris possession de la cure des Brouzils le 24 juin 1876.

ETAT NOMINATIF

DES

VICAIRES DES BROUZILS

depuis 1627 jusqu'à l'époque présente

—

Mathurin Méchineau, vicaire des Brouzils, du 17 décembre 1627 au 23 juin 1642.

P. Brochard, du 21 août 1642 au

Messire Charles Durand, prêtre vicaire, 4 mai 1644.

Jean Baudonneau, vicaire, 14 décembre 1645.

Audureau, prêtre vicaire, sa signature figure au registre à la date du 3 mars 1654.

Vachon, prêtre vicaire, 24 mai 1661.

Pinetière, du 8 mai 1676 au 10 novembre 1678.

Cacault, prêtre vicaire, du 22 août 1679 au 29 avril 1680.

J. Rebuffet, du 17 septembre 1680 au 7 décembre 1681.

J. Bonnin, du 9 mai 1682 au 26 décembre 1683.

R. Morineau, prêtre vicaire, 18 février 1684 au 20 juin 1686.

J.-Baptiste Luzenat, 18 août 1686 au 7 mars 1688.

A. Pouvreau, prêtre, 27 mai 1688 au 16 juillet 1689.

Thomazeau, prêtre, 7 novembre 1689 au 20 octobre 1690.

Vrignaud, prêtre vicaire, 8 avril 1691 au 26 décembre 1692.

C. Gripaud, vicaire, 6 avril 1693 au 13 juillet 1698.

Boutin, prêtre vicaire, 5 août 1698 au 3 décembre 1706.

F. Bouteiller, prêtre vicaire, 10 avril 1707.

Rayé, vicaire, 17 août 1707 au 4 avril 1713.

F. Badreau, vicaire, 15 février 1714 au 17 septembre 1715.

2e vicaire. F. Brunelière, 16 octobre 1715 au 3 juin 1718.

M. Huet, du 22 janvier 1721 au 31 décembre 1722.

J. Belouard, 24 octobre 1723 au 31 août 1730.

Jacques Grolleau, 6 septembre 1730 au 10 octobre 1730.

Dolbeau, vicaire, 15 décembre 1730, au 29 décembre 1732.

J. Garnier, vicaire, 8 février 1733 au 7 avril 1736.

N. Couturier, vicaire, 15 juillet 1736 au 18 janvier 1739.

Fuèle, vicaire, 1er mars 1739 au 11 septembre 1739.

Alex. Assailly de Geranson, 29 octobre 1739.

Guérin, 11 décembre 1742 au 25 mai 1747.

Roy, 30 novembre 1747 au 12 février 1748.

Gilbert, 16 février 1748 au 8 septembre 1748.

J.-Baptiste Desbouches, 17 mars 1749 au 25 octobre 1749.

Berthon, 25 octobre 1749 au 28 novembre 1750.

Perthuzé, 25 août 1750 au 13 novembre 1758.

Costard, 23 décembre 1758 au 10 juin 1762.
Pairault, 30 juillet 1762 au 31 août 1764.
Paillaud, 5 février 1765 au 15 septembre 1766.
Vinet, 21 décembre au 24 octobre 1767.
Neau, 15 août 1769 au 25 novembre 1770.
Graffard, 8 janvier 1771 au 29 décembre 1774.
Baudouin, vicaire, frère de M. Baudouin, fondateur des religieuses de Chavagnes, mort curé de Luçon, du 26 décembre 1774 au 19 décembre 1775, reparaît comme vicaire le 15 décembre 1777.
Gouin, 26 janvier 1776 au 16 décembre 1777.
Chagnoleau, 18 mai 1778 au 19 décembre 1779.
Voyneau, 2 janvier 1780 au 10 mai 1780.
Ridier, 2 janvier 1781 au 4 novembre 1781.
Chauvreau, 22 janvier 1782.
J. Jinalié, 29 janvier 1782 au 20 avril 1783.
Audureau, 20 avril 1784 au 13 octobre 1784.
Mitrecey, 20 octobre 1784 au 28 novembre 1789.
Girardière, 10 mars 1790 au 20 juin 1790.
Maroilleau, 7 juillet 1790 au 23 juin 1791.
Bérieau, 24 janvier 1824 au 27 août 1824.
Belanger, 13 septembre 1824 au 2 juillet 1826.
Chiffoleau, 8 juillet 1827 au 13 septembre 1830.
J.-B. Coumailleau, 30 septembre 1830 au 24 mai 1831.
Le Bard, 31 mai 1831 au 15 juin 1831.
Filleau, 19 juin 1831 au 2 juillet 1832.
Joseph Pérocheau, 12 juillet 1832 au 30 mai 1835.
E. Raison, 30 septembre 1834 au 14 juin 1836.
Gustave Charier, 16 juin 1836 au 9 mars 1838.
Mercier, 27 septembre 1837 au 18 juillet 1839.
M. Pierre Baudry, 22 juillet 1838 au 31 décembre 1869.
Meunier, en 1839.
Gallot, 24 janvier 1842 au 10 janvier 1846.
Artus, 17 février 1846 au 20 décembre 1846.
S. Girard, 16 janvier 1847 au 27 septembre 1848.
F. Jeannet, 16 octobre 1848 au 22 septembre 1849.
J. Gourraud, 18 décembre 1849.
Roger.

J. Rousseau.
Candolive.
Renaudin.
Boudeau et Eug. Gousseau, actuellement vicaire.

A. NAULIN.

Les Brouzils, 2 février 1891.

CHAUCHÉ

Le bourg de Chauché est assis sur un roc aride, autour duquel s'élèvent des arbres touffus.

A l'époque où s'exerçait la justice féodale, Chauché était le siège d'une haute justice, qui n'était qu'un vain titre, en réalité, et n'avait aucun officier judiciaire. Il relevait de la justice de la Rabastelière, Jarrie et Raslière et son personnel se composait d'un juge sénéchal, d'un procureur fiscal, d'un greffier, de sept procureurs, dont l'un était tout-à-fois notaire et huissier, et tous les autres notaires, qui, en totalité, étaient au nombre de neuf et deux huissiers.

Irrités de n'avoir pu surprendre Charette au Val de Morière où il soignait sa blessure, les bleus y massacrent sans pitié les religieuses et d'autres femmes inoffensives. Les expressions manquent pour peindre toutes les horreurs que l'indiscipline, la licence la plus libidineuse et l'irréligion leur firent commettre en ces circonstances.

Les soldats de Charette, exaspérés de telles infamies, veulent faire sentir aux massacreurs le poids de leur vengeance :

« Le 2 février 1794, le jour où Stofflet battait Robiquet, « Crouzat et Cordelier, Sapinaud et Gogué paraissaient à « la tête de leurs anciens soldats de la Verrie, de la Gau- « bretière et des lieux environnants. Ils vont attaquer, « avec 900 hommes, Dutruy à Chauché et le mettent en « complète déroute après une courte fusillade (1). Ils ne

(1) A la fin du Consulat, M. Durcot de Puytesson, ancien émigré, revenant de l'armée de Condé se présentait,, un jour, dans les bureaux de la Préfecture, à Bordeaux, pour l'obtention de quelques pièces qui lui étaient nécessaires. Un des

« furent pas aussi heureux le lendemain ; Joba arriva des « Essarts au secours de Dutruy et les battit à son tour. « Mais le succès de Joba ne fut pas de longue durée.

« Charette, que sa blessure n'empêchait plus de mon- « ter à cheval, ayant appris la déroute de Sapinaud, fait « un appel à ses braves, et, le 3 février, au matin, il re- « paraît devant Chauché à la tête de 3,000 hommes. « Comme il ne peut tenir encore à la main la bride de « son cheval, il l'attache à sa boutonnière. Il a déjà « vaincu Joba à Saint-Fulgent, il veut encore le défaire « à Chauché. En effet, après une vive fusillade, il le met « en déroute, lui tue plusieurs centaines d'hommes et le « poursuit sur la route de Saint-Fulgent. La terreur qu'il « inspire est si grande que Grignon qui, pendant la ba- « taille, se tient à la tête de 1,000 hommes, n'ose venir au « secours de son collègue. Grignon n'a de bravoure que « pour égorger les femmes et les enfants : il est sans cou- « rage en face d'hommes armés, et, ce qu'il craint surtout, « c'est de tomber aux mains des royalistes qui se venge- « ront, il le sent bien, de toutes ses barbaries. Il s'avance « cependant à la fin, mais seulement pour recueillir les « blessés et les égarés de la colonne fugitive. Pour voiler « sa lâcheté, il écrivit à Turreau : *Tu m'as mis à un « poste un peu épineux ; nous manquons de pain et de car- « touches. Si j'ai eu un désagrément de servir, c'est « aujourd'hui. Il ne faut pas se dissimuler que les bri- « gands sont en force, et qu'ils ont fait beaucoup de « recrues !*

« Après sa victoire, Charette prend à peine le temps « de distribuer des vivres à ses soldats ; il se retourne « aussitôt contre une nouvelle colonne républicaine que

---

employés voyant que Puytesson était de Chauché, lui dit : « Vos paysans nous ont bien reçus, lorsque notre zèle républicain nous porta comme volontaires dans la Vendée. Nous fûmes battus tout près de Chauché. Vous aviez raison : qu'allions-nous faire là ? »

Abbé Du Tressay. — *Puitesson.*

« commandent Lachenaie et Prévignaud, et qui, depuis « les Essarts, n'a cessé de brûler et de massacrer. Pour « la battre, il partage sa troupe en trois corps, donne à « Joly le commandement du premier, à Sapinaud celui du « second, et se réserve la direction du troisième. « Sapinaud garde Chauché, Charette se met en embus- « cade sur la route que suit l'ennemi, et il ordonne à Joly « de faire un mouvement tournant pour envelopper les « Républicains. Attaqués en tête et en flanc, les bleus se « défendent d'abord avec courage, mais bientôt, enserrés « de toutes parts, ils sont taillés en pièces, et le champ « de bataille est couvert de leurs morts et de leurs blessés. « Les débris de leur colonne sont obligés, pour s'échap- « per, de s'ouvrir, les armes à la main, un passage à « travers les rangs des Royalistes. En rentrant à Chauché, « Charette apprend qu'une troisième colonne républicaine, « venant du Grand-Luc et de Saint-Denis-la-Chevasse, « arrive au secours des vaincus. Il se retourne contre « elle, la prend entre deux feux et l'écrase comme les « autres colonnes. Dans ces trois affaires, trois mille « Royalistes seulement avaient combattu contre cinq « mille Républicains. Ces heureux succès rendent à Cha- « rette la confiance que les désastres précédents avaient « commencé à lui faire perdre. (1) »

Il revient à Chauché partager les dépouilles de l'ennemi, dépouilles précieuses, en vêtements, en armes, en munitions, en vivres et en argent... et l'armée royale, exténuée de fatigues, manquait de tout. L'immense butin qui vient de tomber en leur pouvoir, et que les vaincus avaient enlevé dans leurs courses incendiaires, remplit les soldats d'une joie folle. Liton de Machecoul distribue, le soir, l'or à pleines mains à ses camarades ; leurs poches en regorgent (2). Mais cette distribution, faite sans justice ni prudence, provoque de nombreux et amers mécontentements.

(1) *Abbé Deniau — Hist. de la Vendée, T. IV.*
(2) *Lebouvier, p. 258.*

Ce fut à Chauché et dans cette circonstance que Charette, irrité des vexations et des cruautés commises par les républicains, usa pour la première fois de représailles.

« Ces trois victoires avaient surexcité la fureur du cruel « Joly. Il demande qu'on rende aux Républicains sang « pour sang : Il faut, dit-il, étouffer tout sentiment de « pitié et passer par les armes tous les prisonniers tombés « en notre pouvoir ; on ne nous a jamais épargnés ; pour- « quoi épargnerions-nous ? Les généraux de l'Anjou ont « été humains, quelle récompense en ont-ils reçue ? Leurs « femmes et leurs enfants ont été égorgés. Puisqu'on « nous fait une guerre d'extermination, rendons mal pour « mal. Fusillons ceux qui égorgent même des hommes « qui n'ont pas pris les armes. C'est notre droit, c'est « notre devoir ; ne soyons pas toujours dupes. »

Un grand nombre de prisonniers avaient été faits dans ces trois rencontres ; il demandaient la vie, offraient même de servir la cause... mais Charette, fermant alors son cœur à la pitié, voulut faire connaître aux bleus que, désormais, leurs soldats seraient traités comme ils traitaient les siens ; il prit donc la résolution d'user de représailles, *de rendre le mal pour le mal*, et tous les prisonniers furent exterminés.

Ce fut à Chauché que, pendant l'insurrection vendéenne, les royalistes établirent un hôpital pour le service des malades de l'armée. M. l'abbé de Beauregard, l'un des vicaires généraux, chargé par Mgr de Mercy de l'administration du diocèse de Luçon, vint lui-même à Chauché pour y organiser les secours religieux.

Aux *cent jours*, le tocsin sonne au clocher de Chauché. Tous les royalistes de la paroisse se réunissent sous les ordres de Puitesson, les armes manquent, les volontaires n'ont que des bâtons, de mauvais fusils de chasse, mais au port de Saint-Gilles, on attend d'Angleterre un nombreux convoi de fusils et de munitions. Puitesson et sa troupe se portent sur Saint-Gilles. Arrivés au Fenouiller, il s'occupe de requérir des charrettes pour recevoir les armes annoncées, mais le convoi était moins important

que n'avaient pensé les généraux vendéens. Puitesson et ses volontaires suivirent le convoi marchant en réserve. La division des Sables était aux prises sur la route avec les Bonapartistes. Puitesson passa à la rivière de la Vie au Pas-Optons ; guidé par le bruit du combat, il raffermit son détachement qui se trouvait de 160 hommes, la plupart de Chauché. On s'avance en bon ordre, parallèlement à la grande route, à travers une lande. Les gars de Chauché tombent à l'improviste sur les bleus qui leur cédent le champ de bataille qu'ils avaient d'abord pris sur les Vendéens : c'est qu'ils avaient cru voir dans cette petite troupe un détachement d'anciens soldats, tant le commandement du chef leur avait paru habile. L'ennemi déconcerté battait en retraite devant les volontaires de Chauché, lorsque des chasseurs bonapartistes, embusqués derrière des fossés, firent sur eux une décharge de feux plongeants. Beaucoup d'entre eux sont blessés, le reste des braves n'en continue pas moins le feu sur l'ennemi. Puitesson comprit que la retraite devenait nécessaire et, protégée par des officiers et de vieux soldats vendéens, elle se fit heureusement sur Saint-Maixent et Apremont.

La cause royale eut de tout temps des défenseurs dans cette paroisse. Nous devons, pour être juste, mettre en première ligne la famille Durcot qui se dit d'origine anglaise et revendique, dès le XVI^e^ siècle, le titre de Seigneur de Chauché. — Claude Durcot fut, en effet, déclaré noble et d'ancienne extraction le 14 mars 1599, il prenait le titre de seigneur de la Coudraye, de Puytesson et de Chauché. Il était père de Gilles Durcot, seigneur de Puytesson et de Chauché. Celui-ci épousa, le 7 septembre 1632, demoiselle Louise du Tréhant. Leur fils Gilles, seigneur de Puytesson, épousa, le 21 octobre 1679, demoiselle Antoinette Du Gast de Briacé, dont

Gilles Durcot, seigneur de Puytesson, qui se laissa entraîner dans la conspiration bretonne ; averti par son fils que son arrestation avait été ordonnée, il put fuir à temps, passa en Italie, et ne revint en France qu'après

la mort du Régent. De son mariage avec demoiselle Marie Marin est issu

Charles-Antoine Durcot de Puytesson, page du roi Louis XV ; il épousa demoiselle Henriette de Tinguy de la Giroulière et laissa de ce mariage

Charles-Désiré Durcot, seigneur de Puytesson, dont M. l'abbé Du Tressay a donné la vie. PUITESSON — *Souvenirs de l'émigration et des guerres de la Vendée.*

Il naquit en 1769. Il commença ses études à Montaigu, puis les continua au collège de Juilly et à Nantes. Il passa ensuite à l'école d'artillerie de Metz. Sous-lieutenant au régiment de Brie, il émigra en 1791 ; servit à l'armée des princes dans la compagnie formée par les officiers de son régiment. Passé ensuite à l'armée de Condé, il fut incorporé dans la 14e compagnie d'infanterie noble ; assista aux affaires de Bersthemi, d'Oberkamlach où il fut blessé, et de Constance où il se distingua. Rentré en France, il fut nommé successivement, lors de la reprise d'armes de 1815, chef de compagnie, de subdivision, de division, adjudant général et colonel d'état-major.

En 1816, il obtint sa retraite avec le grade de chef de bataillon et la croix de Saint-Louis.

Il mourut en 1842, subitement, dans la cour de son château, au moment où il mettait le pied à l'étrier pour faire à cheval une de ses promenades accoutumées.

M. de Puytesson a laissé des notes manuscrites où il exprime ses opinions politiques avec une fière indépendance : la monarchie à ses yeux est notre véritable patrie. Mais il n'en stigmatise pas moins certains royalistes qui voient dans Louis XVI, violant avec Necker l'ancienne constitution et ses serments, un bon roi, tandis que les principes ne nous permettent de le voir ainsi que dans son testament et sa mort. Il stigmatise de même la politique de Louis XVIII repoussant ses amis et ajoutant à la fortune et au crédit de ses ennemis. Et il s'indigne contre la conduite si peu chevaleresque de Charles X, abdiquant à la tête d'une armée.

Seigneurs de Boisreau. — René Durcot, écuyer, seigneur de Boisreau, fils de Gilles Durcot et de Dame Marie Dorin, épousa, par contrat du 3 février 1594, Dlle Marguerite de Sallo dont trois enfants :

Claude, seigneur de Boisreau,

Jacques,

René, qui obtint une confirmation de noblesse, le 10 mars 1625.

Les deux frères aînés partagent les successions de leurs père et mère, le 6 mars 1641.

Le 16 mars 1650, Jacques épouse Dlle Catherine Bonnier.

Cette branche des Durcot s'est éteinte à la quatrième génération par le mariage de l'héritière avec un Rambervilliers de la Lorraine (1).

Les Durcot portent : *d'or à trois pommes de pin, de sinople.*

Au point de vue religieux, Chauché fut primitivement un prieuré fondé par l'abbaye de Luçon dont il dépendait. Jusqu'au XVIII^e^ siècle, le prieur était curé primitif, il était chargé de la première messe les dimanches et fêtes et de l'office entier aux jours des solennités annuelles. La cure était à la nomination de l'évêque de Luçon comme successeur aux droits de l'abbé. Les revenus du prieuré formaient une prébende du chapitre de la cathédrale à la charge de donner une certaine somme d'argent pour le traitement du curé qui avait le titre de vicaire perpétuel. Des terres qui entourent l'église et la cure portent encore le nom de prieuré. Ce domaine fut vendu pendant la Révolution à la réserve d'un pré adjacent au jardin du presbytère.

L'église paroissiale est dédiée à saint Christophe martyr ; un bas relief travaillé avec soin représente, au grand autel, ce saint traversant une rivière, un arbre en guise de bâton, et l'Enfant Jésus sur ses épaules. La forme

(1) BEAUCHET-FILLEAU. — *Dictionnaire des Familles du Poitou.*

de l'église est une croix latine, avec un seul bras qui sert de chapelle du côté du nord. Les voûtes du chœur et les arcades de forme ogivale annoncent l'architecture du XII^e^ siècle. Le chevet de l'église est un peu incliné, sans doute pour rappeler les paroles du texte : *et inclinato capite tradidit spiritum.*

Nous devons ici quelques lignes à la mémoire d'un saint prêtre, M. Clément Thibault, ancien curé de Chauché. La netteté des papiers de la fabrique, le goût pour l'ornement du lieu saint, joints à 52 ans d'administration, en font un des pasteurs les plus recommandables. En 1705, il fit faire le rétable du grand autel ; de chaque côté on remarque la statue de saint Jacques le Majeur et celle de saint Clément, pape. Les deux chapelles collatérales datent de 1719, l'une est dédiée à la sainte Vierge dans son Assomption et l'autre à sainte Catherine, vierge et martyre. Au dessus du rétable de ces chapelles sont ici une maternité divine, là un saint Sébastien. M. Thibault fut vraiment le restaurateur de l'église de Chauché. On lui doit aussi la construction de la sacristie bâtie en 1699 (1).

On conserve aux archives du département de la Vendée plusieurs actes concernant cette paroisse. Le plus ancien mentionne Pierre Gauter signant comme témoin et

(1) En 1847, le Conseil de fabrique reconnaissant que l'église de Chauché était beaucoup trop petite, s'imposa de lourds sacrifices et fit construire l'une des chapelles latérales, parallèlement à celle qui existait déjà.

Cet agrandissement était loin d'être suffisant pour la population. On songea alors à mettre à exécution un travail plus complet, mais le manque de ressources arrêta toute idée de construction pendant dix ans.

Cependant pressé par la nécessité de loger les fidèles, le Conseil de fabrique et M. le Curé, I. Libaudière, prirent l'initiative et réussirent à réaliser une somme assez importante. — Grâce à la générosité de M. le Curé et des habitants, grâce surtout aux sacrifices que s'imposa la fabrique on put con-

comme prieur de Chauché en 1399. — On y voit aussi qu'en 1499 Nicolas Girard, curé de Chauché, fonda dans l'église une chapellenie dite des Girard, et, plus tard, des Papion, à laquelle il affecte divers domaines, à condition de trois messes par semaine, pour le repos de son âme. Cette chapellenie devint, en 1710, à la présentation de André Papion, seigneur de la Citardière, demeurant à Réaumur.

On trouve parmi ces mêmes actes : un consentement donné en 1598 par Philippe Billé, chanoine de Luçon, prieur de Chauché, à Dlle Renée de la Motte, veuve de Charles Bruneau, seigneur de la Rabatelière, paroissienne de Chauché, pour un emplacement touchant à l'église, à prendre dans le jardin du prieuré, du côté de la place, pour y construire une chapelle avec un arceau pour voir au grand autel, moyennant une rente de deux boisseaux de blé.

Il existait autrefois, dans un village distant d'un quart de lieue de Chauché, une église connue sous le nom de la Chapelle Begouin. Cette église fut entièrement détruite en 93. Elle était sous l'invocation de N.-D. (8 septembre

---

struire la nef qui existe actuellement avec l'adjonction de deux bas-côtés comme nefs latérales.

La commune, qui d'ailleurs offre peu de ressources, n'a contribué en rien à l'agrandissement précité. Elle a voté seulement une somme de 400 francs pour déblayer la place de l'église.

La population s'étant accrue, depuis 1857, de plus de 400 habitants, un nouvel agrandissement s'impose. La Fabrique, qui a couvert les dépenses de la première partie de la restauration, serait résolue à s'imposer de nouveaux sacrifices et à supporter presque seule les frais de nouveaux travaux. Il est à désirer que l'administration municipale laisse à la fabrique la liberté d'exécuter son projet si conforme au bien général de la paroisse, et que la lourde et disgracieuse tour qui couronne le coteau de Chauché soit remplacée par un clocher plus en harmonie avec les goûts de notre époque.

(Note de M. l'abbé Buchoux, curé de Chauché, février 1891.)

et les registres de baptême portent que cette chapelle était encore, de 1797 à 1799, une annexe de Chauché. Suivant la tradition, cette église aurait été d'abord l'église paroissiale dont le chef-lieu aurait été transféré à Chauché.

L'arrivée des Lazaristes dans le diocèse fut un bienfait en particulier pour les pauvres ; tel père tels fils : bientôt, au souffle ardent de leurs prédications, la flamme de la charité se raviva dans les cœurs : les aumônes se multiplièrent et, dans maintes paroisses, s'érigèrent des associations secourables, connues sous le nom de Confréries de la charité.

« Ces Confréries sont instituées, disent les statuts, « pour honorer Jésus-Christ et sa Sainte Mère qui en « sont les patrons et pour assister les pauvres malades « tant spirituellement que corporellement ; corporelle- « ment, en leur portant ou faisant porter leur boire et leur « manger et les médicaments nécessaires pendant le « temps de leur maladie ; spirituellement, en leur faisant « administrer en temps et lieu les Saints-Sacrements de « pénitence, de viatique, et de l'Extrême-Onction ; et « procurant que ceux qui meurent sortent de cette vie en « bon état et que ceux à qui Dieu rendra la santé « fassent résolution de mieux vivre à l'advenir. »

Les Archives de la Fabrique de Chauché possèdent encore le registre de la dite Confrérie érigée, dans cette paroisse, au XVII^e^ siècle, en faveur des malades, par un fils de Saint Vincent-de-Paul. Outre l'acte de l'érection et les statuts de l'œuvre, il contient les noms des principaux bienfaiteurs, ceux des officières et des membres de l'association, les procès-verbaux de ses assemblées, la liste des pauvres secourus, le chiffre de ses recettes mensuelles, véritable livre d'or de la charité dans cette pieuse paroisse pendant plus d'un siècle.

Le procès-verbal de l'érection de la dite Confrérie, à Chauché, est une pièce historique trop honorable pour cette paroisse pour ne pas trouver place dans ses annales :

ACTE

DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFÉRENCE DE LA CHARITÉ

dans la paroisse de Chauché

—

Le dix-sept juin mil six cent quatre-vingt-cinq, je soussigné, supérieur des prêtres de la congrégation de la mission du diocèse de Luçon, ay en vertu du pouvoir qui m'a été donné par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime l'Evêque de Luçon, étably la Confrérie de la Charité dans la paroisse de Saint-Christophe de Chauché et reçu à ladite Confrérie les personnes susécrites après avoir lu et expliqué le règlement susécrit dans l'église paroissiale du dit lieu, qu'elles ont promis d'observer fidellement pour assister les pauvres malades de la dite paroisse de la manière qui y est prescrite et de s'acquitter des devoirs de piété qui y sont marqués et leur ay de la susdite authorité assigné l'autel de la sainte Vierge dans la dite église pour être spécialement affecté à la dite Confrérie ; et pour donner moyen aux personnes qui la composent d'exercer les actes de charité qui leur sont prescrits, Madame du Buignon a charitablement donné comptant la somme de deux cents livres et promis de donner d'aujourd'hui en cinq ans la somme de deux cents livres, le tout faisant la somme de quatre cents livres, et de plus Madame Jeanne de Gastinaire, dame du Buignon, a de son bon gré, libre et franche volonté donné et transporté par don pur et simple irrévocable et pour toujours à la dite Confrérie en faveur des pauvres malades de la dite paroisse de Chauché une rente de dix-neuf boisseaux de seigle mesure de Chauché dont onze sont dus par Dame Marguerite Basty, veuve de François Bousseau, sieur des Filées, et huit qui sont deus et affectés sur les domaines de la métayrie de la Vrignais dépendant de la Chapellenie des Thoumazeaux, à condition touttefois que la dite dame de Buignoy jouira de la dite rente pendant sa vie pour en faire elle-même l'application ainsi qu'elle avisera bon être ce dict et entend qu'aussitôt après son décès, la dite Confrérie en jouisse et reçoive les arrérages de la dite rente, si aucuns y sont dûs et que les héritiers n'y mettent aucun empêchement et délivreront entre les mains du procureur de la dite Confrérie tous les actes

concernant la dite rente, en cas qu'elle ne le fasse pas avant sa mort. J'ai aussi donné vingt-deux livres de la part de Monseigneur l'Evêque de Luçon et cinq livres de la nôtre pour contribuer à la même fin, et dans la queste qui s'est faite dans l'église et dans l'assemblée. Le même jour, il s'est trouvé la somme de dix-neuf sols, laquelle jointe aux susdites font en tout celle de deux cent vingt sept livres, dix neufs sols, laquelle a été mise entre les mains de Simonne Marie de Véronnière, laquelle a été élue trésorière de la dite Confrérie et pour garde-meubles Anne Rangonneau et pour procureur M. Jacques Basty, Sieur de la Penauderie, et à la fin de l'assemblée, toutes les personnes de la dite Confrérie ont reconnu, au nom de toute la paroisse, Madame du Buignon pour la fondatrice et bienfaitrice de la dite Confrérie de laquelle nous l'avons aussi établie supérieure le tout en présence de M. le Curé, des principaux habitants de la paroisse. En foi de quoi j'ay signé le présent acte avec les personnes soussignées les jours et an que dessus.

Avant que l'acte ci-dessus fut signé Monsieur Jacques Basty, sieur de la Penauderie, procureur ésleu, cy-dessus de la dite Confrérie a déclaré qu'il donnoit par don pur et simple pour toujours et irrévocable de sa bonne et franche volonté à la dite Confrérie en faveur des pauvres de la dite paroisse huit boisseaux de blé de seigle mesure de Chauché qui luy sont dûs par les héritiers d'André Guerry sur le ténement des terres et moulins du Plessis-Cougnon, qu'il abandonne dès à présent à la dite Confrérie pour en jouir à l'advenir, comme du bien des pauvres, et promet de fournir tous actes nécessaires pour en recevoir le paiement.

Fait et signé dans l'église paroissiale de Chauché, les jours et an que dessus.

Ainsi signé au registre

Jeanne DE GASTINÉRE. Eustache MADELINE,
BASTY. curé comme présent.
Marguerite BASTY.
Marie ROYER.
J. DORINIÈRE, prêtre. Renée BOUSSEAU.
Marie AUDUREAU.
Anne RANGONNEAU.
Marguerite BASTY. LUCHET,
prêtre de la Congrégation de la Mission.

(Archives de la Fabrique de Chauché.)

ETAT NOMINATIF

DES

CURÉS ET VICAIRES DE LA PAROISSE DE CHAUCHÉ

—

Noms isolés

1499 — Nicolas GIRARD, curé.
1587 — Pierre BRILLAUD, prieur-curé. Il consent un bail judiciaire de plusieurs domaines du prieuré.
1596 — BARBOT, curé.

Succession suivie. (1)

1609 — 1656. Guillaume JOUNAUDEAU. Il fut enterré devant l'autel de la chapelle Saint-Michel.
1656 — 1670. CHANTREAU, mourut à Chauché.
1671 — 1673. I. AGENEAU.
1673 — 1677. ARTEIL.
1677 — 1679. BOUGEARD.
1679 — 1694. Eustache MADELINE.

---

(1) Quelques vicaires de la première moitié du XVII[e] siècle figurent sur un projet d'Etat nominatif, informe mais ancien, trouvé aux Archives de la Fabrique

1601 — Normandin, vicaire.
1611 — Raphin, vicaire.
1618 — Mimoneau, vicaire.
1624 — J. Baudin, vicaire.
1624 — Grassineau, vicaire.
1625 — Allard, vicaire.
1627 — Bulteau, vicaire.
1638 — Charon, vicaire.
1642 — Texier, vicaire.

1695 — 1745. Clément THIBAUD, précédemment vicaire de Chauché. Il fut enterré dans l'église et sa pierre tombale a été conservée et placée dans le dallage de l'église actuelle. Dans les dernières années de sa vie il eut pour vicaire M. Michenot, de Chavagnes.

1745 — 1764. M. Jude BELLOUARD, précédemment curé de Saint-Martin-de-Brem. Il mourut à Chauché le 28 novembre 1764 et fut enterré dans le chœur de l'église. Il avait eu pour vicaire, dans les derniers mois de sa vie, M. Maroilleau.

1764 — 1787. FORESTIER. Il mourut le 7 juillet 1787, âgé de 63 ans, et fut enterré dans le cimetière. Il eut successivement pour vicaires :

1772. M. Chevrier, de Saint-Jean-de-Monts, qui resta jusqu'en 1777 ; mort curé de la Grolle en 1782.

1777 — 1779. Le Tenneur.

1781 — 1784. Marchais.

1785 — Mairand.

1785 — Gautier.

1787 — 1788. PAILLAUD, curé (1).

1788 — 1791. LEBOUC, curé (2). Il eut pour vicaires :

1788 — Savin.

---

(1) *M. André-Thomas Paillaud, né à l'Ile-d'Olonne, le 15 mai 1759 ; vicaire d'Aizenay en 1783 ; après avoir occupé la cure de Chauché pendant environ cinq mois, il la laissa par permutation avec M. Lebouc, curé de Nieul-le-Dolent. Ayant généreusement refusé le serment schismatique de 1791, il s'expatria en Espagne. M. Paillaud a composé, dans les loisirs de l'exil, une longue relation de ses pérégrinations et de ses nombreuses épreuves, précieux manuscrit de 400 pages, que les* ARCHIVES DU DIOCÈSE *auront la bonne fortune de publier quelque jour. — P.*

(2) M. Jean-Henri Lebouc, du diocèse d'Avranches, quitta la Vendée à l'époque du serment pour se retirer en Normandie.

1790 — Merlet.
1790 — Charbonnel.

M. Lebouc et M. Charbonnel prêtèrent le serment à la Constitution civile du clergé.

Au mois d'août 1791, M. Charbonnel signe Desservant de Chauché et, à la fin de septembre, Desservant, élu curé constitutionnel de Chauché.

Le dernier acte signé de M. Charbonnel porte cette mention : *Curé de Chauché par la force.*

Après le départ de M. Charbonnel, la paroisse fut desservie d'abord par M. Guédon *de la Poupardière*, curé de la Rabatellière, puis par M. *Gautier*, vicaire de la Boissière, qui paraît s'être tenu caché dans la paroisse, et enfin par M. *Guyard*, qui lui aussi semble être resté dans les environs jusqu'en 1796. M. *Guyard* était aumônier des religieuses bénédictines des Sables.

1801 — 1811. M. Brillaud.
1811 — 1819. M. Terrien.
1819 — 1825. M. Laveille.
1825 — 1831. M. Herbreteau.
1832 — 1864. M. Libaudière.

Il eut pour vicaires :
1836 — 1838. M. de Goué.
1838 — M. Amiaud.
1838 — 1841. M. Deval.
1841 — 1841. M. Gaudineau.

1842 — 1846. M. Loriou.
1846 — M. Loizeau.
1848 — MM. Rousseau et Moreau.
1852 — 1858. M. Machereau.
1858 — 1862. M. Langevin.
1862 — M. E. Coutanceau.

En 1864 M. Libaudière se retira aux Sables où il mourut quelques années après. Il voulut

que son cœur, après sa mort, revînt à l'église de Chauché et il fut placé par son successeur dans le mur de l'autel de la Sainte Vierge.

1864 — 1871. M. Pierre BESSON.

Il eut pour vicaires :

1864 — 1868. M. E. Coutanceau.

1868 — 1869. M. A. Fonteneau.

1869 — 1870. M. Th. Perray.

1870 — M. J.-B. Poiraud.

1871 — 1877. M. François GROLLEAU.

Il eut pour vicaires :

1871 — 1876. M. J.-B. Poiraud.

1876 — 1877. M. G. Robergeau.

1877 — 1888. M. Pierre JEANNET.

Il eut pour vicaires :

1878 — 1881. M. Ar. Marchand.

1881 — 1888. M. Julien Huet.

1888 — M. Auguste BUCHOUX, curé.

1887 — M. Henri Chardavoine, vicaire.

(M. le Curé de Chauché.)

Les évêques de Luçon ont souvent visité cette paroisse et les registres font mention des passages de Mgr Henri de Barillon, le 27 août 1693 et le 28 août 1696; de Mgr Samuel-Guillaume de Verthamon, le 18 mai 1753; de Mgr Gautier d'Ancyse, le 11 mai 1762; de Mgr de Mercy, le 10 octobre 1770; de Mgr Soyer, le 30 août 1834, &....

Nous terminerons en rapportant un trait qui fait honneur à l'orthodoxie de la foi du clergé du diocèse de Luçon, au temps du jansénisme. Un registre de 1757 porte les lignes qui suivent :

« En 1750, M. de Verthamon a voulu faire dans notre « diocèse un catéchisme rempli d'erreurs : les curés et « vicaires de saine doctrine n'ont point voulu souscrire à « l'enseignement d'un tel catéchisme. Ceux qui l'ont en- « seigné, ce sont des curés et des vicaires étrangers « poussés par un vil intérêt ou par d'autres motifs terres-

« tres : signé Jules Bellouard, curé de Chauché, *fames in* « *Samaria magna.* ».

L'aspect général de la paroisse est varié, agréable et en plusieurs endroits pittoresque. On y trouve les ruines du château de Bignon, le château de Linière et celui de la Boutarlière (1) qui devait être fortifié.

APPENDICE

UN APOTRE DE CHAUCHÉ AU CANADA

La paroisse de Chauché s'honore à juste titre d'avoir donné, dans la personne de l'un de ses enfants, un prêtre d'élite à la Vendée et un apôtre au Canada.

Nature ardente, intelligence supérieure, talent multiple, orateur, poète, musicien, homme d'œuvres, tel fut M. l'abbé Flavien Martineau. « Rien ne lui paraissait impossible, dit son biographe de Montréal ; il abordait tout avec une facilité prodigieuse, une bonne grâce parfaite et un succès qui ne se démentit jamais. Heureux serions-nous qu'il ne se fut pas dépensé si prématurément et

(1) — *(Affiches du Poitou,* année 1784). — « Au devant de la « maison de cette petite terre est une prairie, dans un coin, on « voit un oratoire dans lequel est une tombe de pierre grisâtre « au haut de laquelle sont deux écussons. On lit sur cette « tombe : « Cy-gist le corps de haut et puissant messire René « Gazeau, vivant chevalier, seigneur de la Brandanière, la « Boutarlière et autres places, qui décéda le 21 janvier 1662. »

qu'il eut endigué la sève exubérante de son intelligence, de son imagination et de son cœur afin de nous en faire goûter plus longuement les fruits. »

Flavien naquit à Chauché, le 17 juin 1830. De bonne heure, il connut l'épreuve qui mûrit et sanctifia son enfance : A six ans, il perdait sa mère et, quelque temps après, un fusil chargé, manié par un frère imprudent, tuait l'une de ses sœurs qui tomba à ses pieds, le crâne entrouvert par le projectile. Dieu lui donna une seconde mère ; c'est à elle qu'en retour de ses tendresses il révéla, un jour, sa vocation naissante avec une délicatesse exquise : « Je voudrais être prêtre pour vous remercier « en vous donnant la sainte communion ! » Mais ni l'accueil du père, ni l'accueil du curé ne furent de nature à encourager l'aspirant à la prêtrise : l'un lui répondit d'un ton grondeur, l'autre par un haussement d'épaules. L'enfant persista quand même dans son désir et reçut bientôt, au presbytère, les premières leçons de latin. La haute vertu de l'excellent curé revêtait parfois des formes un peu rugueuses. Entre deux leçons, l'austère initiateur distribuait plus de réprimandes que de caresses, et se montrait inexorable pour les fines boutades et les trop spirituelles espièglerie de Flavien. Aussi le second noviciat, au séminaire de Chavagnes, fut-il incomparablement plus tendre, le rudiment moins ardu ; l'élève, mieux compris, se montra souple et studieux. Le séminaire des Sables ne tardait pas à voir s'épanouir son talent et à couronner de brillants succès. Une si riche nature n'échappa point aux regards des directeurs du Grand Séminaire, et, après trois années de théologie, le diocèse envoyait M. Martineau à Saint-Sulpice pour y parfaire ses études. A son retour, on lui confia la chaire de rhétorique au Séminaire des Sables où son cours fut extrêmement goûté. Le bon M. Libaudière, curé de Chauché, ne l'accueillait plus qu'avec une parfaite bienveillance, appréciant enfin le sujet distingué qu'il avait procuré à l'Eglise.

Cependant le ministère pastoral avait pour le brillant

professeur des attraits invincibles ; il fut nommé curé de Saint-Juire. Par ses instructions saisissantes et ses beaux cantiques il sut amener à l'Eglise ses paroissiens enclins jusque là à l'indifférence.

En 1861, il recevait une mission plus digne de ses vertus et de ses talents. A Montournais, son élocution facile, ses accents convaincus, son débit net et rapide qui lui permettait de déclamer un sermon comme on mène une charge à la bataille, tout en lui passionnait ses nouveaux paroissiens qui ne se lassèrent jamais de l'entendre. Toutes ses prédications dans les paroisses voisines furent de véritables triomphes oratoires.

C'est au milieu de tels succès que l'abbé Martineau résolut de partir pour le Canada en qualité de prêtre de Saint-Sulpice. Dieu avait parlé : l'apôtre vendéen l'entendit, le reconnut et n'hésita pas. Comme il l'écrivait plus tard, il prit son courage à deux mains, en brisa d'un seul coup toutes les attaches les plus douces et les plus légitimes, et il s'embarqua sans aller embrasser sa famille.

Attaché d'abord à la desserte de la paroisse de Saint-Joseph, à Montréal, il s'y employa avec son ardeur accoutumée ; chargé de la prédication en maintes occasions, il fit bientôt accourir autour de sa chaire une foule empressée et compacte. Sa parole imagée, chaude et vibrante électrisait ses auditeurs et les entraînait au tribunal de la réconciliation. Que de fois il dut laisser son confessionnal à minuit sans avoir pu entendre tous ses pénitents, et on les voyait revenir le lendemain reprendre leur tour de la veille.

Frappés de ces premiers succès, ses Supérieurs l'appelèrent à la paroisse de Notre-Dame. Dans cette nouvelle église ses prédications ne tardèrent pas à plaire et à enthousiasmer, à lui gagner tous les cœurs : il se multiplia pour imprimer à toutes les œuvres un rapide succès en les fécondant de sa parole et de ses encouragements : œuvres d'hommes et de jeunes gens, de mères de famille et de jeunes personnes, société de tempérance, cabinet

de lecture, association de la Sainte-Famille. Partout, s'il devait prendre la parole, l'église se remplissait. Lorsqu'il voulut fonder une seconde association des enfants de Marie, cinq à six cents aspirantes répondirent à son appel. L'adoration nocturne réclamait, deux fois par semaine, sa présence et à des heures fort incommodes. Jamais il ne manqua au rendez-vous eucharistique. Dès le matin, sa voix pénétrante s'adressait aux adorateurs, et le soir, à une heure avancée, après ses vibrants cantiques, chantés avec une piété communicative, il jetait aux gardes vigilants de Jésus-Hostie une de ces allocutions à l'emporte-pièce dont il avait le secret. Le lendemain, il n'en prodiguait pas moins plusieurs fois sa parole avidement accueillie aux associés de l'adoration diurne.

Un pareil cœur ne pouvait être fermé aux pauvres et aux malheureux. Qui dira son dévouement à l'*Orphelinat catholique* et à l'Institution des *Jeunes Aveugles* de Nazareth ! Pour eux, il composa des récits et des chants, organisa des fêtes et pique-niques, leur prêcha des conférences et des retraites, car son zèle et son talent suffisaient à tout. Par le moyen de l'Association des Dames de Charité et de l'Œuvre du Vestiaire Notre-Dame il venait en aide à des misères sans nombre. Que de services rendus dans les maisons d'éducation dont il eut la direction ! Quel ami dévoué la Congrégation de Notre-Dame et les Sœurs grises trouvèrent en lui !

A Saint-Joseph et à Notre-Dame, sa direction éclairée et virile, au saint Tribunal, donna aux communautés religieuses de nombreux et excellents sujets et prépara pour le monde des chrétiens fortements trempés.

En dehors de ces occupations paroissiales il se créait, comme par manière de délassement, des charges accablantes. C'est ainsi que, sous son impulsion puissante, irrésistible, s'organisèrent les pélerinages au Canada, et celui du Calvaire des Deux-Montagnes, et celui de la Côte-des-Neiges, et celui de Sainte-Anne de Beaupré. Sous un pareil guide, tous revenaient sanctifiés et ravis

de ces pieuses mais difficiles et lointaines excursions... Aussi annonçait-il un nouveau pèlerinage, il ne pouvait suffire à toutes les demandes. Se riant de tous les obstacles, il tente un coup d'audace, traverse les mers, à la tête d'une cinquantaine de Canadiens, et les amène, au milieu de mille péripéties, jusqu'à Notre-Dame de Lourdes. Que de cantiques et de chansonnettes, que de récits et d'histoires pour charmer les ennuis du long voyage ! Quand les côtes de France lui apparaissent au loin, la joie l'électrise, il chante :

Oui, c'est la France !
Mon cœur s'élance ;
Et du vaisseau gourmandant la lenteur,
Comme en un rêve,
Vers cette grève
Je veux voler, laisser passer mon cœur !

Faites vitesse,
Tournez sans cesse
Rames sans fin qu'agite la vapeur.
Voici la rive,
Enfin j'arrive.
O France, enfin c'est toi ! C'est le bonheur.

A la Grotte miraculeuse et dans la Basilique, son cœur déborde de piété et d'enthousiasme, sa parole si française, si pénétrante, toute de chaleur et de fécondité, ravit les foules, les touche jusqu'aux larmes.

Pendant dix ans, M. Martineau eut à prêcher, plusieurs fois par semaine, le plus souvent devant les mêmes auditeurs, et cependant l'enthousiasme qu'il inspirait fut sans défaillance, preuve concluante de sa puissance oratoire. Doué d'une âme sensible, facile à l'émotion, d'une imagination vive et colorée, d'une grande mémoire, d'une facilité d'élocution prodigieuse, d'une voix vibrante et sympathique, d'un tempérament plein de fougue et d'élan, l'abbé Martineau était avant tout un improvisateur. Aussi ses plus étonnants succès ont-ils été

obtenus dans des sujets de circonstance. Ce prédicateur qui, tant de fois, rompit le pain de la parole sainte, n'a laissé que des plans et de simples notes...

A de pareils travaux apostoliques, la plus robuste constitution devait s'épuiser hâtivement. Quel genre de mort aimeriez-vous davantage, demandait-on un jour à M. Martineau. — « La plus rapide, répondit-il immédiatement. Je voudrais mourir comme le soldat sur la brèche. » Dieu exauça son fidèle et infatigable serviteur... Malgré les premières atteintes d'une fluxion de poitrine, au commencement de décembre 1887, il voulut monter en chaire pour glorifier le privilège de Marie Immaculée, le soir il veut adresser une allocution à ses congréganistes... la voix lui manque, bientôt, le mal empire, et le soldat de Jésus-Christ *meurt sur la brèche,* comme il l'avait désiré, il tombe au champ d'honneur, à la manière de ces preux Vendéens de la *grande guerre,* ses fiers ancêtres, dont ses vers et sa parole avaient tant de fois célébré la vaillance. La ville de Montréal pleura sa mort comme un malheur public et ses funérailles, présidées par l'Archevêque, furent un dernier triomphe.

M. Flavien MARTINEAU, *prêtre de Saint-Sulpice, Esquisse biographique,* brochure in-8°, 93 pages.

UNE VOIX D'OUTRE-TOMBE *ou ses poésies.*

— *Montréal, 1889.*

CHAVAGNES-EN-PAILLERS

Le nom de Chavagnes ou Chavaignes viendrait, d'après quelques antiquaires, de *Campus agnorum*, (champ des agneaux, en vieux langage aigneaux). Les nombreux coteaux qui se trouvent dans la commune, rendant le terrain très favorable aux bêtes à laine, il est à croire que l'établissement d'une bergerie, au lieu où est aujourd'hui le bourg, a été le premier centre autour duquel la population s'est agglomérée, et d'où le territoire environnant a pris son nom. Cette étymologie paraît confirmée par le nom d'un moulin à l'eau, situé près le bourg et qui a toujours été désigné en patois sous le nom de *Chavognea*, nom qui ne peut se rendre en français autrement que par *Chavagneau*, contraction de champ aux agneaux, comme Chavagnes n'est que la contraction du patois, *champ aux gniea*, en français champ aux agneaux.

Quelques personnes ont prétendu que le nom de Chavagnes venait de *Champ vigne*, et cela, parce que sur quelques cartes le nom est écrit Chavignes, et en outre, parce qu'autrefois il y aurait eu beaucoup plus de vignes que de nos jours; mais les cartes où le nom est ainsi écrit, sont en très petit nombre et peu anciennes, tandis que nous en avons de très vieilles où le nom est écrit Chavaignes ou Chavagnes.

Sur tous les titres tant anciens que modernes sans exception, sur les registres qui remontent à 1596, le nom est toujours écrit Chavaignes ou Chavagnes. Les cartes où on lit Chavignes contiennent donc simplement une faute d'impression. C'était M. Guilbert, professeur de mathématiques à l'ancien séminaire de Chavagnes, qui avait imaginé cette étymologie et l'avait fait adopter par les directeurs qui, sur les thèses latines et attestations de

prix, traduisaient Chavagnes par *Campivinetum*, et séminaire de Chavagnes par *Seminarium Campivinetense* (1).

Ce qui est plus certain, c'est que le nom d'*en Paillers*, vient de Paillers, aujourd'hui petit village de la commune de Bazoges, mais autrefois petite ville et chef-lieu de doyenné transféré plus tard à Montaigu. Quant aux anciens actes où l'on trouve ces noms : Chavaignes de ou les Montaigu, il est facile de comprendre que Chavagnes ayant dépendu jusqu'en 1791 du marquisat et de la juridiction de Montaigu, ce serait une preuve de cette dépendance.

Nous manquons de documents certains sur la fondation de Chavagnes. Il est probable que le lieu où est situé le bourg a commencé à être habité lorsque la contrée vit s'établir les premières habitations romaines. On y trouve, en effet, quelques débris de vases et de tuiles romaines dont on explique facilement l'origine, par la proximité de la ville de Durinum, éloignée de 7 à 8 kilomètres seulement. L'endroit étant bien choisi, aura pris quelque accroissement et l'abbaye de Luçon y établit le prieuré qui en dépendait encore il y a 70 ans.

On trouve, en effet, dans la paroisse, plusieurs ruines qui témoignent de l'antiquité de Chavagnes. Au lieu nommé les *Forges*, on voit un monument fort ancien, c'est une portion de mur d'environ deux mètres et demi de longueur, construit en ciment romain et d'une dureté pareille à celle de la pierre ; des deux côtés on remarque une espèce de plate-forme toute en ciment d'environ 20 cent. d'épaisseur, s'étendant d'un côté vers le levant à quatre ou cinq mètres, et du côté opposé formant un demi-cercle renfermé dans une enceinte carrée, et d'un diamètre égal à la longueur du mur. Cette plate-forme est recouverte de terre végétale. Aux environs se trouvent des fragments de tuiles à rebord et de celles nommées

(1) *Le nom primitif d'après les chartes et les anciens fouillés est DE CAVENIS ; c'est le seul acceptable.*

imbrissées. On y voit des débris d'anciennes poteries de briques fort épaisses. Quelques astragales, plantes à feuilles de réglisse, croissent près de ces ruines.

A 7 ou 8 kilomètres, dans le champ au bas du Cormier, du côté de la Bleure, il existait d'anciennes constructions aujourd'hui disparues. On y trouvait des tuiles à rebord, des poteries anciennes ; un habitant du Cormier a trouvé un fragment d'amphore qu'il a placé sur le faitage de sa maison, comme objet d'ornement.

Outre ces antiquités, on a trouvé aux Forges, et au champ du bas du Cormier, un grand nombre de médailles romaines, dont quelques-unes très bien conservées : on en possède de Gallien, Posthume, Victorin et Constantin. — M. de la Villegille, dans une *Notice* qu'il a donnée *sur Chavagnes*, mentionne des sépultures gallo-romaines dans lesquelles il y avait une charmante tasse en verre jaune décorée d'un bas-relief circulaire représentant des gladiateurs, dont les noms se lisent au-dessus de chacun d'eux. Dans les landes qui se trouvent entre la grande Maine et le ruisseau de la Chardière, on voit des traces d'anciens fossés, que la tradition attribue aux Romains. Enfin on trouve plusieurs souterrains dont on ne connaît point l'origine, quelques-uns sont très longs et passent sous la rivière.

Il existe d'autres ruines mais d'une autre époque plus récente, telles sont celles du château de l'Etang-Durcot et celles du château de Benaston. Il ne reste du premier que des pans de murs qui formaient un carré avec des tours aux angles. Le seigneur de l'Etang était seigneur d'une partie de Chavagnes. La terre qui dépendait de ce château formait une très belle propriété qui a été vendue en détail vers 1807 ; elle appartenait depuis 150 ans à la famille de Montaigu de Bois-David. On croit que ce sont les seigneurs de l'Etang qui ont fait construire le pont de Chavagnes et qu'ils y avaient établi un péage d'un denier par passant (1).

(1) Une tradition prétend que la famille Durcot serait d'ori-

Le second château, beaucoup plus important, existait au hameau de Benaston et en portait le nom. Avant que la route royale de Montaigu à Saint-Fulgent fut tracée, il y a près d'un siècle, Benaston était le lieu de passage des troupes qui de Montaigu allaient vers le midi du Bas-Poitou. On remarque de tous côtés qu'il existe des chemins pour arriver à Benaston et qu'en général ces chemins sont larges et paraissent avoir été très fréquentés.

Ce hameau était, dit la tradition, autrefois ville, et plusieurs ouvrages de géographie font mention de Benaston comme d'une petite ville du Bas-Poitou. Un ancien titre du XVI[e] siècle le qualifie de vieux bourg, et d'autres le nomment le Perthuis de Benaston. — Il y existait une église ou chapelle dont les murailles ont subsisté jusqu'en 1792.

Benaston formait une place fortifiée, entourée de fossés profonds et remplis d'eau ; ils sont aujourd'hui en partie comblés. Le village actuel est hors de l'enceinte qui formait un pentagone ; de l'un des angles près de la chapelle partaient deux douves parallèles laissant, entre elles, un emplacement qui était, sans doute, un chemin conduisant au château proprement dit, situé à une dis-

---

gine anglaise, ce qu'il y a de certain c'est qu'on la trouve établie dans notre province, où pendant les guerres de religion elle a joué un rôle important. La branche de l'Etang-Durcot jouissait du privilège d'avoir garnison royale dans son château de l'Etang, dont l'aîné était gouverneur, et du pouvoir d'appeler les habitants des paroisses voisines pour les travaux de défense.

Durcot-Guillaume fut reconnu noble en 1516. Par son testament il fonda une stipendie dans l'église de Saint-Denis-la-Chevasse où il choisit sa sépulture près de celle de son père. — Pierre Durcot, fils du précédent... 1529, fut père de Gilles, seigneur de l'Etang : quoique catholique il suivit, après la mort de Henri III, le parti de Henri IV. Le tiers parti fomenté dans notre province par la famille La Trémouille l'attaqua dans son château de l'Etang-Durcot, le prit et le fit assassiner.

tance de 24 mètres, dans un enclos de forme ovale de 60 mètres dans un sens, et de 45 dans l'autre. Cet enclos est encore entouré de douves profondes qui ne tarissent jamais. On a trouvé, dans l'emplacement du château, quelques fragments de tuiles à rebords, des briques et des poteries. — Une maison située sur le bord des anciens fossés, mais hors de leur enceinte, portait le nom de Ligence : c'était là que se payaient les droits seigneuriaux.

Les habitants du village connaissent peu son histoire ; d'après leurs pères, c'était une ville ; ils citent encore un ancien dicton : sans Benaston, Montaigu ne serait pas baron. — Ils ajoutent : que c'était une rente de 50 sous que payait leur village au seigneur de Montaigu, qui avait valu à celui-ci le titre de Baron. Ce dicton paraît s'expliquer part l'art 2 de la *Coutume du Poitou*, qui indique que pour que quelqu'un puisse se dire comte, vicomte ou baron, il convient qu'il ait sous lui un ou plusieurs vassaux qui aient droit de chatellenie.

Or, la route dont on vient de parler, constituant sans doute une vassalité reconnue par le château de Benaston envers le seigneur de Montaigu, celui-ci aura pris le titre de baron, qu'il portait avant celui de marquis. (1)

---

(1) Au moyen âge, en effet, Chavagnes se trouvait compris dans la baronnie de Montaigu, dont les seigneurs de Belleville étaient possesseurs. Mais lorsque Louis XI acheta cette baronnie, la paroisse de Chavagnes fut du nombre de celles dont le seigneur de Belleville se réserva la possession. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'acte de vente qui fut passé à Sablé le 4e jour d'août 1473. « Noble et puissante Dame Marguerite de « Cullant, femme, espouse de noble et puissant seigneur « monseigneur messire Loys de Belleville, agissant au nom « de son mari » reservant dans la baronnie de Montaigu : « Les paroisses des Brouzils avecque la forest de Gralac, « Chavaignes, la Coupe-Chenière, la Boissière et les enclaves « de Saint-Denis et de Saint-Fulgent, et tous ses droits, « prouffis, rentes et devoir deutz esd paroisses à la dite sei- « gneurie de Montaigu. Et en outre les hommages de Beaure- « paire que doit le seigneur de Tiffauges, les hommages de

L'institution du Petit Saint-Cyr, *fondée à Luçon par le théologal André de Beauregard, était en plein exercice et offrait, sous la direction de Mlle de Chevigné, religieuse de l'Union chrétienne, les plus belles espérances, lorsque, vers le mois de mars 1792, les lois révolutionnaires en ordonnèrent le renversement. M. de Chevigné, aîné, qui était seigneur du château de la Grassière, en Chavagnes, offrit alors à sa sœur de venir y habiter, avec autant de maîtresses et d'élèves que sa maison pouvait en contenir. Elle s'y rendit, en effet, avec vingt élèves et quelques dames de sa maison. Mme de Chevigné, fille du comte du Chaffault de la Guignardière d'Avrillé, reçut avec bonté*

« la Barretière, de Bazoges, de Saint-Fulgent, que doit le « seigneur de la Varrie ; l'hommage du fief des Essars que « soulaient faire les conte et contesse de Penthièvre, les « hommages de la Tavernerie et de la Martelière, que doit le « seigneur de Passavant ; l'omage de Rocheservière, ceux de « Painfault et de Planteys, que doit le seigneur de la Guion- « nière ; l'omage de la Sécherie que doit François Louer, « l'omage du Noirlieu, et le guet du dict lieu, avecques les « droits, prérogatives et noblesses dépendant des dicts hom- » mages, fors et réservé au Roi notre sire ceulx qui sont en « la ville de Montaigu, et au dedans des fossés du dit « lieu..... »

(Archives nationales, section historique.)

Ce même Roi Louis XI donna des lettres patentes pour autoriser la dame Marguerite de Cullant à faire construire une forteresse ou château à Chavaignes.

« Avons donné à nostre chière cousine Marguerite de Cullant « veuve de Louis de Belleville, pour la sûreté et celles de ses « enfans mineurs, povoir... et faculté de faire chastel et place « forte, à Chavergnes où elle pourra faire bâtir tours, tourelles, « murailles, barbecanes, pont-levis, fossés, et tel que bon lui « semblera.... donné à Senlis au moys de mai 1474..... »

(Archives nationales. — Section historique. — Trésor des Chartes regis. 204.)

On ne voit pas que la dame de Belleville profita jamais de cette autorisation.

cette intéressante colonie ; et bien que la Révolution éclatât déjà avec fureur, le séjour de la Grassière devint pour elle un asile de paix que partageaient les habitants et autorités du pays.

Avant d'abandonner le diocèse dont il avait été banni, et après avoir été détenu à Fontenay, le vicaire général, M. Jean de Beauregard, plus tard évêque d'Orléans, se rendit furtivement à la Grassière pour y revoir cette intéressante famille, et en donner des nouvelles à son frère, le théologal. Jamais rien ne put lui faire perdre le souvenir de cette maison où il trouva tant de vertus réunies. Mgr de Mercy écrivait un jour de son exil du Mindrisio : « Ce qui est bien singulier et ce qui m'a fait grand plaisir c'est une lettre que Mlle de Villedieu du Poitou écrit à son père qui est à la Haye : Mme de Chevigné et le petit troupeau se portent bien et sont dans une retraite assurée... *Cette nouvelle, hélas ! était vieille de date. La guerre de la Vendée était venue troubler depuis longtemps la douce paix de la Grassière : l'infortuné pensionnat avait passé la Loire et suivi la grande armée. Plusieurs de ces jeunes filles périrent par les armes, lors de la déroute du Mans, d'autres succombèrent sur le chemin d'épuisement et de maladie, quelques-unes à peine purent revoir la Vendée. Madame Marie-Henriette du Chaffault, épouse de M. de Chevigné, mourut au Mans, en prison* (1).

Le château de la Grassière fut incendié à l'époque de la Révolution ; il n'en reste plus de vestiges.

Pendant la guerre de la Vendée, Charette, peu avant qu'il fut pris se retirait souvent à la métairie de la Brenénière. A Chavagnes, comme dans toute la contrée, un grand nombre d'habitants, hommes, femmes. enfants, périrent victimes de la guerre civile. — Un registre de la

(1) Habitants de Chavagnes faits prisonniers et qui tombèrent sous les fusillades après la déroute de Savenay : Louis Gréault, Pierre Gaboriault, Jean Girard, Pierre Guimbault, Joseph Lucas, N. Piffeteau, Pierre Runeau.

mairie, quoique très incomplet, contient les noms de 103 personnes tuées par les républicains. Dans le nombre se trouve un enfant de six mois. On a conservé la mémoire du 23 février 1794, jour où des colonnes dites *infernales* firent un épouvantable carnage de femmes et d'enfants : il est connu sous le nom de jour du *grand massacre*. Le matin, la messe avait été dite dans la grange de la métairie de la Trotinière par M. Remaud, curé de Chavagnes, et beaucoup de ceux qui furent tués y avaient communié. D'après le registre mentionné, il y eut 52 personnes tuées, seulement de la commune.

L'église et la plupart des maisons furent incendiées dans cette guerre. Un titre, que l'on conserve encore, daté de 1602, apprend que le chœur de l'église avait déjà été brûlé par les protestants au nombre desquels se trouvait un seigneur de l'Etang-Durcot.

Au mois d'aout 1808, Napoléon, accompagné de l'impératrice Joséphine, traversa la commune de Chavagnes sur la grande route. Un arc de triomphe avait élevé à la Chardière, au haut duquel était un grand aigle impérial avec l'inscription suivante :

> La terre devant lui garde un profond silence,
> Et les peuples soumis ont connu sa puissance.

Le Séminaire et les autorités de la commune s'y trouvaient : il passa vers 8 h. 1/2 ou 9 h. du soir. Il s'arrêta quelques minutes pour recevoir les autorités civiles et ecclésiastiques : il leur parla avec beaucoup d'affabilité et pendant que la voiture était arrêtée, le séminaire faisait retentir l'air de nombreux *vivat imperator,* tandis qu'un feu de joie éclairant d'un côté le bois de la Chardière, projetait d'un autre côté sa lumière sur l'ancien château encore en ruines, et produisait un effet tout à fait pittoresque.

Parmi les objets de curiosités que l'on trouve à Chavagnes il faut remarquer quelques filons de cailloux contenant du fer arsénical. — Au fond d'un puits creusé dans le

jardin des religieuses, on trouva une pierre schisteuse noire, mêlée d'une grande quantité de fer sulfuré. Mais aux environs du village de Cormier, l'on pourrait espérer, avec une chance de succès, trouver une mine de fer abondante. Il existe, en effet, en si grande masse, que l'aiguille de la boussole en est déviée et que les géomètres du cadastre chargés, en 1837 et 1838, de lever le plan de la commune, n'ont pu en cet endroit se servir de la boussole. Il est même à croire qu'autrefois il y avait là une mine en exploitation. Elle se trouve près du lieu déjà indiqué et nommé les *Forges* près duquel on trouve fréquemment des scories ferrugineuses. Tout auprès, est une métairie du nom de la Martelière, nom qui peut faire croire qu'on y forgeait ou martelait.

Citons encore les cinq fontaines, remarquables par la pureté et l'abondance de leurs sources, qui sortent du rocher. — A peu de distance du même lieu est une très bonne source d'eau minérale ferrugineuse ; elle contient du carbonate de fer rendu soluble par un acide carbonique, des personnes y viennent pour leur santé.

Passons à la partie religieuse. L'église de Chavagnes est dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Elle a été construite à neuf il y a quelques années. Nous ne parlerons ici que de l'ancienne (1). L'architecture du chœur dont les fenêtres étaient en plein cintre et entourées d'un cordon coupé en losanges, indique le XII^e^ siècle. La nef avait la forme d'un carré long. Le chœur plus étroit se terminait par un abside. Une flèche en ardoises et de 10 mètres surmontait l'église. Des deux côtés de

(1) Cette église fut incendiée par les protestants, dans les guerres de religion. Dans une déclaration du 26 janvier 1602, faite pour obéir à un monitoire, un laboureur, nommé Mathurin Piveteau, âgé de 88 ans, déclare qu'il « a connu le défunt « sieur de Lestang-Durcot, frère aîné de cesty-ci, qu'il aida à « faire brûler le chœur de l'église de Chavagnes, et qu'il était « huguenot quand il mourut et l'avait été toute sa vie. » — (Note donnée par M. Gourraud, ancien notaire.).

l'entrée du chœur, un autel était élevé à la sainte Vierge et à saint Sébastien. Un quatrième placé sous le clocher avait pour patron saint Antoine (1).

Il y avait autrefois dans la paroisse plusieurs chapelles, la principale était au village de Benaston. On voit encore les ruines des chapelles de l'Etang-Durcot, du grand Preuilly, celles du bourg à l'entrée du cimetière de la Chardière, de la Grassière, de la Fauchardière, de la Limonnière, sont entièrement détruites.

Les seules chapelles particulières existant aujourd'hui sont celles du séminaire, bâties en 1808, et celle des Dames Ursulines, qui a été consacrée au mois de juin 1844 : elles sont l'une et l'autre dédiées à la Sainte-Vierge.

L'Église de Chavagnes possède des reliques de saint Restitut et de sainte Gaudence : elles furent envoyées de Rome en 1719, par les soins de Jacques Bousseau, sculpteur, auquel la paroisse s'honore d'avoir donné naissance (2).

---

(1) Une foire importante, nommée *foire de Saint-Antoine,* et qui se tenait le jour de la fête de ce saint, indiquerait que cet ermite était autrefois en grande vénération. Comme il est arrivé presque partout, le concours des fidèles, attirés par la dévotion, aura été l'origine de cette foire ; l'une est restée, tandis que le saint a cessé d'être invoqué.

(2) *Il naquit à la Crépelière, du mariage de Jacques Bousseau et de Marie Droneau, cultivateurs, et fut baptisé le lendemain. Dès son enfance, il montrait une adresse extrême à sculpter le bois, et, sans autre outil que son couteau, il faisait des Christs, des saintes Vierges et diverses sculptures annonçant un talent remarquable : aussi l'Évêque de Luçon, étant venu en visite pastorale à Chavagnes, le curé lui présenta le jeune artiste ; le prélat, charmé des dispositions qu'il annonçait, le prit sous sa protection et l'envoya étudier à Paris. Il y eut pour maître de sculpture le célèbre Nicolas Coustou, sous lequel il se forma rapidement ; ensuite il alla passer quelque temps à Rome où il n'oublia pas sa paroisse natale. A son retour à Paris, l'Académie le reçut au nombre de ses membres et, plus tard, il y obtint le grade de professeur ; son morceau de réception était* Ulysse

Le cimetière placé hors du bourg ne suffisant plus, son enceinte a été agrandie en 1836, mais ce nouveau terrain avait à peine 30 ou 40 centimètres de profondeur et il eût été impossible d'y enterrer. On se décida à prendre la terre dans l'ancien cimetière au nord de l'église. Les habitants s'y portèrent avec un zèle admirable et le transport se fit en moins de trois semaines. M. Bugeon, alors curé, commença par célébrer un service solennel pour ceux qui étaient inhumés dans le cimetière dont on allait transporter la terre. Tous les soirs on chantait un *de profundis* et les ossements étaient transportés couverts d'un drap mortuaire dans le nouveau cimetière. On termina ensuite comme on avait commencé par un service solennel. — Dans la plupart des tombes on trouva un et quelquefois deux petits pots remplis de charbon.

M. Bugeon, encouragé par la facilité avec laquelle avait eu lieu la translation des terres du cimetière, crut pouvoir entreprendre un ouvrage bien autrement considérable, je veux dire, la reconstruction de l'église; cette reconstruction était assurément très désirable car l'ancienne église était beaucoup trop petite; mais la dépense paraissait hors de proportion avec les ressources dont on pouvait disposer. En effet l'administration de la commune n'ayant aucuns fonds disponibles, et comme l'on ne pouvait point grever les habitants d'impôts extraordinaires, tous les frais de construction devaient être à la charge de la fabrique. Celle-ci avait en caisse à peu près 1800 francs et une souscription ouverte en la commune s'était élevée

---

tendant son arc. *Le roi d'Espagne, Philippe V, l'ayant choisi pour son premier sculpteur, Bousseau partit pour ce royaume, fit beaucoup de travaux à Madrid et mourut en 1740, âgé de 59 ans. La cathédrale de Rouen, le palais de Versailles et diverses églises de Paris renfermaient des œuvres du sculpteur poitevin. Nous citerons le mausolée du cardinal Dubois, aujourd'hui en l'église de Saint-Roch, et que l'on a attribué à tort à Nicolas Coustou.* (Notes historiques sur Chavagnes-en-Paillers, par M. C. Gourraud.)

à 20,000 francs environ ; mais le total était bien loin de suffire aux dépenses présumées, vu surtout les dimensions du plan proposé, que l'on trouvait généralement d'une grandeur hors de proportion avec les besoins de la paroisse. De là un commencement de division dans les esprits. A la fin cependant des personnes zélées ayant fait des offres qui paraissaient avantageuses, on s'accorda pour diviser la construction en deux parties, afin qu'en partageant la dépense elle fut plus en rapport avec les ressources paroissiales : on ne devait d'abord bâtir que le chœur et le transept. L'ancienne nef, provisoirement conservée, devait, après l'achèvement du nouveau chœur et du transept, être mise en communication avec eux... On démolit donc le chœur et le clocher ; on bâtit le nouveau chœur et le transept, sur le milieu duquel on construisit une coupole élevée : mais à peine la construction était-elle couverte qu'on s'aperçut que le poids de la coupole l'écrasait et que, pour consolider l'édifice, il fallait exécuter le plan entier et par conséquent démolir la nef qu'on avait conservée. Cela causa une grande émotion parmi les habitants, qui ne savaient où l'on pourrait trouver assez d'argent pour satisfaire à cette dépense. Dans cette perplexité, sur des offres qui furent faites, on crut avoir des ressources suffisantes pour achever l'édifice ; on démolit ce qui restait de l'ancienne église et on commença à bâtir la nouvelle nef, comptant qu'elle serait couverte en quelques mois. Bientôt on reconnut qu'il y avait eu de graves malentendus dans les promesses sur lesquelles on comptait ; et il fallut, faute de fonds, suspendre les travaux sans savoir quand on pourrait les reprendre. On concevra aisément le mécontentement et le trouble que cela causa dans la commune dont l'état devint vraiment déplorable. Au lieu d'une messe paroissiale en l'église, où tout le monde se réunissait, on en célébrait en trois endroits différents : l'une à la chapelle de la sainte Vierge, appelée aujourd'hui la Salette, l'autre au Séminaire, et la troisième au Couvent. Les habitants n'avaient aucun lieu de réunion générale ; les publications qui se faisaient à la porte de l'église, à la

sortie des grands messes, ne pouvaient plus se faire utilement. Ce triste état, dont on ne pouvait prévoir la fin, occasionna la plus vive irritation. Tout le monde cependant était animé des meilleures intentions, mais de faux rapports augmentèrent les divisions, les envenimèrent et trompèrent même l'Evêque. Monseigneur cassa le conseil de Fabrique et en nomma un nouveau, dont la légalité était fort contestable. De son côté l'administration de la commune, espérant hâter l'achèvement de l'église, déféra l'affaire au conseil de Préfecture dont l'arrêté, sujet à diverses interprétations, ne termina rien. Enfin M. l'abbé de Suyrot, nommé en septembre 1852 curé de Chavagnes, put parvenir à se procurer des ressources suffisantes pour terminer l'église. On démolit la coupole dont le poids compromettait la solidité de l'édifice et on reprit activement la construction de la nef, tellement que le jour de l'Assomption 1855, après une interruption assez longue, tous les habitants de Chavagnes purent se trouver réunis à une grand'messe paroissiale célébrée dans la nouvelle église (M. C. Gourraud – Notes historiques sur Chavagnes).

Depuis cette époque, le monument a été complété, embelli et richement meublé. Grâce à de nobles sacrifices, le temps des épreuves est passé, et l'église de Chavagnes aujourd'hui a pris rang parmi les plus remarquables du diocèse.

Quand l'avenir aura placé au front de la belle et vaste église un second diadème, quand une autre flèche aérienne couronnera le second campanile, la façade présentera un aspect imposant et grandiose, rehaussant encore l'ensemble de l'œuvre, à l'instar des églises de Machecoul, de Saint-André de Niort, de Sainte-Clotilde de Paris. Les débuts de l'entreprise ont été détrempés de trop de larmes pour que la méritante paroisse n'en salue pas dans un jour d'allégresse, le complet achèvement : Faxit Deus !

Le presbytère se compose de la maison curiale, de plu-

sieurs bâtiments de servitude, de trois petites cours, d'un jardin, d'un morceau de pré, le tout d'un seul tenant.

Ce presbytère a été bâti en 1838, aux frais du diocèse, aidé de 3,000 fr. donnés par la fabrique. Le curé et son vicaire habitaient autrefois dans l'ancien presbytère qui fait partie maintenant du petit séminaire; il avait été cédé à M. Baudouin, alors desservant de Chavagnes, à la charge pour le diocèse de fournir à perpétuité un logement aux curés successifs. Le 28 octobre 1808, M. Baudouin en fit donation à Mgr Paillou, autorisé à accepter par un décret impérial daté d'Erfurt, avec la charge de loger le curé de Chavagnes. Ce fut pour décharger son séminaire de cette obligation, que Mgr Soyer, évêque de Luçon, fit bâtir le presbytère actuel.

Avant la Révolution, le curé de Chavagnes n'était pas curé en titre, mais seulement vicaire perpétuel pour le Chapitre de Luçon qui possédait les droits de prieur et curé primitif de Chavagnes. Il touchait tous les revenus du prieuré, consistant en la métairie de la Gerbaudière, le bois prieur avec ses pâtis y joignant et des dimes et redevances tant à Chavagnes que dans les environs. La place présentait peu d'avantages temporels, c'était au point que vers la fin du XVII[e] siècle, le curé et le vicaire actionnèrent devant le présidial de Poitiers le Chapitre de Luçon pour en obtenir, le Curé 300 livres et le Vicaire 150 livres pour leurs portions congrues, offrant à ce moyen au chapitre de Luçon l'abandon du revenu de la cure; le procès fut éteint par une transaction passée le 10 décembre 1694. Par cet acte, le Chapitre s'obligea à payer annuellement au vicaire perpétuel de Chavagnes 50 livres pour son vicaire, 50 livres, qui, jointes à 87 livres qu'il recevait déjà, portaient son revenu à 130 livres.

Avant 1792, la cure du lieu possédait deux petits bénéfices nommés l'un des Dronnets, l'autre des Rochelets; le premier est occupé par le couvent et ses jardins, le second est le champ des Chaillères et autres possédés par la famille Valenton.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS DE CHAVAGNES

—

Noms isolés

1470. — Maurice BOYER.
1534. — Alain MARESCHAL.

Succession suivie

1579 — 1618. — Julien CHAIGNEAU. En 1606, il répare la nef de l'église ruinée par les protestants. Il est enterré le 22 février 1618.

1618 — 1632. — François RAPHIN. Enterré le 27 septembre 1633.

1633. — Abel DENIS. Il mentionne sur les registres paroissiaux qu'une *contagion* emporta grand nombre d'habitants de la Boissière et de Chavagnes de 1629 à 1639.

1653. — Guillaume CHARBONNIER.

Les registres de la paroisse manquent depuis la fin de 1653 jusqu'à 1676 inclusivement.

1677 — 1680. J. BUYRON, curé. Il résigne sa cure le 30 avril 1680.

1680 — 1683. — LEPELLETIER, curé. Il résigne le 5 avril 1683.

15 avril 1683 au 26 du même mois, J. HUQUEVILLE, curé. Jusqu'au 15 mai, D. LASSERON dessert la paroisse.

22 mai 1683. — P. ROUX ; il résigna en octobre suivant.

1683 — 1688. — Sébastien GUYHAIRE.

1688 — 1689. — Frère IGNACE, religieux de Clisson, remplit les fonctions curiales.

1689 — 1710. — Charles MESNARD, nommé, à la fin de 1710, à la cure de Joué, en Anjou.

1711 — 1722. — Joachim-Joseph HUCHELOU, curé, ancien aumônier et chapelain du château des Essarts, mort le 30 août 1722 Il reçut solennellement, en 1719, les reliques de saint Restitut et de saint Gaudence.

1722 — 1735. — Maurice LÉO. Natif du comté de Lymerick, en Irlande. Enterré dans le cimetière le 16 septembre 1735.

1735 — 1737. — Antoine AULNEAU; est nommé curé de Vendrennes.

1737 — 1753. — Jean-Baptiste MARTIN. Enterré dans l'église le 23 avril 1753.

1753 — 1763. — Joseph GUYARD. Enterré dans l'église le 14 février 1763. Il n'était âgé que de 37 ans.

1763 — 1783. — Jean-Louis CHERVY, ancien élève et novice des Jésuites. Inhumé dans le cimetière le 15 novembre 1783. Il fut l'une des premières victimes d'une maladie épidémique qui ne cessa qu'au milieu de l'année suivante.

1783 — 1802. — Pierre-Marie REMAUD. Refusa le serment à la Constitution civile du clergé et resta constamment dans le pays.

1802 — 1805. — Le vénérable Louis-Marie BAUDOUIN.

1805 — 1808. — Germain-Charles-Emmanuel LEBÉDESQUE.

1808 — 1813. — Jean-Benjamin BOMARD.

1813 — 1817. — Marie-Pierre RENOLLEAU. Ordonné prêtre le 27 août 1809, a pris possession le 30, a quitté *causâ morbi* le 1^er^ août 1817.

1817 — 1836. — Jacques-Mathieu LUCET, élu, après la mort du Vénérable P. Baudouin, en 1835, supérieur de la Congrégation des Religieuses Ursulines de Jésus.

1836 — 1852. — Philippe BUGEON, natif des Sables-d'Olonne, ancien curé de Saint-Sornin et de la Meilleraye.

1852 — 1863. — Paul DE SUYROT. Nommé curé-doyen des Herbiers; aujourd'hui missionnaire apostolique; fondateur de l'orphelinat de Melay.
1863 — 1872. — Edouard BOUIN.
1872. — Louis RORTHAIS.

VICAIRES DE CHAVAGNES

DEPUIS L'AN 1620

—

1620. — Méchineau.
1630. — Renaudin.
Boudaud, prêtre habitué.
1641. — Mossion.
1677. — Bodet.
1674. — Guynaudeau.
1681. — Hénault.
1683. — Thomas Olivier.
1684. — D. Lasseron.
1686. — J. Millet.
1688. — Thébaud.
1689. — Lamothe-Guibert.
1692. — Rathouis.
1695. — Delavauguyon.
1699. — E.-Michel Ledeumat.
1703. — Bousseau.
1710. — Rembaud.
1719. — Merland.
1720. — Paul Bouquié, mort en juin, même année.
1721. — Joseph Olive.
1728. — Charrier.
1729. — Breton.

1731. — Douteau.
1731. — René Garat.
1732. — Fortin.
1733. — P. Cantally.
1734. — Le Comte.
1736. — Paponnaud.
1738. — Doisnel.
1739. — Pierre Neau.
1744. — Noiraud, nommé curé.
1748. — Jolly.
1755. — Robin.
1755. — Gilbert.
1757. — Fouasson.
1757. — Voisin.
1759. — Jean-Henri Mady, nommé curé de Saint-Denis-la-Chevasse.
1764. — Auvinet.
1765. — Fumolleau.
1765. — Louis Couturier.
1767. — Caillé.
1769. — Poingt.
1777. — Lesage.
1781. — Guesdon de la Poupardière.
1785. — Hébert.
1786. — Pierre-François Remaud, mort curé de Maché.
1788. — Courvoisier.
1789. — Champaud, curé des Landes.
1804. — Jean Bruneteau, mort curé de Saint-Jean-de-Monts.
1814. — François-Auguste Robin, curé de la Boissière en 1815.
Octobre 1817. — Piveteau.
Juin 1819. — Chalet, mort curé de Saint-André.
1821. — Fleurisson, nommé curé de Saint-Michel.
1823 — 1835. — Garnier.

1835. — Rousseau.
1835 — 1836. — J. Barilleau.
1835 — 1836. — Gandouin.
1836. — Rautureau.
1836 — 1840. — P. Potier.
1840. — Bellanger.
1840 — 1842. — Cl. Petit.
1842. — Charuau.
1843 — 1844. — Collineau, prêtre auxiliaire.
1844. — Pécot, prêtre auxiliaire.
1844 — 1845. — Barillaud, prêtre auxiliaire.
1844. — Baudry, prêtre auxiliaire.
1844 — 1847. — Morin, prêtre auxiliaire.
1847. — Collineau, prêtre auxiliaire.
1848 — 1853. — Robert, vicaire.
1853 — 1856. — Fèvre, id.
1846. — Blaise, id.
1846 — 1862. — Morin, id.
1862 — 1863. — Boutin, id.
1863 — 1869. — Defois, id.
1864 — 1869. — Baudry, id.
1869 — 1872. — Guilloton, id.
1869 — 1870. — Richard, id.
1871 — 1872. — Rafin, id.
1873 — 1879. — Couthouis, id.
1873 — 1876. — Martineau, id.
1877. — Rautureau, id.
1877 — 1879. — Parion, id.
1880 — 1886. — F. Charpentier, id.
1886. — Guicheteau, id.

Sous le rapport des établissements religieux, Chavagnes est une paroisse privilégiée.

Depuis la révolution jusqu'en 1812, Chavagnes avait eu le grand et le petit séminaire du diocèse de la Rochelle, mais alors l'établissement fut dissout par décret impérial, qui ordonna la translation du grand Séminaire à la Rochelle et celle du petit à Saint-Jean-d'Angély.

Ce séminaire n'avait été dans l'origine qu'un petit collége fondé en 1802 par M. Baudouin, alors curé de Chavagnes et devenu ensuite supérieur du séminaire et enfin grand-vicaire : il fit venir pour premier professeur, en septembre 1802, M. Fleurisson encore laïc et plus tard aumônier des Dames religieuses. Cet établissement était devenu extrêmement florissant et comptait, lors de sa suppression, 300 élèves tant internes qu'externes. Les études y étaient très fortes, car au concours de 1813, entre tous les collèges de l'Académie de Poitiers, les élèves sortis de Chavagnes l'année précédente obtinrent cinq ou six nominations.

Jusqu'à la Restauration, les bâtiments du séminaire restèrent innoccupés, sauf la portion servant à loger le desservant.

Vers 1818, M. Lucet, alors desservant de la paroisse, commença à réunir quelques élèves : peu à peu leur nombre s'étant augmenté, l'établissement est devenu un petit Séminaire où se firent d'abord les humanités jusques et compris la troisième, puis enfin la seconde et la rhétorique.

En 1827, la moitié des constructions qui forment la partie droite de la façade fut élevée par les soins de M. Lucet. Dans une pierre des fondations on renferma dans une boite de fer blanc l'inscription suivante :

J. H. S.

ANNO

MILLESIMO OCTOGENTESIMO VIGESIMO SEPTIMO

LEONE DECIMO SECUNDO

SUMMO PONTIFICE

RENATO FRANCISCO SOYER

LUCIONENSI EPISCOPO

CAROLO DECIMO MDCCCXXVII

GALLIARUM REGE

HŒC PARS ŒDIUM HUJUSCE PARVI-SEMINARII

DEO JUBANTE

ÆDIFICATA

ET

VERBO DIVINO DICATA

AUSPICE

BEATA ET IMMACULATA DEI GENITRICE MARIA

M

Les anciens bâtiments ont disparu ; ils sont avantageusement remplacés par des constructions nouvelles qui complètent aujourd'hui cet établissement aussi prospère que sympathique au diocèse. C'est dans les années 1850, 1852, 1853, que les constructions les plus importantes ont été exécutées. Depuis cette époque, on a élevé le bâtiment qui fait le pendant de la chapelle, dans la cour d'entrée, ainsi que la lingerie, placée dans le jardin, parallèlement à la cuisine.

La chapelle édifiée en 1865, sur le plan de M. Barillaud, est dans les données ogivales du XIII^e^ ; elle occupe l'aile droite, en retour d'équerre du corps principal ; l'ensemble est réussi, les lignes sont accentuées, l'autel d'un travail très satisfaisant.

Une autre jolie chapelle de la dernière période ogivale, dédiée à la Sainte-Vierge, avait été construite en 1858, au lieu qu'occupait la chambre du Père Baudouin, où il avait dit sa dernière messe et rendu son âme à Dieu. (1)

(1) C'est aussi M. l'abbé Barillaud qui donna le plan de cette chapelle ; on fit appel, pour couvrir les frais de construction, à la générosité des congréganistes de la Sainte-Vierge, tant laics qu'ecclésiastiques, anciens élèves du Petit-Séminaire. Lorsque l'on exhuma du cimetière le corps du Père Baizé, en 1882, sa tête fut placée dans l'un des murs du sanctuaire ; une inscription commémorative désigne l'endroit du pieux dépôt.

Sur une plaque de marbre est gravée cette inscription commémorative :

D. O. M.

Hic die XII[a] feb. anno autem J. C. mdcccxxxv, obdormivit in Dom. R. P. Lud. Mar. Baudouin, fel. mem. qui post exilium pro fide cathol. fortiter susceptum, hoc semin. fundavit, simulque soc. filiorum M. I. necnon et Congreg. Ursulinarum a Jesu instituit.

Sodalitati in hon. Visitationis B. V. M. canon. in hac domo erectæ, primus nomem dedit, et sodales, quos amore pæcipuo complectebatur, sœpè verbo, semper autem exemplo, ad dei virginisque dei cultum fervens spiritu, promovit.

Hanc œdiculam sacram piis donis sodales una cum soc. fil. M. I Congreg. Ursul. a Jesu multisque sacerd. ac fid. erexere, et ill. ac rev. DD. F. Aug. Delamare, Lucion. episc. die XVII[o] maii ann. vero mdccclix, altari jam consecrato, benedixit ac dedicav.

Une autre tablette de marbre reproduit les dernières paroles du vénérable fondateur à ses enfants, qui entouraient comme les fils de Jacob leur père mourant :

« O Marie, je remets mes enfants entre vos mains ; je vous les donne ; ils sont a vous ; ne les abandonnez pas, protégez-les, bénissez-les. Oui, mes enfants, vous êtes a Marie ; ne l'oubliez pas, vous appartenez a Marie ; aimez-la ; elle est votre Mère pour le temps et pour l'éternité.

ÉTAT NOMINATIF

DES

SUPÉRIEURS DU PETIT-SÉMINAIRE

DEPUIS LA MORT DU VÉNÉRABLE PÈRE BAUDOUIN

—

1835 — 1854. — M. Lucet.
1854 — 1860. — Le Père Baizé.
1860 — 1871. — Le Père Remaud.
1871 — 1876. — Le Père Guérin.
1876. — Le Père Charier.
1876 — 1878. — Le Père Eude.
1878 — 1890. — Le Père Trotin.
1890. — Le Père Rondard.

Chavagnes possède aussi la maison mère, premier berceau de la compagnie des Dames religieuses Ursulines de Jésus, dites Dames de Chavagnes, aujourd'hui répandue en un grand nombre d'établissements et jusqu'à Edimbourg en Ecosse (1).

(1) La Congrégation a été autorisée par ordonnance royale du 28 mai 1826. Son but principal est l'éducation de la jeunesse. Elle compte aujourd'hui 1144 religieuses et 22 postulantes, 51 maisons d'éducation, pensionnats, externats et classes gratuites, orphelinats, asiles et hospices, dans les diocèses de Luçon, Nantes, Angers, Poitiers, la Rochelle, Angoulême, Bourges et Fréjus. Maison à Swanzea, au pays de Galles (Angleterre), et à Vitoria (Espagne). Le diocèse possède 10 pensionnats, 13 écoles libres, 3 écoles communales qui comptent environ 2,845 élèves. L'établissement de Vitoria a été fondé le 5 octobre 1882. *(Ordo diocésain de 1891.)*

La fondation de cette maison est encore due à M. Baudouin. Il fit venir en 1800 quelques anciennes religieuses qui, sous la direction de Mᵉ Charlotte Ramfray de la Rochette (Sœur Saint-Benoît), se fixèrent d'abord dans une petite maison attenant à l'ancien prieuré près l'église. Quelque temps après elles habitèrent l'ancienne cure où est aujourd'hui le séminaire. Elles en sortirent en 1805, cédant la place au séminaire, qu'elles remplacèrent dans une autre maison du bourg, habitée par le sieur Marie Chaigneau (nº 69 polygone 8, section L du plan cadastral). Elle quittèrent enfin cette dernière pour aller habiter celle qu'elles avaient fait bâtir à l'endroit où est aujourd'hui le couvent et qui n'était auparavant qu'un champ hors du bourg. Ce fut en 1807 que se posa et fut bénite la première pierre. Ce n'était qu'une modeste maison composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage. La chapelle n'était qu'une chambre de cette maison n'ayant que six à sept mètres de longueur sur 5 à 6 de largeur; peu à peu elles purent ajouter à l'extrémité un bâtiment plus large et plus élevé, dont le rez-de-chaussée entier fut occupé par la chapelle. Enfin, d'autres constructions s'ajoutèrent, et en 1840, on commença, avec le produit des générosités d'une personne très riche et bienfaisante, la nouvelle chapelle. Le couvent, quoique très vaste, est devenu insuffisant au nombre toujours croissant des religieuses.

Sur le coteau opposé, une vaste et confortable annexe de la maison-mère est habitée par les religieuses âgées ou infirmes de la Congrégation.

Dans la vallée qui sépare les deux établissements, à la base d'une falaise abrupte, sur les bords de la Petite-Maine, l'art et la piété se sont ingéniés à reproduire, dans des proportions presque identiques, la grotte des Roches Massabielle : C'est bien la grotte de l'apparition avec sa statue de l'Immaculée, son églantier, sa fontaine miraculeuse, ses lacets, son esplanade, son gave et ses fraîches prairies ; mais la petite rivière de Chavagnes est moins alerte et bruyante que le Gave de Pau. Ses

ondes recueillies et discrètes ne troublent pas la méditation et la prière. Cette charmante imitation de la grotte de Lourdes, inaugurée le 1er mai 1875, ne cesse d'attirer de dévots visiteurs et de nombreux pèlerinages.

Dans le cimetière des Dames religieuses est inhumé M. Louis-Marie Baudouin, leur fondateur, décédé à Chavagnes le 12 février 1835 (1).

Le vénérable Père Baudouin a enrichi la paroisse de Chavagnes et le diocèse d'une troisième fondation religieuse, la Congrégation des Enfants de Marie *ou prêtres-auxiliaires diocésains. L'homme de Dieu en avait conçu le projet pendant son exil en Espagne ; il lui donna un commencement d'exécution dès 1800. La Congrégation, obligée de se dissoudre, en 1817, fut rétablie, à Chavagnes, en 1828. Après avoir traversé des jours d'épreuves dans les premières années qui suivirent la Révolution de 1830, elle fut arrêtée de nouveau dans son essor par la mort du Père Baudouin, en 1835. Mais un autre saint prêtre, formé à son école, son fils de prédilection, l'excellent Père Baizé, se dévoua tout entier à la direction de la Société ; sa pieuse et active impulsion la fit entrer définitivement dans des voies prospères : en 1840, il fonde le bel établissement de Saint-Sauveur en Mouilleron-en-Pareds ; il présente plusieurs profès en 1861 à Mgr Soyer; il prononce lui-même, en 1846, avec six autres Pères, des engagements perpétuels; en 1850, il transfère le noviciat au Séminaire même de Chavagnes; le 22 juillet 1857, il a la joie de faire reconnaître sa chère Congrégation par le Souverain-Pontife ; le 19 mars 1860, il pose la première pierre de la maison mère et du noviciat de Sainte-Marie. Le 15 mai suivant, le fidèle Elisée allait rejoindre au ciel celui dont il avait recueilli le pieux héritage et si bien continué les œuvres et les vertus.*

Les restes vénérés du Père Baizé reposent près de la

(1) Les restes du vénérable Père Baudouin ont été transférés dans la chapelle des Ursulines de Jésus, le 1er juin 1858.

Sa cause a été introduite le 7 septembre 1871.

maison de Sainte-Marie, dans la chapelle de la Salette. Son tombeau, en pierre de Poitiers, est une œuvre d'art justement appréciée.

Sur un soubassement, formé de deux socles superposés, s'élèvent quatre colonnes isolées aux riches chapitaux, qui supportent une opertorium *ou toit d'église XIII^e^ siècle. Ce dais, à la fois élégant et sévère, abrite une châsse, grandeur naturelle, drapée d'un linceul; une étole pastorale s'y déploie, insigne du Supérieur général, et un beau crucifix, celui du missionnaire, enfant de Marie Immaculée, y repose avec un chapelet comme sur le cœur du vénéré défunt.*

Une tablette de marbre, incrustée au socle supérieur, reproduit, à la louange du R. P. Baizé, cette inscription composée par Mgr Gallot :

HEIC. IN. PACE. CHRISTI. QUIESCIT. RELIGIOSUS. VIR. CAROLUS. ISIDORUS. BAIZÉ. SACERDOS. CANONICORUM. LUCIONENSIUM. HONORIS. SOCIUS. DILECTUS. VEN. LUD. MAR. BAUDOUIN. DISCIPULUS. PRIMUS. POST. ILLUM. PRÆPOSITUS. CONGREGATIONIS. FILIORUM. MARIÆ. IMMACULATÆ. SACRI. EPHEBEI HUJUS. LOCI. TUM. SECUNDARIO. TUM. PRIMARIO. NOMINE. MODERATOR. IN. EXCOLENDIS. AD. PIETATIS. ET. INTELLIGENTIÆ. SPIRITUM. ALUMNIS. DIUTURNAM. VEREQUE. PATERNAM. OPERAM. POSUIT. ANIMI. DEMISSIONE. MODESTIA. COMITATE. BENIGNO. ALLOQUIO. OMNIUM. CORDA. SIBI. DEVINSCIT. DECESS. IDIB. MAIIS. AN. MDCCCLX. AN. NAT. LXI. MENS. III. DIES. III. MAGNAM. SANCTIMONIÆ. FAMAM. COÆVIS. RELINQUENS.

HAVE. HAVE. PATER. SUAVISSIME. VIVE. IN. DEO. MEMOR. TUORUM.

La traduction française de cette épitaphe se lit sur le socle inférieur.

Dans le mur, au dessus du tombeau, un demi-nimbe couronne la scène de l'Annonciation traitée en haut relief et la devise de la Congrégation : Et verbum caro factum est.

Enfin une belle grille en fer forgé protège le tombeau contre de pieuses déprédations sans le dérober aux regards.

Tout y est sobre, simple, mais empreint de distinction ; on dirait comme un reliquaire anticipé, comme une espérance d'entendre un jour l'Eglise infaillible proclamer bien haut ce que le peuple répète tout bas : Ici repose le corps d'un saint.

Ce monument, exécuté par M. Chapeau, d'Angers, d'après les données et sous la direction de M. l'abbé Graïze, est dû à l'affectueuse générosité de M. et de Mme Sébastien Girard, née Baizé, neveux du regretté Supérieur, et, comme le dictait la piété filiale, une offrande empressée des Révérends Pères s'est unie au don des bienfaiteurs insignes.

Cette chapelle construite en 1840, par une pieuse paroissienne, en souvenir d'une grâce signalée, fut dédiée primitivement à Notre-Dame de Miséricorde. *En 1853, M. l'abbé de Suyrot, reconnaissant à Notre-Dame Auxiliatrice de l'inauguration inespérée de l'église paroissiale, au jour de l'Assomption, mit l'ancien sanctuaire sous le vocable de* Notre-Dame de la Salette. *C'est à cette époque que la chapelle fut cédée à la Société des Enfants de Marie Immaculée.*

La Congrégation est chargée de la direction du Petit Séminaire de Chavagnes ; et elle compte en outre quatre résidences : à Saint-Sauveur de Mouilleron-en-Pareds, à la Roche-sur-Yon, à Saumur, à Saint-Jean-d'Angély ; de plus une mission partagée en plusieurs résidences, dans l'île de la Dominique, diocèse de Rozeau, et une autre mission comprenant l'île de Sainte-Lucie, archidiocèse de Port-d'Espagne (Antilles anglaises).

Un bureau de charité a été fondé pour la distribution des revenus d'une rente sur l'État, au capital de 6,000 li-

vres, léguée par Madame Louise-Charlotte-Angélique de Caumont, veuve de M. le baron Pierre-Alexandre-Gabriel de Suzannet, suivant testament olographe en date du 17 janvier 1831.

Chavagnes possède aussi un hôpital, fondé par Madame Osmanne-Victoire de Guerry de Beauregard, veuve de M. Guerry de la Fortinière : elle acheta un terrain où elle fit bâtir la maison actuelle et la donna à la commune, par acte du 26 juillet 1836, y affectant une rente perpétuelle de 10 hectolitres de froment et 10 hectolitres de seigle. Le sieur Louis Brisseau, décédé au Cormier, en 1836, légua en mourant ses biens à l'hospice. Les dames Ursulines font le service de l'hôpital de Chavagnes.

La paroisse de Chavagnes présente, sous certains aspects, des points de vue tout-à-fait pittoresques. Les bords de la rivière sont charmants; elle coule sous les épais et mobiles berceaux d'une multitude d'aulnes et de saules; au milieu des rocs escarpés et des coteaux couverts de profonds taillis de coudriers resserrent la route entre leur base et la rivière. Au printemps, lorsque le bruit des eaux qui tombent à travers les roches, sur les chaussées des moulins, anime ces sites romantiques, lorsque les premiers feux du jour, sortant de derrière les coteaux, viennent colorer tous ces arbres humides de rosée, l'œil jouit de différentes scènes dignes de la Suisse et de l'Italie. Le moulin de la Bleure mérite à lui seul une visite.

Ouvrages à consulter :

Notice sur la paroisse de Chavagnes, par M. de la Villegille, brochure in-8°.

Vie de M. Baudouin, 2 vol. in-8°, Luçon, 1856.

Histoire des Congrégations religieuses d'origine poitevine, par M. Ch. de Chergé, Poitiers, 1856.

Pouillé du diocèse de Luçon, par M. Aillery, prêtre, Luçon, 1860.

Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes, par M. C. Gourraud, brochure in-8°, la Roche-sur-Yon, Gasté, 1877.

LA COPECHAGNIÈRE

A l'aide de quelques vieux reçus dans le patois vendéen, il est facile de reconnaître l'étymologie du nom de Copechagnière. *Coper* pour couper, *cope* pour coupe, *chagne* pour chêne, *chagnière* plantation de chênes. Cette petite bourgade dut, en effet, son origine à quelques cabanes que des bûcherons élevèrent à l'extrémité de la forêt de Grasla, qui se trouve sur son territoire.

Nous remarquons dans les notices sur les Brouzils et sur Chavagnes que ces paroisses ressortissaient de la justice féodale de la baronnie de Montaigu, et que lorsque Louis XI en fit, en 1473, l'acquisition du seigneur de Belleville, ce dernier se réserva positivement quelques paroisses, au nombre desquelles la Copechagnière est mentionnée. C'est le seul souvenir de cette localité que nous connaissions avant la Révolution.

La découverte de quelques documents permet de combler en partie la lacune laissée ici par l'auteur.

La plantation du mai, au retour du printemps, donnait lieu à de grandes réjouissances dans nos campagnes. Les jeunes gens, dits bacheliers, *étaient les principaux acteurs de la fête. En plusieurs endroits cet usage devint, au Moyen-Age, une obligation féodale et les bacheliers étaient tenus pour planter leur* mai *de payer une redevance au seigneur du lieu.*

« *Parmi les devoirs féodaux appelés* francs devoirs, « *lisons-nous dans un ancien ouvrage de jurisprudence, il* « *en existait de diverses façons, et quasi infinies en leurs* « *diversités, selon qu'ont esté diverses les humeurs, fan-* « *taisies et affections des seigneurs qui ont fait les libérales* « *concessions de leurs fiefs et terres par les lois et condi-*

« *tions de leurs baillettes et des adveus qu'ils s'en sont* « *fait rendre, comme par exemple :*

« *Vingt livres de taille de corps d'homme deubs par les* « *bacheliers de la Coupechaignaire pour leur exploit en la* « *forest de Graslat, et pour y prendre un may, le premier* « *jour de May.*

« *Plus par le mesme adveu ils ont droict de prendre* « *leur Roy desdits bacheliers, le mener en un prè du* « *curè de leur paroisse, couper des branches de testarts* « *qui sont autour du dit prè, en couvrir leur roy, le* « *le mettre ainsi en une chaire et le porter jusques dans* « *l'église en criant :* Feuille le Roy ! »

(Responsa Borderii et Constantii. — *Réponses de Bordier et de Constant sur la Coutume de Poitou. — Poitiers 1659.)* — Communication de M. Eugène de Lépinay.

La Réforme, propagée et soutenue par les seigneurs du pays, avait fait d'assez nombreux prosélytes à la Copechagnière (1). *Devenus les plus forts ou les plus hardis, là comme partout, ils voulurent faire la loi aux catholiques. La cour de Poitiers dut intervenir et elle les condamna.*

Le 28 mai 1652, à la requête de Pierre Moreau, habitant du bourg de la Coupe-Chaignée, *un jugement fut rendu à Poitiers contre les religionnaires de ce bourg, leur enjoignant d'acheter à leurs frais une place pour leur servir de cimetière et de rendre les émoluments des 29 années perçus sur l'herbe du cimetière des catholiques dont ils s'étaient emparés ou huit livres par an pour être employées aux réparations de l'église.*

---

(1) *La famille de la Fontenelle, à la Viollière, près du bourg, plusieurs membres de la famille Durcot de Puitesson qui possédaient la Normandelière; les Marchegay, à la Marchegaysière, propriétaires de deux métairies, au bourg; les Guyard, ancienne famille de l'endroit, avaient embrassé la Réforme. — Il est à noter aussi que les tanneurs de la Copechagnière étaient, à cette époque, en relation de commerce avec la Rochelle.*

(Note de M. J. Moreau.)

Les registres de catholicité de la paroisse contiennent plusieurs abjurations de l'hérésie; quelques-unes eurent lieu longtemps avant l'époque des dragonnades *et même le voyage dans le diocèse de l'Evêque de Luçon, Mgr de Barillon, et de l'intendant de Poitiers, M. de Marillac. Ces premières abjurations précédèrent habituellement des mariages contractés avec des catholiques.*

10 novembre 1650, abjuration de Marie Hersant, avant son mariage avec Daniel Moreau.

Août 1652, abjuration de Ruben Guiard qui se marie, après son abjuration, avec Marie Moreau.

13 décembre 1655, confession de Pierre Guiard.

25 novembre 1660, abjuration de Jeanne Guiard qui épouse René Moreau.

1682, abjuration de Louis Proust.

Les abjurations sont plus nombreuses en 1685. Il est inutile de faire observer qu'elles coïncident avec l'arrivée des dragons dans le diocèse :

1685. — Abjuration de Catherine Badreau.
Abjuration d'Antoine Badreau.
Abjuration de Pierre Guerry.
Abjuration d'Antoine Penaud.

1686. — Quatre nouvelles abjurations.

Remarque affligeante : une mission avait été prêchée, en 1674; les registres ne mentionnent, en cette année, aucune abjuration. Les missionnaires bottés *de 1685 furent, hélas! plus persuasifs.*

« *Il y a deux mois, écrivait Mgr de Barillon, que j'avais encore près de huit mille huguenots dans mon diocèse; l'appréhension que plusieurs d'entre eux eurent d'être exposés au logement des troupes les porta à se convertir, et il s'en est converty plus de deux mille de cette manière. Le reste s'est converty après avoir souffert, un jour ou deux, les logements des troupes, mais cela s'est fait avec une si grande précipitation que la conversion de tout mon diocèse n'a duré que quinze jours.* »

Le bourg de la Copechagnière est établi au confluent de deux ruisseaux, dont l'un le traverse et l'autre le borde;

ces deux ruisseaux forment le Bouvreau, qui va se jeter dans la Petite-Maine, auprès de Saint-Georges-de-Montaigu. En raison de sa situation, ce bourg était souvent inondé et devenait comme inhabitable quand le recalement *des canaux n'avait pas lieu en temps opportun; c'est ce qui arriva notamment vers le milieu du XVIII^e siècle. Au point de vue de la salubrité publique et des intérêts agricoles, il était urgent de remédier au mal, la position devenait chaque jour plus critique et les habitants se voyaient obligés de déserter le bourg. Le* général de la paroisse *s'assembla donc au son de la cloche, à la manière accoutumée. Après avoir mûrement délibéré sur la situation et les mesures qu'il importait de prendre, on rédigea l'adresse suivante :*

A MONSEIGNEUR LE NAIN

Intendant de justice, police et finance de la généralitté de Poitiers.

Supplient humblement Messire de la Fontenelle, seigneur en partie du lieu de la Couppechagnière, Messire Nicollas Gentet, prestre, curé de la dite paroisse, Jacques Guiard, appotiquaire, Jean Aigron, sindic de la dite paroisse, Jacques Bossard, Jean Moreau l'aisné, Jean Moreau le jeune, Nicollas Buet, Louis Basty, Jacques Fournier, Pierre Tomelet, Paul-Pierre Fumolleau, Jacques Renelleau, Pierre Basin et autres habitants du dit bourg et paroisse de la Couppechagnière,

Et vous remontrent, Monseigneur, que le dit bourg de la Couppechagnière qu'ils habitent est situé dans un lieu bas et environné de toutes parts de terres qui sont beaucoup plus hautes que la situation du dit bourg, les eaux desquelles tombent totalement dans l'emplacement du dit bourg d'une demie lieue environ qui le rendent entièrement inhabitable, en telle sorte que dans le plus profond de l'esté, il y a ordinairement beaucoup d'eau dans la majeure partie du dit bourg, et dans le temps sec, cet amas d'eau forme comme une espèce de lac et le dit bourg est tout entier submergé, en telle sorte que monsieur le curé ne peut faire ses fonctions et assister les malades sans monter en sortant de sa porte et est obligé de

porter le Saint-Sacrement à cheval en sortant de l'église et en risque de tomber avec le Saint-Sacrement dans l'eau, dont lequel amas d'eau causé par le défaut d'un recallement d'un canal qui existait anciennement et qui n'a pas été recallé il y a environ vingt ans et qui s'est bouché faute de recurement, lequel canal communique au chemin qui conduit de l'église du dit lieu à la forest de Gralas, traversant toutes les terres des habitants de la dite paroisse jusques à l'endroit appelé le Fondreau d'André Bertrand ou ce canal tombe dans la rivière, de la distance depuis le dit bourg jusqu'au dit lieu du Fondreau d'autre bout d'environ un quart de lieue, et comme c'est l'intérêt du Roy accause des tailles et subsides qui se lèvent sur la ditte paroisse, demandent dans l'intérêt de la dite paroisse que cette réparation soit faite, que ce canal soit restabli et entretenu dans son ancien état, les dits habitants au son de la cloche, ont recours à l'auctorité de Votre Grandeur, Monseigneur, pour qu'il vous plaise ordonner qu'il sera composé un corps des dits habitants travailleurs ou autres des paroisses circonvisines qui voudront entreprendre de faire le dit recallement du dit ancien canal de la profondeur de trois à quatre pieds et de l'élargir d'environ deux pieds de chaque côté pour écouler les dites eaux de l'emplacement du dit bourg de la Couppechagnière, qui est sur le point d'être abandonné de tous les dits habitants qui n'y peuvent habiter accause des maladies que cause cet amas d'eau qui croupist dans le dit endroit, avec lequel corps d'habitauts ou autres travailleurs qui voudront l'entreprendre, il sera composé et fait un bail au rabais, par brasse, pour faire faire le dit recallement, à la diligence du sieur sindic de la paroisse, de chaque particulier qui aura des terres le long du dit canal, sera tenu de payer à un préposé pour recevoir ce qui sera convenu par brasse, à proportion de ce qu'il y aura de brasses le long de ses terres, pour être remis et payé aux dits travailleurs par le dit préposé, à quoy faire chacun en son particulier sera contraint par toutes voies deues et raisonnables comme pour deniers Royaux, et dont il sera fait un Role de ceux qui auront des terres le long du dit canal et de la quantité de brasses qu'il y aura le long de leurs terres en longueur.

Les dits habitants espèrent de Votre Grandeur que Votre ordonnance sera favorable à leur resqueste, et ils redoubleront leurs vœux et prières pour la prospérité et conservation de Votre Grandeur.

S'il y avait moyen de faire un canal en droitière qu'ay dit

qu'il est en serpentant, les eaux auraient beaucoup plus de facilité à s'écouler et le canal ne se comblerait pas si facilement, c'est ce que les dits habitants doivent considérer et le demander à Monseigneur l'Intendant en l'adjoustant à la requeste et le canal en serait beaucoup plus court et de moindre dépence pour l'entretenir.

On fera mettre cette requeste au net par une bonne main, et ceux des habitants qui sauront signer la signeront. Comme c'est pour le bien public, il sufira de la mettre sur papier dans une grande feuille (1).

Les rues du bourg de la Copechagnière, anciennement pavées de bûches, ont été construites en 1849 ; les dépenses se sont élevées à 4 000 francs, supportées par la commune et couvertes par une imposition de 15 centimes par franc pendant dix ans ; un emprunt a été contracté à la Caisse des Dépôts et Consignations et les intérêts ont été payés en outre par une souscription des habitants.

L'élargissement du lit du Bouvreau, exécuté vers 1858, empêche les fréquentes inondations qui jadis affligeaient le bourg et avaient donné lieu à ce dicton très répandu : « A la Copechanière on prend les anguilles sous la pierre du foyer. » (2)

Depuis huit ans, la commune s'est de nouveau imposée pendant douze années de 6 centimes par franc, et, avec le concours du département, on a construit des caniveaux qui assainissent les rues du bourg et en facilitent la propreté.

La forêt de Graslat devint célèbre dans les guerres de Vendée. On voyait encore, naguère, dans l'endroit le plus épais et le plus écarté, les débris d'une ville rustique, construite en 1793, et qu'on appelait le *Refuge* ou les *Loges,* parce qu'elle avait servi, pendant la Révolution, d'asile à un grand nombre de familles ven-

(1) Communication de M. J. Moreau.
(2) Id.

déennes. Des branches, appuyées sur les troncs des arbres et supportées par de forts pieux, formaient la charpente de chaque habitation ; d'autres branches, entrelacées et tapissées de mottes de gazon, servaient de murs. Les cabanes, alignées sur plusieurs rangs, présentaient l'aspect de rues pavées d'une herbe courte et épaisse. Au-dessus les grandes branches des chênes touffus, s'élevaient en dôme et protégeaient la ville contre les ardeurs de l'été et les vents orageux de l'hiver. Chacun y avait transporté son ménage et ses provisions. Dans cette retraite impénétrable, on trouvait une église, des marchands, des boutiques (1). Les mariages s'y célébraient, les enfants y recevaient le baptême, et tandis que toute la Vendée était couverte de feu et de sang, un petit coin de la forêt jouissait encore, au milieu du bocage, d'une apparente tranquillité qui lui faisait concevoir des jours meilleurs.

La veille de la bataille des Quatre-Chemins-de-l'Oie, le général Charette passait la revue de ses hommes à Saint-Fulgent ; le commandant de la division royaliste de Montaigu, qui habitait la Copechagnière ainsi que le chirurgien royaliste Buet, faisait placer ses soldats sur trois lignes. A l'appel de la Copechagnière, deux hommes

(1) Isidore Massé.

— « C'est dans le quartier de la forêt nommé *les Pralières* que l'on avait établi ce refuge, raconte M. Gourraud, où ma famille resta assez longtemps cachée. Les populations profitèrent de bois sciés ou équarris dans une récente coupe, pour se construire des cabanes au milieu d'une portion où se trouvait un épais taillis. Les républicains n'osaient guère y pénétrer, dans la crainte d'y être surpris ; et, en effet, ils n'entrèrent que deux ou trois fois dans la forêt. Heureusement l'idée ne leur vint pas d'y mettre le feu ; et comme pendant la nuit ils restaient dans leurs camps, on avait quelques facilités pour se procurer ce dont on avait besoin. »

(NOTES HISTORIQUES *sur la paroisse de Chavagnes.)*

seulement se présentèrent, les autres étaient restés dans le quartier des Vieilles-Loges *de la forêt de Grasla avec leurs familles. « Général, dit Rezeau, ils ne sont que deux. » — « Sur trois rangs quand même! » répond Charette, avec un léger sourire. « A la Copechagnière, deux hommes sur trois rangs! » Le mot ne fut pas perdu, témoin le dicton populaire.*

En 1796, la Vendée périssait; Stofflet n'existait plus et Charette était aux abois; à ce dernier il ne restait désormais qu'à mourir glorieusement. Poursuivi et traqué de tous côtés par les troupes républicaines, Charette se retire dans la forêt de Grasla. C'est dans ces bois qu'il rassemble ses compagnons errants; c'est dans ces bois, où, sans vivres, sans munitions, il n'ose pas même allumer quelques feux de bivouac, dans la crainte de provoquer l'attention des soldats. Les colonnes républicaines, lancées à sa poursuite, le suivent à la piste, le combattent un jour, le poursuivent l'autre, sans jamais néanmoins pouvoir s'en emparer! Ce fut à la fin de l'une de ces escarmouches que des dragons atteignirent, dans la forêt, Mesdemoiselles de Couëtus et Mademoiselle de la Rochette, qui faisaient le coup de feu avec les soldats de Charette. Sommées de se rendre, elles refusent. L'aînée des demoiselles de Couëtus reçoit un coup de sabre sur la tête, qui la renverse de cheval. Baignée dans son sang, à terre sous les pieds des chevaux, elle crie encore : « Vive le Roi ! »

Sa sœur se laisse tomber volontairement et se cache dans un fourré; Mademoiselle de la Rochette, frappée au visage, est bientôt couverte de son sang. Les deux blessées sont faites prisonnières, et jetées sur une charrette pour être conduites aux Sables, au quartier général de Travot. Au moment de leur départ, un officier républicain, blessé lui-même, mais touché de leur malheur et qui avait admiré leur courage, leur jette un mouchoir blanc, pour bander leurs blessures et s'éloigne au galop. Quand elles voulurent s'en servir pour étancher leur sang, elles s'aperçurent qu'il contenait plusieurs pièces d'or. Mademoiselle de la Rochette, plus tard Madame de Chantreau,

ne fut arrêtée qu'après avoir reçu sept coups de sabre. Elles espéraient retarder, en se défendant, la prise du malheureux Charette.

Cependant la population, excédée de ses marches et contre-marches, s'en lassait de plus en plus; elle signalait même à l'ennemi ses lieux de refuge. Voici à quelle occasion Travot fut mis sur la trace du général fugitif. Le jeune Moreau, de la Copechagnière, âgé de 14 ans, était un jour à la recherche de son cheval sur la lisière de la forêt, mais il n'osait entrer sous bois à cause des soldats de Charette, qu'on disait y être cachés. Il s'enhardit enfin et y entre accompagné d'une petite bergère qu'il rencontre sur sa route. Incontinent arrêtés, ils sont conduits à Charette; on craint qu'ils ne soient envoyés comme espions; Rousselot de la Copechagnière les reconnaît et proteste qu'ils sont inoffensifs. Charette ne les emprisonne pas moins, trois jours durant, à la Parnière; par suite de la disparition des enfants, grand émoi dans les deux familles et aux environs. Cet incident est bientôt connu de Travot et lui signale le lieu de retraite de Charette; désormais il ne perd plus sa piste, et quelques jours après, dans les bois de Saint-Sulpice-le-Verdon, Travot et ses veneurs faisaient enfin retentir le triomphant hallali, répercuté par tous les échos de la République.

Parmi les autres retraites que les Vendéens ont trouvées à cette époque malheureuse, on peut citer les caches en particulier dans les genêts de la Copechagnière. On voyait alors des champs entiers de ces arbustes de dix pieds de haut. Une charrette était acculée et cachée dans les massifs les plus épais. Sur son timon élevé en l'air, on étendait des branches d'arbres et là, comme sous une tente, les femmes et les enfants demeuraient cachés des mois entiers. L'ennemi rôdait autour du champ, les fugitifs gardaient le silence et à moins qu'ils ne fussent vendus à leurs ennemis, il était impossible aux Républicains de les y découvrir.

Si l'œuvre de destruction continue, la belle forêt de Grasla ne sera bientôt qu'un souvenir. Ces chênes gigantesques et ces bouquets de bois de haute futaie qu'on admirait ont été détruits pour la plus grande partie. Le chasseur qui la parcourt aujourd'hui ne se doute pas que les faisans y abondaient autrefois. La destruction de ce magnifique gibier eut lieu, peu avant 1619, par d'impitoyables braconniers. Le document qui suit en fait foi :

« *Depuis que Mgr de la Trémoille, estant de dessa,*
« *permit verbalement à M. de la Violière, de tirer aux*
« *sanglers dedans sa forest de Grasla, tout le monde s'est du*
« *depuis tellement licensié d'y tirer, que l'on n'y sauroit*
« *plus voir ny cerfz, ny bisches, ny sanglers, ny chevreulz,*
« *ny faisans, dont il y avoit un très grand nombre. Outre*
« *que cela a futé la forest. Aucuns sergens n'osent aler en*
« *la forest, de crainte de recepvoir quelque arquebusade,*
« *comme l'on les en menase et suis mesme contrainct, y*
« *alans, de mener nombre d'hommes avecques armes avecques*
« *moy. Il me semble qu'il seroit à propos de faire entendre*
« *à Monseigneur qu'il revoque toutes permissions qu'il oroit*
« *données de chaser ou tirer de l'arquebuse dedans ladite*
« *forest ; m'enjoignant d'informer contre ceuls qui y chas-*
« *seront, tireront, et mesme qui seront veu avecques*
« *arbus dedans ladite forest.*

« *Signé : Puitesson.* »

Depuis que les magnifiques futaies ont été exploitées, sur une vaste étendue, par M. Grelier, de la Chemière des Brouzils, le commerce de la forêt ne consiste plus qu'en bois de chauffage et en charbon.

On remarque, au centre de la forêt, une pierre énorme, espèce de dolmen *ou pierre plate, élevée par les Druides. La tradition lui a conservé son nom légèrement altéré sous celui de* druine ; *ce dolmen renversé est situé sur la commune des Brouzils, mais la partie de la forêt dénommée la Drouine est sur la Copechagnière. Six blocs de quartz blanc, ainsi que le dolmen lui-même, sont placés symétriquement, affectant la forme de pourceaux couchés.*

La Violière, *autrefois la* Fontenelle-Hugo. — *Cette gentilhommière, comme la Gernigandière, sur les Brouzils, qui avait les mêmes seigneurs, relevait à foi et à hommage de la baronnie de Montaigu.*

1408. — *7 septembre.* — *Jean Hugo.*
1415. — *14 octobre.* — *Pierre Hugo.*
1433. — *3 juillet.* — *Perrot Hugo.*
1440. — *14 septembre.* — *Marie Hugo.*
1473. — *11 juin.* — *Marie Hugo.*
(Archives Dugast-Matifeux).

La Violière entre par alliance dans la famille de la Fontenelle.

1507. — *Jacques de la Fontenelle, seigneur de la Violière.*
Paul de la Fontenelle a épousé Odette Thévenin.
De ce mariage :
1597. — *Pierre.*
1600. — *Hélène.*
1602. — *11 octobre.* — *Antoinette.*
1606. — *3 août.* — *Odette.*
1612. — *12 mai.* — *Marie.*
1617. — *27 mars.* — *Charles.*

Pierre de la Fontenelle, fils de Paul de la Fontenelle et d'Odette Thévenin, épousa Perrine Mesnard.

1632. — *Baptême de Paul,* *fils des précédents.*
1634. — *Baptême de Louise,* id.
1636. — *Baptême de François,* id.
1638. — *31 décembre.* — *Baptême d'Hélène,* id.
1640. — *17 mars.* — *Baptême de César,* id.
1641. — *16 juin.* — *Baptême de Madeleine,* id.
1642. — *9 novembre* — *Baptême de Jacques,* id.
1644. — *19 décembre.* — *Baptême de Charles,* id.
1646. — *29 juillet.* — *Baptême de Renée,* id.
1648. — *3 mai.* — *Baptême de Perrine,* id.
1654. — *21 mars.* — *Baptême de Françoise,* id.
1637. — *Sépulture de Odette Thévenin, épouse de Paul de la Fontenelle, seigneur de la Violière et de la Gernigandière.*

1643. — Sépulture de Paul de la Fontenelle, seigneur de la Violière et de la Gernigandière. Leurs pierres tombales se trouvaient autrefois dans la chapelle de l'église de la Copechagnière, sous le banc seigneurial.

(Notes extraites d'anciens registres paroissiaux, aujourd'hui disparus.)

En 1630, Paul et Pierre de la Fontenelle avaient adressé, comme il sera exposé plus loin, une requête à l'évêque de Luçon pour faire annexer à leur chapelle de Saint-Louis ou de la Violière, en l'église de la Copechagnière, un bénéfice fondé anciennement par un prêtre de leur famille, seigneur de la Gernigandière.

Au registre des hommages de la baronie de Montaigu (1) on trouve de nombreux aveux rendus, à différentes époques, pour les maisons nobles de la Violière et de la Gernigandière, par Paul et Pierre de la Fontenelle.

Paul de la Fontenelle, seigneur de la Violière, né en 1632 du mariage de Pierre de la Fontenelle et de Perrine Mesnard fut, dans sa jeunesse, page d'un évêque de Nantes. A trente ans, il épousa une ardente calviniste, Antoinette Durcot, qui ne tarda pas à lui faire embrasser la Réforme. C'était une douzaine d'années avant la révocation de l'édit de Nantes. Pour échapper à des mesures de rigueur, il résolut de passer dans un pays protestant où il avait déjà envoyé l'un de ses fils. Au printemps de l'année 1688, il avait réussi lui-même à joindre les côtes de la Basse-Normandie, avec sa femme, son autre fils et une de ses filles, lorsqu'il fut découvert. Blessé par la population qu'on avait lancée à sa poursuite, La Fontenelle fut conduit dans la prison de Coutances, puis dans celle de Rouen, et condamné, ainsi que sa femme, à une réclusion perpétuelle. Son fils fut envoyé chez les Jésuites de Poitiers, d'où il sortit en 1691. Quant à ses trois filles, enfermées successivement dans différents couvents, à

(1) Archives Dugast-Matifeux.

*Poitiers, à Niort, à Fontenay, à Luçon, elles y passèrent plusieurs années. Cependant La Violière et sa femme obtinrent enfin la permission de rentrer chez eux, au prix sans doute d'une abjuration ; l'abjuration fut peu sincère. Il fut de nouveau arrêté avec sa femme et ses filles en 1698, et conduit à Saumur d'où on le transféra au château de Nantes, deux ans après. On ignore quand il en sortit, mais il semble avoir réussi enfin à se sauver en Angleterre. Comme il fut le premier protestant de sa maison, il faut supposer qu'Armand de la Fontenelle qui, d'après l'*Histoire des Evêques de Luçon, *d'abord capitaine au régiment de Palant, mourut à Batavia avec le grade de brigadier-général et le commandement de toutes les troupes hollandaises aux Indes-Orientales, était son fils ou son petit-fils. (1)*

Par sentence du 24 septembre 1667, Paul de la Fontenelle, seigneur de la Violière, est maintenu noble. (Etat du Poitou sous Louis XIV).

1669. — 29 septembre. — Paul de la Fontenelle, seigneur de la Violière et de la Gernigandière, rendait aveu à la baronnie de Montaigu.

La famille de la Fontenelle laissa la Violière pour aller habiter la Chabotterie, en Saint-Sulpice-le-Verdon, lorsque, le 26 novembre 1737, messire Alexandre de la Fontenelle, fils de Paul-Alexandre et de dame Marie-Magdeleine de Chevigné, épousa demoiselle Anne-Renée Thomasset, fille majeure de feu messire Antoine Thomasset de la Gestière, et de dame Louise Gazeau. Damoiselle Anne-Renée Thomasset n'était que depuis quelques jours dame de la Chabotterie (2).

---

(1) Lelièvre — *Histoire du Protestantisme en Poitou*, T. III.

(2) Du 18 novembre 1737. — Acte de donation consenti par dame Hélène Thomasset, veuve et donataire universelle de feu Messire Gabriel Darrot, chevallier, seigneur de Choisy, à Damoiselle Anne-Renée Thomasset, fille majeure, sa nièce.

Dame Anne-Renée Thomasset est décédée à la Chabotterie et a été enterrée dans l'église de Saint-Sulpice, le 23 juillet 1744.

De leur mariage sont nés quatre enfants, deux morts en bas âge et deux qui leur ont survécu, savoir :

1° Gabrielle-Anne de la Fontenelle, née à la Chabotterie, le 22 juin 1739, a épousé, en 1761, son cousin germain, Joseph-Charles-Marie de Goué du Marchais, paroisse des Brouzils.

2° Messire Alexandre de la Fontenelle, deuxième du nom, né le 5 juin 1744, épousa, vers 1769, Mademoiselle Suzanne Poitevin de la Rochette, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Paris, en 1788, laissant aux enfants de sa sœur (1) ses terres de la Chabotterie et de la Violière.

*A une autre branche de cette famille se rattache le conseiller de la Fontenelle de Vaudoré, membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles Lettres), auteur de l'*Histoire du Monastère et des Evêques de Luçon, *et de publications très nombreuses sur l'histoire du Poitou.*

Mademoiselle Marianne-Reine-Germaine de la Fontenelle, en religion sœur Sainte-Ursule, faisait partie, au moment de la Révolution, du couvent des Ursulines cloîtrées de Luçon.

La famille de la Fontenelle portait : d'azur au croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or accompagné de quatre haches de même cantonnées.

Du mariage de Gabrielle-Anne de la Fontenelle et de Joseph-Charles-Marie de Goué étaient nés onze enfants dont quatre seulement vivaient au retour de l'émigration, savoir deux garçons, Louis et Gabriel de Goué, tiges des deux branches actuellement existantes, et deux filles, savoir, Louise, décédée sans alliance à Beaufou, en 1826, et Henriette qui avait épousé, le 19 mai 1795, son oncle

---

Messire Charles-Alexandre de la Fontenelle a été enterré dans le cimetière de Saint-Sulpice-le-Verdon, le 9 janvier 1760.

(1) En effet, Gabrielle-Anne de la Fontenelle était morte le 14 avril 1774, et son mari Joseph-Charles, Marie de Goué, le 23 novembre 1784. Tous les deux sont enterrés aux Brouzils.

breton, Gabriel-César de Tinguy, fils majeur de feu Abraham de Tinguy et de Perrine Bruneau.

La Violière, dans les partages de famille, échut à M^lle Louise de Goué. A sa mort, cette propriété revint aux enfants de sa sœur, Henriette de Tinguy, et devint le lot d'une de ses filles, Hortense, qui épousa M. Alexandre de la Pouzaire. M^me Hortense de la Pouzaire est demeurée à la Violière depuis son mariage, en 1837, jusqu'à son décès, en janvier 1887, pendant plus de cinquante ans.

A sa mort, la Violière devint le lot de M^lle Anne de Tinguy, mariée à M. Henri Merland de Chaillé, qui depuis a cédé sa propriété à son oncle, M. Théophile de Tinguy, qui l'habite aujourd'hui (1).

L'église de la Copechagnière est sous l'invocation de Saint-Jean l'Evangéliste ; elle n'offre rien de remarquable que sa propreté, sa simplicité et la solidité de ses murs qui ont, en quelque endroit, jusqu'à cinq pieds d'épaisseur. Avant la Révolution, c'était une cure régulière, ou plutôt un prieuré de l'ordre de Cluny, à la nomination du prieur des Brouzils qui représentait l'ordre dans ces contrées. On peut lire la charte de fondation que nous avons donnée pour Notre-Dame des Brouzils, et les mêmes raisons militent pour faire croire que ces deux paroisses avaient et la même dépendance et les mêmes patronages séculiers. Si dans les derniers temps la nomination de la cure de la Copechagnière était arrivée aux religieux de Saint-Jacques de Nantes, c'est que les moines des Brouzils s'y étaient retirés, parce que ce couvent était dépendant de leur ordre. On montre encore l'emplacement de la maison prieurale, l'ancienne motte

(1) Tous les renseignements qui précèdent sur la famille de la Fontenelle et sa descendance depuis son arrivée au château de la Chabotterie, en 1737, nous les devons à la communication empressée et courtoise de M. Albert de Goué, maire de Saint-Sulpice-le-Verdon.

féodale et monastique d'une contenance de 12 ares, autrefois entourée de douves et communiquant au cimetière par un pont-levis ; les dépendances se nomment encore la *Moinarderie,* le pré aux *Moines.*

La charpente de la nef de l'église mérite une attention particulière : quoique reposant sur des murs très solides, elle est singulièrement compliquée et soutenue par dix énormes piliers en bois. Sur l'un de ces piliers se lit l'inscription suivante :

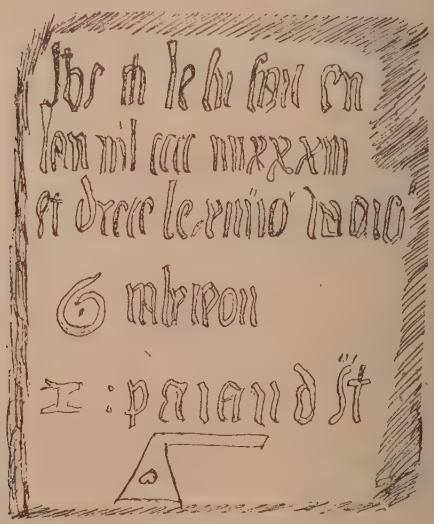

Explication

Jésus Marie je fu fait en l'an M.CCCC. IIIIXX : XIII : (1473 ou 1493) et drecé le XIIIe jor d'aoust.

G. Jalejeon.
J. Pajaud, fecit.

Au bas de l'inscription était gravée la hache du charpentier Jalejeon, rappelant, très-inconsciemment sans doute, le souvenir du mystérieux sub asciâ *de l'antiquité.*

Les piliers noircis de cette église, dont quelques-uns même disparus, semblaient témoigner que les protestants, à l'époque des guerres de religion, avaient essayé de l'incendier comme tant d'autres églises du Bas-Poitou.

La paroisse de la Copechagnière avait pour patron secondaire l'Evangéliste saint Luc. Au jour de sa fête, 18 octobre, il existait un pèlerinage, autrefois très fréquenté, qui est l'origine de la foire actuelle. Les hommes apportaient pour offrande un coq blanc et les femmes une poulette blanche. Ces dons sont remplacés aujourd'hui par une neuvaine (1).

BÉNÉFICE DE LA VIOLIÈRE

en la chapelle Saint-Louis

DANS L'ÉGLISE DE LA COPECHAGNIÈRE

Comme ainsi soit que dès le vingtiesme jour du mois de Mars mil cinq cent trente deux, deffunt Messire Pierre Grénésac, prêtre, vivant seigneur de la Gernigandière eut par son testament et ordonnance de dernière vollonté fondé certaine chapellanie ou stipandie d'une messe par sepmaine de l'office de la Conception de la Vierge, laquelle messe il voullait qu'elle feust dite et servye, son décès adveneu, par discrette personne Messire Nicollas Cantin, prêtre, demeurant à Saligné et n'aurait le dit Grénésac, prêtre, par son dict testament portant la fondation de la dite chapellanie ou stipandie, dit et

(1) Note de M. J. Moreau.

ordonné l'église et autel où il voullaict que la dite messe de l'Office de la Conception de la Vierge feust dite et cellébrée par chacune sepmaine, mais sullement ordonné sa sépulture estre faicte en l'Eglise parochialle de Notre-Dame-des-Brouzils, ou en celle de Saint-Jean l'Evangéliste de la Coppechainière, au lieu où ses prédécesseurs ont esté ensépulturés, et auraict donné la présentation et collation d'icelle chapellanie ou stipendie à Jean de la Fontenelle, escuyer, son nepveu et à son fils ayné, et d'ayné en ayné. Laquelle est à p^nt vaquante par le décès et trépas de deffunct Messire René Canteteau, dernier possesseur d'icelle chapellanie ou stipandie, et à p^nt est besoin d'y pourvoir homme capable pour faire ou faire faire le service divin et décent. Veu ce que dessus et que le sieur Grénésac n'a desnomé le lieu où il voullaict la dite messe estre dite et qu'il semble qu'il le remet à la discrétion du seigneur de la Fontenelle et de la Vyollière, patron d'icelle; pour ce subget Paul de la Fontenelle, escuyer, seigneur de la Vyollière, et Gernigandière et Pierre de la Fontenelle, sieur du dit lieu, prient et supplient le révérand père en Dieu Monseigneur le révérand évesque et baron de Luçon, de voulloire avec queulx anexcer la dite chapellanie de la Gernigandière à leur chappelle fondée de Saint Louys, appelée la chapelle de la Vyollière, en laquelle sont ensépulturés les prédécesseurs du dit Grénésac, prestre, laquelle chapelle de Saint-Louys joignant, est dans l'Eglise de Saint-Jean l'Evangéliste de la Coppechaignière, évesché de Luçon, à la condition par ci-apprès que le chapelain ou les chapelains prendront la possession d'Icelle, dite Chapellanie dans la dite chapelle de Saint-Louis ou dite de la Vyollière et y diront et célèbreront à perpétuité et pour chacune sepmaine une messe de l'Office de la Conception de la glorieuse et sacrée Vierge à laquelle veullent et entendent les dits de la Fontenelle et leur famille y assister par chacune dite semaine. Et pour ce est que devant nous les soubzignés notayres jurés et instituez en la cour des Chastellanie et Seigneurie et Vicomté de la Jarry, Raslière et Merlatière, ont été présents et personnellement establi en droict et d'huement soumis Paul et Pierre de la Fontenelle, escuyers, seigneurs de la Vyollière, de la Fontenelle et de la Gernigandière et demeurant en leur hostel et maison de la Vyollière, paroisse de Saint-Jean l'Evangéliste de la Coppechaignière. Lesquels de la Fontenelle de leur bon gré et vollonté parce que ainsi leur a pleu et plait comme ayant

droit de présenter la dite Chappellanie ont présenté et nommé pour être futur chappelain d'Icelle, discret Messire Jean Audureau, prêtre, curé de la Coppechainière, à charge de faire et acquitter le service divin, porté par la fondation de la dite Chapellanie en la chapelle de Saint Louys, autrement de la Vyollière ; requérant et suppliant Monseigneur l'Evesque de Luçon ou Monsieur son grand vicquaire d'admettre et instituer le dit Audureau en la dite Chapellanie, de lui en faire délivrer lettre ou lettres à ce nécessaire. Promettant les ditz sieurs de la Viollière et de la Gernigandière..... ce que dessus ; et a ce faire et tenir garder et accomplir, ont obligé tous et chacun leurs biens présents et futurs, quelzconque de leur consentement et vollonté et requête, ils ont esté jugés et condamnés du jugement de la dite cour, par nous Jacques Caillé et François Audureau, notaires jurés d'Icelle au pouvoir et juridiction de laquelle ils se sont soubzmis quant à ce ; fait et passé au lyeu de Bourgneuf, l'unzième jour du mois de novembre mil six cent trente huit, apprés-midi, soubs les seings des dits notaires de la Fontenelle. Ainsy signé en la minute des présentes, Paul de la Fontenelle et Pierre de la Fontenelle et de nous notaires.

J. Caillé, notaire royal, Audureau, notaire.

« Petrus Dei et sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ Episcopus et « Baro Lucionensis omnibus presentes litteras inspecturis et « audituris salutem in Dno. Oblata nobis pro parte dilecti Pauli « de la Fontenelle nobilis et dni de la Viollière et de la Gerni- « gandière petitionis series continebat quod ab anno millesimo « quinquagesimo secundo deffunctus magister Petrus Grenesac « presbyter et Dnus dictæ domûs de la Gernigandière funda- « verat legatum seu stipendiam ad onus celebrandi unam « missam privatam de Conceptione Deiparæ virginis qualibet « hebdomada pro salute animæ suæ suorumque parentum. « Sed quia de animo et intentione dicti fundatoris non constat « quo ad locum ubi officium celebrari deberet, nobis supplicari « fecit quatenus ei in prœmisis oportune providere digna- « remur permittentes missam ut supra fundatam dici in « Ecclesia parrochiali S. Joannis Evangelistæ de la Couppe- « chaynière et in perpetuum celebrari ad altare cappellæ de la « Viollière et deinceps cappellanos supradictæ stipendiæ « capere possessionem eiusdem stipendiæ in dictâ cappela de

« la Viollière. Nos igitur hujus supplicationibus inclinati et « viso testamento dicti fundatoris et omnibus quæ videnda et « consideranda sunt, in hac parte mature consideratis et « discussis, decernimus per presentes ut deinceps missa « prædicta qualibet hebdomada in ecclesia parrochiali de la « Couppechaignière, ad altare sancti Ludovici in cappella de la « Viollière, celebretur et capellani supradictæ stipendiæ « capiant possessionem et eiusdem in ecclesia de la Couppe- « chagnière, in dicta cappella de la Viollière. Datum Lucionii « sub signo et sigillo nostris et nostri secretarii chirographo, die « vigesimo quarto mensis novembris, anno Domini millesimo « sexcentissimo trigesimo octavo. »

PETRUS, Episc. Lucionen.

De Mand. Illustrissimi Episcop.

MAUVILLAIN.

Il n'a été parlé que pour mémoire, aux pages précédentes, de la vieille église, dont le chœur remontait, paraît-il, jusqu'au XI^e siècle. C'est qu'aujourd'hui elle est remplacée par une jolie petite église romane, construite sur les plans d'un architecte de Nantes, M. Le Diberder. L'abside, ajourée de sept grands vitraux, est particulièrement réussie. Il ne reste à construire, pour compléter l'œuvre, que le beffroi et la flèche. Dans cette réédification de la maison de Dieu, à la Copechagnière, il y a eu, à l'instar des plus riches paroisses, une sainte émulation de zèle et de désintéressement qui ferait pâlir la louange. C'est ainsi que sous l'active et intelligente impulsion du prêtre, l'esprit de foi accomplit encore des prodiges sur notre terre de Vendée, jusque dans les centres les plus modestes: Ici le riche a donné avec munificence, les moins favorisés de la fortune avec générosité, les pauvres ont offert leurs bras et leurs sueurs: Les chiffres prouvent assez nos dires... Les noms des bienfaiteurs, et c'est justice, méritent d'être inscrits dans les annales de la reconnaissante paroisse : Madame Hortense de Tinguy, veuve de M. Alexandre de la Pouzaire, et Mademoiselle Victorine Ratouit ont versé pour l'Œuvre plus de 50,000 francs ;

les souscriptions des autres paroissiens ont pu atteindre la somme de 20,000 francs, et on ne doit pas estimer à moins de 5,000 francs le montant des charrois gratuits, exécutés avec un louable élan, tout le temps qu'ont duré les travaux. L'église est déjà meublée de deux beaux autels, don de Madame de la Pouzaire, d'une sainte-table offerte par Mademoiselle Ratouit, d'une chaire par Mademoiselle Espivent de la Villeboisnet, etc.

ÉTAT NOMINATIF

DES CURÉS DE LA COPECHAGNIÈRE

NOM ISOLÉ

1638. — Jean AUDUREAU, *mentionné comme chapelain du bénéfice de la Violière, dans le document précédemment inséré.*

Des anciens registres de catholicité, aujourd'hui détruits, il ne reste qu'un tableau alphabétique des baptêmes de 1593 à 1704, dû aux soins de M. le curé Payraudeau, mais sur lequel il a omis de faire figurer ses prédécesseurs, et on sait que les registres en duplicata, aux greffes des tribunaux de première instance, ne remontent qu'à l'année 1737.

SUCCESSION SUIVIE

— Jacques ARTEIL.

1745 — *1751.* — Nicolas GENTET.

1751 — 1774. — BLANCHARD ; *devient prieur de la Grève.*

1774 — 1782. — PLISTAT.

Le dernier acte qu'il signe est du 6 décembre 1782. Ses infirmités l'obligent à abandonner le saint ministère et à se retirer à l'abbaye de Sainte-Croix de Talmont, devenue maison de retraite des prêtres infirmes ou âgés du diocèse. En 1789, la Chambre ecclésiastique de Luçon lui payait une pension de 125 livres sur les revenus de l'abbaye, dont elle avait l'administration. En 1790 et 1791, M. Plistat figure sur les états de paiement du receveur du District des Sables.

1782 — 1827. — Joseph PAYRAUDEAU, *par résignation de M. Plistat. Exilé pour la foi, en 1792.*

Pendant la Révolution, plusieurs prêtres vinrent remplir les fonctions du saint ministère dans la paroisse. Aucun registre pour 1793 ; mais on sait que, dans l'année sanglante, des prêtres étaient réfugiés dans la forêt de Grasla. Le registre des années suivantes est coté et paraphé par Jacques-Denis Pineau, inspecteur (pour Charette), de la division de Montaigu, le 1^er^ septembre 1794.

1794. — *M.* GOILLANDEAU *chanoine de la collégiale de Montaigu (1).*

1795. — AUDUREAU, *vicaire de Saint-Denis-la-Chevasse.*

1795. — BRILLAUD, *desservant de Saint-Fulgent.*

1795. — O'BRIEN, *prêtre irlandais.*

1796. — O'BRIEN.

— O'HARA, *autre prêtre irlandais.*

1827 — 1830. — RAYNARD.

(1) L'acte de baptême, qu'il rédige, est signé du parrain de l'enfant, Pierre Rezeau, commandant la division royale de Montaigu, et de plusieurs de ses officiers et soldats, Benjamin Payraudeau, Maindron, Proutière, Buet fils, chirurgien, Pineau, Joseph Buet, Jean Moreau, etc.

1831 — 1834. — LE BARRE.
1835 — 1877. — LANDELLE.
1877 — 1891. — ROCHETEAU.

La mémoire du confesseur de la foi, M. le curé Payraudeau, restera longtemps bénie à la Copechagnière.

Né dans la paroisse même ; ancien vicaire de Bois-de-Céné; refusa de prêter le serment schismatique, en 1791, et après avoir recommandé à ses paroissiens de demeurer toujours attachés à la religion catholique, apostolique et romaine, de plutôt mourir que d'y renoncer, et leur avoir laissé l'espérance de son retour dans des temps meilleurs, s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, sur la Marie-Gabrielle, *le 11 septembre 1792. Quand il revint dans sa chère paroisse, ce fut un jour de triomphe et d'allégresse pour le pasteur et tout le troupeau. L'antique presbytère et les biens affectés naguère à l'entretien du curé étaient passés en des mains étrangères. Mais M. Payraudeau ne revenait de l'exil que pour avoir souci des âmes. Plein de désintéressement, il se contenta de demander asile chez l'un de ses parents et ne s'occupa que de réunir les cœurs divisés, de cicatriser les plaies faites par la Révolution et de faire régner partout, dans sa paroisse, la paix et la charité.*

Son long ministère de quarante ans et le souvenir de son exil lui avaient concilié de la part de ses paroissiens une profonde vénération et un attachement tout filial. Il prêchait assidûment tous les dimanches, s'appliquant à mettre dans ses instructions la clarté et la doctrine. Il avait un talent particulier pour donner aux enfants du catéchisme ce fonds d'instruction que l'on conserve jusque dans l'âge le plus avancé. Sa vie était austère et réglée ; longtemps ses jeûnes furent rigoureux au point de ruiner sa santé (1). M. Monnereau, curé des Brouzils, était pénétré d'une profonde estime à l'égard de ce prêtre instruit et zélé. Une maladie longue et douloureuse ayant

(1) D'après les notes laissées par M. le curé Landelle.

mis le bon curé dans l'impossibilité de desservir sa paroisse, il la confia au zèle et à la charité de son voisin des Brouzils. Le confesseur de la Foi expira dans les bras de son bien-aimé confrère dont les paroles pleines de suavité avaient souvent adouci ses souffrances (1).

M. Payraudeau mourut, le 7 février 1827, âgé de 78 ans (2).

C'est lui qui fit construire le presbytère actuel au prix de ses sacrifices personnels et à l'aide des souscriptions de ses paroissiens.

Si, aux époques les plus critiques de la période révolutionnaire, plus d'une défection se produisit dans les rangs du clergé vendéen, nos vénérables religieuses, à deux ou trois exceptions près, se montrèrent fidèles jusqu'à l'héroïsme et au martyre, à la foi catholique et à leurs engagements sacrés. Au lendemain de l'effroyable tempête, on retrouve quelques épaves de nos communautés vendéennes, dans plusieurs paroisses de campagne, trop heureuses de les recueillir. La plupart de ces saintes filles, privées de rentrer dans leurs cloîtres, se firent régentes d'écoles, se réunissant par groupes, afin de mener encore la vie commune... C'est ainsi qu'on en rencontre quelques-unes çà et là, dans le diocèse, notamment à Chambretaud, à Saint-Etienne-du-Bois, à Saint-Denis-la-Chevasse, à

---

(1) Vie de M. Monnéreau.

(2) « L'an 1827, et le 7 février, par devant nous Joseph Besson, maire de la commune de la Copechagnière, canton de Saint-Fulgent, sont comparus M. Bouliau, propriétaire, neveu du défunt par alliance, âgé de 48 ans, et Alexis Ratouit, maréchal-tailландier, voisin et ami du défunt, âgé de 42 ans, demeurant en ce bourg, et ledit sieur Bouliau, demeurant au bourg des Brouzils, lesquels nous ont déclaré que M. Joseph Payraudeau, desservant de cette commune, est décédé dans ce bourg, à 8 heures du matin ; fils de Joseph Payraudeau et de Marie-Madeleine Gentet. Les déclarants ont signé avec nous après que lecture a été faite du présent acte. »

(Etat-civil de la Copechagnière).

Saint-Hilaire-des-Loges, à la Copechagnière même... La Copechagnière avait toujours eu ses écoles. Revenu de l'exil, le zélé M. Payraudeau s'empressa de les remettre en exercice. Il confia la direction de l'école des garçons à l'ancien régent si dévoué, le respectable M. Couillaud. C'est dans cette humble école, la seule ouverte, à cette époque, dans un rayon de deux à trois lieues, que plusieurs prêtres qui ont occupé dans le diocèse un rang distingué, reçurent les premières notions de la doctrine chrétienne et de l'instruction primaire.

L'école des filles était tenue par trois anciennes religieuses de Luçon, venues là se reposer dans la solitude des persécutions que la Révolution leur avait fait subir. La reconnaissance des habitants n'a oublié encore ni leur dévouement ni leurs noms vénérés. Mesdames Aulneau, de la Mancelière et Delaroy moururent à la Copechagnière en odeur de sainteté, et leurs cendres reposent près de la croix, dans le cimetière de la paroisse (1). Leur servante, la pieuse Victoire Gaboriau, à une époque où l'on pouvait, sans diplômes, donner l'instruction primaire et former à la vertu dans une école de village, les remplaça, et avec non moins de sollicitude et de succès.

---

(1) *L'an 1809, le 14 Novembre,* par devant nous Mathurin Bossu, maire de la commune de la Coupechagnière, sont comparus Louis Couillaud, cultivateur, et Jean Moreau, maréchal, demeurant les deux en ce bourg, lesquels nous ont déclaré que *Françoise-Rose de la Roy,* ci-devant religieuse de l'Union-Chrétienne de Luçon, demeurant en ce bourg, est décédée ce jour, environ midi, en ce bourg, *âgée de 65 ans,* et les déclarants ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

L'an 1812, le 28 Janvier, par devant nous Louis Grelier, maire de la commune de la Copechagnière, sont comparus Jean Moreau, maréchal-taillandier, et Alexandre Moreau, laboureur, les deux demeurant en ce bourg, lesquels nous ont déclaré que Rose-Aimée Aulneau, religieuse, *fille* de *Jean-Baptiste Aulneau et de Thérèse Esgonnière,* est décédé, en ce bourg, en sa maison, sur les quatre heures du matin, *âgée de*

Mesdames Aulneau, de la Manselière et Delaroy, religieuses de l'Union-Chrétienne de Luçon, faisaient autrefois partie du personnel enseignant, si distingué, du Petit-Saint-Cyr (1). Les deux premières, après leur expulsion et la fermeture du cher pensionnat, furent transférées avec les infortunées jeunes filles au château de la Grassière en Chavagnes ; elles ne les accompagnèrent pas au delà de la Loire, à la suite de la Grande-Armée, mais restèrent dans le pays ; elles seraient venues se réfugier au milieu de la colonie sylvestre de Grasla où elles commencèrent charitablement à apprendre le catéchisme et la lecture aux petits enfants. Du Refuge *elles transportèrent plus tard leur école au chef-lieu de la paroisse.*

*Il existe sur la religieuse Delaroy des données plus certaines et plus précises. Rose Delaroy, native de Benet, était nièce de MM. Rodier, deux dignitaires du diocèse de Luçon, le premier, mort chanoine et grand vicaire, quelques années avant la Révolution, l'autre également vicaire général, qui fut l'un des martyrs de l'*Ile de la Montagne, *au commencement de 1794. En pleine Terreur, elle n'avait pas encore abandonné Luçon. Requise par le Conseil général de la Commune, le 8 Frimaire an II (28 novembre 1793), de faire le serment civique, elle s'y refuse*

---

69 ans, née aux Moutiers-sur-Lay, le 12 Janvier 1743, lesquels déclarants ont signé, etc...

L'an 1817, le 21 Juin, par devant nous Antoine Mignet, maire de la commune de la Coupechagnière, ont comparu Louis Couillaud, instituteur, âgé de 65 ans, domicilié à la Coupechagnière, voisin de la défunte, et Jean Moreau, maréchal-taillandier, âgé de 34 ans, voisin de la défunte, lesquels nous ont déclaré que *Mlle Marie-Thérèse-Michelle Mancelière* est décédée hier, sur les trois heures du matin, âgée de....ans ; lesquels ont signé le présent acte.

(État civil de la Copechagnière.)

(1) Les religieuses, dont les noms sont insérés à la suite du si intéressant Mémoire de Mgr de Beauregard, sur le Petit-Saint-Cyr, publié récemment par M. A. Bitton, appartenaient au couvent des Ursulines.

avec une sainte énergie. Le Comité de surveillance révolutionnaire la fait arrêter en même temps que plusieurs religieuses Ursulines pour les envoyer en prison à Fontenay ; elle tombe malade et on est obligé de surseoir au voyage. Le 14 Ventôse an II (22 février 1794) le maire de Luçon expédie enfin au chef-lieu du département la religieuse Delaroy avec invitation de la réunir en maison de réclusion avec ses chères compagnes. *Des charges effroyables pèsent sur elle. A l'exemple des Ursulines que* la gendarmerie a réussi, *mais non sans peine,* à expulser de vive force de leur maison, elle a fait preuve d'incivisme, *et cela,* en refusant de prêter le serment civique, en conservant son ancien costume, en continuant de reconnaître pour chef sa ci-devant supérieure, en habitant la maison d'un ex-noble déporté, *ce qui témoigne* qu'elle persiste dans ses principes aristocratiques. *La citoyenne Delaroy est écrouée dès le même jour dans les prisons de Fontenay. Mais au chef-lieu du département, voici que toutes les maisons d'arrêt regorgent de détenus. Rose Delaroy et quelques autres religieuses sont dirigées,* avec les plus grands dangers pour leur vie, *sur la maison de réclusion de Chef-Boutonne. Elles y gémissent de longs mois dans une extrême misère, puis on les transfère à Niort, dans la maison d'arrêt du Cen Bremon le jeune. C'est de Niort qu'elles s'adressent, le 13 Nivôse an III (2 janvier 1795) au Représentant du Peuple en mission, de passage à Fontenay, pour lui demander leur élargissement :*

« Niort, le 13 Nivôse, l'an III de la République
« française une et indivisible.

« AU REPRÉSENTANT DU PEUPLE A FONTENAY-LE-PEUPLE »

« Citoyen Représentant,

« Il y a un an que nous gémissons dans la maison de « détention où nous avons été conduites successivement,

« Comme la justice est à l'ordre du jour, nos maux doivent « enfin avoir un terme. Tu verras ainsi qu'il est certifié par la « commune de Luçon qu'il n'y a d'autre motif de notre « arrestation que celui d'avoir refusé de prêter le serment, « et le département assure n'y avoir pris aucune part. Nous « espérons, Citoyen Représentant, que tu jugeras ce motif « dans ta sagesse, et que tu ne le croiras pas suffisant pour « prolonger notre dure captivité. Nous te prions d'ordonner « notre élargissement. Nous sommes convaincues que tu ne te « refuseras pas à cet acte de justice. »

(Archives de la Vendée.)

A la faveur de l'amnistie accordée à la Vendée, Mme Delaroy vint rejoindre ses deux compagnes à la Copechagnière.

Avant la Révolution, la Copechagnière avait un notaire, un chirurgien et un apothicaire. Le dernier notaire a été M. Meunie-Lanoue, qui transporta son étude aux Essarts, aujourd'hui l'étude Gouin; le dernier chirurgien était M. Buet, qui est passé aux Brouzils (1).

(1) En rédigeant ces dernières pages, nous apprenons avec le plus vif regret la mort du respectable M. Jean Moreau, ancien instituteur, propriétaire à la Copechagnière. C'est à son affectueuse obligeance que nous devons la plupart des renseignements utilisés dans cette notice historique.

La Roche-sur-Yon, 11 Mai 1891. P.

LA RABATELIÈRE

La Rabatelière, Jarrie et Raslière formaient une *Vicomté*. De cette justice relevaient en première instance et en plein exercice : 1° Les paroisses de la Rabatelière et de Saligné en entier ; 2° partie de celles de Boulogne, de Chauché et de la Merlatière. — Un juge sénéchal, un procureur fiscal, un greffier, sept procureurs, dont l'un était à la fois notaire et huissier, et tous les autres notaires qui, en totalité, étaient au nombre de neuf, et deux huissiers.

Ce fut à l'un des seigneurs de la Rabatelière que cette petite localité dut d'être érigée en paroisse en l'année 1640 : elle fut formée d'une partie de celles de Chavagnes et de Chauché.

L'église, dédiée à saint Charles, a la forme d'une croix latine. Au-dessus de la porte d'entrée et dans l'angle supérieur d'un fronton, on voit les armes de la famille Bruneau à laquelle la paroisse doit son érection. Une petite flèche en ardoises surmonte la toiture également en ardoises. Deux petits autels sont consacrés, l'un à la Sainte-Vierge et l'autre à saint Pierre. Sous les dalles du chœur règne un caveau où reposent les cendres de la famille de Martel.

Le presbytère est une maison convenable, un beau jardin et 25 boisselées de terre en forment les dépendances. Une rente de 225 francs, léguée par Madame de Martel, vient en aide au desservant.

En 1795, le général Hoche, poursuivant de tous côtés Charette et son armée, ayant le fer d'une main, et l'or de la corruption de l'autre, s'adressa au curé de la Rabastelière pour offrir au général vendéen une transaction. Cet ecclésiastique, nommé Guesdon, avait jadis pris une

part active à l'insurrection, était rentré dans sa paroisse sous la sauvegarde des Républicains, et paisible au milieu de son troupeau, il ne voulait plus le voir exposé aux chances d'une guerre d'extermination. Le curé de la Rabastelière parvint jusqu'à Charette ; voici quelles étaient ces propositions : un libre passage au général et à sa famille ; tous les trois mois on lui ferait passer les revenus de sa propriété, et un million de francs une fois donné ! Charette n'hésita pas ; voici sa réponse au général Hoche : « Je saurai périr les armes à la main ; mais « abandonner les braves gens que je commande, non, « jamais. » La démarche du curé Guesdon fut ainsi inutile.

Ce même ecclésiastique fut, quelque temps après, accusé de jouer le rôle de dénonciateur ; cinq Vendéens pénètrent chez lui au milieu de la nuit, ils le saisissent, l'entraînent dans une lande voisine avec ses deux domestiques accusés du même crime, puis là, usant du droit de la guerre qui autorise à fusiller les espions, ils tuent le prêtre et les deux domestiques.

Ces détails sont tirés de l'*Histoire de la Vendée* par Crétineau-Joly. Cet auteur, qui paraît approuver Charette, fut sans doute mal informé, car M. Guesdon jouissait de l'estime générale, et le crime de Charette ne contribua pas peu à lui aliéner les esprits et hâter probablement sa perte.

N. B. — *Cette chronique paroissiale peut être complétée à l'aide de plusieurs notes et documents qui faisaient défaut à M. l'abbé Aillery.*

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

—

LES SEIGNEURS

FAMILLE RABASTEAU. — La *Rabastelière* vient de Rabasteau ou Rabastel, Rabastellus, l'un de ses premiers seigneurs. Cette étymologie n'est pas contestable.

« Plusieurs familles ainsi nommées ont en effet habité le Bas-Poitou. Au XV^e^ siècle, l'une d'elles s'est distinguée par la science du droit ainsi que par les vertus civiques. Jean Rabasteau fut appelé d'office, par la libéralité royale, du présidial de Fontenay-le-Comte au Parlement de Paris. Il y devint président à mortier et fut même garde des sceaux par intérim ; mais on ignore s'il descendait du personnage qui donna son nom à la Rabastelière. Ce dernier vivait antérieurement au XIII^e^ siècle, époque à laquelle elle appartenait déjà à la maison de Saint-Jean-de-l'Aunay que les Hospitaliers de Jérusalem possédaient près de Sainte-Cécile. Il habitait cette paroisse dont un des principaux villages est encore appelé la Rivière-Rabasteau ; et si la Commanderie de l'Aunay, située dans le voisinage, n'a pas été donnée par lui et sur sa propriété, au moins fut-il l'un de ses principaux bienfaiteurs, notamment par le don de la Rabastelière.

FAMILLE BRUNEAU. — « Un des commandeurs, Louis de Lorraine, donna la Rabastelière, avec deux autres fiefs, à *Pierre Bruneau*, qualifié *varlet*, pour le récompenser de la bravoure avec laquelle il avait assisté les Hospitaliers dans leurs combats contre les Sarrazins. Bruneau, en acceptant cette donation de la Commanderie, s'obligeait d'abord à tenir noblement les domaines dont elle se composait, et aussi à servir l'ordre pendant six années. C'est ce qui résulte d'un acte écrit en latin et daté du 10 mai 1226...

« A ce Pierre Bruneau, par lequel commence la généalogie de sa famille, et qui mourut sans postérité après avoir fait son testament le 9 septembre 1282, succéda un autre *Pierre*, probablement son neveu.

« L'héritier de celui-ci du même nom, qualifié varlet comme son grand'oncle, épousa Catherine de Cléreau, en 1319.

« *Nicolas*, leur fils, prit pour femme, en 1366, Jeanne de Preuilly, nom d'un fief de Touraine, appartenant alors à la famille Frottier.

« De ce mariage naquit *Jean* Bruneau, varlet, qui épousa, en 1392, Marie-Anne Buor de la Gerbaudière.

« Leur fils *Millet* ou *Miles*, écuyer, seigneur de la Rabastelière, se maria, en 1438, avec Perrine de la Noue, maison noble de Bretagne, la même probablement où naquit, en 1551, le célèbre Bras-de-Fer.

« *Christophe* Bruneau, écuyer, fils de Miles, qui épousa, en 1480, Jeanne de la Boucherie.

« *Jacques* Bruneau, dit de la Rabastelière, fils aîné de Christophe, épousa, en 1503, Jacquette Moreau, dame de la Jaunière, maison noble, près la Roche-sur-Yon ; de cette union :

« *Antoine* Bruneau, marié, en 1540, avec Anne de Thorigné.

« Leur fils aîné, *Charles*, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, seigneur de la Rabastelière, de la Robretière et de Chavagnes. Il prit alliance, en 1584, avec Renée de la Motte de l'Onglée et de Montigny.

« *Charles*, deuxième du nom, leur fils, s'unit, le 26 juillet 1614, à Suzanne Tiercelin. C'est le fondateur de l'église paroissiale de la Rabatelière.

« Par lettres-patentes du mois de mai 1632, la terre de la Rabastelière fut érigée en baronie, *en faveur de Charles Bruneau*, seigneur dudit lieu, pour services rendus au Roi en s'enfermant dans la citadelle de l'Ile-de-Ré, et en la défendant vaillamment sous les ordres du maréchal de Thoiras.

« Trois ans plus tard, ce brave chevalier recevait de Louis XIII, des lettres de commission, datées de Paris le 10 février 1635, pour lever une compagnie de cavalerie de 90 hommes dont il aura le commandement.

« Aussitôt formée, cette compagnie est conduite par Charles Bruneau à l'armée que commandait le maréchal de la Force, et elle concourt à la prise de Spire.

« Le septième janvier 1644, fut accompli le mariage de « messire *François* Bruneau, de la Rabastelière, fils aîné de « messire Charles, deuxième du nom, et de dame Suzanne « Tiercelin, avec dame Charlotte de Pompadour, fille unique « de messire de Pompadour, chevalier, seigneur de Laurière, « conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine

« pour Sa Majesté de l'une de ses compagnies d'ordonnance, et « de dame de Fumel. »

« Déjà, il avait suivi sur les champs de bataille les traces de son père ; et l'année même de son mariage, il reçut la lieutenance d'une compagnie de gens d'armes par brevet du duc d'Enghien, daté de Philisbourg.

« Le 3 août de l'année suivante, il tomba à Nordlingen, frappé de cinq blessures, en combattant à la tête de sa compagnie, et son cœur, enfermé dans une boîte de plomb, apporté à la Rabastelière et déposé dans l'église (1) avec cette épitaphe :

La France, l'Allemagne et les cieux et les arts,
Les soldats et le monde ont fait comme six parts
De ce grand chevallier ; car une si grand'chose
Dedans un seul tombeau ne pouvant être enclose.
La France a eu le cœur qu'elle avait élevé ;
L'Allemagne le corps qu'elle avait éprouvé ;
Les cieux en ont l'esprit et les arts la mémoire ;
Les soldats le regret et le monde la gloire.

« Son père, Charles, deuxième du nom, se maria en secondes noces à Marie de la Baume.

« *Pierre*, l'aîné des quatre enfants nés de ce nouveau mariage, n'eut pas de postérité de son union avec Marguerite Le Normand. » (2)

Sous Pierre Bruneau, un meurtre ensanglanta le château de la Rabatelière. Le 23 octobre 1719, le seigneur de la Rabatelière avait à dîner plusieurs gentilshommes de ses amis. Après le repas, l'un des convives, M. de Montsorbier, de la Brallière, en Boulogne, sortait du château par la porte de l'Eperon, quand le seigneur de Saint-Fulgent, qui nourrissait contre lui une haine

(1) En 1873, le cœur de François Bruneau a été retrouvé dans une petite cavité du pilier du sanctuaire, côté de l'épître. Il est maintenant recouvert par la plaque en bronze de son père, Charles deuxième.

(Note de M. l'abbé E. Hillairet, curé de la Rabatelière.)

(2) M. Mourain de Sourdeval. — *La Rabastelière*. — 1871.

secrète, le frappa à l'improviste de quatre coups de son épée et l'étendit mort. Dès qu'il le vit tombé, le meurtrier monta à cheval et se sauva.

A la requête de la veuve de la victime, Mme Anne de la Barre, les officiers de justice de la Rabatelière, accompagnés de Trastour du Chêne, des Essarts et de Choblet, de Saint-Sulpice-le-Verdon, maîtres chirurgiens jurés, se rendirent dès le lendemain au château, où ils trouvèrent le corps du défunt couvert de sang répandu par la bouche, les narines, et par quatre blessures dont deux à la poitrine, une au flanc gauche et l'autre à la main du même côté. Il était habillé d'un justaucorps brun avec des boutons d'or, une culotte de chamois, des bottines, un chapeau et une perruque. Auprès, était son petit sabre ou couteau de chasse, sur lequel il n'y avait aucune trace de sang.

Le meurtrier s'étant caché ou absenté, son procès lui fut fait par contumace ; un huissier général, assisté d'un sergent et d'un trompette juré qu'on dut faire venir d'ailleurs, se transporta à la Rabatelière, le 20 février 1720, sur les trois heures après midi ; là, en place publique, par un seul cri et son de trompe, assigna le seigneur de Saint-Fulgent, et attacha, avec un clou, à la porte de l'auditoire, copie de l'arrêt portant assignation, le tout en présence de plusieurs personnes qui refusèrent de se nommer, malgré l'interpellation à elles faite, après nouveau cri public et son de trompe.

Même exploit le lendemain devant la grande porte du château de Saint-Fulgent et en présence de témoins qui n'osèrent non plus se nommer ni signer, par crainte du seigneur de Saint-Fulgent.

Ces formalités accomplies, le jugement par contumace fut enfin rendu le 12 juin 1720.

En voici le libellé :

« L'accusé est atteint et convaincu d'avoir tué et « homicidé, à coups d'épée le sieur de Montsorbier, « pour réparation de quoi l'avons condamné à avoir « la tête tranchée sur un échafaud qui, pour cet effet,

« sera dressé sur la place publique de la Rabatelière, « l'avons condamné, en outre, en 12,000 livres de domma- « ges-intérêts et réparation civile envers la dame de la « Barre, veuve Montsorbier ; en 100 livres d'amende « envers le seigneur de cette cour, et 20 livres pour les « réparations de ce parquet et auditoire, et aux dépens « du procès, que nous avons liquidés, sur les pièces, à la « somme de 300 livres, nos épices et levée des présentes « non comprises. Et sera la sentence exécutée par effigie « dans un tableau attaché par l'exécuteur de la haute « justice à un poteau planté, pour cet effet, sur la place « publique de ce lieu de la Rabastelière, pour y rester « un jour de jeudi, depuis neuf heures du matin jusques « à six heures du soir. »

En marge du jugement est écrit :

« Aujourd'hui, 19 septembre 1720, la présente sentence « a été publiée à haute et intelligible voix, sur la place « publique, au devant de la porte du parquet des vicomté « et chatellenie de la Rabatelière, Jarrie et la Raslière, « par moi greffier ordinaire desdites cours. Ce fait, l'effi- « gie y mentionnée, étant dans un tableau, a été attachée « à un poteau dressé, pour cet effet, en ladite place, par « François Fresneau, exécuteur de la haute justice de « Fontenay-le-Comte, conformément et en exécution de « la dite sentence, les jours et an que dessus.

« *Signé :* Henri Rochelet, greffier. »

Le *condamné réussit à obtenir des lettres de grâce au mois de juillet 1723.* (1)

« Les affaires de Pierre Bruneau s'embarrassèrent au point que ses terres furent saisies en 1718. Pierre Bruneau vendit d'abord, le 23 janvier 1720, sa vicomté de la Jarrie et autres domaines.

(1) *Echo du Bocage Vendéen*, 5e année, nº 1, p. 102 et suiv. Art. D-M sur des notes extraites des Archives mêmes du Château de la Rabatelière.

« Ce sacrifice était insuffisant pour solder toutes les dettes faites par son père, par lui-même et par la famille. Afin de les acquitter, il dût aliéner encore la vicomté de la Rabastelière, les seigneuries de Chavagnes, la Robertière, la Manselière, c'est-à-dire tout ce qui lui restait, à raison de 150,000 livres, à M. et Mme Montaudouin. L'acte fut passé à Nantes, le 10 octobre 1725. » (M. Mourain de Sourdeval.)

Les Bruneau portaient : *d'argent à sept merlettes de sable posées, 3, 3 et 1.*

En 1621, les armes, par suite d'alliances, se composaient : *d'argent à sept merlettes de sable. Partie d'argent à deux herses d'azur posées en potence, accompagnées de quatre merlettes de sable, écartelés de gueules à trois lions d'argent, au troisième quartier d'argent à sept merlettes de gueules au franc canton de même; au quatrième comme au premier, et sur le tout d'azur au lion d'or semé d'étoiles de même, qui sont les armes de Culant.*

Famille de Montaudouin. — Messire René de Montaudouin, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, nouveau seigneur de la Rabastelière, la Clartière, Chavagnes et autres lieux, avait épousé Marie Bertrand.

Il eut de ce mariage 7 enfants dont trois fils, René, seigneur de la Rabastelière, Nicolas, seigneur de la Clartière, près Machecoul, et Thomas, seigneur de la Bonnetière.

René épousa, le 9 octobre 1754, Jeanne-Elisabeth Picot d'Eprémesnil, leur fille unique, Marie Michelle, mourut jeune et la Rabastelière passa à la fille de Nicolas Montaudouin.

« Cette héritière, nommée Thérèse, était dans sa 18e année, lorsqu'elle épousa, en 1780, dans l'église de Sainte-Croix de Nantes, René-Elisabeth de Martel, chevalier, seigneur du Pé et baron de Rié, agé de 27 ans.

« Il décéda en 1785, laissant une fille unique, dont la mort suivit de près la sienne. La jeune veuve ne se remaria pas, et elle ne suivit pas à l'étranger presque tous les membres de la famille Montaudouin, qui a fourni dix-sept noms à la liste des émigrés. Elle passa à Nantes le temps de la Révolution, et lorsque la pacification de la Vendée lui permit de revenir à à la Rabastelière, elle honora son veuvage par de nombreux bienfaits, employant sa grande fortune au soulagement des misères répandues autour d'elle par la guerre civile, ainsi qu'à la réparation de son château dévasté et de l'église paroissiale

incendiée. Mme de Martel vivait modestement et n'était riche que pour l'infortune. Elle est morte en 1827, laissant une mémoire vénérée.

« Elle avait eu un frère, Thomas-René Montaudouin, seigneur de la Clartière, mort peu de temps après son retour de l'émigration ; aussi M. de Martel n'avait-il jamais pris le titre de seigneur de la Rabastelière. » (1)

Famille de la Poeze. — En 1828, la terre de la Rabastelière fut acquise des héritiers de Mme de Martel par le comte Charles-Henri-Marie de la Poëze, d'une famille originaire de l'Anjou, et alors établie en Touraine, mais qui, au XVIIIe siècle, fut représentée en Bas-Poitou par divers de ses membres. Les registres paroissiaux de Saint-Gilles, Saint-Gervais, Aizenay et Chauché en font foi. En 1598, la veuve de Pierre Daniau, seigneur châtelain de Saint-Gilles-sur-Vie, dame Jehanne de la Poëze, tutrice de Josias Daniau, son fils, habitait le château de Saint-Gilles. (2) Un Parménas de la Poëze, cité comme seigneur de la Naulière en 1612, a dû être l'hôte de Louis XIII en 1622, ce monarque descendit à Aizenay *chez M. de la Noulière*. (3)

Le comte Olivier de la Poëze, à l'occasion de son mariage avec Mlle de la Roche-Lambert, a reçu en dot la terre de la Rabatelière. Chambellan de l'Empereur Napoléon III, il a été élu plusieurs fois député au Corps législatif et membre du Conseil général de la Vendée.

Le château de la Rabatelière est aujourd'hui la propriété de M. le vicomte Yves-Charles-Marie de la Poëze.

Ce château remonte au XVIe siècle. Sa masse imposante paraît avoir perdu le caractère primitif, par suite des incendies et reconstructions dont on voit les traces.

---

(1) M. Mourain de Sourdeval. — *La Rabastelière.*

(2) Abbé Pontdevie. — *La Châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vie.*

(3) Mémoire d'Héroard.

ERECTION DE LA PAROISSE

PROCÈS-VERBAL DE VISITE

7 novembre 1626

« L'an de grâce 1626 et le samedi 7 novembre a nous « René Mauvilain prestre licentié es saints décrets « chanoine de leglise catedrale de Lucon et promoteur « aux causes doffice de la cour de lofficialité a esté pre- « senté de la part de Messire Charles Bruneau cheva- « lier seigneur de la Rabastelière et de Chavagnes « certaine requeste exposant a Monseigneur le reverend « evesque du dit Lucon que la maison de la Rabaste- « lière en la paroisse du dit Chauché estait si esloignée « de son eglise paroisiale du dit Chauché et les che- « mins si difficilles principalement lhiver et a cause « des rochers et abondance des eaux et distance du lieu « entre le dit bourg et sa dite maison de la Rabas- « telelière que luy et sa famille ne pouvoint assister aux « messes dobligation ains le plus souvant perdent le « service divin à leur grand regret requerant partant « qu'il plaise à Monseigneur souffrir et permettre au dit « sieur de la Rabastelière de faire construire et bastir « une eglise proche sa dite maison de la Rabastelière « avec fons baptismaux et que pour estre élevée et de- « meurer perpetuellement en tiltre deglise paroisiale de « la Rabastelière tant le dit lieu et hotel signeurial de « la Rabastelière que la métérie proche et moulins a vant « et eau avec le vilage de la Creschère et leurs apparte- « nances fusent retranchés de leglise et paroisse de « Choché et assubjectis à la nouvelle eglise paroischiale « de la Rabastelière offrant de doster le curé de revenu « suffisant pour l'entretien d'un prestre curé sen repor- « tant a Monseigneur lévesque ce reservant à luy et a « ses futurs successeurs seigneurs de la Rabastelière « le droit de patronage et presentation et proche de sa

« maison de la Rabastelière en tiltre deglise paroisiale « a laquelle nous avons soubmis et soubmettons par ces « presentes chatel et seigneurie de la Rabastelière me- « teries moulins et apartenances dicelles avec le vilage « de la Creschère et tout ce qui est plus à plain exprimé « par le proces verbal icelle declaration exempte a « l'avenir de la jurisdiction du curé de Chauché consen- « tans que le dit sieur et son principal héritier sieur « de la Rabastelière aient et se reserve le dit droit de « nous presenter un prestre idoine et capable pour « estre par nous institué en la dit cure vaquance adve- « nant à la charge neantmoins de paier annuellement « 16 boiseau de blé seigle mesure de Montaigu au curé « de Chauché et successeurs curés pour désinteresser et « dassigner la dit vante sur sa maison et seigneurie « jusques a ce qu'il en aie acquis une de pareille valeur « en bon fonds qu'il garentira, et que le dit sieur « paira par chacun an au prestre pourveu de la dit cure « de la Rabastelière cent cinquante livre par forme de « pension annuelle jusques à tant qu'il aie pourveu « par union de chapelles legat ou autrement et de nsê « avis et consentemant et qu'il fera bastir une maison « presbiterale avec jardins sortables à la condition d'un « curé et la plus proche de leglise que faire ce pourra « ensembre intretiendra la dit eglise de luminaires orne- « mans et touste autre chose necessaire pour lentretien « du service divin. Ce que le dit sieur de la Rabas- « telière viendra accepter ou répudier dans quinzaine à « peine de nulite. Donné et fait en sa maison épiscopale « a Luçon le 7 du mois de décembre 1626 ainsi signé en « la minute Emeri de Bragelongne evesque de Luçon « sellé le 9 de décembre 1626 par moy coumis. »

Le Maire.

PERMISSION

DE MONSEIGNEUR LEVESQUE DE LUÇON DE CONSTRUIRE UNE ÉGLISE PAROISSIALE AU LIEU OU IL PLAIRA AU SEIGNEUR DE LA RABASTELIÈRE

9 décembre 1626

—

« Emeri de Bragelongne par permission divine « evesque et baron de Luçon à tous ceux qui ces pré- « sentes lettres verront scavoir faisons que veu la « requeste à nous présentée par Charles Bruneau cheva- « lier seigneur de la Rabastelière et de Chavagnes « portant que sa maison de la Rabastelière située en la « paroisse de Chauché estait si esloignée de son église « paroissiale les chemins si difficilles notenmant en « hiver que luy et sa famille ne pouvoient estre asses « tost rendus pour assister au service divin es jours « dobligation ains en estoint le plus souvent frustrés « requerant partant luy estre sur ce pourveu et en ce « faisant permis de faire ériger et construire une église « proche de sa maison avec fons babtismaux et icelle « estre sensée a perpétuité eglise paroisiale de la Rabas- « telière a laquelle chatel de la Rabastelière les métai- « ries moulins et vilage de la Crechère demeureront « assubjectis et tout ce qui en dépend offrand doster « la cure de revenu suffisant pour doter un prestre « et tel que nous jugerions nécessaire se réservant ledit « sieur et à ces futurs successeurs seigneurs du château et « signeurie le droit de presenter ledit curé et à nous « dinstituer le présenté Et outre de désintéresser le curé « pour et a cause de la dite érection novelle et retran- « chement des vilages et moulins et meteries de la dite « paroisse de Chauché sous coumission au pied de la

« dite requeste portant pouvoir et mendement special a « maistre René Mauvilain prestre un promoteur et « chanoine en une église catédrale de descendre sur les « lieux iceux voir et visiter et du tout nous faire fidel « raport de la comodité ou incomodité proces verbal de « la visite faict avec le dit sieur son conseil et maistre « Guilaume Jouneaudeau prestre curé de Chauché a « cette fin appellé du 7 de novembre dernier par lequel « nous est aparu la vérité du contenu en la dite requeste « et pour la distance des lieux et de la difficulté des « chemins. Et que le dit curé ne pouvoit consentir la « distraction et démembration du dit château de la « Rabastelière moulins meteries vilages susdits ni « letablissement d'une nouvelle paroisse en la sienne « que le dit sieur ne s'obligeast de paier seize boiseau « de ble et seigle de rante annuelle et perpétuelle au « curé de Chauché pour ses donmages et intéres moienant « quoy le dit curé tant pour luy que pour ses succes- « seurs curés renoncoit aux droits qu'il avoit tant au « spirituel que temporel suz les dits lieux retranchés de « sa paroisse et pouvoit avoir et prétendre dans la dite « eglise novellement bastie et sur les contestations les « parties sen seroint neantmoins raportée ansê jugement. « Nous ayant égard à la susdite requeste et pour bonne « et juste cause a ce nous mouvans icelle enterinant « avons permis et permettons au dit sieur de la Rabaste- « lière faire bastir et construire une église au lieu désigné « par le procès verbal de la visite à Monseigneur le « reverend evesque linstitution et a ses successeurs « evesques de Luçon. Et outre de desinteresser le curé « du dit Chauché et ses successeurs curés pour le « retranchement de dites choses en consentant par icelluy « curé le dit établissement et érection de la dite église « avec renonciation aux droits qu'il et ses dits succes- « seurs curés pouvoint avoir et prétendre a lavenir en la « dite église de la Rabastelière et choses susdites et « droits y incorporés mesmemant au impatronat au bas « de laquelle requeste est ordonné qu'auparavant y faire

« droit. Il sera informé de l'exposé en icelle et la coumis-
« sion a nous adressée pour descendre sur les lieux et en
« faire un raport par vertu de laquelle coumission
« advenant le mercredi 11 dudit mois et an nous estant
« transportés au dit lieu de Chauché avons ce requerant
« le dit sieur de la Rabastelière octroié un mendemant
« pour assigner le dit curé de Chauché a demain
« 9 heures du matin au devant la porte principale du dit
« Chauché pour de là nous transporter au dit lieu de la
« Rabastelière avenant lequel jour et heure de la dite
« assignation le jeudi 12 du dit mois et an ce sont com-
« parus audevant de la dite porte de leglise le dit sieur
« de la Rabastelière par M. Louis Chedaneau son procu-
« reur qui a requis lexécution de nsr coumission et
« semblablement cest comparu en sa personne ché sire
« Guilaume Jounaudeau prestre curé du dit Chauché qui
« a desclaré avoir eu coumunication de la requeste
« portant une coumission contre laquelle il ne veult
« insister quand a la distance des lieux et difficulté des
« chemins pour ne pouvoir estre principalement l'hiver
« assez à temps au cervice mais quil ne pouvoit con-
« sentir ni aprouver letablissement dune nouvelle pa-
« roisse en la siene ni la substraction ni retranchement
« de la dite maison et meteries et moulins de la Rabas-
« telière et vilage de la Creschère et leurs apartenances
« qu'il et ses successeurs curés de Chauché ne fussent
« désintéresser de leurs droits annuels tant de boicelage
« mariages cervices batesme enterrements quautres
« accoutumés estre levés sur les dits lieux et famille
« lesquels droits annuels le dit Jounaudeau curé estime et
« estime pour le moins valoir par an la somme de quinze
« livres tournois le tout réduit à largent. »

LETTRES PATENTES DU ROI

ERECTION DE LA PAROISSE DE LA RABASTELIÈRE A LA REQUESTE DE CHASLES SECOND DE LA RABASTELIÈRE QUI A BASTI FONDÉ DOSTÉ ET ORNÉ LA DIT EGLISE ET CURE

4 avril 1634

« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de « Navare à tous presens et a venir Charles Bruneau de « la Rabastelière chevalier Baron du dit lieu nous a faict « dire et remontrer que la terre de la Rabastelière a « esté depuis peu erigée en Baronie et faicte une no- « velle paroisse eust requis qu'il nous pleust ordonner « que les eleus de Moleon envoiroint cette presente « année et autres suivantes leur soumission et departe- « mant partie des tailles aux momens et habitans du dit « lieu de la Rabastelière lesquels pouvoint suivant les « dits departemens assoir et imposer les tailles subven- « sions et crues sur les contribuables par les asseurs et « collecteurs qui seront par eux eleux et nommés sui- « vant les années sans que les maisons et meteries dé- « pendantes du dit lieu de la Rabastelière ensemble « celle de la Guichardière de la Benastonnière maison « neufve la Haie, la Chambornière, la Creschère, la Bousle, « la Martinière, la Giroulière, la Rouselière, moulins à « eau et a vant et autres lieux y anexés et tires des pa- « roisses de Choché et Chavagnes puissent estre encor « imposés ains que les dittes paroisses de Choché et « Chavaignes seroint deschargées a proporsion des dites « tailles et subsides que vouloint porter les dits lieux « anexes et quiceux lieux annexes seroint en tant que « besoing seroit distraits dicelles paroisses et unis à « celle de la Rabastelière conformement aux consente- « ments tant de lEvesque diocésain que des habitants

« prestres et curés des paroisses du dit Chauché et Cha-
« vaignes. A ces causes appres avoir fait voir en nostre
« conseil nos lettres patentes derection dudit lieu de la
« Rabastelière en baronnie du mois de may mil six cent
« trente deux acte denregistrem. augreffe de la sénéchaus-
« sée de Poitiers du seize juillet mil six cent trante trois
« Acte de permission du sieur Evesque de Lucon au
« dit Bruneau de faire construire une Eglise paroissiale
« au dit lieu de la Rabastelière et de consentement à
« lannexité desdits lieux du VII^e decembre mil six cent
« vingt six avec acte de consentement des dits habitans
« prestres et curé de Chauché et la Rabastelière a la
« distraction des dits lieux annexés aux choses et condi-
« tions y apposées des vingt VII^e iuin deuxie et vingt
« deuxie octobre mil six cent trente trois. De ladvis de
« nostre dit conseil suivant larrest en Iceluy de XXVIII^e
« iour de janvier dernier y attache soub le contresect de
« nostre chancellerie et de nos pleine puissance et
« actorité royalle nous avons ordonné et ordonnons que
« les esleus de Moleon envoyeront la presente année et
« suivantes les commissions et départements partie aux
« manans et habitans du dit lieu de la Rabastelière pour
« asseoir et imposer les tailles subventions et crues sur
« les contribuables en la mesme forme et manière que
« les au^e parrocs de la ditte election ce faisant celle de
« Chauché Chavaigne dont elle a esté distraitte seront
« dautant deschargées. Cy donnons en mandement a nos
« amez et féaux con^ers les gens tenant une cour des aides
« à Paris président trésoriers de France et generaux de
« nos finances au Bureau establis à Poictiers que ces
« presentes ils faient register et executer nonobstant
« opposition ou appellation quelqoncque car tel est
« nostre plaisir et affin que ce soit chose ferme et stable
« a tousiours nous avons fait mettre nostre scel a ces
« presentes sauf en au^e chose nostre droit et lAltruy donné
« a Paris au mois de feuvrier l'an de grace mil six cent
« trante quattre et de nostre regne le vingt-quatrième

« Ainsy signé par le Roy de Lommenie et scellé de cire
« verte en laces de soye.

« Registrée en la cour des aides oy le procureur du
« roy pour iouir par les impetrons du contenu et estre
« executées selon les forme et tenes suivant l'arrest du
« jourdhuy a Paris le quatrième iour davril mil six cent
« trante quattre ainsy signé Boucher etc. etc. »

FONDATIONS

« Les chapelles qui sont unies et incorporées à la cure de la Rabastelière sont la Grand-Noé desservie autrefois, Saint-Saturnin et Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et celle de Saint-Lorens lequoy lespres sont en la préc de Riece qui est desservie par Jac de Peré.

« Il y a quelques rantes qui ne ce paient pas que doit M. le Baron de Pontchateau. Il y a une maison et un jardin et sept ou huit journaux de ving qui sont proche Doulon et sapelle le lieu la Grand-Noé. Il y a outre la chapelle de Saint-Michel autrefois desservie dans leglise de la Trinité. Les domaines sont la plus part en Bois de Cené qui vont des prés des aires de marais quelque six ou sept ving et une maison et jardin dans la ville de Machecou. Toutes ces choses ont été donnés par le seigneur Baron de la Rabastelière et joinctes et annexces à la cure qu'il a fait faire et bastir comme leglise et donc tous les ornemants de la dite eglise toutes les dites choses faites pour la gloire de Dieu et par lotorité de levesque de Lucon et celle de levesque de Nantes Philipes Cospeau pour l'union des trois chapelles pour obliger aussi les curés du dit lieu de la Rabastelière de prier Dieu pour les ames des deffunts parens du dit seigneur et de luy vivant et pour cela sont obliges les curés de dire chaque sepmaine deux messes pour les

trepasses et a chaque fin des maises cotidiennes ces mots *requiescant in pace*. Cest ce quoy sont obligés les dits curés et pour le lieu et emplacement de la cure et jardin donneront tous les ans a Nouel une poule et cinc sols.

« Le premier curé est Claude Toumasau qui cest obligé soubs son seing et a promis devant Dieu dentretenir les choses ci desus.

« Il y a les copies des fondations des dits chapelles au chasteau de la Rabastelière qui ont ete dottés par les predecesseurs des dits seigneurs du cote de sa mere dame Renée de la Motte du Vauclerc dame de Longlee Montigni, la Morinière la Haie et le droit de présenter est au nom des seygneurs et non affecté au terres. La cure a été totallement faitte bastir par le dit seygneur Baron de la Rabastelière Charles second et fourni de son bien et de ces deniers touttes les choses qui sont a leglise et a la cure sont les dittes choses batimants et jardin dans le fonds et fief du seygneur.

—

« L'an 1633. Contract de cinc boisceaux de seigle de rante sur les biens de Pierre Charrier demeurant a Benaston legués par M^lle^ de la Giroulière a la fabrisc de lEglise de Saint-Charles de la Rabastelière.

—

« L'an 1633. Contract de cinc boiseaux de seigle donnes par dame Marie Bruneau de la Rabastelière fame en première noces de Charles du Plantis seygneur du Landreau et de la Guionnière et en seconde de Jacques Foucher seygneur du Gué et de Sainte-Flaive et de Longeville a la fabric de leglise de Saint-Charles de la Rabastelière assignes sur la meterie de la Fosse en la paroisse de la Guionnière. Le contract fait le 14 decembre 1633 par Bousseau et Néran, notaires des Herbiers — le dit Bousseau a la minute.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS, VICAIRES, PRÊTRES

DE LA RABATELIÈRE

depuis 1637 jusqu'à ce jour

—

1637. — Claude THOUMAZEAU, premier curé de la Rabastelière.
1638. — Mathurin Bretaud, vicaire.
1639. — V. Bousseau, id.
1639. — Mathurin Bretaud, id.
1639. — Bossis, id.
1639. — A. Bobin, id.
1640. — P. Penisson, id.
1641. — A. Bobin id.
1641. — J. Drefflues, id.
1643. — R. Beaulieu, id.
1644. — P. Symon, id.
1646. — Louis Merland, id.
1648. — Julien Grégoire, id.
1648. — I. Lorieau, id.
1649. — Maurice Forget, vicaire en l'an 1649, du 13 septembre.
1653. — Maurice Forget, signe recteur de la Rabastelière.
1659. — « Je, père Roch de Mesières, prédicateur capucin, missionnaire apostolique dans les diocèzes de Luçon et de la Rochelle, preschant le caresme à la Rabastelière et adjacentes, quoy qu'indigne atteste et certifie par ce presant acte à tous ceux qui le voiront que j'ai donné l'absolution de l'hérésie à Perrine et Jeanne Guilbaud, de la paroisse de Saint-André-Gouldois, sur le

rapport que m'a fait missire Louis Martin, vicaire du dit Saint-André, quelles étaient de longtemps dans le dessein de se convertir à notre religion apostolique et romaine, les ayant préalablement, duement interrogées en présence de M. le curé de la Rabastelière, et les ayant reconnues véritablement converties et dans le dessein d'abjurer leur hérésie, les ai inscriptes au nombre des fidelles au commencement de la grande messe de la paroisse en présence de tous les habitants. En foy de quoy j'ay inscript et signé ce présant acte.

« Ainsy signé : Frère Roch; Basty, procureur fiscal; Bossis, huissier; Maurice Forget, recteur de la Rabatelière. »

1661. — M. TEXIER, curé de la Rabastelière.

1671. — I. HUCHELOU, curé.

1673. — F. OLLUIVEAU, curé.

« *Veu pendant le cours de notre visite ce dixième novembre mil six cent soixante-treize.*

« HENRY, *Ev. de Luçon.* »

1690. — F. THOUMAZEAU, curé de la Rabastelière.

« *Veu le cinquième septembre 1695. B. Caritte, archidiacre. Veu le 28 août 1696.*

« HENRY, *Ev. de Luçon.* »

« Il est à remarquer que cette année (1709), il y a eu un hyver si rigoureux que presque tous les arbres ont péri par la gelée aussi bien que le bled ce qui a causé un cher temps. Le bled seigle de la mesure de Saint-Fulgent a valu trois livres quinze sols. Cet hyver commença au commencement de février 1709, a duré quinze jours qui a fait porter un deuil à toute la terre qui n'a jamais été veu. Noyers, chatiniers, poi-

riers, presque tous les pommiers, jusqu'aux housins, se trouva gelé, les vignes mêmes. Le vin de Chavaignes a valu cent vingt livres le tonneau.

« Veu dans le cours de notre visite à la Rabastelière, le 13 mars 1719.

« JEAN-FRANÇOIS, Ev. de Luçon. »

1724. — MARTIN, curé de la Rabastelière. Le procès-verbal de la consécration, perdu, a été retrouvé par M. Martin. Cette consécration aurait du être mentionnée par le premier curé de la Rabatelière.

1734. — Mgr Emeric de Bragelogne, évêque et baron de Luçon, consacre l'église et l'autel de la Rabastelière, le 4 novembre, fête du patron de la paroisse. Le 4 novembre 1737, un acte est signé: Martin, curé de la Rabastelière et de Chavagne.

1738. — GARREAU, curé de la Rabastelière.

« Vu le présent registre dans le cours de notre visite, ce vingt-trois may mil sept cent quarante-trois. JEAN-GUILL., Ev. de Luçon. »

1764. — 8 janvier. — J. GILBERT, curé de la Rabastelière.

1786. — Pierre-Marie GUESDON DE LA POUPARDIÈRE, curé de la Rabatelière.

Depuis environ 1792, les actes de naissances, mariages, sépultures ne sont plus signés que par l'agent municipal en fonction. Les feuilles des registres sont ainsi paraphées : Mathurin-Joseph-Severin Pervinquière, membre de l'administration départementale de la Vendée, à Fontenay-le-Peuple, le dix Fructidor, l'an IV[e] de la République française, une et indivisible.

L'an VI, le 25 floréal, la maison ci-devant curiale, incendiée aussi bien que l'église, avec ses servitudes et ses terres, a été adjugée au

citoyen Merlet, commissaire du canton de Saint-Fulgent, pour 18,000 livres. Enregistré à Fontenay-le-Peuple, le 11 Prairial.

On raconte que l'officier républicain qui avait ordonné d'incendier l'église y pénétra à cheval. Le cheval, épouvanté par les charbons qui tombaient de la charpente enflammée, s'élança vers la petite porte de l'église. La malheureuse bête put s'échapper, mais le cavalier eut la tête brisée contre le palâtre et fut consumé par le feu qu'il avait allumé.

1802. — LEHOUSEL, prêtre, desservant de la Rabastelière, décédé le 19 juin 1816.
1816. — R. VALTON, prêtre, desservant.
1838. — MIGNET, prêtre, desservant.
1854. — Drouet, prêtre, coadjuteur.
1862. — DROUET, prêtre, desservant la Rabatelière.
1864. — BESNARD, curé de la Rabatelière. — Alexandre Besnard, son frère, prêtre habitué.
1867. — Charles ALLIN, curé de la Rabatelière.
1873. — Elie HILLAIRET, curé de la Rabatelière.
1877. — Henri Rautureau, prêtre, vicaire.
1889. — R. P. Charles Blanchet, faisant fonction de vicaire.
1890. — R. P. Eugène Leroux, faisant fonction de vicaire.

Le premier soin de Mme de Martel, revenue à la Rabatelière, fut de racheter l'église, la cure, et ce qui leur appartenait avant la Révolution. De plus, elle fonda une école de filles avec rente pour l'entretien des religieuses institutrices. L'école de filles de la Rabatelière est la seconde, peut-être la première, établie par le vénérable Père Baudoin. Mme de Martel repose dans les caveaux de l'église, ancien lieu de sépulture des châtelains de la Rabatelière.

« Hic, sub marmore juxta posito jacet corpus illus-

« trissimæ necnon piissimæ Theresiæ de Montaudoin « de la Clartière, Dominæ de la Rabatelière, strenuis- « simi viri marchionis de Martel equitum cohortis ducis « viduæ. Hanc, ab antecessoribus fundatam Ecclesiam « in fausto tempore venditam, anno circiter 1792 cum « suo fratre redemit. Deinde, sub bello civili incensam « suo sumptu in pristinum statum restituit, intùs ornavit « multisque donis ditavit. — Nannetis obiit 15 januarii « die, anno Domini 1827, œtatis vero suæ 64 et in hoc « avitorum suorum sepulchrum translata fuit.

« Requiescat in pace ! »

(M. l'abbé Hillairet, curé de la Rabatelière).

L'ABBÉ GUESDON DE LA POUPARDIÈRE

CURÉ DE LA RABATELIÈRE

(Documents inédits)

Extrait des mémoires de l'abbé Remaud, aumonier de Charette. « Comme la mort de cet ecclésiastique a fait dans le temps une très grande sensation et que tous les papiers publics ont chargé le général Charette de l'odieux de son genre de mort, il est peut-être bon que je vous fasse connaître au juste et à l'écrivain pour qui vous destinez ce rapport comment les choses se sont passées. Voici les faits les plus exacts.

« M. Guesdon, voyant les affaires des royalistes aller fort mal, se crut perdu et avec lui toute la Vendée. Il fit connaissance alors avec un officier républicain qui commandait le poste de Saint-Fulgent et il lui promit d'amener le général Charette à déposer les armes et à reconnaître la République. L'officier républicain qui crut avoir fait une bonne découverte, engagea M. Guesdon à suivre la démarche proposée et lui promit la haute pro-

tection du Gouvernement. Fier de cette promesse, le curé de la Rabatelière écrivit au général Charette qui me donna aussitôt communication de sa lettre et me chargea d'y répondre. Après avoir pris ses ordres, je répondis effectivement à M. Guesdon et ne mis dans ma lettre que ce qui avait été arrêté par le général. Il était question de gagner du temps et rien de plus. Ce même ecclésiastique, pressé par les républicains, écrivit une seconde et une troisième lettre au général en chef. Toujours même réponse ; on demandait du délai. Enfin il écrivit que pour tout délai on accordait au général Charette huit jours de répit, après lesquels, s'il ne remettait pas les armes ou s'il n'acceptait pas la proposition qui lui était faite de passer en Suisse ou à Jersey, qu'on ne lui donnerait plus de repos ni le jour ni la nuit. Le général Charette répondit au général Gratien qu'il ne sortirait pas de France, qu'il ne déposerait pas les armes et qu'il combattrait jusqu'à la mort les ennemis de l'Autel et du Trône. Cette lettre, qui fut communiquée à M. Guesdon, le mécontenta au moins autant que les républicains qui l'avaient mis en avant.

« Voyant qu'il n'avait rien pu gagner sur le général Charette, il se décida à faire sa paix particulière avec les républicains, et pour que personne n'en put douter, il alla lui-même processionnellemet avec tous ses paroissiens, en chantant des prières publiques, au-devant d'une colonne qui traversait sa paroisse. Cette conduite de sa part donna de violents soupçons à l'armée royale et particulièrement au général Charette qui le fit examiner de près. Ce jour, deux soldats de l'armée royale, vêtus de l'uniforme républicain, se présentèrent chez lui et lui demandèrent avec beaucoup d'instances s'il ne pouvait pas leur apprendre où était le brigand de général Charette. Il leur répondit qu'il était caché, ce jour-là même, dans une enceinte de la forêt de Grasla, que le fait était constant puisqu'il l'avait fait observer par ses domestiques. « Allez promptement, dit-il, à ces deux soldats « déguisés et dites à vos chefs qu'il n'y a pas un moment

« à perdre pour prendre Charette. » Ces deux soldats, dont un était allemand et jouait fort bien son rôle, dirent à M. Guesdon : « Faites-nous le plaisir de donner par écrit « les renseignements que vous pouvez avoir sur le lieu « qu'occupe actuellement Charette ; sur un avis de votre « part, mes chefs ne feront aucune difficulté de marcher « sur lui et de l'arrêter. » Le malheureux ecclésiastique donna dans le piège et il écrivit que le général Charette était dans une enceinte de la forêt de Grasla, qu'il en était sûr, l'ayant fait observer par ses domestiques.

« Les deux soldats royalistes déguisés, au lieu de porter au général républicain la lettre du soldat Guesdon, la portèrent au général Charette qu'elle fit frissonner d'horreur.

« La nouvelle de la trahison du curé de la Rabatelière se répandit dans toute l'armée, et, dès la nuit suivante, l'ordre d'aller l'arrêter fut donné au même soldat allemand qui avait sondé ses dispositions. Le père Potier, des Brouzils, qui servait sous Charette, confirme ce récit en ce que Charette n'avait point donné ordre de tuer le curé Guesdon Le fait vrai, c'est que le général Charette avait ordonné de conduire M Guesdon au quartier général, escorté du détachement qui avait reçu ordre de le prendre ; mais au lieu d'exécuter cet ordre tel qu'il avait été donné, on emmena M. Guesdon, son domestique et sa servante environ à une demi-lieue de chez lieu, et en passant dans un champ (1) on les massacra tous les trois.

« La République lui fit décerner des honneurs funèbres ; des troupes nombreuses y assistèrent en armes, et mon malheureux frère (2), qui fut sommé de l'enterrer, pensa mourir de frayeur. »

(1) Ce champ a porté, depuis le meurtre, le nom de *Champ-Rouge*.

(2) Remaud, Pierre-Marie, curé de Chavagnes.

Extrait de la correspondance autographe de Mgr de Mercy. — La lettre de l'abbé Brumault (1) m'a fait éprouver toutes sortes de sentiments, et tous bien vifs ; elle m'a fait répandre bien des larmes, et, finalement, elle me laissa dans une incertitude bien cruelle et sur la santé de ce cher abbé et sur le sort de nos frères et de tout mon diocèse ; je vois que tout entier, la force aidée de la trahison l'a soumis aux républicains. Les détails que le pauvre Brumault m'a donnés me font frémir ainsi que le tableau désastreux qu'il fait de notre malheureux pays et de toutes les pertes que nous avons faites... mais je m'étonne de le voir si peu d'accord avec l'abbé Remaud, frère du curé de Chavagnes, sur le compte du curé de la Rabatelière. Remaud m'écrit de Londres, du 17 may. Il y a été envoyé, dit-il, par les chefs des roïalistes et chouans et pour y traiter d'affaires importantes à la Religion et à la politique et pour porter, à Edimbourg, à Monsieur, les derniers sentiments de l'immortel Charette... L'abbé Remaud a fait à peu près les mêmes détails que l'abbé Brumault, mais voici en quoi il se contredit avec Brumault. Il parle comme si dans la Vendée il y avait encore un parti roïaliste et comme de la possibilité de redonner une grande énergie à ce parti. Brumault au contraire parle de la Vendée comme toute soumise aux républicains. Brumault loue la conduite du curé de la Rabatelière comme ayant porté son peuple à la soumission et à la paix, après que les armes victorieuses des Républicains ont eu tout soumis et qu'il n'y avait plus de moyen de leur résister. Remaud, au contraire, dit que l'on combattait encore avec succès lorsque le curé de la Rabatelière a prêché le désarmement et qu'il est, avec le curé du Poiré (sous-la-Roche), la cause des malheurs et de la perte de Charette : j'ai peine à concilier ces deux versions.

(1). L'abbé Jean Brumault de Beauregard, vicaire-général, résidant à Beaufou.

« Si ces deux curés n'ont prêché la soumission aux vainqueurs que lorsqu'il n'y avait plus d'espoir de leur résister, ils ont fait leur devoir ; le combat et la résistance cessent d'être vertu quand ils sont devenus inutiles et que sans profit pour la cause qu'on défend on ne peut qu'augmenter la masse des malheurs ; il n'y a ni honte ni crime à demander à accepter une paix nécessaire, si l'on ne sacrifie rien de ce que la Religion ordonne de défendre jusques à la mort. Mais, si à l'époque où ces curés ont prêché à leurs peuples le désarmement et la soumission, le parti du Roy pouvoit résister encore et se défendre avec espoir de succès, alors c'est une infidélité envers le Souverain légitime. Il est permis, je l'ai dit, de se soumettre aux tyrans et aux usurpateurs, lorsque réellement le pouvoir public a passé dans leurs mains et dans le païs où ils l'exercent, mais dans un païs où leur pouvoir ne s'étend pas encore, où le légitime Souverain est reconnu et défend ses droits, on ne doit que résistance aux usurpateurs, il y a de la gloire à les combattre ; c'est même un devoir ; il n'est permis de leur céder que lorsque la résistance est inutile et qu'on ne ferait qu'occasionner de nouveaux malheurs sans espoir de servir le Souverain légitime. Remaud prétend que la liberté du culte annoncée et promise par les généraux républicains, par les lettres écrites au curé de la Rabatelière et dont j'ai la copie, n'a été qu'un piège tendu, qu'alors le peuple était encore armé et pouvait se défendre, que c'est dans ces assemblées de religion que les pasteurs ont sollicité leurs paroissiens à abandonner leurs chefs et à mettre bas les armes ; si cela est et qu'il n'existât pas une réelle nécessité résultant de l'impossibilité de résister aux vainqueurs, c'est une véritable prévarication.

« Mais une autre faute c'est celle qu'ont commise les pasteurs en faisant, pour obtenir la liberté du culte public, la soumission et la déclaration exigée par les décrets des 27 et 28 septembre 1795.

« Vous sçavez ce que je pense sur cela et j'y tiens plus que jamais ; j'approuve où prévaut la puissance des

usurpateurs, la soumission à leur autorité et à leurs lois compatibles avec la pureté de la religion. C'était l'esprit de la loi du mois d'août 1795, mais je ne crois pas qu'on puisse faire la déclaration prescrite par les décrets des 27 et 28 septembre 1795, parce que ils renferment, pour la liberté du culte, des règles qui asservissent la liberté évangélique, qui attaquent la sainte hiérarchie de l'Église et tendent à introduire le pur presbytéranisme, ce que de vrais catholiques ne peuvent et ne doivent favoriser ni directement ni indirectement.

« Remaud dit encore que les généraux des différentes armées roïalistes dont il est chargé d'interpréter les sentiments à Londres sont si pershuadés d'un accord parfait entre les ministres du culte catholique et ceux qui le protègent par la force des armes, qu'ils l'ont chargé de dire aux évêques de France que si à l'avenir le clergé prêchait le désarmement et la paix, ils seraient forcés de traiter en ennemis de pareils prédicateurs. Il faut donc conclure de là que le parti royaliste existait encore et avec espoir de succès lorsque Remaud est parti, supposition qui paraît détruite par les détails que fait Brumault. Dans sa supposition Remaud a raison, Brumault a raison dans la sienne. C'est donc d'après les circonstances bien établies qu'il faut juger. Cependant Remaud me paraît ardent et peut-être parle-t-il plus en soldat et en compagnon d'armes de Charette qu'en pasteur évangélique... »

(Lettre de Mgr de Mercy, évêque de Luçon, à M. l'abbé Paillou, son vicaire général, à Astorga, en Espagne, datée de Venezia, Campo S^to Stephano, Caza Pepoli, viceno la Chieza di S^an Vitale, le 16 juillet 1796.)

Extrait des Mémoires de Mgr de Beauregard. — « Le curé de la Rabastelière se trouvait sur la lisière des lignes ennemies ; le commandant des bleus, sachant qu'il y avait quelques dépôts de grains chez les cultivateurs, les fit enlever ; la paroisse en fut tout émue, et vint prier son curé de réclamer ces blés : ce prêtre le fit et en obtint une partie. Charette fut instruit de cet acte de

charité, et il lui déplut. Le curé vint me voir, je l'invitai à borner ses rapports avec les bleus ; cependant, deux républicains s'étant présentés chez lui déguisés, il les cacha, dans la crainte qu'on ne les fit mourir. Ces officiers venaient engager le curé à proposer à Charette de déposer les armes et à lui dire qu'on le laisserait se retirer tranquillement en Angleterre. Au lieu de rompre cette négociation, le prêtre communiqua le désir qu'il avait d'en aller parler au général vendéen ; mais un soir, ces envoyés étant partis, on vint l'enlever avec sa domestique, et le lendemain on les trouva morts l'un et l'autre à quelque distance.

« Tout se répandait rapidement dans la Vendée. Le jour même, je reçus un billet qui me donnait avis de cet évènement, et dans lequel on me disait qu'il me serait annoncé officiellement, que je prisse garde à me compromettre, et que celui qui me serait envoyé aurait aux pieds les boucles des souliers du curé : c'était de nous tous le seul qui en portât. Effectivement, un homme vint à moi et me dit d'un air très sérieux : — « Vous apprendrez avec peine la mort du curé de la Rabastelière. » — « C'est un malheur, répondis-je ; il est plus grand, s'il y a de sa faute. » Je jetai les yeux sur la chaussure de cet envoyé et j'y vis, en effet, les boucles du curé. Nul doute qu'on ne voulut par là m'engager à me tenir sur mes gardes. »

(Mémoires de Mgr J. Brumault de Beauregard. — *Mon séjour en Vendée*. — Poitiers, Saurin frères, 1842.)

M. Clémenceau de la Serrie a raconté, dans l'un de ses opuscules devenus si rares, cet épisode retentissant de la fin des guerres de Vendée. Des recherches obligeantes dans la bibliothèque de Mlle de la Serrie, sa fille, n'ont pu retrouver le volume qui contient ce récit. Voici seulement ce que l'auteur mentionne dans ses *Tablettes*, sur M. Guesdon :

« Dans un de mes ouvrages, j'ai parlé de M. l'abbé « Guesdon qui, par la sainteté de sa vie, sa douceur, sa

« clémence, édifiait ensemble l'armée royale et l'armée « républicaine ; j'ai décrit la fin malheureuse de cet « ecclésiastique du château et de l'église de la Raba- « telière. »

Il est historiquement vrai qu'à l'époque du trop célèbre épisode, la Vendée, abandonnée et trahie, succombant sous le nombre, était vaincue au point de vue militaire. C'était chevaleresque assurément de la part de Charette de lutter toujours, de lutter jusqu'au bout et de mourir les armes à la main, après avoir tenu si longtemps en échec toutes les forces de la République, après avoir comme belligérant traité avec la Convention et ses généraux. Mais cette résolution digne d'un héros sacrifiait inutilement à l'amour-propre de nombreuses victimes. La sagesse de l'évêque de Luçon autant que son cœur paternel déploraient cette lutte à outrance, cette guerre impossible, qui continuait à décimer, en pure perte, ses pauvres diocésains, immolés tant de fois naguère par sanglantes hécatombes. Du fond de son exil, il suppliait avec larmes de séparer la religion d'avec la monarchie, en rappelant que la religion seule a été l'objet des divines promesses, que si dans les circonstances, la Vendée royaliste et militaire a succombé, la religion triomphe, le but principal des guerres de Vendée est atteint, puisque la liberté du culte catholique a été obtenue.

Le curé de la Rabatelière se conformait donc dans le principe aux instructions formelles de son évêque en faisant sa soumission politique ; mais il les avait outrepassées en se soumettant aux derniers décrets.

Mgr de Mercy avait un représentant accrédité dans le diocèse, l'abbé de Beauregard. Au grand vicaire général appartenaient l'initiative et la direction. L'abbé Guesdon eût dû suivre les conseils de son sage supérieur, et montrer plus de réserve dans ses rapports avec les généraux républicains, au lieu d'engager lui-même des négociations imprudentes.

A-t-il révélé la retraite de Charette ? Le témoignage,

si explicite et si circonstancié de Remaud, secrétaire du général, qui assure avoir eu entre les mains toute la correspondance, c'est-à-dire toutes les pièces de conviction, semblerait ne permettre aucun doute à cet égard.

La triple exécution de la Rabatelière fut attribuée à Charette par le général Travot. Quelque dénuée de preuves qu'elle soit, l'accusation fut répétée comme un mot d'ordre par tous les patriotes, heureux de ternir à cette occasion la mémoire du héros de la Vendée. Par contre, après lui avoir fait de splendides funérailles, ils se plurent à glorifier, à béatifier à leur manière la vertueuse victime, l'excellent abbé Guesdon, le pasteur modèle de la Rabatelière. L'histoire doit se tenir en garde contre ces jugements peu désintéressés de l'esprit de parti.

La cure a été reconstruite en 1879, et un projet d'agrandissement de l'église est préparé par M. Libaudière, architecte à la Roche-sur-Yon.

« Depuis quelques années, la paroisse de la Rabatelière a vu s'élever par les soins de son zélé pasteur deux monuments religieux.

« Le premier, dédié à la Sainte-Famille, se compose d'une petite chapelle ingénieusement adossée à un énorme chêne creux qui en forme l'abside. Par ses dimensions, ce vieux témoin des siècles passés dépasse en grosseur et en élévation le chêne de Saint-Joseph-de-Villedieu, au diocèse d'Angers. Il est en outre plus vigoureux et semble devoir lui survivre. La *Sainte-Famille* de la Rabatelière est devenue un lieu de pèlerinage pour la contrée. Une cloche, placée à l'entrée du sanctuaire et que les pèlerins doivent sonner pour avertir ceux qui l'entendent de s'unir à leurs prières, retentit à toute heure du jour et témoigne de l'affluence des pieux visiteurs.

« Le 5 juillet 1874, Mgr Poirier, évêque de Roseau (Antilles), posait la première pierre de la Sainte-Famille du Chêne. La bénédiction du petit monument a été faite par Mgr Colet, évêque de Luçon, le 11 octobre suivant.

Le 2 juillet 1876, Mgr Lecoq venait offrir solennellement à la Sainte-Famille du Chêne trois couronnes d'or, bénites par Pie IX.

« L'autre monument, plus important, a été édifié en l'honneur de Notre-Dame de la Salette.

« Bâti en briques sur le flanc d'une colline, au pied de laquelle coule la Maine et faisant face au bourg de la Rabatelière, cet édifice s'étend sur un quadrilatère de près de cent mètres de côtés. Au milieu de l'enceinte sont étagés les trois groupes représentant les diverses attitudes de la sainte Vierge lors de son apparition aux petits pâtres Mélanie et Maximin. Les côtés du quadrilatère sont ornés de constructions diverses dont la principale représente, au sommet, une tour élevée que décorent des statues du Sacré-Cœur, de saint Michel, du Bienheureux Père Montfort, le tout surmonté d'une croix monumentale. Le côté gauche est tout entier consacré aux quinze stations du Rosaire.

« Les foules se pressent, les jours de fêtes, surtout de Notre-Dame de la Salette, et de nombreux pèlerinages se succèdent, chaque année, à la pieuse colline de la Rabatelière. » *(M. le comte de Chabot.)*

P.

CANTON

DES

HERBIERS

Les Vendéens se divisent habituellement en Vendéens du bocage, Vendéens du marais et Vendéens de la plaine. Cette classification des indigènes donnée par eux-mêmes est très exacte ; mais on doit être étonné qu'on n'ait pas distingué une quatrième classe, pour les habitants des montagnes, qu'on eût appelés des montagnards Vendéens. Cette idée paraît extraordinaire au premier abord ; néanmoins pour qui a visité la Vendée, se rendant des Herbiers aux Epesses, des Epesses à Saint-Michel et à Pouzauges, elle est hardie, mais elle est vraie, le caractère, la culture, le terrain, l'aspect du pays, tout est différent du reste de la Vendée.

Plusieurs chaînes de montagnes, en effet, se dirigent parallèlement et sont entrecoupées de vallons nombreux et d'une grande profondeur ; de leur sommet où l'air souffle toujours frais et avec violence, la vue n'est bornée que par quelques montagnes plus élevées, telles que celles des Alouettes, de Saint-Michel, de Pouzauges ; dans leur intervalle, l'œil saisit quelquefois un point de vue des plus agréables, qui forme un horizon immense, et laisse apercevoir une partie de la Vendée militaire.

Vendrennes, Ardelay, Saint-Paul, une portion des

Herbiers et de Saint-Mars font partie d'un bocage plus épais, le pays est plat, et la terre argileuse, froide et compacte, demande du travail, mais trompe rarement l'espoir du laboureur.

Le sol des montagnes est composé d'une terre sablonneuse qui n'a en général que quelques décimètres de profondeur et repose sur un lit de granit ou de schiste qui, dans bien des endroits, domine la surface du terrain; aussi suffit-il de quelques jours de chaleur pour absorber la fraicheur de cette légère couche de terre.

Dans un pays où les accidents de terrain sont si multipliés, la culture doit être naturellement pénible, c'est cependant sur la pente des coteaux où la terre végétale a plus de profondeur que règne une plus belle végétation; le lit de pierre ardoisé qui en forme le fond, reçoit volontiers dans ses veines les racines de la vigne. Mille petits ruisseaux circulent dans le bas des vallons, arrosent de belles et nombreuses prairies, où règne toujours une fraîcheur délicieuse et rendent ainsi inutiles les prairies artificielles.

Avant 1790, on ne cultivait guère en général que le seigle. On a adopté la culture du froment qui réussit très bien; on en vend même en assez grande quantité. L'agriculture a fait des progrès; les landes et les grands genêts disparaissent, les mauvais bois se défrichent et le sol est livré à la charrue. Les objets de commerce sont les bestiaux qu'on engraisse pour les conduire aux foires de Cholet; le grain, le bois, les autres productions, vin, lin, fruits, laines, légumes se consomment par les habitants. La pomme de terre, cette précieuse importation du Nouveau-Monde, qui nous met à même maintenant de défier la famine, connue dans le pays depuis seulement cinquante ans, produit abondamment et devient une ressource assurée pour les malheureux.

Rarement les désordres qui désolent tant de contrées viennent affliger le pays; les inondations n'y peuvent rien détruire, les orages et les grêles ne ravagent point souvent les moissons. Les gelées seules ont trop fré-

quemment atteint les seigles en fleur, les vignes et quelquefois même les bois-taillis.

Le chêne et le châtaignier croissent rapidement dans les terres où ils trouvent assez d'humidité.

On y trouve des carrières d'un granit très fin et très convenable aux grandes constructions, puis des pierres schisteuses propres à bâtir.

Il se passe peu d'années qu'on ne ressente dans le pays quelques légers tremblements de terre; la chaîne de montagnes faisant suite à celles du Cantal, la commotion peut, on le conçoit, s'étendre au loin; au reste, on n'a pas de souvenirs qu'ils aient occasionné d'accidents.

Les animaux sont les mêmes que dans toute la Vendée; les petits ruisseaux cependant fourmillent d'écrevisses, et les loutres font des ravages sur les bords du Lay. L'étendue des bois offre un asile assuré aux loups, chaque année ils y font quelques portées et rendent leur voisinage fort incommode. Il sort quelquefois de la forêt du Parc un petit nombre de cerfs et de sangliers.

Les habitants de la campagne ont conservé des mœurs auxquelles la solitude et l'isolement ont imprimé une physionomie particulière. Les maisons des cultivateurs sont disséminées dans les champs, aussi chaque ménage reste isolé; ils ne se voient que le dimanche: le laboureur, père de famille et vrai patriarche, dirige tout à sa volonté; tout ce dont il a besoin, il le trouve dans son intérieur; aussi, il ne va presque rien chercher au dehors. Il a tout, le grain de ses champs, les légumes de son jardin, le vin de ses vignes, le lait de ses vaches, les œufs de ses poules et le lard de ses cochons. Sa femme et ses filles filent pour ses vêtements la laine de ses brebis et le lin qu'il récolte. Cette habitude de vivre toujours seul, lui donne un certain air de timidité et d'embarras devant ceux qu'il ne connaît pas. Il est cependant gai et même jovial, aimant beaucoup à parler, très curieux, faisant beaucoup de questions, surtout sur la politique; depuis ses immortelles victoires sur la république, il se croit l'arbitre des destinées du royaume. Il tient obstinément à

ses usages routiniers, il est long à profiter des progrès de l'agriculture ; il est soumis à de vives croyances religieuses, et sa piété se manifeste souvent par de beaux traits de vertus. Il est charitable, hospitalier, sa manière de vivre est rude et laborieuse, ses mœurs sont sévères ; en général, les usages y sont ceux du bocage, si bien décrits au commencement des mémoires de Mme de la Rochejaquelin.

Les femmes sont tenues dans une espèce d'infériorité, dont elles ne se plaignent pas plus que les hommes n'abusent de leur supériorité ; si une femme devient veuve, elle ne reste jamais seule à la tête des affaires. Pendant le repas, les femmes ne se mettent jamais à table, elles se tiennent à l'écart, prêtes à servir les hommes. Les femmes ainsi dépendantes sont cependant bonnes et intelligentes, et, dans les guerres civiles, elles ont fait preuve de courage et de dévouement.

Le nombre des pauvres est assez nombreux sans y comprendre ceux qui, ne possédant rien, ne vivent que de leur travail, mais ils ne peuvent manquer absolument tant qu'il n'y aura pas une disette générale, parce qu'il n'invoquent jamais en vain la charité non seulement du riche, mais même du cultivateur.

Les amusements des gens de la campagne sont particulièrement d'aller aux foires voisines où ils trouvent leurs connaissances et boivent une bouteille du vin de pays. Le vin occasionnait autrefois des excès, et s'il faut convenir qu'alors un grand nombre d'hommes revenaient des foires dans un état complet d'ivresse, on aime à reconnaître et à affirmer qu'à présent ce cas est assez rare. Les noces, la chasse, le jeu de boule, sont encore des divertissements populaires. Tout est décent et entraîne peu d'abus. Quelques veillées ont lieu l'hiver.

LES HERBIERS

Les Herbiers, *Oppidum de Herbertis,* d'après les chartes, *Herbadilla,* suivant les savants auteurs du *Gallia-Christiana* situé dans un pays fertile et bien cultivé, indique un endroit qui semble se cacher sous la verdure.

« On dirait la ville des Herbiers placée dans un « bouquet de fleurs..... Cette ville mérite son nom : « dans un site délicieux, elle semble avoir voulu se « dérober à tous les regards en se cachant parmi les flots « de verdure qui l'entourent et la dominent. Quand, au « printemps, toutes les haies sont en fleurs, que les prés « sont émaillés, que, du milieu de ces champs et de ces « grands bois, s'exhale une brise embaumée, si la main du « génie de l'architecture, avait jeté dans un coin de cette « corbeille, quelque temple antique, soutenu de colonnes « blanches d'ordre ionique ou corinthien, on se croirait « transporté dans l'un de ces beaux paysages grecs, « décrit par l'auteur des *Martyrs*. » *(Isidore Massé.)*

La ville des Herbiers se trouve comprise dans l'ancien *pagus Herbaliticus*, et un auteur moderne, Massé-Isidore, a voulu en faire la capitale de ce pays d'Herbauge. Si l'on s'en rapportait aux recherches de cet écrivain, la fondation des Herbiers remonterait au-delà des premiers temps de la monarchie française. Cette ville aurait été beaucoup plus florissante qu'aujourd'hui, située au centre du bocage et non loin du *Secor portus* qu'il place aux Sables, elle aurait été comme l'entrepôt où se rendaient et se rassemblaient toutes les riches productions du pays.

La légende de la ville d'Herbauge engloutie est adoptée par M. Massé-Isidore, avec cette différence que la scène est transportée des bords du lac de Grand-Lieu dans la prairie du Landreau. Comme aucun ancien auteur ne parle de cet évènement qui, assurément, n'eût pu rester dans l'oubli, et comme la tradition ne dit rien de ce fait dans le pays, il nous est permis de regarder cette opinion nouvelle comme controuvée. Cependant comme les recherches historiques de M. Massé, sur la ville des Herbiers, sont entourées de certaines particularités qui paraissent venir naturellement à l'appui de son opinion, elles méritent qu'on en prenne connaissance.

HERBADILLA, *ville de l'Herbe, les Herbiers.*

« *En plaçant l'ancienne Herbauges ou Herbadilla sur* « *Herbiers, nous renversons toutes les idées reçues qui* « *placent cette antique cité dans le lac de Grandlieu,* « *près de Nantes, il nous faut donc entrer ici dans une* « *explication longue et raisonnée à cet égard.* »

L'auteur expose d'abord tous les passages dans lesquels il est question d'Herbadilla ; il cite plusieurs pages de Dom Lobineau dans la vie de Saint-Martin-de-Vertou, *Histoire des Saints de Bretagne* ; puis de la Chronique de Nantes, *Chronicon Namnetense*, qui rapporte l'expédition de Bougon, duc d'Aquitaine, et sa mort sur les bords du Blézon, et enfin de l'Histoire manuscrite de Bretagne de Travers. Il pourrait, dit-il, citer plusieurs autres auteurs qui ont écrit et parlé d'Herbauges...

Après ces préliminaires il examine si l'existence d'Herbauges a véritablement existé ; il cherche quel devait être son emplacement et essaie d'établir que cette cité n'est autre que la ville actuelle des Herbiers.

M. Isidore-Massé énumère les nombreux auteurs qui ont parlé d'Herbauges. Ce qui donne plus de poids à tous ces témoignages, dit-il, c'est que ces historiens ont écrit à diverses époques dans des endroits différents, sur des évènements qui n'ont aucun rapport entre eux ; et sans

se connaître, que tous sont d'accord sur l'existence d'Herbauges ou d'Herbadilla.

« *Quand un fait,* dit l'auteur, *nous parvient à travers* « *quatorze siècles par tant de voies différentes, il nous* « *semble que vouloir révoquer ce fait en doute, c'est* « *vouloir renverser l'histoire de fond en comble et douter* « *de tout. L'existence d'Herbauges est donc incontes-* « *table ; il ne reste plus qu'à trouver son emplacement.*

« *Nous ne tiendrons pas compte de la tradition sur* « *laquelle divers auteurs ont placé Herbauges dans le* « *lac de Grandlieu, attendu l'impossibilité d'un tel* « *emplacement.*

« *La Chronique nantaise affirme positivement que* « *Bougon, créé duc d'Aquitaine, entreprit une expédition* « *contre le comte d'Herbauges, partit de son château de* « *Bouguenais, et pilla la ville d'Herbadilla, et qu'au* « *retour il fut surpris et tué sur les bords du Bléson. Il* « *fut enterré à Durinum. Mais si Herbadilla était située* « *sur le lac de Grand-Lieu, on fait suivre au duc un* « *itinéraire étrange. Comment, parti du château de Bou-* « *guenais, a-t-il pu passer par Durinum pour aller atta-* « *quer une ville située à moitié de son chemin sur cette* « *même route ? Comment, en revenant à Bouguenais, se* « *trouve-t-il sur les bords du Bléson qui n'est pas sur sa* « *route ? Comment a-t-il pu être enterré à Durinum,* « *à quatre lieues de l'autre côté du lac de Grand-Lieu ?* « *Ces contradictions sont évidentes.*

« *En plaçant Herbadilla aux Herbiers tout va se con-* « *cilier. Bougon part de Bouguenais, il prend la voie* « *romaine au monastère de Déas (Saint-Philbert-de-* « *Grand-Lieu), la suit jusqu'à Durinum, où il fait* « *reposer ses troupes, continue ensuite la marche sur* « *la même voie conduisant en droite ligne aux Herbiers.* « *Rendu au passage du* Bléson, *aujourd'hui* Blévron *ou* « Bévron, *entre Saint-Georges et les Herbiers, et le* « *franchit avec peine ; ce passage est effectivement dan-* « *gereux ; il est hérissé de rochers escarpés ; il n'y a*

« *point de pont ; il faut gravir entre les rocs à pic.*
« *Suivant toujours la voie romaine, Bougon arrive aux*
« *Herbiers, s'empare de la ville, la livre au pillage.*
« *Fier de sa victoire, le duc retournait à Bouguenais*
« *chargé du butin ; il arrive sans défiance au passage du*
« *Blèson. Ses ennemis y sont cachés en embuscade ; ils*
« *laissent passer le torrent à une partie de son armée,*
« *puis attaquent le duc à l'improviste et mettent ses soldats*
« *en fuite. Bougon est tué dans la mêlée ; ses soldats*
« *l'emportent vers Durinum et l'y enterrent à la hâte* (1).

« *Essayons maintenant de découvrir, d'après ces*
« *données, l'emplacement véritable d'Herbadilla.*

« *Les plus anciennes chroniques, en citant les villes de*
« *la Theiphalie, placent toujours Herbauges entre Tif-*
« *fauges et Pouzauges ; elles disent Mauges, Tiffauges,*
« Herbauges *et Pouzauges. En suivant la ligne droite*
« *de latitude, cette série géographique est exacte : nous*
« *trouvons entre Tiffauges et Pouzauges, la ville des*
« *Herbiers, dont le nom est la traduction fidèle des mots*
« *Herbauges, Herbadilla,* Ville de l'Herbe, les Herbiers,
« *dont le territoire était adjacent et contigu du territoire*
« *de Tiffauges. Si nous cherchons ensuite, dans la*
« *chronique de Saint-Martin, les traits distinctifs qui*
« *peuvent faire reconnaître Herbauges, nous y verrons*
« *qu'on y adorait Vénus-Aphrodite et Mercure. Autour du*
« *lac de Grand-Lieu, nous ne trouvons aucuns vestiges*
« *des temples de ces idoles ; aux Herbiers, au contraire,*
« *ils se trouvent tous. La tradition seule y parle de*
« *Vénus-Aphrodite ; mais le temple de Mercure y est*
« *encore, et la montagne sur laquelle il est situé porte*
« *son nom et s'appelle Saint-Michel-Mont-Mercure.*
« *Herbadilla ne fut point engloutie en entier, puisqu'elle*
« *existait encore au temps de Bougon, sous le règne de*

(1) On a retrouvé, à Saint-Georges de Montaigu, Bougon enterré avec son cheval. Le squelette de Bougon avait encore ses éperons aux pieds.

« *Charles-le-Chauve ; il n'y eut de submergé qu'un* « *quartier de la ville seulement. Si c'eut été dans le lac* « *de Grand-Lieu, la ville eut été entièrement détruite,* « *car il n'en reste aucun vestige. L'auteur de la vie* « *des Saints de Bretagne dit également qu'il n'y eût* « *qu'une partie de la ville d'engloutie, ceci se retrouve* « *à point nommé aux Herbiers. Entre la ville actuelle* « *et le faubourg appelé le Petit-Bourg, s'étend une* « *prairie vaste, profonde et marécageuse qui, dans le* « *XVII^e^ siècle, était encore un lac ; ses eaux bourbeuses* « *exhalaient une odeur insalubre, il fut desséché, et la* « *prairie actuelle, dont le sol n'est qu'un composé de* « *sédiments de rouches et de roseaux, est encore rempli* « *de fondrières ; la boue y bouillonne, et présente en* « *plusieurs endroits l'aspect de cratères ou gouffres sou-* « *terrains. Sur les deux côtés de cet immense affaisse-* « *ment, deux églises dont l'architecture remonte aux* « *premiers siècles de la monarchie, ont été construites* « *en face l'une de l'autre, et par les déchirures du sol et* « *les maisons groupées autour de chacune d'elle, il est* « *facile de voir que le Petit-Bourg et la ville n'en* « *faisaient qu'une seule, et que, dans des temps très* « *reculés, une violente secousse ou tremblement de terre* « *a dû les séparer en engloutissant tout le cœur de la* « *ville. Au XIV^e^ siècle, les Herbiers étaient encore* « *fortifiés ; Scévole de Sainte-Marthe les désigne sous le* « *nom d'*Oppidum *(ville forte), et, dans le XV^e^ siècle,* « *d'Aubigné décrit le siège qu'ils soutinrent contre les* « *Ligueurs. Tout ce que les chroniques disent d'Her-* « *badilla convient donc parfaitement aux Herbiers, et* « *nullement au lac de Grand-Lieu.* »

« *Certains de cette vérité incontestable, nous avons* « *essayé de rechercher qu'elle avait été l'espèce d'érup-* « *tion volcanique dont cet endroit avait été le théâtre.* « *Quelques fragments de scories, de tourmaline et de* « *pierres ponces trouvées sur les coteaux environnants,* « *nous avaient d'abord fait présumer que cette cata-* « *strophe n'avait d'autres causes qu'une de ces éruptions*

« *volcaniques qui paraissent avoir été communes dans* « *cette contrée; mais, en remontant ensuite à l'origine* « *des volcans eux-mêmes, nous avons pensé que, vu le* « *manque de matières sulfureuses, qu'attendu qu'on ne* « *retrouve aux environs aucuns fragments de lave, il* « *faut nécessairement qu'il ait existé dans ce même* « *lieu un dépôt de houille, que cette matière inflam-* « *mable s'étant embrasée par le contact de l'eau,* « *aura dû, par son éruption momentanée et sa com-* « *bustion intérieure, former des vides souterrains qui,* « *à la longue, se seront remplis d'eau. Le roc sous lequel* « *ces gouffres s'étaient creusés ne portant plus sur* « *aucune base et se trouvant surchargés par les maisons* « *d'Herbauges, se sera rompu tout d'un coup et affaissé* « *dans les crevasses profondes occasionnées par la com-* « *bustion de la houille. Ce n'est au reste qu'une pro-* « *babilité, et, cependant, nous avons été confirmé dans* « *cette pensée en retrouvant de trois côtés de cet empla-* « *cement, à près d'un quart de lieue, des filons de terre* « *houilleuse qui, bien que se dirigeant l'un midi, l'autre* « *au nord, et le troisième à l'ouest, n'en partent pas* « *moins de l'emplacement d'Herbauges comme centre* « *commun.*

« *Quant aux fouilles que l'on pourrait faire en cet* « *endroit, l'abondance de l'eau les rend impossibles ; les* « *tombeaux romains et les deux seules maisons décou-* « *vertes jusqu'à ce jour se trouvaient situés sur le bord* « *de la prairie, encore a-t-il fallu les abandonner ; on a* « *cependant, en curant le ruisseau qui traverse cette* « *prairie, trouvé plusieurs tuiles romaines et autres* « *indices d'une grande catastrophe.*

« *Au reste, nous laissons à nos savants minéralogistes* « *antiquaires le soin de se prononcer sur la cause de* « *l'engloutissement d'Herbauges...* »

« *Nous ajoutons à ces preuves de l'engloutissement* « *d'une partie des Herbiers, que le résultat des fouilles* « *qui ont eu lieu, les ont pleinement confirmées. Il y a* « *quelque temps, en creusant au bord de la prairie, qui*

« *naguère était un lac, on a découvert un grand nombre*
« *de tombeaux faits en forme d'auges, et composés de chaux*
« *et de coquillages : tout le monde sait que ce genre de*
« *sculpture remonte à une antiquité très reculée. En*
« *continuant les fouilles dans la direction d'une église à*
« *l'autre, on a découvert une maison à deux étages,*
« *ensevelie à quatre pieds sous le niveau du sol.*

« *Chaque chambre était carrée, remplie d'une boue fine*
« *et noire comme celle qui se forme par le dépôt des eaux.*
« *Chaque étage était carrelé en petits carreaux octogo-*
« *nes d'une brique très rouge. Dans l'étage qui devait*
« *être le rez-de-chaussée, on a trouvé une boutique com-*
« *plète de forgeron : des fourneaux, tenailles et autres*
« *ustensiles. Ainsi l'on ne peut plus maintenant douter*
« *qu'il y ait eu, dans l'emplacement des Herbiers, un*
« *effroyable engloutissement. (1)*

Plusieurs familles du nom des Herbiers ont possédé en même temps la terre des Herbiers, ce domaine ayant toujours été fractionné en portions plus ou moins importantes. Nous ne rapporterons que les généalogies des deux familles principales :

De la famille des Herbiers qui joignait à son nom celui de Judicaël, et de celle des Foucher.

Les Herbiers-Judicael. — Cette famille a possédé cette seigneurie dans les temps les plus reculés de notre histoire. Plusieurs de ses membres ont servi dans la

---

« (1) L'emplacement du quartier englouti, appelé aujourd'hui
« *Prairie du Landreau,* est un vaste marécage, où l'on ne retrouve
« qu'une terre molle, noirâtre; deux rochers qui s'étendent sur
« les deux côtés de cet ancien lac paraissent avoir été autrefois
« unis ensemble et n'avoir été séparés que par une forte commo-
« tion du globe qui en aurait détaché la partie intermédiaire ;
« l'un et l'autre sont d'une même composition granitique et
« dans une position telle, qu'on ne peut douter que la longue
« chaîne ou couche calcaire dont ils font partie n'ait été en ce
« endroit rompue et engloutie par affaissement.

marine, et leurs services réunis embrassent une période de plus de 260 ans. La carrière militaire du dernier d'entre eux, promettait d'être aussi brillante que celle de son illustre aïeul, lorsque la révolution de 1789 est venue l'arrêter dans ses débuts. Le plus ancien que nous connaissions de cette famille est

— Amaury DES HERBIERS, 1072.

— Guillaume JUDICAEL, seigneur des Herbiers, fait don, le 24 janvier 1106, à Jean, abbé de la Grenetière, de divers droits avec affranchissement et tout le domaine qu'il pouvait avoir sur les terres, les hommes et les possessions des religieux de cette abbaye, et sur les dons qui leur avaient été faits par son père et autres de sa famille dans toute l'étendue de ses fiefs. (1)

— Guy DES HERBIERS, 1110 et 1150.

— Guy DES HERBIERS, petit-fils du précédent, sire de l'Estenduère, vivait encore en 1226, il laissa de Héliotte de la Verrie, son épouse, Jean qui suit : — En 1205, Hugues, premier vicomte de Thouars et seigneur de Montaigu, donnait en cette qualité à Guy des Herbiers, pour service rendu, son droit de péage aux Herbiers, à l'exception de l'hommage dû au seigneur de Montaigu.

— Jean DES HERBIERS, varlet, sire de l'Estenduère, eut pour fils

— Germain DES HERBIERS, sire varlet, son fils fut

— Jean DES HERBIERS, tué en 1356 à la bataille de Poitiers et enterré aux Cordeliers.

Suivent plusieurs seigneurs de ce nom :

1272, avril, don fait à l'abbaye de la Grenetière par Nicolas des Herbiers, clerc, et Eustache, sa femme, de 7 sous de rente sur des domaines sis au village de la Tallonnière, dans la paroisse des Herbiers-Jucaël, et dans le fief d'Aisnerie Chaluns, écuyer (2).

(1) D. Font. t. 9. p. 85.
(2) D. Font. t. 9. p. 255.

1273, novembre, don à la même par Guillaume Forestier des Herbiers de 20 sous de rente (1).

— Louis DES HERBIERS, obtint de Claude du Plantis, chevalier, seigneur de la Guyonnière, le Landreau, les Herbiers et, son beau-père, le droit de forteresse, pont-levis, fossés et canonnières pour sa maison noble de l'Estenduère, le 3 août 1622.

— Henri-Auguste DES HERBIERS seigneur de l'Estenduère, Ardelay, lieutenant de vaisseau en 1667.

— Henri-François DES HERBIERS, son fils, né en 1681, chef d'escadre en 1747, mourut en 1750 après 58 années de services actifs.

Le 25 octobre 1745, il commandait le *Tonnant* et combattit successivement 14 vaisseaux anglais ; il s'engagea avec 5 à la fois : secouru à temps, il rentre à Brest sans mâture et sans artillerie. Le roi le nomma commandant en chef de la marine à Rochefort.

Sa fille et seule héritière, Marie-Olive des Herbiers, avait épousé, en 1740, son cousin-germain, Charles des Herbiers. Celui-ci devint chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau et commandant à l'Ile-Royale.

Leurs fils, Alexandre et Antoine-Auguste, furent condamnés à mort par la Révolution en leur qualité *d'ex-nobles*.

Marie-Olive des Herbiers publia sous la Révolution un mémoire sur la vie de son père, intitulé : *Précis historique sur Desherbiers de Létanduère, chef d'escadre, commandant de la marine à Rochefort, rédigé et présenté à la Convention nationale par sa fille la citoyenne Desherbiers-Létanduère, demeurant à Mauzé, département des Deux-Sèvres.*

Armoiries de *gueules à 3 fasces d'or.*

(1) D. Font. t. 9. p. 261.

FAMILLE FOUCHER DES HERBIERS. . . . . .

I. — FOUCHER, *Guillaume,* sire de la Sauzaie, vivait vers le milieu du XII[e] siècle, et fut témoin, en 1149, de l'acte de fondation de l'abbaye de Boisgrolland. Il épousa Basilie, fille et unique héritière de Jean, sire des Herbiers, et de Béatrix de Tournemine. Ils furent inhumés, vers 1177, dans l'église de la Grenetière, laissant deux fils :

1. *Guillaume*, dont l'existence nous est connue par deux textes latins : le premier, de 1195, constatant une donation faite à l'abbaye de la Grénetière, dans l'église de laquelle il fut inhumé proche les grilles du chœur; le second, un autre acte latin, de 1209.

2° *Pierre,* qui suit.

II. — FOUCHER, *Pierre*, valet, seigneur des Herbiers, fit en 1200, avec Pierre des Villattes, son beau-frère, un échange dont nous allons citer quelques passages :

Après avoir spécifié toutes les choses que Pierre Foucher délaisse dans les seigneuries de Champtonnays (Chantonnay, Saint-Hilaire-le-Vouyer et les Exars-de-Palyau (les Essarts de Palluau), Pierre des Villattes lui donne en échange tous les droits de seigneurie qu'il « avait par raison de « l'escheytée de la succession de « fahue Agayce, sa mère en fez e en la seignorie de « Mortagne, de Malalevre, de Mauleyon et de Thefauges « e totes les escheytés, les successions e les descendues « qui par la raison de la dite Agayce, sa mère, lui « poussent jamais eschoir e avenir en quaucumque loc e « en quaucumque seignorie que conseit, etc., etc. E je li « diz Perres Fochers, e je li diz Perres daus Villattes « promeismes et grabantasmes par les feiz de nos cors « que la tenor de cestes presentes lettres tendrons e « garderons à toz temps, mais ben e loyamment, e que « nos..... ne nirons jamais par nos ne par autres encun- « tres et en avoir absenuncié a tote cosdume, et à tot « tres, et à tote petitium, et a tote exceptium s deffen- « sium e allegatium e a establissements faiz et à faire, « qui encuntre la tenor de cestes presentes lettres, pous- « sent être oposées et dites, etc., etc. Lettre donée et

« scellée en l'an de l'Incarnation Nostre Seignor Jhesu « Crist Millesme ducentesme. »

De son mariage avec demoiselle Jehanne des Villattes, Pierre Foucher laissa Guillaume, qui suit.

III. — FOUCHER, *Guillaume,* troisième du nom, seigneur des Herbiers et de la Sauzaie. Son existence est prouvée par trois actes. Le premier, en 1258, est en latin et relatif à des différends qui s'étaient élevés entre lui et un clerc du nom de Fardea; le second, de 1272, est un hommage de sa terre du Plessis à Girard Chabot, comme tuteur des enfants de Thibault-Chabot, seignenr de la Mothe-Achard et de la Maurière; le troisième, de 1275, est une donation conçue en ces termes :

« *Noverint omnes quod ego Petrus Luneli, presbyter,* « *do atque concedo Guillelmo Focherii, domino de villis* « *de Herbertis, clarissimo cognato meo, totum jus quod* « *habeo et habere possum et in feodo Petri de Cancellaco,* « *et Johannis de Bodio-Fage valeti.* »

Guillaume épousa Isabeau de Lunel, fille du seigneur de Bazôges, et en eut Renaud qui suit.

IV. — FOUCHER, *Renaud,* seigneur des Herbiers, épousa demoiselle Isabeau de Nerreterre *(de Nigra terrâ)*, fille de Guy et de Denise de Beaumont-Bressuire. Renaud était mort avant 1315, laissant de ce mariage :

Guillaume qui suit.

V. — FOUCHER, *Guillaume,* 4e de nom, seigneur des Herbiers. Il fut choisi comme témoin de l'acte de fondation fait en faveur de Renaud de Thouars, évêque de Luçon, et d'Emmery, son père, par Jehanne de Matha, veuve de Jean, vicomte de Thouars en 1337 et 1357. Il transigea avec Alienor de Bazôges sur un échange de divers fiefs, cens, rentes, etc., et elle s'obligea de tenir « de Messire Guillaume et des siens les choses qu'elle reçoit en échange, tant que lignage se pourra précompter entre eux, etc. » Il vivait encore en 1365, et reçut à cette époque un hommage d'un chevalier, nommé Isthier de la Barbinière, à cause de la seigneurie de Pezay, qu'il tenait

du chef de sa femme, De la Priscille de Pezay, d'une famille d'Anjou, aujourd'hui éteinte.

De ce marige sont issus : 1° Louis qui suit ; 2° Isabeau, mariée à Jean de la Porte. L'on croit qu'Hélie Foucher, abbé des Fontenelles en 1368, était aussi un des enfants de Guillaume.

VI. — FOUCHER, *Louis,* seigneur des Herbiers et de la Sausaye, se distingua dans les guerres contre les Anglais ; reçut en 1379 un aveu dans lequel il est gratifié de haut et puissant seigneur ; en 1360, il avait épousé demoiselle Jeanne de Saint-Ouen, dont il eut :

Jean qui suit et trois filles.

VII. — FOUCHER, *Jean,* seigneur de la Sauzaye et des Herbiers, rend hommage en 1393 à la baronnie de Mortagne de cette dernière seigneurie, et reconnaît la tenir avec tout droit de place forte et de forteresse en icelle, d'y mettre capitaine, droit de scel à contrats, de haute, moyenne et basse justice, et de fourches patibulaires à 3 piliers, etc. ; et le 7 septembre 1409, intervint une transaction au sujet d'un ouvrage de fortification qu'il avait fait élever, et dont les seigneurs de Mortagne réclamaient la destruction.

Il mourut en 1412 ou 1429, l'époque de sa mort n'étant pas indiquée d'une manière précise, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Pierre-des-Herbiers.

De son mariage avec demoiselle Marie Sarnin, fille de Jean, seigneur de Malacourt, la Sénardière, etc, et de dame Marie Nigier, sont nés : 1° Georges, qui suit ; 2° Marguerite, mariée en 1416 à Maurice Buor, seigneur de la Gerbaudière, échanson du duc de Berry, comte de Poitou ; 3° Isabeau, morte sans postérité et ; 4° Marie, qui épousa, en 1442, Jacques de la Rochejaton, seigneur de Saveilles et de Montalembert.

VIII. — FOUCHER, *Georges,* seigneur des Herbiers, épousa, le 14 février 1416, demoiselle Marie Buor, fille de Jean, écuyer, seigneur de la Gerbaudière, chambellan de Jean, duc de Berry, comte de Poitou, et de dame Marie de Belauzac. Il vivait encore le 3 mai 1467...

De son mariage il eut :

1° *François,* qui suit ;

2° Marie, *alias* Marguerite, qui se maria, en 1452, à Jean, seigneur du Plessis-Buet ;

3° Gillette, nommée par d'autres Marie, qui épousa en, 1455, Jean Chasteigner, chevalier, seigneur du Breuil-de-Challans, etc.

4° Jeanne, mariée en premières noces à Jean de la Muce, seigneur du Gué, de Sainte-Flaive, et en secondes noces, à Richard de Chasteaubriand, seigneur de Champagné.

IX. — FOUCHER, *François,* seigneur des Herbiers, servit au ban de 1467, en qualité d'homme d'armes du seigneur de l'Aigle. Il laissa de demoiselle Catherine de Chasteaubriant des Roches-Bartaud :

1° François, qui mourut sans alliance, en 1468.

2° Guyonne, *dame des Herbiers*, mourut le 23 novembre 1511, femme de Jean Guérin, chambellan du roi, son maître d'hôtel, seigneur de Colombiers.

La famile Foucher, des Herbiers, portait *de sable au lion d'argent.*

(BEAUCHET-FILLEAU. *Dictionnaire des familles de l'Ancien-Poitou.*)

De la famille Foucher, la seigneurie des Herbiers passa par alliance, comme il vient d'être dit, dans celle de Guérin, écuyer. Un acte du 21 mai 1493 accorde, en effet, le droit de prévôté ou petite assise de quinzaine en quinzaine, fait par Louis de la Haye, chevalier, seigneur de Passavant, de Chemillé et de Mortagne, à Jean Guérin, écuyer, maître d'hôtel du roi, mari de Guyonne Foucher, seigneur et dame des Herbiers, au lieu même des Herbiers (1). On voit encore, dans ce même siècle, François Guérin, écuyer, seigneur châtelain des Herbiers, signer comme témoin l'acte constatant les coutumes du Poitou, afin que ces coutumes soient observées comme loi.

(1) D. Fonteneau, t. 8, p. 89.

A cette époque féodale, les Herbiers dépendaient de la seigneurie de Mortagne, et cette note qu'on lit dans l'État du Poitou de 1663, sert d'explication à la possession simultanée des Herbiers par plusieurs seigneurs : « Le sieur baron du Landreau, chef de la maison de « Rouault du Buignon, réside en sa maison du Lan- « dreau 1). Cette terre est fort bien bâtie et vaut bien « 4 à 5,000 livres de rentes. Il est catholique, vit assez « bien et n'est guère considéré dans le pays. Il est « seigneur pour moitié de Notre-Dame-des-Herbiers, « l'autre moitié appartient au sieur de la Haye- « Godelinière.

« Le sieur de la Godelinière-Passavant, chef de la « maison de la Haye-Passavant, est une des plus an- « ciennes maisons du Poitou, est bon homme, catholique, « résidant aux Herbiers, dont il est seigneur par moitié « et y vit en bourgeois quoique riche. » (2)

(1) Ce sieur du Landreau descendait de Charles Rouault, seigneur du Landreau, près les Herbiers ; celui-ci avait adopté les nouvelles opinions religieuses dès les premiers troubles auxquels elles donnèrent lieu ; puis il y renonça au bout de huit ou neuf ans, en 1569, et signala son arrivée dans les rangs des catholiques en s'emparant, sur les Huguenots, du château de Montaigu. En 1580, un coup de main très hardi et très heureux de Charles Eschallard, seigneur de la Boulaye, livra cette place au roi de Navarre. D'Aubigné en raconte les détails au tome 2, livre 4, ch. 6 de ses histoires ; et il parle au ch. 16 du même livre des dix entreprises faites, en six mois, par du Landreau et ses amis pour recouvrer l'importante citadelle qu'il avait réparée et fortifiée à grands frais, mais pourvue d'une garnison trop faible, surtout plus disposée à détrousser les voyageurs qu'à faire bon guet aux portes et sur les remparts. Des renforts arrivés aux protestants assurèrent leur conquête, et, ajoute d'Aubigné : Landreau, avec les Roches-Baritaud (Philippe de Châteaubriant), ne se vint plus promener devant Montaigu pour montrer des cordeaux et faire des menaces de pendaison à ceux de la garnison, comme il faisait auparavant.

(M. Marchegay — Société d'Emulation, 10e année.)

(2) D. Fonteneau,

1804 — 1836. — Macé, Vic. gén. Archiprêtre (1).
1836 — 1839. — Laveille.
1840 — 1861. — Brossard.
1862 — 1868. — De Suyrot.
1869 — 1879. — Robert du Botneau.
1874 — — Caurit.

VICAIRES

1723. — Verdon.
1737. — Cousseau.
1738. — Le Comte.
1749. — Gilardeau.
1750. — Ridier.
1753. — Thibaud.
1764. — Pigeon.
1768. — Rodier (2).
1773. — Lesage.
1777. — Guéry.
10 janvier 1785. — Morisset.

---

(1) Adrien-François Macé, né à Nantes, le 2 août 1755 ; il fit ses études au séminaire d'Angers. Vicaire de Mouilleron-en-Pareds quand éclata la Révolution, il refusa le serment et se tint caché aux environs de Cheffois ; sa sœur était mariée à M. de Liniers, seigneur du lieu. Il suivit l'armée royaliste, passa la Loire, assista au désastre du Mans et rentra dans la Vendée. Il s'était ménagé une cachette dans le bois de l'Epaud en Saint-Michel-Mont-Mercure où il se réfugia souvent ; l'un des administrateurs du diocèse, au nom de Mgr de Mercy en exil, après que le grand vicaire, abbé de Beauregard, eut laissé la Vendée ; Desservant de Saint-Paul-en-Pareds, à la fin de la Révolution, puis curé des Herbiers, au Concordat.

L'auteur de ces Chroniques paroissiales, *M. l'abbé Aillery, était neveu de M. Macé.*

(2) En 1772, M. Jean-Léon Rodier, vicaire des Herbiers, prend possession de la cure de l'Aiguillon, près Saint-Gilles, devient chanoine de la cathédrale, puis grand vicaire ; fusillé à Noirmoutier, en janvier 1794, lors de la prise de l'île par les républicains.

7 février 1785. — Gautier.
29 janvier 1787. — Le même signe vicaire desservant.
23 mai 1787. — Planier.
1788 — 1791. — Houdet du Gravier.
1804 — 1805. — Hautecœur.
1805 — 1808. — Heullin.
1808 — 1810. — Allain.
1810 — 1812. — Moreau.
1812 — 1813. — Leverneuil.
1813 — 1815. — Guilloton.
1815 — 1817. — Guinebaud.
1817 — 1819. — Douillard.
1819 — 1821. — Piveteau.
1821 — 1822. — Perdriau
1821. — Guilbaud.
1821. — Poiron.
1822. — Burgaud.
1822 — 1824. — Cocard.
1822 — 1825. — Brossard.
1824. — Foucaud.
1825. — Pitra.
1825 — 1829. — Guicheteau.
1826. — Rassinous.
1826 — 1827. — Le Coq.
1827 — 1829. — Sabot.
1829. — Sausseau.
1829 — 1832. — Guilbaud.
1829 — 1832. — Lory.
1832 — 1836. — Mestres.
1832 — 1833. — Vion.
1833 — 1836. — Bernier.
1836. — Goubant.
1837. — Durand.
1837 — 1839. — Richard.
1840 — 1842. — Loriou.
1842 — 1843. — Samaran.
1843 — 1846. — Rousteau.
1846. — Guinement.

1846 — 1848. — Bouin.
1848 — 1852. — Pinson.
1852 — 1854. — Girard.
1854 — 1859. — Géant.
1859 — 1864. — Graïze.
1860 — 1864. — Palvadeau.
1864 — 1868. — Branchereau.
1866 — 1869. — Allaire.
1868 — 1874. — Coutouis.
1869 — 1872 — Guyonnet.
1873 — 1876. — Augereau,
1874 — 1887. — Mouneron
1876 — 1880. — Vrignaud.
1880 — 1885. — Charrier.
1885 — 1888. — Bouquard.
1887 — 1891. — Priou.
1888 — 1891. — Chacun.

(M. l'Abbé Caurit, curé-doyen des Herbiers.)

A quelque distance des Herbiers, à gauche de l'ancien chemin du Petit-Bourg, on remarque encore les ruines du vieux château du Landreau ; des fenêtres, des ruines de donjon, des douves et un étang magnifique, voilà ce qu'il reste d'une construction qui date sans doute du XII[e] ou XIII[e] siècle. Sa position est magnifique.

Sur la route de la Roche-sur-Yon à Saumur, on voit, avant d'arriver aux Herbiers, les ruines du château de l'Etanduère (l'Etang-du-Hère). Cette habitation n'est qu'une longue construction moderne, entourée de douves et qui n'a d'importance que ses souvenirs.

En suivant le chemin difficile et montueux qui conduit à Chambretaud, par des sentiers, on s'arrête encore dans un lieu sauvage qui rappelle les déserts de la Thébaïde. Les coteaux, tantôt s'avancent en angles aigus dans des vallées profondes, tantôt se retirent sur eux-mêmes : le laboureur est contraint de former à la bêche des sillons que la rapidité de la pente ne permet pas à ses bœufs d'y tracer avec la charrue ; c'est l'Ermitage. La tradition

porte qu'un religieux séparé du monde y vécut de la vie des Paul et des Antoine. Sa mémoire est restée en vénération dans le pays d'alentour. Une fontaine, quelques arbres fruitiers, y attirent encore quelques pieux pèlerins.

En parlant de l'antiquité des Herbiers, nous aurions dû dire qu'on y a trouvé plusieurs médailles romaines, un *aureus* de Domitien, quelques deniers d'argent de Vespasien, Trajan, Adrien, Faustine et Marc-Aurèle. — Au nombre des objets d'art, on conserve à la Bibliothèque nationale un missel avec des dessins de la plus rare beauté et de la meilleure exécution. Ce manuscrit précieux porte sur le dernier feuillet :

« *Fuit finitum hoc missale nona aprilis 1492, et fecit* « *ipsum scribi Reverendus in X° Patre et Domino domi-* « *nus Johannes de Fuxo, miseratione divina episcopus* « *Convennarum, in Alano (1), per me Petrum de la* « *Noulx habitantem loci de Herbertis Lucionensis dyo-* « *cesis. Ad laudem Dei Patris et Filii et Spiritus S^ti, glo-* « *riosissimæ Virginis Mariæ, omnium angelorum et* « *sanctorum Dei, ad salutem animarum vivorum et* « *defunctorum sit. Amen.* »

Ainsi il se pourrait faire que les Herbiers eussent donné le jour à un des miniaturistes Poitevins les plus célèbres au XV^e siècle. Ce missel date du XV^e siècle : commandé par l'évêque de Comminges, Jean-du-Fou, il est écrit par Pierre de la Nouhe, homme pieux qui travaille pour la gloire de Dieu et place son œuvre, heureusement terminée en 1492, sous la protection de la Sainte-Trinité, de Marie, des anges et des saints. Par une pensée bien touchante, il reporte aux vivants et aux morts le mérite et la récompense qui lui reviennent. — Aux Herbiers il y a encore des La Noue.

Les Herbiers forment un endroit très commerçant ; c'est l'entrepôt du bocage et le point de réunion où

(1) Ce mot est à demi rayé.

viennent s'assortir les petits marchands des communes voisines. Il s'y vend beaucoup de noir animal et il s'y débite une grande quantité de sel. Le terroir est sec et pierreux dans la partie des montagnes, il devient gras et fertile aux environs de la ville. L'ingénieur Labretonnière parle des vins des Herbiers comme étant très agréables et ne manquant ni de force ni de qualité. Du haras des Herbiers, dit le même écrivain, sont sortis quelques beaux chevaux de course, de parade, de ceux qu'on appelle chevaux fins

Vue de la grande route de Pouzauges, soit de celle de Napoléon, la ville des Herbiers offre un aspect riant et pittoresque. Dominée au N.-O. par la montagne des Alouettes, elle se trouve comme dans un abri formé par la nature. De petits bois touffus, de hauts peupliers, de vastes prairies, des coteaux couverts de verdure paraissent à côté de son vieux clocher et forment un constraste agréable avec sa teinte grisâtre et la blancheur éclatante des maisons bâties nouvellement et couvertes de tuiles rouges. Du reste, la ville n'est point régulière et n'offre que des rues tortueuses et mal pavées.

La commune possède une école tenue par quatre frères de la doctrine chrétienne. Cet établissement date de 1841 et est dû à la générosité de l'abbé Dalin et de M^lle^ de Sourdis.

CHAPELLE DES ALOUETTES

On ne peut quitter les Herbiers sans faire le pèlerinage de la montagne des Alouettes et de la chapelle gothique : la route qui y conduit a été habilement ménagée : elle y contourne le flanc de la montagne et en diminue la rapidité. A peu de distance de la ville, s'élève un calvaire qui la domine entièrement. C'est un carré long entouré de

murs, au fond se trouve une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Douleurs. On y arrive par une allée de tilleuls, et on monte à la croix qui est située sur la chapelle même, par deux larges escaliers en granit. C'est le vénérable M. Macé, ancien curé du lieu, qui a fait faire cette construction en 1819 (1).

Arrivé sur le sommet de la montagne des Alouettes, le bruit du bocage a cessé, l'on n'entend plus que le chant des oiseaux et que le bruit des ailes des moulins, que le vent fait tourner avec force. De cette élévation dont la hauteur absolue est de 300 mètres, l'observateur voit à ses pieds le bocage tout entier ; sa vue s'étend même fort au delà : le pays rassemble à un tapis onduleux coloré de vert de toutes les nuances. On y jouit d'une vue immense, d'un lointain sans bornes : avec une bonne lunette, on peut découvrir les tours massives de Saint-Pierre de Nantes, la flèche élégante de Luçon, le château de Pierre-Levée près les Sables-d'Olonne, enfin une partie de cette Vendée militaire, si justement devenue célèbre.

La ville des Herbiers paraît au pied de la montagne, comme baignée dans une mer de feuillage. Par un beau jour de printemps ou d'été, le spectacle est ravissant. Ceux qui ont contemplé l'Océan par une belle soirée, peuvent seuls se former une idée de cette grande scène de la nature.

La chapelle des Alouettes est encore digne d'attirer l'attention par les souvenirs qui s'y rattachent. Une grande et pieuse princesse, la fille de Louis XVI, avait conçu le projet de cette chapelle ; la générosité et la reconnaissance voulurent l'exécuter ; le malheur des temps a empêché qu'on l'ait conduite à sa perfection. Ce

---

(1) L'ensemble du monument fut repris en sous-œuvre par M. le curé Brossard qui, à la fin d'une mission, y érigea une nouvelle croix ; c'est sur ce même emplacement modifié et embelli que M. l'abbé Robert du Botneau éleva, en 1873, le magnifique calvaire bénit par Mgr Le Coq, le 12 octobre 1875, au milieu de fêtes splendides.

fut une belle fête que celle du 18 septembre 1823, où la Vendée tout entière fut convoquée et se trouva pour féliciter la fille de ses anciens rois. Le motif de cette réunion fut d'élever un monument à la mémoire des armées vendéennes ; 15,000 paysans s'y trouvèrent (1).

« Après avoir été visiter l'église des Herbiers, MADAME « a monté à cheval pour aller à la montagne des Alouettes. « Là était la véritable fête de la journée, et le caractère « Vendéen s'est déployé tout entier aux yeux de Son « Altesse Royale. Une masse de population d'environ « 12,000 âmes a fait retentir l'air de ses acclamations. « Sur ce magnifique plateau, une tente élégante était

(1) Plusieurs, dit M. de Monbail, portaient les mêmes armes avec lesquelles ils avaient combattu pour défendre notre belle France et ses sages institutions contre ceux qui, au nom de la liberté, l'avaient réduite au plus affreux despotisme. Les drapeaux blancs flottaient agités par l'air vif de la montagne, l'enthousiasme (non plus l'enthousiasme officiel de nos jours) était dans tous les cœurs, dernière lueur de la fidélité et du vieil honneur dont il ne nous reste qu'un vague souvenir et dont nos enfants ne pourront pas même se faire une idée. (M. DE MONBAIL — *Notes et croquis de la Vendée, 1843*).

— Une revue suivit le déjeuner. MADAME parcourut tous les rangs. « C'était donc avec cela, demanda-t-elle à un paysan « qui était armé d'une fourche, que vous couriez au combat et « que vous preniez des canons ? »

— « Oui, ma princesse, répondit le soldat de Charette ; « c'était avec cela que je me battais, et que je me battrais « encore s'il fallait vous défendre. *Soupesez-la,* vous verrez « que c'est lourd et que cela peut porter de bons coups. »

MADAME la souleva et la rendit au vendéen, qui transporté de joie et de bonheur, s'écria : « Voilà ce que je voulais. La « fille de mon Roi a touché mon arme ; voilà où elle a mis sa « main. » Puis portant respectueusement ses lèvres sur l'endroit que S. A. R. avait tenu, il la recouvrit d'un beau ruban blanc, et ajouta : « Ma femme et mes enfants la baiseront, et « puis personne n'y touchera plus ; je la placerai près de notre « crucifix. »

(Le Vte WALSH — *Lettres Vendéennes.)*

« dressée, et la moderne Antigone y a joui d'un point de « vue digne d'un aussi beau jour. Le général de Sapi- « naud, ancien généralissime Vendéen, qui présidait à la « fête, a reçu MADAME et lui a présenté une réunion de « demoiselles dont l'hommage a été une corbeille de « fleurs. Son Altesse Royale a ensuite accepté le déjeuner « qui lui était offert, au nom de la Vendée, et elle a admis « à l'honneur de ce banquet champêtre les préfets de la « Vendée et de Maine-et-Loire, les généraux de Sapi- « naud, de la Houssaye, du Pérat et comte de la Roche- « Saint-André ; le marquis et la marquise de la Bretesche, « le comte et Mlle de Chabot, Mme la baronne de Rascas, « Mme des Touches, Mme de Buor, née de Sapinaud, le « comte et la comtesse de Bessay et plusieurs autres « personnes. Pendant le repas, la foule circulait libre- « ment autour de la tente. Aussitôt après, MADAME a « bien voulu combler les vœux des Vendéens impatients, « qui jusqu'alors s'étaient tenus derrière l'enceinte qui « leur avait été tracée ; elle a parcouru toutes les lignes « du carré, accompagnée des principaux personnages de « la réunion et elle a eu l'extrême bonté d'adresser la « parole à un grand nombre de soldats, de considérer les « drapeaux des différentes paroisses et de remarquer les « différentes armures vendéennes, joignant à toutes ses « remarques une bienveillance qui a fait oublier à tous « les vétérans de la fidélité leurs blessures, leurs peines « et leurs travaux passés : l'émotion gagnait tous les « cœurs. Il est impossible de se faire une idée de l'effet « que produisait à chaque instant le touchant intérêt des « questions et la naïveté des réponses. On surprenait dans « tous les yeux des larmes de joie et d'attendrissement. « Cette revue a duré plus d'une heure, et il fallait, pour « que MADAME n'en fut pas excédée, toute la sollicitude « qu'elle a témoignée aux Vendéens. La réunion eût été « encore plus nombreuse si les Angevins, accourus déjà « aux Herbiers, n'étaient retournés en toute hâte dans « leur pays, dans l'espoir d'y posséder aussi l'objet de « leur vénération.

« Plusieurs fois on a voulu fixer l'attention de MADAME « sur le coup d'œil enchanteur qu'offre le point le plus « élevé du pays ; mais elle s'y est toujours refusée, en « rappelant que ce qui la touchait uniquement était la « vue des braves réunis autour d'elle. Elle a bien voulu « consacrer son passage sur ce mont granitique par une « fondation, qui sera éminemment précieuse pour un « peuple aussi religieux qu'il est royaliste. Une chapelle « sera construite sur ce point élevé, pour consacrer une « époque qui ne s'oubliera jamais. S. A. R. a daigné « affecter cinq mille francs pour la construction de ce « monument. Que de prières seront faites au pied de « cet autel de si illustre origine ! Combien de Vendéens « s'y rendront les jours anniversaires de ceux où « MADAME rendit heureuse par sa présence la terre de « la fidélité ! Que de vœux seront faits à l'Eternel pour la « conservation d'une famille qui illustra la France et « assura son bonheur pendant tant de siècles ! Que d'au- « mônes y seront distribuées en souvenir de l'auguste « fondatrice dont le nom n'est jamais invoqué en vain ! »

(Passage de S. A. R. Madame duchesse d'Angoulême dans la Vendée. — Relation de l'époque.)

La pose de la première pierre de la chapelle commémorative fut faite en grande pompe, deux ans après, au jour anniversaire du passage de la duchesse d'Angoulême, en présence de l'Évêque de Luçon, du Préfet de la Vendée, du général commandant le département, des anciens officiers vendéens, de nombreux fonctionnaires, et d'un grand concours de peuple.

Le procès-verbal officiel de la cérémonie est une pièce historique qui a naturellement sa place dans la chronique paroissiale des Herbiers :

« Aujourd'hui, dix-huit septembre mil huit cent vingt- « cinq, l'époque déterminée par M^me^ la Dauphine, pour « la pose de la première pierre du monument religieux

« fondé par Son Altesse Royale, en souvenir de son « passage dans la Vendée à pareille époque, 1823.

« Nous, Maître des requêtes, Préfet de la Vendée, « nous sommes transporté dans la commune des Her- « biers où s'étaient réunis Mgr l'Évêque de Luçon, « M. le lieutenant général comte de Sapinaud, président « du Conseil général de la Vendée, M. le chevalier du « Perrat, maréchal de camp, commandant le départe- « ment, et M. le Maire des Herbiers. Le cortège s'étant « réuni à Mme la vicomtesse de Curzai, chargée par « procuration de Son Altesse Royale Mme la Dauphine « de poser et sceller en son nom la première pierre du « monument, s'est dirigé processionnellement sur le « plateau de la montagne des Alouettes, suivi des autres « fonctionnaires venus sur les lieux et d'une immense « population accourue de tous les points du département « pour être témoin de cette cérémonie.

« Arrivés sur l'emplacement du monument, il a été « présenté une pierre creuse, des médailles frappées à « l'occasion du passage de Son Altesse Royale dans la « Vendée, des monnaies à l'effigie du Roi régnant, et « une plaque de cuivre sur laquelle est gravée l'inscrip- « tion suivante :

÷

D. O. M.

L'an mil huit cent vingt-trois, le dix-huit septembre, Marie-Thérèse-Charlotte, alors duchesse d'Angoulême, depuis Dauphine de France, parcourant la Vendée, s'arrêta sur cette montagne en présence d'une curieuse population avide de contempler les traits de la fille de Louis XVI et fonda ce monument pour perpétuer le souvenir d'une époque à jamais mémorable.

Aujourd'hui, dix-huit septembre mil huit cent vingt-cinq, seconde année du règne de Charles X, cette auguste princesse, par procuration donnée à Agnès-Henriette,

vicomtesse de Curzai, née de L'Espinay, a posé la première pierre de cette chapelle érigée par sa piété.

La bénédiction a été faite par Mgr René-François Soyer, évêque de Luçon, en présence de MM. Charles de Sapinand, lieutenant-général des armées du Roi, député du département de la Vendée, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur et de l'Ordre espagnol de Charles V, ancien généralissime des Vendéens;

François-Boleslas-Casimir Duval, vicomte de Curzai, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, maître des requêtes au Conseil d'État, député de la Vienne, Préfet de la Vendée, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur;

Daniel Daniau du Perrat, chevalier des Ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, maréchal de camp, commandant le département de la Vendée;

Et d'un immense concours de fidèles assistant processionnellement à cette religieuse cérémonie.

« Alors Mgr l'Évêque de Luçon, après avoir prononcé « un éloquent discours écouté dans le plus profond « recueillement, a béni la pierre renfermant les médailles, « les monnaies et l'inscription susdite qui a été déposée « dans la fondation du monument, sous l'emplacement « destiné à l'autel.

« Alors Mme la vicomtesse de Curzai, au nom de Son « Altesse Royale Mme la Dauphine, a fait recouvrir cette « pierre et l'a pressée. »

« De nombreuses acclamations de Vive le Roi, Vive « Madame la Dauphine, Vivent les Bourbons, annoncè- « rent le commencement et la fin de cette touchante céré- « monie. Le cortège est retourné dans le même ordre au « chef-lieu de la commune des Herbiers, où, depuis le « matin, toutes les maisons avaient été pavoisées.

« Parmi la nombreuse population que cette journée « avait assemblée on remarquait M. le comte de la Roche- « jacquelein, père des généraux de ce nom morts dans la

« Vendée pour la cause sacrée de l'Autel et du Trône, « beaucoup d'officiers vendéens et plusieurs des vieux « soldats vendéens qui racontaient avec enthousiame les « paroles pleines de bonté que, deux ans auparavant, et « sur les lieux mêmes, leur avaient adressées particuliè- « rement l'auguste princesse que tant de vertus, de piété, « de bienfaits signalent à l'amour et à la vénération du « peuple vendéen. »

Il était impossible de choisir un plus bel emplacement, et l'exécution du monument répondit à la position topographique et à l'idée religieuse du sujet. La chapelle est tout entière en granit gris de Mortagne, qui convient parfaitement par sa teinte sombre au ton du monument. La porte d'entrée, large et élevée, est d'un grand effet. L'ogive y est nettement tracée, les flèches et les aiguilles sont élégantes et gracieuses ; l'ensemble est dans de larges proportions (1).

(1) « Depuis que deux grandes princesses n'ont pas dédaigné « de venir se reposer en ces lieux, et d'y laisser un monument « de leur passage, le bruit du ciseau du manœuvre, guidé par « le génie de l'architecture, se fait entendre sur tous ces ro- « chers, et déjà s'élève ce temple pieux, voué à la Vendée, « par la reconnaissance des rois. Antique comme la monarchie, « il ne se décore point de belles colonnes grecques ou ro- « maines : tout y rappelle le beau gothique des XII^e^ et XIII^e^ « siècles. Les colonnes du péristyle, groupées autour des deux « piliers de la porte, s'unissent en ogive. Devant chacun de ces « deux piliers sont deux statues ; l'une du côté du nord repré- « sente un guerrier du XII^e^ siècle, son casque en tête, et la cla- « myde fleurdelysée par dessus son armure ; une de ses « mains est élevée vers le fronton qui représente la Vierge, et « l'autre presse sur son cœur la poignée de son épée nue ; son « visage est empreint d'une expression énergique de dévoue- « ment. La statue du pilier opposé représente la Vendée, vê- « tue en amazone, la visière baissée : elle s'appuie d'une main « sur une lance et de l'autre sur un bouclier.

« Ces deux statues sont de grandeur naturelle, ainsi que la « Vierge sculptée sur le fronton. Cette dernière est assise sur « des nuages ; son Fils est sur ses genoux ; le sourire est sur

Les plan et devis de la chapelle sont signés

MACQUET,

Architecte des travaux publics.

A Paris, ce 27 juin 1826.

Le 26 décembre de la même année, les sieurs Robert et Dumy, entrepreneurs de travaux publics, se rendirent adjudicataires des ouvrages à exécuter, moyennant la somme de 32,363 francs 95 centimes.

Dans sa session de 1825, le Conseil général de la Vendée avait voté une somme de 15,000 francs payable en trois annuités pour la part contributive du Département dans l'érection du monument expiatoire.

Avant l'inauguration des travaux, le Préfet de la Vendée procéda à l'acquisition du terrain désigné sur la montagne des Alouettes :

« *L'an 1827 et le 8 du mois de juin, a comparu devant*

« leurs lèvres, et deux anges qui montent vers eux, sont repré-
« sentés de chaque côté portant en leurs mains l'étendard des
« lys. Toutes ces figures se parlent et s'entendent ; leur accord
« a l'air d'être parfait.

« L'intérieur est orné de piliers gothiques et de fenêtres en
« rosaces, de trèfles, de chapiteaux à feuilles d'acanthe : il est
« terminé par un autel à la romaine qu'entourent de hautes
« fenêtres séparées seulement par de légers piliers. Seize co-
« lonnes carrées, que surmontent autant de flèches octogones,
« surmontent ce petit édifice ; et une terrasse pavée en mo-
« saïque et fermée par une élégante balustrade, l'environne.
« Tout y rappelle les palais d'Italie, au moment de la renais-
« sance des lettres et dans les beaux jours de Léon X.

« Ce qui surprend, dans ce joli monument, bâti dans le goût
« ancien, par des ouvriers modernes, c'est le travail et le soin
« qu'il a dû coûter. Le tout est en pierre de granit d'un beau
« blanc, mais fort dur, et le sculpteur a dû travailler sur place
« tous les ornements. »

(*La Vendée poétique et pittoresque*, par Isidore Massé, juge de paix aux Herbiers, 1828.)

Nous, Préfet de la Vendée, le sieur Casimir, baron du Landreau, demeurant à Beaufort (Maine-et-Loire).

« *Lequel, après avoir pris connaissance de l'estimation d'une pièce de terre contenant environ 4 ares de superficie, servant autrefois d'emplacement d'un moulin à vent et destiné à l'établissement de la chapelle à ériger sur la montagne des Alouettes, a déclaré vendre au Département pour ce dernier en jouir et disposer dès à présent et à perpétuité, l'objet ci-dessus désigné faisant partie de son domaine, situé sur la montagne des Alouettes dont il est seul propriétaire.*

« *A charge par le département de payer pour prix et valeur exacte du dit la somme de 400 francs, prix convenu entre les parties, laquelle somme sera payée au vendeur dans les trois mois de l'approbation des présentes.* »

Le Préfet acceptant au nom du département.

En foi de quoi nous avons rédigé en double minute le présent acte.

Bourbon-Vendée, les jour, mois et an que ci-dessus.

Suivent les signatures.

Le roi et la duchesse d'Angoulême s'étant engagés à contribuer pour une large part à l'édification de la chapelle des Alouettes, le Préfet de la Vendée, en conséquence de cette promesse sacrée, adresse une demande de secours au Ministre de l'Intérieur. Mais, le 31 mai 1827, le ministre regrette de ne pouvoir rien accorder, la présente année, pour la dite construction, attendu que les crédits affectés aux dépenses de cette nature sont totalement épuisés.

Dans son voyage triomphal à travers la Vendée en 1828, la duchesse de Berry vint visiter le pieux monument de la Montagne des Alouettes qui évoquait tant de souvenirs chers à son cœur, les gloires et les malheurs de l'héroïque Vendée (1).

(1) Au passage de la duchesse de Berry aux Herbiers, le 5 juillet 1828, 200 livres de pain et 200 litres de vin furent distribués à 200 anciens soldats vendéens des communes des

Mais l'édifice s'élevait lentement. La duchesse d'Angoulême et le Gouvernement venaient néanmoins de joindre leurs dons aux sommes votées par le Conseil général.

En 1829, on s'aperçoit d'une erreur grave commise par la commission des bâtiments dans l'examen du devis de l'architecte, les entrepreneurs protestent non sans raison et menacent de suspendre les travaux. L'affaire est déférée au Conseil général ; un nouveau vote généreux aplanit les difficultés :

Séance du 27 avril 1829.

« Le devis du monument destiné à perpétuer chez les peuples de la Vendée le souvenir du passage de S. A. R. Mme la Dauphine dans nos contrées, s'élevait à 32,000 francs (non déduction faite des rabais consentis). C'était sur cette mise à prix que le Conseil avait fixé la quotité de la somme pour laquelle il contribuerait aux frais de construction, aidé des secours de Sa Majesté et de Mme la Dauphine. Cette coopération de nos princes a eu lieu effectivement ; mais quelle n'a pas été la surprise du Conseil général, lorsque la vérification des calculs qui accompagnait le devis lui a fait connaître une erreur de 8,000 francs et constate à ce jour une insuffisance de moyens de 19,090 francs. Cette erreur, toute du fait de l'architecte du ministère des Affaires ecclésiastiques, met le Conseil dans l'alternative de faire cesser les travaux ou de pourvoir à leur continuation par un supplément de fonds. La première de ces déterminations ne peut être prise par un Conseil jaloux de l'honneur de ses administrés et sans crainte d'être désavoué le Conseil persiste à clore l'œuvre commencée et vote à cet effet la somme de 5,000 francs.

Les travaux touchaient à leur fin quand éclata la Révolution de 1830. L'architecte du département notifie aux

---

Herbiers, le Petit-Bourg, Saint-Mars-la-Réorthe et les Epesses.

(Archives de la Vendée — Dossier : *Voyage en Vendée de la duchesse de Berry.)*

entrepreneurs l'ordre de cesser leurs travaux. Les entrepreneurs s'empressent d'y obtempérer, mais ils exigent que le toisé des travaux exécutés soit arrêté par cet architecte. M. Périer dépose le résultat de ce toisé, le 22 décembre 1830.

« *A la session du Conseil général de 1831, le Préfet de la Vendée demande dans son rapport qu'il soit alloué la somme de cinq mille francs pour payer une somme légitimement due sur la construction de la chapelle des Alouettes quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine. Le Conseil est composé de libéraux, il refuse à l'unanimité de voter n'importe quels fonds pour continuer ces travaux. Ce monument, dit-il, dans sa délibération, ayant été commencé sous un ordre de choses qui n'existe plus, et élevé par la flatterie, moins par un motif religieux que dans le but caché d'entretenir parmi les populations peu instruites de la Vendée le fanatisme politique et de perpétuer dans leurs cœurs le souvenir des discordes civiles qui ont ensanglanté ce malheureux pays.* »

« *Le 2 mars 1833, les sieurs Robert et Dumy, entrepreneurs des travaux publics, adjudicataires des travaux de la chapelle des Alouettes, exposent au Conseil général qu'il résulte de la vérification faite par les architectes qu'il leur est dû encore, tant sur la chapelle des Alouettes que sur le monument des Quatre-Chemins, une somme de 10,498 francs 12 centimes, qu'ils ont agi en exécutant les plans et devis avec bonne foi, qu'il ne s'agissait pas d'un marché à forfait, mais des prix portés au devis estimatif, c'est donc avec la confiance que justice leur sera rendue qu'ils s'adressent à MM. les membres du Conseil général.*»

Le Conseil général, mu par des considérations politiques, refuse de solder le compte des entrepreneurs ; devant ce déni de justice, ces derniers déférent le litige au Conseil d'Etat. Une ordonnance royale, en date du 2 avril 1836, rendue sur avis du Conseil d'Etat, faisant

droit aux réclamations des entrepreneurs, condamne le Conseil général à s'exécuter.

En 1839 on put croire à la très prochaine démolition de l'édifice inachevé. Sur un ordre du ministre de l'Intérieur, le Préfet de la Vendée s'adresse à M. des Homelles, juge de paix de Mortagne pour qu'il eut à s'enquérir de la valeur vénale du monument des Alouettes.

D'après les experts dont il a pris l'avis, M. des Homelles répond, le 25 février 1839 :

« *Toutes les pierres de taille de la chapelle, travaillées à grands frais, ont à peine aujourd'hui la valeur du moellon ordinaire. Il en existe environ 4,585 pieds qui, à raison de 0,75 centimes le pied cube, pourraient atteindre la somme de 2,715 francs. Le sol acheté 400 francs ne serait pas vendu plus de 200 francs. C'est donc à une somme approximative de 2,951 francs que l'on devrait évaluer le monument des Alouettes réduit en simples matériaux et mis en vente ; mais il faudrait en outre en déduire les frais relativement considérables de démolition. Il resterait, il est vrai, les bois de charpente dont on ne peut apprécier la valeur vénale attendu qu'ils sont recouverts par la toiture.* »

Une réponse aussi catégorique sauva de la ruine la chapelle proscrite.

« La jolie chapelle, écrivait M. de Monbail en 1843, « n'a pas été achevée et ne le sera pas probablement de « longtemps Voyez jusqu'où peuvent aller l'ignorance et « la lâcheté : des misérables sont venus, en juillet, « tirer des coups de fusil et briser les colonnes de ce « délicieux monument. »

Le gouvernement de Louis-Philippe n'ayant pas voulu continuer l'œuvre de la Restauration, le congrès archéologique de France réuni en 1843, à Poitiers, émet le vœu que cette chapelle soit classée comme monument historique : « Si cette construction, dit le congrès, est « moderne, elle se recommande par son élégance, et sur-

« tout parce qu'elle est probablement la première repro-
« duction faite en France, dans le siècle actuel, du style
« ogival, si éminemment religieux. »

Le 7 septembre 1849, le Conseil général de la Vendée, sur la proposition de M. le général de l'Espinay, émet aussi le vœu que la chapelle des Alouettes soit rangée au nombre des monuments historiques du département, et invite M. le Préfet à prendre les mesures urgentes de conservation qu'il croira nécessaires.

Addition à cette séance. — *Vu la délibération par laquelle le Conseil général charge M. le Prefet de prendre des mesures de conservatiou pour la chapelle des Alouettes ;*

« *Considérant qu'il résulte des explications fournies que le crédit de 500 francs ouvert au sous-chapitre, article 14 du budget de 1849, demeure sans emploi,*

« *Le Conseil genéral décide que la somme de 500 francs affectée, en 1849, aux fêtes nautiques des Sables, sera employée à des travaux de conservation à la chapelle des Alouettes.*

(Procès-verbal des séances du Conseil genéral. Session de 1849, p. 234 et 240.)

A la session de 1850, le Préfet de la Vendée porte à la connaissance du Conseil général, que par sa dépêche du 9 avril M. le ministre de l'Intérieur l'a informé que la chapelle des Alouettes étant de construction récente, ne pouvait être classée comme monument historique (1).

---

(1) Au *catalogue* officiel de la *Commission des Monuments historiques*, 1889, figurent comme classés, dans le département de la Vendée, les monuments qui suivent :

Le Boupère. — *Eglise.*
Curzon. — *Crypte.*
Fontenay-le-Comte. — *Eglise.*
Maillezais. — *Eglise.*
Nieul-sur-l'Autize. — *Eglise et cloître de l'Abbaye.*

Dans cette même session, il est présenté un projet de restauration.

Montant du projet... ..... 3.070 f. 85 c.		
L'adjudication passée le 8 décembre 1849, moyennant rabais de 12 0/0 produisant 368 fr. 50, a réduit la dépense à.	*2.702*	*35*
Honoraires de l'architecte	*27*	*02*
Total de la dépense.....	*2.729*	*37*
Crédité au budget de 1849..... 500 / *id. de 1850..... 1.129*	*1.600*	
Reste à créditer sur 1851..... ...	*1.129*	*37*

Session de 1851. — *Sous-chapitre XVI — Amélioration de la chapelle des Alouettes.*

Montant du projet 3070 fr. 85.

Reste à créditer 600 fr. sur 1852.

Session de 1853. — « *Malgré que la chapelle des Alouettes ne soit pas encore terminée, elle se maintient cependant sans de grandes dégradations. Le rapport de M. le Préfet ne présentant aucune demande à ce sujet, la Commission pense qu'il n'y a pas lieu de faire des propositions à cet égard.* »

Le monument des Alouettes est donc bien une propriété départementale.

Depuis ces réparations qui datent déjà de quarante ans, l'infortunée victime de la politique est restée dans le plus complet oubli et l'édifice se désagrège tous les jours (1).

Pouzauges. — *Ruines du château.*

Vouvant. — *Eglise.*

Monuments mégalithiques — Avrillé : *10 menhirs*. Le Bernard : *Dolmen de la Frébouchère; Dolmen sous tumulus de l'Acquilé.* — Ile-Dieu : *3 dolmens, 1 menhir.* — Pouzauges : *2 polissoirs.*

(1) Plus loin, sur une autre colline, on voit une pyramide ou tour carrée, édifiée il y a quelques années par M. Graffard,

ARDELAY

Deux étymologies se présentent pour expliquer le nom d'Ardelay. Suivant les uns, cette paroisse, arrosée par le Petit-Lay, dont les eaux profondément encaissées, surtout aux environs du Boistissandeau, coulent entre deux coteaux de difficiles accès et pleins d'aspérités, tirerait son nom de sa situation topographique et s'expliquerait naturellement par ces deux mots latins *arduus Lacus*. Suivant les autres, la proximité d'une petite forteresse encore entourée d'eau, située près de l'église, et dans laquelle on ne peut entrer qu'au moyen d'un pont-levis, donnerait également, dans deux mots latins, une explication suffisante du nom d'Ardelay, *ars ad Laium*.

Cet ancien castel a été possédé par de grandes familles et dépendait de la citadelle de Thouars. Un sieur de Vivonne en était seigneur en 1571 : André de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie. Ardelay, est mentionné par Dom Fonteneau (table p. 381), année 1594.

Une dame d'Esgonnière était dame d'Ardelay en 1641, une autre, de la Beaugisière, en 1698.

La famille de l'Etenduère, des Herbiers, l'a conservé jusqu'en 1790 (v. les Herbiers), et depuis cette époque, il

---

ancien notaire des Herbiers : il s'en servait comme de belvédère. — M. Graffard a fait transporter aux Herbiers plusieurs chapiteaux en granit provenant de la Grainetière et les a placés au-dessus des piliers des diverses portes de son jardin, situé vis-à-vis les bains publics. Il a bâti également avec les débris de la pauvre abbaye une sorte de grotte au même verger.

a passé par droit d'héritage entre les mains de demoiselle Zénobie d'Escoubleau de Sourdis (1).

La paroisse d'Ardelay est pleine de souvenirs ; des ruines antiques s'élèvent encore dans son sein, et son histoire est liée à celle du Poitou et des guerres civiles qui ont désolé la contrée. Située au milieu du bocage, son sol boisé, se prêtait, en effet, à une guerre de partisans.

Ardelay avait le titre de baronnie. On la trouve définie dans un acte du 5 juillet 1567 : « Châtellenie avec tous « droits de forteresse, place, pont-levis, canonnière, « fossés, prisons, etc... » Elle ne consistait plus, le 8 mars 1630, que dans une grosse tour abandonnée, droits de forteresse, tours canonnières, pont-levis, fossés, prisons.

La justice ne s'étendait que sur le bourg, composé de peu de maisons, un petit village appelé Beauregard, près le bourg ; les villages de Bois-Jeorré, de la Chaboissière, la maison noble du Boistissandeau, etc.

Les appels se portaient à Mortagne, qui les portait à Thouars (2).

Avant la construction de la grande route que Louis XV fit ouvrir de Nantes à la Rochelle par Montaigu, Chantonnay, un chemin royal, route d'étape, traversait le territoire d'Ardelay. Ce grand chemin existe encore en partie : il était la communication de Saint-Fulgent au Boupère, et sans doute celle de Pouzauges, la Châtaigneraie, Fontenay, car alors les routes cherchaient les

(1) La famille des d'Escoubleau de Sourdis a donné de grands hommes à la patrie. On compte *Jacques-Henri* et un autre *Henri*, tous les trois évêques de Maillezais, et le dernier archevêque de Bordeaux. François d'Escoubleau, cardinal, mourut archevêque de cette métropole en 1628. — Madame d'Escoubleau de Sourdis, morte le 18 octobre 1746, religieuse du tiers ordre de Saint-François à Fontenay-le-Comte. Cette dame était tombée dans un état léthargique qui la fit juger morte : on l'ensevelit et on l'a mit dans son cercueil : elle revint de son état et vécut 30 ans de plus : elle dut ce retour à la santé aux soins de M. Raison, médecin à Fontenay.

(2) *Justices du Poiton, p.* BEAUCHET-FILLEAU.

villes et non la ligne droite. — Un autre chemin, celui des Herbiers au Puybelliard, traversait le bourg d'Ardelay et était une ligne, sans doute, très suivie : elle est encore réclamée aujourd'hui, mais presqu'impraticable. Elle se divisait à Ardelay et avait là un embranchement allant sur le Boupère et Pouzauges.

Située au milieu du théâtre de la guerre civile, la population d'Ardelay prit, en 1792 et 1815, une part active aux évènements qui ont agité le pays.

En 1828, la duchesse de Berry traversa Ardelay, se rendant au château de la Pelissonnière, commune du Boupère.

En 1824 et 1836, Mgr R.-F. Soyer, évêque de Luçon, visita la paroisse.

En 1832, la commotion politique de cette époque retentit d'une manière fâcheuse jusqu'à Ardelay. Plusieurs réfractaires y furent tués et un gendarme blessé, à une de ces rencontres, ayant attaqué la commune comme civilement responsable, Ardelay fut condamné à lui payer 3,000 francs, plus à 3,000 francs d'amende et aux frais du procès qui s'élevaient à environ 1,200 francs. Total 7,200 francs, bien que la population fut restée étrangère à cette affaire.

Un monument célèbre existait, il y a peu de temps encore, dans cette paroisse. Ce monument mériterait à lui seul tout un volume. Nous voulons parler de l'abbaye de N.-D. de la Grenetière.

L'abbaye de la Grenetière, *Granataria* ou *dives granis*, dédiée à la sainte Vierge, devait son origine à Gilbert de la Chaise (1150), qui la céda à Guillaume de Conchamp, premier abbé de Fontdoulce *(fons dulcis)*. Gérald ou Gaudfred, deuxième abbé de Fontdoulce, vint fonder à la Grenetière un monastère de l'ordre de saint Benoît, dépendant de Saint-Michel-en-l'Herm, située au milieu des bois, près du château du Parc ; le roi Charles VI et le comte Arthur de Bretagne, comte de Richemont, la prirent sous leur protection en 1428. Parmi ses bienfaiteurs, nous trouvons Aimery, vicomte de Thouars, qui,

dès 1188, donnait à l'abbaye les moulins qu'il avait sur la rivière de *Fregan,* le droit de prendre dans ses bois ce qu'il serait nécessaire pour la réparation de ces moulins et la construction d'une maison, et aux religieux l'autorisation de pêcher pendant un certain temps dans son étang.

L'abbaye était fortifiée et en temps de guerre les habitants s'y retiraient. Les religieux avaient droit d'y établir un capitaine. Le duc de Berry, comte de Poitou, en mit un sans leur consentement et lui assigna des gages qu'il tirait sur l'abbaye : ces capitaines, pillant les biens de l'Eglise, forcèrent les religieux à porter plainte à Charles VII, roi de France. Ce prince adressa, en 1420, une commission à Jean de Torsay, seigneur de Benon, pour s'informer des faits et faire rendre justice aux religieux.

La maison de Chasteigner a possédé longtemps cette abbaye, et ces seigneurs jouissaient de l'abbaye et de ses revenus, quoiqu'il y eut des abbés en titre, qui en réalité n'étaient que des régisseurs. La mense conventuelle fut unie, en 1760, à la maison abbatiale, sous réserve d'une pension qui se payait au séminaire de Luçon. D'après un compte rendu de cette chambre, en 1788, et conservé aux archives de M. B. Fillon, cette rente *inamortissable* était de 2,600 francs, sur laquelle il était payé à Dom Billaud, ancien prieur, une rente de 1,200 francs, plus une pension de 500 francs au desservant de la Grenetière. Le bureau de cette Chambre voulait bien accorder aussi 200 francs au sieur curé d'Ardelay pour aider à la nourriture de son vicaire.

Cette abbaye royale avait valu jusqu'à 10,000 francs.

NOMS DES ABBÉS

1150. Guillaume I.
1160. — 1177. Thomas.

..... Jean I.
1201. — 1246. Guillaume II.
1265. Guillaume III. Cet abbé reçut plusieurs dons de Théophane d'Aubigné, de Rodulphe de Mauléon et de son frère Guillaume.
1287. Pierre I.
1323. Pierre II.
1324. — 1347. Pierre III, de Bou.
1354. — 1366. Hélie.
1366. Jean II.
1372. Guillaume IV, Coutigny.
1375. Jean III, Chessé.
1450. — 1463. Egide Coutigny.
1472. — 1477. Jean Chataigner.
..... Almaric d'Acigné, évêque de Nantes et premier abbé commendataire.
1485. — 1493. Jacques de Coulay, évêque de Nîmes.
1496. Nicolas Chauveau.
1496. — 1507. Jean VI, de la Trémouille, cardinal-évêque de Poitiers.
1509. — 1514. Pierre IV, de Sacierge, évêque de Luçon.
1530. François I, évêque de Nantes.
1533. Lazare de Baïf.
1544. Pierre de Chasteigner de la Roche-Posay.
1545. — 1567. François II, de Chasteigner.
1571. — 1590. Jean VII, Birotheau.
1590. — 1614. François III, Fouquet.
1613. Aimeric Jamet.
1624. Louis I, de Chataigner.
1673. Charles de Chataigner.
1658. Louis II, de la Fayette, né en Poitou.
1729. Jean de Doucet, évêque de Belley.
1745. Jacques d'Estoublon, vicaire-général d'Arles.
1760. La mense conventuelle est unie à la mense abbatiale au profit du séminaire de Luçon.

LEVEL
ONE

1773. Jean-Baptiste Joseph de Lubersac, aumônier du Roi, successivement évêque de Tréguier et de Chartres, député du clergé aux États-Généraux, membre de l'Assemblée nationale constituante.

Au nº 229 de la *Collection d'objets d'art et de haute curiosité* de B. Fillon, vendue au mois de mars 1882, figurait un *Sceau de l'abbaye de la Grenetière :* abbé debout, tête nue, en chasuble, crossé, tenant un livre, XIIIe siècle. Le musée de la Roche-sur-Yon en possède une empreinte sur cire, reproduite par M. Louis, professeur au lycée, en 1889, dans la *Société d'Émulation.*

Vers la fin du XIIe siècle, la construction de l'église de la Grenetière, entreprise sur un plan magnifique, fut arrêtée faute d'argent; il fallut, pour continuer les travaux, faire appel à la charité des fidèles. Pour l'exciter, cinq abbés de l'ordre de Cîteaux firent le mandement suivant, qui renferme de précieux détails pour l'histoire de l'assistance publique dans nos campagnes :

« A tous les fidèles tant ecclésiastiques que laïques « qui ces présentes lettres verront. Nous, abbés par la « permission divine et religieux de Fontdouce, de la « Tenaille, de la Grenetière, de Blanche-Couronne et de « Lieu-Dieu, salut en notre Seigneur Jésus-Christ et « pour la vie éternelle. Il ne faut, nous dit l'apôtre, se « conduire selon la chair ; l'accomplissement de la loi du « Christ réside dans le secours donné au prochain. Et « par suite si nous avons résolu de pourvoir au salut de

« nos âmes, nous devons avec charité nous entr'aider les « uns les autres à porter notre fardeau ; de sorte qu'ac- « complissant la loi du Seigneur nous obtenions le par- « don du souverain juge, et que tous ceux que l'amour « du même Dieu a réunis dans une même foi catholique, « qu'il a régénérés dans le bain d'un même baptême, « auxquels il a enseigné les moyens de persévérer à « jamais dans les biens de la charité, parviennent à jus- « tifier par la foi de l'esprit et la piété des œuvres cette « parole : « La foule des croyants n'avait qu'un cœur et « qu'une âme, » et que le symbole de l'arche de Noé se « réalise dans l'unité d'un parfait accord. C'est pourquoi « vous saurez que des hommes bons, animés d'une sainte « piété, brûlant du désir de la patrie céleste, fuyant le « tumulte et les embûches d'un monde dangereux, ont « jadis, pour se livrer plus facilement à la contemplation, « fondé, dans un lieu désert et stérile, l'abbaye de la « Grenetière : et là, entr'autres grands édifices qu'ils ont « entrepris, ont commencé à bâtir une grande église sur « un plan magnifique, dont la continuation, bien qu'elle « ne date pas d'une époque très éloignée, est cependant « assez avancée, par la grâce de Dieu, pour pouvoir « déjà servir en quelque sorte de prédication aux regards « et semble crier avec le Psalmiste : « Jetez sur moi les « yeux de votre miséricorde et dirigez mes pas vers « l'achèvement de mon œuvre. » Assurément cette œuvre « exige de si grands frais et dépenses que les ressources « des frères qui servent le Seigneur en ce lieu ne peuvent « suffire à l'achever car il faut amener d'une distance de « neuf lieues les pierres de taille, les moellons, le sable « et presque tous les matériaux. En conséquence nous « vous exhortons tous humblement et dévotement, et « nous vous supplions, vu les besoins d'une si grande « église, de recevoir avec bonté dans vos paroisses et « vos maisons le messager de la Grenetière porteur des « présentes et d'engager votre peuple à donner généreu- « sement dans sa charité des biens qu'il a reçus de Dieu, « pour l'édification d'un si grand ouvrage, de manière

« que grâce à votre zèle et au secours de vos fidèles, la « susdite église puisse être terminée avec l'aide du « Seigneur. C'est pourquoi nous avons établi d'un commun « accord et unanimement que chaque jour et dans cha- « cune des abbayes de notre ordre il serait célébré trois « messes basses pour les bienfaiteurs de la Grenetière « tant morts que vivants. En outre, chaque semaine, trois « autres messes seront chantées solennellement dans « chaque couvent pour les mêmes bienfaiteurs, le lundi « pour le repos des défunts, le mercredi pour le salut des « vivants et le samedi en l'honneur de la bienheureuse « Vierge Marie. De plus, aux mêmes intentions, nous « ordonnons, en vertu de l'obéissance, à chaque prêtre « de notre ordre de célébrer vingt messes par an, aux « religieux non prêtres de chanter dix psaumes et aux « frères laïques de réciter quinze cents *Pater noster*. « Nous fondons aussi dans chaque abbaye de notre ordre « deux services annuels, l'un pour les vivants, l'autre pour « les morts, et ordonnons qu'on y reçoive douze pauvres, « s'ils se présentent pour y assister, après leur avoir lavé « les pieds et avoir pourvu à leur nourriture ; que si « quelqu'un d'eux venait à tomber malade, il serait soi- « gné jusqu'à sa guérison sans qu'on lui demande aucune « rétribution, et s'il venait à décéder on lui laisserait « toute liberté de disposer de son bien à son gré. Que « tous les enfants qui seraient abandonnés là par des « mères dénaturées soient élevés libéralement jusqu'à « l'âge de discrétion. Enfin, à l'intention de nos bienfai- « teurs, dans chacune de nos abbayes, nous affectons « aux pauvres quatre prébendes entières à distribuer « chaque jour jusqu'à la consommation des siècles, tant « pour leur nourriture que pour leurs autres besoins. A « toutes ces bonnes œuvres et aux autres accomplies « dans chaque monastère, chef ou membre de notre ordre, « telles que veilles, jeûnes, prières, chants des psaumes, « lectures pieuses, célébration de l'office divin, aumônes « et quelques autres que ce soient, nous associons à per- « pétuité les bienfaiteurs de la Grenetière. Et pour qu'on

« ne puisse révoquer en doute ces effets de notre charité, « nous avons apposé nos sceaux à ces présentes lettres « en témoignage de vérité. »

(DOM FONTENEAU, *T. IX, p. 157.*)

On voyait autrefois dans cette église le tombeau d'un archevêque, seigneur de Parthenay (1), qui avec plusieurs seigneurs de cette maison furent les bienfaiteurs du monastère. L'abbé Prévost, bien connu par ses écrits, habita pendant plusieurs années le couvent de la Grenetière (2). Il y avait été envoyé en exil.

Nous avons vu debout sa belle église qui était une croix latine, sans bas-côtés, d'une élévation et d'une solidité qui ont souvent effrayé et découragé les démolisseurs. L'abbaye de l'ordre de Saint-Benoît était fort riche. On

(1) La tombe mutilée existe encore : le défunt, revêtu de son armure, est couché ; la tête a été enlevée et portée au pied d'une croix, à quelques lieues de là : elle était appuyée sur un coussin soutenu par deux génies. La pierre, épaisse de plus de 35 centimètres, offre, dans son pourtour, des figures de personnages assis, à genoux ou courbés, elle est exposée en plein air aux injures du temps.

(2) Antoine-François Prévost d'Exile, romancier, né en 1697, à Hesdin, dans l'Artois ; fit de brillantes études chez les Jésuites ; destiné à l'état ecclésiastique, il s'engagea follement dans la carrière militaire dès l'âge de 16 ans. Mais presque aussitôt dégoûté par la discipline, il revint chez les Jésuites, puis son inconstance naturelle le ramena à la profession des armes ; à 22 ans, il chercha un asile chez les Bénédictins de Saint-Maur, est ordonné prêtre et prêche avec succès. La vie claustrale lui devenant antipathique, il s'enfuit en Hollande, en Angleterre, se met aux gages des libraires et devient homme de lettres ; il publie plusieurs romans qui obtiennent un grand succès. Ses ouvrages forment plus de 170 volumes in-12.

L'abbé Prévost revint à des sentiments d'une piété sincère, vers la fin de sa vie. Pendant une promenade solitaire, il tomba frappé d'apoplexie dans la forêt de Chantilly, en 1769.

évaluait ses revenus à 3,400 hectolitres de grains, sans compter ses autres ressources. En 1789, l'évêque de Chartres y plaçait un prêtre auquel il donnait 300 francs. Cet ecclésiastique disait la messe, faisait les offices et administrait dans les environs les secours de la religion, ce qui était d'un grand prix pour cette partie de la paroisse isolée aujourd'hui et loin de toute église.

Une tour antique conserve, comme toutes les ruines de la Grenetière, des restes de fortifications, des machicoulis, des meurtrières... etc., recouverte en 1741, menace ruine...

Dans une commission royale du 6 mars 1425, adressée au sénéchal du Poitou pour informer si l'abbaye de la Grenetière a droit de forteresse et capitainerie, on lit :

« Icelle abbaye est de moult ancienne fondation, assise en « très-mauvais pays, toute entourée de bois, loin de bonnes villes, « de châteaux et de forteresses à trois lieues ou environ de « refuge et retraite. En laquelle église ou abbaye les religieux, « abbé et couvent de l'Ordre de Saint-Benoît ont leur ancienne « fondation toute justice et juridiction, haute, moyenne et « basse, chastel ou maison forte avec droit de seigneurie, « plusieurs hommes et femmes, leurs sujets et justiciables, et « terres ressortissantes à ladite abbaye, ou maison forte. « Laquelle abbaye de toute ancienneté est forte, bien fortifiée « et emparée, et en icelle se retrayoient, avoient et ont accou- « tumé se retraire lesdits hommes sujets, et aussi ceux des « lieux et villes voisines, parceque en lieu plus prochains ou si « aisé pour lesdits hommes sujets et voisins, ils ne se peuvent « retraire. Et en icelle lesdits religieux, abbé et couvent de « mettre et ordonner capitaine tel que bon leur semblait, « icelui instituer et destituer, lequel ils élisoient bon et profi- « table pour eux et lesdits retrayants à la moindre charge « d'iceux qu'ils pouvoient. »

Malgré cela, en 1452, le procureur de la cour de Mortagne éleva la prétention de forcer les hommes de la Grenetière à venir faire le guet et garde au château de Mortagne. Soutenus par l'abbaye, ils s'y refusèrent à

juste titre ; une action judiciaire s'engagea qui amena, le 4 avril 1453, suivant la procédure en usage alors, une enquête sur les faits de la cause.

Dans cette enquête dont plusieurs extraits nous ont été conservés par D. Fonteneau (T. IX), tous les témoins déposèrent à peu près uniformément contre les prétentions de l'agent de Mortagne. Mais, en outre, deux d'entre eux firent connaître un fait d'armes digne d'être tiré de l'oubli dans lequel il est resté enseveli. Le premier ajouta en effet, aux détails du droit sur le guet et garde que les habitants devaient et faisaient à la Grenetière :

« Il a ouï dire plusieurs fois à son père que du temps que « les Anglois estoient à Mortagne et à l'Erbergement (Ydreau) « et ailleurs en pays de Poitou, les dicts anglois se assourent « à prendre le dict chastel ou forteresse de la Grenetière, « laquelle ils ne purent prendre et prindrent que la basse- « court d'icelle en laquelle ils mirent le feu. »

Le second dit de même, avec un détail de plus :

« Lorsque les anglois estoient à Mortagne-sur-Sèvre et à « l'Herbergement, au dict lieu de la Grenetière y avoit place « forte ; les dicts anglois essayèrent à prendre la dicte place « et ne purent onc et en estoit lors capitaine ung nommé « Martinière, que l'on disoit estre bien vaillant homme de « guerre. »

Cette belle défense aurait eu lieu en 1372.

M. DE LA BOUTETIÈRE. — (Société d'*Emulation de la Vendée. — 21e année*).

On trouve encore en ruine dans la paroisse, le château de la Limousinière, qui appartenait à la famille Barnabé-de-la-Haie, incendié en 1793 : il n'en reste qu'un pavillon assez beau, assez spacieux pour que le propriétaire actuel y loge une portion de l'année. Tout le domaine avait été confisqué par cause de l'émigration de l'ancien seigneur.

Le château du Boistissandeau, construit vers le XVI^e^ siècle, est la principale habitation d'Ardelay. Il a été bâti par la famille Olivereau, d'où il a passé à la famille de Hillerin.

La famille Olivereau posséda le Boistissandeau pendant près de deux siècles Le dernier seigneur de ce nom, Claude, épousa Marie de Hillerin, fille de Henri de Hillerin, seigneur de Saint-Martin, prévôt du Loudunois, et de Renée de la Roche, sa première femme. Marie était sœur de Charles de Hillerin, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Merry de Paris, prieur de Saint-André-sur-Sèvre, ami des Arnauld, de Pascal, et l'un des solitaires du Port-Royal.

Blessé dans un duel avec René de Lesgonnière, seigneur d'Ardelay, Claude Olivereau mourait le 13 septembre 1641. Sa, veuve Marie d'Hillerin, devenue, par cession de la famille Olivereau, seule propriétaire du Boistissandeau, institua son neveu, Jean-Baptiste du Buc, son légataire universel.

Celui-ci épousa, en 1701, Marie-Catherine Moreau de Villers, fille d'un conseiller du roi et contrôleur ordinaire de sa maison. Il embrassa les erreurs du Jansénisme, confia, en 1711, l'éducation de son fils, Jean-Baptiste-Laurent, à un prêtre de la secte, non moins ardent que lui, et mourut en son hôtel à Paris, le 14 mai 1732.

Son fils, J.-B. Laurent d'Hillerin, seigneur du Boistissandeau, était membre de l'Académie Française, Section de physique et de mathématique. Il naquit le 26 juillet 1704, et eut pour fille Antoinette-Henriette qui fut massacrée avec sa mère dans la cour du Boistissandeau. Il était le contemporain et l'ami de Réaumur. Ce dernier, mort en 1757, n'a peut-être pas siégé en même temps à l'Académie, mais on pense qu'ils étaient intimement liés ensemble et collaborateurs. Le château, dont nous parlons, était à cette époque le rendez-vous des savants de la contrée.

Jean-Baptiste-Laurent d'Hillerin mourut en 1779. Il

avait épousé, vers l'an 1728, Marie-Agathe Bouret de Beuvron.

De leur union naquirent un fils, Louis-François, et six filles.

Louis-François épousa :

En premières noces, en 1773, Marie-Charlotte-Elisabeth de Villeneuve du Cazeau, dont il eut Basile-Charles, Marie-Louise-Hortense et Marie-Anne-Gabrielle ;

En secondes noces, Adélaïde Duchesne de Denant, dont un fils.

La Révolution éclata, Louis-François d'Hillerin et son fils Basile émigrèrent, la famille proscrite ne tarda pas à se disperser.

La vénérable douairière demeura seule au Boistissandeau avec deux de ses filles, Henriette et Agathe, qui ne purent se résigner à l'abandonner.

Ce château fut, de 1793 à 1796, occupé alternativement par les Vendéens et les Républicains. Longtemps quartier général, puis hôpital de Vendéens, les habitants du pays l'ont préservé de la destruction, en éteignant le feu mis plusieurs fois par les colonnes infernales.

Sous la Terreur, Adélaïde Duchesne de Denant fut surprise et conduite à Nantes ; par ordre de Carrier, la mère et la fille ne tardèrent pas à être jetées dans la Loire.

Des prêtres cachés, entre autres M. Massé, vicaire de Mouilleron, venaient, sous différents déguisements, offrir aux infortunées habitantes du Boistissandeau le secours de leur ministère.

Mais le 31 janvier 1794, cinq hussards de la colonne du général Grignon se portèrent au Boistissandeau. En parcourant les vastes appartements de cette demeure, les sicaires trouvent Marie-Agathe de Beudon et ses filles. Inaccessibles à tout sentiment de pitié, ils les saisissent et les poussent vers l'escalier. La vieille dame infirme ne peut marcher, ils la traînent. Arrivés dans la cour, ils

la posent sur une pierre, comme une victime sur l'autel, et l'immolent. Ils massacrent en même temps ses deux filles : l'une sur le seuil de droite de la maison, l'autre sur le seuil de gauche, et, après avoir horriblement pillé le château, ils se retirent laissant, gisant sur le sol de la cour déserte, les trois corps inanimés. « J'ai vérifié le fait, » dit le commissaire Guesdon, dans une dénonciation adressée aux autorités de Fontenay.

Echappé du massacre de Quiberon, Basile d'Hillerin trouva à Nantes ses deux sœurs Hortense et Gabrielle qui, à la suite des armées Vendéennes, avaient été prises à Savenay et renfermées au Sanitat ; la mort de Robespierre venait de leur rendre la vie et la liberté. Leur père mourut à Jersey en 1799.

La plus jeune des sœurs, Marie-Anne-Gabrielle, épousa Alexandre-Grégoire Bourbon, de Saint-Florentin (Yonne), officier supérieur dans l'armée d'occupation en Vendée.

Il quitta le service militaire, et ils furent mariés, en 1796, dans une grange, en même temps que d'autres époux, par M. Boursier, curé des Moutiers-sur-le-Lay. M. Alexandre-Grégoire Bourbon est l'aïeul des deux doctes anciens directeurs du Grand-Séminaire de Luçon, dont la mémoire reste à jamais en vénération dans le clergé du diocèse (1).

Bien situé sur le penchant S. E. d'un coteau descendant au petit Lay, le château du Boistissandeau, par ses belles avenues, sa masse imposante, flanquée de deux tours, ses jardins en terrasses, ses bois, son orangerie et ses belles eaux, mérite une visite. Une vue a été dessinée et reproduite par la lithographie ; elle n'est pas indigne de figurer au nombre des châteaux qui ornent notre beau pays.

L'Etenduère, situé à une petite demi-lieue des Herbiers, était jadis de la paroisse d'Ardelay. Il a été incendié en

(1) Voir *Vie de Mathieu de Gruchy*, par le chanoine du Tressay. *(Note D.)*

93 et n'est pas rebâti, bien qu'il soit resté à la famille qui le possédait anciennement, les Jousbert du Landreau.

Les registres de l'état-civil que l'on possède depuis l'année 1700 portent, jusqu'en 1787, le nom de Saint-Sauveur-d'Ardelay. L'Église reconnaît, en effet, pour fête patronale, la fête de saint Sauveur, et la solennité est célébrée le 6 août, jour de la Transfiguration.

La date de la construction de cette église paraît remonter au XVI^e^ siècle. C'est une nef simple formant quatre voûtes et quatre arcades les unes à la suite des autres. Les trois murs, sud, est et ouest, sont en pierres d'échantillon et d'une grande solidité. Le clocher, placé du côté sud, a la forme dite des Bénédictins. Les voûtes en ogives, très rapprochées du plein cintre, ont près de 11 mètres sous clef. A la corniche extérieure qui couronne le mur sud, règne un cordon de têtes grotesques grossièrement travaillées.

L'histoire du Poitou nous apprend que cette église fut prise, le 15 mars 1568, par les protestants, qui la brûlèrent, la détruisirent en grande partie après avoir brisé les cloches. Tournés d'une manière assez désagréable, le dos au maître-autel, et formant ainsi l'enceinte du chœur, deux autels latéraux sont sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Catherine.

Une chapelle, au côté sud du chœur, a été construite aux frais d'un sieur de l'Etenduère, pour l'usage des seigneurs de Boistissandeau auxquels elle appartient. Elle est sous l'invocation de la sainte Vierge et unie au corps de l'église par une arcade surbaissée. Ce monument fut élevé en 1644, en réparation d'un duel. Le sieur de l'Etenduère ayant tué le sieur Claude Olivreau, seigneur de Boistissandeau, le 13 septembre 1641. Elle a été bénite le 12 janvier 1645. Ce petit édifice, dont l'extérieur est tout en pierres de taille de granit, est simple et solide, voûté à plein cintre et placé parallèlement à la longueur de l'église.

Une fondation fut attachée à cette chapelle comme le prouve la pièce qui suit :

« Aujourd'hui, 20e jour de février 1666, par devant les « notaires de la baronnie du Puy-du-Fou, dame Marie « de Hillerin, dame du Boistissandeau, veuve de messire « Claude Olivreau, chevalier seigneur dudit lieu, a fondé « la somme de 80 livres et deux charges de blé seigle de « rente annuelle et perpétuelle pour dire la sainte messe « tous les dimanches et fêtes commandées et, s'il « n'arrive fête sur semaine, la sainte messe se célébrera « le mercredi et le vendredi, soit dans la chapelle que la « dite dame *a fait bâtir* joignant le chœur de l'église, ou « dans la chapelle de la maison du Boistissandeau, l'une « et l'autre bénite selon les ordres de Mgr Pierre de « Nivelle, évêque de Luçon : celle d'Ardelay, par « messire Pierre Deniau, curé d'Ardelay, le 12 jan- « vier 1645, et celle du Boistissandeau, par le R. P. « prieur des Carmes de la Flocellière, le 26 janvier 1659, « l'une et l'autre sous l'invocation de la sainte Vierge.

« La dite dame affecte et hypothèque tous ses biens « présents et futurs pour le paiement de la dite fondation « et spécialement les métairies nobles de la Poitevinière « dans le Boupère, de la Petite-Féfilière, de la Chauvi- « lière, de la Frémondière, situées dans Saint-Mars-la- « Rouhorte, de la Gillière en Saint-Paul, de la Cou- « maillère, de la Ribillière, de la Paunussière en « Ardelay.

« Ces messes devront être dites par un prêtre amo- « vible, approuvé de Mgr l'Evêque de Luçon, à la « nomination de la fondatrice et des siens, lequel dira la « messe tous les dimanches et les fêtes commandées « dans la chapelle du Boistissandeau et tous les mercredis « en celle de l'église d'Ardelay, et si le mercredi arrive « fête, la messe sera dite un autre jour dans la chapelle « d'Ardelay, et s'il n'arrive aucune fête dans la semaine, « la dira le vendredi de chaque semaine au Boistis- « sandeau. Et seront tenus les héritiers de la fondatrice « de faire dire ces messes pour le repos de l'âme de son « mari, d'elle-même et de tous ses parents, et si les dits « héritiers ne continuent la fondation, la dame fondatrice

« veut que la somme de 86 francs et les deux charges « de blé soient donnés au curé d'Ardelay, qui fera dire « les messes par son vicaire à la réserve du vendredi « qu'il sera obligé de la faire dire au Boistissandeau et « alors le curé fournira le pain et le vin nécessaires, « aussi le luminaire, et pourra forcer et contraindre les « seigneurs du Boistissandeau à payer la rente et « s'obligent la fondatrice et ses héritiers à entretenir les « deux chapelles en bon état, chasubles, aubes, calices, « missels, nappes, etc., etc., à la réserve du pain et du « vin et luminaire pour lesquels les seigneurs donneront « deux livres de cire par an.

« La dame fondatrice hypothèque tous ses biens pour « cette fondation et ne pourront jamais ses héritiers se « décharger de cette obligation des dites messes.

« Fait au Puy-du-Fou, le 26 octobre 1656, et a « signé (1).

« Marie de Hillerin de Boistissandeau. »

Par un second testament du 1er mars 1671, Marie de Hillerin dota de nouveau ces deux chapelles ainsi que celle qu'elle avait fondée, en 1658, dans l'église des Carmes de la Flocellière, du côté de l'Evangile.

Deux ecclésiastiques sont fort occupés au service de la paroisse dont la population est très éparse, aussi le ministère y est-il pénible.

La cure, qui était à la nomination de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, offre une habitation en très mauvais état; un jardin, une pièce de terre aride forment ses dépendances.

En 1837, une parcelle de la vraie Croix a été obtenue de Mgr de Quélen, archevêque de Paris : elle a été détachée d'un morceau déposé au trésor de Notre-Dame de Paris.

---

(1) Archives B. Fillon, papiers de la famille de Hillerin.

ÉTAT NOMINATIF

DES

PRÊTRES QUI ONT DESSERVI

LA PAROISSE D'ARDELAY

—

Deniau, curé en 1645.

Bourchis, curé depuis 1700 jusqu'au 25 avril 1707.
Havin, curé, 11 juin 1707 jusqu'au 11 mars 1731.
De Goudon, vicaire, 12 février 1709 au 5 juin 1712.
Neau, vicaire, 7 août 1712 au 6 juillet 1715.
Thibaud, vicaire, du 26 juillet 1715 au 30 janvier 1716.
J. Pineau, vicaire, du 27 octobre 1716 au 6 mai 1728.
Vrignaud, vicaire, du 4 août 1728 au 5 octobre 1735.
J. Pineau, curé, du 8 août 1731 au 2 mai 1743.
Vergne, vicaire, du 10 février 1736 au 15 décembre 1737.
Cousseau, vicaire, du 27 décembre 1737 au 15 mars 1741.
Huard, chapelain du Boistissandeau, 1738.
Jacques Hérault, prieur de la Grénetière, 1738.
Lambert, vicaire, du 20 mars 1741 au 6 février 1742.
Coutanceau, vicaire, du 8 février 1742 au 22 décembre 1742.
Plumant, prêtre-chapelain, desservant par intérim, 1742 et 1743.
Rondel, curé, du 2 juillet 1743 au 5 mai 1759.
Caillet, vicaire, du 27 décembre 1757 au 19 janvier 1759.
Yvart, vicaire, du 20 janvier 1759 au 14 septembre 1760.
Ballan, curé, du 24 mai 1759 au 20 juillet 1792.
Allaire, vicaire, du 18 janvier 1763 au 3 novembre 1768.
Rodier, vicaire, du 16 avril 1771 au 10 février 1772.
Charrieau, vicaire, du 28 avril 1772 au 30 décembre 1772.
Roussel, vicaire, du 1er février 1773 au 19 novembre 1774.
Anastase, capucin, 1774 et 1775.

Frère Ange Bossard, carme de la Flocellière, 1775 et 1776.

Jousmet, vicaire, du 27 juillet 1776 au 3 janvier 1779.

Coursin, desservant de la Grénetière jusqu'en 1785.

Cornu, vicaire, du 29 juin 1779 jusqu'au 3 juillet 1785.

Lansier, vicaire, du 15 novembre 1785 jusqu'au 15 mai 1786.

Heverin, vicaire, du 16 juin 1786 jusqu'au 22 septembre 1786.

Bouche, vicaire, du 11 janvier 1787 jusqu'au serment qu'il prêta.

Champain, desservant de la Grénetière.

JAGUENEAU, curé, du 17 août 1792 jusqu'au 9 décembre, assermenté.

JEAUNEAU, curé, du 9 décembre 1792 jusqu'au 11 janvier 1793, assermenté.

BOURSIER, desservant, 1794 et 1795.

BRUNET, desservant puis curé, 1799 jusqu'à 1805.

MICHAUD, curé, de 1806 à 1815.

BOLLETEAU, curé, de 1817 à 1828.

HYTROP, curé, de 1828 à 1836.

BARILLAUD, curé, de 1836 à 1848.

MENUAU, curé, de 1849 à 1856.

CARRÉ, curé, de 1856 à 1883.

AUGEREAU, curé, depuis 1885.

(M. l'abbé Augereau, curé d'Ardelay.)

Habitants d'Ardelay, victimes de la Révolution :

A Savenay, 1793 : Jean Ducas, René Poirier.

A Fontenay, 1793 : Augustin Brunet, 26 ans, Louis Simon, tisserand ; Jacques Pasquier, domestique, 29 ans.

L'antimoine doit exister à Ardelay, au lieu dit la *Minée* : il n'existe cependant aucune trace d'exploitation. Les rochers, les carrières, n'offrent que des pierres schisteuses avec quelques veines de quartz. On a exploité ces dernières avec succès pour l'entretien de la route nationale de la Roche-sur-Yon à Saumur.

BEAUREPAIRE

La cure de Saint-Laurent-de-Beaurepaire était à la nomination du doyen de Montaigu qui en était curé primitif. Cette localité formait une châtellenie qui relevait, par appel, du marquisat de Montaigu.

On voit un sieur René de la Forest, indiqué comme seigneur de Beaurepaire, en 1569

Au XVII^e siècle, la famille Girard, ancienne et très répandue, possède le château de Beaurepaire. « *Le seigneur de Beaurepaire, des Echardières-Girard, dit Colbert de Croissy, dans son mémoire concernant l'Etat du Poitou,* « *est un jeune gentilhomme bien fait, bien* « *sévère catholique, et qui promet beaucoup. Il sort de ses* « *exercices. Son cadet a servi deux ans en qualité de ca-* « *valier ; est fort honnête jeune homme, et qui a beaucoup* « *de cœur. Le troisième sort tout récemment du collège. Il* « *y a environ 6,000 livres de rente en cette famille, mais* « *beaucoup de dettes (1).* »

Les Girard de Beaurepaire furent maintenus nobles par sentence du 9 septembre 1667 ; ils portaient : *d'azur à trois chevrons d'argent.*

Le dernier Girard de Beaurepaire, l'un des chefs vendéens, forma, en 1794, une division qui se joignit tantôt à l'armée du centre, tantôt à celle de Lescure. A l'attaque de Nantes, Beaurepaire fit une diversion utile vers Fontenay et Luçon : il se distingua dans plusieurs combats et commanda l'infanterie à la seconde bataille de Châ-

(1) On trouve la famille Girard possessionnée aux Echardières-Girard, en Pouzauges, au Bignon-Girard, aux Herbiers, à la Mothe-Girard, dans les Brouzils, à la Girardie, en Sérigné, à la cour de Givrand et non loin de ce dernier fief, au Marais-Girard en Bretignolles.

tillon : il y fut blessé grièvement et ne dut qu'à la bravoure de ses soldats de ne pas être laissé parmi les morts (1). Lors du passage de la Loire, Beaurepaire se fit porter au-delà du fleuve et mourut à Fougères des suites de ses blessures.

Les Bleus, sur la fin de juin (1794), marchèrent contre le général Sapinaud, dont le quartier général était à Beaurepaire ; Charette, qui en avait été instruit, vint à son secours et réunit sa troupe à la sienne : l'ennemi bien plus nombreux fut complètement battu, la déroute fut si grande que les fuyards allèrent du côté de Saint-Laurent au lieu de se diriger vers Montaigu (2).

En 1795, Stofflet indigné du traité de la Jaunaie, fit investir le château de Beaurepaire où était le quartier général de M. de Sapinaud qui avait adhéré au traité. Ce dernier eût le bonheur de s'échapper car il eut été fusillé ; on prit les armes, les chevaux, les effets ; le château fut livré au pillage.

Plusieurs des victimes de Savenay, condamnées par la Commission militaire, appartiennent à cette paroisse vendéenne qui rivalisa de bravoure avec sa voisine, la généreuse Gaubretière.

Pierre Bourdeau. — Jean Gaborit, 17 ans. — René Soules, 24 ans. — Jacques-Alexis de Verteuil.

« Il paraît certain que Beaurepaire, comme Bazoges-en-Paillers et Chavagnes-en-Paillers, a été primitivement une dépendance d'une Société de Religieux qui, en défrichant les forêts du pays, s'étaient fixés dans le lieu le plus caché et de plus difficile accès, d'où le nom naturel de Paillers *(cachette)*.

« Longtemps avant la Révolution cet ordre de religieux avait disparu. L'église seulement dédiée à saint Pierre n'a été démolie que lorsque Beaurepaire, s'étant accru plus que Paillers, a englobé les deux territoires en sa

(1) Mme de la Rochejacquelain raconte qu'il fut abattu de deux coups de sabre.

(2) Mémoires de Mme de Sapinaud.

seule paroisse. De sorte qu'aujourd'hui même on distingue, en Beaurepaire, la basse et la haute paroisse ; la première était la dépendance de Paillers, au sud-ouest, et l'autre avec elle est devenue le chef-lieu.

« D'où vient le nom de Beaurepaire ? Nous le trouvons traduit dans l'acte épiscopal du 15 mars 1565 par *Pulchrum reparium, S^i Laurentii à pulchro reparo.* A-t-on voulu donner par antiphrase à ce mot de Repère la signification de caverne néfaste ? cela ne peut être. D'abord le site du bourg, à la tête d'un grand et bel étang, est dégagé, quoique masqué et dominé par les montagnes voisines au rang desquelles n'est pas loin celle des Alouettes. D'après le dictionnaire des Postes, douze autres paroisses figurent sous le nom de Beaurepaire.

« Le château de Beaurepaire serait, dit-on, plus vieux que le bourg. Le seigneur, se trouvant isolé et éloigné de son clocher qui était à Paillers, aurait fait construire des maisons à la proximité du château. L'agglomération, de concert avec le seigneur, n'a pas tardé à bâtir une église et est devenue le chef-lieu de la paroisse, enlevant ce privilège à Paillers.

« Au XV^e siècle, les deux églises existaient simultanément. Au XVII^e siècle encore. Mais alors il n'y avait plus de prêtre résidant à Paillers.

« Le curé titulaire de Beaurepaire n'y résidait même pas. Le premier y faisant sa résidence a commencé en 1672. Les prédécesseurs avaient un ou deux vicaires résidants qui faisaient les fonctions de culte principalement à Beaurepaire, et selon le besoin à Paillers où ils se transportaient à cet effet.

« Voici la liste des prêtres inscrits dans les deux églises :

MM. Mathurin Mothays, chanoine de Saint-Pierre de Thouars, doyen de Saint-Maurice de Montaigu, curé de Saint-Laurent de Beaurepaire.
Nicolas LEFEBVRE, prêtre.

Pierre TURPIN, doyen de Montaigu, curé de Beaurepaire.
Michel TURPIN, doyen de Montaigu, curé de Beaurepaire.
François CHESNEAU, doyen de Montaigu, curé de Beaurepaire.
Lesquels non résidant.

Vicaires perpétuels

Mathurin Joguet.
Jean Lefebvre.
Joseph Godet.
Jean Bruneteau.
Jean Richard, depuis 1605.
Jean Grondel.
François Bureau.
Guillaume Gernot, qui signe : Servant *in divinis*.
Jacques Bruneteau, longtemps seul vicaire.
Etienne Vrignaud.
Victor Seguin.
Jean Bourasseau.
René Gasson.
Pierre Champin.
Tous faisant les fonctions curiales avec le titre de vicaire.

1672. — Curés en titre résidants

MM. Jean GABORIEAU jusqu'à la mort, 1695.
Gabriel JARRIC, 1695 à 1719.
Jacques BERRIEAU, 1719 à 1762.
François BILLAUD jusqu'à 1765.
Jacques GRIMAUD, à 1784, le 1er enterré dans le cimetière ; les autres dans l'église.
René GUERRY, à 1782, époque où il s'exile en Espagne avec messire Champaud, son vicaire.
Louis IMBERT, curé de la Ronde, en Gâtine,

desservant Beaurepaire où il était caché en la métairie des Létières, de 1794 à 1796.

René GUERRY, 1803, revient de l'exil et est reçu processionnellement, avec grande joie, par ses paroissiens. En 1810, nommé doyen de Saint-Fulgent.

Jean-Baptiste JEANNIN, à 1815.

Louis MAQUIGNEAU, 1815 à 1840.

Pierre RICHARD, 1840 à 1852.

Louis-Marie VION, 1852..... *Dominus custodiat introitum et exitum. Amen !*

1695. — Vicaires avec Curés

MM. René Cosson.
Jacques Jarrio.
Jean-B. Bourasseau.
Pierre Champain.
Borel de Miracle.
Pierre Keveren.
Joseph Brillaud.
Jean Charbonnel.
Pierre Champaud.

1858. — Érection du vicariat

MM. Louis Goguet, 1860 à 1863.
Ferdinand Dugui, 1864 à 1867.
François Brechoteau, 1867 à 1871.
Louis Brangerieau, 1871 à 1884.
Camille Barreau, 1884.

Visites épiscopales avant Mgr Soyer

1668. — Visite pastorale à Beaurepaire par Mgr Nicolas Colbert.

1678. — Par Mgr Henri de Barillon.

1693. — Par le même.

1702. — Par Mgr Jean-François de Lescure.
1719. — Par le même.
1743. — Par Mgr Samuel-Guillaume de Verthamon.
1778. — Par Mgr Charles-Isidore de Mercy.
Depuis Mgr Soyer, visites régulières.

Eglise de Saint-Laurent de Beaurepaire

« Son origine n'a aucun chiffre de date. Les architectes, d'après son style, la font remonter au commencement du XVI^e^ siècle. C'est un peu le style ogival naissant, les voûtes sont en anses de panier. Elle ne consistait que dans trois travées de dix mètres chacune, avec deux bras, au milieu, de deux mètres seulement de profondeur. Du temps que l'usage des bancs n'y existait pas, elle suffisait à la population qui, jusqu'en 1850, n'était que de mille âmes environ. Mais, en 1863, on a changé l'orientation. Le chevet de l'orient a été mis au nord. Un vieux rétable, d'un travail très remarquable, embrassant tout le fond de la travée, enveloppant même tout le grand vitrail, a été supprimé. En place, existe un bel autel en marbre blanc isolé. L'ancienne église est devenue le transept de la nouvelle. La grande nef est entièrement de nouvelle construction suivie du fronton et du clocher lequel n'a, nulle part, son semblable, parce qu'il est surmonté d'un joli campanile tout en fer, en bois, en zinc à l'exclusion de la pierre. Au beffroi, trois nouvelles et belles cloches de la fonderie de M. Chambon, de Montargis (Loiret), qui sait, mieux que personne, donner à ses cloches des sons amples et moëlleux.

« Cette transformation d'église ne lui donne pas plus d'éclat extérieur, mais l'intérieur plaît par sa gravité et son harmonie générale. »

(M. l'abbé Vion, curé de Beaurepaire.)

LE BOURG-DES-HERBIERS

Le Petit-Bourg des Herbiers, ou N.-D. des Herbiers, tire son nom du voisinage de son chef-lieu et du petit nombre de maisons qui le compose.

Dans les différentes divisions religieuses et adminstratives, le Petit-Bourg suivit toujours la même fortune que celle des Herbiers. A l'époque où le Bas-Poitou dépendait du diocèse et de la généralité de Poitiers, ces deux localités, quoique beaucoup plus rapprochées de la petite ville de Paillers, dépendaient du doyenné de Pareds, ville dont on trouve encore des restes dans la paroisse de la Jaudonnière : pour le civil, elles dépendaient de l'élection de Mauléon, maintenant Châtillon.

M. Isidore Massé, dans sa *Vendée poétique et pittoresque*, ne fait du Petit-Bourg des Herbiers et de son chef-lieu qu'une seule et même ville, qu'une catastrophe sépara par le milieu. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « L'emplacement du quartier englouti, appelé « aujourd'hui prairie du Landreau, est un vaste marécage « où l'on ne trouve qu'une terre noirâtre, molle et com- « posée de sédiments de rouches et de roseaux ; les deux « rochers qui s'étendent sur les deux côtés de cet ancien « lac, paraissent avoir été réunis ensemble et n'avoir été « séparés que par une forte commotion... l'un et l'autre « ont la même composition granitique et dans une posi- « tion telle, qu'on ne peut douter que la longue chaîne « dont ils font partie n'ait été, en cet endroit, rompue ou « engloutie par affaissement. »

Cet auteur attribue cet affaissement à un dépôt de houille qui, s'étant embrasé par le contact de l'eau, aurait formé des vides souterrains. Le roc ne portant plus sur aucune et se trouvant surchargé par le poids des mai-

sons, se serait rompu et affaissé tout-à-coup. Des fouilles faites avec soin ont amené, en effet, la découverte de ruines, de tombeaux et de tuiles romaines.

Quelque probabilité qu'offrirait ce récit, il faut dire que tous les auteurs anciens n'ont jamais parlé de cette grande catastrophe, et que les lieux venaient fort à propos en aide à M. Massé pour établir l'antiquité des Herbiers, dans laquelle il veut retrouver l'ancienne *Herbadilla*, et comme cette cité se trouvait placée dans le pays d'Herbauges, victime d'un châtiment attiré, dit saint Grégoire de Tours, à la voix de saint Martin de Vertou, que les habitants n'avaient pas voulu recevoir, cet auteur moderne ne fait aucune difficulté de transporter la scène et les auteurs dans la prairie du Landreau. Dans un siècle où tous les systèmes sont permis, il faut avouer que celui-ci est des plus curieux, mais qu'il mérite de nouvelles études (1).

L'église du Petit-Bourg des Herbiers, très bien voûtées est de style lombard ; on n'y voit qu'un seul bas côté à droite : il est séparé de la nef par deux arcades soutenue, par de lourds piliers, employés dans ce genre d'architecture.

D'après le pouillé des bénéfices de France, la cure était d'un revenu de 300 francs et dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. — Le maître autel, placé à la romaine, est dédié à la Sainte-Vierge, deux petits autels sont consacrés, l'un à Marie, et l'autre au Sacré-Cœur de Jésus. — En 1792, cette paroisse fut supprimée et l'église vendue. Une poterie et une manufacture de grosse faïnce y avaient été établies ; le presbytère, habitation très agréable, avait subi le même sort et l'on y voyait une verrerie. Ces établissements subsistèrent jusqu'en 1828, époque à laquelle la paroisse, aidée par M^lle^ de Sourdis, les a rendus à leurs premières destinations.

Le cimetière des Herbiers a été longtemps commun

(1) *Voir la chronique paroissiale des Herbiers,*

aux deux paroisses : la commune du Petit-Bourg s'est décidée à acheter un terrain situé au sud, qui est destiné au même usage.

Cette petite paroisse possède un pensionnat fort bien tenu par les Dames religieuses de Chavagnes ; une école pour les externes réunit toutes les jeunes filles des environs et même celles des Herbiers.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS DE NOTRE-DAME DES HERBIERS

« Le plus ancien registre de l'église de N.-D. du Bourg-des-Herbiers, remonte à 1633 et va jusqu'à 1643 ; les actes qu'il contient sont signés pour la plupart, RÉMIGEREAU, prêtre-vicaire, quelques uns portent la signature : BABIN, sans aucune désignation avec une croix † avant la signature.....

1737. — GRELÉ, curé jusqu'au 19 février 1743.

9 août 1743. — DE LA CHÈZE, curé jusqu'au 27 janvier 1781.

10 mars 1781. — JACGUENEAU prêta le serment à la Constitution civile du clergé, en 1791. Un acte de baptême, à la date du 9 mai 1792, est signé Jacgueneau, curé et officier public. Sur les registres civils on trouve un très grand nombre d'actes, à partir du 23 septembre 1802 jusqu'au 2 septembre 1815, signés Jacgueneau, maire.

Charles-Mathurin Jacgueneau, né à Saint-Georges-de-Montaigu, le 18 août 1751, est

décédé au Petit-Bourg-des-Herbiers, le 10 octobre 1825.

1794 — 1795. — M. Julien PROVOST, signe comme desservant jusqu'au 26 novembre 1795.

28 février 1826. — Ordonnance royale érigeant en succursale la paroisse de N.-D. du Petit-Bourg des Herbiers.

11 mai 1826. — Mandement de Mgr Soyer, évêque de Luçon, érigeant canoniquement la dite paroisse.

1832. — LORY, curé de N.-D. du Petit-Bourg.

1839. — BRILLOUET.

1862. — MAUVILLAIN.

1889. — GIRARDEAU.

(M. l'abbé Girardeau, curé de N.-D. du Petit-Bourg-des-Herbiers.)

On trouve dans cette commune des points de vue des plus pittoresques, surtout dans sa partie haute ; quelques ruines témoignent encore des malheurs de la guerre civile. La gentilhommerie de la Pépinière, par abréviation la Pinière, était, en 1787, habitée par M. le chevalier de Jousbert, seigneur de N.-D. des Herbiers et député de la noblesse de l'élection de Châtillon, pour faire partie de l'assemblée provinciale tenue à Poitiers.

Les voyageurs s'arrêtent aussi à l'Ormeau-des-Enfreins, célèbre dans les guerres de la Vendée, comme lieu de rassemblement pour les royalistes. Cet arbre qu'on a toujours soin de renouveler quand il tombe de vieillesse, croît isolé sur une hauteur presque égale à celle des Alouettes. C'était, dit la tradition, un de ces hauts lieux où les Druides faisaient leurs sacrifices ; cinq chemins y viennent aboutir : un énorme quartier de roc grisâtre auquel on a donné le nom de Pierre-Levée, s'élève au milieu d'une enceinte, formée par d'autres pierres moins grossières. La superstition fait même de l'Ormeau-des-Enfreins un endroits redouté, sur lequel se racontent les histoires les plus fabuleuses..

LES ÉPESSES

Le bourg des Épesses reçut, sans doute, son nom des halliers (Épaisses) qui couvraient son emplacement. Cette localité est située dans le bocage le plus pittoresque de la Vendée. Des chaînes de montagnes se dirigeant parallèlement, des vallons profonds et étendus, des ruisseaux serpentant dans de vastes et riantes prairies, un horizon immense, offrent des vues dignes de la Suisse ou de l'Italie. Citons en particulier le moulin du Vigneau, point plus élevé que la montagne des Alouettes. Du sommet où l'air souffle toujours frais et avec violence, le regard se perd dans une immense étendue où l'on voit se dérouler une partie de cette Vendée, si belle, si grande par ses souvenirs. Là, apparaît Cholet avec l'Anjou, Châtillon, Bressuire ; ici la Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne, Luçon avec sa plaine et ses marais. A ses pieds, le voyageur, voit s'élever au milieu des feuillages les ruines d'antiques manoirs féodaux ; et quand en automne, au déclin du jour, le laboureur met le feu à ses genêts desséchés, des incendies successifs rappellent les feux dévastateurs des colonnes infernales.

L'église de Sainte-Marie des Épesses était à la nomination de l'évêque (1) *(de dono Episcopi)*. Cependant, dès 1103, et par conséquent avant le Pouillé que nous a laissé l'évêque de Poitiers, Gauthier de Bruges, les Épesses sont indiquées comme faisant partie de l'abbaye de Vezelay. Au nombre des possessions reconnues par le pape Pascal II à ce monastère, on lit : « *In territorio* « *Toarcensi, ecclesiæ sancti Germani propé Mouilleron*

(1) V. Pouillé de Luçon, p. 192-93.

« *et sanctæ Mariæ de Spisis (1).* » On trouve les preuves de cette dépendance jusqu'au XVII[e] siècle.

Cette église, vaste, bâtie toute en granit, est de la fin du XV[e] siècle ou plutôt du commencement du XVI[e]. Dix grandes croisées l'éclairent. Les voûtes sont en pierre et en ogivè, celles du sanctuaire, d'une partie du chœur et des deux sacristies sont en caissons. Il semble que l'architecte, chargé de ces derniers travaux, ait copié les voûtes du porche du château des seigneurs du Puy-du-Fou, fondateur de l'église paroissiale où l'on voit partout leurs écussons. En 1621, ils ont fait reconstruire la porte d'entrée et quelques années après (1635) le chœur, afin de mettre au-dessous leur caveau sépulcral.

Le clocher n'offre qu'une solide construction carrée où se trouve cependant une des plus belles sonneries du diocèse. — Le retable est supporté par six grandes colonnes de marbre noir, à veines blanches. Un grand médaillon représente, au milieu du retable, l'adoration des bergers. Un autre médaillon, plus petit et placé au-dessus, a pour sujet l'Assomption de la sainte Vierge. — Les gradins, les panneaux du maître-autel, le tabernacle, deux anges adorateurs placés sur le tabernacle et tenant une couronne sont en bronze doré. Le retable a été construit au XVIII[e] siècle avec l'argent donné par un membre de la famille Boylève, alliée au Puy-du-Fou. Le tabernacle est un présent d'un curé nommé Moreau, il est de style Louis XV. — Disons encore qu'on remarque dans cette église les fonts de Baptême, le confessionnal et un bénitier en marbre. Le saint ciboire, l'ostensoir, un calice en vermeil aussi ancien que l'église sont d'un beau travail. Deux chapelles sont dédiées l'une à la sainte Vierge, l'autre à saint Thomas, apôtre.

Tout près de la sainte Table, on voit de chaque côté deux portes qui donnent entrée à des caveaux où l'on descend par deux escaliers tournants. Les voûtes en plein

(1) Bibl. Cluniacensis notæ, col. 134. — Nous devons ces renseignements à M. le curé d'Asquins, près Vezelay (Yonne).

cintre, les murs, le pavé, les escaliers sont en pierre d'un grain très fin et qu'on dirait travaillés d'hier. Un demi jour éclaire une chapelle sépulcrale. Ces caveaux forment une croix de 21 mètres de longueur.

En 1793, les soldats de la république brisèrent trois cercueils en plomb qui renfermaient, dit-on, les seigneurs fondateurs de l'église ; le plomb fut emporté et les cadavres jetés dans un coin. Un de ces squelettes, remarquable encore par sa longue barbe, resta jusqu'à la restauration des Bourbons, assis au fond d'un caveau ; il repose maintenant sous le pavé du même lieu.

Près de l'église paroissiale, on voit une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. C'est encore une construction due à la bienveillance des Puy-du-Fou. Elle est en bon état de conservation : vendue en 93, elle fut achetée et rendue à la paroisse par quelques acquéreurs. Longue de 21 mètres et large de 9, sa voûte en pierre forme une ogive prononcée. La fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste et sa chapelle étaient autrefois le jour et le lieu de nombreux pèlerinages.

N'entrons point au presbytère : cette maison, vaste mais d'une mauvaise construction, laisse bien à désirer. Une prairie d'une contenance d'un hectare appartient à la fabrique. Cette prairie avec une somme d'argent servent de supplément au prêtre desservant.

En 1793 et en 1815, les habitants des Epesses furent les premiers et les plus ardents à se soulever. Depuis l'enfant de 16 ans jusqu'au vieillard de 60, tous prirent les armes. La population presqu'entière des Epesses est occupée à la fabrication des toiles, linges de table, mouchoirs et objets très connus et recherchés sur les marchés de la contrée. Cette industrie a obtenu une mention honorable à l'exposition de Paris 1839.

Le 22 août 1792, les prêtres détenus à Chatillon s'évadèrent : plusieurs furent repris parmi lesquels M. de l'Humeau, curé des Epesses, âgé de près de 80 ans et très infirme. Son vicaire et lui furent remplacés par M. l'abbé Paillat qui devint plus tard curé de Saint-Malô-du-Bois.

ÉTAT NOMINATIF

DES

CURÉS DES ÉPESSES

—

1737. — MICHON, au 10 février 1745.
7 mars 1745. — MOREAU, au 4 avril 1775.
13 juin 1775. — DELHUMEAU, mort pendant la Révolution.
1803 — 1822. — PAILLAT.
1822 — 1824. — PERDRIAU.
1824 — 1836. — LAURENT.
1836 — 1888. — BRÉAU.
1888.— MORIN.
(M. l'abbé Morin, curé des Épesses.)

Arrivons au château du Puy-du-Fou. Le Puy-du-Fou, de *podi-fagi*, indique une élévation couverte de hêtres : « J'ai toujours été d'avis, dit le savant Besly, dans une « lettre à M. du Puy-du-Fou, que les célèbres maisons « du Fou et du Puy doivent leur nom, l'une à *Fagus*, « l'autre à *Podium*. » — Mais avant de parler du château actuel, disons un mot de la forteresse primitive située à quelque distance sur un mamelon, aujourd'hui boisé. C'est une enceinte en forme de carré long irrégulier, avec tours aux angles. Elle semble être du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. Un premier fossé l'entoure plus bas, le système de défense était complété par un second fossé plus large, rempli d'eau à volonté, au moyen d'une chaussée. — Sous Louis XI ou Charles VIII, la forteresse devenue inutile fut abandonnée et remplacée par une maison de plaisance, ayant encore un aspect militaire. Les principaux matériaux du vieux château y furent employés. Quelques-unes des poutres de la cuisine sont soutenues par des consoles venues de là. — Enfin, sous Henri II, François du Fou

et Catherine de Laval entreprirent de construire sur le même emplacement une charmante demeure dans le goût du jour. Leurs écussons se voient deux fois répétés dans le vestibule qui précède le grand escalier. René, leur fils, et sa femme Catherine de la Rochefoucauld continuèrent l'entreprise, mais les guerres de religion en interrompirent l'exécution. Ce fut alors que les douves furent creusées à l'entour, que le bastion fut ajouté, qu'on songea, en un mot, à mettre la demeure jusque là sans défense en état de résister à un coup de main.

Les écussons en plâtre de René et de sa femme, placés autrefois au-dessus du portique extérieur du porche, ont été recueillis par M. de Quenetain, propriétaire actuel du château. — Le nom de l'architecte du Puy-du-Fou est demeuré inconnu : c'était un artiste de mérite. Cette belle propriété est située au milieu d'un site très agreste. La végétation y est très vigoureuse, et les grands arbres qui l'entourent ajoutent à l'effet que produit cette belle ruine.

La tradition du pays prétend que dans une prairie voisine était autrefois un bourg considérable, appelé le Bourg-Bérat, que les seigneurs du Puy-du-Fou détruisirent pour en transporter la population aux Epesses. — Une foire de huit jours se tenait là tous les ans : plusieurs chemins aboutissent d'ailleurs à ce point, où passait celui suivi jadis par le courrier de Poitiers à la Garnache et Beauvoir. Il est possible que le Bourg-Bérat recèle des ruines romaines, quoique son nom date du Moyen-Age. Il ne reste de bourg que les fondations de quelques murs contre lesquels le laboureur heurte encore le soc de sa charrue (1).

(1) « Le marquis du Puy-du-Fou, chef de cette maison qui « est une des plus anciennes du Poitou. Cette terre vaut en- « viron 20,000 francs de rente, et l'on croit qu'elle appartient « à M. de Boislève. Il a encore la terre de Combroudes, en « Bretagne, plus celle de Peschereulle, en Anjou, qui vaut « 1,000 francs de rente. Pour raison de quoi il est en procès

Aucune date n'apparaît sur la construction principale du XVI^e^ siècle du Puy-du-Fou. — Au-dessus de la porte de la cuisine qui remonte à la fin du XV^e^ siècle, on voit pourtant celle-ci ajoutée après coup.... M. D. L. B. 1601.

La chapelle porte aussi sur l'un de ses murs en ruine celle de 1573 ou 1575, au-dessus d'une peinture à la détrempe représentant un Terme au milieu d'un entourage de verdure. Cette chapelle était dédiée à Marie-Madelaine.

La cloche d'appel de la cuisine porte le nom de Madame veuve d'Armaillé et l'année 1731.

Le Puy-du-Fou relevait de Mortagne et avait lui-même une mouvance considérable qui allait au delà de la terre, puisque la Boulaye en Treize-Vents en dépendait. Il fut possédé jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle par la famille qui en porte le nom, puis il passa aux d'Armaillé, qui le vendirent peu de temps avant la Révolution à M. de Marconnay, qui le revendit en 1792 à M. de la Verdy, ancien contrôleur général des finances (1).

La famille du Puy-du-Fou était alliée aux plus illustres du royaume et se faisait remarquer dans les armes et les dignités ecclésiastiques. Une charte, datée du XIII^e^ siècle et conservée aux archives des Fontenelles, nous apprend que la terre du Puy-du-Fou appartenait en 1251 à Renaud du Puy-du-Fou. Peut-être était-ce le même seigneur qui vit encore dans la tradition, et que l'imagination des paysans a revêtu de couleurs effrayantes, et dont le nom n'est prononcé qu'avec frayeur à l'égal de celui de Gilles de Retz. — En 1445, François du Puy-du-Fou était abbé de Talmont ; vers la même époque, René du Puy-du-

« avec M. de Navailles. Ledit sieur du Puy-du-Fou est fort « endetté. Son père avait épousé la fille du président de « Bellièvre. Il porte de *gueules aux trois macles d'argent.* » *(Mémoire concernant l'Etat du Poitou, de Charles Colbert de Croissy,* 1666.)

(1) Notes manuscrites de M. B. Fillon, qui visita ce château en 1861.

Fou, *nobilis Picto,* occupait comme abbé commandataire l'abbaye de la Blanche. Claude du Puy-du-Fou était également abbé commandataire de l'île Chauvet.

Cette origine était, sans doute, assez distinguée; cependant cette famille a essayé de faire passer comme authentique une fausse généalogie qui les rattache aux vicomtes de Thouars, et par ceux-ci aux premiers comtes du Poitou.

« Si la maison du Puy-du-Fou, dit M. de la Fon-
« tenelle (1) n'a pas eu l'ancienne et noble origine qu'elle
« a voulu s'attribuer, et si elle ne remonte qu'à Renaud
« vivant en 1251, elle s'est grandement illustrée plus tard.
« Jean du Puy-du-Fou servit en Italie Louis Ier, roi de
« Sicile et duc d'Anjou, à qui il rendit de si grands ser-
« vices que ce prince lui donna le duché de Dixmille, au
« royaume de Sicile, par lettres patentes de 1381.
« François, 2e du nom, fut gouverneur de Nantes en 1544,
« reçut le collier de l'ordre la même année, et com-
« manda le ban d'une partie du Bas-Poitou et de la Bre-
« tagne. René servit sous François Ier, Henri II et
« Charles IX, tant en Italie qu'en France, et eut le
« gouvernement de la Rochelle, le titre de marquis, le
« collier de l'ordre, et, en 1568, un brevet de maréchal
« de France pour le premier emploi qui viendrait à va-
« quer, mais il mourut la même année.... »

Nous avons sous les yeux le brevet du Roi Charles IX, daté de Roussillon le 4 août 1564, par lequel il accorde à René du Puy-du-Fou la première place vacante de maréchal de France. Ce brevet est signé

CHARLES.

(1) *Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent en Poitou, Saurin Frères, Poitiers 1838.*

Au mois de mars 1565, le même roi, lui accordait le titre de duc et pair de France, et, le 7 novembre 1596; le roi Henri II donnait le même titre à Gilbert, fils de René, le brevet daté de Rouen est signé

HENRY.

(Archives B. Fillon.)

Cette famille est entièrement éteinte.

Les Epesses montrent aux archéologues les groupes mégalithiques en granit de la *Poizelière,* de la *Filouzière* et du bois de la *Pinsonnière.*

Ouvrages à consulter :

Notes et croquis sur la Vendée, par Emilien DE MONTBAIL.

Archives de B. FILLON.

Brochure Maynard-Maisnard, Fontenay, Robuchon, 1857.

Mémoire de Colbert, 1666.

Mémoire généalogique sur la maison du Puy-du-Fou, par M. MOISGAS, avocat à Mortagne, dans les *Affiches du Poitou* en 1782.

Histoire des comtes du Poitou, BESLY.

SAINT-MARS-LA-RÉORTHE

Le patron de cette paroisse est saint Médard, évêque de Noyon ; la corruption en a fait saint Mars. M. de la Fontenelle, dans ses notes sur le Poitou, écrit Saint-Marc, c'est une erreur facile à relever par le nom du titulaire de cette église.

Le Pouillé des bénéfices de France mentionne Saint-Médard *de la Revorte* comme une cure royale dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, mais à la suppression de l'abbaye, cette cure fut dévolue à la nomination de l'évêque.

Cette église n'offre rien de remarquable dans sa construction ; c'est un carré long surmonté de voûtes en pierres et d'un clocher bénédictin. On s'arrête avec plaisir à voir la chaire et une statue de saint Roch qui méritent l'une et l'autre l'attention des connaisseurs. Deux chapelles sont dédiées à la sainte Vierge et à saint Blaise, évêque de Sébaste.

La maison curiale touche à l'église on y entre de plain pied, au moyen d'une pente de communication. Cette habitation à laquelle est joint un jardin, est bien distribuée et fort agréable. Un supplément de traitememt, accordé volontairement, est alloué au desservant ; l'autorité municipale est chargée d'en opérer la rentrée.

Le bourg de Saint-Mars est situé au centre de quatre montagnes, le coup d'œil est charmant. De belles et bonnes prairies arrosées par la rivière du Lay touchent le bourg du levant au couchant. Le terroir est excellent, et il s'y trouve des vignes et des bois.

A l'extrémité de la paroisse, sur la route stratégique des Herbiers à Pouzauges, on voit les ruines du château de la Traverserie. Ce château fut la propriété de

François Théronneau, seigneur de la Traverserie, en 1527; de Jacques Théronneau, qui rendit aveu de la Traverserie au seigneur de la Flocellière, en 1534; de Catherine Théronneau, dame de la Traverserie, laquelle épousa, en 1579, René Prévost, seigneur du Vergne, Villaudin, la Traverserie, etc. — En 1792, le château était habité par Mme de Toucheprès, qui périt dans la guerre. Cette dame avait consacré toute sa fortune à l'embellissement de l'église et de la cure de Saint-Mars, à l'entretien de tous les pauvres de la commune. Sa mémoire est encore en bénédiction dans la paroisse (1), mais son château n'offre plus que des ruines (2).

C'est au château de la Traverserie que le jeune Mathieu de Gruchy, notre futur martyr de la Révolution, encore apprenti menuisier, se sentit appelé de Dieu à l'état ecclésiastique. Il venait d'abjurer l'hérésie anglicane.

Nous donnons ici une lettre trouvée par les républicains au château de la Traverserie, écrite de la main de M. Paillou, chanoine de Luçon et adressée à Mgr de Mercy, évêque de ce diocèse. *(20 juin 1791.)*

« Le bon curé de Saint-Mars a été remplacé, hier, par « un intrus Genovefain et du diocèse, nommé Réthoré. « Nous sûmes, samedi, à n'en pouvoir douter, que l'in- « trusion s'opérerait le lendemain. Le curé acheva de « démeubler : il sut que l'intrus serait installé et dirait la « messe à huit heures du matin. Comme sa santé ne lui « permettait que de se lever tard, il me fit prier d'y

(1) Louise-Marie-Elisabeth de Moulin de Rochefort, dame de Toucheprès, était veuve de N. Mesnard, baron de Toucheprès, conseiller au Parlement de Bretagne.

(2) Brûlé par les républicains, ce château est demeuré inhabitable. Deux tours sans couverture et un pavillon, dont les murs sont encore solides : voilà tout ce qui reste de cette agréable habitation. En dehors, des douves qui entouraient le château, on voit les ruines de la chapelle et celles de la chambre de l'aumônier. (Du Tressay, *Vie de M. de Gruchy.*)

« aller dire la messe de grand matin. Je la dis en effet « à 5 heures : l'église était remplie. Aussitôt après la « messe et être monté dans la chambre du curé, je revins « ici. Le curé se leva plus tôt qu'à l'ordinaire. Après pres- « tation du serment, l'intrus et ses adhérents entrèrent à « la cure : le curé lui-même leur ouvrit la porte, et leur « déclara qu'il protestait contre la prétendue installation, « qu'il était légalement curé de Saint-Mars, qu'il ne s'en « était point démis, que l'église ne lui avait point ôté sa « juridiction, qu'en conséquence il ne cesserait de se « regarder comme curé de Saint-Mars et de rendre, « autant qu'il le pourrait, tous les soins à son troupeau. « Aussitôt après, il les quitta et se rendit ici, où il dit la « messe à 10 heures. Presque tous ceux qui n'avaient « pas entendu la mienne s'y rendirent. Il ne se trouva à « la messe de l'intrus que les bourgeois, les bourgeoises « et un très petit nombre de gens qui étaient la lie de la « paroisse. Madame de Toucheprès, (cette dame a « acheté les domaines et la cure de Saint-Mars, mais « personne ne s'est mépris sur le motif qui lui a fait « faire cette acquisition, fait arranger sa chapelle pour être « temple de catholiques non conformistes. L'autel a été « réparé, on y placera un tabernacle : il y aura une balus- « trade pour la communion, on ménage toute la place « que l'on peut pour y loger les fidèles, les bons paysans « ne demandent que cela, etc., etc. (Archives B. Fillon). »

On voit au bas du château du Pouët (1), en cette com-

(1) L'*Etat de la noblesse du Poitou* indique, qu'en 1663, Pierre des Herbiers était seigneur de la Morandière et du Pouët. Cette terre du Pouët valait 2,200 francs de rente. Le nom de la maison des Herbiers est bon et fort ancien, dit le même ouvrage.

Autres seigneurs :

Jacques Boisson, seigneur de la Guierche, paroisse de Saint-Mars-la-Réorthe, fut maintenu en sa noblesse en 1668.

Bouhet (J.-B^te), seigneur de la Lardière, fut également maintenu en 1667.

mune, une source minérale très abondante en tout temps. L'eau en est très claire : elle a un goût très prononcé de vitriol : elle dépose une rouille qui, desséchée, devient altérable par l'aimant. Ces eaux sont très martiales, légèrement hépatiques et, aérées très peu salines ; elles contiennent une petite quantité d'hépar et de terre absorbante, de la sélénite, de la terre martiale, avec quelques parcelles de sel de glauber. Ces eaux sont fort bonnes pour la guérison des affections de l'estomac.

L'église de Saint-Mars a été rebâtie en 1889, dans le style ogival de transition, aux frais exclusifs de la Fabrique et de la paroisse; la généreuse souscription des habitants a dépassé vingt mille francs.

On a replacé dans la nouvelle église la vieille chaire à laquelle travailla le jeune menuisier Mathieu de Gruchy. Les vases sacrés et aussi l'encensoir et la croix processionnale, le tout d'argent massif, don de M^me^ de Toucheprès, ont été religieusement conservés pendant la Révolution par les pieux fidèles.

Le presbytère, aujourd'hui en ruines, demande une prompte reconstruction.

Bouhet, (Esprit-J.-B^te^), seigneur de la Vergnaye, la Lardière, habitait sa terre de la Vergnaye, paroisse de Treize-Vents, 1745 : Armoiries : d'*azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même.*

MESNARD-LA-BAROTIÈRE

La tradition rapporte qu'une voie romaine, ou route anciennement pavée, passait au castel de la Barotière, venant de Poitiers, Mallièvre, le Mont-Mercure (Saint-Michel), et se dirigeait sur Nantes par *Durinum* (Saint-Georges-de-Montaigu, et *Deas* (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu). Ce chemin, après avoir traversé les Bois-Verts et la Barotière, venait aboutir au passage dangereux de la Forte-Ecuyère, où périt Bougon, duc d'Aquitaine, et franchissait le Bléson. Tel est le sentiment de M. Isidore Massé, dans sa *Vendée poétique ;* sentiment qui, du reste, paraît conforme à celui de Dufour dans son histoire de l'*Ancien Poitou.*

Ce château antique, dont il ne reste plus qu'une tour moitié tombée, était probablement un de ces castels que les romains avaient établi de distance en distance et où résidait une portion de cohorte, pour maintenir un pays qui ne leur fut jamais bien soumis. Des relations s'étendaient de Mallièvre à Tiffauges, où se trouvaient également des garnisons romaines.

Parler de la Barotière, c'est faire l'histoire de ses seigneurs :

En 1243, 8 juillet, on trouve la mention d'un don de quelques rentes fait à l'abbaye de la Grénetière, par Aimeri Goyas, chevalier, seigneur de la Barotière, frère de feu Hervé Goyas, chevalier, tous deux fils de Enjubaud Goyas (1).

Le 12 décembre 1272, Aimeri Goyas, chevalier, seigneur de la Barotière et de Badiolle, choisit par son

(1) Dom Fonteneau, t. 9, p. 239.

testament sa sépulture dans l'abbaye de la Grénetière, et donna, à cette intention, aux religieux, quelques septiers de seigle à prendre sur le fief Goyau (1).

En 1395, André Foucher, seigneur de l'Emantruère, se maria à demoiselle Marguerite de Barroteau, *alias* Barotièvre, fille de Jean, seigneur de la Barotière : elle lui porta en dote le Plessis-Damiette, la Pacaudière (2).

Il serait difficile d'établir d'une manière authentique le passage de la terre de la Barotière entre les différents seigneurs qui en jouirent. La famille de Maynard-Mesnard seule, nous offrira une succession suivie.

Le premier seigneur de ce nom fut

I. — Chrystophe MESNARD, *d'une des plus anciennes familles du Bas-Poitou, connue dès les XI^e^ et XII^e^ siècles (3).*

(1) Dom Fonteneau, t. 9, p. 257.

(2) Dictionnaire des familles du Poitou.

(3) Chérin, dans le mémoire rédigé en 1772 pour les preuves de cour du comte de Mesnard, dit que « cette maison « se distingue par la pureté de son origine et l'avantage « qu'elle a d'embrasser par ses alliances les premières races de « sa province *(Papiers de Chérin. — Bibliothèque nationale).* »

En effet, une série de chartes provenant des anciens couvents ou des châteaux du Talmondais constatent l'existence de cette famille dès les XI^e^, XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, dans les mêmes paroisses autour de Talmond, où la filiation suivie qui remonte à 1382, la trouve possessionnée. La plus ancienne charte où un membre de cette famille figure est celle relative à la fondation, vers 1050, du prieuré de Fontaines, par un prince de Talmond ; elle est conservée aux archives de la Vendée, et a été publiée en 1877, par M. Paul Marchegay. La famille de Maynard-Mesnard, figure avec honneur dans les annales du Poitou, et les prises d'armes de la Vendée en 1793, 1815 et 1832, elle compte un gouverneur de la forteresse de Mareuil-sur-le-Lay, 1365, trois maréchaux de camp, 1649-1788-1820, un chef divisionnaire vendéen, 1815-1832, elle a été appelée à la Pairie en 1823. La famille de Maynard-Mesnard est restée, à l'époque des guerres de religion, toujours

Il était chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Vergne de Péault, la Vergne-Cornet, la Rudelière, Saint-Gillet, les Gazons, les Ors et la Barotière, *terre dont il fit l'acquisition en 1640 moyennant 42,000 : c'était un homme distingué et rempli de courage; il fut, pendant la Fronde, un des lieutenants de Gabriel de Châteaubriand, comte de Roches-Baritaud, lieutenant général pour le Roi en Bas-Poitou. Colbert de Croissy dans un rapport adressé en 1664 à Louis XIV, concernant la province du Poitou, parle de lui en ces termes :*

« *Il y a en la paroisse de la Barottière, élection de* « *Mauléon, un Mesnard, seigneur dudit lieu de la Ba-* « *rottière, qui a servi, est âgé de plus de 60 ans et a 14* « *ou 15,000 livres de rente ; a un fils marié à la dame de* « *la Charoulière, sans le consentement de son père.* »

(Bibliothèque nationale.)

Christophe Mesnard se maria, le 21 juin 1628, avec Catherine Gallier-Garnier, d'une riche famille parlementaire de Fontenay, alliée aux d'Aubigné, aux Beaudéan de Parabère, au maréchal Catinat, aux Puy-du-Fou, aux Rouhault, etc.

Il mourut le 23 décembre 1665, et est enterré dans l'ancienne église de la Barotière.

Catherine Gallier-Garnier mentionnée ci-dessus, par son testament, en forme de codicile, du 24 février 1670, reçu par Laubier et Germain, notaires à la Barotière, ordonna qu'une somme de 3,000 francs fut prélevée sur ses biens situés aux environs de Fontenay et fut convertie en biens-fonds, placés le plus près possible de l'église de la Barotière, dont le revenu serait affecté au service d'une chapelle ou stipendie de service au grand

---

fidèle à la foi catholique. Le nom a été écrit successivement ou simultanément *Mainard, Mainnart, Maynard, Menart, Menartz* et *Mesnard*. Des irrégularités semblables se sont produites pour tous les noms dont l'orthographe pouvait varier sans que la consonnance fut sensiblement altérée.

autel de cette église, sous l'invocation de sainte Catherine, sa patronne.

Le chapelain devait dire tous les dimanches une première messe basse à l'intention de la fondatrice et de son mari. Le premier chapelain fut Jean Mesnard, fils de Catherine Gallier, prêtre, docteur en Sorbonne, dit l'abbé de la Vergne, chancelier du chapitre de Luçon, mort en 1702. Il faisait sa résidence à la Vergne de Péault, où il avait réuni une suite de portraits de famille et des évêques de Luçon, dont les derniers débris se voyaient encore, il y a quelques années, dans le grand salon de cette maison (1). — Des discussions s'étant élevées, après la mort de Catherine Gallier-Garnier, entre ses enfants au sujet du partage de la succession, Louis Mesnard, seigneur des Gazons, l'un deux, fut chargé, à la suite d'une transaction à l'amiable, de faire une nouvelle fondation, ce qu'il exécuta le 5 décembre 1678, et il concéda un revenu perpétuel de 150 francs à la chapellenie de Sainte-Catherine de la Barotière, dont il devint ainsi le vrai fondateur. Ses descendants continuèrent à jouir du titre de fondateurs jusqu'à la Révolution (2).

Déjà Marie Mesnard, tante des époux ci-dessus, avait fondé par son testament du 30 octobre 1640, une chapelle au château même de la Barotière.

Christophe eut pour enfants :

I. — François, *né le 17 avril 1629* (mairie de Péault) *et marié, comme on l'a vu, contre la volonté de son père, à Apremont, le 30 mai 1660, à Renée Huyllard, veuve de Jacques Taillefer de Montausier, et fille de Mathieu Huyllard, seigneur de Lavau, et de Marie Jousselin de Marigny.*

(1) Plusieurs de ces portraits d'évêques sont passés entre les mains de M. l'abbé Pontdevie qui les obtint du possesseur de la Vergne, alors qu'il était au séminaire de Luçon.

(2) Collection de M. B. Fillon.

C'est l'auteur de la branche des barons de Sainte-Flaive, éteinte sous Louis XV, et de celle des barons du Langon, qui est aujourd'hui l'aînée (1).

2°. — Louis, *tige des comtes de Mesnard de la Barotière.*

3°. — Jean, *dit l'abbé de la Vergne, dont il a été parlé plus haut.*

4°. — Gabriel, *auteur de la branche des seigneurs de la Claye. Il épousa, à Luçon, le 18 novembre 1668, Marie Taillefer de Montausier, fille de Jacques Taillefer de Montausier et de Renée Huyllard, remariée, comme il a été dit, à François Mesnard, frère de Gabriel (2).*

Christophe Mesnard et sa femme, Marie Gallier-

---

(1) Sous Louis XV, son petit-fils, Germanicus-François Mesnard, né le 21 mars 1693 (Mairie de Saint-Flaive, second fils de Jean Mesnard, baron de Sainte-Flaive et fils lui-même de François Mesnard, adopta, sous Louis XV, contrairement à son acte de baptême, l'orthographe Maynard considérée comme plus ancienne. De lui descend la branche des barons du Langon.

Le chef de la famille de Maynard-Mesnard, M. le baron de Mesnard, ancien diplomate et son cousin-germain, M. le baron Rodolphe de Mesnard, ancien lieutenant-colonel du 95e régiment territorial, déférant au vœu que leur parente, Mlle Caroline de Mesnard, leur avait exprimé d'après le désir de son père, le comte Ferdinand de Mesnard, et voulant rendre hommage à la mémoire du comte Charles de Mesnard, viennent de reprendre l'orthographe du nom consacrée par un dévouement vraiment vendéen à la maison royale de France. MM. de Mesnard se sont préalablement pourvus devant les tribunaux civils de la Vendée et de la Seine. Jusqu'ici les autres membres de la branche des barons du Langon et la branche dé la Claye ont conservé l'orthographe Maynard.

(2) Son petit-fils, Charles Mesnard, né à Curzon, le 31 décembre 1696 *(Mairie de Curzon)*, suivant l'exemple de la branche aînée, adopta, sous Louis XV, et contrairement à son acte de baptême, l'orthographe *Maynard*.

Garnier, avaient supplié, genoux en terre, *dit celle-ci dans son testament du 1er mars 1658, leur fils aîné* François *Mesnard de ne pas épouser Renée Huyllard qui lui* était inégale en naissance, âge et biens, et chargée de quatre enfants. *Renée Huyllard était d'une merveilleuse beauté. François Mesnard l'ayant épousée malgré des objurgations un peu ambitieuses de ses parents qui rêvaient pour lui un brillant mariage, fut déshérité de la terre de la Barotière, qui échut à son second frère,* Louis *Mesnard, qui continue la suite des seigneurs de cette paroisse.*

II. — Louis Mesnard, *né le 14 avril 1630* (mairie de Péault, *chevalier, seigneur des Gazons et de la Barotière, épousa, le 20 octobre 1665, Marie de la Haye-Montbault, fille de Louis Montbault, chevalier, seigneur des Herbiers et de la Godelinière et de Noële de la ville de Férolles.*

De ce mariage :

1°. — Christophe *Mesnard, chevalier, seigneur de la Barotière et des Gazons, qui eut, de Jeanne de Gastinaire, Jean-Louis, qui assista, le 21 mai 1764, à la signature du contrat de mariage d'Alexandre-Bonaventure comte de Mesnard, son neveu à la mode de Bretagne, à qui il a laissé sa fortune, n'ayant pas de postérité.*

2°. — Alexandre, *qui suit :*

III. — Alexandre-Bonaventure Mesnard, *chevalier, seigneur de la Godelinière, des Voureils, de Chasnay et d'autres lieux, né à la Barotière le 19 mars 1677, épousa avec dispenses du Pape, le 13 avril 1701 et par contrat passé devant Pellon et Prêverceau, Marie-Jacqueline Foucher, veuve de Jean Mesnard, baron du Gué de Sainte-Flaive, (fils unique de François Mesnard et de Renée Huyllard, et, partant, son cousin germain).*

De ce mariage :

1° Alexandre, *dont l'article suit.*

2° Marie-Jacqueline, *mariée d'abord à François Du-*

chesne, seigneur de Mesnil et baron de Denant, et en secondes noces, à Dominique de Jouin.

IV. — ALEXANDRE MESNARD, *chevalier, seigneur de Chasnay, des Voureils et capitaine au régiment de l'Ile-de-France, acquit les terres seigneuriales des Ardias, de la Privalière et des Juraires. Le 24 juin 1754, il reçut du maréchal de Sénecterre des lettres de convocation au ban de la Noblesse du Poitou pour se rendre en armes sur les côtes de Saintonge et du pays d'Aunis que les Anglais menaçaient. Il épousa, en premières noces, Anne de Surineau, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes, par contrat passé devant Esnard, notaire de la châtellenie du Lieu-Dieu, le 16 juin 1733, Marie-Madeleine de Buor de la Voy, fille de Gabriel Buor de la Voy, chevalier, seigneur de la Godelinière, et de Madeleine Thomas de la Foresterie.*

Alexandre eut de sa seconde femme :

1° Alexandre-Bonaventure *qui suit.*

2° Louis, *chevalier de Saint-Louis, servait en 1772, avec le grade de capitaine à la suite, dans la Légion de Dumas. Il prit part à l'insurrection Vendéenne et fut tué, le 29 juin 1793, à côté du marquis d'Autichamp au siège de Nantes (1).*

V. — ALEXANDRE-BONAVENTURE MESNARD, *comte de Mesnard, chevalier, seigneur de la Barotière, les Ardias, Chasnay et commandeur de Saint-Lazare, chevalier de Saint-Louis, né le 5 mai 1734, page à la grande écurie en 1751, il fut ensuite capitaine au régiment Royal-Cavalerie, avec le rang de lieutenant-colonel, fit toutes les campagnes de la guerre de Sept ans, se trouva en 1758 aux batailles de Crevelet et de Lutzelberg où il fut blessé, et combattit en 1760 à celle de Corbach, obtint l'érection de*

(1) Voir *Histoire de la Vendée*, de l'abbé Deniau, T. II, p. 212.— *Mémoires* de Mme de Bonchamps, p. 22.— Crétineau-Joly. — *Vendée militaire.*

la terre de la Barotière en comté de Mesnard par lettres patentes de décembre 1766. Il produisit ses titres devant Cherin en janvier 1772 pour monter dans les carrosses du Roi et fut nommé, la même année, gentilhomme de la chambre du comte de Provence ; et le 1er mai 1777, capitaine-colonel des Gardes de la porte de Monsieur, et le 21 septembre 1788, maréchal de camp de cavalerie. Il émigra en 1791 et remplit à Coblentz les fonctions d'adjudant-général. Il mourut en mai 1792. Il avait épousé, le 21 mai 1764, Marie-Eléonore-Elizabeth de la Boucherie du Margat, morte à Ingrandes. La marquise de la Rochejacquelein parle dans ses Mémoires *du triste état auquel elle la vit réduite, lors de son passage de la Loire par l'armée Vendéenne.*

De ce mariage :

1°. — Marie-Antoine-Alexandre-Dieudonné, *comte de Mesnard, né à Luçon, capitaine-colonel en survivance des gardes de Monsieur. En 1789, il avait émigré en Angleterre, était rentré en 1792, et s'était rendu ensuite à Coblentz (1). Arrêté, non pas à Paris mais à Passy, le 26 septembre 1797, il écrivit à l'un des Directeurs que « pour obéir à la loi, il était sorti de Paris dans les « vingt-quatre heures, avec l'intention de s'éloigner du « territoire de la République dans les quinze jours sui- « vants, mais que, n'ayant pu réaliser aucune espèce de « fonds pour entreprendre ce voyage, il était resté à « Passy et n'avait pu, dès lors, exécuter complètement la « loi. » A l'audience de la Commission militaire, on lui reprocha d'être porteur de faux passe-ports : mais quel émigré n'en était pas dans ce cas ? — De les avoir payés ! C'est que les agents du gouvernement les vendaient — d'y être désigné sous un faux nom : c'était le seul moyen de vivre. Il n'eut pas de défenseur et fut condamné à mort. Le lendemain, 12 octobre 1797, il fut conduit à la plaine*

(1) Une frégate anglaise l'ayant débarqué au Gros-Poulet, il combattit en Bretagne et y fut blessé en 1796. Le chirurgien qui le soignait le dénonça. *(Note de la famille.)*

*de Grenelle; depuis que la fusillade avait remplacé la guillotine, c'est là, c'est-à-dire aux environs de l'église et du théâtre actuels, qu'avaient lieu les exécutions. Arrivé au lieu du supplice, dit l'*Echo de l'Europe *du 19 octobre 1797, M. de Mesnard ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux, il fléchit le genou en terre, ôta son chapeau et dit en étendant les bras : « Soldats, tirez, je suis prêt ! »*

Le Directoire prit soin de publier cette condamnation : voulait-il faire parade de ses rigueurs? De sa propre main, le président du Directoire, Réveillère-Lépaux, invita les journaux subventionnés à reproduire le texte du jugement de M. le comte de Mesnard (1).

Il avait épousé en 1784, Louise-Joséphine de Caumont la Force, sœur du duc de la Force.

De ce mariage ;

a) Ladislas *de Mesnard, mort sous-lieutenant dans l'armée française, pendant la campagne de Russie.*

b) Zénobie-Joséphine-Alexandrine *de Mesnard, née à Mesnard-la-Barotière, qui épouse, en 1808, Hilarion-Gabriel, marquis de Lordat.*

2°. — Louis-Charles-Pierre-Bonaventure, *qui suit :*

VI. — Louis-Charles-Bonaventure, comte de Mesnard, né à Luçon en 1769, chevalier de Malte, condisciple de Napoléon Ier à l'école de Brienne, fit la campagne de 1792 avec les princes émigrés. Obligé de se retirer en Angleterre, il y gagna sa vie à copier de la musique et à dessiner des cartes géographiques. Il fit partie de l'expédition de l'Ile-Dieu. En 1806, il épousa Miss Sarah Mason d'une ancienne famille anglaise. A la Restauration, M. de Mesnard fut nommé chevalier de Saint-Louis, aide-de-camp et gentilhomme d'honneur du duc de Berry. En 1816, il devint premier écuyer de la duchesse de Berry, il était près du duc de

(1) Victor Pierre. — *La Terreur sous le Directoire.*

Berry, lors de l'assassinat de ce prince, qui lui remit le couteau ensanglanté.

Depuis ce moment, son crédit augmenta à la cour de plus en plus. Il fut nommé aide-de-camp du duc de Bordeaux, et gouverneur du château de Rosny.

Louis XVIII, qui avait vu son dévouement à l'épreuve dans l'exil, le nomma, en 1823, pair de France. Le roi de Naples le promut, en 1824, chevalier grand'croix de Saint-Constantin, et, en 1825, grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Charles X lui conféra, le 3 juin 1827, le titre de chevalier du Saint-Esprit avec promesse du titre de duc. Nommé président du deuxième collège électoral de la Vendée, il remplit ces fonctions avec impartialité. En 1828, il fut honoré dans son château de Mesnard, comme nous le raconterons plus loin, de la visite de la Duchesse de Berry.

Le comte de Mesnard était en Vendée, lors de la Révolution de 1830; il rejoignit la famille royale à Rambouillet, et s'embarqua avec elle à Cherbourg. Il accompagna Madame la duchesse de Berry en Angleterre, en Ecosse, en Hollande, en Italie, en Provence, en Vendée. Arrêté à Nantes avec la princesse, il la suivit à Blaye, d'où il dut comparaître devant les assises de Montbrison comme ayant fait partie de l'expédition du Carlo-Alberto.

M. de Mesnard, après son acquittement, retourna à Blaye, accompagna Madame en Sicile et donna dans toutes les circonstances, à la famille royale, des preuves d'un dévouement aussi chevaleresque que vendéen. Chargé par la princesse d'aller vendre ses collections en Angleterre, pour venir en aide aux Vendéens compromis, et rentré dans sa famille avec l'autorisation de Madame, il ne cessa de s'occuper, en France, des intérêts de la princesse qui entretenait avec lui une correspondance très active, et qui donna de vifs regrets, lors de sa mort, en 1842, au gentilhomme vendéen, dont le dévouement avait été si touchant.

Le comte de Mesnard repose au cimetière de Picpus, près de sa fille, la comtesse de Rosanbo, qu'il chérissait

tendrement. Il écrivait avec un grand naturel et a laissé d'intéressants Souvenirs intimes, *publiés à Paris, en 1844, par M^me^ Mélanie Waldor, à qui il avait confié ce soin et qui les a fait précéder d'une curieuse préface.*

De son mariage avec Miss Sarah Mason, veuve du major général Blondell, deux enfants :

1° Charles-Ferdinand-Windsor, qui suit :

2° Elisabeth-Aglaé, née le 17 avril 1807, mariée en 1825 à Ludovic Le Pelletier, comte de Rosanbo, fils du marquis de Rosanbo et de M^lle^ d'Andlau. M^lle^ de Mesnard fut, au moment de son mariage, nommée dame pour accompagner Madame la duchesse de Berry.

VII. — CHARLES-FERDINAND-WINDSOR DE MESNARD, *comte de Mesnard, ancien page de Charles X, se distingua en 1832, au combat du Chêne, et mourut en 1862, laissant de son mariage, contracté le 1^er^ août 1829, avec M^lle^ Flore de Bellisen, fille du marquis de Bellisen et de M^lle^ Barrin de la Gallissonnière.*

Le comte Ferdinand de Mesnard avait fait rebâtir le château de Mesnard, incendié pendant la Révolution par deux soldats du camp républicain des Quatre-Chemins-de-l'Oie. Cet incendie ayant été commis pendant une trêve, les deux coupables furent passés par les armes.

VIII. — MARIE-CAROLINE, *filleule de François I^er^, roi de Naples, et de S. A. R. Madame la duchesse de Berry. La vie entière de M^lle^ Caroline de Mesnard s'est passée à faire le bien.*

Nous ajouterons, en terminant, que la famille de Maynard-Mesnard a contracté des alliances directes avec les du Fouilloux (1), 1482; les Mauclerc, 1560; les

(1) Antoine Maynard, chevalier, seigneur de la Vergne-Cornet, en Bas-Poitou, épousa le 8 octobre 1482, Guillemette du Fouilloux, fille de Louis du Fouilloux et de Jeanne de la Rochefoucauld et par conséquent cousine germaine de Jacques du Fouilloux, le célèbre auteur de la Vénerie.

Baudry-d'Asson, 1802; les de Hillerin, 1850; et les Lézardière, 1868 : familles du Poitou qui, comme elle, comptent des écrivains distingués parmi leurs membres.

Armoiries : *d'argent fretté d'azur.*

Du comté de Mesnard relevait seulement le bourg et paroisse de Mesnard. Cette justice se composait d'un juge qui prenait le titre de sénéchal, d'un procureur fiscal et d'un greffier et relevait par appel du marquisat de Montaigu (1).

En 1828, Madame duchesse de Berry visita la Barotière et le château de son premier écuyer le comte de Mesnard.

« Madame partit de Bourbon le 5 juillet pour se rendre au château de Mesnard.

« Il était juste que le compagnon d'exil, que l'ami de cœur de Monseigneur le duc de Berry, que celui qui lui avait voué sa vie entière, que le comte de Mesnard obtint de Madame l'honneur qu'il avait sollicité et obtenu pour bien d'autres royalistes, celui de recevoir S. A. R.

« Pour cette réception, les ruines du château de Mesnard, vieux et noble manoir, situé dans une jolie position, avaient pris un air de fête; tout ce que le pays avait de plus distingué y était accouru; on voulait avant tout voir et revoir l'illustre voyageuse, mais on voulait aussi remercier le premier écuyer d'avoir aussi bien tracé l'itinéraire du voyage. Tout autre qui aurait moins connu l'énergie infatigable de la princesse, aurait craint de lui faire faire tant de pas à travers tant de mauvais chemins; mais le comte de Mesnard avait comprit toute la pensée de Madame : elle voulait connaître la Vendée, et il n'a rien redouté pour elle; il s'est dit : le bonheur qu'elle donnera, qu'elle fera dans cet excellent pays, lui sera plus doux que le repos. Nous avons été à même de voir

(1) Justices du Poitou, p. 31.

avec quelle obligeance, quel empressement le premier écuyer mettait sous les yeux de S. A. R. les espérances, les demandes des royalistes dont les châteaux se trouvaient sur la route de Madame : tout le monde aspirait à un honneur qui a été accordé à beaucoup, et dont nul ne perdra le souvenir.

« Le curé et des sœurs de charité ont reçu S. A. R. à son arrivée (1). M. et Mme de Mesnard les ont établies dans le pays pour l'instruction des jeunes filles du bourg et des environs. Le château ayant été brûlé pendant la guerre, le comte de Mesnard a arrangé dans les anciennes écuries une maison propre et très logeable : c'est là que Madame a déjeuné. Toutes les personnes qui s'étaient attachées à ses pas, depuis son entrée dans la Vendée, étaient venues à sa suite, avec un grand nombre de paysans. Ces braves gens ont bien bu, mangé, dansé (2), tiré des coups de fusil, et paraissaient au comble du bonheur. On voit que le bien que font les nobles propriétaires des Ruines n'est pas perdu ; ils sont aimés de tout ce qu'il y a de bon dans la contrée.

« S. A. R. a remarqué la chapelle qui est gothique et charmante (3). Comme nous l'avons dit ailleurs, dans la Vendée, il n'y a pas de fêtes sans feux de joie et sans

---

(1) Tous les habitants du bourg de Mesnard avaient pris part à la grande guerre vendéenne, et, leur curé en tête, marché jusqu'à Granville. *(Imbert de Saint-Amand).*

(2) La duchesse ouvrit un bal champêtre dans la grande prairie du château, avec un paysan du bourg, vétéran de l'armée catholique et royale.

(3) La chapelle est sous l'invocation de saint Ferdinand et de saint Charles Borromée. Les peintures anciennes et les écussons furent alors restaurés. On y remarque les tableaux de ses saints patrons et une copie excellente du Christ de Philippe de Champagne.

Cette chapelle, restaurée à nouveau par Mlle de Mesnard, a été bénite, le 28 septembre 1864, par le R. P. François-Régis de Martrin-Donos, procureur général de la Trappe, à Rome.

étendards ; c'est le luxe du pays : un énorme feu brûlait en face du château, et sur les débris de la demeure du serviteur fidèle flottait ce drapeau blanc qu'il avait suivi avec un fils de France sur la terre d'exil.

« Mme la comtesse de Mesnard avait été retenue à Paris pour les couches de sa fille, et fut ainsi privée de l'honneur de recevoir S. A. R.

« A peu de distance de Mesnard, Madame trouva une partie de chasse tout organisée par M. le comte de Chabot, officier vendéen. S. A. R. chassa pendant quelque temps, mais la chasse fut sans résultat. »

(*Relation du voyage de la duchesse de Berry dans la Touraine et la Vendée, en 1828, par le vicomte* WALSH, t. I, p. 266.)

L'église de la Barotière est un petit édifice sans bas-côtés, la nef est surmontée d'un tillis en forme de voûte et séparé du chœur par une arcade. Ce chœur, voûté en pierres et en ogive, est soutenu par quelques-unes de ces têtes fantastiques et grimaçantes bien connues en architecture. On voit dans l'église les tableaux de saint Christophe son patron, ceux de la Nativité de la sainte Vierge, de saint Symphorien, de sainte Catherine et de sainte Emerence. Deux petits autels sont dédiés, l'un à la Sainte-Vierge, et l'autre à saint Symphorien.

Le presbytère a pour dépendance un jardin et une borderie d'un revenu de 300 francs. La cure était une de celles très rares, qui était à la nomination de l'évêque du diocèse *de dono episcopi.*

Mlle de Mesnard avait la consolation, le 29 juillet 1884, de faire consacrer la nouvelle église de la Barotière, élevée par ses soins. Mgr Catteau, évêque de Luçon, entouré de Mgr Brigandet, évêque de Ramatha, vicaire apostolique de la Birmanie méridionale et d'un nombreux clergé, dans les rangs duquel on distinguait M. Perdreau, curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, M. le curé de

Montbeton, M. le chanoine Auber, de Poitiers, M. le chanoine de Suyrot, M. Caurit, curé-doyen des Herbiers, etc., accomplissait cette cérémonie aussi pompeuse que touchante. Rien n'avait été épargné pour la décoration du somptueux monument (1).

L'église de Mesnard-la-Barotière est l'une des plus belles du diocèse de Luçon, par la pureté de ses lignes, la richesse de son ornementation et ses splendides verrières. Elle a été construite dans le style du XIII^e^ siècle par M. Boismen, de Nantes.

La première pierre fut posée et bénite le 28 septembre 1864, par Mgr Colet, évêque de Luçon (mort archevêque de Tours), en présence de M^me^ la comtesse et de M^lle^ de Mesnard et du R. P. abbé Dom François-Régis de Martrin-Donos, procureur général de la Trappe, à Rome, leur parent par les Bellissen.

La belle journée du 29 juillet devait avoir un lendemain moins solennel, sans doute, mais plus touchant peut-être dans son objet. Mgr de Luçon bénissait, ce jour-là,

---

(1) Du sanctuaire à la porte principale, et dans chaque nef étaient suspendues, en grand nombre, des oriflammes aux couleurs variées : des banderolles légères descendaient en plis gracieux de la voute, pour se rattacher à chacune des élégantes colonnes qui supportent l'édifice.

On ne saurait passer sous silence cette riche chasuble en drap d'or sur laquelle une délicate pensée filiale a fait appliquer avec un art merveilleux les broderies d'or du manteau de pair de France, porté jadis par M. le comte de Mesnard, ni ce calice en or massif, sans émaux, sans ciselures, n'ayant pour tout ornement qu'une croix de diamants, placée là par l'âme généreuse qui dédaignant pour elle ces riches pierreries, a préféré les consacrer à la gloire du Dieu de l'Eucharistie ; et enfin le grand crucifix sous son arcade à fond cramoisi, et le Saint Pierre en bronze (sur le modèle de la statue de Rome) placés de chaque côté de la porte d'entrée, pour être désormais, selon l'intention de la pieuse fondatrice, l'objet d'une dévotion spéciale dans sa chère église de Mesnard.

(Compte-rendu de la cérémonie).

deux magnifiques écoles libres, édifiées ou agrandies sous l'intelligente direction de M. Charles Plista, par la généreuse bienfaitrice de la paroisse, avec une charité qui ne sait pas compter (1). L'école des filles avait été antérieurement créée par l'aïeule de M^lle^ de Mesnard, M^me^ la comtesse Charles de Mesnard, née Sarah Mason, qui, bien qu'anglaise et protestante, avait voulu doter le bourg de la Barotière d'une maison d'éducation pour les petites filles, dirigée par de saintes religieuses.

A la fin de janvier 1888, la paroisse de la Barotière apprenait avec une douleur inconsolable la mort imprévue de sa noble bienfaitrice, au château de Montbeton, près Montauban.

« *Le samedi soir, 27 janvier, après avoir longtemps* « *parlé de toutes ses œuvres avec une parfaite lucidité* « *d'esprit, M^lle^ de Mesnard s'était retirée dans ses* « *appartements. Une syncope l'enlevait moins de deux* « *heures après, lui laissant néanmoins le temps de* « *recevoir les derniers sacrements, consolations suprêmes* « *de la religion.*

« *Elevée à la cour, riche de plusieurs millions,* « *M^lle^ de Mesnard avait une simplicité aimable qui* « *charmait tous ceux qui l'approchaient.....*

« *La mort de M^me^ la comtesse de Mesnard avait été* « *pour sa fille un de ces déchirements immenses que seuls* « *peuvent comprendre ceux qui ont pu admirer la sublime* « *émulation pour le bien, la parfaite communauté d'idées,* « *la piété fervente et éclairée, la charité discrète qui* « *animaient ces deux nobles châtelaines.*

« *En chrétienne qu'elle était, M^lle^ de Mesnard avait* « *supporté cette épreuve avec ce courage et cette résí-* « *gnation que la foi seule peut inspirer. Néanmoins, le* « *souvenir de sa pieuse mère hantait sans cesse son âme,*

(1) Relation de la double cérémonie. — *Semaine Catholique de Luçon*, 25 août 1884. D. C.

« *et c'est dans les larmes continuelles qu'elle a accompli* « *les derniers mois de son pèlerinage sur la terre. Au* « *mois de novembre dernier, la paroisse de Mesnard-la-* « *Barotière, réunie tout entière autour de M*lle *de* « *Mesnard, dans la jeune et ravissante église gothique,* « *témoignage de sa pieuse munificence, unissait ses prières* « *aux siennes en souvenir de la regrettée défunte...* (1) « *Aujourd'hui les habitants de Mesnard ont un nouveau* « *deuil à porter. — Les œuvres importantes, fondées* « *dans cette paroisse par les soins de ces généreuses* « *chrétiennes, ne périront pas, nous pouvons l'affirmer ;* « *néanmoins les malheureux perdront une amie secourable* « *dont le cœur et la main étaient toujours ouverts pour* « *soulager les infortunes.*

« *C'est jeudi, 2 février, qu'ont eu lieu à Montbeton, les* « *obsèques de M*lle *de Mesnard. Elles étaient présidées* « *par Mgr l'évêque de Montauban, qui a donné l'absoute.* « *M. l'abbé Delpech, supérieur des Missions étrangères, a* « *chanté la messe.*

« *Le clergé de Montauban et des environs ainsi que des* « *représentants de plusieurs ordres religieux étaient* « *venus apporter le tribut de leurs prières et de leur* « *reconnaissance à la vénérable défunte.*

« *Le deuil était conduit par M. le marquis de Rosanbo,* « *M. le marquis du Lyon et M. le comte A. de Bellisen* « *qu'entourait l'élite des sociétés Toulousaine et Mon-* « *talbanaise.*

« *La cérémonie de ses obsèques a bien eu le caractère* « *de noble simplicité que lui eût voulu donner la noble* « *défunte, si elle avait eu le temps d'en régler le détail.*

« *Quelques branches de lis, des bouquets de roses blan-* « *ches jetées sur la blanche tenture qui recouvrait le cer-* « *cueil, formaient toute l'ornementation du modeste cata-* « *falque ; il n'y avait rien qui sentît la pompe mondaine.*

(1) Mlle de Mesnard, pour aller à l'église, donnait le bras à son parent M. le baron Gaston de Mesnard, qui représentait la famille de Maynard-Mesnard.

« Et maintenant, *dit un journal de Montauban*, la fille « repose à côté de la mère au milieu de la petite nécro- « pole pour abriter la tombe de leurs enfants d'adoption ; « c'est de cette terre bénite où elles dorment de leur der- « nier sommeil au milieu de jeunes êtres qui leur doivent « peut-être leur bonheur éternel, que ces deux grandes « chrétiennes se lèveront au jour de la résurrection.

« En attendant, que leurs âmes reposent dans la paix de « Jésus-Christ, dont elles servirent si généreusement la « cause et au nom duquel tant de grandes choses ont été « accomplies !...

« *Oui, qu'elles reposent en paix! On aime à redire* « *cette parole, surtout sur la tombe de ceux qui, comme* « *M^lle de Mesnard, ont préféré le labeur des bonnes* « *œuvres aux jouissances que procure la fortune, et* « *qui ont consacré leur vie au soulagement de toutes les* « *douleurs.* »

(*J. M. D.* — Mademoiselle de Mesnard — *Semaine catholique — 18 février 1888.*)

MOUCHAMPS

Le prieuré de Mouchamps, dans un acte de 1135, relevait dès lors de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, fondée vers 1020.

Selon l'opinion généralement reçue, l'étymologie de Mouchamps serait *Molles campi*. Elle paraît assez conforme à la nature du sol, lorsqu'on parcourt ses chemins au cœur de l'hiver (1). On voit dans la *Gallia christiana* qu'en 1160 Airaud, seigneur de Mouchamps, eut un différend avec Thomas, abbé de la Grénetière (2)

---

(1) « *Le nom ou plutôt le surnom tout latin de cette localité* « *attestait des terres arables, dont l'étendue est coupée fréquem-* « *ment par des bois et des bocages pleins de fraîchenr. Ce nom* « *fut précédé sans doute d'un autre beaucoup plus ancien, pro-* « *bablement celtique, dont le sens devait faire allusion comme* « *toujours aux aspects du pays ou à cette facile docilité du sol* « *qui se prête volontiers à plusieurs genres de culture.* » (Abbé AUBER — *Histoire du Poitou.)*

(2) — « Calon, par la grâce de Dieu, évêque de Poitiers, à « Thomas, abbé de la Grenetière, et à des successeurs à « perpétuité.

« Afin que personne n'en doute, et pour le rappeler à la « mémoire de nos contemporains et de nos successeurs, nous « nous sommes appliqués à consigner dans le présent écrit, et « à confirmer par l'apposition de notre sceau, de quelle « manière a été terminé, en notre présence, le procès qui avait « éclaté entre toi et Airaud de Mouchamp, au sujet du pressoir « dudit lieu. Nous vous avons appelés l'un et l'autre devant nous « au Boupère *(Alba-Petra)*, où nous avons écouté avec soin « vos allégations réciproques ainsi que celles de vos témoins ; « puis après les avoir minutieusement examinées, nous avons « reconnu et déclaré qu'Airaud n'avait aucun droit d'éta- « blir un pressoir féodal dans le château du susdit Mouchamp.

et le nom de Mouchamps est indiqué sous celui de *Molli campo*. L'étymologie ci-dessus serait donc adoptée aussi par les savants auteurs de cet ouvrage. Une charte datée du XIII[e] siècle, et dans laquelle on apprend que Guillaume V l'archevêque, seigneur de Parthenay, de Mouchamps, etc., etc., conclut un traité en 1280 avec les religieux de la Grénetière au sujet de la forêt de Vendrennes et de Mouchamps, vient à l'appui de cette assertion en citant la localité de Mouchamps par les mots latins de *Molli campo*.

L'histoire entière de Mouchamps est renfermée dans celle du Parc-Soubise, résidence de ses seigneurs. Anciennement Mouchamps était une baronnie, avec un château-fort appartenant ainsi que le Parc à la maison cadette de Bretagne, Rohan-Soubise ; c'est du nom de cette maison que le Parc a retenu celui du Parc-Soubise.

Au château du Parc, mourut, le 26 octobre 1631, âgée de 77 ans, Catherine de Parthenay, dame de Soubise. Héritière de l'illustre et puissante maison des Parthenay Larchevesque, puînés des ducs d'Aquitaine, la grande Catherine, comme l'appelaient les huguenots du Bas-Poitou, fut élevée par sa mère M[lle] Antoinette d'Aubeterre dans la religion protestante. Ardente calviniste, elle fit abju-

« Airaud ayant refusé de se soumettre à notre sentence, nous « l'avons cependant contraint à l'exécuter au moyen de la « censure ecclésiastique. Ainsi il a renoncé au maintien de son « dit pressoir et il a reconnu entre nos mains et par serment « que ni lui, ni aucun de ses prédécesseurs n'avaient jamais « eu un semblable droit. Ces renonciations et déclarations ont « été faites à Poitiers en présence des nobles personnages « dont les noms suivent : Pierre Hélie, chevalier, et Mainard, « prieur de Sainte-Radégonde, Sebrand, archiprêtre de « Pareds, Gautier, prêtre de Pouzauges, et plusieurs autres. »

Calon fut évêque de Poitiers du mois de Janvier 1155 au 4 Novembre 1157.

(Charte latine, collection de Dom Fonteneau, traduction de M. Paul Marchegay.)

rer le catholicisme à son second mari, René II de Rohan. Elle se distingua par son savoir et son talent pour la poésie. La Croix-du-Maine nous apprend qu'elle traduisit les préceptes de Isocrate et composa plusieurs tragédies et comédies ; elle fit en outre des élégies ; enfin, elle a laissé une généalogie de sa famille dont on possède le manuscrit.

Elle tenait ses goûts littéraires de sa mère, dame fort estimée, dit-elle, pour son bon entendement, et les transmit elle-même à ses filles.

Les malheurs, les chagrins et les mécomptes occupent dans sa vie une grande place. Catherine fut l'âme et le soutien de ses coreligionnaires. Nous la voyons à la tête de toutes les ligues, employant ses immenses revenus à soudoyer les ministres et les prédicants, entretenant les bandes calvinistes, payant toujours de sa personne, et, dans ses vieux jours, ne craignant pas de s'enfermer avec ses enfants dans les murs de la Rochelle, et d'y soutenir, sans faiblir, toutes les horreurs de cet horrible siège, en ne vivant pendant trois mois que de chair de cheval et de quatre onces de pain par jour ; Catherine et ses filles refusèrent d'être comprises dans la capitulation ; elles restèrent prisonnières de guerre et furent conduites au château de Niort.

Ce fut pendant ce siège célèbre que Catherine composa et fit représenter un drame intitulé « Judith et Holopherne. » Se voulait-elle comparer à Judith ? Richelieu devait-il succomber sous son poignard ?

Son père, Jean de Parthenay l'Archevêque, fut un des principaux chefs des protestants dans la première guerre de religion.

Son premier mari, qui prit le nom de Soubise, devint aussi l'un des chefs renommés dans la seconde et la troisième guerre civile. Il fut tué aux massacres de la Saint-Barthélemy.

Les trois filles de Catherine de Parthenay, Henriette, Catherine et Anne, esprits cultivés et pleines de charmes, ne le cédaient en rien, sous le rapport littéraire, à leur illustre mère.

HENRIETTE DE ROHAN, *appelée toujours en sa qualité d'aînée* mademoiselle de Rohan, *et à laquelle un peu de défectuosité dans la taille a fait donner le surnom de* Bossue, *resta fille et mourut vers le 1re septembre 1624. Habile à peindre les portraits les plus délicats, elle aussi a été poète comme sa mère et ses jeunes sœurs.*

CATHERINE DE ROHAN, *dont on connaît la fière et vertueuse réponse aux obsessions du Béarnais, son parent, ne survécut que deux ans et quelques mois à son mariage avec le duc de Deux-Ponts ; elle mourut le 28 août 1604. Elle excellait comme musicienne et poète.*

ANNE DE ROHAN *qu'Henriette appelait « sa petite sœur » mourut à Paris, en 1646, sans avoir été mariée, parce que, comme sa sœur aînée, elle ne voulait, « ni abjurer ni déroger ». Elle savait l'hébreu qu'elle traduisait à livre ouvert ; elle cultivait aussi la poésie ; on a d'elle un recueil de vingt-quatre pièces qui justifieraient une publication, dit un docte critique.*

HENRI II DE ROHAN, *né en 1579, mort en 1638. Il épousa Marie de Béthune, fille de Sully. Après la mort d'Henri IV, il devint le chef du parti calviniste et engagea une nouvelle guerre civile ; pendant le siège de la Rochelle il se fortifia dans le Vivarais, et à la paix d'Alais, en 1629, obtint une indemnité de 300.000 livres qu'il distribua à ses coréligionnaires. Mais il dut s'expatrier ; il écrivit, dans les loisirs de son exil, plusieurs ouvrages, remarquables par la science militaire, les vues politiques et l'énergique concision du style.*

BENJAMIN DE ROHAN-SOUBISE, *frère cadet de Henri ; né en 1589, prit le nom de Soubise du chef de sa mère. Il fit ses premières armes sous Maurice de Nassau, stathouder de Hollande, qui depuis fut le maître de Turenne, Soubise avait signalé son courage dès l'âge de 17 ans dans la ville de Berghes, assiégée par les Espagnols. En 1621, l'assemblée protestante de la Rochelle lui confia le commandement général des provinces de Poitou, Bretagne et Anjou. Il défendit inutilement la ville de Saint-Jean-d'Angély assiégée par Louis XIII en personne ;*

obligé de se rendre, il jura à son souverain de demeurer éternellement sous son obéissance et de ne jamais porter les armes contre son service.

Bientôt le félon débarquait sur les côtes bas-poitevines, à la tête de trois mille hommes de troupes rochelaises, courait le pays pour y exercer toute sorte de brigandages et finalement s'embusquait dans l'île de Ré, c'est de là que le jeune roi vint le pourchasser et lui infliger une sanglante et honteuse défaite. Sa sœur Anne de Rohan éprouva une profonde douleur de tant de félonie et de déshonneur. Elle adressa à son frère, après la déroute de Rié, quelques pages émues, où la simplicité s'allie aux sentiments élevés et délicats et où elle a laissé l'empreinte de ses touchants regrets (1).

La devise des Rohan était : Roi je ne puis ; prince je dédaigne ; Rohan je suis.

Jean de Parthenay, seigneur de Soubise, nourri dès sa jeunesse dans la doctrine de la réformation, contribua puissamment à les propager dans la paroisse de Mouchamps ; arrêté dans la carrière des honneurs par ses opinions religieuses, il était venu s'établir au château du Parc à son retour d'Italie. Dès l'année 1565, on voit les partisans de la Réforme procéder par des voies de fait à Mouchamps comme ailleurs et faire cesser le service divin dans l'église paroissiale.

Un cahier du consistoire de Mouchamps fait connaître les commencements du protestantisme dans cette localité. Sur la fin du mois de juillet 1573, y est-il dit, M. de la Fayolle, ministre de la parole de Dieu, remplaça M. Baptiste Essort, décédé après avoir été le premier ministre qui s'établit à Mouchamps (2). L'un et l'autre n'exerçaient en-

(1) C f. Marchegay : *Poésies de Mesdames de Rohan*, etc. — Cte de Chabot : *Mlles de Rohan, littérateurs et poètes.* — Mourain de Sourdeval : *Expédition de Louis XIII contre Soubise.*

(2) Ce nom patronymique serait de l'invention de M. de la Fontenelle qui aurait lu Baptiste *Estort*, ministre, pour Baptiste *estoit* ministre.

core que secrètement et le premier, en 1574, fut obligé de se retirer au château du Parc, où il baptisait en secret les enfants. Ce ne fut qu'après les troubles de 1577, le 10 septembre de cette année, que la première prédication publique des nouvelles doctrines fut faite à Mouchamps par le ministre Sibileau qui, à la suite, baptisa trente enfants. Dès le mois suivant, Dominique de Losse, dit la Touche, lui succéda et devint ministre de Mouchamps et de Saint-Fulgent.

Bientôt les protestants de Mouchamps, protégés par la dame douairière du Parc de Rohan s'emparent de l'église paroissiale et y établissent leur culte. Le cardinal de Richelieu, sur la dénonciation qui lui en fut faite par le curé de Mouchamps, porta plainte au roi, et par arrêt du Conseil privé, il fut fait ordonnance, le 13 février 1623, à la dame de Rohan, d'abandonner aux catholiques leur église et intimé défense d'y continuer le prêche. Elle s'y refusa, et voulut porter l'affaire devant la Chambre de l'édit. Mais le cardinal fit ordonner que l'opposante serait assignée devant le conseil privé pour fournir ses moyens ; elle ne fit rien produire (1).

Un nouvel arrêt, du 11 septembre 1624, ordonna le rétablissement de la messe dans l'église de Mouchamps, défendant aux réformés de troubler le curé dans l'exercice de ses fonctions, la jouissance de ses biens temporels et la perception de ses deniers.

Définitivement dépossédés de l'église, les réformés de

(1) Le cardinal de Richelieu, évêque de Luçon, dès le 13 Février 1623, et plus tard Mgr de Bragelogne et messire Isaac Ringères, curé de Mouchamps, demandèrent au Conseil d'État que dame Catherine de Parthenay, douairière de Rohan et de Mouchamps, fut contrainte aussi bien que les habitants calvinistes de souffrir le curé et autres prêtres envoyés par l'Evêque sans les troubler dans l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine. Un arrêt du 27 mars 1626, condamna la dite dame et les habitants suivant la demande faite contre eux. (*Décisions catholiques* de M. B. Filleau, p. 162.)

Mouchamps se bâtirent un temple, en 1628, à une assez petite distance.

Dans un voyage qu'il fit à Paris en 1682, Mgr de Barillon obtint la destruction de plusieurs temples protestants de son diocèse, entre autres de celui de Mouchamps.

« Heureux succès, dit-il, dans ses confessions, du pro-« cès pour le temple de Mouchamps, le 15 janvier 1682. « L'arrêt ordonne qu'il sera démoli. Je n'aurais pu l'obte-« nir, sans une protection de Dieu toute particulière. » En reconnaissance de cette grâce, le prélat promet 300 livres d'aumône.

Du reste les calvinistes de Mouchamps avaient précédemment perdu leur ministre, Mathieu Souverain, déposé, en 1682, au synode de Thouars — chose étrange — pour des divergences dogmatiques. Cette révocation fut fulminée du haut de la chaire, dans le temple de Mouchamps, par deux ministres du voisinage. Mais les religionnaires de l'endroit, ne comprenant rien aux arguments et distinctions de leurs théologiens, s'obstinèrent à conserver quand même leur pasteur. L'année suivante, Souverain osa se présenter tête haute, devant le synode de Fontenay, et donna lecture d'un vigoureux écrit pour sa défense. Le synode autoritaire, jetant aux vieilleries le fameux principe du libre examen, s'opposa à toute discussion ; retranché pour le moment dans les 40 articles de sa confession de foi, comme au centre de la vérité, il maintint et confirma la déposition prononcée et, au mépris de toute tolérance, refusa à Souverain la communion qu'il demandait. L'excommunié plia bagage et s'expatria dans la Grande-Bretagne ; l'église anglicane se montrant moins intransigeante sur le fait de son orthodoxie, s'empressa d'accepter ses services.

Avant son départ pour Paris, au mois de juin 1681, l'évêque Barillon, à bout d'arguments plus persuasifs sur les obstinés sectaires de son diocèse, avait procédé à une étrange tournée pastorale dans les paroisses où l'hérésie comptait plus de partisans. Pour porter plus efficacement la conviction dans les cœurs, il avait imaginé de renforcer

ses exhortations de la présence même de l'Intendant de Poitiers et de ses assesseurs. Le prélat n'eut garde d'oublier la paroisse de Mouchamps, le chef-lieu d'exercice réel le plus considérable de son diocèse, *dit-il, dans un Mémoire. La présence simultanée et de l'Evêque et de l'Intendant opéra, avec ou sans l'aide de l'Esprit-Saint, la conversion de 33 religionnaires et encore faut-il compter dans ce nombre 10 enfants en bas âge : maigre succès assurément étant donné tout ce déploiement d'éloquence persuasive. On trouve les noms de ces néophytes dans la longue liste des nouveaux convertis de son diocèse que le prélat était heureux de déposer, quelque temps après aux pieds de Louis XIV :*

Jacques Humelin, charpentier, âgé de 40 ans, Jean, Jacques et René, tous en bas âge, au-dessous de 12 ans ;

Anne Belle, femme de Pierre Allard, âgée de 60 ans ;

Louis Nivet, meunier, âgé de 70 ans ;

Gillot-Bidault, tailleur d'habits ;

Jean Brillauceau, procureur fiscal, audit Mouchamps, sieur de Montifault, âgé de 35 ans ;

Maître Louis Ageon, greffier et notaire, âgé de 30 ans ;

Louis Brillauceau, sa femme, René et Louis âgé de 2 ans et 9 mois ;

Jean Muguet, dit la Rivière, âgé de 45 ans ; Isabelle, Isaac et René, âgés de 10, 6 et 3 ans, ses enfants.

Marguerite Jadand ;

Daniel Arnou ;

Jeanne Dubois, veuve de Nicolas Doullet. Catherine et Bénigne, ses filles ;

Jacques Chastagner, journalier ;

Jeanne Boucher, femme de Jacques Avelin, charpentier ;

Antoine Maudet journalier, et Elisabeth Cation, sa femme, François, leur fils, âgé de 2 ans ;

Moïse Bordelais, tailleur, et Marguerite, sa fille, âgée de 4 ans ;

Hiérémie Plessis, fileuse de laine ;

Samuel Juelin, journalier ;

Mathurin Aumet, fils, de défunt Jacques et de Louise Chesneau, âgé de 20 ans ;

Charles Henry (1) ;

A cette époque, la paroisse de Mouchamps avait pour curé un religieux bénédictin, docteur en théologie et pasteur très zélé. Dom Olivier Echallart du Coudray n'était pas tenu en haute estime par l'évêque Barillon et cela parce qu'il croyait devoir professer des opinions nettement ultramontaines. Aussi, quand l'évêque de Luçon publia dans son diocèse le catéchisme, dit des Trois Henry, le docteur curé de Mouchamps refusa-t-il de l'enseigner dans sa paroisse, ce catéchisme lui paraissant favoriser certaines erreurs jansénistes. Messire Echallart, pour mieux affirmer la doctrine romaine, composa lui-même un contre-catéchisme et le fit imprimer à Nantes. L'ouvrage portait pour titre : *Sommaire des principaux points de la Foi* et de la *Doctrine chrétienne avec les remarques des erreurs de la nouvelle doctrine,* par Dom O. Echallart R. *B. P. M. (religieux bénédictin, prieur de Mouchamps).* Ce livre accentuait particulièrement en termes aussi clairs que précis les prérogatives du Pape contre les novateurs du temps, soit protestants soit jansénistes.

Cette sainte hardiesse de la part d'un simple curé de campagne, en face de l'erreur et de ses partisans plus ou moins avoués, causa au prélat, ami des Arnaud, la plus vive indignation. Mgr de Barillon se hâta d'écrire un véritable réquisitoire contre son diocésain et il l'adressa au Roi lui-même. Au lieu de citer le prétendu rebelle à la barre de son officialité ou devant toute autre juridiction ecclésiastique, le prélat trouva plus expéditif de dénoncer l'auteur et l'ouvrage aux sévérités du pouvoir civil, conseillant au Roi de saisir le livre, et quant au boute-feu de l'interner dans quelque monastère au fond de la Basse-Bretagne. L'Evêque, en ce moment, était bien en Cour. Ses conclusions furent acceptées à Paris, et incontinent mises à exécution. De par sa Majesté tous les exemplaires

(1) *Rolle des nouveaux convertis du Poitou dans le diocèse de Luçon, depuis le mois de février 1681,* p. 201.

du catéchisme de Mouchamps qui se trouvèrent tant chez l'imprimeur que chez les libraires de Nantes furent saisis, et défense fut faite *d'en plus vendre, ni débiter, à peine de punition.* Puis, un ordre du Roi expédié par Louvois à Foucault, intendant du Poitou, lui enjoignit en outre d'enfermer pour un temps le prieur Échallart à l'abbaye de Saint-Benoit à Quimperlé. *(Mémoires de Foucault.)*

Le prieur de Mouchamps fut donc victime de son orthodoxie, et il est à noter pour sa justification que sa doctrine est universellement enseignée aujourd'hui dans l'Église. La leçon qui fut particulièrement dénoncée comme remplie d'erreurs est marquée au coin de la plus pure orthodoxie, exposant avec une parfaite exactitude les devoirs envers l'évêque du diocèse et envers le Souverain Pontife, chef de l'Eglise.

La baronnie de Mouchamps et la terre du Parc passèrent de la maison de Rohan dans la famille des comtes de la Massaie qui les a possédées jusqu'à la fin du siècle dernier.

Marguerite de Rohan, fille unique de Henri de Rohan, mentionné plus haut, et de Marguerite de Béthune-Sully, épousa en 1643 Henri Chabot, marquis de Sainte-Aulaye et des Moutiers, et lui porta avec le titre illustre de duc de Rohan toutes ses possessions territoriales. De ce nombre le château du Parc-Soubise. Telle fut l'origine de la maison de Rohan-Chabot.

Après la mort de son mari, la duchesse Marguerite de Rohan-Chabot vendit, en 1657, la baronnie de Mouchamps, la seigneurie du Parc et la châtellerie de Vendrennes à Jacques Amproux de Lorme de la Massais, grand audiencier de France. Ce nouveau seigneur de Mouchamps appartenait à une famille de petite judicature, originaire du Blain en Bretagne, que la faveur des Rohan fit sortir de l'obscurité. A l'exemple de leurs protecteurs, les Amproux de la Massais furent d'abord d'ardents calvinistes. A la révocation de l'Edit de Nantes, Paul-Henry de la Massais, seigneur du Parc, mit tout en

œuvre pour empêcher ses coreligionnaires de Mouchamps et des environs d'abjurer la réforme. L'intendant Foucault le fit saisir et enfermer à la Bastille. Là l'indomptable calviniste revint à sa résipiscence, et sa conversion lui gagna l'amitié et la protection de Louvois. Plus tard il entreprit de ramener à la religion catholique la population de Mouchamps et des paroisses voisines. Le curé de Vendrennes fit, par ordre de la cour, dans le château du Parc, « des conférences où il employait, dit-il, la méthode de saint Augustin, à savoir l'instruction et l'autorité. » Dans son mémoire contre le curé de Mouchamps, Mgr de Barillon assure que le seigneur de la paroisse est fort bien converti, mais qu'il trouve indiscret le zèle de messire Echallard à l'égard des protestants. Les plaintes de M. de la Massais provenaient sans doute de ce que le pasteur de Mouchamps ne craignait point de soutenir contre lui plusieurs procès. Toujours est-il qu'en récompense de son prosélytisme de néocatholique, le seigneur du Parc, d'abord fait comte de la Massais, fut, à la fin de l'année 1688, nommé lieutenant du roi en Bas-Poitou. C'est ce dernier titre qui lui est donné dans les actes de catholicité où il est désigné, aux registres paroissiaux de Mouchamps.

La baronnie de Mouchamps et la terre du Parc, après être sorties par vente de la maison de Chabot, y sont rentrées par l'acquisition qu'en fit M. le comte Auguste de Chabot, quelques années avant la Révolution.

La famille des Chabot est une des plus anciennes du Poitou ; on l'a fait remonter jusqu'à Guillaume Chabot vivant en 1040. Sebran Chabot était, en 1135, seigneur de Vouvant et de Rocheservière. Thibaud Chabot était seigneur de Rocheservière et de la Grève en 1185. Il y eut plusieurs branches de la maison de Chabot. C'est dans la famille des Chabot qu'est née Eustache Chabot, célèbre dans nos campagnes sous le nom de la fée Mellusine, dont les enfants furent l'un roi de Chypre, le second roi d'Arménie ; sa postérité occupa pendant plus

de 200 ans le trône de Jérusalem. Son troisième fils épousa l'héritière de Luxembourg et ses descendants ont été rois de Bohême et empereurs. Mellusine eut aussi plusieurs autres enfants dont l'un fut un guerrier redoutable surnommé la *grand'dent,* un autre fut religieux à Maillezais.

Le château du Parc venait à peine d'être achevé lorsqu'il fut incendié par les colonnes républicaines justement appelées *infernales.* Les ruines indiquent cependant encore une habitation vraiment royale. Elles s'élèvent sur les bords d'un lac, entourées de la forêt du Parc. La façade de ce château est majestueuse, on y voit des portiques à pleins cintres, trois rangs de croisées, des pilastres, des corniches, puis des décombres, des poutres à demi-brûlées, des murs noircis par le feu.

Henri IV a visité le Parc plusieurs fois, et avant la guerre de 1793 on voyait encore la chambre et on conservait le lit où le bon roi couchait ; la couverture du lit de parade était d'une étoffe tissue fond d'argent à grandes fleurs vertes ; le lit était orné de quatre colonnes torses parfaitement dorées. La vaste cheminée à l'antique était de marbre et chargée d'arabesques. Les flammes ont tout dévoré. On n'a pu sauver que les colonnes du lit ; on les y voit encore.

Ce n'est cependant pas le château moderne qui fut visité par Henri IV. Le Parc était alors un castel gothique, entouré de fortifications et de douves ; mais en vain on en chercherait aujourd'hui quelques traces ; tout a été changé, les douves mêmes ont été comblées.

Les enfants de Rohan avaient pour aïeule Isabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre, et se trouvaient ainsi les cousins issus de germain d'Henri IV, qui pourtant était bien plus âgé qu'eux. Aussi avant que le Béarnais parvînt au trône de France, considérait-il son parent Henri de Rohan comme son héritier présomptif de la couronne de Navarre.

On ne saurait omettre en parlant de Mouchamps quelques details sur ses gentilshommes verriers :

« Les Parthenay-l'Archevesque prirent sans doute dans la verrerie déjà très ancienne de leur baronnie de Vouvant les ouvriers qui vinrent fonder celle de leur domaine du Parc. L'existence de cette dernière nous est révélée par les lettres suivantes de Charles VI.

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailli de Touraine et des ressorts et exemptions d'Anjou, du Maine et du Poictou, ou a son lieutenant, salut.

Reçeu avons l'humble supplication de Philippon Bertrand, maistre de la verrerie du Parc de Mouchamps ; pour luy et pour les autres verriers dudict lieu, ses alloués, contenant que combien que tous verriers soient et doivent estre, à cause dudict mestier du verrier, de toute ancienneté, tenuz et réputez pour nobles personnes ; car à cause de la noblesse du dit mestier, aucun ne puet ne doit estre reçeu à icelui mestier s'il n'est nez et extraict, de par son père, d'autres verriers, et que le dict suppliant et ses dicts alloués, qui sont verriers nez et extraicts, de par leurs pères, d'autres verriers à cause dudict mestier soient et doient estre tenuz et réputez pour nobles, et par ce doivent joïr et user de tous les droits, franchises, libertés et privilèges des quels usent et joyesent et ont accoutumé de joys et user les autres nobles du pays, et à cause de ce doivent estre frans, quittes et exempts de toutes tailles et fouages, sans ce que auxdictes tailles et fouages aucun les y puisse ne doie de raison mettre ne imposer avecques les non nobles dudict païs : mesmement que les autres verriers d'iceluy pays, à cause et pour raison d. celui mestier de verrier, sont tenuz et gardez paisiblement et sans contradiction es franchises, libertez, droits et privilèges dessus déclairés. Néanmoins aucuns hayneux et malveillants d'icelui suppliant et de ses dits alloués verriers, ou autrement contre raison, se sont, depuis certain temps en ça, efforciez et s'efforcent de jour en jour de les mettre et imposer, avecques les non nobles du dict pays aux tailles et fouages, ayant cours en icelui païs, qui est contre raison des droits, privilèges et franchises et libertez dessus dictz et on grant grief, préjudice et domaige du dict suppliant et de ses dictz alloués, et plus pourrait estre, si par nous ne leur estoit sur ce pourveu de remede de justice,

si come dict icelui suppliant requerant sur se notre provision. Pour quoy Nous, ces choses considérées, vous mandons et, pour ce que vous estes, si come l'on dit, notre plus prochain juge des parties et lieux, comectons que, s'il vous appert des choses, dessus dictes, vous le dict suppliant et ses dicts alloués verriers ne seuffrez estre mis ne imposez avecques les non nobles aux tailles et fouages aïant cours ondict pays, ains les en tenez on factes tenir francs, quittes et exempts, en les faisant, seuffrant, laissant joïr et user paisiblement de toutes les franchises, libertez, droiz et privileges dont usent et joïssent et ont accoustumé de joïr et user les autres verriers d'icelui pays sans les seuffrir estre molestez ne empeschez en aucune manière a se constraire. Et en cas d'opposition faictes aux parties, icelles oyes bon et brief accomplissement de justice. Car ainsi nous plait il estre faict, et au dict suppliant l'avons octroyé et octroyons, de grâce especiale, par ces présentes, non obstants quelconques lettres subreptices impétrées ou à impétrer à ce contraires. Mandons à tous nos justiciers, officiers et subgez que à vous et à vos comis et députez en ceste partie, obbeissent et entendent diligemment.

« Donné à Paris, le vingt-quatrième jour de janvier l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt dix-neuf, et de nostre règne le vingtième.

« Ainsi signé, par le roy, à nostre relation.

« DOMINIQUE. »

« *Ce document établit on ne peut mieux qu'elle était la position sociale des verriers pendant le moyen âge. Il constate qu'ils participaient, comme les monnayeurs, aux privilèges de la noblesse, fait corroboré d'ailleurs par une foule de titres authentiques.* »

« *Les descendants du premier maître verrier du Parc-Soubise, Philippon Bertrand, arrivèrent à la fortune ; ils quittèrent les fourneaux pour s'allier aux familles féodales du pays ; ils devinrent seigneurs de Saint-Fulgent, de Saint-Hilaire-de-Loulay, du Chastenay, du Ligneron et d'une foule d'autres fiefs.* »

(Poitou et Vendée.)

Les Bertrand embrassèrent le calvinisme au XVI^e^ siècle. Philippe Bertrand, de Saint-Hilaire, sieur de la

Bougonnière, qui disputa, dans une conférence publique, à Nantes, en 1562, contre maître Jacques Dupré, docteur en théologie et prédicateur ordinaire de la cathédrale de Saint-Pierre, fut l'un des premiers apôtres de la Réforme en Bas-Poitou et en Bretagne. Les fours du Parc pour la cuisson du verre lui appartenaient encore. Son fils René, calviniste comme lui et seigneur de Saint-Fulgent, s'était distingué par ses exactions qui en avaient fait la terreur du pays. Etant allé forcément faire la guerre, et très bravement en Hongrie contre les Turcs, il ne revint que pour retomber dans ses désordres et se faire condamner à mort. Alors il se cacha, finit par obtenir sa grâce, et mourut, le 17 mars 1688, sur la paroisse de Mouchamps. René avait regretté ses excès criminels avant de paraître devant Dieu et abjuré le protestantisme.

La Guimenière. — Le domaine de la Guimenière fut cédé par le sieur de Béjarry à la marquise de Maillac (née Marie-Henry de Cheusses) pour partie de ses droits dans la succession du sieur de la Louherie, son premier mari, le 13 avril 1689. Cette dame, qui habitait Paris en 1699, possédait encore ce domaine en 1708.

La Guimenière appartint plus tard à une famille Trudaine, de Paris. Les derniers représentants de cette famille, Charles-Louis et Charles-Michel Trudaine, fils de Jean-Jacques Trudaine et d'Anne-Marie-Rosalie Bouvard de Fourqueux, périrent sur l'échafaud révolutionnaire, le 8 thermidor, an II. Charles-Louis, âgé de vingt-neuf ans, était marié à Marie-Josèphe-Louise Micault de Courbeton. Charles-Michel, son frère, âgé de vingt-huit ans, était célibataire.

En 1800, les biens composant l'importante propriété de la Guimenière (une maison de maître et ses dépendances avec six belles métairies) furent partagés par les nombreux héritiers de Charles-Michel Trudaine auquel ils avaient appartenu en dernier lieu, et quelques années après ce partage, tous ces biens furent vendus à divers.

(Archives de la préfecture de Seine-et-Marne.)

Statistique du revenu de la propriété foncière, à Mouchamps, en 1735

La grande paroisse de Mouchamps est située en bocage. Le fond en est médiocre. Le bourg est bâti sur une élévation de rocher, au pied duquel passe la rivière du *Petit-Lay*. Il y a beaucoup de prairies. M. Amproux de Massais en est le seigneur : Mme sa mère est morte depuis environ deux mois. Son revenu consiste dans le château du Parc-Soubise, sa borderie (pourpris), des prés pour amasser 35 à 40 charretées de foin, terrages, cens, rentes, devoirs, droits de halles, 2 moulins à eau et 2 à vent, comptant pour ramasser 30 à 40 barriques de vin, 2 grands étangs, une vaste forêt, une haute futaie et droit de rachat; de revenu environ : 8,000 livres.

« Il y a des nobles et privilégiés qui sont :

« Mme de Bruchaine possédant la maison noble de la Guimenière, sa borderie du logis, 4 métairies et borderies, des prés pour amasser 30 à 35 charretées de foin, un moulin à eau, 9 à 10 arpents de bois-taillis et un petit terrage; de revenu environ : 2,300 à 2,400 livres.

« Mlles Prévost de la Boutelière, qui possèdent la maison noble de Grandry, la borderie du logis, 4 métairies, y compris celle des Sauvineries dans la paroisse de Saint-Germain-le-Prinçay, 5 à 6 arpents de bois-taillis. Il y avait autrefois deux moulins à eau et à vent, qui sont ruinés. Le tout de revenu environ : 2,300 livres.

« Mme de Rozeray possède une maison, un jardin, la métairie de Lizardière, une borderie, un pré de 12 charretées de foin; de revenu environ : 450 livres.

« M. Chabot possède une métairie et 2 moulins à eau et à vent; de revenu environ 375 livres.

« Mme de Monbeau de la Galissonnière possède la maison de la Brachetière, sa borderie et une métairie; de revenu environ : 300 livres.

« La dame Béranger, veuve Nau, procureur du roi à

Melle, possède la maison de la Boulage et dépendances ; de revenu environ 300 livres.

« M. Dabillon possède la maison de la Failetrie ; de revenu environ : 300 livres.

« Il n'y a point de non déclarant, ni qui ne soient assez taxés.

« Le montant du dixième est de 2,256 livres 5 sous.

Les collecteurs ont reçu :	1,075	13
Ils ont payé au receveur par deux quittances :	952	
Il reste en caisse :	123	13

« Arrivé le 16 septembre 1735, et parti le 17 pour aller à Sainte-Florence de l'Hébergement Ydreau, où je n'ai point trouvé le préposé. Reparti le 17 pour aller à Saint-Georges-de-Montaigu. »

(Extrait du registre des tournées faites dans les paroisses de l'élection de Fontenay, en 1735, par Mestivier de Malzard, contrôleur du dixième.

(In-fol. appartenant à M. Dugast-Matifeux.)

ETAT NOMINATIF

DES PRIEURS-CURÉS, VICAIRES ET AUTRES PRÊTRES

qui ont exercé leur ministère à Mouchamps
du 12 décembre 1621 au 22 décembre 1792
avec notes et particularités historiques
inscrites aux registres paroissiaux

—

ISAAC DE RINGÈRE
prieur-curé
1621 — 1642

5 juin 1622. — Th. Chanteau, prêtre, fait un baptême.
21 Août 1622. — Gripart, prêtre. id.
21 janvier 1629. — R. P. Cosme, prédicateur de la mission, reçoit l'abjuration de deux filles.
1629 — 1631 — Billard, prêtre *vicaire*.
14 février 1629. — « *Le mercredy sur les huit heures du « soir 14 du mois de février mil « six cens vingt et neuf, les cloches de « céans furent fondues ; la grosse pèse « de dix-huit à dix-neuf cent et la plus « petite pezè de quinze à seize cens. .*
Un peu plus bas on lit :
« *La petite peze 140.*
Signé : Claude BONHOMME.
Du 2 au 29 Mars 1629. — « *M. le Prieur-curé de Mou- « champs fut faict prisonnier et con- « duit par les protestants en l'arrè de « M. de Soubise à la Chaize-le-Vicomte « où il reste depuis le 23 mars jus- « qu'au 29.* »
22 juin 1629. — *Le vendredy 22e Juin 1629, sur les trois « heures après midy, décéda dans le « logis presbral de Sainte-Cécile après « avoir receu les saints sacrements de « nostre mère sainte Eglise vénérable « misire Pierre Macault, vivant très « digne vigilant et zélé recteur et pas- « teur de l'église paroisse de Sainte- « Cécile, eagé de 45 ans ou [environ] « et fut ensépulturé en la dite église. « Assistant quelqu'un de ses parois- « siens malade de peste et le reconnais- « san en mauvais état de conscience ne « le voulut quitter ni abandonner qu'il « ne fut décédé et estant la plupart du « temps sur son lict afin de l'exorter à « bien mourir, il y prist le mal dont « il est mort.* »

9 Juillet 1629. — « *Le grand semetière de ceans fut re-*
« *concilié par vénérable Mre Jehan*
« *Dubois, pbre docteur en théologie cha-*
« *noine théologal en l'église de Luçon et*
« *grand vicaire de monseigneur l'éves-*
« *que du dit lieu* (1). »

4 Août 1629. — La mère du prieur Isaac de Ringère, dame Marie Pignon, décédée au presbytère de Mouchamps et enterrée le lendemain daus la nef de l'église.

27 Octobre 1633. — « *La vigile du S. P. Simon et Jude*
« *tomba grande quantité de nege.* »

19 Novembre 1633. — « *Le samedy sur les quatre heu-*
« *res du soir fit de grand tonnerre et*
« *éclaires contre la saison.* »

Le 21 Novembre 1633. — « *fut ensépulture au chœur de*
« *l'église de ceans vénérable Mre*
« *Pierre Davoine pbre, curé d'Angou-*
« *lin et archeprestre d'Aulnis, eage*
« *de cinquante ans ou environ, leql pas-*
« *sant sur la chaussée des moulins de*
« *ce lieu fut emporté* [*par*] *la violence*
« *de leau en la rivière et se noia ; il*
« *estait assisté de vénérable Mre Louis*
« *Chenu pbre, curé de There et de*
« *François Davoine escolier neuveu*
« *du deffd.* »

6 Septembre 1634. — I. Brochet, prêtre de l'église de Cécile fait un baptême.

7 Octobre 1634. — R. P. Pierre, du Puy, capucin, prédicateur de la mission, donne l'absolution de l'hérésie à un protestant. — Avant cette date, deux habitants de Mouchamps avaient aussi abjuré devant le R. P. Pierre, le

(1) Ce cimetière sert encore aux catholiques.

premier à Bournezeau, le 3 novembre 1632, et le second à la Rochelle, le 3 août 1633.

7 Mars 1635 — au mois de mai 1636 } Carcault, vicaire.

26 Juin 1636 — au 6 Juillet 1639 } Claude Suyre, vicaire; alla demeurer à S. Aubin-du-Plimay en quittant Mouchamps.

19 juin 1637. — Ladmirault, grand vicaire de M., reçoit une abjuration.

« *Le 11e du mois d'avril 1638.* — « *Le dimanche de* « *Quasimodo par le soing et diligence du* « *R. P. Pol, d'Angers, cappucin, prédi* « *cateur de la mission, fut plantée et érigée* « *une belle croix avec les mistères de la* « *passion en la place publique de ce bourg de* « *Mouchamps ou assista un grand concours* « *de peuples conduicts* [*par*] *vingt prestres* « *et huit RR. PP. cappucins; quatre* « *desquels prescherent la d. croix plantée* « *tous à la fois dans les halles Et places* « *publique tant le concours estoit grand* « *soit d'ecclesiastiques nobles que commun* « *peuple.* »

6 juillet 1639. — Jean Baudry succède, à cette date, à Claude Suyre, d'après une note écrite sur le registre.

9 novembre 1639 au 26 août 1640. — Jacques Rampillon, prêtre-vicaire, signe par humilité « prêtre indigne » et ensuite « vicaire bien qu'indigne. »

30 novembre 1641. — F.-A. Bregeon, prêtre, fait un baptême.

18 janvier 1642 au 4 juillet 1642. — Gabriel Navare, prêtre-vicaire, devient prieur de Mouchamps.

Gabriel NAVARE, prieur-curé,
du 4 juillet 1642 au 5 mai 1672.

N. B. — Messire de Ringère, précédent prieur, figure sur les registres jusqu'au 13 octobre 1644 avec le titre de prêtre.

11 avril 1643. — F. Didace, capucin, grand conventuel de Luçon, donne l'absolution de l'hérésie à un protestant.

13 décembre 1643. — Petiteau, curé de Chantonnay, fait un baptême.

24 janvier 1644. — René Besson, curé de Sainte-Florence, fait un baptême.

22 avril 1645 au 7 mars 1649. — Mathurin Pinsonneau, prêtre-vicaire.

4 avril 1649 au 23 juillet 1659. — René Bonnenfant, vicaire.

Il n'y a pas de registre de 1651 à 1670.

6 janvier 1670 au 31 août 1671. — Bregeon, vicaire.

17 septembre 1671 au 22 mai 1672. — J. Libaudière, vicaire.

5 février 1672 au 29 juillet 1672. — Ph. Coquin, vicaire.

1er mars 1672. — René Augier, religieux, prieur de la Grénetière, fait un baptême.

5 mai 1672. — Sépulture de messire Gabriel Navare, prieur-curé de Mouchamps, présidée par messire de la Croix, curé de Rochetrejoux.

Dom OLIVIER ECHALLART,
religieux bénédictin, docteur en théologie,
prieur-curé
4 juin 1672, 23 février 1688.

15 décembre 1672 au 23 novembre 1673. — Jean Cercler, vicaire.

6 juin 1674. — Dom Pierre Cabaret, religieux bénédictin de la Grénetière.

6 janvier 1675 au 11 août 1675. — Le Fort, servant à la place du prieur absent.

16 juin 1675. — Thomas Grale, vicaire.

25 avril 1676. — Antoine Leseigneur, vicaire,

27 mai 1677. — René Mechinaut, curé de Saint-Paul-en-Pareds, fait un baptême.

23 mai 1678. — François Cebron, vicaire.

10 octobre 1678. — Louis Duchesne, prêtre, remplace le prieur absent.

3 juin 1681. — Dom Frère Joseph Le Moyne, religieux bénédictin, remplace le prieur absent.

16 mars 1682 au 12 janvier 1683. — Charles Menard, vicaire.

25 février 1683. — Mathieu Cebron, vicaire, mourut à Mouchamps, le 14 juin 1685, à l'âge de 28 ans, et fut inhumé le lendemain, dans la nef de l'église, par François Cebron, son oncle, prieur-curé de Saint-Ouen.

21 juin 1685. — Le R. P. Clément de Saint-Paul, prêtre carme de la Flocellière, fait les fonctions de vicaire.

4 juillet 1685. — Pringarit, vicaire de Saint-André-Goule-d'Oie, fait les fonctions de vicaire.

24 octobre 1685. — Pierre Goineau, vicaire; enterré dans l'église le 31 décembre 1686.

10 décembre 1685. — R. P. Jean Leguéret, religieux cordelier, prédicateur de la mission, fait un baptême, qui est ensuite rectifié par le prieur.

15 octobre 1686. — « *Renée, fille de feu Jehan Achart,*
« *bottier, et de Suzanne Thomas, sa femme,*
« *âgée de 3 ans et 6 mois, est décédé du*
« *quatorzième jour d'octobre an que dessus*
« *et eu sépulture la première au cimetière*
« *du presche par nous purifié et beny depuis*
« *peu de jours, fait par nous prieu-rcuré de*

« *Mouchamps le quinzième jour d'octobre*
« *an que dessus.* (1)

31 décembre 1686 au 6 juillet 1689. — L. Legrand est seul pour desservir la paroisse pendant l'internement, à Quimperlé, du prieur.

31 octobre 1687. — L'abbé Chabert fait un baptême.

1er et 2 décembre 1687. — L'abbé du Pally fait deux baptêmes.

22 février 1688. — Le prieur Echallart signe un acte de catholicité.

Dom CHARLES HARDOUYNEAU,
prieur-curé
4 juillet 1688, 30 juillet 1702.

1er février 1689 au 25 septembre 1690. — Havard, vicaire, qui signe humblement « prêtre indigne, » à l'exemple de saint Vincent de Paul.

7 juillet 1691 au 11 juin 1693. — Augiseau, vicaire.

19 juillet 1693 au 11 mai 1698. — Renelier, vicaire ; était curé de Rochetrejoux en 1706.

« *Aujourd'hui trente et dernier jour de*
« *novembre 1694 feste de Saint-André, a esté*
« *fait la bénédiction de la chapelle du chas-*
« *teau du Parc, par la permission accordée*
« *par Monseigneur l'évêque de Luçon, le*
« *requeran M. le comte de Massaie,*
« *colonel du régimen de Lisle de France,*
« *brigadie des armées de sa majesté, lieu-*
« *tenan général pour le roy en Bas-Poitou*
« *seigneur baron du Parc, Moucham et*
« *autres lieux qui pour avoir la consolation*

(1) Ce cimetière a servi aux sépultures catholiques jusqu'à la Révolution. Vendu nationalement, à cette époque, il fut converti en pré. La route de Fontenay à l'Oie en occupe une petite partie.

« *pour un motif de piété sans exemple de*
« *voir célébrer la sainte Messe dans un lieu*
« *ou l'exercice en avait esté interdit depuis*
« *un siècle et plus a souhaitté la bénédiction*
« *estre faite par le prieur curé de Moucham*
« *soubsigné, présens MM. les curés et*
« *ecclesiastiques prestres soubsignés; le*
« *sermon prononcé par le révérend père*
« *(Chauvet), augustin, prédicateur de l'ordre,*
« *ci-devan prieur, et à présen sou prieur de*
« *la Rochelle; MM. les curés présens*
« *de Saint-Vincent, de Sainte-Cécile, de*
« *Rostrejou et de Sainte-Florence, prêtres,*
« *MM. Girard, prieur des Herbiers,*
« *Deglaine (1) demeuran dans la maison de*
« *Boistissando, Renelié vicaire de ce lieu,*
« *et M. le curé de la Barotière, M. de*
« *la Rénardière r. l. g. x. (religieux) de*
« *Labbaie de la Grenetière et prieur de*
« *Loiselière (2).*

Signé : de la Massais

Et plus bas : *Hardouyneau prieur curé de Moucham qui a fait la bénédiction.*

28 mars 1697. — R. P. Chauvet, religieux augustin, prédicateur, fait un baptême.

4 septembre 1698 au 6 juin 1701. — Charles Hardouyneau, prêtre, neveu du prieur qu'il remplace quelquefois; était curé de Notre-Dame-de-Monts, à la mort de son oncle.

4 mai 1699. — F.-H. Gobin, religieux cordelier, remplit les fonctions curiales.

9 juin 1701. — F. Corsier, religieux bénédictin, fait un baptême.

(1) On a lu *Deigtun* sur les registres de Saint-Paul-en-Pareds.
(2) Commune de Saint-Fulgent.

26 août 1701. — P. Gabriel, religieux carme, fait un baptême en l'absence du prieur (1).

« *Le quinze de janvier 1702 a esté par*
« *moy prieur-curé de Moucham soussigné*
« *baptisé Henry-Gabriel Amproux viconte*
« *d'Aunaie venu au monde le dix de ce mois*
« *environ les dix heures du soir fils de hault*
« *et puissant seigneur messire Paul-Henry*
« *Amproux chevalier seigneur conte de la*
« *Massaie lieutenant général pour le roi en*
« *Bas-Poitou, baron de Moucham, Vendrenne,*
« *et autres lieux, viconte d'Aunaie, Chisé et*
« *Chacé, Et de haute et puissante dame*
« *Marianne Freseau ses père et mère ; a*
« *esté parrain haut et puissant seigneur*
« *marquis de Crux, Montaigu, Vieillevigne*
« *et Grand-Lieu et autres lieux ; a esté*
« *marraine Anne Godon femme de feu*
« *messire Jan Amproux seigneur de la*
« *Massaie qui ont signé.* »

Ont signé « *Gabriel-Anthoine de Crux,*
« *Anne Gaudon, Amproux de la Massaie, le*
« *père Amproux, religieux cordelier, Louis*
« *Drillas de Montmartin, père Estienne de*
« *Saint-Médard, religieux carme, Dela-*
« *douëspe, L. Clémenceau, Pibelongue,*
« *Guinaudeau, J. Tisserand, Chaigneau,*
« *Boisson, Hardouyneau, prieur.* »

(1) En 1701, Mgr de Lescure fit donner une mission à Mouchamps, par les Pères de la Compagnie de Jésus, et obtint la conversion d'un grand nombre de protestants.

Nous devons mentionner aussi la visite bien plus ancienne du célèbre Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux. Le prélat visita le prieuré de Montchant, le mercredi 19 mars 1305. Bertrand de Got venait du prieuré des Essarts. Quinze jours après, il était élu pape et prenait le nom de Clément V.

Dom CLAUDE AUFFRAY,
religieux bénédictin,
prieur-curé,
6 septembre 1702, 23 janvier 1729.

Claude Auffray ne paraît pas avoir exercé son ministère à Mouchamps du 3 juillet 1704 au 4 juillet 1706. En vertu d'une lettre de cachet qui lui fut signifiée le 8 décembre 1713, il s'absenta de sa paroisse où il revint après avoir obtenu une lettre de rappel au Conseil du Régent le 21 mai 1718. On le retrouve ensuite exerçant son ministère du 4 juillet 1718 au 22 décembre 1728. Auffray mourut à Mouchamps à l'âge de 72 ans et fut inhumé dans le chœur de l'église, le 23 janvier 1729.

30 juillet 1702 au 20 février 1703. — Aubriot, prêtre-vicaire, exerce seul entre le décès du prieur Hardouyneau et l'arrivée du prieur Auffray; signe comme prêtre, mais est quelquefois désigné avec le titre de vicaire dans la teneur des actes.

12 novembre 1702. — Pinet, chapelain du Parc, fait une exhortation pendant la messe. Le 10 décembre 1705, il administre le Sacrement de Pénitence.

6 et 7 mai 1703. — F. Elisée, religieux carme, servant pour le prieur, fait un baptême et un enterrement.

8 septembre 1703 au 29 décembre 1703. — Le Denthu, vicaire.

Ce dix-huitième jour de novembre mil sept cent trois a été baptisé par moi soussigné

Paul-Henri né du 14e de ce mois sur le soir, fils du haut et puissant seigneur messire Paul-Henri Amproux chevalier, comte de la Massais, lieutenant général des armées du roy et son lieutenant général en Bas-Poitou, baron de Mouchamp Vendrennes et autres lieux, et de haute et puissante dame Marianne Freson son épouse ; a esté parrain messire Gabriel des Nouhes, la maraine dame Magdelaine Victoire Bertrand qui ont soussigné :

Gabriel des Nouhes de la Normandelière, Magdeleine-Victoire Bertrand, A. de la Massais, Pierre-Louis Gazeau du Ligneron, Marie-Louise Gazeau, Claude le Maistre, D. Auffray, prieur de Mouchamps.

3 août 1704 au 12 juin 1705. — Dupin, servant l'église de Mouchamps.

8 novembre 1704 au 12 juin 1706. — L. Serceau, prêtre.

A la fin de 1704 et au commencement de 1705, Dupin et Serceau desservent alternativement la paroisse. Après le 10 février 1706, Serceau ne paraît plus (1).

8 octobre 1705 au 8 novembre 1705. — M. A. Giraudeau, prêtre, faisant pour le prieur absent.

29 octobre 1705 et 8 septembre 1706. — A. Aubry, chanoine de l'église cathédrale de Luçon.

12 novembre 1705 au 4 février 1706. — Auger, faisant pour le prieur absent.

« *Le 26 décembre 1705 a esté inhumé le* « *corps du haut et puissant seigneur messire* « *Henry Amproux comte de la Massais*

(1) En 1707, M. Serceau devint curé de la paroisse de Saint-Gilles-sur-Vie qu'il administra pendant 17 ans. P.

« *seigneur de Mouchamps, de Vandresne,*
« *vicomte d'Aunay, de Chisé et de plusieurs*
« *autres lieux, lieutenant général des*
« *armées de sa majesté du Haut et Bas-*
« *Poitou, dans l'église du d. Mouchamps au*
« *lieu et place de son enfeu proche son ban*
« *seigneurial. Le tout fait et exécuté par*
« *mon deservant pour M. le prieur absent,*
« *en présence de Gabriel Galot sacriste*
« *qui signe et de Olivier Joussé pareille-*
« *ment et de plusieurs autres.* »

Ont signé Nicolas Larsonnier, le chevallier de Sainte-Marie, Lecoublet, G. Gallot, Auger, desservant pour M. le prieur absent.

27 juin 1706. — Martin, curé de Saint-Paul,

1er juillet au 2 septembre 1706. — Boucher, curé de Rochetrejoux, et Boisaubaud (1), vicaire de Saint-Paul, viennent à Mouchamps remplacer le curé et le vicaire absents.

8 et 13 novembre 1706. — Frère Hugues de Saint-Bernard, religieux carme de la Flocellière, fait des sépultures par commission du prieur.

3 mars au 20 juin 1707. — Anvie, vicaire.

26 août 1707 au 6 septembre 1708. — F. Paul Monfoing, religieux augustin, vicaire.

21 juin 1709 au 7 mars 1712. — Chedonneau, vicaire; a le titre de vicaire régent le 5 février 1711.

10-12 décembre 1713. — L. Boudet, vicaire.

24 décembre 1713 au 9 février 1715. — Aimable-Charles de Turenne, vicaire général.

9 janvier au 26 février 1714. — Gibotteau, prêtre.

1er mars au 17 août 1714. — R. Guillonneau, prêtre, signe comme vicaire à partir du 16 mai 1714.

---

(1) L'état nominatif de Saint-Paul porte, à cette date, Bonnenfant, vicaire.

8 mai 1714 au 19 avril 1716. — Ph. Marmet, signe comme vicaire jusqu'au 13 mars 1715, ne conserve que le titre de vicaire après cette date.

14 janvier 1714. — Fr. Corsier, religieux bénédictin, fait un baptême avec la permission du vicaire général.

20 janvier au 8 février 1715. — François Donou, prêtre, exerce son ministère à Mouchamps avec l'autorisation du vicaire général de l'évêque de Luçon.

21 et 23 mars 1715. — L. Baty, prêtre, fait deux baptêmes et une sépulture.

20 avril 1715 au 20 octobre 1719. — J. Texier, prêtre, dessert alternativement la paroisse avec Ph. Marmet, jusqu'au 19 avril 1716, accompagne en dernier lieu sa signature de ces mots : *faisant pour le prieur en son absence.*

26 juin au 9 novembre 1716. — Villeneufve, prêtre, fait deux baptêmes.

27 janvier au 9 novembre 1720. — Martin, prêtre vicaire, ne fait que quelques baptêmes.

26 mars 1720. — L'abbé Gould, missionnaire royal ; ses exhortations édifiantes sont refusées par une dame morte protestante, le 15 juin 1720.

21 au 30 avril 1720. — Fr. Elie de Saint-Elisée, religieux carme, fait pour le prieur absent.

2 mai et 6 mai 1720. — F. Bénigne de Saint-Michel, religieux carme, fait pour le prieur.

21 octobre 1722. — R. P. Fortunat, religieux carme de la Flocellière.

> « *La dame Suzanne Germain, femme d'Elie Hurtaud, fermier du parc, âgée d'environ 72 ans, meurt avec opiniâtreté dans l'hérésie, comme elle avait vécu, après avoir refusé audit religieux de recevoir les Sacrements de l'Eglise et même de parler au curé qui était allé la voir.* »

23 novembre 1723. — Pasqual, curé de Sainte-Cécile, fait un mariage avec la permission du prieur.

25 août 1724 au 8 mars 1729. — Mathurin Guilbaud, prêtre ; n'a pas desservi la paroisse régulièrement ; son nom ne paraît que deux fois de 1724 à 1729, est plusieurs fois désigné avec le titre de prêtre régent, et une fois avec celui de prêtre habitué.

3 août 1725. — F. Alain de Saint-Mathurin, religieux carme, fait un baptême en l'absence du prieur.

17 octobre 1726. — Boiscourbeau, prêtre, vicaire, fait un baptême en l'absence du prieur.

25 décembre 1728 au 8 mars 1731. — P. Baudon, prêtre vicaire ; sauf les 7 et 8 mars 1729, où il est remplacé par M. Guilbaud, et les 7 mai, 27 juillet et 16 août, même année, où il est remplacé par Gaillard, Baudon dessert seul la paroisse jusqu'à l'arrivée de Bienaymé, prieur-curé. Du 16 février au 14 novembre, il fait suivre sa signature de ces mots : desservant le prieuré de Mouchamps.

ETIENNE BIENAYMÉ,
docteur en théologie,
prieur-curé,
7 mai 1729, — 31 août 1756.

Etienne Bienaymé, ancien professeur à Lisieux, était originaire de Bussy (en Bourgogne); il fit prendre possession du prieuré de Mouchamps par Nicolas Gaillard, prieur de Saint-Vincent-d'Esterlanges le 7 mai 1729, mais il ne vint exercer son ministère dans cette paroisse que vers le 19 novembre suivant. Avant de venir à Mouchamps, Bienaymé était professeur de théologie au séminaire d'Autun; il mourut

à Mouchamps, à l'âge d'environ 56 ans, le 31 août 1756, et fut inhumé dans l'église, au-devant de l'autel Notre-Dame, le lendemain, 18 septembre.

1728 — 1731. — A. Baudon, mentionné ci-dessus.

7 mai et 10 août 1729. — Nicolas Gaillard, prieur de Saint-Vincent-d'Esterlanges, fait deux enterrements et un baptême en l'absence du vicaire Baudon.

3 avril 1731 au 25 juin 1733. — G. Vrignaud, vicaire.

27 mai 1732. — Groussin, prêtre, religieux bénédictin, fait un mariage.

3 août 1732. — « *Michel-Elie-Roger de Rabutin de Bussy, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évesque de Luçon, étant informé que sans la permission de nous ny de nos prédécesseurs ou des vicaires généraux de ce diocèze, on administre les Sacreuents de Pénitence et d'Eucharistie dans la chapelle domestique du château du Parc, paroisse de Mouchamps, et même qu'on y chante quelquefois publiquement les vespres les jours de festes et dimanches et qu'on reçoit dans la ditte chapelle toutes sortes de personnes, tant de la paroisse de Mouchamps que des paroisses voisines aux dits offices de la messe et des vêpres, ce qui les détourne du service de leur paroisse et des instructions qui s'y font contre la disposition des saints canons : nous faisons défense par ces présentes à tous prêtres séculiers ou réguliers d'administrer aucuns Sacrements dans laditte chapelle, d'y chanter publiquement les vêpres et d'y célébrer la sainte messe à l'avenir sans une permission spécialle de Nous ou de nos vicaires généraux, sous les*

peines de droit, révoquant à cet effet toute permission ou approbation qui pourroient avoir été données cy-devant; enjoignons à notre Promoteur de tenir la main à l'exécution de notre présente ordonnance et de la faire signifier à qui il appartiendra par le premier prêtre ou clerc tonsuré de notre diocèze et par imploration du bras séculier par le premier huissier ou sergent royal sur ce requis; ensemble de se faire représenter la permission de l'érection ou établissement de laditte chapelle pour en être par nous ordonné ce qu'il appartiendra.

Donné à Luçon, dans notre palais épiscopal, sous notre seing et scel de nos armes, et contre-seing de notre secrétaire, ce troisième août 1732.

Signé à l'original :

† Michel-Elie-Roger de Rabutin de Bussy, Ev. de Luçon.

Et plus bas :

Par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque,

Lalassaigne, secr.

L'interdit dont copie de l'autre côté transcrite fut signifié à M^me^ de la Massais le quinzième septembre de l'année mil sept cent trente-deux, par Jean de France, sergent royal de Saint-Fulgent, à la requeste du sieur Rambaud, curé de Vandrennes, commissaire député pour cela; et l'original avec le raport en bonne forme, renvoyés ensuite à l'officialité; ce que jay cru devoir insérer dans les registres de l'église pour en conserver la mémoire.

Signé :

Bienaymé, prieur de Mouchamps. »

Le 17 août 1732, le même prélat approuve la Confrérie de la Charitée établie à Mouchamps par le supérieur de la Congrégation de la Mission de Beaulieu-sous-Mareuil (1).

30 janvier 1734. — E. Biaille, curé de Puyravault-les-Marais, fait un baptême.
6 juin au 16 octobre 1734. — Fortin, vicaire.
18 avril au 21 juin 1735. — Paul Michenot, vicaire.

« *L'onzième jour du mois de juillet de l'année mil sept cent trente cinq, a esté inhumé dans l'église de Mouchamps à l'entrée du chœur, à gauche, le corps de M^me^ la comtesse de la Massais, décédée la veille, au château du Parc, à l'âge d'environ soixante ans.*

« *Ont assisté à sa sépulture, MM. le prieur de Saint-André-Gouldois, les curés de Vandrennes, de Sainte-Florence, de Sainte-Cécile, de Saint-Vincent, de Saint-Prouant, de Rochetrejoux, de Saint-Hilaire-le-Vouhis, de Chassais, les vicaires de Mouchamps, de Sainte-Cécile, de Saint-Paul, l'aumônier du Parc, les deux M^rs^ religieux de la Grénetière, avec MM. le mar-*

(1) Les officières nommées furent :
M^me^ la comtesse de la Massais, baronne de Mouchamps, supérieure honoraire ;
Marie-Anne Morin, chargée des fonctions ;
Catherine Gaudineau, trésorière ;
Adrienne Paillou, garde-meubles ;
Guy Vrignaud, vicaire, procureur.
Trois ans après et le 4 octobre, il fut constitué une rente au principal de 500 francs, en faveur de cette œuvre qui possédait plusieurs autres rentes, en particulier celle de 40 livres sur la Touzelière.

quis de la Pelissonnière, de Ramberge, du Plessis-Tousselin et plusieurs autres gentilshommes et bourgeois qui n'ont pas signé.

Signé :

Bienaymé, prieur de Mouchamps. »

11 juillet 1735 au 20 janvier 1740. — Louis Guyard, vicaire.

3 septembre 1737. — Honoré Trastour, prieur de Boulogne, fait un mariage.

17 avril 1740 au 24 mars 1746. — C. D. Blanchard, prêtre, vicaire.

« *Le six du mois de juin, l'an mil sept cent quarante-deux, a été fait par vénérable messire Etienne Bienaymé, prestre, docteur en théologie, prieur de Mouchamp, par le pouvoir qu'il en a receu du seigneur révérendissime évesque de Luçon, la bénédiction solennelle de la grosse cloche de l'église paroissiale du dit Mouchamp, fondue par les soins et aux frais du dit sieur prieur, le deux du dit mois sur les cinq heures du soir, sous le nom et invocation de saint Pierre, patron de la dite église; en présence de MM. Aulneau, curé de Vandrennes; Blanchard, vicaire de Mouchamp; Grimaud, fabricien de la ditte église; Chaigneau, ancien procureur fiscal et receveur des droits du Roy; et de plusieure autres qui se sont avec moi régent soubsignés.*

Ont signé :

Bienaymé, prieur de Mouchamp; A. Aulneau, curé de Vandrenne; Blanchard, vicaire de Mouchamp; Chaigneau; Grimaud; Pasquier; Merland; V. Duvaut; Boufer; Henri Gadet; René Chaigneau; Jaque Lejont; Louis Gandemer, régent. »

22 novembre 1746 au 13 novembre 1748. — A. Foulon, prêtre vicaire; signe comme vicaire à partir du 8 décembre 1746.

5 mai 1749 au 26 novembre 1749. — Bouët, vicaire.

« *Le dix-sept aoust mil sept cent quarante neuf, à l'issue des vespres, assisté du sieur Bouet, notre vicaire, et accompagné de la majeure partie de nos paroissiens, nous avons fait solennellement la bénédiction de la croix de pierre que nous avons fait élever à nos frais en la grande place du bourg de Mouchamps.* »

Signé :

« *Bienaymé, pri. de Mouch.* »

2 février 1750 au 27 mars 1751. — Aulneau, vicaire.

13 décembre 1751 au 25 août 1752. — Brehin, vicaire,

9 décembre 1752 au 10 octobre 1754. — F.-M. Blanchard, vicaire.

20 août 1754 au 22 octobre 1756. — Fruchard, vicaire.

« *Ce fut de Mouchamps que Mgr de Vertamon mit fin à un différend élevé entre son chapitre et lui, différend qui l'avait obligé à interdire la cathédrale de Luçon. L'interdit fut levé à Mouchamps,* en cours de visites, *le 3 mai 1754.* »

Dom Benoit de Fleury-Brissac,
docteur en théologie,
prieur-curé,
20 août 1758, 9 avril 1775.

De Fleury-Brissac mourut à Mouchamps, à l'âge d'environ 58 ans, le 9 avril 1775, et fut inhumé dans l'église le 9 du même mois.

29 octobre 1756 au 6 décembre 1758. — L. De Vergès; signe comme vicaire et vice-prieur en novembre 1756; il prend le titre de vicaire à la place de celui de desservant après l'arrivée du prieur.

14 juin 1757 et 7 août 1757. — Lefeuvre, chanoine régulier de l'abbaye de la Sainte-Trinité, de Châtillon-sur-Sèvre.

7 octobre 1757 au 22 avril 1758. — Seguin, prêtre, chanoine régulier, fait cinq baptêmes et un enterrement.

13 janvier 1758. — Paupaille, prêtre, chanoine régulier, fait un baptême.

9 mai 1758 et 16 septembre 1771. — Jean-Louis Biaille du Clos, curé de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, fait le mariage de sa sœur Suzanne-Modeste, avec un Clémenceau, en 1758; maria son frère Alexandre, sieur de la Lowgeay, avec Louise Maillot, en 1771.

1er octobre 1759. — Marbet, vicaire du Bourg-sous-la-Roche, fait un baptême.

19 avril 1759. — Du Bois, prêtre.

20 mai 1760. — Chevron, prieur-curé de la Chaise-le-Vicomte, fait un baptême.

7 février 1762 au 8 février 1767. — Fumoleau, vicaire.

« *Cejourd'hui, vingt-deux d'octobre mil sept cent soixante-quatre, nous avons célébré dans cette église un service solennel pour le repos de l'âme de messire Gabriel Amproux, comte de la Massais, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Mouchamp, Vandrennes, Saint-Hilaire, baron d'Aunay, etc., décédé à Paris, en son hôtel, le sept du présent mois. Ont assisté à ce service MM. les seigneurs et autres soussignés :*

Du Landreau, Mesnard-Barotière, Des Hermittant, F. de Comard, Biaille de

Larçay, Biaille-Lalongeay, de Fleury-Brissac, prieur de Mouchamp. »

3 septembre 1767 au 30 décembre 1769. — O'Sullivan.
12 mars 1770 au 8 octobre 1772. — Aimé-Guî Vrignaud, vicaire.

« *En l'année jubilaire mil sept cent soixante et dix, il avait été procédé aux réparations très urgentes des chœur et nefs de cette église qui menaçaient ruines de toutes parts ainsi qu'à celles du prieuré; le dit chœur aiant été rétabli non seulement en conformité du procès-verbal de visite qui en fut fait plusieurs années auparavant, mais restauré, doré et décoré aux frais et dépens de moi dit prieur beaucoup au-delà de ce qu'il avait été réglé et de ce qu'il était auparavant. Les murs, ceintres, voûtes, etc. de la chapelle de Sainte-Catherine, collatérale à la dite église prête à s'écrouler, aiant été aussi restaurée à mes frais, vu la modicité et insuffisance de la somme demandée par les habitans et appliquée à la partie des réparations qui les concernaient.*

« *Signé : De Fleury-Brissac, prieur-curé de Mouchamp.* »

« *L'an mil sept cent soixante et onze dans le courant des mois de juillet et d'août, il fut procédé à la refonte des deux cloches de cette église, l'une fêlée depuis deux années ou environ, du poids d'environ dix-sept cent, l'autre fêlée de tems immémorial, du poids de quatorze cent ou environ. Cette opération faite par M. Aubri, fondeur, demeurant au bourg des Aubiers, partie aux frais des habitants, partie aux frais de M. le prieur actuel de Mouchamp, soussigné. La bénédic-*

tion desquelles cloches arriva le lundi douze août, sous le nom de saint Pierre et le même jour elles furent remontées et placées au clocher.

« *Signé : De Fleury-Brissac, prieur de Mouchamp.* »

27 octobre 1772 au 1er janvier 1775. — J. Voyneau, vicaire.

6 juin 1773. — Gogot, p. p. d. et m., reçoit une abjuration.

1er février au 1er décembre 1775. — Poingt, vicaire (1).

JACQUES BOURSIER
prieur-curé
13 mai 1775 — 12 juin 1791

Mort curé de Mouchamps le 6 février 1809. Jacques Boursier fut remplacé, en 1791, pour n'avoir pas voulu prêter serment à la Constitution civile du clergé (2).

---

(1) Pierre Poingt, vicaire de Mouchamps en 1775, précédemment vicaire de Saint-Hilaire-de-Talmont, fut nommé curé de Sainte-Flaive. Ils e déclara énergiquement contre la Constitution civile du clergé. Après avoir longtemps lutté dans la paroisse contre l'intrus Loisel, il fut interné à Fontenay. Le 3 septembre, il déclare au maire de Fontenay qu'il est dans l'intention de se retirer en Espagne ; il est alors âgé de 53 ans. Il s'embarque aux Sables pour Saint-Sébastien, le 9 septembre 1792, revient de l'exil et, en 1804, est nommé curé de la Mothe-Achard. P.

(2) En 1794, 1795, 1796 et 1797, M. Boursier exerçait en secret son ministère dans la paroisse de Mouchamps et dans les paroisses voisines qui étaient privées de pasteur. Après le Concordat, il redevint curé de Mouchamps, où il mourut, le 6 février 1809.

Le 8 Frimaire an VI, le curé Boursier fut condamné à la déportation par le Directoire exécutif comme *fanatique dange-*

Jusqu'au 1er décembre 1775. — Point, vicaire.
9 janvier 1776. — Garnier, curé de Saint-Vincent-Sterlanges, fait un mariage et un baptême.
21 janvier 1776 au 30 juillet 1777. — Redmond, prêtre-vicaire.
30 mars 1778 au 13 avril 1778. — Marc Saviny, vicaire.
28 juin 1778 au 16 juin 1779. — Mazierre, vicaire.

« Le treize juin dix-sept cent soixante et dix-huit Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Marie-Charles-Isidore de Mercy, Evêque et baron de Luçon, faisant ses visites épiscopales a fait l'ordination dans cette église à la grande satisfaction du pasteur et édification du peuple qui a assiste avec affluence de plusieurs paroisses. Il y a

---

reux. Il est cité par Mgr de Beauregard, dans ses *Mémoires*. parmi les prêtres incarcérés à Rochefort en attendant la déportation à la Guyane. Lorsqu'arriva l'ordre d'embarquer, l'abbé de Beauregard exhorta ses confrères à se pardonner mutuellement les petits différents qu'une situation gênante avait pu faire naître. Il demanda qu'on se préparât à un voyage qui serait pour plusieurs celui de l'éternité. « Nous nous confessâmes, ajoute-t-il, nous distribuâmes la Sainte-Eucharistie et nous dormîmes de bon cœur. Je peux répondre au moins de mon compagnon de lit, le bon M. Boursier, curé de Mouchamps. »

M. de Beauregard dut se séparer de M. Boursier dont le nom ne fut point prononcé pour cet embarquement. « Lorsque le mien fut prononcé, dit l'abbé de Beauregard, je recueillis tous mes effets, et M. Boursier, mon ami depuis 25 ans, roula en pleurant mon matelas. »

Le curé de Mouchamps resta à Rochefort ; plus tard, on lui donna la ville pour prison. Revenu dans sa paroisse, après ses longues épreuves, il s'empressa, au passage de Napoléon et de Joséphine en Vendée, d'aller complimenter l'Empereur. A la fin de son discours, le bon vieillard, dans son enthousiasme, entonna à pleine voix le *Nunc dimittis*. L'empereur très ému lui-même lui accorda un secours. P.

eu un tonsuré et quatre prêtres, et un presbytère de vingt curés et autres prêtres.

« *Le nom du tonsuré était Gourdon, du Bourg de la Roche, et ceux des prêtres étaient : Jean-Louis Mazierre, de Luçon, François Voisin, de Luçon, Louis-Marie Dubois, du Boupère, Jacques Hilairet, de Bretignolles.*

« *Monseigneur a fait un discours des plus patétiques, tant aux nouveaux prêtres qu'au peuple assemblé.*

« *Signé : Boursier, prieur.* »

27 juillet 1779. — Gauly, vicaire des Essarts, marie son frère Jean-Baptiste avec une Brethé.

24 août 1779 au 1er octobre 1780. — Michusy, vicaire.

12 octobre 1780 au 21 février 1783. — Ragonneau, vicaire.

31 décembre 1782 au 5 juin 1791. — Guesdon, vicaire (1).

30 janvier 1783. — F. Adrien, curé de Vendrennes, fait un baptême en l'absence du vicaire.

29 janvier 1788. — Vacquette de la Mairie, vicaire des Moutiers-sur-le-Lay, fait un mariage.

« *L'an mil sept cent quatre-vingt-huit et l'onzième de septembre en vertu de la permission à nous accordée par Monsieur l'abbé de Rosand, chanoine sous-doyen sindic du clergé, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Marie-Charles-Isidore de Mercy, évêque et baron de Luçon, comte de Saint-Pierre de Vienne ; sur la demande et pour satisfaire la piété et religion, de haut et puissant seigneur*

(1) André-René Guesdon refusa le serment schismatique, s'embarqua aux Sables pour l'Espagne, le 11 septembre 1792, et au retour de l'exil devint curé de Sainte-Cécile. P.

Messire Charles-Augustin, comte de Chabot, seigneur de cette paroisse de Mouchamp, Vendrennes, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Chassay-l'Eglise et autres lieux, de dame Madame Michelle-Françoise le Boteue de Coessal, son épouse, de demoiselle Mademoiselle Anthoinette le Boteue de Coessal, leur tante, et de Messire Augustin Prudent, et Joseph Constantin et Alexandre, et de demoiselle Marie-Anthoinette de Chabot, leurs enfants.

« *Nous, Jacques Boursier, prieur-curé de Mouchamps, avons béni la chapelle domestique bâtie et ornée à neuf par le dit seigneur comte de Chabot, au bout de l'aile gauche de leur château du Parc-Soubise, en notre paroisse, et dédiée par la dévotion particulière de Madame la comtesse en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie Mère de Dieu et de son Assomption dans le ciel.*

« *La cérémonie a été faitte en présence de messire Marie-Esprit-Armand, chevalier de Chabot, ancien capitaine de vaisseau, chevalier de l'Ordre royal et militaire de saint Louis, frère de M. le comte, de messire Louis Maillard de Belair, ancien curé en Saintonge, instituteur de M^rs de Chabot, et de MM. les curés soussignés invités à la ditte cérémonie, de messire Louis-Constantin Joussaume, comte de la Bretesche, mestre de camp du régiment provincial d'artillerie de Metz, et plusieurs autres nobles et respectables personnes. Et icelle bénédiction faitte, nous avons célébré dans la ditte chapelle une messe solennelle, dressé l'acte de bénédiction comme dessus, dont nous avons laissé un double pour être déposé dans les archives du*

château et un autre pour être envoyé au secrétariat de l'évêché, le tout fait et passé au château du Parc le jour et an que dessus. »

La minute est signée : Antoinette le Boteue de Coessal, le comte de la Bretesche, le Boteue de Coessal de Chabot, Armande Descoubleau du Landreau, Eugène Ferron de la Ferronays, Jousbert du Landreau, Gerry de Beauregard, P. Lemperière, curé de Saint-Paul, Girard, curé de Saint-Vincent-Sterlanges, Allain, prieur-curé de Saint-André de Gouledoye, Coüette, curé de Saint-Hilaire-le-Vouhis, P.-J. Potel, curé de Montaigu, Champain, prêtre, desservant de la Grènetière, Sa. - Ma. Gilbert, curé de Saint-Fulgent, Brillaud, vicaire de Saint-Fulgent, Guesdon, vicaire de Mouchamp, Maillard de Belair, prêtre, Gauly, avocat fiscal de Mouchamp, le chev. de Chabot, Augustin de Chabot, Joseph de Chabot.

Boursier, prieur-curé (1).

MAZIERRE,
bachelier de Sorbonne, curé intrus de Mouchamps,
20 juin 1791 — 22 décembre 1792.

Les registres tenus par le clergé s'arrêtent au 22 dé-

(1) Ce tableau nominatif et ces différents renseignements historiques ont été extraits au prix d'un long et patient travail des anciens registres de catholicité de la paroisse de Mouchamps, par M. Benjamin Sarasin, qui les a publiés dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 1884*, avec nos quelques notes sur les prêtres de Mouchamps de la période révolutionnaire, reproduites au bas de ces dernières pages.

P.

cembre 1792; le premier acte d'état-civil est du 25 décembre (1).

CURÉS ET VICAIRES

DE MOUCHAMPS

DEPUIS LA RÉVOLUTION

CURÉS

A la mort de M. Boursier, la paroisse resta dix-huit mois sans curé.

1809 — 1821. — Jean-Baptiste HERBRETEAU.
1821 — 1833. — Pierre-Mathurin ARNAUD.
1833 — 1837. — Jean-Antoine FAUCHER.
1837 — 1842. — Jean-Baptiste COUMAILLEAU.

(1) *Mazierre,* (Jean-Louis), vicaire de Mouchamps de 1778 à 1779, fut vicaire de Coëx de 1779 à 1782, et nommé curé de Montournais. Il fit le serment réprouvé, et fut élu curé constitutionnel de Mouchamps. Le 28 Ventôse an II, il est à Fontenay où il dénonce que l'argenterie de l'église de Montournais, *cachée dans deux trous d'échafaud,* a été dérobée par trois officiers républicains. Il entre plus tard comme employé dans les bureaux de l'administration centrale de la Vendée. En l'an IX, l'ex-curé de Montournais est chef de bureau, chargé de tout ce qui concerne les émigrés et les pensionnés ecclésiastiques. Il suit la préfecture de la Vendée lorsqu'elle est transférée à la Roche-sur-Yon, fait sa rétractation comme ancien prêtre constitutionnel entre les mains de l'évêque de la Rochelle; dessert la paroisse de Napoléon-Vendée, comme auxiliaire de M. le curé Chappot, et lui succède en 1820. M. Mazierre est mort le 21 janvier 1826; il était né à Luçon, le 2 août 1755.

P.

1842 — 1859. — Pierre-André-Marie STAUB.
1859 — 1878. — Zacharie BARDOUL.
1878 — 1885. — Joseph DAVID.
1885 — Marie COUTHOUIS.

VICAIRES

1838. — Pierre-André Staub.
1842. — Pierre Charrier.
1845. — François Duret.
1848. — Pierre Potier.
1848. — Louis Albert.
1849. — Auguste Mouillé.
1852. — Alexis Seguin.
1854. — Basile Clénet.
1857. — Généreux Fèvre.
1865. — Jean-Marie Piedplat.
1866. — Jean-Baptiste Girardeau.
1869. — Henri Gaudin.
1870. — Benjamin Albert.
1870. — François Guédon.
1875. — Eugène Girard.
1876. — Jean-Baptiste Fèvre.
1878. — Augustin Mercier.
1881. — Emmanuel Blanchet.
1889. — Joseph Greffard.
1891. — Charles Poisson.
(M. l'abbé M. Couthouis, curé de Mouchamps.)

Feuille à encarter dans le 1er volume après la notice sur Mouchamps.

QUELQUES ERREURS

RELEVÉES DANS LA CHRONIQUE PAROISSIALE DE MOUCHAMPS

Nous devons les rectifications et additions qui suivent à l'obligeante communication de M. Sarrazin, propriétaire à la Bonnière *de Mouchamps. Nous l'en remercions en notre nom et au nom de nos lecteurs.*

Page 565. — René II de Rohan n'a pas été amené à la Réforme par sa femme, mais par sa mère, Isabeau d'Albret, alors qu'il était enfant, vers 1558. (*Voir « Hist. du château de Blain, » par Prével, p. 67 à 78 ; — Voir « France protestante » des frères Haag, article de Rohan, tome VIII, p. 470 et suivantes.*)

Avant son mariage avec Catherine de Parthenay, en 1575, de Rohan avait combattu pour le parti protestant à Beauvoir, en 1569 ; à Marennes, à Brouage, à l'Ile d'Oléron, à Marans et à Saintes, en 1570. Il s'était surtout distingué au siège de Lusignan, en 1574. Dès 1570, il avait été nommé général en chef des armées protestantes en attendant la guérison de La Noue, blessé à Fontenay.

Page 569. — C'est en janvier 1682, et non en janvier 1681, que Mgr de Barillon et M. de Marillac visitèrent Mouchamps. (*Voir « Hist. des Évêques de Luçon » par de La Fontenelle, 2e vol. p. 576.*)

Page 569. — L'arrêt qui ordonne la démolition du temple de Mouchamps est du 15 janv. 1683, et non du 15 janv. 1682. (*Voir « Hist. des Ev. de Luçon, » 2e vol. p. 579-80 ; — Voir « Hist. des protestants du Poitou, » par Lièvre, tome II, p. 137 ; — Voir le journal « le Publicateur » du 15 janv. 1893.*)

Page 583. — Ce n'est pas pour la période comprise entre 1651 et 1670 que les registres manquent à la Mairie de Mouchamps, mais pour celle comprise entre 1659 et 1670. Cette lacune est, d'ailleurs, à peu près comblée par un registre de catholicité de la paroisse de Mouchamps, découvert au greffe du Tribunal de La Roche-sur-Yon et comprenant des actes de 1659 à 1670.

Ce registre permet de compléter la liste des prêtres cités à la page 583. Ainsi, René Bonnenfant, vicaire, cité comme ayant exercé du 4 avril 1649 au 23 juillet 1659, est resté à Mouchamps jusqu'au *28 février 1662*. Après M. Bonnenfant on trouve, comme prêtre vicaire de Mouchamps, J. Poiblant. Ce prêtre exerce du 8 avril 1662 au 27 novembre 1664.

Un nommé G. Perroys, prêtre curé, fait un baptême, le 17 septembre 1662. Enfin, M. Bregeon, prêtre vicaire, cité comme ayant exercé du 6 janvier 1670 au 31 août 1671, paraît depuis le *9 mai 1665* ; il avait le prénom d'André.

Page 585, au bas de la page. — Ce n'est pas la route de Fontenay à l'Oie mais celle de Pouzauges à l'Oie qui occupe une partie de l'ancien cimetière du prêche.

Page 586. — Le Révérend père augustin qui prêcha au Parc, le 30 novembre 1694, ne se nommait sûrement pas « Chauvet, » comme l'a supposé M. Pontdevie. Bien que le nom de ce prédicateur soit difficile à lire, il semble pourtant qu'il se nommait Dyrlou.

Page 598. — Il faut lire *la Longeay* au lieu de *la Lowgeay*.

Page 621. — Ne pas lire : La Sainte Messe fut pieusement, mais *premièrement* célébrée dans l'église de Vendrennes.

Luçon. — Imprimerie M. BIDEAUX.

SAINT-PAUL-EN-PAREDS

Sanctus Paulus in Paredo (Visites épiscopales). — Cette paroisse, formée sans doute postérieurement à celles qui l'entourent et à leurs dépens, n'était autrefois qu'un prieuré, comme l'indique encore le nom de la maison la plus rapprochée de l'église, et l'isolement de cette dernière (1). L'agrégation des maisons que l'on nomme aujourd'hui le bourg, distant de l'église d'environ 700 mètres, était probablement autrefois un hameau de la paroisse d'Ardelay. Lorsqu'on érigea Saint-Paul, le prieur en devint le curé ; il jouissait d'un bon revenu composé de terres entourant l'église. Le prieuré de Saint-Paul était dans l'archiprêtré de Pareds (2), ancienne petite ville qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau dépendant de la paroisse de la Jaudonnière. *La Conversion de saint Paul* est la fête patronale de la paroisse.

L'église peut dater du XV^e^ siècle. La forme est une nef avec un seul bas-côté formé par trois piliers et trois arcades au nord. L'une de ces arcades, la plus orientale et la plus rapprochée du chœur, est surmontée du clocher ; celui-ci, tour carrée comme tous les clochers du bocage, s'élève de 6 à 7 mètres au-dessus de l'église.

Les voûtes sont en ogives très rapprochées du plein

---

(1) Une tradition locale, indéracinable chez les habitants, veut que la vieille église de S. Paul ait été bâtie à 1500 mètres du bourg par les farfadets. Les lutins démolissaient pendant la nuit ce que les hommes construisaient, pendant le jour, dans le bourg et transportaient les pierres à l'endroit où est l'église actuelle.

(2) Le prieuré dépendait de l'abbaye de S. Jouin-de-Marne, la cure fut soumise au même patronage.

cintre, et en pierres de moëllon avec nervures saillantes en granit. La première pierre de chacune de ces nervures, leur servant de base dans les murs, offre dans le chœur autant de bustes portant sur leurs têtes et leurs épaules tout le cordon de la voûte qui y repose. Les bras joints à ces morceaux de sculptures peu délicates ne permettent peut-être pas de les qualifier de bustes.

Le portail de l'église de Saint-Paul-en-Pareds est en plein cintre; il est formé d'une multitude de moulures qui, à l'abri par l'épaisseur du mur, sont fraîches comme si elles n'avaient que vingt ans; ce cintre serait probablement admiré des connaisseurs; il offre un assez grand travail et le mérite de nombreux assemblages parfaitement exécutés avec la pierre de granit si difficile à tailler délicatement.

Les voûtes de l'église ont neuf mètres d'élévation. La charpente de la nef a été brûlée; les morceaux en ont été rassemblés, avec quelques pièces de bois, et sont appuyés sur les voûtes pour porter la couverture, ce qui n'est pas sans danger; aussi cet état de chose ne peut rester ainsi, et il faudra tôt ou tard refaire cette charpente.

L'église, outre son maître-autel, en possède deux autres : l'un sous l'invocation de la sainte Vierge, et l'autre dédié à saint Jean-Baptiste. Leurs tableaux, quoique récents, sont mauvais : celui du grand autel représentant la *Conversion de saint Paul terrassé sur le chemin de Damas,* leur est préférable de beaucoup et n'est pas sans mérite : il est de M. Sotta, artiste contemporain.

Une parcelle de la vraie Croix, obtenue en 1839 de Mgr l'archevêque de Paris, qui l'a accompagnée d'un authentique, est la seule relique que possède Saint-Paul.

La sonnerie est remarquable par son bel accord; la première des deux cloches peut peser de 600 à 700 kilog. environ; l'autre 400. La grosse est peut-être aussi ancienne que l'église, elle porte en lettres gothiques : *Sancte Paule, ora pro nobis, l'an mil CCCCCXXXVIII. Je été faicte par J. Le Mire. J. h. S. Mariæ.*

La petite cloche porte en caractères ordinaires :

Parrain messire Jean-Antoine de Sénozeau (1), marquis de Rosny, des Roches-Baritaud, de Châteaubriand, de Saint-Paul-en-Pareds et autres lieux, président au Parlement de Paris. Marraine dame Charlotte-Françoise de Lamoignon de Blanmesnil. Charles-Louis de la Boucherie, recteur. Mathurin Caignaud, vicaire. 1741.

Au bas de la cloche dans un petit cartouche en forme de rectangle orné d'une cloche accompagnée de deux palmettes, on lit ces mots : *P. Aubry.*

Et au-dessous : *Charles Aubry, Jean Bourasseau, fabriqueurs.*

Le presbytère, rebâti en 1787, a échappé à la torche des colonnes infernales ; il est propre, bien situé, commode et suffisant même pour deux prêtres. Des terres assez spacieuses, trente et quelques hectares, composaient autrefois le domaine-prieuré. Vers 1775, le comte d'Artois, depuis Charles X, faisant un voyage de Paris à Nantes et de Nantes à Bordeaux, traversa le Poitou ; le clergé crut devoir lui faire un don et vendit pour cela plusieurs domaines ecclésiastiques. On détacha alors du prieuré de Saint-Paul vingt et quelques hectares

(1) Une seconde lecture donne messire Jean-Antoine de *Senozen.*

L'église de Saint-Paul possède une 3e cloche, plus forte que les anciennes portant cette inscription :

L'an 1858, j'ai été bénite pour l'église de Saint-Paul-en-Pareds, M. Perrin étant curé de la paroisse, et nommée MARIE-LOUISE-EUGÉNIE *par M. Marie-Eugène Jousbert, chevalier du Landreau, membre de la Légion d'honneur et par Mlle Marie-Louise-Edmée Bourbon du Boistissandeau, en présence de MM. J.-B. Merlet, Pasquiet, Bordelais, L. Ravaud et Guilloteau, marguillers.*

Fonderie du Mans de Ernest Bolée.

Dn Ludo Edo Bourbon, canonico Lucionensi honorario salerti musico suaviter sociis debeo consonare.

(M. l'abbé Parois, curé de Saint-Paul.)

qui furent acquis par un M. Maindron, de Châtillon-sur-Sèvre. On réserva quelques hectares de terres et de prés qui restèrent au curé. Mais à la Révolution, cette réserve même fut vendue, et il ne reste aujourd'hui, pour dépendances du presbytère, que les jardins et un petit pré. La petite métairie qui a été distraite vers l'an 1778, était autrefois propriété du prieur, et la charpente des étables était appuyée dans les murs de l'église.

Ce n'est que dans les premiers mois de 1830 que le nouveau propriétaire, homme religieux, jugea convenable d'établir une ruelle de séparation entre l'église et les étables.

L'histoire de Saint-Paul est inconnue des habitants. Ce qui reste dans leurs souvenirs se borne aux faits arrivés dans le cours de la Révolution de 1793 et depuis. En 1833, Saint-Paul a été occupé militairement et une garnison y a été établie. Le fait le plus mémorable, gravé au trait de sang dans le cœur de tous les vieillards qui en ont été témoins, est le passage d'une colonne infernale qui, le 2 février 1794, parcourant le pays, arriva à Saint-Paul. Les hommes en état de porter les armes étaient à l'armée vendéenne outre Loire et dans le pays; quelques femmes les avaient suivis; d'autres avaient fui à l'approche de la colonne dévastatrice ; mais des enfants, des vieillards ne pouvant se faire une idée du danger, ni se persuader qu'on peut en vouloir à leur vie innocente et paisible, étaient restés, en petit nombre heureusement, et semblaient des ombres errantes dans un pays abandonné. Les soldats de la République arrivent, ils saisissent tout ce qui leur tombe sous la main, rassemblent trente à quarante malheureuses victimes dans une profondeur que l'on voit encore près du château de Saint-Paul et les égorgent sans pitié; mettent ensuite le feu au bourg !

En 1828, la duchesse de Berry, se rendant à cheval à la Pelissonnière, commune du Boupère, passa près de l'église de Saint-Paul et y fut haranguée.

Saint-Paul dépendait de l'élection de Thouars et de la généralité de Poitiers.

Avant la révolution de 1789, Saint-Paul relevait de la subdélégation de Châtillon ; depuis, il fit partie du canton de Pouzauges et de l'arrondissement de Fontenay, jusqu'au mois d'octobre 1824, époque à laquelle une loi a enlevé à Pouzauges les communes de Saint-Paul, Saint-Mars et les Epesses, et les donnant au canton des Herbiers les a ainsi mises dans l'arrondissement de la Roche-sur-Yon.

L'agriculture à Saint-Paul est la même que dans tout le bocage. Le système des jachères subsiste toujours, et est regardé comme indispensable. On en abrège néanmoins la durée et les champs de vieux genêts deviennent plus rares. La fertilité n'est pas la même dans toute la commune : les vallées à distinguer, sont celles du Lay, au nord-ouest, et celles du ruisseau de la Goiserie au sud. La partie nord a du bon, mais elle offre des coteaux élevés, des rochers, quelquefois nus, qui lient cette contrée à la côte de Saint-Michel et de Pouzauges. Saint-Paul, sauf la vallée du ruisseau de la Goiserie, est en majeure partie en amphithéâtre descendant de l'est à l'ouest. Toutes ses eaux vont au Petit-Lay, seule rivière digne d'être mentionnée. Elle prend sa source dans la commune de Saint-Michel, borne Saint-Paul à l'ouest, coule vers Mouchamps, puis se réunit au Grand-Lay, et va à l'Océan.

En fait de monuments d'art et d'antiquités, on n'y voit rien de remarquable. L'aspect du lieu offre plusieurs points pittoresques. Les points de vue, les sites à reproduire par le dessin ne sont pas rares. La nature y déploie son luxe et rend le pays très attachant : aussi les étrangers s'y plaisent et s'y fixent souvent.

La principale habitation de la commune est aujourd'hui la terre des Noyers, belle propriété de M. le chevalier du Landreau ; la maison est antique et demanderait beaucoup de réparations. Le château de Saint-Paul, situé dans le bourg, est en ruines depuis de longues

années, bien avant la Révolution de 1793. A-t-il été, ainsi que l'église, incendié lors des guerres civiles ou religieuses qui ont désolé notre patrie? cela est probable. Nous avons vu que le seigneur de ce château était, en 1538, Jean-Antoine de Sénozeau (1). En 1790, il appartenait à M. de Gourgeaud de Poitiers (2); il a été vendu révolutionnairement.

La Barbaire et le Bois-Rousseau étaient encore des habitations nobles occupées aujourd'hui par des métayers.

L'histoire du Poitou offrirait peut-être des traits curieux se rattachant à ces lieux jadis florissants; mais personne dans la commune ne peut malheureusement mettre sur la trace de l'histoire particulière de Saint-Paul-en-Pareds, dans des temps un peu reculés.

CURÉS, VICAIRES

DE

SAINT-PAUL-EN-PAREDS

ET AUTRES PRÊTRES

QUI ONT SIGNÉ AUX REGISTRES DE CATHOLICITÉ

DEPUIS 1514

—

1514 — 1517. — Pierre DUGUIN, prieur ou curé.

1527 — 1626. — Jacques MOTARD, curé; il résigne en faveur de son neveu Jean Motard, le 19 fé-

---

(1) M. de Sénozeau était marié sans doute à une demoiselle de Châteaubriant dont la famille possédait depuis longtemps les seigneuries des Roches-Baritaud.

(2) Charles-Henri-Marie Gourjault, dernier seigneur de Saint-Paul et de Bois-Rousseau, titré comte de Courjault pour

vrier 1626; il est inhumé dans l'église le 28 avril, même année, à l'âge de 75 ans.

1602 — 1607. — Jean Pineau, vicaire.

1604. — François Daniau, vicaire.

1624. — Jean Motard, neveu du curé Jacques Motard, fait un baptême.

1626 — 1661. — Jean MOTARD, curé. Il avait été procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Paul avant d'embrasser l'état ecclésiastique.

1626 — 1630. — Sébastien Marot, signe plusieurs baptêmes.

1631. — François Remigereau, signe un baptême.

1637 — 1643. — Jean Gelot, fait plusieurs baptêmes. Était-il vicaire ?

Mai 1643. — Michel Maudet, fait un baptême; le même vraisemblablement qui fut baptisé à Saint-Paul, en 1609. Il est inhumé le 27 septembre 1651, âgé de 42 ans. On lui donne la qualité de vicaire.

1652. — Claude Beaufreton, vicaire.

5 novembre 1658. — M. CHARRIER, curé du Boupère, fait un baptême à Saint-Paul.

2 mai 1659. — M. Bonenfant, fait un baptême.

4 novembre 1661. — Décès de Jean Motard, curé de Saint-Paul, âgé de 80 ans.

1662 — 1663. — Mathurin ESSEUL, curé.

---

les honneurs de la cour, passa successivement sous-lieutenant surnuméraire du Roi-Infanterie, le 4 mars 1783, et capitaine au régiment de Laval, Montmorency-dragons. Il monta ainsi que son père dans les carrosses du roi, le 25 février 1788. Le 26 février 1786, il avait épousé M^lle^ Angélique-Emmanuelle Le Chevalier. — (*Beauchet-Filleau.*)

— 25 mars 1236 — Don fait à l'abbaye de la Grenetière par Aimeri, seigneur de Saint-Paul-en-Pareds, de cinq sous de cens sur une ouche en compensation d'une dîme sur les moulins de l'étang de Saint-Paul que les religieux de la Grenetière lui avaient abandonnée.

15 mai 1663. — Pierre Vincendeau, signe un baptême.
1663 — 1677. — René MESCHINAUD, curé.
31 août 1665. — N. Herbert, vicaire.
1667 — 1668. — Jean Pain, signe plusieurs actes.
1669. — Caille, signe plusieurs actes. Il prend le titre de servant le prieuré.
Septembre 1670 — Guesdon, vicaire.
1670. — M. Claude Beaufreton, ancien vicaire, curé dans une autre paroisse, vient à Saint-Paul et signe plusieurs baptêmes.
Le 20 juin 1671, visite de Mgr Nicolas Colbert.
31 août. — M. Blanchet servant le prieuré.
22 décembre 1677. — Mort de M. Meschinaud, curé ; il est inhumé dans l'église.
10 mai 1677. — Visite de Mgr Henri de Barillon.
22 mai 1677 au 14 avril 1678. — M. Joubert sert *in divinis*.
1678-1691. — Messire Jean POLÈTE, prêtre du diocèse de Poitiers, curé de Saint-Paul (1).
9 mai 1680. — Première signature de messire Deigtun (2). Il a été chapelain du Boistissandeau ; on le retrouve fréquemment jusqu'en 1702. En 1670, il est qualifié servant le prieuré. En 1701, il était aumônier du Boistissandeau ; 1707 au 26 avril 1716, curé de la Meilleraie et néammoins chapelain du Boistissandeau

(1) Du mariage de François Polète, maître chirurgien, et de Renée Marin étaient nés cinq enfants :
1° Messire Jean Polète, curé de Saint-Paul,
2° François Polète, prêtre religieux, infirmier dans l'abbaye de Finiers,
3° Renée Polète, mariée à Michel Cacault, maître chirurgien,
4° Michel Polète, maître chirurgien,
5° Louis Polète, maître perruquier, à Saumur, puis aux Herbiers en 1693.

(2) *Deglaine* sur les registres de Mouchamps.

jusqu'à son décès, survenu en cette année 1716.

1684-1696. — Jacques Bisson, vicaire.

14 février 1681. — M. Duchesne bénit trois mariages.

2 juin 1685. — Frère Sébastien de Saint-Symphorien, religieux carme de la Flocelière, signe un baptême.

18 mai 1691. — Visite canonique de messire Rampillon, archidiacre de Pareds.

13 décembre 1691. — On procède lors du décès de M. Polète, curé de Saint-Paul, à la vente de ses meubles.

Messire Jean Polète, qui était un prêtre distingué, eut la consolation de ramener à la foi catholique un bon nombre de ses paroissiens égarés :

16 septembre 1681. — Francoise Boucher, âgée de 20 ans, inscrite au Rôle des nouveaux convertis, publié par Mgr de Barillon.

18 novembre. — Catherine Giraudeau, âgée de 66 ans, inscrite audit Rôle sous le nom défiguré de Catherine Génardeau.

7 décembre 1782. — Louis Loyau, âgé de 49 ans.

24 novembre 1683. — Louise Loyau, âgée de 18 ans, fille du précédent.

23 juin 1685. — Marie Tricouère, âgée de 20 ans.

26 juin 1685. — François Maudet, âgé de 21 ans.

1er juillet 1685. — Paul Baud et Jeanne Baud, sa fille, âgée de 10 ans.

25 septembre 1685. — Messire René de la Roche.

11 octobre 1685. — Pierre Libaud, métayer au Bois-Rousseau.

11 octobre 1685. — Louise Morand, servante chez M. René de la Douespe de la Poyrière.

21 octobre 1685. — Mathurin Bauchaire, âgé de 74 ans.

26 octobre 1685. — Judith Penault, âgée de 20 ans, servante au Bois-Rousseau.

27 octobre 1685. — Judith Emault, veuve de François

Barbier, âgée de 19 ans, fugitive de Saint-Jean-de-Lusignan.

3 décembre 1685. — Suzanne Bridonneau, âgée de 30 ans, femme de Pierre Guilbault, à la métairie du Bois-Rousseau.

5 décembre 1685. — Dame Marie Brethé, épouse de M. René de la Douespe de la Foysière.

15 décembre 1685. — Messire Balda de Laster, écuyer, sieur du Bois-Rousseau.

26 décembre 1685. — Renée Gendronneau, âgée de 25 ans, servante au Bois-Rousseau.

Le Rôle des nouveaux convertis, depuis février 1681, mentionne, en outre, le nom de Pierre Penault.

A dater du 4 octobre 1693. — Messire Bisson, vicaire depuis 1684, signe ayant le *regimen animarum*.

7 février 1692. — Messire PETIT, curé de Saint-Paul.

7 août 1693. — Messire Jacques LESNARD, qui n'a signé qu'un acte, est inhumé dans l'église le 4 octobre 1693.

1694-1729. — Fiacre MARTIN, curé de Saint-Paul, paraît avoir été titulaire jusqu'en 1729.

25 octobre 1694. — Visite de Mgr Henri de Barillon.

1696 — 1703. — Il ne paraît pas avoir de vicaire à Saint-Paul ; M. Martin, souvent malade ou absent, est suppléé par messire Delaine, chapelain du Boistissandeau et le Père Roux, prieur de Saint-Jouin, et aussi par MM. Caillaud et Boscher, en dernier lieu par M. Malidain, curé du Boupère.

22 mai 1702. — Visite de Mgr François de Lescure.

1703. — M. Bonnanfand, vicaire.

5 octobre 1709. — Le Père de la Croix, prêtre, sacriste de la Grenetière.

1709 — 1711. — Messire de Gaudon, vicaire d'Ardelay.

9 janvier 1714. — Messire Savin, curé d'Ardelay, fait un enterrement dont il signe l'acte avec

messire Neau, son vicaire, et messire Bréhan, prêtre.

13 janvier 1714. — Messire Neau, vicaire d'Ardelay.

14 janvier 1714. — Le père de la Croix, prêtre, sacriste de la Grenetière.

16 août 1714. — M. Basty, vicaire.

26 juin 1720. — M. de la Corbinière, signe quelques actes.

Plusieurs abjurations eurent lieu sous l'administration de messire Fiacre Martin :

Le 5 octobre 1700, Christophe Savarit, âgé de 18 ans. Ce jeune converti a fait des études, il est devenu chirurgien; en 1716, il épousa demoiselle Angélique des Clouzeaux, nièce de M. le curé de Saint-Paul.

Le 29 juillet 1725, M. Martin reçoit l'abjuration de quatre paroissiens de Mouchamps qu'il marie, le même jour :

Louis Bléteau, âgé de 25 ans, et Mathurine Bléteau, âgée de 28 ans.

Louis Pelletreau, âgé de 27 ans, et Marie Bridonneau, âgée de 21 ans.

1724 — 1732. — Guillon, vicaire, fait pendant trois mois le service au Boistissandeau, est nommé, en 1732, curé de N.-D. des Lucs.

1er octobre 1732. — Messire Fayau, signe un acte.

24 juin 1733 à 1736. — Messire Jean-Isaac DUPONT, curé de Saint-Paul ; en 1736, est nommé curé de Longeville.

25 août 1735. — Michenot, vicaire.

15 octobre 1736. — M. Pierre-René Guillard, curé de Saint-Vincent-sur-Graon depuis 1734, vient dans sa famille à Saint-Paul, et au départ de M. Dupont, il dessert la paroisse de Saint-Paul jusqu'à l'arrivée de M. Baguenard, vicaire.

Janvier 1737 au 1er août 1738. — M. Baguenard, vicaire de Saint-Paul.

Avril 1737 à 1738. — Pierre-René GUILLARD, curé de

Saint-Paul, est inhumé dans l'église le 24 juin 1738.

17 juin 1738. — M. Martin, curé du Boupère, fait un enterrement.

8 juillet 1738. — M. Charles-Louis de la Boucherie, curé de Saint-Paul, prend possession et a occupé la charge jusqu'en 1738.

29 octobre 1738. — M. Cousseau, vicaire d'Ardelay, fait une sépulture.

12 novembre 1738. — M. Loché, vicaire.

1741 — 1743. — Mathurin Caigneau, vicaire.

1758 — 1789. — Pierre LEMPÉRIÈRE, curé, mort en 1789.

1789 — 1792. — M. NICOLLEAU, curé, émigre en Espagne.

1794 — 1795. — Un sieur Benestreau exerce quelques fonctions en qualité de curé intrus.

Pendant la Révolution, M. l'abbé Macé, déguisé et caché, rend d'éminents services à la paroisse. Au Concordat, il devient curé des Herbiers.

1803 — 1807. — M. CAMUS, curé de Saint-Paul.

1807 — 1811. — La cure reste vacante.

1811 — 1825. — M. MARCHAND, curé, passe à la cure de la Flocellière.

1825 — 1837. — M. BROSSARD, curé, nommé curé de l'Orbrie, où il est mort.

1837 — 1845. — M. SIROT, curé, devient missionnaire de Mouilleron.

1845 — 1851. — M. COUTAND, curé, actuellement curé de Maillé.

1851 — 1865. — M. PERRIN, curé, démissionnaire pour raison de santé, mort dans sa famille à Commequiers.

1865 — 1890. — M. MILCENT, curé, décédé le 26 avril 1890.

1890. — M. PAROIS, curé.

(M. l'abbé Emmanuel Parois, curé de Saint-Paul-en-Pareds).

VENDRENNES

Notre-Dame de Vendrennes, *Vendrina* en 1135. Vers ce temps il est mention d'une cure de Vendrennes qui plus tard devint un des bénéfices auxquels nomma l'évêque de Luçon depuis l'érection de l'évêché en 1317.

Sancta Maria Vendrennæ (Visites de 1533) — Vendrina, cure, l'évêque y nomme *(Pouillé de 1648.)*

Le bourg de Vendrennes faisait partie autrefois de l'archidiaconé de Pareds. Cette paroisse n'offre de remarquable qu'un vieux castel en ruines, faisant partie du bourg et appartenant à la famille Chabot du Parc ; il est encore flanqué de huit tours, une à chaque angle et une au milieu de chaque façade ; on ne pouvait y parvenir qu'en traversant de larges douves à l'aide de pont-levis, dont il reste encore le principal corps de logis. Ce château appartenait à la maison de Penthièvre de Bretagne, passa par droit d'alliance et d'hérédité à celle des Rohan, puis à celle des Chabot. Il était le siège d'une châtellenie dépendant de la baronnie du Parc-Soubise et qui a subi la fortune de sa suzeraine.

On ne peut douter qu'un château ainsi fortifié ne fut le théâtre d'événements à l'époque des guerres de religion et même antérieurement ; l'histoire nous apprend seulement qu'en 1280, Guillaume V de Parthenay, l'archevêque, était seigneur de Vendrennes et qu'il conclut à cette époque un traité avec les religieux de la Grenetière pour quelques différends survenus au sujet de la forêt de Vendrennes. Au XIV^e^ siècle, le château de Vendrennes appartenait à Marguerite de Penthièvre, fille d'Olivier de Clisson et héritière des droits de Jean de Blois, son mari, sur la Bretagne. Cette femme ambitieuse, n'ayant pu

s'emparer de ce duché par la force des armes, voulut s'en rendre maîtresse par la plus insigne trahison.

Elle fait saisir les deux jeunes princes légitimes, Jean V et son frère Richard, au milieu d'une fête qu'elle leur avait préparée à Chantoceau. On les transporte prisonniers de château en château pour faire perdre leurs traces à leurs fidèles sujets et accréditer le bruit de leur mort. Bouchet, dans ses annales d'Aquitaine, nous apprend que ces malheureux princes furent chargés de chaînes et conduits de Clisson à Palluau, aux Essarts, et la tradition rapporte qu'ils venaient du château de Vendrennes où ils avaient également été détenus. Le ciel ne permit pas qu'une aussi infâme trahison réussît aux coupables. Les fidèles bretons se soulevèrent indignés, Chantoceau fut rasé ; les Penthièvre dépouillés de leurs biens furent condamnés à mort et le jeune duc de Bretagne retourna avec son frère dans ses états.

Ce n'est cependant point de cette époque que date la destruction du château de Vendrennes ; il servit plusieurs fois de refuge aux calvinistes, et peut-être ses ruines ne datent-elles que du moment où le cardinal de Richelieu, pour ruiner entièrement le parti protestant, ordonna de raser ou de démanteler toutes les places fortes du Bas-Poitou.

Catherine de Parthenay avait offert à des amis, M. et M^me^ du Plessis-Mornay, de se retirer dans le château de Vendrennes pour y pleurer en paix leur fils unique moissonné à la fleur de l'âge. Ils y demeurèrent une année entière.

Depuis les guerres de religion des XV^e^ et XVI^e^ siècle, jusqu'à 1793, Vendrennes, bourg peu connu, demeura dans le plus profond oubli ; à cette époque dernière ses habitants, comme tous ceux du bocage présent, prirent les armes pour la défense du trône et de l'autel. Vainqueurs, quelques fois vaincus, ils furent victimes de sanglantes représailles.

On vit dans un seul jour, en 1794, soixante femmes, enfants et vieillards égorgés par l'armée républicaine. Enfin la Restauration amena des jours meilleurs.

En 1828, la duchesse de Berry passa près Vendrennes se rendant à la montagne des Alouettes. Un arc de triomphe tout en verdure l'attendait sur la route ; au frontispice, on lirait l'inscription suivante, qui plus tard mérita bien de lui être appliquée : *mulierem fortem quis inveniet ?*

Il se tenait autrefois d'excellentes foires à Vendrennes et l'on y remarque encore des halles assez spacieuses ; ces foires accordées à la commune par les seigneurs suzerains étaient peut-être aussi très lucratives pour leurs intérêts à cause des énormes redevances féodales qu'ils en retiraient. Quoi qu'il en soit, quelques personnes ont voulu trouver dans ces foires importantes une étymologie pour Vendrennes que nous n'osons garantir : *nundinarum regina ;* la reine ou la maîtresse pour ses marchés et ses foires (1).

L'église de Vendrennes et son clocher bénédictin ne rappellent rien de la richesse de ses seigneurs ; c'est un petit monument qui n'offre aucune partie remarquable, il est de style lombard avec un seul bas-côté ; le grand autel et une seule chapelle sont dédiés à la sainte Vierge.

Le dimanche dans les octaves du S. Sacremen, 17e juin 1629 la sainte Messe fut pieusement celebrée dans leglise neuve de Vandrenes qui fut le d. jour béniste par Messire du Bois thèologal de Luçon et si trouva onze processions. (Registres de cátholicité de Mouchamps.)

(1) *Le chanoine Auber, dans son* Histoire générale du Poitou, *propose une autre étymologie du nom de* Varennes *qu'on pourrait écrire* Garinna, *indiquerait très vraisemblablement une réunion de* garennes *ou petits bois au milieu desquels auront été construites une villa et une église.*

— Vandrinna, *en basse latinité, signifie terre inculte, couverte de ronces et de halliers. Aujourd'hui la paroisse est bien cultivée et n'a rien à envier à ses voisins sous ce rapport.*

1er Septembre 1737. — A été rebâti le chœur de l'église de Vendrennes par M. A. Aulneau, curé du dit lieu. Il lui en a coûté 218 livres. (Registres de Vendrennes.)

Cette église n'existe plus. Une nouvelle église, bâtie il y a environ quarante ans, sous l'administration de M. le curé Landreau, est du style pur du XIIIe siècle; elle est remarquable par ses belles proportions et l'élévation de ses voûtes (1).

Elle est bâtie dans un champ appartenant à la commune, et dont la jouissance était donnée gratuitement à M. le curé de Vendrennes.

Après bien des difficultés, la première pierre en fut bénite le 15 octobre 1854 par le R. P. Barré, supérieur du Petit Séminaire de Chavagnes.

Au 21 décembre 1856, l'édifice était terminé quant à l'extérieur et M. le curé de la paroisse en faisait la bénédiction solennelle au milieu d'un immense concours de fidèles.

Grâce à des dons multipliés, deux sacristies, un Chemin de Croix en carton-pierre (1861), un maître-autel (1865), deux petits autels et des vitraux (1869), des stalles (1872), trois nouvelles cloches (1876), une horloge (1876) sont venus tour à tour compléter la nouvelle église qui a été consacrée le 5 septembre 1876 par Monseigneur Lecoq.

La générosité des habitants de Vendrennes pour leur église est vraiment digne d'éloges.

Une première souscription, faite par M. le curé de la paroisse, produisit 30.000 francs. Cette somme, dans la suite, fût dépassée de beaucoup et de nombreuses offrandes remises confidentiellement à M. le curé furent employées à combler des déficits à mesure qu'ils se produisaient.

On remarque sur la route de Vendrennes à la Barotière une belle statue de la sainte Vierge.

(M. le curé de Vendrennes.)

La Réforme, grâce à l'influence des Parthenay-l'Archevêque, sur leurs vassaux et manants, fit de nombreux prosélytes dans la paroisse de Vendrennes. Longtemps avant

(1) C'est un monument du XIIe siècle dont les proportions sont très belles et dont le mobilier est de bon goût.

(Visite pastorale, 1879.)

la révocation de l'Edit de Nantes plusieurs revinrent à résipiscence.

On lit dans le Mercure de France, année 1622, tome VIII :

« *L'année passée (1621), au mois d'octobre, les pères ca-*
« *pucins de la Mission du Poitou convertirent par leurs*
« *prédications la plus grande partie des religionnaires*
« *de l'isle de Maillezais et plusieurs de ceux de Fontenay,*
« *Pouzauges et la Châtaigneraie. Ils furent à Mouchamps*
« *et Vendrennes sur les terres de M^me^ la douairière de*
« *Rohan où la messe n'avait pas été dite depuis soixante*
« *ans.* »

« *Le grand vicaire de l'évêque de Luçon ayant récon-*
« *cilié l'église de Mouchamps et chanté en icelle la pre-*
« *mière messe, les pères capucins firent dans les halles*
« *plusieurs prédications à tous les gentilshommes des en-*
« *virons, tant de l'une que de l'autre religion et une*
« *grande multitude de peuple se trouvèrent. Les catholi-*
« *ques en reçurent beaucoup de consolation et réjouissance,*
« *et aucuns religionnaires se convertirent (1).* »

Le Rolle des nouveaux convertis du Diocèse de Luçon *depuis le mois de février 1681 donne pour la paroisse de Vendrennes les noms qui suivent :*

Louis Germineau, âgé de 25 ans, serviteur-domestique.

René Bridonneau, serviteur, âgé de 25 ans.

Demoiselle Judic Thoumelet, âgée de 60 ans.

Yves Guérin, chirurgien, âgé de 42 ans.

Francois Loiseau, fils de Loiseau et de Marguerite Rivière, âgée de 19 ans.

Louis Daviet, laboureur, âgé de 60 ans. Pierre, Marie et Louis, âgés de 15, 9 et 6 ans.

Marguerite Jadaud, âgée de 18 ans, fille de Jacques Jadaud, maréchal.

---

(1) Nous devons cette note à M. Benjamin Sarrazin ; elle ne nous est parvenue qu'après le tirage de la dernière livraison et n'a pu être insérée dans la chronique de Mouchamps où elle eût été mieux à sa place.

Jean Moreau, marchand, Marie Michaut, sa femme, Pierre-Elizabeth et Jacques, leurs enfants, âgés de 7, 5 et 4 ans.

Gabriel Roy, cy-devant garde des traittes pour le Roy.

Marie Ouvrard, sa femme, Catherine, Jean, Auguste, François et Anne, leurs enfants âgés de 12, 6, 5 ans, 15 mois.

Anthoine Audouart, journalier.

Jean Guilbaud, marchand, Jean-Pierre et Charles âgés de 7 et 4 ans.

Perine Pain, veufve de David-Chauvet.

Georges Soulard, marchand taneur, Catherine et Marie âgées de 3 ans et 1 an.

*D*elle *Suzanne Varennes, veufve de Sébastien Brossard, écuyer, et son fils au-dessous de 7 ans.*

Louis Guilmineau, laboureur.

Jeanne Blezeau.

ETAT NOMINATIF

DES

CURÉS DE VENDRENNES

1682. — MONNEREAU, curé de Vendrennes.

1701 — 1702. — DÉROTROU, curé.

7 janvier 1703. — Mre HARDOUINEAU, curé de Vendrennes.

29 décembre 1716. — Le même est encore curé.

Les registres font défaut jusqu'en 1734.

15 septembre 1732. — Mre Julien RAMBAUD, curé de Vendrennes, est commissaire-député par l'évêque de Luçon pour faire signifier l'interdiction de la chapelle du Parc.

30 mars 1737. — Sépulture de Mre Julien RAMBAUD, curé de Vendrennes.

1er septembre 1737. — Mre Anthoine AULNEAU, curé de Vendrennes, fait rebâtir le chœur de l'église.

5 août 1770. — Est inhumé dans l'église le corps de Mre Anthoine Aulneau, curé, décédé le 3, à 65 ans environ (1).

23 mai 1770. — LAISNÉ, curé, est nommé, la même année, curé de la Chaize-Giraud.

9 octobre 1770. — François ADRIEN, curé de Vendrennes, paraît pour la première fois.

1er juillet 1788. — L. A. MAILLARD DE BELAIR, prêtre-précepteur des enfants de Chabot du Parc, signe un acte de mariage.

7 juillet 1789, 14 octobre 1790, 26 janvier 1791, 8 février 1791. — CHAMPAIN, prêtre, desservant de la Grénetière, signe plusieurs actes au registre de catholicité.

29 août 1791. — MAZIERRE, bachelier de Sorbonne, curé intrus de Mouchamps, permet au curé de Vendrennes de marier un garçon de Mouchamps avec une fille de Vendrennes.

2 juillet 1792. — F. ADRIEN, curé de Vendrennes, fait un baptême. C'est la dernière fois que figure la signature de ce prêtre.

26 juillet 1792. — L'an IV de la Liberté, le maire et les officiers municipaux de Vendrennes rédigent et signent un acte de sépulture.

(M. B. Sarazin.)

---

(1) Dans les dernières années de M. Aulneau, la paroisse était desservie par M. Noirot, qui signe vicaire.

CURÉS DE VENDRENNES

DEPUIS LA RÉVOLUTION

Au retour de l'exil, M. F. Adrien desservit quelque temps son ancienne paroisse, puis fut nommé, lors du Concordat, curé de la Bruffière, où il mourut le 16 mai 1805. Il était né à Noirmoutier, le 2 novembre 1739.

1809 — 1812. — J.-B. ALLARD, curé de Grosbreuil avant la Révolution; mort le 2 décembre 1812, à l'âge de 70 ans; enterré dans le cimetière de la paroisse.

1820 — 1830. — DOUILLARD.

1832 — 1835. — J.-B. BLANCHET.

26 août 1835-1850. — GUILLAUMÉ, curé de Vendrennes, né à Cugand, le 7 mars 1802, ordonné prêtre à Luçon le 21 avril 1832, vicaire à Saint-Jean-de-Monts, 2 ans, desservant de Saint-Hilaire-le-Voust, 14 mois. Mort à Vendrennes en 1850. Enterré dans le cimetière de la paroisse.

1850 — 1857. — Théodore LANDREAU.

1857 — 1864. — Jean VERDON.

1864 — 1868. — Pierre-Mathurin PICHAUD, mort curé de Saint-Christophe-du-Ligneron.

1868 — 1889. — Pierre-Marie BRANCARD.

1889 — Jean BOUCARD.

(M l'abbé Boucard, curé de Vendrennes.)

Le presbytère qui avoisine l'église est une jolie habitation moderne; un jardin et trois boisselées de terre forment toutes les dépendances de l'habitation curiale. Le desservant reçoit en argent un supplément de traitement. On remarque dans le cimetière deux petites colonnes en marbre blanc entourées d'une balustrade en fonte, monument élevé à la mémoire de deux jeunes enfants

du sieur Joseph-Marie Boisson, propriétaire aisé de cette commune.

LE PRIEURÉ DU BOIS-GOYER. — *Deux maisons fontevristes, l'une d'hommes et l'autre de femmes, existaient autrefois au village de Bois-Goyer, à un kilomètre du Parc-Soubise. On sait que les prieurés de l'ordre de Fontevraad furent fondés le plus souvent, comme l'abbaye dont ils dépendaient, au milieu des solitudes incultes ou sur la lisière des forêts.*

Vers l'année 1635, Rainier, de Mouchamps, par le conseil et avec l'assentiment de sa femme et de Pierre de Pareds, donne et concède à Dieu, à la Bienheureuse Vierge et à l'église de Fontevraud, trois borderies, situées à Bois-Goyer, plus le terrage et la dîme de la même terre.

Vers 1140, le seigneur de Pareds et sa femme confirment ce qui avait été fait par leur vassal et ajoutent à cette première donation de vastes terrains avec divers droits importants dans leur forêt de Vendrennes, aujourd'hui du Parc-Soubise.

« *Quiconque, dit-il pieusement dans sa charte de concession, veut être délivré au jour du jugement, et jouir de la béatitude éternelle, doit, pendant sa vie, racheter ses péchés par des aumônes, parce que, d'après saint Jacques (1) la charité couvre toutes les fautes. Par ce motif, moi, Pierre de Pareds, pour le salut de mon âme et de celles de tous mes parents, je donne entièrement à Dieu, à la Sainte Vierge et à l'église de Fontevraud, autant d'espace, dans ma terre et dans ma forêt de Vendrennes, qu'on pourraient défricher, labourer et cultiver, jusqu'à la fin du monde, les frères et les sœurs du dit monastère habitant à Bois-Goyer.*

(1) L'érudit archiviste-paléographe, M. Marchegay, a par inadvertance traduit le nom de l'apôtre par Jacob. *Ut ait Jacobus.* Comme le dit *Jacob...* — *Annuaire de la Société d'Émulation,* 3e année, 1856.

« *Je leur donne aussi dans la même forêt et à perpétuité,*
« *le droit de prendre le bois dont ils auront besoin pour*
« *la construction de tous leurs édifices et pour leur chauf-*
« *fage.*

« *En outre, je confirme le don fait par Rainier de Mou-*
« *champ à la susdite église.*

« *Et si quelqu'un, circonstance qui ne se présentera pas,*
« *je l'espère, ose porter atteinte, par de téméraires entre-*
« *prises, à cette donation faite par moi, à moins d'une ré-*
« *paration complète, qu'il soit frappé du glaive de l'ana-*
« *thème, que l'entrée de l'église lui soit interdite, et que*
« *son héritage lui soit enlevé pour être attribué à ceux*
« *qui assureront l'entière exécution de ma charte.* »

Quelques années plus tard, vers 1145, divers parents et voisins du fondateur augmentèrent la dotation de Bois-Goyer, avec l'assentiment de Pierre de Pareds et l'autorisation du vicomte de Thouars, leur suzerain à tous ; et à cause de quelques-uns de ces dons, deux filles des bienfaiteurs furent faites religieuses du monastère de Fontevraud.

C'est ainsi encore qu'un autre seigneur, Enjubaud-Goyau, donne et concède à Dieu et à la même abbaye, avec ses deux filles, la terre de la Jonchère, pour la posséder librement et paisiblement à perpétuité. Et cette donation est confirmée par son fils et ses deux autres filles.

Mais voici qu'au commencement du XIII^e^, on trouve que le prieuré fontevriste est affermé comme un simple domaine rural ; les religieuses et religieux en ont probablement été chassés par la guerre (1).

A la fin de ce même siècle, dit M. Marchegay, Bois-Goyer était dans tout son éclat. Le personnel du prieuré, c'est-à-dire les religieuses et les religieux placés sous leurs ordres, conformément à la règle établie par le Bienheureux Robert d'Arbrissel, y célébraient le service divin avec autant de pompe que de régularité. Ils n'oubliaient

(1) Cartulaire de Bois-Goyer, par M. Marchegay.

pas non plus d'invoquer la miséricorde céleste pour les fondateurs et bienfaiteurs de leur maison. L'anniversaire de la mort de chacun d'eux était signalé par des aumônes, prières et chants pieux ; mais, à Bois-Goyer notamment, cette tradition religieuse, ce témoignage d'une juste reconnaissance, tombèrent bientôt en désuétude. En même temps que l'exercice du culte, mis à la charge d'un fermier, était réduit à quelques fêtes, les anniversaires prescrits par les chartes et autres actes des donations furent remplacés par une cérémonie unique et une formule générale.

Avant que la Révolution supprimât les ordres monastiques et vendît les biens des abbayes, couvents et églises le souvenir de notre prieuré avait presque complètement péri, et son ancienne chapelle avait été c[illegible]ec tant de parcimonie qu'on la distinguait à [illegible]iments d'exploitation rurale. Les derniers barons [illegible]champ, et du Parc-Soubise, quoique très jalou[illegible]s droits honorifiques, ne parlaient même pas [illegible]s déclarations féodales, du petit moutier fondé [illegible] Rainier de Mouchamp et Pierre de Pareds. Le comte de la Massais, baron de Mouchamp, dit seulement dans son aveu et dénombrement, rendu le 10 novembre 1757 au duché de Thouars, que de sa baronnie « Madame l'abesse de Fontevraud tient son fief et métairie de Bois-Goyer, situé en la paroisse de Vendrennes, au devoir féodal de douze boisseaux de grosse avoine (1).

Le Pouillé de Dom Fonteneau, XVIII^e^ siècle, mentionne le prieuré de Bois-Goyer, dépendant de Fontevraud ; revenu 600 livres, à la charge d'une messe.

Les Verriers de Vendrennes. — *De même qu'à Mouchamps, il y eut à Vendrennes une verrerie impor-*

(1) Voir *Société d'Emulation* de la *Vendée*. — Annuaire 1856. — Le prieuré de Bois-Goyer a du être sécularisé par Catherine de Parthenay, châtelaine de Vendrennes.

(M. le comte de Chabot.)

tante. Elle y fut établie par des gentilhommes verriers d'origine italienne, les Sarode, dont les descendants habitent encore la Vendée.

*On sait en quelle haute estime était la profession des verriers pendant le moyen-âge. Ils participaient, comme les monnayeurs, aux privilèges de la noblesse. Ainsi que les Bertrand de la Roche-sur-Yon, plus tard seigneurs de Saint-Fulgent, la famille de Sarode avait dû, avant d'exercer l'*art de verrerie, *à la Fosse de Nantes et ultérieurement dans la forêt de Vendrennes, faire ses preuves de noblesse.*

Au nom du Seigneur, ainsi soit-il.

«Mou[illegible] l'Incarnation 1645, le 4e jour du mois de Fév[illegible] de Faltare, Etat de Monferrat, diocèse [illegible] comparu devant le juge commis par le duc de Mont[illegible]rat et de Mantoue, nobles personnes, les consuls en la dite ville pour l'art de verrerie.

« Lesquels, par requête du seigneur Etienne de Sarode, ont attesté, par parole de vérité, que Vincent de Sarode était décédé, suivant le cours de nature, déjà depuis longtemps, étant né dans la même ville de la noble race des Sarode duquel par légitime mariage était né Antoine Abraham de Sarode, père légitime du susdit Etienne, présentement vivant, qu'il est vrai que les susnommés de Sarode sont nobles, vivant noblement, et particulièrement le seigneur Etienne, et que tous sont regardés, estimés, tenus et crus nobles et particulièrement le seigneur Etienne tant par les autres nobles que par ceux qui ne le sont pas, que son nom est inséré, mis et écrit au catalogue des nobles... Et ce qui est une preuve très assurée que le susdit Etienne de Sarode et les autres membres de la famille des Sarode sont nobles et de race noble, c'est qu'ils jouissent du privilège d'exercer l'art de la verrerie auquel ceux qui ne sont pas nobles ne sont pas admis; ce

qui est très vrai et doit être tenu pour certain et
par tous, devant tous et publiquement... (1)»

Les Sarode ont exercé l'état de verriers pend
deux siècles, à la Fosse de Nantes et à Vendre

Virgile-Joseph de Sarode, écuyer, seigneur d
fut maintenu noble, le 8 Janvier 1715, avec
frère. Au nombre des pièces produites par e
ver leur noblesse et la nature de leurs tra
un certificat du sieur curé et des habitant
de Vendrenne, légalisé par un grand v
l'évêque de Luçon, du 4 janvier 1714, c
dits Charles et Virgile Joseph travaill

(1) GÉNÉALOGIE DES SARODE, GENTI RIERS DE VENDRENNE

Descendance directe

Jassepard de Sarode marié à Cath d, eut pour fils :

Antoine de Sarode qui épousa, le 25 juin 51, Marguerite Ponté.

Son fils, Vincent de Sarode, seigneur de Misa-Grande, fut le premier qui vint s'établir en France ; il épousa, le 24 novembre 1593, Jeanne Babin, fille de Jean Babin, écuyer, qui tenait la *Verrerie de la Fosse de Nantes.*

Leur fils Etienne épousa en secondes noces, le 9 avril 1665, Julienne Perdrier. Il faisait alors sa résidence à la Verrerie de la forêt de Javardan.

Virgile-Joseph et Charles, leurs fils, qui travaillaient en 1715 dans la *Verrerie de Vendrennes.*

Virgile-Joseph avait épousé, le 26 octobre 1697, Marie-Madeleine Chaumont du Plantis.

De ce mariage : Joseph-Charles, chevalier, seigneur de la Bignonnière, qui épousa en second mariage, le 30 décembre 1772, Rose-Marguerite Landais de la Gonterie, qui eurent entre autres enfants :

Henri-Joseph de Sarode, né le 20 juin 1781 et qui épousa, le 25 juillet 1812, Marie-Jeanne Adélaïde Baron de la Fumoire, dont les enfants habitent encore la contrée. *(Beauchet-Filleau.)*

(1) *Poitou et Vendée.*

verrerie de Vendrenne, en l'élection de Mauléon. Beauchet-Filleau).

VIII^e siècle vit disparaître chez nous l'industrie re... Depuis la Révolution, cette industrie ne relevée. Un essai de fabrication de verre blanc sous le Consulat, au Petit-Bourg-des- fours furent installés dans la vieille t de peu d'années, on fut forcé de les éteindre manufacture qui existe maintenant est oreau où l'on fait des bouteilles... » (Poitou

De eliers des de Sarode il ne reste plus sur la com endrennes que le lieu dit la Verrerie *qui* [illegible] *ir.*

ossède trois fours à chaux, qui malheureusem entrer en concurrence avec ceux de C lement établis et entretenus qu'ils sont par uiller qu'on y a découvert.

Une grande partie de la forêt du Parc se trouve située dans la paroisse de Vendrennes.

FIN DU PREMIER VOLUME